CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION
(107e DE LA PÉRIODE 1867-1962)
DE LA VINGT-CINQUIÈME LÉGISLATURE
11 ÉLISABETH II, 1962

•

VOLUME I, 1962

DU 27 SEPTEMBRE AU 26 OCTOBRE 1962

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

Publications gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton
Moncton, N.-B. CANADA

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1963

27508-1—1½

Bibliothèque de l'Université
Laval

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable Marcel Lambert, Orateur

PREMIÈRE SESSION—VINGT-CINQUIÈME LÉGISLATURE

La 24e législature ayant été dissoute par proclamation le jeudi 19 avril, puis des brefs ayant été lancés et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le jeudi 27 septembre 1962 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le jeudi 27 septembre 1962

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, pour l'expédition des affaires, les députés étant réunis, M. Léon-J. Raymond, O.B.E., greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, à titre de Député du Gouverneur général, sera présent à la Chambre du Sénat, le jeudi 27 septembre, à onze heures, pour faire l'ouverture de la première session de la vingt-cinquième législature du Canada.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se transporte à la salle du Sénat, dont le président prononce les paroles suivantes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement fédéral avant que la Chambre des communes ait choisi son président, conformément à la loi; mais cet après-midi même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

Sur ce, MM. les députés rentrent dans leur salle de délibérations.

ÉLECTION DE L'ORATEUR

ÉLECTION DE M. MARCEL LAMBERT, DÉPUTÉ DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'EDMONTON-OUEST

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur Raymond, je sais que tous les députés attendent le discours du trône. Cependant, jusqu'à l'élection d'un Orateur, personne ne peut parler au nom des représentants de Sa Majesté ni communiquer avec eux. L'honorable Député du gouverneur général nous a informés que nous ne pouvons être avisés des motifs de la convocation du Parlement avant que la Chambre ait choisi son président. En effet, la Chambre des communes n'existe qu'à partir du moment où l'Orateur est choisi.

Les fonctions d'Orateur constituent une charge de haute dignité, qui fait partie de notre grand patrimoine de traditions et d'institutions britanniques. Autrefois, l'Orateur devait faire face au roi. C'est une des raisons pour lesquelles nous maintenons aujourd'hui la tradition: l'Orateur, une fois élu, est en quelque sorte forcé d'accepter la fonction d'Orateur. Celle-ci demande du courage, du tact et une grande sagesse. En effet, les archives de l'Histoire abondent en noms de membres éminents de la Chambre des communes qui ont su prendre la défense de la liberté et son application par la Chambre. L'Orateur reste le gardien des privilèges et de l'honneur du Parlement. Son titre, fort ancien, lui vient évidemment de ce que ses collègues le désignaient pour parler en leur nom soit au souverain, soit d'une façon générale. Sa fidélité au Parlement et à tout ce

que celui-ci représente ne doit jamais être mise en doute, non plus que son impartialité dans l'acquittement de sa tâche. Il doit savoir comprendre les faiblesses humaines, faire preuve de sagesse et, avant tout, il doit être patient et doué de grandes qualités intellectuelles.

Hier soir, j'ai sorti des rayons de la bibliothèque deux livres de Lord Ullswater, qui a rempli, pendant de nombreuses années, les fonctions d'Orateur à la Chambre des communes britanniques. A mon avis, le dernier paragraphe de l'ouvrage de Lord Ullswater résume la position d'Orateur. Permettez-moi de citer ce passage:

Dans toute assemblée, la libre expression des opinions est tributaire du maintien de l'ordre et du décorum. Dans une assemblée démocratique, où sont représentés des points de vue divers, il importe absolument de permettre l'expression des opinions les plus extrêmes, qu'elles soient révolutionnaires ou réactionnaires, hérétiques ou orthodoxes, originales ou banales, populaires ou impopulaires. Laisser les bruits et le désordre étouffer la libre expression des opinions, c'est frapper de nullité l'objectif même d'une assemblée délibérante. Quels que soient les sentiments de la majorité, on ne saurait refuser à une minorité, pour petite qu'elle soit, le droit de présenter ses opinions et ses arguments. La Chambre des communes n'est pas une assemblée publique, une conférence ou un congrès, où le désordre peut étouffer l'opposition ou les cris la réduire au silence. L'histoire nous apprend que, dans bien des cas, des assemblées représentatives n'ont pas écouté la voix de la raison ou se sont laissé persuader par des manifestations concertées, organisées ou même spontanées, de bruits et de violence. Notre grande assemblée...

Il fait allusion à Westminster.

...n'est pas complètement à l'abri de ce danger et il faut bien l'en protéger. Cette très importante tâche est notamment confiée à l'Orateur de la Chambre des communes, et c'est donc sur lui, dans cette mesure, que reposent la destinée et l'utilité future de la plus ancienne et de la plus grande assemblée délibérante au monde.

J'applique ces paroles à la Chambre.

Or, dans une conjoncture ordinaire, le système britannique diffère du nôtre en ce que, habituellement, l'Orateur demeure à son poste tant qu'il conserve son siège à la Chambre. Je n'ai fait aucune recherche approfondie à ce sujet, mais dès 1922, le premier ministre de l'époque, le très honorable Mackenzie King, a parlé de la possibilité d'avoir un Orateur permanent. Cette question a d'ailleurs été discutée, je crois, à maintes reprises. L'idée a été bien accueillie de façon générale. Si l'Orateur précédent, l'honorable Roland Michener, avait été réélu, peut-être la Chambre aurait-elle jugé à propos de se prononcer à cet égard. Toutefois, à la suite des résultats des élections, toute proposition en ce sens demeure hypothétique.

Il incombe à l'Orateur de présider les délibérations de la Chambre, de sauvegarder consciencieusement les privilèges du Parlement et d'assurer que les droits des minorités et de chacun soient protégés. Pour s'acquitter d'un tel mandat, il faut un sens de l'équité et du tact, de la fermeté et de l'impartialité; on n'oubliera jamais donc qu'il y a des minorités au Parlement. L'Orateur doit garder l'ordre même dans les luttes enflammées du débat. L'Orateur doit sauvegarder pleinement les traditions du gouvernement parlementaire, tant en principe qu'en esprit, car c'est l'héritage traditionnel de la liberté.

On a toujours répété les mêmes idées au début de chaque législature et l'on est presque porté à croire qu'il faudrait choisir un parangon de toutes les vertus. Toutefois, nous cherchons à faire l'unanimité sur le choix d'un Orateur, sur le choix d'un député qui incarne tous ces buts et ces objectifs.

Il est de tradition, dans notre régime parlementaire, de faire présider les délibérations d'une législature par un Orateur d'origine anglaise, alternant ensuite avec un Orateur d'origine française. Nombre de descendants de la race française se sont établis dans d'autres parties du Canada, où ils ont rendu des services insignes sur le plan local. L'homme dont je propose le nom à l'attention de la Chambre appartient à cette catégorie et a ses racines dans la province de Québec. Son père s'est établi dans l'Ouest il y a nombre d'années et, si la Chambre accepte cette nomination, ce sera la première fois qu'on accordera une telle reconnaissance à un citoyen d'origine française représentant une circonscription située en dehors du Québec.

A cette fin, je propose que la Chambre des communes accepte Marcel-Joseph-Aimé Lambert comme Orateur. Il possède des qualités analogues à celles que possédait l'Orateur de la dernière législature. Il est né en Alberta. Il est boursier de la fondation Rhodes et avocat. Élu pour la première fois au Parlement en 1957, il a joué depuis un rôle éminent dans les délibérations de la Chambre. Je devrais signaler également que c'est un ancien combattant distingué de la seconde guerre mondiale, qui a participé à la gloire et à la grandeur de Dieppe, où il a été fait prisonnier,—s'il est choisi, il sera le premier ancien combattant de la second guerre mondiale à atteindre un poste aussi élevé.

Par conséquent, monsieur Raymond, je prierais la Chambre d'accepter la nomination de monsieur Marcel Lambert, personne compétente et apte à être Orateur de cette 25e législature.

Je propose, appuyé par le ministre des Transports (M. Balcer):

Que M. Marcel-Joseph-Aimé Lambert, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Ouest, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

(Texte)

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur Raymond, il me fait grand plaisir d'appuyer la motion du très honorable

premier ministre (M. Diefenbaker). M. Lambert, à mon avis, possède toutes les qualités requises pour remplir les hautes fonctions d'Orateur de la Chambre, poste où il sera appelé encore une fois à servir son pays, si la Chambre adopte la motion du premier ministre.

Je suis convaincu, comme d'ailleurs tous les députés bien pensants en cette enceinte, que dans l'exercice de ses fonctions, il fera honneur non seulement à ses électeurs d'Edmonton-Ouest, mais aussi aux Canadiens de langue française et plus particulièrement à ceux qui vivent en dehors de la province de Québec.

En proposant la candidature de M. Lambert, le premier ministre demande à la Chambre de continuer une tradition des plus importante pour l'épanouissement de l'unité nationale, soit celle de l'alternance entre un président de langue anglaise et un de langue française à la Chambre.

A titre de député canadien-français du Québec, il me fait plaisir d'applaudir cette heureuse initiative du premier ministre de choisir un député de langue française d'une province autre que le Québec. En acceptant la nomination de M. Lambert, la Chambre donnera une preuve tangible qu'au Canada, quelle que soit sa langue ou sa religion, un Canadien est chez lui dans les dix provinces et peut aspirer aux plus hauts postes.

M. Lambert est un parlementaire de grand talent et un avocat réputé. Grâce à son sens du devoir et à son respect du rôle constitutionnel de la Chambre des communes dans la vie de la nation, il s'est créé une réputation qui l'honore.

Pour toutes ces raisons, il me fait plaisir d'appuyer la motion du premier ministre.

(Traduction)

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur Raymond, c'est avec plaisir que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons la nomination de M. Marcel Lambert, député d'Edmonton-Ouest, comme Orateur de la Chambre que vient de faire le premier ministre, appuyé par le ministre des Transports.

Nous l'appuyons pour plusieurs raisons. La première est que, lorsque c'est possible—et la chose a presque toujours été possible—jusqu'ici, la nomination de l'Orateur devrait être appuyée par tous les membres de la Chambre. D'après le premier ministre il serait souhaitable de prendre, dans l'avenir et suivant certaines circonstances, des mesures pour nommer un Orateur en permanence. Je conviens qu'il serait très heureux que nous puissions prendre dans l'avenir—compte tenu de la tradition selon laquelle l'Orateur est alternativement un Canadien de langue française et un Canadien de langue anglaise—des dispositions qui assureraient la permanence du titulaire de ce poste très important.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons la nomination de l'homme qui a servi son pays avec bravoure pendant la guerre et avec distinction pendant la paix, de celui qui compte plusieurs années d'expérience de la Chambre et qui a le grand avantage de parler couramment nos deux langues officielles.

Ainsi que le premier ministre l'a fait remarquer, la fonction d'Orateur constitue le fondement de nos institutions parlementaires. Elle a pour but de protéger nos droits et nos traditions; comme on nous l'a rappelé ce matin, il fallait autrefois apporter un contrepoids à l'autorité du roi, alors qu'aujourd'hui il s'agit de protéger nos droits et nos traditions contre toute tentative visant à porter atteinte à nos règles et à nos privilèges; il s'agit surtout de protéger la minorité dans cette Chambre et, dans la conjoncture actuelle, cela comprend tous les partis.

Comme le premier ministre l'a souligné, le poste exige au plus haut point sagesse et patience, fermeté et tact, de même qu'un sens de la justice et une impartialité qui ne se démentent jamais au cours des délibérations de la Chambre. Il incombe à chaque député d'accorder son appui à l'Orateur dans l'exercice de ses fonctions.

En qualité de membre de cette Chambre, je suis très heureux de me joindre au premier ministre pour rendre hommage à celui qui remplissait le poste d'Orateur au cours de la dernière législature et qui a fait preuve de ces qualités à un degré extraordinaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Il s'est acquitté de ses fonctions d'une façon qui lui a valu notre appui, notre respect et même notre affection. Son parti lui doit beaucoup, ainsi que la Chambre et le pays tout entier. Nous espérons et nous croyons que l'honorable député qui a été choisi pour lui succéder fera preuve lui aussi des mêmes qualités et obtiendra ainsi l'appui de tous les membres de la Chambre.

M. Robert Thompson (Red-Deer): Monsieur Raymond, au nom des membres du Crédit social et en mon nom propre, je suis heureux de m'associer au premier ministre et au chef de l'opposition pour appuyer l'élection de M. Marcel Lambert comme Orateur de la vingt-cinquième législature. Bien que je ne connaisse personnellement M. Lambert que depuis quelque temps, je suis sûr qu'il remplira comme il se doit, avec dignité et compétence, le poste très important qui lui est offert.

M. Lambert succède à un homme que tous les députés admirent pour la manière absolument impeccable dont il s'est acquitté de ses fonctions durant la dernière législature. Je le reconnais avec une certaine fierté car l'ancien Orateur est né dans la même ville que moi; nous sommes fiers de la réputation que son père et lui se sont acquise dans la vie publique.

Je suis convaincu que M. Lambert, venant de l'Alberta, se montrera juste et fera preuve de bon jugement. Son stage dans les forces armées, sa formation universitaire et son expérience parlementaire le préparent bien pour ses nouvelles fonctions.

Certes, au cours d'une campagne électorale, une personne peut fort bien faire des déclarations qui sont incompatibles avec l'impartialité dont un Orateur doit faire preuve s'il entend conserver la confiance de tous les députés. Cependant, je suis sûr que chacun d'entre nous se rend compte que, à titre de députés et de Canadiens, il nous faut oublier tout cela et nous attaquer à la tâche qui nous attend.

J'ai écouté avec intérêt ce que le premier ministre et le chef de l'opposition avaient à nous dire au sujet de la nomination d'un Orateur permanent. Nous espérons avoir l'occasion, au cours de la présente législature, de prendre les mesures nécessaires pour donner à cette Chambre un Orateur permanent, ce qui, non seulement conférerait à cette fonction encore plus d'autorité, mais aiderait le titulaire à s'acquitter de son devoir. Nous souvenant que les règlements sont faits pour être respectés, nous accorderons à l'unanimité notre entier appui à M. Lambert.

Nul ne sait mieux que M. Lambert lui-même, j'en suis certain, que dans cette Chambre composée de minorités, il ne sera pas facile de s'acquitter de cette charge, mais je tiens à lui assurer la collaboration et l'appui de tous les membres de notre groupe.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur Raymond, conformément à une coutume depuis longtemps établie, nous nous joignons au premier ministre, au ministre des Transports et au chef de l'opposition officielle pour appuyer la nomination d'un Orateur à la présente législature.

En cette occasion solennelle mais heureuse —le terme est exact, j'en suis sûr—il me semble que cette Chambre baigne dans l'histoire et que nous nous rendons compte du sens de cette histoire. Cette cérémonie qui n'émane pas du règlement; cette cérémonie sans répertoire est notre témoignage à un millénaire d'histoire durant lequel se sont formées nos institutions parlementaires et démocratiques. Au cours des siècles, elles ont été menacées en maintes circonstances; la dernière fois, c'était par les protagonistes du despotisme: Hitler et Mussolini. Heureusement pour nous et pour les futures générations, des millions d'hommes ont sacrifié leur vie pour défendre ces institutions. Nous leur exprimons notre gratitude et honorons leur mémoire en obéissant à nos institutions, pratiques et procédures parlementaires. L'élection au poste d'Orateur est le plus grand honneur et le plus grand privilège que la Chambre peut conférer; c'est un poste unique qui jouit d'une tradition distinctive.

Maintenant, monsieur Raymond, je tiens à dire que les personnes qui occupent ce coin très important de la Chambre s'unissent au premier ministre et au chef de l'opposition officielle pour rendre hommage à notre ancien Orateur. Il jouissait, j'en suis sûr, du respect et de l'affection de tous et nous garderons longtemps le souvenir de nos relations avec lui en cette enceinte. Nous espérons que la procédure relative à l'élection de l'Orateur de la Chambre fera bientôt l'objet d'une amélioration. J'ai souvent pensé, monsieur Raymond, qu'il était absolument inhumain d'attendre d'une même personne qu'elle soit impartiale dans cette Chambre quand elle doit ensuite prendre part à des élections de partis. J'espère que nous atteindrons une plus grande maturité et que nous accepterons la formule britannique selon un mode qui pourra s'incorporer à la procédure canadienne à ce sujet.

L'élection au poste d'Orateur est un grand honneur et un grand privilège. Aujourd'hui la Chambre diffère beaucoup de celles où j'ai eu le privilège de siéger depuis que j'ai été élu en 1945. Actuellement nous avons un gouvernement minoritaire, et c'est avec plaisir que j'ai entendu le chef de l'opposition officielle reconnaître l'existence d'un certain nombre de partis minoritaires. Notre Orateur est donc appelé à faire face à une situation qui mettra sa sagesse et sa patience à rude épreuve.

Il incombe à l'Orateur de protéger les droits individuels de chaque membre de la Chambre ainsi que les droits des groupes minoritaires. Il est juste de dire que le présent Parlement exigera beaucoup de l'Orateur et de tous les députés. Mais sans aucun doute aurons-nous en M. Lambert, l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest, un Orateur qui s'efforcera de remplir ses fonctions en toute impartialité pour le plus grand bien de la présente législature, ce qui est ses premières fonctions.

Je m'unis donc au premier ministre, au ministre des Transports et au chef de l'opposition officielle pour appuyer l'élection de M. Lambert, député d'Edmonton-Ouest, au poste d'Orateur de la présente législature et défenseur des principes parlementaires auxquels nous souscrivons tous. Nous lui souhaitons sincèrement le plus grand succès et nous avons

confiance que son mandat d'Orateur relèvera encore l'éclat de ce poste, de notre histoire parlementaire et des traditions canadiennes.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur Raymond, l'opposition libérale ne s'oppose pas à l'élection de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) comme président de la Chambre des communes.

Le poste de président de la Chambre est des plus important, comme l'a signalé le premier ministre (M. Diefenbaker), à cause de la nature des fonctions que l'Orateur doit remplir à la Chambre, car le Parlement lui-même ne peut fonctionner sans un président. Au fait, ce poste est même plus important que celui de premier ministre, car l'Orateur peut et doit, s'il est d'avis que le premier ministre enfreint le Règlement, le rappeler à l'ordre.

Un autre point qui mérite d'être signalé à la Chambre, c'est que l'Orateur, comme le disait au début le chef de l'opposition (M. Pearson), doit posséder des qualités de justice et d'équité particulières, connaître le Règlement de la Chambre, être diplomate, avoir du tact, et surtout savoir interpréter non seulement la lettre mais l'esprit de la loi. C'est à cette fin qu'il est important de se rappeler le Règlement de la Chambre.

L'honorable représentant qui remplit les fonctions d'Orateur de la Chambre doit être aussi un député expérimenté et compétent, comme l'ont signalé ceux qui m'ont précédé.

Toutefois, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous souvenons de la façon dont le prédécesseur de l'honorable député d'Edmonton-Ouest se comportait alors que nous n'étions qu'une cinquantaine de députés libéraux. Nous avons rarement eu, à cette époque, l'occasion de nous plaindre des décisions de l'honorable M. Michener, homme calme, pondéré, compétent. Avant d'accéder au poste de président, l'ancien Orateur n'était pas un partisan politique; il avait pris part, avant son élection, à plusieurs débats au cours desquels il n'avait montré aucune attache politique. Alors, une fois installé au fauteuil présidentiel, il n'a éprouvé aucune difficulté à appliquer le Règlement, ce qu'il a toujours fait avec tact la plupart du temps, lorsqu'il était appelé à rendre une décision.

Le député d'Edmonton-Ouest a parfois fait preuve, en cette Chambre, de «partisanerie» politique. Quant à nous, c'est chose du passé, nous n'y pensons plus, nous l'avons oublié, et dès aujourd'hui, nous voulons ouvrir une nouvelle page dans les annales de nos délibérations. Je suis donc convaincu que si l'honorable député d'Edmonton-Ouest veut s'inspirer de son prédécesseur, non seulement il jouira de l'admiration et du respect de ses collègues de la Chambre, mais il accomplira sa tâche à la satisfaction de tous.

Je me fais un devoir de féliciter chaleureusement l'honorable député d'avoir été choisi, et de lui exprimer mes meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur Raymond, d'accord avec le chef de notre parti, le député de Red-Deer, M. Thompson, je dois dire que nous appuyons fortement la nomination de M. Lambert comme Orateur de la Chambre.

Je n'ai pas le plaisir de connaître personnellement M. Lambert. Toutefois, d'après tout le bien que nous en entendons dire, je crois qu'il sera un Orateur impartial, qui sauvegardera les droits des minorités, les droits de chacun des membres de la Chambre, et protégera probablement aussi cette auguste assemblée contre l'infiltration de doctrines subversives comme le socialisme d'État, par exemple, et le communisme.

A tout événement, je puis assurer tous les membres de cette assemblée de notre entier appui à l'endroit de M. l'Orateur. Nous collaborerons avec lui dans toute la mesure du possible, afin que le présent Parlement puisse donner à la nation canadienne les résultats qu'elle attend de chacun des députés qu'elle a élus.

(Traduction)

Le Greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, à l'unanimité, et M. Marcel-Joseph-Aimé Lambert, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Ouest, dûment élu président de la Chambre.

M. Lambert est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable Léon Balcer.

(Texte)

M. l'Orateur: Honorables membres de la Chambre des communes. D'abord, je prie humblement la Chambre des communes de bien vouloir accepter mes remerciements pour le grand honneur que la Chambre m'a fait en m'élisant Orateur. Oserais-je dire une parole symbolique et non moins sincère? Je désire tout simplement vous dire merci pour votre courtoisie et votre franche générosité.

Je me trouve gêné des paroles extravagantes qui ont été exprimées à mon égard, non seulement par le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), mais par le chef de l'opposition (M. Pearson) ainsi que les députés de Red-Deer (M. Thompson), de Kootenay-Ouest (M. Herridge), de Laurier (l'honorable M. Chevrier) et de Villeneuve (M. Caouette).

Je vous assure que vous ne serez pas désappointés et j'espère bien que nous aurons des

séances fructueuses, répondant aux responsabilités imposées par les citoyens canadiens à chacun des députés de la Chambre des communes et du Parlement canadien. S'il peut être dit qu'un Orateur nouvellement élu prend un engagement, je pense que je ne pourrai mieux faire, pour en expliquer le sens, que de citer les paroles de mon illustre prédécesseur, lors de son élection comme président, le 12 mai 1958. Voici:

En tant que serviteur de la Chambre, j'aurai pour but et pour devoir de défendre, avec votre approbation, ces principes et traditions, assurant à chaque député le droit d'exprimer son opinion dans les limites que permet le maintien du décorum, protégeant les privilèges reconnus des membres du Parlement, des minorités et de la Chambre elle-même, facilitant l'expédition des affaires de l'État, d'une façon ordonnée, et avec la diligence voulue, et surtout cherchant à être juste et impartial dans toutes les tâches que vous me confierez.

Si ces objectifs sont également les vôtres, comme je le crois, je vous prierai de bien vouloir faire preuve de patience et de m'accorder votre collaboration à cet égard.

Honorables membres de la Chambre des communes, je vous remercie.

(Traduction)

Honorables membres de la Chambre des communes, je vous remercie très humblement du grand honneur qu'il vous a plu de m'accorder en m'élisant Orateur. Ce sont là, pour ainsi dire, les mots traditionnels qu'adresse à ses collègues le député nouvellement élu à ce poste. Après avoir écouté le premier ministre, le chef de l'opposition et les représentants qui ont pris la parole après eux, parler des exigences impressionnantes inhérentes au poste d'Orateur, après avoir entendu ce qu'on a dit à mon sujet—ou ce que j'ai cru qu'on disait à mon sujet, car je me le demande encore—je remercie tout le monde d'avoir ainsi exprimé publiquement leur confiance en moi. J'espère simplement que je pourrai mériter cette confiance. Merci à tous ceux qui, en particulier, m'ont souhaité du succès et qui ont eu des bons mots à mon égard. Je tiens aussi à remercier ma famille qui m'a aidé jusqu'ici dans la poursuite de ma carrière. J'ai l'impression que la Chambre accorde en ce moment un honneur spécial à ma province, à ma ville et à ma circonscription en me nommant à la tête de la Chambre des communes. Je vous remercie donc au nom de tous les miens.

Si l'on peut dire qu'il y ait une promesse à faire ou un engagement à prendre par un orateur nouvellement élu, j'estime ne pas pouvoir mieux faire que de citer les paroles prononcées par mon illustre prédécesseur—que j'ai le plaisir de voir présent ici aujourd'hui—lors de sa réélection en qualité d'Orateur, le 12 mai 1958:

[M. l'Orateur.]

En tant que serviteur de la Chambre, j'aurai pour but et pour devoir de défendre, avec votre approbation, ces principes et traditions, assurant à chaque député le droit d'exprimer son opinion dans les limites que permet le maintien du décorum, protégeant les privilèges reconnus des membres du Parlement, des minorités et de la Chambre elle-même, facilitant l'expédition des affaires de l'État, d'une façon ordonnée et avec la diligence voulue, et surtout cherchant à être juste et impartial dans toutes les tâches que vous me confierez.

Je me rends compte que la composition de la Chambre des communes a changé, bien qu'en 1957, alors que j'y entrais pour la première fois, l'équilibre général entre les représentants des partis offrît une certaine analogie. Il y aura peut-être, j'en suis sûr, quelques passes d'armes animées et les attaques et ripostes s'aviveront peut-être parfois mais, bien entendu, tout se passera dans les limites permises par le Règlement. Dans ces échanges de propos, vu que c'est peut-être parfois à tâtons que je réglerai les questions relatives aux travaux de la Chambre, j'ose croire que vous ne ferez pas de ma personne votre cible favorite et que, si vous devez décocher des flèches à quelqu'un, vous choisirez quelqu'un d'autre que moi ou encore, étant donné que la saison de la chasse au canard est maintenant ouverte, vous vous entraînerez à faire mouche hors des limites de cette enceinte.

J'espère que des jours fructueux de travail nous attendent, et que nos délibérations se poursuivront conformément au Règlement de la Chambre. Je recommande le Règlement à tous les honorables députés, notamment à ceux qui ont été élus pour la première fois. J'ose espérer que nous nous acquitterons de nos travaux avec célérité et efficacité, mais sans discussion libre et désordonnée.

Encore une fois, merci de l'honneur que vous m'avez fait.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour la première fois en votre nouvelle qualité de titulaire du haut poste auquel vous avez été appelé, et de proposer que la séance soit maintenant suspendue, pour reprendre à trois heures cet après-midi.

M. l'Orateur: La Chambre vient d'entendre la proposition du premier ministre, à savoir que la séance soit suspendue pour reprendre à trois heures cet après-midi. La Chambre consent-elle à cette proposition?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je déclare la séance suspendue jusqu'à l'appel de la cloche à trois heures cet après-midi.

(A 12h.10 de l'après-midi, la séance est suspendue jusqu'à trois heures de l'après-midi.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à trois heures.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général sera présent à la salle des séances du Sénat, à trois heures, cet après-midi, pour procéder à l'ouverture officielle de la session du Parlement fédéral.

M. le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle de l'honorable Sénat.

L'honorable Marcel Lambert, Orateur de la Chambre des communes, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, par ma voix, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le Pays, réclament humblement la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable et demandent que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous déclarer qu'il a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté; et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde, et, en toute occasion, saura reconnaître, ses privilèges constitutionnels.

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toute occasion convenable, libre accès auprès de Son Excellence et que leurs délibérations, ainsi que leurs paroles et leurs actes, seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir le Parlement par un discours du trône.

Et les députés, de retour à la Chambre des communes:

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de faire rapport que les Communes, s'étant rendues au Sénat sur l'invitation du Gouverneur général, j'ai informé Son Excellence que j'avais été choisi comme Orateur. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) demande à déposer le bill n° 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LE DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à cette première session de la vingt-cinquième législature du Canada.

J'ai conscience d'exprimer le sentiment de tous les Canadiens lorsque je dis combien nous avons été heureux d'avoir eu la visite de Sa Majesté la Reine Mère Élisabeth. Sa grâce et son charme ont avivé en nous le sentiment de loyauté et d'affection que nous éprouvons pour la Couronne et pour la Reine.

Le printemps dernier, Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg a passé plusieurs semaines parmi nous à l'occasion de sa Deuxième conférence d'études sur les conséquences humaines des changements dans le milieu industriel dans le Commonwealth et l'Empire. Son Altesse la Princesse Royale, au cours de son séjour au Canada en juin dernier, a rempli ses engagements avec simplicité et avec grâce.

Le Canada a été honoré, ces jours derniers, par la visite de Son Excellence Ayub Khan, président du Pakistan, qui a accompagné mon Premier Ministre à son retour de la conférence du Commonwealth. Nous avons été heureux d'accueillir ce chef distingué d'un grand pays du Commonwealth et de discuter avec lui de questions d'intérêt commun.

Depuis la dernière fois que j'ai porté la parole en cette enceinte, ma femme et moi avons visité de nombreux endroits au Canada et nous avons accueilli à la Résidence du Gouverneur un grand nombre de sociétés et organisations, y compris des représentants de groupes d'étudiants et de mouvements de la jeunesse. Nous avons été profondément impressionnés par les expressions de loyauté envers la Couronne qui nous sont venues de personnes représentant tous les milieux de la société.

La réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui vient de prendre fin, a été de nouveau l'occasion de franches discussions à l'échelon le plus élevé et a fait ressortir une fois de plus les liens étroits qui sont la marque distinctive de cette association unique de pays libres. Le Canada, avec les autres pays membres du Commonwealth,

a accueilli quatre nouveaux membres autonomes: le Sierra Leone, le Tanganyika, la Jamaïque et la Trinité et Tobago.

Les négociations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne et les répercussions économiques et politiques, pour le Commonwealth et ses membres, de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la Communauté, ont fait l'objet des discussions qui ont eu lieu à la conférence du Commonwealth. Ces questions sont d'un intérêt capital pour le Canada; le Gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth.

Des transformations lourdes de conséquences sont en voie de s'opérer dans les relations commerciales entre nations et groupes de nations. De nouvelles occasions se présentent d'engager des négociations fructueuses en vue de réduire les obstacles au commerce, d'après des normes d'application générale et uniforme. Mon Gouvernement estime que ces questions importantes devraient être étudiées à fond au cours d'une conférence groupant des représentants de nations animées du même esprit, et il a formulé une proposition en ce sens.

Le Canada a continué de jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale. La division de l'Allemagne et la situation de Berlin demeurent une source de désaccord en dépit d'efforts soutenus pour trouver un terrain d'entente propice à un règlement par voie de négociations. Tant que les puissances communistes continueront, par leur comportement, à créer un climat de tension et de méfiance, il faudra maintenir les moyens de défense du Canada tant sur notre territoire qu'aux frontières de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en Europe et dans l'Atlantique.

La menace de guerre ne sera écartée que si l'on en arrive à un accord international réel sur le désarmement, un accord dont l'exécution serait vérifiée par des moyens qui inspirent confiance. Le Canada va persister dans ses efforts pour atteindre cet objectif.

Les Canadiens ont salué avec satisfaction l'établissement, par les Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'un programme alimentaire mondial fondé sur une proposition de mes Ministres. Vous serez invités à autoriser la participation du Canada à ce programme.

Mon Gouvernement vous demandera d'étudier, à titre de mesure importante en vue de réaliser pleinement le concept de la Confédération, un projet de résolution prévoyant le «rapatriement» de la constitution du Canada et invitant les provinces à donner leur accord à cette fin.

Comme autre moyen d'identifier clairement la nationalité canadienne, mon Gouvernement invitera les provinces à une conférence où il les consultera sur le choix d'un drapeau national et d'autres symboles nationaux.

Vous serez saisis de mesures pourvoyant à la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires et tendant à assurer un gouvernement plus autonome aux habitants de cette région. Ce sera là un premier pas vers la création ultérieure de nouvelles provinces dans le grand Nord canadien.

Vous serez appelés à adopter des mesures destinées à donner suite, après modification, à certaines des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les publications.

Un projet de loi relatif au Sénat vous sera présenté.

Afin d'assurer que le remaniement de la carte électorale s'opère de façon objective et impartiale, vous serez invités à approuver un bill tendant à établir une commission indépendante chargée de recommander un remaniement.

[M. l'Orateur.]

Il vous sera soumis une mesure visant à établir une Commission des réclamations indiennes qui examinera les réclamations de diverses tribus et bandes, selon lesquelles certains de leurs droits auraient été restreints ou abrogés, et présentera des recommandations en vue du règlement équitable et final de ces réclamations.

L'activité économique du Canada a progressé rapidement. Ce progrès marqué s'est traduit par plus de 200,000 nouveaux emplois au cours des douze derniers mois. Mon Gouvernement a pour objectif d'accélérer ce rythme de progrès, ce qui veut dire la création, au cours des cinq prochaines années, de plus d'un million de nouveaux emplois, doublée d'un accroissement correspondant du produit national brut et de la production destinée à l'exportation aussi bien qu'au marché intérieur, secteurs qui atteignent déjà des niveaux sans précédent.

Une activité si intense n'a pas empêché que surviennent des difficultés de change semblables à celles qui avaient atteint les proportions d'une crise au Canada en 1947 et à celles qui ont affligé d'autres grands pays commerçants à des dates plus récentes. En juin, mon Gouvernement a jugé qu'il fallait appliquer immédiatement un vaste programme destiné à raffermir les réserves de devises du Canada. Depuis, ces réserves se sont accrues sensiblement. Mon Gouvernement a la ferme intention d'abolir, aussitôt que les circonstances le permettront, les surtaxes à l'importation qui figurent dans ce programme.

Mon Gouvernement continuera de prendre des mesures concrètes, pratiques, en vue de redresser la balance des paiements internationaux du Canada. Le taux de change du dollar canadien, qui a été stabilisé dernièrement, a beaucoup aidé les producteurs dans toutes les parties du Canada, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation. De plus, le nouveau taux de change favorise une grande expansion dans l'industrie touristique du Canada, à laquelle une action concertée des gouvernements fédéral et provinciaux a aussi concouru.

La mise en valeur du Canada continuera d'exiger des importations de capitaux. A cette fin, mon Gouvernement entretiendra au Canada un climat propice aux placements étrangers.

Vous serez invités à approuver, parmi les dispositions de mon Gouvernement en vue de développer l'économie du Canada, de maintenir un niveau élevé d'emploi et de raffermir la balance des paiements, un texte législatif établissant un Office national du développement économique. Cet Office serait largement représentatif et ferait enquête et rapport sur l'état de l'économie et sur les programmes économiques. Il serait aussi chargé de recommander au Gouvernement des entreprises ou mesures particulières qui, à son avis, favoriseraient l'expansion nationale, y compris des projets qui pourraient exiger la participation directe de l'État, sous forme de concours financier ou autrement.

Mes Ministres ont pour objectif d'équilibrer le budget. A cette fin il importera de limiter les dépenses facultatives et de consacrer une plus grande part des ressources disponibles à la réalisation des entreprises nationales essentielles qui sont conçues en vue d'assurer l'expansion de l'économie canadienne. Des mesures seront prises en vue de rendre encore plus efficace le fonctionnement du gouvernement. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement va aider à améliorer l'administration, tout en maintenant le haut degré d'excellence de la fonction publique du Canada. Un programme d'économies dans les dépenses de l'État se fera sentir dans le Budget revisé des dépenses dont vous serez saisis.

Une Commission royale d'enquête a été établie en vue d'examiner tout le domaine de l'imposition fédérale, ainsi que ses répercussions sur l'économie

canadienne, et de recommander des réformes et des améliorations.

Les mesures d'ordre fiscal dont vous serez saisis au cours de la présente session auront pour objet de créer de meilleures possibilités d'emploi pour les Canadiens, de favoriser la croissance de l'économie à un rythme élevé, d'affermir la balance des paiements internationaux du Canada et de maintenir la stabilité des prix. De nouvelles mesures budgétaires seront présentées afin d'offrir d'autres solutions aux problèmes de longue durée.

Mes Ministres vont présenter de nouveau les résolutions que renfermait le dernier budget, dont le principal objectif était de stimuler la croissance économique. Cela comprendra le stimulant à la production offert aux entreprises de fabrication et de transformation par la suppression de la moitié de l'impôt sur la première tranche de $50,000 de revenu imposable provenant de ventes accrues, et du quart de l'impôt accru sur tout revenu additionnel résultant de l'augmentation des ventes. Cela comprendra aussi la mesure visant à accorder aux sociétés et aux particuliers le droit de déduire du revenu découlant de la production du pétrole et du gaz les frais de forage et d'exploration, et à permettre que soient déduites aux fins de l'impôt sur le revenu certaines dépenses faites pour acquérir des droits d'exploitation relatifs au pétrole et au gaz. La mesure tendant à accorder un dégrèvement d'impôt spécial à l'égard des impôts provinciaux sur l'exploitation forestière sera également présentée de nouveau en vue de faire disparaître toute distinction injuste dans l'impôt sur l'abattage du bois. Les sociétés qui extraient le minerai de fer viendront s'ajouter à la liste de celles qui sont exemptes de l'impôt spécial sur le revenu réalisé au Canada par les succursales de corporations non résidantes. Vous serez saisis de nouveau de la mesure visant à augmenter de $50 par année les déductions d'impôt accordées pour les enfants.

Mon Gouvernement entend s'efforcer, de concert avec l'industrie canadienne, d'accroître et d'accélérer l'application des ressources de la science à la production industrielle. Il vous sera demandé d'approuver le nouveau stimulant fiscal, annoncé dans le dernier exposé budgétaire, à l'adresse des entreprises qui augmenteront les sommes qu'elles affectent à la recherche scientifique au Canada. L'ouverture cette semaine au Canada de la première station nucléaire d'énergie électrique a fourni une preuve éloquente de la belle coopération qui existe au Canada entre la science et l'industrie.

La prospérité et le progrès du Canada, en fin de compte, doivent s'appuyer dans une grande mesure sur ses exportations. Pour que celles-ci atteignent des niveaux satisfaisants, il faut accroître encore la capacité de concurrence des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Tels sont les buts des programmes industriels du Gouvernement. Ses négociations commerciales visent à ouvrir de nouveaux débouchés aux producteurs canadiens, en retour des possibilités offertes aux producteurs étrangers d'écouler leurs produits au Canada. La vigoureuse campagne d'expansion du commerce d'exportation va revêtir une ampleur nouvelle afin d'accroître les ventes des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Il vous sera demandé de voter les fonds nécessaires à l'accomplissement de cette tâche grandissante. Vous serez également saisis de modifications à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, modifications destinées à doubler le montant des engagements que la Société d'assurance des crédits à l'exportation peut assumer et à améliorer les arrangements de financement à longue échéance.

Vous serez priés d'autoriser l'institution d'un Office d'expansion atlantique qui sera appelé à donner son avis sur les mesures à prendre et les programmes à établir pour favoriser le développement économique de la région atlantique du Canada.

Des modifications seront proposées à la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, qui tendront à donner plus d'envergure encore au rôle important que joue cette banque dans l'expansion nationale.

Une agriculture prospère demeure essentielle au bien-être de l'ensemble de l'économie canadienne. Le Canada est gratifié cette année de très riches récoltes de bonne qualité, et les marchés d'exportation des produits agricoles canadiens se sont considérablement élargis.

Mes Ministres se rendent compte que l'élevage du bétail occupe une place de plus en plus importante dans l'agriculture canadienne. Ils proposent qu'un programme soit mis au point en vue d'assurer l'aménagement d'un nombre suffisant d'entrepôts afin qu'il y ait toujours assez de céréales de provende pour répondre aux besoins croissants des éleveurs de bétail, surtout dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Est canadien qui en manquent ordinairement.

Le programme d'assainissement et de mise en valeur des terres agricoles se poursuit activement et il vous sera demandé de lui voter les fonds nécessaires.

Il sera proposé un projet de loi visant à accroître les fonds de la Société du crédit agricole et à en assurer une utilisation plus souple.

On a également étudié le besoin d'apprentissage agricole et examiné les moyens qui existent à l'heure actuelle; pour faire suite à cette étude, il y aura, à l'automne, une conférence nationale sur l'apprentissage agricole.

La mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques du Canada doivent occuper une place de premier plan dans le programme de croissance économique nationale. La vingt-quatrième législature a jeté les bases voulues en adoptant la Loi sur l'Office national de l'énergie et d'autres mesures.

Il est à espérer que des ententes seront bientôt conclues, qui permettront de soumettre à votre approbation le traité du Columbia et toute mesure législative que doit adopter le Parlement pour y donner suite.

Le programme national que mon Gouvernement a présenté, voici deux ans, à l'égard du pétrole, a fait augmenter de façon satisfaisante la production et la vente du pétrole canadien.

Des études se poursuivront, en collaboration avec les provinces, sur la transmission à grande distance et à haute tension de l'énergie électrique ainsi que sur l'aménagement de sources d'énergie hydro-électrique en vue d'en arriver à la création d'un réseau national d'énergie, qui permettra une utilisation rationnelle des ressources hydro-électriques du Canada afin de mieux servir la mise en valeur et le progrès du pays. Des pourparlers sont en cours avec le gouvernement du Manitoba au sujet d'études du réseau fluvial du Nelson.

Mes Ministres ont décidé qu'il faut favoriser la signature de contrats à long terme relatifs à l'exportation massive des excédents d'énergie du Canada, d'après ses besoins actuels et futurs, afin d'accélérer l'aménagement au Canada de centrales d'une envergure telle que le marché national ne pourrait en faire les frais. Ces exportations peuvent aussi contribuer à raffermir notre balance des paiements.

Vu le rôle important des transports dans l'économie canadienne, vous serez invités à approuver des mesures tendant à donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports, qui a maintenant terminé une analyse complète du problème des chemins de fer au Canada. Ces mesures tendront à supprimer la nécessité de mettre en vigueur des majorations générales et uniformes du tarif-marchandises qui, par le passé, ont constitué un si lourd fardeau pour certaines régions et certains groupes de producteurs. Vous serez invités à approuver une prolongation de la Loi

sur la réduction des taux de transport de marchandises et la continuation des autres subventions provisoires accordées aux chemins de fer en vertu de crédits prévus au budget.

Il sera proposé des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada en vue de réserver aux navires canadiens le commerce de cabotage du Saint-Laurent et des Grands lacs. Il vous sera demandé des fonds afin d'assurer l'exécution du programme de subventions à la construction maritime annoncé il y a quelques mois.

Vous serez priés de pourvoir à la continuation du programme des travaux d'hiver en vue d'aider les municipalités à faire face au chômage saisonnier.

Il se produit des transformations profondes dans les besoins de main-d'œuvre des industries canadiennes, par suite de l'automatisation, d'autres innovations technologiques et des pressions de la concurrence mondiale. Vous serez saisis d'une mesure tendant à aider les employeurs, les travailleurs et leurs associations à parer le contre-coup de l'évolution industrielle.

Mon Gouvernement vous présentera également un texte législatif en vue d'assurer la protection contre les accidents et les dangers dans les travaux et les entreprises qui relèvent de la compétence du Gouvernement fédéral.

Le Comité chargé d'étudier les questions relatives à la Caisse d'assurance-chômage est censé présenter son rapport au cours de l'automne. Lorsque le rapport aura été étudié, vous serez saisis des dispositions pertinentes.

Pour qu'il soit possible d'instaurer un régime national de pension de vieillesse à participation, avec prestations aux invalides et aux survivants, il faut modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les gouvernements de toutes les provinces, sauf ceux du Québec et de Terre-Neuve, se sont prononcés en faveur d'une telle modification. Mon Gouvernement est disposé à vous recommander d'approuver une Adresse à Sa Majesté pour demander la modification, dès que nous aurons reçu l'assentiment des deux autres provinces.

A mesure que les régimes de pension se sont généralisés dans les entreprises canadiennes, il est devenu de plus en plus évident qu'il faudrait prendre des dispositions pour protéger les intérêts des intéressés, et notamment pour assurer que la pension accumulée soit transférable lorsque les travailleurs changent d'emploi. Dans la plupart des cas, les provinces doivent légiférer à cette fin; du reste, plusieurs d'entre elles sont à étudier des propositions dans ce sens. Mon Gouvernement sera disposé à vous soumettre des mesures législatives complémentaires visant les industries qui relèvent de la compétence fédérale, une fois que les provinces auront réalisé, à cet égard, suffisamment de progrès.

Vous serez saisis d'une mesure visant à autoriser l'institution d'un Conseil national du bien-être afin de rendre plus efficace l'activité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux dans ce domaine.

Vous serez invités à approuver des modifications à la Loi sur les aliments et drogues afin d'assurer une réglementation plus efficace de la distribution et de la vente des médicaments, dans l'intérêt de la santé publique.

Vous serez invités à adopter une loi tendant à permettre l'institution d'un Conseil national de la recherche médicale.

Vous serez saisis de nouveau d'une mesure législative tendant à autoriser le versement par les sociétés fédérales de la Couronne de certains impôts et droits provinciaux sur les denrées.

Il sera proposé, dans le cadre des subventions aux universités, des mesures législatives qui comporteront l'autorisation de verser les subventions plus élevées annoncées il y a déjà quelques mois, et qui pourvoiront à des arrangements de rechange là où des subventions provinciales supplémentaires sont versées en remplacement des subventions fédérales.

Il sera présenté un projet de loi visant à autoriser la révision et la codification de tous les statuts fédéraux.

Des bills seront présentés en vue de modifier la Loi sur les juges, la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'aide à la production du charbon et la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, ainsi que d'autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à abolir la clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure de la Chambre.

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Je prie Dieu dans Sa sagesse de vous éclairer dans l'accomplissement de votre tâche au service de la nation.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

LE CABINET

ANNONCE DE CHANGEMENTS ET DE NOMINATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à ce moment-ci, il est d'usage d'annoncer les changements dans la composition du cabinet depuis la dernière session. Les changements suivants sont entrés en vigueur le 9 août 1962:

L'honorable Donald Methuen Fleming, ancien ministre des Finances, a été nommé ministre de la Justice et procureur général.

L'honorable Edmund Davie Fulton, ancien ministre de la Justice et procureur général a été nommé ministre des Travaux publics.

L'honorable George Clyde Nowlan, ancien ministre du Revenu national, a été nommé ministre des Finances et Receveur général.

L'honorable Ellen Louks Fairclough, ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a été nommée ministre des Postes.

L'honorable Hugh John Flemming, qui ne détenait que le portefeuille des Forêts, cumule maintenant les fonctions de ministre des Forêts et de ministre du Revenu national.

L'honorable George Ernest Halpenny, secrétaire d'État du Canada, précédemment ministre sans porte-feuille.

L'honorable Paul Martineau, ministre des Mines et des Relevés techniques.

L'honorable Richard Albert Bell, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

L'honorable sénateur Malcolm Wallace McCutcheon, ministre sans portefeuille.

Voici la liste de ceux qui ont été nommés aux postes de secrétaire parlementaire le 17 août dernier:

Les secrétaires parlementaires du premier ministre, le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Théogène Ricard) et le député de Peace-River (M. G. W. Baldwin, Q.C.).

Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le député de Queen's (M. H. N. Macquarrie).

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, le député de Saint-Jean-Albert (M. Thomas M. Bell).

Le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, le député d'Oxford (M. W. B. Nesbitt, Q.C.).

Le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le député d'Elgin (M. J. A. McBain).

Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, le député de Saskatoon (M. H. F. Jones).

Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, le député d'Halifax (M. R. J. McCleave).

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député de Brome-Missisquoi (M. W. H. Grafftey).

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries, le député de Victoria (M. A. DeB. McPhillips).

Le secrétaire parlementaire du ministre du Travail, le député de Wellington-Sud (M. A. D. Hales).

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le député de Grenville-Dundas (M^me^ Jean Casselman).

Les secrétaires parlementaires du ministre de l'Agriculture, le député de Provencher (M. W. H. Jorgenson) et le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. L.-J. Pigeon).

Le secrétaire parlementaire du ministre des Mines et des Relevés techniques, le député de St-Jean-Est (M. J. A. McGrath).

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, le député d'York-Scarborough (M. F. C. McGee).

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) présente le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre une copie authentique d'un décret du Conseil nommant l'honorable Léon Balcer, ministre des Transports, l'honorable Gordon Churchill, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre des Finances, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, ministre des Postes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires, aux fins et en vertu du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'aimerais maintenant soumettre à la Chambre la nomination d'un président des comités pléniers. Je propose donc, appuyé par l'honorable M. Churchill, que M. Gordon Campbell Chown, député de la circonscription électorale de Winnipeg-Sud, soit nommé président des comités pléniers.

M. Chown, jeune homme de 40 ans, qui a fait ses études à l'université du Manitoba et à l'université Queen's, est avocat de profession. Au cours de la dernière guerre mondiale, il s'est engagé dans l'armée comme simple soldat et s'est élevé jusqu'au grade de capitaine. Avant d'être membre de la Chambre des communes, il a servi en qualité d'échevin de la ville de Winnipeg pendant trois ans. Il est membre de la Chambre des communes depuis déjà un certain nombre d'années, au cours desquelles il s'est acquitté de responsabilités analogues à celles qu'il assumerait maintenant si la Chambre acceptait sa nomination. On peut dire qu'en s'acquittant de ses responsabilités il a manifesté les qualités de fermeté et d'impartialité, à un degré supérieur à ce qu'on pourrait exiger de quiconque occupe le poste important de président des comités.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je prends la parole pour dire que nous appuyons entièrement la nomination proposée par le premier ministre. Au cours de la dernière législature, l'honorable député de Winnipeg-Sud a servi en qualité de président des comités. A ce titre, il a manifesté du tact, de l'équité et une impartialité complète. Nous sommes sûrs que, dans ce poste encore plus responsable, il manifestera au cours de la présente législature ces mêmes qualités, de sorte que nous sommes heureux d'appuyer sa nomination.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): En l'occurrence, nous sommes d'accord avec le chef de l'opposition officielle. Je n'ai pas besoin de répéter ce qu'il a si bien exprimé. Nous appuyons ce qu'il a dit.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je voudrais maintenant nommer un président suppléant des comités pléniers. Je

propose aux honorables députés le nom de M. Rémi Paul, l'honorable député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière.

Élu député pour la première fois lors des élections générales de mars 1958, il a fait sa marque à la Chambre. Il est membre du Barreau et connaît très bien le Règlement de la Chambre.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par M. Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants),

...que M. Rémi Paul, député de la circonscription électorale de Berthier-Maskinongé-Delanaudière soit nommé vice-président des comités de la Chambre.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, l'opposition libérale est heureuse d'accepter la suggestion de l'honorable premier ministre au sujet de cette nomination, qui en est une très importante et dont nous nous réjouissons. Je ne ferai rien d'autre que d'offrir au nouveau titulaire nos meilleurs vœux dans l'exécution de ses nouvelles fonctions.

(Traduction)

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je crois que c'est tout pour aujourd'hui; je propose donc, appuyé par l'honorable M. Churchill:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi, et que soit suspendue à cet égard l'application du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(La motion est adoptée, et la séance est levée d'office à cinq heures et deux minutes.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 septembre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE RELATIVE AUX QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. l'Orateur: Je crois qu'il serait utile, tant pour le président que pour les honorables députés, de rappeler à tous, les commentaires de Beauchesne et le Règlement de la Chambre dont tous les députés, sauf erreur, ont maintenant un exemplaire afin de signaler simplement, surtout pour la gouverne des nouveaux députés, l'article 39 du Règlement, ainsi que le commentaire 171, à la page 147 de l'ouvrage de Beauchesne et les commentaires qui se trouvent aux pages suivantes, qui ont trait aux questions. Il serait utile pour le président et pour les députés que chacun étudie avec soin le Règlement et les commentaires afin que les travaux de cette Chambre se déroulent d'une façon ordonnée.

LE COMMERCE

CUBA—CARGAISONS RUSSES TRANSPORTÉES À BORD DE NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il a quelque observation à nous faire au sujet de la nouvelle, parue dans les journaux, que des navires appartenant à des sociétés canadiennes, mais immatriculés au Royaume-Uni, transporteraient du matériel de l'Union soviétique à Cuba.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a fait enquête sur la question dont vient de parler le chef de l'opposition. Il s'agirait de huit navires d'entreprises canadiennes qui transportent du matériel de l'URSS à Cuba. Il est à noter que tous les navires dont il est question dans la nouvelle, bien que, semble-t-il, d'appartenance canadienne, battent pavillon britannique et sont dirigés et exploités par des compagnies britanniques. Cinq d'entre eux, construits au cours de la guerre, ont toujours eu leur port d'attache en Grande-Bretagne. Les trois autres sont passés au registre britannique selon une entente conclue en 1950.

L'honorable représentant n'est pas sans savoir que, d'après le droit maritime et la pratique internationale, les navires sont assujétis aux lois du pays dont ils battent le pavillon.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Vu que le gouvernement considère les navires dont le premier ministre a parlé comme les instruments d'une participation à des mesures concernant la navigation maritime que les alliés prendraient en cas d'urgence, et en dépit de ce qui vient de se dire, le ministre estime-t-il que ce commerce concorde avec cette politique?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en tant qu'ancien ministre des Transports, le député aurait dû poser une question beaucoup plus sensée. Il sait fort bien que le premier ministre a bien répondu. Légalement, ces navires sont britanniques, immatriculés en Angleterre et non au Canada. Ils ont été immatriculés en Angleterre à l'époque où le député de Laurier était ministre des Transports.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre qui n'a pas pris la peine de répondre à la première.

L'hon. M. Green: Parce qu'elle était sotte.

L'hon. M. Chevrier: J'ajoute ceci: vu que ces navires, bien qu'ils soient immatriculés en Angleterre, versent l'impôt sur le revenu au Canada, le ministre estime-t-il cette politique conforme à la ligne de conduite du gouvernement?

L'hon. M. Green: Ma foi, je n'ai jamais entendu dire que des bateaux payaient l'impôt sur le revenu.

LE SERVICE PUBLIC

ON DEMANDE LA MISE EN VIGUEUR DES REVISIONS DE TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Puis-je poser une question au premier ministre? Étant donné le grave malaise qui se fait sentir parmi les fonctionnaires fédéraux, le premier ministre va-t-il donner à la Chambre l'assurance qu'il étudiera sans délai la demande faite par l'Association du service civil en vue

de la mise en vigueur immédiate des revisions de traitement intéressant les catégories d'employés du groupe B pour ce qui est du programme de revision cyclique des traitements...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je voudrais rappeler à l'honorable député, qui, bien qu'il soit nouveau venu, a déjà siégé ici, qu'il serait plus approprié d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà signalé qu'il existe un grave malaise chez les fonctionnaires de l'État. Ma question est d'une grande importance à l'heure actuelle.

M. l'Orateur: Soit dit sans vouloir offenser l'honorable député, je suis d'avis que les questions visent à obtenir des renseignements et non à en donner.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous de dire que la question était recevable? L'honorable député cherchait à établir la politique du gouvernement à l'égard du genre de négociation, ou de l'instrument de négociation, auquel les fonctionnaire veulent avoir recours pour poursuivre leurs entretiens avec le gouvernement. C'est là, certes, une question légitime. En vertu de nos règles et traditions, l'honorable député devrait être autorisé à la poser.

M. l'Orateur: En réponse à l'honorable député d'Essex-Est, je dirai que l'honorable député de Kootenay-Est était peut-être animé d'intentions légitimes mais qu'il n'y paraissait pas de la façon dont il a posé sa question.

(Plus tard)

M. Byrne: J'aimerais poser ma question d'une autre façon, espérant que le premier ministre jugera à propos d'y répondre. Le premier ministre dirait-il à la Chambre quel examen on accorde à la requête des fonctionnaires demandant qu'une augmentation de traitement soit accordée au groupe B? Toutes les augmentations seront-elles rétroactives au 1er octobre?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois aucune différence entre la question antérieure et celle-ci.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA THALIDOMIDE—ON DEMANDE L'ÉTUDE DE LA QUESTION PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu le grand nombre de ceux qui s'intéressent à la question, le gouvernement pourrait-il songer à établir un comité de la Chambre qui serait chargé d'étudier les circonstances entourant la vente et la distribution de la thalidomide, d'étudier ce qui se fait pour aider ceux qui en sont victimes, et de prendre les mesures nécessaires en vue d'empêcher pareille tragédie de se reproduire?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme les honorables députés ont pu le lire dans le discours du trône, nous sommes à prendre des mesures sous forme d'une modification à la loi sur les aliments et drogues; une fois que cette modification sera proposée, je suis sûr que tous les honorables députés auront toute la chance voulue de discuter de la question.

M. Knowles: Si le ministre est incapable de répondre à ma question, alors je vais lui en poser une autre. Une fois le bill modificateur adopté en deuxième lecture, sera-t-il déféré à un comité de la Chambre?

L'hon. M. Monteith: Non, je ne saurais dire cela.

(Plus tard)

M. D. R. Mitchell (Sudbury): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le Ministre peut-il nous dire si l'on envisage de diviser immédiatement la Direction des aliments et drogues de son ministère, ce qui assurerait de meilleurs services d'inspection?

L'hon. M. Monteith: Non, monsieur l'Orateur.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—RENVOI DU TRAITÉ À UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est disposé à honorer l'engagement qu'il a pris au cours de la 24e législature, à savoir, que le traité relatif au Columbia serait déféré au comité des affaires extérieures?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Si je me souviens bien de l'engagement que j'ai pris, le traité devait être déféré au comité des affaires extérieures avant sa ratification.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

AU SUJET DE L'EXTENSION DES EAUX TERRITORIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): J'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il

nous dire ce qui se passe relativement aux négociations en vue d'étendre les limites de pêche, qui sont si importantes pour notre industrie?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, depuis la fin de la seconde conférence sur le droit de la mer, nous avons eu des entretiens de sondage avec un certain nombre de pays à propos de la possibilité d'en venir à une entente générale sur un certain nombre de questions qui n'ont pas été résolues aux deux conférences antérieures. Je ne puis pour l'instant dire que les entretiens ont abouti à des conclusions précises.

L'INDUSTRIE

LA «CANADIAN OIL COMPANY»—ON PROPOSE DE REMETTRE À PLUS TARD L'ABSORPTION DE CETTE SOCIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aurais une question à poser au premier ministre. Vu que le discours du trône nous annonce la présentation d'une mesure législative en vue d'établir un Office national du développement économique qui aurait pour mission de faire enquête et rapport sur les programmes économiques et de recommander au gouvernement des entreprises exigeant la participation directe de l'État, le premier ministre songerait-il à demander aux administrateurs de la *Canadian Oil Company* d'attendre, pour accepter définitivement les avances de la *Shell Oil Company*, qui offre de reprendre les affaires de *Canadian Oil*, que l'Office national du développement économique ait pu étudier cette question importante et déterminer si c'est dans le meilleur intérêt du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me demande bien comment on pourrait annoncer une ligne de conduite à cet égard et comment la question ne relèverait pas du cabinet.

LES TRANSPORTS

A PROPOS DU MAINTIEN DU SERVICE ENTRE NANAÏMO ET VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le ministre voudrait-il s'unir aux citoyens de la partie de l'île de Vancouver qui se trouve au nord de Malahat pour exhorter le Pacifique-Canadien à ne pas supprimer, à compter du 1er octobre, son service de paquebots pour le transport des voyageurs entre Nanaïmo et Vancouver, du moins jusqu'à ce qu'un autre mode de transport ait été assuré?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, cette situation m'a déjà été signalée; on a alors demandé que le gouvernement fédéral intervienne pour faire maintenir le service. En examinant la question à ce moment-là, j'en suis venu à la conclusion que le gouvernement fédéral n'était pas fondé à intervenir. A mon sens, le Pacifique-Canadien a pris cette décision par suite, notamment, de la très vive concurrence que lui fait le service de transbordeurs exploité par le gouvernement provincial. Au cours des dernières années, la province a mis sur pied un service de transbordeurs entre Vancouver et Victoria qui répond parfaitement aux besoins. Tout récemment, elle a fait l'acquisition du service de transbordeurs *Blackball* reliant Vancouver à Nanaïmo. En conséquence, c'est au gouvernement provincial qu'il faudrait s'adresser directement en ce qui concerne le maintien du service que le Pacifique-Canadien se propose de supprimer.

(Plus tard)

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question qui fait suite à celle que j'ai posée un peu plus tôt à propos des services maritimes du Pacifique-Canadien en Colombie-Britannique. Ayant déclaré que le gouvernement du Canada n'a rien à voir au maintien de ces services, pourrait-il songer à présenter une modification à la loi sur les transports de manière que les services des vapeurs côtiers relèvent de la Commission des transports?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, je vais considérer la question.

TERRE-NEUVE—NOUVELLE RELATIVE À UNE RÉDUCTION DE SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports, et je m'excuse de ne pas l'en avoir avisé. Le ministre sait-il que le National-Canadien a annoncé qu'il compte réduire le service transprovincial à trois trains par semaine, ce qui nous ramène à la situation d'il y a cinquante ans? Le ministre a-t-il reçu à ce sujet des instances de la Chambre de commerce et d'autres groupes intéressés?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiendrai la question pour un préavis.

(Texte)

REPRÉSENTANTS CANADIENS À LA COMMISSION INTERNATIONALE CHARGÉE D'ÉTUDIER LE PROJET DE CANALISATION DU RICHELIEU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports. Le ministre est-il en mesure de dévoiler les noms des trois représentants canadiens qui siégeront à la Commission internationale mixte instituée pour étudier le projet de canalisation du Richelieu? Cette commission doit siéger au début du mois d'octobre.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, aussitôt que je serai en mesure de dévoiler ces noms, il me fera grand plaisir de l'annoncer à la Chambre.

(Traduction)

LES TRAVAUX PUBLICS

ÎLE DE VANCOUVER—INTERPELLATION RELATIVE AU BRISE-LAMES DANS LA BAIE SAN-JUAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Pourrait-il dire à la Chambre quels sont les derniers rapports concernant le besoin urgent d'aménager un brise-lames dans la baie San-Juan, sur l'île de Vancouver?

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être aurais-je dû rappeler un peu plus tôt au député l'article 39 du Règlement ainsi que les commentaires qui s'y rapportent. La question, comme toute autre du même genre, devrait figurer au *Feuilleton*.

LES COALITIONS

PROJET DE MODIFICATION TOUCHANT LES ARTICLES RELATIFS AUX FUSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au ministre de la Justice une question qui se fonde sur les trois rapports présentés dernièrement par la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce au sujet des industries de production de contenants en carton et de produits connexes? Dans ces rapports, la Commission déclare que les articles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui portent sur les fusions sont trop faibles pour être de quelque utilité que ce soit.

Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer, au cours de la présente session, des modifications aux articles en question de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en vue de remédier à la situation?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il a déjà été annoncé publiquement que les recommandations de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce sont présentement à l'étude.

LES PÊCHERIES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—MISE EN VIGUEUR DE VŒUX RELATIFS AUX PERMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Le gouvernement compte-t-il présenter, au cours de la session, quelque mesure législative fondée sur les recommandations de M. Sinclair au sujet de la restriction des permis?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de New-Westminster de m'avoir prévenu de sa question. Le gouvernement n'a pas décidé de présenter de mesure législative à ce sujet.

BAIE DES CHALEURS (N.-B.)—PÊCHE ILLÉGALE PAR DES CHALUTIERS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu des plaintes relativement à la pêche que pratiquent des chalutiers étrangers, particulièrement d'immatriculation espagnole, dans les eaux du golfe Saint-Laurent et à l'embouchure de la baie des Chaleurs, en utilisant des filets aux mailles plus petites que les mailles régulières? S'il en est ainsi, quelle mesure a-t-on prise pour protéger les pêcheurs canadiens contre de telles pratiques?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Le ministère a reçu plusieurs rapports sur la pêche que font des vaisseaux étrangers dans cette région. Chaque fois on a fait enquête et mon ministère a pris les mesures qui s'imposaient, quand il y avait lieu. Je me ferai un plaisir de fournir plus tard de plus amples renseignements à l'honorable député.

(Texte)

CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION RELATIVE À LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au

très honorable premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de substituer au programme d'austérité un programme de véritable prospérité canadienne?

(Traduction)

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES FILS DE LA LIBERTÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRINCIPE RÉGISSANT LES CONDAMNATIONS AU PÉNITENCIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice; je le prie de m'excuser, mais je n'ai pas pu lui en donner préavis ce matin. Qu'on me permette de lui demander, à la lumière des responsabilités et de l'autorité de son ministère, et dans l'intérêt du maintien de la justice, de l'ordre, de la paix et d'une bonne administration, si l'on a des projets quelconques qu'il pourrait communiquer à la Chambre, destinés à mettre fin au sérieux état de choses qui se pose maintenant à la Colombie-Britannique par suite de la façon d'agir et des principes suivis par les Fils de la liberté?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'avais pensé qu'on me poserait une ou plusieurs questions sur ce sujet et, si l'on m'y autorise, j'aimerais faire une déclaration à ce propos.

M. l'Orateur: A l'ordre! A moins que l'honorable ministre n'obtienne le consentement unanime de la Chambre pour faire une déclaration en réponse à la question posée, il nous faut revenir à l'appel des motions.

L'hon. M. Fleming: Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas une déclaration à l'appel de l'ordre du jour, mais qu'elle suppléera la réponse à la question posée.

M. l'Orateur: L'honorable ministre a-t-il l'assentiment unanime de la Chambre qui lui permette de continuer?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Fleming: L'honorable R. W. Bonner, procureur général de la Colombie-Britannique, m'a fait savoir par lettre qu'il avait fait, le 20 septembre dernier, une déclaration publique dans laquelle il demandait au gouvernement du Canada de modifier sa ligne de conduite au sujet de la détention des Doukhobors Fils de la liberté qui avaient été condamnés à des peines d'emprisonnement dans un pénitencier. Il demandait en somme que ces prisonniers soient dispersés dans d'autres institutions fédérales d'un bout à l'autre du Canada.

En février dernier, le gouvernement du Canada a dû faire face au problème que posaient les dispositions relatives à la détention d'un grand nombre de membres de la secte des Fils de la liberté qui, ainsi qu'on s'y attendait à l'époque, seraient condamnés à des peines de détention dans des pénitenciers pour actes de terrorisme.

En s'appuyant sur l'expérience acquise depuis 30 années qu'on s'occupe des Fils de la liberté détenus dans les pénitenciers, le gouvernement n'ignorait certes pas qu'ils ne se comporteraient pas comme des prisonniers ordinaires. Jusqu'ici, ils n'ont jamais collaboré d'aucune façon à la routine normale d'un pénitencier. Ils n'ont jamais été disposés à participer à un programme de travail prévu pour les détenus. Ils ont mis le feu à des immeubles institutionnels et à l'équipement qu'ils contenaient. Ils ont fréquemment bouleversé la routine des prisons en organisant des démonstrations et en se livrant à la grève de la faim.

En déterminant la ligne de conduite à suivre en ce qui concerne la détention des Fils de la liberté trouvés coupables, le gouvernement a bien réfléchi à la proposition voulant qu'on les divise en groupes pour les répartir dans les diverses institutions fédérales existant au Canada. Étant donné qu'ils devaient être gardés dans des conditions de sécurité maximum, il a été impossible de les transférer dans les quatre institutions de sécurité moyenne et les douze de sécurité minimum qui relèvent du service des pénitenciers. Par conséquent, la seule question qui restait à examiner était celle de savoir s'il fallait les répartir dans les six institutions de sécurité maximum fonctionnant à New Westminster (C.-B.), Prince-Albert (Sask.), Stony-Mountain (Man.), Kingston (Ont.), Saint-Vincent-de-Paul (P.Q.) et Dorchester (N.-B.).

Ces institutions comptent maintenant en tout plus de 4,000 détenus. Leur nombre augmente chaque jour à la suite des jugements rendus par les tribunaux. Chacun de ces pénitenciers est considérablement surpeuplé, et continuera à l'être jusqu'en 1964, année au cours de laquelle s'achèvera la construction de quatre nouvelles institutions importantes.

Le gouvernement du Canada estimait que placer en nombre des Fils de la liberté dans ces institutions ne contribuerait pas au règlement du problème d'ensemble que pose la présence des Fils de la liberté en Colombie-Britannique. De plus, le gouvernement était d'avis qu'une telle mesure créerait dans ces institutions une situation qui pourrait entraîner de graves incidents. Si pareils incidents

s'étaient produits, des vies auraient été mises en danger et la propriété de l'État aurait pu subir des millions de dollars de dommages. A tout le moins, le programme de formation des détenus que l'on applique en permanence dans ces institutions, à un coût très élevé pour le Trésor public, serait complètement désorganisé.

Soixante-huit Fils de la liberté sont maintenant détenus par les autorités fédérales et plus de cent autres attendent leur procès. Ceux qui sont détenus ont déjà essayé de provoquer des incendies, ils ont refusé de manger et de se conformer à la routine des institutions dans lesquelles on les avait placés.

Le point de vue du gouvernement fédéral est net. Jusqu'à ce que de nouvelles constructions permettent le transfert des Fils de la liberté qui sont prisonniers dans d'autres institutions à sûreté maximum, où ils seront gardés en toute sécurité, il faudra les laisser dans la prison de Stony-Mountain. Cette institution à l'épreuve du feu, qui prévoit un maximum de surveillance, permet en effet de détenir les Fils de la liberté moyennant un minimum de frais, tout en présentant le moins de danger possible pour le public canadien.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question supplémentaire à ce sujet? Le gouvernement a-t-il réfléchi à la possibilité d'offrir au gouvernement de la Colombie-Britannique sa collaboration en vue d'appliquer le programme commun à long terme qui doit remédier à cet état de choses regrettable?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, le mot «collaboration» figure dans la déclaration du procureur général de la Colombie-Britannique, et dont j'ai fait mention. Je crois que le gouvernement fédéral a pleinement collaboré à cet égard, et la ligne de conduite que je viens d'exposer sera certainement appréciée à sa juste valeur par le député, comme étant la seule que puisse suivre le gouvernement fédéral dans les circonstances actuelles.

L'IMMIGRATION

HONG-KONG—RELÈVEMENT ÉVENTUEL DU CONTINGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A-t-on fait venir le contingent de 100 réfugiés de la Chine rouge à Hong-kong, et les services du ministre ont-ils émis quelque directive en vue d'accueillir au Canada un plus grand nombre de réfugiés?

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, 71 réfugiés, soit 35 personnes ou des familles, sont déjà entrés au Canada, et 48 autres demandes d'admission, intéressant 107 personnes, ont été approuvées. Cependant, ces personnes sont provisoirement retenues à Hong-kong jusqu'à ce qu'elles aient fini de subir des traitements médicaux pour une affection qui doit être guérie avant qu'elles puissent entrer au Canada. La plupart de ces réfugiés, sinon tous, seront arrivés au pays vers la fin d'octobre. On prévoit qu'on aura accueilli 100 familles vers le milieu ou la fin du mois de novembre, et on songera alors à étendre le programme, s'il y a lieu de le faire.

LES PÉNITENCIERS

DORCHESTER (N.-B.)—LES CONDITIONS Y SERAIENT PEU SATISFAISANTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter le ministre de la Justice pour le nouveau portefeuille qu'on lui a confié. J'aimerais lui poser une question inspirée d'un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, numéro d'hier, le jeudi 27 septembre. D'après cet article, les gardes du pénitencier fédéral de sécurité maximum, à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, déclarent que la situation des détenus a atteint, depuis quelque temps déjà, un point critique, et soutiennent qu'on a besoin d'un plus grand nombre de préposés à la sécurité. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en pense?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses félicitations. Je n'ai pas lu l'article dont il fait état, mais je le lirai volontiers et j'irai aux renseignements.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES ENVOIS À LA TÊTE DES LACS AURAIENT FLÉCHI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il pense de la réduction radicale des exportations de blé à la tête des Lacs au cours de la présente saison de navigation, et nous dire si nous pouvons nous attendre à une augmentation des exportations pendant le reste de cette saison?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de constater que l'honorable député d'Assiniboïa s'intéresse toujours à l'écoulement

de nos céréales. Je serai heureux de traiter de cette question, dès que l'occasion s'en présentera.

M. Argue: Autre question. Le ministre peut-il nous dire s'il y a possibilité que, dans un avenir prochain, on lève l'interdiction sur l'expédition de blé de haute qualité vers la tête des Lacs? Il s'agit d'une question urgente.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, monsieur l'Orateur, c'est une question urgente. A l'heure actuelle nous accordons la préférence aux expéditions de blé de qualité inférieure vers la tête des Lacs pour répondre aux besoins du marché intérieur de l'Est du Canada.

LE BUDGET

PRÉSENTATION ÉVENTUELLE DES RÉSOLUTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Quand (pourvu que nous soyons encore ici) le Ministre a-t-il l'intention de présenter les résolutions budgétaires dont il est fait mention dans le discours du trône?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis ni prophète ni fils de prophète; ainsi donc, je ne saurais dire quand la chose se fera.

L'AGRICULTURE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON PRATIQUERAIT LE DUMPING DES PRODUITS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de l'Agriculture. J'aimerais savoir si l'on envisage des dispositions en vue d'enrayer le flot des produits agricoles américains en Colombie-Britannique, système de dumping qu'on commence à pratiquer trois semaines avant la récolte annuelle dans les Kootenay?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ignore où l'honorable député a passé son temps depuis cinq ans; il devrait savoir ce que le gouvernement a fait pour enrayer ce dumping.

M. Winch: Je dirai que mon honorable ami sait très bien où j'étais. Je reviens justement de la vallée de l'Okanagan et de la région de Kootenay où le problème se pose.

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE, PROPOSÉE PAR M. GORDON CHAPLIN ET APPUYÉE PAR M. CLÉMENT VINCENT.

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. Gordon Chaplin (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais, dès maintenant, vous féliciter très chaleureusement d'avoir été nommé à cette haute fonction. Je crois que tous ceux qui étaient hier à la Chambre et vous ont vu s'accorderont pour dire que vous vous distinguerez dans cette tâche; j'espère que vous servirez, en cette capacité, pendant de nombreuses années à venir.

Monsieur l'Orateur, je me rends pleinement compte du très grand honneur qui m'a été fait aujourd'hui par le premier ministre (M. Diefenbaker) lorsqu'il m'a demandé de proposer l'adoption du discours du trône. J'éprouve un embarras très net, comme ce serait, j'en suis certain, le cas de tout nouveau député, en réfléchissant au grand nombre d'éminents Canadiens qui ont pris place en cette Chambre au cours des années. J'éprouve aussi une très grande fierté en me rappelant que feu mon père a passé bon nombre d'années ici en tant que député de Lincoln. Dans ce temps-là, il ne me serait jamais venu à l'idée que je puisse représenter en cette assemblée une autre grande circonscription d'importance historique. C'est avec une satisfaction sincère et toute personnelle que j'ai remarqué aujourd'hui l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) prendre sa place ici. Il y a servi comme député en même temps que mon père et, pour autant que je sache, il est le seul parmi nous qui nous relie à cette génération.

Monsieur l'Orateur, étant donné le nombre de nouveaux députés à la Chambre, il semblerait opportun que je dépeigne en quelque sorte la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Waterloo-Sud et la circonscription voisine de Waterloo-Nord composent, à elles deux, le comté de Waterloo situé au centre du sud-ouest de l'Ontario, qui comprend de riches terres agricoles, ainsi qu'une industrie laitière importante, en plus de l'élevage de bovins et autres bestiaux, la production de céréales, de légumes, de fruits et des cultures mixtes très étendues. A cela s'ajoute un vaste réseau industriel. Dans le nord, Kitchener et Waterloo, en plus d'être

le siège d'importantes sociétés d'assurance et d'institutions financières, comptent d'importantes fabriques de caoutchouc et de pneus, de meubles, d'appareils de télévision et d'appareils électriques, de distilleries ainsi que de nombreuses autres industries.

En outre, à Waterloo-Sud, les localités de Galt, de Preston et de Hespeler, sont pourvues d'une grande variété d'industries allant de la production de l'acier lourd aux produits du textile, aux matières plastiques, à l'ameublement et aux appareils électriques. Si je fais mention de ces choses, monsieur l'Orateur, c'est simplement pour bien montrer que nous avons une région agricole et industrielle à la fois vaste et progressive qui fournit de l'emploi et assure la subsistance à des milliers des nôtres. Nous avons ce que je pourrais appeler une économie bien équilibrée. Nous bénéficions de ces avantages. Bien entendu, nous sommes conscients des problèmes qui assaillent et l'agriculture et l'industrie.

Pour ce qui est de l'origine des habitants de la région, ceux du Nord sont surtout allemands ou hollandais de la Pennsylvanie, et ceux du Sud, autour de Galt et d'Ayr, sont surtout écossais.

Quelques mots à l'adresse des députés d'ascendance écossaise: tout récemment, une charmante jeune fille de Galt, M[lle] Ann Gall, a remporté le championnat du festival des danses écossaises, à Edimbourg. C'est la première fois, me dit-on, qu'une personne d'un autre pays que l'Écosse mérite cet honneur. C'est vous dire, monsieur l'Orateur, que notre collectivité, tout en étant des plus progressives, n'oublie ni son histoire ni ses traditions.

Les mesures législatives proposées dans le discours du trône doivent être envisagées à la lumière de ce que le gouvernement a déjà accompli. Elles doivent être considérées par rapport aux résultats qu'il a obtenus et aux initiatives dont il a fait profiter la population du pays. Je voudrais maintenant passer à l'agriculture, non seulement parce qu'elle revêt une si grande importance tant pour l'ensemble du pays que pour ma région en particulier, mais parce que l'un des principaux problèmes qu'elle pose, sous certains aspects, est l'accumulation d'énormes excédents. Le contribuable canadien n'est pas sans se rendre compte de la situation, surtout s'il est appelé à soutenir ces excédents au moyen de très fortes subventions.

Un des projets à long terme du ministère de l'Agriculture envisage d'encourager certains des cultivateurs, des producteurs de lait en particulier, à passer à l'élevage du bœuf de boucherie. Au Canada, par le temps qui court, la viande de bœuf est très recherchée. Au cours des douze prochaines années, il nous faudra augmenter de sept millions de têtes notre population bovine. Il s'agit là d'une entreprise profitable, mais qui pose certains problèmes, notamment à ceux qui s'adonnent à la production du lait. Le producteur de lait est habitué de vendre son lait chaque jour et de recevoir son argent chaque semaine ou à intervalles fréquents. La difficulté surgit lorsqu'il ne reçoit plus de l'argent qu'une fois par année, quand il vend ses bêtes.

Dans son ensemble, ce problème se rattache aux objectifs à longue échéance de la loi sur la remise en valeur et le rétablissement des terres agricoles, qui tendent à une utilisation plus rationnelle des terres pauvres de façon à accroître les revenus du cultivateur. Entre autres choses, il pourrait être ici question d'aménager des pâturages permanents et, lorsque c'est souhaitable, des pâturages collectifs ou coopératifs. Ainsi, on espère que les cultivateurs pourront se servir des terres arables actuellement utilisées comme pâturages pour y ensemencer des céréales de provende dans l'Est du Canada. On peut aussi prévoir que l'expansion de la production du bétail de boucherie dans l'Ouest canadien créera un nouveau marché pour les céréales de provende de l'Ouest. A mon sens, voilà un programme sain conçu pour guider le cultivateur et l'inciter à s'orienter vers une production profitable à long terme afin de réduire et d'éliminer, si possible, certains excédents de produits laitiers, de sorte que le contribuable n'ait plus à supporter le fardeau de ces subventions.

Je suis heureux de lire, dans le discours du trône, qu'on apportera à la loi sur le crédit agricole certaines modifications qui, à mon avis, vont rendre service à cet égard. Il me semble en outre qu'une certaine libéralisation de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles serait souhaitable. A l'heure actuelle, la période de remboursement d'un prêt est proportionnée au montant du prêt. Autrement dit, un cultivateur, empruntant disons $7,500 doit rembourser la somme en cinq ans alors que celui qui emprunte de $1,000 à $2,000 n'a que douze à dix-huit mois pour les rendre. C'est beaucoup pour le petit cultivateur qui voudrait se lancer dans l'élevage des bovins. Il me semble qu'il devrait y avoir un lien entre l'échéance de remboursement et le but de l'emprunt. J'espère que le gouvernement examinera la question.

L'envergure et l'efficacité des recherches du ministère est un autre domaine qui présente un grand intérêt et une grande importance. En vue d'élargir le marché national et le marché d'exportation des produits alimentaires canadiens, on a fait de grands progrès dans la préparation commerciale de certains produits alimentaires, la purée de pommes de terre en poudre par exemple. Le même procédé de préparation est appliqué actuellement à d'autres produits tels que le navet, ou à

un mélange de pomme de terre et de viande, de pomme de terre et de poisson, de pomme de terre et de fromage, de pomme de terre et d'œufs. D'après le ministre, si ces produits étaient préparés de façon à pouvoir se conserver dans les pays tropicaux sans réfrigération et si les préparations étaient bonnes et nutritives, emballées peut-être sous forme de portions individuelles et vendues bon marché, le Canada aurait trouvé un moyen original et pratique propre à élargir nos marchés et résolu peut-être aussi, dans certains cas, le problèmes des excédents et des subventions. Voilà justement ce qu'on semble avoir accompli. Je dis bien «semble avoir accompli» parce que j'ai été fabricant assez longtemps pour savoir qu'au sujet de plusieurs denrées les espoirs qu'on fonde sur elles ne se réalisent pas toujours. Dans la situation actuelle de l'industrie alimentaire du Canada, les fabricants et les fournisseurs ainsi qu'une association d'exportation nouvellement créée ont cherché à développer et à faire connaître ces produits et d'autres sur les marchés étrangers. Cela me semble une idée ouvrant beaucoup de possibilités. C'est peut-être l'une des choses les plus prometteuses pour l'agriculture aujourd'hui. Voilà une belle initiative et vive l'initiative d'où qu'elle vienne. Si jamais cette entreprise donne d'heureux résultats, elle agrandira nos marchés et mettra un frein à nos excédents de plusieurs produits agricoles. Il est permis de penser qu'elle nous aidera même à faire honneur à nos obligations envers les nouvelles nations d'Afrique et les vieux pays d'Asie où la famine a toujours été endémique.

Monsieur l'Orateur, nous avons un ministre qui connaît très bien son affaire. C'est un homme qui a de l'imagination et qui sait s'en servir à des fins pratiques. Peut-être que par-dessus tout, cependant, cela prouve la nécessité d'une collaboration entre le gouvernement, les fournisseurs et les fabricants et nous indique la route à suivre si nous voulons surmonter les difficultés économiques qui nous font face aujourd'hui.

Je remarque avec plaisir que le discours du trône reconnaît le problème que pose l'automatisation dans l'industrie et j'aimerais dire quelques mots au sujet du ministère du Travail. En parlant de travail, on pense immédiatement à l'emploi. Il est vrai que la situation de l'emploi s'est grandement améliorée au cours des derniers mois; en fait, l'emploi est rendu à un sommet jamais atteint jusqu'ici. Néanmoins, nous avons encore des chômeurs et cette situation préoccupe quiconque comprend le malheur d'être sans travail.

Le chômage au Canada tient à trois choses. Tout d'abord, notre climat qui rend difficile l'accomplissement de certains travaux en hiver et cause le chômage saisonnier. On a pris d'importantes mesures pour combattre le chômage d'hiver. En effet, le programme d'encouragement des travaux dans les municipalités pour l'hiver qui vient a été annoncé. Il en ressort qu'un grand nombre de municipalités tireront parti de ce programme qui sera vraisemblablement étendu cette année.

Il va sans dire que ce programme répond parfaitement aux besoins. Il faut louer le ministre du dynamisme et de la prévoyance dont il a fait preuve à ce sujet. Ce programme a sûrement contribué à diminuer le chômage qui s'accentuait durant l'hiver dans le passé. Deux autres grands facteurs contribuent au chômage dans notre pays, dont l'un se rattache à notre politique commerciale. Il nous faut stimuler l'industrie canadienne. Nous devons nous efforcer de créer des conditions qui l'encourageront à fabriquer elle-même nombre des articles que nous importons dans le moment.

J'ai l'intention de revenir sur la question du commerce, mais il est un autre facteur qui influe sur le chômage. Il s'agit de l'automatisation. Tout le monde ne s'entend pas sur le sens de l'automatisation. Il est généralement admis, toutefois, qu'elle envisage le recours à des machines améliorées et, d'ordinaire, automatiques ainsi qu'à des techniques perfectionnées pour réduire le prix d'un article donné. De façon générale, cela veut dire également que l'employé doit posséder des aptitudes et une formation supérieures. Si bien que, lorsque l'emploi se contracte, ce sont habituellement les ouvriers non spécialisés qui en souffrent.

Un tel état de choses, accompagné de l'accroissement de la population scolaire et du fait que des milliers de jeunes gens commencent à grossir l'effectif de notre main-d'œuvre, pose un problème bien concret au ministère et au gouvernement. Cependant, le programme de formation professionnelle que le gouvernement fédéral a lancé de concert avec les provinces commence aujourd'hui à faire valoir ses grands avantages. Certains ont prétendu qu'on était allé beaucoup trop vite et que, à eux seuls, des bâtiments ne sauraient résoudre le problème. Dans une certaine mesure, c'est sans doute vrai et il aurait peut-être fallu prévoir depuis longtemps le besoin d'un tel programme. L'ancien gouvernement aurait dû le prévoir et prendre les mesures nécessaires. Quoi qu'il en soit, le programme fait des progrès marqués et je suis certain qu'avec le temps, il aidera ceux qui sortent de l'école et offrira aux membres actuels de notre effectif ouvrier menacés de chômage la chance de se perfectionner et de se spécialiser.

Pour revenir encore une fois sur les problèmes créés par l'automatisation, l'entente récemment conclue entre les syndicats et les chemins de fer a retenu mon attention. Je n'ai pas l'intention de dire ce que je pense des aspects économiques de cette entente, mais je trouve que d'autres industries en butte aux mêmes problèmes auraient peut-être avantage à examiner les dispositions prises pour s'occuper des employés les plus susceptibles d'être mis à pied à cause des modifications tendant à rendre l'exploitation plus efficace et pour leur apprendre un autre métier quand c'est possible.

Sans doute, le ministre n'a-t-il pas abordé cet aspect particulier de la question, mais il me semble que ces dispositions particulières de l'entente reflètent ses vues, ses sentiments et sa pensée. Ceux qui connaissent le ministre connaissent son sens inné de la justice et savent qu'il est homme à inspirer confiance et à tracer la voie vers la collaboration.

L'un des problèmes les plus tenaces qui empoisonnent notre pays depuis des années, monsieur l'Orateur, est l'énorme déficit chronique de notre balance des paiements avec les États-Unis, dont le déficit commercial constitue une bonne partie. Ce problème est directement lié à la crise frappant nos réserves de devises étrangères déclenchée en juin dernier et dont il constitue un facteur important. Nos trop fortes importations, consistant dans une grande mesure en biens œuvrés, se sont payées par des capitaux étrangers importés au Canada.

Qu'on me comprenne bien, monsieur l'Orateur. Je n'ai rien à redire aux capitaux étrangers qui sont investis au Canada, bien au contraire, mais entre les capitaux étrangers qui servent aux immobilisations et à l'équipement assurant notre production future et ceux qui nous permettent d'importer des biens de consommation et qui devront être remboursés d'une façon ou d'une autre, il y a une différence.

On peut vraiment comparer notre pays au cultivateur imprévoyant qui vend ses cinq dernières acres de terrain pour s'offrir un voyage en Floride. C'est exactement ce que nous faisons. C'est ainsi que nous agissons. Nous avons dilapidé et gaspillé notre avoir pour assurer le présent.

En 1961 nos importations de biens de consommation ont atteint près de 2 milliards de dollars. Une bonne partie comprenait des marchandises œuvrées qui pourraient être fabriquées au Canada. Cela ne nous donne-t-il pas à penser? Sûrement cela veut dire que nous ne devons épargner aucun effort en vue de pousser l'industrialisation de notre pays, car quelle que soit l'importance de notre industrie primaire, l'importance que conservera notre grande richesse en matières premières nous ne pouvons pas simplement compter là-dessus dans l'avenir pour assurer une expansion devenue nécessaire.

Le Canada et les autres nations du monde libre aident et doivent continuer d'aider les pays sous-développés en leur fournissant entre autres des techniciens, de l'argent pour se procurer du matériel moderne et outiller leurs industries, des moyens de formation. Cette assistance, des pays sous-développés l'utilisent d'abord pour mettre en valeur leurs propres matières premières. Il en résulte une concurrence accrue sur le marché des matières brutes et aujourd'hui cela nuit considérablement à la position du Canada en tant que fournisseur mondial.

Il y a, monsieur l'Orateur, des théoriciens qui disent que nous devrions nous spécialiser dans les produits que nous sommes le mieux en mesure de fabriquer. Ce que cela comprend je ne saurais le dire. Mais je sais qu'aujourd'hui beaucoup de produits synthétiques peuvent se fabriquer. Avec l'outillage voulu et une main-d'œuvre spécialisée, on pourrait exploiter des fabriques de matières plastiques dans n'importe quel pays du monde. Voilà un autre secteur où de nouveaux produits et de nouvelles matières peuvent soutenir la concurrence avec des matières classiques. Selon moi ce qu'il faut surtout fournir à l'avenir, en plus de mettre au point de nouvelles techniques, c'est la compétence administrative chez les chimistes, les ingénieurs, les techniciens et les ouvriers spécialisés. Il nous sera possible d'y arriver avec une industrie secondaire saine, robuste et prospère. Sinon, nous tirerons de l'arrière et notre économie s'effondrera rapidement devant la concurrence européenne et asiatique, en plus de celle que nous font depuis toujours les États-Unis.

Qu'a fait le gouvernement pour stimuler l'expansion de l'industrie dans notre pays? Il y a eu, bien sûr, la dévaluation du dollar dont les grands avantages commencent à se manifester. Mais c'est surtout de l'activité du ministère du Commerce dont je veux parler maintenant. Le ministre du Commerce a fait un travail magnifique. Il a fait preuve d'un grand dynamisme dans la direction de son ministère. L'état d'esprit de son personnel est excellent et son service extérieur est sans aucun doute l'un des meilleurs dans le monde à l'heure actuelle. Chaque homme d'affaires qui a eu à travailler avec eux peut l'attester.

Ce ministère n'a cessé d'aller de l'avant. On s'en rend compte si l'on se reporte aux innovations sûres et réalistes qui ont été prises pour stimuler la vente des produits canadiens

Les quelque 5,600 hommes d'affaires et fabricants qui ont pris part aux diverses conférences sur le commerce que le ministre a tenues un peu partout dans le pays peuvent en témoigner.

Voici que le ministère se propose d'amener des acheteurs étrangers voir ce que le Canada peut offrir. Des éditoriaux ont paru à ce sujet et il y a eu quelques critiques. Certes, cette décision peut sembler peu conforme à la ligne de conduite suivie par le ministère par le passé mais, à mon avis, ce n'est pas plus du socialisme ou de l'ingérence indue de la part de l'État dans les affaires de l'industrie que ne l'est l'établissement de foires commerciales. De fait, j'estime qu'il est très avantageux de faire venir des acheteurs possibles au Canada pour qu'ils puissent se rendre compte de nos moyens de fabrication. Le ministère du Commerce n'a nullement l'intention d'accaparer le commerce d'exploitation au détriment des hommes d'affaires canadiens. Il est bien clair que les fabricants devront, comme par le passé, déployer des efforts pour vendre leurs produits. A mon avis, le nouveau régime est un exemple de collaboration intelligente entre le ministère et les fabricants pour essayer de renforcer et de maintenir notre position sur les marchés mondiaux qui est, de nos jours, prise d'assaut par tous les pays dynamiques du monde.

En général, les fabricants canadiens sont très satisfaits de l'orientation donnée par le ministre. Soit dit en passant, j'en ai parfois marre de voir certains journalistes pontifier et répéter sans cesse dans leurs éditoriaux que les fabricants canadiens sont paresseux et incompétents, qu'ils manquent d'imagination et qu'ils ne savent pas comment s'y prendre pour vendre leurs produits. D'après mon expérience, il n'en est pas ainsi. Il se peut, évidemment, que certains commerces manquent de compétence. Je le présume. Mais en général, l'industrie canadienne a dû faire preuve de compétence pour pouvoir se maintenir. A notre usine nous avons reçu la visite des chefs de vastes entreprises américaines de fabrication. Ils se sont montrés étonnés de la souplesse et de l'ingéniosité que nous avons dû déployer au Canada pour faire face à la concurrence.

Le ministère présente plusieurs autres aspects dont je n'ai pas le temps de traiter aujourd'hui, mais je tiens à en mentionner un sur le plan national. C'est ce ministère et celui du Travail qui ont amené l'institution du Conseil de la productivité. C'est là, à mon sens, une des initiatives les plus importantes que nous ayons tentées dans notre pays. J'ai éprouvé beaucoup de peine à la nouvelle qu'un de nos principaux chefs ouvriers actuels avait jugé à propos de démissionner. Une des caractéristiques importantes qui s'est manifestées dans le relèvement économique des pays d'Europe après la guerre a été la détermination qu'avaient toutes les classes de la société de se remettre sur pied. Ce fut la détermination du gouvernement, de la main-d'œuvre et de l'industrie de collaborer ensemble qui a surtout aidé à la réhabilitation spectaculaire de ces pays, même avant la mise en œuvre du Marché commun. Nous devons tirer une grande leçon de ce fait, car ce sont à ces pays qu'il nous faudra faire concurrence.

Nous, Canadiens, devons accroître notre productivité et abaisser nos prix de revient. Tout en craignant d'offrir un raisonnement trop simpliste, je dirai, monsieur l'Orateur, que les frais que doit acquitter le fabricant se composent en grande partie du prix des matières premières qu'il achète, des frais de main-d'œuvre afin de transformer ces matières brutes pour en faire le produit fini, quel qu'il soit, et, de nos jours, le coût comprend également l'énorme fardeau d'imposition dont tous les échelons de gouvernement frappent l'industrie. A mon avis, il faut que nous accroissions notre productivité, mais si les fruits de cette productivité accrue ne vont alimenter qu'une seule source, s'ils ne vont qu'à la main-d'œuvre, alors notre position vis-à-vis de la concurrence ne s'en trouvera nullement améliorée; s'ils ne vont qu'au patronat, ou bien si les gouvernements accroissent les frais d'imposition qui frappent l'industrie, notre position sera alors inchangée ou même pire qu'auparavant. Nous profiterions tous d'un accroissement de productivité mais on parle rarement de celui qui devrait en profiter le plus. Je veux parler du consommateur. Un des principaux objectifs d'une productivité accrue devrait être non seulement d'abaisser le prix de revient, mais d'abaisser le prix de vente de nos produits. Si nous réussissons au pays et à l'étranger, nous nous libérerons en même temps de cette mauvaise crainte persistente de la concurrence étrangère. Toutefois, on ne saurait y parvenir à moins de s'en faire un objectif national.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirais que bien des gens nous donnent l'impression de croire que les résultats des dernières élections sont désastreux puisque aucun parti ne s'est assuré la majorité. A mon avis, il n'en va pas nécessairement ainsi. Toutefois, la situation actuelle est un défi pour chacun des députés. J'estime qu'ainsi les députés seront plus portés à penser froidement à l'intérêt national, aux intérêts du Canada. Les Canadiens attendront de leurs représentants au Parlement le même esprit de discipline, le même esprit de collaboration qu'on exigera de la population dans les années à

venir. J'estime, monsieur l'Orateur, que c'est un défi à tous les députés siégeant ici aujourd'hui.

Qu'on me permette de proposer, avec l'appui de l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent):

Que l'adresse suivante soit présentée à son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A son Excellence le major-général Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, détenteur de la Croix de guerre et de la Médaille des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à votre Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, c'est avec émotion et fierté que je prononce mes premières paroles dans cette illustre assemblée, assemblée composée d'hommes et de femmes qui ont reçu pour mission de représenter les aspirations légitimes de la population canadienne.

L'honneur que m'a réservé le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône, lu par Son Excellence le Gouverneur général, digne représentant de notre gracieuse Majesté, m'oblige à vous révéler que c'est plutôt la brave population de mon comté qui mérite cet hommage et cette marque d'estime de la part du premier ministre. Ce n'est pas la première fois qu'il honore notre belle population. Nous remarquons avec fierté qu'il a demandé à l'un des nôtres, en 1957, d'être membre de son cabinet, pour ensuite recommander sa nomination comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec. J'ai le plaisir de rendre hommage à mon illustre prédécesseur, l'honorable Paul Comtois, qui honore la population agricole de toute la province et du comté en particulier, en étant le premier agriculteur à accéder à ce haut poste, dans ma province.

Maintenant, permettez-moi de saluer les hommes et les femmes de mon beau comté de Nicolet-Yamaska et d'affirmer publiquement qu'aussi longtemps qu'ils me feront confiance, je tâcherai de les servir de mon mieux, avec les modestes talents que la divine Providence a bien voulu me confier. Est-il nécessaire de réaffirmer à la Chambre cette liberté d'expression que j'ai toujours eue et que j'entends conserver dans les rangs de ce grand parti qui, grâce à son chef actuel, a donné à la population canadienne le Bill des Droits de l'homme.

Voici les paroles que prononçait le très honorable premier ministre au cours des débats de la Chambre des communes, le 1er juillet 1961:

Je suis Canadien, un Canadien libre, libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre d'appuyer les idées qui me semblent justes, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste, libre de choisir les dirigeants de mon pays; ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.

Ces paroles, dis-je, m'ont incité à servir dans la politique fédérale mon pays, le Canada, ma province, le Québec, mon comté, Nicolet-Yamaska.

(Traduction)

Qu'il me soit maintenant permis de féliciter l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Chaplin) de son remarquable discours. Nous avons tous la certitude que l'expérience qu'il a acquise à l'Assemblée législative de l'Ontario, ainsi que dans les affaires publiques en général, lui permettra, lorsqu'il s'agira pour lui de servir son pays, de se montrer le digne fils de son père, ci-devant député et ministre du Commerce. Tous les hommes et femmes de sa circonscription doivent être fiers de lui aujourd'hui.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, votre choix, comme président de la Chambre, fut accepté unanimement. C'est un honneur pour nous du Québec, de voir l'un des nôtres, maintenant citoyen de l'Ouest du pays, accéder à ce haut poste. Nous savons que vos talents et vos qualités personnelles feront de vous un président écouté et admiré de tous.

Je ne voudrais pas m'étendre très longtemps sur les félicitations. Nos meilleurs vœux accompagnent tous ceux qui ont accepté une charge nouvelle, soit comme vice-président de la Chambre, présidents des comités, membres du cabinet, secrétaires parlementaires. Je me bornerai seulement à deux mentions. La première concerne l'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) qui, à titre de ministre des Mines et des Relevés techniques, a assumé des fonctions déjà exercées par mon prédécesseur de Nicolet-Yamaska. La seconde intéresse l'honorable représentant de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard), natif de mon comté de Nicolet-Yamaska, qui remplit si bien la double charge de secrétaire parlementaire du premier ministre et de «whip» du gouvernement.

Aux nouveaux députés qui, comme moi, siègent pour la première fois en cette Chambre, je souhaite de conserver cet enthousiasme des premières heures, de même que tout le succès possible dans leurs revendications.

(Traduction)

Ainsi que je viens de le dire en français, j'offre mes félicitations aux nouveaux députés

et à tous ceux qui ont été élus le 18 juin. J'espère bien avoir l'occasion de rencontrer chaque député au cours de la session. Le Canada est un vaste pays; même si nous sommes séparés par les distances, même si nous ne partageons pas la même langue et la même religion, nous croyons tous à la grandeur du Canada.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de ma circonscription électorale de Nicolet-Yamaska. Le comté, la ville et la rivière de Nicolet portent le nom de l'explorateur et compagnon de Champlain, Jean Nicolet. Le nom du comté d'Yamaska vient d'un mot indien Ouamaska ou Hiamaska et veut dire: Où il y a de l'herbe sous l'eau. Ceux qui ont l'avantage de visiter cette région du cœur de Québec peuvent y rencontrer 45,192 personnes, qui habitent sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans le plus beau paysage de la province. Cette population vit principalement de l'agriculture. Nous avons aussi des industries, semées à travers le comté, qui font notre orgueil, et nous prévoyons des développements considérables pour l'avenir. Nous remarquons chez ce peuple un attachement profond aux plus belles traditions canadiennes-françaises. La générosité qui l'anime fait que cette population est unie dans les moindres joies comme dans les plus lourdes épreuves.

Dans mon comté, on trouve aussi des institutions d'éducation qui font notre orgueil. Combien d'hommes et de femmes y sont venus chercher une formation supérieure donnée par nos maisons: le Grand et le Petit séminaire de Nicolet, notre école d'agriculture, nos collèges et nos écoles dirigés par des religieux, religieuses et laïques.

Depuis 1957, c'est-à-dire depuis l'avènement du gouvernement actuel, nous sommes fiers de dire que le comté a profité des lois et des mesures adoptées. Qu'il suffise de mentionner que le budget consacré par le gouvernement à l'agriculture a presque doublé de 1957 à 1961, en comparaison de 1953 à 1957. Au cours de cette période, on avait dépensé, pour l'agriculture au Canada, 363 millions de dollars; de 1957 à 1961, on a dépensé 706 millions.

Monsieur l'Orateur, le comté de Nicolet-Yamaska compte beaucoup sur les revenus de l'industrie laitière. Le présent gouvernement a fait voter des mesures pour venir en aide à cette industrie. Voici quelques-unes de ces mesures:

A.—Le prix de soutien sur le beurre fut porté de 58c. à 64c. Si l'on considère qu'il se produit environ de 360 à 365 millions de livres de beurre dans un an, cela donne à nos cultivateurs de 21 à 22 millions de plus par an.

B.—Prix de soutien du fromage, 32½c. la livre. Pour nous, du Québec, l'an passé ce prix qui était de 31½c. a été porté à 32½c. la livre, à Montréal, un gain très appréciable pour les cultivateurs du Québec.

C.—Une subvention de 25c. les cents livres de lait donnée à ceux qui expédient aux usines de transformation. Depuis le 1er mai 1959, cela a contribué à hausser les revenus des producteurs d'environ 12 millions par année.

D.—Au début de cette année, le gouvernement votait une subvention de 12c. la livre sur le beurre, afin de permettre aux consommateurs de payer le beurre moins cher et aux producteurs de recevoir le même prix. Cette mesure coûtera au gouvernement, pour cette année seulement, de 40 à 42 millions de dollars.

Avant que le gouvernement ne donne cette subvention, la consommation du beurre fléchissait sérieusement. L'an passé, la consommation était de 290 millions de livres; cette année, on prévoit une consommation d'environ 330 à 340 millions de livres, soit une augmentation d'environ 20 p. 100. Les cultivateurs se réjouissent de cette augmentation. Il faut, pour l'industrie laitière, que le gouvernement continue dans ce sens. De plus, je crois que les gouvernements, les associations agricoles et les cultivateurs devraient tous s'unir pour amplifier la publicité à l'égard des produits laitiers, afin que la marche ascendante de la consommation de ces produits continue et profite à notre agriculture.

Monsieur l'Orateur, une autre loi de ce gouvernement qui favorise grandement l'établissement d'unités productives rentables dans nos provinces, c'est la loi créant la Société du crédit agricole, société qui prête aux cultivateurs un montant allant jusqu'à $20,000 sur le fond de terre et pouvant, en vertu de la partie III de la loi, aller jusqu'à $27,500. Ayant été membre du comité consultatif de la Société, il me fait plaisir de rendre hommage au dévouement de tous les fonctionnaires préposés à l'application de cette loi. Je sais que les cultivateurs du Canada recevront la meilleure considération possible de ces personnes. Je reçois présentement des lettres d'appréciation relativement à cette loi et je tiens à remercier l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) au nom de ces cultivateurs.

Le gouvernement, dont j'ai l'honneur de me réclamer, a aussi considéré qu'il fallait augmenter les prêts consentis en vertu de la loi sur l'amélioration des fermes. Cette augmentation a été de l'ordre de 50 p. 100, soit $7,500, au lieu de $5,000 maximum que le gouvernement garantit par l'entremise des banques.

De plus n'a-t-on pas vu ce gouvernement augmenter les compensations pour animaux abattus, aux termes de la loi sur les épizooties, augmentation de 40 p. 100 et de 75 p. 100.

Les cultivateurs du Québec ont reçu, en outre, du gouvernement fédéral, l'an passé, la somme de $2,150,000 qui était la part de ce gouvernement, soit 60 p. 100 des octrois versés pour le transport et l'achat de la chaux.

Dernièrement, monsieur l'Orateur, nous avions le plaisir d'entendre le premier ministre annoncer la nomination de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm comme secrétaire parlementaire de l'honorable ministre de l'Agriculture. Cela prouve une fois de plus l'esprit d'unité qui anime ce parti, et les cultivateurs sont contents de constater que c'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'un honorable député du Québec accède à ce poste.

A la lecture du compte rendu du magistral discours prononcé lundi dernier, à Joliette, par l'honorable ministre de l'Agriculture, tous les Canadiens français ont été enchantés de constater une fois de plus que le ministre entend confier un large rôle à son secrétaire parlementaire. Une attitude aussi compréhensive concourt à l'unité nationale et laisse prévoir que les cultivateurs de ma province bénéficieront des services d'un porte-parole aussi dévoué qu'éclairé.

Une autre nouvelle qui réjouit notre population agricole, c'est la formation du Comité des grains de provende pour l'Est du Canada, ainsi que la nomination de ses membres. Je forme le souhait que très bientôt un membre de la Commission canadienne du blé soit choisi parmi les citoyens de l'Est. Avec ceci, nous pourrons cimenter notre désir commun de coopération entre les producteurs de grains de l'Ouest et les consommateurs de l'Est, laquelle coopération bénéficiera à tous.

Pour l'avenir de notre agriculture, nous devons faire beaucoup. Je fonde, monsieur l'Orateur, de grands espoirs sur la loi de la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, couramment désignée programme ARDA. Cette loi permettra au gouvernement fédéral d'entreprendre, de concert avec les gouvernements provinciaux et divers organismes, des travaux visant à: 1° trouver d'autres usages pour les terres peu productives; 2° accroître le revenu et l'embauchage dans les régions rurales; 3° développer et conserver les ressources en eau et en sol du Canada.

J'ai moi-même étudié cette loi de très près; je crois qu'elle va révolutionner l'agriculture canadienne. Tous les agriculteurs sont directement intéressés dans cette mesure. Des «activités» reléguées au second plan dans l'organisation agricole de l'Est du Canada, en particulier, vont prendre la vedette; il n'y a pas encore assez de réalisations concrètes pour en parler très longuement, qu'il me suffise de vous dire que déjà le gouvernement y a affecté la somme de 50 millions de dollars.

Un autre point, monsieur l'Orateur, qui a aidé la population de ma circonscription, de ma province et de mon pays, c'est l'augmentation des versements de sécurité sociale et l'établissement d'un programme d'assurance-hospitalisation. Dès que les circonstances le permettront, je rappellerai au gouvernement la nécessité d'augmenter substantiellement les allocations familiales. Je ferai cette demande parce que les familles nombreuses de ma circonscription, de ma province, de mon pays, en ont besoin, pour les aider à équilibrer leur budget.

Dans un autre domaine, monsieur l'Orateur, à titre de citoyen du Québec, de Canadien de langue française, il me fait plaisir de signaler le travail accompli par ce gouvernement relativement au bilinguisme et à l'unité nationale au Canada. La volonté que nous avons de continuer le travail commencé m'invite à prédire que, dans ce climat de compréhension, d'autres pas seront faits dans le sens de l'unité pour sceller la collaboration, sans assimilation, de nos deux grandes cultures qui doivent demeurer distinctes mais unies.

(Traduction)

Je suis nouveau à la Chambre. Je suis fier de ma langue et de ma province. A mon arrivée à Ottawa, j'ai été surpris de constater combien de Canadiens de langue anglaise désirent apprendre le français et essaient de le parler. Comme il serait bon que, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, les Canadiens puissent s'exprimer non seulement dans leur langue maternelle mais aussi dans l'autre langue officielle du pays. Comme cela renforcerait la position sociale et culturelle du Canada.

On me pardonnera sans doute si, dans ma candeur de nouveau député, j'ose dire combien je suis impressionné de me retrouver parmi des parlementaires de marque, des hommes qui possèdent une grande sagesse et une longue expérience, qui sont, bien entendu, plus nombreux de ce côté-ci de la Chambre ... (*Exclamations*) ... quoiqu'il y en ait aussi parmi les honorables vis-à-vis.

Des voix: Bravo!

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot de la Conférence du Commonwealth qui vient d'avoir lieu à Londres.

Malgré les dépêches tendancieuses que certains journaux ont reproduites, on peut dire en toute sincérité que notre premier ministre (M. Diefenbaker) a parfaitement démontré à cette conférence la nécessité de sauvegarder les intérêts économiques du Commonwealth

tout entier, advenant que la Grande-Bretagne adhère au Marché commun.

Telle est l'opinion éclairée des observateurs impartiaux. Quant aux Canadiens, ils savent que le premier ministre a eu le courage de défendre avant tout les intérêts du Canada.

Monsieur l'Orateur, je vous le demande au nom du peuple canadien, quel autre homme politique pouvait plaider la cause de l'industrie agricole de notre pays? Qui donc, à part lui, aurait pu ou aurait voulu défendre les intérêts de l'industrie canadienne du fromage et des produits laitiers, les intérêts de l'Ouest canadien, grand producteur de blé?

Qui donc aurait pu ou aurait voulu parler en faveur de notre industrie du bois, de notre industrie de la pâte et du papier, de nos mines aussi bien que de nos diverses industries secondaires?

Tous les Canadiens, les membres de tous les partis à la Chambre, savent que notre premier ministre a plaidé la cause du Canada avec toute la vigueur qu'on lui connaît, afin de protéger la grandeur de l'économie industrielle du Canada.

(Texte)

A titre de nouveau député, monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant rendre hommage aux efforts que mon parti a déployés depuis le 21 juin 1957 pour réaménager les structures fiscales du Canada dans le plus pur esprit du pacte de 1867.

Quand les conservateurs ont été portés au pouvoir, voilà plus de cinq ans, les relations fédérales-provinciales étaient fort mal en point, sur le plan fiscal.

La conférence des onze gouvernements, en juillet 1956, avait laissé une pénible impression, même aux premiers ministres libéraux des provinces.

A la suite de cette rencontre, M. Campbell, premier ministre du Manitoba, avait déclaré au nom de sa province:

> Le Manitoba a été déçu de voir qu'on prêtait si peu d'attention aux réels besoins financiers qui assailleront les provinces au cours des prochaines années.

Un autre premier ministre libéral, M. Matheson, de l'Île du Prince-Édouard, s'était plaint, lui aussi, des agissements de son propre parti à Ottawa. Au lendemain de la conférence de juillet, il affirmait:

> Dans la nouvelle répartition des deniers perçus, on n'a nullement tenu compte des besoins fiscaux d'une province, ni de ses possibilités fiscales.

M. Manning, premier ministre créditiste de l'Alberta, s'exprimait avec autant d'âpreté que ses collègues libéraux des autres provinces. Il disait:

> Le gouvernement libéral a gardé pour lui-même les domaines d'imposition les plus étendus et les plus profitables. Il n'a pas su reconnaître les besoins financiers de ses provinces et de leurs municipalités.

Le très honorable premier ministre s'est empressé de combler les lacunes dénoncées par les libéraux eux-mêmes. En novembre 1957, il a convoqué la première d'une série de conférences fédérales-provinciales pour étudier en profondeur les réclamations des provinces.

Au début de 1958, le gouvernement a déterminé l'adoption de deux mesures importantes: l'une portait de 10 à 13 p. 100 la participation des provinces aux recettes de l'impôt sur le revenu, la seconde inaugurait les subventions de redressement aux provinces atlantiques. Cette générosité du gouvernement conservateur a valu à l'ensemble des provinces un revenu supplémentaire de 90 millions de dollars par année.

Aussi, l'actuel ministre de la Justice (M. Fleming) pouvait-il déclarer à la Chambre, au début de l'an dernier:

> Le principe de péréquation, qui régit l'aide d'Ottawa aux provinces ayant des besoins spéciaux, a été appliqué par ce gouvernement d'une façon plus étendue que jamais auparavant.

Les chiffres le démontrent de façon concluante. En l'espace de cinq ans, soit de 1956 à 1961, la trésorerie canadienne a doublé ses versements aux provinces. Elle leur accordait moins de 690 millions en 1956; l'an dernier, elle leur a consenti un milliard et un tiers, au bas mot.

Le très honorable premier ministre jugeait, cependant, que les provinces méritaient davantage. Aussi a-t-il obtenu un remaniement radical de la loi de 1956 sur les arrangements entre le Canada et les provinces, relativement au partage des impôts. Il a guidé l'élaboration de la nouvelle loi qui régit aujourd'hui les relations fiscales entre Ottawa et les provinces depuis le 1er avril dernier.

Dans le dessein de rendre pleine justice aux intéressés, il a demandé la convocation d'une demi-douzaine de réunions préalables. Outre les réunions du comité permanent des fonctionnaires, nous avons vu se tenir deux conférences des ministres des Finances et, en 1960, deux conférences plénières groupant les premiers ministres des provinces et celui du Canada.

A ces diverses étapes, le gouvernement conservateur se souciait au premier chef de la souveraineté et de l'autonomie des provinces, ainsi que des responsabilités qu'elles assument en vertu de la constitution.

La seconde conférence plénière, celle qui fut ajournée le 28 octobre 1960, a repris le 23 février 1961. Elle a parachevé la mise au point d'une formule d'arrangements fiscaux qui s'inscrit dans une sorte de triangle formé par le principe de péréquation, le principe de la stabilisation et celui du facteur d'accroissement. La lettre envoyée par le premier

ministre du Canada aux premiers ministres des provinces, le 30 janvier 1961, préfigurait un accord du genre.

Le gouvernement conservateur a ainsi répudié l'infâme régime de la location des domaines fiscaux qui aboutissait à la centralisation. Dans le cadre de ce système, les provinces étaient des vassales recevant une pitance annuelle de leur suzerain d'Ottawa.

(Traduction)

A ce sujet, je me permets de citer un passage d'un discours qu'a prononcé l'ancien ministre des Finances, maintenant ministre de la Justice (M. Fleming), devant la Chambre de commerce de Rosthern (Sask.) le 7 novembre 1961:

> On s'est rendu compte de plus en plus que le régime de location des domaines fiscaux n'était pas rationnel. Le gouvernement fédéral avait seul la tâche de prélever les impôts additionnels afin de pourvoir aux fortes augmentations des dépenses des provinces. Les gouvernements provinciaux n'assumaient aucune responsabilité, politique ou fiscale, dans l'imposition de taxes dont ils comptaient tirer leurs revenus; ils ne pouvaient pas non plus modifier le taux de ces taxes en conformité de leurs besoins. Pareil régime, c'est évident, sapait toute responsabilité et toute initiative des provinces et était incompatible avec la constitution qui accorde, aux gouvernements fédéral et provinciaux, la même possibilité d'accès aux domaines des impôts directs.

(Texte)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: Est-ce le désir de la Chambre que l'honorable député continue ses remarques?

Des voix: Continuez.

(Traduction)

Des voix: D'accord!

(Texte)

M. Vincent: Aux termes de la nouvelle loi adoptée l'an dernier par le Parlement, sous l'impulsion du gouvernement conservateur, les rentrées fiscales se trouvent partagées de manière à maintenir les Canadiens de toutes les provinces sur un pied d'égalité.

La situation se présente maintenant ainsi:

1) Les provinces perçoivent leurs propres impôts sur le revenu des particuliers et sur les bénéfices des sociétés commerciales.

2) Le taux de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers subit une réduction progressive pour céder peu à peu le champ aux provinces.

Le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers s'établit à 16 p. 100 la première année de l'entrée en vigueur de la loi. Il s'accroîtra de 1 p. 100 au cours de chacune des quatre prochaines années. En 1966, le gouvernement fédéral se sera donc retiré de ce champ dans une proportion de 20 p. 100.

3) Le taux fédéral d'imposition des sociétés commerciales a été réduit de neuf points de pourcentage.

4) Dans le cas de l'impôt sur les biens transmis par décès, Ottawa verse 50 p. 100 du produit de l'impôt fédéral aux provinces qui ne perçoivent pas de droits successoraux et Ottawa continue d'alléger de 50 p. 100 l'impôt fédéral dans les provinces qui perçoivent leurs propres droits successoraux.

Le gouvernement conservateur ne s'est pas contenté de rendre aux provinces leur liberté d'édicter leurs propres lois sur l'impôt. Il a élargi la sphère d'application du principe de la péréquation en la modifiant de deux façons:

Premièrement, la formule de péréquation inclut non seulement le produit des trois impôts courants calculés d'après l'ampleur du retrait fédéral, mais aussi la moitié de la moyenne mobile et triennale des recettes brutes qui proviennent des ressources naturelles.

Deuxièmement, la formule de péréquation utilise la moyenne nationale par habitant du produit des impôts normaux et la moitié des recettes provenant des ressources naturelles au lieu de la moyenne par habitant des deux provinces les plus riches.

Monsieur l'Orateur, l'ensemble du Canada a noté avec satisfaction que la majorité des 35 mesures ébauchées dans le discours du trône visent à accélérer le rythme de l'essor de notre économie: Établissement d'un Office national du développement économique, création d'un million de nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années, allégements fiscaux pour les entreprises qui augmentent leurs affectations à la recherche scientifique, augmentation des crédits à l'exportation, création d'un Office d'expansion Atlantique, aménagement d'entrepôts pour les céréales de provende, accroissement des fonds de la Société de crédit agricole, mise sur pied d'un réseau national d'énergie. Voilà, monsieur l'Orateur, une liste déjà longue, mais très incomplète, des mesures que le gouvernement actuel entend faire adopter afin que chaque secteur de notre société accède à une part plus large de la prospérité nationale.

Pour nous du Québec, l'aspect résolument nationaliste du discours du trône, que soulignent les passages concernant le rapatriement de la constitution, le choix d'un drapeau national et d'autres symboles nationaux, démontre aux observateurs de bonne foi que le gouvernement conservateur se préoccupe d'une manière réaliste de doter le Canada des signes extérieurs de sa maturité politique,

signes ou symboles qu'on a évité de concrétiser de 1935 à 1957.

Monsieur l'Orateur, pour toutes ces raisons et bien d'autres, c'est avec un sentiment de fierté que j'appuie l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Traduction)

(Sur la motion de l'honorable M. Pearson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la séance est levée à 4 heures 17 de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1er octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

COMMUNICATION ANNONÇANT QUE LE LANCEMENT DU SATELLITE CANADIEN A RÉUSSI

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, à 11 h. 04 du soir (heure avancée du Pacifique), le satellite Alouette qui a été mis au point par le Conseil de recherches pour la défense, d'Ottawa, a été lancé avec succès sur son orbite, à la base des forces aériennes de Vandenberg, Californie, au moyen d'une fusée Thor Agena fournie par l'*United States National Aeronautics and Space Administration.* Ce lancement couronne trois ans d'efforts pour conjuguer la science appliquée et l'habileté technique de nos savants du Canada. L'Alouette est le premier vaisseau sidéral entièrement mis au point et construit par un autre pays que les États-Unis ou l'Union soviétique.

Les signaux émis par le satellite sont captés par les stations de repérage du monde entier, dont notamment huit stations de la NASA et deux stations britanniques. Au Canada, trois stations du Conseil de recherches pour la défense recueillent déjà d'importantes données. Le satellite a passé au-dessus d'Ottawa la première fois samedi, peu après midi, et chaque fois qu'il a repassé au-dessus de la capitale, les renseignements captés ont été très satisfaisants.

Le satellite Alouette sera appelé à faire quatre expériences, dont trois préparées par le Conseil de recherches pour la défense et une par le Conseil national de recherches. La première cherchera à établir la densité des électrons dans une couche déterminée de l'ionosphère; la deuxième déterminera les changements dans l'ionosphère juste en dessous de l'orbite du satellite; la troisième mesurera les bruits causés par les ondes cosmiques et la quatrième, établie par le Conseil national de recherches, mesurera les particules de rayons cosmiques primaires qui se rattachent aux phénomènes des aurores boréales et la perte de particules dans la couche supérieure de l'atmosphère. Si ces expériences remportent un succès complet, et il n'y a aucune raison d'en douter, les résultats obtenus pourront être utilisés de façon pratique dans le domaine des télécommunications à grande distance tant au point de vue civil qu'au point de vue militaire.

Notre collaboration avec NASA, qui comprend le lancement d'un satellite semblable dans un avenir prochain, donnera lieu à une mise en commun de renseignements scientifiques qui augmenteront sensiblement les connaissances que nous avons déjà.

Le gouvernement ainsi que les hommes de science et les ingénieurs industriels qui ont collaboré à cette entreprise ont acquis une nouvelle expérience et de nouvelles connaissances qui grandiront le Canada sur le plan international et lui permettront de mieux soutenir la concurrence industrielle dans un domaine technologique en pleine expansion. Les sociétés canadiennes qui ont collaboré à cette entreprise ont également acquis une expérience inappréciable; c'est particulièrement le cas de la *De Havilland Aircraft Company* de Toronto qui a inventé le système unique d'antenne utilisé par le satellite et qui a déjà reçu, des États-Unis, des commandes importantes d'antennes semblables; la société s'attend d'ailleurs à d'autres commandes. Une autre entreprise canadienne, la *R.C.A. Victor Company Limited,* de Montréal, est assurée d'obtenir des États-Unis des commandes d'émetteurs de télémesure comme ceux qui ont été inventés pour le satellite.

C'est un succès remarquable pour le Canada, qui n'aurait pas été possible sans l'étroite collaboration et le ferme appui des dirigeants des États-Unis, de l'industrie canadienne et, en particulier, sans les efforts résolus de ceux qui ont participé à notre entreprise au Conseil de recherches pour la défense.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, notre groupe désire faire siennes les félicitations que le gouvernement a adressées à tous ceux qui ont collaboré au lancement du satellite Alouette. C'est en réalité une réussite remarquable. Les hommes de science canadiens nous ont donné là une preuve de leur grande compétence, de leur habileté et de leurs efforts dans ce succès commun. C'est aussi un exemple de beau travail d'équipe de la part des chercheurs scientifiques, à l'emploi de l'État, qui ont travaillé étroitement avec ceux de l'entreprise privée.

Nous apprécions également l'excellente collaboration que nous ont accordée nos voisins américains, et particulièrement l'Aviation américaine qui a placé notre satellite en orbite. Nous félicitons de leur magnifique succès tous ceux qui ont participé de quelque façon à cette entreprise.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, le parti du Crédit social tient à féliciter sincèrement ceux dont les efforts ont permis la réalisation dont nous parlons. Nous avons ainsi donné à tout l'univers un exemple de collaboration internationale dans l'application de la science moderne à des fins pacifiques et nous avons démontré ce que nous pouvons faire et jusqu'où nous pouvons aller dans ce domaine.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous nous associons aux autres députés pour exprimer notre fierté et notre satisfaction à la suite du succès qu'ont connu les hommes de science du Canada. Nous sommes heureux de constater que ce programme a été mis en marche à des fins pacifiques, et les membres de notre parti souhaitent sincèrement qu'on continue ainsi. Nous félicitons bien sincèrement de leur succès tous ceux qui ont travaillé à cette entreprise.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION RELATIVE À LA MISE À LA RETRAITE DES SÉNATEURS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) demande à présenter le bill n° C-2, visant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) en ce qui concerne le Sénat.

Des voix: Expliquez-vous.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le présent bill est semblable, quant à la forme et à l'essence, à celui qui a été présenté au cours de la dernière session.

Des voix: Nous n'étions pas ici à la dernière session.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il prévoit la mise à la retraite des sénateurs à l'âge de 75 ans.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION RELATIVE AU RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill n° C-9, concernant le rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

L'hon. M. Martin: Expliquez-vous!

[L'hon. M. Hellyer.]

M. Fisher: Le bill a pour objet d'apporter une légère modification qui permettrait l'institution d'une commission nationale permanente du remaniement de la carte électorale.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MODIFICATIONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DE LA RÉGLEMENTATION DE CERTAINES DROGUES

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill n° C-3, visant à modifier la loi sur les aliments et drogues.

Des voix: Expliquez-vous!

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, le présent bill tend à modifier la loi sur les aliments et drogues en vue de réglementer plus rigoureusement les drogues qui relèvent de la compétence du ministère.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

ÉTABLISSEMENT ÉVENTUEL D'UN CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill n° C-4, modifiant la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Des voix: Expliquez.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet d'instituer un Conseil national du bien-être.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES POSTES

MODIFICATION RELATIVE AUX FRAIS DE LIVRAISON DU COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre des Postes) demande à présenter le bill n° C-5, modifiant la loi sur les Postes.

Des voix: Expliquez.

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de modifier la loi sur les Postes en ce qui a trait aux frais de port et à la livraison locale du courrier de deuxième classe.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

«NEWFOUNDLAND SAVINGS BANK ACT, 1939»

ABROGATION DE LA LOI ET TRANSFERT DE L'ACTIF

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) demande à présenter le bill n° C-6, abrogeant *The Newfoundland Savings Bank Act, 1939*.

L'hon. M. Pickersgill: Expliquez.

L'hon. M. Nowlan: La *Newfoundland Savings Bank* a été vendue à la Banque du Canada et l'accord concernant cette vente prévoyait entre autres choses que le gouvernement devrait chercher à abroger la loi et que tout l'actif de la caisse devrait être assigné au Receveur général.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre veut sans doute dire la «Banque de Montréal» au lieu de la «Banque du Canada»?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: J'aimerais signaler à la Chambre que tous les bills qui suivent sont d'initiative parlementaire. Étant donné que je ne les ai pas encore vus, je n'en connais ni la teneur ni l'ampleur et je ne saurais dire s'ils sont conformes aux exigences du Règlement quant au fond. Je dois donc faire une mise en garde et annoncer que les mesures en question seront étudiées soigneusement d'ici leur deuxième lecture. Si l'une d'entre elles renferme un vice de fond, la Chambre en sera avisée avant que le bill subisse la deuxième lecture.

Je comprends que la Chambre ne peut pas non plus décider si un bill est recevable ou non, puisqu'elle en est saisie pour la première fois. L'adoption d'une motion à l'étape de la première lecture ne constitue qu'une directive portant que le bill soit imprimé pour permettre aux députés d'en prendre connaissance. La motion doit recevoir l'assentiment unanime de la Chambre. Convient-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord!

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX ASSIGNATIONS DES SALARIÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande, au nom de M. Orlikow, à présenter le bill n° C-7, modifiant la loi sur la faillite (Cessions des salariés).

Une voix: Explications!

M. Knowles: Le bill a pour but de modifier la procédure de la loi sur la faillite dans le cas d'un salarié qui, bien qu'il ait des dettes énormes, pourrait sous surveillance rembourser ses créanciers au complet grâce à une prolongation de délai. Cette modification prévoit un tel arrangement sans que le salarié soit écrasé de taux d'intérêt parfois exorbitants.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

EXTENSION DE SA JURIDICTION AFIN D'INCLURE LE DIVORCE

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à présenter le bill n° C-8, concernant la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada.

L'hon. M. Pearson: Expliquez-vous!

M. Peters: Ce bill a pour objet de céder à la Cour de l'Échiquier la juridiction qu'exercent en ce moment la Chambre des communes et l'autre endroit, en ce qui concerne les demandes de divorces présentées dans les provinces de Terre-Neuve et de Québec, afin que ladite cour puisse régler ces questions.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION TENDANT À RÉDUIRE LE TAUX MAXIMUM D'INTÉRÊT

L'ordre du jour appelle: Dépôt de bills—M. Orlikow, bill intitulé: loi tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

M. l'Orateur: M. Knowles demande à présenter, au nom de M. Orlikow, un bill tendant à modifier la loi sur les petits prêts. Les conditions qui s'appliquaient au bill précédent s'appliquent-elles à celui-ci?

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Non, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas consentement unanime en ce qui concerne la présentation de ce bill en ce moment.

M. Knowles: On est prié de noter qui soulève l'objection.

M. Argue: On est prié de noter qui présente le bill.

M. l'Orateur: A défaut de consentement unanime, le bill que veut présenter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est réservé.

MODIFICATION EXIGEANT L'INDICATION DU VÉRITABLE TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ

A l'appel de cet article de l'ordre du jour:

Présentation de bills—M. Orlikow—bill intitulé: Loi modifiant la loi sur les petits prêts (réclame).

M. l'Orateur: Le député de Winnipeg-Nord-Centre demande le consentement unanime de

la Chambre pour présenter le bill au nom du député de Winnipeg-Nord.

M. Argue: Non, monsieur l'Orateur. Un bill identique nous sera présenté dans quelques minutes.

MODIFICATION IMPOSANT L'INDICATION DU VÉRITABLE TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉ

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill n° C-35, modifiant la loi sur les petits prêts (annonces).

Des voix: Explications!

M. Argue: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour but de modifier la loi sur les petits prêts de façon à obliger les compagnies de petits prêts à indiquer, dans toutes les annonces relatives à l'offre de petits prêts, le taux d'intérêt réel qui sera imposé.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

TAUX MINIMUM POUR SALARIÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° C-10, prévoyant des salaires minimums pour les travailleurs employés dans des travaux, entreprises et affaires pour le compte du gouvernement fédéral.

—L'objet de la mesure est d'établir un taux minimum de salaires pour tous les employés, au Canada, qui relèvent du gouvernement. Le bill prévoit un salaire minimum de $1.25 l'heure.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE RELATIVE AUX CONGÉS STATUTAIRES PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° C-15, tendant à accorder aux employés des jours de fête statutaires payés, ainsi qu'une rémunération pour le travail accompli lesdits jours, sur les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Knowles: Ainsi que le précise le titre du bill, la mesure tend à établir que tous les employés au Canada qui relèvent des mesures fédérales relatives à la main-d'œuvre, bénéficient d'au moins huit jours de congé statutaire par an tout en recevant, pour ces huit jours de congé statutaire, leur rémunération régulière, sans avoir à travailler. Le bill prévoit aussi une rémunération supplémentaire quand on leur demande de travailler. Mais, comme je l'ai déjà dit, le but principal de la mesure est d'établir huit jours de congé statutaire payés par an.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATIONS TENDANT À REVISER LE RÉGIME DE NÉGOCIATION ET DE LA CONCILIATION, ETC.

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-23, visant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

Des voix: Explications.

M. Howard: Le bill vise simplement à instaurer un nouveau régime de négociations et de conciliation aux termes de la loi, pour hâter les négociations entre les syndicats et les employeurs et faciliter le règlement des différends industriels.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

MODIFICATION PERMETTANT D'AUTRES ENTENTES

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-11, modifiant la loi sur la route transcanadienne (routes du Canada).

Des voix: Explications!

M. Howard: La mesure tend à obliger le gouvernement fédéral à conclure des accords avec les provinces en vue de contribuer pécuniairement à l'aménagement de routes autres que la route transcanadienne: soit une seconde route transcanadienne ou d'autres routes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DIVORCE

MESURES TENDANT À MODERNISER LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à présenter le bill n° C-12, concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

AVOUÉ PARLEMENTAIRE ET TAXATION DES FRAIS

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à présenter le bill n° C-50, ayant pour objet l'établissement du poste d'avoué parlementaire et régissant la taxation des frais.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

DISPOSITION RELATIVE À LA DISSOLUTION ET À L'ANNULATION DU MARIAGE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, si vous voulez bien m'accorder un

instant, je demanderais à la Chambre la permission de retirer cette motion et de ne pas déposer le bill en question, vu que le fond en est déjà traité dans un autre bill.

(Texte)

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que l'honorable député donne des explications à ce sujet.

(Traduction)

M. l'Orateur: La Chambre a entendu l'honorable député demander la permission de retirer son bill. Consent-on à ce que le bill soit retiré?

Des voix: Entendu!

(Texte)

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, voilà trois fois que l'on parle de divorce à la Chambre, aujourd'hui, et j'aimerais avoir des explications.

M. l'Orateur: Je crois que l'honorable député a très bien compris la déclaration de l'honorable député de Skeena (M. Howard) qui désire retirer son projet de loi. Étant donné que le bill est retiré, je suis d'avis que nous n'avons pas besoin d'obtenir d'explications.

(L'ordre est annulé et le bill retiré.)

(Traduction)

LA LOI SUR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL

MESURE VISANT À ABROGER LA LOI

M. l'Orateur: En raison d'une erreur de copiste, le titre du présent bill, qui devait s'intituler: «loi visant à abroger la loi sur le solliciteur général», se lit: «loi relative à la loi sur le solliciteur général.» La Chambre, j'en suis certain, approuvera le changement de titre. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-13 visant à abroger la loi sur le solliciteur général.

Des voix: Explications!

M. Howard: Monsieur l'Orateur, puisqu'on exige des explications, je me permets de dire que le poste de solliciteur général perd de plus en plus d'importance et de prestige avec les années. Comme l'expose son titre, le présent bill envisage l'abrogation de la loi sur le solliciteur général afin que le titulaire de ce poste cesse de faire partie du cabinet du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION TENDANT À PLAFONNER LES TAUX D'INTÉRÊT

L'ordre du jour appelle:

Présentation de bills.

Bill intitulé: Loi visant à modifier la loi sur l'intérêt—M. Orlikow.

M. Knowles: Je vais essayer encore une fois.

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter ce bill au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

M. Argue: Non, monsieur l'Orateur.

MODIFICATION TENDANT À PLAFONNER LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à déposer le bill n° C-40, modifiant la loi sur l'intérêt.

—Ce bill vise à modifier la loi sur l'intérêt afin de plafonner à 12 p. 100 l'an tout intérêt exigé au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES INDIENNES

REFONTE DE LA LOI ET REVISION PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-14, concernant les Indiens.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Howard: Ce bill, monsieur l'Orateur, a pour objet de consolider la loi sur les Indiens et ses divers amendements, de manière à en faire un seul statut. Ainsi, ceux qui s'intéressent à la question auront à leur disposition un document plus compact et plus facile à lire. Il découlera également de la présentation et de la première lecture de ce bill l'obligation pour le ministre de la Justice, aux termes de la Déclaration des droits, de l'étudier afin de vérifier s'il est compatible avec la Déclaration des droits, et de faire rapport à la Chambre de toute incompatibilité ainsi constatée, auquel cas les modifications nécessaires pourront être apportées à l'étape de l'étude en comité.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, l'honorable député pourrait-il nous assurer qu'il ne s'agit pas uniquement d'une seconde présentation d'une loi déjà existante, comme l'ont rapporté les journaux?

M. Howard: Je croyais m'être expliqué clairement.

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): J'aimerais invoquer le Règlement pour une raison assez importante, et peut-être que Votre Honneur jugera à propos de réserver sa décision là-dessus. D'après ce qu'a dit l'honorable député, il est clair que son but n'est pas de légiférer mais d'obtenir une opinion juridique. Autrement dit, il cherche à obtenir indirectement ce qu'il ne peut obtenir directement.

En toute déférence, je suis d'avis que ce serait abuser des pratiques et coutumes de la Chambre et, sauf erreur, l'Orateur a le devoir et l'obligation, à cette étape-ci de nos délibérations, d'en statuer ainsi. Qu'il me soit permis de signaler à Votre Honneur que si une telle façon de procéder était permise nous aboutirions à cette situation ridicule où n'importe quel député de la Chambre pourrait prendre les cinq ou six volumes des Statuts revisés du Canada de 1950, à la Division des journaux, et les douze ou quatorze volumes qui ont paru depuis, et insérer toutes les mesures législatives qui s'y trouvent au *Feuilleton* sous forme de bills, ce qui voudrait dire qu'il faudrait les réimprimer tous et les faire tous adopter de nouveau, après avoir obtenu une opinion juridique du ministre de la Justice.

Je vous signale cela, monsieur l'Orateur, parce que je sais que des modifications à la loi sur les Indiens seront proposées très prochainement, modifications qui s'inspireront du rapport du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la loi sur les Indiens. A mon sens, le principe ici en cause est plus vaste et va beaucoup plus loin que celui dont s'inspire ce bill, de sorte qu'à mon avis il s'agit d'une question d'une telle importance que Votre Honneur voudra sans doute l'étudier davantage avant de se prononcer.

M. l'Orateur: Ayant entendu les observations suscitées par le projet de loi, je tiens à signaler que je comprends fort bien les paroles du ministre; mais le ministre et les autres députés savent combien le bill est volumineux. Certaines notes explicatives accompagnent la mesure, et je crois qu'il serait tout à fait inconvenant de ma part de donner un jugement rapide à ce propos. J'ai bien fait remarquer que tous les bills dont nous sommes saisis à ce moment seront examinés et que je rendrai une décision avant qu'ils nous reviennent pour la deuxième lecture. La Chambre permet-elle au député de présenter ledit bill?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): En toute déférence, il me semble, vu l'objection soulevée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, que vous devriez réserver le bill en cause. Si j'ai bonne mémoire, on est obligé de donner une opinion d'ordre juridique dès qu'un bill est présenté à la Chambre. Par conséquent, si le bill cherche plutôt à obtenir une opinion d'ordre juridique qu'à avoir un effet législatif, ainsi que le soutient le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, peut-être devriez-vous le réserver jusqu'à ce que vous ayez pu en prendre connaissance et voir quel est le principal objectif et l'effet de la mesure et si elle doit être déposée.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Permettez-moi de commenter l'opinion que vient de faire valoir l'ancien ministre de la Justice. Je ferai remarquer à Votre Honneur qu'il s'est produit un cas semblable l'an dernier, lorsqu'on a présenté une présumée modification à la loi de l'impôt sur le revenu, et qu'il semble, d'après les observations qu'a déjà formulées Votre Honneur, que le bill n'est pas encore entre les mains de la Chambre et que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et l'ancien ministre de la Justice font des conjectures sur la mesure. Comme nous sommes tous sur un pied d'égalité dans cette enceinte, je suis d'avis que tous les députés ont le droit d'examiner le projet de loi—Votre Honneur l'a fort justement signalé dès le début—avant qu'on se permette de passer des jugements. Les ministres ne devraient pas chercher à restreindre les droits des députés à la Chambre.

L'hon. M. Fulton: Nous cherchons à maintenir les droits de l'Orateur, qui exerce un certain degré d'autorité.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je comprends fort bien toutes les observations qu'on a formulées. Pour être juste envers toute la Chambre, j'estime que je devrai suivre la ligne de conduite que j'ai proposée. J'ajouterai toutefois qu'on abuse peut-être, en l'occurrence, de l'appareil législatif et, comme le projet de loi est très volumineux, la Chambre aura fait, bien entendu, une dépense considérable si l'on constate que le bill n'est pas recevable quand il aura été imprimé. Autant d'éléments qu'il me faut soupeser. Pendant que les préopinants se faisaient entendre, j'ai pu parcourir rapidement le bill, prendre connaissance du titre et des notes explicatives. Une opinion précise et éclairée sur la validité de la mesure s'impose. Je compte donc examiner le bill et rendre ma décision plus tard.

Afin de ne pas léser le parrain du bill, je dois demander à la Chambre si elle est disposée ou non à accorder la première lecture. Plaît-il à la Chambre que le député présente ledit bill?

Des voix: Entendu!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-19, concernant la Cour des réclamations indiennes au Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LES LOTERIES

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE LOTERIES D'HÔPITAUX

M. Arthur Smith (Calgary-Sud) demande à présenter le bill n° C-16, pourvoyant à l'établissement d'un office des loteries d'hôpitaux.

Des voix: Explications.

M. Smith (Calgary-Sud): La Chambre a déjà été saisie de cette mesure sous différentes formes; elle vise un double objectif. Le premier est de fournir aux Canadiens qui le désirent l'occasion de participer à une loterie nationale. Le second vise à assurer que les Canadiens profiteront du produit de la loterie et non des promoteurs étrangers. La mesure est maintenant présentée par suite du nombre croissant des Canadiens qui en demandent l'adoption.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

MESURE TENDANT À INSTITUER LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET L'ARBITRAGE

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond) demande à présenter le bill n° C-32 tendant à modifier la loi sur le service civil (négociation collective et arbitrage).

Des voix: Explications!

M. Prittie: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet d'établir le principe de l'arbitrage dans les cas de différends entre l'État et les fonctionnaires et, de plus, de prévoir l'établissement d'un tribunal d'arbitrage.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

(Texte)

MODIFICATION DE LA LOI—ON RÉCLAME LE DROIT AUX NÉGOCIATIONS ET À L'ARBITRAGE POUR LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Alexis Caron (Hull) demande à déposer le bill n° C-17 tendant à modifier la loi sur le service civil (négociations et arbitrage).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, ce projet de loi vise à ce que les employés civils soient considérés comme des citoyens de première classe dans tout le Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

(Traduction)

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATIONS DE L'AUTONOMIE EN MATIÈRE DE RÉGIE INTÉRIEURE

M. Frank Howard (Skeena) demande à déposer le bill n° C-18, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes (Autonomie en matière de régie intérieure).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Howard: Monsieur l'Orateur, la Commission de régie intérieure est organisée à l'heure actuelle de façon que le cabinet, et surtout ceux qui occupent les banquettes ministérielles, ont pratiquement la haute main sur les affaires intérieures et les dépenses, ainsi que les crédits de la Chambre des communes. Le bill vise à abroger ces articles de la loi sur la Chambre des communes, de façon que celle-ci devienne autonome à cet égard et gère ses propres affaires sans que les ministres interviennent.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Je ne crois pas que nous puissions laisser passer, sans les relever, les observations du député. Laisser entendre...

L'hon. M. Martin: Règlement! Il ne saurait y avoir ici de débat.

L'hon. M. Churchill: Laisser entendre que la Chambre n'est pas autonome à cet égard n'est pas exact.

L'hon. M. Martin: Règlement!

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION RELATIVE À L'USAGE DES BONS-PRIMES

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-20, visant à modifier le Code criminel (bons-primes).

Des voix: Explications!

M. Howard: Le Code criminel interdit actuellement l'émission et l'usage de ce qu'on appelle communément les bons-primes, mais il comporte quelques échappatoires, de sorte que des bons-primes peuvent être émis dans certaines circonstances. Le présent bill a pour objet de faire disparaître ces échappatoires.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION CONCERNANT LA POLLUTION DES EAUX

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à présenter le bill nº C-27, visant à modifier le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

Des voix: Explications!

M. Herridge: En déposant ce bill, monsieur l'Orateur, je suis l'exemple du premier ministre car il en a présenté un semblable en 1955, lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Mon projet de loi vise à décréter que ce sera un délit pour les propriétaires d'usines et de raffineries de pétrole ou pour d'autres personnes de déverser des matières toxiques dans les eaux interprovinciales, ce qui porte atteinte à la vie, à la sécurité, à la santé et au bien-être de la population. C'est la quatrième fois que je présente ce bill et, cette fois, j'espère avoir l'appui du premier ministre en vue de faire modifier le Code criminel à cet égard.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION CONCERNANT LA RÉDUCTION DE L'ÂGE DES VOTANTS

M. David Lewis (York-Sud) demande à présenter le bill nº C-21, tendant à modifier la loi électorale du Canada (Âge des votants).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le bill a simplement pour objet de ramener à dix-huit ans l'âge minimum requis pour voter.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATION CONCERNANT LE STATUT DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je demander, avec la permission de la Chambre, que cette mesure soit retirée, vu que le sujet a déjà été traité?

M. l'Orateur: Le député de Skeena demande la permission de retirer ce bill. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: Entendu!

(L'ordre est annulé et le bill est retiré.)

MODIFICATION CONCERNANT L'ÉLIGIBILITÉ DES MINISTRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill nº C-24, tendant à modifier la loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

Des voix: Expliquez-vous!

[M. Howard.]

M. Knowles: Le bill a pour objet de modifier l'article 14 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes en y ajoutant un nouveau paragraphe établissant qu'aucun administrateur d'une compagnie canadienne ne peut être nommé ministre de la Couronne. Autrement dit, il vise à donner force de loi à ce qui est maintenant la pratique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES

MODIFICATION TENDANT À EN ÉTENDRE L'APPLICATION AUX RÉSERVES INDIENNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill nº C-22, visant à modifier la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (réserves indiennes).

Des voix: Explications!

M. Fisher: Le bill élargirait les dispositions de la loi pour permettre aux bandes et conseils indiens de conclure des accords avec les agences de l'application de cette loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES MARINS MARCHANDS

MODIFICATIONS RELATIVES AUX VERSEMENTS AUX ORPHELINS DE MARINS

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo) demande à déposer le bill nº C-25, tendant à modifier la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Carter: Le bill a pour objet d'élargir les pouvoirs discrétionnaires de la Commission d'indemnisation des marins marchands à l'égard des conditions dans lesquelles une allocation maximum peut être versée à une personne qui se charge de veiller au soin et au soutien d'orphelins de marins marchands qui ont droit à l'indemnité prévue par la loi sur l'indemnisation des marins marchands.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

FRAIS DE RÉADAPTATION ET DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS QUI ONT CHANGÉ DE LIEU DE RÉSIDENCE

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) demande à présenter le bill nº C-26 tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Fisher: Le bill prévoit que les employés des chemins de fer mis à pied à cause d'une réorganisation recevront une indemnisation pour déménager et apprendre un autre métier. Il étend simplement une obligation déjà existante dans la loi actuelle à l'égard des employés qui doivent changer de lieu de résidence par suite d'une organisation du chemin de fer.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION TOUCHANT L'ABANDON DE LIGNES DE CHEMIN DE FER

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest) demande à présenter le bill nº C-44, modifiant la loi sur les chemins de fer (Abandon d'exploitation).

—Ce bill vise à investir la Commission des transports du Canada de l'autorité nécessaire afin d'établir les conditions d'abandon des lignes de chemin de fer une fois la permission d'abandon accordée.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE DROIT D'AUTEUR

LOI STATUANT SUR LE DROIT D'AUTEUR AU CANADA

L'ordre du jour appelle:

Mlle LaMarsh: Avant de présenter le bill à la Chambre et de lui demander son assentiment unanime à ce qu'il soit lu pour la première fois, je tiens à souligner qu'il s'y est glissé une erreur. Le bill a été présenté deux fois dans le passé et, à la fin de la dernière législature, la Chambre ayant ratifié la Convention universelle sur le droit d'auteur, il a été donné suite à la seconde partie. Je demande à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que la partie relative à la mise en vigueur de cette Convention soit biffée du titre, comme elle l'a déjà été du bill.

M. l'Orateur: L'honorable député demande la permission de modifier le titre du bill mais je vois que l'exemplaire que j'ai sous les yeux contient toujours cette deuxième partie. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le titre du bill soit modifié, comme le demande l'honorable député?

Des voix: D'accord!

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls) demande à présenter le bill nº C-28: «Loi statuant sur le droit d'auteur au Canada».

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

(Texte)

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

DRAPEAU NATIONAL, HYMNE NATIONAL ET JOUR COMMÉMORATIF DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges) demande à déposer le bill nº C-29, intitulé «Loi concernant la souveraineté du Canada».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Bourbonnais: Monsieur l'Orateur, le but de ce projet de loi est de doter le pays d'un emblème national distinctif, de le doter d'un hymne national et en même temps de déterminer une journée, durant l'année, pour célébrer la souveraineté canadienne. J'ajoute que cette loi avait été présentée lors du dernier Parlement par l'honorable député de Sherbrooke, Mr Allard.

Il me fait plaisir, en tant que Canadien, de présenter à nouveau ce projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

(Traduction)

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION TOUCHANT LA POSSESSION ET LA CONSOMMATION DE SPIRITUEUX

M. Thomas Speakman Barnett (Comox-Alberni) demande à présenter le bill nº C-31 tendant à modifier la loi sur les Indiens (Droits relatifs aux spiritueux).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

EXTENSION DE LA ZONE DE PÊCHE

M. Barry Mather (New Westminster) demande à présenter le bill nº C-33 modifiant la loi sur la protection des pêcheries côtières (zone de pêche de douze milles).

Des voix: Explications!

M. Mather: Monsieur l'Orateur, le bill a pour but de permettre au Canada de soutenir le droit exclusif de ses citoyens à pêcher dans une zone de douze milles de son littoral et de mieux remplir ses devoirs visant la conservation des ressources de ces eaux.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'AIDE AUX AMÉLIORATIONS MUNICIPALES

MODIFICATIONS TOUCHANT L'UTILISATION DES DONNÉES RECUEILLIES AU COURS DU RECENSEMENT

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud) demande à présenter le bill n° C-34, modifiant la loi sur l'aide aux améliorations municipales.

Des voix: Expliquez-vous!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, le but de la présente mesure est de remettre en vigueur la loi sur l'aide aux améliorations municipales qui a été adoptée en 1938. Elle prévoit, entre autres choses, que les données recueillies au cours du recensement de 1961 plutôt que celles du recensement de 1931 soient utilisées pour les fins du bill. Elle porte aussi sur l'abrogation du décret pertinent du gouverneur en conseil.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES FINANCES

POUR POURVOIR À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS DE FINANCEMENT

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill n° C-36 pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement.

Des voix: Expliquez.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, cette proposition de loi a pour objet d'exiger de toutes les personnes et sociétés accordant du crédit qu'elles indiquent les frais d'intérêt réels qui sont prélevés lors de chaque opération.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MESURE TOUCHANT L'INTÉRÊT EXIGÉ À L'ÉGARD DU CRÉDIT AU CONSOMMATEUR

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard) demande à déposer le bill n° C-39, prévoyant la réglementation du crédit au consommateur.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Berger: Le bill vise toutes les institutions qui s'occupent de crédit au consommateur. Il s'applique également aux transactions immobilières et aux transactions portant sur des biens personnels. Il exige la divulgation du montant réel exigible à titre d'intérêt dans toute transaction, et limite le taux d'intérêt exigible.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Mather.]

(Texte)

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

ON DEMANDE QUE TOUS LES PARTIS SOIENT REPRÉSENTÉS À LEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges) demande à déposer le bill n° C-37, intitulé «loi concernant l'administration de certaines corporations de la Couronne».

Des voix: Expliquez-vous.

M. Bourbonnais: Monsieur l'Orateur, l'objet de ce projet de loi est de nommer des membres des différents partis représentés en cette enceinte au sein du conseil d'administration des sociétés de la Couronne. Il leur incomberait d'assister aux assemblées du conseil d'administration de ces corporations et d'en faire rapport à la Chambre.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

(Traduction)

LA FONCTION PUBLIQUE

POUR PERMETTRE DE SE LIVRER À UNE ACTIVITÉ POLITIQUE

M. T. R. Berger (Vancouver-Burrard) demande à présenter le bill n° C-38 afin de permettre aux fonctionnaires de l'État de se livrer à une activité politique.

Des voix: Expliquez.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, voici une proposition de loi qui vise à permettre aux fonctionnaires de l'État de s'affilier à des partis politiques, de participer à l'activité des partis politiques et de se porter candidats pour ces partis sauf en ce qui concerne les fonctionnaires de l'État occupant un poste du niveau de celui ou supérieur à celui de sous-ministre selon la définition donnée dans la loi sur le service civil, ainsi que les personnes occupant des postes confidentiels.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

L'EXALTATION DE LA JEUNESSE

DÉSIGNATION D'UNE SEMAINE CONSACRÉE CHAQUE ANNÉE À L'EXALTATION DE LA JEUNESSE

M. Arthur Smith (Calgary-Sud) demande à déposer le bill n° C-41, loi désignant une semaine consacrée chaque année à l'exaltation des mérites de la jeunesse.

—Ce bill est proposé par suite de l'intérêt que manifeste un certain nombre de cercles sociaux. Il vise à consacrer une semaine à reconnaître les nombreuses activités utiles et

constructives des jeunes Canadiens. Il a l'appui de la majorité des cercles sociaux du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES LETTRES DE CHANGE

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA VENTE DES HYPOTHÈQUES

M. Arnold Peters (Timiskaming) demande à déposer le bill n° C-42, modifiant la loi sur les lettres de change (Achats à tempérament).

L'hon. M. Pickersgill: Expliquez-vous!

M. Peters: Le bill vise à protéger ceux qui souscrivent des billets sous l'empire desquels, comme en vertu de la loi sur le droit d'auteur, sont transférées les charges aussi bien que les responsabilités.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI CANADIENNE SUR LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

MODIFICATION VISANT À INTERDIRE TOUT TRAITEMENT INJUSTE À CAUSE DE L'ÂGE

M. Barry Mather (New-Westminster) demande à présenter le bill n° C-43, modifiant la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Différenciation suivant l'âge).

Une voix: Expliquez.

M. Mather: L'objet de ce bill est d'ajouter la différenciation selon l'âge à la liste des pratiques d'embauchage défendues à moins que la nature même du travail n'exige que le candidat ait un âge déterminé. Présentement, plusieurs travailleurs sont traités injustement à cet égard, surtout lorsque ce sont les régimes de pension plutôt que l'habileté des gens qui déterminent le choix.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

ASSUJÉTISSEMENT DES PIPE-LINES AUX LOIS PROVINCIALES SUR LE DRAINAGE

M. W. H. A. Thomas (Middelsex-Ouest) demande à présenter le bill n° C-45 tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie (travaux d'irrigation).

—Ce bill a pour objet de placer les entreprises de pipe-lines dotées d'un permis fédéral sous la juridiction provinciale relative à l'irrigation tout comme le sont les mêmes entreprises détentrices d'un permis provincial.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

OCTROI DE LICENCES SUBORDONNÉ À L'OBSERVATION DES DISPOSITIONS DE LA DÉCLARATION DES DROITS

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest) demande à présenter le bill n° C-46 tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion (recours contre les violateurs des droits de l'homme).

Des voix: Explications!

M. Herridge: Le bill prévoit une modification de la loi sur la radiodiffusion en vertu de laquelle l'octroi des licences régies par la loi sera subordonné à l'observation des dispositions de la Déclaration canadienne des droits, en particulier, en ce qui concerne l'absence d'un traitement préférentiel de tout détenteur de licence à l'égard d'un client qui défavoriserait les concurrents de ce client, dans le domaine de la diffusion de la publicité.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES PENSIONS

MODIFICATION ÉTABLISSANT UN APPEL AUX TRIBUNAUX

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek) demande à présenter le bill n° C-47, tendant à modifier la loi sur les pensions (Appel judiciaire).

Une voix: Explications!

M. McIntosh: On ne peut à l'heure actuelle en appeler de la décision de la Commission canadienne des pensions. Sa décision est sans appel. A mon sens, cette Commission n'a pas qualité pour interpréter juridiquement la loi. La justice ou la loi britannique prévoit la possibilité pour les citoyens de recourir aux tribunaux en pareilles circonstances. J'estime que les citoyens canadiens devraient jouir des mêmes droits.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATIONS CONCERNANT LES PENSIONS DE VIEILLESSE

L'ordre du jour appelle: Avis de motion émanant du gouvernement.

27 septembre—*Le premier ministre:*

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, sujets très dévoués et très fidèles de Votre Majesté, le Sénat et les Communes du Canada assemblés en Parlement, nous adressons humblement à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

Considérant que le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis des adresses à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif établissant les dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

1. L'article quatre-vingt-quatorze A de l'Acte de l'Amérique du nord britannique (1867) est par les présentes abrogé et remplacé par ce qui suit:

«94A. Il est déclaré, par les présentes, que le Parlement du Canada, peut, à l'occasion, légiférer

a) sur les pensions de vieillesse, et

b) sur les pensions et autres prestations relatives à un plan de pension de vieillesse, ou propres à faciliter l'application et l'administration d'un tel plan, mais aucune loi édictée par le Parlement du Canada sous l'autorité du présent article n'atteint l'application d'aucune loi édictée par la législature d'une province relativement à tout sujet visé par les alinéas *a*) et *b*) du présent article.»

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique du Nord britannique (1963). Les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1962) et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1963).

M. l'Orateur: Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement pour être étudié à la prochaine séance de la Chambre.

LA LOI SUR LA RÉDUCTION DES TAUX DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

MODIFICATIONS TENDANT À PROLONGER L'APPLICATOIN DES TAUX ET À AUGMENTER LES DÉPENSES

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises en vue de prolonger, mais non au delà de douze mois, la période durant laquelle les taux revisés selon ladite loi seront applicables, et en vue d'augmenter d'une somme additionnelle de vingt millions la dépense autorisée aux termes de la loi.

(La motion est adoptée.)

LE NATIONAL-CANADIEN

DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT, ÉMISSION DE TITRES, ETC.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative aux fins suivantes: autoriser la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à faire des dépenses d'établissement dans l'année 1962 n'excédant pas $156,500,000 et à faire certaines dépenses d'établissement et à conclure certains contrats avant le 1er juillet 1963; autoriser la Compagnie du National à émettre des valeurs afin de pourvoir aux montants requis pour les dépenses autorisées; stipuler que, sauf disposition expresse, le principal global des valeurs, non encore remboursées à quelque époque, ne devra pas excéder $57,700,000; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et l'intérêt des valeurs émises par la Compagnie pour la fin susdite; autoriser le ministre des Finances à consentir à ladite Compagnie des prêts garantis par ces valeurs et dont le principal ne doit pas excéder la somme de $57,700,000 afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir de telles dépenses et permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies du réseau national; et de pourvoir, en outre, en ce qui a trait au remboursement des obligations échues, arrivant à échéance et rachetables par anticipation, de ladite Compagnie, à l'émission de valeurs garanties par le Dominion du Canada, s'élevant à un principal global n'excédant pas $480,000,000, au lieu du montant actuel de $230,000,000.

La motion est adoptée.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant l'établissement d'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales, chargée du rajustement de la représentation à la Chambre des communes; de prescrire que certains membres de la Commission peuvent recevoir l'allocation quotidienne que détermine le gouverneur en conseil; de pourvoir au paiement des frais raisonnables de déplacement et de subsistance des membres de la Commission; et de prescrire aussi que la Commission peut retenir les services des conseillers techniques et des autres employés, y compris une personne agissant à titre de son secrétaire, qu'elle estime nécessaires.

La motion est adoptée.

LE SÉNAT

MESURE POURVOYANT AU PAIEMENT D'UNE PENSION DE RETRAITE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant,

que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, à toute personne qui était membre du Sénat le 6 avril 1962, mais qui cesse d'en être membre à l'âge de 75 ans ou plus en raison d'un amendement à l'article 29 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), d'une pension de retraite durant la vie, équivalente aux trois quarts du montant annuel de l'indemnité de session qu'elle recevait selon la loi sur le Sénat et la Chambre des communes à l'époque où elle a cessé d'être membre du Sénat.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MESURE TENDANT À RELEVER LE MONTANT DES PRÊTS

M. l'Orateur: Par suite d'une erreur de copiste la résolution suivante paraît au *Feuilleton* au nom du ministre des Finances, alors qu'elle aurait dû figurer au nom du ministre de l'Agriculture. Si la Chambre consent à l'unanimité à la rectification de cette erreur, je vais présenter la motion au nom du ministre de l'Agriculture.

Des voix: D'accord!

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LA MONNAIE, L'HÔTEL DES MONNAIES ET LE FONDS DES CHANGES

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE VALEURS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, afin d'autoriser le ministre des Finances à acheter, sur le compte du fonds des changes établi en conformité de la loi, des valeurs du Fonds monétaire international.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

MODIFICATION RENDANT LA LOI CONFORME À LA LOI SUR LE PARTAGE D'IMPÔTS ET TENDANT À AUGMENTER LES VERSEMENTS

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue de prévoir un arrangement applicable aux années financières commençant le ou après le 1er avril 1962 et semblable à celui que la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts a établi à l'égard des années financières antérieures; en vue de prévoir, en outre, dans ledit amendement, que le montant de la subvention soit porté de un dollar et cinquante cents à deux dollars par tête.

La motion est adoptée.

LES CORPORATIONS DE LA COURONNE

MESURE PRESCRIVANT LE PAIEMENT DE CERTAINS IMPÔTS ET DROITS PROVINCIAUX

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de prescrire le paiement de certains impôts et droits provinciaux par les corporations de la Couronne le ou après le 1er jour d'avril 1962.

La motion est adoptée.

LES FINANCES

PRÊTS À DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES EN VUE D'ACQUÉRIR DES COMPAGNIES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter L. Gordon (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, et j'en profite pour le féliciter de sa nomination. Voici la question: le gouvernement ou la Banque du Canada ont-ils pris des mesures en vue d'empêcher ou de dissuader les banques à charte de consentir des prêts à des sociétés étrangères ou aux filiales canadiennes de ces sociétés qui veulent avoir la haute main sur des sociétés qui appartiennent à des Canadiens ou dans lesquelles des Canadiens ont un intérêt prédominant?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je remercie le représentant de ses félicitations. Il me semble que la question devrait être inscrite au *Feuilleton*, puisqu'elle vise la ligne de conduite intéressant les prises en charge, qui est en vigueur au Canada depuis dix ans ou plus. Le député sait d'ailleurs fort bien (*Exclamations*) ce qui se passe dans ce domaine depuis plus de dix ans, puisque sa compagnie n'a cessé de faire affaires avec des banques et des institutions bancaires.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Nowlan: Aucune disposition de la loi sur les banques ni d'aucune loi du Parlement canadien, ne permet, depuis l'abrogation de la loi sur le contrôle des changes, d'exercer pareille autorité.

M. Gordon: J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre estime-t-il que des prêts consentis à cet égard favorisent l'intérêt public (*Exclamations*), notamment lorsque le crédit disponible à toutes fins, même à des fins commerciales ordinaires, est restreint?

M. l'Orateur: A l'ordre! Peut-être devrais-je répéter l'avis que j'ai formulé vendredi dernier au sujet des questions.

EXIGENCES CONCERNANT LES PRÊTS DESTINÉS À RENFLOUER LA RÉSERVE DES DEVISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Je désire poser une question au premier ministre. Le fonds monétaire international, la Banque des importations et des exportations, la banque de réserve fédérale et la banque d'Angleterre ont-elles exigé du gouvernement qu'il adopte une ligne de conduite monétaire et budgétaire déterminée lorsqu'ils ont consenti à faire ou à garantir au Canada un prêt de un milliard de dollars, afin de renflouer notre réserve de devises?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une question qui convient à l'appel de l'ordre du jour. Ces choses, quelles qu'elles soient, se sont passées il y a plusieurs mois. L'honorable député aura amplement l'occasion d'obtenir les renseignements qu'il désire au cours du présent débat ou au moyen d'une question figurant au *Feuilleton*.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'invoque la question de privilège. Elle vise tous les députés.

L'hon. M. Churchill: Pourquoi ne donnez-vous pas à votre chef l'occasion de parler?

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège.

[M. Gordon.]

L'hon. M. Churchill: Laissez-lui amorcer le débat. Il est bel et bien assis à sa place.

L'hon. M. Pearson: J'ai toute la journée.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, et elle intéresse tous les députés. Le premier ministre vient de refuser de fournir des renseignements sur le programme d'austérité qui a été entrepris au mépris des droits du Parlement. C'est la première question qu'on pose à ce sujet et le premier ministre répond que l'affaire est sans importance, que la question peut être inscrite au *Feuilleton*. A mon avis, voilà une scandaleuse violation des privilèges des représentants élus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! A la lumière des observations que vient de formuler le préopinant, je vois que la question de privilège n'est pas fondée. Nous ne nous lancerons donc pas dans une controverse stérile sur ces observations.

LE SERVICE PUBLIC

A. S. WHITELEY—FIN DE MANDAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Vu qu'il n'est pas ici en ce moment, qu'il me soit permis de poser ma question au ministre suppléant ou au secrétaire parlementaire. M. A. S. Whiteley, membre de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, dont le mandat prendra fin prochainement, a-t-il été avisé qu'il va alors être rayé des cadres de la Commission et qu'il ne sera pas remplacé, auquel cas le gouvernement pourrait-il songer à revenir sur sa décision à cet égard?

M. Thomas M. Bell (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'allais dire que cette question devrait peut-être figurer au *Feuilleton*, mais je la signalerai au ministre dès son retour.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je suis bien disposé à attendre une réponse, mais, en toute déférence, j'estime qu'une réponse à cette question s'impose dès maintenant.

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de signaler à l'honorable député d'York-Sud qu'il n'a rien à dire sur la nature de la réponse qu'il convient de donner à sa question.

ÉTABLISSEMENT DE MODALITÉS DE NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser

une question au premier ministre. Présentera-t-on au cours de la présente session quelque mesure d'initiative ministérielle modifiant la loi sur le service civil, afin de satisfaire les nombreuses associations de fonctionnaires qui demandent d'établir des modalités de négociations?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je sais que mon honorable ami a trop d'expérience en politique pour croire que sa question peut convenablement être posée à l'appel de l'ordre du jour.

LES PENSIONS

NOUVELLE-ÉCOSSE—CONTRIBUTION FÉDÉRALE AUX MINEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu le besoin pressant d'occasions d'emploi dans la région industrielle du Cap-Breton, le gouvernement fédéral apporte-t-il présentement un concours financier direct au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, afin de l'aider à accorder des pensions spéciales aux mineurs âgés de 60 ans et plus, de manière à les écarter du marché de la main-d'œuvre et à créer ainsi de nouveaux emplois pour les plus jeunes?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION À PROPOS DU SERVICE DANS LES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il nous dire quand il s'attend à recevoir le rapport et les recommendations de la Commission des transports aériens à propos du service aérien local dans les Prairies?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, avant le 1er novembre. D'ici là, Air-Canada continue d'assurer le service.

LE NATIONAL-CANADIEN

ON SONGE À RÉDUIRE LE SERVICE TRANSCONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a-t-il donné suite aux demandes pressantes qui, je le sais, lui sont parvenues ainsi qu'à d'autres députés, concernant la suppression par le National-Canadien, pendant les mois d'hiver, de ses trains transcontinentaux numéros 3 et 4?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, la compagnie elle-même peut décider de diminuer ses services, mais non de les supprimer, sans devoir s'adresser à la Commission des transports; mais si quiconque estime que ses droits sont lésés ou que les intérêts du public sont en jeu, il peut toujours faire appel à la Commission des transports.

M. Fisher: Autre question. Le ministre songerait-il à adopter la coutume de son prédécesseur qui, en 1960, a adressé à la compagnie des doléances qui, à l'époque, ont coupé court à toute intention de sa part de diminuer ses services?

L'hon. M. Balcer: Jusqu'ici je n'ai pas reçu de doléances, mais dès que j'en aurai reçues, je les étudierai.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTAN—RÉDUCTION DES ENGAGEMENTS DE L'ARC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement a-t-il annulé ou modifié en quoi que ce soit la décision qu'il à annoncée, soit de réduire de 12 à 8 le nombre d'escadrilles de l'Aviation royale du Canada outre-mer, en vertu de ses engagements envers l'OTAN?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le nombre d'appareils que nous devons fournir à l'OTAN a été fixé il y a environ un an et demi ou deux ans et nous nous en tenons à la décision qui a été annoncée à ce moment-là.

L'hon. M. Hellyer: Une question complémentaire. Le gouvernement va-t-il maintenir 12 escadrilles en Europe au delà de la prochaine année ou compte-t-il en réduire le nombre à 8?

L'hon. M. Harkness: Si le député n'avait pas dormi à la Chambre depuis deux ans...

Des voix: Règlement!

Des voix: Honte!

L'hon. M. Harkness: ...il saurait qu'il est question depuis pas mal longtemps de réduire le nombre d'escadrilles de 12 à 8.

L'hon. M. Hellyer: Une question supplémentaire. Le ministre croit-il que la situation internationale...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Hellyer: ...s'est suffisamment améliorée...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'impression que le député s'engage dans une toute autre voie. Il a le droit de poser une question supplémentaire pour éclaircir la réponse précédente. J'engage de nouveau les membres à lire l'article 39 du Règlement et les commentaires qui s'y rapportent. Nos travaux y gagneraient en efficacité, si je puis dire. Le député de Cariboo a la parole.

L'hon. M. Hellyer: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire concerne directement les projets du gouvernement à l'égard de l'engagement du Canada envers l'OTAN et, en toute déférence, je suis d'avis qu'on devrait me permettre de la poser maintenant.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Cariboo.

M. Leboe: Monsieur l'Orateur...

M. McIlraith: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Le député d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

M. G. C. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, à deux reprises aujourd'hui et une fois la semaine dernière, vous avez eu l'occasion de renvoyer les députés aux règles relatives aux questions et y avez appelé leur attention lorsque des députés se sont levés pour poser des questions. Deux fois aujourd'hui les réponses données aux questions ont enfreint le Règlement d'une manière assez évidente. S'il faut rappeler à l'ordre les députés qui posent des questions, il y a assurément lieu aussi de prier les ministres d'observer le Règlement en répondant aux questions et de donner des réponses convenables.

M. l'Orateur: Sans vouloir entamer une polémique avec le député, je me permets de préciser que mes remarques touchant les questions étaient destinées à tous les députés.

LES ROUTES

AMÉNAGEMENT DE VASTES RÉSEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. R. Leboe (Cariboo): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à aménager un réseau de grandes routes au Canada, avec la collaboration des provinces, comme il l'a fait dans le cas de la route transcanadienne?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'invite le député à revenir en arrière de quelques années. Sans doute se rappellera-t-il qu'il ne convient pas de répondre, à l'appel de l'ordre du jour, à une question comme celle qu'il vient de poser et qui cherche à obtenir des renseignements sur le programme administratif du gouvernement, d'autant plus—on peut le supposer sans difficulté—que l'affaire des routes est à l'étude.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA «POLYMER CORPORATION»—BRISEURS DE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Production de défense une question qu'on m'a invité à poser à la Chambre à titre de question urgente. Vu le télégramme que j'ai reçu de M. Neil Reimer, directeur canadien du Syndicat international des ouvriers du pétrole et des produits chimiques et atomiques (Edmonton), qui déclare que la société Polymer se livre à des tactiques de briseur de grève contre la Fraternité internationale des électriciens, le ministre pourrait-il amorcer une enquête à cet égard?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, l'enquête que demande l'honorable député a déjà été faite. L'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) m'a parlé de cette question vendredi après-midi et j'ai communiqué avec la société Polymer la même journée et de nouveau ce matin. Voici les renseignements que me transmet la société Polymer: la maison Catolytic a obtenu le contrat général de construction d'une nouvelle usine à Sarnia, où les électriciens se sont mis en grève la deuxième semaine du mois d'août. Depuis lors, la maison Catolytic a terminé ses travaux et quitté les lieux. Les entrepreneurs électriciens de l'endroit continuent les négociations avec le syndicat des électriciens.

Entre-temps, le président du syndicat de nos employés de la société Polymer, soit le Syndicat international des ouvriers du pétrole et des produits chimiques et atomiques, a consenti à ce que ses électriciens exécutent certains travaux urgents avant l'arrivée du froid. Je tiens à signaler en même temps que ces gens-là ne peuvent pas arriver à effectuer tous les travaux et la nouvelle usine ne pourra pas entrer en activité tant que les électriciens et les entrepreneurs de Sarnia n'en seront pas venus à une entente, et j'espère que ce sera bientôt. Le ministre du Travail de la province d'Ontario a envoyé sur place, la semaine dernière, un médiateur qui y est demeuré deux jours; je crois qu'il y retournera cette semaine.

CAP-BRETON—ACCÉLÉRATION DES TRAVAUX PUBLICS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Je demande encore si, étant donné le chômage désastreux qui sévit dans la région industrielle du Cap-Breton, le gouvernement fédéral envisage d'accélérer la mise en œuvre de son programme ou de sa liste de travaux publics dans ladite région, afin de créer des emplois dont la nécessité est urgente.

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le gouvernement et le ministère des Travaux publics sont conscients de leurs responsabilités à cet égard et ils prennent toutes les mesures nécessaires afin de s'en acquitter pleinement.

LES AFFAIRES INDIENNES

MODIFICATION ÉVENTUELLE DE LA LOI AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. C. Cadieu (Meadow-Lake): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Peut-il nous dire si le gouvernement songe à reviser, au cours de la présente session, la loi sur les Indiens?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, une refonte complète de la loi sur les Indiens, établie d'après le rapport du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes, est en cours de rédaction. Cette loi est d'une telle complexité et d'une telle importance que, me dit-on, la tâche ne s'achèvera vraisemblablement pas avant le début de l'année prochaine. Le projet de loi serait alors lu pour la première fois, non pour qu'il soit examiné au cours de la présente session, mais au cours d'une session subséquente. Dans l'intervalle, je songerais à rencontrer les représentants des Indiens de chacune des provinces en particulier afin de discuter avec eux les importantes dispositions qui sont envisagées.

LE MANITOBA—PRÉSUMÉ REFUS D'ENSEIGNER DES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre a-t-il étudié le grief de 80 Indiens de Thompson, au Manitoba, à qui on aurait refusé d'enseigner des métiers spécialisés, ainsi que le signale le *Times* de Londres, numéro du 22 septembre dernier?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): L'affaire ne m'a pas été signalée. Quoi qu'il en soit, le programme de formation relève du gouvernement provincial.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES «FILS DE LA LIBERTÉ»—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la secte des Fils de la liberté de la Colombie-Britannique. Je l'aurais posée au ministre de la Justice, mais vu qu'il est absent, je la poserai à son prédécesseur. A-t-il pris connaissance d'une déclaration du procureur général de la Colombie-Britannique qui a dit que le gouvernement provincial ne saurait à lui seul résoudre ce problème et que le gouvernement fédéral s'est récusé? Puis-je poser une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre! Une seule question à la fois. Je le répète: les questions supplémentaires ne sont autorisées que pour faire préciser une réponse donnée et non pour poser une question entièrement nouvelle.

L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Justice): Monsieur l'Orateur, on m'a averti que l'honorable député avait l'intention de poser cette question et je suis allé aux renseignements. Pour ce qui est de la première partie de la question, on ne m'avait encore rien signalé à cet égard, mais j'ai pris depuis des renseignements au bureau du ministre et j'ai appris que, depuis au moins dix jours, le ministre ou le ministère n'ont reçu aucune demande d'aide.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION RELATIVE AU RENFLOUEMENT DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. R. Berger (Vancouver-Burrard): J'aimerais que le ministre du Travail nous dise quelles mesures le gouvernement a prises en vue de renflouer la caisse d'assurance-chômage.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Il n'est pas besoin, à l'heure qu'il est, de renflouer la caisse d'assurance-chômage.

(Plus tard)

M. J. M. Forgie (Renfrew-Nord): Je voudrais poser une question au premier ministre. Suivant le rapport du comité consultatif, la Caisse d'assurance-chômage est presque en faillite et épuisera probablement ses fonds

au cours de l'hiver prochain si des mesures pour la renflouer ne sont pas prises. Le premier ministre voudrait-il nous dire quelle mesure il se propose de prendre pour remédier à cette situation critique?

M. l'Orateur: Une question semblable a été posée au ministre du Travail et j'estime que la réponse était celle qu'on pouvait donner en l'occurrence. Je passe la parole au député de Kootenay-Est.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour vous faire remarquer, en toute déférence, que la question posée tout à l'heure, d'une autre partie de la Chambre, n'était pas la même. Étant donné la gravité de l'état de la caisse, le député . . .

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: . . . devrait obtenir du premier ministre non seulement une réponse, mais également la date à laquelle nous pouvons nous attendre à un rapport de la commission instituée il y a longtemps pour étudier un problème dont la solution nous avait été promise par le gouvernement il y a longtemps aussi.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Churchill: Paul, laissez donc Mike prendre la parole!

M. l'Orateur: D'après moi, les questions étaient semblables et, si l'honorable représentant ne tient pas à y répondre, abordons un autre sujet.

L'hon. M. Martin: Il tient peut-être à répondre!

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Je voudrais tout simplement demander au ministre du Travail à quelle date il compte recevoir un rapport de la commission Gill qui a été instituée pour enquêter sur tous les aspects de la loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. M. Starr: Les renseignements les plus précis que je possède veulent qu'il soit présenté au cours de l'automne.

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE FINANCER LES MAISONS EXISTANTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Le gouvernement songe-t-il sérieusement à apporter des modifications à la loi nationale sur l'habitation afin d'étendre aux maisons déjà construites les dispositions qui s'appliquent actuellement aux nouvelles maisons, en ce qui concerne le financement et la vente?

[M. Forgie.]

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Toute étude portant sur une mesure législative constituerait une question d'administration du gouvernement qui serait soulevée en temps utile.

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE DÉCLARATION DE PRINCIPE CONCERNANT L'ENTRÉE ILLÉGALE D'IMMIGRANTS CHINOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et lui réitérer en public les civilités que je lui ai présentées en particulier à l'occasion de sa nomination au poste qu'il occupe. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a eu des changements dans la ligne de conduite du gouvernement à l'égard des personnes d'origine chinoise que l'on présume être entrées illégalement au Canada, ligne de conduite qui avait été exposée par l'ancien ministre, le 9 juin 1960?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Que le député soit remercié de ses aimables paroles! S'il y a une déclaration à faire à propos de la question dont il a parlé, elle sera faite au Parlement.

M. Howard: Puis-je me permettre une autre question? Le ministre aurait-il répondu à la question précédemment posée au sujet de la loi sur les Indiens, si elle lui avait été adressée par un député ministériel?

L'hon. M. Bell: Je réponds à toutes les questions dans la mesure de mes moyens.

M. l'Orateur: Je crois que ces questions complémentaires irrégulières devraient être examinées de près par la Chambre, spécialement par les membres qui ont le plus d'expérience. J'accorde la parole au député de Fort-William.

LE CENTENAIRE DU CANADA

INTERPELLATION AU SUJET DE LA PARTICIPATION FÉDÉRALE À L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je désire poser une question au ministre des Finances. Ma question se rattache à la nouvelle parue dans le *Financial Post* du 22 septembre et portant que le gouvernement fédéral a promis 20 millions de dollars à la ville de Montréal pour lui aider à obtenir la tenue de l'Exposition universelle en 1967. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ce montant est prélevé sur les 100 millions que le parlement a déjà votés pour la célébration du centenaire du Canada?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): La réponse est non, monsieur l'Orateur.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

AU SUJET DE CRITIQUES À L'ADRESSE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Le premier ministre partage-t-il l'avis du ministre du Commerce qui a accusé certains députés de ce côté-ci de la Chambre de manquer de patriotisme parce qu'ils avaient critiqué le gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre.

(Texte)

LES FINANCES

PRÉSUMÉ ÉCART ENTRE LA PRODUCTION ET LE POUVOIR D'ACHAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): J'aimerais adresser une question au ministre des Finances. A-t-il l'intention de combler l'écart qui existe actuellement au Canada entre la production et le pouvoir d'achat?

Et j'aimerais lui poser une question supplémentaire: sait-il qu'il y a actuellement un écart entre la production et le pouvoir d'achat.

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable député qu'il ne peut y avoir de question supplémentaire tant qu'une réponse n'a pas été donnée.

(Traduction)

LE NORD CANADIEN

DAWSON (YUKON)—UNE NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles M. Drury (St-Antoine-Westmount): Je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Étant donné les nouvelles récemment parues dans les journaux au sujet de l'intention qu'on aurait de continuer, l'année prochaine, à célébrer le festival de Dawson, le gouvernement s'est-il engagé d'aucune façon à fournir d'autres fonds d'assistance en vue de cet événement?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Le député sait, je n'en doute pas, que le festival qu'il a mentionné s'est déroulé sous les auspices d'un groupe de Canadiens à l'esprit civique. Je ne suis pas au courant de l'activité actuelle de la Fondation du festival, mais je crois qu'étant donné les conséquences économiques considérables et l'avantage que présente le festival, la Fondation se propose de le maintenir.

M. Drury: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député a-t-il vraiment une question supplémentaire à poser?

M. Drury: Monsieur l'Orateur, vous avez rendu la décision que lorsqu'il n'y a pas eu de réponse à une question, il ne peut y avoir de question supplémentaire. Malheureusement, le ministre a refusé de répondre à ma question.

M. l'Orateur: Je regrette que le député ne soit pas en mesure de formuler des observations sur la nature de la réponse donnée. Le député de York-Sud.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. S'il est peut-être exact que le député n'a pas le droit de formuler des observations, je me permettrai, avec tout le respect qui s'impose, de dire qu'il y a un moment, vous avez déclaré que le député pourrait poser sa question s'il s'agissait d'une question authentique. Je vous dirai, avec le plus grand respect, qu'il n'appartient pas à l'Orateur de dire si un député a une question authentique à poser avant d'avoir entendu cette question.

M. l'Orateur: J'ai peut-être été un peu hâtif à cet égard, mais étant donné les observations par lesquelles le député a fait précéder sa question supplémentaire, j'en suis arrivé à une certaine conclusion. Toutefois, je suis tout à fait disposé à entendre le député formuler sa question supplémentaire.

M. Drury: Je voudrais savoir du ministre si le gouvernement a l'intention ou non de garantir en aucune façon le renouvellement, pendant l'année en cours, du festival de Dawson.

L'hon M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, aucun engagement n'a été pris à cet égard.

(Texte)

RADIO-CANADA

QUESTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN POSTE DE TÉLÉVISION FRANÇAISE À QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Charles Cantin (Québec-Sud): Monsieur l'Orateur, l'honorable secrétaire d'État peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement refuse toujours de permettre à la société Radio-Canada d'établir, dans la ville de Québec, un poste de télévision française, conformément au vœu clairement exprimé par sa population?

(Traduction)

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Aucune décision n'a encore été rendue à cet égard.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

IL FAUDRAIT DÉFINIR LA FRONTIÈRE ENTRE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Lamoureux (Stormont): J'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Comme le tracé encore indéfini de la frontière québéco-ontarienne, à l'est de Cornwall, va donner lieu à des procédures judiciaires imminentes, le ministre nous dirait-il si l'on envisage de prendre prochainement des mesures, conjointement avec les autorités provinciales, pour déterminer cette frontière?

(Texte)

L'hon. Paul Martineau (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, je n'ai été saisi de la question de l'honorable député qu'à mon arrivée à la Chambre. Je la prends comme préavis et y repondrai aussitôt que possible.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

RALENTISSEMENT POSSIBLE DES LIVRAISONS POSTALES

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre des Postes?

(Traduction)

Avant de continuer, je tiens à féliciter le gouvernement d'avoir doté le ministère des Postes d'une aussi charmante titulaire en la personne du ministre des Postes actuel.

Madame le ministre sait-elle que les facteurs de London, membres de l'Association fédérée des facteurs, ont décidé récemment de faire la grève pour appuyer leur demande d'augmentation de traitement, et qu'il y a environ une semaine, l'Association des employés des postes du Canada a décidé, pour la même raison, de faire la grève du zèle, ce qui aurait pour résultat de ralentir le travail?

Si la réponse est affirmative, l'honorable représentante pourrait-elle dire à la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre! La dernière partie de la question de l'honorable député dénote clairement qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton*. Quoi qu'il en soit, les questions doivent porter sur des affaires urgentes, et celles que le député a soulevées sont connues du public depuis dix jours ou deux semaine. Je prie de nouveau les députés de faire preuve de discernement en posant leurs questions.

M. Denis: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je signale que l'Association fédérée des facteurs représente environ 7,200 personnes et que l'Association des employés des postes du Canada groupe 10,500 fonctionnaires. Étant donné qu'il doit se prendre un vote de grève parmi tous ces employés, j'estime que la question est urgente. Je désire savoir quelles mesures on entend prendre pour remédier à la situation.

LES PENSIONS

AU SUJET DE L'ENTENTE AVEC LES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question ayant trait à un fait qui s'est produit cet après-midi. On a déclaré l'autre jour qu'on recommanderait à la Chambre d'approuver une demande en vue de faire modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en ce qui concerne un régime de pensions à participation quand toutes les provinces auraient donné leur assentiment. Le fait que cette résolution ait été transformée dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui en avis de motion émanant du gouvernement signifie-t-il que toutes les provinces sont maintenant d'accord à ce sujet? Sinon, le premier ministre peut-il nous dire à quel stade en sont rendus les pourparlers ou les entretiens avec le Québec et Terre-Neuve?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est dans un but bien déterminé qu'on a posé la plupart des questions cet après-midi; en effet, dans la plupart des cas, c'était, de toute évidence, pour retarder le discours du chef de l'opposition.

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais pas celle-ci. En fait, j'ai communiqué avec le premier ministre de Terre-Neuve, défenseur de la liberté de parole dans cette province-là, de même qu'avec le premier ministre du Québec. Le premier ne m'a envoyé aucune réponse, mais le second m'a avisé qu'il faudra soumettre la question à l'assemblée législative provinciale. Vu que le Parlement semble avoir été dissous dans la province, la question en reste là.

M. Knowles: En guise de question supplémentaire, pourrais-je demander au premier ministre si cet article du *Feuilleton* sera abordé au cours de la présente session ou s'il faudra attendre que le premier ministre ait

reçu une réponse affirmative des deux provinces en cause?

Le très hon. M. Diefenbaker: La question est inscrite au *Feuilleton* et elle est mentionnée dans le discours du trône. La Chambre en sera saisie dès que les deux provinces intéressées l'auront examinée. J'ignore à quelle date expirent les brefs d'élection dans le Québec, mais j'espère que cette province collaborera avec nous lorsque ce sera chose accomplie. Vu l'ascendant extraordinaire qu'il a sur le premier ministre de Terre-Neuve, je demanderais aussi au député de Bonavista-Twillingate de collaborer avec nous à ce sujet.

(Texte)

L'AGRICULTURE

QUESTION RELATIVE À L'EXTENSION DES AVANTAGES DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE À L'EST DU PAYS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'étendre aux cultivateurs de l'Est les avantages de l'assurance-récolte?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Il faudrait dire, je pense, à l'honorable représentant, que la loi sur l'assurance-récolte a été adoptée en 1959.

LES PUBLICATIONS

FORT-WILLIAM—VENTE D'UN JOURNAL À L'ORGANISATION THOMSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je voudrais poser au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice une question dont un préavis a été adressé au bureau du ministre. Elle découle de l'annonce faite samedi par l'organisme journalistique Roy Thomson voulant que ce dernier ait acheté le *Times Journal* de Fort-William, journal qui appartenait à un particulier.

Voici ma question: le ministre pourrait-il nous dire si les services de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions examinent cette acquisition qui fait de la tête des Lacs une agglomération dominée par un seul éditeur de journaux?

M. Thomas M. Bell (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit au député en particulier que, d'après moi, sa question devrait être inscrite au *Feuilleton* mais je la transmettrai au ministre de la Justice à son retour.

LES PÊCHERIES

NOUVELLE-ÉCOSSE—DES CHALUTIERS RUSSES AURAIENT ENDOMMAGÉ DES BATEAUX CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. B. Stewart (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêcheries s'il a reçu des rapports selon lesquels des bateaux canadiens servant à la pêche aux pétoncles auraient subi des dommages en s'empêtrant dans des filets flottants mal indiqués que les Russes auraient installés sur le banc Georges?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucun rapport à ce sujet. Toutefois, il se peut que les fonctionnaires locaux de mon ministère en aient reçu récemment; je vais m'enquérir et, s'il en est ainsi, je renseignerai le député plus tard.

LA DÉFENSE NATIONALE

HAGERSVILLE (ONT.)—CONGÉDIEMENT DE FONCTIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. T. Pennell (Brant-Haldimand): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au ministre associé de la Défense nationale. Vu que 99 fonctionnaires ont été congédiés au camp militaire de Hagersville le 31 août 1962, le ministre envisage-t-il d'autres mises à pied au même camp d'ici la fin de l'année.

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Nous ne songeons à aucune autre diminution de personnel au camp de Hagersville avant la fin de l'année.

LE SÉNAT

RENVOI D'UNE MESURE À UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre relativement au bill concernant le Sénat. Le premier ministre peut-il nous informer si ledit bill sera déféré à un comité permanent de la Chambre?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la réponse à cette question pourra être donnée quand la Chambre sera saisie du bill.

L'AGRICULTURE

LES OEUFS—IMPORTATIONS DE POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. L. Clunis (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il pris quelque engagement qui entraînerait l'importation de quantités additionnelles d'œufs ou de concentrés d'œufs en provenance de la Pologne?

M. l'Orateur: Malgré tout le respect que je lui dois, je signale à l'honorable député que cette question est de celles qu'il convient assurément d'inscrire au *Feuilleton*. Il s'agit de sujets qui ne présentent pas une urgence exceptionnelle, bien qu'ils puissent revêtir une certaine importance, je l'avoue. L'honorable député ne cherche pas à se renseigner sur une question urgente. Bornons-nous donc pour l'instant aux questions urgentes.

LES PARCS NATIONAUX

ALBERTA—DÉFORMATION DES DIRECTIVES DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question dont un préavis lui a été adressé ce matin. Faisant suite à une nouvelle publiée en première page dans l'*Albertan* de Calgary au sujet de quelques actes très graves d'insubordination, le ministre voudrait-il faire connaître son avis au sujet de ces prétendues accusations d'insubordination et de déformation des directives de l'État dont un haut fonctionnaire se serait rendu coupable en appliquant le programme des parcs nationaux?

M. l'Orateur: Là encore, l'honorable représentant signale un incident qui s'est produit il y a plusieurs semaines. Les renseignements les plus complets seront fournis à la Chambre, cela ne fait aucun doute, et j'estime que ce n'est pas une question que l'on devrait poser à l'appel de l'ordre du jour.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—RÉPERCUSSION DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement des États-Unis a décidé de construire immédiatement une centrale nucléaire de grandes dimensions, dans l'État de Washington; cette décision aura-t-elle des répercussions sur le projet de mise en valeur conjointe du fleuve Columbia?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette question n'a qu'une valeur hypothétique et je ne crois pas pouvoir y répondre.

L'hon. M. Hellyer: Ce n'est pas une question hypothétique. Je déplore que le ministère de l'honorable ministre ne le tienne pas au courant...

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Hellyer: Seraient-ce des représailles de la part des Américains, pour l'indécision maladroite dont a fait preuve le gouvernement canadien?

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: À l'ordre.

L'AVIATION ROYALE CANADIENNE

DES ÉQUIPAGES APPORTERAIENT LEUR CONCOURS À DES ENVOLÉES RUSSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question soit au ministre de la Défense nationale, soit au ministre des Transports, je ne suis pas sûr lequel des deux.

Étant donné la nouvelle voulant qu'il existe un arrangement officieux en vertu duquel des équipages de l'Aviation royale canadienne prêtent leur concours à la navigation d'avions allant des pays derrière le rideau de fer à Cuba, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures en vue de s'assurer que ces avions ne transportent aucune marchandise d'exportation interdite du Canada vers Cuba, je veux parler d'articles de contrebande.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, un examen du fret des avions de ce genre ne fait pas partie des fonctions des équipages prêtés par l'Aviation royale canadienne. Depuis plusieurs années, des équipages sont mis à bord des avions soviétiques qui survolent le Canada parce que les Russes n'ont pas signé l'accord international de l'aviation. Ces équipages ont pour mission d'assurer la protection des avions canadiens en voyant à ce que les atterrissages se fassent comme il faut, que les signaux soient interprétés correctement, et le reste. Ils sont là expressément pour cela.

Il va sans dire qu'il y a eu bien peu de vois de ce genre au cours des deux dernières années. Je dirais qu'il y en a eu trois en 1961 et cinq jusqu'ici cette année.

L'hon. M. Hellyer: Votre politique serait-elle la même si ces avions transportaient des bombes?

LES AÉROPORTS

MONCTON (N.-B.)—PROLONGEMENT DES PISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Sherwood Hayes Rideout (Westmorland): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement projette de prolonger les pistes à l'aéroport d'Air-Canada à Moncton, en vue de faciliter l'atterrissage des avions de modèles récents?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle Air-Canada utilise, pour ses vols à Moncton, des avions de modèles récents. Le gouvernement n'a reçu d'Air-Canada aucune demande en vue de prolonger les pistes actuelles.

(Texte)

RADIO-CANADA

CHANGEMENTS À APPORTER DANS L'ADMINISTRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État. Auparavant, je m'excuse de n'avoir pas eu le temps de l'en prévenir. Tout de même, pourrait-il me dire s'il a l'intention d'apporter des changements dans l'administration de la société Radio-Canada? On sait que présentement, et depuis quelque temps...

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire appeler l'attention de l'honorable député sur le fait qu'il peut demander une question, mais doit s'abstenir d'énoncer ses propres opinions ou de tirer ses conclusions.

LE NATIONAL-CANADIEN

ANNONCE DES HEURES DES TRAINS DANS LES DEUX LANGUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable ministre des Transports s'il serait possible, lorsque nous venons dans la belle capitale du Canada, la ville d'Ottawa, d'entendre le préposé à l'horaire des trains et à l'annonce des heures d'arrivée et de départ des trains (qui le fait présentement en anglais seulement) de s'exprimer aussi dans l'autre langue officielle, le français, c'est-à-dire dans les deux langues?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, étant donné que je suis membre d'un gouvernement qui a tellement fait pour la cause du bilinguisme, il me fera grand plaisir de transmettre la requête de l'honorable député de Bellechasse aux autorités des chemins de fer Nationaux du Canada.

LE SERVICE POSTAL

NOUVELLE-ÉCOSSE—CONSÉQUENCES DU NOUVEAU SERVICE FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je désire poser une question au ministre des Postes. Vu les représentations qu'ont formulées les associations des postiers ambulants de la province de Nouvelle-Écosse à l'égard de modifications que l'on projetterait d'apporter au service postal de cette province, je désire demander au ministre s'il peut fournir à la Chambre l'assurance qu'il n'en résultera pas une baisse dans le service, comparativement au nouveau service postal inauguré récemment. En deuxième lieu...

M. l'Orateur: A l'ordre. Qu'il me soit permis d'appeler l'attention de l'honorable député à l'avertissement ou à l'avis que j'ai déjà donné au sujet des questions. Il se peut que cette question revête de l'importance, mais elle n'est pas du genre de celles qui exigent une réponse pressante à l'appel de l'ordre du jour.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MAINTIEN DES SUBVENTIONS EN 1963

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. F. Stenson (Peterborough): Puis-je poser une question au ministre du Travail? Elle a trait aux écoles professionnelles et techniques. Est-ce que les subventions à ces écoles seront prolongées après le 31 mars 1963?

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de faire la même observation à l'honorable député.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 28 septembre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer à ce débat, je tiens tout d'abord à respecter la bonne et vieille coutume—plus facile à suivre à certains moments qu'à

d'autres—qui consiste à féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Chaplin et Vincent). Aujourd'hui, la chose est facile, étant donné que les deux honorables députés se sont acquittés de leur tâche d'une façon qui leur a fait honneur à eux-mêmes et qui a fait honneur à leur parti. Vu le caractère positif de leurs efforts, sans doute n'ont-ils pas manqué de laisser une forte impression sur tous les membres de la Chambre.

On ne m'en voudra peut-être pas d'ajouter un mot à l'égard du proposeur, dont le père, en tant que député, s'est distingué si longtemps par la part précieuse qu'il a prise à nos délibérations. Comme j'ai déjà osé le dire à l'honorable représentant, je pense que son père eût été très fier et très content s'il avait été ici vendredi dernier.

La première tâche du Parlement, une fois terminées les formalités—et elles ont pris pas mal de temps cet après-midi—c'est de décider, en conformité de nos droits constitutionnels et démocratiques, si le gouvernement minoritaire actuellement au pouvoir a la confiance de cette Chambre des communes. Dans la conjoncture actuelle—et j'insiste sur ces mots «conjoncture actuelle»—une telle motion doit passer avant toute autre question, comme cela s'est fait dans le passé dans des circonstances analogues. A cette fin, c'est le devoir et le privilège de l'opposition officielle de proposer une motion en vue de permettre que cette décision se prenne. C'est un devoir auquel nous ne pouvons nous soustraire, quand on pense que presque 63 p. 100 des électeurs canadiens ont déclaré, lors des récentes élections, qu'ils n'ont pas confiance au présent gouvernement, à ses programmes, à sa direction.

Ce qu'il y aurait d'étonnant, ce ne serait pas de nous voir faire ce geste, mais plutôt de nous entendre déclarer que nous n'avons pas l'intention de le faire, étant donné que la population a répudié le gouvernement le 18 juin et étant donné l'attitude prise par notre parti au cours de la récente campagne électorale. Quand quelqu'un propose une motion de défiance, chaque membre de cette nouvelle Chambre a le devoir de voter pour ou contre la motion. Si la décision amène la défaite du gouvernement, il y aura alors dissolution des Chambres et une élection générale qui permettra au peuple de prendre une décision définitive, décision qu'il est venu bien près de prendre le 18 juin dernier. Ce jour-là, le peuple a pris une décision négative. La prochaine fois sa décision sera positive. Depuis quand est-il inadmissible de proposer une motion visant à donner à la Chambre des communes l'occasion—et à lui imposer l'obligation—de se prononcer au sujet de la confiance que lui inspire un gouvernement minoritaire? Depuis quand peut-on qualifier cela de manœuvre politique? Depuis quand est-il devenu condamnable de s'avouer prêt à en appeler au peuple, ce qui se produirait si la décision était défavorable au gouvernement? Depuis quand est-il justifié d'accorder sa confiance à un gouvernement dans lequel on a dit à plusieurs reprises dans le passé, au cours d'une campagne électorale et par la suite, n'avoir pas confiance? Malgré les accusations qu'on a portées en termes assez énergiques, nous ne demanderons à aucun de nos députés de se retirer de la Chambre lors de la mise aux voix. Nous n'avons aucun désir de détenir le record de l'absentéisme à la Chambre.

Si la Chambre repousse notre motion de défiance—et j'ose espérer qu'elle l'adoptera, au contraire—le gouvernement aura du moins l'autorisation de présenter son programme législatif et ses autres projets—il s'agit d'une autorisation qu'il n'a pas encore, pour l'instant—et chacune de ces propositions, notre parti l'examinera à sa juste valeur, tout comme si le gouvernement jouissait d'une confortable majorité.

Voilà notre attitude. C'est dans cet esprit qu'en temps et lieu nous appuierons une motion de défiance en proposant un projet d'amendement à l'adresse en réponse au discours du trône. Quelle que soit la décision des autres partis, le gouvernement actuel n'a pas notre confiance, pas plus qu'il n'a celle du pays. Ses œuvres des cinq dernières années, de même que ses agissements au cours de la récente campagne électorale et par la suite, nous n'avons pas été les seuls à les condamner. Cet état de choses motive et exige même amplement l'attitude que nous prenons. Rien non plus dans le discours du trône qui nous pousse à modifier nos opinions, monsieur l'Orateur. C'est tout le contraire, et même les deux autres partis de l'opposition l'avouent.

D'après les journaux, le chef du parti créditiste aurait déclaré à Ottawa le 26 septembre que ce serait commettre une étourderie politique et parlementaire que de proposer un vote de défiance envers le gouvernement. Or, ne l'oublions pas, il s'agit d'un gouvernement auquel près de 63 p. 100 des votants se sont opposés lors de la consultation.

J'entends des commentaires de l'autre côté. Ces interventions ne sont pas aussi nombreuses qu'elles l'étaient autrefois, alors qu'elles éclataient comme des volcans. Fait remarquable, certains de ceux qui «éclataient» le plus volontiers ne sont plus parmi nous.

Le 8 août, à Timmins, soit quelques semaines avant que les journaux rapportent la

déclaration de son chef, voici ce que disait le chef adjoint du parti créditiste:

J'ai combattu Diefenbaker en dehors du Parlement, et je n'entends pas me ranger à ses côtés dans l'enceinte parlementaire. Le pays a besoin d'un gouvernement stable. J'aimerais, moi aussi, que le gouvernement soit stable. Plus vite nous aurons d'autres élections, plus tôt ce sera fait.

Voilà la vérité, monsieur l'Orateur.

Après une déclaration de ce genre, nous, de ce côté-ci de la Chambre, doutons quelque peu des raisons qui pourraient nous attirer des critiques si nous présentons une motion de défiance, laquelle motion, mise aux voix, amènera le résultat précité, soit la stabilité du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il faut que le gouvernement inspire confiance: c'est une condition fondamentale du progrès et de la stabilité nationale en régime démocratique. Les Canadiens ont montré en juin dernier qu'ils n'accordaient pas cette confiance au gouvernement actuel. Les faits et gestes du gouvernement, avant et après les élections, démontrent qu'il ne mérite pas cette confiance. Le Canada sera-t-il plus avancé si, en accordant un vote de confiance au gouvernement minoritaire, nous rejetons le verdict de la population, nous faisons fi des faits, et nions la validité des positions énoncées auparavant comme favorables à l'intérêt national par ceux qui les ont prises? Aucun gouvernement ne peut, pendant longtemps, jouir de stabilité lorsque le parti au pouvoir est habituellement incapable de commander une majorité à la Chambre des communes. Les partis ou les groupes de moindre envergure peuvent occasionnellement préférer cette situation, car elle peut leur donner une influence dont ils seraient autrement dépourvus. Mais il ne fait pas de doute que le principe suivant demeure: un parti, soit seul, soit avec un autre parti avec lequel il s'entend de façon à pouvoir toujours compter sur son appui, devrait pouvoir bénéficier de l'appui de la majorité des députés à la Chambre. Sinon, un gouvernement devrait toujours adapter ses mesures législatives et toutes ses propositions aux exigences. Or, le premier ministre—et c'est toujours agréable de citer le premier ministre dans ces cas, et je dois dire qu'il se prête à des citations—

L'hon. M. O'Hurley: Et vous-même?

L'hon. M. Pearson: Je sais que le premier ministre a aussi examiné mes discours. Je n'en doute pas, et il a d'ailleurs beaucoup d'aide pour ce travail. Mais quant à moi, je n'ai eu besoin d'aucune aide pour relever certaines choses qu'il a dites. Le premier ministre a reconnu autrefois l'instabilité d'un gouvernement minoritaire; je dirai même l'impossibilité de gouverner en minorité. Il l'a dit, évidemment, quand ses chances montaient. Le 25 janvier 1958, lors d'une conférence de presse à Winnipeg, il a mentionné qu'il serait impossible pour son gouvernement de continuer ses fonctions s'il était placé en minorité, et cela, qu'on ne l'oublie pas, peu après avoir remporté un succès au scrutin alors que l'opposition officielle lui avait assuré, après avoir, je l'admets à regret, été défaite au cours de ces mêmes élections, qu'elle collaborerait avec lui. Cependant, même dans ces circonstances favorables au premier ministre, les journaux du jour lui font dire:

Cet état de choses...

C'est-à-dire le gouvernement minoritaire.

...ne peut continuer si le Canada doit avoir le gouvernement parlementaire efficace dont il a besoin.

Puis il a ajouté que son gouvernement «n'avait pas la liberté d'agir». Je suppose qu'il se trouve maintenant libre de le faire. Il a dit encore que ce gouvernement minoritaire, dans ces circonstances favorables, a été obligé «à recourir à cette chose difficile qu'est l'établissement de programmes au jour le jour, au lieu d'en formuler de longue haleine», comme le demandait le pays. Il a ensuite ajouté ces mots que j'extrais du même compte rendu:

L'expérience des quelques derniers mois m'a prouvé qu'il était impossible pour un gouvernement qui se trouvait en minorité de fonctionner utilement.

Eh! bien, le premier ministre semble avoir maintenant de tout autres sentiments. Dans une position minoritaire beaucoup plus difficile, après avoir été battu au scrutin, et non pas avoir vaincu, le premier ministre nous demande maintenant le droit de continuer à gouverner de façon inefficace. Certains d'entre nous se souviendront des mots que le premier ministre a prononcés à la Chambre le 1er février 1959, quand il a, d'une façon théâtrale et spectaculaire, dissous le Parlement, ce qui a été pour lui une dissolution très avantageuse, évidemment beaucoup plus avantageuse que celle du printemps dernier.

A la page 4403 du hansard, il a dit:

Le gouvernement actuel compte 113 partisans sur un total de 265 membres. Sa position de gouvernement minoritaire est devenue intolérable. Aucun autre parti ni groupe en cette enceinte ne peut constituer un gouvernement... La seule manière dont la situation actuelle puisse être résolue de façon efficace est de recourir à ce que je vais annoncer.

Il s'agissait de la dissolution des Chambres qui a été suivie d'élections générales, ligne de conduite qu'il a adoptée avant d'être défait en cette enceinte.

Puis le premier ministre a continué:

Aucun honorable député ne pourra affirmer qu'une situation où un gouvernement doit dépendre de l'appui d'une simple minorité de députés soit satisfaisante ni appelée à durer.

Nous allons donc donner une chance au premier ministre et l'aider à faire de cette hypothèse une réalité, savoir que c'est une situation qu'il ne faut pas laisser durer. Elle dure déjà depuis le 18 juin.

La représentation que nous voyons en cette Chambre, monsieur l'Orateur, à la suite des élections du 18 juin, nous met en face d'un gouvernement minoritaire et représentant aussi une minorité des Canadiens. Le nouveau Parlement, je n'ai pas à vous le rappeler, est bien différent du précédent, même si les propos que nous avons entendus cet après-midi de la part des ministres prouvent que le gouvernement semble avoir déjà oublié ce fait. Le premier ministre (M. Diefenbaker), la veille même des dernières élections, a prononcé des paroles qui s'appliquent à la composition modifiée de la Chambre. Je cite un passage de ce qu'il a dit lors d'une émission; c'était le 14 juin, je crois. Il s'en souviendra:

A voyager et à converser avec les gens, je découvre qu'ils savent comment séparer l'ivraie du bon grain.

Puis il a ajouté:

Et l'ivraie de cinq années est mise de côté.

C'est parfaitement vrai en effet, car lors de la dernière séparation du bon grain de l'ivraie le gouvernement conservateur a perdu plus de membres, soit 86, qu'aucun parti n'en a jamais perdu dans toute notre histoire au cours d'élections...

M. Ricard: Nous en avions davantage à perdre.

L'hon. M. Pearson: ...et après avoir occupé le pouvoir pendant moins de cinq ans.

Une voix: Nous en avions davantage au départ.

L'hon. M. Pearson: D'autre part, notre parti—j'en suis fier, heureux et rassuré—a doublé le nombre de ses membres, passant de 50 à 100, et a rallié le plus fort pourcentage du vote populaire. Je le signale au premier ministre, qui a dit tout autre chose. Je sais que ce n'est guère rassurant pour les honorables vis-à-vis qui m'écoutent, et je sais qu'ils se reportent au temps où ils comptaient 204 ou 205 partisans qui criaient pour nous faire taire chaque fois que nous faisions des déclarations de ce genre à la Chambre, mais cette époque est révolue.

L'hon. M. O'Hurley: Vous ne nous ferez jamais taire.

L'hon. M. Pearson: La défaite des conservateurs a été catastrophique, mais je suis le premier à admettre qu'elle n'a rien tranché, puisque les conservateurs sont encore au pouvoir. Ils sont encore au pouvoir, monsieur l'Orateur, après avoir perdu 86 députés, mais ils ne le seront pas très longtemps. A mon avis, cette défaite a dû être d'autant plus étonnante, je dirais même renversante pour eux, à cause de certains éléments qui se sont manifestés pendant les élections. J'en mentionnerai quelques-uns et j'en étudierai un ou deux de façon très détaillée. Mentionnons notamment leur succès à dissimuler aux électeurs la crise financière, ainsi que l'effort vraiment désespéré qu'ils ont fait et la tactique qu'ils ont suivie pour transformer la Déclaration des droits en un document conservateur de campagne électorale...

L'hon. M. Fleming: Ce n'était certainement pas un document libéral.

L'hon. M. Pearson: ...grâce auquel le communisme a été mis de notre côté pour aider le leur...

Une voix: Vous devriez le savoir.

L'hon. M. Martin: Par l'ancien ministre des Finances également.

L'hon. M. Pearson: ...par des ministres qui auraient dû être mieux avisés. J'ai dit qu'ils avaient dissimulé aux électeurs la situation financière, élément très important des élections elles-mêmes. Examinons cela d'un peu plus près. Quelques heures seulement après les élections du 18 juin, ce gouvernement minoritaire s'est vu aux prises avec une crise financière et une crise de change qu'on avait dissimulées aux électeurs, au moyen de ce qu'on peut appeler une vaste fraude politique, tenant de la dissimulation et d'une défiguration des faits. Or, examinons les faits, et le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) joue un rôle important à cet égard.

L'hon. M. Hamilton: Les cultivateurs savaient certainement où était la «fraude».

L'hon. M. Pearson: Sur ce point très important, les faits nous fournissent l'une des raisons les plus probantes pour retirer notre confiance au gouvernement actuel. Qui a trompé l'autre?

L'hon. M. Hamilton: C'est là la question.

L'hon. M. Pearson: Vous avez raison de dire que c'est là la question, et je vais y répondre.

L'hon. M. Hamilton: Vous le regretterez.

L'hon. M. Pearson: Le ministre de l'Agriculture n'est-il pas un peu nerveux, un peu surexcité, cet après-midi?

L'hon. M. Hamilton: Il est bien clair que les cultivateurs vous ont donné le coup de grâce.

L'hon. M. Pearson: Je demanderais au ministre de rester calme. Voici, d'après le texte qui en a été distribué, ce que le premier ministre a déclaré au cours de l'allocution qu'il a prononcée à la télévision le 14 juin:

Nous vous avons fait connaître les faits.

C'était le 14 juin.

Nous vous avons fait connaître les faits. Nous avons fait la lumière sur la question sans rien cacher ni dénaturer.

Monsieur l'Orateur, quelle interprétation a-t-on donné aux faits qui, au dire du premier ministre, ont été portés à la connaissance des Canadiens sans que rien ne soit caché ni dénaturé? Comment a-t-on interprété les faits se rapportant à la crise en perspective? Le ministre des Finances d'alors, qui est devenu ministre de la Justice (M. Fleming)—j'ignore s'il faut prêter un sens spécial à cette mutation du ministère des Finances à celui de la Justice—s'est vanté, dans son exposé budgétaire du 10 avril et même tout au long de la campagne électorale, que les finances canadiennes se portaient à merveille. Avant le 2 mai il n'aurait même pas songé à dévaluer ni à stabiliser le dollar. Quand nous, de l'opposition libérale, avons parlé de la pression exercée sur le dollar, de la dévalorisation de nos réserves, de l'aide qu'il nous faudrait obtenir de l'étranger et des dangers financiers qui s'annonçaient, le ministre nous a raillés et le premier ministre est allé encore plus loin. Et pourtant, dans cette émission du 14 juin, le premier ministre assurait le pays que tout allait bien et que nous, qui tenions des propos différents, lesquels, malheureusement, se sont avérés justes—c'est là notre tort—nous ternissions, pour des raisons politiques, la bonne renommée du Canada.

M. Winkler: C'est ce que vous avez fait pendant cinq ans.

L'hon. M. Pearson: Il faudrait voir qui ternissait la réputation d'autruis. Il y a aussi le ministre de l'Agriculture. Le 20 juin, aussitôt les élections terminées, tout le monde sauf le ministre, semble-t-il, était au courant de la situation. Même ses collègues étaient au courant, car ils pouvaient parler en toute candeur de ce qui était arrivé, mais pas le ministre de l'Agriculture. Le 20 juin, après les élections, soit quatre jours avant l'annonce du programme d'austérité imposé d'urgence, il déclarait, ce qu'on a peine à imaginer, qu'il n'y avait aucune crise à signaler.

L'hon. M. Hamilton: Tout semblait reprendre.

L'hon. M. Pearson: Une des raisons pour lesquelles cette crise s'est précipitée—non pas la cause de la crise, mais la cause de sa précipitation—ce fut l'incroyable gaffe que le ministre a commise alors qu'il a annoncé calmement, au cours de la campagne électorale à Vancouver, qu'il n'aimait pas le dollar de 92.5c. dont le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre des Finances du temps étaient si fiers. Ils essayaient de faire croire aux Canadiens que c'était un trait de génie en fait de politique nationale. Puis, le ministre de l'Agriculture déclare, une dizaine de jours avant les élections, qu'il ne prise pas la dévaluation. Et on dira ensuite que les discussions des membres du cabinet sont secrètes et inviolables. Que serait-il arrivé à un ministre britannique à Westminster s'il avait commis une telle gaffe en public? Le ministre de l'Agriculture a dit que certains de ses collègues voulaient que le dollar soit fixé à 90c., tandis que d'autres optaient pour un dollar de 95c. On en est arrivé à un compromis, monsieur l'Orateur. Je suppose qu'on a tranché la question en jouant à pile ou face.

De toute façon, la seule conclusion qu'ont pu tirer le monde de la finance, et d'autres secteurs, de cette incroyable indiscrétion du miministre, c'était qu'une partie du cabinet au moins insisterait pour que le dollar soit dévalué encore davantage. A-t-on jamais autant incité les gens à spéculer ou à exercer des pressions sur le dollar que ne l'a fait le ministre de l'Agriculture par une telle déclaration? Une pression s'exerçait déjà sur le dollar à cause des gens qui doutaient que le gouvernement puisse en maintenir la valeur au chiffre où il l'avait fixée, même s'il voulait le faire. Puis, un ministre fait savoir que certains de ses collègues ne tiennent pas à maintenir le dollar à ce niveau. Autant crier sur les toits: ne vous fiez pas à nous; retirez vos dollars tandis que vous pouvez encore obtenir 92; si vous attendez, vous êtes fichus.

Une voix: C'est ce que vous avez dit.

L'hon. M. Pearson: Je n'étais pas alors membre du gouvernement; je ne m'employais pas à divulguer des secrets du cabinet.

Une voix: Aucune responsabilité!

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, jamais on ne pourra évaluer le tort causé à ce moment-là à nos réserves par suite de cette déclaration incroyable du ministre de l'Agriculture.

Après les élections, on a fait un effort pour dire la vérité. En fait, il fallait dire la vérité, sinon nous aurions été à sec en quelques semaines, peut-être. Ensuite, on a reconnu qu'il y avait une crise financière, que nos réserves avaient dégringolé à un peu plus d'un milliard cent millions de dollars, en dépit des différents artifices auxquels on a eu recours pour maintenir ce chiffre aussi élevé que possible. Cette crise, découverte quelques jours seulement après les élections, exigeait maintenant un programme d'urgence et d'austérité. Le pays, à qui on venait de dire qu'il n'avait pas à s'en faire, que tout allait pour le mieux, apprenait maintenant qu'il lui fallait se serrer la ceinture. Sans doute eût-il

mieux valu lui ordonner de boucher sa ceinture de sauvetage, quand on sait quel genre de gouvernement l'attendait.

Je me rappelle fort bien la réaction du premier ministre lorsque, quelques jours auparavant, au cours de la campagne électorale, j'ai déclaré que c'était l'étranger qui soutenait notre dollar et que, semblait-il, il nous fallait à cette fin emprunter de banques étrangères. Pour avoir dit ces choses, j'ai été traité de fourbe et ainsi de suite. Eh bien, trois ou quatre jours après les élections, on nous a appris qu'on allait emprunter ou qu'on avait déjà emprunté plus d'un milliard des États-Unis, du Royaume-Uni et du Fonds monétaire international, pour enrayer l'épuisement du dollar. Était-ce là tromper les électeurs? De toute manière, on nous pria de nous calmer et de n'y plus penser.

Cependant, monsieur l'Orateur, à cette crise, le premier ministre a trouvé une explication que, on l'imagine bien, ses partisans n'ont pas manqué d'accueillir avec enthousiasme. Ce fut une crise très subite. Elle serait arrivée tout d'un coup, comme ça, quoique par ailleurs on prétende que cette crise de la balance des paiements remonte au temps de l'administration libérale, il y a 22 ans. On se sert de cet argument quand cela fait l'affaire mais, pour l'instant, l'argument qui sert le mieux la cause, c'est de dire que la crise a été très soudaine, qu'elle a éclaté tout d'un coup et que la cause, ce sont mes discours prononcés au cours de la campagne électorale; mes discours auraient sapé la confiance des autres pays envers le Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Je suis heureux d'entendre mes amis d'en face crier «bravo», car j'aurai certaines choses à dire à ce sujet. J'entends déjà le premier ministre invoquer des statistiques, des chiffres et des graphiques à l'appui de sa thèse, savoir que chaque fois que je prononçais un discours pour signaler les dangers et attaquer la politique du gouvernement, des centaines de millions de dollars sortaient du pays. Il n'est pas bien difficile de répondre à des arguments de cette sorte. Bien des gens, tant au pays qu'à l'étranger, qui n'ont rien à voir à la politique, qui ne s'intéressaient même pas aux élections canadiennes, nous avaient montré les dangers d'un doigt insistant et nous avaient mis en garde contre les mêmes résultats si on n'y voyait pas.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, pourquoi mes paroles auraient-elles fait si grande impression à l'étranger, dans les milieux financiers? Pourquoi les déclarations rassurantes du premier ministre n'ont-elles pas fait d'effet? C'est me faire beaucoup d'honneur! J'étais loin de penser que je pouvais influencer les milieux financiers nationaux et internationaux. J'en suis extrêmement flatté.

[L'hon. M. Pearson.]

Une bonne partie de la perte étant due—comme nous le savons maintenant—au fait que des Canadiens ont retiré leurs fonds du pays pour les placer à l'étranger. Ce fait ne réfute-t-il pas aussi la thèse du premier ministre, dont nous entendrons parler encore je suppose, ne la rend-elle pas un peu ridicule? Le ministre de l'Agriculture en particulier y est peut-être pour quelque chose, probablement pour beaucoup. Lui, conseiller privé de Sa Majesté, qui a juré officiellement le secret, n'a-t-il pas parlé de divergences d'opinions au sein du cabinet! Comment concilier la thèse du premier ministre avec le retrait de capitaux qui s'accéléra de façon alarmante après les élections, sitôt qu'on s'aperçut que nous n'avions pas été portés au pouvoir et que le même gouvernement restait en place?

Le fait que nos difficultés relatives aux devises étrangères se soient tellement aggravées après les élections, au cours des deux ou trois jours qui se sont écoulés avant que des mesures soient prises, constitue la plus terrible condamnation qui pouvait frapper la politique du gouvernement et sa réputation dans ce domaine. Si le résultat des élections avait été différent, il n'y aurait pas eu cette méfiance à l'égard du dollar canadien après le 18 juin. Les précisions données par le gouvernement quant à la nature, la cause et l'époque où la crise du dollar est survenue, en juin, sont fausses au point qu'elles en sont ridicules. Comme cette explication nous sera sans doute servie de nouveau par le premier ministre et ses collègues au cours du présent débat, j'estime nécessaire de consigner les faits au compte rendu et de démontrer comment le Canada en est arrivé là. Voilà ce que je me propose de développer longuement.

Nous qui étions de ce côté-ci de la Chambre dans la dernière législature avons signalé à maintes reprises qu'une crise financière se préparait et qu'elle était due en grande partie—nous n'avons jamais dit exclusivement—à la mauvaise administration du gouvernement. Je me permets de citer ce que j'ai dit le 17 avril 1962 au cours du débat sur les prévisions budgétaires, peut-être les dernières que ce gouvernement présentera, (page 3235).

Mais aujourd'hui, au lieu d'acheter des dollars américains afin d'augmenter nos réserves et de dévaloriser notre dollar, le ministre vend les dollars américains, non pas pour dévaloriser notre dollar, mais pour lui donner plus de fermeté, l'empêcher de perdre trop de valeur... (*Exclamations*)...Il baisse, et il peut trop baisser, parce qu'on a perdu confiance dans ce dollar. Une des raisons de cette perte de confiance, outre certaines déclarations ambiguës du ministre, c'est la scandaleuse affaire Coyne et les conséquences qu'elle a eues à l'étranger.

Cette opération, qui devait renflouer nos réserves, les a délestées d'environ 350 millions de dollars au cours du premier trimestre de cette année. Je ne puis qualifier cette opération, monsieur le président, que de manipulation confuse de notre dollar.

C'est ce qu'a fait un gouvernement qui, il n'y avait pas si longtemps, avait refusé en cette enceinte de se tenir responsable de la politique monétaire.

Durant la campagne électorale, nous avons réitéré nos avertissements, déclarant qu'une crise du dollar se préparait déjà pour notre pays. Le premier ministre et ses collègues niaient l'existence de cette crise et nous accusaient de dénaturer les faits. Ils prétendaient qu'en annonçant la dévaluation, en mai, le gouvernement tentait de propos délibéré de stimuler l'expansion. Nous maintenions que le gouvernement s'était vu forcé de prendre pareille décision et que c'était un autre indice incontestable de la crise.

Toute personne qui s'y entendait quelque peu en la matière—il a dû s'en trouver parmi les membres du gouvernement, mais le ministre de l'Agriculture n'était certes pas du nombre—a dû se rendre compte de ce qui se passait et en connaître la raison. Pour comprendre la situation dans laquelle nous nous sommes embourbés inutilement, il faut remonter à toute la durée de la dernière législature alors que le présent gouvernement occupait les banquettes ministérielles.

Le marasme qui sévissait depuis 1957 et l'état chronique de nos déficits commerciaux devaient forcément avilir le dollar canadien à l'étranger; cependant, jusqu'à ces derniers temps, l'influx de capitaux a suppléé à la faiblesse de notre devise de manière que la prime du dollar canadien par rapport au dollar américain s'est maintenue à un niveau relativement élevé et que nos réserves officielles d'or et de devises américaines ont aussi connu une certaine stabilité. Cette situation a duré jusqu'à la fin de 1960 mais en décembre de cette année-là, la valeur du dollar canadien a fléchi lentement pour en arriver à la parité avec le dollar américain, en juin 1961.

Qu'est-ce qui a provoqué cette tournure des événements? Trois mesures prises par le gouvernement du jour en sont la cause. D'abord, le budget miniature de décembre 1960 a fortement accru l'impôt des non-résidents, ce qui a contribué à décourager l'influx de capitaux étrangers.

Deuxièmement, le ministre des Finances et la Banque du Canada à l'époque ont vivement exhorté les provinces, les municipalités et autres emprunteurs canadiens éventuels, à ne pas emprunter aux États-Unis.

Troisièmement, comme nous l'a appris l'ancien gouverneur de la Banque du Canada en juin 1961, le ministre des Finances, en décembre 1960, a commencé à manipuler en secret le taux du change et à acheter des dollars américains.

Ces trois facteurs, dont le gouvernement et personne d'autre, est responsable, expliquent parfaitement le lent fléchissement de la valeur du dollar canadien qui s'est produit entre le mois de novembre 1960 et le mois de juin 1961. Puis, en juillet 1961, le dollar canadien a subitement baissé d'environ 3c. pour atteindre un niveau de 96½c. par rapport au dollar américain. C'était là le commencement du gâchis et deux facteurs, ayant un rapport direct avec le gouvernement, expliquent ce changement subit dont il doit accepter l'entière responsabilité.

J'en ai déjà signalé un. Il est impossible de surestimer l'affaire Coyne, cet épisode regrettable et honteux qui a causé une immense inquiétude non seulement au Canada mais à l'étranger. Il a fait plus que tout autre incident pour détruire la confiance en notre pays sur le plan financier. De fait, on l'a appelé de la dévaluation par diffamation.

Le deuxième facteur c'est que le ministre des Finances a finalement décidé d'avouer publiquement, dans son exposé budgétaire de juin 1961, qu'il manipulait le taux du change afin de provoquer «une dévaluation importante», même s'il a refusé de nous dire ce qu'il entendait par «importante». Cette manipulation consistait pour le gouvernement à acheter des dollars américains et à accroître ses réserves, afin de déprécier le dollar canadien.

Mais il n'a eu recours qu'une fois à cette politique de manipulation qu'il avait alors annoncée. Avant et après le mois d'octobre 1961, nos avoirs en dollars américains ont baissé à chaque mois et cela signifiait, contrairement à ce que le ministre nous avait dit, que le gouvernement n'achetait pas mais vendait des dollars américains afin de soutenir la valeur du dollar canadien. C'était tout le contraire de ce que le ministre des Finances avait, peu de temps auparavant, annoncé qu'il ferait. C'était une autre volte-face. Cette nouvelle politique et le refus du ministre de nous dire ce qu'il entendait par les mots «dévaluation importante» devaient nécessairement engendrer l'incertitude et une nouvelle perte de confiance sur le marché des devises.

Puis est survenu le budget fortement déficitaire que le ministre a alors annoncé. C'était un nouveau facteur qui contribuait à cette situation. Il révélait que tous les principaux éléments à la base d'une crise du dollar étaient maintenant à l'œuvre et que le gouvernement en était totalement responsable.

Le ministre n'a pas besoin de prendre de notes. Il est ministre de la Justice maintenant.

L'hon. M. Churchill: Vous craignez sa réponse.

L'hon. M. Fleming: Je ne prends pas de dictée de vous.

L'hon. M. Pearson: Après octobre 1961, la caisse du change servait systématiquement à soutenir le dollar canadien et à l'empêcher de fléchir davantage. Donc, depuis la fin d'octobre 1961 jusqu'à la fin d'avril 1962, nos réserves d'or et de dollars américains ont diminué de 516 millions de dollars, soit de près de 25 p. 100. Est-ce que mes discours en étaient responsables?

Il était évident pour qui voulait le voir ou pour qui prenait la peine de se renseigner que nos réserves s'épuisaient rapidement et qu'elles avaient atteint un niveau dangereusement bas, comme nous l'avons signalé à la Chambre. Pourtant, en dépit de ces apports considérables, la valeur du dollar canadien a continué de fléchir du mois d'octobre 1951 au mois de mai 1962, jusqu'à l'annonce de la dévaluation, au milieu de la campagne électorale, le 2 mai 1962.

La dévaluation était alors devenue inévitable. Mais, même cette dramatique décision n'a pas su enrayer la baisse de nos réserves de dollars. De la fin d'avril à la fin de mai, notre caisse du change s'est encore amoindrie de cent deux millions et, le 24 juin, quand le premier ministre a annoncé le programme d'austérité, nos réserves, comme je l'ai dit tout à l'heure, s'élevaient à 1.1 milliard. Nous avions donc perdu encore près de trois cents millions, de la fin de mai au 24 juin, soit en l'espace de trois semaines environ.

De tout cela, monsieur l'Orateur, on ne peut tirer que deux conclusions. Nos difficultés monétaires avaient atteint l'état de crise bien avant le communiqué du premier ministre le 24 juin. Les principales causes de la crise étaient la mauvaise gestion financière du gouvernement, sa politique au sujet des capitaux étrangers et surtout la manière malhabile avec laquelle il avait réglé l'affaire Coyne.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Pearson: Bien sûr.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle était la raison de cette même situation en 1947?

(*Exclamation*)

L'hon. M. Martin: La situation se présentait alors sous un jour tout à fait différent.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, la situation en 1961-1962 n'est on ne peut plus différente de celle de 1947, et je me ferai un plaisir de l'exposer en détail. Si le premier ministre, étant donné ses vastes connaissances financières et monétaires... (*Exclamations*) Si le premier ministre essaie de me dire qu'on peut faire une comparaison entre la situation de 1947, à cet égard, et celle qui se présente en 1961 et 1962, il ne sait vraiment pas grand-chose sur l'une ou l'autre. S'il veut bien prendre connaissance des débats de 1947, des discours prononcés de ce côté-ci de la Chambre, alors qu'il siégeait dans l'opposition, il pourra tirer une bonne leçon de finance des dires de certains de ses propres tenants, qui comprenaient bien la situation alors. En outre, monsieur l'Orateur, quand le ministre des Finances du jour a exposé les difficultés financières dans lesquelles se trouvait le gouvernement et qui découlaient des conditions d'après-guerre, parce que nous avions prêté deux milliards de dollars à la Grande-Bretagne et des centaines de millions de dollars à d'autres pays dévastés d'Europe, pour leur permettre d'acheter nos marchandises à crédit, le ministre des Finances a pris la parole à la Chambre pour exposer tout ce qu'il en était, puis il a dit au Parlement ce qu'il se proposait de faire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Non seulement les faits étaient-ils différents, non seulement y a-t-on apporté un remède différent, mais il n'y a eu, alors, ni cachotterie ni tromperie. Par conséquent, le gouvernement doit accepter dans le cas actuel toute la responsabilité...

L'hon. M. Fleming: Le budget par radio de 1947.

L'hon. M. Pearson: ...non seulement de la crise économique, mais aussi d'avoir dissimulé cette crise économique à la population canadienne même pendant la campagne électorale.

Si le premier ministre essaie de nous dire —et il a, en effet, essayé de le dire à la population canadienne—que tout a éclaté aussi soudainement qu'il l'a appris...

M. Robichaud: Où était-il donc?

L'hon. M. Pearson: Si le premier ministre ne savait rien de la crise du dollar qui se dessinait, avant sa dernière apparition à la télévision le 14 juin, quelle manifestation d'incompétence! Toutefois, monsieur l'Orateur, on devrait lui épargner ces critiques, car je crois bien qu'il était au courant de la situation. Somme toute, il est premier ministre. Si je crois qu'il était au courant de la situation, c'est que je me fonde sur plusieurs raisons, sans compter qu'il occupe les fonctions de premier ministre et qu'il avait l'habitude de s'asseoir à côté du ministre des Finances dans cette enceinte, comme il le fait encore, d'ailleurs.

M. Benidickson: Ce sont de bons camarades.

L'hon. M. Pearson: Voici les raisons pour lesquelles il devait être au courant de la situation bien avant 1962. Lors d'une réunion

à Toronto, le nouveau gouverneur de la Banque du Canada a conseillé aux courtiers en placements d'emprunter sur les marchés américains. C'était tout à fait l'inverse de l'attitude adoptée officiellement à cet égard...

L'hon. M. Fleming: L'honorable représentant a-t-il bien dit «conseillé»?

L'hon. M. Pearson: Oui, j'ai bien dit «conseillé». Cela était aux antipodes de l'attitude manifestée par le gouvernement et démontrait, pour peu que le ministre des Finances sût ce que faisait le gouverneur de la Banque du Canada—et je suis sûr qu'il le savait—que les gens des milieux du gouvernement, à Ottawa, savaient déjà que quelque chose ne tournait pas rond. En réalité, cette nouvelle attitude a été confirmée peu après dans cette enceinte par le ministre des Finances, et je suppose qu'il en a touché mot au premier ministre.

En outre, certaines rumeurs veulent que le ministre des Finances, immédiatement après la prorogation, ait ordonné de réduire de 50 millions de dollars les dépenses courantes. C'était après la prorogation des Chambres. Si ces rapports sont véridiques, ils démontrent clairement, bien que cela se soit passé à l'insu du public, que le gouvernement était au courant, en avril, de la situation critique et que le programme d'austérité avait commencé avant la campagne électorale.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au chef de l'opposition? Il a fait état de certains rapports, comme il les a appelés, et a ensuite fondé sur ces rapports des déclarations ou des accusations. Le chef de l'opposition est-il prêt à se porter garant de l'exactitude de sa déclaration au sujet de ces rapports ou de l'exactitude des rapports qui, prétend-il, ont été faits?

L'hon. M. Pearson: Je suis prêt, monsieur l'Orateur, à permettre au ministre d'infirmer ces rapports. (*Exclamations*)

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Fleming: Le chef de l'opposition...

Des voix: Assoyez-vous!

L'hon. M. Fleming: ...se porte-t-il garant de la fidélité des rapports?

Une voix: Niez-le!

M. Benidickson: Vous prenez des notes.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, en tant que membre de la Chambre des communes, j'ai déclaré qu'on rapporte que le ministre des Finances a donné l'ordre de réduire les dépenses courantes de $50 millions immédiatement après la dissolution des Chambres. Le ministre nie-t-il avoir donné un tel ordre, qu'une telle disposition ait été prise, qu'une telle décision ait été prise, ou qu'un conseil ait été donné en ce sens?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question bien volontiers, mais entre-temps, peut-être... (*Exclamations*) ...Le chef de l'opposition...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Fleming: ...pourrait-il répondre à la question que je lui ai posée?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Fleming: Peut-être répondra-t-il à ma question.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: Il ne peut pas réfuter l'assertion.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! On se pose, de part et d'autre, un tas de questions auxquelles on pourra répondre dans le cours ordinaire du débat, lorsque l'occasion s'en présentera et en temps utile.

L'hon. M. Pearson: Merci, monsieur l'Orateur. Je suis certain que c'est la meilleure façon de procéder. J'ai posé cette question au ministre parce qu'il a abordé le sujet et je voulais lui donner l'occasion de se disculper et de disculper son gouvernement dès maintenant s'il le veut.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Il y a d'autres points...

L'hon. M. Fleming: Il élude les questions encore une fois.

L'hon. M. Chevrier: Vous vous êtes bien sauvé du ministère des Finances.

L'hon. M. Pearson: Lorsque le gouvernement a décidé de dévaluer le dollar au début de mai, le premier ministre devait certes savoir que cette décision exceptionnelle était prise, par la force des choses, afin d'enrayer l'épuisement de nos réserves. Il devait savoir que la dévaluation était devenue inévitable pour cette raison. Mais des élections étaient en cours, et le premier ministre lui-même a fait croire au public que cette décision exceptionnelle n'était qu'une partie d'un programme délibéré et prévu, destiné à augmenter les exportations et à encourager nos industries.

Un autre élément est lié à cette question. Lorsqu'à la fin de mai le niveau de nos réserves a été connu et a manifesté un nouveau déclin notable, le premier ministre a dû assurément acquérir à ce moment-là la conviction que la dévaluation n'avait pas réussi à enrayer la crise du dollar et qu'il fallait faire autre chose.

Les conseillers du gouvernement n'ignoraient certes pas l'existence de la crise du dollar, et je suis sûr qu'ils se sont acquittés

de leur responsabilité qui consiste à tenir le premier ministre et le ministre des Finances au courant de la situation, même pendant une campagne électorale.

Quand des mesures ont été prises après les élections, le premier ministre et ses collègues ne disposaient que de quatre jours pour préparer un programme d'austérité, comprenant de nouvelles échelles tarifaires et comportant la négociation de divers emprunts aux États-Unis et en Grande-Bretagne. A vrai dire, il est incroyable qu'on ait pu concevoir, instaurer et mettre en œuvre ce programme d'austérité en l'espace de quatre jours seulement. Le premier ministre devait savoir avant les élections qu'un tel programme se préparait, afin d'être prêt à le mettre en œuvre aussitôt après les élections. Pour toutes ces raisons, n'importe quel observateur impartial ne peut en arriver qu'à la seule conclusion possible: notre crise du dollar, notre crise financière, se dessinait depuis des mois et le premier ministre en était parfaitement au courant bien avant son émission télévisée du 14 juin. Si l'on envisage les choses dans cette perspective, et si l'on tient compte des autres raisons que j'ai invoquées, il est certain que la déclaration qu'il a faite au cours de cette émission était à la fois inopportune et trompeuse.

Puis, est arrivé le lendemain des élections, le lendemain de notre célébration et de la désolation de l'honorable premier ministre, ainsi que la volte-face étonnante de ce dernier et de son gouvernement à l'égard de ce problème qui avait été exposé aux électeurs d'une façon aussi optimiste et trompeuse. Nous nous sommes rendu compte tout à coup que nous étions menacés d'une crise de confiance, d'une véritable situation d'urgence. Nous avons constaté que nous étions en butte à des difficultés qui persisteraient même après que l'urgence aurait disparu, que nous avions besoin de programmes à long terme qui s'attaqueraient à la racine du mal. Par-dessus tout, nous envisagions une conférence des premiers ministres du Commonwealth.

Compte tenu de tout cela, qu'a fait le gouvernement après les élections? Il nous a dit de nous calmer, d'oublier le passé. Je comprends bien pourquoi il nous a conseillés de nous calmer et d'oublier ce qui s'était dit, ce qui était arrivé. Il nous a dit, d'un ton mielleux, de nous serrer la ceinture et de nous attendre à une période d'austérité après les élections. On a pris des mesures d'urgence qui ont abouti au programme d'austérité et, bien entendu, on a remanié le cabinet ou ce qu'il en restait, en y nommant un deuxième sénateur. Sauf erreur, c'est la première fois depuis le début des années 30, sous le régime de M. Bennett, que le cabinet compte deux sénateurs. Je puis me tromper, mais je crois avoir raison. Peut-être est-ce une étape de la réforme du Sénat, mais la mesure vise à d'autres effets.

L'hon. M. Fleming: Qui sont ces deux personnes?

L'hon. M. Pearson: J'ai cru qu'il serait tout naturel pour le glorieux parti conservateur de faire entrer dans le ministère le leader du gouvernement au Sénat, mais peut-être n'en fera-t-il rien. En ce cas, ne me serais-je pas trompé et je m'en excuse. C'est ce qu'on faisait du temps de M. Bennett. Il y a une inexactitude que je veux signaler: il n'y a qu'un membre du cabinet au Sénat. Cependant, cette nomination a eu une conséquence digne de mention, et, en ce qui me concerne, je dois dire qu'elle ne me déplaît pas. On se souviendra que l'honorable sénateur a servi son pays avec dévouement et distinction, à Ottawa durant la guerre, et fut l'un des aides de M. C. D. Howe pendant le conflit. Il est un de ces hommes qui ont foulé aux pieds les libertés du peuple.

L'hon. M. Pickersgill: C'est eux qui le disaient.

L'hon. M. Pearson: J'aimerais bien me rappeler ce que l'honorable premier ministre disait d'eux durant la campagne électorale, mais les épithètes qu'il emploie me dépassent quelque peu. Néanmoins, il a couvert ces gens de mépris, et il a particulièrement abreuvé de dédain les candidats libéraux qui, disait-il, étaient alors des ronds-de-cuir, même si un ou deux de ceux qu'il a pris personnellement à partie ont passé la guerre outre-mer, à se battre, et non à Ottawa. Toutefois, cette nomination a blanchi certains de mes collègues, et je m'en réjouis.

La joie qu'a manifestée le premier ministre à l'annonce de cette nomination se conçoit aisément. Cependant, il a établi un parallèle qui, je l'avoue, m'a quelque peu étonné. Il a dit: le président Kennedy, lui, a McNamara; moi, j'ai McCutcheon. A ces mots, j'ai cru que nous allions tout au moins avoir un programme de défense. Si je ne m'abuse, M. McNamara est secrétaire à la défense des États-Unis. Ce n'était certes pas le temps pour le premier ministre de jubiler, car, au moment où il aurait fait sa comparaison, le comité des services armés de la Chambre, à Washington, le 13 août, accusait M. McNamara d'accumuler des pouvoirs de façon telle que l'efficacité des militaires allait peut-être s'en trouver lamentablement effritée.

Personne n'a oublié que, au moment où le gouvernement prenait ces mesures, et même pendant les semaines qui allaient suivre, aucun programme économique n'est apparu;

pas de Parlement de convoqué pour régler ce qu'on nous avait dit être une grave crise nationale. Qu'a-t-on fait? On aurait dû réunir le Parlement à la première occasion, d'après notre constitution. Que penser d'un homme qui parle tant et avec tant de chaleur des responsabilités du Parlement et des privilèges de la Chambre des communes et qui n'en refuse pas moins de réunir le Parlement quand surgit une crise qu'au lendemain d'élections il prétend d'urgence nationale? Ils auraient dû faire comme en 1925 et 1926, la seule fois où nous avons eu un gouvernement minoritaire dans une situation comparable.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas comparable du tout.

L'hon. M. Pearson: Oui, comparable. L'année que le premier ministre a invoquée comme précédent n'avait rien d'un précédent par rapport à la situation actuelle ou à celle de 1925 et la situation, en 1957, n'était certes pas comparable elle non plus. En 1957, je l'admets, nous avions un gouvernement minoritaire mais, je le répète, les libéraux avaient subi la défaite lors de ces élections, même si aucun parti ne détenait une majorité à la Chambre. M. St-Laurent a reconnu ce fait en démissionnant et il a dit que le parti qui avait obtenu les meilleurs résultats aux élections devait avoir la chance de mettre en vigueur le programme qui, dans l'ensemble, avait obtenu l'appui des électeurs. Telle a été son attitude en 1957. Le premier ministre devrait prendre garde de ne pas chercher à comparer la situation de 1957 à celle de 1962 pour motiver les décisions qu'il a prises, car la comparaison pourrait devenir embarrassante pour lui et ses collègues. La vérité, c'est que cette année, en 1962, le premier ministre s'est moqué du Parlement en refusant de convoquer les Chambres aussitôt que possible pour examiner la situation où se trouvait le gouvernement en ce temps de crise, à la veille d'une conférence des premiers ministres du Commonwealth, convoquée pour étudier des questions de la plus haute importance. Or par gouvernement responsable on entend, si l'expression a un sens, que les ministres de la Couronne sont responsables vis-à-vis des députés à la Chambre des communes et qu'ils doivent, par conséquent, disposer de l'appui et de la confiance de la majorité des membres de la Chambre des communes pour pouvoir agir.

Durant les intersessions d'une législature ordinaire, un gouvernement nettement majoritaire peut normalement compter sur cet appui, mais il n'en va pas ainsi d'un gouvernement minoritaire. Le premier qui se soit trouvé dans ce cas a été celui qui fut élu le 29 octobre 1925. Le Parlement se composait de 117 conservateurs, 101 libéraux, 24 progressistes et 3 représentants travaillistes et indépendants. Le gouvernement minoritaire de 1925 décida de remettre son sort entre les mains du Parlement, qui fut convoqué aussitôt que possible après le retour du dernier bref le 6 janvier. Quel contraste avec la politique suivie par le gouvernement minoritaire actuel, qui a retardé aussi longtemps que possible la convocation des Chambres.

Il existe un autre contraste des plus frappants. M. Mackenzie King, bien que n'étant pas député, était chef du gouvernement minoritaire et il annonça—et son gouvernement suivit ses instructions—que ce gouvernement minoritaire ne ferait aucune nomination et ne prendrait aucune mesure que n'exigeraient pas les affaires ordinaires du gouvernement tant que le Parlement ne se serait pas réuni et prononcé sur la motion de confiance. Quel contraste dans ces façons de concevoir les droits et les responsabilités parlementaires, celle d'aujourd'hui et celle de l'été dernier.

L'hon. M. Churchill: Le chef de l'opposition me permet-il de poser une question.

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Churchill: Le chef de l'opposition reconnaîtra-t-il que M. Mackenzie King n'était pas député parce qu'il avait été défait dans son propre comté en 1925?

L'hon. M. Pearson: Je l'ai déjà reconnu, monsieur l'Orateur. Il avait été défait. Son gouvernement comptait 101 députés. Il décida que le gouvernement ne pourrait absolument rien faire dans la situation minoritaire où il se trouvait, jusqu'à ce que le Parlement se réunisse. Il convoqua celui-ci et fit en sorte que ce Parlement décidât du sort de son gouvernement à la première occasion. Pour donner au Parlement la possibilité de décider s'il avait confiance au gouvernement ou non, le gouvernement présenta lui-même une motion de confiance. Lisez les débats d'alors.

L'hon. M. Churchill: Je les ai lus. Ce n'était qu'une ruse.

L'hon. M. Pearson: Quelle différence entre ce qui s'est passé alors et ce qui se produit aujourd'hui!

L'hon. M. Churchill: La motion avait été déclarée irrecevable.

L'hon. M. Martin: Pas du tout.

L'hon. M. Pearson: M. Meighen avait proposé un amendement. La seule façon d'agir, c'était de mettre la question aux voix. C'est ce qui fut fait sur-le-champ et le gouvernement de M. King a été maintenu grâce à un vote de confiance. C'est ce précédent que

j'avais à l'esprit, monsieur l'Orateur, lorsque j'ai déclaré, au lendemain des élections du 20 juin:

Aucun gouvernement n'a le droit de se maintenir au pouvoir s'il ne jouit pas de la confiance de la majorité des députés. Aussi, le premier ministre aurait-il dû convoquer le Parlement aussitôt que possible et provoquer un vote de confiance.

C'est la ligne de conduite que le gouvernement aurait dû adopter même s'il n'y avait pas eu de circonstances exceptionnelles ni de crise financière. Mais les circonstances révélées immédiatement après les élections offraient au gouvernement un nouveau et irréductible motif d'emprunter cette route. Au contraire, le gouvernement a préféré agir à sa guise et retarder autant que possible la convocation du Parlement, tout en agissant durant l'intervalle comme s'il jouissait de la confiance et de l'appui du Parlement, faisant des nominations au service public, appellant des gens sur le banc et au Sénat, ce qu'un gouvernement ne doit jamais se permettre avant d'être assuré qu'il jouit de l'appui des députés élus à la Chambre des communes. S'il avait pris la bonne voie et respecté les droits du Parlement, s'il avait suivi la voie indiquée si éloquemment en 1928 par M. Meighen à M. King, qui s'y était alors engagé, le gouvernement aurait invité les Chambres à étudier le plus tôt possible le discours du trône, son régime d'austérité, ses projets de longue haleine, la crise financière (dont on nous a révélé l'existence) et la réunion prochaine des premiers ministres du Commonwealth. Au milieu de cette situation urgente et critique, on aurait pu consulter la population pour décider de cette question, à la lumière de ce qu'il fallait au pays en période d'urgence. Mais le gouvernement refusa de prendre cette initiative bien que, à cette époque, les partis créditiste et socialiste l'y invitaient. Le gouvernement a simplement dit: retenons notre sang-froid et oublions les élections. En prenant alors cette attitude et en la maintenant par la suite, le gouvernement nie l'existence d'une crise que ce soit d'ordre financier ou économique. Il nie qu'il y ait eu une crise suffisante pour motiver la convocation du Parlement, et ses tenants se présentent maintenant devant le Parlement, en protestant maintenant que la situation nationale a bien changé. Mais je vais revenir là-dessus à 8 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[L'hon. M. Pearson.]

Reprise de la séance

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, quand la séance a été suspendue à six heures, j'étais en train de parler de la ligne de conduite appropriée que le gouvernement aurait dû, à mon avis, adopter au cours de l'été relativement à la convocation du Parlement. Avant de poursuivre dans cette verve, j'aimerais rectifier l'inexactitude de l'une des déclarations que j'ai faites cet après-midi, en disant qu'il n'y avait eu que deux sénateurs qui ont fait partie du cabinet dans le gouvernement actuel et dans un gouvernement du début des années 30. On m'a signalé qu'un ancien ministre du Commerce, M. MacKinnon qui, pendant bon nombre d'années, avait été membre de la Chambre des communes et à la tête du ministère en question, avait été envoyé à l'autre endroit où il avait servi en qualité de ministre sans portefeuille en même temps que de leader du gouvernement au Sénat, de sorte que, dans un sens, ce que j'ai dit était inexact.

Je suis fermement convaincu, monsieur l'Orateur, et je me suis efforcé d'exprimer cette conviction cet après-midi, que le Parlement aurait dû être convoqué le plus tôt possible au cours de l'été alors que nous traversions, nous a-t-on dit, une crise du point de vue des finances et du change. Si, à ce moment-là, une crise de ce genre avait exigé un examen spécial du Parlement et si le gouvernement avait eu besoin d'un soutien particulier pour juguler la crise, le discours du trône aurait pu nettement l'exposer et le Parlement aurait pu prendre les mesures qu'il aurait jugées souhaitables pour enrayer ce pressant et critique état de choses. Le gouvernement a refusé de convoquer le Parlement.

On nous a dit tout simplement de nous calmer, et par l'attitude qu'il a prise, par ce qu'il a dit depuis et ce qu'il a inclus dans le discours du trône, le gouvernement a nié qu'il existe des conditions d'urgence ou de crise, financière ou autre. En refusant de convoquer le Parlement, il a très certainement nié qu'il existait des conditions qui justifiaient une telle mesure, et, ce faisant, il a confirmé que la situation est assurément très différente à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, nous nous réunissons aujourd'hui dans ces conditions nouvelles. On nous apprend que les mesures d'urgence du gouvernement ont si bien réussi qu'il n'y a plus de menace de crise immédiate. Lorsqu'on a mis ces mesures d'urgence en vigueur, lorsqu'on a institué le programme d'austérité, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons voulu, dans l'intérêt de la nation, y collaborer au lieu de nous y opposer; nous n'avons pas cherché à en retirer quelque avantage politique, même si le Parlement ne devait pas être

convoqué. Quoi que nous pensions alors de la responsabilité du gouvernement qui avait provoqué la crise, ou de la supercherie dont il faisait preuve en la cachant ou en masquant certains détails du programme comme, par exemple, les surcharges sur les importations et le taux d'escompte fixé à 6 p. 100, nous n'avons dit mot, nous n'avons rien fait qui eût pu entraver l'effet des mesures d'urgence, afin de leur donner l'occasion de démontrer leur efficacité.

Les députés libéraux nouvellement élus à la Chambre des communes se sont réunis en caucus à Ottawa le 27 juin et ont fait la déclaration suivante:

> Le parti libéral collaborera aux mesures utiles tendant à protéger la solidité de la devise. Des mesures défensives d'urgence s'imposent à l'heure actuelle, mais elles ne devront pas durer au delà de la crise.

Évidemment, le discours du trône nous dit que la crise est déjà passée.

> En plus de faire face à la crise financière, il y aura lieu de prendre certaines mesures aussi efficaces que constructives pour remettre en marche l'économie du Canada, restaurer le plein emploi et aboutir à des échanges commerciaux aussi libres que possible. Toutes ces choses doivent et peuvent être faites sans sacrifier la stabilité financière. Les besoins d'un programme d'urgence ne devraient pas nous faire oublier l'objectif ultime, soit l'expansion de notre économie, accompagnée de progrès social et d'une forte détermination nationale.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, en tant que chef du parti, j'avais dit, le jour précédent, soit le 26 juin, dans la déclaration suivante que j'avais publiée:

> Tous les Canadiens s'accorderont pour dire que notre pays a besoin d'initiatives perspicaces et d'unité dans l'action afin d'empêcher toute nouvelle dévaluation de notre dollar.

C'était dit à la lumière de la crise comme on l'avait déclaré. J'ai dit ensuite:

> Des mesures d'urgence ont maintenant été prises à cette fin. Tout le monde, y compris le parti libéral, appuiera tout ce que peuvent faire ces mesures pour restaurer la confiance en la valeur de notre devise. Notre parti les jugera en pesant uniquement ce qui vaut le mieux pour notre pays.

Le premier ministre a montré qu'il savait, ou qu'il ne savait pas, apprécier cette attitude à sa juste valeur en décidant de ne convoquer le Parlement que le 27 septembre et de continuer à gouverner entre-temps, comme si rien ne s'était passé le 18 juin. S'étonnera-t-on alors, monsieur l'Orateur, de ce que nous n'ayons pas confiance dans ce gouvernement? Abstraction faite des cinq ans d'administration inefficace, de confusion et d'indécision, allons-nous déclarer avoir confiance en ces mêmes hommes, ou en ceux qui restent, qui se sont si souvent trompés et qui ont si mal administré les affaires de la nation?

En attendant, les mesures d'urgence du gouvernement restent en vigueur, si l'on en juge d'après le discours du trône, jusqu'à ce que les circonstances permettent de les abroger. Nous ne pouvons donc plus les qualifier de mesures d'urgence. Elles constituent maintenant la politique du gouvernement. Mais le parti libéral n'a pas accepté, n'accepte pas et ne saurait accepter ces mesures du parti conservateur, prises après les élections à titre de programme d'urgence, comme un programme qui puisse apporter une solution à nos problèmes économiques de longue portée. Durant la période d'urgence de juin dernier, après les élections, il n'y avait rien d'autre à faire, j'en conviens, que d'emprunter à l'étranger à cause de la piètre situation où nous nous trouvions, bien que le premier ministre ait dit durant la campagne électorale que telle n'était pas sa politique. Il n'y avait pas non plus d'autre chose à faire que de prendre quelque mesure directe pour faire cesser nos dépenses à l'étranger.

Le parti libéral refuse de considérer comme une politique économique des mesures d'urgence qui ne résoudront pas nos problèmes, mais qui peuvent de fait les empirer. Les surcharges douanières, par exemple, diminuent le commerce et il faut les supprimer. La diminution des travaux publics pourrait nuire à la construction et à l'emploi là où on a le plus besoin. La cherté de l'argent rendra plus difficile à l'industrie canadienne l'obtention des capitaux canadiens dont elle a besoin pour son expansion et cela influe sur la balance des paiements. Elle rendra plus difficile pour les provinces et les municipalités le financement de leurs immobilisations nécessaires à leur avancement économique et social.

L'apport de placements à courts termes, à cause des taux élevés d'intérêt, doit être remplacé par des placements étrangers qui aideront au développement, non par des capitaux vagabonds, mais par une politique commerciale sensée. Les mesures d'austérité ne valent qu'en cas d'urgence pour remédier au chaos engendré au cours des cinq dernières années. La reprise de l'expansion et du progrès exigeront des mesures bien différentes de ces solutions d'urgence. Celles-ci, monsieur l'Orateur, doivent être temporaires, d'autant plus qu'elles sont de nature restrictive et que leur succès en période de crise dépend de la rapidité avec laquelle le gouvernement les abroge. Du point de vue économique, l'austérité, quelle que soit sa valeur théorique, n'a aucun sens dans un climat de chômage et de puissance inactive. Il nous faut, avant tout, de la stabilité et de la confiance en l'avenir, en notre destin, en notre croissance. Il nous faut de nouveaux emplois que seul le progrès peut engendrer.

Bien sûr, l'une des plus importantes sources de nouveaux emplois est le commerce. J'en

viens maintenant à l'une des questions mentionnées dans le discours du trône, dont le premier ministre (M. Diefenbaker) et ses collègues ont fait grand état, c'est-à-dire la conférence économique du Commonwealth et les perspectives d'augmentation de notre commerce et de notre embauche qui en ressortent. Je sais, parce qu'on me l'a dit, que nous n'avons absolument aucun droit de critiquer le comportement du premier ministre à une conférence économique du Commonwealth. N'a-t-il pas prétendu aussi qu'il s'est efforcé, à la Conférence, de protéger les intérêts, les emplois et les revenus des Canadiens?

Fort bien, mais quel autre motif le premier ministre du Canada pourrait-il avoir d'assister à une conférence internationale? Nous ne mettons pas en doute, bien sûr, que c'était là son intention, son but, son désir. Mais, monsieur l'Orateur, l'important n'est-ce pas de savoir comment il s'y est pris pour atteindre cette fin aussi nécessaire que souhaitable? Quels moyens a-t-il pris pour protéger les intérêts des Canadiens? Comment a-t-il compris la situation?

J'ai peut-être tendance à trop simplifier, mais je dirais qu'il y a deux manières de voir. Il aurait pu essayer de protéger nos intérêts en obtenant les meilleures conditions possibles pour le Canada. Je parle, évidemment, de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen. Le premier ministre aurait pu atteindre son but en faisant pression sur la Grande-Bretagne tout en maintenant des relations cordiales et en reconnaissant l'importance dynamique de l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun. D'autre part, il aurait pu protéger les intérêts du Canada en exigeant des conditions qui auraient rendu une telle adhésion impossible, fin que l'on pouvait considérer comme souhaitable en soi. A mon avis, c'est ce qu'il a essayé de faire. Les moyens qu'il a utilisés, les politiques qu'il a adoptées ne visaient, à mon sens, à aucun autre but.

M. McPhillips: Dites-vous cela pour Washington?

L'hon. M. Pearson: Voilà une remarque très intelligente, d'autant plus intelligente qu'elle vient d'un membre d'un gouvernement qui s'est enfin rendu compte de la sagesse de la politique commerciale du président Kennedy.

Je sais, monsieur l'Orateur, que certains autres membres du Commonwealth ne cachaient pas la ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée de rendre difficile, sinon impossible, l'adhésion de la Grande-Bretagne. Cependant, eux qui avaient beaucoup plus à perdre sur le plan commercial que le Canada, ont joué leurs cartes bien plus adroitement, et leur attitude a été bien mieux reçue que celle du Canada.

Une voix: Comment le savez-vous?

L'hon. M. Pearson: J'entends quelqu'un de l'autre côté qui dit: «Comment le savez-vous?» Je cite une personne qui fait autorité, le secrétaire d'État du Royaune-Uni pour les relations entre les pays du Commonwealth, qui devrait être au courant. C'est un journal d'une exactitude et d'une intégrité incontestables, le *Telegram* de Toronto, qui le cite dans son numéro du 17 septembre 1962. Voici donc, selon le journaliste du *Telegram* à Londres, ce que le secrétaire d'État aux relations du Commonwealth aurait dit:

> Alors que l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont montrées pratiques et serviables en cherchant des moyens d'améliorer les conditions du marché pour le Commonwealth, le Canada s'est montré intransigeant.

Notre premier ministre, au lieu de baisser le ton en public et de se montrer ferme dans le particulier, a adopté, en mettant le pied au Royaume-Uni, si précaire que fût sa position chez nous, une attitude agressive qui n'était pas de nature à lui obtenir ce qu'il disait chercher: un moyen de protéger les emplois et le revenu des Canadiens. Sitôt arrivé, il a fait publiquement deux propositions, dont l'une allait à coup sûr soulever une vive controverse et réconforter les éléments britanniques d'extrême droite et d'extrême gauche qui, pour des raisons différentes, s'opposaient à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. Ceux-là, à n'en pas douter, allaient s'empresser d'utiliser à leurs propres fins toute déclaration de ce genre faite par le premier ministre du Canada.

Une des deux propositions portait sur la nécessité de tenir une seconde conférence des premiers ministres avant que la Grande-Bretagne adhère au Marché commun. Le communiqué ne fait pas mention d'un telle conférence, bien qu'il y soit question de consultations suivies.

L'autre proposition, bien plus importante, que notre premier ministre a faite à son arrivée en Angleterre, est celle d'une formule pour remplacer l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun européen. Après qu'il eut fait cette déclaration, le premier ministre est devenu tout de suite le chef des membres du Commonwealth qui s'opposaient au Royaume-Uni sur cette question, mais c'est une attitude que lui, plus que toutes les personnes présentes, aurait dû éviter de prendre. Au tout début, le premier ministre est resté vague et réservé au sujet de son plan de rechange dont personne, à Ottawa, ne semblait être au courant. Il allait

le dévoiler si on le lui demandait ou si le Royaume-Uni décidait de ne pas insister pour entrer dans le Marché commun.

Finalement, à la fin de la conférence, il a dévoilé son fameux plan de rechange. Or, on a pu constater qu'il n'y avait là ni plan ni rechange. La formule nous a cependant révélé que le premier ministre avait perdu sa confiance, plus d'une fois affirmée dans ses déclarations précédentes, en la promesse du premier ministre Macmillan de protéger les intérêts du Commonwealth, y compris ceux du Canada, dans les pourparlers relatifs au Marché commun. Depuis, on a poliment fait le silence autour de ce plan. On nous dit maintenant—je crois que le premier ministre l'a dit lui-même—que le ministre anglais responsable des négociations concernant le Marché commun, le très hon. Edward Heath, aurait donné son appui au plan. Quand j'ai lu cette déclaration, j'étais curieux de voir de quelle manière M. Heath appuierait ce genre de plan; j'ai alors consulté le *Times* de Londres pour voir exactement ce qu'il avait dit lors de sa conférence de presse. Voici ce qu'il a a dit, selon le *Times* de Londres. Voici le magnifique appui donné au projet:

> Bien que la proposition de M. Diefenbaker en vue d'une conférence internationale n'ait pas été discutée, on pouvait la deviner dans une partie du communiqué...au même titre que la proposition des Nations Unies en vue d'une conférence mondiale ou, en fait, n'importe quelle initiative analogue.

Le président du Pakistan qui a été l'invité, cordialement accueilli, du gouvernement canadien il y a quelques jours, a dit des choses aimables au sujet du programme du premier ministre, mais le ministre des Finances de l'Inde, qui a pris la parole à Ottawa quelques jours plus tard alors qu'il était ici en voyage d'affaires, a simplement fait allusion à la proposition du premier minstre en vue d'une conférence mondiale qui réunirait les nations sympathisantes, en disant qu'une proposition analogue avait été faite aux Nations Unies et qu'il ne voyait aucune nécessité de refaire une deuxième et troisième fois, cette proposition antérieure ou de la compliquer.

De fait, cette proposition du premier ministre était, évidemment, une tentative en désespoir de cause afin de détourner notre attention de l'échec qu'ont subi ses tactiques de Londres et du très mauvais accueil qui leur a été réservé au Royaume-Uni et au Canada.

A la lumière de ce qui s'est passé à Londres, il serait peut-être bon de se rappeler que l'on obtient de meilleurs résultats dans les relations diplomatiques avec des gouvernements amis, en évitant de susciter les malentendus ou de la mauvaise volonté. Il serait sans doute bon de se rappeler aussi le vieux proverbe chinois qu'on semble avoir oublié: «Le sage ne se sert pas d'une hachette pour tuer une mouche sur le front de son ami». Il faut aussi savoir très exactement ce que l'on veut, non seulement dans l'immédiat mais à long terme. A cet égard, il se peut que les idéaux et les buts que poursuivait le premier ministre fussent sans reproches, mais sa diplomatie et ses négociations à Londres afin de réaliser ces objectifs, pour la protection des intérêts bien compris du Canada, ont été à la fois inefficaces et malheureux. Comme cela s'est si souvent produit par le passé, le présent gouvernement a fait montre de son génie particulier à se créer des difficultés inutiles avec ses amis.

En cette occasion, il a, comme d'habitude, lorsque de telles choses se produisent, blâmé les autres de ses propres lacunes et il s'en est pris en particulier aux journaux, qui, comme à l'accoutumée, ont donné des comptes rendus inexacts et injustes. D'après les dires des milieux gouvernementaux, les journaux anglais, qui ne sont pas les journaux libéraux du Canada, avaient des articles infamants, et on voudrait nous faire croire que les correspondants du Canada ont été mal informés en grande partie parce que les délégués canadiens se conformèrent, à la conférence, aux règles régissant la presse, sans que les autres le fassent. Monsieur l'Orateur, nos représentants sont-ils vraiment si naïfs? Cette réaction n'est que le sursaut de nervosité d'un gouvernement qui ne sait pas où il va et ne sait pas que faire quand les choses tournent mal, comme c'est si souvent le cas.

La tactique du premier ministre, à Londres, a été critiquée par bien des journalistes qui appuient le gouvernement mais néanmoins il nous affirme qu'il a pu faire à Londres tout ce qu'il avait l'intention de faire.

M. Winkler: Il n'a pas trahi les intérêts du Canada.

L'hon. M. Pearson: Il ne lui a pas fait de la réclame non plus.

M. Winkler: C'est votre manière d'agir à vous.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre nous affirme maintenant que tout s'est bien passé à la conférence et que l'atmosphère, pour reprendre ses propres paroles, était «amicale et ouverte». Ses mots ont été repris par M. Richard Jackson du *Journal* d'Ottawa, qui était en contact étroit avec le premier ministre à la conférence. Il dit encore:

> Il ne s'est jamais échangé les mots durs que des sources clandestines ont rapportés à certains journaux. Le communiqué en est la preuve.

Toutefois, le même M. Richard Jackson dans un article très intéressant—ses articles le sont d'ailleurs toujours—paru dans le

Journal d'Ottawa le 20 septembre, louait la position prise par le premier ministre lors de la conférence et approuvait sans discussion, en fait dans les termes les plus fervents, les déclarations précitées. Mais il terminait cet article, peut-être un peu imprudemment, sur ces mots:

> Les deux partis ont déclaré dans le communiqué tout ce qui se dit d'habitude en pareil cas: les discussions des dix derniers jours ont été très amicales. Tout cela...

disait M. Jackson

> ...n'est que de la poudre aux yeux. Il y a eu effusion de sang.

Monsieur l'Orateur, les choses n'allaient pas si mal que cela mais tous ceux qui appuient le Commonwealth, cette association d'hommes et de nations formées de races et de croyances diverses et dispersées sur plusieurs continents, ne pouvaient s'empêcher de se sentir inquiets par suite de certains rapports émanant de la conférence de Londres.

Un observateur attentif et chevronné, M. Robert Duffy, exprimait cette inquiétude dans le *Globe and Mail* de Toronto, le 20 septembre, et je suis certain que beaucoup de gens la partageaient également.

Il écrivait:

> En dépit du communiqué bienveillant de mercredi et des commentaires favorables qu'en ont fait quelques premiers ministres, tout le monde se rend compte que ces dix jours de conférence à Malborough House n'ont rien apporté au Commonwealth.

Il ajoutait:

> Le concept du Commonwealth (ou est-ce un mythe?)...

Telles sont ses paroles, et je suis bien sûr que cela n'est pas un mythe.

> ...a été, en fait, visiblement détérioré. Jusqu'à quel point? Quelles sont les possibilités de redressement? Seul l'avenir le dira.

Il faut espérer qu'il n'en soit pas ainsi et que le rapport se révèle trop pessimiste. Mais il est de fait—ce que la conférence de Londres fait toucher du doigt—que la nature et le caractère du Commonwealth des nations ont changé à mesure que sa composition s'est transformée et que le nombre de ses membres a grandi. L'atmosphère intime qui régnait avant et après la seconde guerre mondiale, lorsque quelques premiers ministres s'assoyaient autour d'une table à *Downing Street,* est probablement disparue à jamais. D'où des problèmes et des défis nouveaux pour le néo-Commonwealth.

Pour comprendre exactement ce qu'il y a de répréhensible dans les tactiques et la ligne de conduite du gouvernement à la conférence de Londres, il faut se reporter aux mois qui l'ont précédée, à l'attitude générale du gouvernement à l'égard de l'établissement de la Communauté économique européenne et de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à cette Communauté, avec toutes les répercussions qui pourraient s'ensuivre pour le Commonwealth et le monde. Par leur attitude, les honorables vis-à-vis ont démontré, dès le tout début, qu'ils ne se rendaient pas compte le moindrement de l'importance historique des événements qui se passaient en Europe, importance qui revêt un caractère tant politique qu'économique.

Lorsqu'on a entrevu il y a quelques années la possibilité que la Grande-Bretagne se joigne au Marché commun, et lorsque l'opposition signala la chose au gouvernement à la Chambre—le compte rendu est explicite sur ce point—le gouvernement rejeta cette possibilité comme improbable, voire même invraisemblable, et prétendit, à tout le moins, qu'il ne valait pas la peine d'en parler. Lorsque les événements eurent montré la fausseté de cette réaction, on a ensuite commencé à gloser et à formuler des critiques négatives, parfois en des termes qui ne favorisaient pas l'éventualité de ce changement.

Et récemment eut lieu la conférence de Londres. Les représentants canadiens y ont adopté une attitude qui, compte tenu de ses relations commerciales avec le Royaume-Uni, ne convenait pas au gouvernement. Dans toutes ses relations commerciales avec le Royaume-Uni, le Canada aurait dû au moins —comme la bienséance l'exigeait—se montrer prudent, à Londres, en réclamant que soient sauvegardés les intérêts commerciaux au Canada.

Le dossier des réalisations du gouvernement à cet égard est révélateur: il est tissé de belles paroles. Oui, monsieur l'Orateur, c'est un dossier fait de dentelles verbales qui, pour emprunter l'expression d'un député britannique, «ne met pas de beurre dans les épinards». La Chambre connaît ce dossier et point n'est besoin de m'y arrêter ce soir. Nous le connaissons, en commençant par l'offre de détournement de 15 p. 100 de notre commerce, faite en août 1957, qui a été un fiasco. Cette offre de détourner 15 p. 100 de notre commerce vers la Grande-Bretagne n'a pas trompé notre groupe, mais elle semble avoir trompé les Britanniques pendant quelque temps car, par l'entremise de M. Thornycroft, alors Chancelier de l'Échiquier, ils ont offert d'aider à réaliser la déviation promise de la seule manière possible: éliminer tous les taux de douane britanniques sur les articles canadiens à condition que le Canada fasse de même. Nous savons ce qu'est devenue cette offre. On n'en a pas tenu compte; on l'a rejetée en l'oubliant.

Nous savons ce qui s'est produit par la suite: on a augmenté les droits de douane frappant certaines importations britanniques.

Nous avons entendu les avertissements formulés en 1960 par le ministre des Finances de l'époque, le ministre du Commerce (M. Hees) et le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) quant aux dangers qui attendaient la Grande-Bretagne si elle se joignait au Marché commun européen, que le ministre de l'Agriculture décrivait, à Vancouver, comme un simple club pour hommes riches. C'est ainsi qu'il interprétait cet événement historique qui se produisait en Europe.

Nous nous rappelons qu'en août 1960, le ministre des Finances, adressant la parole à Sainte-Adèle, dans le Québec, parvenait difficilement à camoufler ses menaces de riposte si le Royaume-Uni adhérait au Marché commun, et nous n'avons pas oublié...

L'hon. M. Fleming: Vous débitez des sottises et vous le savez fort bien.

L'hon. M. Pearson: J'ai lu le discours du ministre et j'en tirerai mes propres conclusions.

L'hon. M. Fleming: On déforme complètement la vérité.

L'hon. M. Pearson: Et nous n'avons pas oublié que le ministre du Commerce, quelques semaines à peine plus tard, déclarait à Paris qu'à moins que le Marché commun européen, qui réduisait alors ses tarifs, ne diminue les modifications tarifaires annoncées et touchant le Canada, nous riposterions en augmentant nos taux de douanes contre les pays du Marché commun. C'est ce que nous ferions, à moins que le Marché commun ne réduise ses tarifs encore davantage.

En outre, nous ne devons jamais oublier ce qui s'est passé à Accra à l'automne de 1960...

L'hon. M. Fleming: Il semble que vous n'ayez pas encore appris la vérité à ce sujet.

L'hon. M. Pearson: ...alors qu'on a averti le Royaume-Uni qu'il commencerait à s'engager sur la pente glissante s'il songeait à se joindre au Marché commun d'Europe. D'importants membres du gouvernement actuel se sont employés, depuis lors, à rendre cette pente glissante.

L'hon. M. Pickersgill: Elle était glissante avant cela.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, en l'occurrence, le gouvernement du Canada a jugé bon de recourir aux tactiques qu'il a mises en œuvre lors de cette dernière conférence. Évidemment, monsieur l'Orateur, dans toute cette évolution à laquelle nous assistons, il ne semble pas saisir l'importance de l'enjeu non seulement pour le Canada mais pour le Commonwealth et l'univers tout entier.

Qu'il me soit permis de vous lire ce que pense à cet égard la revue *The Economist*, hebdomadaire très bien vu et très respecté du monde des affaires. *The Economist* de Londres, dans un éditorial du 8 septembre 1962 intitulé *Facing the Commonwealth*, déclare ce qui suit:

> Ce que l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun devrait apporter à la longue au Commonwealth, c'est un lien étroit avec la nouvelle Europe qui se dessine.

Et remercions Dieu qu'il en soit ainsi!

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Ces dernières paroles sont les miennes.

Une voix: Nous le savions!

L'hon. M. Pearson: L'article continue:

> La vision de cette grande aventure...

Une voix: Le grand «homme»!

L'hon. M. Pearson: L'article ajoute:

> La vision de cette grande aventure, car c'est bien ce qu'elle est, on la perd trop facilement de vue au milieu des disputes sur les intérêts immédiats et particuliers. Mais ceux qui forment l'opinion des pays du Commonwealth devraient en réalité se demander: voulons-nous la clef qui nous ouvre la porte de l'Europe ou non? S'il fallait que la réponse soit négative...

Une voix: Blanc et noir à la fois.

L'hon. M. Pearson: Comme je disais:

> S'il fallait que la réponse soit négative, cela voudrait dire, ce qui est tragique, que le Commonwealth a perdu sa souplesse d'adaptation aux changements qui surviennent dans le monde.

Puis, une semaine plus tard, le 22 septembre, une fois terminée la conférence du Commonwealth, *The Economist* disait:

> Ce qu'on a attendu en vain depuis dix jours des chefs du Commonwealth, c'est la compréhension du simple fait que l'union de l'Europe engendre une nouvelle force dans le monde, et la participation de la Grande-Bretagne est la meilleure garantie que cette force agira dans la bonne direction.

Si notre premier ministre avait fait preuve de compréhension, s'il s'était rendu compte de ce qui se produit en Europe et s'il avait parlé en ce sens à Londres, on aurait pu comprendre ce qu'il avait à dire quand il parlait de protéger les intérêts commerciaux du Canada; mais en réalité, il a fait tout le contraire. Il s'est publiquement dissocié de cette partie du communiqué où étaient exposées les raisons pour lesquelles la Grande-Bretagne veut adhérer au Marché commun et les avantages que chacun aurait pu en tirer.

Bien au contraire, il a dit aux journalistes, comme le rapporte le correspondant de la *Presse canadienne* à Londres dans un compte rendu qui n'a pas été réfuté, que l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun «nous fait nous demander si, de ce fait, l'Amérique du Nord ne se sentira pas moins tenue de participer à la défense de l'Europe»,

Des voix: Honte!

L'hon. M. Pearson: Et il était ensuite question qu'il avait qualifié une réduction possible de l'intérêt de l'Amérique du Nord envers l'OTAN comme étant un nouveau point de discussion.

Monsieur l'Orateur, ce compte rendu n'a fait l'objet d'aucune dénégation, et il a figuré dans tous les journaux des deux côtés de l'Atlantique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il y a eu dénégation. C'est une chose que vous n'avez pas lue.

L'hon. M. Pearson: Il n'y en a pas eu, monsieur l'Orateur. On ne l'a pas nié au moment où il a paru.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui!

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre a, je crois, publié une dénégation après son retour au Canada, plusieurs jours après. Je demande au premier ministre de quel droit, selon lui, il peut se permettre de parler au nom de l'Amérique du Nord. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: De quel droit avez-vous parlé de Suez comme vous l'avez fait? (*Exclamations*)

L'hon. M. Pearson: Je serai très heureux de parler de Suez n'importe quand, comme je l'ai fait dans le passé, et je serai très heureux de rappeler l'attitude du premier ministre à l'époque, attitude qui aurait sapé à la base la première force permanente des Nations Unies.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il y en a qui disent, évidemment, que nous, de l'opposition, n'avons nullement le droit de critiquer la ligne de conduite adoptée par notre premier ministre quand il était à Londres. Le gouvernement actuel, qui a refusé de convoquer le Parlement avant la conférence, qui a refusé de fournir des renseignements, soit publiquement, soit confidentiellement, à quiconque n'était pas du cabinet, à propos de la ligne de conduite qu'il se proposait de suivre dans cette affaire internationale critique; ce gouvernement minoritaire, dis-je, devait échapper à toute critique, et l'opinion publique devait conclure de notre silence que nous approuvions ce qui se passait.

L'hon. M. Churchill: Pourquoi n'avez-vous pas attendu qu'il soit de retour au Canada avant de faire votre déclaration?

L'hon. M. Pearson: Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas convoqué le Parlement avant de partir pour Londres? Quelle attitude poltronne et antidémocratique que la sienne! (*Exclamations*)

[L'hon. M. Pearson.]

Une voix: Écoutez-le donc!

L'hon. M. Pearson: M. Gaitskell, leader du parti travailliste en Angleterre, avait le droit de critiquer, et énergiquement, le premier ministre Harold Macmillan d'Angleterre, mais moi je n'ai pas le droit de critiquer le premier ministre du Canada!

Les journaux conservateurs locaux ont atteint le comble de la mauvaise foi quand ils ont dit que les libéraux, dans les critiques qu'ils formulent à l'endroit du gouvernement, expriment l'avis que la politique commerciale du Canada devrait être édictée par Whitehall et par quelques brureaucrates à Bruxelles sans que le Canada ait quoi que ce soit à dire.

L'hon. M. Fulton: Bravo! C'est votre attitude.

L'hon. M. Pearson: «Bravo», crie le ministre des Travaux publics (M. Fulton). Or, il n'y a là que mensonge et absurdité. Ce qui importe c'est de voir quelle voix le Canada a au chapitre; ce qu'il exprime et comment il l'exprime. La voix du Canada s'est fait entendre à Accra—mais pas à Bruxelles—et elle a blâmé âprement le Royaume-Uni, elle a déclaré que le Commonwealth en était à ses derniers moments, qu'il glissait sur la pente raide. Le cabinet du Canada a fait retentir publiquement une voix qui a pris injustement à partie le gouvernement britannique parce qu'il n'avait pas soumis de rapport de ses entretiens avec les négociateurs du Marché commun européen, bien que les renseignements aient été de fait fournis dans un résumé complet du rapport. Le Cabinet du Canada a fait entendre un verbe qui a décrié le grand mouvement d'unification de l'Europe et a dit que c'était la formation d'un club de millionnaires. Il y a eu une voix canadienne qui a tonitrué en faveur d'un détournement de 15 p. 100 de nos importations américaines en faveur du Royaume-Uni, mais qui a rejeté la solution des Britanniques quant à la manière de réaliser l'opération dans l'intérêt des deux pays.

Voilà les propos que le Canada a tenus, mais que nous ne voulons plus entendre. Par les tactiques que le premier ministre et d'autres ont adoptées à Londres, ils tentaient entre autres choses de contraindre le gouvernement britannique à choisir entre le Commonwealth et le Marché commun.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est absolument faux.

L'hon. M. Pearson: On ne saurait conclure autre chose de la position prise: la Grande-Bretagne devait choisir entre le Commonwealth et le Marché commun.

L'hon. M. Fleming: Ridicule!

L'hon. M. Pearson: Ce fut la même chose à Accra.

Une voix: Non.

L'hon. M. Pearson: C'est ma conviction.

Une voix: Vous vous en repentirez.

L'hon. M. Pearson: Par ces tactiques ils ont peut-être isolé le Commonwealth d'une Europe unie à la Grande-Bretagne et aussi du bloc économique de la région atlantique qui pourrait s'accroître grâce à l'application du traitement de la nation la plus favorisée à tous les autres pays libres. Évidemment, il est du devoir du gouvernement canadien de chercher à obtenir les meilleures conditions possibles pendant que le Royaume-Uni cherche à se joindre au Marché commun européen. Mais à cause du doute profond que l'on a jeté sur le projet d'union entre la Grande-Bretagne et le MCE, on s'est chargé d'une lourde, imprudente et inutile responsabilité qui peut avoir des conséquences nuisibles et malheureuses pour nous tous.

Si le Royaume-Uni ne se rallie pas au Marché commun, servira-t-il l'intérêt bien compris du Canada? Est-il dans notre intérêt qu'il existe un Marché commun européen dont le Royaume-Uni ne ferait pas partie, partageant en deux groupes la libre Europe de l'Ouest? Serait-il à notre avantage que le Marché commun soit privé de l'expérience britannique, de sa sagesse et de la pression qu'elle pourrait exercer afin que le Marché entretienne des relations commerciales justes avec le reste du monde? Serait-il à notre avantage de nuire à l'épanouissement d'une Grande-Bretagne forte, servant de débouché pour nos denrées, en faisant pression pour que le prix de sa participation au Marché commun soit la conservation d'un système de préférences du Commonwealth qui a déjà subi de lourds accrocs depuis 1932? Si les Britanniques ne parviennent pas à se joindre au Marché commun, le gouvernement a-t-il quelque projet qui lui permettrait de résoudre les questions qui en découleraient à part la proposition qu'il a faite d'une conférence mondiale? Si le gouvernement du Royaume-Uni propose une entente Commonwealth-Marché commun pour le cas où il ne pourrait se joindre à l'Europe, quelle attitude le gouvernement prendrait-il alors?

Une voix: Quelle est la vôtre?

L'hon. M. Pearson: Vous constituez encore le gouvernement pour quelques courtes semaines.

L'hon. M. Fleming: Votre attitude est toujours aussi négative.

L'hon. M. Pearson: Si le Royaume-Uni réitère sa proposition en vue de la suppression des droits entre nos deux pays, est-ce que le gouvernement l'exclura à nouveau?

Une voix: Dites-le nous.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Vu que le Règlement prévoit que l'honorable représentant qui a la parole, a le droit de parler, on pourrait peut-être réserver quelques-unes des remarques accessoires pour d'autres occasions, et pas à la Chambre.

L'hon. M. Pearson: Si le ministre du Commerce (M. Hees) et le ministre des Travaux Publics...

L'hon. M. Hees: Je n'ai pas dit un traître mot.

L'hon. M. Pearson: C'est juste, l'honorable ministre n'a pas dit un mot et je n'ai pas prétendu le contraire, mais je dis que si lui et le ministre des Travaux publics (M. Fulton), et d'autres ministres, veulent adopter une attitude sensée à l'égard de cette question, qu'ils lisent donc la déclaration faite à Vancouver par le sous-ministre de l'honorable monsieur. Il ne fait aucun doute que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun suscitera des problèmes, ici au Canada. Si la Communauté économique européenne refusait la participation de la Grande-Bretagne, nous serions aux prises avec de plus grands problèmes encore. Par conséquent, ce qu'il était urgent de faire lors de la Conférence du Commonwealth à Londres, ce n'était pas de ranimer l'ancien régime, d'essayer de choisir entre le Marché commun et le Commonwealth, mais de mettre sur pied un nouveau régime de relations commerciales au sein du Commonwealth adapté aux nouvelles conditions du commerce mondial. En établissant des liens étroits avec l'Europe, la Grange-Bretagne peut affermir ses positions tant sur le plan politique que sur le plan économique mais le Commonwealth n'a rien à gagner à son affaiblissement. Peu d'hommes d'État ont eu à relever plus grand défi que celui que pose l'évolution qui se produit en Europe. Si le défi n'a pas été relevé à Londres, c'est dû pour une bonne part à l'attitude négative et dépourvue de prévoyance que le gouvernement canadien a adoptée, gouvernement qui, ces dernières années, n'a eu rien de concret à proposer ni aucune orientation à donner.

Les députés nous demandent ce que nous ferions. Depuis 1959, nous n'avons cessé de le répéter à la Chambre. Nous aurions reconnu qu'il est souhaitable que la Grande-Bretagne adhère au Marché commun et nous nous serions immédiatement efforcés de trouver un moyen de nous associer à ce geste. Nous aurions pu, entre autres choses, examiner d'un œil sympathique et essayer de comprendre l'initiative prise par les Américains pour un commerce plus libre. Nous aurions pu essayer de travailler de concert avec les États-Unis,

le Marché commun et le Royaume-Uni pour que tous les pays amis jouissent du régime de la nation la plus favorisée. Nous ne devrions pas entraver l'application du programme Kennedy, que le premier ministre vient de découvrir, ni faire échec à l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun.

Naturellement, il existe un rapport très étroit entre le commerce et l'emploi. Or, ce dont les Canadiens ont le plus besoin actuellement, ce sont des emplois. Le rôle le plus important de tout Parlement, c'est de trouver des emplois pour les Canadiens. Le gouvernement du jour nous a servi sa juste part de discours suffisants sur l'emploi. Il va sans dire que cette attitude suffisante a atteint son paroxysme à la veille du 18 juin. Le 14 juin, le premier ministre a prétendu, au cours de sa fameuse émission télévisée, ce qui suit:

Nous aurons bientôt le plein emploi.

C'était en juin.

Il se pourrait bien qu'au cours de ce mois de juin nous atteignions ce but, depuis si longtemps souhaité, du plein emploi ou presque. On l'atteindra certainement, autant que je puisse le prévoir, en juillet ou en août.

Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant les chiffres à mettre en regard de la vision du premier ministre. Le chômage en juin atteignait 301,000 personnes. Ce n'est pas mal, et je suis heureux de dire que c'était une amélioration sur le mois de juin de l'année précédente. Ce n'était pas si mal qu'au mois de juin précédent car, à l'époque, on comptait 370,000 chômeurs. Mais, monsieur l'Orateur, 301,000 personnes étaient sans travail même en juin. Est-ce là ce que le premier ministre entend par plein emploi? Est-ce là son «but depuis si longtemps souhaité»? Peut-il dire à la population que l'idée qu'il se fait du plein emploi correspond à deux ou presque trois fois autant de personnes sans travail qu'il y en avait avant sa venue au pouvoir? Va-t-il admettre cela? Il devrait plutôt consulter les chiffres, parce qu'il devra l'admettre.

Une voix: Combien y en avait-il?

L'hon. M. Pearson: Je consignerai les chiffres au compte rendu, étant donné que quelqu'un, de l'autre côté, les met en doute. Le premier ministre admettra-t-il que lorsqu'il a presenté, en juin dernier, le problème du chômage aux votants comme étant surmonté en leur disant que nous aurions certainement le plein emploi en juillet ou en août, il s'est de nouveau trompé dans ses prévisions? Au mois de juin, monsieur l'Orateur, il n'était pas concevable que nous puissions avoir le plein emploi cette année. Mais c'était avant les élections. Les économistes peuvent en débattre les détails, mais nous n'avons certainement pas le plein emploi, quand, au cours de l'été, 4 p. 100 de nos travailleurs chôment. Voilà, en effet, la situation que nous avons connue l'été dernier, et, si l'on en croit les propres données statistiques du gouvernement, elle équivaut à un niveau de chômage moyen de 6 p. 100 pour toute l'année. Au temps du régime libéral, de 1946 à 1957, cette moyenne était de 3 p. 100. Et, dans les mois d'été, elle tombait généralement à moins de 2 p. 100.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, cette magnifique année, cette année dont les torys sont si fiers (excepté du point de vue électoral) est deux fois pire, du point de vue du chômage, qu'une année moyenne du temps des libéraux. Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre a parlé ainsi en juin, il n'existait pas le moindre indice qui eût permis de dire que nous aurions le plein emploi, au vrai sens du terme, cet été. Aucune personne sérieuse ne pouvait ajouter foi à une telle déclaration. Lorsque le premier ministre prendra la parole, je le prie de nous donner une des deux explications possibles. Ou il a fait erreur en pleine connaissance de cause, ou bien il n'entend pas par plein emploi la même chose que les Canadiens. Le chômage est grave, n'importe qui vous le dirait. Je rappelle au premier ministre qu'en juin 1957, il y avait 177,000 chômeurs, hommes et femmes, au Canada. Cinq ans plus tard, il déclare avoir atteint l'objectif «si longtemps recherché», et nous avons 301,000 chômeurs. En voilà du progrès et de beaux résultats! Mais ce sont là les chiffres de juin. En toute justice envers le premier ministre, je dois ajouter, en reprenant ses paroles, qu'il «pensait» seulement que nous aurions le plein emploi en juin; il était sûr que nous l'aurions deux mois plus tard. C'est ce qu'il a déclaré aux Canadiens, à la télévision encore une fois, lors d'un discours prononcé à Brantford le 13 juin, sauf erreur, en insérant une note un peu plus personnelle vers la fin de la campagne électorale. Voici ce qu'il a dit:

MM. Pearson et Martin verront qu'en juillet et en août nous aurons le chômage le plus faible en cinq ans.

Cela ne vaut pas grand chose comme terme de comparaison, monsieur l'Orateur. Ces cinq années se sont passées sous un régime conservateur, et les normes sont assez basses. Mais même à cela, MM. Pearson et Martin, quand juillet et août sont venus, n'ont rien vu de ce que le premier ministre avait dit aux électeurs. En août, 280,000 personnes étaient sans travail. Même durant les années de régime conservateur, les cinq années précédentes, il y avait eu dix mois où le chômage avait été moins considérable.

Pour le mois de juillet, le premier ministre était encore plus loin de compte, car le nombre

des sans-travail, soit 308,000, était plus élevé qu'à douze dates antérieures du régime conservateur. Mais, évidemment, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de comparer différents mois du régime tory, si défavorable que soit cette comparaison. Il faut comparer la situation des cinq dernières années à celle qui existait avant que le présent gouvernement arrive au pouvoir. Le premier ministre parle maintenant de plein emploi, affirme qu'il a vaincu le chômage. Il a déclaré que nous connaîtrions le plein emploi en juillet et en août, et c'est plus de deux fois pire, presque trois fois aussi mauvais que c'était durant l'été de 1956.

Monsieur l'Orateur, je pose la question aux membres de tous les partis de cette Chambre, et je les prierais de l'examiner en leur âme et conscience, le moment venu pour eux de se prononcer sur l'amendement présenté: Comment le Canada peut-il prospérer avec un gouvernement qui trouve qu'on peut se vanter de compter 300,000 chômeurs au beau milieu de l'été? Comment répondre aux besoins de la population canadienne avec un gouvernement qui prétend que nous avons le plein emploi, alors que 300,000 hommes et femmes, l'été, se cherchent du travail? Comment faire confiance à un gouvernement qui semble croire que 300,000 chômeurs l'été, cela convient à la nation canadienne?

L'hon. M. Fulton: N'aviez-vous pas concédé qu'il y en avait 280,000?

L'hon. M. Pearson: De toute évidence, c'est là une question qui trouble et surexcite un peu le ministre.

L'hon. M. Fulton: Je visais à l'exactitude.

L'hon. M. Pearson: Ne sachant pas ce que ces chiffres représentent, vous êtes en train de contredire ce que le premier ministre a dit au cours des élections. (*Exclamations*)

Le discours du trône fait grand état de 200,000 emplois nouvellement créés; il s'en créera 200,000 chaque année. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'effectif travailleur a augmenté d'à peu près 200,000 depuis un an. Est-ce là notre objectif? Est-ce notre idéal? Devons-nous viser à créer juste assez d'emplois pour ceux qui entrent sur le marché du travail sans rien faire pour remédier au chômage chronique? En créant seulement 200,000 emplois chaque année, c'est exactement ce que nous allons faire. Ce qu'il nous faut vraiment, ce n'est pas un million d'emplois d'ici cinq ans. C'est plutôt un million d'emplois d'ici quatre ans, ainsi que je l'ai déclaré maintes fois à la Chambre. Voilà ce qu'il nous faut si nous voulons avoir de nouveau le plein emploi, non pas un plein emploi théorique ou abstrait, mais si nous voulons revenir au niveau d'emploi que nous avons atteint sous les gouvernements libéraux, alors que nous avions vraiment le plein emploi.

Voilà le problème, le problème le plus urgent qui se pose à nous aujourd'hui, celui de créer assez d'emplois pour mettre au travail les hommes et les femmes qui arrivent sur le marché du travail et pour liquider le problème du chômage chronique. Pour le résoudre, nous devons passer à l'action. Il nous faudrait un programme concret d'initiatives pratiques au lieu des restants torys dont est cousu le discours du trône.

Pour l'instant, je ne puis énoncer qu'une partie du programme que nous avons à offrir et je laisse à mes collègues le soin d'en exposer les autres parties au cours du présent débat, si tant est que le débat se poursuive.

L'hon. M. Fulton: Il n'est pas encore commencé.

L'hon. M. Pearson: Il nous faut d'abord et avant tout des mesures pratiques pour créer des emplois. Comment créer, au Canada, les emplois qui donneront aux chômeurs un nouveau départ? Que pouvons-nous faire pour le nombre toujours croissant de jeunes qui quittent l'école et le collège? Que pouvons-nous faire pour leur offrir les emplois qu'ils méritent et auxquels ils ont droit? Quoi faire pour qu'il y ait plus d'emplois, de meilleurs emplois, des emplois sûrs?

Il est trois mesures importantes qu'un gouvernement libéral prendra pour y arriver. Nous les avons déjà proposées mais à ce moment-là, avec la forte majorité que détenait le gouvernement, on n'en a tenu aucun compte. Les mesures que nous proposions n'ont même pas été mises en délibération. On n'en a tenu aucun compte ou bien on les a accueillies par des huées. Tout d'abord, il faut plus de constructions, et cela a une certaine influence sur le resserrement du crédit. Il va sans dire que notre industrie de la construction ne doit pas être étouffée par le régime actuel de l'argent cher. Nous devons fournir des capitaux canadiens pour les travaux à effectuer. En fait de construction, le secteur qui souffre le plus de nos jours c'est celui qui relève des gouvernements municipaux. Ces derniers ne peuvent emprunter à des taux d'intérêt raisonnables et le fardeau des impôts municipaux est déjà très lourd. Autrement dit, les municipalités ne peuvent payer pour le grand nombre de travaux de construction et d'amélioration qui s'imposent, et il n'y a aucun doute que, sur le plan économique, il est sûrement sensé de faire faire les travaux plutôt que d'avoir des chômeurs, qui ne produisent et ne gagnent rien, et qu'il faut aider.

La construction de rues, de ponts, de trottoirs, d'égouts d'eaux pluviales, systèmes d'épuration des eaux-vannes, de réservoirs d'eaux, de maisons, et le réaménagement urbain, voilà autant de travaux qui s'imposent. Ils exigent un effort intensif de la part de tous les Canadiens et la collaboration des gouvernements à tous les paliers. Ce que le parti libéral propose pour résoudre ce problème c'est un programme national d'aménagement municipal. Celui-ci sera mis en œuvre en vertu d'ententes avec les provinces et avec leur collaboration, les trois paliers de gouvernement travaillant ensemble pour encourager une saine expansion là où le besoin s'en fait sentir, là où les Canadiens vivent et ont besoin d'emplois.

A cette fin, monsieur l'Orateur, nous créerons, après avoir obtenu le consentement des provinces et des municipalités, une caisse de prêts aux municipalités. Une municipalité pourra avoir recours à la caisse quand il lui sera impossible de financer un projet à des taux raisonnables, étant donné les restrictions monétaires actuelles. Il ne s'agit pas là d'une innovation. Nous proposons la même chose depuis cinq ans et nos honorables vis-à-vis consentiront peut-être à nous écouter maintenant. Naturellement rien ne peut se faire sans la collaboration et le consentement des provinces. Si on obtient leur assentiment, la chose peut se faire et devrait se faire. Je supplie le premier ministre et le gouvernement d'oublier qu'ils ont négligé ce problème dans le passé et de collaborer à la mise en œuvre d'un tel programme. Il me semble plus important de créer des emplois dans les municipalités en faisant des travaux de construction avec l'aide du gouvernement fédéral—et je m'adresse ici au premier ministre—que de remuer les cendres de l'affaire de Suez. (*Exclamations*) Cette mesure sera d'un grand secours, monsieur l'Orateur, mais elle ne réglera pas tout. Je sais que mes honorables vis-à-vis ont de la difficulté à accepter tout cela.

M. Winkler: De la difficulté à prendre cela au sérieux.

L'hon. M. Pearson: Voici une autre mesure qui peut les séduire quoiqu'ils semblent se moquer de ces projets de créer du travail. Leur propres projets ont été un tel échec qu'ils ne mordent pas aisément aux projets des autres qui pourraient réussir si tout le monde voulait y collaborer.

Nous fournirions, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des subventions tout en augmentant la participation fédérale aux frais de démolition des taudis et de réaménagement des quartiers urbains. Dans les projets d'aménagement importants, concernant en particulier les régions où l'aménagement s'impose, nous assortirions les prêts accordés aux municipalités de subventions fédérales.

L'hon. M. Sévigny: Où étiez-vous donc ces dernières années?

L'hon. M. Pearson: J'ai observé le gouvernement qui n'a rien fait de tout cela ces quelques dernières années... (*Exclamations*)

Des voix: Bravo!

M. Ricard: Vous dormiez!

L'hon. M. Fleming: Rip van Winkle!

L'hon. M. Pearson: La meilleure preuve en est, monsieur l'Orateur, les chiffres du chômage que je viens de donner. Si ces projets avaient été de telles réussites, pourquoi aurions-nous tant de chômage?

M. Ricard: Sept cents travailleurs de plus que de votre temps... (*Exclamations*)... Sept cent mille travailleurs de plus que de votre temps.

L'hon. M. Pearson: Puisqu'ils rient de ces projets, eux-mêmes ayant si bien réussi à créer des emplois, auraient-ils lu ce matin dans le journal ce que disaient les experts de Washington sur le chômage dans les sept premiers pays industriels du monde occidental? Lequel était en tête de liste pour le chômage? Le Canada.

Une voix: Ne vous en réjouissez pas!

L'hon. M. Pearson: Voilà ce que nous devons au gouvernement.

Des voix: Quelle honte!

Une voix: Cela date de 1960.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question?

Des voix: Asseyez-vous!

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Fleming: Puis-je poser une question au chef de l'opposition?

M. Ricard: Il a peur des questions.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je prie les honorables députés de bien vouloir reprendre leur siège lorsque je me lève pour dire ce que j'ai à dire. Depuis quelques instants, j'ai peine à suivre le débat. A moins que le chef de l'opposition ne consente à céder la parole au ministre de la Justice, alors ce dernier ne devrait pas persister à poser une question.

L'hon. M. Fleming: Je n'aurais pas insisté, je vous l'assure, si le chef de l'opposition n'avait pas laissé entendre...

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Fleming: ... qu'il me permettrait de lui poser une question. Les honorables vis-à-vis criaient si fort que vous ne pouviez entendre le chef de l'opposition dire qu'il acceptait de répondre à une question.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Si l'on a lancé des interpellations peu acceptables de part et d'autre de la Chambre, le président n'a guère pu les entendre, même avec le secours d'un appareil auditif. Aussi, je donne la parole au chef de l'opposition, qui peut la céder au ministre de la Justice, s'il le désire.

L'hon. M. Pearson: Si le ministre a une question à poser, je serais heureux de l'entendre.

L'hon. M. Fleming: Le chef de l'opposition pourrait-il nous indiquer la période à laquelle se rapportent les données statistiques qu'il a citées, car je sais qu'elles ne sont pas récentes.

L'hon. M. Pearson: Avec plaisir! Le rapport concerne l'année 1960, une année durant laquelle le gouvernement actuel était au pouvoir.

L'hon. M. Fleming: Elles datent de deux ans.

L'hon. M. Pickersgill: C'était l'année du grand redressement.

L'hon. M. Pearson: C'était l'année du grand redressement du ministre. C'était l'année où le chômage devait fondre avec les neiges.

L'hon. M. Fleming: Maintenant, donnez-nous des chiffres récents.

L'hon. M. Pearson: Les chiffres dont j'ai parlé intéressent le Canada et d'autres pays. Pour le Canada, le chiffre était de 7 p. 100. Venaient ensuite les États-Unis avec 5.6 p. 100. C'était en 1960.

L'hon. M. Fleming: Allez-vous nous donner les chiffres de 1962, maintenant?

L'hon. M. Pearson: Le ministre voudra bien rectifier si je fais erreur mais je pense qu'en 1961, le chômage au Canada s'est élevé à plus de 7 p. 100. Sauf erreur, c'était 7.2 p. 100, de sorte que le ministre ferait peut-être mieux de s'en tenir à 1960.

L'hon. M. Fleming: Nous donnerez-vous des chiffres récents? Parlez donc de ceux de 1962.

L'hon. M. Pearson: Le ministre de la Justice demande de parler de 1962. Nous sommes encore en 1962 et avant la fin de l'année, le ministre ne sera probablement plus ici pour nous demander les chiffres.

L'hon. M. Fleming: Encore des faux-fuyants!

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, telles sont les importantes mesures qui, une fois appliquées, pourraient aider à écarter ce fléau économique qu'est le chômage. Voici de quoi il s'agit en fin de compte: nous allons faire en sorte que les municipalités puissent augmenter énormément leurs travaux de construction. Cela va coûter de l'argent, nous le savons, mais, monsieur l'Orateur, une telle dépense constituera, de la part du gouvernement, un placement, placement qui sera plus que défrayé par l'augmentation de l'emploi et du revenu au Canada. Un demi-milliard de dollars de construction équivaut, me dit-on, à une année de travail pour 100,000 hommes, ce qui, en retour, viendrait stimuler bien d'autres entreprises.

C'est là une partie du programme que nous avons conçu en vue d'accroître le nombre des emplois et d'améliorer les conditions de vie et de travail des Canadiens. Notre deuxième point a trait à la création de nouvelles industries. Sans doute le gouvernement a-t-il beaucoup parlé, ces cinq dernières années, de ce qu'il allait faire pour favoriser la naissance de nouvelles industries. Il en a plutôt parlé. Il nous faut de nouvelles industries, surtout dans les régions éprouvées. A cette fin, il nous faudra recourir davantage à la Banque d'expansion industrielle, qui devra mettre des crédits spéciaux à la disposition de ces régions. Je sais, monsieur l'Orateur, que c'est dans le discours du trône. Cependant, ce genre de chose se trouve dans le discours du trône depuis quatre ans. Le gouvernement le mentionne dans le discours, mais il n'y donne aucune suite.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas le cas.

L'hon. M. Pearson: Nous devons collaborer avec l'industrie. Le gouvernement doit connaître les conditions de chaque industrie afin de pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif. On pourrait mentionner un cas en particulier, qui intéressera peut-être le ministre du Commerce (M. Hees), et c'est celui de l'industrie automobile. L'an dernier, nous avons importé pour 300 millions de dollars de pièces d'automobile, ce qui représente l'équivalent de 40,000 à 50,000 emplois. Est-il vraiment impossible, monsieur l'Orateur, de produire des voitures de fabrication plus canadienne? Pouvons-nous permettre qu'une telle situation se poursuive? Ne pouvons-nous pas faire ce que d'autres pays ont fait?

Une voix: Élever les barrières tarifaires.

L'hon. M. Pearson: Il ne s'agit pas du tout d'élever les barrières tarifaires; c'est la seule chose à quoi pensent nos amis.

L'hon. M. Martin: Lisez votre propre rapport.

L'hon. M. Pearson: La Suède, pays plus petit que le nôtre, possède une industrie automobile prospère, qui exporte des voitures au Canada. Est-ce parce que la Suède élève des barrières tarifaires? Même les industries françaises et allemandes ont un marché national pas plus vaste que le nôtre. Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous possédons au Canada suffisamment d'initiative et d'intelligence, qu'il se manifeste suffisamment d'efforts coopératifs au sein de l'industrie même, pour que nous puissions en arriver à une situation semblable chez nous. Si l'on se donnait la peine d'étudier l'ensemble de notre économie, industrie par industrie, nous pourrions fabriquer plus de choses au Canada sans devenir un pays protectionniste. Si le gouvernement veut savoir comment on peut y arriver au Canada, au lieu de se contenter de lire le rapport Bladen, qu'il se donne plutôt la peine d'y donner suite.

L'hon. M. Martin: Rapport qui est déjà vieux de trois ans.

L'hon. M. Pearson: Oui, d'environ trois ans.

L'hon. M. Martin: Et relégué aux oubliettes.

L'hon. M. Fleming: Les libéraux se sont prononcés ce soir en faveur d'une hausse sensible des barrières tarifaires.

L'hon. M. Pearson: Le ministre de la Justice (M. Fleming) prétend qu'on ne peut y arriver qu'en haussant les barrières tarifaires, ce qui révèle à quel point il peut être réactionnaire et rétrograde. Il vit encore au dix-neuvième siècle. Selon lui, on ne peut faire ces choses que dans le cadre d'une économie protectionniste, mais ce n'est pas le cas; ce n'est pas la façon dont on procéderait sous un gouvernement libéral.

L'hon. M. Fleming: Comment y arriveriez-vous?

L'hon. M. Pearson: Par des encouragements fiscaux; on aurait pu y arriver en adoptant une politique financière judicieuse, en adoptant une saine politique fiscale; ce serait possible si le gouvernement, dans un effort de collaboration, avançait des capitaux à l'industrie; il y aurait bien des façons d'y arriver sans augmenter les droits de douane. Si le ministre n'est pas au courant...

L'hon. M. Fleming: Vous ne l'êtes pas vous-même.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: ...c'est probablement pour cette raison qu'il est passé au ministère de la Justice.

Le troisième point, monsieur l'Orateur—nous avons parlé des emplois, de l'industrie, de l'expansion municipale—le troisième point, c'est la formation professionnelle. Mais avant d'aborder ce sujet, et mes amis d'en face vont être étonnés, je tiens à rendre hommage au gouvernement pour ce qu'il a fait dans le domaine de la formation technique. Toutefois, il y a encore bien plus à faire. Ce qu'il faut de plus en plus à l'industrie moderne, ce sont des travailleurs spécialisés. Je suis certain que le ministre du Travail (M. Starr) le sait; c'est dans ce domaine qu'on trouve du travail; bien plus, c'est dans ce domaine qu'on trouvera du travail. Pour y arriver, il faut affecter plus d'argent aux ressources humaines. Je ne sache pas qu'on puisse faire de meilleur placement. Cela veut donc dire une meilleure formation professionnelle. J'ai déjà rendu hommage au gouvernement pour ce qu'il a fait, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de me répéter. Il faut donc donner une meilleure formation professionnelle aux jeunes qui commencent à travailler de même qu'aux chômeurs qui ont besoin de recommencer à neuf; il faut leur enseigner une nouvelle spécialité. Ce qui importe peut-être davantage encore, il faut former les gens qui détiennent des emplois qui diminueront à mesure que le temps passe et évolue. Il faudrait mettre en marche un programme de formation nouvelle pour ces travailleurs avant qu'ils tombent en chômage et non après.

Les libéraux, monsieur l'Orateur, sont décidés à instituer un organisme solide de formation qui collaborera avec l'industrie et les provinces, qui donnera aux Canadiens de tout âge l'occasion de se spécialiser en vue de meilleurs emplois. C'est quelque chose d'important déjà, mais il faut rendre plus facile l'instruction élémentaire pour la nouvelle génération de Canadiens qui y ont droit et dont ils peuvent bénéficier. C'est du domaine des provinces, je le sais. Il n'y a pas un gouvernement fédéral qui voudrait s'immiscer le moindrement dans ce domaine de responsabilité. Toutefois, il incombe à tous les Canadiens d'aider chacun à bénéficier de l'instruction. Il y a beaucoup trop de jeunes, garçons et filles, qui quittent l'école à l'âge de 16 ans et qui vont échouer dans des emplois sans avenir; bon nombre d'entre eux devraient continuer à fréquenter l'école pour ensuite faire des études universitaires.

L'hon. M. Monteith: Nous nous en sommes occupés.

L'hon. M. Pearson: Vous ne vous en êtes pas occupés suffisamment, loin de là. Je vais

vous dire ce que vous pourriez faire de plus, mais vous n'en aurez pas l'occasion. Il y aurait lieu d'étendre les allocations familiales de 16 à 21 ans pour tous les garçons et les filles qui poursuivent leurs études. Notre programme... (*Exclamations*) Je sais que mes honorables amis d'en face s'y opposent. Leur attitude le démontre. Ils ne veulent pas s'en occuper. Ils ne pensent pas que les allocations familiales doivent répondre à cet objectif, c'est évident, sinon ils n'auraient pas adopté pareille attitude. Il fut un temps où ils ne croyaient aucunement aux allocations familiales.

Monsieur l'Orateur, nous avons déjà prévu un programme de prêts et de bourses universitaires qui permettra à tous les jeunes gens et à toutes les jeunes filles du Canada de faire leurs études à l'université pourvu qu'ils y soient admissibles, indépendamment de leur situation financière. Voilà un aspect, et un seul, du programme libéral, axé sur l'expansion, la création d'emplois, le progrès et le développement.

L'hon. M. Fulton: Vous préconisez des déficits plus considérables ou des hausses d'impôt.

L'hon. M. Pearson: Je le répète, ce programme coûtera de l'argent, mais c'est un placement souhaitable. Lorsqu'on fait des dépenses de ce genre et que l'économie va de l'avant, nous pouvons alors adopter d'autres mesures dans la voie du progrès social. Lorsque l'économie est en expansion, nous pouvons faire spécifiquement deux choses et le gouvernement libéral les fera. D'abord, instaurer l'assurance-santé puis remédier aux problèmes des vieillards, cette assurance-santé que le gouvernement actuel a complètement négligée. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est la meilleure plaisanterie jusqu'ici.

M. Winkler: Elle est bonne!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Qu'on me permettre d'interrompre les débats pour une minute. Je sais que le chef de l'opposition peut se défendre lui-même mais je tiens à faire remarquer qu'un murmure de conversation m'arrive de tous les côtés de la Chambre et couvre même les exclamations. Je demande la collaboration des députés pour permettre au chef de l'opposition de finir son discours.

L'hon. M. Fulton: Son discours est très ennuyeux, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pearson: Si vous ne pouvez les entendre, monsieur l'Orateur, je les entends, moi; elles prouvent une profonde agitation chez nos vis-à-vis. Je viens de dire que dans le domaine de la santé publique, ils n'ont presque rien fait ces cinq dernières années. Ils ont renvoyé cette question très importante à une commission royale comme ils font chaque fois qu'ils se butent à un problème.

Dans le domaine de la santé publique, nous avons un objectif précis. Nous savons ce que nous ferons, ce que nous pourrons faire d'ici très peu de temps. Nous devons faire en sorte que toutes les familles canadiennes puissent obtenir les soins médicaux dont leurs membres ont besoin, sans craindre des notes d'honoraires ruineuses. Les honorables vis-à-vis s'opposent-ils à ce plan?

L'hon. M. Monteith: Pas du tout.

L'hon. M. Pearson: Pourquoi n'avez-vous rien fait alors? Bien entendu, monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé se rend parfaitement compte...

L'hon. M. Monteith: Des frais!

L'hon. M. Pearson: Je crois qu'il voit les choses très clairement ce soir.

L'hon. M. Starr: Pourquoi ne l'avez-vous pas mis en œuvre depuis 1919?

L'hon. M. Pearson: Je sais que les obstacles qui se dressent devant toute mesure gouvernementale semblable sont énormes, si on veut faire les choses d'une façon efficace et équitable. Après ce qui s'est passé en Saskatchewan, personne ne peut sous-estimer l'importance des obstacles, mais nous avons sûrement atteint le point où il faut faire face à ces difficultés et les régler. Le prochain gouvernement libéral mettra ce plan en œuvre, il ne renverra pas la question à une autre commission d'enquête.

En vertu du plan, des services médicaux seront fournis gratuitement aux enfants, aux vieillards et aux chômeurs. Les autres Canadiens, ceux qui travaillent, pourront obtenir les soins médicaux dont ils ont besoin, à un prix modique. Voilà, monsieur l'Orateur, un plan raisonnable et progressif qui exige la collaboration des provinces et du corps médical. Ainsi que je l'ai déjà dit, le gouvernement actuel n'offre rien dans le domaine des soins médicaux. Ce problème, il a essayé de le mettre au rancart comme tant d'autres, en le soumettant à une commission royale d'enquête.

Il y a aussi des progrès à faire dans le domaine de la sécurité sociale par suite de l'expansion de l'économie, et cela concerne les pensions à participation transférables pour tout le monde.

Une voix: C'est dans le discours du trône.

L'hon. M. Pearson: En effet, le discours du trône en parle et, comme on pouvait s'y attendre d'ailleurs, il est question également d'en discuter au cours d'une conférence provinciale. Le gouvernement déclare qu'il en discutera avec les provinces avant d'assumer

sa responsabilité en tant que gouvernement fédéral, mais un régime de pension, comme tel, n'exige pas d'autres modifications constitutionnelles. Un tel projet peut être établi par le présent parlement si un gouvernement voulait en prendre la responsabilité. Il subsiste, bien sûr, des doutes au sujet des prestations aux veuves et aux orphelins, mais cela ne devrait pas retarder le projet principal, si le gouvernement en avait un. Nous pourrions aller de l'avant avec les points qui sont clairs et nous occuper des autres plus tard.

Si le gouvernement est vraiment décidé à prendre des dispositions en vue de la transférabilité des pensions actuelles des entreprises privées, il peut y arriver en modifiant l'impôt sur le revenu.

Je suis convaincu que le temps est venu d'établir au Canada un régime national de pensions à participation qui seraient entièrement transférables, régime satisfaisant qui serait accessible à tous les Canadiens. Le parti libéral a établi en détail un régime de ce genre et un gouvernement libéral se ferait un devoir de le mettre en pratique.

De l'avis de mon parti et de moi-même, voilà les cinq domaines où l'intervention de l'État est la plus nécessaire au Canada, de nos jours: construction, nouvelles industries, formation, santé, régime de pensions à participation. Voilà les principaux points du programme que nous avons établi pour le Canada et que nous ne cesserons de préconiser. C'est là-dessus que seront jugés les partis politiques dans les semaines à venir et c'est ce qui entraînera la perte du présent gouvernement. Aujourd'hui comme hier, le gouvernement demeure dans l'indécision plutôt que d'offrir un programme, il propose des palliatifs plutôt que de prendre des mesures énergiques, il se fait le champion des restrictions plutôt que de l'expansion, de la conclusion au lieu du progrès.

Le discours du trône fait simplement allusion aux questions internationales et il mentionne le problème de Berlin. A part cela, on n'y retrouve aucun indice de la gravité de la conjoncture internationale. On n'y dit pas comment les choses vont vraiment dans le monde. C'est vrai qu'il est question de désarmement et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures poursuit ses efforts inlassables en vue du désarmement, allant sans arrêt de New-York à Genève. Nous lui souhaitons du succès et nous le louons de ses efforts et de sa sincérité, mais dans le discours du trône il n'est pour ainsi dire pas question de ce qui se passe dans le monde ni des dangers que nous courons. Il est question, bien entendu, de notre propre attitude. Voici ce qu'on en dit:

> Le Canada a continué de jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale.
>
> [L'hon. M. Pearson.]

Si ce passage signifie que le Canada est un pays hautement considéré pour les exploits de son peuple en temps de guerre et de paix, pour le progrès énorme qui lui est promis sous un bon gouvernement, pour ses réalisations du passé et celles de l'avenir, alors c'est parfait mais, monsieur l'Orateur, n'allons pas croire que ces louanges se rapportent au gouvernement du Canada. Si celui-ci essaie de nous dire qu'il a continué à jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale, je lui demanderai dans ce cas d'en fournir les preuves.

Une voix: Honte!

L'hon. M. Pearson: Il n'y a rien dans le discours du trône au sujet de la politique de défense, mais il fallait s'attendre à cela de la part d'un gouvernement qui n'a aucune politique en matière de défense et qui dépense des millions de dollars sans améliorer vraiment notre défense. Ce que nous aurions dû avoir depuis nombre d'années, et ce pourquoi nous avons combattu dans cette Chambre, c'est un comité sur le programme en matière de défense, chargé de chercher les principes qui inspirent le gouvernement dans le domaine de la défense. Nous n'y avons jamais réussi, mais un tel comité sera institué dès que le gouvernement libéral prendra le pouvoir. La politique en matière de défense fera l'objet d'une étude d'un comité de la Chambre des communes, comme il se doit; mais le présent gouvernement a refusé de prendre une telle initiative.

Il faut autre chose, aussi, dans un programme d'avancement national, mais avant de pouvoir mettre à exécution un programme comme celui que j'ai indiqué, le gouvernement devra reprendre conscience des besoins de la nation et de la nécessité de rattacher sa politique à ces besoins et à ces sentiments. Il faut mettre fin à la mauvaise administration financière et inaugurer une administration efficace de nos affaires. J'ignore si cela peut commencer avec le Sénat. Il nous faut nous serrer la ceinture, nous dit-on, mais il faut procéder de façon sensée, soit par une expansion de l'économie. La politique du parti libéral a pour but de créer cette expansion grâce à l'accroissement de la production et des revenus. Le coût des mesures sociales nécessaires peut être acquitté à même cette expansion; c'est la seule façon d'effectuer ces paiements sans risque.

Je sais que l'intervention de l'État est de plus en plus nécessaire dans notre immense et complexe société, dans une ère où les concentrations de puissance sont à l'honneur; je sais que le gouvernement doit intervenir de plus en plus afin de protéger l'individu. Mais cette intervention doit toujours avoir

pour but de protéger l'individu contre les forces qui menacent de restreindre sa liberté sans toutefois la restreindre elle-même.

L'homme n'est pas une plante; il n'a pas besoin de tuteur. Le gouvernement ne doit donc pas faire office de tuteur, mais il doit créer les conditions où l'homme peut se passer d'appui et où il peut se tenir debout tout seul. Le gouvernement ne peut se charger de toutes choses, et le sentiment qu'il le peut et qu'il le devrait constitue la plus grande menace à notre liberté à l'heure actuelle. Ce sentiment peut affaiblir, détruire même notre confiance en nous-mêmes sur le plan individuel comme sur le plan national, en supprimant la nécessité de l'effort individuel et national, du service individuel et national, du sacrifice individuel et national. Si cette nécessité est rejetée par l'individu et par la nation, nous ne serons alors plus en mesure de résoudre nos problèmes nationaux en tant que démocratie, quelle que soit la valeur des programmes que nous puissions formuler à titre de gouvernement.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que cet effort, ce service et ce sacrifice doivent être orientés de manière à conserver, voire à intensifier les valeurs morales de notre société, autant qu'à rechercher le progrès matériel. Si tel n'est pas le cas, aucune politique gouvernementale, si sage soit-elle en soi ou dans son application, ne pourra nous sauver. Dans une démocratie, le défi, en somme, est toujours lancé au peuple, parce que c'est lui qui détient le pouvoir et à qui incombent les obligations, y compris la responsabilité d'élire ceux à qui il délègue une si importante partie de ce pouvoir et de ces obligations: le Parlement et le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, il aurait été tellement réconfortant de retrouver dans le discours du trône un exposé de ces problèmes fondamentaux, l'explication de ces problèmes nouveaux, profonds et immenses auxquels nous faisons face sur le plan individuel, national et international. Mais là-dessus, le discours du trône est resté muet. Le discours n'avait pas de place pour le bilan réel de la nation; il n'avait rien à dire sur l'épreuve que la nation subit présentement dans son territoire et à l'étranger; rien à dire sur la nécessité de relever comme il le faut les défis futurs. Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, le discours semble être le fruit d'une fébrile recherche de dernière heure pour tout ce qui peut tomber sous la main afin de remplir le bas de Noël. En 1962, il ne suffit pas de jouer au Père Noël.

Il n'y a rien dans ce discours, ni dans le comportement du gouvernement depuis le 18 juin, qui nous donne des raisons d'espérer ou de croire que sa façon d'agir aussi monotone que confuse au cours des cinq dernières années s'améliorerait si ce gouvernement minoritaire restait au pouvoir.

Nous avons beaucoup entendu dire, ces dernières semaines,—et plus encore ces derniers jours—qu'il fallait considérer l'intérêt national avant les avantages politiques. Ce langage n'est pas très convaincant, du moins en ce qui me concerne, de la part de ceux dont le souci d'éviter l'appel au peuple risquerait de maintenir l'état de faiblesse et d'incertitude politiques que nous constatons aujourd'hui au Parlement. J'estime que nous n'aurons aucune initiative comportant le progrès ou une administration efficace, intelligente, perspicace, aucune politique saine de la part d'un gouvernement minoritaire aussi faible que discrédité qui, ainsi que l'ont démontré le discours du trône et son comportement passé, a prouvé qu'il ne saurait guère agir pour faire face aux besoins réels du peuple canadien, ces besoins réels qu'il ne comprend même pas.

La solution, monsieur l'Orateur, est un gouvernement ayant un programme d'action comme celui que j'ai mentionné et que complétera plus tard mon collègue, un programme qui se fonde sur les principes dont j'ai parlé.

Certains, à la Chambre, ont échafaudé certains espoirs sur une volte-face du gouvernement actuel. Les troisième et quatrième partis semblent attendre quelque raison d'appuyer ce gouvernement minoritaire, et de voter pour les ministres et les lignes de conduite qu'ils condamnaient il y a seulement quelques mois, et aussi sévèrement que nous. J'estime qu'à cet égard, le discours du trône les a tout à fait déçus. Il ne s'agit pas tant de peu de choses, mais de choses boîteuses, venant trop tard.

Ce sera fort difficile, évidemment, de trouver quelque indice d'un changement réel dans ce plat de restes torys que nous offre le discours du trône. Je veux dire un changement se traduisant par des programmes qui fourniraient du travail aux chômeurs. Il s'agit, en effet, d'un discours qui renferme un grand nombre de passages de l'exposé budgétaire qu'a fait l'année dernière le ministre actuel de la Justice (M. Fleming), et une foule de déclarations faites pendant la dernière campagne électorale par un gouvernement qu'a répudié le peuple le 18 juin dernier, un discours qui ajoute deux ou trois nouveaux offices et commissions, y compris un comité national pour l'expansion économique. Or, c'est là une proposition que nous avons faite, les premiers, à la Chambre en 1958, et aussi plus tard, mais qui a été rejetée par le gouvernement. Le ministre du Travail l'a réduite en pièces dans un discours, lorsqu'il a dit que pareille chose ne valait rien.

M. Benidickson: Socialiste!

L'hon. M. Pearson: Il a dit que c'était du socialisme. Évidemment, j'admets que c'est là quelque chose de nouveau; c'est nouveau pour le gouvernement, mais pas pour nous. Nous le réclamions depuis quatre années.

En outre, le discours du trône contient un passage qui représente une des conversions les plus stupéfiantes de l'histoire politique moderne, en prévoyant certaines dispositions permettant d'exporter du courant de Colombie-Britannique aux États-Unis. C'est, je l'admets, également nouveau. Mais à part peu de choses comme celles-ci, et un office et une commission par-ci, par-là, le discours ne fait que ressasser l'exposé budgétaire de l'année dernière et les déclarations faites durant la dernière campagne électorale. Je ne vois pas comment quiconque, après avoir lu le discours du trône, puisse espérer quelque changement des sentiments et de l'esprit du gouvernement.

Au début de l'année, le gouvernement nous a donné un autre discours du trône. Les députés devraient le parcourir. Ils y trouveront une bonne partie de celui qui nous occupe. Le gouvernement comptait alors une imposante majorité à la Chambre, monsieur l'Orateur, mais il a très peu fait avant la dissolution du Parlement.

Une voix: C'est à cause de vous.

L'hon. M. Pearson: Il attribue ses minces réalisations à l'obstruction de la minorité.

L'hon. M. Chevrier: De quarante-neuf députés.

L'hon. M. Pearson: Le gouvernement comptait 204 tenants, et l'opposition, sauf erreur, 49 ou 50. Mais nous avons empêché le gouvernement de faire ce qu'il comptait réaliser! Maintenant, le gouvernement compte 116 tenants, et l'opposition entière, 140 ou 150 députés. Mais le gouvernement est maintenant convaincu qu'il peut accomplir ce dont il était incapable lorsqu'il détenait une forte majorité. Le gouvernement prétend: «Ce sera facile, à présent que nous sommes en minorité.» Maintenant, l'obstruction ne comptera plus. Que le gouvernement soit mis en minorité, qu'importe! Le gouvernement ne s'est pas tellement démené pour réaliser le dernier discours du trône, et je ne pense pas que nous puissions avoir beaucoup confiance en celui-ci.

Les troisième et quatrième partis ont dit: «Attendons pour voir ce que le gouvernement nous proposera dans le discours du trône. Peut-être annoncera-t-il quelque mesure ou promesse qui nous permettra de lui accorder notre confiance». Eh bien, les membres de ce parti ont attendu et ils ont vu. Ils ont vu ce que je pensais qu'ils verraient et ce qu'ils savaient eux-mêmes qu'ils verraient, je crois.

[L'hon. M. Pearson.]

Ils ont vu un gouvernement incapable de prendre une nouvelle initiative d'envergure, incapable d'entreprendre de nouveaux projets, un gouvernement aux prises avec un si grand nombre d'intérêts divergents qu'il se réfugie dans l'indécision. Oh, il fera bien un peu plus dans certains domaines et un peu moins dans d'autres, il établira des conseils et répétera les mêmes vieilles rengaines. Mais que contient le programme annoncé dans le discours du trône qui puisse répondre aux critiques formulées par tous les partis de l'opposition, à l'adresse du gouvernement actuel, critiques qui ont été endossées le 18 juin par 63 p. 100 de l'électorat? Ce programme, je le répète, est constitué des restes tories de la dernière législature.

Si vous n'aviez pas confiance dans le gouvernement au cours de la dernière législature, comment y avoir confiance à présent? La situation parlementaire actuelle peut-elle vous faire changer d'avis? Ce programme suffit-il à nous faire changer d'idée? Je n'envie pas le membre de l'opposition qui devra se présenter devant le peuple et expliquer pourquoi il a jugé que le gouvernement actuel, qu'il a critiqué si sévèrement il y a quelque temps, à peine, est maintenant devenu un gouvernement qu'il faut garder au pouvoir. Il est certain que quiconque comprend nos problèmes nationaux ne saurait accorder sa confiance au gouvernement actuel. L'éditeur financier de la *Gazette* de Montréal, une autorité incontestable, a écrit le 29 août, après les élections:

> Le gouvernement a épuisé tous ces crédits d'ambassadeur de bonne entente au pays et à l'étranger. Il devra se révéler bien convaincant en faisant valoir la portée de ses programmes et son esprit de détermination à les exécuter s'il veut conserver son mandat.

J'estime que le gouvernement actuel n'a pas été convaincant, tant en ce qui concerne l'envergure de ses programmes que sa détermination de les exécuter, et j'espère avoir donné assez de preuves pour faire comprendre pourquoi nous, qui siégeons de ce côté-ci, n'avons pas du tout confiance dans son administration, et pourquoi c'est non seulement notre devoir mais notre privilège de proposer un vote de censure, de sorte que la Chambre puisse décider si elle veut que le gouvernement continue à administrer les affaires du pays ou si elle veut donner au peuple la chance d'élire un autre gouvernement qui saura comment s'y prendre.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), qu'on ajoute ce qui suit à l'Adresse:

> Nous affirmons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne jouissent pas de la confiance de la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, naturellement, à dix heures moins dix il est difficile de répondre aux nombreuses questions qu'a soulevées ce discours de portée si générale. A vrai dire, à certains moments au cours de ce discours j'ai eu l'impression que le chef de l'opposition (M. Pearson) allait s'écrier comme Wellington à Waterloo: «Que vienne la nuit, que vienne Blücher». De la façon dont il surveillait l'horloge on ne pouvait que conclure que son but, comme c'était le cas cet après-midi...

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...était de faire en sorte que nul n'ait la chance de répondre à aucune des questions qu'il a posées. Et, dans ce déluge de mots, dans cet entretien de portée si générale, il n'est pas sans intérêt de noter que les seules allusions qu'il a faites à propos de l'agriculture portaient sur le ministre de l'Agriculture lui-même (M. Hamilton), et qu'elles étaient péjoratives. J'ai vu le chef de l'opposition le soir des élections, monsieur l'Orateur, alors qu'il croyait occuper bientôt le siège que j'occupe présentement. C'était avant que les cultivateurs de l'Ouest se soient prononcés. Je comprends fort bien pourquoi il n'a jamais mentionné l'agriculture. C'est l'évidence même: sous le gouvernement actuel les cultivateurs du Canada ont enfin fait l'objet d'une considération raisonnable. Je suis sûr que tous avaient hâte qu'il leur dévoile un programme. Je n'ai pas le temps de répondre aux divers points qui ont été soulevés ce soir mais, en lisant ce programme, je me demande ce qu'il entend lorsqu'il dit que le pays a besoin d'un gouvernement qui sait comment administrer la chose publique.

Mais quels sont les plans qu'il énonce? Les voici. Voici les principaux points que propose l'opposition. Construction: programme national destiné à aider les municipalités à entreprendre un nombre considérablement accru de projets utiles. Or, chose étonnante pour lui sans doute, ce programme est en vigueur depuis quelques années, et c'est le programme de travaux d'hiver. Industries nouvelles: série de mesures applicables à chaque industrie afin d'accroître la production au Canada. De toutes les mesures qui seront soumises au Parlement, de celles déjà mentionnées dans le discours du trône et de celles qui paraîtront dans l'exposé budgétaire et ne feront que continuer notre programme, il ne dit pas un mot. Il prétend notamment que la fabrication des pièces d'automobiles pourrait rendre l'industrie automobile entièrement canadienne. Je crois reconnaître là la voix d'Ésaü. Qu'a fait le député d'Essex-Est (M. Martin)...

L'hon. M. Martin: Il a défait le parti conservateur, voilà ce qu'il a fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...quand il était ministre, afin d'obtenir cela pour l'industrie automobile? Puis, il y a eu un vaste programme pour aider les Canadiens à profiter pleinement des occasions de s'instruire. A ce propos, je rappelle que le gouvernement de la province de Québec a signalé qu'un tel programme mis en vigueur dans cette province a fourni 3,000 emplois. Métiers: le seul article de tout le programme qui pourrait remédier à la situation présente prévoit une augmentation des allocations familiales, pour les enfants de 16 à 21 ans. Santé: il effleure le sujet. Il a eu l'expérience de la Saskatchewan pour s'instruire. En fait, les principes qu'il a exposés ici aujourd'hui sont l'antithèse de l'attitude adoptée par le parti libéral en Saskatchewan. Je relève la chose, monsieur l'Orateur, sans aucune mauvaise humeur: en 1919, les libéraux avaient promis que si jamais ils reprenaient le pouvoir sur le plan fédéral, ils appliqueraient ce programme.

J'avais lu dans les journaux que le leader de l'opposition (M. Pearson) ferait une attaque à fond de train. Savez-vous à quoi cela m'a fait penser? Au petit garçon qui faisait un certain nombre de paquets de tous les pétards qu'il avait parce que, ainsi, ils mettaient plus de temps à exploser et ne causaient guère de dégâts. Je m'occuperai, le moment venu, de certaines des déclarations qu'il a faites en dehors de cette enceinte—et le flot des injures et des invectives a été beaucoup plus violent à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre—et je leur accorderai toute l'attention voulue. Une ou deux questions mises à part, son discours m'a semblé du réchauffé électoral, issu en grande partie d'un sentiment de frustration. Ce discours nous révèle comme ils doivent être déçus ceux qui tendent déjà la main pour saisir l'objet de leur désir et le voient s'évanouir.

Je m'attendais à un autre genre de discours, mais j'ai constaté une chose cependant. J'ai vu quel vif intérêt il porte maintenant aux tiers partis. Il dit toujours de nous que nous sommes un gouvernement minoritaire. Je me souviens de ce qu'il a dit de l'honorable représentant de Villeneuve (M. Caouette) il n'y a pas plus de trois ou quatre semaines. Il s'en souviendra peut-être. Il dit de nous que nous sommes minoritaires parce que, dit-il, 63 p. 100 des Canadiens ont voté pour un autre parti que le nôtre. Et ceux qui n'ont pas voté pour le parti libéral, pour qui ont-ils voté? Y a-t-il un paradoxe qui veut que si l'on vote pour un tiers parti, on vote contre le gouvernement, mais pour l'opposition?

Il parle de gouvernements minoritaires. Voici les faits. Il soutient que l'appui de 37 p. 100 de la population ne nous permet pas de constituer le gouvernement. Voici quels sont les faits d'année en année. En 1921, le parti libéral a recueilli 41.5 p. 100 des voix. Il a régné sur le pays—l'expression est appropriée en parlant de ce gouvernement-là—pendant quatre années. L'honorable député a ensuite signalé comment M. King s'est présenté devant le Parlement en 1925. Il avait obtenu 40.1 p. 100 des voix et les conservateurs, 46.5 p. 100. Il a dit que c'était une bonne chose qu'il y ait un peu moins de députés libéraux que de députés conservateurs, soit onze ou douze. Le gouvernement s'est accroché au pouvoir...

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné qu'il est dix heures, je dois quitter le fauteuil.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE DÉPUTÉS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que ne débute formellement la séance ce matin, je désire obtenir l'indulgence de la Chambre pour signaler la présence, à la tribune de l'Orateur, d'une délégation de quatre députés de l'Assemblée nationale de la République de France.

Cette délégation, sous la présidence de M. Bosson, est composée de M. Douzans, de M. Thorailler et de M. Collet, le secrétaire de cette mission.

Ces honorables messieurs sont en visite au Canada. Ils ont visité des installations industrielles de la province de Québec, ainsi que de la province d'Ontario. Ils ont visité certaines de nos universités de la province de Québec. Ils doivent aussi visiter Ottawa.

De plus, comme parlementaires, ils sont très intéressés aux délibérations de notre Chambre des communes. Ainsi, sans être indiscret, je crois pouvoir vous dire que j'ai cru les apercevoir, dispersés ici et là, hier, dans les tribunes de la Chambre, comme de simples spectateurs.

Je crois bien me faire votre interprète en leur souhaitant la plus cordiale bienvenue, surtout au moment où la ville d'Ottawa jouit de son plus beau temps à cette période de l'année. De nouveau, nous leur souhaitons un séjour très heureux au Canada.

(Traduction)

Je voudrais solliciter l'indulgence de la Chambre pour signaler aux honorables députés la présence, dans la tribune de l'Orateur, d'une délégation composée de quatre membres de l'Assemblée nationale française. Ils font partie de la commission des affaires étrangères, qui a été envoyée ici sur l'initiative du gouvernement français, pour étudier certaines de nos installations industrielles et commerciales, en un mot pour se renseigner sur notre pays. En tant que parlementaires, ces représentants s'intéressent tout particulièrement aux travaux de la Chambre.

Je suis sûr de traduire les sentiments de tous les honorables députés en souhaitant la bienvenue à ces distingués visiteurs et en les assurant de nos meilleurs sentiments.

Des voix: Bravo!

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE GATT—ANNONCE D'ENTENTES À LONG TERME AU SUJET DES COTONNADES

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de faire savoir à la Chambre que le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a annoncé hier l'entrée en vigueur d'un nouvel accord à long terme sur les cotonnades. A part le Canada, les pays qui ont, jusqu'ici, accepté de participer à l'entente, sont les États-Unis et le Royaume-Uni, au nom d'Hong-Kong et en son propre nom; les six membres de la Communauté économique européenne; le Japon, l'Inde, le Pakistan, le Portugal, Israël et la République arabe unie. On s'attend que plusieurs autres pays y adhèrent sous peu.

L'accord à long terme, qui doit durer cinq ans, remplace les dispositions à court terme, prévues en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui ont expiré le 30 septembre dernier. L'entente poursuit deux buts principaux: Expansion des possibilités d'exportation pour les pays moins avancés qui produisent des cotonnades en grandes quantités; prévention de tout bouleversement du marché intérieur dans les pays importateurs.

La situation du Canada en tant que producteur et importateur important de cotonnades est particulière. Elle est d'ailleurs reconnue par l'entente. En conséquence, le Canada ne s'engage pas à augmenter, pendant les cinq prochaines années, ses importations de cotonnades en provenance des pays à coût de revient peu élevé. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura aucune augmentation. Dans une lettre adressée au secrétaire exécutif du GATT en date du 25 août dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) dit ceci:

> **Le gouvernement a l'intention de continuer à suivre une ligne de conduite qui, tout en évitant le bouleversement du marché canadien des articles textiles susceptibles d'en pâtir, permettrait l'expansion ordonnée du commerce des cotonnades à des conditions justes et raisonnables quand la situation du marché intérieur canadien le permet.**

L'AGRICULTURE

LES ŒUFS—ANNONCE D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN DU PRIX

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais annoncer que l'Office de stabilisation des prix agricoles a reçu l'autorisation d'établir, en vertu d'un programme de versements d'appoint pour la période de douze mois allant du 1er octobre 1962 au 30 septembre 1963, un prix de soutien pour les œufs au niveau national moyen de 34c. la douzaine au producteur pour les gros œufs de la catégorie «A». Le prix de soutien est le même que l'année dernière, soit d'environ 90.7 p. 100 de la moyenne pour dix ans.

Les versements effectifs à tout producteur qui en fera la demande, au cours de l'année de soutien, seront limités à 4,000 douzaines d'œufs extra gros de la catégorie «A», gros de la catégorie «A», de grosseur moyenne de la catégorie «A». Pour avoir droit aux versements d'appoint, les producteurs devront être inscrits à l'Office et avoir vendu leurs œufs par l'intermédiaire de postes enregistrés de classement, ou encore les avoir vendus aux détaillants, en tant que producteurs-classeurs.

On ne dispose pas encore des données définitives pour l'année de soutien 1961-1962, mais on estime que la moyenne pondérée nationale du prix du marché pour la pleine période de douze mois sera d'environ 33c. la douzaine, soit 1c. de moins que le prix de soutien. Je m'attends à pouvoir annoncer sous peu le montant exact du versement d'appoint aux producteurs.

Monsieur l'Orateur, je demanderais aux nouveaux députés à la Chambre de consulter la loi sur la stabilisation des prix agricoles, de façon à mettre au courant du prix de soutien prévu pour l'année prochaine les producteurs d'œufs de leurs régions respectives.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Il s'agit là d'une autre de ces annonces routinières qui, de fait, ne signifient pas grand-chose. Il est très rarement arrivé qu'on ait fait des versements d'appoint à l'égard des œufs, bien que le prix des œufs, dans bien des parties du Canada, ait été de beaucoup inférieur au prix de soutien déclaré et, par conséquent, très peu satisfaisant.

Il y a deux choses à faire pour assurer l'efficacité de cette ligne de conduite. La première est de déclarer que les paiements d'appoint seront versés trimestriellement, ce qui permettra d'en faire la comptabilité tous les trois mois. En second lieu, il faudrait les répartir sur une base régionale afin de soutenir vraiment les producteurs du pays; rien de tel ne ressort de l'annonce que l'on vient de faire.

[L'hon. M. Nowlan.]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous entendons très mal à cette extrémité-ci de la Chambre. De fait, nous sommes parfois très peu confortables. Toutefois, cela m'amuse toujours d'entendre l'honorable ministre de l'Agriculture faire une annonce courante comme s'il s'agissait d'un don de la part du gouvernement au pouvoir.

Je parle d'expérience en disant que les éleveurs de volaille du sud-est de la Colombie-Britannique—les seuls dont je connaisse les conditions—se préoccupent vivement du fléchissement des prix ces derniers mois. J'espère que cette annonce signifie que leur condition s'améliorera, mais je suis certain qu'elle ne répond pas aux besoins de ceux qui comptent sur le gouvernement pour prendre des mesures plus énergiques que celles-ci.

LA LOI D'INTERPRÉTATION

REVISION ET CODIFICATION, ET MODIFICATIONS PAR VOIE DE CONSÉQUENCE

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice) demande à présenter le bill nº C-48, revisant et codifiant la loi d'interprétation, avec les modifications y apportées, et changeant, en conséquence, certaines dispositions de la loi sur la preuve au Canada et de la loi sur les lettres de change.

L'hon. M. Chevrier: Explications!

L'hon. M. Fleming: Ce bill, qui est assez long, a pour but de reviser et de codifier la loi d'interprétation. Ce sera la première revision et codification de cette loi à être entreprise depuis la Confédération.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS ET LE CODE CRIMINEL

PROLONGATION DU MORATOIRE RELATIF À L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice) demande à présenter le bill nº C-49, ayant pour objet la modification de la loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

M. McIlraith: Explications!

L'hon. M. Fleming: Ce court bill a pour but de prolonger encore un an une mesure qui a été présentée lors des sessions antérieures au sujet de certains accords concernant les pêcheries.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES JUGES

MODIFICATIONS POURVOYANT À LA CRÉATION D'AUTRES POSTES DE JUGES EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'examiner le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par son Excellence.

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur les juges en vue de pourvoir aux traitements de deux autres juges de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, y compris un juge en chef, et d'un autre juge de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR L'AMIRAUTÉ

MODIFICATION VISANT LE PAIEMENT D'HONORAIRES DE JUGE SUBROGÉ ET DE REGISTRAIRE

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'examiner le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par son Excellence.

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi sur l'Amirauté afin de permettre au gouverneur en conseil d'autoriser le paiement d'honoraires n'excédant pas quatre cents dollars par année à un juge subrogé et n'excédant pas trois cents dollars par année à un registraire.

La motion est adoptée.

LES FINANCES

LE PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE DE LA JUSTICE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre comment il peut concilier la déclaration faite hier à Toronto par le ministre de la Justice, savoir que «les Canadiens ne doivent pas s'attendre à ce que les mesures urgentes d'austérité adoptées le 24 juin soient levées de sitôt» avec l'annonce faite antérieurement selon laquelle le programme d'austérité ne serait que très temporaire?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, n'ayant pas pris connaissance de la déclaration en question, il n'y a aucune conciliation à faire.

(Plus tard)

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je veux relever la question qu'a posée, au début de la séance d'aujourd'hui, le chef de l'opposition, fondée sur une observation présumément extraite d'un discours que j'ai prononcé hier à Toronto. Les expressions qu'il a citées, monsieur l'Orateur, ne ressemblent aucunement à celles que j'ai employées dans mon discours d'hier. Dans ce discours, j'ai dit...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le ministre veut-il nous dire en quoi consiste sa question de privilège afin que je puisse juger si elle est fondée ou non.

L'hon. M. Fleming: Voici, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition prétend fonder une question, adressée au premier ministre, sur une déclaration que j'aurais formulée hier dans un discours à Toronto.

L'hon. M. Martin: Déclaration rapportée dans le *Globe and Mail.*

L'hon. M. Fleming: Rapportée...

L'hon. M. Martin: Par le *Globe and Mail,* votre journal préféré.

L'hon. M. Fleming: Le chef de l'opposition n'a pas précisé la source de sa citation ou du compte rendu. Voici en quoi consiste la question de privilège: il a cité, à la Chambre, des expressions que je n'ai pas employées. Elles ne s'apparentent aucunement aux déclarations que j'ai formulées hier.

L'hon. M. Chevrier: Une autre citation déformée.

L'hon. M. Fleming: Tout le monde peut sans peine vérifier mon discours...

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre! Quelqu'un a la parole en ce moment. Le ministre veut rectifier les paroles qu'on lui attribue et j'ai l'impression qu'il peut le faire succinctement, simplement et pertinemment, en montrant, par exemple,—ce n'est qu'une conjecture—qu'il n'a pas prononcé les paroles qu'on lui attribue. Nous devrons alors accepter la rectification du ministre. Mais je ne crois pas que nous devions aller plus loin, car nous nous retrouverions dans un débat interminable sur des questions de détail à ce sujet.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, j'aimerais commenter l'objection que Votre Honneur a soulevée quant au fondement de la question de privilège. Il y aurait lieu de régler cette objection avant de permettre au ministre de poursuivre ses explications.

Une règle bien connue de la Chambre veut qu'on pose la question de privilège dès que le point est soulevé, et non après avoir eu, comme dans le cas présent, une heure de réflexion. Je pense qu'il y aurait lieu d'appliquer cette règle au ministre, parce que je compte que Votre Honneur se propose de l'appliquer dorénavant à tous les députés. La question de privilège se pose immédiatement, ou pas du tout.

M. l'Orateur: Il me semble que, dans les circonstances, l'objection soulevée est bien fondée. Le ministre a exposé, d'une façon générale, son point de vue, et il me semble que nous devrions en rester là.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, étant donné ce qu'a dit le ministre...

M. l'Orateur: Je crois avoir très nettement indiqué ce que serait ma décision sur ce point. J'ai entendu le rappel au Règlement du député de Bonavista-Twillingate. Le ministre a signalé qu'il n'était pas d'accord avec les paroles qu'on lui attribuait. Je ne crois pas que nous aboutirions à une mise au clair, ni que nous améliorerions la marche des travaux de la Chambre, en nous lançant dans un débat miniature à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question au ministre des Finances? A-t-il pris connaissance du compte rendu de son discours, paru dans la *Gazette* de Montréal, et prétend-il qu'il s'agit là d'un compte rendu inexact, surtout en ce qui concerne le premier paragraphe?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je ne l'ai pas vu.

M. l'Orateur: La question ne semble pas avoir été adressée au ministre qu'il fallait. Mais j'estime qu'elle visait le même but, dont j'ai signalé le danger. Elle ne peut qu'encourager un débat à l'appel de l'ordre du jour. Nous avons maintenant entamé un débat d'envergure. Si le député souhaite mentionner certaines questions, il prononcera sans doute prochainement un discours à la Chambre, et il me semble que ce sera alors le bon moment.

L'hon. M. Martin: Ma question aurait dû s'adresser au ministre de la Justice et je dirai, avec tout le respect qui s'impose, si Votre Honneur veut bien m'écouter...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: Je crois qu'il y a lieu de clore la question.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je voudrais élucider la confusion qui existe dans l'esprit des députés par suite de certains échanges qui ont eu lieu hier. Si nous voulons poser des questions intéressant le secteur financier et se rapportant à la législature précédente, devons-nous maintenant les adresser au ministre des Finances ou au ministre de la Justice?

[L'hon. M. Pickersgill.]

LA DÉFENSE NATIONALE

A PROPOS D'ARTICLES PARUS DANS LE «GLOBE AND MAIL» DE TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il autorisé les articles sur la défense écrits par le secrétariat du chef de l'état-major, ministère de la Défense nationale, articles que publie le *Globe and Mail* de Toronto?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois que les articles dont il est question ont été écrits par M. Sutherland, employé du Conseil de recherches pour la défense à qui, par erreur, on a donné le titre de chef du secrétariat, et du comité d'état-major. Je crois que c'est à peu près cela.

Ces articles que publie le *Globe and Mail* sont des résumés d'un long article écrit par M. Sutherland à l'intention, sauf erreur, de la revue trimestrielle de la société qui s'occupe d'affaires étrangères, ou quelque chose d'analogue.

L'hon. M. Hellyer: Une question supplémentaire. Comment le ministre défend-il cette pratique qui consiste à permettre à des fonctionnaires du ministère d'écrire des articles de cette nature quand il n'est pas autorisé par le ministère à préparer un livre blanc à l'intention des représentants élus de la population?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale encore à l'honorable député de Trinity ce que doivent comporter les questions supplémentaires.

LES ARMES NUCLÉAIRES—INTERPELLATION À PROPOS DE DISCUSSIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. A. Brewin (Greenwood): Puis-je poser une question au premier ministre? En réponse à une question qui lui a été posée le 5 mars dernier, le premier ministre a dit qu'il n'était nullement question à ce moment-là d'entamer avec les États-Unis des discussions, dont avait parlé le secrétaire d'État des États-Unis, à l'égard du contrôle conjoint des armes nucléaires à l'usage des forces armées du Canada. Cette déclaration tient-elle toujours ou y a-t-il eu des discussions depuis?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le moment venu, on pourra étudier la question des armes nucléaires et les discussions qui s'y rattachent. Il est impossible de répondre à une question de ce genre à l'appel de l'ordre du jour.

LES BASES DE BOMARC—DATE DE LA MISE EN SERVICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Récemment, le gouvernement a annoncé que les bases de Bomarcs, au nord de la capitale, étaient terminées. Le ministre peut-il nous dire à quelle date ces bases, dont l'aménagement est bel et bien terminé, seront mises en service?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Au cours du mois d'octobre, l'ARC prendra en charge la base de la Macaza. Cette base sera peu après prête à être utilisée, tout comme la station de North-Bay.

M. Drury: Une autre question. Le ministre vient de déclarer que la base de la Macaza sera prête à être utilisée tout comme celle de North-Bay. Par «prête à être utilisée», veut-il dire qu'elle sera prête au combat?

L'hon. M. Harkness: Je ne pense pas que ce soit le moment de décrire les diverses phases de l'utilisation éventuelle des bases.

(Texte)

QUESTION RELATIVE AU COURS DONNÉ AU COLLÈGE MILITAIRE ROYAL DE SAINT-JEAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale. Peut-il nous dire si, cette année, le Collège militaire royal de Saint-Jean offre un cours complet à ses cadets?

M. l'Orateur: De nouveau, pourrais-je demander aux honorables députés de bien vouloir coopérer et d'inscrire de semblables questions au *Feuilleton*?

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement que ma question est urgente puisque le cours que l'on donne au Collège militaire royal de Saint-Jean doit commencer ce mois-ci, et si je ne suis pas au courant de la situation actuellement, demain il sera trop tard pour m'en enquérir.

M. Pigeon: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait durant votre administration?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le président, aucun changement n'a été apporté au cours déjà donné au Collège militaire royal de Saint-Jean, mais les modifications à apporter au cours actuel sont toujours à l'étude, car nous tenons à offrir l'instruction la plus complète possible aux cadets qui y font leurs études.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire si ce cours complet sera institué avant la chute prochaine du gouvernement actuel?

L'hon. M. Balcer: Dans 25 ans.

M. l'Orateur: Je désire appeler l'attention de l'honorable député sur les observations que j'ai faites relativement aux questions supplémentaires bien fondées.

(Traduction)

LE COMMERCE

BOIS D'ŒUVRE—INSTANCES TOUCHANT LES EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre du Commerce. J'aimerais lui demander si lui-même et ses services aident l'industrie forestière de la Colombie-Britannique à présenter ses instances à la Commission du tarif des États-Unis au sujet de l'importation de bois d'œuvre canadien chez nos voisins du Sud?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Qu'il me soit permis d'assurer à la Chambre que mon ministère ne cesse de collaborer pleinement avec tous les secteurs de l'industrie privée dont les intérêts peuvent être touchés par des audiences de la Commission du tarif des États-Unis.

Vous n'êtes pas sans savoir que les séances intéressant le bois-d'œuvre ont commencé aujourd'hui à Washington. On examine notamment les répercussions qu'ont les importations de bois tendre aux États-Unis sur l'industrie américaine des mêmes essences. Ces séances permettent aux entreprises canadiennes de faire connaître leurs opinions et leurs intérêts à l'administration américaine.

A cet égard, nous avons maintenu d'étroits rapports avec les industries forestières de la Colombie-Britannique et nous avons mis à leur disposition tous les services de mon ministère, tant à Ottawa qu'à Washington, pour leur aider à préparer leur rapport. Permettez-moi d'ajouter, monsieur l'Orateur, que la cause des industries forestières de la Colombie-Britannique et la façon dont elles ont préparé leur plaidoyer m'ont fort impressionné.

Enfin, la Chambre apprendra avec intérêt que le gouvernement canadien a bel et bien fait voir au gouvernement des États-Unis l'importance qu'il attache au maintien des exportations canadiennes d'essences conifères de bois de charpente aux Etats-Unis, lesquelles représentent environ 250 millions de dollars par année.

RUSSIE ET CANADA—INTERPELLATION AU SUJET DU RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Vu la dépêche de M. Robert Moon, du *Leader Post* de Regina, qui a passé trois semaines en Russie, et vu les comptes rendus parus en Russie, selon lesquels il serait question de renouveler le traité commercial canado-soviétique, quels renseignements le ministre pourrait-il nous donner à ce propos?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Je n'ai pas vu la dépêche dont parle l'honorable député. J'aimerais bien l'examiner, après quoi je pourrai répondre à sa question demain.

CIMENT—IMPORTATION D'UNE CARGAISON DE CIMENT CUBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. D'après une nouvelle parue aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal, une cargaison de ciment importé de Cuba attend présentement son dédouanement dans le port de Montréal. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si cette importation a été autorisée parce qu'on manque de ciment dans notre pays?

L'hon. H. J. Flemming (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je devrai prendre cette question comme préavis.

LE BLÉ—ANNONCE DE NOUVELLES VENTES À LA POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettrait-elle de revenir à l'appel des motions?

M. l'Orateur: L'honorable ministre a demandé le consentement unanime de la Chambre de revenir à l'appel des motions. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Hamilton: Je remercie les députés. Cela facilitera nos travaux.

[L'hon. M. Hees.]

Je suis heureux de pouvoir annoncer la conclusion d'un autre contrat entre la Commission canadienne du blé et la société polonaise du commerce extérieur *Rolimpex* au sujet de la vente de 80,000 tonnes, soit 2.9 millions de boisseaux de blé, livrés à partir des ports du Saint-Laurent ou de la tête des Lacs, avant que cesse la navigation. Cette dernière vente vient s'ajouter au récent contrat conclu avec la Pologne et portant sur 300,000 tonnes de blé—11 millions de boisseaux—que j'ai annoncé le 30 août dernier. Elle fait partie de l'entente facultative intervenue alors en vue de l'achat et de la vente d'une quantité supplémentaire de 200,000 tonnes de blé.

La nouvelle vente a été facilitée par l'assurance-crédit que le gouvernement canadien a souscrite le mois dernier, et dont les conditions prévoyaient un versement comptant de 10 p. 100, le solde étant réglé par tiers dans 24, 30 et 36 mois respectivement.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Tout succès que peut obtenir la Commission canadienne du blé et/ou le gouvernement en vue d'augmenter les ventes du blé sera bien accueilli à l'heure actuelle, vu notre récolte abondante de cette denrée. Toutefois, relativement à l'annonce que le ministre a faite ce matin, j'espère qu'il a l'intention de poursuivre les initiatives dont il a parlé il y a quelques semaines relativement à sa prochaine visite en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie, afin d'augmenter de beaucoup nos ventes de blé à ces pays et cela durant un terme bien plus long.

(Texte)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DÉCLARATION À PROPOS DE LA FRONTIÈRE SÉPARANT L'ONTARIO ET LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martineau (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je voudrais répondre à la question que me posait hier l'honorable député de Stormont.

La frontière séparant les provinces de Québec et de l'Ontario, sur le lac Saint-François, est définie dans les Statuts, et sa démarcation relève entièrement, comme on le sait, des provinces concernées.

Je comprends que des négociations sont en cours, depuis quelque temps, entre les deux provinces concernées, mais qu'on n'a pas encore conclu une entente définitive à ce sujet, bien que toutes deux aient manifesté le désir de régler le tout le plus tôt possible.

Mon prédécesseur, l'honorable M. Paul Comtois, a communiqué à plusieurs reprises avec les parties intéressées, leur offrant les

services du ministère que je dirige actuellement pour délimiter cette frontière, dès qu'un accord aura été conclu.

Je puis assurer mon honorable ami que mon ministère continue d'offrir sa collaboration en ce sens.

(Traduction)

LE CENTENAIRE DU CANADA

INTERPELLATION À PROPOS DE LA FORMATION D'UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, je crois que ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement est-il en mesure de dire maintenant quand la Commission du centenaire du Canada sera constituée et quand un commissaire sera nommé afin d'assurer l'orientation requise dans l'organisation des fêtes de notre anniversaire national?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me permets d'inviter l'honorable député à se demander si la question qu'il veut poser est urgente au point qu'il soit nécessaire d'obtenir les renseignements immédiatement. On aura l'occasion d'en parler plus tard et, à vrai dire, j'inviterais l'honorable député à inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi une question à poser au premier ministre; il s'agit des préparatifs en vue de notre centenaire. Je me demande si on a signalé au premier ministre un article publié dans le *Globe and Mail* de ce matin, où l'on rappelle des déclarations faites par M. Robbins L. Elliott, président du comité d'étude des programmes du Conseil du centenaire du Canada; il dit que le comité ne saurait mettre en marche ses plans tant que le gouvernement n'aura pas institué l'organisme requis, et il accuse le gouvernement fédéral de tarder à tracer ses plans en vue de notre centenaire. Dans ce cas, le premier ministre aurait-il des vues à exprimer à ce sujet?

M. l'Orateur: Je ferai remarquer à l'honorable député que les observations que je viens de faire relativement à la question précédente sur le même sujet général, s'appliquent également à la présente question.

M. Howard: Il faudrait que j'inscrive ma question au *Feuilleton*?

Une voix: Mais oui!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPEL DU CONSEILLER COMMERCIAL DU CANADA À CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Faut-il conclure que le rappel du conseiller commercial du Canada à Cuba signifie une modification au moins de certains aspects de nos rapports avec Cuba? Dans ce cas, serait-ce le résultat d'instances faites par les États-Unis auprès du Canada et de ses autres associés de l'OTAN?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas changé d'attitude envers Cuba. Ces derniers mois, la république a acheté beaucoup moins du Canada probablement parce qu'elle éprouve quelque difficulté à obtenir des devises étrangères. On a donc jugé qu'il n'était plus nécessaire de maintenir ce fonctionnaire en poste à la Havane.

LES AÉROPORTS

TÊTE DES LACS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS À PROPOS DU PROJET D'AGRANDISSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je voudrais poser une question au ministre des Transports, tout en regrettant de n'avoir pu l'en aviser au préalable. Peut-il nous dire si les travaux d'agrandissement projetés de l'aéroport de la tête des Lacs commenceront cet automne?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vérifierai la question auprès du ministère.

(Texte)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

QUESTION RELATIVE À L'AUGMENTATION DU REVENU PERMIS POUR AVOIR DROIT AUX PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. Peut-il nous dire si le gouvernement songe à améliorer la loi sur l'assurance-chômage de façon à relever les sommes d'argent que peuvent gagner ceux qui sont admissibles aux prestations?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Pas en ce moment, monsieur l'Orateur. Nous attendons le rapport de la Commission Gill. Dès que ce rapport sera parvenu au gouvernement, il fera l'objet d'une étude attentive.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre du Travail est-il en mesure de confirmer que le président a déclaré qu'il espérait soumettre un rapport assez tôt pour permettre au gouvernement d'étudier la question avant Noël?

L'hon. M. Starr: Je crois avoir répondu il y a quelques jours à une question qu'on m'a posée afin de savoir quand nous attendions un rapport.

LE NORD CANADIEN

TERRE-NEUVE ET LABRADOR—L'INSTRUCTION DES INDIENS ET DES ESQUIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le gouvernement se propose-t-il d'accorder à l'instruction et aux bien-être des Indiens et des Esquimaux de Terre-Neuve-Labrador la même aide financière qu'il accorde aux autres parties du Canada?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Comme cette question concerne autant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration que mon ministère, le député obtiendrait une réponse plus satisfaisante s'il faisait inscrire sa question au *Feuilleton.*

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION À PROPOS DE L'ÉTUDE DU RAPPORT DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il l'intention de permettre à la Chambre d'étudier le rapport annuel du National-Canadien avant de passer à l'étude de la motion nº 8 qui figure sous la rubrique des ordres du jour inscrits au nom du gouvernement, à savoir une résolution concernant le financement du National-Canadien?

M. l'Orateur: Vu que l'ordre des travaux a été annoncé pour les prochains huit jours et que la Chambre ne peut être saisie de cette motion avant l'expiration de ce délai, je ne vois pas qu'il y ait urgence à fournir le renseignement que demande l'honorable député.

M. Fisher: Certains organismes, y compris les retraités du National-Canadien, aimeraient savoir assez longtemps à l'avance si le rapport annuel sera à l'étude car, comme l'an dernier, ils voudraient faire comparaître des témoins à l'audience. Pour cette raison, j'aimerais, si possible, obtenir la date précise de la comparution du président du National-Canadien à Ottawa.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est bien notre intention d'avoir un comité du National-Canadien et d'Air-Canada au cours de la présente session. En ce qui concerne les séances de ce comité, je ne saurais me prononcer maintenant, vu qu'il est trop tôt. Pour ce qui est de la motion, la date où nous l'étudierons sera annoncée par le leader de la Chambre en temps opportun.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉMISSION DE CHÈQUES BILINGUES AUX DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Peut-il nous dire pourquoi son ministère retarde à émettre des chèques bilingues aux membres de la Chambre des communes?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais examiner la question et y répondrai en temps et lieu.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA POLIOMYÉLITE—EMPLOI DU VACCIN SALK MAINTENU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En raison du désappointement et de la confusion qu'ont entraînés les directives du ministre en vue de remettre à plus tard l'immunisation générale gratuite contre la poliomyélite au moyen du vaccin oral Sabin, le ministre a-t-il l'intention de donner les instructions voulues pour que l'on continue d'immuniser le public gratuitement contre la poliomyélite avec le vaccin Salk le plus tôt possible?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, à mon avis, on a tout à fait tort de prétendre que les Canadiens sont privés de la meilleure protection contre la polio que nous puissions leur offrir. Comme je l'ai déclaré lorsque le programme d'immunisation au moyen du vaccin Sabin a été temporairement différé le mois dernier, cette maladie est très

peu fréquente à l'heure actuelle. Mon comité consultatif dans ce domaine a recommandé que le programme d'immunisation au moyen du vaccin Salk soit maintenu, et a exprimé l'avis que le vaccin Sabin serait d'une grande utilité au besoin si jamais des épidémies locales de poliomyélite se déclaraient. Dans les circonstances actuelles, le comité estimait que c'était là la meilleure attitude à prendre.

ON AURAIT APPROUVÉ L'EMPLOI DE CEINTURES PEU SÛRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-il été informé de la déclaration faite par un jury du coroner à Toronto le mois dernier, portant que le ministère fédéral des Transports accorde son approbation à des ceintures de sauvetage qui ne sont pas sûres.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le député sait que sa question ne convient pas à l'appel de l'ordre du jour.

VANCOUVER—CAS SUSPECT DE VARIOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je m'excuse de ne pas lui avoir communiqué le texte de ma question; je viens tout juste de recevoir mes renseignements de la côte Ouest.

Vu qu'un étudiant, parrainé par le plan de Colombo, vient tout juste d'arriver à Vancouver où il doit fréquenter l'université et vu qu'on le croit atteint de la variole, qu'est-ce que le ministère entend faire pour retrouver les autres qui voyageaient à bord du même avion des lignes aériennes du Pacifique-Canadien, afin de protéger tous les Canadiens contre cette maladie si redoutée?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, un étudiant de 26 ans, inscrit à l'Université de la Colombie-Britannique sous l'empire du Plan de Colombo, s'est présenté à la clinique de dermatologie de l'hôpital Shaughnessy, à Vancouver, hier matin le 1er octobre; on a diagnostiqué un cas douteux de variole. Ce jeune homme est arrivé de Bangkok à Vancouver via Hong-kong et Tokyo, le 21 septembre 1962, à bord d'un avion des lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Malgré les grandes difficultés de langage, on croit qu'il ne s'est pas senti malade, mais qu'il s'est plaint seulement de quelques lésions cutanées qu'il a voulu faire traiter. On a prélevé sur le malade des spécimens qui ont été expédiés au laboratoire de la santé ici à Ottawa; mais il faudra quelques jours avant de connaître les résultats. A l'heure actuelle, le malade est sous traitement dans une chambre isolée.

Selon les rapports qui nous sont parvenus, il avait un certificat valide de revaccination, daté à Bangkok le 26 août 1962. On a également la preuve que le vaccin primaire lui avait été inoculé durant son enfance. Il ne faudrait pas cependant écarter la possibilité d'une forme modifiée de variole.

Plus de 700 étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique ont déjà été vaccinés et l'on fait tous les efforts afin de retrouver les voyageurs qui sont arrivés sur le même avion. On rapporte que tous les voyageurs et les membres de l'équipage avaient des certificats valides de vaccination, mais on fera une nouvelle vérification de tous les cas qui pourront être retrouvés. Apparemment, les voyageurs se dirigeaient vers plusieurs endroits du Canada et des États-Unis.

M. Davis: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire...

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question supplémentaire?

L'hon. M. Fleming: Pourquoi ne pas laisser l'honorable député poser sa question?

M. Davis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je crois qu'on peut se procurer, pour aussi peu qu'un dollar et demi, des certificats de vaccination des équipages de lignes aériennes et des soldats américains stationnés en Orient. Est-ce vrai?

M. l'Orateur: On peut difficilement dire que c'est une question complémentaire. Si l'honorable député d'Essex-Est a une question supplémentaire à poser, je lui donnerai la parole.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quelque chose comme une question complémentaire? (*Exclamations*) Quelles dispositions le ministère a-t-il prises afin de protéger les Canadiennes qui ont été envoyées à Ceylan sous l'empire du plan de Colombo? (*Exclamations*)

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, évidemment, j'ai été très inquiet à la lecture de ces nouvelles. Notre haut commissaire à Ceylan prendra tous les moyens possibles d'aider ces jeunes femmes.

LA COMMISSION ROYALE—PRÉSENTATION ÉVENTUELLE DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre quand le gouvernement compte recevoir le rapport de la commission sur les services de santé qui a été instituée il y a deux ans?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune nouvelle à ce sujet depuis quelque temps. Je vais me procurer ce renseignement à l'intention de l'honorable député.

LA FONCTION PUBLIQUE

QUESTION PORTANT SUR LA REVISION DU TRAITEMENT DE CERTAINES CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Lamoureux (Stormont): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. La revision périodique du traitement des fonctionnaires qui a été approuvée plus tôt cette année par le ministre des Finances du temps prévoyait que l'on examinerait le 1er octobre 1962 les salaires des employés de la douane, de l'immigration et des postes. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la revision aura lieu malgré le programme d'austérité?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Ma question fait suite à celle qu'a posée l'honorable député de Stormont...

M. Byrne: Et l'honorable député de Kootenay.

M. Knowles: ...et j'espère que l'honorable député de Kootenay-Est ne gâtera pas les chances que j'ai d'obtenir une réponse. Le gouvernement va-t-il annoncer bientôt le résultat des entretiens qu'il a eus ou de la correspondance qu'il a échangée avec les organismes du service civil concernant la question des hausses de traitement, question qui a été différée en juin?

L'hon. M. Nowlan: Comme l'honorable député ne l'ignore pas, certains entretiens ont eu lieu entre les représentants des divers organismes de la fonction publique et un comité composé de mes collègues et présidé par moi-même. J'ai eu d'autres entretiens avec les représentants de la fonction publique l'autre matin, mais certains d'entre eux ont dû quitter la réunion à cause d'assemblées annuelles auxquelles ils devaient assister. Nous aurons d'autres entretiens dès leur retour.

(Texte)

FAÇON DE S'EXPRIMER D'UN DÉPUTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques.

A quelle université le ministre a-t-il appris le bon français qu'il a employé pour répondre au député de Stormont, qui lui pose des questions en anglais, bien qu'il représente un comté dont 68 p. 100 de la population est de langue française?

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. l'Orateur. A l'ordre!

M. Dupuis: Cela dénote un esprit petit.

M. l'Orateur: Je désire signaler à l'honorable député que l'on ne peut commenter ici ni la façon dont les réponses sont données, ni en quelle langue elles le sont.

LES TRANSPORTS

QUESTION RELATIVE À LA SUPPRESSION DES PASSAGES À NIVEAU DANS LA VILLE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Peut-il nous dire si l'on a entamé des pourparlers relativement à la suppression des passages à niveau dans la ville de Québec, et tout particulièrement ceux du Pacifique-Canadien?

M. l'Orateur: Je regrette d'intervenir à nouveau, mais j'espère que l'honorable député a bien compris les observations que je lui ai faites l'autre jour au sujet de questions de ce genre. Sa question en est vraiment une qui devrait être inscrite au *Feuilleton*.

(Traduction)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES «FILS DE LA LIBERTÉ»—MESURES VISANT AU MAINTIEN DE L'ORDRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Les journaux rapportent que 1,200 Fils de la liberté ont repris leur marche en Colombie-Britannique et ne sont plus qu'à 35 milles de la prison d'Agassiz. Le gouvernement fédéral prend-il des mesures spéciales pour maintenir l'ordre public et pour protéger les citoyens qui respectent la loi contre toute

tentative d'incendie ou de dynamitage de la part de ce groupe irréfléchi?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Dans le cas en question, c'est aux autorités provinciales qu'il incombe de maintenir l'ordre public. Je n'ai aucune raison de croire qu'elles ne s'acquitteront pas de leur devoir.

LA HOUILLE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond): Tout en profitant de l'occasion pour lui offrir mes vœux de succès comme chef d'un ministère si important pour les mineurs des houillères de Nouvelle-Écosse, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et des Relevés techniques. Dira-t-il à la Chambre s'il a l'intention de lui faire bientôt une déclaration de politique générale concernant l'industrie du charbon de la Nouvelle-Écosse, déclaration promise par son prédécesseur avant la dissolution du Parlement en avril dernier?

L'hon. Paul Martineau (ministre des Mines et des Relevés techniques): Je sais gré à l'honorable député de ses bons souhaits et m'empresse de lui dire qu'une déclaration de politique sera faite au moment voulu, conformément à la pratique ordinaire à la Chambre.

LES ROUTES

LA ROUTE TRANSCANADIENNE—ROUTES COMPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): J'aurais une question à poser au ministre des Travaux publics. Le gouvernement se propose-t-il de désigner certaines grandes routes actuelles comme complément de la route transcanadienne?

M. l'Orateur: L'honorable représentant devrait savoir que tel n'est pas le genre de question à poser à l'appel de l'ordre du jour.

LES PUBLICATIONS

FORT-WILLIAM—ACQUISITION D'UN JOURNAL PAR LA CHAÎNE THOMSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais demander au ministre de la Justice si le gouvernement songe à faire quelque chose pour établir si la récente acquisition du *Times Journal* de Fort-William par la chaîne de journaux Thomson est contraire aux dispositions de la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Le directeur du bureau des enquêtes et des recherches prévues par la loi m'informe qu'il est au courant de l'affaire et qu'il s'en occupe.

LE TRANSPORT AÉRIEN

ÉCRASEMENT D'UN AVION AMÉRICAIN—QUALITÉ INFÉRIEURE DE L'ESSENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu un rapport d'Anvers selon lequel l'écrasement tragique d'un aérobus américain dans l'Atlantique la semaine dernière serait attribuable à la qualité inférieure de l'essence? Dans le cas de l'affirmative, fait-on enquête pour voir si l'accident n'est pas en partie attribuable à du carburant vendu au Canada?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Le *Civil Aeronautics Board* des États-Unis d'Amérique est présentement en train d'enquêter sur cet accident. Le personnel régional du ministère des Transports à Moncton et à Gander lui accorde son entière collaboration. On a prélevé des échantillons de l'essence pour l'analyser, dans le cadre de cette enquête, mais les résultats de l'analyse n'ont pas encore été communiqués. Pour ce qui est du rapport en provenance d'Anvers, je ne l'ai pas vu, pas plus d'ailleurs que les fonctionnaires de mon ministère.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE D'AUGMENTER LA PRODUCTION À LA SOCIÉTÉ CANADAIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense.

Étant donné la gravité et l'urgence de la situation causée par les congédiements massifs à la société Canadair, le ministre peut-il prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'on intensifie la production, par cette société, du CL. 44 ou de tout autre avion requis par l'aviation?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Nous sommes bien intéressés à faire intensifier la production du CL. 44, et je puis vous assurer que nous y verrons aussitôt que nous trouverons des débouchés pour vendre cet avion.

M. Rouleau: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Pour les mêmes raisons que j'ai mentionnées au ministre de la Production de défense, le ministre des Transports pourrait-il s'aboucher avec la direction d'Air-Canada afin que cette compagnie, qui dépense l'argent des Canadiens, achète ses avions non pas aux États-Unis ou en Angleterre mais au Canada, et plus particulièrement à la Canadair?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis continuellement en contact avec la direction d'Air-Canada. Je puis assurer la Chambre que les représentations du gouvernement à Air-Canada sont à l'effet que cette société fasse une étude complète et des plus approfondie de la situation, de façon à acheter au Canada tous les avions, toutes les parties, ou tous les produits qu'elle peut trouver ici.

Pour ce qui est de la décision finale sur les possibilités techniques d'un avion plutôt que d'un autre, cette décision doit être prise par des techniciens. La raison pour laquelle Air-Canada a acheté des avions aux États-Unis ou en Angleterre était fondée exclusivement sur des nécessités techniques. Cette décision a été prise par des techniciens, mais le gouvernement a toujours insisté auprès d'Air-Canada pour que, avant de prendre une décision, cette société considère la possibilité d'acheter au Canada.

QUÉBEC—MISE À PIED À L'ARSENAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Charles Cantin (Québec-Sud): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre de la Production de défense voudrait-il faire part à la Chambre des causes de la mise en chômage, depuis quelques semaines, de nombreux employés de l'arsenal de Québec, et nous dire jusqu'à quand cette politique de mise à pied...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois bien que l'honorable député reconnaît que sa question est tout à fait à l'encontre du Règlement, et qu'elle devrait plutôt être inscrite au *Feuilleton*.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La question qu'a posée l'honorable député de Québec-Sud est exactement semblable à celle qu'on a posée à l'honorable ministre de la Production de défense, parce qu'elle concerne des gens qui ont été congédiés, il y a à peine quelques semaines. Dans les circonstances, il me semble que la question est tout à fait dans l'ordre et je vous demanderais, monsieur l'Orateur, de la permettre.

M. l'Orateur: Il se peut bien que j'aie été un peu tolérant en ce qui concerne l'interprétation de la première question. Toutefois, je crois sage de mettre fin à de telles questions, et j'espère bien qu'il n'y aura plus de délais inutiles et que ces questions, à l'avenir, seront plutôt inscrites au *Feuilleton*.

(Traduction)

L'AGRICULTURE

LE BEURRE—INTERPELLATION AU SUJET DU PROGRAMME DE SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement continue à accorder une subvention aux cultivateurs pour la production du beurre?

M. l'Orateur: Cette question n'a décidément pas sa place ici.

LES COALITIONS

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—A PROPOS D'UN RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au ministre de la Justice quand il nous présentera un rapport de la Commission des pratiques restrictives du commerce sur l'activité de certaines fabriques de produits pharmaceutiques?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, si le député veut bien préciser davantage, je me ferai un plaisir de m'occuper de sa demande de renseignements.

(Plus tard)

M. Howard: Monsieur l'Orateur, puis-je demander...

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire quand le gouvernement s'attend à recevoir...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député est-elle vraiment une question supplémentaire?

M. Howard: Oui, certainement; ce n'est pas une question que j'essaie de poser en contrebande. En fait, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une réponse à la question que m'a posée le ministre de la Justice, afin d'identifier le rapport. Il s'agit du rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, portant sur les programmes de fixation de prix—et je me sers des propres termes de la Commission—de certaines entreprises pharmaceutiques, en ce qui concerne notamment les antibiotiques et les tranquillisants.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, on m'apprend que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a réalisé des progrès notables dans la tâche compliquée qui lui avait été confiée à cet égard, mais je n'ai reçu aucun renseignement quant à la date où son rapport sera présenté. L'honorable député se rendra compte, évidemment, que ce travail, de toute nécessité, a dû se poursuivre parallèlement à d'autres enquêtes, y compris notamment celles à propos desquelles quatre rapports ont été déposés au début de la présente session.

LES PÉNITENCIERS

DORCHESTER (N.-B.)—LES CONDITIONS Y SERAIENT PEU SATISFAISANTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de me reporter à une question posée par l'honorable député de Skeena vendredi dernier le 28 septembre, à propos du pénitencier de Dorchester.

Voici ma réponse à cette question qui se trouve à la page 18 du hansard: les inspections qui ont été faites à cette institution ces derniers mois par le commissaire des pénitenciers et d'autres membres du personnel du service des pénitenciers n'ont révélé aucun mécontentement grave de la part des détenus. D'après un rapport très récent du directeur de cette institution, la situation en général au pénitencier de Dorchester serait satisfaisante. Évidemment, il convient d'interpréter cette déclaration en tenant compte de l'espace limité dont disposent toutes les institutions de sécurité maximum.

Pour ce qui est de la nécessité de nouveaux préposés à la sécurité, je puis dire que quatre nouvelles nominations ont été autorisées le 28 septembre, ce qui porte le total de l'effectif des gardiens à 110.

LES TRANSPORTS

TERRE-NEUVE—RÉDUCTION DU SERVICE PENDANT LES MOIS D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Vendredi dernier, le député de Burin-Burgeo a posé une question au sujet du service ferroviaire à Terre-Neuve. En réponse à cette demande de renseignements j'ai vérifié dans mes dossiers pour trouver que jusqu'ici mon bureau n'avait reçu aucune observation à cet égard des chambres de commerce ou d'autres groupements.

Entre-temps, je me suis mis en rapport avec la direction du National-Canadien, qui m'a fait savoir que la réduction au cours des mois d'hiver n'est qu'une réadaptation devant ramener le service fourni au niveau de la demande pendant cette période, et ressemble aux mesures prises dans diverses autres régions du pays.

LES RESSOURCES NATURELLES

PROGRAMME RELATIF À L'UTILISATION DES EAUX ET DES TERRES—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il consentirait à donner son avis sur un article de Walter Gray publié dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui et selon lequel, au grand regret du ministre, le programme législatif du gouvernement ne comprend pas de programme national d'utilisation des eaux et des terres.

M. l'Orateur: L'honorable représentant sait fort bien que ce n'est pas pendant la période réservée à l'appel de l'ordre du jour que les députés peuvent montrer qu'ils sont au courant des nouvelles parues dans leurs quotidiens. En outre, je doute que ce domaine relève de la compétence du ministre de l'Agriculture.

M. Fisher: Quand un ministre a dit lui-même à un journaliste et voici les paroles textuelles: au grand regret du ministre de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton... J'aimerais, monsieur l'Orateur, vous poser une question relative à la pertinence des questions. Si un ministre a, au cours des quelques derniers jours, exprimé à un journaliste sa contrariété devant le programme législatif du gouvernement, que nous faut-il faire, si ce n'est l'interroger à ce sujet?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Je pose la question de privilège. Je n'ai jamais exprimé ma contrariété sur ce sujet à personne, maintenant ou naguère.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 1er octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de l'honorable M. Pearson.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Au moment où la séance a été levée hier soir, je traitais de la question des gouvernements minoritaires dont le chef de l'opposition (M. Pearson) a fait si grand cas. Afin que le compte rendu présente la situation sous son

vrai jour, j'ai cru bon d'y consigner les diverses occasions où un gouvernement libéral avait été porté au pouvoir par un vote minoritaire de la population canadienne. En 1921, je le répète, le parti libéral avait obtenu 41.5 p. 100 des voix; en 1925, 40.1 p. 100; en 1935, 43.9 p. 100; en 1945, 41.4 p. 100. En 1957, nous avons obtenu un vote minoritaire de 39 p. 100, alors que le parti libéral a recueilli 42.3 p. 100 des suffrages.

En 1958, le pourcentage des votes recueillis par le parti libéral a dégringolé à 33.7, soit le niveau le plus bas de toute son histoire, qui s'étend sur quatre-vingt-dix ans. Et puisque l'honorable député parle de la résurrection du libéralisme au Canada, je me permets de signaler que, à la dernière élection, le parti libéral n'a dépassé ce pourcentage que de 3.6 points, environ, et a obtenu—l'élection de 1958 mise à part—le pourcentage le plus bas de son histoire, depuis 1887. Voilà ma réponse à cette affirmation touchant la résurrection du libéralisme; il faut aussi consulter les faits.

J'ai pris beaucoup d'intérêt à ce qu'il a tenu à dire au sujet des nominations faites par un gouvernement minoritaire. Puis-je rappeler qu'en 1957 il n'y a pas eu de plaintes à cet égard? Le député a mentionné ce que feu le premier ministre King avait fait en 1925. Or il ne faut pas oublier qu'en 1925 le parti libéral était la minorité parmi les minorités, le nombre de ses sièges étant tombé de 118 à 101. Les conservateurs, eux, avaient vu le leur passer de 50 à 116, soit une augmentation de plus de 50 p. 100, et vingt-quatre progressistes avaient été élus. Selon l'idée que je me fais de l'histoire—du moins que je me faisais jusqu'à ce que celle-ci fût revisée par quelqu'un dont je vais taire le nom—M. King, s'adressant à lord Byng, a dit qu'il entendait rester en fonctions jusqu'à l'ouverture du Parlement, même si son parti était en minorité, avec quinze sièges de moins que les conservateurs. Lord Byng avait dit qu'il lui permettrait de demeurer au pouvoir à condition qu'il ne fît aucune nomination. Telle est la différence entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui. Ces circonstances et ce qui devait en découler n'appuient d'aucune manière le raisonnement de l'opposition officielle.

Je ne rappellerai pas les incidents survenus en 1925.

L'hon. M. Pickersgill: La raison en saute aux yeux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cela, M. Eugene Forsey s'en est chargé. De plus, si l'honorable représentant veut se donner la peine de consulter les archives, je lui conseille de lire les lettres de feu le sénateur Murphy, ancien membre du gouvernement King, qui y parle de cette période et des circonstances qui ont entouré l'exposé fait par M. King à son gouvernement.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Monsieur l'Orateur, j'ai commencé hier soir en omettant l'exercice d'une fonction qui est partie intégrante des civilités parlementaires. C'est là un point sur lequel j'arrive à m'entendre avec le chef de l'opposition. Je veux parler des félicitations qu'il a adressées à l'honorable député de Waterloo-Sud et à l'honorable député de Nicolet-Yamaska. Je doute que l'on puisse subir expérience à la fois plus difficile et plus stimulante que celle d'être l'un des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il en a toujours été ainsi. Celui qui prononce son premier discours au Parlement vit une expérience presque impossible à décrire.

Ces deux députés se sont quand même acquittés de leur tâche d'une manière digne de l'honneur qui leur avait échu et à leur circonscription. Le proposeur, ainsi que le chef de l'opposition l'a si bien dit, est l'héritier d'une riche tradition de service. Le fils, tout comme son père, nous donne l'exemple d'un homme d'affaires très distingué qui accepte des responsabilités et consent des sacrifices pour servir son pays. Nous voyons le même exemple dans la nomination d'un ministre au sein du cabinet: celui d'un des principaux hommes d'affaires du pays qui, pour servir, doit faire de lourds sacrifices. Nous y voyons une définition concise du civisme. Je félicite le proposeur.

Quant au second motionnaire, qu'il me suffise de dire que, dans son discours, il a fait preuve d'énergie et de compétence et s'est montré très à l'aise dans l'usage des deux langues. Au cours de la campagne électorale, j'ai entendu des discours de ces deux députés et je puis leur dire que c'est à leur éloquence et à leur habileté qu'ils doivent cet honneur.

Je voudrais aussi dire à beaucoup de nouveaux députés (les choses n'ont pas tourné tout à fait comme je l'espérais; il semble que le chef de l'opposition et moi sommes d'accord là-dessus) que la grandeur du Parlement dépend de la valeur et de la capacité des hommes et des femmes qu'on y élit. La Chambre n'est réunie que depuis quelques jours à peine mais je dois dire que les nouveaux députés de tous les partis ont fait preuve de la valeur et de la capacité mêmes qui conférera au Parlement toute la dignité voulue et les qualifications nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions.

Et, sur une note plus gaie, je ferai remarquer que le chef de l'opposition a proposé une motion de défiance mais que le député assis à ses côtés, l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin) nous a révélé ce matin son idée sur l'issue de cette motion en disant que le gouvernement serait en possession du rapport Gill de façon à en mettre en œuvre les recommandations peu avant Noël.

L'hon. M. Martin: Mais je suis un bien mauvais prophète!

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est l'aveu le plus éclatant qu'il ait jamais fait! Il a toujours été mauvais prophète mais, cette fois-ci, il parle du fond du cœur.

L'appel lancé aux deux autres partis de la Chambre et la tendre sollicitude que le chef de l'opposition a manifestée à leur égard m'ont intéressé au plus haut point. Je relève, comme je l'ai fait hier soir, ce que le chef de l'opposition a dit il y a quelques semaines à propos du député de Villeneuve (M. Caouette). Je reviens également sur le discours qu'il a fait à Sorel (Québec) dont il ressort qu'il entend diriger non seulement son propre parti mais aussi d'autres partis de l'opposition. Voici ce qu'il a dit. Je cite un extrait du discours qu'il a prononcé à Sorel (page 4 de la traduction). Il a fait une déclaration extrêmement intéressante:

> Un député de l'opposition ne saurait donc, en tenant compte du gouvernement actuel, voter la confiance sans trahir son mandat.

Voilà une des déclarations qu'il a faites. Je signale que bien peu de déclarations ont jamais reflété un tel mépris du Parlement. Il a dit encore beaucoup de choses que je relèverai plus tard. Ensuite, à supposer qu'il ait réussi à faire adopter une motion de défiance, il parle de ce qui attend les tiers partis pour lesquels il éprouve tant de sollicitude. Cela se trouve à la page 5.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre quel texte il est en train de citer?

L'hon. M. Diefenbaker: Je lis des extraits d'un document publié par le cabinet du chef de l'opposition. Dans ce document, il déclare:

> Quelle sera l'issue de ces nouvelles élections?

L'hon. M. Pearson: Je demandais au premier ministre à quoi il se référait quand il disait lire des extraits d'un texte traduit en français.

L'hon. M. Diefenbaker: Je citais des extraits d'un texte traduit en français. Je l'ai ici et je suis beaucoup plus capable de le traduire correctement que l'honorable député.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre vient de dire qu'il lit un texte traduit dans mon bureau. Ce n'est pas exact. C'est sa propre traduction qu'il est en train de lire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a mené une campagne très intéressante dans la période d'accalmie où nous sommes; je suis content qu'il ait agi ainsi, car il a fait des déclarations favorables au gouvernement plus qu'aucun député ministériel. Je poursuis donc la citation:

> Que seront ces nouvelles élections? Elles seront comme les autres qui les ont précédées: surtout une lutte entre les libéraux et les conservateurs.

Pour le Nouveau parti démocratique, il a ces bonnes paroles:

> Au cours des dernières élections, le Nouveau parti démocratique a pour ainsi dire été chassé de la Saskatchewan et ce n'est que provisoirement qu'il a supplanté le Crédit social en Colombie-Britannique. Quant à la montée du Crédit social, le mouvement n'a pas dépassé les frontières de la province de Québec.

Il poursuit en ces termes:

> Nous ne craignons pas l'issue de cette lutte décisive entre le parti libéral et le parti conservateur.

Il répète ensuite que ce sera une lutte entre libéraux et conservateurs. Qu'il me suffise de dire que le don de prophétie n'est pas l'apanage exclusif du député d'Essex-Est.

Le chef de l'opposition a fait de nombreuses déclarations au cours de la campagne électorale. Je n'ai pas l'intention de passer en revue toute la campagne électorale pas plus que je ne me sens le goût d'examiner chacune de ces déclarations, mais je me permets de signaler que, pour remplir toutes les promesses qu'il a faites, il faudrait majorer les dépenses de plus d'un milliard de dollars par année...

L'hon. M. Pearson: Sornettes!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...quelques 1.3 milliard de dollars en tout...

L'hon. M. Pearson: Balivernes!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...sans compter que les libéraux auraient majoré l'impôt sur le revenu au Canada de 40 à 50 p. 100.

L'hon. M. Pearson: Encore une autre fausse déclaration.

Le très hon. M. Diefenbaker: Hier, il a promis de faire d'autres dépenses. Les promesses qu'il a faites hier soir coûteraient au Canada une somme annuelle de près d'un milliard de dollars. Il nous parle ensuite des difficultés financières du Canada et de ce que le parti libéral ferait pour les résoudre. Il a promis hier soir d'établir un régime d'assurance-santé qui coûterait environ 400 millions de dollars par année.

De telles déclarations révèlent que l'opposition officielle manque du sens des responsabilités. En plus du régime d'assurance-santé, il dit que les municipalités auront tout ce qu'elles voudront, bien que les municipalités tombent sous la juridiction des provinces. Se conformer aux demandes des municipalités ajouterait une dépense annuelle d'un demi-milliard de dollars. Je vous le demande, est-ce faire montre du sens des responsabilités que de chercher en ce moment à accroître les dépenses et à paralyser l'économie au lieu de

tenter par tous les moyens possibles à lui redonner toujours plus de vigueur? Ou bien est-ce là ce à quoi nous pouvons nous attendre de la part du chef de l'opposition?

Il s'élève contre la convocation du Parlement le 27 septembre. Or, voici une déclaration qu'il a faite au cours de sa campagne électorale; je la cite textuellement:

Je puis vous affirmer que si nous sommes victorieux aux urnes, le Parlement siégera à l'automne.

Nous lui avons donné satisfaction à cet égard.

L'hon. M. Pearson: La seule différence, c'est que vous avez réussi.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est avec calme et en riant dans ma barbe que j'ai écouté le député hier. S'il a des observations à faire, qu'il les formule sous forme de questions. Avant la convocation des Chambres, il a annoncé qu'il voterait contre nous, quel que soit notre programme. Est-ce là une attitude digne d'une opposition responsable? Fait intéressant, cinq ou six des idées exprimées et préconisées par le parti libéral depuis quelques années sont incorporées dans le discours du trône. Nous ne nous offusquons pas, nous donnons suite à leurs idées; c'est ainsi que doit fonctionner le Parlement. Toutefois, quand nous acceptons ces idées, quand nous leur donnons une forme pratique, ceux qui les ont présentées d'abord au Parlement—qui est l'endroit tout désigné pour cela—se proposent de voter contre nous. Voici le programme révélé à London (Ontario) le 20 mai:

La production sur place de nombreuses marchandises présentement importées, afin de diminuer le solde défavorable de notre commerce.

Le discours du trône annonce des mesures à cette fin.

L'élimination des méthodes inefficaces de production dans l'industrie canadienne, grâce aux encouragements fiscaux possibles.

Nous avons fait le nécessaire à ce sujet tout comme dans le budget précédent, mais aucune loi n'a été adoptée.

Il faudrait offrir à l'industrie canadienne un encouragement fiscal afin d'augmenter les ventes pour l'exportation.

C'est ce que nous avons fait dans le budget du printemps dernier. Cette énumération des mesures que préconisait le parti libéral a été faite, si vous me permettez de le souligner, après la publication de ces divers points dans le budget.

Réduction et finalement suppression des déficits budgétaires.

Nous avons fait notre déclaration à ce sujet. Nous avons fait un pas dans la bonne voie en réduisant les dépenses compressibles. Or, quand nous en convenons, ils disent qu'ils voteront contre nous. En outre, s'ils parviennent jamais à mettre en œuvre les programmes énoncés hier ils accuseront un déficit budgétaire plus considérable.

Enfin il y a la revision du régime fiscal. On réclame depuis nombre d'années l'institution d'une commission royale d'enquête afin d'enquêter sur tous les aspects de la question, sur l'imposition dans toutes ses ramifications, et afin de déterminer jusqu'à quel point on peut améliorer le régime et tenter de supprimer les anomalies là où il y en a. Ils parlent des commissions royales d'enquêtes. Celui qui, à mon sens, mérite les plus grands éloges pour ses convictions à cet égard est l'honorable député d'Essex-Est. Il a mentionné plusieurs commissions royales.

L'hon. M. Martin: Le gouvernement au moyen de commissions royales.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis fort aise qu'il ait dit cela, car le gouvernement dont il faisait partie entre 1951 et 1957 a institué une commission royale de plus que nous.

L'hon. M. Martin: La leçon a porté, c'est évident.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je signale ces faits simplement pour en arriver à tout le problème qui se pose et aussi pour traiter de certaines des déclarations que le chef de l'opposition (M. Pearson) a faites ces derniers mois. Je lui dis tout de suite que je ne consignerai pas ces déclarations, ces attaques personnelles, au compte rendu. Je pourrais y répondre, mais je refuse de patauger dans le ruisseau de la rue avec le chef de l'opposition.

L'hon. M. Pearson: Vous y êtes depuis des années.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je dis au chef de l'opposition qu'il y a eu effort concerté de la part du parti libéral; d'ailleurs un de ses membres l'a avoué. On a dit que l'on mettrait tout en œuvre afin de m'attaquer personnellement. (*Exclamations*) Ils savent que c'est vrai.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je répondrai à l'honorable député. Je crois que c'est justement lui.

L'hon. M. Martin: Le très honorable premier ministre connaît-il quelqu'un . . .

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Martin: Le très honorable premier ministre connaît-il quelqu'un qui a été plus accablé d'injures . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: ... que l'a été le chef de l'opposition par le ministre des Finances?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable représentant d'Essex-Est ne devrait pas, à mon avis, s'apprêter à poser une question à moins que le premier ministre ne lui cède la parole. Il sait que tel est le Règlement de la Chambre et je n'ai pas vu le premier ministre lui céder la parole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens à déclarer ceci. Dans un régime démocratique, la critique est essentielle mais le déluge organisé de diffamation et d'injures qui a été déversé sur le gouvernement de notre pays et sur moi-même en tant que son chef, n'a jamais eu son pareil dans l'histoire du Canada. Je vais récapituler les faits. Hier, en écoutant le chef de l'opposition, j'ai dû le féliciter de sa retenue pour n'avoir pas dit dans cette enceinte, alors qu'il est face à face avec moi, ce qu'il disait en dehors de la Chambre alors qu'il n'avait seulement à envisager que des adeptes du parti libéral; je tiens à l'en féliciter. Jamais auparavant avait-on entendu un tel torrent d'invectives et d'injures en parlant des affaires publiques de notre pays. Je me rends compte que dans la chaleur de la discussion nous nous disons souvent des choses que nous souhaiterions ne pas avoir dites. Mais quand le chef de l'opposition prépare ses discours d'avance et qu'il en distribue des exemplaires comme il l'a fait à Toronto de même qu'à Sorel, je lui dis...

L'hon. M. Pearson: Consignez-les au hansard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi gâcher le compte rendu?

L'hon. M. Pearson: Quel faux-fuyant! Répétez-les; consignez-les au compte rendu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est bien clair, monsieur l'Orateur, que je l'ai piqué au vif. Les libéraux ne connaissent rien des bons usages de la politique. Afin qu'il n'y ait aucun malentendu, je signalerai aussi que, lorsque le très honorable Arthur Meighen a assisté, en 1921, à une conférence à l'étranger qui équivalait à une conférence des premiers ministres, M. King s'est élevé contre la position prise par le gouvernement. Cependant, comme il connaissait les bienséances politiques, il n'a rien dit avant le retour de M. Meighen. Ce dernier n'a pas agi autrement alors que M. King se trouvait à l'étranger. Après tout, le premier ministre ne représente-t-il pas le peuple canadien? Lorsqu'une politique ne plaît pas à quelqu'un, on s'attend à des critiques mais non à une suite ininterrompue de personnalités comme celles dont le chef de l'opposition et ses collègues se sont rendus coupables.

En vérité, je devrais lui en être reconnaissant, car bien des gens m'ont écrit pour me dire: «Je ne puis comprendre M. Pearson; je n'aurais jamais cru qu'il aurait agi comme il le fait depuis les dernières élections.»

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Le chef de l'opposition invoque le Règlement.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement parce que le premier ministre m'a accusé de faire des personnalités, de le critiquer, de le vilipender en dehors de la Chambre au sujet de cette déclaration. Je demande au premier ministre d'appuyer son allégation en faisant une déclaration ici même.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis trop vieux pour cela. Quand des paroles diffamatoires sont prononcées contre vous, faut-il que vous les repreniez contre vous-même?

L'hon. M. Pearson: Citez-les ou n'en parlez plus.

L'hon. M. Harkness: Voilà qui est bien typique.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le chef de l'opposition a sans doute emprunté au député de Bonavista-Twillingate l'idée qu'il se fait de la liberté de parole et peut-être aussi indirectement du premier ministre de Terre-Neuve... (*Exclamations*)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, étant donné que le premier ministre m'a traîné dans cette affaire. La question de privilège se rattache au fait que je ne m'oppose pas du tout aux observations désobligeantes que le premier ministre vient de faire à mon égard et qui portent atteinte à ma réputation.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Quelle réputation?

L'hon. M. Fleming: Si vous saviez combien vous êtes ridicule.

L'hon. M. Pickersgill: J'étais bel et bien visé.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je le fais maintenant parce que le Règlement exige que cela se fasse aussitôt que possible après l'incident. Je ne pouvais pas le faire plus tôt parce que je n'avais pas les documents voulus.

Il y a quelques minutes, le premier ministre a dit que lors d'un discours prononcé à Sorel j'aurais déclaré que tout membre des autres partis qui voterait contre la motion de défiance serait un traître.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai rien dit de tel.

L'hon. M. Pearson: Ce sont là les mots mêmes du premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai parlé de trahir son mandat.

L'hon. M. Chevrier: Vous vous êtes arrêté au mot traître.

L'hon. M. Fulton: Il a dit «traître à son mandat».

M. l'Orateur suppléant: Nous devrions laisser le chef de l'opposition expliquer sa question de privilège.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre s'est servi du mot «traître» et il s'est arrêté là.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai dit «traître à son mandat».

L'hon. M. Pearson: Non.

M. l'Orateur suppléant: Si le premier ministre le désire, je vais lui permettre de s'expliquer sur cette question de privilège.

L'hon. M. Pearson: C'est à moi de m'expliquer maintenant parce que, tout à l'heure, je n'avais pas le texte; je l'ai reçu en français et en anglais. Le premier ministre s'est servi du mot «traître» sans rien y ajouter. Je l'ai noté et, maintenant, j'ai le droit de prendre la parole, surtout que le premier ministre se vante d'être prudent, impartial et précis; je veux citer ici le texte français et notre traduction anglaise afin qu'on sache exactement ce que j'avais dit. C'est là ma question de privilège et j'ai le droit de la poser. Voici ce que j'ai dit, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir dit que les membres des autres partis qui ne voteraient pas pour notre motion de défiance sont des traîtres.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: Je ne savais pas si le chef de l'opposition cédait la parole ou non, mais j'ai constaté à ce moment-là que le premier ministre se levait et j'ai supposé que c'était pour faire quelque observation sur la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Précisément, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pearson: Je dirai tout simplement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je ne puis écouter qu'une personne à la fois. Si le premier ministre veut traiter de la question de privilège avant que le chef de l'opposition ne fasse consigner au compte rendu ses observations ou ses rectifications, je lui donne la parole.

L'hon. M. Chevrier: Le chef de l'opposition n'a pas fini de s'expliquer.

[L'hon. M. Pearson.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Mes paroles ne sèment aucun doute. Les membres de l'opposition auront...

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je n'ai pu entendre assez bien ce qu'allait dire le premier ministre pour donner la parole à l'honorable représentant d'Essex-Est sur un appel au Règlement. Or, s'il veut bien me permettre de laisser le premier ministre dire deux mots, afin que je puisse décider s'il faut lui céder la parole, je le ferai avec plaisir. Je suppose que le premier ministre veut parler de la question de privilège et je pense que je devrais lui en laisser dire suffisamment pour que je puisse porter un jugement satisfaisant et équitable.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, en toute déférence...

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai la parole.

L'hon. M. Martin: J'allais simplement faire remarquer...

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: ...que l'opposition...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je vais écouter le premier ministre. Comme je le faisais remarquer à l'honorable représentant d'Essex-Est, je me ferai un plaisir de lui céder la parole s'il invoque le Règlement pendant que le premier ministre parlera.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, voici les paroles que j'ai prononcées. Voici les paroles et leur traduction:

Par conséquent, les membres de l'opposition ne peuvent accorder un vote de confiance au gouvernement actuel sans trahir...

L'hon. M. Pearson: Trahir!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...«leur mandat».

L'hon. M. Martin: Pas du tout. Vous vous êtes arrêté là.

Des voix: Honte!

M. Benidickson: Le comble de la fourberie! Ils veulent changer le hansard.

M. l'Orateur suppléant: Nous saurons à quoi nous en tenir lorsque les feuilles bleues du hansard seront distribuées aux députés.

L'hon. M. Fleming: Je l'ai entendu clairement.

M. l'Orateur suppléant: Permettez-moi de finir ma phrase... lorsque les feuilles bleues seront distribuées à la Chambre et plus tard, bien sûr, lorsque le compte rendu sera publié demain. En attendant, le chef de l'opposition invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Pearson: Je consens volontiers à ce que la question soit tranchée au moyen des feuilles bleues du hansard.

L'hon. M. Fleming: Je l'ai bel et bien entendu employer ces paroles.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je voudrais maintenant, si je le puis, céder la parole au premier ministre, afin qu'il puisse poursuivre son exposé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je répète que j'ai dit «trahir leur mandat», et le compte rendu en fera foi. Si les honorables députés ne l'ont pas entendu...

M. Benidickson: Nous allons faire confiance au hansard.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voulais, dans mes remarques, mettre le chef de l'opposition au pied du mur et retourner contre lui son insinuation non fondée, selon laquelle j'aurais tenu caché des faits concernant les problèmes du pays. Pour ce qui est de mes paroles, savoir que le Canada connaissait un relèvement économique, je crois comprendre qu'il tient une crise de change étranger pour impossible en période de redressement. Je me propose aussi de prouver que non seulement je n'ai pas caché les faits à la population, mais que je les ai portés à sa connaissance tels qu'ils étaient.

Une voix: Après les élections.

L'hon. M. Martin: C'est bien ce que vous avez fait.

L'hon. M. Fleming: Que dites-vous là?

L'hon. M. Martin: Vous avez caché les faits à la population.

L'hon. M. Fleming: C'est faux, absolument faux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je dois irriter l'opposition dans sa structure même. Tout cela fait partie d'une ligne de conduite bien définie, pour reprendre l'expression dont le chef de l'opposition s'est servi dans un discours...

L'hon. M. Pickersgill: Lequel?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais produire le discours, il y en a eu tant... qu'il n'est pas nécessaire de le discréditer plus longtemps. Je supporte bien les critiques mais, monsieur l'Orateur, tout au long de la campagne électorale on a ridiculisé le fait que je n'ai pas un nom anglo-saxon. Pour se moquer, ils se sont servis dans leur propagande des deux premières syllables de mon nom et j'ai finalement découvert que mon chien Happy y passait aussi. Ils n'auraient guère pu aller plus loin.

L'hon. M. Martin: Vous n'êtes certes pas de la classe de M. Roosevelt.

L'hon. M. Harkness: Tâchez de vous dominer!

L'hon. M. Martin: Et Roosevelt était un grand président!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens à dire à mon vis-à-vis que je ne le classerai pas car il serait furieux si je le faisais.

Et maintenant, je parlerai en premier lieu, par conséquent, de la situation économique qui existait et de la façon dont elle a évolué depuis les élections, puis je passerai à la conjoncture qui régnait au Canada en 1947, au moment de la crise des réserves de devises étrangères et à l'explication qu'on en a donnée à ce moment-là. Ensuite, je vais exposer aux députés, dans ses grandes lignes, le programme économique que nous avons établi pour les cinq prochaines années et dont certains points ont été énoncés dans le discours du trône. Quant à d'autres points du programme, il ne pourra en être question avant la présentation de l'exposé budgétaire.

Je me permets de dire en passant que le chef de l'opposition, en dénigrant comme il l'a fait hier encore le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la position adoptée par le Canada sur le plan international, n'a fait que suivre l'exemple de ceux qui ridiculisent habituellement le Canada et ses gouvernants. Il m'est difficile de comprendre pourquoi il a agi ainsi. Où que j'aille, où il n'existe aucun sentiment de jalousie à notre égard. Le secrétaire d'État aux Aflaires extérieures est tenu comme celui qui a donné le ton dans le monde entier au sujet du désarmement et de l'arrêt de la course aux armes qui, si elle ne cesse pas, ne peut qu'entraîner une catastrophe; c'est à cela que tendent tous nos efforts, sans que la politique entre en ligne de compte.

Le chef de l'opposition n'a pas dit grand-chose au sujet des affaires extérieures. Je vais tout simplement exposer notre point de vue et, surtout, répondre aux allégations qui ont été faites et selon lesquelles je me serais employé à tromper les Canadiens. Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de réfuter ces allégations. Je me propose également de traiter d'une ou deux autres questions et je laisserai le soin à mes collègues de traiter en détail les questions autres que celles auxquelles je fais allusion au cours du présent débat.

Au cours des deux ou trois dernières années, nous avons tous constaté l'attitude de l'opposition qui s'est appliquée à tourner en ridicule l'économie canadienne et à dénigrer le Canada, en se faisant prophète de malheur. J'ai tant de fois répété que si ce genre de critique durait assez longtemps il ne pourrait aboutir qu'à la perte de la confiance nationale qui s'accompagnerait d'une perte correspondante pour l'économie nationale.

Je vais maintenant parler des quelques changements qui ont eu lieu. Quand j'entends le chef de l'opposition parler des conditions terribles qui existent au Canada et de la manière dont nous avons, du point de vue économique, rétrogradé, je relève quelques récents articles de journaux et de revues. M. D. L. Morrell, de la Chambre de commerce, déclare dans son rapport annuel que le monde des affaires au Canada «a surmonté la faible récession de 1960-1961 et qu'il est maintenant en bonne voie de rétablissement». Je lis dans un article du *Star* de Toronto:

La banque du gagne-petit prend de l'essor.

Il s'agit de l'essor que prend la banque d'expansion industrielle. Au sujet du chômage, dans la *Gazette* de Montréal, édition du 29 septembre:

L'embauche devrait s'améliorer au cours du quatrième trimestre d'après les résultats de la vingtième enquête trimestrielle de *Manpower Services Ltd.*

Sur 630 maisons qui ont répondu au questionnaire, 15 p. 100 ont déclaré qu'elles se disposaient à augmenter leur personnel. Seulement 4 p. 100 des 500 maisons interrogées en septembre de l'an dernier avaient répondu qu'elles augmenteraient leur personnel.

Les possibilités d'emploi semblaient être les meilleures à Vancouver, l'une des dix villes où l'enquête a été menée.

Et ainsi de suite. Puis, il y a la revue *Maclean's*. Elle n'est pas toujours considérée comme très favorable à notre cause, notamment depuis la publication de l'article de fond du 27 juin 1957 qui annonçait le retour au pouvoir du gouvernement de M. St-Laurent. Voici ce qu'on trouve dans cette revue:

Prévisions: Excellentes pour le Canada.

L'industrie de la pâte et du papier concourt davantage à l'économie que toute autre industrie... La prospérité et le niveau de vie des Canadiens est, dans une large mesure, tributaire du bien-être de cette industrie.

Dans le *Globe and Mail* de Toronto, numéro du 27 septembre 1962, M. Fraser Robertson écrit ce qui suit:

Évanescence du mécontentement.

Il me semble—et ce n'est là que ma propre opinion—que le brouillard de mécontentement commence à se lever sur la scène de l'industrie canadienne. Ce n'est encore que mon opinion, mais il me semble que si les industriels canadiens accordent aujourd'hui plus d'attention aux occasions qu'aux difficultés, le mérite en revient, dans une large part, au ministre du Commerce, M. George Hees.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Puis il dit encore:

Ces observations se fondent sur un nombre toujours croissant de discours prononcés à des réunions d'hommes d'affaires, et sur l'observation de cas types toujours plus nombreux des succès remportés par le Canada dans sa tentative de s'introduire sur les marchés étrangers. Si l'on veut un exemple résumant la situation, on le trouvera peut-être dans le dernier discours de M. Carl A. Pollock, président de la *Canadian Manufacturers Association*...

En tant que président de l'Association, M. Pollock doit énoncer dans ses discours publics la ligne de conduite fondamentale qui prévoit sans doute de favoriser dans une certaine mesure la protection ainsi qu'un allégement sur le plan fiscal...

Nous avons, sous le régime actuel, des impôts équitables.

Le quotidien *Star* de Windsor du 8 septembre 1962 dit ceci:

La production d'automobiles augmente au Canada.

Le chef de l'opposition parle de mesures en vue d'aider l'industrie de la construction d'automobiles; or je constate que les expéditions ont augmenté de 32.1 p. 100. Cet article déclare:

L'usine a expédié 32.1 p. 100 de véhicules à moteur canadiens de plus durant la période de janvier à juillet de cette année...

Et ainsi de suite. Le *Citizen* d'Ottawa, du 13 septembre 1962—qui n'a jamais eu la réputation de pencher de notre côté—parle d'un «tableau plus brillant de l'emploi». Le *Star & Herald* de Montréal, du 10 septembre 1962, déclare:

Chiffre favorable des ventes en gros.

Le commerce de gros au Canada s'est révélé très encourageant cette année. En juin (ce sont les derniers renseignements qu'on possède) le volume des ventes des grossistes canadiens a augmenté de 55 millions de dollars pour atteindre 880 millions en comparaison de 825 millions durant le mois correspondant de l'année dernière, soit une hausse de 6.6 p. 100.

Puis, voici ce qu'on lit dans la *Gazette* de Montréal du 17 septembre 1962:

Les dividendes des entreprises canadiennes atteignent des sommets pendant neuf mois.

Les dividendes versés par les compagnies canadiennes ont atteint un sommet sans précédent.

Voici ce qu'on lit dans un article de Leslie Wilson, paru dans le *Globe and Mail* du 14 septembre 1962:

La statistique révèle que la production commerciale et industrielle a un bon rendement. Certains chiffres prêtent à des interprétations contradictoires, mais les économistes prétendent qu'ils sont la preuve que l'économie canadienne marche bien, et que notre rendement, dans l'ensemble, est meilleur que celui des États-Unis, et qu'il continuera de se maintenir ainsi.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel. Ce matin, le premier ministre a cité dans son exposé un extrait de ce qu'il disait être la version anglaise, publiée par mon bureau, d'un discours que j'ai prononcé en français, à Sorel. Citant cette traduction, il a employé certains termes qu'on trouvera au hansard. Le mot «trahir» s'y trouvait, suivi ou non d'autre chose. Mais le premier ministre a dit qu'il citait un extrait d'une traduction publiée par mon bureau. Monsieur l'Orateur, mon bureau n'a pas publié de traduction de ce discours que j'ai prononcé en français. Aussi, pour que l'affaire soit bien claire, je consigne au compte rendu ce que j'ai dit à ce sujet dans mon discours en français, dont il n'a pas été publié d'autre texte que l'original.

(Texte)

Un député de l'opposition ne saurait donc voter confiance au gouvernement actuel sans trahir le mandat qu'il vient tout juste de recevoir du peuple.

(Traduction)

Le premier ministre a dit ensuite que la jalousie m'avait poussé hier soir à m'en prendre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout ce que j'ai dit au sujet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est ceci. Je cite le hansard:

...le secrétaire d'État aux Affaires extérieures poursuit ses efforts inlassables en vue du désarmement, allant sans arrêt de New-York à Genève. Nous lui souhaitons du succès et nous le louons de ses efforts et de sa sincérité.

Je suppose que c'est là ce que le premier ministre appelle s'en prendre à quelqu'un.

Le très hon. M. Diefenbaker: Bien entendu, ce n'était pas là des questions de privilège du tout. Pour ce qui est de la dernière citation, elle ne s'applique pas à la déclaration qui a été faite à l'égard de la situation du Canada; quant à la question antérieure, les copies bleues indiquent que les paroles exprimées comprenaient le mot «mandat».

L'hon. M. Martin: Elles ne le comprenaient pas.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les copies bleues indiquent le contraire.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce que vous avez dit.

L'hon. M. Hees: C'est précisément ce qu'il a dit.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas de journalistes à la tribune. Mais, s'il s'en trouvait, certains d'entre eux auraient noté mes paroles exactes, y compris le mot «mandat», à la suite de mon discours.

L'hon. M. Fleming: Et le mot, je l'ai bel et bien entendu.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est la première fois que je vois les copies bleues mises en doute lorsqu'elles portent un mot. Il arrive qu'un mot en soit omis du fait qu'il n'a pas été entendu, mais cette fois les honorables vis-à-vis sont vraiment en bien mauvaise posture et, comme je comprends parfaitement leur sentiment à cet égard, je les plains de tout cœur.

A la fin de la première séance, je répondais aux arguments de ceux qui disent que la politique et l'économie du Canada se meurent et qu'il faudrait relancer l'économie. J'invoquais certains articles publiés depuis quelques jours. J'ai parlé d'un article publié dans le quotidien *Star* de Toronto le 17 septembre sous le titre «La banque des «petites gens» grandit sans cesse malgré ses adversaires». En voici un passage:

La Banque d'expansion industrielle, qui fut longtemps un des organismes les moins en vedette du gouvernement, s'achemine vers une autre année-record et s'apprête à retenir beaucoup l'attention.

Les prêts de la Banque ont augmenté de 84 p. 100 l'année dernière. Cette année, il y aura probablement une autre augmentation d'environ 50 p. 100, de sorte que le nombre des prêts sera passé de 740 en 1960 à 2,000 en 1962.

L'article parle ensuite de boule de neige. La Banque a multiplié ses bureaux et des lois du Parlement ont énormément élargi son champ d'activité.

Avant de dire que les choses vont si mal au Canada, nos vis-à-vis feraient mieux de se souvenir d'un article d'Aaron Einfrank, écrit aux Nations Unies le 17 septembre et paru dans le *Telegram* de Toronto:

Dans son rapport annuel sur la conjoncture économique mondiale, le Fonds monétaire international a décerné au Canada une patente de santé économique nette et très favorable.

Mais aujourd'hui, à l'ouverture de la réunion annuelle du Fonds monétaire international à Washington, l'administrateur délégué, M. Per Jacobsson a déclaré que la stabilité économique du Canada exigerait, dans l'avenir, des mesures permanentes supplémentaires.

A l'issue d'une conférence de presse, M. Jacobsson disait en souriant aux Canadiens: «J'espère que le programme d'urgence instauré par le Canada ne sera pas couronné d'un trop grand succès, qui pourrait faire croire à votre pays qu'un programme à long terme est superflu.»

Puis, le 14 septembre, l'article suivant a paru dans le *Globe and Mail*. L'en-tête se lisait: «La revue d'une banque révèle une reprise de la production».

Les tendances ascendantes de l'économie canadienne se sont affaiblies, déclare la banque de la Nouvelle-Écosse dans sa revue mensuelle. Certains importants marchés d'exportation sont quelque peu instables, ajoute-t-elle.

Toutefois...

Au cours des 18 derniers mois, l'activité des affaires a connu une amélioration sensible par

rapport à la récession de 1960-1961. Les chiffres dont on dispose pour le moment laissent entendre que la production totale au milieu de 1962 dépassait d'environ 9 p. 100 le point le plus creux de la récession et d'environ 6 p. 100 le sommet précédent atteint en 1960.

D'autre part la *Province*, de Vancouver, expose ce qui suit:

Bonner prétend que l'économie de la Colombie-Britannique est en expansion. La prospérité commence à s'accentuer. La Colombie-Britannique possède tous les éléments d'une année de grande prospérité, a dit, vendredi dernier, M. Bonner, ministre du Commerce. S'il est possible de maintenir cette tendance malgré celle qui se dessine en sens inverse sur le plan national, notre économie a atteint sa pleine maturité.

Autre fait qui ne manque pas d'intérêt: Le périodique *Business Week*, auquel on ne connaît aucune tendance politique, en arrive à la conclusion suivante:

Le Canada rejette le diagnostic. Cette année a été une période d'indignité pour l'économie canadienne.

Je ne ferai aucune observation sur ceux qui ont placé l'économie dans cette situation indigne.

Les savants critiques de l'Amérique, de l'Europe et même du Canada ont prononcé les expressions les plus douloureuses.

Au cours de la première moitié de l'année, la production industrielle a monté de presque 4½ p. 100, hausse qui correspond à celle constatée aux États-Unis. Et comme la récession de 1960-1961 a été même moins accentuée au Canada qu'aux États-Unis, la performance du Canada sur le plan économique au cours des deux années et demie qui viennent de s'écouler dépasse un peu celle de l'Amérique.

Et le périodique poursuit en ces termes:

Au début de l'année, les économistes canadiens nous prédisaient que notre produit national brut augmenterait de 7 p. 100 en 1962. D'après les prévisions généralement acceptées à l'heure actuelle, le produit national brut atteindra 39.2 milliards, c'est-à-dire qu'il dépassera de 6 p. 100 celui de l'année dernière. Il semble donc que les réalisations économiques du Canada se rapprocheront beaucoup plus des prévisions du début de l'année, que celles des États-Unis.

Je pourrais poursuivre, mais je ne veux pas encombrer le compte rendu. Cependant, je crois devoir mentionner, à l'appui d'une affirmation formulée tout à l'heure, que l'attitude adoptée par l'opposition, plus particulièrement pendant les élections, n'a pas favorisé la confiance à l'endroit du Canada. A cet égard, je donnerai lecture d'un passage paru dans le *Northern Miner* du 26 juillet 1962. Le voici:

La dernière campagne politique a produit une belle série d'allégations destructrices, aussi erronées qu'immotivées, afin de monter le public votant contre le gouvernement.

Inutile de signaler de quel endroit de la Chambre provenaient ces affirmations.

En réalité, il semble que cette campagne de dénigrement ait saisi les bailleurs de fonds américains et européens au Canada, au point de leur faire retirer beaucoup d'argent de notre pays, ce qui a créé la soudaine crise du change. Du point de vue politique, c'était efficace. Cette agitation, telle que l'a interprétée le grand public, sans aucun doute, a coûté au gouvernement Diefenbaker beaucoup de votes et probablement un certain nombre de sièges.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je ne m'attarderai pas à faire un exposé économique mais on a affirmé, par ailleurs, que je n'avais pas donné, dans mes observations, d'indications générales sur la situation économique. J'en laisserai le soin à un de mes ministres, mais je formulerai quelques observations de nature générale à cet égard.

L'économie canadienne a continué, en 1962, son expansion et son avance sur un large front. Le ministre de la Justice, ancien ministre des Finances, en a parlé assez longuement hier et le fera à nouveau. Toutefois, je tiens à signaler à la Chambre que les six indices de relèvement qu'a mentionnés le président Kennedy, dans son discours télévisé et radiodiffusé du 13 août dernier, présentent un certain intérêt. A cet égard, il a comparé les niveaux courants à ceux de l'année précédente. Je vais reprendre ces six indices et consigner au compte rendu la comparaison intéressant le Canada. J'ai fait mention du produit national brut. On y dit qu'au Canada, l'accroissement enregistré pendant le second trimestre de 1962 atteint un niveau inégalé. En termes réels, la situation est la même. Compte tenu des fluctuations saisonnières, l'indice de la production industrielle a atteint le sommet de 186.8, fondé sur la comparaison avec les chiffres de 1949, alors que le chiffre 100 sert de base. En juillet 1962, le niveau dépassait de 7.7 p. 100 celui de l'année précédente.

Venons-en maintenant à la production. Lingots d'acier: 10.8 p. 100 de plus que l'année 1961 pendant les huit premiers mois. Fonte brute: augmentation de 14.4 p. 100 par rapport aux chiffres pour la période allant de janvier à août 1961. La production du bois d'œuvre atteignait un niveau inégalé, dépassant de 10.8 p. 100 celui de 1961.

L'hon. M. Fulton: La dévaluation a aidé à réaliser ces augmentations.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est bien vrai. J'y arrive. Je suis content d'avoir entendu cette observation: je ferai état de la dévaluation dans un instant. Comparons maintenant la production de nombre d'importants minéraux pendant le premier semestre de l'année avec celle de l'année précédente. La production du minerai de fer a augmenté de 84.8 p. 100; celle du nickel, de 10 p. 100 et celle du zinc, de 13.9 p. 100; celle du pétrole brut, de 16.2 p. 100. Le nombre de véhicules à moteur produits pendant les huit premiers mois de 1962 a dépassé de 29.8 p. 100 le total de 1961. Le revenu des particuliers a atteint un sommet sans précédent cette année. Les salaires et les traitements, y compris les soldes et les allocations des militaires, ont atteint un niveau

inégalé, dépassant de 6.9 p. 100 celui de l'année précédente. Les bénéfices des sociétés, avant le calcul des impôts et des dividendes versés aux non résidents, ont atteint le taux annuel de 3,868 millions de dollars, compte tenu des fluctuations saisonnières, pendant le deuxième trimestre de l'année. Ce chiffre correspond au niveau le plus élevé, excédant de 15 p. 100 le total du second trimestre de 1961.

Comparons cette statistique à celle des États-Unis. On ne cesse de nous répéter que nous sommes économiquement très en retard, que nous devrions faire progresser le Canada, et que la situation est bien sombre. La moyenne annuelle du produit national brut, compte tenu des fluctuations saisonnières, a été de 0.7 p. 100 plus élevée que celle des États-Unis. La production industrielle a été légèrement inférieure à celle de nos voisins du sud. Au Canada, le chômage a diminué de 62 p. 100 entre janvier 1961 et août 1962, soit presque deux fois plus qu'aux États-Unis où il n'a baissé que de 31.2 p. 100. Au Canada, le revenu des particuliers était, au cours du deuxième trimestre de 1962, de 11.1 p. 100 plus élevé qu'au cours du premier trimestre de 1961. Aux États-Unis, l'augmentation n'a été que de 7.8 p. 100. Au chapitre des salaires et des traitements, le Canada était légèrement en arrière des États-Unis. Les bénéfices des sociétés canadiennes, avant la déduction des impôts et des dividendes aux non-résidents, étaient considérablement plus élevés qu'aux États-Unis, soit de 16.5 p. 100.

Je résume donc: les six indices de la reprise économique montrent que le Canada a fait, depuis le début de 1961, de plus grands progrès économiques que les États-Unis.

Je pourrais donner bien d'autres détails à ce propos. Je devrais aborder la question du commerce. A mon avis, le ministre du Commerce a accompli des merveilles dans ce domaine. En ce qui concerne les exportations et les importations, le montant global des exportations canadiennes, au titre des marchandises, pour le premier semestre de cette année, a été le plus élevé de toute l'histoire de notre pays et excède de 13 p. 100 le chiffre équivalent pour 1961. Nous connaissons aujourd'hui les chiffres du mois de juillet concernant les exportations. Voici quelle est la situation à l'heure qu'il est:

Les exportations ont encore augmenté d'une façon encourageante, passant de 518 millions en 1961 à 547 millions en juillet dernier. Ce qui est plus important peut-être, c'est que les augmentations les plus marquées se produisent dans nos expéditions vers les États-Unis dont le niveau se maintient à 20 p. 100 de plus que l'an dernier.

Il a été question de la dévaluation. A la lumière de l'expérience acquise depuis que ce programme a été mis en vigueur, tous conviendront, j'en suis sûr, que la décision prise par le gouvernement concernant la dévaluation a offert un stimulant extraordinaire à nos exportateurs et a encouragé, d'autre part, l'industrie canadienne à fabriquer au Canada des articles dont les Canadiens ont besoin et qui n'auraient pas été produits autrement.

J'aborde maintenant un sujet que le chef de l'opposition n'a pas traité, soit l'agriculture. Les prévisions de la mi-septembre concernant les principales récoltes du Canada sont extrêmement encourageantes. Les prix ont augmenté à tel point que, partout au pays, les cultivateurs vendent leurs produits plus cher qu'ils n'auraient pu l'espérer il y a quelques années. D'aucuns voudront dire: «Ah, que l'on me ramène à 1957!» Je sais ce que les cultivateurs répondraient à ces gens-là, étant donné que le revenu en argent qu'ils ont tiré de leurs opérations agricoles a atteint un niveau sans précédent, soit 2,958.5 millions de dollars, 6.4 p. 100 de plus qu'en 1960, 385 millions de plus qu'en 1957, c'est-à-dire une augmentation de 15 p. 100.

M. Teillet: Le premier ministre me laisserait-il lui poser une question?

Une voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je cite certains prix agricoles, ceux des céréales, en comparaison de 1957. Le blé du Nord n° 1 a augmenté de 35½ cents le boisseau ou de 21.7 p. 100; le seigle, de 44¾ cents le boisseau; l'avoine, de 25¾ cents; l'orge, de 38⅛ cents. Le bétail et les veaux ont augmenté d'environ 26 p. 100 au cours de la même période. Les produits laitiers, y compris le lait, ont augmenté de 27 cents les cent livres ou de 6.1 p. 100 et le gras de beurre de crémerie, de 11.3 p. 100.

M. Teillet: Le premier ministre voudrait-il à présent répondre à une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Quand j'aurai fini ma phrase, l'honorable député pourra poser sa question. Voilà la situation. Voilà pour quelle raison, avec un mépris voulu pour l'un des secteurs de l'économie canadienne les plus importants pour des centaines de milliers de personnes, le chef de l'opposition, dans son discours-marathon d'hier après-midi et hier soir, n'a pas dit un mot de cette question.

M. Teillet: Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'il entend au juste par des revenus en argent? (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout ce que je puis dire, c'est que l'expression est assez claire pour la plupart des députés.

J'arrive maintenant à une autre question concernant l'agriculture. Les députés savent que, depuis plusieurs années, je préconise la création d'une banque des vivres. Lorsque

j'ai saisi les chefs d'État de l'OTAN de cette affaire en décembre 1957—je parle de la création d'une banque des vivres de l'OTAN parce que dans le passé on a essayé en vain d'en établir une sur le plan international—je n'ai reçu qu'un faible appui, même si le communiqué en a fait mention. Voici que grâce, en grande partie, à l'initiative du Canada, la question a été présentée à l'assemblée générale des Nations Unies qui a approuvé le projet à l'unanimité. C'est là un effort en vue de nourrir les hommes qui ont faim et c'est un exemple tangible des progrès vers lesquels doivent tendre toutes les nations. Les nantis doivent aider à élever le niveau de vie des dépossédés, car dans le monde entier le communisme gagne du terrain là où les estomacs sont vides.

Je suis heureux de cette mesure. Nous l'avons préconisée dans maints et maints débats internationaux. Le 5 septembre, à New-York, une dizaine de pays se sont associés au Canada pour s'engager à couvrir 86 p. 100 des frais nécessaires pour la période d'essai. Le Canada fournira en espèces le tiers de la somme pour laquelle il s'est engagé. Ces engagements seront remplis en espèces, en denrées et en services de transport.

En pensant aux énormes quantités de blé qui étaient disponibles quand nous sommes arrivés au pouvoir et à la très forte concurrence que se font les pays producteurs de blé pour s'en défaire, je sais que la population canadienne toute entière est profondément reconnaissante au ministre de l'Agriculture des efforts qu'il a déployés. A cette initiative, l'ensemble du gouvernement a collaboré. Fondée sur un sens dynamique du commerce, elle a été assortie de l'octroi du crédit nécessaire à des débiteurs en puissance qui, dans le passé, ont toujours honoré leurs dettes. Je me souviens combien on a voulu ridiculiser le gouvernement lorsque les transactions conclues avec la Chine continentale furent annoncées. Nos adversaires prétendaient que nous n'aboutirions à rien, que c'était un rêve éphémère et nébuleux. Grâce à cette transaction, le Canada a non seulement trouvé un marché pour une quantité considérable de blé mais il a en outre vu augmenter sensiblement les emplois dans les ports et le secteur du transport.

Je n'ai pas l'intention d'aborder la question du commerce en général. Toutefois, je tiens à répéter que les mesures prises par le ministère du Commerce ont été aussi efficaces qu'adéquates. Ce ministère a obtenu l'aide de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, qui constitue une partie vitale du programme d'expansion commerciale du Canada. La Société agit dans deux domaines, celui de l'assurance des crédits à l'exportation et celui du financement à long terme des exportations. Elle offre aux exportateurs canadiens, moyennant une prime, une assurance contre les risques de non-paiement de la part de clients étrangers. Cette assurance ne coûte rien aux contribuables canadiens et les primes servent à couvrir les frais. Il serait impossible d'obtenir une assurance semblable des compagnies privées.

Au cours des douze derniers mois, la Société a assuré toutes sortes de marchandises fabriquées au Canada et valant plus de 110 millions de dollars qui ont été expédiées à plus de 90 pays étrangers. Elle s'est engagée également auprès des exportateurs canadiens pour 100 millions. Il est à espérer qu'une grande partie de ces opérations pourront être conclues au cours des prochains mois.

Outre les opérations d'assurance, cette Société gère le programme à longue échéance du gouvernement relatif au financement des exportations, autorisé il y a un peu plus d'un an aux termes de l'article 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Même si le programme de financement proprement dit n'est en vigueur que depuis très peu de temps, un certain nombre de transactions concernant l'outillage de production lourd fabriqué au Canada ont été conclues d'une manière satisfaisante. Les commandes s'élevaient à plus de 50 millions de dollars. On s'est engagé également à accorder aux exportateurs canadiens de fortes sommes supplémentaires pour l'exportation de matériel lourd dont la valeur s'élève à 75 millions de dollars. Il est fort possible que la plus grande partie de ces commandes soient remplies au Canada.

Je signale la chose, car le discours du trône fait mention d'autres mesures encore, propres à accroître le commerce, mais je ne veux pas entrer dans les détails à ce sujet. Fait digne de mention, l'obtention d'échanges et de marchés n'est pas aussi simple que voudraient nous le faire croire certains membres de l'opposition. Je me suis permis de retourner en arrière pour voir ce qui se passait pendant cet âge d'or que l'on évoque sans grand respect. Je constate qu'en 1954 M. Mitchell Sharpe, qui a été candidat libéral à Toronto et qui déjà était alors sous-ministre associé du Commerce, a prononcé devant la Chambre de commerce du Canada, réunie en congrès à Halifax, un discours sur les problèmes que suscite l'élaboration de lignes de conduite. Qu'a-t-il dit à cette occasion? Nous avons réussi à conquérir ces marchés, à promouvoir l'expansion et à amener des gens à Ottawa. C'est pour accroître nos marchés que nous avons fait cela. Nous ne nous sommes pas contentés de ne rien faire. Qu'a-t-il dit, à ce temps-là?

«Le Canada est loin d'avoir une chance égale de concurrencer les autres pays sur les marchés mondiaux, surtout aux États-Unis», a-t-il déclaré. Sous

bien des rapports, les marchés nous sont défavorables et nous devons déployer de grands efforts pour améliorer la situation non seulement en ce qui a trait aux matières premières et aux produits alimentaires, mais aussi concernant nos produits ouvrés dont bon nombre pourraient, j'en suis sûr, soutenir la concurrence s'ils n'étaient pas restreints au seul marché canadien à cause des barrières tarifaires des pays étrangers.

«Je dois avouer en toute franchise que je ne connais pas de moyen infaillible d'améliorer nos échanges commerciaux. Si vous en connaissez un qui ne restreindra en rien les marchés de nos industries d'exportation qui sont à la hauteur de la situation, je serai heureux de l'entendre et d'en préconiser l'adoption à Ottawa.»

Or à cette époque, il était sous-ministre. Le cabinet comptait alors des hommes d'envergure; j'en vois ici même deux ou trois. Ils ne connaissaient pas la solution. Par suite des efforts du présent gouvernement, nous sommes en mesure de vous exposer—je sais que le ministre du Commerce le fera par le détail —ce que nous avons fait. Nous demandons un vote de confiance sur la foi des seules mesures que mentionne le discours du trône, lesquelles, si elles sont mises en pratique, amèneront encore une nouvelle expansion de notre commerce.

Maintenant, monsieur, après avoir simplement effleuré le sujet—que le ministre traitera sous tous ses aspects—je passe à une question dont le chef de l'opposition a fait grand état hier et qui a fait l'objet de beaucoup d'attention au cours des semaines passées alors qu'on a entendu de temps à autre des manifestes au sujet du problème que présente notre position en ce qui concerne le change étranger. J'ai remarqué qu'il a fait allusion aux mesures que nous avons prises en juin au titre du programme d'austérité. Jamais je n'ai dit qu'il s'agissait d'un tel programme mais lui et ses collaborateurs l'ont ainsi qualifié. Il n'est pas hors de propos de noter que le quotidien *Times* de Victoria donne à ce sujet la réplique au chef de l'opposition. Si je comprends bien, le chef de ce journal est un grand protagoniste libéral. Voici ce qu'il dit de l'austérité:

Quiconque a introduit le mot austérité au Canada a rendu un fier service aux esprits fêlés...

L'hon. M. Flemming: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker:

...et un mauvais service à la nation. D'abord, le mot n'est pas juste, de la façon qu'on l'applique au gouvernement Diefenbaker. On n'a encore rien imposé aux Canadiens qui ressemble à des mesures d'austérité. Ce qui est plus important, en qualifiant d'austère la politique du gouvernement, les esprits fêlés peuvent la faire sembler mauvaise, cruelle et contre nature.

M. Bruce Hutchison a en maintes occasions parlé en connaissance de cause.

Même la grande majorité des Canadiens qui sont dans l'aisance, peuvent en venir à croire qu'ils éprouvent de graves difficultés si on le leur répète assez souvent.

Voici donc les deux premiers paragraphes que je recommande à l'édification des prophètes de malheur qui sont assis en face. On a employé hier des mots tels que «catastrophique» et, vraiment, on a minutieusement fouillé tout le répertoire des antonymes et des synonymes afin d'y trouver des adjectifs marquant l'exagération.

J'ai l'intention maintenant d'aborder la question de notre position à l'égard du change, laquelle a fait suite à quelque dix années d'expansion dans notre pays. Les déficits dans le domaine du commerce international et dans d'autres se sont élevés à plus de 9 millions de dollars au cours de cette période. Quand j'entends l'opposition parler de l'affreuse conduite du gouvernement à cet égard et prétendre que rien de tel ne s'était passé auparavant au Canada, je me demande si ces messieurs supposent que les députés qui siégeaient à la Chambre en 1947 ont chassé de leur mémoire le souvenir de cette année-là.

Je me souviens du discours prononcé, de Londres je crois, par le premier ministre du Canada à l'époque, dans lequel il déclarait que «tout allait bien et que des échanges plurilatéraux avaient été réalisés». Il avait à peine quitté les ondes que M. Abbott, le ministre des Finances du moment, a dit en substance «pas encore» et a imposé par décret du conseil, à l'égard duquel il n'existait juridiquement aucune autorité, les mesures les plus radicales qui aient jamais été employées relativement à l'économie de notre pays. C'est la seule fois qu'une loi a été édictée au Canada par la voix des ondes. C'était en novembre que ces mesures ont été imposées et les recouvrements ont continué jusqu'en mars 1948 avant que le Parlement adopte les mesures législatives à effet rétroactif pour les rendre légaux.

On me parle de respect du Parlement. Y a-t-il là quoi que ce soit de nouveau? Aucun de ceux qui ont lu M. Barkway n'iront prétendre, j'en suis sûr, qu'il est profondément impressionné par le gouvernement actuel. Le 30 juin, le *Citizen* d'Ottawa publiait un de ses articles intitulé «Crise financière, histoire bien connue»:

Le Canada fait face à une de ces crises financières que le reste du monde, y compris tous les pays de la zone sterling, ne connaît que trop bien.

Depuis la guerre, la Grande-Bretagne en a traversé plusieurs. Une fois, elle a été contrainte de recourir à une dévaluation énergique, et une autre fois, elle n'a évité la dévaluation qu'en haussant le taux d'escompte à un niveau qu'on n'avait encore jamais vu. L'Australie a connu des crises. A vrai dire, la majorité d'un siège que détient M. Menzies à la Chambre des représentants provient, à ce qu'on dit généralement, de ce que son gouvernement avait décidé avant les élections de maintenir la stabilité vis-à-vis de l'étranger en mettant un frein à l'expansion interne du pays.

Puis il traite du problème et en signale que la chose s'est déjà produite maintes fois. On a beaucoup parlé à ce sujet, et je crois devoir consigner au compte rendu une liste des pays qui ont dû adopter des mesures pour remédier aux problèmes que posait, ces dernières années, la balance des paiements. Cette liste comprend le Royaume-Uni, comme je l'ai déjà mentionné, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, le Mexique, les Pays-Bas, Israël, l'Union sud-africaine, le Pérou, le Pakistan, l'Espagne, la Turquie, la République arabe unie, la Yougoslavie et, en 1947, le Canada.

Je ne remplirai pas le compte rendu avec la description des divers procédés adoptés par ces pays, mais je signalerai simplement que pareille façon d'agir n'a rien d'anormal. L'initiative que nous avons prise rentrait dans le cadre des droits statutaires du gouvernement et nous n'étions pas dans la situation du gouvernement de 1947, qui a imposé ces mesures radicales sans y être aucunement autorisé par le Parlement, et sans avoir aucun pouvoir de le faire.

Que dire de 1947? L'opposition a-t-elle oublié l'épuisement considérable des réserves du Canada en devises étrangères, qui a obligé le gouvernement canadien à adopter des mesures spéciales afin d'augmenter son fonds de devises étrangères et de remplacer les réserves officielles? Les réserves ayant diminué d'une façon aussi radicale dans les deux cas, à présent, comme en 1947, il serait utile de remonter en arrière pour voir ce qui s'est passé en 1947 et vérifier par comparaison notre situation actuelle.

Le début de l'après-guerre a été caractérisé par les anomalies de la conjoncture internationale et par l'ampleur des besoins d'importation du Canada, en une prospérité sans précédent. Je fais donc mienne l'opinion de l'opposition officielle qui fait toujours état d'une période de prospérité inégalée. La situation internationale a affaibli la balance des paiements du Canada et nos réserves de change étranger ont enregistré des déficits de plus en plus marqués.

La balance des paiements du Canada a été touchée par une diminution continuelle des importations en provenance des États-Unis, attribuable à l'effervescence d'activité qui régnait alors dans notre pays. De 1946 à 1948, le Canada occupait une position excédentaire par rapport au reste du monde, tant pour le commerce des marchandises que pour les comptes courants. Toutefois, nos excédents commerciaux croissants avec le Royaume-Uni et les autres pays d'outre-mer, au titre des comptes courants, ont été surtout financés par

des prêts et n'apportaient pas de revenu courant en devises convertibles, qui pouvait servir à affermir le commerce canadien et à réduire notre déficit avec les États-Unis.

Jetons un coup d'œil aux chiffres pertinents. En 1947, d'après M. King, les choses se sont subitement détériorées: le déficit de notre commerce de marchandises avec les États-Unis est passé de 430 millions de dollars, en 1947, à 890 millions, et le déficit du compte courant, de 607 à 1,134 millions de dollars. En conséquence, les réserves de change du Canada se sont dangereusement dégarnies. Les membres de l'opposition l'ont-ils oublié? C'était l'époque qu'ils qualifient de prospère! Aujourd'hui, ils veulent vous faire croire qu'un pays prospère n'a que faire d'une balance de paiement déficitaire. Pourtant, ce n'était pas le cas en 1947. N'oublions pas combien rapidement cela s'est produit.

Le 31 décembre 1946, nos réserves officielles atteignaient, au total, 1,245 millions de dollars; en novembre 1947, elles ne renfermaient plus que 480 millions. En 1962, elles sont tombées à 1,100 millions de dollars, mais, en 1947, je le répète, elles ont descendu à 480 millions. Puis, après qu'on eut implanté le programme de conservation des changes, les réserves ont monté à 502 millions de dollars à la fin de 1947, et à 998 millions à la fin de 1948.

Ils voudraient faire croire aux Canadiens que je leur ai exposé des faits inexacts. Ils demandent «Comment se fait-il qu'un pays qui, selon vous, est prospère—tout en ayant cependant des difficultés du point de vue de l'embauche—et qui prend de l'essor, puisse en même temps se trouver dans une situation internationale à l'égard du change comme celle qui s'est produite en 1962?» La même chose s'est passée en 1947 à cet égard. En annonçant le programme, le ministre des Finances, M. Abbott, a insisté sur le fait—et je tiens à insister là-dessus à nouveau—que la position du Canada était avant tout très solide. Il était seulement nécessaire dans l'immédiat de conserver les dollars américains, en limitant les dépenses à l'égard des denrées et des services américains ainsi que du tourisme aux États-Unis jusqu'au moment où nos clients à l'étranger fussent devenus assez forts pour gagner des devises convertibles afin d'acquitter le prix des exportations canadiennes, dont nous pourrions employer le produit pour régler nos comptes avec les États-Unis.

Quel était le programme en 1947? Des restrictions sur les importations, sans aucune distinction. L'importation d'une variété de biens de consommation comme les radios, les machines à laver, les meubles, denrées déjà produites au Canada, était interdite. On avait réduit le volume des importations de divers autres produits, y compris certaines denrées

alimentaires qui étaient contingentées. Le contingentement a eu pour effet de réduire les importations des pays qui ne manquaient pas de devises américaines, tout en permettant d'accroître les importations des mêmes denrées, sous l'empire d'un contingentement, des pays qui manquaient de dollars.

Il y a eu aussi la mise en vigueur d'une taxe d'accise spéciale de 25 p. 100 sur une grande variété de denrées de consommation au Canada.

Monsieur l'Orateur, c'était en 1947. Les libéraux voudraient nous faire croire, comme ils l'ont dit partout d'un bout à l'autre du pays depuis les élections, que le gouvernement actuel a induit la population en erreur en disant que la situation était favorable, que la situation s'améliorait chez nous, que l'économie était en voie de se relever. Ils ont dit que cela ne pouvait être vrai, autrement nous n'aurions pas connu ces difficultés dans le domaine du change étranger. Je leur réponds en parlant de ce qui est survenu en 1947. On avait remis en vigueur les restrictions sur les voyages d'agrément dans les pays où le dollar américain avait cours. Je comprends qu'ils soient offusqués, car nous avons fait en 1962, par des moyens légaux, ce qu'ils ont fait illégalement en 1947. A la même époque, ils aidaient les producteurs canadiens d'or. Oh! ils se montrent scandalisés, monsieur l'Orateur, de ce que nous ayons dû emprunter. C'est terrible; ça ne s'est jamais fait auparavant. En écoutant le chef de l'opposition alors qu'il nous racontait ses histoires à dormir debout au cours d'une émission, je me suis demandé où il était en 1947.

En 1948, on avait conclu une entente avec la Banque export-import de Washington afin d'obtenir un crédit au montant de 300 millions de dollars américains, dont le Canada a utilisé une tranche de 140 millions durant le premier semestre de 1948. Par suite de la mise en œuvre du programme de conservation du change, les importations des États-Unis ont baissé de 154 millions de dollars en 1948 par rapport au total de 1947, tandis que les exportations vers les États-Unis ont augmenté de 447 millions. Voilà ce qui est arrivé alors.

Par suite de cette initiative, la pression qui s'exerçait sur les réserves canadiennes de change étranger s'est relâchée; les avoirs officiels ont augmenté de 496 millions de dollars entre la fin de 1947 et 1948, et il a été possible en 1948 de commencer à adoucir les restrictions aux importations. Cette tendance s'est maintenue en 1949. Quand on nous dit maintenant que cette situation était exceptionnelle, tout ce que je puis répondre c'est qu'en l'espace de 12 mois, à compter de 1947, le Canada a perdu presque un milliard de dollars en réserves de devises des États-Unis et d'or. Une crise s'est produite. Savait-on que cette crise s'en venait? Eh bien, on nous ne l'a pas dit. M. King disait que nous étions prêts à y faire face depuis plusieurs mois, mais personne ne nous en a dit mot.

Que représentait le programme libéral de 1947 pour les hommes d'affaires? Je me souviens très bien de cette époque, monsieur l'Orateur. Ce programme assurait aux ministres de la Couronne et à leurs fonctionnaires une mainmise étendue sur la plupart des industries importantes au Canada. Il assurait au gouvernement du Canada un droit de vie ou de mort sur l'industrie. Les hommes d'affaires, s'il y en a parmi eux qui croient que la situation actuelle est difficile, devraient se reporter à cette époque-là, car alors les hommes d'affaires étaient obligés de prouver au gouvernement que tout projet envisagé était conforme aux vues du gouvernement, dans l'intérêt de l'économie nationale, puisque autrement on ne pouvait émettre aucun permis d'importation.

Que disait M. Howe? Voici ce qu'il disait:

> Vu que notre réserve de dollars américains est limitée, il faut, en fait, la rationner.

Il ajoutait que la situation, avant la mise en œuvre du programme de 1947, était que les avoirs officiels d'or et de dollars américains diminuaient à un rythme alarmant. On peut se reporter à la législation qui fut adoptée à l'époque. Certains articles d'importation furent interdits—171 articles figurant dans le tarif des douanes. Annexe II: contingentements à l'égard des fruits, des légumes, des textiles, des produits du cuir, du savon, de la coutellerie, des montres et même du café —146 articles. Puis on a instauré un régime de permis, sous l'égide du ministre du Commerce, qui visait les biens d'équipement comme les machines, les matériaux pour la construction lourde, les pièces de machine et ainsi de suite, soit un total de 89 articles.

Voilà où en étaient les choses en 1947. Pourtant, on nous dit combien ce qui s'est passé récemment est anormal. Monsieur l'Orateur, en écoutant le chef de l'opposition raconter ses histoires tristes, je me demande quelquefois si ce sont là les sombres comparaisons d'une imagination maladive. Pourquoi ne pas regarder les choses en face? Pourquoi essayer de faire croire aux Canadiens que parce que nous avons déclaré au cours de la campagne électorale que l'économie faisait des progrès—et c'est ce qu'elle a fait et qu'elle a continué de faire depuis les élections—ces choses ne pouvaient pas se produire. Était-ce à cause d'une mauvaise administration...

L'hon. M. Martin: Oui.

L'hon. M. Pearson: Vous pouvez le dire.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...en 1947? (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: En 1962 c'était à cause d'une mauvaise gestion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qui a causé le gâchis, en 1947?

L'hon. M. Hees: Les libéraux.

Le très hon. M. Diefenbaker: Écoutez votre conscience, dirai-je à l'honorable député d'Essex-Est.

L'hon. M. Pearson: Le plein emploi.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a posé une question, c'est avec plaisir que je lui donnerai une réponse.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Martin: Vous m'avez posé une question. Ne voulez-vous point une réponse?

L'hon. M. Churchill: Vous ne pourriez pas répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce qui se passe en dehors du pays nous touche; la situation internationale nous touche; les conditions économiques qui règnent dans les autres pays nous touchent. Nous avons stabilisé le dollar.

J'entends m'attarder un instant là-dessus. Nous avons fixé le dollar à 92.5 cents américains. Ce que nous avons fait là a été d'un précieux secours aux exportateurs canadiens ainsi qu'aux producteurs canadiens qui sont en concurrence sur le marché domestique, de même qu'à l'industrie canadienne du tourisme. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de citer l'œuvre de qui que ce soit, mais je suis sûr que le député intéressé saura quel auteur j'aurai à l'esprit quand je ferai remarquer qu'il a décrit une semblable mesure à cet effet et dit qu'elle serait utile. La fixation du dollar a stabilisé davantage la situation internationale en ce domaine et la décision prise a été chaleureusement accueillie par le Fonds monétaire international, qui groupe les représentants du monde libre. Ce geste—que nos adversaires ont tant ridiculisé au cours de la campagne afin de baptiser le dollar à qui mieux mieux—a permis à nos exportations de pouvoir atteindre aux chiffres les plus élevés. Voilà ce que nous avons dit, et c'est bien ce qui est arrivé. Et nous l'avons dit à un moment où les exportations canadiennes avaient atteint un point culminant.

J'ai mentionné le tourisme il y a un instant. Que la Chambre me permette de lui citer les résultats en chiffres de la fixation du dollar. Les honorables vis-à-vis ont fait des gorges chaudes, il va sans dire. Ils ont dit que les prix allaient augmenter.

L'hon. M. Martin: Et c'est bien ce qu'ils ont fait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je vais citer des chiffres autres que des statistiques d'Essex-Est pour montrer où sont les augmentations.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Voici ce que M. Alan Field, directeur du Bureau canadien du tourisme, a déclaré à Montréal:

> Je crois que grâce à toutes les forces actuellement en œuvre, cette année, pour la première fois depuis 1951, les Américains auront dépensé plus d'argent en voyages au Canada que les Canadiens aux États-Unis et que cette industrie canadienne du tourisme qui, l'année dernière, a rapporté au Canada plus que tout autre produit d'exportation sauf le papier-journal et le blé, que cette industrie, dis-je, aura un excédent dans la balance des paiements internationaux.

C'est ce que nos vis-à-vis ont ridiculisé. Ce serait la destruction du Canada, disaient-ils! Ils ont distribué ces myriades de brochures dont ils n'osaient défendre la teneur; ils n'osaient en donner les auteurs ni avouer que c'était l'association libérale qui les avait fait imprimer. Ils les ont distribuées dans tout le pays pour montrer à quel point les prix augmenteraient. Si j'en parle c'est simplement pour qu'on comprenne mieux les événements.

Dois-je décrire encore les résultats que nous ont valu nos initiatives dans ce domaine? Je pourrais citer des extraits de différents journaux du pays. Les cultivateurs ont naturellement bénéficié . . .

L'hon. M. Pearson: Avant que le premier ministre abandonne ce sujet intéressant, voudrait-il répondre à une question?

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre répondrait-il à une question?

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est moi qui ai la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député veut invoquer le Règlement, ou soulever une question de privilège, il peut le faire, mais si le chef de l'opposition veut poser une question il reconnaîtra qu'il n'est pas autorisé à prendre autrement la parole. Je regrette mais je n'ai pas entendu ses premiers mots. S'il veut poser une question, il appartient à celui qui a la parole de décider s'il y répondra immédiatement ou non et il n'y a rien à redire, que la réponse soit donnée à ce moment-là ou ultérieurement.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai la parole.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement. Comment puis-je obtenir la permission de poser une question sans prendre la parole?

M. l'Orateur: Je suis de l'avis du chef de l'opposition: il peut prendre la parole et demander la permission de poser une question.

L'hon. M. Pearson: C'est ce que j'ai fait.

M. l'Orateur: L'honorable chef de l'opposition ne s'est pas arrêté là. S'il pose une question et si le premier ministre veut bien y répondre, tout est dans l'ordre.

L'hon. M. Pearson: A propos du rappel au Règlement, j'ai simplement dit: Puis-je poser une question au premier ministre avant qu'il abandonne cette partie de son discours? Rien de plus. J'ai sûrement le droit de prendre la parole pour dire cela.

M. l'Orateur: L'honorable chef de l'opposition a parfaitement raison, mais j'ai entendu d'autres remarques.

L'hon. M. Pearson: C'est vrai. Elles venaient de l'autre côté.

M. l'Orateur: Je ne crois pas qu'on doive s'en prendre à un seul côté de la Chambre. Les interventions viennent des deux côtés. Encore une fois, je demande aux députés de laisser parler ceux qui ont la parole. Chacun aura son tour. Le débat actuel sera long et il me semble que tout irait bien mieux si nous gardions pour une autre fois les observations étrangères au débat.

L'hon. M. Pearson: Puis-je maintenant poser au premier ministre une question qui découle de ce qu'il vient de dire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Non. Je reviendrai sur ce sujet et le chef de l'opposition aura alors l'occasion de poser sa question. Quand j'aurai fini de parler sur le présent sujet, il sera perplexe.

J'ai mentionné les avantages qui ont découlé des mesures que nous avons prises, m'abstenant de nommer qui que ce soit, car je ne voulais embarrasser personne outre mesure. J'ai failli parler de ce que les agriculteurs en pensaient, eux que le chef de l'opposition a oubliés dans son discours. Quand nous avons présenté la mesure, M. Gleave, président du syndicat agricole de la Saskatchewan, et M. T. G. Bobier, du syndicat du blé de la Saskatchewan, ont déclaré être «fort satisfaits de la méthode employée et de l'écart plus grand entre les dollars canadien et américain». Le *Star-Phoenix* de Saskatoon continue:

> En outre, grâce au nouvel escompte de 2¾ cents sur le dollar canadien, les exportateurs de blé et d'autres céréales, de bétail ou de produits laitiers seront plus en mesure de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers. Les producteurs de blé, en particulier, profiteront d'une majoration de prix qui s'élèvera à environ cinq cents le boisseau.
>
> Les deux dirigeants agricoles ont déclaré que les cultivateurs jouiraient certes d'une augmentation de prix concernant les exportations de blé puisque, aux termes de l'Accord international sur le blé, les prix sont fixés en termes de dollars américains.

D'un bout à l'autre du pays, l'industrie, qui dépend des marchés étrangers, entre autres l'industrie forestière, celle du vêtement et celle de la chimie industrielle, a profité des mesures que nous avons prises et qui ont été ridiculisées tout au long de la campagne.

Je tiens maintenant à faire le point. Dans sa livraison du 2 octobre, le *Globe and Mail* a publié un article de John A. Gibson. Hier soir, le chef de l'opposition a réclamé la fabrication de pièces d'automobile au Canada. Son parti et lui n'ont pas fait preuve d'autant d'empressement lorsqu'ils étaient au pouvoir et qu'ils ont imposé des droits d'accise élevés sur l'importation des automobiles. Où était donc le député d'Essex-Est (M. Martin) à ce temps-là? Ne faisait-il pas alors partie du cabinet? Que pense-t-il de ce souci soudain pour les vendeurs d'automobiles? Voyons un peu ce que dit un article de M. John A. Gibson publié dans le *Globe and Mail* de ce matin. Il écrit:

> C'est à qui des producteurs canadiens fabriquerait le plus de camions au Canada. Leur attitude leur est dictée par la pression des coûts engendrée par la dévaluation du dollar et la surtaxe à l'importation. Le prix de certains produits importés ne permet presque plus d'affronter la concurrence sur le marché canadien. La société Ford Motor du Canada Limitée construira à Oakville ses camions à remorque de grande puissance des séries 850 et 950 ainsi que des camions lourds classiques utilisant un moteur diesel Cummins V-6.
>
> «C'est une conséquence directe de la surtaxe, a déclaré hier un porte-parole. La *Ford Motor Company* a ajouté ces véhicules à sa production et, au lieu de les importer, nous avons décidé de les fabriquer ici».
>
> La Ford du Canada a de plus ajouté aux différents véhicules qu'elle fabrique, un autobus d'écoliers à 66 places monté sur long châssis.
>
> Pour la première fois, la *General Motors of Canada Limited* construira au Canada ses modèles de 1963 de camions diesel à grande puissance. Jusqu'ici, ces véhicules étaient importés.

Ils formulent de tels propos dans leurs discours. Nous, nous les rappelons à la réalité.

L'hon. M. Martin: Il y a plus de chômage que jamais.

L'hon. M. Fleming: Êtes-vous fou? «Tu es fou, ton grand savoir te fait déraisonner». Pauvre Paul.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aurais pensé que l'honorable député s'y connaissait un peu en matière d'automobiles et de camions, mais il semble qu'il ne se soit pas tenu à jour non plus. Permettez-moi de continuer la lecture:

> La compagnie a déclaré qu'à la suite d'études des marchés, elle avait pris, l'hiver dernier, sa décision de construire une usine ici. La dévaluation du dollar et la surtaxe grevant les importations l'ont poussée encore davantage à prendre cette décision, a dit un porte-parole.
>
> La G.M. of Canada déclare que 10 nouvelles séries comprenant 35 genres différents de tracteurs routiers et de camions seront fabriquées au Canada pour la première fois...

L'hon. M. Fleming: Vous feriez mieux de voir un médecin, Paul.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'article continue:

> La compagnie, qui a assemblé 32,000 camions de la série 1962, s'attend à en faire autant ou encore davantage au cours de 1963...

Le directeur général de *Mack Trucks of Canada Ltd.*, M. Howard Dewsbury, a déclaré: «La compagnie Mack s'adonnera à la fabrication au Canada dès le début de 1963, cela ne fait aucun doute. Nous avons l'intention de fabriquer des moteurs, des transmissions et des essieux arrière, ici au Canada.»

L'hon. M. Martin: Allez donc demander aux ouvriers des usines d'automobiles ce qu'ils pensent du présent gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: En écoutant mon honorable ami je songe à ces mots des Écritures:

Tu est fou Paul, ton grand savoir te fait déraisonner.

L'article poursuit:

M. Dewsbury a dit que la dévaluation du dollar et les surcharges sur les importations ont contribué à cette décision, tout autant que le désir de la compagnie de fabriquer au Canada beaucoup des produits qu'elle vend au pays.

Il a dit que la production des modèles robustes devrait commencer d'ici six mois. On est à faire l'examen de quatre emplacements.

La société *White Motor Co. of Canada Ltd.* devrait pouvoir terminer les premières unités de ses modèles 1500 et 4000 à son usine de Brantford au mois de décembre...

Je pourrais m'étendre davantage là-dessus. Voilà des choses que l'activité du gouvernement a rendu possibles.

Je vous demande pourquoi on nous critique comme cela? J'ai lu un livre qui a pour titre «Inquiétudes au Canada».

Il y est dit que la prime élevée du dollar canadien avait permis aux denrées importées de faire concurrence avantageusement aux denrées d'origine canadienne. Il était possible de les vendre à des prix inférieurs en dollars canadiens alors que la chose n'aurait pu se faire si le dollar canadien avait été au pair ou à rabais. Cela voulait dire aussi que les exportateurs canadiens touchaient des prix inférieurs pour leurs ventes à l'étranger quand les devises qu'ils recevaient en paiement de leurs denrées étaient converties en dollars canadiens. Ainsi, la prime du dollar canadien est désavantageuse pour nos industries d'exportation et nos fabricants nationaux. Cependant, il y a lieu de signaler un désavantage évident de la réduction du taux des changes. Une réduction importante du taux de change du dollar canadien aurait certes une répercussion certaine...

Voilà l'avis réfléchi de l'auteur d'un ouvrage.

...même s'il ne s'agit pas d'une répercussion importante, sur le coût de la vie.

Puis, voici le dernier paragraphe:

Toutefois, il est probablement juste de dire que l'augmentation des frais, ou les pertes de cette nature seraient amplement compensées par les gains économiques et psychologiques découlant d'une activité accrue de l'industrie canadienne et d'une diminution du nombre des chômeurs.

L'hon. M. Pearson: Il leur fallait attendre une campagne électorale pour agir ainsi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mon honorable ami déclare: «attendez la campagne électorale». Je réponds à la propagande mensongère qu'on a répandue. Certains ont formulé des critiques, parlé du dollar dévalué et se sont servi de mon nom de cette manière. Qu'a dit Mitchell Sharp le 26 décembre 1961? Voici ce qu'il a dit:

Le récent changement qu'a subi le taux du change a été tout à fait pour le mieux et la statistique en traduit déjà les résultats: un ralentissement du taux d'augmentation des importations et un nouvel accroissement des exportations, deux éléments favorables à l'emploi au Canada. Toutefois, ce n'est que lorsqu'on pourra compter davantage que le taux saura se maintenir à peu près à son niveau actuel qu'il faudra s'attendre à voir se manifester tous les bienfaits de ce changement longtemps retardé. Quiconque place des capitaux dans de nouveaux moyens de fabrication doit envisager de loin les facteurs qui jouent sur la concurrence tant au pays qu'à l'étranger. Le gouvernement pourrait lui venir en aide en déterminant et en établissant le taux du change qu'il se propose de maintenir.

Eh bien! c'est exactement ce que nous avons fait, cela même qui, au dire des autorités en économie du parti libéral, était la bonne voie à suivre. Mais, une fois que nous nous y étions engagés, elles ont prétendu que le Canada n'y trouverait pas son compte.

Une voix: Honte!

Le très hon. M. Diefenbaker: On me permettra ici de signaler quelque chose. Nous avons maintes fois entendu dire que si le Canada était aussi prospère que nous le disions, si, pour m'exprimer autrement, le mouvement ascendant de la prospérité s'accentuait, comment cela était-il possible? Je reviens à 1947 pour citer ce que M. Abbott a déclaré ce jour-là à la radio:

Essayons de ne pas voir nos difficultés autrement que sous leur vrai jour. Quand nous nous comparons au reste du monde, nous constatons que nous sommes très fortunes. Nos problèmes sont créés par les malheurs des autres pays et non par une faiblesse fondamentale de notre propre économie. Notre position de base est saine.

Puis il dit:

L'emploi est à son plus haut niveau.

L'hon. M. Pickersgill: Il l'était.

L'hon. M. Fleming: Et vous avez eu une crise monétaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je poursuis la lecture de la citation:

Notre production est à un niveau élevé et à un coût relativement bas. Les réalisations de notre pays durant et après la guerre sont remarquables; ces réalisations nous ont donné de l'assurance et ont rehaussé la renommée du Canada dans le monde. Conscients de nos responsabilités et confiants en notre grandeur future, efforçons-nous de rester à la hauteur en triomphant des difficultés actuelles.

Voilà ce qu'il a dit cette année-là. On m'a accusé de tromper le peuple canadien en disant qu'il y avait un regain dans l'économie puis, tout de suite après les élections, que

nous traversions une crise sur le plan du change international.

L'hon. M. Martin: Ce que le premier ministre avait nié pendant la campagne électorale.

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet, et j'en parlerai dans un instant en donnant force détails, mais ce sera plus que n'en voudra entendre le député. Permettez-moi aussi de vous rappeler un fait, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas en mains le texte où M. Mackenzie King traitait de la question lorsqu'il déclarait qu'il n'y a aucun rapport entre la prospérité et une crise qui survient soudainement. Il signalait qu'une situation semblable s'était produite dans d'autres parties du monde et qu'il fallait prendre des mesures sur-le-champ parce que le fonds des changes s'épuisait rapidement. C'est donc dans cette perspective et à la lumière de la déclaration de M. King que j'aborde la question. M. King n'a pas parlé de mauvaise administration, d'années perdues, de reprise des affaires, de dynamisme, d'audace, etc. Voici ce qu'il a dit:

De nouveaux événements sont survenus concernant l'épuisement de nos réserves de dollars américains. La question étant des plus urgentes, elle sera étudiée dès maintenant...

Aucun pays ne dépend autant des marchés mondiaux que le Canada et mon honorable ami sait fort bien que, pour aller de l'avant, notre pays doit pouvoir compter sur des marchés aussi vastes que possible. L'Accord de Genève fait époque dans le domaine des relations internationales. C'est un triomphe. Lorsque les Canadiens discutent de ces mesures d'urgence qui sont désagréables et que le gouvernement est le dernier à vouloir instaurer à ce temps-ci, il est bon qu'ils se souviennent que ce ne sont que des mesures temporaires.

Nous trouvons ensuite cette déclaration. Elle donne tort à ceux qui ont dit que j'ai essayé de leurrer les Canadiens en prétendant que l'économie était à la hausse. Que disait M. King? Je cite:

Cette situation a surgi de la prospérité que nous avons eue au pays. Si les Canadiens n'avaient pas eu d'argent à dépenser, ils n'auraient pas tant acheté aux États-Unis, surtout des articles de luxe. Je ne m'attarderai pas là-dessus ce soir, mais le gouvernement veut que les Canadiens comprennent que ces mesures d'urgence ne sont que temporaires. Ils ne doivent pas refuser de voir les plus grands avantages que nous retirerons des accords conclus à Genève.

Il ajoutait:

Comme mon honorable ami le sait bien, nous avons dû mettre les mesures d'urgence en vigueur au moment où nous l'avons fait. Nous ne pouvions pas attendre plus longtemps parce que, autrement, comme dans le cas des résolutions budgétaires, ceux qui auraient voulu faire des bénéfices excessifs auraient retiré toutes sortes d'avantages des changements qui se préparaient. Il ne s'agit pas d'une session d'urgence. Nous avons étudié cet aspect avec soin. Le gouvernement aurait pu convoquer une session d'urgence pour traiter de ces questions, mais nous estimons que les Canadiens et les honorables députés eux-mêmes préfèrent de beaucoup procéder dès maintenant à une session régulière... Nous sommes en session régulière du Parlement pour le reste de l'année...

Et qu'est-ce que M. Abbott en a dit? Il a parlé de la prospérité qui existait et a affirmé qu'il n'y avait pas de chômage. Cela se passait deux ans après la guerre durant laquelle le Japon et l'Allemagne avaient été écrasés et alors que dans d'autres régions du monde il existait une demande extraordinaire pour nos produits et nos denrées. Nous n'avions aucune difficulté à trouver des débouchés. Voici ce qu'il a dit:

J'ai souvent dit que je regrettais de me voir contraint d'insérer dans le recueil de nos statuts cette mesure fortement protectionniste, mais j'estime que ce serait insensé de ne pas reconnaître l'état d'urgence. Ce n'est pas le Canada qui a suscité cet état de choses.

J'ose croire que ces citations réfutent l'argument selon lequel on n'éprouve aucune difficulté en ce qui concerne le change étranger quand la situation économique s'améliore.

Le chef de l'opposition voulait alors poser une question.

L'hon. M. Churchill: Il l'a oublié.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il y a longtemps que le premier ministre a dépassé la question que j'avais signalée. Toutefois, il me permettra peut-être de la poser maintenant même s'il a refusé de le faire tout à l'heure. Il nous parlait des avantages qu'offraient à notre commerce étranger les mesures qu'il s'est vu contraint de prendre au cours de la campagne électorale. Nous expliquera-t-il à quoi riment les chiffres relatifs à notre solde des paiements internationaux pour les six premier mois de l'année?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis fort aise que le chef de l'opposition me pose cette question. Je m'attendais à cela de sa part, car il avait obtenu ces chiffres quand il a rendu visite au gouverneur Rasminsky.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est bien évident que le premier ministre n'a pas saisi ma question. Je lui ai demandé quels étaient les chiffres relatifs à notre solde des paiements internationaux pour les six premiers mois de l'année.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je les communiquerai, du moins ceux qui sont pertinents. J'affirme que le chef de l'opposition a interprété faussement ces renseignements. Voilà mon affirmation. (*Exclamations*)

Une voix: Répondez à la question.

L'hon. M. Pearson: Puis-je répéter ma question au premier ministre? Il ne l'a pas saisie évidemment.

Une voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député peut poser une question à celui qui a la parole; celui-ci peut accepter la question, mais c'est à lui de juger la nature de la question.

L'hon. M. Martin: Il se l'est mérité.

M. l'Orateur: Cela peut ne pas répondre aux désirs de celui qui pose la question, mais celui-ci n'est pas autorisé pour autant à demander l'application du Règlement, ni à répéter la question. Il peut formuler des observations par la suite.

L'hon. M. Pearson: Le premier ministre refuse de répondre.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai l'intention de répondre à la question avec beaucoup plus de détails que l'honorable député ne souhaitera en entendre. C'est justement un passage de mon manuscrit que j'ai bien l'intention de suivre soigneusement (*Exclamations*).

Une voix: Avez-vous peur?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, personne ne devrait se moquer, je pense, du fait que quelqu'un s'en tienne à son manuscrit après ce dont nous avons été témoins hier.

L'hon. M. Fleming: Et cela a duré trois heures!

Le très hon. M. Diefenbaker: En 1949—et je commence par cette année-là—on demandait souvent à la Chambre si la valeur du dollar canadien allait être rabaissée; or, la réponse était toujours que ce n'était pas nécessaire et qu'à vrai dire ce serait dangereux. Enfin, en 1950, il devenait évident que la valeur au pair du dollar canadien, qui était alors de 90 et 10/11c. ne pouvait pas être maintenue à cause de l'afflux considérable de capitaux américains. On a décidé alors, non pas d'établir une nouvelle valeur au pair, mais de laisser les forces du marché déterminer le taux du dollar, de jour en jour. On n'a pas fait intervenir le Fonds des changes, si ce n'est pour stabiliser le marché, de jour en jour. Cette attitude a été prise à l'époque avec l'assentiment du Fonds monétaire international, organisme établi à cette fin par l'accord de Bretton Woods auquel le Canada a adhéré en 1946. Si le Fonds a pris une telle mesure, c'est qu'il reconnaissait que le Canada se trouvait dans une situation exceptionnelle. On prévoyait alors que le Canada reviendrait à un taux fixe dès que les circonstances le permettraient. En fait, le taux est demeuré flexible pendant près de douze ans et, la plupart du temps, le dollar canadien a fait prime sur celui des États-Unis à cause des fortes entrées de devises au Canada.

[L'hon. M. Pearson.]

Au cours des premières années 50, les produits primaires du Canada ont été l'objet d'une demande exceptionnelle un peu partout dans le monde et de lourds investissements se sont faits dans ses industries de base, ce qui a provoqué une pression inflationniste. Les grandes entrées de capitaux et, de pair avec elles, les importations de biens et de services ont reflété cette demande et aidé à maintenir la pression inflationniste dans des limites raisonnables.

Par la suite, monsieur l'Orateur, la physionomie économique du monde s'est modifiée. L'Europe occidentale et le Japon étaient remis sur pied et les pénuries avaient disparu. La demande de produits de base canadiens était en perte de vitesse; le rythme des immobilisations dans les industries atteintes fléchissait; la main-d'œuvre et l'équipement devenaient de plus en plus inactifs. Dans ces conditions, on aurait dû s'attendre que le taux du change baisse et que le déficit du Canada à l'égard des opérations internationales courantes, c'est-à-dire des exportations et des importations de biens et de services, ait diminué, ce qui n'aurait pas manqué de favoriser l'utilisation accrue des moyens de production du Canada. En fait, l'entrée continuelle et massive de capitaux étrangers au pays exerçait des pressions inverses qui tendaient à maintenir à prime le dollar canadien.

En conséquence, une partie importante du programme d'expansion économique du gouvernement, en 1960 et 1961, a consisté à réduire le déficit considérable des échanges internationaux par une série de mesures conçues pour tracer la voie à un sain établissement du taux des changes à un niveau plus conforme à la situation économique de base. Ces mesures comprenaient entre autres des décisions tendant à accroître l'approvisionnement de capitaux canadiens ainsi que des taux d'intérêt raisonnables aux emprunteurs canadiens. Parallèlement, les décisions économiques des hommes d'affaires et des entreprises, s'inspirant des conditions du marché, devaient engendrer une augmentation de la production et de l'emploi au Canada.

Ces mesures visant à faciliter une orientation méthodique du taux des changes dépendaient des efforts tendant à accroître les capitaux canadiens disponibles à des taux d'intérêt raisonnables et à rendre moins attrayants les emprunts à l'étranger. Aucune de ces mesures n'entravait le libre mouvement des capitaux sur lesquels aucun contrôle ne s'exerçait.

Il a été dit dans le budget de juin 1961 que comme l'effet de ces mesures ne pourrait peut-être se faire sentir pleinement que dans quelque temps, on recourerait, si besoin était, aux

réserves du Fonds des changes pour neutraliser les tendances excessives à la hausse du taux de change. En l'occurrence, il n'a pas été nécessaire d'y recourir et les opérations de la caisse ont continué à freiner les fluctuations du taux, non à produire ces fluctuations.

La fixation d'un taux plus favorable ne constituait qu'une partie du programme d'expansion et de reprise économique que le gouvernement avait prévu pour 1960 et 1961. Alors, comme maintenant, nous estimions que la réussite du Canada dans la conjoncture mondiale dépendait de l'amélioration de la productivité et de la capacité de l'économie canadienne de soutenir la concurrence. Nous avons mis sur pied des programmes en vue d'augmenter la productivité, d'encourager la recherche, de développer et d'améliorer la formation technique, d'encourager les investissements et de stimuler les exportations. Nous poursuivons ces programmes et ces buts.

Les mesures prises pour obtenir un taux de change plus satisfaisant ont été couronnées de succès et, en 1961, nous avons pu diminuer, de façon sensible, le déficit de notre balance internationale des paiements. Cette année-là il a baissé à 92 millions. C'était la première fois depuis six ans qu'il tombait au-dessous d'un milliard, et pour la première fois depuis neuf ans nos exportations ont excédé nos importations. Je tiens à le souligner. Le surplus a été de 173 millions.

C'est à la lumière de ces faits qu'il faut voir les réserves de devises étrangères. De juin 1961, quand le budget a été déposé, jusqu'en avril 1962, le taux de change a subi des fluctuations. La situation était nouvelle pour ceux qui s'occupaient de transactions de devises, soit directement soit dans le commerce ou les investissements. Pour la première fois depuis près de dix ans, la valeur du dollar canadien en monnaie étrangère était inférieure à celle du dollar américain, et longtemps les marchés financiers tentèrent de prévoir à quel taux de change il se stabiliserait.

Le lendemain du budget de 1961, à l'ouverture de certaines bourses européennes, le dollar canadien valait quatre ou cinq cents de moins que le dollar américain. Presque aussitôt après, l'escompte était de 3 p. 100, et se maintint jusqu'en octobre. Au cours de ces trois mois, nos réserves de devises étrangère sont restées sensiblement les mêmes, atteignant environ 1,900 millions, soit à peu près à mi-chemin entre les 1,800 millions et 2,000 millions où elles se maintenaient depuis près de dix ans.

En octobre, on semblait croire que le marché, le taux de change du dollar canadien se stabiliserait probablement à peu près au pair avec le dollar américain, sans doute à cause de cette idée erronée qui a toujours eu cours, selon laquelle deux monnaies de même nom devraient valoir la même chose. Cette opinion qui prévalait sur le marché était appuyée, dans cette attente, par les milieux du commerce international, qui retardaient le paiement des effets qu'ils devaient ou qui se faisaient payer ceux qui leur étaient dus. En conséquence, le Fonds des changes accumula 186 millions de dollars américains et, à la fin d'octobre, les réserves se totalisaient à 2,111 millions de dollars; elles dépassaient donc le sommet atteint au cours de la décennie précédente. En novembre et en décembre 1961 et dans les premiers mois de 1962, le taux de change du dollar canadien baissa pour s'établir, en février, à 5 p. 100 au-dessous du dollar américain. Durant cette période, les autorités ont continué d'assurer la stabilité du marché, et les réserves de devises ont diminué modérément, d'abord, soit de 32 millions en novembre et de 23 millions en décembre, mais le rythme s'est accéléré pour atteindre 134 millions en janvier et 175 millions en février, alors qu'étaient renversés les avances et décalages dans le moment choisi au mois d'octobre précédent pour le règlement des échanges. Autrement dit, ceux qui avaient escompté que le dollar serait au pair en octobre et qui avaient acheté ou vendu leurs devises étrangères en prévision de transactions futures, ont dû se rallier à l'opinion en cours sur le marché, savoir que le dollar canadien demeurerait en-dessous du pair. En rajustant leurs positions, ils ont réduit nos réserves.

A la fin de février, nos réserves de devises étrangères s'élevaient à 1,747 millions de dollars, soit pas beaucoup moins que la moyenne des dix dernières années. En mars, le cours du change a été stable, la prime du dollar américain demeurant à environ 5 p. 100 et les opérations du fonds des changes ne dégarnissant que très peu nos réserves.

Le tableau que je viens de brosser indique comment le gouvernement avait, en mars, réussi dans une large mesure à réduire le taux du change d'une manière ordonnée et que le taux lui-même subissait l'influence des forces du marché. Autrement dit, nous en étions presque arrivés à un taux réaliste.

En avril, c'est-à-dire à peu près au moment où la campagne électorale a été lancée, le cours du change a connu une certaine instabilité et il faut en chercher la cause dans les attaques de l'opposition. On a évidemment fait des conjectures et exprimé des doutes sur le niveau auquel le taux du change se fixerait. Cela a amené le gouvernement à se demander vers la fin d'avril s'il ne serait pas souhaitable de revenir à la valeur au pair. On a signalé durant le discours du budget le 10 avril:

> Il est extrêmement difficile de déterminer et de poursuivre une politique sur le taux du change.

qui pourrait être considérée comme entièrement satisfaisante à tous égards.

Il faut avouer, monsieur l'Orateur, que les transactions économiques du Canada sur les marchés internationaux sont plus compliquées et plus étendues que celles de presque toutes les autres nations du monde compte tenu de la population. La nature et le volume de notre commerce extérieur, ainsi que le mouvement des capitaux sortant du Canada ou y entrant, et en plus la courte distance qui sépare le Canada de New-York, le marché de l'argent le plus important du monde, tous ces éléments suscitent des problèmes particuliers quand il s'agit de maintenir un taux convenable du change.

La décision de 1950 portant que le taux dépendrait des tendances du marché constituait un écart de la pratique observée généralement par les autres pays. Nous savions qu'un retour à un taux fixe serait chaleureusement accueilli par bien des gens au Canada, ainsi que par d'autres pays et d'autres marchés financiers. Dans ces circonstances, et afin de régler certaines incertitudes qui s'étaient dessinées en avril, le gouvernement a décidé, au début de mai, que le moment était venu d'établir une valeur légale pour le dollar canadien qui donnerait aux Canadiens qui s'occupent d'échanges internationaux la sécurité d'un taux fixe de change. La décision a été prise et annoncée le 2 mai, et acceptée, en vertu de l'accord de Bretton Woods, par le Fonds monétaire international, celui-ci jugeant qu'elle tenait compte des réalités.

Or, j'ai mentionné les conséquences qu'entraînerait l'action de saper la foi et la confiance par la critique, surtout en disant que la décision était immotivée.

Je signale aussi que, pendant les mois de janvier, février, mars, avril et mai, la valeur des actions et titres est tombée de plus de 100 milliards de dollars dans les bourses des États-Unis, et qu'une autre baisse, très grave, est intervenue à la mi-juin. A ce moment-là, d'après ce que m'ont appris ceux qui s'y connaissent dans ce domaine, bon nombre de gens ont dû vendre leurs avoirs canadiens afin de pouvoir faire face à la situation dans laquelle ils se trouvaient par suite de cette terrible baisse des valeurs et actions à New York. Ce grand changement s'est répété au mois de juin avec une nouvelle force.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, le premier ministre me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Pearson: Évidemment que non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Attendez que je me rasseye.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Byrne: La question, monsieur l'Orateur, est...

L'hon. M. Harkness: Il a dit: pas de question.

L'hon. M. Pearson: Laissez-le nous lire son mémoire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je citerai maintenant un extrait de la *Canadian Business Service Limited*, qu'on sait être une publication prudente. On y traite, dans le numéro du 29 juin, de la situation du change en déclarant:

L'initiative ainsi prise arrêtera, à notre avis, l'assaut sur le dollar canadien. Celui-ci a toujours été une devise forte et la situation critique qui s'est fait jour si soudainement a été précipitée par la violence du débat pré-électoral sur la politique économique, fiscale et monétaire du Canada. Si le régime actuel et les précédents ont fait bien des choses que nous désapprouvons en grande partie, ils ont aussi pris bon nombre de mesures constructives, et rien de ce qui a été fait ne tendait à affaiblir le Canada. Les dernières nouvelles nous apprennent que notre produit national brut dépasse de 8.6 p. 100 celui de l'année dernière—ce qui n'est certainement pas l'indice d'une catastrophe imminente—l'augmentation générale étant de 7 p. 100 en 1962.

Les critiques qui s'adressaient au régime conservateur étaient motivées, mais une grande partie dépassait de beaucoup les limites raisonnables et n'a fait que verser de l'huile sur le feu. Une attaque contre la devise d'un pays ressemble beaucoup à l'assaut d'une banque. Elle se nourrit de rumeurs et si on ne freine pas l'assaut, la devise—ou la banque—même la plus solide, risque de se trouver dans un grave embarras.

Nous devrions nous attendre que les chiffres des réserves de devises accusent assez rapidement une amélioration considérable. C'est cependant là matiere à conjectures. Une fois que les étrangers, cherchant à placer leurs fonds, seront rassurés sur la ligne de conduite future du gouvernement canadien, nous verrons peut-être s'exercer une pression vers la hausse sur notre dollar, qui serait tout aussi embarrassante que la récente pression dans le sens inverse. Ce n'est là, cependant, que pure conjecture—sauf que nous maintenons notre opinion: le dollar canadien est une devise *forte*.

L'hon. M. Martin: Qui est l'auteur?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je le signale tout bonnement parce qu'il s'agit d'une source objective et que cela est conforme à ce que nous avons si souvent répété pendant la campagne: «Critiquez honnêtement mais, de grâce, ne formulez pas vos critiques de façon à ruiner la réputation du Canada». Voici qui résume l'attitude de l'opposition: «Nous allons gouverner, ou, si nous n'y parvenons pas, advienne que pourra».

L'établissement d'une nouvelle valeur au pair a considérablement raffermi le marché des échanges pendant presque tout le mois de mai alors que, sur tous les tréteaux, d'un océan à l'autre, on ravalait le Canada, on minait la foi et la confiance en notre pays.

Le 1er juin, le ministre des Finances d'alors, qui détient maintenant le portefeuille de la

Justice, a formulé une déclaration qui montrait l'ampleur de la situation.

Il a fait savoir que l'incertitude régnait sur les marchés financiers du monde vers la fin de mai. C'est à cette époque que les prix ont brusquement dégringolé à la bourse de New-York, et cette baisse a eu des répercussions sur les marchés financiers de l'univers entier. Heureusement, ces perturbations n'ont pas duré longtemps, mais elles ont semé l'incertitude et l'instabilité dans nos marchés, y compris le marché des changes. En conséquence, le marché des changes était mal assuré et a dû être soutenu grâce à des ventes de nos réserves.

Permettez-moi de donner un aperçu statistique à cet égard. Je ne veux aucunement poser un précédent. Mais comme on s'en est pris à l'intégrité du gouvernement et qu'il importe de faire connaître les faits au peuple canadien, je compte entrer dans les détails. Pendant la première semaine de juin, le marché des changes est resté faible. Je me suis entretenu, à ce sujet, avec le ministre des Finances d'alors, qui a bien précisé, dans une déclaration émise le 10 juin, que le gouvernement pouvait maintenir le dollar canadien au taux de 92½c. et qu'il le ferait. On a suivi la situation de très près pendant les jours suivants, et jusqu'au milieu de la semaine qui a précédé les élections, le ministre des Finances espérait, comme moi d'ailleurs, qu'une fois terminées la campagne électorale et toutes les controverses qu'elle suscitait sur l'état de l'économie canadienne, nos réserves de changes se raffermiraient.

Et que s'est-il produit? Le 24 juin, j'ai fait à la population canadienne une déclaration qui commençait par ces mots:

> Une incertitude et une instabilité croissantes se sont manifestées dans les marchés de la finance en s'intensifiant au cours des derniers mois au point d'exiger l'adoption de mesures immédiates.

Je souligne ces mots. Puis j'ai poursuivi:

> Les opérations sur les marchés des devises ont été d'une importance exceptionnelle. Ces événements ont rendu nécessaire l'adoption d'un programme d'une grande envergure pour atténuer la pression exercée sur le dollar canadien dans le domaine du change, afin de rétablir une plus grande stabilité dans nos opérations internationales et de renflouer nos réserves de change.

Quelle était la situation à cet égard? On a dit que nous dissimulions la vérité, mais je réponds à ceux qui le prétendent en leur signalant que le montant global de devises—et j'insiste à nouveau sur le fait que cette initiative ne va pas jouer le rôle d'un précédent ni d'une façon de procéder—livrées au marché par suite des ventes de devises étrangères, du 1er au 14 juin, ce montant global, dis-je, se chiffrait à 128 millions de dollars.

A ce moment-là les attaques sont devenues plus accablantes et ont témoigné d'encore moins de sérieux. Je me souviens que l'un des industriels importants du Canada, l'honorable M. Winters, prenant la parole le 8 juin à Truro, a déclaré que le Canada «était au seuil de la faillite». Voilà le genre de déclarations provenant de gens non directement engagés dans la politique.

L'hon. M. Fulton: Qui est le traître maintenant?

Le très hon. M. Diefenbaker: L'attitude qu'il adopta eut des conséquences terribles. Les gens se sont mis à dire: «Je me demande s'il y a du vrai dans tout cela». La peur engendre la peur; c'est ainsi qu'on détruit la confiance.

Il y a quelques jours à peine, je m'entretenais avec sir Winston Churchill. Voici ce qu'il me dit alors que nous marchions côte à côte: «La seule chose à craindre est la peur elle-même».

L'hon. M. Martin: C'est Roosevelt qui a dit cela. (*Exclamations*).

L'hon. M. Pearson: Vous êtes en retard de vingt ans.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les rires grossiers démontrent bien qu'ils cherchent à susciter la peur. C'est quelques jours avant les élections que la situation a commencé de se détériorer. J'ai déjà rappelé quels étaient les chiffres entre le 1er et le 14 juin. Les élections ont eu lieu le 18 juin. Le 15 était un vendredi. Puis, les événements se sont précipités. Le montant des livraisons qui ont fait baisser nos réserves de change entre le 15 et le 22 s'élevait à 270 millions. Lorsque j'ai annoncé aux Canadiens que la situation s'était aggravée depuis quelques jours, c'était vrai. Entre le 25 et le 29, il y a eu un autre montant de 115 millions, comprenant des livraisons faites en vertu d'un contrat passé avant le 25.

L'hon. M. Martin: Et l'émission télévisé du 14 juin?

L'hon. M. Pearson: Pas un mot à ce moment-là.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens à faire remarquer que le gouverneur de la Banque du Canada, à mon su, a discuté la question à fond. Je possède un aide-mémoire de ce qui s'est passé...

L'hon. M. Pearson: Je l'ai moi aussi.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...entre lui et le chef de l'opposition, qui se trouvait connaître les faits par suite de cette entrevue.

L'hon. M. Pearson: Après les élections.

Le très hon. M. Diefenbaker: Depuis, nous avons effectué le changement. Comme je l'ai dit mot pour mot dans mon discours télévisé, «il s'est intensifié au cours des derniers jours».

Cette intensification a commencé pour de bon le 15. Le 16 était un samedi, le 17 un dimanche. Ces chiffres sont éloquents et répondent une fois pour toutes à l'allégation selon laquelle nous aurions caché en juin des choses que nous n'aurions pas portées à la connaissance de la population.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le premier ministre permettrait-il une question?

L'hon. M. Churchill: Le parti libéral s'est sali... (*Exclamations*)...

L'hon. M. Pearson: Si la situation était telle que le premier ministre l'a décrite, pourquoi n'en a-t-il rien dit lorsqu'il s'est adressé au peuple dans son discours radiodiffusé du 14 juin?

Le très hon. M. Diefenbaker: Parce que la situation n'était pas très grave alors, comme je l'ai fait remarquer... (*Exclamations*)... Que nos vis-à-vis s'exclament, mais ce que je reproche au chef de l'opposition c'est que ces difficultés se sont précipitées à cause de l'opposition qui, durant la campagne électorale, minait la force de la nation sans se soucier des conséquences de son attitude.

L'hon. M. Pearson: On ne saurait être plus mesquin! On ne saurait descendre plus bas!

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'a dit l'honorable député?

Une voix: Pourquoi ne pas nous dire la vérité?

L'hon. M. Fleming: Il a dit: «On ne saurait descendre plus bas.»

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas l'intention de parler de degré avec l'honorable député.

L'hon. M. Pearson: Moi non plus.

Une voix: Pearson a dit cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis heureux d'entendre dire d'où cela vient. On y trouve un indice de ce qu'il a fait l'été durant.

Une voix: Quelle honte!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a sali et ridiculisé. Je le remercie de nouveau parce que les Canadiens commencent à se demander: «Où est cet homme qui était renseigné?» Qu'est-il arrivé depuis? Il y a eu, au cours de ces périodes, d'autres opérations qui ont influé sur le fonds. Je cite ces chiffres pour donner une idée de l'ampleur des ventes faites sur le marché pour soutenir notre taux de change. En juillet, les réserves ont augmenté de 306 millions de dollars, dont 60 millions provenaient du montant remboursé d'avance par le gouvernement français sur les crédits que le Canada avait accordés à ce pays après la guerre. En août, nos réserves ont augmenté de 216 millions de dollars.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Monsieur l'Orateur, j'estime avoir parlé en détail de la situation, et je vais maintenant en donner un bref résumé. Nous avons fait connaître à la Chambre et au pays les mesures que nous avons prises. Dans des circonstances ordinaires, ces chiffres ne seraient pas dévoilés; ils le sont habituellement à la fin du mois. Mais étant donné la conjoncture actuelle, nous les avons révélés à la Chambre et à toute la population afin que les Canadiens sachent bien qui disait la vérité.

J'ai dit que la situation s'était améliorée et que les choses étaient encourageantes depuis l'annonce du programme. Notre tâche première maintenant c'est de faire renaître la confiance, et c'est ce qui est en train de se faire. Nos réserves s'améliorent sans cesse depuis la mise en vigueur de ces mesures. Autre indice du regain de confiance, le ministre des Finances a pu annoncer le 13 septembre que des arrangements avaient été conclus pour la vente à des acheteurs particuliers, sur le marché américain, de 250 millions de dollars d'obligations d'épargne à longue échéance émis par le Canada et portant intérêt à 5 p. 100. Grâce à l'argent que nous toucherons au cours des prochains mois par suite de la vente des nouvelles obligations, nous renforcerons nos réserves officielles de devises étrangères. Nous sommes convaincus que le Canada doit, vu l'intensification des échanges commerciaux, le chiffre très considérable des placements et la fixation du taux du change, maintenir ses réserves officielles de devises étrangères à un niveau plus élevé que durant la dernière décennie. En plaçant ces obligations sur le marché de New York, le gouvernement a bien montré aux portefeuillistes, tant au Canada qu'à l'étranger, que nous favorisons la participation de capitaux étrangers au développement économique de notre pays. Nous continuerons à faire bon accueil aux placements étrangers, mais nous nous proposons d'encourager les Canadiens à investir de plus en plus de capitaux dans les industries et les ressources du Canada. Le succès que nous avons obtenu avec cet emprunt à longue échéance, provenant du secteur privé, démontre bien que notre pays sait attirer des capitaux étrangers et témoigne hautement de sa solvabilité sur les marchés internationaux.

Grâce à ce prêt, le ministre des Finances a pu annoncer que le Canada a, de son propre chef, demandé l'autorisation de rembourser 250 millions de dollars au compte du crédit de secours de 400 millions que la Banque d'export-import de Washington lui a consenti en juin. Depuis juin, la balance de nos paiements, la production et l'embauche se sont améliorées.

Je vous expose la situation financière en général, qui s'est améliorée depuis juin. Les cours des valeurs en bourse ont augmenté, le

marché des obligations s'est raffermi et le public en général a accru sensiblement ses avoirs en obligations à long terme du gouvernement du Canada. Il y a eu deux émissions de titres de l'État, l'une de 200 millions de dollars et l'autre de 150 millions de dollars, en juillet et en septembre respectivement. Les taux d'intérêt ont décliné quelque peu, notamment sur le marché des valeurs à court terme. Grâce au déclin des taux d'intérêt sur le marché des valeurs à court terme et à l'accroissement des réserves de change, les banques ont abaissé leurs taux d'intérêt de 6 à 5½ p. 100 le 7 septembre. Je crois que nous avons tout lieu d'être fiers des résultats obtenus jusqu'ici. Tout porte à croire que notre situation financière, par rapport aux autres pays, continuera de s'améliorer. Dans l'intervalle, nous nous employons à trouver des solutions à nos problèmes de longue portée, afin de n'avoir pas à dépendre autant, à l'avenir, d'importantes rentrées de capitaux étrangers pour combler le déficit de notre compte international courant. Si le Canada réussit à résoudre ce problème avec les années, il y aura aussi amélioration au chapitre de la production et de l'embauche.

J'avais l'intention de parler aussi du Marché commun parce que le chef de l'opposition en a parlé longuement. Je n'aime pas parler aussi longtemps, mais comme je prends la parole après l'honorable député, je devrais remettre à plus tard, je crois, ma déclaration sur le Marché commun.

L'attitude que j'ai adoptée à Londres—et je résume—est conforme à la tradition observée par le passé par les chefs de notre pays. Reconnaissant la nécessité de préserver le Commonwealth et de le renforcer, on nous a convoqués afin que nous puissions exprimer nos vues sur les répercussions politiques et économiques de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nous avons exprimé nos vues calmement, tranquillement et, comme l'a déclaré M. Menzies, sans aucune rancœur. Nous avons dit à la Grande-Bretagne: le Commonwealth représente beaucoup pour nous car, en somme, c'est une idée qu'avait eue Macdonald en 1864, et le parti conservateur le sait. Macdonald avait vu se dessiner le Commonwealth. Il avait prévu le jour où le Canada et l'Australie s'associeraient avec ce qui était alors la mère-patrie pour protéger ces trésors de liberté qui caractérisent le Commonwealth depuis des années.

Je suis allé là-bas. J'ai présenté les vues du Canada. Je l'ai fait au nom de tout le Canada. On nous a demandé de communiquer nos vues sur les répercussions qu'une telle décision pourrait avoir, les changements qui pourraient être apportés, les garanties que la Grande-Bretagne devrait obtenir. Le premier ministre du Royaume-Uni a déclaré: je veux connaître vos vues; je veux savoir; il ne s'agit pas de choisir entre le Commonwealth et le Marché commun. Nous voulons connaître toutes les répercussions qu'une telle décision peut avoir; nous croyons pouvoir créer un nouveau concept en Europe mais, en même temps, nous avons donné la garantie, et nous la respectons, qu'en adhérant au marché d'Europe nous protégerons les intérêts voulus du Commonwealth; nous n'allons pas en affaiblir la structure; nous ne ferons absolument rien qui puisse lui faire perdre sa valeur.

J'ai fait connaître les vues du Canada et j'aurai très bientôt l'occasion d'en parler en détail puisque, somme toute, c'est notre parti, le parti conservateur, qui a su prendre ses positions, car il croyait en la valeur du Commonwealth. Devant le groupe des premiers ministres, j'ai parlé des besoins essentiels du Canada, précisant chaque fois qu'il n'était pas question de véto, qu'il n'y aurait pas de véto et qu'il ne fallait pas parler de véto dans le régime du Commonwealth. Étais-je le seul? Il y en a 13 autres qui partageaient les mêmes vues. Tous ont exprimé ces vues et tous étaient d'accord avec le communiqué qui montre comment la famille des nations a su grouper les peuples de diverses couleurs et religions et, par les discussions et les consultations, arriver à des conclusions avantageuses pour tous.

Je le dis bien clairement, je traiterai cette question plus longuement très bientôt, je l'espère, si la Chambre accorde sa confiance au gouvernement actuel.

Qu'envisageons-nous de faire à l'avenir? Nous avons exposé les grandes lignes de notre programme dans le discours du trône. Nous avons pour objectif le développement, l'expansion, l'essor, l'encouragement des échanges commerciaux, la création d'emplois, l'accélération de l'activité industrielle, le maintien de l'agriculture, sans compter que nous voulons donner au peuple canadien une sécurité comme jamais gouvernement n'en a donné dans la même période. Bien plus, nous continuerons à sauvegarder la nationalité canadienne—à garder le Canada—sans oublier les plus humbles citoyens du pays dans les mesures de sécurité sociale, domaine dans lequel, depuis cinq ans, nous avons plus que doublé tout ce qui s'est fait antérieurement. L'opposition proclame qu'elle est favorable à un programme d'assurance-santé. L'opposition est en faveur d'un tel programme; mais il faut dire qu'elle en parle depuis presque une génération.

L'hon. M. Fulton: Depuis plus longtemps que cela.

Une voix: Depuis 1919.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous devrions attendre que la situation économique nous le permette, je crois, pour aller plus loin et, de toute façon, que la Commission royale chargée d'enquêter sur ce sujet nous transmette son rapport afin d'éviter les écueils auxquels se sont butés les membres de l'opposition en mettant en œuvre un plan d'assurance-santé établi à la hâte dans ma propre province.

Nous croyons que le régime de sécurité sociale ne peut prendre de l'ampleur que grâce à un accroissement de la production. Nous estimons qu'il nous incombe maintenant d'accroître la production, de relever nos objectifs, nos aspirations et nos réalisations au chapitre des exportations et de rendre le Canada plus puissant que jamais au point de vue économique.

A ce qu'elle dit, l'opposition officielle se propose de voter contre nous. Nous avons signifié notre intention de créer une commission économique. C'est ce qu'ils nous ont demandé. Maintenant que nous instituons un tel organisme, ils annoncent qu'ils vont voter contre ce projet. Je le répète, l'Office d'expansion atlantique projeté donnera son avis sur le moyen d'accroître la production et de favoriser le développement de la région atlantique, dont la situation géographique requiert des mesures qui ne sont pas nécessaires ailleurs. L'Office s'occupera de questions telles que les grandes entreprises d'équipement, et effectuera notamment un relevé de l'énergie marémotrice à l'extrémité est de la baie de Fundy. L'opposition a préconisé des entreprises de ce genre pour les provinces Maritimes. Elle dit maintenant qu'elle va voter contre de tels projets. C'est ainsi qu'on fait de la politique.

Je ne puis en ce moment énumérer en détail tout ce que nous avons accompli dans le Nord. Je pourrais parler de l'expansion prodigieuse du Nord à l'heure actuelle, à la suite de la découverte de minerais, notamment 20 millions de tonnes de minerai de fer, soit la plus grande mine du monde, ou de la mise en valeur de régions septentrionales qu'on ne s'attendait jamais de pouvoir exploiter jusque-là. Je pourrais parler de l'aide qui a été accordée d'un bout à l'autre du pays grâce à des entreprises comme le projet de la rivière Rouge, le barrage de la Saskatchewan et—j'allais l'oublier—la chaussée de Chignectou... (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: C'est la chaussée de Canso et le canal de Chignecto.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il suffit de peu de choses pour distraire les esprits. Je parlais de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard et j'en ai mentionné une autre par inadvertance, mais ils peuvent continuer de rire si le cœur leur en dit. Nous avons mis au point une politique du pétrole qui a augmenté les exportations canadiennes comme jamais auparavant. Nous mettons présentement au point un plan d'exportation d'énergie électrique, qui, dans les jours à venir, contribuera dans une large mesure à égaliser d'une façon juste et raisonnable la situation actuelle à l'égard des paiements internationaux. Tout cela nous l'avons fait. Nous faisons face à de graves problèmes économiques et le Canada aura toujours de tels problèmes à régler. Je demande donc aux membres de la Chambre pourquoi l'opposition dit qu'elle proposera une motion de défiance? Arrêterons-nous le progrès, l'expansion et la croissance qui se produisent, en tenant des élections maintenant? Je ne crains pas les élections.

L'hon. M. Martin: Tenons-en donc immédiatement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis fort aise que l'on ait soulevé la question, car si je n'avais pas eu d'aide ou d'interlocuteur, je l'aurais oubliée. Je crois qu'il s'est produit un grand changement en quatre ans. Rappelons-nous comment vers la fin de janvier 1958 ils sont arrivés en déclarant qu'ils voulaient alors des élections. Puis ils ont élaboré cette modification extraordinaire exposant tous nos points faibles et qui se terminait par ces mots: «S'il vous plaît, rendez-nous nos emplois». La situation a bien changé en quatre ans. Viennent les élections, nous nous en occuperons. D'ici là, je fais observer que la Chambre a des responsabilités. On nous a élus pour aller de l'avant. Unissons-nous avec confiance et détermination pour placer le Canada au-dessus de la politicaillerie. Laissons l'intérêt national guider la conscience de ceux qui voteront sur cette question. J'ai tenté de vous exposer la situation telle que je la comprends. Nous comptons présenter nos mesures à la Chambre dans le plus bref délai possible. Nous avons l'intention de ne pas esquiver les nécessités de l'heure. Nous comptons adopter la même ligne de conduite qu'en 1957, en soumettant à la Chambre les mesures que nous jugerons appropriées et en demandant l'appui de la Chambre.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à ce que certains endossent leur armure électorale, mais je crois que notre devoir actuel est de nous efforcer de faire adopter le programme législatif. Qu'on nous donne l'occasion de présenter un budget. Permettons au Canada d'aller de l'avant comme il le fait à l'heure actuelle et comme l'indiquent tous les renseignements à ce

sujet. Voilà mon message à la Chambre aujourd'hui.

M. Robert N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à vous féliciter de votre élection au poste éminent que vous occupez dans cette enceinte. Je sais que vous perpétuerez la tradition établie par vos prédécesseurs. Je félicite également les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Waterloo-Sud (M. Chaplin) et de Nicolet-Yamaska (M. Vincent). Leur premier discours a été un succès, et je les en félicite sincèrement. Ces deux messieurs ont parlé beaucoup plus sensément que les orateurs qui les ont suivis. La population du Canada en a assez du verbiage perpétuel des politiciens qui se soucient plus de maintenir une machine politique usée que de régler de façon pratique et efficace les affaires de la nation.

Nouveau député, je veux exprimer ma satisfaction pour la réception amicale que m'ont faite les députés de toutes les parties de la Chambre, anciens comme novices. J'ajoute que ces remerciements s'adressent non seulement aux députés eux-mêmes, mais à leurs femmes et au personnel du Parlement. Ils nous ont certes fait sentir à l'aise dans notre capitale et sur la colline parlementaire. Je le répète, je suis bien plus impressionné par la bienveillance et l'accueil chaleureux des députés que je ne le suis par certains des procédés et jargons politiques que nous avons pu voir et entendre ces derniers jours. Cela me rappelle un cultivateur de mes voisins qui, un jour l'an dernier, regardant avec moi les champs desséchés, leva la tête, contempla les nuages noirs et dit: «Beaucoup de tonnerre et de vent, mais pas de pluie.» Un déluge de mots dans un désert d'idées.

La plupart des gens aiment les débats et les combats en temps et lieu, mais les Canadiens seront sûrement mécontents d'apprendre qu'une partie de l'énorme montant d'argent que requiert le fonctionnement du Parlement permet à une couple de leurs concitoyens de se livrer un combat personnel. Pour ma part, je tiens à dire que certains de mes collègues et moi-même sommes ici pour accomplir quelque chose, pour nous attaquer aux problèmes internes du pays afin de raffermir sa position dans un monde troublé. Nous ne sommes pas ici pour perdre notre temps à des insignifiances. Une bonne part de ce que nous avons entendu depuis deux jours n'intéresse que la petite politique de parti, et pendant ce temps-là le monde s'écroule à nos pieds. Monsieur l'Orateur, nous avons eu le spectacle de deux chiens de garde qui se disputent pour savoir lequel va protéger la maison, pendant que cette maison est en flammes. Ce sont des mesures pratiques qu'il nous faut.

Avant de présenter un amendement à la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle (M. Pearson), qu'il me soit permis de féliciter le gouvernement pour le contenu littéraire, l'imprécision et la portée générale du discours du trône. C'est un trompe-l'œil bien conçu pour dissimuler ses imperfections et ses omissions. C'est une confession d'échec. Pour la plus grande partie, c'est un ramassis des programmes électoraux de 1957 et de 1958 ainsi que de tous les discours du trône qui ont été prononcés depuis. Si le gouvernement avait réalisé ses précédentes promesses électorales, de même que les promesses et les assurances contenues dans les discours du trône qui se sont succédé depuis 1957, il aurait pu se dispenser des quatre cinquièmes du discours du trône de cette année, car ils auraient été superflus. C'est, de la part du gouvernement, reconnaître qu'il s'attend d'être renversé avant de pouvoir rédiger un autre discours du trône. D'autre part, il est bien évident aussi que le chef de l'opposition officielle est décidé à abréger autant que possible la présente législature.

Il a dit que son premier devoir envers le Parlement, c'était de s'opposer au gouvernement. Je ne partage pas l'avis de l'honorable député. J'ai été élu et j'estime qu'il est de mon devoir de représenter mes commettants et, d'autre part, de protéger, en tant que Canadien, les intérêts de mon pays. Je dois cependant féliciter le chef de l'opposition officielle et le premier ministre de leurs discours fort éloquents. En fait, je ne crois pas les avoir entendus parler dans un meilleur style oratoire. Je dois dire cependant que tout ce que j'ai entendu me laisse froid. A la vérité, c'est assez déprimant.

Je me réjouis de ce que les Canadiens n'aient pas eu l'occasion de suivre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône à la télévision. S'ils avaient pu le faire, ils auraient cru peut-être qu'ils captaient La Havane, où l'on a l'habitude d'écouter des tirades qui durent trois ou quatre heures. Le ministre du Revenu national (M. Flemming) ferait bien peut-être de songer à trouver un commanditaire pour la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes. C'est vraiment un spectacle. C'est épouvantable de penser que les choses se passent ainsi dans une institution démocratique qui est censée s'attaquer aux problèmes dont dépend l'avenir du pays. Si je pouvais vraiment ajouter foi aux paroles du chef de l'opposition, ce serait plus facile pour moi de sympathiser avec lui. Il crie au public: «Il faut avoir des élections dès maintenant». Aux membres de son propre parti, il dit autre chose. Du moins *La Femme Libérale,* vol.

XVI, nº 3 (septembre 1962) lui attribue-t-elle les mots que voici:

Lorsque nous nous réunirons à Québec...

Il s'agit du congrès national.

...le Parlement sera en session depuis un mois. Quelle sera alors la situation? Nous saurons sans doute mieux alors à quoi nous en tenir quant à nos perspectives d'avenir.

Il n'est pas étonnant que la population ne s'y reconnaisse pas. Aussi ai-je la conviction que si nous lâchions maintenant les deux vieux partis dans de nouvelles élections, cela ne ferait que porter à son comble la confusion qui règne actuellement. Lorsque le public aura entendu pendant quelques mois encore le genre de discours qu'on nous a servis hier et aujourd'hui, peut-être aura-t-il tôt fait de se rendre compte qu'il n'y a absolument rien à espérer des vieux partis. Je pense qu'il ne serait pas mauvais qu'ils ajoutent le nom de «Colomb» à leur nom. Au moins le nom de ce célèbre découvreur d'un autre siècle conférerait-il une certaine dignité aux noms de ces partis. On le reconnaît pour un homme qui, parti à l'aventure, aborda sur une rive inconnue, le tout grâce à des fonds d'emprunt.

D'après les journaux de vendredi dernier, le chef de l'opposition officielle aurait dit, à propos des observations que moi-même j'avais faites au sujet d'une motion de censure, ce qui suit: «J'ai peine à suivre les créditistes». Il a eu beaucoup de mal à les suivre dans le Québec lors des dernières élections et, viennent les prochaines, il en aura encore davantage, non seulement dans le Québec, mais partout au pays.

Il me vient à l'esprit une aventure qui m'est arrivée il y a quelques années déjà, alors que je me rendais dans le Sud des États-Unis pour y prononcer un discours. Après avoir emprunté l'avion jusqu'à l'une des grandes villes, j'ai dû me procurer une voiture pour poursuivre ma route jusqu'à la petite ville où j'allais porter la parole. Il commençait à se faire tard et, comme je roulais seul sur la route, je me suis mis à me demander au juste où je me trouvais. J'ai ensuite arrêté et me suis adressé à un petit bonhomme noir. La plupart des gens dans l'État en question sont des Noirs. Sans trop y penser, je lui ai demandé: «Fiston, peut-tu me dire où je suis?» Le petit bonhomme m'a regardé d'un air curieux, puis il a fini par me pointer de son petit doigt noir en me disant: «Mais vous êtes là, monsieur.» Désolé de m'être montré si bête dans ma façon de poser une question, j'ai repris mon chemin. Un peu plus loin, j'ai rencontré un homme noir. En y mettant le soin, je lui ai demandé comment je pouvais me rendre d'où j'étais à où j'allais. Il m'a dit: «Rien de plus facile. Tout ce que vous avez à faire, c'est de suivre cette route environ un mille, puis de tourner à droite, Oh, cette route est fermée. Vous ne pouvez la prendre. Vous devrez donc rebrousser chemin un mille, puis tourner à gauche». S'étant arrêté, il ajouta: «Vous ne pouvez prendre cette route-là non plus». L'air aussi perdu que mon petit ami de tout à l'heure, il me dit: «D'où vous êtes, je pense que vous ne pouvez vous rendre où vous allez».

C'est exactement la position où se trouvent nos chers vieux partis politiques. Le Canada a désespérément besoin d'une orientation politique au lieu des déclamations verbeuses que nous avons entendues dans cette enceinte sacrée hier et aujourd'hui. N'ayons pas peur de regarder les choses en face. N'oublions pas que la démocratie, ce n'est pas seulement le gouvernement représentatif; c'est aussi le gouvernement responsable. S'il fut un temps dans l'histoire de notre pays où cette Chambre a dû se montrer à la hauteur de ses responsabilités, c'est bien aujourd'hui. Notre parti est décidé à sacrifier l'opportunisme politique aux besoins du Canada et des Canadiens.

En principe, la situation du Canada est exceptionnelle et enviable. Il dispose de ressources vastes et diverses, encore à peine touchées. Peu ou pas de pays ont un potentiel de développement matériel comparable au nôtre. Si ce que nous avons entendu aujourd'hui au sujet de notre admirable situation économique est vrai, tout va bien, je suppose. Ce n'est pas ce que pensent aujourd'hui les Canadiens. C'est ce que les électeurs n'ont pas compris en votant le 18 juin, sans quoi les résultats auraient été bien différents. L'intégrité et la valeur des hommes n'est certes pas à mettre en doute. C'est vrai aussi bien ici qu'à l'étranger. Durant les nombreuses années que j'ai passées outre-mer, j'ai pu me rendre compte que les Canadiens auraient su éveiller la confiance et l'amitié dans le monde entier. Grâce à son esprit entreprenant, son intégrité et son amabilité, le peuple canadien a su se créer une réputation enviable. Le riche héritage et la double culture qui nous viennent de nos deux mères-patries par delà l'Atlantique, sans compter l'apport que nous ont fait au cours des époques les Canadiens originaires de bien d'autres pays, nous ont permis des réalisations solides qui inspirent confiance et parlent d'elles-mêmes. Le monde agité dans lequel nous vivons donne peu de points de comparaison. Nos ressources humaines, combinées à nos ressources matérielles, peuvent nous permettre d'obtenir un niveau de vie plus élevé ainsi qu'une stabilité économique et des progrès plus grands que ceux que nous avons atteints jusqu'ici.

[M. Thompson.]

C'est la tâche qui nous attend aujourd'hui. Mesurons-là et attaquons-nous aux choses qui sont importantes. Le devoir qui s'impose à notre génération est de prouver que le régime démocratique peut combler les besoins et résoudre les problèmes d'un peuple, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel, et cela importe non seulement ici mais encore à l'étranger également à titre d'exemple. Je veux parler d'un mode de vie qui permettra à tous les Canadiens de se mettre à l'œuvre et d'aider à assurer à l'humanité une vie paisible et sa survivance à une époque où il est possible de tout détruire, y compris les hommes.

L'histoire et le progrès prouvent que la majorité n'a pas toujours raison et, sans la détermination et la fermeté des minorités qui se sont battues pour la sauvegarde des choses qu'elles croyaient justes, nous n'aurions pas atteint un si haut degré de civilisation.

Je vous rappelle également, monsieur l'Orateur, que ce progrès a été accompli en dépit d'une opposition tenace et même d'amers préjugés, dictés par la tradition qui se cramponnait aux choses passé. Cela ne veut pas dire que nous devons tout rejeter du passé, mais seulement que nous donnons trop souvent notre appui à des idées et à des institutions désuètes qui ne répondent plus aux besoins qui leur ont donné naissance. J'aimerais vous rappeler aussi que si les deux vieux partis répondaient à nos aspirations actuelles de façon satisfaisante, les partis minoritaires qui siègent à la Chambre n'auraient pas leur raison d'être. Le fait que lors des dernières élections plus du quart des Canadiens ont exprimé le mécontentement qu'ils éprouvent à l'égard des vieux partis prouve amplement ce que j'avance. Depuis la Confédération, le Canada a été gouverné alternativement par l'un ou l'autre des vieux partis.

Par conséquent, ils doivent accepter la pleine responsabilité des problèmes auxquels nous sommes aux prises aujourd'hui et qui, j'en suis convaincu, existent toujours, car autrement nous pourrions nous débarrasser de ce mot «austérité» et connaître la prospérité. Tous les partis responsables du gouvernement du pays auraient pu et auraient dû empêcher, par des initiatives efficaces, ces problèmes sociaux, économiques et financiers de se produire.

A l'époque sombre de la grande crise des années 30, les Canadiens ont élu un gouvernement conservateur, après que les libéraux se furent révélés incapables de régler les problèmes du temps. Les conservateurs—j'étais tout jeune mais je m'en souviens très bien—soutenaient qu'ils pouvaient régler le problème de la pauvreté qui existait au sein de l'abondance. En moins de cinq ans, ce gouvernement conservateur connaissait un échec lamentable, de sorte qu'en 1935 il était battu, et un gouvernement libéral eut alors l'occasion de prouver qu'il pouvait réussir là où les conservateurs avaient échoué.

J'étais jeune instituteur à l'époque, et je m'intéressais de très près à ce qui se passait, non seulement parce que mon propre bien-être était en cause mais parce que nombre de mes copains, qui n'avaient pas eu la chance d'obtenir le peu d'instruction que j'avais, faisaient la queue pour obtenir de la soupe et du pain, ou parcouraient le pays dans les wagons de marchandises pour chercher du travail et gagner leur vie honnêtement. Cependant, nous nous sommes bientôt rendu compte que, si le parti au pouvoir n'était plus le même, tout le reste continuait comme avant. Le gouvernement de feu le premier ministre Mackenzie King n'a pas fait mieux que celui de feu le premier ministre R. B. Bennett, lorsqu'il s'est agi d'envisager la nécessité de procéder aux réformes nécessaires pour corriger les défauts évidents et renforcer l'économie, ce qui a amené la crise aiguë que nous avons connue au sein d'une abondance réelle.

Puis est venue la seconde guerre mondiale. Les problèmes nationaux ont été mis de côté. Je ne cesse jamais de m'émerveiller quand je constate que nous pouvions répondre à nos besoins, et assurer une administration positive, nécessaire en temps de guerre, alors que nous ne pouvions pas le faire en temps de paix. Rien n'était trop bon pour nous, jeunes gens, à qui l'on demandait de combattre les forces de la dictature qui menaçaient de conduire le monde au gouffre. C'était une tout autre affaire que lorsqu'il s'agissait de réclamer la chance de combattre ces ennemis que sont le chômage, la faim et la privation.

Après la guerre, l'économie canadienne a connu une période de grande activité et de progrès, attribuable d'une part à une accumulation notable d'épargnes de guerre, auxquelles ne correspondait pas une quantité suffisante de biens de consommation et, d'autre part, à la vaste expansion des biens d'équipement, chose qui, de toute nécessité, avait été négligée pendant la guerre. Vers 1955, on avait réduit l'écart qui existait dans la production industrielle, qui était devenue supérieure au pouvoir d'achat des consommateurs. Ainsi, la prospérité d'après-guerre commençait-elle à ralentir. De nouveau, le cycle du ralentissement industriel et de l'argent rare a fait son apparition, ramenant à la surface les vieux problèmes des années 30. Les stocks se sont accumulés et l'industrie a ralenti, malgré des achats à crédit exagérés de la part des Canadiens, pratique qui est alors devenue courante. La population s'est rendu compte que les libéraux n'avaient pas de programme

efficace à présenter, si ce n'est un autre cycle de récession.

Entre-temps, les conservateurs, alors dans l'opposition, dont bon nombre sont ici aujourd'hui, critiquaient violemment le gouvernement de ne pas avoir réussi à guérir efficacement les maux économiques dont souffrait la nation. Ils criaient sur les toits qu'ils connaissaient les réponses aux problèmes et que, pourvu qu'ils aient l'occasion de former un gouvernement, ils pourraient sans aucun doute les résoudre. C'est ainsi qu'en 1957 la population du Canada a décidé de leur accorder une nouvelle chance, d'abord en tant que gouvernement minoritaire puis, en 1958, ils ont obtenu la plus forte majorité qu'un parti ait jamais obtenue dans l'histoire du Canada.

Ce qui s'est produit durant les cinq dernières années, c'est-à-dire depuis 1958, constitue l'un des plus tristes échecs qu'une administration publique ait jamais connu dans l'histoire du Canada, à l'égard de ses obligations et responsabilités dans la solution des grands problèmes économiques et sociaux avec lesquels notre pays était aux prises en 1957. Chose étonnante, les conservateurs connaissaient tous les remèdes au problème du chômage, lorsqu'ils occupaient les banquettes de l'opposition. On se rappellera qu'avant leur accession au pouvoir, ils disaient tenir la solution globale aux déficits du commerce international. Dans le seul domaine des opérations étrangères, notre déficit a augmenté d'environ sept milliards durant ces cinq années, et la dette totale du gouvernement à tous les niveaux—y compris la dette des consommateurs et la dette hypothécaire—s'est accrue de presque 19 milliards. La masse des disponibilités monétaires de notre pays est inférieure de 4 milliards à l'augmentation que notre dette a connue durant ces cinq années, à tous les niveaux.

Cette dette totale des Canadiens s'élève à quelque 34 milliards, sur lesquels nous payons plus de 2 millions et demi d'intérêt chaque jour de notre vie. Plus alarmante encore est l'augmentation rapide du coût de l'administration à tous les échelons, ce qui dénote que les politiques actuelles ne peuvent qu'alourdir encore le fardeau de cette dette, peu importe lequel des deux vieux partis gouverne le pays. A vrai dire, le fardeau s'alourdira encore plus vite si nous revenons à un gouvernement libéral, à cause des promesses dont on nous a fait part et qui, si elles allaient s'accomplir, grossiraient, nous a-t-on dit, nos dépenses de plus d'un milliard de dollars.

Ce qui est inquiétant aujourd'hui, messieurs, c'est ceci: Si vous faites la somme de tout l'argent que les Canadiens gagnent et celle de tout l'argent que les gouvernements du Canada dépensent, vous constaterez que 45 cents environ de chaque dollar sont versés par les personnes qui gagnent ces dollars aux gouvernements qui leur assurent les services officiels. Eh bien, les annales de l'histoire et de l'économique nous enseignent que jamais nation ou empire n'a pu survivre en tant que société libre, dans le passé, quand il lui fallait au delà de la moitié des revenus de la population pour défrayer son gouvernement. Ensuite, les faits et le bon sens nous disent que nous ne saurions continuer d'agir comme nous le faisons si nous devons conserver notre régime de liberté. Il est impossible et futile de croire que c'est en persistant dans cette voie qui a produit et favorisé le mal dont nous souffrons que nous allons le guérir. C'est le philosophe grec Démosthène qui a demandé: «Êtes-vous à ce point dépourvu d'intelligence, hommes d'Athènes, que vous puissiez espérer voir les mêmes politiques qui ont conduit notre État du succès à la faillite nous élever de la faillite au succès?»

Ce régime de la dette détruit le fondement même de nos institutions démocratiques et mine l'esprit d'initiative de notre population. Il a très certainement affaibli la confiance des Canadiens envers leur propre économie, à tel point que nous sommes aujourd'hui satisfaits de placer nos économies dans la dette de notre financement par déficits plutôt que dans la mise en valeur des ressources de notre pays. Au Canada, plus de la moitié de tout l'argent dort dans des placements improductifs comme les comptes d'épargne de nos banques et sociétés de fiducie ainsi que dans des placements créateurs de dette.

Si nous avions la confiance qu'à titre de Canadiens nous devons avoir dans l'économie de notre pays, nos économies seraient employées à la mise en valeur du Canada et de ses ressources afin de nous procurer un plus haut niveau de vie. L'argent est pour nous le seul moyen de répartir notre production, c'est-à-dire l'argent comprenant devises et crédit. A mesure que notre économie grandit, il faut une augmentation parallèle du montant d'argent. Toutefois, la politique d'argent rare préconisée par le présent programme d'austérité ainsi que les taux d'intérêts déraisonnables que nous devons payer pour tout ne réussiront qu'à perpétuer cette situation qui se détériore sans cesse. La condition première d'une économie équilibrée est l'existence d'un pouvoir d'achat suffisant pour distribuer la production. Ce n'est pas ce que nous avons. Il en résulte que notre économie est chancelante et stagnante.

Je sais que l'on compte dans cette Chambre de nombreux députés qui ont une longue expérience politique. Il y en a d'autres bardés de diplômes en économie. Je ne me réclame ni d'un groupe ni de l'autre. Mais à

titre d'étudiant perpétuel à l'école de l'économie pratique et des affaires saines, je serai peut-être en mesure de donner quelques conseils utiles. L'une des premières leçons que la froide réalité de cette école me donna, la voici résumée à ma façon: si mes dépenses d'entretien sont plus élevées que mes rentrées, mon entretien causera ma ruine. Comment peut-on supprimer des dettes en en faisant de plus grandes?

Je félicite le gouvernement de dire que le budget doit être équilibré. C'était le principal reproche que faisait au discours du trône le député aspirant au siège vide de l'autre côté de la Chambre. Il critiquait le gouvernement qui cherchait à équilibrer le budget. Si la prospérité du pays dépend de l'aggravation de sa dette, si une lourde dette qui ne s'éteint jamais doit être notre destinée, mieux vaut alors s'en remettre tout de suite aux hommes d'État et faire de chaque individu l'esclave du gouvernement, plutôt que de prolonger l'agonie d'une mort lente. Toutefois, je suis convaincu que cela ne doit pas nécessairement être notre sort et que ce ne sera pas notre sort.

Il y a un moyen d'avancer que nous devons adopter, avant qu'il soit trop tard, un moyen de donner à chaque homme la sécurité sans dette, tout en sauvegardant sa liberté personnelle. C'est le moyen proposé par le Crédit social. Toutefois, à propos de budget équilibré, de quel droit le gouvernement le proclame-t-il comme son objectif alors que, ces cinq dernières années, il a créé des déficits plus grands que tous ceux qui ont jamais été accumulés dans une période de même étendue durant les annales de notre histoire? La plus forte augmentation au Canada entre le 1er janvier 1957 et le 30 juin 1962 a bien été celle qui s'élève à 18,990 millions de dollars. Notre dette outre-mer est de 6,988 millions. Les obligations directes du gouvernement fédéral ou garanties par lui atteignent 3,060 millions. La dette directe et indirecte des provinces est de 2,402 millions, celle des municipalités de 2,348 millions. La dette des consommateurs, y compris les prêts consentis aux particuliers par les banques et les associations de crédit, s'élève à 2,702 millions. Cela représente un total d'environ 19 milliards en cinq ans à peine.

Il est inutile de prétendre que le parti libéral a fait mieux que les conservateurs à l'égard de la dette. Sous une succession de gouvernements libéraux, la dette nationale a augmenté d'au moins 10,898 millions entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1956.

Une voix: C'était la guerre.

M. Thompson: Vous pouvez dire que c'était la guerre. C'est vrai, mais il n'en reste pas moins que la majeure partie de la dette a été contractée au cours de ces années-là. Il est permis, dites-vous, de s'endetter durant une guerre, mais certains prétendent qu'après la guerre la dette a été diminuée. Ce n'est pas vrai.

Au début de la dernière guerre, les membres du parti que je dirige ont protesté vigoureusement contre l'adoption d'une méthode de financement en temps de guerre qui plongerait le pays dans les dettes. Ils ont soutenu qu'un gouvernement qui avait le pouvoir d'émettre une obligation avait aussi celui d'émettre des billets de banque et d'accorder des crédits. N'eût été l'inflation que cette méthode de financement a entraînée, les libéraux n'auraient pu diriger le pays aussi bien qu'ils l'ont fait dans l'après-guerre.

Les choses étant ce qu'elles sont, nous devons en toute justice tenir carrément le gouvernement libéral responsable dans une large mesure, mais pas entièrement, du fardeau écrasant de notre dette nationale. Prenons l'exemple du gouvernement libéral de la province de Québec. Il a, dans l'espace de deux ans, augmenté la dette de la province d'une somme supérieure à la dette totale des 93 années précédentes.

Comment peut-on établir et renforcer l'entreprise privée en décourageant l'initiative par un régime d'argent cher et de taux d'intérêt élevés et en encourageant les intérêts et les monopoles établis depuis longtemps. Au dire du premier ministre, la grande question avant les dernières élections était l'opposition entre l'entreprise privée et le socialisme, mais ce n'est pas là un élément de controverse si l'on s'attend que l'entreprise privée survivra dans la conjoncture actuelle, alors que ceux qui se disent les défenseurs de l'entreprise privée sont devenus ceux du socialisme.

Un exemple frappant, c'est l'uniformisation de l'impôt frappant le secteur public et le secteur privé, question qui fait l'objet d'un débat actuellement dans la province de Québec où un gouvernement libéral est au pouvoir. Si les consommateurs qui achètent l'énergie électrique d'entreprises privées doivent payer pour toute majoration du coût de l'électricité alors que les clients des sociétés d'État n'acquittent pas leur part de l'impôt sur les compagnies privées, comment l'entreprise privée pourra-t-elle survivre? Pourquoi les uns seraient-ils tenus de payer un impôt dont les autres sont exempts? Non seulement est-il urgent d'uniformiser l'impôt, mais cela encouragera fortement la mise en valeur.

On vient d'instituer une commission royale d'enquête sur l'impôt, mais les membres de notre parti estiment que nous ne pouvons pas attendre que cette commission fasse des recommandations—ce qui pourrait prendre plus d'une couple d'années—pour apporter des modifications au régime fiscal.

Je suis heureux de constater que l'on a enfin décidé d'entreprendre l'aménagement du Columbia. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a fait rien d'autre que de se montrer pratique dans ce qu'il a préconisé. Refuser d'exporter une source inépuisable d'énergie est inconcevable lorsque l'on permet l'exportation de ressources qui s'épuisent, comme le pétrole et le gaz. Cependant, il vaut d'être signalé, à ce propos, que l'énergie exportée, dans ce cas, n'est même pas produite au Canada. Il s'agit plutôt d'énergie excédentaire fabriquée aux États-Unis, au barrage de Libby, et qui est envoyée au Canada comme la part qui lui revient.

Espérons que le gouvernement jugera aussi à propos de jouer son rôle dans la mise en marche immédiate d'un projet d'aménagement intéressant les deux cours d'eau. Le Canada en a un besoin vital pour développer ses industries et créer plus d'emplois. Ici, j'aimerais aussi rappeler au gouvernement que tout espoir de créer un réseau électrique national vraiment utile dépendra largement de la mise en valeur immédiate de la rivière de la Paix et du fleuve Columbia.

J'ai noté avec satisfaction que le premier ministre a donné à la Chambre l'assurance que des mesures législatives seront présentées en conformité des recommandations pratiques que renferme le rapport de la Commission O'Leary en ce qui concerne la publication de revues au Canada.

Selon le discours du trône, la prospérité et l'expansion du Canada, en fin de compte, reposent pour une bonne part sur ses exportations. Me dira-t-on comment nous pourrons augmenter nos exportations si dans le même temps nous dressons des barrières douanières encore plus élevées? C'est l'échange des denrées qui constitue la seule base véritable du commerce international. La prospérité et l'expansion du Canada dépendent de notre capacité de croître et de la capacité des Canadiens de consommer les biens qu'ils sont en mesure de produire. Il nous faut prendre de l'expansion si nous voulons survivre. Le Crédit social estime qu'un progrès constant est subordonné à une expansion et une croissance continuelles. C'est une loi fondamentale de la création divine que notre commerce et notre économie doivent être orientés vers cette fin.

Nous sommes donc d'avis que le Canada ne connaîtra la prospérité et le progrès que si la balance commerciale est favorable, et que si les consommateurs canadiens possèdent l'argent nécessaire pour acheter ce qu'ils sont capables de produire. En deuxième lieu, la prospérité et le progrès exigent une baisse générale du coût de la vie, ce qui signifie qu'il faut mettre fin aux tendances inflationnistes actuelles et aussi réduire les impôts.

Les modifications à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation seront très utiles, mais il importe de s'occuper aussi des problèmes de règlement.

Il y aurait lieu de noter que les propositions d'ordre financier pour le Commonwealth présentées récemment par le chancelier Maudlin du Royaume-Uni méritent examen. De même que le Canada était aux prises avec des difficultés internes dans les années trente à cause de l'étalon-or, nous éprouvons aujourd'hui des difficultés à l'étranger pour la même raison.

Une économie florissante exige comme condition primordiale, la plus grande liberté des échanges de denrées et de services. Il faut remplacer l'ancien régime de tarifs élevés et d'isolation économique par des conditions nouvelles et plus libres de commerce. Le Commonwealth faiblit autour de nous et son influence décroît pour la simple raison que nous n'avons ni le courage ni la prévoyance de nous lancer vers ce qui est évident. Le premier ministre, M. Diefenbaker, a manqué une magnifique occasion de montrer la voie à suivre, à la récente conférence de Londres, tout simplement parce qu'il ne peut se libérer de l'indécision rationalisante qui a toujours marqué son gouvernement. Aujourd'hui, la libéralisation des échanges commerciaux ne doit pas se restreindre au Commonwealth, mais aussi embrasser les États-Unis, l'hémisphère occidental et les autres nations amies; il faut qu'elle commence quelque part.

Nous devons comprendre non seulement la vérité de ces conclusions mais l'urgence qui s'y attache. Quel meilleur endroit pour mettre en branle pareille politique que dans nos relations avec notre voisin? Parler d'une conférence mondiale à cet égard me semble absolument futile, étant donné les barrières douanières que nous dressons, même si nous leur donnons le titre ronflant de «surcharges».

Je tiens à féliciter le premier ministre d'avoir mentionné enfin, dans le discours du trône, les conséquences politiques de la Communauté économique européenne selon le traité de Rome. Le chef de l'opposition devrait se rappeler que la force de notre nation et de notre mode de vie ne s'appuie pas exclusivement sur les lois économiques. Il existe des lois, en effet, des lois immuables qui ont une bien plus grande portée. L'un des grands legs que se partage le Commonwealth est le régime parlementaire qui redonne au peuple l'autorité démocratique et la responsabilité au lieu d'en faire l'apanage de la constitution.

Qu'il me soit permis de dire que le traité de Rome est avantageux pour ce qui est de

ses aspects économiques, et il a profité et continuera de profiter à l'Europe même; et pourtant les implications politiques qu'il renferme font contrepoids à ces avantages. J'engage tous les honorables membres de la Chambre à étudier ce document avant de prendre une décision finale sur la question de savoir si oui ou non ils croient que le Royaume-Uni devrait se joindre à ce complexe économique et politique.

Si seulement nous pouvions comprendre que ce dont l'Angleterre a besoin, ce n'est pas simplement un traitement préférentiel pour les pays du Commonwealth, ni la faculté de soutenir la concurrence industrielle de l'Europe, mais tout simplement des matières premières et des débouchés qui peuvent s'obtenir beaucoup plus facilement au sein du Commonwealth même, alors, nous exigerions immédiatement une conférence du commerce des pays du Commonwealth, dûment préparée et bien étudiée. Nous abordons ainsi une foule de problèmes dont nous avons entendu parler aujourd'hui et hier.

Tous ceux qui siègent ici devraient se rappeler qu'ils ont des obligations envers le Canada, envers leurs électeurs, envers les uns les autres et envers le Parlement. Nous soutenons donc que nous devons répondre aux besoins actuels du Canada en matière de législation. Le Canada a désespérément besoin de nouvelles lois; il faut à tout prix restaurer la confiance du peuple dans la démocratie et dans ceux à qui il incombe de gouverner.

Ainsi donc, dès maintenant—je compléterai plus tard les observations que j'ai à faire—je propose, avec l'appui de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), que l'amendement qui a été proposé hier soir par le chef de l'opposition officielle soit modifié par l'insertion de ce qui suit après le mot «Excellence» et avant le mot «ne»:

...«n'ayant pas poursuivi un programme économique et financier, fondé sur les principes du Crédit social...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: La planche à billets!

M. Thompson: Il ne s'agit pas de la planche à billets. J'ai constaté que certaines propositions avancées par le chef de l'opposition officielle sont un plagiat du programme que nous avons présenté lors des dernières élections. Les députés devraient s'abstenir de rire, avant que les choses se gâtent. Je continue:

...n'ayant pas poursuivi un programme économique et financier, fondé sur les principes du Crédit social, conçus pour établir une économie équilibrée et soulager le fardeau de la dette publique et de ses intérêts, de façon à assurer ainsi aux Canadiens un niveau de vie compatible avec la capacité nationale de production...

L'amendement se lirait donc ainsi qu'il suit:

Nous affirmons respectueusement à votre Excellence que les conseillers de votre Excellence, n'ayant pas poursuivi un programme économique et financier, fondé sur les principes du Crédit social, conçus pour établir une économie équilibrée et soulager le fardeau de la dette publique et de ses intérêts, de façon à assurer ainsi aux Canadiens un niveau de vie compatible avec la capacité nationale de production, ne jouissent pas de la confiance de la Chambre.

Je reprends, maintenant, monsieur l'Orateur, le cours de mes observations, car je crois qu'il me reste encore quelques instants. Les objectifs qu'on voudrait atteindre au moyen d'une conférence mondiale sur les échanges commerciaux sont louables, certes; mais qu'il me soit permis de rappeler au gouvernement qu'il faut commencer quelque part, et trouverait-on un meilleur point de départ que le Commonwealth lui-même?

Il n'est pas sans intérêt de noter que le premier ministre s'est efforcé d'accroître la confiance des capitaux étrangers dans le Canada. Pourquoi n'essaie-t-on pas d'accroître la confiance des capitaux canadiens dans le Canada? Comment peut-on s'attendre que des capitalistes canadiens placent leur argent dans des entreprises destinées à développer leur propre pays, alors qu'ils peuvent réaliser des bénéfices plus élevés, avec moins de risques, en achetant les obligations que leur offre une politique de financement par l'emprunt?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de devoir informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez!

M. l'Orateur: Cependant, si la Chambre y consent à l'unanimité, l'honorable député peut poursuivre.

Des voix: D'accord!

M. Thompson: Merci, monsieur l'Orateur. Il serait bon que nous comprenions, à ce stade-ci, de façon générale du moins, les différentes sortes de capitaux avec lesquels nous devons travailler. Adam Smith l'avait compris, lui qui s'est rendu compte que la main-d'œuvre et le sol ne suffisent pas; que, dans un monde mécanisé, le capital est nécessaire. De nos jours, à mesure que l'automatisation envahit tout, c'est dire qu'il est d'autant plus nécessaire pour nous de comprendre le but fondamental du capital si nous voulons conserver notre mode de vie libre.

Nous disposons de capitaux sous forme d'impôts. Ces capitaux sont l'argent que les percepteurs d'impôts prennent dans vos poches, dans les miennes et dans celles de tous les Canadiens pour faire les frais des services de l'État. Les gouvernements n'ont pas d'autre source de capitaux que l'argent qu'ils nous

enlèvent, à nous les contribuables, ou encore notre crédit pour emprunter l'argent destiné à combler leurs déficits. Plus tôt nous le comprendrons le mieux ce sera, à mon avis. J'invite les honorables députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre à se rappeler le plus tôt possible que le seul argent dont les gouvernements disposent est celui qu'ils perçoivent sous forme d'impôts, et le plus tôt nous nous en rendrons compte le mieux ce sera pour notre économie. On ne peut tirer quoi que ce soit de rien, lorsqu'il s'agit de faire les frais des services de l'État.

Deuxièmement, il y a les capitaux commerciaux, qu'on a appelés beaucoup mieux capitaux de production. Ce sont les capitaux qui découlent de nos épargnes et qui, à bon droit, servent à mettre en valeur nos ressources et à assurer nos échanges commerciaux. C'est le genre de capitaux qui rapportent des bénéfices. Il n'y a rien de mal à réaliser des bénéfices. Certains honorables députés ont honte du mot «bénéfice». Le bénéfice n'est rien d'autre que le revenu que gagne le capital consacré à la production des choses dont nous avons besoin.

Le malheur aujourd'hui, au Canada, c'est que nos capitaux de production sont inemployés, alors qu'ils devraient servir à développer notre pays. Si 25 p. 100 de ce genre de capitaux qui, aujourd'hui, sont inemployés étaient mis à l'œuvre, il n'y aurait pas de pénurie de capitaux et nous n'aurions pas à réclamer des capitaux de l'étranger.

J'aimerais mentionner une troisième catégorie de capitaux, qui est très importante pour nous en ce moment. Il s'agit des capitaux publics. Ce sont les capitaux qui servent à construire et à rendre possible la réalisation d'entreprises publiques qui ne rapportent pas de bénéfices. Je veux parler des écoles, des hôpitaux, des routes, des ponts et des canaux. C'est le genre de capitaux qu'il nous faut pour financer notre équipement public ou social.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, soutenons que ces capitaux ne doivent pas venir du secteur commercial. Ces capitaux doivent provenir d'une banque municipale de développement, faisant partie intégrante de la Banque du Canada. N'oublions pas que ce capital ne rapporte rien. Les écoles, les routes, les hôpitaux et les canaux rapportent-ils des bénéfices? Non. C'est plutôt un service qui est assuré. D'après le régime actuel, les capitaux publics sont retirés du marché commercial à des taux d'intérêt élevés. En conséquence de quoi, toutes les entreprises publiques réalisées au pays coûtent au contribuable deux fois plus que les frais réels. Je donne un exemple: au moment du dernier versement, en 1962, le contribuable de Vancouver avait payé $345,000 pour des trottoirs en planches qui coûtaient $100,000 en 1912. Le côté paradoxal de l'affaire, c'est que ces trottoirs n'ont jamais rapporté un centime de bénéfice et qu'ils sont pourris depuis plus de 30 ans.

Le véritable objectif d'une banque d'expansion municipale, et non d'une caisse municipale, qui se contente de réunir des fonds pour les répartir aux autres, c'est de fournir le crédit nécessaire à la réalisation de nos principaux ouvrages publics, et voilà un des besoins les plus pressants de notre économie à l'heure actuelle. A moins de procéder de cette façon, nous ferons face à l'un des plus sombres hivers depuis bien des années. Je ne prétends pas être prophète ni fils de prophète, mais je suis sûr qu'au printemps prochain, le chômage frappera 20 p. 100 de notre effectif ouvrier, et le coût de la vie sera plus élevé qu'il ne l'a jamais été. Voilà un problème auquel la Chambre devra s'attaquer cette semaine. Le Canada est à une croisée de chemins: l'épicentre de la crise est ici même, à la Chambre. Il importe absolument d'y faire face et d'assumer nos responsabilités. Qu'est-ce qui est en jeu? Le gouvernement doit se rappeler—cela me semble très important—que la Chambre se compose de groupes minoritaires. Il doit reconnaître qu'il ne bénéficie pas de la confiance de la plus grande partie de la population canadienne, et que, s'il compose le gouvernement, c'est uniquement parce qu'il représente le plus important groupe minoritaire. Le gouvernement et ses tenants doivent reconnaître que s'ils ont perdu l'appui public, c'est à cause des lignes de conduite et des programmes qu'ils ont suivis pendant les cinq dernières années. Par conséquent, ils doivent être disposés à donner suite à certaines des recommandations émanant des autres partis, qui, considérés en bloc, représentent près des deux tiers des électeurs.

Les libéraux, qui composent l'opposition officielle, doivent reconnaître que la situation qui existe au Canada aujourd'hui n'est pas une conjoncture normale mais une crise nationale. Le patriotisme exige qu'ils mettent au rancart leurs manœuvres politiques traditionnelles pour accorder préséance à l'intérêt national.

Notre groupe n'est pas responsable des décisions du gouvernement. Nous mettrons à profit l'occasion qui nous est offerte pour faire preuve d'esprit de direction et pour montrer, dans la pratique, en quoi consiste l'esprit d'État, plutôt que de briguer des avantages sectaires, auxquels se prête la situation actuelle, attitude qui caractérise si bien les deux plus importants partis.

Qu'allons-nous faire? Pour être pratique, il faut regarder les choses bien en face. La

situation confuse à laquelle le Parlement est en butte nous oblige à bien réfléchir et met surtout deux problèmes en relief. Tout d'abord, au chapitre des affaires extérieures, il faut élaborer un programme pratique en vue d'équilibrer la balance de nos paiements. Il est manifeste que des mesures d'urgence provisoires n'apportent aucune solution. Nous ne pouvons espérer revoir le progrès et une situation normale s'établir si nous maintenons ces mesures d'urgence. Il importe absolument, par l'entremise de la Banque du Canada, d'accorder des crédits à l'étranger en vue d'accroître nos exportations. Toute la population en bénéficiera. Il est plus logique d'accroître les exportations que de réduire les importations, sauf lorsque la production intérieure n'augmente pas les prix au consommateur.

A l'intérieur du pays, il importe au plus haut point de créer une atmosphère propice à la vitalité de notre économie intérieure et à la confiance. Nous avons besoin: de capitaux suffisants à assurer l'essor industriel, d'un pouvoir d'achat satisfaisant, et de mesures sociales capables d'assurer des entreprises et des améliorations d'envergure à l'échelle municipale.

Nous devons donc nous élever au-dessus de nos dissensions politiques et faire preuve du patriotisme dont le pays a besoin à l'heure actuelle. Libérons-nous de l'esprit de parti pendant quelques mois au moins. Assurons d'abord l'intérêt du Canada. Notre parti reconnaît les faits inhérents à sa propre position au Parlement. Personne n'a l'assurance d'une majorité. Collectivement, nous représentons tous la volonté du peuple. A cet égard, une responsabilité spéciale incombe au parti qui forme le gouvernement. Les membres du Crédit social sont décidés à se conduire en hommes d'État. C'est la seule façon d'agir. J'invite donc chaque parti, chacun des députés qui siègent ici, à songer à leur responsabilité. Si nous rejetons cette responsabilité, nous aboutirons infailliblement à une crise nationale.

Dans à peine cinq ans, nous célébrerons le centenaire de notre nation. Avant de franchir cette étape historique, le peuple devra prendre une décision. Il devra dire s'il entend continuer à commettre des gaffes dans la confusion et l'indécision. Il se peut fort bien que cette décision soit aussi vitale que celle qui a été à l'origine de l'union des provinces qui a donné naissance à notre grande nation. Devrons-nous continuer dans le même chemin vers une crise économique et financière inévitable où nous mène notre système de dettes? Faut-il persister à croire en un système où l'on prétend que les choses n'ont jamais marché aussi bien pour ensuite, la semaine suivante, se voir obligé de dire au peuple que le pays s'en va à la faillite? Faut-il avoir confiance dans un régime qui nous a dit en 1957 et de nouveau en 1962 que nous traversions une période d'expansion économique pour être ensuite paralysés par la cherté de l'argent et des taux élevés d'intérêt?

Vaudrait-il mieux incliner vers la gauche et sacrifier ce qui reste des vestiges de liberté et d'indépendance, tout d'abord aux faux espoirs du socialisme pour ensuite arriver au communisme qui est l'aboutissement inéluctable du socialisme? D'accord, ce serait une solution admise même par les protagonistes de la libre entreprise mais qui, pour des raisons d'opportunisme, se sont faits les propagandistes des théories mêmes qu'ils prêchent.

Ou bien choisirons-nous la bonne solution et nous engagerons-nous dans un nouveau sentier qui mènera notre nation vers une ère de prospérité et de liberté et d'avantages pour tous? Voilà le problème auquel les députés doivent répondre en acceptant leurs responsabilités mutuelles de parlementaires en face des besoins actuels de notre nation.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de saisir cette première occasion qui se présente, pour féliciter les motionnaires (MM. Chaplin et Vincent). Les discours qu'ils ont prononcés témoignent de leur intérêt à l'égard des problèmes auxquels les Canadiens sont en butte présentement.

Nul doute que les honorables députés auront remarqué avec intérêt qu'il y a un siège inoccupé à ma gauche. Je dois leur expliquer qu'il y a bien des gens dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam et partout au Canada qui font tout en leur pouvoir afin d'y faire élire M. T. C. Douglas le 22 octobre.

Monsieur l'Orateur, le chef de la troupe qui nous fait face a utilisé le mot «science du gouvernement» une demi-douzaine de fois, puis il a terminé en plaçant son groupe sur le même pied que le premier ministre (M. Diefenbaker) avait tenté de le faire à l'égard du chef de l'opposition (M. Pearson).

L'hon. M. Hellyer: Expliquez-vous!

M. Herridge: Je crois que mon honorable ami d'en face comprend ce que je veux dire. Je n'aime pas le mot dont le premier ministre s'est servi.

Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas le luxe de ressasser des vétilles pour des fins politiques. Par conséquent, j'ai l'intention d'employer mon temps de parole pour résumer notre programme à la Chambre. D'autres membres de mon parti parleront plus en détail de certains aspects du discours

du trône et de notre programme, et analyseront de façon réfléchie la situation économique comme nous la voyons, ainsi que nos propositions. Ils formuleront certaines critiques, observations et remarques sur les discours du premier ministre (M. Diefenbaker), du chef de l'opposition (M. Pearson), et de mon honorable ami d'en face.

Toutefois, avant de poursuivre mes observations, je dirai ceci. Je crois que bon nombre de députés s'accorderont avec moi pour dire qu'une grande partie de ce débat si important a été inférieur au niveau habituel. Il me semble que nous sommes décidément comptables envers le Parlement en tant qu'institution et envers le public canadien. En ce qui concerne notre groupe, il a assumé la tâche qui lui incombe. Il continuera à faire tout ce qu'il peut pour maintenir la dignité du Parlement, pour promouvoir le respect du Parlement et pour le faire fonctionner de façon plus utile à tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, les membres de notre parti ont fait de leur mieux pour suivre le discours du trône l'esprit ouvert, et l'interpréter d'une façon aussi charitable que possible. La tâche a été très dure. Nous l'avons écouté avec beaucoup d'attention pour y trouver quelque indice ou signe avant-coureur des mesures de protection qui résoudraient les problèmes aussi graves que nombreux auxquels les Canadiens doivent faire face aujourd'hui. Je dois, cependant, dire que chercher des mesures positives dans ce discours du trône exige un optimisme égal à celui de l'homme qui cherche des œufs dans une pendule à coucou. Les promesses que renferme le discours du trône me rappellent la récolte d'airelles en Colombie-Britannique cette année. En avril, les buissons d'airelles étaient couverts de fleurs. On les y voyait partout à profusion. Puis, il y a eu quelques jours trop froids en mai, et nous n'avons pas eu d'airelles en septembre. L'exemple illustre fort bien les promesses du gouvernement et ce que le discours du trône laisse entrevoir de ses intentions. Il me semble pouvoir dire, à juste titre, que la majorité des Canadiens ne se rend généralement pas compte de ce que les réalisations du gouvernement sont bien loin d'avoir atteint le niveau de ses promesses depuis 1957. Quiconque a pris connaissance du compte rendu les dernières années l'admettra, je crois. L'ineptie, le manque de but et d'orientation du gouvernement ont été prouvés à plusieurs reprises. Mon temps de parole ne me permet pas de l'illustrer en détail. Mais étant donné que le sujet a été mentionné ce soir, je citerai à la Chambre un exemple qui étayera parfaitement ce que je viens de dire. Je n'ai guère le temps que de donner ce seul exemple du manque de but, de politique et de programme du gouvernement, c'est-à-dire l'abandon tragique du principe et la capitulation devant le premier ministre de Colombie-Britannique dans l'affaire du traité du Columbia. Je tiens à le signaler. Il s'agit, en effet, d'une circonstance très inusitée. Il n'y a jamais eu, auparavant, dans l'histoire du Canada, de ministre d'un cabinet qui, ayant déclaré quelques mois auparavant au public que telle ou telle façon de procéder trahirait les intérêts du peuple canadien, ait ensuite fait volte-face pour procéder de cette façon-là.

Voilà maintenant deux passages du discours du trône qui nous intéressent. Les voici:

> Il est à espérer que des ententes seront bientôt conclues, qui permettront de soumettre à votre approbation le traité du Columbia et toute mesure législative que doit adopter le Parlement pour y donner suite.

Voici le second paragraphe:

> Mes Ministres ont décidé qu'il faut favoriser la signature de contrats à long terme relatifs à l'exportation massive des excédents d'énergie du Canada, d'après ses besoins actuels et futurs, afin d'accélérer l'aménagement au Canada de centrales d'une envergure telle que le marché national ne pourrait en faire les frais. Ces exportations peuvent aussi contribuer à raffermir notre balance des paiements.

Voici la raison de ce changement d'attitude. Le présent gouvernement a désespérement besoin de dollars et il est disposé à liquider notre pays pour faire vite un peu d'argent en signant le traité et en se rendant au premier ministre Bennett. Voilà une façon d'agir différente de la précédente, et tous les membres du présent gouvernement à partir du premier ministre l'ont adoptée.

Je voudrais citer les paroles prononcées le 11 février 1957 par le premier ministre, comme en fait foi la page 1209 du hansard. Il a dit:

> Aussi à propos de la production d'énergie, si nécessaire, nous sommes d'avis qu'en aucune circonstance notre pays ne doit se départir des droits qu'il possède au Canada sur l'énergie hydroélectrique en puissance dans les cours d'eau internationaux et que les avantages que représente cette énergie doivent être conservés afin de servir en définitive aux Canadiens.

Pouvons-nous expliquer cette déclaration concernant la politique actuelle du gouvernement? Je n'entrerai pas dans les détails—il y aura d'autres occasions pour ce faire plus tard—mais je tiens à souligner et à exposer cette volte-face complète de sa politique, signe de l'instabilité dont le présent gouvernement fait preuve dans sa ligne de conduite. Le 16 septembre 1961, l'honorable W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique, a prononcé un discours devant les chambres de commerce associées du centre de la province réunies à Prince-George. Au cours de son allocution, M. Bennett a critiqué le traité en citant à maintes reprises M. Stewart L. Udall, ministre de l'Intérieur aux États-Unis,

pour montrer comme ce traité était à l'avantage des États-Unis. A un certain moment, M. Bennett a dit:

Voilà le marché que le zélé—et à mon avis, l'extrêmement naïf—négociateur canadien en chef, l'honorable E. Davie Fulton, veut que la Colombie-Britannique conclue.

Plus tard, l'honorable Davie Fulton s'est rendu à Prince-George pour répondre à M. Bennett et j'ai la copie de son manuscrit dans mon bureau. Le ministre portait la parole le 28 novembre 1961. Rappelez-vous qu'il s'agit du titulaire des Travaux publics (M. Fulton) dans le gouvernement actuel.

Les Américains ne se sont jamais vu offrir si belle aubaine depuis l'achat de l'île de Manhattan, si ce n'est l'affaire Bennett-Kaiser à laquelle le gouvernement fédéral s'est opposé en 1954. L'histoire se répète aujourd'hui et il faudra encore une fois empêcher la liquidation.

Une autre citation du même discours:

Bien entendu, le gouvernement américain et les autres personnages importants espèrent qu'Ottawa adoptera cette politique. M. Bennett utilise ce prétexte pour exercer des pressions, mais la politique du gouvernement du Canada s'élabore encore à Ottawa, non pas à Washington ni à Victoria, comme M. Bennett le voudrait. Le gouvernement du Canada continuera à travailler dans l'intérêt du Canada, non celui des États-Unis.

Puis, M. Fulton ajoutait:

Pourquoi le gouvernement Bennett et le gouvernement fédéral ont-ils conclu le traité de manière que nous obtenions 50 p. 100 de l'énergie produite aux États-Unis?

Parce que nous savions que c'est la source d'énergie la plus économique dont dispose la Colombie-Britannique;

Parce que nous savions que cela permettrait à la Colombie-Britannique de mieux soutenir la concurrence sur les marchés, tant au Canada qu'à l'étranger;

Parce que nous savions que cela augmentait nos chances d'attirer de nouvelles industries, de créer un plus grand nombre d'emplois permanents, d'emplois dans l'industrie, non pas seulement des emplois temporaires dans le domaine de la construction...

Aux termes du programme Bennett, les lignes de transmission ne vont que dans une direction, vers le sud...

Le Canada s'oppose à la cession pure et simple de l'énergie à laquelle nous avons droit en vertu du traité, aux contrats à longue échéance portant sur les avantages d'aval du Columbia. Cela serait très avantageux pour les Américains, mais nous ne sommes pas disposés à ce qu'on leur accorde des avantages aux dépens de la Colombie-Britannique. Nous ne nous laisserons pas prendre au jeu de M. Bennett et des Américains. Il faut s'élever contre la cession de l'énergie...

Le remplacer...

Il s'agit du présent traité du Columbia...

...par un marché de dupes aux termes duquel le Canada céderait en entier une de ses grandes ressources, serait pure folie.

Un acte de philanthropie aussi irréfléchi et imprévoyant ferait de nous la risée du monde entier.

Le ministre des Travaux publics a fait ces déclarations alors qu'il était ministre de la Justice et président du comité chargé de négocier le traité. Il faudra fournir des explications aux citoyens de la Colombie-Britannique et déjà je puis vous dire que des télégrammes ont été envoyés à notre bureau par les syndicats ouvriers et d'autres groupements de la Colombie-Britannique. Cela fera du bruit en Colombie-Britannique. Chose certaine, le débat qui sera soulevé en Chambre sur ce traité sera aussi violent que celui du pipe-line. Ce sera un débat des plus intéressants sur cette question. Je remarque que la dernière promesse du gouvernement, contenue dans le discours du trône, se lit ainsi. J'emploie le mot «promesse» parce que je suis toujours un petit peu sceptique.

Vous serez invités à abolir la clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant me permet-il de lui poser maintenant une question?

M. Herridge: Assurément.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député n'a-t-il pas remarqué que cette promesse a été faite non pas au cours de trois sessions mais de trois législatures?

M. Herridge: Oui. Je le sais fort bien. C'est la raison pour laquelle j'ai apporté des réserves en disant qu'il s'agissait de la promesse finale du gouvernement. Je ne la tiens encore que pour une promesse. Toutefois, je fais appel à l'esprit de franchise du premier ministre, étant donné les propos qu'il a tenus lors du débat sur le pipe-line. Nous nous souvenons tous combien vive était l'opposition du premier ministre à l'égard de l'application de la clôture durant le débat sur le pipe-line, et la promesse qu'il a faite selon laquelle un gouvernement conservateur l'abolirait. Bon nombre d'honorables députés se souviennent de ses observations vibrantes à ce moment-là, lui, le défenseur à la Chambre de la déclaration canadienne des droits de l'homme et autres choses du genre. Nous osons croire qu'il respectera ses principes, la garantie et la promesse qu'il en a données en s'assurant que la Chambre aura l'occasion de discuter de l'abolition de la clôture avant qu'on lui présente le traité du fleuve Columbia. Je crois que c'est là une très bonne idée. Je pourrais poursuivre pendant des heures sur ce sujet. Mon bureau regorge de matière. Je dirai ceci. Certains des honorables membres de l'autre côté de la Chambre ne se rendent pas bien compte de la situation. Ils demeurent dans l'Est du Canada et ils ne savent pas ce que cela veut dire pour des milliers de personnes de la Colombie-Britannique. Cependant, je parle au nom de milliers de personnes de la Colombie-Britannique en faisant mention de cette question au sujet du traité du fleuve Columbia.

Le discours du trône vise surtout les questions économiques. Une fois de plus, nous voyons que le gouvernement conservateur réussit à tirer des conclusions totalement différentes à partir de données rigoureusement identiques pour tous. Il est très habile. Nous autres, nous regardons les chiffres du Bureau fédéral de la Statistique qui révèlent que le chômage annuel et moyen au Canada s'est établi à environ 7 p. 100 de l'effectif ouvrier au cours des quatre dernières années, et que, l'an dernier, le produit national brut, réel, par habitant, était inférieur à celui de 1956; la conclusion que nous en tirons, c'est que voilà un bien triste rendement.

Par exemple, un rapport récent du comité du président Kennedy sur le chômage a révélé que les États-Unis avaient le chiffre de chômage le plus élevé de tous les pays industriels non communistes, à l'exception du Canada. J'ai remarqué que le chef de l'opposition officielle en a fait mention dans son discours. Les Canadiens le remarquent car je reçois des lettres contenant des articles soulignés, tirés des journaux. Bon nombre de Canadiens sont au courant des faits. Néanmoins, le gouvernement interprète les mêmes faits de façon à conclure que notre économie accuse un progrès marqué. Cela me semble bien étrange ainsi qu'aux autres membres de notre parti. Mais sans doute ce sont là des mystères que de simples mortels comme moi ne peuvent espérer approfondir.

La plupart d'entre nous n'ont pas été étonnés de voir que le gouvernement était déterminé à maintenir son programme d'austérité. Ce qui est un défi pour quiconque réfléchit sérieusement à ces choses, c'est que le gouvernement croit qu'il peut fournir un million de nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années, tout en maintenant son programme d'austérité. L'argent cher et la réduction des dépenses de l'administration amèneront inévitablement l'augmentation du chômage et une restriction encore plus accentuée de notre progrès économique. Ce sont exactement là, à notre point de vue, des mesures qu'il ne convient pas d'adopter dans la conjoncture. Par tout le pays on se répète que le moment est venu pour les Canadiens de se serrer la ceinture. Nous croyons que c'est dangereux et insensé pour une économie comme la nôtre. On pourrait recourir à des mesures d'austérité si nous connaissions déjà le plein emploi, si nous produisions à plein rendement et si le danger d'inflation nous menaçait. Mais nous serrer la ceinture actuellement ne peut que prolonger et aggraver la crise du chômage tout en retardant notre croissance économique. C'est la situation honteuse où se trouve le pays depuis six ans.

Je me borne à traiter de cet aspect de la question. Prenons, par exemple, la politique de restriction du crédit. Avec des taux d'intérêt de 5 et 6 p. 100 les provinces et les municipalités se verront incapables d'emprunter les sommes dont elles ont besoin pour d'essentiels investissements du domaine social. Chacun sait que dans tout le Canada on a énormément besoin de capital du domaine social pour la construction d'écoles, d'habitations, d'hôpitaux, de routes, de ponts, d'installations d'énergie, pour l'élimination des taudis, le réaménagement urbain, l'aménagement de parcs, de centres récréatifs, et le reste. La Fédération canadienne des maires et municipalités a porté plus d'une fois ces questions à l'attention du gouvernement et je me suis entretenu à ce sujet avec les dirigeants de la fédération. Non seulement notre société a-t-elle désespérément besoin de cela maintenant, mais pareils programmes sauraient donner des milliers d'emplois aux chômeurs canadiens et aux milliers de jeunes qui feront leur entrée sur le marché du travail au cours des prochaines années. Chaque année les rangs de la population active se grossissent de milliers de nouveaux travailleurs. Nombre de ces programmes sont du ressort des gouvernements municipaux et provinciaux. Au nom de mon groupe, je tiens à insister sur le fait que ces gouvernements, pour faire de telles mises de fonds, doivent emprunter. Quand les taux d'intérêt sont aussi élevés que maintenant sous le régime de la rareté de l'argent, on est témoin du genre de situation qui existe aujourd'hui.

J'aurais aimé que mon honorable ami le chef de la faction qui siège en face de moi eût été ici quand l'ancien chef de son groupe, M. Low, parlait de la politique de rareté de l'argent. L'honorable représentant fredonnait un air tout différent de celui que chantait son prédécesseur au cours des années écoulées. Peu importe, quand les taux d'intérêt atteignent les niveaux qu'ils connaissent en ce moment en vertu d'une politique d'argent cher, les gouvernements provinciaux et municipaux sont dans l'impossibilité de contracter des emprunts et doivent abandonner leurs programmes d'aménagements sociaux et de travaux publics. Quand ces projets vont être abandonnés l'économie canadienne aura perdu des milliers et des milliers d'emplois éventuels. Cela ne fait aucun doute. L'argent cher restreint aussi les projets de placements des petites entreprises. Celles-ci s'en aperçoivent à travers tout le pays et elles commencent à se tourner vers nous, la force menant au progrès social pour les délivrer. Un nombre de plus en plus grand de gens, en particulier la petite entreprise, commencent à s'apercevoir que nous sommes ceux qui font confiance à l'économie mixte; l'étatisation, les coopératives et la libre entreprise légitime.

M. Thompson: Elle sera éliminée.

M. Herridge: En outre, cette politique frappe le constructeur de maisons et l'oblige à abandonner ses projets jusqu'à ce qu'il puisse emprunter des fonds à des conditions plus faciles, ce qui aboutit à un ralentissement de l'industrie du bâtiment et à la perte d'autres emplois. Tout cela se résume à ceci: encore plus de chômage directement et indirectement pour le présent et pour l'avenir.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, en dégustant mon dîner et en voyant le nombre de ceux qui savouraient le leur en toute sérénité, je n'ai pu m'empêcher de songer aux millions d'habitants de notre planète qui se mettent au lit, tous les soirs, tiraillés par la faim. Je n'ai pu m'empêcher de penser que nous avons le devoir d'instaurer un régime d'équilibre tant sur le plan intérieur qu'extérieur, devoir qui met à l'épreuve notre humanitarisme, notre intégrité, notre intelligence et notre imagination.

Or, monsieur l'Orateur, quand nous avons suspendu la séance à six heures, je mettais en doute l'assertion d'après laquelle la politique du gouvernement créerait en cinq ans un million d'emplois. J'ai dit que j'aimerais savoir comment cela serait possible. Je puis ajouter qu'un autre élément tout aussi désastreux est la décision du gouvernement de réduire de façon importante ses dépenses. A notre avis, ces réductions auront des conséquences particulièrement fâcheuses si elles touchent les travaux publics et les capitaux du domaine social. Voilà précisément le secteur de notre économie qui a besoin d'investissements et qui offre les plus grandes perspectives du point de vue de la création d'emplois. C'est un placement rentable qui rapporte des bénéfices à notre population avec les années. Une réduction des dépenses réprimera directement l'embauche.

Notez bien ceci, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas seulement les projets du gouvernement en eux-mêmes qui occasionneront une baisse des emplois. Il faut se rappeler que tous les gens travaillant à ces projets affecteront une partie de leurs salaires à l'achat de denrées produites par l'industrie privée, ce qui augmentera pour autant l'embauche et la production dans ce secteur de notre économie. Par conséquent, les tenants de notre parti déclarent que, lorsque le gouvernement opère des coupes profondes dans ses dépenses, il supprime des emplois tant dans l'industrie publique que dans l'industrie privée. Nous n'arriverons pas à comprendre comment nous croîtrons, économiquement parlant, comment nous arriverons à augmenter l'embauche et la production comme le promet le discours du trône, en suivant une telle ligne de conduite.

Le programme d'austérité s'oppose diamétralement à l'expansion économique. Quand le gouvernement parle de mettre l'austérité au service de la prospérité, je pense à ces autres gouvernements au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne qui, durant les années 30, croyaient que le moyen de résoudre le paradoxe de la pauvreté au milieu de l'abondance était de se débarrasser de l'abondance. Monsieur l'Orateur, bien des députés dans cette Chambre se rappellent sûrement les politiques de l'ancien président Hoover; ils se souviennent que la Grande-Bretagne a abandonné l'étalon-or, initiative qui a provoqué le chômage en Grande-Bretagne et au Canada. Nous nous souvenons d'un programme d'austérité identique, sous l'ancien premier ministre Bennett, qui a créé beaucoup de souffrances à l'époque où l'on s'inquiétait davantage de la stabilité monétaire que du bien-être des gens.

Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes convaincus que seul un régime de planification démocratique peut entraîner le plein emploi et l'expansion économique. Vous savez, la planification devient très populaire. Je me souviens qu'il y a quelques années, le chef du groupe d'en face s'est levé en cette enceinte pour dire—je suis sûr que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'en souvient, et vous en trouverez le texte au compte rendu—que quiconque propose de faire au Canada de la planification économique veut réduire le peuple en esclavage. Eh bien, nous avons influencé les gens qui pensent, au Canada. La planification reçoit de la considération. Même les chefs de grandes entreprises se rendent compte qu'il faut une certaine planification et le présent gouvernement conservateur s'en rend compte également. Toutefois, nous voulons bien faire comprendre que cette planification économique doit se faire sous la direction de cette Chambre qui est responsable devant le peuple canadien, et non sous celle des dirigeants de grandes sociétés.

On remarque, monsieur l'Orateur, qu'il est fait mention spéciale dans le discours du trône d'un Office national du développement économique mais, comme d'habitude, le langage employé par le présent gouvernement dans ses discours du trône est très vague relativement à la compétence et aux pouvoirs qu'aura cet Office. Je dois dire que l'expérience nous a rendus très soupçonneux quant au sens exact du libellé en question. Nous attendons avec un certain intérêt que l'on nous fournisse des explications et des détails sur le sens réel du

libellé. Sera-ce une tentative sérieuse, de la part du présent gouvernement, en vue d'organiser l'économie du Canada en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les autres échelons de gouvernement, ou bien va-t-il devenir un petit cousin de cette fumisterie monstrueuse qu'est le Conseil de la productivité? Voilà ce que nous voulons savoir.

Le nouveau parti démocratique a clairement énoncé sa ligne de conduite relativement à la planification de l'économie. Il a également fait savoir ce qu'il n'englobait pas dans la planification. Par exemple, la planification économique ne signifie pas simplement l'énoncé de simples prévisions économiques ni uniquement une revision de ce qui se passe déjà dans l'économie, pas plus que la simple communication des buts économiques à atteindre. Elle ne signifie pas simplement l'amalgamation des programmes distincts de ministères de l'État. Et pour finir, elle ne comporte pas simplement un échange de renseignements et d'avis entre le gouvernement et un conseil consultatif. La planification dépasse ce cadre de beaucoup.

La planification économique et démocratique, monsieur l'Orateur, comme notre parti la comprend et comme la comprennent un grand nombre de Canadiens à l'heure actuelle, suppose quatre choses. Tout d'abord, c'est une comptabilité des possibilités du Canada. C'est une estimation de ce que l'économie peut faire, de ce qu'elle peut réaliser cette année et l'année prochaine et dans tout l'avenir prévisible. Le choix est très vaste quand on y pense bien sérieusement. Qu'est-ce que nous sommes prêts à offrir aujourd'hui dans le domaine de la formation? Notre groupe croit que tous les enfants du pays, peu importe où ils vivent et peu importe la situation économique des parents, ont le droit d'obtenir, à nos dépens, toute l'instruction dont ils peuvent bénéficier. En quoi doit consister la mise en valeur du Nord? Remarquez que notre mise en valeur du Nord dépasserait l'entreprise, peu conventionnelle, que le gouvernement a mise en marche l'année dernière au Yukon, mais qui a fait beaucoup de publicité. D'accord, je veux bien qu'on conserve les lieux historiques, mais nous devons viser beaucoup plus haut, et je veux dire dans bien des sens.

Quel genre de placement industriel faut-il dans notre pays? Comment peut-on combiner toutes ces choses? Nous avons les rouages voulus, monsieur l'Orateur, l'État a les services voulus. Les gouvernements provinciaux les ont. On serait étonné de savoir le nombre de personnes qui, dans l'industrie privée et les associations locales, sont prêtes à collaborer avec le gouvernement pourvu qu'il ait un objectif, un plan bien organisé auquel elles seraient invitées à collaborer. Nous négligeons tout simplement de tirer avantage de toute cette réserve de bonnes volontés qu'on rencontre chez les Canadiens. Comme bien d'autres, je crois qu'il faut leur fournir un stimulant moral équivalent à celui qui régnait pendant la guerre; il faut brasser les gens pour les rendre fiers de leur pays. Je suis Canadien et j'en suis fier. Il faut que nous amenions nos compatriotes à réfléchir à nos problèmes nationaux; il faut que nous obtenions leur collaboration pour nos entreprises et nos objectifs d'ordre national.

[M. Herridge.]

En l'absence d'une forme de planification économique, on a l'impression que tout ce qui arrive est inévitable—nous nous en rendons tous compte, je pense. Je rencontre des gens qui disent: «A quoi bon?» Car ils savent fort bien qu'ils sont capables d'entreprendre un projet et de le mettre en branle. Mais ce caractère d'inévitabilité sert d'excuse aux piètres réalisations des gouvernements en matière d'économie, et même parfois de l'industrie privée. Cependant, la planification économique fait ressortir l'ampleur et la richesse des possibilités qui s'offrent à notre choix. C'est la démocratie à l'œuvre. Sous un régime de planification économique, les gens s'emploieront à maintenir la liberté politique tout en travaillant à étendre notre liberté économique.

Peut-être devrais-je faire remarquer, avant d'aller plus loin, que nous instituerions un conseil de planification composé d'économistes, d'ingénieurs et d'autres spécialistes qui seraient chargés d'étudier sans cesse l'économie canadienne, d'élaborer des objectifs et des priorités, de déterminer les moyens susceptibles d'en assurer la réalisation, et de faire régulièrement rapport au gouvernement.

En second lieu, la planification économique et démocratique consiste à trouver ce que les gens veulent réellement. Il ne s'agit pas de les inciter à désirer un tas de choses inutiles et clinquantes comme celles qu'on leur colporte à l'heure actuelle et qui créent des normes axées sur des valeurs fausses. Nous trouverions ce que les gens devraient désirer et ce qu'ils désirent réellement dans la plupart des cas. Je représente une circonscription mi-rurale, mi-industrielle, qu'habitent de robustes Canadiens, mais je constate que la plupart des gens ne comprennent pas quelles sont les véritables valeurs dans la vie, quelles sont les choses qui valent la peine d'être recherchées et acquises. Nous devrions essayer de trouver ce qu'ils désirent. Nous devrions leur permettre de s'exprimer, au lieu de les inonder de babioles et de les convier à y dépenser leur argent comme on le fait aujourd'hui.

Le nouveau programme démocratique viserait à instituer un conseil économique consultatif représentant le secteur des affaires, le

salariat, le cultivateur et le consommateur. Ce conseil serait chargé, entre autres fonctions, d'éclairer constamment le gouvernement sur ce que les gens veulent produire et sur la manière dont ils veulent faire marcher leur économie. Bien entendu, il importe d'abord d'assurer à tous les nécessités de la vie.

Puis, après avoir pesé toutes les possibilités et tenu compte du choix des gens, les membres du conseil de planification...

M. l'Orateur: Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Laissez-le continuer.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que l'honorable député continue son discours?

Des voix: D'accord.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je remercie vivement les députés de leur témoignage de bienveillance. Il est évident que je suis en train de gagner à ma cause une foule d'adeptes.

L'hon. M. Monteith: Ne vous faites pas d'illusions.

M. Herridge: Après avoir pesé toutes les possibilités et tenu compte du choix des gens, les membres du conseil de planification devraient fixer des objectifs à l'économie, selon le désir du public et dans les limites établies par les possibilités. Ce programme serait alors soumis à l'examen du cabinet et présenté au Parlement pour être débattu à la Chambre en vue d'être approuvé ou rejeté.

En dernier lieu, dans la planification démocratique de l'économie, il faut faire un usage délibéré et voulu de l'intervention et de l'orientation en vue de réaliser les objectifs du programme. A notre avis, il est temps que ceux qui ont à rendre compte de l'administration à la population donnent une orientation aux investissements, fixent le taux des placements et s'occupent de mettre en valeur nos ressources naturelles. C'est ici que notre conception de la planification diffère notablement de celle des autres partis. Le chef du parti libéral, par exemple, ne fonde la doctrine de son parti que sur la planification consultative. J'ai été plutôt déçu d'entendre cela, car je croyais que nous l'avions influencé davantage pendant la législature précédente.

Si le gouvernement n'est pas disposé à intervenir dans les affaires économiques pour s'assurer que les désirs de la population se traduisent en réalisations, tout organisme de planification que le gouvernement pourrait créer ne serait guère utile. La liberté de choisir n'existe pas dans la prétendue économie de marché libre. Les gens ne choisissent pas le chômage et la baisse de la production par habitant, mais ces choses se sont produites simplement à cause de notre régime dépourvu de planification. Le public veut plus de capital social, plus de routes, plus d'écoles et d'hôpitaux, mais il n'existe aucun moyen par lequel ils puisse exprimer ce besoin sur le marché de l'entreprise privée, comme il peut manifester le besoin d'une automobile ou d'un grille-pain électrique.

Dans l'économie caractérisée par un marché de libre entreprise, toute une vaste gamme de choix est refusée aux consommateurs. Si l'on ne crée pas d'organisme planificateur et si le gouvernement n'est pas disposé à intervenir dans l'économie pour s'assurer que soient atteints les buts recommandés et prévus, le gouvernement ne fait aucune planification économique. Sans planification, le rendement de notre économie fléchira encore et la majorité des Canadiens se verra refuser les bienfaits de la démocratie sociale et économique.

Certains se demanderont peut-être si la planification économique telle que la conçoit notre parti peut avoir quelque rapport avec les problèmes économiques qui se posent actuellement au Canada. Nous en sommes convaincus. Un gouvernement néo-démocrate mettrait à contribution ses organismes de planification en vue de favoriser la croissance économique, le plein emploi et un niveau de vie supérieur. J'ajouterais que nous considérons un niveau de vie supérieur comme un pas vers une vie meilleure au point de vue social et spirituel, car, une fois élevé le niveau de vie, l'insécurité aura disparu.

Cela nous conduirait à des programmes diamétralement opposés à ceux que le gouvernement a annoncés dans le discours du trône. Notamment, cela nous amènerait à rejeter le principe de l'argent cher et tout retranchement des dépenses en travaux publics. Au lieu de taux d'intérêt élevés, nous aurions des taux faibles d'intérêt à longue échéance pour encourager les provinces et les municipalités de même que les petits hommes d'affaires et les bâtisseurs d'habitations à faire des placements. Un programme d'abondance d'argent comme celui-là créerait de nouveaux emplois et relancerait notre économie piétinante. Il est à déconseiller aujourd'hui de réduire les dépenses du gouvernement.

Notre parti n'a pas peur des déficits budgétaires qui s'insèrent dans un plan d'ensemble destiné à produire le plein emploi et l'essor économique. Si les déficits très considérables du présent gouvernement n'ont pas donné d'aussi bons résultats, c'est qu'ils étaient le fruit d'erreurs et non d'une planification. Nous avons eu ces déficits parce que notre économie boiteuse n'a pu produire les revenus

fiscaux prévus, mais des dépenses déficitaires orientées et voulues sont maintenant nécessaires pour favoriser le plein emploi. A ceux qui ne me croient pas, je donnerai comme exemple l'économie de l'Europe de l'Ouest.

Au lieu de réduire les dépenses du gouvernement, nous lancerions un programme massif de dépenses publiques pour l'équipement social, les routes, les hôpitaux, l'habitation, les transports, l'éducation, la mise en valeur des ressources naturelles, le réaménagement urbain, l'élimination des quartiers de taudis, et ainsi de suite. Non seulement pourrions-nous ainsi combler des lacunes graves dans le domaine des biens et services à la portée de l'économie canadienne, mais nous pourrions créer des revenus nouveaux ainsi que des milliers et des milliers de nouveaux emplois, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public de l'économie.

Ces jours prochains, d'autres membres de notre parti exposeront plus en détail nos propositions, car nous avons l'intention de les expliquer clairement à la Chambre. Ces projets ont été élaborés après beaucoup d'étude et avec la collaboration d'économistes, d'ingénieurs, de chercheurs et d'autres spécialistes. Nous les exposons en sachant que c'est le fruit des efforts de compréhension des problèmes qui se posent à nous à l'heure actuelle.

En plus des mesures dont j'ai déjà parlé, d'autres représentants expliqueront pourquoi le Nouveau parti démocratique préférerait l'abandon du cours fixe du dollar canadien au profit d'un cours mobile pour remédier aux difficultés de notre balance des paiements sans pour autant sacrifier l'emploi et l'expansion, conséquences inévitables du taux fixe. Ils formuleront d'autres suggestions en vue de redresser à longue échéance la balance des paiements et parleront en détail de la politique commerciale et douanière du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, durant ces quelques minutes, j'ai, de façon générale, présenté le programme de rechange que nous opposons au programme du gouvernement et je prie instamment les membres de la Chambre de l'examiner sérieusement.

(Texte)

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, mes premiers mots sont pour adresser des félicitations au proposeur de l'Adresse et à celui qui l'a appuyé. Le proposeur continue en cette Chambre une tradition qu'a établie ici son père, et le discours qu'il a prononcé indique qu'une longue et belle carrière parlementaire lui est réservée.

Quant à l'autre motionnaire, il a parlé avec éloquence, clarté et précision. Il s'est rendu digne de la haute réputation de distinction qui a été établie en cette Chambre par son distingué prédécesseur, Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'honorable M. Paul Comtois, que je salue avec respect.

Permettez-moi également, monsieur l'Orateur, de vous dire jusqu'à quel point nous sommes heureux de vous voir au poste qui vous est maintenant confié, convaincus que nous sommes que vous vous acquitterez de vos fonctions avec compétence et distinction.

J'adresse également des félicitations au vice-président de la Chambre (M. Chown) ainsi qu'au vice-président des comités (M. Paul).

Monsieur l'Orateur, au cours de la campagne électorale qui précéda les élections, les discours de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) et de ses lieutenants du parti libéral furent évidemment suivis avec grand intérêt.

Quelques jours avant la date du scrutin, l'honorable chef de l'opposition déclarait, à Montréal, qu'en dépit du fait qu'il n'avait pas une confiance absolue dans les enquêtes *Gallup*, il avait quand même l'impression qu'il serait impossible au parti conservateur de former un gouvernement le soir des élections du 18 juin. Et il parlait avec de tels accents qu'il semblait assuré que ce serait lui et ses lieutenants du parti libéral qui seraient appelés à siéger du côté ministériel.

Ce qui est surprenant, monsieur l'Orateur, c'est que, depuis ces élections maintenant mémorables, l'honorable chef de l'opposition, ainsi que ses lieutenants, continuent à parler tout comme s'ils occupaient les bancs ministériels, sans se rendre compte qu'en réalité le peuple du Canada a refusé de leur donner cette confiance absolue qu'ils demandaient et sans réaliser qu'ils sont aujourd'hui, admettez-le, messieurs...

Une voix: L'avez-vous eue?

L'hon. M. Sévigny: ...exactement dans la même situation qu'à la dissolution du dernier Parlement.

Une voix: Ah! non, je ne pense pas!

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, depuis le 18 juin, nous avons entendu l'honorable chef de l'opposition et ses lieutenants faire toutes sortes de déclarations qui pouvaient laisser supposer au peuple canadien qu'à l'ouverture du présent Parlement, nous entendrions de leur part des déclarations sensationnelles et l'énonciation d'un programme dynamique, progressif et constructif, qui illuminerait la nation canadienne.

C'est pourquoi nous avons tous, avec une attention religieuse, écouté hier pendant quatre heures...

Une voix: Quelle religion?

L'hon. M. Sévigny: ...le discours marathon de l'honorale chef de l'opposition.

Une voix: Quelle religion?

L'hon. M. Sévigny: Comme les minutes se succédaient, comme les heures se succédaient, nous nous demandions tous: Mais, enfin, où se trouve ce programme dynamique? Où sont ces extraordinaires révélations?

Une voix: Pas dans le parti conservateur.

L'hon. M. Sévigny: De fait, après quatre heures, nous nous aperçûmes que toutes les paroles qu'il avait prononcées depuis le 18 juin étaient vaines, et que loin d'augmenter, le prestige du parti libéral avait définitivement croulé par suite de la futilité du discours que nous avons entendu.

Il est difficile, monsieur l'Orateur, de résumer en trente minutes un discours de quatre heures, mais ce m'est peut-être rendu plus facile étant donné le fastidieux verbiage que nous avons entendu et le peu d'arguments qu'il contenait.

Nous avons entendu, par exemple, l'honorable chef de l'opposition critiquer avec force les décisions prises par le gouvernement conservateur au lendemain des élections, décisions rendues nécessaires à cause de la situation qui se présentait dans le domaine de nos relations fiscales, décisions qui furent d'ailleurs approuvées par le chef de l'opposition avant même qu'elles soient rendues publiques.

Nous comprenons pourquoi l'honorable chef de l'opposition et les membres de son parti ont dû approuver la décision du gouvernement. Il leur fallait l'approuver parce que toute autre décision aurait été contraire aux meilleurs intérêts de la population canadienne. L'attitude immédiate et énergique qu'a prise le gouvernement conservateur s'imposait, était même d'absolue nécessité.

L'honorable chef de l'opposition et ses lieutenants, sur toutes les tribunes, s'appliquent à critiquer cette décision du gouvernement conservateur. Aussi nous attendions-nous qu'au cours de son allocution, l'honorale chef de l'opposition nous offre des solutions. Mais vous avez noté qu'il avait observé le silence le plus complet à ce sujet.

Le chef de l'opposition, ainsi que les autres membres de son parti, d'ailleurs, s'appliquent, depuis l'arrivée du premier ministre (M. Diefenbaker) au Canada, de retour de la conférence de Londres, à critiquer, à blâmer l'attitude qu'il a adoptée au cours de cette conférence vitale pour la nation canadienne. Nous entendons à la radio, nous voyons et entendons à la télévision, nous voyons et entendons en cette Chambre des critiques virulentes au sujet de l'attitude du très honorable premier ministre à Londres. Pourtant, que furent en résumé les gestes qu'a posés le très honorable premier ministre à Londres?

Pouvons-nous blâmer cet homme d'être allé là-bas défendre les meilleurs intérêts de la nation canadienne? Pouvons-nous le blâmer d'avoir essayé de cimenter les liens du Commonwealth, si importants pour la sécurité économique du pays et des autres nations associées dans cette belle entreprise? Pouvons-nous blâmer le très honorable premier ministre d'avoir demandé à la Grande-Bretagne de surveiller l'intérêt de ses associés du Commonwealth avant de risquer, avec les nations du Marché commun, une aventure qui pourrait devenir nocive et nuisible à la nation canadienne?

Monsieur l'Orateur, je vous demande, et je le demande à tous les membres de la Chambre: n'était-ce pas le devoir du premier ministre de la nation canadienne d'aller à Londres défendre les intérêts de la nation canadienne? Qui, dans cette Chambre, peut le blâmer d'avoir agi ainsi dans l'intérêt de l'économie du pays, afin de sauvegarder l'intérêt des citoyens de notre pays?

(Traduction)

A Londres, le premier ministre a signalé à l'attention des membres de la conférence le plan envisagé par le président Kennedy en vue d'assurer l'expansion du commerce dans le monde libre et le désir presque identique qui animait les premiers ministres des pays du Commonwealth. Il a donc proposé que la conférence annonce son intention d'inviter tous les pays membres de la Communauté économique européenne, de la zone de libre-échange, les États-Unis, le Japon et autres pays qui partagent le même désir, à se réunir dès que la chose serait possible afin d'étudier les moyens de résoudre les questions commerciales sans léser aucun d'entre eux.

Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme dans plusieurs milieux financiers importants en Angleterre qui n'attendaient qu'une telle initiative de la part d'un homme d'État du Commonwealth, qui offrirait un troisième choix après celui du Commonwealth d'une part et celui du marché commun de l'autre. Certains journaux britanniques ont donné à cette proposition l'accueil qu'elle méritait, notamment le *Daily Telegraph* qui a dit qu'elle était la seule preuve d'imagination et d'originalité qu'on ait donnée à la conférence.

En définitive, qu'auraient fait les libéraux s'ils avaient été à Londres? Qu'aurait fait le chef de l'opposition? Comment le chef de l'opposition peut-il parler d'un marché de l'Atlantique nord qui serait beaucoup plus vaste

que le marché commun actuel, tout en refusant de reconnaître qu'il serait bon que les pays les plus importants du monde se rencontrent afin de discuter de leurs problèmes commerciaux et d'établir un régime favorable à la prospérité et au progrès?

A l'instar de tous les Canadiens bien pensants, je suis fier de l'attitude que notre premier ministre a adoptée à la conférence de Londres. Il ne fait aucun doute que la majorité des Canadiens conviennent avec moi que les attaques dont le premier ministre est constamment la cible répondent uniquement, chez ceux qui attaquent, à des fins de propagande politique; ils veulent à tout prix s'emparer du pouvoir.

Les honorables vis-à-vis auraient tout avantage à lire un éditorial qui a paru dans le *Packet* d'Orillia le 27 septembre dernier. Ce journal est reconnu pour ses tendances libérales et ne s'est certes jamais montré sympathique à notre parti conservateur. L'éditorial se lit ainsi qu'il suit:

M. Diefenbaker passera à l'histoire comme l'un des chefs les plus doués de notre jeune pays. Il a accédé au pouvoir à une époque où les libéraux admettaient ouvertement qu'ils n'étaient pas fâchés de remettre les rênes du pouvoir à d'autres, vu la crise économique qui s'annonçait. Sous la conduite du premier ministre actuel, le gouvernement a présenté un grand nombre de mesures qui ont amélioré le sort des Canadiens et, lorsque l'horizon économique s'est assombri à nouveau, il n'a pas hésité à adopter des mesures qui s'avèrent entièrement efficaces.

M. Diefenbaker a droit au respect de tous les Canadiens, quelles que soient leurs allégeances politiques. La campagne amère et non justifiée de haine et de sarcasme que bon nombre de commentateurs politiques canadiens dirigent contre lui présentement n'est pas à l'honneur de ceux qui en sont responsables.

C'est ce que pense un journal et c'est aussi l'opinion de la plupart des Canadiens. Le seul avantage qui découle de ces critiques sans fondement, c'est que la majorité des Canadiens sont de plus en plus dégoûtés de la manière dont les honorables vis-à-vis et leurs amis fanatiques attaquent le premier ministre. Plus tôt cela se produira, mieux ce sera pour le Canada.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai dit, au début de mes remarques, et je le répète, que nous étions tous désireux d'entendre le programme dynamique, constructif et révolutionnaire qui nous était promis depuis tellement longtemps par le chef de l'opposition et ses principaux lieutenants, programme qui devait lancer l'économie canadienne vers la conquête de nouveaux sommets; programme imaginatif, original, qui allait ouvrir les esprits à des concepts toujours nouveaux.

Des voix: Oh! la, la!

[L'hon. M. Sévigny.]

L'hon. M. Sévigny: Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre, hier, l'énoncé, point par point, de ce programme! L'honorable chef de l'opposition nous a parlé, tout d'abord, de l'essor nouveau donné à la construction. C'est alors que je lui ai demandé: «Où étiez-vous depuis cinq ans?» Parce que, chose certaine, s'il est une chose dont nous sommes fiers, c'est l'élan que nous avons donné à la construction en prêtant aux constructeurs de la nation, par le truchement de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des milliards de dollars qui ont permis la construction, à travers la nation canadienne, de plus de 500,000 foyers.

Comparez ces chiffres à la situation qui existait à l'époque où les membres de l'opposition libérale siégeaient sur les banquettes ministérielles. On ne prêtait alors qu'une centaine de millions de dollars aux constructeurs de la nation, et l'on disait: Si l'on prête davantage, on va déclencher une vague inflationniste désastreuse pour le pays. Cependant, le gouvernement actuel a prêté vingt fois plus d'argent à cette industrie et les experts financiers du pays admettent que le pouvoir d'achat du dollar canadien, en 1962, n'est pas tellement différent de ce qu'il était en 1957.

Monsieur l'Orateur, il semble que le parti libéral veuille maintenant essayer d'enseigner des métiers à notre jeunesse, à nos moins jeunes, aux chômeurs de la nation. Mais où étaient nos honorables amis durant les quatre dernières années? Ne savent-ils pas que ce programme d'assistance à la formation technique et professionnelle est l'œuvre du parti conservateur? Ne savent-ils pas—et j'ai en main les chiffres du ministère du Travail pour appuyer mes affirmations—que 435 nouveaux projets sont en voie de réalisation ou ont été réalisés pendant la période s'étendant d'avril 1961 à la fin d'août 1962, à un coût total de $417,794,283, alors que la contribution du gouvernement fédéral à ces projets s'est élevée à $267,133,355?

Quand nos honorables amis parlent de l'aide aux municipalités, ils semblent vouloir ignorer les bénéfices accrus à la nation canadienne en vertu de notre programme de travaux d'hiver, programme que les députés de l'opposition s'évertuent à ridiculiser. De fait, ce programme de travaux d'hiver est d'une excellence telle que, dès son accession au pouvoir —où heureusement il ne demeurera pas longtemps—l'honorable premier ministre de la province de Québec s'est empressé de faire sien ce programme dynamique et original, qui a contribué à procurer du travail à des milliers de Canadiens, durant les quatre dernières années. Le gouvernement fédéral y a souscrit

de bon cœur et généreusement une somme de cent millions de dollars.

M. Deschatelets: Deux mois par année.

Une voix: Vous ne l'aviez pas à votre époque.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, nous apprécions la tendre sollicitude de l'honorable chef de l'opposition à l'égard de son distingué collègue et confrère, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), lorsqu'il parle d'améliorer le sort de l'industrie de l'automobile au Canada. Nous partageons l'avis de l'honorable chef de l'opposition: il faut aider cette industrie. Cependant, nous, conservateurs, sommes d'avis que ce n'est pas à une seule industrie qu'il faut penser, mais à toutes les industries du pays, et c'est justement pourquoi nous sommes partis à la conquête de nouveaux marchés mondiaux, afin d'obtenir des commandes qui permettraient non seulement d'augmenter la production de notre industrie, mais permettraient aussi à cette dernière d'embaucher un maximum d'employés dans les usines.

Monsieur l'Orateur, les différents manifestes du parti libéral nous ont fait connaître le programme de ce parti. Si jamais ce programme était mis à exécution, la nation canadienne accuserait constamment un déficit annuel de plus d'un milliard de dollars. Quelle fantaisie! Quelle insouciance! Quelle incurie de la part de ces messieurs! Peut-on s'étonner, en voyant ce qu'ils désirent, que dans une autre province, où un autre régime libéral existe depuis déjà deux ans, par suite de la magnifique insignifiance de ses chefs, et je le répète, par suite de la magnifique insignifiance de ses chefs, ce régime se voit aujourd'hui obligé, 27 mois après son avènement au pouvoir, de se dissimuler derrière un paravent d'excuses pour cacher sa mauvaise administration et la faillite de sa province?

M. Deschatelets: Parlez-vous de l'enquête Salvas?

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, que l'on compare la futilité du programme énoncé par l'honorable chef de l'opposition avec ce qui a été fait par le gouvernement actuel depuis les cinq dernières années. Que l'on compare le vide de ce programme avec les mesures dynamiques, progressives et créatrices énoncées dans le discours du trône.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône annonce du progrès, de l'avancement et de l'espoir pour tous les Canadiens. On y prévoit la création d'un conseil de planification économique qui permettra aux experts canadiens de diriger les affaires du pays vers la conquête de nouveaux sommets économiques.

Nous rendant compte de la nécessité de reviser tout le système actuel de la taxation, nous avons institué une commission pour ce faire. Elle se mettra à l'œuvre très prochainement et nous sommes d'avis que ses recommandations serviront à renforcer la structure financière de notre pays.

Le gouvernement actuel propose des mesures qui touchent l'agriculture comme l'industrie; il en propose également pour les travailleurs et pour les cultivateurs, et il crée pour chaque famille canadienne un pouvoir d'achat accru en accordant un dégrèvement additionnel de 50 dollars par enfant.

Que ce soit dans le domaine économique ou dans tout autre, le discours du trône constitue un programme à l'avantage de la nation canadienne, un programme que nous sommes fiers de proposer aux députés de la Chambre, et dont nous serons toujours fiers de discuter avec les citoyens de la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, vous avez sans doute constaté que nous avons voulu, à la veille du centenaire de la Confédération, créer ce climat d'unité tellement essentiel à la souveraineté de notre magnifique patrie. Vous avez sans doute remarqué qu'au lieu de parler de souveraineté, ou même d'humilité, nous avons posé des gestes à la suite de nos paroles. Au fait, nous allons rapatrier notre constitution, dans le dessein de l'ajuster progressivement aux besoins de l'heure. Dans un climat d'unité, parce que nous, conservateurs, croyons à l'unité, nous allons consulter les provinces et nous allons choisir ensemble ces symboles de notre souveraineté nationale, réclamés depuis tellement longtemps mais refusés constamment par l'opposition libérale d'aujourd'hui et le gouvernement libéral d'autrefois, qui, pourtant, à chaque tour de scrutin, promettait au peuple du Québec la réalisation de ce rêve si longtemps caressé.

M. Deschatelets: Vous savez que ce n'est pas exact, cela.

L'hon. M. Sévigny: Un grand libéral, que je salue avec respect, et que les honorables députés de l'opposition devraient aujourd'hui imiter, a dit un jour qu'un drapeau national doit être un symbole d'union et non de désunion. Eh bien! nous, conservateurs, reconnaissant la véracité des paroles de ce grand homme, avons décidé de créer l'union autour de ce symbole. Grâce au gouvernement conservateur, à une date pas tellement éloignée, le peuple du Canada hissera bien haut sur toutes les tourelles des édifices de son pays son drapeau national distinctif. Et, lorsque nous nous réunirons, en 1967, pour célébrer le centenaire de notre Confédération et que nous nous rencontrerons à Montréal, au cœur de la Métropole canadienne, à cette exposition

universelle qui attirera chez nous des dizaines de millions de visiteurs venus de tous les pays, nous pourrons alors offrir à ces millions d'hommes, qui viendront ici enrichir notre nation tant au point de vue financier que culturel, le spectacle d'une nation qui a marché de l'avant, qui s'est «développée», qui a connu un progrès remarquable depuis cinq années, progrès qui s'accentuera durant les prochaines années, grâce à nous, ministres et députés conservateurs.

Monsieur l'Orateur, en 1967, nous serons heureux, nous conservateurs, d'accueillir ainsi les visiteurs du monde entier qui viendront voir ce Canada redressé et relancé vers la conquête de la prospérité, grâce à l'administration saine du gouvernement conservateur qui, depuis 1957, s'applique à corriger les erreurs de l'administration précédente qui, elle, pendant 22 longues années, a contribué à créer la récession économique que nous avons connue.

Ah! les députés de l'opposition voudraient bien qu'une motion de défiance soit adoptée par les députés qui ne partagent pas le fanatisme libéral. Ils devraient savoir, pourtant, que c'est avec le gouvernement conservateur actuel que le Canada peut aller de l'avant. C'est pourquoi cette motion, comme les autres, sera rejetée comme elle le mérite.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Sévigny: Avec plaisir.

L'hon. M. Chevrier: S'il est vrai que le chef de l'opposition a proposé exactement ce que le gouvernement conservateur a fait depuis cinq ans, comment se fait-il que, cet après-midi, le premier ministre a dit qu'il en coûterait plus d'un milliard pour réaliser le programme qu'a énoncé le chef de l'opposition?

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, les mesures qu'essaient de plagier les honorables membres de l'opposition ont été réalisées par le gouvernement actuel en observant les lois de la comptabilité et de la finance.

Une voix: Avec un déficit continu.

L'hon. M. Sévigny: La différence entre nous et les membres de l'opposition, c'est que nous avons du respect pour les chiffres, tandis que les membres de l'opposition libérale s'élancent toujours vers la faillite la plus complète, que ce soit ici, sur la scène fédérale, si jamais ils accèdent au pouvoir, ou sur la scène provinciale, au Québec, où ils règnent depuis trop longtemps.

(Traduction)

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord, comme il va sans dire, à vous féliciter de votre haute fonction et à offrir mes compliments et ceux de mon groupe aux deux excellents motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leur tâche, à l'ouverture de cette 25e législature, n'était guère aisée. Ils l'ont accomplie avec perfection et l'honneur en retombe sur eux et sur leur parti. Nous les en félicitons, les estimons et leur offrons nos meilleurs vœux.

J'aborderai maintenant le sous-amendement à l'amendement du chef de mon parti, sous-amendement proposé par le député de Red-Deer (M. Thompson). Au nom de mon parti, je déclare que nous nous félicitons de la preuve ainsi donnée qu'il appuyait l'amendement de notre chef. En effet, n'a-t-il pas proposé un amendement qui ne change rien aux termes exprimant la manque de confiance à l'égard du gouvernement. Si le député consentait à supprimer cinq mots à peine de son sous-amendement... (*Exclamations*) ...nous l'approuverions. Ces cinq mots sont... (*Exclamations*)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Ces dernières secondes, je n'ai pu entendre le député.

M. Matheson: Ces cinq mots sont: «fondé sur les principes du Crédit social». S'il les laissait tomber, les objectifs exposés n'en seraient pas modifiés pour autant et il prouverait la sincérité de la profession de foi qu'il a faite dans son premier discours aux Communes en disant qu'il tenait à placer l'État au-dessus des chicanes de partis. Le maintien de ces mots ne peut être regardé que comme une manœuvre politique conçue pour assurer le rejet d'une motion qu'il doit vouloir que la Chambre accepte, si elle a été présentée avec sincérité. Je soumets à la méditation du député de Red-Deer ces quelques lignes de Roy Campbell:

> Je vais chercher à expliquer ma pensée pour qu'elle soit aussi claire que des plumes blanches sur le dos d'un corbeau ou qu'un étalon noir dans un champ couvert de neige.

En tant qu'avocat...

Une voix: Vous parlez comme un avocat!

M. Matheson: ...je tiens à relever une déclaration que le premier ministre a faite cet après-midi et qui ne saurait passer sous silence. Il a déclaré que les mesures d'urgence concernant le Fonds des changes avaient été mises sur pied, en 1947, par un décret du conseil sans qu'une loi les sanctionne. Le premier ministre doit savoir que les décrets en question ont été émis sous l'empire de la loi sur le contrôle des changes et qu'ils ne pourraient avoir aucun effet juridique s'ils ne se fondaient sur une loi. Si on me le permet, j'aimerais maintenant aborder une question que le premier ministre et le ministre associé de la

Défense (M. Sévigny) ont discuté longuement aujourd'hui. Je veux parler de ce que dit le discours du trône au sujet de la réunion des premiers ministres du Commonwealth. Voici ce qu'on y trouve:

Les négociations de la Grande-Bretagne avec la Communauté économique européenne et les répercussions économiques et politiques, pour le Commonwealth et ses membres, de l'adhésion possible de la Grande-Bretagne à la Communauté, ont fait l'objet des discussions qui ont eu lieu à la conférence du Commonwealth.

Il continue ainsi:

Ces questions sont d'un intérêt capital pour le Canada; le Gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth.

Je veux dire un mot de cette question qui est certes très importante pour tous les Canadiens. Cela me reporte à cette époque lointaine où j'étais encore enfant; j'avais un voisin, plus jeune que moi, qui était très irritant à ses heures. Parfois, fort de ma stature un peu plus imposante que la sienne, j'étais tenté de lui administrer de légères râclées. Quand je réussissais à le clouer au sol, il avait l'habitude de dire: «Souviens-toi, John, que tu es Britannique.» C'est ce que nous demandons au premier ministre ce soir. Nous voudrions qu'il pense à cette question en tant que Britannique. Dans le livre intéressant qu'elle a écrit récemment, Barbara Ward dit:

Nous avons tous conscience, je suppose, de vivre dans l'époque la plus catastrophique et la plus révolutionnaire que les hommes aient jamais connue.

En 1936, H. A. L. Fisher publiait un livre sur l'histoire de l'Europe vue par un Anglais. C'était un livre excellent. La préface en est cynique. Voici ce qu'il y disait:

Un des plaisirs les plus excitants pour l'esprit m'a été refusé. Des hommes plus avisés et plus érudits que moi ont découvert dans l'histoire une intrigue, un plan préconçu. Ce sont des rapports que je ne vois pas. Tout ce que je puis voir c'est une suite de situations critiques qui succèdent les unes aux autres comme les vagues succèdent aux vagues.

Tout ce qu'il pouvait voir c'était le jeu des événements fortuits et des imprévus. Pour moi, c'est le drame que nous vivons à l'heure actuelle au Canada, le drame d'être dirigé par des imprévoyants. Depuis 1936, nous avons assisté à une évolution profonde, et ceux qui ont des yeux pour voir peuvent discerner certains comportements et certaines harmonies. Ce sujet britannique, il faut le voir aujourd'hui avec un peu de recul.

Qu'il me soit permis de parler un peu de certains problèmes qui se sont posés il y a quelques années au cours de la première guerre mondiale, problèmes qui passent si vite et qui sont si facilement oubliés. J'invite la Chambre à se rappeler que, durant la bataille de la Marne, en août 1914, la France a perdu à peu près 300,000 hommes. Durant cette bataille, dont certains députés se souviendront beaucoup mieux que moi et qu'on appelle le miracle de la Marne, la France a, en réalité, tenu le coup pour toute l'Europe. Le monument de Saint-Cyr dédié à la classe de 1914 rappelle la mémoire de toute la classe. A Verdun, nous avons presque assisté au massacre de la nation française au printemps de 1916. La bataille de Verdun a duré sept mois. Ceux d'entre nous qui sont britanniques d'origine et de traditions se souviennent de la boucherie effroyable de Verdun. Il y a bien des Anglais qui se souviennent de la France en pensant à Verdun et de l'héroïsme de Verdun. On se rappelle ensuite les quatre mois de la grande bataille de la Somme. L'Allemagne y a laissé 500,000 hommes, tandis que les britanniques en ont perdu 410,000 et les Français 190,000. Certains députés ici présents ont eu connaissance des événements de 1917: Ypres, Passchendale. Quelques-uns de nos meilleures hommes y ont laissé leur vie.

Puis il y a eu la bataille de Cambrai et les autres qui ont suivi.

En étudiant ce grand problème britannique qui se pose aujourd'hui, je demande aux députés de le voir sous cette perspective de cette tragique histoire de guerre. La France a perdu un vingt-huitième de sa population. Une personne sur 28 a perdu la vie durant la première guerre. En Allemagne, ce fut une personne sur 32, et en Angleterre une sur 57. C'est une des raisons pour lesquelles Wilson voit toute la situation de l'Europe du point de vue des idéaux et des gens de l'extérieur, lui qui a étudié avec tant d'intérêt la scène internationale même si, à tous égards, il était Américain. Il a présenté 14 points qui sont devenus comme une vision pour le reste du monde. Vous vous souvenez que ces 14 points comprenaient des traités de paix généraux, la liberté de navigation, la suppression des entraves économiques au commerce et une association groupant de nombreux pays. A la fin de la première guerre mondiale, Wilson a résumé ses idées en déclarant que nous recherchions un nouvel ordre international fondé sur les principes généraux et universels du droit et de la justice. Les historiens nous dépeignent Wilson comme un homme inflexible au franc parler. On disait du «tigre» Clemenceau que sa foi en la France était noble et sincère, mais que c'était la seule chose en laquelle il croyait. Les Français avaient beaucoup souffert et étaient devenus cyniques. Lloyd George n'avait pas ses coudées franches à cause des féroces revendications du public anglais qui réclamait à grands cris la mort du Kaiser.

En nous reportant à cette époque terrible de l'histoire, nous voyons que l'esprit de la

Société des Nations et celui du traité de Versailles étaient absolument incompatibles. T. E. Lawrence, qui a acquis son expérience dans le désert, a dit que nous avons combattu ensemble dans l'espoir d'instaurer un ordre nouveau. Puis, de retour dans nos foyers après la victoire, nous avons vu les anciens prendre les devants et présenter leurs idées surannées et, en fait, la victoire nous a échappé. D'après nous, c'est ce qui pourrait arriver aujourd'hui. Nous ne voulons pas d'anciennes idées. Nous ne voulons pas d'opinions anciennes. Le temps est au vin nouveau dans des outres neuves. Nous voulons la vigueur britannique, l'idéalisme britannique et les traditions britanniques, mis à l'œuvre dans le monde moderne, dont les possibilités sont plus grandes qu'à aucun autre moment dans l'histoire de l'humanité.

Christopher Dawson, membre de l'Université d'Oxford, nous dit que, en fait, on a accompli plus, durant les derniers deux cents ans, du point de vue du progrès humain—en dépit des hécatombes et des brutalités des dernières années—qu'au cours de toute l'histoire qui les a précédés. Sommes-nous préparés à nous accommoder de situations nouvelles?

J'ai également signalé à la Chambre, monsieur l'Orateur, l'espèce de déception que les peuples ont éprouvée à l'égard de la façon dont s'est terminée la première Grande Guerre. Qu'on me permette de citer un économiste. Je sais que quelques-uns des députés qui occupent les banquettes ministérielles n'ont pas une bien haute idée des économistes, mais il s'agit d'un homme au sujet duquel nous avons eu à réfléchir assez sérieusement, parce qu'il a exercé une influence considérable sur les événements en Grande-Bretagne, dans notre pays, bien sûr, aux États-Unis et dans les milieux universitaires du monde entier. Je veux parler de J. M. Keynes. Lord Keynes était peut-être mieux connu naguère, pour son livre, *The Economic Consequences of the Peace*. Vous vous rappelez sans doute qu'il l'a écrit à Cambridge, en 1919. Qu'il me soit permis de renvoyer la Chambre à quelques passages de cet important ouvrage historique relatif à l'Europe, notamment à l'Angleterre et à la France.

Avant 1870, dit-il, différentes parties du petit continent européen s'étaient spécialisées dans la fabrication de certains produits, mais, dans son ensemble, il se suffisait à lui-même dans une grande mesure. Selon lui, l'Europe, si elle doit surmonter ses difficultés, devra tellement compter sur la générosité de l'Amérique qu'il lui faudra elle-même se montrer généreuse. Il est vain pour les alliés, qui achèvent à peine de déchiqueter l'Allemagne et de se déchiqueter l'un l'autre, de prier les États-Unis de les aider à remettre sur pied

[M. Matheson.]

les pays européens, l'Allemagne comprise. Si les élections générales de décembre 1918 s'étaient livrées dans un esprit de générosité avertie plutôt que de stupide avarice, combien plus brillantes pourraient être aujourd'hui les perspectives financières de l'Europe.

Puis, on lit dans cet important ouvrage essentiellement pessimiste que l'Europe constitue un des groupements de population les plus denses que le monde ait connus. On y est habitué à un niveau de vie relativement élevé et, même aujourd'hui, en certaines parties, on s'attend à une amélioration plutôt qu'à une détérioration. L'auteur nous dit que pour réussir, les Européens doivent travailler tous ensemble, qu'ils ne sauraient survivre isolément, qu'il était dangereux, voire néfaste, par exemple, de prendre le fer et l'acier et de les séparer, de dresser une frontière entre eux. Il dit que la paix a été déclarée à Paris, mais l'hiver s'en vient. Les hommes n'auront plus d'espoirs à nourrir. Qui dira ce qu'on peut endurer ou vers quoi s'orienteront les hommes pour échapper à leurs malheurs?

Il dit ensuite qu'on a laissé passer la chance, à Paris, au cours des six mois qui ont suivi l'Armistice et qu'on ne pourra jamais se rattraper. Selon lui, si on avait atténué les articles du traité de Versailles et surtout ceux qui ont trait au charbon et à l'échange du minerai de fer, la vie industrielle aurait pu continuer en Allemagne, au grand avantage de la production de tout le groupe, et une union de libre échange comprenant toute l'Europe du centre, du sud-est et de l'est, la Sibérie, la Turquie et le Royaume-Uni, l'Égypte et l'Inde contribuerait énormément à la paix et à la prospérité dans le monde.

En lisant ce livre attentivement, on y trouve de nombreuses conclusions très semblables à celles de *Mein Kampf*. La seule différence, c'est qu'il examine la situation du point de vue d'un Anglais large d'esprit et érudit, tandis qu'Hitler l'examinait comme un vaincu perverti par des troubles mentaux. Les deux hommes se penchèrent sur le même problème et en fait il se passa ce que Lord Keynes avait prédit en 1919. L'effet destructeur n'a pas été le même durant la seconde guerre mondiale, en Europe, mais si l'on considère la destruction des populations civiles, des millions de Juifs, les nombreux émigrants d'une catégorie ou d'une autre, on ne peut s'empêcher de penser que ce qui arrive actuellement en Europe est une évolution qu'il faut méditer.

Abandonnons le sujet pour un instant et tournons-nous vers l'Angleterre. Churchill nous dit qu'il fut un temps où l'Angleterre faisait partie du continent. Une vaste plaine joignait l'Angleterre et la Hollande; la Tamise et le Rhin s'y rencontraient et coulaient vers le nord. Après une secousse, la plaine s'abaissa de quelques centaines de pieds. Une autre

secousse sépara la côte de Douvres du Cap Gris-Nez et les marées firent le reste. En fait, 55 ans avant Jésus-Christ, les légions de César, débarquant en Angleterre, y trouvèrent des similitudes très intéressantes avec le peuple ayant les mêmes traits celtiques, en dépit de leur position insulaire.

Ainsi, qu'est-ce qui a formé la nation britannique? Je ne veux pas ironiser mais, me référant encore une fois à Churchill, je vois qu'il dit que Guillaume, fils illégitime de Robert, duc de Normandie, et d'Arlette, la jolie fille d'un tanneur qu'il avait vue faisant la lessive au bord d'une rivière, n'avait pas d'avenir en France. En fait, sa position sociale ne lui valait pas le respect qu'il cherchait; il fit donc la conquête de l'Angleterre et créa une nouvelle aristocratie. Il est facile d'admettre qu'il y a chez les Écossais une forte trace de sang germanique, les mêmes liens du sang et de la parenté; bien des druides britanniques et des Gaulois présentaient les mêmes caractéristiques. Il y a une affinité entre les Irlandais et les Espagnols. En d'autres termes, la pure vérité c'est que l'Angleterre n'a jamais été vraiment séparée de l'Europe.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais le murmure des conversations couvre sa voix et je trouve cela injuste. Je demande à tous les députés d'avoir un peu plus d'égards pour leur collègue. Ces conversations pourraient sans doute être reprises quand la séance sera levée.

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, comme il me reste très peu de temps, je serai aussi bref que possible. Personne n'a oublié que le 16 juin 1940 le cabinet britannique autorisait le général de Gaulle à proposer à M. Renaud une union anglo-française. En vertu de cette offre, les deux gouvernements devaient déclarer que la France et la Grande-Bretagne ne formaient plus deux nations distinctes, mais une seule union franco-britannique; tout citoyen français aurait joui immédiatement de la citoyenneté britannique et tout citoyen britannique serait devenu immédiatement citoyen français.

Il y a quelques jours à peine, je lisais un article de Russell J. Clark, chef du service des renseignements économiques de la Banque Westminster, de Londres, dont voici un passage:

La Grande-Bretagne pourrait devenir le chef politique de l'Europe en adhérant au Marché commun.

C'est bien vrai, car l'Italie et les pays du Bénélux ne prisent pas beaucoup l'idée de voir la France ou l'Allemagne prendre l'ascendant sur eux. La France et l'Allemagne aimeraient toutes deux prendre la direction, mais chacun de ces pays s'inclinerait devant la Grande-Bretagne avant de céder à l'autre, non pas à cause des puissantes ressources industrielles de la Grande-Bretagne, mais parce qu'elle a su en montrer au reste du monde en fait d'habileté politique et lorsqu'il s'agit d'établir des principes d'autorité constitutionnelle et de puissance démocratique.

Nous sommes, à coup sûr, les héritiers de cette grande tradition, nous qui sommes le plus ancien membre de cette grande et glorieuse famille dont nous faisons partie depuis une centaine d'années. Voilà que notre époque nous ouvre de nouveaux horizons.

Barbara Ward, maintenant lady Jackson, rédactrice de l'*Economist*, nous dit que la conséquence la plus importante de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, c'est que l'Europe en acquerra une nouvelle largeur de vues. Cette association ne doit pas devenir un club de millionnaires. C'est l'Angleterre qui, éventuellement, fera le pont entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Nous savons que c'est le projet que M. Winston Churchill a caressé pendant plusieurs années. Assistant à une réunion à La Haye, en 1948, à laquelle M. Léon Blum représentait la France, il disait que l'heure était venue pour les nations d'Europe de coopérer et de céder chacune une partie de leurs droits souverains. Je dois dire que ce point de vue est absolument incompatible avec les paroles que nous avons entendues de la bouche du ministre associé de la Défense (M. Sévigny), qui adopte une attitude étroite et nationaliste, à un moment où la plupart des pays du monde bénéficieraient d'une plus large conception des choses, de cette conception internationale, et notamment de l'union qui fut le principe de la Confédération canadienne, l'union de la France avec la Grande-Bretagne.

Et je ne veux pas seulement parler de la paix, bien que, il y a vingt ans, tout ce que nous souhaitions, c'était de revenir au Canada et de pouvoir vivre sans une autre guerre. Cela nous a été accordé et, cette fois, on n'a pas commis les erreurs de Versailles. C'est dû pour une bonne part au plan Marshall, sur lequel j'aurais aimé pouvoir m'étendre. Cependant, ce n'est pas du Canada que l'impulsion est venue, de nous qui sommes les héritiers de la tradition britannique, mais des États-Unis. Le plan Marshall a valu au monde un nouveau départ, et maintenant, si la Grande-Bretagne donne suite à son courageux projet de se joindre à l'Europe, de grandes possibilités vont s'offrir à nous.

Il nous faudrait lire certaines des choses qui s'écrivent en Allemagne. Ludwig Erhard a dit:

Notre tâche, au point de vue économique, est de fournir du travail à plus de douze millions de personnes de plus qu'avant la guerre. L'entreprise est

irréalisable et vouée à périr dans un cul-de-sac si l'on ne trouve des issues.

La Grande-Bretagne aussi a besoin d'issues. La vérité, c'est qu'elle doit survivre. Il lui faut être forte et être grande. Dans les conseils de l'Europe et les conseils du monde entier, la mère-patrie peut faire preuve d'un esprit d'initiative qu'elle n'a pas manifesté ces dernières années. Il s'agit d'un défi maintenant lancé au Canada, mais force nous est de constater, même dans le discours du trône, que le Canada n'est pas disposé à le relever.

Emerson dit que le génie consiste, non pas à en savoir plus long que les autres, mais à pouvoir s'accommoder des défis et des occasions qui se présentent, puis à en tirer profit avec bon sens et sagesse.

«Stérile» est le terme employé d'abord par le *Times* de Londres pour qualifier l'attitude négative qu'ont adoptée d'un bout à l'autre le premier ministre du Canada et son gouvernement, à l'égard des changements, lourds de conséquence non seulement pour le Canada mais pour les nations du monde entier, qui allaient se produire. L'adhésion de la Grande-Bretagne à l'Europe peut modifier du tout au tout cette périlleuse situation mondiale où deux grandes puissances, la Russie et les États-Unis, pourraient nous acheminer vers une autre guerre mondiale.

Nous croyons à la Communauté nord-atlantique. C'est une entreprise audacieuse, mais elle doit se réaliser. Nous devons évaluer tout ce qu'elle offre d'avenir et orienter notre économie en conséquence. Le premier ministre a essayé d'établir un parallèle entre la récente crise du taux du change que son gouvernement a dû affronter et la prétendue crise de 1947. Je rappelle à la Chambre que ce qui avait causé la crise de 1947, c'est que notre pays, durant les longues années de la seconde guerre mondiale, avait donné libre cours à ses ressources matérielles et continuait, Dieu merci, à le faire encore davantage pour venir en aide à l'Angleterre. A l'heure actuelle, si le Canada retire à l'Europe, à l'OTAN et même à l'Angleterre sa force et son appui, il va nuire à l'Angleterre dans sa lutte pour la survivance.

M. McIntosh: Sottise!

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront certainement pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (MM. Chaplin et Vincent), qui se sont magnifiquement bien acquittés de leur tâche et ont dit des choses très intéressantes.

Depuis l'ouverture du présent Parlement, il m'a été donné de faire quelques réflexions ou quelques comparaisons avec l'époque où je siégeais dans cette enceinte, soit de 1946 à 1949.

[M. Matheson.]

On entend souvent dire que les années se suivent mais ne se ressemblent pas. J'ai constaté, depuis hier, que les années se suivent et que, assez souvent, elles se ressemblent. Alors que j'étais ici, en 1946, 1947 et 1948, les rôles en cette Chambre étaient renversés. Les libéraux étaient assis de l'autre côté et les conservateurs étaient de ce côté-ci.

Les conservateurs, dans l'opposition, parlaient exactement de la même façon que le chef de l'opposition l'a fait pendant quatre heures, sans rien dire. Les conservateurs d'alors, qui étaient dans l'opposition, sont aujourd'hui au pouvoir, à votre droite, et, chose curieuse, ils disent exactement à ce moment-ci ce que les chefs libéraux nous disaient en 1947, 1948 et 1949.

On nous présente un discours du trône susceptible d'apporter des améliorations au sort du peuple canadien. Or, dans le discours du trône, nous voyons des ébauches de projets, oui, mais des précisions, non. Continuons l'austérité dans un pays aussi riche que le Canada!

Quand avons-nous vu ou entendu dire, au Canada, qu'un ver était mort de faim dans une grosse pomme parce que la pomme était trop grosse? Quand avons-nous entendu dire qu'un singe, dans les pays tropicaux, crevait de faim parce qu'il y avait trop de bananes dans les bananiers?

Pourtant, au Canada, ici, où tout est en abondance,—il n'y a pas un député en cette enceinte parlementaire qui peut dire le contraire,—nous comptons 500,000 chômeurs, et on prévoit que le nombre en sera accru au cours de l'hiver qui vient. On nous annonce la misère au sein de l'abondance!

Lorsque les créditistes réclament une législation qui, au lieu de s'attaquer à l'entreprise privée, au lieu de s'attaquer à la personne humaine, s'attaquerait au système financier qui n'est pas du tout en rapport avec les possibilités physiques que l'on trouve chez nous, on entend des réflexions comme celles que nous avons entendues cet après-midi: «Imprimons de l'argent. Imprimons de l'argent, sans considération.»

Le point a été discuté, pas trop longtemps après les élections du 18 juin, parce qu'après le 18 juin, on a eu connaissance de réunions tant du côté libéral que conservateur dans le Québec, pour se demander: Quel est ce phénomène créditiste dans le Québec? Vingt-six députés ici; 30 dans tout le Canada, mais 26 au Québec!

Alors, on étudiait le phénomène créditiste. Qu'est-ce qui a pu faire élire 26 créditistes.

Au lieu de se torturer les méninges ou de se travailler l'intelligence pour comprendre le phénomène créditiste, j'aurais conseillé

aux libéraux comme aux conservateurs d'étudier la doctrine du Crédit social proprement dite. Ils auraient vu ce que c'était.

A ce moment-ci, monsieur l'Orateur, je désire remercier bien sincèrement le député de Grey-Bruce (M. Winkler) qui m'a cédé sa place ce soir, parce que demain je dois m'absenter pour me rendre dans la métropole, Montréal. Alors, merci infiniment à l'honorable député.

Monsieur l'Orateur, nous vivons dans un pays immensément riche, personne n'en doute, et pourtant nous continuons de donner au peuple canadien l'impression qu'il n'y a pas de possibilités, à moins de nous servir des capitaux étrangers qui arrivent au Canada pour développer nos richesses naturelles.

Or, il n'y a rien que je trouve plus insensé que de voir notre gouvernement aller s'agenouiller à New-York, Boston ou ailleurs dans le monde entier pour demander la permission de financer et de «développer» nos richesses naturelles.

Nous avons nos richesses naturelles, nous avons nos ingénieurs, nos compétences, nos talents, notre main-d'œuvre; nous avons des hommes de bonne volonté, nous avons la société canadienne composée de toutes les classes sociales disposées à procéder au «développement» de nos richesses naturelles, pour augmenter notre production nationale brute.

Nous avons tout cela, mais parce que nous n'avons pas la permission financière de mettre le tout en opération, on laisse les faillites s'accumuler au Canada, on laisse des milliers de chômeurs vivre dans une misère quasi abjecte et l'on ne trouve pas de solution à cet état de choses. Et lorsque les créditistes présentent leurs solutions—comme on a entendu tout à l'heure un honorable député de l'opposition s'exprimer—on dit: «Enlevez le Crédit social de votre sous-amendement et l'on est disposé à l'appuyer».

C'est bien clair, si nous enlevions le Crédit social du programme, nous serions assis avec les libéraux ou les conservateurs. C'est justement pourquoi mes amis et moi sommes assis ici, mais lors des prochaines élections—qui viendront trop vite pour l'honorable chef de l'opposition—à la première occasion, au lieu d'être assis ici, nous serons de l'autre côté.

La question d'imprimer de l'argent sans considération n'a jamais été au programme du Crédit social; d'ailleurs les honorables membres de la Chambre le savent.

Ce que les créditistes réclament, c'est qu'il y ait autant d'argent que de produits et de services pour servir les consommateurs, c'est tout. Dans la mesure où le peuple canadien imprime la production, que la Banque du Canada imprime les crédits nécessaires pour permettre à la production de répondre aux besoins de la population. Ça, c'est de la logique, indépendamment des couleurs politiques.

Nous entendons parler de productivité accrue. Au même moment où nous parlons de productivité augmentée, nous constatons que l'insécurité est de plus en plus aiguë par tout le Canada. De plus en plus, le chômage fait ses ravages. On entend, de tous côtés, l'opposition, le gouvernement, nos amis les socialistes prêcher le plein emploi: «De l'ouvrage pour tous les Canadiens». Plus on prêche, plus on parle de plein emploi, plus on a aujourd'hui à faire face à l'automatisation chez nous et au chômage.

Et quelle solution offrent les partis politiques, les politiciens, les économistes du Canada au problème de l'automatisation qui, chez nous, est appelée à jouer un rôle de plus en plus considérable dans quelques années?

On nous dit que c'est une impossibilité mathématique, une impossibilité physique que de créer de nouveaux emplois dans les circonstances. Dans la mesure où le progrès de la science remplace l'homme au Canada, il n'y a qu'une solution pour permettre à notre industrie d'agrandir ses limites, ses cadres, c'est de donner aux hommes. aux femmes et aux enfants du Canada un pouvoir d'achat leur permettant d'acheter les produits de la science, de la machine et de l'industrie de chez nous. Alors, nous respecterons la personne humaine, la propriété privée, les organismes privés et les industries privées. En même temps, nous donnerons une prospérité, une sécurité et une liberté à tous les citoyens canadiens.

Le problème du chômage n'est pas un problème de production ni un problème de cœur chez les Canadiens, mais un problème de finance entre les mains des consommateurs. Lorsque les consommateurs pourront, par eux-mêmes, financer une production nationale adéquate, à ce moment-là, nous aurons une sécurité et une plus grande liberté pour chacun des individus qui composent le Canada.

Argent rare en face d'une abondance insoupçonnée: voilà le résultat du présent système. Personne n'ose s'attaquer au système monétaire—pourtant c'est lui qui fait défaut —on s'attaque plutôt aux individus, on tente de diminuer la personnalité humaine. On veut dépersonnaliser l'humain.

On parle de plus en plus de planification économique. Mais quand on parle de planification économique, bien des gens croient—surtout ceux qu'on appelle les ignorants —qu'ils n'ont jamais rien compris à l'économie du pays. Ceux-là croient à la planification. J'ai la ferme certitude et la conviction profonde que ce ne sont pas des plans dont nous avons besoin au Canada, mais plutôt de l'argent pour nous permettre de faire, nous-mêmes, nos propres plans.

Je prends mon cas personnel. Quand j'ai de l'argent, je n'ai pas besoin du gouvernement, ni fédéral ni provincial, pour me dire quoi faire ou ne pas faire. Je suis libre de faire ce qu'il me plaît. Les autres ne sont pas plus imbéciles que moi. Le gouvernement se substitue à la personnalité humaine en lui imposant des carcans et des plans. C'est justement contre ces carcans et ces plans que nous luttons partout au Canada, présentement.

Il n'y a pas très longtemps, un petit bonhomme, au lendemain des élections, me rencontrait et me disait: «M. Caouette, venez voir mes petits chiens qui viennent de naître». Alors, je suis allé chez le petit bonhomme et dans une boîte de deux pieds carrés, j'ai vu sept petits chiens.

Une voix: Elle est vieille, celle-là!

M. Caouette: Aussi vieille que mon ami, c'est à peu près le même genre...

Dans le coin, les sept petits chiens ont les yeux fermés, (comme mon ami du parti libéral qui vient juste de m'interrompre), parce qu'un petit chien n'ouvre pas les yeux avant neuf ou dix jours. Or ces petits chiens, sans être intelligents, seulement par instinct, et même les yeux fermés, pouvaient se rendre à leur mère dans l'autre coin de la boîte; sans intelligence, ils pouvaient se rendre à l'abondance existante.

Pourtant, nous sommes des êtres intelligents, nous avons les yeux ouverts et nous ne pouvons pas voir l'abondance au Canada. Il est inconcevable qu'une chose semblable se produise.

J'aurais pu, monsieur l'Orateur, donner un gouvernement à ces sept petits chiens, instaurer un régime de plans et de carcans, et dire au petit chien blond: «tu n'iras pas à l'abondance immédiatement», et dire au petit chien noir: «tu iras à tel ou tel moment». J'aurais pu décider de leur vie, les empêcher de rejoindre leur mère dans l'autre coin de la boîte. J'aurais même pu les faire mourir, les faire crever de faim. C'est justement ce que les libéraux nous ont offert durant vingt-deux ans et ce que les conservateurs nous donnent actuellement.

(Traduction)

M. Ryan: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Caouette: Certainement.

M. Ryan: Ces chiots ont-ils besoin d'argent?

M. Caouette: Ils suivent leur instinct. L'honorable député, lui, n'a ni l'un ni l'autre.

[M. Caouette.]

(Texte)

C'était pourtant le chef libéral, en 1935, le très honorable William Lyon Mackenzie King qui disait, et je cite en anglais:

(Traduction)

Dès qu'une nation abandonne le contrôle de sa monnaie et de son crédit, peu importe qui fait les lois. Si c'est elle qui mène, l'usure ruine le pays.

(Texte)

Cependant, il n'a jamais donné suite à cette affirmation ou déclaration solennelle faite au mois d'août 1935, et c'est depuis toutes ces années que les créditistes, non seulement au Québec mais partout au Canada, réclament la reprise de cette souveraineté par le Parlement, en fonction de l'argent et du crédit au Canada, et le supplie d'ordonner à la Banque du Canada de rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable et souhaitable au Canada. Lorsque nous avons l'opportunité et les possibilités physiques de faire quelque chose, de mettre nos richesses naturelles en valeur, que la question monétaire soit assujettie et mise au service de ces possibilités, au lieu de les voir anéanties ou inexploitées parce qu'il y a pénurie d'argent et de crédit.

On entend souvent les adversaires du Crédit social déclarer qu'il ne manque pas d'argent dans le pays. Non, disent-ils, il y en a suffisamment; seulement l'argent ne circule pas assez vite. Au fait, c'est un peu comme le lapin qui est pris dans un billot de seize pieds troué au centre. Le lapin court d'un bout à l'autre du billot et lorsque nous sommes à sa vue à un bout, il court à l'autre bout; s'il voit quelqu'un d'autre à ce bout-là, il revient à l'autre bout. Alors, on se pose la question: À quel moment ou à quelle vitesse faut-il que le lapin circule dans le billot pour qu'on le voie en même temps à chaque bout du billot? C'est là la vélocité de la circulation de l'argent au Canada!

On dit qu'on ne manque pas d'argent au Canada. Mais comment se fait-il que 85 p. 100 de la population canadienne emprunte des sociétés de finance, et ce en vertu de plans de deux, trois, quatre et même cinq ans?

Dans le domaine de l'habitation, on consent des hypothèques pour des périodes allant jusqu'à 35 années. Si ces gens-là avaient l'argent requis pour payer comptant, ils ne seraient pas obligés d'emprunter et de payer un intérêt s'élevant jusqu'à 20, 25 et même 30 p. 100, d'emprunter des sociétés de finance ou d'hypothéquer leur salaire à venir pendant trois ans pour acheter la production de cette année.

Dans deux ou trois ans, nous aurons encore à faire face à un nouveau problème plus aigu, justement parce que le problème de l'argent et du crédit au Canada n'aura pas été réglé. Nous sommes d'avis qu'il y a beaucoup de

réformes à faire au Canada, mais aucune de ces réformes ne sera possible tant et aussi longtemps que la réforme monétaire ne sera pas un fait accompli, que l'on n'aura pas réussi à mettre la Banque du Canada au service du peuple canadien et non pas le peuple canadien au service de la dictature de l'argent.

Monsieur l'Orateur, nous prétendons que la seule façon d'opérer la réforme monétaire au Canada, et ce dans le domaine social, économique ou politique, c'est d'avoir une pensée pour le consommateur canadien, au lieu de regarder la production. La production est là, je le répète, mais le problème, c'est que le consommateur canadien n'a pas le pouvoir d'achat voulu pour acheter les biens et les services qui lui sont offerts.

Pourquoi ne pas s'attaquer à ce problème et le régler définitivement? Nous pourrons ensuite nous attaquer aux autres réformes nécessaires dans les domaines économique et politique, si vous voulez, et même dans le domaine social. Mais la clé demeure quand même la réforme monétaire.

On dit que l'argent n'a pas d'importance. Non, il n'a pas d'importance pour des députés et de grosses industries, mais il en a quand même pour l'ensemble de la population. L'argent joue un peu le rôle d'une clé dans une serrure de porte. Lorsqu'on veut pénétrer à l'intérieur d'un beau château, il est clair que le château est plus important que la clé; cependant, si l'on n'a pas la clé et que la porte est fermée à clé, on reste tout simplement dehors. Par ailleurs, si l'on a la clé pour ouvrir la porte, cela donne accès à l'intérieur et aux beautés du château, puisque la clé joue son rôle. L'argent doit jouer exactement le même rôle que la clé dans une économie bien organisée et bien équilibrée.

Monsieur l'Orateur, on entend des gens nous parler d'équilibre budgétaire, de budget équilibré. Qu'est-ce que cela veut dire: un budget équilibré? Qu'est-ce que cela suppose? C'est que le gouvernement décide de ne pas dépenser plus d'argent qu'il n'en a recueilli au moyen de taxes imposées à la population qu'il administre, et de ne pas dépenser plus que la somme totale des impôts qu'il perçoit à tous les échelons. On restreint ainsi l'activité économique du pays, et, au lieu d'augmenter le pouvoir d'achat au niveau de la production, on cherche à diminuer la production au niveau du pouvoir d'achat; ce qui a été décidé par qui? par l'ensemble des financiers au Canada, et avec beaucoup d'influence de la part des financiers de ce pays, parce qu'on se fait dire, à ce moment-ci, que 75 ou 80 p. 100 de l'économie canadienne est entre les mains des Américains. Et nous allons nous appeler une nation souveraine du monde libre!

Nous devons recouvrer nos droits et la propriété de nos moyens de production même, et cela par le truchement de la Banque du Canada, institution financière appartenant au peuple canadien. Que la Banque du Canada imprime le crédit dans la mesure où le peuple canadien imprime la production et les services pour servir la population!

Nous avons suggéré d'augmenter le pouvoir d'achat, non seulement pendant la campagne électorale, mais depuis vingt-cinq ans au Québec et trente ans de par le reste du pays. Nous avons suggéré de le faire de différentes façons.

Par exemple, l'honorable chef de l'opposition, hier, répétait une proposition mise de l'avant par les créditistes depuis 1945, soit celle de verser des allocations familiales à tous ceux qui continuent leurs études jusqu'à l'âge de 21 ans. Les libéraux ont au moins appris cela du Crédit social.

Ensuite, en se servant de la Banque du Canada, nous réclamons l'établissement d'un crédit nouveau, fondé sur l'excédent de production qui existe en plus du revenu national total. La création de ce crédit nouveau, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, permettrait de relever le taux de la sécurité de vieillesse et d'en faire bénéficier tous ceux qui ont 65 ans ou plus, sans enquête, et de la verser à ceux qui ont 60 ans, avec évaluation des ressources. Ceci permettrait d'augmenter d'une façon substantielle la pension de nos vieillards, ce qui leur aiderait à vivre décemment dans un pays riche comme le nôtre.

Nous suggérons aussi que le taux des allocations familiales soit relevé proportionnellement au coût de la vie.

Tout le monde sait que le coût de la vie a plus que doublé depuis 1945, et que le taux des allocations familiales a été relevé de la fabuleuse somme de un dollar par enfant, en 1956, par les libéraux.

Monsieur l'Orateur, nous suggérons aussi que tout revenu annuel inférieur à $5,000 soit exempt de l'impôt sur le revenu. Nous, les députés, bénéficions d'une exemption presque semblable, et nous nous en trouvons parfaitement bien. Si ce dégrèvement est bon pour les députés fédéraux, il devrait l'être également pour les électeurs qui les ont élus le 18 juin dernier.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, je tiens à dire aux députés que nous sommes au Parlement fédéral, non pas pour un an, mais bien pour plusieurs sessions. J'ai la conviction que l'ensemble du Canada élira, le plus tôt possible, un gouvernement du Crédit social qui mettra l'argent au service de la personne humaine. C'est là le

vœu que j'émets avant de reprendre mon siège.

(Traduction)

Le sous-amendement de M. Thompson, mis aux voix, est rejeté.

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Beaulé
Bélanger
Bernier
Boutin
Caouette
Chapdelaine
Cook
Côté
Dionne
Dumont
Frenette
Gagnon
Gauthier
Grégoire
Lamy
Langlois
Laprise
Latulippe
Leboe
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Maltais
Marcoux
Olson
Ouellet
Patterson
Perron
Plourde
Rondeau
Roy
Thompson—30.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Aiken
Alkenbrack
Argue
Asselin
Badanai
Balcer
Baldwin
Barnett
Baskin
Batten
Béchard
Beer
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Benidickson
Benson
Berger
Bigg
Boucher
Boulanger
Bourbonnais
Bourque
Bradley
Brewin
Brown
Burgess
Byrne
Cadieu (Meadow-Lake)
Cadieux (Terrebonne)
Cameron (High-Park)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantin
Cardiff
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Casselman (Mme)
Chaplin
Chatterton
Chevrier
Chown
Churchill
Clancy
Clermont
Clunis
Coates
Cooper
Cowan
Crestohl
Crossman
Crouse
Davis
Denis
Deschatelets
Diefenbaker
Dinsdale
Doucett
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
English
Enns
Éthier
Eudes
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fisher
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming (Victoria-Carleton)
Forbes
Forgie
Foy
Fulton
Garland
Godin
Gordon
Grafftey
Granger
Gray
Green
Grills
Gundlock
Habel
Haidasz
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Hardie (Mme)
Harkness
Harley
Hees
Hellyer
Herridge
Hodgson
Honey
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howard
Howe
Jones
Jorgenson
Kelly
Kennedy
Kindt
Knowles
Korchinski
Lachance
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamoureux
Laniel
Leduc
Legaré
Legere
Lessard (Saint-Henri)
Létourneau
Lewis
Loiselle
Macdonald (Mme)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacEwan
MacInnis
Mackasey
MacLean (Queens)
Macnaughton
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McGee
McGrath
McIlraith
McIntosh
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McPhillips
McWilliam
Mandziuk
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Martineau
Mather
Matheson
Matte
Meunier
Millar
Mitchell
Monteith
Moore
More
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Munro
Nasserden
Nesbitt
Nicholson
Nielsen
Nixon
Noble
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Orlikow
Ormiston
Otto
Pascoe
Paul
Pearson
Pennell
Peters
Phillips
Pickersgill
Pigeon
Pilon
Prittie
Pugh
Rapp
Ricard
Richard
Rideout
Rinfret
Robichaud
Robinson
Rochon
Rock
Rouleau
Rowe
Roxburgh
Ryan
Rynard
Sams
Sauvé
Scott
Sévigny
Simpson
Skoreyko
Slogan
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas
Tucker
Turner
Valade
Vincent
Wahn
Walker
Webb
Webster
Weichel
Whelan
Winch
Winkler
Woolliams—233.

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Je donne la parole au député de Saint-Jean-Ouest.

M. R. Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

M. l'Orateur: Vu qu'il est dix heures, la séance est levée jusqu'à demain après-midi, à deux heures et demie.

(A 10 heures et 13 minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 3 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI CONCERNANT L'EXPROPRIATION DE BIENS-FONDS

MESURE EN VUE DE REMPLACER ET DE PROLONGER LA LOI ACTUELLE

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice) demande à présenter le bill n° C-50, concernant l'expropriation de biens-fonds.

L'hon. M. Pickersgill: Explications!

L'hon. M. Fleming: C'est une mesure très étendue concernant les expropriations de l'État et destinée à remplacer la loi actuelle; c'est plus qu'une simple codification ou consolidation des dispositions anciennes, car elle en comporte de nouvelles.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION TENDANT À RÉDUIRE LE TAUX MAXIMUM DE L'INTÉRÊT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill n° C-51, modifiant la loi sur les petits prêts.

M. l'Orateur: Puisque nous passons aux bills d'intérêt privé, je crois à propos de répéter la mise en garde que j'ai faite l'autre jour lorsque nous avons lu pour la première fois un si grand nombre de bills.

M. Frank Howard (Skeena): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande que vous appliquiez aussi cette mise en garde aux projets de loi présentés par le gouvernement, car ils pourraient aussi bien être irrecevables.

M. l'Orateur: Je regrette, mais je n'ai pas entendu ce que l'honorable député a dit.

M. Howard: J'ai dit que l'autre jour, et de nouveau il y a un instant à peine, Votre Honneur a fait une mise en garde relativement aux bills inscrits au nom de simples députés. J'estime que vous devriez appliquer la même règle aux projets de loi inscrits au nom du gouvernement, car ils pourraient eux aussi être incompatibles avec le Règlement de la Chambre.

M. l'Orateur: C'est possible, mais à mon avis les bills présentés au nom du gouvernement ont déjà été étudiés avec soin par le ministère de la Justice.

M. Howard: Et c'est une garantie d'infaillibilité?

M. l'Orateur: Je signale que dans le cas des bills dont nous sommes saisis pour la première fois, il peut arriver qu'un bill, simplement écrit à la machine, provienne directement du dossier d'un député et soit présenté à l'Orateur; je dois donc insister sur la mise en garde que j'ai formulée l'autre jour.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION TENDANT À EXIGER L'INDICATION DU TAUX VÉRITABLE DE L'INTÉRÊT FIXÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill n° C-52, modifiant la loi sur les petits prêts (Annonces).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION TENDANT À ÉTABLIR UN TAUX MAXIMUM DE L'INTÉRÊT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) demande à déposer le bill n° C-53, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LE RAPPORT DE LA MISSION SPÉCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Vu l'annonce, hier, des conclusions de la mission spéciale du Conseil national de la productivité envoyée en Europe, il y aurait au Canada de graves lacunes dans les dispositions qui règlent les rapports entre le gouvernement, le patronat et le salariat quand il s'agit de résoudre les problèmes économiques et sociaux au Canada. Le ministre pourrait-il nous dire s'il entend faire en sorte de réunir immédiatement des représentants compétents du gouvernement, du patronat et

du salariat pour qu'ils étudient le rapport de la mission spéciale et envisagent les mesures à prendre afin de venir à bout de ces problèmes?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous étudions ces questions depuis pas mal longtemps. Nous avons organisé plusieurs réunions entre les principaux représentants du patronat et du salariat, l'une à Ottawa il y a un an et demi, et l'autre le printemps dernier à l'Université Queens, au cours desquelles ces questions ont été examinées à fond. Mon ministère et le Conseil de la productivité travaillent constamment de concert avec le patronat et le salariat pour tâcher d'établir un aussi bel esprit de collaboration entre patrons et ouvriers, sans oublier le gouvernement, que celui qui s'est révélé si efficace dans les pays de l'Europe de l'Ouest.

L'hon. M. Martin: Une question supplémentaire. Vu la réponse qu'il nous a donnée, puis-je demander au ministre, qui manifestement n'a pas lu la communication spéciale d'hier, quelles mesures le gouvernement a l'intention de prendre pour donner suite aux demandes du président du Congrès canadien du travail, M. Jodoin, au sujet de son association au Conseil de la productivité?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le président du Congrès du travail du Canada a décidé de son plein gré, pour des raisons personnelles et des raisons propres au Congrès, de démissionner du Conseil de la productivité. Le Conseil a appris la nouvelle de sa démission avec regret, et nous espérons qu'avant longtemps il reviendra sur sa décision et consentira à y revenir.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement a demandé au Conseil national de la productivité d'étudier la possibilité de nommer au Conseil des membres des syndicats ouvriers sur une base représentative, pour répondre au désir de M. Jodoin?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, en annonçant sa démission aux journalistes, M. Jodoin a parlé d'une lettre où je lui disais qu'à l'époque où le nombre des membres du Conseil de la productivité serait augmenté, chose qui se fera sans doute un jour, nous l'espérons, le gouvernement songerait à nommer des membres représentant les syndicats, pour donner suite à sa demande.

(Plus tard)

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention d'incorporer le conseil de la productivité au conseil national du progrès économique qu'il projette d'instituer?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que cette question soit régulière. (*Exclamations.*)

(Plus tard)

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre considère-t-il la démission de M. Claude Jodoin du Conseil national de la productivité comme une indication de manque de confiance de tous les groupements syndicaux envers cet organisme, ou songe-t-il à nommer un autre représentant du monde ouvrier?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le ministre a déjà fourni des renseignements d'ordre général là-dessus en répondant à une question concernant la participation de M. Jodoin aux travaux du Conseil de la productivité.

M. Byrne: Une question complémentaire. Le ministre voudrait-il nous dire s'il songe à nommer à ce conseil un autre membre qui ne représenterait pas nécessairement le monde ouvrier?

L'hon. M. Hees: Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

M. J. R. Nicholson (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aurais, moi aussi, une question à poser au ministre du Commerce. Vu les changements nécessaires qu'on se propose d'apporter à la formation du Conseil national de la productivité par suite d'une démission, le ministre envisagerait-il de nommer au Conseil des représentants des universités?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas approfondi à ce point la question de savoir qui pourrait être appelé à faire partie du Conseil plus tard, lorsque nous déciderons éventuellement de l'élargir.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre du Commerce est-il prêt à reconnaître que personne ne représente rien dans le Conseil tel qu'il est formé actuellement?

M. Benidickson: Uniquement le parti tory!

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, chacun se rend compte, j'en suis sûr, que l'honorable député pose là une question qui n'est nullement sérieuse.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'ASSOCIATION DU SERVICE CIVIL ET LES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): J'aimerais poser au premier ministre une question découlant d'un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. On y signale que l'Association du service civil du Canada a envoyé hier un télégramme au premier ministre pour réclamer que le gouvernement fédéral mette fin, sans tarder, au gel des augmentations de traitement attendues par 50,000 fonctionnaires. Le premier ministre peut-il nous dire ce que devient cette requête?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Tout ce que je puis dire, c'est que le député cherche à obtenir des renseignements de la même façon qu'on l'a fait plusieurs fois déjà. Lorsque le gouvernement sera en mesure de formuler une déclaration à ce sujet, il le fera.

M. Scott: Le premier ministre peut-il nous faire savoir ce que nous devrons dire à ces 50,000 fonctionnaires, puisque nous ne réussissons pas à obtenir de réponse en cette enceinte?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'impression que la réponse se passe de commentaire.

A. S. WHITELEY—FIN DE MANDAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, j'ai posé une question en l'absence du ministre de la Justice. Le secrétaire parlementaire a probablement appelé son attention sur cette question et je voudrais la poser à nouveau, si vous le permettez. M. A. S. Whiteley, membre de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, dont le mandat prendra fin prochainement, a-t-il été avisé qu'il va alors être rayé des cadres de la Commission et qu'il ne sera pas nommé à nouveau et, s'il en est ainsi, le gouvernement voudrait-il revenir sur sa décision?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, les mandats de deux membres de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, dont l'un est M. Whiteley, vont expirer le 31 octobre, et on leur a fait savoir, par courtoisie, que le gouvernement ne se proposait pas de les nommer à nouveau.

(Texte)

QUESTION VISANT À DONNER SUITE AUX VŒUX DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre du Canada.

Pourrait-il dire à la Chambre si son gouvernement a l'intention d'accorder bientôt une augmentation de salaire aux employés du Service civil, ainsi que l'a recommandé la Commission dans son rapport d'octobre 1961.

M. l'Orateur: Je crois qu'on a déjà eu des réponses à ce sujet hier, avant-hier ou vendredi dernier. La question posée est dans le même ordre d'idées. Alors, je ne crois pas que nous accélérions les affaires en répétant les questions auxquelles on a déjà donné des réponses.

(Traduction)

L'INDUSTRIE

LA «CANADIAN OIL COMPANY»—ON PROPOSE DE RETARDER LES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Même si, une fois déjà, on m'a coupé les ailes sur ce sujet, je prends un nouvel envol à cause de l'urgence de la question et des instances qu'on me présente. Vu qu'on insiste pour que je demande encore une fois quelle est l'attitude du gouvernement devant la tentative de la *Shell Oil* de s'emparer de la *Canadian Oil Company*, le premier ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'il exhortera les administrateurs de la *Canadian Oil Company* à songer avant tout aux intérêts du Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député n'est pas sans le savoir, le gouvernement n'a pas autorité en la matière. Ce serait outrepasser les attributions du gouvernement que d'agir dans ce domaine, si grand que soit le désir de tous les Canadiens de voir la propriété et la gestion de nos ressources entre les mains des nôtres. Toute mesure que peut suggérer l'honorable député serait injustifiée de la part du gouvernement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT POUR LE JOUR D'ACTIONS DE GRÂCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Si la session n'est pas terminée d'ici là, le gouvernement compte-t-il

convoquer la Chambre lundi prochain, jour d'actions de grâces?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Pour ce qui est de la proposition conditionnelle qui a précédé la question, j'ignore si l'opposition aura lieu de rendre des actions de grâces, à supposer que la session soit déjà terminée. Si la plupart des députés estiment que nous ne devrions pas siéger le jour d'actions de grâces—et j'ai l'impression que c'est bien le cas—je me ferai un plaisir, à condition qu'on me permette de revenir aux motions, de présenter une motion inofficielle à cet égard.

M. l'Orateur: La Chambre accorde-t-elle au premier ministre son consentement unanime pour qu'il revienne aux motions à cette fin?

Des voix: Entendu!

Le très hon. M. Diefenbaker: Sans autre formalité, je propose donc que la Chambre soit saisie d'une motion pour qu'elle ne siège pas lundi prochain, jour d'actions de grâces.

M. l'Orateur: J'ignore si l'Orateur est arrivé au son de la cornemuse aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, et moyennant le consentement de la Chambre, le très honorable M. Diefenbaker propose, avec l'appui de l'honorable M. Churchill:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera à six heures vendredi soir prochain, reste ajournée jusqu'à 11 heures, le mardi matin 9 octobre 1962, et que les articles 2 et 6 du Règlement soient suspendus en conséquence.

(La motion est adoptée.)

LES FINANCES

ENGAGEMENTS DE REMBOURSEMENT PRIS EN VERTU DES ARRANGEMENTS CONCERNANT LE CHANGE DES DEVISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le Canada a-t-il rempli ses engagements relatifs au remboursement au système fédéral des réserves des États-Unis, à la Banque d'Angleterre et au Fonds monétaire international, pris en juin 1962 en vertu des arrangements concernant le change des devises?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'obligeance de me donner préavis de sa question. Pour ce qui est de la première partie, qui se rapporte aux engagements du gouvernement, je puis informer la Chambre qu'aucun remboursement n'est encore dû sur les sommes tirées du Fonds monétaire international; quant à la seconde partie, qui se rapporte à l'arrangement intervenu entre les banques centrales en question, je dois dire que les arrangements mentionnés visaient une période de 90 jours et pouvaient ensuite être renouvelés. Ils l'ont été le 26 septembre dernier pour une autre période de 90 jours.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LA REVISE DE L'ORDONNANCE RELATIVE À LA SURTAXE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice ou, peut-être, au ministre des Travaux publics, vu qu'il détenait ce portefeuille auparavant.

L'hon. M. Fleming: Décidez-vous. A qui s'adresse votre question?

M. Knowles: Si les deux ministres me prêtent leur attention, j'en serai très heureux.

Au sujet de l'ordonnance relative à la surtaxe sur les importations dont le premier ministre a parlé hier à la Chambre, a-t-on demandé au ministre de la Justice de s'assurer que la mesure est conforme à la Déclaration canadienne des droits vu qu'il s'agit manifestement d'un cas d'imposition sans qu'on ait eu recours aux voies légales qui s'imposaient?

M. l'Orateur: Le ministre de la Justice peut répondre à la question s'il le désire mais, pour ma part, j'estime que le député cherche à obtenir de lui une opinion juridique. Il est bien clair que ce n'est pas ce qu'on est censé faire à l'appel de l'ordre du jour.

M. Knowles: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là mon intention. Il y a déjà quelques jours que j'attends pour voir si l'on inscrira au *Feuilleton* une mesure législative tendant à faire approuver par le Parlement la surtaxe sur les importations. Ayant attendu en vain, je me suis demandé ce qui arrivait. Hier, le premier ministre a déclaré que le gouvernement avait agi ainsi sous l'empire d'une loi, ou en vertu d'une disposition statutaire. Ayant examiné le décret en question, je voudrais savoir s'il a été soumis au ministre de la Justice pour que celui-ci décide s'il était conforme à la Déclaration canadienne des droits.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): C'est dans l'exercice de l'autorité qui lui a été conférée par le Parlement que le Conseil a approuvé le décret relatif aux surtaxes. A cette fin, on a consulté les juristes de la Couronne, habilités à trancher une telle question.

M. Knowles: En toute déférence, puis-je savoir s'il s'agit des juristes de la Couronne ou du ministère de la Justice?

L'hon. M. Fleming: La plupart des députés savent qu'à toutes fins pratiques, il s'agit des mêmes personnes.

LE NATIONAL-CANADIEN

TORONTO—SUSPENSION DES TRAVAUX SUR LA ROUTE D'ÉVITEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. S. Beer (Peel): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Est-il au courant du télégramme que le canton de Toronto a envoyé au premier ministre pour demander que les travaux concernant la route d'évitement au terminus de Toronto soient...

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, la question est nettement contraire à l'esprit du Règlement en ce qui a trait aux questions. Je ne crois pas qu'il soit permis d'appeler l'attention de la Chambre sur un télégramme portant sur un sujet particulier. Le renseignement que le député désire, il pourrait, je pense, l'obtenir autrement qu'en posant une question à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me semble que Votre Honneur aurait pu écouter la question avant de rendre une décision. Il s'agit de la dépense de deniers publics.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Hellyer: Si Votre Honneur veut bien m'entendre sur la question du rappel au Règlement...

M. l'Orateur: Je me rends compte que certains des sujets peuvent être importants en eux-mêmes, mais la question qui se pose en ce moment c'est l'urgence qu'il y a à obtenir des renseignements à l'appel de l'ordre du jour et, si nous nous bornons à cela, on pourra facilement, je pense, savoir à quoi s'en tenir. J'ai rendu ma décision relativement à cette question particulière et si l'on peut maintenant poursuivre...

L'hon. M. Hellyer: C'est justement la question que je voudrais poser, si vous consentez à m'entendre pendant un instant.

M. l'Orateur: J'ai rendu ma décision.

L'hon. M. Hellyer: Vous n'avez pas entendu la question. Comment pouvez-vous décider qu'elle n'est pas urgente?

M. l'Orateur: Il n'est pas nécessaire d'entendre la question en entier... (*Exclamations*)... afin de juger de son urgence. J'ose croire que les honorables députés s'en souviendront. Je ferai de mon mieux pour que l'on pose, à cette période-ci, des questions pertinentes et que l'on fournisse des réponses appropriées et je pense que les députés, ceux en particulier qui siègent ici depuis des années et qui sont au courant de cette question, surtout ceux qui ont pu faire partie du cabinet naguère, discerneront également la nature véritable des questions à poser à cette période-ci de la journée.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Votre Honneur pourrait-il m'orienter? Avez-vous décidé qu'il ne fallait pas poser de question au sujet de télégrammes comportant des renseignements au sujet de la possibilité et de la nécessité d'emplois dans les régions où il y a excès de chômage?

M. l'Orateur: Le point qui m'intéresse est celui de s'enquérir au sujet de télégrammes et ainsi de suite. Je me rends compte que divers problèmes importants se posent en ce qui concerne les diverses circonscriptions, mais j'estime qu'une question de cette nature peut être rectifiée. Cette question, en particulier, pourrait prendre une autre forme. La même chose s'est produite un peu plus tôt cet après-midi. J'ai été tenté de mentionner la nature de ce qu'on appelle les questions supplémentaires, mais je m'en suis abstenu. A mon avis, il ne s'agissait pas de questions supplémentaires, mais bien de questions connexes qui étaient tout à fait régulières comme telles, mais pas en tant que questions supplémentaires, car ce n'en était pas véritablement. Il s'agit de questions connexes. Le député, qui a une question connexe à poser, doit maintenant s'abstenir, permettre à quelqu'un d'autre de prendre la parole et attendre son tour. Il pourra reprendre ses questions, s'il en a vraiment de valables à formuler. Mais les questions dont il s'agit ne sont pas des questions supplémentaires, et on risque donc toujours qu'elles soient déclarées irrégulières à ce titre. Voilà mon interprétation du Règlement au sujet des questions, et je crois que nous pouvons la prendre comme point de départ.

M. David Lewis (York-Sud): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je n'ai peut-être pas bien entendu, étant éloigné, mais Votre Honneur voudrait-il bien me dire quelle était la question que vous avez déclarée irrégulière?

L'hon. M. Hellyer: Entendriez-vous une explication au sujet de l'urgence de la question posée au moment où vous avez rendu votre décision? Si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, je dirai, en toute déférence, qu'il s'agit là d'une question d'importance publique urgente.

M. l'Orateur: Je crois que le député a compris la ligne de conduite que j'ai signalée. Je

n'ai pas déclaré irrégulières les questions se rapportant à ce sujet en particulier, mais j'ai déclaré la question dont il s'agit irrégulière, à cause de la forme qu'on lui avait donnée. Cette façon de voir vous paraît maintenant tout à fait claire, n'est-ce pas? Si le député veut poser sa question de manière qu'elle me semble acceptable, je serai tout à fait disposé à l'entendre.

L'hon. M. Hellyer: Votre Honneur me laissera-t-il terminer ma question?

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Hellyer: Il s'agit d'une question d'une grande urgence et d'une grande importance pour le public.

M. l'Orateur: Je répète que l'Orateur ne peut accepter une question formulée de la sorte.

(Plus tard)

M. Beer: Monsieur l'Orateur, veuillez m'excuser des impropriétés que renfermait ma première question. Je l'ai maintenant rédigée à nouveau et je voudrais l'adresser au ministre des Transports. Le ministre sait-il que le National-Canadien est en train d'aménager des passages à niveau dans le township de Toronto, alors que le cabinet a été saisi, le 21 août 1962, d'une pétition tendant à empêcher cette construction. Une décision a-t-elle été prise à ce sujet?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je regrette de dire au chef de l'opposition qu'un télégramme a été reçu par le premier ministre, dont j'ai reçu copie, qui demandait qu'on arrête les travaux du National-Canadien sur la route contournant la gare terminus dans le township de Toronto. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une requête tendant à créer du travail. Le télégramme demandait au gouvernement d'arrêter les travaux. Ce télégramme, reçu hier, est actuellement à l'étude.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ARRÊT PROJETÉ D'UN SERVICE FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre nous dirait-il si on lui a signalé que les Chemins de fer Nationaux ont l'intention de mettre fin ce mois-ci au service des trains nos 195 et 196 entre Prince-George et Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, et s'il envisage de prendre des mesures afin de contrecarrer ce projet, de protéger le gagne-pain des employés et d'assurer un service suffisant aux localités intéressées?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai été mis au courant de cette affaire. Je répondrai à la deuxième partie de la question demain.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SOCIÉTÉ «INTERNATIONAL NICKEL»—CONGÉDIEMENTS PROJETÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erik Nielsen (Yukon): J'aurais une question à poser au ministre du Travail. Vu que l'*International Nickel Company* a exprimé l'intention de congédier 2,200 employés, ce qui constitue une réduction de 15 p. 100 de l'effectif ouvrier à Sudbury et touche directement quelque 10,000 hommes, et vu le régime de roulement qui a été proposé à la direction de l'*Inco* par l'unité 598 de l'Union internationale des travailleurs de mines, bocards et fonderies...

Une voix: La question!

L'hon. M. Hellyer: Ses propos sont parfaitement recevables.

M. l'Orateur: L'honorable député pourrait-il poser sa question brièvement en se dispensant d'un long préambule? Il faut être juste pour les deux côtés.

M. Benidickson: Bravo!

M. Nielsen: Le ministre peut-il dire à la Chambre si lui ou son ministère tente d'éviter ces congédiements?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Vendredi dernier, j'ai reçu une délégation de ce syndicat qui m'a présenté un mémoire préconisant le roulement. J'ai signalé aux délégués que cette question ne relevait pas de la compétence fédérale mais que la décision relevait uniquement de la direction. J'ai également signalé que le régime du roulement avait été adopté dans d'autres cas par le passé, à la suite d'une entente réciproque entre employeur et employés. J'ajouterai que j'ai fait parvenir le mémoire qui m'a été présenté au président de l'*International Nickel Company.*

(Plus tard)

M. D. R. Mitchell (Sudbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai donné préavis. Elle se rattache quelque peu à celle qu'a posée le député du Yukon (M. Nielsen), mais je tâcherai de la rendre plus précise.

Étant donné la mise à pied de 2,200 hommes dans la région de Sudbury par l'*International Nickel Company*, le gouvernement voudrait-il considérer la constitution de réserves de nickel et de cuivre comme le moyen d'obtenir un plein emploi continuel?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de la courtoisie dont il a fait preuve en me faisant connaître son intention de poser cette question. Toutefois, elle devrait plutôt s'adresser à mon collègue, le ministre de la Production de défense, qui sera libre d'y répondre.

M. Mitchell: Avec toute la déférence qui s'impose, monsieur l'Orateur, j'estime que la question peut tout aussi bien s'adresser au ministre du Commerce qu'au ministre de la Production de défense. Comme nous le savons tous, cette société vend sur le marché intérieur et industriel...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si j'ai bien compris sa réponse, le ministre du Commerce a dit que le ministre de la Production de défense pourrait plus pertinemment répondre à la question. Or, je ne crois pas que le député ait donné au ministre de la Production de défense une chance de dire s'il allait y répondre.

M. Mitchell: Monsieur l'Orateur, puis-je demander maintenant si le ministre de la Production de défense va y répondre?

L'hon. M. Martin: Il doit y avoir quelqu'un dans le gouvernement que la question intéresse!

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Je me ferai un plaisir d'y répondre, monsieur l'Orateur. On n'a jamais eu, pour principe, ni sous le régime actuel ni sous le gouvernement précédent, d'accumuler des stocks, sauf quand il s'agissait de matières stratégiques devant être utilisées en cas d'urgence. Dans les circonstances, je ne vois pas que la situation motive la constitution de réserves en ce moment.

PRINCETON (C.-B.)—ON VEUT QUE LA RÉGION SOIT DÉCLARÉE ZONE DE MARASME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Travail une question dont je lui ai donné préavis. Étant donné l'urgence de la situation qui s'est fait jour à Princeton (C.-B.), où la fermeture de certaines industries a eu des conséquences graves pour la situation de l'emploi et l'exploitation des petites entreprises, cette région a-t-elle été déclarée une zone de marasme et le gouvernement fédéral prépare-t-il quelque programme tendant à redresser cet état de choses?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, Princeton n'a pas été déclarée zone de marasme. On l'a déclarée région excédentaire le 25 juillet de cette année. La fermeture, en 1956 et 1957, de mines à Copper Mountains et à Hedley, était la principale raison de ce déclin. Cependant, on a relevé, au mois de septembre, un moins grand nombre de personnes cherchant de l'emploi à Princeton qu'au même moment l'année dernière.

(Texte)

LES TRANSPORTS

QUESTION RELATIVE À LA SUPPRESSION DU TUNNEL DE SOUTH STUKELY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Peut-il nous dire quelles démarches ont été faites par son ministère relativement à la suppression du fameux tunnel de la mort, à South Stukely, dans le comté de Shefford?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur le président, je crois sincèrement que cette question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

RÉTABLISSEMENT DES TRAINS DE NUIT ENTRE QUÉBEC ET MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A la suite d'une demande qui m'a été faite ce matin, pourrait-il me dire si le ministère étudie la possibilité de faire remettre en service des trains de nuit entre Québec et Montréal?

M. l'Orateur: L'honorable député reconnaîtra que sa question en est vraiment une qui devrait être inscrite au *Feuilleton.*

(Traduction)

LES COALITIONS

DEUX COMPAGNIES DE PRÊTS CANADIENNES SE SERAIENT FUSIONNÉES AVEC UNE COMPAGNIE AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je désire poser une question au ministre de la Justice. Lui a-t-on signalé la nouvelle parue dans le *Globe and Mail* ce matin et selon laquelle une compagnie américaine a pris possession de deux compagnies de prêts canadiennes? Compte-t-il charger la Division des enquêtes sur les coalitions d'examiner cette fusion de requins de la finance étrangers et nationaux?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): La réponse à la première partie de la question est non. Quant à la seconde partie je fais observer que cette question peut être laissée en toute confiance au jugement du directeur des enquêtes sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

L'hon. M. Martin: Vous devriez lire le *Globe and Mail.*

L'hon. M. Fleming: Et vous devriez lire bien d'autres choses, que vous ne lisez pas.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA RUSSIE—DÉCLARATION AU SUJET DE LA RECONDUCTION DU TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Hier, l'honorable député de Kenora-Rainy-River a posé une question à propos d'un article qu'il avait lu et qui traitait de l'accord commercial canado-soviétique. Voici ce qui en est. L'accord commercial canado-soviétique, qui a été reconduit et doit expirer le 18 avril 1963, prévoit la tenue, alternativement à Ottawa et à Moscou, entre les fonctionnaires des deux gouvernements, de consultations annuelles concernant le fonctionnement de cet accord. Il est prévu que les prochaines consultations de ce genre auront lieu à Moscou, à la fin de novembre. Comme l'accord actuel prendra fin en avril 1963, on se propose de commencer à envisager, au cours de ces consultations, la question de son avenir.

LE BLÉ—ATTITUDE TOUCHANT LE PRÊT ACCORDÉ À LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): J'adresse au ministre de l'Agriculture une question dont je l'ai prévenu. Le ministre veut-il nous dire où en est le prêt accordé par le Canada à la République populaire de Chine dans le cadre de l'entente visant l'exportation de nos céréales comestibles?

M. l'Orateur: Cette question cherche à obtenir des renseignements d'ordre statistique. Elle devrait sûrement être inscrite au *Feuilleton.*

IMPORTATION D'UNE CARGAISON DE CIMENT DE CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. J. Flemming (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée hier par mon honorable ami, le député de Gloucester, au sujet d'une cargaison de ciment cubain. Voici la réponse.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Il y a à Montréal une cargaison de ciment de Cuba qu'on s'apprête à dédouaner. L'importation de cette marchandise est conforme aux dispositions ordinaires du tarif douanier à raison d'un droit de huit cents les 100 livres et aucune autorisation spéciale n'est requise quand l'importation respecte les conditions régulières d'importation.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION RELATIVE À L'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE ET À LA DISTRIBUTION DU «FEUILLETON» FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, après avoir écouté attentivement la discussion qui a eu lieu tout à l'heure, et à titre de nouveau député, je ne suis pas tellement sûr que ma question soit pertinente et soit adressée à la personne compétente.

Premièrement, permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que plusieurs députés de langue française se plaignent de la qualité de l'interprétation simultanée, principalement lorsqu'il s'agit de la traduction de l'anglais au français. Évidemment, je ne veux pas en faire porter la responsabilité à personne en particulier, car je ne sais pas ce qui peut en être la cause, mais il y a beaucoup de difficultés à ce sujet-là.

Deuxièmement, serait-il possible de faire parvenir la version française du *Feuilleton* de la Chambre aux députés de langue française en même temps que la version anglaise est livrée aux députés de langue anglaise? Cette requête vous est faite dans le dessein d'aider les députés de langue française à accomplir leur devoir en cette enceinte.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député de ses représentations. Je vais étudier la situation et voir s'il est possible de l'améliorer.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LES PROVINCES ATLANTIQUES—DÉCLARATION D'UN MINISTRE TOUCHANT LA LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Étant donné la déclaration du ministre sur la ligne de conduite du gouvernement fédéral à l'égard de l'économie des provinces atlantiques, soit qu'«il se demandait pourquoi il était nécessaire que toute la famille avale de l'huile de ricin alors qu'un

seul membre en avait besoin», ne désapprouve-t-il pas le retranchement de certaines dépenses dans la région atlantique auquel procède le gouvernement, étant donné que les provinces de cette région ont grand besoin qu'on crée d'urgence des possibilités d'emploi?

LES AFFAIRES INDIENNES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—PROTECTION DE DROITS S'ÉTENDANT AUX LITS DES RIVIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question dont je lui ai déjà donné préavis. A-t-on porté à l'attention du ministre une affaire d'importance pressante pour les chefs indiens des réserves de Bridge, de Fountain et de Lillooet, à savoir que certains intérêts chercheraient à prétendre que les droits des Indiens des réserves ne s'étendent pas aux lits des cours d'eau? S'il en est ainsi, que fait le ministère pour protéger les droits des Indiens des réserves?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première question est oui. Il s'agit ici d'un problème juridique d'une grande technicité. Le ministère le sait très bien, et il fait des instances auprès de la Commission royale d'enquête sur l'or de la Colombie-Britannique qui tient des audiences sur ce sujet.

Je pense que c'est tout ce que je puis me permettre de dire à l'appel de l'ordre du jour. Je donnerai bien volontiers des renseignements plus détaillés à l'honorable député dans une conversation privée.

LE REVENU NATIONAL

BIENS ENLEVÉS D'UN NAVIRE CUBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Revenu national. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels articles de contrebande ont été enlevés aujourd'hui du navire cubain *Bahja de Siguanea;* pourrait-il nous dire également si parmi les denrées saisies il y en avait d'origine américaine?

L'hon. H. J. Flemming (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai ici des renseignements qui intéresseront sûrement mon honorable ami. On a saisi, sous l'empire des dispositions du paragraphe 2 de l'article 22 de la loi sur les douanes, quelque 1,685 sacs de produits chimiques (du permatox), qui devaient être chargés à bord du navire *Bahja de Siguanea*—ce n'est pas facile à prononcer. On a décidé de garder la marchandise en attendant une enquête plus poussée, car un premier examen a révélé que les produits chimiques sont d'origine américaine. Au cours de cette saisie d'hier ou de saisies antérieures, aucune publication de caractère religieux n'a été prise.

Nous n'avons aucun renseignement à propos de la prétendue exportation de 168 caisses d'écrous et de boulons ou de quantités de stéarate de zinc. L'article du journal mentionnait également, je crois, ces autres produits.

L'hon. M. Hellyer: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il nous dire si une fausse déclaration a été faite et s'il envisage de porter des accusations?

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, je ne saurais répondre à cette question. J'ai donné tous les renseignements que je possède pour l'instant. Toutefois, je veux bien prendre note de la question de l'honorable député et j'essaierai de lui fournir les renseignements plus tard.

(Texte)

L'AGRICULTURE

DIMINUTION DE LA PRIME AUX PRODUCTEURS DE PORC DE LA CATÉGORIE «A»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au sympathique ministre de l'Agriculture?

Pourrait-il nous dire ce qui a incité son ministère à réduire la prime aux producteurs de porcs de catégorie «A»?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne peux répondre à cette question en détail à l'appel de l'ordre du jour. Je me contenterai de dire que nous demandons à tous les Canadiens et à tous les secteurs de l'économie d'appuyer les efforts du gouvernement en vue de diminuer le déficit budgétaire. Étant donné que les prix étaient assez élevés, et que l'an dernier nous avons augmenté le prix de soutien d'environ $1.50 le porc, nous avons cru que cette mesure était celle qui frapperait le moins durement ces producteurs.

(Texte)

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une autre question pour éclaircir la situation, une question supplémentaire?

M. l'Orateur: Je regrette infiniment, mais une question supplémentaire doit servir à demander des éclaircissements sur une réponse qui a été donnée. Si sa question n'est que

relative au même sujet, je demanderais à l'honorable député de céder sa place à un autre, et il pourra poser sa question plus tard.

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Bien, monsieur l'Orateur, justement cette question va éclaircir la question précédente.

Est-ce que l'honorable ministre de l'Agriculture peut nous dire s'il s'attend de rétablir cette prime bientôt.

(Traduction)

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, personne ne regrette plus que moi une réduction de la prime et je vais assurément ne pas perdre la question de vue.

(Plus tard)

(Texte)

PRÊTS AUX PETITS CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention d'adoucir les garanties qu'il exige actuellement pour les prêts agricoles, car actuellement, seulement les gros cultivateurs peuvent bénéficier de ces prêts, les petits cultivateurs étant dans l'impossibilité de se «qualifier».

M. l'Orateur: Je crois que la question de l'honorable député demande une opinion et qu'il serait préférable de l'inscrire au *Feuilleton.*

(Plus tard)

PRIX DU BLÉ DANS L'EST DU PAYS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La bonne nouvelle des ventes de blé annoncée hier donnera-t-elle la chance aux cultivateurs et aux boulangers de l'Est du pays de payer leur blé le même prix que les Chinois et les Polonais?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Tous les prix du blé sont établis pour Fort-William, et nous accepterons volontiers des commandes de n'importe quelle partie du monde.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PLAN DE COLOMBO—RÉDUCTION ÉVENTUELLE DE LA CONTRIBUTION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement se propose de réduire la contribution du Canada au plan de Colombo?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quand les prévisions budgétaires seront déposées, les renseignements les plus complets seront disponibles.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Qu'on me permette de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il n'est pas exact que son ministère a déjà indiqué qu'il se propose de réduire la contribution du Canada.

M. McIlraith: La réponse est oui.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis que réitérer la déclaration du premier ministre. *(Exclamations)*

LE MINISTÈRE DES POSTES

ON AURAIT DIMINUÉ LES RÉMUNÉRATIONS POUR FAIRE FACE AU SURCROÎT DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Walker (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Postes et je regrette de ne pas lui en avoir envoyé un préavis. Le ministre des Postes est-elle au courant que durant la période des fêtes les facteurs à plein temps et à temps partiel sont priés d'offrir leurs services à un taux réduit de rémunération pour faire face au surcroît de travail?

M. l'Orateur: A l'ordre! Malgré tout le respect que je dois à l'honorable député, je crois que cette question est de celles qui devraient être inscrites au *Feuilleton.*

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

À PROPOS DU RENFLOUEMENT DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. R. Berger (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Vu que la caisse d'assurance-chômage est en danger imminent de s'épuiser, quelles mesures le gouvernement prend-il pour s'assurer que la commission aura suffisamment de fonds pour verser des prestations aux chômeurs cet automne et cet hiver?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pareille situation existait avant le 1er janvier 1962, avant le 1er mai 1962, et revient aujourd'hui. La caisse d'assurance-chômage n'est pas à sec. Le gouvernement a des obligations à cet égard, il y a

toujours fait honneur et continuera d'y faire honneur.

M. Berger: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il si le danger imminent engendre l'assèchement de la caisse?

L'hon. M. Starr: Les mesures qui conviendront.

(Plus tard)

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question dont je lui ai donné préavis hier. Quel était l'état de la caisse d'assurance-chômage en septembre 1962 par rapport à...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il s'agit certes d'une question qui porte sur des renseignements d'une nature statistique. A moins que le ministre ne soit en mesure de donner une réponse immédiatement, la question devrait être inscrite au *Feuilleton*

LE CENTENAIRE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES PRÉPARATIFS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Je ne veux pas trop insister sur ce sujet, mais à en juger par le nombre de demandes de renseignements qui arrivent, il semble qu'on y attache une certaine importance. J'aimerais demander au premier ministre s'il voudrait bien dire à la Chambre, dès qu'il le lui sera possible, où en sont, jusqu'à ce jour, les préparatifs relatifs au centenaire du Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

LE LOGEMENT

LES PETITS SALARIÉS ET LEUR ADMISSIBILITÉ AUX EMPRUNTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics et je le prie de m'excuser de ne pas lui en avoir envoyé un préavis. Vu le stimulant que pourrait apporter à notre économie la construction d'habitations supplémentaires, le ministre consentirait-il à donner son avis sur la déclaration faite par M. Hector Boudreau, président de la fédération des facteurs associés? On se serait moqué de lui quand il a fait une demande d'emprunt à la Société centrale d'hypothèques et de logement, car son traitement faible ne lui donne pas droit à un tel prêt.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les membres du cabinet ne sont pas chargés de donner leur avis sur des déclarations faites par des particuliers et qui paraissent dans les journaux de temps à autre.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÉLÉDIFFUSION DES JOUTES DE FOOTBALL DU CHAMPIONNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais demander au secrétaire d'État si, à titre de porte-parole de Radio-Canada et du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, il pourrait nous dire si le gouvernement a réussi ou s'il cherche à régler le différend qui s'est élevé entre le B.G.R. et Radio-Canada, au sujet de la demande de cette dernière société de diffuser une certaine joute de football qui doit avoir lieu.

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): La société Radio-Canada m'apprend qu'elle a rencontré non seulement le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, mais aussi le réseau canadien de télévision et qu'une solution semble se dessiner.

LES TRAVAUX PUBLICS

AIDE FÉDÉRALE À L'AMÉNAGEMENT D'USINES D'ÉPURATION DES EAUX-VANNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Rock (Jacques-Cartier-Lasalle): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Les municipalités qui ont l'intention de construire des usines d'épuration des eaux-vannes pourront-elles demander et recevoir de l'aide financière du gouvernement fédéral après le 31 mars 1963.

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est oui, dans la mesure où les fonds sont disponibles et conformément aux modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation—voilà un exemple des nombreuses améliorations législatives récemment présentées par le gouvernement actuel.

LES AÉROPORTS

SAULT-SAINTE-MARIE (ONT.)—AMÉNAGEMENT D'UNE AÉROGARE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire quand sera lancé un appel d'offres pour la construction d'un édifice permanent à l'aéroport de Sault-Sainte-Marie?

Une voix: *Feuilleton.*

M. l'Orateur: A l'ordre!

LA COLLINE DU PARLEMENT

INTERPELLATION RELATIVE À LA PROTECTION DES AUTOMOBILES EN STATIONNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre de la Justice? Comme il est extrêmement imprudent de laisser nos automobiles sans surveillance alors qu'il se commet tant de larcins sur la colline du Parlement, le ministre de la Justice voudrait-il voir à faire surveiller nos automobiles?

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui n'est pas en soi de nature urgente, mais étant donné que nous ne savons pas combien de temps durera la session et vu la nature de ce cas, je suis d'avis que la réponse nous aiderait à établir l'ordre des travaux de la Chambre.

M. l'Orateur: Si nous demandions l'avis des députés, ils pourraient à un moment ou un autre qualifier une question d'urgente, indépendamment de sa nature. Je ne crois donc pas que cette question ait droit à priorité à l'appel de l'ordre du jour pour ce motif.

(Texte)

MINISTÈRE DES POSTES

CONGÉS DES EMPLOYÉS DES POSTES PAYÉS EN ARGENT OU AUTREMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable ministre des Postes?

(Traduction)

Le gouvernement a-t-il l'intention de rémunérer les employés réguliers des postes pour le travail supplémentaire qu'ils doivent effectuer durant la période de Noël, en leur accordant des congés au lieu d'une somme d'argent?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, on suivra la même ligne de conduite qu'antérieurement.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS ET POURSUITES JUDICIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. B. Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Comme l'atteste la page 107 du hansard d'hier, il a dit en cette enceinte:

> Ils ont distribué ces myriades de brochures dont ils n'osaient défendre la teneur; ils n'osaient en donner les auteurs ni avouer que c'était l'association libérale qui les avait fait imprimer.

S'il y a infraction à l'article 71 de la loi électorale du Canada, je voudrais savoir pourquoi le premier ministre ou le gouvernement ne fait pas respecter la loi en intentant des poursuites judicaires.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 2 octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de l'honorable M. Pearson.

M. R. J. Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord me joindre...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il conviendrait que les honorables députés étouffent les murmures de leurs conversations afin que nous puissions entendre l'honorable représentant. Les civilités de la Chambre sont tout particulièrement de mise lorsqu'un honorable représentant fait son premier discours. On voudra donc accorder toute l'attention voulue à l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin), à qui je donne la parole.

M. Cashin: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre à ceux qui vous ont déjà offert leurs compliments et leurs félicitations à l'occasion de votre nomination. Je tiens aussi à féliciter les motionnaires de l'Adresse, qui se sont remarquablement acquittés de leur tâche.

C'est pour moi un honneur dont je suis très fier, monsieur l'Orateur, que de participer à ce débat traditionnel. La circonscription que je représente ici a été représentée, pendant bien des années, à la Chambre qui a présidé aux destinées de ce qui était alors la colonie et devint ensuite le dominion de Terre-Neuve, par feu mon grand-père, sir Michael Cashin.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien pouvoir continuer à rappeler d'aussi charmants souvenirs en cette occasion de mon premier discours. Mais à cause de la situation présente en cette Chambre et dans notre pays, les membres de cette Chambre ont le devoir de consacrer leur énergie et leur attention aux grands problèmes qui se posent à la Chambre et même au pays tout entier. Donc, monsieur l'Orateur, je veux appuyer la motion de censure proposée à la Chambre et si j'avais eu le moindre doute sur l'attitude à prendre à cet égard, il se serait

certainement dissipé devant l'interminable flot et même le déluge de paroles de nos amis d'en face. Au lieu d'employer un langage loyal pour nous montrer que le gouvernement se rend compte des problèmes qui se posent à notre pays, les ministériels ont préféré garder les œillères qui leur cachent la lumière depuis si longtemps. A mon avis, monsieur l'Orateur, le discours du trône ne reflétait aucunement la force morale et le courage que la population du Canada a le droit d'attendre du gouvernement en tout temps et plus particulièrement de nos jours. On y trouve beaucoup de mots. En fait jongler avec les mots semble être une des rares caractéristiques du gouvernement actuel que j'ai pu constater depuis le peu de temps que j'observe ici mes honorables vis-à-vis. Des mots qui jusqu'ici me semblaient avoir le même sens pour tout le monde me paraissent en avoir un autre, selon les circonstances, pour les députés de l'autre côté de la Chambre. Par exemple, nous avons entendu un très beau dicton, la peur engendre la peur; cela sonne peut-être mieux que le mien, la mauvaise gestion du gouvernement engendre la mauvaise gestion du gouvernement, la confusion engendre la confusion.

Voici une autre observation intéressante. Alors que c'est aux députés de l'autre côté de la Chambre qu'il incombe d'administrer le pays, et cela depuis cinq ans, ils ont l'audace à cette session-ci, comme à tant d'autres, d'accuser 50 députés libéraux d'en empêcher 200 autres de gouverner le pays. Si 50 libéraux réussissent si bien de ce côté-ci de la Chambre, que ne feraient-ils pas de l'autre côté?

Une voix: Vingt-deux ans.

M. Cashin: Je suis heureux de voir que mes honorables vis-à-vis n'ont pas perdu la parole. Toutefois, j'ai relevé certaines déclarations, à savoir que le discours du trône a déçu les Canadiens. Je pensais vraiment qu'il nous aurait ralliés, nous tous, car où que nous siégions à la Chambre, nous en faisons tous partie. Si l'un des groupes n'est pas à la hauteur, nous en souffrons tous forcément, nous qui faisons le même métier. Mais ce qui est arrivé, c'est que nos vis-à-vis ne nous ont pas offert ce qu'ils auraient dû. S'ils l'avaient fait, au lieu de s'engager dans leurs futiles et vaines manœuvres, le peuple canadien les estimerait davantage. Ils se sont lancés dans une chasse effrénée pour découvrir ce qui n'allait pas et qui étaient les coupables. Mais la majorité des Canadiens savent bien ce qui n'allait pas et qui sont les fautifs. Quel coup pour eux de voir leur château de cartes s'écrouler sous leurs yeux! D'après moi, les vociférations proférées par l'autre côté de la Chambre contre ce côté-ci viennent de ce que le groupe est au pouvoir sans détenir le pouvoir. L'intense choc qu'ils éprouvent n'est pas de constater toutes les difficultés dans lesquelles le Canada est plongé, mais de se rendre compte qu'ils ne sont ni invincibles ni immortels. A en croire nos vis-à-vis et tout ce qu'ils ont dit, tout le monde aurait tort, sauf eux! Cela ne suffit pas au peuple canadien.

Comme personne ne l'ignore, je représente une circonscription de Terre-Neuve et je voudrais consacrer une bonne partie de mon discours à ma circonscription et à ma province. Le comportement du gouvernement a nui à cette circonscription et à cette province comme à toutes les provinces et à toutes les régions du Canada. Notre province a cependant des problèmes qui lui sont bien particuliers et qui exigent une attention spéciale. Il y existe en fait un certain problème que nos amis d'en face voudraient bien régler, mais ce n'est pas de celui-là que je veux parler. On me permettra de signaler en passant que si nous voulons que la province de Terre-Neuve, que je suis fier de représenter ici, grandisse, se développe et contribue de plus en plus à la croissance et à l'expansion du pays—et je pense ici à une contribution à la mesure de ses ressources et de ses moyens—il nous faudra une action du gouvernement fédéral pour tenir compte de certaines conditions physiques et géographiques. On n'a qu'à consulter une carte géographique pour que le problème de Terre-Neuve saute aux yeux. C'est un problème de communications. L'île compte à elle seule une superficie de 43,000 milles carrés. Elle a un littoral de 6,000 milles de long et 1,000 villages éparpillés sur la côte.

Nous avons fait du progrès. Il n'y avait vraiment pas moyen de faire autrement car nous ne pouvions aller plus bas. Je suis très heureux, en ma qualité de Terre-neuvien, de me rendre en automobile dans de tout petits villages, même si les routes sont poussiéreuses au possible, car je sais que, voici deux, trois ou quatre ans, nous n'avions pas de routes du tout. Je suis profondément touché par l'enthousiasme que les gens qui m'accueillent manifestent à l'égard de ce qui a été fait. Nous nous rappelons tous qu'au XIX^{e} siècle les communications constituaient un des plus importants problèmes qui se posaient aux pères de la Confédération. Et il en est encore ainsi de nos jours, bien qu'aujourd'hui le mot revête peut-être un sens plus étendu. Je veux parler non seulement des communications au sens concret du terme, mais aussi de la communication des idées. Toujours est-il que les communications ont été et resteront longtemps l'une des clefs du succès de la Confédération.

Aujourd'hui, à Terre-Neuve, le problème est rendu à un point où, à moins que le gouvernement fédéral ne soit disposé à en reconnaître la nature particulière, je ne vois pas comment les Terre-neuviens puissent vraiment s'intégrer à la Confédération et se considérer comme des Canadiens à part entière. Ce n'est pas la faute des «hommes qui prennent la mer» s'il en est ainsi. Leur propre gouvernement et leurs propres concitoyens ont depuis longtemps consenti de lourds sacrifices pour parer à plusieurs aspects de la situation. Qu'a fait le gouvernement fédéral pour atténuer le problème? Qu'a-t-il fait pour montrer qu'il se rendait compte de sa nature particulière et de l'attention spéciale qu'il exigeait? Certes, Terre-Neuve bénéficie, comme les autres provinces, des arrangements pris en vertu de la loi sur la route transcanadienne, qui prévoient le paiement à toutes les provinces d'une certaine proportion du coût d'aménagement de la route transcanadienne, mais il n'en reste pas moins que le coût relatif, pour Terre-Neuve, est beaucoup plus élevé que pour n'importe quelle autre province. N'oublions pas que Terre-Neuve ne bénéficie des avantages de la Confédération que depuis 13 ans environ, tandis que le reste du pays en jouit depuis 95 ans.

On a procédé cet été à la prétendue inauguration d'une prétendue route transcanadienne, ce qui me ramène à ce que j'ai dit à propos des mots. J'ignore ce que certains milieux entendent par une grand-route, mais je sais qu'en bien des endroits, à Terre-Neuve, nous n'avons que des chemins secondaires et, en d'autres, nous n'avons même pas de chemins. Ce que je sais aussi, c'est qu'aux yeux de la plupart des Américains et des Canadiens du continent que j'ai rencontrés, une grand-route est une voie de circulation recouverte d'asphalte, sur laquelle des humains peuvent rouler en automobile dans un confort convenable. J'ai appris de source bien informée que lorsque l'inauguration a eu lieu, on a reçu des États-Unis un bon nombre de demandes de renseignements, de la part de personnes qui désiraient venir au Canada. Ils avaient entendu dire qu'une route avait été aménagée à travers le Canada mais ils ignoraient les jeux de mots dont on a l'habitude ici. Quelle ne fut pas leur déception, en arrivant à Port-aux-Basques, de devoir s'engager sur la piste qui traverse Terre-Neuve!

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai été très peiné de voir que le discours du trône ne contenait rien à ce sujet. Il est manifeste que le gouvernement fédéral s'accommode très bien du fait que Terre-Neuve garde un rang inférieur au sein de la Confédération canadienne. Par conséquent, il n'est pas difficile de deviner pourquoi le petit contingent de sympathisants que le parti conservateur comptait à Terre-Neuve diminue. Il diminue parce que le gouvernement n'a pas abordé les problèmes de la province de façon à leur trouver une solution directe, qui satisfasse à la justice.

On parle beaucoup d'économie et de productivité nationales, mais à Terre-Neuve rien ne pourrait mieux aider notre économie que l'aménagement de la route transcanadienne. Cette voie de communication ferait démarrer notre économie. Or non seulement cette difficulté fondamentale de Terre-Neuve a été laissée de côté, mais nous avons dû encore être victimes des petites manœuvres politiques qui ont joué sur le mot «route».

Le silence complet du discours du trône à propos des pêcheries m'a également attristé. En fait, j'estime que les pêcheries constituent un problème d'importance nationale qui touche non seulement Terre-Neuve mais également le Québec, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique. Pour quelqu'un qui vient d'une ancienne région de pêche, il est bien triste de voir que cette question n'est nullement abordée dans le discours du trône. J'ai appris avec chagrin en parcourant ma circonscription que l'équipement des pêcheurs a été abîmé par les chalutiers étrangers qui viennent trop près des côtes. J'ai été déçu et profondément peiné d'apprendre des pêcheurs, qui vivent dans la province où le coût de la vie est le plus élevé et le revenu le plus bas, que les navires étrangers leur font du tort et, pis encore, envahissent leurs pêcheries.

Je sais qu'on a parlé d'imposer une limite territoriale de douze milles mais, d'après les renseignements que j'ai recueillis, il semble que cela ne se fera pas du tout ou du moins pas tout de suite si on s'en remet à l'attitude du gouvernement actuel hors de la Chambre. J'estime que l'établissement d'une limite de douze milles, qu'on y arrive en accélérant les négociations au niveau international ou en faisant la chose nous-mêmes, serait une aide précieuse pour l'industrie de la pêche, non seulement à Terre-Neuve mais dans les autres provinces de l'Atlantique. Il ne suffit pas de dire aux pêcheurs de l'Est canadien qu'on ne peut établir une zone de douze milles, car ils savent que l'Islande, dont la population est inférieure à la moitié de celle de Terre-Neuve, a pu le faire. L'Islande aurait-elle plus d'audace, plus de cran que le Canada?

Mais outre la zone de douze milles, le discours du trône a omis autre chose au sujet des pêcheries. Le gouvernement fédéral devrait se préoccuper davantage des mesures à

prendre pour assurer des capitaux aux pêcheurs, car ces derniers, surtout à Terre-Neuve, quoique aussi dans les autres provinces, j'en conviens, doivent renouveler leur matériel. En général, ces chalutiers étrangers qui viennent chez nous dépouiller nos pêcheries sont bien mieux équipés que les nôtres. C'est là un besoin réel. Je conviens que les gouvernements, que ce soit au palier fédéral, provincial ou autre, ne peuvent se charger de résoudre tous les problèmes des pêcheurs. Ce n'est pas non plus ce que veulent les pêcheurs, et quiconque les connaît un peu sait combien ils sont indépendants; c'est pour cela qu'ils répugnent parfois à accepter de l'aide d'autrui. Ce qu'ils veulent ce ne sont pas des dons purs et simples, mais l'établissement d'un programme d'aide pratique au palier fédéral.

Tout programme qui rendrait l'argent moins rare pourrait aussi avoir comme résultat d'aider les gens de l'Est du Canada à s'adonner de nouveau à la pêche. Comme les autres provinces atlantiques, Terre-Neuve est en proie au chômage. Vu que le taux de natalité est très élevé chez nous, je suppose qu'il pourrait arriver que ma province compte, une certaine année, un plus grand nombre de personnes au travail que l'année précédente, en dépit du fait que le nombre des chômeurs serait le double de l'année précédente. Le gouvernement fédéral ne semble vraiment pas se rendre compte de l'accroissement naturel de la population. N'ayant su constater que la race humaine augmente en nombre, lorsqu'il parle de chômage et d'emploi, il ne s'aperçoit pas que les naissances ne manquent pas, du moins pour ce qui est de Terre-Neuve. De fait, c'est ce qu'ils craignent, que notre taux de natalité soit trop élevé et que nous allons surpeupler notre territoire, ce qui nous permettra de mieux répandre nos idées politiques.

Dernièrement, le gouvernement provincial a convoqué une conférence sur l'industrie de la pêche qui, je crois, améliorera la situation. Le fait que le gouvernement fédéral était au courant de ce qui se passait à Terre-Neuve, souligne encore davantage l'absence de toute mention des pêcheries dans le discours du trône. A mon avis, ceux qui sont responsables de cette omission n'ont pas agi comme des hommes d'État. Tout cela me laisse perplexe, monsieur l'Orateur.

Raisonnables et justes, les Terre-Neuviens sont prêts à appuyer toute mesure qui pourrait régler leurs problèmes particuliers, peu importe qui en est l'auteur. Le premier problème est celui des communications et des routes destinées à faliciter l'accès à notre territoire, de sorte que nous puissions bénéficier de la Confédération de la même façon que tous les autres citoyens, et que nous puissions mieux mettre à profit notre réserve de richesses. En permettant à nos citoyens de se déplacer plus facilement, d'un bout à l'autre de l'île, nous faciliterons l'essor de notre économie. Ainsi, la demande deviendra-t-elle plus grande dans le secteur de l'industrie des services d'utilité publique. Nous aurons meilleure chance aussi d'attirer des industries secondaires.

Le deuxième de nos grands problèmes est celui des pêches. Je fais une distinction entre ces deux problèmes, parce que ces dernières constituent un problème que nous partageons avec nombre d'autres provinces. Nos pêcheries présentent certaines particularités comme c'est le cas dans ces autres provinces. La situation est quelque peu analogue à celle de l'agriculture. Je ne saurais trop souligner à quel point ce problème revêt une grande importance à Terre-Neuve. Je suis sûr que c'était bien l'intention de ceux qui ont favorisé la Confédération de voir à ce que les deux gouvernements traitent Terre-Neuve dans un esprit de collaboration et s'intéressent à la solution de ce problème. Nous ne voudrions pas nous fondre dans la Confédération et en même temps nous condamner pour toujours au rôle de citoyens de seconde classe. Si nous sommes entrés dans la Confédération, c'était pour y apporter une certaine contribution. Doit-on nous tenir rigueur, monsieur l'Orateur, du fait que notre philosophie politique ne coïncide pas avec celle du gouvernement au pouvoir? Nous ne nous attendions pas que la Confédération soit une panacée, mais maintenant que nous en faisons partie nous nous attendons bien à ce qu'on nous demande de faire notre part, dans la mesure où nous le pouvons.

La situation se présente comme un placement. Le Canada a déjà établi sa souveraineté sur notre immense Labrador, qui renferme de grandes ressources minérales qu'on commence à peine à mettre en valeur, en plus des ressources en bois d'œuvre, des ressources minérales et des pêcheries qui se trouvent dans l'île même et aux alentours. Nous avons aussi apporté à la Confédération des débouchés qu'elle n'avait pas auparavant et maintenant, bien entendu, la plupart de nos biens de consommation viennent du continent. Toutefois, nous vendons encore la plus grande partie de nos produits à l'étranger. C'est pourquoi les Terre-Neuviens se préoccupent particulièrement de certaines choses qui sont dites ou de certaines décisions qui sont prises, en matière d'échanges commerciaux, par ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre. La politique commerciale prend une grande importance pour les Terre-Neuviens et les fausses manœuvres du gouvernement sont un autre exemple qui nous aide à comprendre pourquoi il a perdu l'appui dont il jouissait chez nous auparavant.

Les Terre-Neuviens, comme le reste des Canadiens, ont été renversés en voyant cette volte-face survenue après les élections. On nous avait dit avant les élections qu'il n'y avait pas de crise mais maintenant, comme d'autres députés, je suis content d'apprendre que la crise qui n'existait pas a été enrayée. C'est une leçon pour celui qui siège pour la première fois au Parlement, et si la session se prolonge—il est mathématiquement possible que la chose se produise—je suppose que je finirai par apprendre l'anglais comme on le parle à la Chambre. Évidemment, je dois également apprendre le français, comme on le parle, mais je pense que ce me sera plus facile.

Le gouvernement a prétendu que ses états de service sont incomparables. D'accord! J'espère seulement que jamais un gouvernement canadien n'en aura de comparables.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, c'est réellement très émouvant que de parler dans cette enceinte. C'est aussi un redoutable devoir après avoir entendu tellement de brillants orateurs.

Je désire tout d'abord vous féliciter, monsieur l'Orateur, de l'unanimité qui a entouré votre élection au poste d'Orateur de la Chambre.

Je voudrais aussi féliciter le député qui a proposé l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, ainsi que celui qui l'a appuyé.

J'aimerais en outre à offrir des félicitations spéciales à l'honorable ministre associé de la Défense (M. Sévigny) qui a réussi à trouver tellement d'enthousiasme pour défendre un discours du trône qui contenait si peu.

Comme à l'accoutumée, j'aimerais associer, aux félicitations que je viens d'offrir, les électeurs de ma circonscription de Québec-Montmorency, qui, après celle de l'honorable député qui m'écoute, est la plus belle du Canada.

Évidemment, la circonscription de Québec-Montmorency est constituée de différentes catégories de gens. Nous y voyons des cultivateurs, des professionnels, des collets blancs, de même que des gens qui dépendent plus ou moins de la politique du gouvernement fédéral, et c'est pourquoi nous les voyons tellement souvent changer de parti, parce que souvent, aussi, ils préfèrent changer d'homme.

Maintenant, je dois dire que j'ai été fort déçu par le discours du trône. Nous nous attendions à beaucoup plus. Nous croyions que les avertissements donnés au gouvernement à l'effet qu'il devait nous procurer des choses beaucoup plus sensibles auraient porté fruits. De plus, nous avions cru à plus de sincérité de la part de nos collègues de l'opposition libérale. Nous avons été fort déçus. Mais, malgré les bravades de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), nous en sommes encore à siéger en cette Chambre!

Je dois dire encore qu'aux points de vue électoral et politique, nous avons manqué notre coup, hier. Nous aurions dû enlever de notre sous-amendement les mots «Crédit social»; mais que voulez-vous, nous sommes encore jeunes en politique, nous ne sommes pas habitués aux roueries dont on est témoin en cette Chambre et nous avons manqué de faire un beau coup d'éclat, car nous aurions alors damé le pion à nos amis de l'opposition libérale. Mais je suis assuré qu'ils ont beaucoup mieux dormi la nuit dernière qu'ils ne l'auraient fait si nous avions omis d'employer ces mots.

Nous avons entendu l'opposition libérale, par la voix de son chef, reprocher au gouvernement actuel beaucoup de choses que le présent gouvernement lui avait reprochées lorsque lui-même était de l'autre côté de la Chambre. Ce sont des choses que nous avons été accoutumés d'entendre trop souvent depuis la Confédération. Nous espérons qu'avec le Crédit social, nous réussirons à bannir de la Chambre ces jeux dialectiques, ces jeux de discussions verbales et qu'enfin nous allons nous mettre à travailler dans l'intérêt des Canadiens, et particulièrement des électeurs de la circonscription de Québec-Montmorency.

Nous avons entendu l'honorable chef de l'opposition déplorer le fait que nous en soyons rendus aujourd'hui à nous serrer la ceinture.

J'ai aussi entendu l'honorable chef de l'opposition parler de la triste affaire Coyne. Si je ne m'abuse et si ma mémoire est fidèle, M. Coyne, lorsqu'il en a été question sur le parquet de la Chambre, demandait précisément aux Canadiens de se serrer la ceinture, et M. Pearson s'est porté à sa défense.

Alors, on se demande ce qu'on fait de la sincérité. On se demande où est réellement l'intérêt que nos politiciens de carrière ont porté aux citoyens canadiens, à notre pays tout entier.

L'opposition libérale parle, ainsi que les deux autres partis, d'une banque de développement municipal. On sait fort bien que cette banque a été préconisée dès 1935 par le Crédit social, parti dont il me fait plaisir d'être membre, actuellement, dans le champ de la politique fédérale.

Aujourd'hui, on se rend compte que les idées préconisées à l'époque par le Crédit social sont réellement des idées qui tendent à combattre efficacement le chômage et la

situation désespérée dans laquelle se trouvent les municipalités ainsi que les commissions scolaires.

Évidemment, nous du Crédit social, disons que les subventions et les secours que doit donner le gouvernement aux municipalités, doivent se faire en respectant l'autonomie complète de toutes les provinces, et non seulement de la province de Québec.

L'opposition libérale parle aussi d'une augmentation des allocations familiales et de leur prolongation jusqu'à l'âge de 21 ans, tant que les jeunes continuent à suivre leurs études.

Je pense que tous seront aussi d'accord pour laisser au Crédit social le mérite d'avoir, le premier, inscrit cette mesure, non pas dans son programme électoral mais dans son programme social.

On entend également parler de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui devrait normalement aider le Canadien moyen ou le Canadien sous la moyenne. Eh bien! aujourd'hui, tout le monde reconnaît que les gens dont le salaire varie entre $2,500 et $3,500 par année sont dans l'impossibilité absolue de bénéficier des prêts fournis par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Moi, je prétends que si le gouvernement veut réellement aider les citoyens canadiens à devenir propriétaires de leur propre maison, il pourrait peut-être apporter un amendement à la loi régissant la Société centrale d'hypothèques et de logement, de façon à permettre des prêts aux gens qui gagnent les sommes que j'ai mentionnées.

Le gouvernement se vante aussi d'avoir institué les fameux travaux d'hiver. On sait combien de municipalités canadiennes sont maintenant aux prises avec des prêts que les contribuables éprouvent beaucoup de difficulté à acquitter à cause de ce fameux programme de travaux d'hiver.

Le principe des travaux d'hiver est excellent en soi, mais il force les municipalités à contracter des emprunts pour des périodes de 20 ans à 30 ans, lesquels grèvent les municipalités d'une charge additionnelle qu'elles doivent faire acquitter par leurs contribuables.

A mon avis, ce sont des conditions très insuffisantes et incompatibles avec la fierté du peuple canadien.

Aussi, le gouvernement a-t-il eu la candeur de nous avouer que la politique qui a réussi à le maintenir au pouvoir était la politique agricole qu'il préconisait.

Évidemment, on sait qu'il y a toutes sortes de petites choses que mes collègues signaleront aux honorables députés un peu plus tard, mais, personnellement, je suis d'avis que s'il s'est occupé de certains cultivateurs, ce ne sont sûrement pas ceux de la province de Québec.

A cet effet, je pense que la somme de cinq millions de dollars, qui doit être affectée à «l'investigation» des terres non cultivables ou peu productives, devrait être versée aux cultivateurs qui possèdent actuellement une ferme familiale, afin qu'ils puissent établir des réserves de blé le long du fleuve Saint-Laurent près des ports déjà établis que nous y trouvons et qui ont un quai permettant de faire l'emmagasinage du blé et des grains.

Je crois que ce serait réellement une façon très efficace d'aider les cultivateurs de la province de Québec, sans compter que rien ne se ferait au détriment des cultivateurs de l'Ouest.

Maintenant, nous avons entendu l'opposition libérale parler de son programme d'assurance-santé; nous avons entendu aussi nos amis, les socialistes, nous parler de médecine d'État.

Je crois qu'en tant que médecin et homme libre, je me dois de défendre la propriété privée, fût-ce dans le domaine de la santé.

Nous n'avons pas le droit de délaisser les gens incapables de bénéficier de soins médicaux. D'accord. Nous n'avons pas le droit, non plus, de priver les gens de se faire hospitaliser. D'accord. Mais nous n'avons pas non plus le droit d'assujétir les citoyens canadiens à des plans et à des systèmes qui leur enlèvent leur liberté.

Les socialistes disent souvent à propos des créditistes: Vous avez peur de l'État. Nous ne craignons pas l'État, mais nous avons peur que l'État se mêle de choses qui ne le regardent pas. Et, dès que nous concevons, avec cet esprit, le rôle que l'État doit jouer dans l'économie canadienne, à mon avis les portes sont ouvertes à plusieurs intentions, mais rien ne doit se faire aux dépens ni au détriment de la liberté personnelle.

Étant donné que dans notre système démocratique nous avons des institutions sans but lucratif, je pense que ces institutions pourraient rendre de très grands services à la population canadienne sans faire intervenir l'État de façon trop directe.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, il est question dans le discours du trône de notre drapeau national et de notre hymne national. Peut-être devrais-je dire, comme un journaliste de notre province l'a dit, que c'est trop peu et trop tard. Tout indique, je sais, que nous pourrions bien éventuellement avoir un drapeau national et un hymne national distinctifs. Nous espérons vraiment que cette question sera tranchée au cours de la présente session, car nous savons maintenant que nos amis libéraux vont faire durer la session assez

longtemps. (*Exclamations*) Il a également été question du bilinguisme au Canada. Nous savons qu'il est impossible de transformer un Anglais en un Français, et vice versa. Vraiment la chose est impossible, et aucune personne sensée ne peut jamais demander la fusion de ces deux éléments. Mais, dans notre capitale et dans les immeubles du Parlement ici, nous devrions vraiment bénéficier de ce bilinguisme intégral dont presque tout le monde parle depuis si longtemps et à propos duquel nos amis libéraux de l'opposition n'ont jamais pu faire quoi que ce soit au cours des 22 années où ils ont siégé de l'autre côté de la Chambre.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je pense que le gouvernement devrait revenir aux principes qui ont présidé à la formation de la Confédération canadienne à l'époque de Sir Georges-Étienne Cartier et de Sir John MacDonald, que le premier ministre actuel apprécie tellement!

Je sais qu'à cette époque, il était question, tout simplement, de favoriser un développement normal pour toutes les provinces du pays, par l'intermédiaire d'un gouvernement central. Aujourd'hui, on en est rendu au point que le gouvernement central dirige toutes les provinces, retire d'elles la plupart des taxes et décide pour elles la façon dont cet argent devrait être dépensé.

J'ai noté toutefois dans le hansard du 18 avril dernier que le gouvernement avait décidé de s'amender passablement dans ce domaine, quoique nous espérions avoir des amendements beaucoup plus importants. Au fait, le compte rendu officiel des *Débats* du 18 avril 1962 indique que la province de Québec, comme les autres provinces, reçoit un remboursement d'impôt de l'ordre de 50 p. 100 sur les utilités publiques et les compagnies d'électricité, et que pour les années 1962 et 1963 ce remboursement s'élèvera à 2,097,000 dollars. Évidemment, quand on étudie les données statistiques, on constate qu'un certain premier ministre libéral d'une certaine province a insinué que cette province devrait récupérer des paiements de l'ordre de 15 millions de dollars sur les impôts des compagnies privées. Je pense, comme on le sait d'ailleurs, qu'elles reçoivent déjà 50 p. 100 des sommes et que les montants s'élèvent à 2 millions de dollars. Il est justifié de croire que ces sommes totales de l'impôt payé ne s'élèvent pas plus qu'à environ 4 millions de dollars.

Une voix: M. Lesage le sait-il?

M. Marcoux: Je n'ai mentionné aucun nom; si le chapeau fait à quelques-uns, ils n'ont qu'à se le mettre sur la tête.

Une voix: M. Lesage va sûrement se le mettre.

[M. Marcoux.]

M. Marcoux: Maintenant, le problème qui confronte le pays actuellement, et que nous sommes tous unanimes à déplorer, c'est celui du chômage. Le gouvernement conservateur semble croire qu'il a trouvé la solution, alors que les faits prouvent qu'aucune solution n'a été trouvée jusqu'à maintenant pour régler le problème du chômage. L'opposition libérale semble avoir l'impression d'avoir trouvé une solution, alors qu'elle n'a été au pouvoir qu'au cours des années qui ont précédé la guerre, le problème du chômage en était un qu'elle ne connaissait pas, elle non plus. Quant à nos amis du parti socialiste, ils ont trouvé, eux, une solution: la planification.

Une voix: A la René Lévesque!

M. Marcoux: Aujourd'hui nous aurons des chômeurs planifiés. Les gens sans travail seront catégorisés. Ils feront partie de groupes très précis et pourront se donner comme titre de gloire d'avoir au moins une qualification de plus: celle d'être un chômeur qualifié.

Nous, du Crédit Social, nous croyons que le chômage vient d'un manque suffisant d'emploi. Nous croyons qu'il n'y a pas suffisamment d'emploi parce que les compagnies qui manufacturent les produits ne font pas suffisamment de ventes et que les gens qui sont à leur emploi ne peuvent pas vendre suffisamment parce qu'il n'y a pas suffisamment d'argent. Nous avions l'impression qu'en augmentant le pouvoir d'achat des consommateurs, nous pourrions donner un nouvel essor à l'économie en «ressortant» beaucoup de produits des entrepôts des manufactures et qu'en même temps, nous pourrions ramener au travail tous ces chômeurs «qualifiés» par nos amis les socialistes.

C'est pourquoi nous avions l'impression que, même si notre solution n'était pas la meilleure, elle était la seule, jusqu'à maintenant, qui se prête à l'aspiration canadienne, et jusqu'à preuve du contraire, nous allons continuer de croire qu'il y a du chômage parce qu'il n'y a pas suffisamment d'emploi.

Nous avons entendu le chef de l'opposition libérale parler de la place de notre beau pays dans le domaine international. Nous l'avons vu accuser le premier ministre d'être allé à Londres, à la conférence du Commonwealth, et d'y avoir dit des choses dont la Chambre n'était pas au courant. C'est pourquoi notre chef a proposé que le premier ministre soit accompagné de chefs des différents partis politiques, afin de représenter une partie des opinions des membres de la Chambre. Nous nous souvenons qu'à ce moment-là, le chef de l'opposition avait dit que la proposition de notre chef, le député de Red-Deer (M. Thompson), était insensée. Alors, nous nous demandons réellement comment il est possible de préconiser quelque chose de nouveau et de rester sensés.

C'est pourquoi nous avons l'impression que tout ce que dit le chef de l'opposition libérale n'a probablement aucune espèce de mérite, parce qu'il prétend que ce sont toutes des paroles sensées. Je crois qu'en plus d'être représenté à cette conférence du Commonwealth, le gouvernement canadien aurait dû définir la position réelle de notre pays dans le monde occidental, et je dirais même dans l'univers tout entier. Depuis trop longtemps nous n'avons pas défini l'attitude réelle de notre pays à ceux que l'on dit de l'Ouest et à ceux que l'on dit de l'Est. Nous avons déjà eu, parmi nos alliés les plus sincères et les plus cordiaux, des gens qui, aujourd'hui, sont devenus nos ennemis les plus redoutables. Je pense que c'est une situation anormale qui se produit tout simplement parce que nous n'avons pas défini la position réelle du peuple canadien relativement aux autres peuples du monde.

Nous sommes une communauté que nous osons appeler chrétienne. Nous avons à faire face à un groupe que nous appelons souvent «derrière le rideau de fer» et que nous devrions aussi plus souvent appeler matérialiste et athée. Je crois que notre pays doit cesser de se diriger directement vers le socialisme d'État, comme nos amis de l'autre côté le veulent, ou comme les deux autres partis veulent nous le faire avaler aussi, mais seulement à reculons. De toute façon, que ce soit par-devant ou à reculons, nous nous en allons sûrement vers une idéologie que nous voulons combattre sur le plan international, mais que nous laissons s'infiltrer ici sur le plan national.

Je n'ai pas de détails à donner dans ce domaine, mais nous savons qu'une infiltration idéologique s'est faite un peu partout dans le pays, même aussi dans des sociétés de la Couronne, et pour n'en nommer qu'une, je mentionnerai Radio-Canada. Je suis d'avis que le gouvernement a peut-être manqué à son devoir en n'empêchant pas qu'une telle chose se produise ici même, dans notre pays.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas retarder indûment les débats, car depuis quelques jours nous avons entendu tellement de choses sans importance que je ne voudrais pas qu'on me fasse les mêmes compliments lorsque j'aurai fini.

M. Dupuis: Continuez, on aime cela!

M. Denis: Un de plus ou un de moins!

M. Marcoux: Avant de terminer mes observations, je désire tout simplement signaler le fait qu'on nous dit souvent que le peuple a le gouvernement qu'il mérite. Je pense que cela est vrai, et je suis même porté à croire que le peuple ne méritait pas mieux que ce qu'il a aujourd'hui. Mais tout de même, il mérite un gouvernement et non une élection prochaine. C'est pourquoi je pense sincèrement que le gouvernement actuel pourra devenir le meilleur gouvernement depuis la Confédération, parce qu'il ne pourra plus parler d'une opposition de cinquante députés seulement qui lui fait de l'obstruction et que l'opposition ne pourra plus parler d'une majorité ministérielle de cent cinquante députés.

Lorsque tous les députés seront dans cette enceinte, face à leur devoir et à leurs responsabilités, qu'ils auront à voter selon leur conscience, pour l'intérêt des Canadiens et du Canada tout entier, je pense que le gouvernement songera à présenter des mesures susceptibles d'aider les Canadiens à passer cette crise dans laquelle nous sommes, à abolir une partie du chômage qui sévit actuellement, et aussi à donner à nos enfants un certain espoir dans l'avenir de notre si beau pays, pour lequel nous allons continuer à faire de grands efforts, à moins qu'il s'avère définitivement impossible de faire quoi que ce soit pour le bien de notre pays.

(Traduction)

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre au premier ministre (M. Diefenbaker), au chef de l'opposition (M. Pearson) et aux autres honorables représentants qui ont déjà pris part à ce débat pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de l'excellent travail qu'ils ont accompli en prononçant leurs premiers discours de même qu'en proposant l'Adresse. Je suis persuadé que leurs commettants sont fiers d'eux, que leurs familles sont fières d'eux, et que ceux qui les ont choisis pour venir les représenter à Ottawa seront encore une fois bien convaincus qu'ils se sont élu d'excellents représentants à la Chambre des communes.

Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps dont je dispose cet après-midi, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'économie canadienne et de certaines des choses que fait le gouvernement pour aider notre expansion industrielle et commerciale. Hier, le premier ministre a parlé du grand progrès réalisé par certains des indices-clefs de notre économie. Il a dit que le produit national brut se maintenait à des niveaux sans précédent. J'ose croire que les honorables députés seront intéressés à connaître les chiffres exacts de cet indice-clef qui mesure la force, non seulement de notre économie à nous, mais de toute économie. Durant la première moitié de 1962, le produit national brut s'est maintenu au taux annuel de 39.1 milliards, compte tenu des fluctuations saisonnières, contre 36 milliards durant la même période en 1961, ce qui représente une augmentation

de 8.6 p. 100. Or, monsieur l'Orateur, seule une faible partie de cet accroissement est attribuable à la hausse des prix. Exprimé en termes constants—soit en dollars de 1957—le produit national brut a passé de 33.8 à 36.4 milliards entre ces deux périodes, ce qui constitue une augmentation de 7.7 p. 100. Cette expansion de notre activité productive qui s'est manifestée au cours de l'année dernière a permis, comme l'a si bien fait remarquer le premier ministre hier, à 200,000 Canadiens de plus que l'an passé d'avoir du travail en août dernier, mois pour lequel les chiffres sont connus. Je crois que ces chiffres indiquent clairement que notre économie se développe à un rythme rapide.

Je voudrais mentionner quelques-unes des mesures que le gouvernement applique pour maintenir ce rythme d'expansion. Le 4 septembre, il a annoncé une nouvelle étape de notre programme d'expansion économique, qui comprend plusieurs points. Le premier est un projet visant à faire venir au Canada par avion, le printemps prochain, plus de sept cents acheteurs importants de toutes les parties du monde, pour leur permettre d'examiner les produits que les Canadiens ont à vendre. Monsieur l'Orateur, non seulement ces acheteurs importants seront-ils en mesure d'inspecter nos produits, dans les circonstances les plus favorables et, nous l'espérons, placer un nombre considérable de commandes ici à ce moment-là, mais, ce qui est aussi important, ils seront en mesure de conseiller nos producteurs dans les cas où nos produits ne seront pas conformes aux normes qu'ils exigent pour passer une commande, et de leur dire ce qu'il y a à faire pour obtenir des commandes à l'avenir.

C'était là l'une des phases les plus importantes des deux foires commerciales semblables qui ont eu lieu ce printemps à Toronto et à Montréal. Un très grand nombre de ventes ont été faites à des acheteurs américains venus de Chicago, de New-York et de Philadelphie, qui sont des centres d'achat importants du marché américain. Aussi, le grand nombre d'acheteurs qui sont venus à ces foires ont-ils pu signaler à nos producteurs, très gentiment d'ailleurs, leurs lacunes et leur en expliquer le pourquoi, dans certains cas où ils n'étaient pas en mesure de leur passer des commandes. Ils leur ont fait comprendre que s'ils pouvaient améliorer de quelque façon la conception et la qualité de leurs produits, ou abaisser leur prix quelque peu, alors ils pourraient leur passer des commandes. Voilà une chose importante que nos producteurs ont apprise au cours de ces réunions. J'ai appris depuis que bon nombre de commandes considérables et importantes ont été rendues possibles grâce aux renseignements communiqués à nos producteurs par les acheteurs qui ont assisté à ces deux expositions.

La seconde partie de cette activité nouvelle consistera à ramener nos délégués commerciaux au pays et à les convoquer à Ottawa pour une conférence d'une semaine avec moi-même et les fonctionnaires du ministère du Commerce afin de discuter, de vive voix, des moyens que nous pouvons adopter pour permettre à nos producteurs de vendre plus activement, plus efficacement et avec plus de succès sur les marchés du monde. Une conférence semblable a eu lieu, vous le savez, monsieur l'Orateur, dans cette ville en décembre 1960, et les résultats ont été très bons, car nos délégués commerciaux qui sont venus au Canada à ce moment-là ont pu discuter de vive voix avec nos fonctionnaires de ce qu'il était possible de faire en ce qui concerne les marchés qui les intéressaient particulièrement. Je dirais que, dans chaque cas, leurs suggestions ont été suivies, avec des résultats vraiment très avantageux.

La troisième partie de ce programme d'expansion commerciale consistera à inviter à Ottawa des hommes d'affaires de toutes les parties du pays, qui viendront rencontrer nos délégués commerciaux. Cette réunion sera semblable à celle qui a eu lieu en décembre 1960 alors que, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, un peu plus de 1,350 hommes d'affaires de toutes les parties du Canada se sont rendus à Ottawa, et au cours de 10,500 conférences individuelles d'une demi-heure chacune avec nos délégués commerciaux venus de toutes les parties du monde ils ont pu se rendre compte, directement, des chances de vendre leurs produits sur les marchés qui les intéressaient. Dans nombre de cas, ils ont constaté pour la première fois, à leur grande surprise, qu'ils pouvaient écouler leurs produits sur ces marchés. Depuis lors, ils se sont établis solidement dans l'exportation, ont réalisé des progrès d'une année à l'autre, et font de très bonnes ventes, de sorte que l'emploi a augmenté de façon notable dans leurs usines. Le programme que nous prévoyons réaliser ici même à Ottawa, à ce moment-là, sera environ le double de celui de décembre 1960. A ce moment-là, les hommes d'affaires qui se rendront à Ottawa pourront non seulement discuter de vive voix avec nos délégués venus de toutes les parties du monde, mais pourront ensuite traverser la rue et discuter directement avec nos fonctionnaires du ministère du Commerce, ce qui sera à l'avantage de tous.

Ensuite, monsieur l'Orateur, le 7 septembre le gouvernement a tenu ici même, à Ottawa, une conférence sur l'expansion industrielle, à laquelle ont été invités plus de 400 industriels

éminents de toutes les parties du Canada, qui ont rencontré des hauts fonctionnaires pour discuter des moyens que nous pouvons adopter pour stimuler davantage l'expansion industrielle. En particulier, la conférence a été convoquée afin de discuter comment on pourrait utiliser davantage les produits fabriqués au Canada ou qui pourraient y être fabriqués mais qui, actuellement, viennent de l'étranger. Dans la matinée, des communications ont été présentées par six éminents industriels: le président de la *Ford Motor Company*, le président de l'*Imperial Oil Company*, le président de la *Du Pont of Canada*, le président d'*Electrohome*, le vice-président de la *Northern Electric Company* et le vice-président de la *T. Eaton Company*. On les a choisis pour présenter ces rapports parce qu'ils étaient déjà les auteurs de travaux importants présentés à leurs compagnies dans le sens de l'objectif que nous poursuivions, savoir, répandre l'utilisation de produits déjà fabriqués au Canada ou qu'on pourrait fabriquer au pays et qui sont importés.

Dans l'après-midi, il y a eu discussion générale et toutes les personnes présentes, représentants du gouvernement ou hommes d'affaires, ont été unanimes à dire qu'elle fut très fructueuse. Un exemple des excellents rapports présentés, c'est celui du vice-président de la *Northern Electric Company* qui expose en détail un programme en vigueur au sein de sa société depuis six ans déjà. Voici ce que comporte ce programme. On a formé une équipe d'ingénieurs chargés d'examiner plus de 10,000 produits que la compagnie importait alors aux fins de sa production, pour voir s'il était possible de les acheter ou de les produire au Canada. La compagnie s'impose deux critères extrêmement sévères. Premièrement, elle ne doit accepter rien d'inférieur au produit importé, seulement parce que c'est un produit canadien. Deuxièmement, il n'est pas question de payer le produit plus cher seulement parce qu'il est canadien. Malgré ces deux critères extrêmement sévères, on a constaté que les résultats obtenus étaient pour le moins spectaculaires.

Sur les 10,000 produits autrefois importés par cette société, 800 seulement le sont encore. L'entreprise s'occupe toujours de ces 800 afin de déterminer lesquels pourraient passer d'une catégorie à l'autre. Quant au plus de 9,000 autres, autrefois importés et dont la valeur totale s'élève à 11 millions de dollars par année, ils sont maintenant fabriqués au Canada et créent 1,600 emplois annuels stables aux Canadiens. La compagnie a épargné ainsi une somme considérable et elle est rentrée dans ses frais d'outillage au cours des douze premiers mois de production. N'est-ce pas là un excellent exemple de ce qu'on peut faire pour utiliser plus de produits qui se fabriquent actuellement au Canada ou pour faire fabriquer au Canada des produits qu'actuellement nous faisons venir de l'extérieur.

Nombre de ceux qui ont assisté à la conférence m'ont dit, depuis, qu'ils se sont déjà lancés dans un programme semblable à celui que la *Northern Electric Company* a entrepris il y a six ans. Pour faire suite à cette conférence, nous allons en tenir de semblables d'un bout à l'autre du pays, sur une base régionale. L'objectif est de réunir les producteurs de chaque région du pays pour que le plus grand nombre possible d'entre eux participent à cet important programme qui consiste à fabriquer chez nous plus de produits et afin d'examiner les aspects pratiques du programme en compagnie des intéressés. La première de ces conférences régionales se tiendra à Montréal durant la première semaine de novembre. On prévoit que d'autres auront lieu dans d'autres parties du Canada, au cours des mois à venir. Une fois entièrement mis en œuvre, ce programme permettra la création de milliers d'emplois à l'intention des Canadiens.

Il a été fait mention, dans le discours du trône, de plusieurs mesures conçues pour aider l'industrie à faire face à la concurrence. Ces mesures, qui figuraient au budget du printemps dernier, vont être présentées au Parlement durant la présente session pour y être adoptées. La première a pour objet de réduire de 50 p. 100 le taux de l'impôt à l'égard des ventes qui représentent une augmentation sur l'année précédente. Cet abattement d'impôt devrait aiguillonner les producteurs, en leur permettant de s'aventurer dans certains secteurs du marché, notamment dans le domaine de l'exportation, qui ne leur semblaient pas jusqu'ici offrir une marge de profits suffisante pour les inciter à y tenter leur chance. Grâce à cet encouragement, ils pourront désormais pénétrer dans ces secteurs et s'y installer, augmentant ainsi les ventes de notre pays et y créant de nouveaux emplois. De plus, cette mesure aidera beaucoup les producteurs à fabriquer des biens à l'intention du marché intérieur, en ce qu'elle leur permettra de soutenir plus facilement la vive concurrence que leur livrent les produits d'importation.

La deuxième mesure vise, en rendant la chose financièrement plus intéressante, à encourager les producteurs à faire effectuer leurs travaux de recherche dans notre pays. Cela donnera plusieurs résultats. Tout d'abord, on aidera ainsi à améliorer la présentation et la qualité des produits canadiens, ce qui nous permettra d'accomplir ce que nous devons faire si nous voulons remporter

tout le succès que nous désirons sur les marchés du monde, c'est-à-dire fabriquer des articles canadiens de haute qualité et de modèle exclusif que les gens demanderont expressément. En deuxième lieu, le programme fournira du travail à nos jeunes savants qui trop souvent sortent de nos universités pour aller chercher des emplois plus rémunérateurs à l'étranger. Grâce à cet encouragement, nous espérons qu'un grand nombre de ces jeunes savants vont pouvoir maintenant demeurer au Canada. Le troisième stimulant vise à favoriser l'exploration et la mise en valeur de nos ressources en pétrole et en gaz. Les avantages de ce programme sautent aux yeux.

Il est aussi question dans le discours du trône d'une mesure pour aider les fabricants à exporter leurs produits, soit la modification proposée à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. La Société d'assurance des crédits à l'exportation pourra donc désormais assumer beaucoup plus d'engagements, ce qui sera plus avantageux pour nos clients et, partant, pour notre commerce d'exportation. La loi sur l'assurance des crédits à l'exportation qui a été modifiée au cours de la dernière session a permis de conclure des ventes s'élevant à plusieurs millions de dollars dans toutes les parties du monde, ce qui n'aurait pas été possible autrement. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la loi sur les crédits à l'exportation assure contre les pertes subies dans les ventes à l'étranger et le financement des exportations nous permet de vendre selon un crédit à longue échéance des biens d'équipement que nombre de pays ne pourraient acheter autrement. Ces programmes se continueront et s'élargiront au besoin.

Les programmes dont j'ai parlé ont pour objet d'aider l'industrie à produire et à vendre de façon plus efficace. Toutefois, je crois qu'il est évident pour nous tous, surtout pour ceux qui s'occupent des affaires, que c'est l'industrie qui doit déployer les plus grands efforts. Le gouvernement peut aider énormément l'industrie, c'est d'ailleurs ce qu'il fait, et il entend le faire davantage. Mais l'industrie doit s'aider elle-même dans une grande mesure, les industriels l'admettent.

J'ai le plaisir de dire que je sens qu'il y a aujourd'hui un renouveau de confiance et d'intérêt chez les hommes d'affaires canadiens. Alors qu'il y a quelques années, les Canadiens ne croyaient pas pouvoir soutenir la concurrence de l'étranger dans bien des domaines, ils ont aujourd'hui appris que la chose était possible grâce à leurs contacts avec des gens comme nos délégués commerciaux et d'autres qui ont étudié ces marchés. Ils sont en train d'apprendre que les Canadiens peuvent soutenir avec succès la concurrence sur les marchés étrangers si leurs produits et leurs prix sont attrayants. En outre, monsieur l'Orateur, j'estime que le monde ouvrier, les patrons et le gouvernement se rapprochent beaucoup et se montrent de plus en plus disposés à collaborer ensemble. Comme vous le savez, c'est extrêmement important, car c'est cette collaboration qui permet surtout à nos concurrents de l'Europe occidentale de faire une concurrence aussi fructueuse à nos produits. Là, le patronat, le salariat et le gouvernement se rencontrent autour de la même table et, dans un véritable esprit de collaboration, trouvent des moyens grâce auxquels leurs produits pourront soutenir la concurrence et se vendre sur les marchés du monde. On a, je pense, un exemple remarquable de cette nouvelle collaboration entre le patronat et le salariat dans le règlement très favorable intervenu dans l'industrie ferroviaire il y a peu de temps au Canada.

Les représentants du salariat et du patronat, voyageant à l'étranger en tant que membres de nos missions commerciales, ont vu par eux-mêmes comment le salariat et le patronat collaborent dans ces pays qu'ils ont parcourus et comment cette coopération permet à nos rivaux de soutenir la concurrence et de vendre leurs produits pour ainsi créer des emplois.

Nos délégués commerciaux à l'étranger peuvent aider grandement les producteurs canadiens à vendre leurs denrées sur les marchés du monde. Ils nous disent que les Canadiens peuvent compter sur une vaste clientèle dans tous les marchés qu'ils desservent, mais ces acheteurs étrangers veulent que nous allions les visiter sur place, que nous apportions nos produits avec nous, que nous fassions connaissance avec ces acheteurs, que nous discutions avec eux de la valeur de nos produits et que nous fassions les ventes sur place. Ils nous disent que si nos produits rivalisent par la qualité, la présentation, le prix, le service et la livraison, on nous donnera presque toujours une chance car ces gens aiment traiter avec les Canadiens. Ils aiment faire des transactions où le dollar entre en cause. Ils aiment traiter avec des personnes qui respectent leur parole, comme le font les Canadiens, et avec qui ils peuvent signer un contrat en toute confiance. De façon générale, ils aiment transiger avec les Canadiens pour bien des raisons et, en conséquence, nous devrions tirer le meilleur parti possible de ce véritable avantage dont nous jouissons. Mais, comme je l'ai dit, il faut que nos gens soient disposés à se rendre à l'étranger, à établir leurs propres contacts et à faire les ventes.

Si nos produits peuvent soutenir la concurrence, ils se vendront, et ainsi on créera des emplois. Mais s'ils ne peuvent pas soutenir la concurrence, si on ne s'en occupe pas, alors on ne pourra pas créer d'emplois et nous n'en tirerons aucun bénéfice. En Europe occidentale et au Japon, on le sait trop bien. C'est aux Canadiens à comprendre la situation mieux qu'ils ne semblent disposés à vouloir la saisir à l'heure actuelle. Je crois et je suis certain, monsieur l'Orateur, que si nous sommes disposés à travailler aussi fort de la tête et des mains que nos concurrents, nous pourrons obtenir au pays le niveau d'embauche que nous sommes prêts à créer par notre travail.

Le gouvernement, comme j'ai tenté de l'expliquer à la Chambre à maintes reprises, offre à titre gratuit un grand nombre de services utiles aux hommes d'affaires et susceptibles de les aider à produire de meilleures denrées pour la consommation intérieure et à s'infiltrer sur le marché d'exportation, peu importe leur chiffre d'affaires, et à obtenir des contrats, à augmenter leurs ventes, à accroître leurs débouchés, à réduire leurs prix, et à créer plus d'emplois. Mais nous ne saurions faire davantage si les intéressés ne communiquent pas avec nous. J'invite donc tous les députés qui siègent dans cette enceinte à communiquer avec les producteurs de leur région et à leur dire que, s'ils veulent mettre sur pied une petite entreprise ou agrandir leur entreprise actuelle, ils devraient communiquer avec nous et nous exposer leurs problèmes. Nous avons la réponse à presque tous leurs problèmes. Nous ne faisons pas de miracles, mais nous avons des gens qui ont étudié presque tous les domaines des affaires et nous pouvons aider les hommes d'affaires quelle que soit l'importance de leurs entreprises. Nous pouvons les aider à produire avec une plus grande efficacité, nous pouvons les aider à obtenir un meilleur rendement, mais ils doivent d'abord communiquer avec nous. Dites-leur donc de s'aboucher avec nous afin que nous puissions les aider sans qu'il leur en coûte un cent.

Nous pouvons les aider à s'infiltrer dans les marchés d'exportation peu importe la nature de leurs entreprises, pourvu qu'ils aient un bon produit ou pourvu qu'ils soient prêts à l'améliorer. Nous sommes en mesure de leur dire ce qu'ils doivent faire pour réussir à vendre à l'étranger, ce qu'ils doivent faire pour mettre sur le marché un produit supérieur par la qualité, la présentation, le prix et le reste. Nous pouvons les aider, mais nous voulons qu'ils nous disent qu'ils sont intéressés. Nous pourrons alors les aider promptement, plus vite qu'ils ne pensent.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ferai remarquer qu'à l'heure actuelle, alors qu'une concurrence très serrée se livre dans le monde, qu'on conclut de nouvelles ententes commerciales, que la tendance générale semble favoriser une baisse des tarifs, que les entreprises commerciales doivent être de plus en plus alertes, il incombe aux Canadiens, dans tous les secteurs de l'économie, de s'employer à réduire leurs prix de revient et à améliorer la qualité et la présentation de leurs produits s'ils veulent voler de leurs propres ailes et agrandir leurs entreprises en dépit d'une dure concurrence. Comme tous les autres pays du monde, il nous faut relever un rude défi, car le marché est restreint et nombreux sont les concurrents qui veulent l'obtenir. Personne n'achètera nos produits uniquement parce qu'ils viennent du Canada. On les achètera seulement pour leur qualité et leur prix.

Je suis convaincu que les Canadiens peuvent mettre sur le marché des produits meilleurs et moins chers que ceux de tous les autres pays. Je me refuse à croire, à priori, que nous ne puissions pas le faire. Le gouvernement est disposé à aider les gens à améliorer leur production et à étendre leurs ventes. Il le fait tous les jours pour ceux qui viennent le consulter. Je suis convaincu, je le répète, que si nous sommes tous consentants à travailler fort pour que nos produits soient à la hauteur de la concurrence, que si nous sommes prêts à aller conquérir, par notre esprit d'entreprise, la clientèle des marchés du monde, nous permettrons au Canada de réaliser toutes ses possibilités économiques. Monsieur l'Orateur, c'est à nous d'y voir.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles dans ce débat seront des félicitations sincères à l'intention des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, car ils se sont, à mon avis, très bien acquittés de leur tâche en l'occurrence. Le chef de l'opposition (M. Pearson) m'a demandé d'exposer dès maintenant certains points de vue et certains principes du parti libéral en ce qui concerne le domaine important de l'agriculture. J'estime opportun de reconnaître dès le début du débat la grande importance de cette industrie dans notre pays en examinant à fond les problèmes qui s'y posent. Le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) s'est adressé au pays en déclarant à la population qu'il avait résolu bon nombre des problèmes agricoles. Il s'est montré un bon commis-voyageur pour son parti. Il a fait de la bonne publicité pour les tories, monsieur l'Orateur.

Je voudrais examiner certaines choses qui se sont passées, ainsi que certaines déclarations qu'il a faites en faisant le rapprochement avec certaines mesures prises par le gouvernement. Le chef de l'opposition a déjà dit, au cours du présent débat, que le ministre de l'Agriculture n'admettait pas qu'il y ait

eu récemment de crise financière. Le *Star*, de Toronto, du 21 juin dernier, lui fait dire ceci:

Il n'y a aucune crise qu'on puisse signaler.

Cependant, le 30 août, le ministre a fait une déclaration «concernant la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement», pour citer ses propres paroles, en annonçant un retranchement de la prime payée pour les porcs de qualité «A». Les producteurs de porcs d'un bout à l'autre du pays sont donc devenus les victimes d'une crise financière dont le ministre de l'Agriculture n'avait pas connaissance. Voilà une des choses que le gouvernement a faites à la suite de ce prétendu programme d'austérité. Au cours des récentes élections, monsieur l'Orateur...

M. Woolliams: Je me demande si le député me permettrait de poser une question?

M. Argue: Non, mon temps de parole est limité. Mais quand je me rasseyerai, j'écouterai volontiers le député.

Le 25 mai, pendant la dernière campagne électorale, le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) a déclaré, à Preston, d'après le *Record* de Kitchener-Waterloo, que l'agriculture subventionnée était en train de disparaître. L'article s'intitule: «Les subventions disparaîtront». C'est bien la ligne de conduite qu'il semble suivre. On a réduit la prime sur le porc et une nouvelle parue récemment dans les journaux nous apprend que le gouvernement proposera peut-être sous peu d'abolir les versements à l'entreposage prévus par la loi sur les réserves provisoires de blé. Ces versements aidaient beaucoup les producteurs de blé. Ils avaient été institués par feu le très honorable C. D. Howe, il y a bien des années.

Le ministre de l'Agriculture ne peut assister à la séance en ce moment mais, lorsqu'il prendra la parole, je l'invite à assurer aux producteurs de l'Ouest que la mesure législative précitée sera maintenue et qu'elle ne sera pas frappée par le programme d'austérité du gouvernement.

Le ministre a fait état des mesures que le gouvernement a adoptées au sujet de l'assurance-récolte. Ces mesures ont été fort bien accueillies mais elles n'ont qu'un avantage restreint.

Quelle est l'importance de l'assurance-récolte au Canada à l'heure actuelle? Le programme en vigueur au Manitoba protège environ le quart des agriculteurs, tandis que celui de la Saskatchewan ne protège que moins de 2 p. 100 des cultivateurs de cette province. Les gouvernements provinciaux se sont abstenus de participer à l'assurance-récolte: ils estimaient notamment qu'ils n'étaient pas en mesure de souscrire, ainsi que l'exige la loi, les pertes totales qui pourraient être subies.

Le ministre de l'Agriculture a maintenant un nouveau programme. Le 21 mai, il a déclaré, au Manitoba, qu'il était à la veille de signer, avec le gouvernement de cette province, une nouvelle entente en vue de mettre sur pied un programme de réassurance des pertes de récolte. Le 21 mai, il a donné à entendre que l'entente devait être conclue, mais elle ne l'a pas encore été. De fait, elle ne pourrait pas l'être: cela ne serait pas conforme aux dispositions actuelles de la loi, et le discours du trône n'annonce pas que le gouvernement entend faire quoi que ce soit pour améliorer le programme d'assurance-récolte. Dans ce domaine, le gouvernement devrait agir, et incessamment.

Au cours de la dernière campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a émis des tas de prédictions intéressant la ligne de conduite du gouvernement et s'est attribué le mérite d'un tas de réalisations. Depuis décembre 1960, le ministre nous a beaucoup parlé de la loi sur la remise en valeur et le réaménagement des terres agricoles. Cette loi devait faire des merveilles pour le Canada. Elle devait revaloriser l'agriculture. Mais qu'a-t-on fait sous le régime des dispositions de cette loi? Jusqu'ici, selon les renseignements que je possède, on n'a pas conclu une seule entente avec un gouvernement provincial. Pour conclure une entente, il faut, bien entendu, deux signataires. Je me demande quels progrès ont été faits à cet égard.

Le discours du trône fait savoir que le gouvernement progresse. Il a présenté la loi dont il s'agit en décembre 1960, et c'est la première fois qu'il demande au Parlement de voter des fonds pour accomplir quelque chose aux termes de cette mesure.

En vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, présentée par le gouvernement précédent, on a transformé en pâturages environ 2 millions d'acres. Combien d'acres ont été converties en pâturages sous l'empire de la loi sur la remise en valeur et le réaménagement des terres agricoles? J'invite le ministre à répondre à cette question lorsqu'il participera aux débats. Peu après la présentation, dans cette enceinte, de la loi sur la remise en valeur et le réaménagement des terres agricoles, on a fait publier et distribuer une brochure dans tout le pays. Mais qu'a-t-on entrepris jusqu'ici?

Pendant la campagne électorale, le ministre de l'Agriculture a fait remarquer aux cultivoteurs de l'Ouest comment ils allaient progresser et comment, d'après lui, ils étaient déjà sur la voie du progrès. Il a dit: «Nos marchés augmentent, nous vendons plus de blé.» Le 12 juin, à Edmonton, si l'on en croit la *Presse canadienne*, le ministre déclarait

qu'on s'attendait cette année que les ventes atteignent 375 millions de boisseaux, soit une augmentation de 22 millions de boisseaux, comparativement à 1961. En 1961, le total des ventes a atteint 353 millions de boisseaux, et au cours de l'année qui vient de se terminer, il a atteint 357 millions de boisseaux, par conséquent non pas une augmentation de 22 millions de boisseaux mais de quatre millions seulement. Pourtant, le ministre faisait cette prévision sept semaines avant la fin de la campagne agricole. Ce n'était pas un chiffre d'exportation très encourageant, pour peu que l'on se souvienne de la prévision du ministre.

M. McGee: Donnez-nous donc les chiffres de 1957.

M. Argue: Le ministre de l'Agriculture a donné aux cultivateurs d'autres conseils. Alors qu'il parlait des conditions des récoltes et du marché, il leur a dit: «Votre tâche consiste à produire du blé; produisez-le et nous le vendrons.» Or les cultivateurs ont produit le blé. Il n'y a aucun doute là-dessus. Les prévisions varient, vu qu'elles sont mises à jour à mesure que se font les récoltes, mais on peut dire que les cultivateurs récoltent environ 550 millions de boisseaux.

L'an dernier le ministre a évoqué la possibilité d'une rareté de blé au Canada. Il se demandait s'il y allait avoir assez de blé. Cet été, on en a découvert 100 millions de boisseaux dont on n'avait pas soupçonné l'existence, de sorte que cette quantité de blé vient s'ajouter à la quantité déjà connue. Compte tenu du stock reporté de l'an dernier, soit 395 millions de boisseaux, et compte tenu de la récolte prévue pour la présente campagne, nous disposerons de 947 millions de boisseaux de blé pour la vente, l'exportation, l'ensemencement et autres usages. C'est l'un des reports de blé les plus élevés jamais atteint au Canada.

Le ministre a dit que nous avions augmenté de 22 millions de boisseaux nos ventes de blé l'an dernier. Or cette augmentation, en fait, n'a été que de quatre millions de boisseaux. Ce qui l'inquiétait, disait-il, c'était de savoir où il allait trouver le blé pour répondre à tous les engagements pris. Il ne devrait plus s'inquiéter maintenant puisqu'il dispose de plus de 940 millions de boisseaux, et l'on pourrait fort bien demander comment se comportent les exportations.

J'ai ici en main le sommaire statistique de la Commission des grains de la semaine terminée le 19 septembre 1962, pour la campagne agricole jusqu'à ce jour. Or, pendant l'année-récolte jusqu'à ce jour, 35.8 millions de boisseaux de blé ont été exportés comparativement à 52.3 millions de boisseaux au cours d'à peu près la même période l'an dernier. C'est dire que nos exportations de blé ont diminué de 16½ millions de boisseaux, si l'on compare ces deux périodes, celle de cette année et celle de l'an dernier. Par conséquent, une diminution de plus de 30 p. 100, et pourtant le ministre de l'Agriculture disait aux cultivateurs qu'il leur vendrait toute leur production. Il a amorcé la campagne électorale en disant aux agriculteurs de produire 500 millions de boisseaux de blé. Plus tard, il s'est laissé emporter par l'enthousiasme et il a dit: «Produisez 600 millions de boisseaux.» Les cultivateurs ont récoltés 550 millions de boisseaux, mais le ministre en exporte 30 p. 100 de moins. Quelle condamnation en ce qui concerne la présente période d'exportation!

Selon les comptes rendus des journaux, le ministre a dit, il y a quelques semaines, qu'il allait faire un voyage de vente en Tchéchoslovaquie, en Yougoslavie et en Pologne, mais il a ajouté qu'il devait attendre une couple de semaines pour voir s'il y aurait une récolte. Tout le monde savait qu'il y avait une récolte, mais le ministre attendait pour voir. On nous a ensuite raconté que nous n'avions pas exactement les catégories de blé demandées par certains pays. Monsieur l'Orateur, je répondrai que nous avons été éprouvés par le gel; les cultivateurs ont donc produit toutes les catégories de blé. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas entrepris son grand voyage de vente? L'autre jour il a annoncé une vente à la Pologne, qui a été bien accueillie, mais c'était tout simplement un peu plus que ce qui a été vendu à la Pologne l'an passé.

Le gouvernement devra faire mieux que ça. Le gouvernement a connu d'excellents succès, la Commission canadienne du blé a vu ses efforts couronnés de succès en vendant plus de blé aux pays communistes. Mais les ventes de blé aux clients habituels du Canada ont baissé depuis quelques semaines. Voilà un défi pour le gouvernement. Le ministre a dit: «Produisez du blé, nous le vendrons.» Il a besoin d'augmenter un peu les exportations car, jusqu'ici, elles ont fléchi de 30 p. 100.

Le parti libéral a révélé un programme agricole durant sa campagne électorale. Le chef de l'opposition est venu à Weyburn, en Saskatchewan; dans son discours, il a dit qu'un gouvernement libéral garantirait aux producteurs, durant l'application de l'entente internationale actuelle sur le blé, des recettes d'au moins $2 le boisseau pour le blé du Nord n° 1, de Fort-William. Le ministre de l'Agriculture s'est moqué. Il a dit que cette affirmation ne voulait rien dire. Il a dit: «Et quoi! Sous l'empire de notre programme, le prix du blé atteindra presque le plafond

de $2.19 le boisseau prévu dans l'entente internationale sur le blé.» Il a dit aux cultivateurs: «Votez pour nous, vous obtiendrez 19 cents de plus le boisseau.» Où est cet argent?

M. Hales: Ils ont voté pour lui.

M. Argue: J'en conviens mais les prix n'ont pas monté. J'ai les chiffres sur mon pupitre. Le prix du blé du Nord n° 3 est monté de un huitième de cent le boisseau; dernièrement, il se vendait $1.96⅝ à Fort-William, contre $1.96½.

Le ministre a promis aux cultivateurs que le prix du blé serait porté à $2.19 s'ils votaient pour le parti conservateur. Or, il n'a même pas encore atteint le minimum que le parti libéral s'engageait à assurer dès son avènement au pouvoir. Je veux parler non pas d'un prix fixe, mais du prix minimum payé aux agriculteurs, en se fondant sur le prix du blé du Nord n° 1, entreposé à Fort-William.

Le gouvernement a fait autant de promesses que de déclarations mais je soutiens que ses réalisations ne cadrent pas plus avec ses promesses qu'avec ses prédictions. L'agriculture canadienne traverse une période de rajustement très difficile et nombreux sont les producteurs agricoles qui ont de la peine à joindre les deux bouts en 1962. Les revenus agricoles nets sont tombés de près de 30 p. 100 de 1958 à 1961 en dépit du fait que les revenus en argent liquide ont connu une certaine hausse. Ces faits ne font honneur à personne.

Les politiques du Canada en matière d'agriculture appellent des améliorations. L'agriculteur est partie intégrante de la nation canadienne et de son économie. Tout ce que demandent nos groupements de producteurs, c'est d'avoir leur part de notre immense richesse et de la grande production que nous devrions avoir. Cette juste part n'est possible que s'il y a le plein emploi et s'il y a croissance et expansion. Ainsi, si le programme du parti libéral, aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans d'autres domaines, était mis en pratique, les revenus augmenteraient par suite de l'expansion et du plein emploi.

Le gouvernement s'est vanté de sa loi sur la stabilisation des prix agricoles. Cette mesure devait aider le petit agriculteur, le producteur de porcs et le producteur d'œufs. Depuis l'adoption de cette loi, pas un sou n'a été versé aux producteurs de porcs à titre de paiements d'appoint. Le producteur d'œufs a touché dans le passé une faible compensation, au tout début de l'entrée en vigueur de la loi. Le prix des œufs fluctue énormément. Dans bien des régions du Canada, et à certaines périodes de l'année dans toutes les régions, les producteurs d'œufs ont touché des prix qui n'étaient pas conformes à la pratique de stabilisation.

Nous proposons donc deux modifications fondamentales à cette loi et à la façon dont elle est appliquée. D'abord, au lieu d'attendre un an avant de faire les calculs sur lesquels pourraient se fonder les paiements d'appoint, ce qui entraîne bien des injustices étant donné les fluctuations saisonnières, il faudrait le faire tous les trois mois. Cela aiderait beaucoup plus les producteurs de porcs et d'œufs.

Deuxièmement, et voilà une mesure qui a été recommandée par la Fédération canadienne de l'agriculture, cette loi devrait prévoir une aide à l'échelon régional. On ne devrait pas fixer un seul chiffre pour tout le Canada. Au contraire, des prix de soutien minimums devraient être fixés pour diverses régions et les versements d'appoint être faits sur une base régionale.

Cette session-ci, le gouvernement propose une mesure législative concernant l'entreposage des céréales de provende dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique. La chose est nécessaire. Les producteurs de bétail de ces régions sont défavorisés parce qu'ils doivent faire venir de loin les céréales de provende qu'il leur faut.

Il y a une chose que le gouvernement devrait faire sans tarder. Il devrait établir sur une base permanente la subvention au transport des céréales de provende depuis les provinces des Prairies vers les provinces de l'Est et la Colombie-Britannique. Il faudrait que cela soit plus qu'un poste dans les prévisions budgétaires; il ne faudrait pas mettre cette subvention sur le même pied que la prime des porcs, qui peut être supprimée en tout temps. Elle devrait être établie sur une base permanente, faire l'objet d'une loi.

La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles peut être utile, il peut en résulter beaucoup de bien. Il en va de même de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Pour une grande partie du Canada tout au moins, il n'était pas nécessaire que le gouvernement mette sur pied une autre loi. Il fallait surtout qu'il se décide à agir dans le sens des dispositions de la loi existante. La loi sur le rétablissement agricole des Prairies, en dépit de tout ce que pourrait dire les membres de l'autre côté de la Chambre, est la seule loi qui ait apporté une aide importante à l'utilisation et au réaménagement des terres dans notre pays. La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles a été favorable au parti tory, c'était une bonne propagande. Mais les réalisations en ont été presque nulles et nous demandons au gouvernement plus que de la poudre aux yeux.

Monsieur l'Orateur, il faudrait améliorer et étendre l'assurance-récoltes. Le ministre fait

beaucoup de propagande sur l'assurance-récoltes mais sept provinces sur dix n'en ont pas.

L'hon. M. Hamilton: Correction!

M. Argue: Si nous voulons une assurance-récoltes qui ait une utilité quelconque, il faut que le gouvernement ajoute à la loi des dispositions sur la réassurance pour que l'État s'engage à prendre à sa charge une partie des engagements actuellement souscrits par les provinces. En vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, il existe une forme d'association entre le gouvernement fédéral et les cultivateurs de l'Ouest, chacun payant environ la moitié des frais. Par la loi sur l'assurance-récoltes, le gouvernement n'a pas voulu en faire autant pour les cultivateurs de l'Ouest qui souscriraient à l'assurance et pour les cultivateurs des autres régions qui y souscriront peut-être un jour. Le gouvernement fédéral n'était disposé à couvrir que 20 p. 100 des frais. La quote-part de 50 p. 100 versée aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est tombée à 20 p. 100. Pour que la loi sur l'assurance-récoltes soit utile, il faudrait que cette contribution soit augmentée. Voilà une autre des politiques avantageuses que préconise aujourd'hui l'opposition.

Le ministre prétend que tout va bien dans les Prairies. Il soutient que les agriculteurs n'ont jamais connu de temps meilleurs. Certes, j'en conviens, les silos sont remplis de blé de bonne qualité. Durant la campagne électorale, les porte-parole du parti conservateur ont envahi l'Ouest canadien. Prenant la parole dans le village où je demeure, l'un d'entre eux, le sénateur Hnatyshyn, a dit aux gens: «Cultivateurs, vous n'avez plus à vous inquiéter au sujet des contingents; vous pouvez vendre autant de blé que vous pouvez en produire.» Les contingents existent et les élévateurs sont remplis. «Les marchés vont être tellement favorables, ajoutait-il, que vous n'aurez qu'à transporter le blé directement des moissonneusses-batteuses aux élévateurs.» Quelle farce! Le ministre de l'Agriculture a prétendu que le prix du blé monterait...

Une voix: Puis-je poser une question?

M. Argue: Vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez lorsque j'aurai terminé mon discours.

Le ministre de l'Agriculture a dit que le prix du blé monterait et a demandé de produire davantage. Eh bien, le prix touché par le producteur le 31 juillet était de $2.50 le boisseau de blé durum n° 1 le l'Ouest canadien, entreposé à Fort-William. Le lendemain, ayant baissé d'un dollar, il était à $1.50. Au cours de la campagne électorale, le ministre n'a aucunement laissé entendre que, s'il devenait ministre de l'Agriculture après les élections, il prendrait une telle mesure. Les cultivateurs ont produit de grandes quantités de blé. Ils ont produit beaucoup de blé de printemps et beaucoup de blé durum. Les réserves sont combles, mais il n'y a pas ici de débouchés et les exportations diminuent. Les exportations depuis la tête des Lacs sont cette année un peu plus de la moitié de ce qu'elles étaient l'an passé. Voilà la situation merveilleuse que promettait le gouvernement. Le parti libéral garantit $2 le boisseau pendant trois ans pour le blé du Nord n°1. C'est un programme excellent et nécessaire. S'il était mis en pratique à l'heure actuelle, les cultivateurs seraient rassurés. Le parti libéral va plus loin quand il déclare qu'il est juste d'assurer un systère de dualité de prix pour le blé vendu au Canada. Cela assurerait aux producteurs de l'Ouest un revenu de plus de $2 le boisseau.

Selon nous, le programme de ventes devrait être plus dynamique. Le ministre de l'Agriculture n'aurait pas dû contremander le voyage qu'il se proposait de faire. En outre, en plus de vendre du blé aux pays communistes —ce qui est une excellente chose—le gouvernement devrait s'efforcer encore davantage de maintenir et d'augmenter les ventes de blé à nos clients de toujours. La façon de procéder c'est d'agir conformément à un programme commercial général prêtant main-forte au Marché commun européen et appuyant le libre-échange et non pas de continuer à appliquer un programme de droits douaniers élevés, ni de ridiculiser le gouvernement britannique ni de suivre une méthode visant à gêner d'une façon générale le commerce mondial comme l'a fait le présent gouvernement.

Dans 30 minutes, il y a bien des choses relativement à la situation agricole, que l'on n'a pas le temps de signaler. D'autres orateurs de ce parti traiteront des autres aspects de la situation agricole au cours de ce débat. Ils offriront et expliqueront plusieurs programmes pour renflouer cette industrie. Cependant, il y a deux autres choses que j'aimerais signaler dans les quelques minutes dont je dispose. D'abord, il est temps que l'on mette au point un programme relatif à l'abandon d'exploitation des lignes de chemins de fer. La Commission royale sur les transports, instituée par le présent gouvernement et dont le rapport disait en substance: Laissez les compagnies de chemins de fer s'emparer des lignes d'embranchement, elles s'en occupent déjà; elles sont en train de présenter des demandes à la Commission des transports à cette fin. Nous estimons que le gouvernement

devrait avoir une ligne de conduite relativement à l'abandon de lignes de chemins de fer; les gens qui ont aménagé leurs fermes et leurs commerces le long de ces voies secondaires ne devraient pas apprendre aussi brutalement que les voies vont être enlevées et que leurs propriétés subiront une dévalorisation importante. Nous croyons qu'il devrait y avoir une règle d'établie suivant laquelle tout ce qui s'impose dans ce domaine devrait être exécuté graduellement. Il devrait y avoir des règlements visant à absorber une partie de la perte financière inévitable. Les effets d'une ligne de conduite à ce sujet ne seraient pas exclusivement destinés à une partie quelconque du Canada. La Commission des transports va parcourir le pays et les lignes secondaires peuvent être enlevées n'importe où.

J'ai commencé par dire qu'à mon sens les producteurs agricoles ne demandaient pas de faveur particulière. Ils demandent une chance équitable et s'ils l'obtiennent ils se tireront d'affaires. Mais il y a une autre chose qu'ils demandent, soit qu'on rende plus facile l'obtention de la main-d'œuvre agricole à des conditions semblables à celles qui permettent à l'industrie d'obtenir de la main-d'œuvre dans toutes les parties du Canada. Nous soutenons donc qu'il est nécessaire que la loi sur l'assurance-chômage soit élargie de façon à s'appliquer à la main-d'œuvre agricole dans la mesure où la chose est pratique et après consultation avec les associations agricoles. Le temps est venu de fournir aux cultivateurs l'occasion d'engager un travailleur dans des conditions telles que, si quelqu'un obtient du travail dans l'industrie agricole, il saura qu'il a droit aux mêmes prestations d'assurance-chômage que les travailleurs dans d'autres industries et dans d'autres régions du pays.

Ce qui précède n'est qu'une partie d'un excellent programme agricole que les cultivateurs appuieront de plus en plus à l'avenir.

L'hon. M. Hamilton: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Argue: Mais oui!

L'hon. M. Hamilton: Étant donné les déclarations qu'il a faites au cours des trente dernières minutes, l'honorable député d'Assiniboia me dirait-il si je dois le prendre pour le porte-parole officiel du parti libéral à la Chambre?

M. Argue: Je n'ai rien à ajouter ni à retrancher à mes observations.

M. Woolliams: J'aimerais poser une question à l'honorable député. Sauf erreur, ses premières remarques donnent l'impression que la politique du gouvernement actuel défavorise les producteurs de porcs. Or, justement...

[M. Argue.]

Des voix: La question!

M. Woolliams: J'y arrive. Est-ce bien ce que l'honorable député d'Assiniboia a déclaré, que la politique actuelle du gouvernement défavorise les producteurs de porcs?

M. Argue: J'ai dit que le ministre de l'Agriculture avait très mal agi en demandant aux producteurs de porcs d'appuyer le gouvernement alors qu'il leur versait une prime de $3 pour les porcs de la catégorie A, puis de réduire cette prime à $1 quelques semaines plus tard.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue). Il a déclaré qu'il y avait du blé en quantité, mais qu'à $1.50 le boisseau, il n'y avait pas de marché. Comme solution, il a suggéré de relever le prix à $2.00 le boisseau. Est-ce que cela va lui permettre de trouver des marchés pour notre blé?

(Traduction)

M. Argue: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris la question, il s'agissait du prix de $1.50 pour le blé, et l'on me demandait si j'avais trouvé des débouchés pour ce blé.

Des voix: C'était $2.

M. Grégoire: Si on ne trouve pas de preneurs à $1.50 comment en trouver à $2?

M. Argue: Je pensais que quelques-uns des anciens députés qui s'exclamaient si fort trouveraient la réponse, ils sont à la Chambre depuis assez longtemps; $1.50 est le prix initial versé aux producteurs et c'est le prix initial qui a été abaissé d'un dollar par boisseau. Je parle du blé dur qui, d'après le dernier chiffre que j'ai, se vendait à environ $2.62 le boisseau, prix bien inférieur aux $3.55 de la campagne électorale au cours de laquelle le ministre disait que tout allait bien.

M. J. C. MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, il convient que mes premières paroles, dans ce débat, soient pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont bien acquittés de leur tâche. Leur famille et leurs électeurs peuvent être fiers d'eux; nous leur prédisons un brillant avenir à la Chambre. Permettez-moi de vous féliciter, monsieur l'Orateur de votre nomination au poste que vous occupez. Nous connaissons tous vos hauts faits des années de guerre et de paix et nous vous souhaitons de nombreuses années de succès dans le poste que vous détenez. Nous vous en félicitons et vous offrons nos meilleurs souhaits; votre réputation d'homme intègre et de bon sens nous est bien connue.

Monsieur l'Orateur, je serai bref, car je sais que beaucoup d'autres veulent prendre part au présent débat. On m'a dit, il y a de cela bien des années, qu'un membre du Parlement a quatre principaux devoirs à remplir. D'abord, il doit pousser de l'avant et défendre les mesures qui servent le pays. Il doit ensuite faire de même à l'égard de celles qui profitent à sa région, sa province et sa circonscription. Troisièmement, s'il est homme de parti, et nous le sommes dans notre pays car nous adhérons au système des partis, il doit soutenir son parti, il lui faut être loyal envers lui. Enfin, c'est son devoir, ayant servi, de chercher à se faire réélire. Je n'ai pas l'intention, dans le peu de temps dont je dispose, de parler des deux derniers devoirs, mais j'aimerais parler tout d'abord des mesures que renferme le discours du trône et qui nous intéressent tous sur le plan national, puis de celles qui intéressent la belle province du Nouveau-Brunswick et, enfin, des questions intéressant ma propre circonscription d'York-Sunbury.

Monsieur l'Orateur, j'estime que tous les députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, devraient féliciter notre gouvernement du programme législatif que prévoit le discours du trône, ainsi que des mesures qu'on se propose de prendre au moyen de ce programme législatif. Je tiens à féliciter en particulier le ministre du Commerce (M. Hees) de son allocution à la Chambre cet après-midi. Le président Kennedy a dit il y a peu de temps en parlant des États-Unis qu'il leur fallait soit faire du commerce soit s'estomper. Les Américains utilisent beaucoup de pareils mots de ralliement mais en l'occurrence, celui-ci est, à mon avis, excellent. Le ministre du Commerce a communiqué du dynamisme à son ministère et les mesures qu'il a énumérées cet après-midi permettront certes au Canada de garder dans le monde la place qui lui revient.

Une autre mesure qui m'intéresse et dont parle le discours du trône, c'est l'établissement de la Commission royale d'enquête sur les impôts, qui siège présentement. M'intéressant à la petite entreprise, je trouve que le gouvernement devrait faire les premiers pas en vue de réduire les impôts dans notre pays. Nous payons trop d'impôts. Les impôts tendent à devenir un fardeau qui écrase l'industrie. J'ai été très heureux d'apprendre que la Commission présenterait bientôt son rapport.

Le préopinant a parlé de la Caisse d'assurance-chômage et a dit qu'un autre groupe devrait y être admis. Tous les Canadiens de bonne foi sont sans doute d'avis qu'il faudra bientôt faire quelque chose pour mettre fin au nombre formidable d'abus qui se commettent de nos jours à l'égard de cette Caisse et qu'on n'avait même pas prévus lorsque la Caisse a été établie. Le discours parle aussi de l'institution d'un Conseil national du bien-être. J'ai toujours rejeté le principe en vertu duquel on peut acheter des votes avec des versements de bien-être. Je pense que nous en sommes rendus, pour ce qui est des allocations sociales, à une limite où il n'est ni sage ni prudent d'aller plus loin. J'ai été heureux de constater que le discours du trône n'annonçait aucune nouvelle aumône. Il arrive, c'est vrai, que certains citoyens se laissent leurrer, et nous l'avons vu lors des récentes élections, mais je suis certain que la majorité des Canadiens sincères prennent ces promesses pour ce qu'elles valent.

Deux autres mesures m'ont intéressé. Je crois que les pensions à participation sont fort souhaitables. Si l'on peut apprendre aux gens qu'on n'a rien pour rien en ce bas monde et que tout se paie, alors je crois qu'ils accepteront et appuieront cette mesure. Les pensions à participation permettent aux citoyens, au moyen d'un plan bien défini, de mettre de côté pour leur vieux jours des montants en excédent de ce que le gouvernement peut leur offrir. En outre, il y a la question du transfert des pensions. Je me rends compte qu'elle est plutôt du domaine des provinces, mais j'inciterais notre gouvernement à encourager celles-ci par tout moyen à faire en sorte que la chose se réalise. Contrairement aux économistes, peut-être, je me perds un peu, parfois, dans le fonds monétaire, la dévaluation et autres questions du genre. Mais il est une chose sur laquelle je n'ai pas le moindre doute. Pour ce qui est de la dévaluation, nous, dans les Maritimes, avons connu la meilleure saison touristique de notre histoire, et je suis sûr qu'il en a été ainsi dans tout le reste du pays. Nous pouvons en remercier la dévaluation.

J'aimerais également aborder une autre question qui m'intéresse au plus haut point, tout comme elle en intéresse d'autres peut-être. C'est celle de la création d'un Office national de l'éducation, sujet sur lequel nous devrions nous pencher davantage. Certes chaque province, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, possède son propre régime scolaire, et le Québec en a deux. La chose était nécessaire autrefois, mais tout a changé. Jadis, il fallait des semaines pour traverser notre immense pays, ce que nous pouvons maintenant faire en quelques heures. Aussi les familles se déplacent davantage. Dans le territoire de ma circonscription se trouve le camp Gagetown, où des mililers de militaires sont cantonnés avec leur famille. Il y a quelques années,

l'une de ces familles, m'a-t-on dit, qui comptait plusieurs jeunes enfants, a déménagé cinq fois en un an. Les honorables députés peuvent s'imaginer ce qui en résulte pour l'instruction des enfants. Je crois qu'il est temps que nous songions à la normalisation de l'enseignement à travers le Canada, et j'ai la conviction que la chose viendra de la collaboration entre les provinces.

Monsieur l'Orateur, j'ai lieu de croire que certains honorables députés sont chatouilleux sur ce point, mais il a été fait mention dans le discours du trône que l'on envisagerait la question d'un drapeau canadien. Pour ma part, je n'appuierai pas d'autre drapeau que le pavillon rouge du Canada. C'est sous ce drapeau que j'ai combattu durant la dernière guerre, de même que sous l'*Union Jack*. Ce drapeau semblait bon à mes devanciers et j'en suis satisfait.

Ce sont là les mesures de portée nationale dont je tenais à parler. J'aborderai maintenant quelques questions qui intéressent particulièrement ma province et ma circonscription. Lorsque je suis arrivé à Ottawa il y a quelques années, un député bien sympathique représentait la circonscription de Fort-William. J'étais ici depuis environ un mois lorsqu'un jour, il s'avisa de venir de ce côté-ci de la Chambre pour s'entretenir avec deux ou trois d'entre nous. Il nous dit: «Mes jeunes amis—j'en fus flatté—il va se passer tellement de choses ici que vous ne pourrez suffire à tout. Je vous conseille de choisir trois ou quatre questions qui vous intéressent pardessus tout, de les étudier à fond et d'insister pour qu'on s'en occupe chaque fois que l'occasion s'en présentera. C'est ainsi que vous pourrez faire l'apport le plus utile à la Chambre.» Après réflexion, je me suis fixé comme but d'appuyer par tous les moyens possibles les mesures propres à stimuler l'économie de notre région de l'Atlantique, de nos provinces Maritimes.

L'histoire des Maritimes est bien connue. On dit que l'Angleterre plie sous le fardeau de son histoire. Mais le Canada se ressent de sa disposition géographique. Ceci s'applique surtout aux provinces Maritimes, car elles souffrent d'être si éloignées du centre du pays. Nous savons qu'en 1864, lorsque les provinces Maritimes songeaient à s'unir au reste du Canada, sir John A. MacDonald se rendit à Charlottetown. Il a persuadé ceux qui s'étaient réunis là de se rendre à Québec, d'abandonner leur idée d'une union maritime et de participer à la formation d'un Dominion du Canada. C'est évidemment, ce que nous avons fait, dès lors. Le 1er juillet 1867 a marqué la naissance du Dominion du Canada. Cependant, nous avons renoncé à beaucoup de choses, dans les provinces Maritimes, en nous associant avec le Haut et le Bas-Canada pour former notre nation. Notre commerce était avec les États de la Nouvelle-Angleterre, au temps des bateaux de bois et des hommes d'acier. Certains m'ont dit qu'il aurait mieux valu de nous joindre alors aux États-Unis. Peut-être eût-ce été à notre avantage. D'autre part, nous ne nous serions peut-être pas trouvés dans une meilleure situation. En tout cas, tout au long des années, notre population a dû quitter les provinces Maritimes. Ses fils se sont rendus dans le reste du pays, ainsi qu'aux États-Unis, pour y diriger des universités et des grandes entreprises. Voilà ce qui s'est passé pendant presque 90 ans, jusqu'à ce que vienne au pouvoir en 1957, dans notre pays, un gouvernement qui avait un nouveau concept des problèmes qui se posaient aux provinces Maritimes. Toutefois, je mentionnerai certaines choses comme les subventions d'appoint, l'aide à la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique, et autres choses encore.

Finalement, dans le discours du trône, on relève la proposition d'établir un Office d'expansion atlantique. Je citerai tout à l'heure un bref éditorial qui résume fort bien la question. On dit parfois: il est bel et bon pour les gens des provinces atlantiques de se plaindre tout le temps, mais que font-ils eux-mêmes à ce sujet? Nous essayons justement de faire quelque chose à cet égard. Nous essayons de nous hisser en faisant tous les efforts possibles, là-bas. Je citerai à titre d'exemple le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, qui s'est constitué il y a huit ans et se compose maintenant de 1,800 hommes d'affaires capables, dirigeants d'universités, et ainsi de suite, des provinces Maritimes. Ceux-ci tâchent par tous les moyens dont ils disposent d'encourager l'industrie, en s'adonnant à des recherches et des mises en valeur, afin d'améliorer la situation dans la région atlantique du Canada.

J'estime que la solution de notre problème, dans les provinces Maritimes—et certainement dans ma propre province du Nouveau-Brunswick—serait d'établir de petites entreprises employant 10, 15, 20, 50 ou même 100 personnes, et qui exploiteraient en premier lieu nos ressources naturelles. Si l'on en croit l'expérience, lorsqu'une grande entreprise ferme ses portes, tout un secteur d'une contrée peut être gravement touché, comme le prouvent les difficultés qu'on rencontre dans les régions houillères de Nouvelle-Écosse. Évidemment, nous connaissons ces difficultés et nous avons toute sympathie pour les Néo-Écossais qu'elles touchent. Cependant, on ne peut pas faire grand'chose à cet égard. Nous n'ignorons pas qu'aujourd'hui, on ne brûle plus de charbon. Nous savons que c'est du mazout qu'on brûle. Nous nous rendons

compte des difficultés que rencontre l'industrie de la coupe du bois par suite de l'automatisation. Il y a des années, lorsqu'on coupait le bois, on abattait les arbres à l'aide d'une scie et de la force humaine. Puis, la scie à chaîne a été inventée. Elle pouvait faire en un jour le travail abattu autrefois par huit hommes. Vous avez maintenant une machine qui traverse la forêt et récolte des arbres comme une faucheuse passe à travers les foins. A mon avis, c'est la petite industrie qui répondrait le mieux aux difficultés économiques que nous éprouvons aujourd'hui dans la région atlantique du Canada.

Je cite brièvement un article de fonds paru le 28 septembre 1962 dans *The Daily Gleaner* et qui mentionne l'Office d'expansion atlantique dont j'ai parlé il y a un instant. Voice ce que dit l'article:

Aux yeux des habitants des provinces Maritimes, la grande nouvelle qu'apporte le discours du trône c'est, bien entendu, la création éventuelle de l'Office d'expansion atlantique. Il y a des années que les gens des provinces de l'Atlantique tâchaient d'obtenir un organisme de ce genre. Nos espoirs et nos objectifs sont réalisés.

L'Office d'expansion atlantique permettra de remplir les promesses énoncées dans les résolutions visant la région de l'Atlantique. Quand M. Diefenbaker a annoncé, dans les provinces Maritimes, qu'il comptait instituer cet office, il a aussi annoncé qu'il ferait entreprendre le creusage du canal de Chignectou et la mise en valeur de l'énergie marémotrice. J'espère, a-t-il dit, que l'aménagement du canal de Chignectou sera la première entreprise dont l'Office sera saisi, et qu'il terminera aussi les relevés visant l'aménagement énergétique...

Voici, enfin...

C'est ainsi que s'exprime le rédacteur du journal qui s'est fait le grand champion du développement de la région de l'Atlantique.

...le moyen qui permettra de mettre fin à l'injustice qui étouffe, depuis un siècle, l'économie de notre région.

On a dit, monsieur l'Orateur, que nous, conservateurs, n'avons peut-être pas obtenu une presse très favorable ces dernières années. Je ne confirmerai pas cette assertion. Mais si elle est véridique, il se peut que nous soyons souvent à blâmer. Je suis d'avis que si les Canadiens sont bien éclairés sur les mesures que compte prendre le gouvernement et qu'envisage le discours du trône—soit dit en passant, les journaux donnent d'excellents reportages depuis une semaine—ils souscriront aux initiatives que le gouvernement conservateur compte adopter dans l'avenir et lui accorderont leur appui.

M. Laing: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. MacRae: Oui.

M. Laing: Le député a-t-il bien dit que la famille d'un militaire a été déplacée cinq fois en l'espace d'une année, et qu'il en a eu connaissance?

M. MacRae: C'est ce qu'on m'a dit.

(Texte)

M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député qui vient de reprendre son siège?

M. l'Orateur: Si l'honorable député est prêt à accepter votre question et désire y répondre, il en a le temps, mais vous ne pouvez pas exiger une réponse de lui. Cependant, vous pouvez poser votre question.

M. Drouin: Je n'exige rien, monsieur l'Orateur, je demande simplement si je peux lui poser une question.

L'honorable député conçoit-il que d'autres citoyens canadiens ne soient pas satisfaits du *Red Ensign* comme drapeau canadien?

(Traduction)

M. MacRae: Je le répète, j'estime que le discours du trône renferme le plus beau programme législatif qui nous ait jamais été présenté, certes, depuis que je siège ici et depuis que bien d'autres siègent en cette enceinte. Je crois que les Canadiens lui feront bon accueil et, pour cette raison, appuieront le gouvernement.

M. l'Orateur: Est-ce l'honorable député de Coast-Capilano qui doit prendre la parole?

M. Davis: Monsieur l'Orateur, je cède ma place à l'honorable député qui est déjà debout de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: C'est au tour de l'honorable député de Davenport.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je signale aux députés que l'Orateur, de concert avec les whips des partis, a dressé une liste de ceux qui doivent parler. Après une étude attentive, nous avons réussi à établir un bon équilibre. Nous avons demandé aux whips de donner une liste de noms afin que l'Orateur puisse savoir à qui donner la parole, tout en assurant l'ordre. Bien que le parti puisse désigner qui il veut, selon la formule actuelle, l'Orateur aimerait être prévenu de tout changement effectué par le parti, afin qu'il puisse donner la parole au député qui, selon les renseignements fournis à l'Orateur, doit être le suivant à parler. On éviterait ainsi bien des embarras. J'aimerais qu'on suive cette ligne de conduite.

L'hon. M. Chevrier: Je pense que Votre Honneur a raison. Toutefois, je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'hier soir, en pareilles circonstances, la même chose s'est produite; nous n'avions pas été mis au courant, mais Votre Honneur avait peut-être été prévenu. Malheureusement, cette fois-ci, la chose a été décidée il y a quelques instants à

peine. Voilà pourquoi Votre Honneur n'était pas au courant. J'espère que la chose ne se produira plus.

M. l'Orateur: On a déjà remédié à l'incident d'hier soir qu'on vient de rappeler. Cependant, je demanderais aux députés de collaborer et de s'en tenir à la liste qui a été remise à l'Orateur.

M. Walter L. Gordon (Davenport): Monsieur l'Orateur, en vous félicitant du poste très important auquel vous avez été nommé et en félicitant l'Orateur suppléant, j'aimerais en même temps m'excuser du rôle que j'ai pu jouer dans cette légère confusion entre l'honorable député de Coast-Capilano (M. Davis) et moi-même. J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. En ma qualité de nouveau membre de la Chambre, prenant la parole pour la première fois en cette enceinte, je puis dire en toute sincérité qu'ils se sont acquittés de leur tâche de façon excellente.

Je me sens profondément honoré, monsieur l'Orateur, de me trouver ici, en ma qualité de nouveau membre de la Chambre, pour représenter la circonscription de Davenport, à Toronto. Je ne fais que suivre les traces de mes deux prédécesseurs qui ont servi cette circonscription fidèlement, c'est-à-dire M. Douglas Morton, de 1957 à 1962, et mon ami l'honorable député de Trinity (M. Hellyer) qui a été député de Davenport de 1949 à 1957. Ces deux messieurs comptent de nombreux amis dans la circonscription et j'espère pouvoir me montrer à la hauteur des normes qu'ils ont établies.

Davenport est typique du visage toujours changeant de Toronto. Il est probable que la majorité des citoyens de cette circonscription sont nés là ou y ont vécu pendant longtemps, mais il y en a un grand nombre d'autres qui sont arrivés au Canada depuis la guerre. Nombre de ces gens ont des problèmes de langue, et des milliers d'entre eux n'ont pas encore obtenu leur citoyenneté canadienne. Ces nouveaux venus ne sont pas familiers avec nos façons de vivre, de sorte qu'il convient de leur accorder une attention et une aide spéciales quand il s'agit de résoudre leurs problèmes. Nombre de ces nouveaux arrivants apportent une grande contribution à la vie canadienne et à celle de Toronto. A Toronto, leur présence se fait sentir dans les professions libérales, dans les affaires, dans la politique, dans les arts et dans l'art de vivre. Il est plus agréable de vivre à Toronto maintenant que ce n'était le cas naguère et, dans une grande mesure, cela est attribuable à l'influence qu'exercent ces nouveaux Canadiens.

Un des changements à signaler, monsieur l'Orateur, c'est que l'expression «Toronto tory» ne signifie plus rien dans cette ville, si ce n'est dans un sens historique. Je présume que 16 des 19 députés des circonscriptions de York et de Peel en conviendront avec moi, et nous espérons faire mieux la prochaine fois.

L'hon. M. Chevrier: Notamment dans Eglinton.

M. Gordon: Davenport, comme je le disais, est typique de ce nouveau Toronto, et les citoyens qui y habitent ont les mêmes problèmes et éprouvent les mêmes craintes que plusieurs centaines de milliers d'autres citoyens qui vivent dans les centres urbains de notre pays.

Le premier de ces problèmes est celui du chômage et de la crainte du chômage. C'est le problème n° 1 que devra régler le Parlement actuel et, pour ma part, je n'ai guère été impressionné par l'optimisme et les données statistiques douteuses que renferme le discours du trône à cet égard. Si quelqu'un voulait bien se rendre à Davenport, ou dans toute autre des circonscriptions analogues de Toronto, il trouverait beaucoup de chômage à l'heure actuelle, ainsi que la crainte que ce chômage ne s'accentue avant la fin de l'hiver.

Outre cette crainte du chômage, on a grand besoin, surtout dans les centres urbains,—et je crois que cela vaut pour toutes les circonscriptions du Canada,—de plus d'initiative et d'aide dans le domaine de la sécurité sociale. Il nous faut, en effet, très nettement, un programme national de santé.

M. Knowles: Depuis 1919.

M. Gordon: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est plus âgé que moi, et peut-être en sait-il plus que moi sur ce qui s'est passé en 1919.

Une voix: Il n'est pas plus âgé que vous.

M. Gordon: Alors, je fais mes excuses au député.

M. Knowles: Vous savez lire l'histoire, n'est-ce pas?

M. Gordon: En tout cas, monsieur l'Orateur, je ne m'intéresse pas beaucoup aux besoins du passé. Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'il faut avoir aujourd'hui et ce qu'il faut faire. Pour ma part, je mets le programme national de santé en toute première ligne sur la liste, ainsi que la nécessité de prévoir davantage pour nos citoyens âgés. J'inclurai, parmi les dispositions qui s'imposent à cet égard, des habitations satisfaisantes pour les vieillards, ainsi qu'une pension suffisante. D'autre part,

je crois qu'on se rend mieux compte qu'auparavant de la nécessité d'améliorer notre régime d'instruction publique y compris tous nos programmes de formation professionnelle et technique. Ce sont là des questions qui n'intéressent pas seulement la population de Davenport, mais celle de la plupart des régions du Canada à l'heure actuelle.

Puis-je dire qu'il est six heures, monsieur l'Orateur?

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 4 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LE COMMERCE

RETRAIT DES NAVIRES AMÉRICAINS DU SERVICE ENTRE LA RUSSIE ET CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'après une dépêche publiée dans le *Times* de New-York et émanant de Washington, le Président s'apprêterait à donner des instructions pour interdire par la loi, aux navires américains battant un pavillon étranger de commodité, de servir au commerce entre Cuba et l'Union soviétique. Le Canada envisage-t-il de prendre des dispositions semblables à l'égard des océaniques appartenant à des compagnies canadiennes mais qui battent pavillon britannique?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur; cette affaire ne concerne pas directement le Canada. En fait, je crois que les États-Unis songent à en user ainsi envers les différents pays qui se sont engagés dans ces entreprises commerciales.

LE BOIS D'ŒUVRE—À PROPOS DES IMPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Nicholson (Vancouver-Centre): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Vu l'importance des séances que tient maintenant à Washington la Commission du tarif des États-Unis pour examiner une requête de l'industrie forestière des États du nord-ouest du Pacifique, qui réclame la restriction des exportations de bois d'œuvre canadien, le gouvernement a-t-il dépêché auprès de la Commission du tarif un avocat chargé de protéger les intérêts canadiens?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Je crois avoir expliqué hier, lorsque j'ai répondu à une question du député de Kenora-Rainy-River, ce que fait le gouvernement pour aider les producteurs de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique à présenter leur plaidoyer à Washington.

M. Nicholson: Une autre question. Si je comprends bien, il n'y a pas seulement des exportateurs de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique mais de ceux de toutes les régions du Canada. Ne protège-t-on pas leurs intérêts?

L'hon. M. Hees: Ainsi que je l'ai signalé hier dans ma réponse au député de Kenora-Rainy-River, le gouvernement a adopté les mesures qu'il juge pertinentes pour aider, par tous les moyens possibles, les producteurs de bois d'œuvre du Canada et notamment ceux de la Colombie-Britannique, parce qu'ils y ont un intérêt particulier à présenter leur cause.

M. Nicholson: J'ai demandé si l'on avait fait paraître, devant la Commission, un avocat qui puisse contre-interroger les témoins. Je n'ai pas demandé quelle forme d'assistance fournit le gouvernement, mais bien s'il avait chargé un avocat de comparaître.

L'hon. M. Hees: Dans des enquêtes de ce genre, le gouvernement ne comparaît pas devant la Commission.

LES FINANCES

LA COMMISSION ROYALE—TÉMOIGNAGES DES ANCIENS GOUVERNEURS DE LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question qui, j'espère, est régulière maintenant. Si les anciens gouverneurs de la Banque du Canada, MM. James E. Coyne et Graham Towers, étaient appelés à comparaître à huis clos devant la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il verra à ce que soient modifiées les attributions de la Commission afin que ce mystère antidémocratique soit dissipé?

M. l'Orateur: Soit dit sans vouloir offenser l'honorable député, je crois qu'il a rendu sa question encore moins plausible en la posant de cette façon. Rien ne laisse supposer que les anciens gouverneurs seront convoqués, ou qu'ils pourront l'être, comme l'honorable député le suppose. J'estime qu'en ce moment c'est hypothétique et que, par conséquent, la question n'est pas recevable.

DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT D'IMPÔT POUR LES PRODUCTEURS D'ÉNERGIE DU SECTEUR PRIVÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu le problème urgent auquel les sociétés privées d'utilité publique ont à faire face au Canada, le gouvernement se propose-t-il de prendre sur-le-champ des mesures en vue d'alléger l'impôt qui frappe les sociétés privées qui produisent de l'énergie au Canada?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député m'a donné préavis de sa question ce matin. Tout ce que je puis dire, c'est que si la question porte sur l'impôt—et cela semble bien être le cas—elle intéresse le budget. Toute mesure que le gouvernement se proposerait de prendre à cet égard ne pourrait être dévoilée que lors de la présentation de l'exposé budgétaire.

SIGNATURE SUR LES BILLETS D'UN DOLLAR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je désire poser une question au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous expliquer comment il se fait que des billets canadiens d'un dollar datés d'Ottawa 1954, dont j'ai un exemplaire à la main, portent la signature de M. Rasminsky à titre de gouverneur, alors qu'il n'a été nommé à ce poste que durant l'été de 1961?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Il me faudra aller aux renseignements avant de répondre à tout ce mystère. L'honorable député pourrait peut-être me donner son dollar. J'aimerais bien l'avoir.

L'hon. M. Chevrier: Non, je ne vous le donne pas, mais je vais vous l'envoyer pour que vous puissiez l'examiner.

(Texte)

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Finances, laquelle a trait à l'article paru dans *La Presse* d'hier, soit le 3 octobre.

Est-il vrai que la Banque du Canada a émis un million de faux billets de $1, qui ont été en circulation ces temps derniers?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas qu'il convienne de poser, à l'appel de l'ordre du jour, des questions se rapportant à des articles parus dans les journaux canadiens ou étrangers, et encore moins ce genre de questions qui exigent autant de détails.

[M. l'Orateur.]

QUESTION À PROPOS DE NOTRE RÉSERVE D'OR ET DE LA MASSE MONÉTAIRE EN COURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, permettez-moi de poser la question suivante à l'honorable ministre des Finances, dont je lui ai d'ailleurs donné préavis.

L'honorable ministre peut-il nous dire quelle est la valeur de la réserve-or conservée à la Banque du Canada en garantie de la masse monétaire de notre pays, et quel montant représente cette masse monétaire en cours présentement?

M. l'Orateur: Je dois signaler à l'honorable député que sa demande de renseignement est formulée de telle façon qu'elle ne peut pas être posée à l'appel de l'ordre du jour. La pratique, selon le Règlement, est de donner un avis assez longtemps d'avance pour que l'honorable ministre soit en état d'y répondre. Je suis d'avis que cette question enfreint le Règlement.

(Traduction)

PETITES ENTREPRISES—MESURES RELATIVES AU CRÉDIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James Allen Byrne (Kootenay-Est): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu que les restrictions de crédit bancaire imposées par les banques à charte nuisent gravement au fonctionnement de milliers de petites entreprises, le ministre songera-t-il à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises de manière à créer un crédit à courte échéance?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je ne puis accepter la manière selon laquelle cette question est posée. Le leader de la Chambre annoncera en temps et lieu les mesures dont la Chambre sera saisie.

(Texte)

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

A-t-il l'intention d'offrir des prêts à faible intérêt pour les petites entreprises privées qui, dans le moment, font faillite en trop grand nombre à cause de la restriction du crédit?

(Traduction)

L'hon. M. Nowlan: La politique du gouvernement en cette matière ou sur d'autres questions sera révélée à la Chambre en temps et lieu.

(Traduction)

LES CÉRÉALES

DIMINUTION DES CHARGEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qui découle du bulletin quotidien du 3 octobre du Bureau fédéral de la statistique. Ce rapport indique une baisse sensible du nombre de wagons chargés de blé et d'autres céréales au cours de la semaine se terminant le 21 septembre. Le ministre dirait-il à la Chambre pourquoi il y a eu cette baisse et quand, selon lui, la situation s'améliorera?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question semblable le 28 septembre 1962. On trouvera ma réponse aux pages 18 et 19 du hansard.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

LE COLUMBIA—CONTRATS POUR LA VENTE D'AVANTAGES D'AVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. R. Berger (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Vu que le *Globe and Mail* de Toronto a publié ce matin un compte rendu suivant lequel des entretiens de nature technique ont lieu entre hauts fonctionnaires du Canada, des États-Unis et de la Colombie-Britannique au sujet du prix que les États-Unis paieraient la part canadienne de l'énergie qui doit être produite grâce à l'aménagement du Columbia, faut-il en conclure qu'on a réglé la question globale de la ligne de conduite à tenir à propos de contrats à long terme pour la vente des avantages d'aval?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pas lu l'article, je ne puis le commenter.

(Plus tard)

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Nous dirait-il si c'est bien vrai, comme le rapporte le dernier numéro du *Sentinel* de Kamloops, qu'il aurait déclaré qu'il n'y a pas nécessairement de rapport entre la mention dans le discours du trône de l'exportation à long terme d'énergie électrique et la ratification du traité du Columbia par le Canada?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): C'est exact, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PLAN DE COLOMBO—INTERPELLATION À PROPOS D'UNE BAISSE DE LA CONTRIBUTION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? J'aimerais lui demander s'il est exact que le gouvernement canadien a déjà informé les pays bénéficiaires qu'il se propose de réduire sa contribution au Plan de Colombo?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je crois avoir traité de cette question hier. Quand les crédits seront à l'étude, l'honorable député verra ce qui a été prévu à cet égard.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre pourrait-il nous dire si des renseignements à ce propos ont été fournis à des personnes de l'extérieur de la Chambre, alors que ces mêmes renseignements nous sont refusés ici?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, vraiment l'honorable député de Bonavista-Twillingate ne devrait pas se montrer si méfiant.

M. l'Orateur: L'honorable député de Burnaby-Richmond.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Autre question. Est-ce que le ministre...

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député d'Essex-Est semble vouloir poser une question supplémentaire.

L'hon. M. Martin: Le ministre des Affaires extérieures pourrait-il nous confirmer qu'il a effectivement dit à deux pays que l'aide du Canada, au titre du plan de Colombo, diminuerait cette année?

M. l'Orateur: A l'ordre! En réalité, c'est une question connexe que l'honorable député voulait poser; s'il veut-bien la poser quand son tour viendra, je pourrai donner la parole à l'honorable député de Burnaby-Richmond.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Hier vous avez, monsieur l'Orateur, employé l'expression «connexe»...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député ayant invoqué le Règlement, je dois donc l'écouter.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, il me semble que vous devriez nous fournir des précisions qui, je le dis en toute déférence, ne sont pas évidentes dans les circonstances. Il est certain qu'une question comme celle que je viens de poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et comme celle que j'ai posée hier et qui a fait dire à Votre Honneur qu'il s'agissait d'une question connexe mais non supplémentaire, est une distinction à justifier. Le recours à des questions supplémentaires pendant la période des questions est un droit qui, par tradition, est très précieux pour l'opposition, de sorte que vous ne devriez pas y porter atteinte sans d'abord étudier la chose très soigneusement.

M. l'Orateur: Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire l'honorable député et je n'ai pas la moindre intention d'agir ainsi. Toutefois, il est bien clair qu'à voir la façon dont les députés se comportent les uns envers les autres, on a l'impression qu'ils interprètent avec un peu trop de latitude les questions complémentaires par rapport aux questions connexes. Par «questions connexes», j'entends les questions qui portent sur le même sujet. Selon la bonne interprétation, une question complémentaire est une question qui vise à élucider un point qui n'a pas été précisé clairement dans une réponse précédente. A mon avis, c'est la seule juste interprétation d'une question complémentaire. J'admets volontiers que les questions qui sont posées sous ce que j'appellerais le couvert d'une question complémentaire peuvent être tout à fait appropriées. Mais je préférerais les appeler des questions connexes. Les députés ont bien le droit de poser ces questions, mais ils ne devraient pas le faire en prétendant qu'il s'agit de questions complémentaires, car alors on prive un autre du droit de poser une question. Essayons donc de nous en tenir à ces règles élémentaires et nous verrons les résultats.

L'hon. M. Martin: A propos du Règlement, monsieur l'Orateur, puis-je signaler les conséquences sérieuses de ce que Votre Honneur vient de dire. Durant quatre ans, M. l'Orateur Michener, peut-être le meilleur Orateur que la Chambre ait jamais eu, a considéré les questions complémentaires de la façon que j'ai indiquée et non comme Votre Honneur se propose de les envisager. Votre Honneur supprime tout simplement la pratique suivie depuis au moins quatre ans sinon davantage, en établissant simplement une distinction entre ce qu'il appelle une question connexe et une question complémentaire. Avec le plus grand respect, j'estime que Votre Honneur n'a pas le pouvoir de rejeter les usages de la Chambre établis par M. l'Orateur Michener.

M. l'Orateur: Je reconnais que je suis le serviteur de la Chambre. A ce titre, j'essaierai de remplir mes obligations de mon mieux, selon des interprétations que j'espère raisonnables, et nous verrons comment les choses iront. Je n'ai certes pas l'intention de restreindre le droit qu'ont les députés de poser des questions pertinentes. Toutefois, il se peut que l'honorable député et moi ne voyions pas ces questions tout à fait du même œil. Il se peut aussi que l'honorable député les voie autrement qu'il ne les voyait par le passé.

(Plus tard)

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question complémentaire et connexe au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Peut-il nous dire si le gouvernement a informé au moins deux pays bénéficiaires, en vertu du Plan de Colombo, qu'il a l'intention de réduire l'aide qu'il accorde aux termes de ce programme au cours de la présente ou de la prochaine année financière?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, le député sait fort bien qu'il ne conviendrait pas que je réponde à cette question.

L'hon. M. Martin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Au dire du ministre, il ne conviendrait pas de répondre à cette question alors qu'il a permis que des renseignements soient fournis au public en dehors de la Chambre et qu'il veut en priver le Parlement.

L'hon. M. Green: C'est à mon tour de poser la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais fait de telle déclaration à qui que ce soit en dehors de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Votre ministère en a-t-il fait?

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉCLARATIONS DE POLITIQUE FAITES PAR DES OFFICIERS SUPÉRIEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais encore une fois poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu que des officiers de l'Aviation américaine attachés au quartier général de NORAD ont déclaré que les armes non nucléaires de défense antiaérienne, au Canada, feraient plus de tort que de bien advenant une attaque nucléaire générale sur l'Amérique du Nord, et vue que le maréchal de l'air Slemon s'est rangé à cet avis, le ministre peut-il assurer à la Chambre que les officiers

supérieurs vont s'abstenir, dorénavant, de faire des déclarations au sujet des lignes de conduite?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Je n'ai pas eu connaissance des déclarations dont parle le député. J'étudierai la question et j'en ferai rapport à la Chambre.

À PROPOS D'EXERCICES NAVALS ET AÉRIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre est-il en mesure de mettre la Chambre au courant du genre d'exercices navals et aériens auxquels participent les forces canadiennes, et dont il est question dans l'édition du 3 octobre 1962 du *Times* de Londres.

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je tiens cette question pour un préavis. Je répondrai plus tard à l'honorable député.

COÛT DU NOUVEAU RÉSEAU D'AVERTISSEMENT DE RADAR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Je voudrais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Est-ce que l'«Oracle»—et je ne veux pas parler en l'occurrence du ministre mais plutôt du genre de ligne d'alerte préliminaire de l'âge cosmique comprenant 13 points aux États-Unis et sept au Canada, selon la description donnée dans le *Financial Post* du 29 septembre 1962—sera aménagé conjointement par l'aviation américaine et l'ARC? Dans le cas de l'affirmative combien cela va-t-il coûter au contribuable canadien?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ces renseignements émanent d'un article de journal. Je ferai étudier la question et je communiquerai des renseignements précis à l'honorable député.

LES AÉROPORTS

INTERPELLATION AU SUJET DE L'EXPANSION PROJETÉE À LA TÊTE DES LACS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Mardi dernier, je lui ai demandé s'il fournirait à la Chambre des renseignements touchant l'expansion projetée de l'aéroport à la tête des Lacs et si l'on en commencerait les travaux dès cet automne. Il m'a répondu qu'il consulterait ses chefs de service à ce sujet. Le ministre aurait-il ces renseignements maintenant?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai souvent dit à l'honorable député et à son collègue de la région de la tête des Lacs, les modifications apportées aux exigences à ce sujet ont retardé le parachèvement des plans, mais depuis quelque temps déjà on travaille à la préparation des devis en vue d'appeler des soumissions. Je ne puis annoncer la date définitive de l'appel de soumissions, mais nous devrions être en mesure de lancer un appel d'offres vers la fin de l'hiver ou le début du printemps.

(Texte)

LES TRAVAUX PUBLICS

PRÉSUMÉE DEMANDE D'ARRÊT DE TRAVAUX DANS DORCHESTER, PAR UN ANCIEN DÉPUTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Pierre-André Boutin (Dorchester): Monsieur le président, je désire avoir des précisions au sujet d'un article paru dans le journal *Le Soleil*, au cours du mois d'août, dans lequel l'ex-député de Dorchester, M. Noël Drouin, demandait au premier ministre d'annuler des travaux de l'ordre de $4,500,000, dans la circonscription de Dorchester?

Plairait-il au premier ministre de dire à la Chambre quels étaient ces travaux qui devaient être exécutés dans la circonscription de Dorchester pour un montant de $4,500,000?

M. l'Orateur: L'honorable député demande des renseignements relevant de la statistique, que le premier ministre n'a pas en sa possession en ce moment. A mon avis, cette question devrait être inscrite au *Feuilleton* et la réponse suivrait.

(Traduction)

CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD— À PROPOS DE L'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais demander au ministre des Travaux publics si les travaux de construction de la chaussée de l'île du Prince-Édouard sont commencés?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Je ne sais trop, monsieur l'Orateur, si le ministre est censé répondre aux questions dont la réponse saute aux yeux, mais si Votre Honneur ne déclare pas la question irrégulière, je répondrai que non.

(Plus tard)

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, vous avez bel et

bien autorisé la question qu'a posée le député de Bonavista-Twillingate au sujet de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, et ma question est certes tout aussi importante que celle-là. Je pense même qu'elle l'est encore davantage. J'avoue que je n'ai pas prévenu le ministre, mais j'estime qu'il doit savoir quelque chose sur des entreprises d'envergure comme celle-là.

M. l'Orateur: Qu'il me soit permis de faire une observation. J'ai peut-être laissé passer, sans m'en apercevoir, la question du représentant de Bonavista-Twillingate. Mais si elle s'apparentait à celle du député de Cap-Breton-Nord et Victoria, elle était tout autant irrecevable. Je ne pense pas que deux erreurs fassent une vérité. Je ne prétends pas que les questions posées ce matin aient été toutes admissibles ou toutes inadmissibles. J'ai accordé une certaine latitude et, ce faisant, j'espère avoir fait preuve de justice. La parole est au ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'en ai à ce que Votre Honneur vient de dire au sujet d'une question que j'ai adressée à un ministre. Cette question a d'abord été admise et, à présent, Votre Honneur la juge irrecevable. Je suis d'avis que ce genre de question a toujours été admissible à la Chambre. Celle du député de Cap-Breton-Nord et Victoria tombe dans cette catégorie.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: J'ai sûrement le droit de dire pourquoi je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre! Permettez-moi de faire le point. Le député a pris la parole pour poser la question de privilège. Il voulait montrer le bien-fondé ou le caractère recevable d'une question. S'il peut invoquer la question de privilège, je consens à l'écouter. Mais la question de privilège doit reposer sur des motifs valables, que je le prierais d'exposer succinctement.

L'hon. M. Pickersgill: A mon avis, il y a matière à la question de privilège pour tout député qui a posé une question de ce genre, qu'on a toujours formulée dans cette enceinte depuis que j'y siège et, d'après mes recherches, pendant longtemps auparavant. Lorsque l'Orateur revient par la suite sur une question et critique celui qui l'a posée, ainsi que Votre Honneur l'a fait, je suis d'avis qu'il y a là matière à la question de privilège, non seulement pour moi-même mais pour tous les députés, et notamment, bien entendu, le représentant de Cap-Breton-Nord et Victoria. On l'a injustement empêché, je le signale en toute déférence, de poser une question qui ne présente pas un intérêt purement local, mais qui intéresse deux provinces.

[M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria).]

M. l'Orateur: En dépit des observations du député, je suis d'avis qu'il n'est réellement pas fondé à poser la question de privilège.

ASSOCIATION DU NOM DES DÉPUTÉS À L'ANNONCE D'ENTREPRISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'appuie ma question sur ce que la possibilité d'emploi est non seulement un aspect important mais aussi un aspect urgent. Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère que le député ne fonde pas sa question sur l'importance du sujet à propos duquel il veut se renseigner, mais sur l'urgence du renseignement demandé.

M. Garland: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, vous verrez qu'en pratique c'est ce que j'ai dans l'idée. Le ministre des Travaux publics pourrait-il dire si, depuis qu'il a pris la direction de ce ministère, il a rétabli la coutume de mentionner le nom de députés conservateurs dans les annonces de travaux publics, surtout d'entreprises de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

M. l'Orateur: La question n'est certes pas assez urgente pour qu'on y réponde maintenant.

(Texte)

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il l'intention de faire bénéficier les camionneurs du Québec de subsides sur le transport des céréales de provende comme ceux qu'il a autorisés dans la province d'Ontario?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne comprends pas très bien la mention du camionnage que fait l'honorable député relativement à cette question, car je n'en suis pas au courant. Je vais examiner l'affaire et tâcherai de donner une réponse à l'honorable député.

LA FONCTION PUBLIQUE

INTERPELLATION AU SUJET DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES RELATIONS OUVRIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): En temps normal, monsieur l'Orateur, je ne poserais pas la question de privilège à propos de pareil

sujet, mais, au nom des membres de mon parti, je vous prierais de jeter de temps à autre un regard de ce côté-ci. (*Exclamations*)

Nous sommes tous égaux ici. Maintenant que les âneries se sont faites plus discrètes, peut-être pourrais-je poser ma question. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Malgré la difficulté que peut éprouver l'Orateur à donner la parole à tour de rôle, d'après la liste qu'il a par-devers soi, à un nombre assez élevé de membres des divers partis, et à le faire aussi équitablement que possible, étant donné que l'honorable représentant s'est permis certaines remarques et a provoqué certaines observations de la part de la Chambre, je pourrais lui rappeler qu'il ne lui appartient pas, à mon avis, de qualifier ses collègues dans les termes qu'il a employés. Mais comme nous devons nous remettre à l'œuvre, je cède maintenant la parole à l'honorable représentant.

M. Howard: J'abonde tout à fait dans le sens de votre intervention, monsieur l'Orateur.

Étant donné que le ministre de la Justice a déclaré hier que le président de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, c'est-à-dire M. C. Rhodes Smith, ne sera pas nommé de nouveau à ce poste, puis-je demander au ministre du Travail ce qu'il adviendra de M. Smith en tant que président du Conseil des relations ouvrières?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): C'est une chose à décider.

L'HABITATION

HAMILTON—ÉVICTION DE MEMBRES D'UN SYNDICAT QUI NE VERSENT PAS LEUR LOYER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Carr Munro (Hamilton-Est): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre sait-il que le syndicat des travailleurs unis du verre d'Hamilton a demandé à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'inviter les autorités du logement d'Hamilton à dispenser du versement de leur loyer certains de ses grévistes? Dans le cas de l'affirmative, la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle l'intention de forcer ces autorités à procéder à l'éviction des grévistes en cas de non versement du loyer en question?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le lotissement de Roxborough qu'on vient de mentionner est une entreprise fédérale-provinciale d'habitations à loyer modique qui se trouve à Hamilton, et dont le coût a été assumé à concurrence de 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et de 25 p. 100 par la province et la municipalité. Elle est placée sous la gestion d'un organisme local composé de citoyens de la localité qui offrent leurs services à titre bénévole.

Je sais que l'organisme en question a reçu des observations au sujet du versement des loyers par les membres du syndicat.

Aux endroits frappés par des grèves, les autorités du logement n'ont pas pour principe de renoncer aux loyers en bloc. Elles étudient chaque cas en particulier. Elles cherchent à prendre des dispositions raisonnables et satisfaisantes, selon les circonstances.

Je précise que les autorités du logement de Hamilton ont informé la société que les quatre grévistes qui avaient des arriérés ont maintenant payé tout leur loyer et que leurs baux ont été remis en vigueur.

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

REPRISE ÉVENTUELLE DU SERVICE-VOYAGEURS ENTRE QUÉBEC ET SAINT-JOACHIM DE MONTMORENCY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il l'intention de demander aux autorités du National-Canadien de reprendre le service de transport des passagers entre la ville de Québec et Saint-Joachim de Montmorency? Ce service a été abandonné après que le National-Canadien eut acheté la société *Quebec Railways*...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crains que l'honorable député n'enfreigne le Règlement relativement aux questions urgentes. Il peut faire des représentations à l'honorable ministre, mais je suis d'avis qu'à ce stade de la procédure, on ne doit poser que des questions urgentes.

(Plus tard)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX S'AVENTURERAIENT DANS LE DOMAINE DE L'IMPRIMERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Peut-il nous dire si l'article publié dans le journal *La Presse* d'hier, relativement à la possibilité que les chemins de fer nationaux du Canada se lancent dans le domaine de l'imprimerie, est bien fondé?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je n'en ai pas entendu parler, monsieur le président.

(Traduction)

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Elle se rapporte à la question du député de Mégantic nous apprenant que les Chemins de fer Nationaux du Canada se lanceraient dans le commerce de l'impression. Le ministre a répondu qu'il n'en savait rien. Or voici ma question: voudrait-il vérifier son courrier pour voir s'il n'aurait pas reçu des doubles de lettres à ce sujet, de Winnipeg en particulier, et voudrait-il étudier la question et faire en sorte que l'embauchage dans cette branche d'activité, dans bien des régions du pays, ne souffre pas d'interruption?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, tout ce que fait le National-Canadien m'intéresse énormément. J'ai reçu un volumineux courrier à ce sujet et peut-être quelques requêtes. Le député de Mégantic m'a envoyé, en effet, le texte de cet article. Je soumettrai assurément l'affaire à la direction du National-Canadien et la suivrai de très près.

SPANIARD'S BAY (T.-N.)—À PROPOS D'UNE GARE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question qui me semble urgente. Le ministre pourrait-il user de son pouvoir pour s'assurer que la gare du National-Canadien de Spaniard's Bay, à Terre-Neuve...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député ne cherche pas à obtenir des renseignements; il en donne lui-même et formule une recommandation.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—ARRÊT PROJETÉ D'UN SERVICE FERROVIAIRE

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vu que j'ai la parole, j'en profite pour ajouter des précisions à la réponse que j'ai donnée hier à l'honorable député de Skeena au sujet du service ferroviaire entre Prince-George et Prince-Rupert. Comme l'honorable député le sait, il m'a écrit au sujet de cette réduction de service et je lui ai répondu que je transmettais ses instances à la direction des Chemins de fer Nationaux. J'ai également transmis sa question à celle-ci et je ne manquerai pas de communiquer de nouveau avec l'honorable député dès que j'aurai reçu un rapport.

[L'hon. M. Balcer.]

L'APTITUDE PHYSIQUE ET LES SPORTS AMATEURS

ON RÉDUIRAIT LES DÉPENSES AUTORISÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. A. Webster (Vancouver-Kingsway): Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il dire à la Chambre si les cinq millons de dollars qui ont été votés pour encourager l'aptitude physique et les sports amateurs ont été réduits à environ un million comme on le prétend et, le cas échéant, pour quel motif?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Vu que la première année entière d'application du programme d'aptitude sera celle de 1962-1963 et vu que nous en sommes encore au stade de son élaboration, de concert avec les provinces, il a été jugé que, à toutes fins pratiques, on ne dépenserait pas plus qu'un million durant l'année en cours. Je ne doute pas qu'à mesure que le programme prendra de l'expansion les dépenses augmenteront.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je désire poser une question supplémentaire pour plus de précision. Cela veut-il dire que les *Smoke Eaters* de Trail, qui s'attendent à une gratification substantielle depuis que le ministre des Travaux publics y a fait un discours durant la campagne électorale, ne la recevront pas?

L'hon. M. Monteith: Je ne sache pas qu'on ait envisagé ou promis une subvention de ce genre, ou autre chose.

L'hon. M. Pickersgill: Ou autre chose.

(Plus tard)

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, puisque j'ai la parole, permettez-moi de compléter ma réponse à la question que l'honorable député de Kootenay-Ouest a posée tout à l'heure, en lui apprenant que le ministre des Travaux publics a écrit au Ministère afin de demander que nous prenions en considération la demande des *Smoke Eaters* de Trail.

M. Herridge: Permettez-moi de poser une question supplémentaire afin de préciser davantage. Le ministre sait-il que le ministre des Travaux publics nous a dit avoir la certitude que la commission saisirait la suggestion du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que la question complémentaire vise surtout à fournir des renseignements de façon détournée, plutôt qu'autre chose.

LE MINISTÈRE DES POSTES

NORDEGG (ALB.)—ON RÉCLAME LA RÉOUVERTURE DU BUREAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert N. Thompson (Red-Deer): J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministre ou son ministère ont-ils reçu une demande au sujet de la réouverture du bureau de poste de Nordegg, en Alberta; dans le cas de l'affirmative, quelle décision ont-ils prise?

M. l'Orateur: Permettez-moi de faire remarquer que la question de l'honorable député de Red-Deer est nettement irrecevable à l'appel de l'ordre du jour.

LES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONFÉRENCE POUR LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. A. Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui, peut-être, relève de la compétence du ministre de la Justice. Le gouvernement se propose-t-il de convoquer une nouvelle conférence des procureurs généraux des provinces, en vue d'obtenir l'assentiment de ces dernières, avant de soumettre à la Chambre la résolution dont il est question dans le discours du trône à propos du rapatriement de la constitution?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Peut-être pourrais-je répondre à cette question. Aucune mesure n'a encore été prise pour convoquer une nouvelle conférence de ce genre. L'honorable député me permettra peut-être de lui signaler qu'en ce qui concerne l'autre amendement constitutionnel dont il est question dans le discours du trône, nous avons déjà communiqué avec les provinces et huit d'entre elles nous ont communiqué leur assentiment par écrit.

Dans le cas des deux autres, aucune réponse n'a été reçue du premier ministre de Terre-Neuve, et en ce qui concerne la province de Québec le permier ministre de cette province a dit qu'il ne s'attendait pas d'être en mesure de répondre à cette question avant la fin de la campagne électorale, de sorte que je n'ai guère espoir de pouvoir convoquer une conférence des procureurs généraux des provinces en ce moment.

M. l'Orateur: L'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député pose-t-il une question supplémentaire?

M. Brewin: Oui. Le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de convoquer une conférence des procureurs généraux avant de présenter une résolution à la Chambre à cette fin?

M. l'Orateur: Il est possible que l'honorable député n'ait pas eu l'impression que la réponse donnée répond à la question précise qu'il a posée, mais qu'il me soit permis de lui signaler que son autre question n'est pas une question supplémentaire. Il pourrait poser sa question plus tard s'il n'est pas pleinement satisfait de la réponse qu'il a déjà reçue.

LES TRANSPORTS

TRANSBORDEUR ENTRE SYDNEY-NORD (N.-É.) ET ARGENTIA (T.-N.)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il dire à la Chambre où en sont les choses en ce qui concerne le service projeté de transbordeur entre Sydney-Nord et Argentia?

M. l'Orateur: Je regrette, mais je crois que la question de l'honorable député entre dans la catégorie de bien d'autres questions qui ont été posées ce matin et qui devraient être inscrites au *Feuilleton*.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La question qu'a posée l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria est une question urgente et d'une grande importance pour la population de deux provinces du pays. Elle porte sur une des promesses qu'ont faites les conseillers de Son Excellence en vue d'obtenir des votes, et nous avons certainement le droit de savoir ce qu'ils entendent faire à cet égard.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'ai pas l'habitude de douter que ces projets revêtent de l'importance pour les intéressés, mais presque tous les députés peuvent dire qu'un pont, un parc, la route transcanadienne, des ouvrages portuaires, un bureau de poste, ou des rajouts à des édifices publics revêtent tous une égale importance pour leur circonscription. Nous pourrions passer une heure et demie à essayer d'obtenir ce genre de renseignements. Je fais donc remarquer à l'honorable député de Bonavista-Twillingate, et je crois qu'il en conviendra avec moi, que ces questions n'ont pas leur place à l'appel de l'ordre du jour.

(Plus tard)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports si le gouvernement a pris une décision

bien arrêtée quant à l'inauguration d'un service de traversier entre Sydney-Nord et l'est de Terre-Neuve.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps que nous avons pris cette décision.

LE CANAL WELLAND—PROJET DE DOUBLER LES ÉCLUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Étant donné que le gouvernement a annoncé qu'il se proposait de doubler prochainement les écluses du canal Welland, le ministre nous dirait-il quand on donnera suite à ce projet et si le terrain nécessaire a été acheté?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je considère cette question comme un préavis.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION IRRECEVABLE INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous poser une question. Il s'agit, je crois, d'une question de privilège portant sur la partie 3 de la question 77 qui est inscrite au *Feuilleton*. Si j'en parle à la Chambre, c'est que, à mon avis, la question constitue une expression inconvenante d'opinion et porte à croire qu'il s'agit d'un fait. A vous de juger, monsieur l'Orateur, si la question est acceptable et de décider si elle doit rester au *Feuilleton*.

L'hon. M. Churchill: Il n'y a pas de question 77.

M. Fisher: Il s'agit de la partie 3 de la question 73 qui est inscrite au nom du député de Villeneuve (M. Caouette).

M. l'Orateur: Pour le moment, je dirais que tout député qui inscrit une question au *Feuilleton* prend sur lui toute responsabilité concernant la forme qu'il a donnée à sa question. A moins que le libellé de la question soit clairement offensant—pour le moment, je ne crois pas que le mot «socialiste» soit clairement offensant—je ne vois pas comment nous pourrions faire biffer cette question du *Feuilleton*.

Je ne saurais dire d'avance ce que sera la réponse, mais sauf le respect que je lui dois, je dirai à l'honorable député qu'à mon avis, ce mot n'est pas assez offensant pour que la

[L'hon. M. Pickersgill.]

Chambre prenne des mesures pour faire supprimer la question.

M. Fisher: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je crois que vous n'avez pas compris ce que j'ai dit. Je ne pense pas que le mot «socialiste» ait quelque chose de blessant et je suis fier d'en être un. Ce que je voulais vous signaler, c'est le libellé de cette question: ...«en vue de faire disparaître les socialistes et les socialisants qui sont à la direction de la radio et de la télévision d'État». A mon avis, cet énoncé laisse entendre que ces services de l'État sont dirigés par des personnes qui ont une certaine tendance. Voilà qui n'est plus dans la tradition politique canadienne, mais plutôt dans la tradition mccarthyste. Je ne veux pas arguer de la véracité de cette affirmation. Je dis que c'est une opinion, qu'elle n'est pas de mise et qu'elle n'est pas impartiale.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député de Port-Arthur...

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est l'Orateur qui a la parole.

(Traduction)

J'avoue que je tiens à réserver mon opinion sur la marche à suivre concernant le retrait de la question. Je ne pense pas, maintenant, que l'Orateur puisse ordonner que la question soit modifiée ou supprimée du *Feuilleton*. J'étudierai l'argument qu'a avancé le député et je me renseignerai à propos de la procédure à suivre s'il y a lieu.

(Texte)

MENU BILINGUE À LA CAFÉTÉRIA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question est assez urgente, c'est pour le dîner et je m'adresse au premier ministre. Le programme d'austérité du gouvernement empêche-t-il d'acheter un tableau à la cafétéria pour que le menu de chaque jour soit également rédigé en français?

Une voix: Il a toujours été bilingue.

M. l'Orateur: La direction du restaurant relève du comité mixte du restaurant et c'est à lui que l'honorable député doit adresser sa requête.

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, je l'ai déjà demandé au personnel de la cafétéria et on me l'a évidemment refusé, parce que depuis trois jours il n'y a pas eu de changement. Est-ce qu'on peut intervenir?

M. l'Orateur: J'ai informé...

Une voix: Mangez en anglais!

M. l'Orateur: ...l'honorable député qu'il peut s'adresser au comité mixte du restaurant.

(Traduction)

LE TRANSPORT AÉRIEN

CARGAISON TRANSPORTÉE VERS CUBA À BORD D'UN AVION RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James E. Walker (York-Centre): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale, malgré la remontrance qu'on m'a servie hier au sujet de l'urgence des questions. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la cargaison en route vers Cuba à bord d'un avion russe auquel, grâce à la courtoisie de l'A.R.C., le Canada fournit l'équipage pour une partie de l'envolée, ne renferme aucun matériel qui présenterait quelque danger pour la sécurité du Canada et de ses alliés de l'OTAN?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): C'est une question à laquelle on a souvent répondu. L'honorable député devrait savoir que le ministère de la Défense nationale prend toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens.

M. Walker: Une question supplémentaire. Quand j'ai posé cette question sous une forme différente, on m'a répondu que le gouvernement canadien n'était pas autorisé à inspecter les cargaisons. J'avais alors demandé si le ministre de la Défense nationale était en mesure de déclarer que le contenu de ces cargaisons ne constituait pas un danger.

L'hon. M. Sévigny: C'est fendre les cheveux en quatre...

Des voix: Pas du tout.

L'hon. M. Sévigny: Je ne puis que répondre que le ministère de la Défense nationale, dans les domaines qui en relèvent, prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens.

M. MacEachen: Puis-je demander au ministre de dire à la Chambre quelles sont ces mesures nécessaires?

LES COALITIONS

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES—AU SUJET DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il peut donner à la Chambre un indice du sort réservé à l'étude entreprise par la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce relativement à la fabrication, la distribution et la vente de médicaments, après le 31 octobre de cette année, alors que le président de cette commission, M. C. Rhodes Smith, et l'un des membres, M. Whiteley, se retireront.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): J'ai fourni à l'honorable député une réponse assez détaillée à une question analogue qu'il m'a posée il y a deux jours à peine et je ne saurais rien y ajouter d'utile maintenant.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

POLIOMYÉLITE—RAPPORT DE LA CONFÉRENCE EUROPÉENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce que son ministère a accès aux rapports de la conférence européenne sur la poliomyélite qui vient juste de prendre fin à Prague?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'imagine que nous y avons accès, mais je n'ai pas encore vu les rapports.

(Texte)

RADIO-CANADA

BAIE SAINT-PAUL—ON RÉCLAME UN SERVICE DE TÉLÉVISION EN DIRECT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-P.-Antoine Bélanger (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable secrétaire d'État si le gouvernement se propose de faire exécuter prochainement par la Société Radio-Canada les travaux nécessaires pour permettre aux citoyens de Baie Saint-Paul et de la région environnante de capter directement les ondes de la télévision canadienne?

M. l'Orateur: Sans doute que le renseignement désiré serait très intéressant pour l'honorable député de ce côté-ci de la Chambre, mais à mon avis il ne convient pas de poser cette question à ce stade de la procédure.

(Traduction)

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LES PROVINCES ATLANTIQUES—MESURES VISANT À CRÉER DES EMPLOIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics.

Étant donné que, d'après un récent rapport statistique, 13 des 36 régions canadiennes classées comme principales régions de marasme se trouvent dans les provinces atlantiques, le ministre nous dirait-il quelles dispositions son ministère compte prendre pour hâter la réalisation de travaux publics dans ces régions, de façon à fournir les emplois dont elles ont tant besoin?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je conseille au député de relire le discours du trône où il trouvera, entre autres mesures dynamiques que le gouvernement prévoit, la proposition visant l'institution d'un Office d'expansion atlantique.

(Plus tard)

M. MacInnis: La réponse du ministre des Travaux publics m'oblige à lui poser une question supplémentaire; j'aimerais la lui poser dès maintenant. Afin de renseigner la Chambre, le ministre fera-t-il la distinction entre l'Office d'expansion atlantique mentionné dans le discours du trône et l'Office d'expansion atlantique promis dans les discours électoraux du parti conservateur en 1957 et en 1958.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de renseigner le député, soit maintenant, soit à n'importe quel moment propice, sur la politique constructive du parti et du gouvernement conservateurs. Toutefois, j'imagine que Votre Honneur estime que le moment est mal choisi, bien que, pour ma part, je trouve qu'il y a toujours lieu de discuter de la politique du gouvernement conservateur.

REPRÉSENTANTS DU SALARIAT AUX CONFÉRENCES RÉGIONALES D'EXPANSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. A-t-il invité des représentants du salariat aux conférences régionales d'expansion industrielle dont il a parlé hier?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la conférence dont parle le député portait surtout sur des questions qui relèvent des chefs d'industries. En outre, le nombre de personnes qui peuvent assister à une conférence de ce genre est restreint. Voilà pourquoi le secteur industriel n'y était représenté que par les chefs d'industries. Le salariat sera bien représenté à chacune des autres conférences qui auront lieu d'un bout à l'autre du pays.

[M. MacInnis.]

LES PARCS NATIONAUX

HAUTES-TERRES DU CAP-BRETON—INTERPELLATION AU SUJET DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question qui me semble urgente et importante. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y aura cette année un programme de travaux d'hiver dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton, afin d'aider à combattre le chômage?

L'hon. M. Martin: On l'a déjà annoncé.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, la décision à prendre dépend de l'ensemble du programme ministériel et, dès qu'une décision sera prise, nous en informerons la Chambre.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 3 octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de l'honorable M. Pearson.

M. W. L. Gordon (Davenport): Monsieur l'Orateur, juste avant que la séance soit suspendue hier soir à six heures...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député pourrait peut-être attendre un petit instant, même s'il a la parole, pour permettre à la Chambre de s'installer. Nous serons alors en mesure de l'entendre.

M. Gordon: Monsieur l'Orateur, hier soir, juste avant six heures, j'ai dit que les propositions que renferme le discours du trône concernant la façon de résoudre le problème du chômage dans notre pays ne m'impressionnent guère. Le discours a, en effet, un relent de fatigue et de moisissure. Il ne contient aucune idée nouvelle. On ne nous a même pas donné un exposé, dans leurs grandes lignes, des mesures à long terme qu'il faudrait pour résoudre les problèmes fondamentaux qui se posent dans notre pays. En écoutant ce discours, on aurait pu croire que le gouvernement, aussi décimé et discrédité qu'il soit, éprouve encore une certaine suffisance, une certaine satisfaction de soi en face de l'état de choses actuel. Eh! bien, en cela, comme en d'autres choses, il est en minorité.

Quand le programme d'urgence devant régler la crise du change a été annoncé le 24 juin, on nous a dit qu'il serait remplacé par des mesures à long terme de nature concrète et constructive. Un mois après la mise en vigueur du programme urgent d'austérité, le *Financial Post* disait ceci:

> En augmentant le taux d'intérêt et en diminuant les dépenses, surtout en ce qui concerne la construction, Ottawa prouve au monde son intention de retourner aux procédés que les gouvernements considéraient comme appropriés dans les difficultés des années 30.
>
> Cela réduit-il le chômage? Non, évidemment.
>
> S'il se dessine un ralentissement des affaires, comme bon nombre d'indices le font croire, la ligne de conduite actuelle, qui consiste à appuyer sur les freins, et non sur l'accélérateur, appelle nettement une prompte révision.

Certaines gens supposaient que le retard que mettait le gouvernement à convoquer le Parlement était dû à ce qu'il élaborait un programme positif à long terme. Or, nous constatons que ce n'était pas le cas. Par contre, le discours du trône nous a fait savoir qu'on maintiendra le programme urgent d'austérité. Ce sont là de mauvaises nouvelles pour le Canda.

D'après moi, monsieur l'Orateur, les droits de douane élevés, même qualifiés de droits de douane supplémentaires, ne sont pas le bon remède pour les maux qui accablent notre pays. Réduire les travaux publics va provoquer plus de chômage cet hiver. Une politique d'argent cher—taux d'intérêt élevés et restriction du crédit—est une abomination qui cause déjà bien des soucis à des milliers de petits commerçants, d'un bout à l'autre du Canada. Cette politique va aussi entraîner plus de chômage cet hiver qu'il n'en fallait.

Pendant la courte période qui m'est accordée ce matin, je me contenterai de signaler surtout les effets nuisibles que la politique d'argent cher de ce gouvernement minoritaire ont présentement et auront dans les mois à venir. S'il veut qu'une machine compliquée marche bien et sans secousses, l'ingénieur qui en surveille le fonctionnement doit veiller à ce qu'elle soit bien lubrifiée. Nous savons ce qui arrive à nos propres voitures, même lorsqu'elles ne sont pas volées, si elles manquent d'huile ou si nous oublions seulement d'y mettre une huile plus légère en hiver. De même, si l'on veut que les rouages de l'économie canadienne fonctionnent bien, il faut que la source de crédit soit suffisante. Voilà le genre de lubrifiant dont l'économie canadienne a besoin. Si nous avons une politique de restriction du crédit, notre machine économique va fonctionner mollement et ses engrenages vont grincer. C'est notre faute ou plutôt la faute du gouvernement lorsque cela se produit.

Malgré certaines déclarations que le ministre du Commerce a pu faire hier, la plupart des économistes s'accordent pour reconnaître que nous avons atteint à peu près le point culminant du cycle actuel des affaires, et qu'on peut s'attendre à un ralentissement des affaires cet automne ou au début de 1963. Le moment ne peut donc être plus mal choisi pour adopter une politique d'argent cher. Cette politique ne peut que ralentir l'expansion économique et précipiter la venue de la prochaine régression.

Ce dont le Canada a besoin à l'heure actuelle, ce n'est pas d'une politique de restriction, mais d'une politique d'expansion. Il nous faut un crédit largement suffisant et des taux d'intérêt plus bas. On ne peut s'attendre que les taux d'intérêt soient plus bas ici qu'aux États-Unis S'il en était ainsi, nous assisterions à une nouvelle fuite de capitaux et à une dévaluation plus grande encore. Mais si nos taux sont élevés par rapport à ceux de nos voisins du Sud et si nous les maintenons ainsi dans l'espoir d'attirer chez nous des capitaux hésitants, il ne résultera, en ces temps actuels où nos resources ne sont pas pleinement utilisées, une croissance économique insuffisante et un chômage accru.

Certes, une politique d'argent cher est moins onéreuse pour les grandes entreprises, qui ne manquent généralement pas de fonds, et, malheureusement, un trop grand nombre de ces grandes entreprises sont aux mains d'étrangers. Il ne fait pas de doute que la politique de l'argent cher tend à accentuer le phénomène qui porte tant d'industries canadiennes à passer sous une tutelle étrangère. Lorsque le crédit est restreint, il devient difficile, voire impossible, pour les entreprises canadiennes de financer et d'étendre leurs opérations. Souvent, le seul moyen d'en sortir c'est de vendre à une entreprise étrangère ou à sa filiale canadienne qui dispose de fonds abondants. J'estime que nous pouvons mettre un frein à cet abandon de nos ressources naturelles et de nos sociétés canadiennes. Nous pourrons racheter au cours des années à venir de nombreuses sociétés canadiennes contrôlées actuellement par des étrangers et nous pourrons reprendre l'exploitation de bon nombre de nos ressources. Notre pays peut demeurer indépendant si nous le voulons, mais nous n'atteindrons pas ces buts sans changer notre politique actuelle.

Nous n'irons pas loin en adoptant une politique de resserrement du crédit. Le Canada a tout à y perdre. Cette politique de resserrement du crédit qui constitue la principale mesure du programme d'austérité du gouvernement va à l'encontre des intérêts du Canada. Elle frappe durement les petits hommes d'affaires et les agriculteurs. Elle donnera lieu à une augmentation du chômage cet hiver. Elle sera une source de souffrances

pour des milliers de Canadiens. J'estime qu'un vote de confiance dans le gouvernement actuel est un vote pour la restriction du crédit, un vote pour des taux d'intérêt élevés. Je prie les membres de tous les partis d'y penser à deux fois avant de voter pour une politique semblable. Un gouvernement qui préconise une telle politique devrait être renversé, et sans tarder.

Monsieur l'Orateur, mardi, dans son discours, le premier ministre nous a laissé entendre qu'il s'opposait aux mesures proposées par le chef de l'opposition à cause des dépenses excessives qu'elles exigeraient. Le gouvernement se rend-il compte que la plus grande partie du programme préconisé par le chef de l'opposition se financerait d'elle-même? Le gouvernement ne voit-il pas que le pays ne peut faire durer impunément les souffrances humaines des milliers de chômeurs?

Mardi, dans son discours, le premier ministre a cherché à se défendre contre ceux qui l'accusaient de manœuvres politiques frauduleuses. D'après lui, les faits qui entouraient la crise de nos réserves de devises étrangères n'auraient pas été dissimulés au public. L'affaire aurait éclaté après les élections. Monsieur l'Orateur, qu'en est-il en réalité? Au cours des quatre premiers mois de 1962, on a sorti du Fonds des changes presque 600 millions de dollars pour empêcher désespérément que le dollar ne baisse au-dessous de 95c. Cela a échoué. Puis, le 2 mai, pour la première fois le ministre des Finances a été forcé de demander de l'aide au Fonds monétaire international. Les conditions ont été dures. Le Canada a été obligé d'abandonner le taux mobile, mesure que le ministre s'était toujours refusé à prendre. Le taux a été fixé à 92.5 cents. Dans les milieux financiers, on doutait fort qu'il puisse se maintenir sans que nous mettions de l'ordre dans notre structure financière.

Ces doutes ont grandi lorsqu'un haut représentant du gouvernement a déclaré que lui-même et d'autres membres du cabinet étaient d'avis que le taux aurait dû être baissé encore davantage. J'ignore, monsieur l'Orateur, si les ministres savent combien les marchés du change sont sensibles à de telles observations. Celle-là n'a certes pas manqué d'ébranler gravement la confiance du monde de la finance. En mai, on a eu beau manipuler les registres du Fonds des changes, il n'en a pas moins été manifeste que d'autres emprunts avaient été faits à des banques étrangères. Puis, au cours des deux premières semaines de juin, la rumeur se répandait chez les financiers qu'une crise était imminente. Il est inconcevable, monsieur l'Orateur, que les dirigeants du gouvernement n'en ait rien su. Il est inconcevable que le ministre des Finances et le premier ministre n'en aient pas été informés. Autrement, qui donc était chargé de gouverner le pays à ce moment-là?

La défense du premier ministre semble se ramener à ceci: de grâce, ne trouvez pas le gouvernement coupable de tromperie; accusez-le plutôt de négligence crasse et d'incompétence. L'excuse que le ministre de la Justice a invoquée dans le discours qu'il a prononcé à Toronto lundi est quelque peu différente. Il aurait eu vent de la crise, semble-t-il, avant le 18 juin, mais il ne la jugeait pas assez grave, semble-t-il, pour commettre l'erreur d'en informer le public, du moins pas avant les élections. Monsieur l'Orateur, ces deux explications n'arrivent pas à me convaincre.

(Texte)

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur le président, l'honorable député me permet-il de lui poser une question? Tout à l'heure, il a parlé des sociétés prêteuses américaines. Croit-il que ces sociétés se soient établies au Canada au cours des cinq dernières années, ou si ce n'est pas plutôt durant les 22 années que le parti libéral a été au pouvoir?

(Traduction)

M. Gordon: Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas des sociétés de financement. Je ne crois pas avoir mentionné les sociétés de financement.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puisque j'ai foi en notre institution parlementaire et que je nourris une crainte révérentielle pour le Parlement, moi qui ai prononcé mon premier discours en public il y a quelque 35 ans, je ne puis me défaire d'une certaine hésitation en abordant mon premier discours en cette enceinte. Mais je m'empresse de dire, monsieur l'Orateur, que mon respect a un peu diminué à la suite des discours prononcés en cette enceinte le jour réservé aux chefs de partis.

J'ai écouté attentivement l'honorable chef de l'opposition comme j'ai suivi les paroles du très honorable chef du gouvernement, et j'ai ressenti une certaine pitié pour mon pays.

J'ai pensé aux problèmes qui assaillent le peuple canadien, problèmes intérieurs et extérieurs, problèmes d'insécurité ici comme à l'étranger, problèmes créés par l'automatisation qui prive les gens de leurs emplois tout en leur promettant des progrès sans précédent, problèmes provenant d'une évolution profonde des échanges internationaux et du changement de comportement des puissances politiques et économiques, problèmes visant notre unité nationale et les obstacles auxquels elle se bute dans cette ère où nous vivons,

problèmes touchant l'intégrité et le développement de la vie spirituelle et culturelle menacée au Canada de destruction par des effluves de valeurs dénaturées qui nous arrivent du Sud par la voie des airs, problèmes de destruction nucléaire, problèmes de paix et de guerre et de simple survivance de l'humanité. J'ai songé à tous ces problèmes, et je me suis senti désespérément triste parce que les discours des chefs entendus en cette enceinte ont enseveli et étouffé ces problèmes de vie et de mort sous une avalanche de banalités impertinentes et de petites «politicailleries».

Je m'empresse d'ajouter, monsieur l'Orateur, que, en ce qui concerne le bien-être de l'humanité, je ne veux pas dire que mon parti soit supérieur aux autres et je prétends encore moins être personnellement supérieur. Personne ne perçoit mieux que moi l'immensité de ces problèmes qui se posent dans un monde qui longe constamment l'abîme. Ce que je me permets donc de dire, dans mon premier discours au Parlement, c'est que nous, porte-parole de la scène politique, de même que nos chefs, vu notre façon de nous acquitter de nos responsabilités, sommes personnellement à blâmer pour le cynisme et le scepticisme que manifeste la population à l'égard de la chose politique, de même que pour leur sentiment de désespoir irrémédiable. J'estime donc que c'est certainement la cause de l'apathie politique dont nous nous plaignons tous. C'est la conséquence du fait que les chefs politiques n'ont pas su manifester un sens d'empressement ni même de l'idéal dans la période dangereuse et accablante que nous traversons.

(Texte)

C'est précisément, monsieur l'Orateur, ce but national qui nous manque maintenant.

Je m'en voudrais de ne pas dire quelques mots dans la langue de mes compatriotes d'expression française.

Comme tout le monde le sait, le Canada a été fondé en majeure partie par deux nations distinctes, et notre pays ne s'épanouira pleinement que si l'égalité des langues et cultures française et anglaise est reconnue aussi bien en fait qu'en droit par tout le pays. Il n'est pas toujours facile de concilier les deux cultures; elles paraissent parfois entrer en conflit. Dans le passé, nous n'avons pas toujours réussi, loin de là, à départager nettement les objectifs de nos deux principaux groupes ethniques. Cet insuccès a mis en danger l'unité et l'avenir du Canada.

Afin de rectifier cette situation, notre parti n'a pas hésité, lors de son congrès de fondation, à proclamer sa foi au fédéralisme coopératif—le seul régime capable d'assurer le développement harmonieux du Canada tout entier.

Pour atteindre ce but, nous devons chercher le moyen de coordonner nos objectifs économiques, aussi bien que nos ressources économiques par tout le Canada, sans recourir à la centralisation, et de façon à assurer à chaque province ainsi qu'au gouvernement fédéral le plein respect de leurs droits propres.

Jusqu'ici, à mon avis, les gouvernements se sont rarement donné la peine de se pencher sur la misère humaine. Chaque fois qu'ils ont consenti à adopter une mesure de sécurité sociale, ils l'ont fait parce qu'ils voyaient diminuer leur prestige et qu'il était temps de rendormir le peuple qui menaçait de s'éveiller.

Le peuple qui croyait qu'enfin on pensait à lui, le peuple qui croyait à la grande vision des conservateurs, s'est finalement rendu compte que les visions sont du domaine des rêves.

C'est pourquoi les Canadiens de toutes les régions du pays cherchent depuis nombre d'années à remplacer par un parti sérieux les vieux régimes qui ont, l'un comme l'autre, si souvent et si régulièrement trahi les véritables intérêts du Canada.

L'étude des récents événements me permet de conclure que personne plus que la population de la province de Québec n'a cherché aussi désespérément une nouvelle solution. Il ne faudrait pas, cependant, que ce désespoir donne prise à de fausses théories ou à des politiques dangereuses seulement parce qu'elles sont répétées avec une insistance qui tient de la démagogie.

M. Dupuis: Applaudissez, applaudissez donc!

M. Lewis: La théorie utile, c'est celle qui soutient que la société moderne ne peut vraiment pas connaître une véritable expansion économique et la sécurité sans l'intervention de l'État, sans les placements du secteur public et sans la planification démocratique. Pour atteindre cet objectif, nous devons rejeter les principes démodés dont l'application permet aux puissants d'accroître leur puissance et tend à appauvrir davantage les pauvres.

La planification économique que nous proposons est le seul remède au mal persistant du chômage. Elle donnera du travail à tous les Canadiens et permettra à tous, sans exception, de jouir des immenses richesses du Canada.

(Traduction)

A notre avis, monsieur l'Orateur, nous devons avoir un programme et un objectif national. On a déjà beaucoup parlé du discours du trône. Ce qu'il y a de plus consternant dans ce discours, ce n'est pas seulement qu'il est vide de toute ligne de conduite digne de ce

nom: c'est qu'il révèle un esprit de suffisance aussi dangereux qu'injustifié. Je pourrais respecter un gouvernement qui avouerait franchement que nous sommes dans le pétrin, qui exposerait franchement les mesures qu'il adopte pour remédier à cette situation, et qui mettrait l'opposition au défi de lui faire connaître de meilleurs moyens d'action. Mais je ne puis respecter un gouvernement qui continue à prétendre que tout va pour le mieux, alors qu'il est au beau milieu d'une crise de chômage, d'une crise des changes, d'une crise du commerce international et d'une crise d'expansion économique. Combien de crises le gouvernement devra-t-il réunir autour de lui avant d'avouer que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes?

En réalité, tous les problèmes et toutes les difficultés auxquels le Canada est en butte à l'heure actuelle se résument à une seule constatation: notre économie progresse au pas de la tortue depuis quelques années. C'est bien vrai—et les ministres nous l'ont signalé—que l'effectif ouvrier, et, par ricochet, le nombre de gens au travail, n'a cessé de croître, mais cet accroissement ne résout pas le problème. Il en est plutôt la cause. Le problème du chômage provient précisément de l'augmentation continuelle de l'effectif ouvrier qui résulte de l'immigration, de la croissance démographique et, par-dessus tout, du remplacement de l'ouvrier par la machine, dont l'emploi ne cesse de se généraliser. Ainsi, l'essence de notre problème résulte de l'accroissement de l'effectif ouvrier. On peut en déduire que nous ne réussissons pas à créer suffisamment d'emplois pour caser ceux qui sont en quête de travail.

De même, les porte-parole du gouvernement peuvent signaler—et ils ne s'en font pas faute—que la valeur de notre produit national brut, en dollars réels et courants, a augmenté constamment. Cependant, la statistique qui est beaucoup plus révélatrice que celle-là, c'est celle qui montre que notre produit national brut par habitant, calculé en termes réels, a été moins considérable en 1961 qu'il y a cinq ou six ans. Voilà bien la statistique qui compte: il faut toujours rattacher la richesse d'un pays au nombre de personnes qui bénéficient ou qui ne bénéficient pas de cette richesse, et pour qu'une comparaison signifie quelque chose, il faut éliminer les fluctuations de prix dans le calcul du produit national brut.

C'est un fait—et les plaidoyers les plus vibrants ne réussiront pas à le dissimuler—que même pendant les mois de juin, de juillet et d'août de cette année, même pendant le dernier de ces trois mois alors que le tableau était moins sombre que pendant les deux premiers mois, le chômage frappait plus de 4 p. 100 de notre effectif ouvrier, et, compte tenu des fluctuations saisonnières, la moyenne annuelle du chômage dépassait 6 p. 100. Elle atteignait presque 7 p. 100. Cet état de chômage est grave, quelle que soit la méthode qu'on utilise pour le mesurer. Nous en sommes rendus à accepter cette situation comme normale, car nous sommes habitués à un taux de chômage de 7 p. 100, et de 10 et 11 p. 100 pendant l'hiver.

Le chef de notre groupe a déjà signalé aux députés qu'un comité institué par le président des États-Unis pour examiner la question du chômage en est venu à la conclusion que le Canada est le plus durement frappé dans le monde occidental, et que les États-Unis viennent en deuxième place.

Les données relatives à notre développement économique nous font constater la même chose. Le 32e rapport annuel de la Banque pour les règlements internationaux donne l'indice d'expansion d'un certain nombre de pays industriels. Ces données se fondent sur les augmentations du produit réel et démontrent que le Canada a été relégué à l'arrière-plan en 1961, avec un indice d'expansion minable de 1.8 p. 100, alors que les indices des pays comme l'Allemagne, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Finlande étaient de 6, 7 et 8 p. 100. Des pays comme l'Autriche, la France et le Danemark avaient un indice d'expansion de 4 à 5 p. 100. La même chose s'était produite en 1960 ainsi que dans les trois ou quatre années avant, quand l'accroissement de notre produit national brut réel n'était que d'environ 2 p. 100 par an. Je vous dirai donc, monsieur l'Orateur, que ces chiffres criants exigent qu'on mette fin à la suffisance et qu'on prenne des mesures aussi énergiques qu'imaginatives.

Le fait étonnant dans tout cela, c'est que malgré la situation bien définie, le gouvernement s'est engagé en juin dernier, après les élections, dans un programme qui empirera nécessairement l'état de choses, comme l'ont d'ailleurs déjà signalé certains préopinants. Évidemment, ce dont a besoin notre économie à l'heure actuelle, c'est d'un programme expansionniste afin de pouvoir compter—et je le cite comme un objectif précis—sur un indice annuel d'accroissement de 5 à 6 p. 100 en vrais dollars. C'est la seule façon d'arriver à trouver les 250,000 ou 300,000 nouveaux emplois dont nous aurons besoin chaque année. Il faut, à cette fin, relâcher le crédit. Il faut abaisser le taux d'intérêt. Il faut augmenter les dépenses de placement de l'État. Il faut augmenter les dépenses utiles de l'État et accroître son activité sur tous les fronts. Bref, ce qu'il faut à notre économie, c'est, pour résumer nos propositions:

1. Un programme économique de grande envergure et bien pensé, mis au point par le

gouvernement, de concert avec le salariat, l'industrie et les provinces.

2. Une orientation prudente mais efficace des placements, des secteurs privé et public, dans ce qu'il y a de plus productif et de plus utile.

3. Une étude concertée des problèmes posés par l'automatisation, afin de pourvoir à une nouvelle formation et à une nouvelle répartition des travailleurs déplacés par les progrès technologiques.

4. La mise en œuvre de vastes programmes de localisation industrielle afin de répondre aux problèmes spéciaux des provinces atlantiques et de régions semblables, et

5. Une politique monétaire et fiscale adoucie qui fournirait l'argent, le crédit et les encouragements nécessaires à l'expansion économique.

Voilà le seul programme dont notre pays a besoin.

L'hon. M. Martin: C'est le programme du parti libéral.

M. Lewis: C'est cela, et cela seulement, qui pourrait sauver le Canada à l'heure actuelle. Un député là-bas répète sans cesse «bien». S'il persiste, je vais conclure qu'il y a quelque chose qui cloche.

Au lieu de quoi, le gouvernement s'entête à suivre une politique d'argent cher, à réduire les dépenses, à rechercher un budget équilibré qui lui échappe constamment, tout en espérant tirer son épingle du jeu. Sans trop présumer, je l'espère, je dis: en voilà des idées absurdes et surannées! Même un débutant en sciences économiques pourrait lui dire que plus il essaiera de couper les dépenses dans le dessein futile d'établir un budget équilibré, plus il ralentira la croissance économique et, en conséquence, moins les revenus de l'État seront élevés et plus le déficit sera considérable. Sa ligne de conduite porte donc à coup sûr en elle-même le principe de son propre échec. Il y aura des déficits, mais ce seront des déficits résultant d'un mauvais calcul, et qui engendreront une économie anémique au lieu d'une économie dynamique. Mais il y a toujours eu, et je le sais depuis longtemps, dans notre pays des hommes qui, à l'instar des Bourbons, ne peuvent rien apprendre ni rien oublier.

Les démagogues et les banquiers dépourvus d'imagination confondent toujours la gestion de l'État avec leur comptabilité particulière et assimilent les déficits du gouvernement à leurs dettes personnelles. Cela, il va sans dire, est un non-sens pur et simple démagogiquement exploité, dans leur jargon, par les créditistes et prêché en puritains par les grands prêtres de la finance qui, comme tant d'autres, ne pratiquent pas eux-mêmes ce qu'ils prêchent. Le fait est que le financement déficitaire planifié est aussi essentiel qu'il est indispensable à la relance d'une économie fléchissante et à la reprise d'une économie en stagnation. Je vous ferai grâce de toute analyse théorique de cette déclaration. Voici tout simplement des faits d'actualité.

Depuis quelques années, nous sommes tous émerveillés des progrès économiques réalisés par certains pays de l'Europe occidentale. Nous avons reçu des rapports sur leur taux de croissance. Ils sont renversants, surtout quand on songe que, dans nombre de ces pays, la guerre avait porté de durs coups à l'industrie et à l'économie et qu'il a fallu tout recommencer à zéro avec, bien entendu, l'assistance des États-Unis en particulier.

Quelle a été la situation budgétaire de ces pays de l'Europe de l'Ouest? La France a eu des déficits budgétaires chaque année durant toutes les années cinquante; l'Angleterre en a eu de 1951 à 1961; l'Allemagne de l'Ouest, pour quatre des cinq dernières années; l'Italie, de 1950 à 1961 à l'exception d'une année; la Suède, chaque année sauf une depuis 1950; l'Autriche pendant toutes les années cinquante. La différence entre leurs déficits et le nôtre c'est qu'eux les avaient prévus à dessein pour aider à l'expansion de leurs économies. Au lieu d'être ruinés, la plupart de ces pays ont enregistré une rapide expansion, une augmentation rapide et soutenue des salaires et des niveaux de vie et le plein emploi. En fait, certains ont même souffert d'une pénurie de main-d'œuvre, ce qui ne s'est pas produit au Canada depuis la fin de la dernière guerre.

Bref, essayer d'équilibrer le budget est pure folie en période de chômage intense où l'équipement industriel ne travaille pas à plein et notre activité économie est presque stationnaire. Il est manifeste que notre pays doit, à l'heure actuelle, produire plus, pas moins. Mais la maladie est contagieuse. En écoutant les récents discours des porte-parole du parti libéral, j'ai constaté qu'eux aussi préconisent un budget équilibré. Je demande à la Chambre de rejeter immédiatement cette idée surannée et néfaste.

Il est clair, par conséquent, que nous ne pouvons pas avoir beaucoup de considération pour le gouvernement actuel. Nous n'en avons pas non plus. A notre avis, il s'est constamment montré incompétent, inefficace, indécis et maladroit. Mais qu'on ne se méprenne pas; nous de ce côté-ci de la Chambre n'avons aucune considération non plus pour l'opposition libérale. A notre avis, depuis sa défaite de 1957, elle n'a pas changé sa position. Juste avant sa défaite, elle a cédé un important service d'utilité publique à des Américains et bafoué les droits du Parlement. Pas une fois ils n'ont témoigné de repentir; ils ne se sont

jamais départis non plus de leur arrogance d'alors.

En outre, au cours des dernières années, on a vu que les libéraux n'étaient pas de ceux à qui on pouvait se fier. J'ai entendu le chef de l'opposition officielle et le député de Davenport, qui m'a précédé, parler avec enthousiasme de la nécessité d'un régime médical au Canada. En Saskatchewan, c'est le gouvernement PSD-NPD, sans l'aide de personne d'autre, qui a lutté en Saskatchewan pour un régime médical au Canada. Il a eu gain de cause en Saskatchewan malgré la lâche et vicieuse opposition du parti libéral sous la direction de Ross Thatcher, appuyé par un des voisins du député de Davenport dans cette Chambre.

Je voudrais aussi rappeler à la Chambre le programme médical que le parti libéral a annoncé fort à propos au cours de la dernière campagne électorale. Je répète ce que j'ai dit à l'époque; c'est un trompe-l'œil de la plus belle espèce, une abdication éhontée devant le corps médical organisé. Voyons ce qu'on offre dans ce programme. Les personnes âgées et celles qui touchent une pension n'auront rien à payer pour les services médicaux. «Le programme est destiné à certaines personnes âgées», voilà les mots que l'on a employés, j'en suis sûr. On ne s'est jamais donné la peine d'expliquer de quelles personnes âgées il s'agissait. J'ai toujours présumé qu'il y aurait une espèce d'évaluation des ressources. Les jeunes de moins de seize ans recevront aussi les services médicaux gratuitement. Le reste de la collectivité, soit le groupe qui se situe entre les jeunes de 16 ans et les vieillards touchant la pension de vieillesse, devra, si je me souviens bien de ce qu'on a dit, acquitter un montant bien inférieur à la moitié du coût des services médicaux; l'État acquittera vraisemblablement plus de la moitié. Le travailleur qui gagne annuellement entre $3,000 et $4,000, dont la famille peut être victime d'une grave maladie et qui devrait payer une facture de médecin allant de $1,500 à $2,000, se trouvera vraiment aidé par ce programme quand on lui demandera d'acquitter la moitié de ce coût.

Ce sont ces raisons, monsieur l'Orateur, qui nous ont amenés à conclure que la soif indécente de pouvoir manifestée par le parti libéral lorsqu'il a annoncé la présentation d'une motion de censure même avant la réunion des Chambres, témoignait et témoigne encore d'un manque absolu de sérieux. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que si quelqu'un reprochait sa pauvreté au discours du trône il critiquerait aussi l'absence de toute proposition constructive de la part du chef de l'opposition qui, dans un discours de trois heures (certains d'entre nous l'ont chronométré), n'a consacré que 18 minutes à énoncer des propositions constructives.

L'hon. M. Hellyer: Allez-y de vos propositions constructives, il ne vous reste que très peu de temps.

M. Lewis: Je n'ai rien entendu des commentaires de l'honorable député, mais cela vaut peut-être mieux ainsi. Je voudrais vous faire part, monsieur l'Orateur, de mon intention de proposer, avant la levée de la séance à 1 heure, un sous-amendement à la motion dont la Chambre est saisie; avec l'appui de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett), j'en fais maintenant la proposition:

Que l'amendement soit modifié par l'insertion, après le mot «Excellence», de ce qui suit: «n'ayant pas proposé une planification économique qui conduise à l'expansion économique et au plein emploi».

L'amendement se lirait donc ainsi qu'il suit:

Nous affirmons respectivement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence, n'ayant pas proposé une planification économique qui conduise à l'expansion économique et au plein emploi, ne jouissent pas de la confiance de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit maintes fois aux libéraux, ces derniers mois, et je leur répète encore aujourd'hui que, par le temps qui court, on dirait à les entendre qu'ils ont quitté le pouvoir il y a cinquante ans au lieu de cinq. Je vous dis qu'il n'est guère de politiques au Canada, tant intérieures qu'extérieures, poursuivies par le gouvernement actuel, qui ne prennent racine dans les gestes du gouvernement libéral qui l'a précédé.

Il ne fait aucun doute que les difficultés économiques et financières que nous traversons aujourd'hui sont nées, comme l'affirmeront tous ceux qui s'y connaissent en histoire économique, de la vague d'investissements irréfléchis et sans contrôle qui a déferlé de 1955 à 1957. Cette période de grande activité spéculative, qui n'avait fait l'objet d'aucun contrôle, a alors amené le resserrement du crédit. Les taux élevés d'intérêt—je le rappelle au chef de l'opposition officielle—ne sont pas l'œuvre des conservateurs. De fait, c'est le gouvernement dont il faisait partie qui en est responsable. Je connais bon nombre de Canadiens qui ont voté pour les conservateurs en 1957—je ne briguais pas alors les suffrages—exactement parce qu'ils imputaient aux libéraux le chômage et le marasme où se trouvaient les affaires à cause des taux élevés d'intérêt.

L'hon. M. Starr: Et le resserrement du crédit.

M. Lewis: Oui, c'est juste. L'essor non planifié de ces années a engendré des conditions qui ne pouvaient que dégénérer en une récession, comme quiconque ayant suivi les courbes économiques aurait pu le prédire. Une

partie importante de notre production était concentrée dans la fabrication de biens de consommation durables qui ont encombré le marché. D'énormes inventaires s'accumulaient sur tous les points du pays. La récession cyclique habituelle était aussi inévitable que le passage du jour à la nuit. Il est vrai que le présent gouvernement a commis des bévues encore plus graves que ses prédécesseurs, mais je tiens absolument à dire, monsieur l'Orateur, que les braves discours des libéraux aujourd'hui sont en contraste flagrant avec leurs gestes néfastes d'hier.

Monsieur l'Orateur, vu que j'ai fini d'exposer cette idée, pourrais-je signaler qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, à la fin de la séance précédente, je rappelais que la prospérité inattendue de 1955, 1956 et 1957 ne pouvait manquer d'être suivie d'une période de régression. Une autre chose est survenue durant ces deux ou trois années: la valeur du dollar canadien a monté. Pendant quelques années, notre dollar s'est vendu à prime, ce qui a eu des répercussions désastreuses pour nos exportations. Enfin, comme tout le monde à la Chambre et les étudiants à l'extérieur le savent, il y a 18 mois, le gouvernement a commencé à jouer avec le dollar afin d'en faire baisser le prix; plus le jeu se prolongeait, plus il était facile pour les spéculateurs d'entrer dans la partie jusqu'au moment où les choses ont pris une allure de crise le printemps dernier.

J'ajouterai que la dévaluation du dollar était peut-être nécessaire et inévitable dans les circonstances ambiantes. Toutefois, à mon avis, on a tout à fait tort de geler la valeur du dollar. Ce qui suscite le plus d'objections au gel ou à l'immobilisation du taux du change c'est, bien entendu, le fait que le gouvernement se voit obligé d'imposer au pays une politique de restriction à seule fin de maintenir un taux, et cela même devient de plus en plus difficile évidemment.

Je le répète, je n'ai pas l'intention de me lancer dans un exposé théorique. Cela ne veut pas dire que tout me soit clair, mais je crois comprendre certains aspects de la question. Qu'il me suffise de rappeler aux députés que le taux fixe actuel du change ressemble pas mal à ce qu'était l'ancien étalon-or; tout comme il fallait que les pays du monde se débarrassent de l'étalon-or, parce qu'il restreignait et limitait leur activité, ainsi devient-il maintenant nécessaire pour le Canada de se débarrasser du taux fixe du change. Ainsi donc, aux programmes que j'ai exposés tantôt, j'ajouterai que nous devons libérer notre cours du change afin qu'il s'établisse au meilleur niveau compatible avec l'expansion économique et le plein emploi.

Une partie du programme, bien entendu, doit toujours favoriser l'expansion de nos exportations car, au fond, c'est la meilleure façon d'atteindre l'équilibre des paiements et d'éviter le déséquilibre des problèmes commerciaux. Il ne m'appartient pas, d'ailleurs je n'en ai pas le temps, de parler en détail du problème de l'exportation. Toutefois, je tiens à exprimer certaines idées que le Canada ferait bien de mettre en pratique, je pense. Premièrement, je rappelle à la Chambre que l'Afrique et l'Asie, ainsi que les nouvelles nations du monde, nous ouvrent des débouchés prometteurs et illimités. Si nous avions assez d'imagination, nous pourrions tirer avantage de ces marchés en accordant des crédits à long terme à de faibles taux d'intérêt. Il faut songer à subventionner l'exportation, surtout quand il s'agit de l'industrie secondaire de fabrication. Nous devrions aussi consacrer beaucoup d'énergie et de capitaux aux recherches, afin de voir si le Canada peut produire d'autres marchandises. Je pense à des marchandises qui, par leur qualité ou pour quelque autre raison, pourraient être produites en vue d'un marché de peu d'envergure, comme le Canada, et être aussi acheminées vers l'étranger.

Enfin, monsieur l'Orateur—et voilà ce qui importe le plus—nous devrions sans tarder ébaucher des négociations avec le Royaume-Uni, les États-Unis, le Marché commun et les autres membres du Commonwealth qui préconisent une libéralisation des échanges commerciaux entre les continents intéressés. Cela nous permettrait d'élargir nos exportations.

Toutes ces mesures doivent s'intégrer à un plan d'ensemble bien conçu et bien coordonné. Voilà surtout ce que j'ai voulu faire comprendre aux députés, monsieur l'Orateur. Elles doivent faire partie d'un programme d'action intégré et coordonné, visant tous nos problèmes économiques. Sans cette coordination, il se peut fort bien qu'une initiative en étouffe une autre. C'est pourquoi la planification est l'élément essentiel de toute ligne de conduite efficace.

Ainsi que l'a signalé l'autre jour le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge), notre leader parlementaire, on avait l'habitude d'attacher au terme «planification» un sens péjoratif. Mais aujourd'hui, c'est un mot qui est en vogue. Il l'est tellement, en réalité, que le gouvernement et l'opposition officielle se disputent l'honneur d'avoir la première fois formulé une proposition axée sur

la planification. Ils oublient de remonter le cours de l'histoire pour trouver la source authentique de la planification. Mais cela est sans importance. Ce qui compte réellement, c'est que les gens de tous les pays du monde voient dans la planification économique et sociale un élément essentiel en notre société moderne, faite d'un réseau complexe d'interdépendances. On a mentionné à la Chambre le rapport d'une mission du Conseil national de la productivité envoyée dans six pays d'Europe. D'après le rapport, les membres de cette mission sont revenus avec la ferme conviction qu'il importe de pratiquer la planification chez nous. Seuls ceux qui sont aveuglés par des préjugés désuets et ceux qui se glorifient de leur ignorance peuvent encore prétendre qu'une économie peut connaître une saine expansion, de nos jours, sans une intervention active et directe, des mises de fond et une direction de la part du gouvernement.

Je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que les pays occidentaux ont très peu de temps à perdre. Au moment où nous sommes ici en train de discuter, des événements décisifs se produisent un peu partout dans le monde. Les incidents qui sont survenus ces jours derniers sur notre continent nous attristent tous ou devraient nous attrister, si l'on songe surtout que de jeunes étudiants d'université puissent se comporter aussi brutalement et montrer autant de mépris pour les principes fondamentaux de morale en ce qui touche la dignité et l'égalité de l'homme. Il se passe en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique, des événements qui modifient l'avenir même de l'humanité. J'estime que, jusqu'à présent, le combat entre le régime totalitaire communiste et nos démocraties de l'Ouest ne nous a pas été entièrement favorable. S'il en est ainsi, d'après moi, c'est que trop souvent nous nous laissons guider par des idées surannées, des institutions insuffisantes, la concentration du pouvoir aux mains d'un petit nombre et des programmes désuets.

Nous devons, monsieur l'Orateur, libérer notre monde occidental de ces obstacles. Nous devons nous en débarrasser et faire de la démocratie une arme puissante dans la lutte contre la pauvreté, les préjugés et l'ignorance. Nous devons répondre courageusement et promptement aux besoins de notre pays et aux cris angoissés d'un monde révolté contre l'oppression de l'homme par ses semblables. Notre pays a un rôle à jouer dans tout cela, et ce rôle est important.

Voilà, à mon sens, en quoi consiste le défi. A l'occasion du premier discours que je prononce dans cette enceinte, j'espère vivement que nous aurons la sagesse et le courage de relever ce défi avant qu'il ne soit trop tard.

[M. Lewis.]

(Texte)

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette infiniment de dire aux honorables députés qui aimeraient poser des questions à l'honorable député qui vient de finir son discours, qu'ils ne peuvent le faire parce que son temps de parole expirait au moment même où il a terminé son discours.

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je fais miennes les félicitations que les autres participants à ce débat ont adressées aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. A mon sens, ils se sont bien acquittés de leur fonction, ce dont tous les honorables députés conviendront, j'en suis sûr. Puissent-ils voir leur séjour au Parlement couronné de succès!

Je voudrais dire un mot du sous-amendement. Lorsque les honorables députés qui siègent à notre droite parlent de planification, économique ou autre, ils entendent ce mot au sens socialiste, qui recouvre un concept totalement différent du crédo d'une libre démocratie. La planification au sens socialiste, monsieur l'Orateur, ne signifie rien d'autre que l'enrégimentation. Qu'on l'appelle comme on voudra, roulement, enrégimentation, etc., cela revient à dire qu'il faut faire ce que le gouvernement décide, sinon gare!

Une voix: Absurde!

L'hon. M. Starr: Lorsqu'ils parlent d'une planification propre à influer sur le fonctionnement de l'industrie et du travail par tout le pays, il ne s'agit sûrement pas de programmes dont l'application dépasserait leur autorité. Je ne fais que signaler la chose à l'attention de la Chambre, monsieur l'Orateur, notamment à l'attention des honorables vis-à-vis qui ont applaudi si vigoureusement plus tôt dans la journée, lorsque le sous-amendement a été présenté, afin qu'ils sachent exactement à quoi ils applaudissaient.

J'aimerais parler pendant quelques instants d'une chose que les Canadiens et moi-même avons remarquée depuis 1957, savoir que l'objectif principal du parti libéral, à la Chambre, a été de perdre le premier ministre afin de reprendre le pouvoir. Ils ne peuvent pas le nier.

L'hon. M. Chevrier: Sottises!

L'hon. M. Starr: Il a été manifeste tout au long des cinq dernières années qu'afin de reprendre le pouvoir l'objectif principal des libéraux a été de dégrader l'image de ce grand homme qui a plus fait, pendant la durée de son mandat, qu'aucun autre premier ministre dans l'histoire du Canada. Ces attaques n'ont pas perdu de leur intensité. Peu

importe l'état de l'économie et le tort qui pourrait s'ensuivre pour l'économie et pour le premier ministre lui-même, pourvu qu'ils reprennent le pouvoir ils auront recours à toutes les manigances qu'il leur est possible d'employer.

Quant à la situation du change étranger, ils disent que le premier ministre a trompé les Canadiens et qu'il est coupable de manœuvres frauduleuses.

L'hon. M. Pickersgill: C'est un fait.

L'hon. M. Starr: Le premier ministre a rétabli les faits dans son discours l'autre jour. Aujourd'hui, le député de Davenport a pris la parole. Nous qui avions lu ses ouvrages, qui l'avons considéré comme le planificateur économique du parti libéral, nous nous attendions à plus que ce qu'il nous a offert. Le but qu'il s'est fixé pour son premier discours était d'essayer de démentir certaines des vérités que le premier ministre a exposées au peuple du Canada et à la Chambre des communes l'autre jour. Ces manœuvres, ces attaques, ces accusations de tromperie, de fraude et de maladministration de l'économie canadienne sont les plus basses que le parti libéral se soit permises ces dernières années; elles sont sans précédent dans l'histoire de la Chambre.

Quelle est la doctrine actuelle du parti libéral? Le chef de l'opposition en trois heures et demie n'a présenté que deux vétustes éléments usés de son programme. Il a remis sur le tapis le plan national de santé que son parti promet à la population du pays depuis 1919 sans avoir jamais eu l'intention de l'adopter. Les libéraux n'ont pas davantage l'intention de réaliser ce plan aujourd'hui. Nous avons institué une commission royale pour étudier les arguments en faveur et contre pareil plan, afin d'agir de façon démocratique.

L'hon. M. Martin: Indécision!

L'hon. M. Starr: Ensuite, ces messieurs nous présentent un autre projet qu'ils ont emprunté au Crédit social. Après s'être ravisés, ils se proposent maintenant de verser des allocations familiales aux enfants de 16 à 21 ans. Voilà toute la substance de leur programme. Le chef de l'opposition avait le devoir d'exposer en entier les articles de son programme au cours des trois heures et demie qu'il a consacrées à son discours. Il n'avait pas le droit de laisser ce soin à l'un de ses tenants d'arrière-ban. Nous n'avons rien appris encore, car le député de Davenport, malgré l'occasion qu'il en a eue, n'a rien révélé de nouveau si ce n'est des choses que le gouvernement actuel accomplit déjà depuis quelques années.

Le discours du député de Davenport m'a étonné, car depuis quelques années, je le répète, les Canadiens sont au courant de ses idées et de ses principes en matière d'économie, qu'il a énoncés tout d'abord dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, et plus récemment dans les discours qu'il a prononcés au cours de la campagne électorale, ainsi que dans son ouvrage paru dernièrement et intitulé *Troubled Canada*, qui fait peut-être encore plus autorité. J'ai un exemplaire de ce livre et je note qu'il a une reliure noire de très bon goût, ce qui dénote bien, à mon avis, la tournure d'esprit du parti libéral.

Je pense que ses premiers travaux l'ont inspiré dans la rédaction de cet ouvrage intitulé «*Troubled Canada*». A mon avis, il aurait mieux fait de l'intituler «*Troubled Liberals*». J'ai bien l'intention de commenter les idées qui y sont exposées, dont certaines paraissent plutôt d'ordre politique qu'économique. Néanmoins, n'est-il pas intéressant de constater que, dans le chapitre consacré à ce que l'auteur appelle un programme concret d'expansion, l'un des principaux articles de ce programme concret est l'augmentation des immobilisations du secteur public?

En 1956, les dépenses du gouvernement fédéral ont atteint 5,034 millions ou 16.5 p. 100 du produit national brut. Au cours du premier trimestre de 1962, elles se sont élevées à 7,476 millions ou, compte tenu des facteurs saisonniers, 19.4 p. 100 du produit national brut. L'honorable député d'York-Sud a déclaré ce matin que le produit national brut par habitant avait diminué depuis 1957. En réalité, et je suis surpris de voir des députés faire des affirmations gratuites, il a augmenté de $65 par habitant. De $1,913 par personne en 1957, il était passé à $1,978 pour le deuxième trimestre de 1962.

Une voix: En valeur réelle?

L'hon. M. Starr: Oui.

L'hon. M. Martin: Non, pas en valeur réelle.

L'hon. M. Starr: Je n'ai qu'une demi-heure. J'écouterai avec plaisir les interpellations si les députés veulent bien m'accorder plus de temps pour me permettre de terminer mon discours. Si c'est convenu, je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions.

Ces faits témoignent certes d'une augmentation des dépenses d'immobilisation du gouvernement fédéral. Dans son livre, le député en parle comme d'une mesure de première importance pour faire diminuer le chômage. Il croit nous apprendre quelque chose lorsqu'il dit que c'est ainsi qu'on fait des placements d'ordre social. Plus que tout autre, le présent gouvernement s'est occupé de construction domiciliaire, d'élimination des taudis, de rénovation urbaine, d'aide aux municipalités, d'élimination des eaux-vannes, de

la construction d'écoles, de l'aide aux universités, et quoi encore. Après avoir lu le discours du trône, ils prétendent n'y avoir rien trouvé. Or, le discours du trône renferme toutes les mesures dont il était question dans leur programme électoral; c'est pourquoi il ne leur reste plus que deux choses peu originales à proposer.

Nous avons eu une foule de dépenses à une échelle qui n'avait jamais été atteinte auparavant dans ce domaine. Voilà qui explique en partie les déficits que nous avons connus. Je remarque également que l'honorable représentant de Davenport ne propose pas que nous réduisions ces dépenses. Il en propose de nouvelles. Permettez-moi de lui dire que nous y verrons en temps et lieu, comme nous l'avons toujours fait.

Dans ce livre magnifique «*Troubled Canada*» où l'auteur rectifie maintes idées exprimées dans sa première œuvre, il parle du moyen de procurer 100,000 nouveaux emplois grâce au programme municipal de travaux d'hiver. Nous le faisons depuis quatre ans. Je lui dirai que lorsqu'il a énoncé l'idée selon laquelle il fallait procurer 100,000 emplois, il était un peu mesquin à cet égard, car l'hiver dernier, nous avons procuré des emplois à 150,000 Canadiens. Depuis l'inauguration de ce programme, on a dépensé plus de 800 millions de dollars en travaux municipaux, ce qui a fourni au delà de 360,000 emplois aux Canadiens.

Dans son livre «*Troubled Canada*», l'auteur déclare qu'il y a lieu de stimuler l'industrie. Ceux qui ont écouté le discours qu'a prononcé hier mon collègue, l'honorable ministre du Commerce, se sont rendu compte que le gouvernement actuel ouvre la voie à cet égard. Il est intéressant, aussi, de remarquer ce qu'a écrit l'honorable député de Davenport dans son livre, au sujet du régime des déficits. Voici le texte:

> Les déficits sont défendables et parfois nécessaires en périodes de chômage massif ou de forte régression économique. Mais il faut prendre des mesures positives pour mettre fin le plus tôt possible à un tel état de choses, puis équilibrer le budget; sinon on s'expose à l'inflation, ce qu'aucun gouvernement responsable ne peut envisager.

C'est exactement ce que nous pratiquons, monsieur l'Orateur, mais c'est à l'opposé de ce qu'il a dit aujourd'hui. Il devra écrire un autre bouquin. Le volume «*Troubled Canada*» renferme un autre paragraphe intéressant que j'aimerais citer:

> Le fait qu'au cours de la dernière décennie le nombre des emplois n'a augmenté en moyenne que de 100,000 par année, soit d'environ la moitié du nombre d'emplois qu'il faut trouver d'ici cinq ans, nous donne une idée de l'importance du problème.

Monsieur l'Orateur, la décennie dont parlait l'auteur et au cours de laquelle le nombre des emplois n'a augmenté que de 100,000 par année, doit avoir été l'âge d'or dont les libéraux nous parlent tout le temps et à laquelle le chef de l'opposition officielle se plaît tellement à faire allusion dans ses discours. Je me permets de vous informer, monsieur l'Orateur, et d'informer également les membres de la Chambre, que nous avons maintenant, grâce à la politique appliquée par le présent gouvernement, réussi à doubler le rythme de l'expansion et de la création des nouveaux emplois. En ce moment, nous produisons 200,000 nouvelles positions par an. C'est ce qu'ils annoncent vouloir faire quand ils arriveront au pouvoir. Or, nous le faisons dès maintenant. C'est maintenant que les choses se passent ainsi, et non dans deux ou trois ans. Ce rythme d'expansion s'accroîtra encore à la suite des mesures qui sont prévues dans le discours du trône et qui seront présentées au Parlement au cours de la présente session.

Le discours du trône a fait connaître au Parlement une série de mesures ayant pour objectif de favoriser l'expansion économique de notre pays, ainsi que la création de nouveaux emplois pour les Canadiens. Voilà ce que nous nous efforçons tous d'obtenir. Et ce sont là les mesures que nous prenons pour y parvenir et accélérer les efforts actuels. Les dispositions envisagées complètent les mesures déjà présentées à un Parlement précédent et qui ont eu pour résultat, en 1962, une moyenne d'emploi constamment plus élevée qu'en 1960 ou 1961.

L'hon. M. Martin: Et le chômage?

L'hon. M. Starr: En même temps, le produit national brut, mesure de la croissance économique, s'élève à plus de 8 p. 100 de plus que l'an dernier. C'est là, comme en conviendra l'honorable député de Davenport, un indice des plus importants du progrès économique. Le chef de l'opposition nous le citait souvent naguère, mais depuis qu'il est de 8 p. 100 plus haut que l'année dernière, on n'en entend plus parler autant.

Dans le rapport très intéressant que la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada rédigé sous la direction de l'honorable député de Davenport, il est prédit qu'en 1965 le produit national brut aura atteint environ 39.5 milliards. En fait, il a atteint 39.4 milliards, non pas en 1965, mais au cours du deuxième trimestre de 1962.

Je ne dispose que d'une demi-heure. J'ai demandé la permission de parler plus longtemps, mais l'opposition n'a pas voulu. Nous sommes trois ans en avance sur cette prévision grâce aux mesures adoptées par le gouvernement au cours de ce que le chef de l'opposition appelle les «années perdues». Sans doute songe-t-il à l'époque où son parti

était au pouvoir. J'aimerais signaler en outre que les dépenses des consommateurs s'élèvent à quelque 25.4 milliards, contre 14.3 milliards en 1955, et que le revenu personnel, au cours du deuxième trimestre de 1962, a atteint la somme de 30.4 millions.

Parlons maintenant de l'embauche. Depuis le premier trimestre de 1961, le nombre des emplois a connu une progression constante et marquée. L'année dernière, nous avons établi un record avec 6,049,000 personnes au travail et il y a eu une nouvelle augmentation sensible cette année. En 1961, il y avait en moyenne 94,000 emplois de plus qu'en 1960, et pour les huit premiers mois de cette année, 197,000 de plus que pour la période correspondante de 1961.

Au cours de l'été, 268,000 jeunes sont entrés sur le marché du travail et c'est un nombre record pour cette période de l'année. Jamais le marché du travail n'avait été appelé à en absorber un aussi grand nombre, mais malgré ce fait, on a calculé que le nombre total des chômeurs, pour le mois d'août, s'établissait à 280,000, soit 43,000 de moins qu'il y a un an.

L'hon. M. Martin: C'est encore trop.

L'hon. M. Starr: Les 43,000 de moins sont presque tous d'anciens chômeurs. Les députés qui lisent les rapports du Bureau fédéral de la statistique savent que le taux du chômage était de 4.1 p. 100 en août comparativement à 4.8 p. 100 un an plus tôt. Si encourageante que puisse être cette amélioration, nul ne sera satisfait tant que le chômage ne sera pas réduit à son niveau le plus bas possible.

On a émis divers avis au sujet de ce qui constitue le plein emploi dans une économie et je voudrais me référer encore une fois au rapport publié sous la présidence du représentant de Davenport. Voici ce que dit le rapport:

> Dans une économie libre et dynamique où l'on peut à volonté changer d'emploi et se déplacer d'un lieu à l'autre et où les produits, les méthodes de production et les besoins du consommateur ne cessent de se modifier, il y aura toujours des travailleurs momentanément inoccupés. C'est un fait inéluctable et qui concourt à conserver à l'économie sa souplesse et à aider les travailleurs à chercher un meilleur emploi dans d'autres activités et dans un endroit différent. Ce chômage, nous l'appellerons frictionnel. S'il n'existait pas, c'est-à-dire si toute la population active était toujours occupée, hypothèse purement théorique il va sans dire, la poussée inflationniste serait irrésistible...

Plus loin on lit:

> Pour bien des gens, la menace d'une grave inflation continuera de planer sur le pays si le chômage frictionnel n'immobilise que 3 p. 100 en moyenne de la population active, et d'autant plus que ce pourcentage comprend le chômage saisonnier qui, à cause de notre climat, est forcément plus élevé au Canada que dans certains pays. Ces craintes sont peut-être fondées. Voici ce qu'affirmait le professeur Neil H. Jacoby, ancien membre du *Council of Economic Advisers* du président Eisenhower: «De l'avis unanime des économistes américains, il y a plein emploi à toutes fins pratiques aux États-Unis lorsque 96 p. 100 des travailleurs sont occupés et que 4 p. 100 sont en train de changer d'emploi. (Beaucoup croient que les pourcentages se rapprochent davantage de 95 et 5 p. 100).

Je signale cela à l'attention des députés et, je le répète, ce rapport a été rédigé sous la présidence de l'honorable député de Davenport.

La main-d'œuvre agricole a baissé de 107,000 depuis 1957, ce qui représente le prolongement d'une tendance qui se manifeste depuis la fin de la guerre. Le gouvernement étudie sérieusement cette tendance persistante.

Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, traitera de ce sujet. Quant à moi, je tiens à préciser, comme l'a annoncé le discours du trône, que des mesures sont prises pour examiner la possibilité d'établir, de concert avec les provinces, un programme national d'apprentissage agricole. A cette fin, il se tiendra une conférence le 17 octobre.

L'emploi dans l'industrie des services a continué d'augmenter. Cette industrie compte en moyenne 428,000 employés de plus qu'il y a cinq ans. Je tiens à souligner que c'est là la moyenne et non le sommet. Ces progrès importants dans le domaine de l'emploi arrivent à un moment où la production générale a atteint le niveau le plus élevé depuis cinq ans.

Quelle est la situation dans les diverses régions? Voilà une question intéressante à examiner. En août, le chômage pour l'ensemble du Canada constituait 4.1 p. 100 de l'effectif ouvrier; dans les Prairies et en Ontario, il était beaucoup plus bas. Dans les Prairies, par exemple, il était de 1.8 p. 100 de l'effectif ouvrier.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Starr: C'est dire que, dans les trois provinces des Prairies, 1.8 p. 100 seulement de tous les effectifs ouvriers étaient sans emploi et se cherchaient du travail. En Ontario, qui compte le tiers de la population canadienne et qui est une province fortement industrialisée, 3.6 p. 100 des effectifs ouvriers étaient sans travail. C'est dans les provinces Maritimes que le chômage était le plus grave; il frappait 6.4 p. 100 de la main-d'œuvre.

L'hon. M. Martin: Et 14 p. 100 en hiver.

L'hon. M. Starr: Dans la province de Québec, le niveau du chômage atteignait 5.1 p. 100 et en Colombie-Britannique, 5 p. 100. Si je donne ces chiffres, c'est parce que nombre de personnes ne prennent pas la peine d'aller aux renseignements.

L'hon. M. Martin: L'important, c'est le niveau que le chômage a atteint l'hiver dernier.

L'hon. M. Starr: Certains de ceux qui ont pris la parole, dont le chef de l'opposition, ont fait allusion au rapport qui a été présenté par le comité auquel le président Kennedy a demandé d'étudier les statistiques relatives au chômage et à l'emploi. On a signalé que, d'après le rapport, le niveau du chômage a été plus élevé au Canada que dans tout autre pays industriel, en 1960. Parmi les pays mentionnés se trouvaient la France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, la Suède et le Japon. Je signalerai simplement que le salaire moyen dans ces pays laisse beaucoup à désirer par rapport aux normes canadiennes. Ayant entendu dire aux députés à ma droite que c'était là le genre d'économie que nous devrions appliquer au Canada...

Une voix: Bravo!

L'hon. M. Starr: Voyez-vous, ils l'approuvent. Je signalerai que le salaire moyen au Canada était de $1.78 l'heure à ce moment-là. En Allemagne de l'Ouest, il était de 63c. l'heure; en France, de 44c.; en Suède, de $1.03 et au Japon, de 31c. Est-ce ainsi que l'opposition veut que nous obtenions le plein emploi au Canada? Est-ce à ces conditions-là? Voilà ce qu'ils ont applaudi.

Finalement, je tiens à rappeler à la Chambre que le rapport du comité de la main-d'œuvre du Sénat dit, entre autres choses, que les données statistiques sur le chômage, que publient les autres pays, à l'exception des États-Unis peut-être, ne se prêtent pas à la comparaison avec les nôtres parce qu'elles ont été compilées d'un point de vue différent, en employant d'autres étalons.

Les députés n'ignorent pas que le discours du trône a laissé prévoir des mesures législatives devant remédier au résultat des modifications de nature technique intervenues dans l'industrie. Certains députés de l'opposition ont déclaré que le discours du trône ne contenait rien. Mais même les députés socialistes doivent convenir qu'il faut faire quelque chose pour les travailleurs qui sont congédiés à cause des changements attribuables à l'automatisation. C'est le premier effort que n'importe quel gouvernement au monde doit faire pour résoudre ce problème, et pourtant nos adversaires prétendent qu'il n'y a rien à ce propos dans le discours du trône. Ils parlent de la nécessité d'un programme de formation. Eh bien! c'est précisément ce programme que nous proposons. C'est parce que nous avons reconnu la nécessité de l'instruction technique au Canada que nous sommes à construire 400 nouvelles écoles et des rajouts à d'autres écoles déjà existantes. Nos adversaires ont oublié que le gouvernement fédéral affecte 267 millions de dollars à ces écoles afin qu'une instruction technique puisse être assurée à plus de 130,000 Canadiens, jeunes et moins jeunes. Ils prétendent que nous ne faisons rien à ce propos...

L'hon. M. Martin: C'est tout simplement parce que nous vous y avons poussés.

L'hon. M. Starr: Il ne restait plus rien à faire dans ce domaine. C'est pourquoi ils y ont renoncé dans leur programme électoral.

En terminant, qu'il me soit permis de dire que nous entendons des prophéties de malheur depuis déjà cinq ans. Or, grâce aux mesures que le gouvernement actuel a prises, ces prophéties ne se sont pas réalisées. Je présume que les gens s'étonneraient si les membres de l'opposition ne critiquaient pas les propositions du discours du trône car, somme toute, c'est là le rôle de l'opposition. Tant excellentes que soient nos mesures, l'opposition ne leur reconnaîtrait rien de bon. Cependant, indépendamment de ce que les honorables vis-à-vis et ceux qui siègent à ma droite puissent dire, à ce propos, les mesures annoncées dans le discours du trône rendent ces prophéties de malheur encore plus difficiles de réalisation. Par conséquent, établissons un moratoire sur les appels au désastre, et, pour la durée de la présente session, occupons-nous des affaires publiques d'une façon positive et constructive.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question au ministre, comme il a dit que nous pourrions le faire à la fin de son discours très intéressant?

M. l'Orateur: Je regrette que, comme dans le cas de l'honorable député d'York-Sud, l'honorable ministre ait épuisé son temps de parole; à moins que la Chambre ne consente à l'unanimité à ce que le ministre poursuive ses observations, je regrette que nous ne puissions écouter la question que l'honorable député veut poser.

Des voix: D'accord!

Une voix: Au suivant.

(Texte)

L'hon. M. Martin: Au moins, j'ai essayé.

M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour la marque de confiance que vous ont témoignée les députés en vous demandant de présider à leurs délibérations.

Je félicite également celui qui vient de vous remplacer au fauteuil et qui, nonobstant son jeune âge, s'est vu confier le poste important d'Orateur suppléant.

Qu'il me soit aussi permis de rendre hommage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent). Ils méritent notre admiration pour avoir réussi à nous présenter de très intéressants exposés, en s'inspirant d'un discours du trône aussi laconique que celui que nous avons entendu jeudi dernier.

Le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a reproché au chef de l'opposition (M. Pearson) de ne pas avoir profité de l'occasion qui lui était offerte lundi dernier pour nous parler d'agriculture. C'est exact, il n'en a pas parlé. Ce n'est cependant pas parce que l'opposition se désintéresse de l'agriculture. Bien au contraire!

En effet, monsieur l'Orateur, il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme du parti libéral pour constater que l'agriculture constitue une de ses principales préoccupations.

Si le chef du parti libéral n'a pas traité lui-même de cette question, c'est qu'il peut compter sur la collaboration de ses députés, et qu'il fait confiance même à ses plus jeunes collaborateurs pour traiter, en cette enceinte, d'un sujet aussi important que l'agriculture. Je le remercie de la confiance qu'il me témoigne. C'est un honneur qui rejaillit sur toute la population, en bonne partie agricole, de la très belle circonscription d'Argenteuil-Deux-Montagnes, et mes électeurs apprécieront d'autant plus cette marque de confiance qu'ils ont été représentés, en cette enceinte, par un député conservateur et muet, comme bien d'autres.

La Chambre a entendu hier un magistral exposé de la situation agricole, dans l'Ouest, par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue). Pour ma part, je tâcherai d'exposer quelques-uns des problèmes auxquels ont à faire face nos cultivateurs de l'Est. Je signalerai l'insouciance du gouvernement actuel en matière de politique agricole, pour faire connaître ensuite les solutions, ou du moins quelques-unes des solutions que le parti libéral préconise pour faire face à ces problèmes.

Le gouvernement constatera sans doute qu'au nombre de ces solutions, il y en a qui faisaient partie de nos programmes précédents, mais quoiqu'en pense l'honorable ministre du Travail (M. Starr), nous ne les abandonnerons pas tant qu'elles n'auront pas été sanctionnées par des lois que la Chambre adoptera, et bien plus tôt que le ministre ne le souhaite.

Monsieur l'Orateur, je représente une circonscription qui a souffert d'une façon toute particulière, depuis 1957, de l'insouciance du gouvernement en matière de politique agricole. La plupart des cultivateurs de chez nous sont des producteurs de lait, et ils ont à faire face, actuellement, à une crise sans précédent.

En effet, ils doivent investir des sommes considérables, d'abord pour se rendre propriétaires d'un fonds de terre, pour se munir de l'outillage nécessaire à l'exploitation de cette ferme, et acheter un troupeau qu'ils ont le souci d'améliorer constamment. L'installation de systèmes frigorifiques adéquats leur coûte extrêmement cher, et aujourd'hui, pour se conformer aux exigences des sociétés qui régissent la distribution du lait, ils doivent remplacer toutes leurs anciennes installations par des réservoirs frigorifiques que l'on appelle communément «Ball Tanks».

Monsieur l'Orateur, quel sort est réservé à nos cultivateurs pour leurs produits laitiers sur les marchés?

Nos cultivateurs sont à la merci d'un trust honteusement constitué pour les exploiter sans réserve.

En effet, les cultivateurs de la région économique de Montréal ne peuvent atteindre le marché de consommation que la métropole leur offre sans passer par l'entremise de quelques grandes laiteries, qui soumettent nos producteurs de lait à une espèce de contrat à sens unique qu'on appelle «quota». Je dis bien contrat à sens unique parce que, aux termes de cette entente, seul le producteur de lait a des obligations à remplir. Il s'engage à fournir régulièrement une certaine quantité de lait de première qualité, et cela sans interruption et sans baisse durant les douze mois de l'année.

Par contre, la laiterie peut accepter la livraison de la quantité de lait qui fait son affaire, et diriger l'excédent vers des postes d'écrémage, où l'on paie, tout au plus, $2 les 100 livres pour du lait de même qualité que celui qui est vendu pour consommation nature et pour lequel on paye au producteur environ $5 les 100 livres, pour ensuite le revendre au consommateur plus de $10 les 100 livres, sans tenir compte de l'opération qu'on a coutume d'appeler «baptisage», opération que les laiteries font subir à notre lait avec la plus grande satisfaction, vous vous l'imaginez bien.

Vous me direz, monsieur l'Orateur, le cultivateur n'a qu'à ajuster sa production en proportion du marché de consommation nature. Mais, attention! Ce n'est pas si simple que cela. Si le cultivateur, qui produit 20 bidons de lait par jour, dont la moitié est affectée à la préparation de la poudre de lait, s'avise de faire diminuer son «quota» à 10 bidons par jour, il verra tout bonnement aller cinq bidons au bon lait et cinq bidons continueront à prendre le chemin du poste d'écrémage.

Il est évident que les laiteries tiennent à l'existence des postes d'écrémage, et je ne crois pas que ce soit sans intérêt.

Il est d'urgente nécessité que le gouvernement fasse enquête sur ce cartel et qu'il prenne les dispositions nécessaires pour mettre fin à cette honteuse exploitation de nos producteurs de lait.

M. Bourbonnais: Vous demanderez ça à M. Lemoyne.

M. Drouin: Je ne tiens pas, monsieur l'Orateur, à être interrompu. Il ne m'est accordé, comme à mes amis d'en face, qu'une demi-heure pour traiter d'une question aussi importante.

Une voix: Cela ne nous intéresse pas, de toute façon!

M. Pigeon: Le problème relève de la province de Québec; la Commission de l'industrie laitière...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre!

Une voix: Asseyez-vous.

(Traduction)

M. l'Orateur: Je ne crois pas faire erreur en disant que le député prononce son premier discours à la Chambre et j'espère que les autres réputés voudront bien, selon la tradition, le laisser parler sans l'interrompre.

(Texte)

M. Drouin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

La Fédération des producteurs de lait avait raison, lors de son congrès tenu à Montréal en janvier 1962, de lancer un cri d'alarme.

Et l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm va avoir la réponse à son interpellation, même si je ne le fais pas volontairement, car dans un éditorial de *La Terre de Chez Nous*, publié le 24 janvier 1962, on déclarait ce qui suit:

> L'industrie laitière est dans le marasme. Elle est même menacée de catastrophe.

Et, un peu plus loin, alors que le journaliste fait la part des responsabilités, voici ce qu'il déclare, quant à la responsabilité du gouvernement fédéral:

> Et que faut-il attendre du gouvernement d'Ottawa? Un apport au moins équivalent à sa part de responsabilité de la situation. Et cette part est joliment importante! C'est surtout de son inaction qu'Ottawa doit être blâmé. Le gouvernement fédéral devrait avoir la conscience lourdement chargée de péchés d'omission à ce sujet!

Et je continue à citer un autre passage de cet éditorial:

> Vers 1957, alors que le consommateur payait un prix un peu plus raisonnable qu'aujourd'hui pour son beurre, la consommation se maintenait et on a même dû envisager la nécessité d'une certaine importation à la suite d'une diminution de la production. Ottawa aurait dû tenir compte de cette leçon. Il n'en fut rien. On a par la suite adopté des politiques laitières en regard de leur rendement électoral plutôt qu'en tenant compte de l'avenir de cette importante industrie.

[M. Drouin.]

C'est ce que *La Terre de Chez Nous*, le porte-parole des cultivateurs de l'Est, déclare au sujet de la politique du gouvernement d'Ottawa.

Une voix: Honte! Honte!

M. Drouin: L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton), dont je remarque l'absence, nous dira qu'il a réglé depuis ce temps le problème de l'agriculture.

Je ne suis pas jaloux des avantages qu'ont pu recevoir les cultivateurs de l'Ouest; bien au contraire, je m'en réjouis sincèrement.

Cependant, les cultivateurs de ma circonscription, comme tous ceux de l'Est du pays, ont actuellement à faire face à une crise sans précédent, qu'ils ne pourront certainement pas surmonter sans l'aide du gouvernement d'Ottawa.

Je veux bien admettre que c'est par ignorance, plutôt que par malveillance, que l'honorable ministre néglige de se pencher sur les problèmes de nos fermiers. D'ailleurs, on n'a pas à se surprendre tellement de l'insouciance du gouvernement quand on sait qu'il a d'abord confié le sort de l'agriculture à un colonel qui rêvait de Bomarc, pour ensuite le remettre entre les mains d'un professeur qui semble beaucoup plus s'intéresser à la dévaluation du dollar qu'à la dévaluation de l'agriculture.

Il est temps que nos cultivateurs de l'Est soient représentés auprès du conseil des ministres pour défendre leurs intérêts.

Nous, les libéraux, sommes conscients de cette nécessité et avons l'intention de nommer un ministre de l'Agriculture pour l'Est du pays, dès la formation du prochain gouvernement libéral—ce qui ne saurait tarder—malgré l'humiliante volte-face de nos amis du Crédit social qui voteront sans doute, ce soir, avec le gouvernement...

Une voix: D'autres promesses électorales!

Une voix: Ça ne sera pas long!

Une voix: Encore la vieille rengaine!

M. Drouin: L'honorable député de Nicolet-Yamaska signalait, vendredi dernier, que la subvention de 12 c. la livre sur le beurre permettrait l'écoulement des excédents de beurre en provoquant une augmentation de 20 p. 100 de la consommation.

A supposer que l'honorable député ait raison, la consommation du beurre par personne, au Canada, sera encore inférieure à ce qu'elle était sous le régime des libéraux.

Je vais citer un rapport publié par la division de l'économie du ministère de l'Agriculture du Canada. Nos amis d'en face ne pourront nier une publication de leur ministre de l'Agriculture. Il s'agit de «La situation agricole au Canada», rapport de janvier 1962,

auquel j'ai ajouté les nouvelles données statistiques que le ministère m'a fournies.

On y voit, par exemple, que durant la période de 1951 à 1957, la consommation du beurre, par personne, n'a jamais été de moins de 19 livres. Par contre, la consommation de margarine, par personne, n'a jamais dépassé 7.8 livres. Cependant, quand nos amis d'en face ont pris la direction des affaires du pays, la consommation de la margarine a monté en flèche et celle du beurre a diminué de la même façon.

Une voix: «Shame»!

M. Drouin: Et voici des chiffres à l'appui: 1957, consommation par tête, 19.4 livres; 1958, 18.3 livres; 1959, 17.4 livres; 1960, 16.2 livres; 1961, 15.8 livres. Même avec l'augmentation prévue de 20 p. 100, on est encore bien en deçà de ce que les libéraux pouvaient offrir aux cultivateurs.

Une voix: Avez-vous remarqué la différence en 1959 et 1960?

Une voix: Me permettez-vous de poser une question au député?

M. Drouin: Nous, les libéraux, nous proposons également de modifier la loi sur l'assurance-récolte de façon à la mettre véritablement à la disposition des cultivateurs.

Il n'y a pas que dans l'Ouest où les récoltes sont soumises aux intempéries.

Nous, de l'Est, de la province de Québec, et plus spécialement de la région économique de Montréal, avons à faire face aux dévastations par la grêle, la sécheresse, les sauterelles et les inondations, et nos cultivateurs ne peuvent compter sur les bénéfices de l'assurance-récolte, parce que cette loi oblige les gouvernements provinciaux à s'exposer à de trop grands risques financiers.

Je ne m'étendrai pas sur cette question que mon collègue d'Assiniboïa (M. Argue) a si bien traitée en cette Chambre mais je voudrais signaler quelques lois agricoles que le gouvernement actuel a votées.

J'ai ici, en main, une espèce de dépliant électoral, publié par l'Imprimeur de la Reine, qui vante les mérites de ce qu'on appelle communément la loi ARDA, loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. On a alloué quelque 50 millions de dollars pour la mise en application de cette loi, et pourtant, comme le soulignait le député d'Assiniboïa, il semble qu'aucune entente n'ait encore été conclue avec les provinces. Je dis «il semble», parce que l'honorable ministre de l'Agriculture n'est pas très loquace pour informer la Chambre des travaux de son ministère. A toute fin pratique, on n'a pas encore ressenti, depuis deux ans, les bénéfices qu'on pouvait attendre de cette loi.

D'ailleurs, je crois que cette loi ne pourra jamais s'appliquer telle quelle, pour l'excellente raison qu'elle ne tient pas compte d'un contexte de planification économique.

Je ne veux pas faire ici une analyse complète de cette loi. On aura l'occasion d'y revenir.

Permettez-moi, à ce stade-ci, d'exposer une autre mesure que le programme du parti libéral propose pour venir en aide à nos cultivateurs.

Vous connaissez la valeur de la publicité. A se faire répéter constamment à la radio, à la télévision, dans les journaux, que tel produit est le meilleur, on finit par le croire sans s'en rendre compte. Croyez-vous que nos femmes utilisent l'Oxydol à cristaux verts javelants parce que c'est le meilleur savon? J'en doute. C'est plutôt parce qu'on y a fait une grande publicité.

Eh bien! Pourquoi cette publicité qui est si bonne pour les savons ne le serait-elle pas pour le lait et ses sous-produits?

Nous pouvons, par un vaste programme de publicité, créer une demande égale à la production. Nous réussirons également à assurer de nouveaux débouchés à nos produits laitiers en finançant, à la suite d'ententes avec les commissions scolaires, par l'entremise des gouvernements provinciaux, la distribution gratuite du lait dans toutes les écoles du pays.

Il est inconcevable que des enfants manquent d'un aliment indispensable à leur développement physique, lorsque nos cultivateurs vendent une bonne partie de leur production laitière à $2 les 100 livres.

Pourtant, le fait est là, un ouvrier qui gagne $60 par semaine peut-il payer 23c. ou 24c. la bouteille pour acheter 8 à 10 pintes de lait dont ses enfants ont un strict besoin?

Même nos amis du Crédit social admettront qu'un tel projet de distribution gratuite du lait dans les écoles serait moralement bon, physiquement et financièrement réalisable.

J'ai été pour le moins surpris d'entendre, vendredi dernier, le député de Nicolet-Yamaska attribuer à son gouvernement les mérites de la loi sur le crédit agricole.

Si je ne m'abuse, cette loi remonte aux années 1920, et c'est à un gouvernement libéral que nous la devons.

Il est vrai que le gouvernement actuel en a changé le nom et a modifié quelque peu les conditions des prêts en 1959.

Mais si cette loi connaît actuellement dans la province de Québec une certaine popularité, ce n'est pas grâce aux conservateurs, mais bien plutôt parce que le gouvernement libéral de M. Lesage, à Québec, a voté une loi pour assurer le remboursement d'une

partie de l'intérêt que le gouvernement fédéral charge sur ces prêts.

D'ailleurs, nos amis d'en face se servent de cette loi bien plus pour se faire de la publicité que pour aider véritablement les cultivateurs.

En effet, on exige en pratique des garanties telles que la plupart des requérants voient leur demande rejetée.

La Société ne prête qu'à ceux qui en ont le moins besoin, en se montrant encore plus exigeants, en ce qui concerne les garanties, qu'une banque pourrait l'être, ce qui n'est pas peu dire...

Cette loi devient trop souvent, avec la complicité de certains fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, un instrument de publicité fallacieuse au profit de nos amis d'en face.

Et pour vous citer un cas concret, je dois vous dire qu'au cours du printemps 1962, soit avant les élections du 18 juin, un cultivateur de ma circonscription s'est adressé à l'ancien député conservateur afin de faire une demande de prêt au gouvernement fédéral. Le député s'est chargé de remplir les formules nécessaires et envoya, quelque temps plus tard, un inspecteur visiter la ferme de notre cultivateur.

Après avoir compilé tous les renseignements nécessaires, l'inspecteur laissa croire à ce cultivateur qu'il avait d'excellentes chances d'obtenir son prêt et qu'à toute fin pratique, il recevrait des nouvelles du ministère dans un avenir rapproché.

Bien entendu, le jour des élections a passé dans cette attente. Et, au début de septembre, notre cultivateur, lassé de cette attente et pressé de faire face à ses obligations, s'est présenté au bureau du nouveau député libéral de la circonscription pour avoir des nouvelles de son affaire. J'ai alors écrit à l'inspecteur régional pour lui demander où en était cette demande de prêt et quel était le numéro du dossier.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, ce que cet inspecteur m'a répondu? Tout simplement qu'il se souvenait de la demande, demande pour laquelle, cependant, il n'y avait pas de numéro de dossier, pour l'excellente raison qu'on ne l'avait même pas considérée.

Cette demande, paraît-il, ne répondait pas aux exigences de la Société du crédit agricole.

Je ne veux pas discuter, ici, du mérite de cette demande ni de l'opportunité d'y donner suite, mais je voudrais signaler le fait qu'un honnête cultivateur a été sérieusement lésé par la mauvaise foi d'un député conservateur qui, avec la collaboration d'un fonctionnaire fédéral, s'est servi de la Société du crédit agricole pour des fins électorales.

[M. Drouin.]

Je ne voudrais pas laisser aux députés l'impression que je doute de la compétence et de l'honnêteté des fonctionnaires fédéraux. Bien au contraire, je considère que la presque totalité de ceux-ci sont d'une intégrité exemplaire, d'ailleurs ils ont presque tous été nommés sous un régime libéral.

Mais je ne puis m'empêcher de remarquer que, depuis 5 ans, quelques députés conservateurs ont cherché à implanter dans le Service civil un système de patronage qui a connu une période florissante dans la province de Québec, sous l'Union nationale. Mais il ne faut pas oublier que ce système de patronage a été sévèrement condamné par les électeurs québécois, en 1960, et recevra, n'en déplaise au député de Joliette-l'Assomption-Montcalm et à l'honorable ministre associé de la Défense (M. Pierre Sévigny), son coup de grâce le 14 novembre prochain.

M. Pigeon: C'est ce qu'on appelle de la petite politique!

Une voix: Vous connaissez cela, vous!

(Traduction)

M. R. M. T. McDonald (Hamilton-Sud): Tout d'abord, je félicite l'Orateur et l'Orateur suppléant de leur nomination à leurs hautes fonctions. Je saisis également cette occasion pour féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône de leurs excellents discours. J'ai eu l'occasion de prendre la parole, au congrès, en faveur du député de Waterloo-Sud (M. Chaplin); je sais que son apport à la Chambre des communes sera important.

Depuis quelques jours, nous discutons du discours du trône. N'est-il pas révélateur de voir le parti libéral se ranger du côté de l'élément socialiste, à la Chambre? Lorsque le député d'York-Sud (M. Lewis) a proposé aujourd'hui le sous-amendement, qui préconise clairement la nationalisation des industries et le contrôle des institutions de prêt du pays, les députés libéraux ont applaudi. Il est curieux de voir jusqu'à quel point nos amis s'engagent dans cette voie à la Chambre des communes et dans le pays tout entier. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt national que le parti libéral se rapproche toujours davantage du socialisme.

Quant à la planification, je me demande quelle planification les libéraux ont appliquée de 1945 à 1957 dans le domaine de la lutte contre les taudis, des écoles d'arts et métiers et de la formation professionnelle. Notre déficit commercial vis-à-vis des États-Unis n'a cessé d'augmenter à une époque où les libéraux disaient que notre pays traversait une période de grande expansion. Ils ne se sont nullement préoccupés de l'augmentation de la population qui surviendrait entre 1957 et

1960 par suite de l'accroissement des naissances durant la guerre.

Les libéraux parlent de leurs étonnantes réalisations. Et l'expansion du commerce? Le parti conservateur passe depuis longtemps et à tort pour être le parti protectionniste et les libéraux pour être les partisans du libre-échange. Qu'est-il arrivé au juste entre 1946 et 1957? Les libéraux n'ont rien fait. Le régime tarifaire du pays est resté sensiblement le même depuis que le Canada existe.

Les libéraux parlent de sécurité sociale, de leur grande générosité, de leurs projets. La première fois que j'ai été élu en 1957, je les ai entendus dire combien ils regrettaient de ne pouvoir donner que $6 de plus aux vieillards. Et au cours de la campagne électorale de 1962, ils ont parlé de pensions transférables et d'assurance-santé qui coûterait le prix ridicule qu'ils ont donné dans ma circonscription. L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), qui est un grand défenseur du libre-échange sauf quand il s'applique à l'industrie de l'automobile, a négligé de féliciter le gouvernement actuel d'avoir réduit la taxe d'accise sur les automobiles. En fait, le premier ministre a prouvé dans son discours que le gouvernement fait beaucoup pour aider l'industrie, surtout celle de l'automobile.

Le discours du trône renferme un grand nombre de propositions intéressantes que la Chambre devrait étudier, mais le chef de l'opposition n'a pas voulu en entendre parler. Non, ce qu'il voulait c'était de s'emparer du pouvoir. Le parti libéral n'a pas été choisi pour gouverner le pays. S'il avait remporté la victoire aux élections, c'est de ce côté-ci que siégeraient les députés libéraux. Tout ce qu'ils ont à faire c'est donc d'examiner attentivement toutes les mesures proposées par le gouvernement. Il est manifeste qu'ils appuieront l'amendement socialiste ce soir. Ce sera là, à mon avis, une erreur grave de leur part; le peuple les jugera sur cette erreur.

Le discours du trône prévoit l'expansion économique, de nouveaux emplois, l'augmentation des échanges commerciaux, la revision des impôts, une plus grande expansion grâce à la Banque d'expansion industrielle et la transférabilité des pensions. Pour moi qui représente un comté industriel, la question des pensions transférables me tient particulièrement à cœur. J'avais déjà préconisé cette mesure, mais quand l'annonce en avait été faite à la Chambre, je me souviens que l'autre chef du parti libéral, le député d'Essex-Est, avait mis en doute l'affirmation du ministre de la Justice d'alors selon laquelle il fallait l'autorisation des provinces pour obtenir des pensions transférables. Selon lui, nous pouvions le faire sans recourir aux provinces.

Pourtant, le chef de l'opposition a reconnu, dans son discours, que l'assentiment des provinces est nécessaire en ce qui a trait aux avantages accordés aux survivants. Comme vous le voyez, les libéraux n'ont que des reproches à se faire concernant leur conduite dans le passé.

Je voudrais dire un mot du programme en trois points qui est mis de l'avant par le parti libéral et qui ne contient vraiment rien de neuf. Les libéraux parlent de rénovation urbaine dont 75 p. 100 des frais seraient assumés par le gouvernement fédéral. Je fais partie d'un comité de rénovation urbaine, à Hamilton, depuis deux ans. Or, je puis vous dire qu'il ne s'agit pas uniquement pour l'État fédéral de débourser de l'argent et d'indiquer aux municipalités d'Hamilton ou de Toronto quelles maisons seront démolies et quelles familles seront jetées sur le pavé. Il y a bien des questions à régler avant que la rénovation urbaine soit une chose accomplie. Il faut tenir des pourparlers avec les commissions d'écoles publiques et séparées ainsi qu'avec les associations de commerçants. Le chef de l'opposition a bien tort de croire que, pour régler le problème, il suffit d'augmenter les subventions.

Parlant de la Banque d'expansion industrielle, il a prétendu que les libéraux feraient beaucoup plus que nous avons fait. Jusqu'en 1956, la Banque a consenti 349 prêts se chiffrant en tout à 39 millions de dollars. Après avoir été au pouvoir pendant cinq ans, c'est-à-dire à la fin de 1961, le gouvernement conservateur en avait accordé 1,364, soit un montant global de 71 millions. Cela montre bien comment le parti conservateur n'a cessé d'aller de l'avant dans ce domaine.

Il a dit également que le gouvernement devrait encourager la construction de nouveaux logements afin de créer des emplois. Le gouvernement actuel a placé deux milliards de dollars dans le marché des prêts directs au Canada. S'il a raison de dire que 100,000 emplois sont créés du fait que 500 millions de dollars sont placés dans l'économie, c'est dire que le gouvernement a créé 400,000 emplois dans l'industrie du bâtiment au cours des cinq dernières années.

Dans le domaine de l'éducation, le gouvernement a versé aux municipalités des subventions pour la formation professionnelle, afin de les aider à construire des écoles de formation professionnelle, ainsi que des subventions aux universités, des prêts en vue de la construction de résidences pour étudiants, et ainsi de suite.

Jaimerais signaler une question dont le gouvernement devrait s'occuper maintenant. J'estime qu'il faut prolonger au delà du 31 mars 1962 le délai d'octroi des prêts en vertu de la loi relative aux aménagements d'égouts et

aux subventions pour la formation professionnelle, afin que les travaux puissent être achevés. Plusieurs commissions scolaires ont peut-être hésité avant de recourir à ce plan mais, comme le ministre du Travail l'a indiqué, la plupart l'ont fait et environ 267 millions ont été accordés. Selon moi, nous devrions aller de l'avant et permettre l'adjudication en septembre de contrats pouvant être exécutés après le 31 mars 1962.

Lorsque ce programme d'aide à la formation professionnelle a été annoncé à la Chambre des communes, les membres du Nouveau parti et certains libéraux s'en sont moqués. Ils ont dit que c'était trop peu et trop tard. Je ne trouve pas que 267 millions soient trop peu. Les municipalités, qui ont beaucoup de difficultés à percevoir assez d'impôts fonciers pour financer la construction d'écoles, sont très satisfaites de ce programme. La ville d'Hamilton s'est engagée pour une somme de 8 millions et elle apprécie beaucoup l'intérêt que le gouvernement porte à cette entreprise.

J'ai écouté avec intérêt le député d'York-Sud (M. Lewis) expliquer les mesures économiques fort utopiques qu'il préconise. Au début de son discours, il parlait des problèmes auxquels notre pays est en butte. Nous en avons tous conscience sauf le chef de l'opposition qui n'a pas voulu en discuter. Tout ce qu'il voulait, c'était de faire tomber le gouvernement. Les problèmes lui importaient peu. Pour ce qui est du parti socialiste, ses représentants m'ont l'air de prendre les choses comme elles viennent, sans se soucier outre mesure. Ils parlent d'un régime d'assurance médicale. Je ne voudrais pas que tout le pays soit aux prises avec une situation comme celle qui s'est produite en Saskatchewan. Il ne fait aucun doute que notre pays a besoin d'un régime médical. Mais il faut d'abord attendre le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Je ne voudrais pas que des politiciens puissent obtenir des votes simplement en promettant un régime d'assurance-hospitalisation ou d'assurance médicale. Je ne voudrais pas qu'ils essaient d'agir ainsi simplement parce que leur avenir politique est incertain. Il nous faut tous les renseignements nécessaires afin que, en tant que gouvernement responsable, nous puissions prendre les mesures les plus avantageuses pour le pays en toute connaissance de cause.

Le député d'York-Sud a parlé longuement de la planification, comme un voyant qui cherche à connaître l'avenir dans sa boule de cristal. Il m'a fait souvenir des propos que tenait en 1944 et 1945 un premier ministre de la Saskatchewan. Il parlait de l'abolition de la taxe de vente de 2 p. 100 imposée par les libéraux, d'un régime gratuit d'assurance médicale et de socialisation. La Saskatchewan allait devenir un véritable paradis terrestre. C'était la première fois qu'un gouvernement socialiste était porté au pouvoir au Canada et l'expérience s'est soldée par un échec. M. Douglas a plié bagages et a laissé la province dans le pétrin. De 1945 à 1962, la dette publique est passée de 120 à 450 millions de dollars. Au cours de la même période, un quart de million de personnes ont quitté la Saskatchewan. Voyez ce qui arrive lorsque l'État s'ingère dans les affaires du secteur privé, lorsqu'il nationalise et fait concurrence à la libre entreprise. Il arrive à M. Douglas de réclamer la nationalisation de l'industrie du ciment, de celle des matières plastiques, de celle des spiritueux, etc. Nous savons que son parti s'est lancé dans divers commerces et que, partout, il a subi des échecs. Il s'est occupé de tannage, de la fabrication de chaussures, de couvertures de laine, et ainsi de suite. Il y a perdu un million de dollars. Il s'est ensuite lancé dans l'impression, la peinture, la construction domiciliaire, la fabrication de boîtes et de la brique, etc., où il a coulé quelques autres millions. Si les membres du parti socialiste, qui entendent planifier l'ensemble de l'économie canadienne, n'ont pas pu réussir dans une province aussi petite que la Saskatchewan, comment pourrait-on les prendre au sérieux à la Chambre des communes?

Je vois ce qui arrive au parti libéral. Pendant la dernière session, un député a traversé le parquet de la Chambre. Je me souviens de l'avoir vu siéger là-bas dans ce coin et de l'avoir entendu nous parler de la nationalisation de l'industrie de l'acier, ou plutôt de la concurrence à faire au secteur privé de notre économie. Il semble qu'il a exercé une grande influence au sein du parti libéral, qui applaudit si frénétiquement le grand projet socialiste de ce Nouveau parti démocratique.

Au cours des élections, et plusieurs années avant, M. Douglas a beaucoup parlé de donner du travail aux gens. C'est là un problème très important dans notre pays, et il faut y faire face sérieusement. Il ne faut pas le prendre à la légère. Pendant toute la campagne électorale, il a parlé d'obtenir des bâtons et des pierres, des pioches et des pelles pour les donner aux hommes qui construiraient des routes ou autre chose. Simultanément, la Commission hydro-électrique de la Saskatchewan achetait du matériel électrique en Suisse et en Italie. Je ne dis pas que la Commission hydro-électrique de cette province ne doive pas participer au marché compétitif des matériaux électriques. Toutefois, je dirai qu'il est hypocrite de se promener dans tout le pays en parlant de mettre les gens à l'ouvrage avec des pelles et des pioches, alors qu'au

même moment, cette Commission énergétique achète à l'étranger de l'équipement électrique qu'on pourait produire dans ma circonscription.

Une administration publique habile est, à mon avis, une bonne chose, étant donné que c'est l'entreprise la plus importante du pays. Nous avons reçu une étude de la Commission Glassco, et j'espère que le gouvernement appliquera sans délai certaines de ses propositions. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour nous les procurer et j'estime qu'il faudrait en mettre un certain nombre en vigueur. D'autre part, j'estime que nous devrions établir quelque mécanisme d'arbitrage avec la Commission du service civil. Je ne pense pas à l'arbitrage dans le sens provincial du mot, c'est-à-dire à la façon dont sont organisées les relations ouvrières dans les provinces, mais à un certain genre de comité devant permettre aux fonctionnaires de tout le pays d'entrer en rapport avec le gouvernement afin d'obtenir le règlement mutuellement acceptable de leurs problèmes.

Le prochain point que je tiendrais à mentionner dans mon bref discours est la question des transports au Canada. Ce problème existe depuis longtemps chez nous à cause des dimensions de notre pays. Le discours du trône renfermait un passage au sujet des transports que devrait, d'après moi, lire tout député. Je m'inquiète, en tant que député, chaque fois que nous sommes saisis des crédits du National-Canadien et que je dois constater les déficits considérables dont nous paraissons accabler notre pays. Je n'ai rien à redire à M. Gordon. En effet, c'est, dans une certaine mesure, un bon homme d'affaires. Toutefois, j'estime qu'il tâche d'accaparer toute l'industrie des transports au Canada. La note dominante du rapport de la Commission royale des transports était d'avis que la concurrence permet d'obtenir des tarifs-marchandise avantageux. De temps à autre, monsieur Gordon s'est présenté devant les comités fédéraux des chemins de fer, lignes aériennes et transport maritime pour leur dire tout ce que faisait sa compagnie dans notre pays.

J'ai trouvé particulièrement intéressant ce que M. Gordon a dit en 1959 au sujet d'un crédit de cinq millions de dollars qui figurait dans le budget affecté au camionnage. Le camionnage devait reprendre tout le mouvement des marchandises jusqu'au terminus dans les régions où l'on avait abandonné les lignes ferroviaires. Il me semble, cependant, que M. Gordon va au delà de ce genre d'exploitation. En effet, à l'heure actuelle, il a la haute main sur les droits de transport, d'Halifax à Vancouver, par l'entremise des compagnies de camionnage à longue distance. J'estime que ce n'est pas là ce que visait le Parlement. La Commission royale a déclaré que des taux compétitifs forment la base d'un régime de libre entreprise. J'ai, pour le moment, l'impression que M. Gordon va à l'encontre de ce qu'il a déclaré au comité. J'espère bien que le ministre des Transports va réunir ce comité le plus tôt possible afin que nous puissions savoir ce que le président du National-Canadien entend faire en matière de transport au Canada. En 1960, il a parlé d'un programme de transport de marchandises en vertu duquel il allait acheter des camions pour le transport en vrac des marchandises aux terminus de chemins de fer pour ensuite les acheminer par voie ferroviaire à travers le pays. Nous découvrons maintenant que, grâce à sa grande société de camionnage, il expédie des marchandises par camions, faisant ainsi une concurrence directe aux entreprises privées de camionnage qui ne peuvent même pas, à l'heure actuelle, s'adresser à une commission royale d'enquête ni à la Commission des transports du Canada afin d'obtenir de l'aide, même si le National-Canadien et le Pacifique-Canadien peuvent se permettre de réduire les prix en affectant à cette fin une partie des subventions fournies par l'État.

A mon avis, la Chambre des communes devrait étudier cette question très sérieusement et, par l'entremise du ministre des Transports, nous devrions essayer de faire témoigner le président du National-Canadien devant un comité spécial afin d'étudier toutes les ramifications du problème. Le ministre du Commerce (M. Hees) a parlé de la dénationalisation de l'industrie du camionnage en Grande-Bretagne après l'accession d'un gouvernement conservateur au pouvoir; il a dit que cette décision avait sensiblement amélioré la situation dans le domaine des transports. Avant de donner à un bureaucrate ou au président d'une société de la Couronne des pouvoirs illimités qui lui permettraient de monopoliser le transport ferroviaire et routier au Canada, nous devrions approfondir soigneusement cette question, si nous ne voulons pas nous réveiller un bon matin devant un problème de transport encore plus grave.

Le gouvernement, devant les difficultés qui se sont posées lorsqu'il a accédé au pouvoir en 1957, a fait un bon travail. Évidemment, n'importe qui peut trouver quelque part au pays des problèmes spéciaux. Il existe toujours des problèmes, mais nous traversons une période où chacun doit prendre ses responsabilités. Si le peuple veut que le gouvernement lui fournisse des emplois et le bien-être, il faut que quelqu'un en fasse les frais. Si nous voulons réussir, il faut tous mettre l'épaule à la roue. Je ne prétends pas que le parti libéral n'ait rien fait lorsqu'il était au pouvoir; il reste que, maintenant, les membres de ce parti disent que rien n'a été

fait depuis cinq ans sous le régime conservateur. Ils sont bien injustes, mais je comprends très bien ce qui se passe. Ils font cause commune avec les partis socialistes pour préconiser une nouvelle économie planifiée et l'étatisation de l'industrie. Voilà qui ne convient certes pas au parti libéral qui affirme croire en la libre entreprise.

L'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), en proposant son amendement—et c'est un socialiste doctrinaire—a dit que le Nouveau parti démocratique dirigerait le capital social au Canada, mais comment pourra-t-il le faire, puisque le capital social signifie en fait les compagnies de fiducie et d'assurance, sans prendre la direction de ces sociétés? Par suite de ce qui s'est passé au sujet du prétendu programme obligatoire d'assurance médicale, en Saskatchewan, je ne vois vraiment pas comment les libéraux, pour des fins politiques, peuvent se mettre du côté de ceux qui ont provoqué pareille situation. Ce n'est pas par bienveillance que le parti socialiste a préconisé les soins hospitaliers et médicaux gratuits, puisque, en réalité, ces soins ne sont pas gratuits. Un médecin qui me faisait la lutte pendant la campagne électorale, au nom du parti socialiste, disait à la population qu'il pouvait lui assurer les soins hospitaliers et médicaux pour $24 par année. C'est de la pure hypocrisie. C'est corrompre les électeurs avec leur propre argent, car les électeurs c'est en partie ceux qui doivent payer ces services.

Je suis certain que, dans un avenir prochain, toutes ces propositions feront l'objet d'une attention très sérieuse, mais non au détriment du Canada ni simplement dans le dessein de gagner quelques votes. Nous sommes un peuple responsable, nous avons un Parlement responsable, et nous travaillons en régime démocratique.

L'homme moyen de ma circonscription, qui travaille dans une aciérie ou pour la *Firestone Company,* ne veut pas vivre de charité. Je viens de la classe ouvrière moi-même et, je le répète, nous ne voulons pas vivre de charité. Nous voulons tout simplement avoir la chance de pouvoir acheter nos propres maisons. Nous voulons avoir la chance d'agir à notre guise, et nous ne voulons pas que d'autres nous disent ce que nous devons faire, où nous devons aller et quel genre de travail nous devons entreprendre.

C'est la responsabilité du gouvernement et du Parlement de guérir les maux économiques dont souffre le pays, mais prétendre que la dévaluation du dollar équivaut à la banqueroute—et c'est ce qu'on a fait pendant la campagne électorale—est un mensonge et une fraude. L'honorable député de Davenport (M. Gordon) s'est fait aujourd'hui le champion de la dévaluation. A maintes reprises il a recommandé de dévaluer le dollar canadien, prétendant que tout irait bien ainsi, mais lorsque la chose s'est produite, pendant la campagne électorale, le parti libéral disait que nous nous acheminions vers la banqueroute. Ensuite, les libéraux ont parlé d'un programme d'austérité, ainsi que les journaux. Or il ne s'agit pas d'un programme d'austérité. La Grande-Bretagne en a déjà eu un, et c'était bien pire que ce que nous connaissons ici aujourd'hui. Il s'agit d'un problème de change, que nous avons déjà connu dans le passé.

Les libéraux se plaisent à ridiculiser l'attitude que le premier ministre a adoptée à la conférence du Commonwealth, mais c'était la première fois depuis nombre d'années qu'un premier ministre du Canada se rendait en Grande-Bretagne et aux États-Unis pour parler vraiment affaires avec les Britanniques et les Américains. Dans le passé, le parti libéral n'a même pas pris la peine de s'entretenir avec eux. Il acceptait tout bonnement ce que l'on disait. Il n'a même pas élaboré de projet pour l'avenir. Et voici que maintenant, il se range du côté des partisans de la planification qui vont prendre l'économie en charge.

Ceux qui lorgnaient le pouvoir ont donné une fausse image du gouvernement. Oh! ils peuvent fort bien avoir à se plaindre du gouvernement et du parti conservateur. Pendant tout l'été et jusqu'à la fin de septembre, le chef de l'opposition n'a cessé de répéter: «Nous ne prendrons même pas la peine d'en parler. Nous allons déloger le gouvernement sans écouter ni examiner ses propositions.»

Que la Chambre étudie ses propositions, le gouvernement le mérite et, en l'occurrence, il est inconvenant que le parti libéral appuie un amendement socialiste. Nous tendons de plus en plus vers la gauche, et je ne pense pas que la population, dans l'ensemble, souhaite un gouvernement paternaliste. Elle veut un régime de bien-être social à condition de payer elle-même la note, et un programme de pensions auquel elle participe. Elle ne veut pas que les hommes politiques lui parlent de l'hospitalisation gratuite et de cadeaux tombant du ciel. Le gouvernement du Canada, c'est le peuple du Canada.

En terminant, je signale que si je me suis abstenu de parler longuement du National-Canadien et de M. Gordon, je n'en suis pas moins d'avis que le gouvernement devrait scruter le fonctionnement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et voir comment il s'immisce dans l'industrie canadienne du camionnage.

Le parti libéral, je n'en doute pas, ne peut souscrire à l'amendement socialiste, et j'espère qu'à dix heures moins quart, ce soir, il ne se montrera pas sous son vrai jour en

avançant encore plus à gauche dans le camp des socialistes.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, je tiens, moi aussi, tout comme ceux qui m'ont précédé, à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont accompli leur tâche de façon parfaite, spécialement quand on considère ce que le discours du trône ne renfermait pas et par-dessus tout, qu'une bonne partie de ce discours, à en juger par ce que le gouvernement a fait jusqu'ici, ne sera jamais réalisée.

Je suis un nouveau député. C'est avec émotion que je m'exprime, en ayant conscience de représenter la deuxième circonscription de la Colombie-Britannique pour le nombre d'habitants, circonscription dont je suis très fier et que j'espère représenter le mieux possible. C'est une circonscription qui va de la côte nord, au nord et à l'ouest de Vancouver, jusqu'à la côte ouest. Elle compte nombre d'industries, de mines, de fabriques de pâtes à papier et d'usines, et c'est là que vivent un grand nombre d'ouvriers hautement spécialisés qui travaillent à Vancouver. Sa population vit surtout du commerce—avec les pays d'outre-mer et avec les États-Unis—et elle veut travailler avec nos voisins tout autant que discuter avec eux.

C'est un honneur pour moi d'assurer la relève de l'honorable James Sinclair, ancien ministre des Pêcheries, qui a représenté la circonscription de Coast-Capilano avec distinction pendant de nombreuses années. C'est un grand honneur d'être ici où tant de Canadiens éminents ont travaillé de leur mieux pour le bien du pays, des hommes qui avaient le sens de l'histoire, une connaissance des affaires mondiales et, ce qui compte encore plus, une attitude confiante et ouverte à l'égard des affaires de la nation. J'ai éprouvé une certaine tristesse à entendre les chamailleries et les mesquineries de ces derniers jours. Et surtout, je me suis lassé d'entendre toutes ces harangues politiques truffées de slogans de parti—des mots vides de sens en général—au lieu d'idées concrètes.

Je réponds au discours du trône, et je tiens à parler de l'énergie, et notamment du traité du Columbia. Nous, Canadiens, avons un problème: nous vivons dans un monde en évolution; peut-être est-ce un cliché. Mais dans le domaine de l'énergie, plusieurs solutions s'offrent à nous. Le pétrole est devenu un article de luxe, le charbon ne peut servir que dans quelques régions. Le pétrole dans bien des domaines cède la place au gaz naturel et l'énergie hydraulique doit relever le défi des autres modes de production d'énergie. Par-dessus tout cela plane la promesse d'une énergie produite par l'atome. Je le répète, les gens ont l'embarras du choix. L'énergie, en outre, se transmet plus facilement.

Nous ne devrions certes pas craindre une pénurie d'énergie. Nous ne devrions certes pas nous inquiéter de l'éventuelle récupération de l'énergie électrique. Un passage du discours du trône révèle que le gouvernement va étudier l'exportation à long terme de l'énergie électrique. Je crois que cela dénote une confiance qui convient au Canada, que cela dénote une attitude réaliste. Cette attitude s'est presque trop fait attendre, mais il est vrai également que les députés de ce côté-ci de la Chambre n'ont pas encore saisi tout à fait l'évolution technologique qui a marqué notre époque. Il faut être réaliste tout en étant positif. Bien sûr, il nous faut des garanties. Nous ne devons pas exporter une denrée dont nous aurons besoin dans un avenir prévisible, et nous ne devons pas accorder à la population d'autres pays des concessions en matière de prix que nous nous refusons à nous-mêmes. Mais nous y verrons.

Nous possédons un Office de l'énergie qui s'en occupe. Son intention était recommandée par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Elle a aussi été recommandée par la Commission Borden instituée par le présent gouvernement. L'idée était bonne. L'Office défendra nos intérêts au moyen d'audiences publiques où seront exposés tous les faits.

Au Canada, nos placements dans les centrales d'énergie et dans leur outillage se chiffrent par six milliards de dollars et, d'après les derniers renseignements publiés par le Bureau fédéral de la statistique, près du quart de cette installation ne fonctionne pas de toute l'année. Nos besoins de pointe sont inférieurs à 80 p. 100 de la capacité de nos centrales. La valeur des installations inutilisées est de 1,500 millions de dollars. Qu'est-ce que répondent à cela les planificateurs? Je suis ingénieur. J'ai eu l'occasion de dresser des plans. J'ai même travaillé pour le compte d'un service d'utilité publique. Les fournisseurs d'énergie vous diront: «Si vous pouvez tirer des bénéfices de vos installations supplémentaires en attendant de les utiliser vous-mêmes, vendez l'énergie à n'importe quel prix.» C'est là un problème réel auquel les services d'utilité publique doivent faire face non seulement sur notre continent mais ailleurs. Étendons nos frais généraux, ces immobilisations énormes. Montrons-nous plus compétents en nous reliant aux réseaux des États-Unis et à ceux des autres provinces. Voilà comment on produit davantage et, ne l'oublions pas, comment on peut obtenir des dollars américains. Même si nous ne vendons

qu'une fraction de notre production excédentaire, nous enrichirons le pays de dizaines de millions de dollars en monnaie étrangère. Voilà une façon pratique d'améliorer notre position quant à la balance des paiements, du moins pour les quelques années à venir.

Nous ne sommes pas seuls sur notre continent. Nous avons eu à faire face à un petit problème il y a quelques années; il s'agissait de reprendre de l'énergie électrique; mais les conditions étaient différentes, à cette époque; l'énergie hydraulique était notre seule source bon marché d'énergie électrique. Nous nous engageons avec beaucoup d'hésitation dans cette voie. Mais que se passe-t-il en Europe? Un câble franchit présentement la Manche, reliant le Royaume-Uni à la France. Les Norvégiens, qui, plus que les Canadiens, comptent sur leurs ressources hydro-électriques, ont contracté, du gouvernement de la Suède, des emprunts leur permettant de construire, plus tôt qu'ils ne l'auraient pu autrement, des installations servant à produire de l'électricité pour fins d'exportation à la Suède. Nous voyons ces nations grandissantes de l'Europe échanger assez librement l'énergie électrique. Nous voyons même qu'il existe un programme général pour l'Europe de l'ouest, à l'égard de l'énergie. Néanmoins, nous, de ce continent, nous hésitons. Nous craignons de faire le commerce de l'énergie. Je prétends que nous devons nous lancer dans ce commerce et nous devons le faire intelligemment.

J'aimerais maintenant concentrer mon attention sur le traité relatif au fleuve Columbia. A titre de Canadien, j'éprouve à l'égard de ce traité des sentiments mixtes. En tant que document juridique, c'est un chef-d'œuvre. Conçu dans un langage simple, il s'empare d'un sujet complexe et le transforme en termes qui, pour la plupart, si ce n'est tous, sont à la portée du profane. Les données techniques sur lesquelles se fonde le traité sont moins dignes de louange. On a recueilli des renseignements nouveaux depuis que le traité a été négocié il y a presque trois ans. On a revisé les prévisions relatives aux frais d'aménagement et les taux d'intérêt ont monté en flèche. Et pourtant c'est tout l'aspect économique du traité relatif au fleuve Columbia qui m'inquiète le plus. Selon l'interprétation donnée en public par le présent gouvernement, on doit convenir que ce n'est ni plus ni moins qu'un fiasco. Il est inconcevable que le gouvernement de notre pays ait conclu une entente, sans parler d'un traité d'une vaste portée, avec un autre pays, pour une durée d'au moins cinquante ans, qui ne réussisse pas à procurer un avantage tangible quelconque aux Canadiens. Ce n'est malheureusement qu'un autre exemple terrifiant de la suite ininterrompue d'erreurs commises par le présent gouvernement. Si ce dernier s'était mis en rapport avec les autorités compétentes des compagnies d'utilité publique du littoral du Pacifique, il aurait su au moins deux choses; tout d'abord, que nous avons en Colombie-Britannique de nombreuses sources d'énergie électrique. Elles sont immenses et variées. Il aurait appris aussi que nous possédons d'autres sources d'énergie, soit la houille, le pétrole et le gaz, dont la mise en valeur serait aussi avantageuse sur le plan financier, sinon plus, que le rapatriement de la quote-part des avantages énergétiques d'aval qui revient au Canada, aux termes du traité du Columbia. Pour ma part, je suis convaincu que l'on pourrait, grâce à un réseau combiné qui comprendrait des stations utilisant du combustible, produire de l'énergie en Colombie-Britannique à des prix aussi modiques que l'énergie que le gouvernement du jour voudrait rapatrier. Ce fait est confirmé par les calculs effectués tant par les ingénieurs de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique que par les économistes de l'agence américaine bien connue, *Resources for the Future Inc.*, de Washington.

Certes, il doit y avoir un moyen de combiner les ressources hydrauliques et les centrales thermiques de manière à produire de l'énergie à moins de frais. Il n'y a donc aucun avantage immédiat à rapatrier cette énergie et à mettre en vigueur le programme envisagé par le gouvernement.

Le marché que nous avons conclu avec les États-Unis ne nous est pas favorable du point de vue financier; c'est clair sous bien des rapports. Il nous faudra dépenser pas moins de 350 millions de dollars pour aménager les trois projets d'emmagasinage que nous nous sommes engagés à construire aux termes du traité. Ces trois barrages nous coûteront au moins trois fois plus d'argent que les Américains n'auront à débourser pour en profiter.

Ce n'est certes pas un marché avantageux, monsieur l'Orateur, mais il y a une autre complication. Tout le monde sait que le taux d'intérêt est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, surtout depuis l'établissement du programme d'austérité. Vu que les dépenses de premier établissement qu'il nous faudra effectuer à l'égard de ces trois entreprises seront le triple de celles des Américains; vu que le taux d'intérêt est plus élevé, l'énergie coûtera de cinq à six fois plus cher au Canada que ce que les États-Unis auront à payer pour celle qu'ils obtiendront en vertu du traité. La part qui nous revient de ces avantages énergétiques d'aval nous coûtera peut-être 4 millièmes de kilowatt-heure, alors que les États-Unis auront leur part pour bien moins qu'un millième le kilowatt-heure. On trouve tout cela dans les témoignages déposés aux comités du Congrès américain. Ce sont

des renseignements pour le grand public, mais la plupart des Canadiens ne sont pas au courant. Personne ne peut se glorifier d'une telle réalisation. Si ce n'est pas un don pur et simple, ce n'est rien moins qu'une transaction défavorable pour notre pays. Nous ne nous enrichirons jamais de cette façon. Nous ne pourrons jamais établir au Canada des taux assez alléchants pour y attirer l'industrie. En fait, nos voisins sont trop avantagés. Nous ne surveillons pas nos intérêts en hommes d'affaires avertis.

Une telle façon d'agir prouve indubitablement qu'il y a bousillage bureaucratique, manque absolu de coordination au sein de l'industrie et ça témoigne de l'attitude arbitraire et têtue qu'adopte le gouvernement lorsqu'il doit régler des affaires de ce genre. Quel gâchis! Et il y a au Canada un si grand besoin de travail. Il nous faut faire plus de construction, il nous faut obtenir de meilleurs taux d'électricité pour que les frais de production soient moins élevés dans nos industries. Comment pouvons-nous y arriver? Quelle attitude pratique pouvons-nous adopter? A mon avis, la seule façon pour nous de profiter du traité actuel, c'est de vendre aux États-Unis la part qui nous revient des avantages énergétiques d'aval.

Nous devons la vendre ou ne plus penser au traité, et nous devons la vendre à un prix beaucoup plus élevé que celui que les États-Unis sont obligés de dépenser pour leur part à eux. Bien plus, je crois que le prix devrait être suffisamment élevé pour laisser un bénéfice sur cet investissement de l'État. Ce qu'il faut absolument, c'est gagner environ 24 ou 25 millions par année sur nos ventes aux États-Unis. C'est l'équivalent de plus de 4 millièmes par kilowatt-heure. Voilà le prix que nous devons obtenir afin de ne rien perdre, si nous sommes obligés de construire ces barrages en vertu du traité. Si nous l'obtenions des Américains, la somme de 30 millions par année nous rapporterait environ 5 millièmes par kilowatt-heure. Je ne connais pas le chiffre exact mais il est sûrement élevé. Nous devons obtenir un prix de cet ordre pour pouvoir mettre en train, en Colombie-Britannique, les aménagements qui favoriseront les habitants de cette partie du Canada.

Étant donné les taux d'intérêt élevés en vigueur au Canada; étant donné les buts visés par le programme d'austérité du gouvernement, ce serait un coup de maître que d'obtenir que les autorités américaines nous avancent tout l'argent, pas seulement 30 millions par année, pendant des dizaines et des dizaines d'années, mais un montant forfaitaire. Nous étions disposés, en vertu du traité, à accepter un montant d'environ 64 millions, qui devait représenter un règlement définitif pour la régularisation des crues. Nous devrions exiger des États-Unis un paiement unique en échange de la cession de notre part d'énergie pendant un grand nombre d'années. Il faudrait peut-être exiger un montant de l'ordre d'un demi-milliard de dollars. Cette somme nous laisserait un bénéfice. Elle nous laisserait un capital après les 350 ou 400 millions qu'il nous faut consacrer à l'aménagement des trois immenses barrages. Ce serait dans l'intérêt du pays; l'aménagement des barrages créerait des emplois, contribuerait à abaisser les taux ailleurs ou nous permettrait de mettre sur pied d'autres projets pour attirer des industries. Les États-Unis peuvent obtenir ces fonds à bien meilleur compte que nous, à des taux d'intérêt bien inférieurs. Il nous resterait un excédent de l'ordre de 100 à 150 millions qui nous permettrait de grandes réalisations.

Je recommande un arrangement de ce genre non seulement aux députés mais à tous ceux qui, prochainement je l'espère, entameront des négociations en ce sens avec Washington. Ce sont des négociations de toute importance, qui devraient être terminées avant que le traité du Columbia soit soumis à la Chambre. Ratifier le traité avant de savoir ce que nous obtiendrons pour notre énergie excédentaire, ce serait nous lier et nous engager à dépenser des centaines de millions de dollars à propos d'un débit d'eau s'écoulant hors du Canada. Nous travaillerions pour ainsi dire dans le vide et il nous faudrait peut-être accepter un prix inférieur si nous allions ratifier le traité sans savoir d'avance quel prix nous allons recevoir.

A mon avis, ce qu'il faut faire, c'est entamer tout de suite des pourparlers en vue de fixer le prix. En outre, l'échéance devrait être assez longue pour nous donner un bon prix. Ensuite, lorsque nous aurions conclu un contrat relatif à la vente de cette énergie, nous devrions sans délai soumettre le traité à la Chambre. Notre comité des affaires extérieures pourrait alors l'examiner à fond en vue de faire témoigner des spécialistes et de régler certains détails qui inquiètent tant de Canadiens depuis si longtemps. Un des facteurs les plus importants, c'est de donner aux Canadiens la même latitude au sujet de la réalisation des principaux projets relatifs au traité. D'après le libellé actuel du traité, nous sommes obligés de terminer la construction de trois immenses ouvrages en telle année exactement. Les États-Unis eux, peuvent en entreprendre la construction n'importe quand avant cinq ans. Pour nos engagements relatifs à la construction, nous devrions avoir la même latitude. Voilà quel genre d'amélioration les États-Unis pourraient accepter et que nous pourrions apporter sans délai au traité. Je suis optimiste. Il est possible, je crois, de terminer nos négociations sur les prix et autres questions en quelques semaines, ou quelques

mois tout au plus. Le printemps venu, la construction devrait commencer. Mais, en tout premier lieu, nous devons enlever le traité d'entre les mains de ceux qui s'opposent à l'exportation d'énergie électrique. C'est pourquoi j'ai tenu, au début de la journée, à poser une question sur l'exportation d'énergie aux termes du traité du Columbia. Je crois qu'il existe entre les deux un rapport étroit, contrairement à ce qu'a dit le ministre des Travaux publics (M. Fulton). Le gouvernement a apporté ses propres réserves quant aux interprétations à donner à nos échanges d'énergie. Ses membres soupçonnent non seulement les Américains, mais peut-être aussi leurs propres collègues. Ce n'est pas la façon de s'y prendre si l'on veut que les choses se fassent. Ce n'est certes pas le moyen de faire travailler les gens.

La question dont la Chambre est saisie est une question de confiance. Avons-nous confiance dans le gouvernement? Le croyons-nous apte à réaliser les projets qu'il a formulés dans le discours du trône? Il a soudainement, très soudainement, changé d'idée au sujet de l'exportation d'énergie. Quelle surprise, après tout ce que le ministre des Travaux publics et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avaient eu à dire contre la vente d'électricité à nos voisins américains! Le gouvernement a négocié un traité qui, à moins que nous puissions le rescaper en vendant de l'énergie à un prix très élevé, placera le Canada et les Canadiens dans une situation fort désavantageuse durant des années à venir. Et, à cet égard, il s'est révélé nettement incapable de collaborer avec la province de Colombie-Britannique et le gouvernement des États-Unis.

Quelle certitude avons-nous que le gouvernement s'est soudainement transformé, qu'il est maintenant disposé à collaborer et peut à présent tirer parti des pitoyables aspects économiques du traité du Columbia, et qu'il consent réellement à préparer les voies à une politique confiante et ouverte sur l'électricité? Nous voulons des mesures concrètes, de la dextérité, de l'imagination. Le gouvernement a fait quelques gestes. J'espère que ce n'est pas seulement un geste qu'annonce le discours du trône. Pourtant, étant donné les états de service du gouvernement, je doute qu'il désire vraiment aller jusqu'au bout. Autrement dit, monsieur l'Orateur, je n'ai pas confiance dans le gouvernement.

Il y a deux autres questions absolument distinctes dont je voudrais parler. L'une a été soulevée par le ministre du Travail (M. Starr), dans son récent discours. Le ministre a dit que, durant les cinq années où le gouvernement a été au pouvoir, le revenu par personne, dans le pays, a augmenté de $65. C'est à peu près $13 par an. Je dois dire que le chiffre 13 ne porte guère chance. J'ajouterai que ce montant de $13 doit être comparé au revenu moyen dans ce pays, qui s'élève à près de $2,000. L'augmentation du revenu des Canadiens durant les cinq dernières années a donc été de $13 par an, soit environ ½ p. 100. Imaginez ce que serait la réputation des administrateurs d'une entreprise qui, chaque année, accorderait à ses employés une augmentation de ½ p. 100. Ce n'est pas très remarquable comme réalisation! C'est mesquin en comparaison de ce que réalisent bien d'autres pays. La moyenne de l'Amérique du Nord, au long aller, s'est établie à 2 p. 100, et depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des moyennes de 2, 3, 4 et 5 p. 100 ont été chose courante pour la plupart des pays occidentaux. C'est déjà quelque chose, mais il n'y a pas là de quoi s'enorgueillir. A mon avis, le chiffre 13 va tourmenter le gouvernement pendant bien des années à venir.

J'aborde maintenant un autre sujet. Le député d'York-Sud (M. Lewis), qui est très cultivé, a mal interprété, sans le vouloir je pense, une déclaration qu'il a attribuée au député de Davenport (M. Gordon). Mon parti —je veux parler du parti libéral—a pour objectif d'équilibrer le budget. Ce n'est pas cependant son principal objectif. Même moi, qui suis ingénieur, je puis comprendre que son principal but est d'obtenir le plein emploi et, par ce moyen, de favoriser la croissance économique au rythme le plus élevé possible. Si nous n'avons pas de chômage, c'est alors relativement facile d'établir un budget équilibré. Il faut donc espérer que dans l'avenir, grâce à une gestion efficace et—je mets ces mots entre guillemets—«une bonne planification», nous aurons des excédents, certaines années, et des déficits, d'autres années, mais en fin de compte, l'idéal c'est d'avoir un budget équilibré. A mon avis, c'est une interprétation plus juste de ce que le député de Davenport a voulu dire.

M. Chatterton: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question à l'instant?

M. l'Orateur suppléant: J'attends de voir si l'honorable représentant y consent. A vrai dire, il a le temps de répondre à la question.

M. Davis: Oui.

M. Chatterton: L'honorable député a parlé du coût de l'énergie et a dit que la part canadienne des avantages d'aval coûterait 4 millièmes. Y est-il tenu compte du prix de l'énergie en provenance de la centrale de Mica complètement équipée? Je ne cherche qu'à me renseigner.

M. Davis: Oui. La part de l'énergie produite aux États-Unis et que nous recevrons

en vertu du traité coûtera quelque 4 millièmes. Une fois les aménagements de Mica Creek parachevés, la transmission complète coûtera environ 4 millièmes le kilowatt-heure.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à cause de la composition même de la Chambre, il était inévitable, j'imagine, qu'on y retrouve l'atmosphère de la récente campagne électorale. Je ne puis quand même m'empêcher de trouver cela déplorable. Au cours de la campagne électorale qui a pris fin le 18 juin, les Canadiens avaient à s'interroger sur des questions importantes comme celle du chômage, de la sécurité sociale, de la santé, du commerce et du maintien de la paix dans le monde. Ce sont là des questions capitales, qui posent le problème de la survivance de notre civilisation, voire de la survivance tout court. Malgré tout, je pense qu'il est juste de dire que dans la récente campagne électorale ces questions importantes se sont perdues dans le bruit, le tapage et l'ergotage. Ce fut une campagne où les chefs des deux principaux partis ont semblé se soucier avant tout du succès électoral personnel et de la place qu'ils occuperont dans l'histoire de notre pays.

En cette Chambre, la situation est exactement la même. Des problèmes importants se posent encore au peuple canadien. Certaines crises n'ont fait que s'aggraver depuis les élections, ce qui fait que la présente session du Parlement est l'une des plus importantes jamais tenues depuis 95 ans, depuis la Confédération. Mais comment cette session a-t-elle commencé? Il y a eu tout d'abord les formalités et les cérémonies officielles. Mais, quand le débat devient sérieux, qu'observons-nous? Un duel de six ou sept heures, un spectacle dégoûtant, où les deux hommes qui sont censés être les plus éminents chefs politiques du pays se querellent et se demandent qui a dit la vérité, qui s'est servi de données statistiques justes et qui devrait être au pouvoir. Fouillez le hansard, monsieur l'Orateur, où sont consignés ces six ou sept heures de débat, et vous aurez la plus grande difficulté du monde à y déceler la moindre idée constructive ou le moindre indice de la gravité des problèmes de l'heure. Et j'ai le regret de dire que le jeu se continue. En toute justice, je dois affirmer que les discours qui ont suivi ceux des chefs ont été vraiment meilleurs. Mais le jeu se poursuit. Aujourd'hui, il met en présence le député de Davenport (M. Gordon) et le ministre du Travail (l'honorable M. Starr), qui se livrent à la même joute partisane et semblent faire entièrement abstraction du fait qu'il s'agit de questions réelles pour le peuple canadien.

La chose ne serait pas si triste, monsieur l'Orateur, s'il ne s'agissait que d'un accident, mais il y a déjà un bon moment que cela dure. On peut certes affirmer que depuis quelques années le gouvernement qui nous dirige a semblé à certains d'entre nous s'être donné pour seul but d'assurer à son chef une place dans l'histoire. Cette même attitude s'est transmise au Parlement à tel point que la population se demande si cette institution sert vraiment les fins auxquelles elle est destinée.

Monsieur l'Orateur, nous avons ici une responsabilité énorme. Le Parlement, la démocratie, la liberté, la civilisation, tout cela peut fort bien dépendre de ce que des groupes de députés comme nous, les députés ordinaires de la Chambre, peuvent maîtriser la situation et forcer l'attention sur nos problèmes réels.

J'ai déjà fait allusion à ce que je tiens pour de vrais problèmes et j'avoue volontiers que presque tous ceux que j'ai mentionnés et ceux auxquels j'ai pensé ont déjà été signalés par certains préopinants. Ainsi, la bonne ou mauvaise posture de notre économie et la crise qui nous menace sous forme de chômage ont fait l'objet de maintes mentions, mais en général ces sujets se transforment en guerre à coup de données statistiques, vu que les tenants du gouvernement actuel et ceux du dernier tentent d'établir que l'un valait mieux ou moins que l'autre.

Je ne connais pas d'autre problème à surmonter, d'autre secteur où, en ce qui concerne notre économie et notre chômage, il soit plus évident que ce qu'il faut faire dès maintenant c'est de lancer une attaque massive, de faire une brèche, de prendre une décision totale non seulement d'améliorer un peu la situation, mais de régler une fois pour toutes le problème du chômage. Le premier ministre a signalé l'autre jour ce passage dans le discours du trône où il est dit que le gouvernement actuel espère, s'il conserve le pouvoir, fournir un million de nouveaux emplois d'ici cinq ans. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a cru qu'il ferait mieux dans son discours. Je me demandais ce qu'il allait nous dire, mais il nous a simplement déclaré que si les libéraux prenaient le pouvoir, ils créeraient un million de nouveaux emplois au cours des quatre années qui viennent.

Il nous faut beaucoup mieux que cela, monsieur l'Orateur. Il nous faut un million d'emplois l'hiver prochain. De fait, nous avons besoin de plus qu'une simple amélioration dans les statistiques. Il nous faut ordonner et organiser notre économie afin que son premier et principal but soit d'assurer le plein emploi à notre nation. Il ne suffit pas que le gouvernement donne la priorité à l'équilibre du budget, les taux du change ou le respect de certaines doctrines ou de certains principes tenus pour inviolables. Les budgets, les taux du change, le financement et autres choses semblables ne sont que des moyens

d'atteindre une fin plus importante: le plein emploi. N'oubliez pas qu'un jour les gens qui liront les débats de cette Chambre, que dis-je, les débats de cette journée-ci, songeront comme il est triste que la Chambre ait rejeté l'idée d'une planification économique dont elle aurait été responsable, et ils condamneront les paroles prononcées ici au sujet de la planification économique qui aura à cette époque, et l'on s'en sera alors rendu compte, procuré au pays la santé économique et le plein emploi.

Ce dont je prie la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est de chercher, au delà des simples améliorations de la statistique, les moyens pratiques d'avoir raison du problème qu'il nous faut affronter. Nous sommes à une époque où le mot progrès a un sens pour nous. Nous faisons nos armes dans la conquête de l'espace. Nous réalisons même des progrès sensationnels sur la terre. Nous construisons de super grandes routes, des autostrades et des autoroutes pour tâcher de faire circuler sur nos routes le nombre accru des véhicules. Je le répète, nous faisons des progrès sensationnels dans certains domaines, mais dans le domaine le plus important de notre existence, c'est-à-dire, celui qui consiste à fournir le plein emploi, nous sommes prêts à nous arrêter avant la réussite parce qu'avant tout, il faut que l'on équilibre le budget ou il faut respecter un taux de change fixe ou encore il ne faut pas manquer d'adhérer au principe de la libre entreprise privée.

Ce qu'il faut de nos jours, monsieur l'Orateur, c'est une attaque à bloc, un programme intensif de planification, de dépenses de deniers pour des choses dont notre société a besoin afin d'accroître notre capital social, de procurer des emplois, des biens et des services aux Canadiens. Nous devons reconnaître que c'est là la tâche primordiale de notre société et, si c'est la tâche primordiale de notre société, elle devient la tâche primordiale du Parlement canadien.

Je déclare que c'est notre rôle, à titre de simples membres de la Chambre des communes, d'attirer l'attention sur ce problème. J'ai accueilli avec plaisir les discours de quelques simples députés de tous les partis qui ont traité de la question, mais il faut surtout que nous appelions l'attention des chefs des deux principaux partis de la Chambre sur l'importance de ce problème.

Ce que j'ai dit au sujet du besoin de régler les problèmes économiques et le chômage, vaut aussi pour les autres problèmes de l'heure. Depuis le début du présent débat, il a été question de construction domiciliaire à quelques reprises. Certes, le Canada a accompli des progrès dans ce domaine, mais il n'en reste pas moins qu'il y a encore trop de taudis, que trop de Canadiens de tous âges vivent dans des conditions indignes pour des êtres humains. Quelle en est la cause? C'est parce que nous continuons à défendre des idées désuètes qui retardent le plein emploi. Tout homme a droit à un domicile. Une maison constitue un avantage sur le plan social, un avantage auquel tout Canadien a droit. Si notre société, notre démocratie vaut vraiment quelque chose, le Parlement devrait s'arranger pour trouver un moyen de fournir, dans une limite de temps raisonnable, un bon logis à tous les Canadiens.

On pourrait en dire autant de la sécurité sociale. Je me réjouis des progrès accomplis dans ce domaine depuis que j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, il y a une vingtaine d'années. Durant les sessions du temps de guerre, nous avions peine à nous faire entendre lorsque nous réclamions une majoration des pensions de la vieillesse qui ne s'élevaient alors qu'à $20 par mois et qui n'étaient versées à 70 ans qu'après évaluation des ressources. Nous avons fait des progrès depuis lors et je félicite tous ceux à qui nous les devons. Mais le temps est venu, à n'en pas douter, où il faut prévoir les pensions de vieillesse et la sécurité sociale en général autrement que pour donner aux bénéficiaires juste de quoi vivre. Le temps est sûrement venu où un pays comme le nôtre, qui peut fabriquer de grandes quantités de produits et assurer de si nombreux services, peut procurer à ses citoyens, quand ils ont cessé de travailler soit à cause de leur âge ou pour d'autres raisons, un niveau de vie comparable à celui qu'ils avaient auparavant.

Pour ce faire, il faudra que les parlementaires et certaines personnes qui nous entourent ici modifient leur attitude du tout au tout, comme ils ont dû le faire au sujet de l'évaluation des ressources pour les pensions de vieillesse. C'est là un besoin essentiel et, à mon avis, nous ne devrions pas passer trop de temps à chercher à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ou bien à soumettre l'affaire à des commissions d'enquête, et quoi encore. Nous devrions plutôt tenter l'impossible pour utiliser au mieux nos ressources aux fins d'un programme de sécurité sociale qui pourra hausser le niveau de vie de tous nos concitoyens.

Dans le même esprit, je veux parler de la question des soins médicaux dont a parlé mon collègue d'York-Sud (M. Lewis) dans le magnifique discours qu'il a prononcé ce matin. C'est ce à quoi les Canadiens ont droit, et pas seulement en fonction de ce qu'ils peuvent payer, parfois même en engageant tout leur avenir; non, ils y ont droit comme on a droit à l'instruction primaire, ainsi qu'à tous les droits et avantages inhérents au fait d'habiter notre magnifique pays. Mais nous

n'y arriverons pas tant que nous nous attacherons à ces clichés rebattus ou à ces principes dépassés dont est entachée la pratique de la médecine. Sûrement, il est temps que le corps médical et tous ceux qui organisent la société dans son ensemble sachent qu'ils doivent collaborer afin que chaque Canadien ait tous les soins médicaux dont il a besoin. J'aurais beaucoup d'autres choses à ajouter, monsieur l'Orateur, mais je vois que le temps passe.

Un mot au sujet de la situation internationale. Aujourd'hui, nous devons travailler, je le répète, en vue d'ouvrir une brèche. Je partage l'avis de ceux qui disent que, si nous voulons obtenir la paix dans le monde, nous devons avoir recours à la plus sage diplomatie possible; nous devons travailler de toutes nos forces en vue du désarmement général. Mais par-dessus toutes ces choses qui semblent se rattacher directement à la guerre et à la paix, nous devons prendre conscience du fait que pour préserver la paix nous devons hausser le niveau de vie partout dans le monde. On ne peut attendre à l'an 2,000, monsieur l'Orateur. Il faut agir maintenant. Au moment où les deux tiers de la population du globe est affamée, mal nourrie, mal vêtue, insuffisamment instruite, et manque de tout ce qui fait la dignité de l'homme, nous souffrons du chômage dans notre pays et dans le reste du monde occidental. Nous avons des difficultés commerciales et bien d'autres. Comme il est triste de penser aux deux milliards d'individus qui ont besoin de logement, de vêtement, de nourriture, de soins médicaux, d'instruction et que nous pourrions aider si nous parvenions à asseoir notre économie sur une base solide. Non seulement nous élèverions notre niveau de vie mais nous contribuerions à élever celui des peuples du monde entier.

Le moyen de le faire, monsieur l'Orateur, le moyen d'ouvrir la brèche et de se mettre à l'œuvre, on le retrouve dans l'amendement que notre parti a soumis à la Chambre. Notre amendement réclame une planification économique qui conduise à l'expansion économique et au plein emploi. C'est en réalisant ces objectifs que notre peuple trouvera la dignité et la place qui lui revient. La réalisation de ces objectifs nous permettra d'assurer des logements, la santé et la sécurité. Elle nous permettra aussi d'aider à créer les conditions nécessaires pour un monde meilleur. Toutefois, il faut nous mettre à l'œuvre sans nous laisser troubler par tous ceux qui prétendent que planification veut dire enrégimentation, qu'il est ridicule d'établir une planification et que personne n'en veut. Tous les hommes doués de bon sens savent que tout ce qui arrive dans le monde, à l'heure actuelle, s'insère dans une planification sur une grande échelle. Comment l'astronaute a-t-il pu faire, hier, six fois le tour de la terre si ce n'est grâce aux efforts planifiés d'un grand nombre? Toutes les choses dont nous sommes fiers, aujourd'hui, sont arrivées ainsi. Pourtant, nous paraissons dénués du bon sens nécessaire pour appliquer ce principe à ce qui nous touche de plus près, l'organisation de la société au sein de laquelle nous vivons. Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, nous avons exposé à la Chambre nos raisons d'exprimer notre manque de confiance dans le gouvernement actuel.

Nous espérons, monsieur l'Orateur, que les députés vont examiner le sous-amendement, qu'ils vont en peser chacun des mots et voter en tenant compte de leur signification. Si les députés se rendent compte des conditions actuelles, s'ils sont au courant de nos problèmes, s'ils savent ce que les générations futures attendent de nous, ils vont s'apercevoir qu'ils ne peuvent, en conscience, rejeter les propositions que formule notre groupe. Après que le sous-amendement aura été mis aux voix, nous aurons à voter sur la motion principale. Les députés n'ignorent pas que la Chambre est déjà saisie de la proposition d'amendement. Nous allons nous prononcer sur cette motion sans nous laisser influencer par le discours qui a été prononcé pour la présenter. Vous pouvez vous imaginer comment nous serions portés à agir dans ce cas. Nous allons voter sur la motion sans tenir compte du parti qui l'a présentée. Ses réalisations ressemblent trop à celles du parti au pouvoir. Non, nous allons nous prononcer sur la proposition d'amendement en tenant compte de ce qu'elle renferme.

Il est assez clair, je pense, d'après le libellé de notre propre sous-amendement, d'après ce qu'ont déclaré les trois membres de notre groupe qui ont pris la parole jusqu'ici, dans quelle mesure nous avons confiance dans le gouvernement actuel ou dans le parti d'en face. Nous estimons qu'il est temps de présenter encore une fois aux Canadiens un programme conçu pour faire progresser tous les Canadiens.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, monsieur l'Orateur, il est une autre chose que je devrais signaler peut-être. Si nous voulons vraiment nous acquitter de notre tâche ici, non seulement devons-nous nous y attaquer sérieusement et essayer de résoudre les problèmes réels auxquels nous sommes aux prises, mais nous devons faire en sorte que le Parlement fonctionne sans s'écarter des voies tracées. Je me rends compte des difficultés que vous éprouvez, monsieur l'Orateur, notamment au cours de la première heure de chaque jour, et il m'arrive peut-être de compliquer à mon tour vos difficultés. Mais

nous en reparlerons au moment opportun. Je reconnais avec vous que vous avez la responsabilité de veiller à ce que nos délibérations se déroulent dans la dignité et que nous, en tant que simples députés, avons la responsabilité de respecter la dignité du Parlement, de saisir les occasions qui se présentent de faire valoir nos vues, mais en même temps de faire en sorte que le Règlement soit observé.

Cependant, monsieur l'Orateur, je dois insister sur le fait que cette responsabilité repose en particulier sur ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles et sur ceux qui forment le gouvernement du jour. Au moment opportun j'en dirai davantage—et mes propos seront aussi documentés et pertinents que je le pourrai—à propos d'un gouvernement qui, à mon avis, ne manque pas, à l'occasion, de fouler aux pieds les droits du Parlement. A mon avis, l'exemple le plus récent et le plus grave que nous ait donné le gouvernement de la façon dont il ne tient aucun compte des droits du Parlement, c'est le décret du conseil du 24 juin, par lequel un impôt a été mis en vigueur sans l'adoption d'une loi. On nous a dit, en cette enceinte, qu'on avait agi par décret du conseil en se fondant sur des pouvoirs conférés par la loi et selon l'opinion obtenue de juristes qui ont prétendu que le gouvernement avait le pouvoir d'agir ainsi. C'est le ministère de la Justice qui a émis cette opinion. Nous savons tous ce que fait le ministère de la Justice lorsqu'il donne une opinion juridique. Le ministère de la Justice est accroché au gouvernement auquel il donne, trop souvent, l'avis que celui-ci souhaite.

Moi aussi je puis obtenir une opinion. Des avocats avec qui j'ai discuté cette question conviennent avec moi que ce décret du conseil est, pour employer des termes généreux, un cas de subterfuge. On réussit indirectement ce qu'on ne parvient pas à faire par des moyens directs. Il y a dans la loi sur les douanes un article qui autorise le gouverneur en conseil à appliquer à des denrées provenant de certains pays un tarif douanier moins favorable que le tarif prévu. Mais cette substitution ne peut se faire qu'en transférant les denrées d'une catégorie à une autre, et une fois ce transfert effectué, le tarif de la nouvelle catégorie s'applique. Voilà ce que dit la loi.

Il y a une autre loi, la loi sur l'administration financière, qui autorise le gouvernement à remettre ou à rembourser toute taxe ou peine imposée à quelqu'un lorsque, pour diverses raisons, il est évident qu'une taxe déjà acquittée doit être remboursée. Quand on lit ce statut, la loi sur l'administration financière, et les articles auxquels je pense, il est clair qu'il s'agit de remboursements qui sont autorisés. C'est une disposition tout à fait opportune, mais le gouvernement actuel a jugé bon de fusionner ces deux choses afin d'adopter un décret du conseil, transférant certaines marchandises à un tarif douanier moins favorable et puis, aux termes de l'autre loi, d'oublier tout tarif douanier plus élevé ainsi obtenu, c'est-à-dire excédant 5 p. 100, 10 p. 100 ou 15 p. 100, selon le cas.

Qu'est-ce qui s'est passé? Le gouvernement, l'exécutif, a décrété une hausse de taxes sans faire appel au Parlement, et il n'a même pas la décence, la courtoisie ou le respect de demander l'approbation de la Chambre, passant outre ainsi aux droits du Parlement.

Je n'étais pas favorables aux mesures fiscales annoncées à la radio par M. Abbott en 1947 ou en 1948, mais au moins le gouvernement de l'époque a donné par la suite à la Chambre l'occasion d'adopter une loi rendant ces mesures fiscales rétroactives, et le gouvernement, à ce moment-là, avait une assez forte majorité pour assurer le succès de son initiative. Mais, dans le cas qui nous occupe, voici un gouvernement minoritaire qui propose de décréter des mesures fiscales sans se soumettre à la procédure légale, et qui ne donne même pas au Parlement la chance de les examiner.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Knowles: Auriez-vous l'obligeance d'attendre que mon temps de parole soit expiré?

L'hon. M. Pickersgill: Alors je ne pourrai pas poser ma question.

M. Knowles: Pouvez-vous faire vite?

L'hon. M. Pickersgill: Très vite. L'honorable député croit-il vraiment que le gouvernement ait pu mettre toutes ces mesures au point entre le 18 et le 24 juin?

M. Knowles: Nous pourrions le savoir si nous avions la chance d'en discuter.

L'hon. M. Pickersgill: Exactement.

M. Knowles: Nous nous souvenons que Charles 1er a été décapité et que le roi Georges III a perdu de cette façon les colonies américaines; or, voici que tout cela est fait par un chef de gouvernement qui, peut-être plus que n'importe lequel de ceux que nous ayons jamais eus, n'a cessé de pérorer pendant des années sur les droits du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, en terminant, qu'il me soit permis de dire, dans cette même veine alors que j'ai parlé de la nécessité de résoudre nos problèmes économiques, que nous vivons une décennie extraordinaire.

C'est une époque qui nous ouvre des perspectives magnifiques. Si nous gaspillons notre temps, ce pourrait bien être notre dernière chance; mais si, au cours de la présente décennie, nous pouvons nous montrer à la hauteur de notre tâche, avec détermination, nous pourrons construire une société digne des rêves que nous nourrissons depuis des siècles. Il s'agit d'une tâche mondiale, monsieur l'Orateur; mais, au Canada, nous avons un rôle à jouer, et ce rôle consiste d'abord à mettre nos affaires en ordre, à établir la sécurité, la justice et la liberté, la dignité humaine et les valeurs pour lesquelles il vaut la peine de vivre ici au Canada. Nous devons nous acquitter de cette tâche dès maintenant, pendant qu'il nous reste encore du temps.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui ont participé au débat avant moi, je tiens à vous offrir mes plus sincères félicitations. Comme je suis le premier député conservateur de la province d'Alberta à prendre la parole, je suis certain que les députés ne s'opposeront pas à ce que je profite de l'occasion pour dire, au nom de toute la population de l'Alberta, qu'elle est très flattée de l'honneur qui vous échoit d'avoir été choisi Orateur de la Chambre des communes.

Les ancêtres de bien des Canadiens de l'Ouest sont originaires de l'Ontario, du Québec ou de l'Europe. Vos propres ancêtres étaient canadiens-français de la province de Québec, et je suis certain que tous ceux du Québec qui sont parents avec vous partagent la fierté de l'Alberta à la suite du grand honneur qu'on vous a fait.

Je tiens aussi à féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Chaplin) et celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent). Je souhaite seulement que mon premier discours à la Chambre ait été aussi bon que le leur, et j'espère que mes propos ce soir seront dignes des leurs.

Tout en regrettant que le chef du parti du Crédit social ne soit pas ici en ce moment, un autre Albertain qui représente la circonscription voisine de la mienne, je veux quand même le féliciter. J'ai lu dans le *Globe and Mail* qu'il est censé avoir dit, lorsqu'il a été élu chef national de son parti, qu'il était un des vrais conservateurs de l'Alberta. Quand il parle en tant que conservateur, alors, monsieur l'Orateur, je vous recommande de bien écouter ce qu'il dit.

Le préopinant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est dit découragé parce que les chefs des deux principaux partis s'étaient adressé réciproquement des blâmes et des reproches. Il faudrait voir où la chose a commencé. J'ai en main le *Globe and Mail* du mardi 2 octobre 1962, où l'on rapporte les paroles du chef du parti libéral sous la rubrique «Pearson accuse le premier ministre d'une fraude politique». D'autres députés conservateurs ont répondu à cette accusation, en particulier l'honorable député d'Hamilton-Sud (M. McDonald), mais quand on parle de dénaturation des faits et de fraude, je ne puis m'empêcher de me rappeler les discours que les libéraux ont faits durant la campagne électorale en parlant de la dévaluation du dollar. Ils doivent savoir, comme tous les Canadiens le savent, que lorsque le dollar a atteint la valeur qu'il atteignit effectivement, cela signifiait le bien-être économique pour toutes les principales industries du pays. En parlant ainsi, je songe aux producteurs primaires, aux agriculteurs de l'Ouest, à ceux de l'Ontario et aux fabricants de douzaines de produits à travers le pays; mais lorsqu'on a tenté ces manœuvres et cette fraude, dans certains cas malheureusement le public n'a pas eu le temps de bien y penser et on lui a donné l'impression que le gouvernement avait dévalué le dollar. Le gouvernement a gelé le cours du dollar. Il ne l'a pas dévalué, et c'était tout simplement une représentation erronée des faits et une fraude de la part des libéraux que de laisser entendre quelles répercussions cette décision pourrait avoir pour les producteurs primaires du pays.

Je suis certain que lorsque ces gens auront eu le temps de repenser la situation, ils sauront pour qui voter lors des prochaines élections. Comme d'autres conservateurs, je crois qu'on a eu recours à un vieux stratagème libéral dont on s'était servi contre M. Meighen, M. Drew, M. Bracken et tous les autres chefs conservateurs. y compris M. Diefenbaker. C'est un de leurs trucs du métier: ils cherchent à créer l'impression qu'il y a eu fraude lorsqu'ils parlent de la question du cours du change.

Maintenant, les libéraux déclenchent une nouvelle attaque: ils s'en prennent à l'attitude qu'a adoptée le premier ministre lors de la conférence du Commonwealth au sujet des rapports entre la Grande-Bretagne et le Commonwealth.

Parfois, il n'est pas sans intérêt de considérer les opinions des autorités sur tel ou tel sujet. En l'occurrence, j'aimerais me reporter à un ouvrage, intitulé *The Commonwealth and Europe*, publié par le service des renseignements du périodique *The Economist*, à la demande de *Britain in Europe Limited*. Il a fallu, pour préparer cet ouvrage, l'aide de plus d'une centaine de sociétés et d'économistes d'envergure, non seulement du Commonwealth, mais aussi des États-Unis. On y

trouve des commentaires sur l'attitude du parti conservateur quant à la situation économique et politique du Commonwealth. Avant de citer un passage de cet ouvrage, je tiens à signaler que les porte-parole libéraux me semblent sous-estimer les problèmes inhérents à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun européen.

Dans l'avant-propos de l'ouvrage en cause, lord Salter déclare ce qui suit:

Les rapports entre la Grande-Bretagne et l'Europe de l'Ouest constituent l'une des plus grandes questions politiques de notre temps. La formation de la Communauté économique européenne des Six a donné un caractère d'urgence aux problèmes découlant des aspects économiques de ces rapports. Ce caractère devient encore plus prononcé, alors que le Marché commun a décidé d'accélérer son intégration. La création de l'Association européenne de libre échange des Sept, dont la Grande-Bretagne, a récemment apporté un nouvel élément au tableau. Jusqu'ici, on n'a pas encore réussi à s'entendre sur les modalités régissant la formation d'un seul marché qui couvrirait tout le territoire de l'Europe occidentale. Des deux côtés, il y va d'importantes décisions de principe, avec des répercussions politiques et économiques.

Quelle a été l'attitude de notre parti? Pourquoi suis-je moi-même conservateur pour ce qui est des affaires du Commonwealth? Voyons, dans le même ouvrage, ce que déclarent les importants économistes. Qui est à l'origine du tarif préférentiel dont jouissent certains produits des pays du Commonwealth exportés en Grande-Bretagne ou certains produits britanniques acheminés vers le Commonwealth?

Je cite un autre passage, cette fois de la page 10:

L'établissement du régime remonte au début du siècle au moment où certains pays du Commonwealth ont commencé à faire bénéficier les produits britanniques de tarifs de préférence.

Ainsi, les tarifs de préférence ont fait leur apparition au début du XX[e] siècle.

Une voix: En 1897.

M. Woolliams:

En 1919, la Grande-Bretagne, à son tour, appliqua un tarif de faveur aux produits importés des pays du Commonwealth et assujettis aux droits de douane. Au cours des années 20, d'autres tarifs de préférence ont été accordés.

Mais voici ce que je tiens à souligner:

C'est en 1932, à la suite de l'adoption de la loi sur les droits d'importation et de la négociation, à Ottawa, des tarifs de préférence réciproques entre les pays du Commonwealth d'outre-mer et aussi entre le Royaume-Uni et le reste du Commonwealth, que le régime a connu son plein épanouissement.

Qui donc avait convoqué cette conférence de 1932? Nul autre que le parti conservateur du Canada. Les libéraux s'en prennent au premier ministre (M. Diefenbaker) pour le rôle qu'il a joué au cours de la conférence des premiers ministres à Londres. Ils ont critiqué l'attitude qu'il a adoptée au cours de ces négociations. Mais, lorsqu'il a assisté à cette conférence, il a sûrement parlé de la part des agriculteurs canadiens de l'Ouest et de l'Est, s'efforçant de préserver les préférences obtenues depuis leur origine grâce aux efforts du parti conservateur.

Il est encore possible que la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun tout en maintenant le régime de préférences à la constitution duquel notre parti a pris une si large part. En tant que Canadien de l'Ouest, je n'ignore pas que nous avons d'autres industries que la culture des céréales. Par exemple, il y a l'industrie pétrolière, la production du pétrole et de gaz naturel, laquelle a valu sa prospérité à l'Alberta, en particulier. Cependant, la principale industrie des Prairies, c'est l'agriculture. Voici la question à laquelle je voudrais que les libéraux répondent—et je regrette que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) soit absent: quelles répercussions l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun aurait-elle sur la vente des céréales de l'Ouest au Royaume-Uni, en l'absence des préférences établies par notre parti et le gouvernement actuel?

Voici ce que dit à ce propos l'*Economist Intelligence Unit*, à la page 95:—je préférerais citer des gens qui ont étudié la question, en ce cas, les compilateurs de l'ouvrage intitulé *The Commonwealth and Europe*.

Le blé, l'orge et le maïs absorbent la plus grande partie du commerce mondial des céréales et le Commonwealth est un des grands fournisseurs de deux de ces trois-là, puisqu'il produit près des deux cinquièmes des exportations de blé et d'orge.

Les deux principaux exportateurs de blé en produisent des sortes différentes. La majeure partie des exportations canadiennes est faite de blé de haute qualité, fort en protéine, qui, pour satisfaire la préférence du consommateur envers certains genres de pain, est souvent mêlé à une céréale de qualité inférieure que produit le pays importateur. Tant que persistera cette préférence, la position du Canada sur le marché international du blé restera assez sûre.

C'est pourquoi le premier ministre a si énergiquement fait valoir les intérêts du Canada à Londres. Bien entendu, tout se tient dans cette question. Si tout va bien pour le cultivateur, tout va bien pour l'homme d'affaires des villes et des villages. Je sais que les honorables représentants de l'Est du Canada se rendent compte que les cultivateurs de l'Ouest, à qui il faut de la machinerie agricole, sont parmi les meilleurs acheteurs de produits manufacturés. La moissonneuse-batteuse coûte aujourd'hui de $11,000 à $12,000. Personne ne dépense mieux son argent que le cultivateur de l'Ouest quand les prix sont justes et quand il reçoit le montant qui convient pour son produit. C'est pourquoi je dis que lorsque le premier ministre a parlé haut là-dessus à Londres, il l'a fait au nom du Canada. Il exposait la cause de notre pays.

Le premier ministre reviendra sur cette question, ainsi qu'il l'a annoncé lui-même. Je veux simplement exposer les faits à la Chambre sous leur vrai jour. Je regrette, je le répète, que l'honorable représentant d'Assiniboïa soit absent. C'est peut-être à cause de leur attitude devant cette question et d'autres que les libéraux ont été obligés d'avoir recours à un socialiste pour expliquer leur programme dans l'Ouest.

Qu'est-ce que les commerçants de céréales ont à dire à ce sujet? Qu'en disent les sociétés d'élévateurs et les dirigeants des syndicats? Ils soulignent le même problème que les auteurs du livre que j'ai cité. Voici un passage d'un rapport de la *Searle Grain Company* du 26 janvier 1962:

> Tout cela porte à craindre que le blé français n'inonde le Royaume-Uni en des quantités assez grandes pour faire tort aux minotiers et aux cultivateurs. Les minotiers britanniques ne s'opposent pas à l'achat de ce blé si le prix est raisonnable, mais il se peut que nous en ayons trop. Le nœud de l'affaire, c'est que si nous avions déjà adhéré au Marché commun, nous aurions à absorber les excédents de blé français...

Ce qui veut dire que nos exportations de céréales en Angleterre baisseraient considérablement et qu'il nous faudrait trouver d'autres débouchés.

Ce problème n'est pas nouveau. J'ai entendu des députés venant de l'Est du Canada s'écrier: «Vous n'allez pas encore nous parler du blé»! Avant que je sois député à la Chambre, il s'est déroulé, au sujet du blé, des débats de trois ou quatre semaines. Le commerce et la vente du blé ont toujours posé un problème à chaque gouvernement. Quand nous ne négociions pas comme il convenait à la table de conférence, nous risquions de perdre notre plus important acheteur de blé, c'est-à-dire la Grande-Bretagne. C'est ce que les syndicats du blé nous signalent.

J'ai écouté ce qu'a dit le député d'Assiniboïa. Je devrai emprunter une expression du premier ministre pour dire que le discours qu'il a prononcé hier n'était qu'une version réchauffée de celui qu'il faisait généralement quand il siégeait parmi les socialistes. J'ai, en effet, vérifié, et je l'ai trouvé presque identique à celui qu'il a prononcé en 1957 contre les libéraux. Jetons un regard sur la situation de l'agriculture au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Nous avions alors un excédent d'environ 700 millions de boisseaux de blé. Il s'empilait dans les campagnes dans tout l'Ouest canadien, dans des abris provisoires de paille, dans les granges ou dans les vieux bâtiments, ou même en plein air. Les contingents étaient fixés à un ou deux boisseaux, et les agriculteurs ne pouvaient même pas vendre leurs céréales pour défrayer leurs dépenses d'exploitation. On leur refusait des avances au comptant. Voilà dans quelle situation se trouvaient alors les producteurs de blé et, cela va sans dire, quand le producteur de blé ne peut vendre ses céréales, il se met à produire autre chose comme le bétail et les porcs. Il se met alors en concurrence avec l'éleveur. Tout ce processus, comme je l'ai déjà dit, amorce une réaction en chaîne.

Il y a lieu d'attribuer au ministre de la Défense nationale (M. Harkness), ancien ministre de l'Agriculture, et surtout au ministre actuel de l'Agriculture (M. Hamilton), le crédit qui leur revient pour le travail qu'ils ont fait en liquidant ce vaste excédent constitué pendant le régime libéral. Voyons un peu ce que disent certains journaux à cet égard.

Une voix: Choisissez-en un bon.

M. Woolliams: Ce sera un bon journal, sans aucun doute. Je choisis toujours les meilleurs témoignages. Voici donc ce que disait le *Western Producer*, le 5 avril dernier: «La Commission du blé fait un versement définitif sans précédent». D'autre part, le 12 avril, le même journal publiait un article sous l'en-tête suivant: «L'augmentation des exportations de blé viendrait en aide à la nation entière». Le *Manitoba Co-Operator* a fait paraître, le 5 avril, un article qui disait entre autres: «Les exportations de blé en février sont les plus considérables depuis le début des années 20». Malgré tout cela, le député d'Assiniboïa a cependant affirmé que l'exportation des céréales a été moins importante pendant une certaine période d'années qu'au temps où les libéraux étaient au pouvoir.

L'honorable député d'Assiniboïa a déclaré que les exportations de céréales n'ont pas été aussi considérables, au cours d'un certain nombre d'années, qu'elles l'avaient été au cours d'une période comparable sous le régime libéral, mais il ne l'a pas dit quand il siégeait parmi les socialistes dans le coin de la Chambre. Monsieur l'Orateur, voyons ce qu'ont été en réalité les exportations de blé. Je ne crois pas que les libéraux, surtout l'honorable député d'Assiniboïa, veuillent mettre en doute le budget du Syndicat du blé de l'Alberta. Ces chiffres viennent de la Commission des grains. J'ignore si l'honorable député d'Assiniboïa les a vus; il a peut-être obtenu les chiffres qu'il a donnés de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Les libéraux semblent avoir leur propre bureau de la statistique. D'après le budget du Syndicat du blé,

> Les exportations canadiennes de blé, y compris la farine et la semence de blé en sacs, se sont élevées à 357.8 millions de boisseaux pour la campagne agricole de 1961-1962, d'après les chiffres provisoires diffusés par la Commission des grains. Ces chiffres représentent une augmentation d'environ 3.5 millions de boisseaux sur l'année précédente.

Les exportations de blé, y compris la farine, se sont élevées à 322.7 millions de boisseaux, deuxième record jamais atteint et 11.7 millions de plus qu'en 1960-1961.

C'est pourquoi j'affirme sans réserve que les exportations de 1961-1962 ont atteint, grâce aux efforts du ministre de l'Agriculture, le niveau le plus élevé de toute l'histoire du Canada, une année exceptée.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, étant donné qu'on nous a accusés de présenter les faits sous un faux jour, quand ce n'était de frauder, je tiens à parler maintenant d'une autre chose. Pour moi, la plus grosse farce de la campagne, c'est encore les promesses faites par le chef des libéraux. En donnant l'accolade au député d'Assiniboïa dans les plaines d'Assiniboïa, il a dû lui murmurer à l'oreille: «Promettez $2 le boisseau pour le blé du Nord nº 1 aux cultivateurs de l'Ouest». Pour tout dire en deux mots, le plus drôle c'est que, à ce moment-là, le blé était à $1.98 le boisseau à la tête des Lacs et à $2.19 ou $2.06 à Vancouver. Ainsi donc, il promettait aux cultivateurs moins que ce qu'ils obtenaient pour leur blé quand la règle de l'offre et de la demande jouait.

M. Argue: Vous vous trompez.

M. Woolliams: Mon cher ami d'Assiniboïa dit que je me trompe, mais j'affirme que le malentendu est allé plus loin encore, car l'honorable député n'a pas fait connaître à son chef tous les faits au sujet du blé. Ils ont promis $2 aux cultivateurs pour le blé nº 1. Comme vous le savez...

M. Argue: Pour le blé du Nord nº 1.

M. Woolliams: Oui, je sais. J'ai grandi sur une ferme, moi aussi. Ce qui m'intéresse, c'est qu'il a promis $2 aux cultivateurs pour le blé du Nord nº 1. De fait, cette catégorie de blé ne constitue que de 5 à 10 p. 100 de la récolte des Prairies, de nos jours. S'il n'a pas dit là une demi-vérité, alors l'Ouest n'en a jamais entendu. Si le député soutient que c'est faux, qu'il lise donc le rapport de la Commission Searle sur les céréales, en date du 30 mai 1962. Ces commissaires sont impartiaux. Or voici ce qu'ils disent:

La promesse faite dernièrement aux agriculteurs des Prairies qu'ils toucheraient $2 pour leur blé au cours des trois prochaines années—il va sans dire qu'il s'agit du blé du Nord nº 1 à Fort-William-Port-Arthur.

Autre malentendu: ils n'ont jamais précisé si ce serait $2 pour le blé entreposé dans les silos ou dans les élévateurs ou $2 pour le blé livré à la tête des Lacs, ce qui fait certes une grande différence. Le rapport continue en ces termes:

Néanmoins d'aucuns estiment que la promesse pourrait revenir hanter ceux qui l'ont faite, à moins que le gouvernement au pouvoir ne soit disposé, s'il le faut, à combler l'écart, au moyen d'une subvention, entre les prix mondiaux et le niveau de $2. Ce qui ne veut pas dire, toutefois, qu'on ne pourrait pas atteindre un pareil niveau de prix.

Puis le même article poursuit:

La majeure partie de la récente augmentation du prix du blé était imputable aux changements successifs de valeur du dollar canadien.

Je ne pense pas que l'honorable représentant d'Assiniboïa a dit cela à ses commettants quand il présentait sa candidature aux élections.

Même si les prix maximum et minimum, aux termes du nouvel accord international sur le blé, doivent monter à partir du 1er août 1962 pour atteindre un maximum de $2.02½ en devises américaines (ce qui correspond à environ $2.19 en devises canadiennes aux niveaux courants) il n'y a absolument aucune certitude que le prix du blé s'approchera du maximum, sans parler de l'atteindre. A l'heure actuelle le prix du blé du Nord nº 1 en entrepôt à la tête des Lacs est de $1.98⅜ le boisseau.

L'honorable représentant d'Assiniboïa soutient pourtant que ce n'est pas exact. J'ignore tout simplement où il a puisé ses données. Mais je suis très heureux qu'il m'ait interrompu, car il est assez intéressant de savoir que l'honorable député a fait aux journaux des déclarations qui sortent de l'ordinaire, au sujet de la politique agricole des libéraux. J'aimerais les consigner au hansard, afin qu'il les lise demain matin, cela lui allégera ses devoirs et leçons. Critiquant à la Chambre le gouvernement libéral en 1957, avant que les conservateurs prennent le pouvoir, voici ce qu'il disait. Les cultivateurs n'oublient pas de telles déclarations, monsieur l'Orateur; ils ont la mémoire longue. Il a dit:

Je crois que tout ce qui empêche les producteurs des Prairies de bénéficier des avances en espèces, c'est le complexe inné de loyauté servile qu'ont les députés libéraux de l'Ouest envers le whip du parti.

En octobre 1960, M. Argue, à ce qu'on rapporte, disait ce qui suit aux cultivateurs;

Nous n'oublierons jamais que c'est le parti libéral qui, en abolissant la régie des prix et en perdant si tragiquement les débouchés d'outre-mer, a amené l'agriculture à son état actuel. L'étau du prix de revient, créé par le gouvernement libéral, demeure le pire fléau de l'agriculture.

Eh bien! N'est-ce pas admirable? Browning n'aurait pu écrire plus belle poésie. Puis il a ajouté:

Je défie le chef de l'opposition de défendre en public, s'il le peut, le fiasco complet de l'administration libérale durant ses 22 ans en face des problèmes agricoles, de même que ses propres gestes à cet égard tant à titre de membre de l'ancien gouvernement libéral qu'à celui de chef du parti libéral.

En novembre 1958, M. Argue a dit:

Le parti libéral ne progresse aucunement parce que son chef, M. Pearson, n'a aucun but précis.

Monsieur l'Orateur, le nouveau député libéral d'Assiniboïa cherche à nous faire

accroire, à cause de cette accolade qui a eu lieu dans les plaines de sa région, que le chef libéral sait maintenant où il va.

M. Argue: On a dit tout cela durant la campagne. On en a même payé les frais d'impression dans les journaux.

M. Woolliams: En effet c'est vrai, et je connais la sorte de campagne qu'a faite le député d'Assiniboïa. Je suis fort aise de son interruption. Les honorables députés l'ont entendu parler hier soir des porcs. Il nous a dit ce que le gouvernement a fait pour aider les producteurs de porcs. A l'heure actuelle, le prix des porcs a atteint un nouveau sommet à Calgary, soit $32.10 les cent livres.

Or, monsieur l'Orateur, sachant que mon temps est limité, je veux donc aborder un autre sujet pendant quelques moments; je quitterai donc l'agriculture. Comme il ne me reste que quelques moments, je vais abandonner mes notes. On nous a beaucoup parlé de déficits, les libéraux nous ont fait des promesses qui nous coûteraient encore un milliard de plus. Mais, de fait, je suis de ces Canadiens qui croient que l'une des causes du chômage est l'impôt sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés. En effet, ces impôts sont si élevés qu'ils diminuent le salaire du salarié et réduisent les profits des petites sociétés, de sorte qu'en définitive, la puissance de production du pays s'en trouve diminuée. Je crois—il s'agit là d'une opinion toute personnelle—qu'avant de nous lancer dans un autre programme de bien-être social, nous devrions nous assurer que les affaires sont protégées, que l'agriculture est protégée, et que les salariés sont protégés, parce que, comme l'a déjà déclaré un député, notre peuple ne veut pas d'aumône. Je suis de ceux qui estiment qu'il n'y a pas de différence véritable. Les méthodes peuvent différer, le communisme croit à l'expropriation sans dédommagement, alors que les socialistes prônent l'expropriation avec dédommagement. Mais avec des gens qui croient qu'il faut à tout prix instaurer le régime de l'État-Providence, le résultat définitif est à peu près identique. Sous ce régime, c'est le gouvernement qui fait marcher votre entreprise. S'il accapare la moitié des bénéfices, il en est le plus important partenaire. Non seulement les impôts sont-ils trop élevés au Canada, mais on commet des abus à cet égard. Je suis content qu'une commission royale fasse enquête sur l'imposition, ainsi que le premier ministre l'a annoncé, car une enquête était nécessaire. Lorsque le ministère du Revenu national intente une poursuite judiciaire contre quelqu'un —et cela se produit très fréquemment au Canada—on saisit ses livres, ses dossiers, on immobilise son compte bancaire, et on lui demande de prouver son innocence. Dans bien des cas, le prévenu n'est même pas en mesure de retenir les services d'un comptable, d'un avocat ni d'un spécialiste qui puisse l'aider à mettre de l'ordre dans ses affaires, à montrer à quoi s'élève la valeur de son entreprise, et que cette valeur nette est proportionnelle à son revenu. Nous savons tous que la perception des impôt constitue un problème difficile, mais il n'en reste pas moins que le régime fiscal n'est pas exempt de ces abus.

J'aimerais signaler autre chose avant de reprendre mon siège. J'aimerais mieux qu'on impose la plus-value du capital et qu'on ne laisse pas la question en suspens comme c'est le cas aujourd'hui. Les hommes d'affaires qui vendent leurs placements ou qui changent leurs entreprises ne savent jamais si le revenu qu'ils en retirent doit être considéré comme une plus-value ou s'il relève de la loi de l'impôt sur le revenu. Parfois, sans qu'ils le sachent, on établit de nouveaux règlements et ce que ces hommes d'affaires considéraient comme une plus-value devient imposable. Souvent, ils ne peuvent savoir du ministère du Revenu national si le produit de telle transaction commerciale sera considéré comme du revenu ou comme une plus-value. Avant de reprendre mon siège, je propose que nous instituions un organisme chargé de renseigner les hommes d'affaires, les cultivateurs et les autres qui veulent savoir si le produit d'une transaction est considéré comme du revenu ou comme une plus-value de capital. Nous ne pouvons faire gaspiller l'argent du contribuable.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'ai le regret d'interrompre le député, mais je dois lui dire que son temps de parole est épuisé.

M. Woolliams: Si l'on me permet de terminer mon exposé, je n'en ai plus que pour un instant. J'estime sérieusement qu'une réforme de notre régime fiscal s'impose depuis longtemps. Le régime actuel, je le répète, fait baisser la productivité du Canada. Voilà ma réponse aux socialistes qui prêchent la planification. Voilà la véritable cause du chômage. Comment peut-on agrandir une entreprise quand c'est au gouvernement que vont les bénéfices?

M. Herridge: Le député me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'opinant a dépassé son temps de parole et je ne puis permettre au député de poser une question, à moins que la Chambre n'y consente à l'unanimité.

Des voix: Entendu!

M. Herridge: Le député sait-il que le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique préconise l'expropriation à un prix établi par le gouvernement, sans recours aux tribunaux, initiative que n'a jamais proposée notre parti?

M. Woolliams: Je répondrai au député que je l'ignore. Je n'ai jamais compris le crédit social: je lui laisse donc le soin d'en venir à une décision pertinente là-dessus.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, en m'associant aux félicitations traditionnelles qui ont été offertes aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, ce que je fais chaleureusement, j'espère qu'ils n'iront pas croire, parce que je ne suis pas d'accord avec la plupart de leurs avancés, que je m'en prends personnellement à eux. Je n'ai jamais eu l'habitude de faire des personnalités. J'ai toujours prétendu qu'un homme politique qui ne peut pas endurer une critique acerbe ne devrait pas occuper une fonction publique. Même si j'ai dû essuyer de durs coups dans ma vie publique, je puis dire que je ne m'en suis jamais plaint.

J'ai suivi avec grand intérêt le premier discours qu'a prononcé cet après-midi un très vieil ami à moi, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis). Je le félicite pour un discours qui ne dépassait pas mon attente, mais qui était quand même très bien. J'ai aussi écouté un peu l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Qu'on soit d'accord avec lui ou non, il faut reconnaître en lui un grand parlementaire, même s'il n'est pas souvent très pratique. Toutefois, j'ai été étonné de constater quelque chose de commun à leurs deux discours. Ils ont parlé, à l'emporte-pièce de toutes sortes de choses que le Parlement devrait faire. A l'exception d'une couple d'assertions qui, à mon avis, n'étaient ni conformes à l'histoire ni équitables pour mon propre parti, ils ont dit peu de choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Toutefois, ce qui m'a frappé, c'est que ces deux députés ne semblent pas du tout se rendre compte du fait que lorsque les électeurs n'ont pas rendu un jugement clair—et on n'a certainement pas obtenu une décision claire le 18 juin—si nous voulons avoir un gouvernement autonome, un régime parlementaire et, en fin de compte, le gouvernement du peuple par le peuple, la question fondamentale que le gouvernement doit régler avant tout, si c'est possible, c'est de savoir qui devrait gouverner; et si le Parlement ne peut pas régler cette question, il devrait consulter le peuple et le laisser décider. Il n'appartient pas à la Chambre, peu importe nos allégeances politiques, de dire que, selon nous, ce n'est pas le bon temps de faire des élections.

[M. l'Orateur suppléant.]

Une voix: Oh, Oh!

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député m'interrompt. Cependant, je ne perdrai pas mon temps à lui répondre. Bien des gens ont dit que ce n'est pas le bon moment de faire des élections. Ce n'est pas à nous d'en juger. Ce qu'il nous incombe à nous, c'est d'accorder un vote de confiance majoritaire au gouvernement afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat, et assez longtemps pour assurer une certaine continuité, ou bien, si nous ne pouvons pas nous entendre là-dessus, il y va de notre devoir de laisser le peuple régler cette question lui-même. Nous ne devrions pas, nous réclamant d'une certaine supériorité, nous arroger un privilège qui appartient au peuple. C'est une question fondamentale. Nous n'aurons jamais le plein emploi au pays à moins d'avoir un gouvernement qui puisse planifier, oui, je le répète, planifier et administrer les affaires du pays; et je puis dire que la direction est tout aussi importante que la planification. Pourtant on ne nous a pas gâté là-dessus depuis cinq ans.

M. Knowles: Encore la planification. Merveilleux!

L'hon. M. Pickersgill: J'étais d'accord avec l'honorable député. Mais si lui n'est pas d'accord avec moi, très bien. Pourtant, je pense que c'est bien ce qu'il désire. Je suis content que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, à la fin de son discours, soit revenu aux questions fondamentales; il m'a ainsi épargné des efforts en exposant un des points que je me proposais moi-même d'aborder dans mon discours.

Une autre chose qui m'a réellement renversé dans le discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est sa proposition cynique, à laquelle je ne m'attendais pas de sa part. Il importe peu, a-t-il dit, que les hommes publics disent la vérité ou non, il importe peu qu'on puisse compter sur l'intégrité du gouvernement. Je ne suis pas du tout d'accord là-dessus.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Pickersgill: Si l'honorable député songe à m'interrompre, il connaît le Règlement; il pourra intervenir à la fin de mon discours.

M. Knowles: Je pose la question de privilège. L'honorable député sait que la question de privilège doit être étudiée immédiatement. Je ne me suis laissé aller au cynisme ni explicitement ni implicitement...

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a pas là matière à une question de privilège.

L'hon. M. Martin: C'est un débat.

M. Knowles: ... pour dire si c'était important ou non. Mon cynisme visait la place que ces deux individus occupent dans l'histoire. La vérité, oui; qu'on nous la dise.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Knowles: Que l'honorable député nous la dise!

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député ayant été autorisé à glisser un discours en contrebande sous forme de question de privilège, j'espère que ce temps-là ne me sera pas compté, car j'ai certaines choses à dire. L'honorable député peut relire son discours, et il verra très bien ce que je veux dire. Je veux parler de la question de la véracité, que l'honorable député ne semble pas considérer comme très importante. Je vais prendre un exemple qui, en soi, n'est pas important du tout. En soi, cet exemple n'a aucune portée, mais il montre si clairement ce que je veux dire que je ne puis m'empêcher de le citer. Le 1er octobre, comme en fait foi la page 81 du hansard, le premier ministre a déclaré ce qui suit:

> J'ai vu le chef de l'opposition le soir des élections, monsieur l'Orateur, alors qu'il croyait occuper bientôt le siège que j'occupe présentement. C'était avant que les cultivateurs de l'Ouest se soient prononcés.

Or il se trouve que j'ai passé toute cette soirée-là en compagnie du chef de l'opposition, qui n'a pas paru à la télévision avant que les résultats de l'Ouest eussent été connus. Soit que le premier ministre ait eu une autre de ses visions, ou encore s'agit-il tout simplement d'un autre exemple du manque de précision des déclarations qu'il fait à la Chambre. Je pourrais dire que si quiconque veut voir de quoi avait l'air le premier ministre lui-même ce soir-là, il n'a qu'à se reporter à la page 38 du *Newsweek* du 2 juillet. C'est une photo que je ne saurais trop recommander aux honorables vis-à-vis.

Pourquoi présentons-nous ce vote de défiance envers le gouvernement? Parce que 65 p. 100 des électeurs en ont fait autant le 18 juin.

Une voix: Et ce pourcentage ne cesse d'augmenter.

L'hon. M. Pickersgill: 63, 64 ou 65 p. 100. (*Exclamations*)

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Véracité?

L'hon. M. Pickersgill: Environ les deux tiers des électeurs canadiens, soit deux électeurs sur trois, en avaient assez et l'ont dit à nos vis-à-vis. Cela, en soi, suffirait à justifier—et cette proportion était plus élevée dans ma circonscription—n'importe quel honorable député élu de cette façon à retirer sa confiance au gouvernement.

Mais, en vertu de notre régime, évidemment, lorsqu'une situation de ce genre se produit le gouvernement de la Reine doit continuer, et c'était le devoir du premier ministre, aussi bien que son droit, de rester au pouvoir, vu qu'il comptait plus d'adhérents que l'un ou l'autre des autres partis. Nul ne s'est élevé contre cela. Il aurait eu le droit de rester au pouvoir, je présume, même s'il n'avait pas compté le plus grand nombre d'adhérents. Même dans ce cas-là il aurait eu le droit de rester au pouvoir jusqu'à ce que les représentants élus de la population ait pu en décider autrement.

Mais il n'avait pas le droit de rester au pouvoir un jour de plus qu'il fallait au Parlement pour se prononcer. Quiconque a le moindre respect des droits constitutionnels du Parlement ou des droits du peuple n'aurait été que trop pressé de convoquer le Parlement aussi rapidement que possible. Surtout, il faut se rappeler que le très honorable premier ministre, qui dirige provisoirement le gouvernement du pays, a tellement parlé de l'amour qu'il professe envers le Parlement, et cela pendant des années. Mais le fait est que le premier ministre était déterminé à prolonger la vie du Parlement actuel le plus longtemps possible et de s'agripper aux fruits du pouvoir.

Qu'a-t-il fait des fruits du pouvoir qu'il n'avait pas le droit d'avoir et dont il n'était que le dépositaire provisoire? Il les a distribués à droite et à gauche parmi les candidats défaits du parti tory, ce qu'aucun gouvernement majoritaire n'a même jamais fait. C'est certainement, monsieur l'Orateur, l'une des nombreuses choses qui, certes, nous obligent à traiter comme il le mérite un gouvernement qui considère le Parlement de cette façon, et cela dès que l'occasion s'en présentera.

Il n'y a qu'une comparaison qu'on puisse faire. Cette comparaison est évidemment—tout le monde le sait—celle qui s'établit avec les années 1925 et 1926. On pourrait s'étendre longuement sur ce sujet et je serais fort heureux de le faire un jour, mais je tiens simplement à dire maintenant qu'en 1925, M. Mackenzie King, quelles que fussent ses raisons, ne s'est occupé que des affaires courantes du pays jusqu'à ce que le Parlement ait l'occasion de se prononcer sur son gouvernement, et son lieutenant, M. Lapointe, a cherché à obtenir ce verdict au plus tôt. C'est précisément ce que ces messieurs vis-à-vis, s'ils avaient véritablement de la considération pour notre régime britannique de gouvernement autonome, auraient dû faire.

Mais ce n'est pas tout. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a soulevé cet après-midi un point presque plus essentiel. Le gouvernement

n'a pas simplement empêché le Parlement de se réunir, il ne s'est pas simplement cramponné en écartant le Parlement. Le gouvernement a eu la présomption d'imposer, le 24 juin, des impôts sans sanction parlementaire. Ses tenants font maintenant la comparaison avec ce qui est arrivé en 1947, comparaison tout à fait extraordinaire à certains points de vue. Comme en fait foi la page 107 du compte rendu du 2 octobre, voici ce que le premier ministre a dit à propos de ce qui s'est passé en 1947:

...M. Abbott, le ministre des Finances du moment, ...a imposé par décret du conseil, à l'égard duquel il n'existait juridiquement aucune autorité, les mesures les plus radicales qui aient jamais été employées relativement à l'économie du pays. C'est la seule fois qu'une loi a été édictée au Canada par la voix des ondes.

Le premier ministre aurait dû savoir, bien sûr, que ce n'était pas vrai. En fin de compte, il est avocat et il aurait dû savoir qu'un décret ne peut entrer en vigueur à moins d'être revêtu d'une autorité juridique. Je ne peux pas croire qu'il l'ignorait. Je ne crois pas qu'il soit un si piètre avocat.

Mais pour vous montrer qu'il a déjà eu des opinions différentes, permettez-moi de vous lire ce qu'il a dit au sujet de cette même loi lorsqu'elle était à l'étude au Parlement, en décembre 1947. Comme en fait foi la page 193 du hansard, il a déclaré:

Eu égard aux pouvoirs extraordinaires qu'on réclame, le Parlement devrait avoir l'occasion de rencontrer certains des personnages invisibles qui, aujourd'hui, conseillent le gouvernement et le dominent incognito.

M. McCleave: Ça, c'était vous!

L'hon. M. Pickersgill: Un instant. Je conseille à l'honorable représentant d'Halifax de rester tranquille. Je continue:

Puisque ces gens se sont trompés en 1946, quel motif avons-nous de croire qu'ils ont eu raison en novembre 1947? Pour rendre ses pouvoirs à la Chambre des communes, le ministre de la Justice devrait faire comparaître devant un comité de la Chambre MM. Clark, Towers, Rasminsky et d'autres membres de ce groupe.

M. Adamson: Aussi M. Bryce.

M. Diefenbaker: Le Parlement devrait les interroger afin de s'assurer s'ils ont exposé ce vœu au gouvernement le ou avant le 17 novembre, ou si c'est le gouvernement qui leur a proposé de se servir, à leurs propres fins, de la loi sur le contrôle du change étranger.

Autrement dit, il savait qu'il existait une loi sur le contrôle du change étranger en 1947. L'autre jour, pourtant, il a dit à la Chambre qu'il n'y avait pas d'autorité statutaire. Est-ce là respecter de quelque manière la vérité? Aucunement. Comment se fier à quelque parole d'un homme qui dit des choses pareilles? Vous savez, le premier ministre parle de personnages invisibles. Bien entendu, il s'agissait de serviteurs publics. Nous n'ignorons pas ce que pense le premier ministre des serviteurs publics. Ils appartiennent au même groupe de serviteurs publics qu'un certain monsieur qui se trouve invisible dans cette Chambre-ci. Je veux parler de la récente acquisition du cabinet, le petit gars de Bay Street. C'est l'un des hommes qui, suivant le premier ministre, bafouait la liberté du pays du temps de feu C. D. Howe, pendant la guerre, c'est l'anonyme qui dirige le gouvernement aujourd'hui. Il n'est pas présent. Il n'est pas parmi les représentants élus par le peuple. Nous exigerons que le ministre de la Justice (M. Fleming) le somme de comparaître devant le comité de la banque et du commerce. Nous exigerons qu'il y fasse comparaître les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, comme le premier ministre déclarait que nous aurions dû faire en 1947. Nous exigerons qu'il les fasse tous comparaître. Nous voulons savoir quand ils ont commencé à préparer le programme d'austérité.

Nous savons une chose. Nous savons que le jour de la dissolution des Chambres, ou le lendemain, le ministre des Finances a demandé aux ministères de diminuer les prévisions budgétaires de 50 millions. Pendant ce temps-là, pour s'attirer des votes, le gouvernement laissait supposer qu'il utiliserait cet argent pour mettre en œuvre divers programmes, ce qu'il n'avait nullement l'intention de faire.

L'hon. M. Fleming: C'est faux.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre sait fort bien que cela est vrai, que les choses ont été mises en marche. Trop de gens étaient au courant à Ottawa et ailleurs. Je n'ai pas le moindre doute que le jour où le gouvernement a dû réinstaurer la mobilité du dollar, le 3 mai, il a commencé à préparer ce programme d'austérité. Peut-être que le ministre des Finances n'en avait pas parlé au premier ministre. Peut-être que les fonctionnaires ont été assez adroits pour ne pas en parler au ministre des Finances lui-même afin de lui éviter de se trouver dans une situation embarrassante. J'ai été fonctionnaire très longtemps. Je sais combien ces choses prennent de temps. Je sais très bien que ce décret du conseil et la politique fondée sur ce décret ne pouvaient avoir été élaborés entre le 20, ou serait-ce le 21, quand le distingué ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) déclarait qu'il n'y avait pas crise, et la date du décret. Il faisait partie du cabinet. Ces champions de la vérité nous demandent de croire que le décret a été préparé dans ces quatre jours. Le ministre sait fort bien que cette histoire était en voie de préparation au moment de la stabilisation du dollar, probablement avant.

L'hon. M. Fleming: C'est faux; cette affirmation est sans fondement.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre est bien libre de prétendre que c'est faux. Qu'il prenne part au présent débat s'il en a le courage. Il est en défaveur auprès du premier ministre. Il a été mis au rancart. N'étant plus utile, on le laisse de côté. En outre, il y a tout lieu de croire qu'il a fallu faire des élections au moment où elles ont eu lieu, qu'on nous a refusé un débat sur le budget, et aussi que le gouvernement n'a pas donné suite aux résolutions budgétaires parce que le ministre savait parfaitement qu'une crise financière s'annonçait et qu'il espérait que les élections auraient lieu avant la crise, trompant ainsi la population.

L'hon. M. Fleming: Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

L'hon. M. Pickersgill: Le présent gouvernement avait bon nombre d'adeptes. Il n'y avait aucune urgence à décréter des élections à ce moment particulier. Ce programme budgétaire est resté en plan; on s'est pressé d'une façon extraordinaire. Pourquoi? C'est que le gouvernement pouvait voir—on l'avait prévenu—se dessiner une crise. Nous connaissons certains de ces hauts fonctionnaires; nous savons qu'ils sont compétents.

Vous savez, nous avons évidemment entendu le premier ministre déclarer, le 20 janvier 1958: «Ils l'ont caché, ils l'ont voilé». Voilà justement ce qu'ils ont fait. Ils savaient parfaitement qu'une fois le budget rendu public, la situation en ce qui concerne le change étranger deviendrait critique. De fait, je viens de lire dans l'exposé budgétaire du ministre le passage qui traite du change. Il ressort clairement de cette lecture de l'exposé budgétaire que celui-ci se doutait de la crise.

L'hon. M. Fleming: C'est faux.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a autre chose de bien net. A cette époque, on n'avait pas la moindre intention de stabiliser le dollar. Au contraire. Le ministre a fortement défendu le taux flottant et a exposé par des arguments très forts et irréfutables pourquoi il ne fallait pas le stabiliser. Puis, sans vergogne, le gouvernement nous déclare que, quand la crise est survenue le 3 mai, il lui fallait faire quelque chose; que tout était prévu depuis longtemps. Si c'était ainsi prévu, pourquoi le budget n'en a-t-il pas fait mention? Pourquoi ne nous a-t-on pas donné l'occasion de débattre la question? Pourquoi n'en a-t-on pas discuté au Parlement comme il convient? Pourquoi cette nouvelle a-t-elle éclaté soudainement au milieu de la campagne électorale?

Le fait est, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas nécessaire d'étudier les moindres détails. Informez-vous auprès de nos commettants, la chose n'est d'ailleurs pas nécessaire, car ils vous donnent ces renseignements d'eux-mêmes. Je suis sûr que tous les députés, tant sur les banquettes arrière que sur le premier rang, ont entendu pareils propos dans la bouche de leurs commettants. «Comment peuvent-ils s'attendre à obtenir notre vote après que le gouvernement nous a trompés de la sorte?» Voilà la conviction de la population du pays, et cette conviction s'appuie sur des faits, sur l'évidence même.

Puis-je signaler qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, à six heures je disais qu'il est absolument incroyable, et que nul au pays ne croyait, que le gouvernement ignorât longtemps avant les élections qu'il y avait une crise du change. En fait, il était tout à fait évident que le dollar avait été fixé le 3 mai, en guise de mesure désespérée visant à enrayer la chute de notre monnaie. Aucun gouvernement n'aurait modifié une telle ligne de conduite, annoncée un mois auparavant dans le budget, pour toute autre raison qu'un état d'urgence extrême et n'aurait adopté une mesure qui équivalait à admettre clairement la stérilité de sa politique.

L'honorable député de Davenport (M. Gordon) a signalé certains des faits connus de chacun à ce moment-là. C'était l'époque, évidemment, où les mesures correctives auraient dû être prises. C'était le moment de corriger la situation, au lieu de la laisser s'aggraver, dans l'espoir de passer à travers la campagne électorale, ce qui était l'objectif visé dès le début.

Mais le comble, monsieur l'Orateur, ce fut le comportement incroyable du ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) à Vancouver, comportement dont le premier ministre n'a pas parlé dans le prétendu compte rendu des événements qu'il a donné à la Chambre. J'ai ici le *Globe and Mail* de Toronto. Voici ce qu'on dit au sujet de ce que le ministre aurait alors déclaré:

> M. Hamilton a déclaré, à une conférence de presse, que le taux actuel de 92½c est en fait un compromis intervenu entre les membres du gouvernement. Il a dit que certains étaient favorables au chiffre de 95c, mais que d'autres voulaient stabiliser le dollar à 90c.
>
> Le taux de 90c, ajoutait-il, est un point de stabilisation tout indiqué et qui se justifie à cause de notre balance commerciale défavorable.

Cette déclaration, elle a apparemment été faite le 8 juin et a paru dans le *Globe and Mail* du 9, mais que trouvons-nous dans le discours du premier ministre? Le premier ministre a cité la date, le 10 juin, et a dit

que c'était à cause de l'opposition qu'il avait fait cela. Il n'a pas dit un mot au sujet de ce ministre, de cet homme qui était au courant des discussions et qui a dit que le dollar ne devrait pas être maintenu à 92½c., mais descendre à 90c. Non, là-dessus, pas un mot. Ce que le premier ministre a dit, c'est ceci:

Pendant la première semaine de juin, le marché des changes est resté faible.

Resté faible! Pouvait-on s'attendre à autre chose après la déclaration du ministre de l'Agriculture?

Je me suis entretenu à ce sujet avec le ministre des Finances d'alors...

de dire le premier ministre...

...qui a bien précisé, dans une déclaration, émise le 10 juin, que le gouvernement pouvait maintenir le dollar au taux de 92½c. et qu'il le ferait.

Nous savons ce qui serait arrivé en Grande-Bretagne ou dans tout autre pays qui respecte la tradition parlementaire. Le ministre de l'Agriculture n'aurait plus occupé son poste le 9 juin. Il aurait été renvoyé du cabinet pour avoir amorcé la fuite du dollar et avoir dit qu'il n'était pas d'accord avec ses collègues. Voilà le sens du gouvernement parlementaire britannique, notre régime de gouvernement à nous.

Le premier ministre, au lieu de le renvoyer, a chargé le ministre des Finances de la contredire. Quand deux ministres se contredisent, lequel croire? L'homme de la rue, qui sait à quel point le premier ministre aime le ministre des Finances et qui sait qu'il porte une affection plus grande encore au ministre de l'Agriculture, aurait cru le ministre de l'Agriculture naturellement, et c'est tout ce qu'il aurait fallu. Cette dérogation au devoir, ce mépris du premier ministre pour les traditions du cabinet, de la solidarité du cabinet, du secret entourant le budget, du secret entourant les affaires de change, ce comportement a suffi à avilir la monnaie du pays, car il a tué la confiance qu'on portait au gouvernement.

Comme si cela n'était pas assez, il y a eu l'incroyable discours prononcé par le premier ministre à la télévision, le 14 juin, où il déclarait que tout allait bien, qu'il n'y avait pas de crise, et que nous aurions le plein emploi en août, ce plein emploi qui n'a pas été atteint, comme le ministre du Travail nous l'a dit aujourd'hui. Quand le premier ministre a fait ce discours optimiste, le public l'a peut-être cru, mais je ne crois pas qu'il en ait été ainsi pour le sénateur McCutcheon. Monsieur l'Orateur, ce n'est ni le chef de l'opposition, ni le député d'Essex-Est, ni le député de Laurier, ni moi qui avons sorti ces dollars du Canada. Ce sont les amis du sénateur McCutcheon de Toronto qui avaient perdu confiance en ce gouvernement. Nous

[L'hon. M. Pickersgill.]

n'avions pas d'argent à dépenser à l'extérieur. C'étaient les nouveaux amis du premier ministre.

L'hon. M. Starr: A cette époque, vous trouviez votre argent aux États-Unis.

L'hon. M. Pickersgill: Et qu'ont-ils fait à ce sujet? Ils ont finalement fait cette grande découverte après les élections. Ils ont institué des impôts sous l'empire d'un décret du conseil, en vertu d'une loi qui n'avait pas été édictée à cette fin. A la différence de M. Abbott qui, sans attendre, proposait au Parlement les mesures qu'il voulait faire adopter et permettait ainsi aux députés de les approuver, il n'en a pas été question dans le discours du trône. On n'a pas demandé aux députés d'approuver cet impôt. Nous sommes imposés par voie de la télévision et par décret du conseil. Ce grand champion des droits parlementaires impose le peuple par voie de la télévision et par décret du conseil, et quand le Parlement se réunit, il n'est aucunement question que nous puissions avoir le droit de l'approuver. Voilà le gouvernement auquel le député de Peace-River va accorder son appui, gouvernement qui, pour le citer lui-même, constitue le plus monumental échec de toute l'histoire du Canada, gouvernement sous lequel le chômage, selon lui, va atteindre cet hiver un niveau de 20 p. 100. C'est à pareil gouvernement que le député va accorder son appui.

M. Thompson: Il n'y a qu'une difficulté: le député ne connaît pas bien la géographie.

L'hon. M. Pickersgill: Je prie l'honorable représentant de me pardonner. Si j'ai fait...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable représentant a dépassé le temps de parole qui lui est alloué et, s'il doit continuer, il lui faut le consentement unanime de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agissait d'une question de privilège.

M. Thompson: Je n'ajouterai rien de plus.

M. l'Orateur suppléant: Si l'honorable député veut bien se rasseoir, je vais demander à la Chambre son consentement unanime.

Des voix: Non.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant: Je crois avoir le droit de parole quand je suis debout et je demande aux honorables députés de vouloir bien collaborer avec moi. Si l'honorable député de Bonavista-Twillingate pose la question de privilège, je l'écouterai.

L'hon. M. Pickersgill: Je voulais simplement m'excuser auprès de l'honorable député de Red-Deer. Je voulais parler du député de Red-Deer et par distraction j'ai dit «Peace-River».

M. McGee: Monsieur l'Orateur.

Des voix: Allez-y, monsieur le sénateur.

M. McGee: Je vois que les gars du pipe-line sont revenus, n'est-ce pas?

Des voix: Asseyez-vous.

M. McGee: Si les gars du pipe-line veulent bien s'asseoir un moment...

M. Habel: Cédez la place à votre ministre.

M. l'Orateur suppléant: Je crois qu'on devrait accorder au député de York-Scarborough la même attention qu'au député de Bonavista-Twillingate.

M. McGee: Je veux m'exprimer au sujet de la question de privilège invoquée par le député de Bonavista-Twillingate. Étant donné tout le respect qu'il a pour le Règlement, je me demande s'il s'excuserait auprès de l'Orateur pour lui avoir tourné le dos?

L'hon. M. Pickersgill: Bien volontiers, monsieur l'Orateur.

(Texte)

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur le président, avant de commencer mes remarques, ce soir, je voudrais vous offrir mes félicitations les plus sincères pour votre nomination à ce poste élevé. Nous sommes tous convaincus que vous êtes digne de ce grand honneur.

Je voudrais également offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse (MM. Chaplin et Vincent). Tous les membres de la Chambre reconnaîtront qu'ils ont accompli leur tâche avec distinction.

(Traduction)

Les votes auxquels la Chambre va procéder ce soir à la conclusion du débat touchent des questions beaucoup plus importantes que celles qui attendent normalement la décision des députés. Les vis-à-vis ont formulé une grave accusation d'après laquelle il y avait eu fraude politique majeure, accompagnée de dissimulation et de faux semblant.

Monsieur l'Orateur, je vous fournirai le témoignage incontestable que cette accusation ne s'appuyait que sur de fausses déclarations, de fausses accusations et de vils sous-entendus. Il y a eu, de la part des députés d'en face, dont l'obstruction continuelle vient d'être encore prouvée, une nouvelle descente vers les plus basses tactiques que, j'en suis sûr, quiconque d'entre nous, même parmi ceux qui y siègent depuis le plus longtemps, ait jamais relevées à la Chambre.

Une voix: Exception faite pour vous, et le drapeau.

L'hon. M. Fleming: Je demande à cette honorable assemblée, non seulement d'exprimer sa confiance envers le gouvernement, mais de prononcer avec énergie la justification d'un député devant ces viles attaques et accusations.

Ces attaques contre le premier ministre ne sont pas nouvelles. Elles se poursuivent depuis longtemps déjà. Le député qui vient de se rasseoir après cette lamentable performance était l'un des premiers à se lancer dans ce genre d'attaque personnelle. Ma circonscription n'en a pas été exempte pendant la campagne électorale. Le candidat libéral y a déclaré notamment: «Les membres du gouvernement actuel, dans la lutte qu'ils livrent pour conserver le pouvoir, sont sans doute disposés à faire fi de leur morale chrétienne...»

Des voix: Honte!

L'hon. M. Fleming: Il a également dit: «L'attitude du premier ministre sur la question du rapport dissimulé a été foncièrement malhonnête.» Notez bien ce qu'on a dit d'un chrétien qui, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée, s'est toujours conformé aux normes les plus élevés. Le même candidat libéral a déclaré que le gouvernement—et je le cite textuellement—était «prêt à commettre la pire sordidité pour atteindre ses objectifs politiques». Ce genre d'abus, nous demandons à la Chambre ce soir d'y répondre d'une manière efficace et avisée.

On s'en est pris à la réputation des gens et je doute fort qu'aucune autre tactique puisse, autant que celle-là rendre sceptique la population canadienne. C'est le comble de l'ignominie.

Le sous-amendement du Nouveau parti démocratique va d'abord être mis aux voix. Les députés qui l'ont proposé seront les premiers à reconnaître qu'il préconise une planification socialiste pour le Canada.

Monsieur l'Orateur, nous allons voir à quel point les honorables vis-à-vis sont fidèles à leurs principes lorsqu'ils auront à voter sur une motion favorable à un régime socialiste au Canada. Je prédis que les membres de l'opposition officielle sont tellement avides de pouvoir qu'ils vont avaler cet amendement. (*Exclamations*)

Monsieur l'Orateur, peu m'importe ces bruits rauques qui viennent d'en face. Tout ce que j'espère, c'est qu'on n'abrégera pas mon temps de parole, qui est limité.

Je me propose ce soir, à l'intention de ceux qui veulent connaître les faits et la vérité, de

passer en revue les événements qui ont abouti à la crise du change survenue en juin. Ce dont on nous accuse—je ne passerai rien sous silence, je n'épargnerai aucun détail—c'est qu'une crise existait avant la fin de la campagne électorale et que le gouvernement le savait ou aurait dû le savoir; que le gouvernement aurait dû en révéler l'existence, et que le gouvernement est responsable de cette crise et coupable d'avoir voulu la cacher. J'espère, monsieur l'Orateur, n'avoir oublié aucune partie de ces accusations.

A quand tout cela remonte-t-il? Permettez-moi de commencer par 1947. Pendant une période de 11 mois, les réserves de change du Canada ont diminué dangereusement. Les réserves dégringolèrent à ce moment-là de 750 millions jusqu'à environ 480 millions de dollars, avant que le gouvernement du temps se rende compte que la situation était critique. Or on nous a dit, et l'honorable député de Bonavista-Twillingate nous l'a répété cet après-midi, que le ministre des Finances de ce moment-là s'était adressé au Parlement—ce sont les paroles du chef de l'opposition—l'avait informé de tous les faits et lui avait dit ce qu'il ferait. Trois semaines s'écoulèrent avant que le ministre des Finances s'exécute. Et que fit-il? Il annonça, au moyen de la radio, un budget comportant l'imposition de surtaxes, que l'on commença à percevoir le soir même, aux frontières, à partir de minuit. La mesure était absolument illégale, en sorte que le Parlement dut la valider des mois plus tard. Voilà ce qu'ils firent.

Monsieur l'Orateur, ce sont les députés d'en face qui se disent les champions du Parlement. Ils disent que le Parlement aurait dû être convoqué plus tôt; il l'a été. Que veulent-ils faire? Ils disent: «Coupons le cou au Parlement tout de suite». Ils voulaient que le Parlement soit dissous après le vote de mardi soir dernier. Ils seront les hommes les plus heureux du monde s'il est dissous ce soir par suite d'un scrutin défavorable. Voilà les gens qui se prétendent les défenseurs du Parlement. Ils ne sont pas plus champions du Parlement que le parti libéral, et quelques-unes de leurs expressions ont été les champions de la vérité ces derniers temps.

Voilà ce qui s'est passé en 1947, monsieur l'Orateur. Les mesures appliquées par le gouvernement à ce temps-là étaient beaucoup plus rigoureuses que celles que nous avons prises en juin, et elles sont demeurées en vigueur très longtemps. De fait, elles le sont restées presque deux ans.

L'hon. M. Pickersgill: Le Parlement les avaient approuvées.

L'hon. M. Fleming: Oui, à la fin, monsieur l'Orateur.

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Pickersgill: Au début.

L'hon. M. Fleming: Le redressement n'est intervenu que des mois après, mais, dans l'intervalle, les impôts avaient été appliqués illégalement.

Je passe maintenant à 1950. En 1950, le gouvernement canadien, qui jusque-là s'était efforcé par deux fois de fixer la valeur du dollar, d'abord au pair par rapport au dollar américain et plus tard à 10 p. 100 au-dessous, s'est trouvé incapable, selon lui, étant donné la crise du change, de maintenir un taux fixe, si bien qu'il a laissé le dollar suivre son cours. D'octobre 1950 à mai 1962, la valeur du dollar canadien à l'étranger s'est établie sur le marché des changes par le jeu de l'offre et de la demande. Conscient des circonstances exceptionnelles où se trouvait le Canada, le Fonds monétaire international a accepté, en 1950, la décision de laisser le taux fluctuer suivant les forces du marché. Il a cependant été annoncé que le Canada reviendrait à un taux de change fixe lorsque les circonstances le permettraient. De temps à autre, à partir de 1950, les dirigeants du Fonds ont exprimé l'espoir que le Canada trouverait le moyen de revenir dans les rangs des pays-membres qui respectaient intégralement l'article 4 de l'entente relative au Fonds.

Nous arrivons maintenant à 1961. En juin de cette année-là, j'ai annoncé dans mon exposé budgétaire que le gouvernement jugeait qu'il serait bon de ramener la valeur du dollar à l'étranger à un escompte et qu'il était même prêt à avoir recours, au besoin, aux achats de change dans le dessein de fixer le taux du dollar canadien à un escompte appréciable. Le dollar canadien a baissé jusqu'à un escompte appréciable. Il a baissé de façon logique et satisfaisante et les résultats ont été au grand avantage du Canada.

On a dit qu'il y a eu manipulation de la part du gouvernement pour établir la valeur du dollar. On a dit, au cours du présent débat, que le ministre des Finances avait commencé à manipuler le dollar en achetant des devises américaines. Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune manipulation. Ces accusations sont fausses. Elles ont toujours été fausses. Elles étaient fausses à la dernière session et elles le sont encore aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, j'ai dit que les réserves du Fonds des changes seraient employées, si besoin était, à acquérir des devises étrangères pour modifier le taux de change. Il n'a pas été nécessaire de le faire, je répète, pas nécessaire. Durant la plus grande partie du temps, de juin 1961 à mai 1962, l'escompte du dollar canadien par rapport au dollar américain fluctuait de 3 à 5 p. 100 et les opérations du Fonds des changes ont modéré les fluctuations du taux mais ne les ont pas causées.

M. Benidickson: On a fait d'autres manipulations!

L'hon. M. Fleming: Il n'y a pas eu de manipulations du tout. On a employé les réserves du Fonds comme on le faisait depuis des années.

Venons-en à l'exposé budgétaire du 10 avril 1962. J'avais parlé du problème du cours extérieur, car le Fonds nous avait déjà fait savoir qu'il voulait que nous fixions le taux en conformité avec l'article IV de l'accord du Fonds. Monsieur l'Orateur, pour réfuter les propos absolument incohérents que le député de Bonavista-Twillingate a tenus aujourd'hui à la Chambre, j'affirme qu'avant la dissolution des Chambres le 18 avril, il n'y avait pas de crise de nos réserves de devises étrangères. Il le prétendait cet après-midi. Quand j'ai prononcé le discours du budget le 10 avril, nous savions très bien que le Fonds voulait que nous nous conformions à l'article IV, et au cours du débat sur le budget, j'ai dit aussi bien au Fonds qu'à la Chambre que nous ne voulions pas que le Fonds nous pousse à prendre une décision hâtive. Nous n'avions pas oublié la tentative malheureuse du gouvernement précédent en vue de garder le taux fixe entre 1946 et 1950. Nous ne voulions pas que le Fonds nous force à prendre une décision irréfléchie. Le dollar n'a été soumis à aucune pression avant la dissolution des Chambres le 18 avril.

Monsieur l'Orateur, les opérations du Fonds des changes n'ont pas été très considérables au début d'avril. C'est à la fin du mois que les pressions ont commencé. Je dois contredire de nombreuses déclarations sans fondement faites par mes honorables vis-à-vis au cours du présent débat.

D'abord, ils ont prétendu que M. Rasminsky, le gouverneur de la Banque du Canada—cela a été dit par le chef de l'opposition—conseillait aux courtiers en valeurs d'emprunter aux États-Unis à ce moment-là. Or, en fait, M. Rasminsky a déclaré que la Banque du Canada ne leur conseillait plus de s'abstenir d'emprunter aux États-Unis. Voilà un exemple de la façon dont les honorables vis-à-vis ont éludé la vérité en la déformant juste assez pour servir à leurs fins peu louables.

Les honorables vis-à-vis ont dit ensuite, de la manière irréfléchie qui leur est habituelle, qu'après la dissolution, j'avais ordonné qu'on réduise de 50 millions les dépenses inscrites dans les prévisions budgétaires. Monsieur l'Orateur, le 10 avril, j'ai présenté au Parlement, dans l'exposé budgétaire, un relevé complet où figuraient tous les crédits que nous avions décidé à ce moment-là de demander au Parlement de voter. Cette décision fut prise avant l'exposé budgétaire. Cet exposé tenait compte de chaque cent que le gouvernement avait décidé de supprimer du Budget des dépenses en demandant au Parlement d'en prendre connaissance.

L'hon. M. Pickersgill: Vous avez bafouillé.

L'hon. M. Fleming: Nous en sommes maintenant à la fin d'avril et au début de mai. Je ne m'occuperai pas du député de Bonavista-Twillingate. Ça va lui prendre quelque temps pour se calmer.

L'hon. M. Pickersgill: Bien sûr, ce n'est pas une attaque personnelle.

L'hon. M. Fleming: A la fin d'avril, le marché devint incertain et la spéculation fit son apparition. Des pressions commencèrent à s'exercer. Nous avons alors demandé au Fonds monétaire international de nous permettre de fixer le dollar à 92½c. et c'est avec empressement qu'il nous en donna l'autorisation. C'était un taux réaliste, monsieur l'Orateur; il avait été étudié avec soin, et l'exécutif du Fonds monétaire international, qui se compose de quelques-unes des plus éminentes autorités du monde en questions monétaires, a donné son approbation après un examen attentif.

Voici une autre de ces accusations sans fondement. L'honorable député de Davenport (M. Gordon)—à qui je souhaite la bienvenue dans cette enceinte et que je suis heureux de voir maintenant au grand jour—l'honorable député de Davenport, dis-je, déclarait ce matin que le Canada a été forcé de solliciter l'aide du Fonds monétaire et d'accepter comme condition de cette aide l'abandon du taux flottant. Je nie catégoriquement que cette affirmation soit fondée. Elle n'est pas conforme aux faits. Nous ne nous sommes pas adressés au Fonds monétaire pour obtenir de l'aide, mais bien pour faire approuver le taux que nous avions préalablement fixé à 92½c. Ce taux a fait l'objet, de la part du Fonds monétaire, d'une approbation entière et inconditionnelle. Nous avons été approuvés dans tout ce que nous avions demandé. Monsieur l'Orateur, aucun appel n'a été fait au Fonds monétaire pour obtenir de l'aide. La décision de fixer le taux a été prise par le Canada, par le gouvernement. J'ai prié mon honorable vis-à-vis de se demander s'il fait preuve du sens des responsabilités en formulant des déclarations aussi irréfléchies.

L'autre affirmation inexacte a été entendue de la bouche du chef de l'opposition. Il a prétendu que la dévaluation qui est intervenue le soir du 2 mai n'a pu faire cesser la fuite du dollar. Cette déclaration n'est pas conforme aux faits. En réalité, la dévaluation, la fixation du taux du dollar, a fait cesser l'épuisement. Elle l'a fait cesser complètement. C'est

un démenti catégorique à la déclaration du chef de l'opposition. Les opérations du change en mai n'ont pas été fortes et nous n'avons pas perdu de réserves.

J'en viens à la fausse déclaration suivante. L'honorable député de Davenport a dit aujourd'hui que les registres du Fonds des changes avaient été manipulés. Si je comprends bien, il faisait allusion au relevé mensuel de mai paru la première semaine de juin. Je nie cette accusation sans fondement et indigne. Ces réserves ont été portées à la connaissance du public de la même manière et d'après la même base que toutes les principales banques centrales du monde font part de leurs réserves de devises.

Passons maintenant à une autre fausse déclaration. Le chef de l'opposition a dit que nos difficultés monétaires avaient atteint les proportions d'une crise longtemps avant le 24 juin. J'ignore ce qu'il veut dire par «longtemps avant». Il a pris soin de ne pas préciser, et je crois savoir pourquoi. Toujours est-il que, en prêtant à ces mots le sens qu'ils ont d'ordinaire, je nie le bien-fondé de cette déclaration.

L'hon. M. Martin: Avant le 23 mai.

L'hon. M. Fleming: En considérant ces choses, il est bon de se rappeler que le chef de l'opposition s'est lancé dans quantité de réquisitoires particuliers. Sous les coups de massue des tactiques électorales écervelées des libéraux qui avaient décidé de saper à tout prix la confiance, après la déclaration de M. Winters qui a dit à Truro, à la fin de la première semaine de juin, que le Canada était au seuil de la faillite, et en plus du fait que la Bourse de New-York avait connu un effondrement, on peut être porté à se demander comment il se fait que la fuite des réserves canadiennes de change n'ait pas commencé plus tôt. Monsieur l'Orateur, le Canada n'était pas au seuil de la faillite. Cette déclaration de M. Winters était fausse.

L'hon. M. Hees: Comme tout le reste.

L'hon. M. Fleming: Les finances de notre gouvernement étaient en bon état.

M. Benidickson: Oh! oh!

L'hon. M. Fleming: Nous avions un excédent de devises canadiennes. Nous avions plus d'argent liquide qu'à n'importe quel moment au cours des cinq années où j'ai été ministre des Finances. Nous étions en mesure de renoncer à l'emprunt que nous avions prévu. La crise qui est survenue n'a atteint que nos réserves de change étranger. L'économie canadienne était saine et florissante. Le Canada traversait la plus grande période d'expansion de toute son histoire. C'est dans cette optique que le premier ministre s'est adressé à la population du Canada le 18 juin pour répondre aux calomnies que les orateurs libéraux avaient déblatérées d'un bout à l'autre du pays. Nos réserves étaient alors plusieurs fois plus considérables qu'en 1947, avant que le gouvernement King se décide à reconnaître l'existence d'une crise, ou à prendre la moindre mesure ou même à lever le petit doigt pour y remédier.

Ainsi, monsieur l'Orateur, le premier ministre a donné à la Chambre tous les renseignements se rapportant à cette question. C'est-à-dire la manière dont, à la suite des propos que les libéraux avaient tenus d'un bout à l'autre du pays, le volume des ventes avait augmenté au cours de la dernière fin de semaine de la campagne. Les ventes ont été fortes le jour des élections, et ce soir-là, le 18 juin, les Canadiens et le monde entier apercevaient un tableau qui ébranlait profondément la confiance du marché. Le gouvernement avait perdu sa majorité. Les quatre partis se divisaient les sièges aux Communes, sans pouvoir se réclamer d'une majorité. La balance du pouvoir semblait entre les mains des groupes minoritaires.

Comme tout le monde le sait, les élections dérangent toujours les affaires, parce qu'elles engendrent l'incertitude. On n'a qu'à regarder ce qui s'est produit au cours de la campagne des élections générales aux États-Unis. Le résultat du 18 juin était beaucoup plus troublant qu'une simple campagne électorale. Dans son évaluation de la situation, le marché ne pouvait envisager aucune stabilité. Au contraire, je dirais qu'il y avait alors lieu de prévoir l'instabilité politique. Le gouvernement avait promis de maintenir le taux du change du dollar canadien à 92½c. en devises américaines. Il ne pouvait plus, selon le marché, assurer qu'il respecterait pareil engagement. Il se produisit alors un écoulement qui jour après jour, cette semaine-là, prit de plus en plus d'importance et porta le gouvernement à prendre des mesures extraordinaires. Si le gouvernement avait obtenu une majorité absolue, il aurait encore été possible de restaurer la confiance, et la fuite des capitaux aurait pris fin sans qu'il eût été nécessaire de recourir à de rigoureuses mesures d'urgence.

Le chef de l'opposition a ensuite déclaré qu'il était impossible de dresser ce qu'il appelle un programme d'austérité en quatre jours. Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas dressé de programme d'austérité. Il ne s'agit pas ici d'austérité. Y a-t-il quelqu'un qui peut prétendre sérieusement que c'est de l'austérité? Quelqu'un, à l'exception du chef de l'opposition, croit-il qu'on a la moindre raison de prétendre que le gouvernement avait demandé aux Canadiens de resserrer leur

ceinture? Monsieur l'Orateur, c'est de la pure fantaisie de la part du chef de l'opposition. C'est de la foutaise.

Je dis donc que le programme d'urgence relativement au change a été élaboré durant la semaine qui a suivi les élections. C'est le vendredi 22 juin que l'annonce en a été faite pour la première fois et d'une façon provisoire, à cause des fortes pressions que subissait le dollar canadien. Le programme n'était pas alors définitif. Il a été parachevé et annoncé le dimanche après-midi 24 juin. Ici je tiens à rendre hommage à M. Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, et aux hauts fonctionnaires des divers ministères pour la tâche herculéenne qu'ils ont abattue durant cette semaine-là! Il est évident que les fonctionnaires travaillent plus ferme et plus vite de nos jours que lorsque le député de Bonavista-Twillingate était de ce groupe.

L'honorable député de Davenport a déclaré aujourd'hui d'un ton patelin qu'à son avis la défense du gouvernement était loin d'être convaincante. N'est-ce pas dommage? S'il ne choisit pas de croire la vérité, il s'ancrera sans aucun doute dans ses propres croyances erronées et propagera les mythes qu'il s'est mis à créer au cours des derniers mois. Cependant, il devrait arrêter de faire le juge. L'esprit qui trouve la vérité peu convaincante est, à n'en pas douter, un esprit partial.

Permettez-moi de dire un mot du programme, monsieur l'Orateur. Je serai bref. Les détails en sont bien connus. L'accroissement de nos réserves a été remarquable. De fait, M. Per Jacobsson, directeur exécutif du Fonds monétaire international, adressant la parole à la réunion annuelle des gouverneurs du Fonds à Washington il y a deux semaines, a parlé de l'accroissement extraordinaire des réserves de devises au Canada.

M. Gordon: Qu'a-t-il dit d'autre?

L'hon. M. Fleming: C'est un homme qui dit la vérité. Cela vous dépasse peut-être.

M. Gordon: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Fleming: On peut se demander combien de temps durera ce régime d'urgence concernant les devises?

M. Gordon: Le ministre accepte-t-il que je pose une question?

L'hon. M. Fleming: Non, je n'ai pas le temps. Si la Chambre veut bien m'accorder du temps après, je me ferai un plaisir de répondre à toutes les questions qu'on voudra me poser à ce sujet. Au Canada comme à l'étranger, on se demande combien de temps durera le programme visant le taux du change. Monsieur l'Orateur, cela dépendra du rythme auquel la situation s'améliorera. Chose certaine, c'est qu'il sera en vigueur moins longtemps que le programme établi par le gouvernement King en 1947. Mais nous avons besoin de confiance, monsieur l'Orateur. Nous avons besoin de confiance basée sur la stabilité. Si le gouvernement était renversé, et si, au cours de nouvelles élections, les libéraux reprenaient les accusations irréfléchies qu'ils ont lancées au cours de la dernière campagne, veuillez me croire...

Une voix: Sornettes!

L'hon. M. Fleming: ...je n'aimerais pas que nos réserves soient de nouveau menacées avant que nous ayons eu le temps de les renforcer. Plus on fera de déclarations étourdies comme celles que le député de Bonavista-Twillingate nous a servies cet après-midi, plus il sera nécessaire de renforcer nos réserves de devises étrangères contre toute attaque éventuelle.

Pour les mêmes raisons, les deux mises aux voix qui auront lieu ce soir auront une très grande portée sur ce qui se passera au Parlement au cours des semaines à venir. Le gouvernement n'entend pas maintenir le programme en vigueur plus longtemps qu'il ne faut mais, avant de l'abolir, il s'assurera que le Canada est bien protégé contre toute répétition des événements de juin dernier. Ce programme, il ne nous a pas été agréable de l'imposer, pas plus qu'il ne l'aurait été pour un autre parti. Cependant, l'intérêt du Canada l'exigeait et nous avons eu le courage d'agir en conséquence.

Une voix: Après les élections.

L'hon. M. Fleming: Quand le moment viendra où nous pourrons commencer à alléger le programme, je peux dire que nous supprimerons en premier lieu les surtaxes frappant les importations et qu'ensuite nous annulerons la suspension des augmentations de traitement des fonctionnaires fédéraux.

Une question demeure, monsieur l'Orateur. Est-il salutaire pour le Canada de fixer la valeur du dollar canadien à 92½c.? Nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, répondons oui, sans ambages. Cette initiative a procuré d'énormes avantages au Canada, aux producteurs canadiens et à l'industrie du tourisme...

L'hon. M. Pickersgill: Demandez donc au ministre de l'Agriculture (M. Hamilton).

L'hon. M. Fleming: ...à notre balance des paiements. En posant la question suivante je jette un défi à tous les honorables vis-à-vis. Est-ce que les libéraux, s'ils en avaient l'occasion, écarteraient la fixation du dollar canadien? Ils ont induit en erreur et sans merci les électeurs à ce sujet. Ils ont prétendu que la mesure était néfaste au Canada.

Je les mets maintenant en demeure de nier les avantages qu'a procurés aux Canadiens la fixation du dollar. Pourquoi alors, monsieur, ont-ils soutenu, au cours de la campagne, exactement l'opposé de ce qu'ils avaient dit auparavant? Pourquoi l'honorable représentant de Davenport et celui d'Essex-Est (M. Martin), qui ont déclaré avec insistance la fixation du dollar canadien, pourquoi soutiennent-ils le contraire?

Une voix: Quand?

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai jamais dit cela de ma vie.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur je dois en venir à ma conclusion. Nous sommes un gouvernement minoritaire.

L'hon. M. Pickersgill: C'est vrai.

L'hon. M. Fleming: Oui, nous le savons, mais nous ne serons pas un gouvernement hésitant ou faible. On trouve dans le discours du trône le plus important programme législatif jamais présenté à la Chambre au cours de la dernière génération. J'affirme que, si nous avons l'occasion de le réaliser, peu de membres de cette Chambre oseront s'opposer aux mesures que nous présenterons. Je pense que la plupart rivaliseront entre eux afin de manifester leur appui. Il s'agit d'un résumé et non pas d'un exposé budgétaire complet. L'honorable député de Davenport (M. Gordon) saura l'apprendre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme le temps mis à la disposition du ministre est expiré...

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je ne demande pas de temps supplémentaire...

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas bénéficié de temps supplémentaire.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur je ne demande pas...

Des voix: Non.

L'hon. M. Fleming: ...de temps supplémentaire, je demande seulement...

Des voix: Non.

L'hon. M. Fleming: ...à prononcer une dernière phrase. Donnez-nous votre confiance et nous nous efforcerons de la conserver précieusement.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole durant la présente session et il y a presque deux ans jour pour jour que je siège en face du dernier préopinant et ceux qui l'entourent maintenant et qui ont déjà été plus nombreux. Dans ces deux ans depuis mon arrivée ici, j'en étais venue à m'attendre qu'on envisagerait carrément l'urgence qui s'accentue dans notre pays et que le dernier préopinant et les autres membres siégeant sur ces banquettes ministérielles y pourvoiraient.

L'honorable député qui vient de parler nous a encore dit que l'état d'urgence que le premier ministre (M. Diefenbaker) a annoncé après les élections n'existait pas avant le 18 juin. Cependant, il a déclaré lundi dernier devant le *Canadian Club* de Toronto qu'il n'en était pas ainsi. Il a alors dit:

> On a dit qu'à une certaine date non spécifiée, mais avant le 18 juin, nous aurions dû faire connaître au public la situation en détail relativement au change étranger. Je vais parler sans ambages. Poser un tel geste aurait été des plus insensé.

Ces propos mêmes indiquent que le gouvernement était au courant de la situation, mais il ajoute qu'il aurait été insensé d'en mettre les Canadiens au courant avant les élections. Si la parole du préopinant a autant de valeur qu'elle en avait autrefois, il est temps de donner de nouveau au peuple canadien l'occasion de dire s'il y croit ou non. Le peuple se souviendra que cet homme qui accuse le parti auquel je suis fière d'appartenir d'être partiellement responsable de l'état actuel d'urgence économique et tente de jeter le discrédit sur le chef de ce parti, s'est lui-même, au cours de la même campagne électorale, rendu coupable de la plus grossière calomnie jamais commise en public par un ministre. Je veux parler de l'article du *Star* de Toronto, paru le 16 juin dernier, dans lequel nous voyons qu'à une réunion à Toronto, l'ancien ministre des Finances a laissé entendre, à la suite d'une note du premier ministre de l'Union soviétique, que la Russie voulait que le chef de l'opposition remporte la victoire.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Pickersgill: Allez maintenant parler d'attaques personnelles.

Une voix: Quelle bassesse!

Mlle LaMarsh: L'ancien ministre des Finances a déclaré qu'il s'agissait d'une tentative éhonté d'influencer le résultat des élections canadiennes. Il a ajouté: «Vous pouvez voir quel parti les Russes veulent au pouvoir». Cela ne démontre qu'une seule chose, la naissance du McCarthyisme dans notre pays. Il ne sied à personne de se permettre pareille infamie, et c'est d'autant plus indigne quand c'est un membre du Cabinet qui se le permet.

Cependant, monsieur l'Orateur, je puis au moins faire mienne une réflexion du préopinant, et je compte en parler. Au début et au cours de son discours, il a déclaré que les mises aux voix qui auront lieu d'ici une heure sont beaucoup plus sérieuses que la plupart des problèmes auxquels la Chambre

fait face. Quelle profonde vérité recèlent ces paroles. Ce qui se passe à la Chambre intéresse tout le pays. Monsieur l'Orateur, même si ma propre circonscription était dans l'allégresse le 18 juin, j'ai été attristée par ce qui arrivait à mon pays. Aucun député, quel que soit le siège qu'il occupe dans cette enceinte ce soir, n'avait lieu de se réjouir des résultats de l'élection. A présent que notre pays est en butte à des problèmes d'envergure, problèmes qui touchent l'administration interne ou qui intéressent aussi les autres pays occidentaux, à présent qu'il faut prendre tant de décisions qu'on a différées pendant de trop longues années, le Canada est paralysé par un gouvernement minoritaire. Ce soir, il nous est donné d'y voir. Ce soir, la Chambre sera saisie de deux motions qui expriment ce que tous les députés de tous les partis d'opposition à la Chambre ont déclaré, à un moment ou à un autre, depuis le 18 juin: que les honorables vis-à-vis ne jouissent pas de la confiance de la population canadienne.

Il y a ici un groupe qui n'était pas représenté durant le dernier Parlement, un groupe qui en a eu long à dire depuis le 18 juin en dehors de la Chambre. Les membres de ce groupe ont surtout un porte-parole, mais assez souvent deux. Depuis le 25 juin, un de leurs chefs ou le chef associé, qui se fait passer au moins pour chef dans le Québec, a dit toutes sortes de choses, entre autres, que le programme d'austérité annoncé par le gouvernement actuel à la suite des élections était une honte nationale. Dans un compte rendu publié dans le *Star* de Toronto, le 25 juin de cette année, à la suite d'une entrevue à Rouyn (P.Q.), on rapporte que cet homme a dit:

> Comme chef associé du parti à la Chambre des communes, je lutterai contre ces emprunts et je lutterai contre les politiques d'argent cher qui apporteront encore plus de misère à notre peuple au milieu de la prospérité.

Le 27 juin, le *Star* de Toronto publie la manchette suivante: «Caouette favorise des élections immédiates.» Il s'agit d'un compte rendu d'une émission télévisée sur le réseau national et au cours de laquelle l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) était interviewé; il a dit:

> Je n'accepterai certainement pas ce régime d'austérité...
>
> ...avec la perspective éventuelle de nouvelles restrictions du crédit, et peut-être un million et demi de chômeurs de plus l'hiver prochain.
>
> ...s'il n'en dépendait que de moi, nous aurions des élections dès maintenant...

Le 25 juin, le *Citizen*, d'Ottawa, fait dire au même homme, au cours d'une entrevue avec le représentant de la *Presse canadienne*:

> Le premier ministre du Canada devrait trouver une solution satisfaisante aux problèmes financiers du Canada, ou démissionner.

Dans une entrevue qui a eu lieu à Timmins le 2 août, si l'on en croit les journaux de cette ville, le député de Villeneuve aurait en outre dit ceci:

> J'ai combattu Diefenbaker hors du Parlement, et je ne me battrai pas pour lui à l'intérieur.

D'après les nouvelles parues, il aurait signalé que lui-même et son parti voteraient pour toute motion de défiance proposée après la réunion du Parlement. Bien qu'il ne soit pas ici en ce moment, je demanderais à tous les membres de l'opposition d'écouter les paroles suivantes avec lesquelles je puis du moins être d'accord:

> Le pays a besoin d'un gouvernement stable. Plus vite nous aurons de nouvelles élections, plus vite nous l'obtiendrons.

Dans discours sur discours, l'honorable député de Villeneuve a dit qu'il n'appuierait pas les programmes du gouvernement actuel. Le 8 août, le *Citizen* d'Ottawa rapportait l'extrait suivant d'un discours qu'il a prononcé à Vancouver:

> Si les libéraux proposent une motion de défiance en guise de manœuvre politique, nous ne l'appuierons pas. Mais s'ils proposent un vote de défiance sur le programme d'argent rare, nous allons combattre ce programme d'argent rare de toutes nos forces.

Pendant tout le mois d'août ce même discours a été répété d'une extrémité à l'autre du Canada. Le chef de la délégation québecoise, chef associé du parti national, a répété sans cesse qu'il ne pouvait pas appuyer le gouvernement actuel et qu'il ne le ferait pas. Le 27 août, le *Journal* d'Ottawa rapportait l'extrait suivant de l'une de ses déclarations:

> Si M. Diefenbaker nous présente un programme d'austérité le 27 septembre, je vais provoquer la crise la plus grave qu'on ait jamais vue à la Chambre des communes.

Eh bien, on nous a présenté le discours du trône, énonçant le programme de ce gouvernement minoritaire. Qu'a déclaré à ce propos le chef associé de ce même groupement? Le 27 août, le *Star* de Montréal rapportait les propos suivants de l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson):

> Nous commettrions une erreur si nous appuyions les conservateurs, qui ont perdu la confiance de la population, mais comme nous sommes des gens responsables nous n'allons rien précipiter.

Il semble donc qu'à ce moment-là du moins les deux fussent d'accord. Toutes ces coupures de journaux—et elles sont nombreuses—révèlent qu'au moins à ce moment-là ceux qui siègent maintenant à l'extrême gauche de la Chambre avaient un certain sens des responsabilités. La date du 27 septembre est maintenant passée. La Chambre a été saisie d'un amendement et d'un sous-amendement, sous-amendement qui a vivement intéressé

tous les honorables députés. Ce sous-amendement comprend des mots qui, on aurait dû le savoir, excluent l'appui de tous les autres partis d'opposition.

Parce que c'est un règlement de la Chambre, monsieur l'Orateur, que nul ne puisse attribuer à un honorable député un motif déshonorant, il n'a pas semblé, en tout honneur, que ce groupe ait proposé un sous-amendement visant uniquement à se moquer du régime parlementaire. Nous avons entendu résonner dans cette enceinte les paroles du nouveau député de Red-Deer. Il nous a dit que le Crédit social était déterminé à faire preuve d'esprit d'État. C'est ce que l'honorable député a dit, comme l'atteste la page 128 du hansard. En effet, voici ce qu'il a dit:

> Nous mettrons à profit l'occasion qui nous est offerte pour faire preuve d'esprit de direction et pour montrer, dans la pratique, en quoi consiste l'esprit d'État, plutôt que de briguer des avantages sectaires...

Ces paroles venant d'un homme qui s'exprime pour la première fois à la Chambre des communes doivent être mises en regard de celles qui figurent en première page du *Journal* d'Ottawa de ce soir. Voici le compte rendu de l'interview:

> Est-ce à dire...

lui demandait le *Journal*

> ...que vous avez rédigé votre sous-amendement à la motion de défiance de façon à forcer les libéraux à appuyer le gouvernement?
> Oui, c'est vrai, répondit-il.

On rapporte qu'il a déclaré: «Ainsi il nous sera beaucoup plus facile, beaucoup moins embarrassant, d'appuyer le gouvernement quand la Chambre sera saisie de mesures plus importantes.

Une voix: Dix mille par année!

Mlle LaMarsh: Depuis deux ans que je suis à la Chambre, et depuis que je fais de la politique, je n'ai jamais vu, et je dirais même que je ne suis pas la seule ici, un tel manque de bonne volonté et d'honneur, une incompréhension aussi complète de ses responsabilités.

Tous les membres de l'opposition ont été élus pour une seule raison, parce qu'ils étaient contre le gouvernement.

Une voix: C'est voir les choses sous un jour négatif.

Mlle LaMarsh: En effet. Aucun groupe n'est majoritaire à la Chambre et le pays en souffre, car il nous faut un gouvernement fort. Il y a deux ans que j'attends des politiques énergiques, audacieuses et dynamiques. Nombre de députés en attendent depuis longtemps.

M. Webster: Depuis 22 ans.

[M^lle^ LaMarsh.]

Mlle LaMarsh: Toutefois, même s'il possédait la plus forte majorité jamais enregistrée dans notre histoire, soit 200 députés, le présent gouvernement n'a jamais osé faire preuve d'audace et de dynamisme.

Une voix: Pourquoi avez-vous été délogés du pouvoir?

Mlle LaMarsh: Comment peut-on s'attendre à des politiques dynamiques de la part d'un gouvernement qui risque d'être renversé n'importe quand. La situation est loin d'être amusante. On ne nous a pas élus uniquement pour toucher des indemnités parlementaires et pour mener grand train alors que le Canada est en butte à de grandes difficultés.

M. Thompson: Voyons, Judy! en voilà assez.

Mlle LaMarsh: Nous ne sommes pas ici pour cela, du moins pas les membres de notre groupe, mais en toute justice, je devrais inclure tout le monde. Nous ne sommes pas ici sans avoir consenti des sacrifices personnels. Nous avons demandé à la population de faire confiance à chacun d'entre nous, et nous nous sommes tous rangés sous la bannière d'un parti politique au cours de la campagne électorale. Aucun groupe n'a recueilli assez de voix pour constituer un gouvernement puissant, et il semble maintenant que les députés ministériels et les membres de certains groupes minoritaires aient peur d'en appeler de nouveau au peuple, aient peur des résultats du prochain scrutin. Assurément, on dirait que l'un des partis de l'opposition et le gouvernement ont peur que les libéraux forment le prochain ministère. Eh bien, monsieur l'Orateur, moi je crois que ce serait le cas, mais je m'étonne que les députés qui siègent aux extrémités de cette Chambre aient si peu foi en leur propre doctrine qu'ils ne croient pas qu'ils pourront revenir ici avec l'appui de la population.

M. Thompson: Ne vous en faites pas accroire.

Une voix: Alors, prouvez-le.

M. Thompson: C'est ce que nous ferons.

M. Caron: Prouvez-le ce soir même.

Mlle LaMarsh: L'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) aurait dit, d'après les coupures que voici, qu'il avait confiance que la prochaine fois que la population serait appelée à voter, les créditistes compteraient 140 députés. Si tel est le cas, pourquoi craindrait-il ce soir d'appuyer l'amendement?

Le chef de mon parti, lorsqu'il a proposé son amendement, aurait facilement pu y insérer toutes sortes de phrases chères aux libéraux, pour faire preuve d'esprit de clocher, comme l'a fait l'honorable représentant de

Red-Deer, afin que seuls les libéraux l'appuient, et il aurait pu le faire, s'il avait eu peur de la dissolution. Mais nous voulons la dissolution, et pourquoi pas? Nous la voulons pour la simple raison que, depuis le 24 juin, la population n'a pas eu l'occasion de dire ce qu'elle pense des paroles du premier ministre et du ministre des Finances. Les ministériels voudraient-ils que nous croyions en leur parole? Est-ce important? Nous ne sommes que les représentants de ceux qui nous ont élus.

Une voix: Nous aussi.

Mlle LaMarsh: Dans ce cas, consultez la population.

M. McGrath: N'oubliez pas 1958.

Mlle LaMarsh: Les députés siégeant dans le coin de la Chambre ont déclaré qu'ils n'appuyeraient jamais le régime d'austérité. Ils avaient déclaré qu'ils n'appuyeraient jamais le gouvernement; pourtant, ils ont tourné casaque et montré, par la manœuvre politique la plus vile peut-être qui se soit faite à la Chambre depuis la Confédération, qu'ils ne tenaient pas parole.

M. Thompson: Le comble de la frustration!

Mlle LaMarsh: Mais ce soir, ils ont l'occasion de se racheter. Ils ont l'occasion de montrer au peuple qui les a élus qu'ils s'en tiendraient à ce qu'ils ont dit jusqu'au 18 juin; sinon, comment le député de Red-Deer (M. Thompson) et ses compagnons pourront-ils expliquer à leurs commettants pourquoi ils appuient le gouvernement? Ils sont aujourd'hui responsables du maintien de ce qu'ils ont cherché à détruire au cours de la campagne électorale.

Monsieur l'Orateur, nous demandons à ces députés de songer, comme nous l'avons fait mardi soir, aux conséquences de leur acte s'ils votent contre cet amendement. Mardi soir dernier, on leur a demandé de retrancher de leur sous-amendement cinq mots teintés de politique. Ils ont refusé. Nous leur demandons ce soir d'appuyer un amendement qui se borne à déclarer que les députés qui représentent presque les deux tiers de la population du Canada et qui ont été élus pour exprimer un manque de confiance dans le gouvernement, remplissent leur mandat par leur vote.

Si le Crédit social veut qu'on lui prête foi dans les comtés qu'il représente, ou dans les comtés qu'il espère représenter, et s'il ne manifeste pas son manque de confiance au gouvernement, il ne pourra jamais se justifier devant ceux qui l'ont élu le 18 juin d'avoir manqué à la parole donnée.

Nous demandons aussi, monsieur l'Orateur, l'appui de ceux qui siègent à votre extrême droite. En retour, nous leur accorderons notre appui. (*Exclamations*)

Contrairement aux créditistes, ils n'ont eu recours à aucun subterfuge. Leur motion n'est pas teintée de socialisme.

M. Thompson: C'est de l'astuce politique.

Mlle LaMarsh: Leur motion ne traite que de planification. D'aucuns peuvent se moquer de la planification, mais personne ne peut se marier ou élever une famille, réussir en affaires ou administrer un État, sans établir un programme économique. C'est tout naturel.

Cet après-midi, quand le texte de l'amendement du Nouveau parti démocratique nous a été donné par l'honorable représentant d'York-Sud (M. Lewis), il était manifeste qu'au moins à ce moment-là, il cherchait, comme notre groupe, à exprimer une motion de défiance et ne cherchait pas par des moyens détournés à éviter de le faire. Il n'est certes pas surprenant que ceux d'entre nous, qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, soient prêts à accepter et à endosser un sous-amendement contenant les mots «planification».

Mon chef, le 20 janvier 1961, comme il l'a fait souvent auparavant et aussi depuis, s'est exprimé dans les termes suivants, comme en fait foi la page 1322 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, avant l'interruption de la séance, en exposant l'attitude de notre parti sur les problèmes économiques, financiers et fiscaux dont je parlais, j'ai souligné la nécessité de dresser des plans, ainsi que la nécessité de collaboration et de consultation entre le gouvernement et les autres éléments de notre société. Au lieu de ce Conseil de la productivité que le gouvernement se propose d'établir—organisme qui me paraît limité et insuffisant—nous établirions une commission nationale de planification qui servirait d'organisme central dans la planification et la consultation qui est nécessaire au pays dans les circonstances actuelles. Nous avons, plus d'une fois, ici même, formulé cette proposition. A vrai dire, ces dernières années, nous l'avons reprise à chaque session, mais je crois que nous parlions, au début, d'une commission nationale de l'emploi et de l'automatisation. Une commission de ce genre serait formée de membres représentant l'État, la main-d'œuvre, le patronat, l'agriculture et les consommateurs. Dotée d'un personnel d'experts, elle disposerait de ressources suffisantes.

Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont les libéraux ont manifesté, dans cette Chambre, au cours des sessions précédentes, qu'ils sentent le besoin de planifier notre économie nationale. Certains députés du groupe créditiste ont dit qu'ils ne favoriseraient jamais la planification parce qu'ils n'y croient pas. Je leur demande d'étudier un compte rendu qui a paru dans *Le Droit* du 31 août dernier; c'est une déclaration de l'évêque catholique de Québec, où l'on trouve les mots suivants:

(Texte)

> C'est la socialisation qui apporte un caractère humain à la planification requise par la société industrielle.

(Traduction)

Il est évident que les dirigeants de l'Église, au moins, croient à la planification. Tous les éléments de notre société ont indiqué qu'ils y croyaient, et il n'y a nulle part dans ce sous-amendement l'expression «planification socialiste» qu'a employée le ministre de la Justice (M. Fleming).

J'ai écouté avec un vif intérêt, cet après-midi, le député de York-Sud (M. Lewis). Je me suis trouvée d'accord avec au moins un passage de son discours. Il estime, comme moi-même, qu'afin de ranimer notre économie, nous ne devrions pas avoir d'austérité, mais que nous avons besoin, pour employer ses propres paroles, de crédit plus facile, de taux d'intérêt moins élevé, de placements publics accrus, de dépenses et d'activité plus considérables sur tous les fronts. C'est là l'important. C'est la seule chose sur laquelle tous les partis de l'opposition se sont déclarés d'accord, mais le gouvernement se refuse à prendre de telles mesures.

Il est évident que le député du Nouveau parti démocratique qui a pris la parole a créé beaucoup de confusion en ce qui concerne le programme libéral de soins médicaux. En prenant connaissance de la transcription de ses paroles, on est en droit de conclure qu'il n'a pas encore lu le texte de ce programme et, s'il le veut bien, je m'engage à lui en faire tenir un exemplaire dès maintenant. Voilà, d'ailleurs, ce qui semble être le plus grand obstacle quand il s'agit d'accepter la motion proposée par le chef de l'opposition (M. Pearson), et je dirai au député que s'il veut bien prendre connaissance de la brochure avant la mise aux voix, il verra que cet obstacle n'existe plus.

Le temps dont je dispose est limité, mais je voudrais faire un dernier appel. J'en appellerai peut-être à ceux dont l'esprit est déjà fermé—à ceux qui ont déjà pris une décision, en trahissant ainsi leur mandat. Mais je ne puis croire qu'il y ait un homme en cette Chambre qui ait pris pareille décision. Je supplie donc ceux qui ont dit, à chaque occasion, jusqu'ici, qu'ils n'appuieraient pas le gouvernement, de justifier leurs paroles par les actes et de se joindre à notre parti pour donner leur appui à la motion de défiance.

(Texte)

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur le président, mes premières paroles en cette Chambre seront pour vous féliciter du vote unanime qui vous a porté au poste élevé que vous occupez en ce moment. J'adresse aussi des félicitations au proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Chaplin) et à celui qui l'a appuyé, l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent).

[M[lle] LaMarsh.]

Monsieur le président, j'ai remarqué que l'honorable député de Niagara-Falls (M[lle] LaMarsh) ne portait pas beaucoup attention à nous autres dans le passé, mais pour avoir porté attention au Crédit social pendant 30 minutes, je pense que cela signifie que nous avons un coin assez important en cette Chambre.

Lorsque, mardi dernier, nous avons proposé un sous-amendement réclamant une économie équilibrée, fondée sur des principes créditistes —ce pourquoi nous avons été élus le 18 juin dernier—les libéraux ont eu la chance d'appuyer une motion de «non-confiance» contre le gouvernement, mais ils ne l'ont pas fait. Je pense vraiment que la représentante de Niagara-Falls est assise à la mauvaise place dans cette Chambre.

(Traduction)

Mlle LaMarsh: Puis-je demander au député ce qu'il veut dire en déclarant que je suis dans une mauvaise posture à la Chambre?

(Texte)

M. Beaulé: Elle devrait être assise en face de moi.

J'ai bien reconnu dans le discours du chef de l'opposition le style bien connu du candidat libéral que j'ai défait dans la circonscription de Québec-Est. On sait en effet que ce candidat fut et demeure le conseiller personnel du parti libéral.

Monsieur le président, il n'y a aucun doute, nos gens ne veulent plus retourner au parti libéral.

La circonscription que je représente ici a été le château fort du parti libéral pendant des années. Elle fut même représentée par deux premiers ministres, sir Wilfrid Laurier et le très honorable Louis St-Laurent, de même que pas un autre grand libéral, l'honorable Ernest Lapointe.

Aussi suis-je fier, ce soir, de m'adresser à la Chambre, parce que les électeurs de mon comté m'ont fait confiance. C'est décidément la victoire numéro un du Canada que d'avoir percé ce mur libéral dans Québec-Est.

(Traduction)

On a parlé du sous-amendement proposé par le Nouveau parti démocratique. Je ne puis dire que nous soyons d'accord avec son contenu. Nous convenons que l'expansion économique est nécessaire au progrès. Dans ce sens, la planification est essentielle, mais pas la planification d'État comme l'entendent les socialistes.

La planification légitime vient directement du peuple guidé par l'État agissant en qualité de mandataire et ne vient pas de l'enrégimentation imposée au peuple par les dirigeants

du gouvernement. La première est la vraie planification démocratique, la deuxième du socialisme. Une bonne planification favorise la liberté et l'esprit d'initiative. La domination de l'État restreint la liberté, détruit l'initiative et est d'une inefficacité paralysante. La planification économique proposée par le Nouveau parti démocratique ressemble au socialisme de ce parti. Nous l'avons vu clairement. Nous nous opposons au socialisme et, par conséquent, nous nous opposons à la planification préconisée par le Nouveau parti démocratique.

Je ferai remarquer à nos honorables vis-à-vis que la province socialiste de la Saskatchewan, une fois qu'on lui eut imposé le programme d'assurance-santé, n'a pas élu un seul candidat socialiste aux dernières élections, même pas celui qui n'occupera jamais le siège vacant d'en face. Voilà qui démontre avec certitude que quiconque a goûté à la planification souhaite s'en débarrasser.

On ne saurait réaliser, sans enrégimentation, le programme socialiste du plein emploi. Nous invoquons le témoignage de M. Eugène Forsey, directeur du service de recherche du Congrès canadien du Travail et ancien membre du Nouveau parti démocratique. M. Forsey a été très explicite. Les créditistes, en souscrivant au programme de plein emploi du Nouveau parti démocratique, appuieraient implicitement le paternalisme d'État. Nous y sommes opposés et voterons en conséquence. Si les libéraux votent en faveur du sous-amendement, cela démontrera qu'ils sont incapables de rédiger un amendement révélant leur propre teinte socialiste. Cela confirmerait la déclaration de l'ancien premier ministre libéral M. King, savoir que les socialistes ne sont que des libéraux pressés, et refléterait sans aucun doute les théories du chef libéral actuel qui aurait déclaré, à Hamilton, que les gens devraient voter pour les libéraux plutôt que pour les candidats du Nouveau parti démocratique, parce que les libéraux pouvaient leur donner tout ce que le Nouveau parti promettait.

(Texte)

Et maintenant, monsieur le président, il me fait plaisir de soumettre à la Chambre un autre problème très important. Si nous nous reportons à l'article 2A de la Déclaration canadienne des droits de l'homme, on y lit ceci: Déclaration assurée aux citoyens canadiens du droit de la protection de la personne, qui ne court aucun danger aujourd'hui au Canada.

Par contre, elle ne prévoit rien d'efficace pour assurer la garantie de travail dans les accords conclus entre employeurs et employés.

Le droit, pour un citoyen, de rechercher un emploi, d'être assuré de pouvoir le conserver, sans recevoir l'aide ou sans subir l'interposition d'un tiers, devra être également un droit inaliénable dans une libre démocratie.

Nous devons au Canada une grande loyauté, la loyauté du travailleur. Il est temps, il me semble, que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour amender le code du travail. Nous ne voulons pas imposer des constitutions au monde du travail, mais il me semble nécessaire d'ajouter des dispositions à la Déclaration des droits de l'homme, afin de protéger les travailleurs du Canada, les hommes qui veulent travailler.

Monsieur le président, j'ai hâte de voir le jour où nos travailleurs auront la liberté fondamentale d'élire eux-mêmes leurs dirigeants et de s'assurer qu'ils ont des chefs là où il en faut. A ce sujet, j'aimerais ouvrir une parenthèse et me reporter à la constitution de la *Brotherhood of Railroad Trainmen*, et plus particulièrement à la page 10, où on lit:

(Traduction)

Un membre non couvert par l'assurance n'a pas droit d'occuper, dans la fraternité, un poste exigeant qu'il ait obtenu de l'assurance; il n'aura pas à verser de contribution relativement à la tuberculose et n'aura pas droit aux prestations prévues pour les victimes de la tuberculose.

(Texte)

Je me demande si ce n'est pas là un moyen détourné pour vendre de l'assurance.

A ce stade de mes observations, monsieur le président, je pourrais résumer des centaines de lettres reçues d'employés de chemins de fer, dans lesquelles ils critiquent leur union au sein de cette compagnie.

Voici ce qu'un cheminot m'écrit:

Comme confrère de travail, je voudrais attirer votre attention sur l'orientation dictatoriale que prend la *Brotherhood*, union américaine, qui représente les cheminots et dont le seul souci est de venir chercher notre argent par tous les moyens, et surtout par les dus obligatoires.

Voici une autre lettre:

Vous savez que la *Brotherhood* n'est qu'une compagnie d'assurances fonctionnant sous le couvert d'un masque d'une union ouvrière.

Autre lettre:

Aujourd'hui, nous ne jouissons pas des conditions de travail au même rythme que les autres industries.

Autre lettre:

Le temps est donc arrivé pour le cheminot de reprendre le contrôle de son organisation.

Autre lettre:

Il est inutile de vous décrire la maîtrise que ces chefs ouvriers exercent sur nous tous. Le parti libéral, en passant les dus obligatoires, nous a jetés dans les bras de ces dictateurs américains; le parti conservateur n'a pas eu le courage d'abolir cette loi.

C'est pourquoi je soumets tous ces faits à la Chambre. Je crois sincèrement que lorsque les chemins de fer Nationaux auront à signer des contrats de travail avec leurs employés,

ils devraient opter d'abord pour une union purement canadienne.

Je me fais également le porte-parole de nombreux employés fédéraux qui réclament, depuis plusieurs années, le droit d'association et celui d'être reconnus auprès du gouvernement comme tels.

Il est temps que le gouvernement fédéral accorde aux fonctionnaires fédéraux le droit de se grouper et d'obtenir justice dans leurs demandes au gouvernement.

Je veux rappeler et également porter à l'attention de la Chambre le sort fait dans le passé à notre jeunesse et aux athlètes canadiens qui nous ont représentés aux jeux de l'Empire. Dans le passé, lorsque nos athlètes canadiens allaient représenter le Canada à l'étranger, c'était une vraie honte que de les voir quêter partout au pays les sommes d'argent dont ils avaient besoin pour aller représenter le Canada aux jeux de l'Empire et aux jeux Olympiques. Pourtant, lorsque ces athlètes revenaient au pays avec des médailles de bronze ou d'argent, on s'empressait de les féliciter en cette Chambre.

Je sais que, l'an dernier, la Chambre a voté une somme substantielle en vue de l'établissement d'une commission permanente pour régir les sports amateurs, mais vu le programme d'austérité, je pense que le projet sera remis à plus tard. Toutefois, il est temps, et même grandement temps, que le gouvernement fédéral nomme un commissaire pour régir les sports amateurs au pays, ce commissaire devant posséder les connaissances voulues et être entièrement libre de toute attache politique.

Monsieur le président, il est temps, il me semble, qu'en 1962, le Canada appartienne aux Canadiens, et que le gouvernement, s'inspirant des principes créditistes, donne au peuple une économie équilibrée, afin de garantir à chaque citoyen un standard de vie auquel il a droit de s'attendre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné qu'il est 9h. 30, il est de mon devoir, en vertu du paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix les amendements dont la Chambre est saisie.

(Traduction)

(Le sous-amendement de l'honorable M. Lewis, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Benidickson
Argue	Benson
Asselin	Berger
Badanai	Boucher
Barnett	Boulanger
Batten	Bourque
Béchard	Brewin
Beer	Brown
Burgess	Lewis
Byrne	Loiselle
Cadieux (Terrebonne)	Macdonald (Rosedale
Cameron (High-Park)	MacEachen
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	MacInnis
Cantin	Mackasey
Cardin	Macnaughton
Caron	McIlraith
Carter	McLean (Charlotte)
Cashin	McMillan
Chevrier	McNulty
Clermont	McWilliam
Clunis	Martin (Essex-Est)
Cowan	Martin (Timmins)
Crestohl	Mather
Crossman	Matheson
Davis	Matte
Denis	Meunier
Deschatelets	Mitchell
Drouin	Munro
Drury	Nicholson
Dubé	Nixon
Dupuis	Orlikow
Éthier	Otto
Eudes	Pearson
Fisher	Pennell
Forgie	Peters
Foy	Pickersgill
Garland	Pilon
Godin	Prittie
Gordon	Richard
Granger	Rideout
Gray	Rinfret
Habel	Robichaud
Haidasz	Rochon
Hardie (Mme)	Rock
Harley	Rouleau
Hellyer	Roxburgh
Herridge	Ryan
Honey	Sauvé
Howard	Scott
Kelly	Stewart
Knowles	Tardif
Lachance	Teillet
Laing	Tucker
LaMarsh (Mlle)	Turner
Lamoureux	Wahn
Laniel	Walker
Leduc	Webster
Legaré	Whelan
Lessard (Saint-Henri)	Winch—118.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Cooper
Alkenbrack	Côté
Balcer	Crouse
Baldwin	Diefenbaker
Baskin	Dinsdale
Beaulé	Dionne
Bélanger	Doucett
Bell (Carleton)	Dumont
Bell (Saint-Jean-Albert)	English
Belzile	Enns
Bernier	Fairclough (Mme)
Bigg	Fairweather
Bourbonnais	Fane
Boutin	Fleming (Eglinton)
Bradley	Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Cadieu (Meadow-Lake)	Flemming
Cardiff	Forbes
Casselman (Mme)	Frenette
Chaplin	Fulton
Chatterton	Gagnon
Chown	Grafftey
Churchill	Green
Clancy	Grills
Coates	Gundlock
Cook	

Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Hees
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jones
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Korchinski
Langlois
Laprise
Latulippe
Leboe
Legere
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Létourneau
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacLean (Queens)
MacRae
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McGee
McGrath
McIntosh
McPhillips
Maltais
Mandziuk
Marcoux
Martineau
Millar
Monteith
Moore
More
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Olson
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Patterson
Paul
Perron
Phillips
Pigeon
Plourde
Pugh
Rapp
Ricard
Robinson
Rondeau
Rowe
Roy
Rynard
Sams
Sévigny
Simpson
Skoreyko
Slogan
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Thompson
Valade
Vincent
Webb
Weichel
Winkler
Woolliams—140.

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement défait. Je mets aux voix l'amendement. Est-il entendu que tous les honorables députés ont été appelés pour le scrutin?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de l'honorable M. Pearson, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Addison
Argue
Asselin
Badanai
Barnett
Batten
Béchard
Beer
Benidickson
Benson
Berger
Boucher
Boulanger
Bourque
Brewin
Brown
Burgess
Byrne
Cadieux
Cameron (High Park)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Chevrier
Clermont
Clunis
Cowan
Crestohl
Crossman
Davis
Denis
Deschatelets
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Ethier
Eudes
Fisher
Forgie
Foy
Garland
Godin
Gordon
Granger
Gray
Habel
Haidasz
Hardie (Mme)
Harley
Hellyer
Herridge
Honey
Howard
Kelly
Knowles
Lachance
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamoureux
Laniel
Leduc
Legaré
Lessard (Saint-Henri)
Lewis
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacInnis
Mackasey
Macnaughton
McIlraith
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Mather
Matheson
Matte
Meunier
Mitchell
Munro
Nicholson
Nixon
Orlikow
Otto
Pearson
Pennell
Peters
Pickersgill
Pilon
Prittie
Richard
Rideout
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Rouleau
Roxburgh
Ryan
Sauvé
Scott
Stewart
Tardif
Teillet
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Webster
Whelan
Winch—118.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Balcer
Baldwin
Baskin
Beaulé
Bélanger
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Bernier
Bigg
Bourbonnais
Boutin
Bradley
Cadieu
Cardiff
Casselman (Mme)
Chaplin
Chatterton
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Cook
Cooper
Côté
Crouse
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Doucett
Dumont
English
Enns
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming (Victoria-Carleton)
Forbes
Frenette
Fulton
Gagnon
Grafftey
Green
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Hees
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jones
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Korchinski
Langlois
Laprise
Latulippe
Leboe
Legere

Lessard (Lac-Saint-Jean)	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)	Rondeau	Southam
Létourneau	Muir (Lisgar)	Rowe	Starr
Macdonald (M^me^)	Nasserden	Roy	Stefanson
MacEwan	Nesbitt	Rynard	Stenson
MacLean (Queens)	Nielsen	Sams	Thomas
Macquarrie	Noble	Sévigny	Thompson
MacRae	Nowlan	Simpson	Valade
McBain	Nugent	Skoreyko	Vincent
McCleave	O'Hurley	Slogan	Webb
McDonald (Hamilton-Sud)	Olson	Smallwood	Weichel
McGee	Ormiston	Smith (Calgary-Sud)	Winkler
McGrath	Ouellet	Smith (Simcoe-Nord)	Woolliams—140.
McIntosh	Pascoe		
McPhillips	Patterson		
Maltais	Paul		
Mandziuk	Perron		
Marcoux	Phillips		
Martineau	Pigeon		
Millar	Plourde		
Monteith	Pugh		
Moore	Rapp		
More	Ricard		
Morris	Robinson		

M. l'Orateur: Je déclare la proposition d'amendement défaite.

(Texte)

M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 10 heures?

(Traduction)

(A dix heures onze minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 5 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

REVENU DES CULTIVATEURS DANS L'EST DU PAYS— M. L'ORATEUR NOMME M. BERNARD DUMONT

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le ministère de l'Agriculture m'informe que de l'Ontario à Terre-Neuve, 91,368 fermes rapportent moins de $1,200 par année. Avec une moyenne de six enfants par famille, cela signifie que tout près d'un million de personnes sont dans la misère noire...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre!

M. Dumont: ...Et chez nous, lorsque le revenu des fermes n'est que $1,200, cela veut dire la faillite.

Actuellement, on prononce des discours de toutes parts et de tous côtés, mais on n'a pas encore légiféré pour alléger la misère d'un million de personnes...

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. Dumont: ...Est-ce que c'est logique, $1,200 de revenu?

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Dumont: Je ne l'accepte pas tel quel, parce que je trouve cela anormal...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Dumont: Si un million de personnes, messieurs les députés, viennent ici pour demander...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Dumont: Si vous aviez $1,200 de revenu, monsieur l'Orateur... Est-ce que c'est normal, est-ce que c'est logique?...

M. l'Orateur: Je désire indiquer à l'honorable député que dès que le président se lève, le Règlement de la Chambre et les coutumes de gentilhomme qui prévalent en cette Chambre exigent que le député reprenne son fauteuil. Or, je désire rappeler à l'honorable député que plusieurs fois, j'ai dit: «A l'ordre!» Le député étant nouveau en cette Chambre, son attitude est peut-être excusable, mais je dois insister pour qu'il étudie le Règlement, et plus particulièrement en ce qui a trait à la ligne de conduite des députés en cette Chambre.

M. Dumont: Les gens de ma circonscription m'ont envoyé ici pour demander qu'on construise des entrepôts pour le grain, et je demande qu'on légifère à ce sujet...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Dumont:... Que l'on construise ces entrepôts. C'est cela que je désire et je parle au nom des cultivateurs de ma circonscription qui désirent qu'on produise...

M. l'Orateur: A l'ordre! Monsieur le député, j'ai demandé poliment votre coopération, et j'espère bien que vous allez suivre mes conseils en ce qui concerne cette situation. A la suite de votre demande d'opinion au sujet d'une question de privilège, je vous ai signalé la nature de la question de privilège que vous pouviez soulever, ainsi que la façon de procéder. J'espère donc que vous allez suivre les conseils bienveillants que le président vous a donnés à cette occasion.

M. Dumont: Les 118 socialistes qui ont voté hier soir nous empêchent de légiférer, parce qu'ils prononcent des discours...

M. l'Orateur: Si l'honorable député persiste dans cette ligne de conduite, je ne peux faire autrement que de le nommer. Monsieur Dumont, je désire que vous vous retiriez.

M. Dumont: Nous avons besoin d'entrepôts pour les grains dans l'Est, et il faut qu'on agisse immédiatement...

M. l'Orateur: J'ai ordonné à l'honorable député de se retirer. Me faudra-t-il demander au sergent d'armes...

(Traduction)

M. Scott: Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre est déjà saisie d'une question. J'entendrai l'honorable député en temps opportun.

L'honorable député de Bellechasse (M. Dumont) s'étant retiré à la demande de la présidence, nous allons en rester là. J'écoute maintenant l'honorable député de Danforth, qui voulait s'expliquer sur un fait personnel.

M. SCOTT—A PROPOS D'UN ARTICLE PARU DANS LE «CITIZEN» D'OTTAWA

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour relever un article du *Citizen* d'Ottawa du

jeudi, 4 octobre. L'article, intitulé «La réponse du premier ministre fâche un député libéral» dit notamment:

Aujourd'hui, à la Chambre des communes, le député de Toronto-Danforth, M. Reid Scott (NPD) s'est plaint de la réponse donnée par le premier ministre à un appel du service civil contre le blocage actuel des traitements, décrété par le gouvernement.

M. Scott a demandé quelle suite le gouvernement donnerait à la requête de l'Association des employés du service civil, réunie actuellement à Vancouver, qui demande le déblocage immédiat des augmentations de traitement prévues pour 50,000 employés de bureau et travailleurs semi-spécialisés. M. Diefenbaker a répondu que le gouvernement ferait une déclaration à ce sujet lorsqu'il serait en mesure de le faire.

Voici pourquoi je soulève la question de privilège. Il m'est indifférent que le public apprenne que le premier ministre ne s'occupe pas de l'affaire mais si, pour cela, il faut que je sois publiquement désigné comme député libéral, c'est trop fort!

M. BARNETT—DÉSIGNATION DES MEMBRES DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser la question de privilège à propos d'un sujet qui n'a aucun rapport avec ceux qui ont été abordés jusqu'ici. Il s'agit de la bienséance à la Chambre. J'ai constaté que plusieurs députés, dans les discours qu'ils ont prononcés hier, ont parlé des membres de notre groupe comme du «N.P.D.»; je voudrais préciser que nous faisons partie du Nouveau parti démocratique; nous sommes donc des néo-démocrates. En parlant d'autres partis, nous ne disons pas habituellement «C.S» ou «P.C.». Comme simple courtoisie parlementaire, j'aimerais qu'on parle de nous à la Chambre comme des néo-démocrates ou membres du Nouveau parti démocratique.

M. l'Orateur: L'éloquence avec laquelle le député a fait ses instances produira sans doute l'effet qu'il escompte.

LES INONDATIONS

DÉPÔT DE L'ACCORD CONCLU AVEC LE MANITOBA AU SUJET DE LA RIVIÈRE ROUGE

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de déposer l'accord relatif au canal de dérivation des crues du grand Winnipeg signé le 28 mai par le premier ministre Roblin au nom du gouvernement du Manitoba et par moi-même au nom du gouvernement canadien.

[M. Scott.]

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose l'accord?

Des voix: Entendu!

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de demander au premier ministre s'il est maintenant en mesure de dire à la Chambre à quelle date sera prêt le rapport de la commission royale d'enquête sur les services de santé, afin que le gouvernement puisse l'examiner? Le chef de l'opposition a posé cette question l'autre jour au premier ministre qui a dit qu'il y répondrait bientôt.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Autant que je m'en souvienne, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition m'a demandé si la commission royale d'enquête sur la santé, instituée il y a une couple d'années, déposerait bientôt son rapport. En posant cette question, il était absolument dans l'erreur, bien entendu, car la commission royale d'enquête a été instituée le 20 juin 1961.

L'hon. M. Martin: On en avait annoncé l'institution au mois de décembre de l'année d'avant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas s'écarter beaucoup en ce qui concerne le chef de l'opposition. Je me suis mis en rapport avec le président de la commission royale; il m'a dit qu'il comptait pouvoir présenter son rapport en juin 1963.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

MENACE DE GRÈVE DES CHEMINOTS—INTERVENTION DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Le ministre est-il en rapport avec le Pacifique-Canadien en vue de le persuader de conclure une entente semblable à celle qui est intervenue entre le National-Canadien et la Fraternité des cheminots, ce qui éviterait la nécessité d'une grève le 29 octobre?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, nous avons été en rapport

avec les autorités du Pacifique-Canadien et nous le serons encore.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ DURUM—À PROPOS DE LA FERMETURE DU SYNDICAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture qui, je le sais, est intéressé à faire avoir de l'argent aux cultivateurs. Comme les producteurs de blé durum reçoivent un prix considérablement inférieur et que les stocks étaient à un niveau peu élevé au 31 juillet, le ministre peut-il nous dire si l'on peut fermer sous peu les comptes de durum pour 1961-1962 et accorder immédiatement le dernier versement qui, d'après ce que les cultivateurs prévoient, devrait être de l'ordre de 75c. le boisseau?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Le député a eu l'amabilité de me prévenir de sa question. Je reconnais avec lui que le ministre voudrait accroître le revenu des cultivateurs. Je tiens à lui faire savoir que la caisse commune du blé durum pour 1961-1962 sera fermée dans le plus bref délai possible. Je lui ferai remarquer que, sur les dix millions et demi de boisseaux de blé durum qui ont été livrés pendant la campagne agricole 1961-1962, les producteurs ont livré 21.9 p. 100, soit 2.3 millions de boisseaux, au cours du dernier mois de la campagne. Ces livraisons tardives ont eu lieu même si la Commission canadienne du blé s'est employée à inciter les producteurs à livrer leur blé durum à une date plus avancée, afin de lui permettre de bénéficier de la demande active dont ce genre de blé faisait l'objet. La Commission ne ménage aucun effort pour écouler les quantités restantes de blé durum de 1961-1962, afin de fermer le compte commun le plus tôt possible.

LES AÉROPORTS

POWELL-RIVER (C.-B.)—DEMANDE EN VUE DE LA RÉNOVATION DE LA PISTE D'ATTERRISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): J'aurais une question à poser au ministre des Transports. Vu la détérioration rapide du revêtement de la piste provisoire d'atterrissage à Powell-River, en Colombie-Britannique, et vu que la municipalité a déjà dépensé beaucoup d'argent pour acheter des terrains en vue de l'aménagement d'un nouvel aéroport...

M. l'Orateur: A l'ordre! Encore une fois, étant donné que cet aéroport a commencé à se détériorer il y a déjà quelque temps, on peut se demander si les renseignements requis sont tellement urgents. J'hésite à me prononcer, mais même si la question revêt de l'importance pour la circonscription de l'honorable député, je crois qu'il serait préférable d'inscrire la question au *Feuilleton.*

L'IMMIGRATION

DEMANDE EN VUE DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À L'ADMISSION DES PARENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Roxburgh (Norfolk): Je voudrais demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si le gouvernement envisage d'adoucir les règlements rigides imposés à l'heure actuelle, sous l'empire de la loi sur l'immigration, en ce qui concerne l'entrée de parents de citoyens du Canada?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je ne suis pas prêt à accepter le sous-entendu qu'on a glissé dans cette question. L'honorable député et la Chambre sont au courant des grandes améliorations qui ont été apportées aux règlements de l'immigration; j'ajouterai qu'on envisage constamment d'autres améliorations.

L'hon. M. Pickersgill: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: Une question supplémentaire, la parole est à l'honorable député de Parkdale.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): J'aurais une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A-t-on l'intention de reviser les lois relatives à la citoyenneté et à l'immigration?

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami pouvait prédire la durée de la session, je serais mieux en mesure de répondre à sa question.

LES COALITIONS

PRODUITS PHARMACEUTIQUES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au premier ministre. Je m'excuse de ne pas lui en avoir fait tenir un préavis, mais la question m'a été passée à la dernière minute. Vu que l'association canadienne des consommateurs et bien d'autres personnes souhaitent que soit terminé au plus tôt le rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce relativement à la fabrication, à la distribution et à la vente des produits pharmaceutiques au Canada, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quand nous pouvons nous attendre à la publication du rapport?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que si l'honorable député consulte le hansard des derniers jours, il y trouvera une réponse à une question semblable qui a été posée au ministre de la Justice ou à un de ses collègues.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ON DEMANDE LA CONVOCATION DU COMITÉ DES RELATIONS INDUSTRIELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Je désire poser une question au ministre du Travail. Étant donné les problèmes pressants que pose le chômage, le ministre consentirait-il à nous dire si l'on peut s'attendre que le comité des relations industrielles soit appelé à siéger dans le plus court délai?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Si l'on considère qu'il y a lieu de faire siéger ce comité, celui-ci sera sûrement appelé à délibérer.

PRÉSENTATION DE MODIFICATION À LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné qu'il a manifesté l'intention de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi sur les aliments et drogues, entend-il le faire avant d'avoir reçu le rapport qu'il a lui-même demandé au comité spécial des drogues, formé par le Collège royal des médecins et des chirurgiens?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, à moins que le rapport ne soit sur le point de me parvenir.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

SOUMISSIONS POUR DAMIERS ET JEUX D'ÉCHECS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Je désire poser au ministre de la Production de défense une question qui découle de l'article intitulé *For Tender Checkerboards (2), Chess Sets (2), Aircrew, for the use of,* qui a paru dans la livraison du vendredi 5 octobre 1962 du *Globe and Mail* de Toronto. Le ministre envisage-t-il la possibilité d'effectuer un achat plus économique...

M. l'Orateur: A l'ordre! Encore une fois, je crois que l'honorable député est au courant que les questions posées ne doivent viser pour l'instant qu'à obtenir des renseignements dont le besoin est pressant. Sa question concerne une affaire de détail, de sorte qu'il conviendrait mieux de l'inscrire au *Feuilleton.*

QUESTIONS OUVRIÈRES

TAUX DES SALAIRES—À PROPOS DE REMARQUES FORMULÉES PAR LE MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Travail au sujet d'une déclaration qu'il a faite et que le hansard d'hier reproduit en ces termes, à la page 208:

> Je signalerai simplement que le salaire moyen dans ces pays laisse beaucoup à désirer par rapport aux normes canadiennes.

Le ministre ne croit-il pas que le salaire doit se rattacher au coût de la vie?

M. l'Orateur: A l'ordre! Qu'il me soit permis de rappeler à l'attention de l'honorable représentant, nouveau venu à la Chambre, les remarques que je viens d'adresser à l'honorable député de Leeds en ce qui touche les renseignements qu'on cherche à se procurer, qui doivent revêtir un caractère d'urgence et ne pouvoir s'obtenir autrement.

(Texte)

D'AUTRES MISES À PIED SONT PRÉVUES À L'ARSENAL DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): L'urgence de ma question, monsieur l'Orateur, tient au fait que nous sommes présentement témoins de mises à pied hebdomadaires.

J'aimerais que l'honorable ministre de la Production de défense nous dise s'il croit que les mises à pied, dans les arsenaux canadiens, vont cesser sous peu?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, en réponse à la demande de l'honorable député de Québec-Montmorency, je dois dire que malgré les efforts que nous avons déployés pour faire des ventes en vue d'avoir plus de travail dans les arsenaux canadiens, je suis pessimiste et je crains même que l'on ne soit pas en mesure de garder le nombre d'employés qui y travaillent actuellement. Je crois qu'il y aura d'autres mises à pied.

(Traduction)

LE NATIONAL-CANADIEN

LES MISES À PIED ET LES CHANGEMENTS AUX FICHES DE TEMPS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): J'ai à poser au ministre des Transports une question qui découle d'un télégramme que j'ai

reçu il y a quelques minutes. Je n'ai donc pu signifier au ministre mon intention de lui poser cette question. Dans ce télégramme, la fraternité des wagonniers de chemins de fer proteste énergiquement contre la mise à pied projetée de neuf employés, fixée au 19 octobre, dans leur service de Fort-William. Le ministre aurait-il l'obligeance d'enquêter sur cette affaire et d'en faire rapport à la Chambre à la prochaine séance?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député peut croire que les instances qu'il tient à formuler à cet égard ont un caractère urgent, mais je n'ai rien pu déceler dans sa question qui dénotait une grande urgence à obtenir ces renseignements du ministre.

M. Badanai: J'ai une autre question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Si le député veut insister pour que le ministre étudie la question, j'estime qu'il a formulé les instances nécessaires. Cherche-t-il à obtenir des renseignements pressants?

(Plus tard)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu également le même télégramme qu'a reçu l'honorable député de Fort-William, et j'ai reçu aussi, au cours des quelques derniers jours, des télégrammes et lettres de Moncton, Winnipeg, Vancouver et Hornepayne à propos du problème que posent les mises à pied au National-Canadien, à cause du changement prochain dans le système des cartes de présence. Afin d'éviter de soulever chacune de ces questions séparément, je me demande si le ministre pourrait songer à faire une revue de ces changements et de ces mises à pied, ainsi que de leur portée et de leur durée, en se fondant sur des renseignements venant du National-Canadien? S'il ne fournit pas ces renseignements à la Chambre, il pourrait du moins les communiquer à tous les députés qui ont des centres ferroviaires dans leurs circonscriptions.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): A quelques reprises j'ai discuté avec le président du National-Canadien de la situation des employés qui seront atteints par ce changement de régime. Le gouvernement est parfaitement au courant de toutes ces questions, mais je serai heureux de porter ces nouveaux renseignements à l'attention de la direction, et j'en ferai rapport à la Chambre en conséquence.

M. J. R. Garland (Nipissing): Le gouvernement a-t-il un plan pour remédier à ces mises à pied? Le gouvernement a-t-il un plan visant à aider ces employés à se trouver un emploi ailleurs?

L'hon. M. Balcer: A presque toutes les sessions du Parlement, quand siège le comité des chemins de fer, on pose précisément ces mêmes questions aux témoins des sociétés de la Couronne. Chaque fois, ces témoins ont expliqué les efforts qu'ils ont faits pour trouver de l'emploi à ceux qui sont congédiés, et cela d'après l'ancienneté et de manière à assurer la bonne gestion de la compagnie.

(Texte)

LÉVIS—PROTESTATION CONTRE LA FERMETURE D'UN ENTREPÔT D'ENREGISTREMENT DES BAGAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Aurélien Roy (Lévis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

J'aimerais savoir si des mesures ont été prises pour intervenir contre la décision du National-Canadien de fermer son entrepôt affecté à l'enregistrement des bagages des voyageurs à la traverse de Lévis, ce qui...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois bien que l'honorable député ne se rend pas compte que sa question est de la même catégorie que plusieurs autres qui ont été formulées ce matin, et à propos desquelles j'ai dû suggérer aux députés de ne pas faire ce genre de représentations, parce qu'elles ne sont pas urgentes.

LES FINANCES

PROTESTATIONS CONTRE L'ENVOI AUX ÉTATS-UNIS DES COTISATIONS DE NOS TRAVAILLEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Ma question s'adresse au premier ministre. En vue de hâter la fin du programme d'austérité et d'augmenter le montant de nos devises canadiennes, ne pourrait-on pas garder au pays les cotisations syndicales que nos travailleurs versent aux unions internationales américaines?

M. l'Orateur: De nouveau je désire appeler l'attention de l'honorable député sur le fait que sa question, telle qu'elle est formulée, exprime une demande d'opinion et non pas de renseignements de nature urgente.

ÉMISSION DE CHÈQUES BILINGUES AUX DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore obtenu de réponse de l'honorable ministre des Finances à ma question du 2 octobre concernant l'émission de chèques bilingues à tous les députés de la Chambre. Je me demande s'il a eu le temps de vérifier ce renseignement qui, d'après moi, est très facile à obtenir de son ministère.

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): J'ai vérifié et constaté qu'environ 90 p. 100 des chèques émis aujourd'hui par le gouvernement sont imprimés dans les deux langues. Toutefois, il reste en stock un nombre relativement important de formules de chèque qu'on utilise pour les versements à des particuliers, stock qui diminue assez rapidement du reste. L'État se sert de chèques perforés pour verser l'indemnité des membres du Parlement mais, en cas d'objections, nous pourrions éventuellement changer de méthode. Nous pensons que, sous peu, l'État ne se servira plus que de chèques imprimés dans les deux langues.

(Texte)

M. Laniel: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Si je comprends bien, cette recherche à propos des chèques pourrait coûter environ $7, ou $8. Pour sauvegarder le principe, je demanderais...

M. l'Orateur: A l'ordre! Actuellement, l'honorable député ne demande pas une question supplémentaire, je crois qu'il veut plutôt exprimer une opinion.

(Traduction)

SIGNATURE SUR LES BILLETS D'UN DOLLAR DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je me demande si le ministre a étudié la question du billet d'un dollar que je lui ai fait parvenir hier. Je suis heureux qu'il m'ait retourné ce billet; je le remercie de son honnêteté.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je crois qu'on a utilisé une ancienne plaque avec une nouvelle signature, comme la chose s'est déjà faite dans le passé. Je suis sûr que l'honorable député se souviendra de cette occasion-là. Voilà l'explication.

L'hon. M. Chevrier: Je me suis demandé si l'on n'avait pas essayé de falsifier l'histoire pour mousser le programme d'austérité.

L'hon. M. Nowlan: Je dirais que nous avons falsifié l'histoire dans la même mesure que l'honorable député l'a déjà fait.

LE PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ—À PROPOS DE LA SUPPRESSION DE LA SURTAXE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question dont je n'ai malheureusement pas eu le temps de lui donner préavis. J'aimerais savoir si un certain M. Goldby a reçu l'autorisation du ministère des Finances d'assurer au ministère du Commerce du Japon, ainsi qu'on le rapporte, que la surtaxe sur les importations, imposée dans les cadres du programme d'austérité, serait abolie aussitôt que possible?

M. l'Orateur: A l'ordre! Certes, il s'agit là d'un renseignement bien intéressant, mais la question n'est pas assez urgente pour qu'on la pose à l'appel de l'ordre du jour.

LA FONCTION PUBLIQUE

NOMINATION D'UN CANDIDAT DÉFAIT À LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Benson (Kingston): J'aimerais poser une question au premier ministre. Pourrait-il nous dire quoi penser de la rumeur persistante qui veut qu'un candidat conservateur défait soit nommé à la Commission du service civil?

M. l'Orateur: Vu que cette rumeur pourrait bien être entièrement hypothétique, la question ne me semble pas réglementaire. Nous pourrions passer des matinées et des après-midis à demander aux ministres de parler de tel ou tel article dont l'auteur n'est pas nommé et pour lequel le ministre n'a aucune responsabilité.

LES TRANSPORTS

LE CANAL WELLAND—DOUBLEMENT DES ÉCLUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Hier, le député de Welland a posé une question au sujet du projet de doubler les écluses du canal Welland et de l'achat du terrain nécessaire. J'aimerais lui répondre que tout le terrain nécessaire a été exproprié le 22 mai 1962. Cette question est à l'étude et dès que nous aurons pris une décision, nous l'annoncerons.

KINGSTON—PILOTES DES ÉTATS-UNIS ET NAVIRES ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Benson (Kingston): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Sait-il qu'il faut faire venir un pilote des États-Unis pour déplacer les navires d'un mouillage à l'autre dans le port de Kingston, qui est un port canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois encore une fois que le député essaie de communiquer des renseignements au lieu de chercher à en obtenir, et la question n'est pas si urgente qu'il faille la poser à l'appel de l'ordre du jour.

LA DÉFENSE NATIONALE

COÛT DU NOUVEAU RÉSEAU DE RADAR D'ALERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Hier, l'honorable député de Trinity, se reportant à un article récent paru dans le *Financial Post*, a demandé si une nouvelle ligne de stations de radar allait être aménagée conjointement par l'aviation américaine et l'ARC et, dans le cas de l'affirmative, qu'est-ce qu'il en coûterait au contribuable canadien.

Ce radar est connu sous le nom d'«Oracle» et a été mis au point par une entreprise privée, la *Bendix Corporation*. C'est l'une des nombreuses propositions que nous pouvons nous attendre à recevoir de l'industrie, afin d'assurer un moyen de surveillance spatiale. Le gouvernement canadien n'a pris aucun engagement jusqu'ici à cet égard; mais, si un besoin réel venait à exister, on l'étudierait à la lumière de toutes les circonstances du moment.

DÉCLARATION PORTANT SUR LES EXERCICES NAVALS ET AÉRIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): J'aimerais saisir cette occasion pour répondre à une question qu'a posée hier l'honorable député de Leeds. Hier, l'honorable député de Leeds s'est reporté à une nouvelle parue dans le *Times* de Londres du 3 octobre 1962, concernant un exercice naval de l'OTAN, et a demandé quelles étaient les forces canadiennes qui participaient à cet exercice.

Dans cet article, il est question d'un exercice naval annuel de l'OTAN, qui doit se dérouler entre le 2 et le 18 octobre, et auquel doivent participer des unités navales et aériennes du Canada, de la Norvège, du Danemark, des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne. Les forces canadiennes qui doivent y prendre part sont le *Bonaventure* et ses avions, les destroyers d'escorte *Nootka, Crescent, Micmac, Athabaskan* et *Cayuga*.

DÉCLARATION DE POLITIQUE FAITE PAR DES OFFICIERS SUPÉRIEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je demande, une fois de plus, l'indulgence de la Chambre afin de répondre à une question qu'a soulevée hier l'honorable député de Burnaby-Richmond, au sujet de déclarations qu'aurait faites le maréchal de l'Air Slemon. La réponse qu'ont donnée les officiers en cause, et qui a été confirmée par le maréchal de l'Air Slemon, s'accorde avec une déclaration que le général Kuter a faite en septembre dernier, à Toronto, et qui a reçu l'approbation du ministre de la Défense nationale. Elle s'accorde aussi avec une déclaration du ministre de la Défense nationale qui a paru dans la revue *MacLean's* le 25 août 1962.

La déclaration voulant que les armes non nucléaires de défense antiaérienne, au Canada, feraient plus de tort que de bien à la population du pays, advenant une attaque générale sur l'Amérique du Nord, est une conclusion du correspondant et non une déclaration du maréchal de l'Air Slemon ou des autres officiers du NORAD, canadiens ou américains, avec qui le correspondant s'est entretenu. Prétendre, comme l'a fait l'honorable député de Burnaby-Richmond, que les officiers supérieurs ont fait à tort et à travers des déclarations concernant la politique en matière de défense ne se fonde aucunement sur les faits.

LES PÊCHERIES

LES ÎLES ALÉOUTIENNES—MANÈGE DES NAVIRES RUSSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais demander au ministre des Pêcheries s'il est au courant des déplacements, du nombre et des buts des bateaux de pêche russes et d'autres bâtiments dans les parages des îles Aléoutiennes et surtout s'il est au courant de ces déplacements en direction sud, vers les eaux de la Colombie-Britannique?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Je prends volontiers la question en note et fournirai au député un rapport sur les récentes opérations de pêche des bateaux étrangers dans les eaux voisines de l'Amérique du Nord, du côté de l'Occident.

LE LAC ÉRIÉ—PROBLÈMES DE COMMERCIALISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eugene F. Whelan (Essex-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures en vue d'aider les pêcheurs des Grands lacs, surtout ceux du lac Érié, concernant les problèmes pressants de commercialisation?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le député veut parler, je crois, du différend qui s'est produit entre certains pêcheurs et certains acheteurs. Personne n'a demandé l'aide du ministre des Pêcheries.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A PROPOS DE LA NOMINATION D'AMBASSADEUR EN IRLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Étant donné ce qu'on entend continuellement dire à ce sujet, et des réponses du maire d'Ottawa, M^lle^ Charlotte Whitton, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il si le gouvernement a l'intention de priver la capitale du Canada des services de cette femme éminente en la nommant ambassadrice en Irlande?

M. l'Orateur: A l'ordre! Si intéressante que puisse être la question, elle n'est, à mon avis, qu'une hypothèse actuellement, et elle n'est pas très urgente.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CONGÉ POUR LE PERSONNEL LE JOUR D'ACTION DE GRÂCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si on ne l'a pas fait durant les dernières quarante minutes, je me demande si Votre Honneur ferait donner les instructions nécessaires pour qu'on publie un avis faisant savoir que lundi est un jour férié, non seulement pour les députés, mais aussi pour le personnel de la Chambre. Il semblait y avoir, ce matin encore, quelque incertitude à ce sujet. Je suis sûr qu'on a l'intention d'accorder également au personnel de la Chambre un jour férié lundi prochain.

M. l'Orateur: Je tiens à remercier le député d'avoir appelé mon attention sur cette lacune éventuelle dans nos communications. Mais, sauf erreur, les chefs des diverses sections du personnel de la Chambre ont été avisés des conditions exactes qui seront appliquées. Je puis vous assurer qu'en principe tous ceux dont on peut se passer à la rigueur jouiront de ce congé et que ceux qui, en raison de leur tâche, devront être ici lundi, se verront compensés comme d'habitude. Ainsi, personne n'aura à pâtir à la suite des dispositions devant permettre de laisser la Chambre ouverte lundi à l'intention des députés.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, ce congé sera évidemment un congé payé?

Des voix: Règlement!

M. Knowles: Je demande à monsieur l'Orateur de bien vouloir préciser que ce congé sera un congé payé.

M. l'Orateur: Je n'ai jamais su qu'il puisse en être autrement.

[L'hon. M. MacLean.]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE UNE DÉCLARATION AU SUJET DES ARRIÉRÉS D'IMPÔT SUR LE REVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Revenu national la question suivante: On a appelé mon attention sur ce qu'il existe des arriérés importants d'impôt sur le revenu au débit de certaines sociétés au Canada. Étant donné que la situation financière comporte, à l'heure actuelle, une certaine urgence, le ministre du Revenu national pourrait-il faire connaître à la Chambre le montant des arriérés d'impôt sur le revenu dont le ministère du Revenu national est actuellement créditeur?

M. l'Orateur: Avec tout le respect qui s'impose envers le député, j'estime que le but principal de sa question est, soit d'avancer certaines opinions, soit d'obtenir des observations au sujet d'une certaine circulaire qui a été diffusée parmi les membres de la Chambre. En tout cas, une deuxième raison de déclarer la question du député irrégulière, c'est qu'elle veut obtenir des renseignements d'ordre statistique que le ministre ne peut aisément avoir à sa portée et dont on ne peut s'attendre qu'ils soient mis à sa disposition dès maintenant. Par conséquent, je le regrette beaucoup, mais la question devra être inscrite au *Feuilleton*.

LE SERVICE POSTAL

RÉGION DE LADNER-DELTA (C.-B.)—AMÉLIORATIONS DEMANDÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministre a-t-elle l'intention d'étudier les instances de la région de Ladner-Delta, en Colombie-Britannique, qui demande un remaniement du service postal pour qu'il réponde mieux aux exigences impérieuses de la situation actuelle?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député a atteint son but en nous faisant part d'une requête de certains de ses commettants, mais il admettra sans peine que si tous les députés, dont moi-même, se mettaient à exposer les besoins de leurs circonscriptions en ce qui concerne l'amélioration du service postal, la construction de nouveaux bureaux ou la réfection des anciens, nous serions ici jusqu'à la fin des temps.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 4 octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, je tiens à féliciter en quelques mots les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont fort bien acquittés de cette tâche si dure pour le système nerveux, et je leur souhaite franc succès dans leur vie publique. J'aimerais, en outre, offrir des félicitations aux nouveaux députés. Bien sûr, tous ne représentent pas les nuances politiques que j'aurais aimé voir ici, mais, enfin, ils représentent les Canadiens. Ils se révéleront, j'en suis sûr, sérieux et consciencieux comme les membres de chacune des autres législatures dont j'ai eu l'honneur de faire partie.

Aujourd'hui, j'entends traiter de trois sujets: en tout premier lieu, du programme d'urgence, deuxièmement, de la conférence du Commonwealth et, pour terminer, de la position qu'occupe le Canada dans le monde. Auparavant, toutefois, il serait juste de ma part de dire qu'à l'égard de chacun de ces sujets, ce qui est regrettable, le chef de l'opposition a cru bon d'adopter une attitude que l'on ne peut qualifier que d'injurieuse.

A propos du programme d'urgence, dans son discours de l'autre soir, le chef de l'opposition a accusé le premier ministre du Canada d'avoir dénaturé les faits et d'avoir trompé les gens. Tout d'abord, ces accusations étaient fausses; deuxièmement, il était mal venu qu'un chef de n'importe quel parti à la Chambre profère des attaques d'une telle virulence. Qu'on me permette de dire au chef de l'opposition qu'il était malséant d'agir ainsi de la part d'un homme qui espère devenir un jour premier ministre du Canada.

Passons maintenant à la conférence du Commonwealth. Pendant que nous étions à Londres, le chef de l'opposition au Canada nous a accusés en ces termes:

M. Pearson a parlé de la conspiration «déplorable» fomentée par le Canada et d'autres à la conférence des premiers ministres.

Il ne parlait pas seulement du premier ministre du Canada mais aussi de ceux des autres pays du Commonwealth. Continuant de commenter l'attitude du premier ministre (M. Diefenbaker) à la conférence, il l'a décrite comme «un étalage déplorable de maladresses diplomatiques et politiques». Chacun peut avoir son avis sur ce qui constitue la maladresse; mais, à mon sens, ce ne sont pas là des commentaires que l'on devrait trouver dans la bouche d'un chef de file, quel qu'il soit, au Canada.

Puis, pour ce qui a trait à la position du Canada dans le monde, au moment de conclure, l'autre soir, le chef de l'opposition, qui a lui-même déjà été secrétaire d'État aux Affaires extérieures et, avant cela, sous-secrétaire, s'est moqué des efforts du Canada à l'égard du désarmement, ...

Des voix: Honte!

L'hon. M. Pearson: Faussetés et sottises.

L'hon. M. Green: ... le grand problème de l'humanité, aujourd'hui.

L'hon. M. Pearson: Enfantillages.

L'hon. M. Green: Il l'a fait en ces termes:

On parle de désarmement, bien entendu...

faisant allusion au discours du trône

...et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures continue de travailler au désarmement. Il se rend à New-York et à Genève, puis il y retourne.

L'hon. M. Pickersgill: Lisez-en la fin.

L'hon. M. Pearson: Bien sûr, lisez ce qui reste.

L'hon. M. Green: Si ce n'est pas de la raillerie, alors j'y perds mon latin.

L'hon. M. Pearson: Lisez le reste.

L'hon. M. Green: Vous pouvez le lire vous-même.

L'hon. M. Pickersgill: Vous avez peur de le lire.

L'hon. M. Green: Le chef de l'opposition recourait à la raillerie, monsieur l'Orateur. C'était évident d'après sa façon de s'exprimer. Et ce n'est qu'un exemple de la sorte d'attaques que faisaient le chef de l'opposition, le député d'Essex-Est et les autres libéraux.

En ce qui concerne la position du Canada dans le monde, nous avons été en butte à de telles attaques durant presque toute l'année dernière. J'ai sous la main une déclaration du député actuel de Vancouver-Centre qui était l'organisateur libéral en chef de la Colombie-Britannique. Voici ce qu'il disait en fait:

M. Jack Nicholson, directeur de la campagne libérale en Colombie-Britannique, dit que sous un régime conservateur le Canada, qui comptait parmi les nations les plus respectées du monde, est maintenant devenu une nation dont on ne tient plus compte et au sujet de laquelle on fait des gorges chaudes.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Pearson: Il a perdu du prestige.

Une voix: Que ne ferait-on pour gagner un siège.

L'hon. M. Green: En outre, il a dit ceci. Il parlait des hommes d'affaires du Canada et des touristes revenant de l'étranger disant aux gens que la position du Canada dans le monde est tellement mauvaise que vous auriez intérêt, si vous allez à l'étranger, à ne pas dire que vous êtes Canadien.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Pearson: La réputation du pays a terni et vous le savez.

L'hon. M. Green: A quel point peut-on se rabaisser? Certains d'entre nous qui ont été très fiers de porter l'insigne du Canada sur leurs épaulettes ne peuvent comprendre comment un Canadien, et à plus forte raison celui qui postule une fonction publique au Canada, peut raisonner ainsi et formuler de tels propos. Il est grand temps que le parti libéral se rende compte que, dans ses attaques contre la position du Canada dans le monde, il dégrade notre pays et lui fait perdre son prestige.

L'hon. M. Pearson: Lisez les discours que vous prononciez dans l'opposition.

L'hon. M. Green: Toutes ces violentes attaques à propos de ces trois sujets sont lancées dans un dessein, celui d'arriver au pouvoir.

L'hon. M. Pearson: Celui de dénoncer le gouvernement.

L'hon. M. Green: Celui d'arriver au pouvoir par tous les moyens. Je m'étonnerais fort que les Canadiens n'aient pas déjà vu le véritable motif de ces accusations.

L'hon. M. Pearson: Ils ont compris en juin.

L'hon. M. Green: Ces attaques concordent peu avec les traditions du grand parti libéral. Rien d'étonnant que le *Sun* de Vancouver, qui, après le *Star* de Toronto, est le journal libéral ayant le plus fort tirage au Canada, ait écrit ce qui suit il y a moins d'un mois.

Jusqu'ici, M. Pearson n'a vraiment pas été un pilier du parti libéral.

L'hon. M. Pearson: Vous avez perdu 86 sièges, et nous avons doublé notre représentation.

L'hon. M. Green: Puis, nous abordons la question du programme de mesures d'urgence relatives à l'état de la réserve des devises. On s'est rendu compte, au cours de la fin de semaine suivant les élections, qu'il fallait faire quelque chose au sujet de la réserve des devises. Je suis revenu de Vancouver tôt, le lendemain des élections.

L'hon. M. Pickersgill: Étiez-vous présent lorsque le ministre de l'Agriculture a pris la parole?

L'hon. M. Green: Vous avez assez caqueté.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pickersgill: Je veux demander au ministre s'il était présent quand le ministre de l'Agriculture a parlé.

L'hon. M. Green: Je n'ai pas l'habitude de mentir et je dis la vérité en ce moment, la pure vérité. En outre, notre premier ministre n'a pas non plus l'habitude de mentir. Les honorables députés le savent. Lorsque nous nous sommes aperçus de cette course au dollar canadien, et il ne fait aucun doute qu'elle était, du moins en partie, attribuable à toutes ces attaques lancées d'un bout à l'autre du pays par les libéraux...

L'hon. M. Pickersgill: Par le ministre de l'Agriculture à Vancouver.

L'hon. M. Green: ...Nous sommes revenus immédiatement et lorsque nous avons pris connaissance de la situation, nous avons agi en conséquence. Nous avons présenté ce programme. Le cabinet a tenu des séances presque sans interruption durant cette semaine-là, jusqu'à l'annonce du programme, le dimanche suivant, sauf erreur. Le cabinet a pris ces mesures, tout en sachant qu'elles n'étaient pas populaires. Comment aurait-on pu s'attendre à autre chose? Nous les avons adoptées parce qu'elles s'imposaient.

Ces mesures ont donné de bons résultats. Il est évident qu'elles seront abandonnées dès que ce sera possible.

Il s'agissait d'empêcher la fuite des réserves de devises. Le gouvernement devait agir ne fût-ce que pour empêcher toute autre perte de confiance dans le dollar canadien. Tout signe d'hésitation à ce moment-là eût été désastreux.

On peut en dire autant de toute mesure de nature à provoquer des élections. Cela aussi aurait eu des effets désastreux pour le dollar canadien, et je puis ajouter que le chef de l'opposition n'a pas beaucoup contribué à remédier à cet état de crise. On l'a mis au courant de la situation alors qu'on était en train d'élaborer le programme, mais quand celui-ci a été mis en pratique, il n'a pas fait de déclaration susceptible d'aider les gens à garder leur confiance dans le dollar canadien. Il faisait alors de la politique et il a continué à en faire tout le temps.

L'hon. M. Martin: C'est faux!

L'hon. M. Green: On nous blâme de ne pas avoir convoqué les Chambres. Or, il était impossible de convoquer les Chambres avant plusieurs semaines.

L'hon. M. Pickersgill: Trois semaines.

L'hon. M. Green: Il fallait également songer à la conférence du Commonwealth dont la date était fixée au 10 septembre. Cette conférence avait d'ailleurs été convoquée à la

demande du Canada et il aurait été impossible pour notre pays de jouer le rôle qu'il se devait à cette conférence s'il avait été la scène d'une campagne électorale.

L'hon. M. Pickersgill: De toute façon, il ne fonctionne pas comme il faut.

L'hon. M. Green: A mon sens, tous les Canadiens sensés admettront que le gouvernement a toujours choisi la solution la plus logique.

Quelques mots maintenant à propos de la conférence du Commonwealth. Elle a été convoquée, bien entendu, pour étudier les conséquences de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne. Il ne faut pas oublier que les négociations entre la Grande-Bretagne et la Communauté n'étaient pas terminées et ne le sont pas encore. C'est dans ces conditions-là que la conférence a débuté.

C'était impressionnant et encourageant, monsieur l'Orateur, de prendre place autour de cette table aux côtés des représentants des 15 pays libres, membres du Commonwealth à titre égal, ainsi que du premier ministre de la Rhodésie et du Nyassaland, et du premier ministre de l'Ouganda qui n'a pas pris la parole, mais était présent néanmoins. Son pays va accéder à l'indépendance d'ici la fin du mois et il a demandé de se joindre au Commonwealth. Sa demande lui a été a accordée au cours de la conférence. Le premier ministre de la Guyane britannique se trouvait dans la pièce, de même que le représentant du Kénya, le premier ministre de Singapour, le premier ministre de Malte et le représentant de l'île Maurice. Ces personnes étaient là même si elles n'ont pas pris part aux délibérations, mais dans très peu de temps, leurs pays seront libres et deviendront membres de plein droit du Commonwealth. Ce spectacle avait de quoi encourager quiconque ici aurait eu l'occasion d'assister à cette conférence.

On est porté à oublier au Canada que les conséquences de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne se présentent sous deux aspects. D'abord et avant tout, il y a les conséquences politiques et, en second lieu, les conséquences commerciales. J'estime que les conséquences politiques sont ce qui importe le plus et, à ma grande surprise, le premier ministre de Grande-Bretagne a observé la même attitude lors de la conférence.

Les répercussions politiques, c'est-à-dire ce qui arrivera si le Royaume-Uni s'unit à l'Europe, après avoir refusé de le faire pendant 300 ans, sont de la plus haute importance. Certes, cela dépendra largement du genre d'union que formera un jour l'Europe, savoir si elle deviendra les États-Unis d'Europe, avec un Parlement commun et une politique étrangère commune, ou formera simplement une alliance d'un caractère restreint. Mais, à la conférence, l'inquiétude était générale parmi les premiers ministres, à cause des répercussions possibles sur le Commonwealth. Le paragraphe 15 du communiqué qui a été émis l'indique clairement. En voici le texte:

> En même temps, les représentants des différents gouvernements du Commonwealth n'ont pas caché leur inquiétude au sujet des effets que peut avoir l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne. Ils se sont dits confiants que, advenant une association plus étroite entre la Grande-Bretagne et l'Europe, on ne la laisserait pas, à mesure qu'elle se développerait, affaiblir la cohésion du Commonwealth ou son influence sur la paix et le progrès dans le monde.

Là-bas, tous les premiers ministres, depuis celui de la plus ancienne des ex-colonies, c'est-à-dire notre propre premier ministre, jusqu'aux représentants de la plus jeune, la Trinité et Tobago, ont attaché une grande importance au Commonwealth. Il convenait de le faire, le Commonwealth étant aujourd'hui la plus belle association de nations que le monde connaisse. Il réunit des représentants de toutes les races et de toutes les croyances; je ne crois pas que l'histoire ait jamais rien vu de pareil.

Le Commonwealth s'appuie sur de grandes traditions. Il y a vingt ou vingt-deux ans à peine, il fut seul à assurer le salut de la civilisation. Au cours du séjour à Londres, nous avons assisté à un service en mémoire des jeunes aviateurs, dont les Canadiens, morts dans la bataille de Grande-Bretagne. Les mots ne sauraient exprimer la puissance de tels liens chez nous et tous les autres membres du Commonwealth éprouvent aussi des sentiments très forts.

Si le Commonwealth allait être affaibli ou cesser d'exister, songez ce qui arriverait en ce qui touche le Canada. Songez combien il nous serait plus difficile d'empêcher que notre pays soit tout à fait attiré dans la sphère d'influence des États-Unis. C'est là une chose dont les Canadiens d'une extrémité du pays à l'autre doivent toujours se souvenir, tout comme ont dû le faire nos ancêtres. Les pays asiatiques du Commonwealth ne veulent pas être mis de côté et ils craignent que cela leur arrive. Quant aux pays africains du Commonwealth, l'Angleterre a obtenu, au cours des négociations à Bruxelles, qu'ils deviennent membres associés de la Communauté européenne, ce qui favoriserait beaucoup leur économie. Mais le Nigeria, le plus grand pays d'Afrique et le plus peuplé, le Tanganyika et le Ghana ont refusé ce statut de membre associé parce qu'ils craignent de devenir ainsi des colonies économiques de l'Europe et de nuire à leur expansion en tant que pays souverains. Ils ont rejeté cette offre lors de la conférence.

Notre premier ministre a toujours eu foi dans le Commonwealth. A la conférence, il a prononcé un discours digne d'un grand chef

d'État, qui a été plus applaudi que ceux de tous les autres premiers ministres. L'opposition prétend que le prestige du Canada a été compromis. Il suffisait d'assister aux délibérations de la conférence pour se rendre compte de l'estime dont jouit le Canada auprès des autres nations du Commonwealth. Cela tient en partie à la position prise par le premier ministre l'an dernier sur la question de l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, le Canada est le pays auquel les autres membres du Commonwealth portent le plus d'admiration et d'amitié.

Le chef de l'opposition n'a laissé voir dans son discours aucune inquiétude sur le sort du Commonwealth. Il a rappelé plaintivement qu'il faut raffermir l'Europe et qu'à cette fin l'Angleterre doit en faire partie. Mais l'Europe n'est plus si faible que cela aujourd'hui. L'OTAN est probablement la plus forte alliance militaire qu'il y ait jamais eu en temps de paix. A cet égard, l'Europe n'a pas besoin de renforcement. Elle est tout aussi forte qu'elle le serait si la Grande-Bretagne se joignait au Marché commun.

Ensuite, il a accusé notre premier ministre d'avoir dit aux Britanniques: «Vous devrez décider si vous voulez garder le Commonwealth ou faire partie de l'Europe». Ce n'est point l'attitude qu'a prise le premier ministre du Canada. Il a précisé dès le début que la décision appartenait aux Britanniques eux-mêmes. Vous savez, l'honorable député de Davenport semble penser qu'il a toutes les réponses. Il s'empresse toujours de donner une solution adroite à tout. Voici ce qu'il a dit au sujet de l'attitude du Canada vis-à-vis de la Grande-Bretagne et de la Communauté européenne, en janvier:

...Le gouvernement aurait dû encourager et appuyer la demande de la Grande-Bretagne.

En d'autres termes, nous aurions dû pousser les Britanniques dans la Communauté européenne tout comme il a voulu pousser une foule d'habitants des provinces Maritimes dans l'Ontario.

Ensuite, il y a les questions du commerce, et elles sont d'une grande portée pour chacun des membres du Commonwealth. Le premier ministre du Canada a parlé pour le Canada, ce qui était son devoir. Je n'ai pas le temps de citer le paragraphe 16 du communiqué, mais il y est question des articles auxquels le Canada est intéressé. L'autre soir, le chef de l'opposition a dit que notre premier ministre aurait dû approuver ce que le gouvernement de la Grande-Bretagne a mis dans le communiqué. Le paragraphe 12 exprimait la thèse anglaise. Nous avons été critiqués parce que notre premier ministre n'a pas pleinement appuyé leur thèse. Il était là pour représenter le Canada. Notre plus grand intérêt dans le domaine du commerce, aujourd'hui, se concentre autour des denrées alimentaires. Il y aura une disposition, dans la Communauté, selon laquelle il y aura un tarif sur un grand nombre de denrées canadiennes, imposé sous forme de taxe de péréquation. Cette taxe sera imposée par les fonctionnaires de la Communauté, et non pas par le gouvernement britannique. L'argent qu'ils percevront sera distribué par ces mêmes fonctionnaires. Comme l'a signalé le premier ministre de l'Australie, c'est là une disposition étrange. C'est une mesure prévue, en ce qui concerne ces tarifs, afin de maintenir des prix artificiels pour les denrées alimentaires produites dans les pays de la Communauté européenne. Ne vous trompez pas, la Communauté est encore orientée vers l'intérieur. Que les Canadiens ne s'attendent pas à ce que la Communauté, certainement dans le domaine agricole, tende à diminuer les restrictions.

Le Canada est vivement intéressé aux matières premières. Les négociations à ce sujet ne sont pas encore terminées. Nous espérons qu'il n'y aura aucun tarif sur un grand nombre de nos matières, comme l'aluminium, le plomb et le zinc. En ce qui concerne les produits transformés, pour beaucoup d'entre eux les négociations n'ont même pas encore commencé. Par exemple, le saumon en conserve, l'un des produits qui tombe dans cette catégorie, n'a pas encore été étudié. Pour ce qui est des produits manufacturés, il y a eu des arrangements provisoires, mais nous espérons que des conditions plus favorables nous seront accordées.

Les Canadiens ont fait beaucoup de travail ici à Ottawa, à Bruxelles, à Londres et dans les comités de la conférence du Commonwealth. Nous avons signalé de quelle manière la situation pourrait être améliorée du point de vue du Canada. D'abord, nous sommes d'avis que beaucoup d'aide pourrait venir du programme d'échanges commerciaux des États-Unis. Nous aimerions voir des négociations, en vertu de ce programme, avec la Communauté et avec d'autres nations, autant que possible simultanément avec les négociations entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne. A notre avis, si cela pouvait se faire, le résultat serait bien meilleur dans l'ensemble et il serait plus facile d'obtenir des tarifs réduits.

La proposition du premier ministre au sujet des échanges visait le même objectif. Il a proposé que les pays du Commonwealth convoquent une conférence commerciale à laquelle seraient invités les pays du Commonwealth, ceux de la Communauté, les membres de la zone européenne de libre-échange, les États-Unis, le Japon et autres pays amis. Cette proposition a recueilli un appui non équivoque de la part, par exemple, du président du Pakistan,

du premier ministre du Tanganyika, du premier ministre de l'Inde, et un appui réservé de la part des autres. Je crois qu'on aurait pu y donner suite, peu importe que la Grande-Bretagne adhère à la Communauté ou non, et qu'en fin de compte c'est ce projet d'une conférence plus vaste qui va se réaliser. Je crois que ce sera pour le plus grand bien du Canada.

Le Royaume-Uni se prépare maintenant à reprendre les pourparlers de Bruxelles, et des dispositions sont prises en vue d'assurer que les consultations avec les pays du Commonwealth se poursuivent. Pour sa part, le Canada est aussi prêt à collaborer, quoi qu'il advienne. Notre pays fera tout en son pouvoir pour maintenir et consolider le Commonwealth. J'ai ici le texte d'un paragraphe très important du discours du trône:

...le gouvernement entend donc faire tout ce qu'il peut pour sauvegarder les intérêts du Canada tout en préservant l'unité et la vitalité de l'ensemble du Commonwealth.

Et maintenant, quelques mots à propos de la position du Canada sur la scène internationale. Nos entretiens de Londres nous ont permis de faire un vaste tour d'horizon des affaires mondiales. Le premier ministre et moi avons suggéré que le Commonwealth appuie les Nations Unies dans leurs efforts en vue de régler l'affaire du Congo et que la conférence publie une déclaration de principe sur la question du désarmement. Ces deux suggestions ont été acceptées. En regardant le communiqué, les députés verront que ces deux sujets y sont mentionnés. L'approbation unanime des quinze membres du Commonwealth est d'un précieux secours dans tout effort en vue d'élaborer un plan de désarmement.

J'estime bien superflu de réfuter les accusations lancées contre le gouvernement actuel, selon lesquelles il aurait compromis la situation du Canada sur la scène mondiale. Ces accusations n'étaient que de basses manœuvres politiques. Maintenant que la période électorale est passée, j'espère que nos adversaires cesseront leurs attaques pour aider une fois de plus à maintenir la position du Canada sur la scène internationale.

J'ai parlé de la position que nous avions adoptée, au sein du Commonwealth, vis-à-vis du désarmement. Aujourd'hui le Canada est parmi les pays—peut-être le premier—qui s'emploient le plus à amener le désarmement et l'arrêt des essais nucléaires et l'étude des radiations et des effets terrifiants qu'elles peuvent avoir sur l'humanité.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami me permet-il de lui poser une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il faudra que la Chambre y consente à l'unanimité, car le ministre a épuisé son temps de parole.

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

M. l'Orateur suppléant: J'entends des voix dissidentes.

(Texte)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, selon la tradition parlementaire, je suis heureux d'offrir mes félicitations les plus chaleureuses aux députés de Waterloo-Sud (M. Chaplin) et de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) qui ont présenté à la Chambre d'excellents exposés à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je les félicite d'une façon toute particulière, non seulement à cause du contenu de leur discours mais de la façon dont ils l'ont débité à la Chambre des communes. Je crois que ces deux députés ont droit à nos éloges.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de m'attarder à critiquer, aujourd'hui, le gouvernement conservateur qui s'est lui-même discrédité d'une façon définitive dans la province de Québec lors des dernières élections. Mais ce qui fut vraiment une surprise dans la province de Québec à cette époque, c'est la montée du Crédit social. Son succès a été causé surtout par le mécontentement des Québécois à l'égard du parti conservateur...

Une voix: Et du parti libéral!

L'hon. M. Chevrier: ...et par la campagne menée par les chefs créditistes qui ont réussi, momentanément, à tromper la bonne foi d'un bon nombre d'électeurs. Les raisons qui justifient le mécontentement des Québecois à l'égard des conservateurs sont bien connues.

Une voix: Les libéraux aussi!

L'hon. M. Chevrier: Le paradoxe de notre situation politique réside dans le fait qu'un grand nombre de Québécois, en votant pour le Crédit social pour protester contre les conservateurs, n'ont réussi qu'à les maintenir temporairement au pouvoir. Ce paradoxe s'explique ainsi, et surtout par la campagne d'illusions et de tromperies qu'ont menée les chefs créditistes dans la province de Québec.

La première illusion que les chefs créditistes ont cherché à créer dans le Québec, c'est que l'Alberta et la Colombie-Britannique étaient devenues des paradis terrestres, que le Crédit social y était encore très populaire et que leur parti réussirait ainsi à faire élire un grand nombre de députés en dehors de la province de Québec.

Ces prétentions, souvent répétées, ont eu leur effet le 18 juin dernier, mais elles étaient aussi, le jour même, clairement démenties,

parce que nous savons tous, maintenant, qu'en Colombie-Britannique, le Crédit social s'est classé 4e, loin en arrière des autres partis, avec seulement 14 p. 100 du vote, comparativement à 24 p. 100 en 1957 et 27 p. 100 en 1953.

En Alberta, le Crédit social obtenait 29 p. 100 du vote en 1962, comparativement à 38 p. 100 en 1957 et 41 p. 100 en 1953, alors qu'il était au premier rang.

Une voix: Combien pour les libéraux?

L'hon. M. Chevrier: Au lendemain des élections, ceux qui avaient cru à la supercherie des créditistes se sont rendu compte qu'ils étaient seuls et isolés dans la province de Québec, comme nos amis à gauche, et qu'ils avaient tout simplement contribué à faire élire et maintenir au pouvoir le parti conservateur. Ainsi, ils avaient tout perdu, même leur vote.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant passer à un autre ordre d'idées pour traiter de la doctrine du créditisme telle qu'elle a été expliquée au cours de la campagne électorale et telle que nous la trouvons dans le livre intitulé «Réal Caouette vous parle» et telle qu'elle a été présentée, au cours du débat à la Chambre, par le député de Villeneuve.

D'après lui et ses collègues, tous nos problèmes économiques proviennent d'une seule cause: il existe dans notre système une pénurie chronique, permanente de pouvoir d'achat; en d'autres termes, les revenus sont inférieurs à la production, laquelle ne peut ainsi être entièrement écoulée. Comme il le déclare dans son livre, à la page 83:

> ...les salaires de tout le monde atteignent le sommet de 25 milliards. Or, avec 25 milliards de revenu national, comment peut-on acheter 38 milliards. C'est ça le problème du jour, aujourd'hui.

Il s'agit là, à mon avis, d'une erreur grossière de la part des chefs créditistes, car, de fait, nous achetons chaque année toute notre production nationale. Que l'honorable député de Villeneuve consulte un peu plus attentivement les données statistiques de notre comptabilité nationale et il se rendra vite compte de son erreur élémentaire. Il compare, en effet, le revenu disponible des individus au revenu total ou encore à la production nationale. En 1961, par exemple, ce revenu disponible de la part du grand public s'est élevé, comme il le dit, environ 25 milliards; mais le revenu des individus ne constitue qu'une partie du revenu total de la nation. En effet, le gouvernement et les entreprises ont aussi des revenus qu'ils dépensent à leur tour sous forme de services ou d'investissements. Dans cette perspective, le revenu disponible des individus doit se comparer uniquement aux dépenses des consommateurs, et celles-ci se sont élevées, en 1961, à un peu plus de 24 milliards.

Par ailleurs, si l'honorable député de Villeneuve avait consulté plus attentivement les comptes nationaux, il se serait rendu compte qu'en 1961, si le revenu des individus a atteint environ 25 milliards, le revenu total, ou encore le produit national, s'est élevé à près de 37 milliards et que les dépenses nationales totales se sont élevées également à près de 37 milliards. Il est donc clair que nous achetons chaque année tout ce que nous produisons et que l'erreur faite par des chefs créditistes consiste tout simplement à comparer une partie au tout et à conclure avec surprise que cette partie est inférieure au tout.

D'ailleurs, si l'explication des chefs créditistes était valable, étant donné que le revenu disponible des individus est toujours inférieur, par une marge de plusieurs milliards au produit national, il s'ensuivrait que tous les pays souffriraient toujours de chômage massif et de crise économique. Or, comment se fait-il— et je pose la question aux créditistes— que le Canada ait connu des périodes d'intense prospérité et d'expansion rapide de 1896 à 1911, de 1921 à 1930 et de 1946 à 1956 sous les régimes libéraux, sans appliquer la doctrine du Crédit social? Comment se fait-il que depuis quelques années, les pays de l'Europe de l'Ouest jouissent d'une grande prospérité et d'un développement accéléré, sans recourir à cette doctrine? Comment l'honorable député de Villeneuve peut-il expliquer ces faits, alors que, dans notre pays comme ailleurs, dans les périodes de prospérité comme dans celles de récession, le revenu national est toujours inférieur au produit national?

Étant convaincus d'avoir expliqué la cause de nos problèmes économiques par la différence entre le produit national et le revenu national, les chefs créditistes prétendent pouvoir résoudre facilement nos difficultés. Comment? Tout simplement en augmentant la quantité de monnaie et en relevant le crédit de façon à combler la différence entre le produit national et le revenu national. Ou encore, comme le dit l'honorable député de Villeneuve dans son livre, à la page 61:

> Le Crédit social, c'est faire l'argent représentant exactement les faits de la production, ce n'est pas autre chose que cela. Pas plus d'argent ni moins qu'il n'y a de produits fabriqués par les Canadiens. C'est tout ce que nous voulons.

Ou encore, comme il l'affirme à la page 92:

> Devant chaque piastre de produits, il faut une piastre de pouvoir d'achat.

Comme je viens de le signaler, le remède proposé par les créditistes repose sur une erreur de comptabilité fondamentale. Mais à cette erreur fondamentale, il en ajoute une autre grossière; il ne tient pas compte de la vitesse de circulation de l'argent. C'est un fait indéniable que l'argent et le crédit servent plusieurs

fois, en changeant de mains, au cours d'une année. On estime que l'argent circule en moyenne trois fois par année, ce qui signifie qu'une quantité donnée de monnaie peut servir, au cours d'une année, à acheter une production environ trois fois plus grande.

En 1961, par exemple, la quantité de monnaie en circulation s'est maintenue, en moyenne, à plus de 14 milliards, tandis que notre production nationale était évaluée à près de 37 milliards. Comment avons-nous pu acheter cette production de 37 milliards avec une quantité moyenne de monnaie d'environ 14 milliards? Tout simplement en nous servant plusieurs fois de cette même monnaie. Ainsi, le déséquilibre que croient avoir découvert les chefs créditistes, entre la quantité de monnaie et la production nationale, disparaît aussitôt qu'on tient compte de la vitesse de circulation de l'argent.

D'ailleurs, l'inefficacité et la faillite du remède créditiste a été clairement démontrée par le gouvernement conservateur au cours des dernières années. Du début de 1957 à la fin de 1961, la quantité de monnaie a été accrue de 32 p. cent dans notre pays. Au cours de la même période, le produit national, en dollars constants par tête d'habitant, a diminué de 4 p. cent. Le gouvernement actuel a donc déjà fait mieux que ne le réclament les chefs créditistes, et pourtant, durant cette période de temps, le chômage s'est maintenu à 7 p. cent.

Tous ces faits démontrent que le remède proposé par le Crédit social n'est pas meilleur que l'explication qu'il donne de nos problèmes économiques. Ils nous révèlent aussi pourquoi le Crédit social n'a jamais été appliqué dans les autres pays. Le major Douglas a présenté la doctrine créditiste il y a environ quarante ans. L'honorable député de Villeneuve voudrait nous faire croire que cette doctrine peut sauver le monde et régler facilement tous les problèmes économiques de l'humanité; par contre, il s'oppose à tout système de planification et à tout projet de nationalisation. Mais alors, si la solution de nos difficultés était aussi simple que le laissait entrevoir le major Douglas il y a quarante ans, comment expliquer qu'il n'ait pas eu plus de disciples dans le monde?

Comment expliquer qu'il n'y ait pas un gouvernement au monde, ni un économiste sérieux qui accepte la doctrine créditiste? Comment expliquer que la plupart des gouvernements démocratiques en France, en Angleterre et ailleurs en Europe, et de plus en plus aux États-Unis, se lancent sur la voie de la planification, que le pape Jean XXIII invite les chefs d'État à s'engager dans cette voie et que personne, dans ces milieux, n'est intéressé au Crédit social? Tous les chefs de gouvernements et tous les économistes les plus réputés du monde entier seraient-ils à ce point ignorants ou seraient-ils au service des banques commerciales? Le major Douglas et l'honorable député de Villeneuve seraient-ils les seuls à voir clair et à posséder la vérité? Ou ne serait-ce pas tout simplement l'honorable député qui a des visions, qui se trompe et qui trompe les autres?

Au fait, la seule proposition concrète qui subsiste dans la réforme créditiste, c'est qu'il faut créer autant d'argent et de crédit qu'il est nécessaire pour combler la différence entre la production nationale et le revenu des individus, ce qui aurait correspondu, en 1961, à environ 12 milliards. Les chefs créditistes auraient donc alors pratiquement doublé la quantité de monnaie et de crédit en circulation, ainsi que le crédit.

Une telle aventure aurait été du même ordre que celle qu'a vécue l'Allemagne au lendemain du premier conflit mondial. Tout le monde se rappelle la catastrophe inflationniste qu'a déclenchée cette aventure en Allemagne, qui a ruiné les classes moyennes et plongé les classes pauvres dans la plus grande misère, pour enfin conduire ce pays à l'avènement d'Hitler, que l'honorable député de Villeneuve semble admirer.

Je voudrais maintenant dire un mot, monsieur l'Orateur, au sujet de la question de confiance envers le gouvernement actuel. Lors d'une entrevue à la télévision après les élections, l'honorable député de Villeneuve prenait l'engagement suivant à l'égard de toute la population de langue française au Canada. Je cite:

> Si quelqu'un arrive avec une motion de non confiance, vous pouvez être sûr que je vais voter contre le gouvernement, quel qu'il soit.

Voilà un engagement précis et clair. Que s'est-il passé depuis? Il est évident que le gouvernement n'a pas l'intention de mettre fin à son programme d'austérité, car il ne propose aucune mesure efficace pour relancer notre économie et combattre le chômage. Par ailleurs, le chef du parti libéral a présenté un programme d'ensemble destiné à améliorer le sort de tous les Canadiens. Il a, en plus, proposé une motion de «non confiance» à l'égard du gouvernement. Cette motion est simple et ne comporte aucun principe inacceptable à l'honorable député de Villeneuve.

Or ses collègues, hier soir, les uns après les autres, ont voté contre cette motion de «non confiance», et je suis certainement en droit de présumer que, s'il eût été à la Chambre à ce moment-là, le député de Villeneuve aurait également voté contre la motion de défiance. Le vote qu'ont donné les créditistes

démontre clairement, ou bien qu'ils sont les alliés des conservateurs ou bien qu'ils ont peur d'un nouveau verdict populaire; les deux interprétations pourraient être également vraies. C'est dire que, pour l'honorable député de Villeneuve et pour ses collègues, l'heure de la vérité et de la franchise est arrivée. Je suis assuré que les électeurs, qui les ont appuyés parce qu'ils étaient opposés au gouvernement conservateur les ont déjà jugés d'après leur vote d'hier soir.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à une série de déclarations fausses, mensongères et sans vérité, que je trouve dans le livre intitulé: *Réal Caouette vous parle.*

A la page 17, voici ce qu'il dit:

> Dites-moi ce que les libéraux vous ont donné pendant 22 ans, excepté une guerre et une crise économique?

Quand l'honorable député de Villeneuve pose une telle question, il fausse la vérité.

D'abord, ce ne sont pas les libéraux qui ont causé la guerre, mais Hitler, que l'honorable député de Villeneuve admire tant.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, qu'un des slogans utilisé par Hitler de 1929 à 1932 était celui-ci:

> *Sie haben nichts zu verlieren.*
> «Vous n'avez rien à perdre».

Non seulement a-t-on emprunté la philosophie de cet individu, mais on lui a emprunté son slogan.

Ensuite, ce ne sont pas les libéraux qui ont été responsables de la crise économique; celle-ci a commencé en Europe et aux États-Unis, et lorsqu'elle s'est manifestée au Canada, c'était un gouvernement conservateur, celui de M. Bennett, qui dirigeait les destinées du pays. Ce n'est qu'après 1935, sous l'administration de M. King, que l'économie canadienne a repris de la vigueur pour se lancer, après la fin des hostilités, dans la phase d'expansion la plus rapide de son histoire.

Voilà comment l'honorable député de Villeneuve respecte la vérité quand il parle.

Encore, à la page 27, il pose une autre question:

> Nous avons eu les libéraux pendant 22 ans à Ottawa; nous ont-ils donné une croissance économique constante...

Plus loin, à la page 35, il répond à cette question:

> Vous avez essayé pendant des années les libéraux, vous avez déjà essayé depuis quatre ans les conservateurs, les résultats sont les mêmes.

Comment l'honorable député de Villeneuve peut-il oser ainsi tromper ses concitoyens? Ou bien il ignore qu'il fausse la vérité, ce qui est impardonnable pour un chef de parti, ou bien il le sait, et alors il n'est pas digne de la confiance qu'il cherche à obtenir.

Voyons plutôt les faits.

[L'hon. M. Chevrier.]

D'abord, le plan économique. Nous avons connu, au Canada, au cours des 22 ans du régime libéral, une croissance économique constante. Au cours de cette période, notre pays est celui qui s'est développé le plus rapidement au monde. Notre produit national, qui était évalué à 5.6 milliards, en 1939, s'établissait à 11.8 milliards en 1945 et à 30.5 milliards en 1956. Comment l'honorable député de Villeneuve peut-il affirmer que, à l'époque des libéraux, le Canada n'a connu la prospérité que pendant la guerre?

Mais ce n'est pas tout. Le produit national, en dollars constants et per capita, a augmenté de 22 p. 100 entre 1949 et 1956, mais il a diminué de 4 p. 100 sous le régime des conservateurs.

De 1949 à 1956, le chômage s'est maintenu, en moyenne, à 3 p. 100 de la main-d'œuvre, tandis que sous l'administration conservatrice, le chômage s'est maintenu, en moyenne, à 6.5 p. 100.

Depuis 1957, l'économie canadienne est celle qui s'est développée le moins rapidement de tous les pays industrialisés. Comment l'honorable député de Villeneuve peut-il oser affirmer que les gouvernements libéraux et conservateurs ont donné les mêmes résultats?

Mais il y a aussi le plan social. Les libéraux, jusqu'en 1957, ont élaboré tout notre système de sécurité sociale: assurance-chômage, allocations familiales, pensions de vieillesse, pensions pour les aveugles et les invalides, assistance-chômage, assurance-hospitalisation, aide à l'habitation, prix de soutien pour les cultivateurs.

Et vous parlez de respect pour la dignité de la personne humaine? Est-il une législation, où que ce soit, qui ait respecté la personne humaine et la dignité humaine comme celle-là?

Il est vrai qu'en 1957, les conservateurs ont relevé certaines pensions, mais ils n'ont présenté aucune mesure nouvelle dans ce domaine.

Voilà maintenant une autre série d'affirmations erronées, de la part de l'honorable député de Villeneuve, à la page 37 de son livre. Écoutez bien ceci:

> M. Pearson faisait partie, lui, d'un gouvernement fédéral à Ottawa et de 1939 à 1945, ça fait six ans. Dans l'espace de six ans, M. Pearson et les anciens ministres fédéraux, avec les premiers ministres libéraux du temps, ont contracté, ont augmenté la dette nationale du Canada de 17 milliards de piastres.

Et, un peu plus loin, à la page 38, l'honorable député de Villeneuve continue:

> ...comme la dette nationale, 17 milliards d'augmentation sous les libéraux, trois milliards sous les conservateurs.

Je me demande, monsieur l'Orateur, comment un député peut fausser autant les faits et la vérité, que le fait l'honorable député de Villeneuve par cette affirmation?

D'abord, je désire lui rappeler que, de 1939 à 1945, le chef de l'opposition libérale actuelle ne faisait pas partie du gouvernement. Il en devint membre en 1948, et à partir de cette année-là, jusqu'en 1957, la dette nette de notre pays, loin d'augmenter, a diminué de près de 2.5 milliards. Pourquoi le député de Villeneuve n'a-t-il pas mentionné ce fait exceptionnel, car la plupart des autres pays continuaient à s'endetter au cours de cette période tandis que nous, nous avons abaissé notre dette. Et pourquoi n'a-t-il pas comparé cette diminution de 2.5 milliards à l'augmentation de trois milliards qui s'est produite sous l'administration conservatrice?

Mais même au cours de la guerre, la dette nette de notre pays est passée de 3.2 milliards, en 1939, à 11.3 milliards en 1945, ce qui représente une augmentation de 8 milliards et non pas de 17 milliards, ainsi que l'a affirmé l'honorable député de Villeneuve.

A la page 20 de son livre, l'honorable député continue en disant ceci:

De fait, il n'y a seulement que deux provinces au Canada qui n'ont pas de taxes directes provinciales. Et l'Alberta en est une...

Voilà un autre mensonge, une autre fausseté. En effet, je ne puis croire que l'honorable député ignore que toutes les provinces imposent des taxes directes et que l'Alberta, en particulier, prélève, comme les autres, un impôt sur le revenu des sociétés commerciales et des individus, ainsi que des droits successoraux.

A la page 91, je retrouve cette autre citation que l'honorable député de Villeneuve a répétée encore dans son discours de l'autre soir.

Mackenzie King disait en 1935: «Tant qu'un pays ne contrôle pas son argent, peu importe qui fait les lois, il ne contrôle rien du tout».

Et puis, l'honorable député ajoute ce qui suit:

Malheureusement, Mackenzie King n'a jamais donné suite à son idée, lorsqu'il fut au pouvoir à Ottawa.

Encore là, il s'agit d'une autre fausseté. L'honorable député de Villeneuve doit savoir, je l'espère, que la Banque du Canada «contrôle» le crédit et la monnaie dans notre pays, et qu'après 1935 cette Banque est devenue la propriété exclusive de l'État, grâce à M. King, et qu'elle a commencé à «opérer» à ce titre dès 1937.

Je pourrais ainsi continuer à citer indéfiniment les nombreuses faussetés qui ont été répétées non seulement par le député de Villeneuve, mais par un grand nombre des chefs créditistes.

M. Deschatelets: Tous.

L'hon. M. Chevrier: Et parce que plusieurs électeurs avaient oublié les bienfaits des gouvernements libéraux, après les cinq années de mauvaise administration des conservateurs, ils ont cru en la propagande mensongère du Crédit social. Ils ont cru que les libéraux avaient apporté les mêmes résultats que les conservateurs, et ils ont cru à la bonne foi des chefs créditistes.

Ce genre de propagande que le Crédit social a utilisé me fait penser à celle des conservateurs, lorsque ceux-ci, le premier ministre en tête, affirmaient à la population canadienne, au cours de la campagne électorale, et avant, que tout allait bien comme dans le meilleur des mondes dans notre pays.

M. Bourbonnais: C'est vrai!

L'hon. M. Chevrier: En plus de la prétention injustifiée que le Crédit social ferait élire un grand nombre de députés en dehors du Québec, et des faussetés qu'il a répandues au sujet du parti libéral pour tenter de l'assimiler au parti conservateur, l'honorable député de Villeneuve a aussi tenté de convaincre la population que la doctrine du Crédit social était le seul véritable remède à ses maux. Je crois bien avoir réfuté les arguments de cette doctrine simpliste au début de mes observations.

Monsieur l'Orateur, je voudrais relever une autre contradiction également flagrante dont l'honorable député de Villeneuve s'est rendu coupable. A la page 92 de son livre, on lit:

Sous le régime actuel...

Une voix: Ce n'est pas son livre!

L'hon. M. Chevrier:

Sous le régime actuel, les banques à charte créent l'argent et le crédit selon leur gré et leur caprice. Elles en émettent beaucoup en temps de guerre et elles font la rareté en temps de paix.

Cette citation nécessite plusieurs explications. D'abord, il est vrai que les banques commerciales recherchent le profit. Mais qu'y a-t-il de si scandaleux dans cela? C'est précisément ce que recherche l'entreprise privée, que le député de Villeneuve et les chefs créditistes veulent préserver et protéger. L'appât du gain serait-il mauvais pour les banques commerciales et souhaitable pour les autres entreprises?

Monsieur l'Orateur, il est absolument faux que les banques puissent créer «l'argent et le crédit selon leur gré et leur caprice».

Cette affirmation pouvait être vraie quand le major Douglas écrivait, au lendemain de la première Grande Guerre, alors qu'il n'y avait pas de banque centrale au Canada; mais depuis 1937, dans notre pays, c'est la Banque du Canada qui crée l'argent et le crédit, qui détermine la masse monétaire, alors que les banques commerciales sont réduites au rôle de détaillant.

Pourtant, les créditistes continuent et continueront, malgré cette déclaration, à répéter les mêmes affirmations, en prétendant que ce sont les banques commerciales qui «créent le crédit et la monnaie dans notre pays, selon leur caprice», alors que la situation est complètement changée depuis l'établissement de la Banque du Canada.

D'ailleurs, le député de Villeneuve se contredit lui-même sur ce point vital quand il déclare, comme l'atteste la page 26 de son livre:

> Mesdames et messieurs, c'est le Parlement qui a confié à la Banque du Canada—remarquez bien ceci—*la charge de régler le crédit et la monnaie.* La Banque est autorisée par la loi à *émettre du crédit* par l'achat de titres du Gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux...etc.

Mais alors, si c'est la Banque du Canada qui a la charge de régler le crédit et la monnaie, les banques à charte ne peuvent donc pas créer l'argent et le crédit selon leur gré et leur caprice, comme le prétendent les chefs créditistes. Il y a là, au point de départ de la réforme créditiste, une contradiction flagrante.

Quand les chefs créditistes parlent d'enlever aux banques à charte le privilège de créer l'argent et le crédit, de leur propre aveu ils se proposent d'enfoncer une porte ouverte, car ce privilège appartient exclusivement à la Banque du Canada, depuis 1937. Tout ce que les banques à charte font maintenant, c'est de répartir entre leurs clients le crédit créé par la Banque du Canada, tout comme le vendeur d'automobiles distribue à ses clients, lorsqu'il en a, les voitures qui lui ont été expédiées par le manufacturier.

A l'instar du député, je voudrais...

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette mais je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

Il lui faudrait le consentement unanime de la Chambre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: Oui!

Des voix: Non!

M. l'Orateur suppléant: J'entends une voix dissidente. La parole est au député de Waterloo-Sud.

M. Byrne: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: J'autorise le représentant de Kootenay-Est à exposer son objection.

M. Byrne: J'aimerais que l'Orateur nous dise comment la Chambre entend régler le cas du député de Bellechasse qui a été désigné par son nom. D'après le commentaire 134 de la quatrième édition de Beauchesne, il aurait fallu régler la question sans tarder.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Kootenay-Est aurait dû formuler cette observation lorsque l'incident a eu lieu. A mon avis, il est trop tard pour y revenir.

Une voix: Appelez l'Orateur.

M. Byrne: Il s'agit de savoir si le député reviendra à la Chambre. Il y va d'une question de privilège touchant tous les députés. Il se peut fort bien que ceux qui sont désignés par leur nom ignorent s'ils sont suspendus pour une période déterminée, comme pour la journée, ou s'ils seront expulsés de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Je répète que l'observation aurait dû être formulée au moment où l'incident a eu lieu. Nous en sommes maintenant au débat sur le discours du trône. J'accorde la parole au représentant de Waterloo-Nord.

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, j'éprouve un grand plaisir à vous féliciter vous-même, ainsi que l'Orateur suppléant et le président, de l'honneur qui vous a été fait d'être appelés aux importantes fonctions que vous remplissez à la Chambre.

Je félicite aussi le député de Waterloo-Sud, mon voisin et ami intime, ainsi que le député de Nicolet-Yamaska, des excellents discours qu'ils ont prononcés à titre de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Monsieur l'Orateur, en tant que représentant d'un comté où s'allient parfaitement l'industrie et l'agriculture, je suis heureux des projets qui ont été mis de l'avant dans le but d'aider ces deux domaines de notre vie commerciale et industrielle. Ayant travaillé et m'étant battu pour mon pays, j'ai appris avec plaisir qu'on se proposait de faire disparaître les problèmes les plus ardus auxquels notre pays est en butte. Je ne doute pas que notre gouvernement a abordé ces problèmes de front afin d'améliorer le sort de chacun des 18 millions de nos concitoyens et de faire de notre pays un endroit où il fera encore meilleur de vivre.

L'appui accordé au programme visant l'accroissement des exportations est très important pour ma circonscription. La région métropolitaine active et florissante que sont les villes de Kitchener et de Waterloo, ainsi que les petites municipalités des environs, profitera forcément des encouragements qu'on se propose de donner à la production, de l'élargissement de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et de la Banque d'expansion industrielle. Ces mesures devraient être fort utiles au secteur des affaires, surtout en ce qui a trait à cette tâche essentielle que constitue l'expansion des échanges commerciaux.

Comme tous les Canadiens qui ont à cœur les intérêts économiques de leur pays, je suis sûr que mes commettants se réjouiront de l'établissement de l'Office national du développement économique. A mon avis, l'Office saura orienter l'expansion du secteur privé et du secteur public.

L'exposé budgétaire renfermera certes d'autres mesures pour résoudre nos problèmes, mais les mesures fiscales déjà annoncées fourniront sans aucun doute, aux Canadiens, de meilleures occasions d'emploi, encourageront notre essor économique, affermiront la balance de nos paiements internationaux et aideront à stabiliser les prix. Le présent gouvernement a fait preuve de prévoyance en prenant des mesures propres à créer nombre de nouveaux emplois au cours des années à venir ainsi qu'à aider patrons et ouvriers à s'adapter à l'automatisation. D'un bout à l'autre du pays, l'industrie et les ouvriers ne manqueront pas de se réjouir d'une attaque aussi générale contre le chômage, problème des plus urgents au Canada, ces dernières années, et qui occasionne de jolis maux de tête à nos voisins d'outre-frontière.

Notre gouvernement, qui a fait plus pour le cultivateur que l'ancien gouvernement, ne l'a pas oublié dans le discours du trône. L'idée de convoquer une conférence nationale sur la formation agricole, cet automne, est un autre moyen d'améliorer le sort de la classe agricole.

Bien des gens ont peut-être cru que la question du drapeau national avait été reléguée aux oubliettes, mais le discours du trône nous prouve tout le contraire. Pour ma part, comme je me suis déjà prononcé en cette enceinte en faveur d'un drapeau distinctif, je me réjouis de voir qu'on prend des dispositions en ce sens.

Comme on peut le voir, le discours du trône touche bien des domaines et révèle qu'on fait des efforts résolus pour résoudre les problèmes qui se posent pour le Canada, qu'ils soient d'ordre économique ou nationaliste. Notre chef, le premier ministre Diefenbaker, aurait pu prendre la route la plus sûre et s'en tenir à un programme législatif qui se prête le moins à la controverse. Au contraire, il a adopté une attitude plus hardie et plus constructive afin de surmonter les difficultés qui se posent. Il a révélé son intention d'équilibrer le budget, ce qui redorera notre blason auprès des nations et des capitalistes du monde. Il a abordé le problème du chômage et a essayé de donner plus de vigueur à notre économie et d'augmenter le volume de nos exportations. Il a révélé divers plans visant à améliorer la santé de la population. Il nous a laissé entrevoir la possibilité d'un budget qui s'attaquera à d'autres problèmes encore.

Monsieur l'Orateur, il y a un peu plus d'un an, la Chambre des communes et l'autre Chambre ont adopté un bill affectant une somme de 5 millions de dollars à la santé et au sport amateur. La nouvelle a suscité beaucoup d'intérêt parmi la jeunesse de notre pays et d'ailleurs. Notre gouvernement a reçu bien des éloges lorsqu'il a présenté cette mesure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Weichel: Monsieur l'Orateur, juste avant une heure, j'ai signalé que la Chambre des communes et l'autre endroit ont, il y a un peu plus d'un an, voté une loi afin de fournir cinq millions de dollars pour la santé et le sport amateur. L'annonce de cette mesure, personne ne l'ignore, a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt parmi les jeunes gens du Canada et d'autres pays. Cette loi a valu au gouvernement des commentaires très favorables. Un peu plus tard, trente Canadiens et Canadiennes distingués ont été nommés au Conseil national consultatif sur la santé et le sport amateur pour s'occuper des travaux de cet important organisme. Je mentionne la chose parce que ce Conseil a accompli jusqu'à présent beaucoup d'excellent travail.

La subvention la plus importante qui a été accordée est peut-être celle dont a bénéficié la direction nationale de la Légion canadienne, qui a ainsi reçu des fonds pour son programme d'expansion de l'athlétisme au moyen des installations d'une école pour les entraîneurs venant de toutes les provinces. J'ai eu l'avantage de visiter cette école, située à Guelph, en Ontario, et que dirrige M. Dyson, d'Angleterre, un des plus grands entraîneurs au monde. Je me suis entretenu avec ce gentilhomme accompli et j'ai été très impressionné par l'établissement du programme. En causant avec quelques-uns des athlètes et des moniteurs qui fréquentent l'école, j'ai constaté qu'ils considèrent les avantages de l'entraînement reçu sous la direction de ce grand instructeur comme bien supérieurs à ce à quoi ils s'attendaient. Selon eux, grâce à ces leçons, ils pouvaient retourner à leurs divers centres de formation et faire profiter les jeunes sportifs des méthodes qu'ils avaient apprises. Si je ne m'abuse, la Légion royale canadienne, qui a établi l'école d'instruction, s'efforce d'obtenir en permanence les services de M. Dyson. Si elle réussit, ce sera un grand pas de fait dans la bonne direction.

La subvention que la Légion a reçue lui a permis d'appuyer financièrement le tournoi

athlétique de l'Est qui s'est tenu à Waterloo, en Ontario, au mois d'août, sous les auspices de la succursale locale de la Légion. L'argent a aidé à payer une partie des dépenses de nombre d'athlètes venus de toutes les régions du pays. La compétition, à laquelle ont pris part près de 500 de nos jeunes, a été l'une des meilleures jamais vues au Canada. Bien des records y ont été égalés ou pulvérisés. La succursale de la Légion, à Waterloo, ville qui se trouve dans ma circonscription, mérite toutes nos félicitations pour le magnifique travail qu'elle a accompli. Si l'on peut compter chaque année sur un appui financier, l'athlétisme au Canada fera de grands progrès, ce qui contribuera à assainir et les corps et les esprits.

Sous peu, le Canada enverra de nouveau une équipe de hockey pour se mesurer avec d'autres pays au cours des championnats mondiaux de hockey. Sauf erreur, c'est dans cette idée que le R. P. David Bauer, de l'Université de Colombie-Britannique, a proposé à certains membres du Conseil consultatif national et de l'Association de hockey amateur du Canada de faire organiser cette équipe par l'université, où les joueurs auraient l'occasion de jouer ensemble pour une période assez longue, ce qui n'a pas encore été fait auparavant. Pareille proposition devrait être examinée par le Conseil et l'Association de hockey amateur du Canada. Les efforts, en ce qui concerne ce programme, que fait notre gouvernement sous les auspices du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith), ainsi que le beau travail des membres du Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, méritent tout éloge.

Certains députés ont mentionné l'importance de l'éducation. Je dirai que, la plus grande partie de ma vie, je me suis beaucoup intéressé aux trois principaux éléments qui aident notre jeunesse, la formation chrétienne, l'instruction et la récréation. C'est pourquoi j'ai reçu avec plaisir la brochure intitulée «Semaine d'appréciation de la jeunesse», au sujet de cet événement qui se déroulera du 12 au 18 novembre sous les auspices du club des Optimistes. A mon avis, les objectifs qu'expose cette publication méritent d'être répétés. Les voici:

Reconnaître les succès de la jeunesse à la maison, à l'école, à l'église et dans la collectivité.

Favoriser la participation plus active des familles aux affaires familiales.

Encourager les groupes et associations à faire preuve publiquement de respect envers la jeunesse.

Encourager les journaux à consacrer plus de place aux nouvelles relatives aux 95 p. 100 de nos jeunes qui sont de bons citoyens.

Encourager les postes de radiodiffusion et de télévision à donner aux jeunes leur part des programmes spéciaux et réguliers.

[M. Weichel.]

Encourager, par l'intermédiaire des revues nationales, les réalisations et l'apport des jeunes.

Fournir le milieu, les récréations et l'activité sociale qui conviennent à la jeunesse.

Encourager les parents à se donner pleinement aux tâches qui leur incombent à titre de parents.

Démontrer combien est profonde l'influence que la religion exerce sur le comportement des jeunes et les inciter à participer activement à la vie religieuse.

Favoriser un meilleur échange d'idées entre les jeunes et les adultes, afin que tous en viennent à mieux comprendre les problèmes des autres.

Puissions-nous continuer à prodiguer conseils et assistance à notre magnifique jeunesse canadienne, en nous redisant bien qu'elle est notre population de demain.

En terminant, j'aimerais dire un mot sur un autre sujet, monsieur l'Orateur. Je suis l'un des rares fonctionnaires retraités qui siègent à la Chambre des communes. J'ai été 36 ans à la Commission du service civil sous divers gouvernements. A ce titre, je m'intéresse encore de près au sort de mes anciens compagnons de travail. Depuis bien longtemps, on ne saurait dire que les traitements des fonctionnaires sont extravagants. Je me souviens très bien du temps où mon salaire était inférieur à celui d'un contremaître dans la plupart des industries. Notre gouvernement a apporté certains redressements depuis quatre ans et j'en suis heureux. Nous nous vantons d'avoir les meilleurs fonctionnaires au monde. Cette réputation a été acquise par la conscience que la plupart des fonctionnaires, hommes et femmes, mettent à leur travail de tous les jours. Ma circonscription de Waterloo-Nord compte des milliers de fonctionnaires qui ont contribué à l'excellence de cette réputation. On s'attend à trouver bien des qualités chez nos fonctionnaires et on leur impose beaucoup d'engagements. Ce qu'on exige d'eux, par-dessus tout peut-être, c'est leur loyauté vis-à-vis de la Commission du service civil et de l'État. Toute déloyauté peut parfois leur coûter leur place, comme nous le savons tous.

Les dernières recommandations formulées à propos du service public fédéral portaient sur des méthodes de négociation, de conciliation et d'arbitrage. J'espère que le gouvernement voudra bien examiner ces recommandations très prochainement.

Je pourrais aborder l'expansion des industries, de l'agriculture et des universités de ma circonscription. Toutefois, je sais que de nouveaux députés sont impatients de faire leurs discours et j'abrégerai le mien. Je le répète, je suis heureux des propositions du discours du trône. Plusieurs millions de mes compatriotes éprouvent le même sentiment, j'en suis sûr, et apporteront leurs efforts aux projets que le gouvernement a esquissés pour améliorer la vie de notre grand pays.

(Texte)

M. Jean-Eudes Dubé (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles devant cette assemblée seront des paroles de félicitations à votre endroit. Permettez que je joigne mon humble voix à celle des députés distingués et expérimentés qui m'ont précédé pour signaler et approuver l'unanimité dont votre nomination a été l'objet.

Vous êtes, je crois, le premier Orateur d'expression française d'une origine autre que le Québec.

Étant moi-même de la province du Nouveau-Brunswick, je me réjouis tout particulièrement de ce grand honneur qui rejaillit non seulement sur vous, monsieur l'Orateur, mais sur toutes les minorités des autres provinces de la nation canadienne.

Je voudrais également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent). Ils se sont très bien acquittés de leur tâche qui était difficile, je vous l'assure. Inutile d'ajouter que je ne partage pas nécessairement leur opinion, mais si je puis rappeler quelques paroles de Voltaire, je dirai:

Je ne crois ce qu'ils disent, mais je défendrai jusqu'à la mort leur droit de le dire.

Mon premier devoir, monsieur l'Orateur, c'est un devoir très agréable; c'est d'exprimer ma gratitude à tous les électeurs de ma circonscription. Les gens de Restigouche-Madawaska m'ont fait confiance et j'essaierai toujours d'être à la hauteur de la tâche qu'ils ont bien voulu me confier.

Monsieur l'Orateur, en feuilletant le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre pour les années précédentes et en écoutant les discours des députés qui m'ont précédé durant cette session, je me suis rendu compte que c'est une coutume assez courante que les honorables députés, lors de leur premier discours, vantent les beautés naturelles de leur circonscription.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que les représentants de Restigouche-Madawaska, qui ont siégé ici avant moi, ont eu à maintes reprises l'occasion de vous dépeindre avec grande éloquence les décors enchanteurs de la vallée de la Restigouche, ainsi que la magnifique république de Madawaska, sise sur les bords de la fabuleuse rivière Saint-Jean.

Il est vrai, monsieur l'Orateur, que mes prédécesseurs immédiats en cette Chambre ne siégeaient pas du même côté que moi, mais je suis convaincu que dans un avenir assez rapproché, ma voix se fera entendre de votre côté droit de la Chambre, car c'est la volonté non seulement des gens de ma circonscription mais de toute la population de la nation canadienne.

(Traduction)

Cependant, monsieur l'Orateur, je ne me complairai pas, aujourd'hui, à vous faire voir les beautés panoramiques de mon comté; je veux plutôt signaler à la Chambre les besoins de mes commettants. Il y a peut-être plus de chômage dans Restigouche-Madawaska que n'importe où ailleurs au Canada. En mars dernier, les chiffres du chômage ont atteint des niveaux fantastiques; plus de 51 p. 100 de notre effectif ouvrier était sans travail. Et pourtant, monsieur l'Orateur, ces paroles me reviennent à l'esprit: «Tant que je serai premier ministre du Canada, pas un seul de mes concitoyens ne souffrira à cause du chômage». Peut-on oublier des paroles comme celles-là? Pourtant, il y a des milliers de chômeurs dans mon comté, et avec ce programme d'austérité, j'ai bien peur que beaucoup plus de Canadiens aient à souffrir. Si le Canada connaît une prospérité économique extraordinaire, comme nous l'ont répété nombre de nos vis-à-vis, serait-ce que cette prospérité n'a pas atteint mon comté?

Le discours du trône a bien dit que notre pays était en pleine prospérité. Je cite:

L'activité économique du Canada a progressé rapidement. Ce progrès marqué s'est traduit par plus de 200,000 nouveaux emplois au cours des douze derniers mois. Mon Gouvernement a pour objectif d'accélérer ce rythme de progrès.

Afin d'accélérer ce rythme de progrès à Restigouche-Madawaska, monsieur l'Orateur, on devrait entreprendre immédiatement quelques ouvrages locaux et c'est ce dont je vais parler très brièvement:

1. Une étude complète des installations de pêche dans la région de la rivière Jacquet dans le dessein d'aménager d'autres quais où il en faut. A l'heure actuelle, les pêcheurs de l'endroit doivent se contenter d'installations de fortune.

2. Des murs d'encaissement à Charlo et Richardsville afin de conserver ce qui reste du littoral.

3. Un bâtiment fédéral comprenant un bureau de poste et des logements pour la Gendarmerie royale du Canada à Eel River.

4. Remplissage et hangar d'entreposage au quai fédéral de Dalhousie.

5. Aménagement en parc national du mont Sugar Loaf dans la région de Campbellton et d'autres emplacements appropriés à des fins paysagistes ou récréatives.

6. Dragage immédiat dans la rivière Restigouche, près du quai fédéral de Campbellton, conformément à la recommandation des ingénieurs fédéraux.

7. Aménagement d'un aéroport dans le bas du comté de Madawaska.

8. Construction immédiate du bâtiment fédéral d'Edmundston, dont on a déjà acquis le terrain.

Ce n'est là qu'un petit nombre d'ouvrages fédéraux dont la réalisation est essentielle à ma circonscription, et je demande instamment qu'ils soient exécutés le plus tôt possible, afin de créer des emplois maintenant et peut-être au cours de l'hiver. Je crains, en effet, la misère et les souffrances qu'éprouveront peut-être bien des gens de Restigouche-Madawaska au cours de l'hiver qui vient.

Nous sommes à une époque critique. J'espère donc que le gouvernement fera preuve d'initiative et qu'il nous offrira des solutions aux problèmes nationaux, mais le discours du trône ne donne guère d'indications que le gouvernement se propose de montrer la voie à suivre et de faire montre de qualités de chef. Ce discours m'a rappelé un ancien dicton qu'il faudrait citer à rebours:

Something old,
Nothing new.
Something borrowed,
Everything blue.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai été tout particulièrement surpris d'apprendre par le discours du trône que nous serions invités à abolir la règle de clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure à la Chambre, car je croyais que la règle de clôture avait été abolie il y a près de cinq ans par le gouvernement actuel. N'est-ce pas cette fameuse question de règle de clôture qui avait été un des grands facteurs de la victoire du parti actuel à la suite du fameux débat sur le pipeline? J'avais l'impression, monsieur l'Orateur, que la première tâche du premier ministre, une fois cette élection gagnée, aurait été d'abolir la règle de clôture. Mais à notre grand désarroi, nous constatons que rien n'a été fait en ce sens, et que la règle de clôture existe encore.

Par ailleurs, j'ai été à la fois heureux et surpris d'apprendre que le discours du trône prévoyait:

L'institution d'un Office d'expansion Atlantique qui sera appelé à donner son avis sur les mesures à prendre et les programmes à établir pour favoriser le développement économique de la région Atlantique du Canada.

Cela m'a fait plaisir en ce sens que le gouvernement reconnaissait enfin nos besoins, mais j'ai été surpris en ce sens qu'aucune mesure précise, concrète, n'était suggérée, qu'aucun projet défini n'était proposé.

Le discours ne faisait pas mention de la chaussée devant relier l'Île-du-Prince-Édouard à notre province. C'était pourtant la dernière promesse des plus solennelle qu'avait faite le premier ministre à la veille de la dissolution des Chambres. Le premier ministre aurait changé d'idée maintenant que les gens de l'Île lui ont fait cadeau de leurs quatre sièges? Se figure-t-il, par hasard, que ces bonnes gens vont tomber dans le panneau une seconde fois?

Le discours ne faisait pas mention non plus du canal de Chignectou. C'est pourtant un des projets qui intéresse le plus la population de nos provinces de l'Est.

Est-ce que cet Office d'expansion, dont on parle dans le discours du trône, ne sera qu'une autre des nombreuses commissions royales d'enquête établies par le gouvernement et qui se promènent à travers le pays, qui étudient les problèmes et publient des volumes qui dorment dans la poussière du bureau du premier ministre?

Si le gouvernement actuel a sincèrement l'intention d'aider les Maritimes, il n'est pas nécessaire, pour le moment, d'instituer des dispositifs compliqués qui n'aboutissent généralement à rien. Si le gouvernement actuel a sincèrement l'intention d'aider les Maritimes, tout ce qu'il a à faire, c'est de commencer à tenir les promesses qu'il a faites à la population de ces provinces depuis les cinq dernières années.

Que le gouvernement entreprenne immédiatement la chaussée de l'Île! Que les travaux de Chignectou soient mis en branle! Qu'une aide financière plus généreuse soit fournie aux gouvernements de nos provinces! Que des déductions d'impôts soient accordées aux industries qui s'établissent chez nous! Que des travaux publics locaux, comme ceux que j'ai énumérés tantôt pour Restigouche-Madawaska, soient mis en branle immédiatement!

Ce que notre population veut, ce n'est pas d'autres promesses du gouvernement; ce que notre population veut, ce n'est pas d'autres commissions royales pour étudier des problèmes, ce qu'elle veut, c'est du pain sur la table, c'est le droit et l'opportunité pour le père de famille de chez nous de trouver son gagne-pain à la sueur de son front. Ce que nous demandons, c'est l'égalité économique avec les autres provinces de la nation. Nous voulons tout simplement notre place au soleil comme des citoyens de premier ordre.

(Traduction)

La grande majorité des Canadiens, soit 63 p. 100, ont montré le 18 juin qu'ils n'avaient pas confiance dans le présent régime. Au Nouveau-Brunswick, le nombre des sièges qui sont allés aux libéraux a doublé, et maintenant que la vérité s'est fait jour, nous obtiendrons des résultats encore meilleurs aux prochaines élections qui, je l'espère, ne tarderont pas.

Le gouvernement a réussi durant la campagne électorale à cacher la crise financière qui sévissait au Canada et les porte-parole

du gouvernement disaient aux gens, je le répète, que notre économie était florissante. Le 14 juin, le premier ministre a déclaré, à la télévision:

> Nous vous avons exposé les faits, sans rien cacher, sans rien camoufler.

Ceux d'entre nous qui ne partagent pas cet avis ont été qualifiés de prophètes de malheur. Néanmoins le 24 juin, à peine six jours après les élections, le premier ministre s'est vu contraint de revenir au petit écran et de dire enfin la vérité, divulguant la crise financière qu'il avait tenue secrète et annonçant le programme d'austérité. Par là, il créait, comme quelqu'un l'a dit hier je crois, un précédent dans l'histoire du Canada, en promulguant de nouveaux impôts et de nouvelles mesures par le truchement de la télévision. Pour cette seule raison, pour avoir caché la vérité, le premier ministre a perdu la confiance de la population.

Quelle que soit leur allégeance, les députés élus à la Chambre sont moralement tenus de ne pas appuyer ce qui va à l'encontre de nos principes canadiens. Hier soir, nous avons tous été témoins d'une alliance tout à fait bizarre qui a rapproché les membres du Crédit social, siégeant à ma gauche, et ceux du Débit social, qui siègent en face. Si ces deux groupes se permettent de se marier ainsi trop souvent, ils perdront tous deux ce qu'il leur reste de réputation.

En outre, on a dérogé aux droits les plus sacrés de notre institution parlementaire en refusant de convoquer le Parlement dans le plus bref délai possible après les élections. Le gouvernement aurait dû le faire pour deux raisons: tenter d'obtenir un vote de confiance de la Chambre et mettre les députés au courant de l'attitude qu'il comptait prendre à la conférence du Commonwealth.

A mon avis, le premier ministre (M. Diefenbaker) a fait montre d'étroitesse d'esprit à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth. Il n'a pas pu s'adapter à un monde en évolution. Il s'est rabattu sur la vieille tactique conservatrice, alors que le monde demande impérieusement une pensée neuve, une pensée large, une pensée libérale.

Pour la première fois depuis le début des temps modernes, les pays libres d'Europe tâchent de s'unir en vue d'un objectif commun, et ils y réussissent. Le Marché commun constitue la première étape vers l'objectif ultime d'une Europe libre, unie dans la paix et dans la prospérité. Qui sommes-nous, pour qui le premier ministre se prétend-il, pour oser franchir les mers et tenter, en brandissant le drapeau rouge du passé, de bloquer la circulation vers l'avenir?

Nous sommes dans la seconde moitié du XX[e] siècle et, pourtant, les membres du gouvernement actuel voudraient nous enchaîner à une organisation commerciale qui était désuète avant même qu'ils naissent.

Bien sûr, nous voulons sauvegarder le Commonwealth, mais nous voulons une Grande-Bretagne progressiste et prospère et elle ne peut le devenir, à mon avis, en dehors du Marché commun. Tout le monde sait bien—c'est-à-dire tous ceux qui peuvent comprendre et accepter une réforme—que, lorsque les murs du Marché commun auront été érigés autour de l'Europe libre, la «*tight little island*» sera laissée de côté et elle manquera sa chance de s'élancer dans l'avenir avec ses voisins prospères. Nous avons le devoir d'aider la Grande-Bretagne à se faire admettre dans le nouveau club. Nous ne voulons pas nous pendre à ses jupes, mais nous ne voulons pas non plus être un boulet pour elle. L'entrée de la Grande-Bretagne dans le club du XX[e] siècle lui garantira la prospérité et nous ouvrira un riche marché pour nos exportations.

Mais avant tout, l'adhésion de la Grande-Bretagne nous prouvera que son expérience dans la démocratie deviendra la pierre angulaire d'une nouvelle structure. Les nations libres de l'Europe ont tout à gagner de la stabilité et de la maturité politique des hommes d'État anglais, nés à l'ombre de Westminster et élevés dans l'esprit du parlement britannique.

Nous devrions donc avoir pour premier objectif d'aider la Grande-Bretagne à adhérer au Marché commun. En deuxième lieu, nous devrions préparer, pour le Canada, des relations économiques plus étroites avec la communauté économique européenne.

Nous avons déjà l'OTAN, grâce à la largeur de vues du très honorable Louis St-Laurent, un véritable homme de vision. Pourquoi le régime actuel ne se réveille-t-il pas et ne préconise-t-il pas une nouvelle forme d'organisation du traité de l'Atlantique nord afin de répondre aux besoins de l'heure? Pourquoi ne pas associer toutes les nations de la région atlantique non pas dans un marché mais dans un supermarché? Peut-être que le régime conservateur actuel, dépassé par les temps, ne se rend pas compte que, depuis quelques années, les marchés géants ont remplacé l'épicerie du coin. L'épicerie du coin est encore utile après la fermeture des magasins, le dimanche peut-être, mais dans les marchés géants on obtient meilleur prix et une plus grande variété. A l'époque du très honorable Mackenzie King et du très honorable M. St-Laurent, lorsque notre chef actuel (M. Pearson) était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les conseils du monde écoutaient la voix ferme et persuasive du Canada. Le Canada n'était pas seulement un trait d'union entre la Grande-Bretagne et les États-Unis,

il était aussi le chef de file des petites puissances du monde. Celui qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures était accepté comme un des chefs du monde, et ses conseils et son bon sens étaient respectés de tous. J'oserais même dire, monsieur l'Orateur, en jetant un regard dans les rangs de ceux qui siègent en face, que je ne vois pas de candidat éventuel au prix Nobel de la paix. Dans le discours du trône, je n'ai pu trouver une seule idée nouvelle dans le domaine des affaires internationales. Du point de vue des affaires extérieures, ou des affaires nationales, le discours est vide.

Le monde qui nous entoure évolue avec une grande rapidité. Les États-Unis ont élu un jeune et dynamique président. Les nations modernes de l'Europe se sont unies pour former un Marché commun et vont de l'avant, mais nos chefs actuels demeurent cois. Ils n'ont rien à offrir, leur seule ambition est de s'agripper à leurs fauteuils.

Alors que l'avion vole dans toutes les directions, ils nouent leur ceinture de sécurité et demandent aux contribuables de resserrer leur ceinture d'austérité. Ainsi nous sommes tous en train de sombrer dans la confusion la plus fantastique.

A mon sens, le discours du trône n'est rien d'autre qu'une solution d'opportunisme, qu'un procédé assez vague pour permettre aux créditistes d'appuyer le gouvernement sans perdre la face. Ainsi ces 30 valets de la planche à billet, lions sur les tribunes lors de la campagne éectorale, sont devenus des fabulistes qui nous racontent des histoires de lapins, de singes, de vers et de chiots égarés. Deux chefs les guident—un chef et un chef associé, devrais-je dire. Ils viennent d'en trouver un troisième, vieux routier rusé du débit social qui s'est égaré et qui s'anémiera également avant longtemps.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, si tous les membres du groupe que j'ai mentionné tantôt sont satisfaits de l'austérité, moi je préfère de beaucoup la prospérité, telle qu'elle a été énoncée par notre chef (M. Pearson), dans son magnifique discours de lundi dernier.

Le programme concret de prospérité libérale peut guérir le chômage. Le programme confus d'austérité conservatrice ne peut qu'empirer la situation.

Au nom des familles nombreuses de ma circonscription, je signale avec joie l'intention du chef du parti libéral, lorsqu'il sera premier ministre, d'étendre les allocations familiales jusqu'à l'âge de 21 ans à ceux qui seront aux études.

Personnellement, je préconiserais de plus une augmentation progressive des allocations familiales au rythme du développement de l'économie nationale.

M. Grégoire: Où allez-vous prendre l'argent? Vous n'en aviez pas en 1957.

M. Dubé: Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, qu'il me soit permis de réitérer ma gratitude à l'endroit des électeurs de ma circonscription, et je désire les assurer qu'en cette enceinte, je travaillerai toujours, sans relâche, à la défense de leurs intérêts pour le plus grand bien de la nation.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour vous offrir mes meilleurs vœux, des vœux de patience, de courage devant le groupe qui se trouve dans cette enceinte.

Je veux également offrir mes plus sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent), qui ont su trouver une éloquence et un enthousiasme un peu extraordinaires devant un discours du trône si vide de sens. C'était certainement là pratiquer un septième art.

Monsieur l'Orateur, je veux également offrir mes félicitations à l'équipe des deux chefs du Crédit social au Canada, les députés de Red-Deer et de Villeneuve (MM. Thompson et Caouette), parce qu'ils ont donné à la Chambre une leçon de solutions pratiques. Après tous les discours que j'ai entendus, je suis tout de même convaincu que ce sont eux qui nous sont arrivés avec des solutions concrètes et pratiques aux problèmes auxquels nous avons à faire face aujourd'hui. De nouveau, je leur offre mes sincères félicitations.

Monsieur l'Orateur, je désire également vous faire remarquer que depuis que je suis ici, tant dans cette enceinte qu'ailleurs à Ottawa, j'ai noté chez tous ceux que j'ai rencontrés, de tous les côtés de la Chambre, une extrême gentillesse et une grande amabilité à notre égard. Nous les en remercions et voulons leur dire d'avance que la lutte que nous mènerons ici n'en sera pas une contre des hommes, contre des individus, mais une lutte que nous mènerons pour des principes, pour des idées que nous viendrons défendre dans ce Parlement comme nous les avons défendues devant nos électeurs avant les dernières élections.

Monsieur l'Orateur, je ne suis à la Chambre que depuis quelques jours, et mon impression profonde, c'est que les vieux partis politiques, autant que les socialistes d'ailleurs, sont tellement enfouis sous la poussière de la routine et de la politicaillerie continuelle, que de plus en plus je suis convaincu que ce

n'est pas d'eux que nous pouvons attendre la solution à nos problèmes et les remèdes à la crise économique que nous traversons présentement.

Après la défaite du parti libéral, en 1957, l'ancien premier ministre du pays, le très honorable Louis St-Laurent, attribuait la défaite du parti libéral au fait qu'il s'était éloigné du peuple. A voir la Chambre actuellement, je constate que les choses n'ont pas changé. Le parti libéral ne s'est pas rapproché du peuple.

Quand je vois aujourd'hui le chef de l'opposition (M. Pearson), le chef du parti libéral, en plein dans la Chambre des communes du Parlement fédéral, à la face de la nation toute entière, assis à côté d'un directeur de banque à charte, je ne puis m'empêcher de soutenir que le parti libéral, non seulement ne s'est pas rapproché du peuple mais se rapproche de la finance, ce qui est le meilleur moyen de s'éloigner du peuple.

Quand on veut être près du peuple, il faut d'abord commencer à s'éloigner de la finance, laquelle a toujours exploité le peuple, car le peuple ne touche toujours que les miettes de la finance.

Ah! j'ai entendu le fameux réquisitoire de l'honorable directeur de banque à charte, le député de Laurier (M. Chevrier), qui a bien protégé les intérêts de ses maîtres en cette enceinte. D'ailleurs, je suis convaincu qu'il n'a rien à perdre, car le jour où ses électeurs s'apercevront qu'il les trompe au profit des financiers, ce jour-là, les financiers lui donneront la récompense qu'il aura méritée.

Monsieur l'Orateur, on parle de la tromperie des chefs du Crédit social, et cette voix qui vient nous dire cela, qui vient exprimer cette opinion dans cette enceinte, c'est celle du député de Laurier, alors que, reprochant des mensonges aux créditistes et s'appuyant sur les économistes sérieux, l'honorable député vient en contradiction formelle avec les économistes du pays et même ceux du parti libéral. Car lorsque l'honorable député de Laurier dit que les banques à charte ne créent pas l'argent et le crédit dans le pays, les économistes du parti libéral eux-mêmes déclarent le contraire. Et pour n'en citer que quelques-uns, je mentionnerai tout d'abord l'ancien secrétaire provincial de la Fédération libérale de Québec, M. René Tremblay, qui a admis carrément et catégoriquement, à la télévision, à la face du peuple, que c'étaient les banques à charte qui créaient l'argent et le crédit dans notre pays.

L'honorable député de Laurier aura encore de quoi se renseigner auprès des économistes de son parti, à moins qu'il préfère toujours continuer à servir, à plat ventre, les maîtres de la finance, dont il est un des collègues.

Les libéraux, monsieur l'Orateur...

Une voix: Shawinigan!

M. Grégoire: ...les libéraux...Shawinigan! C'est tout de même le parti libéral qui a permis aux industries privées de s'installer dans la province de Québec.

Les libéraux, monsieur l'Orateur, qui nous arrivent avec 56 belles promesses, ceux qui pendant 22 ans ont eu l'occasion de les mettre en pratique...

Une voix: C'est ça!

M. Grégoire: Qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont usé leur fond de culotte sur les sièges, au Parlement, jusqu'à ce que leur fond de culotte soit percé.

Le peuple les a délogés en 1957. Mais eux, pendant 22 ans, ils n'ont jamais voulu nous donner de drapeau national. Depuis qu'ils sont dans l'opposition...

Une voix: Six!

M. Grégoire: Au comble, ils nous en promettent deux. Remarquez-bien, deux.

J'ai moi-même eu l'occasion, lorsque le chef de l'opposition, le chef du parti libéral, est venu parler dans ma circonscription, pendant la dernière campagne électorale, ce qui n'a rien changé, d'ailleurs, de l'entendre promettre des drapeaux «distincts» et non «distinctifs».

Mes amis, vous allez essayer de nous expliquer ce que cela signifie «distinct» et non «distinctif».

Ces gens qui ne nous en ont jamais promis, nous en promettent deux maintenant, Et ils viennent nous parler d'hypocrisie! Mais où sont les hypocrites?

Ils nous traitent—comme on l'a entendu tout à l'heure, de la part de l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Dubé)—de conteurs d'histoires. Mais qui est-ce qui a conté des histoires au peuple pendant 22 ans? Qui est-ce qui a bourré le peuple pendant 22 ans, si ce ne sont pas les libéraux?

Ils sont responsables de la crise économique que nous traversons présentement, même si les conservateurs s'avèrent totalement incompétents pour la régler.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas que le parti libéral qui ait tort; ce sont les deux vieux partis politiques. Mettez-les tous les deux dans le même sac, brassez un peu et vous ne saurez pas lequel sera lequel, lorsqu'ils en sortiront.

D'ailleurs, on entend dire depuis 2 ans que les libéraux et les socialistes se ressemblent pas mal. J'ai remarqué que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), siégeant du côté libéral, réussit à soutenir les mêmes thèses que lorsqu'il était dans le camp des socialistes. Alors, je me dis que la différence réside dans

le siège qu'ils occupent, le reste, c'est pas mal la même chose.

Une voix: Pourrais-je poser une question au député?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je ne crains pas les questions: je me réserve les 5 dernières minutes pour y répondre.

Monsieur l'Orateur, il me fait de la peine de constater que le gouvernement actuel,—celui qui est encore momentanément au pouvoir, il faut bien l'admettre—est aveugle au point de ne pouvoir se rendre compte que les mesures restrictives actuelles ne constituent pas un régime d'austérité. On n'a qu'à regarder ce qui se produit au pays, c'est-à-dire l'arrêt des travaux et de l'expansion de notre pays, pour se convaincre que nous sommes en plein régime d'austérité.

Le meilleur conseil que je puisse lui donner, c'est d'ouvrir les yeux avant qu'il ne soit trop tard et de mettre en pratique les conseils et les suggestions que les créditistes veulent bien lui donner, non pas pour leur gloriole mais pour le bien de la population, étant donné que nous sommes tous ici pour servir et non pour jouer à la politique.

Peut-être qu'en créant de nombreuses commissions royales, l'honorable premier ministre espère un jour avoir besoin d'assez de commissaires pour y engager tous les chômeurs; mais j'en doute fort.

Quand on songe aux nombreuses commissions d'étude, commissions royales, bureaux de statistiques, comités d'enquêtes qu'on crée à travers le pays, on serait porté à croire que les électeurs ont envoyé ici des députés qui viennent étudier comme des enfants sur des bancs d'école.

Ce n'est pas cela que le peuple veut, monsieur l'Orateur. Ce que le peuple attend de nous, de tous ceux qui sont en cette Chambre, ce n'est plus de l'étude, c'est de l'action, ce sont des gestes précis qui mettent un terme à la crise actuelle et apportent une solution aux problèmes actuels. C'est cela que nos électeurs attendent de nous.

Si le gouvernement actuel n'a pas de propositions à offrir, qu'il accepte nos suggestions. Il y en a qui diront que ce sont des solutions simplistes, mais il y en a trop qui s'enfargent dans les problèmes, dont le député de Laurier, qui nous a expliqué, ce matin, ce qu'est le Crédit social.

Réellement, si je n'avais pas été au courant de ce qu'est la politique, après l'avoir entendu expliquer ce qu'est le Crédit social comme il l'a fait, je me serais demandé ce qu'était la doctrine du Crédit social.

Il s'en est fait une; c'est plus facile à démolir. Pourquoi? Parce qu'il ne s'est jamais donné la peine d'étudier ce qu'était le Crédit social.

Il préfère s'en faire une opinion à lui, car son objectif n'est pas de vouloir un régime sain, mais de détruire les autres partis politiques et pousser le sien de l'avant plutôt que d'accepter les idées des autres. A ce moment-là, il préfère dénigrer au lieu d'accueillir de véritables solutions.

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition lui-même—et il faut croire par ce fait-là que le Crédit social a tout de même du bon—le chef de l'opposition, lui-même, dans son discours de 3½ heures, si long et si plat, a tout de même trouvé le moyen d'être intéressant pendant 5 minutes, lorsqu'il a traité de certains points du Crédit social.

Une voix: Qui a institué les allocations familiales?

M. Grégoire: Je profiterai des 5 dernières minutes de mon allocution pour dire qui a institué les allocations familiales. De toute façon, elles auraient dues être augmentées, mais, au contraire, on a augmenté les taxes. Vous tirez l'argent d'une poche pour le mettre dans la poche de l'autre. Quand vous donnez $6 d'allocations familiales, vous venez en chercher $10 sous forme de taxes. Donc, monsieur l'Orateur...

Une voix: Qui a donné les allocations familiales?

M. Grégoire: ...le chef de l'opposition a trouvé bon de se référer à plusieurs points du Crédit social, dont les allocations familiales aux jeunes de 16 à 21 ans qui poursuivent leurs études.

Une voix: C'est un gouvernement libéral qui les a données.

M. Grégoire: Mais cela fait longtemps que c'est dans notre programme.

Le fonds des prêts municipaux, cela fait 20 ans que c'est dans notre programme. Les libéraux étaient au pouvoir et ils n'ont rien accompli en ce sens.

Mais avez-vous remarqué, monsieur l'Orateur, que lorsque les libéraux font des promesses comme ça, il n'y a personne qui se lève pour dire: Où allez-vous prendre l'argent? Non, personne ne leur demande cela. Savez-vous pourquoi? Parce que tout le monde sait fort bien que les libéraux ne feront jamais ce qu'ils promettent, parce qu'ils n'ont jamais fait ce qu'ils avaient promis.

Une voix: On a toujours tenu nos promesses!

M. Grégoire: Il en est un, monsieur l'Orateur, à qui nous allons envoyer un bouchon pour fermer sa cruche, avant longtemps.

Une voix: J'en ai un pour vous!

Mr. Grégoire: Monsieur l'Orateur, nous en sommes ainsi pour toutes ces promesses faites au peuple pendant les élections...

Une voix: Vive Hitler!

M. Grégoire: ...mais nous ne sommes pas pour commencer à dépouiller le peuple du peu qu'il possède et lui enlever son revenu sous forme de taxes et d'impôts.

A ce moment-ci, le peuple n'est pas beaucoup mieux. On l'appauvrit pour essayer de lui en donner un peu plus, mais ça revient pas mal au même. Le Crédit social suggère plutôt de mettre la Banque du Canada à la raison.

Je sais que cela ne fera pas beaucoup l'affaire de ceux qui défendent les banques à charte en cette Chambre. Mais en agissant de la sorte, la Banque du Canada deviendra le contrôleur de l'argent et du crédit dans notre pays, plutôt que les banques à charte, lesquelles ne pourront plus, à ce moment-là, établir le pouvoir d'achat selon leur bon caprice, car il sera dorénavant établi selon la logique, selon la production, selon le travail de nos concitoyens. De cette façon, lorsque notre peuple aura peiné et travaillé pour produire, il pourra acheter ce qu'il a produit.

Monsieur l'Orateur, j'ai fait le tour de la belle circonscription de Lapointe, le 18 juin dernier, et j'y ai rencontré les électeurs. A tous, j'ai posé la question: Qu'est-ce que vous attendez de nous au Parlement? Qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse pour vous? Et la réponse fut unanime. D'ailleurs, je suis convaincu que si chacun d'entre vous faisait le tour de sa circonscription, il aurait la même réponse: Ce qu'il faut, c'est du travail, c'est régler le problème du chômage, c'est mettre notre monde au travail, afin que notre peuple puisse travailler pour gagner sa vie honorablement au Canada, pays qui est riche à craquer et qui est capable de faire vivre tout le monde.

Monsieur l'Orateur, pour ces raisons-là, et puisque c'est le vœu du peuple canadien, nous, du Crédit social, réclamons sans «partisanerie» politique que le gouvernement actuel instaure au pays un vaste programme de travaux publics, programme qui, d'un océan à l'autre, servira à adapter le pays au rythme que le progrès du 20e siècle peut lui permettre.

Il y a des hôpitaux à construire, il y a des collèges à construire, des universités à construire, des ponts, des routes et autres choses encore. Et pourtant, même si on a les matériaux voulus pour construire tout cela, même si on a l'acier, la main-d'œuvre et les ingénieurs, si on a l'asphalte, la brique, le plâtre, etc.... à cela, notre gouvernement semble préférer laisser notre monde en chômage.

Monsieur l'Orateur, nous soumettons qu'il y a moyen d'exécuter ces travaux-là en laissant aux provinces la liberté d'agir dans les domaines qui leur sont propres, le gouvernement fédéral voyant à ce que la Banque du Canada soit non seulement celle du gouvernement central mais également celle des provinces et des municipalités, c'est-à-dire la banque de tout le peuple, afin que les provinces puissent emprunter sans intérêt l'argent nécessaire à l'exécution des travaux qui s'imposent au pays, et, en ce faisant, on contribuera non seulement à enrichir notre peuple mais on lui permettra de s'épanouir dans la sécurité et la liberté.

Monsieur l'Orateur, les travaux à entreprendre sont nombreux, tant à l'échelon fédéral que provincial, municipal et des commissions scolaires. Mais il arrive ce phénomène étrange que les gouvernements les plus près du peuple, ceux qui ont le plus de travaux urgents à exécuter, sont précisément ceux-là qui ont le moins de revenus, tandis que le gouvernement central, celui qui est le plus éloigné du peuple, empoche la plus grosse part des taxes et de l'impôt. Le gouvernement municipal, le plus important pour l'individu, le plus près de lui, celui qui a besoin de construire des rues, des aqueducs, de soutenir des services d'incendie, de police, d'effectuer des travaux d'entretien, est celui qui a le moins de sources de revenu.

Le gouvernement fédéral, par rapport à l'individu, a des obligations beaucoup moins grandes, moins importantes. Et qui est plus important encore, celui qui est le plus près de l'individu, même s'il a quantité de travaux à faire, ne peut pas les exécuter faute d'argent. Qu'on lui permette donc d'aller à la Banque du Canada, à la banque de développement municipal pour essayer d'obtenir des emprunts, sans intérêt, afin de construire ce dont il a besoin.

Quand vous voyez un conseil municipal se réunir et que les contribuables disent: «Monsieur le maire, messieurs les échevins, nous avons besoin d'une route, d'un pavage de rue, d'un égout, d'un système d'aqueduc,» pas un seul échevin ne lève la main pour demander où l'on va prendre l'asphalte, la machinerie, les ingénieurs. Personne ne pose cette question-là. Par ailleurs, tous lèvent la main pour demander où prendre l'argent pour la construction de cette route ou de ce système d'aqueduc.

Le même phénomène se présente à l'échelon provincial. On voit des délégations se rendre auprès du ministre de la Santé et réclamer la construction d'un hôpital qui s'impose pour permettre aux malades de se faire soigner sur place. Quelle est la réponse du gouvernement? On n'a pas d'argent. C'est toujours la même réponse. Si, au lieu de demander à ces gens la construction d'un hôpital, on leur demandait de construire une banque pour y empiler des dollars, serait-ce différent? Tout est là l'argent manque.

Monsieur le président, si l'on s'interroge bien attentivement, on se demande comment il se fait que si nous avons eu des hommes assez intelligents pour en arriver au progrès dont nous sommes témoins aujourd'hui, assez intelligents pour inventer la machinerie qui a été utilisée pour développer notre pays au point où il l'est aujourd'hui, ces mêmes hommes soient totalement incapables de mettre notre système monétaire au pas des réalités, au rythme des réalités?

Monsieur l'Orateur, c'est cela qui compte aujourd'hui. Nous savons que nos ingénieurs ont trouvé des méthodes de production fantastiques. Notre peuple est courageux et veut travailler; mais il manque quelque chose. Il manque ce signe, ce petit billet qui permettra de réaliser financièrement ce qui est physiquement possible.

Une voix: Je vais pleurer.

M. Grégoire: Il y en a un qui me dit qu'il est sur le point de pleurer. Si j'étais à sa place, je pleurerais en voyant la folie et le ridicule du régime dans lequel on maintient le pays à l'heure actuelle. On le maintient dans le chômage et la misère, alors qu'il y a moyen de le faire vivre.

Je me souviens fort bien de la campagne électorale de 1957, alors que les libéraux se promenaient de par le pays, embrassant les petits bébés et affirmant que le pays était riche.

Si le pays est riche, monsieur l'Orateur, pourquoi les Canadiens sont-ils pauvres? Où la trouve-t-on la richesse du pays?

Allez voir vos électeurs dans leur foyer. Allez les voir. Vous êtes peut-être gênés d'aller les voir; c'est peut-être pour cela que vous ne savez pas ce qui s'y passe. Allez les voir vos électeurs! N'annoncez pas d'avance, par la voix des journaux, que l'honorable député de Laurier ou d'une autre circonscription ira visiter ses électeurs, car ils s'empresseront de sortir leur coutellerie, d'endimancher leurs petits bébés et de laver la vaisselle. Au contraire, allez-y sans vous faire annoncer et vous constaterez qu'en dépit de ce que le chef libéral nous déclarait, en 1957, soit que le Canada était un pays riche, ce n'est pas dans les foyers canadiens qu'on trouve cette richesse.

Quand on nous vante le régime que nous subissons, monsieur l'Orateur, on nous dit que des ingénieurs, des savants, des citoyens s'ingénient à produire beaucoup; mais on se souvient qu'il y a cinq, dix, quinze ans, on s'ingéniait à donner des primes pour réduire la production du cochon. On accordait $2 par petit cochon que l'on empêchait de naître. Vous autres qui serez défaits lors du prochain appel au peuple, je vous conseille de vous lancer dans ce commerce-là—$2 par petit cochon qu'on n'élève pas—et si vous avez de l'ambition, n'en élevez pas 20,000 durant l'année, et vous pourrez vous retirer des affaires.

Ce sont des histoires de petits cochons, ajoutées à celles de singes et de chiens. C'est dire qu'on puise de l'inspiration dans ce coin-là.

Monsieur l'Orateur, même si l'on produit en grande quantité, même si l'on accumule la production et que le peuple est encore dans la misère, il y en a encore qui viennent nous dire que ce n'est pas le pouvoir d'achat qui manque, c'est la capacité d'acheter. Et la preuve, dit-on, c'est que les gens achètent. Mais on oublie de nous dire—l'honorable député de Laurier a oublié de nous le dire ce matin, parce que ça fait son affaire que ça se passe ainsi—que le peuple achète en utilisant les plans de finance, qu'il se fait exploiter par la finance, et ce de connivence avec les banques à charte. Le peuple achète des meubles et d'autres articles semblables, et il paye deux fois le prix parce qu'il est obligé d'utiliser les plans de finance qui l'exploitent, avec la collaboration des banques à charte.

On va nous parler aussi—j'ai été surpris de voir combien il y en a en cette Chambre qui ont des questions toujours pressantes à poser, à l'ouverture de la séance—qui nous parlent de marchés extérieurs, de la nécessité de trouver des marchés ici et là.

Monsieur l'Orateur, voici un bon conseil que j'ai à donner au gouvernement, une bonne suggestion: qu'il regarde vers le marché canadien, le consommateur canadien. Je suis convaincu que si l'on déployait autant d'efforts pour «développer» le marché canadien que pour en trouver à l'extérieur, ce ne sont pas un, deux, ou trois milliards qu'on ajouterait au revenu de nos ventes, mais vingt et vingt-cinq milliards. Une telle augmentation dans nos ventes, sur notre marché canadien, serait possible si les citoyens du Canada avaient le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter nos produits au Canada.

Monsieur l'Orateur, au cours de ces quelques minutes, il a pu se glisser quelques petites digressions humoristiques, mais qu'on analyse le sujet suivant qui résume un peu tout: «On n'est pas ici pour «placoter», on est ici pour agir».

Mais agir en quel sens? Dans l'intérêt du peuple. Nous sommes 265 qui avons été élus, dans les quatre coins du Canada, pour sauvegarder les intérêts du peuple. Songeons donc au peuple pour une fois. Pensons donc à lui, à l'ouvrier, au cultivateur, au petit commerçant, au petit entrepreneur, bref à l'ensemble de notre population. Demandons-nous ce que

le peuple désire: Est-ce que c'est un régime sain où l'on verra les Canadiens en état de bénéficier de la richesse du pays, richesse que le bon Dieu a voulu abondante dans notre pays, richesse que les citoyens canadiens ont été assez intelligents pour rendre abondante.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: Le temps de parole de l'honorable député étant expiré, je donne maintenant la parole au secrétaire parlementaire.

M. W. H. Jorgenson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, après toute l'éloquence vigoureuse des quelques derniers jours, j'hésite presque à prendre la parole en ce moment, mais je n'en veux pas moins formuler quelques observations, notamment en ce qui concerne le fait que le chef de l'opposition a omis d'énoncer les programmes du parti libéral. Avant de le faire, cependant, j'aimerais m'en tenir à cette vénérable tradition de la Chambre qui consiste à offrir des félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs discours sont tout à leur honneur, ainsi qu'à l'honneur de leurs circonscriptions. Je veux également, monsieur l'Orateur, au nom des députés de ma province, vous féliciter du poste que vous occupez maintenant à la Chambre. Vous aussi, monsieur l'Orateur, vous faites honneur à votre province.

Pendant le débat qui vient de se dérouler, nos honorables vis-à-vis n'ont énoncé aucune déclaration de principe. Le vibrant appel de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) m'a particulièrement intéressé. Je dois dire qu'il a manifesté un certain manque de prudence dans les observations qu'il a faites. Une chose qui m'a effectivement troublé—ce que j'ai entendu d'au moins deux secteurs du parti libéral—c'est qu'il est incroyable que 50 députés puissent entraver les travaux d'un gouvernement qui avait une majorité de 200 ou plutôt qui comptait 200 membres. Je leur rappelle que la seule façon par laquelle 200 députés puissent imposer leur volonté à 50 autres, c'est en imposant la clôture et en restreignant le débat. Si ce qu'ils ont dit signifie qu'ils vont imposer leur volonté à la Chambre, c'est dire que nous savons à quoi nous attendre dans l'éventualité improbable que les libéraux soient réélus.

Je voudrais dire un mot de ce qui a été passé sous silence par le chef de l'opposition, à savoir la question de l'agriculture. J'aimerais, pour les fins du compte rendu—l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) ne l'ayant pas fait—dire un mot du programme du parti libéral à ce sujet. Ça été une expérience plutôt intéressante d'observer l'honorable député d'Assiniboïa. Je me souviens du moment, cette année, où il a épousé les libéraux avec des airs d'épouse rougissante s'attendant à vivre dans le luxe. Il y a longtemps que la lune de miel est finie. Il n'y qu'à voir la consternation de l'honorable député, maintenant appelé à laver le linge sale de la famille. C'est ce qu'il était chargé de faire l'autre jour. Le chef de l'opposition n'a pas soufflé mot de l'agriculture pour la simple raison que les honorables vis-à-vis n'ont pas de programme agricole.

Une voix: Encore dans l'erreur!

M. Jorgenson: L'honorable député a été placé sur la brèche durant la campagne électorale parce que les libéraux n'avaient rien à présenter qui se rapprochât d'un programme agricole. Ils ont cru qu'il suffisait de présenter l'honorable député d'Assiniboïa pour remporter la victoire dans l'Ouest. Ce n'est pas ce qui est arrivé. L'activité de l'honorable député s'est plutôt limitée à sa propre circonscription, et il a réussi avec peine à se faire élire. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous avons hâte de l'entendre dans les débats à venir.

Cet après-midi, je n'ai pas l'intention d'exposer la politique de notre parti, car le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) s'en chargera, mais je veux rectifier les erreurs des honorables vis-à-vis et vous présenter, sous leur vrai jour, les programmes que le parti libéral a exposés dans sa brochure sur l'agriculture. Je vous lis un passage de la *Free Press* de Winnipeg; je suis sûr que c'est un compte rendu fidèle du programme du parti libéral. Je n'ai pas reçu d'exemplaire du programme politique des libéraux mais je suis sûr qu'il est exposé avec justesse dans cet article. Une des premières déclarations, qui fait connaître dans ses grandes lignes leur politique agricole, annonce qu'ils accentueront l'effort en vue de l'expansion des produits agricoles. Je me demande ce que cela veut dire exactement?

Quelle a été la réaction du parti libéral aux efforts qu'a faits le gouvernement en vue d'exporter des produits agricoles? Quelle était son attitude au moment de la vente de céréales à la Chine, et surtout l'attitude du député d'Assiniboïa? Comment les libéraux ont-ils réagi aux efforts de notre ministre de l'Agriculture qui tâchait de trouver des débouchés pour les produits agricoles du Canada? On aurait pu croire, en les écoutant pendant le présent débat, ainsi qu'à toutes les tribunes depuis les années que nous sommes au pouvoir, qu'on n'avait rien fait dans le domaine de l'agriculture. Ils ont cru bon de prétendre ignorer tout ce qu'on avait fait. En réalité, ils ont même empêché leurs propres membres de se renseigner sur les faits exacts de la politique agricole. Il y a tout juste quelques

jours, on en a vu un exemple lorsqu'un député, membre du parti libéral, a demandé quand le gouvernement allait étendre l'assurance-récolte aux cultivateurs de l'Est.

M. Argue: Et quand allez-vous le faire dans l'Ouest? Vous ne l'avez fait ni pour l'un, ni pour l'autre.

M. Jorgenson: Voilà le député qui m'interrompt, comme c'est dans sa nature. Il sait fort bien que le chef de l'opposition a déclaré que lorsque les libéraux appliqueraient leur programme, ce serait en collaboration avec les provinces. Cependant, le député reste assis dans son fauteuil, ne se lève pas pour prendre la parole, mais dit: «Quand allez-vous le faire?» Il voudrait que nous imposions un régime d'assurance-récolte aux provinces, alors qu'il connaît fort bien les détails de notre politique d'assurance-récolte. Si le député veut bien se maîtriser un instant...

M. Argue: Je me demande si le député me permettrait de poser une question?

Des voix: Rasseyez-vous.

M. Argue: Le député voudrait-il nous dire quand le gouvernement fédéral signera l'accord d'assurance-récolte que le Manitoba a déjà signé en mai dernier?

L'hon. M. Starr: Attention de ne pas perdre votre siège la prochaine fois!

M. Jorgenson: Le député commence à être bien agité parce qu'il craint que les manigances du parti qu'il représente soient révélées. Je ne lui en veux pas de s'émouvoir.

M. Argue: Le Manitoba a signé une entente en mai. Vous ne l'avez pas encore signée.

M. Jorgenson: Vous avez eu votre tour pour parler.

M. Argue: Que dites-vous de l'entente relative à l'assurance-récolte signée par la province du Manitoba en mai dernier?

Des voix: Asseyez-vous.

M. Robinson: Avalez votre pilule.

L'hon. M. Starr: Vous ne serez pas ici la prochaine fois.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Jorgenson: Il interrompt parce qu'il sait fort bien ce qu'est le programme et ce qu'est l'accord.

M. Argue: Mais vous ne voulez pas le signer.

M. Jorgenson: Le Manitoba a un programme d'assurance-récolte fondé sur les dispositions du programme agricole fédéral dans le cadre du programme fédéral d'assurance-récolte, et l'honorable député sait parfaitement bien que c'est à chaque province que revient le soin de mettre ce programme au point.

[M. Jorgenson.]

M. Argue: Il s'agit de l'accord sur la réassurance.

M. Jorgenson: Je suis heureux que l'honorable député ait mentionné la réassurance, car voici un groupe de personnes qui ont refusé de faire quoi que ce soit au sujet de l'assurance-récolte. C'est le gouvernement actuel qui a établi la loi sur l'assurance-récolte, et il va en étendre le programme. Les honorables vis-a-vis parlent comme si ce programme n'existait pas. A telle enseigne que l'un d'entre eux a demandé s'il y avait un tel programme et si nous allions l'étendre aux provinces de l'Est.

L'hon. M. Starr: Ils n'en ont jamais entendu parler.

M. Jorgenson: C'est typique de leur refus catégorique d'attacher la moindre importance à ce qui a été fait. Pour eux, le monde s'est arrêté le 10 juin 1957.

Ils disent que le deuxième article de leur programme sera de fournir aux agriculteurs des renseignements sur les marchés. Eh bien, il y a peu de temps, le ministre de l'Agriculture a exposé le programme qu'il envisageait précisément à cette fin et, lors de l'examen des crédits, l'honorable député de Bonavista-Twillingate, qui était alors leur porte-parole pour les questions agricoles, a critiqué les efforts du ministre en vue d'étendre le travail de la division de l'information pour qu'elle fournisse des renseignements sur les marchés, c'est-à-dire exactement ce que l'honorable vis-à-vis préconise maintenant.

Une voix: Il parlait de renseignements d'ordre politique.

M. Jorgenson: De renseignements d'ordre politique? Je me demande quelle sorte de renseignements les honorables vis-à-vis diffuseraient.

M. Argue: Les vôtres renferment surtout des vérités élémentaires.

M. Jorgenson: Le député de Bonavista-Twillingate s'est opposé à cette initiative et a critiqué les dépenses qu'il faudrait faire pour fournir ces renseignements. Je me demande qui est le porte-parole officiel des honorables vis-à-vis.

D'après le troisième article de leur programme, ils vont établir un conseil de recherches indépendant pour améliorer les consultations entre le ministère fédéral et les ministères provinciaux de l'Agriculture, et toutes les associations agricoles. Je voudrais bien qu'ils me disent comment ce conseil pourrait être indépendant si ce sont eux qui l'établissent. Ils ont complètement oublié qu'un tel conseil existe déjà. A la vérité, le monde s'est arrêté pour eux en 1957. C'est sur

l'initiative du ministre de l'Agriculture, qui vient du Manitoba, que le conseil a été institué. Tous les groupements et les gouvernements de tous les paliers y sont intéressés. L'un des grands problèmes auxquels le conseil fait face est de maintenir son indépendance, et je vous assure que si les honorables vis-à-vis avaient eu à le créer, cet organisme aurait été loin d'être autonome.

Leur programme, ou ce qui leur tient lieu de programme, me rappelle le premier pas qu'on esquisse pour monter dans un tramway. On n'essaie pas de se tenir debout, mais seulement de monter. Ce que la brochure nous expose de la politique agricole des libéraux nous démontre la carence de leurs projets.

Ils ont déclaré qu'ils amplifieraient les efforts déployés par le Canada pour améliorer la conservation des eaux et qu'ils favoriseraient l'essor de l'industrie locale dans tous les secteurs. A leur avis, pourquoi a-t-on adopté la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles? On serait porté à croire qu'ils n'ont jamais entendu parler de cette loi.

M. Argue: Combien de travaux de mise en valeur des ressources hydrauliques a-t-on entrepris jusqu'ici aux termes de cette loi? Aucun.

M. Jorgenson: Le chef de l'opposition déclare que la politique que son parti mettrait en pratique exigerait la collaboration des provinces, mais il sait fort bien que les provinces sont présentement en train de mettre leurs propres programmes en vigueur.

M. Argue: Oui, mais ce n'est pas votre cas. Voilà où réside tout le mal.

L'hon. M. Starr: Vous n'avez jamais entendu parler de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles avant qu'elle ait été présentée.

M. Jorgenson: Le discours de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a fait l'objet de commentaires judicieux de la part de l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) hier soir, et je n'ai pas l'intention de le reprendre en détail. Il n'y avait absolument rien dans le discours qu'a prononcé l'honorable député d'Assiniboïa au sujet des propositions de son parti à l'égard de l'agriculture.

M. Argue: Vous vous trompez.

M. Jorgenson: S'il a dit quelque chose qui pourrait être considéré comme une suggestion constructive, j'aimerais bien l'entendre.

M. Argue: Voulez-vous l'entendre tout de suite?

Une voix: Vous avez eu votre tour.

M. Jorgenson: Il a parlé du parti libéral qui aurait fixé un prix de $2 le boisseau pour la catégorie n° 1, à Fort William.

M. Argue: Un prix minimum.

M. Jorgenson: Les cultivateurs bénéficiaient d'un prix assuré de $2 le boisseau.

M. Argue: Il s'agit d'un prix minimum.

M. Jorgenson: Ce n'est pas ce qu'ils ont dit durant la campagne électorale.

M. Argue: Vous êtes encore dans l'erreur.

M. Jorgenson: «...$2 le boisseau pour le blé du Nord n° 1, Fort-William.» Lisez-le vous-même dans le compte rendu.

M. Argue: Un prix minimum.

M. Jorgenson: Il garantit $2 le boisseau pour le blé du Nord n° 3 durant trois ans. Il l'a répété une seconde fois.

M. Argue: J'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire fausse de propos délibéré le sens de mes paroles. J'ai dit que cette politique visait un prix minimum de $2 et que pour le blé de consommation domestique il y aurait un prix paritaire au-dessus du prix minimum.

Une voix: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Jorgenson: Je sais qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais je suis fort aise que l'honorable député ait pris cette initiative, parce que cela me fournit l'occasion de citer le compte rendu. A la page 177 du compte rendu du 3 octobre, l'honorable député est censé avoir dit:

> Le parti libéral garantit $2 le boisseau pendant trois ans pour le blé du Nord n° 1. C'est un programme excellent et nécessaire.

L'hon. M. Pickersgill: Je parlais d'un prix minimum.

M. Jorgenson: D'après le hansard, le député n'a pas dit qu'il s'agissait d'un prix minimum.

M. Argue: Ce qui équivaut à dire que vous ne prêtez pas foi aux paroles d'un député.

L'hon. M. Pickersgill: Que veut dire le mot «garantie» sinon un prix minimum?

M. Argue: Vous avez commencé par garantir un prix de $1.50, soit 50c. de moins. Voilà ce que vous avez garanti.

Une voix: Demandez aux cultivateurs combien ils touchent.

M. Argue: C'est ce que vous avez garanti.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Le débat est devenu tellement confus qu'il est à se demander qui, du député d'Assiniboïa (M. Argue) ou du secrétaire parlementaire, a

la parole. Au cours de la session, les députés auront d'autres occasions d'approfondir ces questions. C'est ce que devrait comprendre le député d'Assiniboïa dont je demande la collaboration.

M. Jorgenson: Merci, monsieur l'Orateur. Pour rétablir les faits je vais expliquer ce que veut dire, en termes de dollars et de cents, un versement de $2 le boisseau pour le blé du Nord n° 1 livré à Fort-William. Je suis sûr que les cultivateurs seront intéressés de l'apprendre. Je vais citer certaines données que j'ai recueillies dans le rapport annuel de la Commission canadienne du blé que le député d'Assiniboïa est libre de consulter lui aussi. D'abord, le prix final que les producteurs ont reçu en 1956-1957, s'est élevé à $1.58. C'est une différence de 42c. Cette année-là, on a émis 230,854 permis et la production de blé n° 1 s'est élevée à 1,565,907 boisseaux. Ce chiffre représentait .43 p. 100 du volume global de la récolte de blé. En faisant le calcul, on constate que les agriculteurs auraient touché $2.84 le boisseau aux termes de cette politique que le député d'Assiniboïa (M. Argue) préconise maintenant à titre de membre du parti libéral. Lorsque les cultivateurs sont venus à Ottawa, le même député voulait qu'on leur verse $1,500. Un peu plus tard, alors qu'il siégeait dans le coin de la Chambre, il avait tourné en dérision un versement de $2. Aujourd'hui, il se contente de $2.84. En 1957-1958, chaque cultivateur aurait reçu un montant global de $1.38, en 1958-1959, $6.73 et en 1959-1960, $3.90. En 1960-1961, ce montant aurait atteint $7.02, c'est-à-dire qu'il se serait chiffré à $21.87 par cultivateur en cinq ans, soit une moyenne de $4.37. Voilà la ligne de conduite que les libéraux mettent de l'avant pour soutenir les prix payés aux agriculteurs de l'Ouest pour leur blé.

M. Argue: Cette affirmation est entièrement fausse.

M. Jorgenson: Le député n'a qu'à consulter les dossiers de la Commission canadienne du blé et à faire le calcul. Ce ne doit pas être au delà de ses forces.

Une voix: Des calculs à la Diefenbaker.

M. Jorgenson: Les miens. C'est bien cela —$4.37.

L'hon. M. Pickersgill: Des dollars de 90 cents?

M. Jorgenson: Voilà encore le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) qui, chaque fois qu'il parle, cherche à épater la Chambre par son esprit. Quant à moi, il n'y réussit qu'à moitié.

Eh bien, l'opposition a un programme. Selon ce programme, ses représentants de l'Ouest doivent essayer de convaincre les cultivateurs de là-bas que le gouvernement donne tout à l'Est et qu'eux ne reçoivent rien. Pour leur part, les libéraux de l'Est essaient de persuader les électeurs que le gouvernement s'intéresse exclusivement à l'Ouest au détriment de l'Est. C'est bien la politique séculaire selon laquelle il faut diviser pour régner; et que les libéraux ont toujours pratiquée. Ils ont choisi d'ignorer ou de déprécier les réalisations du gouvernement dans le domaine de l'agriculture. Bien plus, ils passent leur temps à dénigrer, à vilipender les membres du cabinet, et en particulier le premier ministre. Ils espèrent qu'avec un tel comportement, ils réussiront à convaincre les Canadiens qu'ils sont dignes...

L'hon. M. Pickersgill: Pleurnichards!

M. Jorgenson: Comme c'est son habitude, le député de Bonavista-Twillingate fait presque toutes ses remarques le fond de son pantalon rivé à son siège. Du reste, pour ce qu'elles valent, c'est à croire que c'est de là qu'elles émanent.

L'hon. M. Pearson: Je suppose que cela ce n'est pas une allusion personnelle, que c'est de bonne guerre.

M. Jorgenson: Au cours du présent débat, l'honorable député d'Assiniboïa a défendu, sans doute au nom du parti libéral, des mesures qui viendraient en aide à ceux qui en ont le moins besoin. La mesure relative aux versements d'appoint que l'honorable député a proposée avec tant de vigueur aurait donné ce résultat. Lorsque l'honorable député siégeait dans ce coin-là de la Chambre en tant que membre de l'ancien P.S.D., il s'intéressait beaucoup au sort du petit agriculteur et de la ferme familiale.

M. Argue: C'est encore vrai.

M. Jorgenson: Néanmoins, il siège maintenant avec nos honorables vis-à-vis. Il a abandonné l'agriculteur, qui a besoin d'aide—le petit agriculteur et l'homme qui lutte pour s'établir—en proposant et en appuyant des mesures qui auraient pour résultat d'aider les gros agriculteurs, ceux qui en ont le moins besoin. Monsieur l'Orateur, avez-vous jamais vu une plus belle preuve de cabotinage hypocrite que celle que nous ont donnée nos honorables vis-à-vis?

M. Argue: N'oublions pas la coalition.

M. Jorgenson: Au cours de ce débat, le ministre de l'Agriculture aura l'occasion de traiter de quelques-uns des points soulevés par l'honorable député d'Assiniboïa. Je veux simplement consigner au compte rendu l'essence de ce qui constitue la politique libérale, puisque les honorable vis-à-vis ont honte de le faire eux-mêmes, et pour cause. Ils ont

montré bien des fois qu'ils ne se préoccupent aucunement des problèmes agricoles. Leur tactique a été, un peu partout, de donner des tapes dans le dos aux agriculteurs en leur disant: «Vous avez l'air prospère». Au lieu d'accomplir des efforts vigoureux pour faire vendre des céréales, ils avaient l'air de dire: «Si on veut de notre blé, on sait où le trouver». Ils n'ont pas changé: c'est bien le même vieux clan. Tant qu'ils resteront là, ils ne peuvent pas nuire. La population de l'Ouest le sait, et elle est disposée à les maintenir où ils sont, c'est-à-dire dans l'opposition.

M. Allan J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à vous féliciter vivement de la haute fonction que vous remplissez. Je vous souhaite de toujours pouvoir pratiquer les vertus héroïques que ce haut poste exige. Et à l'instar des autre députés, je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône; l'exemple qu'ils ont donné de leurs qualifications poussera à l'émulation beaucoup d'entre nous.

C'est la troisième législature à laquelle je prends part en qualité de représentant de la circonscription d'Inverness-Richmond, et je tiens à exprimer à mes commettants mes remerciements et ma gratitude pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant député. Mon retour à la Chambre des communes, je le dois en premier lieu au chef de l'opposition (M. Pearson) qui, en tant que chef du parti libéral, s'est dépensé sans compter et avec succès pour que le parti libéral soit en mesure de fournir une solution de rechange au gouvernement tronqué actuel.

Le chef de l'opposition a servi son pays pendant et après la guerre avec une grande élévation morale et grande distinction. Ce matin les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) m'ont surpris. Depuis quand le chef de l'opposition ou n'importe quel autre député devrait-il se taire quand les erreurs et les inconséquences du gouvernement rabaissent le Canada et salissent sa réputation?

Doit-on s'attendre que le chef de l'opposition garde le silence quand, par leur façon de se comporter, des ministres aggravent les relations que le Canada entretient avec des nations amies? Ces hommes qui, même s'ils ne constituent qu'un gouvernement minoritaire, s'identifient au Canada, seraient-ils au-dessus de toute critique? Jusqu'où peut-on pousser la fatuité et la susceptibilité? Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est plaint des attaques grossières qui sont lancées contre eux, lui qui, pourtant, dans un discours prononcé à Vancouver, a insinué que le premier ministre Khrouchtchev prêtait main-forte aux libéraux lors des dernières élections, lui qui, de concert avec ses collègues, a osé dire de notre parti et de notre chef qu'ils voulaient la ruine de notre pays s'ils ne pouvaient le gouverner. L'homme qui dit de telles choses devrait y aller plus doucement quand il parle de diffamation.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, l'espace d'un instant, que la Chambre se reporte au soir du 18 juin. Ce soir-là, le peuple canadien a rendu son verdict à l'égard de la conduite du gouvernement. Il avait été saisi des problèmes au cours d'une longue et vigoureuse campagne électorale. Les résultats crèvent les yeux: le gouvernement a été défait au scrutin, il a perdu la confiance de la majorité des Canadiens et jamais dans l'histoire de notre pays on avait vu les rangs des partisans d'un gouvernement se décimer à ce point. Le gouvernement était démoralisé, il avait perdu la confiance de la population du Canada, mais il lui fallait quand même continuer. Le gouvernement de Sa Majesté doit continuer. Le premier problème, nous dit-on, qui s'est posé au gouvernement, est celui d'une crise grave du change étranger. Nous croyons, monsieur l'Orateur, que cette crise du change était le fruit d'anciennes mesures du gouvernement, de ses mauvais programmes. Le ministre de la Justice (M. Fleming) nous a déclaré hier que s'il y a eu épuisement du dollar, c'est parce que le gouvernement était minoritaire. Voilà une théorie nouvelle à ajouter aux théories sur le change international. Elle est aussi folichonne que l'idée de ceux qui prétendent que les taches solaires causent les dépressions économiques.

Devant cette crise du change, le gouvernement est passé à l'action. Le premier ministre (M. Diefenbaker), dans une allocution à la nation, a déclaré que des mesures s'imposaient pour sauver le dollar. Les mesures prises furent autorisées par un décret du conseil qui, d'après le premier ministre, respecte les autorisations données par le Parlement. Il prétend avoir pris ces mesures en vertu des pouvoirs que le Parlement lui avait conférés. Une partie du décret du conseil supprime l'application de la préférence britannique et des tarifs intermédiaires et hausse par conséquent le niveau de ces tarifs à celui du tarif général. La deuxième partie utilise la loi sur l'administration financière pour mettre des Canadiens à l'abri des conséquences de la première partie.

Monsieur l'Orateur, qui est assez dénué d'intelligence pour croire que les dispositions légales sur lesquelles s'appuyait le décret du conseil furent mises en vigueur pour permettre au gouvernement de prendre des mesures exceptionnelles et extrêmes en vue de juguler l'épuisement des réserves du pays? Hier,

le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien fait de mettre en doute la légalité du décret. N'étant pas avocat, je ne vais pas arguer de la légalité ou de l'illégalité de cet acte mais, d'après moi, le gouvernement est allé trop loin en basant cette mesure extrême sur ces deux lois. Des voix très autorisées nous ont déclaré que le décret du conseil était illégal et que, par conséquent, tous les règlements et opérations auxquels il a donné lieu sont illégaux. C'est ce qu'on nous a dit. Le ministre de la Justice a déclaré que le décret était absolument légal. Je ne me prononcerai pas là-dessus mais, monsieur l'Orateur, dès que le gouvernement eut pris cette mesure d'urgence sur la foi du décret du conseil, il était obligé, d'après la constitution, de convoquer immédiatement le Parlement, de réunir les députés pour les laisser exercer leurs droits, traditionnels et chers, d'étudier les mesures fiscales imposées. Monsieur l'Orateur, le gouvernement était tenu de convoquer le Parlement. Il aurait dû convoquer les Chambres le plus tôt possible, même s'il n'y avait pas eu de crise, même sans l'état d'urgence et les mesures radicales qu'il fallait prendre. Sûrement, dans une situation d'urgence nationale, la première obligation d'un gouvernement qui a perdu la confiance du peuple, qui n'a pas la majorité à la Chambre des communes, c'est de convoquer les Chambres et de donner aux élus du peuple la chance de se prévaloir de leurs droits constitutionnels.

Monsieur l'Orateur, depuis plus de 100 ans nous jouissons au Canada d'un gouvernement responsable. Nous savons qu'aucune loi en particulier ne dispose que le gouvernement est responsable. C'est plutôt un principe de la constitution, qui est à la base des lois. En Grande-Bretagne, par exemple, depuis 1688 la responsabilité des ministres vis-à-vis du Parlement a été fixée par diverses dispositions légales. La disposition légale ou constitutionnelle en cause ici c'est celle en vertu de laquelle les ministres ne doivent ni percevoir ni dépenser des fonds publics sans l'autorisation expresse du Parlement. Cette disposition est d'importance capitale dans notre régime démocratique et le gouvernement actuel n'en a pas tenu compte. Au cours du XVII[e] siècle, quand le régime sous lequel nous vivons était en voie d'élaboration en Angleterre, le droit absolu du Parlement dans le domaine fiscal a été mis en doute. Mais tout a été réglé de façon concluante par le bill des Droits de 1689 qui déclare ce qui suit:

> La perception de deniers pour la Couronne ou à son usage, sous prétexte de prérogative, pour une période plus longue ou autrement qu'il n'a été ou ne sera accordé, est illégale sans le consentement du Parlement.

Je vous dirai, monsieur l'Orateur, que ce décret du conseil sur lequel se fondent ces mesures de grande portée, a été mis en vigueur par le gouvernement qui a eu la présomption de prétendre à certaines prérogatives. Nous savons que, plus tard, au Royaume-Uni, une décision de la Chambre des Lords, dans la cause du procureur général contre les *Wilts United Dairies*, a fourni un bon exemple du grand respect qu'a inspiré ce principe. En l'occurrence, on a décidé que la Couronne ne pouvait percevoir d'impôts en vertu d'une loi qui ne conférait pas nettement et expressément ce droit à la Couronne. Je demanderai maintenant à ces messieurs de vouloir bien signaler un seul passage des statuts en vertu desquels ils exercent leurs fonctions, qui conférerait nettement et expressément à la Courone l'autorité dont ils présument dans ce décret du conseil.

Le professeur Hood Phillips, de Grey's Inn, dans son ouvrage devenu classique sur le droit constitutionnel de la Grande-Bretagne, écrit ce qui suit:

> La loi établie depuis le début du XVII[e] siècle veut que le roi en conseil n'ait aucun pouvoir de faire des lois pour le royaume, sauf en tant que délégué du Parlement.

L'application peut-être la plus importante de ce principe est contenue dans la règle selon laquelle personne ni qui que ce soit d'autre que le Parlement ne puisse prélever des impôts ou dépenser les deniers publics, car c'est le problème de l'imposition qui a provoqué les premières luttes entre le roi et le Parlement.

Sir Erskine May, autorité fréquemment citée à la Chambre, expose ainsi le même point:

> La Couronne demande de l'argent, les Communes le lui accordent, et la Chambre des Lords donne son assentiment à ce subside. Mais la Chambre des communes ne vote pas de crédits à moins d'y être invitée par la Couronne, et elle ne peut, non plus, ni imposer ni augmenter les impôts, à moins que cette imposition ne soit nécessaire pour le service public, ainsi que le déclare la Couronne par l'entremise de ses conseillers constitutionnels.

Une autre autorité, c'est-à-dire Eric Taylor, déclare ce qui suit dans son ouvrage: *The House of Commons at Work:*

> Toute procédure financière de la Chambre repose sur certaines maximes anciennes ou règles, dont certaines sont le fruit de siècles de luttes avec la Couronne.

Il énumère ensuite ces maximes, dont la première est celle-ci:

> (1) l'octroi de deniers publics et l'imposition fiscale relèvent du Parlement, et non pas de la reine ou du gouvernement.

Or, ce décret du conseil qui n'a pas été soumis au Parlement—et rien n'indique qu'il le sera jamais—vise à l'imposition et à la perception de taxes. Puis-je terminer ces citations en mentionnant, sur ce point, un passage d'Edmund Burke au sujet de la lutte

qui s'est déroulée pour établir ce même principe, soit le droit du Parlement de prélever des impôts:

On s'est donné une peine infinie pour inculquer le principe fondamental voulant que, dans toute monarchie, le peuple doive effectivement posséder lui-même, de façon médiate ou immédiate, le pouvoir d'affecter son propre argent, sinon il ne subsisterait même pas une ombre de liberté.

J'estime que l'initiative prise par le cabinet d'imposer des taxes, par des mesures radicales, va tout à fait à l'encontre du principe fondamental de la constitution, car personne n'a encore laissé entendre que le Parlement aurait l'occasion d'approuver la décision prise par le gouvernement.

Avec votre permission, je donnerai un exemple qui s'est passé au Canada, pour montrer comme la Chambre des communes est jalouse de ses droits en matière de perception et d'imposition. En 1914, afin de répondre aux besoins urgents d'une grande guerre, le Parlement a adopté la loi sur les mesures de guerre. La loi figure encore dans les recueils de lois de notre pays; elle renferme les principales dispositions statutaires applicables en cas de guerre et d'insurrection. Elle permet au gouverneur en conseil de prendre toutes les dispositions qu'il peut juger nécessaires. Pourtant, en 1939, un comité interministériel chargé d'examiner les effets de cette loi sur les mesures de guerre a découvert que, en vertu de cette loi, le gouvernement ne pouvait pas imposer une taxe sans l'autorisation du Parlement.

C'est un principe très important car, même sous l'empire de la loi sur les mesures de guerre, le gouvernement ne peut pas s'arroger le pouvoir qu'il a usurpé en vertu du décret du conseil dont j'ai déjà parlé. Pourtant, pour justifier cette façon d'agir, on s'est reporté à 1947 et l'on a dit que le gouvernement fédéral de l'époque avait dû prendre des dispositions radicales comme il l'a fait: il a dû mettre en vigueur ces dispositions sous l'empire d'un décret du conseil et «nous faisons exactement la même chose, ont-ils dit; quel mal y a-t-il à cela?»

Je tiens à révéler aux députés les résultats de mon enquête sur la ligne de conduite adoptée en 1947. Il est vrai que M. Abbott avait transmis, par la radio, un communiqué relatif à ces mesures exceptionnelles. Mais voici ce qu'il a dit, car j'ai ici le texte de son discours:

Maintenant que les propositions du gouvernement ont été révélées, nous songeons à suivre la coutume observée dans les questions budgétaires, soit de demander au Parlement...

Et je souligne les mots «de demander au Parlement».

...de leur donner force de loi à compter du moment où elles ont été promulguées, et les nouveaux taux de taxes seront, en conséquence, appliqués à toutes les ventes effectuées par les fabricants et aux importations, à compter de demain matin.

Dans le communiqué, M. Abbott a dit au peuple canadien qu'il saisirait le Parlement de ces mesures à la première occasion. Le Parlement s'est réuni à la première occasion, soit le 5 décembre 1947; et que lisons-nous dans le discours du trône? Ce qui suit:

Des dispositions d'ordre provisoire sont intervenues afin de préserver et d'accroître les réserves de dollars des États-Unis que possède le Canada. Les mesures récemment rendues publiques, et ayant pour objet de parer aux divers aspects de la difficulté immédiate en matière de change étranger, seront soumises à votre approbation.

C'est-à-dire au Parlement. C'est ce qu'on pouvait lire dans le discours du trône de 1947. Quand le Parlement s'est réuni, le premier ministre de l'époque, M. King, a demandé la permission d'interrompre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour soumettre ces mesures. Les chefs des autres partis voulaient exercer leur droit de prononcer des discours sur l'Adresse. C'était un vendredi, je crois, et M. King a déclaré à la Chambre le jeudi suivant que M. Abbott présenterait ces mesures à la Chambre des communes afin que le Parlement puisse avoir l'occasion de les étudier, après que M. Abbott les eut annoncées à la radio le 17 novembre précédent.

Quelle différence dans le cas présent! Dans sa déclaration à la télévision, le 24 juin, le premier ministre n'a nullement mentionné qu'il soumettrait ces mesures au Parlement. Il n'en a pas dit un seul mot.

L'hon. M. Martin: Il a dit qu'il était préférable que l'atmosphère se calme un peu.

M. MacEachen: C'est en effet ce qu'il nous a dit. Or, maintenant, après avoir entendu le discours du trône, on n'y trouve pas un mot visant à justifier l'initiative prise par le gouvernement. Est-il question de mesures législatives? Avons-nous vu quoi que ce soit en ce sens dans le *Feuilleton*? Rien. Voilà la différence entre le comportement du gouvernement actuel et celui du gouvernement libéral en 1947. A ce moment-là, l'initiative du gouvernement a été annoncée et le Parlement a été convoqué. Nous avions alors un gouvernement majoritaire. Ce n'était pas un gouvernement assujéti aux caprices instables d'un groupe minoritaire à la Chambre des communes, mais il n'en reste pas moins que ce gouvernement majoritaire a soumis ces mesures législatives à la Chambre des communes pour les faire approuver.

Qu'est-ce que les membres du parti conservateur, dont certains siègent sur les banquettes ministérielles aujourd'hui, ont dit à ce moment-là, même si M. Abbott avait présenté ces mesures législatives à la Chambre

pour justifier ses initiatives? Voici ce qu'un de ces messieurs, le premier ministre actuel (M. Diefenbaker), a demandé à un ministre, le 11 décembre 1947, comme en fait foi la page 193 du hansard:

A-t-il jamais, au cours de sa carrière parlementaire, eu connaissance qu'un gouvernement démocratique, d'ici ou ailleurs, ait imposé de nouvelles taxes par décret ministériel?

C'est le premier ministre actuel qui a posé cette question en 1947, alors qu'il avait l'occasion de débattre et d'approuver l'initiative prise par le gouvernement. Plus tard, comme en fait foi la page 416 du hansard du 17 décembre, le premier ministre actuel déclarait ce qui suit:

S'est-il produit, le 17 novembre dernier, un événement pour le réduire à négliger la coutume établie de convoquer les Chambres et de leur présenter des propositions budgétaires en la forme exigée par la loi et la constitution?

Si le très honorable premier ministre pouvait ainsi faire retentir la voûte céleste en 1947, alors que le Parlement avait la chance de débattre un certain nombre de propositions, il n'est pas étonnant que les députés actuels se sentent révoltés de la façon d'agir du gouvernement actuel, qui n'a même pas donné à entendre que nous aurions l'occasion de discuter de ces mesures radicales.

Une voix: On se croirait au temps du roi Jean!

M. MacEachen: J'ai l'intention de soumettre un amendement à la Chambre, monsieur l'Orateur, afin que celle-ci puisse avoir l'occasion de se prononcer sur ce problème constitutionnel fondamental, à savoir si les membres de la Chambre basse, de la Chambre des communes du Canada, ont toujours le droit constitutionnel de lever des impôts et de percevoir de l'argent. Je propose cet amendement à cette étape-ci, après qu'un autre amendement et un sous-amendement eurent été défaits, sur la foi d'un précédent qui remonte à 1957. Je pense donc que je suis tout à fait habilité, à cette étape-ci de nos délibérations, à présenter un amendement. Je propose, appuyé par M. Cardin, que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous faisons respectueusement observer à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence, en omettant de soumettre aussitôt que possible à cette Chambre une mesure approuvant la perception des impôts établis par un décret, dans le cadre du programme d'austérité, privent cette Chambre du droit exclusif que lui reconnaît la constitution d'approuver le prélèvement d'impôts additionnels et qui est à la base même de notre régime de gouvernement responsable.»

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix? La parole est au député de Royal.

[M. MacEachen.]

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, veuillez me pardonner si j'ai hésité à prendre la parole mais, étant novice en cette enceinte, je n'en connais pas encore à fond tous les rouages. Je me demande pourquoi le préopinant, s'il est aussi convaincu qu'il semble l'être du caractère illégal du décret en cause, n'a pas porté cette question devant les tribunaux, ce qui nous aurait sauvé du temps.

L'hon. M. Pickersgill: Et ne vous souciez pas du Parlement!

M. Fairweather: Après ce qui s'est passé en 1947, les libéraux devraient s'étouffer sur les observations qu'on vient de formuler. Il m'est particulièrement agréable d'être le porte-parole de la circonscription de Royal; c'est en effet un représentant de cette circonscription qui a été au service de son peuple et du Nouveau-Brunswick pendant un quart de siècle en qualité de leader du gouvernement au Sénat. Il m'est tout particulièrement agréable de lui succéder, car il a laissé dans son sillage, au Parlement, une réputation de bonne volonté. Je tiens également, monsieur l'Orateur, à vous rendre hommage pour la façon judicieuse dont vous faites respecter le Règlement de la Chambre, sans quoi, me semble-t-il, cette enceinte deviendrait vite une rivale de la tour de Babel de l'antiquité. Les motionnaires se prélassent dans une atmosphère d'éloges bien mérités pour leur façon d'amorcer ce débat historique. Qu'il me soit permis de leur rendre hommage à mon tour.

J'ai d'autres compliments à faire; ils s'adressent à l'ancien ministre de la Justice. En tant qu'avocat et ancien législateur provincial, j'ai eu souvent l'occasion de me rendre compte des efforts sans pareils qu'il a faits pour assurer une meilleure administration de la justice au Canada. La Commission nationale des libérations conditionnelles et le nouveau régime pénal mieux pensé, sans mentionner l'établissement d'institutions à sécurité minimum, ne sont que quelques exemples des réformes prévoyantes dont notre pays ne peut que bénéficier. Le ministère de la Justice n'est pas un portefeuille bien populaire auprès du public. Néanmoins, l'honorable Davie Fulton a droit à notre gratitude pour la compétence particulière dont il a fait preuve à la tête de ce ministère.

Si j'avais à choisir et à caractériser une seule impression, monsieur l'Orateur, je dirais, après avoir passé une semaine en cette enceinte, que les mots, dans leur sens ordinaire, n'ont rien de véritablement ordinaire ni de bien clair. Ils semblent comporter des nuances et des allusions de parti. C'est peut-être une bonne chose à la Chambre, mais j'en doute quand même. Cette façon d'agir, me semble-t-il, rend notre prétendu dialogue

avec le public un peu complexe. En outre, comme bien d'autres, je crois qu'on devrait jalousement respecter le sens des mots.

Je donne un exemple en rappelant à la Chambre que, durant le voyage de notre premier ministre à Londres, le mois dernier, le chef de l'opposition, en adoptant une allure particulièrement dénuée de tout esprit patriotique et qui ne lui est pas habituelle, a dit que l'attitude du Canada n'était rien d'autre qu'une critique malveillante. Puis, mardi dernier, le chef de l'opposition, entre bien d'autres critiques qu'il a formulées à l'égard des vues que le Canada a exprimées à Londres, a dit que le gouvernement actuel manifestait une aptitude tout-à-fait spéciale pour s'embarquer dans des difficultés inutiles avec ses amis. Dans le *Guardian* de Manchester, du 12 septembre, le journaliste bien connu Patrick Keatley a écrit:

> Les premiers ministres et les présidents ont eu des propos fulgurants, mais ils ont parlé avec courtoisie, précision et sans se laisser emporter par des émotions excessives et sans jouer la comédie.

Quelques jours plus tard, le même journal publiait un article de fond intitulé «La consultation: une réalité». On y relève ce qui suit:

> M. Macmillan a présenté un éloquent plaidoyer en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. De la même façon, les premiers ministres du Commonwealth ont mis en doute, par de solides arguments, les conditions provisoires établies jusqu'ici à Bruxelles...

Je cite la fin de cet article:

> Qu'on ait fait si peu cas, dans les commentaires des journaux et les discussions publiques en Grande-Bretagne, des inquiétudes réelles des pays du Commonwealth, il y a là de quoi s'effrayer quelque peu. Le gouvernement du Royaume-Uni et la plupart des journaux ont signalé, à juste titre, les avantages inhérents à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. C'est à bon droit aussi qu'on a rappelé les risques de l'isolationnisme. Mais nous devons aussi prêter l'oreille aux opinions des pays du Commonwealth, et ne pas les écarter sans plus comme si elles s'inspiraient de craintes non fondées ou n'intéressaient que la politique intérieure de ces pays. Récemment, les conservateurs de notre pays (le Royaume-Uni) ont reproché à d'autres de préconiser l'adhésion au Marché commun sans condition. Aujourd'hui, par une volte-face ironique, c'est le gouvernement (du Royaume-Uni) qui voudrait qu'on ferme les yeux sur ces conditions.

Monsieur l'Orateur, voilà qui prouve l'utilité de l'apport qu'a fourni le premier ministre à Londres le mois dernier. En somme, les participants n'allaient pas à la conférence pour faire la ronde et entonner des airs patriotiques mais bien pour voir s'il y avait moyen de contraindre MM. Heath et Macmillan à exiger des conditions plus favorables, à Bruxelles. La conférence devait-elle être une réunion stérile? Devait-on y faire fi de la franchise, s'abstenir d'échanger des opinions sincères? Pour ma part, je partage les vues de la commission commerciale du Canada qui a préparé un rapport intitulé «La répercussion de l'intégration européenne sur le Canada». Ce document succinct, rédigé par M. Dana Wilgress, est d'une très grande utilité.

J'ai l'impression que le Canada a bel et bien fait sienne l'attitude des États-Unis, qui veulent relever le défi en adoptant des moyens d'action à l'échelle régionale. Il en résultera certains échanges commerciaux avec les États-Unis. La grande victoire législative qu'a remportée récemment le président Kennedy au Sénat réjouit le Canada, et notre gouvernement le reconnaît. A mon avis, le Canada est prêt à relever le défi et, ainsi que l'écrit M. Wilgress:

> Pour faire les rajustements qui s'imposeront, il faudra surmonter bien des difficultés. Le stimulant que fournira cet impératif rendra peut-être le Canada plus fort et mieux préparé à réaliser sa destinée.

Mais il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il convient de rappeler que le Marché commun signifie plus qu'une Europe unie; en fait, le Marché commun signifie un tarif commun. Avant qu'on érige cette muraille autour de la Grande-Bretagne, il me semble que le Canada devrait avoir le droit de procéder à des négociations collectives.

Le discours du trône renferme trois choses que je considère d'intérêt particulier pour la population des provinces atlantiques. D'abord, il y a ce programme de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles, qui fonctionne activement et, à cet égard, on nous demandera de voter des fonds. Je suis de ceux qui comptent énormément sur les possibilités de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. A mon sens, il s'agit d'un programme d'envergure, et, pour employer un terme dont on a abusé ici, je dirai qu'à mon avis, c'est la preuve évidente d'une grande vision. Ma seule inquiétude c'est que, jusqu'ici, les possibilités de cette loi n'aient pas été bien expliquées à nos cultivateurs. Il faudrait propager à travers le pays la doctrine que renferme cette loi avec un zèle évangélique, car ses possibilités pourraient littéralement sauver le Canada rural.

L'Office national du développement économique représente pour le Canada une initiative qui est déjà solidement implantée en Europe occidentale; mais qu'il me soit permis de dire que cet organisme ne pourra pas fonctionner ici sans l'appui volontaire du patronat et de la main-d'œuvre. Son succès dépendra aussi de l'enthousiasme avec lequel il contribuera à la planification. Voilà la substance du programme qui doit être exempt de toute manœuvre politique; en outre, ceux sur qui reposera la responsabilité commune du progrès économique et social ne devront pas afficher des airs de prima donna.

Je passe ensuite à un autre office que réclament depuis bien des années les provinces de l'Atlantique et qui s'intègre maintenant dans le plan gouvernemental d'aide aux trois provinces Maritimes et à Terre-Neuve. Il s'agit de l'office d'expansion Atlantique dont la presse de la région atlantique a accueilli chaleureusement l'avènement. Je suis certain que si l'on crée bientôt cet office et qu'il se mette résolument au travail, il pourra contribuer grandement à résoudre nos problèmes économiques. Cette manière de prendre des décisions au niveau régional pour résoudre des problèmes régionaux fait depuis longtemps partie de la politique du gouvernement britannique, et la France l'a aussi mise en pratique. Pareille méthode a permis de résoudre des problèmes économiques au Pays de Galles et en Écosse, et je crois qu'il peut se révéler fort utile pour l'est du Canada.

Toutefois, j'ose espérer qu'en plus de créer cet office on conférera une plus grande souplesse à notre régime bancaire, afin de mettre plus de capitaux et un crédit plus abondant à la portée des différentes régions du Canada. Je n'ai pas étudié cette question d'une façon approfondie et j'ignore quelle loi en particulier il faudrait modifier, mais le système de la réserve fédérale aux États-Unis mène cette opération à bonne fin. Aux États-Unis on a une politique souple qu'on peut facilement adapter aux circonstances et il est établi qu'on en obtient de bons résultats. Le Canada est si grand qu'il est parfois nécessaire d'utiliser diverses méthodes pour traiter de divers problèmes régionaux. L'honorable député conviendra avec moi, j'en suis sûr, que nous n'avons pas d'inflation dans les provinces atlantiques et qu'elle n'offre pas un danger prochain.

L'établissement, par les Nations Unies et par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'un programme mondial de denrées alimentaires doit enflammer l'imagination des Canadiens; le fait que ce programme est d'inspiration canadienne et qu'il fait suite à une initiative canadienne; il doit donc fournir aux honorables députés une occasion de s'en réjouir humblement. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous l'a rappelé l'autre soir avec tant d'éloquence, les deux tiers de la population du monde ont faim. Que le Canada propose de faire sa part dans la mise en œuvre d'un programme efficace fondé sur la reconnaissance de ce fait qui intéresse l'humanité devrait démontrer que nous avons l'intention de faire notre part pour trouver la solution à ce problème d'envergure mondiale. Nous nous sommes dépensés activement à l'égard d'un besoin séculaire. Le monde est déjà parcouru par des missions qui établissent la liste des priorités et, bientôt, on nous demandera de voter les crédits nécessaires pour verser la contribution du Canada.

Peu à peu notre pays a évolué de la sujétion à l'indépendance, et maintenant la voie nous est ouverte vers la solidarité. Je ne puis songer à aucun meilleur monument à la mémoire de feu Dag Hammarskjold que la victoire d'une des causes qu'il a si bien défendue.

L'étape suivante ne serait-elle pas d'établir un programme que l'on trouve expliqué dans le numéro du 1er septembre du *Illustrated London News* sous la plume de sir Arthur Bryant. Voici ce qu'il a écrit:

> Dans certains cas peu nombreux et nettement définis, où l'on peut mesurer avec précision le besoin qu'il y a pour l'humanité de produire à brève échéance certaines nouvelles richesses matérielles, il me semble que l'État pourrait, sans risquer l'inflation, créer, en même temps que certaines formes de richesses qui répondent à un besoin universel et, notamment, la production la plus essentielle à l'humanité, c'est-à-dire la nourriture, des capitaux non productifs d'intérêts, qui permettraient aux peuples affamés d'acheter les excédents alimentaires exportables des pays qui consomment déjà toute la nourriture qu'il leur faut.

Peut-être un programme si hardi pourrait-il faire partie de l'adaptation du Canada aux nouvelles conditions résultant de la participation de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Pour terminer, je parlerai du réseau national d'énergie électrique, encore une des visions au sujet de laquele mes honorables amis d'en face prennent plaisir à ridiculiser le premier ministre. Le Nouveau-Brunswick connaît déjà les avantages qu'il y a à se trouver sur un réseau avec la Nouvelle-Écosse, et l'utilité de pouvoir vendre l'énergie électrique excédentaire à son voisin, l'État du Maine. Je n'arriverai jamais à bien comprendre le bruit fait à propos du fleuve Columbia car le Nouveau-Brunswick a trouvé extrêmement utile et avantageux de pouvoir exporter de l'énergie électrique aux États-Unis.

A mon sens, l'une des perspectives d'avenir pour la région de l'Atlantique et, en particulier, pour l'industrie d'extraction de la houille au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, c'est l'aménagement d'un réseau national d'énergie électrique. Dans un cas, ce réseau national pourrait employer de l'énergie provenant du Columbia dans un autre cas, celle produite par les chutes Hamilton, au Labrador. Il serait aussi infiniment pratique pour utiliser l'énergie thermique produite à partir de la houille du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Cette vision n'est pas plus dépourvue du sens des réalités que celle de M. Macdonald qui envisageait un chemin de fer transcanadien et cette vision pourrait prendre corps sous forme d'exportations éventuelles plus

importantes d'énergie électrique aux États-Unis qui en ont tant besoin. En fin de compte, les lignes électriques ne respectent aucune frontière artificielle.

Tout au cours de ce débat, il me semble que les opinants ont rivalisé les uns avec les autres pour souligner l'importance de l'actuelle session du Parlement. Prouvons-le au pays en nous le prouvant les uns aux autres.

M. John R. Nicholson (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à la Chambre pour la première fois, je veux m'associer à ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Tout comme leurs commettants, ils ont raison d'être fiers de l'apport qu'ils ont fait aux travaux de la Chambre.

Je voudrais aussi féliciter le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) du premier discours qu'il a prononcé en cette enceinte. Je l'ai trouvé intéressant, instructif et plein d'esprit.

M. McGrath: C'est le député de Bonavista-Twillingate qui l'a rédigé.

M. Nicholson: Peu importe qui en est l'auteur, c'était un excellent discours. Le député a fait preuve d'éloquence et je dis en toute sincérité que le Canada et le parti libéral sont vraiment fortunés qu'un jeune Canadien aussi doué ait jugé bon de continuer la longue carrière publique que son éminent grand-père, sir Michael Cashin, a commencée plus d'un demi-siècle avant que Terre-Neuve entre dans la Confédération. J'ai connu sir Michael Cashin lorsque j'étais jeune homme; je suis sûr qu'il aurait été très fier du premier apport de son petit-fils à la Chambre.

C'est le début d'une nouvelle législature, législature qui devra faire face à des problèmes graves et difficiles. La façon dont nous les réglerons aura une influence non seulement sur le bien-être des Canadiens mais aussi sur le bien-être de bien d'autres peuples. Les Canadiens jugeront notre Parlement d'un œil très critique; cela, il ne faut pas le perdre de vue.

Monsieur l'Orateur, comme on l'a dit à la Chambre quand vous m'avez accordé la parole, tout comme Paul de Tarse, je ne viens pas d'une ville inconnue. Je viens de Vancouver, ville qui, au dire de tous ceux qui la connaissent, est l'une des plus belles et l'une des plus florissantes du Canada. C'est aussi l'une des villes canadiennes les plus cosmopolites. Un grand nombre de ses citoyens sont des immigrants ou des Canadiens de la seconde génération. Nous avons, à Vancouver, plusieurs milliers de Canadiens d'origine chinoise, dont un grand nombre se sont mérité des places d'honneur dans la vie de la collectivité, soit en faisant partie du personnel d'universités, soit dans d'autres domaines. Nous avons des milliers de Canadiens d'origine italienne, grecque, scandinave, allemande et japonaise. Mais la grande majorité est d'ascendance anglo-saxonne, écossaise ou irlandaise. Vancouver est également le centre financier et commercial de la Colombie-Britannique et l'un des plus grands ports de mer du Canada. La circonscription que j'ai l'honneur de représenter, celle de Vancouver-Centre, est située au cœur du grand Vancouver qui compte environ 800,000 habitants. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, il y a loin de la côte du Pacifique à la capitale. Je vous signale, toutefois, que je viens ici sans chauvinisme aucun. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je tiens à assurer à la Chambre que je tenterai de me départir de tout esprit de clocher ou de parti dans les opinions que j'exprimerai au cours de mes discours à venir. Je n'y réussirai sans doute pas toujours. Après tout, j'ai été élu en tant que libéral et je suis fier de mon parti et de notre chef. J'essaierai toutefois d'être impartial.

Ceci précisé, je dirai qu'à mon avis, la Chambre devrait d'abord s'occuper de recouvrer ses prérogatives et ses pouvoirs. En juin 1956, je suis revenu au Canada après un séjour d'environ cinq ans en Amérique du Sud. J'étais à Ottawa au début de cet été-là et j'ai suivi avec attention les débats de la Chambre. Cet intérêt m'était dicté en partie par mon étroite association avec l'industrie pétrolière du Canada, ayant travaillé pour la *Polymer Corporation* au cours des dix premières années de son existence, et en partie par mon séjour prolongé en Amérique du Sud, où les traditions et les institutions politiques sont très différentes des nôtres.

Dans plusieurs pays d'Amérique latine que j'ai visités, l'armée joue un rôle important dans le gouvernement. On a dit, ce qui est vrai dans une certaine mesure, que l'armée constitue la plus grande force démocratique dans plusieurs républiques d'Amérique latine. A part l'armée, toutefois, il y a eu des présidents et d'autres chefs d'État très nationalistes dans leur manière de voir, autoritaires et dictatoriaux dans leur façon de diriger leur pays.

Étant donné ces circonstances, il n'est pas étonnant que j'aie suivi avec un intérêt soutenu les questions qui furent débattues à la Chambre au début de l'été 1956. Au cours de ma visite et plusieurs mois après, j'ai entendu plusieurs députés, siégeant maintenant sur les banquettes ministérielles, parler sur un ton dramatique et passionné des droits et des responsabilités de la Chambre.

En 1956 et 1957, le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) proclamait à qui voulait l'entendre, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, qu'on se jouait des droits des députés,

qu'on n'en tenait pas compte. Soit dit sérieusement, monsieur l'Orateur, les actes arbitraires et dictatoriaux que le gouvernement s'est permis, ces derniers mois depuis les élections de juin, appellent bien davantage la censure et la condamnation que tout ce qui s'est passé au printemps et au début de l'été 1956, surtout quand on considère les événements qui suivirent. Il faut bien remarquer que c'est ce même premier ministre qui, en 1958, 1959 et 1960, se vantait d'avoir redonné au Parlement son honneur et son prestige.

Dans son magnifique discours de lundi dernier, notre chef a analysé avec à-propos en quoi le gouvernement n'avait pas donné au pays l'esprit de direction dont il a besoin. Il a rappelé que le gouvernement n'avait pas rempli nombre de promesses et d'engagements pris au cours des campagnes électorales de 1957 et 1958, puis de nouveau en 1962. Il a de plus parlé de certains faits qu'il aurait fallu exposer à la population avant les élections, mais que le gouvernement a délibérément dissimulés afin de gagner des votes.

Je n'avais même pas l'intention de mentionner ce que notre chef a dit sur ces questions. Je ne l'aurais pas fait non plus si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green), ce matin, et le premier ministre, dans son discours de mardi, n'avaient pas fait certaines déclarations. Ce dernier a dit en fait que jamais, dans l'histoire de notre pays, on n'avait entendu des accusations aussi injustifiées et aussi peu motivées dirigées contre un gouvernement et contre son chef au cours d'une campagne électorale et à la Chambre.

Ce que je pense, à la suite d'une déclaration comme celle-là, c'est que jamais, dans l'histoire de notre pays, les agissements d'un premier ministre ou d'un gouvernement n'ont été aussi répréhensibles. Les multiples déclarations qu'ils ont faites au cours de la récente campagne électorale et la façon ridicule dont ils se sont vantés d'avoir rétabli les droits et prérogatives de la Chambre suffiraient à les faire condamner. Comme exemple des déclarations farfelues qu'ils ont faites pour s'attirer des votes, je me propose de lire quelques citations pour l'édification de la Chambre. C'est ce qu'on me reprochait ce matin. On a dit que je me livrais à des déclarations extravagantes en vue d'obtenir des votes. Mais pouvez-vous concevoir rien de plus fantasque qu'une des déclarations faites par le ministre même qui a porté cette accusation plus tôt aujourd'hui? Le 17 mai, à Hamilton, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit ceci:

> Lorsque James Coyne a quitté son poste de gouverneur de la Banque du Canada, l'argent cher s'en est allé avec lui.

[M. Nicholson.]

Quelle absurdité!

L'hon. M. Churchill: L'honorable député nous dirait-il d'où vient cette citation?

M. Nicholson: Bien volontiers. Elle est tirée d'un discours prononcé le 17 mai, à Hamilton, à une réunion politique.

L'hon. M. Churchill: De quel journal vient-elle?

M. Nicholson: Je ne cite pas un journal, mais une note que j'ai.

Le 12 mai, dans un discours qu'il a prononcé à Medicine-Hat, le premier ministre a dit:

> La dévaluation fera des merveilles pour accroître le commerce. Les critiques prétendent qu'elle provoquera l'inflation. L'inflation, c'est tout simplement la hausse des prix de revient...

Le premier ministre déclarait ceci à Edmonton le 26 mai:

> En changeant le directeur de la Banque du Canada, nous avons supprimé les effets restrictifs de l'argent cher.

A quelque époque de notre histoire avons-nous jamais connu des temps où l'argent était plus cher? Ces déclarations ont été faites au cours d'une campagne électorale.

L'hon. M. Churchill: Le député peut-il nous dire où il prend ces citations?

M. Nicholson: Cette déclaration, reproduite dans les journaux d'Edmonton, a été faite par le premier ministre au cours d'une assemblée politique à Edmonton le 26 mai. Je cite maintenant des coupures de journal.

A Ottawa le 29 mai, le ministre de la Justice (M. Fleming) a déclaré ce qui suit:

> A l'heure actuelle, le Canada connaît une des plus grandes périodes de prospérité de son histoire. Nous avons réussi à stabiliser de façon remarquable le pouvoir d'achat du dollar canadien.

En quelques mois, le dollar, qui faisait prime à $1.05, était tombé à 92c. et une fraction.

On m'a critiqué ce matin pour avoir dit, à bon droit, que le Canada avait beaucoup perdu de son prestige et de sa réputation depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement actuel. Je persiste à croire que tel est le cas. Les articles suivants démontrent que le prestige de notre pays a baissé. La livraison du 6 janvier 1962 de la revue *Maclean's* publiait un article de Hannon où l'auteur citait des passages extraits de périodiques et de journaux britanniques du temps. L'article est intitulé: «Ma foi, même les Anglais, si tolérants, ne nous aiment plus». Je ne lirai pas tout l'article, mais le deuxième paragraphe commence ainsi:

> A la fin de l'année, des journaux londoniens sérieux, comme le *Times* et l'*Observer*, publiaient des comptes rendus accusant le Canada d'essayer délibérément de faire obstacle à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ainsi que d'user

de rudesse et d'un manque de courtoisie à l'échelon diplomatique.

Et plus loin dans le même article:

L'agacement des Britanniques commença vraiment à se changer en colère lorsque le ministre des Finances, M. Donald Fleming, réclama le texte intégral du discours du Garde du petit Sceau, M. Edward Heath... Il ne fait pas de doute que M. Fleming a, sans le vouloir, donné aux Britanniques l'impression qu'il pensait que le texte intégral différait sensiblement du résumé qu'il avait déjà reçu, c'est-à-dire que la Grande-Bretagne essayait de tromper ses partenaires du Commonwealth et de les trahir en secret. Lorsque le texte fut enfin publié et se révéla n'être rien d'autre qu'une définition claire de l'attitude bien connue de la Grande-Bretagne, les Anglais ne cachèrent plus leur indignation. «Inexcusable», écrivit le *Guardian* de Manchester. Le *Daily Herald* fit ce commentaire: «M. Heath a droit à des excuses de la part du Canada».

Je me trouvais en Grande-Bretagne l'an dernier, monsieur l'Orateur, lorsque ces incidents se produisirent, et j'étais chaque jour assailli par de tels articles de journaux et par les commentaires des personnes que je rencontrais de temps à autre.

La situation demeure la même. Je me reporte maintenant à un article paru dans la livraison du 17 septembre du *Post* de Washington. Voici ce que dit le *Post*:

Les pays du Commonwealth, dont le Canada, ne réussiront probablement pas à empêcher la Grande-Bretagne d'adhérer au Marché commun, bien qu'ils puissent réussir à ennuyer le reste du monde avec la petitesse de certaines de leurs plaintes.

Le *Times* de New-York, l'un des meilleurs journaux du monde, écrit:

Les pays du Commonwealth sont pour ainsi dire en train de se révolter contre la mère-patrie à la conférence des premiers ministres, à Londres.

Voici ce qu'on lit dans un de ses éditoriaux:

La conférence oppose, d'une part, le premier ministre Macmillan et son plan dynamique et d'envergure mondiale qui tient compte des tendances économiques modernes, et, d'autre part, les pays du Commonwealth avec leurs intérêts commerciaux distincts, voire bornés. Le plan prévoit l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne en s'appuyant sur les mêmes impératifs qui ont engendré la Communauté. Comme l'a expliqué M. Macmillan: «Une économie moderne emprisonnée dans les limites d'un petit État ne saurait prospérer plus longtemps quand la puissance économique passe à des entités conçues à l'échelle continentale.»

En revanche, les pays du Commonwealth appréhendent à la fois une dissolution éventuelle du Commonwealth et, à plus brève échéance, le préjudice grave que subirait leur économie du fait que les tarifs du Marché commun seraient accordés à la Grande-Bretagne et qu'ils perdraient, eux, la préférence dont jouissent leurs propres produits. Le gouvernement britannique reste décidé à aller de l'avant, mais l'opposition du Commonwealth est à ce point véhémente qu'elle ne peut que renforcer celle qui se manifeste chez les Britanniques eux-mêmes.

Et, en dernier lieu, le *Daily Mail*, au début de septembre, pendant que se tenait la conférence, a accusé le premier ministre de bouder par suite de la blessure que la politique avait infligée à son orgueil.

Monsieur l'Orateur, si, après avoir trouvé des articles comme ceux-là dans les plus grands journaux des États-Unis et les principaux périodiques de Grande-Bretagne, quelqu'un venait me dire que le prestige et la réputation du Canada n'avaient pas souffert, j'en serais stupéfait. Hier, monsieur l'Orateur, on m'a accusé d'avoir fait une fausse déclaration et on m'a critiqué à ce sujet, mais je n'ai fait que dire la vérité. A mes yeux, monsieur l'Orateur, nouveau venu à cette Chambre, c'est une chose déplorable et révoltante qu'un gouvernement tienne à rester au pouvoir après s'être permis des déclarations extravagantes et irréfléchies comme celles dont a parlé le chef de l'opposition, quand il a passé en revue le mandat du gouvernement, et celles dont j'ai donné lecture, et après avoir été défait aux élections, en dépit de ses déclarations fallacieuses. J'ai trouvé encore plus renversant de voir le gouvernement adopter l'attitude que l'on sait à la récente conférence des premiers ministres. Le premier ministre, lui qui avait été défait aux élections, a préféré faire croire qu'il parlait au nom du Canada, sans prendre la peine de convoquer la Chambre pour connaître les sentiments des députés. Est-ce une façon d'agir de la part d'un gouvernement qui prétend avoir rétabli les droits et le prestige du Parlement?

L'hon. M. Pickersgill: «Calmons-nous!»

M. Nicholson: Le gouvernement responsable est la pierre angulaire de nos institutions démocratiques. Je manquerais gravement à mon devoir de membre de cette Chambre si, dans mon premier discours au cours du présent débat, je ne disais pas ce que je pense de ce mépris flagrant du gouvernement pour ce principe constitutionnel fondamental du gouvernement responsable.

Pendant les minutes qu'il me reste, je veux maintenant analyser le discours du trône. Il est plus remarquable par ce qu'il tait que par ce qu'il énonce. C'est attristant de n'y voir aucun programme précis pour la présente session, ni rien non plus pour admettre que si nous voulons relancer l'économie, des mesures s'imposent en vue de stimuler la croissance et la production de nos industries. On a déjà signalé que le discours du trône ne dit rien au sujet de l'importante industrie canadienne de la pêche. Il est encore plus étonnant de constater qu'il n'y est même pas fait mention de la plus importante de nos industries, l'industrie forestière. Pas un mot au sujet des forêts, de l'industrie forestière ou des produits forestiers dans tout le discours du trône. Un certain passage dit bien que le gouvernement présentera une mesure législative pour éliminer ou rectifier toute distinction injuste dans l'impôt sur l'abattage du

bois, mais à part cela, absolument rien au sujet de ce que le gouvernement compte faire pour améliorer la situation de la plus importante industrie du pays. Et pourtant, l'industrie forestière et la fabrication des produits du bois touchent un Canadien sur douze parmi ceux qui sont engagés dans les industries de fabrication.

De toutes les industries de fabrication, au pays, l'industrie du bois est la première en importance pour l'emploi, tant du point de vue des traitements et salaires que des nouveaux investissements et de la valeur nette de la production. Environ le tiers des recettes d'exportation du Canada provient de la vente de produits forestiers à l'étranger, environ deux milliards par année. Et pourtant, on ne trouve pas un seul mot dans le discours du trône sur ce que le gouvernement se propose de faire pour aider cette industrie. Elle est importante non seulement en Colombie-Britannique où 50 p. 100 des revenus proviennent de l'industrie forestière, mais également au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, au Québec et dans d'autres provinces.

Cette industrie a de sérieuses difficultés. Hier, durant la période des questions, j'ai parlé d'une de ces difficultés qui découle de l'initiative de l'industrie du bois de construction américaine, notre client de loin le plus important, qui veut diminuer ses importations de bois en provenance du Canada par la fixation de contingents. La Commission américaine du tarif a ouvert une enquête à Washington, au début de la semaine, pour instruire la requête que lui avait adressée les producteurs de bois de construction du nord-ouest du Pacifique. Les journaux de Vancouver, d'Ottawa, de Toronto et d'autres endroits ont beaucoup écrit à propos de cette enquête. Les journaux de Vancouver ne parlent plus d'autre chose. Tous ces articles font ressortir une chose en particulier; le principal motif que les Américains donnent à leur requête c'est la dévaluation du dollar et, plus encore, le fait que le cours en ait été fixé à 92½c. C'est le principal argument invoqué par les fabricants américains. Ils affirment qu'en dévaluant le dollar, le Canada a dressé une sorte de barrière douanière. Bien qu'il faille admettre que l'industrie canadienne du bois et d'autres industries canadiennes aient bénéficié temporairement des avantages du dollar dévalué à un cours fixe, il se produit maintenant un revirement de la situation. Ainsi que le chef du parti libéral et d'autres porte-parole de ce côté-ci de la Chambre le disent depuis des semaines, il se produit un revirement de la situation et le fait que le cours fixe du dollar constitue en soi une entrave douanière préoccupe sérieusement les exploitants de bois et d'autres exportateurs canadiens.

J'espérais, monsieur l'Orateur, que mon vieil ami l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Flemming) serait ici aujourd'hui, afin que je puisse le féliciter d'avoir été nommé ministre du Revenu national. Je le fais quand même en son absence et je lui souhaite beaucoup de succès à ce poste difficile où il se trouve à cause du programme d'austérité du gouvernement. Toutefois, au nom de l'industrie forestière de toutes les parties du Canada, j'exprime l'inquiétude qu'elle ressent en voyant que le gouvernement actuel a si peu d'hommes compétents qu'il est obligé de confier au même homme deux portefeuilles importants.

Une voix: Il y en a un qui n'existait pas sous les libéraux.

M. Nicholson: A mon avis, quand le Parlement décide dans sa grande sagesse de créer un ministère des Forêts pour s'occuper des intérêts de la plus importante industrie du pays, l'importance de cette industrie justifie la nomination d'un ministre à plein temps. Quand la loi sur les forêts a été adoptée, on a beaucoup appuyé sur la recherche. En fait, il en est question dans trois des cinq paragraphes qui définissent les pouvoirs du ministre. Vu l'importance donnée à la recherche, c'est une source de regret pour l'industrie qu'aucune mesure n'ait été prise au sujet des programmes qu'elle avait envisagés. La recherche est actuellement d'une importance vitale pour l'industrie forestière du Canada. Certains députés dans le coin de la Chambre n'ont sans doute pas oublié l'époque où la pruche était un produit inutisable en Colombie-Britannique, à peine mieux que du bois de chauffage. Tout d'un coup, grâce aux recherches, il est devenu un produit important dans la fabrication de la pâte et du papier. Le cèdre aussi était un bois qu'on laissait de côté. Quatre-vingt pour cent du cèdre rouge du continent nord-américain vient des forêts de la Colombie-Britannique. Seulement 75 p. 100 des cèdres sont coupés parce qu'il n'existe pas de façon rentable d'utiliser les vieux arbres. Cette question devrait faire l'objet de recherches très poussées. Et pourtant, bien peu de choses ont été faites en ce sens.

Le discours du trône fait état du fait que le gouvernement encouragera les grandes sociétés à poursuivre leurs recherches en réduisant certains impôts. Que fait-il pour les petites entreprises? Que fait-il pour les exploitants de bois de la Colombie-Britannique qui doivent faire face aux mêmes problèmes avec leurs boisés de cèdres? Le gouvernement

ne réduit pas leurs impôts parce que ce stimulant ne leur profiterait pas. Parlant au nom des petites entreprises de toutes les régions du Canada, j'affirme qu'il est grand temps que le gouvernement fasse quelque chose pour les recherches dans le domaine si important de la sylviculture. Il est vrai que j'ai un faible pour la recherche. J'ai travaillé pendant 15 ans dans cette industrie, dont 9½ à la société Polymer, et nous avons consacré des millions de dollars aux recherches. Pensez aux beaux dividendes qu'on verse aujourd'hui pour les sommes que dépensaient la Polymer à un moment difficile de son histoire.

Si nous devions classer les grandes nations du monde suivant leur force, leur puissance et leur efficacité, en temps de guerre ou en temps de paix, nous ne changerions rien au classement en substituant à l'efficacité le total des sommes consacrées aux recherches scientifiques dans les divers pays.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette, mais je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, une épreuve par laquelle je dois passer à mon retour au Parlement après quatre ans d'absence, c'est bien la longueur et la lourdeur du nom que porte maintenant mon comté. C'est une mesure bien caractéristique des conservateurs que de cacher la réalité dans un déluge de mots.

En revenant à la Chambre après une absence de quatre ans, je dois avouer qu'une pensée troublante me tourmente. C'est que, en dépit du train où vont les événements dans le monde extérieur, nous nous trouvons ici dans un pays féerique où le temps semble s'être arrêté. Qu'est-ce que je constate? Nos vieux amis, le premier ministre (M. Diefenbaker) et le chef de l'opposition (M. Pearson), en sont encore à brandir leurs épées de bois, à se pavaner avec leurs boucliers de carton, à reprendre la lutte factice qu'ils se livraient lorsque j'ai quitté le Parlement en 1958. D'aucuns y trouveraient quelque chose de pittoresque, d'amusant et de divertissant; pour ma part, j'estime que c'est déconcertant et inquiétant de voir la manière cavalière et frivole dont ces deux hommes éminents discutent des problèmes du Canada, si c'est bien ce qu'ils faisaient au cours de cette dispute hautement intellectuelle. Selon toute apparence, ce qui les préoccupe le plus, ce n'est pas la manière dont le Canada doit être administré, mais de savoir qui doit former le gouvernement.

L'autre jour, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), qui est un de mes bons amis en plus d'être mon chef à la Chambre, signalait comment libéraux et conservateurs tirent des conclusions contraires des mêmes données. J'ai moi-même constaté que ces deux grands partis donnent un sens différent à certaines dates comme, par exemple, l'année 1957.

Naturellement, pour le parti libéral, l'année 1957 marque une époque aussi sombre que la chute de nos premiers parents et leur expulsion du paradis terrestre. Désenchantés, comme il fallait s'y attendre, ils font les cent pas à la porte de ce lieu de délices, dans l'espoir qu'on voudra bien les y laisser rentrer. Les conservateurs, eux, considèrent l'année 1957 à la manière de chefs révolutionnaires. Ils ont l'air de croire que, cette année-là, ils ont remporté la victoire pour le parti de la libération et, comme trop de libérateurs, ils sont portés à insister sur les horreurs du régime précédent, espérant que le peuple oubliera les horreurs dont leur propre régime est la cause.

N'étant ni libéral ni conservateur, je vois les choses d'un tout autre œil et je crois que l'histoire me donnera raison au sujet de cette fatidique année 1957. J'imagine plutôt que l'histoire considérera 1957 comme l'année au cours de laquelle les Canadiens se sont réveillés d'une longue léthargie difficile, marquée par les cauchemars occasionnels de 22 ans de régime libéral et que, lorsqu'ils se sont réveillés, ils se sont frottés les yeux et contemplé le spectacle des résultats de ces 22 années; ils sont devenus absolument fous et enragés et ont élu un gouvernement conservateur.

Je m'intéresse fort à la façon dont les deux partis, libéral et conservateur, voudraient faire croire que l'année 1957 a été la date d'une bifurcation radicale où tout a changé. Bien entendu, si l'on examine les données statistiques, on constate qu'il n'y avait pas la moindre irrégularité dans la triste courbe que nous descendons depuis dix ans. L'incompétence du présent gouvernement, et elle a certes été bien prouvée en ces cinq dernières années, n'est pas tant d'avoir déclenché une crise, que d'avoir été incapable d'enrayer celle créée par ses prédécesseurs, les libéraux.

En fait, je me demande parfois, monsieur l'Orateur, si les pouvoirs occultes bien connus de feu le premier ministre M. Mackenzie King, ne sont pas passés à ses successeurs, car on dirait qu'ils savent à quel moment il est souhaitable de perdre une élection et je me demande si ce n'est pas l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate qui est le gardien de cette boule de cristal. Je dois dire que j'ai connu, l'autre jour, un des moments les plus gais de ma vie, en entendant l'irrésistible représentant de Bonavista-Twillingate, drapé dans la tunique blanche des purs, purifié dans les eaux du repentir, sans même

un soupçon de l'huile provenant du pipeline transcanadien salissant l'ourlet de son costume, nous servir une semonce sur les maux du cynisme dans la vie publique.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne l'ai pas lue.

M. Cameron (Nanaïmo): Non, je dois avouer qu'il ne l'a pas lu, il l'a improvisé. Je dirai même, monsieur, qu'il n'y a pas plus expert en matière de cynisme dans la vie publique que les membres de ce groupe-là qui, avec une nonchalance sans vergogne, ont presque anéanti le poste élevé que vous parez en ce moment, et qui ont, en outre, radicalement et totalement perdu celui qui, par malheur, en était le titulaire à l'époque. Le ciel a dû se réjouir s'il est vrai, comme on nous le dit, que le ciel se réjouit davantage du retour au bercail d'un seul pécheur qui se repent que pour cent justes qui n'ont jamais péché. L'honorable député nous a fait, comme je vous le disais, un sermon sur les méfaits du cynisme en matière de politique.

Une voix: Ainsi soit-il.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je dois dire, monsieur l'Orateur, que bien que je ne me pose pas en spécialiste des us et coutumes du spiritisme, il me paraît assez drôle de voir le pécheur repentant parcourir si rapidement la piste recouverte de sciure qu'il n'a même pas le temps de s'arrêter au banc des pénitents avant de s'élancer dans la chaire.

L'hon. M. Pickersgill: J'y suis resté cinq ans.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Cependant, je ne dois pas, comme les deux grands partis politiques, commettre l'erreur de ressasser de vieilles rengaines peu édifiantes. Nous devons étudier les propositions de ces deux grands partis canadiens, et, évidemment, si nous nous reportons au discours du trône, nous voyons difficilement ce que pourrait être ce programme. Je remarque que le gouvernement veut adopter des mesures destinées à fortifier et à accroître l'économie canadienne, à maintenir un niveau élevé d'emploi et à rétablir la balance des paiements—toutes des entreprises fort louables. Malheureusement, le reste du discours n'indique aucunement que le gouvernement sait le moindrement du monde comment réaliser des objectifs si élevés.

Un des aspects du discours du trône qui a particulièrement retenu mon attention, c'est celui qui se propose de stimuler nos hommes d'affaires qui manquent d'initiative et d'audace. J'aurais cru que les dispositions actuelles et vraiment trop généreuses, à l'égard de l'épuisement et de la dépréciation des puits de pétrole et des minerais, auraient suffi à pousser les entrepreneurs les moins audacieux à tenter leur chance. Mais, au contraire, il nous faut leur donner d'autres encouragements.

J'ai remarqué avec un intérêt particulier qu'on accorderait une aide à l'industrie des produits forestiers qui est aux abois en Colombie-Britannique et dont le député de Vancouver-Centre (M. Nicholson) a parlé tantôt. Quelques jours avant de quitter la côte du Pacifique pour venir à Ottawa, deux des plus grandes sociétés d'exploitation forestière du Canada ont été assez indiscrètes pour annoncer que durant le premier semestre de 1962 leurs bénéfices avaient été supérieurs de 43 et de 50 p. 100 à ceux qu'elles avaient obtenus durant la même période en 1961. Si cela s'appelle se serrer la ceinture, tout ce que je puis dire c'est que ce procédé ne s'applique pas à tous également. Mais je suis sûr que ceux de mes commettants, dont un grand nombre travaillent dans l'industrie des produits forestiers et appartiennent aux syndicats internationaux des bûcherons d'Amérique et des ouvriers de la pâte de bois et du sulfite, regarderont avec beaucoup d'intérêt ce geste à l'intention de leurs patrons, vu surtout qu'ils ont signé récemment une entente ne prévoyant aucune augmentation à cause des difficultés financières où se débattait l'industrie.

Nous savons tous, évidemment, que notre premier ministre est un homme d'une grande piété et dévotion, mais il me semble que c'est tomber dans une piété extrême que de mettre en œuvre une politique qui ne tient compte que d'un passage de la Bible, où il est dit qu'il sera donné à celui qui possède et, à celui qui ne possède pas, il sera enlevé même ce qu'il a. J'ai remarqué que les porte-parole tant du parti conservateur que du parti libéral espèrent apparemment surmonter notre mécontentement actuel en remettant à l'honneur des politiques d'autrefois qui sont irrécupérables. C'est une lapalissade que de dire que nous vivons dans une ère de changements révolutionnaires; malheureusement, bien des gens, peut-être la majorité, se refusent à reconnaître le bien-fondé de cette affirmation. La confusion vient peut-être d'un mauvais emploi de termes et de leur mésinterprétation; c'est peut-être une confusion sémantique. Pour bien trop de gens les mots «révolution» et «révolutionnaire» suscitent des images de Fidel Castro, d'une conspiration communiste ou de gens barbus armés de bombes qui complotent dans des caves, alors qu'en réalité les révolutionnaires du XX^e^ siècle se trouvent ailleurs. On les retrouve dans nos laboratoires, nos institutions techniques et nos écoles de génie. Il sont poussés à faire leur travail révolutionnaire, évidemment, par les soi-disant adversaires de la révolution.

Ils seraient horrifiés de se voir traiter de révolutionnaires. Toutefois, ils sont les véritables révolutionnaires de notre époque et tous nos problèmes résultent de l'activité de ces gens dont nous entendons si peu parler. Le Marché comun européen, la balance des paiements, la triste et régulière augmentation du chômage, l'éclatement des cadres du commerce, tout cela est attribuable aux forces révolutionnaires qui évoluent dans notre milieu. A mon avis, il est temps que la Chambre se rende compte de l'existence de ce mouvement et admette que tôt ou tard le monde devra se donner des institutions révolutionnaires qui s'adaptent à l'évolution technologique en train de se produire.

Je suis de ceux qui se refusent de croire que 18 millions de personnes possédant la plus grande richesse naturelle par tête au monde, soient capables d'engendrer la pauvreté sans faire preuve d'une ingéniosité inouïe. Ce n'est pas l'ingéniosité qui a fait défaut jusqu'ici. Nous avons même fait appel à plus que de l'ingéniosité pour dresser des embûches sur notre route. Mais, pour l'instant, nous devons faire face à des problèmes immédiats. Je vous l'affirme, monsieur l'Orateur, nous ne réussirons pas à résoudre ces problèmes en essayant de rétablir des institutions, des mouvements et des coutumes qui sont irrémédiablement dépassés.

Prenons par exemple, la question du commerce d'exportation dont nous entendons tellement parler dans tous les coins de la Chambre. Si la division du travail dans le monde et la spécialisation de la production selon les différentes économies est un but désirable et louable, le spectacle d'une population de 18 millions qui se laisse aller au point de dépendre pour son existence de son aptitude à imposer à d'autres populations son excédent de production, tout en repoussant de toutes ses forces les efforts des autres peuples pour lui imposer leur production, est un exemple de folie sacrée. Nous ne serons pas à même de persister bien longtemps dans ces aberrations, même si nous y tenons, et les preuves se font de plus en plus convaincantes pour le démontrer. Malheureusement, il est manifeste qu'il faut faire autre chose. Efforçons-nous, par tous les moyens possibles, d'exporter la plus grande partie de notre production excédentaire. Efforçons-nous, par tous les moyens, de trouver autant de clients que possible. Mais reconnaissons surtout que l'ère du luxe est bel et bien révolue au Canada et que nous ne pourrons plus modeler nos échanges commerciaux sur les courbes traditionnelles.

L'ère des «rats porteurs», comme quelqu'un l'a dit, touche à sa fin. L'humanité y consacre ses énergies à transporter des matériaux dans tous les sens, sur la surface du globe. A mon avis, monsieur l'Orateur, nous devrions consulter l'histoire de notre propre pays et voir si elle ne recèle pas la solution aux problèmes qui se posent à l'heure actuelle. J'ai toujours été quelque peu abasourdi d'entendre dire—le discours du trône l'énonce en toutes lettres—que l'expansion du Canada continuera à exiger des importations de capitaux. J'ai l'impression que l'opposition libérale souscrit à cette opinion, que je rejette absolument, et pour deux raisons: premièrement, elle est logiquement fausse; deuxièmement, elle nous encourage à continuer dans une voie qui nous a presque amenés au bord du désastre.

Il est temps, je pense, que nous commencions à grandir. Ces derniers mois, j'ai relevé dans les journaux des observations acérées émanant de diverses autorités de différentes parties du monde sur l'attitude rétrograde et infantile du Canada, qui est déterminé à stagner dans un état de puérilité économique.

On a dit des choses fort acerbes du Canada et des Canadiens qui persistaient à croire que leur économie, peu développée, avait un besoin désespéré d'aide de l'extérieur. Je vous dirai, monsieur l'Orateur, que notre histoire dément ce point de vue.

Je vous ferai remonter l'histoire environ 20 ans en arrière, monsieur l'Orateur, pour en arriver au moment où nous avons dû faire face à des jours encore plus dangereux et difficiles que ceux que nous traversons à l'heure actuelle. En 1939, nous nous sommes trouvés devant le problème du rôle que nous devions jouer dans une guerre tendant à exterminer le mal nazi qui commençait à se répandre dans le monde. Il est assez intéressant de voir ce que nous avons fait alors. En réalité, je crois que nous oublions parfois la vigueur quasi miraculeuse de notre effort de guerre, les réalisations étonnantes des années 1939-1945. A cette époque, du fond de la crise économique où nous nous trouvions, avec une industrie qui, malgré tous ses efforts, devait s'arrêter, nous nous sommes transformés presque du jour au lendemain.

Il y a bien ceux qui diront que c'est bel et bon d'en revenir au temps de guerre, mais qu'il est impossible de répéter l'histoire. «D'abord, diront les gens, on n'a qu'à constater le volume énorme de dettes créé à l'époque.» Je voudrais d'abord parler de la prétendue nécessité d'importer des capitaux, nécessité qu'ainsi que l'admettront les députés, et même ceux qui préconisent l'importation de fonds, comporte un grand danger.

En 1939, les mises de fonds au Canada atteignaient 754 millions de dollars. A peine trois ans plus tard, en 1942, elles s'élevaient à 1,556 millions de dollars. On nous dira, évidemment, que la population canadienne a

enduré toutes sortes de misères, de restrictions pendant la guerre, et qu'on ne peut plus lui demander de recommencer. Eh! bien, les données statistiques ne le confirment pas. En effet, je constate que les dépenses personnelles pour les articles de consommation et les services ont passé de 6,510 millions de dollars qu'elles étaient en 1939, à 9,261 millions en 1945. On nous dit encore, naturellement—comme je l'ai d'ailleurs déjà dit—que nous ne ferions qu'ajouter à notre dette déjà croissante. J'ai ici certains chiffres qui jettent une lumière révélatrice non seulement sur ce qui s'est passé alors, mais sur ce qui est arrivé depuis la guerre.

Au creux de la crise économique, en 1933 et 1934, les frais de la dette nationale du Canada absorbaient plus de 8 p. 100 de notre produit national brut. Pendant toute la guerre, alors que se déroulait un programme immense de production de guerre, quand le niveau d'existence augmentait dans tout le pays, les frais de la dette nationale du Canada sont restés presque constants, soit juste un peu plus de 4 p. 100 du produit national brut. Voilà le véritable indice, monsieur l'Orateur, qui étaye ce que je viens de dire: la crise dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui a eu sa genèse bien avant l'arrivée regrettable de cet incompétent gouvernement conservateur. Je découvre qu'en 1955 la charge de la dette du Canada avait baissé à 1.8 p. 100 du produit national brut. En 1957, la proportion était encore plus faible, soit 1.6 p. 100 du produit national brut, et l'année dernière, elle ne s'était élevée qu'à 2.1 p. 100. J'estime donc qu'on a les coudées assez franches pour amorcer un vaste programme d'expansion au Canada sans avoir à craindre le moindrement les poussées inflationnistes que beaucoup de gens redoutent ni que la dette publique devienne un fardeau écrasant.

Pour cette raison, je recommande au gouvernement et au parti libéral de tâcher un peu de revenir au rythme habituel qui a été interrompu, ou qu'on cherche un débouché ailleurs.

Si les Canadiens ont pu affecter leurs épargnes, comme ils l'ont fait, à la poursuite de la guerre et à la lutte contre le nazisme, pourquoi maintenant ne pouvons-nous pas faire servir l'économie canadienne à relever le niveau de vie de l'humanité à travers le monde? Y a-t-il quelque chose qui empêche le gouvernement canadien de tracer et de mettre en œuvre un programme planifié de production afin de répondre aux besoins des régions sous-développées du monde en biens d'équipement, en accordant des crédits à long terme à faible intérêt ou même sans intérêt? Même si on ne nous remboursait jamais, notre situation ne serait pas plus difficile ni plus dangereuse que durant la guerre, quand toute cette vaste expansion de la production était absorbée par le peuple canadien en ce sens qu'il en faisait les frais; mais, du même coup, le Canada a retrouvé la prospérité. J'estime que c'est là la plus grande tâche qui nous attend dans notre siècle.

Nous nous sommes tellement préoccupés, mentalement et psychologiquement, des absurdités et des horreurs de la guerre froide, de la menace réciproque des bombardements et des essais de bombes, et des soupçons mutuels, que nous oublions que cette guerre froide, qui pourrait bien éventuellement se tourner en guerre réelle, est déjà quelque chose du passé; nous oublions qu'il y a une autre guere qui est déjà rendue à nos portes; c'est la guerre contre la famine, la misère et l'ignorance à travers le monde. C'est une guerre bien plus périlleuse. Si nous la perdons, cette guerre pourrait avoir des répercussions aussi désastreuses qu'une explosion nucléaire.

Voyez cette vaste majorité de l'humanité—car nous devons nous rappeler que nous, qui formons une société où l'abondance règne, ne représentons en fait qu'une petite fraction de l'humanité—voyez, dis-je, cette grande majorité de l'humanité qui vit dans des conditions de dénuement et de privations que nous jugerions intolérables; et s'il y a des réactions révolutionnaires comme celles dont j'ai parlé aujourd'hui, c'est parce que, pour le première fois de notre histoire, deux choses sont survenues. Premièrement, nous avons surmonté le problème de la production. Nous savons maintenant que nous pouvons créer une abondance de biens matériels; l'autre vérité c'est que, également pour la première fois dans l'histoire, les êtres humains de toutes les parties du monde savent, grâce à la radio, à la télévision et au cinéma, la façon dont les autres êtres humains vivent ailleurs.

C'est une chose d'entendre de vagues rumeurs selon lesquelles des gens à l'autre extrémité du monde vivent dans le confort et le luxe alors qu'on est soi-même dans la pauvreté, mais c'est tout à fait autre chose que de voir de ses yeux à la télévision ou au cinéma ces gens riches, et d'autre part le nombre considérable des déshérités de ce monde qui ne peuvent continuer à vivre longtemps ainsi sans manifester leur mécontentement. Ces gens-là veulent vivre au vingtième siècle.

A mon avis, il se présente une occasion exceptionnelle pour un pays comme le Canada de placer son économie—économie en pleine expansion, et n'ayons pas la stupidité de nous placer sur le même niveau économique que le Ghana—à l'avant-garde d'une campagne visant à combattre cette misère. Notre économie est développée. Nous pouvons créer nos propres capitaux. Nous l'avons déjà fait. Aussi lançons-nous donc dans cette guerre beaucoup

plus importante, qui vise à assurer la liberté et la dignité humaines, cette guerre contre la misère.

Ne serait-ce pas là le fondement d'une véritable marche vers le progrès, un appel aux armes auquel chaque Canadien pourrait répondre spontanément? Cela assurerait à notre nation ce dont, comme chacun le prétend, nous avons besoin désespérément, c'est-à-dire un sens de perpective nationale, et à chaque Canadien une chose dont tout le monde a besoin, c'est-à-dire un sens spirituel à sa vie.

Voilà, à mon sens, le défi du vingtième siècle, et ce n'est qu'au péril de leur vie que le Parlement et le peuple canadiens échoueront dans cette tâche.

(Texte)

M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, il me reste tout juste le temps de vous féliciter de votre récente nomination, et surtout de la manière dont vous dirigez les débats dans cette auguste Chambre.

Puis-je vous signaler que, présentement, l'horloge indique six heures?

(Traduction)

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je vais maintenant quitter le fauteuil. En conformité de la motion adoptée le mercredi 3 octobre, la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain à 11 heures de l'avant-midi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

27508-1—20½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LES FINANCES

DÉCLARATION AU SUJET DE REMBOURSEMENT AVANT ÉCHÉANCE D'UN PRÊT AUX PAYS-BAS

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aurais dû faire cette déclaration vendredi, si j'en avais été officiellement averti à temps pour la faire inscrire dans les avis de motion. Je la fais en ce moment, par courtoisie.

Comme la Chambre l'a sans doute appris, le gouvernement des Pays-Bas a remboursé au gouvernement du Canada, avant échéance, $32,130,000, ce qui représente la moitié de la dette que les Pays-Bas devaient encore au Canada, au titre d'emprunts que ce pays a contractés dans les années qui ont suivi immédiatement la seconde guerre mondiale.

Les crédits avancés aux Pays-Bas faisaient partie du programme d'aide d'après-guerre que le Canada destinait à nombre de pays européens, y compris le Royaume-Uni, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Norvège, programme qui avait pour objet d'aider ces pays à remettre leur économie sur pied. Au total, les crédits que le Canada a avancés aux Pays-Bas immédiatement après la guerre s'élevaient à 123.9 millions de dollars. Les remboursements effectués par les Pays-Bas, jusqu'à la fin d'avril 1962, avaient réduit ce montant à $64,260,000.

Le gouvernement canadien a accueilli avec plaisir cette initiative du gouvernement néerlandais. Le remboursement de cette somme, avant échéance, est une preuve évidente du progrès économique que les Pays-Bas ont réalisé depuis 1947; c'est également un autre exemple des liens étroits d'amitié qui existent entre le Canada et les Pays-Bas, ainsi que de la collaboration économique croissante qui se manifeste au sein des nations libres du monde. Cette initiative contribuera sensiblement à renforcer nos réserves de change.

LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

MODIFICATION EXIGEANT QU'UN AVIS SOIT DONNÉ À TOUS LES INTÉRESSÉS

L'hon. Paul Martin (Essex-Est) demande à présenter le bill n° C-54, modifiant la loi sur les expropriations.

Des voix: Expliquez.

L'hon. M. Martin: Cette mesure figurait au *Feuilleton*, l'an dernier, mais elle n'a pu être étudiée. Elle a pour but de rendre la loi sur les expropriations conforme à la Déclaration des droits; voilà une initiative que le gouvernement aurait dû prendre.

(La motion est agréée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

MODIFICATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES CITOYENS DU CANADA

L'hon. Paul Martin (Essex-Est) demande à présenter le bill n° C-55, visant à modifier la loi sur les mesures de guerre.

L'hon. M. Pickersgill: Explications!

L'hon. M. Martin: Ce bill a pour but de rendre les dispositions de la loi sur les mesures de guerre conformes à celles de la Déclaration des droits. Il vise à accomplir ce que le gouvernement lui-même devrait faire, selon le premier ministre, quand la Déclaration des droits a été adoptée par le Parlement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE COMMERCE

CUBA—CARGAISONS RUSSES TRANSPORTÉES À BORD DE NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si on lui a signalé un rapport spécial, présenté par l'Administration maritime des États-Unis au Département d'État, à Washington, sur diverses questions, dont le rôle que jouent huit navires canadiens pour ce qui est du commerce entre les pays communistes et Cuba.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est venue sur le tapis à la Chambre l'autre jour. Le Canada n'est pas directement en cause. On nous a fait connaître les règlements intéressant les transports maritimes et le commerce avec Cuba, qui ont été adoptés récemment aux États-Unis, mais, pour autant que je sache, aucun navire immatriculé au Canada n'est visé. Les députés ne sont pas sans savoir que le Canada interdit l'exportation d'armes et de matières stratégiques à

Cuba. Telle est l'armature de la ligne de conduite suivie au Canada à ce sujet; elle n'est aucunement visée par l'activité des navires dont parle le chef de l'opposition et qui, en vertu du droit maritime et du droit international—je l'ai d'ailleurs déjà signalé—relèvent des lois du pays dont ils arborent le drapeau. Les huit navires en cause sont immatriculés en Grande-Bretagne et, je le répète, ne relèvent pas des lois ni des règlements du Canada.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Une autre question. Comme les bénéfices de ces navires sont imposés, au Canada, et que le produit est versé au Trésor fédéral, peut-on les assujétir, ou assujétir les sociétés qui en sont propriétaires, à quelque forme de réglementation?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne possède certes aucun renseignement là-dessus, mais j'examinerai la question pour déterminer si les opinions que vient de formuler l'honorable représentant ont quelque fondement.

CARGAISON DE CIMENT IMPORTÉE DE CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si la destination d'une cargaison de ciment en provenance de Cuba a été découverte et, le cas échéant, s'il peut nous donner le nom de l'importateur?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, je n'ai aucun renseignement à ce propos.

PRÉSUMÉES CRITIQUES D'HOMMES D'AFFAIRES NORD-AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre du Commerce, car je crois qu'il est celui qui recherche la collaboration des hommes d'affaires canadiens. Je me demande si l'on a attiré son attention sur la déclaration irréfléchie qu'a faite un délégué au congrès socialiste, déclaration selon laquelle les hommes d'affaires d'Amérique du Nord seraient de grossiers personnages, en comparaison avec les hommes d'affaires d'Europe. A-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Je n'ai pas lu la déclaration, monsieur l'Orateur, mais si cette déclaration a été faite, je la réprouve complètement.

M. Winch: Puis-je vous demander, monsieur l'Orateur, pourquoi vous n'avez pas déclaré irrégulière cette question irréfléchie?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

TRANSMISSIONS D'AUTOMOBILES—MAINTIEN DES DROITS ACTUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Étant donné que l'entrée en franchise des transmissions automatiques pour automobiles cessera le 31 octobre, le gouvernement peut-il nous indiquer dès maintenant si, après cette date, il réinstituera le droit douanier de 25 p. 100?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ainsi que le sait l'honorable député, depuis quelques années cette question est revenue sur le tapis à la fin de chaque semestre. Le gouvernement s'est penché sur le problème et fera connaître sa décision en temps opportun.

EFFET DE LA BASE RUSSE DE CUBA SUR LES EXPORTATIONS DE POISSON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. L. Morris (Halifax): Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser au ministre des Pêcheries une question dont je lui ai envoyé préavis à son bureau? Pourrait-il nous parler des effets probables qu'exercera sur nos échanges commerciaux traditionnels avec les Antilles la construction par l'Union soviétique d'aménagements de pêche à Cuba, probablement dans la baie de la Havane, aménagements destinés à l'entretien de la flottille de pêche soviétique dans l'Atlantique nord? A-t-on fait des observations à l'un ou l'autre de ces pays?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député admettra qu'il a réussi à signaler le problème et que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

(Texte)

DEMANDE RELATIVE À LA TENUE AU CANADA, EN 1967, DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur le président, l'honorable député de Lafontaine m'a posé une question à laquelle je réponds: non. Aucune ville canadienne, sauf Montréal, n'a demandé au gouvernement de faire les représentations nécessaires pour obtenir la tenue de l'exposition universelle en 1967.

DÉCLARATION AU SUJET DE LA LIBERTÉ DES ACHETEURS ET DES CONSOMMATEURS EN CE QUI A TRAIT AUX APPROVISIONNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur le président, vendredi dernier, l'honorable député de Bellechasse m'a

posé une question à laquelle voici la réponse: je n'ai pas eu connaissance de cette expédition particulière. Tout acheteur ou consommateur, au Canada, est libre de s'approvisionner là où bon lui semble, en tenant compte des prix, de la disponibilité et des caractéristiques du produit et des délais de livraison.

(Traduction)

LE SERVICE PUBLIC

MM. WHITELEY ET SMITH—POURQUOI ILS NE SONT PAS RENGAGÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Existe-t-il quelque rapport entre la décision du gouvernement de ne pas accorder un nouveau mandat à MM. C. Rhodes Smith et Whiteley comme membres de la Commission des pratiques restrictives du commerce et un rapport de cette Commission sur la fabrication, la distribution et la vente du carton, des boîtes d'expédition et des produits connexes, étant donné surtout que ce rapport mentionne un certain M. McCutcheon?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député, je pense, a déjà posé quelques questions à ce sujet et, à mon avis, il s'agit nettement d'une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton*. En outre, je devrai examiner la question une fois qu'elle sera inscrite au *Feuilleton*, car elle me semble formuler une opinion contraire à l'esprit des questions à poser à l'appel de l'ordre du jour.

M. A. S. WHITELEY—INTERPELLATION RELATIVE À SON RETOUR À LA FONCTION PUBLIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): L'autre jour, le ministre de la Justice nous a annoncé que M. A. S. Whiteley cesserait de faire partie de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, à la fin du mois. Vu les longues années de services loyaux que M. Whiteley a consacrées au gouvernement canadien ainsi qu'aux Canadiens eux-mêmes, le ministre a-t-il songé à faire rentrer M. Whiteley dans la fonction publique?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Je n'ai pas le pouvoir d'embaucher des fonctionnaires et M. Whiteley jouit des mêmes droits que tous les autres Canadiens à ce sujet.

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Étant donné la réponse que l'honorable député d'York-Sud a reçue du ministre de la Justice, voudrait-il lui-même prier la Commission du service civil d'étudier le cas de M. A. S. Whiteley pour s'assurer que ses droits de fonctionnaire de longue date sont protégés? Il semble y avoir des incertitudes au sujet de ces droits, étant donné qu'il a quitté la fonction publique et a été dix ans au service d'une commission.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis sûr que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, versé qu'il est dans le Règlement de la Chambre, conviendra avec moi qu'il a fait des déclarations plutôt que de chercher à obtenir des renseignements urgents d'un ministre.

M. Knowles: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Il s'agit ici d'une question qui préoccupe, non seulement la personne elle-même, mais tous les fonctionnaires en général. Nous n'avons pas encore reçu du gouvernement une réponse nous disant si oui ou non les droits des fonctionnaires sont protégés dans un cas comme celui-ci.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis, aussi, que l'honorable député a essayé d'exposer son cas sous le manteau d'une question de privilège, alors qu'il n'y avait pas matière à pareille question, ni pour lui-même en tant que député ni pour les honorables députés en général.

LES TRANSPORTS

INTERPELLATION AU SUJET DE LA RÈGLE DE CONDUITE À L'ÉGARD DE L'ABANDON DE VOIES FERRÉES SECONDAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre des Transports une question qui se fonde sur les multiples demandes présentées à la Commission des transports concernant l'abandon d'embranchements par les chemins de fer. Le gouvernement a-t-il établi un plan ou une règle de conduite pour assurer la suppression méthodique de lignes secondaires ainsi que l'a demandé la Fédération canadienne de l'agriculture? Pareil programme comporterait-il l'indemnisation de ceux dont le revenu et les placements sont gravement atteints par l'abandon d'un embranchement?

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, si le député voulait bien formuler sa question de façon appropriée, il conviendrait de la poser à ce moment-ci de la journée. Nous avons eu une série de trois questions qui me font penser qu'il aurait peut-être mieux valu les consigner au *Feuilleton*.

M. Argue: Avant de rendre votre décision, monsieur l'Orateur, je me demande si vous voudriez bien m'entendre un instant au sujet de l'urgence de la question posée? Je voudrais signaler à Votre Honneur qu'on a fait,

ces temps-ci, un certain nombre de demandes à la Commission des transports en vue de l'abandon d'embranchements dans tout le pays. La première audience doit avoir lieu lundi prochain. Le gouvernement a été, à plusieurs reprises, saisi de cette affaire et j'estime que la question est urgente, étant donné que les audiences commenceront bientôt. Je crois que le ministre était prêt à répondre à ma question.

M. l'Orateur: Je n'étais pas en désaccord avec le député en ce qui concerne l'urgence de la question. Ce qui me préoccupait, c'était la forme qu'il lui avait donnée. Si le député est disposé à rédiger à nouveau sa question en lui donnant la forme appropriée, sans supplément ni addenda, il pourrait présenter cette question à la Chambre comme il convient. S'il veut bien la limiter à la première partie, et si le ministre est prêt à y répondre, le député obtiendra peut-être une réponse.

M. Argue: Je serais tout à fait satisfait si je pouvais obtenir une réponse même à la première partie de la question.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): En réponse à la première partie de la question, je dirais que le cabinet étudie maintenant l'affaire et qu'il fera en temps voulu une déclaration à ce sujet.

LES TRAVAUX PUBLICS

NOUVELLE-ÉCOSSE—DEMANDE D'ÉVALUATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LA TEMPÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. L. Morris (Halifax): Puis-je demander au ministre des Travaux publics s'il lui est possible, ce matin, de nous faire connaître la gravité des dommages causés par l'ouragan aux quais et aux brise-lames des pêcheurs de la Nouvelle-Écosse pendant la fin de semaine?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Dès l'apaisement de l'ouragan, nos ingénieurs se sont rendus aux divers endroits touchés. On me dit qu'il devra s'écouler au moins une semaine avant qu'ils puissent évaluer exactement les dommages, mais il ressort de l'enquête préliminaire qu'il y a eu peu de dommages au Nouveau-Brunswick; en Nouvelle-Écosse, quatre comtés au moins, soit ceux de Lunenburg, Shelburne, Queens et Yarmouth, ont été gravement touchés.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

IMMEUBLE DE L'OUEST—PANNE DU TIMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Pourrait-il nous dire pourquoi le timbre ne s'est pas fait entendre ce matin, à l'Immeuble de l'Ouest, pour avertir les députés de l'ouverture de la séance?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): J'ignore la cause de cette panne, mais je serai heureux de me renseigner et de demander à un électricien de faire les réparations qui s'imposent.

(Texte)

RADIO-CANADA

RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX RÉSEAUX FRANÇAIS ET ANGLAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État si les restrictions imposées à Radio-Canada en vertu du programme d'austérité ne le sont qu'au réseau français ou si elles s'appliquent aux deux réseaux?

M. l'Orateur: Je crois bien que, selon le Règlement, l'honorable député devrait inscrire sa question au *Feuilleton*.

PRÉSUMÉ ENVOI D'UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS DE TORONTO POUR FAIRE LE REPORTAGE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. Est-il vrai que le directeur des services des nouvelles, à Radio-Canada, a envoyé une équipe de Toronto pour assurer le compte rendu des élections dans la province de Québec, plutôt qu'une équipe de Montréal?

(Traduction)

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Je me renseignerai auprès de la société et je répondrai demain matin à l'honorable député.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Est-il vrai que, toujours en vertu du programme d'austérité, on aurait envoyé une équipe de Toronto, composée de huit hommes, et seulement un représentant du réseau français de Montréal, au Mississipi, pour assurer le compte rendu des incidents qui s'y sont produits?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je suis d'avis qu'il peut faire la distinction entre une question supplémentaire et une question qui se rapporte à une autre. L'honorable député ne peut demander une explication à l'honorable secrétaire d'État, puisqu'il a déclaré qu'il tenait la question comme préavis. La dernière question que l'honorable député

a posée se rapporte plutôt à sa première question.

(Traduction)

LE PACIFIQUE-CANADIEN

DEMANDE VISANT LA DISCONTINUATION D'UN SERVICE-VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question extrêmement importante pour les gens des Kootenays, car il ne reste que très peu de temps. Le premier ministre a-t-il reçu des revendications de la part de municipalités, d'associations ouvrières, d'autres organismes ou de membres de son parti, au sujet de la demande du Pacifique-Canadien de discontinuer le service des passagers sur le tronçon de Kettle Valley. Dans le cas de l'affirmative, aurait-il l'obligeance d'informer la Chambre de la réponse qu'il leur a fournie.

M. l'Orateur: Je comprends très bien l'inquiétude des gens de la circonscription de l'honorable député, et je sais que c'est là un très beau coin du pays. L'honorable député a bien souligné le problème, mais s'il veut approfondir la question, il devrait l'inscrire au *Feuilleton.*

(Texte)

LE TRANSPORT AÉRIEN

ÉTUDE DU DANGER DES RETOMBÉES RADIOACTIVES POUR LES AVIONS ET LEURS PASSAGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Les hauts fonctionnaires du ministère des Transports ont-ils fait une étude du danger que présentent les retombées radioactives pour les avions volant à haute altitude, et quelles mesures le ministère a-t-il l'intention de prendre pour protéger les avions et leurs passagers contre ce danger?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il y a quelques secondes à peine que j'ai reçu préavis de cette question. Je serai donc obligé de m'enquérir auprès des hauts fonctionnaires de mon ministère. Je sais qu'ils s'intéressent à la chose, mais je ne pourrais donner de réponse précise ce matin, étant donné que la question est d'ordre strictement technique. Je ne puis dire, pour le moment, quels sont les résultats de cette étude de la part des fonctionnaires concernés.

LES PONTS

PRÉTENDUE PROMESSE FAITE AUX AUTORITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT AU PAIEMENT DU COÛT DE CONSTRUCTION DES APPROCHES DU PONT CHAMPLAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Prosper Boulanger (Mercier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Est-il vrai qu'il a promis aux autorités municipales de la ville de Montréal, vendredi dernier, que le gouvernement défraierait le coût des approches du pont Champlain?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Non, monsieur l'Orateur, il n'y a rien de changé dans l'attitude du Conseil des ports nationaux, puisqu'il s'en tient à l'entente qu'il a conclue avec les autorités de la ville de Montréal, il y a déjà cinq ou six mois.

(Traduction)

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA SOCIÉTÉ «INTERNATIONAL NICKEL»— CONGÉDIEMENTS PRÉVUS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bert Leboe (Cariboo): J'aimerais poser au ministre du Travail une question qu'il voudra peut-être considérer comme un préavis. Vu le programme du gouvernement qui vise à encourager l'industrie, et vu les impôts très élevés que l'*International Nickel* doit payer, quelles sont les mesures, s'il en est, qui ont été prises ou qu'on envisage de prendre pour aider les travailleurs qui seront mis à pied à Colborne?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je puis assurer à l'honorable député de Cariboo que tous les services de l'État seront mis à la disposition de ceux qui seront congédiés, et que toute l'aide possible leur sera accordée.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—DISETTE D'APPÂTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Vu la grave pénurie de calmar qu'on utilise comme appât pour prendre de la morue à Terre-Neuve, le ministre pourrait-il nous dire si ses services songent à obtenir du calmar d'autres pays, comme ils l'ont fait en 1958-1959, et pourrait-il nous dire si, dans l'intervalle, il se fait des recherches dans les eaux territoriales de Terre-Neuve en vue de découvrir ce mollusque?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois signaler à l'honorable député de Trinity-Conception que même si ce problème semble très important

aux pêcheurs, l'objet de l'ordre du jour est d'obtenir des renseignements pressants, qu'on ne peut obtenir d'autres sources. L'honorable député a formulé ses doléances.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Me serait-il permis de dire un mot de la décision que Votre Honneur s'apprêtait à rendre? A mon avis, le fait que Votre Honneur soit natif de l'Alberta, il en résulte que vous ne vous rendez pas très bien compte... (*Exclamations*) ... de l'importance qu'il y a à obtenir de l'appât, dès maintenant, et non dans deux ou trois semaines, alors que nous pourrions peut-être espérer obtenir une réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

Cette question présente un caractère très urgent, non seulement pour une seule collectivité, mais pour toute la province de Terre-Neuve et aussi pour la plus ancienne industrie du pays. Je suis sûr que le ministre ne serait que trop heureux de pouvoir donner une réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois avoir souligné dans mes observations que je ne veux pas du tout diminuer l'importance du sujet, mais j'estime que le député de Bonavista-Twillingate sait parfaitement à quoi s'en tenir quant à l'objet immédiat de l'ordre du jour. Le député a formulé ses instances. Le ministre peut se contenter, s'il le désire, de considérer la question comme préavis et différer sa réponse.

A mon avis, nous faisons des progrès à cet égard et j'espère qu'avec le temps nous parviendrons à nous entendre mutuellement sur les questions qu'il convient de poser pendant cette période. En rendant une telle décision ce matin, je ne minimise en rien l'importance de l'affaire pour une localité et je suis sûr que la question du service ferroviaire dans la vallée Kettle est tout aussi importante pour les gens du sud-est de la Colombie-Britannique que les problèmes que pose la pénurie de boëtte pour les pêcheurs.

LES SPORTS

LE HOCKEY—VENTE PRÉSUMÉE D'UN JOUEUR DE TORONTO À CHICAGO

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Justice. N'est-il pas vrai que la vente à n'importe quel prix de Frank Mahovlich aux *Black Hawks* de Chicago constituerait une violation de la Déclaration canadienne des droits? (*Exclamations*)

L'hon. M. Pearson: Cela aiderait à résoudre le problème du change.

[M. l'Orateur.]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le 4 octobre dernier, l'honorable député de Lac-Saint-Jean a posé la question que voici:

> Monsieur le président, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il l'intention de faire bénéficier les camionneurs du Québec de subsides sur le transport des grains de provende comme ceux qu'il a autorisés dans la province d'Ontario?

Monsieur l'Orateur, j'ai la réponse ici, mais étant donné les décisions que vous avez rendues, il serait préférable, me semble-t-il, que la question soit inscrite au *Feuilleton*. Je m'empresserais alors d'y répondre.

(Texte)

PRÉPARATION DES PLANS POUR LA CONSTRUCTION D'ENTREPÔTS À GRAINS DANS L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Les plans relatifs à la construction d'entrepôts pour les grains dans l'Est du Canada, dont on a parlé dans le discours du trône, sont-ils en voie de préparation à l'heure actuelle?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député fait sûrement allusion au passage du discours du trône indiquant notre intention de mettre sur pied un programme concernant l'approvisionnement des céréales de provende dans le pays entier et plus spécialement en Colombie-Britannique et dans les provinces de l'Est. C'est tout ce que je puis dire au sujet de nos intentions pour le moment.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MESURE VISANT À ÉTABLIR UN TRIBUNAL DES RÉCLAMATIONS INDIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration quand nous pouvons prévoir que la Chambre sera saisie de la mesure annoncée dans le discours du trône visant à établir une Commission des réclamations indiennes ou un tribunal des réclamations indiennes?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Sous peu, monsieur l'Orateur.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

COMMISSION ROYALE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA FIN DES AUDIENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question fondée sur une réponse donnée vendredi passé par le premier ministre au sujet du moment où la Commission royale d'enquête sur les services de santé fera un rapport au gouvernement? A la lumière de cette réponse, le ministre peut-il dire s'il est vrai que la Commission a terminé ses audiences publiques, et, dans ce cas, s'il reste autre chose à faire que de rédiger le rapport?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je devrais vérifier pour être tout à fait sûr de ma réponse, mais je crois qu'il doit y avoir encore une autre audience.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—RUMEUR TOUCHANT LA VENTE DES DROITS D'AVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question suivante au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Plairait-il au ministre de dire à la Chambre si le gouvernement canadien est représenté aux pourparlers actuellement en cours aux États-Unis entre des fonctionnaires de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral américain et d'autres autorités au sujet de la vente aux États-Unis des avantages d'aval du bassin du Columbia?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun pourparler de ce genre en cours à l'heure actuelle. Certaines négociations officieuses ont eu lieu et notre gouvernement y était représenté.

(Texte)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE D'ENVOYER DES VŒUX RELATIVEMENT AU CONCILE ŒCUMÉNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Rinfret (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

A l'instar du gouvernement américain, le gouvernement canadien a-t-il l'intention d'adresser un message de vœux à l'occasion de l'ouverture du Concile œcuménique à Rome, jeudi prochain, 11 octobre?

(Traduction)

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne saurais rien affirmer quant au message, mais le Canada sera représenté à cette conférence.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 5 octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, et sur la proposition d'amendement de l'honorable M. MacEachen.

(Texte)

M. J.-Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, voilà quelques jours seulement que nous entendons dans cette enceinte les opinions des députés qu'a élus le peuple canadien à la suite de la dernière campagne électorale, et déjà, cette première session s'annonce longue et profitable pour le peuple canadien, sinon décevante pour l'opposition.

A l'instar des éminents orateurs qui m'ont précédé, je voudrais ajouter mes humbles félicitations à l'endroit des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les députés de Waterloo-Sud et de Nicolet-Yamaska (MM. Chaplin et Vincent). Après avoir fait une enquête discrète dans le comté de Nicolet-Yamaska, l'automne dernier, dans le dessein de trouver un digne représentant au député démissionnaire de ce comté, Son Excellence M. Paul Comtois, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, je me réjouis aujourd'hui d'avoir porté, à ce moment-là, un jugement aussi clairvoyant que celui que la brave population de ce comté a rendu le 18 juin dernier. Je veux féliciter, non seulement le nouveau député de Nicolet-Yamaska, mais toute la population de ce beau comté, de nous avoir envoyé au Parlement un vrai fils de la terre, un jeune cultivateur qui saura, à l'instar du parti conservateur, défendre les droits de la classe agricole du Québec longtemps ignorée par le parti libéral, tant auprès du gouvernement fédéral que provincial.

Parlant des nouveaux députés élus, je profite de l'occasion pour féliciter et encourager un honorable membre de l'opposition, le député de Chambly-Rouville (M. Pilon), dont le grand-père, le D[r] Hormidas Pilon, médecin

vétérinaire de sa profession, a représenté la circonscription de Vaudreuil à la législature du Québec, durant 32 ans. Il était l'ami des cultivateurs, il leur a rendu d'innombrables services et ils lui ont continuellement témoigné leur reconnaissance. Je souhaite à l'honorable député de Chambly-Rouville de suivre les traces de son auguste grand-père. Et je l'assure en même temps de toute ma sympathie lorsqu'il aura à discuter d'agriculture au «caucus» libéral ou à prendre les conseils et les directives du transfuge, le député d'Assiniboïa (M. Argue), l'expert libéral en agriculture.

A propos d'agriculture, je voudrais établir un parallèle entre la politique libérale récente dans ce domaine et celle que les conservateurs ont poursuivie dans le comté que je représente.

Un jour, en 1940 si je me rappelle bien, sous le régime libéral, une escadrille de niveleuses, des «bulldozers», comme on les appelle, fonçaient au beau milieu des rangs Saint-Dominique et Saint-Féréol, dans Vaudreuil-Soulanges, arrachant les clôtures, renversant les arbres, emplissant les fossés et laissant les troupeaux d'une quarantaine de cultivateurs et producteurs de lait fuir dans une mêlée indescriptible devant cette invasion commanditée par les dictateurs du siècle, les libéraux d'Ottawa.

Pour gagner la guerre, pour écraser l'ennemi commun, les champs des cultivateurs, les troupeaux, le respect du droit de propriété n'avaient plus de signification; il fallait démontrer à ces paisibles gens que le Canada était en guerre et que pas une seconde ne devait être perdue pour construire des entrepôts d'explosifs.

Les administrateurs de l'époque n'auraient-ils pas pu déléguer un messager pour prévenir les cultivateurs de l'endroit, afin qu'ils conduisent leur troupeau dans un autre pâturage, avant que l'outillage des entrepreneurs vienne transformer en chantier l'endroit désigné par le haut commandement libéral pour l'érection d'entrepôts d'explosifs?

Vous vous imaginez, monsieur l'Orateur, la déception, pour ne pas dire le dégoût, de ces quelque 40 cultivateurs qui ont vu leur terre envahie, leurs troupeaux pourchassés et leurs récoltes ruinées parce que des instructions avaient été données par des politiciens nommés par le gouvernement libéral de ne pas s'occuper du droit de propriété; l'effort de guerre devant être total, l'emmagasinage d'explosifs passait avant la protection des troupeaux et les droits des cultivateurs.

Voilà, monsieur l'Orateur, un exemple bien réel de l'attitude des libéraux à l'endroit des cultivateurs de Vaudreuil-Soulanges.

[M. Bourbonnais.]

Bien plus, après s'être emparé d'une partie de leur terre et leur avoir payé un prix dérisoire, et ce de façon arbitraire, le ministère de la Production de défense, sous le régime libéral, fit enregistrer des servitudes sur une superficie équivalant à 75 p. 100 des terres et leur offrit, en compensation, $1 l'acre, par année. Non seulement ces cultivateurs ont-ils vu leurs troupeaux décimés, leur récolte et leurs terrains ravagés, mais encore ils durent subir une forte dévaluation de leur propriété, sans pour cela recevoir une compensation quelconque de la part du ministère de la Production de défense, toujours sous le régime libéral.

Pendant plus de 18 ans de représentation libérale dans Vaudreuil-Soulanges, ces quelque quarante cultivateurs ont subi l'oppression des dictateurs libéraux qui leur répondaient, chaque fois qu'ils osaient porter plaintes: «Ce que l'on vous offre est à prendre ou à laisser».

Il a fallu que ce soit un régime conservateur qui se penche sur le problème de ces cultivateurs et leur offre une compensation plus équitable, ce qui fut accepté.

Aujourd'hui, ce problème ne se pose plus et ces cultivateurs sont heureux, ayant reçu le double de l'offre des libéraux grâce à la compréhension et à l'intelligente administration du présent ministre de la Production de défense (M. O'Hurley), que je désire remercier très chaleureusement au nom de ces gens que j'ai l'honneur de représenter ici.

Cet incident démontre, monsieur l'Orateur, l'arrogance caractérisée des libéraux devant les problèmes agricoles dans le comté de Vaudreuil-Soulanges.

Encore aujourd'hui, les cultivateurs de mon comté se font bousculer par une autre administration libérale, et cette fois-ci, il s'agit de la construction de la route transcanadienne, à laquelle le gouvernement fédéral contribue généreusement. Mais, en vertu de la loi fédérale sanctionnée à cette fin, l'endroit précis où doit passer cette route, ainsi que l'expropriation des terrains, relèvent uniquement de l'administration provinciale. Eh bien, le parcours désigné par l'administration libérale provinciale ne saurait être choisi d'une façon plus illogique. Il semble que le tracé de la route transcanadienne, dans le comté de Vaudreuil-Soulanges, ait été fait de façon à détruire le plus grand nombre possible de terres en culture, forçant ainsi plusieurs cultivateurs à abandonner leur entreprise agricole. Lorsque les travaux de construction débutent, c'est le même procédé, cher aux libéraux, qui recommence. Des niveleuses envahissent les champs, détruisent les clôtures, les puits et les récoltes, sans que les propriétaires en soient avertis, ne serait-ce quelques heures à l'avance.

Vous voyez bien, monsieur l'Orateur, que l'attitude des libéraux à l'égard de la classe agricole ne varie jamais. Les libéraux semblent prendre plaisir à bafouer les cultivateurs. Plus encore,—et j'ajoute un nouvel exemple pour démontrer le peu de considération qu'ils ont pour ces gens dont les terres seront expropriées pour construire la route transcanadienne—dernièrement, un ministre libéral du cabinet de M. Lesage a forcé une commission scolaire à payer $5,000 l'acre, des terrains devant servir à l'érection future d'écoles secondaires. Ces terrains font partie d'une terre de 400 acres, achetée par un groupe de libéraux sur les directives du ministre libéral, au prix de $1,000 l'acre. Cette terre est voisine de celles qui seront expropriées pour le passage de la route transcanadienne. Pourtant le gouvernement libéral de Québec n'a offert aux cultivateurs dont une partie des terres serait expropriée que $250 l'acre. On offre $250 aux cultivateurs, tandis qu'on donnait $1,000 aux amis du régime libéral.

Ceci démontre à nouveau le peu d'égard, pour ne pas dire le dépit qu'ont les libéraux, fédéraux comme provinciaux, pour la classe agricole.

Lorsqu'il s'agit de favoriser des amis ou des institutions qu'ils ont créées, les libéraux y mettent le gros prix; mais lorsqu'il s'agit d'indemniser des cultivateurs dépouillés de leurs biens, ils n'ont pas même la décence de leur offrir l'équivalent de la perte que ceux-ci doivent subir.

Un autre cas qui démontre bien le manque de sérieux des libéraux provinciaux, causé par les piètres directives de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), député fédéral—pour mieux l'identifier, je parle de l'ex-député de Stormont, transplanté à la direction des libéraux fédéraux du Québec.

Monsieur l'Orateur, la Chambre se souvient des pressions...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne vois pas d'objection à ce que l'honorable député fasse allusion à moi, mais, selon une décision rendue par l'Orateur de l'ancien Parlement, un député ne doit pas discuter d'élections provinciales ni de choses ayant trait à une autre assemblée législative, ainsi que l'a fait l'honorable député de Vaudreuil-Soulanges; alors je m'oppose à cette attitude du député.

Ainsi, je crois, monsieur l'Orateur, que vous devriez appeler l'attention de l'honorable député sur cette décision.

M. l'Orateur: En réponse au rappel au Règlement du député de Laurier, il va sans dire que nous allons entendre, ici et là, des allusions aux assemblées législatives provinciales. Je ne crois pas que, lors du débat sur le discours du trône, ce ne soit pas accepté, mais je crois bien que l'honorable député a raison lorsqu'il s'oppose à ce que l'on affecte son discours à une discussion relative à la politique d'un parti provincial d'une autre compétence, ou des «activités» de premiers ministres représentant certains groupes législatifs. Alors, je crois bien qu'on ne peut pas y faire allusion. Si le député de Vaudreuil-Soulanges a péché un peu dans ce sens—même si nous anticipons des allusions du même genre, ici et là, nous en avons tous entendu à maintes reprises,—je conseille quand même à l'honorable député de revenir à nos affaires.

M. Bourbonnais: Avec plaisir, monsieur l'Orateur, je commence immédiatement.

La Chambre se souvient des pressions que fit l'honorable député de Laurier pour céder au gouvernement provincial de Québec le canal Soulanges, propriété du gouvernement fédéral, insistant sur l'urgence d'y établir un parc pour les touristes, des étangs de poissons et un paradis d'oiseaux. Appuyant ses amis, à la veille de disparaître de la scène politique québécoise, et se faisant leur interprète, l'honorable député de Laurier prêchait l'importance de pourvoir au bien-être des oiseaux et des poissons, au lieu d'appuyer le projet que nous avions soumis en vue d'une utilisation plus pratique des propriétés du canal Soulanges, soit la vente de certaines parties du canal aux entreprises intéressées, afin qu'y soient établies quelques industries manufacturières qui offriraient ainsi aux nombreux travailleurs de Vaudreuil-Soulanges, en quête d'un emploi depuis le 22 juin 1960, un travail permanent et plus rémunérateur.

Malgré le bien-fondé de ce projet et devant l'instance du député de Laurier qui croyait que ses amis libéraux du gouvernement provincial pourraient réaliser certains de leurs projets fantastiques du canal Soulanges, ce canal fut concédé à la province au mois de juillet 1961. Mais depuis ce temps, les amis du député de Laurier n'ont donné aucun signe de vie, n'ont pas encore accepté l'offre du gouvernement fédéral qui leur cédait toutes les propriétés du canal Soulanges, évaluées à plus de $230,000, pour l'«énorme» somme de $1. Probablement que la situation financière du gouvernement provincial où l'a placé l'équipe du tonnerre de M. Lesage ne lui permet pas de disposer d'un seul dollar pour l'achat du canal Soulanges!

M. Denis: Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne semble pas se soucier du conseil que vous lui avez donné à l'effet de ne pas parler de politique provinciale.

M. l'Orateur: Jusqu'à maintenant, l'honorable député a parlé des représentations et des relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet d'un site que l'on retrouve dans sa propre circonscription. J'espère que l'honorable député lui accordera le droit d'exposer ses arguments.

M. Bourbonnais: Pourtant, au cours de l'hiver dernier, les libéraux provinciaux ont mis toutes leurs ressources publicitaires en œuvre pour provoquer la cession du canal Soulanges. Ils ont fabriqué une maquette très dispendieuse et exposé de grands tableaux descriptifs de leur projet à l'exposition des Sportifs, au palais du commerce, à Montréal. Le ministre de la Chasse et de la Pêche, accompagné de son sous-ministre, de son secrétaire, de son directeur de la pisciculture du Québec, de son assistant, de l'ingénieur en chef de la voirie et de son assistant; tout ce groupe était ici, au Parlement, au mois de mars de l'an dernier, pour supplier le ministre des Transports (M. Balcer) de leur céder immédiatement le canal. Ils ont même poussé la générosité jusqu'à lui accorder 15 jours pour prendre une décision. Toute cette délégation, typiquement libérale, a fait le voyage de Québec à Ottawa, à grands frais, pour exiger que le canal Soulanges soit remis entièrement à l'administration libérale du Québec. Ses membres insistaient en outre sur l'urgence d'une telle décision afin de pouvoir déposer des poissons dans le canal, et permettre ainsi aux pêcheurs de se livrer à leur sport dès la saison suivante.

Le 7 juillet 1961, l'honorable ministre des Transports déclarait en cette Chambre qu'il consentait à céder le canal Soulanges à l'administration libérale provinciale pour la somme dérisoire de $1, et le ministre québécois de la Chasse et de la Pêche se disait satisfait de cette heureuse solution; d'ailleurs les journaux l'on rapporté. Mais depuis cette date, soit depuis 15 mois, nous n'avons pas reçu de nouvelles du gouvernement libéral provincial, nous n'avons plus entendu parler du ministre de la Chasse et de la Pêche, aucune réponse ne nous est parvenue. Apparemment, les ministres du cabinet Lesage sont trop occupés à se démêler dans les fils de la *Shawinigan Water & Power* pour donner suite aux projets qu'ils vantaient sur tous les toits, l'an dernier. Je me demande ce qu'aura à dire l'honorable député de Laurier au sujet du canal Soulanges.

Parlant de l'ancien député de Stormont, je me dois de le féliciter d'avoir fait élire le nouveau député de la circonscription de Stormont.

Mais, monsieur l'Orateur, savez-vous comment il a réussi ce tour de force? C'est que l'honorable député de Laurier n'a adressé la parole qu'à une seule assemblée du candidat libéral.

Une voix: Cela a compté!

M. Bourbonnais: M. Lamoureux a été élu par la faible majorité de 60 voix, et si le député de Laurier avait parlé plus souvent, à Cornwall, M. Grant Campbell serait aujourd'hui député de Stormont.

M. Denis: Quelle majorité le candidat conservateur a-t-il eue?

M. Bourbonnais: Le député de Saint-Denis semble complètement perdu; c'est un libéral qui a remporté la victoire.

Dans un autre ordre d'idées, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention du gouvernement sur ce qui concerne les impôts payés au gouvernement fédéral par les sociétés productrices d'électricité, pour consommation publique.

Il est urgent que le gouvernement fédéral amende sa loi de l'impôt sur le revenu des sociétés, afin que certaines provinces, dont les réseaux électriques sont la propriété de l'entreprise privée, puissent percevoir la totalité des impôts que celles-ci versent au Trésor fédéral. Ceci aura pour effet de placer ces provinces sur un pied d'égalité avec celles dont les réseaux d'électricité sont la propriété de l'État et qui, par conséquent, ne paient pas d'impôt au Trésor fédéral.

Cette anomalie est devenue un des arguments principaux de quelques socialistes qui se sont introduits dans le parti libéral provincial de Québec et qui cherchent, en employant des expressions révolutionnaires, à diviser les éléments francophone et anglophone de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas partisan des entreprises de l'État et, de ce fait, je suis opposé à l'étatisation des compagnies d'électricité—ce que désire faire le parti libéral provincial de Québec—parce que, à longue échéance, ces entreprises sans concurrence, soit les entreprises de l'État qui n'ont pas leur semblable dans l'entreprise privée, finissent toujours par coûter plus cher aux contribuables, et leurs employés perdent le sens de l'efficacité, de l'initiative, de l'ambition, et deviennent des employés amorphes et insouciants dans l'exécution de leur travail. Ces entreprises ont de plus tendance à multiplier leur personnel à un rythme excessif, augmentant ainsi leur coût d'exploitation.

Monsieur l'Orateur, s'il fallait que l'Hydro-Québec prenne possession de toutes les compagnies d'électricité du Québec et devienne maîtresse de l'administration de tout le personnel de ces sociétés, nous connaîtrions alors le plus grand réseau de patronage jamais vu en Amérique! Présentement, des fonctionnaires supérieurs de l'Hydro-Québec sont les

organisateurs en chef du parti libéral provincial.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire appeler l'attention de l'honorable député sur les observations que j'ai faites il y a quelques instants, bien qu'il traitait à ce moment-là d'un accord entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux relativement à l'imposition des impôts. Je suis d'avis que nous ne devrions pas discuter en cette enceinte du pour ou du contre de l'étatisation de l'électricité, dans l'une ou l'autre des provinces du pays.

M. Bourbonnais: Monsieur l'Orateur, je reviens immédiatement à la question, mais je dois établir un parallèle ou faire connaître ce qui en est au sujet d'un certain empire qui est en voie d'établissement dans le Canada, et plus particulièrement dans la province de Québec. De plus, je veux faire savoir à la Chambre que si la nationalisation avait lieu, l'Hydro-Québec deviendrait comme Radio-Canada, c'est-à-dire l'empire du parti libéral, l'officine du parti libéral pour distribuer, aux frais de l'État, la propagande libérale gauchiste ou socialiste.

L'empire du parti libéral s'étendrait de la presse maladroite à la radio et la télévision d'État, pour aboutir encore dans chaque foyer québécois sous forme de choc électrique. A ce moment-là, il suffirait qu'un homme comme M. René Lévesque devienne chef du parti libéral et que, inspiré par son idole señor Castro, il invite celui-ci et ouvre toutes grandes les portes de la province de Québec à l'infiltration communiste.

Sous prétexte qu'il faut redonner aux Canadiens français le «contrôle» des ressources naturelles qui leur revient de droit, les libéraux du Québec ne réussiront actuellement qu'à soulever contre nous tous les intérêts qui régissent plus de 80 p. 100 de nos industries.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'espère bien que l'honorable député ne continuera pas dans cet ordre d'idée.

M. Bourbonnais: Monsieur l'Orateur, je soumets que ce thème est tout à fait conforme à l'esprit qui doit nous diriger dans cette enceinte, puisque nous sommes ici pour établir l'unité nationale et éviter tout choc qui peut diviser les groupes ethniques qui composent notre nation, devant les dangers graves qui existent dans la province de Québec en ce moment.

Je veux mettre mes concitoyens en garde contre ce groupe qui cherche à soulever une partie de notre population contre une autre, et plus particulièrement de certains séparatistes ou gauchistes qui cherchent à soulever un groupe de Canadiens contre un autre, et ce toujours dans un seul dessein politique, soit celui d'être porté au pouvoir à tout prix.

Je dénonce cette attitude et ces gens, et je vais continuer à rappeler à la Chambre que l'intérêt de tous les Canadiens n'est pas de se diviser, mais bien de s'unir. Nous avons des problèmes excessivement graves à résoudre, et ce n'est pas en exploitant les sentiments d'un groupe minoritaire canadien que nous réussirons à établir l'unité que nous devons nous efforcer d'obtenir au Canada, afin de continuer à maintenir notre pays dans une ère de prospérité...

M. Rouleau: La prospérité conservatrice!

M. Bourbonnais: ...et aussi à maintenir notre régime de vie qui est le deuxième plus élevé du monde entier.

M. Denis: Ne parlez pas contre les autres partis, alors!

M. Bourbonnais: Monsieur l'Orateur, ce qu'il faut à la province de Québec pour aider les Canadiens français à reprendre la place qu'ils ambitionnent dans l'économie québécoise, ce sont des chefs qui pourront les diriger et leur donner les moyens de devenir des chefs eux-mêmes, c'est par l'amélioration du système éducatif du Québec, c'est par la multiplication des écoles d'enseignement professionnel et technique dont le gouvernement fédéral paie 75 p. 100 du coût de construction, c'est en augmentant le nombre des écoles d'enseignement supérieur, c'est aussi en faisant disparaître chez nous les préjugés qui nous portent à croire que nous sommes les esclaves d'une race supérieure.

Notre élite, nos chefs devront persuader les Canadiens français que le succès n'arrive qu'à force d'efforts, de travail et de persévérance—plutôt que de leur faire croire que l'État est le seul levier dont ils disposent pour réussir—et leur rappeler qu'ils devront être assez compétents pour que l'État ait besoin d'eux et non qu'eux aient besoin de l'État. Ce n'est pas en enviant le bien d'autrui que l'on s'enrichit, mais en améliorant son savoir et en travaillant aussi fort que lui.

Monsieur l'Orateur, lorsque les politiciens, surtout ceux du parti libéral, cesseront de mentir à la province de Québec et de promettre l'impossible dans le but de capter des votes, lorsqu'ils cesseront de se moquer des Canadiens français et de les diviser entre eux, dans l'intention de reprendre le pouvoir à n'importe quel prix, afin de mieux s'enrichir à leurs dépens par la suite, lorsqu'ils deviendront plus objectifs et cesseront de provoquer des haines, et partant des vengeances, les Canadiens français, au lieu de s'entredisputer pour des motifs futiles, cesseront de se diviser en camps bien distincts dans les organisations municipales, paroissiales, sportives et même dans le champ des affaires et

de l'industrie. Lorsque les libéraux auront cessé de provoquer la division chez les Canadiens français, nous cesserons de perdre notre temps et nous nous appliquerons à améliorer nos propres affaires, sans chercher à blâmer quiconque de notre insuccès.

Ce qui a été accordé et reconnu aux Canadiens français du Québec durant les cinq dernières années du régime conservateur se compare très avantageusement à ce que les libéraux ont fait pendant leurs vingt-deux ans de dictature au Parlement canadien.

Une voix: Parlez-nous du programme d'austérité!

M. Bourbonnais: Lorsque je vois des caricaturistes et des journalistes à la conscience aussi droite qu'un tire-bouchon se payer la tête du très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), j'ai des haut-le-cœur à l'endroit de cette pseudo-élite du Canada français.

M. Rouleau: Que pensez-vous de M. Clément Brown?

M. Bourbonnais: Les exagérations et les fausseté d'une certaine presse, à la solde du parti libéral, contre le gouvernement conservateur et son chef démontrent le manque de jugement de ses auteurs et la pauvreté de leurs arguments.

Cette presse rend un bien mauvais service à la population du Canada français en déformant les faits et la vérité.

Le Canada ne jouit-il pas du deuxième plus haut standard de vie au monde? Le nombre de Canadiens qui possèdent un emploi augmente sans cesse; les bénéfices sociaux, tant pour les vieillards, les invalides que pour les anciens combattants, ont augmenté considérablement sous le régime conservateur.

Le salaire moyen des ouvriers a augmenté, les sommes versées aux agriculteurs canadiens, tant dans l'Ouest que dans l'Est du pays, ont plus que doublé sous l'égide du parti conservateur, et ceci sans que les impôts fédéraux n'aient été augmentés. Bien au contraire, certains de ces impôts ont été réduits par l'administration conservatrice.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qu'il faut dire à la nation canadienne, et voilà le début de l'œuvre d'un grand Canadien, que tous les esprits délabrés et réfugiés dans certains journaux du Canada devraient apprendre.

Au lieu de soulever la population contre un des plus grands premiers ministres que le Canada ait connu depuis la Confédération, ces petites gens à l'esprit perverti devraient bien plus respecter et imiter le premier ministre du Canada dans son acharnement à améliorer le sort de tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, nous avons entendu l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) démolir la thèse du Crédit social et s'attaquer, d'une façon virulente, au chef provincial de ce parti.

Je n'ai pas l'intention de défendre la doctrine créditiste, mais tout simplement... (*Rires*)

Monsieur l'Orateur, écoutez les députés de l'autre côté de la Chambre rire; ils me font penser à des ânes qui braient.

Je n'ai pas l'intention, dis-je, de défendre la doctrine créditiste, mais je chercherai tout simplement à expliquer un peu le phénomène de l'arrivée des 26 députés créditistes de la province de Québec en cette enceinte. C'est un peu la même raison qui m'a décidé à me lancer dans la politique. Issu moi-même d'un milieu et d'une famille libérale, les mensonges et la démagogie qu'ont employés les chefs libéraux que je connaissais m'ont tellement dégoûté de ce parti que j'ai opté pour le parti conservateur, dont la doctrine me semblait la plus voisine de celle du parti libéral, mais dont les chefs respiraient beaucoup plus la sincérité à l'égard des citoyens canadiens et des intérêts de notre pays.

Monsieur l'Orateur, lorsque les libéraux ont dirigé les affaires canadiennes et surtout celles du Québec, ils n'ont jamais cessé d'exploiter la crédulité des gens et de faire miroiter aux yeux de la population moins fortunée que l'État pouvait transformer leur sort et les transporter dans un paradis terrestre. Pendant ce temps, ils ont favorisé la formation de consortiums financiers et industriels, ils ont placé leurs amis dans toutes les hautes fonctions de l'administration fédérale et dans un très grand nombre d'entreprises privées. Pour se maintenir au pouvoir, ils ont pris tous les moyens que l'imagination peut inventer, dont les plus efficaces sont la démagogie et les promesses.

En 1958, le peuple canadien les a rejetés en bloc. Et lorsque l'honorable député de Laurier parle du groupe créditiste isolé à l'autre bout de la Chambre, cela me rappelle qu'au dernier Parlement, les libéraux étaient non seulement isolés mais coïncés comme dans un casse-noix entre les nouveaux-démocrates et le bloc conservateur. En 1960, un autre orage de démagogie, de vitupérations et de promesses s'est abattu sur la province de Québec. Lorsque le tonnerre libéral s'est tu et que les électeurs ont reconnu qu'ils avaient subi un autre lavage de cerveau, ceci, ajouté à la campagne de quatre ans des libéraux, tant à la radio, à la télévision que dans les journaux, contre les conservateurs et leur chef, le très honorable premier ministre, un grand nombre de Québécois ont perdu foi dans les partis traditionnels et ont cru qu'ils n'avaient rien à perdre en votant pour les créditistes. S'il y a 26 députés créditistes en cette Chambre présentement, c'est de votre

faute, messieurs les libéraux, et si vous continuez à agir de la même façon, il y en aura 60 après les prochaines élections.

Monsieur l'Orateur, j'espère que les survivants des 75 nouilles auxquelles André Laurendeau faisait allusion dans son journal *Le Devoir*, lorsqu'il parlait des 75 candidats libéraux de la province de Québec, lors des dernières élections, tireront profit de la leçon et ne suivront pas l'exemple de leur chef, le démagogue numéro un de la politique canadienne, le Picasso de la politique.

Au lieu de perdre leur temps à chercher la bête noire et à s'appliquer à démolir des personnalités, je leur conseillerais de lire un petit livre sur les propos de Frank Buckman au sujet du réarmement moral; ils en tireraient sûrement de très profitables leçons.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit, tout à l'heure, que je n'avais pas l'intention de défendre les créditistes. Je dois vous dire que je ne partage pas leur théorie monétaire. Cependant, ces gens sont arrivés ici imbus de beaucoup plus de sincérité que tous nos amis de l'opposition libérale. Ils sont venus ici défendre quelque chose qu'ils ont vu chez eux, défendre un petit peuple qui a été abandonné, qui a été bafoué, à qui les libéraux ont menti pendant trop longtemps. Et ces gens se livrent, contre les députés créditistes, à des critiques et des moqueries qui affectent leurs électeurs... moi-même je suis affecté par cette attitude...

M. Boulanger: Monsieur l'Orateur, je fais un rappel au Règlement. Je n'ai jamais entendu qui que ce soit, de ce côté-ci de la Chambre, ridiculiser aucun député en cette Chambre. C'est pour montrer...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Boulanger: ...que l'honorable député tente de dire à la population que nous essayons de ridiculiser des gens en cette Chambre, tandis que son vrai but est de tenter plutôt de les faire passer pour des martyrs dans l'opinion publique, afin de les garder avec eux.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois bien qu'en vue des circonstances, on peut bien prêter à un groupe certaines attitudes, mais cependant on ne peut pas ridiculiser un individu en particulier. Je crois bien que si les honorables députés ont suivi avec attention les discours d'un côté ou de l'autre de la Chambre, ils ont pu entendre critiquer la politique d'un député, mais pas son caractère personnel. Je ne crois pas que, jusqu'à maintenant, nous ayons eu d'exemples de critiques personnelles.

M. Boulanger: Mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, est le suivant; les honorables députés de l'autre côté de la Chambre ne peuvent pas nous accuser de ridiculiser qui que ce soit en cette Chambre, ni les députés du Crédit social, ni d'autres.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette infiniment, je ne vois pas de rappel au Règlement dans ce que soumet l'honorable député.

M. Bourbonnais: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député d'une circonscription de Montréal, que je ne connais pas, dit qu'il ne bafoue pas le Crédit social, tant mieux pour lui; ils ont assez bouleversé, ils ont assez ridiculisé les québecois pendant 22 ans, et encore depuis deux ans, qu'ils n'ont pas besoin de venir ici pour essayer de s'excuser.

M. Boulanger: Je ne fais pas de personnalité en ce qui concerne l'honorable député d'en face, mais mon rappel au Règlement visait à empêcher que les députés du Crédit social se fassent passer pour des martyrs, en empruntant les déclarations de l'honorable député d'en face.

(Traduction)

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, c'est l'amendement qu'a présenté, le 5 octobre, le député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen), au nom de l'opposition officielle, qui me pousse à intervenir dans le présent débat. Voici comment se présente la dernière manœuvre de la guerre d'usure que l'opposition officielle livre à la stabilité du gouvernement:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

«Nous faisons respectueusement observer à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence, en omettant de soumettre aussitôt que possible à cette Chambre une mesure approuvant la perception des impôts établis par un décret, dans le cadre du programme d'austérité, privent cette Chambre du droit exclusif que lui reconnaît la constitution d'approuver le prélèvement d'impôts additionnels et qui est à la base même de notre régime de gouvernement responsable.»

Monsieur l'Orateur, le motionnaire a voulu parler d'un programme qui n'existe pas. Il n'y a pas de programmes d'austérité, mais ne perdons pas notre temps là-dessus. Il a manifestement voulu employer des termes erronés. Il semble s'en prendre surtout à deux éléments du programme des changes que le gouvernement a mis en vigueur en juin. Ce sont: les surtaxes imposées à l'importation et la réduction de l'exemption dont bénéficient les achats des touristes. Monsieur l'Orateur, je compte m'arrêter aux aspects d'ordre juridique et constitutionnel que soulève la question.

A propos de ces deux éléments du programme du gouvernement, qu'on veuille bien me permettre d'aborder en premier lieu la question juridique. Je dirai d'abord que nous avons agi sur le conseil des légistes de la Couronne, de la façon appropriée, et ils

nous ont informés que les mesures qui ont été présentées par décret du conseil en juin, lesquelles sont entrées en vigueur une minute après minuit le 25 juin, sont bien conformes à la loi et que le gouvernement avait pleins pouvoirs pour faire adopter ces décrets du conseil et que les pouvoirs ainsi exercés ont été accordés au gouverneur en conseil par le Parlement. La validité de ces décrets est incontestable.

Quant aux surtaxes frappant les importations...

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Fleming: L'honorable représentant veut-il bien attendre que j'aie terminé mon exposé? Si j'en ai le temps à ce moment-là, je serai content de répondre à sa question. Les surtaxes frappant les importations ont été instituées par l'utilisation de pouvoirs tirés de deux lois, la première étant la loi sur le tarif des douanes, et la deuxième, la loi sur l'administration financière. Quant aux dispositions contenues dans les décrets et qui traitent de la réduction de l'exemption relative aux achats faits par les touristes, l'autorisation permettant qu'on agisse ainsi se trouve dans la loi sur les permis d'exportation et d'importation et dans la loi sur les Accords de Bretton Woods. Ce sont des lois votées par le Parlement. Personne ne peut en contester la validité et elles ont conféré au gouverneur en conseil les mêmes pouvoirs exercés par celui-ci en juin quand a été annoncé le programme visant à faire face aux difficultés relatives aux devises étrangères.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, à propos de la validité et de la légalité de ces décrets du conseil, qu'on me permette de dire que le gouvernement a agi selon l'avis le plus sage et que la légalité de ces décrets ne saurait être mise en doute sauf si les honorables députés veulent mettre en doute l'opinion du sous-procureur général du Canada.

Puis-je rappeler aux honorables députés, monsieur l'Orateur, que lors de l'annonce de ce programme, aucun membre de l'opposition, ni le chef de l'opposition ni personne, n'a mis en doute la légalité et la validité de ces décrets du conseil.

L'hon. M. Martin: On s'y est opposé.

L'hon. M. Fleming: Aucune objection n'a été soulevée.

L'hon. M. Martin: Si!

L'hon. M. Fleming: Aucune objection n'a été soulevée au sujet de la validité ou de la légalité de ces décrets.

L'hon. M. Martin: Elle a été soulevée lors de l'élection partielle de Cornwall.

L'hon. M. Fleming: Non!

[L'hon. M. Fleming.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous convenons, je pense, qu'un député a déjà la parole.

L'hon. M. Martin: J'en conviens!

M. l'Orateur: Et que le débat ne peut se dérouler dans l'ordre si les députés passent leur temps à se lever pour faire, sans motif sérieux, des remarques ou des interventions. Je me permets d'ajouter...

L'hon. M. Martin: Voilà un nouveau Règlement.

M. l'Orateur: ...que c'est à l'Orateur qu'il faut demander la permission de poser une question. Les députés ont tendance à s'adresser directement au député alors que, suivant le Règlement, ils devraient s'adresser au président. A mon avis, c'est agir contrairement à l'esprit du Règlement.

L'hon. M. Fleming: Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à l'autre question qu'on a soulevée, question qu'on peut qualifier de constitutionnelle, à savoir si le gouverneur en conseil a, d'une manière ou d'une autre, fait une imposition dans ce cas-ci. Il est admis, et personne ne le conteste, qu'un impôt ne peut être établi que par le Parlement. Cette règle a été établie au début du XVII[e] siècle. Je rappelle aux députés qu'en 1628, et plus tard, lors de la Déclaration des droits, il a été établi à Westminster que personne ne devrait être tenu de faire un don ou un prêt, ou de payer des impôts, sans le consentement du Parlement. Cette règle a été observée depuis lors—du moins, elle aurait dû l'être—jusqu'au moment où nos vis-à-vis dirigeaient le gouvernement. J'aurai aussi, à ce propos, quelque chose à dire au sujet de ce qui s'est passé en 1947. Il n'y est donc pas question du principe.

Si le Parlement n'avait pas décidé de conférer au gouverneur en conseil les pouvoirs exercés en juin, il n'y aurait sûrement aucune justification pour imposer des surtaxes à l'importation ni pour diminuer les exemptions accordées aux touristes à leur retour. La validité de ces mesures dépend de ces promulgations du Parlement. J'ai déjà parlé de ces ordonnances et l'autorisation ne fait pas l'ombre d'un doute. Il n'y a donc ici aucune question d'ordre constitutionnel en jeu, pas la moindre.

Le Parlement ne procède pas toujours d'une façon directe dans l'imposition de taxes. Plusieurs exemples pourraient être cités de promulgations faites par le Parlement où une taxe n'est pas imposée ni établie directement. Je me borne à en citer quelques-unes. L'article 4 du Tarif des douanes autorise le gouverneur en conseil à retirer certains avantages que prévoit le Tarif douanier accroissant ainsi les droits. L'article 7 du Tarif des

douanes autorise le gouverneur en conseil à imposer une surtaxe dans certains cas. La loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides, qui a figuré dans le recueil de nos lois durant plusieurs années, autorisait le gouverneur en conseil à édicter des règlements imposant des droits à l'exportation de l'énergie provenant du Canada, et cette autorisation est maintenue dans l'article 4 de la loi sur l'exportation de la force motrice et des fluides et sur l'importation du gaz, qui a été adoptée en 1955 par le Parlement. Les députés se rappelleront peut-être l'année où, de fait, le gouverneur en conseil a décrété l'imposition d'une taxe aux termes de cette disposition. Cette taxe avait force de loi en vertu de l'article 8 des modifications de la loi sur la taxe d'accise dont j'ai eu l'honneur de proposer l'adoption en 1959. La loi sur les exportations autorise le gouverneur en conseil à établir des droits d'exportation sur les billes et le bois de pulpe exportés du Canada et à imposer certains droits d'exportation sur certains minerais et métaux.

Par conséquent, n'allons pas oublier que le Parlement, quand il crée des impôts, ne le fait pas toujours de façon directe. Dans certains cas, le Parlement a conféré au gouverneur en conseil le pouvoir d'imposer des taxes et de les modifier. La loi adoptée par le Parlement n'a rien d'exceptionnel, et il n'y a rien d'extraordinaire aux pouvoirs conférés par les décisions parlementaires au gouverneur en conseil qui s'en est prévalu en juin dernier.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Fleming: Je regrette mais j'ai déjà refusé de répondre à une question, n'étant pas trop sûr d'avoir suffisamment de temps à ma disposition pour y répondre. Si j'en ai le temps, je vais y répondre. J'en arrive maintenant à la ligne de conduite que nous avons suivie. Elle était tout à fait correcte et légale. Nous avions des pouvoirs que le Parlement nous avait conférés. Nous avons exercé ces pouvoirs, et nous nous en sommes tenus strictement à la responsabilité que le Parlement nous avait confiée. Par conséquent, monsieur l'Orateur, on ne saurait mettre en doute la constitutionnalité de la ligne de conduite que nous avons suivie. Si quiconque veut bien la mettre en doute, il a le droit de s'adresser aux tribunaux, mais il ne saurait être question d'en appeler au Parlement. Pour ce qui est de la constitutionnalité de la ligne de conduite que nous avons suivie, je soutiens que le Parlement avait établi ces pouvoirs à cette fin, et que nous nous en sommes tenus à ces pouvoirs. J'aurai un mot à dire à propos de la question de confiance avant de terminer. C'est une autre question.

En ce moment, afin de souligner la légalité de l'attitude que nous avons prise en 1962, j'aimerais la comparer à celle que le gouvernement libéral a suivie en 1947, car on a formulé des déclarations erronées et trompeuses, au cours du présent débat, à propos de ce qui s'est passé en 1947.

Examinons un peu ce qui est arrivé cette année-là. D'abord, qu'il me soit permis de faire observer qu'il y avait trois éléments dans le programme promulgé par décret du conseil en 1947, en vue de faire face à la crise du change qui existait alors. Par décret du conseil, le gouvernement de l'époque a réduit les exemptions touchant les touristes. Deuxièmement, par décret du conseil, le gouvernement a interdit l'importation de certaines marchandises et, troisièmement, il a imposé des taxes spéciales sur certaines marchandises.

Voilà les trois points de son programme. Pour ce qui est du premier, soit la diminution des exemptions accordées aux touristes, il avait sûrement le pouvoir de prendre pareilles mesures aux termes de la loi sur le contrôle du change étranger de 1946 qui était encore en vigueur à l'époque. J'aurai l'occasion de revenir encore sur cette mesure législative, et de traiter également d'un engagement donné à la Chambre lors du débat tendant à l'adoption de la loi.

Quant au deuxième point, soit l'embargo décrété par décret du conseil sur l'importation de certains articles, il s'agit d'un décret du conseil adopté le 12 novembre 1947 qui n'a été rendu public que le 17 novembre 1947. Les dispositions de ce décret défendaient l'importation de certains articles au Canada.

Le ministre des Finances d'alors, dans son célèbre discours à la radio dans la soirée du 17 novembre 1947, puis dans son discours du 15 décembre 1947 à la Chambre des communes, a déclaré que le gouvernement avait obtenu un avis juridique selon lequel il avait le pouvoir, aux termes de la loi dont j'ai parlé, soit la loi sur le contrôle du change étranger, d'adopter ce décret du conseil. Monsieur l'Orateur, nous avons fait un examen soigné des dossiers du ministère de la Justice sans pouvoir trouver la moindre trace d'un tel avis juridique. Je ne puis donc que conclure que c'était une opinion donnée de vive voix au ministre de la Justice de l'époque par les légistes de la couronne. Mais à ce sujet je signale un facteur qui revêt une importance considérable en ce qui concerne l'usage par le gouvernement des pouvoirs qu'il prétendait posséder en vertu de la loi sur le contrôle des changes de 1946. Lorsque cette mesure, je le répète, faisait l'objet d'un

débat dans cette salle, l'honorable M. Ilsley, alors ministre des Finances, a fourni l'assurance suivante à la Chambre. On la trouve à la page 2567 du compte rendu de 1946:

Nous nous proposons d'appliquer ces mesures de contrôle du change à certains mouvements de capitaux seulement.

En édictant le décret du conseil, le gouvernement du jour a simplement déchiré comme un chiffon de papier l'engagement solennel qu'il avait souscrit envers le Parlement en 1946, quand il lui a demandé d'adopter la loi sur le contrôle des changes et de conférer de très vastes pouvoirs au gouverneur en conseil. Ainsi, qu'il y ait eu question juridique ou non, ce décret du conseil qui mettait en vigueur le second élément du programme du gouvernement d'alors, relativement à l'interdiction d'importer certaines denrées, mettait sûrement en cause une importante question: celle de remplir ses engagements envers le Parlement.

Le troisième point de ce programme, monsieur l'Orateur, est l'imposition de taxes d'accise spéciales mises en vigueur à compter de minuit le 17 novembre en question, après le discours radiodiffusé par le ministre des Finances au cours de la soirée. Ces taxes, alors imposées sans l'ombre d'une justification légale, étaient, par suite, illégales.

L'hon. M. Martin: C'est votre avis!

L'hon. M. Fleming: Il ne s'agit pas simplement de mettre en doute leur légalité; elles étaient manifestement illégales. Pendant des semaines et des mois on a perçu ces taxes, sans même attendre que le Parlement les eût ratifiées par une mesure à effet rétroactif.

L'hon. M. Pickersgill: A-t-on déjà porté la question devant les tribunaux?

L'hon. M. Fleming: C'est un bel exemple, monsieur l'Orateur, de la manière dont ont procédé les honorables vis-à-vis lorsqu'ils se sont fallacieusement prétendus les champions du Parlement...

L'hon. M. Martin: C'est ce que vous-même avez prétendu tantôt.

L'hon. M. Fleming ...Ils ont imposé des taxes au moyen d'un budget porté à la connaissance du public par le truchement de la radio, alors que le Parlement n'était pas même en session.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Fleming: C'était passer outre d'une façon scandaleuse à l'autorité du Parlement; c'était un recours inexcusable à des procédés illégaux. Voilà quels étaient les trois éléments du programme du gouvernement en 1947. Il existait de très bonnes raisons de présenter ces mesures au Parlement. Il lui fallait, au sujet du deuxième élément du programme, soit l'interdiction d'importation frappant certaines denrées, demander au Parlement de lui pardonner son manquement, même si l'on pouvait lui accorder le bénéfice du doute quant à la validité du décret du conseil qu'il avait adopté à cet égard.

Enfin, pour ce qui est du troisième élément du programme, l'imposition des taxes, il aurait fallu qu'il demandât au Parlement de ratifier une mesure totalement et intrinsèquement illégale. C'est pour cela qu'il se voyait contraint de demander au Parlement de voter ces mesures à la session suivante.

Une voix: Vous êtes vraiment en difficulté, n'est-ce pas?

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas compris ce qu'on vient de dire, monsieur l'Orateur, mais je respecte le Parlement comme j'ai toujours fait. J'espère que les honorables vis-à-vis...

Une voix: Et la fleur?

L'hon. M. Fleming: Oui, en toutes circonstances, j'ai le plus grand respect pour les traditions parlementaires, même lorsque nos vis-à-vis cherchent à les avilir.

Examinons, plus à fond, si vous le voulez bien, ce qu'a fait le gouvernement en 1947. S'est-il empressé de dire au Parlement: «Dans un cas, nous avons abusé de votre confiance et, dans l'autre, nous nous sommes arrogé des pouvoirs que nous n'avons pas. D'abord, nous nous demandons de nous pardonner, ensuite nous nous demandons de rendre les mesures valides. C'était le 17 novembre. Le Parlement s'est réuni le 5 décembre. Monsieur l'Orateur, quand pensez-vous qu'il s'est occupé de la question? Il s'est arrêté à d'autres questions. Le débat sur le discours du trône n'a rien retardé, celui-ci n'a pris qu'une journée, mais le gouvernement avait nombre d'autres mesures à soumettre au Parlement, de sorte qu'il n'a pas entrepris d'étudier celle-là tout de suite.

L'hon. M. Pickersgill: A la demande de l'opposition.

L'hon. M. Fleming: Non, pas à la demande de l'opposition.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai le hansard devant moi.

L'hon. M. Fleming: Et moi de même. M. King présentait des mesures qui, disait-il, allaient expirer: la loi sur le maintien des mesures transitoires, et des pouvoirs intéressant l'agriculture. Le 16 décembre, le ministre des Finances a proposé la deuxième lecture de la première de ces mesures, intéressant la conservation des devises. Une discussion de deux jours précéda le renvoi du débat. On n'était certes pas pressé. Puis, il y a eu le

congé des fêtes. Le débat n'a repris que le 26 janvier et la mesure législative n'a été adoptée que des mois plus tard. La loi sur la conservation des devises a reçu la sanction royale le 24 mars 1948. Elle est devenue exécutoire le 22 avril 1948.

Puis, il y a eu la modification de la loi sur la taxe d'accise, qui a reçu la sanction royale le 24 mars 1948. Comme le gouvernement était pressé d'en saisir le Parlement et de lui demander, d'une part, de lui pardonner son abus de confiance et, d'autre part, de légitimer des mesures qu'il avait prises et qui étaient compètement illégales!

Des voix: Honte!

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Où était alors le représentant de Bonavista?

L'hon. M. Fleming: Il se tenait alors dans les coulisses, tirant les ficelles, je suppose. En saisissant le Parlement de la mesure intéressant la conservation des devises, le gouvernement lui demandait non seulement l'autorisation de prendre les initiatives qu'il avait adoptées en vertu du décret du conseil du 12 novembre 1947, mais—écoutez bien ceci—de rendre valides toutes les mesures qui avaient déjà été prises en vertu de ce décret. Le gouvernement devait avoir la conscience tourmentée, monsieur l'Orateur. L'article 14 du projet de loi...

L'hon. M. Pickersgill: Non: il respectait le Parlement.

L'hon. M. Fleming: ...prévoyait non seulement les pouvoirs requis à cette fin, mais aussi la validation de toute initiative prise en vertu du décret du conseil édicté le 12 novembre 1947. Le gouvernement avait certes la conscience tourmentée, monsieur l'Orateur, car, au moment de la présentation de la mesure, il se plaisait à répéter: «Légalement, nous étions autorisés à faire ce que nous avons fait». Mais nous lui avons opposé le dilemme suivant: «Si vous étiez légalement fondés à agir de la sorte et si vous le maintenez encore aujourd'hui, pourquoi nous présentez-vous cette mesure? Elle est superflue.»

L'hon. M. Martin: C'était conforme aux bons usages constitutionnels.

L'hon. M. Fleming: Les usages constitutionnels n'y sont pour rien. Comme d'habitude, le député d'Essex-Est fait erreur.

L'hon. M. Martin: C'était conforme aux bons usages constitutionnels.

L'hon. M. Fleming: Voici dans quel embarras nous avons mis le gouvernement ce jour-là. Je cite un extrait du compte rendu officiel du 17 décembre 1947 (page 401):

> Si cette mesure est valide,...

L'hon. M. Pickersgill: Qu'elle est cette citation?

L'hon. M. Fleming: Je continue:

> ...je ne vois pas pourquoi nous sommes saisis de ce projet de loi, ni pourquoi on a convoqué le Parlement pour l'étudier, puisqu'il est parfaitement inutile.

Si le gouvernement...

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Le ministre ne nous a pas dit qui il citait.

L'hon. M. Fleming: Le député d'Eglinton, et vous auriez bien fait de l'écouter à ce moment-là.

L'hon. M. Martin: Pourquoi jeter le discrédit sur votre propre témoin?

L'hon. M. Fleming: Par conséquent, ce dilemme se posait carrément au gouvernement, de même qu'au député d'Essex-Est (M. Martin) qui faisait partie à ce moment-là du gouvernement despotique qui a éludé ce dilemme.

Voici comment se présente la situation: si la mesure était valide, il n'est aucunement nécessaire de demander au Parlement de rendre valide ce qui l'est déjà. L'aspect constitutionnel de la question, en pareils cas, se présente ainsi qu'il suit: le gouvernement qui a exercé les pouvoirs à lui conférés par le Parlement a-t-il agi, en l'occurrence, de manière à conserver la confiance du Parlement? Le problème constitutionnel n'est pas la validité de l'ordonnance. Il s'agit plutôt de savoir si le gouvernement qui a exercé ainsi les pouvoirs qui lui ont été conférés par le Parlement a su garder la confiance de la Chambre des communes. Voilà le point constitutionnel, la question que nous accueillons avec plaisir, monsieur l'Orateur, et que nous sommes heureux d'affronter.

Mais que l'on ne se trompe pas sur ce qu'est le respect du Parlement, le respect dû aux actes législatifs et le respect des usages parlementaires à cet égard. J'ai fait ressortir aussi clairement que je l'ai pu les différences entre les façons de procéder adoptées respectivement par les gouvernements de 1947 et de 1962. En 1962, nous avons limité les mesures que nous avons prises aux pouvoirs qui nous avaient été conférés par le Parlement. Le gouvernement a agi uniquement dans les limites de ces pouvoirs, clairement définis. Monsieur l'Orateur, le gouvernement de 1947, lui, a procédé d'une manière inconstitutionnelle, parce qu'il avait perdu foi en lui-même. Il avait perdu foi dans le parlement et revint complètement sur l'engagement solennel qu'il avait pris devant le Parlement, un an plus tôt, et se servit de cette loi à des fins auxquelles il avait dit en 1946 qu'elle ne serait jamais utilisée.

Le troisième élément de son programme, en 1947, fut de prendre des mesures complètement illégales. Il essaya de défendre ces mesures illégales en disant: «Eh bien, nous avons simplement suivi l'usage du budget, car lorsque le ministre des Finances présente à la Chambre des communes ses prévisions budgétaires concernant des changements dans les impôts ou les tarifs sur les marchandises, il déclare toujours que ces mesures entreront en vigueur à minuit le soir même». Puis, lors de la présentation subséquente du bill, qu'il s'agisse de la loi de l'impôt sur le revenu, de la loi sur la taxe d'accise, du tarif des douanes ou que sais-je encore, le Parlement est prié de mettre la mesure en vigueur à compter du soir du budget. Mais, bien que ce soit là une pratique parlementaire applicable aux déclarations faites dans le discours du budget, ici, au Parlement, elle ne s'applique pas à ce qu'un ministre des Finances libéral annonce à la radio. D'où il ressort, monsieur l'Orateur, que la voie suivie en 1947 et celle que le gouvernement a adoptée en 1962 sont aussi différentes que la nuit et le jour. C'est la différence qui existe entre l'illégalité et l'inconstitutionnalité de 1947, d'une part, et la légalité pure de 1962, d'autre part.

Monsieur l'Orateur, je ne saurais achever cette intervention sans dire un mot, avec grand regret, d'une observation qu'a échappée en cette Chambre, le 4 octobre, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'honorable député a toujours prétendu respecter le Parlement et les fonctionnaires de l'État. Monsieur l'Orateur, il s'est permis de dire, comme en fait foi la page 224 du hansard de la semaine dernière, des choses qui jettent un discrédit fort net et regrettable sur un éminent et vénéré conseiller juridique de la Couronne. Il parlait du décret du conseil et, au milieu de la page 224, première colonne, il aurait dit:

> On nous a dit, en cette enceinte, qu'on avait agi par décret du conseil en se fondant sur des pouvoirs conférés par la loi et selon l'opinion obtenue de juristes qui ont prétendu que le gouvernement avait le pouvoir d'agir ainsi. C'est le ministère de la Justice qui a émis cette opinion. Nous savons tous ce que fait le ministère de la Justice lorsqu'il donne une opinion juridique. Le ministère de la Justice est accroché au gouvernement auquel il donne, trop souvent, l'avis que celui-ci souhaite.

A mon avis, voilà une façon honteuse de s'en prendre au sous-procureur général du Canada. Du fond du cœur, je regrette qu'un membre de cette Chambre s'abaisse au point de porter un tel coup. Il faudrait que tous les députés comprennent bien qu'à moins qu'un juriste puisse donner une opinion absolument sans entraves, cette opinion est sans valeur pour le gouvernement qui la lui demande. Le gouvernement n'a jamais essayé de dicter aux conseillers juridiques de la Couronne l'opinion qu'ils devaient donner. Et je vous assure que tant que j'aurai l'honneur d'être ministre de la Justice, jamais aucun conseiller juridique ne sera invité à conformer son opinion à la pensée du gouvernement. Quand je demande son opinion à un conseiller juridique, que ce soit sur un point de loi ou sur autre chose, je veux qu'il me donne son opinion libre et franche. C'est ainsi que ces conseillers juridiques ont été consultés. Nous avons respecté leur opinion et ils l'ont exprimée sans la moindre intervention, ce qu'ils continueront à faire.

Monsieur l'Orateur, je ne puis terminer sans exprimer à quel point je regrette que la haute estime dont doit jouir le sous-procureur-général de la part de tous les députés de la Chambre, ait été ternie et souillée ainsi par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

Monsieur l'Orateur, voilà en un mot notre attitude.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Fleming: En agissant ainsi nous avons respecté la loi et la constitution, et nous avons suivi les conseils les mieux avisés.

M. l'Orateur: A l'ordre! La parole est à l'honorable représentant de Queens-Lunenburg.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a dit qu'il répondrait à des questions à la fin de son discours, et je voudrais maintenant lui en poser une.

M. l'Orateur: Comme le ministre finissait, j'étais debout pour lui dire que son temps de parole était expiré.

M. Orlikow: C'est commode.

M. l'Orateur: Je tiens à dire à l'honorable député qui a fait cette remarque, j'ose croire, qu'il n'y avait de sa part aucune insinuation voulant que l'Orateur se soit levé à dessein. (*Exclamations*) Quand l'Orateur s'adresse à la Chambre—et cela n'a rien à voir avec moi personnellement—j'aimerais que les députés qui ont quelque chose à dire se lèvent à leur place pour le faire. Le temps de parole du ministre étant expiré, ce dernier peut répondre à des question pourvu que la Chambre y consente à l'unanimité.

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Je donne la parole à l'honorable député de Queens-Lunenburg.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole pour participer au débat sur le discours du trône. Je commencerai par féliciter les deux motionnaires de l'Adresse, les

honorables représentants de Waterloo-Sud et de Nicolet-Yamaska. Ils ont fixé une norme que nous aimerions tous respecter et ils font honneur à leurs circonscriptions.

Je tiens aussi à vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'avoir accédé au plus haut poste qui puisse être offert à la Chambre, soit celui d'Orateur. C'est une fonction que vous remplirez dignement, j'en suis sûr, et avec équité envers tous les représentants, où qu'ils siègent. Je voudrais aussi féliciter l'Orateur suppléant, les nouveaux ministres et les nouveaux secrétaires parlementaires, lesquels, j'en suis sûr, se montreront à la hauteur de la tâche en s'acquittant de leurs nouvelles fonctions.

En voyant les nombreux nouveaux visages ici à la Chambre, je crois qu'il convient que je profite de cette occasion pour remercier les électeurs de Queens-Lunenburg de m'avoir honoré en m'élisant à la Chambre des communes. Depuis l'ouverture du 25e parlement, j'ai écouté le discours fait par notre premier ministre, ainsi que ceux du chef de l'opposition, du chef du parti du Crédit social et de son adjoint, et du chef provisoire du parti PSD-NPD. A mon avis, notre premier ministre et son cabinet méritent les louanges de tous les Canadiens pour le programme monumental et bien élaboré qu'énonce le discours du trône. Je crois aussi que notre premier ministre, dans ses observations, a donné un extraordinaire résumé de la croissance et de l'expansion industrielles que connaît le Canada; cet exposé inspirera confiance dans tout notre pays.

Malheureusement, je ne puis en dire autant des observations du chef de l'opposition ou des chefs des deux autres partis représentés à la Chambre. En écoutant le chef de l'opposition exposer son programme, je n'ai pû m'empêcher de constater jusqu'à quel point ce chef de parti manque du sens des responsabilités vis-à-vis de la population du Canada. Son programme indique que le libéralisme canadien s'est fortement orienté vers la gauche, à tel point que les libéraux de l'ancienne école doivent s'accrocher au bastingage.

Une voix: Procédons à des élections!

M. Crouse: Le navire des libéraux est aux prises avec le gros temps et les nouveaux-venus sur le pont souhaiteront bientôt avoir l'ancienne boussole pour s'orienter plutôt que la nouvelle carte préparée, je crois, par le député de Davenport (M. Gordon) et, plus récemment encore, par le député d'Assiniboïa (M. Argue), que personne d'entre eux ne peut lire et que peu sont capables de comprendre. Ces nouveaux programmes obligeront même le PSD ou Nouveau parti démocratique—quel que soit le nom qu'ils choisissent pour se désigner eux-mêmes—d'aller encore plus loin dans la voie du socialisme. C'est sir Wilfrid Laurier qui, il y a maintenant plus de 80 ans, disait, pour définir un libéral:

> Il sera toujours impatient d'aller au delà de ses moyens, et ses actes n'atteindront jamais le niveau de ses concepts. La tâche qu'il achève est toujours prête à être remaniée.

Or, même sir Wilfrid considérerait avec étonnement les propositions du chef actuel du parti libéral, car la grande question qu'on doit se poser à l'heure actuelle est celle de savoir si la nation peut, en ce moment, supporter les frais supplémentaires que représenteraient ces nouvelles aventures dans le domaine de l'État tutélaire, ou du paternalisme d'État ou du socialisme d'État, tel que l'énonce le parti libéral. On estime que l'application de ces propositions coûterait le montant supplémentaire d'un milliard de dollars en plus par an. Et il ne faut pas oublier que c'est le contribuable canadien qui devra en faire les frais, et non pas les politiciens qui formulent des promesses à la Chambre des communes. L'influence du socialiste d'Assiniboïa est très évidente. Je me demande dans combien de temps c'est lui qui prendra les rênes du parti libéral. Qu'avons-nous entendu avant les élections? Dans ma circonscription, les libéraux critiquaient nos budgets déficitaires. Ils prétendaient que nous dépensions trop d'argent pour les Canadiens, et que nous allions beaucoup trop vite.

M. Byrne: Vous vous lancez dans le mauvais sens!

M. Crouse: J'en arriverai à vous quand vous aurez prononcé votre discours. Que nous a donc dit le chef de l'opposition? Il nous a exposé un programme de dépenses massives, qui créeraient des déficits encore plus considérables. Est-ce bien là l'opinion de l'éminent conseiller en affaires, c'est-à-dire du député de Davenport, ou de M. Sharp, ou de M. Lamontagne? Ce concept correspond-il, dans leur idée, à l'état actuel de l'économie canadienne? Jamais encore, dans notre histoire, notre pays a assisté à une campagne de crainte qui puisse se comparer à celle menée au cours des récentes élections. Mon prédécesseur, ancien ministre au sein du cabinet libéral, a affirmé à la population de Lunenburg, au cours de son voyage en Nouvelle-Écosse, lorsqu'il n'avait plus rien à perdre, que le Canada était au seuil de la faillite et qu'il serait erroné de faire croire à la population que le nouveau gouvernement pourrait facilement équilibrer le budget du pays. Nous pouvons constater que d'autres genres de campagne d'intimidation se poursuivent. Lorsque l'honorable député qui vient de reprendre son siège s'est rendu à Terre-Neuve pour y porter la parole, voici ce qu'il a déclaré, si l'on en croit la manchette parue dans le *Chronicle Herald* d'Halifax:

> Smallwood a donné l'ordre; Fleming a annulé son discours.

Une voix: Vous citez un journal libéral.

M. Crouse: Je n'ai pas interrompu l'honorable député lorsqu'il a prononcé son discours. Je le prierais donc de ne pas m'interrompre. Parlant des interruptions que le premier ministre a dû subir alors qu'il essayait de diriger une assemblée à Vancouver, le chef de l'opposition a déclaré que les libéraux ne versaient pas dans ce genre d'agitation, qu'ils défendaient énergiquement le droit que possède tout homme de se faire entendre. Quelle arrogance! Quelle bêtise! Le socialisme, sous une bannière libérale ou sous une bannière PSD-NPD, n'a jamais suscité un grand nombre de partisans en Nouvelle-Écosse, et c'est particulièrement vrai chez les citoyens économes et laborieux des comtés de Queens et de Lunenburg. La promesse créditiste, selon laquelle il n'y aura plus de dettes, d'intérêts ou d'impôts, ne les trompera pas non plus. Nous savons que n'importe quel gouvernement peut se tirer d'affaire sans dette ni impôt. On peut y arriver tout simplement en imprimant de la monnaie, mais nous savons quelle serait la conséquence de pareille chose sur notre régime financier actuel.

Monsieur l'Orateur, quand je considère le résultat des élections récentes et les quatre partis qui sont représentés à la Chambre, je ne puis m'empêcher d'éprouver de l'inquiétude pour notre pays. Il est vrai que mon parti n'a pas rallié une forte majorité au sein de la population, ce qui aurait révélé une confiance sans borne dans notre programme, mais il est vrai également que la population a manifesté encore moins de confiance dans le programme du parti libéral, et que ce ne sont que de petites régions qui ont élu des membres du Crédit social ou du PSD-NPD. Une part de l'indécision des électeurs canadiens est attribuable à tous les partis, notamment aux deux vieux partis traditionnels au pays. Avec une population d'à peine plus de 18 millions d'habitants, le Canada ne peut se payer le luxe d'avoir plus de deux partis politiques. Le Canada a atteint son importance et son influence actuelles dans les affaires mondiales sous l'égide de l'un ou l'autre des deux anciens partis qui dirigent ses destinées depuis 1867. Nous ne serions pas aux prises avec d'autres élections imminentes, s'il n'y avait que deux partis au Canada. A moins que nous n'en revenions au régime des deux partis, je doute fortement de l'avenir de la démocratie au Canada.

Une certaine part de la responsabilité de cet état de choses doit être attribuée également aux électeurs canadiens. Il semble que certains Canadiens aient perdu l'esprit d'initiative, la volonté de créer, le désir des réalisations, toutes choses qui ont contribué à forger notre nation.

M. Berger: Pourquoi imputer à la population vos propres insuffisances?

M. Crouse: Lorsque vous aurez l'occasion de prononcer un discours, nous vous écouterons. Au lieu d'aspirer à l'indépendance, certaines gens sont prêts à sacrifier leur liberté pour une promesse de sécurité, une forme de sécurité promise par le gouvernement. Les Canadiens ont besoin d'une nouvelle orientation. Ils doivent se rendre compte qu'il leur faut travailler ferme et qu'ils ne peuvent partager que le fruit de la production. Nos regards ne se sont guère portés au delà de nos frontières et nous n'avons pas vu l'évolution rapide qui s'opère dans le monde. De nouvelles alliances commerciales entre nos amis menacent nos marchés traditionnels.

Ce fait s'est imposé avec force à mon esprit durant ces derniers mois, où j'ai rencontré des délégués de dix-sept pays du Commonwealth à une conférence parlementaire du Commonwealth qui s'est tenue à Londres. Nous nous étions réunis pour discuter du rôle futur du Commonwealth dans le monde moderne. J'étais d'avis que le Royaume-Uni avait l'intention, après cette conférence, d'entrer dans le Marché commun européen dans les plus brefs délais, si c'était possible.

Évidemment, cette attitude n'a reçu l'approbation d'aucun des représentants des autres pays du Commonwealth. Notre premier ministre, lorsqu'il a assisté à la récente conférence des premiers ministres à Londres, a agi de même. Je crois qu'il lui incombe de prendre les intérêts de l'industrie et de l'agriculture canadiennes, ainsi que des pêcheurs et des ouvriers du Canada. Après tout, c'est là une des raisons qui poussent le Royaume-Uni à se joindre au Marché commun. Il tente d'obtenir à son peuple de plus grands avantages économiques. Nous attendrions-nous que notre premier ministre n'en fasse pas autant pour les Canadiens? Quoi qu'il en soit, un examen attentif du Marché commun européen révèle qu'il s'agit là d'une magnifique réalisation politique. Quand, devant le monument aux morts érigé à Verdun, on se rend compte qu'une telle évolution, c'est, entre autres choses, la France et l'Allemagne réconciliées, on apprécie mieux le nouvel esprit qui anime l'Europe et le désir qu'éprouve la Grande-Bretagne de s'y associer.

Et nous, où en serons-nous? Si l'Angleterre se joint au Marché commun, nous devons être prêts à perdre certains de nos privilèges sur le marché du Royaume-Uni, mais ce dernier aura encore besoin de nombreux produits que nous lui vendons et le coup porté aux échanges sera peut-être moins grave qu'on le pense. En fait, si l'Angleterre adhère

au Marché commun, peut-être ses industries augmenteront-elles leurs importations de matières premières du Canada? D'un autre côté, nous ne devons pas sous-estimer la valeur des débouchés qu'offrira à nos produits une Europe en pleine prospérité, dont les habitants jouiront d'un niveau de vie élevé. Nos succès en ce sens vont dépendre de l'initiative de chacun de nous. Nous devrons offrir à ces marchés des produits attrayants, à des prix raisonnables, en nous servant de techniques de vente audacieuses, en faisant preuve d'imagination. De toute évidence, mieux nous réussirons à maintenir nos prix et à améliorer notre productivité, mieux nous parviendrons à accroître nos exportations. Pareil résultat sous-entend de la part du patronat une attitude toute orientée vers le progrès accompagnée, de la part de la main-d'œuvre, d'esprit de collaboration.

Voilà la mise en demeure qui s'impose à tous les Canadiens, patrons et ouvriers, si nous devons combattre avec succès la menace que rencontre l'embauche canadienne par suite de la concurrence étrangère accrue. Ce problème n'intéresse pas seulement le gouvernement mais tous les Canadiens et c'est seulement lorsque nous discernerons que nous parviendrons à relever notre niveau de vie, non pas en nous appuyant sur l'État mais en travaillant plus intensément dans une collaboration plus parfaite, c'est alors seulement que nous aurons acquis un sens nouveau de notre destinée nationale. Nous devons en tant que nation essayer de résoudre le problème du chômage et nous n'y arriverons qu'en offrant des avantages accrus à nos industries primaires et secondaires.

Le discours du trône propose nombre de mesures qui amélioreront la situation et qui prouvent que le premier ministre et son cabinet ont étudié attentivement ces problèmes. Je n'ai pas le temps de m'arrêter à tout ce que renferme le discours du trône, mais j'aimerais parler des projets qui touchent ma province et ma circonscription de Queens-Lunenburg.

Je constate que le gouvernement a l'intention de prendre des mesures constructives en vue de consolider notre balance des paiements. La récente stabilisation du taux du change du dollar canadien a aidé les producteurs de toutes les parties du Canada, tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur; elle a contribué également à une forte expansion de l'industrie touristique du Canada. La chose s'est malheureusement transformée en hochet politique lors de la récente campagne électorale; les libéraux ont fait imprimer des billets portant d'un côté la caricature du premier ministre et de l'autre celle du ministre des Finances d'alors et dont la valeur fictive s'établissait à 92½c. Cette monnaie libérale, monsieur l'Orateur, n'avait pas plus de valeur pour les Canadiens que les promesses que ces messieurs ont faites pendant les 22 années où ils ont accaparé le pouvoir, mais elle donne une idée de l'attitude enfantine du parti libéral envers le gouvernement conservateur. Je suis convaincu que ces billets de banque enfantins émis par les libéraux n'ont pas trouvé de partisans dans Queens-Lunenberg, car les votants de ma circonscription ne se souviennent que trop bien de la baisse du pouvoir d'achat du dollar canadien durant les 22 ans de régime libéral.

L'inflation sévissait sous le gouvernement libéral et elle a tenu les statisticiens occupés à modifier l'indice du coût de la vie jusqu'à ce que nous nous fussions rendu compte qu'il fallait $1 en 1956 pour acheter ce que 50c. auraient acheté 20 ans plus tôt. Toutefois, le taux du change stabilisé a profité à nos grandes industries progressistes de la pêche, de la pâte et du papier, ainsi que du tourisme. C'est cette dernière qui offre toujours la plus grande source éventuelle de revenus pour les Néo-Écossais. A mesure que cette industrie prend de l'essor elle raffermit la balance des paiements du Canada.

La mise en service d'un second traversier entre la Nouvelle-Écosse et le Massachusetts, voilà qui aiderait notre tourisme. Je sais fort bien que ce service de transbordement n'a pas toujours été une réussite dans le passé et que les bateaux-passeurs qui faisaient la navette entre Yarmouth et Boston ont fini par être retirés. Cependant, j'estime qu'il faut attribuer cela à l'évolution et je suis d'avis que la mise en service d'un second traversier entre la Nouvelle-Écosse et les États-Unis avantagerait les deux pays. Le traversier qui relie actuellement Yarmouth et Bar Harbour n'a pu satisfaire les exigences de la circulation, notamment durant l'été. Il accommode surtout les Canadiens, favorisant les automobilistes de l'Ontario et du Québec. Je n'y trouve rien à redire sauf que les voyageurs du Massachusetts, étant obligés de passer la nuit quelque part dans l'attente du traversier qui les emmènera en Nouvelle-Écosse, ont tout autant avantage à emprunter la route jusqu'aux Maritimes.

Je suis d'avis que l'instauration d'un service de jour entre la Nouvelle-Écosse et Gloucester serait fort utile. Les touristes ne seraient plus obligés de coucher à bord du traversier, ce qui leur occasionne une forte dépense, et nous pourrions éventuellement bénéficier du marché du tourisme que représentent les régions métropolitaines de Gloucester, de Boston et de New-York, qui comptent plus de 50 millions d'habitants. En outre, pareil traversier accélérerait la livraison des

produits de notre industrie du poisson frais, qui devient de plus en plus populaire et dont les ventes s'intensifient sur le marché américain. Ce service de raccordement s'impose si l'on veut amplifier les échanges commerciaux entre ces régions historiquement commerçantes, et j'espère que le gouvernement verra ma proposition d'un œil favorable.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, lors de la suspension de la séance, à une heure, je vantais l'industrie touristique de la Nouvelle-Écosse. J'aimerais maintenant en faire autant pour l'agriculture. Le discours du trône insiste sur le fait qu'une agriculture florissante est essentielle à la prospérité de l'économie canadienne toute entière. Le gouvernement reconnaît que le bétail prend une importance croissante dans l'agriculture canadienne. On a proposé l'institution d'un programme qui permettrait de disposer d'installations d'entreposage et d'approvisionnements ininterrompus de céréales de provende particulièrement dans les régions de la Colombie-Britannique et du Canada oriental où de tels approvisionnements sont d'ordinaire insuffisants. J'approuve sans réserve un tel programme qui répond enfin à une nécessité de longue date, dans l'est du Canada et particulièrement dans ma circonscription.

J'ai indiqué, dans un précédent exposé, qu'environ la moitié de la population de ma circonscription travaille dans les industries primaires, notamment l'agriculture, la pêche et l'industrie du bois. Dans la circonscription de Lunenburg, surtout dans le voisinage de Bridgewater, l'agriculture assure la subsistance de bon nombre de gens. Cela est également vrai pour la région de Caledonia, dans la circonscription de Queens. Au cours des années précédentes beaucoup de personnes s'adonnaient à l'agriculture dans ses diverses branches, mais récemment certains cultivateurs se sont attachés à un domaine particulier, tel que l'élevage des porcs, du gros bétail ou de la volaille. Je suis persuadé que, de nos jours et de plus en plus, on ne regarde pas l'agriculture comme un simple moyen d'accroître son revenu. Nos agriculteurs des circonscriptions de Lunenburg et de Queens considèrent désormais l'agriculture sous son angle véritable, c'est-à-dire une industrie, une importante industrie qui permet de gagner sa vie avec sérénité et d'obtenir un bénéfice tangible qu'aucun autre type d'emploi n'a pu surpasser.

L'année dernière, le revenu agricole brut de la Nouvelle-Écosse a dépassé 60 millions de dollars pour la totalité de la production agricole. On a reconnu depuis longtemps que la Nouvelle-Écosse était une région où le foin abonde, une province où il pousse probablement aussi bien que n'importe où ailleurs dans le monde. Cependant, si l'on circule à travers la province, on peut apercevoir quelques fermes négligées, entourées de terres inutilisées, meilleure indication de la perte de nos ressources. Il est réconfortant de noter, dans le discours du trône, que le gouvernement est conscient de la nécessité d'une formation plus poussée dans le domaine de l'agriculture et qu'il est en train d'étudier les installations actuelles. Voilà le fond du problème. Un tel programme est digne des plus grands éloges, car ce n'est que par un apprentissage approprié que nous pourrons mettre en valeur nos vastes ressources agricoles.

A l'heure actuelle, l'agriculture offre des possibilités illimitées aux citoyens de la Nouvelle-Écosse. Notre province ne produit pas assez de porc ni de bœuf. Nous consommons plus de 100,000 bovins par année alors que nous n'en produisons que 70,000. Nous produisons à peu près 80,000 porcs, et nous en avons besoin de plus de 250,000, sans compter ce que nous pourrions vendre au pays d'adoption du député de Bonavista-Twillingate ni les nouveaux débouchés qui s'ouvrent dans nos régions septentrionales par suite de la politique progressive du gouvernement. Rien n'explique, monsieur l'Orateur, pourquoi la Nouvelle-Écosse, et en particulier les comtés de Queens et Lunenburg, ne peuvent produire une quantité beaucoup plus grande de bovins et de porcs. Nous avons presque tout ce qu'il faut pour cela, surtout le fourrage. Il ressort des chiffres que j'ai donnés qu'il y a beaucoup à faire pour la mise en valeur, l'expansion et l'accroissement de la production dans ces régions.

Cependant, si nous devons tirer le meilleur parti possible de nos ressources, nous devons être prêts à produire la provende, les ensilages, le foin et les autres produits fourragers, grâce auxquels l'offre et la demande se sont grandement accrues sur le marché du bétail. Il est possible d'obtenir de l'aide à cet égard grâce à la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles; en outre, l'établissement de pâturages collectifs prévoit des pâturages pour le bétail. Mais il reste que l'un des plus grands problèmes auxquels doivent faire face les agriculteurs de Queens et de Lunenburg qui veulent accroître la production du porc, c'est encore le coût élevé des céréales de provende. On a proposé de mettre sur pied des installations pour l'entreposage de ces céréales; cela contribuera pour beaucoup à résoudre le problème.

Le gouvernement fédéral devrait examiner sérieusement la possibilité d'établir un entrepôt de céréales de provende à Bridgewater, dans le comté de Lunenburg. Bridgewater, qui se trouve sur la belle rivière La Have, est le centre d'une vaste région commerciale et agricole. Son port a les installations voulues pour l'entrée des gros navires. Les cargos de céréales peuvent venir directement de la tête des Lacs à Bridgewater d'où les céréales pourront être réparties entre les entreprises agricoles du sud de la Nouvelle-Écosse. Bridgewater a déjà les installations voulues de mouture et la distribution pourrait facilement se faire jusqu'à New Germany, Chester et Lunenburg, de même que partout dans le comté de Lunenburg et dans les régions agricoles de Queens-Nord et Caledonia.

Je suis heureux aussi que, suivant le discours du trône, des modifications de la loi sur la marine marchande du Canada soient proposées en vue de réserver aux navires canadiens le commerce de cabotage du Saint-Laurent et des Grands lacs. Or c'est justement ce que j'avais proposé le 22 mai 1958 à la Chambre; les armateurs canadiens dont les bateaux font le service de La Have, de Lunenburg et du comté de Queens s'en réjouiront. Je suis heureux également qu'on nous demande d'adopter les crédits nécessaires pour la mise sur pied du programme de construction de bateaux, annoncé il y a quelques mois, et qu'on se propose d'instituer l'Office d'expansion atlantique. J'espère que cet office étudiera avec toute l'attention voulue la question de l'aide à accorder à la création d'une nouvelle usine de transformation du poisson à Liverpool.

Depuis que le gouvernement conservateur a annoncé le programme d'aide à la construction de bateaux, la construction de 15 petits chalutiers de 86 pieds devant être entreprise en Nouvelle-Écosse a été approuvée. Neuf ont déjà été mis en construction et, de plus, il a été accordé une aide à la construction de 84 petites embarcations de pêche. Un certain nombre de ces nouveaux bâteaux de pêche pourraient, je crois, apporter leurs prises à la nouvelle conserverie, si elle se construisait à Liverpool.

Ce programme fédéral a donné un magnifique essor à l'industrie de construction maritime qui, ces deux prochaines années, avec les conserveries de poisson, emploiera mille hommes de plus. Mais, malgré tout, que prétend le chef de l'opposition? Il déclare que rien ne se fait au Canada. En fait, les neuf députés conservateurs de Nouvelle-Écosse sont bien placés pour dire le contraire. N'avons-nous pas, ces cinq dernières années, constaté de grands changements dans la province? Elle s'est développée et 14 nouvelles entreprises de fabrication s'y sont implantées.

Dans son rapport, le président de la Chambre de commerce d'Halifax dit notamment:

> La Nouvelle-Écosse entre dans une nouvelle ère de prospérité grâce à l'impulsion donnée par des travaux de construction très importants réalisés partout dans la province, pour ainsi dire.
>
> Si l'on songe aux travaux et aux projets de construction en marche dans toutes les parties de la province, on est bien fondé à croire que toute cette région est à la veille de connaître une prospérité extraordinaire.

Cette prospérité a été rendue possible grâce aux programmes conservateurs, non seulement en Nouvelle-Écosse, mais dans tout le Canada.

Je dirai en terminant qu'à voir nos chantiers de construction maritime, dont certains ont des commandes à remplir pour une année à l'avance et d'autres pour deux ans à l'avance; à voir le travail qui existe partout, nos industries de la pêche et de l'agriculture en plein essor et les progrès accomplis dans tous les domaines, les gens de ma circonscription et de toute la Nouvelle-Écosse envisagent l'avenir avec confiance et optimisme.

(Texte)

M. Yvon Dupuis (Saint-Jean-Iberville-Napierville): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord faire miennes toutes les paroles élogieuses qui ont été dites à votre endroit, de même qu'à celui du vice-président de la Chambre.

Je désire aussi m'unir à tous ceux qui ont félicité, comme il se devait, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent).

Monsieur l'Orateur, nous sommes de retour à la Chambre des communes pour la première session du 25e Parlement de la nation canadienne. Nous constatons, avec une certaine fierté, qu'un changement s'est effectué de ce côté-ci de la Chambre, depuis la dernière session du 24e Parlement. Nous revenons à la Chambre avec une représentation accrue du parti libéral, lequel compte dans ses rangs des députés bien préparés pour la tâche qu'ils auront à remplir.

Nous constatons aussi avec fierté que le peuple canadien a voulu signifier bien clairement qu'il n'avait pas confiance au parti conservateur-tory, dirigé par le premier ministre actuel (M. Diefenbaker), puisqu'il a délégué à la Chambre plus du double des députés libéraux qu'il y avait lors du dernier Parlement et qu'il a accordé au parti libéral, par tout le pays, un vote majoritaire dépassant celui du parti conservateur par 4,315 voix.

Monsieur l'Orateur, cette popularité accrue du parti libéral, nous la devons premièrement à la popularité personnelle du chef de l'opposition (M. Pearson), qui est reconnu, non seulement au Canada mais par le monde, comme

un des plus grands hommes d'État de notre époque.

Nous la devons également au programme libéral qui a su capter l'attention du peuple et répondre aux espérances de la plus grande partie de la population que nous sommes appelés à servir comme députés.

Si nous scrutons actuellement la position du parti libéral dans le Canada, nous constatons avec plaisir que les résultats de l'enquête Gallup menée de par le pays, lesquels ont été publiés samedi dernier, attribuaient 47 p. 100 du vote populaire aux libéraux, 25 p. 100 aux conservateurs et le reste aux autres partis.

Monsieur l'Orateur, est-il surprenant que devant un tel résultat un parti nouveau et faible ne se sente pas en mesure d'affronter un appel au peuple? Est-il surprenant qu'un parti qui se dit de rénovation s'allie à ce vieux parti tory usé pour empêcher le déclenchement de la campagne électorale? Qu'avons-nous vu à la Chambre depuis quelque temps? Nous avons assisté au mariage illicite d'un parti nouveau, qui n'engendrera pas d'enfants forts, avec le parti conservateur. Quel mariage, monsieur l'Orateur!

Une voix: Quelle bêtise!

M. Dupuis: Je pense que si j'avais votre talent, je me tairais, moi.

Quel spectacle que ce mariage créditiste-conservateur! Nous avons vu les créditistes voter avec les conservateurs et prouver ainsi à la population qu'ils donnaient leur confiance à ce parti tory, qu'ils avaient combattu durant la dernière campagne électorale.

Une voix: On n'a pas dit ça.

M. Dupuis: Non?

Une voix: Non.

M. Dupuis: Non? Écoutez-les, monsieur l'Orateur. Ils ne savent même pas ce que signifie un vote à la Chambre.

Eh bien, ce soir, nos chers amis seront appelés à voter encore une fois. Ils n'appuieront pas la motion de défiance qui est fondée sur un principe très sage en démocratie, soit celui d'établir si un gouvernement a le droit d'imposer des mesures d'austérité et de relever le taux des impôts sans consulter, au préalable, la Chambre des communes, seule voix du peuple, élue par le peuple et pour le peuple.

Ils devront voter ce soir, monsieur l'Orateur, et je vous dis que j'aime bien mieux être au sein du parti libéral que dans la situation fausse où nos amis créditistes se trouvent depuis déjà trop longtemps. Et pourtant, vous les entendez, ils sont heureux de leur attitude.

[M. Dupuis.]

Vous n'avez qu'à relire la déclaration du député de Red-Deer (M. Thompson), leur chef numéro un—parce qu'ils ont un chef et un sous-chef; alors, voilà le chef numéro un, le député de Red-Deer, qui se vante à la Chambre des communes que plus du quart de la population a indiqué, par son vote, qu'elle n'a plus confiance aux vieux partis. Il ne se rendait pas compte qu'il venait de se condamner lui-même, parce que si le quart de la population a fait savoir qu'il n'a plus confiance aux vieux partis, les trois quarts ont fait savoir qu'ils n'ont pas confiance aux nouveaux partis.

A mon avis, nos amis auraient intérêt à lire l'admirable discours qu'a prononcé l'honorable député de Laurier (M. Chevrier). Je pense que nos amis du Crédit social auraient intérêt à se renseigner sur la situation de leur parti dans le cours de l'histoire du Canada. Ils devraient lire les données statistiques qu'a citées l'honorable député de Laurier la semaine dernière.

Hier, il y avait des députés créditistes en grand nombre; aujourd'hui, il n'y en a plus, à travers le pays, que quatre en Colombie-Britannique. Il y a ces nouveaux venus du Québec dont le chef, c'est-à-dire, non pas le chef mais le sous-chef a déclaré que cette vague créditiste était un miracle. A leur place, je me méfierais d'une vague parce que Corneille a dit—monsieur l'Orateur, je vais citer Corneille (mes honorables amis du Crédit social ne devraient pas dire que c'est un libéral) et je leur demanderai de méditer sur cette phrase. Voici ce que Corneille en penserait s'il vivait aujourd'hui; il ne dirait pas autre chose.

Corneille, *Le Cid*, scène 3, acte 4:
Le flux les apporte, le reflux les remporte.

Voilà la situation actuelle du Crédit social dans la province.

Par ailleurs, jamais, monsieur l'Orateur, n'avons-nous vu l'expression aussi claire de cette théorie qui dit que les extrêmes se touchent et que les contraires s'attirent.

C'est ainsi que l'on voit ce mariage dont j'ai parlé tantôt, et c'est ainsi que l'on voit ce parti impossible, dirigé d'une part par le député de Red-Deer qui, lui, est appuyé par M. Manning, premier ministre de l'Alberta, et de l'autre par le sous-chef du Crédit social (M. Caouette), qui, lui, est soutenu, aidé, appuyé par le premier ministre discutable de la Colombie-Britannique.

Voici un exemple, monsieur l'Orateur, qui prouvera que la situation du sous-chef n'est pas aussi bonne que le croient nos amis du Québec.

M. Manning, a déclaré, comme en fait foi la *Presse canadienne* le 25 août 1962, ce qui suit:

Quiconque est intéressé à connaître la position du Crédit social dans toutes matières, n'a qu'à interroger la seule personne habilitée à parler au nom du parti, soit le chef national, M. Thompson. Les idées exprimées par M. Caouette au sujet de Hitler et Mussolini lui sont personnelles.

On a honte de Caouette dans l'Ouest!

Le premier ministre de l'Alberta, créditiste, prend la peine de mettre en garde tous les Canadiens, tous les créditistes, contre la propagande du sous-chef créditiste. Où va-t-il?

Monsieur l'Orateur, d'un autre côté, le premier ministre de la Colombie-Britannique n'éprouve aucun attrait particulier pour le chef, le député de Red-Deer. Pour lui, son homme, c'est le grand Caouette. Il le décrit comme le plus grand Canadien français depuis sir Georges-Étienne Cartier. Quelle farce!

Eh bien, monsieur l'Orateur, je pense qu'il serait bon de rappeler au chef actuel du Crédit social—celui de l'Ouest, le vrai—que le succès de son parti, dans le Québec, ne tient pas du miracle. Ce qui s'est produit dans le Québec, tout le monde le sait. Pendant qu'en cette Chambre des communes un groupe de députés travailleurs s'occupaient des intérêts des circonscriptions de la province de Québec, des «va de porte en porte» y allaient, doctrine créditiste en main; et pendant que nous faisions notre devoir ici, ces gens-là racontaient des balivernes à la population. Nous ne le savions pas. Nous l'avons découvert trop tard. Mais aujourd'hui, nous leur disons: Nous connaissons vos méthodes, nous les combattrons et nous vous rejetterons à la mer lors des prochaines élections.

Monsieur l'Orateur, ils ont utilisé la télévision . . .

Une voix: Ils se sont aussi servi de bateaux.

M. Dupuis: Je pense qu'ils seront trop nombreux pour prendre le bateau de la défaite; il coulera!

Le sous-chef du Crédit social a paru à la télévision—il a déclaré, après son élection, que c'était son arme la plus formidable. Il s'adressait à chaque électeur, chaque semaine, par le truchement de la télévision. Il savait bien qu'aucun député siégeant en cette Chambre n'avait le temps, ni de le voir à la télévision ni de l'entendre dire les balivernes qu'il débitait par ce mode de publicité. C'est ainsi qu'il a trompé la bonne foi des électeurs québécois. C'est ainsi qu'il a affirmé impunément à la télévision des choses absolument mensongères, condamnables et renversantes.

Aujourd'hui, heureusement, nous sommes revenus au Parlement de la nation canadienne. Aujourd'hui, ces hommes, au lieu d'aller débiter à notre insu toutes sortes de choses, nous les avons maintenant devant nous, et nous allons les rappeler à l'ordre chaque fois qu'ils mentiront à la province de Québec.

On a voulu prouver, par de belles paroles, que les gouvernements dirigés par des créditistes étaient des paradis terrestres.

Une voix: Qui a composé ça, un directeur de banque?

M. Dupuis: On nous a dit que tout allait bien dans l'Ouest sous le régime créditiste, on a même affirmé qu'en Colombie-Britannique, il n'y avait plus de dette.

Une voix: C'est vrai.

M. Dupuis: Et on a même affirmé aussi qu'en Alberta il n'y avait plus de taxe directe.

Une voix: C'est vrai.

M. Dupuis: Quelle inconscience, monsieur l'Orateur. Nous allons leur fournir des statistiques. Vous n'êtes pas ici dans le troisième rang de nos campagnes, vous n'êtes plus avec des gens qui n'ont pas les données statistiques en main.

Je ne vous blâme pas de mentir! Je ne dirai jamais qu'un membre du Crédit social est un menteur, même s'il dit un mensonge, parce que pour être menteur, selon la doctrine chrétienne, il faut remplir trois conditions essentielles: avoir la connaissance suffisante, le plein consentement de la volonté et matière grave.

Ils sont tellement insconscients qu'ils viennent affirmer et répéter en cette Chambre que la Colombie-Britannique n'a plus de dette.

Eh bien! monsieur l'Orateur, que nous indiquent les chiffres, les statistiques officielles que les députés peuvent maintenant se procurer, ce qu'ils n'avaient pas avant les élections? Les statistiques officielles disent ceci:

En Colombie-Britannique, la dette per capita, est la plus élevée de tout le Canada; elle atteint $738.88. La province d'Ontario, sous un régime . . .

Une voix: Un point d'ordre!

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Shefford (M. Rondeau) invoque le Règlement.

(Texte)

M. Dupuis: Pas un point de désordre, j'espère!

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, cet avant-midi, nos amis libéraux ont empêché un député conservateur de traiter de questions provinciales parce que, ont-ils prétendu, c'était à l'encontre du Règlement. A l'heure actuelle, on traite de ce même sujet.

M. Dupuis: Quand je songe que les créditistes nous ont même dit, pendant la campagne électorale fédérale, qu'il n'y avait pas de dette en Colombie-Britannique!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

M. Dupuis: Eh bien, monsieur l'Orateur, je comprends que mes honorables amis souffrent du fait que nous relevions leurs mensonges en cette Chambre, mais ils n'ont pas fini de souffrir, parce que, au nom de la probité publique, et par respect pour les hommes qui forment la nation canadienne, nous avons le devoir de rétablir les faits tels qu'ils se sont produits et c'est ce que nous allons faire.

En Ontario, province dirigée par un parti conservateur, la dette per capita est de $505.05. La dette de la province de Québec, avec $254.59 est la trosième plus basse au pays.

Cela devrait faire réfléchir le député de Vaudreuil-Soulanges (M. Bourbonnais) qui fait l'éloge des créditistes en cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, non seulement ils ont menti à propos des statistiques, mais ils ont déclaré qu'en Alberta il n'y avait pas de taxe directe, alors qu'ils devraient le savoir. Je ne dis pas qu'ils le savaient, je sais qu'ils ne le savaient pas, mais ils devaient savoir que dans la province d'Alberta il y avait des taxes directes, de l'impôt sur le revenu personnel, de l'impôt sur les corporations et des droits successoraux. S'ils ne le savaient pas, je le leur apprends; ils ne pourront plus le répéter à la télévision. Le peuple saura qu'ils mentent, maintenant.

Monsieur l'Orateur, on n'a pas encore démenti les affirmations de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) qui, après avoir cité un extrait du livre intitulé: *Réal Caouette vous parle*, déclarait qu'on était allé jusqu'à prétendre que le chef actuel de l'opposition (M. Pearson) était membre du cabinet fédéral, de 1939 à 1945.

C'est archifaux, car le chef de l'opposition a été nommé ministre en 1948.

Quand les créditistes ont prétendu cela, ils mentaient aux électeurs de la province de Québec.

Vous avez prétendu sur les tréteaux politiques de la province de Québec que le parti libéral avait endetté le Canada...

Une voix: C'est vrai.

M. Dupuis: ...de 17 milliards de dollars pendant la dernière guerre. Toutefois, si vous voulez consulter la statistique, vous verrez que le Canada n'a augmenté sa dette, durant la guerre, que de 8 milliards de dollars seulement.

Troisièmement, vous avez dit, tantôt, que la Banque du Canada pouvait émettre de l'argent, tantôt que les banques à charte émettaient cet argent. Vous n'êtes même pas d'accord entre vous autres; vous êtes confus, vous êtes perdus, vous ne savez pas ou vous allez!

Une voix: Ça fait mal, le Crédit social.

M. Dupuis: Ça ne fait pas mal du tout. Je suis de bonne humeur, je ne fais que remettre de l'ordre dans vos papiers.

Monsieur l'Orateur, j'entends le député de Shefford (M. Rondeau). Ça, c'est un grand député! Ecoutez un peu le député de Shefford!

Une voix: Pas de la même grandeur que vous.

M. Dupuis: Au lendemain des élections fédérales, il a tenu une conférence de presse, il était devenu quelqu'un! Il a déclaré qu'il souhaitait qu'il y ait en cette Chambre une télévision pour montrer les fauteuils vides des députés qui allaient se saoûler et jouer aux cartes dans le corridor.

Et l'on vient nous dire, après cela, que l'un des premiers points de la doctrine du Crédit social, c'est le respect de la personne humaine! Eh bien, on ne respecte plus rien au sein du Crédit social. J'espère qu'il...

M. Rondeau: J'invoque le Règlement. Je voudrais savoir où le député a pris sa conférence de presse et je le prierais de me donner le texte.

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement, cela.

M. Dupuis: Si le député de Shefford ne sait même plus ce qu'il a dit, qu'il prenne *La Presse* et je le lui montrerai. Pauvre petit garçon! Pauvre petit garçon!

Monsieur l'Orateur, je dois dire à l'honorable député de Shefford, lorsqu'il vient dire dans la province de Québec que les députés, à la Chambre des communes, s'enivrent et jouent aux cartes dans les corridors, lorsqu'on entend dire à la télévision que des députés sont ivres, parce qu'ils sont absents de leur fauteuil, je demande au député de Shefford, de jeter un coup d'œil sur le fauteuil de son sous-chef, qui est le fauteuil le plus souvent vide.

M. Grégoire: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, si le fauteuil de l'honorable député de Villeneuve est vide, c'est parce que la population...

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. Je donne la parole à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

(Texte)

M. Dupuis: En parlant de publicité, je pense qu'il serait bon de demander à nos amis

conservateurs, qui se font appuyer par les créditistes pour se maintenir au pouvoir, de lire le *Globe and Mail* de ce matin. Je n'ai pas le temps de le lire, mais eux devraient le lire. Ça pourrait les faire réfléchir. Il est dit dans cet article que le député de Bellechasse (M. Dumont) fait penser, par sa conduite, à l'attitude des fascistes quand ils ont voulu s'emparer des libertés humaines. Ce sont des choses sur lesquelles ils devraient méditer. Il est clair que les conservateurs sont indignés de voir leur chef abaisser son parti en s'unissant avec des gens comme les députés créditistes actuels.

Monsieur l'Orateur, nous devons rappeler avec fierté à la mémoire de la Chambre ceux qui ont précédé ces député créditistes.

Je voudrais rappeler à votre mémoire M. Boivin, député intègre et honnête qui a toujours bien accompli son devoir avec dignité. M. Maurice Bourget, député de Lévis, un grand citoyen, qui pendant vingt-deux ans a fait honneur à la Chambre, à son comté et à toute la population du Canada. M. Augustin Brassard, ancien député de Lapointe, fut un député de grande classe, très actif, travailleur, qui reviendra à la Chambre lors des prochaines élections. M. Jean-Paul Racine, jeune homme actif et dévoué, progressif, capable de travailler pour les siens. M. Roberge, le vigilant ancien député de Mégantic et M. Samuel Boulanger. Ce sont tous des hommes de première valeur qui ont été remplacés par des criards publics qui ne savent même pas ce qu'ils font, ni ce qu'ils disent.

Monsieur l'Orateur, parlant du respect de la personne humaine, je tiens à rappeler à la Chambre ce que disait le chef numéro 1 du Crédit social lors de son premier discours, son *maiden speech*. Il s'est abaissé à dire que lorsqu'il a entendu parler le premier ministre (M. Diefenbaker) et l'honorable chef de l'opposition, le tout lui rappelait une émission de télévision en provenance de la Havane.

Une voix: C'est vrai!

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, quand on est chef d'un parti, on n'a pas le droit de s'abaisser, surtout en prononçant son «*maiden speech*» à la face du pays, pour dire des choses insensées, même si on est le chef du Crédit social. J'espère qu'après avoir entendu son sous-chef, cela lui a rappelé le gouvernement italien dans les plus beaux jours de Benito Mussolini.

Monsieur l'Orateur, mon temps de parole achève, mais il m'en reste suffisamment pour continuer à parler de mes amis.

Une voix: Continuez, ça nous fait plaisir!

M. Dupuis: Ils ont menti à la population pendant la dernière campagne électorale, menti à la télévision, et cela continue encore. La semaine dernière, le sous-chef du Crédit social a paru à la télévision avec le président du Congrès canadien du Travail.

Une voix: Non, c'est le Congrès des syndicats nationaux.

M. Dupuis: Il dit qu'il a raison d'admirer Hitler—il est toujours en communication avec l'Allemagne—il est venu dire qu'il avait reçu une lettre du président de la Reichsbank, de Hambourg, et qu'il la produirait prochainement. Avant de la produire, je vais lui dire, en ami, que si j'étais à sa place, je ne parlerais pas du président de la banque de Hambourg.

Voici ce que le président de la Reichsbank, ancien ministre des Finances, sous Hitler, a déclaré.

Une voix: Vous êtes en correspondance avec lui, vous aussi!

M. Dupuis: Je vais vous dire où j'ai pris mes renseignements. Voici ce que le docteur Schacht, ami du sous-chef, ancien ministre des Finances d'Hitler, disait de la doctrine du crédit social dans son livre intitulé *Mémoires d'un magicien*:

> Quand une nation dépense plus qu'elle n'a de revenus et qu'elle tente de rencontrer ses obligations financières en augmentant la quantité de l'argent (donc en imprimant de l'argent), la valeur de cet argent diminue. Telle était la situation où se retrouvait l'Allemagne comme résultat de la première Grande Guerre. Ce furent les masses populaires en Allemagne qui souffrirent le plus de l'inflation.

Monsieur l'Orateur, «émettre de l'argent», voilà ce que le député de Villeneuve veut faire, et voici ce que son ami, le président de la Reichsbank, écrit dans son livre, à la page 163. Je cite:

> Une immense inquiétude et une amertume grandissante s'emparèrent des travailleurs manuels, des employés, des rentiers, qui ne pouvaient même plus faire face à leurs dépenses quotidiennes d'entretien. On avait beau élever le montant des salaires en papier-monnaie, cela n'y changeait rien. Au contraire, plus on mettait de papier-monnaie en circulation, plus vite son pouvoir d'achat se réduisait.

Pour la gouverne de l'honorable député de Villeneuve, il continue, dans le même volume, à la page 164. Je cite:

> En 1923, la dévaluation de la monnaie fit des progrès d'une effrayante rapidité. Il fallut émettre un tel nombre de coupures que l'imprimerie de la Reichsbank était loin de suffire à la demande. On mit en service beaucoup de planches à billets privées qui durent fournir des quantités de papier de plus en plus considérables. Le jour vint où un billet de tramway coûta un milliard de marks.

Et si je puis continuer, à la page 165:

> Le niveau de vie des masses subit en 1923 une telle dégradation que l'expansion du communisme prit d'inquiétantes proportions. L'ampleur de l'agitation politique imposa de stabiliser la monnaie sous peine de s'abandonner à la catastrophe. Il faut se rappeler qu'on transportait alors les billets de banque en de gigantesques ballots à travers les villes

et les provinces, dans des voitures de déménagement, dans des wagons de chemin de fer, et que la fabrication du papier-monnaie coûtait plus cher que celui-ci ne valait au sortir de la planche à billets; peut-être ainsi comprendra-t-on toute la folie de ce temps. On jouait de façon indigne avec le capital le plus précieux de notre peuple: sa puissance de travail.

Nous condamnons le crédit social actuellement, et nous disons que cette expérience vécue de l'Allemagne devrait trouver le moyen de les faire réfléchir, de même que l'expérience de la France, alors qu'on émettait les fameux consignats à l'époque de la révolution. Mais que voulez-vous? Ils ne connaissent pas leur histoire. Aussi, je leur demande de prendre la première page du volume *Le troisième Reich*, qu'ils trouveront à la bibliothèque du Parlement, et de lire ces mots qui apparaissent au début du livre:

Ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre.

Ces paroles sont de Santayana, un auteur américain.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je dis aux créditistes: Vous n'avez pas le droit de venir, avec vos fausses théories, tromper la population de la province de Québec. Les citoyens de la province de Québec qui ont voté pour le Crédit social ne sont pas des imbéciles. Non. Mais la population de la province de Québec est fière, elle a cru dans vos paroles, mais elle se rend compte aujourd'hui que vous l'avez trompée et elle ne vous le pardonnera jamais.

Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas le temps, en trente minutes, de relever...

Des voix: Continuez!

M. Dupuis: Voulez-vous me donner le consentement unanime?

Des voix: Oui, oui.

M. Dupuis: Je vais vous en parler, si vous voulez m'accorder le temps voulu. Je vous prends au mot.

Monsieur l'Orateur, le Crédit social a exposé ses théories dans un volume; heureusement, nous l'avons. Le Crédit social a aussi été exposé à la télévision l'autre soir et, encore là, heureusement, nous avons le texte, le mot à mot. Nous sommes aujourd'hui devant les faits et nos amis du Crédit social ne pourront plus nier ce qu'ils ont dit, mais ils seront plutôt pris avec les responsabilités qu'ont suscitées de telles déclarations.

Une voix: Vos trente minutes sont expirées!

M. Dupuis: Vous vous souvenez du débat qui a eu lieu à la télévision? Ceux qui l'ont vu attendent des explications.

[M. Dupuis.]

Et voici le sous-chef du Crédit social qui vient nous dire: Comment voulez-vous qu'avec un revenu de 25 milliards de dollars, la population puisse acheter une production de 36 milliards?

Une voix: Oui, c'est vrai.

M. Dupuis: Eh bien, monsieur l'Orateur, nos chers amis ne connaissent absolument rien. Ils devraient prendre connaissance des données statistiques, et c'est justement cela que le député de Villeneuve disait: «Monsieur Marchand, vous ne connaissez pas cela. Venez à Ottawa, on a des chiffres. Venez voir.»

Eh bien oui, on est rendu à Ottawa, et c'est M. Marchand qui avait raison.

Monsieur l'Orateur, si l'honorable député de Villeneuve veut se donner la peine de consulter la brochure mensuelle des données statistiques du Canada, et plus particulièrement la page 506, il constatera...

Une voix: Quelle année?

M. Dupuis: Quelle année ? 1962! Pauvre de vous!

Si l'honorable député de Villeneuve veut se reporter à la page 506, il y trouvera les tableaux indiquant qu'on a toujours acheté, au Canada, notre production nationale. Mais, voyez-vous, ils prennent une partie de la chose et la comparent au tout, au lieu de prendre le tout et le comparer au tout.

Une voix: Faites donc le calcul vous-même.

M. Dupuis: Asseyez-vous donc. Vous pourrez parler à votre tour.

Alors, monsieur l'Orateur, on se souvient que M. Marchand avait raison, à la télévision, puisqu'il est indiqué ici, au premier tableau, que notre production était de $36,844,000...

Une voix: Des millions?

Une voix: Voulez-vous que je le lise pour vous?

M. Dupuis: Non, je vais le lire moi-même; je n'ai pas besoin de votre aide. La production totale a été de 36 milliards 844 millions de dollars, et ceci est indiqué à la page 506 des comptes des statistiques.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Villeneuve a déclaré, et j'ai le texte en main, car je ne veux pas inventer...

Une voix: Lisez ce qu'il a dit!

M. Dupuis: Voici ce que je retrouve dans le texte. Écoutez bien le beau tableau que nous brosse le député:

Caouette: Vous avez seulement 8 milliards, 9 milliards quelque chose de masse monétaire qui circulent dans le Canada...

Vous savez, il est au courant, 8 milliards, 9 milliards, quelque chose comme ça.

Un petit peu plus loin, il dit 10 milliards, 11 milliards, quelque chose comme ça. Pour lui, c'est tout pareil, ça veut dire la même chose. Je répète ce que M. Caouette a dit:

Vous avez seulement 8 milliards, 9 milliards quelque chose de masse monétaire, présentement dans le Canada, et ils circulent à une vélocité d'à peu près 2.4 p. 100. Ça veut dire un revenu national total de 24 milliards.

Marchand: Pour votre information, c'est 15 milliards, la masse monétaire.

Caouette: Non, non, pas dans le moment.

Marchand: Informez-vous.

Caouette: Non, non, écrivez au ministre des Finances...

Évidemment, c'est son ami.

...actuellement, c'est 10 milliards 200 millions, quelque chose comme ça.

Tantôt c'était 8 milliards, 9 milliards, quelque chose comme ça, et un peu plus tard c'était 10 milliards, 11 milliards, quelque chose comme ça.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je demande à mes honorables amis les créditistes d'élucider la situation afin que la population...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis désolé d'interrompre le discours de l'honorable député, et je sais que les députés partagent mes sentiments, mais le temps de parole qui lui est accordé est expiré.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, j'ai la permission unanime de la Chambre de continuer.

M. l'Orateur: La permission de continuer a été demandée indirectement par des députés siégeant dans une partie de la Chambre. L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour continuer ses observations?

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je vais accorder à l'honorable député quelques minutes de plus. Auparavant, je veux simplement avertir les honorables députés d'éviter de faire des observations qui ne sont ni des questions de privilège ni des rappels au Règlement. Je veux qu'on sache qu'il est alors très difficile pour le président d'entendre le débat. A cause de mon intervention, j'accorde quelques minutes de plus à l'honorable député qui a la parole.

M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, ils savent qu'ils violent le Règlement, mais ils veulent se faire de la publicité.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je désire appeler votre attention sur le fait que celui qui vous précédait au fauteuil m'a laissé entendre que le temps consacré aux interruptions qui ont été faites durant mon discours, lesquelles ont duré environ cinq minutes, me serait remis à la fin du temps qui m'est accordé.

Des voix: C'est vrai, monsieur l'Orateur.

Une voix: D'ailleurs, ce que l'honorable député a à dire n'est pas important!

Une voix: Vous ne serez pas là longtemps!

M. l'Orateur: Je regrette infiniment ne pas avoir été à la Chambre au moment où l'Orateur suppléant occupait le fauteuil. De toute façon, le greffier adjoint m'informe que l'honorable député a encore droit à deux minutes pour compenser le temps qui lui a été enlevé par suite des interruptions.

M. Dupuis: Deux minutes pour équilibrer cinq minutes d'interruptions. Ce n'est pas trop!

Monsieur l'Orateur, la population de la province de Québec a le droit de savoir qui, de M. Marchand ou de M. Caouette, avait raison. Que nos amis étudient les données statistiques qui sont publiées ici à Ottawa. Pas besoin de demander au ministre des Finances (M. Nowlan); d'ailleurs, il ne le sait peut-être pas. Qu'ils étudient les données statistiques que l'on retrouve à la page 475 du sommaire du mois d'août 1962, publié par la Banque du Canada, et plus particulièrement à la 8e colonne, ils constateront que la monnaie, ou la masse monétaire, a toujours été de l'ordre de 15 milliards de dollars au pays, et que depuis le mois de février 1962 jusqu'à maintenant, la masse monétaire s'est toujours maintenue à 15 milliards de dollars. C'est donc M. Marchand qui avait raison à la télévision, quand il disait que la masse monétaire s'élevait à 15 milliards de dollars, ce qui établit que l'honorable député de Villeneuve trompe la population une autre fois en disant que la masse monétaire est de 9 milliards, de 10 milliards de dollars, ou quelque chose comme ça.

L'hon. Paul Martineau (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, mes premières paroles serviront à vous féliciter. En effet, en vous nommant à ce poste, la Chambre a reconnu en vous ces hautes qualités qui font de vous un parlementaire distingué, jouissant déjà d'une carrière brillante au barreau, de même qu'une carrière militaire qui fait honneur au pays tout entier. A titre de député de la province de Québec, je me réjouis tout particulièrement de cette nomination d'un Canadien français venant de l'Ouest du pays, car on a ainsi reconnu, encore une fois et de façon pratique, le caractère bilingue de ce pays, d'un bout à l'autre du Canada.

Monsieur l'Orateur, je veux aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, (MM. Chaplin et Vincent).

Tout d'abord, l'honorable député de Waterloo-Sud est un homme d'affaires de grande

expérience, fils d'un ancien député ministériel qui a siégé dans cette enceinte; il a fait preuve d'une connaissance profonde des grands problèmes du Canada, il a expliqué comment les mesures du gouvernement pouvaient arriver à offrir une solution aux besoins de l'heure.

Quant à mon collègue, le député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent), nouvel élu à la Chambre, il s'est acquitté de sa tâche avec maîtrise, comme s'il avait siégé de nombreuses années dans cette enceinte. Lorsqu'il a parlé des problèmes de l'agriculture, il l'a fait à titre de cultivateur, conscient des besoins de cette classe de gens, conscient aussi de l'importance de cette industrie pour la prospérité du Canada tout entier.

A tous deux, j'en suis sûr, l'avenir réserve une carrière des plus brillantes, tant ici à la Chambre qu'ailleurs dans la vie publique de notre pays.

Je voudrais aussi, monsieur l'Orateur, signaler la nomination récente, comme secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, du député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Pigeon). C'est en effet la première fois qu'un ministre de l'Agriculture a eu comme secrétaire parlementaire un député de la province de Québec qui est, lui-même, un fils de cultivateur, doublé d'un agronome de profession, et qui, pendant de longues années, a étudié de très près les besoins de la classe agricole de sa province. C'est une acquisition précieuse pour le gouvernement.

Je désire aussi signaler la nomination du vice-président de la Chambre, le député de Winnipeg-Sud (M. Chown), ainsi que celle du député de Berthier-Maskinongé-Delanaudière (M. Paul) au poste de vice-président des comités. Toutes ces nominations redonnent de l'éclat au banc ministériel et de nouvelles forces à notre Gouvernement, sans compter qu'elles apportent à la Chambre un brio additionnel qui prendra de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que la session se déroulera.

(Traduction)

Permettez-moi de dire quelques mots sur le discours que le chef de l'opposition a prononcé ici la semaine dernière. Il a jugé bon d'accuser le gouvernement de fraude politique en ce qui concerne la situation du change, taxant à la fois de dissimulation et de déclarations fallacieuses le gouvernement et son chef. Je sais que le premier ministre, le ministre de la Justice et beaucoup d'autres ont déjà répondu à cette accusation sans fondement en faisant point par point un exposé complet des faits qui ont conduit à la situation à laquelle ce pays a dû faire face et qui a affecté sa réserve de devises étrangères; le gouvernement a même donné, mois par mois, et, pour la dernière partie de juin, jour par jour, la liste des demandes qu'il a fallu satisfaire en prélevant sur le fonds de réserve du pays. Les accusations précitées se sont révélées ce qu'elles sont en réalité, c'est-à-dire des accusations sans fondement et même, d'après moi, indignes.

Si quelqu'un désire une preuve complémentaire, qu'on le mette simplement en face des mesures prises par le gouvernement et que je considère un acte politique excessivement courageux de sa part en pleine campagne électorale. Le 3 mai dernier, lorsque la situation l'a réclamé, le gouvernement a eu le courage de...

L'hon. M. Hellyer: Il fallait s'accrocher à la dernière planche de salut ou périr!

L'hon. M. Martineau: Rira bien qui rira le dernier!

Une voix: Ils prétendaient qu'ils avaient du courage.

L'hon. M. Martineau: J'ai quelques remarques à faire et j'espère pouvoir les faire, même si elles blessent les membres de l'opposition.

L'hon. M. Hellyer: Il faudrait pour cela qu'elles soient plus sensées.

L'hon. M. Martineau: Le gouvernement a pris le taureau par les cornes: le 3 mai il a fixé le cours du dollar à 92½c. Or, sur le plan politique, pouvait-on faire preuve d'un plus grand courage... (*Exclamations*)...

L'hon. M. Hellyer: Dites plutôt «désespoir»!

L'hon. M. Martineau: ...car, on dira ce qu'on voudra, si le gouvernement avait absolument voulu cacher la réalité au public, il aurait justement refusé de fixer le cours du dollar au milieu d'une campagne électorale; les libéraux le savent bien. Je suis sûr qu'en parlant entre eux, ils ont applaudi à l'initiative, même s'ils ont pu la trouver naïve, du point de vue politique.

Quand il a stabilisé le dollar, le gouvernement a eu l'approbation entière des administrateurs du Fonds monétaire international, et selon la déclaration faite par le ministre de la Justice la semaine passée, cette mesure prise par le gouvernement a arrêté tout net la chute du dollar canadien et a mis fin aux pressions qui s'exerçaient sur notre monnaie à la fin d'avril. Où trouvez-vous de la dissimulation dans tout cela? En stabilisant publiquement le dollar, en dépit de la campagne électorale en cours, le gouvernement démontrait à tous qu'il avait l'intention de se montrer ferme devant la situation, et c'est ce qu'il a fait.

A l'appui de mes paroles, je n'ai qu'à citer celles que le député de Bonavista-Twillingate a prononcées la semaine dernière, et qu'on peut trouver à la page 233 du hansard:

> En fait, il était tout à fait évident que la valeur du dollar avait été fixée le 3 mai, en guise de mesure désespérée visant à enrayer la chute de notre monnaie.

Si la chose était tout à fait évidente, monsieur l'Orateur, où donc est la dissimulation?

L'hon. M. Pickersgill: La dissimulation, c'est que la chute du dollar n'a pas été enrayée.

L'hon. M. Martineau: Elle l'a été. Puis le député a poursuivi: «Situation connue de tous.» Cela en soi est un aveu complet de la part des honorables députés d'en face, de la part de ceux qui portent ces accusations, un aveu qu'il n'y a eu rien de caché, rien de présenté sous un faux jour.

L'hon. M. Pickersgill: Comme vous êtes naïfs!

L'hon. M. Martineau: L'honorable député nous trouve naïfs. N'est-ce pas plutôt lui qui fait preuve de naïveté en disant que nous avons caché ou présenté sous un faux jour des faits qui étaient connus de tous? Ou bien nous n'avons rien caché ni rien présenté sous un faux jour, ou bien les mots n'ont plus le sens qu'on leur donne généralement, et dans le dictionnaire que j'ai ici.

Mais nous étions, monsieur l'Orateur, en pleine campagne électorale. L'opposition libérale vit dans cette situation une chance absolument unique de renverser le courant, qui était loin de lui être favorable, et notre acte de grand courage politique fut tourné par elle en objet de dérision. Presque tous les économistes de notre pays favorisent depuis des années la dévaluation, et je voudrais citer l'opinion de l'un de ces nombreux économistes. Voici ce qu'il dit:

> A cause du taux d'échange élevé du dollar canadien, les articles importés pouvaient plus facilement concurrencer les articles produits au Canada; ils pouvaient se vendre moins cher en dollars canadiens que si le dollar avait été au pair ou plus bas. De plus, les exportateurs canadiens se trouvaient à recevoir moins d'argent pour leurs ventes à l'étranger, une fois le prix des marchandises converti en dollars canadiens. Ainsi, le dollar canadien à prime désavantageait nos industries d'exportation ainsi que nos manufacturiers.

Pour conclure son argument en faveur de la dévaluation, cet éminent économiste déclare:

> On a probablement raison de dire cependant que la hausse des prix de revient et des pertes de cette nature...

Il parlait de la faible hausse possible du coût de la vie.

> ...serait largement compensée par les avantages économiques et psychologiques découlant d'une activité accrue de l'industrie canadienne et d'une diminution du nombre des personnes au travail.

Il se peut que les honorables représentants aiment savoir d'où je tire ma citation.

L'hon. M. Hellyer: Nous savons qui c'est.

L'hon. M. Martineau: Néanmoins, tous les honorables députés ne sont peut-être pas aussi bien renseignés que l'honorable représentant de Trinity. Cette citation provient d'une certaine brochure rédigée par l'honorable député de Davenport (M. Gordon) lui-même. Elle s'intitule *Troubled Canada*, cette «suite opportune, franche et complète», ou du moins ainsi le déclare la brochure, au rapport de la commission royale d'enquête de 1956 sur les perspectives économiques du Canada, connu aussi sous le nom de Bible libérale, version autorisée.

Je déclare donc, monsieur l'Orateur, que voilà où apparaît, dans toute sa lumière, l'inanité de ces accusations. Voilà où il paraît également que le parti libéral, la haute direction du parti, engagée dans une campagne qui n'allait pas à son goût, quoi qu'en disent ses membres—les résultats ont prouvé qu'elle n'allait pas à leur goût—a organisé une des plus grandes campagnes de mystification jamais entreprise dans les annales des affaires publiques de notre pays. Je fournirai les éléments composant cette campagne de mystification, si on les veut.

Je le répète, tout le monde était d'accord et les libéraux avaient convenu pendant cinq ans que la dévaluation serait avantageuse pour le Canada, mais tout d'un coup cette initiative est devenue ridicule. Elle est devenue une sorte d'humiliation psychologique pour la population du Canada et les porte-parole du parti libéral à travers le Canada ont oublié tous les avantages qu'une telle mesure pourrait avoir et qu'elle a eus en fait, comme je le prouverai dans quelques minutes, à l'égard de nos exportations, du tourisme, de nos industries manufacturières et de notre agriculture, entre autres.

On a déclaré que la dévaluation du dollar avait durement frappé les Canadiens. On est parvenu à faire croire que notre dollar avait été avili dans sa valeur intrisèque, qu'il était devenu un objet de mépris et que même au Canada il valait moins que le dollar qu'il représentait. De faux billets, aussi faux que le programme libéral qu'ils voulaient faire connaître à la population, sont apparus dans tout le pays. Aucun candidat libéral n'aurait voulu s'en passer. Où est la mystification, où est le mépris du peuple, le mépris de la prospérité véritable du Canada? Il est là, chez les dirigeants du parti libéral, au cours de la campagne électorale. La semaine dernière, les libéraux ont porté les mêmes accusations. Ils sont revenus à la charge et ils ont cru que les Canadiens ne seraient pas assez avisés pour découvrir la perfidie qui se cachait sous

ces accusations. Les porte-parole libéraux ont dénigré le structure financière de ce pays, sa solvabilité et son aptitude à faire face à ses engagements. Des déclarations telles qu'en a fait l'honorable Robert Winters et qui ont été précédemment mentionnées dans le débat...

L'hon. M. Pickersgill: Et le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton).

L'hon. M. Martineau: ...à savoir que ce pays était au bord de la faillite, n'étaient que la rengaine ordinaire de chaque porte-parole libéral parlant à n'importe quelle tribune publique au Canada. Quelle mystification! Puis ils ont versé des larmes de crocodile lorsqu'il s'est produit une course au dollar canadien vers la fin de juin. Rien d'étonnant que pareille situation ne se soit pas produite plus tôt; les libéraux y ont joué un grand rôle.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Martineau: Voyons jusqu'à quel point les libéraux sont illogiques. Ils soutiennent maintenant que les finances du Canada sont dans un piteux état et que nous sommes au bord de la faillite. Jetons donc un coup d'œil sur le programme que les libéraux préconisent alors que, selon eux, nous sommes au bord de la faillite. On ne manquera pas de constater que ce programme entraînerait la dépense de centaines de millions de dollars. Je n'énumérerai que quelques-unes des recommandations qui ne sauraient être mises en vigueur sans accroître la dépense de deniers publics ou sans diminuer les recettes de l'État. Voici: l'instauration d'un régime national d'assurance médicale; l'élargissement du programme actuel d'assurance-hospitalisation de manière à y inclure les services rendus par les opticiens, les dentistes et les infirmières; l'enseignement gratuit à tous les niveaux, même si cela constitue un empiétement sur l'autonomie provinciale; la création de 10,000 bourses d'études universitaires d'une valeur de $10,000 chacune; l'accroissement de l'aide à la rénovation des centres urbains; le versement de prestations aux personnes qui poursuivent des études; l'établissement d'une caisse de prêts aux municipalités; la majoration des pensions; l'accroiscroissement de l'aide aux pays étrangers; l'augmentation des allocations d'épuisement; la réduction du taux d'imposition des sociétés; l'augmentation du nombre de personnes qui peuvent toucher des prestations aux termes de la loi sur l'assurance-chômage; l'accroissement de l'aide à l'agriculture et quoi encore. Un grand nombre de ces mesures profiteraient au pays et nombre d'entre elles ont déjà été adoptées par le gouvernement au pouvoir à l'avantage de tous les Canadiens. Ce que je veux souligner, c'est le ridicule des accusations voulant que le gouvernement ait amené le pays au bord de la faillite, et pourtant, d'autre part, ils prétendent que nous pouvons encore dépenser sans risque des millions de dollars. Ils raisonnent de façon tout à fait étrange. Ces déclarations ont été faites au milieu d'une campagne électorale, mais, d'autre part, le chef de l'opposition (M. Pearson) a froidement proposé, l'autre jour, des mesures comprenant la formation des ouvriers, une assurance-santé, des pensions à participation et un accroissement des allocations familiales. Toutes ces mesures entraîneraient une augmentation de plusieurs millions de dollars dans les dépenses.

Le grand économiste de Davenport (M. Gordon) a lui aussi déclaré, dans son discours, que nous avons maintenant besoin d'un régime de santé d'envergure nationale, un meilleur traitement à l'égard des vieillards et ainsi de suite. Eh bien, monsieur l'Orateur, quelle logique y a-t-il dans tout cela? D'une part, on nous dit que le gouvernement se compose de gens dépensiers et, d'autre part, non seulement ne propose-t-on pas de réduction des dépenses actuelles, mais on veut en ajouter d'autres qui atteindraient des millions de dollars.

Puis, comme nous tous, d'ailleurs, ils critiquent les impôts trop lourds. Toutefois, selon leur thèse, le gouvernement devrait percevoir ces sommes additionnelles des Canadiens afin de mettre en œuvre leur programme. Comme l'a fait observer le premier ministre, la semaine dernière, leur programme comporterait une augmentation de 40 à 50 p. 100 uniquement au titre de l'impôt sur le revenu. Les libéraux déclarent qu'ils sont atterrés par les déficits survenus et, néanmoins, ils proposent, sans y penser, des mesures qui doubleraient au moins le déficit actuel. Enfin, ils réclament à cor et à cri, et sans y réfléchir, la tenue immédiate d'élections, avant que le gouvernement ait pu exposer son programme législatif et sans prendre la peine de se demander si des élections en ce moment serviraient l'intérêt bien compris du pays.

Voilà la situation telle qu'elle est, monsieur l'Orateur. Ils parlent de faillite, sans avoir la preuve des accusations qu'ils lancent; c'est là, à mon sens, la réponse à ceux qui croient encore que le parti libéral mérite l'appui d'un secteur important de notre pays. Je dirai ici que les prophètes ne valent pas tous l'honorable député de Davenport. Dans son rapport sur les perspectives économiques du Canada, il y a quelques années, le député a mentionné certains projets qu'il a repris dans sa brochure intitulée *Troubled Canada*.

Dans cet ouvrage, il revient sur les prédictions formulées dans le rapport préliminaire et signale que le rapport définitif comportait l'avertissement que tout probablement l'avenir ne viendrait pas aimablement corroborer ses prédictions. A la page 26, il déclare:

La prophétie exposée à la dernière phrase s'est déjà réalisée.

Autrement dit, monsieur l'Orateur, le député de Davenport a prophétisé qu'il serait un faux prophète et que la prophétie dont il parle est la seule qui s'est réalisée.

Quelles ont été, monsieur l'Orateur, les conséquences de la dévaluation du dollar canadien? Étant ministre des Mines et Relevés techniques, j'aimerais citer un récent numéro du *Northern Miner,* celui du 27 septembre 1962. Voici ce que déclare le rédacteur de ce journal:

Somme toute, la dévaluation s'est révélée un bienfait pour le Canada, peut-être pas pour tout le monde, mais pour la grande majorité de la population. Avant les mesures Fleming, les affaires étaient dans le marasme. Maintenant, l'économie donne des signes de vie, et l'industrie minière, dont nous pouvons parler parce qu'elle nous touche de près, traverse une très bonne époque alors que la situation mondiale aurait pu lui faire passer un mauvais quart d'heure si notre monnaie n'avait pas été dévalorisée.

Cet éditorial expose éloquemment la situation qui existe dans un secteur très important de l'économie canadienne. Je lisais la semaine dernière le *Financial Post* du 6 octobre 1962. Dans une colonne intitulée «Les perspectives» j'ai relevé ce qui suit:

Tout indique qu'en général les affaires continuaient d'augmenter au cours du troisième trimestre qui vient de se terminer—comme ce devrait être le cas au cours d'une période précédant le sommet d'un cycle économique.

Des indices préliminaires révèlent que le produit national brut a probablement atteint près de 39.8 milliards de dollars, ce qui équivaut à une hausse de 1 p. 100 sur le deuxième trimestre. Des chiffres publiés récemment, à propos de la période écoulée entre avril et juin, révèlent que le produit national brut a atteint la somme annuelle de 39,424 millions, soit une augmentation de 1.5 p. 100 au cours du trimestre.

La conclusion à tirer de cela, c'est que le produit national brut, qui a atteint 39.6 milliards de dollars au cours de toute l'année 1962, représente une hausse rassurante de 7 p. 100 ou plus, comparativement à 1961.

Voici un compte rendu tiré d'une autre publication de l'Association canadienne des manufacturiers, pour le mois de septembre 1962. Ce compte rendu, intitulé «Allons de l'avant», se lit en partie comme il suit:

Comment se porte l'économie canadienne, au moment où l'été fait place à l'automne, en cette année 1962? La réponse c'est qu'elle se porte à vrai dire très bien. La plupart des données statistiques semestrielles sur les affaires et l'industrie sont maintenant disponibles, et leur lecture est impressionnante.

La production industrielle, au cours du premier semestre de la présente année, dépasse de plus de 9 p. 100 celle de la même période en 1961. Il en est de même des expéditions de marchandises par les manufacturiers. Les ventes au détail ont augmenté de plus de 5 p. 100. La production d'automobiles et de camions de voyageurs a augmenté de plus de 30 p. 100 au cours du premier semestre de l'année, et les ventes, de plus de 20 p. 100. Le nombre de nouvelles maisons d'habitation en construction à la fin de juillet dépassait de 9 p. 100 celui de l'année précédente, alors que le nombre de maisons parachevées au cours du premier semestre de la présente année était de 11 p. 100 supérieur à celui du premier semestre de 1961.

Le dynamisme de l'économie, en général, et de l'industrie manufacturière, en particulier, explique pourquoi un nombre sans précédent de Canadiens avaient des emplois à la fin de juillet—180,000 de plus qu'il y a un an—et pourquoi près de 50,000 Canadiens de moins que l'année précédente étaient sans emploi.

C'est tiré d'une publication de l'Association des manufacturiers canadiens, qui doit bien connaître l'état de notre économie. C'est une belle réalisation, pour un pays qui, à en croire les honorables vis-à-vis, était au bord de la faillite.

Selon les prévisions qu'avait faites l'ancien ministre des Finances, maintenant ministre de la Justice, le produit national brut devait monter de 7 à 8 p. 100. Les libéraux parlent des grandes années de prospérité de toute la période de l'après-guerre, mais, de 1945 à 1961, cette augmentation annuelle, établie en dollars constants, n'a été dépassée que deux fois durant toutes les années de régime libéral.

Une voix: Et 1961?

L'hon. M. Martineau: Les chiffres sont tous là. Vous pouvez les consulter si vous le désirez. Cela devrait suffire pour réfuter les accusations non fondées de l'opposition. Cela devrait suffire également à convaincre tous les Canadiens de bonne foi que notre économie ne traverse pas une période de grande stagnation et que nous ne sommes pas sur la voie de la faillite, mais que le pays, avec l'industrie, l'effort et la direction voulue, va aller de l'avant, comme l'affirme cette publication industrielle.

Le discours du trône et les mesures législatives qui y sont annoncées sont un acte de foi dans le Canada et dans son aptitude à soutenir la concurrence. Ils sont un acte de foi dans l'aptitude du Canada à fournir des normes élevées et des avantages intéressants à ceux qui veulent travailler. De son côté, le gouvernement fera sa large part, comme par le passé, pour résoudre les problèmes de l'heure. Nul ne niera qu'ils sont nombreux, mais ce n'est pas par des déclarations irréfléchies et des accusations non fondées que la confiance sera rétablie.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, en terminant mes observations, je désire simplement dire que les mesures qui ont été préconisées dans le discours du trône répondent aux besoins réels de

notre Confédération. On y trouve des mesures destinées à réaliser le concept de la Confédération canadienne. On y relève des mesures visant à donner à notre pays des symboles nationaux, symboles que sa population réclame depuis de nombreuses années et qui furent souvent tournés en ridicule par ceux-là mêmes qui cherchent aujourd'hui à se déclarer les champions d'un nationalisme canadien.

Pendant de longues années au pouvoir, ils n'ont fait qu'en parler. Les mesures contenues dans le discours du trône constituent un geste précis et je crois qu'il aidera grandement à faire de notre pays, d'ici à son centenaire, un pays vraiment uni.

L'autre jour, j'ai eu le privilège d'assister à l'inauguration officielle de la route transcanadienne. C'est là une œuvre canadienne, une route longue de 4,600 milles. Le long de son parcours, on voyait à peu près toute la diversité du grand panorama canadien, et malgré cette diversité s'étendant sur toute cette distance, on notait cette unité d'une seule route. Vraiment, il m'a semblé que c'était là un véritable symbole pour le Canada, où l'on retrouve l'unité dans la diversité.

Ce principe-là est à la base de notre Confédération et c'est ce principe, monsieur l'Orateur, que notre parti, que notre gouvernement, bref, que nous tous, de ce côté-ci de la Chambre, protégeons et défendrons de toutes nos forces.

(Traduction)

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre part au présent débat, j'aimerais me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter d'avoir été élu au poste éminent que vous occupez. C'est plus qu'une formalité que je remplis en prononçant ces paroles, car j'éprouve un respect sincère pour les qualités exceptionnelles qu'exige l'exercice de vos fonctions. Je me réjouis également de voir que, comme Orateur suppléant, nous avons choisi un homme dont j'ai eu l'occasion d'admirer le talent au cours de la dernière session, alors qu'il était président des comités. A celui-là et aux autres présidents des comités de la Chambre, je souhaite un fructueux mandat, quelle qu'en soit la durée. Les motionnaires de l'Adresse méritent aussi des félicitations pour la manière dont ils se sont acquittés de leur rôle.

Du discours du trône, on a dit toutes sortes de choses. Un député a dit que c'était un discours visant à répondre aux besoins actuels, un discours audacieux. D'autres le considèrent comme un discours très prudent. Notre groupe affirme qu'il est insuffisant pour résoudre les problèmes qui se posent. Il contient, il faut le dire, certaines propositions pratiques comme l'élargissement des pouvoirs de la Banque d'expansion industrielle et l'accroissement des fonds mis à la disposition de la Société du crédit agricole. Nous ne nous opposerons pas à l'établissement d'une Commission des réclamations indiennes et d'un Conseil national de la recherche médicale, mais vouloir convoquer une conférence fédérale-provinciale sur le choix d'un drapeau national nous semble peu opportun. Étant donné la crise financière que nous traversons, ainsi que d'autres questions d'importance vitale, on ne devrait pas perdre de temps à discuter d'une paraille proposition alors qu'on pourrait bien mieux l'employer à trouver des moyens permettant de soulager les nombreux maux qui affectent notre pays.

Personnellement, j'estime que ce n'est pas le moment de perdre du temps à ranimer une ancienne animosité et à se chamailler à propos de modèles de drapeau distinctif. Je crois que nous avons déjà un drapeau, reconnu comme tel dans le monde entier, je veux parler de notre bon vieux Pavillon rouge. Le concept d'un monde uni dans lequel l'importance de drapeaux nationaux décroît, gagne du terrain parmi les nations.

Il est peut-être rationnel de songer à diviser les Territoires du Nord-Ouest mais je doute qu'il soit sage de préparer trop tôt les territoires à assumer un statut provincial tant qu'ils n'ont pas une population suffisamment importante pour justifier une telle initiative. Autrement dit, des gouvernements supplémentaires signifieront simplement une multiplication de fardeaux que les contribuables canadiens devront porter.

Nous convenons tous que le discours était long et qu'il regorgeait de généralités et d'indices de mesures qui ne nous étaient pas tout à fait inconnues, mais il ne renfermait aucune disposition définie traçant un programme destiné à inviter les Canadiens à agir, invitation à laquelle tout Canadien adulte pourrait répondre afin de ramener la confiance dans une économie bien secouée par les révélations faites par le premier ministre quelques jours à peine après les élections de juin dernier.

Le discours du trône renfermait beaucoup d'articles, certains rabâchés, d'autres nouveaux, destinés à fournir quelque moyen de remettre un peu d'ordre dans la confusion actuelle dont le présent gouvernement doit accepter la responsabilité.

Il est révolu le temps où le premier ministre et ses tenants trouvaient commode de blâmer l'ancien régime libéral de tout ce qui allait mal. Il est étonnant de constater—à la vérité, j'en ai été surpris—que dans la longue liste de mesures législatives projetées, la question de l'immigration a été complètement passée sous silence. La réforme de nos lois sur l'immigration devrait retenir l'attention de la vingt-cinquième législature, si celle-ci doit durer quelque temps.

Le programme actuel, fondé sur le chômage, ne tient pas compte de la réalité. Il perpétue un état de crainte, un manque de confiance et rejette complètement l'idée selon laquelle le XX[e] siècle appartient au Canada. On a eu tôt fait de découvrir que les paroles ronflantes par lesquelles le nouveau règlement a été annoncé au cours de la dernière législature, par exemple la suppression des distinctions injustes contre les immigrants éventuels, à cause de leur race, de leur couleur, de leurs croyances ou de leur pays d'origine, n'étaient qu'un trompe-l'œil qui cachait la substitution d'une forme d'injustice par une autre.

En vertu du nouveau règlement, qui est entré en vigueur le 1[er] février 1962, les personnes qui n'ont pas de répondants peuvent quand même être admises, au Canada. Mais voici l'attrape. Si le postulant ne répond pas aux exigences du règlement, qui demande certaines aptitudes, et s'il n'est pas médecin, infirmière, technicien de laboratoire médical, diététicien, enseignant, comptable, travailleur social qualifié, prêtre, ministre ou homme de loi, inutile pour lui de se présenter. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil dans cette enceinte pour se rendre compte que nous ne souffrons pas d'une pénurie d'avocats; loin de là.

Monsieur l'Orateur, je crois que l'immigration ne devrait pas se restreindre aux personnes de certains métiers ou professions. Nous devrions ouvrir nos portes aux gens d'initiative et d'imagination, qui continueront à édifier le Canada dans l'esprit qui anima les pionniers. Du moins, je croyais que c'était là ce que le premier ministre voulait lorsqu'il était dans l'opposition. Indiquer que seules les personnes possédant certains titres peuvent faire une demande, restreindre la politique d'immigration à long terme du Canada, c'est entraver l'expansion future de notre pays pour des générations. Le règlement actuel ne peut aboutir qu'à empêcher les étrangers d'entrer. Le principe même de classer les requérants à l'admission au Canada, comme on classe du bétail pour une foire, n'est certainement pas pour inciter qui que ce soit à solliciter son entrée dans notre pays.

Un nombre incalculable de personnes—et j'oserais dire qu'il peut s'en trouver aujourd'hui parmi les membres du Parlement—qui ont réussi et qui ont fait de bons citoyens canadiens, auraient pu ne pas être admises au Canada si on les avait soumises à l'épreuve que le gouvernement actuel impose à tous les immigrants en perspective.

Le premier ministre et la plupart de ses partisans préconisaient une politique d'immigration généreuse avant d'accéder au pouvoir. Ils ne faisaient que reprocher au gouvernement libéral de ne pas admettre plus de gens au pays. Dès le 25 février 1953, le premier ministre aurait dit, d'après le *Globe and Mail*, que la désintégration complète de la structure économique du Canada était à prévoir à moins que sa population n'atteigne les quarante millions dans les 25 prochaines années. Il a ajouté que de rester assis sur le grenier du monde avec une population de 15 millions, c'était courir au désastre.

Monsieur l'Orateur, au rythme où nous laissons entrer les immigrants chez nous, et tout en faisant la part d'une abondante natalité, nous mettrons, non pas 25 ans à atteindre une population de 40 millions, mais au delà de 50 ans.

Selon le *Telegram* de Toronto du 27 avril 1957, le premier ministre a déclaré que le Canada devait accroître sa population pour que son développement se fasse en fonction de ses vastes ressources; qu'un gouvernement conservateur mettrait en vigueur une vigoureuse politique d'immigration en collaboration avec les provinces, et que la loi sur l'immigration serait revisée et remise à jour. «Le Canada doit se peupler ou périr.»

Voilà maintenant plus de cinq ans que les conservateurs sont au pouvoir et nous n'avons eu aucune politique nouvelle destinée à stimuler l'immigration. La politique actuelle qui est en vigueur depuis cinq ans ne s'applique à peu près pas à la déclaration suivante que le premier ministre a faite devant un auditoire de London (Ontario) le 7 mai 1961:

> Si nous n'augmentons pas notre population afin d'utiliser les ressources que nous tenons de la Providence, nous risquons de périr sous le communisme.

Monsieur l'Orateur, à cause du chômage prononcé, on a commencé à douter, en certains milieux, des avantages de l'immigration en dépit du fait que le marché national du Canada compte plus d'un million de consommateurs de plus grâce à la politique d'immigration libérale qui a été en vigueur de 1947 à 1957.

Ceux qui contestent les avantages de l'immigration devraient bien examiner l'opinion d'un éminent économiste britannique, M. Colin Clark. Le professeur Clark est d'avis que l'essor démographique, loin d'inspirer la crainte, devrait être bien accueilli. Selon son raisonnement, l'accroissement de la population s'est révélé un bienfait incitant les nations à créer une économie plus productive, à perfectionner leurs modes de culture et, dans bien des cas, à s'orienter vers une plus grande libéralisation des échanges. Autrement dit, l'immigration est avantageuse.

Chaque immigrant qui entre au Canada a une certaine valeur, il est une source d'avantages. Tout notre avenir en dépend. Il nous faut des immigrants pour prospérer. La loi sur l'immigration, qui devait faire l'objet

d'une refonte, je le répète, est toujours inchangée. La seule chose qu'on y ait ajoutée, c'est un ensemble de mesures restrictives fondées sur une déclaration hypocrite, savoir que la discrimination raciale avait été supprimée alors qu'en fait le résultat final montre que le mécanisme avait été conçu pour empêcher les gens d'entrer. Le gouvernement doit accepter la responsabilité de la décision aveugle exécutée par ce ministère. Il faut espérer que, sous la direction d'un nouveau ministre, on adoptera envers l'immigration une attitude fondée davantage sur la réalité.

C'est difficile à croire, mais les chiffres montrent bien que le gouvernement, tout en se disant acquis à l'idée de l'augmentation de la population, paraît ne pas en vouloir. Toutes les mesures prises ces quatre dernières années nous portent vraiment à croire qu'il hésitait beaucoup, sans justification aucune, à adopter une politique favorisant l'immigration. Personne ne saurait nier que le règlement actuel, dont l'interprétation est laissée à la discrétion du ministre, peut être appliqué ou non, suivant le cas. Il n'y a jamais eu d'époque où l'on n'ait pas trouvé à redire à l'immigration. D'aucuns prétendent que les immigrés prennent le travail des autres et que, plus on accepte d'immigrants, plus le danger est grand pour l'emploi et le niveau de vie. Des études approfondies et sérieuses prouvent le contraire. Il ressort de l'une de ces études qu'en 1961, environ 50 p. 100 des 6,969 immigrés qui demandaient la naturalisation à Toronto et à Montréal étaient des employeurs et donnaient du travail à pas moins de 3,070 personnes. Monsieur l'Orateur, pour vaincre les idées fausses si répandues, il faudrait que ces faits soient mieux connus.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler au nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Bell) un éditorial paru dans le quotidien *Times Journal* de Fort-William, le 4 août 1962. En voici un extrait:

> Au cours des douze mois qui se sont terminés en juin dernier, 70,000 immigrants sont venus au Canada. Durant la même période, 72,000 personnes ont émigré aux États-Unis ou ailleurs. Environ les deux tiers sont allés aux États-Unis. La situation mérite une étude attentive de la part de nos dirigeants à Ottawa.
>
> Depuis la fin de la dernière guerre, les perspectives d'immigration s'étaient grandement améliorées. Régulièrement, environ 200,000 personnes arrivaient d'outre-mer chaque année pour participer à l'expansion de notre pays.

M. Roxburgh: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'entends pas très bien l'honorable député qui a la parole parce qu'il y a trop de bruit de l'autre côté, sans compter les conversations que tiennent plusieurs ministres.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député entend mal le présent discours, il peut se servir de l'amplificateur mis à sa disposition et qui lui permet d'entendre les débats dans l'une ou l'autre langue officielle.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Cela est très ennuyeux pour le député qui parle, car il ne peut garder un écouteur à l'oreille, et ne trouve peut-être pas la chose nécessaire. Il est certain que le bruit qui vient de l'autre côté distrait l'opinant.

M. Badanai: Monsieur l'Orateur, juste avant cette intervention, j'étais en train de lire un passage d'un éditorial paru dans le quotidien *Times Journal* de Fort-William. Je continue:

> Certains d'entre eux ont apporté de l'argent, d'autres, leurs talents et leur sens des affaires. Tous constituaient un nouveau marché pour les chaussures, les vêtements, les denrées alimentaires et les produits manufacturés qu'on trouve dans les maisons neuves.
>
> Soumis aux pressions exercées par ceux qui ne voient pas la valeur extraordinaire d'une immigration massive, qui crée de nouveaux emplois et améliore nos marchés intérieurs, le présent gouvernement a restreint l'entrée de nouveaux citoyens à tel point que le nombre de nos immigrants a baissé au chiffre très bas de 70,000 au cours des douze derniers mois.
>
> Cet état de choses peut expliquer en grande partie le ralentissement industriel qui se fait sentir depuis cinq ans. A une époque où la concurrence sur le plan des exportations est si vive, nous avons choisi de diminuer notre commerce intérieur malgré la grande importance qu'il a pour nous, en réduisant le nombre de nos acheteurs.

Le rédacteur en chef du quotidien *Times Journal* a fourni, monsieur l'Orateur, un excellent texte sur lequel le nouveau ministre pourrait fonder ses décisions lorsqu'il aura à étudier les demandes d'immigration. Le nouveau ministre devrait entreprendre une campagne méthodique en vue d'attirer et d'encourager l'immigration. La prospérité du temps de paix et le plein emploi coïncident généralement avec une forte immigration. Je recommanderais au nouveau ministre de songer sérieusement à la présentation d'un bill autorisant une réforme dans le domaine de l'immigration, mesure qu'un comité parlementaire aurait l'occasion d'étudier et de discuter. Les députés auraient alors du pain sur la planche. Cela leur permettrait d'étudier comme il se doit une question aussi importante, ce qui leur éviterait de prendre une mauvaise décision qui pourrait bien retarder l'essor du Canada.

Le gouvernement s'est rendu coupable d'une autre omission dans un autre domaine. En effet, le discours du trône ne mentionne aucunement la révision de traitement de certaines catégories de fonctionnaires, nouvelle qui aurait plu aux employés de l'État. Au cours de la dernière législature, on a proposé une modification à l'article 7 de la loi sur le service civil de manière à donner

à tous les fonctionnaires du Canada des droits de négociation et d'arbitrage semblables à ceux dont jouissent les employés des sociétés de la Couronne. Le gouvernement a rejeté notre proposition et il s'est servi de sa majorité parlementaire pour faire approuver une demi-mesure qui accorde aux fonctionnaires le droit d'entamer des négociations, mais non celui de négocier. Nous devrions tous nous préoccuper du droit fondamental qu'a tout employé de négocier avec son employeur de la manière qui est maintenant reconnue par tous les syndicats du Canada. Il faut également déplorer que le gouvernement ait décidé de remettre indéfiniment l'approbation des recommandations relatives à l'augmentation des salaires, présentées par la Commission du Service civil en avril dernier. J'adjure le gouvernement de se pencher sur ces questions primordiales, vitales à la bonne administration, afin de mettre ainsi un terme à une période de mécontentement et de malentendus entre le gouvernement et ses employés. Les fonctionnaires qui relèvent des dispositions de la loi sur le Service civil sont le seul groupe de travailleurs, au Canada, qui ne possèdent pas le droit de négociation, de conciliation ou d'arbitrage. Un gouvernement libéral n'hésiterait pas à accorder à nos fonctionnaires ces droits fondamentaux.

Monsieur l'Orateur, on accueillera avec plaisir toute modification apportée à la loi relative au tarif-marchandises et qui supprimera la nécessité des augmentations générales des tarifs-marchandises, méthode erronée responsable des injustices du passé en matière de tarif-marchandises dans certaines régions du Canada, et notamment le nord-ouest de l'Ontario. En même temps, il faudrait examiner avec beaucoup de circonspection certaines des recommandations de la Commission royale d'enquête MacPherson sur les transports. Le comité devrait avoir toute facilité d'étudier les modifications proposées et d'en discuter afin de protéger les services fournis par les chemins de fer pour la commodité et l'essor du Canada.

Si nous voulons reprendre la place enviable qui était la nôtre il y a cinq ans, il faut éviter de faire preuve de contentement béat ou d'afficher un air satisfait. Nous ne pouvons donc pas donner un vote de confiance au gouvernement qui a dissipé les meilleures occasions d'atteindre les buts visés au moyen d'un programme qui n'offre aucune ressemblance avec ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons nécessaire afin de sortir d'une situation au sujet de laquelle un économiste américain a déjà fait la constatation suivante: «Le Canada a une plus forte proportion de sans-travail que toute autre nation industrialisée».

C'est une opinion que partagent aussi les trois partis de l'opposition. Puisque tel est le cas, on aurait cru qu'ils voteraient en bloc contre le gouvernement. Cependant, l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson), chef de son parti, en dépit d'avoir accusé le gouvernement d'être: «l'un des plus piètres gouvernements à avoir jamais administré le pays, dans toute l'histoire du Canada», a cru devoir voter en sa faveur.

Dans l'édition du *Financial Times* du 8 octobre, on peut trouver quelques paragraphes que j'aimerais citer, car ils se rapportent de près au sujet dont je traite.

L'attitude équivoque que les députés créditistes ont prise, la semaine dernière, en appuyant le gouvernement, a défait la motion libérale de défiance. Mais cela n'indique pas que M. Diefenbaker jouisse de la confiance du pays.

Au contraire, sa façon d'agir la semaine dernière a fait plus pour détruire la confiance et le respect de tout Canadien responsable que ce qu'auraient pu entreprendre tous ses adversaires. Son affirmation audacieuse d'après laquelle la crise du change s'est dessinée de façon inattendue après l'émission télévisée qui a précédé les élections, le 14 juin, n'admet que deux explications.

La première c'est que M. Diefenbaker considère le public canadien comme étant infiniment crédule. L'autre, c'est que, pas plus maintenant qu'alors, il ne s'y connaît pas suffisamment dans le monde des affaires et de la finance pour pouvoir comprendre ce que chaque citoyen un peu au courant des questions économiques sait depuis le printemps dernier.

C'était jeudi dernier. Aujourd'hui, nous offrons à ces messieurs qui siègent à notre gauche une autre occasion de se reprendre, en votant pour l'amendement libéral proposé par le député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) et mettre ainsi fin aux faux-semblants et à l'incompétence du gouvernement actuel.

M. Horace A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, par mes premières paroles dans ce débat je m'acquitterai de la tâche fort agréable qui consiste à féliciter tant M. l'Orateur que vous, monsieur, des hautes fonctions auxquelles vous avez été portés, au cours de la présente session du Parlement, à titre d'Orateur suppléant.

Je tiens aussi à féliciter les motionnaires de l'Adresse qui fait maintenant l'objet du débat, de leur apport digne de louanges.

Je me propose d'atteindre trois objectifs dans le temps de parole dont je dispose. D'abord, je tiens à formuler une ou deux remarques sur le débat qui s'est déroulé jusqu'ici. Nous, c'est-à-dire notre groupe, avons remarqué que plusieurs députés libéraux, surtout de la province de Québec, se sont comportés presque tout le temps comme si c'était le Crédit social qui formait maintenant le gouvernement. Il nous semble, d'après ce qu'ils ont laissé entendre, que certains membres du parti qu'ils représentent les ont blessés ces derniers temps. Je dirais que les efforts qu'ils

font pour proposer à la Chambre un amendement après d'autres permet de conclure à ce qu'ils sont très pressés de voir dissoudre le Parlement et de se lancer dans une autre campagne électorale. Leur comportement changera peut-être lorsqu'un événement qui se déroule actuellement dans la province de Québec et y occupe l'attention de leurs collègues là-bas, aura atteint son point culminant. Il doit y avoir quelque raison pour la hâte qu'ils semblent éprouver à retourner aux tribunes.

Quant à notre parti, nous sommes convaincus que nous avons été élus membres du Parlement pour représenter nos circonscriptions et pour exécuter les travaux de la Chambre au mieux de notre connaissance. Nous admettons que nous n'avons pas été élus en nombre suffisant l'été dernier pour former un gouvernement et, par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité à l'égard des politiques du gouvernement. Néanmoins, on nous accuse de ne pas remplir notre mandat. Je dirai que ce serait faire vraiment fi de notre mandat si nous appuyions les libéraux dans l'application de leurs principes au Parlement. Le parti libéral n'a pas reçu le mandat d'administrer les affaires du pays. Comme il a été dit maintes fois, toute la Chambre est formée de minorités. Si nous admettions avec eux qu'il est grand temps de chercher la dissolution immédiate des Chambres et de nous présenter de nouveau devant le peuple, j'estime que nous agirions d'une façon insensée. Nous avons assumé la responsabilité de fournir au gouvernement l'occasion de présenter son programme législatif. Nous nous réservons quand même le droit de l'examiner en temps et lieu et, si le gouvernement ne rectifie pas certaines des erreurs et des fautes administratives que nous avons remarquées ces quatre dernières années, nous nous joindrons alors aux groupes de l'opposition si ceux-ci tiennent à avoir des élections et à modifier la composition de la Chambre. A l'heure actuelle, toutefois, la Chambre compte 264 députés élus. Si on décrétait immédiatement la tenue d'autres élections, c'est tout ce qu'on pourrait élire. La population du Canada ne pourrait se donner que 265 députés. Nous sommes donc d'avis que les députés qui siègent présentement ici ont le devoir de se mettre à la tâche et de donner une chance au gouvernement, pour voir ce qu'il a à offrir. En outre, chacun des membres de notre groupe a été élu surtout pour viser à la mise en pratique des programmes du Crédit social. Au cours du présent débat, nous avons présenté un projet d'amendeemnt visant à mettre ces principes en pratique. Notre motion a été rejetée. Toutefois, je le répète, nous nous étions engagés à défendre cette doctrine, et nous avons tenu parole.

[M. Olson.]

J'aimerais maintenant revenir sur une ou deux choses qu'on a dites au sujet de la politique que nous avons préconisée. Comme je l'ai dit tantôt, certains députés libéraux ont passé tout leur temps à décrier cette politique. De fait, on dirait qu'ils ont consacré pas mal de temps à l'étude des principes du Crédit social. Nous leur savons gré de l'effort qu'ils ont déployé. On ne peut certes pas trouver la bonne solution à des problèmes que l'on a peu étudiés. Parlant de la valeur des marchandises disponibles et du pouvoir d'achat requis pour l'acquisition de ces marchandises, le député de Laurier nous a accusés d'une erreur de comptabilité: je lui ferai remarquer qu'il n'a pas saisi l'article essentiel de la doctrine du Crédit social. Il a signalé que cette différence est attribuable, en partie, à l'évolution rapide du pouvoir d'achat, et je partage son opinion là-dessus. Mais il n'a pas touché mot de l'accroissement de la dette qui a été enregistrée au pays, pour permettre aux Canadiens d'acheter les marchandises qu'eux-mêmes ont déjà produites. S'il passe à côté de cet élément, il n'entend goutte au programme du Crédit social.

En outre, j'ai constaté que le ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny) a formulé quelques observations au sujet des lois de comptabilité et de finance dans le contexte de l'économie canadienne. Vu le chômage et les autres problèmes qui se posent à l'échelle nationale, si le gouvernement conservateur interprète les lois de la comptabilité et de la finance en les confinant à l'activité économique qui règne au Canada à l'heure actuelle, j'estime qu'il incombe tout d'abord au Parlement de modifier certaines de ces lois.

On a appris avec curiosité, au cours du présent débat, que le parti libéral avait emprunté des articles au programme du Crédit social pour échafauder son vaste programme d'avenir. Ainsi, il y a six ou huit ans, à ma connaissance, et peut-être même plus, que les porte-parole du Crédit social, d'un bout à l'autre du Canada, proposent qu'on mette des capitaux à la portée des municipalités, ainsi que le préconise maintenant le parti libéral. Nous ne procéderions pas tout à fait de la même façon que les libéraux. Nous avons déclaré qu'il appartient à la Banque du Canada d'établir sans tarder un service chargé de mettre des prêts à long terme à la portée des municipalités pour leur permettre de financer les entreprises publiques dont la plupart d'entre elles ont besoin. Nous estimons que cette initiative dégagerait du capital social à longue échéance et à taux d'intérêt moins élevé. En outre, ce programme d'expansion à l'échelon municipal, grâce auquel on

entreprendrait la construction d'écoles, d'hôpitaux, de routes et de tout ce qui relève des autorités municipales, serait l'un des meilleurs moyens de remédier au chômage qui existe au Canada à l'heure actuelle.

Nous ne disons pas que le gouvernement fédéral doive utiliser la formule des subventions directes car, dans la province d'Alberta, nous avons fait une expérience en ce sens. Depuis deux ou trois ans, nous avons établi une société de financement des municipalités, mais, auparavant, des prêts et des subventions considérables étaient accordés directement par le ministère des Affaires municipales. Le problème qui se pose lorsqu'il s'agit d'accorder des subventions directement à de telles fins, c'est que les fonds ne sont pas répartis équitablement. En définitive, ce sont les municipalités qui demandent le plus qui obtiennent le plus.

A notre avis, l'avoir de l'État ou de la Banque du Canada appartient à tous les Canadiens et si, dans une année quelconque ou un cycle donné, une municipalité ou une région du Canada demandent davantage et que l'on juge à propos de leur accorder davantage, l'argent devrait être prêté et porter intérêt de façon à être recouvrable. Puis, par la suite, d'autres municipalités pourraient présenter la même demande. Nous devons reconnaître aussi, à mon sens, que c'est là un des plus grands problèmes qui se posent pour les municipalités. Certes, la société de financement des municipalités, qui a remporté un tel succès en Alberta, pourrait servir de modèle au gouvernement fédéral en vue d'établir un organisme semblable à l'échelon fédéral et, en outre, il disposerait des immenses ressources de la Banque du Canada, tandis qu'à l'heure actuelle la société de financement des municipalités de l'Alberta doit se procurer sur le marché de l'argent les fonds dont elle a besoin en plus de ceux qui lui sont fournis par le Trésor provincial.

Il est une autre question importante dont je voudrais saisir la Chambre. Il s'agit de notre conception de l'agriculture et de ce que l'agriculture a reçu du gouvernement au cours des quatre ou cinq dernières années. Pour étayer mon point de vue, je cite un ou deux passages du hansard. Comme en fait foi la page 81, le premier ministre (M. Diefenbaker) a déclaré ceci:

> J'ai vu le chef de l'opposition le soir des élections, monsieur l'Orateur, alors qu'il croyait occuper bientôt le siège que j'occupe présentement. C'était avant que les cultivateurs de l'Ouest se soient prononcés.

Peut-être est-ce le privilège du premier ministre et des membres du parti conservateur de s'attribuer le mérite de leur action politique, selon leur bon plaisir. Je crois cependant que la plupart des Canadiens non engagés dans l'agriculture se font une idée inexacte des choses et s'imaginent que les agriculteurs ont reçu une plus large part des fonds publics que celle à laquelle ils avaient droit. Je pense que le parti conservateur doit beaucoup au ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) pour avoir tant récolté après avoir si peu semé, mais tel n'est pas mon propos. Ce que je veux signaler pour l'instant, c'est que, à mon avis, la position du ministre de l'Agriculture va être désormais quelque peu menacée, en raison de cette opinion répandue selon laquelle les agriculteurs reçoivent déjà trop. Je vais maintenant citer un éditorial intitulé «Entendons-nous», paru dans le *Western Producer* du 2 août 1962:

> Nous en avons soupé de certaines des suppositions faciles faites par les gens qui, avant, durant et après la campagne électorale, ont entrepris de jauger la situation dans les Prairies en laissant entendre que les conservateurs avaient acheté le vote des cultivateurs à l'aide de cadeaux généreux et injustifiés de la part du gouvernement.
>
> Nos lecteurs se rappelleront peut-être certains «drôles» qui, le soir des élections, ont dit qu'il était impossible de franchir le seuil d'une maison de ferme ordinaire des Prairies sans avoir à pousser du pied une pile de chèques de l'État. Un autre mot d'esprit—si l'on ose dire—voulait que, chaque fois qu'une cultivateur ouvrait sa case au bureau de poste, il en tombait quelques autres cadeaux sous forme de chèques...
>
> Mais il y a à peine une semaine...

Il s'agit de la dernière semaine de juillet.

> ...nous avons lu dans un journal de l'Est une «savante» dissertation sur ce qu'il en a coûté en argent de l'État pour acheter le vote des cultivateurs des Prairies.

Je sais qu'il s'est dit beaucoup de choses au cours de la campagne électorale à propos du fait que le gouvernement d'alors distribuait de grosses sommes d'argent et qu'il avait institué des programmes agricoles qui donnaient aux cultivateurs une part plus grande que jamais du revenu national.

Par exemple, à la page 105 du hansard, je lis cette déclaration du premier ministre:

> Les prix ont augmenté à tel point que, partout au pays, les cultivateurs vendent leurs produits plus cher qu'ils n'auraient pu l'espérer il y a quelques années.

A la page suivante, je vois qu'il a encore déclaré:

> Je sais que la population canadienne toute entière est profondément reconnaissante au ministre de l'Agriculture des efforts qu'il a déployés.

Eh bien, j'ai examiné certaines données statistiques à l'égard du véritable revenu en argent des cultivateurs canadiens pour la période à l'étude durant la campagne électorale. Voici ce que j'ai constaté. Par exemple, pour les trois premiers mois de cette année, de janvier à mars 1962, les cultivateurs ont reçu, pour la vente du blé, $66,026,000 comparativement à $82,336 pour la même période en 1961. Pour ce qui est des versements de la Commission canadienne du blé, au cours de

la période de janvier à mars 1961, on a distribué $37,750,000 aux cultivateurs et, pour la période correspondante de 1962, seulement $17,000.

Je tiens à dire que des versements de la Commission du blé $3,853,000 ont été versés à l'égard de l'avoine en 1961. Au cours de la même période en 1962, il n'y en a pas eu un seul. Le revenu global en espèces provenant de la vente de produits agricoles au Canada à l'égard de ce groupe-là, sous la rubrique «Récoltes» pour la période 1962, était de $189,042,000 au regard de 270 millions de dollars pour la même période en 1961. Par conséquent, il saute aux yeux que les cultivateurs n'ont pas reçu une tranche élevée et disproportionnée du revenu national pendant l'année 1962.

Je tiens à être équitable là-dessus à l'égard du ministre de l'Agriculture, car j'ai l'espoir qu'en mettant ces choses-là au point je l'aiderai à réaliser son dessein avoué, en réalité l'obligation qu'il a, c'est-à-dire l'application de programmes salutaires aux producteurs agricoles dans tous les coins du Canada. Je tiens à ajouter, pour être parfaitement juste, qu'au cours du trimestre suivant, soit du 1er avril au 1er juin, les données qui nous ont été communiquées dernièrement révèlent une augmentation sensible des versements faits par la Commission canadienne du blé. Certains honorables vis-à-vis du parti conservateur n'en conviendront pas, je suppose, mais il me semble qu'il peut y avoir eu un retard voulu de ces versements pendant les premiers mois de cette année afin qu'ils puissent avoir une énorme répercussion juste avant les élections. Des données statistiques ultérieures pour le trimestre d'avril à juin 1962 sont accompagnées d'une note disant que ce sont ces versements de la Commission du blé qui ont le plus contribué à augmenter le revenu en espèce des agriculteurs. J'estime que cela laissent supposer à tort, aux Canadiens en général, que les agriculteurs ont touché plus que leur part.

M. Herridge: C'était leur propre argent.

M. Olson: C'est exact, c'était leur propre argent. Ils auraient dû toucher cet argent au cours du premier trimestre de l'année, comme dans le passé.

Je pourrais, monsieur l'Orateur, relever nombre d'autres données statistiques et de faits qui corrigeraient peut-être l'impression fausse qu'on se fait des agriculteurs. Toutefois, nous reviendrons sur toute la question de l'agriculture de temps à autre quand les prévisions budgétaires seront à l'étude, si la Chambre n'est pas dissoute avant.

[M. Olson.]

J'aimerais revenir un instant sur l'attitude que nous devons adopter envers le gouvernement actuel. Il est loin d'avoir toute notre confiance. Il est évident qu'il a fait des erreurs. A mon sens, il est manifeste aussi que sa politique ne visait pas à l'intérêt général du pays. Mais nous devons nous rendre à l'évidence: les citoyens n'ont pas été mis au courant de tous les faits au cours de la dernière campagne électorale. On ne les a pas renseignés comme il faut sur l'économie du pays ou sur nos réserves de devises. Il n'y a aucun doute que si nous provoquions de nouvelles élections en ce moment, avant que la Chambre ait eu la chance d'étudier toute la situation, nous entrerions dans une autre période de 60 ou 70 jours où nous serions encore tenus dans l'ignorance des faits.

A mon sens, il faudrait établir sans tarder des comités parlementaires qui auraient pour tâche d'enquêter sur divers points de notre économie. Bien plus, il faudrait donner à ces comités un plus grand pouvoir afin qu'ils puissent se procurer tous les renseignements qu'il faut pour se faire une idée juste de la situation. Maintenant que nous voyons parfaitement ce qui s'est passé depuis quelques semaines, il est juste de se demander pourquoi ces faits ne nous ont pas été donnés avant le 18 juin. Mais nous sommes réunis ici en ce moment pour obtenir ces renseignements.

Je tiens à féliciter le gouvernement—si c'est le mot approprié—de son intention d'équilibrer le budget. Les membres de notre groupe estiment qu'il n'est pas de plus grande injustice que les frais énormes que les Canadiens doivent acquitter présentement à l'égard du service de la dette nationale. S'il est un secteur où tous les députés devraient concerter leurs efforts et leurs talents, c'est bien celui de la dette. Durant la campagne électorale, j'ai passé la plus grande partie de mon temps dans la circonscription de Medicine-Hat. Or, les gens de cette région ne cessaient de me demander: «Pourquoi le gouvernement a-t-il rappelé toutes les obligations en cours, à l'automne de 1958, pour en émettre de nouvelles qui rapportaient la moitié plus? Quel avantage les Canadiens en ont-ils retiré?» On ne nous a pas encore donné de réponse satisfaisante à cette question. Nous aimerions savoir sur quoi le gouvernement se fondait pour croire qu'il serait utile au Canada de rappeler des obligations non échues pour en émettre de nouvelles qui rapportent la moitié plus.

Nous savons que l'émission de la plupart de ces obligations s'est faite pendant la guerre à des taux d'intérêt variant de 2¾ à 3 p. 100; pourtant, au moment de l'emprunt de conversion, les taux d'intérêt allaient de 4 à 4½ p. 100. Nous ne pouvons déterminer exacte-

ment combien ce fameux emprunt de conversion a coûté aux Canadiens, mais pour le montant de 6.4 milliards comportant des frais additionnels d'intérêt d'environ 1½ p. 100, la somme est certainement importante et le malheur c'est qu'il nous faudra traîner ce fardeau non pas un an ou deux mais, dans certains cas, pendant les 25 prochaines années. Au cours de la campagne électorale, mon adversaire conservateur a éprouvé plus de difficulté à expliquer ceci que n'importe quel autre agissement de son gouvernement. A mon avis, c'est la mesure la plus coûteuse qu'un gouvernement canadien ait jamais prise, mise à part la période de guerre.

On a entendu, ici et là à travers le pays, un certain nombre d'accusations ayant trait à la déclaration du Crédit social relative à la vente de blé canadien à la Chine rouge. Nous ne nous élevons pas contre la vente de blé à quiconque l'achète pour sa consommation alimentaire. Nous l'avons suffisamment expliqué. Nous nous élevons contre l'utilisation du blé canadien pour appuyer le communisme international. Nous savons par exemple, du moins on nous l'a dit et le gouvernement ne l'a pas infirmé, que plusieurs cargaisons de blé qui sont parties de Vancouver ont été transbordées en haute mer pour repartir à destination de Cuba, de l'Albanie et de l'Allemagne de l'Est.

Si des millions de Chinois du continent meurent de faim et ont besoin de ce blé, il n'a pu y avoir qu'une raison de le transborder ou d'en changer le connaissement pour l'expédier vers d'autres pays. Cette raison, c'est le progrès des objectifs politiques et de l'idéologie du communisme international. Peut-être le gouvernement du Canada n'a-t-il plus rien à dire une fois que le blé a quitté les rives canadiennes, mais je veux simplement rectifier les déclarations erronées qu'on nous a attribuées, à savoir que nous nous élevions contre la vente de blé canadien à la Chine ou ailleurs. Ce à quoi nous faisons objection, c'est à l'emploi qui en est fait.

Je désire, à propos du domaine international, faire un bref retour sur la déclaration d'un sénateur américain. Voici un extrait de la *Free Press* de Winnipeg, paru le 21 juin 1962:

> Au moment où le monde libre se tourne vers le Canada et lui demande de prendre délibérément la tête du développement des ressources économiques, politiques et militaires du monde libre, il est tragique que la direction canadienne soit soumise aux volontés et à l'irresponsabilité du Crédit social, qui détient maintenant l'équilibre du pouvoir.

J'ajoute seulement, monsieur l'Orateur, que nous voulons que la compréhension grandisse entre les États-Unis et le Canada et, peut-être, devrais-je donner un conseil à l'honorable sénateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais il a dépassé le temps qui lui était imparti. Si je l'ai laissé dépasser ce temps de quelques secondes, c'est que je croyais bon qu'il termine ses observations par un commentaire sur la citation qu'il a faite.

M. F. J. Bigg (Athabasca): J'aurais aimé que l'Orateur fût présent en ce moment car je voulais commencer par le féliciter de sa nomination aussi bien en mon nom qu'en celui des citoyens de la belle province d'Alberta. Je voudrais aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône; ils ont rempli d'excellente façon les premières tâches qu'ils se sont vu confier à la Chambre.

Trève de compliments, j'ai maintenant un reproche grave à formuler. Depuis bien plus d'un millénaire, notre régime parlementaire a fait honneur à la démocratie. Malheureusement, j'en suis venu, depuis quelque temps, à douter de l'avenir de ce régime. Cette Chambre n'est pas un cirque. C'est un endroit où des hommes compétents et dévoués à la cause publique doivent présenter, avec la conscience et la dignité qui s'imposent, un programme visant à sauvegarder la démocratie.

La démocratie n'est pas parfaite; elle ne le sera jamais. Nous-mêmes, membres de cette Chambre, ne sommes pas parfaits et ne le serons jamais, mais nous pouvons nous efforcer d'être à la hauteur de nos ancêtres, de nos pères et des nombreux députés qui ont travaillé à cette fin jusqu'ici. Les députés devraient sans cesse avoir cette pensée présente à l'esprit. Il y a ici bien autre chose à faire que de discuter du prix des porcs et des taux d'intérêt, ou de présenter de nouvelles idées sur la façon de diriger le pays. Notre liberté même dépend de la façon dont nous menons nos délibérations et, si nous ne maintenons pas la confiance de la population canadienne, mieux vaudrait alors rester chacun chez soi.

J'ai fait une campagne constructive afin d'être réélu député. Certains sont sans doute quelque peu surpris de me retrouver ici, mais je crois devoir ma réélection au fait que j'ai pratiqué ce que je prêchais. Je ne critique pas pour le plaisir de la chose, mais je vais maintenant me livrer, de côté et d'autre de cette enceinte, à un exercice que je pratique rarement: je vais censurer les critiques.

L'honorable député de Niagara-Falls (M^lle^ LaMarsh) a déclaré l'autre soir, ce dont fait foi le hansard du 4 octobre, à la page 242—ce ne sont pas les termes mêmes que je l'ai entendue employer, mais je m'en tiendrai au compte rendu:

> Tous les membres de l'opposition ont été élus pour une seule raison, parce qu'ils étaient contre le gouvernement.

J'affirme devant les électeurs, devant la population du Canada et devant chaque député de cette Chambre, que c'est là une façon très négative d'envisager la politique. Je pense qu'il faut une opposition. Nous avons besoin d'au moins deux partis, afin de parfaire les lois que nous présentons et de les faire servir au bien du pays tout entier, ce qu'aucune attitude de pure opposition n'arrivera jamais à obtenir.

Je crois que certains de nos vis-à-vis ont un apport à faire. Je crois qu'ils se trouvent des membres des quatre partis représentés à la Chambre qui ont un apport à faire. Je veux qu'ils puissent le faire, et quand ils l'auront fait, je les appuyerai. J'appartiens à un parti mais je n'ai pas l'esprit étroit. Je ne suis pas né conservateur. Je suis né Canadien et c'est après avoir appris l'histoire de mon pays et de mon parti que je siège de ce côté-ci de la Chambre et que je suis fidèle à mon chef distingué et au parti qu'il dirige. Si je devais m'apercevoir que mon parti n'administre pas le pays comme il devrait le faire, je quitterai mon siège pour occuper un siège isolé, mais à l'heure actuelle, je ne vois pas ce qu'on pourrait proposer pour remplacer le programme et la politique du parti que j'appuie.

M. Byrne: Il n'y a rien à faire contre cette façon de voir!

M. Bigg: Quant au Crédit social, qui est revenu dans le coin de la Chambre, qu'offre-t-il et que pouvons-nous attendre de lui tant que la Chambre siégera? Il critiquera notre politique monétaire. Ses membres s'imaginent que nous pouvons exister comme une île isolée au sein du monde occidental en appliquant une politique monétaire nouvelle et saugrenue. Nous savons bien que nous ne le pouvons pas. Nos mesures dans le domaine monétaire ne sont pas parfaites, notre régime capitaliste n'est pas parfait. Mais il a donné le meilleur moyen possible au Canadien moyen, homme ou femme, de développer sa personnalité et de faire son chemin dans la vie. Je ne vois pas ce que nous pourrions y substituer.

Je suis surpris qu'un grand parti tel que l'était le parti libéral, quand il avait à sa tête Gladstone en Angleterre et Laurier au Canada, condescende à s'allier, pour les gesoins de la cause, avec des socialistes avoués. J'en suis extrêmement surpris, mesdames et messieurs, parce que...

M. Habel: «Monsieur l'Orateur»!

M. Bigg: Je le suis, très sincèrement, monsieur l'Orateur, parce qu'ils ne me laissent pas disposer librement de mon temps et de mes capacités. Si les députés ne veulent pas croire que le socialisme ressemble au cheval blanc de Troie abritant des soldats rouges, qu'ils étudient l'histoire. Lisez donc l'histoire ancienne et l'histoire contemporaine du socialisme et demandez ensuite à ceux qui siègent dans le coin de la Chambre ce qu'ils ont maintenant l'intention de faire.

J'aimerais que leur chef soit ici pour répondre à cette question. J'aimerais qu'il y soit pour me dire s'il partage la même attitude avouée des socialistes au Canada. Je les réfère à leur grand chef spirituel, M. Woodsworth—et cela n'a jamais été réfuté ou nié—à qui on demandait s'il faudrait employer la force. Il avait répondu: «J'espère bien que non, mais il faudra peut-être y avoir recours». Si un député dans le coin de la Chambre veut savoir d'où vient cette citation, je peux lui donner la date, l'heure et l'endroit où cette parole a été prononcée. Cette déclaration a été faite ici même. Toutefois, je n'ai pas le temps de donner des précisions maintenant. J'ai des choses encore plus importantes à dire que celles-là. Mais ces paroles ont été prononcées.

Nous voulons plus que des critiques de la part de ces honorables députés, sinon je ne traverserai jamais de l'autre côté de la Chambre pour siéger avec eux, c'est certain. Je n'ai pas à le faire. Je leur promets toutefois que je le ferai s'ils proposent un meilleur programme, trouvent de meilleurs chefs et réussissent à mieux servir les intérêts des Canadiens. S'ils y parviennent, je me joindrai à eux, c'est-à-dire quand je n'aurai plus confiance au gouvernement, ce qui n'est pas le cas présentement. Mais, alors, je n'aurai l'appui de personne à la Chambre. Toutefois, tant que j'adopterai cette attitude, tant que je serai de ceux qui estiment être venus à la Chambre pour accomplir œuvre utile, je serai sûr d'être ici jusqu'au jour de ma retraite.

Notre programme est-il positif? Bien sûr. Quel est-il? C'est un programme dynamique, du même ordre que celui des cinq dernières années. Je parle surtout d'agriculture, car c'est un domaine auquel je connais quelque chose. A mon avis, il serait très avantageux que les députés ne parlent que de ce qu'ils connaissent. Si vous n'entendez rien à l'agriculture, évitez de vous prononcer. C'est sans doute la raison pour laquelle certains honorables vis-à-vis sont restés silencieux ces derniers jours. Ils n'ont aucune politique en matière d'agriculture, ils n'en ont jamais eu qui fasse l'affaire des Canadiens. C'est étrange qu'ils passent ce fait sous silence. Cependant, les agriculteurs canadiens savent qu'on ne s'est jamais autant intéressé à leurs problèmes que sous le présent gouvernement. Nous nous sommes préoccupés de leurs problèmes. D'aucuns prétendent que nous y avons accordé trop d'attention, mais je ne suis pas de cet avis.

Beaucoup de petits cultivateurs canadiens établis sur des terres familiales ont un regain

d'espoir aujourd'hui. Leur tâche n'est pas facile. Il faut quand même travailler à la ferme: il faut traire les vaches, élever les porcs et faire la moisson, et ils le savent. Nous ne leur offrons rien gratuitement et ils ne l'ignorent pas. Nous leur donnons l'espoir d'obtenir justice. L'Ouest canadien se relève—je puis en fournir l'assurance aux honorables députés—et nous sommes fiers de nos réalisations. Si les cultivateurs de l'Est ne sont pas aussi avancés qu'ils devraient l'être, j'essaierai, pour ma part, de les mettre sur un pied d'égalité avec ceux de l'Ouest et, si cela est nécessaire, de leur accorder un traitement de faveur. Je ne crois pas que nous ayons fait tout ce qu'il fallait en faveur des cultivateurs canadiens, mais nous ferons tout notre possible.

Je pourrais relire mon discours de campagne électorale. Il tenait sur une feuille de papier, car je viens d'une région agricole, où l'agriculture est la vie même des gens. Il ne me fallait qu'une feuille pour prononcer mes discours de campagne; elle contenait les promesses de notre premier ministre (le très honorable M. Diefenbaker), portant que les cultivateurs du Canada ne seraient plus des orphelins au pays; que nous essaierions de leur donner la part du revenu national qui leur revient.

On peut jongler avec les chiffres; on peut leur faire dire n'importe quoi. Je ne vais pas parler de chiffres, mais de valeurs humaines. Le petit cultivateur de l'Ouest canadien n'a pas honte aujourd'hui de remettre sa ferme à son fils. Il y a quatre ans, on pouvait acheter des terres d'un bout à l'autre du pays. Les cultivateurs étaient heureux de s'en défaire. Aujourd'hui il n'y a pas moyen de les en déloger.

Voici la raison. Leurs fils quittent les entreprises pétrolières, les filons merveilleux et les ruisseaux aux pépites d'or pour revenir vivre à la maison avec leur père. Ils sont venus tirer parti de nos programmes agricoles. Aujourd'hui, les jeunes gens de l'Ouest peuvent demeurer dans la ferme et y assurer leur subsistance. Nous allons faire tous les efforts possibles pour leur rendre la vie encore meilleure. Nous sommes fiers de vendre leur blé, de leur fournir des prix stables et nous allons faire encore davantage.

Je ne crains pas de critiquer le gouvernement en tout temps. Je le répète, s'il ne fait tout ce que je veux qu'il fasse, je le lui fais savoir. Il vous le dira. J'ai vu le premier ministre dans son bureau et lui ai parlé des choses que je n'approuvais pas. En effet, peu à peu les erreurs humaines s'accumulent. Comment ai-je été reçu? M'a-t-on mis à la porte? Non, on m'a écouté. Il m'est arrivé une couple de fois, je crois, de proposer quelque chose d'utile, et on a mis mes propositions en pratique.

Je n'irai pas ennuyer les députés en leur répétant cela aujourd'hui, mais les gens de l'Ouest sont au courant; le petit cultivateur de ma région le sait, et il continuera à renouveler mon mandat aussi longtemps que je travaillerai ainsi dans son intérêt. Ces gens ne me relégueront pas aux oubliettes pour élire le candidat de l'un des trois autres partis avant qu'ils proposent quelque chose de différent. Mes adversaires n'auront pas ma peau en salissant ma réputation, ce qu'ils ont d'ailleurs tenté. Ils ne réussiront pas à m'écarter en ternissant la réputation du premier ministre, ils l'ont déjà essayé. Ils n'arriveront à rien en calomniant le parti conservateur, parce que la population du Canada sait que notre parti est le seul qui offre un programme positif dans le domaine de l'agriculture. Les Canadiens seront peut-être déçus si ce que nous leur donnons demeure imparfait ou ne représente pas le paradis, mais le bonheur parfait n'existe pas. On ne peut prendre aucun raccourci pour arriver à hausser son niveau de vie et sa sécurité; il faut y arriver à force de poignets. On n'y arrive pas en tournant une manivelle, on n'y arrive pas davantage en accablant les riches d'impôts. Le seul moyen de réussir, pour chacun, c'est de se remettre résolument à la tâche et de bûcher ferme.

Nous avons un problème de chômage. Le gouvernement actuel, comme tous les autres gouvernements, a la lourde responsabilité de trouver du travail à tous les Canadiens qui veulent travailler. A mon avis, nous avons négligé notre devoir à cet égard; jusqu'ici, nous nous sommes montrés trop paternels. Avec nos lois, nous avons jeté la population dans l'oisiveté. L'une de nos principales tâches —et ici je renvoie le ballon à notre propre quart arrière et à son équipe qui siège en face de nous—consiste à faire quelque chose pour éviter d'adopter des lois dont le résultat est de jeter la population dans l'oisiveté.

Il nous incombe de jeter un nouveau coup d'œil sur la loi relative à l'assurance-chômage. Faisons en sorte qu'elle devienne vraiment une loi d'assurance et non pas une caisse de bien-être. Là où il faut assurer du bien-être, ayons-en. Mais ne faisons pas en sorte d'adopter des lois qui ont pour effet de plonger la population dans l'oisiveté. Comment allons-nous y parvenir? Je puis proposer une ou deux améliorations. Faisons en sorte que le fait de continuer à travailler soit un stimulant. Faisons en sorte que les cotisations des travailleurs diminuent à mesure qu'ils se servent de moins en moins de la caisse. Faisons en

sorte qu'il soit difficile pour ceux qui ne font que vivre aux crochets de la population, et qui n'ont guère de cœur à l'ouvrage, de puiser à la caisse. Nous allons nous attaquer à ce problème. Nous ferons ce que nous pourrons.

L'autre question à nous poser est celle-ci: Qu'est-ce que les entreprises peuvent faire pour employer plus de gens? Elles peuvent devenir plus efficaces. Elles peuvent donner l'exemple à cet égard. Encore une fois, je renvoie la balle au gouvernement et je lui dis d'encourager les petites, les moyennes et même les grandes entreprises à stimuler la production au Canada.

Comment allons-nous faire? Je ne suis pas très versé dans le domaine fiscal. Je sais que nous devons prélever les impôts et intensifier les mesures d'encouragement, mais j'imagine que l'assiette fiscale du pays pourrait être établie de façon à encourager les investissements de capitaux canadiens dans les entreprises canadiennes et de façon à encourager notre milieu des affaires à augmenter la production et à augmenter les emplois. Ces encouragements devraient prendre la forme de concessions fiscales. Si on le fait, d'après moi, si les concessions fiscales que nous accordons stimulent les investissements dans nos fabriques et contribuent à créer des emplois, les traitements s'en ressentiront.

J'ai un bon point à donner à l'opposition. Habituellement, je ne leur fait pas beaucoup de compliments, mais après la guerre, le gouvernement libéral a renvoyé les anciens combattants à l'école. Si on prend la peine de suivre ces anciens combattants on s'apercevra, j'en suis sûr, qu'ils ont remboursé bien des fois en impôt sur le revenu les frais de leur stage à l'école. Inspirons-nous de ces cas pour accorder, sur le plan fiscal, des concessions et des encouragements à nos jeunes entreprises canadiennes, aux nouvelles industries qui se fondent. Donnons-leur la chance de s'édifier. Si elles engagent plus de Canadiens, si elles augmentent leur chiffre d'affaires, le pays en sera repayé. Le ministre du Revenu national (M. Flemming) et le ministre des Finances (M. Nowlan) s'apercevront alors que c'était un bon placement.

On nous demande de prendre des mesures énergiques. Ceux qui nous adressent cette demande sont des députés à la Chambre. Lorsque nous adoptons des mesures énergiques, ils doivent avoir le courage de se considérer d'abord comme des Canadiens, et ensuite comme des libéraux, des créditistes ou des sociaux-démocrates, et voter en faveur de ces mesures énergiques. Pour ma part, je leur promets d'agir ainsi. Lorsque mon chef et son cabinet font preuve d'audace, je leur prête mon entier appui. Je sais que parfois ces mesures audacieuses comportent en partie des risques. Il faut faire preuve d'esprit de prévision, il faut risquer fort pour faire aménager des chemins de fer et une route transcanadienne dans le nord du pays, espérant ainsi que le Canada deviendra aussi large qu'il est long. Seul, un gouvernement minoritaire n'y peut parvenir; il faut que tous les députés à la Chambre fassent montre de patriotisme. Pour ma part, je m'y engage. Je promets aux députés d'être patriote, et je compte qu'ils le soient aussi. En politique, je ne fais pas de cynisme.

Je sais que le parti libéral a été un grand parti dans le passé, et je veux qu'il le soit encore dans l'avenir. Si les créditistes sont réellement conservateurs comme ils le prétendent sur les tréteaux, je les invite à se joindre aux rangs de notre parti, à devenir conservateurs. Qu'ils oublient leurs curieuses théories monétaires: ils savent qu'elles ne sont pas pratiques dans le contexte actuel de notre économie nationale. Mais les voilà siégeant dans un coin, satisfaits d'eux-mêmes et déclarant qu'ils critiqueront sans ambages. Ils disent qu'ils ne pourront jamais composer le gouvernement mais qu'ils siégeront à la Chambre aussi longtemps que cela leur plaira, profitant de l'esprit de direction du régime conservateur. S'ils sont conservateurs, qu'ils le soient réellement, qu'ils fassent fi de leurs curieuses théories monétaires, et qu'ils se joignent à nous sur des questions de principe, si nous les y convions.

Je trouve curieux de voir des députés de la «classe des hobereaux» voter socialiste. Et pourquoi? Par pur opportunisme politique, il n'y a pas d'autre raison. A mon avis, l'opportunisme politique ne fera pas long feu, et les œuvres peuvent revenir sur leurs auteurs. Réfléchissez-y. Les chefs industriels de notre pays et les messieurs qui siègent à ma droite font une drôle de paire.

On reste étonné d'entendre ceux qui n'ont pas de lignes de conduite en propre critiquer celles que propose notre parti. On est étonné d'entendre ces gens parler, un peu partout dans le monde, d'appréhension au sujet de la loyauté à la Couronne britannique. Et qui sont-ils? Ceux qui, en 1938, ont refusé de permettre l'aménagement des champs d'aviation de l'empire. Ceux qui ont permis aux seuls volontaires d'aller répandre leur sang. J'étais l'un d'eux. Ne parlons pas de solidarité au sein de l'empire à moins d'être prêts à défendre le drapeau pour lequel j'ai combattu. Et, à moins que nous ayons un autre drapeau, solennellement reconnu par le Parlement réuni, le pavillon rouge me suffit. C'est dans ce drapeau que nous avons enterré mes camarades lors de la dernière guerre. Nous nous en sommes servi pour en-

terrer mes oncles et mes amis au cours de la dernière guerre, et mes parents d'une autre génération lors de la guerre précédente. C'est un drapeau honorable, et même si nous n'en reconnaissons pas le motif, il n'y a pas que le motif qui compte. Le drapeau est le symbole de la volonté de sacrifice et de loyauté. Ce fanion rouge a été noblement servi et a vu de grands sacrifices. Jusqu'à ce que le Parlement décide qu'il y a lieu de changer de drapeau, je serai toujours prêt à me rallier à celui-là et à donner tout ce qui s'impose.

Et les autres? Ne soyons pas hypocrites. Ne faisons pas de sentiment pour des raisons politiques. J'irai encore plus loin, et je dirai: Quel que soit le drapeau, qu'il s'orne, dans un coin, de la fleur de lis, des gerbes de la Saskatchewan, du poisson des provinces Maritimes ou des arbres de la Colombie-Britannique. Je ne dirai pas que l'aspect du drapeau me soit indifférent, mais si le Parlement actuel, ou le prochain, ou n'importe quel Parlement du Canada, ratifie ce drapeau en tant que symbole d'unité et de service, je serai là pour le servir au besoin. Et je ragerai dans mon fauteuil si je pense que quelqu'un cherche à employer notre drapeau comme un outil ou une arme de désunion.

Dans l'Ouest, d'où je viens, les gens ne l'ignorent pas. Ils savent que je ne l'employerai jamais pour marquer une ligne de division.

Les promesses que nous avons faites, nous les avons tenues. Quant aux promesses que nous avons formulées dans le discours du trône, les députés peuvent être sûrs que nous les tiendrons aussi. Nous ne pouvons offrir de solution facile, mais nous offrons un dur travail et un traitement juste.

(Texte)

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur le président, permettez-moi d'abord de vous féliciter chaleureusement de votre nomination au poste de président de la Chambre. Je sais que vous serez le gardien des droits et des prérogatives de tous et chacun en cette enceinte et que vous veillerez à la dignité des délibérations de la Chambre.

L'impartialité, la patience et l'esprit de conciliation sont des qualités qui font de bons Orateurs, et je suis certain que vous possédez, à un haut degré, ces qualités qui ont mérité à vos prédécesseurs les éloges et l'admiration de tous.

(Traduction)

J'aimerais également féliciter de sa nomination le président des comités; je voudrais féliciter aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour l'excellente façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, j'espère qu'aucun de ceux qui me suivront, particulièrement ceux de l'extrémité de la Chambre, ne se plaindront si, avant de formuler mes observations, je ne dis pas que je partage leur avis quand ils déclarent que nous faisons face, en tant que nation du monde actuel, à certains problèmes très graves qui, si nous ne pouvons y apporter une solution pacifique, peuvent provoquer la guerre. Mais le Règlement ne nous accorde que trente minutes au cours du présent débat; il nous faut donc nous conformer audit Règlement et étudier les questions dont nous sommes saisis.

Je crois cependant que nous aurons l'occasion—et sous peu, j'espère—d'examiner les grandes lignes de la politique étrangère du gouvernement et de relever certaines des observations qu'a formulées notamment le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green). Toutefois, pour le moment, nous en sommes à la proposition d'amendement qu'a présentée, vendredi soir, au cours d'un discours mémorable, le député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen). J'aimerais rappeler le texte de l'amendement aux députés, car il va à la racine même du Parlement, institution sur laquelle plane de sérieuses menaces au Canada à l'heure actuelle, au dire du député qui m'a précédé. Voici le libellé de la proposition d'amendement:

> Nous faisons respectueusement observer à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence, en omettant de soumettre aussitôt que possible à cette Chambre une mesure approuvant la perception des impôts établis par un décret, dans le cadre du programme d'austérité, privent cette Chambre du droit exclusif que lui reconnaît la constitution d'approuver le prélèvement d'impôts additionnels et qui est à la base même de notre régime de gouvernement responsable.

C'est un amendement de la plus grande importance. Il convient d'en analyser les répercussions si nous sommes d'avis que le Parlement est une institution importante de notre vie nationale et qu'il faut nous efforcer, par tous les moyens, d'en protéger la puissance et l'intégrité. Voilà justement ce qu'énonce la proposition d'amendement du député d'Inverness-Richmond. A mon avis, quiconque entend voter contre l'amendement approuve le programme d'austérité du gouvernement, implanté non pas à la suite d'une décision du Parlement, mais au moyen d'un décret du conseil.

Ce matin, le ministre de la Justice (M. Fleming), ancien ministre des Finances, a prétendu que le programme d'austérité du gouvernement est légalement fondé. Il n'a étayé son assertion sur aucune preuve. Il s'est contenté de signaler qu'il avait consulté les conseillers juridiques de la Couronne et

que les trois aspects du programme d'austérité du gouvernement respectaient les exigences de la loi, selon l'interprétation des conseillers juridiques. Je tiens d'abord à vous faire remarquer, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés, qu'on peut soutenir le contraire.

Je diviserai mon argumentation en deux parties. Tout d'abord, je récuse la légitimité du programme d'austérité du gouvernement sous le régime des deux lois dont le ministre de la Justice a fait mention ce matin. En outre, que ces mesures aient été légales ou non, je soutiens que, d'après nos usages constitutionnels, le gouvernement était tenu de consulter le Parlement le plus tôt possible pour faire approuver ou rejeter le programme dans lequel il s'était lancé.

Parlons d'abord du caractère légal de l'initiative. Les affirmations qu'a formulées ce matin le ministre de la Justice au sujet des incidents de 1947 n'étayent aucunement la thèse qu'il a voulu faire valoir, et cela ne fait pas de doute. Je soutiens que le Parlement, dans le premier paragraphe de l'article 4 du tarif des douanes et dans l'article 22 de la loi sur l'administration financière, n'autorise pas le gouverneur en conseil à rédiger les deux décrets qui imposent les surtaxes aux importations. Le ministre de la Justice n'a même pas tenu compte d'une éventuelle divergence d'opinions à cet égard. Avec la modestie et la charité qui lui sont coutumières, il s'est contenté de déclarer: «Le caractère légal de l'initiative qu'a adoptée le gouvernement est avéré, veuillez m'en croire.» L'ancien ministre des Finances, qui détient maintenant le portefeuille de la Justice, a affirmé: «Veuillez me croire sur parole, l'initiative du gouvernement est légalement fondée et il n'y a pas l'ombre d'un doute à ce sujet.»

Les députés devraient se rappeler que, si le Parlement a délégué au gouverneur en conseil l'autorité requise pour réduire ou éliminer les impôts moyennant certaines conditions déterminées, il a conservé pour lui-même, d'une manière générale, le pouvoir d'imposer des taxes. Il convient aussi de ne pas oublier que le ministre des Finances est comptable au Parlement de la baisse ou du relèvement des impôts et—vous le savez très bien, monsieur l'Orateur—c'est au moyen d'un budget qu'il le fait.

Le tarif douanier, d'après moi, n'a rien à voir avec notre balance des paiements, bien qu'il puisse en influencer le solde. D'après le paragraphe 1 de l'article 4 du tarif douanier, le Parlement a délégué au gouverneur en conseil certains pouvoirs qui lui sont nécessaires pour favoriser les échanges commerciaux du Canada avec des pays étrangers. Ce n'est pas en élevant les droits d'entrées à

l'égard de tous les pays que nous favoriserons les échanges commerciaux. De plus, d'après moi, il ressort clairement du libellé du paragraphe 1 de l'article 4 que le pays auquel on accorde des taux préférentiels ou à qui on les suspend doit être indiqué. Les mots de la loi sont «étendu à tout pays» ce qui veut dire à n'importe quel pays et «retiré de tout pays» ou de tous les pays. Il est dit également des avantages qu'ils sont étendus à «tel pays» ou supprimés à «tel pays» non «tel pays ou tels pays». Par conséquent, l'exercice de l'autorité conférée par le paragraphe 1 de l'article 4 a pour condition l'indication du ou des pays en question. Et toujours d'après le paragraphe 1 de l'article 4, le Parlement ne saurait donner sa sanction si le pays n'est pas indiqué.

Je demande au ministre de la Justice de nous donner, comme son chef l'a exigé du ministre des Finances en 1947, l'opinion des juristes de la Couronne en vertu de laquelle le paragraphe 1 de l'article 4 donnerait le droit au gouvernement d'imposer les surtaxes qu'il a décrétées pendant l'intersession, au gouvernement dont la position est précaire, étant donné l'appui minoritaire dont il dispose à la Chambre.

En ce qui concerne l'article 22 de l'autre loi, c'est-à-dire la loi sur l'administration financière, sur laquelle le ministre et le gouvernement ont fondé leur cause, puis-je faire remarquer que le Parlement l'a promulguée afin de doter le gouverneur en conseil du pouvoir nécessaire pour traiter d'un nombre relativement restreint de cas spéciaux qui mettent en jeu relativement peu d'importateurs individuels et une gamme relativement peu étendue de produits importés pour un nombre assez restreint de buts, ainsi qu'il est dit dans la loi. Si le Parlement avait eu l'intention de déléguer de larges pouvoirs d'application générale aux droits de douane sur les produits importés, il l'aurait fait dans le Tarif des douanes et dans la loi sur les douanes. Cependant, rien de tel n'a été fait.

Je suis donc d'avis qu'au moyen de l'article 22 de la loi sur l'administration financière, soit une des deux lois sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour expliquer sa conduite, le Parlement n'a jamais eu l'intention d'accorder au gouverneur en conseil des pouvoirs sur une partie importante du Tarif des douanes portant sur une grande variété de produits et, du même coup, sur tous les importateurs de ces denrées, car la question n'intéresse pas le Tarif des douanes, au fond, mais plutôt la balance des paiements. Telle est, d'une façon générale, ma réponse quant à la légalité des mesures sur lesquelles s'appuie le gouvernement pour justifier sa ligne de conduite, qui nuit si gravement à l'économie de notre pays, par suite du programme

d'austérité qu'il a jugé bon d'établir pour remédier à la situation critique provenant de notre balance défavorable.

Après avoir montré que le gouvernement a fait fi des lois en agissant de la sorte, je traiterai maintenant de l'autre partie de la proposition d'amendement dont nous sommes saisis, à savoir que le Parlement aurait dû être convoqué le plus tôt possible afin de permettre au gouvernement de nous présenter ses propositions en matière d'imposition, au moyen d'un programme d'austérité conçu de façon à régler la grave situation résultant de notre solde défavorable. Le ministre de la Justice (M. Fleming) nous dit de comparer ce qu'ils ont fait avec ce que le ministre des Finances a fait en 1947. Je ne veux pas fonder mon hypothèse sur ce qui a été fait à ce moment-là, mais je veux comparer, puisque le ministre de la Justice le désire, un aspect très important de la différence entre ce que lui et son gouvernement ont fait d'une part, et d'autre part, ce que M. Abbott fit en 1947.

J'ai sous les yeux le hansard du 16 décembre 1947 (p. 368) et je me reporte à une interpellation du ministre des Finances d'alors expliquant à l'honorable député de Calgary-Ouest la façon dont le gouvernement s'y prenait pour imposer des taxes à la population canadienne. En écoutant le ministre de la Justice, on croirait que le gouvernement du Canada avait imposé des taxes à la population par le moyen de la radio et avait ensuite demandé à la Chambre de confirmer cette manière de procéder. Ce n'est pas du tout ce qui a eu lieu. Le programme d'urgence de 1947 comportait trois aspects. D'abord l'interdiction des marchandises importées des États-Unis. Cela n'entraînait aucune imposition de taxe. En second lieu, il y avait l'imposition de droits d'accise et de restrictions sur les sommes d'argent que les touristes étaient autorisés à dépenser aux États-Unis durant leurs voyages. Le ministre des Finances de ce temps-là n'a pas imposé de droits d'accise par radio. Ces taxes ont été établies dans le cadre du programme d'urgence de ce temps-là, à la suite d'une recommandation faite à la Chambre des communes par le ministres des Finances. Telle est la différence. Le ministre des Finances a alors déclaré:

> Je ne prétends pas avoir le droit d'imposer des taxes à la population canadienne.

Le premier ministre ne saurait afficher semblable attitude aujourd'hui parce qu'il a, lui, imposé des taxes à la population canadienne et ce, sans avoir obtenu au préalable l'approbation ou la sanction du Parlement. M. Abbott avait dit ensuite:

> Le public est tout simplement avisé que cette taxe sera imposée si le Parlement l'approuve. Si ce dernier ne l'approuve pas, personne n'est tenu en droit de l'acquitter tant qu'il ne l'a pas approuvée. J'ai prévenu la population, comme cela se fait lors du dépôt des résolutions budgétaires, que je demanderai au Parlement de rendre cette taxe rétroactive au 17 novembre, date à laquelle j'ai avisé le public.

Je dis donc au ministre de la Justice que les deux positions n'ont rien d'analogue. Si j'en avais le temps, je rappellerais au premier ministre ce qu'il a dit au cours de ce débat. Je crois pourtant que cela se rapporte si bien à la situation actuelle que je lui rappelerai certaines des choses qu'il a dites au gouvernement d'alors et qui maintenant se rattachent tout particulièrement à la mesure dont précisément nous nous plaignons dans l'amendement que nous présentons. Le premier ministre a dit, comme en fait foi la page 417 du hansard du 17 décembre 1947:

> Les conseillers juridiques de la Couronne ont-ils convenu qu'un ministre de la Couronne pouvait, deux ou trois semaines avant l'ouverture de la session du Parlement, imposer des taxes à compter de cette date? Je dirai à mes honorables amis, les membres du gouvernement, qu'ils ont ainsi lésé les droits du gouvernement constitutionnel de notre pays. On voudrait maintenant nous faire opiner du bonnet, nous rendre complices après coup, en nous demandant d'approuver de notre vote ce qui était anticonstitutionnel dès le début.

Son argument portait à faux, ainsi que je viens de le dire, mais les observations qu'il adressait alors au cabinet s'appliquent à lui aujourd'hui. Nous ne sommes même plus des machines à voter. Nous n'avons même pas eu l'occasion de nous prononcer sur la conduite anticonstitutionnelle du présent gouvernement avant la convocation des Chambres, le 27 septembre dernier. Je dirai ici que personne ne s'est donné autant de mal que le premier ministre pour clamer son attachement au Parlement et à ses institutions; j'ajouterai aussi, avec le plus profond respect, que depuis qu'il est premier ministre, personne n'a présenté autant de mesures moins compatibles avec cet amour et cet attachement que l'honorable premier ministre lui-même. Il n'y manque jamais. Voici ce qu'a dit M. Abbott le 16 décembre 1947 comme en fait foi la page 337 du hansard:

> J'ai consulté les légistes de la Couronne et le sous-ministre de la Justice. Ils m'ont appris qu'en vertu de la loi sur le contrôle des changes, le gouverneur en conseil était autorisé à désigner les devises qui devaient servir au paiement des importations et que la mesure en cause permettait l'imposition des restrictions projetées. Je l'ai dit, il y a un instant, nous n'avons jamais cru que la loi conférait ces pouvoirs. La Commission de contrôle du change étranger ne les a jamais eus et n'a jamais souhaité les posséder.

Mais quand la question des taxes est venue sur le tapis—et les honorables députés qui voudront consulter les dispositions exactes renfermées dans le hansard, verront que le 19 décembre 1947, comme en fait foi la page 547 du compte rendu—M. Abbott a présenté certains amendements à la loi sur la taxe d'accise. Le Parlement en a discuté. Bien des honorables députés se sont opposés à l'impo-

sition de ces taxes. Le Parlement, cependant, a approuvé la ligne de conduite du gouvernement et l'imposition a été rétroactive au 17 novembre. N'est-il donc pas clair que le gouvernement n'a rien fait de plus qu'annoncer l'imposition de taxes en dehors de cette Chambre? Il y avait une crise. Le gouvernement n'avait aucun autre choix à ce moment-là si ce n'est la décision prise par le ministre des Finances d'alors. Mais dès que la chose lui a été possible, il est venu à la Chambre et il a demandé au Parlement d'observer la coutume traditionnelle en donnant sa sanction à une proposition qui comporterait un supplément d'impôt pour les Canadiens.

Voilà la question. C'est la question qui se pose dans cet amendement. C'est ce qui explique la disposition qui a été insérée dans la Déclaration des droits, à laquelle l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) s'est reporté vendredi dernier. La question est sous-entendue dans la Déclaration des droits, qui a été adoptée à la Chambre, sur les instances du très honorable premier ministre, il y a deux ans, et qu'il foule maintenant aux pieds et qu'il viole de façon si flagrante dans ce cas-ci. Nous disons que le Parlement est une institution précieuse. Je le crois certainement. J'ai passé plus de 27 ans de ma vie dans cette enceinte, et j'ai foi en cette institution. Mais je ne retrouve dans notre histoire aucun cas où les droits du Parlement aient été violés de façon plus grave... (*Exclamations*)

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Celui du pipeline.

L'hon. M. Martin: ...que dans cette forme particulière d'imposition—où il s'agit de plus de 200 millions de dollars en impôts nouveaux —instituée par des mesures de l'exécutif, qui n'avait pas reçu, au préalable, l'approbation du Parlement. La chose est mauvaise en elle-même. Elle est erronée à tous les points de vue. Mais, malgré l'amendement proposé, malgré le discours du chef de l'opposition (M. Pearson), et les griefs des autres qui se sont plaints de ce que le gouvernement ne s'était pas adressé en toute confiance, dès que possible, au Parlement. Ceux qui forment le ministère ne nous donnent même maintenant aucune assurance qu'avant la fin de la session le gouvernement nous saisira de son programme fiscal. On ne peut pas nous le refuser.

Il y a, en ce moment, ici, cinq ministres. Le leader de la Chambre vient d'entrer. Ils peuvent nous dire dès maintenant s'ils se proposent de donner au Parlement la possibilité de se prononcer sur les prélèvements qu'on imposera au public canadien dans le cadre du programme d'austérité du gouvernement. Je dirai à ceux qui siègent à l'extrême gauche, de ce côté-ci de la Chambre, qu'ils ont, à juste titre, critiqué le programme d'austérité du gouvernement. Ils nous ont dit, par la voix d'un de leurs chefs, qu'ils n'approuveront pas de programme d'austérité; qu'à leur avis, pareil programme de nature anti-expansionniste n'est pas, à l'heure actuelle, dans l'intérêt du bien-être économique des Canadiens. Je répète qu'en se prononçant contre l'amendement proposé, ils voteront pour le programme d'austérité. Ils refusent aussi, tant à eux-mêmes qu'aux autres députés, l'occasion de juger des qualités intrinsèques de ces propositions.

Non seulement le gouvernement a-t-il agi illégalement, non seulement a-t-il omis de faire confiance au Parlement dans une question d'intérêt vital pour la Chambre—il y a plus, il y a quelque chose de plus profond qui se rattache au conflit historique qui depuis des siècles l'oppose à la Couronne. Je pense au droit, définitivement établi, de la Chambre des communes qui consiste à affirmer son autorité par devers le gouvernement du jour lorsqu'il s'agit d'imposer des contributions à une population assujettie aux directives et aux lois du Parlement. Voilà ce qui est en jeu. Sommes-nous d'avis que, nonobstant la violation du principe pour lequel ont lutté nos ancêtres, il ne faudrait pas assumer les conséquences, peut-être incommodes, de notre façon d'agir, si nous devions condamner le gouvernement en appuyant la proposition d'amendement en cause? Évidemment, il en découlerait certains inconvénients. Il va sans dire que la nation connaîtrait une période d'anxiété, d'attente. Toutefois, je préférerais passer par une période d'anxiété de cette nature que de laisser le gouvernement violer le principe fondamental dont s'inspira la création même de notre Parlement.

Je comprends fort bien que si j'étais d'avis qu'il faut idolâtrer des hommes comme Mussolini et Hitler, je n'adopterais pas pareil point de vue. Mais ce n'est pas là ce que je pense. J'estime, en effet, contrairement à leur façon de traiter l'assemblée délibérante, que le droit du peuple d'affirmer son autorité définitive et ultime, lorsqu'il s'agit de disposer des deniers publics, est un droit inaliénable qu'il y a lieu de préserver, de reconnaître et de chérir dans tout pays libre. Nous regreterons ce jour, si le gouvernement ne présente pas son programme, et si l'on ne nous donne pas l'occasion de nous prononcer à ce sujet, comme l'a fait le gouvernement de 1947 à propos de l'imposition envisagée cette année-là. Non seulement le gouvernement actuel n'a-t-il tenu aucun compte du Parlement à cet égard, comme je l'ai déjà exprimé, mais le premier ministre est allé encore plus loin.

Il est vrai qu'il n'y avait aucun moyen légal qui aurait pu mettre un frein à son

initiative. Par suite des élections du 18 juin, le premier ministre ne jouissait plus d'une majorité à la Chambre. Malgré cela, même si cela pouvait influer sur le caractère de la vie économique du monde occidental pour des années à venir, le premier ministre du Canada non seulement n'a pas tenu compte de l'intérêt de la population canadienne, à l'égard de ce problème, mais il s'est rendu à la conférence des premiers ministres et y a adopté une attitude très importante en ce qui concerne le Marché commun et tout ce que cette communauté représente pour le bien-être économique de l'Occident, et peut-être pour la paix du monde. De son propre chef, il a affirmé ce que devrait être l'attitude du Canada. Je soutiens que le premier ministre et son gouvernement ont foulé aux pieds le Parlement en ne soumettant pas ces propositions fiscales à la Chambre, en ne convoquant pas le Parlement le plus tôt possible, en ne le convoquant pas avant de se rendre à la conférence des premiers ministres.

Je lui demande de quelle autorité, en vertu de notre régime parlementaire, le premier ministre d'un gouvernement minoritaire a-t-il pu assister à une conférence des premiers ministres et y déclarer, sans aucune directive de cette Chambre, quelle ligne de conduite notre pays devrait suivre à l'égard d'une affaire d'une importance si fondamentale? Peut-être sommes-nous incapables de convaincre chacun des députés ici présent, monsieur l'Orateur, du bien-fondé de la déclaration que renferme l'amendement proposé. Je persiste à espérer que chaque membre de l'opposition, quel que soit son parti, n'hésitera pas à condamner le gouvernement actuel, pour les raisons que je viens d'invoquer. Au cours du présent débat, tous les partis de l'opposition ont été unanimes à condamner l'attitude immorale du gouvernement actuel, du fait de ne pas avoir révélé, pendant les élections, la véritable situation financière dans laquelle se trouvait le Canada; à rappeler la nécessité constitutionnelle de convoquer le Parlement le plus tôt possible, ainsi que l'obligation qui incombe à un premier ministre de consulter son Parlement avant d'assister à une conférence de premiers ministres. Pour ces raisons, n'hésitons pas à maintenir la dignité du Parlement et à renverser le gouvernement actuel.

M. S. J. Enns (Portage-Neepawa): Monsieur l'Orateur, c'est avec une profonde humilité que je m'adresse pour la première fois à cette Chambre. Je suis extrêmement honoré de ce privilège que m'ont conféré mes électeurs de Portage-Neepawa.

D'abord, je dois vous dire l'admiration croissante dont vous êtes l'objet, monsieur l'Orateur, à mesure que vous nous donnez de nouvelles preuves de la sagesse avec laquelle vous remplissez les lourds devoirs qui vous incombent. Qu'on me permette aussi de féliciter l'Orateur suppléant, non seulement à cause de la façon dont il s'acquitte de ses fonctions, mais aussi parce qu'il est, lui aussi, Manitobain. Je suis heureux de faire miens les éloges déjà exprimés à l'égard des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour les discours tout à leur honneur qu'ils ont prononcés il y a quelques jours.

Personne ne peut nier que la cérémonie d'ouverture, qui se déroule avec grand apparat et dans le respect des traditions, est un spectacle qui n'a pas son pareil au Canada. Personne ne saurait demeurer impassible en voyant le Gouverneur général arriver sur la colline dans son carrosse, tiré par des chevaux, en même temps qu'éclate une salve de vingt et un coups de canon, en le voyant passer en revue la garde d'honneur à la tenue impeccable, jusqu'au moment où il prend place dans la Chambre du Sénat pour donner lecture du traditionnel discours du trône, annonçant ainsi les mesures législatives qui seront étudiées au cours de la session. Pour ma part, je considère comme un des événements les plus importants de ma vie d'avoir participé à l'ouverture de la première session de la 25e législature. Un tel événement évoque un sens profond de l'histoire.

Tout en notant qu'on s'en tenait rigoureusement à la tradition dans l'accomplissement des travaux de la Chambre, je me suis demandé pourquoi on ne pouvait pas s'attacher tout autant à maintenir le comportement et le ton des délibérations à un niveau élevé. Après avoir assisté à la cérémonie d'ouverture, on ne s'attend guère à entendre les honorables vis-à-vis lancer des observations qui seraient plus appropriées dans la bouche d'écoliers sur les coins de rue que dans celle des distingués parlementaires que nous sommes censés être. Si c'est une marque de distinction que d'être élu député, pourquoi tous ne sont-ils pas tenus de parler en tout temps avec la distinction que leur rang exige? Si nous croyons à la liberté de parole et au gouvernement démocratique, comment se fait-il que certains députés soient si virulents dans leurs critiques? Et si, dans l'exercice de ces droits démocratiques, un premier ministre est élu, pourquoi le rang le plus élevé du royaume ne lui vaut-il pas le respect, la dignité et le décorum dont treize hommes seulement ont joui depuis la Confédération? Quelle que soit la minorité des conservateurs qui forment le gouvernement, il ne faut pas oublier que le très honorable J. G. Diefenbaker a aussi dirigé précédemment un gouvernement dont la majorité était sans précédent dans l'histoire.

Voici ce que disait le quotidien *Packet and Times* dans son numéro du 22 septembre:

Nonobstant ses limites, qui ne sont pas aussi prononcées que ses critiques voudraient nous le faire croire, M. Diefenbaker passera à l'histoire comme l'un des chefs les plus compétents de notre jeune nation. Il est entré en fonction à un moment où les libéraux admettaient ouvertement qu'ils n'étaient pas fâchés de céder le pouvoir, à un moment de crise économique apparente. Son gouvernement a pris nombre de mesures qui ont amélioré le sort de la plupart des Canadiens et, lorsque l'économie a été de nouveau menacée, il n'a pas hésité à adopter des mesures qui se sont révélées un succès. Sur la foi de ses réalisations, il mérite le respect de tous les Canadiens, quelles que soient leurs opinions politiques. La campagne, amère et injustifiée, de haine et de ridicule dont il est actuellement victime n'est certes pas à l'honneur de nombreux commentateurs politiques du Canada.

La population de Portage-Neepawa et celle du Canada tout entier ont chaleureusement accueilli, j'en suis sûr, les projets de loi que renferme le discours du trône. Je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui, dans le discours du trône, s'est dit prêt à présenter des mesures qui créeront de nouveaux emplois, stimuleront le commerce, feront progresser l'agriculture, institueront la planification économique et des réformes fiscales, établiront un réseau national d'énergie, hâteront le choix d'un drapeau national et ainsi de suite.

Monsieur l'Orateur, je me sens en très bonne compagnie. Quand je vois de quelle manière le premier ministre et les ministres de la Couronne s'acquittent de leurs fonctions, je m'enorgueillis d'être leur associé.

Ma circonscription de Portage-Neepawa a l'insigne honneur d'être l'une des treize de notre grand pays à avoir été représentées en cette Chambre par un premier ministre. C'est pourquoi ses citoyens sont conscients de leur place dans l'histoire. Je veux parler, il va sans dire, du fait que le très honorable Arthur Meighen avait été élu à la Chambre des communes en 1908 par cette circonscription, qu'il l'a représentée jusqu'aux élections générales de 1921 et de nouveau en 1925. Dans les divers postes qu'il a occupés au sein du cabinet, il a fait sa marque grâce à de nombreuses mesures importantes pour tout le pays. On comprend facilement que je me sente très honoré de représenter une circonscription aussi historique dans ce Parlement de bon augure.

Dans le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre des communes, j'ai dit qu'il suffisait de lire le hansard pour constater qu'on avait maintes fois décrit ma circonscription en cette Chambre. Je laisse donc de côté l'usage traditionnel de donner certains détails sur notre circonscription. Je rappelle simplement à la Chambre que la ville de Portage-la-Prairie est le centre de la plus belle région agricole des plaines; que le village de Neepawa, tout comme Carberry et McCreary et toutes les localités de cette circonscription, et plus particulièrement Kirkfield-Park, banlieue de Winnipeg, sont toutes en plein progrès. Plus récemment, c'est de cette région qu'est venu l'honorable D. L. Campbell, longtemps premier ministre du Manitoba, l'honorable juge C. C. Miller, juge en chef du Manitoba, ainsi que plusieurs ministres dans le cabinet provincial. À l'heure actuelle, l'honorable John Christianson, de Portage-la-Prairie, remplit avec beaucoup de compétence le poste de ministre du Bien-être qu'il est le premier à occuper.

Le député de Portage-Neepawa qui m'a précédé était le docteur George C. Fairfield; il avait remporté avec un énorme succès ce siège aux élections de 1957 et de 1958. En 1958, il a remporté ce siège avec la plus forte majorité qu'ait jamais connue aucun représentant de ma circonscription. Bon nombre de mes collègues m'ont posé des questions à son sujet. Je leur ai assuré qu'il allait suivre le sort de la présente session avec un vif intérêt.

Je le répète, les habitants de ma circonscription sont épris de progrès, et leur façon d'agir et de s'exprimer dénote des objectifs élevés. Ce sont des gens sérieux, conscients de leurs obligations civiques, et ce sont pardessus tout de bons Canadiens. Voilà les gens qui ont fondé en cette 25e législature de hautes espérances. Je suis bien certain que mes commettants, quel que soit le parti auquel ils adhèrent, ne veulent pas voir d'autres élections pour le moment. Ils manifesteraient une grande impatience en voyant d'honorables députés se remettre à attaquer opiniâtrement la même pomme de discorde. L'éventualité de plusieurs élections provinciales au cours des prochains mois, ajoutée au fait qu'aucune autre solution ne s'offre à notre choix depuis les élections du 18 juin à part le gouvernement présent, appuie davantage la thèse rejetant un retour empressé aux urnes.

On rappelle sans arrêt au gouvernement les «droits du Parlement». Les honorables vis-à-vis nous accusent de précipitation à l'égard de certaines mesures ainsi que d'avoir pris des moyens qui, selon eux, sont tout à fait contraires à la constitution. On ne cesse d'entendre que le moment est venu où le gouvernement conservateur devrait se rendre au désir des Canadiens, que de nouvelles élections devraient avoir lieu immédiatement.

Je rappelle de nouveau aux députés des deux côtés de la Chambre que le peuple a déjà parlé: il a dit que nous étions le gouvernement et que M. Diefenbaker en était le premier ministre. Le présent débat devient monotone parce que le chef de l'opposition et nombre de ses députés ne cessent de répéter les mêmes choses. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, tenons à féliciter le chef de

l'opposition des preuves très évidentes de loyauté que lui donnent les membres de son parti, preuves qu'ils ont données à maintes reprises sous forme d'applaudissements et qui sont d'autant plus marquées et frappantes quand on se souvient de la longue suite de platitudes qui ont provoqué ces applaudissements.

Le discours du trône envisage plusieurs mesures qui, si elles sont mises en œuvre, donneront un nouvel et véritable essor à notre pays. Nos vis-à-vis ne peuvent pas ne pas voir les nombreux avantages qu'offre chacune de ces mesuress. Sinon, monsieur l'Orateur, force nous est de conclure qu'aucun d'entre eux ne peut entendre raison.

Un grand nombre des mesures que préconise le discours du trône ont déjà été mises de l'avant par des ministres de la Couronne et d'autres députés. Il serait sage de ma part de laisser mes collègues plus expérimentés en discuter plus longuement. Il est un domaine où les faits démontrent qu'il est oiseux de parler d'austérité. Il s'agit du tourisme. Si l'austérité se faisait réellement sentir dans notre pays, le tourisme aurait baissé au cours de l'été 1962. Mais que constatons-nous? Un accroissement marqué, un accroissement égal à celui des cinq années précédentes. Dans certaines régions, le tourisme est même devenu une grande industrie. En serait-il ainsi si l'austérité existait vraiment?

On a beaucoup critiqué aussi l'attitude adoptée par le premier ministre au sujet du Commonwealth. A mon sens, le monde a plus besoin de cet esprit de communauté des nations, si la paix mondiale doit dépendre d'autre chose que de la terreur. Le Commonwealth existe pour aider les pays qui en sont membres et pour encourager tous ceux qui désirent la liberté politique et l'amitié entre les peuples. C'est dans cet esprit qu'a toujours travaillé notre premier ministre.

Monsieur l'Orateur, si chacun d'entre nous s'efforce de travailler dans le meilleur intérêt du pays, nous pourrons, malgré la stabilité précaire du gouvernement et les nombreux problèmes urgents qui requièrent notre attention tant au Canada que sur la scène internationale, adopter d'excellentes mesures législatives, voire certaines des meilleures lois que le Canada ait connues.

Voici ce qu'on pouvait lire dans le *Canadian Business*, à la page 14 de la livraison du mois de septembre:

> Sauf si des événements imprévus surviennent, rien ne porte à croire que nous aurons des élections avant 1964.

Certes, ces dernières années, nous nous sommes habitués à de fortes majorités parlementaires, mais cela ne veut pas dire qu'il faille continuer dans la même veine. Si l'on examine la situation de près, on se rendra compte qu'une telle situation n'est pas plus normale au Canada qu'à l'étranger. Pensez un peu à l'Australie et à certains pays européens.

Il est déjà arrivé que le parti au pouvoir ne jouisse que d'une faible majorité. Pourtant, ces gouvernements sont loin d'avoir été faibles et indécis parce qu'ils ne disposaient pas d'une majorité absolue. On a réussi alors à surmonter des crises importantes, et il n'y a aucune raison que le gouvernement actuel soit incapable de le faire maintenant.

Nous avons un avenir brillant devant nous, et nous aurons le plein emploi au fur et à mesure que notre prospérité grandira. Pour terminer, monsieur l'Orateur, je dirai qu'il importe au plus haut point que le Parlement continue ses travaux sans interruption, pour que les mesures législatives, efficaces et si nécessaires, exposées dans le discours du trône deviennent lois.

(Texte)

M. Jean-Charles Cantin (Québec-Sud): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans une certaine émotion, c'est plutôt avec une émotion certaine que je m'adresse pour la première fois à la Chambre.

Je veux d'abord vous féliciter d'avoir été l'objet d'un choix unanime, et je ne doute pas que votre esprit de justice assure le bon fonctionnement de la Chambre et le juste traitement que chaque député attend de vous.

Monsieur l'Orateur, je veux également joindre ma voix à celle des députés qui m'ont précédé en cette enceinte pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent) de leur remarquable exposé.

Ce ne devrait pas être, en effet, une mince tâche que d'exposer brillamment la politique du gouvernement minoritaire actuel, politique qui a été condamnée en juin dernier par la très grande majorité de la population canadienne. Leur mérite, à tous deux, n'en est que plus grand.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

(Traduction)

Une voix: D'accord.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Cantin: Monsieur l'Orateur, il me plaît, au début de ces remarques, de remercier et féliciter le chef national du parti libéral canadien (M. Pearson), pour le message d'espoir

qu'il a adressé à la population canadienne à l'occasion de son allocution sur l'Adresse en réponse au discours de trône.

Jamais dans notre histoire un chef d'opposition n'aura révélé d'aussi grandes qualités pour faire un bon premier ministre! La critique objective qu'il a formulée contre la politique du gouvernement minoritaire actuel n'a d'égale que la valeur constructive de sa vision politique nationale et internationale.

Il réunit dans sa personne la sagesse des anciens en même temps que le dynamisme des grands hommes d'État contemporains. Cet homme est le symbole vivant de la confraternité internationale qui lui a mérité, à juste titre, le prix Nobel de la paix.

Je suis particulièrement fier, grâce aux électeurs de ma circonscription de Québec-Sud, de servir mon pays sous la direction d'un tel chef, en qui on reconnaît déjà un futur très grand premier ministre. Son influence, qui s'étend dans le monde entier, servira tout autant les intérêts intérieurs qu'extérieurs de notre pays.

Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée dans la capitale fédérale, j'ai eu quelquefois l'impression de faire figure de rescapé. Sur la carte électorale, vous trouverez ma circonscription au milieu de cette région de l'est du Québec, visitée en juin dernier par un vent de l'ouest; vent qui, cependant, meurt très vite. Encore un peu de temps et l'on verra que ce petit ouragan aura à peine mérité le nom de *Socred*.

Monsieur l'Orateur, l'histoire de ma circonscription est aussi ancienne que le Canada. Le vieux Québec nous raconte l'histoire à chaque pas, depuis les souvenirs de la fondation de la cité de Champlain, passant par ceux de la colonisation française, pour arriver à la conquête anglaise.

Pour sa survivance, le Canadien français devint alors nationaliste par crainte de l'assimilation anglaise; pour sa survivance également, le Canadien anglais devint nationaliste par crainte de l'assimilation américaine.

Alors, l'Amérique du Nord fut témoin de la loyauté des Canadiens français envers leur seule patrie, le Canada, à l'occasion de la guerre de l'indépendance américaine.

Sans cette loyauté de la part de nos ancêtres, le Canada formerait, aujourd'hui, autant d'États américains qu'il y a de provinces. L'histoire se chargeait de réunir, dans un intérêt commun, conquis et conquérants. Puis il y eut l'acte d'Union et celui de la Confédération, dont l'objet fut de donner à tous les Canadiens les cadres nécessaires pour tenter de développer un idéal commun. Le malheur est que, peut-être, nous en soyons restés là ou que, du moins, nous n'avancions que trop lentement, étant très souvent incompris dans la poursuite de notre unité nationale.

Lors de l'invasion de Paris, une dame française regardant, du trottoir des Champs Elysées, la marche des soldats allemands, entendit l'un d'eux lui crier: «Vous nous détestez, nous, Allemands?» Et la dame de lui répondre: «Vous vous trompez, soldat, nous aimons Beethoven.»

Au pays du Québec, on a quelquefois eu le sentiment d'avoir été laissé sur le trottoir, chaque fois que le parti conservateur a gouverné le pays. Et, encore récemment, au mois de juin dernier, en pleine campagne électorale, Me Guy Hudon et le docteur Forsey, deux éminents citoyens canadiens dont les allégeances politiques étaient bien connues, démissionnaient d'une façon retentissante du Bureau des gouverneurs de Radio-Canada, pour protester contre l'injustice que cet organisme, créé par le gouvernement conservateur, s'apprêtait à faire à la population de Québec en refusant à la société Radio-Canada le droit d'établir un poste de télévision française dans notre région.

Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, j'ai demandé à l'honorable secrétaire d'État (M. Halpenny) quelle était la décision du gouvernement en cette matière, pour me faire répondre qu'aucune décision n'avait été prise. J'aurais aimé que l'honorable secrétaire d'État eût été en mesure de rassurer notre population en lui disant que ce permis ne serait émis à nul autre qu'à Radio-Canada, et j'aurais compris que le régime d'austérité établi par le gouvernement minoritaire actuel ne lui permettait peut-être pas de pourvoir immédiatement à l'établissement de ce poste.

Et alors, qu'arrivera-t-il si, à cause de ce régime d'austérité, la société Radio-Canada ne renouvelle pas sa demande devant le Bureau des gouverneurs? Ce dernier se croira-t-il alors légitimé de recommander au gouvernement d'accorder la seule licence disponible à un autre requérant dont l'ombre inquiétante hante les corridors de ce Parlement?

Et je me demande pourquoi faut-il encore maintenir dans notre région un état d'alerte sur ce sujet, quand 102 corps publics sont intervenus pour appuyer la demande de la société Radio-Canada auprès du Bureau des gouverneurs, alors qu'il est non seulement normal mais d'intérêt national que la seule capitale française de l'Amérique soit enfin dotée d'un poste d'État de télévision française!

D'ailleurs, les témoignages recueillis par le Bureau des gouverneurs au cours de son enquête publique attestent clairement l'apport que donnerait l'installation d'un tel poste à l'essor culturel de notre pays. Jusqu'à quand

devrons-nous attendre la réponse du gouvernement?

Monsieur l'Orateur, en 1958, ma province avait fait grande confiance au parti conservateur en lui déléguant de nombreux députés, soit plus de 50. En 1962, il n'en reste plus que quelques-uns, soit 14. Dans la seule province de Québec, le parti conservateur a perdu, au cours de la dernière campagne électorale, près de 285,000 votes. L'impopularité notoire du parti conservateur a donc rendu possible, dans la région de l'Est du Québec, l'élection de plusieurs députés créditistes.

C'est là, je crois, la première cause du demi-succès de ce parti lors des dernières élections.

Une voix: Qu'est-ce que vous pensez du vôtre?

M. Cantin: Mais qu'on ne se méprenne pas. Le Québec n'a, en aucune manière, voté ni ratifié la théorie économique confuse et utopique de ce parti. De l'aveu même, en cette enceinte, de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Marcoux)...

Une voix: Il y a seulement eux qui ont du front.

M. Cantin:...son comté aime à changer d'homme et, ma foi, comme homme, cet honorable député serait bien acceptable sans la fantaisie monétaire à laquelle il s'accroche. Le Québec a trop confiance dans ses institutions, ses syndicats, ses unions, ses Caisses populaires, ses coopératives...

Une voix: Ses banques à charte!

M. Cantin: Oui, ses banques, ses compagnies d'assurance, ses industries et ses commerces pour risquer d'en saper la base en établissant un système utopique qui n'a d'habile que l'imagination qui l'a engendré et la manière dont on a trompé une partie du peuple de chez nous par des redites, des redondances, des arguments approximatifs et des promesses irréalisables.

Monsieur l'Orateur, au Québec...

Une voix: Vivent les taxes!

M. Cantin: Il ne s'agit que de reprendre le dialogue, celui établi d'abord par un Cartier, un Macdonald, poursuivi par un Laurier, repris par un Lapointe, un Cardin et un Power, et, plus près de nous, par un St-Laurent, et aujourd'hui par un Lester B. Pearson et un Lionel Chevrier.

M. Pigeon: Et un Maurice Sauvé!

M. Cantin: Et, par ce dialogue, monsieur l'Orateur, il faut enseigner le «développement» et la pratique d'un esprit national. Un grand Français, le général Lyautey, disait: «Je suis national et non nationaliste.» Le nationalisme est une doctrine qui divise, tandis qu'être national est un état de fait, générateur non de guerre civile, mais d'union.

Une voix: L'Union nationale!

M. Cantin: Par ailleurs, celui qui est national par instinct ne craint jamais de ne pas sembler nationaliste.

La pratique du bilinguisme, l'affirmation de nos droits civils et constitutionnels, la recherche, par l'un ou l'autre de nos gouvernements, de sa libération économique ne sont en somme que des manifestations de cet esprit national, et la poursuite de ces objectifs nous facilitera la réalisation de notre idéal commun, soit l'unité nationale à l'avantage d'un Canada économiquement fort.

(Traduction)

Quel programme les libéraux proposent-ils au sujet de l'unité nationale?

Le raffermissement de l'unité nationale et l'encouragement des desseins nationaux sont les buts auxquels visent constamment les mesures préconisées par les libéraux.

Les Canadiens de langue française doivent avoir toute la possibilité voulue de bénéficier à part entière du développement de la nation, au fur et à mesure de ce développement. Tant les Canadiens français que les Canadiens anglais doivent sentir qu'ils peuvent façonner leur propre destin au sein de la Confédération grâce à une pleine association considérée par les deux éléments comme un avantage national et non comme une condition qui leur est imposée.

L'entière égalité des langues et cultures française et anglaise, devrait être scrupuleusement reconnue, égalité dont les documents émanant de l'État fédéral, notamment, devrait faire état. Ces points ne sont, toutefois, que la manifestation d'une association inviolable qui doit procéder d'une impulsion de l'esprit, plutôt que des documents et des mots.

C'est grâce à cette association des Canadiens anglais et des Canadiens français que les Canadiens d'autres origines ethniques s'intégreront complètement à notre vie nationale en conservant leur individualité.

Les mesures préconisées par le parti libéral tendent à faire de la patrie le patrimoine commun de tous les Canadiens, jeunes et vieux, et à donner à tous les Canadiens les mêmes possibilités, quelles que soient leur origine, leur langue et la région du pays qu'ils habitent.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, si je n'avais pas foi en la possibilité de voir s'unir dans un effort commun les deux grandes familles intellectuelles de notre pays pour bâtir ensemble un Canada plus fort, parce que servi par deux grandes civilisations, j'aurais décliné l'honneur de le servir en ce Parlement.

A l'heure du *Telstar*, à l'heure où l'homme a trouvé ce moyen merveilleux d'être vu et entendu instantanément dans tous les coins du globe terrestre, à l'heure où des ennemis séculaires s'unissent pour ouvrir leurs frontières à des marchés communs, à cette heure d'affranchissement des peuples et des nations, à cette heure historique où la conquête de

l'espace est commencée, nous n'avons plus le droit d'être mesquins, nous avons le devoir d'être nous-mêmes dans le respect des autres. Tel est l'idéal poursuivi par le parti libéral pour réaliser l'unité nationale.

La région de Québec, monsieur l'Orateur, attend énormément du parti libéral et elle ne sera pas déçue.

Si le vieux Québec, à l'intérieur de ses vieux murs, commande une restauration, certains quartiers, vétustes et sans intérêt historique, auraient besoin qu'on fasse disparaître ses taudis, comme en témoigne si tristement le rapport Martin. Seulement, les facilités actuelles de la loi demeurent encore trop lourdes pour la cité de Québec pour lui permettre de poursuivre cette transformation radicale. Notre parti, dans le respect des droits constitutionnels, dès son arrivée au pouvoir, se propose de corriger la loi actuelle de la façon suivante:

Pour la phase d'élimination des taudis, l'aide fédérale aux municipalités sera accrue de 50 à 75 p. 100.

Pour la phase de reconstruction, l'aide fédérale restera à 75 p. 100 du coût, mais s'étendra dans la même proportion au coût de l'établissement des services publics, tels que la pose d'aqueducs et d'égouts, la reconstruction de rues, les services pour lesquels il n'y a actuellement aucune participation fédérale.

A cette aide nouvelle, le parti libéral ajoutera, avec le concours des provinces, un fonds de prêts aux municipalités pour la mise en œuvre des services municipaux. Ayant été maire près de 12 ans, je suis en mesure d'affirmer que nos municipalités, surtout en banlieue de Québec, sont incapables de réaliser leurs projets indispensables, parce qu'ils restent en plan, à cause du manque d'argent.

Ces initiatives du parti libéral, ajoutées aux autres prévues dans son programme dynamique et sans cesse remis à jour, lanceront une période de prospérité à laquelle tous les Canadiens aspirent, prospérité qui leur sera donnée très bientôt par le seul parti capable de la réaliser, le parti libéral canadien.

(Traduction)

M. F. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord vous féliciter d'avoir été nommé à l'unanimité à un poste difficile mais très important. Ensuite, comme le veut la tradition, et très sincèrement, j'offre mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je tiens également à rendre hommage à M. J. M. Macdonnell, qui représentait la circonscription de Greenwood avant moi. C'est un homme d'une grande distinction et un Canadien éminent. Je veux que la Chambre sache toute l'estime et l'affection qu'éprouvent pour lui beaucoup de gens qui, comme moi, ne partagent pas ses opinions politiques.

Dans mon discours, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de traiter des problèmes relatifs à la constitution du Canada et des questions internationales dont parle le discours du trône, ainsi que de l'attitude de notre groupe à l'égard de la motion proposée par l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen). Quelques observations d'ordre général d'abord. Quand un député prend la parole pour la première fois au début d'une session comme celle-ci, il songe bien entendu à ses propres commettants. Comme les autres députés, je tiens mes commettants en très haute estime et j'espère me montrer digne de leur confiance.

Je pense surtout, monsieur l'Orateur, à certaines personnes que j'ai rencontrées pendant la campagne électorale, alors que je passais de porte en porte, personnes qui avaient souffert ou qui souffraient encore de l'amertume et de la frustration d'être en chômage prolongé. Je songe surtout aux pères de famille, à des hommes ayant dépassé la cinquantaine et à qui l'on dit qu'ils sont trop vieux pour travailler. Je pense aux jeunes qui sortent de l'école et dont l'enthousiasme devant la vie est émoussé en apprenant qu'il n'y a aucune demande pour eux sur le marché du travail.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que le chômage est d'abord un problème moral. Pouvons-nous comprendre quelle perte et quel danger représente l'oisiveté forcée de nos concitoyens? En ce cas, sommes-nous disposés à changer l'ordre de la société de façon que notre capital humain soit employé au complet et que cesse effectivement le chômage? Si je suis fier de faire partie de ce groupe, c'est que, à mon sens, notre parti a reconnu et accepté l'unique moyen de faire échec au chômage, c'est-à-dire la planification économique et l'expansion du secteur public de l'économie de façon à donner un emploi à toute personne capable de travailler et disposée à le faire.

Je pense aussi à certains de mes commettants qui sont accablés et frustrés par le fardeau de leurs dettes et l'inquiétude que leur causent les frais élevés des interventions chirurgicales et des soins médicaux.

Je suis vraiment fier d'appartenir à un parti qui s'est donné comme tâche de résoudre ces problèmes de la seule manière qui soit satisfaisante, soit par l'établissement d'un régime complet d'assurance-santé.

Cependant, monsieur l'Orateur, je me dois d'appeler l'attention de la Chambre, aujourd'hui, sur ce que nous considérons comme des lacunes dans le programme que le gouvernement a esquissé, dans le discours du

trône, sur des questions autres que des questions d'ordre économique. On parle de rapatrier la constitution. Cette mesure jouit de notre appui le plus entier. Le centenaire de la Confédération n'étant plus qu'à quelques années d'ici, nous trouvons étrange que, longtemps après que le Statut de Westminster ait consacré sa pleine souveraineté, le Canada doive encore recourir, pour la forme du moins, aux bons offices du Parlement impérial de la Grande-Bretagne pour modifier sa constitution.

Il ne suffit pas, cependant, de préconiser le rapatriement de la constitution. Il faut donner au moins une esquisse des mesures que l'on entend prendre pour y arriver. La constitution est le fondement sur lequel repose la Confédération canadienne; elle établit les rapports qui doivent exister entre les Canadiens et leurs gouvernements. Il est donc de la plus haute importance que la constitution consacre à jamais les droits fondamentaux en matière de langue, de religion et d'enseignement, qu'elle reconnaisse sans restriction les deux nations et les deux cultures qui sont les principales sources de notre existence comme peuple. Nous estimons également que la modification de la constitution, qui doit être faite au Canada par les Canadiens, devrait aboutir à une déclaration des droits de l'homme authentique et constitutionnelle, qui exposerait les libertés fondamentales inhérentes à notre système parlementaire. Ces libertés, ainsi que les honorables députés le savent, sont la liberté de conscience, la liberté de parole et la liberté d'association. L'actuelle déclaration des droits de l'homme—et j'appelle sur ce point l'attention des membres du gouvernement—est simplement une déclaration de principes à laquelle le Parlement actuel ou ceux qui le suivront pourront passer outre et qui n'a absolument aucun effet en ce qui concerne les assemblées législatives provinciales. Si ces libertés et droits fondamentaux sont insérés dans le texte solennel de notre constitution, ni les lois ultérieures promulguées par le Parlement, ou par les assemblées législatives, ou par aucun pouvoir d'échelon inférieur, ne pourront les violer et les tribunaux seront en mesure d'agir comme organes réels de protection de nos libertés à un degré qu'ils ne peuvent atteindre à l'heure actuelle.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais à profiter de cette occasion pour signaler à nos vis-à-vis du Crédit social qui, parfois, semblent s'ingénier à dénaturer l'histoire ou la politique, que le socialisme démocratique, loin d'être l'ennemi de la liberté, comme ils semblent le croire, et qui a été au Canada et dans le monde entier à l'avant-garde de la lutte contre toutes formes d'oppression totalitaire ou bureaucratique, qu'elle vienne de la droite ou de la gauche, des communistes ou des fascistes. A vrai dire, les démocraties qui, dans le monde, font preuve de plus de maturité et de succès sont celles de Suède et de Norvège, qui ont déjà eu, ou ont encore, des gouvernements démocratiques socialistes qui combinent avec succès la planification économique et la liberté individuelle.

Nous, de ce groupe-ci, avons l'intention de poursuivre le combat ici même en vue d'en arriver au plus grand respect possible pour le Parlement et les institutions démocratiques. C'est pourquoi notre groupe votera ce soir en faveur de l'amendement formulé par l'honorable député d'Inverness-Richmond. Cette question, je tiens à vous le rappeler, monsieur l'Orateur, a été soulevée pour la première fois à la Chambre par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Le fond de cette affaire est très clair. Je n'ai pas l'intention de répéter les observations de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), mais je dois avouer que je suis tout à fait d'accord avec lui. Le gouvernement a imposé une surtaxe sur les importations, par décret du conseil; or, nul autre que le Parlement n'a le droit d'imposer des taxes à la population du pays.

Le Parlement n'a pas de droit plus fondamental ou historique que celui d'exercer un contrôle sur la fiscalité. Nos ancêtres ont versé leur sang pour instaurer ce droit. C'est un argument spécieux et sans fondement que d'essayer de justifier pareille initiative en se fondant sur les dispositions du tarif douanier et de la loi sur l'administration financière. Les affirmations non motivées du ministre de la Justice (M. Fleming) ne sauraient abolir les faits et, à mon sens, il ne suffit pas de dire à la Chambre qu'elle n'a pas le droit de juger de la légalité de l'initiative du gouvernement.

A quoi visent ces deux lois? La première vise à transférer certains articles d'importation d'une classe ou catégorie à une autre, et à faire en sorte que les marchandises visées soient assujéties au tarif douanier applicable à la classe à laquelle elles sont transférées. La loi sur l'administration financière prévoit la remise de l'impôt, de façon générale et, dans certains cas particuliers, selon que le précisent les dispositions mêmes de la loi. J'aimerais notamment appeler l'attention du ministre sur l'article 22, paragraphe 8 de la loi qui explique la chose très clairement. On n'a jamais voulu que la loi sur l'administration financière justifie l'initiative prise par le gouvernement actuel. Ni l'une ni l'autre de ces deux lois ne prévoit ce qu'on a fait ici, à savoir le transfert simultané d'un article à une autre classe ou à une liste particulière, ainsi que la remise d'une partie du nouveau tarif douanier à l'ensemble de la classe où l'article en question a été transféré. Il s'agit, en l'occurrence, d'une

façon indirecte d'imposer une taxe directe ou un droit de douane sans convoquer le Parlement pour en obtenir l'autorisation. Nous, de ce groupe-ci, n'estimons pas qu'il importe qu'un gouvernement précédent ait pu agir incorrectement ou non à cet égard dans le passé. Je ne peux suivre le ministre de la Justice (M. Fleming) qui prétend que les fautes d'un gouvernement précédent efface ou excuse celles du gouvernement d'aujourd'hui.

Ce qui ne nous plaît pas c'est que le gouvernement a, pour sa propre commodité, usurpé les droits du Parlement; en effet, il n'a pas jugé opportun de convoquer ce dernier pour lutter contre la crise qui a éclaté peu après les élections. Le gouvernement préférait bien davantage laisser les passions se calmer après les élections, comme le premier ministre l'a déclaré ou plutôt, comme je le déclare moi-même, il préférait bien davantage s'agripper au pouvoir en faisant des démarches pour s'assurer l'appui d'un certain groupe minoritaire. J'exhorte tous les députés qui jugent important de sauvegarder la suprématie du Parlement à voter pour la proposition d'amendement. Je ne puis guère espérer que les députés ministériels fassent attention à mon appel, mais je ferai très sérieusement remarquer aux députés créditistes que la façon dont ils voteront nous révélera dans quelle mesure ils tiennent vraiment aux institutions parlementaires, dans quelle mesure ils accomplissent fidèlement leur devoir de membres d'une loyale opposition à la Chambre.

Puis-je me permettre de revenir une dernière fois sur le rapatriement de la constitution? Même si nous estimons qu'un tel rapatriement est souhaitable, il ne faudrait pas l'accomplir de façon à lier notre pays à une constitution rigide qu'il serait presque impossible de modifier ou de façon à accorder le droit de veto à une province sur d'autres questions que celles qui intéressent les droits fondamentaux des minorités. Dans les propositions qui ont été formulées lors des conférences à huis clos des procureurs généraux convoquées par le gouvernement actuel, il était question d'une telle intransigeance et d'un tel droit de veto.

Un passage du discours du trône démontre bien qu'il est absurde d'accorder ainsi le droit de mettre le veto à tout changement apporté aux dispositions de la constitution. Dans le discours du trône, le gouvernement signifie son intention de saisir le Parlement d'un projet de résolution visant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour permettre au Parlement de légiférer en matière de pensions à participation. Les membres de notre groupe se réjouissent de cette proposition. Supposons, cependant, que toutes les provinces consentent à ce changement, sauf une, par exemple la province de Terre-Neuve. Serait-il raisonnable qu'une province, représentant peut-être une petite fraction des Canadiens, puisse faire échec à la volonté de l'ensemble des Canadiens sur une question n'intéressant en rien les droits fondamentaux des provinces? Serait-il raisonnable d'accorder au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard le droit de mettre son veto à la décision de confier au gouvernement fédéral la haute main sur les relations ouvrières au sein des industries d'envergure nationale, telles que l'industrie sidérurgique ou celle des salaisons, relations qui, de l'avis de bien des gens, ne peuvent être dirigées efficacement qu'à l'échelon national?

La proposition visant au rapatriement est bonne, mais le mode de rapatriement devrait être plus souple lorsqu'il y a lieu. Le public doit aussi avoir toutes les chances voulues de discuter et d'examiner le projet, car les modalités d'une constitution authentiquement canadienne sont d'une importance vitale pour le gouvernement du pays.

Il y a un autre aspect du discours du trône que notre groupement trouve extrêmement décevant, monsieur l'Orateur, celui des affaires internationales. La suffisance du gouvernement en ce qui concerne les affaires internationales et le rôle de notre pays n'est nullement justifiée, à notre avis. Dans le monde d'aujourd'hui, en voie de rapide évolution, toutes les nations de la terre sont interdépendantes, associées qu'elles sont dans une même crainte de la destruction quasi universelle. Jour après jour, les B-52 de l'aviation stratégique sont en alerte, survolant les États-Unis et le Canada avec des charges moyennes d'une puissance de 25 mégatonnes ou 25 millions de tonnes d'explosifs, soit douze fois la quantité d'explosifs lâchés par tous les bombardiers de la seconde guerre mondiale, y compris les deux bombes atomiques.

Les autorités compétentes nous disent que l'arsenal nucléaire des États-Unis comprend dix tonnes d'explosifs pour chaque humain, et l'on peut supposer que celui de l'Union soviétique ne lui est guère inférieur. Le monde où nous vivons est sous la menace constante d'une hécatombe. Notre groupe, comme tous les Canadiens, respecte les efforts que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) persiste à faire pour que les grandes puissances s'engagent, tout au moins, sur la voie du désarmement. Mais l'optimisme béat ne saurait être de mise. Une des lacunes les plus frappantes du discours du trône, c'est le silence complet qu'on y fait à l'égard de l'acquisition d'armes nucléaires par le Canada. Le gouvernement reste-t-il tout indécis ou, alors que ses membres se seraient enfin entendus, se refuse-t-il

à faire connaître sa décision à la population canadienne?

Le groupe auquel j'appartiens croit que tout supplément de sécurité que le Canada pourrait apporter à l'alliance occidentale en se joignant, même de façon bien limitée, à l'équipe nucléaire est largement contrebalancé par les conséquences désastreuses à prévoir du fait que le contrôle des armes atomiques s'étendrait à d'autres pays. Nous regrettons que le Canada n'ait pas donné son appui franc et net à l'initiative prise par la Suède aux Nations Unies en vue de la formation d'un club, si l'on peut dire, de nations non nucléaires qui s'engageraient à s'abstenir de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires et à refuser d'en admettre sur leur territoire. Le degré actuel de stabilité de l'équilibre des forces de dissuasion permettra peut-être au genre humain de respirer quand la puissance nucléaire sera le monopole de deux puissances. La distribution des armes nucléaires minera rapidement cet équilibre et cette stabilité et rendra plus probable qu'elle ne l'est présentement l'éventualité d'un holocauste accidentel. De toute façon, ce qu'il manque à l'alliance occidentale, ce n'est pas tellement des armes nucléaires stratégiques ou tactiques. Ce qui lui manque, ce sont des forces classiques très mobiles. La contribution du Canada à sa propre sécurité et à celle de ses alliés sera énormément plus importante si elle se traduit par une consolidation des forces classiques à des fins non nucléaires.

Nous devons édifier, pendant que la chose est encore possible, une collectivité mondiale afin de pouvoir éventuellement établir le règne du droit. Voici la tâche qui incombe à notre génération, et il s'agit d'une tâche qui exige toute notre imagination et le déploiement de tous les efforts dont nous sommes capables. Le Canada peut-il prétendre qu'il fait tout ce qu'il peut pour édifier la collectivité mondiale? Dans un appel lancé de New Delhi par le Conseil mondial des Églises à tous les gouvernements du monde on trouve la déclaration suivante:

> La lutte pour le progrès mondial offre l'occasion de gestes féconds. Partager avec toute l'humanité les bienfaits de la civilisation est un objectif noble et réalisable. La lutte contre l'indigence, la maladie, l'exploitation de l'homme et l'ignorance exige plus de sacrifices et bien plus de ressources scientifiques, pédagogiques et matérielles que par le passé. Que les gens, mus par cet objectif commun, élaborent un programme constructif orienté vers la paix, l'équivalent moral de la guerre.

Dans le *Globe and Mail* du 31 mai dernier, on a signalé les dépositions que M. Frank Coffin, directeur du programme d'aide des États-Unis, a présentées à un comité du Congrès américain. Il a déclaré que le Canada est fort en arrière des principaux pays pour ce qui est de l'aide aux pays sous-développés. D'après M. Coffin, le Canada ne cède que .21 p. 100 de son produit national brut, au regard de .6 p. 100 dans le cas de la Grande-Bretagne et des États-Unis, et de .56 p. 100 dans le cas de l'Allemagne de l'Ouest.

Lors du congrès qui a marqué sa fondation, le Nouveau parti démocratique a établi que la somme des subventions et des prêts à longue échéance et sans intérêt, pour être raisonnable, devait correspondre à 2 p. 100 du revenu national. Nous sommes convaincus que cette participation est possible moyennant une économie en expansion et le plein emploi. En outre, le Canada pourrait contribuer d'une manière décisive à la montée économique de pays comme l'Inde.

Nous traversons des jours difficiles et nous devons relever le défi qui s'offre à nous. Pour cela, il faudra changer certaines de nos habitudes, certains de nos modes de pensée traditionnels. Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui n'a que faire du sectarisme mesquin qui caractérise malheureusement l'apport du chef de l'opposition et du premier ministre au présent débat.

Je termine en citant certaines paroles de Barbara Ward, connue aussi sous le nom de Lady Jackson, à qui on s'est déjà référé au cours du débat. Voici ce qu'elle dit:

> Pour faire face à la crise mondiale de la liberté, le citoyen de l'Occident ne peut faire fi des idéaux les plus élevés qui caractérisent sa propre tradition, fondée sur la liberté. Il doit vouloir recréer la face de la terre. Il doit voir la race humaine comme une grande société fraternelle. Les choses dont il jouit en abondance, il doit les utiliser pour mettre fin à la misère des autres. C'est ainsi que la liberté vaincra. Sans cela, elle n'est qu'un vain mot.

Je signale ces observations à la Chambre.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au cours du présent débat je tiens, évidemment, à rendre l'hommage traditionnel, et, en l'occurrence, plus que traditionnel, aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais aussi, monsieur l'Orateur, vous féliciter d'avoir été choisi au poste d'Orateur suppléant à la Chambre des communes, que vous occupez à l'heure actuelle, et présenter mes félicitations à monsieur l'Orateur lui-même qui, pendant trois ou quatre ans, a collaboré avec moi à titre de secrétaire parlementaire. J'espère que certaines leçons que nous avons apprises ensemble en ce qui concerne la discipline et l'examen des problèmes que posent le revenu national pourront lui être, en quelque sorte, utiles ainsi qu'à vous, qui présiderez tous deux ce que le député de Red-Deer (M. Thompson) appelle, à l'heure actuelle, cette chambre des minorités.

Nous nous en tenons, dans nos débats, strictement à la proposition d'amendement du

député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen), et je regrette de dire que, si c'est avec plaisir que je l'accueille à titre personnel à la Chambre, je déplore néanmoins, du point de vue politique, sa présence ici. Mais, si nous devons avoir ici un libéral de la Nouvelle-Écosse, je n'en verrai pas un plus volontiers que lui. Il m'excusera si je n'ai pas l'intention de parler plus longuement sur la proposition d'amendement que ne l'a déjà fait aujourd'hui mon collègue, le ministre de la Justice. En effet, je suis certain que le député, étant donné son instruction, et parce qu'il est originaire d'une province où certains se distinguent dans ce domaine, comprendra que ses arguments étaient assez vagues et peu pratiques, et, lorsque le ministre de la Justice les a analysés à fond aujourd'hui, il a dû se rendre compte que je ne saurais rien ajouter à ce que le ministre a dit.

Nous en sommes arrivés, monsieur l'Orateur, à une des grandes étapes de la vie d'un Parlement. Dans nos sessions régulières, au Parlement, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône constitue toujours, selon la tradition, une joute verbale assez dure. Il permet aux députés de parler de presque tout sous le soleil, avant que l'Adresse soit enfin adoptée et que l'exécutif se voit confirmé dans la confiance du Parlement. C'est vers cette fin que nous dirigeons en ce moment nos efforts. Je ne ferai aucun pronostic au sujet du vote, mais nous recourons du moins, en l'occurrence, à un des moyens qui ont contribué à la grandeur historique de la procédure parlementaire dans le cadre du Commonwealth.

Je répète qu'il est possible de parler de presque tout ce qui a trait aux affaires de la nation et, dans quelques instants, je mentionnerai certains problèmes qui intéressent peut-être le ministre des Finances plus directement qu'un autre ministre, mais tout en me dirigeant dans ce sens, je ferai une ou deux observations accessoires. On a pu entendre, ces derniers temps, beaucoup de controverses au sujet de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. Mon ami—et je l'appelle ainsi à bon escient—mon ami, le chef de l'opposition, a parfois parlé sur un ton caustique du point de vue adopté par le premier ministre au sujet des problèmes qui se posaient pour le gouvernement dans ce domaine.

Récemment encore, le premier ministre a assisté à une conférence des premiers ministres à Londres et, sans essayer de consigner au compte rendu un grand nombre de passages dont on pourrait donner lecture, parce que le temps de parole est très limité dans ce débat, il me semble pouvoir dire à juste titre que le chef de l'opposition a blâmé le premier ministre de s'être opposé à l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun, tout en se lamentant un peu au sujet des problèmes devant lesquels nous nous trouvions, et en minimisant, dans l'ensemble, les efforts que faisait le premier ministre pour défendre et protéger les intérêts du Canada au cas où le Royaume-Uni se joindrait, effectivement, au Marché commun.

[L'hon. M. Nowlan.]

Le point de vue qu'a évidemment adopté le gouvernement, c'est que le problème ne concerne que le Royaume-Uni lui-même. J'espère cependant que le chef de l'opposition a pris connaissance du discours prononcé par l'honorable Hugh Gaitskell à la conférence travailliste de Brighton, mercredi dernier. Il n'est pas nécessaire de souscrire aux vues politiques de ce monsieur—et moi-même je n'y souscris pas—pour reconnaître en lui un leader distingué dans le parlement du Royaume-Uni et qui, un jour, pourrait fort bien devenir premier ministre de ce pays. La résolution qui a été adoptée par la conférence, comme c'est le cas évidemment de toutes les résolutions, comportait certaines échappatoires —et certains d'entre nous ici ne sont pas tout à fait étrangers à ce procédé—mais il n'en reste pas moins que le leader du parti travailliste s'est opposé carrément à ce que le Royaume-Uni entre dans le Marché commun parce que, a-t-il prétendu, un tel geste menacerait l'existence même du Commonwealth en tant que tel.

Nous, de ce parti-ci, attachons beaucoup d'importance au Marché commun et à l'adhésion du Royaume-Uni à cette communauté économique. Pour l'instant, cela nous pose des problèmes mais, selon nous, ces problèmes sont solubles. Nous nous préoccupons encore de l'avenir du Commonwealth en tant que tel, mais je me demande si le chef de l'opposition, alors qu'il critiquait le premier ministre pendant que ce dernier était outre-mer, ainsi qu'avant et depuis cette époque, savait ce que devait faire le premier ministre du Canada avec l'honorable député Hugh Gaitskell, à savoir s'il devait le tirer par les cheveux pour l'attirer dans le Marché commun, ou lui pousser dans le dos pour l'y faire entrer. Mais il y avait là certainement une grande divergence d'opinions entre les deux à ce moment-là.

En ce qui concerne la crise de la balance des paiements qui a suivie les élections, je ne rentrerai pas dans les détails en ce moment, parce que nous en avons déjà beaucoup parlé, mais on a laissé entendre que le premier ministre a induit le pays en erreur, qu'il avait trompé les électeurs sur l'attitude adoptée en n'approfondissant pas davantage la question avant le scrutin.

A mon avis, le premier ministre a traité l'autre jour la question de façon très compétente. Je n'en dirai donc pas plus long pour l'instant, sauf pour rappeler les chiffres qu'il nous a cités alors. Je devrais peut-être interpoler ceci: Le chef de l'opposition (M. Pearson), avec un sens de l'humour que j'estime être un peu dévié, a affirmé que la raison de cette crise était le manque de confiance qu'on avait dans le gouvernement actuel. Il l'a, d'après moi, assez nettement précisé. Dans ce cas, je demanderais au chef de l'opposition comment il peut concilier les chiffres fournis. En effet, le premier ministre a signalé l'autre jour qu'entre le 1er et le 14 juin nous avions essuyé des pertes sensibles dans le domaine du change étranger. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

En réalité, on a constaté la perte de 128 millions de dollars entre le 1er et le 14 juin. Puis est arrivé le 15 juin, un vendredi, qui mettait fin aux affaires pour cette semaine-là. Le 16 juin était un samedi; le 17, un dimanche. Vint ensuite le 18 juin. Certaines gens l'appellent peut-être le lundi noir. C'était, en tout cas, le jour des élections. Faisons le bilan du change pour cette semaine-là: Nous constatons qu'entre le 15 et le 22, où il n'y avait que cinq jours d'affaires, le fonds a perdu 270 millions de dollars, soit 142 millions de plus au cours de ces cinq jours d'affaires que dans les deux semaines précédentes, alors que la population canadienne espérait voir le gouvernement rester au pouvoir. Mais, quand elle a découvert que nous étions en minorité et constaté qu'un si grand nombre de libéraux avaient été élus, il s'est produit la ruée sur le change. Nous avons donc, je le répète, perdu, en cinq jours, sous la menace d'avoir peut-être l'honorable député vis-à-vis comme premier ministre, 142 millions de dollars de plus que les deux semaines précédentes alors que la population espérait le retour du premier ministre et de son gouvernement.

L'hon. M. Pearson: En tout cas, vous n'avez pas perdu votre sens de l'humour.

L'hon. M. Nowlan: Et ces messieurs vis-à-vis déclarent que nous avons trompé les électeurs, que le premier ministre les a trompés. J'ai déjà parlé de ces deux questions, c'est-à-dire du Marché commun, à la lumière de la déclaration faite mercredi dernier par M. Gaitskell, ainsi que de la crise du change étranger. Le chef de l'opposition, je le répète, est l'un de mes bons amis. Un effet du hasard a voulu que nous arrivions à la Chambre des communes la même journée, il y a de cela plus d'années que nous aimerions peut-être nous le rappeler. Nous sommes arrivés cinq le même jour. Nous sommes les deux seuls qui restons de ce groupe. Le chef de l'opposition était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures; il dirige maintenant l'opposition loyale de Sa Majesté. J'étais moi-même un jeune député de l'arrière-ban; les circonstances ont voulu que j'occupe la place où je suis ce soir.

Pendant tout ce temps, nous avons été d'excellents amis et je tiens à remercier l'honorable représentant de tout ce qu'il a fait lorsqu'il était ministre et, moi, simple député. Cependant, vu les déclarations erronées qui ont été faites sur les deux questions en cause, et comme je connais si bien l'honorable représentant, j'ose espérer qu'il prendra la parole avant la fin du débat pour s'excuser à la Chambre et à la population canadienne des accusations qu'il a formulées. (*Exclamations*)

L'hon. M. Chevrier: C'est un vieux cliché!

L'hon. M. Nowlan: Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que, du temps que j'étais simple député, lorsque je pouvais entrer à la Chambre avec, dans ma poche, une enveloppe de notes, la tâche était beaucoup plus facile qu'à présent, alors que je suis ministre des Finances et que je mêle invariablement les pages du texte préparé qu'il me faut suivre.

Peut-être conviendrait-il de faire une observation au sujet de la composition politique de la Chambre. L'autre soir, le député de Red-Deer (M. Thompson) a signalé que la Chambre se compose de groupes minoritaires. Bien entendu, nos amis de la tribune des journalistes s'amusent ferme à deviner qui accorde son appui à qui, quelles machinations se déroulent dans les couloirs, quelles ententes interviennent. Ainsi qu'un député créditiste l'a déclaré l'autre jour—du moins, on lui a attribué ces paroles—peut-être les membres du Crédit social ont-ils donné un peu dans la naïveté en déclarant franchement que le pays ne souhaite pas d'autres élections pour le moment et que leur parti n'entend pas défaire le gouvernement pour des objectifs purement politiques.

Cela a donné à nos amis qui siègent à l'extrême droite et à ceux qui siègent en face une forte dose de courage postiche, car j'ai l'impression que ces deux groupes redoutent encore plus une élection que le Crédit social, et sûrement plus que nous. Ainsi se forme de nouveau l'étrange association qui réunit le parti libéral, jadis important, et les socialistes qui siègent maintenant à ma droite.

L'autre jour, l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis)...

M. Knowles: Parlez-nous donc un peu de vos petits amis à vous.

L'hon. M. Nowlan: Je suis heureux d'entendre cette voix. Cela me rappelle l'époque où, ensemble, nous étions aux prises avec le parti libéral pendant le débat sur le pipe-line.

Cependant, monsieur l'Orateur, l'autre jour l'honorable député d'York-Sud, l'un des nouveaux membres de la Chambre dont la réputation n'est pas à faire, dans un discours très habile, exposant la philosophie socialiste, a déclaré, entre autres choses, que le gouvernement actuel persistait à maintenir un programme d'argent rare. Si le temps me le permet, peut-être dirai-je un mot de cette question un peu plus tard. Puis, l'honorable député a ajouté que le gouvernement insistait sur la réduction des dépenses et sur le maintien, tant bien que mal, d'un budget équilibré, espérant que tout irait bien. Lorgnant tous deux l'appât d'un budget équilibré, ils se sont acoquinés. Ce n'est plus que l'ombre du grand parti libéral. Il n'est pas étonnant que, dans la tribune là-haut, on ne sache plus très bien quel parti appuie l'autre, quels marchés se concluent et pourquoi. Mais, de toute façon, au moment de la mise aux voix ce soir, à cause peut-être de la franchise ou du moins des déclarations sincères et honnêtes de nos amis créditistes—et je dis «nos amis» car je suis très heureux de voir ici des gens qui soient suffisamment honnêtes pour affirmer ce qu'ils croient au lieu de se cacher derrière des déclarations visant à servir leurs propres fins—ou du moins lors de la mise aux voix l'autre soir, car loin de moi la pensée de prédire ce qui va se produire ce soir au moment de la mise aux voix...

Une voix: Vous le savez.

L'hon. M. Nowlan: ...les socialistes avérés qui siègent à ma droite et les pseudo-socialistes qui siègent en face se sont couverts du même manteau, grelottant, tremblant et espérant que la foudre ne frapperait pas, comptant que le parti créditiste servirait de paratonnerre, afin qu'ils n'aient pas à faire face aux électeurs dans un avenir prochain. Monsieur l'Orateur, voici ce qu'il faut dire et, à mon avis, il faudrait le dire sérieusement, de toutes les divergences qui existent entre les partis représentés à la Chambre. Le gouvernement n'admet pas la théorie du contrôle monétaire, de l'expansion monétaire, énoncée par le parti créditiste. En fait, je pourrais dire—j'espère qu'on n'interprétera par faussement mes paroles en tant que ministre des Finances—que si quiconque peut trouver trois personnes quelque part au pays qui soient d'accord sur la théorie monétaire, alors ce serait un miracle. Quoi qu'il en soit, à notre avis, la théorie du parti créditiste ne saurait soutenir pareil miracle, mais il convient également de dire ceci. Le parti créditiste, d'après les déclarations qu'il a faites, s'en tient carrément à son principe qui consiste à appuyer le maintien de l'entreprise privée au Canada. Or, le gouvernement actuel en fait autant, monsieur l'Orateur. Lors du vote de l'autre soir, vous avez vu les députés s'aligner selon les principes. Vous avez vu d'un côté les partis de l'entreprise privée et, de l'autre, les socialistes et les pseudo-socialistes: Monsieur l'Orateur, un très éminent chef du parti libéral, qui était premier ministre quand je siégeais sur les banquettes de l'opposition, a déjà déclaré que les membres du PSD—à l'époque seul le PSD était représenté ici—étaient des libéraux impatients. Or, je crois que mon ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et les autres qui étaient ici à cette époque, alors que nous siégions plus ou moins ensemble dans le fond de la Chambre, diraient qu'ils ont été témoins d'une conversion plus grande que celle de Saül de Tarse sur la route de Damas, et nous voyons maintenant que ce sont les libéraux, non les socialistes, qui sont des socialistes impatients.

Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai pris part à cette entrave parlementaire qu'est le présent débat, où l'on peut ressasser à peu près tout ce qui nous passe par la tête, et qui est l'une des grandes traditions de notre régime parlementaire, vous vous attendez peut-être que je consacre les quelques brefs moments qui me restent à une étude des problèmes financiers auxquels nous faisons face. J'estime, monsieur l'Orateur, que si la Chambre fait preuve de l'intelligence qu'elle possède, j'en suis certain, les députés auront amplement l'occasion de soulever ces questions, ce qui me permettra de faire un exposé plus détaillé de certaines des choses dont on a parlé au cours du présent débat.

Le présent débat a été émaillé de plusieurs discours excellents. Les journaux les ont signalés, les collaborateurs attitrés en ont fait l'éloge et tous, je crois, nous reconnaissons la qualité des délibérations qui ont eu lieu jusqu'ici à la Chambre. Ce n'est pas que nous sommes d'accord avec tout ce qu'on y a dit, mais peut-être est-il bon d'avoir des groupes adverses maintenant plus unis que jamais auparavant et d'entendre l'expression d'opinions nouvelles et intéressantes.

L'honorable député de Davenport (M. Gordon) est un des nouveaux venus à la Chambre. Sa réputation l'y avait précédé. On le disait le *Deus ex machina* du parti libéral. Il peut, je suppose, prendre à son compte une partie des gains assez importants que le parti a réalisés aux dernières élections. L'autre jour il a parlé de l'argent cher. Je pourrais m'étendre longuement sur ce sujet compliqué, mais je n'en ferai rien en ce moment. Toutefois, je veux nier catégoriquement et absolument l'existence de tout système d'argent cher dans notre pays. L'honorable député, comme l'a signalé l'autre jour mon collègue le ministre du Travail (l'honorable M. Starr), a

écrit au moins deux volumes, sinon trois, sur ce sujet. Je suis convaincu qu'avec sa connaissance des problèmes économiques il serait le premier à admettre (je sais qu'il l'admet) que notre politique monétaire doit répondre aux exigences de notre situation quant à la balance de nos paiements ainsi qu'aux exigences que pose notre économie intérieure. Les taux d'intérêt ont monté. Le 24 juin, le taux d'intérêt de la Banque du Canada s'élevait à 6 p. 100, mais, le 7 septembre, il retombait à 5½ p. 100. Les taux d'intérêt ont baissé en conséquence.

Je pourrais continuer à traiter de la théorie des taux d'intérêt, mais le taux de la Banque même n'est pas le seul critère à appliquer pour juger le gouvernement. Ce n'est pas le seul critère auquel s'arrêteront les Canadiens quand viendra l'heure de juger le gouvernement actuel.

Nous avons plusieurs mécanismes qui, à mon avis, valent la peine que nous nous y arrêtions. Prenons, par exemple, la Banque d'expansion industrielle. Il est question d'argent cher. En 1961, il s'est consenti pour 71 millions de dollars de prêts, soit 25 p. 100 de plus qu'en 1960. On pourrait poursuivre en examinant toutes les catégories visées. Dans la vente au détail, les prêts ont augmenté de 150 p. 100. Les prêts à l'industrie de la construction ont augmenté de 140 p. 100. Les prêts industriels ont augmenté, dans certains domaines, de plus de 100 p. 100—plus de 200 p. 100 parfois—et dans les onze mois de cette année, et l'année n'est pas encore finie, malgré le programme dit d'austérité (j'aimerais bien passer une demi-heure sur cette question, mais le temps ne le permet pas), les emprunts ont augmenté de 31 p. 100. Les prêts consentis par la Banque d'expansion industrielle ont augmenté de 31 p. 100 par rapport à l'année dernière à cette époque. Si c'est cela l'argent cher, c'est cela que nous voulons.

Venons-en maintenant aux prêts découlant de la loi sur le crédit agricole. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1962, les prêts se sont élevés à 68.6 millions de dollars, soit 8 millions de plus qu'en 1960. Au cours des six premiers mois de l'année, les prêts ont dépassé de 22 p. 100 le nombre de ceux qui avaient été accordés l'an dernier au cours de la même période. Passons maintenant à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Vous et moi, monsieur l'Orateur, nous sommes bien placés pour le savoir, car nous avons travaillé ensemble à rédiger ce projet de loi. Les prêts consentis jusqu'au 31 décembre 1961 ont atteint 25.6 millions de dollars et portaient sur diverses catégories d'entreprises. Pour le deuxième trimestre de cette année, les prêts excèdent de 21 p. 100 le nombre de ceux qui ont été consentis l'an dernier. Monsieur l'Orateur, s'agit-il là d'argent cher? Quant aux prêts pour l'embellissement des maisons, ils ont atteint en 1961 un sommet sans précédent de 42.8 millions, en comparaison de 30 millions l'année d'avant. Pour les sept premiers mois de cette année, le rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement révèle, même si les chiffres ne sont pas définitifs et concluants, une amélioration marquée et une augmentation des prêts par rapport à la même période l'an dernier. Je pourrais continuer dans la même veine.

Ce sont là les principaux organismes de prêt qui relèvent du gouvernement et qui ont pris de l'expansion et n'ont pas fini de grandir sous l'égide du gouvernement actuel. Il ne faut pas oublier non plus la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, qui va être modifiée dans un avenir prochain. Je ne sais pas au juste quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine, mais je crois que la Chambre sera très bientôt appelée à s'occuper de ces questions. L'article 21, relatif au crédit à long terme et qui prévoit l'exportation de nos produits à l'étranger, est resté lettre morte sous le régime précédent. Sous le gouvernement actuel, on a prêté près de 200 millions de dollars et l'on va demander à augmenter ce montant, afin que puisse se poursuivre notre programme de ventes à l'exportation qu'a institué et si bien mis en œuvre le ministre du Commerce (M. Hees). Et ce n'est là qu'une mesure, monsieur l'Orateur.

On me dit qu'il me reste très peu de temps, monsieur l'Orateur, mais je tiens à signaler aussi l'achat de nombreuses obligations qui a eu lieu, ce que reconnaîtra sûrement l'honorable député de Davenport. Beaucoup d'obligations ont été vendues au cours des derniers mois, à la suite des problèmes qui nous assaillaient. Toutes les obligations ont été écoulées sur le marché intérieur, ce qui en soi montre la confiance de la population canadienne envers les obligations de l'État. Des centaines de millions de dollars sont devenus disponibles grâce au système bancaire.

Je ne suis pas en train de définir l'argent cher. Je ne suis pas en train de préciser à quel niveau devraient se situer les ressources monétaires de la nation. C'est une chose à déterminer et au sujet de laquelle le gouvernement énonce sa politique de temps à autre. Je dirai toutefois sans hésitation ni crainte que, si le gouvernement poursuit à l'heure actuelle une politique d'argent cher, alors le Scrooge de Dickens était un père Noël. Il ne saurait y avoir de doute là-dessus. Nous avons passablement bien établi, je pense, qu'il existe

des fonds considérables pour la mise à contribution de diverses sources d'emplois et de progrès en ce pays. Après avoir dit toutes ces choses, et il en est bien d'autres que je pourrais dire, mais le temps qui m'est alloué court vite à sa fin, je ne voudrais pas que personne ne vienne supposer un seul instant que nous croyons avoir résolu tous les problèmes qui se posent à notre pays. Maints problèmes difficiles nous attendent, dont celui de la balance des paiements en ce qui touche la somme de plus d'un milliard que nous versons chaque année pour acquitter des services, des dividendes, des intérêts et des biens. Sous l'égide du gouvernement actuel, nous n'avons connu un excédent de biens en dix ans qu'une seule fois, et ce fut l'an dernier.

Une voix: Où en sommes-nous cette année?

L'hon. M. Nowlan: J'espère que les chiffres de cette année accuseront une amélioration. L'honorable député de Davenport l'a indiqué. Si j'en avais le temps, j'aimerais vous lire le discours qu'a prononcé en 1947 l'un de mes distingués prédécesseurs, celui qui est aujourd'hui le juge Abbott, lorsqu'il fit part de la solution à long terme à laquelle son gouvernement allait avoir recours pour résoudre le problème. Il a dit qu'on le réglerait par la GATT, par des subventions en or ou par certains de ces moyens, mais tous ont échoué. Le député de Davenport en a parlé en faisant la revue de la situation économique. Il n'y a pas très longtemps, un commentateur très distingué, pas très acquis au gouvernement, a dit, lors d'une conférence donnée à l'université Queens, que les mesures prises en la matière par le gouvernement libéral, de 1950 à 1956-1957, étaient telles qu'elles mériteraient à ses membres qu'on leur attachât des pierres au cou et qu'on les noyât. Voilà la situation.

Je ne prétends pas du tout qu'on puisse résoudre ces problèmes du jour au lendemain. Il faudra du temps, beaucoup de temps jusqu'à ce que toutes les difficultés aient disparu. Le discours du trône dit—ce qui est vrai—ce que nous ferons au cours des cinq premières années de cette période révolutionnaire. Le monde entier passe par une révolution bien marquée. Qu'est-il arrivé l'autre jour? Nos amis les Américains ont réussi à faire descendre un vaisseau de l'espace à quelques pieds ou à quelques milles du point prévu pour l'amerrissage dans le Pacifique. C'est un événement scientifique probablement plus important que ne l'était la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Je ne sais, monsieur l'Orateur, si c'est un problème scientifique que l'on cherche à résoudre...

M. l'Orateur: Même si le discours prend un tour extrêmement intéressant, je regrette de devoir l'interrompre car le ministre a épuisé son temps de parole.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je me risque à prendre part au débat, monsieur l'Orateur, pour répondre à l'invitation extrêmement aimable, au défi même que m'a lancé tout à l'heure le ministre des Finances. Je ne pouvais me résoudre à décliner l'invitation, ou le défi si l'on veut, exprimé en termes si aimables par un homme que, personnellement, j'admire beaucoup. J'ai ainsi l'occasion de le féliciter de son nouveau portefeuille. Je me réjouis de l'avancement continu de ce membre de la classe de «48» dans la hiérarchie ministérielle. Je le remercie de ses propos aimables à mon égard, que je tiens vivement à payer de retour.

Le discours du ministre des Finances a duré une demi-heure. Dix minutes avant la fin, le ministre s'est écrié «il est temps que je parle de finances». Il devrait faire plus attention de s'affirmer comme ministre des Finances à chaque occasion. C'était la première fois que nous l'entendions, alors que du côté de nos vis-à-vis il a été si abondamment question de sujets financiers par l'ancien ministre des Finances, actuellement ministre de la Justice, qui est toujours ministre des Finances pour ce qui est des questions financières internationales et délégué canadien au Fonds monétaire international et à la Banque des règlements internationaux. Je recommande donc amicalement au ministre des Finances de ne jamais rater une occasion de montrer que le ministre des Finances, c'est lui, surtout qu'à l'heure actuelle, un œil semble se cacher dans l'autre endroit qui aurait, lui aussi, certaines ambitions dans ce domaine. Nous ne voulons pas voir notre vieil ami, le ministre des Finances, broyé entre les deux meules, celle du haut et celle du bas.

Je suis bien content de voir que le ministre des Finances a conservé son sens de l'humour qui l'a si bien servi dans le passé et qui, je l'espère, va le servir encore. Il ne nous a peut-être jamais donné un meilleur exemple de son sens de l'humour que dans son discours de tout à l'heure, surtout lorsqu'il a dit que nous ne connaissions pas l'argent cher dans notre pays à l'heure actuelle. Il a toutefois avoué ensuite qu'il ne savait pas au juste ce que c'est que l'argent cher, qu'il n'allait pas le définir ce soir mais que, de toute façon, nous n'avons pas cela.

Je lui conseille de demander à n'importe quel petit homme d'affaires qui cherche à obtenir un prêt si nous avons l'argent cher. Je lui demande d'aller à la banque pour essayer d'obtenir un petit découvert sur son compte et il verra si nous avons l'argent cher. Je suppose qu'une autre fois, le ministre va nous dire ce

qu'il entend par argent cher. Quoi qu'il en soit, je lui dis ce soir que nous avons l'argent cher au Canada à l'heure actuelle.

Le ministre nous a donné un autre exemple de son sens de l'humour en m'invitant à prendre la parole tout de suite avant la fin du présent débat sur ce sous-amendement afin de m'excuser.

L'hon. M. Nowlan: Je vous ai donné deux jours.

L'hon. M. Pearson: C'était, paraît-il, pour offrir des excuses au premier ministre pour ce que j'ai dit au sujet de son attitude et de celle de son gouvernement à propos du Marché commun et aussi à propos de la campagne électorale qui, selon nous, et les preuves abondent pour étayer notre opinion, cachait aux électeurs des faits essentiels d'ordre financier. S'il faut que des excuses soient faites dans cette enceinte, monsieur l'Orateur, c'est à l'autre côté à les faire. En l'occurrence, je n'accepte pas l'invitation du ministre.

L'hon. M. Nowlan: Je la répéterai plus tard.

L'hon. M. Pearson: Le ministre a déclaré: «Notre attitude à l'égard du Marché commun et de l'entrée de la Grande-Bretagne dans cette communauté doit avoir été bonne, car le chef du parti travailliste de Grande-Bretagne l'a appuyée.» Il m'a demandé si j'avais lu la dernière déclaration de M. Gaitskell. Assurément, je l'ai lue. J'ai aussi lu celle de M. Macmillan sur le même sujet. La critique que nous avons formulée à l'égard du gouvernement sur ce sujet est simple. Ce n'est pas qu'il ne cherche pas à protéger les intérêts du Canada et j'espère que je me suis bien fait comprendre là-dessus dans mon premier discours.

Nous le blâmons de ne pas savoir protéger les intérêts des Canadiens et nous lui reprochons que, dans ses tentatives pour protéger les intérêts de ces derniers, en adoptant une ligne de conduite peu clairvoyante et bornée, il a indûment nui à la réputation du Canada dans ce domaine. Nous blâmons le gouvernement de ne pas avoir compris les répercussions de cette grande enjambée de la Grande-Bretagne par-dessus la Manche dans l'intérêt de l'unité économique et politique de l'Europe et du monde atlantique, planche de salut nous séparant peut-être de la destruction au cours des années à venir. Nous pouvons garder cette attitude et préserver aussi le Commonwealth, monsieur l'Orateur, mais nos honorables vis-à-vis ne semblent pas le comprendre.

L'autre raison de s'excuser, c'est d'avoir caché la situation financière du Canada durant la campagne électorale. Le ministre des Finances (M. Nowlan) a prouvé combien le gouvernement avait raison et combien nous avions tort, et il a prouvé qu'il n'avait rien caché parce que la crise est survenue deux jours après les élections. Voilà quel était son raisonnement et il a repris les chiffres que le premier ministre (M. Diefenbaker) avait mentionnés une fois auparavant afin de montrer combien nous avions perdu au cours de ces deux jours. Cent quatre-vingts millions ou 200 millions en deux jours. Selon lui, et cela donne un exemple typique du sens de l'humour du ministre, cette fuite de dollars qui dénotait un manque de confiance était due au fait que les gens qui, au Canada et à l'étranger, s'intéressent à ces opérations financières internationales, s'étaient rendu compte tout d'un coup que les libéraux comptaient 100 membres dans la nouvelle législature. La raison, monsieur l'Orateur, c'est que ceux qui s'occupent de ces questions se sont rendu compte tout d'un coup que les libéraux n'étaient pas assez nombreux pour former un gouvernement immédiatement.

Le lendemain des élections, monsieur l'Orateur, les groupes financiers, aussi bien internationaux que nationaux, ont soudainement compris que le gouvernement n'avait pas changé; c'est alors que les dollars sont sortis du pays.

L'hon. M. Nowlan: Quel sens de l'humour!

L'hon. M. Pearson: Le ministre des Finances avait un mot à dire au sujet du sous-amendement qui sera mis aux voix dans quelques instants. Ce sous-amendement est très simple, monsieur l'Orateur. Il condamne le gouvernement d'avoir prélevé des impôts sans en avoir été autorisé par le Parlement. C'est un principe historique et millénaire du droit constitutionnel britannique qu'aucun impôt ne doit être prélevé sur la population avant que ses représentants aient eu l'occasion d'exprimer leur approbation.

Que se passe-t-il ici? Le gouvernement prélève des impôts par décret du conseil. Notre groupe conteste la légalité de ce décret. C'est une question discutable au point de vue juridique. Le gouvernement maintient que c'est légal mais le fait de dire qu'une question est légale ne la rend pas nécessairement ainsi. Même en supposant qu'elle le soit, même en supposant qu'il se fonde sur des principes légaux, le gouvernement, ayant pris cette décision, refuse maintenant aux représentants du peuple l'occasion de se prononcer là-dessus.

L'hon. M. Fleming: Allons donc! C'est ce que nous allons faire tout de suite.

L'hon. M. Pearson: Voilà la question. Le ministre de la Justice soutient que c'est ce que nous nous apprêtons à faire alors que sera mise aux voix une motion de défiance

concernant le discours du trône. Les mesures prises par le gouvernement sont-elles visées par la présente motion? De fait, peut-on en disposer à l'occasion d'une motion de défiance? Il est ridicule de prétendre—et le ministre de la Justice le sait fort bien—qu'en adoptant l'Adresse en réponse au discours du trône, nous ratifions et approuvons toutes les mesures prises par le gouvernement.

L'hon. M. Fleming: C'est vous-même qui avez soulevé la question dans le présent amendement.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on prélève des impôts sans qu'il y ait représentation; on refuse aux représentants du peuple le droit de discuter de la question...

L'hon. M. Fleming: Cela est tout à fait ridicule.

L'hon. M. Pearson: ...voilà ce que fait le gouvernement présentement. Le ministre de la Justice essaie de justifier cette attitude, lui qui s'est déjà retiré de la Chambre couvert d'un drapeau canadien parce que, selon lui, on venait de fouler aux pieds les droits du Parlement et des Canadiens.

L'hon. M. Fleming: C'était vrai aussi. Vous étiez de la partie.

L'hon. M. Pearson: Comme le député d'Essex-Est (M. Martin) l'a fait cet après-midi, je demande encore une fois au premier ministre s'il va donner au Parlement la chance de se prononcer sur le programme d'austérité que son gouvernement a établi.

L'hon. M. Fleming: Cela fait maintenant dix jours que vous le demandez.

L'hon. M. Pearson: Nous n'allons avoir aucune chance de discuter des mesures d'imposition que le gouvernement a mises en vigueur par décret du conseil et qui portent sur plus de 200 millions de dollars de l'argent des contribuables, et de prendre une décision à leur propos. Telle est la position prise par le gouvernement. Tel est l'objet du sous-amendement. C'est aussi simple que cela. Nous condamnons le gouvernement. Nous n'avons aucune confiance en un gouvernement qui prend de pareilles mesures, qui établit des taxes sur la foi d'une légalité très douteuse, au mieux qu'on puisse dire, et puis qui refuse de laisser les représentants du peuple ne serait-ce qu'en discuter. Comment un député de cette Chambre des communes peut-il,...

L'hon. M. Fleming: Qu'avez-vous fait d'autre, tous ces derniers jours?

L'hon. M. Pearson: ...s'il croit à la responsabilité parlementaire, voter contre un amendement de cette sorte?

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Fleming: Qu'avez-vous fait d'autre, au cours des deux semaines écoulées?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, nous présentons ce sous-amendement à la Chambre et nous croyons que chaque député qui croit aux droits, aux privilèges et à la responsabilité parlementaires votera en sa faveur et, si le sous-amendement est adopté, s'il signifie des élections générales, qui tournera le dos à des élections générales à ce moment?

Il est vraiment difficile de comprendre, monsieur l'Orateur, que le gouvernement dirigé par mon honorable ami qui nous a dit tant de choses à propos des droits et privilèges du parlement, ait l'audace de déclarer en pleine Chambre: Nous l'avons fait par décret du conseil et c'est tout ce que nous vous en disons; vous n'aurez pas l'occasion d'en discuter, encore moins d'en décider.

L'hon. M. Fleming: C'est ce que vous faites depuis deux semaines.

L'hon. M. Pearson: C'est là la négation même du régime parlementaire...

L'hon. M. Fleming: C'est la négation des faits.

L'hon. M. Pearson: ...et c'est une seule des raisons qui nous portent à n'avoir aucune espèce de confiance en ce gouvernement minoritaire présentement.

Des voix: C'est l'heure.

L'hon. M. Pearson: On m'apprend qu'il est 9h.30, monsieur l'Orateur, et que c'est l'heure du vote. Par conséquent...

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est 9h.30, il est de mon devoir, en conformité du paragraphe 4 de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement ou les amendements dont la Chambre est saisie.

(L'amendement de M. MacEachen, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Byrne
Argue	Cadieux
Asselin	Cameron (High Park)
Badanai	Cameron (Nanaïmo-Cowichan-The Islands)
Barnett	Cantin
Batten	Cardin
Béchard	Caron
Beer	Carter
Benidickson	Chevrier
Benson	Clermont
Berger	Clunis
Boucher	Cowan
Boulanger	Crestohl
Bourque	Crossman
Brewin	Davis
Brown	
Burgess	

Denis
Deschatelets
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Éthier
Eudes
Fisher
Forgie
Foy
Garland
Godin
Gordon
Granger
Gray
Habel
Haidasz
Hardie (Mme)
Harley
Hellyer
Herridge
Honey
Howard
Kelly
Knowles
Lachance
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamoureux
Laniel
Leduc
Legaré
Lessard (Saint-Henri)
Lewis
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacInnis
Mackasey
Macnaughton
McIlraith
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Mather
Matheson
Matte
Mitchell
Munro
Nicholson
Nixon
Orlikow
Otto
Pearson
Pennell
Peters
Pickersgill
Pilon
Prittie
Richard
Rideout
Rinfret
Robichaud
Rochon
Rock
Rouleau
Roxburgh
Ryan
Sauvé
Scott
Stewart
Tardif
Teillet
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Webster
Whelan
Winch—116.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Balcer
Baldwin
Baskin
Beaulé
Bélanger
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Bernier
Bigg
Bourbonnais
Boutin
Bradley
Cadieu
Caouette
Casselman (Mme)
Chaplin
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Cook
Cooper
Côté
Crouse
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Doucett
English
Enns
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming
Forbes
Frenette
Fulton
Gagnon
Gauthier
Grafftey
Green
Grégoire
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Hees
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jones
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Korchinski
Langlois
Laprise
Leboe
Legere
Létourneau
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McGee
McGrath
McIntosh
McPhillips
Maltais
Mandziuk
Marcoux
Martineau
Millar
Monteith
Moore
More
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Olson
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Patterson
Paul
Perron
Phillips
Pigeon
Plourde
Pugh
Rapp
Ricard
Robinson
Rondeau
Rowe
Roy
Rynard
Sams
Sévigny
Simpson
Skoreyko
Slogan
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Thompson
Valade
Vincent
Webb
Weichel
Winkler—137.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement défait.

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est dix heures?

M. l'Orateur: Comme il est dix heures, la séance est levée jusqu'à deux heures et demie demain après-midi.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE PÉTROLE

ANNONCE D'UNE DÉCOUVERTE DE SABLE SATURÉ

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, les honorables députés se souviendront que, l'an dernier, j'ai annoncé un nouveau règlement relatif à la prospection et à la mise en valeur de gisements de pétrole et de gaz dans le Nord. Ce règlement s'inspirait d'un programme qui, espérait-on, favoriserait la poursuite de recherches incessantes, non seulement sur la terre ferme, dans les Territoires, mais aussi dans les îles de l'Arctique. Depuis, on a foré à titre d'essai un puits profond dans l'île Melville et dépensé plus de 1.1 million de dollars en prospection géologique dans les îles.

J'ai le plaisir d'annoncer qu'une équipe de recherches géologiques de la société *J. C. Sproule and Associates,* travaillant dans la région de la baie Marie, dans le nord-ouest de l'île Melville, pour le compte de détenteurs de permis tels que la *Canadian Oil Companies Limited,* la *Bankeno Mines Limited* et *W. R. Sheeky,* a découvert une vaste étendue de sable saturé de pétrole. D'après les premiers renseignements, ce sable saturé de pétrole aurait de 60 à 80 pieds de profondeur et serait à découvert sur une distance d'environ 60 milles. Il reste encore beaucoup à faire avant d'établir la valeur réelle de cette découverte, mais elle nous donne quand même la preuve qu'il existe du pétrole dans les îles de l'Arctique.

(Texte)

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LOTERIES PROVINCIALES

M. Georges Valade (Sainte-Marie) demande à présenter le bill nº C-56 tendant à modifier le Code criminel relativement aux loteries provinciales.

Des voix: Expliquez-vous!

M. Valade: Le but de ce projet de loi est d'amender le Code criminel de façon à permettre aux provinces qui le désirent d'instaurer des loteries provinciales, afin de venir en aide aux hôpitaux et au bien-être social.

Ce projet de loi aura pour objet:

a) de rendre opérante la loi qui, en 1935, a modifié les statuts de la province de Québec, lui permettant d'instituer un programme de loteries provinciales;

b) d'établir des loteries provinciales pour des fins provinciales;

c) d'aider la province de Québec à acquitter, d'une façon démocratique, le déficit accumulé depuis deux ans, par le gouvernement libéral actuel, lequel a jeté la province dans le marasme économique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

(Traduction)

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA DROGUE LIEFCORT—À PROPOS DE L'ARRÊT DE LA DISTRIBUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Voudrait-il bien dire à la Chambre si l'on a arrêté au Canada la distribution de la préparation liefcort après que le service des aliments et drogues des États-Unis l'eut fait?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur, avant.

(Plus tard)

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question complémentaire à celle qu'a formulée le député d'Essex-Est. La Direction des aliments et drogues savait-elle ce qui entrait dans la composition de la drogue liefcort avant que le ministère de la Santé nationale permette aux laboratoires de recherches Endocrine de procéder à la distribution de cette drogue?

L'hon. M. Monteith: Il y a plusieurs mois que la Direction des aliments et drogues est en rapport avec la personne en cause, alors

que celle-ci recueillait les renseignements nécessaires pour présenter une nouvelle drogue. Les hauts fonctionnaires de mon ministère ont dû faire plusieurs appels pour déterminer comment le Dr Liefmann répondait aux conditions qu'il faut remplir avant qu'on puisse autoriser la distribution générale d'une nouvelle drogue par ordonnance médicale.

Récemment, mes fonctionnaires ont conclu qu'on ne devrait pas laisser se prolonger la situation indécise qui existe actuellement. La drogue a circulé parmi des enquêteurs, mais le ministère n'a pas reçu les rapports qu'on aurait dû lui faire parvenir. C'est pourquoi on a fait savoir au Dr Liefmann, la semaine dernière, de mettre fin à la distribution de sa drogue. On lui a signalé que les services de mon ministère, s'il désire soumettre de nouveau la drogue à une enquête plus tard, se feront un plaisir de remettre l'affaire à l'étude.

J'ajouterai que, d'après les rapports que le Dr Liefmann a présentés, à l'occasion, au ministère, l'emploi de la drogue n'a pas donné lieu à des effets nocifs.

M. l'Orateur: Le député veut-il poser une question supplémentaire?

M. Haidasz: Oui. La direction des aliments et drogues savait-elle qu'un des éléments du liefcort renferme dix fois la dose thérapeutique d'estradiol?

M. l'Orateur: Je puis difficilement considérer cette question comme supplémentaire. Le député formule plutôt une opinion.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Il s'agit d'une question connexe.

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, vous venez de dire au député que sa question n'est pas recevable. Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un cas où des vies peuvent être en danger dans notre pays; donc, il me semble qu'un député a le droit dans un tel cas de demander des renseignements à un ministre de la Couronne.

M. l'Orateur: Je n'ai jamais dit que le député ne pouvait pas poser sa question, mais il l'a posée sous la forme d'une question supplémentaire, ce que, à mon sens, elle n'est pas. Il a ainsi empiété sur les droits des autres députés. La chose n'a pas une grande importance pour le président, mais elle touche les droits des autres députés qui peuvent avoir de véritables questions supplémentaires à poser, du moins selon le sens que je donne au mot «supplémentaire».

[L'hon. M. Monteith.]

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard): Puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si son ministère sait maintenant si la préparation liefcort a été utilisée au Canada, par des personnes souffrant d'arthrite, avant que la distribution de ce médicament ait été suspendue la semaine dernière?

L'hon. M. Monteith: Je crois que le médicament a servi dans quelques cas, monsieur l'Orateur, mais c'est le fabricant qui l'a distribué directement.

(Plus tard)

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, puis-je formuler autrement ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre, aujourd'hui, ou plus tard s'il n'a pas les renseignements voulus pour répondre, si la direction des aliments et drogues savait avant la distribution de la drogue liefcort qu'un de ses éléments constitutifs contenait dix fois la dose thérapeutique d'estradiol?

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, c'est une question d'ordre absolument technique à laquelle je ne suis pas en mesure de répondre pour l'instant.

IMPORTATION ET VENTE DE COLLIERS FAITS DE POIS DE BEDEAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Sylvester P. Ryan (Spadina): Je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour prévenir dorénavant l'importation, la vente et la distribution au Canada de colliers faits de pois d'Amérique ou pois de bedeau?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'existe pas de loi qui permettrait à mon ministère d'intervenir dans cette question. La loi sur les aliments et drogues nous confère certains pouvoirs à l'égard des produits destinés à la consommation humaine ou au traitement de maladies, mais elle ne va pas plus loin. Pareils risques pour la santé sont toujours déplorables mais, avec la publicité dont la chose a fait l'objet, j'espère bien sincèrement que les parents savent qu'il y a lieu d'être prudent.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

TORONTO—ENCOMBREMENT DES INSTALLATIONS DES ÉCOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Lui a-t-on signalé que les locaux et installations destinés à la formation des chômeurs

dans l'agglomération torontoise étaient dangereusement encombrés? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement songe-t-il à fournir de l'aide en vue de l'aménagement d'établissements supplémentaires dans cette ville aux termes de la loi sur l'assistance à la formation professionnelle et technique?

M. l'Orateur: A l'ordre! Soit dit sans offenser le savant représentant, je crois bien qu'il discerne déjà que sa question ne pouvait se poser à l'appel de l'ordre du jour.

LES TRANSPORTS

LE CANAL WELLAND ET SARNIA—CONDITIONS DE TRAVAIL DES PILOTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-il l'intention de faire enquête sur les revendications des pilotes professionnels de la voie maritime desservant la région du canal Welland et de Sarnia, qui prétendent travailler jusqu'à 500 heures par mois, et en outre, que presque toutes les promesses qui leur ont été faites n'ont pas été tenues?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je fais appel à la collaboration de tous les députés, surtout de ceux qui sont ici depuis assez longtemps et qui savent que des instances peuvent être faites au Cabinet à un moment autre que l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, un mot au sujet du rappel au Règlement que vous venez de faire. Les plus anciens d'entre nous, qui observons le fonctionnement du Parlement depuis tant d'années, n'avons pas oublié qu'il a toujours été admis à la Chambre de poser des questions découlant de télégrammes reçus de nos commettants sur des questions d'administration publique qui surgissent tout d'un coup dans nos circonscriptions. Il me semble que c'est là précisément la nature de la question qu'a posée l'honorable député de Welland. Je déclare respectueusement, monsieur l'Orateur, que votre décision semble imposer de nouvelles restrictions.

(Plus tard)

M. James C. McNulty (Lincoln): Puis-je demander au ministre des Transports s'il a répondu à la requête pressante de M. Stevenson, représentant des pilotes des Grands lacs, et, le cas échéant, voudrait-il communiquer sa réponse à la Chambre?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je n'ai pas encore vu ce télégramme. Je puis assurer au député que, dès que nous l'aurons reçu, nous agirons.

LE COMMERCE

CUBA—CARGAISONS RUSSES TRANSPORTÉES À BORD DE NAVIRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Hier, le chef de l'opposition m'a posé une question au sujet du rôle que jouent huit navires canadiens dans le commerce entre les pays communistes et Cuba. Le député de Laurier (M. Chevrier) m'a ensuite posé la question suivante:

> Une autre question. Comme les bénéfices de ces navires sont imposés au Canada et que le produit est versé au Trésor fédéral, peut-on les assujétir, ou assujétir les sociétés qui en sont propriétaires, à quelque forme de réglementation?

J'ai répondu que je n'avais aucun renseignement à ce sujet mais j'ai promis d'examiner la question. J'ai découvert que les armateurs d'environ 125 navires canadiens ont été autorisés, en 1949 et 1950, à faire immatriculer leurs bâtiments au Royaume-Uni, en vertu du régime de transfert. Les navires relevaient de gérants britanniques qui devaient, aux termes de l'accord, les exploiter conformément aux lois du Royaume-Uni.

Il ne reste plus que quinze navires de la flotte qui a ainsi été transférée et ces bâtiments sont toujours visés par les lois du Royaume-Uni. On me dit que la loi canadienne de l'impôt ne prime aucunement sur celle du pays d'immatriculation de navires exploités à l'étranger.

L'hon. M. Starr: Autant de revenus que vous avez perdus.

LA FOIRE MONDIALE—REPRÉSENTANTS À LA RÉUNION DE PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alan Macnaughton (Mont-Royal): J'ai une question à poser au ministre associé de la Défense nationale. Vu l'intérêt qu'il porte à la foire mondiale et les efforts qu'il fait pour qu'elle se déroule à Montréal, le ministre peut-il nous dire si on a appelé son attention sur la nouvelle de presse qui figure en première page dans la *Gazette* d'aujourd'hui? Dans le cas de l'affirmative, quel sera le but de la réunion qui doit avoir lieu à Paris et quelles seront les personnes qui y représenteront le gouvernement fédéral?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, deux sous-comités du bureau des expositions internationales étudient à l'heure actuelle les règles et règlements qui s'appliquent à toutes les foires ou expositions mondiales, et plus particulièrement les règles et règlements dont relèverait la demande déposée par le Canada

en vue d'avoir, en 1967, la foire internationale sur son territoire, dans la métropole du Canada. (*Exclamations*)

Une voix: Dans l'une des métropoles.

L'hon. M. Sévigny: Je dis la métropole avec tout le respect qui se doit aux députés de Toronto. Les représentants du gouvernement fédéral qui étudient, à l'heure actuelle, les règles et règlements dont il s'agit sont M. Kniewasser, du ministère du Commerce, qui est notre délégué commercial en France; M. Bannerman, également du ministère du Commerce, qui s'occupe plus particulièrement des questions relatives aux foires internationales, ainsi que M. Smith, du ministère de la Justice. J'ajouterai que la ville de Montréal est représentée à ces réunions par M. Jean Drapeau, son maire, ainsi que par MM. Lucien Hétu et Valmore Gratton. Quant à la province de Québec, on me dit qu'elle a demandé à être représentée à ces réunions par M. Charles Lussier, son délégué général à Paris.

PRÉSUMÉE EXPORTATION DE PIÈCES DE CAMION À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Je voudrais poser au ministre du Commerce une question qui a trait à un article du *Telegram* de Toronto d'aujourd'hui. Le ministre peut-il confirmer ou nier qu'une licence d'exportation ait été accordée à un fabricant canadien de véhicules automobiles pour l'expédition d'une valeur d'environ $62,000 de pièces de camion à la Chine communiste?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministère du Commerce sait que des pièces de véhicules automobiles entièrement fabriquées au Canada par plusieurs fabricants de véhicules automobiles ont été exportées, en quantité limitée, à la République populaire de Chine. Les pièces de véhicules automobiles ne figurent nulle part dans notre liste de marchandises d'exportation contrôlée et peuvent par conséquent être exportées légitimement par les commerçants canadiens.

(Plus tard)

M. Garland: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce. Vu la déclaration qu'il vient de faire en réponse à ma question antérieure et, étant donné le malaise général qui existe sous ce rapport en Amérique du Nord ainsi que l'engagement que nous avons pris envers l'OTAN de ne pas fournir de matériel stratégique aux pays communistes ni de matériel susceptible d'être transformé en matériel stratégique, le ministre a-t-il songé à la revision du règlement dont il est question dans sa déclaration?

[L'hon. M. Sévigny.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député ne cherche pas tant à se renseigner qu'à faire valoir son point de vue.

LE BOIS D'ŒUVRE—À PROPOS DES IMPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bert R. Leboe (Cariboo): J'aimerais poser une question au ministre des Forêts. Le ministre peut-il nous dire où en est l'enquête sur les exportations de bois tendre canadien aux États-Unis?

L'hon. H. J. Flemming (ministre des Forêts): Monsieur l'Orateur, ce sont surtout divers représentants de l'industrie du bois d'œuvre de la Colombie-Britannique qui présentent leur cause à la Commission du tarif des États-Unis. On m'a fait savoir que les séances n'en sont pas encore à leur dernière étape, alors que nombre d'importateurs de bois d'œuvre des États-Unis et certains représentants d'autres groupements américains comparaîtront devant la Commission. Il se peut que ces groupes voient l'attitude du Canada d'un œil plus bienveillant que les Américains qui les ont précédés à la barre des témoins.

On estime que la délégation canadienne a présenté un très éloquent plaidoyer, notamment lorsqu'elle a réfuté certains arguments qu'avaient fait valoir des sociétés américaines. Je me ferai un plaisir de tenir le député au courant de toute autre nouvelle qu'on nous transmettra à ce sujet.

(Texte)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DIFFÉREND ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LES AUTEURS ET ARTISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Puis-je poser une question au secrétaire d'État?

A-t-il l'intention d'intervenir auprès de la société Radio-Canada à propos du différend qui sépare Radio-Canada et le Conseil canadien des auteurs et des artistes?

(Traduction)

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je discuterai avec plaisir de cette question avec les directeurs de la société et j'aviserai en conséquence l'honorable député.

LA DÉFENSE NATIONALE

NORTH-BAY (ONT.)—CHANGEMENT APPORTÉ À L'ÉTAT D'ALERTE POUR LE PERSONNEL DE LA STATION DU BOMARC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il vrai,

comme l'a écrit Peter Newman dans le dernier numéro de *Maclean*, que le personnel de l'ARC posté à la station du Bomarc à North-Bay n'est plus depuis quelque temps en état d'alerte de 24 heures et qu'il fonctionne en journée de 8 heures? S'il en est ainsi, le ministre peut-il communiquer à la Chambre le motif de ces changements?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne saurais communiquer aucun renseignement pour l'instant. Je vais m'informer à ce sujet.

TRANSPORT DE CF-104 VERS L'EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais que le ministre de la Défense me dise s'il est exact que les avions Hercules C-130 transportent actuellement en Europe les premiers avions CF-104, en pièces détachées, et si le fait est exact, le ministre ne pense-t-il pas qu'il existe un moyen de transport plus économique?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): L'ARC a minutieusement étudié par le détail les frais de transport de ces avions en Europe et elle a conclu que c'était le moyen le plus économique de les amener à pied d'œuvre.

L'AGRICULTURE

LES MARITIMES—PROLONGEMENT DES SUBVENTIONS SUR LE MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu le besoin extrêmement urgent de maïs ressenti par l'industrie agricole des provinces Maritimes et vu qu'on ne pourra se procurer, à titre de remplacement, du blé de l'Ouest de qualité inférieure avant encore un mois, le ministre songerait-il à prolonger les subventions sur le maïs vendu aux provinces Maritimes pendant un autre mois à compter du 30 septembre, ainsi que l'ont demandé les gouvernements provinciaux intéressés et la fédération des agriculteurs des provinces Maritimes?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, certains députés de ce côté-ci de la Chambre et les gouvernements des provinces Maritimes m'ont signalé cette question il y a quelques semaines. Je l'ai fait étudier. Soit dit en passant, un autre député de l'autre côté de la Chambre, celui d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart), a donné à entendre qu'il avait l'intention de poser cette question aujourd'hui.

Je répondrai que la subvention sur les expéditions de maïs aux provinces de l'Atlantique date du mois d'avril de cette année et a été instituée pour suppléer au manque de provende hautement énergétique, principalement dû à la récolte déficitaire de blé dans les provinces de l'Ouest en 1961. Au moment de l'établissement de cette subvention, il a été dit et compris qu'il s'agissait d'une mesure temporaire qui prendrait fin le 30 septembre. Toutefois, les accords administratifs ont permis aux revendeurs de provende d'obtenir du maïs subventionné jusqu'au 30 septembre, maïs destiné à couvrir temporairement les besoins ultérieurs.

Si on se base sur les taux moyens de consommation comparativement au mouvement total du maïs subventionné de la région, il devrait y avoir, à l'heure actuelle, des approvisionnements suffisants de provende hautement énergétique dans les provinces de l'Atlantique pour faire face à la totalité des besoins pendant plusieurs semaines encore.

LES PORCS—RESTAURATION ÉVENTUELLE DE LA PRIME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Russell Clayton Honey (Durham): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme il importe que les éleveurs de porcs, pour ordonner le programme actuel de reproduction, possèdent des renseignements précis sur le marché, et comme le ministre de l'Agriculture a déclaré à la Chambre le 3 octobre que la réduction des primes offertes pour les porcs de la catégorie «A» représente la participation des éleveurs de porcs au programme national visant à réduire le déficit budgétaire, le ministre peut-il nous dire si la prime sera rétablie au niveau antérieur lorsque le gouvernement aura mis fin aux mesures d'austérité?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député estime sans doute que la question est d'importance et, même si je suis d'accord avec lui là-dessus, je ne pense pas que les renseignements qu'il cherche à obtenir soient d'un caractère pressant.

(Texte)

AIR-CANADA

HÔTESSES UNILINGUES À BORD DES AVIONS D'AIR-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Hier, j'ai eu l'occasion de voyager, de Montréal à Ottawa, à bord d'un avion d'Air-Canada, lors de l'envolée numéro 259, et j'ai remarqué que

les deux hôtesses étaient unilingues, c'est-à-dire qu'elles ne parlaient pas le français. Or, bien que j'aie beaucoup de sympathie et de respect pour la langue anglaise, et que je cherche à perfectionner le plus possible ma connaissance de cette langue, je voudrais savoir si l'honorable ministre a l'intention de prendre des mesures afin que le personnel parle le français comme l'anglais sur les avions d'Air-Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois bien qu'ayant fait ses représentations, l'honorable député n'exige pas une réponse immédiate du ministre, puisqu'il ne cherche pas à obtenir de renseignements pressants à ce sujet.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je reconnais l'honorable député de Lincoln.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je crois que l'honorable ministre des Transports a l'intention de répondre à ma question, et je voudrais avoir une réponse. J'exige une réponse.

M. l'Orateur: Je crois bien que l'honorable député ne peut pas exiger de réponse, car aucun député ne peut exiger de réponse en cette enceinte.

L'honorable député a fait ses représentations et je considère la question contraire au Règlement, pour le moment. Cependant, si l'honorable ministre veut bien y répondre, c'est à lui d'en décider.

Des voix: Ah! Ah!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je fais tout mon possible pour régler le problème des questions posées à l'appel de l'ordre du jour à la satisfaction de tous. Si l'on veut faire de la période des questions une chasse à l'inconnu, c'est le privilège des députés de le faire, mais je crains que nous n'accomplissions pas grand-chose en ce qui a trait aux travaux de la Chambre.

Alors, si un ministre et un député se sont entendus sur une question, très bien, mais on me demande de trancher la question dès le début et je crois bien que si le député...

Des voix: Oh! Oh!

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député veut bien étudier l'article du Règlement qui a trait aux questions à l'appel de l'ordre du jour, il constatera qu'il incombe au président de juger si une question est conforme au Règlement ou non, et c'est pour cette raison que souvent il me faut décider de la validité d'une question. Ce n'est pas là une attitude négative, du moins à mon avis.

Cependant, si l'honorable ministre est prêt à répondre...

[M. Caouette.]

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur...

(Traduction)

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je invoquer le Règlement? Il me semble qu'une fois que Votre Honneur a rendu une décision, comme vous l'avez déjà fait, notamment à l'égard de la question posée par le député, vous n'avez plus le droit de laisser à la discrétion ou au désir d'un ministre le soin de répondre ou non. S'il doit y avoir des règles ou des décisions à propos de certaines questions, elles devraient être les vôtres et il faudrait y tenir.

M. l'Orateur: En réponse à ce que vient de dire le député, je me permettrai d'observer qu'il crée peut-être un précédent qu'il regrettera un jour, étant donné qu'il pourrait également lui arriver de poser une question que le président jugerait irrégulière, mais à laquelle le ministre serait prêt à répondre. Je lui conseille donc de juger de la situation actuelle à la lumière de ce que je viens de dire. Je ne veux, à aucun moment, interdire qu'on donne des renseignements, et si un ministre est prêt à répondre à une question, le reste dépend de la Chambre.

(Texte)

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas discuter votre décision, car je l'accepte. Toutefois, vu que, dans les circonstances, vous avez mentionné que je pouvais répondre à la question, je dois dire à l'honorable député de Villeneuve qu'il me fera plaisir de coopérer avec lui, afin de l'aider à causer le plus souvent possible avec les hôtesses de la société Air-Canada. Aussi, vais-je m'assurer que ses représentations seront transmises à la direction de la Société.

M. Caouette: Je vous remercie, monsieur le ministre.

(Traduction)

LES CÉRÉALES

FONDEMENT STATUTAIRE AUX PAIEMENTS À L'ACRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui sera jugée, je l'espère, régulière et acceptable. Étant donné qu'une décision est attendue avec beaucoup d'impatience des agriculteurs de l'Ouest, le premier ministre peut-il nous dire quand le gouvernement compte établir les paiements à l'acre en vertu d'une loi?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question n'entre dans aucune des catégories dont a parlé l'honorable député.

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Macdonald (Rosedale): Je voudrais poser une question au ministre des Finances, et je saisis cette occasion pour le féliciter de son nouveau portefeuille. Ma question s'y rattache puisqu'elle a trait à la loi sur la monnaie. La voici: le gouvernement a-t-il signé des contrats avec les deux principaux imprimeurs canadiens de billets de banque pour la fabrication d'une forte quantité de monnaie fictive, en vue de remplir les conditions de sa toute dernière alliance politique?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député a peut-être voulu formuler quelques observations, mais je trouve qu'il a tout le temps voulu dans le débat sur le discours du trône pour faire des remarques de ce genre. Sans vouloir donner une leçon, j'estime que c'est justement ce genre de questions qui font que la période des questions est loin d'être conforme aux meilleures traditions de la Chambre.

LES FINANCES

RENVOI À LA COUR SUPRÊME DU DÉCRET RELATIF AUX SURTAXES SUR LES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Afin de dissiper une grave incertitude, le gouvernement songe-t-il à déférer le décret concernant les surtaxes sur les importations à la Cour suprême du Canada, en vertu de l'article 55 de la loi sur la Cour suprême, pour qu'elle décide si le décret est valide ou non?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'existe aucune incertitude. Par conséquent, le gouvernement ne tiendra aucun compte de la demande que renfermait cette question hypothétique.

(Plus tard)

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser au ministre de la Justice une question qui découle de la réponse que le premier ministre vient de donner au sujet de la légalité du décret du conseil relatif à la surtaxe? Le ministre de la Justice déposera-t-il ou donnera-t-il à la Chambre l'avis juridique que le gouvernement aurait obtenu avant de décider d'imposer son programme d'austérité?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): J'ai dit hier que nous avions obtenu l'avis du sous-procureur général, et c'est vrai. Je n'ai pas dit que cet avis avait été donné par écrit. (*Exclamations*) Il s'échange entre un ministre et son sous-ministre, monsieur l'Orateur, des communications, sur ce sujet ou tout autre, qui sont considérées comme confidentielles. J'ai déclaré que le sous-procureur général du Canada avait émis l'opinion que le décret était valide et n'outrepassait pas l'autorité conférée au gouverneur en conseil par le Parlement actuel.

L'hon. M. Martin: J'aimerais poser une question supplémentaire. Étant donné que le ministre de la Justice ainsi que le premier ministre ont déclaré en 1947 que le gouvernement du jour devrait faire connaître l'opinion que lui avait donnée les juristes de la Couronne, voudraient-ils expliquer à la Chambre la réponse que le ministre vient de donner? N'est-il pas...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, on est en train de reprendre le débat d'hier soir qui s'est terminé par le vote sur l'amendement.

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement, j'aimerais rappeler que le ministre de la Justice a participé au débat hier. Pas le premier ministre. Il a répondu à ce sujet il y a un instant. Je voudrais savoir maintenant si le ministre de la Justice déposera l'opinion juridique qui, selon la réponse qu'il a donnée hier, aurait été écrite. Il maintient maintenant qu'elle était verbale.

M. l'Orateur: Je ne conteste pas la première question posée par le député, à savoir si le ministre déposerait quelque chose. On y a répondu. La question supplémentaire qu'il a posée ne fait que rouvrir le débat auquel ce sujet a donné lieu, hier soir. Le député connaît très bien les dispositions du Règlement à cet égard.

L'hon. M. Martin: Si Votre Honneur me le permet, j'aimerais dire un mot au sujet du rappel au Règlement. Vous vous souvenez sans doute que le ministre de la Justice a déclaré qu'il s'agissait d'une opinion verbale mais qu'il avait correspondu avec les juristes de la Couronne et que ces lettres étaient confidentielles, à son avis. Cela démontre bien que le ministre a, de fait, reçu une opinion écrite. Voici la question que je vous demanderais respectueusement de me laisser poser. Vu l'attitude que le ministre de la Justice et le premier ministre ont prise en 1947, la Chambre pourrait-elle être avisée dès maintenant, ou aussitôt que possible, de l'opinion écrite donnée par les juristes de la Couronne, ce qui lui permettrait d'établir si le gouvernement a reçu une opinion juridique concernant la légalité du programme d'austérité?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai permis au député de finir sa question mais je n'ai pas

changé d'idée quant à la nature de sa question supplémentaire.

L'hon. M. Martin: Qu'est-ce que cela veut dire?

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Qu'on me permette de dire, au sujet du rappel au Règlement, que nous ne pouvons pas laisser les choses comme elles sont. Soit que ma question est irrecevable, et alors, elle n'exige pas de réponse si Votre Honneur en décide ainsi, soit qu'elle est recevable et Votre Honneur ne devrait pas la laisser en suspens, comme vous l'avez donné à entendre par vos observations de tout à l'heure.

M. l'Orateur: Je croyais avoir clairement fait comprendre que je considérais que la question complémentaire de l'honorable député reprenait un point présenté au cours des délibérations d'hier soir, et sur lequel nous nous sommes prononcés. En conséquence, l'affaire est close. A la demande de l'honorable député, je lui ai permis de terminer sa question, et j'ai donné à entendre que rien de ce qu'il a ajouté à sa question n'a aucunement modifié mon avis, d'après lequel il reprend un débat que nous avons vidé hier soir.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

AIDE DEMANDÉE POUR LES PAROISSES NON ÉRIGÉES EN MUNICIPALITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail. Pourrait-il me dire si des dispositions seront prises, cet automne, pour venir en aide, en vertu du programme des travaux d'hiver, aux paroisses non érigées en municipalités, et dont les conseils de comté ne veulent pas s'occuper?

M. l'Orateur: L'honorable député pose, cette fois-ci, une question qui ne me semble pas très urgente, pour le moment.

(Traduction)

LES TRAVAUX D'HIVER—EMBAUCHAGE DE CEUX QUI ONT ÉTÉ EMPLOYÉS RÉGULIÈREMENT PENDANT L'ÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arnold A. Webster (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Les administrateurs du programme de travaux d'hiver empêchent-ils les autorités municipales d'embaucher ceux qui étaient employés régulièrement pendant l'été et qui, ayant été mis à pied, ne sont pas inscrits à l'assistance sociale? Le ministre voudrait-il expliciter cette question?

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député veut qu'on lui explique certains règlements détaillés d'un programme déterminé, qui sont à la portée de tout le monde. Je lui conseille d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

LA FONCTION PUBLIQUE

L'AGENCE DES PARCS—PRÉSUMÉE INCOMPÉTENCE D'UN FONCTIONNAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Voudrait-il nous dire quel est le statut actuel de M. Coleman, haut fonctionnaire de l'Agence des parcs nationaux, à la lumière des rapports qui ont été publiés et selon lesquels l'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) et d'autres députés de l'Alberta ont demandé au premier ministre de le remplacer, pour raison de présumée incompétence si je comprend bien.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme l'incident qui motive la question a eu lieu il y a déjà longtemps, je ne pense pas qu'il soit urgent d'y répondre dans le cadre de l'appel de l'ordre du jour.

M. Fisher: Permettez-moi de soulever une objection, monsieur l'Orateur. Vous dites que ce qui motive la question date déjà. Je vous assure que je n'en ai eu connaissance que très récemment. L'affaire est sûrement importante et, lorsqu'on critique ainsi l'un de ses hauts fonctionnaires, le ministre se doit de répliquer.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne nie pas que l'affaire soit importante, mais ce qui compte à mes yeux, c'est de savoir si la réponse que le député essaie d'obtenir du ministre est urgente à cette étape-ci de nos délibérations.

M. Fisher: A quelle étape de nos délibérations serait-elle recevable?

M. l'Orateur: Il ne convient pas, à l'appel de l'ordre du jour, de tenter d'obtenir toutes sortes de renseignements, comme c'est le cas en l'occurrence.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Au sujet de l'objection qu'a soulevée le député de Port-Arthur, j'aimerais, en toute déférence, attirer l'attention de Votre Honneur sur à peu près n'importe quel hansard du modèle des Parlements: on y voit que l'Orateur autorise toujours les questions intéressant les droits civils d'un sujet, quelque obscur qu'il puisse être. A mon avis, lorsqu'un député critique un haut fonctionnaire de l'État et propose qu'on le congédie, il convient de faire des interpellations là-dessus à l'appel de

l'ordre du jour, dans le plus bref délai possible, si nous voulons maintenir les droits du sujet, ce qui est notre toute première fonction dans cette enceinte.

M. A. S. WHITELEY—INDEMNITÉ TENANT LIEU DE CONGÉ DE RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Si M. A. S. Whiteley est mis à la retraite à la fin du mois et quitte la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, le gouvernement envisagera-t-il de lui verser une indemnité couvrant le congé de retraite prévu par le règlement de la loi sur le service civil?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le député présente une requête au lieu de demander des renseignements qui peuvent être donnés à l'appel de l'ordre du jour.

M. Knowles: J'invoque la question de privilège monsieur l'Orateur. Il me semble que nous devrions avoir une discussion à propos de toute cette affaire des questions. Il s'agit du sort même d'un particulier, mais nous n'avons pu obtenir les réponses aux questions que nous avons posées pour savoir si le gouvernement protégerait les droits de ce fonctionnaire. En fait, je m'adresse au premier ministre. Vu que le gouvernement a fait modifier la loi sur le service civil...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député a invoqué la question de privilège; or la question de privilège concerne les droits d'un député ou de l'ensemble des députés, de sorte qu'elle ne peut se poser que rarement à la Chambre. Je répète ce que j'ai dit hier, savoir que je ne minimise pas du tout l'importance du sujet à propos duquel le député pose une question. J'essaie de réserver la période de l'ordre du jour aux questions demandant des renseignements urgents qui ne peuvent être obtenus autrement, afin que nous puissions aborder les affaires proprement dites de la Chambre.

M. Knowles: Qu'on me permette d'insister sur le fait que la question est urgente. Il ne faut pas laisser passer plus de temps, sans quoi il sera trop tard pour penser à protéger les droits d'un fonctionnaire. J'insiste auprès du ministre de la Justice.

LES AÉROPORTS

VANCOUVER (C.-B.)—CONSTRUCTION D'UNE PISTE À SPANISH BANKS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai fait part au ministre des Transports de mon intention de lui demander aujourd'hui si son ministère était intéressé de quelque façon à la piste d'atterrissage que l'on se propose d'aménager à Spanish Banks, dans la ville de Vancouver, ou s'il était le moindrement au courant de ce projet.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis au courant du projet dont parle mon honorable ami, mais je dois dire que le ministère des Transports n'a absolument rien à y voir.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE EN VUE D'OBTENIR LE DÉPÔT DU COMPTE RENDU D'UNE RÉUNION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. McMillan (Welland): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Quand a eu lieu la dernière réunion du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage et quand les constatations faites à cette réunion seront-elles déposées?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): La réunion a eu lieu vers le milieu de cette année—je ne connais pas la date exacte—et les recommandations ont été déposées à la Chambre où les honorables députés ont pu en prendre connaissance depuis deux semaines.

LES PÊCHERIES

LES ÎLES ALÉOUTIENNES—ACTIVITÉ DES NAVIRES RUSSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Est-il au courant des manœuvres de bateaux de pêche ou autres bâtiments russes, de leur nombre et de leur objectif, aux alentours des îles Aléoutiennes, et surtout du mouvement de ces navires vers le sud, en direction des eaux de la Colombie-Britannique?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, mon ministère n'a aucun renseignement précis à cet égard si ce n'est que, selon la publication officielle du Service de la pêche et de la faune des États-Unis, une flotte assez considérable de bateaux de pêche russes serait à l'œuvre dans la région des Aléoutiennes, mais il n'a pas été confirmé qu'elle se dirige vers les eaux canadiennes.

TERRE-NEUVE—PÉNURIE DE CALMAR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais demander au ministre des Pêcheries si son ministère a pris des mesures afin d'atténuer la pénurie de calmar dans les lieux de pêche de Terre-Neuve?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me demande si la question d'obtenir des renseignements à ce sujet se pose avec plus d'acuité aujourd'hui qu'hier. Le problème reste du même ordre et je suis certain qu'on a dûment pris note des instances qu'ont présentées hier d'honorables députés à ce sujet, et l'honorable représentant était du nombre. Mais là encore cette question convient-elle à l'appel de l'ordre du jour?

L'hon. M. Pickersgill: A propos de la question de Règlement soulevée par Votre Honneur, je dirai que la question que j'ai posée aujourd'hui diffère de celle qu'on a posée hier. J'ai uniquement demandé si le gouvernement avait pris des mesures. La question d'hier avait trait aux intentions. J'ai posé une question d'ordre pratique, car je dirais à Votre Honneur que le calmar est tout aussi important dans les pêcheries de Terre-Neuve que le maïs dans les provinces Maritimes, et Votre Honneur n'a pas invoqué le Règlement à propos du maïs.

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): La réponse est oui, monsieur l'Orateur, mais ce ne sont pas les mesures proposées dans la question d'hier.

(Texte)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

IMPÔTS VERSÉS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR LES ENTREPRISES PRIVÉES PRODUCTRICES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS LE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, j'ai prévenu le ministre du Revenu national de la question que j'allais lui poser.

Je voudrais lui demander quelles sommes, en impôts, ont été perçues, en 1961, par le gouvernement fédéral, des compagnies privées d'électricité de la province de Québec.

M. l'Orateur: A l'ordre, je crois bien que l'honorable député sait très bien que la question qu'il pose exige des renseignements statistiques détaillés et qu'il ne convient pas de poser ce genre de questions à l'appel de l'ordre du jour.

LES TRAVAUX PUBLICS

MONTMAGNY—PRÉSUMÉE DEMANDE DE DYNAMITAGE EN VUE DE FACILITER L'ACCÈS AU PORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics a-t-il pris connaissance de la question que je lui ai posée le 4 octobre dernier, laquelle figure au *Feuilleton* sous le n° 112?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je prendrai connaissance du hansard et répondrai plus tard à l'honorable député.

(Traduction)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUPPOSÉ ABUS DE LA PÉRIODE RÉSERVÉE AUX QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, c'est à regret que j'invoque le Règlement. Il s'agit d'un manquement au Règlement dont nous avons été témoins cet après-midi, de la part du parti libéral, et je crois qu'il est de mon devoir de le signaler. En effet, trois députés libéraux ont posé des questions à des ministres au sujet d'articles...

Des voix: Règlement!

M. Valade: J'expose mon objection.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député tente, comme je le présume, d'exposer brièvement son objection, il conviendrait qu'on ne l'interrompe pas en criant «Règlement», d'un côté de la Chambre comme de l'autre. Si l'Orateur doit rendre une décision sur la question relative au Règlement, il faudrait lui permettre de l'entendre nettement.

M. McIlraith: La Chambre n'est saisie d'aucune question; il n'y a donc pas lieu d'invoquer le Règlement.

M. l'Orateur: Le député de Sainte-Marie expose une objection; je lui donne la parole.

M. McIlraith: La Chambre n'est saisie d'aucune question; on ne peut donc pas invoquer le Règlement. La règle est très explicite à ce sujet.

M. Valade: Mon objection est celle-ci: trois membres de l'opposition ont lu des articles de journaux et demandé à des ministres de confirmer ou de nier les nouvelles rapportées dans ces articles. Cela va complètement à l'encontre du Règlement, selon le commentaire 177 de Beauchesne. Les membres de l'opposition font perdre du temps à la Chambre en lisant des articles parus dans la presse, et je crois que c'est contraire au Règlement. J'aimerais que Votre Honneur se prononce à ce sujet afin que les libéraux, par ignorance ou autrement...

M. l'Orateur: A l'ordre! La présidence voudrait s'assurer que les questions, bien qu'on prenne pas mal de temps à préciser lesquelles, posées pendant la période réservée à cette fin sont recevables à l'appel de l'ordre du jour. Je crois que les députés qui lisent tel ou tel article et demandent ensuite à un ministre

de confirmer, de nier ou de commenter la nouvelle, enfreignent l'esprit du Règlement en ce qui concerne les questions admissibles à l'appel de l'ordre du jour. Je crois que la Chambre a pu s'en rendre amplement compte.

Toutefois, je dois dire que je ne connais pas d'avance les intentions des députés, et je n'estime pas que l'Orateur ait le devoir de lire par-dessus l'épaule des députés pour voir s'ils s'inspirent d'un article de journal.

Je laisse aux honorables députés le soin de se comporter discrètement et convenablement selon le Règlement. Je ne pense pas que le fait d'invoquer le Règlement ait beaucoup aidé dans ce cas.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CAOUETTE—PROTESTATION AU SUJET D'UN ARTICLE DU JOURNAL «LE SOLEIL»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

La semaine dernière, l'incident Dumont a fait couler beaucoup d'encre dans la province de Québec et je lis, dans le journal *Le Soleil* du six octobre, ce qui suit:

> Ce n'est que le commencement, m'a dit de son côté le whip libéral J. A. Habel, tandis qu'un de ses collègues m'a prédit que M. Diefenbaker va finir par avoir si honte de devoir sa survie politique à ces bouffons qu'il va lui-même déclencher des élections.

J'affirme que l'intégrité du groupe que nous sommes en cette Chambre ne fait aucun doute, et je rappelle que les pires bouffons que nous ayons vus au Canada, depuis que le Canada est un pays, ce sont les libéraux, tels que nous les avons vus et entendus à l'œuvre.

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre! Je dois appeler l'attention de l'honorable député sur l'article 113 de *Beauchesne,* au sujet des questions de privilèges.

Avec tout le respect que j'ai pour l'honorable député, je ne crois pas qu'il puisse soulever une question de privilège et y répliquer en attribuant le même qualificatif à un autre groupe.

Je ne crois pas qu'il y ait matière à soulever une question de privilège à l'heure actuelle.

(Traduction)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 9 octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les honorables députés qui quittent la Chambre auraient-ils l'obligeance de le faire aussi promptement que possible et sans lier conversation chemin faisant, afin que l'honorable député qui a la parole puisse parler.

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, comme tous ceux qui m'ont précédé durant ce débat, je vous félicite, vous et monsieur l'Orateur suppléant, de votre élévation aux hautes fonctions que vous occupez. Bien que mes paroles soient brèves et votre tâche de plus en plus difficile, ce que je pense de vous n'en est pas moins sincère.

C'est avec la même sincérité que j'offre des félicitations semblables aux parrains de l'Adresse en réponse au discours du trône et, avant d'aller plus loin, je tiens à rendre hommage aux efforts déployés dans cette enceinte par feu le député de Wetaskiwin (M. Jim Speakman) au nom des anciens combattants du Canada, dans le domaine de l'agriculture ainsi que dans toutes les sphères où le portaient ses autres intérêts.

Avant d'exprimer mes opinions au sujet du débat en cours, j'aimerais également signaler de façon particulière l'aide dont m'ont gratifié les ministres. Je mentionnerai tout spécialement le ministre de l'Agriculture, car je représente deux comtés ontariens, ceux de Grey et de Bruce, pour lesquels, comme pour d'autres, bien entendu, il a tracé un programme qui, me l'a-t-il assuré ces derniers jours, sera mis en œuvre sans tarder.

Il serait ingrat de ma part de ne pas remercier le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui, de concert avec les autorités provinciales, a institué un programme de levés topographiques en vue d'étudier la possibilité d'aménager un parc dans la péninsule de Bruce. J'apprécie en outre l'appui que m'ont accordé l'honorable député de Bruce (M. Robinson) et l'honorable député de Grey-Nord (M. Noble). J'ose espérer que le parc se situera près du bout de la piste de Bruce, qui sera achevée en 1964 ou 1965.

Maintenant, monsieur l'Orateur, j'ai quelques idées à exprimer sur certaines choses qui ont été dites en cette Chambre. Les sujets en question m'ont été rappelés en certains cas par mes commettants et en d'autres par les journaux qui exercent quelque influence dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. On y parle des efforts tentés par l'opposition officielle pour dénigrer et vilipender le premier ministre du Canada et, partant, les Canadiens. Il ne fait aucun doute que le parti libéral a rabaissé le niveau de la vie politique. Il l'a fait non seulement dans le passé, mais ces jours derniers, au cours du présent débat. Je relève, par exemple, une déclaration de l'honorable

député de Bonavista-Twillingate qui figure à la page 231 du compte rendu du 4 octobre:

Je pourrais dire que si quiconque veut voir de quoi avait l'air le premier ministre lui-même ce soir-là, il n'a qu'à se reporter à la page 38 du *Newsweek* du 2 juillet. C'est une photo que je ne saurais trop recommander aux honorables vis-à-vis.

Voilà une déclaration qui comporte assurément des sous-entendus. Puis, le même député a lancé au sujet du ministre de la Justice une autre observation que l'on retrouvera à la page 233 du hansard:

Qu'il prenne part au présent débat s'il en a le courage.

Voilà qui est vraiment typique du député de Bonavista-Twillingate. Plus tôt, comme en fait foi la page 78 du hansard du 1er octobre, le chef de l'opposition officielle a déclaré ce qui suit:

Si celui-ci (le gouvernement) essaie de nous dire qu'il a continué à jouer un rôle de plus en plus fécond sur la scène internationale, je lui demanderai dans ce cas d'en fournir les preuves.

Puis, il y a eu cette déclaration formulée hier soir par le chef de l'opposition officielle, en réponse à l'invitation du ministre des Finances:

C'était, paraît-il, pour offrir des excuses au premier ministre pour ce que j'ai dit au sujet de son attitude et de celle de son gouvernement à propos du Marché commun...

J'aimerais dire un mot de l'intérêt que manifestent ma circonscription, moi-même et d'autres gens qui appuient l'attitude que nous avons prise.

En premier lieu, je regrette que le chef de l'opposition ne soit pas ici, car j'aimerais lui rappeler qu'en maintes occasions et en maintes circonstances, je l'ai appuyé à cause de sa personnalité, à cause du genre d'homme qu'il a déjà été dans le passé, mais qu'il n'est plus à l'heure actuelle. Quelque temps avant la fin de la dernière législature, il a prononcé un discours dans ma ville natale d'Hanover, au cours duquel il a déclaré ce qui suit:

Notre influence en tant que nation a diminué à l'étranger.

On trouvera cette déclaration dans le *Times* d'Hanover de cette date-là. Je pourrais me reporter à nombre d'autres citations. Je pourrais me reporter à celle qu'a invoquée l'honorable député de Queens-Lunenberg, tirée d'un discours prononcé par l'ancien ministre des Travaux publics, alors qu'il a dit que le Canada était sur le bord de la faillite. Je pourrais également me reporter à une autre déclaration formulée par ce même monsieur à Sherbrooke, dans le Québec, alors qu'il a dit que le prestige du Canada avait diminué et qu'il avait même perdu la confiance de sa propre population chez lui. Si ce n'étaient pas là des efforts délibérés en vue d'amoindrir notre pays et notre vie politique, alors je crains que je ne fais que perdre mon temps ici. Je formule ces remarques parce que c'est le caractère de la représentation à la Chambre, l'appui et l'aide que j'ai moi-même reçus des ministres de la Couronne qui me permettent de continuer à siéger dans cette enceinte, la conscience tranquille, pour servir mes commettants, et non pas les discours émanant, notamment, des plus anciens représentants.

Remontons encore plus loin, monsieur l'Orateur. Tout cela n'est pas d'hier. Ainsi, nous n'avons pas oublié les nombreux discours qu'a prononcés le député d'Essex-Est (M. Martin) et tous les efforts qu'il a déployés pour présenter sous un faux jour la situation qui existait lorsque nous avions de la peine à caser tous les ouvriers canadiens.

J'aimerais faire état d'un article paru dans l'*Evening Reporter* de Galt, et rédigé par l'un des représentants de l'endroit à la tribune des journalistes. Voici ce qu'il déclare:

L'honorable Paul Martin, nouvelle Mère l'Oie, répand ses contes de fée avec plus de fébrilité que jamais. Mais il joue le rôle d'une mauvaise fée: il continue, depuis trois ans, à dénigrer le Canada qu'il peint comme un pays de misère, de dépression et de chômage.

L'article visait le député d'Essex-Est. Vous avez sans doute constaté, monsieur l'Orateur, qu'il ne parle pas très fort ces derniers temps: il est plutôt coi.

L'hon. M. Martin: Vous allez m'éveiller si vous continuez.

M. Winkler: Nous connaissons la cause de son silence. Regrette-t-il à présent qu'un très grand nombre de Canadiens soient au travail, qu'il y en ait sans doute plus que jamais auparavant au pays? Le reporter que je cite, parlant du député d'Essex-Est, ajoute ce qui suit:

Ne serait-il pas au comble de l'allégresse s'il pouvait déclarer, à la Chambre, qu'un million de Canadiens sont sans travail?

Cette attitude du député d'Essex-Est est fort déplorable. Mais ce n'est pas tout. Je pourrais continuer dans cette veine toute la journée. J'ai choisi ces quelques exemples pour bien montrer que les membres du parti qui siègent en face ont fait tout ce qu'ils ont pu pour dénigrer le pays et vilipender ses chefs, notamment le premier ministre (M. Diefenbaker). J'emprunte la citation suivante au *Sun-Times*, d'Owen-Sound, seul quotidien publié dans les environs de ma circonscription. On trouve dans le numéro du 10 février 1962, date après laquelle le député d'Essex-Est s'était violemment emporté contre les mesures proposées par le gouvernement

au sujet des chômeurs, le commentaire suivant:

Et comme il arrive souvent lors de reproches semblables, il a pris le risque de léser les intérêts économiques de la nation pour arriver à ses fins.

Je me demande quelles sont ces fins. Je suppose que les députés les devinent aisément, lors même qu'elles puissent être vues différemment dans chaque partie du pays. Il serait peut-être sage de conseiller au chef de l'opposition officielle de s'occuper d'autres problèmes. Le député d'Essex-Est est peut-être assis tranquillement, attendant qu'une campagne se déclenche de ce côté-là de la Chambre; ou c'est peut-être l'ancien ministre des Travaux publics qui l'attend après les discours qu'il a faits à Lunenburg et Sherbrooke; ou les futures élections dans le Québec auront-elles quelque chose à voir à la direction du parti libéral d'ici peu? Je n'en sais rien, mais cela me semble chargé de sens.

Considérons maintenant les articles de journaux qui ont paru au sujet des efforts déployés par le premier ministre dans la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Voyons le *Journal* d'Ottawa. Je reconnais que de ce quotidien nous pouvons attendre un peu de compréhension. Le *Journal* pose deux questions à propos des commentaires sur le Canada parus dans les quotidiens de Grande-Bretagne. L'article mentionne spécialement l'*Observer*, le *Sunday Telegraph* et d'autres. Voici ces deux questions:

(1) Qui a inspiré ces éclats de l'*Observer* de Londres et (2) M. Lester Pearson qui à Ottawa n'a pas cessé d'attaquer M. Diefenbaker durant tout le séjour de ce dernier à Londres, approuve-t-il ces éclats?

Ces interrogations sont très ironiques. Je suis sûr que la plupart des députés les ont lues et je me demande où est la vérité? L'activité du chef de l'opposition durant l'absence du premier ministre à l'étranger nous apporte certes, si c'est possible, une réponse sensée à ces questions. Or je me demande si le chef de l'opposition ne comprend pas que, si nous n'avions énoncé des vues catégoriques et pris une position nette à ce moment-là, la position de la Grande-Bretagne, eu égard à son adhésion au Marché commun, aurait été affaiblie. Elle serait affaiblie à l'heure actuelle. Non seulement notre premier ministre—qui a été le premier à le dire, du moins je l'espère—mais chacun des premiers ministres du Commonwealth devait insister pour qu'il existe, au moment où l'Angleterre adhérera au Marché commun, une forte union politique et pour que nos droits et privilèges soient sauvegardés. Nous désirons rester à l'avenir, comme nous l'avons été jusqu'ici, une partie importante du Commonwealth. Notre apport, monsieur l'Orateur, vous le savez, a été très important.

Jusqu'à quel point les libéraux oseront-ils salir un chef, dénigrer une politique ou un pays? J'ai sous les yeux—les honorables députés l'ont peut-être vue—une brochure sans titre, anonyme, qui dit au verso: «Les fourbes peuvent-ils gouverner?» La première page porte deux images du premier ministre: sur l'une il est bien mis, sur l'autre en haillons. Sous la première image on voit la date du 18 juin dernier et sous la deuxième, celle du 25 juin. C'est peut-être leur façon de faire de la propagande. Mais, monsieur l'Orateur et honorables députés, cette brochure je l'ai obtenue au stand libéral de l'exposition nationale de Toronto. Comment ai-je reçu cette publication? Je l'ai reçue par l'entremise d'un homme intéressé dans l'exportation de marchandises canadiennes à l'étranger et qui traite beaucoup d'affaires avec la Chine nationaliste.

Ceci a été remis à un M. Wu, délégué commercial de la Chine de Taïpeh. Que pouvons-nous attendre hors de ce pays si l'on essaie de déverser cela à l'un des endroits où des personnalités internationales se présentent pour acheter nos produits? Pouvons-nous escompter une augmentation des échanges? Je m'étonne que le ministre du Commerce ait eu tant soit peu de succès dans ses programmes, et que de tels kiosques soient établis là où ces acheteurs internationaux peuvent se présenter pour acheter nos produits. Je m'étonne aussi que ces gens n'installent pas des hauts-parleurs pour leur crier de ne pas acheter. C'est ce qu'ils essaient de faire, et ils n'y réussissent pas trop mal.

Je tiens à signaler que le nom de M. Kuch figure en haut à droite. L'éditorial provient de la *Free Press* de Winnipeg. (*Exclamations*) Point n'est besoin d'en dire davantage. Fait intéressant à noter, pendant que tout cela se passait au sujet du Canada, et qu'ils tentaient de diminuer notre position internationale, tous les journaux du pays qui leur étaient favorables n'étaient pas forcément d'accord avec eux. Voici ce que nous pouvons lire dans le quotidien *Packet and Times*. Quelqu'un a déjà cité ce passage à la Chambre. Ce journal, publié à Orillia, en Ontario, a la réputation d'être neutre. Je le répète, monsieur l'Orateur, cette publication a la réputation d'être neutre:

Nonobstant ses limites, qui ne sont pas aussi prononcées que ses critiques voudraient nous le faire croire, M. Diefenbaker...

Écoutez bien ceci, monsieur l'Orateur, et vous, les députés d'en face:

...passera à l'histoire comme l'un des chefs les plus compétents de notre jeune nation.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, lequel des honorables vis-à-vis tient tellement

à être le chef de la campagne qu'ils ont lancée?

Même si je donne l'impression de m'écarter de mon sujet, je voudrais parler ici d'une chose fort pertinente. Je n'ai pas vu la télémission en question de Radio-Canada, mais j'ai sous les yeux un autre éditorial du *Sun-Times* d'Owen-Sound, celui-là du 18 septembre 1962, qui fait quelques observations à son sujet. Encore une fois, il me semble y avoir des gens ailleurs qui s'efforceraient de poursuivre le programme libéral. Voici ce que l'éditorial tient à dire à l'égard de l'émission intitulée: «Anatomy of an Election». Lui la qualifie de «vivisection d'un premier ministre»:

Après une image-éclair de l'accueil qu'on lui a fait à Vancouver, il y eut une mention rapide de l'«heure de gloire» de Diefenbaker.

L'éditorial poursuit:

Nous croyons que le premier ministre a compté maintes heures de gloire...

Et c'est la vérité. Ce qui est aussi vrai, c'est que, lorsque ces gens s'acharnent à détruire une personne, ils savent à coup sûr se servir d'une telle émission.

J'aimerais maintenant passer à autre chose, car j'ai reçu des nouvelles intéressantes de ma circonscription au sujet de ce qui s'est passé dernièrement. Hier, nous avons assisté à un débat qui s'est terminé, dans la soirée, par une mise au voix équitable. De nombreux indices permettent d'entrevoir les alliances qui sont en train de se former à la Chambre. Cependant, en ma qualité de membre du parti ministériel, cela ne me préoccupe guère. Pourquoi? Parce que les honorables vis-à-vis ont des vues bien arrêtées. Il y a, par exemple, le député de Leeds (M. Matheson). Je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre présentement, car c'est lui qui s'est levé pour dire qu'il pourrait voter dans le même sens que les créditistes si ces derniers changeaient d'étiquette. Voilà ce qu'il voudrait que tous les députés fassent, qu'ils perdent leur identité propre et se joignent à sa cause.

L'hon. M. Martin: Il n'a jamais dit cela.

M. Winkler: Oui, il l'a dit et c'était manquer de respect aux élus du peuple à la Chambre.

Une voix: Citez le compte rendu.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement. Le député cherche à établir que le député de Leeds a adopté une certaine attitude à la Chambre et cette prétention n'est pas conforme aux faits. Le député de Leeds a déclaré que si les mots «fondés sur les principes du Crédit social» étaient biffés du sous-amendement des créditistes, il lui serait alors possible de voter en faveur de la motion. Ce n'est pas ce que le député qui a la parole a laissé entendre, il y a un instant, lorsque le le député a prétendu que le représentant de Leeds est prêt à embrasser la doctrine du Crédit social.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il n'y a vraiment pas lieu d'invoquer le Règlement ou de poser la question de privilège. Je suis sûr que le député de Leeds saura se défendre s'il estime qu'on a donné une fausse interprétation à ses paroles.

L'hon. M. Martin: Comment pourrait-il se défendre puisqu'il n'est pas ici?

M. Winkler: Bien plus, s'ils étaient vraiment intéressés aux opinions d'autrui, ils seraient plus que dix-neuf députés à la Chambre actuellement. Nous leur manifestons certes plus de courtoisie. A mon avis, le député de Leeds occuperait mieux son temps s'il essayait de susciter un peu d'enthousiasme chez ses collègues. Quoi qu'il en soit, je m'en tiens à ce que j'ai dit. Si le député retire ses paroles, je suis prêt à faire de même.

Avec qui les libéraux s'acoquinent-ils? Personne ne se fait d'illusion sur ce qu'ils espèrent accomplir à la Chambre. Non seulement cela, mais ils ont ébauché des projets bien précis. Est-il ici un député qui s'imagine qu'ils désirent des élections dès maitenant? Ne soyons pas dupes. Si je dis cela, c'est parce que, avant chaque mise aux voix, un membre du parti libéral se lève pour vilipender le parti créditiste. Il ne s'agit pas de savoir ce que j'en pense. Là n'est pas la question. Je prétends qu'ils établissent une division entre les partis à la Chambre afin d'être bien sûrs de ne pas avoir à retourner aux urnes.

Le chef de l'opposition a clairement énoncé son attitude à l'égard de la question d'imposition. Compte non tenu de l'adhésion à certains principes, n'importe lequel des représentants élus peut demander à ces commettants quelle en a été la répercussion. J'ai cité les paroles du chef de l'opposition qui a prétendu que des excuses devraient lui être faites par ses vis-à-vis; je vous prie de vous reporter, monsieur l'Orateur, à l'article et au dessin satirique distribués à l'exposition nationale du Canada comme propagande libérale et je vous demande, monsieur l'Orateur, qui devrait présenter des excuses. Chacun d'entre eux devrait en présenter.

Je veux maintenant aborder les événements de notre conjoncture économique et l'attitude du public à l'égard des mesures prises par le gouvernement. J'ai l'impression que le parti libéral a totalement omis de les étudier. C'est peut-être très bien d'agir ainsi, car de toute manière il ne s'occupe pas de grand monde. Qu'on nous permette maintenant de faire allusion au remarquable raisonnement

exprimé par l'honorable représentant d'Essex-Est hier soir sur ce sujet et à l'attitude juridique qu'il a adoptée à l'égard de la situation dans laquelle le gouvernement s'est trouvé. Il pouvait avoir raison ou non. Cela m'est parfaitement égal. J'ai la certitude qu'on a fait ce qu'il fallait faire et je suis prêt à le prouver par quelques observations basées sur des communications que j'ai reçues de mes commettants et que j'ai ici sous les yeux.

D'abord, je tiens à dire que les hauts cris poussés par les libéraux au sujet de ces taxes et surtaxes devraient nous amener à réfléchir sur la situation où se trouve notre pays. Par exemple, le Canada est, de tous les pays, celui qui consacre le plus d'argent à l'importation. Nous dépensons $235 par personne et par année pour des produits importés, en comparaison de $35 aux États-Unis, $75 en Grande-Bretagne et $60 en Allemagne de l'Ouest. Ces chiffres ne devraient-ils pas nous donner à réfléchir? Que veulent faire les libéraux? Veulent-ils ruiner complètement nos industries secondaires? C'est ce qui arriverait si on les laissait faire. Toutefois, la situation s'améliore d'elle-même. Voici ce que disait le *Standard* de St. Catharines, le 15 août dernier:

> En dépit de la crise actuelle du dollar, certains pays étrangers qui commercent avec notre pays essaient de nous convaincre qu'il est tout à notre avantage d'importer encore plus. Le commerce, ils ne cessent de nous le répéter, doit se faire dans les deux sens: si nous n'achetons pas leurs produits, comment pouvons-nous songer à leur vendre les nôtres?

Monsieur l'Orateur, il faut nous rendre compte que ce que le gouvernement fait maintenant sera salutaire; cela ne fait aucun doute, et il est même fort possible que ce régime doive se poursuivre quelque temps encore. J'ai reçu une lettre d'un des fabricants les plus importants de mon comté. En fait, il est le plus gros fabricant canadien dans son domaine. Voici ce qu'il dit:

> Au moment où je vous écris, notre personnel est au complet. Certains services font du surtemps et, par suite de l'excédent de commandes qui a commencé à s'accumuler au cours de l'été, nous avons à l'heure actuelle le plus gros arriéré depuis 1958, et il augmente toutes les semaines.

Ce sont des mots que j'aime entendre. Cette phrase est encore meilleure:

> Il est curieux aussi de constater qu'un grand nombre d'acheteurs ont l'air de s'excuser. Vive l'austérité! Qu'elle se prolonge si ce n'est que de moi.

Voilà qui témoigne de la valeur du programme que nous avons instauré. Il aurait peut-être fallu y recourir plus tôt. Pour ma part, je suis tout à fait pour. J'ai reçu d'autres lettres de producteurs de volaille et d'autres producteurs de mon comté. Tous appuient le programme. Non seulement ils l'appuient, mais ils ne veulent pas le voir supprimer, même si notre situation actuelle du change s'améliore. Les libéraux feraient bien d'être un peu plus prudents, alors, en évaluant les conséquences de ce que le gouvernement actuel a déjà réalisé, et accomplit encore. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, comment un pays avec une population de 18 millions d'habitants peut-il faire concurrence aux autres sur le marché mondial, quand nos industries secondaires sont dans l'état où elles se trouvent maintenant, c'est-à-dire que, dans la plupart des cas, le centième de la capacité industrielle de notre voisin du sud suffirait pour faire fermer leurs portes à n'importe quelle d'entre elles? D'autre part, je mentionnerai un télégramme qu'a reçu le député de Waterloo-Sud (M. Chaplin):

> Monsieur, nous voudrions faire tenir le renseignement suivant au premier ministre: le *Record* de Kitchener Waterloo du mercredi 3 octobre a publié un article de fonds intitulé: «Pearson insiste trop sur un problème». D'après le troisième alinéa, M. Pearson aurait concentré son attaque sur ce que le gouvernement aurait dissimulé la crise imminente du dollar, ce qu'il appelle une énorme fraude politique.

Et voici le passage important:

> Il a dit, en outre, que la crise n'était pas tombée comme la foudre, mais qu'elle se dessinait depuis quelque temps. Le comité industriel de la Chambre de commerce d'Hespeler se formalise de ce genre de propos qu'il appelle une trahison politique, et il entend qu'on sache que la ville d'Hespeler est en plein essor industriel. Toutes ses fabriques de textiles et de métaux ont des équipes qui travaillent jour et nuit. On y met au point des programmes d'expansion dont on attribue l'existence à la dévaluation du dollar. Les villes voisines de ce centre industriel connaissent un essor comparable. Nous estimons que les Canadiens, dans tout le pays, doivent connaître la vérité.

La seule chose que je tiens à faire aujourd'hui, c'est exposer aux députés la façon de voir des gens de chez nous. Voilà la sorte de député que j'espère pouvoir être toujours. Je désire représenter mes commettants de la meilleure façon possible et au mieux de leurs intérêts.

J'ai écouté avec attention certains des commentaires et des critiques qui ont été formulés contre le discours du trône au début de ce débat. C'était la journée réservée aux chefs de partis, et nous avons entendu le chef de l'opposition énoncer ses solutions de rechange et revoir la situation à la lumière du passé. Je veux dire non seulement le passé récent, mais celui qui remonte à quelques années.

J'ai remarqué que dans l'un de ses programmes—il a soulevé cinq points, si vous vous souvenez bien—il préconise le recours par le gouvernement à un stimulant à la construction, notamment la création d'un fonds destiné à faire des prêts aux municipalités pour

financer des travaux publics d'intérêt local. Or le discours du trône énonçait un certain nombre de mesures pour fournir cette aide. En second lieu, le chef de l'opposition préconisait un programme prévoyant la recherche de nouveaux moyens d'augmenter la production industrielle. Par exemple, l'industrie de l'automobile a importé pour 300 millions de dollars de pièces détachées. Il serait certainement de bonne politique fiscale d'augmenter le nombre des pièces de fabrication canadienne qui entrent dans les automobiles faites dans notre pays. On comprend sûrement très bien que c'est ce que nous nous efforçons de faire. Nous avons présenté un programme à ce sujet et nous tâchons de contribuer à le mettre en œuvre par le recours aux moyens dont disposent le monde ouvrier et le patronat. Quatrièmement, un programme de santé nationale...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Winkler: Je me demande si je pourrais profiter d'une minute supplémentaire qui a été employée par l'honorable député.

Des voix: Non.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je me hasarde à prononcer un discours devant cette vingt-cinquième législature et je tiens à débuter en vous félicitant de votre nomination au poste d'Orateur suppléant. Si notre Orateur était présent, je lui offrirais également des félicitations car vous venez tous deux, comme moi-même, de nos provinces de l'Ouest où le soleil brille chaque jour plus longtemps.

Je veux également féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je le fais surtout parce qu'en 1949, en cette même enceinte, l'honneur m'a échu de m'acquitter d'une tâche semblable à la leur. Je tiens à leur dire que j'ai été particulièrement heureux de voir qu'ils étaient infiniment plus calmes que moi à l'époque ou même maintenant. J'espère que le temps qu'ils passeront à la Chambre sera profitable et je suis certain qu'ils rendront de grands services à notre cher pays.

Je veux parler aujourd'hui d'un gouvernement qui, selon moi, en raison d'une certaine expérience, que j'ai acquise, se trouve appuyé par le Parlement le plus étrange que j'aie jamais vu. Je n'ai été ici que quatre ans. Depuis lors, j'ai passé quelque temps—et je puis dire que c'était fort intéressant mais pénible—à l'Assemblée législative de l'une de nos provinces. Toutefois, je ne puis croire certaines des choses que j'entends ici.

Une voix: Les libéraux.

[M. Winkler.]

M. Laing: Non, mon ami, ce ne sont pas les libéraux. Je ne peux admettre l'attitude du gouvernement qui occupe les banquettes ministérielles comme s'il n'était rien arrivé; qui refuse de voir des problèmes que tous connaissent, problèmes exposés par les membres de ce côté-ci de la Chambre et niés par ceux de l'autre côté. Il importe peu que ceux qui siègent de ce côté-ci disent qu'une certaine situation existe, que le gouvernement n'a pas su défendre les intérêts du Canada, que nous avons perdu du terrain et que ces affirmations soient niées par ceux qui siègent de l'autre côté. Ce qui importe c'est de savoir si ceux qui écrivent ces choses les croient vraies. Quand je lis dans une revue comme l'*Economist* de Londres une manchette disant «Le Canada dans une situation précaire», et deux articles intitulés «Le Canada péréclite» et «Un avertissement pour le Canada» et que je vois ensuite l'attitude indifférente de ceux qui occupent les banquettes ministérielles, le sort du Canada m'inquiète.

Je tiens surtout à faire connaître l'opinion des provinces de l'Ouest. A mon avis, les représentants de cette région manqueraient à leur devoir en négligeant de le faire. Je veux parler surtout des prix mondiaux des denrées et de l'attitude des provinces de l'Ouest quand il s'agit de vendre des matières premières aux prix ridiculement bas qui ont cours actuellement. Je signale à la Chambre que depuis 1947 les prix des denrées ont sensiblement baissé dans le monde. Ceux du cuivre et du zinc, dont nous produisons une énorme quantité en Colombie-Britannique, ont baissé de 40 p. 100 par rapport à leur prix maximum. Le prix était de 16c. et 17c. la livre et la semaine dernière le plomb se vendait à 10c. L'aluminium est de 20 p. 100 et, le cuivre, de 40 p. 100 au-dessous du maximum. Le bois a baissé de 10 p. 100. Même si le bois est relativement facile à vendre, il est de 10 p. 100 au-dessous du sommet qu'il avait atteint sur le marché mondial. Tout cela préoccupe grandement ma propre province, la Colombie-Britannique, ainsi que l'Alberta et la Saskatchewan. A la différence des deux grandes provinces centrales où se trouvent 66⅔ p. 100 de toute la population canadienne, nous n'avons guère de débouchés chez nous. Nous devons vendre nos produits sur le marché mondial où les prix sont excessivement bas.

La position adoptée par le gouvernement lorsque le premier ministre est allé à la conférence des premiers ministres du Commonwealth m'a intéressé. Le gouvernement ne sait pas, selon moi, que seulement 17 p. 100 de toutes les exportations du Canada jouissent présentement de la préférence britannique. Il ne semble pas savoir non plus qu'une protection de 4 p. 100 seulement est accordée en

vertu de cette préférence. Quand nous disons à la Grande-Bretagne que nous tenons à tout prix à ces préférences, nous agissons comme si nous ne nous rendions pas compte que le monde a évolué et que ces préférences n'ont plus pour le Canada les avantages qu'elles avaient. Au Canada, et ma province, la Colombie-Britannique, en est un exemple, nous comptons sur ce grand pays qui se trouve au sud du nôtre pour la vente de nos produits. L'an dernier, nous avons exporté pour 629 millions de dollars de papier-journal aux États-Unis. Par contre, nos exportations de papier pour l'impression de livres, qui exige plus de travail, ne se sont chiffrées qu'à 1.3 million, alors que nos exportations de papier à correspondance, qui exige beaucoup de travail, n'ont atteint que $58,000. Cependant, je le repète, nous avons exporté pour 629 millions de dollars de papier-journal. Nos exportations de bois se sont élevées à 250 millions, mais nous n'avons vendu que pour $128,000 de contre-plaqué de sapin de Douglas; pourtant, c'est ce que les gens de la Colombie-Britannique aimeraient vendre aux Américains. Nous avons exporté pour 95 millions de dollars de minerai de fer, mais nos ventes de produits ouvrés en acier de tous genres n'ont atteint que 13 millions de dollars. Nos exportations de gueuses d'aluminium ont atteint 54 millions de dollars, mais nos ventes de divers produits en aluminium ne sont montées qu'à 7 millions. Nous avons vendu 13 millions de dollars de brames de zinc, mais seulement $96,000 de produits divers en zinc; 9 millions de dollars de gueuses de plomb, mais seulement $125,000 de tuyauterie de plomb; 45 millions de dollars de fibres d'amiante, comparativement à $119,000 de produits divers en amiante; 136 millions de lingots de nickel, contre seulement 4 millions de dollars de produits divers en nickel. Voilà pourquoi ces matières premières doivent se vendre à vil prix sur les marchés mondiaux.

J'aurais aimé que le ministre du Commerce fût présent aujourd'hui, car j'avais l'intention de le prier instamment non seulement d'être plus actif dans son propre ministère mais aussi de rechercher l'appui des autres ministères. Il a dit qu'il était en train de réaliser un certain nombre de choses, notamment une réunion de nos délégués commerciaux, ce qui est magnifique, et qu'il était en train de persuader les acheteurs américains, au moyen de ces fameuses visites au champagne, de s'approvisionner au Canada, ce à quoi je n'ai aucune objection. Mais, monsieur l'Orateur, n'estimez-vous pas que les efforts de vente c'est en grande partie le fabricant lui-même qui doit les faire et qu'à cet égard le gouvernement devrait s'attacher aux pourparlers avec les autres gouvernements et s'intéresser aux conditions qui existent dans les pays où nous essayons de placer nos produits? Je trouve qu'on ne s'y est pas pris de la bonne façon.

J'aimerais savoir où en est le gouvernement au point de vue de ses entretiens avec le Département du commerce des États-Unis et lui faire remarquer que nous ne pouvons conserver indéfiniment un déséquilibre commercial comme celui qui existe actuellement entre nos deux pays. Je rappelle à la Chambre que, dans les quatre premiers mois de l'année, notre balance commerciale, avec les États-Unis seulement, présentait un débit de 218 millions de dollars. Le gouvernement ne pourrait-il exposer aux États-Unis qu'il nous faut redresser l'équilibre et que, pour cela, il nous faut leur vendre autant que nous leur achetons; que, par suite, ils doivent abaisser leurs droits de douane de façon que nous puissions exporter chez eux des articles dont la transformation serait plus poussée?

Mon collègue de la Colombie-Britannique, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) est d'avis que le commerce extérieur n'est plus valable. Il parle de «rats porteurs». Je lui dirai que je suis tout à fait en désaccord avec lui. Le grand concept libéral établi depuis longtemps—et j'espère que je l'exprime bien—c'est que les denrées du monde entier sont naturellement recherchées par les humains du monde entier et que, plus le mouvement de ces denrées sera libre, mieux cela vaudra pour toute l'humanité. Je dirai donc que notre programme ne sera que la continuation de la politique magnifique qu'a énoncée mon chef avant les dernières élections, quand il a parlé d'échanges de plus en plus libres. A ce moment-là, le ministre du Commerce a fait, dans un discours prononcé à Hamilton, la déclaration suivante:

> Le programme d'échanges plus libres de M. Pearson aboutira à l'accroissement considérable des importations et à l'augmentation du chômage.

Quand le ministre a pris la parole l'autre jour, j'ai remarqué qu'il déchantait un peu. Il a, comme l'atteste la page 172 du hansard, affirmé ceci:

> Je ferai remarquer qu'à l'heure actuelle, alors qu'une concurrence très serrée se livre dans le monde, qu'on conclut de nouvelles ententes commerciales, que la tendance générale semble favoriser une baisse des tarifs, que les entreprises commerciales doivent être de plus en plus alertes...

Il a ajouté qu'il fallait réduire les prix de revient et fournir une meilleure qualité. Tout cela est bel et bon, monsieur l'Orateur, mais que fait le ministre du Commerce pour y parvenir? Il n'accomplit rien en faisant venir ici des gens pour les inviter à acheter des marchandises canadiennes en leur versant du champagne. Il n'y arrive pas non plus en réunissant les délégués commerciaux ou les hommes d'affaires. Il me semble que le succès

dépend d'un effort de notre part auprès de ceux avec lesquels nous faisons des affaires, afin d'obtenir la diminution de leurs droits de douanes en échange d'une baisse analogue chez nous. Si le ministre du Commerce était ici, je ne voudrais pas l'entendre dire que le Traité général sur les tarifs douaniers et le commerce nous empêche de conclure pareil accord. En effet, il me semble que nous sommes aujourd'hui en mesure de conclure n'importe quel accord à ce sujet.

Le premier ministre, en prenant la parole au cours du débat, a cité l'exemple d'une fabrique de camions qui s'était installée au Canada à la suite de certaines mesures d'austérité. Il s'agit de la *Mack Trucks*. Je lui rappellerai que cette entreprise produit un camion spécial capable de transporter de lourds chargements et qu'on l'emploie beaucoup dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Cette entreprise va construire des camions Mack au Canada. Je rappellerai aux députés qu'à la suite de la dévaluation du dollar et du relèvement des droits de douanes, le coût d'un camion Mack a augmenté de $3,600.

M. Skoreyko: Aux États-Unis.

M. Laing: Il s'agit de $3,600 au Canada.

M. Skoreyko: Que coûteront-ils maintenant au Canada?

M. Laing: Je dirais que l'usine pourra probablement les vendre avec une augmentation de prix d'environ de $3,000. C'est là un exemple de l'industrie qu'on attire au Canada, comme l'affirment le premier ministre et le ministre du Commerce. C'est le résultat des mesures d'austérité, mais l'austérité se paye. En ce qui concerne nos industries en Colombie-Britannique, qui doivent vendre au prix le plus avantageux possible, elles devront payer $3,000 de plus les camions Mack qu'elles achèteront. L'appel du ministre du Commerce en vue de la réduction des prix de revient est annulé par l'autre initiative du gouvernement, qui a immédiatement augmenté les prix.

En ce qui concerne la dévaluation du dollar, les gros exportateurs de Colombie-Britannique font de meilleures affaires aujourd'hui en raison de cette dépréciation, et vendent davantage à l'étranger. Mais ne prétendez pas que la dévaluation du dollar ne coûte rien. Ne prétendez pas que l'austérité n'entraîne aucun frais. Le dollar, qui vaut moins cher, correspond à un pouvoir d'achat moindre au pays et, à l'heure actuelle, l'austérité est imposée à un grand nombre de gens qui ne sont pas de taille à lui résister. J'aimerais donner quelques chiffres pour montrer ce que coûte l'austérité. Ces chiffres, je les ai obtenus l'autre jour du Bureau fédéral de la statistique. En juin dernier, le faux-filet se vendait $1.06 la livre; en août, $1.12. Les rôtis de côtes de bœuf de surchoix se vendaient 95c. en juin et 99c. en août.

Une voix: Ce ne sont pas les cultivateurs qui obtiennent ces prix.

M. Laing: Les éleveurs de ma région n'obtiennent sûrement pas ces prix, je reviendrai là-dessus sous peu. Les rôtis d'épaules de porc se vendaient 56c. la livre en juin, et 64c. en août; le jambon, 98c. en juin et $1.07 en août. Le prix d'une demi-livre de bacon était de 48c. en juin et de 54c. en août; la volaille de la catégorie «A» se vendait 43c. la livre en juin et 47c. en août.

A mon avis, le ministre du Commerce devrait travailler en collaboration avec le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton). L'autre jour, il a longuement été question d'agriculture, mais le débat s'est limité aux céréales comestibles cultivées dans l'Ouest du Canada. Je tiens à rappeler aux députés qu'on s'adonne plus à l'agriculture dans l'Ontario que dans toute autre province. On produit un grand nombre de récoltes spécialisées, comme celle dont le député d'Essex-Sud (M. Whelan) a fait mention l'autre jour. Il a dit qu'on avait exporté en Allemagne, à titre d'essai, une certaine quantité de haricots frais congelés. L'an dernier, nous avons expédié, de New-Westminster, en Grande-Bretagne une quantité considérable de pois frais congelés.

Je prie le ministre du Commerce de s'intéresser davantage à ces aspects de l'agriculture, car la vente de ces denrées intensifiera sans doute la main-d'œuvre requise et permettra de maintenir l'exploitation familiale. La multiplication des fermes intégrées et collectives pose un problème agricole qui prend de plus en plus d'ampleur au pays. En outre, le coût des machines et de la mécanisation a déjà sonné l'exode d'un grand nombre de cultivateurs vers les villes. Les cultivateurs du Canada dont le revenu est le plus bas, soit le sixième d'entre eux, sont obligés de se diriger vers les villes où ils créent des problèmes d'ordre social. Au fond, les difficultés auxquelles l'agriculture est en butte proviennent de ce que la technique l'a envahie plus intensément que toute autre industrie canadienne.

Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'aborder maintenant un problème d'importance capitale pour nous de la Colombie-Britannique. Il s'agit de la construction projetée du barrage du fleuve Columbia. Je remarque que le nouveau ministre des Travaux publics (M. Fulton) est parmi nous. Je ne comprends absolument pas ce qu'il pense de cette question, aujourd'hui. Récemment, il semblait

croire que la ratification d'un traité comme celui qu'exigeait le premier ministre de la Colombie-Britannique était comparable à la vente de l'île Manhattan.

L'hon. M. Fulton: Ce n'est pas du tout cela que j'ai dit.

M. Laing: On change de ligne de conduite. Le ministre semble hocher la tête pour indiquer qu'il est d'accord.

L'hon. M. Fulton: Non, j'ai dit que vous n'avez pas cité textuellement mes paroles.

M. Laing: On a souvent cité des paroles du ministre, portant que l'exportation d'énergie hydro-électrique aux États-Unis, aux conditions que préconise le premier ministre de la Colombie-Britannique, serait comparable à la vente de l'île Manhattan.

L'hon. M. Fulton: C'est là tout autre chose que le traité. Si vous parlez de la façon de répartir les bénéfices, c'est vrai, mais l'honorable député a prétendu que j'avais dit cela du traité.

M. Laing: Le ministre aura l'occasion de fournir son explication ultérieurement. Pour le moment, je ne puis expliquer les détours légaux de son esprit.

Je désire rappeler à la Chambre la déclaration qu'un député a faite à propos de cette question, en 1957. Le 21 janvier 1957, il y a cinq ans, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green), qui considérait avec appréhension ce projet et ne témoignait pas d'autant de fierté qu'à l'heure actuelle, a déclaré ce qui suit:

> Cette question a déjà souffert d'un grand retard. Ici ou à Washington, quelqu'un conserve sous le coude le dossier des entretiens de cette affaire.

Le ministre a également déclaré le 6 avril 1957, comme on peut le lire à la page 3336 du hansard:

> Pourrait-on me dire pourquoi il faut attendre que les entretiens soient terminés avant qu'on tente d'en venir à une entente avec la Colombie-Britannique?

Quand on considère ce qui s'est produit depuis en matière d'accord avec la Colombie-Britannique, je trouve que le ministre n'a pas pris des mesures suffisantes à ce moment-là.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur certaines observations du préopinant, le député de Grey-Bruce (M. Winkler), qui s'est surtout porté à l'attaque de députés de notre côté de la Chambre. Je tiens seulement à lui dire que son très grand prédécesseur à la Chambre n'a jamais eu comme auditeurs que 19 députés de l'autre côté de la Chambre.

En ce qui concerne les négociations qui ont eu lieu à Londres sur des questions intéressant le Commonwealth, je suis d'avis que le Royaume-Uni va ou bien entrer la tête haute dans le Marché commun ou y tomber. Si cette question est retardée et embrouillée au point que la Grande-Bretagne se verra contrainte d'adhérer au Marché commun, elle ne sera pas un bon client pour nous. Permettez-moi de demander au premier ministre, qui prétend avoir du flair et aime tant le Commonwealth, pourquoi, quand le chef de notre parti signalait avec tant de justesse, il y a deux ans ou deux ans et demi, la position où se trouverait inévitablement le Royaume-Uni en présence de la formation de ce nouvel organisme européen, le gouvernement n'a-t-il pas pris quelque mesure pour renforcer le Commonwealth afin de mettre le Royaume-Uni en mesure de faire des représentations plus vigoureuses quand il a dû se rendre à Bruxelles? Notre Commonwealth n'est pas faible, c'est une entité extrêmement puissante. Notre territoire est plusieurs fois plus étendu que celui des États-Unis et j'estime que nous avons une population qui est trois fois et demie plus nombreuse que la leur. Nous avons deux richesses principales, notre tradition et notre énergie.

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas, il y a deux ans et demi, alors qu'il était le chef du plus grand pays hors la mère-patrie, réuni les nations du Commonwealth afin qu'elles puissent voir ensemble ce qu'elles pouvaient faire pour la mère-patrie, notamment en ce qui concernait un emprunt massif de cinq ans et les denrées alimentaires que nous voulions écouler collectivement? Pourquoi n'a-t-on pas pris pareilles mesures? Alors, la mère-patrie aurait été renforcée suffisamment pour exiger des pays du Marché commun, non seulement ce qui peut lui être avantageux, mais aussi ce qui peut être avantageux pour ses collègues du Commonwealth. Au lieu d'une pareille action, on s'est contenté de temporiser, de retarder, jusqu'à ce qu'en fin de compte le premier ministre soit forcé de proférer un autre argument et de proposer une conférence internationale du commerce mondial. Or, il est trop tard. Je suis porté à croire que les pays de l'Europe d'aujourd'hui se préoccupent trop d'édifier leur gigantesque machine pour participer à de pareilles assises. Je suis d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures selon qui l'avenir du Marché commun est maintenant infini. Il est vrai que le succès engendre la réussite et ces pays n'ont connu que des succès jusqu'ici. A mon sens, il est bien difficile de prédire ce qui résultera de tout cela.

Voilà mon impression. Je crois que d'ici quelques années ma prévision se réalisera. Je crois que ces grandes nations européennes se mettent en mesure d'acheter impunément les produits de l'URSS. Un des faits les plus significatifs qui arrive en Europe, c'est l'augmentation des achats à la Russie. Il va être

bien difficile pour notre gouvernement de se plaindre de cette tendance à acheter les denrées russes, vu que l'an dernier nous avons augmenté nos exportations à l'URSS de 300 p. 100 en une année pour atteindre le total de 24 millions de dollars. Ce qui me rend perplexe, c'est que les diverses denrées que ces pays achetaient à l'URSS correspondaient aux denrées que le Canada vendait à ce pays.

Ces faits n'inquiètent-ils par le ministre du Commerce (l'honorable M. Hees)? Ne s'intéresse-t-il pas à cet état de choses pour l'avenir? Ne dira-t-il pas aux Canadiens ce qui se passe à ce sujet? Ce dont le Canada a besoin actuellement c'est de connaître toutes les données, au lieu d'un appel à l'admiration de la part du ministre du Commerce que certaines gens de ma province qualifient de bon joueur de grosse caisse. Très franchement, de tous les ministres, c'est lui qui jouit de la meilleure réputation. En Colombie-Britannique, j'ai entendu à son propos plus de compliments qu'à propos de n'importe quel autre ministre. A mon avis, le plus grand compliment entendu à son sujet, c'est qu'il pourrait être bien pire. C'est un fait. Mais, en ce qui concerne les exportations, nous ne faisons pas face à la situation dans laquelle le Canada se trouve à l'heure actuelle. J'ignore quelle est la solution. J'espère que la solution offerte par le gouvernement actuel n'est pas la même que celle qui a été appliquée pendant une courte période, lorsque mon vieil ami (M. Rowe) était l'honorable député de Dufferin-Simcoe. A cette époque le gouvernement de M. Bennett a décidé d'instituer certains tarifs à l'ouest du vieux Fort Garry et d'autres tarifs à l'est du vieux Fort Garry. C'est un des grands faits historiques du Canada: durant une certaine époque nous avons eu deux législations tarifaires.

Les problèmes des grandes provinces centrales sont différents des nôtres, mais nous n'expliquerions pas la position véritable des provinces de l'Ouest si nous ne présentions pas nos solutions en Chambre. Nous pourrions établir le libre-échange complet en Colombie-Britannique. Cela ne présente aucun problème, car nous vendons aux États-Unis pour 50 millions de dollars par mois en produits de la seule Colombie-Britannique. J'ai la certitude qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun autre débouché pour ces produits de la Colombie-Britannique, et je suis certain qu'aucun autre pays n'a assez d'argent pour nous payer comme le font les États-Unis.

Cependant, je me demande pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas éclaté d'indignation lorsque les États-Unis ont laissé entendre qu'ils empêcheraient l'importation du bois d'œuvre de la Colombie-Britannique. Je n'ai pas vu le gouvernement fédéral prendre de mesures remarquables. Le patronat et la main-d'œuvre du littoral se sont unis, mais le gouvernement fédéral n'a pas pris la tête du mouvement comme il aurait dû le faire alors. Tous les quatre mois, nous achetons de ce pays pour 218 millions de dollars de plus que nous ne lui vendons. Le Canada ne devrait donc pas laisser le moindre changement se produire sans protester le plus énergiquement possible.

L'hon. M. Fulton: On ne vous a pas attendu pour protester. Il y a longtemps que c'est fait.

M. Laing: Eh bien, on n'y a pas mis assez de force pour que les journaux canadiens que j'ai parcourus s'en rendent compte.

L'hon. M. Fulton: Les journaux en ont présenté un compte rendu intégral. Vous ne les avez pas lus, voilà tout.

M. Laing: L'industrie elle-même a été très active.

L'hon. M. Fulton: Prenez la peine de lire les journaux.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Laing: Si l'ancien ministre de la Justice continue à m'interrompre, il me faudra cinq minutes de plus. Tout bien considéré, il est de la même province que moi et je suis sûr qu'il veut écouter ce que j'ai à dire.

L'hon. M. Fulton: Je veux vous entendre parler avec justesse.

M. Laing: En plus d'attirer au pays des acheteurs ou des clients éventuels, le ministre du Commerce devrait s'intéresser de plus près à ces questions, et je l'y exhorte. Je lui demande avec instance de les étudier plus à fond, ces questions, afin qu'il puisse, de même que le gouvernement, présenter des instances pertinentes aux pays avec lesquels nous faisons affaires. C'est le meilleur moyen d'assurer l'essor du Canada.

(Texte)

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, mes premières paroles seront tout d'abord pour vous féliciter de l'unanimité qui a marqué votre élection au poste de président de la Chambre. Je désire aussi vous féliciter d'avoir, jusqu'à maintenant, dirigé les débats parlementaires avec une impartialité remarquable.

Je désire également remercier et féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent).

Monsieur le président, comme c'est la première fois que j'ai le plaisir de siéger dans cette auguste enceinte, je voudrais également féliciter tous les membres du personnel, que ce soit le personnel du service extérieur ou

intérieur, de leur courtoisie, leur promptitude et leur amabilité dans la façon d'accomplir leurs devoirs respectifs.

L'atmosphère, l'espace, la grandeur de cette enceinte, ainsi que le confort qu'on y trouve devraient, à mon sens, inciter les honorables députés qui y siègent à instaurer dans le Canada un régime économique qui devrait s'inspirer du confort dans lequel nous vivons en cette auguste Chambre.

Monsieur le président, le soir du 18 juin dernier, surtout nous Canadiens français de la province de Québec, avons poussé un soupir de libération. Quand on pense que dans notre province, la province dite libérale depuis tout près de 100 ans, on avait toujours élu des gouvernements libéraux, exception faite de 1957, et surtout dans ma circonscription, où l'on a voté libéral pendant 68 ans d'affilée, on ne peut s'empêcher de pousser un soupir de libération.

Mon prédécesseur a été député pendant 17 ans. Pourtant, hier, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) lui a adressé des félicitations, alors qu'il savait fort bien qu'à l'instar des autres qu'il a nommés hier, mon prédécesseur a été défait lors des élections du 18 juin dernier, a été vomi par le peuple et les électeurs de son comté. Depuis 17 ans, ma circonscription était libérale, et depuis 68 ans, les électeurs de la province de Québec votaient en faveur du parti libéral.

Maintenant, nous commençons à respirer, à avoir plus de liberté. Nous commençons à sentir les effets de l'avènement d'un nouveau régime économique qui ne sera peut-être plus à la merci des vieux partis, lesquels ont conduit la province de Québec et le Canada tout entier au marasme économique que nous connaissons actuellement.

Nous avons obtenu un vote précis le 18 juin dernier, et nous en obtiendrons encore davantage dans l'avenir. Certains ont considéré ce vote créditiste de la province de Québec, le 18 juin, comme un raz de marée, mais moi, je suis d'avis qu'aux prochaines élections générales cela va être une marée qui va balayer tous les rats de la politique, surtout dans notre province.

Lors de la première réunion publique que j'ai tenue dans ma circonscription après les élections du 18 juin dernier, je n'ai pas tenu de conférence de presse, comme on l'a prétendu hier en cette Chambre. Ce n'était d'ailleurs qu'une assemblée d'organisation au cours de laquelle j'ai déclaré que je souhaiterais que les débats à la Chambre soient télévisés pendant au moins une heure par jour. Si, depuis une semaine, on avait pu voir nos parlementaires évoluer dans les débats, on se serait rendu compte, premièrement, de leurs turpitudes, de leurs insignifiances, de leurs paroles creuses et, deuxièmement, comment ils tournent autour du pot pendant une heure et même quatre heures de temps, comme l'a fait le chef de l'opposition libérale en cette enceinte, pour aboutir à absolument rien. Les électeurs, en plus d'être les payeurs de taxes, sont aussi ceux qui fournissent l'argent pour le financement de la société Radio-Canada, et ils devraient être les premiers à voir ce qui se passe en cette auguste enceinte. Je suis d'avis que ce n'est pas trop demander que de réclamer qu'on télévise les débats parlementaires pendant une heure par jour afin que nos électeurs puissent être informés en direct, non pas par le truchement d'une source falsifiée, des événements qui se déroulent à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas ici pour faire le jeu des vieux partis ni se prêter à la politique libérale qui consiste à chercher un moyen pour renverser le gouvernement du jour au lendemain. Les libéraux eux-mêmes n'ont-ils pas déploré, et avec raison, le fait que la France ne connaissait que des gouvernements temporaires, qu'on changeait de gouvernement du jour au lendemain? Nous ne voulons pas que le Canada soit placé dans une telle situation, et c'est parce que nous ne le voulons pas que nous, les créditistes, ne ferons pas le jeu du parti libéral, lequel vise à renverser le gouvernement demain ou après-demain, ou la semaine prochaine, pour aboutir, peut-être, à la même situation que nous ne voulons pas.

Nous ne voulons pas maintenir le parti conservateur au pouvoir pour le bon plaisir de la chose mais uniquement dans le dessein d'obtenir de meilleures lois pour le Canada et les Canadiens dans leur ensemble.

Ce que nous voulons, ce qui compte pour nous, ce n'est pas de changer les fonds de culottes sur les sièges du Parlement, monsieur l'Orateur, c'est de changer les lois qui, dans l'avenir prochain du Canada, guideront les destinées de notre peuple. Nous voulons des lois; nous n'entendons pas nous contenter de vaines promesses ou de belles paroles, ou des mamours des conservateurs, pour toujours aboutir à rien. Nous sommes prêts à collaborer et à leur aider. Nous sommes prêts à leur donner une chance soit de légiférer dans le sens du bien commun de la nation canadienne, soit de se tisser la corde qui les pendra lors des prochaines élections fédérales.

Nous voulons de meilleures lois de la part du gouvernement. Nous voulons, entre autres, que les allocations familiales soient proportionnelles à l'indice du coût de la vie. A l'époque de l'institution des allocations familiales, soit en 1945, le lait se vendait de 8 à 10c. la pinte, mais le coût de la vie a triplé depuis ce temps-là, tandis que les allocations fami-

liales n'ont été augmentées que d'un dollar. C'est pourquoi, au nom des électeurs de ma circonscription et de tous les Canadiens du pays, je demande que les allocations familiales soient proportionnelles à l'indice actuel du coût de la vie.

Je réclame également un rajustement de la pension de vieillesse. Nos vieux doivent vivre tout comme nos jeunes. Le taux de la pension de vieillesse n'a pas été rajusté depuis l'institution de la loi. Je demande donc qu'il soit proportionnel à l'indice actuel du coût de la vie.

Je réclame également pour le petit salarié, l'ouvrier, le cultivateur, ceux-là qui bâtissent la richesse réelle du Canada et de notre province, une exemption d'impôt à titre de père de famille. Cette exemption devrait être d'au moins $5,000 pour un père de famille, et de $3,000 pour un célibataire. Les données statistiques révèlent qu'il en coûte au moins $86 par semaine pour vivre, pour procurer le strict nécessaire à une famille de 5 personnes. Si tel est le cas, il est donc logique et normal que nous, en cette Chambre, réclamions, pour le moins, une exemption totale d'impôt pour tout salarié qui ne touche pas $100 par semaine.

Nous voulons également, monsieur l'Orateur, que l'entreprise privée bénéficie d'un meilleur encouragement.

En 1962, tout le monde se jette sur l'entreprise privée. Nos corps publics, nos conseillers municipaux, nos conseils de ville, nos gouvernements provinciaux et nous-mêmes, du gouvernement fédéral, nous jetons à corps perdu à la gorge de l'entreprise privée pour la taxer, la surtaxer, l'écraser et, dans certaine province, on parle même de l'étatiser. Pourtant, monsieur le président, l'entreprise privée, en 1962, est la cause de la prospérité au Canada.

Ce n'est pas le gouvernement libéral, pendant ses 22 ans au pouvoir, ni les conservateurs, depuis 5 ans, qui ont fait ce que le Canada est actuellement.

Si nous avons un Canada actuellement riche et prospère, au point de vue de richesses naturelles, au point de vue de production, cela ne dépend pas des gouvernements, mais bien de l'entreprise privée, car c'est l'entreprise privée qui a compris la situation dans notre pays.

Aujourd'hui, nous nous faisons les défenseurs de ces entreprises. Nous devons sauver l'entreprise privée, sinon nous aurons à déplorer une triste situation avant longtemps. Au fait, les mêmes événements se sont produits à 1,800 milles de chez nous, dans un pays non loin des États-Unis, Cuba. Et, aujourd'hui, tout le monde déplore la situation qui y sévit.

[M. Rondeau.]

Il y avait des millionnaires, à Cuba, avant la prise du pouvoir par les communistes; il y avait l'entreprise privée, il y avait encore des prolétaires, des ouvriers et des cultivateurs. Puis, on s'est mis à exploiter et à taxer ces gens-là, et un jour, on a senti un vent de révolution; un révolutionnaire est arrivé, Fidel Castro, qui, au nom de la planification, au nom du socialisme d'État, a fait disparaître les institutions privées et, par la suite, a établi un gouvernement totalitaire, aujourd'hui devenu un gouvernement communiste. Nous savions, nous les créditistes, que les libéraux étaient des socialistes et que les socialistes étaient des libéraux. Nous comprenons très bien leur attitude en cette Chambre; nous savons pourquoi ils veulent la planification économique et l'étatisation de nos entreprises.

Nous, les créditistes, ne voulons pas étatiser l'entreprise privée.

Je suis un industriel et mon problème, ce n'est pas la production, mais bien l'écoulement de la marchandise; mon problème, c'est de faire face à des cultivateurs qui sont dans le besoin, de faire face à des cultivateurs qui ont besoin de ma marchandise, mais qui sont obligés de s'endetter pour 5 ans, 10 ans, afin de pouvoir se procurer, aujourd'hui, ce que je peux fabriquer et produire aujourd'hui.

Notre régime économique, tel qu'il est organisé actuellement, ne permet pas à nos cultivateurs, ne permet pas aux ouvriers de vivre aujourd'hui, dans notre pays, avec l'argent qu'ils gagnent aujourd'hui, d'acheter ce qui est produit aujourd'hui même. Il est obligé de s'endetter pour de nombreuses années à venir.

C'est là la turpitude du régime actuel. Nous avons été élus pour combattre ce régime, et c'est la raison pour laquelle je me fais le premier défenseur des électeurs de ma circonscription qui m'ont élu, non pour approuver des politiques libérales et conservatrices, mais dans le simple dessein d'avoir de meilleures lois pour le cultivateur, l'ouvrier, le petit commerçant et celui qui, aujourd'hui, est encore propriétaire de sa petite entreprise.

Tout le monde se lamente pour trouver des marchés à l'extérieur de notre pays, alors qu'on ne regarde même pas chez nous les marchés qu'on a dans nos municipalités, les marchés dans nos provinces, dans notre Canada.

Un jour, deux messieurs regardaient les beautés d'une montagne. L'un d'eux dit à l'autre: «Vois-tu la montagne en face de toi?» L'autre lui répondit: «Ah! oui, certain.» Le premier reprit alors: «Est-ce que tu vois la mouche sur la montagne?» Et l'autre de lui répondre: «Non, je ne peux la voir sur la montagne, parce que je la vois sur le bout de ton nez.»

Eh bien! monsieur le président, lorsqu'on voit les politiciens, conservateurs ou libéraux, se creuser les méninges pour aller de par le monde entier essayer d'écouler les produits du Canada, alors que nous avons des besoins chez nous, on est porté à leur dire: au lieu d'aller à l'étranger, faites du porte en porte dans nos villes, dans nos municipalités, allez chez les cultivateurs, allez chez les ouvriers, allez chez les petits entrepreneurs, allez constater les besoins qui existent dans la province de Québec, et là, vous allez vous rendre compte que l'on n'a pas besoin d'envoyer des commissaires dans d'autres pays pour écouler nos marchandises, car il y en a beaucoup que l'on peut écouler dans notre propre pays.

Demandons-nous donc comment il se fait qu'il y ait tant d'entreprises, tant d'usines, tant de commerces qui ferment leurs portes, actuellement, ou qui congédient leurs employés parce qu'ils manquent de commandes?

Demandons-nous donc, dans ma circonscription, par exemple, pourquoi, la semaine dernière, on a congédié plus de 600 employés dans trois usines différentes?

Demandons-nous donc, dans la circonscription de Saint-Jean-Iberville-Napierville, pourquoi, la semaine dernière encore, on a congédié des employés par centaines, alors qu'on dit qu'on ne manque pas de pouvoir d'achat au Canada?

Si l'on ne manque pas de pouvoir d'achat au pays pourquoi alors essayer de vendre notre production à des touristes? Pourquoi faire l'amour aux touristes américains? Pourquoi faire l'amour aux touristes étrangers? Pour essayer de leur arracher des dollars en échange de notre production?

La production au Canada brille par sa qualité et sa variété. Ceux qui vont établir un régime—et nous voulons le faire—qui permettra aux Canadiens de vivre dans un Canada riche, où la production ne fait pas défaut, ceux-là ne resteront pas au pouvoir pendant 22 ans, mais le pouvoir leur sera réservé pour le reste de leurs jours.

Actuellement, on lance la boutade que nous voulons nous coaliser avec les conservateurs. Tel n'est pas le fait.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) est dans un dilemme. Ses propres partisans, après avoir été deux fois défaits, voudraient changer de chef. Et, parce que son parti à été deux fois défait, ce monsieur voudrait qu'une élection ait lieu le plus vite possible, afin de ne pas permettre aux libéraux de se choisir un autre chef.

Hier soir, lors du vote sur la motion de «non confiance» de l'opposition officielle, plusieurs députés libéraux n'avaient pas été consultés. On leur a demandé de voter sans consultation préalable. Aussi, plusieurs nous ont-ils fait part de leur étonnement.

Nous ne voulons pas tomber dans le jeu des vieilles «gimmicks», nous ne voulons pas tomber dans le jeu de la vieille politicaillerie. Nous avons un mandat clair et simple, et nous voulons servir les électeurs de nos circonscriptions, et ceux de la province de Québec en particulier.

Monsieur le président, la province du Québec a élu le parti libéral pendant 22 ans, à Ottawa, et je dois dire aujourd'hui dans cette enceinte que c'est la province qui a été la plus mal traitée.

Le parti libéral est offusqué, le parti libéral est froissé de voir que sa province privilégiée, la province sur laquelle il croyait avoir une emprise pour le reste de ses jours, lui ait fait défaut.

Aujourd'hui, il constate que les créditistes ont fait une brèche, le 18 juin dernier, et nous allons continuer à agrandir cette brèche non seulement en cette enceinte, mais lors des prochaines élections qui auront lieu bientôt. Non seulement éclipserons-nous le parti libéral dans la province de Québec, mais les vieux partis qui n'ont pas su donner la prospérité aux Canadiens de notre province, comme à ceux des autres, alors que le Canada a tout ce qu'il lui faut pour offrir la prospérité aux Canadiens.

Le petit commerçant, l'industriel et l'entreprise privée veulent la prospérité au Canada.

Ce que nous voulons, ce n'est pas un gouvernement de planification, ce n'est pas un gouvernement à tendance socialiste, ce n'est pas un gouvernement qui passe son temps à fouiller dans nos poches; ce que nous voulons, c'est un gouvernement ayant des principes d'affaires. Nous ne voulons pas le gouvernement dans nos affaires, nous voulons des principes d'affaires au sein du gouvernement.

Si, dans le passé, nos lois avaient été établies sur un principe d'affaires, nous n'aurions pas à déplorer actuellement le fait que le Canada a une terrible dette, une dette qui ne cesse d'augmenter à tous les jours.

Le Canada a connu et connaît encore, aujourd'hui, une période de récession. Nous traversons, au Canada, une période où l'entreprise privée est rendue à bout de souffle, où elle donne tous ses profits en taxes. La preuve, c'est qu'aujourd'hui notre capital-épargne est engouffré dans des travaux publics.

Les gens ont perdu confiance dans l'administration du Canada, et non dans l'entreprise privée. Pourquoi? Parce qu'aujourd'hui, le capital-épargne sert à défrayer le coût de trottoirs, d'aqueducs, de ponts, d'égouts, de travaux publics.

Si les gens avaient confiance dans l'entreprise privée, au Canada, ils ne s'intéresseraient pas à financer l'exécution de travaux publics.

C'est la raison pour laquelle, à l'instar du député de Red-Deer (M. Thompson), nous réclamons une banque d'expansion municipale pour permettre aux municipalités de notre province et du Canada tout entier d'avoir une source de crédit qui faciliterait l'exécution de leurs travaux publics. Nous ne devons pas financer nos travaux publics au moyen de notre épargne. Notre épargne doit servir à financer la production privée, et le capital public mis à la disposition de nos gouvernements doit servir à financer nos travaux publics.

Monsieur le président, on se plaint actuellement—et avec raison—que notre économie nationale, ainsi que notre économie provinciale, s'en vont aux mains d'autres pays, d'autres financiers internationaux. Nous ne devons pas nous étonner de ce fait, quand notre propre gouvernement ne met même pas à la disposition de nos entreprises privées le capital nécessaire à leur financement. Il nous faut puiser à même notre capital-épargne pour financer des projets de 50 à 100 ans.

Il est temps, monsieur le président, que l'on cesse de rire des propositions du Crédit social. Rire d'une chose, c'est très facile, on n'a qu'à se plisser la figure et ça va, mais ça prend beaucoup moins d'intelligence pour rire d'une chose que pour la comprendre.

Avant le 18 juin, plusieurs riaient des propositions créditistes, de même que de la théorie créditiste; plusieurs ont ri de cela, mais le soir du 18 juin, ils ont eu la leçon de leur vie.

Nous allons continuer d'expliquer au peuple ce que c'est que le Crédit social; nous allons expliquer au peuple que nous ne sommes pas élus ici au moyen de caisses électorales qui nous attacheraient à des financiers nationaux ou internationaux qui voudraient voir se continuer l'exploitation du cultivateur par des compagnies qui ont contribué aux caisses des deux partis.

Mon élection n'a coûté que quelque mille dollars, le dixième environ de ce qu'a coûté l'élection de celui qui a été défait, après avoir, durant 17 ans, usé son fond de culotte dans cette enceinte, si bien qu'un jour, il était tellement mêlé dans ses cartes—et ceux qui étaient alors ici s'en souviennent—que, dans un moment de distraction, il a voté contre son propre parti. Au fait, il a demandé à l'Orateur de rectifier son erreur et d'inscrire son vote de la façon dont son parti le voulait.

Vu qu'il a été défait le 18 juin dernier, il se cherche maintenant une autre place dans la politique provinciale. Eh bien, je lui souhaite le même sort qu'il a connu le 18 juin, car il faut que ces farceurs de notre province et de notre pays disparaissent avant longtemps de la carte politique du Canada.

Monsieur le président, les quelques minutes mises à ma disposition l'ont été pour servir et représenter les électeurs de ma circonscription qui m'ont élu avec une très belle majorité le 18 juin. Je les félicite et je tâcherai de les servir en cette Chambre avec honneur.

Monsieur le président, je vous remercie de votre bonne attention.

(Traduction)

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour m'associer publiquement, ainsi que je l'ai fait privément, à tous ceux qui vous ont présenté leurs hommages et leurs félicitations à l'occasion de votre nomination au haut poste que vous occupez présentement. Je fais aussi miens les compliments qu'on a offerts aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Quant à vous, monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire que je viens de la province voisine de la vôtre à l'ouest et qu'il m'est agréable de voir un compatriote occuper la présidence à la Chambre. Non seulement vous êtes de l'Ouest comme moi, mais vous alliez en votre personne les deux groupes ethniques les plus importants de notre pays.

Pour les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, je tiens à ajouter que j'éprouve une profonde admiration pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche. Mon admiration est tout de même teintée d'un peu d'envie. En effet, j'ai été loin, dans mon premier discours, d'atteindre à la distinction dont ils ont fait preuve. Et pourtant, la charge qu'ils avaient à remplir était bien plus onéreuse, puisqu'ils devaient proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence. Cette tâche était onéreuse en soi, surtout pour un nouveau député, et elle l'était encore bien plus cette fois-ci, monsieur l'Orateur, car, ils l'ont dit eux-mêmes, ils devaient appuyer l'Adresse en réponse à l'un des discours du trône ayant la plus grande importance et la plus grande portée jamais présenté à la Chambre.

Le temps alloué pour le débat sur l'Adresse tire à sa fin et il serait sans doute bon de faire le point. Une des choses qui a caractérisé le présent débat, c'est la présentation d'une variété de motions et d'amendements qui avaient tous pour but d'établir si le gouvernement jouit de la confiance de la Chambre. Il me fait plaisir de vous rappeler, monsieur l'Orateur, que le gouvernement a, en ces

diverses occasions, reçu l'appui de la majorité des députés. Naturellement, cela ne fait que confirmer le verdict que le peuple canadien a rendu le 18 juin. Il n'est pas inutile de signaler que, ce jour-là, les Canadiens ont exercé le droit dont ils jouissent en vertu de notre système démocratique, pour manifester leur confiance dans le gouvernement que dirige le premier ministre (M. Diefenbaker). Jusqu'à maintenant, la Chambre a maintenu ce verdict.

On comprend facilement alors pourquoi les libéraux sont déçus. Non seulement n'ont-ils pas eu beaucoup de succès dernièrement à la Chambre mais ils ont raté leur coup chacune des trois fois où ils ont demandé aux électeurs de les porter au pouvoir, ces cinq dernières années. La dernière fois, nous avons assisté à la course au pouvoir la plus désespérée que le Canada ait jamais connue. Au cours de la campagne qui s'est terminée par les élections du 18 juin, les libéraux ont mis en œuvre toutes les ressources de leur imagination furibonde pour s'emparer du pouvoir. On est presque porté à s'apitoyer sur leur sort. Trois fois ils ont essayé, et le soir du 18 juin, vous vous souvenez de ce qui s'est passé, monsieur l'Orateur, car je suis certain que tout comme moi et comme bien d'autres vous avez observé la confiance en la victoire qu'affichait le chef de l'opposition lorsqu'il a paru à la télévision. Comme il a dû être déçu au dernier moment! Tout ce qui lui reste à faire maintenant, c'est d'avaler la pilule amère. Ce sont des choses qui ne s'oublient pas facilement.

Comme je le disais il y a un instant, nous pouvons compatir jusqu'à un certain point aux frustrations des membres du parti libéral. Cependant, il serait bon de leur rappeler, ce qu'ils semblent avoir oublié, qu'en dépit de leur soif du pouvoir il leur faut encore remplir une condition, celle d'occuper le plus grand nombre de sièges dans cette Chambre, s'ils veulent gouverner. Ils continuent de négliger ce fait. Cependant, en attendant que cet événement se produise ou que cette lointaine possibilité se réalise, c'est notre parti qui a la responsabilité de gouverner avec l'appui de la Chambre, notre parti dirigé par le premier ministre actuel du Canada. Nous acceptons cette responsabilité.

Je crois que le peuple canadien, se tournant vers son Parlement, s'attend d'y voir le gouvernement qu'il y a élu le 18 juin s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs. Les Canadiens s'attendent à voir ce gouvernement leur présenter un programme à la hauteur des problèmes de l'heure. Pour répondre à cette attente et nous acquitter de notre tâche, nous avons présenté notre programme à la Chambre en l'insérant dans le discours du trône. A mon avis, c'est un programme à la fois consciencieux et constructif, conçu pour faire face aux problèmes actuels ainsi qu'aux difficultés et aux exigences que nous réserve l'avenir. Ce programme n'est ni un compromis ni une concession. Il ne constitue pas un accord particulier avec un parti ou un groupe. C'est le propre programme du gouvernement que nous avons établi pour faire face aux problèmes qu'il nous incombe de résoudre. Jusqu'à présent, la majorité de cette Chambre a accepté ce programme bien qu'en diverses occasions, les partis de l'opposition aient essayé de le faire rejeter.

Pendant le temps qui m'est imparti ce soir, je me propose de m'étendre quelque peu sur les mesures constructives et les programmes détaillés qui sont présentés à la Chambre et au pays. Cependant, afin d'avoir une perspective plus claire de la question, je prendrai, en premier lieu, quelques instants pour revenir sur les données qui expliquent notre programme. Il est évident que la grande caractéristique de ces données est la tactique que les libéraux ont amorcée avant la campagne électorale et qui a atteint son point culminant au cours de la campagne, pour se continuer, depuis, aussi bien à la Chambre qu'à l'extérieur. Je veux parler des hauts cris et des histoires de croquemitaine qui caractérisent l'attitude du parti libéral devant les problèmes du Canada. J'ai déjà déclaré qu'au cours de la campagne électorales ils se sont tout permis pour assouvir leur soif du pouvoir. Nous les avons vus à maintes reprises semer la panique et la confusion dans le monde de la finance et des affaires. Je donnerai des exemples à l'appui de chacune de ces critiques. Je citerai, par exemple, le cas de l'éminent homme d'affaires libéral qui, prenant la parole à Truro (Nouvelle-Écosse), au début de juin, déclarait que le Canada frôlait la faillite.

Une voix: Honte!

L'hon. M. Fulton: Rien ne pourrait mieux servir à inspirer la panique, la confusion et l'incertitude aux hommes d'affaires et aux financiers.

L'hon. M. Pickersgill: Que pensez-vous du ministre de l'Agriculture?

L'hon. M. Fulton: Nous avons entendu leurs pleurs au sujet de la crise financière alors qu'ils proposaient des mesures qui forceraient le contribuable canadien à verser au moins un milliard de plus en impôts ou qui augmenterait le déficit d'autant. Le chef de l'opposition parle d'irresponsabilité. Il répète ce qu'il déclarait alors, c'est-à-dire qu'il savait qu'il y avait une crise économique. Malgré cela, il a préconisé des mesures

qui auraient grandement aggravé cette crise, et il n'était pas sans le savoir, puisqu'il connaissait l'existence de la crise.

Voilà leur tactique, monsieur l'Orateur. Ils nous accusent de déformer et d'embrouiller les faits, tandis qu'eux-mêmes se plaisent à dénaturer et à présenter sous un faux jour nos programmes, avec la plus mauvaise foi qu'on ait jamais vue dans toutes les campagnes électorales de notre histoire.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont effectivement démenti ces accusations dans la mesure où elles portaient sur le gouvernement, mais examinons donc un peu quelles ont été les tactiques employées par le parti libéral au cours de cette campagne. Ils ont déformé, dénaturé et critiqué, à des fins politiques, presque tous les programmes, dans bien des cas des programmes qu'ils avaient préconisés eux-mêmes et savaient être judicieux, en prétendant qu'ils étaient mauvais et qu'ils conduiraient le pays au bord du désastre.

Quelques exemples marquants me viennent à l'esprit. Prenons la politique de la dévaluation. A-t-on jamais vu un tel spectacle que celui de ces tenants signalés d'une politique de dévaluation—politique qu'ils savaient être avantageuse pour le Canada et qu'ils avaient préconisée avant de devenir candidats libéraux—faire volte-face, adopter une attitude, s'associer et participer activement à une campagne pour tenter de faire croire aux Canadiens que la politique de dévaluation était la pire que le pays puisse suivre? Je songe en particulier aux députés qui, comme celui de Davenport (M. Gordon) et celui de Vancouver-Centre (M. Nicholson), ont le plus incité le gouvernement à suivre une politique de dévaluation et, une fois qu'il l'eut fait et que le résultat s'en révéla ce qu'on avait voulu, c'est-à-dire bénéfique pour l'industrie canadienne, ont alors déformé et travesti non seulement leur propre attitude mais aussi les faits et la nature de cette politique. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Laing) a énuméré ici un certain nombre d'articles qu'exportent à l'heure actuelle la Colombie-Britannique et le reste du Canada, mais il s'est gardé de signaler, monsieur l'Orateur, que la politique du gouvernement a valu une aide incommensurable à ces produits, en Colombie-Britannique.

Qu'a dit le parti libéral du coût de la vie, par rapport à la dévaluation? Il a essayé d'inspirer la crainte aux Canadiens, disant que la dévaluation entraînerait une hausse astronomique du coût de la vie. Le chef de l'opposition, dans une déclaration faite à Halifax le 8 juin—jour propice aux fausses déclarations de la part des libéraux, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur?—a prononcé des paroles

indiquant que le coût de la vie au Canada peut monter jusqu'à un point où il pourrait certes devenir dangereux. Or qu'est-il advenu du coût de la vie, monsieur l'Orateur? A la vérité, il a montré une stabilité satisfaisante durant les mois qui se sont écoulés depuis. La campagne a commencé en avril et, d'août à septembre, le coût de la vie a baissé sensiblement. Encore une fois, l'honorable député de Vancouver-Sud, ayant réappris la manière de jouer avec les chiffres, talent qui, après tout, caractérise les membres du parti libéral, s'est mis à citer des chiffres du Bureau fédéral de la statistique dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui. Mais il a commodément laissé de côté le fait que, dans l'ensemble, le coût de la vie avait baissé et ce, surtout à cause de la diminution de l'indice du coût de l'alimentation, celui-là même qui, d'après ce que les libéraux n'avaient cessé de répéter au cours de la campagne, allait monter er flèche par suite de la dévaluation.

Personne ne saurait faire fi d'une augmentation du coût de la vie, et il y a eu augmentation générale d'avril à septembre. Mais il n'en reste pas moins qu'elle n'a pas été aussi forte qu'elle l'était d'ordinaire, d'avril à septembre, les années précédentes. D'où l'on peut voir dans quelle mesure le parti libéral a eu recours à une tactique pareille pour induire la population canadienne en erreur.

Enfin, monsieur l'Orateur, il y a la tactique, inouïe dans l'histoire du Canada, je dirais même dans l'histoire du monde occidental, qui consiste à s'attaquer directement et délibérément à la devise nationale, ce qui constitue une atteinte à la valeur réelle du dollar canadien, de nature à ébranler toute confiance.

L'hon. M. Pickersgill: Par le ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Fulton: On peut et on doit s'attendre à des attaques contre des programmes, surtout pendant une campagne électorale, mais je n'avais jamais eu connaissance d'une attaque contre la confiance en notre monnaie et j'espère ne jamais revoir de telles tactiques qui sapent la confiance dans l'intégrité même de notre monnaie. J'espère ne jamais revoir de telles tactiques car la confiance dans le dollar survit à tout gouvernement et à tout Parlement, si elle est maintenue, mais si elle est détruite, c'est une perte plus grande que la disparition de tout gouvernement ou de tout Parlement. Voilà ce que mes honorables amis ont perdu de vue, poussés qu'ils étaient à l'irréflection par leur soif du pouvoir.

Quelqu'un, je le sais bien, a dit ou s'est demandé pourquoi ressasser la campagne électorale. Ce n'est pas seulement ressasser la campagne électorale, car malheureusement les mêmes méthodes se poursuivent aujourd'hui.

Au fond, il me semble que le parti libéral pense encore aujourd'hui que, si on le laissait faire comme il l'entend, il pourrait encore, sur les ruines de notre monnaie qu'il a lui-même détruite, sur le dos de l'ouvrier et du consommateur canadiens qu'il aurait fini d'anéantir, il pourrait encore se bâtir un avenir politique.

C'est toujours le même principe. On peut encore les voir, quoique frustrés, s'efforcer de faire perdre aux Canadiens la confiance dans leurs institutions, cherchant à miser sur le fait que le pays a un gouvernement minoritaire en s'employant à intimider les portefeuillistes, les hommes d'affaires et les Canadiens en général quant au déroulement de la conjoncture. Pour étayer ce que j'avance, je vais citer les paroles de l'honorable représentant de Laurier (M. Chevrier) alors qu'il prononçait une allocution à Stormont pendant la campagne des élections complémentaires, comme le relate le *Star* de Montréal du 13 juillet. Il a dit:

> Leur minorité ne résistera pas. Nous pouvons l'abattre sur l'heure...au moment opportun.

Peut-on peser davantage des mots pour inspirer et communiquer la crainte chez ceux qui recherchent, comme c'est normalement leur droit, la stabilité du gouvernement? «L'abattre sur l'heure...au moment opportun» bien que les Canadiens lui aient confié la tâche de former un gouvernement, avant même que cette minorité ait eu l'occasion de présenter son programme à la Chambre.

L'hon. M. Martin: C'est qu'ils ne la leur ont pas confié cette tâche!

L'hon. M. Fulton: En vertu de notre système, monsieur l'Orateur, la population du Canada nous avait confié la tâche de gouverner et tant que l'honorable député d'Essex-Est ne l'aura pas compris j'ai bien peur qu'il ne soit condamné à rester dans sa frustation, de l'autre côté de la Chambre.

Pour faire contraste avec cette façon d'agir, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler du programme que nous avons présenté à la Chambre et au pays. Nous avons assumé la tâche de gouverner, je le répète. Nous sommes pleinement conscients du fait que nous sommes un gouvernement minoritaire mais cela ne nous enlève pas la tâche de gouverner. En fait, monsieur l'Orateur, à notre avis cela ne fait qu'augmenter le sens des responsabilités dont nous devons faire preuve. Nous avons saisi la Chambre d'un programme qui prévoit des emplois, des aménagements et de la planification. Voilà les objectifs énoncés dans le discours du trône.

J'aimerais en donner quelques exemples à la Chambre en parlant du travail et de la planification au sein de mon propre ministère. Je crois pouvoir y réussir au cours de mes observations en comparant ce programme avec la collection hétéroclite de mesures usées que le chef de l'opposition a essayé de faire passer pour un programme dans la dernière partie du discours qu'il a prononcé mardi de la semaine dernière.

Pour ce qui est de la planification, monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler à la Chambre qu'en dépit du fait que nous ayons eu à mettre en œuvre des mesures d'urgence dans mon ministère et que certaines restrictions aient été imposées au programme de construction d'immeubles, nous n'avons aucunement touché les crédits réservés à la planification. Par conséquent, le crédit de 1.5 million réservé aux aménagements de grande et de moyenne importance est inchangé. Ces projets se poursuivront de façon que, quand les autres facteurs entrant en ligne de compte le permettront, ils pourront être exécutés le plus tôt possible pour le grand avantage des Canadiens.

Ensuite, j'aimerais dire un mot de la construction en général. Le chef de l'opposition réclame un accroissement massif de la construction. Reportons-nous aux chiffres du mois de juillet. Les permis de construction émis en juillet seulement s'élevaient à plus de 273 millions de dollars; c'est dire qu'ils dépassaient de 20.2 p. 100 les chiffres de l'année précédente. Selon le chef de l'opposition, (page 70 du hansard), un demi-milliard de dollars de constructions équivaut à une année de travail pour 100,000 hommes, ce qui, en retour, stimulerait bien d'autres entreprises.

Or les permis émis en juillet pour la construction se chiffraient à plus d'un quart de milliard de dollars. Avec un autre mois comme celui-là, un demi-milliard de dollars de constructions pourront être entreprises et les 100,000 hommes dont parlait le chef de l'opposition retourneront au travail grâce à la politique conservatrice.

Je donne lecture d'un article paru dans le numéro du 9 octobre de la *Gazette:*

> Selon le *MacLean Building Guide*, les adjudications de contrats de construction durant les neuf premiers mois se sont chiffrées par 2,525 millions de dollars, soit 5.6 p. 100 de plus que durant la même période l'an dernier. Cette augmentation découle de l'accroissement de la construction de logements et de maisons d'affaires dans le Québec et l'Ontario.

Voilà une partie de nos réalisations et de nos programmes. Le chef de l'opposition parle du programme national des libéraux pour stimuler l'expansion municipale. Puis, sans reprendre haleine, il parle de l'échec monumental de notre programme, et tout de suite après, préconise la même chose en plus grande quantité. Permettez-moi de vous donner des détails sur ce qui s'est fait dans ce domaine de 1957 à août 1962. On a mis en chantier

724,000 habitations au Canada, dont 45 p. 100 sont financées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Durant la même période, 1.5 milliard de dollars ont été avancés par la Société centrale d'hypothèques et de logement à titre de prêts directs. On a construit, au coût global de 157 millions de dollars, 20,000 logements destinés à être loués aux familles à faibles revenus.

Viennent ensuite les quelque 5,000 logements d'entreprise publique, dont la construction a été approuvée en vertu des accords intervenus entre le gouvernement fédéral et les provinces depuis notre arrivée au pouvoir; le lotissement de quelque 3,300 terrains a été approuvé: nous avons contribué pour environ $675,000 aux études de rénovation urbaine. Quarante-quatre études de ce genre ont été entreprises dans les cinq années qui ont suivi l'élection du gouvernement conservateur, alors qu'il ne s'en était fait que six sous le gouvernement libéral.

Le chef de l'opposition parle de réaménagement urbain. Permettez-moi de dire, paraphrasant ce qu'il a déclaré dans un autre contexte, qu'il croit ce programme aussi récent que la connaissance qu'il en a. La participation globale qui a été approuvée sous le présent gouvernement aux fins de réaménagement urbain, s'élève à près de 20 millions de dollars. Puis, il parle de l'élimination des eaux-vannes. Il critique, monsieur l'Orateur, mais il omet prudemment de signaler que c'est le présent gouvernement qui a modifié la loi nationale sur l'habitation en décembre 1960, de façon à y englober les ouvrages destinés à l'élimination des eaux-vannes et à l'aide aux municipalités. Depuis cette époque, 264 prêts totalisant plus de 68 millions de dollars ont été consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui a présentement en mains 271 demandes préliminaires, représentant encore pour 67 millions de dollars de prêts éventuels. C'est la première fois qu'on s'attaquait directement aux problèmes complémentaires de la pollution et de la conservation des eaux, la première fois que l'on aborde de façon constructive le problème de l'aide aux municipalités dont les besoins, en ce domaine, sont désespérants.

Je pourrais poursuivre. Je dirais qu'il faut reconnaître hautement que mon prédécesseur, l'honorable David Walker est éminemment digne de louanges pour sa prévoyance et l'envergure de ses idées qu'il a réalisées en mettant ces lois en vigueur. Je pourrais poursuivre, monsieur l'Orateur, mais nous avons, de fait, utilisé les cinq dernières années à travailler, à construire, à dresser des plans dans des domaines que les libéraux ne voyaient même pas. Je n'hésite pas à dire que s'il existe un concept national de l'aménagement municipal, nous le devons au présent gouvernement et à notre parti. Les plans et les programmes dont j'ai parlé témoignent de la vérité de cette déclaration.

De plus, je prétends que des plans originaux et pratiques suivront. Comme exemple, je vous dirai que je demande présentement à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'étudier trois questions étroitement interdépendantes. La première est de loger les personnes physiquement diminuées; la deuxième, l'étude d'un projet de construction de logements universitaires pour les personnes mariées, et la troisième, la mise en œuvre d'un programme général d'épuration des eaux vannes.

Je crois en avoir dit assez, du moins je l'espère, monsieur l'Orateur, pour montrer, surtout par voie de contraste avec les tactiques des libéraux qui consistent à semer la panique et à pousser des cris, que nous avons établi pour le pays un programme constructif en matière de planification, de construction et d'emploi. L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) et ses collègues voudraient que les affaires soient dans un état de stagnation, que les capitalistes canadiens et étrangers s'enfuient en dehors du pays, que le Parlement ne devienne ni plus ni moins qu'une scène pour leur permettre de déployer leurs tactiques alarmistes, que tout le monde s'arrête et attende pendant qu'ils tentent de décrocher le pouvoir. Nous ne pouvons pas permettre que le gouvernement, le Parlement et les Canadiens se laissent intimider par les menaces comme celle qu'a faite le député de Laurier, à savoir qu'ils peuvent nous détruire à quelques minutes d'avis au moment opportun. Non, monsieur l'Orateur, ce sont les électeurs canadiens qui vont décider du moment opportun, et alors n'importe quel gouvernement sera défait.

J'estime qu'il est de notre devoir—et nous acceptons ce devoir et cette responsabilité—de saisir la Chambre de notre programme et de présenter les mesures qui nous permettront de le mettre en œuvre. C'est pourquoi je demande à la Chambre de nous accorder son appui sans compromis et sans restriction.

Je vous dirai, monsieur l'Orateur, que nous pouvons laisser à l'honorable député de Laurier et aux autres membres du parti libéral l'idée qu'ils vont nous défaire et détruire ce programme à une minute d'avis, au moment opportun. Quelle déclaration arrogante! N'est-il pas vrai que les honorables députés du parti libéral, en dépit de leurs bravades, savent très bien, quelle que soit l'occasion qu'ils souhaitent, qu'ils ne réussiront pas à empêcher ce programme constructif d'être appliqué et à enlever au Parlement la chance

de le voir mis en œuvre, et que leur manœuvre serait pour eux la chose la plus inopportune, en plus d'être désastreuse pour le Canada?

Monsieur l'Orateur, je vous dirai, en me fondant sur ce programme, que le gouvernement conservateur, le parti conservateur est prêt à aller de l'avant et à assumer la responsabilité de gouverner d'une façon constructive, comme la population l'en a chargé, et qu'il sera content de se présenter devant les électeurs, le moment venu de le faire, en s'appuyant sur son programme et ses réalisations.

(Texte)

M. Bryce Stuart Mackasey (Verdun): Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, à l'instar de bien d'autres, de vous offrir mes félicitations pour votre nomination au poste très élevé que vous occupez. Ma courte expérience à la Chambre m'a déjà convaincu que le bien-être de notre pays dépend, dans une large mesure, de l'intégrité et de l'impartialité avec lesquelles vous remplissez votre rôle.

Puis-je également féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, (MM. Chaplin et Vincent). La qualité de ces premiers discours constitue une norme que tous les députés voudront respecter.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour la première fois à la Chambre des communes, j'éprouve diverses émotions. Je suis très fier de faire partie de cette Chambre et de représenter l'élément anglophone de la province de Québec. C'est dans la tradition, et peut-être conforme à l'esprit démocratique, qu'on ait choisi un député de l'arrière-plan pour représenter ces gens ici aujourd'hui, mais je me rends compte que je parle devant des parlementaires distingués, des hommes que j'admire et respecte et qui siègent sur les deux côtés de la Chambre.

Je viens d'écouter avec beaucoup d'intérêt le ministre des Travaux publics. C'est avec une certaine préoccupation que je l'ai entendu désapprouver notre attaque contre le système monétaire du Canada durant la campagne électorale, mais je dirai en toute sincérité que ce n'est pas l'impression créée par les billets comiques ni nos observations sur le système monétaire qui ont causé la dévaluation du dollar canadien. C'est les paroles du ministre de l'Agriculture qui a admis négligemment qu'il n'y avait aucune importance à ce que le dollar soit à 95c. ou à 90c., et qu'on pouvait décider en un tournemain qu'il devait être fixé à 92c. et demi. Personne ne peut respecter un gouvernement quand un de ses ministres profère de telles paroles.

Hier, j'ai écouté avec beaucoup de respect le ministre de la Justice, lorsqu'il s'est porté à la défense du sous-procureur général du Canada. Avec grande indignation il a défendu ce fonctionnaire qui aurait été la cible d'un député du Nouveau parti démocratique. Quel contraste entre son attitude en faveur du sous-procureur général et sa conduite dans l'affaire Coyne!

Monsieur l'Orateur, je m'aperçois que les gens prennent conscience d'eux-mêmes au Canada. Jamais auparavant, de toute notre histoire du temps de paix, autant de gens se sont tournés vers le Parlement pour en obtenir des directives. Jamais auparavant autant de gens ont attendu, d'une façon si anxieuse, quelque sorte de gouverne et d'assurance, un programme qui montrerait la présence d'une direction qui remettra le pays sur la voie de la prospérité. Comme celui qui a subi sa première crise cardiaque, le pays se rend compte que tout ne va pas très bien dans notre économie et les gens s'inquiètent du fait qu'aucun signe n'indique l'existence d'un programme visant l'assainissement de notre économie. Ils s'inquiètent que le gouvernement ne leur fasse pas confiance et ne les mette pas au courant des problèmes qui font obstacle à notre progrès.

Je suis convaincu que si le gouvernement avait mis son programme d'austérité en œuvre un an plus tôt, les Canadiens l'auraient tenu en haute estime, beaucoup plus qu'aujourd'hui. Ils sont prêts, tout comme durant la guerre, à travailler, à augmenter la production, à mettre l'épaule à la roue, si seulement ils savaient où se tourner pour obtenir des directives et des ordres. Malheureusement, le gouvernement ne profite pas de ce désir de faire face aux réalités. Il s'emploie plutôt à assurer une fois de plus au pays que tout va bien, que le chômage se résorbe rapidement et que chacun sera très bientôt de retour au travail. C'est ce que j'espère pour les chômeurs.

La population se souvient du temps où le prestige du Canada était à son apogée et la voix de notre pays, puissante aux Nations Unies. Elle se rappelle le temps où notre économie était forte et vigoureuse. C'était l'époque où les immigrants considéraient le Canada comme un pays de cocagne. C'était le temps où notre dollar était plus recherché que celui de notre voisin du sud. En cinq années de régime tory, les Canadiens ont vu leur prestige diminuer, leur voix cesser d'être écoutée et les immigrants d'une Europe prospère jeter leur dévolu sur d'autres rivages. Notre argent n'est plus si bien coté.

La population canadienne a vu avec stupéfaction le parti conservateur, jadis si fier, accepter avec gratitude l'aide du Crédit social

pour rester au pouvoir. Il accepte le concours d'un parti d'appui dont la doctrine même se situe aux antipodes de tout ce que les tories ont de plus sacré. On aurait cru que les conservateurs se seraient au moins abstenus, en l'occurrence, de manifester leur joie.

J'ai écouté le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône retracer l'expansion industrielle de sa circonscription, j'ai écouté celui qui l'a appuyé et qui tirait manifestement orgueil des réalisations industrielles de son pays, et je me suis rendu compte que je ne pourrais faire le panégyrique de Verdun ni dans l'un ni dans l'autre de ces secteurs. Il y a beau lustre que la ville de Verdun, située dans l'île de Montréal, ne peut prétendre à des réalisations agricoles. Nous ne pouvons non plus prétendre à une renommée dans le domaine de l'industrialisation. Il y a longtemps que les citoyens de Verdun se contentent de tirer leur subsistance des grandes industries qu'on trouve en dehors des limites de notre ville.

(Texte)

La circonscription de Verdun est remarquable par la qualité de ses citoyens. Sa population de 86,000 habitants la situe au troisième rang des villes de la province; mais, pour ce qui est du bilinguisme, Verdun se place probablement au premier rang du pays. Depuis des années, Canadiens d'origine anglaise et Canadiens d'origine française ont vécu côte à côte dans une parfaite harmonie, et personne ne leur fera croire qu'aux yeux de la Divine Providence, il existe une différence entre les peuples qui vivent sur cette terre.

(Traduction)

On peut retracer directement notre bilinguisme en remontant à notre vaste programme de loisirs. Les enfants d'expression française et d'expression anglaise s'amusent ensemble dans les nombreux terrains de jeux dont nous disposons, et, une fois qu'ils ont atteint l'âge de raison, l'adulte imbu d'intolérance raciale parviendra difficilement à les convaincre que leur voisin français ou anglais n'est pas une personne charmante.

(Texte)

A titre de Canadien anglais, originaire de la province de Québec, je suis depuis longtemps conscient de l'apport considérable des Canadiens français à l'édification de notre pays. Leur fidélité envers le Canada aux heures véritablement critiques remplit de nombreuses pages de notre histoire.

Je suis fier, monsieur l'Orateur, d'être un citoyen de Verdun et un résident de la province de Québec. Je me glorifie de parler, non sans quelque difficulté, cependant, la langue de mes amis canadiens-français.

[M. Mackasey.]

(Traduction)

J'aimerais signaler succinctement deux autres réalisations de la ville de Verdun. Ainsi, je suis fier que le nom de Verdun soit connu dans tout le monde libre et même derrière le rideau de fer. C'est à Verdun qu'on trouve le célèbre *Verdun Protestant Hospital*, institution qui se consacre à soulager le sort des malades mentaux. Le personnel que dirige le D[r] Roberts a découvert de nouvelles techniques et de nouvelles méthodes pour la guérison des maladies mentales, méthodes fondées sur la bonté, la compassion et la restauration de la dignité humaine. Des institutions de tous les coins du monde ont copié ces méthodes, car l'échange d'idées dans ce domaine ne souffre, comme il se doit, aucune barrière.

Enfin, j'aimerais rappeler le précieux apport que Verdun a fourni au cours de la dernière guerre. Tout le monde sait que, compte tenu de la population, le nombre des enrôlés volontaires de Verdun était plus considérable que celui de toute autre prande ville canadienne. Après cela, peut-on s'étonner, monsieur l'Orateur, que les citoyens de Verdun sachent mauvais gré à certains chefs politiques qui viennent exprimer leur admiration pour deux des plus grands destructeurs de l'humanité?

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du premier ministre, et je n'y ai rien relevé qui vaille. Voilà qui étonne quelque peu quand on sait que le gouvernement a eu plus de temps qu'il ne lui en fallait pour préparer son programme. Alors que l'opposition et la population canadienne poireautaient en attendant la convocation des Chambres, le premier ministre dressait un programme qui, au lieu de s'améliorer, devenait de plus en plus mauvais à mesure que le temps passait.

Cependant, j'ai entendu le premier ministre exprimer le désir d'équilibrer le budget, après cinq années de déficits inégalés. Ces déficits n'étaient pas prévus pour remédier au chômage. C'étaient des déficits sans précédent, alors que le chômage atteignait lui aussi un niveau sans précédent au Canada. Comme le premier ministre prononçait son allocution, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il avait promis, une semaine ou deux avant les élections, de venir à Verdun, à l'instar du chef de l'opposition. Nous avons préparé le livre d'or et toutes les cérémonies traditionnelles qui entourent une visite du premier ministre. Et que s'est-il passé, monsieur l'Orateur? Le premier ministre et sa suite ont traversé la ville de Verdun en empruntant le plus bref parcours et en filant à la plus grande vitesse possible. Des milliers de citoyens déçus sont restés avec l'impression que les tories avaient renoncé à Verdun, comme n'étant plus un

bastion du conservatisme. Je félicite le premier ministre d'avoir vu juste à cet égard.

Si je mentionne cela, monsieur l'Orateur, c'est que la ville de Verdun est fière d'avoir comme administrateur M. French, qui a pu équilibrer le budget de notre ville 24 ans de suite. Malheureusement pour notre premier ministre, M. French est un libéral avéré. De sorte que, le lendemain soir, lorsque le ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny) a pris la parole, je l'ai écouté très attentivement. J'ai eu l'occasion d'entendre son éloquence merveilleuse en certaines occasions déjà. Voici, me disais-je, la voix du Canada français au sein du gouvernement conservateur. Peut-être que, dans son style inimitable, il pouvait combler les nombreux vides du discours du premier ministre. Après tout, le premier ministre avait de quoi penser lorsqu'il a prononcé son discours. Il savait, d'après les faits, d'après les preuves documentées, résumées de façon concise et précise par le chef de l'opposition, que les Canadiens n'ignoraient pas que le gouvernement avait odieusement caché la vérité à propos de l'économie du Canada avant les élections.

Au lieu de cela, qu'a fait le ministre associé de la Défense nationale? Il a consacré le temps précieux dont il disposait à une attaque contre le gouvernement libéral du Québec, contre le premier ministre qui, grâce à son esprit de coopération, à son désir sincère d'aider son peuple, a collaboré sans hésiter à la suppression des péages sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, ce qui constitue peut-être la seule raison pour laquelle le ministre associé de la Défense nationale siège ici en ce moment. J'ai écouté cette diatribe contre la province de Québec, amorcée par le chef adjoint du parti créditiste et continuée par le ministre associé de la Défense nationale et l'honorable député de Vaudreuil-Soulanges (M. Bourbonnais).

Le gouvernement Lesage, depuis les deux années qu'il est au pouvoir, a fait plus pour combler l'écart économique qui existe entre le Québec et le Canada que tout autre gouvernement de l'histoire de cette province. Les réformes qu'il a apportées dans le domaine de l'éducation, son programme d'hospitalisation, sa dénonciation de la machine politique la plus corrompue de l'histoire de cette province auront pour résultat une victoire libérale écrasante en novembre. Nous serait-il permis de suggérer que le ministre associé de la Défense nationale, au lieu de rendre des faveurs aux débris de la machine détraquée de l'Union nationale, devrait remercier M. Lesage de le maintenir ici au Parlement?

J'ai des preuves à l'appui de ce que j'avance, monsieur l'Orateur. En effet, j'aimerais me reporter notamment à *La Presse* du jeudi 10 mai, à propos des ponts Champlain, Jacques-Cartier et Victoria. Au bénéfice des honorables députés d'en dehors de l'île de Montréal et de la province de Québec, j'aimerais prendre quelques instants pour expliquer un peu les antécédents de cette affaire. Le pont Champlain a été conçu et commencé par le gouvernement libéral en 1956-1957. Il était destiné à soulager les conditions déplorables de la circulation qui existaient aux ponts Victoria et Jacques-Cartier. Cette structure magnifique a été érigée à un mille ou deux à peine des deux ponts existants. Les ponts Victoria et Jacques-Cartier, à ce moment-là, étaient taxés au delà de leur capacité—et quand on y songe, il en est de même de la population canadienne aujourd'hui.

Il fut donc convenu de construire le pont Champlain afin de soulager la circulation sur les deux ponts existants. Je félicite le gouvernement d'avoir convenu de la nécessité de soulager la circulation sur ce fleuve imposant qu'est le Saint-Laurent.

Ce nouveau pont remplit-il son rôle cependant? Le pont Champlain permet-il à des milliers d'automobilistes de se rendre dans l'île de Montréal et d'en sortir chaque jour? En fait, pendant que les voitures se suivent encore à la queue leu leu sur les anciens ponts, le nouveau pont est relativement peu utilisé. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, dans sa hâte pour assurer la réélection du ministre associé de la Défense nationale, le gouvernement a supprimé les droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Cette décision était excellente, car les gens en ont profité. Mais le gouvernement a négligé de supprimer le péage sur le nouveau pont qui n'est situé qu'à quelques milles plus loin. Par conséquent, les automobilistes qui se trouvent à égale distance des ponts exempts du péage et du nouveau pont Champlain, continuent d'emprunter les anciens ponts, car à notre époque d'austérité, 50c. pour un voyage aller et retour représentent encore pas mal d'argent.

Voici ce que *La Presse* du jeudi 10 mai avait à dire au sujet de la suppression du péage sur deux ponts et son maintien sur le troisième:

> Le manque de logique est manifeste. On a décidé de construire le pont Champlain en plus des deux autres afin d'alléger la circulation sur les deux anciens ponts.
>
> Tous comprenaient cette nécessité. Mais quel est l'automobiliste qui, ayant le choix entre trois ponts situés à proximité l'un de l'autre, empruntera le seul qui soit payant? Sans doute quelques conducteurs le feront-ils, mais ils seront très peu nombreux. Par conséquent, ces deux ponts continueront d'être employés à leur pleine capacité, et le but dans lequel le nouveau pont a été conçu ne sera pas atteint.

Monsieur l'Orateur, cela me frappe singulièrement.

D'autre part, comme la minorité éventuelle d'automobilistes utilisant le nouveau pont viendra de Verdun et de Saint-Lambert-Laprairie, le droit de péage sera pour eux comme une taxe indirecte s'appliquant seulement à eux.

Un de mes confrères a prétendu ironiquement que nous supposons que ce péage sur le pont Champlain ne durera pas jusqu'à la prochaine élection. Évidemment, le gouvernement ne veut pas tout donner à la fois, afin d'avoir des cadeaux à dispenser pour la prochaine élection. Dans ce cas-ci, on supposerait quand même que la logique devrait l'emporter. Le gouvernement Lesage en particulier a agi de façon très impartiale. Il n'a pas refusé sa collaboration sous prétexte que cela aiderait un gouvernement conservateur au moment des élections.

Je dirais au gouvernement que, s'il entend abolir le péage sur le pont Champlain juste avant les prochaines élections, il ferait mieux de s'y mettre dans les quelques jours qu'il lui reste.

Il existe un autre problème dans ma circonscription qui, à mon avis, monsieur l'Orateur, se répète d'un bout à l'autre de notre grand pays. C'est le mal dont souffre un groupe grandissant de notre population. Je veux parler de ces hommes jeunes—et je dis bien, jeunes—qui ont atteint l'âge de 40 ans et sont sans travail. Tandis que le gouvernement se rend enfin compte du besoin de formation professionnelle et tente de pourvoir nos industries de main-d'œuvre spécialisée, d'autres ouvriers hautement spécialisés, des hommes qui ont travaillé une vingtaine d'années dans les chemins de fer, dans l'avionnerie et dans le domaine de l'électronique, se font mettre à pied à cause de l'automatisation ou pour d'autres raisons. Ces hommes se lancent en toute confiance à la recherche d'un emploi. Les journaux n'ont-ils pas crié à tue-tête qu'il fallait des ouvriers spécialisés? Mais leur confiance ne tarde pas à disparaître quand une entreprise après l'autre refuse de les embaucher.

Ce n'est pas parce qu'ils manquent de talent, mais parce qu'on les trouve trop vieux pour travailler et trop jeunes pour toucher la pension de vieillesse. Qui l'a dit? Les organisateurs du régime de pension de notre compagnie le disent. Les régimes de ces adeptes de la mathématique pure ne sauraient tolérer l'adhésion de nouveaux employés de plus de 40 ans. Est-ce logique?

J'ai constaté que le discours du trône laisse entendre que le gouvernement s'est enfin rendu compte de cette injustice. Je pense que les ministériels devraient laisser de côté, pour l'instant, ce qui sert leurs intérêts politiques et mettre en vigueur le plan proposé dans le programme libéral et exposé à la Chambre des communes par le chef de l'opposition l'année dernière. Sur ce point, le gouvernement a finalement admis qu'il y a un problème, et je pense qu'il devrait profiter des quelques jours qu'il lui reste pour mettre en vigueur sans plus de retard un plan de pension qui mettra fin pour toujours à ces distinctions injustes contre nos citoyens qui vivent les meilleures années de leur vie.

[M. Mackasey.]

Lorsque le chef de l'opposition, dans son brillant discours, a proposé d'augmenter la part que le gouvernement fédéral paie à l'égard de l'élimination des taudis et du réaménagement urbain, les membres du gouvernement ont ri de cette idée et ont dit à notre chef de voir le programme des travaux d'hiver. Il n'en reste pas moins que, dans ma ville, on a un besoin urgent de logements pour nos citoyens âgés, et c'est la même chose dans des milliers de localités au Canada. Il est inutile que les tories signalent des mesures existantes à cet égard. Les entrepreneurs privés, sauf quelques-uns, n'ont pas recours aux mesures figurant déjà dans les recueils de lois au sujet de la construction d'habitations pour les personnes âgées. Le gouvernement devrait lui-même, s'il le faut, entreprendre la construction de tels foyers. Chaque année, des milliers de couples au déclin de leur vie sont tristement forcés de se séparer, alors que le mari s'en va dans un foyer pour hommes et sa femme ailleurs. Ce qu'il nous faut, et sans tarder, c'est que l'on donne le moyen à nos citoyens âgés de finir leur vie ensemble dans le confort et l'intimité, et l'on y parviendra en aménageant des logements du genre «motel», comme on le voit couramment dans les pays scandinaves. Nous ne sommes pas simplement tenus à l'égard de nos citoyens âgés de relever le niveau des pensions de vieillesse de temps à autre. L'industrie privée s'intéresse peu à la question, car si elle doit aménager et exploiter ces foyers, aux termes des mesures actuellement en vigueur, elle devra exiger des loyers bien au-dessus des moyens de nos citoyens âgés.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de l'expérience faite à Toledo, aux États-Unis, où l'aménagement d'un groupe de logements à un étage, en rangées, pour les citoyens âgés, représente l'une des premières initiatives originales dans ce domaine. Au début de 1956, on a entrepris des études fouillées afin d'établir les besoins à l'égard des logements. Je suis certain que les cinq points que je vais mentionner et qui représentent une partie des résultats de cette enquête s'appliquent dans une large mesure à la situation actuelle au Canada.

1. Les logements déjà construits ne répondaient pas aux besoins des couples âgés.

2. Il devenait de plus en plus répandu dans l'industrie de mettre les employés à la retraite à un âge moins avancé et plusieurs d'entre eux n'étaient pas prêts à cesser de travailler.

3. Le nombre de personnes qui recevaient des prestations de sécurité sociale augmentait de mois en mois.

4. Les couples âgés n'avaient aucune chance de continuer de vivre seuls à un prix modique.

5. Aucun argent venant de source privée ou publique n'était disponible pour satisfaire aux besoins et mettre ces aménagements sur pied.

Malheureusement, le temps ne me permet pas de m'attarder davantage sur le plan de Toledo, mais les honorables députés admettront sans peine que c'est là une question qui devrait nous préoccuper grandement.

Monsieur l'Orateur, lorsque je me promène sur le célèbre trottoir qui longe le fleuve à Verdun, je puis voir des navires de tous les pays du globe remonter le cours de la voie maritime du Saint-Laurent qui a été conçue par le député de Laurier (M. Chevrier) et dont l'exécution remonte au temps où l'opposition actuelle siégeait sur les banquettes ministérielles. Lorsque j'entends mes bons amis de l'autre coin de la Chambre prétendre qu'il n'y a aucune différence entre les deux vieux partis, j'aimerais leur dire qu'ils ont tort, qu'il y a une différence fondamentale entre les deux partis. Les libéraux sont des hommes d'action; les conservateurs, de beaux parleurs. Les faits sont là pour le prouver. Prenez par exemple l'assurance-chômage, mesure que les créditistes admirent au point de vouloir en étendre la portée. De fait, je soupçonne que la plupart d'entre eux touchent présentement des prestations d'assurance-chômage. Eh bien, c'est une mesure qui a été présentée par les libéraux en 1940. En 1943, nous avons instauré la charte des anciens combattants; en 1945, nous avons établi les allocations familiales; en 1948, un régime national d'assurance-santé; en 1951, les pensions de vieillesse, l'assistance-vieillesse et les allocations aux aveugles; en 1953, nous avons élargi la portée des subventions relatives à la santé; en 1954, nous avons présenté une mesure concernant l'aide aux invalides; en 1956 est venue la deuxième étape du régime national d'assurance-santé; la même année, nous avons créé l'assistance-chômage; puis, en 1957, nous avons fait adopter la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et nous avons majoré les allocations familiales.

Le temps ne me permet pas de dire tout ce que les libéraux ont fait de bon alors qu'ils étaient au pouvoir. En terminant, je tiens à remercier tous les députés de l'attention qu'ils m'ont prêtée à l'occasion de mon premier discours à la Chambre.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je profite des quelques minutes qui me restent pour me joindre à tous les députés et vous offrir mes sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au poste de président de la Chambre. La nomination d'un Canadien d'expression française d'une autre province que le Québec est un honneur pour tous les citoyens de ma province, puisque nous sommes conscients des droits des minorités françaises tant dans les autres provinces qu'au Parlement canadien. Je vous félicite et vous offre mes meilleurs vœux.

Je veux également m'associer à tous les députés de la Chambre pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent) qui se sont bien acquittés de leur tâche. Ils ont fait honneur à leur circonscription, à leur parti et à leur pays.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous signaler qu'il est six heures.

M. l'Orateur: Étant donné qu'il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à onze heures demain matin.

(Traduction)

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION TENDANT À ABOLIR LA PEINE CAPITALE, SAUF DANS LE CAS DE TRAHISON

M. Reid Scott (Danforth) demande à présenter le bill n° C-57, tendant à modifier le Code criminel (peine capitale).

Des voix: Expliquez-vous!

M. Scott: Monsieur l'Orateur, sous sa forme actuelle, le Code criminel établit deux catégories de meurtres, le meurtre qualifié et le meurtre non qualifié, et prévoit la peine de mort pour le meurtre qualifié et l'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre non qualifié. L'objet du bill est d'établir que le meurtre sera puni d'emprisonnement à perpétuité. Bref, le bill vise à abolir la peine capitale sauf en cas de trahison.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LE TRANSPORT AÉRIEN

MODIFICATION DONNANT SUITE À L'ACCORD DE VARSOVIE

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) demande à présenter le bill n° C-58, tendant à modifier la loi sur le transport aérien.

Des voix: Expliquez-vous!

L'hon. M. Balcer: L'objet du bill est de donner force de loi au protocole de l'accord de Varsovie.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES PORTS PUBLICS

NOTIFICATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) demande à présenter le bill n° C-59, ayant pour objet d'approuver une Convention intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province d'Ontario relativement aux ports publics.

Des voix: Expliquez-vous!

L'hon. M. Balcer: Le bill a pour objet de donner force de loi à une convention intervenue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province d'Ontario au sujet des ports, conformément à l'article 108 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATIONS RELEVANT LA LIMITE DE RESPONSABILITÉ, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin de porter de deux cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars la limite de la responsabilité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation aux termes des contrats d'assurance conclus sous le régime de l'article 21 de la loi; et de pourvoir, en outre, à certains changements dans l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LA LOI SUR L'AÉRONAUTIQUE

MODIFICATIONS TOUCHANT LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité, lors de sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'aéronautique aux fins suivantes: autoriser le ministre des Transports à établir des commissions chargées de faire enquête sur les accidents d'aéronefs, accorder à ces commissions les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions, pourvoir aux dépenses des témoins qui comparaissent devant elles, et décréter, en outre, certains changements dans l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LE TRANSPORT AÉRIEN

BAGOTVILLE (P.Q.)—ON DEMANDE UN RAPPORT AU SUJET DE L'ACCIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Je voudrais demander au ministre des Transports s'il est en mesure de donner à la Chambre un compte rendu de l'accident qui s'est produit hier à

Bagotville? Peut-il nous dire également si une commission d'enquête a été instituée?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, peut fournir la réponse à cette question.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): J'ai le regret d'annoncer à la Chambre que vers 7 heures 50 hier soir, le 10 octobre, un bien pénible accident s'est produit à la base de l'ARC à Bagotville, alors qu'un réacté Voodoo CF-101B, décollant pour accomplir un exercice nocturne courant, est entré en collision avec un avion Viscount d'Air-Canada au moment où il tournait pour décoller à l'extrémité de la piste. Un membre de l'équipage d'Air-Canada a été tué sur-le-champ et un des passagers est décédé peu de temps après son admission à l'hôpital. Les membres de l'équipage du Voodoo ont réussi à maîtriser leur avion et ils ont attendu d'avoir la certitude que l'avion s'écraserait en plein champ, avant de s'éjecter à une altitude très basse et fort dangeureuse pour eux, s'en tirant avec quelques blessures.

Tant qu'une enquête approfondie ne sera pas terminée, il sera impossible d'établir la cause exacte de l'accident. Une commission d'enquête a été instituée immédiatement et les personnes les plus qualifiées ont été dépêchées sur les lieux par avion en moins de quelques heures. Tout sera mis en œuvre pour faciliter leur travail. Toutefois, il est encore trop tôt pour prévoir quand les résultats de l'enquête seront disponibles.

Le ministère des Transports participe à l'enquête.

L'hon. M. Hellyer: Une question supplémentaire. La tour de contrôle de l'aéroport relève-t-elle de l'Aviation royale canadienne ou du ministère des Transports?

L'hon. M. Harkness: Il s'agit d'une base de l'ARC et c'est d'elle que relève la tour de contrôle.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Le ministre donnera-t-il à la Chambre, le moment venu, un rapport officiel et complet sur ce malheureux accident?

L'hon. M. Harkness: Oui, monsieur l'Orateur.

(Texte)

(Plus tard)

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, à la suite de l'accident mortel qui s'est produit hier à l'aéroport militaire de Bagotville, l'honorable ministre des Transports pourrait-il informer la Chambre des mesures que son ministère entend prendre pour éviter la répétition de telles tragédies?

Croit-il qu'il serait opportun de considérer l'utilisation éventuelle du magnifique aéroport de Saint-Honoré par tous les avions civils et commerciaux?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur le président, comme vient de l'expliquer mon collègue le ministre de la Défense nationale, une enquête très approfondie est actuellement en cours.

Pour ce qui est de l'utilisation de l'aéroport de Saint-Honoré, je ne prévois pas qu'il soit question de s'en servir dans un avenir prochain.

(Traduction)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Maintenant que la fête de l'Action de grâces est passée et que l'automne est déjà arrivé, le ministre pourrait-il nous informer quand on compte recevoir le rapport de la commission Gill qui enquête sur la loi de l'assurance-chômage?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit, au début de la présente session, que le rapport de cette commission nous parviendra probablement au cours de l'automne.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES FILS DE LA LIBERTÉ, EN C.-B.—DEMANDE D'AIDE EN VUE DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui a beaucoup d'importance pour les gens de la Colombie-Britannique, notamment ceux qui habitent le sud-est de la province.

Vu l'excellente proposition qu'on a formulée à l'autre endroit en vue de l'institution d'un comité sénatorial qui serait chargé de faire enquête sur le problème des Fils de la Liberté, et comme il importe absolument de circonscrire sans tarder le problème, le premier ministre veut-il nous dire si le gouvernement est disposé à collaborer avec les autorités de la province et de la région pour trouver une solution durable?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas

qu'il soit à propos de commenter une proposition présentée à l'autre endroit sous forme de résolution. La question y est encore à l'étude, le débat qu'elle a suscité ayant été renvoyé à plus tard. Cependant, je ferai remarquer que les Fils de la Liberté ont toujours été des adultes intraitables, non seulement en Saskatchewan, du temps de ma jeunesse, mais aussi, ces dernières années, en Colombie-Britannique.

Dans la mesure où quelque aspect du problème relève de sa compétence, le gouvernement fédéral n'épargnera aucun effort pour chercher une solution, quoique l'expérience du passé ne permette d'entretenir que de minces espoirs.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Autre question, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a de l'expérience dans ce domaine, j'aimerais lui demander... (*Exclamations*) s'il a été en rapport avec les Fils de la Liberté récemment?

(Texte)

L'AGRICULTURE

SUBVENTIONS POUR LE BEURRE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Agriculture.

Peut-il nous donner quelques explications au sujet du subside de 12c. la livre que verse actuellement le gouvernement sur le beurre canadien et nous dire comment il se fait que le beurre de whey n'entre pas dans cette catégorie?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois bien que l'honorable député devrait inscrire sa question au *Feuilleton.*

DEMANDE DE COMPENSATION PAR SUITE DE LA RÉDUCTION DE LA PRIME SUR LE PORC—ON DEMANDE DE FAIRE TRADUIRE LE TRAITÉ DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et a trait aux 92,000 cultivateurs de l'Est qui gagnent un revenu inférieur à $1,200.

Quelle compensation le Ministère de l'Agriculture va-t-il donner à la suite de la baisse de la prime sur la production du porc, laquelle fait perdre $1,500,000 à nos cultivateurs? Allons-nous leur demander de se serrer la ceinture durant l'hiver qui vient?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis que la question, telle qu'elle est posée, donne plutôt certains renseignements et exprime certaines opinions. De plus, et quoique la question soit pressante, les renseignements demandés ne sont pas de la nature de ceux que l'on doit rechercher à l'appel de l'ordre du jour.

En conséquence, si l'honorable député veut bien inscrire sa question au *Feuilleton,* il recevra sans doute une réponse dans un avenir prochain.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Comment peut-on juger si une question est importante ou non, pressante ou non, ou encore qu'elle devrait être inscrite au *Feuilleton*? Car je constate qu'à peu près 75 p. 100 des questions sont renvoyées au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: Il est vrai que la majorité des questions devraient être inscrites au *Feuilleton* et que les seules questions permises à l'appel de l'ordre du jour sont celles qui sont posées dans le dessein d'obtenir immédiatement des renseignements d'une urgente nécessité.

De nouveau, je suggère à l'honorable député de lire, et peut-être de relire, les commentaires que l'on retrouve dans le volume de M. Beauchesne à ce sujet-là. Je suis d'avis que les explications qui y sont données sont complètes et que l'on peut continuer...

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je reviens sur mon rappel au Règlement et désire signaler que le livre de M. Beauchesne n'est imprimé qu'en anglais. Nous n'en avons pas d'exemplaire français.

M. l'Orateur: Je regrette infiniment, mais ce volume est une publication qui, bien qu'elle ait été acceptée par le Parlement, n'a pas été publiée par ce dernier, et ce volume n'a été publié qu'en anglais...

M. Dumont: Est-ce que le programme d'austérité nous empêche de l'avoir en français?

M. l'Orateur: Il n'y a pas d'exemplaire français de cette publication.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, n'y aurait-il pas moyen de le faire traduire en français?

M. l'Orateur: Voilà une question que la Chambre devra décider, et je ne crois pas, pour le moment, que l'on puisse obtenir une réponse de qui que ce soit, ni que cette responsabilité incombe à un ministère en particulier. Toutefois, je vais étudier la suggestion de l'honorable député.

(Traduction)

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, puis-je me permettre de faire remarquer qu'aucun des passages que vous avez relevés—certainement pas en anglais, en français je n'en sais rien—ne fait mention qu'une réponse soit pressante.

LES PORTS

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ENTENTE AVEC L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais à demander au ministre des Transports si, avant que la Chambre soit saisie de la mesure législative à ce sujet, il va déposer le texte de l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario touchant les ports publics.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

ON DEMANDE L'AMÉLIORATION DE LA PENSION DES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? A-t-il l'intention de prendre, au cours de la présente session du Parlement, quelque mesure faisant suite à celle qui a été prise à la fin de la dernière session et qui visait à améliorer la pension des employés du National-Canadien déjà retraités?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Comme l'honorable député le sait, il n'y a qu'une réponse à cette question et la voici: lorsque le gouvernement aura décidé de sa ligne de conduite, il en mettra la Chambre au courant en temps et lieu.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—CESSATION PROJETÉE D'UN SERVICE FERROVIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Puis-je poser une question au ministre des Transports? Le 3 octobre, j'ai demandé au ministre si on lui avait signalé que les chemins de fer Nationaux avaient l'intention de mettre fin ce mois-ci au service des trains nos 195 et 196 entre Prince-George et Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, et quelles mesures il envisageait afin de contrecarrer ce projet, de protéger le gagne-pain des employés et d'assurer un service suffisant aux localités intéressées. Le lendemain, 4 octobre, le ministre a répondu qu'il avait signalé la question à la direction du National-Canadien et dès qu'il en aurait des nouvelles il me les communiquerait.

Vu que chaque jour nous rapproche davantage de la suspension de ce service ferroviaire, je me demande si le ministre est à même de donner à la Chambre des éclaircissements sur ce qui se passe? Deuxièmement, répondra-t-il à la proposition relative non seulement aux trains nos 3 et 4 mais à d'autres trains du National-Canadien?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai encore reçu aucun rapport de la direction du National-Canadien.

M. Howard: Une question supplémentaire; le ministre consentirait-il à communiquer de nouveau avec le National-Canadien, vu l'urgence extrême de la question pour les intéressés?

M. l'Orateur: En posant sa question supplémentaire, le député a réussi à faire valoir son point de vue; d'ailleurs il ne s'agit pas ici d'une question supplémentaire, mais plutôt d'une recommandation.

LE COMMERCE

LE TABAC—RECHERCHE DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John M. Roxburgh (Norfolk): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question dont je lui ai déjà communiqué le texte. A-t-on demandé aux missions commerciales que le gouvernement envoie à l'étranger de faire un effort particulier pour trouver un débouché pour le tabac canadien; sinon, le gouvernement songe-t-il à charger une mission de le faire?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): La plupart de nos missions commerciales étaient spécialisées dans telle ou telle industrie et, jusqu'ici, nous n'avons eu aucune mission représentant l'industrie du tabac. Toutefois, au cours des six derniers mois, de petites délégations de l'*Ontario Flue-Cured Tobacco Growers Marketing Board* ont visité l'Europe à deux reprises, et sont allées en Rhodésie du Sud, pour étudier la possibilité d'ouvrir des débouchés pour le tabac canadien en Europe, et examiner les méthodes de production et de mise en marché de la Rhodésie du Sud. Les fonctionnaires du ministère au Canada et à l'étranger ont aidé les deux missions, et on continue à faire certains travaux qui découlent de l'initiative de ces missions.

Je puis ajouter qu'une activité accrue sera entreprise bientôt pour encourager l'exportation du tabac canadien. Le ministère collabore dans ce domaine avec l'office de mise en marché du tabac.

LE PÉTROLE—INSTANCES RELATIVES À NOS EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné que les États-Unis annoncent, avant le 1er janvier de chaque année, les contingents de pétrole qu'ils importeront et que le président des États-Unis est maintenant en possession des recommandations du comité interministériel américain, quelles observations, s'il en est, le ministre présente-t-il afin d'obtenir l'assurance que les exportations de pétrole canadien sur les États-Unis continueront sans restriction?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien se tient en contact et en correspondance constants avec ses homologues américains à propos de cette question et d'autres affaires touchant au commerce. Le gouvernement des États-Unis est parfaitement au courant de notre point de vue sur cette question importante.

LE MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN—AUTRES PROPOSITIONS DE LA GRANDE-BRETAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. R. Berger (Vancouver-Burrard): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le gouvernement de la Grande-Bretagne a-t-il mis le nôtre au courant des nouvelles propositions que M. Macmillan doit présenter au Marché commun, à ce qu'il a dit, afin de satisfaire aux objections soulevées lors de la conférence du Commonwealth?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les deux gouvernements échangent continuellement des notes, mais, conformément aux coutumes parlementaires, nous n'en communiquons pas la teneur à la Chambre.

M. Berger: Une question complémentaire. Je ne demandais pas au premier ministre de divulguer le contenu ni la teneur de la note. Je demande simplement, comme question complémentaire si on me le permet, si les nouvelles proposition ont été communiquées au gouvernement de notre pays.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la réponse que je viens de fournir vaut aussi pour cette question.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ENGINS NUCLÉAIRES—À PROPOS DE L'ARMEMENT DES CF-104

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. D'après un article du *Globe and Mail* de ce matin, on a commencé la livraison de 200 avions à réaction CF-104 à la troisième escadrille de combat en Allemagne de l'Ouest. D'autre part, des hauts fonctionnaires ont déclaré que ces avions sont incapables de jouer leur rôle en tant qu'avions de reconnaissance et d'attaque sans armes nucléaires. En conséquence, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le fait d'avoir livré ces avions suppose qu'on a décidé de les munir d'armes nucléaires, sans lesquelles ils restent inefficaces.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que la question va de plusieurs façons à l'encontre du Règlement, d'abord, quant à l'urgence d'obtenir ce renseignement, ensuite, parce que je crois y déceler l'expression de plusieurs opinions. Cette question semble inviter la controverse au lieu de viser à obtenir des renseignements.

NORTH-BAY (ONT.)—DÉCLARATION SUR L'ÉTAT D'ALERTE DES ÉQUIPES DE PRÉPOSÉS AUX FUSÉES BOMARC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, hier, le député de Trinity m'a demandé s'il y avait eu récemment un changement dans la disposition des effectifs à la station de fusées Bomarc de North-Bay. La réponse est non. A part une brève période d'essai, au début de l'année, au cours de laquelle on a commencé la formation de l'unité, aucun changement n'a été apporté aux heures de travail des équipes préposées à la station de fusées Bomarc à North-Bay.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on a l'intention de modifier l'état de disponibilité pour la manœuvre de cette station avant longtemps?

L'hon. M. Harkness: Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

(Texte)

LES TRANSPORTS

QUESTION RELATIVE À LA NAVIGATION D'HIVER, DE QUÉBEC À SEPT-ÎLES, DURANT L'HIVER 1962-1963

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lauréat Maltais (Saguenay): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère entend prendre pour aider la navigation d'hiver sur le fleuve Saint-Laurent, de Québec à Sept-Îles, durant la saison d'hiver 1962-1963?

M. l'Orateur: Je désire signaler à l'honorable député que sa question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

(Traduction)

LES COALITIONS

LE BOIS D'ŒUVRE—PRÉTENDUE FIXATION DES PRIX PAR LES SCIERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): J'aimerais poser une question au ministre des Finances et je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu. Le ministre sait-il qu'on a prétendu, devant la Commission du tarif des États-Unis, que des scieries de la Colombie-Britannique avaient formé une coalition en vue de fixer les prix, et peut-il nous dire si la Commission des pratiques restrictives du commerce a eu l'occasion de vérifier ces avancés récemment?

M. l'Orateur: L'observation que j'ai formulée, à l'occasion d'une autre question, sur le caractère pressant des renseignements demandés, s'applique en l'occurrence. En outre, comme les avancés qu'évoque le député ne paraissent remonter qu'à hier, on peut difficilement s'attendre que la Commission des pratiques restrictives du commerce ait eu l'occasion de s'occuper de l'affaire.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART LES COMMISSAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le ministre des Finances pourrait-il me dire quelles mesures il a prises, maintenant que les services de MM. Smith et Whiteley ne sont plus à la disposition du gouvernement, pour voir à ce que soient complétés tous les rapports relatifs aux audiences qui pourraient avoir eu lieu sous leur direction?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je n'ai pris aucune mesure à cet égard. (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: La Chambre comprendra, j'en suis sûr, la réponse rapide du ministre des Finances. On a entendu tellement de discours sur les finances de la part du ministre de la Justice, au cours de la présente session, que cette erreur est compréhensible.

Je demande au ministre de la Justice, vu que les services de MM. Whiteley et Smith ne seront plus disponibles, ce qu'a fait le gouvernement, le ministre notamment, pour faire en sorte que les rapports qu'ils étaient à préparer soient complétés à propos des audiences qui ont eu lieu sous leur direction.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Nous avons fait tout ce qui est possible, monsieur l'Orateur.

[M. Maltais.]

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question supplémentaire? Depuis qu'on a annoncé que MM. Smith et Whiteley doivent être mis à la retraite, le ministre de la Justice a-t-il communiqué avec l'un ou l'autre à propos de cette question?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention d'intervenir auprès d'aucun des membres de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, pour ce qui est des responsabilités qui leur incombent aux termes de la loi.

L'hon. M. Martin: Cela veut-il dire alors que si ces messieurs ne présentent aucun rapport, leurs services devant se terminer à la fin du mois, les audiences qui ont déjà été commencées ne se poursuivront pas, ou encore est-ce que le ministre va ordonner de nouvelles audiences?

L'hon. M. Fleming: C'est dire que l'honorable député ne comprend pas la situation. S'il veut bien se donner la peine d'examiner la loi, il comprendra très bien la situation à cet égard. Ces mandats n'expirent pas soudainement. Ce sont des mandats de dix ans qui expirent à la fin de ce mois-ci. Si l'honorable député veut bien se donner la peine d'examiner la loi, il verra qu'il n'est nullement prévu de prolonger ces mandats pour une période inférieure à dix ans. La seule disposition que renferme la loi prévoit des mandats de dix ans. Vu cet état de choses, nous ferons tout ce qui est possible pour assurer que la Commission poursuive ses travaux avec un minimum de problèmes, je dis bien un minimum, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET D'AMENDEMENTS ÉVENTUELS À LA LOI SUR LES EXPROPRIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice si le gouvernement compte présenter une mesure visant à modifier la loi sur les expropriations, ainsi que deux ou trois discours du trône l'ont annoncé?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le député doit ignorer que le bill est déjà présenté.

(Texte)

LES POSTES

LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE À HAWKESBURY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Viateur Éthier (Glengarry-Prescott): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à l'honorable ministre des Postes.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire quand la livraison du courrier à domicile commencera dans la ville de Hawkesbury?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député sait bien que sa question n'est pas conforme au Règlement et qu'il devra la poser à une autre occasion, et non pas à l'appel de l'ordre du jour.

(Traduction)

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE MÉDICAMENT LIEFCORT—COMMUNICATION À PROPOS DE SES COMPOSANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, hier le député de Parkdale m'a posé une question concernant les composants qui entrent dans la préparation du médicament liefcort. On m'informe que la Direction des aliments et drogues ne savait pas que le liefcort contenait une dose d'estradiol dix fois plus forte que celle qui est recommandée normalement. Il convient de faire remarquer, toutefois, que pour le traitement de certaines maladies, il est prescrit des doses beaucoup plus fortes que la dose normale. Ce n'est qu'après une analyse chimique très poussée qu'on a découvert que le produit n'était pas un extrait de glandes surrénales mais un extrait synthétique d'hormones et de substances hormonales apparentées aux glandes surrénales et aux glandes sexuelles, notamment l'estradiol.

Puisque j'ai la parole, monsieur l'Orateur, je voudrais préciser ce que j'ai dit hier à la Chambre au sujet de notre interdiction de distribuer le liefcort. J'ai déclaré au député d'Essex-Est que la Direction des aliments et drogues avait interdit la distribution de ce médicament avant que les États-Unis ne prennent eux-mêmes des mesures. En fait, je constate que nous avons pris cette initiative avant que le service américain des aliments et préparations pharmaceutiques ait annoncé qu'il était illégal d'importer le produit aux États-Unis.

De fait, il est illégal d'importer tout médicament aux États-Unis sans avoir déposé une demande officielle concernant le produit qu'on veut y importer. Il y a quelque temps, quand les autorités américaines se rendirent compte que le liefcort était apporté aux États-Unis, ils ordonnèrent au personnel de la douane de le refuser à la frontière. Toutefois, cet ordre s'inspirait de la manière de procéder que je viens d'expliquer. Lorsque, mardi, Washington mit mon ministère au courant, j'ai supposé que des directives avaient été données du même coup aux postes frontières.

M. Harry C. Harley (Halton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet du liefcort. Le Dr Liefmann a déclaré que ses collègues et lui-même continueraient à se servir du liefcort. Est-ce une décision conforme à l'ordonnance de la direction des aliments et drogues?

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, il faut tracer une ligne bien nette entre la pratique médicale et la fabrication de drogues. Même si mon ministère a sûrement le droit d'intervenir dans la fabrication des drogues, il ne le peut pas à l'égard du médecin qui juge en tant que médecin d'en donner à ses malades.

Le docteur Liefmann ne fabrique plus cette drogue pour fins de distribution en dehors de son bureau et c'est la seule chose qui puisse nous intéresser. Si l'on doute de ses qualités médicales à l'égard des traitements qu'il prescrit, le seul organisme qui puisse étudier cette question, c'est le groupement des médecins livrant le permis de pratiquer, soit le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

PROTECTION DE LA POPULATION CONTRE LES MÉFAITS DE L'USAGE DU TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu la question urgente qu'un député a posée au ministre du Commerce, il y a quelques instants, pour savoir quelles mesures il prenait pour améliorer l'industrie du tabac, le ministre de la Santé pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il fait pour protéger le public contre les méfaits de l'usage du tabac?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la responsabilité est partagée de telle façon dans le domaine de la santé publique que mon ministère n'est pas en mesure d'instituer de programme d'éducation à ce sujet. Les provinces doivent prendre leurs propres décisions à cet égard, mais nous sommes toujours prêts à leur fournir toute l'aide que nous pouvons lorsqu'elles nous en font la demande.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—PRÉTENDUE PÉNURIE DE BOËTTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Puis-je poser au ministre des Pêcheries une question dont préavis lui a été donné. Étant donné les réponses faites hier par le ministre et consignées à la page 371 du hansard, le ministre

pourrait-il indiquer à la Chambre quelles sont les mesures qui ont été prises pour atténuer la pénurie de calmar que les Terre-Neuviens utilisent en guise de boëtte?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le service de la boëtte du ministère des Pêcheries a réussi à obtenir de petits approvisionnements de calmar, qui ne conviennent pas parfaitement, il est vrai, mais on a réussi à obtenir la fourniture d'autres types de boëtte et l'on a entrepris, dans la région, des pêches d'exploration destinées à déterminer si, dans le proche avenir, on pourra recueillir du calmar. Le problème tout entier fait l'objet de la plus grande attention.

LES TRANSPORTS

CONDITIONS DE TRAVAIL DES PILOTES DU CANAL WELLAND ET DE SARNIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée hier par l'honorable député de Lincoln à propos de la station de pilotage de Sarnia, j'aimerais mentionner que le ministère est conscient de la charge de travail à laquelle doit satisfaire la station de pilotage de Port Weller-Sarnia. Le pilotage dans ces eaux relève conjointement du Canada et des États-Unis. Au début de la semaine, nous avons engagé des entretiens avec l'administration américaine du pilotage de la région des Grands lacs, nous sommes maintenant parvenus à un accord qui prévoit l'embauchage immédiat de quatre pilotes supplémentaires et, dans le proche avenir, d'autres pilotes en cours de formation.

LES PONTS

LE PONT CHAMPLAIN, À MONTRÉAL—SUPPRESSION ÉVENTUELLE DU PÉAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. S. Mackasey (Verdun): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu la circulation intense qu'il y a sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, qui sont maintenant libres de péage, le gouvernement songe-t-il à éliminer le péage sur le pont Champlain qui sert peu actuellement?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Non, même pas après le discours que mon ami a prononcé hier.

[M. Tucker.]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. A. S. WHITELEY—RETOUR AU FONCTIONNARISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre de la Justice? Nous dirait-il la raison pour laquelle il n'a pas encore été confirmé que M. A. S. Whiteley serait maintenu en fonction à son poste de membre de la Commission des pratiques restrictives du commerce, lors de l'expiration de son mandat à la fin du mois en cours?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ni moi ni le gouvernement n'avons autorité pour nommer quelqu'un dans le service civil. C'est une question qui relève de la Commission. M. Whiteley a l'occasion, et je suis sûr qu'il n'est pas sans le savoir, de demander le poste qu'il estime lui convenir, si c'est ce qu'il décide de faire.

M. Knowles: Puis-je poser au ministre de la Justice une brève question supplémentaire? Le programme d'austérité du gouvernement empêche-t-il la Commission du service civil de réembaucher M. Whiteley dans la fonction publique?

L'hon. M. Fleming: Le gouvernement n'a pas de programme d'austérité. Il n'y a pas de programme de ce genre.

L'hon. M. Hellyer: Pas de programme, mais l'austérité.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais demander au ministre de la Justice si le gouvernement a un programme quelconque?

L'hon. M. Fleming: Le gouvernement a un programme des plus vastes qui, à condition que l'occasion s'en présente, saura s'imposer, j'en suis sûr, à la sagesse de cette Chambre.

M. l'Orateur: Sur ce, je crois que nous pouvons terminer l'appel de l'ordre du jour.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 10 octobre, sur la motion de M. Gordon Chaplin, tendant à voter une Adresse à son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. l'Orateur: Je crois que la Chambre est maintenant prête à entendre l'honorable député qui a la parole.

(Texte)

M. Louis-Joseph Pigeon (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le 25e Parlement se réunit dans des circonstances spéciales, puisque le Canada doit faire face à des obligations accrues.

Personnellement, je suis heureux et honoré de pouvoir apporter mon humble contribution à cette œuvre en tant que secrétaire parlementaire d'un ministre aussi important que celui de l'Agriculture. A ma connaissance, c'est la première fois qu'un Canadien français détient un tel poste, pour ce ministère, à la Chambre. J'aurai ainsi l'occasion de mieux servir la classe agricole de mon pays, mes concitoyens dans l'Est du Canada, comme ceux de ma province ainsi que ceux de ma circonscription, qui sont déjà assurés de mon dévouement.

C'est mon plus grand désir d'utiliser mes connaissances en agronomie et de mettre mes humbles talents au service de l'agriculture nationale et au développement de la région qui m'a fait l'honneur de m'élire encore une fois. Les cultivateurs de tout le Canada trouveront chez moi, comme ceux de l'Est du pays et du Québec plus particulièrement, une oreille attentive et un désir de collaboration.

Même si le Canada est en train de devenir une puissance industrielle du monde, l'agriculture n'en reste pas moins l'un des facteurs les plus importants de la vie économique canadienne. Il faut avouer, cependant, que le pourcentage des gens directement intéressés à l'agriculture a diminué au cours de ces dernières années, même si les fermes s'agrandissent et que la production tend à s'industrialiser.

L'agriculture demeure la base de notre économie nationale et elle est le miroir de la prospérité nationale. Au Québec, cependant, nous constatons avec regret que des 134,000 fermes qui étaient en culture en 1950, on n'en comptait plus que 122,000 en 1956 et à peine 96,000 en 1961. L'agriculture, cependant, n'en a pas trop souffert, puisque la production agricole n'a pas cessé d'augmenter. Utilisant de nouvelles machines, appliquant de nouvelles méthodes, nos cultivateurs sont plus actifs et les fermes, plus productives.

On ne saurait nier que c'est là le résultat du travail poursuivi, pendant les dernières années, par notre ministère fédéral de l'Agriculture, du dévouement de nos agronomes de comtés, de la collaboration des spécialistes nombreux et surtout le résultat des efforts continus fournis par les associations professionnelles et les coopératives qui orientent et soutiennent les cultivateurs.

Cependant, au premier rang de ces organismes se place notre ministère de l'Agriculture du Canada, dont les expériences et les recherches sont utiles à toute la nation. Je serai appelé à collaborer plus étroitement, à l'avenir, avec ce ministère et j'en suis fier, parce que j'aurai l'occasion d'aider à l'application des excellentes directives de notre ministre de l'Agriculture, soit pour la mise en marché des produits agricoles, leur classification, la santé des animaux, l'aide au transport des grains et enfin cette excellente loi sur la stabilisation des prix des produits agricoles. Le dernier rapport de l'Office de stabilisation que nous avons en main, depuis ces jours derniers, démontre qu'une somme de plus de 126 millions de dollars a été affectée au soutien des prix des produits agricoles au Canada, et 18 produits divers ont bénéficié de ce soutien.

Les progrès considérables déjà constatés sont dus, au Canada, et surtout dans notre province, à une élite de cultivateurs qui a été formée à l'école de grands agronomes et de véritables philosophes de la pensée agricole.

Je m'inquiète et me chagrine, cependant, du revenu agricole insuffisant qu'est celui de la plupart de nos fermes familiales. Quand on songe que la vie rurale repose sur la famille d'abord et la paroisse ensuite, il convient de faire l'impossible pour relever le niveau de vie de nos familles rurales, afin que la classe agricole jouisse des mêmes avantages et des mêmes privilèges que les autres classes sociales.

Si l'on en croit les chiffres du recensement de 1951, puisque ceux de l'an dernier ne sont pas encore disponibles, plus de 50 p. 100 des fermes dans les six provinces de l'Est du pays ont un revenu brut de moins de $2,500. C'est absolument insuffisant pour le propriétaire ou le producteur qui a dû faire face à des dépenses considérables pour organiser son exploitation rurale et qui se trouve acculé à un revenu qui l'empêche d'accéder à un niveau de vie lui permettant de faire vivre honorablement sa famille et de pourvoir à l'instruction de ses enfants. Cette situation existe surtout dans les régions que nous qualifions de marginales. Il y en a peut-être même chez nous.

J'ai bien l'intention d'utiliser mes connaissances et de consacrer mes énergies à la recherche d'une solution qui permettrait de relever le niveau de vie de nos agriculteurs, plus particulièrement au Québec. Dans bien des cas, nos fermes sont sans doute trop petites pour permettre un volume de production approprié. Il faudra vraisemblablement utiliser à son maximum l'espace arable et industrialiser raisonnablement nos fermes pour

transformer les grains de l'Ouest, afin d'encourager chez nous une production animale plus considérable.

Nous devrons aussi nous employer à produire de façon économique et rentable des grains alimentaires utilisables dans l'élevage de la volaille, du porc et du bœuf, si la chose est possible, dans l'Est du pays. Je ne doute pas que le comité des céréales de provende puisse étudier ce problème en collaboration avec la Commission canadienne du blé. C'est un problème qui m'intéresse tout particulièrement.

D'autres régions marginales ont besoin d'une autre aide supplémentaire, et je crois que la mesure adoptée il y a quelque temps sous le nom de loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, mieux connue sous le nom de ARDA, pourra constituer une solution à ce problème.

Cette loi pourra devenir un instrument vital dans ces régions, soit par l'encouragement de certaines cultures spécialisées, le développement des coopératives et des industries locales, le groupement de certaines exploitations, le reboisement, et le reste. Cette loi permettra de recourir aux connaissances, aux énergies et à la bonne volonté de tous ceux qui veulent mettre la main à l'amélioration économique des centres moins bien favorisés. Ici encore, je trouve un problème qui appelle une solution et je m'y suis déjà attaqué depuis déjà quelque temps.

Puis-je signaler que dès le 1er mai 1962, le ministre de l'Agriculture, avec qui j'ai l'honneur de collaborer actuellement, faisait parvenir aux premiers ministres des provinces une invitation à collaborer avec les autorités fédérales à l'application de cette loi de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles. Par exemple, le ministère fédéral de l'Agriculture envisage une aide de l'ordre de $10,439,000 destinée à la province de Québec, répartie sur une période de trois ans et dont $750,000 constitueraient la tranche initiale.

J'espère bien que le gouvernement de la province de Québec conclura une entente le plus tôt possible avec le ministre fédéral de l'Agriculture à ce sujet.

ARDA, avec toutes ses perspectives d'action et toutes ses possibilités de rajustement, fut déjà reconnu la loi du siècle; c'est un outil neuf à la disposition des hommes qui se piquent d'être de leur temps. Donc, à nous tous de nous en servir pour mieux servir!

Puis-je emprunter quelques pensées du ministre Edgar Pisani, de France. Voici:

A rappeler que nous sommes entraînés, concurrencés et même bouleversés par des civilisations contraires à la nôtre—nous avons la tâche de donner à tous les hommes de la terre la maîtrise de leur métier, la capacité d'organiser leurs efforts vis-à-vis leur industrie et les attacher à une civilisation dont ils sont les dépositaires, les bénéficiaires et les gardiens. Il faut donner à chaque rural la maîtrise de tout cet ensemble, sinon nous aurons failli à notre tâche, qui est celle de donner à chacun un espoir, à chacun un avenir.

Nous souhaitons ardemment que les provinces accordent leur consentement, afin que soit mise en branle cette importante loi.

Permettez-moi de signaler les avantages retirés par les producteurs laitiers canadiens depuis que le prix de soutien du beurre a été porté de 58c. la livre à 64c. la livre, c'est-à-dire une augmentation supplémentaire de 6c. la livre, de mai 1958 à septembre 1962. La production totale durant cette période a été 1,633,901,000 livres. Ajoutant à ce montant la production estimée de septembre à décembre 1962, soit 108 millions de livres, le montant total se chiffrerait par plus de 98 millions de dollars. Ce montant de revenu additionnel est donc ce qu'ont touché et toucheront les cultivateurs canadiens, producteurs de lait, pour la fabrication de beurre, à cause de l'augmentation du prix de soutien de 58c. à 64c. à la fin de décembre 1962. A ceci, il est bon d'ajouter que tous les producteurs canadiens de lait, pour usinage autre que pour le beurre, ont aussi touché une augmentation d'environ 25c. les cent livres pour leur lait, soit pour la fabrication du fromage, soit pour les laits ou produits concentrés, encore là environ 12 millions de dollars annuellement.

Permettez-moi de souligner que les provinces ont seules le droit de légiférer pour la vente des produits laitiers dans les cadres de leur province. A cet effet, toutes les provinces (moins Terre-Neuve) ont leur Commission provinciale ou Office provincial du lait (Provincial Milk Boards). Ces commissions laitières établissent les prix du lait nature payés aux producteurs pour la vente nature sur les marchés publics. On établit les prix minimums aux producteurs pour le lait vendu nature aux consommateurs, et plusieurs provinces ont même établi des prix minimums par pinte que doit payer le consommateur.

Monsieur l'Orateur, quelques provinces ont conclu un accord avec Ottawa pour mettre en application notre excellente loi fédérale sur l'assurance-récolte. C'est bien en vain que nous attendons la réponse du ministère provincial de l'Agriculture du Québec, afin que les cultivateurs de la province de Québec, surtout ceux qui s'adonnent aux cultures spéciales, puissent profiter des avantages de cette loi. Le gouvernement fédéral est disposé à payer 20 p. 100 du coût des primes et 50 p. 100 du coût de l'administration de cette loi.

Monsieur l'Orateur, c'est probablement l'excellente politique agricole du gouvernement

fédéral actuel qui, comme l'écrivait un journaliste de *La Presse,* le 25 septembre, fait que:

Les cultivateurs du Québec préfèrent emprunter d'Ottawa.

Ce journaliste signalait également ce qui suit:

En vertu de l'accord fédéral-provincial en matière de prêts agricoles, le gouvernement provincial accorde une ristourne de 2.5 p. 100 sur l'intérêt de 5 p. 100 qu'Ottawa exige des emprunteurs. De ce fait, le taux d'intérêt des prêts fédéraux s'établit à l'égalité de celui de la Commission provinciale du prêt agricole, soit à 2.5 p. 100.

Le gouvernement de Québec accorde cette ristourne parce que les coffres de la Commission provinciale du prêt agricole sont vides.

Même si les taux d'intérêt sont maintenant identiques...

poursuit ce journaliste de *La Presse,*

...quel avantage les Québecois ont-ils à faire appel au gouvernement fédéral plutôt qu'au gouvernement provincial?

A ceux qui posent la question, Ottawa répond que le prêt maximum consenti par la société fédérale du crédit agricole s'établit à $27,500, soit à $12,500 de plus que celui consenti par la Commission provinciale du prêt agricole. Le gros propriétaire agricole qui veut moderniser son installation trouve donc plus intéressant de contracter un emprunt élevé qu'un faible emprunt, et c'est pourquoi il s'adresse à Ottawa.

Il n'est donc pas surprenant que, pour compléter les chiffres que j'offrais il y a un instant, on apprenne maintenant que le nombre de prêts consentis au Québec, cette année, surpasse d'environ 750 p. 100 celui de l'an dernier, passant de 109 à plus de 800. Voilà de quelle façon le gouvernement fédéral aide les cultivateurs du Québec!

Il convient également de signaler que, pour la première fois cette année, la société du crédit agricole a publié un rapport entièrement bilingue sous une seule et même couverture. C'est là un autre geste en faveur du bilinguisme au palier national.

En ce qui a trait aux Canadiens français, il est aussi opportun de signaler que deux des nôtres ont récemment été nommés membres du comité consultatif de l'Office sur la stabilisation des prix agricoles. Il s'agit de M. Georges-E. Turcotte, depuis peu administrateur adjoint de la Coopérative fédérée du Québec, et de M. Lionel Sorel, président suppléant de l'Union catholique des cultivateurs du Québec.

Monsieur l'Orateur, il est une autre réalisation du gouvernement actuel qui, à la longue, pourrait bien devenir vitale pour la double cause de la paix et de l'agriculture dans le monde. Je veux parler de la mise en train d'un programme alimentaire mondial, longtemps désigné sous l'appellation Banque des vivres. L'objectif du programme est d'en arriver à une distribution plus équitable des ressources alimentaires dans le monde, de mettre à la disposition des nations éprouvées, ou moins favorisées, les vivres que les nations les plus favorisées produisent parfois en excédent.

Un geste décisif en ce sens a été posé au début du mois dernier quand les délégués d'une trentaine de pays se sont rencontrés au siège des Nations Unies, à New-York. C'était, comme on l'a appelée, une conférence de souscription destinée à prélever les fonds requis pour le financement de ce programme alimentaire. De fait, une vingtaine de pays se sont engagés à souscrire l'équivalent de quelque 87 millions de dollars sur un objectif de 100 millions. D'autres contributions viendront probablement compléter cet objectif au cours des prochains mois, assurant ainsi la mise en branle du programme sur une base expérimentale, au début.

Monsieur l'Orateur, cette dernière conférence de New-York était la suite logique de l'assemblée de la FAO, tenue à Rome l'automne dernier. A l'une et l'autre de ces réunions, le chef de la délégation canadienne n'était autre que le ministre actuel de l'Agriculture. A l'une et l'autre de ces réunions, le ministre fut le proposeur des mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du programme. Au nom du Canada, le ministre a promis, en outre, un apport financier de 5 millions de dollars, dont le tiers en espèces et les deux tiers en produits agricoles.

Lors d'un récent discours prononcé dans ma circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm, le ministre actuel de l'Agriculture a déclaré, sans ambages, que la principale contribution canadienne au programme serait formée de produits laitiers.

A cet égard, je veux souligner que le projet d'instituer un tel programme s'agite depuis bientôt vingt ans. La Fédération internationale des producteurs agricoles l'a appuyé et réclamé à toutes et chacune de ses assemblées annuelles, de même que la Fédération canadienne de l'Agriculture et, par ricochet, l'Union catholique des cultivateurs et la Coopérative fédérée de Québec qui, étant des filiales de la Fédération canadienne, adhèrent automatiquement à la Fédération internationale et participent à ses décisions.

Monsieur l'Orateur, je ne doute pas que tous mes collègues soient heureux, autant que moi, des excellentes mesures et des importantes nominations du gouvernement canadien actuel.

En ce qui a trait à l'avenir, nous ne pouvons qu'avoir grandement confiance, puisque le discours du trône signalait non seulement que cette année le Canada possède de très riches

récoltes de très bonne qualité, mais aussi que les marchés d'exportation des produits agricoles canadiens se sont considérablement améliorés.

Le ministère de l'Agriculture a à sa tête un homme très sympathique, compétent et surtout compréhensif des besoins de la classe agricole. Je m'en suis rendu compte.

Monsieur l'Orateur, je désire signaler que même si je ne m'intéresse intimement aux affaires du ministère de l'Agriculture que depuis quelques semaines, j'ai été à même de constater le bien-fondé de certaines recommandations de la Commission Glassco.

Je me rends compte des aspirations de notre groupe ethnique dans la Confédération canadienne. Le ministère de l'Agriculture du Canada, où il me sera donné de travailler, a, à mon point de vue, comme rôle principal, de guider, de diriger et de soutenir l'effort du cultivateur canadien. Or, il arrive que dans la province de Québec et dans d'autres coins du pays, dans l'Est surtout, il existe un groupement de cultivateurs très important qui veulent avancer, qui veulent fournir leur effort à l'économie du pays, qui ne parlent pas la langue de la majorité. Or, pour bien diriger, pour bien guider, ce ministère, qui a actuellement la commande, doit avoir d'excellentes communications avec les cultivateurs d'expression française.

Les quelques semaines passées à l'étude de l'organisation de ce grand ministère me portent à croire qu'il y aurait possibilité d'améliorations sur cette question de meilleures communications entre ce ministère et nos centres français, surtout.

Je désire assurer les cultivateurs de ma province et des autres centres du Canada français que je vais déployer tous mes efforts pour bonifier cette situation. Sur ce point, je suis déjà assuré d'avance non seulement de la compréhension mais de la pleine et entière collaboration du ministre de l'Agriculture, de même que de la collaboration de mes collègues au Parlement, surtout si je peux leur faire voir que tout ce qui pourrait relever le niveau de l'économie des nôtres, lorsqu'ils comprendront mieux les directives que peut leur fournir notre ministère de l'Agriculture du pays, contribuera à renforcer toute l'économie canadienne.

Sans nous immiscer dans les affaires de la Commission du service civil, nous encourageons, par tous les moyens, les agronomes et techniciens agricoles bilingues à prendre leur place au sein du ministère fédéral de l'Agriculture. Ne l'oublions pas, le rôle de l'agriculture au Canada, c'est d'abord de nourrir la nation, de la bien nourrir en quantité et en qualité, et ensuite faire sa part pour relever l'économie générale par des exportations dans les secteurs où c'est possible.

[M. Pigeon.]

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer aux cultivateurs du pays entier que je serai très heureux de les aider, de collaborer de mon mieux avec leurs organisations, leurs représentants et leurs familles. Pour un jeune agronome du Québec, c'est une grande tâche que d'étudier les problèmes de tout le Canada, mais c'est aussi un grand honneur que d'être appelé à collaborer avec un ministre aussi distingué que le ministre de l'Agriculture. Je m'emploierai de toutes mes forces à comprendre les problèmes existants et à en chercher les solutions les meilleures.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, de mon côté, j'espère pouvoir être utile aux agriculteurs de tout le Canada, et plus particulièrement à ceux de l'Est du pays, et j'invite ces agriculteurs, leurs associations, leurs agronomes à me faire parvenir leurs demandes et leurs suggestions, afin que tous ensemble nous puissions conserver à l'agriculture canadienne la place honorable qu'elle occupe dans l'économie mondiale. De la sorte, nous contribuerons à la bonne renommée de la classe agricole du Canada, et si je demande la collaboration de tous, je leur offre en retour mon appui le plus désintéressé et le plus complet, toujours dans le meilleur intérêt de cette classe sociale qu'on appelle les cultivateurs.

M. Roger J. Teillet (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de vous offrir mes meilleurs vœux de santé et de succès, ainsi que mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection au poste de président de la Chambre des communes.

L'honneur dont vous êtes présentement l'objet rejaillit non seulement sur vos électeurs d'Edmonton-Ouest, sur votre ville d'Edmonton et sur votre province, mais ce qui est plus important, je crois, sur toute la population canadienne de langue française de nos belles prairies de l'Ouest. Cette population qui, peut-être plus que tout autre groupe du Canada tout entier, non seulement travaille et fait de gigantesques efforts pour se maintenir et assurer, premièrement, la survivance de sa culture et de sa langue, mais également fait des sacrifices immenses pour assurer l'épanouissement du véritable esprit de la Confédération canadienne.

Je pourrais sans difficulté parler de cette question pendant des heures, et ceci de tout cœur. Toutefois, l'heure n'est pas à ce genre de discussion. J'espère que l'occasion se présentera plus tard.

(Traduction)

Je tiens aussi à féliciter l'Orateur suppléant, député de Winnipeg-Sud (M. Chown). Je suis

convaincu que l'honorable représentant fera honneur à sa circonscription, où je suis né et où se trouvent bien des membres de ma famille. Il fera honneur également à sa province, qui est la mienne. Mes propos sont sincères, mais je dois lui dire tout aussi sincèrement qu'il ne pourra guère compter sur mon aide pour garder son siège aux prochaines élections.

A l'instar des autres députés, je tiens encore à féliciter l'honorable député de Waterloo-Sud (M. Chaplin) pour son excellente proposition de l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Texte)

Tout comme je félicite l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) de s'être acquitté de sa tâche de si belle façon.

Monsieur l'Orateur, j'aurais bien aimé aujourd'hui, à l'occasion de mon premier discours devant cette auguste assemblée, dire un mot de la belle circonscription de Saint-Boniface, de la ville de Saint-Boniface, ce berceau de la civilisation dans l'Ouest canadien.

J'aurais aimé parler de cette belle province à laquelle le passé et l'histoire de mes ancêtres et de ma famille ont été si intimement mêlés, de cette histoire qui constitue une des pages glorieuses de l'histoire de tout notre pays.

Le temps et l'ambiance du Parlement actuel ne me le permettent pas.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je tiens à attirer l'attention de l'honorable ministre des Postes (Mme Fairclough)—je regrette qu'elle ne soit pas à son siège—sur une difficulté qui existe au sein de son ministère. Il y a quelques années, le ministères des Postes avait assuré les citoyens de Saint-Boniface que la désignation postale de cette ville ne changerait pas. Quelques années plus tard, en 1960 je crois, sans avertir qui que ce soit, ce ministère a annoncé publiquement que Saint-Boniface pourrait être désignée maintenant comme Winnipeg 6. Par suite des protestations de la population de cette ville, les autorités d'alors ont consenti à ce que la ville de Saint-Boniface soit désignée comme Saint-Boniface, ou Saint-Boniface 6. Depuis ce temps, à cause de la publicité du règlement original souvent répété, qu'il y avait option entre Winnipeg et Saint-Boniface, nous recevons continuellement des lettres adressées à Winnipeg 6.

Cette ville de Saint-Boniface, qui a déjà à lutter constamment pour maintenir son identité, est froissée du fait qu'à cause d'une gaffe de ce ministère, les gens continuent de se servir du nom Winnipeg pour désigner Saint-Boniface.

Je crois qu'il serait dans l'ordre que le nouveau ministre se renseigne à ce sujet et que des mesures soient prises pour empêcher que ne se continue cette habitude fâcheuse, et que, dès maintenant, il prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que toute communication, particulièrement du gouvernement fédéral, soit adressée correctement et que des instructions soient envoyées aux autorités locales afin de faire cesser immédiatement cet état de choses. J'aurai l'occasion, sans doute, de revenir sur ce sujet plus tard, si la Chambre continue à siéger.

Nous avons eu, depuis l'ouverture de ce Parlement, une démonstration de tactiques inconcevables. Nous avons vu le chef du gouvernement et ses ministres se conduire de telle façon que le ton des débats à la Chambre est devenu celui d'une école pour enfants mal élevés. Si les ministres, malgré la position qu'ils occupent en cette Chambre et dans le pays, ont pu concevoir leur devoir de sorte qu'une telle conduite en résulte, eh bien, monsieur l'Orateur, je comprends la tâche difficile à laquelle vous avez à faire face pour maintenir l'ordre.

M. Ricard: C'est vous autres!

M. Teillet: En fin de compte, ce sont les ministres qui donnent le ton aux sessions parlementaires, et en ceci comme en bien d'autres domaines, le gouvernement a failli à la tâche.

Nous avons été témoins, depuis quelques jours, de l'effort soutenu des membres de l'opposition officielle et de son chef, pour essayer de pénétrer ces couches massives de propagande émises par le parti conservateur, par l'entremise d'un appareil de propagande plus efficace peut-être que tout autre organisme du genre de ce côté-ci du rideau de fer. Toutes les techniques y passent. Les demi-vérités, les sous-entendus, les mots échappés, les grandes accusations sans fondement, mais surtout la technique si bien développée en Europe, au cours des vingt années qui ont précédé la guerre de 1939-1945 et raffinée par les chefs du parti communiste dans le monde entier, cette technique qui consiste à propager de fausses accusations assez souvent que non seulement la population vient à les accepter comme vérité, mais que même ceux qui les répètent finissent par les croire.

Nous avons constaté que le gouvernement est rendu si orgueilleux et si vaniteux qu'il se croit infaillible. Et si quelqu'un a le courage d'en faire la critique et d'indiquer où il a commis une erreur, ses membres se disent l'objet d'attaques personnelles, parce qu'enfin, si l'on est infaillible, toute critique devient une attaque personnelle. Nous avons vu le chef de ce parti et du gouvernement actuel se plaindre qu'on l'avait attaqué de tout côté...

M. Ricard: C'est vrai!

M. Teillet: ...mais quand on lui demande de prouver ses déclarations à l'aide de documents, c'est le silence, le silence absolu.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Teillet: Cet appareil de propagande, nous le savons bien, est en train de préparer une nouvelle offensive tendant à donner l'allure d'un martyr au chef du gouvernement...

M. Ricard: Venez à mon bureau et je vais vous en montrer!

M. Teillet: Écoutez, laissez-moi parler! ...Mais, pour cela, il lui faut quelque chose pour partir. Étant donné que ses déclarations ne sont pas fondées, les chefs du gouvernement actuel préparent une base ici, par leurs déclarations, afin de permettre à leur appareil de propagande de citer le hansard pour ensuite faire croire aux électeurs que ses déclarations sont vraies.

M. Ricard: Venez me voir à mon bureau et je vous en montrerai.

M. Teillet: Il y a aussi cette autre technique qui consiste à accuser ses adversaires de la tactique dont on se prépare à se servir soi-même.

Des voix: Ah! Ah!

M. Teillet: Nous avons vu le parti conservateur utiliser cette tactique, car ses membres ont accusé le chef de l'opposition de s'être porté à des attaques personnelles contre le chef du gouvernement, et ceci sans fondement, sans preuve; ils savaient que c'était faux.

Par ailleurs, que faisaient-ils eux-mêmes? Le premier ministre, lui-même, attaquait le chef de l'opposition, l'accusant d'être responsable des difficultés financières du pays, plus encore, l'accusant de sympathiser avec les communistes, accusation d'une bassesse incroyable. Lui, le chef de l'opposition qui, avec son chef d'alors, ont été parmi les principaux architectes de la seule organisation qui ait pu finalement arrêter la marche du communisme en Europe.

Des voix: Bravo!

M. Teillet: Je veux parler de l'OTAN. Il ne fallait pas permettre au chef de l'opposition d'en tirer aucun crédit, parce que ceci aurait démenti trop de déclarations des conservateurs. Donc, il fallait le détruire en l'accusant d'avoir de la sympathie pour cette grande menace du monde moderne. Et ce moyen, à la disposition de leur machine propagandiste, a réussi à tromper bien des gens. Enfin, pour tenter de se mesurer aux grandes capacités du chef de l'opposition, le chef du gouvernement a faussement essayé d'accaparer le crédit pour le fameux incident de la botte communiste aux Nations Unies. Des faussetés!

Voici encore d'autres exemples:

(Traduction)

Vous avez remarqué, monsieur l'Orateur, comment les conservateurs ont évité de parler du chômage? Chaque fois que la question vient sur le tapis, ils nous disent: plus de Canadiens travaillent aujourd'hui que jamais auparavant. C'est juste. Je ne le nie pas. Voilà leur façon de répondre aux critiques formulées contre leurs programmes censés assurer le plein emploi. J'appelle cela recourir à la tactique de la demi-vérité. Ils espèrent par ce moyen que les gens croiront, comme bon nombre l'ont fait au cours de la dernière campagne électorale, qu'il n'y a pas de problèmes, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, parce qu'un gouvernement tory au pouvoir suffit à éloigner tous ces problèmes.

Examinons donc les déclarations que les conservateurs ont faites au sujet de l'agriculture. Ils ont prétendu que la situation des cultivateurs n'a jamais été meilleure. Ils ont prétendu que, grâce à leurs programmes, nos exportations de céréales ont augmenté sensiblement. Ils ont prétendu que le revenu en argent provenant des opérations agricoles a atteint un sommet sans précédent. Le premier ministre a dit cela dans un discours qu'il a prononcé à la Chambre l'autre jour et qui figure à la page 105 du compte rendu.

Ces mêmes déclarations ont été faites d'un bout à l'autre du Canada au cours de la campagne électorale. Ce sont toutes des demi-vérités. Dans chaque cas, ils ne nous ont montré qu'un côté de la médaille. Dans chaque cas, une fois que tous les faits sont connus, la situation apparaît sous un jour tout différent. Chaque cas fournit un bon exemple du travail accompli par l'appareil de propagande du parti et, dans chaque cas, c'est du travail réussi. Je ne suis pas loin de croire que le ministre de l'Agriculture lui-même a cru qu'il disait vrai; je ne suis pas loin de le croire, mais je ne le crois pas vraiment.

Examinons les faits: c'est important de les connaître. Une fausse image de la réalité a causé une telle impression à la population de nos régions urbaines, tant dans l'Ouest que dans l'Est du Canada, qu'il pourrait devenir difficile d'obtenir l'aide dont les agriculteurs de l'Ouest ont besoin. A cause de cette belle image, nous allons avoir l'air ridicules quand nous viendrons réclamer une aide nécessaire et justifiée à l'intention des collectivités rurales de l'Ouest. La population en général n'ayant à l'esprit que cette image embellie, comment le gouvernement actuel ou

le gouvernement libéral qui lui succédera pourra-t-il se justifier lorsque des dépenses seront requises pour porter secours aux collectivités rurales de l'Ouest?

Beaucoup de choses restent à faire. Quelques-unes font partie du programme du parti libéral, dont s'est moqué l'autre jour le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, lorsqu'il a fait mine de verser un document au compte rendu et s'est ensuite contenté de n'en verser qu'une faible partie qui, au surplus, était faussée. Nous y reviendrons peut-être plus tard.

D'abord, examinons le chiffre des exportations. Dans ce domaine, si le gouvernement et le ministre en cause avaient dit toute la vérité, personne n'aurait pu les critiquer trop sévèrement. Les chiffres de 1957 à maintenant, durant le mandat des conservateurs, sont élevés. En fait, ils le sont presque autant que pendant la période correspondante du régime libéral. Pour un gouvernement conservateur, c'est toute une réalisation. De 1957 à 1962, soit en cinq ans, les exportations de céréales et de produits des céréales ont atteint 2,029,560,000 boisseaux, soit une moyenne de 405,900,000 boisseaux par année. Au cours de la période quinquennale correspondante, de 1952-1957, les exportations de céréales et de leurs dérivés ont atteint 2,199,503,000 boisseaux, soit une moyenne de 439 millions de boisseaux par année. Autrement dit, sous les tories, le chiffre n'a été que de 169,932,000 boisseaux au cours de la période à l'étude, c'est-à-dire 33,986,000 boisseaux de moins par année, en moyenne, qu'au cours de la période correspondante sous les libéraux.

Mais, en toute justice, il doit y avoir à cela une bonne explication. Au cours de la dernière moitié de la période que j'examine, la production a fléchi sensiblement, ce qui a donné des chiffres fort intéressants. Au cours des cinq années précédentes, en ce qui touche le blé seulement, les cultivateurs ont produit 2,760,212,000 boisseaux, tandis qu'ils en ont produit 1,922,061,000 boisseaux dans la seconde partie. En d'autres termes, si la production s'était maintenue, sous les tories, nous aurions eu 837,151,000 boisseaux de plus en mains à la fin de la campagne agricole de 1961-1962. Voilà, monsieur l'Orateur, tout le tableau. Soit dit en passant, les chiffres que j'ai cités sont ceux de la Commission canadienne du blé.

Voyons maintenant ce qu'on a prétendu: «Les choses, pour vous, ne sont jamais allées aussi bien» et «Le revenu en argent tiré des opérations agricoles a atteint un niveau sans précédent». Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez que, l'autre jour, j'ai voulu que le premier ministre m'explique ce qu'il entendait par «revenu en argent». Son attitude à mon égard s'est résumée à ceci: «Tiens-toi tranquille, mon petit. Tu viens d'arriver. Quand les plus vieux te demanderont ton avis, tu le donneras.» Et il a refusé de répondre à la question. Comme en fait foi la page 105 du hansard, il a dit:

> Tout ce que je puis dire, c'est que l'expression est assez claire pour la plupart des députés.

Mais, monsieur l'Orateur, est-elle assez claire pour la plupart des députés? J'en connais au moins un pour qui elle ne l'est pas. L'expression «revenu en argent», au sens où l'entendent la Commission du blé et les commerçants de céréales, représente les revenus provenant de toutes les opérations agricoles et correspond à l'expression «revenu brut». La déclaration du premier ministre est presque exacte. Le revenu en argent provenant des opérations agricoles en 1961 n'a été dépassé que deux fois, et c'était au début des années 50, mais ce n'est pas ce que je veux faire ressortir. La question fondamentale, c'est que, justement, ce revenu en argent le plus élevé en 1961, selon le premier ministre, nous révèle le véritable problème des cultivateurs de l'Ouest. Si nous ajoutons le deuxième chapitre à cette histoire dont on nous a déjà donné le premier, nous connaîtrons toute la vérité. La voici: pour l'année même où le premier ministre nous dit que le revenu en argent provenant de toutes les opérations agricoles a atteint un niveau sans précédent, le revenu net du cultivateur, c'est-à-dire ce qui lui reste, déduction faite de ses frais d'exploitation, a été le plus bas depuis dix ans. Voilà toute l'histoire!

M. Horner (Acadia): Puis-je poser une question à l'honorable représentant?

M. Teillet: Monsieur l'Orateur, j'accorderai à l'honorable représentant le même privilège que m'a accordé le premier ministre. Peut-être, plus tard, si j'ai le temps.

Je veux maintenant conjurer tous les honorables députés de se rendre compte que cette question constitue le véritable dilemme dans lequel se trouvent nos cultivateurs. L'engrenage coût-prix n'est égalé que par la nécessité de trouver des débouchés en grand nombre, lorsqu'on évalue les problèmes qui se posent à notre population agricole. J'ose croire que, lorsqu'un gouvernement présentera à la Chambre des mesures destinées à venir en aide à nos cultivateurs de l'Ouest, les honorables députés ne se rappelleront pas les comptes rendus mirobolants faits par le ministre de l'Agriculture et le parti conservateur; j'espère que les honorables députés diront à leurs commettants que nos cultivateurs ne crient pas misère alors qu'ils vivent dans l'opulence et que leur sort «n'a jamais été aussi enviable».

Je me demande si le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui n'est pas ici en ce moment, a entendu l'histoire qui se chuchote au Manitoba au sujet de la déclaration du ministre de l'Agriculture. Les gens de la circonscription de Brandon-Souris, soit celle du ministre du Nord canadien, seraient tellement riches, paraît-il, qu'il est impossible d'acheter une voiture à Brandon: elles sont achetées aussitôt qu'elles arrivent. Quelqu'un s'est donné la peine de vérifier la chose et cette histoire est bien du même genre que le reste des déclarations faites par les Conservateurs. On n'a aucune peine à se procurer des voitures à Brandon.

Monsieur l'Orateur, on trouve à ce sujet dans le *Co-Operator* du Manitoba, le 6 septembre, un éditorial des plus intéressants dont j'aimerais vous citer un long extrait. Il s'intitule «Les prophéties de M. Hamilton» et dit de quelle façon ce dernier voit la présente récolte. L'éditorial ajoute:

> Il est vrai que les producteurs qui livreront du blé bénéficieront, au début, des prix plus élevés touchés au moment de la livraison, mais cela n'est vrai que pour le blé, et laisser entendre que les agriculteurs pourront livrer des quantités considérables aux élévateurs régionaux et terminus avant Noël serait folie. Cela veut dire que le revenu que les producteurs de céréales tireront de la vente de leurs céréales sera réparti sur la campagne agricole et soumis au contingentement. Il est possible qu'il y ait de la place dans les élévateurs régionaux et terminus pour toutes les céréales dont on prévoit la livraison durant cette campagne agricole. Toutefois, cela dépend du volume des exportations.
>
> Les associations agricoles, la direction des élévateurs et les compagnies privées ne s'illusionnent pas sur cette question et la voient clairement. Elles ne cherchent pas à faire une propagande démesurée pour soulever l'opinion publique. Elles se rendent très bien compte que la récolte de cette année comprendra peut-être une grande variété de catégories et que, une fois les derniers chiffres obtenus à la fin de la campagne agricole, il est probable que le blé du Nord nº 3 représentera la catégorie moyenne et le prix moyen. Le prix initial de ce type de blé est de $1.42 le boisseau en entrepôt à Fort-William/Port-Arthur ou à Vancouver, mais moins de $1.25 le boisseau à l'élévateur régional moyen de l'Ouest canadien, déduction faite des frais de manutention et de mise en élévateur. La moyenne de l'avoine sera probablement celle de l'avoine de provende nº 1, et s'établira à 44c. le boisseau aux points d'expédition régulier. La moyenne de l'orge sera celle de l'orge de provende nº 1 et s'établira à 72c. le boisseau à l'arrivée aux points d'expédition régulier. Aucun porte-parole compétent de l'Ouest dans le domaine des céréales, en dehors du domaine politique, ne prétend que, au cours de la présente campagne, le blé se vendra $2 environ, l'avoine à 90c. ou l'orge à $1.20 le boisseau.
>
> Le ministre de l'Agriculture, lui, a été assez optimiste pour faire de telles déclarations. Pour atteindre les prix qu'il entrevoit, le blé du Nord nº 3 devra monter de 75c. le boisseau, compte tenu de tous les frais. L'avoine de provende nº 1 devra monter en moyenne de 46c et l'orge de provende nº 1, de 48c. le boisseau dans l'Ouest canadien. Par ses déclarations inopportunes, M. Hamilton rend non seulement mauvais service à l'Ouest, et notamment aux producteurs de céréales, mais il donne à l'Est canadien et à tous les profanes de l'Ouest une fausse image de ce que produira l'Ouest. Il est vrai que les perspectives sont meilleures qu'elles ne l'étaient l'an passé, mais son exubérance classe M. Hamilton parmi ceux qui pèchent par excès d'optimisme.

[M. Teillet.]

Je voudrais maintenant dire un mot de l'assurance-récolte, problème que nous, Manitobains, considérons comme relativement facile à régler. On a effectué assez de recherches et acquis suffisamment d'expérience pour pouvoir tirer certaines conclusions ou, pour être plus exact, pour confirmer les conclusions auxquelles on en est venu lorsque le régime a fait l'objet d'une étude la première fois. Aujourd'hui, personne ne songerait à nier la nécessité d'un bon régime d'assurance-récolte. C'est une chose absolument nécessaire si l'on veut que les agriculteurs survivent sans passer sous la tutelle de l'État. Je n'ai pas le temps d'approfondir la question mais je recommande aux députés d'étudier le régime d'assurance-récolte qui est en vigueur au Manitoba où l'on a prétendu qu'une province ne peut pas s'occuper seule d'assurance.

Un régime d'assurance-récolte a été établi aux termes d'une loi fédérale et l'on a créé, au Manitoba, je crois, des régions d'échantillonnage. Jusqu'à maintenant, moins de 10 p. 100 de nos cultivateurs ont participé au régime. Certains d'entre eux semblent avoir des doutes et cela est bien facile à comprendre. Lorsque la loi est entrée en vigueur, on a oublié les exigences fondamentales qu'un régime de ce genre doit remplir pour être couronné de succès. Le gouvernement fédéral n'acquittait pas une part assez considérable des primes et c'est sur la province que retombait le gros des risques.

Il me semble que le secrétaire parlementaire a fait tantôt une déclaration qui confirme ce fait. C'est exactement la région de la province qui ne dispose pas d'assez de ressources pour permettre le succès. En fait, si le présent programme était réparti sur la vaste région nécessaire à une participation totale, il risquerait d'entraîner, pour les provinces, des dépenses qui les conduiraient à la faillite.

A cet égard, monsieur l'Orateur, permettez-moi de citer un passage du discours prononcé par le ministre de l'Agriculture du Manitoba devant le bureau agricole de la Chambre de commerce de Winnipeg et que la *Tribune* de Winnipeg du 13 décembre 1961 a reproduit:

> Le ministre provincial de l'Agriculture, M. George Hutton, a rejeté toute expansion du programme d'assurance-récolte du Manitoba tant que le gouvernement fédéral n'offrira pas une meilleure méthode de soutien.
>
> Il a déclaré mardi, devant le bureau agricole de la Chambre de commerce de Winnipeg, qu'on ne pourrait étendre l'assurance-récolte du Manitoba à la province tout entière tant que le gouvernement fédéral ne modifiera pas son système de participation à la garantie des pertes.

Tant que le gouvernement fédéral ne modifiera pas sa loi d'assurance-récolte, non seulement le Manitoba, mais aussi toutes les provinces de l'Ouest, ne pourront offrir un plan rationnel d'assurance-récolte, a déclaré le ministre.

Si le Manitoba subissait une autre récolte déficitaire, cela signifierait pour le plan d'assurance-récolte des pertes atteignant 30 millions de dollars, étant donné le nombre élevé de réclamations que la sécheresse de cette année pourrait entraîner. Ceci représenterait une coquette somme à prélever sur le trésor provincial, a poursuivi M. Hutton.

L'accord actuel avec Ottawa prévoit que la province paie les premiers $200,000 de prestations d'assurance-récolte après que les primes perçues et la réserve de l'année précédente ont été épuisées. La province a, alors, la faculté d'emprunter à Ottawa un montant supplémentaire de 75 p. 100 afin de couvrir les pertes. La province emprunte de l'argent pour acquitter les derniers 25 pour cent. «En fait, cela signifie que la province doit emprunter la totalité du montant des pertes», a ajouté M. Hutton.

Le Manitoba a proposé pour le plan une nouvelle méthode de garantie en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prendrait en charge une part importante des pertes subies lors des années où le plan d'assurance-récolte est déficitaire. Le versement fédéral effectué pendant les mauvaises années serait partiellement compensé par le paiement par la province au gouvernement fédéral d'une prime annuelle qui serait versée bon an mal an.

Il est évident, monsieur l'Orateur, que ces gens n'ont pas encore entièrement compris la question relative au plan d'assurance-récolte dans les régions agricoles. Ce plan n'est pas seulement important pour les provinces de l'Ouest du Canada. Toutes les régions du pays en ont besoin. L'autre soir, l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) a longuement insisté sur cette question et je propose aux autres membres du gouvernement de se pencher très sérieusement sur la question et de s'assurer que leur nouveau plan répondra aux besoins.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, au cours du débat de ces derniers jours, nous avons vu les chefs et des membres de l'opposition, au moyen d'exposés magistraux, porter des accusations écrasantes contre le parti conservateur, le gouvernement actuel.

Les ripostes que nous avons entendues ne sont qu'une répétition de vieilles histoires qui manquent de logique et qui nous portent à croire que, comme les anciens Bourbons, les conservateurs n'ont rien oublié mais ils n'ont rien appris. J'ai peine à croire que certains députés d'en face ne soient déçus de l'attitude de leur chef.

Après tant de déceptions, après avoir échafaudé la thèse que le parti conservateur et ses chefs dépassent la critique et qu'ils sont au-dessus de la moyenne des humains, certains d'entre eux doivent admettre, avec moi, que ces chefs ne méritent que d'être renvoyés devant le peuple pour enfin recevoir la condamnation finale.

(Traduction)

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis honoré de l'occasion qui m'est fournie de participer à ce débat traditionnel en tant que représentant des électeurs de Cap-Breton-Sud. Le Canada traverse peut-être aujourd'hui les années les plus critiques de son histoire. Nous sommes aux prises avec des problèmes gigantesques, qui sont nés de la rapidité de l'évolution qui se produit au pays et dans le monde sur les plans politiques, social et culturel. Malheureusement, le gouvernement conservateur minoritaire qui se trouve de l'autre côté de la Chambre, n'est pas à la hauteur de la situation. Il est formé d'un groupe d'hommes hostiles par tradition aux innovations, et qui refusent de reconnaître l'existence du changement et la nécessité de s'y adapter.

L'autre soir, dans un élan d'optimisme, le ministre des Finances a donné à entendre, à la Chambre, que lui et ses collègues attendaient avec joie les prochaines élections fédérales. Que les membres du gouvernement prennent garde à de tels excès de confiance et qu'ils se rappellent qu'au cours de la dernière campagne électorale, ils ont dit aux Canadiens qu'ils voulaient être jugés d'après leurs œuvres. C'était là le comble de la présomption, car depuis 1957, ils n'ont fait que manifester de l'indécision et de l'incompétence et créer de la confusion. Pour m'exprimer avec modération, monsieur l'Orateur, je dirai que le gouvernement nous a donné le cabinet le plus maladroit, le plus bourdonnant et le plus grognon depuis le début de la Confédération. Bien que le gouvernement ait misé sur son passé, les Canadiens, heureusement, ont refusé d'en faire autant.

Il faut, malheureusement, admettre que, dans le discours du trône, rien n'indique que le gouvernement soit maintenant disposé à modifier son attitude et sa ligne de conduite quant aux problèmes importants et urgents qui nous affrontent.

Les tenants du gouvernement ont indiqué leur intention, par exemple, de chercher à obtenir un budget équilibré. Étant donné la situation actuelle qui règne dans notre pays, c'est exactement la politique qu'il ne faut pas suivre à l'heure actuelle. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'il faut se tourner vers le secteur des portefeuillistes privées du pays pour obtenir l'expansion nécessaire à l'augmentation des chances d'emploi actuellement disponibles. Mais je crains que le secteur des portefeuillistes privés de notre économie ne puisse nous tirer d'embarras. Il ne saurait donner l'impulsion qu'il faudrait pour fournir plus d'occasions de travail à la population et lui accorder les revenus suffisants pour acheter les produits que le secteur

privé de l'économie est actuellement en mesure de produire. Cette situation découle précisément du fait que le secteur privé de notre économie souffre d'une expansion trop grande en matière de production et qu'il nous faut chercher ailleurs pour trouver l'initiative nécessaire à notre croissance économique. Je soutiens qu'il n'existe qu'un seul autre domaine, celui des investissements du domaine public.

Si nous voulons tendre à équilibrer notre budget, il faut certes, comme le gouvernement l'a déclaré, diminuer certaines dépenses, ce qui nous empêchera de donner l'impulsion nécessaire au secteur public de notre économie. J'aimerais maintenant faire voir le contraste entre ce que nous pouvons appeler l'intérêt dynamique du gouvernement pour les conséquences économiques de l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et son manque de soin, d'attention et de dynamisme devant les problèmes intérieurs, tels le ralentissement du progrès économique et le chômage dont souffre la nation canadienne. Il me semble que nous devons montrer l'hiatus entre les attitudes du gouvernement dans ces deux domaines. En effet, d'après l'étude économique de MM. Ruben et Kaliski, on peut estimer que si la Grande-Bretagne est admise à participer au Marché commun, le Canada devra envisager des frais, sous forme d'augmentation de droits douaniers sur les produits qu'elle exportera aux membres de la communauté européenne, s'élevant à près de 225 millions de dollars par an.

La chose est grave, monsieur l'Orateur, et mérite sûrement notre attention. Elle mérite de la part du gouvernement un intérêt bien plus vif que celui dont elle a fait l'objet jusqu'ici. Mais, d'autre part, si l'on compare le niveau moyen du chômage au Canada en 1960 et 1961, soit 7 p. 100, avec le niveau moyen du chômage de 1954 à 1957, soit 4½ p. 100, on peut estimer que les problèmes intérieurs, soit le manque de croissance économique et le chômage, engendreront une baisse de 2½ à 3 milliards de dollars dans notre produit national brut. Ces données statistiques démontrent sûrement que nous pourrions nous attendre au même genre de souci agissant de la part du gouvernement en ce qui a trait au chômage.

Je traiterai maintenant, pendant quelques minutes, d'un aspect du discours du trône qui intéresse directement les gens de notre région, soit le projet d'instituer un Office d'expansion atlantique. Ce n'est pas la première fois qu'un tel office est proposé à notre population. Il en est vaguement question depuis l'époque de la Confédération, et plus récemment, au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958, le parti conservateur en a parlé. On nous a promis non seulement un Office d'expansion atlantique, mais aussi une politique nationale du combustible. On nous a promis que personne ne souffrirait du chômage. On nous a promis d'apporter au Canada une nouvelle ère de prospérité où la population des provinces atlantiques aurait, pour la première fois, sa part.

Monsieur l'Orateur, aucune partie du Canada n'a appuyé avec autant de constance les vieux partis que la population des provinces atlantiques, et voyez sa situation aujourd'hui. Les provinces atlantiques constituent la région la moins évoluée du Canada, celle où le marasme économique est le plus profond. Je soutiens que les gouvernements du passé n'ont pas eu soit le courage soit les aptitudes qu'il fallait pour bien résoudre les problèmes dont nous avons souffert dans cette partie du pays. Qu'il s'agisse d'un manque de courage ou d'une insuffisance d'aptitudes, leur échec est inexcusable.

Les problèmes qui se posent aux provinces de l'Atlantique n'ont pas surgi du jour au lendemain. Ce n'est pas la première fois qu'il nous faut insister sur nos problèmes. Les hommes politiques et les hommes d'État que nous avions en Nouvelle-Écosse et dans les autres provinces Maritimes en 1867 se sont montrés inquiets lors de l'union avec le Haut-Canada. Si on veut bien me permettre cette audace, j'aimerais citer une déclaration publiée dans le *Chronicle* du matin, dans notre province, le 18 décembre 1865. Je crois que cette phrase résume très clairement ce qu'était notre situation économique à ce moment-là:

> Notre province connaît une prospérité sans précédent... Nous sommes en pleine vague de prospérité et nous avons le plus bas tarif en Amérique.

Si vous le voulez bien, monsieur l'Orateur, considérons pendant quelques instants les problèmes qui se posent à la population de ma propre circonscription de Cap-Breton-Sud. Depuis des années maintenant, nous sommes affligés d'une industrie houillère périclitante. Nous avons, je l'avoue, fermé des douzaines de mines, mais lorsque le gouvernement est venu au pouvoir il a déclaré qu'il allait remédier aux problèmes qui se posent à l'industrie houillère. Une commission royale d'enquête, sous la direction de M. le juge Ivan Rand, a été instituée pour examiner la situation. Non seulement le présent gouvernement n'a pas réussi à présenter un programme à long terme pour règler les problèmes de l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse, mais il a même refusé d'accepter les moindres recommandations de la commission en question. M. le juge a dit à la population du Canada, par exemple, qu'il deviendrait peut-être nécessaire de fermer trois mines au Cap-Breton, au cours d'une période de cinq ans, et une quatrième au

cours d'une autre période de cinq ans, soit un total de quatre mines fermées en dix ans.

Qu'est-il arrivé? A la suite de la dernière fermeture, celle de la houillère nº 16 à New-Waterford, sous le présent gouvernement conservateur qui nous avait promis une politique nationale du combustible, trois mines ont disparu en moins d'un an. Nous sommes menacés de perdre l'industrie de l'acier, sans laquelle la Nouvelle-Écosse peut difficilement vivre. L'hiver dernier, le chômage a atteint 25 p. 100 dans notre province. Nous serons les premiers à admettre que nous avons reçu de l'aide du présent gouvernement et des gouvernements antérieurs, mais cette aide a toujours été de nature provisoire; c'était pour faire face à une situation urgente, pour répondre à la crise du moment. Le gouvernement conservateur n'a rien fait depuis 1957 pour résoudre d'une façon permanente les problèmes économiques de l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse, ni dans les provinces atlantiques en général.

Au moment de la fermeture de la houillère nº 16 de New-Waterford, le ministre des Finances a déclaré, dans un communiqué, que, de l'avis du gouvernement, cette mesure était dans les meilleurs intérêts de l'industrie houillère de la Nouvelle-Écosse. Quelle déclaration fantastique! Comment un ministre sérieux peut-il nous dire ce qui est dans notre meilleur intérêt quand il n'a aucune politique à l'égard du problème en question?

Je regrette d'avoir à le faire, mais j'estime qu'il est de mon devoir de rappeler à la Chambre que le premier ministre est venu dans ma circonscription au cours de la dernière campagne électorale. Il a assuré aux représentants officiels des mineurs, le conseil régional des Mineurs unis d'Amérique, qu'il n'abandonnerait pas les mineurs. La mine a finalement fermé, et non seulement le premier ministre a tourné le dos aux mineurs, mais il a refusé de discuter avec eux des conséquences de cette fermeture. Jamais n'aurait-on dû permettre la fermeture de la houillère nº 16 avant d'avoir bien établi une ligne de conduite à l'égard de l'industrie de la houille de la Nouvelle-Écosse et de l'économie générale des provinces de l'Atlantique? Nous avons constaté avec regret un manque inquiétant de planification et d'esprit de décision, de même que l'absence totale de pensée sociale dans la façon d'agir du gouvernement fédéral actuel à cette occasion.

J'ai dit tout à l'heure que notre région était la plus arriérée du Canada. Treize des 36 régions ayant un excédent de main-d'œuvre au Canada se trouvent dans les provinces atlantiques. Nous avons 10.4 p. 100 de la population au Canada, mais seulement 7.2 p. 100 de ses revenus. La moyenne individuelle du revenu personnel s'établit à $1,066 pour 1961 comparativement à $1,593 pour tout le Canada. Nous avons toujours eu plus de chômeurs que le Canada dans son ensemble. Actuellement, la situation a encore empiré, même si ce n'est pas évident, par suite de la baisse considérable des emplois dans notre industrie primaire. En d'autres termes, pour résumer la situation dans les provinces atlantiques, je dirai que la seule prospérité que nous ayons eue dans cette région du pays depuis la confédération est survenue durant l'aménagement du chemin de fer, avant la première guerre mondiale, et durant les deux guerres. Il va sans dire que ce sont là des événements que nous ne devons pas souhaiter pour l'avenir.

(Texte)

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots en français. Non seulement y a-t-il plusieurs citoyens d'expression française dans ma circonscription, mais on en trouve partout dans les provinces Maritimes. En outre, les revendications des Canadiens de l'Est ne sont pas si différentes de celles des Québécois. Nous aussi, nous trouvons que la Confédération est encore loin d'être parfaite.

Dans le passé, les provinces atlantiques ont reçu de l'aide fédérale d'une façon temporaire. C'était une politique de bouche-trou, de mesures d'urgence. Ce que nous revendiquons aujourd'hui, c'est la réhabilitation économique planifiée. Pour assurer son succès, il faut un programme exceptionnel et d'une portée jamais vue jusqu'ici.

Il n'y a pas d'autre façon de régler les problèmes fondamentaux d'ordre économique auxquels les provinces atlantiques font face depuis déjà tellement de générations.

Je suis convaincu que le peuple canadien serait disposé à appuyer, moralement et financièrement, un programme de mise en valeur de l'économie des provinces atlantiques, car il comprendrait que c'est là l'unique façon de régler un problème aussi vieux que la Confédération.

J'insiste que l'heure est venue pour mettre en valeur et utiliser pleinement les précieuses ressources, tant humaines que naturelles, des provinces de l'Est. Un tel programme est d'intérêt national tout aussi bien que d'intérêt régional.

(Traduction)

Dans un climat tel que celui que créerait ce programme complet de développement économique, les industries existantes pourraient être encouragées à prendre de l'expansion, et de nouvelles industries seraient attirées dans notre région. Vu les nombreux projets de recherche menés en relation avec l'économie des provinces de l'Atlantique, on convient généralement que la mise en valeur

des ressources, bien qu'elle soit le fondement du développement économique de cette économie, ne sera vraisemblablement pas à même de résoudre les problèmes conjoints du chômage et de l'insuffisance d'emplois. Il faut donc étudier les encouragements à donner aux capitalistes, au transport et à l'exonération d'impôts qui s'imposent pour engendrer un second essor industriel dans les provinces de l'Atlantique.

Nous n'avons pas besoin qu'un Office d'expansion économique des provinces atlantiques vienne nous faire des propositions quant aux mesures à prendre. Nous nous appuyons sur des recherches. Nous avons eu assez d'études, nous voulons maintenant qu'on passe à l'action.

Il existe toutes sortes de propositions et de suggestions fondées sur les recherches:

1. D'abord, nous préconisons la protection du développement fondamental de nos industries du fer, de la houille et de l'acier. A cet égard, le gouvernement fédéral devrait collaborer avec la Nouvelle-Écosse pour élaborer un programme intensif de formation, ainsi que d'autres programmes d'instruction pour les mineurs déplacés et les autres chômeurs. Il devrait également songer à étendre les prestations d'assurance-chômage, ou à prendre en considération le versement d'allocations réalistes, qui permettent à nos chômeurs de profiter des cours d'études et de faire honneur à leurs engagements envers les personnes à leur charge. Il nous faut continuer à protéger nos débouchés actuels de la houille de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario contre le pétrole importé et la houille américaine.

2. Il faudrait lancer, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et municipaux, un vaste programme de construction s'étendant à des réalisations utiles et souhaitables du point du vue social, tels qu'écoles, hôpitaux, institutions pour malades mentaux et pour vieillards, logements, etc. Ces travaux de construction devraient être entrepris immédiatement pour au moins abaisser le chômage des provinces atlantiques au niveau de celui qui sévit dans le pays entier.

3. Nous préconisons, à longue échéance, la formation d'un ministère fédéral indépendant qui serait chargé, tant que la nécessité s'en fera sentir, d'une action directrice dans toutes les difficultés économiques auxquelles les provinces atlantiques sont en butte. Nous pensons que ce ministère pourrait faire accélérer et élargir les recherches sur l'avenir de notre industrie houillère et pourrait étudier aussi l'élaboration d'une politique nationale des combustibles.

4. Il nous faudrait, de la part du gouvernement fédéral, des concessions relatives à l'impôt sur le revenu, et des dégrèvements d'amortissements spéciaux en faveur des industries qui fonctionnent déjà et des nouvelles entreprises qui voudraient s'établir dans notre région, et qui dépendent nécessairement, pour la vente de leurs produits, des principaux marchés du Canada central.

5. Il nous faudrait un remaniement majeur de toute la structure nationale du tarif-marchandises, pour mettre fin aux conditions actuelles et diminuer les grands écarts qu'on constate entre les prix de transport des marchandises de grande valeur, ouvrées et mi-ouvrées, et ceux des matières premières relativement bon marché.

6. Il nous faut des prêts de capitaux d'immobilisation à des taux d'intérêt peu élevés pour permettre l'expansion des industries qui fonctionnent déjà dans les provinces atlantiques et l'établissement de nouvelles entreprises qui voudraient s'y installer.

7. Nous demandons qu'on consente à notre région plus de contrats relatifs à la défense et aux travaux publics, et plus d'entreprises financées par l'État.

8. Nous demandons au gouvernement fédéral de prêter, dans toutes négociations futures sur les droits de douane, une plus grande attention aux problèmes qui se posent dans les régions moins développées du Canada.

9. Nous réclamons l'institution d'une caisse sociale et d'une banque de placements qui permettraient aux industries et aux régions en cause de s'adapter aux changements qui découleront nécessairement de la politique plus libérale d'échanges que j'espère voir instaurer.

Ces propositions ne sont ni radicales ni nouvelles. Les pays qui forment la Communauté économique européenne les ont déjà concrétisées, et le président des États-Unis les a adoptées récemment dans sa nouvelle loi sur les droits de douane.

10. Nous demandons qu'on élabore et qu'on intensifie, à l'intention de nos travailleurs adultes, un programme de réadaptation dans le domaine des connaissances techniques et des métiers, en vue de doter les province de l'Atlantique d'un effectif hautement spécialisé.

11. Nous demandons au gouvernement central d'assouplir ses politiques monétaires et financières.

12. Nous demandons la collaboration de ceux qui voient à l'aménagement de nouveaux centres industriels, et la collaboration de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour qu'elle assure l'habitation dans les régions désignées.

13. Nous demandons qu'on rétablisse le régime des ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, fondé sur la

moyenne du rendement fiscal, par habitant, des deux plus riches provinces, et qu'on avait instauré en vue d'assurer le plus haut degré possible d'organisation et de péréquation du régime fiscal du Canada.

14. Enfin, nous demandons qu'on tienne compte des besoins plutôt que de la statistique démographique, comme on le fait à l'heure actuelle, pour déterminer les subventions aux universités.

Il y en a qui seraient prêts à mettre en doute le bien-fondé de ces propositions. Il y en a qui diraient: «Ne comprenez-vous pas que vous faites là des propositions qui vont à l'encontre des principes économiques?» En réponse à ces gens-là, monsieur l'Orateur, je dirais que ce n'est pas une question de principes économiques immuables et irréfutables. Nous avons défié les lois de l'économie lorsque nous avons érigé cette nation, lorsque nous avons décidé d'entrer dans la Confédération, et certes il existe suffisamment d'arguments pour écarter certains principes économiques, étant donné les difficultés particulières qui se posent dans cette partie du Canada.

On prétendra encore que cette politique que nous préconisons est trop protectrice; en réponse, on pourrait évoquer la protection que nous avons déjà accordée à toutes les principales industries de l'Ontario et du Québec. Ainsi, pourrions-nous demander aux honorables députés de songer à ce que serait l'attitude du gouvernement des États-Unis s'il était aux prises avec une industrie périclitante, comme notre industrie du charbon, alors que 98 p. 100 du marché du charbon bitumineux de l'Ontario est alimenté par les États-Unis.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, avant que la séance soit levée tout à l'heure, je parlais des divers arguments, ou accusations, qu'on pourrait formuler, ou avancer, contre les mesures précises que j'avais proposées à la Chambre, mesures que nous croyons bonnes, dans les provinces atlantiques, pour régler les problèmes de nature économique qui se posent dans cette région du Canada. Je parlais, plus spécialement, de la deuxième objection qu'on pourrait faire, c'est-à-dire que les programmes que nous proposons comportent peut-être un trop grand élément de protection pour notre époque.

Outre ce que j'ai déjà dit au sujet de cette critique possible, je signalerai simplement qu'il est essentiel, en ce qui concerne l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse, que le gouvernement actuel, ou tout autre gouvernement fédéral, lui fasse tenir l'assistance nécessaire pour que son produit puisse faire concurrence au pétrole étranger en Nouvelle-Écosse, et faire en sorte qu'on utilise dans cette province le charbon comme combustible de base dans la production d'énergie thermique. Sinon, nous ne pourrions certainement pas nous attendre à écouler le charbon néo-écossais sur le marché ontarien, puisque nous n'aurions pas réussi à persuader nos propres industries de l'utiliser.

Troisièmement, monsieur l'Orateur, on pourrait dire que tout est bel et bien, que ces propositions pourraient améliorer sensiblement notre situation, si elles ne coûtaient pas beaucoup trop cher. Nous répondrons, d'abord, qu'en mesurant le coût des propositions nécessaires pour s'attaquer fermement, et de façon définitive, au redressement économique des provinces atlantiques, il faut tenir compte de ce que coûteront en fin de compte les mesures sociales qu'il faudra prendre dans les provinces atlantiques si l'on ne prend pas aujourd'hui les mesures qui s'imposent.

Nous tenons, aussi, monsieur l'Orateur, à signaler que le Canada a déjà dépensé de forts montants pour aménager ses canaux et son réseau de chemin de fer transcontinental, pour fournir les possibilités d'entreposage nécessaires aux cultivateurs de l'Ouest, ou sous forme de versements à l'acre, et ainsi de suite. Nous signalerons, de plus, que le régime douanier existant à l'heure actuelle dans notre pays et qui protège les industries du Canada central, coûte indirectement aux contribuables canadiens un montant annuel qu'on estime atteindre environ un milliard de dollars. Cette même politique douanière a des conséquences doublement déprimantes pour les producteurs et les consommateurs des provinces atlantiques, parce qu'elle signifie que notre population doit acheter ses produits aux industries du centre de l'Ontario dont les prix sont très élevés, alors que ces mêmes industries protégées peuvent, par contre, acheter leurs matières premières de l'autre côté de la frontière, où elles les obtiennent à meilleur marché. C'est là une double protection pour une grande partie de notre industrie canadienne.

Quatrièmement, monsieur l'Orateur, on peut nous traiter de naïfs, nous les habitants de l'Est du Canada. On pourrait nous dire, par exemple: «Après tout, c'est vous qui avez décidé de fonder la Confération, en 1867, et c'est le prix que vous avez à payer, sur le plan économique.» Nous répondons que non.

Nous répondons que les pères de la Confédération virent les conséquences qui découleraient, du point de vue économique, pour cette partie du Canada. Ils ont très sagement prévu des moyens pour remédier aux bouleversements que les mesures nationales de mise en valeur adoptées par la Chambre des communes provoqueraient forcément.

Et pour finir, d'aucuns diront: «Votre programme nous paraît bon. Nous voudrions vous aider, mais n'est-ce pas de la planification d'État?» Autrement dit, nous voici de nouveau devant le vieil épouvantail que les torys brandissaient pendant la dernière campagne électorale: l'enjeu est la lutte de la libre entreprise contre le socialisme. Quelle sottise, monsieur l'Orateur! Ce sont des ferrailleurs de mots, des hommes qui, pour discréditer une idée neuve, lui collent une étiquette que le peuple canadien réprouvera. Il n'est pas du tout question d'opposer la libre entreprise au socialisme. C'est la vieille méthode qui s'oppose à la nouvelle. Les principes, dont l'application a réussi dans une certaine mesure au Canada, doivent céder le pas à des nouvelles façons de voir et d'agir qu'il nous faut adopter pour l'avenir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. H. E. Smith (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer au présent débat, c'est avec un réel plaisir que je vous offre, ainsi qu'à l'Orateur suppléant, mes meilleurs vœux. Je suis en effet très heureux de voir deux vieux amis remplir de façon si compétente des postes si élevés. J'aimerais également saisir cette occasion pour féliciter l'honorable député de Waterloo-Sud et l'honorable député de Nicolet-Yamaska pour la façon compétente dont ils ont respectivement proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

Vendredi soir dernier, à l'émission de télévision «Viewpoint», qui est parfois assez dramatique, la vedette de cette soirée a dit que trop de discours prononcés au cours du débat sur l'Adresse ne sont qu'une plate énumération des qualités de circonscriptions éloignées. A mon avis, il est bon que ceux qui passent une bonne partie de leur temps à Ottawa, peut-être même trop de leur temps, entendent parler, à l'occasion, des qualités, des problèmes et des vœux de ces circonscriptions. Si je dis cela, c'est que la puissance même de notre pays n'est rien d'autre que la puissance collective de ces 265 circonscriptions. La dernière fin de semaine que j'ai passée dans ma circonscription a confirmé la sagesse de l'attitude prise par l'opposition officielle, qui consiste à faire en sorte de ne remporter aucun de ces votes de défiance qu'elle présente à la Chambre avec une telle régularité.

En guise d'introduction aux observations que je veux faire, et afin de démontrer que je me préoccupe uniquement des intérêts de mes commettants, j'aimerais parler brièvement de l'économie de ma circonscription de Simcoe-Nord. Chaque député, je crois, qui a siégé au cours de la dernière législature, n'ignore pas que Collingwood est le centre le plus vaste et le plus important des Grands lacs, pour ce qui est de la construction de navires. Grâce aux programmes du gouvernement conservateur, ces cinq dernières années, Collingwood a connu la plus grande activité de son histoire, plus grande encore que pendant la guerre, parce que la construction navale emploie beaucoup d'hommes. Il est peu de choses que le gouvernement canadien aurait pu faire pour assurer plus d'emplois aux Canadiens que d'adopter le régime des subventions aux chantiers maritimes; et, au cas où quiconque croirait que seuls les grands centres ont profité de ce programme, je m'empresse de dire que ce n'est pas le cas. Les chantiers maritimes, aussi bien les grands que les petits, d'un bout à l'autre du pays, ont bénéficié de nos programmes de construction de navires.

De même que les armateurs et les marins de ma circonscription, j'ai hâte de voir se réaliser la promesse que renferme le discours du trône, selon laquelle la navigation sur les Grands lacs bénéficiera d'une protection accrue. Si nous permettons à des navires étrangers de transporter nos cargaisons, nous épuisons ainsi autant nos réserves de change étranger que, par exemple, en important des appareils électriques.

Je regrette que l'honorable député de Davenport (M. Gordon) ne soit pas ici, car au cours du présent débat il a dit des choses fort dures, comme il n'a pas manqué de se le faire dire, d'ailleurs. Je tiens à le remercier de l'aide qu'il m'a fournie pendant ma campagne électorale, notamment lorsqu'il a considéré comme un problème le fait que les programmes de dévaluation du gouvernement conservateur avaient eu pour effet de hausser le prix des appareils électriques importés. Or, dans la ville de Barry, dans ma circonscription, se trouve le plus grand manufacturier de petits appareils ménagers au Canada. On y trouve également nombre d'autres usines fabriquant une grande variété d'articles ménagers et d'articles de consommation, des pneus aux objets en plastique, des rubans à mesurer aux cosmétiques. Je puis assurer à la Chambre que ces gens-là n'ont pas oublié le message de l'honorable député de Davenport le jour des élections.

Il est intéressant de constater maintenant que l'honorable député s'est enfin rangé sans

équivoque du côté des anges, c'est-à-dire du côté des conservateurs; en effet, dans le dernier numéro de ce journal libéral, intitulé le *Fisherman*, de Fundy, il déclare que la dévaluation était une chose excellente et nécessaire. Je tiens aussi à signaler que, même si la majorité de nos fabriques sont des filiales canadiennes de sociétés américaines, l'administration de ces fabriques est presque entièrement axée sur l'opinion canadienne et tend à favoriser les meilleurs intérêts du Canada.

Les fermes du comté de Simcoe sont riches et productives. On peut même les considérer comme des industries secondaires, puisqu'une bonne part de leurs produits atteint directement le consommateur. La viande de porc est conditionnée à l'une de nos plus importantes conserveries, propriété de nos cultivateurs, d'où proviennent les fameux produits de marque Copaco; le bœuf est envoyé aux boucheries de Toronto; on écoule des quantités raisonnables de tabac sur le marché national; le lait est acheminé vers les consommateurs de Toronto et la crème, à de nombreuses crèmeries du comté; les fruits et les légumes sont expédiés directement aux consommateurs ou empaquetés à Collingwood aux fins de l'exportation ou de la consommation intérieure.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour remercier le chef de l'opposition de l'aide qu'il m'a accordée au cours de la campagne électorale. Il a paru à un poste de télévision de Toronto avec un melon d'eau de la Georgie, se plaignant de ce que la dévaluation du dollar canadien ait fait monter le prix de ce fruit. Cela a bien fait comprendre aux producteurs des fameuses pommes de la baie Georgienne les bienfaits du programme conservateur de la dévaluation du dollar, qui a moussé la vente de leurs produits.

Dans ma circonscription, nombreux sont ceux qui tirent leur subsistance des entreprises de service comme les chemins de fer, le camionnage, le service public, au camp Borden, l'approvisionnement des divers secteurs du tourisme, etc. Bref, ces gens s'adonnent aux multiples services qui assurent la prospérité de notre société complexe. Le chômage touche peu de gens: il frappe surtout ceux qui n'ont pas de métier, qui ne peuvent s'adapter à un emploi et, parfois, certains groupes d'employés des métiers de la construction. D'une façon générale, les fabriques manquent de travailleurs spécialisés; parfois, cette lacune fait obstacle à la production. Il convient de féliciter le gouvernement d'avoir élaboré son programme de construction d'écoles techniques. On est justement en train d'ériger deux écoles des métiers, à Collingwood et à Simcoe-Nord, et je suis certain qu'elles seront utilisées à bon escient. Les diplômés de ces écoles fourniront un précieux apport à la productivité de l'industrie canadienne.

Je n'entends pas pour le moment m'arrêter aux entreprises de service, dont la prospérité et l'activité sont entièrement subordonnées à la prospérité des secteurs productifs de notre économie: les exploitations agricoles, les fabriques et les chantiers maritimes. Cependant, j'aimerais signaler en passant qu'un nombre considérable de petites entreprises ont pu bénéficier des prêts accordés aux petites entreprises grâce à une loi que le gouvernement conservateur a adoptée il y a un an ou deux. Les politiques conservatrices ont favorisé l'économie de Simcoe-Nord. Pour nos fermiers, la loi sur le crédit agricole est sans contredit la mesure législative la plus utile qu'on ait jamais adoptée. Dans notre région, plus d'une centaine de cultivateurs ont bénéficié de ces prêts l'année dernière ou pendant une période un peu plus longue. A présent, leurs exploitations agricoles fonctionnent bien et sont à la hauteur de la concurrence. Les fermiers font de l'argent. Les prêts consentis en vertu de la loi sur le crédit agricole permettent aux fils des cultivateurs de rester sur la ferme et—ce qui ne s'est pas vu depuis bien des années—y ramènent même d'anciens cultivateurs qui s'étaient exilés dans les villes. Les lignes de conduite que suit le gouvernement conservateur en matière de droits de douane protègent nos producteurs de fruits et de légumes. Ceux du comté de Simcoe ne sont plus à la merci du dumping des États-Unis, comme ils l'ont été si souvent, notamment pour les cerises, les asperges et les pommes de terre.

Les programmes conservateurs ont concouru à la stabilité des marchés du bœuf et du porc. Ils ont aidé à l'écoulement ordonné du tabac. Je me demande si les cultivateurs de tabac des autres régions de l'Ontario comprennent bien la véritable valeur des garanties qu'on leur a fournies à la fin de l'année 1961-1962, alors que la demande dépassait de beaucoup la valeur réelle de la garantie. Point n'est besoin, j'en suis sûr, de rappeler au député de Norfolk (M. Roxburgh), qui, ce matin, s'est informé des exportations de tabac, que la culture du tabac, industrie qui crée un grand nombre d'emplois et requiert de nombreuses heures-homme de travail, s'est développée grâce à la protection d'un tarif élevé. C'est une industrie dont les exportations pourraient bien, à l'avenir, subir le contrecoup de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ou des échanges commerciaux des États-Unis.

On critique parfois les subventions que le gouvernement accorde à la consommation du beurre. Je me contenterai de formuler une observation à ce propos. Bon nombre de nos

petites fermes réussissent encore à peine à faire leurs frais. Il s'en faudrait de peu que ces cultivateurs abandonnent leurs fermes, très souvent à un âge où ils ne peuvent s'adapter à une société industrielle. Certes, si l'on considère la subvention accordée pour le beurre sous cet aspect-là, elle n'est pas aussi énorme qu'on voudrait le faire croire.

Mais ce qui a été d'un plus grand secours pour l'agriculture et l'industrie de fabrication, ce fut la réduction de la valeur extérieure du dollar canadien à 92.5c. en argent des États-Unis. On ne saurait trop vanter les avantages de cette décision pour les cultivateurs, les manufacturiers et les ouvriers d'usine. Le bœuf et le porc trouvent de nouveaux débouchés et sont plus à la hauteur de la concurrence aux États-Unis. Nos fruits et légumes bénéficient d'une plus grande protection au Canada et nos conserves de fruits et de légumes sont écoulées à l'étranger. Par exemple, de la garniture de tarte faite de cerises cultivées et mises en conserve dans ma circonscription est vendue en Allemagne. A ceux qui s'inquiètent de l'augmentation minime du prix des pamplemousses importés, je conseille d'essayer le jus de pommes de la baie Georgienne. Si vous devez payer le bœuf un peu plus cher, pensez alors aux emplois et au pouvoir d'achat que fournissent aux Canadiens nos exportations accrues de bœuf et de porc.

Les programmes du gouvernement conservateur se sont révélés avantageux pour les fabriques et les ouvriers d'usine du comté de Simcoe. L'honorable député de Vancouver-Sud a cité hier quelques données statistiques sur l'exportation, et l'honorable député qui vient de parler a fait état de données statistiques concernant le prix de la protection pour le Canada et le consommateur canadien. Je crois qu'on ne devrait pas faire un tel usage des données statistiques, car il faut considérer les exportations et les importations non seulement du point de vue de leur valeur en dollars mais aussi du point de vue des emplois qu'elles valent aux Canadiens puisque, en définitive, c'est à cela que vise toute politique économique. Ce qui compte, ce n'est pas la valeur de nos ventes en dollars ou les entrées de dollars, mais bien les emplois que nous créons. De plus, je crois que les industries primaires et les industries d'extraction ne fournissent plus les meilleurs emplois ni le plus grand nombre d'emplois. A mon avis, ces emplois se trouvent dans les industries de transformation secondaire et de service qui, comme je l'ai dit auparavant, dépendent évidemment tout à fait des industries de production.

L'énumération des politiques appliquées par notre gouvernement par l'intermédiaire de la Banque de développement industriel prendrait tout le temps qui me reste. Les fabriques de ma circonscription qui emploient de deux à deux cents personnes en ont profité. On a tiré pleinement avantage de la politique de vente active suivie par le ministre du Commerce. Nos fabriques tirent parti de toutes les chances qui leur sont offertes d'explorer les marchés étrangers et d'y accéder. Le ministre du Commerce et celui des Transports jouissent assurément d'une haute estime dans la circonscription de Simcoe. La dévaluation a créé un stimulant et une protection ainsi que du travail pour l'ouvrier. Je suis certain que l'honorable représentant de Davenport, qui s'intéresse tant aux appareils électriques importés, pourrait trouver tous les articles dont il a besoin dans les catalogues des fabriques d'appareils de Barrie.

La nécessité posée par les lois de la concurrence de trouver des matériaux canadiens, à cause de la dévaluation, a été une incitation à l'effort et nos fabriques y répondent avec enthousiasme et initiative. On installe de nouvelles machines dès qu'on peut trouver les opérateurs nécessaires. Je cite un seul exemple. La fleur de bois franc n'est rien d'autre, paraît-il, que de la sciure de bois franc pulvérisée en une poudre très fine et très sèche. On s'en sert beaucoup dans la fabrication de certains produits de plastique et, jusqu'ici, on l'importait de Buffalo, en Ontario. Très bientôt, elle sera fabriquée et vendue à Barrie.

Les fabriques de la circonscription de Simcoe et leurs employés attendent beaucoup des stimulants fiscaux maintenant proposés en vue d'accroître la production et l'exportation et ils se serviront de ces stimulants dans toute la limite du possible pour accroître la production et créer des emplois. Ils attendent beaucoup des modifications à la loi sur les crédits à l'exportation, qu'ils considèrent comme essentielles pour venir en aide à nos exportations si nous voulons que le Canada continue de grandir.

Dans le monde d'aujourd'hui, les alliances politiques, économiques et commerciales sont exposées à des variations inévitables et continuelles. Dans mon comté de Simcoe-Nord, nous avons observé l'évolution de la zone européenne de libre-échange, que l'on appelle le Marché commun européen. Nous avons également surveillé avec intérêt les répercussions que la demande faite par l'Angleterre de s'associer à ce groupe pourraient avoir sur le Commonwealth, le Canada et le comté de Simcoe. Il se peut que la zone européenne de libre-échange soit préférable pour l'Europe et aussi peut-être pour l'Angleterre. A mon avis, c'est aux Européens et aux Britanniques d'en décider. Je ne pense pas pourtant me

montrer borné ou faire preuve d'esprit de clocher en disant que nous devrions nous soucier, en examinant la question, des intérêts du Canada, car c'est seulement dans la prospérité que notre pays peut rendre d'utiles services au monde libre et aux vastes régions sous-développées et non favorisées du monde. Si le Marché commun européen croît en suivant son orientation actuelle—et ce serait seulement se leurrer que de soutenir le contraire, soit d'orienter le monde vers une plus grande libéralisation des échanges—le Canada, qui compte 18 millions de personnes, se trouvera placé entre deux grands blocs commerciaux de l'Ouest, les États-Unis qui comptent 180 millions d'habitants ou plus, et l'Europe de l'Ouest qui en compte 175 millions. C'est donc le moment de faire connaître et reconnaître nos besoins essentiels.

Les industries secondaires du Canada ont été pour la plupart établies par les États-Unis afin d'éviter les écarts tarifaires entre le tarif de préférence britannique et celui de la nation la plus favorisée, celui-ci étant généralement plus élevé que celui-là. Plusieurs filiales canadiennes d'usines américaines ont été construites au Canada pour répondre aux besoins canadiens en même temps qu'aux besoins d'importation de l'Angleterre, des pays du Commonwealth et d'autres pays. Il semble maintenant que le tarif de préférence britannique doive disparaître si l'Angleterre veut entrer dans la CEE. Les produits manufacturés aux États-Unis entreraient alors au Canada grevés des mêmes droits que les produits anglais.

Nos frais de main-d'œuvre se sont rapprochés de plus en plus de ceux des États-Unis. Nous jouissons au Canada d'un haut degré de sécurité sociale qui se traduit en taxes élevées et directement dans les frais de production. Le peu d'importance du marché canadien fait augmenter les autres frais. Plusieurs usines américaines situées près de la frontière canadienne et qui ont des filiales au Canada pourraient répondre aux besoins du Canada à l'égard de certains produits, simplement en faisant travailler quelques équipes de plus à leurs usines mères. Si le tarif de préférence britannique disparaît, la dévaluation du dollar suffira-t-elle seule à assurer la vitalité de notre industrie secondaire? Quels stimulants reste-t-il à offrir pour favoriser les nouveaux aménagements au Canada? Ces sociétés construiront-elles leurs usines en Europe ou ailleurs maintenant? Ne devons-nous pas de plus en plus chercher dans d'autres parties du monde des débouchés pour nos produits manufacturés? Le Marché commun européen nous réduira-t-il à couper du bois ou à extraire du minerai? Voilà quelques-unes des réserves que j'éprouve au sujet de ces nouvelles mesures d'expansion commerciale. J'estime qu'elles ont leur importance parce que c'est seulement dans les industries secondaires et les services que nous pouvons donner du travail à ceux qui viennent grossir notre main-d'œuvre et maintenir notre haut niveau de vie.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône renferme beaucoup d'autres mesures qui ont mon approbation et celle de mes commettants, mais je m'en suis tenu aujourd'hui aux questions qui vont toucher dans l'immédiat ma circonscription de Simcoe.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône de la première session de la vingt-cinquième législature, je dois tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la Chambre. Je veux aussi féliciter l'Orateur suppléant que les députés ont jugé apte à seconder l'Orateur. Je félicite également les motionnaires de l'Adresse.

Je sais qu'en pareille occasion les députés ont l'habitude de parler de faits intéressant particulièrement leur comté et les besoins de leurs commettants. Ma circonscription, qui se trouve dans le secteur ouest de Toronto, est bien connue des anciens députés grâce à mes illustres prédécesseurs.

A l'intention des nouveaux députés, j'aimerais rappeler ici que Parkdale représente parfaitement bien les divers aspects du Canada. En effet, outre les Anglo-saxons, toutes les nationalités et toutes les races y sont représentées. Comme l'avaient fait nos ancêtres, certains d'entre mes commettants ont immigré ici pour refaire leur vie. D'aucuns sont venus chercher l'aventure; d'autres, la liberté. Venus au Canada en grand nombre, grâce à la judicieuse politique d'immigration du régime libéral, tous ont trouvé ici la liberté et une vie meilleure. Ils s'y cramponnent et n'ont qu'un seul désir: aider les peuples qui vivent dans l'esclavage dans les pays qu'ils ont quittés. C'est sur ce grand respect que tant de mes commettants ont pour notre régime démocratique et libre, que doit se fonder, à mon sens, notre espoir de grandes réalisations pour le Canada.

Puisqu'il incombe à l'opposition de critiquer les mesures proposées par le gouvernement, je ne vois pas comment l'opposition peut s'acquitter de ses fonctions si elle ne formule aucune critique positive. Pourtant, suivant l'exemple de nombre de membres du gouvernement, les journaux n'ont-ils pas prétendu que la critique est un vilain mot en politique? Je songe présentement au ministre du Commerce qui a eu l'audace de dire dernièrement que c'est manquer de patriotisme que

de critiquer le gouvernement. Avant longtemps, on en viendra peut-être, à notre insu, à considérer la critique comme une activité subversive plutôt que comme la plus grande sauvegarde de la démocratie. Ce serait dommage. Nul part plus qu'en Russie et dans les pays qui sont sous le joug communiste, ne soutient-on avec plus d'ardeur que ceux qui critiquent le gouvernement manquent de patriotisme, qu'ils sont des conspirateurs et qu'ils méritent la mort. Dans les pays occidentaux, on reconnaît depuis longtemps que la critique vise à améliorer, s'il y a lieu, les mesures prises par le gouvernement. Pour ma part, j'estime que toute réforme est impossible sans une critique honnête et vigoureuse, faute de quoi aucune survivance n'est possible.

Les honorables vis-à-vis ont beau jouer sur les mots, donner une fausse interprétation des faits ou feindre d'avoir oublié le passé, ils ne changeront rien aux événements. Lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir, en juin 1957, le Canada était plus prospère que jamais; il n'avait jamais entrevu d'avenir aussi prometteur ni joui d'autant de prestige dans le monde. Qu'est-il arrivé au cours des cinq dernières années? On a relevé les impôts, le pays a sombré dans le marasme économique, le chômage a atteint de nouveaux sommets et nous avons perdu du prestige sur la scène mondiale. Quiconque est impartial ne saurait donc prétendre, en toute sincérité, que le gouvernement actuel, par suite de son incompétence et de ses programmes inopportuns, n'est pas responsable de l'état déplorable des affaires du pays. En raison de la grave crise qui sévit au Canada, tous les membres de la Chambre ont le droit et le devoir de critiquer le gouvernement actuel pour l'amener à proposer d'autres correctifs, comme ceux que le chef de l'opposition a proposés d'une façon si éloquente et judicieuse.

Je regrette d'avoir à dire que le discours du trône a complètement désappointé les Canadiens. La plupart des préopinants l'ont répété à maintes reprises. Comme on l'a déjà dit, il est rempli de lieux communs et n'est plus qu'un rabâchage de ce que renfermaient d'anciens discours du trône. Le gouvernement a eu cinq ans et la plus grande majorité dans l'histoire de la Chambre des communes pour faire adopter ces mesures, mais il persiste à vouloir nous cacher les raisons de nos difficultés économiques et à ne pas établir de programmes vastes et précis, conçus de façon à guérir le malaise dont souffre notre économie.

La gravité de la situation est habilement atténuée dans le discours du trône. Les questions épineuses au sujet desquelles le gouvernement n'a pas encore donné d'explications détaillées brillent par leur absence dans le discours du trône. Le gouvernement n'a rien de solide à offrir pour résoudre les problèmes du chômage chronique, de l'expansion économique lente et de la balance défavorable des paiements internationaux.

Le pays a été mis au courant, par l'exposé magistral que mon chef a fait de l'échec du gouvernement conservateur, des dommages causés par la mauvaise administration du présent ministère. La Chambre et tous les Canadiens avaient le droit d'entendre l'honorable chef de l'opposition condamner le gouvernement pour avoir délibérément caché le périlleux état financier dans lequel le Canada se trouvait le printemps dernier. Néanmoins, tous les membres sérieux de l'opposition ont été heureux d'apprendre, par la réponse nette de notre chef, tous les faits qui prouvent la manœuvre politique déloyale opérée par le premier ministre et l'ancien ministre des Finances, en juin dernier. Dans son discours, le chef de l'opposition a reproché à juste titre au treizième premier ministre du Canada d'avoir outragé le Parlement, en ne lui permettant pas de se réunir après que le gouvernement ne fut pas parvenu à obtenir de la population un mandat précis. Pis encore, le gouvernement a continué, honteusement, à ne pas tenir compte des Canadiens et de leurs représentants élus, lorsque le premier ministre a osé assister à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, et y exposer ses vues en faisant fi de nous. Les honteuses lamentations du premier ministre à Londres montrent qu'il ignore l'importance du Marché commun européen.

Après toutes les larmes qu'a versées le premier ministre à la conférence du Commonwealth, il était rassurant d'entendre M. J. A. Roberts, sous-ministre du Commerce, dire aux membres d'une association canadienne, à Vancouver, le mois dernier, que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun sera loin d'être un désastre pour le Canada. Il a prédit qu'elle ouvrirait aux produits canadiens des perspectives nouvelles. Quel contraste, monsieur l'Orateur, avec les observations des porte-parole du gouvernement qui n'ont pu saisir les conséquences à longue portée que cette nouvelle évolution du commerce d'outre-mer allait avoir pour notre pays. L'autre grande question...

L'hon. M. Sévigny: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, je laisserai le ministre me poser une question quand j'aurai fini mon discours. L'autre grande question à discuter au cours du présent débat, c'est le programme de restrictions que le gouvernement a institué sans le consentement du Parlement. Qui plus est, monsieur

l'Orateur, nous avons été consternés d'apprendre par le discours du trône que, selon toutes apparences, les mesures d'urgence allaient persister. Nous, du parti libéral, nous condamnons ce programme de restrictions et nous le considérons comme une menace au progrès du Canada.

Les surtaxes tarifaires entravent le commerce et jettent des hommes dans le chômage. Les réductions qui ont frappé maints travaux publics font diminuer les emplois dans l'industrie du bâtiment et font encore des chômeurs. Rien d'étonnant que, cet été, le nombre des chômeurs au Canada, soit 300,000, ait été le double de ce qu'il était en juin 1957. La Caisse d'assurance-chômage, dont les réserves s'élevaient à 853 millions de dollars en juin 1957, ne contenait plus que 28 millions en juin dernier. Voilà une autre preuve de la détresse et de la souffrance que les Canadiens doivent endurer à cause de la mauvaise gestion du gouvernement conservateur.

En outre, les taux d'intérêts élevés autorisés par le présent gouvernement nous ont apporté l'argent cher, ce qui ralentit l'expansion des industries canadiennes et gêne les gouvernements provinciaux et municipaux qui peuvent difficilement payer les œuvres de promotion sociale, avec le résultat que le nombre des sans-travail ainsi que les taxes locales augmentent. Les contribuables de Parkdale, comme ceux de tout le pays, ploient sous le fardeau des taxes qui augmentent sans cesse, y compris les taxes de vente provinciales. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait être seul responsable des frais de l'éducation, du soin des indigents et des malades, de l'élimination des taudis, de l'aménagement de routes et de la construction de viaducs.

Je crois que c'est le petit propriétaire qui supporte le gros du fardeau injuste des présents impôts trop élevés. A maintes reprises depuis 1957, le premier ministre (M. Diefenbaker) a déclaré que les Canadiens payaient 500 millions de trop en impôts; il a promis de réduire ces impôts de $120 par famille. De fait, monsieur l'Orateur, les impôts ont augmenté d'au moins $36 par famille depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir.

L'hon. M. Churchill: L'honorable représentant dira-t-il où il a pris la citation qu'il vient de faire? Dans quel journal était-elle? D'où vient-elle?

M. Haidasz: On devrait se soucier, à mon avis, dans les prochaines réformes fiscales, d'alléger le fardeau du Canadien moyen.

Je voudrais aussi dire un mot des exploitants de petites entreprises qui constituent l'assise industrielle de notre nation. Bon nombre d'entre eux ont de grosses difficultés et sont voués à la faillite par suite de la concurrence déloyale que leur font les sociétés géantes, par suite de l'argent cher et des impôts élevés. Il est inquiétant d'apprendre que le nombre des faillites au Canada, de juin 1957 à juin 1962, a atteint le chiffre exorbitant de 11,712. En outre, selon les rapports du Bureau fédéral de la statistique relativement au premier semestre de cette année, on a compté 1,562 faillites, soit 7.8 p. 100 de plus qu'au cours de la même période l'an passé. Voilà encore une raison qui explique la nécessité urgente pour les exploitants de petites entreprises d'obtenir non seulement un allégement fiscal, mais aussi un peu plus de considération de la part de la Banque d'expansion industrielle.

Il est manifeste, monsieur l'Orateur, que la dévaluation du dollar a causé de gros ennuis aux Canadiens non seulement à la campagne mais à la ville. La dévaluation du dollar a fait augmenter le coût des importations et, en conséquence, les prix intérieurs. Les sommes perdues par les épargnants canadiens ne seront probablement jamais récupérées. En juin 1957, l'indice du coût de la vie s'établissait à 121.6. Les conservateurs le trouvaient trop élevé et promettaient de l'empêcher de monter. Toutefois, cet indice a continué de monter et, en août 1962, il atteignait 131.4.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Il a baissé.

M. Haidasz: Il a augmenté de dix points depuis juin 1957. Le plus inquiétant c'est que la plus forte augmentation a été enregistrée dans un secteur essentiel, celui de la nourriture. Cela rend les choses plus difficiles pour tous les Canadiens, surtout ceux qui sont sans travail, ceux qui ont un revenu peu élevé et ceux qui n'ont qu'une petite pension pour vivre.

Il y a d'autres questions encore plus urgentes que j'aimerais signaler au gouvernement au cours du présent débat. L'été dernier, le gouvernement a annoncé qu'il remettait à plus tard les relèvements de traitement de 50,000 fonctionnaires, disant que cela ne pouvait se faire à cause de son programme d'austérité. Par cette explication, le gouvernement conservateur a rejeté quelques-uns de ses problèmes sur les épaules d'un groupe relativement restreint de fonctionnaires qui ne peuvent riposter efficacement. Notre pays, un des plus riches du monde, devrait être capable sans effort de verser un traitement raisonnable à ses fonctionnaires, si seulement il avait un gouvernement compétent.

Il est d'autres Canadiens que le présent gouvernement a négligés; je veux parler des malades, des vieillards et de ceux qui ont perdu leur emploi par suite de l'automatisation. Les membres de notre groupe se réjouissent de la proposition formulée par le

chef de l'opposition, en ce qui a trait à l'institution d'un programme de formation professionnelle des travailleurs avant la perte de leur emploi, et non après. Nous nous réjouissons aussi du fait que notre parti reconnaît l'urgente nécessité de porter de 16 à 21 ans, dans le cas des garçons et des filles qui sont aux études, l'âge limite d'admissibilité aux allocations familiales.

Nous sommes fiers également des autres points du programme libéral touchant la réforme sociale. Malgré les frais élevés qu'elle comporte, une telle réforme sera en fin de compte un bon placement pour notre pays. Comme l'a expliqué le chef de l'opposition, dans un pays en pleine expansion économique, un gouvernement libéral assurera des soins médicaux et versera des pensions convenables, ce que nous a toujours refusé le présent gouvernement. Étant donné ma vaste expérience de médecin chez les travailleurs et les vieillards de Toronto, je connais parfaitement leurs besoins. L'insuffisance du programme actuel en matière de soins médicaux et de bien-être social me préoccupe vivement.

Permettez-moi de rafraîchir la mémoire de nos vis-à-vis à cet égard. Toutes les mesures d'ordre social que nous avons à l'heure actuelle, nous les devons à un gouvernement libéral. Après la crise économique des années 30 et les dépenses de guerre paralysantes du début des années 40, le gouvernement libéral était financièrement en mesure de s'engager dans un programme raisonnable et progressiste de santé publique. Dès 1948, le programme de santé nationale prévoyait la construction d'hôpitaux, la formation des techniciens nécessaires dans le domaine médical et la poursuite des recherches qui s'imposaient dans le domaine de la santé publique, ainsi que la distribution gratuite de médicaments antituberculeux aux malades qui se trouvaient dans les sanatoriums, ainsi que beaucoup d'autres choses se rattachant à la santé publique.

La deuxième étape du programme de santé des libéraux, en 1955 et 1956, a mis à la disposition du public canadien de nouvelles annexes d'hôpitaux, des services médicaux de réadaptation, des services radiologiques, et la distribution gratuite du vaccin Salk. En avril 1957, le ministre libéral de la Santé et du Bien-être social, maintenant député d'Essex-Est (M. Martin), a piloté au Parlement la loi nationale sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. C'est le gouvernement actuel qu'il faut condamner pour n'avoir pas mis en vigueur tous les articles de cette loi, surtout celui qui a trait au coût des examens diagnostiques pour les malades non hospitalisés, ce qui représente aujourd'hui l'aspect le plus onéreux des soins de santé. Le blâme doit en être surtout rejeté sur le ministre actuel de la Santé, parce qu'au cours de ses négociations avec les provinces, il n'a pas insisté pour que toute personne au Canada bénéficie d'un examen diagnostique gratuit lorsqu'elle est envoyée dans un laboratoire d'hôpital par son propre médecin.

Je suis fier, monsieur l'Orateur, que mon parti ait toujours été et soit encore, à l'heure actuelle, au tout premier rang quand il s'agit des soins de santé. Le programme de santé des libéraux comprend désormais le remboursement progressif des honoraires de médecins, des soins dentaires, des services d'infirmières, des factures pour médicaments et l'assurance-maladie, après consultation détaillée avec les provinces et en collaboration avec le corps médical. Ce programme est beaucoup plus vaste et beaucoup plus pratique que celui de tout autre parti.

A propos de santé publique, monsieur l'Orateur, je suis déçu que le gouvernement n'ait pas donné les raisons pour lesquelles le programme d'immunisation massive et gratuite contre la poliomyélite au moyen des vaccins actuels a été suspendu. De plus, nous, de ce côté-ci de la Chambre, attendons toujours que le gouvernement nous donne les raisons pour lesquelles il a attendu trois mois avant de retirer la thalidomide du marché. Nous espérons vivement qu'il prendra des mesures pour améliorer le contrôle non seulement des médicaments, mais également des substances ajoutées aux produits alimentaires et celui des insecticides, en vue d'assurer la protection du public.

La pollution de l'air et de l'eau pose de grands problèmes aux pays aussi industrialisés que le Canada. Des virus et des matières chimiques porteurs de maladies s'infiltrent dans les réservoirs d'eau de nos villes. Bien des produits chimiques nouveaux dont se servent l'industrie, les agriculteurs et les ménagères —les insecticides et les détergents notamment —contiennent des substances inertes qui ne sont pas détruites par les bactéries du sol ou par ceux des installations modernes de traitement des eaux. Les chimistes affirment qu'il est possible de fabriquer un détergent qui puisse être décomposé par l'action des bactéries. J'aimerais signaler au gouvernement que l'Allemagne de l'Ouest a déjà adopté une loi ordonnant aux fabricants de cesser d'utiliser d'ici 1965 les détersifs irréductibles.

Il faut aussi que l'État accroisse son aide aux municipalités pour leur permettre de purifier l'eau davantage, car les usines de traitement des eaux-vannes ne parviennent pas à éliminer entièrement certains virus dont celui de l'hépatite. Ces problèmes ne relèvent pas uniquement des autorités médicales; l'État a aussi des responsabilités à cet égard et tout

gouvernement central sérieux se doit d'y voir sur-le-champ.

Les préopinants et moi-même avons bien démontré que le discours du trône ne traite aucunement des besoins véritables et urgents des Canadiens. Le tableau qu'on y a brassé de l'économie canadienne est irréel. C'est là le tort du gouvernement conservateur.

L'hon. M. Sévigny: Le député qui vient de reprendre son siège aurait-il l'obligeance de répondre à la question suivante? Ne sait-il pas que le produit national brut vient d'atteindre un nouveau sommet et que le nombre des travailleurs est plus élevé que jamais au Canada?

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Sévigny: Ne sait-il pas que...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Badanai: C'est un discours.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ferai observer au ministre que toute question que l'on pose à un député qui a la parole ou qui vient de terminer son discours, devrait l'être dans l'unique dessein d'obtenir des renseignements et non d'engager une controverse d'une façon déguisée. Je dirai également que le député à le choix de répondre ou non.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur l'Orateur, tout en respectant votre mise au point, puis-je signaler que je me suis levé alors que vous n'occupiez pas votre fauteuil et que j'ai posé une question à l'honorable député parce qu'il disait quelque chose qui, à mon sens, était plutôt inexact...

Des voix: Règlement.

M. Habel: Vous avez déjà pris la parole au cours du présent débat.

L'hon. M. Sévigny: Puis-je dire quelque chose au sujet du rappel au Règlement.

M. l'Orateur: Je ne nie pas que le ministre ait le droit de poser une question, mais ce dont je parlais, c'était du caractère de la question qu'il allait poser.

M. Haidasz: Monsieur l'Orateur, je crois que mon discours et celui des préopinants, ont exposé très clairement que même si le produit national brut a augmenté, il n'a pas connu le même rythme d'accroissement que sous le régime libéral.

L'hon. M. Martin: En chiffres absolus.

L'hon. M. Harkness: Il s'est accru à un rythme plus rapide.

L'hon. M. Martin: Pas en chiffres absolus.

M. l'Orateur: Étant donné que la question est de nature à susciter un débat, qu'elle n'a pas permis la communication de renseignements, et ne constitue en définitive que la suite du débat après le discours du député, je crois qu'il faut en rester là.

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord m'associer à tous ceux qui m'ont précédé jusqu'ici et qui, selon la tradition, ont offert leurs félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence, le représentant de Waterloo-Sud et celui de Nicolet-Yamaska. Je tiens aussi à m'associer à tous les préopinants, pour vous exprimer le vif plaisir que nous a apporté la nouvelle de votre nomination à la plus haute fonction du Parlement, et pour vous souhaiter du succès dans l'accomplissement de vos lourdes tâches d'Orateur.

Je m'en voudrais de ne pas relever le discours du député de Parkdale (M. Haidasz) qui vient de reprendre son siège après avoir prononcé son premier discours en cette enceinte. Il doit avoir puisé généreusement à cette source de connaissances douteuses qu'est le représentant d'Essex-Est (M. Martin). Son discours renfermait des déclarations inexactes et erronées, mais je suis sûr qu'il ne l'a pas fait de propos délibéré.

Il a dit que le gouvernement libéral avait adopté, en 1957, la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Cependant, il a oublié de signaler que quatre décennies de promesses libérales ont précédé cet événement. Il a aussi oublié de faire remarquer qu'il a fallu, comme dans tant d'autres domaines, un gouvernement conservateur pour mettre cette mesure législative en vigueur.

L'hon. M. Martin: C'est tout à fait faux.

M. McGrath: Je conseille au député de Parkdale de parcourir les discours qu'a prononcés, dans cette enceinte et ailleurs, son illustre prédécesseur. Je veux parler de cet avocat de marque qu'est M. Arthur Maloney, C.R., dont la réputation s'étend dans tout le Canada. Il est reconnu pour son honnêteté, son esprit de justice, et, par-dessus tout, son sens de l'exactitude.

Permettez-moi aussi de m'arrêter au premier discours du député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin), qui n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui. Je voulais m'étendre sur certaines des déclarations qu'il a faites, mais j'entendrai, pour m'exécuter, qu'une autre occasion se présente. Je crois qu'il a dû rentrer chez lui, un membre de sa famille étant tombé malade. Monsieur l'Orateur, son discours a été prononcé avec beaucoup d'éloquence, mais je crains qu'il ne contienne rien qui vaille. Je soupçonne le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) d'y

avoir mis la main. Quoi qu'il en soit, je recommande aussi au représentant de Saint-Jean-Ouest la lecture des brillants discours qu'a prononcés son prédécesseur à la Chambre, l'honorable W. J. Browne.

S'il était ici, je lui conseillerais de bien peser ses paroles, car il ne demeurera peut-être pas à la Chambre bien longtemps. Je veux parler des événements qui se déroulent présentement dans une autre partie du Canada.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question? Mon honorable ami estime-t-il...

Des voix: Non.

M. McGrath: Non. Le député d'Essex-Est...

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

Des voix: Non.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Harkness: Vous savez fort bien qu'il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député d'Essex-Est invoque le Règlement.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami ne voudrait pas, j'en suis sûr, discuter d'une question dont les tribunaux sont saisis présentement. Or, je crains que les propos qu'il vient de tenir constituent une infraction à la règle reconnue depuis longtemps.

M. l'Orateur: Le député invoque le Règlement, certes, mais c'est lui-même qui précise les événements ou qui les choisit. La seule conclusion qu'on puisse tirer des observations du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), c'est qu'il se passe bien des choses au Canada présentement. (*Exclamations*)

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement...

M. McGrath: Naturellement, monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement, Votre Honneur n'a pas dû entendre ce qu'a dit le député au sujet de certaines poursuites à Terre-Neuve... (*Exclamations*)... J'avais employé le mot «événement»...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: Avec votre permission...

M. l'Orateur: A mon avis, le député d'Essex-Est (M. Martin) engage maintenant le débat sur la différence entre ce que lui-même et ce que l'Orateur ont entendu. Il me semble que le député de Saint-Jean-Est n'a pas, de propos délibéré, parlé de poursuites judiciaires ou d'autres événements dont il n'est pas pertinent de parler à la Chambre. Selon moi, le député a parlé en termes généraux. La seule déclaration précise que j'ai entendue, c'est le député d'Essex-Est qui l'a faite. Il faudrait en rester là.

L'hon. M. Martin: Votre Honneur n'écoutait pas.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je me rends à votre décision; qu'il me soit permis cependant de dire que l'éminent député d'Essex-Est est, de toute évidence, une autorité tant en droit qu'en statistique.

L'hon. M. Harkness: Dommage pour ses clients!

M. McGrath: Je parlais de l'ancien représentant de Saint-Jean-Ouest, ce Canadien distingué, l'honorable W. J. Browne, dont la carrière au service de notre pays compte plus de 40 ans; il a servi ici au cours de trois législatures, celle de 1949 à 1953, de 1957 et de 1958, de 1958 à 1962; il s'est également distingué à l'Assemblée législative de Terre-Neuve. Ceux d'entre nous qui connaissent les excellents discours de cet homme, ceux qui connaissent son état de service, apprendront sans doute avec plaisir ce qu'ont dit de lui, au cours de la dernière campagne électorale, certains colporteurs de médisance et de calomnie, quelques-uns des collègues des honorables vis-à-vis.

J'ai ici une feuille qui représente bien la presse jaune. Ce journal s'intitule *The Liberal*. Il a été distribué par le parti libéral à Terre-Neuve au cours de la dernière campagne électorale et chaque électeur de la province en a reçu un exemplaire. Même l'honorable représentant d'Essex-Est ne voudrait pas qu'on associe son nom à certains des racontars que renferme ce journal.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Même lui?

L'hon. M. Martin: Même moi!

M. McGrath: Sur la dernière page, on voit un visage très familier. Je laisse le soin aux honorables représentants d'identifier le personnage car, même à distance, il est reconnaissable. A côté de la photo se trouve un article intitulé «L'ami des communistes» et avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un court extrait de cet article.

On a toujours dit que M. W. J. Browne était l'ennemi du communisme et des communistes. Il s'est toujours prononcé contre eux...

Et ainsi de suite.

Qu'a-t-il fait quand son gouvernement, dirigé par M. Diefenbaker, a conclu des marchés avec ces deux pays communistes? A-t-il démissionné?

Pas du tout...

Et l'article poursuit, monsieur l'Orateur, en parlant de M. Browne comme d'un ami des communistes.

Des voix: Quelle honte!

M. McGrath: Avez-vous déjà vu, monsieur l'Orateur, un plus bel exemple de médisance ou de calomnie dans cette Chambre?

Des voix: Oui.

M. McGrath: Voilà un homme qui a toujours pris position, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, contre le communisme athée et tout ce qu'il représente. Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Harkness: Tactiques libérales typiques.

M. McGrath: ...je recommande la lecture de ce drôle d'article aux honorables représentants qui ne l'ont pas lu—oui, même à l'honorable député d'Essex-Est—parce que tout ce qu'on y trouve ce sont des mots tels que «mensonges», «médisances», et toutes sortes d'autres épithètes que nos vis-à-vis ne trouvent qu'au cours d'une campagne électorale, et ils en trouvent alors des sucrés.

L'hon. M. Martin: Pourquoi vous acharner contre le député d'Essex-Est?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur,...

Une voix: Et en 1957?

M. McGrath: L'honorable W. J. Browne siégera de nouveau ici sous peu et je prie le nouveau représentant de Saint-Jean-Ouest de ne pas l'oublier.

L'hon. M. Martin: Règlement. Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que Votre Honneur a entendu la remarque qui vient d'être faite. J'estime qu'elle est tout à fait déplacée étant donné les poursuites judiciaires en cours actuellement à Terre-Neuve.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai écouté ce que l'honorable député de Saint-Jean-Est a dit. Je crois que, à la lumière de tout ce que nous savons au sujet de ce qui se passe à Terre-Neuve, il devrait peut-être avancer prudemment en parlant de ces questions. Une mention a pu être faite en passant, précédemment, et je pense que l'honorable député serait sage de s'en tenir là.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je me rends très bien compte de la nature de mes remarques, n'oubliant pas que l'affaire peut être devant les tribunaux. C'est justement pour cette raison que j'ai été très prudent dans ce que j'ai dit. Je n'ai mentionné aucun événement en particulier qui se passerait actuellement au Canada.

Avant que vous rendiez votre décision, je formule le vœu que vous teniez compte des nombreuses interruptions de l'honorable député d'Essex-Est et que je bénéficie de temps supplémentaire.

L'hon. M. Martin: Conformez-vous au Règlement; c'est tout ce que vous avez à faire.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, au cours de la campagne qui a précédé les élections générales du 18 juin, nous avons vu à l'œuvre dans la province de Terre-Neuve une machine politique qui n'avait pas sa pareille sur le continent nord-américain, une machine corrompue à tous les égards... (*Exclamations*) ...oui corrompue à tous les égards, et ces paroles, je prierais les honorables représentants qui viennent de m'interrompre d'y bien réfléchir, car il est certains honorables députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont été élus grâce aux manigances de cette machine politique corrompue qui a imposé à la province de Terre-Neuve un régime totalitaire comme il ne s'en était jamais vu au Canada.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement... (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant d'Essex-Est invoque le Règlement.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant vient de porter une accusation très grave. Il a dit que, si certains députés ont été élus à cette Chambre, c'est grâce aux méthodes corrompues employées par des personnes qui ne sont pas ici à la Chambre et auxquelles ils sont associés.

Une voix: Il a dit: une machine politique.

L'hon. M. Martin: Je me permettrais de faire remarquer à Votre Honneur qu'il s'agit là d'une observation inconvenante et qui devrait être retirée, parce que, selon notre Règlement, l'honorable représentant n'a pas le droit, comme il le sait très bien, de jeter du discrédit sur le caractère, l'intégrité ou l'honneur d'un membre de cette Chambre.

Des voix: Retirez vos paroles!

M. l'Orateur: A l'ordre! Mon attention ayant été momentanément retenue par une demande que m'adressait directement un honorable membre de cette Chambre, je regrette de n'avoir pu saisir au juste les termes que l'honorable député de Saint-Jean-Est a employés. Toutefois, s'il a bien employé les paroles que lui prête le député d'Essex-Est (M. Martin), soit qu'un membre de cette Chambre doit d'avoir été élu, ou doit son mandat à des mesures de corruption pratiquées par d'autres personnes, alors je pense que ses paroles ont dépassé sa pensée et il devrait les retirer, s'il les a prononcées.

M. McGrath: Pour votre gouverne, monsieur l'Orateur, je vais répéter ce que j'ai dit. Si je me souviens bien, j'ai dit que certains honorables vis-à-vis doivent leur siège aux manigances de corruption de la machine politique corrompue de Terre-Neuve. Ce sont mes paroles et, de toute évidence, elles ont piqué au vif certains honorables amis d'en face. Je voudrais maintenant continuer mon discours.

L'hon. M. Martin: Il sera donc permis au député...

M. l'Orateur: Si ce sont bien les paroles de l'honorable député, je trouve qu'elles ne ravalent aucun député en particulier. Nous avons entendu toutes sortes d'accusations depuis le début du débat soit, par exemple, que les membres d'un parti avaient délibérément induit le public en erreur. Personne n'a relevé ces accusations. Ces observations sont venues des deux côtés de la Chambre et je pense que, dans le cas présent, les remarques sont faites dans le même esprit. Je demanderais à l'honorable député de poursuivre son discours en tenant compte des directives qui ont été données jusqu'ici.

L'hon. M. Martin: A propos du rappel au Règlement, je tiens encore à dire ceci: votre Honneur est d'avis maintenant que l'honorable député, en changeant son expression, ne déroge toujours pas à la règle que je lui ai signalée. Je suis bien sûr qu'un député qui dit d'un autre qu'il a été élu par suite de tractations malhonnêtes, directement ou indirectement, jette le discrédit sur cette personne et que notre Règlement interdit à un député d'attaquer la réputation d'un autre député, directement ou autrement. A mon avis, même l'expression modifiée de l'honorable député devrait être retirée. Cela s'impose d'autant plus que le député a prononcé ces paroles alors que certains députés visés n'étaient pas ici pour se défendre. Je le fais donc en leur nom.

M. Ricard: Qui sont-ils? Nommez-les.

L'hon. M. Martin: Les députés de Terre-Neuve sur qui l'honorable député a attiré l'attention.

M. McGrath: Puis-je parler de la question de Règlement qu'a soulevée le député d'Essex-Est? Je ne voulais pas laisser entendre que certains honorables vis-à-vis s'étaient livrés à des tractations malhonnêtes. Quiconque prêtait oreille à mes observations a dû saisir sans peine de quoi je voulais parler: des pratiques vénales d'un appareil politique corrompu.

M. Robichaud: Parlez-vous de l'Union nationale?

M. McGrath: Non. Je parle plutôt des libéraux de Terre-Neuve.

[M. l'Orateur.]

M. l'Orateur: Je me fonde sur l'article 30 du Règlement, qui se lit ainsi qu'il suit:

S'il surgit une question concernant la conduite ou l'élection d'un député, ou encore son droit de faire partie de la Chambre, ce député peut faire une déclaration, et il doit se retirer durant la discussion de ladite question.

A mon avis, l'article précité ne s'applique pas directement en l'occurrence. Il me semble que le cas qui se présente en ce moment est exceptionnel. Le député a expliqué ce qu'il a voulu dire et s'il veut bien ajouter que les députés en cause ont pu être élus sans avoir eu connaissances des pratiques vénales qu'on a suivies, prétend-il, sans y avoir participé ou sans avoir souhaité y participer, je veux bien recevoir son explication. Mais je ne peux pas lui permettre d'aller plus loin sans qu'il retire cette partie-là de ses observations.

L'hon. M. Martin: Au sujet du rappel au Règlement, permettez-moi de signaler, en toute déférence, que Votre Honneur n'a pas bien interprété l'article 30 du Règlement qui est ainsi conçu:

S'il surgit une question concernant la conduite...

Écoutez bien ceci:

...ou l'élection d'un député,...

Voilà le point important. On prétend que les députés siégeant en cette enceinte doivent leurs élections à des pratiques vénales. Il y va manifestement de l'élection d'un député.

...ce député peut faire une déclaration, et il doit se retirer durant la discussion de ladite question.

Voilà la teneur de l'article du Règlement. Nul n'est habilité à aller plus loin. Le député a enfreint cet article, et Votre Honneur devrait sans plus le rappeler à l'ordre.

L'hon. M. Harkness: Puis-je formuler une observation au sujet de l'article dont le député d'Essex-Est a donné lecture? Je tiens à faire remarquer qu'aucun représentant de Terre-Neuve, dont l'opinant a parlé, n'a pris la parole pour formuler des griefs.

Une voix: En voici un qui veut se faire entendre!

L'hon. M. Harkness: Par conséquent, le point soulevé par le député d'Essex-Est n'est pas fondé. Si un des députés de Terre-Neuve souhaite prendre la parole pour protester contre la déclaration qu'on a faite, la situation est tout autre.

M. Carter: Je voulais prendre la parole, Votre Honneur, mais vous avez jugé bon de la donner au ministre de la Défense nationale. Le député de Saint-Jean-Est n'a pas particulièrement mentionné Terre-Neuve. Mais il a laissé clairement entendre que certains députés de Terre-Neuve doivent leur siège—ce sont là ses propres paroles—aux pratiques

corrompues d'une machine politique de cette province.

Or, je suis un de ces députés, et je suis présent.

Une voix: Vous en êtes un?

M. Carter: Je demanderais au député de Saint-Jean-Est de préciser quels députés il visait, parce que je le mets au défi de prouver que je dois mon siège à quelque pratique corrompue qu'on appliquerait à quelque endroit en mettant en mouvement des rouages politiques.

M. l'Orateur: Je crois que le député de Burin-Burgeo a eu raison de prendre la parole au sujet du rappel au Règlement, mais il me semble avoir été bien au delà de l'objection pour s'engager sur un tout autre terrain. J'estime, cependant, que la règle citée par le député d'Essex-Est—et je le remercie de ses observations—s'applique à un cas particulier, et il me semble que l'interprétation que j'ai faite du principe général de cette question, ainsi que mon injonction au député de Saint-Jean-Est, sont de nature à rectifier la situation. J'espère que le député se comportera en conséquence, c'est-à-dire s'il veut bien déclarer qu'il n'a jamais cru qu'un député de Terre-Neuve—car il s'agit bien d'eux—ait participé, volontairement ou de quelque autre façon, à ces agissements ou qu'on a agi ainsi à leur insu.

M. Batten: J'invoque le Règlement. Je suis un des députés de Terre-Neuve. Or, je n'occupe pas mon siège en cette enceinte à la suite de quelque pratique corrompue. Je déplore les remarques faites par le député de Saint-Jean-Est et j'espère qu'il se rétractera.

M. l'Orateur: J'apprécie à leur juste valeur les observations du député. Mais je dois dire qu'elles n'ont pas réellement trait à l'objection. Quand on débat un rappel au Règlement, on examine l'interprétation d'un article du Règlement. Nous ne discutons pas de la valeur du point de vue d'un député. A moins qu'on ait quelque apport à faire à l'interprétation d'un article du Règlement, il me semble que nous devrions passer la parole au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Mais je lui demanderais de faire la rectification nécessaire.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, pour que le compte rendu soit bien précis, et aussi parce que certains députés ont invoqué le Règlement à propos de mes observations, je dirai ce qui suit: Je n'ai jamais eu l'intention de porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité du député de Burin-Burgeo (M. Carter), dont la réputation à cet égard est bien connue, ni du député de Humber-St. George's (M. Batten), que je respecte et admire beaucoup et dont le renom à cet égard est également bien connu. J'espère voir continuer notre amitié. La même chose vaut pour mon honorable ami de Trinity-Conception (M. Tucker), dont l'honneur et l'intégrité sont tellement bien connus en dehors de la Chambre.

L'hon. M. Martin: Et les autres?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si je puis continuer...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le député rétrécit le sujet. Nous savons qui sont les députés de Terre-Neuve, et j'estime que je ne puis laisser ses observations telles qu'il les a formulées.

Des voix: Retirez-les.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, si l'on me permettait de terminer, je poursuivrais en citant les noms des députés de Terre-Neuve qui ne sont pas présents. En effet, monsieur l'Orateur, il est évident que ce que j'essayais d'exposer, c'était la machine politique d'une province. Je n'avais pas l'intention de laisser entendre que les députés à la Chambre en faisaient partie. Afin de rectifier le compte rendu, monsieur l'Orateur, je dirai que je ne veux nullement porter atteinte à l'honneur et à l'intégrité des députés de la Chambre, y compris les trois que je viens de mentionner, et aussi le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) s'il était ici pour m'entendre, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin), et l'honorable représentant de Grand-Falls-White-Bay-Labrador (M. Granger). Et même le député d'Essex-Est, s'il tient à ce que je le dise.

Montenant, monsieur l'Orateur, si je peux continuer, je porterais à l'attention de la Chambre certains événements qui se sont déroulés au mois de juin de cette année. Les députés n'ignorent sans doute pas que le ministre des Finances, c'est-à-dire le député d'Eglinton (M. Fleming), avait été invité à prendre la parole au Rotary Club de Saint-Jean (Terre-Neuve), le 7 juin dernier. J'ai assisté à ce déjeuner, monsieur l'Orateur. J'y ai vu la pire infraction à la liberté de parole qu'on ait jamais commise dans l'histoire de l'empire britannique. Le 7 juin dernier, j'ai vu le premier ministre de la province de Terre-Neuve recourir à l'autorité du gouvernement de la reine pour supprimer la liberté de parole dans cette province. J'étais assis à la table du banquet. J'étais au courant des événements qui avaient poussé les membres du club Rotary à inviter le ministre des Finances d'alors à leur adresser la parole. C'est sur l'insistance du ministre que le club Rotary de Saint-Jean a choisi le sujet de l'allocution.

Au cours du déjeuner, monsieur l'Orateur, comme le ministre préparait ses notes en vue du discours qu'il allait prononcer, un mes-

sager est venu apprendre au président de ce cercle social que le premier ministre de la province souveraine de Terre-Neuve se tenait dans la pièce voisine et qu'il désirait lui dire quelques mots. Voici la lettre que le premier ministre de Terre-Neuve a écrite de sa propre main à l'adresse du président du cercle:

Monsieur,

Comme le club Rotary, en invitant un homme politique, en plein milieu d'une campagne électorale, à parler sur un sujet politique, fait preuve d'une allégeance politique, je dois vous faire savoir que l'invitation à un dîner, la semaine prochaine, que le gouvernement de Terre-Neuve a adressée à un groupe de membres du club Rotary est, par la présente, annulée.

Monsieur l'Orateur, j'ai oublié de signaler que, la semaine suivante, le club Rotary devait être l'hôte des cercles des provinces de l'Atlantique lors d'un congrès régional qui devait réunir un grand nombre de participants, et le premier ministre provincial devait prendre la parole. Les locaux du gouvernement étaient les seuls dont on disposait à Terre-Neuve pour accommoder tous les délégués. En fait, le premier ministre provincial déclarait manifestement: «Si vous laissez parler ce politique tory, moi, qui suis premier ministre de Sa Majesté, je vous empêcherai de vous servir, pour votre congrès, la semaine prochaine, des locaux qui appartiennent à la population, et je retirerai l'invitation du gouvernement de Terre-Neuve, qui a proposé d'être l'hôte à un banquet dans le cadre de ce congrès».

Monsieur l'Orateur, la confusion était grande. C'était la première fois qu'un pareil incident se produisait dans les annales du cercle social en cause, qui est bien connu, à travers tout le pays, parce qu'il invite des orateurs à prononcer, devant ses membres, des allocutions sur diverses questions. Voyant dans quel embarras se trouvait son hôte, le président du club Rotary, et les autres dignitaires présents, le ministre des Finances d'alors a bien voulu acquiescer à cette demande déraisonnable. Je dis bien «déraisonnable». L'orateur invité était toujours le ministre des Finances de Sa Majesté, du chef du Canada, et non pas un «politique tory» de Toronto. Le premier ministre de Terre-Neuve l'avait oublié, tout comme il a oublié qu'il était toujours premier ministre du gouvernement de Sa Majesté de Terre-Neuve. Quel dommage qu'il l'ait oublié si souvent! Je le répète, voyant l'embarras de son hôte, le ministre pensa qu'il valait mieux se rendre à cette requête déraisonnable. Il dépêcha quelqu'un dans la petite pièce voisine pour dire au premier ministre, tremblant de colère, que le ministre des Finances ferait son discours, mais pas sur le cours fixe du dollar, sujet que le club Rotary voulait qu'il développe. Le ministre demanda s'il pouvait se lever et saluer les membres du club. Mais la réponse qu'il reçut, la voici: «Si cet homme se lève pour parler, je considérerai la chose comme un acte politique de la part du club Rotary et je retirerai l'invitation faite par le gouvernement de Terre-Neuve de loger les participants au congrès le semaine prochaine».

Des voix: Quelle honte!

M. McGrath: Quelle sorte de machine politique est-ce, monsieur l'Orateur?

Des voix: Libérale.

M. McGrath: Je demande quelle sorte d'action politique est-ce?

Des voix: Libérale.

Une voix: Et la Déclaration des droits?

M. McGrath: Je recommande la Déclaration des droits aux honorables vis-à-vis, et je souhaiterais qu'à leur tour ils la recommandent au premier ministre de Terre-Neuve. Je recommande cette Déclaration de droits, présentée ici par le champion de la liberté de parole au Canada, le premier ministre, homme qui s'est toujours opposé énergiquement à l'oppression dans notre pays, d'où qu'elle vienne, et indépendamment de ceux contre qui elle est dirigée. Je recommande la Déclaration des droits aux honorables vis-à-vis ainsi qu'à leurs partisans à Terre-Neuve, à cause de la tactique honteuse qu'ils ont employée au cours de la dernière campagne électorale.

M. Robichaud: Votre temps de parole est expiré.

L'hon. M. Harkness: Il n'est pas étonnant de vous entendre dire que le temps de parole est expiré; vous ne voulez pas entendre la vérité.

M. Robichaud: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: L'honorable député de Gloucester invoque le Règlement.

M. Robichaud: Voici pourquoi j'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député qui a la parole en ce moment a commencé son discours à 3h. 27 minutes, c'est-à-dire il y a déjà 33 minutes. Or, selon le Règlement, il n'a droit qu'à 30 minutes.

M. l'Orateur: C'est la présidence et ses adjoints qui sont chargés de juger du temps de parole accordé aux députés. Comme il y a eu une assez longue discussion à propos du Règlement, j'ai modifié quelque peu le temps de parole de l'honorable député, de manière qu'il puisse poursuivre jusqu'à 4 heures et deux minutes. Le temps qu'il a fallu pour régler l'appel au Règlement a été de 11 minutes. L'honorable député s'étant, par ses propos, attiré des problèmes, bien que nous

ayons entendu bon nombre d'autres choses n'ayant rien à voir au Règlement, je me suis fondé là-dessus pour faire la rectification nécessaire.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de terminer cette partie de mes observations en recommandant aux honorables vis-à-vis la lecture d'un éditorial d'un des grands pontifes libéraux de Terre-Neuve, M. Albert Purlin, celui qui, après l'honorable député de Bonavista-Twillingate, est peut-être le plus près du premier ministre de Terre-Neuve. J'étais sur le point de recommander à l'attention de la Chambre un éditorial qui a paru dans le *Daily News* de St-Jean le 18 juin et où ce grand journaliste libéral regrette que le premier ministre de Terre-Neuve ait empêché l'ancien ministre des Finances d'adresser la parole devant les membres du club Rotary de St-Jean. Si le député de Bonavista-Twillingate était ici, je lui dirais qu'au cours de ses observations il n'a pas parlé une seule fois de l'Office d'expansion atlantique dont il est fait mention dans le discours du trône.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

(Texte)

M. Albert Béchard (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, vous comprendrez l'appréhension et l'émotion que je ressens, en ce moment solennel de mes premières paroles en cette enceinte, où tant de grandes figures historiques ont évolué avec beaucoup plus d'éloquence que je ne puis le faire.

A la suite de mes distingués collègues, monsieur l'Orateur, puis-je vous offrir mes plus sincères félicitations, en mon nom et au nom des citoyens que j'ai l'honneur de représenter ici en cette Chambre, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette auguste assemblée. Étant nouveau, je n'ai pas eu l'honneur de vous connaître, mais les grandes qualités qu'on a déclinées à votre endroit, lors de votre accession à ce poste élevé, jointes à la discipline militaire acquise au cours du dernier conflit mondial, vous seront certainement très précieuses dans la bonne conduite de nos délibérations, tâche très lourde de responsabilités dont on vient de vous investir. Je vous souhaite donc, monsieur l'Orateur, tout le succès possible dans l'exercice de vos hautes fonctions qui visent surtout à protéger nos libertés parlementaires et notre démocratie.

Bien que je ne sois pas d'accord avec les honorables députés de Waterloo-Sud et de Nicolet-Yamaska (MM. Chaplin et Vincent), les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, sur tout ce qu'ils ont débité ici, je tiens à les féliciter tous deux pour la distinction et l'éloquence dont ils ont fait preuve et s'acquittant de leur tâche.

Il est traditionnel, je crois, que le débat sur l'Adresse offre aux députés l'occasion de parler de leur comté et d'en exposer succinctement les besoins.

A titre de représentant d'une région éloignée et peut-être plus ou moins connue,—je dirais même inconnue de plusieurs de mes honorables collègues—je profiterai donc de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour parler du comté de Bonaventure.

Je remercie d'abord mes concitoyens de Bonaventure qui m'ont fait l'honneur de me choisir comme leur porte-parole, ainsi que l'honorable chef de l'opposition officielle en cette Chambre et mes collègues du Québec, d'avoir pensé à la Gaspésie, aux tout premiers jours de la présente session.

Baigné, en partie par les eaux de la rivière Matapédia, en partie par celles de la rivière Restigouche et pour la plus grande partie par la baie des Chaleurs, le comté de Bonaventure s'étend de Routhierville, à l'ouest, jusqu'à Gascon, à l'est, sur une distance d'environ cent cinquante milles.

La population de mon comté tire sa subsistance de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière et de l'industrie touristique qui, incidemment, ne semble pas avoir tellement bénéficié de cette salutaire dévaluation du dollar canadien, dont fait mention le discours du trône et dont a fait grand état le premier ministre (M. Diefenbaker) mardi, dans une vive tentative d'expliquer cette mesure d'urgence—pré-électorale celle-là—car jamais, dans l'histoire touristique de la Gaspésie, a-t-on vu une telle diminution du nombre de touristes américains que durant l'été de 1962.

Mon comté est situé dans une de ces régions du pays que l'on peut considérer défavorisée au point de vue économique, vu son éloignement des grands centres et le coût prohibitif de l'électricité, facteur essentiel à l'établissement chez nous de la grosse industrie. Il en résulte, plus qu'ailleurs je crois, un accroissement effarant et continu du chômage.

L'agriculture étant une des principales sources de revenu du comté de Bonaventure, et puisque une agriculture prospère demeure essentielle au bien-être de l'ensemble de l'économie canadienne,

lit-on dans le discours du trône, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur l'importance primordiale qui doit être apportée à l'agriculture dans la province de Québec, et en Gaspésie en particulier, à ce domaine de notre économie que je considère la base de l'économie canadienne, si nous voulons la sauver.

Les paroles ronflantes et les coups de théâtre, en cette Chambre, ne nous feront pas oublier, nous du Québec, nous de la Gaspésie, que le fameux programme d'austérité (dit mesure d'urgence), post-électoral, dans le domaine de l'agriculture, semble avoir été inventé, créé et mis au monde par le gouvernement du pays pour «austériser», ostraciser et punir le cultivateur de la province de Québec. Je reviendrai sur ce sujet dans un instant.

Nos cultivateurs gaspésiens et, je pourrais dire, la majorité de nos cultivateurs de l'est québécois se plaignent de ne pouvoir vivre sur leur ferme, par suite du manque de mise en valeur des terres, manque d'organisation de marchés pour l'écoulement de nos produits agricoles, qui nous permettraient de vendre et de consommer chez nous les produits de chez nous, en résumé, par suite de l'absence d'une politique agricole vraiment conçue dans l'intérêt du cultivateur. Pourquoi, dites-le-moi, ne pourrions-nous pas produire ici ce que nous pouvons y consommer en fait de produits agricoles? Nous avons, en Gaspésie, peut-être le meilleur climat au Canada pour la culture générale, au dire même des experts.

Toutefois, vu le coût exhorbitant des engrais et fertilisants, la distance qui nous sépare des sources d'approvisionnement de ces produits et qui accroît davantage le coût de ces matières essentielles à la mise en valeur productive de nos terres, nos cultivateurs ne peuvent décemment songer à voir leur sort s'améliorer.

La plupart de ceux qui s'intéressent encore à la terre sont écrasés, pressurés, sursaturés par une dette énorme entraînée par la mécanisation ou l'achat de leurs machineries agricoles, qu'ils ne peuvent pas payer parce que le sol n'est pas suffisamment préparé pour donner un rendement qui leur permette de faire face à leurs nombreuses obligations. Il en résulte cette anomalie que nos cultivateurs doivent s'offrir sur le marché du travail, en forêt ou ailleurs, afin d'y gagner le surplus, quand ce n'est pas la totalité du revenu dont ils ont besoin pour payer ces machineries. C'est là, d'après-moi, un non-sens! On est cultivateur ou on est bûcheron. On ne peut et on ne doit pas être l'un et l'autre à la fois, si l'on veut réussir dans l'un ou l'autre de ces domaines. Sans compter, monsieur l'Orateur, que le cultivateur ainsi forcé d'aller sur le marché du travail vient accroître le nombre des chômeurs au pays, en prenant les emplois que la main-d'œuvre ouvrière disponible attend. L'erreur qu'on a commise et qu'on continue de faire dans le domaine de l'agriculture, c'est de commencer par la fin. Je m'explique: Le gouvernement canadien favorise beaucoup plus les prêts pour l'achat d'outillage et de machineries que pour l'amélioration du sol.

A ce stade de mes observations et pour appuyer mon avancé, je désire me reporter au discours qu'a prononcé, ce matin, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon), au moment où il déclarait que lorsque les cultivateurs du Québec voulaient organiser leurs fermes, au point de vue des machineries agricoles, voulaient payer les dettes occasionnées par l'achat de ces machineries, dont le coût s'élève à 10, 15 et $20,000, eh bien, ils s'adressaient au gouvernement fédéral, alors que par ailleurs, le gouvernement provincial, lui, s'intéresse plutôt au sol qu'à la machinerie, c'est-à-dire qu'il s'intéresse au sol d'abord et ensuite à la machinerie. Or c'est au sol qu'on devrait s'attaquer afin de le rendre productif. Alors, et alors seulement, nous songerons à l'organisation de nos marchés agricoles et à la mécanisation des fermes. Notre marché local, bien organisé, peut absorber tout ce que nos cultivateurs peuvent produire et même plus encore.

Sans marché chez nous, inutile de songer au développement progressif de l'agriculture. Pour faciliter l'organisation de notre marché, nos cultivateurs doivent être assurés d'avoir en stock, durant la saison morte, les produits les plus en demande. A cette fin, il leur faut des entrepôts, ici et là, groupant plusieurs localités voisines. Il existe dans ce cas une entente fédérale-provinciale, acceptée du moins dans la province de Québec, en vue d'aider aux cultivateurs à construire ces entrepôts. Déjà, dans mon comté, les endroits propices à l'établissement de ces entrepôts ont été pressentis et l'on devait en commencer la construction au cours de l'été.

Malheureusement, l'austérité du gouvernement actuel, l'austère programme décrété après les élections, sans consultation préalable du Parlement,—procédé que je réprouve vigoureusement puisqu'il est contraire au respect élémentaire des principes constitutionnels—ce programme d'austérité est venu, dis-je, paralyser l'inauguration, chez nous dans Bonaventure et partout ailleurs dans la province de Québec, de cette politique qu'a mise de l'avant le gouvernement du Québec.

On dirait vraiment, monsieur l'Orateur, que le très honorable premier ministre a conçu ce programme d'urgence spécialement pour contrecarrer les projets des cultivateurs du Québec.

Voici, par ailleurs, qu'on m'apprend que les cultivateurs de la province de Québec seront privés, à cause de ce programme d'austérité (dit mesure d'urgence), d'une somme d'environ 1 million 200 mille dollars qui devait être versée au bénéfice de ceux qui emploient de

la chaux sur leur ferme. Or les données statistiques révélant que le cultivateur du Québec utilise plus de chaux que celui de toutes les autres provinces canadiennes réunies, la suppression de cette subvention est donc extrêmement préjudiciable à la classe agricole québécoise. De plus, cette même austérité frappe encore le cultivateur dans la réduction de la prime pour le porc, classe A, qui de $3 qu'elle était, est tombée à $1, le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) ayant tout simplement en outre fait disparaître la classe B. On m'informe officieusement que des modifications ont été apportées récemment, ou le seront incessamment, à la formule de transport des grains de l'Ouest à l'Est, lesquelles entraîneront encore une perte de 10 millions de dollars pour les cultivateurs de la province de Québec.

Pour ce qui a trait, plus spécialement, à la circonscription de Bonaventure, je dois rappeler qu'il existe à Caplan, dans ma circonscription, une ferme expérimentale qui a rendu de très grands services aux cultivateurs de la Gaspésie. Toutefois, une rumeur qui a pris naissance au cours de l'hiver dernier et qui est de plus en plus persistante veut que cette ferme expérimentale, qui a été établie dans ma circonscription par le gouvernement libéral qui a précédé le gouvernement actuel, soit appelée à disparaître. Je demande donc instamment au gouvernement, à l'honorable ministre de l'Agriculture, d'empêcher que ne se produise cette catastrophe dans notre province, de prévenir cette injustice pendant qu'il en est encore temps. Il est bien beau de dire que tout le monde doit se serrer la ceinture et y aller de sa part en cette période d'austérité; mais de grâce, que ce ne soit pas toujours sur le dos des mêmes.

Je n'en veux pas à mes amis de l'Ouest. Au contraire, je suis content de ce que l'on a fait pour eux, même si cela n'a pas réglé complètement les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face; mais vous admettez, monsieur l'Orateur, qu'ils ont été beaucoup mieux traités sous ce rapport que les cultivateurs de l'Est.

La province de Québec, comme le signalait l'autre jour l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin), a eu à souffrir, durant certaines années, beaucoup plus que les provinces de l'Ouest de la perte de récoltes par suite de la sécheresse, de pluies trop abondantes, etc.

Qu'a fait le gouvernement fédéral pour les cultivateurs de la province de Québec? Rien. Le parti libéral rendra plus souple et moins onéreuse pour les provinces la loi actuelle sur l'assurance-récolte, afin que les cultivateurs soient soulagés de leur crainte de ces catastrophes au moindre caprice de la température.

M. Dumont: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Béchard: Après que j'aurai terminé mes observations.

Monsieur l'Orateur, l'employé agricole de ma région devrait, lui aussi, avoir droit aux bénéfices de l'assurance-chômage, ce qui lui est refusé par le pararaphe I de l'article 154 de la loi.

Dans un tel climat d'incertitude et d'insécurité, comment voulez-vous que notre jeunesse rurale s'intéresse à la terre?

Pour ce qui regarde les pêcheries, le moins qu'on puisse demander au gouvernement du Canada, c'est d'améliorer les havres de pêche qui ont été honteusement négligés depuis 1957. Des reconstructions complètes s'imposent à certains endroits, de même que des réparations et améliorations importantes à d'autres.

Depuis l'établissement, dans ma circonscription en particulier, depuis deux ans, de scieries importantes, notamment à Carleton, à New-Richmond et à Bonaventure, l'établissement de chantiers maritimes à Paspébiac, et surtout dans la perspective assurée d'une usine très importante à New-Richmond, et cela grâce à la coopération et à l'esprit de détermination du gouvernement dynamique actuel de la province de Québec en vue de décentraliser l'industrie, lequel—n'en déplaise à mes honorables collègues de Longueuil (M. Sévigny), Vaudreuil-Soulanges (M. Bourbonnais), Joliette-L'Assomption-Montcalm et de Sainte-Marie (M. Valade), sera reporté au pouvoir avec une écrasante majorité, et cela pour le plus grand bien de la province de Québec,—la population de la Gaspésie commence à respirer un peu mieux.

Toutefois, la venue de ces industries, qui sont un éveil de l'économie gaspésienne, nécessite la construction de nouveaux quais et le prolongement, ainsi que des améliorations considérables aux facilités déjà existantes.

Par exemple, pour répondre aux besoins de l'usine de New-Richmond, il faudra construire un quai à eau profonde à cet endroit—où existe déjà un embryon, soit plus précisément au Cap-Noir—afin de faciliter l'expédition du bois et de ses sous-produits vers les marchés domestiques et étrangers. Et si nous voulons être prêts à temps, je demande à l'honorable ministre des Travaux publics d'étudier ce problème d'une façon toute spéciale, dès maintenant.

Il faudra aussi, pour les mêmes raisons, prolonger de quelques cents pieds le quai de Carleton et améliorer ce port de mer, le plus beau port de mer naturel au Canada, après Gaspé. Un quai devrait également être construit à

Maria, et des améliorations urgentes devraient être faites à tous les autres quais dont certains sont dans un piètre état. Des travaux de protection s'imposent également dans plusieurs localités, comme Saint-Godefroi, Port Daniel, Shigawake, Bonaventure, Caplan, New-Richmond, Maria, Carleton, Saint-Omer et Matapédia, à cet endroit tout spécialement où les eaux des rivières Restigouche et Matapédia, à chaque printemps, font des ravages considérables. Dans ces cas, comme dans bien d'autres, nous demandons que l'on continue ce que le gouvernement précédent avait commencé, et nous serons satisfaits.

Une foule de travaux publics pourraient être exécutés, sans se forcer trop l'imagination, ce qui faciliterait grandement l'essor économique de notre région. Un bureau de poste à New Carlisle, chef-lieu de la circonscription de Bonaventure, doit être construit immédiatement et un édifice public, à Carleton, qui abriterait un bureau de poste, un bureau des douanes et les bureaux de la Gendarmerie royale.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'en ce 20e siècle, le téléphone soit considéré un luxe. Si je vous disais qu'il existe dans ma circonscription, en 1962, des endroits qui ne sont pas encore dotés de ce service public indispensable, pas même à la manivelle, mes honorables collègues seraient sans doute surpris. Eh bien, cela est un fait, monsieur l'Orateur. Pourtant, sous le régime précédent, il s'est construit des réseaux téléphoniques dans plusieurs endroits isolés, dans la circonscription de Bonaventure. Et dire que Saint-Fidèle, Saint-Étienne de Restigouche et Saint-Conrad, dans la circonscription de Bonaventure—et j'en oublie peut-être—sont encore privés de ce service, alors qu'ils sont situés à plus de 15 milles du téléphone le plus rapproché! N'est-ce pas honteux, en cette deuxième partie du 20e siècle! Une autre paroisse, Saint-Edgar celle-là, qui avec l'assurance d'un octroi substantiel du ministère des Transports a fait construire une ligne téléphonique, il y a plus d'un an, n'avait pu, aux dernières nouvelles, obtenir l'octroi sollicité par l'entremise de mon prédécesseur en cette Chambre, et est aux prises avec de graves difficultés.

Des voix: Honte!

M. Béchard: Cette colonie, qui n'a pas les revenus suffisants pour se permettre une telle dépense, doit, en plus de subir l'austérité présente, se serrer la ceinture en payant mensuellement la construction de ce réseau!

La plaie la plus tragique chez nous, monsieur l'Orateur, reste encore le chômage, dont pourtant personne ne devait souffrir, au pays, sous le règne de l'actuel premier ministre. Il faudra de toute nécessité, après avoir exécuté dans leur entier les travaux publics recommandés plus haut et avoir construit les édifices publics dont la Gaspésie a besoin, que le gouvernement du pays songe sérieusement à aider la petite industrie, si l'on veut faire quelque chose de tangible pour imprimer un certain essor à notre région, créer des emplois et ainsi atténuer le chômage.

Actuellement, monsieur l'Orateur, qu'est-ce que l'on fait pour encourager la petite industrie en Gaspésie, si ce n'est de percevoir des impôts un peu trop lourds? Notre sol regorge de richesses naturelles qui n'attendent que l'imagination, le capital et l'initiative pour jouer le rôle qu'on en attend dans l'économie nationale.

Le parti libéral, pour sa part, préconise l'aide suivante pour stimuler et encourager les petites industries dans les régions éloignées, les régions défavorisées au point de vue économique: dégrèvement d'impôts sur les sociétés, taux spéciaux d'amortissement pour le nouvel outillage et subventions d'appoint durant une période limitée aux entreprises rentables, accordant priorité aux industries des régions où la création d'emplois sera la plus urgente et aux industries qui augmenteront leurs exportations. Voilà, enfin, quelque chose de concret et susceptible d'inciter les nôtres à améliorer leurs entreprises, et les autres à prendre l'initiative d'en établir de nouvelles dont notre pays a besoin, et que notre Gaspésie attend avec anxiété.

Il est tout à fait juste, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral qui vient, à mon sens, chercher un peu trop d'impôts dans la province de Québec, qui occupe tous les champs de taxation imaginables, y compris celui des successions qui appartient exclusivement aux provinces, répartisse d'une façon un peu plus équitable, chez nous, le produit de ces impôts, en améliorant le sort de notre population qui réclame, non pas du pain et des jeux, mais son pain quotidien.

Nous avons été trop longtemps oubliés, nous de la Gaspésie. Depuis 1534, que dure cette tragédie, c'est-à-dire depuis que Cartier a pris possession de notre pays en plantant une croix à Gaspé. Monsieur l'Orateur, ne pensez-vous pas qu'il y a assez longtemps que cela dure? Ne pensez-vous pas que nous avons eu notre part d'oubli?

Le parti libéral a parlé d'assurance-récolte, d'organisation d'un marché agricole, pour concurrencer les marchés étrangers. Il a parlé de construction d'entrepôts, d'étendre la politique des prix de soutien à tous les produits agricoles, pour aider le cultivateur, et il a parlé de l'encouragement à la petite industrie. Par ailleurs, qu'avons-nous vu et entendu de

l'autre côté de la Chambre? Des rires, des huées, du théâtre; en trois mots, de la comédie.

La Gaspésie a toujours été la grande inconnue, l'éternelle oubliée. Il est temps qu'un terme soit mis à cet état de choses. Le peuple gaspésien, le cultivateur, le pêcheur et l'ouvrier de la Gaspésie et de ma circonscription, en particulier, ne veulent pas vivre de la charité de l'État, ne veulent pas vivre uniquement de pensions, non plus que de dividendes; ils ne veulent pas vivre au crochet de la société. Le Gaspésien est trop fier, trop orgueilleux pour s'humilier ainsi! Ce que les Gaspésiens veulent, c'est du travail pour pouvoir gagner leur vie et celle de leur famille le plus honorablement possible, et ainsi participer à l'expansion de l'économie de la nation canadienne.

En ces temps difficiles que traverse notre pays, où tant de mouvements et d'idées subversives tentent de s'infiltrer par tous les moyens, ce qui m'effraie le plus pour l'avenir du Canada, ce qui m'inquiète le plus pour la sécurité des citoyens de mon pays, c'est l'apparition sur la scène politique canadienne de certains esprits révolutionnaires qui soulèvent le peuple aux prises avec toutes sortes de difficultés, lui apprennent à détester celui qui réussit un petit peu mieux dans la société, entraînant par leurs propos démagogiques et l'exposé d'une théorie politique non moins démagogique, pur fruit de leur imagination chimérique, la lutte des classes. Où cela nous conduira-t-il, monsieur l'Orateur, si le peuple s'y laisse prendre?

La réponse est la suivante: A ce qu'ont connu et connaissent encore certains pays totalitaires.

N'est-ce pas l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) qui, vers 1945, dans un discours électoral s'adressant aux ouvriers, après que le Parlement canadien eut voté une augmentation de l'indemnité parlementaire des représentants du peuple, disait à peu près ceci: Vous voyez, ces messieurs viennent de se voter une augmentation de salaire, mais ils n'ont pas pensé à l'ouvrier!

Paroles de révolutionnaire, alors qu'on n'a pas besoin d'aller très loin pour rencontrer des personnes mieux favorisées que les députés, au point de vue rémunération, même chez l'ouvrier.

La situation est grave, monsieur l'Orateur, et il est temps, plus que jamais, pour toutes les bonnes volontés, pour tous les députés qui ont vraiment conscience de leur mandat, de s'unir et de travailler ensemble, en concertant toutes leurs connaissances et tous leurs efforts vers la solution rapide des problèmes qui nous confrontent, le tout dans l'harmonie, la sécurité et la paix.

Le temps n'est pas à la révolte, mais à un travail concerté dans un seul but: la grandeur, la sécurité, la prospérité de notre pays, dans l'unité et la paix.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, je veux assurer mes concitoyens de la circonscription de Bonaventure, du Québec, enfin tous les citoyens canadiens que, tant qu'il me sera permis de siéger en cette Chambre, je me ferai le défenseur acharné de leurs droits les plus chers et de leurs justes revendications, le tout dans l'optique d'un Canada toujours plus grand, toujours plus fort au sein de la communauté des nations.

M. Dumont: Combien de millions?

M. Denis: Il veut se faire sortir.

M. Valade: L'honorable député me permettrait-il une question?

Une voix: Ce n'est pas écrit!

Une voix: Non, il est trop tard, son temps de parole est écoulé.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, je suis très heureux de pouvoir vous féliciter d'avoir accédé au poste d'honneur que vous occupez en ce moment. Je tiens aussi à féliciter les deux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent).

Je suis très fier d'adresser la parole dans cette enceinte parlementaire, dans la capitale du Canada, cette ville d'Ottawa appelée autrefois Bytown, et dont mon grand-père maternel a été un des pionniers.

A titre de représentant du magnifique comté de Chicoutimi, j'ai l'honneur d'être un des 7 députés du Crédit social dont les comtés sont rattachés au grand royaume du Saguenay...

Une voix: Très bien. Très bien!

M. Côté: ...dont la population globale dépasse 350,000 âmes. Permettez-moi de vous dire, monsieur le président, que le royaume du Saguenay a été désigné, en 1535, par Jacques-Cartier, le découvreur du Canada, soit depuis 427 ans, et que les limites de cette splendide région ont été fixées par le roi de France, en 1732, pour être ensuite reconnues par un document du Conseil privé d'Angleterre en 1926. Aucune région du Québec et du Canada ne possède un nom et une délimitation aussi authentiquement établie par l'ancienneté et la reconnaissance officielle. Chicoutimi est la capitale de cette région en même temps que la plus haute expression de l'élégance, du raffinement et de la culture française. La superficie de cette région est de 150,000 milles carrés, ce qui équivaut à 5 provinces de l'étendue du Nouveau-Brunswick.

Puis-je maintenant dire aux honorables membres des vieux partis, libéral et conservateur, qui ont été au pouvoir alternativement depuis 95 ans, que je n'ai pas trop de reproches à leur faire, pour tous les efforts accomplis en vue d'accroître la production nationale, car il semble qu'ils ont assez bien réussi dans ce domaine, si l'on en juge par tous les excédents de produits qui sont la cause de tous les embêtements des gouvernements depuis tant d'années. Cependant, les Canadiens n'ont pas d'argent pour acheter 37 milliards de production, alors qu'ils pourraient normalement consommer 50 milliards de production, de l'avis de grands économistes, pour satisfaire leurs besoins ordinaires. D'ailleurs, je n'ose pas, non plus, trop douter de la sincérité de leurs diatribes et de leurs invectives mutuelles. Toutefois, j'ajouterai que la constatation la plus pénible que j'aie faite, c'est que tous ont été prisonniers d'un système financier d'argent-dette désuet, démodé, qui les enserre et les étrangle jusqu'à l'asphyxie complète. Ils ne pourront se libérer de cette étreinte mortelle que s'ils décident de sortir des sentiers battus, ce dont je doute fort à cause de leurs caisses électorales.

Une voix: Très bien. Très bien!

M. Côté: Quant à nos honorables collègues socialistes, si bien disposés, ils préfèrent tout chambarder dans notre pays, par une planification étatique, et travailler à l'instauration du capitalisme d'État, plutôt que de corriger le vice fondamental de notre rouage économique, soit le système monétaire, qui a pourtant été conçu par des hommes et qui doit être corrigé selon les besoins du siècle.

Une voix: Très bien.

M. Côté: Depuis environ 50 ans, notre pays est entré dans l'ère de la mécanisation et de l'automatisation, et malgré tous les progrès techniques et scientifiques, nous en sommes encore au même vieux système financier capitaliste d'argent-dette qui était en vogue au temps où les charrettes étaient tirées par des bœufs dans la rue principale de Bytown, ce qui est le comble de l'inconséquence et du ridicule.

Si tous les gouvernements libéraux et conservateurs, qui ont administré notre pays durant cette période, avaient songé que leur premier devoir était de respecter et de protéger les citoyens et les familles de ce pays, leur politique financière aurait été ordonnée d'une autre façon.

Mais, au fait, ont-ils vraiment eu une politique financière? Est-ce que tout le système financier canadien, jusqu'à présent, n'a pas été laissé à l'arbitraire et au hasard? Ces vieux partis libéraux et conservateurs, plutôt que de corriger notre système d'argent-dette véreux, sont en train de nous conduire graduellement vers le capitalisme d'État, ce régime pervers que tout Canadien de bonne foi rejette dans son cœur, parce que nous sommes tous d'accord pour ne pas vouloir chez nous le régime qui prévaut en Russie. De fait, le gouvernement canadien est propriétaire et administre près de 30 compagnies canadiennes, auxquelles il faut ajouter 36 compagnies comprises dans le réseau des chemins de fer Nationaux.

En outre, quels ont été dans notre pays les partis au pouvoir, depuis 50 ans, qui nous ont fabriqué une drôle de monnaie, constamment dépréciée, et qui nous ont fait tomber d'inflation en déflation, de crises en marasmes économiques, de dépressions économiques en faillite financière? Est-ce le parti du Crédit social ou les libéraux et les conservateurs? Voilà ce que les Canadiens doivent savoir et ce qu'ils doivent se rappeler.

Le temps du camouflage est terminé et nous allons faire connaître les faits au grand jour. Les jeux sont faits, honorables collègues, depuis le 18 juin, car le Crédit social est entré au Parlement en grand triomphe, par la grande porte, et désormais cette montée ne s'arrêtera qu'au faîte du pouvoir, selon la volonté du peuple canadien.

Après les votes qui ont été exécutés récemment en cette Chambre, il ne resterait plus maintenant que des créditistes et des socialistes, car les libéraux ont voté en faveur des socialistes. Ainsi, ils se sont montrés sous leur vrai jour de socialistes déguisés. Quant aux conservateurs, ayant déjà amorcé la réforme monétaire en 1934 par la création de la Banque du Canada, cela indique qu'ils ont toujours eu un penchant créditiste, ce dont nous devons les féliciter sincèrement.

Une voix: On le savait, on le savait!

Une voix: C'est devenu évident.

M. Côté: Il est clair, monsieur le président, que pour plusieurs députés en cette Chambre, le fonctionnement de la Banque du Canada et de notre système monétaire est quelque chose de très mystérieux. Beaucoup croient que l'argent, cela pousse seul dans les champs comme des champignons et que c'est une chose sacrée à laquelle il ne faut pas toucher, ce qui dénote un manque de connaissance élémentaire pour des hommes publics.

Ce qu'il faut, c'est la socialisation du crédit ou de l'argent. Voilà le principal problème à régler dans notre pays.

Selon l'économiste Paul Del'Anielo, professeur à l'école des Hautes Études Commerciales de Montréal:

Nous avons au Canada un système bancaire bien différent de celui de nos voisins les Américains.

Alors, que l'on compte aux États-Unis près de 14,000 entreprises bancaires différentes, il n'y a au Canada que huit banques à charte ou commerciales. Avec la tendance que nos banques ont eue à se fusionner, surtout depuis le début du siècle, c'est à se demander si, dans le prochain quart de siècle, nous ne verrons pas apparaître au Canada seulement trois ou quatre géants financiers qui dirigeront tout le monde bancaire canadien.

Et comme l'écrit, par ailleurs, l'économiste Pierre Harvey:

Le crédit est pour la banque une marchandise comme les autres. Il faut se rappeler que les banques à charte sont des entreprises privées qui ont pour but de faire le maximum de profit en vendant du crédit le plus possible, car le crédit est pour la banque une marchandise comme les autres.

Ensuite, M. Harvey a expliqué le mécanisme du crédit:

Si par exemple la banque a des dépôts de $110 en billets, la banque pourra émettre du crédit jusqu'à concurrence de $900 afin de garder un coefficient de caisse de 10 p. 100, c'est-à-dire que la banque peut émettre 10 fois plus de crédit qu'elle a de billets.

Et M. Harvey continue:

Quand certains gérants de banque affirment que la banque à charte ne peut étendre le crédit à cause du taux d'intérêt plus élevé de la Banque du Canada, cela est ridicule, car même si celle-ci chargeait 10 p. 100 et que la banque à charte ne chargeait que 6 p. 100 pour un emprunt de $110, par exemple, la banque à charte paierait $10 tandis qu'elle émettrait $1,000 de crédit à 6 p. 100 ce qui lui rapporterait $60.

D'ailleurs, d'ajouter le professeur Harvey, de l'École des Hautes Études commerciales:

Les banques à charte n'empruntent pas de la Banque du Canada, sauf dans les cas de sauvetage.

Je pourrais, monsieur le président, continuer à citer ainsi cinquante économistes hautement renommés qui prouvent la création du crédit bancaire. C'est pour cela qu'un grand sénateur libéral, feu l'honorable Gerry McGeer, de Vancouver, déclarait le 1er mai 1947 au rédacteur financier du *Toronto Daily Star*, M. Beland Honderich:

Où les banques prennent-elles l'argent qu'elles prêtent au Gouvernement? Ce n'est pas à même les fonds que les déposants ont confiés à leur soin, bien que les banques aient tenté de le faire croire. C'est plutôt de l'argent qu'elles créent au moyen d'entrées dans leurs livres.

Et il ajoutait:

La création du crédit est un pouvoir qui devrait être exercé par le Gouvernement du pays, par l'entremise de la Banque du Canada, pour satisfaire aux besoins financiers légitimes des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Aussi longtemps que le pouvoir de créer le crédit demeurera entre les mains des banques privées,...

Ajouta-t-il:

...aussi longtemps le pays demeurera sous la tutelle économique des banques.

Et le sénateur libéral McGeer terminait en disant:

1. Qu'il n'est pas nécessaire d'aller à l'extérieur du Canada pour emprunter de l'argent pour suffire aux besoins des Canadiens; que nous pouvons créer tout le crédit dont nous avons besoin.

2. Que nous n'avons pas besoin d'une réserve-or pour garantir notre monnaie.

3. Que notre prospérité ne repose pas sur le commerce d'exportation.

Voilà ce que disait un sénateur libéral.

Monsieur le président, un des grands problèmes du gouvernement actuel, c'est la balance des paiements internationaux. Il n'y a pas à se surprendre à cela, car lorsque le Fonds monétaire international a été constitué en 1944, par les accords de Bretton Woods, c'est la vieille formule capitaliste qui a prévalu. Trois grands pays, à eux seuls, détenaient une large majorité des actions. Au lieu de créer une institution «contrôlée» par quelques pays seulement, on aurait dû établir une quote-part de même valeur pour chaque pays ou un droit de vote égal pour tous les membres.

Le 9 juillet 1956, M. Solon Low, qui était à ce moment-là chef du Crédit social et qui représentait la circonscription de Rivière-à-la-Paix a déclaré ceci:

L'accord de Bretton Woods a favorisé particulièrement les nations créancières comme les États-Unis sans leur imposer l'obligation d'équilibrer leur commerce en acceptant des marchandises des autres pays. Il imposait cette obligation cependant aux nations débitrices. Il inaugurait un étalon-or international et donnait aux nations créancières le droit d'attendre et d'exiger de l'or ou des dollars américains.

C'est là, monsieur le président, le fondement du problème de la balance des comptes internationaux. Mais, malheureusement, ces règlements ont été approuvés en 1944 par les libéraux, qui étaient alors au pouvoir, et par les conservateurs et les socialistes qui étaient dans l'opposition. Seul le parti du crédit social, qui était dirigé en Chambre par M. Solon Low, s'était catégoriquement opposé à ces accords pernicieux. Les événements ont prouvé que seuls les créditistes s'étaient avérés des financiers compétents.

Ceux qui, à l'heure actuelle, dans cette Chambre et ailleurs, affirment que les Canadiens ne manquent pas de pouvoir d'achat et que notre système monétaire est parfaitement équilibré, sont de braves gens qui sont terriblement inconscients et aveugles, ou des hommes qui faussent sciemment la vérité.

Une voix: Très bien, très bien.

M. Côté: Car si l'on additionne le nombre de chômeurs officiels et non officiels dans notre pays, nous arrivons au chiffre de plus de 600,000 chômeurs officiels, desquels dépendent plus de 2,500,000. Les chômeurs officiels sont ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, tandis que les chômeurs non officiels dépendent de l'assistance sociale. Ces pères de familles retirent environ $35 par semaine, ce qui est grossièrement insuffisant étant donné le coût actuel de la vie. Ces compatriotes

vivent dans la misère noire. Ce sont des personnes sous-alimentées qui manquent de choses nécessaires ou utiles à la vie. Devant tant de souffrances, le gouvernement se doit de mobiliser la puissance de la Banque du Canada et la mettre au service de la nation.

Une voix: Très bien. Très bien.

M. Côté: Il importe donc de faire disparaître tout programme d'austérité et de lancer de grands travaux publics dans les régions les plus atteintes du pays, sans imposer de taxes supplémentaires et sans emprunter sur le marché financier, c'est-à-dire au moyen d'argent nouveau. Dans ce but, occupons-nous de créer immédiatement une banque de financement social ou d'immobilisation, sociale, rattachée directement à la Banque du Canada, mais ayant les mêmes pouvoirs de création de crédit que les banques à charte possèdent. Cette banque de financement social ne devra prêter qu'à un taux permettant de défrayer le coût d'administration, c'est-à-dire à un taux d'environ, ½ p. 100.

C'est alors, monsieur le président, qu'il sera possible d'entreprendre des travaux pressants partout au Canada. Et si vous voulez des exemples de travaux pressants qui absorberaient tous les travailleurs disponibles de la circonscription de Chicoutimi, ou de la région du Saguenay, en voici une énumération: construction de trois ponts au-dessus du Saguenay, vingt relais maritimes pour les navires, construction d'un hôpital moderne à la baie des Ha! Ha!, construction d'une université, de dix bureaux de poste, d'une route de communication directe avec la Côte nord, laquelle est réclamée depuis plus de vingt-cinq ans, la reconstruction de la voie ferrée Chicoutimi-Québec-Montréal, la réfection, modernisation et construction de quais maritimes, le renouvellement des vieux wagons de train qui tombent en ruines, le réaménagement de l'aéroport de Saint-Honoré pour le service des avions commerciaux et civils, afin d'éviter la répétition de tragédies aériennes comme celle qui est survenue hier soir à l'aéroport militaire de Bagotville, dans ma circonscription.

L'aménagement de l'aéroport civil de Saint-Honoré, par le ministère des Transports, est un problème d'urgence nationale. Le pays n'a pas les moyens de perdre des vies humaines et des millions de dollars par suite d'accidents bêtes et stupides, quand à dix minutes de Chicoutimi, un aéroport d'une valeur de 5 millions de dollars peut être utilisé par tous les avions civils et commerciaux.

Monsieur le président, ce que je viens d'énumérer n'est qu'une partie de ce dont nous avons besoin au Saguenay. Ce sont là

des exemples de dépenses de «capital social» dont parle l'économiste américain, M. J. K. Galbraith, et beaucoup d'autres. Ces dépenses en travaux publics multiplieront les emplois et permettront aux Canadiens de vivre convenablement dans leur pays.

Le directeur de la faculté de commerce de l'université McGill, à Montréal, M. Donald E. Armstrong, déclarait il n'y a pas longtemps:

> Seules des mesures radicales pourront enrayer le chômage. Le remède est simple et sans douleur. Il faut dépenser plus. Ce qui est particulièrement nécessaire, c'est une augmentation des dépenses dans ce qu'on appelle le secteur public: les dépenses pour l'instruction publique, la santé, les loisirs, ainsi qu'une variété d'autres services et aménagement dont le Canada a grandement besoin.

En plus de la nécessité de créer un million de nouveaux emplois au Canada d'ici cinq ans, à cause de la croissance démographique, il faut songer à ces paroles de M. Frank Capon, administrateur de la société Dupont de Nemours:

> D'ici trois ans, 15 p. 100 des travailleurs seront congédiés par l'automatisation et, dans cinq ans, au moins 25 p. 100 des travailleurs seront mis à pied par la mécanisation et l'automatisation.

Et maintenant, monsieur le président, je veux affirmer, dans cette enceinte, que les vieilles rengaines que l'on a clamées sur tous les tons en faveur de l'unité nationale doivent désormais faire place à un programme précis d'entente nationale. L'unité nationale, c'est un «melting pot» absolument inadmissible et intolérable, alors que l'entente nationale, c'est deux nations qui cheminent, parallèlement, dans le respect mutuel de leurs droits et de leurs privilèges.

Tout ce qui émane du gouvernement fédéral doit être rédigé et présenté dans les deux langues officielles du pays. Partout au Canada et dans les services étrangers du gouvernement canadien, les fonctionnaires fédéraux doivent être parfaitement bilingues, et les édifices gouvernementaux doivent porter des inscriptions bilingues. En somme, le français et l'anglais doivent être traités sur un pied d'égalité, car si on ne le fait pas avant le centenaire de la Confédération, le rêve de Cartier et de Macdonald aura été emporté par le vent du séparatisme, qui gronde de plus en plus fort, à cause des injustices que les Canadiens français endurent depuis si longtemps, aux quatre coins du pays.

L'État fédéral doit reprendre le «contrôle» de l'émission et du volume de la monnaie et du crédit. La production de notre pays ne doit pas être mesurée à notre monnaie, mais la monnaie doit être émise sur une base de comptabilité scientifique par un procédé quasi-automatique, pour maintenir un équilibre permanent entre le pouvoir d'achat et les biens et services disponibles.

Nous devons mettre fin au système d'argent-dette insensé qui est la cause de toutes les perturbations financières, pour instaurer à sa place un système monétaire entièrement fondé sur la logique mathématique. Ce même système d'argent-dette, faux et stupide, que nous avons présentement, n'est soutenu que par des gens qui préfèrent vivre dans l'immobilisme paralysant plutôt que de s'occuper du bien-être de leurs compatriotes.

L'enquête royale actuellement en cours sur la monnaie et le crédit devrait nous donner un détail complet de toute la monnaie de crédit qui a été créée par les banques à charte depuis 1934, soit depuis la création de la Banque du Canada, jusqu'à aujourd'hui. Pour avoir la prospérité dans notre pays, nous devons transformer notre vieux système monétaire artisanal et anarchique. Aujourd'hui, les théories et la philosophie du Crédit social sont admises par des millions de personnes dans le monde entier, et c'est l'arme la plus puissante que nous ayons entre les mains pour faire échec au communisme qui envahit le monde.

M. Caouette: Très bien!

M. Côté: Honorables collègues, ne cherchons plus de solution, ne cherchons plus de midi à 14 heures. Le Crédit social n'est pas une question de foi ou de confiance, c'est un système scientifique conçu pour les besoins économiques de notre pays et du monde entier.

A ce stade de mes observations, je tiens à rappeler au gouvernement conservateur que la différence entre nos deux partis est extrêmement profonde, car la philosophie, les principes et les théories du Crédit social ne pourront jamais nous permettre d'alliance comme certains peuvent le croire.

Une voix: Pourquoi votez-vous avec eux?

M. Côté: Néanmoins, monsieur le président, nous ne ferons pas d'opposition systématique pour des questions futiles comme celles qui ont été soumises par les libéraux...

Une voix: La crainte des élections!

M. Côté: ...pour afficher un faux-courage, mais nous appuierons toutes mesures dans le sens du programme que nous avons préconisé pour le bien-être des Canadiens.

Monsieur le président, étant donné qu'il ne me reste que quelques minutes, je désire ajouter que le moyen le plus puissant pour répandre la paix et le bonheur dans les familles canadiennes, ce serait d'autoriser des prêts, par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à un taux ne dépassant pas 1 p. 100, et d'accorder une ristourne, pour la différence de ce taux, à tous les pères de famille canadiens qui ont acheté ou se sont fait construire une habitation familiale, depuis cinq ans.

(Traduction)

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter de votre nomination au poste élevé où vous dirigerez les délibérations de la Chambre. Tous les députés, je n'en doute pas, formulent pour vous leurs meilleurs vœux, car vos nouvelles fonctions exigeront constamment de vous une grande sagacité et beaucoup de sagesse. Je m'en voudrais également de ne pas féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai trouvé leurs discours excellents. Après avoir observé tant de députés faire leurs discours sans les lire, je me suis dit que jamais je n'ai entendu à la Chambre autant de discours improvisés et prononcés à l'aide de si peu de notes qu'au cours du présent débat sur l'Adresse.

On a prouvé sans contredit, à l'heure qu'il est, que la crise économique s'est déclarée quelques semaines à peine avant les élections. Je ne voudrais pas insister outre mesure là-dessus, mais je me dois de signaler que le Bureau fédéral de la statistique a publié un rapport sur les sorties de capitaux durant la période comprise entre le 1er avril et le 30 juin 1962. Or, les Chambres ont été dissoutes le 21 avril et les élections ont eu lieu le 18 juin. Le rapport révèle d'une façon très précise qu'au cours de cette période, 300 millions sont sortis du pays sous forme d'intérêts sur des placements faits au Canada. L'exportation nette de capitaux à court terme s'est totalisée par 168 millions. Mais les Canadiens ont placé 242 millions à l'étranger, soit en confiant des capitaux à des banques étrangères, soit en achetant des valeurs à court terme, notez bien, tandis que 77 millions représentaient les voyages des Canadiens à l'étranger, les sommes versées à des entreprises étrangères de transports maritimes et autres impondérables. Le montant global s'élève à 1 milliard, ce qui représente 100 millions par jour pendant cette période de 100 jours. Quelles en ont été les causes? On en a cité plusieurs. Je crois qu'il nous faut d'abord signaler le manque de capitaux de provenance américaine. Les États-Unis anticipaient l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Les portefeuillistes américains comptaient faire des placements là où la main-d'œuvre coûte moins cher et où leurs capitaux rapporteraient davantage. En second lieu, les Canadiens ont placé 242 millions de dollars à l'étranger. A mon avis, le parti libéral en est entièrement responsable et il doit le reconnaître.

J'aimerais m'arrêter quelques instants à la dévaluation du dollar. Je suis d'avis que la stabilisation du cours du dollar a été une

mesure des plus courageuses. On la réclamait depuis bien des années. Les hommes d'affaires savaient ce qui se produirait si le dollar était ferme et non sujet aux fluctuations. Ils l'ont bien accueillie. La stabilité de notre devise leur a permis d'étendre leurs affaires et de connaître les prix. Je pourrais poursuivre dans cette veine, rappeler ce que la France et d'autres pays ont fait à cet égard, mais je ne crois pas que ce soit nécessaire.

J'aimerais dire quelques mots sur les effets de la dévaluation du dollar dans ma propre circonscription. Je représente la circonscription de Simcoe-Est, qui est entourée d'eau sur trois côtés. C'est l'une des régions qui attirent le plus de touristes, et ceux qui s'occupent du tourisme y ont bénéficié d'une sensible reprise des affaires. Presque tous les hôtels et les aménagements de villégiature étaient remplis au début du troisième trimestre, qui correspond à la saison de pointe. Le tourisme va enregistrer des recettes de l'ordre de 150 ou de 160 millions de dollars, et je tiens à signaler que tout le mérite en revient au gouvernement. L'industrie touristique du Canada était déficitaire depuis des années; cette année, il y aura sans doute équilibre. Cela est attribuable au courage dont le gouvernement a fait preuve quand il a stabilisé le dollar.

Mais permettez-moi d'aller encore un peu plus loin et de montrer comme le gouvernement a fait preuve de prévoyance en ce qui a trait au tourisme. Depuis 1957, date à laquelle le parti conservateur a accédé au pouvoir, l'aide que le gouvernement offre à l'industrie touristique a augmenté de 75 p. 100. Comparons la situation actuelle avec celle qui existait autrefois. Durant la période quinquennale de 1952 à 1957, le budget de l'industrie touristique a augmenté de moins de 30 p. 100. Mais à présent, dans ma circonscription et dans tout le Canada, le tourisme se développe à un rythme accéléré. Les touristes, attirés par un programme de stimulation touristique bien organisé, ont apporté avec eux plus d'argent, et l'économie canadienne en a bénéficié. De 1957 à 1961, le revenu qu'assure le tourisme a augmenté de 30 p. 100, soit de 110 millions de dollars, tandis que le rythme d'expansion, entre 1952 et 1956, n'avait été que de 22 p. 100, soit de 62 millions de dollars. Les programmes que le gouvernement fédéral a réalisés ont rendu cet accroissement possible, et la stabilisation du dollar a injecté un sang nouveau à l'industrie touristique dans toutes les provinces du Canada. Les gens qui s'occupent de l'industrie touristique s'en rendent bien compte, et ils apprécient les mesures que le gouvernement a adoptées.

J'aimerais dire quelques mots des soins médicaux. Si importants soient-ils, peut-être devrions-nous convenir que la nourriture est plus indispensable encore. Les produits alimentaires n'en continuent pas moins de se vendre et de s'acheter sur la place. Mais les soins médicaux semblent exercer quelque attrait magnétique sur les politiciens. Je me demande quelle est la part à faire là-dedans entre le souci du bien-être de la population et le souci du bien-être du politicien. Je ne fais que poser la question, laissant aux autres députés le soin d'y répondre selon leur conscience. Il me suffira d'ajouter que la politique libérale, depuis des années, a été de préconiser un programme de soins médicaux, puis de l'oublier suivant les saisons. Je me souviens très bien de la première fois que le parti s'y est dit favorable. Cela remonte à 1919. Maintenant qu'il semble braqué nettement vers la gauche, il le ramène sur le tapis en dépit du fait—je me demande parfois jusqu'à quel point sa mémoire peut-être courte—qu'il s'y soit opposé en Saskatchewan.

On s'imaginerait que les socialistes, ici, seraient portés à procéder plus lentement après la leçon que leur a servie la crise qu'ils avaient précipitée chez les médecins en Saskatchewan. Pour ce qui est des soins médicaux au Canada, il n'y a pas de crise. Personne n'en est privé. En fait, la Commission des hôpitaux de l'Ontario a indiqué dans son rapport que moins de 10 p. 100 de la population a besoin d'aide dans cette province, ce qui comprend les indigents et ceux dont le revenu est très modique. Personne ne nie que ce groupe ait besoin d'assurance ou d'un autre mode de protection. Pour ce qui est des autres 90 p. 100, ils s'assurent en plus grand nombre auprès de la *P.S.I.*, de l'*Associated Medical Services*, de la *Windsor Medical Services* ou d'autres régimes d'assurance. J'affirme donc que le gouvernement adopte une attitude très logique en demandant à une Commission royale de lui soumettre un rapport sur les soins médicaux.

Le Canada est un grand pays. De l'Atlantique au Pacifique, les conditions de vie sont très différentes. En Ontario, il y a une différence énorme entre la situation à Toronto et dans le nord de la province. Aucun médecin ne s'oppose à l'assurance contre la maladie. La plupart d'entre nous, nous pratiquons déjà en vertu d'un régime d'assurance, mais nous voulons rester tout à fait libres de traiter nos malades, selon les dictées de notre conscience. C'est ce que veulent la plupart des médecins et, je vous le dis, monsieur l'Orateur, c'est aussi ce que veulent la plupart des malades.

L'hon. M. Martin: C'est ce que le parti libéral garantira.

M. Rynard: De cette façon, le malade sera soigné aussi bien que n'importe où ailleurs

dans le monde. D'autre part, avec ce programme, aucune société d'assurance ou autre groupe n'aurait le monopole en matière d'assurance, j'en ai la ferme conviction.

A mon avis, deux points surtout sont urgents. Nous avons un pressant besoin de place dans nos hôpitaux pour recevoir les malades ordinaires, les convalescents et les malades chroniques. Ce besoin se fait sentir en Ontario, et partout au Canada. Quand nous aurons plus de lits pour les malades chroniques, nous pourrons aider les convalescents, et quand nous aurons plus de lits pour les convalescents, nous pourrons alors nous occuper plus vite des malades ordinaires. Avant de pouvoir améliorer les services médicaux, il faudrait régler le problème du manque de lits pour les malades ordinaires, les convalescents et les malades chroniques. Ces hôpitaux ont grandement besoin de personnel. Il leur faut des infirmières et d'autres aides. Si nous n'avions pas les infirmières mariées, nos hôpitaux ne pourraient desservir la population comme ils le font à l'heure actuelle. Certaines de ces infirmières que je connais se dévouent au prix de grands sacrifices personnels.

Je veux également, monsieur l'Orateur, appeler votre attention sur le fait que le Canada a un besoin urgent de médecins. Il est certain que la situation est grave, mais elle sera pire dans l'avenir, car le Royaume-Uni commence à être à court de praticiens et cette source de renfort disparaîtra. Monsieur l'Orateur, cette province a besoin d'une nouvelle faculté de médecine qui puisse diplômer 100 médecins de plus par an. On estime à bien au-dessus de 40 millions de dollars les dépenses à engager pour la construction des bâtiments nécessaires à la faculté: pavillon de la science fondamentale, hôpital et pavillon des techniciens. Le besoin de médecins est urgent, car sans eux on ne peut mettre en œuvre aucun régime d'assurance médicale. On a un besoin urgent d'hôpitaux, de personnel médical et de médecins. Tels sont les problèmes médicaux urgents auxquels les Canadiens font face aujourd'hui. Lorsque je dis «personnel médical», j'entends les techniciens, les radiologues, et autres membres du personnel.

Je désirerais aussi parler un peu des allocations de bien-être social. J'ai remarqué que le discours du trône mentionnait la prochaine institution d'un conseil du bien-être destiné à revoir les allocations de bien-être et d'aide sociale. A mon sens, c'est là une excellente idée. Les hommes politiques ne devraient plus du tout avoir à s'occuper de pareille question et le versement de ces allocations devrait être fonction des facteurs économiques qui régissent notre pays. Les hommes politiques ont depuis trop longtemps circulé à travers le pays pour essayer, sinon d'induire en erreur la population, tout au moins de lui verser des pots-de-vin avec son propre argent.

L'hon. M. Hellyer: Comme en 1957.

M. Rynard: Et en 1962.

J'aimerais aborder brièvement la situation du Marché commun. Avant tout, en tant que Canadien, lorsque j'ai lu les observations faites par le chef de l'opposition j'ai été navré. J'estime que lorsque le premier ministre de ce pays nous représente à l'étranger, qu'il soit libéral ou conservateur, des observations irresponsables ne devraient pas tenter d'affaiblir sa position. A l'étranger, il représente tous les Canadiens et, à mon sens, il a droit à l'appui de l'opposition loyale de Sa Majesté. Ses compatriotes ne devraient pas lui mettre des bâtons dans les roues, le décrier et lui dire qu'il fait fausse route.

Le premier ministre du Canada, le plus ancien pays du Commonwealth, a tenu une place respectée et digne lors des entretiens du Commonwealth. Évidemment, il a été le premier orateur. Aucun pays n'a mis en doute le droit du Royaume-Uni de participer au Marché commun. Les négociations du Royaume-Uni jusqu'à ce moment n'étaient pas très avancées. Ce n'est qu'aux pays africains qu'on avait promis la participation comme membres associés. Rien n'avait été envisagé au sujet du blé canadien ou des autres produits qu'il était de tradition de vendre à l'Angleterre. Il n'y avait guère eu de discussion au sujet des produits australiens ou de ceux de la Nouvelle-Zélande, grenier du Royaume-Uni depuis nombre d'années. On se souviendra que M. Duncan Sandys a assuré le cabinet australien il y a moins d'un an que le Royaume-Uni ne ferait jamais partie de la Communauté européenne si des arrangements satisfaisants ne pouvaient être conclus à l'égard de l'Australie. Selon le chancelier de l'Échiquier, l'adhésion au traité de Rome comportait la participation à des tarifs douaniers communs, ce qui amènerait la fin de la franchise douanière au sein du Commonwealth; en outre, il ne pouvait concevoir qu'un gouvernement de Grande-Bretagne puisse présenter une proposition qui pourrait entraîner la suppression de la franchise. Je le répète, il n'y avait pas grand-chose de fait à l'égard du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde ou du Pakistan.

Cette salle où se sont tenues les réunions rappelaient bien des traditions. Il y a vingt-deux ans, le Commonwealth était seul champion de la civilisation. Bon nombre de ces pays avaient déjà passé par deux guerres mondiales. La question s'est alors posée de savoir si le Royaume-Uni deviendrait plus grand,

en tant que chef d'un quart de la population du monde, dont les cinq-sixièmes sont des peuples de couleurs, de religions et de concepts idéologiques différents des nôtres, mais possédant de grandes réserves de matières premières, sinon beaucoup d'aptitudes pratiques et techniques, mais disposant de l'appui de plus de cent millions de blancs. D'autre part, nous avons le Canada, qui est venu à l'aide du Royaume-Uni pendant la guerre et les années qui l'ont suivie, en lui faisant tenir deux milliards de dollars; le Canada qui a fourni pendant de longues années au Royaume-Uni le plus beau blé du monde; le Canada qui en importe pour $2 de fournitures pour chaque dollar de marchandise que le Royaume-Uni lui achète. Dix Canadiens se rendent au Royaume-Uni pour chaque Britannique qui vient chez nous. Le Canada a fait plus que sa part en ce qui concerne les échanges.

Je le répète, peut-être le Royaume-Uni, avec 100 millions de blancs dans le Commonwealth, pourrait-il constituer une puissance capable d'enrichir beaucoup le monde libre. La proposition du premier ministre tendant à une réunion de tous les membres du Commonwealth, des pays du Marché commun, des États-Unis, du Japon et d'autres pays ayant le même esprit, était bonne. Il a aimablement offert d'être l'hôte à cette conférence. Je voudrais maintenant citer le passage suivant, tiré de l'édition canadienne *Saturday Night*:

> Ce fut l'heure de gloire de M. Diefenbaker.
> Prétendre que son discours était déplorable, comme l'a fait M. Lester Pearson, c'est manifester un manque de compréhension total de la situation qui existe aujourd'hui en Grande-Bretagne. L'opposition au Marché commun grandit rapidement, et il semble extrêmement improbable que M. Macmillan soit capable de faire accepter ses plans. Les représentants des dominions, à force de cajoleries, ont été ramenés à la raison par MM. Macmillan, Sandys et Heath, mais l'appui qu'ils ont accordé au memorandum rédigé en termes très vagues à propos de l'attitude de la Grande-Bretagne n'a pu être interprété comme donnant carte blanche au gouvernement britannique. Les dominions n'ont pas dit leur dernier mot. Les Britanniques non plus.

J'aimerais maintenant dire quelques mots à propos de la détérioration croissante qui se manifeste dans les affaires publiques. A mon avis, il faudra acquérir une conscience politique si l'on veut que la démocratie fonctionne ou continue de fonctionner au Canada. Les attaques personnelles, dégradantes et avilissantes qui ont été dirigées contre le premier ministre du Canada, indépendamment de son affiliation politique, sont totalement injustifiables. De telles attaques, à mon avis, manifestent un manque de respect envers l'autorité reconnue du gouvernement et avilissent le caractère du Canada. Elles tendent également à amoindrir la ferveur politique et l'amour qu'on doit éprouver envers son pays, sentiments tellement nécessaires au développement de nos jeunes, si nous voulons qu'ils atteignent au sommet de leurs possibilités, quelle que soit leur vocation.

[M. Rynard.]

Si ces attaques grossières, injustifiées et fausses continuent dans le sens que je viens d'indiquer, alors très peu d'hommes de haut calibre chercheront à occuper des fonctions publiques. Je ne dis pas que les dirigeants des affaires publiques doivent échapper à toute critique. Au contraire, ils doivent accepter la critique, qui est l'essence même de la politique et de la vie publique. Cependant, faisons en sorte que cette critique soit constructive. Il n'y a pas de place pour la critique destructive, ou les calomnies dans un pays qui dépend tellement de l'exportation des trois dixièmes de ses produits, ainsi que de l'importation de capitaux étrangers, afin de mettre ses ressources pleinement en valeur. Le quotidien d'Orillia a relevé le fait.

Ce journal a été fondé par M. C. H. Hale, qui demeure encore à Orillia et qu'on considère comme un grand citoyen et un grand éditeur. En effet, son apport à l'édition des journaux a été reconnu par l'Université de Toronto qui lui a conféré le grade honoraire de docteur en droit. Son journal a, en fin de compte, été acheté par le groupe Thomson. M. Farmer Tissington, qui fait maintenant partie de la tribune des journalistes, l'a repris. Il était déjà membre du personnel et il a continué à publier le journal avec le même sens élevé de la responsabilité qui caractérisait M. Hale. Quand M. Tissington a passé à la chaîne Thomson, à Prince-Albert, M. James Lamb s'est vu conférer les fonctions d'éditeur, et M. Peters, celles de rédacteur. Le sens élevé de la responsabilité envers ses lecteurs dont fait preuve ce journal est toujours le même, et je manquerais à tous mes devoirs si je ne mentionnais pas l'excellente colonne qui y tient M. Patrick Nicholson, de la tribune des journalistes au Parlement. C'est de ce journal, c'est-à-dire du *Packet and Times* d'Orillia, que je citerai maintenant un éditorial, paru dans son numéro du 22 septembre:

> Dans le domaine des revues, de la radio et de la télévision, les choses sont quelque peu différentes. La plupart des prétendus commentateurs politiques, qui donnent à des revues comme *Maclean, Saturday Night*, et *Canadian Commentator*, ainsi qu'à toutes les discussions publiques et les commentaires politiques de Radio-Canada une tendance très nette vers la gauche, se recrutent dans la même poignée de gauchistes dont les opinions vont du socialisme à l'eau de rose à cet idéalisme confus qui est presque la caractéristique du Canada. Pour eux, M. Diefenbaker, avec sa droiture d'opinion, sa manière imposante et sa tendance à l'autorité, est anathème; il est impossible à pareils gens d'écrire à son sujet des textes objectifs.

L'éditorial ajoute:

Quelles que soient ses limites—elles ne sont du reste pas aussi nombreuses, ni aussi marquées que voudraient nous le faire croire ses critiques—M. Diefenbaker passera à l'histoire comme un des dirigeants les plus compétents de notre jeune nation. Il a été porté au pouvoir à un moment où les libéraux avaient nettement admis qu'ils étaient contents de se dérober, à la veille de la crise économique. Son gouvernement a mis en vigueur une foule de mesures qui ont amélioré la situation de la plupart des Canadiens, et quand notre économie s'est trouvée de nouveau en danger, il n'a pas hésité à prendre des dispositions qui ont eu d'excellents résultats.

Pour ce qu'il a déjà fait, il mérite l'estime des Canadiens de toutes les nuances politiques. La campagne, aussi amère qu'infondée, de haine et de ridicule dont il est la cible à l'heure actuelle n'est pas à l'honneur de bon nombre de nos commentateurs politiques.

Pendant qu'il assistait à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, M. Diefenbaker a pris la parole au Club canadien de Londres. J'aurais voulu que vous y fussiez, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'une des plus grandes salles que j'aie jamais vues et il y a prononcé un grand discours. Il n'a même pas mentionné les viles attaques dont il était l'objet chez lui, mais il a brossé un beau tableau du Canada. Si vous aviez été là, monsieur l'Orateur, vous auriez été fier d'être Canadien. Il a parlé à ce vaste auditoire, debout, en s'appuyant sur une cheville qui devait nécessairement lui causer de grandes douleurs. Mais il avait pris pour tâche de faire de la bonne publicité pour le Canada, et c'est ce qu'il a fait.

M. John Carr Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous féliciter de l'honneur qui vous échoit à l'occasion de votre nomination au haut poste d'Orateur de la Chambre des communes. Je tiens aussi à féliciter celui qui a été nommé Orateur suppléant, et je m'en voudrais de ne pas présenter mes hommages aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Nouveau venu dans cette enceinte, je comprends combien les deux représentants qui ont été choisis ont dû se sentir honorés, et la satisfaction qu'ils ont dû éprouver après avoir accompli leur tâche d'une façon admirable.

J'aimerais relever ce que les préopinants ont déclaré au sujet du problème général du chômage, exposer le programme de bien-être social de mon parti, et commenter l'attitude qu'ont adoptée les autres groupes minoritaires, notamment celle de nos amis, les membres du Nouveau parti démocratique.

Si je veux bien montrer pourquoi la question du chômage me préoccupe avant tout, je devrai décrire succinctement la circonscription que je représente. Cette circonscription englobe le centre industriel d'Hamilton, au cœur du centre industriel du Canada. C'est sans contredit le centre canadien de l'acier. On y trouve certaines de nos plus grandes industries. Je me contente d'en mentionner quelques-unes: la *Steel Company of Canada,* la *Dominion Foundries and Steel,* l'*International Harvester Corporation,* la *Studebaker Corporation,* la *Westinghouse* et la *Dominion Glass.* On comprend sans peine que c'est une circonscription industrialisée, où le travail industriel est le gagne-pain de la plupart des gens.

Il importe au plus haut point, non seulement pour les employés, mais pour tous les habitants de la région, que les usines poursuivent le travail qu'elles ont entrepris. Tous ceux dont le revenu est indirectement subordonné à ces usines se ressentent d'un ralentissement de la production ou de l'abandon de tel ou tel programme. Le petit homme d'affaires, l'homme qui assure un service, professionnel ou autre, est profondément touché par la réussite ou la faillite de ces fabriques.

Si quelque usine traverse une période difficile, grèves ou manque de travail nécessitant des congédiements, toute la circonscription, voire toute la ville, en ressent le contrecoup.

On ne peut bénéficier de la confiance des commettants d'une telle circonscription sans se sentir en étroite sympathie avec toute politique ou tout parti qui épouse et embrasse ce principe fondamental, à savoir, l'amélioration du sort de nos citoyens qui gagnent leur vie par le travail manuel, sous une forme ou sous une autre. Il faut se rendre compte que ces hommes ne peuvent pas compter sur la sécurité que procure la continuité d'un emploi. Dans leur cas, cette sécurité est beaucoup plus fragile qu'on ne l'imagine.

Ainsi, examinons le cas du travailleur industriel. Un changement de politique de la part du gouvernement ou de la part de l'industrie en cause, tel que le déplacement d'un secteur de ses opérations, ou un ralentissement de la demande pour les produits de cette industrie, ou encore l'automatisation, peut entraîner un chômage soudain, avec des conséquences vraiment graves, non seulement parce qu'il porte atteinte à la confiance que ces hommes peuvent avoir en leur pays et en notre mode de vie, mais aussi, ce qui est encore plus grave, parce qu'il entraîne la perte de confiance en eux-mêmes, un dommage irréparable à leur fierté, à cette croyance importante et essentielle qu'ont les Canadiens en leur propre indépendance, sans parler des misères qui s'ensuivent pour la famille d'un travailleur industriel lorsqu'il est aux prises avec un chômage aussi soudain. Sa famille ne mérite pas de souffrir; au contraire, elle mérite, dans un pays comme le nôtre, de bénéficier de tous les avantages

du logement, de la nourriture et de l'éducation, à un degré convenable. Que ces avantages si essentiels soient à ce point liés à l'emploi ininterrompu du chef de famille devrait tous nous faire réfléchir. L'assurance-chômage ne fait qu'atténuer ces ravages dévastateurs.

Ce tableau que je viens de peindre s'assombrit davantage quand on songe qu'un centre industriel comme Hamilton est le lieu de ralliement de bien des nouveaux arrivés au pays, et que sans occasions suffisantes d'emploi ces gens perdent les illusions qu'ils nourrissaient à l'égard de leur nouveau pays. Cette première désillusion n'est guère l'initiation idéale à ce que nous considérons comme le mode de vie canadien.

Le chômage est un grave problème dans notre pays. On le remarque à Hamilton à l'heure actuelle et on peut en mesurer la gravité en examinant les chiffres suivants. Premièrement, en juillet 1961, plus de 7,000 personnes émargeaient à l'assistance publique d'Hamilton et cela à l'époque même où l'emploi atteignait, paraît-il, son apogée. Dans ce chiffre les chômeurs qui touchaient les prestations d'assurance-chômage ne sont même pas comptés. Les frais de secours ont atteint plus de 3 millions en 1961, dont 1 million a été payé par la ville.

Deuxièmement, la construction d'habitations commence à ralentir avec, comme perspective, le chômage des entrepreneurs, des hommes de métier et des manœuvres de ce secteur. Troisièmement, les congédiements se succèdent dans nos principales industries. Depuis le début de la session, il a été abondamment question de la phénoménale incurie du gouvernement, qui n'a pas su prendre les mesures concrètes qui s'imposaient depuis son accession au pouvoir en 1957. Inutile de dire que l'absence de tout plan de coordination pour prévoir le développement économique futur, le resserrement du crédit décrété par le gouvernement actuel avec son corollaire, l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que l'abandon des projets de travaux publics, sont des mesures rétrogrades de nature à augmenter le chômage qui ronge notre pays. Et pourtant, ce même parti avait soulevé d'immenses espoirs parmi le peuple à qui il promettait que le chômage s'éteindrait à jamais dans le pays.

L'impéritie du gouvernement conservateur a été si bien démontrée à la Chambre qu'il serait opportun de se tourner maintenant vers les positions adoptées par le NPD face à la politique du gouvernement. Je tiens à dire que je partage le respect de la Chambre pour les nombreux hommes distingués et capables de ce groupe, dont beacoup se sont révélés, dans différents débats à l'extérieur, d'excellents et parfaits orateurs.

A en juger par ce qu'ils ont répété maintes fois à la Chambre, toutefois, on pourrait croire qu'eux seuls ont compris à fond les aspirations du peuple canadien, qu'eux seuls peuvent réaliser, sur le plan social, les conditions idéales qui donneront aux déshérités accès aux richesses du pays. Par leur attitude confite de sainteté, ils paraissent s'attribuer, à l'exclusion de tous les autres, toutes les vertus politiques. Cette attitude devient fatigante à la longue. On dirait qu'ils se croient les seuls à porter le flambeau au nom des mal lotis, qu'ils sont, en politique, les seuls dépositaires de la morale! Comme ils se montrent parfois si jaloux, on peut même se demander s'ils n'en veulent pas à n'importe quel membre d'un autre groupe, politique ou autre, de se faire le champion de la cause ou des causes qu'eux, nos amis, se sont réservées.

Mon parti compte des réalisations tangibles et concrètes depuis des années dans le domaine social, réalisations dont, en ma qualité de libéral, je suis fier à juste titre. Pour n'en citer que quelques-unes: les lois concernant les allocations aux anciens combattants, les lois sur les allocations familiales, sur les indemnités aux aveugles, sur les pensions de vieillesse, la première étape du plan d'assurance-hospitalisation et, en 1956, deuxième étape du plan d'assurance-hospitalisation. Et il y en a bien d'autres. Quoi qu'en disent certains députés, c'est le parti libéral qui a mis en vigueur toutes les lois sur les prestations sociales devenues partie intégrante de notre mode de vie.

Pourtant, quiconque lirait la publication intitulée «Le Nouveau parti» dont l'auteur est le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), sans connaître l'histoire du Canada, ne pourrait faire autrement que de conclure que le PSD formait le gouvernement canadien au moment où ces lois de portée sociale ont été mises en vigueur.

Monsieur l'Orateur, je vais citer un paragraphe de la page 12 de ce texte pour montrer nettement que le député de Winnipeg-Nord-Centre a une tendance au plagiat. Voici:

> On s'accorde en général pour reconnaître que les pensions de vieillesse ont été instituées au Canada en 1926 et que cette importante initiative dans le domaine social n'a été prise que parce que M. J. S. Woodsworth et quelques-uns de ses collègues détenaient la balance du pouvoir à la Chambre des communes. Il est également établi que le parti libéral avait promis d'instituer les pensions de vieillesse à son congrès de 1919.

Cette dernière phrase semble être une tentative hésitante de la part du député de Winnipeg-Nord-Centre pour se montrer objectif. C'est faire l'enfant que de se disputer pour savoir qui, le premier, a institué et mis en vigueur des lois qui sont acceptées par tous

aujourd'hui. Il semble donc que les deux partis s'attribuent le mérite d'avoir apporté des changements dans le domaine social. Cela donne l'idée répugnante que les deux partis se préoccupent davantage de savoir lequel semble le plus progressiste aux yeux du public et non d'être celui qui a vraiment mis sur pied les programmes nécessaires pour instaurer une plus grande justice sociale dans notre pays.

J'ai écouté avec intérêt les observations formulées par le député d'York-Sud (M. Lewis) et d'autres membres de son parti dans les discours qu'ils ont prononcés pendant le débat sur l'Adresse. Je veux parler des observations concernant le parti libéral, dont bon nombre me paraissent d'une exactitude douteuse. En voici quelques exemples. Le député d'York-Sud a déclaré ceci:

En écoutant les récents discours des porte-parole du parti libéral, j'ai constaté qu'eux aussi préconisent un budget équilibré. Je demande à la Chambre de rejeter immédiatement cette idée surannée et néfaste.

Monsieur l'Orateur, l'objectif du parti libéral à l'heure actuelle, si mes amis dans le coin là-bas veulent se donner la peine de l'examiner, c'est, en fait, d'avoir un budget équilibré, en période de prospérité et de plein emploi. Le même député, après avoir condamné le gouvernement conservateur, a dit ce qui suit à propos des libéraux. Au sujet de notre programme d'assurance-santé, il a déclaré ceci:

Je répète que c'est un trompe-l'œil de la plus belle espèce, une trahison éhontée des intérêts reconnus des médecins. Voyons ce qu'on offre dans ce programme. Les personnes âgées et celles qui touchent une pension n'auront rien à payer pour les services médicaux. «Le programme est destiné à certaines personnes âgées», voilà les mots que l'on a employés, j'en suis sûr. On ne s'est jamais donné la peine d'expliquer de quelles personnes âgées il s'agissait. J'ai toujours présumé qu'il y aurait une espèce d'évaluation des ressources. Les jeunes de moins de seize ans recevront aussi les services médicaux gratuitement. Le reste de la collectivité, soit le groupe qui se situe entre les jeunes de 16 ans et les vieillards touchant la pension de vieillesse, devra, si je me souviens bien de ce qu'on a dit, acquitter un montant bien inférieur à la moitié du coût des services médicaux; l'État en acquittera vraisemblablement plus de la moitié.

L'honorable député a poursuivi en déclarant tout ce qu'a d'onéreux un tel programme pour l'ouvrier qui gagne $3,000 ou $4,000 par an. Cette déclaration est, elle aussi, d'une exactitude douteuse et il est heureux que l'honorable député ait fait précéder ses remarques de l'expression «si je me souviens bien de ce qu'on a dit».

Si nos amis de l'extrémité de la Chambre examinaient la brochure sur les soins de santé qu'a publiée le parti libéral, ils tomberaient sur ceci. Le passage que je vais maintenant citer se rapporte à tous les Canadiens qui ne sont pas retraités, ont plus de seize ans et ne sont pas en chômage, et qui bénéficieraient certainement des avantages de ces soins médicaux sans verser de contribution:

Pour tous les autres Canadiens, le programme acquittera tous les honoraires de médecin au delà d'un montant annuel minime. Il n'y aura pas de frais pour quiconque ne consulte pas de médecin. L'action du parti libéral enlèvera toute crainte au sujet du coût des soins médicaux. Le montant maximum d'honoraires de médecin que chacun sera tenu d'acquitter sera minime; mais il constituera une sauvegarde contre les exigences déraisonnables quant aux soins.

Voilà, à mon sens, le principe fondamental en cause, savoir que le montant de la contribution des personnes entre seize ans et l'âge de la retraite et ayant un emploi sera minime et ne servira que de sauvegarde.

La brochure explique ensuite comment l'État prendra la dépense à sa charge et garantira le coût d'un tel programme. Pour un parti politique, préconiser un programme de bien-être social est une chose, et une autre d'assumer la responsabilité de montrer à la population comment la facture sera acquittée. Le parti libéral était prêt, il est prêt à se charger de cette dernière tâche, avec sérieux et courage.

Une voix: Comment?

M. Munro: Vous trouverez tout cela dans la brochure, si vous vous donnez la peine de la lire attentivement.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'on ne saurait en dire autant, il s'en faut, du programme que préconisent nos amis de l'autre bout de la Chambre, qui jamais n'arrivent à bien expliquer comment se financeraient leurs programmes. Ce même député, qui vraisemblablement faisait allusion à la brochure publiée par les libéraux et dont je viens de parler, a dû avoir cette déclaration à l'esprit en faisant ses remarques. Je cite la brochure:

Ils...

C'est-à-dire les versements que feraient les particuliers selon le régime de santé des libéraux.

Ils seront destinés à acquitter un peu moins de la moitié de tous les frais des soins médicaux.

L'honorable député d'York-Sud n'a pas jugé à propos de citer la phrase qui précède immédiatement celle-là. La voici:

La façon dont ces versements...

Il s'agit toujours des versements à faire par les particuliers.

...se feront sera établie de concert avec les provinces.

La brochure explique ensuite que le gouvernement fédéral paiera le reste des frais sur le revenu général. Quand un député soutient sur la foi d'un tel texte que, en vertu du plan, un ouvrier qui gagne $3,000 ou $4,000 par année aurait à payer la moitié du coût des services médicaux, il donne une

interprétation tout à fait injustifiée. Il est dit clairement dans la brochure que, pour ce qui est du montant de moins de la moitié du coût non assumé par le gouvernement fédéral, des ententes seront conclues avec les provinces. Comment le texte de la brochure peut se prêter le moindrement à l'interprétation qu'en a donnée l'honorable député d'York-Sud, voilà qui dépasse l'entendement de toute personne qui sait être objective.

L'honorable représentant a dit du programme que c'était un trompe-l'œil d'un bout à l'autre et une capitulation devant des groupes médicaux puissants, mais il faut bien remarquer qu'il s'est gardé de nous dire sur quoi il fonde une généralisation aussi totale. En abordant ces questions, j'espère avoir expliqué le programme libéral et l'avoir défendu dans une certaine mesure contre des attaques sans fondement.

Certaines remarques de nos amis de l'autre bout de la Chambre—j'ai déjà parlé de certains d'entre eux et je parlerai des autres plus tard—nous portent à nous demander si les membres de ce groupe n'ont pas oublié que le parti libéral n'est plus au pouvoir depuis cinq ans. Quoi qu'il en soit, le public, heureusement, se méfie toujours des généralisations radicales de censure et des dénigrements injurieux. Ces déclarations, ainsi qu'une autre dont je parlerai tout à l'heure, ne sont ni justes, ni particulièrement objectives. Elles ne contribuent certes pas à créer le climat dont l'honorable député d'York-Sud regrettait tant l'absence quand il a déclaré:

> J'ai songé à tous ces problèmes et je me suis senti désespérément triste parce que les discours des chefs entendus en cette enceinte ont enseveli et étouffé ces problèmes de vie et de mort sous une avalanche de banalités impertinentes et de petites «politicailleries».

Je suppose que lorsque les membres de ce groupe du bout de la Chambre préparent des discours comme celui dont j'ai extrait ce passage, pour ne rien dire des accusations de faim désordonnée et de gestes déplorables portées hier, les pensées suivantes leur passent par la tête: «Tout le monde sait que nous sommes parfaitement capables de prononcer des discours qui portent pour condamner l'incompétence de l'équipe au pouvoir, ainsi que nous-mêmes et notre chef, M. T. C. Douglas, l'avons fait avec tant de succès avant le 18 juin. Il ne faudrait pourtant pas que personne interprète nos observations de travers; nous devrons donc nous en prendre tout autant à l'opposition officielle au cas où la population canadienne prendrait nos remarques à l'égard du gouvernement tant à cœur qu'elle déciderait de mettre ces coquins à la porte mais ne les remplacerait pas, hélas! par notre parti. Nous n'accepterons ni ne tolérerons aucun changement, à moins que ce soit ce que nous voulons, de la manière que nous le voulons et dans le mesure où nous le voulons».

[M. Munro.]

Leurs pensées auraient-elles pu prendre, alors, le chemin suivant? «Il est encore plus affligeant de songer que si les Canadiens jugeaient bon de donner son congé au présent gouvernement et de le remplacer par ces libéraux impénitents, les auteurs des sombres actes d'hier indécemment assoiffés de pouvoir, il se peut que les libéraux donneraient suite aux propositions de bien-être social dont a parlé, tout récemment, leur chef, l'honorable M. Lester Pearson. Si cela se produisait, les Canadiens pourraient alors en venir à la conclusion horrifiante que l'existence de notre petit groupe est superflue».

Puis j'imagine qu'ils se sont alors dit: «Afin d'éviter un résultat aussi amer, nous, du Nouveau parti démocratique, devons continuer à nous orienter, à chaque occasion possible, à travers les pages du passé, à examiner en détail tous les griefs proférés naguère contre les anciens gouvernements libéraux et à les leur resservir sans cesse. Il nous faut ouvrir tous les placards dans l'espoir d'y trouver un squelette; il nous faut devenir des spécialistes des antécédents historiques de ce parti afin que chaque fois qu'une proposition valable émanera des banquettes libérales, nous ne soyons jamais en peine de nous adonner à notre célèbre et joyeux passe-temps, quoique peu utile, qui consiste à dire «pourquoi ne l'avez-vous pas fait auparavant?» Les temps changent, les choses changent, les idées se démodent, les partis changent—quelques partis changent même de nom. Les manifestes se démodent mais nous ne devons pas permettre à ces libéraux de changer ou d'adopter de nouvelles méthodes, surtout si elles nous semblent envahir notre propre terrain sacré, de peur que nous soyons à jamais relégués dans un petit coin de la Chambre, destinés à réfléchir à tout jamais sur les pages moisies du passé et à nous adonner à nos glapissements pitoyables de «vous ne le pensez pas vraiment, mais nous, nous le pensons».»

Pour manquer totalement de bienveillance, on peut réfléchir sur les critiques faites contre l'opposition officielle par des représentants du Nouveau parti démocratique à propos du discours du trône. Tout le monde sait que le chef du parti libéral ainsi que ses adeptes critiquaient le gouvernement actuel avant les élections. En réalité, le chef de l'opposition a dit avant que le discours du trône soit présenté que le parti libéral n'avait aucune confiance dans le présent gouvernement. L'honorable représentant d'York-Sud a employé les mots suivants au cours de son discours:

> La soif indécente de pouvoir manifestée par le parti libéral lorsqu'il a annoncé la présentation d'une motion de censure même avant la réunion

des Chambres, témoignait et témoigne encore d'un manque absolu de sérieux. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que si quelqu'un reprochait sa pauvreté au discours du trône il critiquerait aussi l'absence de toute proposition constructive de la part du chef de l'opposition...

Nos amis du Nouveau parti veulent-ils dire que le parti libéral pourrait avec raison et de bonne foi déclarer avoir confiance dans le gouvernement actuel étant donné nos critiques, qu'elles aient été faites à la Chambre ou non? La sincérité et la conviction ne sont-elles plus au nombre des choses pour lesquelles nos amis dans le coin de la Chambre sont prêts à se battre? Malgré une désillusion récente, je suis encore pas mal convaincu que s'ils avaient formé l'opposition officielle, ils n'auraient pas renié leurs propres déclarations électorales en votant pour le gouvernement actuel. Examinons ces déclarations. Voici ce que M. T. C. Douglas disait le 16 juin dernier à Peterborough, parlant du chômage qui s'élevait alors à 7 p. 100 de la main-d'œuvre:

La promesse et les prévisions faites aujourd'hui par M. Diefenbaker sont aussi dénuées de sens que son attitude et sa politique au cours des quatre dernières années.

Parlant de la dévaluation du dollar, M. Douglas ajoutait:

Soixante-sept pour cent de nos importations viennent des États-Unis. On peut s'attendre sous peu à une hausse sensible de l'indice du coût de la vie au Canada par suite de la dévaluation du dollar.

Et il poursuivait:

En dévaluant le dollar, le gouvernement actuel a créé les conditions qui produiront des taux d'intérêt plus élevés et le resserrement du crédit.

Examinons maintenant l'attitude prise par le Nouveau parti—si on peut appeler cela une attitude—immédiatement après le discours du trône et comparons-la à celle que le parti libéral a adoptée. Nous savons tous que nos amis du Nouveau parti n'ont pas appuyé le gouvernement lors des récents votes de censure. Toutefois, personne ne contestera le fait que, jusqu'à la veille des votes de censure, les Canadiens avaient l'impression que le Nouveau parti était prêt en réalité à appuyer le gouvernement. Nous en conviendrons pour la plupart, les déclarations faites par le leader, à la Chambre, du Nouveau parti démocratique, quand il a parlé au nom de son parti en réponse au discours du trône, ne pouvaient manquer de nous donner cette impression. En effet, il a déclaré à ce moment-là que les membres de son parti avaient fait de leur mieux pour écouter le discours du trône avec largeur d'esprit et l'interpréter d'une façon aussi charitable que possible, mais que la tâche avait été dure. Puis, il a parlé du traité du Columbia et il a déclaré qu'il espérait avoir l'occasion de discuter de l'abolition de la clôture avant que la question du traité vienne sur le tapis, ce qui indiquait, à n'en pas douter, qu'il s'attendait bien à ce que le gouvernement survive au débat sur l'Adresse. Il n'a jamais laissé entendre quelle attitude prendrait son parti relativement à l'amendement proposé par le chef de l'opposition dans son discours.

A l'appui de cette impression, examinons les déclarations faites par le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, après la lecture du discours du trône. Je cite un article du *Star* de Toronto du 28 septembre:

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, tout en témoignant du mépris pour le discours du trône, a déclaré que son parti se proposait d'appuyer M. Diefenbaker jusqu'à ce que nous en apprenions davantage des projets du gouvernement.

Puis M. Douglas se mit à accuser le gouvernement en faisant observer, d'abord, que le discours du trône, qui promettait d'équilibrer le budget, semblait donner plus d'importance au raffermissement du dollar qu'au bien-être des citoyens. Il a ajouté que le discours du trône était formulé de telle façon qu'on pourrait se croire en pleine prospérité. Ensuite, il a soutenu qu'il était impossible, ou du moins rarement possible, pour un gouvernement d'encourager vraiment la croissance économique sans accuser un déficit budgétaire. Enfin, il a déclaré que le discours du trône ne préconise aucune mesure concernant le commerce, que le gouvernement n'a aucun programme d'ensemble pour stimuler le progrès économique et pour enrayer le chômage. C'est aussi simple que cela. On voit bien qu'il serait disposé à appuyer le gouvernement jusqu'à ce que ce dernier élabore les recommandations formulées dans le discours du trône, tout en le critiquant sévèrement. Ce n'est pas mal comme tour d'acrobatie.

Pour clarifier la situation davantage, voyons ce que le député d'York-Sud disait en parlant du parti libéral. Les observations que je vais rapporter se trouvent à la page 202 du compte rendu:

...la soif indécente de pouvoir manifestée par le parti libéral lorsqu'il a annoncé la présentation d'une motion de censure même avant la réunion des Chambres, témoignait et témoigne encore d'un manque absolu de sérieux. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que si quelqu'un reprochait sa pauvreté au discours du trône il critiquerait aussi l'absence de toute proposition constructive de la part du chef de l'opposition qui, dans un discours...

Un peu plus loin, il se contredisait plus ou moins lorsqu'il disait ce qui suit:

...mais je tiens absolument à dire, monsieur l'Orateur, que les braves discours des libéraux aujourd'hui sont en contraste flagrant avec leurs gestes néfastes d'hier.

Vraiment, monsieur l'Orateur, il est intéressant de s'imaginer quelle attitude le NPD aurait adoptée si le chef de l'opposition avait

jugé bon d'attendre pour voir ce qui découlerait du discours du trône, s'il n'avait pas été aussi intransigeant et s'il n'avait pas été fermement convaincu que les Canadiens ont refusé leur confiance au gouvernement; en un mot, s'il avait appuyé le gouvernement. Cela aurait sans doute permis à nos voisins de reprendre en chœur le vieux refrain que tout le monde connaît: «Vous voyez, il n'y a aucune différence entre les deux vieux partis; ils font route commune.»

Répondant aux questions qu'on lui posait à la sortie de la Chambre, après le discours du trône, le chef du NPD a déclaré qu'il appuierait les conservateurs tant qu'il ne serait pas fixé. Il y a eu ensuite le discours peu compromettant qu'a prononcé le leader du NPD à la Chambre, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), et celui du représentant d'York-Sud où l'on nous a qualifiés d'irresponsables. Faut-il s'étonner si les Canadiens s'attendaient que le NPD appuierait le gouvernement?

Puis il est survenu quelque chose—j'ignore ce que c'est. Serait-ce que lorsque le Crédit social a finalement décidé de dévoiler son jeu et d'appuyer le gouvernement, le NPD a rapidement revisé ses positions et décidé de nous appuyer et de nous aider à assouvir notre soif indécente de pouvoir? Est-ce alors seulement que ce parti a décidé de s'associer à nos gestes irréfléchis? Certes, si l'on doit nous condamner, nous, les libéraux, d'avoir dit que nous n'avions aucune confiance avant le discours du trône, alors ne doit-on pas condamner encore davantage nos amis du coin de la Chambre qui fondent leur vote non sur une question de principe, non sur le fait que le programme du gouvernement n'a pas réussi à mettre en œuvre les grands principes qu'ils préconisent, mais seulement sur l'agiotage politique de nos amis du Crédit social.

Monsieur l'Orateur, il a été vraiment révélateur d'observer les pirouettes politiques du NPD jusqu'au moment où le Crédit social a pris sa décision. Que la Chambre soit témoin d'une pareille manifestation de l'art dépravé de la manipulation politique, de la part d'une bande d'idéalistes, nous porte à croire qu'ils ont des pieds d'argile. Maintenant qu'ils ont soulevé le bord de leur voile de virginité, nos amis du fin fond de la Chambre nous apparaîtront peut-être souillés du péché de petitesse politique, et peut-être pourront-ils alors se joindre à nous et jouer un rôle actif dans les délibérations de «cette assemblée de pécheurs».

Monsieur l'Orateur, ce que j'espère obtenir à la suite de mes observations—et nos amis ici, surtout ceux du fond de la Chambre, pourront étudier de façon constructive le programme de longue haleine du parti libéral—c'est l'élimination de ces groupes minoritaires multiples qui, en plus d'engendrer l'instabilité politique et économique, font preuve d'une flagrante étroitesse d'esprit.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

M. Heath Macquarrie (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, durant les trois minutes qui s'écouleront avant six heures, j'aurai le rare privilège de vous féliciter de votre accession à ce poste, le plus important de la Chambre. L'impartialité de votre jugement et la netteté tranchante de vos décisions durant ces derniers jours de nos délibérations m'ont fort impressionné. J'espère que vous occuperez longtemps, monsieur, ce poste élevé.

Je dirai aussi, monsieur l'Orateur, combien mes collègues, les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, m'ont rempli de joie et de fierté. Leurs discours étaient excellents. Ils ont exprimé des vues solides, et ont fait preuve d'éloquence. J'ai l'impression que le proposeur est vraiment un bon et digne successeur de son père, dont plusieurs députés se souviennent peut-être. Il m'a aussi semblé qu'il était le digne successeur d'un homme qui a été notre ami à tous, je veux dire feu Bill Anderson.

Quant à celui qui l'a appuyé, je lui offre des félicitations toutes particulières à cause de la facilité avec laquelle il s'exprime dans les deux langues. J'ai étudié le français durant de nombreuses années et combien souvent ici je songe à dire quelques mots en français. Mais alors je pense aussi à la haute estime que j'éprouve pour les Canadiens français et combien je crois dans la valeur du bilinguisme. Je décide alors que mes sentiments ne pourraient supporter une telle épreuve. Je reviens donc à l'anglais. Mais le deuxième motionnaire nous a donné un bel exemple. Je lui souhaite ainsi qu'au premier une longue et fructueuse carrière à la Chambre des communes.

Maintenant, monsieur l'Orateur, puis-je dire, pour ne pas déplaire à mes collègues, qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, quel insensé serait celui qui ne considérerait pas le présent Parlement, à ce moment précis de l'histoire de notre nation, comme une réunion des plus importantes et des plus mémorables des représentants de notre pays. A certains moments, prenant ma place ici, je me suis senti rempli d'inquiétude et j'ai noté que certains députés ont dit avoir ressenti

la même impression. Je partage sans réserve l'avis de l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Smith) qui, cet après-midi, a protesté contre la remarque d'après laquelle le morne exposé des besoins et des intérêts d'une circonscription ne devrait pas se faire entendre au Parlement. Sans nul doute, le Parlement est l'endroit où les passes d'armes au cours d'un débat animé créent l'enthousiasme et suscitent l'intérêt et nous jouissons tous de ces instants dramatiques.

Il est certain que le Parlement est l'endroit tout désigné pour les débats, mais il est beaucoup plus que cela. C'est une Chambre où on légifère, où l'on délibère, où l'on réfléchit sobrement et gravement et où l'on exprime le point de vue et la pensée de la nation. Le Parlement n'est pas destiné à amuser la tribune courriéristes. Il est là pour exprimer la volonté de ceux qui nous ont élus. Si le Parlement devait un jour perdre son élément essentiel, son caractère représentatif, si l'on devait jamais oublier son rôle, alors nous pourrions croire que les principes fondamentaux de notre démocratie auront été sapés à la base.

Il m'intéresse toujours d'entendre les gens des diverses circonscriptions exprimer leurs opinions. La déclaration de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) cet après-midi nous a tous éclairés et peut-être quelque peu horrifiés. Je regrette qu'une telle tirade ait été faite; cependant, je suis persuadé qu'elle l'a été pour le bien et le renforcement de ce Parlement. Il ne m'appartient pas de faire des comparaisons partisanes, mais j'aimerais dire que le chef de l'opposition (l'honorable M. Pearson) ferait bien de se souvenir du traitement aimable, courtois et généreux dont il a été l'objet de la part du premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, l'honorable M. Shaw. Alors, l'histoire était différente et elle le sera toujours car, dans un pays libre où l'action politique est libre et sans entrave, ceux qui cherchent un rôle politique sont les bienvenus. Nous sommes heureux, dans l'Île du Prince-Édouard, de recevoir tous les représentants de tous les partis politiques. Nous ne voulons pas que nos électeurs votent avec trop d'enthousiasme pour certains d'entre eux, mais ils sont les bienvenus et la liberté de parole leur sera toujours courtoisement accordée. Malheureusement, il n'en est pas de même à Terre-Neuve.

Bien que certaines des choses qui pourraient survenir et qui semblent prendre place ici m'inquiètent, mon propre jugement me préoccupe quelquefois. J'ai déjà cru que le parti le plus nombreux de l'opposition avait décidé de provoquer des élections le plus tôt possible, mais en entendant ses porte-paroles frapper de taille et d'estoc et fustiger ceux qui auraient pu voter avec eux, je me suis demandé si vraiment c'était bien là son intention.

Mais si nous avons quelque raison de nous inquiéter, nous en avons aussi d'être satisfaits et rassurés, car je crois que l'égalité presque complète qui règne dans notre Chambre sauvera le pays et le peuple canadien. Car les Canadiens, après avoir vu le parti libéral venir si près d'atteindre le pouvoir, surveille comme jamais ses gestes dans l'opposition. Je crois qu'il observera de près sa soif du pouvoir qui ressort clairement, son désir de s'emparer sans délai du commandement, qui motivent certes un grand nombre des déclarations que nous avons entendues au cours de la campagne électorale et depuis la convocation du présent Parlement.

Je croyais qu'en 1958, la victoire marquée provenait du fait que les gens étaient en mesure de comparer clairement et nettement les gestes passés des deux partis, car ils se rappelaient le gouvernement précédent, puisque si peu de temps s'était écoulé. Maintenant, heureusement, le peuple a une occasion identique de juger avec netteté, et c'est, à mon avis, un motif de réjouissance pour tous les Canadiens. Je suis pleinement d'accord avec le dernier orateur du parti libéral au sujet des qualificatifs qui ont été échangés. Je crois qu'il a raison et que les électeurs réprouvent de telles tactiques et s'en méfient. Comme il est bon orateur, je lui conseille de répéter ses observations dans ses propres caucus.

J'ai remarqué, et les Canadiens de même, que cette soif intense du pouvoir ne se manifeste pas seulement par le dénigrement des chefs du pays. Ces gens se sont permis d'exprimer certaines choses, de façon répétée, qui ne peuvent que rabaisser le pays lui-même. Je constate avec douleur que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green), homme de réputation internationale et de grand prestige, voit blâmer et condamner par simple esprit partisan son labeur incessant dans toutes les parties du globe. J'ai vu cet homme à l'œuvre dans des conférences internationales. J'ai souventes fois entendu des représentants de pays étrangers exprimer leur admiration envers lui. Je pourrais poursuivre longtemps à ce sujet, mais j'appuierai seulement ma preuve sur un éditorial d'un des grands journaux des provinces Maritimes, le *Gleaner* de Fredericton. On y lisait, au sujet du splendide discours qu'a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, il y a une dizaine de jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que celui-ci représentait vraiment le peuple canadien et qu'il était notre porte-parole, comme toujours.

Une autre chose m'inquiète. J'ai l'honneur de représenter le berceau de la Confédération, la ville de Charlottetown où notre nation a vu le jour en 1864. Je considère le développement du Canada comme le prototype de celui du Commonwealth, et je suis renversé, un peu blessé, et sans doute un peu amusé de constater que leur désir insatiable de jeter de la boue les a fait s'attaquer au Commonwealth, dans leurs tactiques visant à amoindrir le prestige du présent gouvernement et à relever celui d'un autre parti politique. Il me semble que les gains remportés par le principal parti d'opposition lors des élections du 18 juin—il s'est agi de gains importants, je dois l'admettre, et j'aurais préféré qu'ils le fussent moins—sont contrebalancés par une stratégie erronée et peu rationnelle. Les gens de ce parti-là sont en train de restreindre les progrès électoraux de leur propre cause.

Qui se serait servi du Commonwealth comme d'une arme pour attaquer les conservateurs? Je ne suis pas imbu d'un esprit partisan étroit ou amer. Je ne crois pas qu'aucun parti politique, même celui qui est à l'extrême droite—à la droite géographique—ait le monopole du bien, de la perfection, de la sagesse et du sérieux. Mais les conservateurs, à travers l'histoire de notre nation, ont été à l'avant-garde de l'édification et de l'élargissement du Commonwealth. C'est sir John A. Macdonald—et j'admets qu'il ne mérite pas seul tout cet honneur—qui a fondé notre grande nation, cette fusion de colonies éparses et diverses. C'est sir John Thompson qui, en 1894, a obtenu la tenue de la conférence intercoloniale ici même à Ottawa. C'est sir Robert Borden qui, grâce à son entêtement et à la haute estime qu'il avait vouée au canadianisme, nous a fait sortir de l'état de colonie pour passer à celui de nation et il s'est vraiment mérité le titre d'architecte de la nation, canadienne. C'est Arthur Meighen qui a parlé avec sagesse et réalisme à une autre conférence impériale en 1932. Je dois dire à mes amis qu'on l'a traité comme le chef d'un gouvernement doit l'être à l'étranger, mais à son retour il a été accusé d'être le porte-parole de Washington par les mêmes gens qui l'avaient déjà pris pour le laquais de la Grande-Bretagne.

C'est en 1931, sous le gouvernement de R. B. Bennett, que le statut de Westminster a été reconnu comme la charte de notre indépendance. C'est en 1932, dans cette même salle, qu'on a tenu une grande conférence économique dont les répercussions se sont fait sentir sur nos pratiques commerciales jusqu'à ce jour. En 1961, après l'expansion du Commonwealth qui a accueilli l'Asie et l'Afrique, après que la question de l'égalité des nations au sein de ce Commonwealth eut été réglée depuis longtemps, en grande partie grâce à la fermeté et à la sagesse des conservateurs, qui a pris la direction de cette question nouvelle et importante de l'égalité des peuples au sein de ces nations? Le premier ministre du Canada, le très honorable John Diefenbaker. J'engage ceux qui cherchent à se faire valoir en décriant le chef de ce gouvernement à examiner l'attitude du *Sun* de Vancouver, journal que je ne lis pas souvent et que je ne considère pas comme l'un des nôtres. On a pu y lire, à propos de la conférence, que lorsque vint le temps, pour les hommes courageux, de se lever et de se faire connaître, le premier ministre était le premier debout.

Puis, cette année, à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, réunion unique d'hommes d'État du monde moderne, qui a donné le ton? Demandez-le aux hommes d'État du Commonwealth qui s'y trouvaient ou bien lisez le communiqué. Pourtant, on le critique. Et pourquoi? Parce que, comprenant ce qui fait l'essence du Commonwealth, il s'est exprimé librement et, en tant que Canadien, il a prononcé des paroles sages. Le Commonwealth est une association de nations libres. N'est-ce pas Borden qui, il y a plusieurs années, déclarait publiquement: je suis toujours pour l'empire britannique (comme on l'appelait alors), mais, dans l'empire, je suis d'abord pour le Canada? Est-là le genre d'attitude pour lequel un homme d'État canadien devrait encourir des critiques? Je crois qu'il siérait mal à n'importe quel chef de parti d'afficher à l'étranger une autre attitude. Cela m'a stupéfié de constater, ces derniers mois, que le parti libéral se sent si sûr de connaître toutes les réponses à la question que pose le Marché commun européen, cet ensemble économique extrêmement difficile, délicat et complexe. La population de la Grande-Bretagne et ses dirigeants sont gravement divisés sur les mesures qu'il va leur falloir prendre. Et pourtant, il y a des gens qui savent exactement ce que la Grande-Bretagne devrait faire.

C'est aussi avec fierté que je considère autre chose qui s'est passé à la conférence. A mes yeux, cet idéal du Commonwealth, si bien entretenu et cultivé par les hommes d'État conservateurs depuis des années, s'est propagé. Je pense aux relations commerciales établies sur une base plus vaste, centrées sur le Commonwealth sans y être cantonnées. Et cela, encore une fois, c'est grâce à l'inspiration donnée par le chef du gouvernement de notre pays.

J'aurais bien d'autres choses à dire à cet égard, mais il me faut passer à une question qu'on m'a posée depuis mon retour à la Chambre. Voici la question: comment se fait-il, étant donné ce qui s'est passé le 18 juin, que

votre province soit restée agrippée au parti conservateur? C'est une question à laquelle je suis fier de répondre. Les raisons ne manquent pas, mais celle qui domine toutes les autres, il va sans dire, c'est que le gouvernement conservateur a répondu à nos besoins, qu'il a institué des programmes que nous réclamions à grands cris depuis longtemps et qu'on nous a si longtemps refusés. Comme avait l'habitude de le dire un ancien premier ministre libéral de ma province, jamais les Maritimes n'ont reçu plus qu'un petit pain. Je ne vais pas encombrer le hansard de statistiques, mais en voici une qui porte. En 1956-1957, notre petite province avait reçu d'Ottawa en subventions de toutes sortes la somme de $5,048,000. Savez-vous quel en a été le montant en 1960-1961? Pas moins de $12,491,000. Les habitants de ma province sont aussi perspicaces et aussi fins renards, passez-moi l'expression, qu'ils l'étaient en 1867 quand ils ont refusé de se joindre à la Confédération jusqu'au jour où ils ont clairement compris que ce serait dans leur intérêt. En se souvenant de ce qu'avaient fait certains partis et encore plus de ce qu'ils n'avaient pas fait, ils ont voté comme on l'a vu le 18 juin. Ce n'était là qu'un aspect des nouvelles mesures. Je ne dis pas que c'est de la générosité. J'appelle cela de la justice et, encore mieux, du canadianisme.

Nous avons le même problème à l'égard du transport. Les honorables députés savent qu'aucun représentant de l'Île du Prince-Édouard ne saurait faire le moindre discours sans aborder la question du transport. Nous avons aujourd'hui plus de transbordeurs que jamais et ils font plus de traversées et transportent plus de monde que jamais. Nous sommes fiers de voir que ce service est meilleur que jamais. Nous n'avions jamais vu autant de personnes venir dans notre province que ces derniers temps. Notre province ne compte que 100,000 habitants, mais l'été dernier, nous avons accueilli un million de touristes. Un nouveau bateau, mis en service grâce au ministre des Transports (M. Balcer), après avoir été harcelé quelque peu par mes collègues et moi-même, non démesurément, toutefois,—il s'est montré bien disposé—fait la navette dans le détroit entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard en moins de 40 minutes. C'est le service le plus rapide que nous ayons jamais eu.

Puis, quelqu'un a mentionné la chaussée. Je l'ai mentionnée moi-même à plusieurs reprises. Mais nous nous sommes engagés à ce propos. On nous a dit alors, comme l'indique le compte rendu des débats, combien de temps prendraient les études préliminaires à la construction. J'espère que tous les députés pourront se servir de cette chaussée avant trop longtemps. Pas plus tard que l'autre jour on a annoncé la mise en service d'un transbordeur à destination de l'île Woods, qui resserrera les liens qui m'unissent à mon honorable collègue de Pictou. Ce transbordeur fera la navette entre les deux provinces et constituera un autre jalon du réseau essentiel des transports.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, le programme relatif à la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles nous a enchantés, car il rapportera à l'Île du Prince-Édouard quelque $1,359,000, lui permettant ainsi de mettre en valeur, de développer et d'améliorer l'industrie de base de nos provinces fertiles. Nous avons une règle: nous ne nous attardons pas sur le passé et c'est le grand avantage qu'il y a à être à la fois conservateur et épris de progrès. Nous sommes tournés vers l'avenir. Le discours du trône regorge de prévisions saines, sûres et réfléchies, mais je dois avouer que ce qui m'a le plus ravi, c'est l'annonce de l'institution d'un Office d'expansion atlantique; nous l'attendions depuis si longtemps.

Le gouvernement a répondu à nos besoins immédiats par l'octroi de subventions de compensation aux provinces de l'Atlantique, par des subventions accrues. Comme je l'ai déjà dit dans le tout premier discours que j'ai prononcé ici en 1957 nous voulons, dans les provinces de l'Atlantique, avoir l'occasion de nous tirer d'affaire tout seuls et c'est ce que ce nouvel Office va nous permettre de faire.

Un éminent personnage de notre région, M. Wardell, dans l'allocution qu'il a prononcée l'autre jour pour la rentrée de l'université du Nouveau-Brunswick, a fait porter ses observations sur ce passage même du discours du trône. Il a dit:

> Nous sommes donc à un point tournant dans l'histoire des Maritimes. Nous sommes à la veille de prendre une nouvelle orientation qui nous permettra d'obtenir une juste part du patrimoine canadien.

J'en conviens, comme en conviennent sans doute tous les premiers ministres des provinces atlantiques, bien que je ne sois pas sûr de ce que le premier ministre de Terre-Neuve voulait dire lorsqu'il a commenté cette déclaration. Lors de la réunion des candidats des provinces atlantiques à Charlottetown, le printemps dernier, nous avons parlé d'un tel Office d'expansion et nous félicitons maintenant le gouvernement de l'initiative qu'il a prise à ce sujet.

Nous, de l'Île du Prince-Édouard, nous réjouissons de la dévalution du dollar. Le député de Simcoe-Nord (M. Smith) a déclaré que le député de Davenport (M. Gordon) lui avait aidé durant la campagne électorale par certaines paroles qu'il avait prononcées ou écrites. Il m'a aidé moi aussi. En effet, quand j'essayais de convaincre mes électeurs que la

dévaluation s'imposait, je n'avais qu'à citer certains propos du député de Davenport, ce que j'ai fait. La dévaluation du dollar a eu une conséquence directe en nous amenant plus de touristes que jamais auparavant; elle a aussi aidé nos deux industries fondamentales, l'agriculture et la pêche. La dévaluation du dollar constitue une mesure remarquable d'intelligence, tout à l'avantage économique de notre pays. J'ai noté avec joie l'avis d'un financier de marque, le président de la Banque Toronto-Dominion, qui se lisait dans le *Telegram* de Toronto d'aujourd'hui:

La crise du dollar canadien est terminée, et les quelques problèmes qui demeurent ne sont pas insurmontables.

Il poursuivait en disant que la confiance au dollar canadien continuerait de croître avec le recouvrement des réserves de devises étrangères au pays.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas ce que dit le ministre des Finances.

M. Macquarrie: Les gens que j'ai l'honneur de représenter ont manifesté leur confiance aux lignes de conduite du gouvernement en matières de finances et autres, et, à mesure que les jours allongent et que le temps s'écoule au Parlement, je deviens de plus en plus convaincu qu'ils rétabliront la confiance qu'ils ont déjà manifestée. Comme les gens d'autres régions du Canada, ils se tourneront de nouveau vers les deux grands partis du pays. Ils se tourneront vers celui auquel j'appartiens, le seul parti jouissant de représentation dans toutes les provinces. Ils tiendront compte de la façon dont il a rempli son devoir en temps difficile—dans un pays comme le nôtre nous rencontrons évidemment des moments difficiles—et je sais à quel parti ils accorderont leur confiance.

La vie publique n'est pas chose facile. De fait elle est onéreuse. Parfois, je présume que tous nous pensons qu'elle l'est trop, mais ce qui me pousse à continuer et ce qui me console, c'est d'obtenir quelque chose pour la partie du pays que je représente et aime, et pour ses habitants, par l'intermédiaire des mesures du parti que j'appuie.

Nous, des provinces atlantiques, avons eu nos difficultés. Nous avons eu nos griefs. La question des plans visant les provinces Maritimes est plutôt ancienne maintenant, mais jamais depuis l'époque reculée du XIX[e] siècle avions-nous eu un gouvernement qui s'était penché sincèrement sur nos difficultés et avait agi avec rapidité, courage et efficacité pour les régler. C'est à cause de cela, et non parce que le nom du parti lui plaît, que la région atlantique a mis sa confiance dans le présent gouvernement. C'est parce qu'il nous a bien traités et qu'il a bien agi envers nous.

[M. Macquarrie.]

M. James E. Walker (York-Centre): Monsieur l'Orateur suppléant, tout d'abord, je tiens à féliciter la Chambre de s'être choisi pareil Orateur et d'avoir demandé à celui qui occupe ordinairement votre fauteuil de servir encore davantage les intérêts du pays en devenant l'arbitre et le gardien des principes moraux et spirituels sur lesquels repose notre démocratie parlementaire. On me pardonnera, je crois, si je rappelle mes relations politiques avec la circonscription de monsieur l'Orateur, celle d'Edmonton-Ouest, qu'il représente de façon si compétente.

C'est dans l'aimable ville d'Edmonton, au début des années trente, que j'ai commencé à m'intéresser et à prendre une part active à la politique. J'étais frais émoulu de l'école, et j'ai pris part à la campagne de l'honorable Charlie Stewart, comme certains députés s'en souviendront. Jeune garçon, à Edmonton, je gagnais mon argent de poche en livrant à domicile ce qui est devenu l'un des journaux politiques les plus éclairés, le *Journal* d'Edmonton. Il y a quelques mois, je me serais fait un plaisir de livrer ce journal pour rien.

Je veux également remercier le premier ministre pour l'intérêt qu'il a personnellement manifesté dans mes efforts, qui remontent au 29 juillet dernier, pour obtenir que le Canada, par l'entremise du gouvernement, assume une part du fardeau qui accable les bébés victimes de la thalidomide. Il y a eu un échange de lettres assez volumineux entre le premier ministre et moi-même, et c'est lui qui m'a proposé de faire tenir, pour étude, un mémoire au sous-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand il convoquerait la réunion nationale des fonctionnaires préposés à la santé publique, en vue d'examiner le problème.

Dans ces cas, les rouages du gouvernement ne tourneront jamais assez vite pour contenter un député que touche personnellement une tragédie humaine de l'envergure et de l'intensité qu'a pris le désastre de la thalidomide, et j'attends avec impatience que les bonnes intentions exprimées à la conférence des fonctionnaires de la santé publique, tant provinciaux que fédéraux, donnent des résultats concrets et permettent de formuler des propositions précises de nature à soulager l'anxiété et l'angoisse des parents de bébés souffrant des effets de cette drogue. Je ne me déclarerai satisfait—et j'ai en cela l'appui désintéressé des trois quotidiens de Toronto—que lorsque le gouvernement fédéral assumera la responsabilité entière, définitive et ultime, pour l'organisation et la mise en vigueur d'un programme général de soins, à présent, de réadaptation future et d'aide financière, pour les victimes de la thalidomide, que tous les gouvernements des provinces participent ou

non à cette initiative. De cette façon, les Canadiens auront la possibilité d'être, pour ainsi dire, les parrains des victimes d'une tragédie qui s'étend à tout le pays. Cette question est une source de chagrin trop personnel pour les familles atteintes pour qu'un des partis à la Chambre tâche de l'employer, d'une façon ou d'une autre, comme une arme contre le gouvernement, et je dirai que quiconque essayerait de le faire ne s'attirerait que le dégoût des gens convenables.

Monsieur l'Orateur, je suis sûr qu'un certain député, tenant du gouvernement, approuvera mes observations, ainsi que mon collègue d'York-Ouest (M. Kelly), qui étaient tous deux prêts à m'accompagner à Ottawa, à leurs propres frais, dans la tentative bi-partite de voir le premier ministre pour lui exposer tous les faits. Soit dit, en passant, monsieur l'Orateur, j'estime que les sociétés qui fabriquent cette drogue s'en sont tirées beaucoup trop aisément quant à la part de responsabilité qui pourrait leur être attribuée. Comme le signalait mon mémoire, au cours de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1962, le bénéfice net de la *Richardson-Merril,* de l'*Incorporated Drug Company,* s'est élevé à $17,250,000, alors que le bénéfice de l'année précédente était de $17,025,000. Il devrait être possible d'affecter un montant annuel considérable au soulagement des conséquences désastreuses d'un de leurs produits, la thalidomide, en le prélevant sur de pareils bénéfices ou sur l'important budget de publicité de cette entreprise.

Aux députés qui ne connaissent peut-être pas la grande et importante circonscription d'York-Centre, que j'ai l'honneur de représenter, je me contenterai de signaler que c'est la deuxième ou la troisième plus populeuse de toutes les circonscriptions canadiennes. En plus d'englober une partie de cet énorme canton qu'est York-Nord, la plus grande des treize municipalités de la région métropolitaine de Toronto, York-Centre a la chance de renfermer la colonie historique de Woodbridge, une partie du charmant village de Thornhill, et la vaste région rurale du canton de Vaughan. Nous avons là toutes sortes de gens aux intérêts et aux antécédents variés, une richesse de talents humains mis au service de la société grâce à nos nombreux cercles sociaux, nos groupements confessionnels et nos organismes de contribuables.

Nous nous intéressons aussi aux sports. Et comme certain joueur à la tête rousse de l'équipe des *Maple Leafs* de Toronto a servi d'émule à des milliers de nos jeunes, qui font partie des ligues mineures de hockey à York-Centre, nous pouvons très bien comprendre les sentiments que nos frères du Québec vouent à cet autre grand sportif canadien qu'est Maurice «Rocket» Richard.

Des milliers de Néo-Canadiens—la plupart d'entre eux sont arrivés au Canada pendant la belle époque libérale—ont fourni un précieux apport à l'essor de la région. Ces gens se sont maintenant installés dans York-Centre et nous font bénéficier de leurs aptitudes et de leur compétence. Nous avons encore besoin d'autres immigrants, et nous ne pouvons qu'espérer avec ferveur que le Canada sera pourvu sous peu d'une politique économique et d'un programme d'immigration qui nous permettront d'accueillir, sur notre sol libre, des milliers et des milliers de nouveaux immigrants.

La population juive d'York-Centre, numériquement importante et établie dans la région depuis longtemps, portée qu'elle est vers les humanités, les arts, les professions libérales et la philanthropie, a contribué pour plus que sa part à la vie culturelle de ma circonscription. Nous formons donc un groupe hétérogène, mais uni par un objectif commun: celui de perfectionner la société de notre région.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas seulement la réputation du gouvernement conservateur minoritaire qui est en jeu en ce moment—et veuillez me croire, elle est bel et bien en jeu—mais autre chose de bien plus important, à laquelle j'aimerais m'arrêter. Bien sûr, la réputation du gouvernement y est directement liée: il s'agit de savoir si les Canadiens estiment notre libre démocratie parlementaire capable de fournir les réponses qui s'imposent et de préparer la voie aux importants changements d'ordre social qui se produisent au Canada.

Les grands courants de l'évolution mondiale n'ont pas été sans nous toucher. Les uns après les autres, les pays ont subi l'horrible contrecoup d'une révolution sociale non dirigée. Pour ma part, je reproche surtout au gouvernement de ne pas reconnaître et de ne pas accepter la responsabilité qui lui revient: assurer la direction ferme dont nous avons besoin si nous voulons éviter les conséquences d'un changement non dirigé.

Déclarer que nous vivons à une époque révolutionnaire, c'est devenu une banalité. Cependant, je me demande si tous ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles, notamment sur les banquettes de la première rangée, comprennent bien ce que cela signifie an Canada en 1962, et ce que cela signifiera dans l'avenir immédiat. La révolution est encore latente chez les Canadiens. Mais elle existe réellement, elle bouillonne et se réchauffe peu à peu. Les gens deviennent aigris, mécontents, craintifs, inquiets; chômeurs, petits commerçants, importateurs, travailleurs criblés de dettes, parents inquiets d'enfants malades et pensionnés qui ne peuvent joindre

les deux bouts, tous éprouvent ces sentiments. Ils veulent un changement et sont déterminés à l'obtenir à tout prix. Si notre démocratie parlementaire, monsieur l'Orateur, est incapable de fournir les réponses—et j'ai maintenant la conviction qu'elle en est incapable avec un gouvernement tory—alors notre population pourrait fort bien faire l'essai d'une autre forme de régime politique, par désespoir et frustration; et si elle le fait, ce sera notre faute.

Monsieur l'Orateur, je ne siégerais pas sur ces banquettes libérales, sous la direction du prochain premier ministre du Canada, si je ne croyais pas que le véritable libéralisme est la seule philosophie politique capable de comprendre et d'orienter les changements sociaux auxquels le Canada fait face en ce moment. Ma conviction profonde c'est que le libéralisme, se préoccupant toujours de la liberté individuelle dans une société libre, est la seule idéologie sûre, tout en étant dynamique, que le Canada doit adopter à un moment où l'unité de notre pays est tellement essentielle.

Depuis que l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) a assumé la direction de notre parti, je crois sincèrement que la plus grande chose qu'il a faite pour nous tous, ainsi que pour le Canada, a été de nous faire comprendre ce nouveau libéralisme qui est capable de combler les besoins sociaux et économiques de notre population au XX[e] siècle, et de nous y acheminer. Des conceptions nouvelles plus larges mais toujours fondées sur le même principe inébranlable. Il faut évoluer ou périr. Nous sommes un parti de changement et de réforme, non assujetti à une doctrine et aux limitations de la politique qui avait cours au XIX[e] siècle, mais toujours cherchant les solutions aux grands problèmes sociaux et humains de notre population et de l'humanité tout entière.

Cet homme, doué du courage incroyable que seul un homme d'État de sa longue expérience pouvait manifester, nous a donné encore une fois le sens de l'urgence et nous a fait comprendre les véritables problèmes auxquels nous sommes aux prises, et entrevoir l'espoir de les résoudre. Monsieur l'Orateur, c'est pourquoi les jeunes affluent de son côté. Ils peuvent croire en lui, ils peuvent se fier à lui, ils le savent d'instinct. Notre chef ne renoncera jamais à ces principes et aux principes de la démocratie libérale du XX[e] siècle, pour gagner une élection ou esquiver une réponse.

Combien de fois les gens ne disent-ils pas: «Il est trop honnête pour être bon en politique». Je vous affirme, monsieur l'Orateur, que j'aimerais mieux me faire battre dans une élection en me ralliant à un homme d'État honnête qui me dira la vérité que de gagner mon élection en m'associant avec des hommes qui nagent entre deux eaux, qui façonnent la vérité à leur façon pour embrouiller et berner le peuple.

Quel apport font-ils à l'unité nationale ces chefs politiques qui, tant à la Chambre qu'en dehors, déclarent officiellement que ceux qui ne sont pas d'accord avec eux sont fascistes ou communistes? Rien ne pourrait arriver de pire au Canada que la substitution de slogans et d'épithètes, collés aux organisations et aux individus pour exciter et diviser le peuple, au raisonnement sensé et aux idées mûries. Ayant fait partie d'un conseil municipal, je sais combien il est difficile de retenir sa langue mais je m'attacherai en toute honnêteté, à la Chambre des communes, à travailler à y réaliser l'unité en vue d'une unité nationale plus grande. Dans la crise actuelle que traverse le Canada, au moment même où des éléments subversifs de corruption, d'irreligion et de dissension organisée cherchent à empoisonner notre vie nationale, pouvons-nous nous payer le luxe de lancer des épithètes injurieuses et injustes qui sont loin d'aider à supprimer les causes du communisme, du fascisme et autres régimes autoritaires?

En agissant en vue de l'union du Canada, nous donnerons à nos compatriotes une confiance plus grande dans la capacité des hommes libres à se gouverner eux-mêmes dans une société libre. J'ai conscience de notre grande responsabilité à cet égard, et s'il arrivait une fois que mon comportement ne corresponde pas à ces principes, il ne faudra pas crier à une manœuvre politique mais l'attribuer à la faiblesse humaine que mes amis ainsi que mes adversaires ne manqueront pas, j'en suis sûr, de me reprocher. Ces principes que je viens d'exposer ne m'empêcheront pas d'attaquer ce qui me paraîtra mauvais et de défendre ce que je croirai bon.

Les propositions du discours du trône offrent une solution absolument insuffisante aux pressantes difficultés qu'éprouve ma circonscription d'York-Centre cette année. Les 110,000 électeurs d'York-Centre ont fait comprendre qu'ils ne jugeaient pas le gouvernement conservateur capable d'administrer le pays, le 18 juin, date à laquelle l'ancienne majorité conservatrice de 11,000 voix sur les libéraux a été renversée par une majorité libérale de 9,000 voix. J'aurais cru que ce grand revirement de l'opinion publique qui s'opéra dans les circonscriptions les unes après les autres dans tout le Canada aurait secoué le gouvernement le plus insensible, au point de lui faire comprendre que quelque chose n'allait pas. Cependant, au lieu de tirer une leçon de tout cela et de profiter de cet

enseignement en faisant un retour sur eux-mêmes, les conservateurs ont décidé, par le procédé étrange et admirable de la manière de penser tory, qu'après avoir reçu un mandat en obtenant 37.31 p. 100 du vote populaire, ils devaient aller en Angleterre causer le plus d'embarras possible, de la façon la plus éhontée, à ce pays qui tente de renflouer son économie. Ils auraient pu mieux employer leur temps à la Chambre des communes à formuler des programmes énergiques conçus de façon à renflouer l'économie du Canada.

Ce gouvernement conservateur minoritaire mérite d'être condamné pour avoir négligé de convoquer le Parlement il y a plusieurs semaines lorsqu'il était encore temps d'adopter des mesures propres à remédier à la grave crise d'argent et de confiance que traverse le Canada; lorsqu'il était encore temps d'adopter un programme constructif pour les chômeurs et ceux qui sont sur le point de le devenir, avant les sombres mois de notre hiver rigoureux. Mes commettants d'York-Centre ne veulent pas vivre de leurs prestations d'assurance-chômage; ils veulent des emplois continus et assurés, ils veulent rentrer au foyer le soir avec la satisfaction du travail bien fait et une pleine enveloppe de paye à la fin de la semaine.

Le gouvernement conservateur ne peut leur refuser bien longtemps l'avantage de contribuer à l'essor de la nation.

Ce gouvernement minoritaire est d'ores et déjà condamné pour avoir mis au rancard, impitoyablement, cette magnifique réalisation du génie ouvrier canadien qu'est l'Avro Arrow. Je me trouvais un dimanche à l'aéroport de Malton, avec ma famille, alors que le pilote d'essai faisait subir un vol à l'Arrow. Ce superbe avion montait vers la voûte azurée...

Une voix: Sortez votre mouchoir.

M. Walker: Je n'en ai pas besoin. Les ouvriers étaient là et j'ai entendu un garçonnet qu'on avait hissé sur le toit d'une voiture, pour qu'il puisse mieux voir, dire à sa maman: «C'est l'avion que papa a aidé à construire?» La mère a répondu: «Oui, c'est notre Arrow». Ils étaient tous très fiers d'appartenir à l'équipe des constructeurs de l'Arrow. Tout ce qui reste de cela, le plus bel avion de son espèce au monde, ce sont les souvenirs amers et la cruelle désillusion de ceux qui restent de cette équipe d'habiles artisans, naguère si fiers, dont plusieurs vivaient dans York-Centre. 14,000 ouvriers ont été remerciés à une heure d'avis. Leur moral s'en trouva ébranlé. Les avions ont été démolis au chalumeau, les modèles détruits, et le Canada a perdu à jamais une équipe d'artisans experts. Monsieur l'Orateur, est-ce ainsi que l'on édifie une nation?

Le gouvernement tory est coupable d'avoir caché à ceux qui avaient le droit de les connaître—les citoyens canadiens—les faits purs et simples de la grave crise financière, au cours des semaines qui ont précédé les élections.

Ce sont ses propres actes qui accusent le gouvernement conservateur minoritaire d'avoir imposé une part injuste du fardeau des restrictions aux fonctionnaires, qui n'ont aucun recours contre sa décision arbitraire du fait qu'ils n'ont aucun droit de négocier.

Le gouvernement est coupable d'avoir permis que s'effritent nos institutions publiques telles que Radio-Canada, Air-Canada et le National-Canadien.

Le gouvernement est coupable de n'avoir pas su prendre les mesures voulues pour que le Canada redevienne maître de sa situation politique et financière, afin que nous puissions dépendre de nous-mêmes et nous faire entendre librement et avec confiance au concert des nations.

Ce gouvernement conservateur minoritaire est coupable d'avoir adopté une attitude réactionnaire à l'idée qu'une réforme monétaire puisse s'imposer. Il importe autant de sauver le Canada et son peuple que de sauver le dollar.

Le gouvernement est coupable de n'avoir pas voulu se charger d'assurer du travail régulier, à l'aide de travaux publics ou privés, à tous les Canadiens.

Ce gouvernement conservateur minoritaire est coupable d'avoir endetté le pays à tel point qu'il lui est apparemment impossible de donner à notre population un régime coopératif de soins médicaux.

Mais surtout, monsieur l'Orateur, je crois que le gouvernement tory est coupable de n'avoir pas élaboré la planification à longue échéance nécessaire à la bonne gestion de tout commerce ou de tout pays prospère. Ce que les torys n'ont pu se décider à réaliser, nous, libéraux allons le faire. Voilà la différence entre libéraux et conservateurs. C'est le moment des décisions, et le moment de la grandeur. Les conservateurs ne sont pas à la hauteur; les libéraux vont y voir. La population a toujours répondu à une invitation à la grandeur quand elle lui vient de chefs inspirés et dignes de confiance et elle répondra de nouveau dès qu'elle en aura l'occasion. Si nous lançons un appel au cœur et à l'intelligence de nos concitoyens, les invitant à vivre pour la patrie, à travailler pour la patrie et à se sacrifier pour elle, nous recevrons une telle réponse de dévouement et de patriotisme sincère que le Canada deviendra vraiment le pays dont la valeur protégera nos foyers et nos droits.

Le parti libéral, le parti libéral revivifié et dynamique... (*Exclamations*) On dirait, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas mon premier discours, mais que je suis ici depuis aussi longtemps que ces honorables représentants.

Le parti libéral, revivifié et dynamique, riche d'une compétence acquise au cours de décennies de réalisations libérales solides et couronnées de succès, a un programme et une pensée politique claire qui guideront notre pays dans son relèvement économique au rythme nécessaire pour qu'il occupe le rang qui lui revient dans la famille des nations. Puissions-nous avoir bientôt, monsieur l'Orateur, l'occasion de rendre ce service à notre bien-aimé pays.

A dix heures moins le quart, ce soir, monsieur l'Orateur, nous aurons devant nous ce que j'estime être une question de conscience. Nous faisons face à une décision morale. En ce qui me concerne j'agirai du meilleur de moi-même et en restant foncièrement honnête à l'égard de mes électeurs. Telle est la question que nous aurons devant nous ce soir. Si nous ne luttons pas pour quelque chose, nous tomberons faute d'appui. Monsieur l'Orateur, j'hésite à clore mon exposé par les mots auxquels j'ai pensé, mais je le ferai cependant. Les voici:

> Once to every man and nation
> Comes the moment to decide
> In the strife of truth with falsehood,
> For the good or evil side
> Some great cause, God's New Messiah,
> Offering each the bloom or blight
> And the choice goes by forever,
> 'Twixt the darkness and the light.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, en offrant mes félicitations au motionnaire de l'Adresse, je l'engage à oublier l'embarras qu'il a ressenti quand il s'est agi de trouver le texte de la motion. Je me souviens qu'une situation analogue à celle qu'a connue l'orateur précédent s'est produite quand j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre. J'avais tout un tas de notes éparpillées sur mon pupitre. La Chambre comptait des gens qui ne manquaient pas d'esprit, entre autres l'honorable James Gardiner qui siégeait sur les banquettes ministérielles. Vers la fin de mon discours toutes mes notes étaient embrouillées, je me suis alors arrêté un peu pour les trouver, ce qui m'a pris pas mal de temps et soudain la voix du ministre a résonné dans cette enceinte: «Que cherchez-vous, jeune homme? Le manifeste de Regina?» Je puis simplement dire que je m'en suis remis, bien que le coup ait été rude sur le moment, et j'espère que l'honorable député a lui aussi déjà recouvré son calme.

En vous offrant mes félicitations, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à monsieur l'Orateur suppléant je tiens à faire une observation au sujet d'une chose qui a déjà pris de l'importance depuis le jour de notre rencontre; il s'agit de la période des questions. J'ai toujours pensé, comme la majorité des députés, qu'il s'agit là d'une occasion unique dans un gouvernement parlementaire, d'une occasion moins empreinte de formalisme. C'est vraiment une escarmouche qui se répète chaque jour entre le gouvernement et l'opposition. A mon avis, elle devrait être employée à commenter des questions importantes ou d'intérêt régional et permettre à la Chambre et au pays de se faire une idée de la valeur des ministres de la Couronne. Or, il me semble que la période des questions va bientôt dégénérer en une lutte entre l'opposition et l'Orateur, et j'espère seulement qu'avec le temps le calme se rétablira et qu'un des aspects les plus importants de notre institution en sortira intact. Pour parler simplement, monsieur l'Orateur, je dirai que la dernière législature était pitoyable quant à la qualité. Je tiens à féliciter ici tous les nouveaux députés, en particulier l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) et l'honorable député de Coast-Capilano (M. Davis), qui du moins par leur technique (soit dit sans vouloir les offenser) ont certainement relevé et amélioré le ton des débats de la présente législature.

Une chose m'a frappé, monsieur l'Orateur, au cours du présent débat. On y parle surtout de questions économiques. Le paradoxe que j'ai relevé est celui-ci: bien que les Canadiens s'intéressent aux questions économiques, j'ai découvert qu'en général leurs préoccupations sont beaucoup plus diverses. Il y a quelque chose qui me déçoit énormément, surtout quand il m'arrive de parler à des hommes d'affaires, des ménagères, des syndicalistes, où toute personne avec qui un député a l'occasion d'entrer en rapport. Leurs plaintes se terminent ordinairement par ces mots: «Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien pour y remédier?» Cette question n'est pas aussi stupide qu'elle peut le sembler dans le contexte canadien, et j'aimerais illustrer ma pensée par un exemple tiré de mon comté. Notre prospérité, nous la devons principalement à l'industrie de la pâte et du papier, aux mines et aux transports. Chacun de ces secteurs est relativement solide et efficace, et fonctionne assez bien à l'heure actuelle, mais les améliorations apportées à ces industries durant la dernière décennie ont augmenté la capacité de production sans accroissement ni baisse du nombre des emplois requis.

Pour tout dire, nous produisons davantage avec moins d'employés. Notre industrie des

services s'est grandement développée et d'importantes sommes ont été consacrées à des œuvres sociales, telles que les hôpitaux, les routes et les écoles. Il y a quand même une limite au nombre d'allées de quilles, de motels, de pistes de curling, de cinémas en plein air, d'installations collectives de télévision et de débits de hamburgers qu'une population relativement faible comme la nôtre peut entretenir. Nos jeunes ont plus de difficulté à se trouver des emplois. Le chômage continue d'augmenter chaque année. Tout cela arrive à une époque qu'on peut qualifier de prospère par certains côtés. Un plus grand nombre de personnes possèdent des chalets d'été. On fait plus de voyages en Floride, plus de navigation sportive, plus de pêche; on dépense beaucoup plus et l'on a plus de loisirs. Mais, tout en jouissant de cette aisance, nous sentons plus de pressions de la part des jeunes qui éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi et des gens d'âge moyen dont les emplois ont été supprimés ou sont en train de l'être. Tout cela s'accompagne d'une atmosphère d'insécurité, d'inquiétude à l'égard de notre avenir, qui tend à pénétrer toute la région. Je ne crois pas non plus que cela se borne à la mienne, le nord-ouest de l'Ontario.

Il y a plusieurs années, une délégation de notre région a rencontré, ici, le ministre du Travail à qui elle a demandé l'aide du gouvernement, particulièrement en ce qui avait trait au chômage d'hiver, mais, de façon plus générale, au sujet du sombre avenir qui semble menacer notre région. Le ministre nous a mis au défi. Il a déclaré: «Ne me dites pas que les choses vont mal. Venez me trouver et me dire pourquoi elles vont mal et m'indiquer le remède à y apporter.» Par conséquent, nous avons pris le ministre au mot, nous sommes rentrés chez nous et nous avons institué une commission chargée d'étudier la situation et de formuler des recommandations. En janvier dernier, après environ 18 mois de travail, la commission a remis son rapport et ses recommandations. Elles étaient constructives, peu nombreuses et réalistes. Nous avons dit au ministre pourquoi les choses allaient de travers et nous avons proposé des remèdes.

Depuis lors, on nous a envoyés de Caïphe à Pilate. Il y a tout juste deux semaines, le ministère du Travail m'a enfin répondu au sujet des recommandations. En effet, il n'y a pas grand-chose que le ministère du Travail puisse faire pour nous aider. Entretemps, nous avons sollicité le gouvernement provincial et il est vrai qu'il ne peut pas faire grand-chose lui non plus. L'honorable Robert Macauley bourdonne à travers l'Ontario avec un zèle égal à celui de son compagnon, le ministre du Commerce (M. Hees), nous exhortant tous à acheter des produits canadiens, promettant des campagnes ici et des comités là mais, en réalité, il reconnaît très peu de responsabilité au gouvernement provincial pour le malaise de notre région. Nous sommes vraiment revenus à notre point de départ d'il y a deux ans. Chacun est inquiet, mais personne ne fait véritablement quoi que ce soit à ce propos parce que la délimitation des responsabilités en ce qui concerne la direction économique du Canada et de notre région, en tant que partie microscopique du Canada, est complètement brouillée.

J'aimerais parler de deux programmes que le gouvernement fédéral réalise de concert avec les provinces et qui m'intéressent d'une façon particulière. Mon parti les a appuyés énergiquement. Il s'agit du programme de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles et du programme de la formation professionnelle. Des lois ont été adoptées à cet effet, des crédits ont été autorisés, mais des questions d'initiative, de juridiction et de responsabilité première entravent la mise en œuvre de ces lois. Bref, nous avons rampé vers une solution de nos problèmes mais nous n'avons jamais franchi le principal obstacle à une collaboration efficace, c'est-à-dire la répartition de l'autorité et la faiblesse fondamentale d'une économie entravée par l'existence de dix gouvernements autonomes différents et d'une foule de municipalités et de régions qui se plaignent et rivalisent entre elles en ce qui concerne leur avenir, leurs obligations, et quoi encore.

Je soutiens qu'avant de préconiser une planification économique, il faudrait faire le partage des responsabilités. Ce qu'il faut, c'est modifier la constitution, établir des programmes conjoints ou se fixer des buts plus flexibles. Comme je l'ai déjà dit, les véritables problèmes sont plus ardus que les problèmes économiques. Il est vrai que l'économie en est le cœur, mais l'ensemble du problème, selon moi, tient à notre nationalité canadienne, au grand intérêt que nous témoignons à l'instruction à tous ses niveaux, au malaise devant les insuffisances de notre sécurité sociale, au dilemme auquel ont à faire face nos municipalités écrasées sous le poids des impôts et des fardeaux financiers de toutes sortes, au problème difficile de la ferme familiale ou de l'entreprise familiale—l'une ou l'autre a-t-elle des chances de survivre,—et au mystère de notre politique de défense et de notre politique étrangère. Tout cela, venant s'ajouter à des problèmes de nature économique, a créé la crise de confiance qui s'est fait jour dans ma région, et, dirais-je, dans la nation tout entière. En effet, le public votant nous a tous rejetés en juin dernier. Et cette crise de confiance n'est nulle part plus évidente, à mon avis, que dans nos partis politiques.

Avant d'exprimer mon avis sur notre échec en tant qu'hommes politiques et membres de partis politiques, je soulignerai que notre grande erreur, en tant que Parlement, serait de supposer que l'inquiétude et le malaise de notre temps, au Canada, ne sont que d'ordre économique. Nous avons besoin de toute une série cohérente d'objectifs pour notre nation. Il y aura lieu, à cette fin, de faire certains choix. Il faudra dépenser beaucoup plus, non pas seulement en argent, mais en effort mental pour l'instruction publique. Nous devrions dépenser, de notre propre gré, beaucoup moins pour d'autres choses. Il faudra faire bien davantage pour préserver et renforcer l'identité canadienne. Il nous faudra donc choisir entre cette façon d'agir et l'absorption par le milieu américain, tant du point de vue économique que culturel. Il faudra améliorer nos services en y prévoyant des pensions mobiles, l'assurance-santé sur le plan national et des concepts entièrement nouveaux en vue de résoudre le problème du chômage, en accentuant et en aidant financièrement le principe de mobilité, de réadaptation et d'orientation professionnelle avec examens divers.

Il nous faudra consolider, et non pas affaiblir, les institutions nationales qui communiquent ou interprètent, ou encore permettent de développer notre culture, comme Radio-Canada, nos quotidiens et périodiques. Il s'agit vraiment là, pour autant que je puisse voir, d'un ultimatum. Nous devrons agir ainsi ou être assimilés par la conscience nationale aussi amicale que puissante qui se dresse au sud de notre pays. Il y a tant de choses qui me plaisent aux États-Unis, que je me demande—et je voudrais que mon parti se pose la même question—pourquoi se soucier d'une chose aussi vague que canadianisme? Pourquoi ne pas nous joindre à eux? Ou, si on veut s'exprimer autrement: Est-il trop tard?

Dans ce genre de dilemme, il me semble toujours que nous devons opter pour le canadianisme. Les évangélistes, y compris le préopinant, nous exhortent toujours en disant que le moment de la décision est venu. Mon sentiment, à moi aussi, en ce qui concerne notre identité nationale, c'est que le moment de la décision est arrivé. Si nous attendons beaucoup plus longtemps, nous n'aurons plus aucune identité à sauvegarder. Ou bien il faut nous efforcer de donner à toutes nos institutions une expansion plus audacieuse pour les distinguer des institutions américaines, ou bien l'assimilation de fait ne sera qu'une question de temps. Nous nous trouvons en face de la nécessité de choisir si nous voulons être un grand ou un petit pays. Le moyen le plus évident de faire de nous une grande nation, serait d'augmenter rapidement notre population. Cela signifie le choix entre un programme audacieux d'immigration, qui amènera des millions de gens dans notre pays par étapes, et une régression relative par rapport à nos concurrents et même à nos alliés.

[M. Fisher.]

Je ne puis, monsieur l'Orateur, trouver nulle part une façon plus encourageante d'envisager nos problèmes, du point de vue de la compréhension complète, que dans le document *Mater et Magistra*, rédigé par le pape Jean XXIII, et publié l'année dernière. La citation que je vais faire traite des valeurs et des méthodes appliquées à la façon moderne d'aborder nos problèmes. Voici ce passage:

> La «socialisation» est un des aspects caractéristiques de notre époque. Elle est une multiplication progressive des relations dans la vie commune; elle comporte des formes diverses de vie et d'activité associée, et l'instauration d'institutions juridiques...
>
> La «socialisation» est à la fois cause et effet d'une intervention croissante des pouvoirs publics, même dans les domaines les plus délicats: soins médicaux, instruction et éducation des générations nouvelles, orientation professionnelle, méthodes de récupération et réadaptation des sujets diminués. Elle est aussi le fruit et l'expression d'une tendance naturelle, quasi incoercible, des humains: tendance à l'association en vue d'atteindre des objectifs qui dépassent les capacités et les moyens dont peuvent disposer les individus. Pareille disposition a donné vie, surtout en ces dernières décades, à toute une gamme de groupes, de mouvements, d'associations, d'institutions, à buts économiques, culturels, sociaux, sportifs, récréatifs, professionnels, politiques, aussi bien à l'intérieur des communautés politiques que sur le plan mondial.
>
> Il est clair que la «socialisation», ainsi comprise, apporte beaucoup d'avantages. En fait, elle permet d'obtenir la satisfaction de nombreux droits personnels, en particulier ceux qu'on appelle économiques et sociaux. Par exemple, le droit aux moyens indispensables à un entretien vraiment humain, aux soins médicaux, à une instruction de base plus élevée, à une formation professionnelle plus adéquate, au logement, au travail, à un repos convenable, à la récréation.

Dans cette lettre encyclique, le pape Jean XXIII soulève une question qui semble houspiller mes honorables vis-à-vis. Il déclare:

> Par contre, la «socialisation» multiplie les méthodes d'organisation, et rend de plus en plus minutieuse la réglementation juridique des rapports humains, en tout domaine. Elle réduit en conséquence le rayon d'action libre des individus. Elle utilise des moyens, emploie des méthodes, crée des ambiances qui rendent difficile pour chacun une pensée indépendante des influences extérieures, une action d'initiative propre, l'exercice de sa responsabilité, l'affirmation et l'enrichissement de sa personne. Faut-il conclure que la «socialisation», croissant en amplitude et profondeur, transformera nécessairement les hommes en automates? A cette question il faut répondre négativement.

L'auteur du document précité ajoute qu'il ne faut pas craindre cette limitation de la personne humaine pourvu que nous soyons tous sur nos gardes. J'en recommande la lecture à tous les députés, notamment à ceux

du Crédit social qui semblent craindre affreusement que la liberté de l'individu soit entravée par la marche de la socialisation.

J'aimerais aussi dire quelques mots de notre mode parlementaire de gouvernement. J'ai déjà fait remarquer qu'à mon avis, la dernière législature avait fait piètre figure. Certains députés m'ont demandé si j'allais recommencer ma campagne en vue d'obtenir une hausse de l'indemnité parlementaire. Je leur réponds par la négative. L'appui que j'ai recueilli et le courage dont la plupart d'entre vous ont fait montre l'an dernier lorsque la question a été débattue m'ont tellement enthousiasmé que je vais laisser tomber l'affaire, présumant que nos besoins sont moins considérables que ceux des autres.

Monsieur l'Orateur, ces dernières années, l'exécutif a étendu son emprise sur le régime parlementaire. De plus en plus, je suis l'un de ceux qui estiment que cette puissance gagne dangereusement de l'ampleur. A mon avis, le centre de gravité s'est déplacé peu à peu, quittant le Parlement pour s'installer dans les services professionnels. En effet, la responsabilité des ministres est devenue le paravant derrière lequel s'abrite le manque de véritable responsabilité du service de l'État. Le rythme fantastique auquel s'est accrue l'administration n'a pas été contre-balancé par une augmentation proportionnelle de l'organisation du Parlement, qui doit examiner et critiquer la bureaucratie. Le Parlement n'a que le temps d'étudier une portion minime des problèmes de la bureaucratie, et l'écart entre les connaissances d'un membre du Parlement et celles de la bureaucratie, qui possède les renseignements, s'accentue de plus en plus. Un certain M. R. L. Strauss, auteur d'un ouvrage intitulé «The Ruling Servants», déclare ce qui suit:

> La plus grande faiblesse institutionnelle du Parlement, comme moyen de réglementer l'administration, c'est qu'on considère surtout le régime parlementaire comme une arène où défendeurs et attaquants du gouvernement sont sans cesse aux prises. Cette conception identifie le service public, qu'on suppose être l'instrument d'un gouvernement politique, aux propres intérêts de la majorité, et oblige la minorité à présenter chaque problème sous le prisme du sectarisme. La critique et la justification des mesures administratives prennent donc inévitablement un caractère politique, et s'annulent trop fréquemment sans qu'on puisse pénétrer la réalité administrative qui se dérobe derrière l'arène parlementaire. Il se peut que ce soit surtout en raison de cette caractéristique traditionnelle du parlementarisme britannique qu'on n'ait pas instauré un régime de comités spécialisés, que l'opposition parlementaire, le gouvernement, et, bien entendu, ses conseillers officiels, considèrent tous comme une infraction aux droits de l'Exécutif.

Que les parlementaires canadiens refusent nettement d'examiner ce problème auquel la vitalité parlementaire est en butte, voilà qui ressort, plus clairement qu'ailleurs, à mon avis, du premier volume du rapport de la Commission Glassco, publié tout récemment. Cet énorme rapport renferme une pléthore de recommandations, majeures et mineures, découlant d'analyses de différents secteurs de responsabilités, mais nulle part est-il le moindrement question du rôle du Parlement, au sein de l'administration, ni du contrôle qu'il exerce ni de son efficacité. C'est à croire que l'administration et le Parlement sont deux mondes complètement séparés. On prétextera sans doute que les attributions de la Commission ne permettaient pas d'en parler. Tout ce que je puis dire c'est ceci: comment peut-on procéder à un examen approfondi de la gestion de la chose publique et formuler des recommandations efficaces, si l'on n'étudie pas de près l'organisme qui est sensé dominer le tout? Or, c'est précisément ce qu'est le Parlement.

Maintenant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de passer à quelque chose d'encore plus ouvertement, bassement et ridiculement politique. L'autre soir, notre ministre des Finances (M. Nowlan), qui est plutôt fantaisiste, tirant des conclusions doucereuses à propos de l'appui magnanime manifesté au gouvernement par le Crédit social, a souligné la collusion qui existerait entre les socialistes et les pseudo-socialistes. Il a vu une certaine signification dans tout cela, tout comme certains d'entre nous peuvent en voir dans la façon aimable dont il a amadoué les créditistes.

C'est une question qui mérite examen. Pas plus tard que la semaine dernière, l'un des auteurs du manifeste de Regina, M. le professeur Frank Underhill, m'a dit qu'à son avis le Parlement actuel offre de merveilleuses occasions de regrouper les forces progressistes et radicales au Canada, libéraux et néo-démocrates—gauchistes à tendance libérale, comme il les a appelés. Juste avant qu'il dise cela, j'apprenais qu'il avait été amené à voter libéral pour la première fois dans une génération parce qu'à son avis le gouvernement actuel était tellement mauvais.

Me plaçant d'un autre point de vue, je dois dire que dans ma circonscription je rencontre continuellement des libéraux et d'autres qui prétendent que, au fond, nous avons tant de choses en commun qu'il conviendrait de trouver un moyen d'en arriver à une collaboration constructive. En réponse à cela, je dois dire que je m'amuse à analyser les libéraux. C'est un jeu très facile. Dans ma propre circonscription, les libéraux ont mis en lice un homme typiquement nouveau. Joli garçon, photogénique, extrêmement désireux de voir le Canada reprendre sa marche en avant, cet homme a beaucoup d'argent et les meilleures relations possibles. Cependant, en examinant ses idées politiques, nous avons

pu constater qu'elles ressemblaient beaucoup aux vieilles idées politiques du XIX[e] siècle. Ce jeune homme ne cessait d'affirmer qu'il était inutile d'élire qui que ce soit pour siéger dans l'opposition. Le sondage Gallup, sans aucun doute, avait révélé que les libéraux allaient de nouveau gagner. Il fallait élire un membre du gouvernement, ou tout était perdu. Par conséquent, on a voté libéral. Or, nombreux sont ceux dans la circonscription qui ont effectivement voté en faveur du candidat libéral et s'ils l'ont fait à cause de cet argument, comme je le crois, je dois en conclure que le parti libéral n'a toujours pas de conception de ce qu'est un parlement démocratique et moderne. C'était là l'un de leurs brillants candidats, c'était leur idée de la démocratie parlementaire.

Puis, il est un autre aspect du parti libéral qui, aujourd'hui, mérite une analyse. Mon adversaire était un jeune rejeton de l'une des familles les plus riches du Canada. L'autre soir, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a justement parlé de l'acquisition que le gouvernement a faite de ce «pauvre petit gars de Bay Street», M. McCutcheon. Malgré toutes les vertus que symbolise le dicton «noblesse oblige» et tout le reste, je me demande ce que l'honorable député de Bonavista-Twillingate pense de ces autres gens de la rue Bay et des environs, comme ces pauvres déshérités de Toronto-Davenport (M. Gordon), de St. Lawrence-St. George (M. Turner) et de Vancouver-Centre (M. Nicholson). Quel est le parti qui avait le plus d'argent à dépenser au cours des dernières élections? Quel est le parti favori des grands hommes d'affaires que vous rencontrez? Quel est le parti qui a maîtrisé le langage élégant et persuatif de Madison Avenue et répété tant et plus de banalités? La réponse est assez évidente.

Évidemment, le parti libéral est criblé de directeurs, de hauts fonctionnaires.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député fait-il allusion au nouveau sénateur?

M. Byrne: Que cherchez-vous cette fois?

M. Fisher: Je ne cherche pas le manifeste de Regina. Je me rappelle, monsieur l'Orateur, un incident qui s'est produit au cours de la dernière campagne électorale. Il s'était tenu, dans une ville non loin d'ici, un grand rassemblement où devait parler le chef du parti libéral. Un ami à moi qui s'y trouvait, m'a dit que la foule était énorme, car le candidat devait porter la parole avant M. Pearson. Il avait atteint, dans son texte, un passage qui disait: «Monsieur le président, j'ai découvert une chose à force de frapper aux portes et de rencontrer les gens de cette circonscription, il faut une chose, avant tout—à ce moment-là il a perdu sa place—puis, l'ayant retrouvé, il répéta: «Il faut une chose, avant tout, la patience.» C'est la meilleure présentation dont le chef de l'opposition a été l'objet de toute la campagne.

Ce dont je voulais traiter au sujet du parti libéral—une question qui me préoccupe—c'est l'argument si souvent mis de l'avant, même par ses orateurs les plus habiles, et que j'appellerai le dogme Pickersgill du génie libéral en matière de gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: On lui fait une furieuse concurrence.

M. Fisher: C'est paradoxal—eh bien, c'est tout simplement cocasse, voilà. Le parti libéral devrait être fier de son génie en matière de gouvernement. La déclaration: «Nous savons gouverner,» c'est du conservatisme digne du colonel Blimp. Ces histoires de génie en matière de gouvernement...

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettrait-il une question?

M. Fisher: Non. Le député de Bonavista-Twillingate et moi-même avons participé à un débat sur le libéralisme devant un auditoire universitaire, où il avait été convenu avec les organisateurs que nous ne parlerions pas du parti libéral mais de la théorie du libéralisme. Qui était le premier orateur? Le député de Bonavista-Twillingate et il n'a pas cessé de parler du parti libéral. Comme le professeur qui avait organisé le débat a si bien dit par la suite: «Nous l'excusons. Il ne sait pas ce qu'il fait, il est tout simplement un libéral».

L'hon. M. Pickersgill: C'est vrai.

M. Fisher: Les libéraux dédaignent les hommes nouveaux, les rudes individus en bordure de la politique. Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient du temps où le bon vieux Bud et le bon vieux Thatch étaient sous-ministres. Ils se disent entre eux que ces nouveaux venus ne connaissent pas les arcanes qui ne se révèlent que peu à peu et à la longue aux initiés—aux initiés du parti libéral. C'est la caste des hauts fonctionnaires, la caste des mandarins si vous voulez, qui donne le ton au parti et cela signifie le culte rendu à l'habileté administrative de Mike, Pick, Bud et Walter.

Au sens abstrait, le libéralisme est, au fond, une doctrine qui maintient les valeurs permanentes par des moyens destructifs. Je veux dire par là que le libéral cherche constamment à protéger les droits de l'individu et à élargir les cadres de l'individualité tout en s'efforçant, d'autre part, de rattacher ces intérêts au bien plus vaste de l'ensemble de la société, et il doit se méfier de tout ce qui ne favorise pas automatiquement ce bien. Il n'a

pas le temps de respecter les pratiques administratives libérales consacrées par l'usage. Il marche ou il devrait marcher au pas du mouvement de la vie. Il accepte le changement. Il accepte même de bonne grâce d'être évincé du gouvernement. Il essaie d'orienter le changement ou même de le prévoir, et il le fait au moyen de programmes, de lois et de mesures concrètes.

A présent, si je puis parcourir rapidement le programme libéral.

L'hon. M. Pickersgill: Versez-le au compte rendu.

M. Fisher: Je le répète, ce n'est qu'un argument d'un génie administratif, mais si le parti libéral possède ce génie administratif et se ménage en même temps l'appui de gens superbes comme M. Joey Smallwood, avec son chantage économique destiné à réduire les rivaux au silence, ou M. Ross Thatcher qui enfonce les portes de chambres vides, nous avons sûrement un peu raison d'hésiter à voir en ce parti libéral l'instrument éventuel du salut des Canadiens et une chance pour nous d'avoir un parti de la gauche démocratique.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est un véritable libéralisme, mais je suis malheureusement forcé d'en venir à la conclusion amère que le véritable libéralisme a été à peu près étouffé par le parti même qui l'a nourri en ce pays, qui prétend toujours le nourrir et qui croit avoir une chance de former le prochain gouvernement. Pour illustrer mon propos, je ne saurais mieux faire que de prendre l'histoire sans vie et sans inspiration que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a faite du parti libéral pour ensuite en comparer la monotonie et l'hypocrisie qui s'en dégagent avec le magnifique ouvrage qu'il a consacré à Mackenzie King et son journal. Dans son histoire du parti libéral, on voit comment un libéral se fait couper les ailes au sein de son parti.

Pour moi, il ne fait aucun doute que malgré l'admirable plaidoyer que nous a offert aujourd'hui le représentant d'Hamilton-Est (M. Munro), rien, dans le parti libéral, ne ressemble beaucoup au véritable libéralisme, et je puis dire au ministre des Finances, ce comédien fantasque qui aime bien ses petits amis d'en face, de ne pas trop craindre cette amourette passagère entre les libéraux et le Nouveau parti démocratique, car j'ai l'impression qu'il va leur falloir révéler, dans ce Parlement et dans leur programme, bien autre chose que le dogme du génie administratif, ou devrais-je dire le dogme de l'infaillibilité de Pickersgill.

(Texte)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je m'associe à mes collègues pour vous offrir mes meilleurs vœux, à l'occasion de votre nomination comme Orateur de la Chambre. Le poste que vous occupez vous honore grandement et nous, députés, savons que, par votre travail en cette Chambre dans le passé, vous avez mérité cet honneur.

Je veux également m'associer aux membres de cette assemblée pour féliciter ceux qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Chaplin et Vincent).

Monsieur l'Orateur, je tiens surtout à saluer les nombreux jeunes députés qui, comme moi, il y a cinq ans, ont prononcé, ces jours derniers, leur premier discours à la Chambre. J'ai également constaté, lors des dernières élections fédérales, que dans la région de Montréal, il fallait au moins 19 députés libéraux pour compenser pour un seul bon député conservateur.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, en écoutant les arguments avancés il y a quelques instants, j'ai été surpris de constater que ces messieurs de la gauche, aux tendances socialistes, ont oublié leur rôle à la Chambre, celui que leur avait confié un de leurs collègues qui a eu le courage de démissionner de son poste de représentant, au Parlement, de la circonscription de Burnaby-Coquitlam. Cet ancien député a dit dans son message au parti que, d'après lui, un gouvernement minoritaire serait bénéfique aux Canadiens, car il peut faire plus pour les gens qu'un gouvernement majoritaire.

Nous avons vu ces messieurs changer d'avis et rejeter cette ligne de conduite sensée émanant de l'un de leurs anciens collègues, et s'efforcer de renverser le présent gouvernement non pas, comme on l'a dit, dans l'intérêt des Canadiens, mais pour servir leurs propres fins politiques.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, les élections fédérales qui viennent d'avoir lieu ont témoigné que le chef de l'opposition officielle (M. Pearson) n'était pas l'homme qu'il fallait à la tête du parti libéral pour remporter la victoire au Canada. Il a subi deux défaites consécutives, et même si les libéraux, pour être très polis envers leur chef, lui témoignent encore du respect, il est évident qu'ils ont perdu confiance en celui qui les a dirigés vers deux défaites consécutives. Dans les rangs des jeunes libéraux, le mécontentement gronde, et nous ne serions guère surpris de voir une certaine maladie se développer chez le chef de l'opposition, laquelle leur permettrait de se servir de ce prétexte pour remplacer le présent chef du parti libéral fédéral par le futur chef de l'opposition libérale provinciale, M. Lesage.

D'ailleurs, les libéraux, en ce qui concerne les prédictions libérales, sont d'une compétence extraordinaire. *La Presse* du 13 juin 1962 rapportait cet article, où l'on dit:

M. Lesage prédit la victoire de M. Pearson.

Voilà la compétence, la clairvoyance, bref toutes les précisions dont sont capables les amis de nos amis d'en face.

Eh bien! si les libéraux ont subi trois défaites depuis que leur chef est à la tête de ce parti, ils le doivent à une politique déraisonnable, à des causes fallacieuses et hypocrites.

Les promesses que les libéraux ont faites durant cette campagne électorale, monsieur l'Orateur, nous les retrouvons dans ce petit manuel, dans la bible du parti libéral, publiée par les fonctionnaires et les penseurs de leur parti.

Dans ce programme, on y voit des promesses flamboyantes, on parle d'augmentation de l'assistance-vieillesse à $75, on parle de l'assistance aux veuves et aux femmes célibataires dès l'âge de 60 ans. On fait, en somme, toute une pléiade de promesses électorales.

Nous voyons aussi le député d'Assiniboïa (M. Argue), un nouveau converti à la cause libérale, qui leur disait, d'après les *Débats*... Je voudrais que mes amis d'en face se rendent compte que lorsque j'ai employé le mot converti, j'avais sur les lèvres—ceci dit sans manquer de délicatesse à l'égard du député d'Assiniboïa—le mot «renégat» que l'on change en «converti» chez les libéraux. Le député disait, d'après les *Débats* du 23 janvier 1962:

Les Canadiens ont le droit de savoir d'où viendra l'argent nécessaire pour couvrir les dépenses nombreuses et considérables qui sont anonncées.

C'est le député d'Assiniboïa qui disait ces paroles lors du débat sur le discours du trône, en 1962.

Eh bien! Messieurs les libéraux, si vous voulez être conséquents avec votre nouveau converti, demandez-vous, avant de faire des promesses aux électeurs, qui paiera pour ces promesses électorales? C'est là, monsieur l'Orateur, une des raisons de la défaite écrasante subie pour la troisième fois par le leader du parti libéral.

Monsieur l'Orateur, dans le *vade mecum* du parti libéral, nous voyons des phrases qui réellement ne peuvent faire autrement que provoquer le sourire chez ceux qui connaissent la politique.

A la page 4 du manifeste du parti libéral 1962, on lit ceci:

Le parti libéral du Canada favorise un civisme dynamique visant à fournir à chaque citoyen l'occasion de se réaliser pleinement. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, je suis bien heureux d'entendre les applaudissements des libéraux.

[M. Valade.]

Pourtant, ils devraient lire les journaux, et ils verraient ce qu'on pense de leur civisme, tel qu'ils le pratiquent et non pas tel qu'il est écrit dans le programme libéral.

Une voix: Le civisme conservateur!

M. Valade: Dans l'*Ottawa Journal* du 25 septembre 1962, on dit ceci du civisme du leader de l'opposition:

(Traduction)

Rien d'étonnant que, cette semaine, les chefs du Crédit social et des autres partis aient refusé d'appuyer M. Pearson parce qu'il se «rend coupable de politicaillerie». Car non seulement il s'abaisse à faire de la petite politique, mais il donne dans le genre de politique qui est le plus franchement anticanadien.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, cela veut-il dire qu'il fait de la «politique communiste»? Rien d'étonnant que les libéraux fassent blocus; ils ont peur de la vérité.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): J'invoque le Règlement. Montrez donc le journal.

M. l'Orateur: L'honorable député de Saint-Denis invoque le Règlement.

M. Denis: J'estime, au nom du Règlement, que nous devrions connaître la source de cette citation et la date du journal.

M. l'Orateur: Je crois bien que si l'honorable député avait écouté le discours, il saurait quel journal son collègue cite.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, vous avez là un exemple frappant que, dans certaines régions de la province de Québec, ce n'est pas la compétence qui a fait élire les députés libéraux.

Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé entendre la phalange de députés qui devaient nous parler d'un nouveau civisme politique, à la manière libérale, lequel consiste évidemment à torpiller tous les efforts que le premier ministre du Canada (M. Diefenbaker) a si éloquemment déployés lorsqu'il est allé à Londres, au début de septembre, pour défendre les intérêts du Canada, des industriels et des ouvriers canadiens. Je n'ai pas encore entendu un seul député libéral parler d'une façon sérieuse d'une question qui, aujourd'hui, est considérée comme primordiale par nos hommes d'affaires: le Marché commun. J'aurais aimé savoir comment il se fait qu'après vingt-deux, vingt ou quinze ans au pouvoir, ces gens n'ont pas su trouver le temps d'étudier une question aussi importante que le Marché commun, pour dire à la Chambre ce qu'ils en pensent.

Une voix: Ah oui!

M. Valade: Je pense que l'absentéisme des libéraux à cet égard laisse soupçonner un

grain de malhonnêteté dans leur politique. Ils savent très bien que le geste posé par le premier ministre à Londres l'a été dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de traiter de cette question du Marché commun, ce soir, puisque c'est là une question qui intéresse non seulement les députés mais aussi chacun des citoyens canadiens, les hommes d'affaires comme les ouvriers.

Le congrès conservateur, qui s'est ouvert aujourd'hui à Londres, prévoit un débat orageux relativement à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la zone de libre échange du Marché commun.

A cause de la portée de cette question sur l'avenir économique de notre pays et de l'attitude subjective du chef de l'opposition à cet égard, je crois de mon devoir d'exprimer mon point de vue à ce sujet.

Les conséquences de l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté économique européenne est telle, pour le Canada, qu'il importe d'en étudier les effets.

Je suis de ceux qui ne partagent pas les vues de M. Macmillan qui, en juillet 1961, déclarait que seule la Grande-Bretagne décidera si elle doit ou non adhérer au Marché commun. Aussi, ai-je été particulièrement surpris de lire les observations de certains journalistes qui professent que le Canada, qui n'a rien à offrir à la Grande-Bretagne, ne peut exiger d'elle sa non-participation à cette union économique.

Monsieur l'Orateur, ces gens doivent certes se rappeler les sacrifices que le Canada a consentis, en hommes et en ressources, durant les deux dernières Grandes Guerres mondiales. Ceci, je crois, permet à notre pays de dialoguer avec l'Angleterre de nos problèmes communs.

L'attrait du marché de 170 millions de consommateurs des pays membres du Marché commun en échange de 55 millions d'habitants de la Grande-Bretagne fascine présentement ce pays. L'Angleterre a raison de vouloir secouer la léthargie dans laquelle a sombré l'industrie britannique. Qu'elle veuille la stimuler en se joignant au bloc économique dont le rythme d'expansion est le plus rapide au monde, ceci est tout à fait compréhensible.

Londres ne peut toutefois ignorer les représentations des pays membres du Commonwealth et les conséquences économiques et politiques que son adhésion pourrait entraîner.

Si Londres refuse de dialoguer à cet égard, le Canada, s'il tient à sa sécurité économique, devra avoir recours aux moyens les plus dynamiques pour exiger des assurances, advenant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté européenne.

Ceux qui ont déprécié les efforts du premier ministre du Canada dans ce sens, lors de la récente conférence de Londres, méritent le mépris des Canadiens ayant à cœur l'intérêt de la nation canadienne. Non seulement ils ont rendu un mauvais service à leur pays, mais ils ont créé dans le monde des affaires un doute sur l'avenir du Canada, dont les effets peuvent être désastreux. Cette attitude de leur part a également affaibli l'autorité du gouvernement dans ses délibérations à Londres.

Si les hommes d'affaires et les investisseurs sont confiants et optimistes, l'État ne devrait avoir aucune peine à stimuler l'activité économique.

Voilà les paroles d'un libéral, voilà les paroles d'un homme qui doit être très mal à l'aise devant les boutades dénuées de génie que le chef de l'opposition a lancées contre le premier ministre durant la conférence du Commonwealth, à Londres. Cet homme siège maintenant du côté libéral, puisqu'il est député de Davenport (M. Gordon). Il devrait avoir le courage de dire ce qu'il pense de son chef, ou bien a-t-il déjà oublié les paroles qu'il écrivait dans son rapport sur les perspectives économiques du Canada, publié en 1957! C'étaient là les paroles, à l'époque, d'une pensée juste; maintenant ce sont les paroles d'une pensée libérale.

Au congrès libéral de 1961, le chef deux fois défait du parti libéral déclarait:

(Traduction)

Si nous avons confiance dans la vigueur du Canada et si nous croyons à sa destinée, nous parviendrons à conserver notre identité.

Voilà les paroles prononcées au congrès libéral par le chef de l'opposition (M. Pearson). J'aimerais lui demander ce qu'il entendait par cela: «Si nous avons confiance dans la vigueur du Canada et si nous croyons à sa destinée.»

J'aimerais demander au chef de l'opposition quelle foi les libéraux ont démontrée quand ils ont critiqué le premier ministre (M. Diefenbaker) qui accomplissait son devoir dans les intérêts des Canadiens.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, certains prétendent que la Grande-Bretagne pourrait entrer dans la communauté européenne sans exposer l'économie canadienne, si nous obtenions certaines protections tarifaires. On a parlé d'ententes spéciales, en vertu desquelles Londres obtiendrait, en faveur des pays du Commonwealth, des conditions tarifaires préférentielles.

A première vue, ce compromis paraît acceptable. Mais si l'on se reporte aux déclarations du grand architecte de la communauté économique européenne, M. Jean Monnet, nos illusions disparaissent. En effet, M. Monnet

a déjà prévenu la Grande-Bretagne que si elle adhère à la Communauté:

Elle ne doit pas s'attendre à recevoir de privilèges spéciaux à cause de ses liens commerciaux avec le Commonwealth.

Lorsque l'on considère que nos exportations aux pays membres du Commonwealth se sont élevées à 915 millions de dollars, en 1961, et que ces produits viendraient concurrencer directement ceux de la France, qui a déjà exigé une priorité pour ses produits agricoles sous menace de se retirer du Marché commun, nous comprenons le bien-fondé des paroles de M. Monnet.

C'est d'ailleurs à la suite de cette menace qu'il a été résolu que les prix des produits agricoles seraient égalisés dans tous les pays du Marché commun au cours des 7 prochaines années.

Quelles garanties pourrait donc obtenir l'Angleterre en faveur de notre pays, si l'on examine la portée de cette résolution?

M. Jean Monnet prétend que le Marché commun aura pour effet d'augmenter les salaires en Europe, où ils sont peu élevés d'ailleurs, et éventuellement conduire à une concurrence réelle sur le tableau des prix. Ce système conduira indubitablement à un «contrôle» des prix et salaires où le gain sera limité selon des exigences raisonnables. Est-il donc possible de parler de garanties spéciales pour le Canada devant cette perspective?

(Traduction)

Lorsque le député de Parkdale (M. Haidasz) a déclaré cet après-midi que l'économie canadienne ne souffrira aucunement de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, il a montré jusqu'à quel point les membres de l'opposition ne connaissent rien du Traité de Rome. Ce n'est guère surprenant.

M. l'Orateur: Comme il est 9 heures 45 minutes, je dois, en conformité du paragraphe 35 de l'article 38 du Règlement, interrompre le débat et mettre la motion aux voix.

(La motion de M. Chaplin, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Balcer
Baldwin
Baskin
Beaulé
Bélanger
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Bernier
Bigg
Bourbonnais
Boutin
Bradley
Cadieu
Caouette
Cardiff
Casselman (Mme)
Chaplin
Chatterton
Chown
Churchill
Clancy
Coates
Cook
Cooper
Côté
Crouse
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Doucett
Dumont
English
Enns
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming
Forbes
Frenette
Gagnon
Gauthier
Grafftey
Green
Grégoire
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Hees
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jones
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Langlois
Laprise
Latulippe
Leboe
Legere
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Létourneau
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McGee
McGrath
McIntosh
McPhillips
Maltais
Mandziuk
Marcoux
Martineau
Millar
Monteith
Moore
More
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Patterson
Paul
Perron
Phillips
Pigeon
Plourde
Pugh
Rapp
Ricard
Robinson
Rondeau
Rowe
Roy
Sams
Sévigny
Simpson
Skoreyko
Slogan
Smallwood
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Thompson
Valade
Vincent
Webb
Weichel
Winkler—136.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Argue
Asselin
Badanai
Barnett
Batten
Béchard
Beer
Benidickson
Benson
Berger
Boucher
Boulanger
Bourque
Brewin
Burgess
Byrne
Cadieux
Cameron (High Park)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Chevrier
Clermont
Clunis
Cowan
Crestohl
Crossman
Davis
Denis
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis

Éthier	Martin (Essex-Est)
Eudes	Martin (Timmins)
Fisher	Mather
Forgie	Matheson
Foy	Matte
Garland	Mitchell
Godin	Munro
Gordon	Nicholson
Granger	Orlikow
Gray	Otto
Habel	Pearson
Haidasz	Pennell
Hardie (M^me^)	Peters
Harley	Pickersgill
Hellyer	Pilon
Herridge	Prittie
Honey	Richard
Howard	Rideout
Knowles	Rinfret
Lachance	Robichaud
Laing	Rochon
LaMarsh (M^lle^)	Rock
Lamoureux	Rouleau
Laniel	Roxburgh
Legaré	Ryan
Lessard (Saint-Henri)	Sauvé
Loiselle	Scott
Macdonald (Rosedale)	Stewart
MacEachen	Tardif
MacInnis	Teillet
Mackasey	Tucker
McIlraith	Turner
McLean (Charlotte)	Wahn
McMillan	Walker
McNulty	Webster
McWilliam	Whelan—108.

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

M. Macnaughton: J'ai pairé avec l'honorable ministre des Travaux publics. Sinon j'aurais voté contre la motion.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

LES SUBSIDES

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que la Chambre, à sa prochaine séance, se forme en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre ce que nous ferons demain, et pourrait-il aussi nous donner une idée des travaux que nous aborderons la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Je crois que nous serons ici la semaine prochaine et pour pas mal de temps encore. Demain, nous allons examiner d'abord le projet de résolution inscrit au nom du ministre du Commerce qui a été présenté aujourd'hui et qui porte sur les modifications à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Nous étudierons ensuite le projet de résolution inscrit au nom du ministre de l'Agriculture et qui porte sur les modifications à la loi sur le crédit agricole. C'est le n° 14 au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Troisièmement, ce sera la deuxième lecture du bill n° C-3, tendant à modifier la loi sur les aliments et drogues, inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce projet de résolution figure au n° 2 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Ce sont les travaux prévus pour demain et peut-être aussi pour lundi. Il sera peut-être possible, vendredi, d'annoncer certains autres travaux pour la semaine prochaine.

(A dix heures et vingt minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit nommé et chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre. Que ledit comité se compose de MM. Chevrier, Churchill, Habel, Knowles, Marcoux et Ricard. Que l'application de l'article 65(1) du Règlement soit suspendue à cet égard.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il y a une légère erreur dans la liste des noms. Je me demande si la Chambre consentirait à substituer le nom de M. Pickersgill à celui de M. Chevrier.

M. l'Orateur: Est-il convenu que la motion soit modifiée de façon à rayer le nom de M. Chevrier et à lui substituer celui de M. Pickersgill?

Des voix: D'accord.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

LE COMMERCE

LE BOIS DE CONSTRUCTION—ANNONCE D'UNE DEUXIÈME RÉUNION ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la demande du gouvernement américain, les représentants du Canada et des États-Unis se réuniront une deuxième fois à Ottawa les 16 et 17 octobre afin d'étudier les problèmes de l'industrie du bois tendre de construction en Amérique du Nord.

Personne n'ignore qu'une première réunion à ce sujet a eu lieu à Ottawa les 28 et 29 août et, pour l'information de la Chambre, je profite de l'occasion pour déposer le communiqué émis à la fin de cette réunion. Sauf erreur, cette fois-ci les représentants étudieront plus à fond les questions inscrites à l'ordre du jour lors de la première réunion et dont il est fait mention dans le communiqué.

De nouveau, le gouvernement s'est adressé à tous les secteurs de l'industrie du bois tendre de construction au Canada, demandant à des représentants de l'industrie de lui faire connaître leurs opinions sur les questions à l'ordre du jour et les invitant à se rendre à Ottawa pour consultation au cours de la réunion, s'il le désirent.

Je tiens à répéter que notre gouvernement a expressément fait savoir au gouvernement américain qu'il importait de maintenir nos exportations de bois tendre de construction vers les États-Unis, qui s'élèvent actuellement à environ 250 millions de dollars par année.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le très honorable premier ministre dépose le communiqué, comme il en a exprimé le désir?

Des voix: D'accord.

(Texte)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

MODIFICATION DE LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères) au nom de M. Jean-Paul Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont) demande à présenter le bill n° C-60 tendant à modifier la loi sur les chemins de fer.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

(Traduction)

LA LOI SUR LES VACANCES ANNUELLES

CONGÉ DE DEUX SEMAINES AU BOUT D'UNE ANNÉE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill n° C-61, visant à modifier la loi sur les vacances annuelles.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de modifier la loi sur les vacances annuelles afin de permettre aux employés qui relèvent du ministère fédéral du Travail d'obtenir leurs deux semaines de vacances payées après avoir été employés pendant un an seulement au lieu d'avoir à attendre deux ans, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'ÉLECTEUR ABSENT POURRAIT VOTER OÙ QUE CE SOIT AU CANADA

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill nº C-62, loi modifiant la loi électorale du Canada (vote des absents).

Des voix: Explications!

M. Howard: Un régime permettant le vote in absentia permettrait à un électeur de déposer n'importe où, le jour des élections, un bulletin s'appliquant à sa circonscription et à son arrondissement électoral. La loi électorale du Canada ne comporte pas de telle disposition à l'heure actuelle. Le bill tend à instituer un régime selon lequel environ 200,000 Canadiens qui se sont vu refuser le droit de vote lors des dernières élections pourront exercer leur franchise la prochaine fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

EXAMEN ÉVENTUEL DU BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au ministre des Finances quand il se propose de nous présenter les prévisions budgétaires revisées selon le programme d'austérité du gouvernement.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je ne suis pas certain pour ce qui a trait au programme d'austérité, mais nous faisons réimprimer les prévisions budgétaires qui indiquent les revisions; ce sera certainement terminé le 16. J'avais l'intention de demander aux honorables députés leur avis quant au moment le plus opportun de les présenter. Cela pourrait avoir lieu n'importe quand après le 16. J'ai dit: «après le 16», mais je crois qu'il serait possible de les déposer la journée du 16, tout aussi bien qu'après.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES POSTIERS—EXAMEN CYCLIQUE DES SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Lamoureux (Stormont): J'aimerais à poser une question au ministre des Finances. Vu le ralentissement imminent des livraisons postales annoncé par l'Association des employés des Postes du Canada, le ministre peut-il fournir à la Chambre l'assurance que l'on accélérera l'examen cyclique des salaires versés aux employés des postes.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): L'examen cyclique se fait de la même façon que tous les autres examens entrepris aux termes de nos lois.

INTERPELLATION SUR LA CIRCULATION DES FORMULAIRES DE CURRICULUM VITAE, À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de la Justice. Le ministre enquêtera-t-il sur les raisons qui ont motivé récemment la circulation, parmi les fonctionnaires fédéraux de Winnipeg, du formulaire de curriculum vitae dont un exemplaire a été remis au ministre ce matin; en outre, le ministre étudiera-t-il le présent formulaire, compte tenu de la Déclaration canadienne des Droits de l'homme, étant donné surtout ses nombreuses mentions de l'origine ethnique et d'autres aspects?

M. l'Orateur: A l'ordre! Étant donné la complexité de cette question, j'estime qu'il faudrait la poser à l'ordre du jour.

M. Knowles: Je l'ai posée à l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Je m'excuse auprès de l'honorable député. Je voulais dire le *Feuilleton.*

(Texte)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

DÉCLARATION AU SUJET DU DANGER DES RETOMBÉES RADIOACTIVES POUR LES AVIONS VOLANT À HAUTE ALTITUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Mardi dernier, l'honorable député de Laurier m'a demandé si les fonctionnaires du ministère des Transports avaient fait une étude des dangers que présentent les retombées radioactives pour les avions volant à haute altitude.

Je lui ai répondu que la question retenait l'attention de mon ministère, mais que je lui donnerais une réponse plus précise plus tard.

On m'apprend que les fonctionnaires de mon ministère ont étudié la question très attentivement, de concert avec ceux de la division du service de la protection contre les retombées, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette étude a démontré que ces retombées ne présentent pas un danger qui justifierait, à l'heure actuelle, l'adoption de mesures restrictives particulières visant l'exploitation des aéronefs. Nos conclusions ont été portées à la connaissance des exploitants de ces aéronefs et l'étude de la question se poursuit.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire à l'honorable ministre? Est-il au courant que les hauts fonctionnaires de la société BOAC ont non seulement fait des

études mais ont pris des mesures pour protéger et les avions et les passagers contre ce danger?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai lu un article de journal à l'effet qu'à l'arrivée de certains avions de la société BOAC, à Londres, on faisait un nettoyage de la surface extérieure des avions. Les fonctionnaires de mon ministère sont également au courant de ce qui se fait là-bas et, à la suite de leur expérience, ils en sont venus à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire, pour le moment, de faire un tel travail ici.

(Traduction)

AIR-PACIFIQUE—APPROBATION DES ENVOLÉES ENTRE L'OUEST CANADIEN ET LONDRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire si ses démarches auprès de son homologue britannique ont abouti et s'il a obtenu du gouvernement du Royaume-Uni la reconnaissance des droits d'atterrissage à Londres pour les avions des Lignes du Pacifique-Canadien qui assurent le service Vancouver-Calgary-Londres que le ministre avait annoncé à la Chambre il y a plus d'un an?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): La position du gouvernement du Royaume-Uni dans cette question n'a pas changé.

(Texte)

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

CANADAIR—PROTESTATIONS AU SUJET DU BRUIT CAUSÉ PAR LES AVIONS À RÉACTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Production de défense. Étant donnés les inconvénients graves et sérieux causés aux institutions hospitalières, religieuses et scolaires, ainsi qu'au public en général, dans la cité de Saint-Laurent et les environs, par le bruit causé par les avions à réaction thermique qui effectuent des vols d'essais à *Canadair*, puis-je demander à l'honorable ministre, comme je l'ai déjà fait dans le passé, si son ministère est prêt à collaborer avec les autorités de cette société qui a déjà dépensé des sommes considérables pour assourdir le bruit causé par ces avions?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, comme par le passé, nous sommes prêts à collaborer avec les autorités de la société Canadair, car la presque totalité des travaux exécutés par cette société, à Montréal, le sont sous la surveillance des fonctionnaires de mon ministère.

(Traduction)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LE COMPOSÉ LIEFCORT—MESURES PRISES PAR LES ÉTATS-UNIS POUR EN ARRÊTER LA DISTRIBUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question fondée sur la réponse qu'il a donnée à ma question de mercredi dernier, et dans laquelle il a affirmé que le Canada a mis fin à la vente du composé Liefcort avant que les États-Unis aient pris des mesures analogues. Voici ma question: le ministre ne sait-il pas que les États-Unis, selon le commissaire américain des aliments et drogues, M. George Larrick, ont pris des mesures pour interdire l'importation du médicament appelé Liefcort le 24 août, soit un mois entier avant les mesures prises par le ministre?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai fourni de plus amples explications avant-hier, et si le député veut bien lire le hansard, il y trouvera les renseignements qu'il désire.

L'hon. M. Martin: J'ai lu ces observations. Mais je n'en sais pas plus long à ce sujet.

L'AGRICULTURE

LES PROVINCES MARITIMES—DEMANDE DE PROLONGATION DES SUBVENTIONS AU MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Allan J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Vu que les administrateurs de la Fédération des Agriculteurs de la Nouvelle-Écosse ont déclaré, à la suite d'une réunion tenue hier soir, que l'état d'urgence existe toujours relativement à l'approvisionnement de provende, le ministre est-il disposé à accéder à la demande que la Fédération a formulée hier soir et à revenir sur sa décision relativement à la prolongation des subventions au maïs?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à une question semblable le 10 octobre. La présente question a trait à un autre télégramme ou à une série de télégrammes que

j'ai reçus depuis que j'ai fait cette déclaration. Je vais étudier cette question de nouveau, mais si l'approvisionnement de céréales de provende se révèle suffisant dans les provinces Maritimes, je n'ai pas l'intention de modifier ma décision.

QUESTIONS OUVRIÈRES

VANCOUVER—LE NOMBRE DES PERSONNES EN QUÊTE D'EMPLOI AUGMENTERAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Nicholson (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre. Vu le rapport que le service national de l'emploi vient de publier, lequel indique que dans la région de Vancouver 17,500 personnes chômaient à la fin de septembre, chiffre en augmentation sur le mois précédent, le premier ministre peut-il, eu égard à cette situation, justifier sa déclaration faite ici même le 2 octobre, par laquelle il nous apprenait que l'enquête sur le chômage établissait la situation de l'emploi...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député conviendra qu'il exprime par là un argument au lieu de poser une question et que cela ne peut être permis en ce moment.

(Plus tard)

M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné que 17,500 personnes cherchent du travail dans l'agglomération de Vancouver, diriez-vous que le plein emploi existe?

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION RELATIVE AU RENFLOUAGE DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de demander au premier ministre si le gouvernement se propose d'ores et déjà de prendre les mesures pour renflouer la caisse de l'assurance-chômage?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question fera l'objet d'une étude en temps opportun.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire. Étant donné la situation critique dans laquelle se trouve la caisse, le premier ministre ne pense-t-il pas que le problème exige une prompte solution?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime que l'honorable député cherche à faire valoir un argument, qu'il dissimule sous la forme d'une question.

[L'hon. M. Hamilton.]

L'hon. M. Fleming: C'était même un piètre argument, vraiment piètre.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question d'ordre statistique. Que restait-il dans la caisse d'assurance-chômage en date du 30 septembre dernier?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le représentant doit fort bien savoir qu'une question de ce genre doit nettement être inscrite au *Feuilleton.*

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais connaître le motif de votre décision. Est-ce parce que la question demande des renseignements d'ordre statistique qu'elle doit être inscrite au *Feuilleton,* ou doit-elle l'être pour quelque autre raison?

M. l'Orateur: Non seulement la question exige-t-elle des renseignements d'ordre statistique, mais j'estime qu'elle ne devrait pas normalement être posée à l'appel de l'ordre du jour. Selon l'interprétation que je donne au Règlement, les renseignements qu'elle tente d'obtenir ne sont pas urgents.

L'hon. M. Martin: Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que la question est très importante et très urgente.

M. Howard: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Deux députés tentent d'obtenir la parole pour commenter la même objection. Je l'accorde d'abord au député d'Essex-Est. Je permettrai ensuite au député de Skeena de se faire entendre.

L'hon. M. Martin: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. La Commission consultative de la caisse d'assurance-chômage, dans le rapport qu'elle a publié récemment, signale au gouvernement que la caisse a atteint un niveau dangereusement bas.

M. l'Orateur: En quoi consiste votre objection?

L'hon. M. Martin: Voici. Comme la Commission consultative a formulé cette constatation, il est sûrement loisible au député de demander au gouvernement ce qu'il compte faire pour regarnir la caisse, qui appartient à deux secteurs de notre population, afin de voir à ce qu'on ait suffisamment d'argent pour verser les prestations aux chômeurs.

M. l'Orateur: La parole est au député de Skeena. Je ne vais pas me lancer dans une discussion avec qui que ce soit. Le député de Skeena ne demandait pas qu'on regarnisse la caisse. Il voulait qu'on lui fournisse des chiffres.

L'hon. M. Martin: C'est la conséquence naturelle qui en découle.

M. l'Orateur: C'est une question d'interprétation et je ne vais pas entrer dans ces détails. La parole est au député de Skeena.

M. Howard: Vous venez d'indiquer, monsieur l'Orateur, que la question que j'ai formulée est d'ordre statistique. A bien des reprises, vous nous avez conseillé de revoir certains commentaires de Beauchesne. J'ai suivi votre conseil et je n'ai rien relevé, ni dans Beauchesne ni dans aucun autre ouvrage sur les usages de la Chambre, qui montre qu'on puisse empêcher un député de poser une question d'ordre statistique, comme vous venez de le faire. Si vous maintenez votre opinion, je n'aurai plus, en toute déférence, qu'à en appeler de votre décision et qu'à demander à la Chambre de se prononcer.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur: puis-je commenter le rappel au Règlement?

Une voix: Voilà votre expert.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): L'honorable vis-à-vis trouve ça drôle! Il n'est pas juste, à mon sens, que des députés en appellent de la décision de l'Orateur sans que quelqu'un prenne sa défense. Vous avez fait un remarquable effort pour faire appliquer le Règlement. Hier et aujourd'hui encore, le député de Skeena, le député de Winnipeg-Nord-Centre et le député d'Essex-Est ont posé des questions...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Chevrier: Passons au rappel au Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, les députés ont eu le privilège de se faire entendre sur ce point. A mon avis, c'est là une courtoisie due à tous les députés à la Chambre.

L'hon. M. Starr: Les libéraux sont en train d'appliquer la clôture.

M. Aiken: Les deux derniers jours, on a posé des questions cherchant expressément à soulever des arguments, des questions dont l'irrégularité était évidente. Le député de Skeena l'a indiqué d'avance en disant que sa question serait irrégulière.

M. Howard: Ce n'est pas exact! Non, Monsieur!

M. Aiken: Selon la décision de Votre Honneur...

M. Knowles: Ce n'est pas exact!

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que tant que le député a la parole et poursuit ses observations, les autres députés ne devraient faire d'interjections ni pour marquer leur approbation ni pour réfuter ce qu'il dit. A mon avis, ce n'est pas là le comportement qui convient à la Chambre. Au nom de tous les députés, je serais reconnaissant qu'on ait la courtoisie d'écouter l'argument dans des conditions ordonnées.

M. Aiken: Hier, monsieur l'Orateur, le député de Skeena a prétendu que les commentaires de Beauchesne ne contenaient rien au sujet des questions d'urgence immédiate. Il n'a apparemment pas pris connaissance de la page 149 du volume de Beauchesne, où, à la sixième ligne en partant du bas de la page, on relève que, seules, les questions d'urgence immédiate peuvent être entendues à l'appel de l'ordre du jour. En outre, il n'a probablement pas pris connaissance non plus de la déclaration, que contient l'ouvrage de Beauchesne, où il est dit que les questions à l'appel de l'ordre du jour doivent être déterminées par l'Orateur, et qu'il s'agit simplement d'une pratique et non pas du Règlement. Il est certain, monsieur l'Orateur, que depuis les cinq ans que je suis ici, les questions de nature statistique n'ont pas été acceptées. Je pense que le député de Skeena devrait aider Votre Honneur à maintenir l'ordre dans cette Chambre de minorités, au lieu de soulever des questions pouvant embarrasser la présidence et entraver l'exécution des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Pearson: Puis-je demander au ministre du Travail dans quel état était la Caisse d'assurance-chômage lors du dernier rapport du comité consultatif?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois signaler au chef de l'opposition que le rappel au Règlement n'a pas encore été mis au clair. Voudrait-il, par conséquent, réserver sa question jusqu'à ce que le point soit élucidé?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot au sujet du rappel au Règlement? C'est surtout à cause de l'observation que vient de faire à ce propos le député de Parry-Sound-Muskoka. En réalité, il a mal cité ce qu'a dit hier le député de Skeena, et cette citation erronée va droit au cœur et à la substance d'une des questions qui nous intéressent.

Le député de Skeena connaît très bien le passage cité de Beauchesne, d'après lequel les questions doivent être plus ou moins urgentes. Ce que vise son objection, ainsi que la mienne, c'est la nouvelle tournure que Votre Honneur a donnée à ce texte en disant qu'il s'agit de l'urgence qu'il y a d'obtenir une réponse. Or, je dirais à Votre Honneur, avec tout le respect qui s'impose, qu'il y a confusion avec le texte relatif à l'article 26 du Règlement. En ce qui concerne cet article

26, qui a trait à la motion proposant l'ajournement de la Chambre afin de débattre des questions d'une importance publique pressante, un passage dans Beauchesne dit que l'urgence, dans ce cas, signifie qu'il est urgent de débattre la question. Ce que le député de Skeena faisait ressortir hier c'est qu'aucun commentaire de Beauchesne dit que seules des questions dont la réponse est pressante peuvent être posées à l'ordre du jour.

Nous pensons que les questions doivent avoir un caractère plus ou moins urgent mais qu'elles ne sauraient être rejetées parce qu'elles ne sont que des questions pressantes et non des questions auxquelles il est urgent de répondre. Il me semble que c'est une distinction judiciaire, et que les commentaires de Beauchesne relatifs aux questions posées à l'ordre du jour n'en disent rien. Qu'on me permette de faire remarquer en toute déférence à Votre Honneur qu'il embrouille davantage la situation en appliquant aux questions de l'ordre du jour la disposition de l'article 26 du Règlement concernant les motions. De même, d'après aucun commentaire de Beauchesne concernant les questions de l'ordre du jour il serait interdit de poser des questions dont les réponses ne contiendraient que des chiffres.

Je conviens, à l'instar de ce que vient de dire le député de Parry-Sound-Muskoka, qu'il incombe à l'Orateur de juger de la recevabilité d'une question. C'est une grosse responsabilité pour Votre Honneur. Mais je me permettrai de dire que Votre Honneur doit tenir compte non seulement de la pratique de ces cinq dernières années dont certains députés peuvent se réclamer mais aussi de la pratique des vingt dernières années que plusieurs d'entre nous peuvent invoquer. J'estime qu'il se présente trop de nouvelles façons d'interpréter le Règlement à l'égard des questions à l'appel de l'ordre du jour. C'est l'honorable représentant de Port-Arthur, n'est-ce pas, qui a dit hier soir que cette période ne devait pas devenir, comme elle est vite en train de le faire, une joute entre les députés et l'Orateur. C'est le moment pour les membres, tant de l'opposition que du gouvernement, de poser des questions aux ministres.

Que nous ayons une responsabilité, je n'hésite pas à en convenir. Mais ce que je ne suis pas prêt à admettre, comme l'a dit l'honorable député, c'est que mon collègue ou moi-même avons posé des questions que nous savions contraires au Règlement. Je crois que chacune de mes questions était de celles qu'il convenait de poser à l'appel de l'ordre du jour.

[M. Knowles.]

Il importe de bien réfléchir, me semble-t-il, avant d'appliquer aux questions qui se posent à l'appel de l'ordre du jour de nouvelles règles qui ne figurent pas dans Beauchesne.

M. l'Orateur: J'apprécie au plus haut point ce que les honorables représentants ont dit à cet égard et je les remercie de leurs observations. Je me rends compte que, par rapport à ce qui s'est déjà fait dans le passé, il s'est produit un changement dans la période des questions à l'appel de l'ordre du jour. Une fois achevé le débat sur le discours du trône, je comptais exposer à la Chambre, à la première occasion qui se présenterait la semaine prochaine, ma conception de la règle à suivre à l'égard de la période des questions. Pour le moment, je ne veux pas m'engager dans une discussion à bâtons rompus à ce sujet. Je préférerais plutôt retarder mes explications jusqu'à ce qu'une déclaration ait été faite à la Chambre, lundi ou mardi, je crois. Il y a une foule de questions lundi; par conséquent, il vaudrait mieux, à mon avis, attendre jusqu'à mardi.

Pour ce qui est de la déclaration qu'a formulée le député de Winnipeg-Nord-Centre portant qu'une lutte semble être engagée entre les députés et l'Orateur, je tiens à dire que c'est la dernière chose que je pourrais souhaiter. Sans vouloir être facétieux, j'ai constaté à maintes reprises que ce n'est pas seulement lors de certaines épreuves sportives qui se déroulent aux États-Unis et auxquelles tous les députés s'intéressent, que nous avons vu des lancers rapides, hauts et difficiles. Ce serait dommage que l'Orateur ait à agir comme une sorte d'agent de police chargé de surveiller la conduite des députés. C'est bien la dernière chose que je voudrais faire. A la Chambre, l'Orateur joue le rôle d'un arbitre; il doit appliquer le Règlement que les députés ont adopté et auquel il est lui-même soumis.

La marche ordonnée des travaux de la Chambre dépend tout autant des députés que de l'Orateur, et je leur demande donc de m'accorder leur collaboration en les assurant de la mienne.

Après ce que je viens de dire, nous pourrions peut-être attendre, pour trancher la question de Règlement soulevée par le député de Skeena, que j'aie fait une déclaration complète à propos des questions posées à l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, étant donné que j'ai été le premier à invoquer le Règlement, je dois dire que nous ne sommes pas

sans éprouver une certaine inquiétude en apprenant que vous avez l'intention de nous donner des directives sur la façon de procéder à l'appel de l'ordre du jour. Il semble qu'on s'écarte complètement de la pratique suivie depuis de nombreuses années à l'égard de la période des questions, mais pourvu que nous ayons l'occasion de discuter vos directives après que vous les aurez données, nous pourrions peut-être examiner plus tard mon rappel au Règlement.

Je tiens à bien préciser qu'en soulevant la question que vous avez jugée irrégulière ou que vous étiez sur le point de juger irrégulière, je ne l'ai pas, comme l'a prétendu le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken), étayée par quoi que ce soit. Ma question était libellée précisément ainsi, et je la relis à l'intention de l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka. Voici la question que j'avais d'abord posée:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question d'ordre statistique...

Votre Honneur a rendu une décision à ce sujet et nous allons, comme vous le proposez, nous incliner devant cette décision mais, pour autant que nous ayons pu nous en assurer en cherchant dans Beauchesne, je crois bien, en toute déférence, que si ces questions doivent être déclarées irrecevables parce qu'elles sont d'ordre statistique, la seule chose à faire, c'est que la Chambre en décide ainsi, indépendamment de vous.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'on veut bien considérer l'affaire comme remise à mardi, je vais céder la parole à l'honorable député de Fort-William.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai déjà posé au ministre du Travail la question que voici: où en était la caisse de l'assurance-chômage lors du dernier rapport du comité consultatif?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me suis toujours efforcé de venir en aide et d'être utile à tous les honorables représentants qui cherchaient à se renseigner. Je suis même allé jusqu'à fournir des renseignements qu'on ne m'avait pas demandés. Cependant, quand c'est une question comme celle-là qu'on me pose, il est évident que je n'ai pas le renseignement voulu. C'est pourquoi je me permettrais de dire à l'honorable chef de l'opposition que la réponse qu'il désire se ferait beaucoup moins attendre s'il inscrivait sa question au *Feuilleton*.

(Texte)

PRESTATIONS AUX CANADIENS TRAVAILLANT AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail. Est-ce que le gouvernement a l'intention de régler le problème qui existe actuellement dans le cas des Canadiens qui travaillent aux États-Unis, afin qu'ils puissent avoir droit à leur assurance-chômage?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Cette question exige une réponse très détaillée et je pense qu'il ne serait pas de mise de la donner à l'appel de l'ordre du jour. Si l'honorable député veut bien inscrire sa question au *Feuilleton*, je suis certain qu'il obtiendra une réponse complète et satisfaisante.

(Texte)

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser.

Je n'ai pas demandé de détails quant à la façon dont il s'y prendrait; j'ai simplement demandé à l'honorable ministre s'il avait l'intention de régler le problème.

(Traduction)

L'hon. M. Starr: Eh bien, si c'est tout ce qu'il veut comme réponse, alors je dis oui.

(Texte)

M. Langlois: Quand, monsieur l'Orateur?

(Traduction)

LES AÉROPORTS

TÊTE DES LACS—PROBLÈME DES MOUETTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le maire de Fort-William lui a-t-il écrit pour lui signaler les dangers que représente pour les avions la présence de mouettes à l'aéroport de la tête des Lacs, et son ministère cherche-t-il une solution à ce problème?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous n'avons retrouvé aucune communication que nous aurait envoyée le maire de Fort-William, mais je puis assurer à l'honorable député que la question des risques pour les avions, créés par la présence d'oiseaux aux aéroports ou dans les environs, est constamment à l'étude dans mon ministère et, de fait, nous sommes déjà en pourparlers avec le Conseil national des recherches au sujet de nouvelles enquêtes à faire à cet égard.

(Texte)

SAINT-HONORÉ—DEMANDE D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. Croit-il qu'une dépense de capital social de $500,000 à l'aéroport civil de Saint-Honoré serait élevée en comparaison de la perte approximative de 5 millions subie par le gouvernement fédéral lors de la tragédie de Bagotville, sans compter les pertes de vie qui ne peuvent s'évaluer en argent?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député devrait reconnaître que sa question expose certains arguments et avance certains propos qui ne sont pas dans l'ordre.

(Plus tard)

(Texte)

QUESTION CONSÉCUTIVE À UN ACCIDENT D'AVION

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Transports peut-il nous dire combien d'accidents et combien de morts devront survenir avant qu'il songe à la construction d'un aéroport civil, au lieu d'un aéroport militaire?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je crois cette question tout à fait déplacée.

(Traduction)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA FOIRE MONDIALE—CHOIX DU LIEU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Rock (Jacques-Cartier-Lasalle): J'aimerais poser une question au ministre associé de la Défense nationale. Vu que, d'après *La Presse* du mercredi 10 octobre, il se pourrait fort bien que l'emplacement de l'exposition universelle se trouve à Pointe-Saint-Charles et que, pour exproprier le terrain, il en coûterait plus que les 5 millions de dollars que Montréal est prêt à verser, a-t-on pris quelque décision quant au choix d'un emplacement déterminé, dans l'île de Montréal, pour l'exposition universelle de 1967?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce qui a paru dans les journaux n'était, à tout prendre, que conjecture. La question de l'emplacement de l'exposition universelle est actuellement à l'étude et un rapport à ce sujet sera présenté en temps et lieu.

LE MINISTÈRE DES POSTES

A PROPOS D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF DE LA BATAILLE DE QUEENSTON-HEIGHTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James C. McNulty (Lincoln): Je voudrais poser une question a madame le ministre des Postes. Étant donné que nous célébrons demain le 150e anniversaire d'une étape critique de l'accession par le Canada à sa souveraineté, dans laquelle nos Indiens ont joué un rôle important, est-ce que l'honorable représentante envisage de faire émettre un timbre spécial en commémoration de la bataille de Queenston Heights?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, diverses localités de la péninsule du Niagara nous ont déjà demandé l'émission d'un timbre spécial commémorant les diverses étapes de cette guerre. On a étudié la question et l'on émettra, je crois, un timbre commémorant peut-être 150 années de paix, ou dans cet ordre d'idée, mais qui puisse être à l'honneur de nombreux groupes.

Quant aux Indiens qui ont, bien entendu, joué un très grand rôle, au cours des dernières années, on a émis une couple de timbres en leur honneur. Je ne crois pas qu'on les mentionnera particulièrement sur le timbre que je viens de décrire d'une façon générale, mais un timbre commémoratif va être émis. Je regrette de ne pas être en mesure d'en dire davantage.

LES PARCS NATIONAUX

A PROPOS DE L'EXPLOITATION D'ENTREPRISES COMMERCIALES PRIVÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le ministre du Nord canadien nous dirait-il s'il songe à modifier la politique des parcs nationaux en vue de permettre l'exploitation d'entreprises commerciales privées, comme en parle les journaux actuellement?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, je suis heureux d'informer l'honorable député et la Chambre qu'étant donné l'augmentation considérable du nombre de personnes qui visitent nos parcs nationaux, par suite de l'ampleur prise par l'industrie touristique et pour d'autres raisons, nous étudions actuellement la possibilité de modifier notre ligne de conduite et nos programmes à cet égard. Ces modifications seront annoncées dès qu'il sera possible de le faire.

M. Fisher: Une question supplémentaire. Le ministre nous dirait-il si, selon lui, cela exigera des modifications à la loi, afin que nous ayons l'occasion de discuter les changements?

L'hon. M. Dinsdale: La Chambre sera informée des décisions prises.

A PROPOS DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si le gouvernement a décidé de s'engager dans un programme de travaux d'hiver dans les parcs nationaux, comme l'an dernier.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude. Nous envisageons des travaux, *et cætera.*

(Texte)

AIR-CANADA

PUBLICITÉ INCOMPLÈTE EN CE QUI CONCERNE L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Georges C. Lachance (Lafontaine): Je voudrais demander à l'honorable ministre des Transports s'il est au courant que la réclame publicitaire d'Air-Canada, que l'on voit dans les journaux américains de l'Est des États-Unis et de New-York, pour encourager les touristes américains à venir visiter le Canada, montre des graphiques sur lesquels apparaissent différentes villes canadiennes, mais excluent Montréal et tout l'Est du pays. Est-il au courant de cela?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je ne suis pas au courant de cela, car je sais que les sociétés qui dépendent de notre ministère travaillent pour le Canada tout entier et considèrent le Canada comme un tout.

(Plus tard)

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, au sujet de la question que je posais à l'honorable ministre des Transports, je songeais à la compagnie Air-Canada et ma question visait la publicité figurant dans les journaux de New-York. C'est la raison pour laquelle je posais cette question à l'honorable ministre des Transports et je la lui pose de nouveau.

DEMANDE DE LAISSEZ-PASSER BILINGUES

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. Nous avons reçu d'Air-Canada des laissez-passer imprimés en anglais seulement. Ne pourraient-ils pas être bilingues?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Je transmettrai la question de mon honorable ami à la direction d'Air-Canada.

(Traduction)

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Quand il fera part de l'affaire à la direction d'Air-Canada, voudrait-il lui faire remarquer également que les laissez-passer en usage sont imprimés aux États-Unis? Ne vaudrait-il pas mieux qu'ils soient imprimés au Canada?

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—PRÉTENDUE DÉCLARATION DU GÉNÉRAL NORSTAD SUR LE CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question qui se fonde sur un compte rendu paru dans le *Times,* de New-York, le 11 octobre. Selon le journal, le général Lauris Norstad aurait, dans un discours qu'il a prononcé à Paris, préconisé que l'OTAN accepte le contrôle des armes nucléaires...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est bien clair que le député veut, en posant cette question, demander au ministre de faire des observations sur une dépêche parue dans un journal au sujet de propos tenus par un tiers. Il s'agit d'un cas typique de questions qu'il n'est pas permis de poser à l'appel de l'ordre du jour.

M. Matheson: Alors puis-je demander au ministre de la Défense nationale si le gouvernement canadien a eu des entretiens avec les commandants de l'OTAN au sujet du contrôle des armes nucléaires et, dans le cas de l'affirmative, a-t-il fait connaître son opinion sur cette importante question?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, tout le monde sait, je crois, que la question du contrôle des armes nucléaires au sein de l'OTAN revient sur le tapis depuis nombre d'années et qu'elle a donné lieu à de longues discussions.

M. Matheson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il fait connaître son opinion à ce sujet?

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATIONS TENDANT À AUGMENTER LA LIMITE DE LA RESPONSABILITÉ, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin de porter de deux cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars la limite de la responsabilité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation

aux termes des contrats d'assurance conclus sous le régime de l'article 21 de la loi; et de pourvoir, en outre, à certains changements dans l'application de la loi.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.

M. le président: A l'ordre! C'est la première fois que je prends la parole devant le comité. Je veux d'abord vous demander d'être indulgent à mon égard et j'en profite pour vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait, à moi-même ainsi qu'aux citoyens de la circonscription de Winnipeg-Sud, en me nommant président et Orateur suppléant. Par nature, j'ai toujours aimé et même recherché l'indépendance, et je ne veux pas agir autrement dans l'exercice de mes fonctions de président.

Je remercie les honorables députés qui, au cours du débat qui vient de se terminer, m'ont offert leurs vœux à l'occasion de l'honneur qui m'a été conféré, et devant tous et chacun d'eux, devant vous tous, de chaque côté de la Chambre, je m'engage de nouveau à me dévouer à l'accomplissement de mes fonctions que je considère comme sacrées, et je m'efforcerai, avec votre appui, de me montrer toujours impartial et juste.

Des voix: Bravo!

M. le président: A l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution, modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Le projet de résolution est-il adopté?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation prévoit, à l'article 14, que la Société peut assumer des riques allant jusqu'à un maximum de 200 millions. D'après l'article 21, la Société peut prendre des risques jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars en assurance des crédits à l'exportation si elle y est autorisée par le gouverneur en conseil, et le gouvernement s'en porte garant. Enfin, il y a un maximum de 300 millions de dollars prévu par l'article 21*a*) pour les prêts à longue échéance.

En vertu de l'article 21, dans les cas où le conseil de la Société d'assurance des crédits à l'exportation est d'avis qu'un contrat d'assurance projeté imposerait à la Société une responsabilité pour une période ou une somme dépassant celle que la Société assumerait normalement et où, suivant l'opinion du ministre du Commerce, il est de l'intérêt national que le contrat projeté soit conclu, le gouverneur en conseil peut autoriser la Société à conclure le contrat d'assurance.

Aux termes de l'article 21, les contrats d'assurance en vigueur aujourd'hui et les engagements assumés à l'égard de ventes non encore conclues ont atteint la responsabilité maximum de 200 millions de dollars. Étant donné qu'on prévoit sous peu de nouvelles ventes importantes, et dans le but d'aider les exportateurs à conclure ces marchés, on propose de porter de 200 à 400 millions de dollars la limite de la responsabilité de la Société.

Sous le régime de l'article 21*a*), le gouvernement est autorisé, par l'intermédiaire de la Société, à financer l'exportation de biens d'équipement. Cela se fait seulement dans les cas où une période de crédit de plus de cinq ans est requise. Ces moyens distincts en vue du financement à long terme ont été offerts il y a un peu plus d'un an et, jusqu'à ce jour, des contrats atteignant un montant global de 50 millions de dollars ont été signés. Les engagements pourvoyant au financement s'élèvent au total à 108 millions de dollars. Ce qui veut dire que, sur les 300 millions disponibles, une tranche de 158 millions a fait l'objet d'engagements.

Ce financement à long terme est de nature à intensifier le commerce d'exportation, mais, en même temps, du point de vue des pays en bénéficiant, il représente de l'aide à leur programme d'expansion. Tous les autres pays exportant des biens d'équipement qui accordent du crédit à long terme aux pays en voie d'expansion voient ainsi reconnue l'aide qu'ils accordent de cette manière. Le Canada a une caisse de 300 millions de dollars qui sert à aider les pays en voie de développement et, du même coup, elle est extrêmement avantageuse pour les fabricants canadiens de biens d'équipement.

Le projet de modification de l'article 21 a pour objet de permettre à la Société d'accepter directement des importateurs des billets à ordre. La loi actuelle limite le droit de la Société: *a*) à garantir un effet—c'est-à-dire, un billet à ordre—donné par un importateur à un exportateur et *b*) à acheter un effet garanti. La modification projetée faciliterait la négociation des affaires et améliorerait les formalités administratives.

L'assurance des crédits à l'exportation et le financement de ces crédits sont tous deux des éléments importants dans notre campagne pour permettre aux industriels canadiens d'écouler leurs produits à l'étranger. Le gouvernement, pour sa part, fait l'impossible pour encourager les exportateurs. Ces conditions favorables que nous offrons aux exportateurs canadiens correspondent à celles dont bénéficient les exportateurs dans n'importe quel autre pays du monde.

Le service fourni par la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation est à la portée de tous les producteurs canadiens, indépendamment du genre d'articles qu'ils veulent expédier à l'étranger, que ce soit des produits agricoles, des produits de la pêche, des

matières premières industrielles, des articles manufacturés. Le programme est conçu de façon à aider et à encourager tous les producteurs canadiens à se lancer dans le domaine de l'exportation en supprimant pour eux les risques que comporte une telle entreprise. L'exportateur est ainsi assuré d'être payé. Le fonctionnement de la Société d'assurance des crédits à l'exportation ne coûte rien aux contribuables canadiens, car les primes exigées pour les services rendus sont fixées au montant voulu pour acquitter les frais d'exploitation. La Société ou le gouvernement n'en retire aucun bénéfice.

Cette loi qui est en vigueur depuis décembre 1960, alors que le gouvernement a décidé d'utiliser l'article 21*a*) pour accorder des facilités de financement à long terme aux exportateurs, assure aux Canadiens un service au moins égal à celui que fournit tout autre pays du monde et supérieur à celui de tous les autres pays, à l'exception d'un très petit nombre.

Les mesures de cette sorte sont bénéfiques pour le Canada, car elles permettent à tous les producteurs canadiens d'étendre leurs affaires et, partant, de réduire leurs frais et de mieux soutenir la concurrence. En mettant leurs produits plus à la hauteur de la concurrence que leur livrent ceux des autres pays, tant sur le marché canadien qu'à l'étranger, nos producteurs augmentent les ventes et fournissent plus d'emplois pour faire travailler les Canadiens.

La nécessité de modifier la loi pour mieux l'adapter aux besoins des producteurs canadiens montre bien que notre commerce d'exportation s'est étendu durant les deux dernières années. Il s'est accru au rythme d'environ 10 p. 100 par an, et la présente mesure a pour but de faciliter la continuation de cet accroissement.

La loi a pour objet d'aider les Canadiens à faire eux-mêmes le nécessaire pour vendre leurs produits sur tous les marchés du monde, et de développer ainsi l'économie de notre pays et fournir plus d'emplois à notre population. J'espère que tous les honorables députés approuveront cette mesure et en appuieront l'adoption par la Chambre. Je leur recommande aussi fortement d'informer les producteurs de leur circonscription des services que la loi met à leur disposition, afin qu'ils puissent en faire usage pour augmenter leur volume d'affaires.

M. McIlraith: Je remercie le ministre de l'explication qu'il vient de donner de la résolution. Cette résolution semble faire deux choses: elle demande au comité de se prononcer sur l'opportunité de porter de 200 à 400 millions de dollars la limite des engagements de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, aux termes de contrats d'assurance conclus en vertu de l'article 21 de la loi; elle demande également que soit approuvé le droit de présenter un bill visant à apporter certains changements relatifs à l'application de la loi. Je présume que nous aurons l'occasion de voir ces autres changements administratifs dans le bill lorsqu'il sera présenté à la Chambre, et que nous aurons le temps de les étudier avant que la mesure soit étudiée à l'étape de la deuxième lecture.

Les antécédents de cette mesure me paraissent excellents. A mon avis, les dispositions qui ont été prises en matière de crédit à l'exportation ont fait beaucoup pour aider à développer le commerce au Canada depuis la fin de la guerre. Il est intéressant de noter l'évolution des problèmes que les exportateurs ont dû résoudre au cours des années. Les problèmes avec lesquels les exportateurs sont présentement aux prises sont tout à fait différents de ceux qui existaient lorsque la loi a été adoptée en 1944. Il semble que la loi ait été bien appliquée, et elle a sans aucun doute contribué sensiblement à l'essor de notre commerce d'exportation. Par conséquent, le ministre nous ayant assuré qu'il est nécessaire de permettre l'augmentation des fonds, j'incline à croire que le comité ne verra aucune objection à cette résolution.

J'aimerais poser certaines questions et obtenir des explications du ministre à propos du bill. Les renseignements que je veux obtenir sont liés à des faits, mais il est parfois difficile d'obtenir le genre de renseignements requis à propos d'une résolution de ce genre. Au début de ses observations, le ministre a déclaré que le montant autorisé aux termes de l'article 13 de la loi, c'est-à-dire le montant que la Société est autorisée à souscrire, était de 200 millions de dollars. L'article 14 prévoit simplement que la responsabilité de la Société en vue de contrats d'assurance ne doit jamais excéder un total de dix fois l'ensemble du montant du capital versé et du surplus de la Société. La première question qui se pose est la suivante: quel est le montant du capital versé et quel est le surplus de la Société à l'heure actuelle? Le ministre se souviendra que le mot employé dans la loi, à l'article 14, est «surplus» et que l'état financier porte d'abord sur le surplus de capital versé par le ministre des Finances, puis sur le surplus gagné. Le capital émis est indiqué comme étant de 15 millions de dollars, ce qui fait, pour les deux éléments de surplus, un total de plus de 20 millions. Il est donc difficile de voir comment on arrive au chiffre de 200 millions de dollars aux termes de cet article. Je n'ai aucun doute que la chose s'explique et, par conséquent, je serais heureux si le ministre voulait bien nous fournir ce renseignement car, à mon avis, il devrait figurer au compte rendu.

Le dernier état financier, évidemment, se trouve dans le rapport annuel visant la période close le 31 décembre 1961. Si le ministre voulait bien nous dire quels changements sont intervenus depuis, dans le capital, nous lui en saurions gré.

Puis, aux termes de l'article 21, le ministre a dit, si je l'ai bien compris, que les engagements à l'heure actuelle avaient à peu près atteint la limite autorisée de 200 millions de dollars. Cela, bien entendu, c'est aux termes de l'article 21. J'aimerais que le ministre dépose une liste de ces contrats. Peut-être voudra-t-il la dresser de façon à ne donner que la nature des contrats et non les opérations particulières. Quoi qu'il en soit, il serait bon que nous l'ayons.

Puis, en vertu de l'article 21*a*), la somme engagée est de 158 millions, si j'ai bien compris. Le montant autorisé y étant de 300 millions, point n'est besoin, donc, de l'augmenter. Dans ce qu'a dit le ministre, je note qu'il apporte des changements à l'égard des effets de commerce, des effets garantis et des billets à ordre, aux termes de l'article 21*a*). Cela me ramène à la question que j'ai posée, à une autre occasion, alors que la Chambre était saisie de modifications à cette loi, à savoir si les opérations prévues à l'article 21*a*) ne devaient pas être confiées à une société distincte. C'est qu'il s'agit d'opérations qui ont trait à l'escompte d'effets de commerce concernant les exportations, et la question n'a pas suscité de prise de position bien nette à la Chambre.

J'aimerais que le ministre dise au comité s'il s'y est penché davantage et, si tel est le cas, ce qu'il lui en semble. Il se peut fort bien qu'il n'y ait rien là d'impérieux, mais il faudrait s'y arrêter, du fait que les opérations prévues à l'article 21*a*), tout en étant fort utiles et en complétant celles que prévoient les articles 13 et 21, sont d'une nature tout à fait différente. C'est dont un aspect de la mise en application qu'il ne faut pas perdre de vue de sorte que si l'on s'aperçoit, à la lumière de l'expérience, qu'il faudrait séparer les deux fonctions et confier celles qui découlent de l'article 21*a*) à une société distincte, on pourra le faire.

En demandant l'autorisation d'augmenter de 200 millions la limite de la responsabilité sous le régime de l'article 21, le ministre nous a simplement dit que les 200 millions actuellement autorisés sont déjà engagés. Il ne nous a pas dit pourquoi les 200 millions additionnels sont nécessaires et j'aimerais qu'il nous dise, autant qu'il le peut, à quoi doivent servir ces autres 200 millions, car on peut se demander ici quel montant additionnel devrait être accordé, ce dont le ministre n'a pas parlé, ainsi que je pourrais le démontrer. Je suis certain qu'il voudra nous préciser ce point.

Un autre aspect de cette loi qui m'a toujours préoccupé, c'est que toutes nos opérations de crédit à l'exportation ne sont pas financées par cette seule loi. Le fait que la vente de blé à la Chine n'ait pas été financée en vertu de cette loi a soulevé toute une discussion de la dernière législature, car on s'est souvenu que, par le passé, toutes les ventes de blé à des pays communistes, on les avait financées en vertu du crédit obtenu sous le régime de cette loi et que la loi semble offrir le régime de financement nécessaire à cette sorte d'opérations. Je ne crois pas me tromper en disant que les députés de la dernière législature ont approuvé en général la vente du blé à la Chine. Il n'y a pas eu de protestation sur ce point... (*Exclamations*)...Le député d'Athabaska n'a pas l'air de me croire, mais j'aimerais lui rappeler que j'ai parlé dans le même sens lors de mon précédent discours à ce sujet.

M. Bigg: Je n'ai rien dit.

M. McIlraith: Pardon, c'était l'autre député. Quoi qu'il en soit, c'est exactement ce que j'ai déjà déclaré à ce sujet; il ne saurait donc y avoir d'équivoque. Il est juste de dire qu'aucune objection n'a été formulée à l'égard de la vente de blé à la Chine.

Cependant, j'ai mis en doute la légalité de la garantie donnée par le gouvernement. En effet, la garantie, au lieu de la donner aux termes de la présente loi où la responsabilité est claire et nette, le gouvernement l'a donnée en vertu d'un décret du conseil qui ne dit rien de l'autorisation qui y a donné lieu. Quand j'ai demandé, dans le *Feuilleton*, sur quoi s'appuyait le décret, on m'a donné une réponse qui n'était pas un modèle de clarté, pour ne pas dire plus. De toute façon, j'ai cru comprendre qu'on s'était autorisé de l'article 11 de la loi sur la Commission canadienne du blé. Or l'article 11 de cette loi-là, d'après les meilleures opinions que j'ai pu obtenir à ce sujet, selon ma propre compréhension de l'article et de l'avis de toutes les autres personnes que j'ai consultées, n'autorise aucune garantie comme celle-là.

Cela signifie que la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, dont nous nous occupons, stipule que les décrets du conseil nécessaires doivent être déposés sur le Bureau dans un certain délai pour que les honorables députés aient la possibilité de se renseigner et d'étudier la question. Le ministre du Commerce peut-il m'indiquer si les 200 millions de dollars supplémentaires qu'il réclame sont destinés à financer les ventes futures de blé à la Chine; sinon, quelle en est la destination? Je m'oppose à la méthode utilisée pour la garantie à la vente considérable de blé à la

Chine. J'estime qu'elle prive la Chambre du droit de connaître et de discuter d'une question d'intérêt primordial et dont la responsabilité doit incomber à la Chambre, c'est-à-dire la dépense ou l'affectation des deniers publics ou de l'argent des contribuables à un but déterminé, quels que soient l'intérêt et l'avantage qu'il revêt pour la collectivité toute entière. Je me suis toujours demandé pourquoi le gouvernement n'adoptait pas un moyen approprié de présenter cette transaction à la Chambre des communes, soit en la soumettant dans le cadre de la loi en question, soit en la présentant sous forme d'un poste du budget des prévisions de dépenses. J'espère donc que le ministre traitera de cet aspect de la question.

Le ministre a signalé aussi que le chiffre de nos exportations s'est accru. Ce qui inquiète nombre de députés dans toute cette affaire, c'est qu'une bonne part de cet accroissement, du moins d'après les chiffres dont nous disposons pour l'an dernier, est attribuable aux ventes à crédit que nous avons faites à des pays communistes. Ce fait soulève une question difficile qu'il ne serait pas sage d'écarter. J'espère que nos échanges commerciaux vont progresser sensiblement, mais il serait idiot de ne pas reconnaître que nos exportateurs sont en butte à de très grands problèmes.

Je reproche au gouvernement de n'avoir pas pris d'autres mesures propres à accroître nos exportations. D'année en année, le gouvernement présente des modifications à la loi à mesure que le besoin s'en fait sentir. A mon avis, en modifiant la loi, il a rendu de grands services aux exportateurs, mais il ne s'est pas aussi bien tiré d'affaire concernant des lignes de conduite plus importantes visant le gouvernement ou le pays; je dirais même qu'il a fait preuve de maladresse ou de négligence. Si nous approuvons le présent projet de résolution pour élargir la portée de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, on ne prétendra pas, j'espère, que nous avons par là sanctionné l'odieuse maladresse du gouvernement dans la conduite de nos négociations commerciales avec d'autres pays.

Je veux parler de la façon, tout à fait répréhensible à mon sens, dont on a traité les problèmes du Marché commun, en commençant par les discours du ministre du Commerce et du ministre des Finances au Ghana, discours dont le texte n'a pas été communiqué à la Chambre des communes, bien qu'il ait été remis aux journaux. Cela me paraît une façon assez étrange de procéder. En tout cas, lorsque nous en avons pris connaissance par la voie des journaux, nous avons constaté qu'ils dénotaient un manque renversant de compréhension à l'égard des problèmes commerciaux qui surgissent dans le monde et de la méthode à suivre pour les surmonter.

Je n'ai pas l'intention de remettre cette question sur le tapis pour l'instant, mais quiconque s'intéresse à l'expansion du commerce d'exportation a dû être renversé par la façon négative et funeste dont le premier ministre a abordé le problème à la récente réunion de Londres. Tout ce qu'il a fait, c'était de contrecarrer une saine expansion de notre commerce d'exportation et il a négligé par là de chercher dans cette conjoncture à accroître notre commerce. Il faut aussi tenir compte que le gouvernement ne se rend pas compte des changements énormes survenus dans les politiques commerciales qui se sont fait jour aux États-Unis depuis quelques mois, surtout dans leurs relations avec le Marché commun. Il me semble que nous aurions dû prendre immédiatement des mesures pour être parties à ces négociations, de sorte que, lors des pourparlers avec le Marché commun, notre industrie et nos producteurs auraient eu l'occasion de participer à tout accord avantageux qui aurait pu s'ensuivre, avantages qui semblent réservés uniquement aux industries et aux producteurs des États-Unis. Le seul bienfait que nous en retirerons viendra de ce que nous produisons les mêmes denrées et que nous possédons les mêmes industries. Il me semble qu'il y a eu à cet égard, de la part du gouvernement, un échec qui ne nous aidera pas à accroître nos exportations.

Il faut, bien entendu, aussi prendre en considération toute la malheureuse attitude prise relativement au commerce avec Cuba. Pour ma part, j'estime que le gouvernemnt a commis une erreur et je ne saurais m'exprimer plus ouvertement.

Une voix: Allez-y.

M. McIlraith: Le député soulève la question. Commençons par les observations dénuées de sens du ministre, dont l'une porte qu'il est impossible de commercer avec des meilleurs hommes d'affaires que les Cubains. J'estime qu'il est impossible de traiter de la sorte un sujet aussi épineux pour nos voisins qui sont de beaucoup nos clients les plus importants. Lorsqu'ils adoptent une ligne de conduite, nous ne pouvons pas, à la légère, adopter des pratiques qui reviennent à des menées en coulisse. J'estime que le gouvernement est devenu plus prudent à la suite de certains incidents survenus au début de l'année et à la fin de l'année dernière, et j'en suis fort aise. Il s'agit de voir, cependant, jusqu'à quel point je puis l'en féliciter.

Il est vrai qu'il s'agit d'une question fort complexe mais, pour dire le moins, je crois que le gouvernement l'a abordée d'une manière absolument maladroite. Il y a un autre aspect du commerce extérieur sur lequel j'aimerais m'arrêter. La mesure dont nous sommes saisis, je le répète, aidera notre com-

merce d'exportation, mais le gouvernement a révélé une grave faiblesse, que voici. En ce qui concerne le problème de la balance des paiements, qui est en vedette ces jours-ci, comme, d'ailleurs, depuis quelque temps, il me semble que lorsqu'on le débat ou qu'on en discute, le gouvernement ne considère que l'aspect du commerce des marchandises. Or, le commerce des marchandises n'est qu'une partie du problème qui se pose à l'égard de la balance des paiements. Le ministre, ici encore, a fait certaines erreurs graves, par exemple quand il a liquidé notre flotte qui transportait nos exportations aux Antilles. Il en résulte qu'on expédie maintenant toutes ces exportations aux Antilles dans des bateaux étrangers, payés en devises étrangères et non canadiennes. C'était une grave erreur que de laisser se perdre cette capacité à gagner de notre devise. Il y a aussi la question d'assurance des bateaux, et autres questions connexes.

Si je le mentionne, c'est parce qu'il y a lieu de considérer la mesure dans son véritable contexte. Elle semble bonne. Attendons de voir le bill. Mais telle qu'elle est rédigée, la résolution permet de conclure qu'il s'agit là d'une bonne mesure pour ce qui est de la partie du commerce d'exportation qu'elle vise. Mon seul espoir, c'est que le gouvernement, qui semble avoir commis tant d'erreurs graves dans le domaine plus vaste que présente le commerce extérieur dans son ensemble, agisse dans d'autres domaines comme il le fait ici. De cette façon nous pourrions peut-être vraiment résoudre nos problèmes, qui, j'en suis certain, doivent lourdement peser sur l'esprit des députés, de quelque côté de la Chambre qu'ils siègent. Je demanderais au ministre s'il dispose, pour les déposer sur le Bureau de la Chambre, de certains renseignements au sujet des contrats prévus aux articles 13, 21 et 21(a), et s'il les déposera en temps voulu.

M. Nesbitt: L'article 14.

M. McIlraith: L'article 14 constitue l'autorisation limite d'assurance. S'il dispose de ces renseignements, je saurais gré au ministre de nous les communiquer, car je voudrais poser quelques questions à ce sujet avant que le projet de résolution soit adopté.

M. Thompson: Je tiens à faire remarquer, tout d'abord, que nous sommes saisis aujourd'hui de trois mesures constructives et indispensables. Il convient de ne pas oublier que si nous n'avions pas maintenu le Parlement en session, malgré ceux qui, espérant remporter des avantages politiques immédiats, tentaient de le démolir, l'examen de ces mesures utiles auraient été indéfiniment retardé, ce qui aurait eu des effets fâcheux non seulement pour les loyaux sujets de Sa Majesté, mais pour toute l'économie canadienne.

A mon avis, la mesure à l'étude mérite notre appui, car elle tend à faciliter l'exportation de notre production excédentaire, ce qui correspond à l'un des besoins fondamentaux de notre économie. On propose de relever la limite de 200 à 400 millions de dollars, ce qui devrait aider beaucoup à résoudre l'ensemble du problème. Je me contenterai de faire une seule observation, d'ordre général: les capitaux mis à la disposition de la Société proviennent du Fonds du revenu consolidé. Si l'on augmente la limite, j'estime qu'il serait beaucoup plus pratique d'utiliser les services de la Banque du Canada plutôt que les goussets du contribuable. Pourquoi provoquer une déflation de notre numéraire en l'immobilisant dans une caisse de garantie destinée à protéger les exportations?

A cet égard, j'ai l'impression que notre mode de règlement des comptes internationaux a atteint un point critique. Comme l'étalon-or suscitait de graves problèmes internes dans les années 30, nous sommes maintenant, dans les années 60, aux prises avec des difficultés externes. A mon avis, on devrait étudier avec beaucoup d'attention cet aspect du problème. J'ai fait remarquer, à bien des reprises, qu'il est temps que nous songions à instituer une banque permanente des exportations et des importations, qui s'occuperait du problème soulevé en l'occurrence, mais d'une manière différente. Je n'entends nullement minimiser l'importance de l'objectif auquel vise la mesure législative. Je constate qu'on songe à apporter à la loi d'autres modifications d'ordre administratif, mais qu'on nous en fournit très peu de détails. J'espère qu'on nous transmettra les renseignements requis.

J'aimerais renchérir sur les observations du député d'Ottawa-Ouest. Comme on augmente le capital de la Société, je me demande dans quelle proportion ces fonds serviront à financer des crédits offerts aux divers pays communistes qui achètent notre blé? Cela veut-il dire que l'argent servira à défrayer les ventes passées ou des ventes qu'on envisage faire dans l'avenir? Il convient, je crois, de bien préciser mon attitude à cet égard. Peut-être a-t-elle été mal comprise dans la chaleur du combat politique qui s'est déroulé pendant la campagne électorale. Il n'est pas question d'être contre la vente de nos excédents de blé aux pays communistes. C'est une question de savoir si, oui ou non, nous remplissons nos obligations envers ceux qui sont du bon côté de la clôture dans ce combat idéologique que nous livrons aujourd'hui.

A cet égard, je me demande si le ministre songe à accorder ces crédits dont nous parlons à des voisins comme ceux que nous avons dans les Antilles et en Amérique du Sud. Il est certain, vu la menace internationale à laquelle nous devons faire face dans notre propre hémisphère à l'heure actuelle, que nous devrions prendre l'initiative d'inciter notre hémisphère à assumer les responsabilités que nous avons envers les nations qui nous sont amies, et qui sont écrasées dans le combat économique qui se déroule entre l'idéologie communiste et le mode de vie occidental. Cela s'applique tout particulièrement ici même, à deux pas de chez nous. Cela s'applique, je crois, aux Antilles en ce moment même. Cela s'applique aux pays de l'Amérique latine. Encore une fois, faisant suite à certaines observations de l'honorable député d'Ottawa-Ouest, je crois que cela s'applique tout particulièrement au Commonwealth en ce moment.

En ce qui nous concerne, dans le choix qui s'offre à la Grande-Bretagne, soit d'adhérer ou non au Marché commun européen, nous devons nous demander: qu'est-ce que nous allons faire, à l'avenir, si elle y adhère effiectivement? Nous sommes peut-être aux prises avec cet événement précipité, plus tôt que nous nous y attendions. De toute façon, il faut y faire face parce que la Grande-Bretagne, dans son dilemme, est forcée d'agir dans un sens ou dans l'autre. Par conséquent, nous devrions songer sérieusement à faire en sorte qu'une bonne part de cela servira à favoriser les échanges au sein du Commonwealth. Je crois également que ce serait un point de départ pour en arriver à reviser quelque peu les problèmes qui se posent au sein des pays du Commonwealth. Nous avons ici un organisme, et nous n'avons pas besoin d'un traité dans le genre de celui de Rome pour établir d'abord une base politique. Nous jouissons déjà de ce degré de compréhension et de respect mutuel qui nous permettrait d'aller de l'avant beaucoup plus rapidement que nous l'avons fait jusqu'ici.

Je note également que le ministre a mentionné que ce changement permettra au gouvernement de financer l'exportation de biens d'équipement ainsi que de produits primaires. A mon sens, cela est également essentiel et, sans entrer dans les détails, le principe général est bon et mérite de rallier l'appui de chacun d'entre nous qui essayons de faire face à la crise dans laquelle nous nous débattons à l'heure actuelle.

M. Scott: Au nom des membres de mon groupe, je tiens à dire que nous sommes heureux de cette mesure législative. Ses dispositions contribueront à favoriser les exportations. On a beaucoup parlé à la Chambre de l'augmentation de nos exportations; tous les députés sont conscients de cette nécessité et sont disposés à appuyer tous les moyens pris à cette fin. Je n'aborderai pas maintenant l'ensemble du problème des exportations car ce serait irrégulier. Toutefois, plus tard, notre groupe présentera aux députés un programme neuf, faisant preuve d'imagination, espérons-nous, concernant le commerce d'exportation.

Je tiens à me dissocier—et mon groupe éprouve les mêmes sentiments, j'espère—du sauveur de la Chambre qui vient de parler, et du représentant du parti libéral. Nous, dans ce coin-ci de la Chambre, en avons assez de voir tout le temps que l'opposition officielle prend en cette enceinte pour lutter contre nos échanges commerciaux avec le Chine et Cuba. Nous estimons qu'il est opportun et louable de faire tous les efforts possibles pour intensifier nos relations commerciales avec tous les pays du monde, non seulement pour des raisons économiques mais aussi en vue d'une plus grande compréhension mutuelle. C'est notre point de vue.

Eh bien, monsieur le président, en passant en revue les antécédents de la Société d'assurance des crédits à l'exportation à partir de ses débuts en 1944, et en observant son expansion due aux divers amendements présentés à la Chambre afin d'augmenter sa capitalisation et l'envergure de ses travaux, il faut admettre que, dans l'ensemble, il s'agit là d'une loi très bienfaisante, d'une excellente mesure législative. Nous lui faisons donc bon accueil parce que nous estimons que c'est là un pas dans le bon sens. Nous l'approuvons parce qu'il s'agit là d'une forme d'aide par l'État, de planification officielle, d'aide publique qui s'est montrée bienfaisante à notre avis. La réserve que nous ferons, c'est qu'on n'est pas allé assez loin, et qu'il y aurait lieu de l'orienter vers un but différent, tout en augmentant son activité. Mais il est intéressant de relever, monsieur le président, que tout au long de son histoire, cette Société a répondu à un grand besoin qui se faisait sentir dans notre commerce d'exportation et auquel les institutions financières privées ne pouvaient suffire. C'était là un domaine où celles-ci ne voulaient pas s'aventurer parce que les possibilités de bénéfice n'étaient pas assez grandes. En y entrant, cette Société a répondu à un besoin très net. En outre, je suis sûr qu'à la grande surprise des entreprises privées, elle a réussi à faire des bénéfices.

Je voudrais mentionner une chose en passant, monsieur le président. Je ne critique pas l'accroissement de l'aide financière aux exportations, mais nous estimons regrettable que tout en affectant 200 millions de dollars de crédit aux exportations, nous ne mettions pas de

capital d'expansion à la disposition des intéressés. Nous n'en avons pas aux exportations, mais il nous semble qu'on ne procède pas de la bonne manière si l'on néglige les investissements à l'intérieur de nos propres frontières, pour se concentrer sur les exportations. Ce n'est là qu'une mention en passant, et non pas, je le répète, une critique. Mais il est regrettable que nous ne puissions pas dégager les capitaux d'expansion dont nous avons besoin, quand notre véritable problème est interne et que c'est à l'intérieur du pays que repose la véritable solution.

Une autre observation. Le Nouveau parti démocratique aimerait qu'on fasse davantage appel à la loi pour accorder des prêts à intérêt peu élevé aux pays sous-développés, afin de leur permettre d'acheter nos marchandises tout en consolidant leurs propres économies. On a pris quelque mesure en vertu des dispositions de la loi il y a plusieurs années, lorsqu'elle venait d'être adoptée, mais les facilités de prêts à l'étranger ont pris fin en 1947 et, depuis lors, on a très peu fait à ce propos. Nous aimerions que la Société s'attache davantage à mettre des prêts à intérêt peu élevé à la disposition des pays peu évolués.

A cet égard, monsieur le président, j'aimerais appeler l'attention des honorables députés sur un article paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. Il s'agit du compte rendu d'un discours de sir William Iliff, vice-président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Dans son compte rendu, il déclare que le développement industriel des nations pauvres est menacé d'arrêt, à moins que les nations riches ne fournissent de nouveaux fonds au titre des prêts sans intérêt. Il explique que nombre de pays, parmi les moins développés, ont emprunté jusqu'à la limite de leur capacité d'assurer le service des intérêts sur les emprunts classiques, et c'est pourquoi, ajoute-t-il, une proportion de plus en plus élevée de leurs revenus a été hypothéquée pour le service annuel des intérêts.

Ce qu'il faut, dit-il encore, c'est une ferme décision de la part des pays riches, y compris le Canada, selon laquelle ces pays s'engageraient à contribuer une certaine proportion de leur revenu national chaque année pour aider les pays pauvres. Il prédit qu'à moins d'un flot constant de capitaux vers les pays sous-développés, le commerce mondial connaîtra une crise, et les pays pauvres, des troubles politiques.

Pour cette raison, nous estimons que même si tous les aspects commerciaux de la loi sont très importants, utiles et profitables, on devrait s'attacher davantage à accorder des prêts à faible intérêt aux pays sous-développés car, en leur refusant cette aide, nous pouvons précipiter des situations très graves.

A vrai dire, nous sommes favorables à cette loi à l'heure actuelle. Elle est avantageuse et utile, et même si nous ne l'acceptons pas sans réserve, il vaudrait mieux que nous revenions là-dessus à l'étape de l'examen en comité.

L'hon. M. Hees: Si cela convient aux honorables députés, j'aimerais répondre à leurs questions au fur et à mesure. Je ne prendrai pas plus de cinq minutes. Le député d'Ottawa-Ouest a posé quatre questions. Il s'est enquis d'abord des fonds d'exploitation de la Société en vertu de l'article 14. Les fonds d'exploitation sont dix fois plus élevés que le total du capital souscrit et du surplus. Le capital est de 15 millions, le surplus de 5 millions, soit en tout 20 millions, de sorte que la limite des fonds d'exploitation est fixée à 200 millions.

M. McIlraith: Pour tirer les choses au clair, tout simplement, qu'en est-il du surplus gagné?

L'hon. M. Hees: Il n'y est pas question du surplus gagné, mais du surplus tout court.

M. McIlraith: La loi dit tout simplement «le surplus».

L'hon. M. Hees: Tout surplus gagné est retransmis au ministère des Finances.

M. Drury: Ce n'est pas indiqué.

M. McIlraith: Le bilan ne l'indique pas.

L'hon. M. Hees: L'honorable député m'a demandé de lui indiquer sur quoi se fonde la limite de 200 millions, et c'est ce que je tente de faire. L'article 14 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation se lit comme il suit:

> La responsabilité de la Société en vertu de contrats d'assurance émis et en cours à un moment donné, ne doit pas excéder un total de dix fois l'ensemble du montant du capital souscrit et du surplus de la Société.

Et voici maintenant ce que dit l'article 10:

> Le capital autorisé de la Société est de quinze millions de dollars, lequel montant se compose des cinq millions de dollars autorisés avant l'entrée en vigueur du présent article et de dix autres millions de dollars.

Puis, au paragraphe 4:

> Le montant de cinq millions de dollars crédité au compte de surplus de capital de la Société avant l'entrée en vigueur du présent article demeure le surplus de capital de la Société.

Par conséquent, c'est dix fois le capital de 15 millions de dollars plus le surplus de capital de 5 millions, ce qui donne à la Société, aux termes de l'article 14, un plafond de 200 millions de dollars.

Le député demande également quels sont les engagements en cours pris en vertu des articles 21 et 21*a*). Voici les engagements découlant de l'article 21, obligations relatives aux contrats en cours: Tchécoslovaquie, 15.6 millions de dollars concernant le blé; Pologne, 51 millions concernant le blé; Brésil, 0.3 million concernant des rails d'acier; Mexique, 10.1 millions concernant des rails d'acier; États-Unis, 61.8 millions concernant des avions, ce qui fait en tout 138.8 millions de dollars.

De plus, monsieur le président, nos autres engagements à l'heure actuelle sont de 34 millions de dollars concernant des livraisons de blé à la Pologne; les négociations intéressant des ventes possibles de blé portent sur 21 millions de dollars et celles qui ont trait à des ventes possibles d'avions portent sur 6 millions. Ainsi, le total des obligations actuelles est de 138.8 millions de dollars plus 61 millions d'engagements, ce qui fait 199.8 millions sur les 200 millions en question.

Le député a demandé aussi quelles affaires nous avons faites en vertu de l'alinéa *a*) de l'article 21. Les affaires faites jusqu'au 31 décembre 1961 sont énumérées à la page 13 du rapport annuel de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, rapport daté du 31 décembre 1961. Outre cela, la Société a fait les affaires suivantes cette année: 1 million de dollars consacrées aux niveleuses de routes (*Dominion Road Machinery Company*), suivant le décret du conseil 1962-753; $6,048,000 consacrés aux locomotives (*General Motors Diesel Limited*), suivant le décret du conseil P.C. 1962-338; bien qu'en ce qui concerne la R.C.A. Victor le poste ne soit pas précisé, je suppose qu'il s'agit d'un matériel électronique, pour lequel le montant s'élève à $1,620,000, suivant le décret du conseil 1962-123. Tel est l'ensemble des affaires faites en vertu de l'alinéa *a*) de l'article 21.

L'honorable député a également demandé si l'alinéa *a*) de l'article 21 devait être traité séparément. La réponse est non. La Société a envisagé cette possibilité et a estimé que rien ne justifiait pareille décision. L'expérience des deux autres pays principalement intéressés à ce genre d'opérations est la suivante: aux États-Unis la Banque des exportations et des importations s'occupe à la fois de l'assurance et du financement; au Royaume-Uni, le service des garanties des crédits à l'exportation s'occupe à la fois de l'assurance et du financement. Nous ne voyons aucune raison de confier l'exécution de l'article 21*a*) à un organisme distinct. Nous estimons qu'à l'heure actuelle la Société s'acquitte très bien des opérations d'assurance et de financement.

La dernière question posée par l'honorable député fait de nouveau état de la vente de céréales de cinquante millions de dollars faite à la Chine. Il a demandé pourquoi elle n'a pas été effectuée...

M. McIlraith: C'est cent millions de dollars.

L'hon. M. Hees: La vente de céréales de cent millions de dollars faite à la Chine. L'honorable député a demandé pourquoi elle n'a pas été effectuée aux termes de l'article 21. C'est parce qu'au printemps de 1961, lorsque mon collègue le ministre de l'Agriculture a traité avec la Chine les ventes de céréales, la limite de responsabilité que la Société d'assurance des crédits à l'exportation pouvait approuver en vertu des articles 21 et 21*a*) était de 200 millions de dollars. La responsabilité assumée aux termes des polices en vigueur et les engagements pris s'élevaient à 162 millions de dollars, de sorte qu'il ne restait plus que 38 millions. Les honorables députés savent que la première vente de blé à la Chine s'élevait à environ 50 millions de dollars, de sorte qu'il aurait été impossible à la Société d'assurance des crédits à l'exportation d'assurer de telles ventes en vertu de la limite de responsabilité alors en vigueur. L'honorable représentant a demandé si l'on ne se servirait pas de l'augmentation demandée maintenant pour financer à l'avenir des ventes de blé et, bien entendu...

M. McIlraith: Des ventes à la Chine.

L'hon. M. Hees: ... à la Chine, ou n'importe quelle autre vente de blé. Je répondrai que cela dépendra des circonstances du moment et de l'existence des autres engagements en cours. Mais j'imagine que désormais ce sera la Société qui s'occupera des ventes de blé qui seront conclues avec un pays quelconque, pourvu qu'il y ait assez de fonds disponibles à ce moment-là pour englober ces ventes.

L'honorable représentant de Red-Deer a fait un discours intéressant et fort utile. Il n'a posé aucune question en particulier. Je puis lui assurer que les idées et les propositions qu'il a émises recevront ma plus grande attention, car je les ai trouvées fort intéressantes.

Mon voisin, l'honorable député de Danforth, qui est un de mes bons amis, a prononcé lui aussi un discours très intéressant. Je l'ai écouté attentivement et j'ai apprécié les remarques qu'il a faites au nom de son parti. Je suis très reconnaissant au comité de m'avoir donné l'occasion de répondre aux questions de cette façon et à l'honorable représentant qui a eu l'amabilité de me permettre de le faire au fur et à mesure. J'ai bien hâte d'entendre au cours de la journée ce que d'autres représentants auront à dire sur cette mesure que j'estime très importante.

M. Argue: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre et faire une très brève observation. J'ai noté avec plaisir que le ministre a dit, au cours de ses remarques, qu'à son avis toute future vente de blé à la Chine sera financée bientôt sous le régime de cette loi, si la Société dispose des fonds nécessaires.

L'hon. M. Hees: Tout probablement.

M. Argue: Cela me suffit. Je n'avais nullement l'intention de mal interpréter les paroles du ministre. Le ministre parle de certains engagements éventuels aux termes de cette loi. Il a mentionné notamment un montant possible de 21 millions de dollars pour la vente de blé. Voilà ce qui m'inquiète dans toutes les déclarations du ministre. D'après ce qu'il a dit, rien n'indique que la Chine soit disposée à accepter le solde du contrat prochainement; je ne crois pas que les 21 millions dont il a parlé approchent tant soit peut le montant en cause, si tel est le cas.

J'ose espérer que la Chine fera droit à l'accord jusqu'au bout et que cette vente pourra être conclue bientôt. J'espère aussi que les arrangements financiers qui s'imposent se feront aux termes de cette loi. S'il n'y a pas d'argent, il faut le faire alors en vertu d'une modification à la loi ou autrement. Mais je suis inquiet du fait que le ministre n'a pu ce matin nous dire que les ventes qui pourraient se faire très prochainement s'élèveraient à beaucoup plus que 21 millions de dollars. Par conséquent, je me demande s'il dispose de renseignements au sujet de la possibilité que la Chine accepte le reste du blé qu'elle s'est engagée à acheter aux termes de l'accord. Nos excédents sont très considérables et les cultivateurs aimeraient bien que la vente soit menée à bonne fin.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, j'aimerais bien me rendre à la demande du député mais je crains de ne pouvoir le faire. Naturellement, c'est de mon collègue, le ministre de l'Agriculture, qu'il faudrait obtenir ce renseignement puisque c'est de lui que relève la Commission canadienne du blé qui s'occupe de ces ventes. Quant à moi, je m'occupe des crédits à l'exportation et du financement des exportations, par l'intermédiaire de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, lorsqu'on m'en fait la demande. Inutile d'ajouter que c'est un plaisir pour moi d'accéder à toute demande faite par mon collègue, le ministre de l'Agriculture. Toutefois, je le répète, même si j'aimerais être utile au député, c'est à mon collègue qu'il devra poser sa question.

M. Argue: Monsieur le président, je suis très sensible aux observations que le ministre vient de faire. Je n'essaie aucunement de critiquer le ministre, mais je suis renversé d'apprendre que le ministre du Commerce n'est pas en mesure de nous dire, aujourd'hui, que la Chine acceptera probablement le reste du blé que prévoit l'accord. Je me rends compte que ce n'est pas là une question qui relève uniquement de son ministère et qu'il doit attendre des nouvelles de son collègue, le ministre de l'Agriculture. Cependant, je suis renversé d'apprendre que le ministre de l'Agriculture n'ait pas transmis ces renseignements au ministre du Commerce, ou, plus exactement, qu'il ne soit pas en mesure de fournir à la Chambre et aux cultivateuprs du pays l'assurance que l'accord sera mené à terme et les livraisons exécutées bientôt.

M. Morris: Monsieur le président, je remercie l'honorable député de Vancouver-Sud de m'avoir cédé la parole pour me permettre de placer ici une brève remarque. Il s'agit d'un genre de mesure qui, à mon avis, devrait prévoir une plus grande utilisation des ports canadiens. J'ai été frappé par le fait que dans ses observations préliminaires le ministre a déclaré que cette mesure profitait au Canada, ce sur quoi je pense que nous sommes tous d'accord. J'ose dire que cette mesure serait peut-être encore plus avantageuse si elle comportait certaines dispositions obligatoires ou si elle prévoyait certains stimulants de nature à encourager ceux qui en tirent profit de faire une plus grande utilisation des ports canadiens.

Le ministre, qui a la réputation d'être très sympathique à l'endroit non seulement du commerce, mais des installations portuaires au Canada, étant donné qu'il était autrefois ministre des Transports, sait parfaitement que le Trésor fédéral a investi des sommes considérables dans nos installations portuaires. Le montant en atteint maintenant 368 millions de dollars, y compris 39 millions immobilisés à Halifax, 36 millions à Saint-Jean, 154 millions à Montréal, 40 millions à Vancouver, sans compter d'autres immobilisations importantes.

Aux termes du projet de loi, la Société est autorisée à assurer des contrats d'exportation et à s'occuper du financement à longue échéance de l'exportation de biens de placement. Je tiens seulement ici à poser la question suivante au ministre avant l'adoption du bill. Le ministre, en consultation avec la Société, envisagera-t-il la possibilité—à l'instar d'autres nations—de greffer à la loi garantissant l'assurabilité de certaines exportations et des engagements financiers des importateurs étrangers, un contrôle obligeant ceux qui feront appel à la mesure à pratiquer leurs échanges aux termes des articles 21 ou

21*a*) en se servant exclusivement des ports canadiens?

Si cela est impossible en vertu de la loi, le ministre voudrait-il étudier, avec la Société, la possibilité pour celle-ci d'expliquer clairement aux bénéficiaires, y compris les fabricants canadiens, les autres producteurs et les importateurs que, chaque fois qu'il s'agit effectivement ou virtuellement de fonds canadiens, le présent gouvernement veut que les bénéficiaires fassent profiter de ces fonds non seulement les ports en question, mais toutes les personnes qui en dépendent—les cheminots, les routiers, les employés des compagnies de transport et autres. Je prie le ministre de nous faire savoir, plus tard, au sujet de cette loi—une loi, qui, j'en suis sûr, recevra l'approbation de tous les membres de la Chambre—s'il ne croit pas qu'il faille exercer des pressions afin que les ports canadiens soient utilisés; on pourrait à cette fin ajouter une stipulation à la loi mais, si cela se révèle impossible, ne serait-il pas sage, de la part de la Société, de faire tout en son pouvoir afin que les bénéficiaires de cette mesure sachent que, puisque les contribuables du Canada tout entier assument les frais de cette loi, les ports canadiens devraient retirer la part qui leur revient des avantages qui en découlent?

(La séance, suspendue à une heure et deux minutes, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. le président suppléant: A l'ordre! Mes premières paroles seront pour vous remercier tous de la confiance que vous avez manifestée à mon égard quand, à l'unanimité, vous avez accepté ma nomination comme président suppléant des comités. Avec votre collaboration et votre indulgence quand je parlerai anglais, j'espère être à la hauteur des exigences inhérentes à ce poste. Je ferai de mon mieux pour diriger nos délibérations avec justice et loyauté, et s'il arrivait que quelqu'un se sente lésé par une de mes décisions, ce serait sans arrière-pensée de ma part, soyez-en assurés, car je suis soucieux de collaborer avec vous tous, afin que nos délibérations servent toujours le bien commun et l'intérêt du peuple canadien.

(Traduction)

En prenant la parole, je veux tout d'abord vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée en approuvant à l'unanimité ma nomination au poste de président des comités. J'ose espérer qu'avec votre collaboration et l'indulgence dont vous voudrez bien faire preuve à l'égard de mon anglais, je pourrai m'acquitter de tous mes devoirs. J'essaierai d'exercer mes fonctions avec justice et loyauté, et si quelqu'un doutait du bien-fondé d'une décision que j'aurais prise, je puis lui assurer que je n'aurais pas fait fausse route de propos délibéré. Je tiens, en effet, à collaborer avec chacun d'entre vous afin que nos délibérations se fassent pour le plus grand bien de tous et dans l'intérêt des Canadiens.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je me fais le porte-parole de tous les députés pour vous féliciter de votre nomination au poste de vice-président des comités que vous remplissez aujourd'hui pour la première fois. Nous ne doutons pas que vous vous en acquitterez d'excellente façon.

Monsieur le président, avant l'interruption du déjeuner, le député d'Ottawa-Ouest a fait une proposition que j'estime judicieuse. Il a dit que, pour des motifs de clarté, il y aurait lieu de désigner le surplus de la société comme surplus de capital à l'article 14. A mon sens, il serait préférable de rédiger comme il suit la désignation dont il est ici question.

La responsabilité de la Société en vertu de contrats d'assurance émis et en cours, à un moment donné, ne doit pas excéder un total de dix fois l'ensemble du capital versé et du surplus en capital de la Société.

Je demanderai au ministère de la Justice de vérifier cette question, et si celui-ci décide qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à ajouter le mot «capital», je prierais l'honorable député de proposer un amendement en conséquence quand nous aborderons l'article pertinent du bill lors de l'étude de la mesure précédant la deuxième lecture.

(Texte)

M. Ouellet: Monsieur le président, mes premières paroles seront pour vous féliciter de votre nomination comme président suppléant des comités. Vous nous avez dit que c'était la première fois qu'un tel honneur vous était fait; à mon tour, je dois vous dire que c'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser la parole en cette enceinte.

Je félicite l'honorable ministre du Commerce (M. Hees) de proposer une mesure tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. J'aimerais que le ministre informe la Chambre si, depuis l'établissement de la société d'assurance des crédits à l'exportation, le Canada a perdu des comptes à l'étranger et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant.

Hier, un journal nous apprenait qu'à chaque seconde, une personne mourait de faim, dans le monde. Je comprends que c'est une chose des plus triste, mais par ailleurs je suis

d'avis que le Canada doit veiller à l'application de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation sur une base d'affaires, parce que nous sommes un pays très charitable, et de fait notre générosité est reconnue dans le monde entier. Dans les circonstances, il importe de sauvegarder l'intérêt du Canada.

Si, par le passé, le Canada n'a pas perdu d'argent sur les marchés étrangers en vertu de cette loi, je crois qu'il est dans l'intérêt de la Chambre d'approuver cette mesure en faveur du commerce canadien, parce que ce que nous recherchons le plus, ce sont les exportations.

Alors, j'aimerais que le ministre fournisse à la Chambre le chiffre équivalent aux pertes que le Canada peut avoir subies, si tel est le cas, depuis l'adoption de cette loi.

(Traduction)

M. Laing: Monsieur le président, le comité est reconnaissant au ministre de son exposé supplémentaire et des réponses qu'il a apportées aux questions posées. Je m'intéresse de très près au développement de la Société. J'ai fait des recherches pour retrouver le projet de résolution qui a précédé le bill en 1944. Cette résolution est ainsi conçue:

> Attendu qu'il est opportun de favoriser la reprise du commerce en instituant une société qui assurera contre les pertes résultant de l'insolvabilité, les retards touchant l'exportation des articles produits au Canada, et, pendant la période de transition entre la guerre et la paix, en fournissant des prêts ou des garanties à des gouvernements ou agences d'autres pays...

Tous les membres du comité reconnaîtront sans peine que nous sommes loin de l'idée initiale qui a motivé l'institution de la Société. Le ministre ne s'occupe manifestement plus de la «reprise» du commerce. Il n'est plus partisan de la «reprise». Il est plutôt expansionniste. A mon avis, il est opportun d'examiner l'évolution qu'a subie la Société et les motifs qui en constituent la raison d'être.

J'ai parcouru le rapport annuel pour l'année terminée le 31 décembre 1961. C'est le bilan d'une société fort bien administrée. Dans le passé, elle a aidé à la vente de plus d'un milliard de dollars de marchandises canadiennes acheminées vers des pays étrangers. Et elle n'a subi, en raison de défaut de paiement, que des pertes de l'ordre de $925,000, chiffre qui représente, je crois, un dixième pour cent. Je suis certain qu'il n'est pas un homme d'affaire canadien qui n'aimerait que ses pertes, au chapitre des créances irrécouvrables, ne soient relativement aussi faibles. Les fonctionnaires importants et responsables qui administrent cet organisme méritent des félicitations. Je remarque en outre qu'il y a un comité consultatif. Même si je ne connais pas personnellement les membres de ce comité consultatif, je connais leur réputation et ils forment un groupe de Canadiens extrêmement compétents. Malheureusement, d'après le rapport annuel, ce comité consultatif ne se réunit qu'une fois par année, car, sauf erreur, les crédits visant la réunion du comité ne s'élèvent qu'à $2,800. J'engage le ministre à étudier l'opportunité pour le comité de collaborer plus étroitement avec les administrateurs.

Le ministre a dit qu'à titre de membres du Parlement nous devrions être des publicistes de la Société et que nous devrions faire connaître à nos commettants les services qu'elle rend. Je crois que le comité consultatif est en meilleure posture que nous pour remplir cette fonction. Deux de ses membres, qui sont très compétents, habitent Vancouver. Si ceux qui désirent obtenir cette protection pour leurs exportations communiquaient avec les membres du comité consultatif, s'ils savaient qui ils sont et s'ils pouvaient discuter avec eux de leurs affaires, il leur serait plus facile d'obtenir satisfaction à l'égard des représentations qu'ils adressent à la Société même.

Juste avant la levée de la séance, à une heure, le ministre, répondant à l'honorable député d'Ottawa-Ouest, a eu l'obligeance de lui indiquer en détail les attributions actuelles de la Société. Voici la seule critique que j'ai à formuler, et je dois dire au ministre que je suis extrêmement vigilant sur ce point. Je veux parler du fait que tous les œufs sont dans très peu de paniers. Tel n'a sûrement pas été l'idée qui a présidé à l'institution de cette Société. Il me semble que le but premier était de favoriser même le petit fabricant canadien. Je vais jusqu'à espérer que le ministre pourra admettre aujourd'hui devant nous qu'il aimerait beaucoup mieux que cette Société appuie dix entreprises de $100,000 chacune qu'une seule entreprise de un million de dollars. Parmi les chiffres indiqués, ici, on lit: Tchécoslovaquie, 15.6 millions de dollars par semaine; Pologne, 51 millions par semaine; Brésil, 0.3 millions pour des rails d'acier; Mexique, 10.1 millions pour des rails d'acier; États-Unis, 61.8 millions pour des avions; et encore 34 millions à la Pologne, pour du blé; avions possibles: 6 millions. Et voilà 200 millions d'envolés, puisque le total de ces montants s'élève à 199.8 millions de dollars. Je tiens à dire au ministre que ces chiffres n'ont pas beaucoup de sens pour ma circonscription, où il ne se cultive pas beaucoup de blé. A mon avis, l'une des faiblesses des sociétés de ce genre est la suivante: nos sociétés de la couronne, qui font un travail extrêmement utile, semblent avoir été persuadées qu'il est presque impensable pour elles de faire de la publicité. A mon avis, le moment est venu de faire connaître au public l'existence de ces services, d'une façon ou

d'une autre, et certainement d'une façon plus efficace que celle qu'on a employée jusqu'ici. Je tiens à signaler la chose au ministre.

Je suis sûr que nous avons au Canada des entreprises qui font de l'excellent travail dans ce nouveau domaine qu'est l'électronique. Certaines d'entre elles sont déjà connues comme exportatrices et n'ont pas besoin des moyens dont dispose cette société. Cependant, il y en a nombre d'autres, je crois. Plutôt que de nous en tenir uniquement à deux ou trois catégories de marchandises et à une dizaine ou une douzaine de sociétés, il me semble que les moyens dont dispose la Société devraient être utilisés au maximum et, à mon avis, une certaine publicité dans ce sens serait avantageuse.

Enfin, ma dernière inquiétude à ce propos est qu'il pourrait bien se manifester une tendance—et je tiens à le consigner ici au compte rendu—ou un danger, à cause de l'importance de chacun de ses engagements, à savoir que d'autres sociétés se servent de cette garantie comme d'une béquille. Le ministre ferait bien, je crois, de se montrer prudent à cet égard. Plutôt que de procéder à des arrangements, autant que possible—et encore une fois c'était le but initial du bill lorsqu'il a été présenté pour la première fois—on a eu presque le sentiment, à ce moment-là, que nous faisions cela en dernier ressort. Nous préférerions de beaucoup que les sociétés fassent leurs propres arrangements, mais à cause des difficultés politiques qui se sont manifestées à la fin de la guerre et, si je comprends bien, à cause d'un malaise mondial formidable dans le domaine des devises, le gouvernement a dû établir cette société. Le ministre conviendra, j'en suis sûr, qu'il préférerait que les sociétés canadiennes concluent autant de contrats de ventes avec les pays étrangers sans le secours de cette société, et qu'en fait ce qu'il cherche à faire c'est de rendre possible les ventes de produits canadiens dans les territoires où, sans l'appui de cette société, ces ventes ne seraient pas possibles. Cependant, il faudrait prendre garde que ce moyen ne soit pas utilisé par les grandes sociétés comme s'il s'agissait d'une béquille; et, à mon avis, les chiffres que le ministre a eu la bonté de nous fournir avant la suspension de la séance à une heure laissent entrevoir ce danger.

L'hon. M. Hees: Puis-je répondre à une ou deux questions? Le député de Drummond-Arthabaska m'a demandé de faire savoir le montant global des pertes que la Société a subies depuis qu'elle existe, soit 17 ans. Je dirai que les déboursés de la Société s'élèvent à $10,613,580—je serai, d'ailleurs, heureux de transmettre ces données au député—tandis que les remboursements se montent à $8,515,892, ce qui donne une perte nette de $2,097,688 sur toutes les demandes d'indemnité formulées depuis 17 ans. Je le répète, la Société avait pour objectif de fonctionner sans pertes ni bénéfices. Les pertes nettes résultant des réclamations ont été compensées par les primes qu'ont versées les assurés.

Le député de Vancouver-Sud a mentionné le conseil consultatif et le comité interministériel. Il a demandé des renseignements au sujet du conseil consultatif. Je me permettrai de dire que ce conseil s'est réuni en juin de cette année et se réunira encore le mois prochain. Il n'ignore pas, je crois, que les membres du conseil consultent les dirigeants de la Société, qui les consultent, à leur tour, assez fréquemment. Le comité interministériel des sous-ministres et d'autres hommes du même calibre se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire afin d'établir le programme de la société.

En ce qui concerne la possibilité de mettre «trop de nos œufs dans le même panier», comme il s'est exprimé, je voudrais élucider ce point. Le député d'Ottawa-Ouest m'a demandé d'exposer, dans leurs grandes lignes, les affaires qui ont été conclues en vertu des articles 21 et 21A, ce que j'ai fait avant l'heure du déjeuner. Les affaires relevant de l'article 21 ne sont pas des affaires ordinaires, régulières, au jour le jour, mais celles que la Société juge compatibles avec de bons principes commerciaux, et c'est pour cette raison qu'on y procède. Il s'agit généralement de ventes considérables, et assez extraordinaires, de blé, de machines et d'autres choses de même nature. Toutefois, les affaires régulières, qui se transigent au jour le jour—ce qu'on pourrait appeler les affaires payantes—relèvent de l'article 14. Un très grand nombre de transactions se font en vertu de l'article 14 qui intéresse des producteurs de tout genre, de toute importance et de toutes sortes d'articles, dans tout le pays. Je ferai très volontiers tenir au député de Vancouver-Sud le compte rendu des transactions auxquelles on a procédé. Elles sont très nombreuses. Je puis lui assurer que la Société n'a nulle intention de mettre tous ses œufs dans le même panier. Nous désirons ardemment faire des affaires avec les producteurs de toutes les parties du pays. Je crois que cela éclaire la lanterne du député.

M. Nesbitt: Le ministre a déjà signalé la nécessité d'une hausse du montant maximum dont la Société dispose pour l'assurance. Je ne m'y attarderai donc point. Cette nécessité provient évidemment de la forte augmentation des exportations à la suite de la campagne menée par le gouvernement pour augmenter nos ventes à l'étranger. En 1961, monsieur le président, nos exportations ont

atteint des niveaux sans précédent. A la fin de juillet 1962, elles étaient de 11.3 p. 100 plus fortes que pour la période corespondante en 1961.

Or, par suite des efforts grandissants que déploie le gouvernement pour augmenter le volume des exportations, les ventes à l'étranger continueront d'augmenter, et il faut prendre des mesures financières appropriées pour permettre l'expédition des articles vendus en plus grandes quantités. Qu'est-ce que le gouvernement fait pour augmenter nos ventes à l'étranger? J'estime, monsieur le président, que tous savent que le gouvernement est très actif dans ce domaine. Toutefois, j'ai toujours cru qu'il était bon d'exposer clairement la situation, c'est ce que je ferai au cours des prochaines minutes.

La première chose que j'aimerais à dire, c'est que le gouvernement a réussi à augmenter nos ventes à l'étranger lors de la conférence destinée à mousser les exportations, qui a eu lieu à Ottawa en décembre 1960. On a fait revenir au pays, pour cette conférence, 110 délégués commerciaux qui occupent des postes à l'étranger. Ils se sont rencontrés avec 1,365 hommes d'affaires représentant 1,133 sociétés canadiennes au cours de 10,502 entrevues d'une demi-heure chacune relativement aux occasions de faire des exportations. En conséquence, 1,000 nouvelles agences ont été créées tandis que 860 autres sont en formation.

En deuxième lieu, je veux mentionner les conférences provinciales pour l'avancement industriel et commercial. On a tenu douze de ces conférences dans les dix provinces du Canada, du mois de février 1961 au mois correspondant de 1962. Y ont assisté 4,309 hommes d'affaires représentant 2,472 sociétés canadiennes. La dernière conférence, à laquelle assistaient 1,100 hommes d'affaires, s'est tenue à Montréal et elle a été entièrement bilingue. J'ajouterai que le programme portait également sur l'avancement des exportations et sur nos problèmes intérieurs.

Troisièmement, je veux parler des missions commerciales. C'est un domaine d'activité qui s'occupe des ventes à l'exportation et qui revet une extrême importance. Durant la période de 1961-1962, 47 missions canadiennes sont allées à l'étranger. Durant celle de 1962-1963, il y en a eu 22, et en 1963-1964 on compte qu'il y en aura 33. Permettez-moi de parler de l'objectif de certaines de ces missions commerciales. En janvier 1962, une mission relative à l'industrie du vêtement a été envoyée en Europe, suivie, en février, d'une mission commerciale de l'industrie du chauffage des habitations privées et de la fourniture des matériaux de construction. Également au mois de février de cette année, une mission de l'industrie des produits de la pêche s'est rendue en Amérique latine. En mars et avril, ce fut le tour d'une mission de l'industrie des produits forestiers à être envoyée au Moyen-Orient. Toujours en mars et avril, une mission sur le commerce en général est allée en Australie et en Nouvelle-Zélande, tandis qu'à la même époque une autre mission commerciale se rendait en Israël. Les mois de mars et avril ont également vu en Europe une mission de l'industrie des appareils électriques. La Grande-Bretagne a reçu, en avril, une mission de l'industrie des produits forestiers et, en mai, l'Amérique latine a accueilli une mission de l'industrie du matériel lourd. Une mission de l'industrie du minerai de fer est allée en Europe au mois de mai et, en juin dernier, une mission de l'industrie de la distribution d'électricité s'est rendue en Amérique latine et aux Antilles. L'Amérique latine a également accueilli, en septembre, une mission de l'industrie des produits électroniques. Août et septembre ont vu, en Europe, une mission de l'industrie du cuir et des produits en cuir. Notons aussi la mission de l'industrie du bois de charpente qui a parcouru les pays membres du Marché commun, en septembre.

J'ai eu le privilège d'accompagner cette dernière sur une partie de son itinéraire. Je ferai quelques observations à ce sujet tantôt. Une mission chargée de mousser la vente des produits forestiers se rendra en Amérique latine en octobre. Une autre, qui s'occupera d'appareils, de machines commerciales et de produits pharmaceutiques sera envoyée au Moyen-Orient en octobre, et une mission concernant les produits organiques ira en Amérique latine en novembre. Je mentionne ces faits à titre d'exemples concrets de ce qui s'est fait et se fait encore, afin d'encourager notre commerce avec l'étranger. Les gens disent qu'ils veulent des actes, en voilà.

Le Canada a aussi encouragé nos ventes à l'étranger au moyen de foires d'échantillons. Quatre foires de ce genre se sont tenues cette année. On les a souvent qualifiées de foires où l'on vient par avion faire des emplettes. Il s'en est tenu à Toronto, à Montréal, à Winnipeg et à Vancouver. On amène dans ces villes les hommes d'affaires américains voir et acheter ces échantillons de maisons canadiennes. Ces foires connaissent beaucoup de succès. Permettez-moi de m'arrêter à celle qui s'est tenue à Toronto les 22 et 23 mai dernier. Elle comptait 122 exposants et 123 acheteurs. Il s'en est tenu une à Montréal les 19 et 20 juin dernier, qui groupait 135 exposants et 128 acheteurs. Celle qui s'est tenue à Winnipeg le 2 octobre dernier réunissait 51 fabricants et 58 acheteurs. Il doit s'en tenir une à Vancouver, au cours de la semaine qui vient, les 16 et 17 octobre. D'après les renseignements

que possède présentement le ministère, elle comptera 46 exposants et 64 acheteurs.

Les foires commerciales sont un autre aspect—couronné de succès—des efforts gouvernementaux pour augmenter les ventes à l'étranger. J'ai ici une liste des foires commerciales, monsieur le président, où nombre d'entreprises canadiennes ont exposé leurs produits. La période en question va de janvier 1962 au 1er mars de l'année prochaine et, cela va sans dire, certaines de ces foires n'ont pas encore eu lieu. Plus de la moitié d'entre elles sont maintenant du domaine du passé. Permettez-moi d'en citer quelques-unes. Il y en a environ 35 mais je n'en mentionnerai que quelques-unes pour que les honorables députés aient une idée de ce qui se passe actuellement.

M. Caron: J'invoque le Règlement.

(Texte)

Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'article 59 stipule qu'il faut que les discours en comité soient pertinents à la question à l'étude. Or, nous discutons d'assurance sur les exportations et les importations, et l'honorable député nous parle d'exposition du ministère du Commerce dans le pays où ailleurs, mais pas d'assurance. A l'heure actuelle, il fait tout simplement un exposé de ce que le ministère du Commerce a pu faire depuis quatre ans. Ce n'est pas pertinent à la question que nous étudions maintenant.

(Traduction)

M. Nesbitt: Je m'aperçois que le député de Hull ne comprend rien à ce qui se disait...

M. Caron: Je pose la question de privilège. Je ne crois pas que le député ait le droit de s'exprimer comme il vient de le faire.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Nesbitt: J'allais dire, monsieur le président...

Une voix: Asseyez-vous!

M. le président suppléant: La parole est au député d'Oxford.

M. Caron: Oui, mais j'ai invoqué le Règlement et j'aimerais entendre une décision à ce sujet.

M. Nesbitt: Monsieur le président...

M. Caron: Il s'agit de la pertinence des débats.

M. le président suppléant: L'honorable député voulait faire des observations sur le rappel au Règlement.

M. Caron: En effet, j'ai invoqué le Règlement.

M. le président suppléant: Je crois que le député d'Oxford allait faire des observations sur le rappel au Règlement.

M. Caron: Il ne l'a pas dit.

M. le président suppléant: Vous pourriez attendre une minute et l'écouter.

M. Caron: S'il veut continuer de cette façon, il faut qu'il le dise.

M. Nesbitt: S'il m'est permis d'intervenir au sujet de l'objection, j'aimerais dire que la résolution dont le comité est saisi porte sur l'accroissement du maximum d'assurance offerte à l'exportation. Je cherchais simplement à expliquer aux honorables membres du comité, monsieur le président, pourquoi il était nécessaire d'élever le montant maximum de l'assurance disponible. J'étais en train d'expliquer les mesures qu'on prendra et les motifs qui nous poussent à relever le plafond. Si le député de Hull ne comprend pas, je ne puis faire davantage pour lui.

M. le président suppléant: La parole est au député de Burnaby-Richmond.

L'hon. M. Pickersgill: Avant de donner la parole à un autre député, Votre Honneur, vous devez rendre une décision au sujet du rappel au Règlement fait par le député de Hull.

M. le président suppléant: Le député de Hull a invoqué le Règlement au sujet d'une déclaration faite par le député d'Oxford concernant le projet de résolution à l'étude. Si le député d'Oxford consent à ne pas poursuivre cet aspect de la question, l'affaire en restera là.

M. Nesbitt: Je vous remercie, monsieur le président. Ainsi qu'on l'a déjà dit, certaines de ces expositions ont stimulé la vente des produits canadiens. Elles continueront de le faire.

Notre gouvernement a fait autre chose pour stimuler nos ventes à l'étranger. Je veux parler de la grande campagne pour la conquête des marchés mondiaux. C'est là encore une raison qui milite en faveur d'un relèvement du plafond de l'assurance. Je sais que le premier ministre a fait des déclarations à ce sujet. Je ne veux pas répéter ce qu'il a dit. Je me bornerai donc à préciser quatre aspects de cette campagne.

Tout d'abord, nous enverrons sur les marchés mondiaux en mars prochain une mission pour l'achat de machines et d'équipement. Ensuite, il se tiendra à Toronto, en avril, une exposition nationale d'échantillons de produits canadiens; 500 acheteurs de tous les coins du globe seront invités à venir voir nos produits. Plus tard dans le même mois, une conférence réunira nos délégués commerciaux à Ottawa.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Depuis ce matin, tout le monde semble être en faveur du projet de

loi. Pourquoi, alors, l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) essaie-t-il de nous vendre l'idée de l'adopter?

M. le président suppléant: Je crois que tous les députés ont le privilège de faire connaître leur point de vue sur les propositions de résolutions ou autres mesures qui sont soumises à la Chambre, et l'on a souvent dit que de la discussion jaillissait la lumière. Il est arrivé assez souvent que les observations des membres de la Chambre aient eu pour effet d'améliorer les projets de loi qui leur sont soumis, à la suite de suggestions appropriées. Je suis donc d'avis que chaque député a le droit de participer librement aux débats de la Chambre.

(Traduction)

M. Nesbitt: La campagne pour trouver des débouchés mondiaux se terminera par une deuxième conférence nationale visant à stimuler les exportations, qui aura lieu à Ottawa du 16 avril au 3 mai l'an prochain. Voilà quelques-unes des grandes initiatives du gouvernement en vue d'augmenter nos ventes à l'étranger. Pour ceux qui semblent incapables de le comprendre, je répète que nous cherchons à augmenter le montant d'assurance disponible afin de financer et d'accélérer les ventes qui découlent de ces programmes, ventes qui ont été conclues, sont en voie de l'être ou le seront dans un avenir prochain.

J'ai dit plus tôt qu'il m'avait été donné d'accompagner, pour une brève période, une de nos missions commerciales dépêchées auprès de la Communauté économique européenne. Cette mission sur le bois d'œuvre a visité cinq pays, soit la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne de l'Ouest, la France et l'Italie. Pour ma part, je ne suis allé qu'aux Pays-Bas, en Allemagne de l'Ouest et en France. Étant donné les déclarations faites par l'honorable député de Vancouver-Sud mercredi dernier, j'estime que la Chambre aurait tout intérêt à être mise au courant brièvement du travail des missions commerciales. Il semble que certains députés n'en savent rien.

La mission commerciale dont j'ai parlé se composait de délégués de 16 sociétés commerciales qui représentent notre industrie du bois d'œuvre. Ils venaient de toutes les régions et de toutes les provinces du Canada. La Colombie-Britannique était représentée en particulier par MacMillan and Bloedel, Seaboard, deux ou trois autres entreprises et par l'Association des bûcherons du nord de la Colombie-Britannique. Cette mission a visité tous les endroits qui intéressent l'industrie du bois d'œuvre. Par exemple, Rotterdam, Amsterdam, Brême, Hambourg, Le Havre, Gênes et autres villes semblables.

[M. Grégoire.]

Chaque jour, les membres de cette mission ont pu se rendre compte de quelle façon on utilise le bois d'œuvre dans ces pays et le genre de construction qui leur est propre. Cela leur permettra de donner à nos hommes d'affaires une idée des diverses façons dont on utilise le bois d'œuvre en Europe. Ils ont eu l'occasion de parler des usages du bois de construction avec des architectes et de leur montrer différentes sortes de bois dont certaines leur étaient inconnues. A d'autres occasions, on a organisé des entrevues entre des acheteurs européens et des représentants de sociétés canadiennes où l'on a discuté de ventes de bois d'œuvre du littoral du Pacifique, des contreplaqués durs de la province de Québec et du bois de construction en provenance des provinces Maritimes et de l'Ontario. Nos délégués ont été contents d'apprendre quelles étaient les normes appropriées à l'Europe, quel genre de bois veulent les Européens, et d'établir aussi une comparaison entre nos prix de vente et ceux d'autres pays.

Je signale cela simplement en passant car un grand nombre de gens semblent ignorer le travail qu'accomplissent ces missions.

M. Laing: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Nesbitt: Assurément.

M. Laing: Je voudrais lui demander comment le compte rendu qu'il nous a donné de cette visite en Europe se rattache à l'attitude insatisfaisante adoptée par le gouvernement au sujet des ventes de bois d'œuvre aux États-Unis?

M. Nesbitt: Je sais que l'honorable député a parlé mercredi dernier des ventes de bois d'œuvre canadien aux États-Unis, mais certaines de ses observations portaient sur le commerce et les mesures commerciales en général. C'est pourquoi j'ai pensé que ce compte rendu l'intéresserait.

Il apprendra avec plaisir, je pense, que l'Europe a un penchant très marqué pour le Canada et j'irai même jusqu'à dire qu'à prix, qualité et autres éléments égaux, les Européens seraient plus portés à acheter au Canada si nos produits soutiennent parfaitement la comparaison avec d'autres. Si nos produits sont meilleurs, alors tant mieux.

Par suite des quelques entretiens que j'ai eus avec nos délégués commerciaux et d'autres personnes, j'ai appris une chose fort intéressante. Ils ont dit que la qualité de certains produits canadiens qui avaient été expédiés en Europe, et je ne dirai pas quels produits car cela pourrait gêner certains de nos fabricants, n'était pas satisfaisante. A n'en pas douter cependant, certains produits exportés en Europe dans le passé n'avaient

pas la même qualité que des produits semblables ou identiques de certains de nos concurrents outre-mer. Certains de nos produits n'avaient pas le même fini ou la même uniformité que des produits semblables ou identiques venant d'Europe.

C'est un renseignement que je voulais donner ici et j'espère qu'il viendra aux oreilles des personnes intéressées dans notre pays. Si nous voulons que nos exportations continuent d'augmenter—et c'est essentiel pour nous—nos fabricants devront comprendre une fois pour toutes que les pays d'Europe et d'ailleurs dans le monde n'accepteront pas de travail fait sans soin et que les articles exportés doivent être aussi bons ou meilleurs que les articles semblables ou identiques fabriqués dans d'autres pays. La plupart de nos fabricants font un excellent travail, mais, sans dire de quel produit il s'agit, il y a eu une ou deux exceptions. J'espère que les industriels en cause vont prendre note de mes observations.

Voici une chose dont je n'ai pu m'empêcher de me rendre compte lorsque je me suis rendu outre-mer. Les membres de la dernière législature se souviendront que, de temps à autre, l'honorable représentant de Welland nous disait que personne en Europe ne voulait accepter de l'argent canadien. Je me demande bien où il est allé, car partout où je suis passé, dans chaque hôtel comme dans chaque bureau de change, les deux devises en tête de liste étaient le dollar américain et le dollar canadien.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je crois que l'honorable député dépasse la portée de la résolution. Nous n'étudions pas ici toutes les opérations ou tous les échanges du ministère du Commerce, mais plutôt une mesure tendant à augmenter nos exportations. J'espère que cette observation aidera l'honorable député à ne plus s'éloigner du sujet.

M. Nesbitt: Merci bien de votre conseil, monsieur le président. Je ne manquerai pas, bien sûr, d'observer vos directives. Il ne me reste plus grand-chose à dire. Je voulais seulement signaler au comité certaines des raisons pour lesquelles le maximum a été augmenté. Apparemment, bien des gens s'intéressent à ce que nous faisons pour stimuler le commerce, et leur nombre s'accroîtra peut-être dans l'avenir.

En terminant, monsieur le président, je dois dire qu'en raison de ce que j'ai tenté d'expliquer au comité, le discours que le député de Vancouver-Sud a prononcé mercredi m'a vraiment étonné...

Des voix: Règlement!

M. Nesbitt: ...parce qu'il...

Des voix: Règlement!

M. Nesbitt: ...parce qu'il n'a pas eu l'air de se rendre compte le moindrement du problème que posent nos exportations. J'espère avoir réussi à l'éclairer un peu par mes observations.

M. Prittie: Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole, moi non plus, au cours du débat sur l'Adresse, mais je n'essaierai pas de me reprendre aujourd'hui. J'ai seulement deux questions assez simples, je crois, à poser au ministre. On ne semble pas s'accorder tout à fait sur ce point. J'ai lu la brochure publiée par la Société, où l'on dit que les exportations vers les États-Unis ne sont pas visées. Pourtant les exportations vers les États-Unis figurent dans le rapport annuel de la Société. Voici ce que je relève dans la brochure:

> Les sociétés commerciales peuvent faire assurer leurs crédits pour des ventes à des acheteurs américains.

Pourtant, elles semblent être comprises dans le rapport de la Société. Voici ma deuxième question: quelle est la valeur des produits de la pêche canadiens que la Société a couverts par des assurances à l'exportation, l'an dernier?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je crois que la première question de l'honorable député a trait aux affaires traitées avec les États-Unis aux termes de l'article 21. En général, les affaires qui vont aux États-Unis ne sont pas assurées de la façon ordinaire en vertu de l'article 14, relatif aux opérations d'assurance auxquelles la Société se livre couramment, parce qu'il y a au Canada des sociétés privées qui remplissent cette fonction auprès des exportateurs. Pour ce qui est des marchandises assurées aux termes de l'article 21, il s'agit d'affaires spéciales, de ventes que la Société n'assure pas habituellement. La chose a donc été traitée, comme je l'ai dit plus tôt, en conformité de l'article 21, où il est prévu que l'État assume la responsabilité de l'assurance contre un risque particulier.

M. Prittie: Monsieur l'Orateur, puis-je poser ici une autre question au ministre? Dans le rapport annuel de la Société, l'un des deux titres, relatif aux opérations effectuées en vertu de l'article 21, indique que pour $219,000 d'affaires ont été traitées avec les États-Unis. Puis il est dit ceci: «Montants d'assurance aux risques de la Société, $1,438,000.» Il m'a semblé qu'il s'agit du type ordinaire d'assurance à l'exportation.

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas réparti entre l'article 14 et l'article 21?

M. Prittie: Cela se trouve à la page 15 du rapport, où je relève, dans la colonne de gauche, la rubrique «Montant aux risques du

gouvernement en vertu de l'article 21», puis plus loin, «Montant aux risques de la Société». Cela a-t-il également trait à l'article 21?

L'hon. M. Hees: Non, il s'agit de l'article 14. En ce qui concerne la question au sujet du montant des produits de la pêche assurés ces dernières années, je me procurerai ce renseignement à l'intention du député. Je ne l'ai pas sous la main, mais je l'obtiendrai dès que possible pour le député.

M. Carter: Monsieur le président, j'ai deux questions relativement simples à poser au ministre. Le ministre a-t-il quelques données statistiques au sujet du nombre de demandes, ou des montants, qui permettraient de constater comment on s'est servi de la Société, soit dans les diverses provinces, soit dans les différentes régions du pays, comme les provinces atlantiques par exemple?

Et voici ma deuxième question: le ministre pourrait-il nous dire comment les exportateurs de poissons et de produits de la pêche ont utilisé ce fonds dans les provinces atlantiques?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, le député de Burin-Burgeo m'a demandé, quand nous sortions de la Chambre au moment du déjeuner, si je pouvais obtenir ce renseignement. J'ai cru comprendre qu'il voulait l'avoir pour sa propre province de Terre-Neuve. Je l'ai obtenu pour lui. Je lui répondrai qu'en 17 années, la Société d'assurance des crédits à l'exportation a reçu douze demandes de renseignements de Terre-Neuve et seulement deux demandes d'assurance, qui ont toutes deux abouties à la délivrance de polices, mais ces deux polices d'assurance ont expiré et il n'y en a aucune en vigueur à l'heure actuelle.

Comme je l'ai déjà exposé à d'autres députés au cours du présent débat, nous ne demandons qu'à assurer les produits de toutes sortes en provenance de toutes les régions du Canada, et je puis assurer au député de Burin-Burgeo que le petit nombre de polices qui ont été délivrées dans la province de Terre-Neuve ne dénote pas un manque d'intérêt de la part de la Société en ce qui concerne l'assurance des produits expédiés de Terre-Neuve. Nous voudrions faire beaucoup plus d'affaires avec les maisons d'expéditions et, d'une façon générale, les entreprises de la province du député.

M. Carter: Monsieur le président, je remercie le ministre de sa réponse, mais je ne voulais pas m'en tenir à ma propre province. Je n'entends pas lui faire faire des recherches poussées, mais je voulais obtenir une ventilation pour les diverses provinces. Je m'intéresse aussi tout particulièrement aux provinces qui composent la région de l'Atlantique.

[M. Prittie.]

A une autre occasion, le ministre pourrait-il nous dire dans quelle mesure les exportateurs de poisson et des produits de la pêche de toute la région des provinces Maritimes recourent aux dispositions de la loi? Terre-Neuve n'est peut-être pas la seule province qui obtienne relativement peu de la Société.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je me ferai un plaisir d'obtenir ces renseignements à l'intention du député.

M. Hales: Monsieur le président, avant d'aborder le projet de résolution dont nous sommes saisis, j'aimerais vous féliciter de votre nomination au poste de président suppléant des comités. Je suis certain que, sous votre direction, les délibérations des comités progresseront en toute diligence et selon les normes de l'équité.

La résolution dont nous sommes saisis, et qui tend à apporter deux modifications à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, est la première mesure présentée à la 25e législature. J'avoue que je suis tout à fait d'accord avec le député de Red-Deer: nous devrions, encore une fois, ici, nous élever au-dessus des considérations de parti et travailler pour les intérêts de tout le pays. La mesure à l'étude est importante pour le Canada et pour les industries d'exportation. Je suis content que ce soit le ministre du Commerce qui en pilote l'examen à la Chambre. Il a bien mérité l'honneur de diriger l'étude du premier projet de loi présenté à la nouvelle législature, lui qui s'emploie à intensifier l'exportation des produits canadiens. Il doit en tirer beaucoup de satisfaction. Je sais qu'on le considère à travers le pays comme le plus important vendeur du Canada. C'est grâce à sa hardiesse et à sa clairvoyance que notre pays a atteint la position qu'il occupe actuellement dans le domaine de l'exportation. L'an dernier, grâce aux efforts qu'il a déployés, nous avons pu réduire à 982 millions de dollars notre déficit au chapitre des paiements internationaux. C'était la première fois depuis six ans que notre déficit était inférieur à un milliard de dollars. En outre sous la conduite du ministre nos exportations ont, pour la première fois, dépassé nos importations de 173 millions de dollars.

Les modifications qu'on propose maintenant d'apporter à la loi portent, premièrement, sur l'article 21, qui a trait à l'assurance, et deuxièmement, sur cette partie de la loi qui a trait au financement des exportations. La Société assure les exportateurs canadiens contre tout défaut de paiement de la part des acheteurs étrangers. Il importe que l'exportateur soit protégé à cet égard. Pour la gouverne de la Chambre, je rappelle que les

risques assurés par la Société sont les suivants: insolvabilité des acheteurs étrangers; défaut de paiement à l'exportateur par l'acheteur, dans les douze mois qui suivent la date d'échéance de la valeur brute facturée des marchandises qu'il a acceptées; blocage de fonds, ou difficultés de transfert qui empêchent l'exportateur canadien de se faire payer; guerre ou révolution dans le pays étranger en cause; toute autre cause indépendante de la volonté tant de l'exportateur que de l'acheteur, et découlant d'événements qui se produisent en dehors du Canada, aux États-Unis d'Amérique, par exemple; annulation d'un permis d'exportation, ou imposition d'une restriction à l'importation à l'égard de marchandises non visées par un permis. Voilà le genre d'assurance que la Société accorde aux exportateurs. Cette protection ne coûte rien aux contribuables; toutes ces opérations se font de manière que la Société ne réalise ni bénéfice ni perte, et aucune entreprise privée ne peut fournir un tel service.

Au cours des douze derniers mois, la Société a assuré pour plus de 110 millions de dollars de marchandises exportables, englobant une grande variété de produits canadiens. Soit dit en passant, ces produits doivent être de fabrication canadienne pour au moins 80 p. 100. De tels produits ont été expédiés à plus de 90 pays étrangers. La Société a d'autres engagements envers les exportateurs canadiens, se chiffrant par environ 100 millions de dollars. C'est pour ces raisons, et à cause de l'augmentation considérable des exportations canadiennes—augmentation qui se situe en moyenne à environ 10 p. 100 par année—que le comité est prié d'approuver une augmentation de fonds, qui le portera à 400 millions de dollars.

Les modifications à l'article 21A que le comité est prié d'étudier, ne comportent rien d'autre que des changements de caractère technique. Il s'agit tout simplement de liquider les billets à ordre de façon plus efficace. Je suis heureux d'appuyer les deux modifications dont nous sommes saisis, étant donné que cette mesure législative est d'un grand secours aux exportateurs de ma propre localité. Je sais que la *Canadian General Electric Company,* qui fabrique des transformateurs pour les vendre à des pays sous-développés, fait grand usage de ce service. Les pays qui importent ces produits sont souvent incapables de les payer comptant. Il arrive que le paiement ne se fasse qu'au bout de 10, 15 ou 20 ans et la fabrique ne peut se permettre des ventes à des conditions semblables que grâce aux moyens de financement à long terme mis à sa disposition par la Société. Je pense à une autre usine de ma circonscription, la *Guelph Engineering Company* qui fabrique des soupapes qu'elle exporte en Belgique. Cette usine aussi recourt aux facilités prévues par la loi. Je songe également aux éleveurs de bétail de race de ma circonscription. Ils en exportent vers beaucoup de pays étrangers en recourant, eux aussi, aux facilités de financement accordées par la Société.

Je suis tout acquis, je le répète, à cette modification de la loi. Je l'appuyerai et j'espère que tous les membres du comité feront de même. Les députés ne devraient pas se contenter d'appuyer la résolution, mais également se rendre dans leur circonscription informer tous les exportateurs intéressés des remarquables facilités qui leur sont accordées. Pour terminer, je tiens à dire que si j'appuie la résolution c'est aussi pour que le Canada puisse continuer à étendre son commerce extérieur dont les progrès ont été si manifestes sous notre direction, ces dernières années.

(Texte)

M. Drury: Monsieur le président, tout d'abord, je désire me joindre à ceux qui vous ont félicité d'avoir été choisi comme président suppléant des comités. Je veux également vous féliciter des premières paroles que vous avez prononcées si éloquemment, cet après-midi. Il nous a fait plaisir de vous entendre dire que, dans vos nouvelles fonctions, vous observerez les règles de l'équité et que chacun de nous aura la chance d'exprimer ses idées sans être interrompu.

(Traduction)

Certains préopinants ont exprimé l'opinion que la Société visée par la résolution que nous étudions cet après-midi a été très bien administrée depuis sa fondation. Je suis entièrement de cet avis. Le bilan et la déclaration que renferme le rapport annuel témoignent des grands services qu'elle a rendus ainsi que du bon jugement dont ont fait preuve ceux qui l'administrent. J'espère que, lorsque le Parlement aura élargi le cadre d'activité de la Société, celle-ci continuera d'être aussi utile aux exportateurs et aux fabricants canadiens et que les administrateurs manifesteront autant de sagesse que dans le passé.

La déclaration que le ministre a faite en présentant le projet de résolution m'a vivement intéressé; je l'ai trouvé fort utile. Cependant, à l'instar du député d'Ottawa-Ouest, je regrette que le ministre se soit laissé entraîner par son penchant à faire, au sujet de nos échanges commerciaux, des déclarations pompeuses qui sentent un peu la propagande. Notre commerce d'exportation est dans une situation difficile présentement. Les membres de notre groupe estiment qu'il n'y

a aucun avantage à se vanter à propos de rien ni à afficher de la suffisance.

Si j'ai bien compris, le ministre a dit, au début de son discours, que l'organisme en question est une société à but non lucratif.

A vrai dire, elle n'avait pas pour but de réaliser des bénéfices pour elle-même, ni pour le gouvernement. Depuis une couple d'années, cependant, cette Société a payé, comme il se doit en vertu de la loi, de l'impôt sur le revenu, soit un impôt sur les bénéfices des sociétés, à raison d'environ $750,000 par année. Toute société qui paie autant d'impôt sur le revenu réalise des bénéfices, de toute évidence, et c'est peut-être mieux ainsi. Je m'élève, toutefois, contre toute tentative en vue d'induire la population en erreur en prétendant qu'elle ne fait pas de profits.

J'ai été aussi un peu désolé d'entendre le député d'Oxford, dans son récit plutôt ennuyeux de ses vacances en Europe, cherchant sans doute à étayer sa thèse, affirmer que c'était ces voyages qui avaient nécessité l'augmentation de l'assurance ou le droit de souscrire plus d'assurances. On aurait pu croire que ces voyages avaient remporté un plein succès et qu'il suffisait, à la suite de ces entreprises, d'accroître le montant des fonds disponibles pour nous apporter la prospérité. Le préopinant a montré autant de suffisance en signalant que, sous la direction de notre éminent ministre du Commerce, notre balance commerciale, au titre des marchandises, nous avait été favorable en 1961 pour la première fois depuis bien des années. Malheureusement, ces merveilleuses réalisations ont été quelque peu gâtées, même si l'on a mis en œuvre un programme de restrictions assorti d'une dévaluation du dollar. Je voudrais appeler votre attention, monsieur le président, sur le fait que nos exportations ont augmenté durant le premier semestre de 1962, par rapport à l'année précédente; mais, en même temps, nos importations se sont sensiblement accrues, en comparaison de ce qu'elles avaient été durant le premier semestre de l'année précédente. Au cour des six premiers mois de 1962, notre balance commerciale favorable au titre des marchandises a disparu et, pour le premier semestre, nous connaissons un déficit de quelque 49 millions de dollars. C'est là une des dures réalités de l'existence, une de ces circonstances regrettables auxquelles il nous faut faire face, et c'est un défi que nous devons relever. D'après moi, nous n'y arriverons pas en proclamant bien haut que les réalisations accomplies par le gouvernement et, bien sûr, par le monde des affaires, sont un succès sans pareil et qu'il n'y a qu'à continuer dans cette voie. En fait, les mesures qui ont été prises n'ont pas été fructueuses. De toute évidence, nous n'avons pas relevé le défi, et je suis d'avis que nous devons absolument faire preuve de plus d'imagination que durant les cinq dernières années.

Je voudrais, si c'est possible, dire un mot de la loi elle-même. Si j'ai bien compris le ministre, la résolution comporte deux mesures distinctes. L'une consiste à porter de 200 à 400 millions de dollars le montant d'assurance qui peut être souscrit. Pour ma part, j'y consentirais volontiers, mais parce que nous comptons pouvoir augmenter d'autant nos exportations et non pas parce que nous croyons que ce que le gouvernement a déjà fait va rendre la chose nécessaire. Nous n'avons pas fait assez, en tant que pays, et il faut faire davantage.

En second lieu, il est proposé de permettre à la Société d'accepter, à l'égard du financement à longue échéance, des billets et des effets négociables, y compris les billets à ordre directement de l'acheteur lui-même, pour l'achat de nos produits d'exportation. Si je saisis bien la loi, il ne s'agissait au début que d'opérations d'assurance; autrement dit, il appartenait au vendeur canadien et à l'acheteur étranger de conclure leur transaction et de s'entendre sur le crédit et le financement. Puis, la Société ne venait que garantir l'acquittement par l'acheteur. Et, au début, il n'était question que de crédit à court terme à l'égard des denrées. Plus tard, à cause des modifications rendues nécessaires, je pense, par la transformation de l'économie mondiale et les ententes commerciales conclues entre des pays européens et les États-Unis, il a fallu garantir des opérations à plus longue échéance, mais, à vrai dire, il s'agissait toujours d'assurance. Cependant, si j'ai bien compris le ministre, voilà que la Société va assumer, du moins dans une certaine mesure, une fonction bancaire qui n'a plus rien à voir à l'assurance. Il s'agira d'une fonction bancaire en ce sens que le crédit recherché par l'acheteur sera fourni par la Société d'assurance des crédits à l'exportation et que la dette, l'obligation, sera reconnue par un billet que l'acheteur remettra directement à la Société. Je crois que ce sera une créance dont le gouvernement se portera directement garant, au lieu d'une obligation garantie par l'actif de la Société. C'est donc dire que, un peu subrepticement, la Société se mettra à jouer un des principaux rôles de la Banque d'export-import des États-Unis. Je crois savoir que, depuis des années, un certain nombre d'hommes d'affaires canadiens supplient le gouvernement de remplir pareille fonction, mais je prierais le ministre, si tant est que j'interprète bien la seconde moitié de sa résolution, d'annoncer que nous ne nous bornons plus à assurer les crédits, mais que nous nous lançons bel et bien dans une opération de banque d'État. Je suis d'a-

vis, pour ma part, que, pour faire face à la concurrence internationale, c'est là une fonction que le gouvernement devrait exercer au nom du peuple canadien. Si nous sommes pour le faire, faisons-le ouvertement et non en ayant l'air de nous en tenir à un régime d'assurance, comme un signataire de la convention de Berne sur l'assurance des crédits qui, tout doucement, sans qu'il y paraisse, se serait engagé dans une opération bancaire. Je saurais gré au ministre de me dire si, en réalité, j'ai mal interprété l'objet, voire le rôle qui découle de la seconde partie de la résolution.

L'hon. M. Hees: Si le comité le veut bien, j'aimerais revenir sur certaines questions qu'on a posées. L'honorable représentant de Burin-Burgeo veut savoir si je peux lui dire quel montant d'assurance ont demandé des sociétés des provinces atlantiques. La réponse, c'est que la Société assure six exportateurs de poisson qui ont un volume d'affaires de $3,440,000 par année. Quatre de ces assurés sont de la région de l'Atlantique et leur volume d'affaires dépasse les 3 millions. Dès le début de son discours, le député de Saint-Antoine-Westmount m'a accusé de vantardise et de suffisance. Je voudrais bien savoir en quoi je me suis montré vantard ou suffisant. En tout cas, je n'ai voulu être ni l'un ni l'autre.

L'hon. M. Pickersgill: Regardez-vous dans une glace.

L'hon. M. Hees: Je remercie l'honorable député. C'est bien ce que j'attendais de lui. Au début de mes observations, j'ai cherché à exposer simplement ce que la Société a fait et pourquoi il est nécessaire de faire ce qu'elle propose. Si c'est ce qu'on appelle de la vantardise et de la suffisance, je ne peux que m'étonner, car je ne vois rien de tel dans mes paroles.

Pour ce qui a trait à la question de l'honorable député au sujet de l'exploitation de la Société sans profits ni pertes, on me permettra de signaler que l'excédent des revenus provenant des primes sur les dépenses et les réclamations honorées depuis l'institution de la Société voici 17 ans s'établit à 1.9 million seulement, après avoir assuré des ventes d'exportation pour 1,050 millions de dollars. L'excédent restant pour faire face aux pertes possibles en vertu de l'assurance actuellement en vigueur est donc inférieur à 0.2 p. 100. On ne peut pas, à mon avis, exploiter une entreprise de cette envergure avec une marge moindre.

L'honorable député a parlé de l'état regrettable de nos exportations et de nos importations en disant que, même si le chiffre de nos exportations avait grossi d'année en année, il était fort ennuyé de voir cette année nos importations dépasser nos exportations et, d'une certaine manière, il a semblé blâmer le gouvernement de cet état de choses.

Tout le monde sait que c'est le chiffre global des achats de 18 millions de Canadiens qui constitue le volume de nos importations. Si l'honorable député ou d'autres peuvent me proposer un moyen quelconque d'abaisser le chiffre de nos importations sans imposer des restrictions injustes à nos compatriotes, je suis prêt à les écouter. J'aimerais bien que nos exportations dépassent nos importations.

M. Matheson: Pourquoi?

L'hon. M. Hees: Parce qu'alors la balance commerciale serait en notre faveur et que nous serions en meilleure posture sur le plan des paiements internationaux, ce qui est une situation fort souhaitable quand on dirige un pays.

L'honorable député a employé des termes assez peu flatteurs en parlant de l'excédent de nos importations par rapport à nos exportations cette année. Laissez-moi vous dire que cet excédent est à peu près du cinquième de celui qui existait la dernière année où le gouvernement libéral était au pouvoir, en 1956. Par conséquent, au lieu de critiquer le gouvernement parce que nos importations dépassent nos exportations, nos vis-à-vis feraient mieux de se rappeler ce qui s'est passé alors qu'ils étaient au pouvoir.

Pour ce qui est de dire que le gouvernement assume des fonctions bancaires, qu'on me permette de dire ceci. Nous assumons peut-être, aux termes de l'article 21*a*) ce qu'on pourrait appeler une fonction bancaire. Immédiatement après avoir pris la direction de ce ministère, j'ai tenu à rencontrer des représentants de la Chambre de commerce du Canada, dont, sauf erreur, l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount est un membre éminent, de l'Association des manufacturiers canadiens et d'autres associations importantes, et je me suis rendu compte qu'ils réclamaient tous que le gouvernement fournisse du crédit à long terme comme cela se fait dans d'autres pays. A la suite des recommandations faites par ces associations importantes, le gouvernement actuel a décidé d'étendre la portée des dispositions de l'article 21*a*) afin de permettre le financement à long terme des produits manufacturés. Je crois que tous les hommes d'affaires du Canada, surtout ceux qui fabriquent des articles de production, vous diront que cela leur a beaucoup aidé. Nos chiffres de ventes ont augmenté de plusieurs millions de dollars simplement parce que nous pouvions accorder à nos fabricants d'articles de production le même crédit à long terme que peuvent obtenir ceux des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres pays. C'est pourquoi le

Canada a assumé cette nouvelle fonction aux termes de l'article 21*a*). Si c'est là une fonction bancaire, et c'en est une, je suis heureux que nous l'ayons assumée.

C'est à la suite des requêtes que nous ont présentées les pays auxquels nous avons accordé du crédit aux termes de l'article 21*a*) que nous songeons à modifier l'application de cet article. Les pays en question aimeraient faire directement affaire avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation et c'est pour les obliger que nous apportons ce petit changement. Ce n'est pas un changement radical. C'est une modification de détail: la Société d'assurance des crédits à l'exportation pourra traiter directement avec l'importateur au lieu d'avoir à passer par l'exportateur. Cela ne fait qu'éliminer une phase des démarches, que simplifier la filière administrative. Tous reconnaîtront, je pense, que le changement est pour le mieux. J'espère que les députés émettront cet avis lorsqu'ils seront saisis de la mesure proprement dite.

Je crois avoir répondu à toutes les questions des députés. Je remercie encore une fois le comité de la bienveillance dont il a fait montre en me permettant de prendre la parole pour répondre aux questions au fur et à mesure qu'on les formulait.

M. Foy: Je me demande si je pourrais poser une question au ministre au sujet des primes d'assurance. Il s'agit d'une question très simple à laquelle le ministre peut très facilement répondre, j'en suis certain. Dans le rapport annuel, à la page 5, on signale qu'environ 66 millions de dollars de marchandises ont été assurées contre des primes s'établissant à environ 1.1 million. Cela signifie environ 1.6 p. 100 de la valeur des marchandises. Je me demande comment on a fait le calcul des primes. Je me demande si on les calcule en fonction des risques que présentent les différents pays ou si elles sont calculées d'après une échelle de taux pour les différents pays. J'aimerais bien que le ministre ait la bonté de me fournir une explication.

L'hon. M. Hees: Il me fait plaisir de répondre à cette question. D'après l'article 14, le taux varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, tels le pays où l'expédition est dirigée, le genre d'articles et, en général, le risque évalué par la Société. Dans l'ensemble, les primes s'établissent en moyenne à .75 p. 100. Je le répète, elles varient d'un pays à l'autre, selon les risques ou les facilités de paiement que comportent les échanges commerciaux avec tel ou tel pays, et le genre des produits en cause. La prime est calculée pour chaque transaction et le taux le plus avantageux est accordé à chaque exportateur, compte tenu des circonstances.

[L'hon. M. Hees.]

Si le député veut des renseignements précis au sujet de certains genres de produits, il n'aura qu'à m'en parler après le débat, et je m'occuperai de les lui faire tenir.

M. Foy: Je sais gré au ministre de son offre, mais s'il n'y voit pas d'inconvénient, je préférerais lui écrire et lui demander de me les faire parvenir.

M. Addison: J'aimerais poser au ministre du Commerce une question au sujet du rapport annuel de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Selon ce rapport, $65,607,223 en produits exportés ont été assurés aux termes de cet article en 1961, et les primes sur les 55 polices émises se sont élevées à $1,093,854. D'après mes calculs, cela donne $1.66 les cent dollars. Ce n'est sûrement pas .75 p. 100, comme l'a mentionné le ministre.

L'hon. M. Hees: Quelle page, je vous prie?

M. Addison: Page 5.

L'hon. M. Hees: S'agit-il de l'article 21?

M. Addison: Oui.

L'hon. M. Hees: Lorsque j'ai dit une moyenne de .75 p. 100, je parlais des transactions ordinaires effectuées sous l'empire de l'article 14. Celles dont il est question à l'article 21 comporteraient probablement une prime plus élevée, en moyenne, puisqu'il s'agit de transactions spéciales dont la Société s'estime autorisée à s'occuper même si elles n'entrent pas dans ses attributions ordinaires. Chaque cas m'est soumis en tant que ministre et j'en saisis le cabinet. Lorsque nous décidons d'assurer des transactions de ce genre, c'est pour une raison bien spéciale. Il s'agit d'ordinaire de vastes transactions qui entraînent des risques plus grands que celles dont la Société s'occupe habituellement; si elle est autorisée à les assurer, c'est que, pour une raison quelconque, il y va de l'intérêt du Canada. Les risques étant plus grands, il est bien normal que la prime soit plus élevée.

M. Addison: Une seule question supplémentaire. Je lis, dans le hansard du 18 février 1954, que le très honorable M. Howe disait à ce sujet que la prime s'élevait, en moyenne, à .82 p. 100 pour toutes les exportations assurées jusqu'à ce moment-là. C'est moins de 1 p. 100 du prix de vente, et cela relève de l'article 21. Vu les propos du ministre au sujet du risque, je me demande si cela signifie que le risque est devenu plus grand de moitié.

L'hon. M. Hees: Non, monsieur le président, il s'agit là sans doute d'affaires en général qui relèvent de l'article 14; quant aux autres

opérations, quelles qu'elles soient, elles seraient visées par l'article 21. Tout dépend du chiffre d'affaires qui se fait en vertu de l'article 21. Je le répète, si l'on ne retient que les marchés qui tombent sous le coup de l'article 14, le taux moyen s'établit, me dit-on, à ¾ p. 100, c'est-à-dire .75 au lieu du .82 mentionné par M. Howe. Le taux plus élevé dont parle l'honorable député tient aux opérations effectuées aux termes de l'article 21 et au taux d'intérêt qui est exigé d'après le risque que voit dans l'entreprise la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

(Texte)

M. Ouellet: Monsieur le président, j'écoute la discussion avec attention et, si je comprends bien, on nous demande aujourd'hui d'augmenter le capital de 200 millions à 400 millions de dollars.

Je ne crois pas que le principe de la loi doive être discuté. Il me semble qu'on perd un temps assez précieux. Le ministre du Commerce m'a fait parvenir des chiffres—je crois qu'il l'a dit tout à l'heure—indiquant que la banque, depuis l'établissement de la société d'assurance, a eu à garantir, en une occasion, un milliard de dollars, et que les pertes n'ont été que de $2,097,688.

Il semble que la Chambre soit d'accord pour accepter la mesure et l'augmentation demandée par l'honorable ministre.

Ici on discute, et je ne sais pas pourquoi. Je commence à croire que lorsqu'on abuse de la démocratie elle disparaît.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, je m'en voudrais d'abuser du temps de la Chambre. Comme l'a dit avec assez de sens commun le député de Lapointe (M. Grégoire), la Chambre, en principe, est en faveur de la mesure présentement à l'étude.

Je ne voudrais pas, non plus, parler d'autres sujets parce que, comme l'a signalé le député de Hull (M. Caron), il y a un moment, le principe de la pertinence doit être observé en cette Chambre. Je dois cependant déclarer que je ne partage pas l'opinion de certains députés, dont le député de Drummond-Arthabaska (M. Ouellet) et celui de Saint-Antoine-Westmount (M. Drury). Il importe de parler de cette mesure, d'en parler très sérieusement et spécialement de voir à ce que le peuple soit mis au courant des initiatives qui sont prises en cette enceinte pour améliorer le commerce d'exportation du Canada.

Ce commerce d'exportation est vital pour nous, parce que, après tout, les faits sont là pour prouver qu'avec une population de 18 millions de personnes au pays et une production suffisante pour alimenter, tant en matière première que secondaire et autres, une population peut-être quatre fois plus grande, il faut absolument trouver à l'extérieur du pays les marchés dont nous avons besoin si nous voulons au Canada une production maximum et le plein emploi qui en résulte.

Au lendemain de la guerre, les nations concurrentes ont établi une politique de crédit d'exportation qui leur a permis d'obtenir des marchés qui, normalement, auraient été nôtres. Aussi a-t-il fallu, à mesure que les années se suivaient, que nous imitions leur exemple. Grâce à certaines initiatives nous les avons parfois devancées.

Aujourd'hui, dans le monde que nous connaissons, il est impossible de faire des affaires avec l'étranger sans offrir à l'acheteur possible des conditions d'achat et de paiement qui répondent à la concurrence. C'est justement pour cela qu'il faut faire preuve d'imagination et prendre des mesures susceptibles d'améliorer la situation, comme celle qui est présentement soumise à la Chambre.

Grâce à cette mesure, nos industriels, nos manufacturiers auront l'opportunité de financer les ventes qu'ils feront sur les marchés étrangers. Il sera ainsi possible à nos industriels et à nos commerçants de faire des ventes auxquelles ils ne pourraient songer sans l'amendement présentement soumis à la Chambre.

Je me lève aujourd'hui pour deux raisons: d'abord parce que je crois que la population n'est pas suffisamment au courant des avantages qui lui sont offerts par ces mesures qui ont trait à l'assurance des crédits à l'exportation.

Je crois qu'il serait sage de demander aux députés, chaque fois que l'occasion se présente, ainsi qu'aux journalistes, de signaler à notre population, par tous les moyens à leur dispositions, qu'il existe des facilités de crédit à l'exportation très utiles pour ceux qui veulent augmenter leur chiffre d'affaires.

Tout à l'heure, le député de Saint-Antoine Westmount, que je suis heureux—mais avec certaines réserves—de voir en cette Chambre, blâmait le ministre du Commerce d'être, pour employer ses propres termes, déclamatoire au sujet de ce qui a été accompli dans le domaine du commerce et de l'industrie, de ce qu'il fait présentement et de ce qu'il a l'intention de réaliser.

Je crois qu'il est quelque peu audacieux de blâmer l'honorable ministre d'être fier de ce qu'il a accompli, parce que, après tout, grâce à ses efforts pour activer le commerce d'exportation et aux mesures qu'il a présentées à la Chambre depuis qu'il dirige le ministère du Commerce, le volume de nos exportations a augmenté considérablement. Au fait, selon des chiffres qui datent déjà de 6 mois, nos

exportations aux pays membres du Marché commun ont augmenté de plus de 16 p. 100, de plus de 90 p. 100 en Europe orientale, de 36 p. 100 en Amérique latine, et de plus de 35 p. 100 en Orient.

Voilà des chiffres qui établissent tout de même que sous la direction de l'honorable ministre, le ministère du Commerce a obtenu des résultats très avantageux pour la population tout entière et l'économie canadienne, en général.

Ensuite, il est certain que ce dont il importe de s'occuper c'est de promouvoir l'avancement de l'économie canadienne dans tous ses domaines, et je suis d'avis que l'on trouvera difficilement, en cette enceinte ou ailleurs, des gens pour nier que des ventes accrues vont entraîner une plus grande productivité de notre industrie, ce qui va susciter plus d'emplois pour nos citoyens, plus de bénéfices pour l'industrie, l'employeur et l'employé, et, par voie de conséquence, plus de bénéfices pour l'État, lesquels pourront être distribués pour le plus grand bien de la communauté canadienne.

Monsieur le président, je suis d'avis, je le répète, que l'objet principal de toute notre activité économique, présentement, c'est de chercher les remèdes appropriés pour corriger l'état de dépression économique là où il se trouve, afin que soit enrayé ce fléau hideux du chômage qui, malheureusement, afflige certains coins de notre pays.

Le but principal des députés est de s'assurer qu'en augmentant le niveau des affaires, on atteigne aussi le niveau voulu pour notre économie, afin de procurer le plein emploi et l'état de prospérité désiré.

Monsieur le président, je suis d'avis que la mesure actuellement à l'étude, même si elle reçoit l'approbation générale, doit être proclamée par tous les moyens publicitaires comme étant une des mesures essentielles à l'avenir de notre économie, et c'est à cause de l'importance de la question que j'ai pris part au débat.

Plusieurs formules peuvent améliorer l'état de notre économie. Il y en a qui préconisent certaines méthodes susceptibles d'attiser les feux inflationnistes. Il en est d'autres qui voient dans une étatisation complète de l'industrie la solution de tous nos problèmes. Et, il faut le dire, il y a certains citoyens qui, bien à tort, voient dans le socialisme ou le semi-socialisme le remède à tous les maux.

Pour ma part, j'ai l'impression que dans un pays aussi jeune que le nôtre et à l'avenir aussi brillant, le socialisme représente une formule de sénilité précoce. Et je suis d'avis qu'avant de se lancer dans l'application de théories économiques qui ne sont pas encore prouvées ou établies, il nous faut prendre soin de ne pas provoquer chez nous une inflation qui pourrait avoir ici les résultats désastreux que nous avons constatés là où le socialisme est devenu un système gouvernemental.

[L'hon. M. Sévigny.]

Ce qui est certain, monsieur le président, c'est que, grâce à l'amendement actuel, tous vont bénéficier d'un flot d'affaires accrues, et grâce à la mesure qui est présentement soumise à la Chambre, je suis convaincu que tous les industriels, les manufacturiers et les commerçants vont maintenant avoir la chance d'accroître leur volume d'affaires. Et ceci correspond au désir que nous avons tous de travailler pour le bien-être de la communauté canadienne.

(Traduction)

M. Macdonald (Rosedale): En me levant pour prendre la parole, j'avais tout d'abord l'intention d'aborder les questions de nature juridique ou technique qui ont retenu mon attention lorsque j'ai eu à m'occuper de cette loi dans l'exercice de ma profession mais avant, permettez-moi de faire quelques remarques sur les déclarations de mes honorables vis-à-vis, en particulier celles du dernier opinant et de l'honorable député d'Oxford.

Au cours de son exposé touristique, l'honorable député d'Oxford semble s'être beaucoup écarté du sujet et mon collègue, l'honorable député de Hull, en a fait la remarque. J'ai moi-même été déconcerté malgré mes efforts pour établir un lien entre les remarques de mon honorable collègue d'Oxford et la loi.

On peut comparer les fonctions de la Société d'assurance des crédits à l'exportation à celles du service de crédit d'une société, mais les remarques des honorables vis-à-vis semblent se rattacher à d'autres aspects transactionnels des affaires de la Société telles que les ventes et la production. J'abonde dans le sens des déclarations de l'honorable député de Vancouver-Est qui a félicité la direction de la Société de l'efficacité de son travail. Cependant, il semble que les honorables vis-à-vis ont utilisé ce succès comme tremplin de leurs remarques incidentes sur leur politique commerciale. Je puis leur dire que toutes les explications qu'ils peuvent actuellement fournir sous forme de parenthèses ne satisfont pas les députés de ce côté-ci de la Chambre. Il faut entreprendre une étude nette et approfondie des politiques commerciales du Canada et, en particulier, des efforts qui jusqu'ici ont fait si lamentablement défaut de la part du gouvernement pour obtenir une position avantageuse pour le commerce du Canada en face des réalités nouvelles qui se font jour dans le commerce international.

Le ministre a en partie prévu certaines des observations que j'allais formuler en signalant qu'on apporterait quelques modifications aux termes strictement techniques de la loi et, particulièrement, en acceptant la modification proposée ce matin par le député d'Ottawa-Ouest et celui de Kingston. Les députés de notre côté de la Chambre s'attendent à recevoir le bill bientôt afin d'avoir l'occasion de l'étudier et aussi de faire un exposé complet de nos vues, particulièrement certains points de vue émis par les avocats relativement au libellé actuel de la loi. J'accueille donc chaleureusement l'assurance que le bill nous sera bientôt présenté et que nous pourrons en débattre.

M. McBain: J'estime qu'il s'agit d'une mesure très progressiste de la part du gouvernement, car elle met à la disposition de la Société d'assurance des crédits à l'exportation une somme additionnelle de 200 millions. Nous savons qu'il s'agit d'une caisse renouvelable et, à mesure que nos exportations augmenteront, il nous faudra certes un financement de plus en plus important et à des échéances de plus en plus longues, ce qui nous forcera à verser des sommes de plus en plus fortes dans la caisse.

Je sais jusqu'à quel point la Société a été utile à l'industrie, surtout dans ma circonscription. Nombre de nos industries locales sont des filiales de sociétés américaines. Or, grâce à la perspicacité dont le gouvernement a fait preuve en stabilisant le dollar à 92½c., elles peuvent maintenant concurrencer leurs sociétés mères, aux États-Unis, et, fortes de l'aide financière consentie par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, il leur arrive fréquemment d'obtenir des contrats intéressants.

Fait digne de mention, tout exportateur peut obtenir de l'assurance de la Société, peu importe le montant de la transaction. On a déjà assuré des commandes ne s'élevant qu'à quelques dollars. Autre fait intéressant, aux termes d'une des dispositions de l'alinéa *a*) de l'article 21, l'élément canadien doit être considérable, soit 80 p. 100 au moins. Nombre de sociétés ont dû accroître la part de matériaux et de main-d'œuvre qui entre dans la fabrication de leurs produits afin de remplir cette condition. En ce faisant, elles ont augmenté le nombre des emplois au Canada.

Prenant part au débat sur le discours du trône le 11 octobre, le député de Simcoe-Nord a rappelé comment les programmes conservateurs, en assurant des garanties pour la vente et l'achat de la récolte de tabac de 1961 en Ontario, avait rendu possible la vente, à l'Office de vente des producteurs de tabac, du tabac qui, autrement, n'aurait pu être écoulé. A l'heure actuelle, l'*Ontario Flue Cured Tobacco Growers Marketing Board* a en stock sept millions de livres de tabac acheté grâce à ces garanties financées par le gouvernement. J'ose espérer que ces sept millions de livres pourront être vendues avant la mise sur le marché, le mois prochain, de la récolte de 1962. On estime que la récolte de l'année en cours atteindra à peu près 170 millions de livres et il semble qu'elle soit d'excellente qualité.

J'ai appris avec plaisir cet après-midi que le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce était allé en mission commerciale en Grande-Bretagne et en Europe dans le but de stimuler les exportations de bois. Je suis heureux d'apprendre qu'il avait profité de ce voyage pour s'aboucher avec des acheteurs éventuels de notre tabac...

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-ce que c'est parce que le gouvernement n'a pas d'autres mesures à présenter qu'on continue à essayer de nous vendre l'idée de ce bill-là?

(Traduction)

M. McBain: Monsieur le président, je n'ai pas entendu l'observation de l'honorable député. J'arrive à ce qui sera un jour, je l'espère, prévu par les dispositions de cette loi. Je suis certain, également, que les représentants de l'*Ontario Flue Cured Tobacco Growers Marketing Board* ont noué en Europe, avec des acheteurs éventuels, des rapports qui seront très utiles pour stimuler les ventes de tabac dans l'avenir. Il est possible que les ventes de tabac à des acheteurs éventuels en Europe auront alors besoin d'être financées. J'espère que le comité étudiera la possibilité d'adopter cette loi sous peu afin de mettre à la disposition de la Société le montant supplémentaire dont elle a besoin.

J'ai écouté avec intérêt le ministre inviter ce matin tous les membres de la Chambre à tirer profit de cette Société. J'ai trouvé que le président, M. Aitkin, était tout disposé à me fournir des renseignements. Une fois que tous les honorables représentants connaîtront les fonctions de cette société de la couronne, ils seront mieux en mesure de faire profiter les industries de leurs circonscriptions de certains avantages qu'elle offre.

M. Matheson: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la mesure dont est saisi le comité. Nous devons être reconnaissants, je crois, à l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount de nous avoir dépeint la réalité, soit que la mesure à l'étude a changé de rôle depuis un certain temps en devenant dernièrement, de

fonction d'assurance qu'elle était à l'origine, une fonction bancaire. Je ne crois pas être dans l'erreur en disant—si j'ai tort, que le ministre me reprenne—que jusqu'au temps qu'on y ait apporté le plus récent amendement, les choses se passaient en fait de la façon suivante. Un vendeur canadien et un acheteur étranger se rencontraient, passaient un marché et, grâce aux facilités de crédit accordées par les banques, ils se procuraient du crédit quelque part. Le billet qui prouvait leur entente était alors à la disposition, grâce au régime bancaire, de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, ce qui garantissait la vente. D'après la nouvelle formule proposée par le gouvernement, le vendeur a directement accès auprès de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, ce qui permet d'éviter de passer par les banques.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voyons d'un œil très complaisant toute mesure destinée à accélérer le rythme de nos exportations, nous en conviendrons tous, j'en suis sûr. Le ministre a acquis bien des droits à notre reconnaissance. Tous les membres de notre parti admettent, je pense, qu'il s'est révélé un excellent vendeur. Une autre chose que nous aimons beaucoup chez le ministre, c'est que lorsque des questions sont soulevées publiquement à la Chambre, il nous donne des réponses précises et franches qui inspirent confiance; et cette franchise, nous ne la retrouvons pas toujours chez tous les membres du cabinet. Même lors de l'affaire du Ghana, nous avons souvent senti que le ministre était prêt à envisager les faits avec nous. C'est une attitude qui nous porte peut-être, dans un comité formé de minorités, à mieux collaborer devant une mesure comme celle dont nous sommes saisis et qui a pour objet de développer et d'améliorer la situation économique du Canada.

Je ne crois pas faire erreur en disant qu'en vertu des négociations modifiées du GATT de 1947, si des marchandises sont subventionnées à l'exportation par un signataire du GATT, une disposition permet au pays importateur d'imposer des droits de dumping sur ces marchandises. Nous devons être assez francs avec nous-mêmes pour comprendre qu'elle sorte de transaction nous autorisons maintenant. Le ministre associé de la Défense nous a donné certains conseils tout à l'heure sur les avantages de l'entreprise publique et sur la façon dont ces mesures pourraient stimuler les investissements. Il semblerait que ce que nous sommes réellement en train de faire, dans ce cas particulier, c'est de subventionner publiquement la finance. Envisageons la chose bien en face. Collectivement, la population canadienne fait ici quelque chose dans le domaine du crédit, aussi bien que dans le domaine de l'assurance, qui ne s'est pas fait dans le passé.

Cela nous inquiète qu'on nous laisse entendre que ces 200 millions de dollars, cette augmentation de 100 p. 100, s'imposent tout simplement parce que nous progressons si bien. L'honorable député de Saint-Antoine-Westmount a parlé, il y a quelques minutes, du déficit commercial des six premiers mois de l'année, qui est le problème de l'heure. Je ne crois pas que nous, de ce côté-ci, nous soyons trop enclins à nous inquiéter d'un problème immédiat si les solutions à longue portée laissent entrevoir quelque progrès. Mais bien des personnes réfléchies se préoccupent de cette période de six mois, parce qu'elle suppose d'autres problèmes. L'*Industrie*, publication de l'Association des manufacturiers canadiens, a dit des six derniers mois qu'ils étaient notre talon d'Achille. De fait, à certains points de vue, on pourrait se demander si le programme de restrictions est vraiment conçu de façon à résoudre le problème immédiat et à court terme révélé par le talon d'Achille que constituent les six derniers mois.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons faire face à ces problèmes honnêtement et sans peur, mais l'une de nos difficultés vient de ce que nous n'avons pas facilement accès à quantité de données pertinentes, se rapportant par exemple au taux du change, à la balance des paiements, et ainsi de suite, et qu'il importe que nous connaissions pour pouvoir nous rendre utiles et collaborer avec le ministère. Nous sommes troublés par les données qui nous arrivent d'autres sources, comme la *National Institute Economic Review*. Ce périodique, l'une des voix les plus autorisées de Grande-Bretagne en la matière, signale que le Canada est passé du premier au huitième rang parmi les pays du monde, pour ce qui est du commerce étranger par habitant, et du quatrième au cinquième rang pour le volume absolu des échanges avec les autres pays. D'après la même revue, durant le long régime libéral, sauf en 1953 et en 1954, le Canada a occupé le premier rang au monde pour le commerce étranger par habitant. En 1960, il était passé au huitième rang, soit derrière la Trinité et la Nouvelle-Zélande. Pour ce qui est du volume absolu du commerce avec les autres pays, le Canada avait occupé le quatrième rang pendant de nombreuses années. En 1960, il était redescendu au cinquième rang.

Nous lisons en outre, dans cette revue, que le Canada est passé, quant au niveau de vie, du deuxième au troisième rang. Je ne voudrais pas m'écarter de la question à l'étude, mais j'ai interrompu le ministre tantôt—et je m'en excuse—pour lui demander pourquoi

il trouvait si important que nous ayons ce qu'on appelle une balance commerciale favorable. Il me semble que la plupart des économistes trouvent bon que nous ayons une balance favorable—ce que nous voulons c'est une balance à long terme et non à court terme; mais nous consentons volontiers à ce que pendant de courtes périodes cycliques nous ayons des balances déficitaires qui, à la longue, favorisent l'expansion et la croissance. Nous nous préoccupons, cependant, des autres éléments qui se rattachent entièrement au problème que nous étudions en ce moment. A notre avis, nous ne pouvons pas nous désintéresser des événements importants qui se produisent ailleurs dans le monde, dans la zone du Marché commun, en Amérique latine et aux États-Unis. Si compétent que puisse être le ministre comme vendeur ou comme organisateur de campagnes d'exportations, il ne réussira jamais si la politique générale de notre pays consiste à ne pas tenir compte de ces événements importants. On a prétendu que nous nous contentons de suivre la même politique que les États-Unis, que nous ne montrons aucunement ce que nous nous proposons de faire si la Grande-Bretagne, par exemple, adhérait au Marché commun—ce que nous considérons comme souhaitable—ou si, au contraire, elle décidait de s'en abstenir.

Il me semble que ce sont les éléments les plus importants à considérer en matière d'échanges commerciaux du pays. Si nous sommes désireux de hâter l'adoption de toute mesure législative propre à améliorer nos échanges, n'oublions pas toutefois que, depuis quelques années, la situation de nos échanges n'est pas brillante. De profonds bouleversements se sont produits, dans le monde entier, depuis l'après-guerre, alors que le marché favorisait les vendeurs. Reconnaissons que l'ancien gouvernement libéral n'a pas le droit de s'attribuer tout le mérite de la situation qui régnait alors et, de même, que le gouvernement actuel se trouve en présence de changements très importants qui bouleverseront forcément l'ordre des échanges internationaux. D'autre part, nous doutons que les mesures du gouvernement actuel aient été ce qu'il fallait pour faire face à ces profonds bouleversements. Je suis convaincu que, pour notre part, nous approuverons et appuierons cette mesure, mais je fais une réserve. Nous ne voulons pas que la Société devienne l'instrument d'une tactique nationaliste comme l'ont été les surtaxes apportées au tarif douanier. Il en résulterait un affaiblissement de nos positions au sein d'une communauté d'échanges qui s'élargit. C'est l'une des raisons pour lesquelles la question du change nous préoccupe. Là aussi, on peut voir une tactique nationaliste très peu en harmonie avec les temps actuels et avec les grandes possibilités qui s'offrent à nous, en particulier grâce aux conditions créées par les négociations de la Grande-Bretagne avec le Marché commun.

L'hon. M. Hees: Je remercie le député de Leeds de ses commentaires. J'aimerais répondre à deux questions qu'il a soulevées. D'abord, il craignait que nos modifications de cette loi ne nous fassent passer outre au système bancaire. Je lui assure que nos dispositions de financement à longue échéance n'évitent ni ne négligent aucunement le système bancaire. La Société paiera l'exportateur par chèque, par l'intermédiaire du système bancaire, et l'acheteur étranger la remboursera, en fin de compte, par l'entremise du système bancaire. Nous n'avons nullement l'intention de passer outre au système bancaire et la modification proposée à l'égard de l'article 21*a*) n'est qu'une modification d'ordre secondaire, destinée à nous faciliter nos transactions commerciales avec nombre de pays qui nous ont demandé de traiter plus directement avec eux.

Nous n'avons, non plus, aucunement l'intention de faire servir la Société d'assurance sur les crédits à l'exportation à des manœuvres nationalistes, pour employer l'expression dont l'honorable député s'est servi, si je ne m'abuse. Le rôle de cette société est uniquement de rendre un service qui, au cours des 12 dernières années écoulées, s'est révélé profitable aux exportateurs canadiens, qu'il s'agisse d'industriels, de mineurs, de pêcheurs, de producteurs de produits primaires ou de fabricants. Ils ont besoin d'une telle assurance et ils ont besoin des crédits à l'exportation. Tous les autres pays au monde possèdent des services semblables. Aux États-Unis, par exemple, il existe l'*Export and Import Bank*, et l'on trouve une société semblable en Grande-Bretagne. Le gouvernement canadien a fait en sorte de fournir à nos producteurs ce dont ils ont besoin en matière d'assurance et de financement à longue échéance. Je remercie de nouveau l'honorable député d'avoir si bien présenté son avis et je suis heureux de pouvoir le rassurer au sujet des deux points qui l'inquiétaient.

M. Nicholson: J'aimerais à poser une question au ministre mais, auparavant, permettez-moi de dire que je doute qu'il y ait des députés qui refuseraient leur appui sans réserve à une mesure qui relèverait le plafond ou la limite du montant des garanties accordées aux exportateurs canadiens en vue de leur permettre d'accroître leurs exportations dans les pays avec lesquels ils traitent. A cet égard, je suis certain que le ministre se

rappellera que l'une des premières communications qu'il a reçues après sa nomination au ministère du Commerce émanait de moi-même. J'indiquais, dans ma note, les avantages énormes, tant pour le pays exportateur que pour le pays importateur, d'institutions telles que l'*Import-Export Bank* des États-Unis et de l'organisme allemand correspondant. J'exprimais, à l'époque, l'espoir de voir pareille initiative prendre place ici et je reconnais, ces deux années écoulées, qu'un mouvement se dessine dans la bonne direction.

Ma question provient de la seconde partie de la résolution. Il me semble que le ministre a déclaré qu'on allait prévoir certains changements à l'égard de l'application de la loi. Si j'ai bien compris les observations que le ministre a faites ce matin, ces changements portent sur le mécanisme qui permettrait au gouvernement d'accepter des traites et autres effets négociables, y compris des billets à ordre, de l'acheteur au lieu de les accepter de l'exportateur. La question qui me préoccupe est la suivante: le gouvernement escompterait-il les traites? Sinon, quelle en serait l'utilité?

L'hon. M. Hees: Voici l'objet de la modification. A l'heure actuelle, dans un marché conclu entre exportateur et importateur, l'importateur s'engage à payer l'exportateur au moyen de billets à ordre que l'exportateur endosse et remet à la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Cette dernière détient ces billets à ordre, l'importateur les lui paie et elle s'entend avec l'exportateur pour lui payer, aux dates convenues, les marchandises, les machines ou tous autres produits exportés. En vertu de la modification proposée, l'importateur pourra traiter directement avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de sorte que l'exportateur ne sera plus tenu d'endosser les billets à ordre et de les transmettre à la Société.

Cette démarche sera éliminée. La modification permettra également à la Société d'assurance des crédits à l'exportation de négocier les billets à ordre reçus de l'importateur, de les céder, en tout ou partie, à tout acheteur intéressé. La Société disposera ainsi de liquidités plus grandes dans le cadre des 300 millions de dollars qui lui sont octroyés pour ces financements à longue échéance. Grâce à la modification, la Société pourra encore accorder un prêt au preneur du billet à ordre, si le preneur lui demande un emprunt temporaire en lui offrant en nantissement ledit billet à ordre. Selon la Société d'assurance sur les crédits à l'exportation, cela lui facilitera la tâche. Voilà l'objet de l'amendement.

M. Nicholson: Voilà, monsieur le président, ce qui me tracasse. La société se mêlera ni plus ni moins d'affaires bancaires si elle se met à escompter des lettres de change auprès de tierces parties. Voilà, certes, une manœuvre inusitée pour une société d'assurance-crédit. Pareille tâche ne reviendrait-elle pas plutôt à une banque d'importation-exportation?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, l'activité de la Société d'assurance sur les crédits à l'exportation, aux termes de l'article 21, a littéralement été imposée à la société par le refus des banques canadiennes d'accorder pareil service à nos exportateurs. Je crois comprendre qu'il y a des entretiens depuis des années avec les milieux bancaires, en faveur de nos exportateurs, aux fins de proposer aux banques de fournir du crédit à longue échéance à ceux-ci. Mais les banques du Canada refusent cette fonction. Alors, puisqu'on voulait que quelqu'un s'en charge, le gouvernement a dû confier l'affaire à la Société. Ni le gouvernement ni la Société ne voulaient s'immiscer dans ce domaine. Ils ont été forcés ni plus ni moins de le faire pour fournir un service nécessaire à nos exportateurs. Les banques à charte ont formé une société d'exportation—je suis convaincu que le député en est au courant—mais sans aller plus loin. La Société d'assurance des crédits à l'exportation s'est donc vue contrainte de devenir une institution bancaire, ce qu'elle ne désirait pas, à cause de la nécessité de fournir le financement nécessaire à nos exportateurs. Mais étant engagée dans cette sorte d'opération financière, malgré elle, la Société tient maintenant à jouer son rôle avec efficacité et du mieux qu'elle le peut. Voilà le motif de ces changements.

M. Nugent: Monsieur le président, je désire prendre une petite part au débat, mais le comité aura-t-il l'indulgence de me permettre d'exprimer d'abord mes remerciements personnels et ceux des habitants d'Edmonton pour l'honneur fait à notre ville par les députés en choisissant comme Orateur, mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest. Monsieur l'Orateur a déjà ajouté à cet honneur par la façon dont il remplit son poste. Je sais que je parle au nom du député d'Edmonton-Est, et de fait au nom de toute la population d'Edmonton si je présente mes bons souhaits à monsieur l'Orateur; nous espérons que sa carrière sera longue, fructueuse et heureuse.

Durant le présent débat, monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention à peu près tous les députés qui y ont pris part. Je vois que le sujet peut prendre une envergure considérable, étant donné que nous traitons du commerce de par le monde. Je suis persuadé qu'un honorable député peut

sur-le-champ discuter de tout aspect de politique gouvernementale ayant trait aux exportations s'il prend la peine d'examiner de près tous les autres efforts, car un tel examen permet de déterminer si le gouvernement a réellement besoin du montant qu'il demande pour aider au financement de nos exportations et à leur augmentation.

L'honorable député d'Ottawa-Ouest a fait quelques observations sur l'évolution de ces grandes lignes commerciales et des problèmes, qu'on a constatés depuis la guerre, questions qui, à mon avis, méritent d'être traitées un peu plus à fond et, vu sa méthode de les aborder, on devrait lui répondre sans ambages. J'ai remarqué que l'honorable député se bornait à déclarer à ce propos qu'il n'approuvait pas la façon dont nous traitions des problèmes commerciaux, mais il s'est bien gardé de proposer quelque chose de constructif pour y remédier. En fait, il a évité toute critique bien définie ou toute précision quant au domaine où nous nous serions fourvoyés. Je suis persuadé que si l'honorable député relit son discours demain dans le hansard, il conviendra qu'il a trouvé les raisins trop verts.

Ce qu'il nous faut, à mon avis, afin de faire progresser le débat et nous justifier devant le pays d'avoir accordé ces sommes au gouvernement, c'est de jeter au moins un regard sur l'évolution passée et future de nos problèmes commerciaux. J'ai écouté avec plaisir le secrétaire parlementaire du ministre nous lire la liste de ce que le présent gouvernement a fait pour résoudre ces problèmes. La plupart des membres du comité n'ignorent certes pas que, depuis la guerre, de nombreuses industries ont repris ou se sont renouvelées dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie, le Japon qui, disposant maintenant d'outillage et de procédés des plus modernes, joints à de nouvelles façons de financement, et même à l'aide reçue d'anciens pays ennemis, ont frappé les marchés traditionnels avec une force jamais encore connue. Les hommes d'affaires canadiens ont dû la plupart du temps y faire face avec du matériel usé. Nous avons dû constater l'existence d'une nouvelle et rude concurrence dans les marchés établis, et nous avons dû absorber cette perte ici. Que le commerce extérieur du Canada se trouve dans sa posture actuelle, constitue sûrement une indication du succès qui a couronné les efforts du présent gouvernement à résoudre les nouveaux problèmes commerciaux ou la nouvelle tournure qu'ils ont prise. Un problème qui a une portée directe sur ce sujet, c'est la nouvelle méthode de négocier avec les pays étrangers et d'y trouver des marchés. Ce n'est un secret pour personne ici, j'en suis sûr, que le gouvernement du Japon, par exemple, permet les cartels, pour ne pas dire qu'il les encourage. Il provoque même la fusion au cartel de grandes sociétés bien financées et bien organisées en vue de la conquête effective des marchés étrangers. D'autres pays ont des sociétés commerciales semblables; d'autres encore ont adopté des méthodes semblables aux nôtres pour aider à financer les ventes des exportateurs. Dans de tels cas, le gouvernement assure ou finance les ventes. Souvent même, il va plus loin; il finance une nouvelle industrie afin de pouvoir obtenir ces nouveaux marchés. C'est pourquoi, à mon avis, un député qui soutiendrait que le gouvernement n'a pas envisagé judicieusement les nouveaux problèmes ou les changements n'a pas pris la peine de se renseigner ou bien ne peut comprendre l'évolution qu'ont subie les marchés depuis quelques années. Chose certaine, tout homme d'affaires canadien qui fait des exportations ou compte en faire ne peut manquer de s'intéresser aux conférences commerciales qui ont été convoquées. Il ressort de l'assistance à ces conférences et de l'attitude des hommes d'affaires qui y ont pris part qu'elles ont été des plus utiles. Des missions commerciales dépêchées auprès d'autres pays ont obtenu des résultats particulièrement brillants. Je connais plusieurs personnes qui ont fait partie de telles missions et qui maintenant vendent des produits en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans d'autres parties du monde. Elles ont admis que cela ne serait jamais arrivé sans les mesures prises par le gouvernement actuel.

Bref, monsieur le président, nos vis-à-vis n'ont pas su voir que le gouvernement envisage les choses d'une manière entièrement nouvelle parce que les conditions, les problèmes changent dans le monde complexe où nous vivons. Un gouvernement ou un parti politique doit faire plus que se dire qu'il doit créer une atmosphère où l'entreprise privée se développera. Étant donné nos difficultés commerciales actuelles, cela n'est pas assez. Le gouvernement lui-même est obligé de s'engager à fond, ce qu'il a fait, afin de s'assurer que nos délégués commerciaux étudient mieux la conjoncture commerciale partout dans le monde. Le gouvernement lui-même a éprouvé la nécessité de trouver de nouvelles façons de communiquer avec les hommes d'affaires canadiens. Il a dû obtenir des précisions au sujet des problèmes financiers qui existent dans les autres pays à l'égard du commerce et de son financement et maintenir, par l'intermédiaire du nouveau Conseil de l'esthétique industrielle, du Conseil de la productivité et autres, de nouvelles façons de transmettre les renseignements requis à nos fabricants car, dans un système de libre entreprise, ce sont eux qui doivent en définitive conclure les marchés.

Je me débats depuis longtemps avec l'idée que nous puissions pénétrer dans le domaine bancaire. Même si nous n'aimons pas voir le gouvernement agir en banquier, il n'en est pas moins vrai, étant donné la concurrence intense d'aujourd'hui, et la nécessité dans laquelle nous sommes d'étendre nos débouchés, que nous sommes obligés de recourir à toute méthode qui nous permette d'atteindre cet objectif. Aujourd'hui, le système des échanges se complique du fait que, selon la tradition, le Canada a toujours été fournisseur de matières premières. Toutefois, et surtout depuis l'avènement de l'automatisation, nous avons constaté que d'être un grand fournisseur de matières premières n'est pas la meilleure façon de créer les emplois stables et bien rémunérés auxquels ont droit les habitants de notre pays. Ces dernières années, nous avons essayé de nous industrialiser de plus en plus. Cette tentative a évidemment exigé beaucoup de moyens financiers. Elle appelait aussi l'intensification des recherches de débouchés à un moment où la concurrence s'accentuait. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'en dire beaucoup plus pour motiver l'initiative du gouvernement qui devient, en quelque sorte, un banquier, si la mesure est nécessaire.

Quant à moi, j'ai eu l'occasion d'insister auprès du gouvernement pour qu'il aille encore plus loin, en mentionnant ce qui était arrivé récemment dans un des pays d'Amérique du Sud. Un grand homme d'affaires canadien s'est adressé à moi récemment pour me parler d'une entreprise pour laquelle on avait donné à une société italienne un contrat omnibus pour tout le travail qui consistait à forer à peu près deux cents puits de pétrole, je crois, à raccorder tout le réseau de pipelines et à construire la raffinerie qui conditionnerait le pétrole, l'ouvrage achevé devant alors être remis au gouvernement. Sauf erreur, le gouvernement qui commanditait ce travail—le coût global devait en être approximativement 196 millions de dollars—en réglerait le coût en dix ans. Nous avons, au Canada, des possibilités d'agir de même. Nous avons les hommes d'affaires avec les connaissances techniques nécessaires, l'aptitude mécanique et le personnel requis pour mener à bien une entreprise de cette envergure. Celui qui s'est adressé à moi était tout disposé à l'organiser, à la coordonner et à en faire accepter l'idée. Cependant, je ne connais aucun homme d'affaires de chez nous qui puisse se charger d'achever en deux ans une entreprise de cette dimension, c'est-à-dire représentant environ 196 millions de dollars et attendre dix ans pour être payé.

Je dirais donc au gouvernement, à ce sujet, que le montant supplémentaire qu'on nous demande d'adopter maintenant se révélera peut-être insuffisant, et que la loi, sous sa forme actuelle, n'est peut-être pas assez souple. On devrait peut-être donner un peu plus de latitude au gouvernement, de façon qu'au lieu de s'occuper d'une foule de petites entreprises, il puisse également, sans s'affoler, en mener à bien une de 50 ou 100 millions de dollars.

Je me rends compte que, vu les fluctuations actuelles de la situation, certains marchés d'Amérique du Sud, comportent peut-être quelque risque. Nous n'ignorons certes pas qu'il règne beaucoup d'inquiétude et d'agitation dans ces pays. Nous savons aussi que là où il n'y a pas beaucoup de trouble, la situation financière du pays n'est pas très rassurante. Il y a lieu de tenir compte de tous ces éléments. Partout où on les trouve, le gouvernement, par l'entremise de ses délégués commerciaux et des bureaux des affaires extérieures, possède les moyens qui lui permettront de déterminer beaucoup mieux que ne peut le faire l'industriel canadien l'importance exacte de ces facteurs. A mon avis, ces sources de renseignements, ainsi que l'aide du gouvernement, non seulement pour déterminer le risque encouru mais aussi tous les autres éléments du marché, se sont révélés extrêmement précieux. J'estime que la meilleure façon de s'assurer que le gouvernement fournit les meilleurs services dans ce sens aux industriels consiste parfois en ce que le gouvernement y ait également un petit enjeu financier.

Je crois devoir faire quelques observations au sujet de ce qu'a dit le député d'Ottawa-Ouest, qui a affirmé ne pas aimer la façon dont on menait les affaires avec Cuba. Quant je lui ai demandé de nous dire de façon plus détaillée quel était exactement son point de vue, il a dit simplement que nous ne devrions pas agacer nos bons amis, les Américains. J'aurais aimé plus de précision dans sa réponse.

M. McIlraith: En temps et lieu, je préciserai davantage.

M. Nugent: Durant les périodes réservées aux questions à la Chambre et durant la dernière campagne électorale, tout commentaire fait à ce propos par nos vis-à-vis était, je crois, à peu près le même: «Ne contrariez pas les Américains». Jamais on a parlé des intérêts du Canada, jamais ils ont mentionné quels changements ils apporteraient à la politique du gouvernement. Je dirai à nos vis-à-vis qu'ils devraient faire plus de cas de notre pays et un peu moins du risque de marcher sur les pieds de notre grand ami du sud. Somme toute, c'est un ami puissant, mais très compréhensif, dont le régime de gouvernement ressemble pas mal au nôtre. Les

Américains apprécient la franchise et je suis sûr qu'il n'y a pas d'avantages à répéter sans cesse: «Ne contrariez pas nos amis les Américains».

M. Addison: Monsieur le président, je désire faire une suggestion au ministre du Commerce, surtout vu la sanction hier du *Trade Extension Act* présentée par M. Kennedy. Étant donné que le gouvernement a décidé de se lancer dans une activité bancaire, il me semble que nous devrions changer le nom de la Société d'assurance sur les crédits à l'exportation et l'appeler la banque d'exportation et société d'assurance à l'exportation.

M. Mather: Ainsi que tous les préopinants l'ont déclaré, monsieur le président, il semble que les députés de tous les recoins de la Chambre appuient en principe la mesure dont nous sommes saisis. Pour ma part, j'aimerais remercier le ministre de la clarté avec laquelle il a présenté le projet de loi. Comme mes collègues l'ont dit, ceux qui siègent dans cette partie-ci de la Chambre sont particulièrement heureux de voir le succès qui a couronné les efforts de la Société. Cela démontre l'utilité d'une planification efficace et de l'entreprise publique.

La seule inquiétude qui me reste en examinant les succès de notre activité commerciale, c'est la part de ces succès qui reposent apparemment sur l'exportation de blé canadien à la Chine. Mes collègues approuvent ces échanges, de fait, nous les préconisions longtemps avant qu'ils ne commencent. Lorsque nous examinons les faits qui entourent la question, nous nous inquiétons de voir jusqu'à quel point le succès de notre récente campagne commerciale repose sur nos rapports avec la Chine. Nous devrions nous rendre compte que, si la récolte de blé n'avait pas été détruite trois fois de suite par des typhons, en Chine, cette dernière n'aurait pas acheté notre blé. Dans ce cas, nos échanges commerciaux auraient fait encore plus piètre figure que maintenant. Par manière de boutade quoique non sans raison, je pourrais peut-être recommander au ministre de se renseigner sur les possibilités de typhons en Chine, en 1963.

Encore une fois, je tiens à féliciter le ministre de sa présentation.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'honorable M. Hees demande à déposer le bill n° C-63 modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est cinq heures, je dois interrompre le débat et la Chambre passe maintenant à l'étude des bills privés et des bills publics.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

MODIFICATION CONCERNANT LE RAJUSTEMENT DE LA REPRÉSENTATION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. D. M. Fisher (Port-Arthur) propose la 2e lecture du bill n° C-9 tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1962) (remaniement).

—Monsieur l'Orateur, le bill est très simple. Je l'ai présenté à la Chambre à chaque session de la dernière législature. Il a suscité des débats intéressants mais n'a jamais été approuvé, ni renvoyé à un comité ni examiné à fond. L'objet en est exposé dans la note explicative que voici:

> Cette proposition de loi a pour but d'incorporer au paragraphe (1) de l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) les mots soulignés «indépendante du Parlement du Canada», de façon que le rajustement du nombre des députés fédéraux soit désormais accompli par un organisme indépendant, plutôt que par un comité de la Chambre des communes.

En fouillant dans ma documentation, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé une coupure du *Citizen* d'Ottawa du 7 mars 1959. L'article intitulé «Les élections fédérales auront probablement lieu en mai ou juin 1962» dit notamment:

> M. Douglas Fisher (PSD-Port-Arthur) s'est écrié vendredi à la Chambre des communes qu'il avait le «pressentiment» que les prochaines élections fédérales auraient lieu à la fin de mai ou au début de juin 1962.
>
> Cette prévision, il l'explique en disant que si le premier ministre Diefenbaker fixe les élections à une date ultérieure, il sera obligé de s'occuper de la nouvelle répartition des 265 sièges des Communes.

Ma prédiction était juste et le Parlement actuel, monsieur l'Orateur, de tous les parlements, compte tenu de sa composition, est aux prises avec le problème du remaniement de la représentation, et vu ce que renferme le discours du trône à ce propos, je ne puis qu'en conclure que le gouvernement se propose de donner suite à cette affaire. Cependant, j'ose espérer qu'il n'adoptera pas le bill dont nous étions saisis à la fin de la dernière session, au moment de la dissolution, c'est-à-dire le bill relatif à une Commission de délimitation des circonscriptions électorales.

Nombre de nouveaux membres de la Chambre, je le sais, ne se rendent pas compte des complications, des difficultés et des problèmes que pose le rajustement de la représentation à la Chambre, et c'est pourquoi l'honorable

député d'York-Centre (M. Walker), tout nouveau qu'il est, encore que se rendant compte des problèmes qui se posent dans sa circonscription, doit constater que ses commettants sont un parfait exemple de la faillite de la justice démocratique fondamentale, à savoir la représentation selon la population ou l'égalité des voix.

Sans entrer dans trop de détails à ce propos, j'aimerais soumettre à l'attention des nouveaux membres de la Chambre un document que j'ai rédigé il y a quelque temps, énumérant en milles carrés toutes les régions que représentent les diverses circonscriptions au Canada, ainsi que leur population d'après les recensements de 1951 et 1956, leur population approximative en 1957, et j'espère très prochainement de mettre mes chiffres à jour pour englober la population de 1961. Fondamentalement, nos circonscriptions sont censées être déterminées d'après leur population. Ce principe a toujours joué depuis la Confédération, bien que souvent il ait été mal appliqué. Ce principe consiste en ce que le vote de chaque Canadien doit avoir la même valeur que celui de n'importe quel autre. Permettez-moi de vous citer cet exemple, en des termes assez généraux, comme étant le plus évident. Sans vouloir m'attarder sur les raisons de la disparité de traitement qui existe, je signale qu'un électeur à Scarborough doit avoir 19 autres électeurs avec lui pour pouvoir exercer le même effet qu'un seul électeur aux Îles de la Madeleine.

Permettez-moi de m'expliquer autrement, tout en restant dans la même province. L'électeur qui a porté l'honorable député d'York-Scarborough (M. McGee) à la Chambre, représente un vote qui a cinq fois moins de poids que celui qui a porté l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe) à la Chambre. Un exemple qui révèle moins de disparité est celui de l'honorable député de Fort-William (M. Badanai) qui siège ici grâce à un vote qui équivaut à pas tout à fait la moitié du vote qui a porté l'honorable député de Port-Arthur ici, quel que soit le parti qu'il représente, étant donné que la population de Port-Arthur est à peu près deux fois plus considérable.

D'après les dispositions constitutionnelles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, concernant la délimitation des circonscriptions, il faut, après chaque recensement, c'est-à-dire tous les dix ans, procéder à un rajustement de la représentation afin de tenir compte des changements démographiques, mais grâce à un certain nombre de modifications qui ont été apportées à cet égard, nos hommes politiques—et je ne crois pas que ce soit péjoratif—n'ont fait que compromis sur compromis au cours des années aux dépens du principe de l'égalité du vote.

En voici quelques exemples. Dans l'Île du Prince-Édouard, à l'heure actuelle, la population est d'environ 100,000 âmes, et près de 300,000 dans la circonscription de Mercier, à Montréal, et d'York-Scarborough, à Toronto, et pourtant l'Île du Prince-Édouard compte quatre sièges. On pourrait citer également comme exemple les circonscriptions populeuses d'York-Centre, de Carleton, une d'Edmonton ainsi que quelques-unes de Vancouver, dont chacune est représentée par un seul député.

La raison de cela, c'est que l'article 51 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique renferme une disposition prévoyant qu'aucune province ne peut compter moins de députés qu'elle compte de sénateurs. A l'heure actuelle, deux provinces, le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, remplissent cette condition. C'est très bien. En temps que province, cette disposition leur garantit une représentation à la Chambre qui ne saurait diminuer, mais qu'arrive-t-il à une province comme la Saskatchewan? L'article 51 renferme une disposition échappatoire, par suite de l'activité du très honorable James Gardiner et de la population de cette province. Voyant le nombre de sièges que la Saskatchewan allait perdre après le recensement de 1951, ils ont incorporé à la loi une disposition de sauvegarde qui, si elle est toujours valide lors du prochain remaniement de la carte électorale, empêchera en Nouvelle-Écosse de perdre un siège, de même que la Saskatchewan. Cependant, la Saskatchewan ne pourra pas autant en bénéficier que la dernière fois.

La Saskatchewan et le Manitoba, encore privés de la protection qu'assure la représentation minimum par rapport au nombre de sénateurs, subissent une baisse de députation relativement plus marquée que les provinces qui ont déjà atteint la représentation minimum au Sénat, et comme le nombre de sièges à la Chambre des communes est assujéti à une limite, soit à 265, les provinces comme l'Ontario, l'Alberta et le Québec, dont la population s'accroît plus rapidement que les autres, ne reçoivent pas, lors d'un remaniement, le nombre de sièges conforme à la péréquation par rapport à l'Île du Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick.

La situation est très compliquée. D'après ce qu'on a dit à ce sujet dans le passé, d'après les déclarations antérieures du premier ministre, j'estime qu'une commission indépendante devrait s'occuper de pareils changements. C'est pourquoi je présente le projet de loi à l'étude. Cette mesure vise à modifier

l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de façon que le rajustement du nombre des députés fédéraux soit accompli par un organisme indépendant du Parlement.

Afin d'exposer mon point de vue à propos du bill je ne puis mieux m'y prendre que de citer le bill nº C-87 qui a été présenté vers la fin de la dernière session et que tous les députés étudieront, j'espère. Il s'appelait:

Loi concernant l'établissement d'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales, chargée du rajustement de la représentation à la Chambre des communes.

On peut formuler contre ce bill maintes critiques mais on n'en a pas eu l'occasion au cours de la dernière session. Au lieu de proposer l'établissement d'une commission indépendante, il proposait d'en instituer une qui rendrait compte au Parlement ou qui présenterait son rapport à l'Orateur. Rien ne disait que l'on devait donner suite un jour à ce rapport et je tiens à signaler à tous les honorables députés quelques-uns des articles d'exception que renferme ce bill et qui, de fait, annihilerait toute impartialité dont la commission pourrait faire preuve.

Je ne veux pas parler de l'impartialité des membres de la commission. Je veux parler des articles d'exception qui figurent dans le bill; à l'article 12, on trouve cette clause échappatoire définitive:

nonobstant les règles *a*), b) et c),

...qui régissent le fonctionnement de la Commission...

lorsque, pour une raison quelconque, la Commission est d'avis que l'application rigoureuse de ces règles dans un cas particulier n'est pas possible ou serait de nature à produire un résultat inéquitable, elle peut s'en écarter dans la mesure qu'elle juge pratique ou nécessaire pour éviter un tel résultat...

C'est un chèque en blanc, ni plus ni moins. Je ne sais pas pourquoi, mais dans le fond, on voulait que cette commission soit instituée pour faire face aux circonstances, pour répondre à un besoin et le seul membre permanent de la Commission devait être le directeur général des élections.

Peut-on s'imaginer dans quelle satanée situation se trouverait le directeur général des élections s'il était le seul membre permanent? Les autres membres pourraient soumettre leur rapport et en faire porter la responsabilité par le directeur général. Je signale en passant que deux des autres membres devaient être des juges et certains d'entre nous ont des doutes quant à l'impartialité absolue des juges.

Ce n'est pas mon intention de démolir le bill relatif à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, mais je tiens à prévenir les honorables députés que, à certains égards, ce problème ne saurait être uniquement une question de partisanerie politique. J'aimerais que les nouveaux membres de la Chambre examinent ce bill afin de voir ce que le gouvernement propose. J'aimerais qu'ils examinent en même temps le bill que je présente en ce moment, et je leur demanderais de l'appuyer, puisque, à mon avis, mon bill exigerait que toute mesure présentée par le gouvernement à ce propos soit meilleure, plus impartiale, que le bill présenté au cours de la dernière législature.

A mon avis, il y a ici urgence, et je signale la chose à mes amis du Crédit social. Actuellement, le gouvernement paraît assuré de se maintenir tant qu'il bénéficiera de l'appui du Crédit social. J'en appelle à la conscience des créditistes, non dans un style flamboyant comme l'a fait l'honorable député de Niagara-Falls (M[lle] LaMarsh), lorsqu'elle vous a agacés l'autre soir, mais seulement de ce point de vue. Si vous êtes pour appuyer le gouvernement assez longtemps, mettons dix-huit mois ou deux ans, j'aimerais que vous commenciez à réfléchir au fait qu'il nous faut une nouvelle répartition et que nous devons y procéder; car chaque mois et chaque année qui passent perpétuent les injustices inhérentes à notre situation actuelle. Si vous ne collaborez pas et ne faites pas en sorte que nous obtenions un remaniement, tout en continuant d'appuyer le gouvernement, il est bien possible que nous nous rendions presque à la prochaine répartition nouvelle avant que la population canadienne soit représentée comme elle devrait l'être et comme l'exige vraiment la loi.

Monsieur l'Orateur, comme le bill à l'étude est simple et s'inspire d'un principe tellement logique et évident, je veux espérer qu'aucun obstacle n'empêchera qu'il subisse la deuxième lecture et soit déféré au comité de la Chambre qui a siégé à maintes reprises dans des circonstances spéciales, pour s'occuper de mesures électorales.

A mon avis, le moment est venu de discuter raisonnablement de tout le problème du remaniement de la carte électorale. Je tiens à dire à mes amis libéraux, malgré leur grande hâte à reprendre leurs discours politiques et à faire appel aux électeurs, qu'il serait préférable d'abord de rectifier la question des droits des Canadiens en matière de vote.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je voudrais dire qu'aux États-Unis, cette question de la distribution inégale a pris des proportions considérables depuis un an et demi. Des Américains, jaloux de leurs droits de citoyens, ont porté la question devant les tribunaux, maintenant que leur vote ne valait pas autant que certains votes ruraux. Le Congrès américain était dominé par les représentants ruraux par suite de cette distribution injuste. Ayant eu gain de cause, ils ont obtenu le

remaniement de la carte électorale, aussi bien au niveau fédéral que dans les différents États, de sorte que la même valeur est maintenant attachée à chaque vote.

J'ai moi-même essayé de trouver au Canada un avocat qui pourrait me fournir, ou fournir à mes amis, une injonction ou un ordre quelconque—en vertu de la Déclaration des droits, si l'on veut—qui nous permettrait, à moi ou à un de mes amis, d'intenter une poursuite qui, au besoin, empêcherait la tenue d'élections tant que l'injustice de notre système actuel de représentation par circonscription ne serait pas rectifiée. Jusqu'ici cela a dépassé l'ingéniosité, peut-être l'intelligence, de mes amis. L'honorable député de Bonavista-Twillingate a des ressources plus grandes. Quoi qu'il en soit, j'estime que c'est là un problème véritable, dans l'abstrait comme dans la réalité.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais expliquer aux honorables députés pourquoi cette question m'intéresse. Je représente une circonscription qui compte à peu près le tiers de la superficie de l'Ontario et dont la population est disséminée un peu partout. Il est très difficile de la bien représenter, je veux dire de rester en contact avec mes commettants. J'ai cherché à savoir pourquoi on permettait de pareilles anomalies: une population très dense au territoire immense. On m'a dit qu'à l'époque où la question du remaniement de la carte électorale venait sur le tapis, les libéraux tenaient un de leurs petits caucus ontariens en demandant aux membres du parti les sortes de remaniements qu'ils voulaient avoir mais qu'ils avaient constaté que l'ancien représentant de Port-Arthur, l'honorable C. D. Howe, était toujours trop occupé pour s'intéresser à la question. Donc, Port-Arthur n'a pas changé alors que les circonscriptions avoisinantes ont toutes été remaniées.

L'attitude toute partisane des libéraux et le désintéressement de M. Howe ont abouti à la création d'une anomalie dont a hérité le nouveau parti démocratique. Mon honorable ami de Timmins a une jolie circonscription miniature, comme je l'appelle, d'une superficie de 35 milles carrés, que l'on peut traverser dans l'après-midi et cette circoncription compte une population de la moitié environ de celle de Port-Arthur qui couvre une superficie de 500 milles du nord au sud et de 365 milles de l'est à l'ouest.

Je ne m'en plains pas mais je voudrais simplement faire comprendre à la Chambre le genre d'inégalité qui a découlé de nos coutumes. La responsabilité de réformer cet état de choses s'impose vraiment, non parce que j'estime qu'un remaniement en faveur de l'électeur urbain va avantager mon parti ou un autre mais parce qu'à mon avis, il s'agit d'une question dont l'importance s'accroît, d'une question qui touche tout le Canada et qui met en cause l'habitant des villes. De plus en plus, bon nombre de nos problèmes actuels portent sur les régions métropolitaines, les grandes villes, les régions suburbaines, le logement, la planification, le bien-être et autres questions de cet ordre; à l'heure actuelle, ne vous méprenez pas là-dessus, dans presque chaque partie du Canada, ces régions sont insuffisamment représentées et la faveur s'en est allée aux régions rurales et aux régions représentées depuis toujours.

Je puis compter sur d'autres honorables députés pour mettre l'accent, au cours du présent débat, sur quelques-uns des changements les plus frappants que le Québec et d'autres provinces envisagent. La Colombie-Britannique, dans une certaine mesure, et le Manitoba, en particulier, ont, en un sens, montré la voie au gouvernement fédéral par leur répartition équitable des circonscriptions. J'espère ...

L'hon. M. Pickersgill: Avez-vous dit la Colombie-Britannique?

M. Fisher: ... qu'il sera donné à cette simple mesure ce qu'elle mérite, une étude immédiate et l'appui des honorables députés à la proposition voulant qu'elle soit déférée à un comité de cette Chambre.

M. Stuart Fleming (Okanagan-Revelstoke): Monsieur le président, l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) nous demande d'accueillir le bill favorablement, en partie parce qu'il est très simple et qu'il s'inspire d'un principe évident. C'est justement parce qu'il est simple et s'inspire d'un principe évident que je m'y oppose.

Il y a au *Feuilleton* une résolution concernant l'établissement d'une commission de délimitation des circonscriptions électorales à être présentée par le gouvernement durant la présente session, qui me dit quelque chose, en dépit de la facture d'une loi semblable qu'a mentionnée l'honorable député. Elle me dit quelque chose parce qu'elle ne contient pas l'élément que je trouve répréhensible dans le bill de l'honorable député, soit l'expression essentielle «indépendante du Parlement du Canada».

Si nous devons adopter un bill de cette sorte et affirmer qu'il est plus souhaitable, au Canada, de faire traiter les affaires des Canadiens et du Parlement par des commissions indépendantes du Parlement, alors autant plier bagage et rentrer chacun chez soi; car si nous sommes incapables de remplir cette fonction, nous sommes incapables d'en

remplir aucune. Il est temps que nous envisagions la chose sous cet angle.

Admettons qu'il ait pu y avoir des abus autrefois. En ne regardant que le passé, que les méthodes et les considérations qui avaient cours autrefois, on peut sans doute trouver une justification à un bill semblable. Mais ne vaudrait-il pas mieux trouver un moyen qui permette au Parlement de garder ses droits et ses prérogatives, avant d'adopter une mesure législative qui l'en priverait justement dans ce domaine et en fasse un sujet qui échapperait au Parlement? Le Parlement ne recouvrerait jamais plus sa position, si on le faisait.

J'ai cessé de croire, même si je le croyais encore peut-être il y a cinq ans, que des commissions indépendantes, auxquelles les hommes politiques n'ont absolument rien à dicter, peuvent résoudre tous nos problèmes et redresser quelques-unes des anomalies qui existent dans les affaires publiques du pays à tous les échelons. Somme toute, à qui le peuple s'adresse-t-il pour formuler ses instances? Aux hommes politiques. Il ne s'attend certes pas que les hommes politiques aient trop peu de pouvoirs pour agir en son nom dans les questions légitimes qu'il leur soumet. Il arrive de plus en plus que lorsque des gens viennent voir le député qu'ils ont élu, celui-ci ne puisse rien faire pour eux parce qu'il se heurte à un conseil de direction, à une commission ou à quelque tribunal indépendant du Parlement.

Je suis surpris de découvrir que le député de Port-Arthur (M. Fisher) ait présenté un bill contenant ces mots, car si je me souviens bien, il nous a déjà parlé longuement en Chambre de l'affaiblissement de l'autorité du Parlement. Il a même donné à entendre, à l'occasion, que nos actes se trouvent restreints parce que l'exécutif a enlevé un de ses pouvoirs au Parlement. Ces conseils de direction, ces commissions, ces tribunaux et je ne sais quoi encore ne ravissent-ils pas au Parlement ses prérogatives pour les confier à des gens que nous ne pouvons même pas atteindre par lettre, ou, du moins, dans le caucus du parti. Je crois que vouloir résoudre le problème en en retirant la responsabilité au Parlement n'est pas une solution. Cela ne ferait que créer un autre problème.

La proposition voulant qu'une commission d'experts conseils fasse des recommandations au Parlement me semble beaucoup plus satisfaisante, car si ces recommandations reposent sur une évaluation minutieuse et impartiale des tendances électorales, il serait très difficile, voire insensé, pour un gouvernement de les rejeter. Je ne doute pas que de telles conclusions feront l'objet d'une étude approfondie de la part des journalistes et des autres intéressés. Les gens seront parfaitement au courant et, si elles apparaissent rationnelles, si on les présente de façon appropriée, avec un raisonnement logique, de quel courage devrait témoigner le Parlement ou de quelle folie ferait preuve le gouvernement si l'un ou l'autre s'efforçait de les rejeter. Avant la réalisation de changements de cette ampleur, je suis d'avis que nous devons nous efforcer d'établir une façon de procéder plus satisfaisante que celle du passé, sans toutefois nous montrer aussi radicaux que l'a proposé l'honorable député qui semble oublier ses nombreuses professions de foi du passé et vient nous dire: admettez que vous êtes incompétents et confiez la charge à d'autres. Je ne suis pas prêt à répondre à son vœu et, par suite, je ne saurais appuyer pareille mesure.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je commence par féliciter le député de Port-Arthur d'avoir présenté ce bill, parce qu'à mon sens, il est souhaitable d'étudier tout d'abord les principes sur lesquels repose tout le problème, avant d'étudier la mesure que l'on envisage actuellement d'après ce qu'en a dit le député d'Okanagan-Revelstoke. Il est possible que ce soit certains des propos tenus au cours du débat qui ont porté le gouvernement à améliorer les propositions qu'il a l'intention de nous soumettre un peu plus tard.

Personne, je crois, ne peut espérer sérieusement que le bill du député sera adopté ni même atteindra l'étape de la deuxième lecture, même si, à mon sens, il est utile d'en discuter. J'ai toujours regardé le député de Port-Arthur comme une sorte d'intellectuel. Je dois donc dire que j'ai été fort étonné hier de découvrir—et je ne puis le féliciter à ce sujet—que ce député s'était joint au premier ministre dans cette chasse aux sorcières bureaucratiques. J'ajouterai que le discours du député était peut-être mieux étoffé que celui du premier ministre, mais le principe était le même.

Il est bien étonnant de les retrouver dans le même camp, et on s'étonne encore bien plus, quand on pense que le député est l'un des membres ordinaires d'un parti qui plus que tout autre s'est enorgueilli d'être formé presque exclusivement d'intellectuels, de penseurs et de livresques. Voilà peut-être qu'un nouvel élément s'introduit au sein du Nouveau Parti Démocratique. Toutefois, après avoir participé à la chasse aux sorcières bureaucratiques hier soir, le député vient aujourd'hui nous proposer la création d'un poste de superbureaucrate, comme vient d'ailleurs de le signaler le député d'Okanagan-Revelstoke, poste qui serait soustrait à toute autorité, même, supposons-nous, à celle de la Cour suprême du Canada.

J'ai lu le bill ce matin quand j'ai entendu dire qu'il viendrait sur le tapis cet après-midi et je ne puis concevoir que personne en cette enceinte pense sérieusement à abdiquer ses fonctions au point de proposer qu'une responsabilité que la constitution confie au Parlement soit confiée à quelqu'un d'autre sur qui ne pèserait aucune sorte de contrôle. Je doit déclarer que je suis d'accord avec beaucoup d'observations faites par le député d'Okanagan-Revelstoke, quant à l'opportunité de confier le travail préliminaire et la rédaction d'un rapport à une commission sans attaches de parti. J'irais peut-être même plus loin que le député ne serait prêt à aller. J'exigerais qu'une telle commission se charge non seulement de dresser un rapport, mais aussi de rédiger un bill qui permettrait, à son avis, de remanier les sièges à la Chambre d'une façon équitable et exempte d'esprit de parti. J'imposerais à l'Orateur l'obligation de saisir la Chambre de ce bill et à quelque fonctionnaire de la Chambre celle de le présenter.

Mais il ne conviendrait pas, il me semble, que nous nous soustrayons au devoir de nous assurer que les mesures prises respectent fondamentalement la constitution. Nonobstant ce qu'a déclaré le député de Port-Arthur, à savoir qu'il est souhaitable que le vote d'un homme soit égal à celui d'un autre, il ne faut pas oublier que notre pays est une fédération de provinces, et qu'une telle fédération ne se serait jamais accomplie en premier lieu si les régions qui, à certains égards, sont moins favorisées par la géographie et sous d'autres rapports, n'avaient eu l'assurance qu'elles auraient plus de poids au Parlement canadien pour compenser jusqu'à un certain point ces désavantages géographiques et autres. Par exemple, il est évident que les Territoires ne seraient aucunement représentés au Parlement si le principe énoncé par l'honorable député de Port-Arthur était poussé jusqu'à sa conclusion logique, car même si tous les Territoires étaient mis ensemble, leur population ne serait pas encore suffisante pour leur donner droit...

M. Fisher: Je demande la parole pour un rappel au Règlement. Je crois que l'honorable député, de propos délibéré, présente sous un faux jour mon attitude à cet égard. Le bill prévoit la création d'une commission indépendante, mais il n'a rien à voir avec l'article pertinent de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui prévoit des minimums et d'autres moyens pour protéger les régions dont la situation géographique...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député a invoqué le Règlement en affirmant que le député de Bonavista-Twillingate a sciemment défiguré les faits. Je ne vois pas que ce soit une raison d'invoquer le Règlement, surtout étant donné que le député présente un argument, ou, plutôt, répond à la thèse exposée par le député de Bonavista-Twillingate. C'est à son tour de répondre, ou de discuter tout point de vue qui pourrait avoir été exprimé. A mon avis, on ne peut invoquer le Règlement pour interrompre un député afin de présenter immédiatement un argument contraire, et je cède donc la parole au député de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas interrompu le député, bien que Votre Honneur ait parfaitement raison de dire qu'il n'y avait pas matière à invoquer le Règlement. Il s'est montré inconsciemment, j'en suis certain, tout à fait insultant en disant que je faussais ses paroles avec intention, alors que je ne cherchais nullement à le faire. Je tâchais simplement de comprendre certains points qui me semblaient obscurs dans son esprit et d'y jeter quelque lumière. Si j'ai mal présenté quoi que ce soit, je tiens beaucoup, surtout parce que je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un sujet à controverse politique, à exposer les choses avec exactitude. Mais il me semble que, par son intervention, il a fourni un autre argument puissant contre son projet de loi. Une commission indépendante ne sera pas indépendante, me semble-t-il, si elle doit être entravée par toutes sortes de règles et de règlements. Quant à moi, je préférerais qu'on modifie l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, pour corriger toute anomalie qu'un député pourrait relever dans la loi fondamentale. J'estime, monsieur l'Orateur, que lorsqu'on en arrivera à examiner l'établissement d'une commission dégagée des préoccupations électorales et qui fera rapport au Parlement—et je ne cherche pas à anticiper sur un débat qui pourrait se dérouler à l'avenir—il importera beaucoup de prescrire les principales règles devant régir l'activité de cette commission. Nous ne devrions pas lui donner, comme l'a exposé le député de Port-Arthur dans son discours, un chèque en blanc, mais lui dire quelles seront les principes régissant son activité, et quelle doit être la population maximum de toute circonscription. Je crois que le député a bien fait valoir ce point. Il est vraiment scandaleux d'avoir des circonscriptions aussi vastes que Scarborough, et d'autres qu'on a mentionnées. Il est encore plus choquant d'avoir une circonscription comme celle que représente mon ami infatigable, le député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador (M. Granger), qui s'étend sur les quatre cinquièmes environ de la province de Terre-Neuve, et dont la population excède celle de toute autre circonscription dans cette province. C'est là une anomalie. C'est une anomalie qui existe uniquement parce que le

gouvernement a négligé la tâche qui lui incombait de remanier la carte électorale avant les dernières élections. Il y a, évidemment, bon nombre d'autres anomalies du même genre.

Une autre chose qu'a dite le député de Port-Arthur et que j'approuve, c'est qu'il serait fort souhaitable de procéder si possible au remaniement de la carte électorale avant qu'il y ait de nouvelles élections. Je dis bien que cela serait très souhaitable, s'il y a moyen de le réaliser. En réalité, d'après la constitution, on aurait pu y voir avant les dernières élections. Le gouvernement comptait alors plus de 200 députés à la Chambre. S'il l'avait voulu, il aurait pu assumer ses responsabilités constitutionnelles. C'est bien malheureux qu'on ait laissé traîner la question aussi longtemps. Toutefois, je m'inscris en faux contre la thèse du député de Port-Arthur: je ne veux pas qu'on mette d'autres obstacles sur la voie de la constitution en adoptant des règlements rigides qui empêcheront le peuple, chaque fois qu'il y va de l'intérêt public, d'exercer sa volonté, quelque imparfaite que soit, en raison de la répartition des sièges à la Chambre, la manière avec lequelle il exerce cette volonté. Et Votre Honneur sait fort bien que la composition de la Chambre est telle que le peuple peut avoir à se prononcer n'importe quel jour.

Je ne voudrais donc pas qu'on prenne quelque initiative qui soit de nature à paralyser, pendant une longue période, la Chambre ou la législature. Mais, comme il y va d'une obligation constitutionnelle, le gouvernement devrait y voir sans tarder. J'estime que le gouvernement devrait présenter sans délai une mesure législative analogue à celle-ci. Il devrait lui accorder la priorité sur tout le reste, sauf des questions financières vraiment urgentes. J'estime aussi qu'on devrait instituer la commission sans tarder et la prier de soumettre un rapport dans le plus bref délai possible. Comme il incombe à tous les députés à la Chambre de maintenir la constitution et ce qui, tout bien considéré—je crois que le député de Port-Arthur l'a signalé à très bon escient—traduit la disposition essentielle de la constitution: que les gens soient équitablement représentés à la Chambre, qui est censée être le porte-parole de la population canadienne.

Je pense que les députés sont maintenant d'accord sur l'à-propos de confier à une commission les travaux qui s'imposent en vue du remaniement de la carte électorale. Lors de la dernière législature, cette proposition ne soulevait pas de dissension, et j'espère qu'elle n'en soulèvera pas non plus cette fois-ci. Si je l'ai bien compris, le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Fleming) ne s'est nullement opposé à l'institution d'une commission indépendante. Je l'ai écouté avec attention et je suis sûr qu'il semblait favoriser le projet. Mais il a insisté pour que le rapport d'une commission de ce genre revienne au Parlement afin d'être étudié, en dernière instance, par la Chambre des communes et l'autre endroit, avant d'avoir un effet législatif. C'est précisément la thèse de mes honorables amis de l'opposition officielle. J'ignore si le député de Port-Arthur, en présentant son bill, se fait le porte-parole du Nouveau parti démocratique. La mesure soulagerait complètement le Parlement de la question, et j'ai toujours cru auparavant que cela correspondait à la prise de position du Nouveau parti démocratique. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'on veuille encore confier à un comité de la Chambre les travaux préliminaires de la réfection de la carte électorale.

Il est convenu en général, je crois, que ce travail devrait s'effectuer par des personnes qui n'ont pas nos préoccupations politiques, par des personnes qui soient le plus possible dégagées des préoccupations électorales. J'espère que nous pourrons trouver ces personnes sans trop mettre à contribution les cours de justice car, quoi que l'on fasse, un grand nombre de gens seront mécontents et il y aura vraiment danger d'imputer des motifs à ceux qui feront ce travail et de mêler des juges dans la politique, chose que je n'ai jamais favorisée moi-même. Il me semble qu'il y a au pays d'autres personnes libérées des soucis électoraux auxquelles on pourrait faire appel pour composer une telle commission sans avoir à s'en remettre aux cours de justice.

Une seule autre chose à signaler en terminant. A mon avis, cette commission doit être établie par le Parlement, et c'est ce dernier qui doit décider de sa composition. Ce ne devrait pas être au gouverneur en conseil à nommer les commissaires. Car, la dernière chose que nous voudrions faire, sous prétexte d'obtenir une commission détachée de tout souci électoral, serait de transmettre de la Chambre au gouverneur en conseil le problème du rajustement de la représentation. C'est précisément ce que nous ferions si nous adoptions un bill conférant au gouverneur en conseil le pouvoir formel de nommer les commissaires. Ces commissaires doivent être nommés dans la loi elle-même.

M. A. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de consacrer beaucoup de temps à la mesure dont nous sommes présentement saisis. Mais j'ai cru bon de formuler quelques observations à propos de ce bill présenté par l'honorable député de Port-Arthur.

A mon avis, le bill dont nous sommes présentement saisis a beaucoup de ramifications. Évidemment, il nous arrive d'être saisis de nombreuses mesures, dont plusieurs prêtent plus ou moins à controverse. Sans doute a-t-on représenté ce bill comme étant relativement simple, mais il me paraît lié à des problèmes qui exigent une étude très soigneuse et très approfondie. A mon avis, le problème en soi est d'intérêt général. Les raisons en ont été signalées par les divers orateurs qui ont comparé le nombre d'électeurs dans les diverses circonscriptions. Nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, que le problème en soi revêt une grande importance, puisqu'il s'agit d'assurer aux Canadiens une représentation équitable ici à la Chambre des communes.

Sans doute l'objet du bill à l'étude est-il de chercher à soustraire cette question importante et nécessaire à l'influence de toute partisanerie politique. Cependant, il conviendrait de répondre à certaines questions avant que nous puissions nous considérer libres d'appuyer la mesure en question. Je n'étais pas trop sûr si l'honorable député de Port-Arthur parlait en faveur d'une commission indépendante dont le rapport ne serait soumis, dans aucune de ses parties ou en aucun temps, au Parlement. Cependant, je suis d'accord avec ceux qui prétendent que ce serait plus ou moins abdiquer notre responsabilité que de nommer une commission et de lui permettre de délimiter les circonscriptions, sans que la Chambre des communes ait le loisir de se prononcer sur la question. Il faudrait tenir compte de bien des choses, peser et soupeser bien des éléments. On a parlé de la nomination des membres de la Commission. Je suis d'avis que cette question revêt un caractère d'extrême importance. Pour que les considérations de parti n'entrent pas en jeu, il nous faudrait, ainsi qu'on l'a signalé, savoir qui seront les membres éventuels de cette commission et quelles circonstances ont entouré leur nomination. Il faudrait aussi considérer d'autres aspects de la question. Ainsi, une seule commission suffirait-elle à accomplir la tâche exposée dans la mesure, et aurait-elle ou non le droit de déléguer une partie de son autorité et de sa responsabilité à d'autres organismes?

Le député de Port-Arthur s'est permis de transmettre quelques conseils d'ami aux députés de notre parti. Il a dit que, vu certaines considérations qu'il émettait, nous devrions songer sérieusement à continuer à accorder notre appui au gouvernement. Si je l'ai bien compris, il a aussi fait savoir aux libéraux qu'il serait peut-être opportun de retarder la tenue d'autres élections jusqu'à ce que le problème soit résolu. Je me demande donc pourquoi le député de Port-Arthur et ses collègues ont appuyé les efforts que les libéraux ont déployés pour renverser le gouvernement et déclencher immédiatement d'autres élections. Il me semble y avoir là une antinomie que j'ai peine à comprendre. Je n'en dirai pas plus pour le moment, monsieur l'Orateur.

(Texte)

M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, il m'a fait plaisir, tout à l'heure, d'écouter le député de Port-Arthur (M. Fisher), à sa façon habituelle, d'un bon naturel et avec un peu d'humour, exprimer les idées de son parti un peu socialiste qui caractérisent le nouveau parti démocratique.

Le député de Port-Arthur nous a dit représenter un comté d'une superficie de 300 milles par 500 milles, soit un comté presque aussi grand que la France.

Bien que la représentation du député de Port-Arthur, au point de vue territorial, soit aussi considérable que celle du général De Gaulle, son importance est quelque peu différente.

Tout de même, je crois qu'il deviendra absolument nécessaire que le remaniement des comtés se fasse au Canada. De quelle façon? Je serais porté à appuyer mon voisin le député d'Okanagan-Revelstoke (M. Fleming), qui prétend qu'on devrait instituer une commission qui pourrait établir, d'une façon définitive, les bornes, les limites des comtés qui seront représentés au sein des prochains gouvernements. Je préfère qu'une commission soit nommée dont la fonction sera d'étudier la façon technique de redistribuer les sièges, laquelle commission fera rapport à un comité parlementaire qui, lui-même, étudiera la situation et décidera du remaniement à exécuter.

Je comprends que les Canadiens français ne sont pas toujours les plus respectueux du parlementarisme. Quant à moi, je crois que cette façon de procéder serait celle qui respecterait le plus chaque province, et partant, les populations des différentes régions du Canada.

Lorsque mon ami de Port-Arthur parle de la représentation inégale de certains comtés, comme ceux de Scarborough, Îles-de-la-Madeleine, Mercier, et Vaudreuil-Soulanges, il parle de situations tout à fait différentes. Ainsi, lorsqu'il parle d'une représentation proportionnelle à la population, il veut dire que chaque citoyen doit être considéré d'une façon égale, c'est-à-dire que les comtés doivent être répartis selon le nombre des électeurs. Ce qui est absolument faux. En effet, il prétend que

nous sommes tous égaux. Eh bien, je soumets que le seul temps où nous sommes égaux, c'est aux moments de la naissance et de la mort. Le long de la vie, tout ce qui se passe, toutes nos actions démontrent que nous ne sommes pas égaux.

Ici il n'est pas question de dire que telle partie de la population n'est pas égale à une autre, qu'un individu est supérieur à un autre. Nous sommes tous égaux au point de vue taxation, et partant au point de vue représentation au Parlement. A part cela, nous ne sommes pas égaux.

Il serait illogique de comparer un comté d'une grande ville, qui compte 50,000 à 60,000 électeurs, à un comté rural de douze à vingt mille.

Il faut se rendre compte que les populations urbaines ont des problèmes tout à fait semblables, tandis que ceux des populations rurales sont tout à fait différents. Je vous donne comme exemple l'ouvrier, citoyen d'une ville, simple locataire, dont le seul intérêt est d'augmenter son salaire de façon à assurer le bien-être de sa famille, et celui du cultivateur qui possède plusieurs acres de terre, un troupeau, qui a une responsabilité non seulement envers lui mais envers toute la communauté, qui doit, à l'année longue, surveiller tous les développements et les mesures que le gouvernement prend dans l'intérêt public.

Si j'établis une comparaison entre ces deux citoyens-là, je soumets que lorsque le temps viendra de voter, le cultivateur pourra rendre un jugement plus objectif, moins partisan que le citadin qui ne s'est jamais préoccupé de questions administratives ou qui ne s'est jamais occupé d'élections.

D'ailleurs, ceci est prouvé par le fait que lorsque les élections sont décrétées, il y a toujours un grand nombre de citoyens des villes qui ne votent pas. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas d'intérêt à s'exprimer, ou encore parce qu'ils ne savent pour qui ou pourquoi ils voteraient. Par ailleurs, dans les circonscriptions rurales, il est bien rare qu'un électeur n'ait pas une opinion bien formée, ou ne change pas d'opinion lorsqu'un parti quelconque lui offre certains avantages ou préconise un programme plus favorable aux ruraux.

Je n'ai pas l'intention d'établir une comparaison entre les citadins et les cultivateurs, mais plutôt d'indiquer l'intérêt que certains citoyens ruraux portent à la politique canadienne, en général, par rapport à ceux des villes.

Un exemple de ceci peut être donné, eu égard à l'importance de la voix du Canada, c'est-à-dire que notre pays, qui ne compte qu'une population d'environ 18 millions d'âmes, possède une influence beaucoup plus grande aux Nations Unies, au sein des organismes internationaux, que certains pays d'Afrique ou de l'Amérique du Sud, dont les populations sont beaucoup plus considérables que la nôtre. Pourquoi? Tout simplement parce que la population du Canada est civilisée dans son entier, que nos villes et villages sont organisés, et que nos citoyens sont en mesure de porter un jugement un peu plus approprié à la situation de l'heure, que certains habitants de ces pays moins favorisés et dont les populations sont moins instruites.

Voilà qui indique bien que la représentation ne doit pas être proportionnelle au nombre d'électeurs, mais plutôt établie selon les différentes régions, les différents groupes ethniques, culturels et industriels, selon la proportion de gens dont l'intérêt et les connaissances sont supérieurs aux autres.

On devra aussi étudier la représentation par province. A mon avis, certaines provinces n'ont pas, actuellement, la représentation qu'elles devraient avoir, ici, à la Chambre des communes. A mon sens, il est très important que la représentation des provinces, ou que le nombre de sièges attribués à chacune d'elles, soit étudié d'une nouvelle façon, afin que chacune d'elles ait une représentation proportionnelle.

Il nous faut reconnaître que chacune des provinces qui forment la Confédération présente des caractéristiques différentes, a des problèmes différents, et forme un gouvernement autonome. En conséquence, pour que l'unité nationale se maintienne, il faut que chaque province ait une représentation proportionnelle.

Je crois bien que tous nos amis de l'opposition libérale se rallieront à nous à ce sujet Et même si nous ne partageons pas tout à fait l'opinion de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill)...

Une voix: Même des créditistes!

M. Bourbonnais: ...je crois, dis-je, que les libéraux se rallieront à nous, afin que le Parlement reste toujours suprême et soit le dernier à prendre une décision lorsqu'il s'agira du remaniement de la carte électorale.

(Traduction)

M. J. H. Horner (Acadia): En prenant la parole au cours de la discussion sur la présente mesure, monsieur l'Orateur, je me trouve en parfait accord avec mon collègue, le député d'Okanagan-Revelstoke. Lorsque j'ai lu le bill pour la première fois, j'ai remarqué le passage souligné, «indépendant du Parlement du Canada». Je m'élève contre pareil principe. Il me semble qu'on nous jette sans cesse dans les jambes des offices, des commissions indépendants du Parlement, indépendants de tel ou tel député, et ainsi de suite.

Je me suis toujours opposé à cela, et je m'y oppose encore bien davantage quand il s'agit d'une question comme celle-là.

Il peut être bon de dire qu'un vote en vaut un autre. Mais il faut avoir des gens qui représentent la population et cela dans chaque partie, dans chaque industrie du pays. Qu'est-ce qui arriverait si l'on adoptait le principe selon lequel un vote en vaut un autre? Qu'est-ce qui arriverait si cette idée était appliquée dans 20 ans d'ici, étant donné la poussée vers les centres urbains? Nous aurions à peine un siège, à la Chambre, qui représenterait vraiment les agriculteurs. Le contrôle du Parlement serait aux mains des grands centres urbains. Il n'y aurait pratiquement pas un siège dans cette Chambre qui dépendrait des agriculteurs, et ceux-ci n'auraient pas de représentation suffisante, à cause de l'importance économique que nous devons accorder aujourd'hui à cette industrie.

Cette question du remaniement électoral s'est présentée de temps à autre au niveau fédéral tout comme dans chacune des provinces au pays. Bien que je ne me trouve pas souvent d'accord avec le gouvernement de l'Alberta, je dois l'être à ce sujet. Le gouvernement de l'Alberta a étudié la possibilité d'un remaniement électoral ces deux dernières années, et pris en considération l'importance des diverses industries et des divers secteurs de la province, en posant pour principe qu'un vote devait valoir l'autre. Bel et bien de demander que l'organisme soit indépendant. Si j'ai bien compris, le député de Port-Arthur désire que ce soit un organisme permanent. A quoi s'occuperait-il d'une décennie à l'autre? Il serait certes inflexible. Il mettrait des années à étudier une question. Il serait difficile d'accès et bien malin serait celui qui pourrait en modifier la composition. Pour ma part, j'estime qu'un tel organisme ne serait pas aussi utile que la commission visée par le projet de résolution inscrit au *Feuilleton* présentement.

Cette commission ferait rapport au Parlement qui aurait ainsi son mot à dire au sujet du remaniement de la carte électorale afin que les diverses industries soient assurées d'être représentées. Il est facile de constater, grâce au recensement décennal, que la population se déplace sans cesse. Je puis citer des chiffres qui indiquent que dix p. 100 à peu près de la population vit de l'agriculture. Les mêmes constatations s'appliquent tout aussi bien aux autres industries, comme le charbon dans les provinces Maritimes, le pétrole et le gaz ailleurs, et ainsi de suite. Je soutiens que chacune de ces industries doit être représentée.

L'honorable député de Port-Arthur a dit également qu'il accepte le nombre minimum de députés imposé par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il l'accepte à l'égard de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, il accepte une dérogation au principe qu'il a énoncé, d'après lequel un vote en vaut un autre. J'estime qu'il faut aller au delà de cette dérogation initiale qu'il a déjà acceptée. Nous devons accepter le fait que les industries d'importance vitale pour le Canada doivent être représentées à la Chambre. Il faut que cette représentation soit permanente. Il ne faudrait pas que d'ici 10 ou 20 ans, on puisse voir cette représentation s'amenuiser au point où des secteurs revêtant dans notre pays une importance considérable n'aient plus voix au chapitre en ce qui concerne l'expansion du Canada. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que l'on nous envoie ici pour gouverner, pour diriger l'économie et mettre le pays en valeur. Sans une représentation des divers secteurs du pays, sans une représentation de ses diverses industries, ce serait là une tâche fort complexe.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux prévus pour lundi ainsi que pour le reste de la semaine?

L'hon. M. Churchill: Lundi, nous commencerons par le bill découlant de la résolution adoptée aujourd'hui et que le ministre du Commerce a présentée à propos de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, bill dont nous aborderons la deuxième lecture. Le deuxième article sera la résolution inscrite au nom du ministre de l'Agriculture concernant la loi sur le crédit agricole et portant le n° 16 dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Le numéro 3 sera la deuxième lecture du bill n° C-3 au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des aliments et drogues; et le numéro 4, le projet de résolution inscrit au nom du premier ministre au sujet de l'établissement d'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales qui est le n° 14 du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

J'imagine que ces travaux prendront presque tout notre temps lundi et mardi. L'ordre des travaux que j'ai annoncé sera respecté, sauf que je veux consulter un de mes collègues. S'il y avait un changement dans les deux premiers articles, j'en avertirai les membres des autres partis avant midi, lundi.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je rappeler au leader de la Chambre que le ministre des Finances a laissé entendre que les prévisions seraient déposées mardi. Je suppose qu'il n'y

a là rien de changé et que nous aurons l'occasion de les examiner dans le courant de la semaine.

L'hon. M. Churchill: Eh bien, si le ministre des Finances a annoncé le dépôt des prévisions, sans doute la chose va-t-elle se faire. Quant à savoir si nous examinerons ces prévisions plus tard dans la semaine, la Chambre en sera informée en temps et lieu.

(A six heures et deux minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'AGRICULTURE

ACCORDS AVEC DES PROVINCES TOUCHANT LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de mettre la Chambre au courant d'un jalon important dans l'exécution du programme institué en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Il s'agit de la signature des accords entre les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de la mise en œuvre de ce programme dans huit provinces, soit: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Je viens aussi d'apprendre ce matin que les provinces de Terre-Neuve et d'Ontario ont signé l'accord général.

Ces accords ont pour effet de faire démarrer le programme en autorisant le lancement d'une grande variété de projets, et vont permettre aux gouvernements fédéral et provinciaux d'étendre leur champ d'activité commune dans un domaine vaste et nouveau en vue d'exploiter les régions rurales et leurs ressources. Les accords visent une quarantaine d'entreprises conjointes qui permettront de s'attaquer sur une grande échelle aux problèmes que pose l'aménagement des régions rurales du Canada.

L'accord général prévoit une contribution fédérale maximum de 50 millions de dollars pour les programmes et les projets mis en marche dans toutes les provinces pendant la période initiale de trois ans visée par cet accord. Je vois là un bon placement pour la santé économique et la productivité accrue de nos régions rurales. Bien que ces accords initiaux n'aient été conclus que pour trois ans, le programme est évidemment conçu comme une entreprise à long terme. Nous allons employer ces trois années à mettre en œuvre un grand nombre de projets d'essai et de recherches intensives et à établir quels sont les meilleurs moyens d'atteindre les buts à long terme du programme.

Ce programme est extrêmement important pour les régions rurales, mais il a aussi une importance de plus en plus grande pour les habitants des villes, qui ont besoin de produits alimentaires obtenus efficacement et de terrains pour les loisirs et l'habitation. Ils ont de plus en plus intérêt à ce que soient utilisées à bon escient les ressources des régions rurales.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux que soient maintenant établis, grâce à la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces, les cadres et les règles d'application voulus pour mettre le programme en œuvre. Je demande à déposer, pour l'information des députés, l'accord général, qui est le même pour toutes les provinces.

M. l'Orateur: La Chambre approuve-t-elle unanimement que le ministre dépose l'accord général?

Des voix: D'accord!

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Il y a près de deux ans que le gouvernement a présenté la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et que nous attendons qu'il prenne des mesures concrètes à cet égard. La déclaration que le ministre de l'Agriculture vient de faire ne laisse prévoir aucune disposition concrète, autant que je puisse voir; c'est une déclaration d'ordre général et, sauf erreur, elle ne mentionne aucun projet particulier qui aurait été approuvé.

M. Benidickson: Pas un seul.

M. Argue: Le ministre a ajouté—et cela m'a déçu—qu'au cours des trois prochaines années les gouvernements intéressés avaient l'intention de se consacrer à des programmes d'essai et à la recherche. D'après ce que le ministre avait déjà dit auparavant, j'avais cru comprendre qu'il avait un programme bien établi. Nous avons cru qu'il était sur le point de le mettre en œuvre et qu'il changerait à brève échéance la situation agricole au Canada. Nous nous rendons compte maintenant qu'il n'y a pas de projets concrets, seulement une entente générale.

Le ministre a dit qu'un montant maximum d'au plus 50 millions de dollars serait affecté à cette fin. Je me contenterai de signaler qu'en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, un programme restreint dans le sens qu'il ne s'applique qu'à une petite partie du pays, des sommes beaucoup plus considérables ont été dépensées parfois.

Nous devrons donc continuer d'attendre que le gouvernement nous donne la preuve

qu'il a fait quelque chose de concret dans ce domaine.

M. Alexander B. Patterson (Fraser-Valley): Nous savons gré au ministre de l'Agriculture de l'annonce qu'il vient de faire. Nous savons très bien que les efforts concertés dans ce sens s'imposent—en fait depuis bien longtemps—afin de trouver une solution aux maints problèmes qui se posent aux collectivités agricoles de tout le pays.

Il s'agit, je le répète, d'une communication d'ordre général dont nous ignorons les détails. Toutefois, la majorité des provinces ont déjà acquiescé aux conditions de la présente mesure. Notre groupe accueille donc avec plaisir cette nouvelle et attendra avec impatience que les mesures législatives nous soient présentées.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, sans aller jusqu'à qualifier la déclaration du ministre de «broutille», les membres de mon groupe doivent reconnaître qu'il y a eu, dans certains milieux, force critique et exaspération devant le retard apporté jusqu'ici à donner suite au programme relatif à la remise en valeur et à l'aménagement des terres agricoles. On a formulé des critiques dans les publications agricoles de même qu'aux réunions d'organismes agricoles. En outre, certains cultivateurs, qui s'attendaient que le gouvernement ferait davantage à cet égard, n'ont pas caché leur mécontentement.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement s'occupe de la question et nous comptons que le ministre tiendra les Canadiens au courant des événements et des progrès accomplis, en faisant des déclarations à la Chambre, de temps à autre. De fait, nous espérons qu'il fera, chaque semaine, rapport à la Chambre des progrès réalisés au sujet de la mise en œuvre du programme que nous appuyons tous en principe et que nous voulons voir appliqué de façon pratique.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

DIFFORMITÉS CHEZ LES NOUVEAU-NÉS

Question nº 5—**l'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement fait-il des recherches en vue de connaître la cause de la phocomélie et de difformités analogues chez les nouveau-nés?

2. Le gouvernement a-t-il octroyé des subventions à des particuliers ou à des organismes aux fins de poursuivre des recherches médicales sur la cause de la phocomélie?

3. Au cours de la dernière année, combien de cas de difformités à la naissance a-t-on signalés au gouvernement?

[M. Argue.]

4. Combien de cas ont été attribués à l'usage de la thalidomide durant la grossesse?

5. Dans les cas qui ne sont pas directement imputables à l'usage de la thalidomide, a-t-on découvert quelque autre cause de la difformité?

Réponse de **l'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec l'Académie de médecine et l'Association pharmaceutique d'Ottawa, est en train de procéder à une étude-pilote sur l'emploi de la thalidomide par les femmes enceintes.

2. Le gouvernement n'a reçu aucune requête et n'a consenti aucune subvention directement et spécialement à cette fin. En vertu du programme national de subventions pour fins de santé, certains montants ont été versés à des particuliers, afin de favoriser les recherches devant permettre de comprendre la cause de la phocomélie. Ces recherches comprennent divers travaux dans le domaine général de la génétique, ainsi qu'un certain nombre d'études sur la mortalité prénatale.

3. Il n'est pas de pratique courante de signaler au gouvernement fédéral les difformités à la naissance, en dehors de celles qui figurent sur les certificats relatifs aux mort-nés et aux décès. Au cours de 1961, le Bureau fédéral de la statistique a relevé 2,192 décès de bébés et 835 mort-nés, attribués à des difformités congénitales. Ces décès et les cas des mort-nés sont ceux dont la cause est une des maladies où un des états précisés dans la Classification internationale, section 14, difformités congénitales du point de vue des décès, de l'Organisation mondiale de la santé, ou précisées dans la Classification des causes de la mise au monde de mort-nés (Y38), difformités congénitales du fœtus, dans le cas des mort-nés.

On a demandé aux provinces des renseignements supplémentaires au sujet des anomalies congénitales à la naissance, et il sera probablement possible de se procurer plus tard de nouvelles données à cet égard.

Dans six des provinces, une disposition exige qu'un rapport au sujet des anomalies congénitales des enfants nés vivants et mort-nés figure sur le certificat établi par le médecin à la naissance d'enfants vivants ou mort-nés. Mais il n'existe pas de classification uniforme des données recueillies dans ces provinces. Toutefois, l'Ontario, par exemple, a publié, d'après cette source, les données suivantes pour les années 1959, 1960:

1959: Enfants nés vivants avec difformités congénitales	1,630
Incidence par 1,000 naissances d'enfants vivants	10.4

1960: Enfants nés vivants avec difformités congénitales 1,796
Incidence par 1,000 naissances d'enfants vivants 11.3
Mort-nés 270
Incidence par 1,000 naissances d'enfants vivants 2.3

Le terme «difformité à la naissance» et les expressions analogues, comme «enfants congénitalement anormaux», «anomalies», ou «difformités», ne sont pas précisées et peuvent comprendre quelques défauts relativement mineurs, superficiels ou provisoires.

L'incidence des anomalies congénitales, y compris les problèmes que posent la définition, la classification et l'établissement des rapports, est à l'étude au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

4. Voir réponse ci-dessus.

Le nombre des difformités attribuées à la thalidomide est inconnu, mais des données ont été demandées aux provinces, ainsi que par l'intermédiaire des associations professionnelles compétentes. Étant donné que l'enquête n'est pas achevée, il est impossible de faire une estimation à l'heure actuelle. En tout cas, selon toute attente, la porportion de toutes les difformités à la naissance pouvant se rattacher à la thalidomide serait faible.

5. Aucune autre cause particulière n'a été relevée pour les cas en question. Parmi d'autres causes possibles de difformité congénitale, il y a certains facteurs génétiques, la roséole et autres maladies infectieuses de la mère pendant sa grossesse, ainsi que d'autres états de la mère.

AIDE EXTÉRIEURE—LETTRE DE LA BANQUE INTERNATIONALE

Question n° 6—**M. Herridge:**

A-t-on reçu quelque communication, directement ou indirectement, de la part du président de la Banque internationale, demandant au Canada d'octroyer une plus grande partie de son aide extérieure par l'intermédiaire d'organismes internationaux et de fournir une somme importante à l'Association internationale de développement? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la teneur de la réponse?

Réponse de **M. Grafftey:**

Le Bureau des gouverneurs de l'Association internationale de développement a été saisi, à une réunion tenue récemment à Washington, d'une proposition qu'appuyait le président de l'Association et de la Banque mondiale, demandant aux directeurs «d'étudier les besoins financiers éventuels de l'Association internationale de développement et de soumettre au plus tôt un rapport à ce sujet au Bureau des gouverneurs de l'Association, et, si possible, avant le 31 décembre 1962». Le Bureau des gouverneurs a approuvé la résolution. Aucune proposition n'a été faite touchant la participation financière possible des membres de l'Association.

PROGRAMME D'APTITUDE PHYSIQUE 5BX

Question n° 8—**M. Herridge:**

1. Qui a autorisé le programme d'aptitude physique 5BX de l'Aviation royale du Canada?

2. A-t-on reçu une communication du Dr William Orban à ce sujet? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la teneur de cette communication et de la réponse du gouvernement?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

1. Environ 25 officiers de l'ARC et employés civils de l'ARC ont pris une part active à la préparation du programme 5BX.

2. Des instances ont été faites par le Dr Orban lui-même, ou en son nom. Il demande à être reconnu publiquement comme l'auteur du programme 5BX et dûment récompensé. En réponse, il a été admis que le Dr Orban avait joué un rôle important dans la préparation du programme et que sa collaboration était grandement appréciée. Toutefois, étant donné que plusieurs personnes avaient pris part à la préparation du programme, aucune en particulier n'a été reconnue comme en étant l'auteur.

LA NOUVELLE-GUINÉE NÉERLANDAISE—CADRES ADMINISTRATIFS DU CANADA

Question n° 10—**M. Herridge:**

L'Organisation des Nations Unies a-t-elle demandé au Canada d'affecter du personnel aux cadres administratifs destinés à la Nouvelle-Guinée néerlandaise? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents et quelle était la teneur de la réponse du gouvernement?

Réponse de **l'hon. M. Green:**

Les Nations Unies n'ont pas demandé au Canada d'accorder de l'aide purement administrative à l'Administration provisoire des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale, mais bien de l'aide militaire et technique. Le 16 août 1962, le secrétaire général intérimaire a demandé au Canada de fournir:

a) un conseiller de l'Air, détenant le grade de commandant d'escadre, pour le quartier général de la force de sécurité des Nations Unies;

b) deux appareils amphibies Otter, munis de pièces de rechange, avec des équipes aériennes et terrestres.

Le Canada a pleinement acquiescé à la requête: le personnel et le matériel sont arrivés en Nouvelle-Guinée occidentale le 2 septembre. Tous les frais, sauf les soldes mensuelles ordinaires, seront assumés par les Nations Unies, et on s'attend que personnel et matériel réintègrent le Canada le 1er mai 1963 ou peu après cette date.

Le 27 septembre 1962, l'Organisation des Nations Unies a demandé au Canada d'envoyer en Nouvelle-Guinée occidentale un ingénieur en moteurs diesel. La requête est étudiée d'un œil favorable.

*OUVRIERS SPÉCIALISÉS ORIGINAIRES DES ANTILLES

Question n° 12—**M. Herridge:**

1. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il envoyé une ou des équipes aux Antilles en vue d'encourager des Antillais spécialisés à immigrer au Canada aux termes des nouveaux règlements? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on reçu des plaintes ou des communications des gouvernements antillais portant un jugement défavorable sur les nouveaux règlements d'immigration et à l'adresse de ces équipes parce qu'elles sont susceptibles d'attirer vers le Canada des travailleurs spécialisés dont leurs pays peuvent difficilement se priver? Quelle a été, s'il en est, la réponse du gouvernement?

2. Se propose-t-on d'envoyer d'autres équipes?

M. McGee:

1. Une équipe de préposés à l'immigration a passé les mois de juin et de juillet derniers aux Antilles, non pas pour recruter des immigrants spécialisés, mais pour faire subir des entrevues à ceux qui avaient déjà demandé, de leur propre initiative, à être admis au Canada. Aucun gouvernement antillais n'a envoyé des plaintes ni des communications pour critiquer les nouveaux règlements régissant l'immigration et le travail de l'équipe des fonctionnaires du ministère.

2. On est en train d'étudier la question pour voir s'il y a lieu d'envoyer, aux mêmes fins, une autre équipe aux Antilles.

*ENFANTS NÉS DIFFORMES DANS CHAQUE PROVINCE

Question n° 13—**M. Knowles:**

1. En 1959, 1960, 1961 et 1962 jusqu'à ce jour, quel a été, dans chaque province et par mille, le nombre d'enfants nés difformes?

2. Combien de ces difformités sont censées avoir été causées *a*) par des essais nucléaires, *b*) par la thalidomide?

L'hon. M. Monteith: Cette question requiert une réponse verbale, monsieur l'Orateur, mais vu que la réponse est longue et comporte un tableau statistique, je me demande si elle pourrait être insérée dans le hansard comme si je l'avais lue.

Des voix: Entendu!

M. l'Orateur: De quelle longueur est-elle, compte tenu du tableau statistique? Combien de feuillets de papier ministre comprend-elle?

L'hon. M. Monteith: Deux avec le tableau.

Une voix: Ordre de dépôt de documents!

[L'hon. M. Green.]

M. l'Orateur: Les députés ont le choix. Si une réponse donnée par un ministre ou quelqu'un d'autre est longue, elle peut être transformée en ordre de dépôt de documents et être déposée tout de suite.

L'hon. M. Monteith: C'est ce que je propose.

Des voix: Non.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il s'en tenir à sa première proposition.

L'hon. M. Pickersgill: A laquelle tous ont consenti.

M. l'Orateur: Alors la réponse figurera au hansard comme si elle avait été lue.

[*Note de l'éditeur: Voici le texte de la réponse:*]

1. Ce renseignement n'est pas disponible pour l'ensemble du pays, à l'heure actuelle, à l'égard de tous les enfants nés difformes. Un tableau ci-joint donne le nombre des décès d'enfants attribués à des malformations congénitales, par province, pour les années 1959, 1960 et 1961, selon les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, ainsi que les taux correspondants par 100,000 naissances vivantes. Ces décès sont ceux dont la cause profonde est l'une des maladies ou conditions consignées à l'article XIV, malformations congénitales n^{os} 750 à 759 de la classification internationale de l'Organisation mondiale de la santé.

Dans six des provinces, un rapport est prévu sur les infirmités congénitales dans le cas de bébés nés vivants ou mort-nés, dans l'Avis du médecin sur les naissances d'enfants vivants ou morts-nés, mais il n'existe aucune classification uniforme de ces données. L'Ontario, par exemple, a publié des renseignements tirés de l'analyse de ces rapports pour les années 1959 et 1960. Les voici:

1959:	Enfants nés vivants affligés d'infirmités congénitales	1,630
	Taux par mille naissances vivantes	10.4
1960:	Enfants nés vivants affligés d'infirmités congénitales	1,796
	Taux par mille naissances vivantes	11.3
	Enfants mort-nés	270
	Taux par mille naissances vivantes	2.3

L'expression «nés difformes» et d'autres semblables comme anomalies, infirmités ou malformations congénitales ne sont pas précises et peuvent comprendre des défauts mineurs, superficiels ou provisoires.

La fréquence des anomalies congénitales, y compris les problèmes de définition, de classification et de rapports à faire sont des

points à l'étude au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

2. *a*) Le rapport qu'il pourrait y avoir entre les radiations subies à cause des expériences nucléaires et la fréquence d'effets somatiques ou génétiques n'est pas encore clairement établi. Tout effet génétique se manifesterait sur de nombreuses générations futures. Les effets somatiques n'ont été rattachés qu'à des doses de radiations beaucoup plus fortes que les radiations attribuées aux expériences nucléaires.

b) Nous ne connaissons pas le nombre des difformités que l'on considère comme ayant été causées par la thalidomide, mais nous cherchons à obtenir des renseignements des provinces et par l'entremise des associations professionnelles appropriées. Vu que l'enquête n'est pas complète, une estimation ne pourrait se faire pour l'instant. De toute façon, il est à prévoir que la proportion de toutes les naissances d'enfants difformes qui pourraient être rattachées à la thalidomide sera faible.

Décès d'enfants causés par des malformations congénitales (Classification internationale, article XIV, nos 750 à 759)

	Décès d'enfants			Décès d'enfants Taux pour 100,000 naissances vivantes		
Province	1959	1960	1961	1959	1960	1961
Terre-Neuve ...	73	64	79	492	422	507
Île du Prince-Édouard	13	12	15	478	439	529
Nouvelle-Écosse	86	93	90	452	486	464
Nouveau-Brunswick ...	71	76	80	431	465	482
Québec	738	668	740	518	485	539
Ontario	655	664	693	417	417	440
Manitoba	88	100	98	386	430	421
Saskatchewan ..	108	83	92	444	345	383
Alberta	155	169	182	407	433	468
Colombie-Britannique ..	157	142	116	393	354	301
Yukon	2	1	1	372	186	179
Territoires du Nord-Ouest ..	3	4	6	303	366	537
Canada	2,149	2,076	2,192	448	434	461

NOTA: Pour les années 1959, 1960 et 1961, on a aussi compté 1,008, 970 et 835 morts-nés respectivement par suite de malformations congénitales (Y38).
Source de renseignements: Les rapports annuels de la statistique démographique du Bureau fédéral de la statistique pour les années 1959, 1960 et 1961. Chiffres fournis par ce Bureau au téléphone.

*HÔPITAUX POUR ANCIENS COMBATTANTS—CONGÉS DE PROTECTION CONTRE LES RADIATIONS

Question n° 14—**M. Berger:**

Vers le mois d'août de cette année, a-t-on annulé ou raccourci les congés de protection contre les radiations des techniciens en radiographie dans les hôpitaux relevant du ministère des Affaires des anciens combattants? Dans le cas de l'affirmative, quel était le nombre d'employés en cause?

L'hon. M. Churchill: Le Règlement du service civil, qui est entré en vigueur le 1er avril 1962 aux termes de la nouvelle loi sur le service civil, ne renferme pas les dispositions de l'ancien Règlement selon lesquelles une semaine de congé annuel supplémentaire était accordée à certains employés des services de radiographie des hôpitaux fédéraux. Toutefois, le Règlement prévoit un congé payé, illimité, quand on découvre, à la suite d'un examen médical ordinaire, qu'un employé a besoin d'un tel congé parce qu'il a été exposé à la radioactivité. Sauf erreur, cela se fait dans les hôpitaux qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. L'effectif du ministère des Affaires des anciens combattants prévoit 87 techniciens en radiographie auxquels le Règlement peut s'appliquer.

SERVICES D'HYGIÈNE MENTALE

Question n° 16—**M. Macnaughton:**

1. Le ministre ou le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris des dispositions en vue de donner suite aux propositions énoncées dans la résolution d'un député portant sur l'hygiène mentale, que la Chambre a appuyée et adoptée, à l'unanimité, le 5 décembre 1960?

2. Le ministre a-t-il étudié le rapport récent, intitulé *Les services d'hygiène mentale au Canada*, publié par l'Association canadienne d'hygiène mentale, en janvier 1962, ainsi que le rapport de la Commission d'enquête sur les hôpitaux psychiatriques de la province de Québec et a-t-on pris des dispositions en ce qui a trait aux propositions formulées dans ces rapports?

3. Le ministre a-t-il reçu des observations de la part de personnes, conseils ou associations du corps médical au sujet de l'affectation et du montant de la subvention à l'hygiène mentale? Dans le cas de l'affirmative, quel était l'essentiel de ces observations?

4. Le gouvernement a-t-il songé à augmenter la subvention de façon à faire face aux besoins actuels à cet égard?

5. Depuis 1958, combien de gouvernements provinciaux ont demandé que les hôpitaux psychiatriques soient intégrés dans le programme fédéral d'assurance-hospitalisation (loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques)?

6. La Commission royale d'enquête sur les services de santé a-t-elle reçu des directives spéciales l'invitant à étudier quelque aspect particulier des services d'hygiène mentale?

7. Le gouvernement a-t-il songé à présenter des mesures propres à améliorer l'hygiène et le comportement mentaux qui sont d'une importance primordiale pour l'épanouissement de la condition physique, en instituant des cliniques d'orientation, des programmes d'hygiène mentale dans les écoles, des services de consultation à l'intention des familles et des services prénatals et postnatals d'hygiène mentale?

Réponse de **l'hon. M. Monteith:**

1. Le comité consultatif de l'hygiène mentale du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a étudié la résolution du député et a décidé, en mars 1961, et de nouveau en mars 1962:

Que le comité consultatif de l'hygiène mentale approuve la résolution adoptée à la

Chambre des communes, le 5 décembre 1960, demandant au gouvernement «d'étudier l'opportunité de collaborer avec les autorités provinciales et tous groupements professionnels et autres pouvant s'intéresser à la question, en vue de procéder à une enquête nationale sur l'étendue de la maladie mentale, ses causes, ses problèmes et les méthodes de traitements», et qu'il est favorable à une telle enquête nationale.

Que le comité consultatif de l'hygiène mentale appuie les résolutions de l'Association canadienne de psychiatrie et de l'Association canadienne d'hygiène mentale, et recommande que ces résolutions soient portées à l'attention de la Commission royale d'enquête sur les besoins en matière de santé, de la façon la plus appropriée.

Que, à supposer que les objectifs généraux de la résolution Macnaughton ne soient pas mis en œuvre par la Commission royale d'enquête sur les besoins en matière de santé, la question soit de nouveau portée à l'attention du comité consultatif d'hygiène mentale.

Sauf erreur, plusieurs mémoires soumis à la Commission royale d'enquête sur les services de santé ont porté cette question à l'attention de la Commission.

2. *a*) Un rapport officiel et définitif de l'Association canadienne d'hygiène mentale sur la question des services d'hygiène mentale au Canada n'a pas été publié, autant que le sache le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. (Le projet de rapport préliminaire portant le titre précité a été étudié par des représentants de diverses provinces et de divers organismes, lors d'un colloque organisé sous les auspices du ministère à Ottawa en janvier 1962.)

b) Des exemplaires du rapport de la Commission d'enquête sur les hôpitaux psychiatriques de la province de Québec ont été reçus par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en août 1962. On n'a pas l'intention de donner suite aux propositions énoncées dans ce rapport, étant donné que ces dernières relèvent de la compétence provinciale. Cependant, des représentants du ministère ont eu des entretiens avec des fonctionnaires provinciaux à ce propos.

3. Le ministère a reçu des observations demandant que la subvention à l'hygiène mentale soit augmentée et que cette augmentation soit annuelle, conformément à l'augmentation de la population.

4. Toutes les subventions au titre de la santé nationale, y compris les subventions à l'hygiène mentale, font l'objet d'une étude constante, afin que le gouvernement fédéral puisse être en mesure d'accorder une aide convenable, au titre des programmes provinciaux de santé.

[L'hon. M. Monteith.]

5. A la suite des entretiens qui ont eu lieu à propos de l'intégration des hôpitaux psychiatriques au programme d'assurance-hospitalisation, lors de la conférence fédérale-provinciale tenue en novembre 1957, la question de l'intégration de ces hôpitaux a été soulevée par l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, et la Colombie-Britannique, lors de la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960.

6. Aucune instruction spéciale n'a été donnée à la Commission royale d'enquête sur les services de santé. Le mandat de cette Commission reste le même que celui qui lui a été fixé au début par le gouvernement.

7. Non, le gouvernement n'a pas songé à adopter des mesures spéciales en vue d'améliorer l'hygiène mentale. Les accords existants entre les gouvernements fédéral et provinciaux permettent suffisamment de mettre au point, par voie de collaboration, l'extension et l'amélioration de services tels que les cliniques d'orientation, les programmes d'hygiène mentale, les services de consultation à l'intention des familles et les services prénatals et postnatals d'hygiène mentale.

ASSISTANCE AUX PROGRAMMES PROVINCIAUX RELATIFS À L'HYGIÈNE MENTALE

Question nº 18—**M. Macnaughton:**

1. Au cours des années 1960-1961, quel est le nombre des projets qui n'ont pas été approuvés ou à l'égard desquels le montant à dépenser a été réduit parce que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne disposait pas des fonds nécessaires pour aider les provinces dans une mise en œuvre méthodique de leurs programmes relatifs à l'hygiène mentale?

2. Au cours des années 1960-1961, quel est le nombre des projets de construction d'hôpitaux qui ont été refusés ou à l'égard desquels le montant à dépenser a été réduit, parce que le ministère ne disposait pas des fonds nécessaires pour aider les provinces dans une mise en œuvre méthodique de services hospitaliers?

Réponse de **l'hon. M. Monteith:**

1. La subvention à l'égard de l'hygiène mentale, qui a été portée de $7,234,868 à $8,765,391 en 1960-1961, a été accordée aux provinces pour cette année-là aux termes du décret du conseil du 3 mars 1960 (CP 1960 18/257). Les provinces ont soumis des projets en vue d'étendre leurs programmes d'hygiène mentale compte tenu des montants alloués. Une seule province, qui avait soumis des projets dépassant le montant de la subvention, a vu 20 de ses projets refusés ou limités.

2. Aucun projet de construction d'hôpital n'a été refusé ou limité en 1960-1961.

*LA «HAWKER SIDDLEY, LIMITED», N.-É.—AIDE FÉDÉRALE À LA PRODUCTION DE L'ACIER

Question nº 19—**M. MacInnis:**

1. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a-t-il demandé au gouvernement fédéral une aide finan-

cière destinée à continuer, ou à accroître la production d'acier de la société *Hawker Siddley of Canada Limited*, située à Sydney (N.-É.) et, dans ce cas, quel était le montant de l'aide demandée?

2. La société *Hawker Siddley of Canada Limited* a-t-elle demandé au gouvernement fédéral une assistance financière aux fins d'augmenter sa production d'acier au Canada?

Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Une demande d'aide a été faite lors de la discussion de la situation économique à Cap-Breton mais on n'a pas proposé de montant précis. Des entretiens ont eu lieu depuis quelque temps entre la *Dosco* et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral a été tenu au courant de leur déroulement. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fait savoir que si l'on en venait à un accord exigeant une aide financière, il soumettrait les instances nécessaires au gouvernement fédéral.

2. Non.

COMTÉ DE CHAMPLAIN (P.Q.)—DEMANDES DE PRÊTS AGRICOLES

Question nº 22—**M. Matte:**

1. Combien de prêts agricoles ont été demandés dans le comté de Champlain depuis le 1er janvier 1960?

2. Quels sont les noms de chaque bénéficiaire et le montant de chacun de ces prêts?

3. Quels sont les noms de ceux dont la demande de prêt a été refusée?

L'hon. M. Hamilton:

1. Onze.

2. En raison du caractère confidentiel des transactions de la Société du crédit agricole avec chaque cultivateur, on n'estime pas qu'il soit dans l'intérêt public de divulguer le nom de ceux qui ont présenté des demandes ni des emprunteurs. Toutefois, on a approuvé six prêts s'élevant aux montants suivants: $26,800; $25,500; $20,000; $8,700; $8,400; et $8,300. Au 1er octobre 1962, on était en train d'examiner deux autres demandes.

3. Trois demandes d'emprunt ont été refusées entre le 1er janvier 1960 et le 1er octobre 1962. Quant au nom des personnes intéressées, voir la réponse au nº 2 ci-dessus.

LE PÉNITENCIER DE JOYCEVILLE—ÉVASIONS

Question nº 23—**M. Matheson:**

1. A quelle date et pour quelle raison a-t-on construit une clôture autour de l'institution de Joyceville et quel en sera le coût?

2. Quel a été le nombre d'évasions depuis la construction de cette clôture?

3. Quel a été le nombre d'évasions durant la période correspondante avant la construction de cette clôture?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Elle a été achevée le 19 février 1962; elle a été construite afin d'améliorer la sécurité de l'institution moyennant un coût de $36,357.78.

2. Six. Du 19 février 1962 au 1er septembre 1962 (6½ mois).

3. Douze. Du 1er août 1961 au 19 février 1962 (6½ mois).

LES PÉNITENCIERS—COÛT PAR DÉTENU

Question nº 24—**M. Matheson:**

Au cours de chaque année, de 1957 à 1961 inclusivement, combien en a-t-il coûté pour garder un détenu dans chacun des pénitenciers suivants: Dorchester, au Nouveau-Brunswick; Saint-Vincent-de-Paul, au Québec; Kingston, en Ontario; Stony-Mountain, au Manitoba?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

	Kingston	*Saint-Vincent-de-Paul*	*Dorchester*	*Manitoba*
1956-1967	$1,664.82	$1,826.54	$2,043.06	$2,190.02
1957-1958	1,872.69	1,953.05	2,085.29	2,362.27
1958-1959	1,858.88	1,838.78	1,855.00	2,260.28
1959-1960	1,817.66	1,840.29	2,071.82	2,473.06
1960-1961	2,282.21	2,246.83	2,526.12	2,845.18
1961-1962	2,457.34	2,517.12	2,888.03	2,867.88

*TÉLÉVISION DES JOUTES DE LA COUPE GREY

Question nº 26—**M. Fisher:**

1. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises (à l'exclusion des dispositions prises par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou par la Société Radio-Canada) afin que les Canadiens, desservis par les stations de télévision autres que celles de la CTV ou de ses entreprises affiliées, puissent voir les émissions *a*) de la coupe Grey, *b*) du football professionnel canadien?

2. Quel fonctionnaire de l'État a, s'il y a lieu, émis des instructions *a*) à la Société Radio-Canada, *b*) au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, relativement aux interprétations des pouvoirs dudit Bureau en ce qui a trait à son rôle de direction quant aux émissions de la coupe Grey?

L'hon. M. Halpenny: Voici la réponse:

1. Radio-Canada m'informe que les pourparlers se poursuivent avec CTV et d'autres postes relativement au rayonnement des télémissions relatives *a*) à la joute pour la coupe Grey et *b*) au football professionnel canadien.

La façon dont Radio-Canada choisit ses programmes relève uniquement de la Société

et le gouvernement ne peut ni ne veut intervenir à cet égard.

2. *a*) Radio-Canada m'informe que la Société a reçu du ministère de la Justice une opinion sur une réglementation proposée par le BGR touchant la joute pour la coupe Grey.

b) Le Bureau des gouverneurs de Radio-Canada n'a reçu d'aucun fonctionnaire de l'État quelque conseil que ce soit sur la façon dont il doit interpréter ses pouvoirs en ce qui concerne les directives qu'il donnerait à l'égard des télémissions sur les joutes pour la coupe Grey.

*PROGRAMME DE CONSTRUCTION NAVALE

Question n° 28—**M. Morris:**

1. A-t-on apporté des changements au programme de construction et d'acquisition de navires que le ministre de la Défense nationale a annoncé à la Chambre des communes, le 11 avril 1962? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces changements?

2. Les chantiers canadiens qui construiront des frégates à toutes fins ont-ils été choisis et *a*) dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils et dans quel ordre ont-ils été choisis? *b*) Sinon, a-t-on choisi le premier chantier et, dans le cas de l'affirmative, quel est-il?

L'hon. M. Harkness: La réponse à la première question est non. Toutefois, étant donné qu'il s'est produit un retard dans le parachèvement des dessins de détail, on ne compte pas que la première des huit frégates soit, à toutes fins, mise en chantier avant 1964.

2. *a*) non. *b*) non.

EAST RIVER SHEET HARBOUR (N.-É.)—OCÉANIQUES CHARGÉS

Question n° 29—**M. Morris:**

En 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 jusqu'à ce jour, combien d'océaniques ont été chargés au quai de l'État, situé à East River Sheet Harbour, en Nouvelle-Écosse?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1. Nombre total d'océaniques chargés à Sheet Harbour

Année	*Nombre d'océaniques chargés*
1955	11
1956	15
1957	8
1958	11
1959	13
1960	9
1961	12
1962 (janvier-juil.)	14

2. Les tableaux de navigation visent toute l'activité portuaire.

Il n'y a pas d'autres chiffres disponibles.

[L'hon. M. Halpenny.]

THÉRAPIE PSYCHOLOGIQUE DANS LES PÉNITENCIERS

Question n° 30—**M. Matheson:**

1. Compte non tenu des tests, applique-t-on la thérapie psychologique dans les pénitenciers canadiens? Dans le cas de l'affirmative, dans quels pénitenciers?

2. En 1959, 1960, 1961, quel était le nombre de psychologues spécialisés à l'emploi des pénitenciers, et quel en est le nombre actuel?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Oui, mais cette application est limitée en raison du personnel compétent dont on dispose. Elle se fait aux pénitenciers de Kingston, de Saint-Vincent-de-Paul, de Dorchester, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Saskatchewan, de Collins' Bay, dans les institutions de Leclerc et de Joyceville ainsi qu'au centre de formation fédéral.

2.	Psychiatres		Psychologues	
	Emplois	Employés	Emplois	Employés
31 mars 1959	6	6	9	9
31 mars 1960	8	7	11	11
31 mars 1961	8	7	14	11
1er oct. 1962	8	6	19	10

PRÊTS AUX INDIENS POUR HABITATIONS

Question n° 32—**M. Howard:**

A l'égard de chaque agence indienne, quelle somme a-t-on prêtée sur le crédit numéro 480 du Budget des dépenses de l'année terminée le 31 mars 1962 et quel était le nombre de prêts *a*) inférieurs à $1,000, *b*) de $1,000 à $2,000, *c*) de $2,000 à $3,000, *d*) de $3,000 à $4,000, *e*) de $5,000 à $6,000, *f*) de $6,000 à $7,000, *g*) de $7,000 à $8,000, *h*) de $8,000 à $9,000, *i*) de $9,000 à $10,000, *j*) de plus de $10,000?

Réponse de **M. McGee:**

La réponse à la première partie de la question est négative; les autres parties ne se posent donc pas.

On se proposait, lorsque le crédit 480 a été ouvert, en 1961-1962, de présenter un programme de prêts à l'habitation pour les réserves indiennes. Les prêts devaient être obtenus grâce à la cession de terres au ministre, aux termes de l'article 18(2) de la loi sur les Indiens, cession qui aurait pris fin une fois exécutés de façon satisfaisante les engagements prévus par l'entente relative au prêt.

Il fut décidé plus tard de retarder le programme jusqu'à ce qu'on puisse ajouter un article pertinent à la loi sur les Indiens, article qui serait conçu spécialement pour répondre aux exigences d'un programme d'ensemble concernant les prêts à l'habitation

dans les réserves. L'une des principales considérations sur lesquelles se fondait cette décision était le désir de donner aux Indiens toutes les chances voulues d'examiner cette modification, de poser des questions et de faire des suggestions. La modification, en effet, met en cause le fond même de la question du régime foncier, et d'autres modifications sont envisagées.

OFFICIERS BILINGUES À SAINT-JEAN

Question n° 33—**M. Dupuis:**

1. Le commandant de la station de l'ARC, à Saint-Jean, est-il bilingue (langues anglaise et française)?

2. Quel est le nombre d'officiers affectés à cette station?

3. Combien d'officiers de la station possèdent les deux langues officielles du pays?

Réponse de **l'hon. M. Sévigny:**

1. Non.

2. 56.

3. 20.

MAÎTRES DE POSTE ET COURRIERS DANS SAINT-JEAN-IBERVILLE-NAPIERVILLE

Question n° 34—**M. Dupuis:**

1. Depuis le 1er janvier 1958, a-t-on changé les maîtres de poste dans le district électoral de Saint-Jean-Iberville-Napierville? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quels endroits, *b*) quels sont les noms des nouveaux titulaires?

2. Depuis le 1er janvier 1962, a-t-on demandé des soumissions pour le transport du courrier dans les limites du district électoral de Saint-Jean-Iberville-Napierville? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quels endroits dans chaque cas, *b*) quels ont été les adjudicataires dans chaque cas?

Réponse de **l'hon. Mme Fairclough:**

1. Oui.

a) Napierville, Saint-Alexandre d'Iberville, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Jean: bureau auxiliaire n° 2, Saint-Jean: bureau auxiliaire n° 3, Saint-Michel-de-Napierville, Saint-Sébastien, Sabrevois, Sherrington.

b) Mlle Micheline Pépin, Mme Blanche Vigeant, Mme Cécile Bisaillon, M. Charles Lemieux, M. Maurice Thibodeau, Mme Flore Lemieux, Mme Antoine Paquette, Mme Florentine Tougas, M. Joseph Sylva Yvon Guérin.

2. Oui.

a) Henryville, R.R. n° 2, Napierville, R.R. n° 1, Saint-Édouard-de-Napierville, R.R. n° 2, Saint-Rémi, R.R. n° 1, Sabrevois, R.R. n° 1.

b) M. Raoul Dupuis, M. Raynald Lussier, M. Séverin Lamarre, M. Georges-A. Boyer; aucune décision n'a encore été prise, on étudie les soumissions.

IMPORTATION DE MACHINES À COUDRE

Question n° 35—**M. Dupuis:**

Au cours de l'année 1961, combien de machines à coudre à l'usage domestique a-t-on importées au Canada, de quels pays les a-t-on importées et quelle était leur marque de commerce?

Réponse de **M. Nesbitt:**

Nombre de machines à coudre importées au Canada au cours de 1961:

Royaume-Uni	35,320
France	3,261
Allemagne de l'Ouest	2,709
Italie	1,155
Pays-Bas	4
Portugal	425
Espagne	12
Suède	429
Suisse	6,017
Tchécoslovaquie	1,585
Inde	1,550
Japon	73,428
Brésil	256
États-Unis	30,584
Total	156,735

Les marques de commerce ne sont pas connues.

AVANCES RELATIVES AU SPORT AMATEUR

Question n° 36—**M. Boulanger:**

1. Quelles sommes le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur a-t-il versées à des associations sportives et autres depuis sa fondation?

2. Quelle somme chaque association a-t-elle reçue dans chaque cas?

Réponse de **l'hon. M. Monteith:**

1. Le Conseil consultatif de la santé et du sport amateur a recommandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'accorder les subventions suivantes aux associations dont la liste suit:

Amateur Athletic Union of Canada		$ 43,927
a) comité de boxe	$ 1,000	
b) comité d'escrime	500	
c) comité de gymnastique	20,000	
d) comité d'athlétisme	2,000	
e) comité de poids et haltères	2,500	

f) comité de lutte	1,500
g) championnats nationaux	16,677
Canadian Amateur Basketball Association	$ 5,000
Canadian Amateur Ski Association	14,785
Canadian Amateur Speed Skating Association	8,500
Canadian Amateur Swimming Association	4,450
Canadian Ass'n of Amateur Oarsmen	10,000
Canadian Amateur Badminton Association	1,500
Canadian Canoe Association	3,800
Canadian Civilian Ass'n of Marksmen	15,000
Canadian Field Hockey Ass'n	1,900
Canadian Ladies' Golf Union	10,000
Canadian Lawn Tennis Association	18,000
Canadian Table Tennis Association	750
Canadian Volleyball Association ..	1,500
Canadian Wheelmens' Association	5,000
Canadian Wildlife Federation	20,000
Royal Canadian Golf Ass'n	5,000
Rugby Tours Committees of Canada	10,000
Canadian Ski Patrol	9,000
Canadian Youth Hostels Ass'n	10,000
Royal Canadian Legion	50,000
Young Men's Christian Ass'n	6,428
Young Women's Christian Ass'n ..	21,810
Total	$276,350

2. Dans chaque cas, les associations énumérées dans la liste (partie 1) ont reçu les sommes recommandées par le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur. En outre, le gouvernement a accordé des subventions aux associations suivantes: une subvention de $30,000 à la *British Empire and Commonwealth Games Association of Canada* pour faciliter la participation du Canada aux jeux de Perth (Australie); une subvention de $10,000 à l'Association olympique du Canada pour lui permettre de faire une enquête en vue de décider de l'endroit le plus approprié pour les jeux olympiques d'hiver en 1968; une subvention de $35,000 à la *Calgary Olympic Development Association,* organisme présentant une demande en vue de la tenue des jeux olympiques d'hiver de 1968 à Banff, lieu choisi par l'Association olympique du Canada.

[L'hon. M. Monteith.]

EMPRUNT EN DEVISES AMÉRICAINES

Question n° 38—**M. Gordon:**

1. Durant le mois de septembre 1962, le gouvernement canadien a-t-il obtenu un prêt d'environ 250 millions de dollars en devises des États-Unis?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les modalités de ce prêt?

3. Quand ce prêt a été négocié, a-t-on formulé quelque promesse, engagement ou entente, portant que la taxe prévoyant une retenue de 15 p. 100 sur l'intérêt payable aux non-résidents serait annulée ou modifiée?

4. Est-il exact que les pourparlers relatifs à ce prêt ont commencé à la fin du mois de juillet ou au début du mois d'août et ont été remis au mois de septembre?

5. Dans le cas de l'affirmative, quel est le motif de cette remise?

6. Quelles commissions a-t-on versées aux courtiers ou autres intermédiaires à l'égard de ce prêt?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Le 13 septembre 1962, les pourparlers ont abouti à une émission d'obligations du gouvernement du Canada vendues aux États-Unis, pour un montant de 250 millions de dollars É.-U.

2. Les modalités de cet emprunt figurent dans l'accord d'achat dont des exemplaires sont déposés sur le Bureau.

3. Non.

4. Non.

5. Voir la réponse ci-dessus.

6. $1.50 par $1,000.

PRÊTS ET CRÉDIT AU MONTANT D'UN MILLIARD CINQUANTE MILLIONS

Question n° 39—**M. Gordon:**

1. Des fonctionnaires de l'État et (ou) de la Banque du Canada ont-ils entamé les pourparlers pour l'obtention des prêts et des ouvertures de crédits confirmés, au montant d'un milliard cinquante millions de dollars, consentis au mois de juin de cette année par le Fonds monétaire international et d'autres banques et institutions étrangères?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces fonctionnaires?

3. A quelle date a-t-on entamé ces pourparlers?

4. Quelles étaient les modalités de ces prêts et ouvertures de crédits confirmés?

5. Le Fonds monétaire international ou d'autres banques et institutions étrangères ont-ils insisté sur l'établissement du programme d'austérité que le premier ministre a annoncé le 24 juin ou sur l'une quelconque des mesures contenues dans ce programme?

6. Dans le cas de l'affirmative, la politique monétaire du Canada sera-t-elle contrôlée, directement ou indirectement, par le Fonds monétaire international ou d'autres banques ou institutions étran-

gères, jusqu'à ce que soient éteints ces prêts et ouvertures de crédits confirmés?

7. Le Fonds monétaire international et les autres banques et institutions étrangères ont-ils été mis au courant à l'avance de l'intention de porter le taux officiel à 6 p. 100 (le 25 juin)?

Réponse de **M. Grafftey:**

1 et 2. Les négociations qui ont abouti à l'avance de 300 millions de dollars du Fonds monétaire international et à l'octroi du crédit de réserve de 400 millions par la Banque d'export-import ont été poursuivies, suivant les directives du ministre des Finances, par le directeur représentant le Canada au Fonds monétaire international et les fonctionnaires supérieurs du ministère des Finances. Les négociations qui ont abouti à la conclusion des dispositions de réciprocité concernant les devises entre la Banque du Canada et la *Federal Reserve Bank* et à la conclusion d'ententes semblables entre la Banque du Canada et la Banque d'Angleterre ont été poursuivies par la Banque du Canada.

3. Le 20 juin 1962.

4. Fonds monétaire international: Cette institution a imposé au Canada les modalités qu'elle fixe généralement pour des prêts semblables. Ces modalités sont exposées dans la lettre du 22 juin 1962, de la Banque du Canada, agissant en qualité d'intermédiaire de l'État en matière de finance, et dans les annexes dont on trouvera copie ci-après.

La Banque d'export-import: Les modalités du crédit accordé par cette institution sont consignées dans l'accord officiel du 12 septembre dont copie ci-après.

Accords de la Banque du Canada: Le 26 juin, la Banque du Canada et la *Federal Reserve Bank* de New-York ont conclu des ententes de réciprocité concernant les devises, en vertu desquelles la *Federal Reserve Bank* de New-York virait 250 millions de dollars américains au compte de la Banque du Canada contre virement par celle-ci d'environ 272 millions de dollars canadiens au compte de la *Federal Reserve Bank* de New-York. Ces dispositions garantissaient une couverture à terme aux deux parties. Cet accord est semblable à ceux que la *Federal Reserve Bank* a conclus dernièrement avec plusieurs banques d'État européennes.

L'arrangement relatif au numéraire conclu entre la Banque du Canda et la Banque d'Angleterre à la même date visait un montant équivalant à 100 millions de dollars des États-Unis.

Les arrangements précités conclus entre la Banque du Canada et les autres banques centrales devaient s'étendre d'abord sur une période de trois mois. Ces arrangements ont été renouvelés le 26 septembre.

5. Non.

6. Voir la réponse au n° 5.

7. Lorsque, le 24 juin, le Fonds monétaire international a approuvé le retrait par le Canada de 300 millions de dollars, on lui a fait connaître la déclaration relative au taux bancaire qu'avait faite, le jour même, la Banque du Canada.

Extrait d'une décision prise par le conseil exécutif du Fonds monétaire international, lors de sa réunion 52/11, du 13 février 1952.

2. a) Vu l'interprétation qu'a donnée, le 26 septembre 1946, le conseil exécutif au sujet de l'utilisation des ressources du Fonds, et vu surtout la nécessité d'assurer le caractère renouvelable des ressources du Fonds, l'échéance des devises achetées à celui-ci ne devrait pas dépasser la période qui se rapporte raisonnablement au problème des paiements en raison duquel on les avait achetées au Fonds. Cette période devrait être, tout au plus, de trois à cinq ans. On attend des membres qu'ils ne requièrent pas du Fonds l'achat de devises dans des circonstances ne permettant pas d'envisager raisonnablement la réduction du montant de leur propre devise détenu par le Fonds par le prélèvement d'un montant équivalent dans ce temps-là.

b) Le Fonds a récemment établi que, lorsque les frais prélevés sur le montant, quel qu'il soit, de devises d'un pays membre détenu par le Fonds ont atteint le taux annuel de 3½ p. 100, le Fonds, ainsi que le pays membre, en vertu de l'article V, paragraphe 8*d*): «étudieront les moyens par lesquels le montant en devises de ce pays, détenu par le Fonds, pourrait être réduit» (EB réunion 717, 11/19/51). Au cours des consultations à la suite des achats de devises effectués après le 1er décembre 1951, le Fonds, ainsi que le pays membre en cause, s'accorderont pour prendre les dispositions nécessaires afin d'obtenir, dès que possible, la diminution des avoirs du Fonds en devises du pays membre, le délai maximum autorisé par toute entente de cette nature étant de cinq ans après chaque achat effectué par le pays membre, après quoi il devra y avoir rachat équivalent des devises détenues par le Fonds, à moins que leur montant n'ait diminué autrement.

c) En ce qui concerne chaque achat futur qui ferait s'accroître le montant détenu par le Fonds en devises du pays membre, d'au moins 75 p. 100 à au plus 100 p. 100 de sa quote-part, tout pays membre, dont les quantités de devises détenues par le Fonds n'ont pas été autrement réduites dans les trois ans, sera invité par le Fonds à conclure une entente prévoyant que, dans les cinq ans après chaque achat du pays membre, il y aura rachat équivalent des avoirs du Fonds, à moins que ceux-ci n'aient diminué autrement.

d) Quand des circonstances imprévisibles qui échappent au contrôle du pays membre rendraient peu raisonnable l'application des principes exposés dans l'alinéa 2 ci-dessus, le Fonds étudiera la possibilité de prolonger le délai.

DOCUMENT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (NON DESTINÉ À L'USAGE DU PUBLIC)

Pour l'ordre du jour
EBS/62/72
Confidentiel
le 22 juin 1962

Destinataires: Les membres du conseil exécutif

Expéditeur: Le secrétaire

Objet: Canada—Utilisation des ressources du Fonds

Veuillez trouver sous ce pli un exemplaire, que nous vous envoyons d'avance, d'une lettre que les autorités canadiennes sont censées faire tenir au Fonds avant la réunion prévue pour le dimanche 24 juin, à onze heures du matin.

Monsieur Per Jacobsson
Administrateur directeur
Fonds monétaire international
Angle des rues 19e et H, n.-o.
Washington, D.C.

Monsieur,

A titre d'agent financier pour le gouvernement du Canada, nous désirons acheter du Fonds monétaire international la contrepartie de 100 millions de dollars des États-Unis en livres sterling, la contrepartie de 80 millions de dollars des États-Unis en marks allemands, la contrepartie de 80 millions de dollars des États-Unis en nouveaux francs français, la contrepartie de 20 millions de dollars des États-Unis en francs belges et la contrepartie de 20 millions de dollars des États-Unis en florins néerlandais, conformément aux modalités de l'article V, paragraphes 3 et 4 de l'accord du Fonds. Veuillez créditer au compte de la Banque du Canada, Ottawa, ces montants en réserve à la Banque d'Angleterre, Londres, à la Deutsche Bundesbank, Francfort, à la Banque de France, Paris, à la Banque Nationale de Belgique, Bruxelles, et à De Nederlandsche Bank N.V., Amsterdam, respectivement.

Nous faisons ici observer qu'on a actuellement besoin de cette monnaie pour effectuer, en cette monnaie, des paiements qui sont conformes aux dispositions de l'accord du Fonds.

La contrepartie du montant de la monnaie désirée en dollars canadiens, soit 324,324,000 dollars canadiens, sera déposée au crédit de votre compte no 1 à la Banque du Canada, Ottawa, à la date effective que vous fixerez.

En ce qui concerne les frais payables aux termes de l'article V, paragraphe 8(*a*) de l'accord du Fonds, nous avons donné des instructions à la *Federal Reserve Bank* de New-York pour qu'elle affecte à votre compte-or environ 42,857.143 onces d'or fin, mais pas moins.

Nous déclarons aussi que cette demande est faite en conformité des dispositions énoncées au paragraphe 2 de la décision du conseil exécutif du Fonds, prise à la réunion 52/11, le 13 février 1952, et que nous nous conformerons aux principes énoncés aux alinéas *a*, *b*, *c* et *d* du paragraphe 2 de cette décision.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

L. Rasminski.
Gouverneur de la Banque du Canada.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Décision du conseil exécutif no 1356-(62/28)
Objet: CANADA—UTILISATION DES RESSOURCES DU FONDS

1. Le gouvernement du Canada a présenté une demande en vue d'acheter l'équivalent de 100 millions de dollars américains en sterling, de 80 millions de dollars américains en marks allemands, de 80 millions de dollars américains en francs français, de 20 millions de dollars américains en florins néerlandais et de 20 millions de dollars américains en francs belges.

2. Le Fonds consent à l'achat demandé et accorde la dérogation nécessaire prévue à l'article V, paragraphe 4, des dispositions de l'accord sur les modalités de rachat exposées dans la demande.

Ce qui précède est le texte d'une décision rendue par le conseil exécutif à la réunion 62/28, tenue le 24 juin 1962.

Le Secrétaire,
Roman L. Horne

Entente conclue entre le gouvernement du Canada et la Banque d'export-import de Washington

ENTENTE

La présente entente a été faite et conclue le 12e jour de septembre 1962 par et entre le gouvernement du Canada (ci-après appelé le «Canada») et la Banque d'export-import de Washington (ci-après appelée la «Banque»), agence des États-Unis d'Amérique;

En foi de quoi:

Attendu que le Canada a demandé à la Banque de lui ouvrir un crédit pour aider le Canada à maintenir le volume des importations américaines; et

Attendu que de tels crédits faciliteront les exportations et les importations et les échanges de denrées entre les États-Unis et le Canada;

Par conséquent, les parties s'entendent sur ce qui suit:

ARTICLE I

Ouverture d'un crédit

Par les présentes, la Banque ouvre en faveur du Canada un crédit de quatre cent millions de dollars ($400,000,000) sur lequel la Banque, en son propre nom ou au nom d'une ou de plusieurs banques commerciales des États-Unis, fera des déboursés aux termes et conditions exposés ci-après, pour aider le Canada à maintenir le volume des importations américaines; et il est clairement entendu que le Canada ne sera nullement tenu d'emprunter quelque montant précis sur ce crédit et que les déboursés tirés sur le crédit autorisé ici constitueront le montant de l'emprunt du Canada obtenu sur ce crédit.

ARTICLE II

Disponibilité du crédit

Du 24 juin 1962 au 24 septembre 1962 inclusivement, une somme de deux cent cinquante millions

[M. Grafftey.]

de dollars ($250,000,000) pourra être déboursée sur ce crédit. Une autre somme de cent cinquante millions de dollars ($150,000,000) sur le crédit autorisé pourra être déboursée du 24 juin 1962 au 24 juin 1963 inclusivement.

ARTICLE III

Conditions de remboursement et billets à ordre

Chaque déboursé provenant du crédit autorisé sera visé par une obligation négociable générale du Canada sous la forme d'un billet à ordre. Chacun de ces billets sera rédigé en langue anglaise et aura sensiblement la même forme que la pièce «A» ci-annexée et intégrée au présent document. Chaque billet sera daté de la date d'émission, sera payable à l'ordre de la Banque à l'endroit désigné par cette dernière et sera payable, tant à l'égard du principal qu'à l'égard des intérêts, en devises légales des États-Unis d'Amérique.

Le montant principal de chaque billet sera payable à compter d'un (1) an après la date inscrite sur celui-ci. Chaque billet portera intérêt à quatre pour cent (4 p. 100) par année sur les soldes impayés, remboursable deux fois par année. L'intérêt sera calculé sur le nombre réel de jours en utilisant une année de 365 jours.

Le Canada aura le droit de payer d'avance, en tout ou en partie, sans prime ni amende, en tout temps, le principal d'un billet émis conformément à ce qui précède. Tout versement fait d'avance sera accompagné de l'intérêt accru sur le montant du versement jusqu'à la date où il est fait.

ARTICLE IV

Décaissements en vertu du crédit

Conformément aux dispositions des articles VI et IX, des décaissements en vertu de l'ouverture de crédit seront faits de temps à autre à la demande écrite du Canada, accompagnée de ce qui suit:

A. Un billet à ordre du Canada, conformément aux dispositions de l'article III ci-dessus;

B. Tous les documents et renseignements supplémentaires concernant l'ouverture de crédit et que la Banque jugera bon d'exiger.

ARTICLE V

Frais d'engagement

Le Canada versera à la Banque des frais d'engagement calculés à raison d'un quart pour cent (¼ p. 100) par année à compter du 24 juin 1962 sur le montant de l'ouverture de crédit qui de temps à autre sera non décaissé et non annulé ou non expiré. Ces frais d'engagement seront payables d'avance chaque trimestre, en monnaie des États-Unis, le premier versement étant échu dès l'entrée en vigueur de cette entente. Il est entendu et convenu que le Canada aura le droit en tout temps de demander l'annulation, en tout ou en partie, du crédit non décaissé, et ainsi de mettre fin aux frais d'engagement par rapport à toute portion du crédit annulé et d'obtenir un rabais proportionnel aux frais payés jusque-là.

ARTICLE VI

Utilisation d'aide supplémentaire

Le Canada devra certifier à la Banque, comme condition préliminaire au premier décaissement aux termes de cette entente, qu'il a complètement utilisé l'aide mise à sa disposition, à ce moment-là, par le Fonds monétaire international et les banques américaines de réserve fédérale relativement au programme canadien de stabilisation.

ARTICLE VII

Exonération fiscale des billets

Par les présentes, le Canada consent expressément à ce que les billets à ordre émis pour attester des décaissements faits en vertu de l'ouverture de crédit, de même que le produit et le revenu de tels billets, soient exonérés d'impôts et de toutes autres taxes fiscales en raison de toutes dispositions législatives, politiques ou fiscales canadiennes tant que les billets seront entre les mains de la Banque, du gouvernement d'un État souverain ou d'une banque centrale.

ARTICLE VIII

Renseignements à fournir

A. Dans une période de temps raisonnable après chaque décaissement faits en vertu de l'ouverture de crédit, le Canada soumettra un état détaillé des dépenses, d'un montant au moins égal à celui du décaissement immédiatement antérieur, à l'égard des importations, en provenance des États-Unis, achetées après le 24 juin 1962. Cet état détaillé, prévu dans cette entente, devra indiquer la catégorie générale des importations; il est bien compris qu'à n'importe quel moment à la demande de la Banque, le Canada devra fournir des renseignements supplémentaires justificatifs à l'égard des importations selon que la Banque pourra l'exiger.

B. Aussi longtemps que tous les billets acceptés en vertu de l'ouverture de crédit n'auront pas été remboursés, le Canada fournira à la Banque sur demande, mais pas plus qu'une fois tous les six (6) mois, tous renseignements concernant la balance présente et éventuelle des paiements du Canada et tous autres renseignements pertinents sur l'économie canadienne que la Banque peut raisonnablement demander. Il est convenu que la Banque traitera comme étant confidentiel et pour sa seule gouverne tout renseignement qui ne sera pas de nature publique au Canada.

ARTICLE IX

Opinions juridiques et autorisations

Comme condition préalable au premier remboursement effectué en vertu de l'ouverture de crédit, le Canada devra fournir à la Banque:

A. Une opinion du ministre de la Justice du Canada ou de son sous-ministre, accompagnée des documents requis prouvant, à la satisfaction du conseiller général de la Banque ou d'un conseiller que ce dernier aura désigné, que la convention signée au nom du Canada engage légalement le Canada conformément aux conditions qui y sont énoncées et que les billets à ordre signés lors de toute avance faite en vertu de l'ouverture de crédit et qui constituent une preuve de telles avances, feront foi des obligations que le Canada aura contractées aux termes de la convention.

B. Une preuve établissant la compétence de la ou des personnes qui signeront la présente convention au nom du Canada ainsi que les billets à ordre et qui agiront à titre de représentants du Canada pour l'ouverture de crédit, en plus de deux spécimens de la signature authentique de chacune de ces personnes.

EN FOI DE QUOI les parties aux présentes ont fait conclure la présente convention en deux exemplaires le jour ci-dessus indiqué.

Pour le GOUVERNEMENT DU CANADA

Le ministre des Finances,
George Nowlan.

Pour la BANQUE D'EXPORT-IMPORT DE WASHINGTON
Le président de la Banque et président du conseil d'administration,
Harold F. Linder.

Attesté par:

K. W. Taylor
Sous-ministre des Finances
Edward S. Conger
Secrétaire suppléant

GOUVERNEMENT DU CANADA

Pièce A

Billet à ordre

N° .....

.....dollars des États-Unis.

(Date) .....

Le gouvernement du Canada reconnaît devoir et, pour valeur reçue, promet par les présentes de payer à l'ordre de la Banque d'export-import de Washington le ..... ou avant cette date la somme de principal de..... dollars des États-Unis ($.....) et de payer l'intérêt à partir de la date du présent billet les ..... jours de ..... et de ..... de chaque année à raison de quatre pour cent (4%) par année sur le solde de principal impayé aux termes du présent billet qui sera établi de temps à autre.

Le principal et l'intérêt du billet sont tous deux payables en devises légales des États-Unis d'Amérique le ..... Chaque paiement sera effectué sans qu'aucune déduction ne soit opérée pour acquitter toute taxe actuelle ou future, ou tout droit ou tous autres frais imposés ou perçus à l'égard du billet, du produit, du revenu ou du porteur de celui-ci par ou dans les limites du Canada ou toute autorité politique ou fiscale de celui-ci tant que le billet sera détenu par la Banque d'exportation et d'importation de Washington, le gouvernement d'un État souverain ou une banque centrale.

Sur défaut du paiement immédiat et entier du principal ou de l'intérêt relatif au présent billet ou à tout autre billet émis et dû en conformité dudit accord daté du ..... 1962, et conclu entre le gouvernement du Canada et la Banque d'exportation et d'importation de Washington, le principal impayé et dû sur ce billet, ainsi que l'intérêt dû à la date du paiement, deviendront immédiatement dus et exigibles au choix et à la demande du détenteur dudit billet. Si le détenteur du billet n'exerce aucun de ses droits prévus dans l'accord, en aucune circonstance cela ne constituera une renonciation à ceux-ci dans le présent cas ni dans tous autres cas subséquents.

[M. Grafftey.]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

par .....

par .....

TÉLÉVISION—REMISE À PLUS TARD DE L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVELLES STATIONS

Question n° 40—**M. Benidickson:**

1. A combien évalue-t-on le montant de la mise de fonds visé par la décision de remettre à plus tard l'établissement de stations de télévision à Fort-Frances, Atikokan et Red-Lake, et dont la Société Radio-Canada a fait mention dans son communiqué du 18 mai 1962?

2. Cette décision est-elle imputable au programme d'austérité du gouvernement annoncé peu après le 18 juin dernier?

Réponse de **l'hon. M. Halpenny:**

1. On évalue le montant global de la mise de fonds visée à environ $600,000.

2. Oui.

PRÉPARATION «2ND DEBUT»

Question n° 41—**M. Fisher:**

1. Des fonctionnaires ou des hommes de science de l'État ont-ils examiné une préparation actuellement vendue au Canada sous le nom de «2nd Debut», qui, grâce à un ingrédient appelé CEF 600, découvert à Wiesbaden, Allemagne, produirait l'effet suivant, ainsi étiqueté: «Mother may now lift her face out of lines and wrinkles at home»?

2. Dans le cas de l'affirmative, ont-ils des indices que cette préparation est nuisible ou peut produire les effets indiqués?

3. Si les hommes de science possèdent une analyse chimique de cette préparation, de quels ingrédients se compose-t-elle?

Réponse de **l'hon. M. Monteith:**

1. Les fonctionnaires de la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont examiné le cosmétique «2nd Debut» et n'ont rien trouvé de répréhensible à la mention selon laquelle «Maman peut effacer de son visage lignes et rides», vu que l'on estime qu'il s'agit d'une sorte de réclame tapageuse que l'on rencontre souvent dans la publicité relative aux cosmétiques.

2. La Direction des aliments et drogues a reçu des données et renseignements concernant l'inocuité de ce produit et l'on n'a aucune preuve qu'il soit dangereux si on l'utilise selon le mode d'emploi. On a soumis des éléments de preuve attestant que la préparation réussit à redonner l'humidité à la peau, et ainsi le produit peut donner les résultats annoncés.

3. Le règlement relatif à la loi sur les aliments et drogues ne prescrit pas que le fabricant fournisse la liste des ingrédients sur l'étiquette du cosmétique. Cependant, les fabricants les ont communiqués confidentiellement à la Direction des aliments et drogues.

RÉNOVATIONS AU CANAL DE TRENT

Question nº 42—**M. Fisher:**

1. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a-t-il annoncé qu'il songeait à effectuer des rénovations au canal de Trent?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand, et brièvement, dans quelle mesure a-t-il prévu de telles rénovations et modifications dans les écluses?

3. Le budget des dépenses de 1962-1963 et de 1963-1964, prévoit-il des sommes à ces fins? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

4. Quel est l'effet du programme d'austérité sur le projet de rénovation du canal de Trent?

5. Le gouvernement s'est-il assuré que les rénovations projetées n'auront pas pour résultat de favoriser l'introduction de la lamproie dans les eaux intérieures du centre de l'Ontario?

Réponse de **l'hon. M. Martineau:**

1. Oui, le 3 janvier 1962.

2. Le programme, qui comprend la construction de nouvelles écluses et la modernisation du canal de Trent, devait s'étendre sur une période de dix ans. Il comporte notamment la construction de nouvelles écluses pour remplacer les bers roulants à Swift Rapids et Big Chute, le remplacement des écluses de Fenelon Falls par une seule écluse qui est actuellement en voie de construction, et la reconstruction presque complète des écluses de Peterborough, Burleigh Falls, Lovesick, Buckhorn et Kirkfield.

3. Oui, pour 1962-1963. Le montant sera disponible quand le budget des dépenses revisé sera déposé. Nous n'avons pas à l'heure actuelle les chiffres pour le budget de 1963-1964.

4. La réalisation projetée pour les deux premières années pourra être quelque peu retardée par suite des délais dans les dessins et les plans, ce qui n'est pas une chose rare dans l'étape préliminaire d'un programme aussi important que celui-là.

5. Le ministère des Pêcheries nous informe qu'on ne peut affirmer d'une façon absolue que le remplacement des bers roulants par des écluses dans la partie du canal de Trent qui se trouve dans le lac Huron ne permettra pas la libre entrée de la lamproie dans les lacs intérieurs. Cependant, les risques d'une telle occurrence sont à peu près nuls.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Question nº 43—**M. Fisher:**

1. Le ministre du Travail a-t-il reçu un rapport sur l'embauche, provenant de la Commission du Nord-Ouest de l'Ontario?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Depuis la réception de ce rapport, quelle réponse ou quel encouragement le ministre a-t-il donnés à la Commission ou à toutes autres personnes de la tête des Lacs au sujet des vœux de la Commission?

Réponse de **M. Hales:**

1. Le ministère du Travail a reçu deux exemplaires du rapport émanant de la Commission du Nord-Ouest de l'Ontario et traitant du chômage; le rapport a été porté à l'attention du ministre.

2. Les exemplaires du rapport sont parvenus le 26 janvier 1962.

3. Seules quelques recommandations de la Commission du Nord-Ouest de l'Ontario relèvent de la compétence fédérale; les dites recommandations sont déjà en œuvre ou peuvent être mises en œuvre à condition que les municipalités intéressées de la tête des Lacs se prévalent des dispositions des programmes fédéraux et des lois actuels tels que le programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle de 1960 et les ressources en statistique et recherche de nombre d'organismes fédéraux.

La Commission a recommandé l'institution d'un conseil consultatif régional qui serait responsable de la mise en œuvre des recommandations de la Commission. Lorsque ce conseil sera institué, le ministre du Travail et les autres organismes fédéraux seront heureux de lui apporter toute l'assistance possible.

AÉROPORT DE LA TÊTE DES LACS—EFFETS DU PROGRAMME D'AUSTÉRITÉ

Question nº 44—**M. Fisher:**

1. Brièvement, quelles conséquences aura le programme d'austérité sur l'expansion ou les travaux d'aménagement de l'aéroport de la tête des Lacs, durant les dix-huit prochains mois?

2. Quelle partie de ce programme sera mis en vigueur à Port-Arthur?

Réponse de **M. McBain:**

Les travaux d'expansion et d'aménagement de l'aéroport de la tête des Lacs devraient se réaliser tel que prévu.

CONSTRUCTION AUX TERMES DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS

Question nº 45—**M. Fisher:**

1. De combien de navires la Commission maritime canadienne a-t-elle approuvé ou doit-elle approuver la construction aux termes du récent programme de subventions, et quel est le coût global de leur construction?

2. Combien de ces navires quelque filiale de la *Canada Steamship Lines* est-elle en voie de construire ou lui a-t-on recommandé de construire, et quel est le coût global de leur construction?

3. En vertu de ce programme de subventions, quels navires, s'il en est, et jusqu'à concurrence de quel montant, ont été confiés par la *Canada Steamship Lines* ou l'une de ses filiales à la *Port Arthur Shipbuilding Company*?

Réponse de **M. McBain:**

1. Au total, 165 navires, au coût d'environ 115 millions.

2. Seize navires, dont la valeur est d'environ 33 millions.

3. Aucun. Deux contrats de la *Canada Steamship Lines* ont été confiés à la *Davie Shipbuilding Limited* et à la *Collingwood Shipyards,* pour la construction de grands navires qui navigueront sur les lacs supérieurs et qu'on ne peut construire à Port-Arthur. Pour les 14 autres navires, les contrats sont intervenus directement entre les propriétaires et les chantiers maritimes.

LE PONT JACQUES-CARTIER—SUPPRESSION DU PÉAGE

Question nº 46—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il chargé des fonctionnaires d'établir, avant qu'il abolisse le péage sur le pont Jacques-Cartier, une estimation de la période de temps qu'il aurait fallu pour liquider la dette relative à ce pont, compte tenu du revenu plus élevé obtenu après l'enquête de 1959 et 1960?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est cette période de temps?

3. Le gouvernement a-t-il évalué les pertes subies depuis l'ouverture du pont par suite de la non-perception de péages?

4. Dans le cas de l'affirmative, à combien évalue-t-il ces pertes?

5. Le gouvernement a-t-il songé, en vertu du programme d'austérité, à rétablir les péages sur le pont Jacques-Cartier, afin d'en liquider la dette?

6. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour recouvrer les sommes que lui doivent la municipalité de Montréal et le gouvernement du Québec à l'égard du pont Jacques-Cartier?

7. De quelle façon la dette du pont Jacques-Cartier est-elle soldée ou remboursée à l'heure actuelle?

Réponse de **M. McBain:**

Le conseil des ports nationaux fournit les renseignements suivants:

1. Non. Une estimation de la période nécessaire à la liquidation de la dette relative au pont à l'aide de péages dépendrait de données inconnues au sujet du trafic futur sur tous les ponts du havre de Montréal.

[M. McBain.]

2. Voir réponse au nº 1.

3. Non.

4. Voir réponse au nº 3.

5. Non.

6. La ville de Montréal a payé sa part de la dette de déficit en 1953 et des ententes sont à l'étude avec la province de Québec sur les mesures à prendre pour liquider la part que doit la province sur la dette de déficit.

7. En attendant la conclusion d'un accord avec la province de Québec, la dette du pont Jacques-Cartier n'est ni soldée ni remboursée à l'heure actuelle.

CHEMIN DE FER ENTRE MATANE ET SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Question nº 47—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement ou le National-Canadien devait-il fournir les fonds nécessaires à la construction du chemin de fer de la Gaspésie, entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts?

2. Dans l'un ou l'autre cas, quelles seront les conséquences du programme d'austérité sur la construction de ce chemin de fer?

Réponse de **M. McBain:**

1. Les fonds nécessaires à la construction du chemin de fer devaient être fournis par le gouvernement.

2. Toute décision relative à la mise en œuvre des travaux doit attendre la fin d'une étude approfondie entreprise par le National-Canadien. Cette étude a débuté il y a quelques mois et le rapport y afférent n'a pas encore été reçu. Le National-Canadien nous a laissé entendre, toutefois, que ce rapport devrait nous parvenir avant le début de la prochaine saison de construction.

PLAINTES DES INDIENS DE FORT-HOPE (ONT.)

Question nº 48—**M. Fisher:**

1. La Direction des affaires indiennes a-t-elle reçu des plaintes en 1962 de la part des Indiens de Fort-Hope (dans le Nord de l'Ontario), au sujet de la façon dont ils étaient traités par ladite Direction ou ses représentants?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient ces plaintes, de qui provenaient-elles et quelles mesures a-t-on prises en vue d'en faire l'examen et de les régler?

Réponse de **M. McGee:**

1. La Direction des affaires indiennes n'a reçu aucune plainte officielle. Toutefois, un fonctionnaire de la Direction qui a assisté à une réunion de l'Union des Indiens de l'Ontario, tenue à West-Bay les 1er, 2 et 3 août

derniers, a fait rapport que le chef Waswa de la bande de Fort-Hope y avait présenté une pétition signée par plusieurs membres de la bande qui demandaient le rappel du surintendant local de la Direction des affaires indiennes.

2. Le représentant de la Direction des affaires indiennes a demandé au chef Waswa de soumettre soit la pétition soit un exemplaire du compte rendu de la réunion afin que la question soit étudiée. Jusqu'à maintenant, rien ne nous est parvenu, ni des Indiens de Fort-Hope ni de l'Union des Indiens de l'Ontario.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION À FORT-WILLIAM

Question n° 49—**M. Fisher:**

Où en sont les projets de construction du gouvernement fédéral à Fort-William ou à Port-Arthur par suite du programme d'austérité?

Réponse de **M. McCleave:**

Ces renseignements seront disponibles quand les prévisions budgétaires revisées pour 1962-1963 seront déposées à la Chambre.

LA BAIE SAN-JUAN (C.-B.)—LE BRISE-LAMES

Question n° 50—**M. Prittie:**

1. Depuis le 1er avril 1962, a-t-on pris des mesures en vue de l'aménagement d'un brise-lames dans la baie San-Juan, de l'île de Vancouver? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents?

2. Quel est le coût de cette entreprise et quand prévoit-on commencer les travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Nous avions songé à procéder à des travaux de reconstruction en laboratoire mais le projet a été mis en veilleuse pour le moment, parce qu'en général les compagnies avec lesquelles nous sommes entrés en rapport ont déclaré qu'il leur est impossible d'entreprendre des travaux de reconstruction en laboratoire parce qu'elles n'ont pas les moyens voulus à Vancouver.

2. Bien qu'il soit impossible de donner un chiffre approximatif sans une étude plus approfondie, l'entreprise coûterait probablement entre 3 millions et 7 millions de dollars.

*RÉDUCTION DANS LES SERVICES FERROVIAIRES ENTRE PORT-ARTHUR ET WINNIPEG

Question n° 52—**M. Benidickson:**

1. De la part de quels syndicats ouvriers, municipalités et chambres de commerce, le ministre des Transports a-t-il reçu des protestations contre la réduction de cinquante pour cent dans les trains de voyageurs 33 et 34 du National-Canadien desservant Port-Arthur et Winnipeg?

2. Quelle mesure le ministre a-t-il adoptée au sujet de ces protestations?

M. McBain:

1. De la part du Conseil municipal de Rainy-River, de la Fraternité internationale des travailleurs de l'électricité, unité 339 de Port-Arthur, et de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers de Fort-William, unité 32.

2. Ces protestations ont été transmises à la Commission des Transports qui s'occupe de l'affaire.

*TÉLÉPHONES À L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question n° 53—**M. Hellyer:**

1. A-t-on émis des directives à l'administration centrale de la Défense nationale, portant que l'installation de nouveaux téléphones doit être autorisée par le Conseil du Trésor?

2. Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

3. A quelle date a-t-on donné ces directives?

L'hon. M. Harkness:

1. Non. Par conséquent les numéros 2 et 3 ne s'appliquent pas.

NORAD—INVITATION AU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question n° 54—**M. Matheson:**

1. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il été invité par le Commandement de la défense aérienne nord-américaine ou par le secrétariat d'État des États-Unis d'Amérique à visiter les quartiers généraux du NORAD et à se rendre compte personnellement des mesures adoptées en vue de la défense conjointe canado-américaine?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates a-t-il été ainsi invité?

3. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il accepté une telle invitation? Sinon, se propose-t-il de le faire?

Réponse de **l'hon. M. Green:**

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

3. Voir réponse au n° 1.

*PRÊT D'UN MILLIARD—EXIGENCES

Question n° 55—**M. Lewis:**

1. Le Fonds monétaire international, l'*Export-Import Bank*, la *Federal Reserve Bank* et la Banque d'Angleterre, ont-ils demandé au gouvernement du Canada d'adopter des politiques monétaires et budgétaires particulières, lorsqu'on a consenti à garantir ou à prêter la somme d'un milliard de dollars en vue de soutenir ou d'accroître les réserves de change du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle ligne de conduite ces institutions ont-elles exigée du gouvernement canadien et, notamment, des taux d'intérêt plus élevés, une réduction des dépenses de l'État et un budget équilibré, ou l'un ou l'autre de ceux-ci, faisaient-ils partie de pareille ligne de conduite?

M. Grafftey:

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

BUREAU DE POSTE DE BEAUCEVILLE (P.Q.)

Question n° 56—**M. Dupuis:**

1. Les plans et devis du bureau de poste de Beauceville sont-ils terminés?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date la construction commencera-t-elle?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Oui.

2. La mise en chantier sera fonction de l'affectation des fonds par le Parlement.

PLAINTES RELATIVES AUX RÉSULTATS DU RECENSEMENT

Question n° 59—**M. Howard:**

1. Depuis qu'on a terminé le recensement décennal de 1961, quelque municipalité ou province a-t-elle formulé des objections ou des plaintes portant que le recensement de la municipalité ou de la province était incomplet, inexact ou insuffisant et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents dans chaque cas?

2. Par suite de ces plaintes, quelles mesures a-t-on prises dans chaque cas et, si ces mesures consistaient, partiellement, à augmenter le chiffre qui avait d'abord été établi, quelle a été la différence dans chaque cas?

3. Chacune des dispositions prises subséquemment, dont il est fait mention à la partie 2, a-t-elle été satisfaisante pour les parties en cause?

4. Par suite de telles dispositions ou des connaissances acquises lors du recensement, envisage-t-on de prendre des mesures afin d'assurer un meilleur dénombrement de la population des municipalités dans les prochains recensements?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1. Depuis la publication du compte définitif de la population obtenu par le recensement de 1961, le Bureau fédéral de la statistique n'a reçu aucune plainte.

2. Voir le n° 1.

3. Voir le n° 1.

4. Voir le n° 1.

PERSONNES D'ORIGINE CHINOISE FOURNISSANT D'EUX-MÊMES DES RENSEIGNEMENTS

Question n° 60—**M. Howard:**

1. Depuis le 9 juin 1960, des personnes d'origine chinoise ont-elles donné, de leur propre initiative, des renseignements à leur sujet et à l'égard des circonstances de leur entrée au Canada, ou de celle de l'un quelconque de leurs parents, là où une telle entrée pourrait avoir été faite d'une façon présumée illégale? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre de ces personnes?

2. Combien de personnes mentionnées à la première partie a-t-on avisées que «l'on n'a pas l'intention, relativement à l'enquête en cours, de poursuivre ou d'expulser des Chinois qui se trouvent actuellement au Canada et qui n'ont pas cherché à aider d'autres Chinois, leurs propres parents exclus, à entrer au Canada»?

3. Des personnes mentionnées à la première partie ont-elles été expulsées? Dans le cas de l'affirmative, combien?

Réponse de **l'hon. M. Bell:**

1. Du 9 juin 1960 au 31 août 1962, 1,314 personnes d'origine chinoise ont reconnu devant des fonctionnaires de l'immigration ou des agents de la G.R.C. qu'il y avait eu des irrégularités concernant leur entrée au Canada ou concernant l'entrée de personnes auxquelles elles s'intéressaient. De ce nombre, 910 personnes ont fait de leur plein gré des déclarations les concernant personnellement ou au sujet de leur entrée illégale au Canada ou de celle de parents. Dans la plupart des cas, les intéressés ont fait ces déclarations spontanées après qu'on leur eut dévoilé que le ministère de l'Immigration était déjà au courant de ces entrées illégales.

2. Tous ceux qui ont fait des déclarations spontanées ont été avisés de cette décision. On s'assure que les personnes qui font des déclarations comme celles dont il est question dans la partie 1, sont au courant de ce que l'ex-ministre de l'Immigration a dit à la Chambre, le 9 juin 1960. Si les intéressés ne savent rien de la déclaration du ministre, on leur en donne lecture et on la leur explique, au besoin par l'intermédiaire d'un interprète, avant d'accepter leur déclaration volontaire.

3. Personne n'a été expulsé après avoir fait une déclaration comme celles dont il est question aux parties 1 et 2. On a émis un ordre de déportation concernant une personne qui s'était intentionnellement rendue coupable de bigamie afin d'immigrer au Canada. Par la suite, cette personne a fait une prétendue déclaration volontaire à la police concernant son entrée illégale. Au cours de l'audience spéciale qui a été tenue pour décider de son droit de rester au Canada, elle a nié sous serment les faits allégués par la poursuite concernant son entrée illégale au pays. Lorsqu'elle a fait une déclaration volontaire, elle n'a pas dévoilé à la police qu'un ordre de déportation avait déjà été émis à son sujet.

*DÉCRETS DU CONSEIL IMPOSANT DES RESTRICTIONS DE CHANGE

Question nº 64—**M. McIlraith:**

1. Combien de décrets du conseil a-t-on adoptés en 1947 en vue d'imposer des restrictions de change?

2. En vertu de quelle autorisation statutaire a-t-on adopté ces décrets du conseil?

Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Onze.

2. Ils étaient censés être adoptés sous l'empire de la loi sur le contrôle des changes.

SERVICE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DU NATIONAL-CANADIEN, ENTRE MONCTON ET BUCTOUCHE—PROTESTATIONS

Question nº 65—**M. Crossman:**

Le ministre des Transports a-t-il reçu des protestations contre la suppression du service de transport de marchandises du National-Canadien à la sous-division Moncton-Buctouche? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises?

Réponse de **M. McBain:**

Non, mais le National-Canadien a demandé à la Commission des transports la permission d'abandonner cette partie de la sous-division de Buctouche depuis Buctouche-Junction, (borne 0.25), à Buctouche, (borne 29.95), soit une distance de 29.70 milles. La Commission est en train d'étudier cette demande. Les autorités municipales le savent et les parties intéressées auront l'occasion de faire connaître leur avis à ce sujet.

PARTICIPATION DU CANADA À L'EXERCICE «FALLTRAP» DE L'OTAN

Question nº 66—**M. Matheson:**

Des éléments constitutifs des forces armées canadiennes ont-ils participé au récent exercice *Falltrap* de l'OTAN, dans le Nord de la Grèce? Dans le cas de l'affirmative, quelles unités y ont participé?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:** Non.

MASSE MONÉTAIRE ET RÉSERVES DE CHANGE

Question nº 67—**M. Matheson:**

1. Quel a été, au Canada, l'accroissement de la masse monétaire entre le 28 mars et le 13 juin 1962?

2. Au cours de cette période, quelles ont été les pertes des réserves canadiennes de change?

3. Quelle a été, au Canada, la diminution de la masse monétaire entre le 13 juin et le 22 août 1962?

4. Au cours de cette période, quel a été l'accroissement de la réserve de change étranger?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Le montant global des devises et des dépôts des banques à charte s'élevait à 15,046 millions de dollars le 28 mars 1962. Le 13 juin, il était de 15,571 millions. L'accroissement a donc été de 525 millions durant cette période.

2. A la fin de mars 1962, les réserves officielles s'élevaient à 1,709.4 millions de dollars des États-Unis. Le 22 juin, elles étaient d'environ 1,100 millions. Les pertes durant cette période ont donc été de 600 millions en monnaie des États-Unis.

3. Le montant des devise et des dépôts des banques à charte était de 15,571 millions de dollars le 13 juin 1962. Le 22 août, il était de 14,995 millions. La diminution a donc été de 576 millions de dollars des États-Unis durant cette période.

4. Le 22 juin 1962, nos réserves officielles s'établissaient à environ 1,100 millions de dollars. A la fin d'août, elles étaient de 2,330.6 millions de dollars des États-Unis. L'accroissement a donc été d'environ 1,200 millions durant cette période.

*AMÉLIORATIONS PORTUAIRES À INVERNESS (N.-É.)

Question nº 68—**M. MacEachen:**

Le ministère des Travaux publics se propose-t-il d'effectuer des améliorations portuaires en 1962, à Inverness (N.-É.)?

M. McCleave (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Ce renseignement sera disponible lorsque le budget revisé aura été déposé à la Chambre.

*SERVICE POSTAL FERROVIAIRE ENTRE TRURO ET SYDNEY

Question nº 70—**M. MacEachen:**

1. Le ministère des Postes a-t-il pris une décision en vue d'abolir le transport du courrier par les trains 604 et 603 desservant Truro et Sydney? Quelle est la raison de ce changement?

2. A-t-on fait enquête en vue de déterminer les conséquences de ce changement *a*) à l'égard des commis postaux ambulants et *b*) en ce qui a trait à la commodité du public?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette enquête?

L'hon. Mme Fairclough:

1. La réponse à la première question est oui. Le National-Canadien m'informe que les trains 603 et 604 vont fonctionner conformé-

ment à un horaire qui les empêchera de répondre aux exigences du ministère des Postes.

2. Voici la réponse à la deuxième question: Oui. *a*) Les neuf commis ambulants visés seront affectés à des bureaux de poste et continueront de toucher leur traitement actuel. *b*) On s'occupe présentement d'établir un service routier qui fournira au public un service équivalent.

3. Voir la réponse au n° 2.

*APPROBATION FÉDÉRALE DES GILETS DE SAUVETAGE

Question n° 72—**M. Haidasz:**

1. Le ministère des Transports a-t-il reçu des renseignements au sujet du verdict rendu, l'été dernier, par un jury, siégeant à Toronto et présidé par le docteur Morton Schulman, coroner, déclarant que le ministère fédéral des Transports approuvait l'usage de gilets de sauvetage d'usage dangereux?

2. Quelles mesures le ministre a-t-il prises en vue de faire retirer du marché les gilets de sauvetage antérieurement approuvés par le ministère?

3. Quelles dispositions le ministère a-t-il adoptées afin d'obtenir un gilet de sauvetage à toute épreuve pour ceux qui s'adonnent au canotage?

M. McBain: Voici les réponses aux parties 1, 2 et 3. On a reçu le rapport en cause, mais il n'y est pas dit que le ministère des Transports approuve des ceintures de sauvetage qui ne sont pas sûres, bien qu'il y soit question des exigences de la flottabilité; de plus, il n'y a pas dans le commerce de ceintures de sauvetage non sûres qui auraient été approuvées auparavant par le ministère.

Le but premier de la ceinture de sauvetage est d'assurer la flottabilité du corps humain et de maintenir dans une position sûre celui qui la porte, lorsqu'il est conscient et complètement détendu.

La ceinture ne renverse pas automatiquement celui qui la porte sur le dos et, s'il est inconscient, elle n'empêche pas sa tête de retomber en avant et ne le soustrait pas au mouvement des vagues, qui lui éclaboussent continuellement le visage, de sorte que la personne peut se noyer.

Les caractéristiques des ceintures de sauvetage destinées au ministère des Transports sont fixées par un comité de l'Office des normes du gouvernement canadien. Ce comité comprend des représentants du Conseil national de recherches, de la Croix-Rouge canadienne, des associations de yachting, de la YMCA, de l'association des scouts, de la police des ports, des polices provinciales, des fabricants de bateaux et de ceintures de sauvetage, et de plusieurs autres groupements. Avant d'être approuvées, les ceintures de sauvetage sont soumises à de longues épreuves, pour qu'on ait la certitude qu'elles offrent la protection prévue dans les normes.

Le comité s'est toujours efforcé d'améliorer les normes appliquées, mais n'a jamais adopté de normes peu sûres.

RADIO-CANADA—COÛT ET CONTRÔLE

Question n° 73—**M. Caouette:**

1. Quelles ont été les recettes de Radio-Canada en 1961-1962?

2. Combien a coûté au pays Radio-Canada, en 1961-1962?

3. Quelles mesures la Société adopte-t-elle en vue de faire disparaître les socialistes et les socialisants qui sont à la direction de la radio et de la télévision d'État?

4. De qui relève la direction du réseau d'État?

5. Qui est le président ou gouverneur de Radio-Canada? Quel est son traitement annuel?

M. l'Orateur: A propos de cette question, le 4 octobre, l'honorable représentant de Port-Arthur a voulu savoir si elle était conçue en des termes convenables. Nous n'avons pas à revenir sur ce qui s'est dit ce jour-là, sauf pour rappeler que j'avais décidé d'attendre avant de me prononcer sur la validité de l'assertion, mise en doute par l'honorable représentant de Port-Arthur, et sur le moyen à prendre pour faire disparaître la question du *Feuilleton* au cas où elle était jugée offensante ou inconvenante, parce que je ne croyais pas alors qu'il appartenait à l'Orateur de donner ordre qu'une question demeure inscrite au *Feuilleton* ou en soit retirée.

Il semblerait que l'honorable représentant de Port-Arthur en a appelé au Règlement à deux titres: en premier lieu, du fait que la troisième partie de la question constituait l'affirmation d'un fait présumé ou d'une opinion; en second lieu, du fait que l'assertion pouvait aller à l'encontre des usages, des traditions et des convenances établis à la Chambre.

Il suffirait de jeter un simple coup d'œil au *Feuilleton* pour se rendre compte que bien des questions y comportent des affirmations de fait implicites ou explicites. Le paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement énonce clairement qu'on peut utiliser des faits dans toute question. Il peut y avoir doute quant à toute objection relative à l'exposé d'un prétendu fait. Cependant, vient ensuite

la question d'opinion, et ici la distinction est très subtile. De toute façon, s'il s'agit d'une opinion et, par conséquent, que ce soit contraire au Règlement de la Chambre, on comprendra facilement, je crois—et d'ailleurs c'est la coutume—qu'une question peut être remaniée dans ses détails ou dans son ensemble, si c'est nécessaire, de manière à respecter le Règlement; par conséquent, il n'y a pas lieu de supprimer la question du *Feuilleton* pour cette raison.

Mais, à mon avis, un point beaucoup plus fondamental est ici en cause. Il s'agit de la deuxième objection de l'honorable député, quant à savoir si cette question va à l'encontre des convenances ou des traditions de la Chambre, étant donné qu'elle porte sur une affaire de conviction politique, de principes ou encore sur la philosophie d'un serviteur de l'État. Il semble qu'aucune autorité, à savoir ni Bourinot, ni Beauchesne, ni May, ne traite expressément d'une question de ce genre, et les recherches attentives que j'ai faites moi-même ainsi que mes auxiliaires, ne nous ont pas permis de trouver de décision bien tranchée qu'aurait rendue un Orateur précédent à ce propos. Mais, en l'absence de tout précédent connu, et vu que les convictions politiques d'une personne, ou sa philosophie, soit une affaire privée qui d'ordinaire échappe à la responsabilité administrative du gouvernement ou de toute société ou de tout organisme de l'État, c'est dire que de telles convictions politiques, de tels principes, ou une telle philosophie, ne sont d'aucun intérêt pour le public et ne sont pas censés être connus officiellement, à moins que la personne en question ne participe activement et publiquement à un organisme politique.

Dans ce cas-là, je suis d'avis que le fond de la 3e partie de la question n° 73 s'écarte des usages et traditions de la Chambre.

J'invite les honorables députés à se reporter à la page 313 de la quatrième édition de Bourinot, où l'on peut lire ce qui suit:

> Si une irrégularité échappe à l'attention des greffiers, l'Orateur doit la signaler avant l'appel de la question et, en général, le député est ensuite autorisé à poser sa question après en avoir supprimé tous termes auxquels on pourrait s'opposer.

Le commentaire 172 de la quatrième édition de Beauchesne s'applique également dans ce cas, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en donner lecture à cette étape-ci.

Je puis soulever ce point plus tard aujourd'hui, quand la Chambre sera saisie d'autres questions, je déciderai. Le paragraphe 3 de la question 73 doit être biffé, et l'honorable ministre peut répondre au reste de la question, s'il le juge à propos.

L'hon. M. Halpenny:

1. a) Recettes provenant de la publicité (brutes)	32,910,118
Intérêt sur les investissements	185,291
Recettes diverses	224,431
	33,319,840
b) Subvention de l'État à l'égard du montant net nécessaire à l'exploitation pour que le service national de diffusion puisse remplir ses obligations.	70,252,273
2. Subvention de l'État (voir 1. b))	70,252,273
Subvention de l'État à l'égard des besoins en capitaux du service national de diffusion	6,214,232
	76,466,505

4. L'autorité de diriger le réseau est investie conformément aux dispositions de la Partie II de la loi sur la radiodiffusion de 1958.

5. Le président, M. J.-Alphonse Ouimet, est le fonctionnaire exécutif en chef de la Société. Son traitement est fixé par le gouverneur en conseil.

INTÉRÊT SUR LES EMPRUNTS FÉDÉRAUX

Question n° 74—**M. Caouette:**

1. Durant la dernière année financière, quelle a été la production nationale brute et quel a été le revenu national brut?
2. Quel taux d'intérêt le Canada paiera-t-il sur le prêt, au montant d'un milliard cinquante millions de dollars, que lui a consenti récemment le Fonds monétaire international?
3. Sur le montant global de ce prêt, quelle a été la quote-part consentie par la Grande-Bretagne?
4. Quel taux d'intérêt le Canada avait-il exigé lors du dernier prêt qu'il avait consenti à la Grande-Bretagne?

(Texte)

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Le produit national brut de la période de douze mois terminée le 31 mars 1962 s'est élevé à 37,491 millions de dollars. Le revenu national net au coût des facteurs, pour la même période, s'est élevé à 28,451 millions.

2. Le tirage sur le Fonds monétaire international s'élevait, le 24 juin 1962, à 300 millions de dollars américains. Le Fonds y impose les frais suivants:

(1) Des frais d'administration fixes de ½ p. 100 du montant global du tirage.

(2) Des frais à payer sur l'avoir en une devise que le Fonds détient en excédent de la

quote-part du membre. La quote-part (souscription) du Canada dans le Fonds équivaut à 550 millions de dollars américains. Par suite du tirage récent, par le Canada, de devises étrangères sur le Fonds récemment consenti au Canada, l'avoir du Fonds en dollars canadiens est monté à l'équivalent de 688.2 millions de dollars américains. Sur la partie de l'avoir du Fonds en dollars canadiens qui dépasse notre quote-part (excédent qui équivaut à 138.2 millions de dollars américains), le Fonds perçoit des intérêts échelonnés comme suit:

0 à 3 mois	0.0% par année
3 à 18 mois	2.0% par année
1½ à 2 ans	2.5% par année
2 à 2½ ans	3.0% par année
2½ à 3 ans	3.5% par année
3 à 3½ ans	4.0% par année
3½ à 4 ans	4.5% par année
4 à 4½ ans	5.0% par année

En résumé, par conséquent, le Canada a payé des frais d'administration fixes de ½ p. 100 sur le plein montant de son tirage de 300 millions de dollars américains. Du 24 juin 1962 au 24 septembre 1962, le Canada n'a pas payé d'intérêt sur son tirage. Depuis le 24 septembre 1962, le Canada paie un intérêt de 2 p. 100 par année sur 132.8 millions de dollars américains de son tirage.

3. Le tirage du Canada comprenait un montant en sterling équivalant à 100 millions de dollars américains.

4. Sur le prêt que le Canada avait consenti à la Grande-Bretagne en 1946, l'intérêt était de 2 p. 100 par année.

(Traduction)

VENTE DE CÉRÉALES À LA RUSSIE

Question nº 76—**M. Benidickson:**

1. Durant chaque année, combien de boisseaux de céréales (avec mention des diverses catégories) a-t-on vendus à l'URSS en vertu de l'accord commercial conclu entre le Canada et l'URSS le 29 février 1956, jusqu'à l'expiration dudit accord?

2. Durant chaque année, combien de boisseaux de céréales (avec mention des diverses catégories) a-t-on vendus à l'URSS jusqu'à ce jour en vertu dudit accord renouvelé, dont il est fait mention dans la motion du ministre du Commerce à la page 6366 des *Débats* du 12 juillet 1960?

Réponse de **M. Nesbitt:**

Accord de 1956

Période	Quantité (boisseaux)	Catégorie
Blé		
Du 29 fév. 1956 au 28 fév. 1957	2,939,633	3 du nord
	11,850,816	4 du Nord
Du 1er mars 1957 au 28 fév. 1958	1,167,936	3 du Nord
	6,218,860	4 du Nord
Du 1er mars 1958 au 28 fév. 1959	7,446,592	4 du Nord
Orge		
Mars, avril, mai 1958	2,790,000	3 OC 6 rangs
	296,000	4 OC 6 rangs
	1,781,000	3 OC 2 rangs

Accord renouvelé de 1960

Période	Quantité (boisseaux)	Catégorie
Blé		
Du 1er avril 1960 au 31 mars 1961	189,653.3	2 du Nord
	2,513,093.3	3 du Nord
Du 1er avril 1961 au 31 mars 1962	4,808,570.7	3 du Nord

IMMIGRATION DE FIANCÉES D'ORIGINE CHINOISE

Question nº 79—**M. Howard:**

1. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il dans ses dossiers des demandes d'admission au Canada de la part de fiancées d'origine chinoise? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Quel est, avec mention des catégories chaque mois, le nombre de ces demandes d'admission dans les dossiers du ministère et depuis combien de temps ont-elles été formulées?

[M. Grafftey.]

Réponse de **M. McGee:**

1. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ne possède aucun chiffre relatif au nombre de demandes d'admission au Canada présentées par des fiancées d'origine chinoise. Ces demandes sont peut-être en voie d'examen dans un bureau d'immigration du Canada ou de l'étranger. On ne pourrait les identifier que par une vérification des dossiers de ces bureaux.

2. Nous n'avons pas ce renseignement et on ne pourrait l'obtenir sans faire la vérification dont il est question au n° 1.

ROUTE STEWART-CASSIAR

Question n° 80—**M. Howard:**

1. En ce qui concerne la route Stewart-Cassiar en voie de construction en vertu du programme de routes d'accès aux ressources, quels sont *a*) le nombre total de milles de route, *b*) le nombre de milles de route aménagés (i) au sud de Cassiar, (ii) au nord de Cassiar, et (iii) entre les extrémités de la route depuis Cassiar jusqu'à Stewart, *c*) la somme dépensée jusqu'à ce jour durant chaque année financière, *d*) la date d'achèvement prévue?

2. Si la date d'achèvement prévue est postérieure à la date d'expiration de l'entente entre le Canada et la province de la Colombie-Britannique, quelles dispositions prend-on en vue de renouveler cet accord?

Réponse de **l'hon. M. Dinsdale:**

1. *a*) 320.9 milles.

b) Environ 84 milles de route sont parachevés à partir d'un point situé à 55 milles au sud de Cassiar en allant vers le sud. Vingt-sept milles sont parachevés de Stewart en allant vers le nord.

c) 1958-1959	$2,001,465.58
1959-1960	1,539,659.02
1960-1961	1,968,345.50
1961-1962	2,303,490.96
1962-1963 (jusqu'à maintenant)	822,013.96
	$8,634,975.02

d) La province estime maintenant que la route sera parachevée à l'automne de 1966.

2. Lorsque l'accord a été signé, le 4 novembre 1958, on pensait que la route serait terminée en cinq ans, soit pour le 31 mars 1963. Toutefois, une disposition de l'entente accordait à la Colombie-Britannique une année de grâce au cas où le temps ou d'autres circonstances empêcheraient la province de parachever la route avant le 31 mars 1963. Par conséquent, le délai maximum accordé aux termes de l'accord est de six ans.

Le 11 juillet dernier, le ministre provincial de qui relève la question m'a écrit pour m'aviser que la province ne pourrait probablement pas terminer la route pour l'automne de 1966. Dans une lettre en date du 26 juillet, je lui répondais que j'étais disposé à recommander à mes collègues que la durée de l'accord soit prolongée aussi longtemps que le désirait la Colombie-Britannique afin que cette importante entreprise soit menée à bonne fin.

*AFFAIRES INDIENNES—M. GALIBOIS

Question n° 81—**M. Howard:**

M. E.-J. Galibois a-t-il été au service de la Direction des Affaires indiennes depuis le 15 mars 1962? Dans le cas de l'affirmative, quels postes a-t-il occupés depuis cette date et à quels endroits a-t-il été en fonctions?

M. McGee: M. E.-J. Galibois est à l'emploi de la Division des Affaires indiennes depuis le 15 mars 1962.

Du 15 mars au 10 avril, il a été surintendant de l'agence de Fort St. John à Fort St. John (C.-B.).

Du 11 avril au 8 mai, il a été employé au bureau régional des Affaires indiennes de Vancouver en qualité d'administrateur.

Du 9 mai au 4 septembre, il a été absent pour cause de maladie.

Du 4 au 12 septembre, il a pris son congé annuel.

Depuis le 13 septembre, il est en congé de retraite, lequel prendra fin le 2 janvier 1963.

*ADMINISTRATEUR DE LA DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

Question n° 82—**M. Howard:**

1. A quelle date le colonel H. M. Jones a-t-il été nommé au poste d'administrateur de la Direction des Affaires indiennes?

2. A quelle date prévoit-on la retraite du colonel Jones?

M. McGee:

1. Le 1er septembre 1953.

2. On ne dispose d'aucun renseignement.

*IMPORTATION D'ŒUFS DE POLOGNE

Question n° 83—**M. Clunis:**

Le ministre de l'Agriculture peut-il donner à la Chambre l'assurance que les nouveaux contrats relatifs à la vente de blé à la Pologne ne comportent pas l'importation au Canada de certaines quantités d'œufs ou de concentrés d'œufs en provenance de ce pays?

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, le député veut sans doute parler d'œufs à jaunes foncés qui sont importés de Pologne, transformés au Canada puis réexportés. Ce sont exclusivement des entreprises commerciales qui s'occupent d'importer ou d'exporter des œufs. Ces dernières années, les exportations d'œufs ont excédé de beaucoup les importations.

J'ai discuté cette question avec l'Association des producteurs d'œufs. A son avis, le Canada ne doit prendre aucune mesure qui pourrait nuire à l'exportation des œufs. Quoi qu'il en soit, la Commission canadienne du blé, qui s'occupe de la vente du blé canadien,

n'a rien à voir aux œufs. Au cours des entretiens que j'ai eus, en tant que membre du gouvernement canadien, avec les représentants du gouvernement polonais sur les questions relatives au blé, il n'a jamais été question des œufs. J'estime donc que la question envisagée sous cet angle est hypothétique.

QUAI À L'ASCENSION (P.Q.)

Question nº 87—**M. Lessard (Lac-Saint-Jean):**

Quels sont les détails suivants concernant les travaux de réparation que le ministère des Travaux publics a entrepris au quai de Garnier, sur la rivière Péribonka, près du village de l'Ascension, un peu avant les dernières élections:

(1) Les noms des personnes qui ont participé aux travaux et le montant payé à chacune;

(2) Le coût des matériaux utilisés, les noms des fournisseurs, ainsi que le montant payé dans chaque cas?

(3) Le nom de la personne chargée de la surveillance des travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Les réparations au quai de Garnier ont été faites à forfait par M. Antonio Fleury, de l'Ascension (P.Q.). Le ministère n'a pas le nom des employés de M. Fleury. Le contrat était de $1,190.

2. Le seul matériel fourni par le ministère aux termes du contrat était une peinture spéciale achetée de *A. Ramsay & Son Limited* (*International Paints-Canada, Limited*), au prix de $75.36 pour 12 gallons. L'entrepreneur a fourni tous les autres matériaux et le ministère ignore où il les a obtenus et combien il les a payés.

3. Les travaux étaient sous la surveillance immédiate de M. René Vincent, ingénieur territorial, membre du personnel de la région de Québec du ministère des Travaux publics.

*CONTRIBUTION DU CANADA À L'OTAN

Question nº 88—**M. Matheson:**

1. La contribution du Canada à l'OTAN, en ce qui concerne le personnel militaire, est-elle, au prorata de la population, supérieure ou inférieure à celle de chacun de ses alliés de l'OTAN?

2. Quelles forces nationales de l'Alliance des pays de l'OTAN sont munies exclusivement d'armes non nucléaires?

L'hon. M. Harkness: Il n'est pas facile d'obtenir ces renseignements. Toutefois, le tableau suivant donne le pourcentage estimatif du bénéfice national brut représenté par les dépenses de défense de chacun des pays membres de l'OTAN pour 1961.

Je demande l'autorisation de faire imprimer le tableau dans le hansard sans en donner lecture.

M. l'Orateur: La Chambre accède-t-elle à la requête du ministre?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau*]:

Belgique, 3.3; Canada, 5.3; Danemark, 3.0; France, 7.7; Allemagne, 4.9; Grèce, 5.4; Italie, 3.9; Luxembourg, 1.2; Pays-Bas, 5.0; Norvège, 3.9; Portugal, 7.6; Turquie, 5.5; Royaume-Uni, 7.3; États-Unis, 10.3.

L'hon. M. Harkness: Répondre à la deuxième partie de la question pourrait faire voir les pays membres de l'OTAN qui sont dotés d'armes nucléaires. A ce propos, je n'ai rien à ajouter à ce que j'avais déclaré le 14 septembre 1961 à la Chambre, voir pages 8662-8663 du hansard.

LES COALITIONS—POURSUITES INTENTÉES EN VERTU DE LA LOI OU DU CODE

Question nº 89—**M. Knowles:**

1. Depuis le 13 novembre 1959, des particuliers ou des sociétés ont-ils été condamnés à des amendes pour avoir enfreint la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou les articles 411 ou 412 du Code criminel?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces particuliers ou de ces sociétés, *b*) quel était le montant de l'amende, *c*) quand l'amende a-t-elle été imposée, *d*) pour quelles infractions a-t-on imposé cette amende?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Oui.

2.

a)	*b*)	*c*)	*d*)
Armco Drainage & Metal Products of Canada Limited	$20,000	13 nov. 1959	Entente empêchant ou diminuant indûment la concurrence, contrairement à l'article 411 (1) *d*) du Code criminel.
The Pedlar People Limited	15,000		
Westeel Products Limited	15,000		
Rosco Metal & Roofing Products Limited	12,000		
Canada Culvert Company Limited	3,000		

a)	b)	c)	d)
Canadian International Paper Co.	$25,000	15 juin 1960	Entente empêchant ou diminuant indûment la concurrence, contrairement à l'article 498 (1) *d*) du Code criminel.
Howard Smith Paper Mills Ltd. ...	25,000		
St. Lawrence Corp. Ltd	20,000		
E. B. Eddy Co.	20,000		
Anglo-Canadian Pulp & Paper Mills Ltd.	20,000		
Consolidated Paper Corporation Ltd.	20,000		
Abitibi Power & Paper Company Ltd.	15,000		
Gaspesia Sulphite Co. Ltd	15,000		
St. Anne Power Co.	10,000		
Ontario Paper Co. Ltd.	10,000		
Donnacona Paper Ltd.	10,000		
KVP Co. Ltd.	10,000		
Richmond Pulp & Paper Co. of Canada Ltd.	8,000		
James Maclaren Co. Ltd.	8,000		
Armstrong Forest Co.	8,000		
Gair Co. of Canada Ltd.	8,000		
Spruce Falls Power & Paper Co. Ltd.	8,000		
Electrical Contractors Association of Ontario	$ 7,500	15 juin 1960	Entente empêchant ou diminuant indûment la concurrence, contrairement à l'article 411 (1) *d*) du Code criminel.
C. W. Dent	7,500	28 nov. 1961	
McMaster Fuel Company Limited	$8,000	23 oct. 1961	Entente empêchant ou diminuant indûment la concurrence, contrairement à l'article 411 (1) *d*) du Code criminel.
Lyons Fuel Hardware and Supplies Ltd.	4,000		
Soo Falls Brewing Company Ltd...	3,500		
Eddie Black's Limited	$1,800	23 jan. 1962	Fausse présentation des prix ordinaires de marchandises, contrairement à l'article 33C (1) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.
Ultra Opti-kon Limited	$ 350	11 sept. 1962	Fausse présentation des prix ordinaires de marchandises, contrairement à l'article 33C (1) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.
Ace Liquidators Limited	*	13 sept. 1962	Fausse présentation du prix ordinaire d'un article, contrairement à l'article 33C (1) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

a)	b)	c)	d)
Frederick's Department Store Ltd.	$ 100	20 sept. 1962	Fausse présentation du prix ordinaire d'un article, contrairement à l'article 33C (1) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

* La sentence est réservée jusqu'à ce que le deuxième chef d'accusation soit réglé au procès qui doit avoir lieu le 5 octobre 1962.

*SENTIER DANS LE PARC NATIONAL DE POINTE-PELÉE

Question nº 92—**M. Whelan:**

Le gouvernement a-t-il autorisé l'aménagement d'un sentier dans la partie marécageuse du parc national de Pointe-Pelée? Dans le cas de l'affirmative, quel est le coût prévu?

L'hon. M. Dinsdale: Le ministère l'a recommandé, au coût de $62,000.

RADIO-CANADA—CONTRÔLE

Question nº 93—**M. McIlraith:**

Quelles dispositions le gouvernement prend-il pour enlever aux conservateurs et aux personnes de même mentalité le contrôle du service de radio et de télévision de l'État?

—Monsieur l'Orateur, étant donné la décision que vous avez rendue au sujet de la question 73, je demande la permission de retirer cette question.

M. l'Orateur: Le député a-t-il l'assentiment unanime de la Chambre de retirer sa question?

L'hon. M. Churchill: Il me semble qu'il vaudrait mieux la déclarer irrégulière, en conformité de la décision que vous avez rendue tout à l'heure.

M. l'Orateur: Le député a-t-il l'assentiment unanime de retirer sa question?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Du moment qu'il n'y a pas assentiment unanime, je réponds que la première partie, qui est une affirmation, ou une opinion, ne s'applique pas à cet égard. De même, toutes les observations que j'ai citées comme raisons pour rayer le deuxième paragraphe de la question 71 pourraient s'appliquer à la présente question, qui est donc irrégulière.

M. McIlraith: Au sujet de l'objection...

M. l'Orateur: La décision est maintenant rendue.

M. McIlraith: Je vous ai demandé la permission de faire, au sujet du rappel au Règlement, une observation qui permettra peut-être de discuter si la question est irrégulière ou non.

M. l'Orateur: Mais j'ai déjà rendu ma décision. Il est impossible de rouvrir la question. La décision est doublement confirmée, je crois, du fait que le député voulait retirer sa question.

M. McIlraith: Pour des raisons valables.

(Plus tard)

M. l'Orateur: Afin de rectifier le compte rendu, je dois signaler que je me suis peut-être trompé en disant que l'honorable député d'Ottawa-Ouest doit avoir le consentement unanime de la Chambre pour retirer sa question. Or, ce n'est pas le cas; par conséquent, l'honorable député, s'il le désire, peut retirer sa question. Vu que c'était son vœu dès le début, je me rends à sa demande.

M. McIlraith: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. La question se pose en effet de savoir si, oui ou non, vos observations à ce propos doivent être biffées du hansard.

M. l'Orateur: L'honorable député verra, je crois, qu'elles ne s'appliquent nullement à cette question en particulier.

M. McIlraith: Merci, monsieur l'Orateur.

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

*PRÊT D'UN MILLIARD DE DOLLARS DU CANADA À L'ANGLETERRE

Question nº 94—**M. Ouellet:**

1. Est-ce que le milliard prêté par le Canada à l'Angleterre a été remboursé?
2. Quel en est le taux d'intérêt?
3. Quand l'intérêt a-t-il été payé la dernière fois?

(Texte)

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est la suivante:

1. En vertu de la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946), le Canada a ouvert au gouvernement du Royaume-Uni un crédit de 1,250 millions de dollars qui pouvait être utilisé en aucun temps avant le 31 décembre 1951. Sur ce crédit, le Royaume-Uni

a emprunté au total 1,185 millions, de 1947 à 1951. Les versements de capital et d'intérêts sur le montant à rembourser ont été faits régulièrement, en conformité des dispositions de l'accord.

2. Deux pour cent par année, et

3. le 1er janvier 1962.

(Traduction)

*LE FESTIVAL DE DAWSON-CITY

Question nº 96—**M. Robichaud:**

1. A-t-on invité quelque troupe ou groupe de comédiens à participer au festival de la ville de Dawson?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel pourcentage de ces comédiens était d'origine ou de formation canadienne, *b*) quelle somme globale a-t-on versée pour ces services, *c*) quelle somme a-t-on versée aux groupes de comédiens venus des États-Unis d'Amérique?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le programme du festival de Dawson a été élaboré par la fondation du *Dawson City Festival*, organisme privé constitué en vertu de l'ordonnance sur les sociétés du Yukon, et par le *Canadian Theatre Exchange Limited*, conseiller de la fondation. La question a trait à des choses qui entrent dans les attributions de ces organismes et non dans celles du gouvernement.

CONSTRUCTIONS D'ÉCOLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Question nº 98—**M. Laing:**

1. Jusqu'à ce jour, quelle somme globale a-t-on versée à chaque province en vertu de l'accord relatif à la construction d'écoles de formation professionnelle?

2. Quel montant représentent les projets approuvés mais inachevés?

Réponse de **M. Hales:**

1 et 2:

Province	Total des paiements y compris les comptes ouverts* 1er avril 1961—12 octobre 1962	Total du coût estimatif des travaux approuvés (terminés ou non) 1er avril 1961—12 octobre 1962
Terre-Neuve	$ 7,014,430	$ 24,793,441
Île du Prince-Édouard	71,510	2,736,664
Nouvelle-Écosse	983,828	8,265,756
Nouveau-Brunswick	1,069,949	5,797,664
Québec	4,105,155	29,045,628
Ontario	57,420,786	288,908,963
Manitoba	862,334	5,252,571
Saskatchewan	949,595	15,145,584
Alberta	5,179,511	40,039,640
Colombie-Britannique	2,339,555	17,146,515
Yukon	288,538	1,154,980
Territoires du Nord-Ouest	Nil	Nil
	80,285,191	438,287,406

*Y compris les paiements concernant l'achat de matériel.

VENTES DE CÉRÉALES À LA CHINE

Question nº 101—**M. Laing:**

En ce qui a trait à l'accord en vigueur relatif à la vente de céréales comestibles à la République populaire de Chine:

(1) Quelle quantité, en boisseaux, et quel montant, en dollars, sont stipulés dans le marché ferme?

(2) Quelle quantité, en boisseaux, et quelle valeur, en dollars, représentent ces expéditions de céréales jusqu'à ce jour?

(3) Jusqu'à ce jour, tous les versements ont-ils été effectués aux termes de l'accord?

(4) Quel est, en dollars, le crédit actuellement accordé en vertu du contrat?

(5) Quelle quantité, en boisseaux, et quelles catégories de céréales a-t-on expédiées en vertu de l'accord?

(6) A-t-on raffermi l'accord supplémentaire qui avait été annoncé par le ministre de l'Agriculture?

(7) Si la réponse au sixième paragraphe est affirmative, quelles sont la quantité et la valeur additionnelles actuellement stipulées dans le marché ferme?

Réponse de **l'hon. M. Hamilton:**

1, 2, 5, 6 et 7.

Avant l'achat de céréales par la Chine en vertu de conditions de crédit à court terme, il y a eu vente et expédition de 31.7 millions de boisseaux de blé et 12.7 millions de boisseaux d'orge au comptant. Ces céréales valaient environ 70 millions de dollars.

Après la vente au comptant, un accord à long terme a été conclu par la Commission canadienne du blé et la *China National Cereals, Oils and Foodstuffs Import and Export Corporation* et son agent accrédité, la *China*

Resources Company. L'accord prévoit l'achat et la livraison d'un maximum de 5 millions de tonnes de blé (187.6 millions de boisseaux) et d'un million de tonnes d'orge (46.7 millions de boisseaux) devant être expédiées entre le 1er juin 1961 et le 31 décembre 1963. Des contrats de vente séparés, aux termes de l'accord à long terme, doivent être conclus à intervalles quant à la quantité et au prix.

Six contrats séparés ont été conclus jusqu'ici aux termes de l'accord à long terme, pour un total de 111.6 millions de boisseaux de blé et 26.9 millions de boisseaux d'orge. La valeur estimative de ces contrats s'élève à 243.1 millions de dollars.

Les expéditions faites jusqu'à ce jour en vertu des facilités de crédit s'élèvent à 94.2 millions de boisseaux de blé et 26.9 millions de boisseaux d'orge dont la valeur estimative est d'environ 208.3 millions de dollars.

Les quantités suivantes de céréales ont été expédiées entre le 1er mars 1961 et le 30 septembre 1962:

	Au comptant (millions de boisseaux)	A crédit (millions de boisseaux)
Blé		
N° 1 du Nord	néant	10.3
N° 2 du Nord	27.1	55.6
N° 3 du Nord	4.6	28.3
	31.7	94.2
Orge		
N° 1, provende	12.7	20.3
N° 2, provende	néant	6.6
	12.7	26.9

3. Oui. Les conditions de paiement des contrats négociés jusqu'ici sont: 25 p. 100 comptant et 75 p. 100 à crédit avec intérêt pour 273 jours. Toutes les traites de crédit tirées en vertu de ces dispositions ont été honorées aux dates prévues.

4. Au 5 octobre, 96.4 millions.

AGENTS DES PÊCHES—SEMAINE DE TRAVAIL

Question n° 103—**M. Stewart:**

1. Les agents des pêches sont-ils assujétis à une semaine de travail de quarante heures? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date ce régime est-il entré en vigueur?

2. Les agents de protection sont-ils assujétis à une semaine de travail de quarante heures? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date ce régime est-il entré en vigueur?

3. Durant les cinq dernières années, a-t-on versé une indemnité à la catégorie des agents de protection à quelque titre que ce soit? Dans le cas de l'affirmative, à quel titre?

Réponse de **L'hon. M. MacLean:**

1. Oui, le 1er juillet 1958.

2. Oui, le 1er juillet 1958.

3. Non.

PARC NATIONAL DE JASPER

Question n° 106—**M. Leboe:**

1. Quels sont les règlements régissant la circulation des camions commerciaux sur la route 16 à travers le parc national de Jasper?

2. Quels sont les plans concernant l'achèvement de la route 16 à travers le parc national de Jasper?

3. Ces plans prévoient-ils l'aménagement de trois voies dans les côtes en prévision du ralentissement de la circulation?

Réponse de **l'hon. M. Dinsdale:**

1. La circulation de camions commerciaux sur la route 16 à travers le parc national de Jasper (communément appelée la route Jasper-Edmonton et la route Jasper-Yellowhead) est régie par les Règlements sur la circulation routière dans les parcs nationaux établis sous l'empire de la loi sur les parcs nationaux, notamment par les articles suivants:

Article 8: (2) Le directeur peut autoriser le surintendant à délivrer un permis d'automobile dans un parc visant la conduite d'un camion sur la route Jasper-Yellowhead dans le parc de Jasper;

(3) Il est interdit à toute personne de conduire sur la route désignée au paragraphe (2), un camion

a) dont la hauteur totale, y compris le chargement, dépasse douze pieds six pouces;

b) dont le poids, y compris le chauffeur et le chargement, dépasse sept tonnes; ou

c) entre sept heures du matin et sept heures du soir durant la période commençant le 1er mai jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Article 10:

«Il est interdit à toute personne de conduire ou d'utiliser un camion

a) ayant une longueur totale de plus de quarante-cinq pieds ou une largeur de plus de huit pieds sur la route Jasper-Edmonton, dans le parc de Jasper, depuis la limite orientale du parc jusqu'au lotissement urbain de Jasper;

b) ayant une longueur totale de plus de trente-cinq pieds ou une largeur de plus de huit pieds sur la route Banff-Windermere, dans le parc de Kootenay, depuis la limite occidentale du parc jusqu'au lotissement urbain de Radium-Hot-Springs;

c) ayant une longueur totale de plus de ving-six pieds ou une largeur de plus de huit pieds si le véhicule automobile est utilisé pour le transport de l'essence, des huiles de graissage, de l'huile combustible ou du gaz de pétrole liquéfié, sur toute route dans les parcs de Banff, Jasper, Kootenay ou Yoho autres que celle dont il est question aux alinéas *a*) et *b*); ou

d) ayant une longueur totale de plus de vingt-quatre pieds ou une largeur de plus de huit pieds si le véhicule automobile est utilisé pour toute autre fin que celles dont il est question à l'alinéa c), sur une route des parcs de Banff, Jasper, Kootenay ou Yoho autres que celles désignées aux alinéas *a*) et *b*).»

Article 7A: Droits:

«Camions entrant dans les parcs nationaux de Banff, Jasper, Yoho, Kootenay, Glacier et Mount Revelstoke autres que ceux dont il est question au poste 7, (le poste 7 vise les camions entrant dans le parc national de Kootenay)

a) D'une capacité de chargement jusqu'à deux tonnes inclusivement

(i) Voyage unique	$ 1.00
(ii) 50 voyages	25.00
(iii) Permis	50.00

b) D'une capacité de chargement dépassant deux tonnes

(i) Voyage unique	$ 2.00
(ii) 50 voyages	50.00
(iii) Permis	100.00»

2. L'on compte que la reconstruction du tronçon de la route 16 (route Jasper-Edmonton), entre la barrière orientale de Jasper et le lotissement urbain de Jasper, sera parachevée environ cinq ans après l'année financière 1963-1964, à condition que le Parlement accorde suffisamment de crédits chaque année. Il reste encore vingt milles de route à reconstruire sur ce tronçon.

En outre, il y a un tronçon de 18 milles sur la route 16 (route Jasper-Yellowhead) entre le lotissement urbain de Jasper et la limite occidentale du parc. De 1957 à 1961, des travaux de défrichement ont été effectués concernant l'emprise de ce tronçon, en vertu du programme de travaux d'hiver. Bien que ce tronçon de la route 16 soit visé par le programme de reconstruction de routes à grand trafic, aucune décision n'a été prise concernant les diverses étapes des travaux.

3. La route 16 sera reconstruite selon les normes applicables à la route transcanadienne. Par conséquent, des voies pour circulation au ralenti seront aménagées au besoin.

(Texte)

*VALEUR DE LA RÉSERVE-OR CONSERVÉE À LA BANQUE DU CANADA ET LA SOMME TOTALE D'ARGENT EN CIRCULATION GARANTIE PAR CETTE RÉSERVE

Question nº 107—**M. Côté:**

1. Quelle est la valeur de la réserve-or conservée à la Banque du Canada en garantie de la masse monétaire de notre pays?

2. Quel est le montant de cette masse monétaire en cours présentement?

M. Graffiey: Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question nº 107 est: la Banque du Canada ne conserve pas d'or du tout.

La réponse à la deuxième partie est: si la question a trait aux billets de banque, le passif de la Banque du Canada, à l'égard des billets en circulation au 30 septembre, était de $2,132,715,110.

(Traduction)

*PRODUCTION ET ENTREPOSAGE DE BEURRE

Question nº 109—**M. Matheson:**

1. Quelle quantité de beurre a-t-on produite du 1er janvier au 30 juin 1962?

2. Quelle quantité de beurre a été consommée durant la même période?

3. Quelle est la dernière statistique concernant la quantité des stocks de beurre ou de leur équivalent en huile de beurre dans les entrepôts?

M. Nesbitt:

1. La quantité de beurre produite du 1er janvier au 30 juin 1962 a été de 160,556,000 livres.

2. La quantité de beurre consommée durant la même période a été de 144,406,000 livres.

3. Les stocks de beurre au 1er septembre 1962 étaient de 144,932,000 livres. De plus, les stocks d'huile de beurre étaient de 82,269,000 livres, équivalant à 102,836,000 livres de beurre.

PRODUCTION ET DETTE PAR HABITANT

Question nº 110—**M. Matheson:**

1. Quelle a été, en 1961, la production de biens, par habitant, et le changement en pourcentage par rapport à 1960?

2. Quelle était, au 31 mars 1962, la dette nationale par personne occupée (on se reportera à la question numéro 116 marquée d'un astérisque, figurant dans les *Débats* du 12 février 1962)?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1.

	P.N.B. en dollars actuels	P.N.B. en dollars constants (1957)	P.N.B. en dollars actuels par tête	P.N.B. en dollars constants (1957) par tête	Changement en pourcentage, en dollars actuels	Changement en pourcentage, en dollars constants (1957)
			(en millions de dollars)			
1960	35,928	33,907	2,011	1,897		
1961	36,844	34,529	2,020	1,893	+0.4	−0.2

2.

Dette nette[1] du gouvernement du Canada au 31 mars 1962 (en milliers de dollars)	Main-d'œuvre au travail,[2] semaine terminée le 24 mars 1962 (en milliers)	Dette nette par personne occupée (dollars)
13,228,137	5,894[3]	2,244

[1] Source: État des opérations financières du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 1962, publié par le cabinet du ministre des Finances, Ottawa.

[2] Source: Bulletin mensuel intitulé «La main-d'œuvre», mars 1962, publié par le Bureau fédéral de la statistique, Ottawa.

[3] Les données sur la main-d'œuvre occupée, communiquées le 8 février 1962, étaient une *moyenne annuelle*, alors que le chiffre donné ici porte sur *la semaine terminée* le 24 mars 1962. La moyenne annuelle de 1962 n'a pas encore été établie.

(NOTA: Dans les comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1961, partie I, page 142, il est déclaré: «La dette nette du Canada est représentée par l'excédent du passif sur l'actif net inscrit, ou, en somme, les déficits accumulés depuis la confédération.»)

*M. JOHN FISHER

Question n° 111—**M. Howard:**

M. John Fisher est-il, à quelque titre, à l'emploi du gouvernement du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quel poste occupe-t-il et quelles sont ses fonctions, depuis quand occupe-t-il ce poste, quelle somme lui verse-t-on en traitement et en indemnité, quelle somme globale a-t-il touchée à ce titre, et à quels articles du Budget des dépenses a-t-on imputé le paiement du traitement et de l'indemnité, durant chaque année financière, depuis son entrée en service?

Le très hon. M. Diefenbaker: *a*) Oui. *b*) Adjoint spécial du premier ministre. *c*) Les fonctions de M. Fisher sont d'aider au fonctionnement ordinaire du cabinet du premier ministre et de se charger des travaux qui lui sont confiés. *d*) Il occupe son poste depuis le 11 juillet 1961. *e*) $10,000 par année (aucune allocation pour les dépenses). *f*) Il a touché, jusqu'au 15 octobre 1962, la somme de $12,568.85 en salaire. *g*) (i) Le crédit 313 (1961-1962) Conseil privé—Administration générale. (ii) Crédit 5 (1962-1963) Conseil privé—Administration générale.

(Texte)

*DEMANDES DU COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET RELATIVEMENT AU DYNAMITAGE DE ROC AU LARGE DU QUAI DE MONTMAGNY

Question n° 112—**M. Cook:**

Le ministre des Travaux publics a-t-il reçu, depuis un certain temps, des demandes ou des mémoires du comté de Montmagny-L'Islet concernant le dynamitage d'une chaîne de roc située au large du quai de Montmagny, qui empêche la navigation côtière à ce port naturel?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

(Traduction)

*TRAINS DE NUIT ENTRE QUÉBEC, MONTRÉAL ET OTTAWA

Question n° 113—**M. Cook:**

Le ministre des Transports est-il à étudier présentement la possibilité de faire remettre en service, dès cet automne, les trains de nuit entre Québec, Montréal et Ottawa?

M. McBain: La réponse à cette question est la suivante: La Commission des transports a indiqué que la compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien a exploité un service

de nuit pour les voyageurs, entre Montréal et Québec, jusqu'au 15 mai 1961, date de la suppression dudit service. La Commission a fait enquête sur la raison de cette suppression et a appris que la compagnie avait dû prendre cette décision par suite de la réduction importante du nombre d'usagers de ce service de nuit. Il est apparu que, depuis 1955, ce nombre avait diminué de 45 p. 100 et que cette réduction du trafic passagers avait entraîné des pertes considérables pour l'exploitation.

Étant donné les circonstances, la Commission des transports a estimé que le redressement financier auquel était parvenu la compagnie grâce à la suppression dudit service l'emportait sur les éventuels inconvénients qu'elle pouvait entraîner pour les usagers de cette ligne; aucune disposition n'a été prise pour obtenir que la compagnie modifie sa décision. La Commission a tenu compte, pour cela, du service dont disposait le public entre ces deux centres urbains.

La Commission indique que depuis la suppression de ce train, en 1961, le public n'a pas demandé sa remise en service et la Commission ne prendra aucune mesure pour que les nouveaux horaires d'automne comportent à nouveau ce service.

CIVILS EMPLOYÉS AU CAMP D'IPPERWASH

Question n° 115—**M. Burgess:**

1. Combien de civils employés au camp militaire d'Ipperwash ont été mis à pied lors de la récente fermeture de ce camp?

2. A-t-on pris des mesures en vue d'assurer un nouvel emploi à ces civils?

3. Dans le cas de l'affirmative, à combien de ces personnes a-t-on procuré un emploi?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

1. Il s'est produit une courte interruption d'emploi entre la fin du camp des cadets et le retour du bataillon qui devait s'y rendre après ses exercices d'été au camp de Gagetown (N.-B.) Dix-huit civils en ont été touchés.

2. Oui.

3. Seize.

WALLACEBURG (ONT.)—FERMETURE D'UNE USINE

Question n° 116—**M. Burgess:**

1. Le gouvernement est-il au courant de la fermeture permanente et du démontage prochain de l'usine de la *Canada and Dominion Sugar Company*, à Wallaceburg (Ont.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il de venir en aide aux producteurs et transformateurs de la betterave à sucre en vue d'assurer le maintien de cette industrie dans le Sud-Ouest de l'Ontario et ailleurs?

3. Si tel est le cas, quelles mesures a-t-on prises en ce sens?

Réponse de **l'hon. M. Hamilton:**

1. Le gouvernement sait que l'usine de la *Dominion Sugar Company* à Wallaceburg (Ont.) a fermé ses portes, mais il ignore ce que la compagnie compte faire de cette installation.

2. Les producteurs de betterave à sucre du Canada n'ont pas reçu d'aide, sous forme de soutien des prix, avant la mise en vigueur de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, en 1958. Depuis 1958, les producteurs de betterave à sucre, y compris ceux du sud-ouest de l'Ontario, ont reçu de l'aide sous forme de paiements d'appoint. Le montant total de l'aide fournie à l'égard des récoltes de 1958 à 1960 inclusivement, se chiffre à $7,042,504.

On a étudié minutieusement, par le passé, la production de la betterave à sucre au Canada, après quoi, on a modifié la façon d'établir le prix de soutien de la récolte de 1962. Autrefois, les cultivateurs recevaient la différence entre un certain prix déterminé pour la betterave, et le montant que les cultivateurs recevaient des transformations. Pour ce qui est de la récolte de 1962, le montant payé aux producteurs sera établi selon le rapport entre le prix du sucre brut importé et le prix de soutien. Nous croyons que cette façon d'aider protégera cette industrie contre les fluctuations du marché mondial du sucre et assurera la conservation de l'industrie de la betterave à sucre au Canada.

3. Voir la réponse au n° 2.

*INFRACTIONS AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION AU PORT DE MONTRÉAL

Question n° 117—**M. Deschatelets:**

Depuis le début de la saison de navigation de 1962 au port de Montréal:

(1) Quel nombre de billets ont été émis par les officiers de circulation du Conseil des ports nationaux du Canada, pour vitesse excessive sur la route du port longeant le fleuve St-Laurent?

(2) Quel a été le nombre de billets pour stationnement illégal?

(3) Sur le nombre total de ces billets de vitesse ou de stationnement, combien ont été émis à des employés du port, y compris les débardeurs?

(4) Combien de permis de stationnement des employés du port, y compris les débardeurs, ont été annulés?

(5) Quel est le montant qui a été perçu en amendes pour toute infraction de vitesse ou de stationnement dans le secteur du port de Montréal?

M. McBain:

1. 60.

2. 1,082.

3. Renseignements non disponibles—le billet porte seulement le numéro des plaques matricules de l'automobile.

4. 25.

5. (i) Excès de vitesse: les amendes sont acquittées à la cour municipale.

Les renseignements à ce sujet ne sont pas disponibles pour le moment.

(ii) Infraction concernant le stationnement: $5,125 (environ).

*«EXPORT IMPORT BANK»

Question nº 118—**M. Gordon:**

A quelle date le gouvernement canadien ou l'un de ses fonctionnaires ont-ils demandé pour la première fois une aide financière à l'*Export-Import Bank*, relativement au change étranger, au cours de l'hiver ou du printemps de 1962?

M. Grafftey: Le 20 juin 1962.

*CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 119—**M. Stewart:**

1. Est-on à étudier la possibilité d'aménager une chaussée entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick? Dans le cas de l'affirmative, à quel fonctionnaire a-t-on confié cette étude?

2. Depuis le 1er avril 1962, ce fonctionnaire ou ses adjoints, ou toutes autres personnes nommées par le gouvernement, ont-ils présenté un ou des rapports au ministre compétent? Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

M. McCleave:

1. Le ministère a retenu les services des trois entreprises Langevin, Letendre et Monti, *Canadian-British Engineering Consultants* et *H. G. Acres and Company Limited*, formant le consortium, *Northumberland Consultants Limited* pour l'exécution des travaux en question. Actuellement, le ministère élabore les conditions du contrat qui le liera à la *Northumberland Consultants Limited.*

2. Non.

DIRECTION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 124—**M. Fisher:**

Quelles dispositions le gouvernement prend-il pour enlever aux libéraux et aux personnes de même mentalité la direction des sociétés de la Couronne?

—Je désire retirer cette question-ci et la suivante.

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

DIRECTION DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 125—**M. Fisher:**

Quelles mesures le gouvernement prend-il en vue de faire disparaître de la direction des sociétés de la Couronne les personnes qui souscrivent aux théories du crédit social?

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

SUBVENTIONS AUX PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

Question nº 128—**M. Peters:**

1. Une subvention fédérale a-t-elle été versée aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick à l'égard de la saison de croissance d'hiver de 1961-1962? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant *a*) de la subvention globale, *b*) de la subvention par baril?

2. Quelle somme globale a-t-on versée au cultivateur par baril, compte tenu de la subvention et du montant versé par l'exportateur?

3. Quel bénéfice le cultivateur a-t-il réalisé ou quelle perte a-t-il subie, par baril, d'après le coût de production établi par la Commission royale d'enquête sur l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick?

4. Quel a été, par baril, le bénéfice réalisé ou la perte subie par l'exportateur?

5. L'Office de stabilisation a-t-il adressé des télégrammes aux sociétés intéressées à présenter des soumissions à l'égard de contrats visant l'exportation de pommes de terre subventionnées? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand a-t-il adressé ces télégrammes, *b*) quel était le délai prévu pour les soumissions?

6. Combien de sociétés ont fait des offres et quels ont été les adjudicataires?

7. A l'égard de quel marché étranger ces subventions avaient-elles été autorisées en premier lieu?

8. Les subventions ont-elles été subséquemment affectées à un autre marché? Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

Réponse de **l'hon. M. Hamilton:**

1. Oui, pour la récolte de 1961.

La subvention pour les pommes de terre destinées à la fabrication d'amidon s'est élevée à $614,505.87, soit 99.5 cents le baril. On n'a pas encore établi le montant de la subvention pour les pommes de terre exportées.

2. Pour que la subvention soit accordée, le producteur devait recevoir $1.45 le baril pour les pommes de terre nº 1 exportées et $1.35 le baril pour les pommes de terre destinées à la fabrication d'amidon. Le montant de $1.35 le baril pour les pommes de terre destinées à la fabrication d'amidon équivalait à $1.45 le baril pour les pommes de terre nº 1, puisque les premières pouvaient comprendre jusqu'à 12 p. 100 de petites pommes de terre nº 1.

3. D'après le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie de la pomme de terre au Nouveau-Brunswick, concernant une enquête sur trente et une fermes, le coût de production a été établi à $1.49 le baril pour les dix fermes produisant à meilleur marché et à $2.26 le baril pour les dix fermes produisant au coût le plus élevé. Puisque la plupart des cultivateurs ont sans aucun doute vendu une grande partie de leur récolte sur les marchés réguliers à des prix passablement supérieurs à ceux qui ont été versés pour la fabrication d'amidon ou l'exportation, il est impossible de calculer le bénéfice réalisé par les cultivateurs ou la perte qu'ils ont subie.

4. Renseignement impossible à obtenir.

5. Des télégrammes ont été expédiés le 2 avril 1962 à dix exportateurs qui s'étaient dits intéressés à exporter des pommes de terre. Ils avaient demandé des renseignements sur les quantités et les marchés éventuels et l'aide requise pour faire des offres fermes. Par suite des renseignements reçus, un autre télégramme a été expédié le 6 avril aux exportateurs pour les inviter à soumissionner. Leur réponse devait parvenir au plus tard le 10 avril.

6. Dix sociétés ont fait des offres. Une seule a obtenu un contrat, la *McCormack and Zatzman*, de Saint-Jean (N.-B.).

7. Espagne.

8. Le programme a été étendu à d'autres marchés étrangers par suite de la possibilité de faire des ventes supplémentaires et d'obtenir ainsi un marché pour l'excédent de pommes de terre des Maritimes.

*VENTE DU MAÏS ONTARIEN

Question nº 129—**M. Whelan:**

1. Le gouvernement a-t-il un programme d'aide aux cultivateurs de l'Ouest de l'Ontario pour la mise en vente de leur présente récolte surabondante de maïs?

2. Le gouvernement se propose-t-il d'imposer de nouveau une surtaxe à l'égard du maïs importé des États-Unis et utilisé aux fins de la production agricole en Ontario?

3. Le gouvernement accorde-t-il une aide à l'égard du transport par chemin de fer du maïs en provenance des États-Unis et destiné aux provinces atlantiques? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la raison d'une telle aide pendant la récolte du maïs en Ontario?

M. Jorgenson: 1. Non. Mais, comme l'Ontario ne produit pas toutes les céréales de provende qu'il lui faut, il en importe à peu près un million de tonnes par année. Il existe un bon marché pour le maïs de l'Ontario, mais un peu moins de la moitié de la production se vend, le reste servant à nourrir les animaux du producteur lui-même. Les producteurs de maïs de l'Ontario ont récemment voté contre toute commercialisation de leur maïs qui prendrait la forme d'un régime de mise en marché établi par les producteurs.

2. Le gouvernement n'envisage pas, pour le moment, de rétablir de surtaxe sur le maïs importé pour servir à la production agricole.

3. Non. Le programme qui assurait une aide de $5 la tonne à l'égard de tout maïs de provende livré aux provinces de l'Atlantique a pris fin le 30 septembre 1962.

*CHÔMEURS TOUCHANT LES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 130—**M. Deschatelets:**

1. Quel est le nombre de chômeurs touchant actuellement des prestations d'assurance-chômage?

2. En vue de donner une image plus complète de la situation de l'emploi, le ministre du Travail fournira-t-il à la Chambre, chaque mois, le nombre de chômeurs touchant des prestations d'assurance-chômage?

M. Hales:

1. On ne peut se procurer les renseignements demandés.

2. On ne conserve pas les données statistiques quant au nombre des requérants qui touchent de fait des prestations à une date donnée. Il est donc impossible de fournir ce renseignement.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député ne veut sûrement pas dire que la réponse à la première question est qu'on ne dispose pas des chiffres voulus, car le ministre du Travail les a déjà communiqués à la Chambre.

L'hon. M. Starr: Sûrement pas.

M. Hales: C'est la réponse que nous a fournie la Commission d'assurance-chômage.

L'hon. M. Starr: Relativement au rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Puisqu'on a dit que j'avais fourni des renseignements semblables à ceux qu'on cherche à obtenir, je dis que c'est faux. Jamais on n'a fourni ce genre de renseignements. Nous avons demandé à la Commission d'assurance-chômage de répondre à ces questions et les réponses que nous vous avons communiquées sont celles qu'elle nous a transmises.

*MONTANTS VERSÉS AUX PROVINCES EN ASSISTANCE SOCIALE

Question nº 131—**M. Côté:**

1. Depuis le 1er janvier 1962, quel montant a-t-on versé aux Services d'assistance sociale des dix provinces du Canada pour aider les familles et les particuliers qui ne reçoivent plus l'assurance-chômage?

2. Quel est le nombre de personnes qui bénéficient de ces contributions d'assistance sociale?

L'hon. M. Monteith: Voici la réponse aux parties 1 et 2:

Selon les formules dont les provinces se servent dans la mise en œuvre de leurs programmes d'assistance sociale et dont on a des exemplaires dans mon ministère, il ne semble pas que les provinces recueillent ordinairement des données quant aux nombres de bénéficiaires dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées. Mais nous communiquons avec les ministères provinciaux du bien-être social afin d'obtenir, si c'est possible, le renseignement que désire l'honorable député.

*RADIODIFFUSION EN LANGUE FRANÇAISE, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 133—**M. Prittie:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle songé à établir une station radiophonique de langue française dans le Sud de la Colombie-Britannique?

2. Dans le cas de l'affirmative, l'établissement d'une station de répéteurs à faible puissance est-il possible ou entreprenable?

3. La Société Radio-Canada est-elle en mesure de présenter un rapport concernant le problème d'ensemble de la radiodiffusion en langue française en Colombie-Britannique, en tenant compte des facteurs de demande et de coût?

L'hon. M. Halpenny:

1. Oui.

2. Non, ce ne serait pas pratique étant donné ce qu'il en coûterait pour prolonger le réseau français jusqu'en Colombie-Britannique.

3. Sauf dans la région du grand Vancouver, la population de langue française est dispersée un peu partout en Colombie-Britannique. La radiodiffusion en langue française y coûterait très cher. Nous avons reçu bon nombre de demandes de la part de groupes ou de particuliers, ces dernières années. Ces demandes sont étudiées en regard de celles qui nous viennent de tous les coins du pays et, en prolongeant le service de radiodiffusion, on accorde la priorité aux régions où un plus grand nombre de personnes peuvent jouir des services et où les frais par habitant sont les moins élevés.

IMPORTATIONS DE POMMES ET SOUS-PRODUITS

Question nº 135—**M. Rondeau:**

1. Quelles ont été les importations canadiennes de pommes et de sous-produits de la pomme en 1961?

2. De quels pays provenaient ces importations?

3. Quel montant, en dollars, et quelle quantité représentaient ces importations?

4. En quels endroits du Canada ces importations ont-elles été vendues?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1, 2 et 3:

Classification distincte, par pays, des importations canadiennes de pommes et de sous-produits de la pomme, au cours de l'année civile 1961:

Catégorie	Pays	Nombre de livres	Valeur
Pommes de catégorie nº 1, y compris les pommettes	Royaume-Uni	173,700	$ 19,619
	Nouvelle-Zélande .	2,174,304	202,698
	États-Unis	55,947,682	4,039,244
	Totaux	58,295,686	$4,261,561
Pommes sèches de catégorie nº 31	Italie	31,000	9,195
	Australie	11,200	4,097
	États-Unis	784,592	296,408
	Totaux	826,792	$ 309,700

Il n'y a pas de catégorie distincte pour le jus de pomme et la compote de pommes.

4. Non disponible.

LE LAC WINDERMERE, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 137—**M. Byrne:**

Le gouvernement a-t-il, à quelque époque depuis 1959, construit une rampe de chargement de navires sur le lac Windermere, en Colombie-Britannique? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel article du Budget des dépenses autorisait cette entreprise, *b*) quel en a été le coût?

Réponse de **M. McCleave:**

Oui. C'est en 1960 qu'on a construit la rampe de chargement de navires au lac Windermere, à Windermere (C.-B.). On en construit actuellement une autre à Invermere (C.-B.) sur le même lac.

a) Les travaux à Windermere ont été autorisés par le crédit 368 du budget des dépenses de 1960-1961 «Travaux divers non prévus ailleurs».

Les travaux à Invermere sont autorisés par le crédit 195 du budget des dépenses de 1962-1963 «Travaux divers non prévus ailleurs», y compris des dépenses pour travaux ailleurs que sur les propriétés du gouvernement fédéral.

b) Les dépenses à Windermere se sont chiffrées à $5,334.76. Les dépenses estimatives à Invermere sont de $8,000; les $\frac{4}{5}$ des travaux sont maintenant terminés.

BRISE-LAMES—LAC OKANAGAN (C.-B.)

Question nº 138—**M. Byrne:**

Le gouvernement fédéral a-t-il, à quelque époque depuis 1959, octroyé une subvention à quelque service administratif pour la construction d'un brise-lames sur le lac Okanagan? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles fins précises, *b*) à qui a-t-on octroyé cette subvention, *c*) quel en était le montant global, *d*) sur quel poste du Budget des dépenses cette subvention était-elle imputable?

Réponse de **M. McCleave:**

Le gouvernement fédéral n'a donné aucune subvention à une administration quelconque pour la construction d'un brise-lames sur le lac Okanagan depuis 1959.

EXPORTATIONS DE BLÉ EN GRANDE-BRETAGNE

Question nº 139—**M. Teillet:**

Quelle quantité de boisseaux de blé a-t-on exportée au Royaume-Uni au cours des années agricoles

ci-après: 1956-1957, 1957-1958, 1958-1959, 1959-1960, 1960-1961, 1961-1962?

Réponse de **M. Nesbitt:**

Au cours des campagnes agricoles allant de 1956-1957 à 1961-1962, les autorisations d'exportation de blé canadien vers le Royaume-Uni ont été les suivantes:

1956-1957	79,629,421 boisseaux
1957-1958	90,325,520 boisseaux
1958-1959	87,032,155 boisseaux
1959-1960	79,950,544 boisseaux
1960-1961	78,616,245 boisseaux
1961-1962	73,738,338 boisseaux

En outre, exprimées en équivalence de blé, les exportations en douane de farine de blé canadienne ont été les suivantes:

1956-1957	10,806,097 boisseaux
1957-1958	13,735,048 boisseaux
1958-1959	13,855,251 boisseaux
1959-1960	13,627,732 boisseaux
1960-1961	13,157,035 boisseaux
1961-1962	12,210,983 boisseaux

BASES DE L'ARC AU MANITOBA

Question n° 140—**M. Teillet:**

1. Le 30 juin 1962, combien y avait-il de bases de l'ARC dans la province du Manitoba?
2. Combien sont actuellement utilisées?
3. Le gouvernement se propose-t-il de fermer des bases de l'ARC au Manitoba? Dans le cas de l'affirmative, lesquelles?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

1. Sept.
2. Sept.
3. Non.

*IMPORTATION DE TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES

Question n° 141—**l'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement a-t-il prolongé le décret du conseil prévoyant l'entrée en franchise de transmissions automatiques au Canada et expirant le 31 octobre 1962?
2. Le gouvernement a-t-il songé à l'adoption de politiques propres à encourager la fabrication au pays de transmissions automatiques par des fabricants d'automobiles canadiens sur une base collective individuelle?
3. Le gouvernement étudie-t-il l'opportunité d'établir une société de la Couronne au Canada en vue de la fabrication au pays de transmissions automatiques afin d'assurer de l'emploi et d'éviter le drainage additionnel des réserves canadiennes de devises étrangères?

M. Grafftey: La réponse à la question n° 1 est non, la réponse à la question n° 2 est oui, et la réponse à la question n° 3 est non.

DÉCRETS DU CONSEIL SECRETS

Question n° 145—**M. Knowles:**

1. Y a-t-il actuellement en vigueur des décrets du conseil secrets (c.-à-d. des règlements ou des catégories de règlements exemptés de la disposition relative à leur publication, selon que l'exigent l'article 3, l'article 4, le paragraphe (1) de l'article 6 et l'article 7 de la loi sur les règlements?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre, et quels sont les numéros et les dates des décrets du conseil soustrayant ces règlements aux dispositions susvisées?

Réponse du **très hon. M. Diefenbaker:**

Il n'y a pas de décrets du conseil secrets. Il n'est nécessaire de publier que certains décrets, surtout ceux qui comportent des règlements visés par la loi sur les règlements. Les autres décrets sont énumérés dans le sommaire des décrets du conseil qui est régulièrement déposé au Parlement. Tous les décrets sont déposés au Parlement sur demande, sauf certains décrets relatifs aux transferts d'aide mutuelle aux pays alliés, qui, par mesure de courtoisie et de sécurité envers les gouvernements alliés, sont montrés individuellement aux députés qui désirent les voir.

La loi sur les règlements exempte plusieurs décrets de la publication, mais ils sont publiés régulièrement sous d'autres formes qui en rendent l'usage plus commode à ceux qui s'en servent d'ordinaire.

Les exemptions prévues par la loi sur les règlements sont énumérées dans le décret du conseil C.P. 1954-1787 du 18 novembre 1954, et on peut les trouver dans la codification des décrets, ordonnances et règlements statutaires, 1955, volume 3, page 2676 (texte anglais).

LES COALITIONS—SÉANCES ET RAPPORT SUR LES DROGUES

Question n° 146—**M. Howard:**

1. La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a-t-elle tenu des audiences *a*) publiques et *b*) privées, concernant l'enquête, en vertu de l'article 42 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sur la fabrication, la distribution et la vente de drogues? Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et à quels endroits a-t-on tenu ces audiences?
2. Songe-t-on à tenir d'autres audiences et, dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et à quels endroits?
3. A quelle date la Commission a-t-elle entrepris la rédaction du rapport destiné au ministre de la Justice?
4. La Commission a-t-elle retenu les services de quelque personne *a*) faisant partie, *b*) ne faisant pas partie, du service public du Canada, en vue de la préparation de ce rapport? Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom et l'adresse de chacune de ces personnes, le montant de la rémunération versée à chacune et à toutes ces personnes, le nombre de jours consacrés par chacune à la préparation dudit rapport pour le compte de la Commission et le genre des services rendus?
5. Combien de temps prévoit-on prendre avant que ce rapport soit prêt à être communiqué au ministre de la Justice?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

a) Oui.

Date	*Lieu*
Du 4 au 6 juillet	Ottawa (Ontario)
Les 10 et 11 juillet	Halifax (Nouvelle-Écosse)
Les 17 et 18 juillet	Winnipeg (Manitoba)
Le 20 juillet	Regina (Saskatchewan)
Le 24 juillet	Edmonton (Alberta)
Le 27 juillet	Calgary (Alberta)
Le 31 juillet	Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 3 août	Victoria (Colombie-Britannique)
Le 2 octobre	Montréal (P.Q.)
Du 16 au 20 octobre et du 23 au 27 octobre,	Toronto (Ontario)
Les 28 et 29 novembre,	Ottawa (Ontario).

b) Non.

2. C'est à la Commission qu'il appartiendra d'en décider quand elle sera instituée après l'expiration du mandat du président et de M. Whiteley à la fin du mois d'octobre 1962. On ne peut répondre à la question pour le moment.

3. Au reçu, en décembre 1961, d'une transcription complète des audiences dont il a été question au numéro 1 *a*) ci-dessus, on a entrepris une étude des éléments de preuve et idées émises. Ce travail s'est fait, bien entendu, en même temps que celui d'autres enquêtes.

4. *a*) Non.
b) Non.

5. C'est à la Commission qu'il appartiendra de décider de la présentation d'un rapport quand elle aura été instituée après l'expiration du mandat du président et de M. Whiteley; il est par conséquent impossible de faire des prévisions pour le moment.

LES COALITIONS—RAPPORT SUR L'«ARGUS CORPORATION»

Question n° 149—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1950, la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce a-t-elle présenté des rapports concernant l'*Argus Corporation* ou l'une quelconque de ses filiales? Dans le cas de l'affirmative, en ce qui concerne ces rapports et avec mention de l'intitulé de chacun, quels sont *a*) le nom et l'adresse de chaque société, *b*) la nature des recommandations concernant chaque société, et *c*) les conséquences de tout procès, de toute poursuite ou de toutes dispositions du gouvernement résultant de chacune de ces recommandations?

2. Un certain M. M. W. McCutcheon était-il administrateur ou dirigeant de l'une quelconque de ces sociétés lors de la présentation de l'un quelconque de ces rapports?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. *a*) La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce n'a présenté aucun rapport sur l'*Argus Corporation*. Celle-ci est censée être une société spécialisée de placement qui détient des actions dans certaines sociétés canadiennes. Alors que le récent rapport de la commission sur la fabrication, la distribution et la vente des boîtes d'expédition en carton et des produits connexes a brièvement mentionné les rapports entre l'une des sociétés en cause et l'*Argus Corporation*, les sociétés visées par l'enquête n'ont jamais été scrutées en ce qui a trait à leur affiliation à l'*Argus*. Le portefeuille de l'*Argus Corporation* n'a donc pas fait l'objet d'un rapport publié par la Commission. Il est, par conséquent, impossible, en se fondant sur les rapports de la Commission, de dire si les sociétés mentionnées dans les dits rapports étaient des filiales de l'*Argus*.

b) Voir 1 *a*)

c) Voir 1 *a*)

2. Voir 1 *a*).

L'«INSTITUTE OF PUBLIC ADMINISTRATION»

Question n° 151—**M. Badanai:**

1. La société dite *Institute of Public Administration of Canada* possède-t-elle une charte en vertu d'une loi fédérale?

2. S'il en est ainsi, *a*) la société a-t-elle récemment demandé l'émission de lettres patentes supplémentaires ayant pour effet de modifier sa constitution; *b*) a-t-on émis de telles lettres patentes supplémentaires et, sinon, pour quelle raison ont-elles été refusées?

Réponse de **l'hon. M. Halpenny:**

1. Oui.

2. *a*) Oui. *b*) Non; la demande est en suspens, à la requête des représentants de l'association.

RÉSERVES D'OR ET DE CHANGE

Question n° 152—**M. Gordon:**

1. Durant le mois de juin 1962, le dollar canadien a-t-il reçu l'appui d'une somme de 179 millions de dollars, qui n'a pas été dévoilée et qui provenait de sources étrangères?

2. Sinon, qu'est-ce qui explique la différence entre les chiffres qui figurent aux communiqués officiels concernant nos réserves d'or et de devises (publiés mensuellement) et les chiffres relatifs aux livraisons du Fonds des changes, qui ont été fournis à la Chambre par le premier ministre, le 2 octobre?

Réponse de **l'hon. M. Grafftey:**

1. Non.

2. D'autres transactions sur lesquelles le premier ministre a attiré l'attention le 2 octobre (y compris le produit des ventes en devises étrangères dont la livraison aura lieu ultérieurement).

*DÉPÔTS DE MUNITIONS NAVALS—ATTRIBUTION DE RELÈVE

Question n° 153—**M. McWilliam:**

Le gouvernement a-t-il étudié les griefs formulés par des civils employés aux dépôts de munitions

navals du Canada au sujet du régime actuel de service sur appel et de la rémunération y relative? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris une décision à ce sujet?

L'hon. M. Harkness: Oui. La publication officielle *Canadian Naval Armament Services Instructions* est en voie de modification, de façon à réduire les exigences imposées aux officiers qui séjournent longtemps dans les dépôts de munitions navals. La décision ne peut être exécutée que lorsque les dispositions requises seront approuvées, et l'on est en train de les faire approuver.

*TAUX MINIMUM POUR LE GRAVIER

Question nº 154—**M. McWilliam:**

Le gouvernement a-t-il songé à insérer, dans les appels d'offres publics du gouvernement fédéral ou des sociétés de la Couronne, une clause prévoyant un taux minimum, fondé sur le taux actuellement fixé par les gouvernements provinciaux, en ce qui concerne le transport de gravier ou de matières semblables, effectué par des camions retenus par l'entrepreneur principal ou le sous-traitant? Dans le cas de l'affirmative, quelle décision a-t-on prise?

M. Grafftey: Oui en ce qui concerne la première partie de la question.

Quant à la seconde partie, aucune décision n'a été prise sur l'éventuelle modification des accords contractuels existants.

*NAVIGATION FLUVIALE À MIRAMICHI

Question nº 155—**M. McWilliam:**

A-t-on entrepris des études visant à améliorer le creusage du chenal de la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick, et relativement à l'amélioration du port et du quai à Newcastle et à Chatham? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conclusions de ces études?

M. McCleave: Non, pas encore, mais des dispositions ont été prises pour effectuer le levé de la rivière Miramichi et les travaux devraient commencer cet automne. Aucun levé n'est actuellement prévu en ce qui concerne Newcastle et Chatham.

*LES TRAVAUX D'HIVER DANS LES PAROISSES NON ORGANISÉES

Question nº 157—**M. Laprise:**

Le ministère du Travail prendra-t-il des dispositions, dès cet automne, sous le régime du programme des travaux d'hiver, en vue de venir en aide aux paroisses qui ne sont pas organisées en municipalités et dont les conseils de comtés ne s'occupent pas?

L'hon. Michael Starr: L'autorisation, aux termes du programme de travaux d'hiver des municipalités pour l'hiver prochain, d'inclure les travaux exécutés dans des localités non organisées en municipalités, s'applique aux secteurs où il n'existe aucune forme de gouvernement local. Les travaux entrepris dans les limites d'une ville, d'un village, d'un canton, d'un comté, d'une paroisse ou sur un territoire dirigé par un gouvernement local, doivent être exécutés par l'autorité locale constituée, ou sous ses auspices. En l'occurrence, il s'agirait des conseils de comté. Ces travaux doivent être de propriété publique et à l'usage du public.

DRAGAGE DU PORT DE CORNWALL

Question nº 158—**M. Lamoureux:**

Le ministère des Travaux publics se propose-t-il d'entreprendre des travaux de dragage au bassin d'évitage et au chenal d'approche du port de Cornwall afin que la profondeur actuelle de vingt-deux pieds soit portée au minimum de vingt-sept pieds prévu pour le chenal principal de la voie maritime du Saint-Laurent? Dans le cas de l'affirmative, quand se propose-t-on d'entreprendre ces travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

Pas à l'heure actuelle. Le dragage du bassin d'évitage et du chenal d'approche sera envisagé lorsque le trafic sera suffisant pour en motiver la dépense.

DEMANDES DE PRÊTS AGRICOLES DANS LE COMTÉ DE STORMONT

Question nº 159—**M. Lamoureux:**

1. Durant l'année close le 31 mars 1962, combien de demandes de prêts, garantis sur des terres agricoles, dans le comté de Stormont, la Société du crédit agricole a-t-elle reçues?
2. Combien de ces demandes ont été approuvées?

Réponse de **l'hon. M. Hamilton:**

1. 14.
2. 13.

*RÉTROACTIVITÉ DU RAJUSTEMENT DES TRAITEMENTS DES FOCTIONNAIRES

Question nº 161—**M. Ryan:**

La rétroactivité du rajustement des traitements du groupe B d'environ cinquante mille fonctionnaires de l'État, au 1er octobre 1961, est-elle garantie par le gouvernement?

M. Grafftey: Le gouvernement n'a jusqu'ici pris aucune décision comportant la modification du principe établi relativement à la rétroactivité.

*EXPANSIONS D'USINES ATTRIBUABLES AUX SURTAXES

Question nº 164—**M. Addison:**

Le ministère du Commerce a-t-il conféré avec des représentants du monde des affaires au sujet des conséquences auxquelles l'expansion des établissements pourrait avoir à faire face par suite des surtaxes imposées par les décrets du Conseil de juin 1962? Dans le cas de l'affirmative, les représentants du monde des affaires ont-ils reçu des conseils propres à les aider à s'adapter aux conditions qui résulteront de la suppression des surtaxes?

M. Nesbitt: Lorsqu'il a annoncé les surtaxes à l'importation, le 24 juin, le premier ministre a clairement laissé entendre qu'elles ne resteront en vigueur que tant qu'il faudra tenir compte du problème de la balance des paiements.

Le caractère temporaire des surtaxes à l'importation a été confirmé par le premier

ministre et le ministre des Finances. Les fonctionnaires du ministère du Commerce ont porté ces déclarations à la connaissance des hommes d'affaires qui se sont enquis du caractère de ces surtaxes et ils les ont mis au courant de la politique du gouvernement lorsqu'ils envisageaient de donner de l'expansion à leurs entreprises.

RÉDUCTION DES DÉPENSES, DÉFENSE NATIONALE

Question n° 165—**M. Matheson:**

Quelles mesures d'austérité le ministère de la Défense nationale met-il en œuvre en vue de réduire les dépenses à l'égard de la présente année financière?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

Conformément aux raisons données par le premier ministre, le ministre de la Défense nationale a exposé, le 24 août 1962, le programme destiné à réduire les dépenses de l'année financière 1962-1963 du ministère de la Défense nationale. Des exemplaires de cet exposé sont disponibles.

PÉAGE À LA CHAUSSÉE DE CANSO

Question n° 166—**M. MacEachen:**

1. Les droits de passage actuellement perçus sur la chaussée de Canso sont-ils prévus dans un accord conclu entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la durée de l'accord?

2. Un tel accord empêche-t-il le gouvernement provincial de mettre fin à la perception des droits de passage s'il le désire?

Réponse de **M. McBain:**

1. L'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et la province de la Nouvelle-Écosse autorisait celle-ci à percevoir un droit de passage, si elle le voulait, dans la partie de la chaussée qui contitute une grand-route. L'accord doit rester en vigueur 21 ans et d'année en année par la suite jusqu'à ce que l'une des parties y mette fin en donnant un préavis écrit de douze mois.

2. Voir la réponse au n° 1.

LE VAISSEAU «SAINT-LAURENT

Question n° 171—**M. Herridge:**

Quel a été le champ d'action du vaisseau de guerre *Saint-Laurent* depuis le 1er août 1962 et à quelles fins se propose-t-on d'utiliser ce navire jusqu'au 31 décembre 1963?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

Le vaisseau de guerre canadien *Saint-Laurent* a fait du service avec la flotte du Pacifique de la Marine royale du Canada jusqu'au 1er septembre 1962, après quoi il a été mis en radoub, comme il est normal, au chantier naval d'Esquimalt. Le 26 octobre, ce vaisseau se rendra à la cale sèche Burrard, à Vancouver, afin d'y subir des modifications importantes pour lui permettre de recevoir des hélicoptères anti-sous-marins. Ce travail devrait être terminé le 1er août 1963. Le vaisseau retournera ensuite à Esquimalt, où il reprendra le matériel qu'on aura réparé. Le vaisseau subira ensuite des essais et servira à l'entraînement jusqu'au 31 décembre 1963.

PIÈCES D'AUTOMOBILES IMPORTÉES DES ÉTATS-UNIS

Question n° 173—**L'hon. M. Martin:**

1. Au cours de l'année 1961, quelle a été la valeur des pièces d'automobiles importées des États-Unis?

2. Quel montant, en dollars, représentait la valeur imposable de ces importations?

3. Quel montant, en dollars, représentait la valeur non imposable de ces importations?

4. Quel pourcentage de la valeur en dollars des pièces importées représentaient les importations admises en franchise?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1. $292,043,915 (catégories d'importation 5646, 5648, 5649, 5650).

2. $93,450,454.

3. $198,593,461.

4. 68 p. 100.

RÉTABLISSEMENT DE LA PRIME À L'ÉGARD DES PORCS

Question n° 184—**M. Honey:**

Relativement à la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture à la Chambre, le 3 octobre 1962, et rapportée à la page 159 du hansard, au sujet de la réduction de la prime à l'égard des porcs de la catégorie «A», le gouvernement a-t-il songé à rétablir la prime à son ancien niveau; *a*) dans le cas de l'affirmative, pour quelle date prévoit-on ce rétablissement; *b*) sinon, le ministre étudiera-t-il à brève échéance le rétablissement de la prime?

Réponse de **l'hon. M. Hamilton:**

a) La restauration de la prime sur les porcs n'a pas encore été étudiée par le gouvernement.

b) Le niveau de la prime sur les porcs est constamment à l'étude.

BASE DE PÊCHE RUSSE À CUBA

Question n° 186—**M. Morris:**

A-t-on fait des observations auprès de l'Union soviétique ou de Cuba au sujet de l'intention formulée par l'Union soviétique d'aménager à Cuba un port de pêche, d'une valeur de 12 millions de dollars, en vue de desservir sa flotte de navires de pêche dans l'Atlantique-Nord? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces observations?

Réponse de **l'hon. M. Green:**

Aucune instance n'a été faite.

LA SOCIÉTÉ «CARNATION»

Question n° 189—**M. Bernier:**

1. A la suite du rapport présenté par une commission qui a été instituée en 1960 en vue d'enquêter sur les pratiques restrictives du commerce mises en œuvre dans la fabrication, la distribution et la vente du lait évaporé et de ses produits connexes, la

Carnation Company a-t-elle été trouvée coupable de pratiques restrictives du commerce?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement se propose-t-il d'intenter des poursuites judiciaires, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, contre la *Carnation Company*?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Non.

2. Après avoir reçu le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en date du 28 août 1962, le tout a été remis au conseiller juridique afin de savoir s'il y avait lieu d'intenter des poursuites.

CONGÉLATEURS DE BOËTTE

Question nº 197—**M. Robichaud:**

Depuis le 1er janvier 1961, a-t-on reçu des demandes de subvention pour des congélateurs de boëtte, dans la province du Nouveau-Brunswick? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel a été le nombre de demandes, *b*) combien de demandes a-t-on approuvées et quelle somme globale a-t-on versée?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

Oui.

a) 1.

b) Néant.

PAIEMENT DE PRIMES À L'ÉGARD DU PORC

Question nº 198—**M. Robichaud:**

Quelle somme globale a-t-on versée, dans chaque province, en vertu du programme d'octroi de primes à l'égard du porc, durant l'année financière close le 31 mars 1962?

Réponse de **l'hon. M. Hamilton:**

Paiements des primes à l'égard des porcs de la classe A ou d'origine, du 1er avril 1961 au 31 mars 1962:

Colombie-Britannique	$ 30,645
Alberta	1,451,376
Saskatchewan	589,160
Manitoba	450,963
Ontario	2,334,612
Québec	1,095,549
Nouveau-Brunswick	57,612
Nouvelle-Écosse	76,614
Île du Prince-Édouard	120,471
	6,207,002

QUESTIONNAIRE SUR LES ANTÉCÉDENTS DES FONCTIONNAIRES

Question nº 206—**M. Knowles:**

1. Depuis le 1er août 1962, a-t-on fait circuler parmi les fonctionnaires du service public fédéral, à Winnipeg, un questionnaire sur leurs antécédents, contenant des questions de caractère personnel, relatives à leur origine raciale, sur leurs parents et autres membres de leur famille?

2. Ce questionnaire a-t-il été mis en circulation parmi les fonctionnaires du service public fédéral dans d'autres endroits du Canada?

3. Qui a autorisé ou approuvé la diffusion de ce questionnaire?

4. Exige-t-on que les fonctionnaires du service public fédéral remplissent ce questionnaire? Dans le cas de l'affirmative, de quel droit?

5. Ce questionnaire a-t-il été étudié à la lumière *a*) de la Déclaration canadienne des droits, *b*) de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi?

Réponse du **très hon. M. Diefenbaker:**

1, 2, 3 et 4. La formule dont il est ici question est utilisée par les ministères conformément à des directives officielles de 1948, 1952, et 1955. Elle permet de se procurer les renseignements nécessaires pour fins d'enquête dans le cas d'employés ayant accès aux documents confidentiels. Une étude récente de l'usage de la formule a permis de conclure que certains renseignements demandés, en particulier ceux concernant l'origine ethnique, ne sont pas nécessaires. On est à mettre au point une nouvelle formule que le gouvernement revisera bientôt.

5. Oui.

IMPÔT SUR LE REVENU À L'ÉGARD DES INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Question nº 208—**M. Mather**

1. Le gouvernement est-il au courant d'une mesure en vigueur aux États-Unis, prescrivant l'exemption d'impôt sur le revenu à l'égard de la partie versée en intérêt pour les prêts hypothécaires domiciliaires?

2. Le gouvernement étudiera-t-il l'à-propos d'appliquer une ligne de conduite semblable au Canada?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Oui, le gouvernement est au courant de la ligne de conduite en vigueur aux États-Unis dont il est question ici.

2. C'est une question budgétaire, et elle sera étudiée à cet égard avec les autres propositions qui ont été reçues.

*DEMANDES DE PRÊTS DES CULTIVATEURS DE CHAMBLY-ROUVILLE

Question nº 212—**M. Pilon:**

1. De 1958 à 1962, combien de demandes de prêts a-t-on reçues de la part de cultivateurs du comté de Chambly-Rouville?

2. Quels sont les noms de ceux qui ont obtenu un prêt et quel est le montant des prêts consentis?

3. Combien de demandes de prêts a-t-on refusées, en donnant les noms de ceux à qui on a refusé une demande de prêts et les raisons du refus?

M. Jorgenson:

1. 24.

2. A cause de la nature confidentielle des transactions entre la Société de crédit agricole et les cultivateurs, on ne considère pas qu'il soit de l'intérêt public de révéler les noms des demandeurs et des emprunteurs.

Cependant, 17 prêts ont été approuvés pour les montants suivants: $8,250; $10,400; $10,000; $20,000; $13,000; $9,000; $20,000; $11,000; $25,000; $13,000; $9,000; $20,000; $11,000; $25,000; $20,000; $27,500; $3,000; $14,100; $27,500; $12,700; $22,000 et $27,500, pour former un total de $280,950.

3. Pour ce qui est des noms des demandeurs, voir l'alinéa 2 ci-dessus. On a rejeté trois demandes, parce que, de l'avis de la société, les demandeurs n'auraient pas eu suffisamment de revenu pour rembourser l'emprunt après acquittement des frais d'exploitation, d'entretien et de subsistance. On a rejeté deux demandes parce que les demandeurs n'avaient pas une part de propriétaire suffisante dans l'entreprise agricole projetée. Enfin, on a rejeté deux demandes à cause des dettes excessives des demandeurs.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ÉTUDES DES EFFETS DES INSECTICIDES

Question nº 2—**M. Knowles:**

1. Certains ministères du gouvernement fédéral procèdent-ils à des enquêtes ou à des études sur les effets de la pulvérisation insecticide sur les animaux, les poissons et les oiseaux? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministères?

2. Quelles ont été les conclusions de ces enquêtes et de ces études et peut-on obtenir les rapports ou documents où elles figurent?

3. Quels sont les pouvoirs du gouvernement relativement au contrôle ou à la réglementation de la pulvérisation insecticide, de quelle façon et dans quelle mesure use-t-il de ces pouvoirs?

LE PARC NATIONAL DE REVELSTOKE

Question nº 3—**M. Herridge:**

1. Quels sont le nom, le traitement annuel et les remboursements de frais du surintendant et du personnel administratif du parc national de Revelstoke, en ce qui a trait à l'année financière 1960-1961?

2. A-t-on construit des logements à l'intention du surintendant et du personnel administratif? Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien, *b*) quelle en est la dimension moyenne de l'aire, *c*) quel en est le coût moyen par pied carré, *d*) quel a été le coût de terrassement de chacun, *e*) quel a été, pour l'année financière 1960-1961, la somme dépensée pour chacun aux titres suivants: (i) huile, (ii) charbon, (iii) bois, (iv) gaz, (v) électricité et eau? (*Dans la réponse aux parties b) à e), donner la répartition relative 1) au surintendant, 2) au personnel administratif.*)

3. Quelles sont les dimensions des carreaux de pavage utilisés entre la maison du surintendant et la rue, et quel était le coût de chaque carreau?

4. Quel était le nombre de voitures particulières et autres à l'usage du surintendant et du personnel au parc de Revelstoke durant l'année financière 1960-1961?

5. Quel a été le coût d'exploitation de chaque voiture durant ladite année?

6. Quel était le règlement concernant l'usage des voitures par le personnel en dehors des heures de service, durant la même période?

7. Durant la même année financière, quel était l'outillage destiné à la voirie et d'autres fins, utilisé dans le parc de Revelstoke?

8. Durant l'année financière 1960-1961, quelles sommes a-t-on dépensées pour la réparation et le carburant de l'outillage?

9. Durant l'année financière 1960-1961, des employés du parc ont-ils participé à des entreprises exécutées à forfait?

[M. Jorgenson.]

PLACEMENTS CANADIENS À LA JAMAÏQUE

Question nº 9—**M. Herridge:**

A-t-on reçu des demandes de la part du gouvernement de la Jamaïque en vue d'une augmentation des investissements canadiens? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la teneur de la réponse et quel encouragement, s'il en est, le gouvernement fédéral a-t-il offert aux particuliers intéressés?

*EXERCICE DE DÉFENSE AÉRIENNE

Question nº 11—**M. Herridge:**

A-t-on tenu un exercice, présumément de défense aérienne, le 3 septembre 1962, jour de la fête du Travail? Dans le cas de l'affirmative, *a*) pour quelle raison a-t-on choisi cette date, *b*) a-t-on reçu des plaintes au sujet de ce choix ou de l'exercice même et, dans le cas de l'affirmative, (i) de la part de qui, (ii) quelle en était la nature, (iii) quelle était la teneur des réponses du gouvernement; *c*) quelle était la puissance d'attaque de l'exercice relativement à ce qui suit: (i) bombardiers, réels ou simulés, (ii) engins balistiques intercontinentaux simulés (iii) engins simulés lancés de sous-marins; *d*) combien de ces bombes ou engins simulés sont censés (i) avoir atteint la cible, (ii) ne l'avoir pas atteinte, (iii) avoir été détruits sans causer de dégâts au continent nord-américain?

MINISTRES, ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS

Question nº 15—**M. Knowles:**

1. Des membres du cabinet sont-ils administrateurs de sociétés, de compagnies, etc.? Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, de quelles sociétés ou compagnies sont-ils administrateurs et à quelle date ces ministres ont-ils été nommés administrateurs?

2. Des membres du cabinet ont-ils résigné leurs fonctions d'administrateurs depuis qu'ils ont été assermentés comme membres du Conseil privé? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministres, quelles sont les dates en cause et quelles sont les sociétés ou compagnies visées?

EMPLOYÉS D'HÔPITAUX

Question nº 17—**M. Macnaughton:**

1. Quelle somme globale dépense-t-on en salaires pour tous les employés d'hôpitaux au Canada *a*) dans les hôpitaux généraux, *b*) dans les hôpitaux psychiatriques?

2. Quel est le nombre total des employés d'hôpitaux au Canada *a*) dans les hôpitaux généraux, *b*) dans les hôpitaux psychiatriques?

3. Quel est, par lit, le nombre des employés d'hôpitaux au Canada *a*) dans les hôpitaux généraux, *b*) dans les hôpitaux psychiatriques?

4. Quelle somme estimative a-t-on dépensée en 1959, 1960 et 1961, pour la construction *a*) d'hôpitaux généraux, *b*) d'hôpitaux psychiatriques, et quelle a été la contribution du gouvernement fédéral?

5. Quelle comparaison peut-on établir entre le salaire horaire moyen des employés ordinaires des hôpitaux et celui des employés de l'industrie du transport, des industries primaires et secondaires?

6. Quel est le salaire versé, dans les hôpitaux de l'État, aux personnes suivantes: *a*) infirmières, *b*) travailleurs sociaux, *c*) psychologues, *d*) aides-infirmières, *e*) nettoyeurs, *f*) préposés à la cuisine, comparativement à celui que l'on verse dans les hôpitaux locaux?

*LA SOCIÉTÉ «HAWKER SIDDLEY OF CANADA»

Question n° 20—**M. MacInnes:**

Le gouvernement fédéral du Canada a-t-il offert une aide financière quelconque à la société *Hawker Siddley of Canada Limited*, ou à l'une de ses succursales ou filiales, aux fins de permettre à la société de continuer l'exploitation de la houillère n° 16, à New-Waterford, et dans ce cas, quel était le montant de l'aide offerte par le gouvernement à cette société?

*LA SOCIÉTÉ «HAWKER SIDDLEY OF CANADA»— FERMETURE DE LA HOUILLÈRE N° 16

Question n° 21—**M. MacInnis:**

Des représentants de la société *Hawker Siddley of Canada Limited*, ou des représentants de quelque succursale ou filiale de cette société, ont-ils demandé au gouvernement du Canada de l'aide financière aux fins de prévenir la fermeture récente de la houillère n° 16, à New-Waterford, et dans un tel cas, quel est le montant d'aide demandé au gouvernement fédéral par cette société?

*FUSION D'AIR-CANADA ET D'AIR-PACIFIQUE

Question n° 27—**M. Fisher:**

Depuis le 19 avril 1962, le ministre des Transports ou tout autre ministre ont-ils fait des déclarations publiques concernant la fusion ou le fonctionnement en commun d'Air-Canada et des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date, à quel endroit et quel était l'objet de leurs déclarations?

PROJETS DE CONSTRUCTION ANNULÉS OU REMIS

Question n° 37—**M. Knowles:**

1. Depuis le 18 janvier 1962, combien de projets de construction le gouvernement fédéral, l'un de ses ministères ou organismes ont-ils *a*) annulés ou *b*) remis?
2. A quel endroit devait-on exécuter chaque projet de construction et quel en était le coût estimatif?
3. Donnera-t-on suite à certains des projets de construction annulés ou remis depuis le 18 juin 1962? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces projets, leur emplacement et leur coût estimatif?

*NAVIRES CANADIENS AFFECTÉS AU COMMERCE ENTRE LA RUSSIE ET CUBA

Question n° 51—**l'hon. M. Chevrier:**

1. Combien de navires hauturiers, battant pavillon britannique, appartiennent encore à des entreprises canadiennes?
2. Considère-t-on ces navires comme les instruments d'une participation canadienne à des mesures concernant la navigation maritime que les alliés prendraient en cas d'urgence?
3. Combien de ces navires ont effectué des opérations commerciales entre des ports de l'Union soviétique et de Cuba?
4. Les propriétaires de ces navires ou les entreprises à qui ils appartiennent versent-ils l'impôt sur le revenu au Trésor fédéral?

*IMMEUBLES DE RADIO-CANADA À MONTRÉAL

Question n° 63—**M. Rinfret:**

1. La Cité de Montréal, la Société Radio-Canada et la Société centrale d'hypothèques et de logement ont-elles accepté le plan de construction des immeubles de la Société Radio-Canada à Montréal, dans le quadrilatère des rues Papineau, Dorchester, Craig et Amherst?
2. Ce plan a-t-il été soumis au gouvernement et à quelle date?
3. Les propriétaires, les locataires, les marchands et les industriels de ce secteur seront-ils bientôt informés de la décision du gouvernement en regard de ce projet?
4. Quelle période de temps sera donnée aux résidents de ce secteur pour l'évacuation des lieux?

*PARCS NATIONAUX EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 69—**M. MacEachen:**

1. A-t-on autorisé un relèvement de salaire pour les employés du parc national de Cape Breton Highlands et du parc national de Louisbourg?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont *a*) la nouvelle échelle de salaire, *b*) l'ancienne échelle de salaire, de chaque catégorie pour laquelle on a autorisé un tel relèvement?
3. Qu'est-ce qui explique la différence de salaire, s'il y a lieu, entre les employés des deux parcs?

*COÛT DU FESTIVAL DE DAWSON-CITY

Question n° 71—**M. McMillan:**

1. Quelles sommes globales la trésorerie fédérale a-t-elle dépensées pour le festival de la ville de Dawson, compte tenu *a*) des subventions accordées au festival, *b*) du coût de reconstruction et de rénovation de tous les immeubles, tels que la morgue, deux anciens cabarets et le *Palace Grand* d'Arizona Charlie, *c*) de toutes autres dépenses de l'État connexes, y compris le coût des cérémonies d'inauguration, etc.?
2. Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Territoire du Yukon ont-ils participé financièrement à la préparation et à la tenue de ce festival? Dans le cas de l'affirmative, quel est le montant de leur contribution?

*RECHERCHES RELATIVES À L'ALCOOLISME

Question n° 77—**M. Prittie:**

1. Le gouvernement fédéral verse-t-il, directement ou indirectement, des sommes pour des recherches sur les causes de l'alcoolisme et les moyens d'y porter remède?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels organismes touchent ces sommes et quels montants a-t-on affectés à cette fin, en 1960, 1961 et 1962?

PROJETS DE CONSTRUCTION ANNULÉS À NEW-WESTMINSTER

Question n° 78—**M. Mather:**

Depuis le 17 juin 1962, combien de projets de construction ont été *a*) annulés, *b*) remis, dans les régions suivantes de la circonscription électorale de New-Westminster: les municipalités de Langley, de Surrey et de Delta, et les villes de New-Westminster, de Langley et de White-Rock, et quel est le coût estimatif des projets *a*) annulés, *b*) remis?

*NOMINATION DE CANDIDATS DÉFAITS

Question n° 90—**M. Knowles:**

1. Combien de candidats défaits aux élections fédérales du 18 juin 1962 le gouvernement fédéral a-t-il subséquemment nommés à des postes comportant une rémunération?
2. Quels sont les noms de toutes ces personnes?
3. Quels postes occupent-elles et quel est leur traitement?

L'hon. M. Bell: Ordre de dépôt de documents.

M. Knowles: La liste est-elle trop longue pour que vous puissiez nous en donner lecture?

L'hon. M. Harkness: Vous enfreignez le Règlement.

M. Knowles: J'invoque le Règlement. Pourquoi le ministre demande-t-il que la question soit transformée en ordre de dépot de documents?

M. l'Orateur: Il est loisible à un ministre de faire savoir si une question recevra une réponse immédiate ou si elle sera transformée en ordre de dépôt de documents.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais commenter brièvement l'objection qu'a soulevée le député de Winnipeg-Nord-Centre. Cet après-midi, les ministres tentent systématiquement de transformer en ordres de dépôt de documents les questions marquées d'un astérisque qui les embarrassent, y compris celle-ci.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pickersgill: A mon avis, il y va des privilèges de tous les députés qui ne font pas partie du cabinet. Les députés sont habilités à inscrire au *Feuilleton* des questions marquées d'un astérisque, pour attirer l'attention sur l'activité du gouvernement, qui est comptable à la Chambre, et j'estime qu'il convient de protester contre les manœuvres auxquelles on se livre présentement pour contourner le Règlement.

Une voix: Vous bravez l'Orateur.

M. l'Orateur: En réponse à la question qu'a soulevée le député de Winnipeg-Nord-Centre, et à l'observation qu'elle a inspirée au représentant de Bonavista-Twillingate, j'aimerais me reporter au hansard du jeudi 26 février 1959. L'Orateur, qui était à l'époque M. Michener, avant de procéder à l'appel de l'ordre du jour, voulut expliciter un point qui avait, la veille, fait l'objet d'une décision. Je renvoie à cette décision:

A la page 1431, vers le milieu de la deuxième colonne, en demandant que des questions écrites ou des questions marquées d'un astérisque soient transformées en ordres de dépôt de documents, je crois avoir fait une observation inexacte sur la portée du Règlement, soit de l'article 39, paragraphe 5, du Règlement. En effet, j'ai dit:

Il est donc ordonné que la question soit transformée en ordre de dépôt de documents. Le consentement de la Chambre n'est pas nécessaire.

Comme les honorables députés pourront le voir, la règle dit que si le ministre fait connaître qu'il est prêt à déposer un document sur le bureau, sa déclaration, à moins que la Chambre n'en décide autrement, est réputée un ordre de la Chambre à cette fin. Je ne veux pas qu'une conclusion fausse figure au compte rendu au sujet de la portée de l'article 39 du Règlement.

A propos du même article du Règlement, l'honorable député de Laurier a soulevé un autre point en disant qu'une question marquée d'un astérisque ne peut être transformée en ordre de dépôt de documents. Je constate que j'ai eu raison d'écarter cette opinion. Le document donnant l'autorisation de le faire est le rapport du comité spécial qui avait charge d'étudier avec M. l'Orateur la procédure de la Chambre des communes. Daté du mardi 14 juin 1955, ce rapport a été accepté par la Chambre. Il y est déclaré que le paragraphe 5 de l'article 39 renferme une modification corrélative à l'égard des questions marquées ou non d'un astéristique, transformées en ordres de dépôt. Cela éluciderait le point en question.

[L'hon. M. Bell.]

Une voix: Paroles en l'air.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce n'était que des paroles en l'air.

L'hon. M. Pickersgill: Dissimulation de faits!

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député de Bonavista-Twillingate vient tout juste d'intervenir pour nous accuser d'avoir dissimulé les faits. Auparavant, il a déclaré que nous avons tenté, de propos délibéré—systématiquement même—de contourner le Règlement. Votre Honneur vient tout juste de montrer que les tenants du gouvernement ont bel et bien observé le Règlement. J'invite donc le représentant de Bonavista-Twillingate à se rétracter.

M. l'Orateur: J'espère que le représentant n'a pas voulu dire que le gouvernement . . .

Des voix: Ah, oui!

L'hon. M. Fleming: Il a dit: «systématiquement».

M. l'Orateur: . . . dissimulait les faits. Si je ne me trompe pas—et je voudrais avoir sa confirmation à cet égard—il me semble que nous pourrions continuer. La question est tout à fait claire. Cette règle a été adoptée en 1955, ou à peu près, et une décision a été rendue en 1959, c'est-à-dire à une date relativement récente. J'ai demandé au député de confirmer qu'il n'avait pas délibérément . . .

L'hon. M. Pickersgill: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je ne puis vous entendre.

M. l'Orateur: Je suppose que le député n'a pas voulu laisser entendre, dans ses observations, que nous savons avoir été lancées il y a un instant, que le gouvernement dissimulait à dessein des renseignements à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien imputé, à titre particulier, à aucun député. Si je comprends bien le Règlement, il est parfaitement régulier qu'un député de l'opposition laisse entendre que le gouvernement, à titre collectif, a dissimulé certaines choses, comme l'a fait, d'ailleurs, le 20 janvier 1958, le très honorable représentant qui dirige maintenant la Chambre.

M. l'Orateur: Je signalerai au député que les commentaires sur la nature d'une réponse donnée a une question ne rentrent ni dans les privilèges ni dans les droits des députés. Restons-en là.

*ÉLIMINATIONS DES DÉCHETS RADIOACTIFS

Question n° 108—**M. Herridge:**

1. Durant l'été de 1962, a-t-on tenu à Ottawa une réunion en vue d'étudier la question de l'élimination des déchets radioactifs, y compris leur déversement dans l'océan? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de la réunion?

2. Le gouvernement a-t-il étudié le rapport déposé par un groupe spécial nommé par l'Agence internationale de l'énergie atomique touchant l'élimination des déchets radioactifs?

3. Le gouvernement sait-il si, durant 1960 ou jusqu'à ce jour, on a jeté des déchets radioactifs dans un secteur situé à quelque 150 ou 200 milles au sud de Yarmouth? Dans le cas de l'affirmative, l'*Atomic Energy Commission* des États-Unis juge-t-elle encore cette zone comme un lieu propice à l'évacuation des déchets atomiques?

4. Le gouvernement est-il au courant de l'opinion officielle de la Grande-Bretagne, de la France et de l'URSS au sujet du déversement des déchets radioactifs dans l'océan? Dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle?

*PRESTATIONS AUX BÛCHERONS CANADIENS TRAVAILLANT DANS L'ÉTAT DU MAINE

Question n° 114—**M. Cook:**

Où en sont les pourparlers visant à accorder aux bûcherons canadiens travaillant dans l'État du Maine des prestations d'assurance-chômage, lorsqu'ils sont sans emploi?

M. Hales: Documents déposés.

M. GEORGE M. HUMPHREY

Question n° 120—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des demandes de renseignements ou d'assistance de la part du comité des forces armées du Sénat des États-Unis ou de l'un de ses sous-comités, au sujet de l'activité de M. George M. Humphrey dans l'industrie houillère et métallurgique ou au sujet de toutes sociétés faisant des affaires au Canada et dont M. Humphrey fait partie à titre de dirigeant ou d'administrateur?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la teneur de sa réponse?

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

Question n° 123—**M. Fisher:**

1. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises en vue de constituer, dans les diverses armes des forces militaires canadiennes, une équipe exercée et outillée pour combattre les incendies de forêt au Canada?

2. Pour qu'intervienne cette équipe, quelles sont, brièvement, les conditions requises en matière de demande d'intervention et de gravité de la situation?

3. Quel régime de participation financière ou de paiements a-t-on institué en vue de défrayer les dépenses d'une telle équipe employée dans une province?

*EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT DEPUIS JUIN 1962

Question n° 132—**M. Côté:**

Quel est le montant d'argent emprunté par le gouvernement canadien depuis le 18 juin 1962, en tenant compte des billets du Trésor, des émissions d'obligations, des emprunts aux banques commerciales et à l'étranger, en indiquant le taux d'intérêt moyen?

M. Grafftey: Documents déposés.

*VENTES, EXPORTATION ET ENTREPOSAGE DE BEURRE

Question n° 136—**M. Pennell:**

1. Durant la période écoulée entre le 1er janvier et le 1er septembre 1962, quelle quantité d'huile de beurre et (ou) de beurre a-t-on vendue?

2. Quelle est la quantité actuelle d'huile de beurre ou de beurre dans les entrepôts, et quelle en est la valeur approximative?

3. Quel a été le coût global d'entreposage de l'huile de beurre et (ou) du beurre durant les années ci-après: *a*) 1958, *b*) 1959, *c*) 1960, *d*) 1961, *e*) 1962?

4. Quelle quantité d'huile de beurre et (ou) de beurre a-t-on exportée durant les années ci-après: *a*) 1958, *b*) 1959, *c*) 1960, *d*) 1961, *e*) 1962?

5. A destination de quel pays a-t-on exporté la plus grande quantité de ces produits?

6. Quels sont les trois pays qui ont importé la plus grande quantité de beurre en provenance de notre pays?

—Vu la réponse faite à la question n° 109, monsieur l'Orateur, j'aimerais retirer cette question, sauf la partie 3.

L'hon. M. Halpenny: J'aimerais que la partie 3 soit transformée en ordre de dépôt de documents.

M. l'Orateur: La partie 3 est transformée en ordre de dépôt de documents, le reste de la question est retiré.

AIDE ÉCONOMIQUE À L'AMÉRIQUE DU SUD

Question n° 148—**M. Barnett:**

1. Le Canada accorde-t-il une aide économique aux pays de l'Amérique du Sud, soit directement, soit indirectement, par l'entremise d'organismes des Nations Unies ou autrement?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quels pays, pour quels montants et pour quelles périodes de temps?

3. Par l'entremise de quels ministères du gouvernement fédéral une telle aide est-elle fournie?

4. Si l'aide est fournie indirectement, par l'entremise des Nations Unies ou autrement, quelles sont ces organismes, à quels pays est-elle destinée et quel en est le montant?

5. Si l'aide est fournie pour des entreprises particulières, quelles sont ces entreprises et quels sont les pays intéressés?

*PAVAGE ET AMÉNAGEMENT D'ÉGOUT À PARENT (P.Q.)

Question n° 156—**M. Laprise:**

1. En 1959, le ministère de la Défense nationale a-t-il acquitté tous les frais de pavage de la route et d'aménagement de l'égout d'un mille dans les rues Principale et Saint-André de la municipalité de Parent, dont le contrat avait été adjugé à la Compagnie Paquin Construction, Limitée, de Val d'Or (P.Q.)?

2. Sinon, quel pourcentage des frais le ministère a-t-il acquitté, et qui devait verser le solde?
3. Un résident de Parent a-t-il réclamé du ministère des sommes pour des dommages causés par l'aménagement de l'égout?

L'hon. M. Sévigny: Documents déposés.

*M. A. S. WHITELEY

Question nº 162—**M. Lewis:**

1. A quelle date et à quel titre M. A. S. Whiteley a-t-il été admis au service civil pour la première fois, et quels postes a-t-il occupés depuis cette date jusqu'à sa nomination à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en tenant compte notamment de ses services avec la Commission d'enquête sur les écarts de prix, la Commission royale d'enquête sur l'industrie textile, la Commission d'enquête sur les coalitions et la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. M. A. S. Whiteley a-t-il représenté le Canada à des conférences internationales ou à d'autres assemblées, et plus précisément au sujet de pratiques restrictives des affaires ou du commerce? Dans le cas de l'affirmative, à quelles conférences ou assemblées, et à quelles dates ont eu lieu celles-ci?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Documents déposés.

*LOI AMÉRICAINE SUR L'EXPANSION COMMERCIALE

Question nº 163—**M. Addison:**

Le gouvernement ou certains de ses fonctionnaires ont-ils entamé des pourparlers avec le gouvernement des États-Unis au sujet des conséquences éventuelles sur le commerce canadien de la loi américaine concernant l'expansion commerciale? Dans le cas de l'affirmative, quels fonctionnaires canadiens ont participé à ces pourparlers et à quelles dates ceux-ci ont-ils eu lieu?

FRUITS ET LÉGUMES AMÉRICAINS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 174—**M. Mather:**

1. Relativement à l'importation en Colombie-Britannique de fruits et de légumes en provenance des États-Unis, quelle quantité, en millions de livres, des produits suivants a-t-on importée au cours de 1961 et en 1962 jusqu'à ce jour: *a*) pommes, *b*) pêches, *c*) tomates, *d*) fraises, *e*) carottes, *f*) oignons, *g*) pommes de terre, *h*) tomates (en conserve)?
2. Durant les dix dernières années, combien d'industries de transformation et de mise en conserve dans la région d'Okanagan, en Colombie-Britannique, ont été achetées par des sociétés des États-Unis et fermées?

EXPORTATIONS ET LIVRAISONS DE CÉRÉALES

Question nº 175—**M. Cantin:**

1. Durant l'année-récolte 1960-1961, quelles quantités *a*) de blé, *b*) d'avoine, *c*) d'orge, *d*) de seigle, *e*) de lin, *f*) quelle quantité globale de céréales, a-t-on exportées par chacun des ports ci-après: Vancouver-New-Westminster, Victoria, Prince-Rupert, Churchill, Fort-William-Port-Arthur, Toronto, Kingston, Montréal, Sorel, Trois-Rivières, Québec, Baie-Comeau, Saint John, West Saint John et Halifax?
2. Quelles quantités des céréales susdites a-t-on livrées pour la consommation domestique, durant chacune des onze années-récolte allant de 1950-1951 à 1960-1961 inclusivement, *a*) dans chacun des ports susmentionnés, *b*) dans chacun des autres endroits du pays non mentionnés ci-dessus?

MISES EN DISPONIBILITÉ DE FONCTIONNAIRES

Question nº 204—**M. McWilliam:**

Depuis le 1er juin 1962, des employés des divers ministères du gouvernement et des sociétés de la Couronne ont-ils été mis à pied temporairement ou congédiés? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre dans chaque ministère et société de la Couronne?

RÉDUCTIONS DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR 1962-1963

Question nº 128— **l'hon. M. Pickersgill:**

1. A-t-on décidé avant le 18 juin 1962 de réduire les prévisions régulières de dépenses pour l'année financière 1962-1963, déposées à la Chambre lors de la dernière législature? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on pris cette décision et quel est le montant global en cause?
2. A-t-on demandé au Conseil national de recherches de réduire ses prévisions de dépenses?

*FORCES ARMÉES—COÛT ET PENSIONS

Question nº 220—**M. Ouellet:**

1. Quelle somme globale dépense-t-on annuellement pour l'ensemble des forces armées canadiennes en service au pays et à l'étranger?
2. Quelle somme globale verse-t-on annuellement en pensions à l'égard des anciens combattants de la première Grande Guerre et à l'égard des veuves et des personnes à charge des anciens combattants de la deuxième Grande Guerre?

DETTES FÉDÉRALES, PROVINCIALES ET AUTRES

Question nº 222—**M. Ouellet:**

1. Quel est le montant de la dette nationale brute?
2. Quel est le montant de la dette des provinces?
3. Quel est le montant de la dette des villes et des municipalités du Canada?
4. Quel est le montant de la dette de toutes les commissions scolaires du Canada?
5. Quel est le montant dû par les Canadiens aux sociétés de finance?

COMTÉ DE GLOUCESTER (N.-B.)—CHÔMEURS ET ASSISTÉS

Question nº 225—**M. Robichaud:**

1. Le 31 mars 1962, dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, *a*) quel était le nombre total de personnes touchant des prestations d'assistance sociale, *b*) quel était le nombre total de personnes touchant des prestations d'assurance-chômage, *c*) quel était le nombre total de personnes inscrites comme chômeurs?
2. Le 31 août 1962, dans le comté de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, *a*) quel était le nombre total de personnes touchant des prestations d'assistance sociale, *b*) quel était le nombre total de personnes touchant des prestations d'assurance-chômage, *c*) quel était le nombre total de personnes inscrites comme chômeurs?

ACHATS, VENTES ET DONS DE PRODUITS LAITIERS

Question nº 228—**M. Clermont:**

1. En 1962, quels ont été, durant chaque mois, les achats et les ventes, par le gouvernement, *a*) de poudre de lait entier, *b*) de beurre, *c*) de fromage?

2. A l'égard de 1962, a-t-on fait don de produits laitiers à l'UNICEF ou à d'autres groupements de bienfaisance? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont ces produits, *b*) quelle en est la quantité?

PROGRAMME FORESTIER ENTREPRIS DE CONCERT AVEC LE QUÉBEC

Question nº 231—**M. Clermont:**

Depuis le 30 juin 1958, le gouvernement de la province de Québec a-t-il conclu des accords prévoyant des programmes conjoints au sujet des forêts avec les ministères des Forêts, de l'Agriculture ou du Nord canadien et des Ressources nationales? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces programmes conjoints et quels montants ont été versés à la province à cet égard?

PRODUCTION ET CONSOMMATION DE BEURRE

Question nº 232—**M. Clermont:**

Durant les neuf premiers mois des années 1961 et 1962, *a*) quelle a été la production du beurre au Canada, *b*) quelle a été la consommation du beurre, *c*) quel montant le gouvernement a-t-il versé en prime pour cette consommation?

RELATIONS OUVRIÈRES

PROJET DE CONSEIL POUR LA COLLABORATION ENTRE GOUVERNEMENT, PATRONS ET OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné que, dans son rapport, la mission formée de représentants du patronat, du salariat et du gouvernement, envoyée en Europe, signale qu'un tel conseil tripartite a remporté un remarquable succès, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a songé à appuyer un tel conseil qui serait financé par les trois groupes, comme le laisse entendre un article de journal?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le gouvernement s'intéresse vivement à la question et s'est occupé activement d'aider à établir une plus grande collaboration entre le patronat, le salariat et le gouvernement au Canada. Nous continuons à explorer toutes les possibilités en vue d'accroître la collaboration entre le patronat, le salariat et le gouvernement pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

M. Byrne: Une autre question . . .

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question complémentaire au ministre du Travail?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Kootenay-Est veut poser une autre question.

M. Byrne: Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense de la déclaration parue dans les journaux, suivant laquelle les travaux de ce conseil ont été arrêtés il y a environ 18 mois?

M. Benidickson: Par le ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député n'ignore pas, j'en suis sûr, que ce n'est pas la coutume à la Chambre de demander à un ministre de formuler des observations à propos d'un article de journal.

M. Byrne: Le ministre pourrait-il nous dire si le cabinet a fait obstacle à cette initiative il y a environ 18 mois?

L'hon. M. Hees: A maintes reprises, le gouvernement a discuté avec les représentants du patronat et de la main-d'œuvre du meilleur moyen d'en arriver à des meilleures relations entre le patronat et la main-d'œuvre, et le gouvernement a toujours été d'avis que le meilleur moyen consistait à s'en remettre au Conseil national de la productivité.

(Plus tard)

M. T. R. Berger (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser au ministre du Travail une question, dont je lui ai déjà donné préavis. Le gouvernement a-t-il renoncé à procéder à l'établissement d'un conseil permanent chargé d'étudier les problèmes économiques, composé de représentants de la main-d'œuvre, du patronat et du gouvernement, à la suite d'une réunion des représentants de la main-d'œuvre, du patronat et du gouvernement qui a eu lieu à Ottawa, le 15 mars 1961, réunion qui avait été convoquée par le ministre du Commerce et le ministre du Travail?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, la réunion qui a eu lieu à Ottawa le 15 mars 1961 a été convoquée avant tout aux fins de favoriser l'amélioration des relations entre le gouvernement, le patronat et la main-d'œuvre, et non pas d'établir un conseil permanent chargé d'étudier les problèmes économiques. Ni moi ni mon collègue n'avons jamais été opposés ou fait obstacle à la collaboration entre la main-d'œuvre, le patronat et le gouvernement. Au contraire, nous avons toujours encouragé et préconisé une telle collaboration, comme il a été dit il y a quelques instants.

En outre, je dirai que le patronat et la main-d'œuvre sont toujours libres de se réunir pour discuter de leurs différends et mettre au point des mesures conjointes en vue de résoudre leurs problèmes.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Autre question, monsieur l'Orateur. Vu la réponse du ministre, pourrait-il nous dire si le gouvernement est maintenant disposé à donner suite à la recommandation bien connue de la commission spéciale du gouvernement qui a été envoyée

en Europe pour étudier la collaboration qui existe là-bas entre la main-d'œuvre, le patronat et le gouvernement, et qui a recommandé des mesures et un programme semblables, au Canada, en ce qui concerne ces trois groupements?

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le gouvernement est à étudier cette recommandation.

LA DÉFENSE NATIONALE

ESQUIMALT (C.-B.)—ACTIVITÉS POLITIQUES DU PERSONNEL CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'aimerais poser au ministre de la Défense nationale une question se rattachant à une communication que j'ai reçue ce matin et qui m'informe qu'on a affiché au chantier maritime d'Esquimalt des extraits du Manuel sur l'administration du personnel et la comptabilité, lequel interdit aux employés civils de contribuer ou de recevoir des sommes destinées à constituer des fonds pour un parti politique, ou de s'occuper de quelque façon que ce soit de pareilles sommes, ainsi que de travailler en faveur d'un parti politique pendant des élections. J'aimerais que le ministre étudie ces règlements afin de vérifier s'ils contreviennent à la Déclaration des droits.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Je ne suis pas très au courant de cette affaire, mais, si ces règlements interdisent de recueillir des fonds à des fins politiques au chantier maritime d'Esquimalt, je dois dire que c'est très sage.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je signale au ministre qu'il n'a pas saisi ma question.

M. l'Orateur: La seule question que l'honorable député a soulevée...

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Me serait-il permis de poser une question complémentaire?

M. l'Orateur: S'il s'agit bien d'une question complémentaire.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ces règlements interdisent à tout employé civil de contribuer à toute caisse ou à tout parti politique, tant sur les lieux qu'à l'extérieur, ou de participer activement à une activité politique pour le compte d'un parti, tant sur les lieux qu'à l'extérieur.

L'hon. M. Harkness: J'hésiterais à donner de ces règlements la même interprétation que leur donne l'honorable député. Cependant, je me ferai un plaisir de les étudier.

[L'hon. M. Martin.]

LE BUDGET

DATE PROBABLE DE LA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter L. Gordon (Davenport): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu l'incertitude du public concernant les projets du gouvernement en ce qui concerne les problèmes financiers et économiques à long terme du Canada, le ministre pourrait-il nous dire si un budget sera présenté à la Chambre et, dans le cas de l'affirmative, quand?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, un budget sera présenté à la Chambre. Dans le préavis que l'honorable député m'a fait parvenir, il parle d'un «budget complet». Il entend par là, je présume, un budget définitif; or, c'est évident qu'il faut recueillir au préalable des renseignements concernant l'année qui vient, mais je puis lui affirmer qu'un budget sera effectivement présenté à la Chambre et je puis ajouter qu'il le sera à une date plus rapprochée que ce n'a été le cas les années précédentes, du moins les années pendant lesquelles j'ai siégé ici.

(Plus tard)

M. Gordon: Afin d'éviter tout malentendu, j'aimerais demander au ministre des Finances si j'ai bien interprété la réponse qu'il a donnée à ma dernière question. A-t-il bien voulu dire qu'on ne présenterait pas de budget avant le congé de Noël?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. J'ai dit que le budget serait présenté plus tôt que par les années passées.

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances en vue d'obtenir des éclaircissements sur les deux réponses qu'il a données au député de Davenport? Le budget dont le ministre a parlé autorisera-t-il le débat habituel de six jours ou les résolutions seront-elles simplement renvoyées au comité des voies et moyens?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, un budget complet exigera un débat de six jours, il va sans dire.

LES TRANSPORTS

LES MARITIMES—ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE REPÉRAGE DES SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre pourrait-il

nous dire ce qui en est des rumeurs concernant l'établissement d'un centre de repérage des satellites dans les provinces atlantiques?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, des négociations sont présentement en cours avec le gouvernement américain concernant l'établissement possible d'un centre de communications météorologiques pour le repérage des satellites dans les provinces de l'Atlantique. Ces négociations n'étant pas terminées, il m'est impossible de commenter les rumeurs parues dans les journaux à ce propos.

QUESTIONS OUVRIÈRES

BRANTFORD (ONT.)—NOUVELLE EMBAUCHE DES OUVRIERS DE LA «CELANESE»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Brown (Brantford): Je désire poser une question au ministre du Travail. Le gouvernement a-t-il des projets pour le réemploi des 250 employés réduits au chômage par la fermeture de l'usine de la *Canadian Celanese Limited*, à Brantford, en Ontario, annoncée la semaine dernière?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense que l'honorable député admettra que sa question n'est pas à sa place à l'ordre du jour, et conviendrait mieux au *Feuilleton*.

LE COMMERCE

FERMETURE DE BUREAUX EN EXTRÊME-ORIENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi on va fermer les délégations commerciales de Tehéran (Iran) et d'Indonésie?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il nous arrive, de temps à autre, d'ouvrir et de fermer des délégations commerciales dans différentes parties du monde. Nous en ouvrons si nous jugeons qu'il y a un commerce suffisant pour motiver les frais d'exploitation d'un tel bureau. Quand il semble que les possibilités d'échanges ne nous justifient plus de maintenir un bureau dans une région, les principes de saine gestion commandent de le fermer.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement au sujet de la réponse que vient de donner le ministre du Commerce. Votre Honneur me permettra de lui dire très respectueusement que si la question au sujet de la fermeture d'un bureau en Perse est recevable, il me semble que celle de l'honorable représentant de Brantford, au sujet de la mise à pied de 250 Canadiens, devrait l'être aussi.

M. l'Orateur: Au sujet du rappel au Règlement, on peut, de temps à autre, signaler que certains établissements de différentes parties du pays ont fermé leurs portes pour telles ou telles raisons. Mais, à l'appel de l'ordre du jour, il ne faudrait pas passer trop de temps à vouloir obtenir des explications là-dessus. D'un autre côté, j'ai permis à l'honorable représentant de Fort-William de poser sa question parce que, comme elle portait sur les relations extérieures du Canada, je lui ai accordé le bénéfice du doute. Elle est d'un certain intérêt national.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

RÉGIONS CÔTIÈRES DÉSIGNÉES COMME ZONES SINISTRÉES

A l'appel de ordre du jour.

M. Robert W. Prittie (Burnaby-Richmond): J'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-on demandé au gouvernement fédéral de déclarer «zone sinistrée» quelque secteur du littoral de la Colombie-Britannique et, dans le cas de l'affirmative, peut-il nous assurer qu'on acquiescera à une telle requête?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Nous n'avons reçu aucune requête, et voilà qui répond à la première partie de la question. Le gouvernement sympathise profondément avec les familles qui ont perdu des membres et avec ceux qui ont subi des pertes matérielles, mais les règlements, en l'occurrence, sont très explicites: ils incorporent les principes qu'on a généralement suivis dans le passé.

Il faut que les pertes soient trop élevées pour que les autorités provinciales ou municipales puissent, à elles seules, y voir. Les pertes financières doivent excéder leurs ressources et, en outre, le gouvernement provincial doit présenter une demande d'assistance. Nous n'avons reçu aucune demande et je dois me contenter, je pense, de signaler la teneur des règlements qui s'appliquent à des désastres comme celui dont le député fait mention.

(Plus tard)

M. Thomas Speakman Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si les installations du ministère fédéral des Travaux publics ont été endommagées au cours des récentes tempêtes qui ont sévi en Colombie-Britannique? Si tel est le cas, pourrait-il

nous dire quelles sont la nature et l'importance des dégâts?

M. R. J. McCleave (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics est actuellement en Colombie-Britannique. Selon l'habitude, le ministère a été informé des dégâts survenus là-bas, mais nous ne pourrons pas en préciser l'importance avant quelques jours; cependant, comme c'est la pratique en pareil cas, les réparations d'urgence seront effectuées comme elles l'ont été en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, qui ont été récemment touchées par l'ouragan *Daisy*.

L'IMMIGRATION

HONG-KONG—AUGMENTATION DU CONTINGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. A-t-on décidé de relever le contingent des réfugiés de Hong-kong qui pourront être éventuellement reçus au Canada?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Pas encore, monsieur l'Orateur. Ainsi que je l'ai déjà fait savoir à la Chambre, nous comptons que le mouvement actuel des réfugiés sera terminé vers la fin novembre. Nous étudierons alors l'à-propos de faire venir d'autres réfugiés chinois. A cet égard, il convient de se rappeler que les nouveaux règlements sur l'immigration permettent à tous, y compris les réfugiés de Hong-kong, de faire une demande d'admission au Canada. On s'attend que, grâce à ces règlements, d'autres réfugiés seront jugés admissibles et pourront être reçus au pays par la filière normale de l'immigration.

L'AGRICULTURE

LES PROVINCES MARITIMES—DEMANDE DE LA PROLONGATION DE LA SUBVENTION AU MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alan J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Je me demande si le ministre a eu le temps, depuis vendredi dernier, de s'informer sur l'approvisionnement des céréales de provende dans les provinces Maritimes et si, par suite de son enquête, il a décidé de prolonger la subvention au maïs.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, mes fonctionnaires s'occupent de nouveau de cette question, mais ils ne m'ont encore transmis aucun renseignement. La dernière nouvelle que j'ai eue, c'est que les approvisionnements étaient suffisants pour 3 mois et demi. C'était au moment où j'ai annoncé la chose à la Chambre.

M. Eugene F. Whelan (Essex-Sud): Une qustion supplémentaire monsieur l'Orateur. J'aimerais maintnenant demander au ministre de l'Agriculture s'il sait que les producteurs de maïs du sud-ouest de l'Ontario ont déjà expédié du maïs dans les provinces Maritimes et que ce sont eux qui ont préconisé la subvention au maïs expédié dans les provinces Maritimes. Tiendra-t-on compte de ce fait dans l'étude en cause?

L'hon. M. Harkness: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Ce n'est guère là une question supplémentaire.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Churchill: Le député était en train de faire un discours.

L'hon. M. Martin: . . . le député, qui est un nouveau venu, a certes fait une déclaration qui prenait évidemment la forme d'une question, on devrait lui permettre de le faire. Le député demande simplement pourquoi la disposition ne s'applique pas également aux producteurs de maïs du Sud-Ouest de l'Ontario ainsi qu'aux producteurs de maïs des États-Unis. Il s'agit d'une question absolument recevable, car elle porte sur une explication.

M. l'Orateur: La question aurait peut-être été intéressante, si elle avait été posée d'une façon directe et indépendante par le député d'Essex-Est, mais sous forme de question supplémentaire, je ne crois pas qu'elle soit régulière.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège. Le député d'Essex-Est a fait une déclaration gratuite selon laquelle la subvention s'appliquait au maïs provenant des États-Unis. Je dois faire ici une mise au point.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois signaler aux députés des deux côtés de la Chambre que la question de privilège se pose très rarement. Quand on invoque la question de privilège, il faut qu'un privilège soit en jeu, on ne peut le faire aux seules fins de contredire quelqu'un.

VALEUR À LA DOUANE DES POMMES DE TERRE IMPORTÉES DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de l'Agriculture une question dont je l'avais avisé au préalable? Est-ce vrai que les

pommes de terre en provenance des États-Unis ont été évaluées à un prix arbitraire pour la fixation du droit d'entrée?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Non, monsieur l'Orateur.

LE NORD CANADIEN

LES GRUES DU CANADA—PRÉSERVATION DES TERRAINS DE NIDIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au fervent de la nature bien connu qu'est le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Jose croire que vous n'estimez pas que je caquette de façon inopportune présentement.

Vu les rapports voulant que les inondations qui se sont produites dans le parc national Wood-Buffalo ont pu nuire à la nidification printanière des grues du Canada, ce qui menace d'en réduire le nombre de façon inquiétante, et vu, aussi, l'intérêt que porte le public à cette question, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre qu'il prendra dorénavant les mesures nécessaires, notamment la régularisation des cours d'eaux, afin de permettre aux grues du Canada de nidifier convenablement à l'avenir.

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il doit s'écouler cinq ou six mois, si je ne m'abuse, avant la nidification... Je crains que les oiseaux ne partagent peut-être pas l'avis de l'honorable député quant à l'urgence de ces conditions de nidification.

DAWSON (T.Y.)—NOUVELLE AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Ma question se fonde sur la réponse que m'a faite le ministre à la question n° 96 marquée d'un astérisque, à savoir: le comité des fêtes de la ville de Dawson avait-il invité à prendre part au festival de la ville une troupe ou un groupe de spectacles?

Le ministre peut-il indiquer à la Chambre si le gouvernement a consenti au conseil des Territoires du Nord-Ouest un octroi, une subvention, ou une garantie de prêt pour aider la ville de Dawson à financer le programme de divertissement de son festival?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a consenti des subventions à la fondation du festival.

LES PARCS NATIONAUX

ÉTUDE DE CHANGEMENTS D'ATTITUDE PAR UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question concernant la communication, faite à la Chambre vendredi passé, qui nous annonçait la modification de la ligne de conduite en matière d'administration des parcs nationaux. Le ministre a-t-il l'intention de saisir des changements envisagés le comité des mines, forêts et cours d'eau de la Chambre, au cours de la session, pour que ce dernier puisse étudier la ligne de conduite envisagée?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pris aucune décision à cet égard.

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, étant donné l'intérêt et les questions que suscite cette affaire, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales peut-il dire à la Chambre si M. J. Coleman dirige toujours, de fait, les parcs nationaux?

L'hon. M. Dinsdale: Oui, monsieur l'Orateur.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

TELEGRAPH-CREEK (C.-B.)—ÉPIDÉMIE D'HÉPATITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question qui intéressera aussi le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je me demande si l'on a informé le ministre de l'épidémie d'hépatite qui sévit à Telegraph-Creek, dans le nord de la Colombie-Britannique; et dans le cas de l'affirmative, quelles mesures prend-on pour la combattre?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, on ne m'a pas mis au courant de cette épidémie, mais j'étudierai volontiers le question pour obliger l'honorable député.

LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATION PRÉVOYANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT DES RISQUES, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce) propose la 2e lecture du bill n° C-63 visant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

—Monsieur l'Orateur, à la suite du débat de vendredi dernier au sujet de la résolution, nous avons réussi à ajouter au présent bill la très utile proposition de l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith).

Pour bien montrer que la responsabilité maximum que peut assumer la Société, aux termes de l'article 14, ne doit pas excéder 200 millions de dollars, soit dix fois le capital versé et le surplus de la Société, on propose d'ajouter, après le mot «surplus», les mots «de capital», de sorte que l'article se lira dorénavant ainsi qu'il suit:

14. La responsabilité de la Société en vertu de contrats d'assurance émis et en cours, à un moment donné, ne doit pas excéder un total de dix fois l'ensemble du montant du capital souscrit et du surplus de capital de la Société.

Vendredi, nous avons eu un débat approfondi sur le projet de résolution. Je comptais formuler d'autres observations au début du débat précédant la deuxième lecture, mais je constate que j'ai tout dit ce que j'avais à dire dans les réponses aux questions posées lors de l'examen de la résolution. Je n'ai donc rien à ajouter pour le moment, mais si quelqu'un veut m'adresser d'autres questions, j'essaierai volontiers d'y répondre.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Le bill dont nous sommes saisis est conforme au projet de résolution et au débat qu'il a suscité. J'ai l'impression que les députés ont compris, avec le temps, l'utilité de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Vendredi dernier, le ministre du Commerce a eu l'amabilité de nous donner un exposé complet sur les marchandises dont on finance l'exportation en vertu de la loi. Il nous a appris le volume d'exportation de certains articles qui sont maintenant visés et la valeur d'autres articles dont on est en train de négocier la vente. La mesure assure le financement, entre autres, des ventes d'importantes quantités de blé à divers pays, notamment, mais pas exclusivement, à des pays communistes.

La ligne de conduite que suit le Canada en ce qui touche l'exportation du blé à la Chine, à la Tchéchoslovaquie, à la Yougoslavie, à la Pologne et à d'autres pays, est venue sur le tapis bien des fois à la Chambre, et les membres des deux côtés de la Chambre ont toujours accordé leur entier appui au mode de financement de ces exportations. On anticipe certes que l'opposition officielle souscrira à la mesure—elle y souscrit effectivement—car la loi en cause a été adoptée par un gouvernement libéral et c'est un gouvernement libéral qui s'en est servi, sous l'égide de feu M. C. D. Howe, pour faire œuvre de pionnier dans le domaine du financement des ventes de blé à crédit, consenties aux pays situés derrière le rideau de fer.

[L'hon. M. Hees.]

Notre assemblée se compose de groupes minoritaires. Jusqu'ici, les députés du Crédit social n'ont formulé à la Chambre aucune critique à ce sujet, mais à l'extérieur, ils ont bien des fois critiqué vertement la formule utilisée, sous le régime de la mesure législative, pour financer les exportations de blé. Je songe à une déclaration du chef du parti du Crédit social dont fait état, en date du 22 mai, le *Star Phœnix* de Saskatoon:

M. Robert N. Thompson, chef national du Crédit social, a déclaré lundi soir que le gouvernement, en vendant du blé à la Chine, avait commis l'acte le plus irréfléchi qu'un gouvernement ait posé depuis la Confédération. «Si le blé servait effectivement à remplir les ventres vides dont parle M. Diefenbaker, peut-être le geste serait-il quelque peu justifiable, mais que fait M. Diefenbaker pour ceux qui souffrent de la faim dans les pays qui ne se sont pas encore tournés vers le communisme?»

Et ainsi de suite. Au cours de la dernière campagne électorale, le chef du parti du Crédit social s'est démené à travers tout le pays pour critiquer les ventes de blé à la Chine. J'ai ici une coupure du *Telegram* de Toronto, numéro du 18 mai. L'article, émanant de Niagara-Falls et intitulé «M. Thompson s'en prend aux ventes de céréales», renferme l'alinéa suivant:

Il a cité une parole de Lénine qui a déclaré que le jour où le communisme serait prêt à pendre le capitalisme, les pays capitalistes se battraient entre eux pour lui vendre la corde.

J'ignore si le blé est censé être cette corde, mais je le suppose. J'ai beaucoup d'autres coupures de journaux. Une manchette dans le *Herald* de Calgary disait: «Le chef du Crédit social s'en prend au commerce avec les communistes»; une autre dans le *Star Phœnix* de Saskatoon disait: «La vente de blé à la Chine est un acte irresponsable». J'ai ici une coupure du *Star* de Toronto en date du 22 juin, sous la rubrique de Rouyn:

Les chefs conjoints du Crédit social, MM. Robert Thompson et Réal Caouette, se sont unis hier soir pour condamner la vente de blé canadien à la Chine rouge. Ils ont dit tous deux qu'ils s'opposeraient à ce que le gouvernement consente à faire d'autres ventes.

Cela semble clairement définir leur attitude. Un autre article du *Star* de Toronto, en date du 23 juin, en provenance de Regina se lit ainsi qu'il suit:

Le leader du Crédit social, M. Robert N. Thompson, a nettement déclaré hier que son groupe s'élèverait contre les ventes de blé et de beurre aux pays communistes et qu'il tenterait de renverser le gouvernement sur cette question.

Or, le ministre du Commerce (M. Hees) nous a nettement déclaré vendredi dernier, en commentant la résolution, qu'on n'avait non seulement recouru à cette mesure par le passé pour aider au financement des ventes de blé aux pays communistes, mais qu'on y recourrait encore à l'avenir à cette même fin. Je cite

la réponse qu'a donnée le ministre, telle qu'elle paraît à la page 483 du compte rendu, à la question que je lui avais posée. Je crois lui avoir posé cette question, mais il se peut aussi que ce soit un autre. En tout cas, voici la déclaration du ministre:

Le député demande également quels sont les engagements en cours pris en vertu des articles 21 et 21 *a*). Voici les engagements découlant de l'article 21, obligations relatives aux contrats en cours: Yougoslavie, 15.6 millions de dollars concernant le blé; Pologne, 51 millions concernant le blé;... États-Unis, 61.8 millions concernant des avions, ce qui fait en tout 138.8 millions de dollars.

De plus, monsieur le président, nos autres engagements à l'heure actuelle sont de 34 millions de dollars concernant des livraisons de blé à la Pologne; les négociations intéressant des ventes possibles de blé portent sur 21 millions de dollars et celles qui ont trait à des ventes possibles d'avions portent sur 6 millions.

Selon moi, les Canadiens sont en faveur de ces ventes à crédit de denrées alimentaires à des pays qui ont rempli toutes les conditions requises. Je suis sûr que partout au Canada on préconise ces ventes, que ce soit de blé, de rails d'acier ou d'autres marchandises utilisées à des fins de paix et qui ne peuvent servir à la défense. Je suis convaincu que tous les producteurs de céréales de l'Ouest canadien, quel que soit le parti politique qu'ils appuient, préconisent des mesures comme celles-là. A mon sens les tenants du Crédit social, surtout ceux des Prairies qui ont du blé à vendre, appuieront fortement la mesure à l'étude, comme ils appuient les programmes de crédit en général. Je suis heureux de constater que les députés du Crédit social ont changé radicalement d'attitude. J'ai relevé quelques paroles violentes prononcées lors des débats sur la vente de blé à la Chine. J'ai parlé de l'attitude prise par le chef de ce parti et son adjoint au sujet du financement prévu par cette loi. Sauf erreur, la résolution a été adoptée à l'unanimité vendredi dernier. Il n'y a pas eu une seule voix dissidente. Je crois que les députés créditistes sont maintenant en faveur de la présente mesure. Ils y ont pensé à deux fois, se sont ravisés et voteront en faveur du bill tout comme ils l'ont fait à l'égard de la résolution, vendredi dernier. Bien qu'ils aient étudié la question à fond, lors de réunions tenues dernièrement, ils revisent maintenant leur jugement...

Une voix: Ils reviennent sur leur jugement.

M. Argue: En effet, ils reviennent sur leur jugement et sont prêts à appuyer une mesure visant à financer la vente de céréales à divers pays situés derrière le rideau de fer, ainsi que le ministre l'a clairement expliqué.

J'ai en mains une dépêche qui a paru dans le *Globe and Mail*, de Toronto, le 27 août, sous la signature de M. Langevin Côté. Elle est datée de Trois-Rivières, dans la province de Québec, et se lit ainsi qu'il suit:

Le Mouvement créditiste du Québec s'est élevé à l'unanimité, hier, contre la manière dont le Canada commerce présentement avec des pays communistes. Selon les créditistes, nous devrions nous en tenir à des opérations de troc qui ne comportent aucun crédit.

Il est bien clair que la mesure à l'étude ne vise pas le commerce d'échange et qu'elle repose sur le crédit. Elle se fonde sur le principe que les pays qui achètent nos produits sont fidèles à leurs engagements et effectuent des versements à certains moments donnés. Il s'agit de transactions à crédit et, sauf erreur, les pays qui achètent nos céréales, ont toujours tenu promesse. Le ministre rectifiera si je suis dans l'erreur. Les producteurs de céréales des Prairies et ceux qui s'efforcent d'accroître nos échanges commerciaux et d'encourager l'exportation de nos produits seront attentifs à l'attitude que prendront les députés créditistes à la Chambre à l'occasion de la deuxième lecture. Ceux-ci ont vertement critiqué ce genre de mesures dans le passé, mais j'espère que la position qu'ils ont prise vendredi dernier est un indice qu'ils sont revenus sur leur jugement et que la mesure à l'étude recevra l'appui de tous les partis.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, on penserait, en écoutant les observations que vient de faire l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue), que la mesure législative à l'étude nous a été présentée dans le seul dessein de financer la vente de nos exportations à des pays communistes. A moins que je ne me trompe, elle a une bien plus vaste portée. Si l'honorable représentant d'Assiniboïa veut bien consulter un exemplaire du hansard qui renferme ce que j'ai dit l'autre jour, il verra facilement ce que j'en pense; j'ai dit au ministre du Commerce (M. Hees) que j'osais croire que ces crédits serviraient à la vente de nos exportations aux pays situés dans la zone à laquelle nous appartenons nous-mêmes et aux pays du Commonwealth des nations. Qu'on me permette de dire à l'honorable représentant d'Assiniboïa qu'il sait parfaitement ce que j'ai dit, mais je vais le lui répéter pour qu'il comprenne bien clairement notre attitude. Notre parti ne s'oppose pas à la vente de blé excédentaire aux populations affamées vivant derrière le rideau de fer, pourvu que nos amis aient ce qui leur faut. C'est clair. Ce qui m'inquiète—et un jour cela fera réfléchir l'honorable député—c'est la question morale qui se trouve en cause et qui va bien au delà de n'importe quel opportunisme politique ou économique: est-il ou non à conseiller que nous vendions à des pays dont le

mode de vie, que nous aidons ainsi à répandre, est engagé dans une lutte implacable avec le nôtre dans la guerre froide que nous traversons. Voilà de quoi donner à réfléchir à tous les honorables représentants. Je suis convaincu que la menace qui met en péril notre mode de vie occidental est une menace économique et non militaire. C'est à cet égard que nous devons établir nos relations commerciales avec le plus grand soin.

Ce que nous avons dit à la Chambre n'est pas contraire à notre attitude parce que nous sommes des gens pratiques et il faut comprendre que ces choses-là n'arrivent pas du jour au lendemain, que nous devons nous fixer une ligne de conduite. J'ose croire que le ministre du Commerce n'épargne aucun effort afin de trouver des débouchés et de faciliter la vente de nos produits aux populations dont les besoins sont les mêmes que ceux des peuples derrière le rideau de fer. Elles aussi ont faim et elles sont avec nous dans cette lutte qui aujourd'hui est rendue aux portes de notre hémisphère.

J'estime que l'une des choses les plus importantes que la Chambre devrait étudier maintenant, et j'espère que le gouvernement y songe, c'est la convocation des pays du Commonwealth à une conférence sur le commerce. Je connais bien les pays d'Afrique, de même que les pays d'Amérique du Sud. Je connais également l'Inde et le Pakistan, et les pays du Moyen-Orient. Je sais que les habitants de ces pays meurent de faim aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas de pain. J'ose croire que les crédits autorisés par le texte législatif à l'étude serviront à favoriser également la vente de blé à ces pays.

Je rappelle aussi à mon honorable ami d'Assiniboïa qu'une partie considérable du blé que nous avons vendu à la Chine, dans l'espoir qu'il servirait à combattre la famine dans ce pays, a servi à des fins politiques. Lundi dernier, j'ai parlé au nouveau président du gouvernement algérien, aux Nations Unies, et j'ai appris avec intérêt que voici à peine deux semaines, la première cargaison de secours offerts au nouveau pays d'Algérie avait été un don de blé canadien que des navires de l'Allemagne de l'Ouest ont chargé en Chine pour le transporter dans les ports algériens. Ce n'est pas le seul cas du genre. La même chose s'est faite en Corée, en Albanie et dans d'autres pays. Je ne veux pas dire par là qu'il faudrait entreposer le blé des cultivateurs de l'Ouest ou d'ailleurs au Canada au lieu de le vendre. Si l'honorable représentant d'Assiniboïa veut bien relire certains des articles de journaux dont il vient de parler, il verra, même si, à ce moment-là, il n'appartenait pas au même parti qu'aujourd'hui, que pendant les cinq années qui ont précédé 1957, nous avons vendu plus de boisseaux de blé que pendant les cinq années qui ont suivi 1957.

M. Horner (Acadia): C'est faux.

M. Thompson: Ce sont là des données statistiques. C'est une des raisons pour lesquelles nous de l'Ouest—je suis cultivateur moi-même—avons constaté que nos greniers sont vides, tout comme nos entrepôts, du fait, tout simplement, qu'au cours des deux ou trois dernières années nous n'avons pas produit autant de boisseaux de blé que les années précédentes. Cette année, Dieu merci, la récolte est des plus abondante.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous votons pour une mesure législative comme celle qui nous est soumise, c'est avec l'espoir que certains des crédits, excellents en principe dans la mesure où ils facilitent la vente de nos excédents, serviront à vendre nos produits agricoles à des gens qui habitent des pays amis et qui ont besoin de ces choses. Oui, nous appuyons la mesure, non pas parce que nous avons changé d'idée, mais parce qu'elle est saine en principe. Pour motiver notre attitude, il nous faut pouvoir financer l'exportation de nos excédents agricoles à ceux qui en ont besoin. Ce n'est pas pour les raisons que l'honorable député d'Assiniboïa a cherché à invoquer que nous appuyons la mesure, mais nous le faisons avec la réserve que je répète encore une fois. Nous devrions tout faire pour nous assurer que ces crédits serviront à l'exportation de notre surcroît de production de manière à aider ceux qui nous traitent en amis. Nous rappelons aussi au ministre du Commerce que nous utilisons ici des fonds qui sont du domaine fiscal, qu'il s'agit d'argent que le gouvernement a emprunté à cette fin. J'espère qu'avant trop longtemps nous pourrons vraiment songer à établir une banque d'exportations et d'importations qui nous permettra de financer ces ventes à l'aide de la Banque du Canada.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, quand la présente mesure était à l'étude, vendredi dernier, sous forme de résolution, j'ai signalé, parlant au nom de notre parti, que nous accueillions la mesure avec satisfaction et la considérions comme une amélioration dans le cadre de l'expansion de la Société. A cette occasion, toutefois, nous avons soulevé la question afin que le ministre l'étudie et c'est à cette question que je veux revenir. Nos lois ne contiennent pas de dispositions prévoyant des prêts à faible intérêt aux pays sous-développés, prêts que ceux-ci pourraient alors faire servir à l'achat de nos exportations. La statistique indique nettement aujourd'hui que les pays sous-développés ont besoin de prêts et de crédits de cette nature. Jusqu'ici les prêts dont ont pu disposer les

pays sous-développés provenaient de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, cette banque a rendu des services remarquables et dignes de louange. L'an dernier, elle a consenti des prêts pour près de 900 millions de dollars, si je ne fais erreur. Au 30 juin de l'année en cours, le montant total des prêts non remboursés était d'environ 6.5 milliards. Le grand obstacle aux prêts consentis par cet organisme est qu'ils le sont au taux commercial de 5 ou 6 p. 100.

La difficulté qu'éprouvent actuellement les pays sous-développés est que le montant des prêts qu'ils ont déjà contractés ou qu'ils peuvent obtenir de la Banque mondiale a maintenant atteint le point où les gains qu'ils obtiennent de leurs exportations et leurs économies ne leur permettent plus d'assumer d'autres emprunts, à cause du taux d'intérêt et parce qu'ils doivent amortir le montant du prêt. Par exemple, un pays membre du Commonwealth, l'Inde, doit environ 626 millions de dollars à la Banque mondiale. Son économie a atteint un point où elle ne peut plus se permettre d'être financée de cette façon. Par conséquent, ce qu'il faut à l'heure actuelle, ce sont des prêts à faibles taux d'intérêt pour les pays sous-développés.

Vendredi dernier, j'ai signalé à la Chambre un article paru ce jour-là dans le *Globe and Mail* sous la signature de sir William Iliff. Ce matin, le *Globe and Mail* publie un autre article de sir William Iliff. Voici ce qu'il aurait dit:

> Ce dont on a le plus besoin maintenant, ce sont des prêts sans intérêt pour aider les pays en voie de développement durant cette période difficile où le service de la dette dépasse l'amélioration du produit des exportations.

Je le répète, ces pays sous-développés ne peuvent plus se permettre d'obtenir des prêts aux taux réguliers. Pour pallier cette difficulculté, la Banque mondiale a institué il y a un an l'Association internationale de développement qui accorde des prêts de 50 ans à 1 p. 100. Cependant, cette institution, qui pouvait disposer de 760 millions de dollars pour des prêts, a presque épuisé ses réserves. Elle a déjà prêté 520 millions et, vers le milieu de 1963, les fonds seront probablement épuisés. Ce que je cherche à bien montrer à la Chambre, c'est que le plus difficile pour les pays sous-développés, c'est justement d'obtenir des prêts à faible intérêt.

A la réunion annuelle de l'Association internationale de développement en septembre, à Washington, on a mis en lumière que les nations riches, y compris le Canada, devaient sans tarder mettre ces crédits à long terme à la disposition des pays sous-développés. L'Association a dit qu'elle pourrait facilement prêter 600 millions de dollars chaque année pendant au moins cinq ans, soit un total de 3 milliards de dollars. C'est dans cette immense et nouvelle zone des échanges mondiaux, ce marché sans bornes, que nous, du Nouveau parti démocratique, aimerions voir le Canada montrer la voie.

Les nations de l'hémisphère nord vivent dans le luxe en comparaison de la vaste majorité des gens de couleur qui vivent dans une pauvreté affolante. L'écart entre ces deux modes de vie s'étend en ce moment. Si l'on m'y autorise, j'aimerais citer à nouveau l'article de sir William Iliff, où il dit:

> ...les niveaux de vie des pays pauvres n'ont fait tout juste que se maintenir depuis la fin de la guerre.

C'est-à-dire pendant les 15 dernières années. De fait, le problème s'aggrave depuis 1947. La population mondiale a augmenté de 700 millions d'hommes. Les deux tiers de cette augmentation démographique ont été enregistrés dans les pays d'Asie où la population est déjà excessivement pauvre, mal nourrie, mal vêtue et mal logée. Les moyens de communication modernes ont mis ces peuples au courant de la prospérité des pays de l'hémisphère nord et ils attendent de nous compréhension, aide et orientation. Si nous ne répondons pas à leur attente, ils s'adresseront sans doute ailleurs.

Au cours des dix dernières années on disait que l'équilibre des forces dans le monde dépendait de la reprise économique en Europe. Au cours des dix prochaines années, le même équilibre des forces dépendra de nos efforts accrus en vue d'augmenter rapidement la prospérité des peuples de l'hémisphère sud. Si nous nous mettons à la tâche sérieusement, nous trouverons là un excellent débouché pour nos produits, surtout les biens de transformation, de fabrication et d'équipement. Entre 1950 et 1958, les pays de l'hémisphère sud ont augmenté leurs importations de 45 p. 100. En 1957 seulement, 70 p. 100 de celles-ci venaient des pays de l'hémisphère nord et s'élevaient à plus de 21 milliards de dollars. Quatre-vingt pour cent de ces importations se composaient de produits manufacturés, dont entre autres des machines, du matériel de transport et des produits chimiques. Les Nations Unies prévoient qu'au cours des dix prochaines années les pays de l'hémisphères sud importeront des pays de l'hémisphère nord des marchandises valant 440 milliards de dollars et que ces importations augmenteront en moyenne de 5.5 p. 100 par année.

Il me semble que ces chiffres révèlent la possibilité de débouchés formidables pour le commerce d'exportation d'un pays comme le

Canada, si nous avons le courage et le talent de saisir ces occasions et d'accepter les responsabilités qu'elles apportent. Ces pays sont dans le plus grand besoin. Ils ne peuvent obtenir d'autres capitaux pour leur mise en valeur, car ils n'en pourraient payer le principal et l'intérêt. Pour eux, à l'heure actuelle, la seule solution, c'est que nous leur accordions des prêts à faible taux d'intérêt, car non seulement leurs populations ont faim, mais elles veulent les produits que notre économie est capable de produire. Si nous pouvons leur avancer les crédits nécessaires à l'achat de nos produits, peut-être se développeront-ils assez pour commercer avec nous.

Cette façon de procéder me semble être un moyen logique d'essayer d'apporter un secours international et, de plus, il me semble qu'elle contribuera à raffermir nos marchés d'exportation. C'est en tout point conforme à la tradition qui veut que nous nous aidions les uns les autres et que le riche soutienne le faible.

Autrefois, parmi les dispositions de la loi à l'étude, quand on l'a présentée en 1944, un article donnait au gouvernement le pouvoir de faire des prêts à d'autres pays pour l'achat de produits canadiens. Toutefois, cette disposition est devenue périmée à la fin de 1947 et n'a pas servi depuis.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, tout en accueillant cette proposition comme un pas dans la bonne voie, nous regrettons qu'il n'ait pas été prévu de prêts à prix modique pour les pays sous-développés, ce qui leur permettrait d'acheter les choses que nous pouvons produire. C'est un pas dans la bonne voie, mais plutôt timide. Par conséquent, j'aimerais proposer, appuyé par l'honorable député de Burnaby-Richmond, qu'on modifie la motion en supprimant tout ce qui suit le mot «que» et en y substituant les mots ci-après:

elle refuse d'étudier davantage le bill nº C-63 parce qu'il n'y est pas question de l'aide aux gouvernements des autres pays prévue à l'article 23 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Des voix: La question!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! La présidence n'est pas satisfaite du libellé de ce projet d'amendement et, si les honorables députés veulent bien se montrer patients, je vais demander conseil au greffier.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, la modification qui a été proposée se rapporte à l'article 23 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. J'ai un exemplaire de cette loi et je n'y vois pas d'article 23.

M. Scott: Vous n'avez qu'à vous reporter au chapitre 105 des statuts...

L'hon. M. Hees: Quelle année?

[M. Scott.]

M. Scott: Quelque chose me dit que le ministre examine probablement quelque brochure, mais les Statuts revisés du Canada donnent, au chapitre 105, le texte de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

L'hon. M. Hees: De quelle année?

M. Scott: De 1952. Il y a bel et bien un article 23.

Une voix: Vous êtes en retard de dix ans.

M. Scott: C'est vous qui êtes en retard de dix ans.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, la loi en question a été modifiée plusieurs fois depuis cette année-là. La dernière modification remonte à 1960-1961.

M. McIlraith: A mars 1962.

L'hon. M. Hees: On m'informe que la loi a été modifiée pour la dernière fois au cours de la dernière session du Parlement en 1962. Autant que je sache, j'ai ici le texte de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation avec toutes les modifications.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): A propos de la question de Règlement qu'a soulevée le ministre, je signale que l'article dont mon collègue de Danforth a parlé se trouvait dans la loi telle qu'elle a été adoptée au début et, d'après son libellé à cette époque-là, l'article devait expirer le 31 décembre 1947. Je suppose donc qu'il n'a jamais été abrogé parce qu'il n'avait pas à l'être, mais il faisait partie de la loi initiale.

L'hon. M. Hees: Il a pu faire partie de la loi initiale, mais le Parlement canadien a modifié cette loi à maintes reprises depuis lors, et ce que j'ai en mains, c'est la loi actuelle sur l'assurance des crédits à l'exportation, telle que le Parlement canadien l'a adoptée.

M. Lewis: L'article 23 a-t-il jamais été abrogé?

L'hon. M. Hees: Je n'ai pas l'intention de faire l'historique de la loi. Tout ce que je sais, c'est que j'ai ici la loi actuelle, adoptée par le Parlement et elle ne renferme pas d'article 23. Je prétends que le projet d'amendement est irrégulier.

M. Scott: A propos, monsieur l'Orateur, je vous ferai remarquer que la loi originelle avait un article 23 qui n'a jamais été ni modifié ni abrogé. Toutes les modifications que la loi a subies depuis se rapportaient aux autres articles mais l'article 23 n'a jamais été ni modifié, ni abrogé. Ainsi, d'après moi, et soit dit en toute déférence, il est encore valide.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Vancouver-Centre désire-t-il prendre la parole à propos du rappel au Règlement?

M. Nicholson: Oui, monsieur l'Orateur, la codification des lois, effectuée en 1952, a eu pour effet d'abroger toutes les lois antérieures qui ne s'accordaient pas avec cette codification. La codification amène forcément des abrogations.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Winnipeg-Nord-Centre commente-t-il le rappel au Règlement?

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas une vue assez bonne pour distinguer ce que le ministre du Commerce a dans la main, mais je suppose que c'est une codification de la loi sur laquelle figure généralement une note indiquant que les dispositions ne peuvent en être invoquées au tribunal. Puis-je vous faire remarquer, à l'instar d'un ou deux de mes collègues, que la modification propose une prolongation des dispositions de l'article 23 de la loi première telle qu'elle figure dans les Statuts revisés du Canada de 1952. Si la codification de bureau ne renferme pas l'article 23, c'est probablement que l'article est devenu caduc à cause de la date qu'il renferme. Or cela se rapporte directement au projet d'amendement tendant à la prolongation de la disposition que renferme l'article 23. S'il est nécessaire d'ajouter quelques mots à l'amendement pour dire: «Ainsi qu'il est énoncé dans les Statuts revisés du Canada de 1952», on peut évidemment le faire. Mais, il est nettement établi que le projet d'amendement demande le prolongement d'une chose qui figurait d'abord dans la loi.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le président de la Société d'assurance des crédits à l'exportation me fait savoir que l'article 23, dont parlent les députés, a expiré le 31 décembre 1947.

M. Lewis: Il me semble qu'en débattant un point comme celui-ci, nous devrions savoir ce que dit exactement l'article 23. Il s'agit des mots suivants:

A toute époque antérieure au 1er janvier 1948, le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre du Commerce, peut,...

Faire certaines choses. Le texte ne prévoit pas que ce soit possible après le 1er janvier 1948. Par conséquent, depuis le 1er janvier 1948, il n'est plus possible de faire ce que prévoyait l'article de la loi pour la période précédant cette date. Mais l'article fait encore partie de la loi.

M. McIlraith: Non!

M. Lewis: Le texte est là, et tout ce que dit l'amendement, c'est que l'article, qui fait toujours partie de la loi, mais est devenu caduc, doit être remis en vigueur. Les députés sauront sans doute immédiatement voir la différence entre une chose rayée et quelque chose de caduc. La disposition n'est plus en vigueur, mais elle fait toujours partie de la loi. L'amendement déclare que l'article, qui fait partie de la loi mais n'est plus en vigueur, s'appliquera de nouveau. Avec tout le respect qui s'impose, je dirai que c'est, de toute évidence, régulier.

M. l'Orateur suppléant: Je me contenterai de dire, pour le moment, que je doute que l'article 23 soit recevable, eu égard au point qui m'inquiète en premier lieu maintenant, sans compter qu'en discutant cet amendement, la Chambre anticipe sur la discussion qui pourra avoir lieu en comité, lors de l'examen individuel de chaque article. Je ne rendrai pas de décision maintenant même, mais je remercie tous ceux qui m'ont fait connaître leur point de vue. J'étudierai la question pendant l'interruption du dîner et communiquerai ma décision à huit heures.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre où elles figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui sous les avis de motions.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

CONFÉRENCE PORTANT SUR L'ENSEIGNEMENT, LE BIEN-ÊTRE, ETC.

A l'appel de l'article de l'ordre du jour visant les avis de motions.

La Chambre est d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative, par la convocation d'une conférence des autorités fédérales, provinciales et municipales, de reviser les pouvoirs de chacun de ces mouvements de même que leur possibilité financière à les exercer, aux fins de redistribuer le lourd fardeau des services, tels que l'instruction et le bien-être, d'une façon plus équitable.

Une voix: Réservé.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que la première motion soit réservée?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Churchill: Le Règlement ne prescrit-il pas que pareille demande doit émaner du gouvernement? N'est-ce pas la procédure à suivre? Si nous accordons notre consentement, la motion peut alors être réservée.

M. l'Orateur suppléant: Je modifierai mon observation antérieure et j'y ajouterai «avec le consentement du gouvernement».

Des voix: D'accord.

(L'article est réservé.)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

EXTENSION DES POUVOIRS AUX PROVINCES DE L'EST

M. Bernard Dumont (Bellechasse) propose:

La Chambre est d'avis qu'on devrait étudier l'à-propos d'élargir les attributions de la Commission canadienne du blé, afin que les provinces de l'Est puissent jouir, à l'égal des provinces de l'Ouest, des avantages relatifs à la vente et au transport du blé, de sorte que le prix de cette céréale soit le même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

(Texte)

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur le président, je soumets cette motion dans l'intérêt des cultivateurs de tout le pays. Étant donné que les cultivateurs, tant de l'Ouest que de l'Est, font partie de la grande famille du Canada, il serait anormal et illogique que ceux de l'Est soient obligés de payer certaines denrées $3 de plus les cent livres que ce que reçoivent les cultivateurs de l'Ouest. C'est pourquoi je prétends qu'il est nécessaire que nous, de l'Est, engagions un dialogue avec la Commission canadienne du blé, afin de savoir quels intérêts interviennent ou quel «contrôle» existe au sein de cet organisme qui font que les cultivateurs de l'Ouest touchent un prix raisonnable pour leur grain, alors que nous, de l'Est, devons le payer un prix exorbitant, ce qui a même fait admettre au ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) que, comme conséquence, 92,000 terres de nos cultivateurs de l'Est ne rapportent que $1,200 de revenu.

Si nous payons un prix exorbitant pour ce blé, comme j'ai mentionné tout à l'heure, c'est que, justement, dans l'Est nous n'avons jamais eu la chance de nous faire entendre auprès de cette Commission. Non pas que nous aurions voulu dire aux gens de l'Ouest: «Vous recevez trop pour votre blé». Au contraire, nous voulons qu'ils continuent de recevoir ce prix, mais ce que nous voudrions, c'est que la Commission permette au moins aux cultivateurs de l'Est de ne pas payer le blé canadien plus cher que les Chinois ou les Polonais.

Si nous accordons des avantages à ces pays situés en arrière du rideau de fer, pourquoi n'aiderions-nous pas, dans la même mesure, les cultivateurs de l'Est?

Depuis mon arrivée en cette Chambre, j'ai demandé des entrepôts. On nous a dit que dans l'Ouest, cette année, il y avait un excédent de plus de 500 millions de boisseaux de blé. Eh bien, puisque à l'heure actuelle, les entrepôts ne suffisent pas, pourquoi la Commission canadienne du blé ne collaboret-elle pas avec l'Union catholique des cultivateurs et la Coopérative fédérée du Québec qui représentent, en somme, la majorité des cultivateurs de l'Est? Pourquoi des représentants de ces organismes n'iraient-ils pas discuter de la question avec les membres de la Commission canadienne du blé afin de les convaincre que la Commission doit immédiatement construire des entrepôts équivalents à ceux qu'on est obligé de construire dans l'Ouest. En outre, ils pourraient leur faire part du prix de transport par chemin de fer, que nous sommes prêts à payer, puisque c'est le moyen de transport que nous utilisons actuellement. Car nous, cultivateurs de l'Est, sommes d'avis que si nous pouvions faire ce transport au moyen de barges qui accosteraient aux quais en eau profonde qui existent dans l'Est à l'heure actuelle, le prix du transport serait grandement abaissé, et la consommation du blé ou des grains de l'Ouest serait plus élevée parce que, actuellement, le coût des céréales de l'Ouest est tellement élevé que les cultivateurs de l'Est ne sont plus intéressés de continuer à produire et c'est pourquoi vous voyez ces 92,000 fermes. D'ailleurs, les gens que nous rencontrons, dont les sympathiques députés créditistes de l'Ouest, nous ont signalé que les mêmes problèmes existaient en Colombie-Britannique, et de fait, selon la statistique du ministère de l'Agriculture, il y a, en Colombie-Britannique, 27,587 cultivateurs, dont 11,000 qui gagnent plus de $1,200, mais il y en a aussi, là, des cultivateurs qui gagnent moins de $1,200 par année, ce qui veut dire 46 p. 100 des cultivateurs de cette province sont en butte à de grandes difficultés.

Si l'on peut accorder à l'heure actuelle, ainsi qu'on l'a suggéré au cours des débats, des conditions paraissant avantageuses pour l'exportation, ne devrions-nous pas penser aussi aux Canadiens, particulièrement à ceux de l'Est du pays, qui sont obligés de payer leur blé plus cher que ceux qui bénéficient du plan Colombo? Après la déclaration qu'a faite le ministre de l'Agriculture, à midi, au sujet du programme ARDA, programme qui va révolutionner l'agriculture dans la province de Québec, ne serait-il pas normal que l'on construise des entrepôts au moyen de ces crédits, et cela avec le consentement de la Commission canadienne du blé?

A l'heure actuelle, on cherche une solution équitable aux problèmes des cultivateurs; eh bien, il ne faut pas que le gouvernement ne songe qu'aux cultivateurs de l'Ouest mais aussi aux cultivateurs de l'Est.

Je prétends qu'après avoir fait un diagnostic d'ordre national, nous serions en mesure d'augmenter la productivité des fermes dans notre coin du pays, avec l'aide de la Commission canadienne du blé, en tant que nous ayons, auprès de cet organisme, des représentants de la Coopérative fédérée du Québec et de l'UCC.

[M. l'Orateur suppléant.]

Le prix de soutien de 34c. pour les œufs, que le ministre de l'Agriculture nous a annoncé pour cette année ne suffit qu'à empêcher le cultivateur de crever de faim, puisque c'est là le coût de production du grain que nous sommes obligés d'acheter, à l'heure actuelle, à un prix trop élevé.

C'est pourquoi, il me semble que nous pourrions obtenir ces grains de provende à un prix très réduit, si les sommes d'argent consacrées au plan de Colombo étaient utilisées pour aider les fermiers de l'Est; ceci serait également plus avantageux, je le répète, que de vendre ces céréales aux Chinois et aux Russes moins cher que les cultivateurs de l'Est le payent. Si l'on construisait des entrepôts s'échelonnant le long du beau fleuve Saint-Laurent, à partir de Fort-William, ces grains pourraient être transportés tout autour de la Gaspésie et même jusqu'au lac Saint-Jean, et le nombre d'acheteurs du Québec serait d'autant plus considérable.

Il me semble que si l'UCC représente 38,000 cultivateurs, il serait normal que la Commission canadienne du blé traite ces cultivateurs comme une famille traite ordinairement tous ses membres et offre des avantages aussi intéressants aux cultivateurs de l'Est que ceux de l'Ouest offrent actuellement aux gens des pays étrangers.

Nous, dans le Québec, tout ce que nous désirons, c'est de vivre sur nos fermes familiales. Mais quand nous sommes obligés de payer beaucoup plus cher d'intérêt, sans compter des profits exorbitants, à ce moment-là les prix deviennent trop élevés, et comme nous achetons les trois quarts de la production de grains de base, je dis qu'il ne devrait pas y avoir de «contrôle», il ne faudrait pas que des individus puissent nous exploiter. Toutefois, les cultivateurs de l'Ouest ne semblent pas satisfaits des prix qu'ils en reçoivent, et pourtant, on paie ces grains, comme je le disais au début, jusqu'à $3 les cent livres de plus que ce qu'ils les vendent.

C'est là qu'est le véritable défaut de cette situation illogique, et si nous n'agissons pas rapidement, d'ici quelques années, quelque 10,000 à 12,000 fermes familiales seront désertées; ces gens iront peupler les villes et augmenter le nombre des chômeurs.

Si je n'ai pas réussi à convaincre le ministre de l'Agriculture de construire des entrepôts immédiatement, avant que la navigation ne cesse sur le Saint-Laurent, c'est-à-dire le 15 décembre, afin que les gens en bénéficient dès cet hiver, eh bien! 5,000 fermes devront encore cesser leur exploitation, et ces gens crèveront de faim, cet hiver.

Comme il est nécessaire de nourrir l'humanité, nous, les cultivateurs de l'Est, nous sommes prêts à continuer de produire, mais à condition que l'on s'occupe de nous, parce que nous ne sommes pas plus bêtes que les autres cultivateurs du pays.

Dans le Québec, nous avons l'intention de produire, de cultiver à condition de payer des prix raisonnables pour nos grains et non pas des prix exorbitants, à cause d'un taux d'intérêt trop élevé, vu que les gens de l'Ouest sont prêts à nous vendre leurs grains. Il y a deux milliards d'êtres humains qui crèvent de faim, et nous, catholiques du Québec, n'avons pas l'intention de nous croiser les bras, car nous voulons produire; actuellement la situation est illogique. Il faut que cet état de choses cesse, et rapidement, car nos cultivateurs sont impatients.

Le 18 juin dernier, 26 députés du Québec ont réclamé ces choses-là; c'est parce qu'ils étaient intérieurement convaincus qu'il était temps de venir réclamer le dû des cultivateurs de l'Est.

J'ai vu, tout à l'heure, nos amis socialistes d'en face parler Règlement en main. C'est beau, des lois. C'est nécessaire. Mais si nous ne légiférons pas en regard des besoins des gens qui sont présentement dans une situation difficile, nos amis les socialistes aideront davantage les communistes.

On nous parle d'ailleurs—et je l'ai souvent entendu dire—de planification en agriculture. Il n'est pas question de planification. Tout ce que nous voulons, c'est que l'on nous vende les grains meilleur marché afin que nous soyons capables de produire à des prix rentables dans notre coin du pays. Car, selon les déclarations mêmes de Khrouchtchev, la planification en Russie et en Chine n'a-t-elle pas été un fiasco monumental! La terre ne se manœuvre pas comme nous le voulons.

Étant donné que ce grain a été produit par les cultivateurs de l'Ouest, nous désirons en avoir une part et ce, à un prix raisonnable, car la politique du gouvernement de garantir un prix minimum a coûté très cher au peuple canadien. A l'heure actuelle, le revenu annuel de 92,000 cultivateurs—représentant près d'un million d'habitants—n'est que de $1,200, ce qui est illogique et anormal dans un pays comme le nôtre.

C'est pour cela que nous insistons pour que le gouvernement intercède auprès de la Commission canadienne du blé afin que cette dernière admette des experts, comme on en trouve au sein de l'UCC, dans la province de Québec, des coopératives fédérales et chez certains représentants de marchands de grains qui ne sont pas tous des exploiteurs, afin que l'on trouve une solution adéquate et que l'on construise au plus tôt des entrepôts assez grands, à trois compartiments, pour le blé, l'orge et l'avoine, les trois principaux produits dont nous avons besoin pour la consommation.

Nos coopératives et marchands de grains iront chercher les céréales en question à ces

entrepôts. Nous n'aurons pas besoin du gouvernement pour aller les chercher à ce moment-là. Puisque le grain doit être emmagasiné pour être conservé, il faudra que l'on construise des entrepôts dans l'Ouest. Alors, a ce moment-là, la Commission canadienne du blé pourrait intervenir pour obtenir des taux d'autres moyens de transport que les chemins de fer, lesquels sont trop dispendieux; au fait, nous serions prêts à défrayer le coût du transport par bateaux, de Fort-William à Québec. Et en y ajoutant la légère subvention que le gouvernement verse depuis de nombreuses années, il en résulterait, par le fait même, une réduction des prix des produits agricoles, tels que les œufs et le porc. Nous cesserions alors de réclamer des octrois. Ce ne sont pas des octrois que nous voulons, ce sont des prix rentables, puisque nous vivons au Canada.

Un grand personnage de France a déjà dit du Canada: Ces trente arpents de neige! Eh bien, n'en déplaise à cet individu, nous voulons vivre au Canada, nous aimons notre pays et nous allons y demeurer. Évidemment, nous ne pourrons jamais concurrencer certains pays, par exemple l'Australie, qui peut produire du beurre à vingt-deux cents la livre.

Puisque nous avons des organismes publics, dont la commission canadienne du blé, qu'on permette aux cultivateurs de l'Est de recevoir ce qui les intéresse. Prenons les grands moyens à notre disposition afin que les cultivateurs de l'Est aient leur juste part, cette année même, du revenu national.

(Traduction)

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, c'est un grand honneur pour moi de parler de ce projet de résolution. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Bellechasse (M. Dumont). Je sympathise avec lui à cause des problèmes qui se posent pour les cultivateurs de l'Est canadien en ce qui a trait aux exigences relatives au blé et à la vente de leurs céréales. C'est pourquoi lui-même ou son parti a présenté cette proposition de résolution. Avant d'entrer dans les détails, je tiens à signaler à la Chambre le libellé de cette motion:

> ...on devrait étudier l'à-propos d'élargir les attributions de la Commission canadienne du blé, afin que les provinces de l'Est puissent jouir, à l'égal des provinces de l'Ouest, des avantages relatifs à la vente et au transport du blé, de sorte que le prix de cette céréale soit le même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

Voilà qui exige une somme considérable de concentration et de réflexion et, bien sûr, le député de Bellechasse a montré comment, selon lui, la Commission canadienne du blé pourrait réaliser cet objectif en accordant du crédit, en tenant compte des frais de transport maritime est beaucoup moins dispendieux

Je ne voudrais pas pour l'instant prendre le temps de la Chambre en entrant dans tous ces détails; je me contenterai de déclarer que j'ai beaucoup de sympathie pour les producteurs de blé de l'Est. Je me rapelle le temps, il y a environ 27 ans, où les agriculteurs de l'Ouest du Canada— dont 225,000 font partie de la Commission canadienne du blé par l'intermédiaire de laquelle ils vendent leur blé— étaient tellement dressés contre la vente au moyen de l'ancienne méthode de la Bourse du blé de Winnipeg...

M. Herridge: La méthode non planifiée.

Une voix: La méthode socialiste.

M. Kindt: ...qu'ils exigèrent de leur gouvernement l'instauration d'un régime qui, comme les honorables députés ne sont pas sans le savoir, est la Commission canadienne du blé. Je dirais que les cultivateurs voulaient un régime de mise en marché ordonné. Ils voulaient que le blé arrive sur le marché pour répondre à la demande des pays consommateurs et à celle des minotiers.

M. Herridge: Selon un plan.

M. Kindt: Ils voulaient également l'établissement de prix moyens afin d'éliminer la spéculation qui se pratiquait tant sur le marché. Ils voulaient également une commission qui s'introduirait sur le marché international et négocierait des ventes à la Chine—ainsi qu'on l'a fait—à la Pologne et à tous les autres pays du monde; une commission qui serait une agence travaillant dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest du Canada. Voilà certaines choses que désiraient les cultivateurs. Ainsi que je m'en souviens si bien, le gouvernement Bennett était alors au pouvoir. Soit did en passant, c'était un gouvernement conservateur-progressiste. Les cultivateurs ont demandé au gouvernement de donner suite à leurs désirs. Voici l'idée qui m'est venue à l'esprit: il faut faire appel aux conservateurs pour obtenir quoi que ce soit dans l'Ouest du Canada.

M. Herridge: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Kindt: Quand j'aurai terminé.

La Commission canadienne du blé a été instituée par le gouvernement en question après de longues—et, sans doute, profitables— discussions dans cette même Chambre, en 1935. A cette époque on a préparé le terrain pour son institution. J'étais alors au ministère de l'Agriculture en qualité d'économiste et je me suis trouvé à participer aux événements de ces jours-là. On m'avait demandé d'aider à la rédaction de la loi établissant la Commission canadienne du blé, j'en parle donc en connaissance de cause. Cette loi a

tenu le coup 27 ans contre les attaques des intérêts privés, et elle continue d'être, dans l'esprit des cultivateurs de blé, le rempart de leur économie. Ils ne veulent pas d'autre régime. La loi qui a institué cet office est l'une des meilleures qui aient été consignées au recueil des Statuts du Canada, et elle répond certainement aux besoins des gens.

Quant au projet de résolution, je répète que la question d'aider les cultvateurs de l'Est est très complexe. Elle exigera énormément de réflexion—et d'étude. Je ne suis pas présentement en mesure de dire si le moyen mis de l'avant dans le projet de résolution est bon ou non, mais je sais que le cultivateur de l'Ouest aime à vendre son grain, et qu'il aimerait en vendre aux cultivateurs de l'Est. Vu que je connais quelque peu les difficultés inhérentes à la vente du blé, je ne crois pas pouvoir dire ici quel rôle la Commission canadienne du blé serait appelée à jouer dans tout ceci et qui acquitterait les frais. Toutefois, j'éprouve beaucoup de sympathie pour les producteurs de provende et les cultivateurs de l'Est canadien. Je crois exprimer l'opinion de tous les gens de l'Ouest en disant que nous voulons faire tout ce que nous pouvons pour les agriculteurs de l'Est.

M. Herridge: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Kindt: Je vous en prie.

M. Herridge: Le député a déclaré que M. Bennett dirigeait un gouvernement progressiste-conservateur. Est-il bien sûr que l'appellation soit juste?

M. Kindt: Certes le gouvernement de M. Bennett était conservateur, mais cela ne l'empêchait pas d'être très progressiste.

(Texte)

M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, l'opposition libérale ne saisit pas très bien la portée de l'avis de motion proposé par l'honorable député de Bellechasse (M. Dumont), étant donné qu'à notre connaissance il n'y a qu'un seul prix de vente tant pour l'exportation que pour le marché national. Cependant, nous reconnaissons que les cultivateurs de l'Est ne bénéficient pas des mêmes facilités que ceux de l'Ouest, non seulement par suite des frais de transport plus élevés, mais également de leur obligation de passer par l'intermédiaire des courtiers.

Toutefois, nous reconnaissons que les motifs qui ont incité l'honorable député de Bellechasse à présenter cette résolution sont des plus louables, et il fait des recommandations qu'il nous fait plaisir d'appuyer.

Il est indéniable que le service de transport maritime est beaucoup moins dispendieux que le transport par chemin de fer ou par camion, et le gouvernement devrait faire un effort pour faciliter la construction d'entrepôts et favoriser le transport maritime partout où il est possible de le faire. Par ailleurs, aux endroits où le transport maritime est impossible, je suis d'avis que le gouvernement devrait augmenter les subventions pour le transport routier ou par chemin de fer. Afin de faciliter une saine concurrence, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de permettre au consommateur de transiger directement avec les producteurs de l'Ouest, en tant que cela demeure dans les limites du pays.

Monsieur l'Orateur, les membres de l'opposition officielle ne veulent pas être accusés de vouloir étouffer la proposition de l'honorable député de Bellechasse en parlant trop longtemps, et pour cette raison je termine mes observations en déclarant à la Chambre que le parti libéral est conscient des difficultés des cultivateurs de l'Est et qu'il appuiera, dans toute la mesure du possible, tout projet de loi susceptible d'améliorer leur situation.

(Traduction)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Le projet de résolution m'intéresse vivement, car il porte sur une question qui nous préoccupe depuis longtemps. Il semble que la Chambre soit de plus en plus encline à appuyer, à l'unanimité, l'idée d'une péréquation de l'agriculture entre l'Est et l'Ouest. J'ai l'impression que les députés ont largement usé de leur influence, par le passé, pour favoriser les mesures qui se sont révélées avantageuses pour les provinces de l'Ouest et qui, en fin de compte, et grâce aux efforts de la Commission canadienne du blé, ont permis de placer sur le marché leur principale production, d'une façon plus avantageuse qu'aucune autre dont aient bénéficié les cultivateurs de l'est du Canada. Cependant, je suis d'avis qu'il faudrait s'étendre quelque peu sur la dernière partie de la motion. Nous ferions bien, je crois, de réfléchir là-dessus.

Il importe qu'il y ait au Canada égalité de traitement entre l'Est et l'Ouest. Ce serait très bien de trouver une méthode quelconque de subvention, mais je suis étonné de constater que l'honorable député de Bellechasse (M. Dumont), qui parle toujours de libre entreprise, aimerait que l'État s'empare des élévateurs des Grands lacs pour en faire une société de crédit, soumise à la Commission canadienne du blé. Peut-être ignore-t-il que la Commission canadienne du blé est également un organisme de l'État, et si elle devait s'emparer des élévateurs et du système de transport, cela représenterait pas mal de subventions. Je ne suis pas du tout d'accord avec cette proposition, mais je n'en suis pas moins très étonné de voir à quel point il peut s'en

prendre au collectivisme et aux autres régimes qu'il mentionne, tout en se prononçant en faveur de la libre entreprise. Car au fond, ce qu'il propose est tout à fait l'opposé. Tout étonnant que cela puisse paraître pour nous, qui siégeons dans cette partie de la Chambre, nous n'avons jamais préconisé à ce point la soumission collective à l'État des organismes agricoles qui fonctionnent présentement sous le régime de la libre entreprise, et je me demande s'il parle au nom de son parti à cet égard.

Monsieur l'Orateur, le problème de l'égalité de traitement, en ce qui concerne notre blé et nos produits du blé, relevant de la Commission canadienne du blé, se divise en deux parties. La première vise nos ventes à l'étranger, et la seconde nos ventes au pays; on peut subdiviser ces deux parties en deux autres, à savoir notre farine et notre blé servant à produire des céréales, et deuxièmement, les grains utilisés au pays sous forme de provende. Dans l'Est du Canada, je crois, on s'intéresse davantage à la vente du blé de provende de la Commission canadienne du blé, qu'on ne s'intéresse à la vente de farine, vente qui est relativement bien équilibrée, et aux ventes à l'étranger. Nous, de ce parti-ci, avons toujours cru devoir viser à un régime de deux prix et non à un régime d'un seul prix. Nous estimons que les marchés d'exportation doivent être compétitifs dans le monde entier, et que nous devons essayer autant que possible de faire face à cette concurrence et à aligner le prix de notre blé d'exportation sur celui des autres pays, de manière que notre blé puisse faire face à la concurrence dans le monde entier, et que nous puissions ainsi augmenter nos ventes à l'étranger.

Nous sommes également d'avis qu'il est possible et qu'il convient d'étudier l'opportunité de subventionner nos ventes au pays. A cet égard, on pourrait étudier les produits du blé vendus dans l'Est du Canada et qu'on peut utiliser sous forme de provende. J'admets que cette égalité entre l'Est et l'Ouest est très importante. Il nous est absolument nécessaire d'en arriver à un certain équilibre entre le coût de la production du bœuf dans l'Est et l'Ouest du Canada. Aucun député de l'Ouest ici présent, je crois, n'oserait réclamer un avantage injuste à cause de la méthode dont le blé en particulier est contrôlé par la Commission canadienne du blé, et qu'il n'oserait demander un avantage pour ce qui est de la production du bœuf. (*Exclamations*)

M. Peters: Eh! bien, peut-être y en a-t-il, monsieur l'Orateur. Peut-être n'aurais-je pas dû dire que la plupart des cultivateurs de l'Ouest sont raisonnables; il peut y avoir des exceptions.

M. Horner (Acadia): Vous êtes mêlé comme d'habitude.

[M. Peters.]

M. Peters: J'ai dit qu'il pouvait y avoir certaines exceptions. Peut-être avais-je tort de croire à une certaine unanimité en ce qui concerne la fixation d'un prix juste et raisonnable. Mais nous avons toujours espéré—bien que cet espoir ne se soit pas réalisé ces dernières années, avec les modifications apportées à la loi relative aux aliments du bétail et à la loi relative aux céréales—que les prix dans l'Est et l'Ouest du Canada seraient les mêmes en ce qui concerne les céréales de provende.

L'honorable député qui a présenté cette résolution n'a pas dit s'il comptait sur des subventions au transport pour permettre cette égalité entre l'Est et l'Ouest. Je ne suis pas trop certain qu'il veuille assujétir à la loi sur les grains du Canada les denrées tant de l'Est que de l'Ouest du Canada. Mais j'estime qu'il convient de bien préciser notre attitude à cet égard, et de signaler que nous ne pouvons appuyer la dernière partie de cette résolution. Depuis des années, nous sommes disposés à appuyer le régime de deux prix et nous continuerons à le faire. Mais nous espérons également que, par son action, la Commission canadienne du blé finira par obtenir que les frais et le prix des céréales produites et consommées dans l'Est du Canada soient les mêmes que ceux des céréales de l'Ouest.

M. Jorgenson: Le député me permettrait-il une question? Comme il préconise la dualité de prix, veut-il que le prix pratiqué à l'intérieur du pays soit supérieur ou inférieur au prix fait à l'étranger?

M. Peters: Monsieur l'Orateur, le prix à l'exportation doit sans doute être le meilleur qu'on puisse obtenir sur le marché d'exportation. Le prix pratiqué à l'intérieur du pays étant subventionné dans une certaine mesure tend forcément à être légèrement supérieur au prix obtenu à l'exportation.

M. Kindt: Puis-je poser une question au député? Comment résoudra-t-il la question des qualités dans le régime des deux prix?

M. Peters: Il faudra y penser mais je ne vois aucune différence entre les catégories vendues à l'intérieur et les catégories vendues à l'extérieur du pays. On pourra probablement vendre dans le pays les mêmes catégories qu'à l'extérieur sans qu'il se pose de difficultés particulières, il me semble.

(Texte)

M. Henri Lafulippe (Compton-Frontenac): Monsieur le président, j'appuie sans réserve la proposition de l'honorable député de Bellechasse (M. Dumont).

Je voudrais que tous les cultivateurs de l'Est bénéficient des avantages que l'on offre aux citoyens des autres pays.

Les cultivateurs de l'Est sont dans une situation lamentable. Les cultivateurs de ma circonscription désertent leurs fermes à un rythme inquiétant. On voit des rangs complets où il n'y a presque plus de cultivateurs. C'est abandonné partout. Dans ma circonscription, près de 50 p. 100 des cultivateurs ont abandonné leur terre depuis une dizaine d'années.

Voilà, monsieur le président, une situation alarmante et je suis d'avis que nous devrions comprendre et reconnaître que les cultivateurs constituent la base fondamentale de la société, sur laquelle reposent tous les autres édifices sociaux et que, partant, si le cultivateur s'écroule, les autres édifices vont s'écrouler.

Monsieur le président, il est temps que les cultivateurs de l'Est obtiennent des prix favorables. Les prix des grains qu'ils achètent sont trop élevés. Or, ils ont non seulement droit à des prix réduits, mais ils ont également droit aux mêmes avantages que ceux que l'on peut offrir aux autres pays.

En outre, ils ont droit à certains bénéfices au point de vue financier. Tantôt, nos amis d'en face nous ont parlé d'établir un système de prêts à 1 p. 100 d'intérêt pour financer les marchés étrangers. Or, on devrait être capable d'offrir cet avantage à nos cultivateurs, et si l'honorable député de Bellechasse veut inclure cette suggestion dans son avis de motion, soit de prêter de l'argent aux cultivateurs de l'Est à un taux d'intérêt de 1 p. 100, je l'appuierai. Cette proposition permettrait aux cultivateurs de l'Est d'améliorer leurs terres, de continuer à produire, à mieux vivre et de faire en sorte que l'édifice de la société continue à monter au lieu de s'écrouler.

Monsieur le président, je suis d'avis que la proposition à l'étude est extrêmement importante et que l'on devrait prendre tous les moyens nécessaires pour donner aux cultivateurs de l'Est ce à quoi ils ont droit, car ce sont des produits qui sont manufacturés au Canada, par des Canadiens, pour les Canadiens.

Les Canadiens doivent en être les premiers propriétaires. Et sur ce, je termine mes observations.

(Traduction)

M. E. Nasserden (Rosthern): Monsieur l'Orateur avant d'aborder la question débattue cet après-midi, je vous félicite de vos hautes fonctions. C'est la première occasion que j'ai de le faire au nom de mes commettants, dont beaucoup viennent de la province du Québec et également de France; ils sont heureux que vous représentiez les deux races nationales.

La résolution proposée par le député de Bellechasse (M. Dumont) est ainsi conçue:

La Chambre est d'avis qu'on devrait étudier l'à-propos d'élargir les attributions de la Commission canadienne du blé, afin que les provinces de l'Est puissent jouir, à l'égal des provinces de l'Ouest, des avantages relatifs à la vente et au transport du blé, de sorte que le prix de cette céréale soit le même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

Ma première idée est de retourner aux débuts de la Commission canadienne du blé dont l'idée fut proposée à la Chambre des communes en 1935, et au débat du 10 juin au cours duquel le premier ministre d'alors, le très honorable R. B. Bennett, proposait la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à instituer une Commission des grains du Canada, qui aura le pouvoir, pour les mettre sur le marché, d'acheter, de recevoir et de prendre livraison de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et de graine de lin, ou de l'un quelconque ou de quelques-uns de ces grains, et de vendre, d'emmagasiner, de transporter et de mettre ces céréales sur le marché, et tendant à prescrire la nomination des commis, employés et assistants qui peuvent être nécessaires...

Lors de la présentation de cette mesure, les membres de l'opposition officielle—il est juste de le relever—soulevèrent énormément d'objections. Ils s'opposaient en particulier aux dispositions obligatoires de la loi sur la Commission canadienne du blé. Avant de l'exposer plus à fond, je cite un passage du discours de M. Bennett, extrait du débat du 12 juin 1935 (page 3589 du hansard):

Les termes et les dispositions du projet de loi sont brefs et simples. Le projet de loi demande d'écouler la récolte de blé du Canada par les canaux que j'ai indiqués, non par l'entremise de l'initiative privée, mais par celle d'une commission publique établie par le Dominion du Canada, afin de prévenir la destruction de ce degré de stabilité économique, si faible soit-il, que nous avons pu, par nos efforts, édifier depuis quelques années.

S'il a fait cette observation, c'est que les excédents de blé ont atteint, en 1929 et en 1930, des niveaux inégalés jusqu'alors au Canada. Je n'ai pas à rappeler aux députés que le très honorable William Lyon Mackenzie King dirigeait alors le gouvernement.

Il y a quelques instants, j'ai dit qu'on s'était opposé aux éléments de contrainte que renfermait la loi sur la Commission canadienne de blé. J'aimerais faire état du discours que M. J. L. Ralston a prononcé le 13 juin 1935 et que je relève à la page 3609 du hansard de cette année-là:

Je ferais disparaître de cette mesure l'élément de contrainte. M. McFarland ne peut obliger les gens à lui vendre leur blé. Au contraire, la mesure à l'étude, en accordant à l'organisme projeté la haute main sur les élévateurs, subordonne tout le commerce des céréales à cette Commission.

Tel a toujours été, jusqu'ici, l'objectif fondamental de la mesure. Je me demande, à la lecture de la résolution, si le député souhaite vraiment qu'on songe à subordonner à la Commission canadienne du blé, le commerce des céréales ou du blé de l'Est et du centre du Canada, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour le commerce du blé de l'Ouest

canadien. Je pense aux documents, émanant des cultivateurs de blé de l'Ontario et des cultivateurs de céréales de l'Est du Canada, qui se sont frayé un chemin jusqu'à nos pupitres à la Chambre des communes depuis quatre ou cinq ans, et il me semble que ces cultivateurs n'ont pas demandé que la Commission canadienne du blé prenne en main le commerce de leurs produits dans l'Est du Canada.

En outre, je me demande pourquoi la résolution fait allusion au transport du blé. J'avais l'impression que les engraisseurs et que les éleveurs de bétail du Centre et de l'Est s'intéressent, non pas uniquement au blé, mais davantage à l'orge et à l'avoine. Mais je ne fais pour le moment que signaler la chose aux députés.

Bien entendu, nous voulons tous qu'on instaure au Canada un programme agricole bien conçu. Nous savons qu'il faut pour cela mettre au point un programme général intéressant l'engraissage du bétail.

On pourrait étendre l'industrie de l'élevage à bien des régions du Canada où des terres qui ne servent presque à rien à l'heure actuelle pourraient être utilisées avantageusement à cette fin. Cependant, lorsqu'un député se fait le porte-parole de son parti à la Chambre des communes pour dire que les membres de son groupe voudraient déduire environ $1 par cent livres de céréales provenant de l'Ouest canadien, cela pose, d'après moi, une question de grande portée qui s'impose à l'attention de tous. Il conviendrait tout à fait, à mon avis, que cette question soit posée par les producteurs de céréales installés tout près de l'endroit d'où vient le député. Si nous allons déduire $1 par cent livres de céréales de l'Ouest, qu'allons-nous faire des céréales produites dans l'Ontario, dans le Québec et dans les provinces Maritimes? Quant à la représentation au sein de la Commission canadienne du blé, personne n'ignore qu'il existe un comité consultatif de l'Est canadien composé de six membres: deux de l'Ontario, deux du Québec et deux des provinces Maritimes. Sauf erreur, ce conseil se réunira très prochainement. Tous les membres de la Chambre se réjouissent de l'établissement de ce comité et espèrent qu'il sera en mesure de donner des conseils précieux à la Commission au moment voulu.

La question des élévateurs du Centre et de l'Est n'a rien de nouveau. Des membres de divers partis l'ont maintes fois soulevée dans le passé. Nous de l'Ouest, en particulier, avons pensé que des élévateurs d'entreposage aussi bien dans le Centre que dans l'Est du pays pourraient nous être fort avantageux. Nous nous sommes souvent demandé pourquoi les coopératives de ces régions n'avaient pas fait plus grand usage de leur puissance collective pour l'achat de céréales. Les honorables députés qui savent ce que les coopératives ont réussi à accomplir dans l'Ouest se rendront compte que c'est là un domaine qui se prête à de multiples initiatives. Il n'est pas rare qu'une coopérative puisse rendre service à ses membres beaucoup mieux qu'un gouvernement et, soit dit en passant, à meilleur marché.

Il est une chose que j'aimerais voir figurer au compte rendu. Il a été question de $3 le quintal de blé, plus un versement supplémentaire de $1.23. Il y a un dernier versement et des versements subséquents d'environ 39c., je crois. Cela donne $1.62 environ, pour 60 boisseaux de blé. Pour 100 boisseaux, ce serait $3. Il faut aussi tenir compte des frais de manutention, que le producteur doit acquitter tout comme dans le cas des céréales que nous exportons.

J'aimerais entendre les autres créditistes de la première rangée nous dire ce qu'ils pensent du bill. En somme, c'est une situation fort intéressante. C'est une question qui nous intéresse tous que cet espoir exprimé par l'honorable député de Bellechasse, à savoir qu'il est possible de baisser de un dollar le quintal de blé en provenance de l'Ouest du Canada. Depuis bien des années, nous avons eu l'impression, dans l'Ouest du Canada, que nous ne touchions pas pour nos céréales un prix à peu près équitable. Si vous aviez été ici ces quelques dernières années vous auriez pu entendre, à la Chambre des communes et par tout le pays, les discussions relatives aux demandes de subventions importantes que réclamaient les producteurs de grain de l'Ouest du Canada.

J'ai ici un rapport de la *Searle Grain Company* en date du mercredi 7 mai 1958 au sujet du problème du blé et en voici un passage:

> La solution du problème que représente la vente du blé à l'avenir va exiger, non seulement de la patience, du courage et de la compréhension de la part de tous les intéressés, peu importe leurs vues personnelles, mais de plus, le contribuable canadien devra être prêt, au besoin, à accepter le fardeau financier qu'on pourrait lui imposer. Depuis les premiers jours de la seconde guerre mondiale, c'est le producteur de blé de l'Ouest qui supporte semblable fardeau pour l'ensemble de la population canadienne. Avant longtemps, il faudra peut-être que la population en assume une partie.

Je signale à cet égard que depuis plusieurs années—le député de Bellechasse en a parlé, je pense—des subventions sont versées aux producteurs de l'Ouest. Je pense aux versements à l'acre. Je pense aussi à la solution de rechange aux versements à l'acre que serait la mise en œuvre d'un régime à deux prix à l'égard du blé servant à la consommation humaine au Canada. Je pense que certaines personnes l'ont préconisé, mais que les versements à l'acre ont pris la place d'un tel régime.

Je voulais simplement le signaler à l'attention des honorables députés, car les gens de l'Ouest du Canada ne sont pas jaloux du progrès réalisé dans les autres parties du pays. Tout ce que nous voulons faire, c'est essayer d'avoir part au progrès réalisé dans les autres parties du Canada. Je ferai remarquer que plusieurs des choses qui ont été dites au sujet des conditions qui règnent dans la partie est du pays peuvent s'appliquer tout aussi bien aux autres parties du Canada.

L'avis de motion se lit ainsi:

La Chambre est d'avis qu'on devrait étudier l'à-propos d'élargir les attributions de la Commission canadienne du blé, afin que les provinces de l'Est puissent jouir, à l'égal des provinces de l'Ouest, des avantages relatifs à la vente...

Je laisse de côté pour l'instant la mention du transport.

...du blé, de sorte que le prix de cette céréale soit le même tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

Pour ce qui est du libellé de l'avis de motion, je tiens à faire remarquer que rien n'indique que les producteurs de céréales de l'Est du Canada veuillent qu'une politique de cette sorte soit adoptée à l'heure actuelle. Il se peut que les fabricants de provende désirent la mise en vigueur d'une telle politique, mais je ne pense pas que les producteurs de céréales de l'Est du Canada la favorisent. C'est pourquoi je suis porté à croire que la motion est quelque peu prématurée.

J'ai écouté avec attention certaines des observations faites par l'honorable député de Timiskaming, l'expert du Nouveau parti démocratique pour les questions agricoles. Il n'y a pas si longtemps, ce parti avait un autre expert en questions agricoles, qui siège maintenant dans une autre partie de la Chambre. On ne peut que se demander combien il fauda de temps pour que son exemple soit suivi. La seule autre observation que je veux faire, c'est que l'honorable député, à mon avis, n'a pas ajouté grand-chose à ce qui a été dit par le passé et n'a certainement pas éclairé davantage le sujet de cette motion.

M. Eugene F. Whelan (Essex-Sud): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Un des représentants de l'Alberta—j'oublie le nom de sa circonscription—a fait certaines déclarations au sujet des céréales de l'Est. En qualité d'ancien membre de la Commission des producteurs de blé d'hiver de l'Ouest de l'Ontario, je dirais qu'il est possible que certains députés de l'Est ne soient pas très au courant de ce que nous tentons de faire. Nous avons un excédent de céréales et notre commission des ventes diminue le prix de nos céréales de 9 cents le boisseau afin d'exporter nos céréales excédentaires à l'Europe en vertu du système du double prix.

Nous avons demandé au gouvernement de nous accorder une subvention pour permettre à ces céréales d'entrer dans les provinces de l'Est parce que nous avons eu l'an dernier un excédent de céréales humides qui pouvaient servir de provende. C'est de la bonne provende. En y ajoutant une petite quantité de fèves soya on obtient une provende aussi bonne que les céréales de l'Ouest.

Nous pourrions également produire assez de provende riche en énergie pour l'Est du Canada si on nous accordait la même subvention qui permet aux céréales de l'Ouest d'entrer dans les provinces de l'Est. Nous avons demandé une subvention pour une grosse récolte de maïs que nous avons eue dans l'Ouest de l'Ontario l'an dernier. On a annoncé qu'une subvention serait versée et il est possible qu'une subvention n'ait pas été versée pour le maïs d'Ontario en partie parce qu'il n'y avait pas d'endroit important d'où l'expédier à ce moment-là. Jamais dans l'histoire de notre pays, à ma connaissance, a-t-on demandé aux Canadiens de verser une subvention à l'égard des céréales américaines pour leur permettre d'entrer dans nos provinces de l'Est. Voilà qui nous place, dans l'Ontario, dans une situation très précaire. Nous ne vendons pas notre maïs à un prix raisonnable et nous demandons simplement qu'on nous accorde, à cette fin, une subvention comme on l'accorde pour leur blé aux producteurs de l'Ouest. Moyennant une subvention à l'égard des céréales à destination des provinces Maritimes, nous pourrions produire tout le maïs qu'il faut au Canada, toutes les provendes riches en énergie et toutes les céréales de provende dont les provinces Maritimes ont besoin.

A titre d'ancien directeur de l'Union des coopératives de l'Ontario, permettez-moi de dire qu'avant d'être élu comme représentant à la Chambre, je faisais partie d'un comité chargé de présenter des recommandations à la Commission des grains du Canada. Nous avons collaboré étroitement avec cette Commission, et nous, de l'Ouest ontarien, estimons que l'on pourrait faire pousser du maïs dans toute la province jusqu'à la route nationale n° 7 étant donné le croisement perfectionné du blé hybride. Il nous serait très facile de le prouver si nos efforts étaient justement récompensés.

Sur ma ferme j'avais 100 acres de maïs, cette année, que nous moissonnons en ce moment. Nous avons connu l'une des récoltes les plus abondantes depuis bon nombre d'années. Le gouvernement ne peut certes pas s'en approprier le mérite. Ils essaieront peut-être de le faire mais c'est à Dieu et aux cultivateurs qu'en revient le mérite. Le climat a été très propice dans cette région et nous

avons eu une des meilleures récoltes depuis des années. Dans les années à venir, nous pourrons utiliser le maïs comme céréale de provende riche en énergie, au lieu d'une variété d'autres ceréales. Cela nous permettra de produire du bœuf, du porc et des dindes de bonne qualité. Nous avons déjà expédié cette céréale aux provinces Maritimes par l'intermédiaire de nos propres coopératives régionales. Nous savons que nous pouvons expédier du maïs vers cette région. Sauf erreur, le premier maïs qui y a été expédié provenait du sud de l'Ontario. C'était du maïs de première qualité, riche en protéines, comme l'aiment les gens des Maritimes. Ce sont nos organismes agricoles qui ont demandé qu'une subvention soit versée à l'égard des céréales de provende expédiées aux provinces Maritimes mais nous avons été surpris de constater que ces subventions sont payées pour les céréales qui y sont importées des États-Unis. A l'époque, il nous a semblé que cela était injuste et nous n'avons pas changé d'idée.

Des voix: Six heures.

M. l'Orateur: L'heure réservée à l'étude des bills d'initiative parlementaire étant expirée, la Chambre reprend maintenant les travaux qu'elle a interrompus à cinq heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATION RELATIVE À LA LIMITE MAXIMUM, ETC.

La Chambre reprend la discussion sur la motion de l'honorable M. Hees, portant 2e lecture du bill n° C-63, tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, et sur la proposition d'amendement de M. Scott.

M. l'Orateur: Lorsque la Chambre est passée à l'examen des bills d'intérêt privé à 5 heures, le député de Danforth (M. Scott) avait présenté un projet d'amendement dont l'admissibilité, à ce qu'on m'informe, a été mise en doute. Des objections ont été soulevées au sujet de l'amendement et l'Orateur suppléant me dit qu'il a posé la question de savoir s'il était acceptable. Comme la discussion n'était pas terminée lorsque la Chambre a abordé l'étude des bills d'intérêt privé à 5 heures, je suis prêt à entendre les députés qui auraient d'autres arguments à faire valoir à propos de la validité du projet d'amendement.

[M. Whelan.]

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, lorsque la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation a été adoptée en août 1944, elle se composait de trois parties. La partie I traitait des responsabilités du ministre du Commerce et établissait la Société d'assurance des crédits à l'exportation. La mesure dont la Chambre est saisie, soit le bill n° C-63, ne porte que sur la partie I.

La partie II autorisait le gouvernement à consentir des prêts aux pays dévastés et relevait du ministre des Finances. Le droit de consentir des prêts aux termes de la partie II a pris fin le 31 décembre 1947.

A mon avis, le projet d'amendement proposé par l'honorable député de Danforth (M. Scott) est irrégulier, puisque la résolution qu'il tend à changer a été approuvée par la Chambre vendredi dernier.

En raccourci, le bill a trait à la partie I de la loi. Les articles que le bill tend à modifier sont contenus dans la partie I de la loi et se rapportent aux opérations de la société, dont le but est d'aider les producteurs canadiens à vendre plus de marchandises dans toutes les parties du monde. Ce que l'honorable député désire, c'est que le gouvernement consente des prêts à long terme aux pays en expansion. C'est là un des buts de l'article 21*a*) tel qu'il est appliqué à l'heure actuelle, et il sera encore plus efficace une fois que le bill à l'étude aura été adopté.

L'article 21*a*) rend disponibles 300 millions de dollars—je répète, 300 millions—précisément à cette fin. Déjà, des contrats s'élevant à plus de 50 millions de dollars ont été passés l'année dernière aux termes de l'article 21*a*), et des engagements ont été pris en vue d'affaires supplémentaires se montant à 75 millions de dollars, tout cela dans les pays en cours de transformation.

A titre d'exemple du genre de prêts qui sont consentis en conformité de l'article 21*a*), je puis mentionner le crédit de 25 millions...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le ministre pouvait faire porter davantage son raisonnement sur la pertinence de l'amendement, au lieu de traiter de ce qui se fait en vertu de l'article 21 ou de l'article 21*a*), cela nous aiderait devantage en ce moment.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je serai très heureux de conclure mes observations car je crois avoir établi si l'amendement était recevable ou non en signalant qu'il vise à modifier la résolution adoptée par la Chambre vendredi dernier.

Je veux donner certains renseignements supplémentaires pour la gouverne du député, qui est nouveau ici, afin de souligner maintes réalisations du gouvernement dans le sens de ce qu'il propose depuis que cet article est

devenu inopérant, voici une quinzaine d'années. Mais si vous pensez que ce serait contraire au Règlement, je serai heureux de remettre ces observations à plus tard, si elles sont nécessaires.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si je comprends bien, monsieur l'Orateur, le point soulevé quelques minutes avant cinq heures est une affaire classée et, de plus, il est admis que l'article 23 dont parle l'amendement proposé par mon collègue de Danforth (M. Scott) fait partie intégrante de la loi, ainsi qu'on peut le voir dans les statuts revisés du Canada de 1952.

Des voix: Non.

M. Knowles: Sans doute d'autres l'ont-ils fait, mais j'ai de nouveau vérifié toutes les lois qui, depuis 1952, ont modifié la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et nulle part y a-t-il quelque article qui annule l'article 23. C'est dire qu'il fait encore partie de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation en dépit de toute codification administrative incomplète que puisse avoir pardevers soi le ministre.

Quant à la question grave que le ministre a soulevée dans les premières remarques qu'il a faites après 8 heures, c'est là un point dont doit tenir compte quiconque cherche à présenter une telle modification. Voici exactement de quoi il s'agit: la modification proposée est-elle prévue de quelque manière dans la résolution que la Chambre a adoptée et sur laquelle repose le bill modificateur?

J'attire votre attention, monsieur l'Orateur, sur le libellé de la résolution adoptée par la Chambre. En voici le texte:

> La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin de porter de deux cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars la limite de la responsabilité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation aux termes des contrats d'assurance conclus sous le régime de l'article 21 de la loi;...

Ici, il y a un point-virgule. Le reste de la résolution se lit comme il suit:

> et de pourvoir, en outre, à certains changements dans l'application de la loi.

La seule chose dont il est question explicitement dans la résolution c'est de l'augmentation de 200 à 400 millions de dollars, dont j'ai déjà parlé, et cela est prévu à l'article 2 du bill C-63 à l'étude. Mais les articles 1 et 2 du même bill, C-63, proposent des mesures non explicitement mentionnées dans la résolution, et qui, je crois, sont couvertes par cette phrase générale «et de pourvoir, en outre, à certains changements dans l'application de la loi».

Voilà, monsieur l'Orateur, une autre résolution au libellé très large. Nous en avons eu un grand nombre au cours des années. Quand mes honorables vis-à-vis siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils y ont recouru à maintes reprises. On sait parfaitement que lorsque le libellé d'une résolution est si vaste qu'il englobe une multitude de choses, les honorables députés ont alors la faculté de proposer des amendements qui ne s'écartent pas du cadre de la résolution.

A mon avis, si l'on accepte des dispositions du genre des articles 1 et 3 du bill modificateur que la résolution ne prévoyait pas explicitement, alors il n'est pas irrégulier de faire d'autres propositions de nature à modifier l'application de la loi. C'est exactement le but de l'amendement de mon collègue; il vise à apporter une modification relative à l'application de la loi.

Le ministre nous disait, à la reprise de la séance à huit heures, que son bill ne vise que la partie I de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, mais les modifications annoncées par la résolution dépassent la partie I de la loi cette résolution était assez étendue pour comprendre tout changement relatif à l'application de la loi. Elle visait toute la loi.

M'est avis, monsieur l'Orateur, que les stipulations que renferme l'amendement proposé par mon collègue sont pertinentes, car le bill tend à modifier la loi de l'assurance des crédits à l'exportation, et comme il s'agit d'un changement d'ordre administratif, il est compris dans la résolution que la Chambre a adoptée vendredi dernier.

Puisque j'ai la parole, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire qu'avant de proposer de tels amendements, nous, de cette partie-ci de la Chambre, ne manquons jamais d'étudier ce qui s'est fait par le passé. Il y a une longue liste de précédents au sujet de ce genre d'amendements présentés à l'étape de la deuxième lecture, mais il y en a un seul auquel j'appellerai votre attention ce soir. On le trouve aux pages 426, 427 et 428 des *Journaux de la Chambre* de 1959. L'Orateur qui a rendu cette décision est M. Michener. Il s'agissait d'un amendement proposé, lors de la deuxième lecture de la loi sur l'assuranche-chômage, par le député d'Essex-Est (M. Martin) et qui se lisait ainsi qu'il suit:

> Cette Chambre refuse de poursuivre l'examen d'un projet de loi dont les dispositions ne prévoient pas...

Et ainsi de suite. Nul n'est besoin de le citer en entier. Si j'attire l'attention sur cette décision, c'est qu'il s'agissait de la contestation du droit d'un député de présenter pareil amendement. On a étudié la question sérieusement; on l'a étudiée jusqu'au lendemain, et l'Orateur, M. Michener, a décidé, d'après ce que je viens de déclarer au sujet du présent

projet d'amendement, qu'il était régulier quant à la forme et qu'il était absolument recevable vu la nature générale et vague de la résolution qui avait précédé la présentation du bill par le gouvernement.

Je répète, monsieur l'Orateur, qu'il existe bien des précédents, mais celui-ci est le plus récent que j'ai pu trouver qui ait donné lieu à un rappel au Règlement. A la suite du rappel au Règlement, et après avoir mûrement réfléchi à l'affaire, l'Orateur, M. Michener, a terminé ses observations par les mots suivants:

Comme j'ai dit, il me semble que cela est conforme aux précédents établis dans cette Chambre et au Règlement, et par conséquent, je suis disposé à permettre la présentation de l'amendement.

A mon sens, l'amendement que vient de proposer mon collègue ressemble à s'y méprendre à celui qui a été présenté le 12 mai 1959 et dont l'Orateur, M. Michener, a permis la présentation. Je suis donc d'avis que le présent amendement devrait également être admis.

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, puis-je formuler quelques observations à l'égard du rappel au Règlement, en particulier sur l'objection qu'on pourrait soulever et qui se fonde sur l'allégation que l'article 23 n'est plus en vigueur. L'article 23 prévoit qu'en tout temps avant le 1er janvier 1948, le gouverneur en conseil peut, s'il le juge à propos, faire certaines choses. Si Votre Honneur était saisi d'une modification ou d'une motion portant simplement la suppression des mots «avant le 1er janvier 1948» dans la loi, il n'y aurait aucun doute que cette loi serait encore en vigueur. De fait, monsieur, je crois que lorsque la Chambre a adopté la loi d'interprétation, elle se rendait compte de l'immense différence qui existe entre les dispositions d'une loi qui, pour une raison quelconque, peut cesser d'être en vigueur, parce que, dans l'article 11 de la loi d'interprétation, le Parlement tranchait la question de l'application des lois et, dans l'article 19, il traitait de l'abrogation des lois.

Le ministre peut soutenir que cette disposition particulière de l'article 23 est devenue désuète, mais il existe un principe bien établi selon lequel une loi n'est pas abrogée du fait qu'elle devient désuète. Comme autorité en la matière, je cite la dixième édition de Maxwell sur l'interprétation des lois. Dans son ouvrage bien connu, Maxwell signale que la coutume d'en décider par les armes, établie par un décret d'Henri II, au XIIe siècle, était tombée en désuétude en 1819, et pourtant les tribunaux décidèrent à cette époque qu'elle était toujours en vigueur.

[M. Knowles.]

Je ne dis pas que les lois adoptés par le gouvernement précédent dans les années qui ont suivi la guerre soient aussi désuètes que la coutume d'en décider par les armes. Je dis plutôt que le principe est toujours le même et devrait s'appliquer dans le cas actuel; l'article 23 est toujours valide et on ne peut le considérer comme éliminé des statuts. Il peut donc faire l'objet d'un amendement comme celui que l'honorable député de Danforth (M. Scott) a proposé.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, l'honorable député se soucie semble-t-il de ce qu'il croit être l'impossibilité pour le gouvernement, aux termes de la présente loi, d'accorder des prêts à d'autres gouvernements. Ce n'est pas le cas. On peut le faire et on le fait à l'heure actuelle aux termes de l'article 21(*a*). Comme exemple du genre de prêts dont je parle et qui est consenti aux termes de l'article 21(*a*), il y a le prêt consenti dernièrement à l'Inde, pour un montant de 25 millions de dollars et 15 millions de dollars accordés au Pakistan, ces deux prêts ont été consentis aux termes de l'article 21(*a*). Donc le gouvernement, en vertu de l'article 21(*a*) dans son application actuelle et qui remonte au mois de décembre 1960, est en mesure d'accorder du crédit, c'est-à-dire de consentir des prêts à d'autres gouvernements, ce qui est, sauf erreur, l'objet principal de l'ancien article 22 tel qu'on l'appelait quand la loi a été adoptée, et qui est devenu plus tard l'article 23. C'est pourquoi dès la reprise de la séance j'ai tout simplement cherché à expliquer à l'honorable député les applications que cette loi peut avoir et qu'elle a dans le sens qu'il estime si souhaitable.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'estime que l'honorable ministre discute l'amendement avant que Votre Honneur ait décidé s'il était recevable.

M. l'Orateur: Je me demandais si le ministre reprenait au point où je l'avais interrompu. Je vois qu'il estime que ses propos se rattachent à l'idée émise par l'honorable député qui a proposé cet amendement; mais j'ai du mal à rattacher ses paroles au rappel au Règlement. Que cette modification se rattache réellement au bill à l'étude ou non, je demanderais au ministre de s'en tenir à ce point.

L'hon. M. Hees: Il me semble avoir dit tout ce qu'il faut sur la question.

L'hon. M. Churchill: Je croyais que les observations du ministre du Commerce étaient très utiles à la Chambre. La modification que j'ai devant les yeux est la suivante:

La Chambre refuse de continuer l'étude du bill C-63, vu que ses termes ne comprennent pas la prolongation de l'aide au gouvernement d'autres pays comme le prévoit l'article 23 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Si j'ai bien compris le ministre du Commerce, il nous a signalé que pareille modification était tout à fait inutile. En effet, le projet de loi à l'étude stipule l'aide aux gouvernements d'autres pays, ainsi qu'on le voit à l'article 21(*a*) de la loi, ainsi conçu...

M. Barnett: Puis-je invoquer le Règlement? Je crois devoir m'opposer à ce que le leader de la Chambre débatte l'amendement proposé.

L'hon. M. Churchill: J'avais pris la parole pour invoquer le Règlement.

M. l'Orateur: Le leader de la Chambre soulève maintenant la question de savoir si l'amendement proposé risque d'introduire dans la loi quelque chose que l'on estime superflu, et, pour cette raison, irrégulier. Si j'ai bien suivi son argument, il est nouveau en ce qui concerne l'admissibilité de la modification.

L'hon. M. Churchill: C'est précisément cela, monsieur l'Orateur. Je voudrais continuer à donner lecture de l'article 21 (1) *a*), qui dit ceci:

> Que le conseil, eu égard aux limitations établies par l'article 14, est d'avis qu'un contrat d'assurance projeté imposera à la Société une responsabilité pour une période ou une somme dépassant celle que la Société assumerait normalement à l'égard d'un contrat, d'un exportateur, d'une denrée ou d'un pays quelconque...

La modification qu'on propose laisse entendre que l'aide sera étendue aux gouvernements d'autres pays. Elle est, sans aucun doute, superflue. Ce n'est que la répétition de ce que contiennent déjà les statuts.

M. Knowles: Il me semble que Votre Honneur devrait rapporter ce qu'a dit le ministre des Affaires des anciens combattants des observations du ministre du Commerce. L'honorable représentant a signalé que la partie II, qui renferme l'article 21, est celle qui prévoit les prêts à des gouvernements.

Il ne s'agit pas là de prêts à des gouvernements. L'article 21(1)*a*) garantit les contrats conclus par des importateurs dans d'autres pays. Ce qui nous intéresse c'est d'appliquer le principe des prêts aux gouvernements d'autres pays, principe qui, comme l'a déjà dit le ministre du Commerce, figurait à la partie II, dont l'article principal est l'article 23.

J'accepte la décision de Votre Honneur selon laquelle le leader de la Chambre a soulevé un point qui se rapporte au sujet, mais je maintiens que ce qu'il a affirmé—soit que la modification serait superflue—est erroné, étant donné la distinction faite entre les importateurs, comme dans le bill dont nous sommes saisis, et les gouvernements, que vise la modification.

L'hon. M. Hees: Pour répondre au point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, je dirai que, modifiée comme le propose le bill dont est saisie la Chambre, la loi permettrait à d'autres gouvernements de traiter directement avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation au sujet de tout prêt et crédit.

M. Knowles: Où est-ce que la loi le dit?

M. Macdonald (Rosedale): En ce qui concerne le rappel au Règlement, je vous dirai, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, que la mention des pays à l'article 21(1)*a*), a plutôt trait au sens dans lequel seront consentis les divers prêts qu'on fera, et qu'elle ne constitue pas nécessairement la mention d'un état étranger et souverain comme tel.

Plusieurs députés de ce côté-ci de la Chambre ont déjà signalé la même chose aujourd'hui, à savoir que la Société semble mettre trop de ses œufs dans le même panier, c'est-à-dire un même pays, soit la Chine communiste.

Je dis que c'est dans ce sens-là que le mot est utilisé dans cet article et que ce n'est pas dans le même sens que l'a employé le leader de la Chambre.

M. McCleave: Puis-je signaler à Votre Honneur le commentaire 394(1), à la page 281 de la 4e édition de Beauchesne, qui traite du principe de la pertinence dans les projets d'amendement. Il y est dit, entre autres choses, qu'un amendement ne doit pas imposer de conditions à l'étape de la deuxième lecture d'un bill. A mon avis, l'objet de cet amendement est de prétendre qu'étant donné que le bill n'accomplit pas telle et telle chose, il ne devrait pas être examiné davantage. L'amendement est sûrement visé par ce commentaire de Beauchesne.

M. Knowles: Lisez le commentaire 382.

M. l'Orateur: Je remercie les députés d'avoir formulé des opinions à ce propos. Tout d'abord, pour disposer de l'objection soulevée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, je rappellerai une décision rendue le 17 mai 1959 par Son Honneur l'Orateur Michener. Je signalerai à l'honorable député que l'Orateur a établi à ce moment-là une certaine distinction en montrant qu'elle était tout à fait appropriée à l'objet de l'amendement sur lequel il avait à se prononcer.

Je cite, de la page 427 des Journaux, l'avant-dernier alinéa de la page. La première phrase se lit ainsi qu'il suit: «Il s'agit d'une résolution posant un principe contraire au principe fondamental dont s'inspire le bill». A mon avis, cela ne s'applique pas dans le cas qui nous occupe. Par conséquent, c'est dire que le précédent invoqué n'est pas applicable.

Considérant cette question en général, un député qui désire exprimer des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un bill peut aussi proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire sur quelque principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions ou en différant ou exprimant certaines opinions sur les circonstances se rattachant à la présentation du bill, ou à son étude, ou autrement opposée à ce qu'il suive son cours. A mon avis, cette proposition d'amendement ne pose pas un principe contraire au bill mais s'oppose à ce qu'on en poursuive l'étude ou qu'on cherche à obtenir des renseignements sur l'étape où il en est rendu. On trouve ces mots dans le commentaire 382 de la 4e édition Beauchesne. Je signale aux honorables députés ce principe fondamental, à savoir qu'on ne peut soulever une question dans un débat à propos d'une question qui ne serait pas pertinente si elle était proposée sous forme d'amendement, et qu'on ne peut se servir d'un amendement pour invoquer des arguments qui ne se rattacheraient pas à la question principale. A cet égard, je tiens à renvoyer les honorables députés à la 16e édition de May, page 421. Encore une fois, je cite May, page 531:

> Le principe de la pertinence dans un amendement régit toute motion de ce genre. L'amendement en question doit «se rapporter strictement au bill que la Chambre, de par son ordre, a décidé d'étudier».

La proposition d'amendement montre clairement qu'elle se rapporte à l'article 23 de la loi principale. On ne peut trouver, dans le bill dont est saisie la Chambre, de disposition se rattachant à l'article en question. Par conséquent, si les dispositions de l'article 23 de la loi peuvent être présentées à la Chambre sous forme d'amendement, je dirai qu'il est possible de lui présenter de la même façon d'autres articles encore de la loi principale. Par conséquent, il me semble que l'amendement n'est contraire à aucun principe ni aucune disposition du projet de loi; autrement dit, l'objet de la proposition est une motion touchant la substance, et c'est donc une question entièrement nouvelle qui n'a rien à faire avec le bill dont nous sommes saisis. En l'occurrence, j'estime que la modification n'est pas pertinente au bill à l'étude; elle se rattache plutôt à la loi elle-même. Or, je dirais, avec tout le respect qui s'impose, que pour l'instant, nous ne débattons pas la loi, mais le bill C-63.

Je suis donc d'avis qu'on a passé outre à la règle de la pertinence. Si chaque bill débattu à la Chambre était assujéti à des modifications de cette nature, lesquelles stipuleraient que le projet de loi, ne renfermant pas assez, devrait contenir davantage, il n'y aurait plus de pertinence du tout.

[M. l'Orateur.]

A cet égard, je renverrai les députés à une décision de M. l'Orateur Macdonald, qui figure à la page 237 des *Journaux* de la Chambre du 14 novembre 1949. Voici ce qu'il dit:

> A l'étape de la deuxième lecture d'un bill modificateur...c'est le principe du bill modificateur, et non le principe de la loi devant être modifiée, qui constitue «la question à l'étude». Le débat doit donc se rapporter exclusivement au principe du bill modificateur.

J'ajouterai ici que, là où nous parlons de «débat», nous entendons également «amendements». Ils doivent s'en tenir exclusivement au principe du bill modificateur.

En outre, si je puis citer une décision rendue par monsieur l'Orateur Michener le 13 décembre 1957, alors que la Chambre était en train d'étudier une motion tendant à la deuxième lecture du bill nº 232 modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, l'Orateur, à ce moment-là, ainsi qu'en fait foi la page 2430 du hansard, a dit ceci:

> Il s'agit d'une loi tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et il est à propos, selon ce qui s'est fait dans le passé, d'étudier les articles de la loi de l'impôt sur le revenu que le bill tend à modifier, mais non de passer toute la loi en revue.

Avec tout le respect qui s'impose envers les proposeurs de l'amendement, je suis d'avis que ce serait là l'objectif de la modification proposée, qui ne serait donc pas pertinente—voilà ma décision.

M. G. R. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, maintenant que vous avez si adroitement expliqué le fond de ce projet de modification, j'aimerais revenir sur la discussion du bill lui-même. Je voudrais dire quelques mots à ce sujet, car si nous voulons que le Canada continue de prospérer nous ne devrions rien épargner pour accroître et élargir notre commerce d'exportation tant pour nos matières premières que pour nos produits fabriqués. A mon sens, nous devrions poursuivre nos efforts pour stimuler nos exportations. Je me réjouis donc que les fonds mis à la disposition de la Société d'assurance des crédits à l'exportation aient été portés de 200 millions à 400 millions de dollars. Le fait que plus d'un milliard de ventes d'exportations ont été assurées depuis l'émission de sa première police témoigne du succès remporté par la Société. Au cours de cette période, la Société a pu faire de légers profits sur ses opérations, de sorte qu'elle s'est maintenue sans qu'il en coûte rien aux contribuables canadiens.

Monsieur l'Orateur, il y a trois ans, j'avais l'honneur de parrainer ici un bill visant la constitution en corporation de la Société de financement des exportations. C'était la première société canadienne qui entrait dans le domaine du financement des exportations. La

société a récemment été acquise par les banques à charte du Canada; travaillant en étroite collaboration avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation, elle stimule la vente à crédit de nos produits et de nos services à l'étranger.

Dans une large mesure, notre pays a réglé ses problèmes de production. Je sais que c'est particulièrement vrai de l'agriculture. Mais c'est dans le domaine de la distribution qu'il reste beaucoup à faire. Le présent gouvernement s'est attaqué à ce problème et l'industrie ainsi que l'agriculture ont profité des qualités de vendeur du ministre du Commerce (M. Hees) et du ministre de l'Agriculture (M. Hamilton), tous deux inspirés par les exemples de compétence venus de notre premier ministre (M. Diefenbaker).

Les récentes ventes de blé nous ont encouragés. Toutefois, quand on pense aux droits d'entrées imposés sur notre blé par les pays du Marché commun européen et aux conséquences de l'entrée dans ce marché de notre meilleur acheteur de blé, tout nous porte à croire que le commerce des céréales canadien subira un coup formidable à moins que nous ne trouvions de nouveaux débouchés. Notre blé entre en Angleterre en franchise, mais, d'après les chiffres les plus récents, les pays du Marché commun imposent les droits suivants par boisseau: Allemagne, $1.94; France, $1.11; Hollande, $1.15; Belgique, $1.12; Italie $1.47. Certains Canadiens seront peut-être renversés d'apprendre que dans le cas de l'Allemagne, par exemple, notre blé coûte au minotier environ $4 le boisseau, ce qui constitue un obstacle formidable à surmonter pour nos exportations de blé. Faut-il s'étonner que notre premier ministre ait demandé à la Grande-Bretagne de bien peser le pour et le contre avant de s'engager dans le Marché commun?

Lorsque ce bill nous a été présenté sous forme de projet de résolution, l'honorable député d'Assiniboïa a feint de s'étonner que le ministre n'ait pas certains renseignements concernant la vente de blé à la Chine. En fait, il a dérogé au Règlement, car la vente de blé à la Chine n'avait rien à voir avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Cependant, il s'est montré étonné que le ministre du Commerce n'ait pu fournir la réponse à une question d'ordre statistique. Il a aussi blâmé un honorable député, cet après-midi, comme le signalent certains articles de journaux, de son opposition à cette vente. La vente fut annoncée par le ministre de l'Agriculture et, ainsi que l'honorable député d'Assiniboïa le sait très bien—et il n'a sûrement pas oublié le jour où l'annonce en avait été faite—il l'a qualifiée de vaste supercherie. Depuis, il a eu amplement l'occasion d'obtenir des renseignements du ministre intéressé à propos de la vente de blé à la Chine. Je lui conseillerais de transmettre tout renseignement qu'il obtiendra à son nouveau chef, qui semble manquer gravement de compréhension en ce qui concerne l'agriculteur. Les honorables députés savent très bien que pendant le débat sur le discours du trône qui vient de se terminer, et au cours duquel le chef de l'opposition a eu la parole trois heures et cinq minutes...

Des voix: Règlement.

M. Muir (Lisgar): ...il n'a pas dit un mot de l'agriculture.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je demande respectueusement à l'honorable député de bien vouloir revenir à l'essence du bill à l'étude; je lui demande de faire porter ses observations sur ce bill qui n'est pas bien long.

M. Muir (Lisgar): Je dirai bien respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'aux deux étapes de la discussion, soit celle de la résolution et de la deuxième lecture, le débat a été tout à fait libre. Vous avez été présent la plupart du temps, je le sais, mais on a parlé de tout depuis l'agriculture...

Une voix: Aux arachides.

M. Muir (Lisgar): Effectivement.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Muir (Lisgar): Je vais toutefois me conformer à votre décision, monsieur l'Orateur. A ce propos, je relève un trait intéressant dans la dernière livraison de la revue *Time*. Si vous faites preuve d'indulgence à mon égard, vous allez comprendre pourquoi je tiens à citer ce passage en particulier. L'article dans le *Time* du 12 octobre renferme le détail suivant:

> A peu près la seule question dont Pearson n'ait pas traité, c'est l'agriculture; il avait égaré ses notes sur le sujet parmi la liasse de 80 pages sur son bureau.

M. l'Orateur: A l'ordre! Cela pourrait être très intéressant et approprié dans d'autres circonstances. J'estime toutefois que ce renseignement ne fait avancer en rien l'examen du projet de loi.

Une voix: Obstruction!

M. l'Orateur: Je prie le député de bien vouloir revenir au principe dont s'inspire le bill nº C-63.

Une voix: Envoyez-lui un exemplaire du bill.

M. Muir (Lisgar): Merci, monsieur l'Orateur. A vrai dire, je trouvais que l'explication était piètre, de toute façon. A mon avis, il aurait été bien plus approprié de dire que quelqu'un d'autre avait donné la note mais que le chef de l'opposition avait perdu la musique.

Une voix: Farceur!

M. Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, vous m'avez supporté patiemment et je vous en remercie.

Je tiens à rendre les députés attentifs à la grave situation dans laquelle nous plongerions notre commerce extérieur si nous n'approuvions pas les crédits prévus par ce bill. Il en est ainsi parce que les échanges commerciaux comportent toujours des risques, les exportations en particulier car, là, des facteurs tant politiques qu'économiques entrent en jeu. Il est rassurant d'apprendre que par l'intermédiaire de la Société d'assurance des crédits à l'exportation l'État encourage et facilite la recherche de débouchés mondiaux à nos produits primaires et secondaires.

(Texte)

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir que le gouvernement fait un pas de plus vers l'institution de la banque d'exportation que nous préconisons, nous, les gars du Crédit social.

J'étais aussi très satisfait de voir l'honorable représentant de Danforth (M. Scott) proposer que le gouvernement offre un plus grand nombre de prêts, à bas intérêt, aux pays étrangers; ils pourraient ainsi acheter notre surproduction canadienne, ce qui atténuerait le chômage et nous aiderait à redresser notre balance commerciale, présentement déficitaire.

Mais ce qui m'a le plus surpris, de même que plusieurs de mes collègues, ce fut d'entendre le même député préconiser des prêts sans intérêt, s'inspirant en cela d'une récente déclaration du vice-président de la Banque internationale.

Cette théorie des prêts sans intérêt, monsieur l'Orateur, c'est ce que nous préconisons, nous de ce coin-ci de la Chambre. Mais nous la préconisons non seulement pour les pays étrangers économiquement faibles, mais aussi pour les Canadiens.

Il semble bien que nous ne soyons plus les seuls à prêcher cette théorie supposément utopique, mais que depuis quelques jours, nous avons réussi à contaminer tous les membres de cette auguste assemblée.

A tout événement, je puis dire à l'honorable représentant que nous appuyons, nous les gars du Crédit social, cette idée de prêts sans intérêt, parce que nous y croyons non seulement en ce qui a trait à l'économie du pays, mais en ce qu'ils peuvent aider tous les Canadiens.

Cependant, l'honorable ministre devrait peut-être étudier la possibilité de changer le nom de cette loi puisque lui-même, lors des discussions de vendredi, a admis bien prudemment que cette loi, en réalité, était devenue une activité bancaire, du fait que notre système bancaire refuse actuellement de s'engager dans cette voie.

Alors, je crois bien que s'il admet en cette Chambre que la loi évolue vers un système bancaire, il serait temps que cela soit reconnu, et j'espère qu'avant longtemps il proposera à la Chambre un projet de loi visant à instituer cette banque d'exportation-importation que tous désirent et qui semble être la solution pratique aux problèmes économiques du Canada.

D'ailleurs, en faisant ceci, nous nous inspirerions tout simplement d'autres pays, nous serions tout simplement à la suite d'autres grands pays qui ont, eux, leur banque d'exportation-importation, dont l'Angleterre, et l'Allemagne.

Monsieur l'Orateur, je crois que nous sommes tous d'accord sur le principe de la loi et que nous pourrions passer à un autre sujet à brève échéance.

(Traduction)

M. J. H. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Toutefois, je voudrais faire quelques remarques sur la vente du blé. On a beaucoup parlé du bill concernant l'assurance des crédits à l'exportation. Le chef du Crédit social a formulé, cet après-midi, quelques observations sur les exportations et les ventes de blé. D'après lui, durant les cinq dernières années du régime libéral il aurait été écoulé plus de blé que durant les cinq dernières années de régime conservateur. Sans me lever, j'ai fait remarquer, très irrégulièrement peut-être, que ce n'était pas vrai.

Je me suis dit ensuite qu'il serait peut-être bon de vérifier pour voir si je me trompais ou si j'avais raison. J'ai sous les yeux le rapport de l'année 1960-1961 de la Commission canadienne du blé. A la fin de l'ouvrage, le tableau 7 donne une longue énumération des exportations canadiennes de blé allant de 1937 à 1961. Après un rapide calcul, on s'aperçoit que, durant les cinq dernières années du régime libéral, il s'est vendu 1,460 millions de boisseaux de blé. Durant les cinq dernières années de régime conservateur, il s'est vendu 1,604 millions de boisseaux de blé, c'est-à-dire 30 millions de boisseaux par année de plus, environ. Je suis convaincu que les cultivateurs de l'Ouest sont loin de l'ignorer.

J'en ai sans cesse entendu parler, au printemps 1961, en sachant que les chiffres ne veulent rien dire, qu'on peut les interpréter comme on veut; à ce propos, je reviendrai au député de Timiskaming (M. Peters) plus tard. Mais je suis heureux de pouvoir rectifier les faits. Le député de Timiskaming, qui vient de lancer des exclamations que je n'ai pas comprises, a parlé longuement de la

disparité existant entre la rentabilité de production de l'Ouest et celle de l'Est. Je reprendrai le sujet une autre fois, peut-être, quand il sera plus opportun qu'aujourd'hui de le faire. Je tiens à dire...

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me semble que ces dernières considérations introduisent dans la discussion des éléments d'un autre débat.

M. J. R. Nicholson (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'étape de la résolution, j'ai manifesté quelque inquiétude au sujet d'une question de principe mise en jeu dans le présent bill. J'ai déclaré alors—et j'ajouterai que je n'ai trouvé aucun député qui ait différé d'avis, bien que j'en aie parlé à plusieurs—que je ne voyais pas comment on pouvait s'opposer au principe de l'augmentation de la limite ou du maximum que la Société d'assurance des crédits à l'exportation peut consentir afin de stimuler l'exportation. Mais je m'inquiétais, et je m'inquiète encore, du fait que cette société, qui a été établie en 1944 pour assurer les exportations contre les risques des échanges avec l'étranger et d'autres problèmes de ce genre, s'occupera maintenant d'opérations bancaires sur un plan commercial. La première mesure à cette fin a été prise en 1959 alors que la limite a été portée à 200 millions de dollars et que les prêts dans ce domaine si important ont été assujétis à l'autorisation du gouverneur en conseil. Si le gouverneur en conseil l'y autorise, la société peut offrir des garanties, prêter de l'argent ou faire d'autres opérations semblables.

Dans le bill à l'étude, on propose que le gouverneur en conseil, de concert avec la Société d'assurance des crédits à l'exportation, fasse même davantage. La Société pourra désormais accepter des effets de commerce à son propre nom de l'importateur étranger. Elle passe outre à l'exportateur canadien. Par ailleurs, il est proposé que la Société vende ou escompte l'effet pris en son propre nom sans que l'exportateur canadien ait à intervenir. C'est une situation des plus étranges si nous y regardons de près, et si je m'inquiète, ce n'est pas que nous allons accroître les crédits de 200 millions à 400 millions de dollars mais que nous allons permettre à une société d'assurance de s'occuper d'opérations bancaires sur un plan commercial. Ce qui plus est, c'est qu'il s'agit d'un domaine bancaire où le gouvernement intervient et où les pressions et influences d'ordre politique pourront peut-être jouer. C'est l'évidence même. Ces mesures ne peuvent être prises que si elles sont autorisées par le gouverneur en conseil. Ce n'est pas la banque qui les crée, mais le gouvernement.

Prenons, par exemple, la situation actuelle. On a consenti ou promis des prêts pour un total approchant 200 millions de dollars et, d'après les chiffres fournis hier par le ministre du Commerce, 107 millions sont consacrés aux seules ventes de blé et aux ventes de blé aux pays communistes. Je ne m'oppose pas aux ventes de blé aux pays communistes ni à tout autre pays, si leurs habitants manquent d'aliments, mais 107 millions de ce montant servent uniquement à vendre le blé, sous prétexte qu'il s'agit d'un prêt tendant à l'expansion de nos exportations à ces pays. Nous ne favorisons qu'une catégorie de nos exportations, surtout le blé.

Il me semble que ce serait agir d'une façon bien plus intelligente, si l'on confiait à une institution bancaire cette nouvelle facilité de crédit. Il n'est point nécessaire de créer une banque d'exportation et d'importation comme aux États-Unis, mais nous pourrions sûrement, par l'élargissement des dispositions de la loi sur la banque d'expansion industrielle, nous occuper d'une situation comme celle-ci et la mettre à l'abri de la politique ou des pressions politiques. Nous nous inquiétons sérieusement, monsieur l'Orateur, de voir le gouvernement se lancer dans une opération bancaire touchant le commerce et où les forces occultes de la politique pourraient exercer une certaine influence.

M. Barry Mather (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, il me semble que l'étape de la résolution nous ayant fourni l'occasion d'un débat sur les détails d'une question qui rallie l'assentiment de tous les partis qui appuieront sans aucun doute le projet de loi, nous perdons notre temps et il y aurait lieu de passer à la mise aux voix.

M. Russell Clayton Honey (Durham): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brefs commentaires. D'abord, je tiens à faire miennes les observations du député d'Assiniboïa (M. Argue) et des autres députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont exprimé leur approbation du bill en principe et de l'élargissement du crédit pour faciliter l'exportation. Je ne veux pas énumérer à nouveau tous les articles qu'ont mentionnés les autres députés qui ont approuvé le mesure, mais je tiens à dire ceci au ministre du Commerce (M. Hees). Je lui signale la nécessité de faire une étude sur l'élargissement du crédit en vue d'ouvrir de plus grands débouchés pour le tabac canadien à l'étranger. En m'exprimant ainsi, je tiens à le féliciter en général pour le magnifique travail qu'il me semble avoir accompli.

Dans ma circonscription de Durham et dans d'autres secteurs du centre et du sud de l'Ontario, ainsi qu'en d'autres régions du Canada, la culture du tabac est une importante industrie. C'est une industrie qui peut améliorer

notre économie, surtout si l'on peut ouvrir et étendre des marchés d'exportation. Si nous pouvons trouver et cultiver des débouchés à l'étranger, nous aurons une magnifique occasion de supprimer les entraves actuelles qui paralysent présentement les producteurs de tabac et de permettre ainsi à cette industrie de prendre un grand essor en Ontario et ailleurs au Canada. J'estime qu'il s'agit d'une industrie où il serait très utile d'obtenir du crédit et je recommande au ministre d'y songer.

M. Charles M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois qu'il m'est donné de prendre la parole pendant que vous occupez le fauteuil, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination, comme l'ont fait tant d'autres avant moi. Comme j'ai déjà parlé à l'étape de la résolution, je me propose d'être très bref.

Comme je l'indiquais à l'étape de la résolution—beaucoup d'autres députés ont exprimé la même opinion—j'approuve la façon dont la Société a appliqué la loi depuis sa création. Je tiens à le répéter et ma conclusion de ce soir y fait logiquement suite. Lorsqu'il nous l'a présenté, le ministre nous a dit que le bill visait deux buts principaux. L'un était d'augmenter les pouvoirs et le champ d'action de la Société. Le second était de supprimer les lenteurs et les formalités inutiles de l'administration. Quant au dernier point, je propose que nous nous penchions particulièrement sur l'historique financier de la Société, si on peut l'appeler ainsi.

L'objet de la société, ou ses fonctions, peuvent, en gros, se diviser en trois catégories. L'une est celle dont l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Nicholson) a parlé, c'est-à-dire l'assurance. La loi prévoyait à l'origine que cette fonction serait entièrement exercée par les hauts fonctionnaires de la société et son conseil d'administration. Quand, ultérieurement, la société a pris de l'ampleur, on a ajouté une disposition qui requérait l'autorisation expresse du gouverneur en conseil lorsqu'on estimait que les transactions sortaient du cadre ordinaire de l'exploitation de la société, c'est-à-dire les transactions portant sur des produits spéciaux ou sur des montants d'argent qui, en eux-mêmes, étaient très importants, ou les transactions concernant des pays à l'égard desquels la proportion du crédit semblait indûment élevée. Bien que la limite des transactions commerciales que la corporation était autorisée à effectuer de son propre chef était fixée à cent millions de dollars, une somme égale était prévue pour les transactions conclues moyennant l'autorisation du gouverneur en conseil.

[M. Honey.]

Par la suite, le capital souscrit autorisé de la Société a été augmenté, de sorte que la Société peut maintenant d'elle-même procéder à des transactions jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars, comparativement à 100 millions de dollars à l'origine, et le montant de ses affaires soumis à l'autorisation du gouverneur en conseil a été porté à 200 millions de dollars.

Le bill dont nous sommes saisis ce soir vise à porter de 200 millions à 400 millions de dollars le total des affaires que la Société peut transiger avec l'autorisation du gouverneur en conseil.

Je ferais observer au ministre qu'étant donné l'excellente réputation de la Société, et compte tenu du fait que ses affaires semblent avoir augmenté très sensiblement dans tous les domaines de son activité variée, il serait plus opportun, et les tracasseries administratives que le ministre dédaigne à bon droit diminueraient sensiblement si, au lieu d'élargir l'autorisation selon laquelle la Société peut faire des transactions avec l'autorisation du gouverneur en conseil, on pouvait élargir l'autorisation selon laquelle la Société peut transiger des affaires en son propre nom.

Malheureusement, je n'ai pas de modification précise à proposer, à cet égard, mais je tiens simplement à porter ce détail à l'attention du ministre.

(Texte)

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, j'ai l'impression que la majorité des honorables membres de la Chambre sont d'accord en ce qui concerne le principe de la loi.

Il y a, dans cette loi, deux aspects qui nous intéressent particulièrement: son aspect financier et son aspect social.

Si, par exemple, la loi est de nature à nous ouvrir les portes à l'Amérique du Sud, particulièrement, c'est une loi qu'il nous est difficile de ne pas accepter, parce qu'il faut songer que l'Amérique du Sud est composée d'un groupe de pays avec lesquels nous avons de grandes affinités spirituelles et que nous devons aider tout spécialement.

Cette loi doit nous permettre d'ouvrir toutes grandes nos portes aux pays d'Amérique du Sud. C'est pour cela que, pour ce qui regarde le principe de la loi, je pense bien que nous sommes d'accord.

Cependant, il faut aussi considérer l'aspect financier de la loi. Je ne crois pas qu'il soit sage, en vue d'augmenter le capital social de cette loi, de puiser de l'argent dans le fonds de la taxation publique. Nous devons utiliser les fonds qui sont aux mains de la Banque du Canada, parce que c'est la banque du pays,

et les fonds de cette banque doivent être utilisés spécialement pour permettre l'augmentation du capital social de cette société d'assurance des crédits à l'exportation.

Ce sont là, monsieur le président, les deux points que je voulais soulever à propos de ce bill, c'est-à-dire son l'aspect financier et son aspect social.

(Traduction)

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, le bill annoncé par le projet de résolution devait doubler le montant d'assurance disponible en vertu de l'article 21 de la loi et apporter, en outre, certains changements à l'application de la loi. Je suppose que ce n'est là qu'un détail, mais l'article 14 du bill C-63 modifie la limite de la responsabilité de la Société. On ne nous en a pas prévenus. Je suis content de pouvoir parler de l'article 14 de la loi, car autrement mes propos seraient irrecevables.

L'autre jour, lors du débat suscité par la résolution, le ministre nous a conseillé de rentrer dans nos circonscriptions et de signaler aux petits exportateurs qu'ils ont libre accès aux dispositions de la loi. J'estime que nous devrions suivre son conseil: j'ai constaté que le petit exportateur, qui vend à l'occasion à l'étranger, comme, par exemple, celui qui écoule aux États-Unis trois, quatre ou cinq wagonnées de bois à pâte, ou deux ou trois wagonnées de pâte de bois conditionnée, ignore qu'il est admissible aux dispositions de l'article 14 de la loi.

J'ai aussi constaté que le libellé de la loi n'est pas exempt de confusion. Ainsi, le terme «exportateur» a trois ou quatre définitions. «Exportateur», selon le contexte de l'article 14 et de la plupart des articles de la loi, est défini: quelqu'un qui exporte, ou qui va exporter, des marchandises du Canada. A l'article 13, on étend la portée de cette définition de façon à y inclure Sa Majesté du chef du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me demande si le député va développer quelque argumentation à ce sujet; car j'ai l'impression qu'il se penche non pas sur le bill, mais sur les divers articles de la loi. Nous en sommes à l'examen du principe du bill, qui vise à relever le capital de 200 à 400 millions de dollars et à autoriser certaines modifications d'ordre administratif. J'ai peine à suivre l'exposé que le député a fait jusqu'ici. Peut-être va-t-il nous proposer plus tard un argument qui se rattache tout à fait au débat, lequel porte sur le principe du bill à l'étude, et si ses observations précédentes ne servent qu'à illustrer sa thèse, je lui permets de continuer. D'autre part, si son discours reste dans la même veine qu'il a suivie jusqu'ici, je lui conseille d'attendre une autre occasion pour le prononcer.

M. McMillan: Je voulais tout bonnement en venir au cas des petits exportateurs, et je sais que certains d'entre eux ont reçu avis par écrit d'un avocat qu'ils n'étaient pas admissibles aux dispositions de la loi puisqu'ils ne sont pas uniquement des exportateurs. Je consens à remettre cette question à plus tard, lorsque le présent bill sera à l'étude en comité. Cependant, monsieur l'Orateur, je dirai que cette loi a été bénéfique. Elle a été présentée à la Chambre en 1944 et a contribué à faire du Canada le troisième pays commerçant du monde. Je crois qu'à cet égard, nous étions au premier rang, par rapport à la population.

Il est d'autant plus important de discuter cette question maintenant, afin de faire tout ce que nous pouvons pour aider nos exportateurs, car dans notre pays un emploi sur cinq dépend de notre commerce d'exportation. Il est d'autant plus important de le faire en ce moment que nous sommes passés, dans le commerce mondial, du troisième au huitième ou au neuvième rang.

Au sujet des exportations vers Cuba, je voudrais demander au ministre si quelqu'un a usé des dispositions de cette loi. Le ministre a expliqué hier d'une façon très satisfaisante la question de l'exportation de blé vers la Chine. Lorsque le ministre répondra, j'aimerais aussi savoir si les navires de la *National Steamships* qui ont été vendus à Cuba l'ont été d'une façon ou d'une autre en vertu de cette loi, si nous avons été payés à la suite de cette transaction et, s'il y a perte, qui la supportera.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à la discussion des articles.)

(L'article 1 est adopté.)

Sur l'article 2—*Limite de la responsabilité aux termes des contrats en cours*

M. Laing: Monsieur le président, le point important de l'article 2, c'est l'augmentation de 200 à 400 millions de dollars. Je crois que le moment est venu où le ministre devrait nous parler de la priorité de nos exportations. Jusqu'ici au cours du débat on a beaucoup parlé de l'exportation des céréales et des matières premières de divers genres. A mon avis, une mesure comme celle-ci devrait d'abord viser à favoriser l'exportation des produits canadiens qui demandent le plus de main-d'œuvre canadienne possible. Je crois que cette déclaration a été faite par mon honorable ami d'Okanagan-Boundary et je l'ai vu il y a quelque temps applaudir avec enthousiasme quand on a dit que la situation jusqu'ici était satisfaisante. Je lui signale que, dans sa propre circonscription, au lieu d'encourager la vente

à l'étranger des pommes de l'Okanagan—elles n'ont pas besoin de crédit, naturellement, elles sont d'une si haute qualité—il devrait s'intéresser davantage à la vente des girafes mécaniques. Mon honorable ami de cette région possède une compagnie qui a, non seulement inventé mais vendu, dans plusieurs pays, une machine qui monte des hommes jusqu'au haut des poteaux pour poser des fils. Je crois qu'il y a de ces machines en Ontario également.

Je demande maintenant au ministre si l'octroi du crédit fait l'objet d'un certain discernement de sorte que, dans toute la mesure du possible, nous puissions vendre des produits qui sont inventés au Canada et qui sont inconnus aux pays auxquels nous les vendons; autrement dit, que l'on aide les entreprises canadiennes à se créer un marché pour des articles d'une qualité telle, que par la suite le pays acheteur les exigera et trouvera les fonds nécessaires pour les payer.

Ce devrait être là, à mon avis, le souci primordial de cette Société, plutôt que de se décharger d'énormes excédents de matières premières. Je déplore fort que, d'après les constatations faites jusqu'à maintenant, l'on ait accordé, semble-t-il, la majeure partie du crédit à nous décharger de matières excédentaires que nous ne pouvions vendre autrement. Je ne dénigre pas la vente du blé, mais je m'y connais en agriculture et je tiens à dire aux honorables députés que j'ai vu dans la région de Peace-River, il n'y a pas bien longtemps, un cultivateur possédant un nombre considérable de machines; et à lui seul, il a ramassé la récolte de 755 acres. Voilà qui ne fait pas vivre un grand nombre de foyers canadiens.

Si nous voulons régler la question du chômage, il faut nous attacher sans retard à la fabrication de produits exigeant une main-d'œuvre plus nombreuse.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Monsieur le président, les observations du député de Vancouver-Sud m'ont vivement intéressé. Cependant, j'aimerais lui signaler que la Société est prête à aider tout exportateur qui lui en fait la demande. Parlant de priorité, j'aimerais poser une question au ministre. Aux termes de l'article 21 (*a*) de la loi, le gouverneur en conseil doit consentir du crédit à longue échéance. Y a-t-il quelque chose de neuf au sujet de la vente projetée de 30 millions de dollars de wagons ferroviaires qui sont fabriqués pour une bonne part au Canada, soit à Hamilton? En outre, y a-t-il eu des entretiens entre la Société et la *National Steel Car*, d'Hamilton, au sujet des négociations que cette dernière a entamées avec le gouvernement argentin, afin d'établir s'il sera possible d'accorder du crédit à longue échéance à l'Argentine? La Société a-t-elle étudié la question? Je crois comprendre que la *National Steel Car* poursuit actuellement des pourparlers à ce sujet.

A mon avis, cela montre clairement que le présent gouvernement, non seulement s'intéresse aux producteurs de blé et aux agriculteurs canadiens, mais qu'il s'efforce aussi d'aider les fabricants d'outillage lourd à vendre leurs produits sur les marchés mondiaux, en leur offrant du crédit à longue échéance.

Je veux préciser que le gouverneur en conseil n'a à donner son autorisation qu'aux termes de l'article 21*a*) de la loi. La Société peut prendre des mesures en vertu des autres articles sans que le gouverneur en conseil l'y autorise.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, pour ne passer outre à aucune des questions, je ferai comme j'ai fait à l'étape de la résolution. Je répondrai donc d'abord à la question du député de Vancouver-Sud. Le député s'inquiète du fait que la Société se servira de cette loi pour disposer de denrées excédentaires, comme il les appelle non sans un certain mépris.

M. McIlraith: Il n'y avait pas de mépris.

L'hon. M. Hees: Il m'a semblé qu'il les dépréciait. Que lui-même ou n'importe qui de l'opposition officielle se lève pour dire qu'il n'approuve pas l'aide que notre gouvernement a accordée pour la vente de blé à bien des pays au monde. Je les entends sans cesse faire autant de remarques fausses et désobligeantes qu'ils le peuvent contre l'aide que nous donnons à nos producteurs de blé pour leur permettre de disposer de leur produit. Cela m'ennuie énormément de les entendre se plaindre sans cesse à cet égard. Nous ne donnons pas gratuitement nos excédents de blé.

M. Argue: C'était le Crédit social.

L'hon. M. Hees: On nous les paie, et l'entente est très avantageuse pour les cultivateurs du Canada. J'aimerais que les honorables vis-à-vis, une fois pour toutes, nous disent s'ils approuvent ou non l'aide apportée aux ventes de notre blé. S'ils ne sont pas en faveur de cette aide, qu'ils le disent.

M. Laing: Comme le ministre a amené mon nom dans la discussion, je crois qu'il convient de faire quelques observations. Le ministre a dit que je débitais des faussetés et que je ravalais les cultivateurs. Ce n'est pas du tout le cas, et les député le savent fort bien. J'ai préconisé l'établissement d'une liste prioritaire et j'ai proposé qu'on accorde priorité à l'intensification des exportations

des produits où la main-d'œuvre joue un grand rôle. Je tiens à signaler au ministre que je favorise, pour ma part, la vente à l'étranger de toutes les denrées canadiennes, y compris le blé, mais tâchons d'accorder de l'importance aux marchandises qui fournissent le plus d'emplois aux familles canadiennes.

L'hon. M. Hees: Je suis content que le député ait amené cette question sur le tapis, car tel est précisément le résultat de l'alinéa *a*) du paragraphe 1 de l'article 21 de la loi, disposition que le gouvernement actuel a adoptée pour prêter main-forte aux exportateurs et aux hommes d'affaires du Canada. Ce service, ils l'avaient réclamé pendant de nombreuses années, mais en vain, du gouvernement que composait le parti du député. Le gouvernement d'alors avait rejeté leur requête. Enfin, nous avons mis au point une entente financière à longue échéance, et si le député voulait bien lire le texte de la loi au lieu de se contenter d'en parler, il verrait quelles sont les conditions prescrites. L'alinéa *a*) du paragraphe 1 de l'article 21 impose, comme condition fondamentale à l'assistance pour le financement à long terme, une teneur d'au moins 80 p. 100 en pièces ou en marchandises canadiennes.

Je tiens à rappeler encore une fois au député que, grâce à l'application de cet article, le gouvernement assure aux hommes d'affaires et aux exportateurs du Canada un service comparable, sinon supérieur, à celui que fournit tout autre gouvernement. Le gouvernement précédent s'était obstiné à refuser ce service, et sa négligence paralysait exportateurs, fabricants et expéditeurs. Il refusait de satisfaire à leurs demandes légitimes. Grâce à notre initiative, nous avons aidé les producteurs canadiens de marchandises durables —marchandises pour lesquelles la main-d'œuvre joue un rôle important—à écouler leurs produits dans la mesure de plus de 50 millions de dollars.

A l'heure actuelle, des négociations se poursuivent activement en vue de l'exportation de produits canadiens d'une valeur de 75 millions de dollars, et nous espérons que ces ventes auront lieu. N'eût été la ligne de conduite suivie par le gouvernement actuel, elles ne se seraient jamais concrétisées. Que le député le sache bien: depuis la mise en vigueur de la loi, en 1944, d'importants résultats ont été obtenus dans les catégories dont il a justement fait mention. Je me contenterai de faire état de trois denrées, qui fournissent beaucoup d'emplois. La société a assuré des ventes de farine, pour une valeur de $49,525,000; des ventes de machines agricoles, pour $138,312,000, et des ventes d'acier, pour $116,995,000. Je ne fais que signaler ces trois produits à titre d'exemples, mais la liste en est certes très longue. Je ferai remarquer au député de Vancouver-Sud et à tous les honorables vis-à-vis que la seule raison d'être de la Société, c'est de fournir de l'assurance et des moyens financiers à long terme pour tous les genres de produits.

Comme je l'ai dit au début de mes observations, la Société s'occupe de toutes les catégories de denrées et de producteurs dans toutes les parties du Canada. Encore une fois, je demanderais aux membres de la Chambre de faire savoir à leurs commettants que ce service est à leur disposition. J'espère qu'ils s'adresseront à nous et qu'ils feront appel aux services de cette Société. Elle est toujours à leur disposition, comme les ministres du gouvernement. Nous existons dans le seul dessein d'aider les producteurs canadiens à s'aider eux-mêmes, afin d'augmenter ainsi les ventes de toutes les denrées canadiennes dans toutes les parties du monde. Je puis assurer à l'honorable député que nous nous efforçons de vendre tous genres de denrées, de toutes les façons que nous pouvons, chaque jour de la semaine, et les hommes d'affaires canadiens m'informent que l'activité du gouvernement actuel à cet égard, comparativement à celle du gouvernement qui l'a précédé, est comme le jour et la nuit—l'ancien gouvernement représentant la nuit et, nous, le jour.

M. le président suppléant (M. Chown): En fait, l'honorable député de Rosedale s'est levé plus tôt aujourd'hui, mais je ne lui ai pas donné la parole. Je m'en excuse, car il espérait parler à propos de l'article 1. J'espère que le comité lui accordera toute la latitude qu'il mérite, vu qu'il n'a pas eu la chance de s'exprimer.

M. Macdonald (Rosedale): Merci. J'aimerais poser une question au ministre à propos de l'expression «surplus de capital» qui se trouve dans l'article, ainsi qu'à propos de la situation financière de la Société. Quel est le rôle de ce surplus de capital? Dans une société commerciale publique, je vois bien qu'il pourrait jouer un certain rôle, mais dans le cas qui nous occupe, je proposerais que tout l'avoir de la Société soit capitalisé en tant que capital souscrit, ce qui éliminerait ainsi le surplus de capital. Par conséquent, il ne serait pas nécessaire d'employer ces termes dans l'article 1, et nous pourrions les supprimer.

L'hon. M. Hees: Je m'excuse. Peut-être est-ce à cause de l'acoustique ou de la façon dont parle l'honorable député, mais je ne saisis pas très bien ce qu'il dit.

M. Macdonald (Rosedale): Quelle est la fonction du surplus de capital sur le bilan de cette Société? Je propose au ministre que tout l'avoir devrait être représenté par le capital

souscrit de dix millions de dollars. Il n'y aurait plus nécessité d'instituer un compte de «surplus de capital» ni d'insérer ces mots dans l'article 1. Peut-être y a-t-il quelque raison historique ou statutaire qui motive ce surplus, et je serais reconnaissant d'avoir l'avis du ministre sur ce point.

L'hon. M. Hees: On me dit que la Société a été instituée de cette façon en 1944 pour la raison suivante: Les cinq millions de dollars de surplus de capital existaient afin de garder intact, en cas de pertes, les quelques premières années, le capital réel de la Société.

Puisque j'ai la parole, je voudrais répondre à la question soulevée par le député d'Hamilton-Sud au sujet des wagons couverts argentins. Voici ce dont il s'agit: Trois entreprises canadiennes de wagons couverts étaient entrées en négociations avec les compagnies de chemin de fer d'Argentine en vue de la vente de wagons couverts, dont on estimait la valeur à 35 millions de dollars. Il y avait aussi la possibilité de vendre d'autres produits canadiens d'une valeur de 25 millions, dont la fabrication serait intéressante du point de vue main-d'œuvre, et nous faisions donc de notre mieux pour aider ces entreprises en vertu de l'article 21(1)*a*). Pendant que se déroulaient ces négociations, un changement est intervenu dans le gouvernement de l'Argentine, et la décision de placer des commandes a été renvoyée à plus tard. Pour autant que nous le sachions, la possibilité que l'Argentine place certaines commandes de wagons couverts au Canada existe encore à l'heure actuelle. Je parlais encore hier de cette question à un des intéressés. Je sais que les négociations vont encore bon train et je puis assurer au député d'Hamilton-Sud, qui s'est montré très actif à cet égard et y a pris un vif intérêt, ainsi qu'au député de Pictou qui a fait preuve d'un intérêt aussi grand que le député d'Hamilton-Sud et qui a eu plusieurs entretiens avec moi, que la Société et le gouvernement continuent à faire tous les efforts possibles pour aider trois sociétés canadiennes qui cherchent par tous les moyens à obtenir cette commande importante, laquelle sera très profitable à l'économie et à l'embauche en général dans ces trois secteurs importants.

M. Laing: Monsieur le président, je ne veux pas fournir au ministre l'occasion de se lancer dans une autre envolée oratoire—bien que cela me serait égal s'il pouvait nous aider—mais je lui demande de me dire où dans la loi se trouve la disposition relative à une teneur de 80 p. 100 en main-d'œuvre?

M. McIlraith: Elle n'y figure pas.

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas écrit dans le texte de la loi. (*Exclamations*). Vous parlez d'un article de la loi dont vous ne vous êtes jamais servi. Comme nouvel exemple de la façon pratique dont le gouvernement aborde les problèmes de cette nature, et pour s'assurer que les produits pour lesquels nous fournissons ce financement à l'exportation sont en grande partie de fabrication canadienne, le gouvernement a décidé que nous n'accorderions pas de financement à long terme en vertu de l'article 21 *a*) à des projets où la teneur canadienne était inférieure à 80 p. 100.

M. McIlraith: Monsieur le président, le ministre, sous prétexte de débattre la question dont le comité est saisi, a abordé une foule de problèmes qui nuisent passablement à l'application de la loi. L'un des problèmes auxquels les exportateurs et les producteurs du pays font face à l'heure actuelle est l'incertitude et l'absence de politique du gouvernement. Alors que la Chambre doit se prononcer sur un bill modifiant une loi qui fonctionne assez bien depuis son adoption en 1944, alors que la Chambre est appelée à adopter un amendement portant sur certains points précis de la loi et visant à la mettre à jour afin qu'elle puisse s'adapter aux conditions qui prévaudront en 1962 et 1963, le ministre au lieu de faire des déclarations de politique sur lesquelles l'industrie pourrait se reposer, nous fait ce soir en comité trois discours criards, pleins d'imprécisions et de confusion.

D'abord, je tiens à signaler quelques inexactitudes, pour l'édification de sa doublure d'Oxford, qui ne semble pas trop connaître l'effet de l'application ni de la portée de la loi sur l'économie du pays, si l'on en juge par son exposé touristique d'il y a quelques jours, quand nous étions à l'étape de la résolution.

La première erreur a trait à sa question, tirée d'assez loin et précédée de quelques élans oratoires, sur les ventes de blé dans l'Ouest du Canada. Depuis qu'on a annoncé cette vente de blé, on s'est rendu parfaitement compte de deux choses. Le première c'est que le gouvernement ne renseignerait pas la Chambre de façon suffisante. Tout député qui voudrait obtenir plus de précisions à cet égard n'a qu'à consulter le hansard de la dernière législature.

La seconde qui ressort de façon éclatante, c'est que tous les membres de la Chambre des communes ont approuvé la vente de blé à la Chine, mais certains députés ont mentionné qu'il serait peut-être irrégulier de se servir de l'argent des contribuables sans l'approbation de la Chambre des communes, afin d'accorder du crédit à la Chine communiste. C'était le point névralgique de la transaction, sur lequel le ministre n'a fait que glisser ce soir, lorsqu'il a demandé aux députés de l'autre côté s'ils approuvaient ces ventes. S'ils avaient répondu oui, il leur aurait reproché

d'approuver cette opération irrégulière qui consistait à garantir 100 millions de dollars, et d'utiliser d'une façon répréhensible des fonds publics, au lieu de recourir aux deux moyens légaux à la disposition du gouvernement s'il voulait se procurer de telles sommes. A l'étape de la résolution, vendredi, il a donné à entendre que la mesure dont nous sommes saisis pouvait servir et servirait effectivement à financer ce genre de vente, et il a mentionné les ventes à d'autres pays communistes qui ont été négociées en vertu de cette loi. Voilà quelques-unes des inexactitudes proférées jusqu'ici.

Il y a une autre inexactitude, celle de la teneur en main-d'œuvre de 80 p. 100 dont il a parlé. Cela ne figure nullement dans la loi. C'est une chose que le gouvernement a, de son plein gré, introduit dans l'application de la loi. Fait intéressant à noter c'est qu'il a choisi de procéder ainsi au lieu d'insérer cette disposition dans la loi. Je signale aux honorables vis-à-vis que si le gouvernement introduit des conditions de ce genre—bien qu'à mon avis celle-ci soit satisfaisante—il se peut qu'il en introduise qui ne soit pas jugée satisfaisante.

A mon sens, en vertu de cet article ainsi que du suivant, nous mettons à la disposition du gouverneur en conseil une somme de 300 millions de dollars qui sera attribuée à différents entrepreneurs concurrents du pays, sur l'ordre du cabinet, il y a là un grave danger. Si elle est souhaitable pour l'ensemble du commerce, cette disposition dans les mains d'un gouvernement insouciant ou irresponsable—et nous avons entendu le discours que le ministre a prononcé au Ghana à propos des méthodes de favoritisme, appliquées au domaine commercial—alors cet article est particulièrement sinistre.

Il aiderait davantage les exportateurs en expliquant clairement la ligne de conduite que le gouvernement suivra pour administrer cette forte somme que la Chambre approuvera en faveur des exportateurs, afin d'améliorer leur capacité de concurrence sur les marchés d'exportation. C'est la déclaration que nous attendons du ministre.

Le ministre a parlé de l'application de la loi et de l'application qu'en avait faite le gouvernement précédent; il a déclaré que les deux gouvernements voyaient la question des échanges commerciaux sous un jour absolument différent. C'est parfaitement juste, monsieur le président, c'est le jour et la nuit. Sous l'ancien gouvernement, la prospérité régnait dans le pays. Ce qu'il fallait aux exportateurs, à cette époque—tous ceux qui ont prix la peine de suivre les mesures législatives proposées et les débats qui se sont déroulés le savent—c'était une assurance contre les difficultés créées par les devises étrangères. A ce moment-là, on ne disait pas que les exportateurs canadiens ne pouvaient soutenir la concurrence des pays étrangers mais il fallait les assurer contre les risques inhérents aux paiements en devises étrangères. De fait, la Partie II du bill dont nous étions saisis à ce moment-là répondait à d'autres conditions. Les gouvernements des pays dévastés par la guerre étaient si désorganisés qu'ils n'avaient pas les réserves de devises nécessaires. C'était la raison d'être de la loi, à cette époque.

Le ministre reproche maintenant à l'ancien gouvernement de n'avoir pas proposé les modifications voulues. Ces modifications ne se sont imposées que lorsque l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, l'Italie et les autres pays eurent remonté leur industrie et commencé à faire concurrence à nos fabricants et à nos exportateurs. Voilà pourquoi il fallut absolument adopter l'article 21*a*. Mais cet article aurait été superflu tant que l'industrie de ces pays dévastés ne pût répondre à la demande mondiale.

Par conséquent, le ministre montre qu'il comprend mal les problèmes de l'industrie en faisant des affirmations mal étayées et sans fondement à propos de cette loi et de l'ancien gouvernement. Une telle attitude sape la confiance manifestée à l'égard du Canada et contribue à augmenter les difficultés économiques dans lesquelles le pays est plongé. Même si, en politique, l'éloquence histrionique du ministre peut intéresser et amuser certains membres du comité, il ferait mieux. . .

M. Nesbitt: Ne soyez pas amer!

M. McIlraith: . . . il ferait mieux d'employer son énergie à exposer la situation se rattachant au bill dont nous sommes saisis, ce qui servirait mieux la cause des producteurs et des exportateurs canadiens. En fait, lorsqu'on lui a posé une question concernant l'aide accordée aux exportateurs qui créeraient un grand nombre d'emplois, j'aurais pensé qu'il eût mis beaucoup de soin à y répondre, car le problème de la pénurie d'emplois doit certes préoccuper vivement tous les membres de la Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent.

L'hon. M. Hees: J'ai trouvé très intéressant d'entendre le député d'Ottawa-Ouest parler de ce qu'il considère comme le bon vieux temps, c'est-à-dire les 22 années où le favoritisme s'est pratiqué d'une façon effrénée.

A l'entendre parler, on pourrait croire que nous faisons les mêmes choses qui se passaient sous leur régime, alors que des contrats étaient accordés à certaines entreprises qui leur étaient sympathiques. Ce genre de choses n'arrivent plus maintenant.

M. Crestohl: C'est à ce moment-là que la loi est entrée en vigueur.

L'hon. M. Hees: Je tiens à dire aux députés que nous avons bien fait comprendre à tous les producteurs canadiens que les conditions favorables offertes à l'un d'entre eux sont aussi à la portée de tous les fabricants de ce produit. Je sais que l'honorable député est étonné de l'apprendre, car les choses ne se sont jamais passées ainsi pendant les 22 années où son parti a détenu le pouvoir. Pourtant, ces choses se produisent maintenant et elles se sont produites depuis que nous sommes entrés en fonctions et avons mis tout en ordre, il y a cinq ans.

L'honorable député déclare qu'il désire m'entendre expliquer avec soin, à lui-même et aux autres honorables vis-à-vis, les termes exacts auxquels la population peut obtenir ce très précieux financement des exportations. S'il veut savoir ce qu'est la comparaison dans l'esprit des hommes d'affaires et producteurs du Canada, quant à la satisfaction que leur a donnée le présent gouvernement et au fonctionnement de la Société sous le régime actuel, au regard de ce qui se passait il y a cinq ans, il n'a qu'à le demander à cinq, dix, quinze, vingt ou cent producteurs. Ils vous diront tous sans ambages qui, selon eux, est du côté des producteurs et qui s'employait autrefois à leur barrer la route, quand personne à Ottawa ne semblait faire grand cas d'eux.

Je dirai à l'honorable député que s'il désire savoir comment fonctionne cette Société ou quoi que ce soit sous le gouvernement actuel, tout ce qu'il a à faire c'est d'aller aux renseignements ou de demander à moi-même, au président de la Société ou à n'importe qui d'autre ce qui en est. Voici deux brochures qu'il peut se procurer. Si seulement il avait eu l'initiative ou l'intérêt voulu pour les obtenir, il aurait fait les démarches nécessaires; s'il me les avait demandées, je les lui aurais fait porter; l'une d'elle s'intitule: *Le financement des exportations par l'État.* Tout ce qu'il avait à faire, c'était de tourner une couple de pages. Là, il aurait trouvé un titre clairement inscrit, en noir sur jaune, que n'importe qui peut lire: «Conditions d'admission au financement», sous lequel paraît le texte ci-après:

Voici les conditions qui déterminent l'admission au financement. Il faut:

1. Que le crédit accordé soit bien nécessaire et justifié;

2. Que la transaction permette d'espérer qu'elle ne sera pas sans lendemain;

3. Que la teneur en éléments canadiens soit élevée, de l'ordre de 80 p. 100 ou davantage;

4. Que la transaction produise des avantages marqués dans le domaine de l'emploi et de l'industrie au Canada;

5. Que la transaction soit d'une valeur considérable;

6. Que la solvabilité de l'acheteur étranger et de son pays soit bien établie.

[M. Crestohl.]

Ces points que j'ai fait ressortir sont aussi clairement exposés à la page 16 d'une autre brochure d'une grande valeur intitulée *La Société d'assurance des crédits à l'exportation, ce qu'elle est, comment elle fonctionne.* Elle est distribuée gratuitement, sur demande. Tous ceux qui veulent lire ces choses n'ont qu'à demander ces brochures. Donc, une fois qu'une affaire envisagée répond à ces exigences et est accordée à toute société qui demande des renseignements à ce sujet, la porte est ouverte à toute société ou à tout producteur du Canada qui semble intéressé à obtenir ces conditions de financement.

M. Howard: Tout d'abord, monsieur le président, vu que c'est la première fois que je prends la parole en comité, j'aimerais vous offrir les félicitations des membres de notre parti pour votre nomination au poste que vous occupez. Nous espérons travailler la main dans la main avec vous sur toutes les questions étudiées sous votre présidence. Maintenant que cette querelle de famille entre libéraux et torys semble en quelque sorte terminée, nous pourrons peut-être revenir au nœud de la question à l'étude.

Je dirai pour commencer que cette admiration de soi-même dont le ministre semble imbu me rappelle que c'est peut-être lui qui joue le rôle de premier ministre suppléant aujourd'hui. Je suis certain qu'il ne déteste pas ce rôle. Toutefois, il est un peu triste d'entendre le ministre se vanter si ouvertement et en termes si excessifs d'une modification apportée à la loi en 1960-1961, à l'article 21*a*) plus exactement. Il en a parlé comme de l'une des mesures les plus avancées prises par lui et le gouvernement pour venir en aide aux exportateurs canadiens. Je vous invite à comparer cette déclaration du ministre à ce qu'il disait le 12 octobre quand cette question était à l'étape de la résolution. Parlant de l'article 21*a*), dont il se vante tellement maintenant, le ministre a admis qu'il est entré en vigueur par hasard et que ni lui ni le gouvernement n'avait rien eu à y voir; que le ministre n'avait pas réellement voulu faire quelque chose de bien pour nos exportateurs et l'économie du pays, mais que cela était arrivé par hasard. Qu'en dit le ministre? Comme l'atteste la page 502 du hansard, il déclare, en parlant de ces nobles représentants de la libre entreprise qu'il chérit si fort:

Monsieur le président, l'activité de la Société d'assurance sur les crédits à l'exportation, aux termes de l'article 21 *a*)...

C'est celui dont il se vantait, il y a un moment, y voyant une preuve de direction de sa part et de celle du gouvernement.

...a littéralement été imposée à la société par le refus des banques canadiennes **d'accorder pareil** service à nos exportateurs.

L'entreprise privée a échoué. Et parce que la prétendue entreprise privée à échoué, le ministre exulte, présente cette mesure comme l'une des principales initiatives de son gouvernement, et condamne le parti qui siège en face du gouvernement et qui compose maintenant l'opposition officielle parce qu'il n'a rien fait de tel pendant ses 22 années de mandat. Au fond, les libéraux, d'après moi, auraient fait précisément la même chose, s'ils y avaient été contraints, non pas par esprit d'initiative, de prévision, ou par intérêt pour les exportateurs canadiens, ni pour les pays sous-évolués, considération qui devrait primer toutes les autres. Non, monsieur l'Orateur, mais par hasard, uniquement par défaut. Pour le moment, je ne tiendrai aucun compte des murmures que j'entends. Je serais heureux de répondre à ceux qui parlent en sourdine si les intéressés parlaient assez haut pour que les autres députés les entendent et pour que leurs observations soient consignées au compte rendu. Pourquoi ne s'expriment-ils pas comme il se doit?

L'article à l'étude porte sur ce que le Parlement peut et doit faire pour venir en aide aux pays sous-développés. Voilà les pays dont nous devons nous préoccuper si nous désirons vraiment la paix. Voilà les pays qui compteront demain sur le plan économique, politique et social. Ces pays n'ont presque pas d'argent présentement, et c'est à eux que nous devons accorder de l'aide. Il nous faut seconder leurs efforts dans le domaine économique. Ils ne sont pas en mesure d'acheter ce qu'ils voudraient et nous nous montrons chiches à leur égard. Nous nous plaignons parce que nous exportons nos matières premières alors que nous en avons en abondance; nous ne faisons aucun geste qui en vaille la peine sauf lorsque nos grandes institutions bancaires ou financières, par leur refus, nous forcent à agir.

Le ministre n'a qu'à lire ses propres propos aux pages 502 et 503 du hansard du 12 octobre. Non seulement les lire, mais en saisir tout le sens. Si ces mots signifient vraiment quelque chose pour vous et votre gouvernement, monsieur le ministre, vous ferez alors ce qu'il faut pour modifier cet article afin de pouvoir accorder les mêmes choses que prévoyait l'article 23 de la loi de 1952, et qui étaient en vigueur avant 1948. Vous ferez en sorte que le gouverneur en conseil prête de l'argent à d'autres pays qui ne peuvent se permettre d'acheter nos produits. De cette façon, vous les aiderez à renforcer leurs économies et à accroître leurs revenus afin qu'ils puissent éventuellement payer leurs achats.

Nous devons les aider, mais nous ne pourrons le faire, et ne pourrons non plus aider nos exportateurs dans une mesure suffisante, tant que le gouvernement s'en tiendra à ce verbiage auquel les libéraux nous avaient habitués au cours de leurs 22 années de pouvoir. Malheureusement, c'est là tout ce que vous faites. Vous vous vantez de quelque chose que vous avez obtenu par hasard et vous n'avez aucune intention de faire davantage. Voilà encore nos ineptes voisins qui interviennent. J'avais l'habitude de les appeler nos vis-à-vis. Je le puis encore dans un certain sens, mais même si la ligne qui nous sépare est bien mince, c'est un golfe que je ne franchirai jamais parce que le présent gouvernement—je ne sais si mes amis s'en rendent compte—ne se préoccupe que d'étayer le système chancelant de la libre entreprise, chaque fois qu'il en a l'occasion.

M. McIntosh: Que conseilleriez-vous?

M. Howard: Mon ami me demande ce que je conseillerais. Je viens justement de le dire.

M. McIntosh: Tout ce que j'ai remarqué, c'est que vous avez employé le mot «vanter» à peu près quarante fois.

M. Howard: Vous me faites penser au perroquet de ma tante. Tout ce qui vous intéresse, c'est de poser des questions. Les réponses ne vous intéressent pas. Je dirai la réponse à mon ami s'il écoute. J'ignore si cela peut lui être utile, mais je la lui dirai quand même. Je lui ai déjà dit que nous devrions modifier la loi afin de pourvoir à ce que prévoyait l'article 23, que le ministère a supprimé de la codification. Nous devrions prendre des mesures afin que le gouvernement du Canada puisse, et je cite «consentir un prêt au gouvernement ou à tout organisme du gouvernement d'un tel autre pays afin de permettre à ce gouvernement ou à cet organisme, ou à toute personne résidant ordinairement dans cet autre pays, d'acquitter le coût des marchandises de production canadienne d'un exportateur, ou le coût des services canadiens.» Voilà un point.

M. McIntosh: Voulez-vous que nous nous opposions à la décision de monsieur l'Orateur?

M. Howard: Encore une fois, monsieur l'Orateur, je vous exhorte à me protéger contre ces idioties. Comme je l'ai déclaré tout à l'heure, le député me fait penser au perroquet de ma tante. La réponse ne l'intéresse nullement, tout ce qu'il désire, c'est répéter sa question.

M. Winkler: Un bien savant perroquet.

M. Howard: J'ai répondu non pas en exposant mes propres idées, mais en me servant du texte de l'article de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation qu'on retrouve au

chapitre 105 des statuts revisés du Canada, 1952. Cette réponse était la réponse du Canada avant le 1er février 1948, après quoi l'article est tombé en désuétude. Si le gouvernement libéral d'alors avait eu le moindrement de flair en cette matière, il aurait remis cet article en vigueur afin que nous pussions y faire appel. Voilà l'une des réponses, l'une de nos propositions.

Mon ami peut donner à la décision de monsieur l'Orateur une interprétation différente de la mienne mais, pour ma part, j'aimerais bien que le ministre nous explique en termes simples, dénués de toute fioriture, afin que ses propres tenants puissent s'y retrouver, ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de cette très importante question qu'a d'abord soulevée mon ami de Danforth et que d'autres députés ont reprise par la suite. Cette importante question est la suivante: que peut faire le Canada, que peut faire le présent Parlement, constitué d'une réunion de minorités, pour assurer, par leur collaboration, le maximum d'exportation des produits canadiens, afin d'améliorer notre condition économique et aider d'autres pays de la communauté mondiale à prendre part au développement économique?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je suis très heureux de répondre à cette question dans les quelques minutes qui me restent ce soir. Ce que l'honorable député et son collègue de Danforth ont demandé, c'est que nous consentions des prêts à longue échéance aux pays qui se développent. C'est là précisément l'un des buts que je mentionnais plus tôt, et que remplit l'article 21*a* présentement et qu'il remplira encore mieux une fois le bill adopté. Permettez-moi de dire que l'article 21*a* prévoit déjà la jolie somme de 300 millions de dollars à cette fin précise. Il s'est déjà signé pour plus de 50 millions de dollars de contrats en vertu de l'article 21*a*, et des engagements sont déjà pris pour 75 millions de dollars de plus, dans des pays qui évoluent.

A titre d'exemple du genre de prêts qui se consentent présentement en vertu de l'article 21*a*, je puis signaler le prêt de 25 millions de dollars que le Canada a consenti à l'Inde, et celui de 15 millions de dollars au Pakistan. Outre cette aide financière aux pays en cours de développement, le gouvernement leur apporte également, par sa participation au plan de Colombo, une aide qui se monte à 50 millions de dollars par an, plus une aide à l'Afrique à laquelle il verse $10.5 millions, aux Antilles, à qui il verse 10 millions de dollars, plus une assistance technique aux pays du Commonwealth de langue française et, récemment, sa participation à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et ses organismes affiliés, dont l'un est l'association internationale pour le développement. Cette association a été instituée pour accorder une aide qui se place à mi-chemin entre un prêt et un don aux pays en cours de développement; la contribution du Canada à cette initiative se monte à 38 millions de dollars.

Il me semble que ce tableau donne une bonne idée de la participation du gouvernement à l'aide aux pays en cours de développement dont l'honorable député vient de parler. Nul doute que tous les honorables députés conviendront qu'à l'heure actuelle le Canada assume largement sa part de l'aide à ces pays en cours de développement pour leur permettre d'atteindre le but dont ils sont tellement dignes.

(L'article 2 est adopté.)

Sur l'article 3—Pouvoir de prêter ou garantir, etc.

Rapport est fait de l'état de la question.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander s'il y a des changements à la liste des travaux annoncée vendredi et, dans le cas de l'affirmative, quel sera l'ordre des travaux demain?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, comme premier article au programme, demain, nous poursuivrons l'étude de ce bill n° C-63. Nous passerons ensuite au projet de résolution inscrit au nom du ministre de l'Agriculture et qui a trait à la loi sur le crédit agricole; c'est le n° 17 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. En troisième lieu, nous passerons à la deuxième lecture du bill n° C-3, loi visant à modifier la loi sur les aliments et drogues.

Je doute beaucoup que la Chambre puisse en faire davantage demain, mais si cela se produit, nous avons certaines mesures inscrites au *Feuilleton* qui ne devraient pas prendre trop de temps et que nous pourrions aborder. Au cas où nous aurions quelques instants, je pense que les honorables députés feraient bien de se préparer à étudier le n° 9 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la deuxième lecture du bill C-58, loi modifiant la loi sur le transport aérien, au nom du ministre des Transports; ensuite, le n° 10 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, mesure aussi inscrite au nom du ministre des Transports, au sujet des ports publics. Et si nos travaux avançaient très rapidement, nous pourrions même aborder le n° 23 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, autre mesure inscrite au nom du ministre des Transports et concernant la loi sur l'aéronautique.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader de la Chambre ce qu'il est advenu de la résolution qu'il a classée troisième vendredi et qui portait sur le remaniement de la carte électorale?

L'hon. M. Churchill: Elle est toujours au *Feuilleton,* monsieur l'Orateur. Si je l'ai passée sous silence, c'est que nous n'avons pas avancé aussi vite qu'on s'y attendait. J'avais pensé que nous aurions fini d'étudier le bill relatif à la Société d'assurance des crédits à l'exportation et la résolution concernant la loi sur le crédit agricole, mais il est évident que nous ne pouvons terminer ce travail demain ainsi que l'étude des mesures touchant les aliments et drogues et la délimitation des circonscriptions électorales.

(A dix heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE COMMERCE

LOI AMÉRICAINE SUR L'EXPANSION COMMERCIALE—MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, juste après l'adoption de la loi sur l'expansion commerciale, j'ai envoyé un message au président des États-Unis. Je pourrais en donner un résumé, mais je crois qu'il serait bon que j'en donne lecture, vu que j'y exprime les vues du gouvernement canadien relativement au pas important que représente l'adoption de la loi en question. Voici la teneur du message:

Monsieur le Président,

Le gouvernement canadien se réjouit de l'adoption de la loi sur l'expansion commerciale. Cet important élargissement de la politique américaine en matière de commerce laisse entrevoir des progrès marqués en ce qui a trait aux échanges commerciaux multilatéraux dans le monde. C'est là, à coup sûr, une réalisation historique.

A la conférence des premiers ministres du Commonwealth tenue à Londres le mois dernier, j'ai proposé que tous les pays animés du même esprit se réunissent sous peu pour étudier la façon de régler, à l'avantage de tous, les grands problèmes d'échanges commerciaux devant lesquels nous nous trouvons aujourd'hui. J'aimerais faire suivre cette proposition de caractère général d'une autre, précise celle-là, en vue d'une réunion prochaine à cet égard. Il importe au plus haut point de trouver aussitôt que possible des moyens efficaces de résoudre ces problèmes complexes et urgents. Il semble que la meilleure manière de préparer une telle réunion serait de discuter ces grandes questions commerciales à une rencontre de ministres.

Il tarde au gouvernement canadien de participer pleinement à ces efforts et de travailler de concert avec les États-Unis et d'autres pays à la réalisation de notre objectif commun. Nous sommes persuadés que les occasions qui s'offrent d'une collaboration plus étendue dans les relations commerciales et économiques serviront largement à renforcer davantage le monde libre.

Les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis se caractérisent par la compréhension mutuelle et une attitude positive devant notre objectif commun: des échanges plus libres et sans disparité de traitement. Ces nouveaux efforts en vue d'accroître le commerce mondial donneront à nos deux pays l'occasion de continuer à bien travailler ensemble, chacun se rendant parfaitement compte des intérêts et des aspirations de l'autre.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les députés ont écouté avec un vif intérêt la déclaration du premier ministre au sujet du programme d'expansion commerciale du gouvernement américain, qui a reçu l'approbation du Congrès. Notre parti a toujours appuyé ce projet, dans la mesure où des personnes vivant à l'extérieur des États-Unis peuvent appuyer un programme de ce genre, depuis que le président l'a présenté. Nous avons toujours jugé que c'était une proposition pratique, audacieuse et d'une importance incalculable. Je dirai avec le premier ministre que c'est en vérité une réalisation historique du gouvernement des États-Unis, et il importe que le Canada et d'autres pays s'associent à des initiatives de cette nature afin d'assurer que l'on suivra—ou même que l'on précédera si possible—la mesure prise à Washington en prenant d'autres mesures dans les capitales du monde libre pour aplanir les obstacles aux échanges commerciaux dans tous les pays libres.

A cette fin, nous pensons que la meilleure attitude à prendre pour le Canada, ce n'est pas de convoquer une conférence générale comme celle dont le premier ministre a parlé et qui, entre autres choses, ferait tout au plus double emploi avec une proposition présentée à cette fin aux Nations Unies, mais plutôt de nous associer avec les États-Unis, le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne pour réduire les barrières et faire participer tous les pays libres à cette réduction des barrières en vertu de la clause de la nation la plus favorisée.

Monsieur l'Orateur, nous avons déjà tous les rouages nécessaires pour prendre des mesures en ce sens. Et nous avons remarqué, non sans intérêt, qu'au club Seigniory, hier, le sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques des États-Unis a déclaré qu'à son avis, le gouvernement canadien pourrait contribuer largement à libérer davantage les échanges en se joignant aux États-Unis et à d'autres pays pour élaborer les principes de base des négociations sur les réductions de tarifs qui devraient avoir lieu avant longtemps et, pour employer ses propres mots, le Canada et les États-Unis devraient être prêts à des redressements à court terme pour s'assurer des avantages durables.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, il est, je pense, digne d'intérêt de remarquer que nous, qui siégeons sur les banquettes faisant vis-à-vis au gouvernement, sommes passablement d'accord pour ce qui est de la déclaration qui vient d'être faite. Toutefois, nous sommes convaincus que c'est seulement en abaissant les barrières douanières

qu'on libérera le plus possible les échanges commerciaux entre les pays du monde. Nous admettons qu'une conférence mondiale sur le commerce est d'une extrême urgence, mais il ne faut pas oublier—et j'ose espérer que le gouvernement y songe—qu'il faut commencer quelque part et commencer bientôt. Je crois que notre voisin du Sud est notre meilleur client et que nous sommes le sien également, et j'estime que ces rapports doivent se continuer entre nos deux pays.

Si je puis revenir là-dessus, on pourrait fort bien trouver à l'intérieur du Commonwealth l'une des bases les plus solides en vue d'une plus grande libération des échanges au moyen de l'abaissement des barrières douanières. Il faut bien commencer quelque part. Nous sommes d'avis, par conséquent, que nous devons conclure d'abord avec notre voisin du Sud, et tout de suite également avec les pays du Commonwealth, des accords qui donneront des résultats dans l'avenir immédiat. A moins d'abolir les restrictions qui limitent aujourd'hui les échanges commerciaux entre pays amis, nous ne pourrons résoudre nos difficultés financières.

Nous sommes heureux que ce pas ait été franchi. Toutefois, je le répète, soyons pratiques et admettons que nous devons commencer quelque part très bientôt.

M. Reid Scott (Danforth): Me faisant le porte-parole du Nouveau parti démocratique, je tiens à associer notre groupe aux paroles que vient de prononcer le premier ministre pour saluer l'adoption de la loi américaine sur l'expansion du commerce. Comme tous les députés le savent, cette loi est une des plus audacieuses et des plus lourdes de conséquences à faire son apparition sur la scène mondiale depuis bien des années. Elle laisse espérer à toutes les nations libres qu'elle intéresse que les entraves au commerce seront supprimées graduellement. C'est peut-être la seule arme qui pourra faciliter effectivement l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne et abaisser le tarif extérieur. Elle fournira aussi, vraisemblablement, un regain de vigueur et d'impulsion aux négociations du GATT qui s'annoncent pour la fin de 1963 ou le début de 1964.

Nous espérons que le gouvernement canadien fera tout en son pouvoir pour que notre pays soit visé par les dispositions de la loi sur l'expansion du commerce qui ont trait à la proportion de 80 p. 100 et qui nous permettront d'accéder librement aux marchés américains et européens. Je le répète, il s'agit là d'une mesure énergique et dynamique. Les membres de notre groupe s'y rallient entièrement et demandent instamment au gouvernement de collaborer par tous les moyens.

[M. Thompson.]

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES REVISÉES SERAIENT DÉPOSÉES LE JEUDI 18 OCTOBRE

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre que j'ai l'intention de déposer jeudi après-midi les prévisions budgétaires revisées pour l'année financière courante.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR AU SUJET DES QUESTIONS POSÉES À L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

M. l'Orateur: Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je prie les députés de bien vouloir me permettre de formuler une déclaration sur ce que je considère être les indicateurs qui peuvent nous guider dans l'ensemble des questions posées à la Chambre, et en particulier pour les questions orales posées à l'appel de l'ordre du jour. J'avais fait savoir vendredi dernier que je m'exécuterais aujourd'hui. Je tiens à signaler sans tarder qu'il s'agit, non pas d'une décision, mais bien d'une déclaration. Je constate qu'au cours des vingt dernières années ou plus, chacun de mes prédécesseurs, en sa qualité d'Orateur, a adopté la mesure que je prends en ce moment, au moins une fois, et certains d'entre eux, plus d'une fois, au cours de leur mandat.

Le problème des questions orales posées à l'appel de l'ordre du jour n'est pas nouveau, et les honorables députés en comprendront certaines des raisons à mesure que nous l'étudierons. Vu qu'un certain nombre de députés actuels faisaient partie de la Chambre en 1940, peut-être pourrais-je citer certaines observations du premier ministre de l'époque, M. Mackenzie King, telles qu'elles sont consignées au hansard du 12 juillet 1940, à partir de la page 1620:

> Tel que je conçois les règlements, les membres de la députation n'ont pas la faculté de poser toutes sortes de questions au cabinet sans préavis et sans qu'ils se conforment aux autres règlements établis pour la demande et l'obtention de renseignements. Le Règlement de la Chambre pourvoit à divers moyens d'obtenir des renseignements et, comme de raison, le plus généralement employé consiste à communiquer les questions au greffier, ou à inscrire au *Feuilleton* les avis de motions pour le dépôt de documents et ainsi de suite. Mais en vertu de nos règlements, les demandes de renseignements adressées au cabinet, à l'appel de l'ordre du jour, sont restreintes à une certaine catégorie, celle des questions qui ne peuvent effectivement recevoir de réponse d'une autre façon.

En outre, il semblait d'avis que l'Orateur devait formuler une déclaration à cet égard. M. Glen, qui était Orateur à l'époque, est entré dans le détail de cette question le 15 juillet 1940, comme en fait foi la page 1647 du hansard; après avoir donné lecture de l'article 44 du Règlement, article qui correspond à

notre article 39 du Règlement actuel, il déclarait ce qui suit:

Si l'on interprète rigoureusement cet article du Règlement il saute aux yeux qu'un grand nombre des questions orales posées à l'appel de l'ordre du jour seraient irrégulières. De fait, les honorables députés ne se sont pas suffisamment prévalu des droits que leur assure l'article 44, mais ils ont trop souvent cherché à se procurer des renseignements à l'appel de l'ordre du jour.

Il ajoutait ensuite, comme en fait foi la même page 1647:

En résumé, un seul article du Règlement régit les questions posées pour demander des renseignements aux ministres. C'est l'article 44 qui dispose qu'on marquera d'un astérisque les questions auxquelles on demande une réponse de vive voix. Un avis de quarante-huit heures concernant ces questions doit être déposé sur le bureau de la Chambre avant six heures du soir et paraître dans les procès-verbaux. A l'appel de l'ordre du jour, les députés peuvent demander aux ministres des précisions conformément à l'usage traditionnel exposé par Bourinot. Cela ne se fait pas en vertu du Règlement et l'Orateur peut donc autoriser ou interdire la question en jugeant la chose au fond, dans chaque cas.

Et, un peu plus loin, il ajoutait ce qui suit:

...Il me semble manifestement inéquitable d'obliger les ministres à répondre à des questions importantes, sans pouvoir consulter leurs chefs de service, et il serait arbitraire d'enlever aux simples députés le privilège de poser certaines questions d'intérêt immédiat, à l'appel de l'ordre du jour. Il faut observer le principe régissant l'usage toléré depuis quelques années, c'est-à-dire, la lecture d'une longue série de questions préparées avec soin ne sera pas autorisée à l'appel de l'ordre du jour.

Et de nouveau, le 15 mars 1943, comme en font foi les pages 1256 et 1257 du hansard, M. Glen, Orateur de l'époque, déclarait ce qui suit:

Tant que le Règlement ne sera pas modifié, les seules questions permises à l'appel de l'ordre du jour doivent viser des sujets très urgents, une explication sur un fait personnel, une erreur dans le compte rendu, la réfutation d'une accusation, le retard apporté dans le dépôt d'un document et autres questions ayant directement trait à la routine de la Chambre. Ces questions doivent être brèves et libres de considérants. L'article 44 du Règlement accorde à tous les membres de la Chambre ample liberté d'inscrire au *Feuilleton* autant de questions qu'ils le désirent au sujet des affaires publiques. La lecture de télégrammes, de lettres ou d'extraits de journaux comme préambules à une question lorsque l'appel à l'ordre du jour a été fait est contraire au Règlement. Le fait de communiquer des allégations écrites à la Chambre puis de demander aux ministres de les confirmer ou de les nier n'est pas de bonne pratique parlementaire. Il incombe au député de s'assurer de la véracité d'une déclaration avant de porter celle-ci à l'attention du Parlement. Ce point a été tranché depuis longtemps aux Communes du Royaume-Uni. Le 14 juin 1882, monsieur l'Orateur Brand, en empêchant un député de lire un télégramme tiré d'un journal à l'appui d'une question, a fait ressortir l'extrême inconvenance de fonder des questions sur chaque télégramme qui paraîtra dans les journaux. «Je me vois contraint de dire, a-t-il ajouté, qu'un député, avant de poser des questions d'une telle gravité, devrait s'assurer de la véracité de ce télégramme.» Cette citation est tirée des Décisions de Denison et Brand, à la page 230.

Et voici la conclusion que tire M. l'Orateur Glen:

Il est de mon devoir d'expliquer à la Chambre la procédure à suivre au sujet des questions et j'espère que, dans son application, je recevrai la collaboration de tous les membres de la Chambre.

Le 11 septembre 1945, ainsi qu'en fait foi la page 69 du hansard, M. l'Orateur Fauteux, après avoir cité la troisième édition de Beauchesne, ajouta ce qui suit:

Les honorables députés remarqueront que c'est par pure courtoisie qu'on leur permet de poser des questions et que celles-ci doivent se rapporter aux travaux de la Chambre ou à un sujet dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique. Je fais appel à la collaboration de tous les honorables députés et les prie de ne pas poser de questions orales sauf en cas d'urgence. Afin d'accélérer les travaux de la Chambre, il est préférable d'inscrire les questions au *Feuilleton*.

Remontons le cours du temps. Le 29 mai 1951, ainsi que l'atteste la page 3582 du hansard, M. l'Orateur MacDonald a exposé les règles régissant les questions et a attiré l'attention des députés sur l'article 44 du Règlement. Je cite:

Néanmoins, comme il est d'usage à la Chambre de permettre de poser un certain nombre de questions de vive voix, je n'ai pas l'intention d'empêcher les députés de poser des questions pertinentes puisqu'elles contribuent à susciter un plus vif intérêt dans les travaux de la Chambre. Ces questions sont posées de vive voix à l'appel de l'ordre du jour et, bien souvent, sans préavis. Je tiens, toutefois, à préciser que ces interpellations doivent porter uniquement sur des questions urgentes et importantes, d'intérêt public, alors qu'il ne serait pas dans l'intérêt public de recourir au *Feuilleton* pour obtenir une réponse de la manière prévue par le Règlement. Ces questions doivent aussi être brèves. Aucun débat n'est permis et la réponse doit être aussi concise que possible. Les questions ne doivent pas être précédées de la lecture de lettres, de télégrammes, d'extraits de journaux ni d'exposés de quelque sorte que ce soit. (Alinéas 297 et 299 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne.)

Le 16 mars 1956, M. l'Orateur Beaudoin, comme on peut le constater au hansard et au volume C des *Journaux* de la Chambre des communes, s'est étendu davantage sur la question. Il a rappelé les déclarations formulées par les orateurs précédents, dont certaines que je viens de citer, et s'est ensuite rapporté à d'autres autorités comme Beauchesne, Bourinot et May, ainsi qu'à des articles publiés par la Société du hansard. Je ne veux nullement donner un cours à la Chambre, mais je suis d'avis qu'on devrait inciter les députés, ainsi que ceux qui traitent des formalités qui guident la Chambre, à lire ce discours de M. l'Orateur Beaudoin.

La déclaration est intervenue peu de temps après que le Règlement eut été modifié et adopté par la Chambre en 1955, à la suite de plusieurs années d'étude. Il y a de nombreux députés, des deux côtés de cette Chambre, qui faisaient partie des Communes en 1955 et qui ont pris part à la revision du Règlement, et je

suppose qu'ils étaient d'accord sur l'adoption du Règlement.

Je ne céderai pas à la tentation de citer de larges extraits de cette longue déclaration, et j'ai confiance que les honorables députés seront indulgents pour moi quand je m'y reporte. A certains égards, la situation actuelle ressemble à celle qui existait il y a six ans:

Je voudrais signaler aux honorables députés qu'entre leurs conceptions du genre de questions qu'il convient de poser à la période réservée aux questions et la mienne il y a une si grande différence que je crains que nous ne nous entendions pas sur ce point. Je pense qu'il convient que je précise la façon de procéder qui, à mon avis, est maintenant en vigueur. Je ne citerai pas tous ces commentaires, mais je prie les honorables députés de se reporter à ceux que voici:

Puis, il cite un commentaire de Beauchesne. Il réfère la Chambre à la quatrième édition de Bourinot. Il en vient ensuite à citer en particulier le 140e commentaire de la troisième édition de Beauchesne, que voici:

Une question qui peut être inscrite au *Feuilleton* n'est pas permise à l'appel de l'ordre du jour.

Soit dit en passant, le 140e commentaire est maintenant le 173e, sous-alinéa 2.

Puis, le commentaire 297:

297. Dans la pratique, les députés peuvent, sans préavis, poser de vive voix un certain nombre de questions avant l'appel de l'ordre du jour; c'est toutefois par pure courtoisie, et les questions doivent se rapporter aux travaux de la Chambre ou à un sujet dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique. Elles doivent être brèves, aucune discussion n'est permise, et les réponses sont aussi concises que possible. Le ministre interrogé peut répondre sur-le-champ, ou encore exiger que le préavis ordinaire soit donné. Ces questions sont soumises aux mêmes règlements d'ordre que celles dont il a été donné préavis.

Ensuite, M. Beaudoin ajoute:

Autrement dit, si une question ne peut pas être insérée au *Feuilleton*, un député ne peut la poser avant l'appel de l'ordre du jour.

On trouve ensuite une longue interprétation de divers commentaires de Beauchesne, que je ne crois pas nécessaire de répéter. Toutefois, au cas où on comprendrait mal cette déclaration sur le commentaire n° 203 de la troisième édition de Beauchesne, qui est devenu le commentaire n° 178 de la quatrième édition, je vous signale que M. Beaudoin l'a rectifiée lui-même par la suite, comme en fait foi le compte rendu officiel du 7 mai 1956 (volume 4, page 3754). M. Beaudoin poursuit, à la page 2276 du hansard:

J'espère que tous les députés liront attentivement tous les extraits que j'ai cités. Je suis convaincu qu'ils le feront, sachant qu'ils s'intéressent à la question. Ils constateront que non seulement les premiers ministres, mais aussi les chefs de l'opposition, alors qu'ils siégeaient d'un côté ou l'autre de la Chambre au cours de leur carrière, ont été d'avis que les questions précédant l'appel de l'ordre du jour devaient se limiter aux questions urgentes et importantes, et ne devaient être posées à l'appel de l'ordre du jour que si elles ne pouvaient être inscrites au *Feuilleton* sans qu'il en résulte un préjudice. J'ai dit tout à l'heure que les honorables députés s'engagent dans une voie qui, à mon sens, n'est pas la bonne car, ainsi que les députés le savent, l'Orateur ne modifie pas le Règlement. Si les députés désirent une modification du Règlement, il y a une méthode appropriée à adopter, c'est d'établir un comité du Règlement, de lui faire trancher la question et présenter un rapport à la Chambre. Si je recevais un tel rapport je puis vous assurer que j'essaierais d'interpréter le nouveau Règlement le plus fidèlement possible. Au point où nous en sommes les députés essaient d'en arriver à une période de questions presque semblable à celle qui existe au Royaume-Uni et cela sans prendre les précautions qui s'imposent et sans conférer à l'Orateur l'autorité suffisante pour intervenir lorsqu'il juge une question irrecevable et aussi sans suivre la méthode du préavis qui est en honneur au Royaume-Uni.

[M. l'Orateur.]

Il a alors comparé l'usage existant au Royaume-Uni et qui est fort éclairant. Je ne puis m'empêcher de signaler une citation de M. Beaudoin prise dans un commentaire relatif à «La période des questions au Canada» et qui a paru dans un article de la société Hansard. L'auteur disait:

Au Canada, la période des questions est un sujet si complexe et si peu défini que, chaque année, elle donne habituellement lieu à un chassé-croisé sur le parquet de la Chambre.

Les députés qui siègent ici depuis un certain temps en savent quelque chose, je crois. Il poursuit en ces termes:

D'ordinaire, l'Orateur fait une brève déclaration...

A l'instar de M. l'Orateur Beaudoin, je m'excuse de la longeur de ma déclaration.

...au tout début de la session pour rappeler aux députés la différence qui existe entre les deux manières de procéder dont il est question ci-après. L'Orateur s'efforce de convaincre les députés de ne pas poser trop de question à «l'appel de l'ordre du jour».

Pour me reporter moins loin en arrière, j'aimerais citer deux déclarations faites par mon prédécesseur, M. Michener, le 17 octobre 1957, qui figurent à la page 65 du hansard de cette année-là. M. l'Orateur avait alors appelé l'attention des députés sur la longue déclaration de son prédécesseur immédiat, M. l'Orateur Beaudoin, et j'estime que M. l'Orateur Michener a fait siens les propos de M. l'Orateur Beaudoin.

De nouveau, le 26 février 1959 (page 1459 du hansard), M. l'Orateur Michener a fait, pour la gouverne des députés, avant l'appel de l'ordre du jour, dans une circonstance semblable à celle-ci, une mise au point sur l'interprétation de l'usage suivi à la Chambre à l'égard des questions orales. Sans vouloir provoquer un débat avec quiconque, soit au sein de la Chambre soit en dehors, pouvant croire que j'essaie d'apporter des changements au Règlement ou à son interprétation au sujet

des questions orales, je me permets de rappeler ici les principes applicables aux questions orales, énumérés par M. l'Orateur Michener:

1. La question doit viser à obtenir des renseignements ou réclamer intervention au sujet de quelque affaire d'intérêt public et d'une telle urgence immédiate qu'il ne conviendrait pas de faire inscrire la question au *Feuilleton*.
2. La question et la réponse doivent l'une et l'autre être concises, objectives, et exemptes d'opinion, d'arguments ou d'observations qui pourraient donner lieu à un débat.
3. Il est permis de demander au gouvernement de déclarer ses intentions, mais non d'exprimer une opinion sur des questions de politique ministérielle. C'est le commentaire 178 de la 4e édition de Beauchesne.
4. D'autres limites précises, une quarantaine environ, se trouvent au commentaire 171 de la 4e édition de Beauchesne... qui s'applique tant aux questions orales qu'aux questions écrites.
5. Les questions supplémentaires sont acceptées à titre de faveur.
6. Le ministre a droit au préavis; on ne peut insister pour obtenir des réponses et le Règlement n'autorise pas à faire des commentaires sur le refus de répondre à une question orale.

J'ajouterai que ceci concerne les questions orales mais peut-être pas les questions figurant au *Feuilleton*.

Je m'excuse auprès des honorables députés de la longueur de cet exposé qui, si j'avais cédé à la tentation, aurait pu être beaucoup plus long, mais il m'a semblé nécessaire de rappeler les événements historiques dont bon nombre des honorables députés ont été témoins. Malheureusement, la mémoire humaine peut avoir des défaillances ou estomper des événements relativement récents; toutefois, les *Journaux* de la Chambre et le hansard témoignent fidèlement des paroles qui ont été pronnoncées. Je laisse au soin des honorables députés de juger du bien-fondé de mon point de vue, à savoir qu'il s'établit, au cours des années, une ligne d'interprétation aisément discernable mais qu'il faut néanmoins se rafraîchir la mémoire de temps à autre pour établir nettement cette ligne d'interprétation.

Je n'ai pas l'intention de me lancer dans une longue dissertation philosophique sur le rôle de l'Orateur, vu que ses fonctions ont été exposées bien mieux par d'autres en maintes occasions. Je souscris de tout cœur à ce qu'on en a dit. Je crois que l'Orateur doit être l'arbitre impartial dans l'application des règles, vu que celles-ci s'adressent à lui-même et aux membres de la Chambre, telles qu'elles sont précisées dans le Règlement proprement dit, dans les décisions de ses prédécesseurs, ainsi que dans les décisions de la Chambre à la lumière de l'autorité bien étayée de commentaires tels que ceux de Beauchesne, Bourinot, May et autres. L'Orateur est le serviteur de la Chambre dans la mesure où celle-ci décide de la conduite des travaux et, à mon sens, l'Orateur manquerait gravement à son devoir si, de propos délibéré, il négligeait d'appliquer le Règlement par caprice ou par opportunisme.

Mais si le Règlement doit être interprété par l'Orateur, il doit être observé par les députés. Il n'appartient pas uniquement à l'Orateur de maintenir l'ordre, les traditions et la dignité de la Chambre, ni de protéger les députés contre des attaques sans scrupule. Je présume que le même devoir incombe à tous les députés. Puis-je me servir d'un exemple pour me faire mieux comprendre? Le manuel des règles ne s'adresse pas seulement aux arbitres de hockey, de football ou de baseball et ces titulaires ne sont pas les seuls qui doivent connaître les règles; les joueurs eux-mêmes, s'ils veulent remplir leur rôle convenablement, doivent non seulement connaître les règles du jeu, mais aussi les observer.

Je ne vois pas le rôle de l'Orateur comme celui d'un officier de police faisant sa tournée dans un des secteurs les plus mal famés d'une grande agglomération métropolitaine et dont la principale fonction est de se tenir constamment aux aguets pour faire échec aux méfaits de la population dont la plupart des membres sont des suspects en puissance. Je n'estime pas non plus qu'il doive se contenter de désigner les gens, d'agir en quelque sorte à titre de garde-barrière pour les députés qui veulent poser des questions ou entamer des discussions dans le cadre des règles de la Chambre, selon son bon plaisir ou selon ce que lui dicte l'inspiration du moment. Voilà, à mon sens, des positions extrêmes.

Comme je l'ai déclaré déjà, suivant en cela mes prédécesseurs, les règles sur lesquelles je m'appuie sont consignées dans le Règlement, les décisions de la Chambre, celles des Orateurs qui m'ont précédé et les commentaires. Les députés s'attendent de me voir appliquer ces règles, mais, ainsi que l'a déclaré un ancien Orateur, M. Beaudoin: «Il semble que les députés tendent à vouloir adopter la procédure qui est en vigueur au Royaume-Uni, où le Règlement est différent». Si le Règlement actuel ne satisfait pas les députés, je ne m'oppose en rien à ce qu'ils modifient la façon de procéder, mais je n'admets pas qu'on s'attende à ce que je les laisse faire tant que je serai chargé d'appliquer le Règlement actuel. S'il y a lieu de modifier le Règlement, il me semble que les députés savent quelle procédure adopter à cette fin aux termes du Règlement actuel.

J'ajoute que bien des questions posées à l'ordre du jour ne pourraient être imprimées telles quelles dans le *Feuilleton*. Pour beaucoup d'entre elles, les députés seraient priés de les formuler différemment, de façon qu'elles correspondent aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement.

Pour conclure brièvement, il semble que tous les Orateurs estimaient que les questions posées à l'ordre du jour devaient répondre aux conditions suivantes:

1. La forme des questions est régie par le paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement qui dispose notamment qu'en posant des questions, il est irrégulier d'avancer des arguments ou des opinions, ou d'énoncer des faits autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question.

2. Ces questions, d'une part, ne doivent se rapporter qu'à des affaires d'une importance publique pressante dans les cas où, vu l'urgence, la procédure régulière prévue pour les questions ne saurait permettre d'obtenir les renseignements désirés ou, d'autre part, à signaler une question pressante au ministre.

Les dispositions du paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement sont assez claires et si l'Orateur pouvait compter sur la collaboration de tous les côtés de la Chambre, pour ce qui est non seulement de la nature des questions, mais également de la nature des réponses, nous n'aurions pas de peine, à mon humble avis, à mettre de l'ordre dans le domaine des questions posées à l'ordre du jour.

J'offre respectueusement ma déclaration à la méditation des députés.

LES FINANCES

EMPRUNT AUX ÉTATS-UNIS—DÉPÔT DE L'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je pose la question de privilège pour signaler qu'hier, au sujet de la question n° 38 posée par l'honorable député de Davenport, le document mentionné dans la partie 2 de la question n'a pas été inclus dans la réponse. Pour rectifier cette erreur, j'aimerais déposer le document en question aujourd'hui.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son assentiment?

Des voix: Entendu!

COMMISSION ROYALE—TÉMOIGNAGE D'ANCIENS GOUVERNEURS DE LA BANQUE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné la récente déclaration de la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances, d'après laquelle les témoignages déposés devant la Commission par les anciens gouverneurs de la Banque du Canada, MM. Graham Towers et James Coyne, seraient entendus à huis clos, et vu l'extrême importance de ces témoignages, le gouvernement pourrait-il assurer aux membres du comité de la banque et du commerce, ou à des représentants de tous les partis politiques, qu'ils seront autorisés à les entendre?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'autre jour, j'ai dû trancher une question qui avait, en partie, trait à des renseignements formulés par le député. Je crois que la question demandait au premier ministre de faire, effectivement, des observations, ou de confirmer des rumeurs de nature ou d'autre. A mon avis, de la façon dont elle a été présentée à la Chambre, la question est tout à fait inappropriée en ce moment. Peut-être le député voudra-t-il la remanier.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il se propose d'instituer le comité de la banque et du commerce de la Chambre ou de faire le nécessaire pour qu'il soit institué, afin que celui-ci puisse entendre les témoignages de cette nature?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député n'ignore pas que tous les comités permanents sont en ce moment à l'étude.

(Plus tard)

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il s'assurer auprès du président de la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque, si celle-ci se propose d'entendre certains témoins à huis clos, et d'en faire part à la Chambre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, ma réponse est affirmative.

CHOIX DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question découlant d'un article de journal. D'après cet article, un certain M. George Woods...

Des voix: Règlement!

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas oublié ce que vous avez dit, mais, à moins que d'être préfacée de cette façon, ma question n'aura aucun sens.

M. l'Orateur: Je n'ai pas rappelé le député à l'ordre. Je voulais avertir d'autres députés de laisser l'opinant s'exprimer afin que je puisse voir s'il va énoncer quelques faits succincts pour étayer sa question.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, c'est bien le cas, et je ne doute pas que vous allez en être convaincu à l'instant. Je me fonde sur un article de journal d'après lequel un certain

M. George D. Woods, directeur de la *First Boston Corporation,* une des plus grandes sociétés de placement de Wall Street, a été choisi par le Président des États-Unis et ses conseillers pour succéder à M. Black à la présidence de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Le ministre des Finances peut-il nous dire de quel droit le gouvernement d'un pays peut prétendre choisir le président de la banque mondiale et quelles directives ont été ou seront données à ce sujet au membre canadien du conseil d'administration de la banque?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que ni le Président des États-Unis ni le gouvernement du Canada ne sont responsables des rumeurs, la plupart fausses, qui sont publiées dans les journaux.

LE BUDGET

DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. Gordon (Davenport): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Je lui en ai déjà donné préavis mais, étant donné la déclaration de Votre Honneur, j'ai l'intention de retrancher certaines observations préliminaires. Voici ma question: le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire si le budget revisé, à l'égard de l'année financière 1962-1963 et qui tient compte des mesures que le gouvernement a prises afin de résoudre les problèmes à longue échéance qui se posent au pays, sur le plan financier et économique, nous sera présenté avant l'ajournement de Noël?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je regrette, d'une certaine façon, que le député ait décidé de retrancher certaines observations préliminaires, car j'aurais probablement pu y répondre de façon beaucoup plus complète qu'à la question proprement dite. J'ai dit, hier, que le budget serait présenté plus tôt qu'à l'ordinaire: Je n'ai pas l'intention d'en dire davantage pour le moment.

L'hon. M. Pickersgill: A l'égard de quelle année financière?

M. Gordon: Une question complémentaire: le ministre des Finances nous a dit hier que le budget de 1963-1964,...

Des voix: Règlement!

M. Gordon: ...car c'est de cette année-là que les honorables députés on cru qu'il voulait parler, serait présenté après Noël. Celui dont je veux parler, c'est le budget revisé de la présente année financière.

M. l'Orateur: Il ne s'agit pas là vraiment d'une question complémentaire.

INTERPELLATION SUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il l'intention de présenter le budget supplémentaire pour l'année financière 1962-1963 comme l'a annoncé le discours du trône?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous nous en tiendrons aux mesures annoncées dans le discours du trône.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA ET BERLIN—POURPARLERS À L'ONU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Permettez-moi de poser une question très élaguée au premier ministre. Étant donné la situation qui existe à Cuba et à Berlin, le premier ministre pourrait-il fournir à la Chambre l'assurance que le gouvernement ne laissera passer aucune occasion d'exhorter toutes les puissances intéressées à entamer immédiatement aux Nations Unies des pourparlers afin de régler leurs différends?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): A mon avis, l'honorable député n'est pas fondé à jumeler les questions concernant Cuba et Berlin.

En ce qui concerne Berlin, la politique occidentale n'a pas varié, bien qu'il semble y avoir des indications que l'Union soviétique puisse, à brève échéance, provoquer une crise nouvelle, sinon grave, dans cette ville. La politique occidentale vise avant tout à maintenir le droit d'accès des alliés, le maintien des troupes occidentales et la liberté des Berlinois du secteur occidental. Le Canada appuie sans réserve le désir des gouvernements occidentaux d'aboutir à un accord sur cette question importante et il coopérera également à tout compromis sur des points moins importants. En fait, la réponse à cette partie de la question est simplement la suivante: la réponse dépend de M. Khrouchtchev.

Quant à Cuba, l'honorable député sait sans doute que le gouvernement cubain a, à maintes reprises, porté cette question devant les Nations Unies. A l'instar des autres pays membres de l'organisme international, le Canada a donc l'occasion de veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour qu'on puisse aboutir à une solution pacifique. Le gouvernement canadien ne manquera pas de faire tout ce qu'il peut pour atteindre cet objectif.

ESSAIS NUCLÉAIRES—PROTESTATIONS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les autorités américaines n'ayant pas réussi hier à faire éclater une arme nucléaire dans le Pacifique, et l'Union soviétique ayant annoncé qu'elle a l'intention de procéder à d'autres essais nucléaires, le ministre a-t-il, au nom du Canada, protesté contre ces initiatives néfastes et imbéciles de la part des États-Unis et de l'URSS?

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, si l'honorable député n'a pas oublié ce que j'ai dit récemment, à propos notamment du paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement, il sera disposé à retirer certains termes, comme ceux de l'opinion qu'il vient d'exprimer; quant au reste de la question, le ministre pourrait, je crois, y répondre.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, dans le discours que j'ai prononcé aux Nations Unies le 25 septembre, j'ai traité très en détail de cette question des nouveaux essais nucléaires. Puis, de nouveau la semaine dernière, le général Burns, notre principal conseiller en matière de désarmement, a traité de la même question à la Première commission des Nations Unies. L'attitude du Canada a été exposée de façon très claire, et nous n'épargnerons aucun effort pour faire en sorte de jouer notre rôle, du moins pour ce qui est de mettre fin à ces essais qui, j'en conviens parfaitement, sont désastreux pour l'humanité.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE GATT—REPRÉSENTATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Macdonald (Rosedale): J'aimerais poser au premier ministre une question découlant de la déclaration qu'il a faite à la Chambre au début de la séance de cet après-midi. Vu que la vingtième session des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'ouvrira mardi prochain, le Canada y sera-t-il représenté par un ministre de la Couronne, et les discussions ministérielles dont a parlé le premier ministre dans sa déclaration auront-elles lieu conjointement avec les réunions du GATT?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Ma réponse est toute simple: le Canada sera représenté.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

(Texte)

DEMANDE À PROPOS DU SITE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense? Peut-il informer la Chambre si une décision finale a été prise à l'effet que le quartier de Pointe-Saint-Charles, à Montréal, sera le site officiel de l'exposition universelle?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le président, aucune décision n'a encore été prise au sujet du site de l'exposition universelle de 1967.

QUESTION RELATIVE À LA VENTE DE BLÉ À LA CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire quand il a l'intention de faire connaître aux membres de la Chambre le contenu du contrat passé entre le gouvernement canadien et la Chine communiste, relativement à la vente de blé à ce pays?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire signaler à l'honorable député que c'est là une question qui doit être inscrite au *Feuilleton*.

M. Cook: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Depuis déjà vendredi dernier, nous étudions un projet de loi relatif à notre commerce d'exportation et à la vente du blé, et je crois que ma question est susceptible d'intéresser tous les députés de la Chambre.

M. l'Orateur: Les observations que j'ai faites relativement à la question de l'honorable député s'appliquent également dans ce cas-ci.

(Traduction)

MARCHÉ COMMUN EUROPÉEN—DÉCLARATION DU DÉPUTÉ D'HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Addison (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le député d'Halifax, M. Edmund Morris, aurait, si l'on en croit la *Presse canadienne* d'aujourd'hui, déclaré à la conférence économique de Fredericton qu'à son avis, le Royaume-Uni allait, sans aucun doute, se joindre au Marché commun. Or, voici ma question, monsieur l'Orateur: doit-on l'interpréter comme exprimant le point de vue du gouvernement canadien?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le député comprendra qu'il est tout à fait inapproprié de demander à un ministre de formuler

des observations au sujet d'une déclaration faite par un député, déclaration dont le ministre en question n'est pas responsable sur le plan administratif.

(Texte)

LA NAVIGATION

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DU PILOTAGE SUR LE FLEUVE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Le ministre peut-il nous dire s'il a déjà entrepris une enquête générale sur toutes les questions relatives au pilotage, ainsi qu'il l'a annoncé à la Chambre des communes il y a environ 6 mois?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur le président, j'aurai probablement une déclaration à faire à ce sujet avant la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre a-t-il soumis au gouvernement une série de propositions qu'il devra étudier, ainsi qu'il l'avait promis, à l'époque?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, j'ai fait exactement ce que j'avais promis de faire à ce moment-là et, comme je l'ai dit tantôt, je ferai une déclaration à la Chambre aussitôt que les commissaires auront été nommés.

L'hon. M. Chevrier: Il y a déjà 6 mois de cela.

(Traduction)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION À PROPOS DE L'INSTITUTION DU COMITÉ SPÉCIAL DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement compte toujours instituer un comité spécial du Règlement. Dans le cas de l'affirmative, si on le créera en même temps que les autres comités établis pour la présente session?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il appartient, bien entendu, à la Chambre de trancher cette question. Dès que les formalités régissant nos délibérations sont en jeu, il faut la collaboration des députés de tous les partis représentés à la Chambre. Si l'institution du comité fait l'objet d'une requête générale, je suis sûr qu'on le créera, car, dans le passé, il a accompli du travail utile, élaborant des règlements qui n'ont pas toujours été observés.

L'hon. M. Martin: Notamment par les honorables vis-à-vis.

M. Knowles: Une autre question. Le premier ministre ne se rappelle-t-il pas que l'institution du comité a été prophétisée par le discours du trône?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le discours du trône phophétise plusieurs choses qui deviendront des réalités lorsque la Chambre en entreprendra l'examen.

RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Je désire demander au premier ministre s'il a l'intention de soumettre à un comité de la Chambre le rapport du Conseil des Arts du Canada, comme il l'a fait les trois dernières sessions.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—DISCUSSION AVEC LE COMMANDANT EN CHEF

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre s'est-il entretenu hier avec le général Gerhardt, commandant en chef de NORAD, et, dans le cas de l'affirmative, a-t-on arrêté quelque décision au sujet de l'armement des escadrilles canadiennes de Bomarc?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je me suis bel et bien entretenu hier avec le général Gerhardt, mais nous n'avons pas parlé des escadrilles de Bomarc.

LE NATIONAL-CANADIEN

COLOMBIE-BRITANNIQUE—CESSATION PROJETÉE DU SERVICE DES TRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, le 3 octobre et, de nouveau, le 11 du même mois, j'ai posé au ministre des Transports une question au sujet de la cessation imminente du service des trains nos 195 et 196 entre Prince-Rupert et Prince-George, ainsi qu'au sujet de certaines propositions relatives aux trains nos 3 et 4 dans l'Ouest. Le ministre pourrait-il, sans relire la question—je suis

persuadé qu'il la connaît parfaitement—indiquer à la Chambre si la direction de la compagnie du National-Canadien lui a fait parvenir une réponse à ce sujet? Dans le cas de l'affirmative, pourrait-il nous en faire connaître la teneur?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à mon honorable ami que je la lui ferai connaître dès que la compagnie m'aura adressé son rapport. J'ai reçu ledit rapport et j'ai envoyé à mon honorable ami une longue lettre qui renferme tous les renseignements désirés.

(Texte)

L'AGRICULTURE

RETARD DANS L'APPLICATION DU PROGRAMME CONNU SOUS LE NOM DE ARDA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'ai lu dans un prospectus sur le programme ARDA, au sujet duquel le ministre a fait une déclaration hier, que ce programme ne pourra être en vigueur avant une période d'étude de trois ans. Est-ce là la réponse aux problèmes urgents de l'agriculture dans l'Est du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je pense bien que l'honorable député a compris ce que j'ai dit au début de la séance, cet après-midi, au sujet des questions à l'appel de l'ordre du jour. Je ne crois pas que sa question soit conforme au Règlement.

(Traduction)

LES MARITIMES—DEMANDE D'EXTENSION DE LA SUBVENTION SUR LE MAÏS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. A la suite de la nouvelle enquête dont le ministre a parlé à la Chambre la semaine dernière, je crois, peut-il nous dire maintenant s'il est disposé à prolonger la subvention sur le maïs expédié dans les provinces Maritimes?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai permis presque chaque jour qu'on pose des questions à ce sujet. Toutefois, je crois que le député admettra que la question n'est pas assez pressante pour qu'il exige ces renseignements à l'appel de l'ordre du jour. Il admettra aussi qu'il pourrait obtenir ces renseignements avec beaucoup plus de détails s'il inscrivait sa question au *Feuilleton.*

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, malgré tout le respect que je vous dois, j'invoque le Règlement. Dans vos observations de tout à l'heure, vous avez déclaré qu'une question devait être présentée à la Chambre si elle était suffisamment urgente et importante. Le ministre a déclaré qu'il existe des stocks de maïs dans les provinces Maritimes. Personne d'autre que lui ne semble capable de retracer ces stocks. La seule manière d'y arriver serait de visiter les entrepôts de tous les marchands de provende des provinces Maritimes...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Il s'agit de voir si la question est assez urgente pour qu'on la pose à l'appel de l'ordre du jour. Si le député veut bien se rappeler les commentaires et les références que j'ai cités dans ma déclaration, il verra, je crois, qu'il existe une pratique établie à cet égard.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES FILS DE LA LIBERTÉ EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'AIDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Justice s'il a déjà reçu une demande d'aide de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement à la situation tragique dans laquelle se trouve la secte des Fils de la liberté.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai encore rien reçu que je pourrais qualifier de demande d'aide. Le procureur général de la Colombie-Britannique a émis publiquement une opinion à l'égard de l'éparpillement des prisonniers de la secte des Fils de la liberté incarcérés à la prison de Mountain-View. Cependant, j'ai traité à fond de cette question et de l'attitude du gouvernement fédéral, au cours d'une déclaration que j'ai faite à la Chambre, il y a quinze jours.

(Texte)

LES AÉROPORTS

DORVAL—PLAINTES AU SUJET DU BRUIT CAUSÉ PAR LES AVIONS LA NUIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné les nombreuses plaintes que nous avons reçues des autorités civiles, religieuses et scolaires de la cité de Saint-Laurent, comme des environs, au sujet du bruit causé par les nombreux avions qui atterrissent la nuit à l'aérogare de Dorval, puis-je demander de nouveau à l'honorable

ministre des Transports s'il peut donner des instructions pour...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre! Je ne crois pas que l'honorable député pense que sa question est conforme au Règlement, en ce moment.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

BAGOTVILLE—ON DEMANDE UN RAPPORT AU SUJET D'UN ACCIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a eu des nouvelles de l'enquête au sujet de l'accident mortel survenu à l'aéroport de Bagotville?

M. l'Orateur: Je regrette infiniment, mais la question n'est pas conforme au Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION AU SUJET DE LA TRADUCTION DU TRAITÉ DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si vous songez à faire traduire, en français, le traité de Beauchesne?

M. l'Orateur: Je désire informer l'honorable député que l'Orateur ne répond pas aux questions de son fauteuil, car le Règlement stipule que les honorables député ne doivent pas poser de question à M. l'Orateur.

(Traduction)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION AU SUJET DU SOLDE DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà posé au ministre du Travail une question à laquelle je pensais qu'il pouvait répondre. J'aimerais la lui poser de nouveau maintenant, car il a sans doute eu assez de temps pour l'examiner. Peut-il nous dire quel était le solde au crédit de la caisse d'assurance-chômage le 30 septembre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Même si la question a déjà été posée et que, pour certains, cela tienne lieu de préavis, j'estime, pour ma part, qu'elle est irrecevable puisqu'elle demande des renseignements d'ordre statistique. A ce sujet, je prierais les députés de se reporter au volume I du hansard de 1960 où, à six reprises au moins, M. Michener a décidé que des questions étaient irrecevables pour cette même raison. Je me contenterai de citer les pages sans lire les décisions rendues alors. Il s'agit des pages 143, 277, 647 et 732, et dans un volume subséquent, des pages 4206 et 6214. L'Orateur d'alors avait décidé que les questions étaient irrecevables parce que, précisément, elles demandaient des renseignements d'ordre statistique. Je ne vois pas comment une telle question pourrait être recevable maintenant.

M. Howard: Même si votre illustre prédécesseur a déclaré la question irrecevable, monsieur l'Orateur, cela ne signifie pas nécessairement que sa décision était fondée, en ce qui concerne Beauchesne. J'ajouterai, en toute déférence, qu'à mon avis vous trouverez la décision sans fondement. Peut-être devrais-je remettre à plus tard d'aller plus loin, jusqu'à ce que nous puissions étudier de près votre déclaration au sujet des décisions de M. Michener, et poser la question un autre jour.

M. l'Orateur: Qu'on me permette de faire remarquer que Beauchesne ne tient pas lieu de tout quand il s'agit des règles de la Chambre. C'est un commentaire qui fait autorité. A ce sujet, je renvoie l'honorable député à la quatrième édition de Beauchesne, commentaire 8, paragraphes 1 et 2, pour qu'il l'examine en même temps que le problème qu'il a soulevé.

(Texte)

SITUATION DES CANADIENS TRAVAILLANT À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, puisque vous avez dit tout à l'heure qu'on ne peut espérer une réponse qu'aux questions urgentes. La question que je m'apprête à poser est urgente, car elle a trait à des ouvriers canadiens et à leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage.

Ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail.

Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de régler le cas des travailleurs canadiens qui sont actuellement aux États-Unis et qui n'ont pas droit aux prestations de l'assurance-chômage?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette infiniment que l'honorable député ait mal interprété le point que j'ai expliqué. Non seulement la question doit être importante, mais, de plus, il faut qu'il n'y ait aucun autre moyen d'obtenir les renseignements. Je regrette, mais la question de l'honorable député n'est pas conforme au Règlement.

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, ne croyez-vous pas que 20,000 personnes qui ont faim fassent le sujet d'une question importante?

M. l'Orateur: Je regrette, mais je me suis déjà prononcé sur la question.

(Traduction)

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATIONS PRÉVOYANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT DES RISQUES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, reprend la discussion, interrompue le lundi 15 octobre, du bill nº C-63, visant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Sur l'article 3—*Pouvoir de prêter ou de garantir, etc.*

L'hon. M. Pickersgill: Avant l'adoption de cet article, je voudrais poser une première question au ministre du Commerce, s'il veut bien m'écouter un instant, puis, à la lumière de sa réponse, lui en poser une seconde qui est entièrement en fonction de la réponse qu'il aura donnée à la première. Le ministre nous dirait-il si le président ou le président du conseil d'administration—je ne suis pas bien sûr d'avoir vérifié l'expression—ou les deux ou trois hauts fonctionnaires de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, ont été changés depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir?

L'hon. M. Hees: La réponse est non, monsieur le président.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au ministre s'il est tout à fait convaincu que ces fonctionnaires sont compétents et qu'ils s'acquittent consciencieusement de leurs fonctions?

L'hon. M. Hees: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Alors le ministre du Commerce peut-il nous expliquer ce qu'il entendait hier soir quand il a fait la déclaration suivante qui se trouve aux pages 585 et 586 du compte rendu:

> J'ai trouvé très intéressant d'entendre le député d'Ottawa-Ouest parler de ce qu'il considère comme le bon vieux temps, c'est-à-dire les 22 années où le favoritisme s'est pratiqué d'une façon effrénée.

La Société n'existe que depuis 17 ans mais nous ne tiendrons pas rigueur au ministre de ne pas savoir compter:

> A l'entendre parler, on pourrait croire que nous faisons les mêmes choses qui se passaient sous leur régime, alors que des contrats étaient accordés...
>
> [M. l'Orateur.]

Le ministre parlait de cette même Société.

> ...à certaines entreprises qui leur étaient sympathiques. Ce genre de choses n'arrivent plus maintenant.

Après avoir été interrompu, le ministre a poursuivi:

> Je tiens à dire aux députés que nous avons bien fait comprendre à tous les producteurs canadiens que les conditions favorables offertes à l'un d'entre eux sont aussi à la portée de tous les fabricants de ce produit. Je sais que l'honorable député est étonné de l'apprendre, car les choses ne se sont jamais passées ainsi pendant les 22 années où son parti a détenu le pouvoir. Pourtant ces choses se produisent maintenant et elles se produisent depuis que nous sommes entrés en fonctions et avons mis tout en ordre, il y a cinq ans.

J'aurais une couple de questions à poser au ministre et j'espère qu'il sera en mesure d'y répondre au lieu de se lancer dans un autre discours électoral ridicule. (*Exclamations*) Je donnais lecture de sa harangue mesquine, ce n'est pas de moi.

L'hon. M. Hees: Vous faites votre part.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais que le ministre nous dise exactement ce qu'il a fait pour nettoyer cette Société qui, selon lui, laissait tant à désirer sous l'ancien régime. Vu que le ministre a fait cette déclaration vague, je pense qu'il devrait nous donner les noms de ces sociétés qui étaient autrefois favorisées et qui ne le sont plus.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, rien de plus facile et de plus agréable. Je ne parlais évidemment pas des opérations de la Société mais de celles du gouvernement en vertu de l'article 21. Depuis la fondation de la Société en 1944 et depuis qu'elle fonctionne, on a accordé de l'assurance, en vertu de l'article 14, sur tous les produits lorsque la transaction ne sortait pas de l'ordinaire. Mais sous le régime de l'article 21, la Société devait soumettre les demandes d'assurance au gouverneur en conseil parce que les conditions de la transaction à assurer dépassaient ce que la Société considérait être pour elle les conditions normales. Par conséquent, aux termes de l'article 21, tant sous le gouvernement précédent que sous le gouvernement actuel, ces questions ont été déférées au gouverneur en conseil pour qu'il détermine si l'assurance demandée devait être autorisée. Le gouvernement actuel a toujours eu pour règle de placer ces questions sur une base d'affaires, si bien que les conditions que nous offrons à une société en particulier, nous les offrons également à toute autre société.

Je parlais donc des décisions prises jadis par le gouvernement précédent et de la façon dont il a réglé les affaires en général au cours des 22 années qu'il a été au pouvoir.

On décidait souvent d'exécuter certaines opérations, non pas tant pour des considérations d'ordre pratique, mais plutôt lorsque certains amis, de temps à autre, sollicitaient une attention spéciale. Voilà ce dont je parlais hier soir. Je ne critiquais en rien, il va sans dire, le fonctionnement de la Société en tant que telle. Je m'en prenais plutôt à la façon de penser, dans le domaine du commerce, qui a inspiré le dernier gouvernement libéral durant les 22 années où il a mal administré le pays.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant a porté des accusations d'ordre général contre un homme qui était fort respecté en ce pays et qui maintenant n'est plus. Je prie le ministre de donner des exemples précis à l'appui de ses dires. Qu'il retire ses imputations ou qu'il nous fournisse les preuves sur lesquelles il se fonde pour porter de telles accusations avec une telle désinvolture. Je demande en outre à l'honorable représentant de cesser de vouloir se faire aussi gros que C. D. Howe.

L'hon. M. Hees: M. C. D. Howe était un membre de l'ancien gouvernement pour qui j'ai toujours eu la plus grande estime. Dans tout ce que j'ai dit au sujet de l'ancien gouvernement, je n'ai sûrement fait aucune allusion à M. Howe.

L'hon. M. Pearson: Le ministre en cause, c'était pourtant lui.

L'hon. M. Hees: Comme le député de Bonavista-Twillingate ne l'ignore pas, un membre du cabinet ne décide pas à lui seul de la politique du gouvernement. Je parlais de ce qu'avait fait le gouvernement.

M. Thompson: Après avoir écouté certaines des observations formulées depuis quelques minutes, je suis plus convaincu que jamais que plus de temps est consacré aux manœuvres politiques et aux réparties qu'aux délibérations utiles. Si nous essayions de faire progresser nos travaux? On reconnaît qu'un homme est intelligent s'il peut dire quelque chose de sensé en peu de mots. A entendre parler les députés, on pourrait croire que nous n'avons pas encore dépassé le stade du jardin d'enfants. A mon avis, vu que nous sommes plus ou moins d'accord sur les principes fondamentaux en cause, nous devrions en finir avec ce bill et passer à autre chose.

Il me faudra seulement un moment, monsieur le président, pour rectifier une déclaration qui a été faite hier au sujet de nos exportations de blé. Après avoir consulté la page 152 du rapport statistique de la Banque du Canada pour 1961 et fait certains calculs, je constate que, de 1952 à 1956, nous avons exporté pour 2,868 millions de dollars de blé et farine de blé, et que, de 1957 à 1961, le chiffre était de 2,660 millions de boisseaux. La quantité totale de céréales importées a été de 3,665 millions de boisseaux au cours des cinq premières années, et 3,051 millions de boisseaux au cours des cinq dernières années. Je tenais seulement à faire cette mise au point aux fins du compte rendu.

L'hon. M. Pickersgill: En rectifiant, le député, s'étant permis des insinuations à l'égard des membres de la Chambre, et en particulier à mon égard et à l'égard du ministre puisque nous avons été les seuls à prendre la parole, je ferai remarquer au député de Red-Deer qu'il est aussi important de défendre la réputation d'un homme qui a bien servi son pays au Parlement pendant de nombreuses années, et que son successeur attaque, que de faire une petite rectification mathématique.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Hees: Mettons les choses au point. Je répète que j'étais loin d'attaquer feu le très honorable C. D. Howe pour qui j'avais énormément d'estime. Je parlais du gouvernement.

L'hon. M. Pearson: Vous ne savez pas ce que vous dites!

M. Leboe: Je voudrais poser au ministre une ou deux questions dont je l'ai prévenu. Sur les 400, 300 et 200 millions de dollars, quelle est la somme que la Société d'assurance des crédits à l'exportation détiendra en fait? Quel intérêt versent ceux qui reçoivent un crédit? Quelle est la source des fonds qu'utilise la Société d'assurance des crédits à l'exportation, et d'où proviennent les fonds servant à payer les dépenses de la Société?

L'hon. M. Hees: Je répondrai que la Société d'assurance des crédits à l'exportation ne détient aucun montant d'argent pour ses opérations, en vertu de l'article 14 ou de l'article 21, autre que le capital prescrit à l'origine, qu'elle détient et emploie pour régler les réclamations quand celles-ci sont fondées.

M. McIlraith: Je tiens à tirer au clair un point que j'ai voulu traiter lorsque le comité était saisi de la question. Le ministre, dans les observations qu'on trouvera aux pages 585-586 du hansard, parlait de l'article 21 de la loi et de sa modification par l'article 2 du bill à l'étude. Cet article relève directement du ministre du Commerce. Il est de son domaine, en tant que ministre. Par conséquent, ses observations ne permettent qu'une seule interprétation, soit que le ministre est celui qui représente le gouvernement et qui parle au nom du gouvernement sur ces questions, et que c'est du ministre qu'il parlait. En l'occurrence il ne pouvait viser que feu le très honorable C. D. Howe.

D'autre part, je signalerai que ses observations ne permettent encore qu'une seule interprétation, soit que certaines entreprises de notre pays auraient reçu des avantages indus en vertu de la mesure en cause. Or, ayant ainsi terni le renom de ces entreprises, le ministre se doit d'expliquer au comité quelles sont exactement les sociétés auxquelles il pense et quels sont leurs noms; puis, soit retirer cette calomnie, soit prouver ses allégations.

Avant qu'il le fasse, je signalerai qu'un grand nombre des transactions qu'il a mentionnées avaient trait à des ventes faites par la Commission canadienne du blé. J'ai été stupéfait d'entendre les applaudissements des tenants du gouvernement originaires des trois provinces des Prairies, c'est-à-dire le pays du blé, par lesquels ils ont souligné les observations du ministre, pour marquer, je suppose, le favoritisme à l'égard de la Commission du blé.

Je ne doute pas que le ministre ait parlé trop vite et sans réfléchir, en faisant ses observations. Si c'est bien le cas, je voudrais qu'il s'explique et se rétracte, parce que, j'en suis sûr, en tant que ministre du Commerce, il ne souhaite guère qu'on le considère comme ayant terni la réputation d'une entreprise commerciale de notre pays, ou celle de la Commission canadienne du blé.

L'hon. M. Hees: Je suis heureux de pouvoir dire que je n'ai nullement porté atteinte à la réputation de qui que ce soit, sauf à celle de feu le gouvernement libéral. Comme le député ne l'ignore certainement pas, le ministre du Commerce fait tenir, en vertu de l'article 21, des demandes au conseil qui décide alors s'il y a lieu d'accorder l'assurance que demande le producteur. Il n'y va pas seulement de la responsabilité du ministre, loin de là. Le ministre ne fait que présenter la requête au cabinet, qui décide d'accorder ou de refuser l'assurance demandée dans tel ou tel cas. Je ne faisais donc aucune allusion particulière à feu le très honorable C. D. Howe, qui m'inspirait, je le répète pour la troisième fois, la plus grande estime. Je parlais plutôt du gouvernement en général.

Si j'ai fait cette observation hier soir, c'est que le député d'Ottawa-Ouest, songeant au favoritisme politique qui dominait autrefois, a déclaré que l'application de l'article 21 ouvre la voie au favoritisme pratiqué sur une vaste échelle. J'ai tout bonnement fait remarquer que le député devrait songer à la façon dont a procédé son gouvernement, dans tous les domaines, pendant 22 ans. Je ne visais aucune société en particulier et il le sait fort bien.

[M. McIlraith.]

M. Macdonald (Rosedale): Hier soir, j'ai signalé au comité et au ministre une objection d'ordre juridique contre certains termes qu'emploient les projets d'amendements à li'alinéa *e*) du paragraphe 2 de l'article 21*a*) et l'alinéa *b*) du paragraphe 6 de ce même article. Les termes dont je parle sont: intérêt pour tout effet de cette sorte. L'objection que je lui ai faite à ce moment-là, c'est que l'effet en question était un effet de commerce, transférable avec son intérêt ou pas transférable du tout. C'est inséparable. Le ministre a par la suite précisé ce que le gouvernement voulait obtenir par cette modification. Il veut apparemment se reporter à un usage bancaire répandu selon lequel un contrat peut être passé entre la Société et une banque commerciale et, pour certaines considérations, permettre à la banque d'avoir part à l'effet.

Je désire signaler au ministre que l'article pourrait être modifié davantage de façon à donner à la Société le pouvoir d'échanger tout instrument garanti contre deux instruments ou plus d'un montant moindre en capital, mais qui, ensemble, s'établissent au même montant que l'instrument initial. Le ministre est au courant de négociations récentes sous le régime de la loi, qui pourvoyaient au remboursement des obligations antérieurement créées. Je lui signale donc la possibilité d'ajouter aux pouvoirs déjà détenus par la Société, cet autre pouvoir, afin qu'elle soit en mesure de vendre certaines de ses obligations sur le marché public des valeurs ou à des portefeuillistes privés. A mon avis, le texte actuel ne confère pas ce pouvoir à la Société et, vu qu'elle est une société créée par une loi, elle est strictement tenue de n'exercer que les pouvoirs conférés par la loi. Je propose donc cette modification au ministre.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je remercie le député de Rosedale de sa proposition intelligente. J'ai discuté de cette question avec les administrateurs de la Société d'assurance des crédits à l'exportation et ils estiment que les pouvoirs qui leur seront conférés par cette modification leur donnent la plus entière liberté d'action dont ils puissent avoir besoin. Le but de la mesure c'est de permettre à la Société de fonctionner exactement de la même manière que la Banque d'exportation-importation des États-Unis, qui règle ces questions de la même façon que nous. Les administrateurs de la Société sont d'avis que l'amendement leur accordera tous les pouvoirs dont ils pourront avoir besoin.

M. Macdonald (Rosedale): Une question supplémentaire...

M. Byrne: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre! Le député de Rosedale pose une question supplémentaire.

Le député de Kootenay-Est pourrait peut-être alors se contenir quelques instants.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, qu'il me soit permis de poser au ministre une question supplémentaire découlant de la réponse qu'il vient de fournir? Puis-je déduire de sa réponse que la Société a l'intention de limiter son rôle à l'octroi de prêts, et qu'elle ne se propose aucunement de vendre les effets de commerce sur le marché monétaire si des acheteurs font preuve d'un certain intérêt?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, on m'informe qu'en général il en sera ainsi. Il est improbable qu'on négocierait ces effets dans le grand public. La chose est possible, et on pourrait le faire, mais c'est improbable.

M. Byrne: Monsieur le président, si je participe au débat c'est que je m'y sens poussé par la diatribe politique que nous a débitée le ministre hier après-midi. J'avais cru, en l'écoutant parler lors de l'Adresse en réponse au discours du trône, que lui au moins avait fini par comprendre qu'il n'était plus dans l'opposition et avait accepté la responsabilité de gouverner. C'est donc à ma grande surprise que je l'ai entendu hier parler comme il l'a fait. Je suis sûr que ce qui l'y a poussé, c'est la proposition faite par un des membres du comité. En effet, d'après ce dernier, nous devrions nous assurer que tout article exporté sous l'empire de cette loi devrait avoir été fabriqué en grande partie par de la main-d'œuvre canadienne. Le ministre a précisé que, même si aucun article de la loi n'en faisait mention, il était jugé important, d'après le règlement, qu'au moins 80 p. 100 du travail de transformation de ces articles ait été exécuté au Canada.

M. McIlraith: La proportion d'éléments canadiens devrait être de 80 p. 100.

M. Byrne: Oui, que la part de travail exécuté au Canada soit de 80 p. 100.

M. McIlraith: Pas la part de travail.

M. Byrne: Quoi qu'il en soit, le député cherchait à obtenir des renseignements, comme c'est son droit aux termes du Règlement, et le ministre aurait dû lui dire quelles étaient les exigences du règlement plutôt que de se mettre à faire des observations d'ordre politique. Quelques-uns d'entre nous se souviennent peut-être de la caricature qui a paru dans un des journaux de la région après la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On y voyait un nettoyeur balayant les discours politiques vers le hall d'entrée. On dirait que le ministre s'ingénie à défaire le travail du nettoyeur: il ramène les déchets politiques à la Chambre.

A l'instar de nombreux députés, j'ai beaucoup d'estime pour le prédécesseur du ministre. J'avais justement l'intention de parler de la question que le député de Bonavista-Twillingate a soulevée. Sauf le ministre, personne n'a prétendu que l'ancien gouvernement s'était ouvertement rendu coupable de patronage. Le ministre a semblé dire qu'il y avait eu du favoritisme pendant les vingt-deux années où les libéraux ont détenu le pouvoir. Je me demande pourquoi on n'a pas fait la preuve de tels agissements. Si le ministre détient des preuves, j'estime que c'est à lui à les présenter à la Chambre.

Je demande aussi si le ministre a des preuves que l'ancien gouvernement ait refusé des demandes, ce qui aurait nécessité la présentation de l'article 21 (1) *a*) ou si ce n'est pas plutôt, comme l'a dit l'honorable représentant de Skeena, que dernièrement les banques ont refusé—pour employer les mots du ministre—d'assumer pareille responsabilité, ce qui a obligé le gouvernement à présenter ce nouvel article.

C'est une question qui est loin de me laisser indifférent, et j'espère que le ministre, dans l'intérêt du déroulement méthodique de la discussion et de l'expédition des travaux de la Chambre, se maîtrisera à l'avenir afin de ne pas susciter de pareils débats.

M. Cardiff: Monsieur le président, j'aimerais citer un exemple concret qui s'est produit dans ma circonscription. Il n'a rien à voir au blé. Certains honorables députés s'imaginent, semble-t-il, que le Canada n'exporte que du blé, mais ce n'est pas de blé qu'il s'agit dans mon exemple. Il s'agit d'une fabrique de ma circonscription qui existe depuis au moins 30 ans, période qui englobe les 22 ans de gouvernement libéral avant que le présent gouvernement vienne au pouvoir. Ce n'est que récemment que cette entreprise a profité des avantages qu'offre la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Elle l'a fait il y a environ un an, je crois. Elle a agrandi son usine, et porté le nombre de ses employés de 100 à 200 depuis un an et demi. Elle a vendu des niveleuses Champion et 80 p. 100 des éléments de ces machines, y compris la main-d'œuvre, sont canadiens.

Les honorables députés se rendent facilement compte que cela n'a rien à voir au blé. Ils semblent croire que nous n'avons exporté que du blé. Or voilà une entreprise qui existe depuis trente ans et qui n'avait jamais profité de ces crédits à l'exportation auparavant. Pourquoi l'a-t-elle fait maintenant? Il doit y avoir une bonne raison. Cela lui a rapporté quelque chose, de même qu'à l'ensemble des Canadiens.

M. McGee: Monsieur le président, j'avais l'intention de prendre part au débat hier soir

puis j'ai changé d'idée. Toutefois, je reviens sur ma décision après avoir entendu cet après-midi l'honorable député de Kootenay-Est sermonner le ministre. Je citerai tout simplement à l'honorable député les paroles d'un membre de son propre parti qui, hier soir, se glissait vers une place plus éminente, au premier rang. Je constate qu'il a repris sa propre place aujourd'hui. La citation se trouve à la page 581 du hansard:

> A mon avis, une mesure comme celle-ci devrait d'abord viser à favoriser l'exportation des produits canadiens qui demandent le plus de main-d'œuvre canadienne possible.

Plus loin, à la page 582, il dit:

> Si nous voulons régler la question du chômage, il faut nous attacher sans retard à la fabrication de produits exigeant une main-d'œuvre plus nombreuse.

Ce que laissent clairement entendre ces observations, tout comme d'autres qui n'ont trait qu'aux produits agricoles, c'est que l'objet de cette mesure et même du programme tout entier, comme l'a si bien montré le ministre du Commerce, était d'aider un secteur de notre économie plutôt qu'un autre. Certes il faut pardonner au ministre et l'encourager à corriger cette impression avec autant de force et de précision que possible, et lui donner les moyens de faire des progrès dans ces travaux et de faire fructifier cet argent afin de fournir plus d'emplois à la population de ma propre circonscription, qui se trouve être le district industriel qui se développe le plus vite ces années-ci, de même que celle d'autres circonscriptions à travers le Canada.

L'hon. M. Martin: Alors allons-y!

M. McGee: Nous n'avons pas besoin des ratiocinations de l'honorable député d'Ottawa-Ouest et de l'honorable représentant de Saint-Antoine-Westmount, que l'on pourrait décrire au mieux, selon le vocabulaire parlementaire de M. Pickersgill, comme le petit gars effronté de la rue Saint-Jacques. Je pense qu'il devrait être présenté à son ami *bull moose* de Vancouver-Centre, qui voulait retirer la chose du domaine public et la confiner au secteur privé. Il s'agit d'un domaine de l'activité publique conçu pour amener une expansion du commerce et pour fournir de nouveaux emplois et, plus tôt nous adopterons cette loi et la mettrons en vigueur, plus tôt les gens de ma circonscription et de plusieurs autres seront mis au travail. Il n'y a pas longtemps, les députés d'en face versaient des larmes de crocodile au sujet de la nécessité de créer de l'emploi. A présent, allons-y.

M. Byrne: Je me demande pourquoi le préopinant ne s'est pas servi de ses dons de persuasion pour exhorter le gouvernement à convoquer le Parlement il y a trois mois, afin de nous permettre d'étudier cette mesure au plus tôt. Il semble que le député de Vancouver-Sud ait formulé ses observations dans le dessein d'obtenir des renseignements et s'il lui a fallu pour cela prononcer une longue tirade politique, alors je ne sais vraiment pas ce qui se passe d'habitude lorsque la Chambre est formée en comité comme maintenant.

Je tiens à tirer un point au clair. J'ai encore l'impression que les ministres persistent à croire qu'ils siègent dans l'opposition. Qu'ils se rendent donc compte qu'ils constituent le gouvernement. Qu'ils nous fournissent donc tous les renseignements sur cette mesure, et si nous leur donnons raison, nous ne nous ferons pas prier pour faire avancer nos travaux.

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Je n'ai qu'une chose à dire. Je tiens à bien faire comprendre à tous les membres du comité combien cette mesure est importante pour les gens de l'Île du Cap-Breton et, à vrai dire, de toute la Nouvelle-Écosse. Nous avons une aciérie là-bas qui fabrique des rails en acier. Tous les députés conviendront, je pense, que ces produits renferment une proportion élevée de main-d'œuvre. La mesure est importante puisqu'elle permettra notamment de donner du travail aux habitants de l'Île du Cap-Breton. Ceci dit, puis-je demander au ministre qu'elle est la valeur des rails d'acier et d'autres produits vendus par la fabrique de Sydney de la *Dominion Steel and Coal Company* et couverts par l'assurance à l'exportation?

L'hon. M. Hees: Environ 25 millions de dollars.

M. Scott: J'ai quelques remarques à faire au comité mais, auparavant, je voudrais demander au ministre quelques explications à propos de l'article 3 du bill. Dans l'alinéa *a*) il est question des prêts aux importateurs. Quels sont les groupes ou organismes qui entrent dans la catégorie des importateurs?

L'hon. M. Hees: Nous acceptons directement les billets à ordre des acheteurs étrangers. C'est tout.

M. Scott: Des États étrangers aussi?

L'hon. M. Hees: Soit d'un État étranger, soit d'une entreprise privée.

M. Scott: Hier, j'ai démontré qu'il était nécessaire d'accorder des prêts à faible intérêt aux gouvernements des pays en voie de développement. Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit hier. Je croyais avoir si bien exposé mon point que le ministre lui-même aurait proposé aujourd'hui un amendement à ce sujet. Cependant, vu qu'il ne l'a pas fait, et afin de porter cette affaire à l'attention du

comité, j'aimerais proposer un amendement à cet article. Ma proposition d'amendement a pour objet de préciser que le gouvernement pourra songer, et songera effectivement, à consentir des prêts à un taux d'intérêt peu élevé aux pays sous-développés.

Les chiffres que le ministre nous a fournis hier se rapportaient tous à des prêts consentis à des taux commerciaux d'intérêt. Là où je veux en venir, c'est que les nations en voie de formation ne peuvent se payer le luxe de contracter d'autres emprunts à des taux commerciaux d'intérêt, vu que le remboursement de l'intérêt, ajouté au remboursement du capital, est trop élevé. Par conséquent, je propose:

Que le paragraphe (1) de l'article (3) soit modifié par l'adjonction au paragraphe (2) de l'article 21A, ce dernier paragraphe étant ainsi remplacé, de l'alinéa suivant:

«*f*) afin d'aider au développement d'autres pays, prêter de l'argent au gouvernement de tout autre pays, ou à ses agents, à des conditions d'intérêt, s'il en est, et de remboursement ainsi qu'à d'autres conditions qui répondront le mieux à la véritable intention et au véritable esprit du présent alinéa».

L'hon. M. Hees: Hier, dans les observations que j'ai faites en réponse à l'honorable député de Danforth, j'ai montré comment l'article 21A prévoit précisément ce que l'honorable député propose. Cependant, en ce qui concerne sa proposition d'amendement, j'aimerais reporter le comité à l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui se lit ainsi qu'il suit:

Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le gouverneur général n'aura pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

J'estime donc, monsieur le président, que l'amendement envisagé, n'ayant pas d'abord été recommandé à la Chambre par un message du Gouverneur général, est nettement irrecevable.

M. Grégoire: Monsieur le président...

M. le président: Le député veut-il commenter le rappel au Règlement?

M. Grégoire: Puis-je me faire entendre là-dessus?

M. le président: J'aimerais bien qu'on s'en tienne au rappel au Règlement jusqu'à ce que j'aie arrêté une décision sur la pertinence de l'amendement.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais commenter le rappel au Règlement. Si j'ai bien compris, le ministre a déjà fait savoir que le terme «importateur», qui figure à l'alinéa *a*) du bill, englobe, au besoin, le gouvernement d'un autre pays. A mon avis, monsieur le président, l'amendement envisagé ne vise qu'à faire établir certains règlements et certains indicateurs au cas où l'importateur est le gouvernement d'un autre pays. Cela n'est pas contraire à l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et il n'y a rien de nouveau là-dedans. L'amendement vise exactement le même objectif que l'alinéa *a*), préparé par le ministre. Il ne cherche qu'à établir une distinction entre l'importateur qui est une société privée ou un particulier d'un pays étranger et l'importateur qui est effectivement un gouvernement ou un agent ou un mandataire du gouvernement d'un pays étranger. On veut tout bonnement expliciter la façon de procéder lorsque l'importateur est un gouvernement étranger; il n'est nullement question d'impôt, de taxe ou d'affectation de quelque partie des fonds publics. L'amendement ne va pas plus loin que le message de Son Excellence, présenté par le ministre. Il ne fait qu'établir une distinction entre ces deux genres d'importateurs, afin que nous puissions mieux aider les autres pays à développer leur économie.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, au sujet de l'objection soulevée par le député de Skeena, l'amendement envisagé réglementerait la façon d'utiliser les fonds, et il ne fait pas de doute que cela change la portée de la mesure législative dont le comité est saisi.

M. Scott: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement, j'ai essayé de lire rapidement la recommandation du Gouverneur général; à la page 9 du hansard, première colonne, je lis ce qui suit:

La prospérité et le progrès du Canada, en fin de compte, doivent s'appuyer dans une grande mesure sur ses exportations. Pour que celles-ci atteignent des niveaux satisfaisants, il faut accroître encore la capacité de concurrence des produits canadiens sur les marchés extérieurs. Tels sont les buts des programmes industriels du gouvernement. Ses négociations commerciales visent à ouvrir de nouveaux débouchés aux producteurs canadiens, en retour des possibilités offertes aux producteurs étrangers d'écouler leurs produits au Canada.

Le passage continue dans le même sens et, un peu plus loin, on peut lire:

Il vous sera demandé de voter les fonds nécessaires à l'accomplissement de cette tâche grandissante. Vous serez également saisis de modifications à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

et ainsi de suite. En toute déférence, je soutiens que les paroles que je viens de lire prévoient nettement le genre de programme qu'ajoute l'amendement dont vous êtes présentement saisi, et le ministre ne saurait prétendre que le message du gouverneur général ne renferme pas précisément cette même idée.

M. Howard: Faisant suite à ce que vient de rappeler l'honorable député, j'aimerais signaler au ministre que la résolution qui a précédé le bill—elle figure aux pages 475 et 476 du hansard du 12 octobre—et qui a été proposée par le ministre, se lit ainsi qu'il suit:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin de porter de deux cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars la limite de la responsabilité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation aux termes des contrats d'assurance conclus sous le régime de l'article 21 de la loi; et de pourvoir en outre...

Je crois que ce sont là les mots-clés, monsieur le président.

...à certains changements dans l'application de la loi.

C'est précisément l'article dont nous parlons en ce moment, auquel s'est reporté le ministre et auquel se rapportent les notes explicatives du bill. Il ne s'agit nullement d'une dépense de deniers publics; il s'agit précisément du message de Son Excellence, à savoir l'application de la loi et autres questions qui s'y rattachent.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais parler sur cette question au sujet des prêts à faible intérêt consentis à d'autres pays par le gouvernement ou par cette commission.

Je crois que l'amendement n'est pas conforme au Règlement pour deux raisons. D'abord, comment voulez-vous que le Canada prête de l'argent à d'autres pays alors que lui-même est obligé d'emprunter, car il n'en a même pas suffisamment pour lui? Si l'on n'a pas d'argent, si l'on est obligé d'aller en emprunter ailleurs, comment voulez-vous maintenant qu'on prête de l'argent? C'est une lubie!

Ensuite, comment peut-on songer à prêter de l'argent à d'autres à faible intérêt, alors que nos propres citoyens canadiens, ici dans notre pays, sont obligés d'acheter ce dont ils ont besoin en empruntant des sociétés de finance, auxquelles ils paient de l'intérêt à des taux variant de 24, 28 à 32 p. 100.

Je soumets que si l'on a de l'argent à prêter à faible intérêt, on devrait le prêter aux Canadiens d'abord.

(Traduction)

M. le président: A l'ordre! Je suis en train de décider de la recevabilité de l'amendement. Si l'honorable député veut bien patienter un instant, nous pourrons alors écouter ce qu'il a à dire.

[M. Scott.]

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, en réponse à l'honorable député de Skeena, permettez-moi de me borner à lire la résolution d'origine:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation afin de porter de deux cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars la limite de la responsabilité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation aux termes des contrats d'assurance conclus sous le régime de l'article 21 de la loi; et de pourvoir, en outre, à certains changements dans l'application de la loi.

Il ne s'agit pas de modifications d'ordre général. Elles sont bien déterminées, comme l'indique la mesure que nous avons par-devers nous et, à mon avis, monsieur le président, les modifications que l'honorable député de Danforth a proposées sont des modifications supplémentaires qui décideraient de l'emploi des fonds administrés. En conséquence, selon l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ledit amendement n'est pas recevable.

M. Knowles: Monsieur le président, permettez-moi de faire respectueusement remarquer au ministre du Commerce que, bien qu'il ait pu avoir à l'esprit la nature des futures modifications administratives, celles-ci n'ont pas été clairement énoncées dans la résolution précédente présentée avec l'autorisation du Gouverneur général. La résolution dont nous sommes saisis comporte deux choses: un nouveau maximum de 400 millions de dollars et l'autorisation d'effectuer certains changements d'ordre administratif. Cette nouvelle modification demeure régie par le nouveau maximum de 400 millions de dollars et ne vise nullement à le dépasser. Cette modification prévoit des changements d'ordre administratif et, à mon avis, le libellé général de la dernière partie de la résolution permet aux honorables membres du comité de proposer des amendements pourvu qu'ils n'excèdent pas ces cadres généraux. Je le répète, le mot «certain» pouvait avoir de la signification dans l'esprit du ministre, mais cette partie de la résolution ne précisait pas les changements exacts à apporter. Pour ce qui est des conséquences financières de l'amendement, je ne crois pas qu'il en résulte des dépenses non prévues dans la résolution. Celle-ci prévoit un nouveau plafond de 400 millions de dollars et l'amendement tient compte de ce maximum.

M. McGee: Monsieur le président, il semble que, pendant le temps où le député de Winnipeg a été absent de la Chambre, sa façon d'aborder les questions qui se rattachent au Règlement soit devenue plus hésitante. Si je l'ai bien saisi il y a un instant, il semblait croire que le projet de résolution,

parce qu'il renfermait un énoncé d'ordre général, ouvrait toute grande la voie, de sorte que n'importe quel député, de n'importe quel parti, pouvait arriver plus tard avec un bill entièrement différent, rempli d'articles tout à fait nouveaux. Par définition, tout projet de résolution expose les grandes lignes de la proposition. Puis, si je ne m'abuse, l'usage veut que le bill, présenté à la Chambre, particularise les généralités du projet de résolution et du discours du trône. En terminant, je ferai remarquer que le groupe qui siège dans le coin, les huit solitaires comme nous avions l'habitude de les appeler, se plaignaient autrefois de ne pas compter d'avocats dans leur rang. J'ai l'impression qu'à présent, ils en ont peut-être trop.

M. Howard: Je ne pousserai pas la malice jusqu'à commenter la situation embêtante dans laquelle le secrétaire parlementaire se trouve à l'heure actuelle. Il lorgne manifestement d'autres objectifs que celui dont il a fait mention il y a un instant. J'aimerais citer l'article 54, auquel s'est rapporté le ministre:

54. Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant...

L'énumération ne va pas jusque-là.

...d'affecter quelque partie du revenu public...

L'amendement dont nous sommes saisis n'affecte aucune partie du revenu public.

...d'une taxe ou d'un impôt...

L'amendement ne vise à imposer aucune taxe ni aucun impôt.

...à un objet que le gouverneur général n'aura pas, au préalable, recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

L'amendement ne cherche à affecter aucune partie du revenu public. C'est déjà fait. Tel est l'objectif d'un article antérieur du bill. L'amendement n'impose pas non plus de taxe ni d'impôt, ni ne traite de ces questions. Il n'indique pas non plus la façon dont doit procéder le Gouverneur général ou la Société pour prêter certaines sommes d'argent, car ces prêts sont subordonnés à la limite générale imposée antérieurement et sont, de toute façon, autorisés par le début du libellé projeté de l'article 2, qui se lit ainsi qu'il suit:

Lorsque le gouverneur en conseil l'y autorise, la société peut...

Suivent les alinéas *a*), *b*), *c*) et *d*). Nous proposons tout bonnement d'ajouter un alinéa à ceux-là pour expliciter le caractère de la permission que le Parlement accorde au Gouverneur général et à la Société.

M. le président: A l'ordre! Qu'on prolonge la portée de la résolution d'où découle le bill à l'étude, qui vise à augmenter le montant que la Couronne peut engager aux termes de l'article en cause, ce n'est pas tellement cela qui m'inquiète. Cependant, je pourrais citer à cet égard un jugement autorisé qu'il serait opportun, je pense, de consigner au compte rendu. Je parle du passage de la quatrième édition des commentaires de Beauchesne, page 207, alinéa 3, ainsi conçu:

(3) Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, une fois pour toutes (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions, et les réserves qui s'y rattachent. En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins,...

Voilà des paroles qu'on devrait, à mon avis, relever tout simplement, et je les répète.

...mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement.

Il me semble un peu difficile de concilier le texte de cet amendement avec la note explicative au sujet de l'article 3 (1) dans le bill, qui est ainsi conçu:

Si cette modification permettait à la Société d'accepter les engagements directs des importateurs en vertu ou à l'égard de transactions d'exportation, de prêter de l'argent aux détenteurs d'effets payables à la Société et de vendre des effets garantis par la Société ou qui lui sont payables.

Voilà le point où se pose la question de pertinence. A cet égard, je renverrai le député à l'alinéa 13, de la 16e édition de May, page 556, ainsi conçu:

Les amendements ou nouveaux articles qui créent des prélèvements publics ne peuvent se proposer, quand aucune résolution financière ni aucune résolution relative aux voies et moyens n'a été adoptée, ou quand l'amendement, ou l'article, n'est pas prévu par les termes de la résolution.

Cela me ramène au point de départ, c'est-à-dire à la possibilité d'étendre la base du bill par les termes de l'amendement proposé et d'entraîner un prélèvement public, et à la deuxième raison, que j'ai déjà mentionnée brièvement en comparant l'amendement proposé aux notes explicatives en regard du bill. En ce qui concerne la pertinence, je constate qu'elle étend le sens de l'article et la portée du bill entier. Par conséquent, je suis obligé de déclarer l'amendement irrégulier.

L'article 3 est-il adopté?

M. Scott: Avec tout le respect qui s'impose envers l'opinion réfléchie que vous venez d'exprimer, monsieur le président, je regrette d'en appeler de votre décision à la Chambre.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président du comité remet le rapport suivant:

Voici en quoi consiste la question sur laquelle on en a appelé à la Chambre d'une décision du président du comité plénier:

Au comité plénier, pendant l'étude de l'article 3 du bill C-63, loi modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, l'honorable représentant de Danforth a proposé l'amendement suivant:

Que le paragraphe (1) de l'article 3 soit modifié par l'adjonction au paragraphe (2) de l'article 21A, ce dernier paragraphe étant ainsi remplacé, de l'alinéa suivant:

«*f*) afin d'aider au développement d'autres pays, prêter de l'argent au gouvernement de tout autre pays, ou à ses agents, à des conditions d'intérêt, s'il en est, et de remboursement ainsi qu'à d'autres conditions qui répondront le mieux à la véritable intention et au véritable esprit du présent alinéa».

J'ai décidé que l'amendement était irrecevable parce que étranger à la question en ce qu'il vise à élargir les dispositions fondamentales du bill et qu'il empiète probablement sur la prérogative financière de la Couronne. Le député de Danforth en a ensuite appelé à la Chambre de la décision du président.

M. l'Orateur expose les faits de la façon suivante:

La question dont la Chambre est saisie est un appel d'une décision rendue ainsi qu'il suit par le président des comités de la Chambre:

Au comité plénier, lors de l'étude de l'article 3 du bill nº C-63, loi modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, l'honorable député de Danforth (M. Scott) a proposé l'amendement suivant:

Que le paragraphe (1) de l'article 3 soit modifié par l'adjonction au paragraphe (2) de l'article 21A, ce dernier paragraphe étant ainsi remplacé, de l'alinéa suivant:

«*f*) afin d'aider au développement d'autres pays, prêter de l'argent au gouvernement de tout autre pays, ou à ses agents, à des conditions d'intérêt, s'il en est, et de remboursement ainsi qu'à d'autres conditions qui répondront le mieux à la véritable intention et au véritable esprit du présent alinéa».

Le président a décidé que l'amendement était irrecevable parce que étranger à la question en ce qu'il vise à élargir les dispositions fondamentales du bill et empiète probablement sur la prérogative financière de la Couronne. Le député de Danforth en a appelé à la Chambre de la décision du président.

La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante: La décision du président doit-elle être maintenue? Et la décision, ayant été mise aux voix, est maintenue.

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Belzile
Aiken	Benson
Alkenbrack	Bernier
Argue	Bigg
Asselin	Boulanger
Badanai	Bourbonnais
Balcer	Bourque
Baldwin	Boutin
Baskin	Bradley
Batten	Brown
Béchard	Byrne
Beer	Cadieu
Bélanger	Cadieux
Bell (Carleton)	Cameron (High Park)
Bell (Saint-Jean-Albert)	Cantin
	Cardiff
Cardin	Latulippe
Caron	Leboe
Carter	Legaré
Cashin	Legere
Casselman (Mme)	Lessard (Lac-Saint-Jean)
Chaplin	Létourneau
Chevrier	Loiselle
Churchill	Macdonald (Mme)
Clancy	Macdonald (Rosedale)
Clermont	MacEachen
Clunis	MacEwan
Cook	Mackasey
Cooper	MacLean (Queens)
Côté	Macnaughton
Cowan	Macquarrie
Crestohl	MacRae
Crossman	McBain
Crouse	McCleave
Denis	McDonald (Hamilton-Sud)
Diefenbaker	McGee
Dinsdale	McGrath
Drouin	McIlraith
Drury	McIntosh
Dumont	McMillan
Dupuis	McNulty
English	McPhillips
Enns	McWilliam
Éthier	Maltais
Fairclough (Mme)	Mandziuk
Fairweather	Martin (Essex-Est)
Fane	Martineau
Fleming (Eglinton)	Matheson
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Matte
Flemming	Millar
Forbes	Mitchell
Forgie	Monteith
Foy	Moore
Frenette	More
Gagnon	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Garland	Muir (Lisgar)
Gauthier	Nasserden
Godin	Nesbitt
Gordon	Nicholson
Grafftey	Nielsen
Granger	Nowlan
Gray	Nugent
Green	O'Hurley
Grégoire	Ormiston
Grills	Ouellet
Gundlock	Pascoe
Habel	Patterson
Haidasz	Paul
Hales	Pennell
Halpenny	Perron
Hamilton	Phillips
Hanbidge	Pickersgill
Hardie (Mme)	Pilon
Harkness	Plourde
Harley	Pugh
Hees	Rapp
Hellyer	Ricard
Hodgson	Richard
Honey	Rideout
Horner (Acadia)	Rinfret
Horner (The Battlefords)	Robichaud
Howe	Robinson
Jorgenson	Rock
Kennedy	Rouleau
Kindt	Roxburgh
Korchinski	Roy
Lachance	Ryan
Laing	Rynard
LaMarsh (Mlle)	Sams
Lamoureux	Sévigny
Lamy	Simpson
Langlois	Skoreyko
Laniel	
Laprise	

[M. Scott.]

Smallwood	Turner
Smith (Calgary-Sud)	Valade
Smith (Simcoe-Nord)	Vincent
Southam	Wahn
Starr	Walker
Stefanson	Webb
Stenson	Weichel
Stewart	Whelan
Thomas	Winkler
Thompson	Woolliams—206.
Tucker	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Barnett	Knowles
Berger	Lewis
Brewin	MacInnis
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Mather
	Orlikow
Herridge	Peters
Howard	Prittie
	Scott—14.

M. l'Orateur: Je confirme la décision. Comme il est cinq heures, la Chambre va maintenant procéder à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les bills d'intérêt privé.

Comme il n'y a pas de bills d'intérêt privé, la Chambre passe à l'étude des bills d'intérêt public.

LA LOI SUR LA FAILLITE

MODIFICATIONS RELATIVES AUX CESSIONS DES SALARIÉS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose la 2e lecture du bill n° C-7 tendant à modifier la loi sur la faillite (Cessions des salariés).

M. l'Orateur: A l'ordre! Si des députés ont l'intention de quitter la Chambre, je les prie de le faire rapidement et sans bruit afin que le député de Winnipeg-Nord puisse se faire entendre sans trop tarder.

M. Orlikow: De plus en plus de gens se trouvent dans l'impossibilité de faire les paiements sur les articles qu'ils achètent à tempérament et se ruinent en essayant de faire honneur à leurs engagements. Les conseils dont on nous rebattait les oreilles dans le passé à propos de l'importance de bien gérer ses affaires, de faire des économies et de n'acheter que selon ses moyens ne sont presque plus entendus de nos jours, sauf dans la bouche de certains harangueurs qui critiquent les opérations du gouvernement. Très peu de Canadiens ne se laissent pas influencer par la réclame tapageuse qui nous incite à ne pas paraître moins prospères que le voisin. C'est une faute presque impardonnable de ne pas être propriétaire de sa propre maison, de ne pas avoir de voiture, de téléviseur, de machine à laver automatique ou de sécheuse, même si l'on ne peut vraiment pas se les payer. Il faut absolument se procurer ces articles. En fin de compte, c'est bien facile de faire porter ces achats sur le compte et de les payer plus tard, ou comme cette ligne aérienne le dit si bien, de voyager maintenant et de payer plus tard. Et si certaines gens ne savent pas comment obtenir du crédit, il y a beaucoup de détaillants et de sociétés de financement complaisantes qui leur indiqueront comment le faire, par la seule apposition de leur signature.

Ensuite, bien des gens se rendent compte qu'il est difficile, voire impossible de faire les paiements prétendus faciles, mais il est alors trop tard: le débiteur est déjà en difficultés. Il s'aperçoit à ce moment-là qu'il n'a plus tout à fait la faveur dont il jouissait, ou dont il croyait jouir, lors de son achat. Il découvre qu'il n'est qu'un rouage de la machine, une unité statistique. Il constate que le magasin de détail qui l'a encouragé à acheter la cuisinière, la laveuse ou le téléviseur et qui ne lui a pas posé trop de questions sur les autres articles qu'il pouvait acheter en même temps ni ne lui a demandé s'il pouvait se les payer, voulait simplement son argent. Ce qui est plus probable, et pis encore, c'est que la société de financement à laquelle le magasin de détail a vendu la créance veut l'argent immédiatement. Le débiteur est alors laissé à lui-même. Il reçoit des appels téléphoniques désagréables, des lettres comminatoires, des assignations, une ordonnance de saisie-arrêt, et tout le reste. C'est à ce moment-là que le débiteur cesse de répondre au téléphone, tient sa porte close et laisse les stores d'en avant baissés pour qu'on le croie absent. Mais, il va sans dire qu'à ce moment-là il est trop tard. C'est alors que, souvent, un patron met un employé à la porte parce qu'il ne tient pas à être pris au piège que représente une ordonnance de saisie-arrêt. Rendus là, bien des gens sont à ce point cousus de dettes qu'ils ne sauraient se tirer d'affaires dans le délai qui leur est accordé.

Le bill que je présente fait appel à la loi sur la faillite et aux cours de faillite telles qu'elles sont établies présentement pour protéger le salarié qui a des difficultés et son créancier. Le créancier légitime a droit à une protection. Le bill offre au salarié le moyen de payer son créancier à peu de frais.

Aux termes du bill, une nouvelle partie est ajoutée à la loi sur la faillite, après l'article 26A, qui permet au salarié insolvable de faire une cession à un receveur officiel autorisé à nommer un syndic qui s'occupera de l'affaire. Le salarié est tenu de confier le salaire qu'il touchera par la suite au syndic, afin que celui-ci puisse faire des versements réguliers aux créanciers du salarié.

Le syndic peut demander à la cour de faillite d'alléger le fardeau qu'imposent au salarié des contrats déraisonnables et la cour est autorisée à exempter le salarié de payer des intérêts excessifs comme il en existe beaucoup trop.

Le tribunal a le pouvoir de contraindre les parties à s'en tenir aux arrangements conclus par le syndic. Le tribunal a le pouvoir de libérer le salarié quand il s'est acquitté de ses obligations aux termes de l'entente. S'il n'a pas acquitté ses dettes à l'expiration des trois ans, un salarié doit s'adresser au tribunal pour obtenir un délai supplémentaire qui lui permettra de le faire.

Le bill à l'étude viendrait en aide aux salariés et aux créanciers. Le salarié pourrait ainsi payer ses dettes d'une façon plus méthodique, et le créancier aurait plus de chance de recouvrer l'argent qu'il a prêté au salarié, d'habitude sous forme de marchandises vendues. Monsieur l'Orateur, des lois semblables ont été adoptées aux États-Unis et elles ont aidé des milliers de créanciers dans ce pays. Le bill à l'étude éviterait la faillite à beaucoup de gens et mérite l'appui de tous les députés.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, l'idée générale dont s'inspire la mesure à l'étude est louable. Il y a bien longtemps qu'elle s'imposait dans notre pays; elle simplifiera les formalités aux gens qui ne sont pas en affaires et auxquels s'appliquent les mesures relatives à la faillite. Ce sont des gens qui veulent conclure un accord quelconque avec leurs créanciers mais qui n'ont ni l'actif ni les connaissances nécessaires pour le faire aux termes de la loi actuelle sur la faillite. D'autres organismes législatifs, l'honorable député présentant le projet de loi l'a signalé, ont déjà pris des mesures analogues à celle que nous étudions en ce moment. Au Canada, dans la province d'Alberta en particulier, un bill ayant des objectifs analogues a été présenté en 1959 mais il était bien différent. Il s'agissait du remboursement méthodique des dettes, loi de 1959, province d'Alberta. On avait adopté cette mesure de façon à permettre aux débiteurs qui voulaient faire une cession de biens ou conclure une entente avec leurs créanciers, de le faire. La Cour suprême du Canada a décidé en 1960 que le bill en question n'était pas valide car il empiétait sur les pouvoirs du gouvernement fédéral du Canada de légiférer en matière de faillite. La décision de la Cour suprême figure à la page 571 des comptes rendus de la Cour suprême de 1960. La Cour suprême a soutenu que même si certains droits provinciaux se trouvaient en cause, la mesure législative adoptée par la province d'Alberta était, au fond, une mesure relative à la faillite et qu'il s'agissait, par conséquent, d'un domaine qui débordait le cadre des pouvoirs d'une Assemblée législative.

Il s'ensuit donc que seul le Parlement du Canada a le pouvoir d'adopter une mesure de ce genre. Par conséquent, le projet de loi à l'étude ne semble aucunement violer la constitution. Même si la Chambre n'a pas encore été saisie du bill, monsieur l'Orateur, il est bon de constater, je crois, que le gouvernement a déjà présenté une mesure d'un genre analogue, soit le bill S-2, à l'autre endroit. Je n'en discuterai pas puisqu'il n'a pas encore été présenté à la Chambre, mais je tiens à signaler qu'il porte, quoique sous une forme quelque peu différente, sur le même sujet qui retient notre attention présentement.

Je voudrais maintenant relever quelques lacunes que renferme le bill à l'étude. La mesure ne vise que les personnes qui sont considérées comme des salariés. Or, j'estime qu'elle devrait intéresser d'autres personnes. A mon avis, elle devrait viser tous ceux qui ne relèvent pas normalement des lois actuelles sur la faillite. Présentement, seuls les sociétés, les commerçants et les hommes d'affaires peuvent se déclarer en faillite, non pas les particuliers. Le bill serait beaucoup plus utile s'il visait aussi tout particulier, et non le seul salarié décrit dans la mesure.

A mon avis, il y a une seconde lacune que nous devrions examiner attentivement. Aux termes du bill C-7, le salarié doit se déclarer en faillite pour pouvoir bénéficier de la protection de la loi. J'estime qu'on devrait pouvoir plus simplement permettre aux débiteurs de prendre des arrangements ou de faire consolider leurs dettes sans d'abord se déclarer en faillite. Il ne nous est pas permis d'en discuter, mais, selon moi, il ressort du libellé de l'article 26*b*) que le salarié doit avoir fait une cession; à ce moment-là, il serait donc en faillite. S'il pouvait dans les années subséquentes liquider petit à petit ses dettes et finalement obtenir quittance, il reste que, dans l'intervalle, il avait été considéré comme ayant fait faillite, même s'il n'avait pas de dettes de grande importance et qu'il ne demandait qu'un délai.

Je voudrais mentionner deux autres choses. La disposition du bill qui permet à un syndic de s'adresser aux tribunaux pour faire modifier des contrats existants me paraît des plus compliquées, surtout du point de vue constitutionnel, étant donné que des contrats visant certains droits personnels ou immobiliers relèvent normalement de la province. Cependant, la Cour suprême pourrait très bien décider que, s'ils sont visés par les lois sur la faillite, ils peuvent être valides. Mais il faut tenir compte d'un autre aspect de la question, d'ordre moral plutôt que juridique ou constitutionnel. Il s'agit de savoir si nous devons permettre à un tribunal ou à un syndic de modifier

un contrat existant. Nous savons que, dernièrement, on a suivi une telle façon de procéder, en vertu de certaines lois provinciales où des contrats fermes ont pu être modifiés. Mais, d'ordinaire, les contrats sont regardés comme sacrés une fois signés par les parties qui savent ce qu'elles font. Tout contrat frauduleux peut être déclaré nul et sans valeur par les tribunaux. Mais, à mon sens, nous nous engageons dans un domaine bien dangereux, monsieur l'Orateur, à l'égard de cet article du bill qui permet aux tribunaux de reviser un contrat déjà signé et en vigueur au moment où le fiduciaire entre en cause. C'est une question bien délicate et l'article dans son libellé actuel ne fournit pas les sauvegardes convenables que nous aimerions voir relativement à la validité et au caractère sacré des contrats dûment signés. Cet article en particulier me cause bien des appréhensions.

Je tiens à signaler encore à l'honorable député, que le bill ne statue pas nettement si les dettes doivent être acquittées en entier avant que le débiteur puisse obtenir sa libération. Les notes explicatives que renferme le bill indiquent que c'est nécessaire, mais le bill lui-même est équivoque. Il prévoit que la partie qui a rempli fidèlement ses obligations reçoit sa libération. Je crois que la mesure pourrait être considérablement améliorée en indiquant nettement si les dettes doivent être acquittées en entier avant que le débiteur puisse recevoir sa libération.

Le bill, dans son libellé actuel, suscite à mon sens une autre difficulté. Il s'agit de la disposition selon laquelle tous les autres articles de la loi sur la faillite s'appliqueront à la modification. La loi sur la faillite est un texte extrêmement complexe et difficile. Elle contient des dispositions qui s'appliquent aux faillites impliquant des gens qui ont des dettes énormes. Il se pourrait qu'un grand nombre d'articles de la loi sur la faillite ne devraient pas s'appliquer. La difficulté qu'on trouve dans de tels textes juridiques est ressortie dans une cause dont la Cour suprême d'Ontario a été saisie. Il s'agissait de la cause de la *W. Hanna Company*, qu'on retrouve dans les *Canadian Bankruptcy Reports*, de 1961, page 70, volume 2. Cette cause comportait l'examen d'une proposition aux termes de la loi sur la faillite, et l'on a trouvé très difficile d'appliquer toutes les dispositions de la loi sur la faillite à des propositions. J'estime que le présent bill élargit davantage les propositions prévues dans le bill. Par conséquent, dans le cas en question, j'estime qu'il vaudrait mieux expliquer plus clairement les dispositions de la loi sur la faillite qui s'appliqueront aux salariés.

Nonobstant mes critiques, monsieur l'Orateur, j'estime que le bill est bon en principe. Je crois qu'il y aurait lieu de garder en suspens le bill C-7 dont nous sommes saisis jusqu'à ce que nous recevions le bill S-2 qu'il faudra étudier avant de nous prononcer sur la présente mesure. Je crois que la difficulté principale réside dans le fait que le débiteur lui-même doit se déclarer en faillite. J'estime qu'il faudrait prévoir une disposition qui lui permettrait de consolider ses dettes et de proposer, à ses créanciers, un arrangement que les tribunaux et la loi sanctionneraient sans qu'il soit pour autant contraint de se déclarer en faillite.

Une disposition de la mesure prévoit qu'on n'exigera pas de cautionnement du syndic de faillite; en outre, on peut nommer toute autre personne qu'un syndic de faillite agréé. A mon sens, le procédé est dangereux. Je comprends qu'il soit nécessaire d'établir des dispositions qui faciliteront au débiteur l'introduction de sa demande sous le régime de cette loi. Toutefois, introduire une demande auprès d'une personne qui n'est pas un syndic de faillite agréé ou qui n'offre pas de cautionnement me semble assez dangereux. En conséquence, monsieur l'Orateur, bien que j'approuve cette mesure en principe, je préférerais que nous ne prenions pas de décision finale avant qu'on ait apporté à la mesure les amendements nécessaires pour tenir compte de certaines des propositions que j'ai faites et peut-être aussi avant que nous ayons eu l'occasion d'étudier le bill S-2 que l'autre endroit nous fera parvenir en temps utile, sans aucun doute.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) mérite des félicitations...

M. Knowles: Vous voulez dire le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

M. Byrne: Oui, c'est l'honorable député de Winnipeg-Nord. Le député de Winnipeg-Nord-Centre prend si souvent la parole qu'il faut bien excuser les erreurs. L'honorable député nous adresse souvent la parole, et c'est à son honneur, je dois l'avouer.

Le bill à l'étude se penche sur les graves difficultés financières auxquelles doit faire face le salarié ou toute autre personne qui dépense plus que son crédit ne lui permet. L'honorable député a souligné que le consommateur est continuellement invité à acheter, en ces jours de production massive, et il a mentionné le fait que même les banques à charte se sont lancées dans le crédit au consommateur, signe que celui-ci a de plus en plus besoin de l'aide de la loi pour se défendre contre les sociétés. Cependant, rappelons-nous qu'avant de consentir le prêt, le créancier pèse les risques que chaque demande comporte. En restreignant les possibilités de

recouvrement ou, très souvent, à cet égard, les taux d'intérêts, nous diminuons les chances qu'a le requérant d'obtenir le financement nécessaire en certaines circonstances qui peuvent être extrêmement pressantes. C'est pourquoi j'estime que nous devrions faire bien attention de ne pas restreindre, par un trop grand nombre de mesures, les chances qu'a le particulier d'obtenir de l'argent comptant lorsqu'il en a besoin.

Je crois que le député a parlé de la loi Lacombe, en vigueur dans la province de Québec, mais je n'en suis pas sûr, n'ayant pas pu l'entendre très clairement. On m'a dit que cette loi donnait de bons résultats: celui qui est à la veille de faire faillite peut demander au tribunal l'autorisation de consolider ses dettes et de rembourser en versements mensuels représentant une proportion de son salaire. Le député de Parry-Sound-Muskoka nous a fait savoir qu'on avait déclaré *ultra vires* une mesure législative analogue dans la province de l'Alberta. Il doit donc y avoir quelques différences entre ces deux mesures. Peut-être les provinces devraient-elles mettre la question à l'étude

A mon avis, le principe dont s'inspire la mesure à l'étude mérite l'attention de la Chambre. Pour ma part, je ne tiens nullement à retarder notre travail là-dessus. C'est pourquoi, j'estime qu'en continuant à formuler des observations à ce sujet, je pose un acte superfétatoire.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord faire une observation. J'ai entendu tout à l'heure un député, dont je ne connais pas exactement la circonscription, mentionner qu'une loi semblable avait été adoptée en Alberta et qu'elle avait été déclaré *ultra vires* par la Cour suprême.

Eh bien, je dois avouer, monsieur l'Orateur, que cela ne signifie pas que la loi est mauvaise, car, en Alberta, le gouvernement du Crédit social a, depuis longtemps, essayé de faire adopter sept lois ayant trait à la monnaie et aux banques provinciales, et lesdites lois ont été désapprouvées par le Conseil privé, de Londres. Pourtant, c'était les meilleures lois qui avaient jamais été proposées tant au gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, quand on lit la loi qui nous est soumise, on ne peut s'empêcher de trouver qu'elle est pleine de bon sens, surtout lorsqu'elle tend à protéger le consommateur contre les abus des compagnies de finance qui ne songent qu'à abuser du consommateur et à s'enrichir à ses dépens.

A l'heure actuelle, j'ai justement, dans la circonscription de Lapointe et dans toute la région du Saguenay, un exemple de consommateurs qui se sont fait prendre par des compagnies de finance et par des vendeurs de machines à coudre. Plus de 80 citoyens ont acheté—ou plutôt devaient recevoir gratuitement—des machines à coudre; mais on leur faisait signer un contrat de finance avant qu'ils les reçoivent, après quoi la compagnie vendeuse s'engageait à verser les paiements chaque mois.

Or, la compagnie vendeuse, par l'entremise d'une compagnie de finance, *Seaboard Finance*, a escompté tous les contrats, tous les billets et n'a pas continué à payer les versements pour les clients. Aujourd'hui, les clients qui ont reçu les machines à coudre gratuitement sont obligés de payer ces machines le double de leur valeur réelle.

Si le bill C-7 était mis en vigueur, il faudrait faire reviser les contrats afin que les clients ne soient pas obligés de payer le double du prix de vente ordinaire, tout simplement à cause d'une machination de bons vendeurs.

Je crois également que ce bill constituerait une protection pour les consommateurs qui, dans bien des cas parce que, aujourd'hui, nous vivons en période d'argent rare, sont obligés d'avoir recours aux plans de financement pour se procurer ce dont ils ont besoin, sans quoi ils devraient s'en passer. Bien souvent, le consommateur est obligé d'emprunter d'une compagnie de finance pour acheter soit un ameublement de salon, soit un ameublement de chambre à coucher, et ensuite il lui arrive souvent de perdre son emploi—puisque ce sont là les conséquences du régime actuel—et même, s'il veut acheter une maison, dont les paiements sont échelonnés sur une période de 25 ans, il peut lui arriver de perdre son emploi. Or, à ce moment-là, les compagnies de finance ne perdent jamais, elles récupèrent les objets, réfrigérateurs, poêles électriques ou meubles, et alors, non seulement le consommateur perd les sommes qu'il a déjà versées, mais encore la compagnie de finance le prive de ce qu'il avait acheté et s'arrange pour revendre à des amis ces objets, à des prix de beaucoup inférieurs à leur prix de vente ordinaire, car elle a le droit de poursuivre pour le solde, soit la différence entre le prix de vente et les versements non faits par le premier acheteur.

Voilà, monsieur l'Orateur, les conditions dans lesquelles on place les consommateurs canadiens. Il y a tellement d'exemples que je pourrais vous citer, où c'est toujours le petit qui est écrasé par les grosses compagnies de finance. Toutefois, si l'on va au fond de la question, on se rend compte que ces compagnies de finance sont, dans la plupart des cas, des succursales de banques à charte qui, trouvant qu'elles ne font pas assez d'argent lorsqu'elles prêtent à 6 p. 100, subventionnent

des compagnies de finance qui, elles, prêtent à des taux d'intérêt de 24 p. 100, 28 p. 100 et même 32 p. 100.

J'en sais quelque chose, monsieur l'Orateur, puisque pour me procurer l'automobile que j'ai ici, stationnée près du parlement, à Ottawa, j'ai été obligé de payer un taux d'intérêt de 32 p. 100! A ce moment-là, ces compagnies de finance sont subventionnées, ou aidées par les banques à charte qui servent à exploiter le gagne-petit qui, lui, doit toujours faire face à de grandes difficultés et payer plus cher que les autres, parce qu'il n'a pas en main le pouvoir d'achat lui permettant d'acheter nos produits.

M. Ouellet: Vous n'êtes-pas le seul à payer votre voiture par l'entremise d'une compagnie de finance!

M. Grégoire: Non, je ne suis pas le seul à avoir obtenu ma voiture par l'intermédiaire d'une société de finance. Heureusement, j'ai fini de la payer depuis quatorze mois. Mais combien de personnes au Canada perdront tout parce qu'ils ne peuvent acquitter leurs paiements!

Après avoir consulté le groupe créditiste, et pour les motifs que je viens de mentionner, et afin de rappeler à l'ordre les compagnies de finance qui exploitent le gagne-petit, je puis déclarer que nous allons voter en faveur du bill C-7.

(Traduction)

M. R. G. L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je me rends compte, évidemment, que la question que nous discutons en ce moment n'a rien pour réjouir les Canadiens, mais j'admets qu'elle comporte des répercussions très importantes sur ce que je pourrais appeler une société fondée sur le crédit. L'honorable député de Kootenay-Est est naïf, je crois, lorsqu'il prétend que tous les vendeurs désireux d'accorder du crédit font enquête sur ceux à qui ils consentent du crédit. Ce n'est pas mon expérience. A mon avis, l'un des aspects déplorables des pratiques commerciales actuelles est précisément que la capacité de rembourser de l'acheteur est trop souvent oubliée.

Cela étant dit, je dois avouer, en ma qualité d'avocat, qu'en maintes occasions les lois commerciales des provinces et du Parlement fédéral ne sont pas du tout conformes aux réalités de la vie commerciale moderne. A mon sens, l'amendement qui a été apportée par l'autre endroit à la loi sur les faillites, répond à nombre de dispositions du bill nº C-7 dont nous sommes présentement saisis. Je partage le point de vue de l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka en ce qui concerne le problème constitutionnel que pose le bill. Je ne suis pas de ceux qui se mettent à genoux devant les droits provinciaux mais, d'autre part, il me semble que la Chambre ne devrait pas s'aventurer dans un domaine constitutionnel après avoir été prévenue du problème qui se pose.

J'estime également, comme l'honorable député de Parry-Sound-Muskoka, que la lacune grave qu'on peut reprocher à ce bill consiste en ce que le salarié—le bill, semble-t-il, ne vise que les salariés—doit se résoudre à une cession avant que cette mesure puisse s'appliquer. Autrement dit, il doit se déclarer en faillite. C'est tragique. Il ne pourrait même pas comparaître à l'autre endroit s'il était en faillite, du moins un failli non réhabilité, et il pourrait être frappé de bien d'autres incapacités. Et l'inconvénient d'être reconnu comme failli n'est pas le moindre de ces désavantages.

A mon sens, c'est une grave lacune dans le bill dont nous sommes présentement saisis. Selon moi, le bill qui a été présenté à l'autre endroit ne renferme pas de disposition aussi draconienne et, par conséquent, il serait bon d'attendre que ce bill-là passe de l'autre Chambre à la nôtre.

(Texte)

M. Clément Vincent (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que les raisons qui ont incité l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) à présenter ce projet de loi sont louables.

A l'instar de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), je dois dire à la Chambre que, de nos jours, sans dire que tous les vendeurs font la même chose, certains vendeurs agressifs ne s'occupent même pas de vérifier le revenu d'une personne avant de lui vendre des articles de toutes sortes. Très souvent, nous avons rencontré des personnes qui, après avoir accepté de signer un contrat avec ces sociétés, se voyaient dans l'obligation, de déclarer faillite quelque temps après.

Nous devons étudier toutes ces choses à la lumière de ces faits, mais je suis d'avis que la mesure de l'honorable député de Winnipeg-Nord est un peu la réplique du bill qui est actuellement soumis au Sénat. Au fait, j'ai eu l'occasion de discuter d'un bill semblable avec certains hauts fonctionnaires du gouvernement, et l'on m'a suggéré de me référer au bill actuellement présenté au Sénat. J'ai lu et relu ce projet de loi, et je crois vraiment que nous devrions attendre que le bill S-2 soit adopté, afin de déterminer s'il protège réellement nos concitoyens, salariés ou autres, de la province de Québec et des autres provinces du Canada. Et si par la suite, nous, les représentants de la population, des salariés comme des cultivateurs, constatons que ce projet de loi n'accorde pas assez de protection aux salariés ou aux cultivateurs, il

nous incombera alors de présenter à nouveau à la Chambre une mesure tendant à modifier ce bill, laquelle sera certainement adoptée.

Comme je le disais tantôt, monsieur l'Orateur, les raisons qui ont incité l'honorable député de Winnipeg-Nord à proposer cette mesure sont bonnes et louables. Par ailleurs, je suis d'avis que tous les députés doivent exprimer clairement leur opinion quant à ce projet de loi, afin que nous puissions soumettre les meilleures mesures possibles dans le dessein de protéger nos salariés, nos cultivateurs et la population en général.

Je constate, d'ailleurs, que l'honorable député de Lapointe abonde un peu dans le même sens que moi lorsqu'il parle de ces vendeurs agressifs qui, par l'entremise de certaines compagnies de finance, viennent vendre des machines à coudre, des fenêtres en aluminium ou toutes sortes d'autres choses. On pourrait discuter pendant des heures et des heures des raisons qui incitent les salariés à acheter ces machines ou ces différents articles. Toutefois, on pourrait ausi leur rappeler que lorsqu'ils achètent quelque chose, lorsqu'ils signent un contrat, ils sont dans l'obligation de payer cette marchandise. Cela ne veut pas dire, évidemment, que chaque fois ces personnes sont responsables de ces achats, parce que trop souvent les vendeurs ont essayé de faire miroiter à leurs yeux toutes sortes de belles choses qui, en réalité, sont fausses.

Monsieur l'Orateur, je suis favorable au principe du bill, mais je préférerais que nous attendions de connaître le sort du bill qui est actuellement à l'étude au Sénat, afin que nous puissions établir s'il a des défaut, alors que nous pourrions certes proposer des modifications qui seraient utiles à toute la nation.

M. Vincent Drouin (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur le président, je serai très bref. Je ne veux pas parler jusqu'à 6 heures. Cependant, je voudrais signaler que le principe du bill à l'étude dans le moment ne devrait pas être discuté par la Chambre, pour l'excellente raison qu'il se rapporte à une matière de droit civil qui, à mon humble avis, est essentiellement de la compétence des provinces. D'ailleurs, la province de Québec, comme on l'a dit tantôt, a assumé ses responsabilités en regard du problème que pose l'insolvabilité des petits salariés.

Aussi ne devrions-nous pas, sous prétexte que cette mesure pourrait s'apparenter à la loi sur la faillite, y rattacher toutes sortes de lois qui, en fait, se grefferaient sur une loi d'exception, parce que la loi sur la faillite est une exception à la règle générale, qui veut que toutes les questions de droit civil relèvent essentiellement des provinces.

En terminant mes observations, monsieur le président, je réitère mon affirmation à l'effet que c'est une question qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est de la compétence des provinces et ne devrait pas être étudiée par cette assemblée.

M. David Ouellet (Drummond-Arthabaska): Monsieur le président, on a parlé de vendeurs, on a parlé de gens en faillite, on a parlé de toutes sortes de choses.

Je suis, moi-même, un vendeur, peut-être pas aussi agressif que ceux dont on a parlé, mais tout de même, j'exerce cette profession depuis 25 ans.

J'ai vu toutes sortes de choses durant ma vie. Aussi ne suis-je pas tellement sympathique à certaines compagnies de finance, parce que j'ai tant vu de gens se faire déshabiller par elles de magistrale façon.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Ouellet: Je vais citer un cas qui semble peut-être ridicule. A l'époque où je travaillais pour une grande maison de la province de Québec, qui avait vendu, à coups de billets, de la marchandise à un certain individu, je me rappelle que cette marchandise était devenue complètement usée après 10 ans et que le client devait encore plus qu'il ne devait lorsqu'il l'avait achetée.

Des poursuites sont intentées contre ces personnes. D'un autre côté, il faut admettre que certains syndics pressent les gens à déclarer faillite quand il ne s'agit que d'un montant de $300, $400, gelant ainsi leur crédit, entachant leur nom, et leur causant des ennuis, pour ainsi dire, pour le reste de leurs jours.

J'ai entendu, tout à l'heure, deux honorables députés déclarer que les avocats étaient toujours là pour protéger ces gens. Ces gens-là pratiquent une profession très noble, mais il ne faut pas oublier qu'on prétend également que les affaires de ces messieurs n'étaient prospères qu'en temps de dépression économique, ce qui veut dire que bien des gens avaient des comptes à percevoir.

En tout cela, il ne faudrait pas tellement blâmer l'individu parce que, tant à la télévision qu'à la radio, on annonce à la journée longue: Mesdames, messieurs, pour être heureux, ça vous prend ci, et ça vous prend ça!

Par contre, si l'on reprochait trop à ces gens-là d'acheter à tempérament ce qu'ils doivent acheter aujourd'hui, et s'ils cessaient d'acheter, on vivrait alors vraiment dans un régime d'austérité, et vous pouvez être assurés que cette situation serait encore pire que la première, parce que les manufacturiers cesseraient de produire.

Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, et la Chambre se doit d'en discuter et d'envisager la question dans l'intérêt des citoyens canadiens.

(Traduction)

M. J. H. Horner (Acadia): En prenant la parole au sujet du bill à l'étude, monsieur l'Orateur, je dois dire que si j'approuve la plus grande partie des principes sur lesquels repose la mesure envisagée, je formulerai, dans le peu de temps qui reste, certaines objections. La première, c'est que le bill a surtout trait aux salariés. Il ne contient aucune disposition en faveur du petit cultivateur, ou d'autres particuliers qu'on ne pourrait à juste titre classer comme des salariés. On a mentionné, au cours du débat, que le bill n'établissait aucune catégorie de gens qui gagnent de l'argent. Le bill ne prévoit de protection que pour les salariés. Pour cette raison, je préfère le bill nº S-2 au bill nº C-7.

On a également dit qu'on avait présenté des mesures analogues dans les assemblées législatives des provinces. Celle qu'on avait présentée en Alberta a été déclarée sans valeur légale par la Cour suprême.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant expirée, la Chambre reprendra les travaux interrompus à 5 heures.

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATIONS PRÉVOYANT UNE AUGMENTATION DU MONTANT DES RISQUES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Paul, reprend l'examen du bill nº C-63 de l'honorable M. Hees tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

Sur l'article 3—*Pouvoir de prêter ou de garantir, etc.*

M. Drury: Monsieur le président, hier j'ai dit au ministre que la somme supplémentaire de 200 millions de dollars pouvait s'appliquer à plus juste titre aux transactions ordinaires de la Société, visées par l'article 14, plutôt qu'à celles qui relèvent de l'article 21. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi on a choisi de procéder par décret du conseil au lieu de donner suite aux observations qui ont été faites concernant l'excellence avec laquelle cette Société menait ses affaires dans le passé, sa compétence commerciale et le désir du gouvernement d'éviter des formalités administratives telles que l'adoption de décrets du conseil? Tous ces arguments contribuent à accroître la portée de l'article 14 plutôt que de l'article 21.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, il me fait plaisir de répondre à cette question. En vertu de l'article 14, qui régit les transactions régulières, la Société peut disposer de 200 millions de dollars, montant qui lui semble amplement suffisant pour mener à bien ses transactions ordinaires. Comme le député s'en rendra compte, c'est parce qu'il s'agit de transactions régulières à courts termes que le montant qui est affecté à cette assurance à un moment donné est constamment renouvelable, vu que les transactions se terminent dans un délai relativement court. Ni la Société ni le gouvernement ne voient la nécessité d'augmenter le montant des fonds disponibles pour permettre à la Société de répondre à toutes les demandes d'assurance ordinaires.

Toutefois, l'augmentation est très forte partout dans le monde relativement aux transactions qui relèvent de l'article 21 *a*); c'est-à-dire les transactions importantes qui ont besoin de périodes plus longues que celles qui sont normalement requises sous le régime de l'article 14. Il y a deux motifs pour lesquels nous demandons une augmentation du montant de fonds disponibles pour satisfaire aux assurances relatives à ce genre de transactions. D'abord, ces transactions sont d'ordinaire très importantes et portent sur des expéditions de blé, de céréales, de machines, de matières premières industrielles, et ainsi de suite, et les gouvernements, notamment ceux des États-Unis et de Grande-Bretagne, ainsi que ceux d'Allemagne, de France et d'autres pays industriels, se servent de ce genre d'assurance spéciale et de grande envergure, de durée plus longue que la normale, pour permettre à leurs exportateurs de trouver des clients sur le marché mondial. Nous avons le choix: offrir les conditions offertes aux exportateurs dans les pays étrangers, ou nous passer de ces transactions.

Comme le député le sait fort bien, le monde des affaires d'aujourd'hui se transforme en un marché où règne une concurrence de plus en plus effrénée. Le gouvernement estime donc qu'il faut offrir le genre d'assurance qu'envisage l'article 21 pour obtenir pour le compte des exportateurs canadiens les fortes commandes qu'ils ne sauraient obtenir autrement. Et il s'agit de commandes qui, en plus d'ajouter aux revenus de la nation, créeront beaucoup d'emplois pour les Canadiens et permettront au Canada, à l'instar des autres pays, de mieux faire honneur à ses paiements internationaux.

M. Drury: Monsieur le président, me permettra-t-on de poser une question complémentaire? Si je comprends bien, il n'existe

pas de distinction, dans les paragraphes 14 et 21, sur la période dont traite le ministre, à savoir que les transactions opérées en vertu de l'article 21 ont une période différente. Si je me rappelle bien, il n'est pas question de période dans l'article 14.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, la Société traite, en vertu de l'article 14, toutes les transactions qui sont considérées normales dans le monde actuel des échanges commerciaux. En d'autres termes, il existe dans chaque catégorie de marchandises, à peu d'exceptions près, un délai généralement accepté pour terminer une transaction, un certain laps de temps que l'on juge normalement nécessaire pour achever une transaction à l'égard d'une catégorie donnée de marchandises.

Lorsqu'un exportateur demande à la Société d'établir un contrat d'assurance portant sur une période normale de temps et comportant des frais normaux pour le genre de contrat en cause, la Société assure elle-même les transactions, conformément aux pouvoirs que lui confère l'article 14. Mais si, pour faire face à la concurrence étrangère, l'exportateur a besoin d'un contrat dont les modalités, de l'avis des administrateurs, sortent du cadre ordinaire de l'exploitation de la Société, ou qui porte sur une période de temps plus longue que celle généralement accordée pour le genre de transaction considérée ou qui met en cause une somme d'argent qui est anormale par rapport au montant considéré normal pour une simple transaction de ce genre, la Société demande alors au ministre du Commerce, ou au gouverneur en conseil, l'autorisation de ce dernier d'assurer cette transaction inhabituellement importante pour une durée inhabituellement longue.

M. Smith (Simcoe-Nord): Maintenant que nous abordons la troisième partie de la modification proposée, je voudrais signaler deux questions au ministre. Vendredi passé, le député de Leeds a fait, à propos de la présente mesure, deux réflexions dont l'une a été relevée par les journaux. La première c'est qu'en cours de route, la loi, qui avait pour première mission d'assurer les exportateurs, sert maintenant et tout d'abord à des opérations bancaires. La deuxième réflexion c'est que l'État s'est mis à subventionner des opérations de financement.

J'ai lu attentivement la loi et les modifications proposées sans constater que ces dernières ont pour effet d'étendre le rôle de prêteur de la Société. De plus, ni la loi première ni les modifications qui y ont été apportées ne comportent de dispositions relatives à une subvention quelconque. Le ministre pourrait-il me dire ce qu'il en est?

[M. Drury.]

L'hon. M. Hees: Oui, je répondrai volontiers à ces deux questions. Les attributions de la Société ont changé quelque peu par suite de l'adjonction de l'article 21A mais elle n'en reste pas moins une société d'assurance que les dispositions de l'article mentionné charge d'opérations de financement. Je souligne cependant que la principale fonction de la Société est de fournir de l'assurance. Si, par exemple, ce projet de loi est adopté, comme je l'espère, 600 millions seront affectés aux fins de l'assurance et 300 millions aux fins du financement.

Le député a aussi demandé si la Société faisait réaliser des bénéfices au ministère des Finances ou au gouvernement. La réponse est non. Comme je l'ai dit dans mon exposé de vendredi, les opérations, tant d'assurance que de financement, ne coûtent absolument rien aux contribuables canadiens. Les primes d'assurance et le service des intérêts pour le financement ont été fixés autant que possible pour que la Société fasse ses frais et pas plus, pour qu'elle ne fasse pas de profits, mais qu'elle ne perde pas d'argent non plus. Bien entendu, dans l'intérêt des contribuables, nous tâchons de faire en sorte que les profits l'emportent sur les pertes et, la plupart du temps, un faible bénéfice est réalisé. Mais comme je l'ai dit en réponse à une question posée au cours du débat, les profits réalisés depuis que la Société a commencé à fonctionner il y a 17 ans ne s'élèvent qu'à 1/5 p. 100. Tous les députés conviendront, je pense, que la Société réussit tout juste à faire ses frais et qu'elle ne rapporte rien au gouvernement.

M. Laing: Je crois que la déclaration franche du ministre, selon laquelle la loi est conçue avant tout pour permettre aux marchandises canadiennes d'accéder aux marchés étrangers, en ce monde livré à une vive concurrence, a grandement profité au comité. Tout le monde admet, je pense, que le monde d'aujourd'hui en est à un point où la concurrence est féroce. Un Européen m'a affirmé il y a un mois que son entreprise avait pu conserver certaines affaires en Europe en investissant dans l'immeuble, en Floride, et en faisant l'acquisition de plusieurs milliers de balles de coton des États-Unis. Ces choses-là se font de plus en plus de par le monde et il faut savoir gré au ministre de signaler au comité que c'est l'une des techniques auxquelles les pays étrangers ont recours et que nous faisons maintenant nôtre pour introduire nos marchandises sur des marchés où elles ne pourraient pénétrer autrement.

Toutefois, je suis d'avis que le comité est en droit d'attendre du ministre la réponse à différentes questions concernant l'expérience acquise par la Société, car je remarque que la modification prévoit un élargissement des

cadres de façon à englober certaines transactions auxquelles ne se livrent pas habituellement les sociétés de la Couronne ou les organismes de cette nature.

Je remarque que le paragraphe 2 de l'article 21A autorise la Société à prêter de l'argent à un importateur qui présente un effet garanti à l'égard de l'opération d'exportation. Il accorde aussi à la Société le droit d'acheter un effet garanti ou de prêter de l'argent au détenteur d'un effet garanti, ou de vendre à quiconque un effet garanti. Cela veut dire que la Société s'engage dans l'antique mais honnête commerce du courtage, si je puis m'exprimer ainsi, et voilà qui est inusité pour une société comme celle-là. Je constate que les pouvoirs attribués à la Société dans le passé ressemblent à ceux dont il est question dans la modification, car auparavant, quand le gouverneur en conseil l'y autorisait, la Société pouvait garantir, par l'endossement voulu ou autrement, l'acquittement d'un effet, acheter un effet garanti ou prêter de l'argent au détenteur d'un tel effet. Il serait bon, je crois, que le ministre raconte au comité ce qui s'est produit en ce domaine par le passé. J'aimerais aussi savoir où, par l'échange de ces effets, il compte que la Société va trouver un marché libre et concurrentiel. Je serais porté à croire que les effets seraient confiés aux banques ou aux maisons d'escompte au lieu d'être offerts librement au public. Je ne dis pas que la maison qui fait le commerce de ces effets devient assujettie à la Société d'assurance des crédits à l'exportation, mais ce que je crains, c'est qu'à cause du caractère un peu spécial de l'effet, la Société ne devienne assujettie aux deux ou trois institutions qui feraient ce commerce.

Le ministre a répondu au député de Rosedale que les opérations se sont effectuées avec des banques, mais que la Société pourrait bien songer à offrir ces effets au grand public. Au sujet des articles mentionnés dans le rapport annuel présenté en conformité de l'article 21A et où il est question, je pense, de prêts d'environ 24 millions à quatre pays différents, je demande à l'honorable représentant s'il est arrivé, dans les échanges de ces obligations ou engagements par les pays en cause, des choses que les membres du comité pourraient avoir intérêt à connaître. Je remarque que, d'après les indications, le taux d'intérêt est de 6 p. 100. Ces obligations ont-elles été vendues, et l'ont-elle été à escompte?

J'ai posé plusieurs questions au ministre et je le remercie d'avoir dit très franchement au comité ce soir que nous vivons dans un monde où la concurrence est très forte et que c'est là un des moyens que nous employons pour survivre. Le ministre pourrait également nous dire pourquoi le taux d'intérêt aux termes de l'article 14 est passé de 88 cents par $100 en 1954 à $1.35 par $100 en moyenne cette dernière année.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, en réponse à la dernière question, on m'a appris que le taux est descendu de 88 cents à moins de 66 cents sur les transactions faites aux termes de l'article 14. On me dit que l'honorable député de Vancouver-Sud veut parler des transactions faites aux termes de l'article 21. En vertu de cet article, le délai des transactions a dû être prolongé; il a fallu accorder à nos exportateurs des conditions semblables à celles que d'autres gouvernements accordent à leurs propres exportateurs. J'espère que l'honorable député comprend ce que je veux dire. En réponse à la question antérieure à celle-ci, nous n'avons pas vendu de papier d'aucune sorte. Nous demandons l'autorisation d'adopter ces nouvelles méthodes de vendre du papier et d'accorder des prêts à l'égard des achats de papier parce que cette façon de procéder a été trouvée satisfaisante par la Banque d'export-import des États-Unis et par la direction qui garantit les crédits à l'exportation en Grande-Bretagne. Ces organismes ont constaté que les méthodes que nous réclamons dans la mesure à l'étude leur ont bien réussi. Nous avons au Canada le même genre d'affaires et nous demandons par conséquent au Parlement d'accorder à la Société canadienne d'assurance des crédits à l'exportation le droit de fonctionner de la même manière.

M. Berger: Monsieur le président, cet après-midi le ministre a assuré à l'honorable représentant de Danforth que le paragraphe (2), article 21A projeté, autoriserait la Société à prêter des fonds au gouvernement d'un pays étranger. Voilà, bien entendu, une précision que nous voulions connaître et que nous avons apprise avec plaisir; mais, vu que la première fois que l'article 21A a existé, il y a un an, il renfermait une définition du terme «importateur» disant qu'il s'agissait d'une personne faisant des affaires ou ayant une autre activité en dehors du Canada, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il a été informé par les personnes responsables d'avoir formulé une telle opinion à la Société et à son ministère, que le gouvernement d'un pays étranger entre dans la définition du terme «importateur» contenu dans la loi lors de la modification apportée l'année dernière, c'est-à-dire lorsque l'article 21A a été inséré dans la loi pour la première fois? Si le ministre est en mesure de nous confirmer la chose, alors tout est clair; dans le cas contraire, une modification s'imposerait peut-être alors.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, comme je l'ai dit plus tôt au cours du débat, l'importateur peut être soit une société, soit un ministère d'un gouvernement étranger. Cela répond-il à la question du député?

M. Berger: Monsieur le président, à l'instar d'autres députés qui siègent dans ce coin-ci de la Chambre, j'aimerais que l'on nous certifie que des juristes ont assuré au ministre que, dans l'article 21A (1) *c*) de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, le mot «importateur» vise aussi le gouvernement d'un pays étranger. Ce que nous craignons, c'est que, une fois que la présente mesure aura franchi l'étape de l'étude en comité, le ministre soit avisé que la Société n'est pas autorisée par la loi à consentir des prêts à un gouvernement étranger. Selon l'alinéa *c*) qui a été adopté l'an dernier pour modifier la loi, le mot «importateur» désigne une personne exerçant des affaires ou une autre activité hors du Canada. Certains d'entre nous doutent que le mot «personne» dont il est question dans la loi puisse s'appliquer à un gouvernement étranger. On pourrait croire que le mot en question désigne seulement les étrangers qui désirent acheter des produits exportés ou obtenir un prêt du Canada. Voilà la difficulté que nous y voyons. Nous ne voulons pas retarder les travaux de la Chambre; nous tenons tout simplement à nous assurer que le gouvernement est entièrement autorisé par la loi à appliquer les dispositions de la mesure.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je comprends l'inquiétude de l'honorable député à ce sujet, et je tiens à lui assurer que la Société a le droit de traiter directement avec un gouvernement, et c'est ce qu'elle fait depuis un an. S'il jette un coup d'œil sur le rapport de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, il y verra, en page 13, l'énumération de transactions opérées dans divers pays, en vertu de l'article 21A. Toutes ces transactions ont été négociées directement avec le gouvernement du pays en question ou garanties par lui.

M. Carter: Monsieur le président, il y a deux questions que j'aimerais poser au ministre. Elles découlent de sa réponse à la question de l'honorable député de Simcoe-Nord. Si j'ai bien compris les propos du ministre, il a dit que la Société gérait ses affaires de façon à ne pas encourir de pertes afin de n'être pas à la charge des contribuables. Cependant, j'ai aussi compris que la Société évitait de prendre des risques excessifs. Voici donc mes deux questions: La Société paie-t-elle l'impôt sur le revenu et, dans le cas de l'affirmative, combien en a-t-elle payé l'an dernier?

[M. Berger.]

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, la réponse à la première question est oui, elle paie l'impôt; l'an dernier, sa contribution s'est chiffrée à $740,427.

M. Ryan: Monsieur le président, cette loi semblerait bonne si elle était appliquée avec sagesse et compétence et, à propos de l'application, j'aimerais demander au ministre du Commerce si, dans le cadre de ce troisième amendement, on a déjà déterminé les conditions d'approbation d'un contrat d'exportation, c'est-à-dire les modalités du contrat et de son approbation. Si c'est le cas, ces modalités sont-elles analogues à celles de l'*Export-Import Bank* des États-Unis, dont il parle? Dans le cas de l'affirmative, où pouvons-nous trouver le catalogue?

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, si l'honorable député avait été présent hier soir, il ne poserait pas cette question à laquelle j'ai alors répondu.

M. Ryan: J'étais ici, mais il était question des garanties.

L'hon. M. Hees: Voici les conditions de recevabilité d'une demande de financement que j'ai indiquées hier. On les trouvera exposées dans une brochure intitulée «Le financement des exportations par le gouvernement», ainsi qu'à la page 16 de la publication intitulée «La société d'assurance des crédits à l'exportation—ce qu'elle est et comment elle fonctionne». Dans la première brochure «l'admissibilité au financement» est expliquée de la façon suivante:

Les directives déterminant l'admissibilité de certaines transactions au financement sont les suivants:

1. Que les conditions de crédit consenties soient nettement nécessaires et justifiables;
2. Que la transaction promette d'amorcer un commerce d'exportation continu;
3. Que le contenu canadien soit élevé, aux environs de 80 p. 100 ou mieux encore;
4. Que la transaction soit une cause importante d'emploi et une source d'avantages pour l'industrie canadienne;
5. Que la transaction que représente l'exportation soit de valeur considérable;
6. Que l'acheteur étranger et le pays acheteur aient une cote de crédit satisfaisante.

M. Ryan: Afin de mettre la situation au clair, je demanderais si ces règles s'appliquent à la troisième modification, comme on a dit qu'elles s'appliqueraient aux garanties. Est-ce bien ce qu'on donne à entendre?

L'hon. M. Hees: Oui.

(L'article 3 est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

DISPOSITION EN VUE DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRÊT

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture) propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la Loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole, en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Paul.)

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, étant donné que les modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur le crédit agricole demandent une dépense d'argent, il est nécessaire que le projet de résolution soit adopté par la Chambre des communes avant que je puisse présenter le bill en vue de la première lecture. En conformité du Règlement, je ne puis mentionner le détail de l'amendement projeté mais je suis obligé d'expliquer à la Chambre la raison pour laquelle je demande cette dépense accrue de deniers publics.

Il y a maintenant plus de trente ans que le gouvernement fédéral a décidé de prévoir des prêts à long terme pour les agriculteurs. A l'époque, ils en avaient besoin, et je suis d'avis qu'ils en ont encore davantage besoin aujourd'hui. Pour le prouver, je voudrais consigner au compte rendu, d'abord les montants empruntés de 1929 jusqu'à ce jour par les cultivateurs à la Commission du crédit agricole. Je dois demander la permission, monsieur le président, de consigner ces tableaux au compte rendu.

Des voix: D'accord.

M. le président suppléant: Est-ce adopté?

Des voix: Adopté.

[*Note de l'éditeur: Le tableau mentionné ci-dessus est le suivant:*]

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ÉTAT DES PRÊTS CONSENTIS ET EN VIGUEUR PAR ANNÉE FINANCIÈRE AU 31 MARS 1962

Année financière	Prêts consentis		Prêts moyens	Total cumulatif des prêts consentis		Principal des prêts en vigueur en fin d'année	
	nombre	montant		nombre	montant	nombre	montant
		$	$		$		$
1929–1930	1,270	2,630,377	2,070	1,270	2,630,377	1,270	2,613,671
1930–1931	2,102	3,517,489	1,670	3,372	6,147,866	3,109	6,033,805
1931–1932	468	1,996,344	4,270	3,840	8,144,210	3,492	7,878,741
1932–1933	655	1,276,114	1,950	4,495	9,420,324	4,394	8,927,985
1933–1934	307	558,630	1,820	4,802	9,978,954	4,652	9,125,513
1934–1935	352	547,207	1,550	5,154	10,526,161	4,866	9,332,329
1935–1936	3,593	7,423,779	2,070	8,747	17,949,940	8,322	16,178,516
1936–1937	5,385	11,074,156	2,060	14,132	29,024,096	13,588	26,506,308
1937–1938	2,523	5,264,308	2,080	16,655	34,288,404	15,829	30,336,749
1938–1939	2,232	4,338,843	1,940	18,887	38,627,247	17,747	33,065,470
1939–1940	2,361	4,342,662	1,830	21,248	42,969,909	19,756	35,411,729
1940–1941	1,425	2,727,507	1,920	22,673	45,697,416	20,782	35,947,883
1941–1942	1,112	2,133,514	1,920	23,785	47,830,930	21,333	35,256,188
1942–1943	642	1,320,256	2,060	24,427	49,151,186	21,020	33,120,484
1943–1944	590	1,336,103	2,260	25,017	50,487,289	19,447	28,716,696
1944–1945	695	1,661,410	2,390	25,712	52,148,699	16,929	24,199,388
1945–1946	877	2,121,207	2,420	26,589	54,269,906	15,721	22,513,863
1946–1947	1,286	3,273,811	2,520	27,875	57,543,717	15,032	22,119,005
1947–1948	1,218	3,185,240	2,620	29,093	60,728,957	14,790	22,327,258
1948–1949	1,751	4,595,036	2,620	30,844	65,323,993	15,006	23,890,389
1949–1950	1,841	4,942,930	2,680	32,685	70,266,923	15,566	25,821,426
1950–1951	1,800	4,693,079	2,600	34,485	74,960,002	16,184	27,802,774
1951–1952	1,508	4,469,091	2,970	35,993	79,429,093	16,497	29,238,810
1952–1953	1,514	5,118,559	3,380	37,507	84,547,652	16,667	31,005,250
1953–1954	1,908	7,000,540	3,670	39,415	91,548,192	17,267	34,591,645
1954–1855	2,137	8,207,003	3,840	41,552	99,755,195	18,111	39,455,931
1955–1956	2,087	8,254,323	3,960	43,639	108,009,518	18,931	44,075,268
1956–1957	2,826	12,183,992	4,300	46,465	121,193,510	20,372	52,730,198
1957–1958	3,500	19,343,560	5,540	49,965	140,537,070	22,494	67,112,206
1958–1959	4,659	28,368,265	6,080	54,624	168,905,335	25,471	89,301,022
1959–1960	5,169	35,840,882	6,950	59,793	204,746,217	28,453	117,233,247
1960–1961	5,162	52,305,266	10,120	64,955	257,051,483	31,054	158,447,392
1961–1962	6,027	68,886,875	11,400	70,982	325,938,358	34,175	212,138,307
1962–1963		80,000,000	(estimatif)				

L'hon. M. Hamilton: Je ne vais pas donner lecture de tous les chiffres qui se trouvent dans ce tableau plutôt détaillé. Cependant, il s'agit d'un état des prêts consentis et non remboursés, par année financière, jusqu'au 31 mars 1962. En examinant ce tableau, les honorables députés constateront que les prêts sont passés d'environ 2 ou 3 millions par année, au début, à 68 ou près de 69 millions de dollars l'an dernier, et ce chiffre sera même encore plus élevé cette année. A mon avis, cette demande croissante de prêts à long terme de la part des cultivateurs canadiens démontre qu'il convient d'étendre le pouvoir qu'a la Société de prêter de l'argent aux termes de cette loi.

Deuxièmement, j'aimerais consigner au compte rendu le montant des prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles au cours des quelques dernières années. Comme les honorables députés ne l'ignorent pas, cette loi relève du ministère des Finances. Elle est appliquée par les banques à charte, avec la garantie du gouvernement. Le taux d'intérêt est le même, à savoir 5 p. 100. Si l'on veut bien me permettre de consigner ces chiffres au compte rendu, les honorables députés disposeront ainsi des renseignements leur indiquant de quelle façon la catégorie intermédiaire de crédit est consentie aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

M. le président suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau précité se lit ainsi qu'il suit:*]

LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

SOMMAIRE DES PRÊTS CLASSÉS D'APRÈS LEURS FINS

	1961		1960		Total de 1945 à 1961	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
		$		$		$
Achat d'instruments agricoles	50,483	76,486,097	52,811	79,942,352	779,482	943,550,919
Construction, réparation ou modification ou rajout à un édifice ou ouvrage sur une ferme	7,080	15,410,464	5,196	10,064,430	59,341	90,606,743
Achat de bétail	9,547	12,675,959	7,744	9,624,919	62,416	64,054,750
Travaux en vue de l'amélioration ou de l'aménagement d'une ferme, prévus dans le Règlement	2,545	2,234,332	1,558	1,312,991	24,240	16,753,231
Système d'irrigation	242	466,494	152	277,889	829	1,471,781
Achat ou installation d'équipement agricole ou d'un service d'électricité sur la ferme et la modification ou l'amélioration d'un service d'électricité sur la ferme	499	664,033	404	470,996	5,539	4,192,744
Érection ou construction de clôture ou d'ouvrages de drainage sur une ferme.	219	209,786	176	162,169	1,627	1,299,359
Total	70,615	108,147,165	68,041	101,855,746	933,474	1,121,929,527

M. Argue: Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer les principaux chiffres qui figurent dans ce tableau?

L'hon. M. Hamilton: En effet, je crois que ce serait tout à fait sensé. Les chiffres que j'ai donnés dans le dernier tableau indiquent des prêts annuels s'élevant, au total, à 2 millions de dollars jusqu'à environ 69 millions de dollars. Les chiffres que je cite maintenant sont pour les quelques dernières années, aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, soit 108 millions et 101 millions de dollars respectivement pour les deux dernières années. Le montant total des prêts consentis aux termes de cette loi, au cours de ses 17 années d'existence, s'élève à environ 1.1 milliard de dollars, soit une moyenne de 66 millions de dollars par année. Par conséquent, les honorables députés pourront se rendre compte à quel point les cultivateurs ont besoin de prêts à moyen terme et à terme intermédiaire.

Troisièmement, les cultivateurs obtiennent de l'argent des banques à charte, c'est-à-dire d'un fonds de crédit d'exploitation à court terme. On peut se rendre compte de cela en examinant les chiffres que j'ai ici des banques à charte, qui comparent le montant non remboursé des emprunts ordinaires à des fins agricoles, consentis par des banques à charte et aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Ce tableau se présente sous forme de prêts non remboursés et les chiffres sont cumulatifs. Ces chiffres, se rapportant à des prêts ordinaires consentis par les banques à charte à des fins agricoles, sont les suivants: 1957, 223 millions de dollars; 1958, 228 millions de dollars; 1959, 229 millions; 1960, 241 millions; 1961, 290 millions. Vous trouverez dans le tableau les montants comparables en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui témoignent de la même échelle ascendante, même si les montants en millions non remboursés à un moment donné ne sont pas tout à fait les mêmes. Monsieur le président, puis-je également consigner ceci au compte rendu?

M. le président suppléant: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau mentionné ci-dessus est le suivant:*]

État des prêts bancaires consentis pour des fins agricoles en vigueur au 31 décembre de chaque année

31 décembre	prêts ordinaires	Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles
	en millions de dollars	
1957	223.7	125.4
1958	228.5	139.3
1959	229.3	160.2
1960	241.5	178.1
1961	290.7	194.3

NOTA: On ne possède pas les chiffres des prêts bancaires consentis chaque année pour des fins de production agricole.

L'hon. M. Hamilton: En 1958, monsieur le président, le premier ministre a donné les grandes lignes du programme agricole national qui s'attaquait aux faiblesses fondamentales de ce secteur. L'un des points du programme était la loi sur le crédit agricole. Lors de sa fondation, en 1959, la Société du crédit agricole a été dotée d'un capital de 8 millions de dollars et elle avait la possibilité d'emprunter du ministre des Finances des montants jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars. En 1961, son capital a été porté à 12 millions et maintenant qu'elle existe depuis trois ans, nous avons jugé bon d'augmenter son capital à 16 millions et d'autoriser la Société à emprunter du ministre des Finances des sommes jusqu'à concurrence de 400 millions de dollars.

Les cultivateurs canadiens se sont très vite rendu compte qu'ils pouvaient, individuellement, améliorer leur situation de beaucoup en recourant au crédit que l'État mettait à leur disposition pour réorganiser leur exploitation sur une base plus rentable. Le meilleur moyen de prouver que cette augmentation de capital s'impose est de passer brièvement en revue l'énorme volume des prêts accordés par la Société du crédit agricole dont l'expansion progressive témoigne de l'utilité de cette loi.

Dans une minute, monsieur le président, je demanderai l'autorisation de consigner dans le hansard un quatrième tableau donnant, par province, les prêts agricoles accordés par la Société du crédit agricole. Si je tiens à verser ce relevé au compte rendu, c'est afin que les députés puissent voir dans quelles provinces la mesure semble donner les meilleurs résultats et, du même coup, dans quelles régions elle ne semble pas être aussi profitable. Ils ne devront pas oublier de mettre en regard du tableau le nombre de cultivateurs dans chaque province afin de pouvoir se faire une idée approximative de la façon dont les cultivateurs profitent du crédit que leur fournit le gouvernement fédéral.

En examinant ce tableau où le montant des prêts est indiqué par province, les députés devront tenir compte, en deuxième lieu, du genre de lois qui existent et sont en vigueur dans chaque province. Par exemple, il y a dans la province de Québec une loi en vertu de laquelle des prêts sont accordés à un taux bien inférieur à celui qu'impose la Société du crédit agricole. Les députés constateront que le nombre de prêts consentis dans cette province l'an dernier a augmenté soudainement. Cela s'explique du fait que la province de Québec paie maintenant la moitié de l'intérêt sur les prêts fédéraux. Autrement dit, si un cultivateur du Québec obtient un prêt de la Société du crédit agricole, qui est un organisme fédéral, le gouvernement provincial intervient alors et paie 2½ p. 100 de l'intérêt sur ce prêt jusqu'à concurrence d'un certain montant. C'est, bien sûr, la principale raison pour laquelle le nombre de ces prêts a augmenté l'an dernier dans la province de Québec. Je voudrais maintenant verser ce tableau au compte rendu. Je ne trouve pas qu'il serait utile de passer toutes les provinces en revue les unes après les autres. En jetant un coup d'œil sur le tableau, on constatera que les cinq provinces de l'Ouest semblent tirer grand profit de cette loi.

M. le président suppléant: La Chambre donne-t-elle son consentement?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau en question:*]

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

ÉTAT PAR PROVINCES DES PRÊTS AGRICOLES APPROUVÉS DURANT LES ANNÉES FINANCIÈRES

Provinces	1er avril 1957 au 31 mars 1958		1er avril 1958 au 31 mars 1959		1er avril 1959 au 31 mars 1960		1er avril 1960 au 31 mars 1961		1er avril 1961 au 31 mars 1962		1er avril 1962 au 30 sept. 1962	
	Nombre des prêts	Montant approuvé	Nombre des prêts	Montant approuvé	Nombre des prêts	Montant approuvé	Nombre des prêts	Montant approuvé	Nombre des prêts	Montant approuvé	Nombre des prêts	Montant approuvé
		$		$		$		$		$		$
Colombie-Britannique....	113	735,350	157	1,163,800	158	1,443,900	203	3,002,800	244	4,051,500	171	2,779,700
Alberta.....	590	2,841,500	961	5,125,100	1,421	9,024,800	1,217	13,182,600	1,518	18,447,600	1,266	16,586,500
Saskatchewan...	1,122	5,760,900	1,510	8,665,550	1,739	12,582,600	2,008	19,014,550	1,936	19,812,350	1,335	14,461,500
Manitoba.....	412	2,133,100	454	2,505,600	251	1,498,750	317	3,481,300	429	5,024,000	347	3,937,500
Ontario.....	1,084	7,980,500	1,299	10,702,350	1,384	13,164,750	1,590	19,151,700	1,383	17,104,400	956	12,567,500
Québec.....	118	667,250	154	891,650	179	1,286,450	106	1,646,550	109	1,786,100	262	4,086,100
Nouveau-Brunswick.....	67	325,150	71	303,650	39	250,350	46	362,050	111	1,109,700	63	777,400
Nouvelle-Écosse.	54	290,500	49	219,450	43	260,700	20	264,500	41	499,900	40	465,700
Île du Prince-Édouard.....	142	544,200	150	567,800	125	518,950	90	598,000	113	733,200	74	554,400
Terre-Neuve.....									1	6,100	1	20,000
	3,702	21,278,450	4,805	30,144,950	5,339	40,031,250	5,597	60,704,050	5,885	68,574,850	4,515	56,236,300

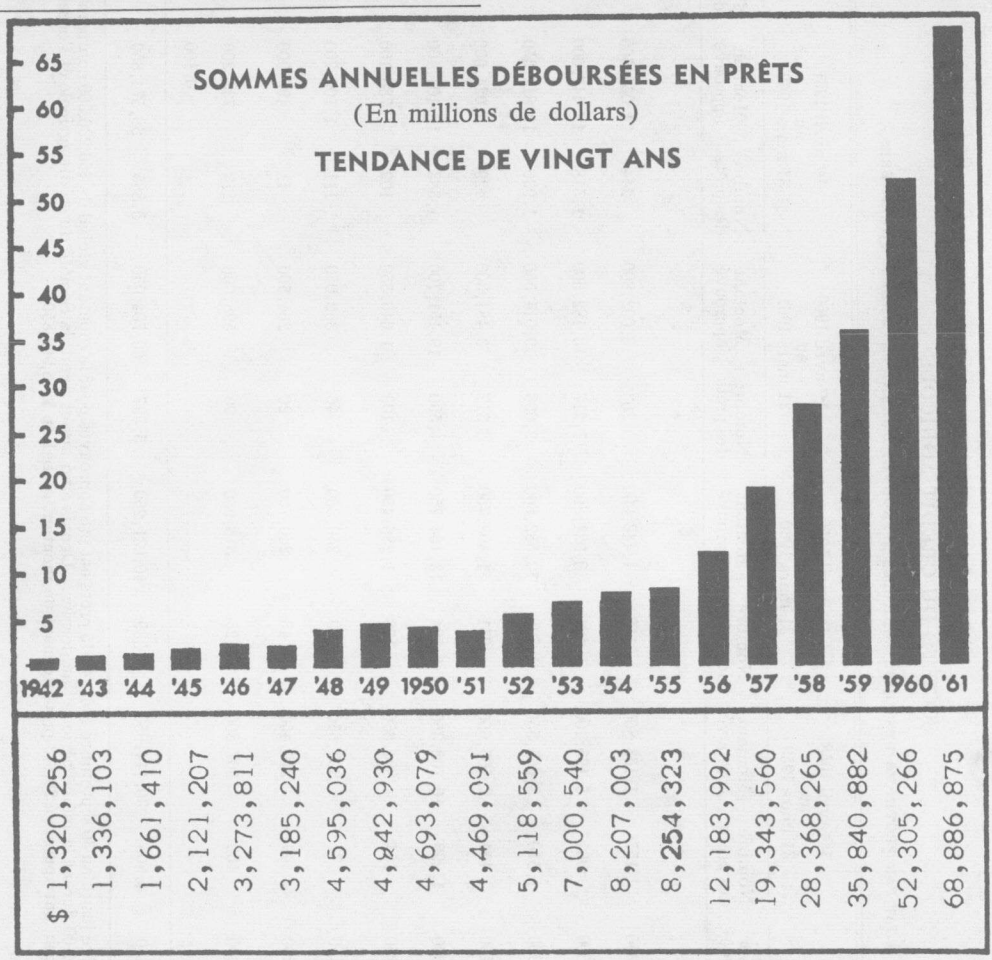
* Durant la présente année financière jusqu'au 30 septembre 1962, 4,515 prêts ont été approuvés pour le montant global de $56,236,300 comparativement à 4,002 prêts formant un montant global de $46,063,400 durant la même période l'an dernier. Depuis cinq ans et demi, la Société du crédit agricole et l'organisme qui l'a précédé, la Commission du prêt agricole canadien, ont approuvé 29,843 prêts donnant un montant global de $276,969,850.

L'hon. M. Hamilton: Enfin, monsieur le président, je crois que la plupart des honorables députés sont maintenant en possession du rapport de la Société de crédit agricole, publié en français et en anglais. On trouve à la page 10 du rapport un graphique que j'aimerais voir figurer au hansard parce qu'avec les tableaux il présente de façon frappante l'énorme augmentation des prêts accordés aux cultivateurs au cours des cinq dernières années.

M. le président suppléant: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le graphique en question:*]



L'hon. M. Hamilton: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, et je remercie en votre personne les membres du comité. Le montant des prêts a augmenté chaque année, comme l'indique le diagramme; il est passé d'environ douze millions de dollars, en 1956, à près de 69 millions en 1961. Pour l'année en cours, on enregistre une augmentation de prêts d'à peu près 22 p. 100 et l'on s'attend que le volume de ces prêts dépassera 80 millions de dollars à la fin de l'année. A mon sens, c'est un progrès considérable.

[M. le président suppléant.]

Bien que personne, j'en suis sûr, ne puisse sérieusement mettre en doute le succès de notre programme de crédit, le gouvernement a examiné la loi pour voir si la Société du crédit agricole ne pourrait pas jouer un plus grand rôle dans notre programme agricole en voie de rapide expansion. On se souvient que lors de l'étude en comité de la loi sur le crédit agricole, le 29 juin 1959, il a été déclaré, comme en fait foi le hansard, que notre gouvernement était disposé à modifier le programme de crédit établi aux termes de

la nouvelle loi si, à l'expérience, cela se révélait nécessaire pour améliorer les conditions de vie sur les fermes familiales et faciliter l'exploitation et l'achat des terres. Le bill que nous présentons aujourd'hui a pour but de remplir cet engagement.

Certaines des propositions contenues dans le bill sont destinées à corriger quelques petites anomalies que comporte la loi et à supprimer diverses restrictions qui, à l'expérience, se sont révélées inutiles. Il est d'autres propositions, par contre, qui sont d'un caractère plus fondamental. Par exemple, si l'on examine la répartition des prêts consentis dans chacune des régions du Canada, on constate que les résultats, dans l'ensemble, sont fort satisfaisants, mais, à mon avis, il reste des régions qui ne tirent pas tout le parti possible de cette excellente mesure législative. Je pense à certains comtés de l'Est de l'Ontario, aux provinces de Québec et de Colombie-Britannique et aux provinces de l'Atlantique. C'est pourquoi certaines des modifications visent à élargir le programme de crédit de telle sorte que les cultivateurs puissent jouir d'une plus grande latitude quant à l'usage qu'ils font de l'argent emprunté.

Des modifications sont présentées qui permettront à la Société de prêter de l'argent, par exemple pour l'amélioration d'une partie quelconque de la terre qu'exploite le cultivateur, y compris la terre louée en vertu d'un bail à long terme et à laquelle ne s'applique pas l'hypothèque cédée à la Société. Une autre modification va autoriser la Société à prêter de l'argent pour l'acquittement des frais d'exploitation et de subsistance du cultivateur, au cours de la période initiale du prêt, tandis qu'il est à rendre sa ferme autonome ou qu'il passe d'une sorte d'entreprise à une autre et que sa ferme ne lui rapporte guère.

Il intéressera bon nombre de députés de savoir que ces modifications sont conçues pour aider le cultivateur à organiser dans sa ferme des entreprises non agricoles comme des terrains de camping, des cabines ou chalets pour touristes et ainsi de suite, s'il peut, de cette façon, faire rapporter davantage sa propriété. Ces dernières propositions élargissent de toute évidence le rôle de la Société du crédit agricole dans le domaine de l'aménagement agricole. Grâce à elles, la Société pourra appuyer bien davantage notre programme d'aménagement et de remise en valeur agricole. La présente mesure, ainsi que les modifications aux règlements relatifs au crédit agricole présentement à l'étude, ouvriront la voie à une collaboration plus étroite entre la Société du crédit agricole et l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles et marquera un nouvel aspect de nos efforts en vue de régler le problème des faibles revenus d'un secteur important de notre population agricole.

Monsieur le président, je recommande cette mesure législative au comité.

M. Argue: Monsieur le président, c'est avec intérêt que nous avons écouté les observations du ministre de l'Agriculture. Ce n'est pas sans intérêt surtout que nous l'avons entendu prédire les modifications qui seront insérées dans le bill qui fera suite à la présente résolution. Je suis heureux que la Chambre soit présentement saisie de cette mesure, vu que tous les députés ont ainsi l'occasion d'exposer leurs vues au gouvernement, les vues du parti auquel ils appartiennent aussi bien que les vues de la population, telles qu'ils les connaissent.

Le crédit est important pour l'industrie agricole du Canada, et cette importance grandit sans cesse. La preuve, c'est que nous sommes précisément à étudier en ce moment une nouvelle modification de la loi existante à ce propos. Les cultivateurs ont besoin de certaines méthodes nouvelles, de certains programmes nouveaux, pour pouvoir augmenter leur revenu. Ils ont besoin de ces programmes aujourd'hui encore plus que ce n'était le cas il y a quelques années. Malgré tout le langage fleuri du ministre de l'Agriculture...

Une voix: Son langage n'était pas fleuri.

M. Argue: ...lorsqu'il a parlé de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et du programme que le premier ministre a annoncé en 1958, le fait demeure que, sous le régime du gouvernement actuel, la situation des cultivateurs canadiens n'a cessé de s'aggraver. Le revenu net du cultivateur n'a fait que décroître. J'ai en main un extrait du mémoire que la Fédération canadienne de l'agriculture a présenté, il n'y a que quelques jours, à la Commission royale d'enquête sur les banques. Voici ce que j'y relève, à la page 8:

> La situation du cultivateur s'est détériorée, de façon absolue aussi bien que de façon relative, depuis 1949, mettons,... A l'heure actuelle, l'ensemble du revenu agricole net est moins élevé qu'il y a 6, 12 ou 15 ans.

Une voix: Sur quoi vous fondez-vous?

M. Argue: Un député me demande sur quoi je me fonde. Je me fonde sur le Bureau fédéral de la statistique. Je me fonde sur les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique. Selon ces chiffres, le revenu net des cultivateurs s'établissait, en 1961, à $1,033,675,000, soit le revenu net le plus bas enregistré depuis 1954. Abstraction faite de l'année 1954, c'est le revenu le plus bas qu'ait atteint le revenu net des cultivateurs depuis 1945. Par conséquent, le gouvernement n'a

pas tellement lieu de se vanter pour ce qui est du revenu net des cultivateurs. Sous le régime actuel, ce revenu n'a fait que décroître.

Une voix: Demandez donc aux cultivateurs!

M. Argue: Les cultivateurs de notre pays ont besoin de nouveaux crédits. L'histoire de l'agriculture nous dit que la plupart des cultivateurs, quand ils sont encore jeunes, achètent une ferme et s'endettent fortement. Comme l'a dit, à juste titre, ce soir, le ministre, une des raisons qui font que le cultivateur est parfois en mesure d'augmenter son revenu, c'est l'accès au crédit, et ce crédit est nécessaire. Le montant global placé dans l'industrie agricole de notre pays s'élève à quelque 11 milliards de dollars. Le montant du crédit en cours, qu'il soit consenti par les banques, par la Société du crédit agricole, ou les coopératives de crédit—dans l'industrie agricole—s'élève à un peu plus de 880 millions de dollars. Cela signifie que les agriculteurs n'ont qu'environ 8 p. 100 de leurs avoirs sous forme de dettes. Autrement dit, l'industrie agricole est en mesure de supporter le poids d'un crédit plus considérable afin de pouvoir fonctionner de façon plus rentable.

Que personne ne s'imagine que le cultivateur n'est pas un bon risque. Je ne dirai d'ailleurs pas que quiconque à la Chambre le prétend.

Une voix: Voilà qui est bien.

M. Argue: Mais les paiements que les agriculteurs ont fait par le passé à la Société du crédit agricole, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, montrent que les producteurs ruraux de notre pays comptent parmi les meilleurs hommes d'affaires du Canada.

M. Bigg: Maintenant.

M. Argue: Je ne sais pas pourquoi, monsieur le président, je devrais être interrompu lorsque j'établis certains faits avérés, et que je fais des compliments aux cultivateurs de notre pays.

Des voix: Règlement!

M. Caron: Moquez-vous donc des cultivateurs!

M. Robichaud: C'est ça, riez!

M. le président suppléant: A l'ordre! J'aimerais entendre le député d'Assiniboïa. Veuillez m'en accorder la chance.

M. Argue: Je vous remercie, monsieur le président, de votre observation fort aimable. J'ai eu, pendant quelques années, l'avantage d'avoir un bureau très près du vôtre dans cet immeuble. Je vous ai toujours trouvé un député très sympathique, et très juste, et je vous félicite d'avoir été nommé à vos fonctions actuelles par la Chambre.

Si je puis continuer, monsieur le président...

Des voix: Règlement!

M. Argue: Le bilan de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, que consentent les banques à charte de notre pays avec la garantie du gouvernement fédéral, montre que les pertes ont été presque insignifiantes. Le relevé des pertes subies depuis que la loi existe indique, en effet, environ 1/10 p. 100. Si on remonte à certains des premiers prêts consentis en vertu de cette loi, c'est-à-dire au début des années 40, les remboursements dépassent 99.99 p. 100. Je signalerai au ministre, ainsi qu'aux honorables vis-à-vis, que les prêts consentis par les banques à charte sont, d'une façon générale, moins considérables que ceux de la Société du crédit agricole. Ils sont aussi plus disséminés. Il s'agit de prêts à des gens qui, aux yeux de certains députés, présentent des risques considérables. Cependant, les remboursements sont de 99.99 p. 100. Je dirai donc au gouvernement et au ministre, ainsi qu'aux fonctionnaires préposés à l'application de cette loi, qu'ils devraient réfléchir beaucoup plus à la possibilité de favoriser et d'offrir des prêts aux petits cultivateurs, à ceux qui n'ont qu'un revenu modeste, et qui en ont le plus besoin. L'agriculteur remboursera son prêt, le dossier des remboursements le prouve.

Il y a eu, c'est vrai, quelques pertes sous l'empire de cette loi. Toutefois, ces pertes étaient presque insignifiantes. Et que dire du dossier de la Société? Eh bien, monsieur le président, le dossier de cette société, le dossier de la Commission du prêt agricole canadien, qui l'a précédée, est, d'une façon générale, fort bon. Les prêts qui ont été consentis l'ont été à bon escient et ont été remboursés de façon satisfaisante.

Le ministre a déclaré que la loi serait modifiée et a mentionné certaines de ces modifications. Nous avons hâte d'en savoir plus long. Le ministre nous a ensuite donné les chiffres relatifs aux prêts consentis dans les diverses provinces. Il a dit—et je ne mets pas sa parole en doute—que par rapport aux autres provinces, on avait fait grandement appel à la Société du crédit agricole dans les quatre provinces de l'Ouest, et un peu moins en Ontario, mais tout de même assez par rapport aux autres provinces. Les députés de l'Ontario feront connaître, au cours du débat, les choses qu'ils demandent. Le nombre de prêts consentis dans la province de Québec

est excessivement bas, et il en est de même depuis que la loi établissant la Société du crédit agricole est en vigueur.

M. Chatterton: Et cette année?

M. Argue: Il est très bas pour l'année qui vient de se terminer, soit 109, d'après le rapport annuel.

M. Chatterton: Et en 1962?

M. Argue: Voici les chiffres: 118 en 1957-1958, 154 en 1958-1959, 179 en 1959-1960, 106 en 1960-1961 et 109 en 1961-1962.

M. Chatterton: Et en 1962?

M. Argue: Il y en a eu 109 dans la province de Québec, 1,383 en Ontario, 1,936 en Saskatchewan, 1,518 en Alberta et 244 en Colombie-Britannique.

M. Chatterton: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Argue: Les choses pourraient grandement s'améliorer dans la province de Québec...

M. Chatterton: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Argue: ...et les honorables représentants de cette province signaleront au ministre ce qu'il y aurait lieu de faire.

M. Chatterton: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Quand il a cité les données statistiques relatives au nombre de prêts consentis dans le Québec, il s'est arrêté à la fin de 1961. L'honorable député nous donnerait-il le nombre de prêts consentis dans le Québec en 1962?

M. Argue: Les prêts pour 1961-1962, jusqu'au 31 mars 1962, s'élevaient à 109.

M. Chatterton: Et après?

M. Argue: L'année en cours n'est pas encore terminée. Si mon honorable ami veut prédire l'avenir...

M. Chatterton: Ils s'élèvent à 300.

M. Argue: ...qu'il se penche sur sa boule de crystal ou encore qu'il s'adresse au ministre de l'Agriculture. Mais ces chiffres sont les derniers que l'on m'a donnés. Si le ministre en a reçu d'autres, soit une révision au jour le jour du nombre des prêts, nous serons contents de les connaître.

M. Chatterton: Pourquoi ne vous tenez-vous pas au courant?

Une voix: Demandez à M. Caouette; il vous le dira.

M. Argue: Dans la province du Nouveau-Brunswick, les prêts consentis l'année dernière sont peu nombreux, soit 111; en Nouvelle-Écosse, c'est pire: il y en a eu 41; dans l'Île du Prince-Édouard, province plus petite, c'est un peu mieux: on en compte 113. A Terre-Neuve ce n'est pas brillant, un seul prêt a été consenti en 1961.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): C'était à Joey.

M. Argue: Le ministre n'avait-il pas raison de dire qu'il pourrait y avoir de l'amélioration dans les provinces de l'Est et les provinces de l'Atlantique? Cette mesure législative a été un échec relatif dans les provinces de l'Atlantique. C'est une région où le ministre devrait faire bien davantage; la mesure législative devrait servir bien plus et le gouvernement devrait en encourager l'application à l'avenir.

En nous fondant sur ce qu'a dit le ministre, il nous est possible de faire certaines comparaisons. Dans son discours, il a parlé de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Il a aussi dit un mot des banques à charte. Si mes chiffres sont exacts, il a déclaré que le montant global des prêts s'est élevé à 108 millions de dollars, une année, et à 101 millions, l'année suivante. Combien de prêts la Société du crédit agricole a-t-elle consentis en tout et pour tout, au cours de l'année écoulée? 5,885. Les prêts accordés sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles se sont chiffrés à 68,041. Les banques à charte, en suivant leur propre régime, ont consenti dix fois plus de prêts que la Société du crédit agricole. Sans doute la Société s'améliore, elle augmente le nombre de ses prêts, mais le processus est lent. Les prêts ne sont pas nombreux et les affaires sont lentes. Voilà pourquoi je soutiens qu'on pourrait donner beaucoup plus d'essor à la Société.

Monsieur le président, j'ai dit qu'on devrait davantage mettre l'accent sur les prêts aux petits cultivateurs, à ceux dont les revenus sont modestes. En 1957-1958, on a consenti 3,702 prêts et, en 1961-1962, 5,885, soit 57 p. 100 de plus. En volume, le montant des prêts a plus que doublé. Autrement dit, on en est venu avec le temps à accorder de plus en plus d'importance aux gros prêts, et, par voie de conséquence, de moins en moins d'importance aux petits. Je ne me plains pas de l'octroi des gros prêts. Il y aurait même lieu peut-être d'accorder des prêts plus gros encore à certains particuliers, des prêts dépassant le plafond établi par la présente loi. Mais même si ceux qui demandent à juste titre des prêts plus élevés, les recevaient et en faisaient bon usage, il reste que, à mon sens, rien n'excuse la Société d'accorder si peu de petits prêts aux petits agriculteurs.

Pourquoi les choses en sont-elles venues là? Le ministre se vante d'un regain d'activité. Lors d'une étude antérieure de cette loi, le gouvernement a déclaré qu'il ferait

quelque chose pour le petit agriculteur. Pendant des années, les conservateurs ont imploré la Chambre au nom du petit agriculteur. Qu'ont-ils fait maintenant? La Commission du prêt agricole canadien exigeait un droit d'évaluation de $10. C'était de nature à décourager l'agriculteur ayant besoin d'un prêt d'en faire la demande, car il lui fallait verser un droit de $10 pour faire évaluer sa ferme, ou la ferme qu'il se proposait d'acquérir. Mais c'est ce même gouvernement qui, pour aider le petit cultivateur, a haussé le droit de $10 à $50, si bien que le petit cultivateur qui cherche à emprunter voit maintenant se dresser devant de lui l'obstacle de $50, montant où en est rendu le droit d'évaluation. Qu'un cultivateur s'amène et dise: «J'aimerais faire un emprunt», on lui répond: «Eh bien, ça va vous coûter $50 pour faire évaluer votre ferme. Si ça ne marche pas, vous perdrez vos $50.» On lui dit tout de suite, fort probablement—et c'est ce qui est arrivé, j'en suis sûr, dans des milliers de cas—«Eh bien, il est à peu près inutile de faire votre demande d'emprunt. Vous n'obtiendrez pas d'emprunt, de toute façon.» On a cité de la statistique pour montrer que, à l'égard de ceux qui ont demandé un emprunt et qui ont versé les $50, les résultats ne sont pas mauvais. Mais que fait-on des centaines de milliers de cultivateurs à qui l'on a dit: «Ce n'est pas la peine d'essayer, vous n'arriverez à rien. Quoi que vous fassiez, vous n'aurez pas d'emprunt.»

D'après le rapport que nous avons reçu, 14,517 personnes se sont présentées à des bureaux de la Société du crédit agricole et ont montré qu'elles tenaient tellement à discuter de la possibilité d'un emprunt qu'on leur a demandé une déclaration. Il s'agissait d'une déclaration détaillée, complète, où il fallait répondre à une foule de questions. Combien de ces cultivateurs qui ont fait une demande ou qui sont entrés, ont discuté d'un emprunt et ont rempli une déclaration, combien y en a-t-il qui ont fini par obtenir un emprunt? Sur 14,517 entrevues qui ont eu lieu et au cours desquelles on a constitué un dossier—pas seulement une entrevue où l'on se contente de demander à l'intéressé «Quel genre d'affaires faites-vous?», mais une véritable discussion où une fiche est établie—sur ces 14,517 entrevues, dis-je, seulement 5,885 ont été suivies d'un prêt.

M. Pugh: Sur quelle période?

M. Argue: L'année dernière; la période est d'un an.

M. Pugh: Un an?

M. Argue: Un an. En une année, 55 p. 100 des demandes ont été rejetées; 55 p. 100 des postulants n'ont rien obtenu. Aux honorables vis-à-vis—et je sais, pour m'être entretenu avec eux, qu'un certain nombre d'entre eux voudraient que le programme soit étendu—aux honorables vis-à-vis, je dirai qu'un pourcentage de refus de 55 p. 100 est trop élevé, que quelque chose ne va pas et que ce quelque chose devrait être corrigé. Il n'est pas très difficile de découvrir les lacunes. L'erreur, on l'a faite au moment où le présent gouvernement a présenté cette mesure législative en 1959. L'erreur s'est perpétuée et, pourtant, elle a été exposée en noir sur blanc. Que personne ne comprenne de travers. J'ai ici un document intitulé: «Programme de prêts de la Société du crédit agricole pour 1961». Voici ce que je lis à la page 1:

> Cette façon de voir n'est pas explicitement exposée, mais elle est implicitement comprise dans la loi et le règlement qui en découle et le ministre l'a exprimée d'excellente façon en définissant l'objet de la loi:

Voici cet objet. Ce passage est entre guillemets:

> «Aider les cultivateurs canadiens à transformer volontairement leur industrie en des fermes familiales rentables, chacune devant être assez grande pour produire, quand c'est le propriétaire qui l'exploite, le revenu agricole nécessaire pour acquitter tous les frais d'exploitation et d'entretien, procurer une existence convenable au cultivateur-propriétaire et aux siens, et rembourser dans un délai raisonnable tous les emprunts nécessaires ainsi que les intérêts.»

Voici ce qu'ils disent à l'agriculteur: quand vous toucherez ce prêt, posséderez-vous une exploitation familiale d'une superficie suffisante pour assurer un revenu à la famille, fournir un gagne-pain convenable et rembourser capital et intérêt? C'est dire que si un petit agriculteur se présente et sollicite un prêt d'un montant peu élevé, les personnes chargées d'appliquer la loi répondront: Est-ce que ce petit prêt demandé par l'agriculteur et le fonds qu'il possède actuellement feront de l'exploitation une entreprise rentable, de façon que l'intéressé puisse avoir un bon niveau de vie et éteindre ses dettes? Souvent la Société déclare que le montant n'est pas assez élevé, ce qui est probablement vrai, et au lieu d'accorder au petit cultivateur un prêt relativement peu élevé qui lui permettrait d'améliorer sa situation, on le lui refuse jusqu'à ce qu'il ait une entreprise agricole plus importante qui l'autorise à emprunter un montant plus considérable. C'est la ligne de conduite. C'est ainsi que les choses se font. Prenons un cultivateur de la vallée de la Gatineau qui demande un emprunt. On lui répond: vous n'avez pas gagné grand-chose l'année passée et votre exploitation n'est pas grande. Vous ne voulez qu'un petit emprunt. Nous ne pouvons vous l'accorder, ce serait trop risqué. Voilà l'attitude de la Société. C'est probablement la raison pour laquelle elle agit ainsi, je n'en connais pas d'autre.

Et pourtant, en revoyant les comptes, on constate que le petit cultivateur rembourse ses emprunts aussi bien que le gros cultivateur et que la Société n'a pour ainsi dire rien perdu sur ses prêts.

Que trouvons-nous à propos des pertes, dans le rapport annuel de la Société qui nous a été distribué tout à l'heure? Les cultivateurs n'ont pas remboursé certains emprunts, de sorte qu'un certain montant a dû être passé au compte de profits et pertes. Combien? $12,496 en une année sur un montant de prêts dépassant de beaucoup les 200 millions de dollars. En fait, il y a eu une perte de $978,915. Pourquoi? Parce que le gouvernement avait élevé les taux d'intérêt à un point tel que la Société ne pouvait s'en sortir en exigeant elle-même 5 p. 100 d'intérêt. On peut prendre des risques avec les cultivateurs. Les cultivateurs paient leurs dettes. Mais le gouvernement, en raison de ses échecs, est responsable des taux d'intérêt élevés qui ont cours au pays. Je n'en tiens pas le ministre de l'Agriculture personnellement responsable: sur bien des points importants, il ne partage pas l'avis de ses collègues. S'il y a eu des pertes, ce n'est pas que les cultivateurs soient de mauvais risques, mais bien que le gouvernement actuel est un piètre risque.

En me fondant sur l'exposé du ministre, j'ai fait savoir ce qu'on répond au cultivateur qui se présente pour obtenir un emprunt. S'il importe d'insister là-dessus—et je n'en vois vraiment pas la nécessité—on n'a qu'à se rapporter au texte même du règlement sur le crédit agricole. Voici:

12(1). Aucun prêt ne doit être consenti sur la garantie d'une terre à culture qui ne fait pas partie d'une unité agricole d'étendue suffisante pour produire, grâce à l'exploitation du requérant, des denrées et fourrages qui, utilisés pour l'alimentation des animaux de ferme (avec ou sans supplément normal de provende achetée)...

Que le cultivateur achète peu ou beaucoup de céréales de provende de l'Ouest, peu importe; on n'en tient pas compte.

...ou mis directement en vente, ou écoulés par ces deux moyens, rapporteront des revenus suffisants:

(i) pour payer les frais d'exploitation et d'entretien de l'unité agricole,

(ii) pour assurer la subsistance du requérant...

Lorsqu'un agriculteur présente une demande de prêt, avant de lui demander de verser $50, on prépare un rapport et on demande au représentant de la Société: «L'entreprise vous semble-t-elle admissible aux termes du règlement 12(1)?» C'est précisément le règlement que je viens de citer. Ainsi, comme il ressort de l'exposé du ministre et du libellé du règlement, on empêche, par une mesure arbitraire, un nombre considérable de cultivateurs canadiens de bénéficier des avantages découlant de la loi, et le nombre des cultivateurs des provinces de l'Est qui essuient un refus est proportionnellement plus élevé.

Quel genre de règlement devrait-on avoir? Si on me le permet, je vais proposer au ministre certaines modifications à ce sujet. Je substituerais à la déclaration de l'honorable représentant quelque chose comme ceci: «Ces capitaux devront aider les cultivateurs à réorganiser leur industrie, de leur plein gré, en exploitations familiales plus rentables, de façon que chaque ferme, exploitée par le propriétaire, rapporte suffisamment pour payer tous les frais d'exploitation et d'entretien, pour rembourser, dans un délai raisonnable, tout prêt et intérêt, et, grâce au crédit accordé par la Société, pour assurer un meilleur niveau de vie à l'exploitant et aux personnes qui sont à sa charge.» Autrement dit, on devrait se demander si le prêt améliorera la situation du cultivateur, non pas s'il permettra une exploitation économique. Voici comment notre groupe estime qu'on devrait orienter l'application de la loi. On ne devrait pas chercher à savoir si le prêt transformera une ferme en exploitation économique, mais bien s'il aidera le requérant à améliorer sa position financière. Comment le petit cultivateur peut-il avoir une exploitation économique si on ne lui accorde pas le crédit dont il a besoin pour améliorer progressivement son entreprise?

Au nom de l'opposition officielle, je propose que la mesure à l'étude soit renvoyée au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Le ministre se vante de la mesure législative. Grand bien lui fasse! Mais que le comité se réunisse; que les hauts fonctionnaires du ministère comparaissent devant lui; que le ministre vienne lui aussi déposer. Laissons aux fonctionnaires le soin de s'occuper de certaines déclarations qui ont été faites cet après-midi et efforçons-nous donc, en tant que députés faisant partie de ce comité, de formuler des propositions visant à améliorer l'application de la loi. Nous aimerions que le comité de l'agriculture soit constitué afin d'étudier certaines propositions qui auraient pour but d'augmenter le nombre de prêts dans toutes les parties du Canada, mais surtout dans les régions où il s'en accorde relativement peu à l'heure qu'il est. Nous devrions songer aussi aux autres mesures qu'il conviendrait de prendre, tant par voie de règlement qu'au moyen de décisions administratives, en vue de consentir plus de prêts aux cultivateurs à revenus modestes.

A notre avis, il y aurait lieu de modifier la loi et le règlement de façon à pouvoir accorder des prêts aux aviculteurs autant qu'aux éleveurs de bétail. Nous aimerions proposer

au ministre que la définition du terme «bétail» soit étendue de manière à englober non seulement les bovins, les moutons et les porcs, mais également les chevaux. Je ne vois pas pourquoi un cultivateur qui élève des chevaux pour s'en servir dans un ranch ou à des fins agricoles serait privé de crédit pour cette partie de son activité, alors qu'il peut en obtenir pour ses autres activités relatives au bétail. Autrement dit, il faudrait étendre la portée de la loi de manière à élargir la définition du terme «bétail», et à comprendre ainsi l'élevage de la volaille. Nous demanderions également qu'on songe à supprimer complètement ou à réduire très sensiblement ce montant de $50 qui est un obstacle pour le cultivateur. Cet obstacle de $50 est important et ne devrait pas empêcher les cultivateurs dont le revenu est modeste d'obtenir un emprunt. Nous aimerions proposer aussi qu'aux termes de cette mesure on songe à consentir des prêts pour la construction d'habitations de fermes, contre garantie de la maison et d'une très petite partie de la propriété qui entoure immédiatement celle-ci, de sorte que le cultivateur ne soit pas obligé de paralyser toute son activité afin de pouvoir obtenir une maison d'habitation convenable pour sa famille ou ses employés.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable député, mais avant de le faire, je prierais le comité de lui permettre de terminer ce qu'il a à dire.

M. le président: Je regrette d'intervenir de nouveau mais le temps de parole de l'honorable député étant expiré, je dois demander si le comité consent à l'unanimité à ce qu'il poursuive son exposé.

Des voix: D'accord.

M. Argue: Monsieur le président, je n'ai que quelques autres propositions à formuler. Dans son exposé, le ministre a dit qu'il conviendrait de lier cette mesure au programme découlant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Il est possible que certaines modifications soient nécessaires pour fournir l'argent aux producteurs, en tant que groupe, qui désirent participer à tout programme découlant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. J'aurais insisté beaucoup plus là-dessus il y a quelques jours, mais le ministre ayant annoncé que le programme découlant de cette loi comportera un certain nombre de projets pilotes et de recherches s'étendant sur une période de trois ans, peut-être que ce genre de proposition n'est pas aussi nécessaire que je l'avais cru. Nous aimerions également proposer qu'on songe, en vertu de cette mesure, ou au moyen de toute autre initiative qui pourrait sembler plus opportune, à consentir des prêts d'urgence aux producteurs agricoles qui subissent des pertes énormes par suite de tempêtes, d'inondations ou de toutes autres causes fortuites. Une terrible tempête s'est récemment déchaînée sur la côte de la Colombie-Britannique, ce qui veut dire, tout simplement, qu'une proposition de cette nature présente de grands avantages. Il ne s'agit pas d'assurance-récolte. La mesure ne va pas aussi loin. La proposition est assez modérée. Elle demande un minimum, soit que les cultivateurs qui essuient de terribles pertes et se voient privés d'une grande partie de leurs biens par un phénomène naturel, devraient être admis à recevor un prêt sans intérêt en cas d'urgence ou de désastre, pour une période pendant laquelle ils pourraient, dans une certaine mesure, rétablir leur entreprise. Nous proposons, en outre, de faire intensifier la recherche et étendre le travail de la société en cause en vertu de cette loi.

Enfin, monsieur le président, nous voudrions que le montant dont il s'agit en ce moment, même aux conditions qu'a exposées le ministre lui-même, ne semble pas suffisant, sauf pour une brève période de temps. Cela signifie une augmentation des disponibilités de 100 millions de dollars. Le ministre dit qu'il espère voir cette année les prêts atteindre un montant global de 80 millions de dollars, et il me semble que ce serait un bel encouragement pour la Société du crédit agricole, si nous fournissions les fonds nécessaires pour fonctionner deux ou trois ans, de façon à ce que ses disponibilités dépassent 18 mois. Monsieur le président, quel que soit l'endroit de la Chambre où siègent les députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, j'estime que ceux qui représentent des collectivités agricoles s'intéressent à la mesure et voudraient voir appliquer ces améliorations. Nous proposons au ministre de l'Agriculture et au présent comité, de déférer cette mesure au comité de l'agriculture, qui pourra étudier les propositions importantes que nous avons faites, et nous espérons que le comité formulera des recommandations qui deviendront loi.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, l'une des raisons qui m'incitaient à demander au comité de prolonger, à l'unanimité, le temps alloué au député d'Assiniboïa, était de me permettre de poser cette question. L'honorable député voudrait-il confirmer que je l'ai bien compris lorsqu'il a dit qu'il est devenu, en matière d'agriculture, le porte-parole officiel de l'opposition?

M. Argue: Monsieur le président, je ne sais pas ce qui pousse le ministre de l'Agriculture à me donner tant de poids et de publicité en

me posant cette question. J'ignore tout à fait quel avantage il en retire. Tout ce que je puis répondre au ministre de l'Agriculture, c'est que j'ai déjà émis, au nom du parti libéral, certaines propositions qu'il ferait bien de prendre en considération pour le bien du pays.

M. Thompson: Monsieur le président, je crois que le député d'Assiniboïa mérite des félicitations pour avoir traité d'une façon si complète de la Société du crédit agricole. De fait, il en parle avec tant d'assurance que j'en ai conclu qu'il doit être au nombre des 55 p. 100 qui ont essayé d'obtenir un prêt.

M. Argue: J'invoque le Règlement. L'honorable député sait parfaitement que les députés ne peuvent demander de prêt et je suis certain qu'aucun d'entre nous n'a jamais essayé d'en obtenir un.

M. Thompson: Ce qui n'empêche aucun député d'essayer.

M. Argue: Je n'ai jamais essayé; je ne me suis même jamais renseigné.

M. Thompson: Néanmoins, la proposition de renvoyer cette mesure devant un comité de l'agriculture est bonne, à mon sens, du moins en ce qui concerne la discussion, mais j'en vois difficilement la nécessité, car maintenant que je viens d'écouter ce très éloquent discours et toutes les propositions présentées, il me semble que nous devrions être capables de nous mettre rapidement d'accord sur cette mesure et probablement d'en finir en moins de temps qu'avec celle que nous venons de liquider.

Je parle seulement en termes généraux ce soir, car d'après moi il serait plus équitable, vis-à-vis du ministre, d'entendre certaines des propositions et des amendements qu'il nous a annoncés avant que nous entrions trop avant dans un jugement préalable ou une discussion qui surviendra au moment de l'étude de cette question. Mais, en principe, nous sommes d'accord sur cette mesure. Je suis persuadé que tout député qui connaît bien les œuvres de la Société de crédit agricole pense qu'elle fait du bon travail. Ceci ne veut pas dire nécessairement qu'on ne peut rien faire de plus mais, néanmoins, en principe nous appuyons la mesure. De nouveau, à cet égard il est une pensée qui vient à l'esprit et qui concerne les moyens financiers qui sont derrière ce genre de société. Si on revoyait notre système financier de manière à le mettre plus en rapport avec le temps et les conditions dans lesquels nous vivons, je suis d'avis que les capitaux destinés à ce genre de crédit devraient provenir de placements privés, puisqu'ils sont des capitaux productifs, plutôt que de capitaux provenant des impôts.

Cependant, il n'est pas nécessaire à ce stade de traiter de la question en détail. Dans les circonstances actuelles, la loi sur le crédit agricole remplit un rôle très utile. L'application de la loi présente un point faible que je connais personnellement, c'est de déterminer ce qui constitue une unité agricole rentable. A ce sujet, je partage entièrement les opinions exprimées par le député d'Assiniboïa (M. Argue) quant au besoin de mettre ce crédit à la disposition des petits cultivateurs.

Je crois que la fonction fondamentale de la loi, que ce soit ou non l'intention des législateurs, est d'aider aux cultivateurs à rendre leur ferme rentable et, pour cela, on a cherché à agrandir les fermes. Il y a bien des façons de faire d'une ferme une unité agricole rentable sans en agrandir la superficie. Je crois que c'est un point qu'il faudrait étudier d'une façon particulière. Je pense à d'autres questions telles que le nivellement du terrain, la construction d'installations d'entreposage à la ferme, des caveaux à légumes et autres sortes d'entrepôts, le défrichement, le drainage des parties basses et aussi les améliorations qui s'imposent relativement à la productivité de la ferme.

Je dis cela surtout parce que nous nous préoccupons beaucoup de ce que deviennent les fermes familiales. Chaque année leur nombre diminue de plus en plus. A ce sujet, il y a un à-côté bien intéressant à rappeler, et c'est que graduellement nous approchons du stade de l'agriculture industrielle, alors que les pays qui ont essayé de pratiquer l'agriculture collective sur une grande échelle, ce qui revient en fait à de l'agriculture industrielle, retournent maintenant aux exploitations agricoles plus petites.

Nous devons, je crois, comprendre le rôle qui incombe à la ferme familiale dans la vie robuste que nous connaissons au Canada. Je crois que toutes les mesures relatives à l'agriculture dont la Chambre est saisie devraient avoir pour objet d'aider et de protéger les fermes familiales dans leurs tentatives d'assurer leur survivance plutôt que de viser à les éliminer graduellement pour les remplacer par des unités de plus grande taille. Je connais des cultivateurs qui ont dû acheter des terres afin de pouvoir assurer la rentabilité de leur exploitation, alors qu'ils n'en avaient peut-être pas fondamentalement besoin et qu'ils auraient pu employer les sommes en cause de façon tout aussi utile en les consacrant à l'amélioration des terres qu'ils possédaient déjà.

Il y a lieu de se réjouir de l'augmentation du nombre de prêts consentis par la Société des prêts agricoles. J'espère que certaines des propositions que le ministre nous a exposées auront pour objet d'atteindre surtout les sec-

teurs de l'Est du pays où les cultivateurs n'ont pas fait appel aux dispositions de la loi autant que dans l'Ouest. Je le répète, à mon sens, il importe de reconnaître qu'il y a possibilité d'améliorer les petites fermes. Nous n'en dirons pas plus pour l'instant là-dessus. Une autre question que le député d'Assiniboïa a déjà soulevée a trait au droit d'évaluation requis qui est présentement fixé à $50. Pour que la loi s'attaque à la solution d'un problème fondamental de l'agriculture, le ministre et le ministère devraient certes étudier la nécessité de supprimer entièrement ce droit pour encourager autant de cultivateurs que possible à profiter de la Société du crédit agricole.

Je suis d'accord que cette mesure est encore plus nécessaire que jamais dans le passé. La diminution du revenu total des fermes, qui est plus faible aujourd'hui qu'il ne l'a été depuis bon nombre d'années, indique suffisamment bien qu'une telle mesure répond à un besoin fondamental très réel.

Au nom de ceux qui se trouvent dans ce coin-ci de la Chambre, je tiens à assurer au ministre et à tous les députés qu'il s'agit là d'une mesure positive et qu'il est assez pressant de l'étudier. Je répète que, devant le spectacle que nous offre l'état financier du pays, il importe que nous en fassions l'étude le plus tôt possible.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt la déclaration du ministre, et je crois que tous se réjouissent d'avance de la présentation d'un tel bill et des révélations qu'il nous promet au sujet des modifications administratives projetées.

J'ai écouté avec intérêt aussi les paroles de l'honorable député d'Assiniboïa. Bien que je sois d'accord avec lui sur bien des points, je pense qu'il doit avoir des brûlements d'estomac ce soir. Il a qualifié le discours du ministre de fleuri. C'était vraiment exagéré. Toute personne qui peut qualifier de fleuri une suite de courtes déclarations jointes par de la statistique, témoigne d'une curieuse compréhension du sens des mots. Chaque fois que j'entends le ministre faire une déclaration à la Chambre—et j'éprouve beaucoup de considération pour lui—je reconnais l'intérêt sincère qu'il porte à ce problème. Cependant, il a effleuré si légèrement le terrain de la politique agricole qu'il m'a rappelé une fois de plus le poème de Gray: *Elegy in a Country Churchyard.*

Les membres de notre groupe appuient sans réserve cette résolution. Ils reconnaissent la valeur de la famille dans le maintien d'une société démocratique, variée et saine au Canada. Je prends la parole ce soir comme homme de la campagne qui y a passé presque toute sa vie et en a été heureux. Si je le pouvais, je ne vivrais pas ailleurs. Nous reconnaissons la nécessité de ce genre de mesure tendant à encourager le développement et l'amélioration de la ferme familiale rentable. Au cours des récentes années nous avons beaucoup entendu dire, dans certains milieux et, dans certains cas de la part des économistes de l'agriculture, que la ferme familiale est en voie de disparition, qu'elle est improductive, que les régions rurales seront bientôt exploitées par de grandes sociétés et que la salle, l'église et l'école du village disparaîtront. Tous les membres de notre groupe sont entièrement en désaccord avec ce point de vue.

M. Kindt: L'honorable député nommera-t-il les économistes qui ont fait de pareilles déclarations?

M. Herridge: Non, je ne puis me souvenir de leurs noms. Toutefois, je me rappelle avoir lu plusieurs livres qui disaient que l'avenir était à la grande exploitation agricole. Je suis persuadé que l'honorable député a lu pareille chose et j'espère qu'il n'a pas pensé que je m'adressais à lui parce que je regardais de son côté. Il est coupable de bien des choses ici, mais je ne l'accuserais jamais de ce genre de chose. Je suis sûr qu'il est favorable aux régions rurales.

Une voix: Et le député de Davenport?

M. Herridge: Je crois que le député de Davenport est éleveur de moutons. Je ne sais trop bien ce que le titre veut dire mais je présume que ce sont des moutons à quatre pattes. On a beaucoup parlé de ce sujet. Notre groupe estime que le Canada est demeuré un pays agricole et que les différents types d'exploitations agricoles ont encore de grandes possibilités de développement. A cause de cette opinion de plus en plus populaire, selon laquelle plus la ferme est grande, plus elle est efficace et moins elle est chère à exploiter, j'aimerais traiter brièvement de certaines observations formulées par le Syndicat national des cultivateurs, dans le mémoire qu'il a soumis au gouvernement du Canada le 31 janvier 1962. A la page 2, je trouve un alinéa intitulé «Ferme familiale ou ferme collective», qui se lit ainsi qu'il suit:

> Comme nous vous l'avons déclaré précédemment, pour nous, des syndicats agricoles, la préservation de la ferme familiale doit être le but premier de tout programme national agricole digne de ce nom.

Nous sommes d'accord là-dessus.

> Dans le mémoire que nous avons soumis, le 15 février 1961, nous déclarions ce qui suit: «Un tel programme doit viser avant tout à protéger l'intérêt et le bien-être des hommes et des femmes—et de leurs enfants—qui gagnent leur vie sur les fermes canadiennes, soit comme propriétaires ou locataires. Nous rejetons la thèse, très répandue, selon laquelle la technologie et l'efficacité exigent la suppression de la majorité des fermes familiales. Nous nous inscrivons en faux contre la théorie voulant

que les activités et les institutions humaines soient déterminées uniquement par la technologie et l'économie, indépendamment des valeurs humaines et sociales, mais nous prétendons que les progrès technologiques peuvent et doivent être adaptées aux besoins humains, sociaux et économiques des hommes. Selon nous, la ferme familiale est l'unité la plus efficace pour ce qui est, non seulement de la production mais aussi de la conservation du sol et des valeurs humaines et sociales. Par conséquent, nous estimons que la préservation de la ferme familiale importe, non seulement aux familles rurales mais à la nation dans son ensemble.»

La maxime selon laquelle la grande entreprise entraîne automatiquement une plus grande efficacité, ainsi que la nécessité de supprimer un très grand nombre d'autres fermes familiales, est largement répandue.

Le bien-fondé de cet argument a été démontré en maints endroits, notamment en URSS, en Yougoslavie et dans d'autres pays, où l'on a lancé de grandes entreprises agricoles d'État, et où l'on procède maintenant à un changement de ligne de conduite. La chose a également été prouvée dans notre propre pays. A ce propos, j'aimerais me reporter à une lettre que j'ai lue dans le *Family Herald* du 11 octobre 1962. Cette lettre vient de Sainte-Élisabeth (P.Q.) et est coiffée du titre suivant: «Les gros sont également atteints». J'en cite un passage:

Que les petits cultivateurs se consolent en pensant qu'en dépit de leur apparence invulnérable, les grandes exploitations agricoles constituées en sociétés peuvent aussi faire de mauvais calculs et subir des pertes financières. M. Marcel Beaumier, directeur d'un parc d'élevage entièrement mécanisé de 2,400 acres le dit bien: «Nous avons beau pouvoir compter sur des centaines de milliers de dollars, nous avons, au fond, les mêmes difficultés que les petites exploitations agricoles. Nous sommes tout aussi vulnérables qu'elles à la mauvaise gestion, aux bouleversements du marché et aux conditions atmosphériques.»

Avec des immobilisations de base de $700,000, qui comprennent notamment 16 silos étanches de 200 tonnes et quatre enclos d'affourragement pouvant contenir facilement 1,500 bouvillons, les directeurs de la société ont néanmoins déclaré ce printemps que la ferme n'avait pas fait de bénéfices depuis sa fondation, en 1958.

J'ai brièvement présenté ces exemples afin de dissiper l'idée qui prend des formes toujours plus précises dans l'esprit des habitants des villes, qui ne comprennent rien à la situation des campagnes, et qui pensent que la grande entreprise équivaut à un bon rendement et fait nécessairement baisser le coût de production. Cette sorte de mesure législative est bonne, monsieur le président, et les membres de mon parti la préconisent instamment depuis des années. J'ai prononcé mon premier discours sur la nécessité de mesures législatives dans ce sens en 1946, en cette enceinte, et d'autres députés ont maintes fois insisté sur cette nécessité. Les organismes agricoles, y compris la Fédération canadienne de l'agriculture, le Syndicat des cultivateurs et l'association des fructiculteurs, se sont rendus chaque année à Ottawa pour y inviter le gouvernement à modifier, dans le sens de la mesure actuelle, les termes de la loi sur le prêt agricole canadien, dont la portée était très limitée, et sous l'empire de laquelle la Commission fonctionnait comme une société de prêt privée.

Le succès que la mesure a remporté jusqu'ici en principe est la preuve et le témoignage du bon sens des vues qu'ont exprimées, jusqu'ici, les représentants des cultivateurs aux divers cabinets successifs, ainsi qu'aux membres du comité de l'agriculture. Leur opinion se fondait sur l'expérience acquise au cours des années. Permettez-moi de dire, monsieur le président, que j'ai le plus grand respect pour les personnes ayant une formation poussée dans divers domaines, et que j'estime que les spécialistes sont nécessaires afin de nous donner des conseils sur tel et tel sujet, mais, me fondant sur ma longue expérience parmi les cultivateurs et à la campagne, j'estime que le cultivateur moyen du Canada ne manque pas de bon sens quand il s'agit de questions économiques.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'expérience et le dévouement d'un directeur très capable, en la personne du brigadier Tom Rutherford, qui s'appuie sur un personnel aussi capable que loyal.

Une voix: Pourquoi?

M. Herridge: Parce que le brigadier Rutherford est, au fond de son âme, un cultivateur. Il a de l'expérience. Il sait ce que cela veut dire d'élever du bétail, il sait ce que c'est que de cultiver la terre et, quand il s'agit de questions agricoles, il n'y a que l'expérience qui nous permette de dire quelque chose de sensé avec une certaine autorité. Les services qu'il a rendus dans ses fonctions de directeur de la Société du crédit agricole ont été reconnus par les organismes de cultivateurs, par bon nombre de ruraux avec lesquels j'ai eu l'occasion de parler de la question et par les journaux agricoles d'un bout à l'autre du Canada. J'estime donc que nous devrions rendre hommage aux services d'un fonctionnaire très capable qui a bien servi son pays. Même s'il a maintenant pris sa retraite en tant que directeur, il prête encore ses bons offices en tant que conseiller. Je tiens à dire que son successeur est un homme qui s'intéresse également à la question et qui travaille dans le même esprit, aux mêmes fins, en suivant son exemple.

Nous parlons du déclin de l'agriculture, de la baisse de la population rurale, alors qu'en raison de la croissance démographique, les produits agricoles font l'objet d'une demande qui croît chaque jour, non seulement sur notre propre marché, mais aussi dans les pays densément peuplés, qui ont besoin de nos denrées. En vue d'étayer mon assertion,

j'aimerais citer un court passage de la page 17 du rapport de la Conférence sur les ressources et notre avenir, qui a eu lieu à Montréal du 23 au 28 octobre 1961. Ce rapport est une excellente source de documentation. Le document dont j'aimerais faire état s'intitule «Prévisions de la demande pour les produits agricoles canadiens». En voici le début:

Nous prévoyons que la consommation totale des denrées alimentaires va augmenter de 70 p. 100, et celle de la viande, doubler, au Canada, au cours des vingts prochaines années. Selon nos prévisions, les besoins en produits agricoles tels que, particulièrement, les principales céréales, augmenteront de 80 p. 100, dans le monde entier pendant la même période. A cet égard, la perspective de nos exportations de blé s'annonce meilleure à longue échéance, même si les cinq ou dix prochaines années peuvent encore nous réserver des difficultés.

La demande du marché intérieur va, en augmentant, pousser notre agriculture à s'orienter résolument vers la production animale. Cela ne devrait pas susciter de problèmes sérieux sauf que des fluctuations peuvent momentanément accompagner la recherche des marchés extérieurs pour certaines quantités de céréales secondaires dont la production dépasse nos besoins intérieurs. Il y a donc lieu d'espérer que notre agriculture jouira à la longue des avantages presque inespérés d'une industrie en expansion.

Il ne fait pas de doute que cet exposé analyse bien les possibilités de ventes pour l'avenir. J'aimerais, au nom de notre groupe, formuler quelques propositions intéressant la mesure législative à l'étude. C'est une mesure bien fondée, mais elle n'est pas suffisante, à notre avis, pour faire progresser l'agriculture. Je vais proposer quelques dispositions qui devraient, à mon sens, y être incorporées. Nous estimons qu'il importe d'élaborer un programme agricole qui soit général et pratique, au moyen de la collaboration du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Il y aurait lieu de faire plus à cet égard lors des conférences fédérales-provinciales sur l'agriculture. A notre avis, il faudrait un programme qui puisse assurer, non pas la diminution, mais l'augmentation du nombre de cultivateurs à plein temps, et consolider l'exploitation familiale économique, dont nous avons parlé bien des fois. L'exploitation familiale économique varie selon les caractéristiques géographiques, le genre de sol que cultive l'agriculteur, le genre de récolte qu'il moissonne, et les conditions dans lesquelles il exploite sa ferme. Ces entreprises sont très variées; on en trouve de toutes sortes, par exemple, de ces immenses fermes des Prairies où se fait la culture des céréales sur une grande échelle ou bien de ces vergers d'une superficie de cinq acres où les producteurs de fruits de ma région se font un revenu brut d'environ $6,000 par année en cultivant des cerises ou des pêches. On peut le prouver très facilement.

[M. Herridge.]

Il y aurait moyen d'améliorer aussi l'exécution de la loi d'une autre façon, car le règlement doit sans doute avoir besoin d'être modifié. Le député d'Assiniboïa a dit quelque chose de sensé au sujet des petites exploitations. D'après moi, il serait avantageux de donner de l'expansion à ce que j'appelle les fermes à ressources modestes pour ceux qui sont satisfaits et heureux de vivre à la campagne. Nous sommes tellement portés à croire que tout le monde veut faire de l'argent. Je compte des centaines de cultivateurs dans ma circonscription dont le niveau de vie est inférieur à la moyenne d'un bon nombre, mais qui jouissent en réalité d'un niveau de vie assez élevé à cause des conditions de leur existence.

M. Kindt: Puis-je demander à l'honorable député si les Fils de la liberté vivent dans sa circonscription?

M. Herridge: Le député n'a pas lu les journaux récemment. Je suis heureux de pouvoir dire qu'ils vivent maintenant dans la circonscription du député de Fraser-Valley.

Bon nombre de ces gens vivent sur de petites fermes, produisent en grande partie ce qu'il leur faut pour vivre et ont assez d'argent pour acheter les articles dont ils ont besoin. Ils sont très heureux de vivre modestement. Dans bien des cas, ils ont de jolies maisons, des pelouses, des jardins, des bibliothèques bien garnies et autres choses du même genre. La mesure à l'étude devrait tenir compte de ces fermes à ressources modestes. Je le répète, je compte des centaines de petits cultivateurs dans ma circonscription qui exploitent leur ferme ainsi sans se soucier de faire de l'argent. Ils se contentent tout simplement de jouir de la campagne où ils vivent. Je tiens à dire que je représente le paradis terrestre à plus d'un égard. Il est beau par sa situation, et nous avons d'autres caractéristiques que possédait le paradis terrestre à l'origine. A mon sens, il faudrait tenir compte de ce que j'appelle la ferme à ressources modestes, des gens qui y vivent et y sont vraiment heureux.

M. Thompson: Venez vous joindre à nous.

M. Herridge: Je vois que je convertis beaucoup de monde dans les rangs du Crédit social. C'est merveilleux de voir comme ils changent une fois rendus ici.

Puis, il y a une autre sorte d'exploitation agricole qui devrait être examinée; c'est la ferme à temps partiel reliée à l'industrie, comme l'entreprise sylvicole. Ce genre d'entreprise agricole se répand. Le travailleur industriel peut arriver à la maison et, grâce à l'équipement qu'il peut obtenir aujourd'hui, voir à l'élevage de 3,000 volailles ou à l'exploitation d'un verger de quatre ou cinq acres.

Je crois qu'il faudrait encourager ce genre d'entreprise et que les mesures législatives devraient en tenir compte. Plus en gardera de Canadiens attachés à la terre, plus le Canada sera en sécurité.

En outre, il devrait y avoir un programme de recherches sur les problèmes sociaux et économiques de l'agriculture. J'aimerais citer une déclaration qu'a faite la Fédération canadienne de l'agriculture à la conférence agricole fédérale-provinciale. La voici:

La Fédération canadienne de l'agriculture est de plus en plus convaincue de l'urgente nécessité d'accroître et de rendre plus efficace la recherche indépendante qui se fait sur les problèmes sociaux et économiques de l'agriculture. Elle est tout à fait d'accord sur les constatations de la conférence nationale de Winnipeg à l'égard de la recherche sur les programmes agricoles et notamment en ce qui a trait au besoin urgent de recherches sur les effets et la portée des programmes agricoles et sur les effets et la portée probables des programmes de rechange qui s'offrent à nous.

Je crois qu'il pourrait se faire beaucoup de recherches dans cette voie. En ce qui concerne la production, nous nous tirons assez bien d'affaires. Pour ce qui est de la vente, on a fait de l'excellent travail, mais je pense qu'il faudrait plus de recherches sur les problèmes économiques et sociaux des diverses formes d'agriculture et sur les moyens pour le gouvernement fédéral et les provinces d'aider à régler ces problèmes.

Il nous faudrait aussi une politique agricole prévoyant une revision complète des programmes fiscaux des provinces et des municipalités. Je sais bien que ce n'est pas du domaine du gouvernement fédéral, mais je pense qu'on pourrait s'entendre sur ce point lors de conférences fédérales-provinciales sur l'agriculture. Cette question des taxes municipales et provinciales est un problème très grave pour les cultivateurs de tout le Canada. Une modification de notre politique fiscale à l'égard de l'agriculture pourrait contribuer énormément à la mise en valeur de la ferme et à la revalorisation de la vie rurale.

Nous avons besoin d'un programme pour assurer de nouvelles études sur tous les aspects du financement de la ferme familiale, de la ferme à ressources modestes et des propriétés de cultivateurs à temps partiel, si on me permet de les appeler ainsi. A cet égard, je voudrais citer encore une fois ce document qui est ma bible en matière de conservation, le rapport de la Conférence sur les ressources et notre avenir. Voici un bref passage de la page 114:

Le financement des exploitations agricoles

Il est très difficile d'obtenir une vue d'ensemble des problèmes qui se posent pour les agriculteurs canadiens en matière de capitaux et de crédit. Une quantité considérable de crédit est mise maintenant à la disposition des agriculteurs par suite des lois adoptées récemment par les gouvernements fédéral et provinciaux. Dans le moment, il semble que le crédit disponible est suffisant pour permettre la mise en valeur de fermes familiales rentables. Toutefois, il faut prévoir que plusieurs problèmes de financement des exploitations agricoles surgiront dans l'avenir. Il faut songer à étudier les domaines suivants:

a) Agriculteurs débutants: Il faut entreprendre des enquêtes afin de découvrir comment les lois actuelles sur le crédit s'appliquent aux agriculteurs débutants. Il faut effectuer des études fouillées dans le domaine du crédit contrôlé et établir dans quelle mesure les sociétés de crédit publiques devraient remplacer la garantie collatérale par le contrôle dans le cas des agriculteurs débutants.

b) Utilisation du crédit conformément aux redressements qui doivent s'opérer dans l'industrie agricole. Par exemple, on pourrait étudier les problèmes qui surgissent quand les sociétés de prêts essaient de jouer un rôle positif dans l'utilisation du crédit dans l'industrie agricole.

c) Il faut s'attacher à étudier les possibilités de location en tant que méthode permettant d'obtenir des sources si nécessaires de capital à long terme en agriculture.

d) Il faut prendre des mesures pour s'assurer que des crédits plus étendus ne soient pas immobilisés pour accroître la valeur des exploitations.

e) Il faut procéder à une étude complète afin d'examiner les problèmes relatifs à l'exploitant agricole, ainsi que la continuation du rôle pratique de celui-ci, accumulant la pleine valeur des biens agricoles une fois par génération.

f) Il faut étudier les problèmes et la possibilité d'adopter la méthode capital-actions consistant à financer l'industrie agricole d'une façon compatible avec l'idéal de la ferme familiale.

M. Kindt: S'agit-il d'une planification à l'échelle nationale ou régionale?

M. Herridge: Notre programme de planification permet la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les cultivateurs et les organismes agricoles. Vous remarquerez, monsieur le président, que même si nous souffrons temporairement de l'invalidité d'un gouvernement conservateur-progressiste, nous avons maintes raisons au Canada d'éprouver de la reconnaissance. Il ne faut jamais oublier que même s'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le sort de nombreux Canadiens, nous devrions être reconnaissants d'être Canadiens, de vivre au Canada et d'avoir la chance d'améliorer notre situation.

Avant de terminer, j'aimerais vous raconter un fait. Alors que j'étais en Grande-Bretagne...

Des voix: Dix heures!

M. Herridge: Encore trois minutes et j'aurai fini. Pendant mon séjour en Grande-Bretagne, je me suis entretenu avec une vieille femme de soixante-quinze ans. Quand je lui ai dit combien je l'admirais, elle m'a déclaré: «Monsieur Herridge, je suis née dans cette rue et j'y mourrai, et ce n'est pas un satané Hitler qui m'en sortira.» Elle m'a parlé de la misère qu'elle avait eue dans sa vie, de ses revenus modestes, et de bien d'autres choses. Elle touchait une pension des vieillards ou quelque autre pension de ce genre. Elle m'a dit que nous avons toujours

au moins une raison d'être reconnaissant, qu'elle avait eu la vie dure mais qu'elle était reconnaissante pour une foule de choses. Je lui ai alors demandé: «De quoi êtes-vous reconnaissante? Vous me semblez mener une vie bien modeste.» Elle m'a déclaré: «Je vais vous répondre. Premièrement, je suis reconnaissante de vivre en Angleterre. Deuxièmement, je suis reconnaissante d'être libre. Troisièmement, j'ai des raisons personnelles d'être heureuse. Savez-vous que depuis mon enfance, jusqu'à la bataille d'Angleterre, je devais prendre des remèdes pour mes intestins. Depuis lors, j'ai cessé d'en prendre.» ... (*Exclamations*)

M. Thompson: Quel rapport avec le crédit agricole?

Des voix: Dix heures!

M. le président: A l'ordre! La résolution est-elle adoptée?

M. Herridge: Monsieur le président, pour terminer, je vais vite raconter ce que la vieille dame m'a dit encore: «Savez-vous comment je manifeste ma reconnaissance? Je prends part à la vie publique depuis lors. Je fais tout ce que je puis pour améliorer le sort des gens qui habitent cette rue.» Il me semble que cette vieille dame peut nous donner une leçon. Nous avons bien des raisons d'être reconnaissants. Nous avons le devoir et l'obligation d'encourager l'agriculture comme mode de vie, d'aider à restaurer la grandeur passée du Canada agraire et de lui donner son ancien statut dans notre société. Nous voulons des mesures conçues de façon à permettre la participation des cultivateurs à la direction des affaires publiques, la coopération parmi les cultivateurs et l'organisation communautaire basées sur l'initiative et les vertus de la population agraire.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre ce que nous ferons demain?

L'hon. M. Churchill: Demain, nous poursuivrons les travaux annoncés hier soir, en commençant par le projet de résolution inscrit au nom du ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Chevrier: Vu la déclaration que le ministre des Finances a faite aujourd'hui, puis-je savoir quels sont les travaux prévus pour jeudi et vendredi?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure demain à 6 heures de renseigner la Chambre sur ce que nous ferons jeudi et vendredi, ainsi que la semaine prochaine.

(A dix heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SANTÉ NATIONALE ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ANNONCE DE CHANGEMENTS DANS LE PROGRAMME DE MESURAGE DES RADIATIONS

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, certains changements sont intervenus dans le programme de mesurage des radiations établi par mon ministère, et j'estime qu'ils intéresseront la Chambre.

Les députés se souviendront qu'au mois de mai dernier, nous avons institué dans trois stations un programme d'échantillonnage du lait destiné à mesurer la teneur en iode 131, substance de courte période que laissent les retombées de matières radioactives. Au mois de juillet de cette année, le réseau chargé de mesurer la teneur en iode 131 a été augmenté de façon à comprendre sept stations, qui prélèvent des échantillons trois fois par semaine. Il y a plusieurs jours, deux autres stations se sont ouvertes, de sorte que le réseau s'étend actuellement à Vancouver, Calgary, Saskatoon, Winnipeg, Sault-Ste-Marie, London, Ottawa, Québec et Halifax.

Une autre modification a trait à la publication des résultats obtenus dans divers secteurs. Jusqu'ici, un rapport trimestriel était publié. Toutefois, au point où nous en sommes il paraît pratique de publier les constatations tous les mois. Le premier de ces rapports mensuels est publié aujourd'hui. Pour la gouverne des députés, je dirai que ce rapport relève une augmentation des teneurs en iode 131 au cours du mois de septembre. Cependant, les niveaux cumulatifs restent sensiblement inférieurs à ceux où il est considéré essentiel pour la santé publique de prendre des mesures pour y remédier.

Cette décision de publier des rapports plus fréquemment, que j'ai mentionnée tout à l'heure, contribuera, je l'espère, à tenir le public canadien au courant de ce qui se passe dans le domaine des radiations.

LES FINANCES

ANNONCE DE MODIFICATION DANS LES SURTAXES SUR LES IMPORTATIONS

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration au sujet des surtaxes à l'importation instituées au mois de juin afin de régler la situation critique du change. Ces mesures ont été constamment révisées par le gouvernement et, à la suite des observations que celui-ci a maintenant reçues de certains hommes d'affaires, ainsi que de particuliers, d'entreprises et de sociétés de notre pays, il a procédé à certains ajustements pour supprimer les anomalies et régler les cas qui auraient entraîné des difficultés particulières. C'est donc avec plaisir que je puis faire savoir à la Chambre que, vu l'amélioration de notre situation du change, le gouvernement fait un premier pas important, à l'heure actuelle, en vue de supprimer ces surtaxes. A partir de maintenant, les surtaxes sont levées sur les machines et l'outillage industriels non fabriqués au Canada, lorsque ce matériel est classé sous une rubrique distincte dans le Tarif des douanes.

Les surtaxes sont aussi supprimées à l'égard de deux produits qui doivent être importés pour l'usage de l'industrie de fabrication canadienne. Il s'agit d'abord des larges feuilles d'acier transformées en pièces de métal embouti qui entrent dans la fabrication des baignoires. Il y a ensuite le maïs qui sert à faire de l'amidon et certains autres produits, ... (*calembour intraduisible sur le mot «corn»*). La surtaxe à l'égard du maïs pour fins agricoles a été supprimée il y a quelque temps, et tout le maïs sera désormais exempt de surtaxe, quel que soit l'usage qu'on en fasse.

La suppression de ces surtaxes aidera l'industrie canadienne à mieux soutenir la concurrence ici au Canada et sur les marchés étrangers. Elle aura aussi pour résultat de calmer les inquiétudes légitimes de nos associés commerciaux dont les intérêts étaient menacés. Le premier ministre a bien souligné que les surtaxes étaient temporaires et seront supprimées aussitôt que les circonstances le permettront. Je suis sûr que les membres de la Chambre ainsi que les commerçants, tant au Canada qu'à l'étranger, se réjouiront de cette décision.

LE COMMERCE

LE BOIS D'ŒUVRE—DÉCLARATION CONSÉCUTIVE AUX DISCUSSIONS À OTTAWA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les représentants des gouvernements américain et canadien ont terminé aujourd'hui deux jours de discussion à Ottawa sur les problèmes actuels

et futurs de l'industrie du bois tendre de construction en Amérique du Nord. Voici l'essentiel du communiqué qui a été émis. On a étudié plus à fond les questions inscrites à l'ordre du jour lors de la première réunion et qui ont trait à la position de l'industrie du bois tendre de construction tant au Canada qu'aux États-Unis, aux facteurs qui ont actuellement une influence sur ces industries, et à leurs perspectives d'avenir tant à court terme qu'à long terme. Des représentants de l'industrie américaine et canadienne étaient présents pour consultation.

On a reconnu que les deux pays ont tout intérêt à voir se régler de façon satisfaisante les problèmes de l'industrie du bois tendre de construction en Amérique du Nord. On a convenu qu'on créerait un comité mixte de fonctionnaires spécialisés qui étudieraient en collaboration des questions diverses, par exemple les résultats de la récente tempête sur la côte du Pacifique; les perspectives d'offre et de demande à long terme des ressources forestières en Amérique du Nord; l'utilisation du bois en général et la recherche de nouveaux débouchés.

On a convenu qu'au besoin les représentants de l'industrie des deux pays seraient consultés de la façon appropriée.

(Texte)

LA LOI SUR L'AIDE À LA PRODUCTION DU CHARBON

REDRESSEMENT DU TAUX DE REMBOURSEMENT ET RECTIFICATION DE SES MODALITÉS

L'hon. Paul Martineau (ministre des Mines et des Relevés techniques) demande à présenter le bill C-64, tendant à modifier la loi sur l'aide à la production du charbon.

—Monsieur l'Orateur, le bill stipule que là où une mine produit du charbon d'une valeur inférieure à celle qui était prévue par la loi, le taux de remboursement, par tonne, sera ramené au niveau correspondant à cette valeur réelle.

En outre, le bill prévoit une autre rectification d'ordre secondaire en ce qui concerne les modalités de remboursement et assimile à un délit la communication de renseignements inexacts à l'appui d'une demande.

On autorise également de négocier à nouveau une convention spécifique là où, eu égard à certaines circonstances particulières, l'emprunteur peut demander à être soustrait à certaines des obligations contractées.

(Traduction)

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES STATUTS REVISÉS

DISPOSITION VISANT À L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION DE RÉVISION

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant les Statuts revisés du Canada, en vue d'instituer une commission chargée de la revision desdits Statuts et d'autoriser la rémunération à verser à certains aides, fonctionnaires, commis et préposés.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

TENUE À JOUR DES DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX DÉPUTÉS

M. l'Orateur: Avant de passer aux questions, je tiens à appeler l'attention des honorables députés sur un détail que m'a signalé le personnel chargé de déposer, sur les divers pupitres des députés, les projets de lois, *Feuilletons* et hansards. Peut-être, dans leur hâte à quitter la Chambre le soir, les députés emportent-ils dans leurs bureaux, où ils les laissent, leurs classeurs contenant le compte rendu et autre documentation qui se trouvent sur leurs pupitres. Il en résulte certaines difficultés pour le personnel chargé de garder à jour la documentation sur les pupitres. Il est respectueusement demandé aux honorables députés de bien vouloir laisser leurs classeurs ici. Ils ont d'autres exemplaires de ces documents dans leurs bureaux et si certains de ceux dont j'ai parlé s'y trouvent, qu'ils veuillent bien avoir l'obligeance de les rapporter.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

MONTRÉAL—SOUMISSIONS IDENTIQUES POUR DISPOSITIFS ÉLECTRIQUES

Question nº 7—**M. Herridge:**

A-t-on reçu des renseignements de la municipalité de Montréal au sujet de soumissions semblables présentées par diverses sociétés pour la fourniture d'appareils électriques? Dans le cas de l'affirmative, *a*) dans combien de cas, depuis le 1er janvier 1961, a-t-on reçu de tels renseignements de cette municipalité, *b*) quelles mesures a-t-on prises dans chaque cas, *c*) quelles ont été la ou les réponses communiquées à ladite municipalité?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

a) Comme les journaux l'ont rapporté, la ville de Montréal a écrit à deux reprises depuis le 1er janvier 1961 (le 19 juin et le 11 septembre 1962), déclarant que, chaque fois, des soumissions identiques avaient été reçues pour la fourniture de matériel d'éclairage électrique.

b) Les renseignements communiqués ont été remis au directeur des enquêtes et des recherches (loi relative aux enquêtes sur les coalitions).

c) On a accusé réception des communications de la ville et on a demandé des détails

supplémentaires afin de permettre au directeur de déterminer si la situation motive une enquête officielle sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. La pratique généralement suivie veut, toutefois, qu'aucun renseignement révélant qu'une enquête est en cours en vertu de la loi dans une industrie particulière, ne soit fourni avant la publication d'un rapport.

*MINISTRES DÉTENANT DES ACTIONS ET DES POSTES D'ADMINISTRATEURS

Question nº 25—**M. Fisher:**

Le premier ministre a-t-il fait une déclaration publique au sujet des questions suivantes: *a*) convient-il que des ministres soient membres de conseils d'administration ou détiennent un poste exécutif dans des sociétés privées, *b*) convient-il que des ministres soient actionnaires de sociétés privées? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-il fait cette déclaration et quel en a été l'essence sur chacun de ces sujets?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la partie *a*), il n'y a eu aucune déclaration officielle, bien que, de temps à autre, j'aie fait de telles mentions à la Chambre ou ailleurs. Ces propos reviennent à ceci: les membres du cabinet devraient, dès leur nomination, résigner toutes fonctions d'administrateurs qu'ils peuvent occuper dans des entreprises commerciales. Le 20 juin 1961, ainsi qu'on le trouvera à la page 6833 du hansard, j'ai insisté sur le fait que lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, son premier geste a été de s'assurer qu'aucun membre du cabinet ne détiendrait un portefeuille tout en détenant un poste d'administrateur dans une société.

En ce qui concerne la partie *b*) de la question, je ne me souviens pas qu'aucune déclaration ait été faite à la Chambre, bien qu'en un certain nombre d'occasions j'aie déclaré qu'en ce qui concerne les actions d'une société, rien n'exige qu'un ministre abandonne les titres qu'il y possède.

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ AUX CHINOIS

Question nº 31—**M. Howard:**

1. Durant chaque année, depuis 1957, combien de certificats de citoyenneté a-t-on accordés à des personnes d'origine chinoise?

2. En ce qui a trait à la période de temps écoulée entre l'examen relatif à la citoyenneté devant un juge et l'émission de ce certificat, quel a été le délai, à l'égard de chacune de ces personnes d'origine chinoise, exprimé par groupes, en indiquant le nombre de semaines ou d'années, selon le cas?

Réponse de **M. McGee:**

1. 1957 2,160
   1958 2,058
   1959 1,318
   1960 347
   1961 755
   1962 (Du 1er janvier au 30 juin, 573. On n'a pas les totaux relatifs au premier trimestre.)

2. Pour obtenir ce renseignement, il faudrait examiner environ 60,000 fiches ainsi que les dossiers pertinents, ce qui serait un travail de plusieurs mois et exigerait l'emploi du personnel actuellement affecté à l'expédition des demandes de citoyennetés canadiennes.

ASSISTANCE AUX INDIENS—TRAITÉS 8 ET 11

Question nº 61—**M. Howard:**

Quelles dispositions a-t-on prises relativement aux vœux formulés par la commission d'enquête qui a été instituée le 25 juin 1959 et chargée de s'enquérir d'une manière générale de toutes les questions découlant des dispositions inexécutées des traités 8 et 11 qui s'appliquent aux Indiens du district de Mackenzie?

Réponse de **M. McGee:**

La question est à l'étude.

*DÉTENUS INCARCÉRÉS SOUS L'AUTORITÉ DE L'ARTICLE 661 DU CODE

Question nº 86—**M. Matheson:**

1. En septembre 1962, quel était le nombre de détenus, dans les pénitenciers relevant du gouvernement fédéral, par suite de sentences imposées aux termes de l'article 661 du Code criminel?

2. Combien de ces détenus ont bénéficié de la thérapie psychologique et psychiatrique durant le mois de septembre?

M. Bell (Saint-Jean-Albert):

1. 26.

2. En septembre 6 détenus ont reçu des traitements psychiatriques. Il y a 12 détenus, condamnés en vertu de l'article 661 du Code, qui ont régulièrement des entrevues thérapeutiques, mais qui n'ont pas été entrevus par le psychiatre lui-même au mois de septembre. Huit détenus condamnés en vertu du même article sont regardés comme incapables de recevoir une aide psychiatrique à cause de leur état mental trop faible ou hostile.

AÉROPORT DE VANCOUVER—CONSTRUCTION DE L'AÉROGARE

Question nº 99—**M. Laing:**

1. A-t-on pris une décision au sujet de la construction d'une aérogare à l'aéroport international de Vancouver? Dans le cas de l'affirmative, les plans de cette aérogare sont-ils terminés?

2. Si les plans sont dressés, quel en est le coût estimatif et quand prévoit-on commencer les travaux?

Réponse de **M. McBain:**

1. et 2. Le Conseil du Trésor a approuvé en principe la construction d'une aérogare à l'aéroport international de Vancouver. Les plans et devis ne sont pas encore prêts et il faudra encore beaucoup de temps avant qu'ils soient terminés. Des travaux préliminaires de remplissage de l'emplacement de la nouvelle aérogare sont en cours.

LES SOCIÉTÉS ET L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 100—**M. Laing:**

Durant chaque année financière, de 1949-1950 jusqu'à ce jour, quelle somme globale a-t-on perçue, de chaque province, *a*) en impôt sur les sociétés, *b*) en impôt sur le revenu des particuliers?

Réponse de **l'hon. M. Flemming:**

a) Voir l'Annexe A ci-jointe.

b) Voir l'Annexe B ci-jointe.

ANNEXE "A"

a) PERCEPTIONS DE L'IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS PAR PROVINCES

ANNÉES FINANCIÈRES 1950 À 1962 INCLUSIVEMENT

Provinces et Territoires	1950	1951	1952(1)	1953(1)	1954(1)	1955(1)	1956(1)	1957(2)	1958(1)	1959(1)	1960(1)	1961(1)	1962(1)
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	1,534,096	5,356,861	11,399,902	14,527,565	11,291,154	11,082,968	11,878,035	13,652,389	9,492,285	9,138,487	9,988,085	13,537,563	13,324,878
Île du Prince-Édouard	1,046,929	1,198,674	1,211,070	1,256,142	1,206,515	772,981	817,263	1,884,970	1,918,478	1,253,321	1,131,701	1,734,489	1,570,318
Nouvelle-Écosse	12,313,045	12,686,307	17,485,610	23,309,675	18,168,235	14,210,351	15,157,576	18,392,590	17,339,502	14,988,960	13,883,823	17,277,959	16,157,539
Nouveau-Brunswick	8,030,551	9,115,659	16,749,437	15,340,899	13,445,419	11,229,964	13,279,332	14,674,906	13,372,434	11,131,689	13,602,986	15,398,688	14,159,405
Québec	178,763,722	216,842,374	344,175,722	385,025,260	363,686,264	325,152,800	316,424,090	370,138,324	365,311,257	316,177,897	374,102,990	408,040,657	405,362,708
Ontario	284,720,048	340,698,955	516,686,328	599,383,646	622,304,424	512,159,087	521,147,636	678,591,516	669,364,568	519,174,663	590,016,723	675,827,016	610,147,909
Manitoba	26,828,465	28,602,238	41,944,757	49,716,197	48,053,846	40,970,535	39,036,596	44,650,737	45,368,487	45,979,642	52,650,869	51,344,652	48,107,436
Saskatchewan	5,805,895	5,405,249	6,316,388	9,096,047	10,134,919	8,041,988	6,751,963	7,606,044	10,709,466	13,744,924	13,649,161	12,872,594	12,979,822
Alberta	20,882,364	22,587,275	33,280,467	43,687,135	49,482,486	38,413,983	40,168,628	53,532,482	60,558,552	58,443,597	63,302,888	66,108,322	68,410,737
Colombie-Britannique	62,044,168	68,923,315	128,616,686	124,924,457	100,041,335	97,793,926	107,959,557	132,512,957	101,978,255	85,539,449	101,659,713	117,744,172	113,026,047
Yukon	103,375	159,828	200,835	289,771	200,712	320,343	426,097	—	57,441	305,537	226,763	242,268	255,835

(1) Y compris la perception de l'impôt de sécurité de la vieillesse.
(2) Y compris la perception de l'impôt de sécurité de la vieillesse et de l'impôt sur le revenu non distribé.

ANNEXE "B"

b) PERCEPTIONS DE L'IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU DES PARTICULIERS PAR PROVINCES

ANNÉES FINANCIÈRES 1950 À 1962 INCLUSIVEMENT

Provinces et Territoires	1950	1951	1952(1)	1953(1)	1954(1)	1955(1)	1956(1)	1957(1)	1958(1)	1959(1)	1960(1)	1961(1)	1962(1)(2)
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	2,188,507	4,206,838	7,117,297	10,397,984	11,681,181	12,331,538	13,235,430	14,250,228	14,628,377	11,573,291	13,839,642	16,581,566	17,601,846
Île du Prince-Édouard	1,360,678	1,286,573	1,301,985	1,658,995	1,605,453	1,437,912	1,634,968	1,769,329	1,709,762	1,501,725	1,865,165	2,285,772	2,692,053
Nouvelle-Écosse	11,658,979	11,929,119	16,568,134	21,014,883	20,514,898	20,941,823	21,625,133	23,716,944	25,963,803	22,434,500	27,145,514	31,849,292	35,190,143
Nouveau-Brunswick	9,349,547	8,849,823	13,428,378	17,853,732	19,541,055	16,438,288	17,018,342	19,573,362	19,264,219	16,788,294	21,707,350	23,857,451	27,232,625
Québec	146,300,694	155,018,683	236,480,799	286,595,444	284,079,810	285,873,287	264,863,565	335,464,093	360,711,221	324,267,765	379,726,676	423,576,318	469,827,176
Ontario	285,968,440	309,496,890	471,830,842	590,773,744	623,466,371	633,419,353	660,209,785	767,903,705	814,395,061	754,049,976	875,867,917	963,823,610	1,015,724,845
Manitoba	32,682,064	30,843,644	44,303,460	57,335,956	60,340,154	60,897,018	60,250,750	67,631,692	72,961,592	71,736,433	85,834,452	98,096,303	108,136,772
Saskatchewan	28,570,676	23,376,360	27,100,165	37,450,544	46,735,840	44,003,728	31,067,714	34,780,601	41,140,179	39,867,411	47,627,839	53,827,586	58,127,566
Alberta	40,960,325	40,895,324	54,895,533	74,097,267	81,027,234	79,617,434	79,290,513	95,681,639	107,301,162	101,023,768	117,788,104	126,686,960	142,315,360
Colombie-Britannique	62,259,464	65,635,113	101,498,857	126,196,995	127,366,015	126,941,030	136,834,172	162,485,191	174,712,816	154,661,558	178,721,192	197,567,154	209,310,175
Yukon	656,636	790,193	1,250,870	1,900,018	1,997,605	2,446,423	2,069,353	2,193,661	2,001,198	1,944,593	2,069,852	2,407,560	2,108,920

(1) Y compris la perception de l'impôt de sécurité de la vieillesse.
(2) Y compris les remboursements et les paiements relatifs aux formules abrégées T1 de 1961 déposées au Centre des données fiscales en Ontario par les contribuables des provinces de l'Ouest durant la période allant du 3 janvier au 31 mars 1962.

RIVIÈRE ST. MARY'S (N.-É.)—SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION DE BOUÉES

Question nº 102—**M. Stewart:**

1. Quel est l'entrepreneur actuellement chargé de l'installation de bouées ou de balises flottantes dans la rivière St. Mary's, comté de Guysborough (N.-É.)?

2. Quand le contrat est-il entré en vigueur, quelles en sont les modalités financières et quand prendra-t-il fin?

3. Le contrat a-t-il été accordé à la suite d'un appel d'offres et, dans le cas de l'affirmative, quel était le plus bas soumissionnaire?

4. Existe-t-il présentement une bouée ou une balise flottante à Slate Rock?

5. Des fonctionnaires du ministère ont-ils procédé, cette année, à l'examen de l'emplacement exact des bouées ou des balises dans la rivière? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et quels sont ces fonctionnaires?

Réponse de **M. McBain:**

1. Deux contrats ont été adjugés pour l'installation de bouées et de balises flottantes dans la rivière St. Mary's, l'un à M. Arthur Mailman, de Sonora (N.-É.) et l'autre à M. George M. Wadds, de Sherbrooke (N.-É.).

2. Le contrat adjugé à M. Mailman est pour une durée de 3 ans à compter du 2 juillet 1961 à raison de $350 par an. Celui adjugé à M. Wadds est pour 2½ ans à compter du 2 janvier 1961 à raison de $280 par an.

3. Le contrat conclu avec M. Mailman est le renouvellement d'un contrat antérieur conclu avec lui. Le contrat adjugé à M. Wadds lui a été accordé à la suite d'un appel d'offres et à titre de plus bas soumissionnaire.

4. Slate Rock ne figure sur aucune carte du Service hydrographique du Canada. Il s'agit apparemment d'une appellation régionale inconnue au bureau central.

5. On n'a pas inspecté cette année le travail accompli par M. Mailman en raison du contrat. Mais les fonctionnaires du Service de la marine à Dartmouth ont inspecté le 27 juillet le travail confié à M. Wadds aux termes du contrat.

SERVICE DE TRANSBORDEUR ENTRE WEST-POINT (Î. P.-É.) ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 104—**M. Crossman:**

A-t-on demandé au gouvernement d'établir un service de traversier entre West-Point (Î. du P.-É.) et le littoral est du Nouveau-Brunswick? Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions a-t-on prises jusqu'à ce jour à l'égard de cette requête?

Réponse de **M. McBain:**

Le Gouvernement, en 1948, a reçu un mémoire circonstancié et une demande à cette fin, mais une analyse des dépenses et des avantages à escompter de l'aménagement de ce service n'ont pas justifié la mise en œuvre du projet.

Au mois de mars cette année, on a reçu deux lettres, et une réunion entre la Commission maritime canadienne et les intéressés a eu lieu. Aucune proposition précise au sujet des navires, gares maritimes, recettes ou frais d'exploitation n'a été communiquée et, par conséquent, rien n'a été fait.

ACHATS D'OBLIGATIONS DU CANADA—BANQUE DU CANADA

Question nº 105—**M. Leboe:**

1. Durant les six derniers mois, la Banque du Canada a-t-elle fait l'achat d'obligations du Canada à long terme?

2. Dans le cas de l'affirmative, l'argent servant à ces achats provenait-il d'une nouvelle émission ou d'autre source?

3. Si l'argent provenait de quelque autre source, pour quelle raison n'a-t-on pas fait appel au crédit de la Banque du Canada?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Les avoirs que la Banque du Canada possède en obligations à termes divers jusqu'à échéance sont publiés, comme l'exige la loi sur la Banque du Canada.

2 et 3. Toute augmentation nette de l'actif de la Banque du Canada comporte une augmentation de son passif, c'est-à-dire le montant des emprunts non remboursés par la Banque du Canada.

PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 126—**M. Fisher:**

1. Quelle proportion du nombre et de la valeur globale des prêts consentis, en 1961, en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises, a été accordée, à l'égard des quatre catégories mentionnées dans le rapport annuel, aux personnes résidant ou aux entreprises exploitées dans les villes ou les localités dont la population est inférieure *a*) à vingt mille âmes, *b*) à cinq mille âmes?

2. Le gouvernement peut-il expliquer les inégalités que peuvent révéler les chiffres de 1961 relatifs à l'application de la loi quant au nombre proportionnel de prêts consentis par les différentes banques, compte tenu de leur actif et du nombre de leurs succursales?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Inconnue.

2. Voir réponse au nº 1.

RÈGLEMENT RELATIF AUX PENSIONS

Question nº 127—**M. Fisher:**

1. La Banque du Canada a-t-elle établi un règlement relatif aux pensions?

2. Dans le cas de l'affirmative, le conseil d'administration de la Banque a-t-il suspendu l'application d'un article ou d'une disposition du règlement?

3. Dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

4. La suspension est-elle encore en vigueur et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la conséquence à l'égard de la pension que reçoit ou à laquelle a droit tout ancien fonctionnaire de la Banque?

5. Le gouvernement, indépendamment de la Banque du Canada, a-t-il reçu des communications de la part de M. James Coyne, ancien gouverneur, relativement à ses droits à une pension?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Oui.

2. Oui.

3. Pour que le conseil puisse étudier la question plus à fond.

4. Ce renseignement n'est pas communiqué au public.

5. Non.

COALITIONS—HONORAIRES POUR SERVICES REÇUS

Question nº 147—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1959, a-t-on versé des honoraires ou une rémunération *a*) à des conseillers juridiques et *b*) à d'autres personnes, pour leur avis et leurs services résultant de rapports de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce ou pour tous autres services se rattachant à la loi relative aux coalitions?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms *a*) du conseiller juridique, *b*) des autres personnes, et quelle somme a-t-on versée à chacun et à l'égard de quels services et de quelle affaire dans chaque cas?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. *a*) oui. *b*) oui.

2.*a* Conseiller juridique	Affaire	Service	Honoraires	Déboursés	Total
R. F. Wilson, c.r.	Bière	Préparation et poursuite	45,365.00	13,614.60	58,979.60
R. B. Robinson	Bière	Préparation et poursuite	28,750.00	3,709.76	32,459.76
H. Donald Guthrie	Bière	Préparation et poursuite	13,101.25	752.14	13,853.39
C. W. Tysoe, c.r.	Bière	Commissaire devant recueillir les dépositions pour la Commission	225.00	98.42	323.42
R. B. Lamb, c.r.	Ceintures	Avis juridique et préparation	722.00	26.20	748.20
John G. Ahern, c.r.	Catégories de cartons pour boîtes	Préparation et poursuite	578.00	7.40	585.40
J.-Raphaël Beaudette, c.r.	Catégories de cartons pour boîtes	Préparation et poursuite	1,225.00	—	1,225.00
P. S. Fitzgerald, c.r.	Charbon, Sault-Sainte-Marie	Préparation et poursuite	3,054.00	226.80	3,280.80
G. S. Wismer, c.r.	Gros papiers	Préparation et poursuite	1,000.00	—	1,000.00
L. H. Jackson	Gros papiers	Préparation et poursuite	1,573.00	159.15	1,732.15
Campbell Grant, c.r.	Électricité, matériel et fournitures de construction	Préparation et poursuite	7,500.00	675.96	8,175.96
W. J. Anderson, c.r.	Électricité, matériels et fournitures de construction	Préparation et poursuite	3,963.25	483.30	4,446.55
Arthur A. Macdonald, c.r.	Essence, région de Toronto	Préparation et poursuite	1,000.00	56.45	1,056.45
George S. P. Ferguson, c.r.	Essence, région de Toronto (B.A.)	Avis juridique	960.00	41.42	1,001.42
George S. P. Ferguson, c.r.	Essence, région de Toronto (Supertest).	Avis juridique	960.00	41.73	1,001.73
William C. Lawrence	Industrie de la mise en conserve de la viande	Conseils pour avis juridique	240.00	1.40	241.40
Joseph Sedgwick, c.r.	Ponceaux de métal	Préparation et poursuite	4,600.00	47.30	4,647.30
J. C. McTague	Ponceaux de métal	Préparation et poursuite	7,026.25	1,274.72	8,300.97
J. D. Hilton, c.r.	Caméras (*Garlick Films Limited*)	Avis juridique et préparation	69.75	—	69.75
J. D. Hilton, c.r.	Caméras (*Arrow Photographic Equipment Limited*)	Avis juridique et préparation	171.25	—	171.25
Dollard Dansereau, c.r.	Bois à pâte	Préparation et poursuite	25,489.50	382.25	25,871.75
Jean-Paul Ste-Marie, c.r.	Bois à pâte	Préparation et poursuite	11,923.00	97.40	12,020.40

Conseiller juridique	Affaire	Service	Honoraires	Déboursés	Total
			$	$	$
Arthur S. Pattillo, c.r...	Industrie du sucre, Est du Canada.....	Avis juridique.....	3,285.00	328.51	3,613.51
Lucien Tremblay, c.r....	Industrie du sucre, Est du Canada.....	Préparation.....	—	37.90	37.90
Jean-Paul Cardinal, c.r..	Industrie du sucre, Est du Canada.....	Préparation et poursuite..	4,340.00	20.05	4,360.05
Claude Guérin.....	Industrie du sucre, Est du Canada.....	Préparation et poursuite..	337.75	—	337.75
F. O. Meighen, c.r.....	Industrie du sucre, Ouest du Canada....	Préparation et poursuite..	30,800.50	3,465.37	34,265.87
W. L. Ritchie.....	Industrie du sucre, Ouest du Canada....	Préparation et poursuite..	13,582.50	1,150.19	14,732.69
G.-Arthur Martin, c.r...	Industrie du sucre, Ouest du Canada....	Avis juridique.....	1,500.00	44.00	1,544.00
Campbell Grant, c.r.....	Gants de chirurgie, en caoutchouc, et fournitures de chirurgie.	Avis juridique et poursuite	1,330.00	301.58	1,631.58
W. J. Smith, c.r.....	Emballage transparent	Avis juridique.....	1,740.00	96.00	1,836.00
F. Craig Munroe, c.r....	Journaux, Vancouver..	Avis juridique.....	650.00	300.40	950.40
Pierre-A. Badeaux, c.r..	Oxyde de zinc.....	Avis juridique.....	1,132.00	36.70	1,168.70
I. Nitikman, c.r.....	Maintien du prix de revente—Affaire renvoyée directement à l'avocat (épurateurs de pétrole et produits dérivés).....	Préparation et poursuite...	1,766.75	16.10	1,782.85
Ralph S. McCreath, c.r.	Réclame fallacieuse—Affaire renvoyée directement à l'avocat (Articles de photographie).....	Préparation et poursuite...	1,889.00	8.00	1,897.00
W. Dan Chilcott.....	Réclame fallacieuse—Enquête déférée directement à l'avocat (Appareils combinés de stéréo)*	Avis juridique.....	182.00	—	182.00
J. Harper Prowse, c.r....	Réclame fallacieuse—Affaire déférée directement à l'avocat (Montres)..	Préparation.....	73.00	12.25	85.25
Ralph S. McCreath, c.r.	Réclame fallacieuse—Affaire déférée directement à l'avocat (Articles de photographie)...	Préparation et poursuite...	455.00	5.89	460.89
H. Donald Guthrie, c.r..	Poisson de la C.-B.....	Injonction, Poursuites.....	101.00	—	101.00
C. W. Tysoe, c.r.....	Poisson de la C.-B.....	Injonction, Poursuites.....	8,635.04	—	8,635.04
Harvey J. Grey.....	Poisson de la C.-B.....	Injonction, Poursuites.....	3,862.90	—	3,862.90
J. A. W. Whiteacre.....	Poisson de la C.-B.....	Injonction, Poursuites.....	376.50	—	376.50
Jean-Paul Cardinal, c.r..	Serviettes et costumes	Injonction, Poursuites.....	1,695.00	82.20	1,777.20
Lucien Tremblay, c.r....	Serviettes et costumes	Injonction, Poursuites.....	612.50	5.90	618.40

2.*b* Autres personnes	Affaire	Service	Honoraires	Déboursés	Total
M. Irving Brecher.....	Bière.....	Conseil d'ordre économique.....	3,700.00	725.95	4,425.95
Le prof. E.-S. Mason....	Bière.....	Conseil d'ordre économique.....	2,116.00	—	2,116.00
M. L. A. Skeoch.....	Bière.....	Conseil d'ordre économique.....	100.00	77.75	177.75
D. Selman.....	Bière.....	Comptable.....	3,226.55	601.85	3,828.40
Henry Barber, Mapp & Mapp.....	Bière.....	Comptables.....	9,250.00	209.35	9,459.35
M. A. Hurteau.....	Catégories de cartons pour boîtes.....	Greffier du tribunal.....	100.00	—	100.00
M. A. Hurteau.....	Bois à pâte.....	Greffier du tribunal.....	388.50	—	388.50
M. le prof. H. Scott Gordon.....	Poisson de la C.-B....	Conseil d'ordre économique.....	575.00	19.50	594.50
M. le prof. S. M. Jamieson	Poisson de la C -B.....	Conseil d'ordre économique.....	850.00	25.25	875.25
M. le prof. Boris S. Swerling.....	Industrie du sucre, Ouest du Canada....	Conseil d'ordre économique.....	144.00	—	144.00
M. le prof. H. Scott Gordon.....	Industrie du sucre, Ouest du Canada....	Conseil d'ordre économique.....	1,350.00	—	1,350.00
M. le prof. K. A. H. Buckley.....	Industrie du sucre, Est du Canada.....	Conseil d'ordre économique.....	2,720.00	42.91	2,762.91
M. le prof. H. E. English	Industrie du sucre, Est du Canada.....	Conseil d'ordre économique.....	965.00	37.50	1,002.50
Milne, Honeywell & Burpee.....	Boîtes d'expédition en carton.....	Comptables.....	175.00	—	175.00
M. le prof. Stefan Stykolt.....	Boîtes d'expédition en carton.....	Conseil d'ordre économique.....	2,700.00	50.45	2.750.45
Milne, Honeywell & Burpee.....	Industrie de la mise en conserve de la viande	Comptables.....	400.00	—	400.00
M. W. J. Anderson.....	Industrie de la mise en conserve de la viande	Conseil d'ordre économique.....	560.00	—	560.00
M. le prof. J. A. Corry..	Journaux, Vancouver..	Conseil d'ordre économique.....	1,050.00	—	1,050.00
M. le prof. H. Scott Gordon.....	Munitions.....	Conseil d'ordre économique.....	600.00	—	600.00
M. le prof. C. A. Ashley.	Assurance-automobile.	Conseil d'ordre économique.....	200.00	—	200.00
M. A. W. Currie.....	Assurance-automobile.	Conseil d'ordre économique.....	50.00	—	50.00
M. le prof. Albert Breton	Enquête sur la distribution des aliments.	Conseil d'ordre économique.....	5,722.75	583.65	6,306.40
M. le prof. M. D. Stewart.....	Enquête sur la distribution des aliments.	Conseil d'ordre économique.....	185.90	65.70	251.60

*Enquête discontinuée (voir la page 27 du rapport annuel du directeur du Bureau des enquêtes et recherches pour l'année financière terminée le 31 mars 1962).

NOTA—En plus des personnes précitées, le service des enquêtes sur les coalitions a retenu les services de plusieurs sténographes, d'étudiants, pendant l'été, et d'autres employés en service discontinu.

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS, COMTÉ DE KINGS (N.-B.)

Question n° 168—**M. Fairweather:**

Le procureur général du Nouveau-Brunswick ou tout fonctionnaire du gouvernement de cette province a-t-il demandé que la loi sur les jeunes délinquants soit mise en vigueur dans le comté de Kings, au Nouveau-Brunswick, en conformité d'une résolution adoptée au mois de janvier 1962 par le conseil municipal de Kings?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

Oui. Par suite d'une résolution adoptée par le conseil municipal de Kings, en janvier 1962, le procureur général du Nouveau-Brunswick a écrit au ministre de la Justice pour lui demander que la loi sur les jeunes délinquants soit mise en vigueur dans le comté de Kings, au Nouveau-Brunswick. Une proclamation portant que la loi est en vigueur dans le comté en question a été publiée dans la *Gazette du Canada*, le 8 septembre 1962.

BUREAU DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE, À CAMBELL-RIVER (C.-B.)

Question n° 169—**M. Barnett:**

Dispose-t-on d'un local dans l'édifice de l'État, à Campbell River (C.-B.), qui pourrait servir de bureau de placement à la Commission d'assurance-chômage?

Réponse de **M. McCleave:**

Des locaux d'une superficie de 434 pieds carrés sont libres au second étage de l'édifice fédéral à Campbell-River (C.-B.). Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique loue aussi, sur une base mensuelle, une superficie de 187 pieds carrés, mais ces derniers locaux pourraient être libérés au besoin et mis à la disposition de l'État fédéral.

BUREAU DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE, À CAMBELL-RIVER (C.-B.)

Question n° 170—**M. Barnett:**

1. La Commission d'assurance-chômage songe-t-elle à établir un bureau à Campbell River (C.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, quand se propose-t-on d'ouvrir ce bureau?

2. Quelles sont la nature et l'importance des services qu'offrira ce bureau?

Réponse de **M. Hales:**

1. Non, la Commission d'assurance-chômage ne songe pas à établir un bureau à Campbell River (C.-B.)

2. Ne s'applique pas.

TÊTE DES LACS—PILOTAGE DES PORTS

Question n° 179—**M. Fisher:**

1. Après les arrangements concernant le pilotage à la tête des Lacs, au Canada, s'est-il présenté des cas où il a fallu faire venir de Duluth des pilotes en vue de diriger les mouvements de peu d'importance de certains navires dans le port?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) en quelles circonstances et quels étaient les navires en cause, *b*) à quelles mesures le ministère des Transports songe-t-il en vue d'améliorer la situation?

Réponse de **M. McBain:**

1. Oui.

2. *a*) Il est arrivé que le capitaine ou l'officier responsable d'un navire étranger n'ait pas un certificat de compétence et il a fallu faire venir un pilote qualifié vu qu'aucun n'était disponible à la tête des Lacs.

b) On a déjà pris des mesures en vue d'assurer qu'il y aura suffisamment de travail au port de la tête des Lacs pour y justifier la présence d'au moins un pilote qualifié, en tout temps.

TRANSBORDEUR ENTRE NORTH-SYDNEY ET ARGENTIA

Question n° 182—**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):**

1. Est-on à préparer les plans et devis pour la construction d'un nouveau traversier destiné à desservir North-Sydney et Argentia?

2. Le ministère des Transports, le National-Canadien et le ministère des Travaux publics en sont-ils venus à une entente au sujet des installations terminus à North-Sydney et à Argentia?

3. En est-on venu à une entente avec le gouvernement des États-Unis en vue de l'utilisation des installations actuelles d'Argentia?

4. Si la réponse à la partie 1 est affirmative, quand se propose-t-on de faire un appel d'offres en vue de la construction du nouveau traversier?

Réponse de **M. McBain:**

1. Oui.

2. Un accord de principe est intervenu, mais devra être suivi d'une étude technique plus détaillée.

3. Oui.

4. Pourvu que le Parlement accorde les crédits voulus pour l'année financière 1963-1964, le ministère pourra faire un appel d'offres au cours de ladite année financière.

BATEAU-PHARE DU PORT D'HALIFAX

Question n° 185—**M. Morris:**

Se propose-t-on de retirer définitivement le bateau-phare *Sambro* de l'emplacement qu'il occupe à l'entrée du port d'Halifax?

Réponse de **M. McBain:**

Aucune décision n'a été prise en vue de retirer prochainement le bateau-phare *Sambro*. Cependant, les projets visant à accroître et à améliorer d'ici quelques années les aides électroniques et autres pour la navigation aux abords d'Halifax pourront éventuellement donner lieu à l'examen de la question. Soit dit en passant, ce bateau-phare n'indique aucun danger. Il sera peut-être établi qu'on pourra plus avantageusement remplir les fins auxquelles il sert par des moyens modernes qui pourront permettre de déterminer les positions avec plus de précision et couvrir un

plus grand secteur de l'entrée du port, mais cela reste encore à voir.

(Texte)

*EMPLOI DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS DANS LE SERVICE PUBLIC

Question n° 190—**M. Marcoux:**

Au sujet de la résolution ayant trait à l'emploi du français et de l'anglais dans le service public et à l'octroi d'un salaire supplémentaire aux fonctionnaires bilingues, résolution qui a été adoptée par l'Association du service civil du Canada à Vancouver, selon que le rapporte le *Montreal Star* du 5 octobre 1962, le gouvernement se propose-t-il d'accepter les résolutions adoptées par ce groupement?

M. Grafftey: La réponse est la suivante: le gouvernement n'a aucun commentaire à faire sur semblable rapport.

(Traduction)

CENTRE DE TRAITEMENT DES TOXICOMANES, À AGASSIZ (C.-B.)

Question n° 193—**M. Berger:**

1. Le gouvernement est-il à construire un centre destiné à la détention et au traitement des toxicomanes à Agassiz (C.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-on dépensées à cet égard jusqu'à ce jour?

2. A-t-on apporté des changements aux plans primitifs en ce qui concerne le coût global de l'établissement et le nombre des toxicomanes qui y seront reçus?

3. Si l'on a remis la construction de l'établissement, quand le gouvernement en prévoit-il la construction?

4. Si le projet a été mis de côté, quelles dépenses antérieures avait-on faites à cet égard?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Il n'a jamais été question de construire le centre de traitement des toxicomanes à Agassiz (C.-B.). L'institution sera construite à Matsqui (C.-B.) et les travaux se poursuivent normalement. Voici quelles ont été les dépenses jusqu'ici: levés, $4,978; expertise, $900; honoraires d'architectes, $46,166.66; forage d'exploration, $13,278.65; autres dépenses, $905.99; soit, $66,229.30.

2. Non.

3. Ne s'applique pas. Voir réponse n° 1.

4. Ne s'applique pas. Voir réponse n° 1.

BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

Question n° 195—**M. Thompson:**

1. Quel est le montant global, en dollars, que la Banque d'expansion industrielle est autorisée à prêter à une époque quelconque?

2. D'où proviennent les fonds prêtés par la Banque d'expansion industrielle?

3. Quel est le coût moyen d'exploitation de la Banque d'expansion industrielle par rapport aux recettes réalisées par la Banque?

4. Quelle est la valeur globale des garanties accordées par la Banque d'expansion industrielle en ce qui concerne les prêts consentis aux emprunteurs par d'autres organismes de prêts?

5. Quelles sont les réserves de la Banque d'expansion industrielle à l'égard des obligations au titre de ces garanties?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. La loi sur la Banque d'expansion industrielle n'impose aucune limite directe au montant que la Banque est autorisée à prêter à une époque quelconque, mais il est prévu à l'article 14 que l'ensemble du passif direct total de la Banque, y compris les obligations émises par celle-ci, et du passif éventuel total de la Banque sous forme de garanties données ou de contrats de souscription éventuelle à forfait conclus par elle, ne doit, en aucun temps, excéder cinq fois le montant global du capital versé et du fonds de réserve.

2. La Banque obtient les fonds qu'elle prête de trois sources principales: l'émission de capital-actions; le fonds de réserve créé par la retenue des bénéfices; l'émission d'obligations.

3. Pour l'année terminée le 30 septembre 1961, le coût moyen d'exploitation de la Banque d'expansion industrielle, y compris le coût des obligations et la réserve pour les pertes, s'est élevé à 83.9 p. 100 du revenu tiré de l'exploitation de la Banque d'expansion industrielle.

4. Le montant total des garanties accordées par la Banque d'expansion industrielle, au 31 août 1962, était de $13,661.

5. Aucune part déterminée de la réserve pour les pertes de la Banque d'expansion industrielle n'est prévue à l'égard des garanties.

ADMINISTRATION DU FLEUVE FRASER

Question n° 196—**M. Mather:**

1. Où en est-on dans la réorganisation de la Commission du havre de New-Westminster et l'établissement de l'Administration du fleuve Fraser?

2. Le ministre des Transports se propose-t-il de présenter, à la présente session, une mesure législative visant à l'établissement de la nouvelle administration? Dans le cas de l'affirmative, les municipalités en faisant partie auront-elles l'occasion de faire un nouvel examen de la constitution de la nouvelle administration à la fin de sa première année de fonctionnement?

Réponse de **M. McBain:**

1. Après des pourparlers avec les autorités locales, un programme de réorganisation a été adopté de façon générale.

2. *a*) Il est prévu que la mesure législative nécessaire sera rédigée à temps pour être présentée à la Chambre au cours de la présente session du Parlement.

b) Cette question pourrait être examinée lorsque la Chambre sera saisie du projet de loi approprié.

(Texte)

*MESURES D'AUSTÉRITÉ ET CHANGE ÉTRANGER

Question nº 200—**M. Robichaud:**

Le gouvernement a-t-il adopté des mesures d'austérité d'urgence pour protéger les réserves de change étranger du Canada? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date ces mesures ont-elles été en vigueur, *b*) ces mesures étaient-elles encore en vigueur à 11 h. 30 du matin, le jeudi 11 octobre 1962?

M. Grafftey: Le 24 juin 1962, le premier ministre a annoncé les mesures que prenait le gouvernement pour enrayer la diminution des réserves de change et améliorer la balance des paiements internationaux du Canada. Ces mesures sont entrées en vigueur le 25 juin. Compte tenu de très légères modifications, lesquelles ont été annoncées, elles l'étaient encore à 11 h. 30 du matin, le jeudi 11 octobre.

(Traduction)

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—JUMELAGE DES ÉCLUSES

Question nº 209—**M. Lamoureux:**

1. Le gouvernement a-t-il décidé de jumeler les écluses de la voie maritime du Saint-Laurent, à Welland?

2. Le gouvernement a-t-il songé à jumeler les écluses, à Cornwall?

3. Quels seraient le volume et la valeur du trafic nécessaires pour que le jumelage des écluses à Cornwall soit économiquement possible?

4. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a-t-elle exproprié les terres nécessaires à l'exécution de l'entreprise? Sinon, l'Administration se propose-t-elle de procéder aux expropriations pertinentes à brève échéance?

Réponse de **M. McBain:**

Voici les renseignements que j'ai reçus de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent:

1. Voir le hansard du 5 octobre 1962, page 254.

2, 3 et 4. Nous présumons que ces trois parties de la question ont trait à la possibilité d'avoir une voie maritime exclusivement canadienne, auquel cas les terres nécessaires à l'aménagement d'écluses simples ont été expropriées. Les études visant à établir à quel moment ces écluses pourraient devenir nécessaires ne sont pas encore terminées.

*ASSISTANCE AUX INDIENS DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Question nº 210—**M. Granger:**

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prend-il des dispositions propres à porter le niveau de l'aide financière affectée à l'éducation et au bien-être des Indiens de Terre-Neuve-Labrador à celui des autres parties du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. M. Bell: Aux termes de l'Union, l'éducation et le bien-être des Indiens de Terre-Neuve-Labrador relèvent de cette province. Toutefois, mon prédécesseur a informé l'honorable député le 26 septembre 1961 que le gouvernement avait reçu de Terre-Neuve des demandes d'aide financière. Ces demandes sont à l'étude et, quand une décision aura été prise, la Chambre en sera informée.

*AIDE AUX ESQUIMAUX, TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Question nº 211—**M. Granger:**

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales prend-il des dispositions propres à porter le niveau de l'aide financière affectée à l'éducation et au bien-être des Esquimaux de Terre-Neuve-Labrador à celui des autres parties du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

L'hon. M. Dinsdale: Aux termes de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, c'est de la province que relèvent l'éducation et le bien-être des Esquimaux. Nous avons reçu du gouvernement de Terre-Neuve des demandes d'aide financière; elles sont présentement à l'étude.

EDMUNDSTON (N.-B.)—ÉDIFICE PUBLIC

Question nº 219—**M. Dubé:**

Le gouvernement se propose-t-il de procéder à la construction d'un édifice à Edmundston (N.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, *a*) les plans et devis sont-ils terminés, *b*) à quelle date la construction de l'édifice commencera-t-elle?

Réponse de **M. McCleave:**

Oui. *a*) Non. *b*) Aucune décision n'a été prise quant à la date où commenceront les travaux.

*MONTANT DÛ À LA S.C.H.L.

Question nº 221—**M. Ouellet:**

Quel est le montant dû par les emprunteurs à la Société centrale d'hypothèques et de logement?

M. McCleave: Le 31 août 1962, le solde non remboursé des prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement sous le régime des lois sur l'habitation s'élevait à $1,683,277,979, y compris les intérêts courus.

(Texte)

MONTANTS DUS AU CANADA ET PAR LE CANADA

Question nº 223—**M. Ouellet:**

1. Quel est le montant dû au Canada par les autres pays, et quels sont ces pays?

2. Quel est le montant dû par le Canada aux autres pays, et quels sont ces pays?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Au 31 décembre 1960, les avoirs du Canada, à l'étranger, se chiffraient par 9.3 milliards de dollars. Ces avoirs comprennent des investissements directs, des titres en portefeuille composés d'actions et d'obligations, des prêts et des avances consentis par

le gouvernement du Canada, des réserves d'or et de devises étrangères détenues par le gouvernement du Canada et d'autres éléments d'actif à long ou à court terme. Voici la répartition de ces avoirs, selon les pays débiteurs:

États-Unis	3.6 milliards
Royaume-Uni	1.5 milliard
Autres pays	1.9 milliard
Réserves d'or et de devises étrangères détenues par le Canada	1.8 milliard
Autres avoirs (la répartition par pays n'est pas disponible)	0.4 milliard
Total	9.3 milliards.

(Note: Vu que nous avons arrondi les chiffres, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des éléments.)

2. Au 31 décembre 1960, la dette du Canada envers des étrangers s'élevait à 26.1 milliards. Cette dette comprend des investissements directs, des titres en portefeuille composés d'actions et d'obligations et d'autres éléments de passif à long ou à court terme. Voici la répartition de cette dette, selon les pays créanciers:

États-Unis	18.1 milliards
Royaume-Uni	3.6 milliards
Autres pays	2.8 milliards
Autres dettes (la répartition par pays n'est pas disponible)	1.7 milliard
Total	26.1 milliards

(Note: Vu que nous avons arrondi les chiffres, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des éléments.)

IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS EN 1962

Question nº 226—**M. Clermont:**

Durant l'année 1962, le Canada a-t-il importé des produits laitiers? Dans le cas de l'affirmative, *a*) en quelle quantité, *b*) pour quelle valeur, *c*) de quels pays?

Réponse de **M. Nesbitt:**

a), *b*) *et c*):

Voici les importations canadiennes de produits laitiers au cours de la période allant du 1er janvier au 31 mai 1962:

Catégorie	Unité de quantité	Pays	Quantité	Valeur
Poudre de lait écrémé (2280)	lb.	États-Unis	5,735	$ 3,391
		Totaux	5,735	$ 3,391
Lait et crème fraiches (2281)	gal.	Royaume-Uni	444	1,627
		Danemark	9,459	25,423
		États-Unis	2,998	14,894
		Totaux	12,901	$ 41,944
Beurre (2282)	lb.		Néant	
Caséine (2283)	lb.	Australie	64,960	11,687
		Nouvelle-Zélande	89,250	16,879
		États-Unis	51,269	14,814
		Totaux	205,479	$ 43,380
Fromage (2284)	lb.	Royaume-Uni	52,489	28,940
		Autriche	32,225	11,480
		Danemark	1,351,997	570,254
		Finlande	82,651	21,890
		France	278,940	168,381
		Allemagne de l'O.	88,217	56,264
		Grèce	15,812	7,271
		Italie	1,120,251	600,982
		Hollande	758,776	328,962
		Norvège	20,521	9,311
		Portugal	1,370	808
		Suède	2,546	888
		Suisse	747,846	460,452
		Pologne	4,856	778

Catégorie	Unité de quantité	Pays	Quantité	Valeur
		Yougoslavie	16,491	7,092
		Nouvelle-Zélande ..	2,000	762
		Argentine	87,385	30,456
		États-Unis	702,811	474,671
			5,367,184	$2,779,642
Lait entier en poudre (2286)		États-Unis	13,563	$ 6,033
		Totaux	13,563	6,033
Produits laitiers, condensés, séchés ou en poudre n.a.d. (2287)	lb.	Hollande	27,313	6,390
		Suisse	3,148	1,530
		États-Unis	775,013	238,831
		Totaux	805,474	$ 246,751

COÛT DE LA PRIME SUR LES PORCS

Question nº 227—**M. Clermont:**

1. Combien a coûté au gouvernement la prime de $3 versée pour les porcs de la catégorie «A», durant la dernière année?

2. Quel est le montant approximatif que le gouvernement sera appelé à verser aux producteurs de porcs, après l'abaissement de ladite prime à $2, pour l'année visée par ce changement?

Réponse de **M. Jorgenson:**

1. Année civile 1961—$6,317,565.

2. Année civile 1962—montant approximatif: $6,100,226.

IMPORTATIONS DE VOLAILLES

Question nº 229—**M. Clermont:**

1. Depuis le mois de septembre 1961 jusqu'au mois d'août 1962, quelles quantités de poulets de gril, de volailles, de dindons et de parties de ceux-ci, a-t-on importées?

2. Combien de permis a-t-on délivrés, durant la même période, à l'égard des importations ci-après en provenance des États-Unis: dindons de gril, dindons de poids supérieur, parties de dindons, volailles et parties de volailles, poulets de gril; et quelle quantité était visée par ces permis?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1. D'après les plus récentes données statistiques sur l'importation de volailles durant la période comprise entre septembre 1961 et mai 1962, les quantités sont les suivantes:

Catégorie	Livres
Poulets et volailles, éviscérés (catégorie 2247)	2,207,552
Dindons, éviscérés (2248) .	1,539,713
Volailles, éviscérées, n.d. (2249)	1,135,492
Poulets et volailles, morts, n.d. (2255)	1,176,260
Volailles, mortes, n.d. (2256)	néant

2. De septembre 1961 à août 1962, 81 permis ont été émis pour un total de 5,853,200 livres de dindons. (Ces chiffres comprennent 5 permis pour 620,000 livres de dindons importés pour être réexportés au Royaume-Uni comme dindons cuits ou en conserve, et non pour consommation au Canada.) Durant la même période, 14 permis ont été émis pour un total de 127,940 livres de parties de dindons. Lorsqu'on émet des permis d'importation, on ne fait pas de distinction entre les dindons de gril et les dindons de poids supérieur. Les volailles ne relèvent plus de la réglementation d'importation depuis le 30 mai 1958. Le poulet de gril ne relevait pas de la réglementation d'importation.

PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 230—**M. Clermont:**

Durant la période allant de novembre 1961 au 30 juin 1962, quels ont été, pour chaque province, le nombre et le montant des prêts consentis par les banques à charte, en vertu de l'article 19(1) de la loi sur les prêts aux petites entreprises?

Réponse de **M. Grafftey:**

Au cours des huit mois qui se sont écoulés de novembre 1961 au 30 juin 1962, les prêts suivants ont été consentis par les banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises:

Province	Nombre	Montant
Colombie-Britannique	236	$ 1,884,502
Alberta	155	$ 1,187,888
Saskatchewan	139	$ 1,014,799
Manitoba	101	$ 801,289
Ontario	605	$ 5,017,865
Québec	551	$ 5,942,914
Nouveau-Brunswick ..	37	$ 406,349
Nouvelle-Écosse	73	$ 704,528
Île du Prince-Édouard	9	$ 93,400
Terre-Neuve	10	$ 77,429
Total	1,916	$17,130,963

SUBVENTIONS AUX SERVICES DE TRANSPORT DANS LES MARITIMES

Question nº 233—**M. Maltais:**

A quelles personnes, sociétés ou associations a-t-on versé, pour des services de transport, les subventions ci-après, énumérées aux pages 44-46, Appendice K, du quinzième rapport de la Commission maritime canadienne, daté du 29 juin 1962: *a*) Pointe-au-Père et Baie-Comeau, $300,000; *b*) Murray Bay ou Rimouski et rive nord du Saint-Laurent, $35,000; *c*) Île du Prince-Édouard et rive nord du Saint-Laurent, $42,500; *d*) Québec, Natashquan et Harrington, $492,923; *e*) Rimouski, Matane et rive nord du Saint-Laurent, $217,522?

Réponse de **M. McBain:**

a) Le Cie de Navigation Nord-Sud Ltée, Rimouski (P.Q.).

b) La Clarke Steamship Co. Ltd., Montréal (P.Q.).

c) La Coopérative de Transport Maritime et Aérien, Îles-de-la-Madeleine (P.Q.).

d) La Clarke Steamship Co. Ltd., Montréal (P.Q.).

e) La Cie de Transport du Bas St-Laurent Ltée, Québec (P.Q.).

COMTÉ DE SAGUENAY (P.Q.)—TRAVAUX PUBLICS

Question nº 234—**M. Maltais:**

1. Quels sont les travaux actuellement exécutés, dans le comté de Saguenay, par le ministère des Travaux publics, y compris ceux qui ont été approuvés mais qui n'ont pas encore été entrepris?

2. L'aménagement d'un débarcadère, qui avait été prévu à Baie-Comeau pour desservir le public voyageant à bord du traversier *Père Nouvel*, est-il compris dans ces travaux?

3. Quelles sommes ont été autorisées pour l'ensemble de ces travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Construction d'immeubles: Schefferville, voûte séismographique (pour le ministère des Mines et des Relevés techniques), $49,778.06; Sept-Îles, rajout à l'école dirigée par l'agence des Affaires indiennes (pour le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration), $307,763.49.

Travaux de génie dans les ports et cours d'eau: Aguanish, réparation de quais, $10,600; Anse-aux-Basques, système de drainage, $7,000; Baie-Comeau, améliorations portuaires, $660,000; Baie-de-Bradore, reconstruction d'un hangar, $4,500; Clarke City, réparations de quais, $5,000; Grandes-Bergeronnes, améliorations de chenaux de navigation, $1,500; Les Escoumains, réparations de quais, $2,000; Lourdes-du-Blanc-Sablon, gril de carénage, $5,500; Magpie, quai, $40,000; Middle Bay, gril de carénage, $5,500; Mingan, réparations de quais, $3,000; Rivière-au-Tonnerre, reconstruction de quais, $50,000; Rivière-au-Tonnerre, réparations de quais, $2,500; Sacré-Cœur (Anse-des-Roches), dragage d'un poste d'échouage, $4,860; St-Augustin, jetée d'amarrage, $21,000; Sault-au-Mouton, dragage d'un poste d'échouage, $13,136; Sept-Îles, améliorations portuaires, $60,000; Sept-Îles, réparations à un mur de soutènement, $52,000; Sheldrake, cale de halage, $5,000; Tadoussac (Anse-à-l'Eau), réparations de quais, $5,000.

Le tableau ci-dessus ne comprend pas certains travaux mineurs de réparation ne dépassant pas $1,000.

Les travaux suivants ont été approuvés mais n'ont pas encore été commencés: Baie-Comeau, peinturage d'un hangar, $1,200; Baie-Comeau, réparations de quais, $1,700.

2. Non.

3. Voir réponse à la partie 1.

VENTES DE CÉRÉALES AU JAPON

Question nº 236—**M. Berger:**

1. En 1962, la Commission canadienne du blé a-t-elle reçu des commandes du Japon pour du blé ou d'autres céréales comestibles? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité *a*) de blé, *b*) d'autres céréales comestibles, a-t-il commandée jusqu'à ce jour?

2. Au cours de l'année dernière, quelle quantité *a*) de blé, *b*) d'autres céréales comestibles, le Japon a-t-il commandée?

3. Au cours de l'année dernière, quelle quantité *a*) de blé, *b*) d'autres céréales comestibles, a-t-on expédiée au Japon?

4. Au cours de l'année dernière, à quelles conditions a-t-on expédié au Japon *a*) du blé, *b*) d'autres céréales comestibles?

5. Durant cette année, le Japon a-t-il laissé entendre qu'il n'avait pas l'intention de commander, aux mêmes conditions que l'année dernière, *a*) du blé canadien, *b*) d'autres céréales du Canada?

Réponse de **M. Jorgenson:**

1. Oui, la Commission canadienne du blé a reçu, de la part de l'entreprise privée, des commandes de blé à livrer au Japon pour la campagne agricole de 1962-1963.

a) Pour des raisons de concurrence, la Commission n'a pas l'habitude de révéler les ventes futures de céréales destinées à un marché commercial. Cependant, les exportations de céréales au Japon, au cours de la présente campagne agricole, se chiffrent à 7,829,137 boisseaux, au 30 septembre 1962.

b) Elle n'a pas expédié d'autres céréales commestibles au Japon au cours de la présente campagne agricole.

2. *a*) Le Japon a commandé au Canada, pour la campagne agricole 1961-1962, 48,042,969 boisseaux, et le tout a été expédié.

b) Néant.

3. *a*) Voir 2 *a*) plus haut.

b) Néant.

4. Le blé fourni au Japon l'an dernier a été vendu par l'entreprise privée, aux conditions ordinaires de paiement.

5. Non.

VICTIMES DES INCENDIES

Question nº 238—**M. Laing:**

Durant chaque année, depuis 1955, *a*) combien de personnes sont mortes dans des incendies au Canada, *b*) dans les cas de mortalité par suite d'incendie, quel en a été le nombre dans les localités où il n'existait aucun règlement régissant l'inspection des installations de chauffage, *c*) combien d'enfants de moins de dix-huit ans ont été victimes d'incendies?

Réponse de **M. McCleave:**

a)	1956	601
	1957	638
	1958	532
	1959	560
	1960	566
	1961	556
	Total (de six années)	3453

b) Nous ne possédons pas ce renseignement, car les autorités provinciales et municipales n'enregistrent pas ces chiffres.

c) Nous ne possédons pas de renseignements à l'égard des enfants de moins de 18 ans, mais nous en avons à l'égard de ceux de moins de 16 ans.

1956	233
1957	256
1958	217
1959	233
1960	232
1961	211
Total (de six années)	1382

ÉDIFICE FÉDÉRAL À FORT-WILLIAM (ONT.)

Question nº 242—**M. Badanai:**

1. Le gouvernement a-t-il modifié les plans de la construction projetée d'un édifice de l'État à Fort-William?

2. En est-on venu à une conclusion au sujet du projet de construction du nouveau bureau de poste sur l'emplacement anciennement occupé par une salle d'exercice? Dans le cas de l'affirmative, le bureau de poste actuel logera-t-il la Commission d'assurance-chômage?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Oui.

2. Oui. Les plans actuels prévoient que la Commission d'assurance-chômage déménagera dans l'immeuble actuel du bureau de poste lorsque le nouvel édifice fédéral sera terminé.

ACHAT DE VÉHICULES «BOBCAT»

Question nº 243—**M. Badanai:**

1. Jusqu'ici, combien de véhicules *Bobcat* a-t-on achetés?

2. Le gouvernement fait-il un appel d'offres en vue de passer une autre commande de *Bobcats*?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

1. On a passé commande de 20 véhicules.

2. Ainsi qu'on l'a annoncé précédemment, le gouvernement a l'intention de faire un appel d'offres pour la fabrication de 480 autres véhicules une fois que les 20 *Bobcats* mentionnés ci-dessus auront été livrés et essayés.

FORT-WILLIAM (ONT.)—PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question nº 244—**M. Badanai:**

Quel est le nombre de prêts consentis en 1960 et 1961, à Fort-William, en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises et quel est le montant de chacun?

Réponse de **M. Grafftey:**

La présentation des renseignements sur les prêts ne permet pas de fournir la ventilation pour chaque région.

FORT-WILLIAM (ONT.)—PRÊTS DU CRÉDIT AGRICOLE

Question nº 245—**M. Badanai:**

1. En 1961, combien de demandes de prêts la Société du crédit agricole a-t-elle reçues, dans la circonscription électorale de Fort-William?

2. Sur ce nombre, combien ont été approuvés et quel était le montant de chacun?

Réponse de **M. Jorgensen:**

1. La Société du crédit agricole n'a pas de dossiers statistiques par circonscription. Toutefois, de la région de Thunder-Bay, qui coïncide à peu près avec la circonscription de Fort-William, on a reçu cinq demandes au cours de la période du 1er avril 1961 au 31 mars 1962.

2. Cinq prêts ont été consentis: $9,700, $2,600, $11,800, $11,400 et $12,500, soit un total de $48,000.

*PROGRAMME DIRECTEUR DE MANUTENTION DES CÉRÉALES

Question nº 248—**M. Fisher:**

1. Le gouvernement a-t-il eu l'occasion d'étudier les propositions d'«un programme directeur de manutention des céréales», énoncées par le président du National-Canadien dans un discours prononcé à Winnipeg, le 26 septembre 1962?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures, s'il y a lieu, le gouvernement entend-il prendre relativement à la proposition de M. Gordon préconisant «une analyse des régimes» de manutention des céréales et ses remarques: «...une initiative s'impose sous forme de texte législatif...»? (*Citations extraites du discours de M. Gordon*).

3. M. Gordon s'est-il entretenu personnellement de ce sujet avec le ministre de l'Agriculture ou le ministre des Transports, ou avec les deux à la fois? Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

4. A la suite des propositions de M. Gordon, le gouvernement a-t-il pressenti la Commission canadienne du blé, les groupements agricoles de l'Ouest, ou les syndicats du blé, en vue d'obtenir leurs opinions à ce sujet?

M. McBain:

1. Étant donné que cette question présente un intérêt particulier pour les ministres de

l'Agriculture et des Transports, tous deux ont pris connaissance du document et ont demandé à leurs collaborateurs de faire une étude spéciale des propositions.

2. Si le gouvernement prend une décision à ce propos, il le fera savoir à ce moment-là selon les règles habituelles.

3. Réponse à l'alinéa 3: les entretiens entre les ministres et les représentants des sociétés de la Couronne sont confidentiels.

4. Au cours des deux dernières années, le ministre de l'Agriculture a discuté de la question, tant officiellement qu'officieusement, avec les divers groupes intéressés.

EAST RIVER SHEET HARBOUR (N.-É.)—RÉPARATIONS AU QUAI

Question nº 249—**M. Morris:**

Quel a été le coût des réparations et des améliorations effectuées au quai public, à East River Sheet Harbour (N.-É.), au cours de chacune des années 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961 et en 1962 jusqu'à ce jour?

Réponse de **M. McCleave:**

1955: néant; 1956: $34,225.24; 1957: $50,839.83 (pour achever la reconstruction du quai entreprise en 1956); 1958: $56.86; 1959: néant; 1960: néant; 1961: néant; 1962: $3,140.

RÉSERVE D'OR DU CANADA

Question nº 253—**M. Caouette:**

1. Quelle est la réserve d'or actuellement gardée en garantie du dollar canadien?
2. L'étalon or a-t-il encore quelque valeur au pays?
3. Quel rôle joue actuellement l'or dans notre système monétaire canadien?
4. Quels avoirs en or le Canada détient-il actuellement?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Voir les réponses 3 et 4 ci-dessous.

2. C'est question d'opinion. Il est probablement avantageux pour les entreprises d'extraction de l'or au Canada que l'or puisse se vendre dans le monde à des prix fixes.

3. L'or, en tant que partie de nos réserves de change étranger, peut servir à stabiliser et à protéger la valeur internationale de nos devises.

4. Le 30 septembre 1962, la valeur de l'or détenu dans les réserves officielles du Canada s'élevait à 687 millions en dollars américains.

FINANCEMENT DE LA PRODUCTION PAR LES CONSOMMATEURS

Question nº 257—**M. Caouette:**

1. Quand le gouvernement se propose-t-il de tenter l'expérience de financer la production canadienne par les consommateurs canadiens?
2. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder bientôt des crédits aux Canadiens, afin que notre production nationale atteigne en premier lieu les hommes, les femmes et les enfants de notre pays?

[M. McBain.]

Réponse de **M. Grafftey:**

1 et 2. Cette question se rattache à la politique du gouvernement qui est annoncée de temps à autre selon qu'il convient.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMMIGRANTS POSSÉDANT QUELQUE SPÉCIALISATION

Question nº 57—**M. Brewin:**

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'immigration le 1er février 1962, combien d'immigrants ont été admis au Canada en vertu de l'article 31 dudit règlement à titre de personnes qui, en raison de leur instruction, de leur formation, de leurs talents ou d'autres aptitudes spéciales, seront probablement capables de s'établir avec succès au Canada? Quelle était la nationalité des personnes admises aux termes de cet article et quel était le degré d'instruction, de formation, de talent ou d'autres aptitudes spéciales exigés dans ces cas?

M. McGee: Je dépose le document.

*TAXES PERÇUES PAR LES AUTORITÉS FÉDÉRALES DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ DE QUÉBEC

Question nº 187—**M. Marcoux:**

1. Quelles sommes le gouvernement fédéral a-t-il perçues, en 1961, à titre d'impôts des compagnies privées d'électricité de la province de Québec?
2. Quelles sommes le gouvernement prévoit-il percevoir en 1962?
3. Quel pourcentage de ces sommes est remis à la province de Québec, en vertu des accords fiscaux fédéraux-provinciaux?

BEURRE EN ENTREPÔTS

Question nº 188—**M. Bernier:**

1. Quelle est la quantité de beurre présentement détenue dans les entrepôts?
2. Où sont situés ces entrepôts, quelle est la quantité de beurre dans chaque entrepôt, et quels sont le loyer et les autres frais mensuels à l'égard de chaque entrepôt?
3. Une quantité considérable de beurre est-elle transformée en huile? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon le gouvernement entend-il disposer de cette huile?

*RÉCLAMANTS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 237—**M. Robichaud:**

Les 31 juillet, 31 août et 30 septembre 1962, quel était le nombre total des réclamants de prestations d'assurance-chômage?

M. Hales: Je dépose les documents.

LES PARCS NATIONAUX

Question nº 240—**M. Laing:**

1. En ce qui concerne chaque parc national du Canada: *a*) quel en est le nom, *b*) à quelle date a-t-il été aménagé, *c*) dans quelle province est-il situé, *d*) quelle a été la mise de fonds globale, *e*) quels ont été les bénéfices ou les pertes d'exploitation, au cours de chaque année, depuis 1955 jusqu'à ce jour, *f*) combien (i) de véhicules, (ii) de personnes, ont pénétré dans chaque parc national, au cours de chaque année, depuis 1955 jusqu'à ce jour?
2. Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique

ont-ils entamé des pourparlers visant à l'aménagement d'un parc national sur la côte du Pacifique?

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE

Question n° 255—**M. Caouette:**

Selon les derniers renseignements, quel est le nombre de chômeurs inscrits *a*) au Canada, *b*) dans le Québec, *c*) dans Rouyn-Noranda, *d*) à Val-d'Or?

M. Hales: Je dépose les documents.

DEMANDES DE DOCUMENTS

DÉPENSES ÉLECTORALES

Demande n° 1—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un état indiquant, par circonscription électorale, le montant total des dépenses d'élection de chaque candidat aux élections générales du 18 juin 1962, selon qu'il figure dans le rapport des dépenses d'élection présenté par l'agent officiel de chaque candidat, conformément aux dispositions de l'article 63 de la loi électorale du Canada, et indiquant aussi, par circonscription électorale, les noms de tous candidats dont l'état des dépenses n'a pas été présenté.

La motion est adoptée.

LA THALIDOMIDE

Demande n° 2—**M. Knowles:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1957 entre le gouvernement fédéral, l'un de ses ministères, services ou directions, et les fabricants de produits pharmaceutiques, les autres gouvernements et le personnel médical ou les associations médicales, au sujet de la drogue thalidomide (ou kevadon), et, en outre, tous mémoires ou rapports relatifs à ladite drogue que possède le gouvernement.

L'hon. M. Monteith: Je suis disposé à accepter cette motion compte tenu des réserves habituelles concernant les communications entre mon ministère et d'autres ministères, sans compter qu'il sera nécessaire d'écrire aux gouvernements provinciaux à propos du dépôt de la correspondance échangée avec eux.

M. l'Orateur: Compte tenu de ces réserves, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

FESTIVAL DE DAWSON-CITY—RUÉE VERS L'OR

Demande n° 3—**M. Fane:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute correspondance et de tous documents relatifs au festival dit *Gold Rush Festival* échangés entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou des fonctionnaires de son ministère et le président du comité de ce festival ou le président de la fondation du festival de la ville de Dawson.

La motion est adoptée.

RÉSERVE INDIENNE DE RED LAKE

Demande n° 4—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du rapport de M. W. J. Morris, de l'Université du Manitoba, au sujet d'une enquête sur les conditions régnant dans la réserve indienne de Red-Lake.

La motion est adoptée.

Mme DOROTHY DE NYS

Demande n° 5—**M. Howard:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er mai 1955 entre le gouvernement ou l'un de ses ministères, services ou organismes, et Mme Dorothy de Nys ou toute autre personne ou tout groupement, relativement à des arrérages d'impôt, à la saisie de biens en vue d'acquitter ces arrérages, au transfert des biens meubles et immeubles de M. de Nys, et à d'autres questions connexes.

L'hon. M. Flemming: Un mot à propos de la motion. L'acceptation de cette requête nous obligerait à dévoiler des faits concernant des personnes en particulier, ce qui ne serait pas conforme à la ligne de conduite officielle. De plus, les dispositions de l'article 133 de la loi de l'impôt sur le revenu relatives au secret interdisent à la Division de l'impôt de donner des renseignements de cette nature. J'espère, par conséquent, que la motion sera retirée.

M. Howard: Étant donné cette interdiction légale, je demande l'autorisation de retirer la motion.

L'ordre est annulé et la motion est retirée.

SERVICES À L'AÉROPORT DE PETERBOROUGH (ONT.)

Demande n° 6—**M. Fisher:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous rapports, correspondance, etc., échangés depuis le 1er janvier 1962 entre le gouvernement, y compris le ministère des Transports et le bureau du premier ministre, et toutes personnes ou tous groupements, relativement à l'établissement de services d'aéroport à Peterborough (Ont.).

La motion est adoptée.

RÉSERVES DE DEVISES ÉTRANGÈRES

Demande n° 7—**M. Lewis:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée depuis le 1er mai 1962 entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministres, ministères ou organismes et le Fonds monétaire international, l'*Export-Import Bank*, la *Federal Reserve Bank* et la Banque d'Angleterre, relativement aux réserves de change du Canada, et tous documents ou mémoires mentionnés dans une telle correspondance ou autrement échangés entre le gouvernement et les institutions susdites.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion de discuter de cette question avec le député. Permettrait-il qu'on la réserve jusqu'à ce que j'en discute davantage avec lui.

M. l'Orateur: Le ministre a demandé que la motion soit réservée. Le député consent-il à ce qu'elle le soit?

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, ma curiosité, en l'absence d'autre motif, me porte à y consentir.

(La motion est réservée.)

ENQUÊTE PORTANT SUR LES INDIENS DE LA SASKATCHEWAN

Demande nº 8—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous rapports présentés par M. Joseph Dreaver, chargé de pressentir les Indiens de la Saskatchewan, au sujet de leur attitude et de leurs recommandations concernant les conclusions du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour les affaires indiennes.

L'hon. M. Bell: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas reçu le rapport écrit auquel se réfère cette motion et il ne l'attend pas avant décembre. Dans ce cas, je me demande si mon honorable ami serait disposé à retirer sa motion en ce moment, et cela sans qu'il soit porté atteinte à son droit de l'inscrire de nouveau au *Feuilleton* au début de l'année prochaine?

M. Howard: Je serais heureux de le faire, monsieur l'Orateur, à condition que nous soyons encore ici l'année prochaine.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

CORRESPONDANCE RELATIVE AU RELÈVEMENT DES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Demande nº 10—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de toute correspondance et de tous dossiers relatifs à des pourparlers échangés depuis le 18 juin 1962 entre le gouvernement ou l'un de ses ministres et la Fédération du service civil du Canada, l'Association du service civil du Canada et l'Institut professionnel du service public du Canada, relativement *a*) au relèvement de traitements dans le service public, et *b*) aux modes de négociation et aux moyens de résoudre les différends qui en découlent.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je consens volontiers à accepter cette motion, à l'exception du compte rendu des délibérations qui, à ce qu'on me dit, est confidentiel. Par ailleurs, j'accepte la motion.

M. Knowles: Cela m'agrée, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Sauf les réserves apportées par le ministre et acceptées par celui qui a présenté la motion, la Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[L'hon. M. Nowlan.]

EXPORTATION DE BOIS D'ŒUVRE AUX ÉTATS-UNIS

Demande nº 11—**M. Laing:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée entre tous ministères du gouvernement du Canada et tous départements et organismes des États-Unis, relativement à l'exportation du bois d'œuvre du Canada aux États-Unis.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, je demande que cette motion soit réservée.

M. l'Orateur: Le ministre a demandé que la motion soit réservée. La Chambre y consent-elle?

M. Laing: Je vais dire «Oh, très bien».

(La motion est réservée.)

AVOIRS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Demande nº 12—**M. Turner:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie d'un tableau indiquant les variations des avoirs officiels en or et en devises étrangères, y compris les dollars des États-Unis, détenus dans le compte du Fonds des changes et par la Banque du Canada, et indiquant «le montant global des devises offertes sur le marché par suite de ventes de devises étrangères», chaque jour, depuis le 9 avril jusqu'au 24 juin 1962 inclusivement.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je demande que cet avis de motion soit reporté pour faire l'objet d'un débat.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 47 du Règlement, la motion est reportée à l'ordre du jour concernant les avis de motion portant production de documents.

ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES DANS LE NORD-OUEST ONTARIEN

Demande nº 13—**M. Pickersgill (au nom de M. Benidickson):**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1962 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, relativement au projet d'aménagement «d'une route d'accès aux ressources», depuis la région minière et productrice de nickel de Werner-Gordon Lakes, et dont il a été fait mention par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, à la page 1411 des *Débats* du 28 février 1962.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'accepte cette motion sous réserve du consentement du gouvernement de l'Ontario.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ce cas, puis-je demander que la motion soit réservée, afin que le ministre puisse s'occuper d'obtenir le consentement avant que la Chambre en soit saisie?

M. l'Orateur: On demande que la motion soit réservée.

(La motion est réservée.)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL DE PRODUCTIVITÉ

Demande n° 14—**M. Howard:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie des procès-verbaux de toutes les séances du Conseil national de la productivité.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je demande que la présente motion soit transférée aux avis de motion pour débat.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 47 du Règlement, cette motion est transférée aux avis de motion portant production de documents.

CERTIFICAT RELATIF À UN DÉCRET DU CONSEIL TOUCHANT UNE SURTAXE

Demande n° 15—**M. Knowles:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie du certificat, approuvé par le ministre de la Justice et signé par le sous-ministre de la Justice, attestant que le décret relatif à une surtaxe touchant des importations, C.P. 1962-902, daté du 24 juin 1962, a été examiné comme le prescrit la Déclaration canadienne des droits, ainsi qu'une copie de tout rapport ou mémoire joint audit certificat ou transmis au secrétaire du Conseil privé, et, en outre, copie de la copie authentique dudit décret, indiquant toutes signatures ou tous paraphes y apposés.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu de rapport ni de mémoire semblable, et la loi ne l'exige pas. Ce que la loi exige, c'est que le sous-ministre de la justice signe un certificat d'une forme approuvée par le ministre et portant que le règlement proposé a été examiné comme le requiert la Déclaration canadienne des droits. Le sous-ministre de la justice a rempli le certificat voulu, qui a été annexé à une copie du décret du conseil, en conformité de la loi. Rien ne s'oppose à la production d'une copie du décret et du certificat. Sauf cas réservés, monsieur l'Orateur, la motion est acceptable.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves apportées par le ministre, la Chambre consent-elle à adopter cette motion?

(La motion est adoptée.)

CORRESPONDANCE RELATIVE AU DÉCRET DU CONSEIL TOUCHANT UNE SURTAXE

Demande n° 16—**L'hon. M. Martin:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble adresse le priant de faire déposer à la Chambre des copies de la correspondance ou de tous documents échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances ou tout autre ministre de la Couronne et les fonctionnaires du ministère de la Justice ou du Conseil privé ou de tout autre ministère ou organisme de l'État, au sujet du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-902, daté du 24 juin 1962, et de la modification du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-987, daté du 11 juillet 1962, et au sujet de la Liste de marchandises d'importation contrôlée, modifiée par le décret C.P. 1962-903, daté du 24 juin 1962, en ce qui concerne notamment la légalité desdits décrets.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, tous les documents mentionnés dans cet avis de motion sont clairement confidentiels en vertu de principes bien établis, et ne peuvent donc pas être produits. Je demanderais en conséquence à l'honorable député de retirer sa motion. S'il n'y consent pas, il faudra évidemment que la question soit débattue et, en ce cas, je demanderais qu'elle soit reportée aux avis de motion pour faire l'objet d'un débat.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, c'est l'une des rares occasions où je suis d'accord avec le ministre: la question devrait être reportée à l'ordre du jour pour être débattue en vertu de l'article 47 du Règlement.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 47 du Règlement, la motion est reportée aux avis de motion (documents).

PENSIONS DU NATIONAL-CANADIEN

Demande n° 17—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes communications datées depuis le 13 avril 1962 et reçues par le premier ministre, relativement à la question des pensions des employés actuels et des anciens employés des chemins de fer Nationaux du Canada, et d'une copie des réponses du premier ministre à ce sujet.

La motion est adoptée.

PENSIONS DU NATIONAL-CANADIEN

Demande n° 18—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de toutes communications datées depuis le 13 avril 1962 et reçues par le ministre des Transports, relativement à la question des pensions des employés actuels et des anciens employés des chemins de fer Nationaux du Canada, et d'une copie des réponses du ministre des Transports à ce sujet.

La motion est adoptée.

COALITION CONCERNANT LES DROGUES

Demande n° 19—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes correspondance et lettres et de tous mémoires, etc., datés depuis le 1er mai 1962, échangés entre tout membre de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce et le ministre de la Justice (ou) le sous-ministre de la Justice, relativement à l'enquête, à l'étude et au rapport éventuel, aux termes de l'article 42 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, concernant la fabrication, la distribution et la vente de drogues.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, une telle correspondance, de telles lettres, de tels mémoires, et que sais-je encore, n'existent pas. C'est pourquoi, je prierais l'honorable député de retirer sa motion.

M. Knowles: S'il n'y a rien, la motion n'a plus sa raison d'être.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

CORRESPONDANCE AVEC LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES

Demande nº 20—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes lettres, datées depuis le 9 août 1962, adressées par le ministre de la Justice au président et (ou) aux autres membres de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, ainsi que d'une copie de toutes lettres, depuis la même date, adressées par le président et (ou) les autres membres de ladite Commission au ministre de la Justice.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, sauf en ce qui touche les lettres confidentielles et donc jouissant d'un privilège, la motion est acceptable.

M. Knowles: Le ministre pourrait-il nous dire quel genre de lettres sont confidentielles ou jouissent d'un privilège?

L'hon. M. Fleming: Eh bien, j'ai reçu une lettre du président de la Commission qui était marquée «personnelle et confidentielle». Celle-là, ainsi que ma réponse évidemment, seraient exemptées par privilège. Il y en a deux autres qui n'ont pas été marquées de la sorte quand je les ai écrites, l'une au président et l'autre à un membre de la Commission. Je suis tout à fait disposé à produire ces dernières.

M. Knowles: Merci. Ce sont celles-là que je veux.

L'hon. M. Fleming: C'est bien ce que je croyais.

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves du ministre, la Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LES SOCIÉTÉS ET LE BILL SUR LES SYNDICATS OUVRIERS

Demande nº 21—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous mémoires, lettres et communications, présentés au gouvernement ou à l'un de ses organismes ou services, depuis le 22 janvier 1962, au sujet du bill C-38 de la cinquième session de la vingt-quatrième législature du Canada intitulé: loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

L'hon. M. Fleming: La motion est recevable, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée.)

MODE D'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

Demande nº 22—**M. Brewin:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux ou les autres ministres des provinces, relativement au mode de modification de la constitution du Canada, depuis le 2 avril 1962, date du dépôt du document parlementaire nº 227, qui contenait la correspondance échangée jusqu'à ce jour.

L'hon. M. Fleming: Sous réserve du consentement des procureurs généraux des diverses provinces, la motion est recevable, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Compte tenu de la réserve formulée par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ENGINS NUCLÉAIRES—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DÉFINIR SA POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement envisage de modifier sa position actuelle concernant l'acquisition d'armes nucléaires ou d'ogives nucléaires dont il doterait nos forces armées.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas modifié sa position depuis ma déclaration du 21 février dernier à la Chambre.

L'hon. M. Pearson: Une autre question, monsieur l'Orateur. J'ai demandé au premier ministre si le gouvernement envisageait de modifier sa position dans un avenir rapproché . . . (*Exclamations*) . . .

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai dit quelle était notre politique pour le moment. Je n'envisage pas l'avenir. Toutefois, notre position est celle que j'avais exposée en février dernier.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Une autre question, monsieur l'Orateur. Étant donné sa réponse, le premier ministre ne pense-t-il pas . . .

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: Le premier ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait indiquer la politique du gouvernement dans ce domaine au ministre de la Défense nationale?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il n'est pas nécessaire, je pense, que je m'étende sur la nature de la question complémentaire. C'est une question qui pourra être opportune à un autre moment. Cependant, je demande bien respectueusement à l'honorable député de réfléchir en l'occurrence à la nature des questions complémentaires.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. On a posé une question

au très honorable premier ministre au sujet de la ligne de conduite suivie par le gouvernement à l'égard des armes nucléaires. J'appelais l'attention du premier ministre sur le fait que l'un de ses ministres s'était exprimé dans tout le Canada en termes contredisant la politique avouée du gouvernement.

L'hon. M. Fleming: Sottises!

L'hon. M. Martin: C'est assurément une question recevable sous forme de question complémentaire adressée au premier ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime que l'honorable député, dans son rappel au Règlement, a confirmé l'opinion que j'avais exprimée, savoir qu'il formulait des arguments ou son opinion sur la question.

L'hon. M. Fleming: Et un bien piètre argument.

L'hon. M. Harkness: Et totalement spécieux.

(Plus tard)

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu les réponses données aujourd'hui à la Chambre et les récentes nouvelles de presse selon lesquelles le gouvernement serait prêt à annoncer sa décision de doter sous peu ses forces armées d'armes nucléaires, le premier ministre donnera-t-il à la Chambre l'occasion de débattre cette question très urgente et importante, afin que la population du Canada, par l'entremise de ses représentants, puisse se renseigner à fond sur les questions en jeu et se prononcer sur cette décision avant qu'on la rende irrévocable?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la première motion de subsides fournira une magnifique occasion de discuter de cette question ou de tout autre sujet.

INTERPELLATION AU SUJET DES EFFECTIFS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): Permettez-moi de poser une question au premier ministre. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit hier, il a déclaré avoir reçu certaines indications de l'intention des Russes de provoquer une nouvelle crise à Berlin. En l'occurrence, le premier ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement a l'intention, dans le proche avenir, d'augmenter ou de compléter les forces armées de manière qu'elles atteignent le nombre maximum fixé par le gouvernement il y a environ un an, comme il l'a fait la dernière fois?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, peut-être ferais-je mieux, à cet égard, de signaler à l'honorable député et à la Chambre qu'à l'heure actuelle l'effectif des forces armées est très supérieur à ce qu'il était il y a un an. Le 31 août 1961, le total des forces de l'active, marine, armée et air, s'élevait à 119,440 hommes, en chiffres ronds. Au 31 août de cette année, ce nombre s'élevait à 126,760 hommes, toujours en chiffres ronds, et la milice était passée d'environ 45,000 à environ 67,000 hommes.

ESQUIMALT (C.-B.)—RÈGLEMENT RELATIF À L'ACTIVITÉ POLITIQUE DU PERSONNEL CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Lundi dernier, monsieur l'Orateur, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a posé une question au sujet d'un avis affiché au chantier maritime d'Esquimalt. Il s'agissait, paraît-il, d'extraits du Manuel d'administration du personnel civil et de comptabilité et, d'après le député, l'avis interdisait aux employés civils de contribuer à la caisse d'un parti politique, tant sur les lieux qu'à l'extérieur, ou de travailler en faveur d'un parti politique, tant sur les lieux qu'à l'extérieur. J'ai dit alors que j'irais aux renseignements.

On m'informe que l'avis en question était une citation textuelle de l'article 61 de la loi sur le service civil. Voici le texte du passage en question de l'article 61:

> Nul sous-chef ou employé ne peut verser à titre de contribution, recevoir ou de quelque façon manipuler de l'argent pour la caisse d'un parti politique.

Les députés n'ignorent pas que la loi sur le service civil a été adoptée à l'unanimité par la Chambre le 20 septembre 1961.

LES FINANCES

L'ONTARIO—MESURE VISANT À LIMITER L'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis mais je n'ai pu faire autrement. Vu que la Cour suprême de l'Ontario a déclaré hier que l'*Ontario Unconscionable Transactions Relief Act* est antistatutaire, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement songe à présenter une mesure législative en vue de protéger les gens de l'Ontario ainsi que les autres Canadiens contre certaines sociétés de prêts qui exigent des taux d'intérêt excessifs?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ainsi que le

député l'a dit lui-même, le jugement en question ne date que d'hier. Il vient tout juste de m'envoyer des exemplaires de journal. Le gouvernement n'a pas étudié la décision de la Cour suprême de l'Ontario. On ne songe pas pour l'instant à une mesure touchant l'intérêt.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RETOMBÉES RADIOACTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, vu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé à la Chambre, cet après-midi, que les retombées radioactives se sont fortement accrues à Toronto, au cours du mois de septembre, pourrait-il nous dire si son comité de spécialistes sur les retombées radioactives a élaboré un programme national de mesures protectrices au cas où les retombées radioactives atteindraient un niveau dangereux?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur, un programme est à l'étude depuis un certain nombre de mois.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CAOUETTE—ASSISTANCE À UNE RÉUNION À TORONTO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier soir, j'étais dans la bonne ville de Toronto où j'ai adressé la parole au *Junior Board of Trade,* devant un auditoire de 600 personnes. On m'a dit que seulement 300 personnes se sont rendues entendre le chef du parti libéral, il y a quelques semaines. Cela indique bien que le Crédit social est supérieur au parti libéral. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député peut tirer une certaine satisfaction des faits qu'il vient de porter à la connaissance de la Chambre mais, vu que personne n'a porté atteinte aux droits dont il jouit à titre de député, je lui ferai respectueusement remarquer qu'il n'y a pas matière à une question de privilège.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je crois avoir le droit de dire au député que je n'étais pas à Toronto, il y a deux semaines.

[L'hon. M. Nowlan.]

LES COALITIONS

PROLONGATION DU MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. P. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur...

(Texte)

Une voix: Les bouffons n'ont pas de respect pour la vérité.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Si certains députés voulaient bien se taire, l'Orateur pourrait écouter celui qui désire poser une question.

M. Cameron (High-Park): ...j'aimerais poser au ministre de la Justice une question dont je lui ai donné préavis. Le gouvernement avisera-t-il à l'opportunité, en se fondant sur des précédents établis lors de la prolongation du mandat d'un ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada et des mandats de membres sortant de charge de la Commission du tarif, d'émettre un décret du conseil visant à prolonger le mandat des membres sortant de charge des commissions d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, de façon à leur donner assez de temps pour leur permettre de terminer des rapports urgents d'intérêt public?

M. l'Orateur: A l'ordre! En toute déférence, je dois faire remarquer au député qu'il a enfreint l'article 39 du Règlement à plusieurs points de vue. Il voudra sans doute examiner sa question à la lumière de cet article du Règlement.

LA GALERIE NATIONALE

ANTHENTICITÉ DE PEINTURES DE LA COLLECTION CHRYSLER

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je m'excuse de n'avoir pas donné un préavis suffisant. Vu les graves accusations portées contre la Galerie Nationale du Canada, savoir qu'elle prête nonchalamment son prestige à l'exposition de peintures de la collection Chrysler, dont l'authenticité n'est pas établie et qui sont peut-être des faux, cet organisme a-t-il pris des mesures pour en assurer l'authenticité?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre à l'honorable député que, bien que je m'y connaisse en fait de beauté, mes connaissances ne vont pas jusqu'à me permettre de décider de l'authenticité d'une œuvre d'art. La Galerie a accepté l'occasion qui s'offrait d'exposer la collection

Chrysler, parce que cette collection est reconnue comme l'une des principales collections privées de peintures dans le monde.

La Galerie Nationale réitère sa reconnaissance à M. Walter P. Chrysler et à Madame Chrysler pour leur générosité en mettant à la disposition des Canadiens une collection d'une haute valeur artistique et intrinsèque. L'entente signée par les autorités de la Galerie engage celle-ci à exposer toute la collection offerte par M. et Mme Chrysler.

Depuis qu'on l'a exposée, certains doutes ont été exprimés aux États-Unis, par certains critiques d'art, quant à l'authenticité de quelques-unes des peintures exposées. Le directeur est d'avis—et le conseil lors d'une réunion tenue aujourd'hui l'a appuyé—qu'il ne convient pas que la Galerie nationale se laisse entraîner dans la controverse au sujet de l'authenticité de ces œuvres.

M. l'Orateur: La question et la réponse m'ont confirmé dans mon opinion que l'une et l'autre étaient irrégulières au point où nous en sommes. La question énonçait des opinions et avançait des vues non fondées, la réponse, d'autre part, était très longue et exprimait également des opinions.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION AU SUJET DE LA TRADUCTION DU TRAITÉ DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Peut-il nous dire si son gouvernement a étudié la demande de certains députés relativement à la traduction, en français, du traité de Beauchesne?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vais tenir la question comme préavis.

M. Cook: Monsieur le président, j'invoque le Règlement...

(Traduction)

LES ROUTES

NORD-OUEST DE L'ONTARIO—ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question dont je lui ai déjà donné préavis. A-t-on commencé l'aménagement de la route d'accès aux ressources, qui doit parcourir 220 milles dans le nord-ouest de l'Ontario, et que le ministre nous a annoncée en juin dernier; et, dans le cas de l'affirmative, combien de milles en a-t-on achevés?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ferai respectueusement remarquer à l'honorable député que sa question est nettement irrecevable présentement.

LE NATIONAL-CANADIEN

PROJET D'IMPRIMERIE COMMERCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Romuald Bourque (Outremont-Saint-Jean): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Je regrette de ne pas lui en avoir donné préavis. Le ministre a-t-il lu la communication que l'association des industries des arts graphiques a présentée à M. Donald Gordon relativement à l'intention qu'a manifestée le National-Canadien d'établir à Winnipeg une imprimerie commerciale?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre a déjà répondu à une série de questions à ce sujet, et l'honorable député trouvera certainement la réponse du ministre s'il veut bien se donner la peine de consulter le hansard. De toutes façons, je ne crois pas que ce point soit assez pressant pour le justifier de poser une question à l'appel de l'ordre du jour.

M. Bourque: Si je ne me trompe, on doit installer le matériel cette semaine, et il sera trop tard une fois qu'il sera acheté.

M. l'Orateur: L'honorable député est justement en train de communiquer des renseignements.

RECHERCHES ET SAUVETAGE

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—AIDE EN VUE DE RETROUVER UN AVION

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Isabel J. Hardie (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Vu la demande urgente qui me vient de ma circonscription dans les Territoires du Nord-Ouest, où l'on a perdu depuis quelque temps toute trace d'un avion ayant à son bord le pilote et trois passagers, qu'est-ce que son ministère a entrepris pour aider aux recherches qu'on fait pour retrouver l'avion?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable dame de m'avoir donné préavis de sa question; il appartient au ministère de la Défense nationale de coordonner toutes les mesures de recherche et de sauvetage. Je regrette donc de ne pouvoir lui fournir les renseignements demandés. Toutefois, si elle

s'adresse au ministre de la Défense nationale, je suis sûr qu'il peut la renseigner.

Mme Hardie: Puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: Dans les circonstances, je vais permettre que la question soit posée au ministre de la Défense nationale.

Mme Hardie: Il ne s'agit sûrement pas d'une question d'ordre militaire, car c'était un avion civil.

M. l'Orateur: Le ministre des Transports a répondu que ces questions ne sont pas de son ressort, mais qu'elles relèvent plutôt du ministre de la Défense nationale. Si le député veut poser sa question au ministre de la Défense nationale, je le lui permettrai, mais il serait absolument irrégulier de discuter des fonctions du ministre des Transports.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'ARC et les service de sauvetage ont fait des recherches très étendues dans le cas en question. J'aimerais bien donner un rapport complet au député, soit par écrit soit sous forme d'une communication supplémentaire à la Chambre, si c'est ce que le député désire.

Mme Hardie: Puis-je poser une question supplémentaire? Quelles mesures le ministère des Transports prend-il pour dédommager les pilotes privés qui ont participé à la recherche de cet appareil?

M. l'Orateur: Je le regrette, mais cette question n'est pas à proprement dire une question supplémentaire. Elle demande des renseignements détaillés, et je recommanderais au député d'inscrire sa question au *Feuilleton*. Sans aucun doute, une réponse complète lui parviendra avant longtemps.

LA RADIODIFFUSION

DÉCISION DES GOUVERNEURS AU SUJET DES ÉMISSIONS GRATUITES DE CARACTÈRE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au secrétaire d'État et je m'excuse de ne pas l'en avoir averti. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il rendu une décision au sujet des principes régissant la répartition d'émissions gratuites de caractère politique, question récemment soumise au Bureau par la Société Radio-Canada?

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, mais je vais me renseigner auprès du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

[L'hon. M. Balcer.]

L'HABITATION

HYPOTHÈQUES POUR LES MAISONS DÉJÀ CONSTRUITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Nous dira-t-il si le gouvernement s'occupe en ce moment de la demande soumise par l'Association nationale des constructeurs de maisons et réitérée hier, portant que la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait accorder aux maisons déjà construites des hypothèques aux mêmes conditions que celles qui s'appliquent uniquement aux nouvelles maisons que l'on bâtit. C'est là, en effet, une question d'une importance manifeste et d'un caractère urgent pour les industries connexes qui auraient avantage, comme tout le pays, à connaître les idées actuelles du gouvernement sur le sujet.

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, à mon avis, il s'agit d'une question demandant un énoncé de la ligne de conduite du gouvernement et mon honorable ami connaît, je pense, la réponse qui s'impose. Toutefois je lui dirais qu'aujourd'hui même, j'ai rencontré deux membres du conseil de l'Association nationale des constructeurs de maisons; mais il est probablement un peu trop tôt pour que je puisse annoncer un programme.

QUESTION ADRESSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Permettez-moi de poser une question au premier ministre. Est-il exact qu'il a l'intention de se démettre prochainement de ses fonctions de premier ministre?

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

QUESTION RELATIVE À LA CONTINUATION DU SERVICE DE TRAINS ENTRE RICHMOND ET QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports, et je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis.

Le ministre peut-il nous dire s'il est en mesure de prendre des dispositions afin que se continue le service de trains entre Québec et Richmond, le 28 octobre prochain?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais transmettre la question aux autorités des chemins de fer Nationaux.

(Traduction)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

ON DEMANDE DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné l'heureux départ pris cette semaine par le programme des travaux d'hiver, et étant donné les dommages considérables subis par Vancouver et les terres basses du continent lors de la tempête, le ministre a-t-il l'intention d'étudier favorablement les demandes de cette région en vue d'obtenir, dans le cadre du programme des travaux d'hiver, des fonds supplémentaires devant servir à des travaux de reconstruction?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Nous acceptons tout projet approuvé par le gouvernement provincial et qui remplit les conditions établies en vertu du programme des travaux d'hiver municipaux.

(Plus tard)

M. Thomas Speakman Barnett (Comox-Alberni): Lundi dernier, monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics. Je le vois avec plaisir revenu à la Chambre, de l'incursion qu'il a faite en Colombie-Britannique. Je voudrais lui demander s'il peut nous faire connaître la nature et l'étendue de tout dégât qu'aurait causé dans cette province la récente tempête.

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Étant donné l'étendue des propriétés fédérales dans cette région de la Colombie-Britannique, je n'ai encore pu obtenir de rapport détaillé, mais je m'attends à en recevoir un sous peu. J'espère aussi, monsieur l'Orateur, que mes efforts tendant à empêcher qu'il ne se produise là-bas un désastre dû à l'activité humaine, seront couronnés de succès.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député a-t-il une véritable question supplémentaire à poser?

M. Barnett: L'objet principal de ma question était de savoir du ministre s'il y avait eu, effectivement, de sérieux dégâts de causés par cette tempête. Je ne m'attendais pas...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député, qui est à la Chambre depuis quelque temps déjà, comprendra aisément, je crois, qu'il ne peut formuler d'observations sur la nature de la réponse qu'il reçoit, et qu'il ne peut, non plus, soulever de point en prétextant une question supplémentaire.

(Texte)

IMPRESSIONS

AUGMENTATION DU COÛT DU CODE CRIMINEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Pierre-André Boutin (Dorchester): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances et fait suite à une lettre reçue des étudiants en droit de l'Université Laval.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire pour quel motif le coût du Code criminel a été majoré de $2 cette année?

M. l'Orateur: Vu que j'ai donné hier une explication assez détaillée des questions qui pouvaient être posées à l'appel de l'ordre du jour, je suis bien surpris que l'honorable député pose sa question à ce moment-ci, car elle n'est aucunement conforme au Règlement.

(Traduction)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PRÉTENDUES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX DEUX RÉSEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lapointe m'a posé une question au sujet des restrictions imposées au réseau de Radio-Canada en vertu du programme d'austérité. A la première partie de sa question, où il demandait si ces restrictions s'appliquent aux réseaux français et anglais, la réponse est qu'elles s'appliquent aux deux réseaux.

A la deuxième partie de la question, la réponse est non; c'est le personnel de Montréal qui fait le compte rendu des élections du Québec. Le réseau anglais a délégué une personne durant quelques jours pour faire préparer une émission du *News Magazine*.

La réponse à la troisième partie de la question est celle-ci: l'équipe du réseau anglais est allée au Mississipi pour y filmer une émission en direct et tourner des séquences pour une émission du réseau français diffusée de Montréal. Le nouvelliste de Montréal était là pour organiser et enregistrer les interviews nécessaires pour l'émission en français. Le nombre de ces interviews a été limité, à cause de la différence de langue. Le réseau français s'est aussi servi de son correspondant à Washington pour interviewer un représentant du Mississipi dans la capitale américaine. Les caméramen de l'équipe de télédiffusion ont effectué des prises de vues pour les émissions française et anglaise.

M. l'Orateur: La complexité de la réponse confirme mon opinion du début: on aurait

mieux fait d'inscrire la question au *Feuilleton*.

LE COMMERCE

LE GATT—INTERPELLATION AU SUJET DU DÉLÉGUÉ DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre s'il peut donner à la Chambre le nom du délégué du Canada à la vingtième session des signataires du GATT qui s'ouvre à Genève mardi prochain, je crois.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur. Ce sera M. J. H. Warren, sous-ministre adjoint du Commerce.

DESTINATION DU BLÉ VENDU À LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph B. Cowan (York-Humber): J'aurais une question d'une certaine urgence à poser au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Peut-il assurer à la Chambre que le blé canadien qu'il a vendu à la Chine est bel et bien parvenu aux armées communistes, de sorte que leur attaque contre les pays du Commonwealth . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! A plusieurs points de vue, la question est contraire au Règlement et ne saurait être admise.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION À PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Étant donné l'épuisement presque complet de la Caisse d'assurance-chômage, le ministre dirait-il à la Chambre s'il a reçu un projet de rapport de la Commission Gill qui, je suppose, s'occupe de cette importante question?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur.

LE BUDGET

INTERPELLATION À PROPOS DE LA DATE DE LA PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Benson (Kingston): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre compte-t-il présenter, avant le congé de Noël, un budget supplémentaire pour l'année 1962-1963?

M. l'Orateur: A l'ordre! Il y a tellement eu de questions là-dessus qu'on peut presque s'interroger pour savoir qui a demandé à connaître quelle date. Hier ou avant-hier, sauf erreur, le député de Davenport et le ministre des Finances ont retourné la question sous tous les angles.

M. Gordon: J'invoque le Règlement. . .

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis l'un de ceux qui ont participé à l'interrogatoire et j'estime que si jamais question complémentaire trouve justification, c'est bien cette fois-ci. Les questions et les réponses qui ont été échangées précédemment ne nous ont rien appris. A mon avis, on devrait permettre au ministre des Finances de répondre à cette question complémentaire, afin qu'il puisse élucider les réponses qu'il a tentées d'apporter jusqu'ici.

L'hon. M. Hellyer: On ne veut pas donner de précisions.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Je n'ai à préciser aucune réponse fournie antérieurement. Quiconque sait lire et n'est pas dépourvu d'intelligence devrait comprendre.

M. Walter L. Gordon (Davenport): Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je trouve que le ministre a raison: quiconque n'est pas dépourvu d'intelligence peut bien comprendre. Pour ma part, j'ai compris que le ministre ignore à quelle date il présentera un budget.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ferai remarquer à la Chambre que nos délibérations progresseront avec beaucoup plus de diligence si les députés s'abstiennent d'exprimer, sous prétexte de soulever des objections ou de poser la question de privilège, des opinions personnelles qui n'ont rien à voir avec nos travaux.

LES PARCS NATIONAUX

PRÉSUMÉE ATTAQUE MALVEILLANTE D'UN DÉPUTÉ CONTRE UN FONCTIONNAIRE SUPÉRIEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je savoir du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si, selon la tradition bien établie, il défendra un fonctionnaire distingué qui relève de lui, c'est-à-dire M. Coleman, directeur des parcs Nationaux, qu'un député, le représentant de Bow-River (M. Woolliams), a attaqué avec malveillance?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député sait parfaitement, d'après moi, qu'en quatre occasions au moins, il a exprimé des opinions assez arrêtées lors de ses observations.

L'hon. M. Pickersgill: Il faudrait y répondre.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'ignore ce que vous entendez par les observations que vous avez faites. J'ai posé une question directe qui ne contenait...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Poursuivez.

L'hon. M. Martin: J'ai posé une question directe au ministre pour savoir...

L'hon. M. Harkness: Vous avez parlé de beaucoup de choses.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, suivant la tradition en usage depuis longtemps dans cette Chambre et dans tous les parlements du Commonwealth, lorsqu'un fonctionnaire travaillant sous les ordres d'un ministre déterminé est attaqué, ce ministre saisit la première occasion soit pour se déclarer d'accord soit pour prendre la défense du fonctionnaire visé. C'est l'unique point de ma question.

L'hon. M. Harkness: Pas du tout.

L'hon. M. Martin: Si vous estimez, monsieur l'Orateur, que le mot «malveillance», que j'ai employé, exprime une opinion, je vous prierais alors d'examiner l'accusation portée par l'honorable député de Bow-River, et voir si je n'avais pas raison d'employer ce mot.

M. l'Orateur: L'opinion de l'Orateur sur la nature de l'accusation n'a rien à voir ici. L'honorable député a effectivement exprimé une opinion, et j'appelle son attention là-dessus. Si l'on n'exprimait pas d'opinion, on éviterait certaines de ces complications.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'invoquer le Règlement pour appeler votre attention sur l'alinéa 2 de la page 206 de Beauchesne, où l'on peut lire ce qui suit:

> En ma qualité de chef de la Chambre des communes, il entre dans mes fonctions de veiller à ce que les membres de la fonction publique, qui ne sont pas en mesure de parler en leur nom pendant les débats qui se déroulent à la Chambre, soient protégés contre toute observation pouvant leur porter atteinte, ou toute référence à leur vie personnelle, ce que l'honorable député, si je ne m'abuse, s'apprêtait à faire. Il doit être évident que les membres de la fonction publique doivent s'en remettre au gouvernement pour obtenir la protection nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions; et si des sous-ministres ou des fonctionnaires éminents ou tout membre de la fonction publique sont attaqués ici, en toute justice envers eux, ils devraient avoir le droit de répondre en leur propre nom, où qu'ils se trouvent. Si l'on adoptait cette méthode dans la conduite de nos affaires publiques, le service public du Canada ne pourrait pas, je le crains, se poursuivre de la façon dont le pays est en droit de s'attendre qu'il se poursuive.

Or, monsieur l'Orateur, je soutiens que si le ministre du Nord canadien ne prend pas la parole pour défendre ce fonctionnaire, alors il est clair que le très honorable premier ministre doit le faire.

M. l'Orateur: Quoi qu'il en soit, pour ce qui est du point que l'honorable député essayait de préciser en posant sa question, cela ne change en rien les observations que j'ai faites quant à la façon dont il a libellé sa question.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre aurait-il quelque chose à dire là-dessus?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député...

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, à propos de la question...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je tiens à préciser que nous sommes à étudier le point du Règlement que j'ai soulevé à propos de l'expression d'une opinion dans une question. Il ne m'intéresse nullement de savoir si le ministre devrait répondre ou non. Pour l'instant, cela n'a rien à voir à l'affaire.

M. D. M. Fisher: C'est à ce propos que j'aimerais dire un mot.

M. l'Orateur: Je n'ai pas invoqué le Règlement sur la question de savoir si le ministre devrait répondre ou non ou si un serviteur de la Couronne a été calomnié ou non. Ce qui me préoccupait, c'était la nature de la question, ce qui est aussi important que toute autre chose à cet égard, en ce qui me concerne.

Par conséquent, si l'honorable député est disposé à formuler des observations sur ce point en particulier, je suis disposé à l'écouter, c'est-à-dire quant à la façon dont l'honorable député d'Essex-Est a libellé sa question. Le ministre était disposé à dire quelque chose, mais je ne saurais affirmer si c'est à propos du rappel au Règlement ou non.

M. Fisher: A ce propos, monsieur l'Orateur, j'ai posé deux questions la semaine dernière au cours de la même période de nos délibérations à la Chambre, lesquelles portaient exactement là-dessus et, si vous vous en souvenez, vous avez décidé que la première question était irrégulière, parce qu'elle n'était pas urgente.

Tout ce que je voudrais dire à propos de la question qu'a posée l'honorable député d'Essex-Est, c'est qu'il ne lui est pas plus permis d'étendre son droit à poser des questions qu'à tout autre membre de la Chambre. Ce n'est pas que je sois d'accord ou non avec le but que vise sa question, mais il me semble qu'ayant déclaré ma question irrégulière la semaine dernière, Votre Honneur devrait en faire autant maintenant.

M. l'Orateur: Vu les observations que j'ai formulées sur l'expression des opinions personnelles, on peut conclure sans peine, je pense, que la question était tout à fait irrecevable et contraire au Règlement. La question d'urgence est pertinente parce que la situation varie d'une semaine à l'autre. Pour ma part, je n'estime pas que cette question revêt un tel caractère pressant qu'elle doive être soulevée à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Martin: Ai-je bien compris monsieur l'Orateur, que vous jugez ma question inadmissible?

M. l'Orateur: C'est exact, car...

L'hon M. Martin: Eh bien, monsieur l'Orateur, en toute déférence...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur:... comme elle renfermait le terme «malveillance», elle exprimait des opinions bien arrêtées. Elle en renfermait aussi d'autres, que j'ai oubliées. Le député, qui siège à la Chambre depuis longtemps, pourrait formuler sa question sans recourir à ces termes et il appartiendrait ensuite au ministre d'y répondre, si la question est jugée urgente ou si le ministre est disposé à fournir une réponse.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je regrette fort d'avoir à en appeler de votre décision.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la décision de l'Orateur, que conteste le député d'Essex-Est. Tout ceux qui sont en faveur...

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pourriez-vous nous donner lecture de votre décision, afin que nous sachions sur quoi précisément nous devons nous prononcer? A mon avis, la Chambre a le droit de savoir ce qui fait l'objet de la mise aux voix.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: J'ai déclaré que la question du député d'Essex-Est était irrecevable, parce que contraire à l'alinéa 1 de l'article 39 du Règlement. La Chambre a entendu la décision de l'Orateur, que conteste le représentant d'Essex-Est.

Que ceux qui sont en faveur du maintien de la décision de l'Orateur, veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent, veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

[M. Fisher.]

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés.)

M. l'Orateur: Procédons à l'appel nominal.

(M. l'Orateur pose les faits:)

Il s'agit d'un appel à la Chambre d'une décision de l'Orateur:

Le député d'Essex-Est ayant posé une question concernant le chef de la Direction des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, j'ai déclaré que la question n'était pas réglementaire, qu'elle exprimait une opinion et que, par conséquent, elle contrevenait aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement; sur quoi le député d'Essex-Est en appelle à la Chambre de la décision de l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque la question de privilège. J'ai parlé de la question la première fois qu'elle a été proposée à la Chambre. Je voudrais que Votre Honneur m'affirme que les mots qu'il vient de lire, et que je n'avais pas entendus la première fois, sont les mêmes que ceux de la question proposée la première fois... (*Exclamations*)...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si je me souviens bien, le député d'Essex-Est m'a demandé si je déclarais la question irrégulière. Je crois avoir répondu que oui, que je la déclarais irrégulière parce qu'elle contrevenait aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement.

Des voix: C'est juste.

M. l'Orateur: C'est tout ce que j'ai dit.

Des voix: Oh non!

L'hon. M. Pickersgill: Votre Honneur voudrait-il répéter la question?

M. l'Orateur: Si les députés veulent bien écouter la motion qui a été préparée, ils verront ce que j'ai dit la première fois. Il s'agit de voter sur un appel interjeté à la Chambre de la décision de l'Orateur:

Le député d'Essex-Est ayant posé une question concernant le chef de la Direction des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, j'ai déclaré que la question n'était pas réglementaire, qu'elle exprimait une opinion et que, par conséquent, elle contrevenait aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement; sur quoi le député d'Essex-Est en appelle à la Chambre de la décision de l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, à propos de la question de privilège, il me semble que la question proposée par Votre Honneur avant la sonnerie n'est pas tout à fait la même... (*Exclamations*)... On me permettra peut-être de parler d'une question touchant les privilèges de tous les députés.

Nous sommes appelés à nous prononcer sur une motion dans laquelle sont insérés les mots «exprimait une opinion» qui ne se trouvait pas dans la motion que vous avez proposée avant la sonnerie. Je soutiens que la motion qui nous est présentée maintenant devrait être mot à mot celle qui nous a été proposée avant que nous soyons appelés à voter.

M. l'Orateur: Je n'ai pas l'intention de discuter avec l'honorable député, mais je lui rappelle que j'avais dit que la question exprimait une opinion. En fait, l'honorable député d'Essex-Est et l'Orateur ont donné leur avis sur certains mots qui auraient pu être employés et c'est alors qu'à la demande de l'honorable député d'Essex-Est, je me suis prononcé sur la recevabilité de la question. Je l'ai jugée non recevable parce que non conforme au paragraphe 1 de l'article 39 du Règlement et l'honorable député en a appelé de ma décision. C'est tout ce qui s'est dit.

A ce propos, je suis convaincu que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a posé une question légitime afin d'éclaircir l'affaire. Je ne vois pas qu'il y ait là matière à commentaire. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion suivante: La décision de l'Orateur est-elle maintenue, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aiken
Alkenbrack
Balcer
Baldwin
Barnett
Baskin
Beaulé
Bélanger
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Berger
Bernier
Bigg
Bourbonnais
Bradley
Brewin
Cadieu
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Caouette
Cardiff
Casselman (Mme)
Chaplin
Chown
Churchill
Clancy
Cook
Cooper
Côté
Crouse
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Dumont
English
Enns
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fisher
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming
Forbes
Frenette
Fulton
Gagnon
Gauthier
Grafftey
Green
Grégoire
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howard
Howe
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Knowles
Korchinski
Lamy
Langlois
Laprise
Latulippe
Leboe
Legere
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Létourneau
Lewis
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McGee
McGrath
McIntosh
McPhillips
Maltais
Mandziuk
Marcoux
Martin (Timmins)
Martineau
Mather
Millar
Monteith
Moore
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Orlikow
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Patterson
Paul
Perron
Phillips
Plourde
Prittie
Pugh
Rapp
Ricard
Robinson
Rondeau
Roy
Rynard
Sams
Scott
Sévigny
Skoreyko
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Thompson
Valade
Vincent
Webb
Webster
Weichel
Winkler
Woolliams—147.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Argue
Asselin
Badanai
Batten
Béchard
Beer
Benson
Boulanger
Bourque
Brown
Burgess
Byrne
Cadieux
Cameron (High Park)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Chevrier
Clermont
Clunis
Cowan
Crestohl
Crossman
Denis
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Éthier
Eudes
Forgie
Foy
Garland
Godin
Gordon
Granger
Gray
Habel
Haidasz
Hardie (Mme)
Harley
Hellyer
Honey
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamoureux
Laniel
Leduc
Legaré
Lessard (Saint-Henri)
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
Mackasey
Macnaughton
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte

Mitchell	Rock
Munro	Roxburg
Nicholson	Ryan
Pearson	Stewart
Pennell	Tardif
Pickersgill	Teillet
Pilon	Tucker
Richard	Turner
Rideout	Wahn
Rinfret	Walker—85.
Robichaud	

M. H. J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que le résultat du vote soit annoncé, je tiens à vous signaler et à signaler à la Chambre une question. Le paragraphe (2) de l'article 12 du Règlement est ainsi libellé:

(2) Lorsque l'Orateur met une proposition aux voix, il est interdit à tout député d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre.

Je tiens à vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'après la mise aux voix, les honorables représentants de Red-Deer (M. Thompson), de Québec-Montmorency (M. Marcoux) et de Saint-Maurice-Laflèche (M. Lamy) sont entrés dans la Chambre et qu'ils ont été autorisés à voter.

Des voix: Enlevez-en trois, il y en a beaucoup. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Voici ce que j'ai à dire sur ce rappel au Règlement. C'est un fait, j'étais en train de mettre la question aux voix. Cependant, l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate, ayant pris la parole afin d'éclaircir, pour sa gouverne et peut-être aussi celle d'autres honorables députés, les circonstances précises ayant conduit à l'incident et la décision que j'avais rendue, l'Orateur lui a fourni les explications nécessaires. Après avoir donné les explications et après que la question eut été élucidée, j'ai remis la question aux voix. Les honorables députés au sujet desquels on a soulevé l'objection étaient alors à leur siège. J'estime par conséquent qu'ils occupaient leur siège, ce qui rend leur vote valide.

(*Le résultat du vote ayant été 147 pour, 85 contre:*)

M. l'Orateur: Je déclare la décision maintenue.

M. Allan J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable représentant de Cumberland (M. Coates). Autrement, j'aurais voté contre la motion.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Je mets l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) en demeure de prouver à quel moment, à la Chambre ou en dehors, par le truchement des journaux, de la télévision ou de la radio, j'ai attaqué avec malveillance le directeur des parcs. Je n'ai jamais parlé de lui d'une façon personnelle. A titre personnel je déclare que j'ai bien précisé, chaque fois où j'ai parlé de l'affaire en question, qu'il s'agissait d'une question de divergences de vues à l'égard de la ligne de conduite relative aux parcs nationaux et que mes observations ne visaient personne en particulier. Je mets l'honorable député au défi de prouver à quel endroit, soit dans cette enceinte ou en dehors, j'ai attaqué avec malveillance la personne en question.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député peut s'expliquer, mais il ne lui est pas permis de poser la question de privilège pour lancer un défi à un autre représentant. Il peut s'expliquer sur un fait personnel et la Chambre doit accepter ses explications, mais il ne saurait être question de lancer un défi au député d'Essex-Est ou à un autre représentant.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, ne me sera-t-il pas permis d'expliquer pourquoi j'ai soulevé la question?

M. l'Orateur: Nous n'allons pas nous engager dans une discussion générale à ce moment-ci de la séance. Le député de Bow-River s'est expliqué et j'ai déclaré irrecevable tout défi lancé au représentant d'Essex-Est et lui demandant de prouver ce qu'il avance.

L'hon. M. Chevrier: Je pose la question de privilège. Votre Honneur a permis au député d'expliquer la position qu'il a prise à l'égard de la question soulevée par le député d'Essex-Est.

Une voix: De l'accusation.

L'hon. M. Chevrier: Quelqu'un parle d'«accusation», ce qui est encore pire. Vu que Votre Honneur a permis au représentant de mettre en doute les affirmations du député d'Essex-Est, il me semble que vous devriez, en toute justice, permettre à ce dernier de s'expliquer. Autrement, vous n'accorderez pas un traitement égal aux deux côtés de la Chambre.

M. l'Orateur: Le ministre des Travaux publics veut-il parler à propos du rappel au Règlement?

L'hon. M. Fulton: Oui, monsieur l'Orateur. Je voulais faire quelques brèves observations, bien que, pour la plupart des députés, le Règlement n'ait pas à leur être précisé. Il est juste de répéter, il me semble, que les députés peuvent s'expliquer si leur conduite a été mise en cause à la Chambre. C'est ce que le député de Bow-River a fait. Il s'est expliqué sur un fait personnel; mais ce faisant, ainsi

que Votre Honneur en a décidé, il a enfreint le Règlement en lançant un défi. Votre Honneur a décidé que c'était contraire au Règlement, tout en précisant qu'une fois formulées, les explications doivent être acceptées. Votre Honneur ayant déclaré le défi irrecevable et une explication personnelle ayant été apportée en réponse à des accusations proférées par l'autre côté, j'estime que l'affaire est réglée et que l'explication personnelle doit être acceptée aussi bien par le député d'Essex-Est que par tous les autres députés, et sans discussion.

L'hon. M. Martin: A propos de la question de privilège, tout ce que je veux dire, c'est qu'on me refuse la chance de relever le gant. Puisqu'on m'a refusé l'occasion de fournir la preuve ayant donné lieu à la question que j'avais posée au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, je devrai donc recourir à d'autres moyens pour faire connaître aux Canadiens ce que le député a dit à ce propos.

M. l'Orateur: Je ne veux pas me répéter, mais il est juste, d'après moi, de relever les observations du député de Laurier. J'ai déclaré tout à fait irrégulier le défi ou la contestation du député de Bow-River, et le fait d'exiger que le député d'Essex-Est prouve ses dires. Si le député d'Essex-Est est autorisé à établir l'accusation, alors d'autres députés auront parfaitement le droit d'essayer de la réfuter, de sorte que nous amorcerons un débat à l'appel de l'ordre du jour.

Si le député de Laurier veut bien vérifier ce qui constitue une question de fait personnel et quelles sont les déclarations permises à un député à l'appel de l'ordre du jour, il constatera qu'un député a le droit de fournir une explication sur sa conduite, qu'elle est acceptée comme telle et n'est pas discutable. Je signale au député un commentaire qui figure à la page 115 de la 4e édition de Beauchesne, alinéa 3 de l'article 127, dont voici le texte:

> Lorsqu'une déclaration visant un député est niée par ce dernier, l'Orateur estime que la Chambre est d'avis que l'honorable député a le droit de s'expliquer sur un fait personnel. Il se contentera de donner une explication concernant l'affaire.

A mon avis, le député, à part le défi qu'il a lancé, n'a pas fait plus que donner une explication sur cette affaire et j'estime, en toute déférence, que la question devrait être considérée comme réglée.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales jusqu'à quel point il étudie présentement les critiques formulées contre la ligne de conduite adoptée par le chef du conseil des parcs nationaux? Ces critiques ont été formulées par le député de Bow-River.

M. l'Orateur: Je crois que le député, s'il s'arrête à y réfléchir, verra que sa question est trop vaste et n'est pas vraiment recevable à l'appel de l'ordre du jour. Cette affaire est-elle si urgente que ce moment-ci soit le seul où l'on puisse en parler? Ne vaudrait-il pas mieux inscrire la question au *Feuilleton*?

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, le député de Bow-River a fait, à la Chambre, une déclaration sur une question de privilège personnel, et dans sa déclaration il a dit qu'il ne nourrissait aucun mauvais dessein à l'égard du fonctionnaire, mais qu'il était en désaccord avec les vues dudit fonctionnaire sur le programme relatif aux parcs. Vu que le député a fait cette déclaration et qu'il est l'un des tenants du ministre, il est certes pertinent et urgent de demander à celui-ci s'il a étudié ces critiques.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, si la question est pertinente, je me ferai un plaisir d'y répondre brièvement.

M. l'Orateur: Je pense que nous sommes en train de nous renvoyer la balle et, en toute conscience, je ne puis considérer que la question convient à l'ordre du jour.

M. Fisher: J'en appelle de votre décision.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont favorables à la décision de la présidence veuillent bien dire «oui.»

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont opposés veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les «oui» l'emportent.

(Plus de cinq députés s'étant levés:)

M. l'Orateur: Faites appeler les députés.

La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante:

> Une discussion s'étant élevée au sujet d'une déclaration de l'honorable député de Bow-River, et l'honorable député de Port-Arthur ayant posé une question à ce propos, j'ai déclaré la question irrégulière pour la raison que ce n'était pas le genre de question qui peut être posé à l'appel de l'ordre du jour, et l'honorable député de Port-Arthur en a appelé à la Chambre de la décision de la présidence.

(La décision de l'Orateur, mise aux voix, est maintenue.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Beaulé
Alkenbrack	Bélanger
Balcer	Bell (Carleton)
Baldwin	Bell (Saint-Jean-Albert)
Baskin	

Belzile
Bernier
Bigg
Bourbonnais
Bradley
Cadieu
Caouette
Cardiff
Casselman (Mme)
Chaplin
Chown
Churchill
Clancy
Cook
Cooper
Côté
Crouse
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Dumont
English
Enns
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming
Forbes
Frenette
Fulton
Gagnon
Gauthier
Grafftey
Green
Grégoire
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jorgenson
Kennedy
Kindt
Korchinski
Lamy
Langlois
Laprise
Latulippe
Leboe
Legere
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Létourneau
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacLean (Queens)
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
McGee
McGrath
McIntosh
McPhillips
Maltais
Mandziuk
Marcoux
Martineau
Millar
Monteith
Moore
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Ormiston
Ouellet
Pascoe
Patterson
Paul
Perron
Phillips
Plourde
Pugh
Rapp
Ricard
Robinson
Rondeau
Roy
Rynard
Sams
Sévigny
Skoreyko
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Thomas
Thompson
Valade
Vincent
Webb
Weichel
Winkler
Woolliams—130.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Addison
Argue
Asselin
Badanai
Barnett
Batten
Béchard
Beer
Benson
Berger
Boulanger
Bourque
Brewin
Brown
Burgess
Byrne
Cadieux
Cameron (High Park)
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Cantin
Cardin
Caron
Carter
Cashin
Chevrier
Clermont
Clunis
Cowan
Crestohl
Crossman
Denis
Drouin
Drury
Dubé
Dupuis
Éthier
Eudes
Fisher
Forgie
Foy
Garland
Godin
Gordon
Granger
Gray
Habel
Haidasz
Hardie (Mme)
Harley
Hellyer
Herridge
Honey
Howard
Knowles
Laing
LaMarsh (Mlle)
Lamoureux
Laniel
Leduc
Legaré
Lessard (Saint-Henri)
Lewis
Loiselle
Macdonald (Rosedale)
MacInnis
Mackasey
Macnaughton
McIlraith
McLean (Charlotte)
McMillan
McNulty
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Mather
Matheson
Matte
Mitchell
Munro
Nicholson
Orlikow
Pearson
Pennell
Peters
Pickersgill
Pilon
Prittie
Richard
Rideout
Rinfret
Robichaud
Rock
Roxburgh
Ryan
Scott
Stewart
Tardif
Teillet
Tucker
Turner
Wahn
Walker
Webster—103.

M. l'Orateur: Je déclare que la décision est confirmée.

M. MacEachen: J'ai pairé avec le député de Cumberland (M. Coates). Si j'avais voté, j'aurais voté contre la motion.

M. l'Orateur: Vu que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est arrivée, nous passerons maintenant aux avis de motion.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

REDISTRIBUTION DU FARDEAU FINANCIER

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative, par la convocation d'une conférence des autorités fédérales, provinciales et municipales, de reviser les pouvoirs de chacun de ces gouvernements de même que leur possibilité financière de les exercer, aux fins de redistribuer le lourd fardeau des services tels que l'instruction et le bien-être d'une façon plus équitable.

—Monsieur l'Orateur, la question qui défraie le plus souvent la chronique d'un bout à l'autre du Canada, c'est les vicissitudes des contribuables de chaque région et leur conviction que les charges des gouvernements municipaux sont exorbitantes. Les vieillards

pensionnés qui ont un revenu fixe se plaignent que, chaque année, les augmentations les forcent à quitter la maison dans laquelle leur famille a vécu depuis des générations. Les jeunes qui ont leur maison ont de plus en plus de difficultés à payer les impôts locaux pouvant aller de $250 à $400 par année pour une maison bien modeste. Ces énormes augmentations des impôts locaux ne découlent pas d'extravagances ni de mauvaise gestion des municipalités. On ne peut prétendre non plus que les autorités municipales se lancent sans réfléchir dans de nouveaux domaines. Bien au contraire, les municipalités n'assument leurs obligations que trop lentement. Elles le savent mais elles sont paralysées par leurs besoins et leurs engagements présents. Les impôts locaux ont doublé et triplé à cause de l'extraordinaire développement des villes et de l'expansion qui s'est produite depuis la deuxième guerre mondiale. Les services d'utilité publique, canalisations d'eau, d'égout et réseaux électriques ont été étendus de même que les écoles et les autres services municipaux. Jusqu'au début du siècle, on pensait que les municipalités, ayant leurs propres impôts et autres revenus, disposaient de ressources financières suffisantes. Mais, depuis la seconde guerre mondiale, on a dû se rendre à l'évidence que des services comme l'instruction publique, le bien-être social, l'aide aux chômeurs et la santé ne peuvent être financés par les gouvernements municipaux. C'est pourquoi nous voyons de plus en plus les gouvernements provinciaux et fédéraux participer à ces services ainsi qu'à d'autres entreprises municipales, comme l'élimination des taudis et le logement à bon marché. Sans cette aide, les municipalités n'auraient été en mesure ni de maintenir leurs services réguliers ni de s'attaquer—ne fût-ce que dans une modeste mesure—à tout l'arriéré de travaux publics nécessaires qu'on avait remis à plus tard au cours de la crise économique des années 30 et pendant la seconde guerre mondiale. Cependant, même avec cette aide, monsieur l'Orateur, la dette municipale a augmenté d'un milliard de dollars qu'elle était en 1950 à plus de quatre milliards en 1960. Cette dette est devenue la charge la plus importante qui grève les revenus municipaux, et elle le restera pendant plusieurs générations.

Si ce changement formidable s'est dessiné au Canada urbain, c'est que les gouvernements municipaux sont obligés d'assumer des tâches qui n'avaient pas du tout été envisagées au moment où la structure fiscale des municipalités, qui existe encore de nos jours, a été établie. En 1900, la contribution foncière suffisait à défrayer la plupart des besoins des municipalités. L'accroissement rapide de la population du Canada depuis lors, et le mouvement, de plus en plus accentué chaque année, vers les villes, s'est traduit par l'établissement de nouveaux services toujours plus coûteux. Ceux-ci sont, en réalité, plutôt du domaine des provinces et du gouvernement fédéral que des municipalités. C'est cependant ces dernières qui les défrayent encore dans une grande mesure. Mais les municipalités sont maintenant acculées à la ruine.

Les problèmes financiers des municipalités urbaines ne peuvent se résoudre dans le cadre actuel de leur structure fiscale. Les taxes municipales sont passées de 483 millions de dollars en 1950 à 1,349 millions en 1960, soit un accroissement de près de 300 p. 100. Monsieur l'Orateur, ce n'est d'ailleurs pas du tout surprenant. Il suffit d'examiner la seule augmentation du coût de l'instruction publique que doivent défrayer les municipalités. Je tiens à bien établir que, pour ma part, je ne pense pas que nous dépensions trop pour l'instruction publique. S'il y a quelque chose à redire, c'est que nous dépensons peut-être trop peu. En effet, dans le monde occidental, rares sont les pays qui dépensent aussi peu que nous à cet égard. Si l'on compare cinq villes de cinq provinces différentes, les dix dernières années, on constatera qu'il se pose un problème réel et fort curieux. La municipalité de Vancouver a consacré en 1951 7 millions de dollars à l'enseignement; en 1961, le coût en était monté à 16 millions et demi de dollars. A Winnipeg, en 1951, la municipalité a versé 5.8 millions et, en 1961, 14.1 millions de dollars pour l'enseignement. A Edmonton, le coût de l'instruction publique est passé de 4.8 millions de dollars en 1951 à 15.1 millions en 1961. A Toronto, le coût de l'instruction s'est accru de 18.8 millions de dollars en 1951 à 45.8 millions en 1961. Enfin, à Montréal, ce même coût est passé de 17 millions en 1951 à 38.6 millions de dollars en 1961. Bref, monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les seuls frais scolaires dans ces cinq grandes villes, situées dans cinq provinces différentes, ils ont plus que doublé, et, dans certains cas, même triplé en dix ans. Et les perspectives de la prochaine décennie sont aussi lamentables, tout aussi menaçantes pour les municipalités. Est-ce alors étonnant que les journaux régionaux se mettent en émoi?

Le coût de l'instruction publique n'est qu'un exemple isolé de ce qui s'est passé sur le plan municipal. Le renouvellement urbain, les autoroutes, les hôpitaux, les ponts, ne sont que quelques exemples des besoins auxquels le gouvernement local doit faire face. Les municipalités ne demandent pas la charité. Elles savent envisager les tâches qui leur incombent. Mais elles se rendent compte qu'il n'est possible de répondre à des nécessités

locales de cette nature qu'en établissant une association réelle entre les gouvernements fédéral, provincial et municipal. Il faudra un équipement social énorme pour commencer seulement à répondre aux besoins de l'avenir immédiat. Les municipalités estiment que l'aide du gouvernement fédéral est plus nécessaire que jamais.

Les municipalités savent qu'elles ont été créées par les provinces. Mais elles estiment que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont le plus grand intérêt—un intérêt vital—au bon état de leurs finances. Elles estiment que l'expansion urbaine et les besoins, toujours changeants, de la population des grandes villes posent aux gouvernements municipaux des problèmes, ou leur imposent des tâches dont ils ne peuvent plus s'acquitter sans que les gouvernements des paliers supérieurs leur accordent une augmentation d'aide devenue indispensable. Les municipalités apprécient l'assistance accrue qu'elles ont reçue ces dernières années du gouvernement fédéral et des provinces, mais elles estiment que, jusqu'ici, on les a aidées trop peu, trop tard, et d'une manière trop incertaine. Elles sont d'avis que le moment est venu de réévaluer les devoirs, les responsabilités et les ressources financières de tous les gouvernements.

J'aimerais consigner au compte rendu une résolution que la Fédération canadienne des maires et des municipalités a adoptée lors de son congrès de 1961. En voici le libellé:

Il est résolu de réclamer de nouveau du gouvernement du Canada qu'il convoque en réunion les représentants des trois paliers de gouvernement en vue de réévaluer leurs domaines respectifs de responsabilité administrative et d'étudier les moyens à prendre pour procéder à une nouvelle répartition des sources de revenu provenant de l'imposition.

Monsieur l'Orateur, ma résolution exhorte la Chambre et le gouvernement à souscrire à la proposition judicieuse qu'a émise la Fédération canadienne des maires et des municipalités. C'est une proposition sérieuse, que la Fédération a présentée après mûre réflexion. Elle est forte de l'appui de la majorité des conseils municipaux d'un bout à l'autre du Canada. L'affaire intéresse au plus haut point chaque contribuable, à l'échelon municipal, qui a dû, presque chaque année, verser des taxes municipales considérablement plus élevées. La tenue d'une telle conférence aiderait à mettre de l'ordre et de la justice dans les rapports entretenus entre les trois paliers de gouvernement, aux niveaux fédéral, provincial et municipal. Aussi le projet mérite-t-il l'appui de tous les députés.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de féliciter le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui nous présente ce projet de résolution. Elle invite le gouvernement fédéral à prendre l'initiative de convoquer une conférence, du genre de celle qu'il a définie, réunissant les autorités fédérales, provinciales et municipales, afin d'étudier les responsabilités de chaque palier de gouvernement, et leur capacité financière respective à assumer ces responsabilités. Puis, nous arrivons au cœur de la résolution, à savoir la question du financement de l'enseignement et du bien-être social. Nous pourrions peut-être commencer par une brève revue des responsabilités des divers paliers de gouvernement. Dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, l'enseignement fait l'objet d'un article complètement distinct, à savoir l'article 93. Cet article prévoit ceci:

La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province, sous la réserve et en conformité des dispositions suivantes:

Il est énoncé ensuite quatre paragraphes visant les minorités dans les diverses provinces. Dans l'article 91, les pouvoirs législatifs du gouvernement fédéral sont définis. Il ne s'y trouve rien à propos de l'enseignement ou du bien-être social. Dans l'article 92, sont définis les pouvoirs des Assemblées provinciales et, au paragraphe 7, on peut lire ce qui suit:

L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, des asiles, des hospices et des refuges dans les limites et pour la population de la province, sauf les hôpitaux de marine.

Le paragraphe 8 se lit ainsi qu'il suit:

Les institutions municipales dans la province.

Cette résolution propose la tenue d'une conférence des autorités fédérales, provinciales et municipales. Il y a lieu de se demander s'il est opportun de mentionner les municipalités à cet égard. Comme il est signalé au paragraphe 8 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la responsabilité des institutions municipales relève du gouvernement provincial. Par conséquent, si une conférence devait avoir lieu, ce devrait être une conférence fédérale-provinciale. Nous pourrions signaler que de nombreuses conférences du même genre ont eu lieu à propos de ces problèmes. L'établissement, l'entretien et la gestion des hôpitaux et ainsi de suite sont également une responsabilité provinciale.

Il y a plusieurs années, au moment de la Confédération et pendant quelque temps après, les responsabilités des divers paliers de gouvernement étaient nettement définies. Elles étaient tout à fait distinctes. Mais les moyens de déplacement à l'époque étaient beaucoup plus lents qu'ils le sont aujourd'hui. Les moyens de communication n'étaient pas aussi efficaces qu'ils le sont aujourd'hui. Les gouvernements municipaux avaient leurs propres problèmes, qui étaient tout à fait distincts de ceux qui se posaient aux gouvernements

fédéral et provinciaux. Il s'agissait d'aménager des routes, des ponts, des écoles et de régler d'autres questions d'intérêt purement local. Matériaux et main-d'œuvre provenaient de la localité et une bonne partie du travail se payait en main-d'œuvre. Il n'y a pas si longtemps, en Ontario, que le travail réglementaire n'est plus en usage, en ce qui concerne l'entretien des routes. Je me souviens fort bien du temps où chaque cultivateur des régions rurales était obligé par la loi de fournir tant d'heures ou tant de jours de travail sur le chemin de sa municipalité. Le travail réglementaire, c'était cela. L'hiver, la loi l'obligeait, au besoin, à enlever la neige qui encombrait les routes. Il pouvait encourir des peines s'il ne répondait pas à l'appel du fonctionnaire chargé de l'enlèvement de la neige.

Ce à quoi je veux en venir, c'est qu'en ce temps-là le domaine du gouvernement municipal était tout à fait isolé et distinct de celui des gouvernements supérieurs. Avec le temps et la hausse des normes, les routes ont coûté plus cher, l'outillage à moteur a fait son apparition et il a fallu changer de méthodes. On ne voit plus le cultivateur qui acquitte ses impôts en travaillant à l'entretien des chemins. Les municipalités, aujourd'hui, se servent d'équipement très lourd qui facilite l'enlèvement de la neige et l'aménagement de routes. En revanche, c'en est fini de l'isolement et de l'autonomie. La province s'intéresse de plus en plus aux affaires municipales. Les petites municipalités n'ont pu acheter à elles seules l'équipement lourd nécessaire à l'aménagement de routes coûteuses. Un régime de subventions s'est donc établi petit à petit et la province a commencé à subventionner les municipalités. Ce régime a aidé les petites municipalités et a permis une certaine répartition des ressources entre les régions riches et les régions pauvres de la province.

La même tendance se manifeste dans l'éducation. Au début, chaque groupe local se construisait une école en bois rond ou utilisait d'autres matériaux locaux. Avec le temps, les normes ont monté et les écoles ont coûté plus cher. Les frais d'entretien de ces écoles ont augmenté aussi et on avait besoin de plus d'écoles, de plus d'instruction. Ce mouvement a continué jusqu'à ces dernières années, de sorte que la petite école de campagne a presque disparu pour être remplacée par de belles écoles centrales dans tout le pays, du moins dans nombre de régions. Les frais sont plus élevés qu'autrefois. Là encore, afin d'établir une répartition des biens entre les grands centres urbains et les petits centres éparpillés dans la campagne, on a eu recours au régime des subventions. Je trouve que ce régime donne entière satisfaction. Toutefois, ce sont les gens de la collectivité qui dirigent les écoles, même si les subventions nécessaires au paiement des dépenses viennent des paliers supérieurs de gouvernement. Ce sont aussi ces personnes qui dirigent les programmes de bien-être et nous avons à présent des programmes conjoints dont le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial paient la plus grande partie des dépenses, ne laissant à la municipalité qu'une part assez importante pour l'intéresser à une administration économique de ces programmes.

Il est vrai que les contribuables des municipalités payent des taxes élevées, mais leur situation n'est pas désespérée. Par exemple, nous ne voulons rien faire pour nous ingérer dans l'autorité municipale. Il existe en Colombie-Britannique un programme spécial d'imposition en vertu duquel le petit propriétaire ne paie presque pas de taxes sur sa maison. Il existe aussi le droit des villes et des agglomérations urbaines en Ontario d'imposer des taux spéciaux d'évaluation. C'est pourquoi je crois qu'il serait peu sage de prendre des mesures ou d'adopter un programme en vue de centraliser dans le gouvernement fédéral une régie plus poussée et de l'enlever ainsi aux municipalités.

Je crois que le gouvernement actuel est d'avis que les droits et les intérêts des gouvernements municipaux devraient être protégés autant que possible, et je ne pourrais appuyer une mesure visant à centraliser plus d'autorité dans le gouvernement fédéral aux dépens des gouvernements municipaux. Notre programme actuel donne d'heureux résultats et il sert à répartir la richesse des régions les plus prospères dans celles qui ont besoin d'aide. Bien que cela ne soit pas dit dans la résolution, je m'oppose à toute insinuation ou suggestion d'inefficacité ou d'injustice dans notre méthode actuelle de financer l'éducation et le bien-être social, car je suis d'avis que le système fonctionne très bien. La structure que nous avons érigée au Canada nous permet, je crois, de fournir les services dont la population a besoin, sans détruire l'autorité municipale qui, à mon avis, est si essentielle au bien-être du pays.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, l'honorable préopinant, le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas), a dit qu'à son avis, le régime de fiscalité et de contrôle s'appliquait d'une façon fort satisfaisante. Je voudrais lui signaler, comme l'a dit l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), que la résolution qu'il a proposée est très conforme à celle présentée au gouvernement par la Fédération des maires et des municipalités. Cet organisme se compose de représentants des municipalités de toutes les régions du Canada et de tous les partis politiques, et je tiens à signaler qu'ils sont loin d'être satisfaits.

J'ignore si les honorables députés qui ont acquis une certaine expérience dans les affaires municipales au cours des dernières années se rendent compte de l'importance colossale des problèmes qui se posent aux conseils municipaux. Je veux parler en particulier des conseils des grandes agglomérations urbaines qui se voient aux prises avec de lourdes exigences. Je viens d'achever un mandat de quatre ans au conseil d'une agglomération urbaine très étendue et je discerne, comme c'est le cas probablement pour quelques autres honorables députés, les problèmes qui surgissent d'une semaine à l'autre et les lourdes exigences que l'on fait peser sur le budget municipal et, par conséquent, sur le contribuable de la municipalité. Ces problèmes sont authentiques et, je le répète, je ne pense pas que les députés qui n'ont pas eu à lutter contre eux au cours des années récentes soient en mesure de les bien évaluer.

Le problème va continuer à s'aggraver et je ne serais guère surpris si nous avions à faire face à une sorte de révolte des citadins, au Canada, d'ici quelques années. A mon avis, on triche les habitants des collectivités urbaines de plus d'une manière. Dernièrement, nous avons eu ici un débat sur la représentation tant à la Chambre des communes qu'aux Assemblées législatives provinciales. J'estime que les gens des villes ne sont pas représentés comme ils devraient l'être. D'autre part, l'État fédéral et les gouvernements provinciaux n'accordent pas aux villes leur quote-part des recettes de l'impôt. Les citadins ne font que grommeler actuellement mais, d'ici peu, ils vont s'intéresser beaucoup plus activement à la question.

Les problèmes municipaux sont rarement l'enjeu d'élections fédérales ou provinciales mais je suis d'avis que, bientôt, tous les partis politiques au Canada devront étudier ces problèmes et élaborer des programmes visant à leur solution. A mon sens, aucun parti politique canadien, y compris celui auquel j'appartiens, ne dispose d'un programme satisfaisant concernant les problèmes auxquels les municipalités doivent faire face.

La question est de la plus grande importance et le projet de résolution présenté par le député de Winnipeg-Nord ne vise qu'à régler ces problèmes. Nous ne prétendons pas que toutes les solutions sont connues; nous disons tout simplement qu'il faut reconnaître les problèmes et s'y attaquer. Le député de Middlesex-Ouest s'oppose à ce que le gouvernement fédéral finance l'éducation de quelque façon que ce soit. Il existe pourtant des précédents à ce sujet. Cela se fait même à l'heure actuelle. Encore ce matin, j'ai reçu une lettre du ministre du Travail (M. Starr) m'informant qu'une école secondaire de ma municipalité de Burnaby avait reçu une subvention pour la construction de nouveaux ateliers. Il y a bien des précédents tant au niveau de l'école secondaire qu'à celui de l'université. Cependant, ce n'est là qu'une partie d'un problème beaucoup plus vaste concernant la réaffectation de fonds en ce qui concerne les trois paliers du gouvernement.

Pour finir, monsieur l'Orateur, il reste une question qu'il faut examiner ici. Elle revient sans cesse sur le tapis. C'est de savoir qui paiera pour ceci ou cela? Il est vrai que tous les gouvernements sont fortement mis à contribution. Comment peuvent-ils répondre à toutes les demandes? Je voudrais rappeler aux députés que le gouvernement fédéral consacre à certaines choses des fonds qu'il pourrait plus avantageusement placer ailleurs. Ainsi, nous dépensons beaucoup pour ce que nous appelons la défense. Il s'agit sans doute de la défense contre le monde communiste. Si une partie de cet argent était consacrée à l'éducation, ce serait, à mon sens, une forme de défense bien plus efficace. J'ose espérer que ce projet de résolution, ou un autre dans le même sens, sera adopté cette année car nous ne pouvons sans cesse remettre à plus tard le problème que nous posent les difficultés financières de nos villes et de nos municipalités.

M. John B. Stewart (Antigonish-Guysborough): Monsieur l'Orateur, je partage l'avis du préopinant qui a dit que la motion dont nous sommes présentement saisis nous signale une très grave question, et je suis porté à contredire le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas). Comme nous le savons tous, notre pays est doté d'un des modes de gouvernement les plus complexes. C'est un régime qui comporte au moins trois paliers et il est très douteux qu'on parvienne vraiment à répartir parfaitement les responsabilités et les ressources financières. A mon sens, le système laissera toujours un peu à désirer. Mais je suis d'accord avec l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) sur le fait que nous ne devrions pas nous relâcher et nous laisser aller. Nous devons plutôt rester bien éveillés et tâcher de nous adapter aux nouvelles situations et aux nouvelles circonstances au fur et à mesure qu'elles surgissent.

Je crois que nous vivons dans de nouvelles conditions. Il est vrai que les dispositions de notre constitution sont anciennes. Il est vrai que nous avons modifié dans une certaine mesure notre constitution afin de répondre à des besoins nouveaux. Nous nous apercevons que notre économie et notre société deviennent de plus en plus monolithiques, de façon que ce qui se produit à l'échelle nationale a

des répercussions sur ce que l'on considérait autrefois du domaine local, privé, individuel ou familial, ou comme relevant de l'école, du quartier ou de la municipalité. Celui qui veut se trouver un emploi ou simplement survivre dans notre société doit posséder un certain degré d'instruction, pouvoir accomplir certains services. Il n'existe pas d'échappatoire pour le particulier, dans notre société. La relation est réciproque. Si le particulier doit contribuer au progrès de la nation, il lui faut bénéficier de cette instruction et de ces mêmes services.

Par conséquent, tant dans l'intérêt du particulier que de la nation, nous devons nous assurer, non pas simplement en nous bornant à parcourir certains articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, que ces genres d'instruction et de services soient accessibles à tous. Permettez-moi de revenir quelques instants sur l'instruction primaire. Bon nombre des jeunes gens et jeunes filles de la Nouvelle-Écosse, par exemple, quittent cette province, avec regret évidemment, pour trouver des situations dans les autres provinces du Canada. Quelqu'un m'appuie de l'autre côté de la Chambre et je réalise que j'ai enfin touché le point névralgique.

M. McCleave: Ils étendent la civilisation.

M. Stewart: Ces jeunes gens et jeunes femmes consacrent leurs talents, leur temps et leur force à d'autres milieux du Canada. Il va sans dire que nous sommes désolés de les voir quitter la province, mais nous nous rendons compte que ce mouvement fait partie de l'ordre naturel des choses. Pour l'instant, monsieur l'Orateur, la responsabilité d'enseigner à ces jeunes—je ne prends la Nouvelle-Écosse qu'à titre d'exemple—appartient aux gens de la province. Cette responsabilité est particulièrement lourde dans le cas d'une province telle que la Nouvelle-Écosse qui doit acquitter un impôt sur toute propriété considérée improductive, c'est-à-dire les habitations et les installations destinées à la vie elle-même, qui ne font pas partie du secteur productif de notre économie.

Le coût élevé de l'instruction publique, absolument indispensable sur le plan national, grève trop lourdement le budget de certaines municipalités de la Nouvelle-Écosse. Je ne parle pas en général seulement, car je connais des cas où c'est vrai, des cas où les impôts sont si élevés que le député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) en serait horrifié et qu'il renoncerait à habiter ces localités. L'instruction publique, de question d'intérêt local qu'elle était, est devenue domaine d'intérêt national. Pourtant, les charges financières de l'instruction retombent en premier lieu sur la localité. On retrouve le même anachronisme, la même incapacité à s'adapter aux temps nouveaux, dans certains domaines du bien-être social. La situation ne peut qu'empirer, d'après moi.

Par exemple, le programme de travaux d'hiver peut être avantageux pour des villes où certains genres de travaux sont nécessaires et qui possèdent les moyens financiers voulus pour les entreprendre. Cependant, le programme ne répond pas aux besoins de nos municipalités moins fortunées. Je le répète, la situation s'aggrave. Certains membres de l'opposition officielle et de l'autre parti d'opposition ont souligné la nécessité d'accroître l'équipement social dans notre société prospère. Or, si les fonds nécessaires à cette fin doivent provenir des municipalités, aidées en cela par des subventions partielles ou des prêts à long terme, je soupçonne qu'un grand nombre de nos municipalités vont rester en arrière irrémédiablement, car elles seront tout à fait incapables de participer à pareil programme. Je signale la chose à l'opposition officielle ainsi qu'à l'autre parti d'opposition.

Or on peut répondre, monsieur l'Orateur, qu'une province comme la Nouvelle-Écosse intervient pour aider ses municipalités à faire face à leurs responsabilités. Certes cette réponse a été apportée. Cela est vrai, mais les possibilités financières d'une province comme la Nouvelle-Écosse—et je suis sûr qu'il y a d'autres provinces dans le même cas—sont extrêmement limitées. Cela nous amène au principe injuste dont s'inspirent les nouveaux accords entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le partage d'impôts. Le fait que l'honorable député de Middlesex-Ouest vienne de l'une des provinces les plus prospères de notre pays explique probablement pourquoi il n'a pas fait mention de ce principe injuste. Dans l'immédiat, ce principe joue à l'avantage de la Nouvelle-Écosse, mais à long terme, il se révélera très désavantageux. Les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique sont fixes. Les versements de péréquation, aux termes des ententes fiscales fédérales-provinciales, seront fondées sur le rendement annuel moyen des trois impôts ordinaires plutôt que sur celui des deux provinces à plus fort rendement, comme c'était le cas auparavant. Le grand argument qu'on invoque en faveur de la nouvelle entente, c'est qu'elle accorde aux provinces le droit d'établir leurs propres impôts sur le revenu des particuliers. C'est un argument qui semble plaire à l'honorable député de Middlesex-Ouest, mais qui, moi, me laisse indifférent. Il ne vaut que pour les provinces où le revenu des particuliers est relativement

élevé. Si l'on s'en tient longtemps à ce nouveau principe, des provinces comme la Nouvelle-Écosse seront de moins en moins capables d'aider les municipalités.

Il serait tragique que nos municipalités et certaines de nos provinces n'aient pas les moyens de financer des services aussi essentiels à notre nation que les programmes d'instruction publique et les programmes de bien-être. Ce serait de la déraison nationale s'il arrivait que les municipalités et certaines provinces n'aient pas les moyens d'assurer ces services tandis que nous engloutissons des millions de dollars dans des établissements de défense d'une valeur douteuse, pour ne pas dire plus. Je suis donc d'accord avec le député de Winnipeg-Nord lorsqu'il dit que sa motion nous saisit d'une question de la plus haute importance, qui exige une action urgente.

M. J. R. Sams (Wentworth): Avant de passer aux observations faites par les députés qui ont pris la parole avant moi, monsieur l'Orateur, je tiens à vous féliciter chaleureusement d'avoir été nommé à ce poste important. Le principal problème des municipalités canadiennes et, par conséquent, des contribuables canadiens aujourd'hui, ce n'est pas nécessairement le coût des services rendus par les gouvernements locaux mais plutôt la répartition de ce coût. Comme l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a souligné, on augmente sans cesse la charge fiscale des propriétaires afin d'assurer le fonctionnement des services de bien-être et d'éducation. De fait le coût de l'enseignement à lui seul représente peut-être le facteur le plus considérable que les contribuables canadiens aient à envisager à l'heure actuelle. C'est un poste qui va continuer à prendre de l'importance et si la tendance actuelle se poursuit, surtout dans nos municipalités urbaines, chaque année au Canada nous verrons se dresser une nouvelle ville ou l'équivalent d'une nouvelle ville comptant quelque 80,000 habitants.

A mon humble avis, les subventions accrues accordées par les autorités fédérales ou provinciales ne sont pas en soi la solution au problème. C'est un atermoiement à la solution du principe fondamental lui-même. L'existence de nos provinces et municipalités remonte à l'Acte Baldwin de 1849 et à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ces lois exposent les responsabilités constitutionnelles et donnent une définition nette du principe selon lequel les municipalités sont à la merci des provinces. Voilà pourquoi, dans les années subséquentes, le gouvernement fédéral a versé des subventions aux municipalités, contribué financièrement à leurs travaux ou conclu, avec les gouvernements provinciaux dont elles relèvent, des accords concernant le partage des impôts. A mesure que les municipalités grandissent—certaines d'entre elles comptent une population plus élevée que nos petites provinces—et que leur administration devient plus complexe, elles cherchent des moyens de rénover et de moderniser leurs services afin de satisfaire aux besoins d'une population dynamique.

Il existe de nombreuses associations municipales d'un bout à l'autre du pays et la question du partage des impôts revient sur le tapis à chacune de leurs conventions annuelles et réunions régionales. Parmi elles, la Fédération canadienne des maires et des municipalités est remarquable pour les efforts qu'elle fait en vue d'améliorer les relations fédérales-provinciales. C'est dû à ses instances que les paiements versés aux municipalités par l'entremise de la province dont elles relèvent se sont considérablement accrus.

On a récemment fait des études sur la composition et le financement des gouvernements locaux, et je suis heureux de dire aux honorables députés que la dernière et peut-être la plus remarquable de ces études est celle qui s'est terminée le mois dernier, quand sont revenues au Canada plusieurs personnes de l'Ontario (représentants élus ou nommés), qui représentaient toutes à titre officiel les municipalités et le gouvernement provincial. Ces personnes avaient passé plusieurs semaines au Royaume-Uni, en Europe occidentale et dans les pays scandinaves, où elles avaient étudié la structure et les méthodes d'imposition qui y ont cours.

L'Association des comtés de l'Ontario et le conseil d'administration auquel le député de Peterborough (M. Stenson) et moi-même avons l'honneur d'appartenir, ont entrepris depuis trois ans une étude approfondie des divers systèmes de gouvernement municipal ainsi que de leurs relations financières et autres avec le gouvernement provincial. Elle a aussi fait une étude révélatrice des formes semblables de gouvernement dans les États de New-York, Michigan et Floride. M. Delby J. Buchnall, président de cette association, fait partie du groupe dont j'ai parlé tantôt, de même que M. Allan F. Stewart, trésorier du comté de Wentworth, et nombre d'autres personnalités de la vie publique en Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a récemment fondé un comité spécial, chargé de faire une étude et des recommandations au sujet de la loi des municipalités de l'Ontario, et autres lois connexes, pour lui permettre de voter des lois modificatrices qui tiennent compte de l'évolution de la province et du changement le plus important qui se soit produit dans notre société par suite des communications instantanées et de la rapidité du transport.

Au cours des années, le gouvernement fédéral a entrepris un certain nombre de programmes au profit des municipalités et a directement compensé la montée en flèche des taxes municipales payées par les propriétaires. Les programmes fédéraux-municipaux, les accords visant le partage de taxes et l'octroi de subventions tenant lieu de taxes ne sont pas choses nouvelles pour notre Chambre; je pense que tous les honorables députés conscients des problèmes que doivent affronter les municipalités de leur circonscription, seront d'accord avec moi lorsque je déclare que ces fardeaux ont quelque peu été allégés par les mesures et initiatives que le gouvernement a prises à leur propos et, en fait, par une mesure soumise par le gouvernement des honorables vis-à-vis.

Conscients de nos devoirs envers les contribuables, comme nous devons l'être tous, nous devons avoir comme première préoccupation la redistribution de cette prétendue richesse selon des normes plus équitables. A cette fin, il me semble que les constatations de la Commission royale d'enquête sur l'imposition, dont le travail est déjà en cours, fournira à cette Chambre les renseignements nécessaires permettant de mettre au point un programme comme l'honorable représentant de Winnipeg-Nord en réclame un dans sa résolution. Je ferai remarquer aussi à l'honorable député que plusieurs autres provinces ont mis en voie récemment des études visant à la redistribution fiscale qu'il réclame.

Le problème qui se pose aux dirigeants de nos municipalités, soucieux de préparer l'avenir de l'administration locale dans notre pays, ne pourrait peut-être mieux se révéler que par ces mots de l'honorable Fred M. Cass, C.R., ministre ontarien des Affaires municipales, prononcés devant les délégués au 25e Congrès annuel de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, tenu à Winnipeg en juin dernier. Je cite:

> Pour atteindre cet objectif de base qui est d'assurer une meilleure vie collective à notre population, il nous faut un public intelligemment informé, conscient des problèmes et des coûts, désireux d'accepter les responsabilités et les obligations que comporte notre mode de vie.

La loi Baldwin, qu'on nomme l'acte confédératif des gouvernements locaux du Canada, et qui a établi notre régime de rapports entre les provinces et les municipalités, a été modifiée périodiquement à mesure que des changements s'imposaient, mais l'un des plus récents et des plus significatifs changements apportés dans ce domaine a peut-être été la mesure prise par l'Assemblée législative de l'Alberta qui a établi le régime de l'administration par comtés, lequel accorde un contrôle plus étendu aux dirigeants élus sur le financement et l'administration de l'instruction publique.

Malgré cette tendance, la centralisation de la perception des impôts et de leur affectation inspire des craintes dans certains milieux. Certains craignent la disparition de l'autonomie et de l'identité locale. On peut s'en rendre compte quand on constate que, souvent, l'enjeu des élections municipales ne porte que sur la construction d'une école centrale. En outre, nous constatons une série interminable d'audiences concernant des annexations et amalgamations, parce que l'on souhaite davantage de cotisations industrielles, ce qui fait ressortir la nécessité évidente de procéder à des changements dans nos lois fiscales. Je suis convaincu que le personnel si capable de la Commission qui entreprend cette étude à l'heure actuelle sera saisie d'une documentation suffisante de la part de nos provinces et de nos associations municipales pour que ses conclusions reflètent fidèlement l'état de choses qui s'est établi au Canada.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Puis-je poser la question de privilège, s'il vous plaît?

M. l'Orateur suppléant: Le député de Québec-Montmorency a la parole pour s'expliquer sur une question de privilège.

M. Marcoux: Voudriez-vous, s'il vous plaît, mettre vos écouteurs.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, en dépit du fait que nous constituons un parti minoritaire, comme on nous appelle, vous serait-il possible de voir un député de notre groupe qui désire prendre la parole relativement aux motions des députés, lesquelles sont étudiées entre 5 heures et 6 heures?

J'ai remarqué que deux députés socialistes ont eu la chance de parler, de même que deux ou trois députés ministériels, ainsi que des députés de l'opposition officielle. Par ailleurs, un des nôtres s'est levé à plusieurs reprises sans être reconnu.

Alors, je me demande si, à l'avenir, l'Orateur verra nos députés ou si l'on est mieux de demander aux députés du Crédit social de ne jamais se préparer pour traiter de ces questions.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: Je m'excuse auprès du député de Portneuf (M. Frenette). Malheureusement, j'avais jeté les yeux sur l'autre côté de la Chambre et, quand j'ai regardé de nouveau de son côté, il était debout. Je promets à l'honorable député de faire plus attention à l'avenir afin de partager équitablement le temps disponible pour l'étude des propositions d'initiative parlementaire.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais demander au leader de la Chambre quels sont les projets du gouvernement quant au programme de demain et de vendredi. Peut-être pourrions-nous aussi avoir certaines indications sur les travaux de lundi.

L'hon. M. Churchill: Durant les autres sessions, j'avais l'habitude de n'annoncer les travaux de la semaine suivante que le jeudi soir et pas plus tôt. Demain, nous poursuivrons les travaux que nous espérions terminer aujourd'hui. Le premier article sera la résolution inscrite au nom du ministre de l'Agriculture, qui concerne la loi sur le crédit agricole et constitue le n° 24 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. En second lieu, nous procéderons à la deuxième lecture du bill n° C-3 visant à modifier la loi sur les aliments et drogues, le n° 2 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, puis nous passerons à trois articles inscrits au nom du ministre des Transports: la deuxième lecture du bill n° C-58 tendant à modifier la loi sur le transport aérien, le n° 9 du *Feuilleton;* la deuxième lecture du bill n° C-59 visant à approuver un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province d'Ontario, le n° 10 du *Feuilleton;* et la résolution tendant à modifier la loi sur l'aéronautique, le n° 21 du *Feuilleton.*

Vendredi, nous espérons que la Chambre se formera en comité des subsides afin de voter des crédits provisoires pour une période d'un mois, comme il est normal de le faire en l'occurrence.

L'hon. M. Chevrier: Étudierons-nous les crédits provisoires vendredi, même si nous n'en avions pas fini avec les divers articles que le leader de la Chambre a annoncés pour jeudi?

L'hon. M. Churchill: Je verrai cela d'après le progrès que nous aurons fait demain. Si la Chambre s'occupe des cinq articles, il sera facile d'aborder les crédits provisoires.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL

L'HON. M. DINSDALE—À PROPOS D'UN ARTICLE DE L'«ALBERTAN», DE CALGARY

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel, à propos d'un article paru dans l'*Albertan* du 16 octobre, disant entre autres choses:

> Lundi soir, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Dinsdale, a confirmé que le député conservateur fédéral de Bow-River, M. Eldon Woolliams, était impliqué dans une transaction relative à la vente à l'État fédéral d'une propriété privée rattachée au parc national de Banff.

Cette affirmation est fausse et n'a aucun fondement. Pour autant que je sache, M. Woolliams n'a pris part à aucune transaction avec mon ministère et je n'ai jamais dit qu'il y avait pris part. Le terrain mentionné dans l'article a été exproprié en 1956 par décret du conseil et l'étude d'avocat de M. Woolliams, établie à Calgary, a transmis l'affaire à M. Robinette, C.R., de Toronto, le chargeant d'agir comme avocat des propriétaires dans un procès dont la cour de l'Échiquier est saisie actuellement.

(Texte)

M. CAOUETTE—ÉMISSION TÉLÉVISÉE DU DÉPUTÉ DE LAURIER

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Lors d'une télémission au programme «Les affaires de l'État», l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a tenu des propos tendancieux à l'endroit de notre groupe à la Chambre, lorsqu'il a déclaré:

> Les députés créditistes du Québec trahissent le mandat qu'ils ont reçu de leurs électeurs en supportant le régime Diefenbaker pour obéir aux ordres transmis par M. Caouette, mais qui lui viennent de la Colombie-Britannique de M. Bennett, leur chef secret mais véritable.

L'honorable député de Laurier a continué en déclarant:

> M. Diefenbaker doit bien rire en lui-même; il peut maintenant ignorer à son aise les Canadiens français tout en restant au pouvoir, grâce à leurs députés créditistes.

Monsieur l'Orateur, je proteste contre ces propos. Non seulement ils ne sont pas vrais, mais ils sont mensongers et même perfides. Ainsi, je déclare que, jusqu'à maintenant, je n'ai même jamais rencontré ni le très honorable premier ministre du pays (M. Diefenbaker) ni aucun ministre, et notre chef véritable est le député de Red-Deer (M. Thompson).

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que si c'est là la façon dont les libéraux tentent de se faire du capital politique dans la province de Québec, c'est une façon malhonnête, et je soutiens que l'honorable député de Laurier est complètement dans l'erreur.

M. l'Orateur: Ayant entendu les observations de l'honorable député de Villeneuve, je suis d'avis qu'il a exprimé une opinion contraire à celle d'un autre député, et je ne crois pas qu'il y ait vraiment une question de privilège en vertu du Règlement.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, vous aviez parfaitement raison de déclarer qu'il n'y avait pas de question de privilège, car quand on veut poser une question de privilège, on le fait immédiatement...

M. Caouette: A l'ordre! à l'ordre!

Une voix: Asseyez-vous donc.

M. l'Orateur: Je crois que, par déférence, on devrait écouter l'honorable député de Laurier qui désire s'expliquer quant à la question de privilège; la courtoisie exige qu'il soit entendu.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je disais donc que, quand on veut poser la question de privilège, on le fait immédiatement.

Or, le discours dont l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) se plaint a été prononcé lundi. Nous sommes maintenant au jeudi, et si l'honorable député avait voulu soulever la question de privilège, il aurait dû le faire mardi. Étant donné qu'il est rarement à la Chambre, je peux comprendre pourquoi il n'a pas soulevé la question auparavant.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le fait que l'honorable député de Villeneuve a tenu à mon égard certains propos contraires au Règlement de la Chambre en utilisant les expressions «malhonnête», «propos perfides» etc.

Je soutiens que les déclarations que j'ai faites à la télévision sont authentiques, et j'aurai l'occasion, en temps et lieu—peut-être

très prochainement—de montrer, plus clairement que ne le croit l'honorable député de Villeneuve, qu'une entente est intervenue entre M. Bennett d'une part et lui-même de l'autre.

Une voix: C'est vrai.

M. l'Orateur: Je crois que nous avons entendu le pour et le contre de cette question qui, à mon point de vue, demeure la même. Je suis d'avis qu'il n'y avait lieu à aucune question de privilège.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. GRÉGOIRE—TRADUCTION EN FRANÇAIS DU MENU DE LA CAFETERIA

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège et féliciter ceux qui ont traduit en français le menu affiché sur le tableau noir, à la cafetéria. Cependant, il faudrait ajouter que l'on y relève plusieurs fautes d'orthographe et que, par exemple, «éperlan frit» s'écrit «frit» et non «frye».

M. l'Orateur: L'honorable député de Lapointe peut offrir ses services, à titre bénévole, comme conseiller du personnel de la cafetéria, en ce qui concerne le français.

QUESTION ADRESSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre associé de la Défense. Elle pourrait aussi bien l'être au premier ministre. C'est une question de la plus haute importance.

Vous savez, monsieur l'Orateur, qu'une polémique fait rage autour d'une exposition de peintures, à Ottawa. Je ne veux pas parler de la question de faux dont on parle actuellement, mais pourrais-je savoir du ministre associé de la Défense s'il est vrai que 30 natures mortes créditistes ont été récemment passées au bleu?

(Traduction)

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1962-1963

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1963, lequel message est lu par M. l'Orateur et renvoyé au comité des subsides.

[L'hon. M. Chevrier.]

DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): La Chambre trouverait peut-être utile, monsieur l'Orateur, que je fasse un exposé assez bref à propos des prévisions budgétaires revisées qui viennent d'être déposées sur le Bureau.

Le budget des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1963 a été déposé au cours de la cinquième session de la vingt-quatrième législature. Comme une suite définitive n'y a pas été donnée pendant cette session de la dernière législature, il est nécessaire de représenter au cours de la présente session le budget des dépenses de l'année en cours. Le budget initial des dépenses de 1962-1963, déposé le 12 février 1962, a servi de base aux crédits provisoires qui, du 1er avril jusqu'à présent, ont permis que les services du gouvernement fonctionnent et que les comptes soient acquittés d'une façon normale.

Entre la dernière session de la législature et la session actuelle, le gouvernement a décidé d'adopter certaines mesures d'urgence d'ordre financier, y compris la réduction des dépenses fédérales à raison de 250 millions de dollars pour l'année financière complète. On s'attendait que cette décision, prise quelques mois après le début de l'année financière actuelle, ferait réaliser des économies d'environ 200 millions de dollars pendant le reste de l'année en cours.

A la lumière de ces événements, il n'a pas été jugé à propos de représenter le budget initial des dépenses de 1962-1963. Au lieu de cela, le budget a été revisé et réimprimé pour donner suite aux réductions décidées par le gouvernement. D'ici quelques jours, je présenterai une résolution pour demander à la Chambre de nouveaux crédits provisoires destinés à assurer le fonctionnement des services du gouvernement au delà de la fin d'octobre et pour relier les lois de finance antérieures au budget revisé des dépenses plutôt qu'au budget des dépenses sur lequel elles se fondaient en premier lieu.

Dans l'établissement du budget revisé des dépenses déposé aujourd'hui, le Livre bleu initial de 1962-1963 a constitué le manuscrit de base. Le montant de plus de 300 des postes à voter pour l'année en cours a maintenant été réduit et aucun nouveau poste n'a été inséré. Un petit nombre de postes ont été augmentés pour donner suite aux redressements nécessaires auxquels ont donné lieu certains programmes expressément prévus dans le budget initial des dépenses. Le détail des dépenses et des recettes de 1961-1962 qui, de toute nécessité, n'était que prévu en janvier dernier, lors de la préparation du budget initial des dépenses, a été modifié de façon

à tenir compte des résultats de cette année-là. Il n'a été apporté aucun redressement aux chiffres de la colonne de 1961-1962 (c.-à-d. de l'année écoulée) du Livre bleu.

Le budget revisé des dépenses s'établit, au total, à 6,048.2 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 228 millions par rapport au budget déposé le 12 février 1962. Des tableaux ont été dressés faisant voir la répartition des réductions par ministère, par article courant ainsi qu'en fonction des frais d'administration, d'immobilisations et autres. Si la Chambre y consent, j'aimerais que ces tableaux soient versés au compte rendu, afin que tous les députés qui liront le compte rendu, demain, puissent en prendre connaissance.

Bref, il ressort des tableaux que 142.4 millions des réductions totales concernent les prévisions budgétaires des services civils et 85.6 millions, celles des services de défense. D'un autre point de vue, 85.9 millions des réductions se rapportent aux frais d'administration et de fonctionnement, 109.5 millions ont été enlevés aux prévisions qui intéressaient la construction de bâtiments et autres ouvrages et les achats de matériel, tandis que 33.2 millions ont été retranchés des allocations, subventions et autres postes.

La réduction de 85.9 millions intéressant les frais d'administration et de fonctionnement comprend des baisses de traitements et salaires s'établissant à un montant net de 24.1 millions, des coupures se chiffrant, en moyenne, à 5 p. 100 au chapitre des frais de voyage, des publications, des annonces, du papier et des fournitures de bureau et des approvisionnements, et enfin des diminutions d'environ 10 p. 100 en ce qui concerne les réparations tant aux bâtiments qu'au matériel.

Les réductions de 109.5 millions au chapitre des immobilisations atteignent, pour 78.7 millions, les services civils et, pour 30.8 millions, les services de défense. Considérées d'un autre point de vue, ces réductions ont été effectuées, dans la proportion d'environ les deux tiers, aux dépens des programmes de construction, l'autre tiers venant d'amputations pratiquées dans les projets d'acquisition de matériel. Parmi les réductions constatées dans les programmes de construction, il convient de mentionner celles de 18.6 millions concernant le ministère des Travaux publics, de 17.9 millions concernant le ministère des Transports, de 8.1 millions concernant le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, de 6.6 millions concernant le ministère de la Défense nationale et de 6.4 millions concernant le ministère de l'Agriculture. Les principales réductions enregistrées dans le programme d'acquisition de matériel atteignent le ministère de la Défense nationale (24.2 millions) et le ministère des Transports (6.4 millions).

Les principaux facteurs de la réduction de 33.2 millions des allocations, subventions et autres postes sont les suivants: Affaires extérieures, Plan de Colombo, 8 millions et demi; Société Radio-Canada, 5 millions; Commission des transports, 4.2 millions, versements à la caisse des passages à niveau; Santé nationale et Bien-être social, 3.4 millions, subventions destinées à la construction d'hôpitaux et autres; Agriculture, 3.1 millions, prime à la qualité sur les porcs et aide à l'achat de la chaux. Un certain nombre d'autres redressements ont contribué à la réduction totale enregistrée dans cette catégorie de dépenses.

Les honorables députés auront profit à consulter les tableaux pour suivre le détail des nombreux changements qui ont été apportés et comprendront, j'en suis sûr, que ces réductions représentent une revue exhaustive du programme de dépense du gouvernement.

M. l'Orateur: Afin d'être tout à fait précis: le ministre est-il autorisé à faire insérer les tableaux nos 1 et 2 dans le hansard, ainsi qu'il le demande?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voici les deux tableaux:*]

TABLEAU 1

PRÉVISIONS DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES DE 1962-1963

(PRÉVISIONS REVISÉES COMPARÉES AVEC LES PRÉVISIONS INITIALES)

(en millions de dollars)

	Administration et fonctionnement		Bâtiments, ouvrages et matériel		Allocations, subventions et autres postes		Montants recouvrables, etc.		Prévisions totales nettes		
	Rev.	Init.	Rev.	Init.	Rev.	Init.	Rev.	Init.	Rev.	Init.	Diff.
Agriculture	63.6	66.7	29.5	35.9	62.7	65.8	0.4	0.4	155.4	168.0	− 12.6
Énergie atomique	28.8	32.3	8.4	6.9	0.8	0.8	—	—	38.0	40.0	− 2.0
Bureau de l'auditeur général	1.3	1.3	—	—	—	—	—	—	1.3	1.3	—
Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion	0.3	0.4	—	—	—	—	—	—	0.3	0.4	− 0.1
Société Radio-Canada	1.8	1.8	—	—	80.6	85.6	—	—	82.4	87.4	− 5.0
Directeur général des élections	0.1	0.1	—	—	—	—	—	—	0.1	0.1	—
Citoyenneté et Immigration	52.3	53.7	9.4	13.1	3.5	3.5	—	—	65.2	70.4	− 5.2
Commission du service civil	4.6	4.8	—	—	—	—	—	—	4.6	4.8	− 0.2
Affaires extérieures—											
Ministère	21.3	21.8	1.6	2.5	62.5	70.6	—	—	85.4	95.0	− 9.6
Commission conjointe int.	0.1	0.2	—	—	—	—	—	—	0.1	0.2	− 0.1
Finances	129.7	125.6	0.1	0.2	1,079.0	1,079.1	0.2	0.2	1,208.6	1,204.6	+ 4.0
Pêcheries	18.9	20.0	4.4	5.3	1.5	1.5	0.4	0.4	24.5	26.5	− 2.0
Forêts	7.5	7.8	1.0	1.1	8.1	8.1	—	—	16.6	17.1	− 0.5
Gouverneur général	0.5	0.5	—	—	—	—	—	—	0.5	0.5	—
Assurances	0.8	0.8	—	—	—	—	—	—	0.8	0.8	—
Justice—											
Ministère	9.7	9.8	—	—	0.2	0.2	—	—	9.9	10.0	− 0.1
Pénitenciers	19.4	19.8	7.8	11.8	—	—	—	—	27.2	31.6	− 4.4
Travail—											
Ministère	7.1	7.4	—	—	105.7	105.7	—	—	112.8	113.1	− 0.3
Commission d'assurance-chômage	47.3	49.1	—	—	57.5	57.5	—	—	104.8	106.6	− 1.8
Service législatif	8.5	8.5	—	—	—	—	—	—	8.5	8.5	—
Mines et Relevés techniques—											
Ministère	28.1	29.3	7.8	11.3	12.2	12.2	0.1	0.1	48.0	52.7	− 4.7
Office fédéral du charbon	0.1	0.1	—	—	17.6	17.6	—	—	17.7	17.7	—
Office national du film	5.2	5.4	0.2	0.2	—	—	—	—	5.4	5.6	− 0.2
Galerie nationale	1.1	1.2	—	0.1	—	—	—	—	1.1	1.3	− 0.2
Santé nationale et Bien-être social	44.2	46.0	2.4	3.6	1,053.1	1,056.8	—	—	1,099.7	1,106.4	− 6.7
Conseil national de recherches	26.4	27.6	2.7	3.9	15.4	15.4	4.4	4.4	40.1	42.4	− 2.3
Revenu national	78.1	80.3	0.3	0.5	—	—	1.0	1.0	77.5	79.8	− 2.3
Nord canadien et Ressources nationales	35.7	37.0	31.1	39.2	19.1	19.3	1.8	1.9	84.0	93.7	− 9.7
Postes	188.5	190.1	1.7	1.9	—	—	—	—	190.2	192.0	− 1.8
Conseil privé	3.9	5.0	2.1	3.4	1.0	4.0	—	—	7.0	12.4	− 5.4
Archives publiques et Bibliothèque nationale—											
Archives publiques	0.7	0.8	—	—	—	—	—	—	0.7	0.8	− 0.1
Bibliothèque nationale	0.4	0.4	—	—	—	—	—	—	0.4	0.4	—
Impressions et papeterie publiques	3.9	4.1	0.1	0.3	—	—	0.2	0.2	3.8	4.2	− 0.4

Travaux publics	72.0	75.1	61.7	81.4	58.8	61.6	0.7	0.7	191.8	217.5	– 25.7
Gendarmerie royale du Canada	59.2	60.5	3.3	5.0	—	—	—	—	62.5	65.5	– 3.0
Secrétariat d'État	5.0	5.2	—	—	—	—	—	—	5.0	5.2	– 0.2
Commerce—											
Ministère	24.7	25.7	0.3	0.3	0.1	0.1	—	—	25.0	26.2	– 1.2
Généralités	0.7	0.7	—	—	—	—	—	—	0.7	0.7	—
Transports—											
Ministère	117.8	124.7	107.1	131.5	39.4	39.4	10.9	12.2	253.4	283.5	– 30.0
Commission des transports aériens	0.6	0.6	—	—	—	—	—	—	0.6	0.6	—
Commission des transports	1.3	1.4	—	—	12.8	17.0	—	—	14.2	18.4	– 4.2
Commission maritime canadienne	0.2	0.2	—	—	17.2	17.2	—	—	17.4	17.4	—
Conseil des ports nationaux	—	—	6.4	6.6	—	—	1.2	1.0	5.2	5.6	– 0.4
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	1.7	1.7	0.4	0.4	—	—	—	—	2.1	2.1	—
Affaires des anciens combattants	81.0	82.4	2.6	4.8	267.1	267.1	19.2	18.7	331.4	335.6	– 4.2
Total, services civils	1,204.1	1,238.2	292.4	371.1	2,975.9	3,006.1	40.5	41.1	4,431.8	4,574.2	–142.4
Production de défense—											
Ministère	18.1	18.7	0.3	0.3	—	—	—	—	18.4	19.0	– 0.6
Sociétés d'État	6.8	6.9	0.4	0.4	—	—	—	—	7.2	7.2	—
Défense nationale	1,223.6	1,274.8	348.5	379.3	36.2	39.2	17.6	17.6	1,590.8	1,675.8	– 85.0
Total, services de défense	1,248.5	1,300.3	349.2	380.0	36.2	39.2	17.6	17.6	1,616.4	1,702.0	– 85.6
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	2,452.6	2,538.5	641.6	751.2	3,012.1	3,045.3	58.1	58.7	6,048.2	6,276.2	–228.0

(Vu l'arrondissement des chiffres, l'addition n'en aboutit pas nécessairement aux totaux indiqués.)

TABLEAU 2

PRÉVISIONS DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR 1962-1963

(PAR ARTICLE COURANT DE DÉPENSES ET CATÉGORIE SPÉCIALE)

(Prévisions revisées comparées avec les prévisions initiales)
(en millions de dollars)

Articles courants	Services civils			Services de défense			Totaux			
	Rev.	Init.	Diff.	Rev.	Init.	Diff.	Rev.	Init.	Diff.	
(1) Traitements et salaires civils	650.6	664.6	− 14.0	195.6	205.7	−10.1	846.2	870.3	− 24.1	(1)
(2) Indemnités civiles	13.5	13.5	—	2.1	2.2	− 0.1	15.6	15.7	− 0.1	(2)
(3) Soldes et indemnités, Gendarmerie et Forces de défense	36.0	36.3	− 0.3	536.5	545.9	− 9.4	572.5	582.2	− 9.7	(3)
(4) Services professionnels	55.0	56.2	− 1.2	40.6	42.3	− 1.7	95.6	98.5	− 2.9	(4)
(5) Frais de voyage	25.1	26.7	− 1.6	40.6	42.6	− 2.0	65.7	69.3	− 3.6	(5)
(6) Transport: chemin de fer, etc.	5.3	5.6	− 0.3	6.1	6.7	− 0.6	11.4	12.3	− 0.9	(6)
(7) Affranchissement	5.6	5.6	—	0.8	0.8	—	6.4	6.4	—	(7)
(8) Téléphones, télégrammes, etc.	13.6	13.9	− 0.3	23.0	25.1	− 2.1	36.6	39.1	− 2.5	(8)
(9) Publications	7.3	8.0	− 0.7	2.7	2.8	− 0.1	10.0	10.8	− 0.8	(9)
(10) Étalages, annonces, etc.	12.5	13.4	− 0.9	0.8	1.1	− 0.3	13.3	14.5	− 1.2	(10)
(11) Papier, fournitures, etc.	17.3	18.8	− 1.5	6.4	6.9	− 0.5	23.7	25.6	− 1.9	(11)
(12) Fournitures et approvisionnements	70.1	73.6	− 3.5	107.5	117.7	−10.2	177.6	191.3	− 13.7	(12)
Bâtiments et ouvrages—										
(13) Construction	243.5	308.3	− 64.8	80.0	86.7	− 6.7	323.5	395.0	− 71.5	(13)
(14) Réparation	23.5	25.8	− 2.3	32.2	36.0	− 3.8	55.7	61.9	− 6.2	(14)
(15) Location	10.6	10.2	0.4	6.7	6.9	− 0.2	17.3	17.0	0.3	(15)
Matériel—										
(16) Acquisition	48.3	62.6	− 14.3	269.2	293.4	−24.2	317.5	356.0	− 38.5	(16)
(17) Réparation	13.0	14.3	− 1.3	131.2	141.4	−10.2	144.2	155.7	− 11.5	(17)
(18) Location	8.2	8.5	− 0.3	—	—	—	8.3	8.6	− 0.3	(18)
(19) Services de ville	39.4	40.0	− 0.6	20.7	20.8	− 0.1	60.1	60.8	− 0.7	(19)
(20) Subventions, allocations, etc.	483.8	507.7	− 23.9	36.2	39.2	− 3.0	520.0	546.9	− 26.9	(20)
(21) Pensions, etc.	73.5	73.6	− 0.1	70.5	70.5	—	144.1	144.1	—	(21)
(22) Autres dépenses	70.0	78.1	− 8.1	24.4	24.7	− 0.3	94.4	102.8	− 8.4	(22)
	1,925.6	2,065.2	−139.6	1,634.0	1,719.6	−85.6	3,559.6	3,784.8	−225.2	
Catégories spéciales										
(23) Intérêt de la dette publique	788.2	788.2	—				788.2	788.2	—	(23)
(24) Paiements aux provinces	264.0	264.6	—				264.6	264.6	—	(24)
(25) Allocations familiales	536.0	536.0	—				536.0	536.0	—	(25)
(26) Pensions de vieillesse, etc.	139.3	139.3	—				139.3	139.3	—	(26)
(27) Pensions aux anciens combattants	176.5	176.5	—				176.5	176.5	—	(27)
(28) Autres prestations aux anciens combattants	88.8	88.8	—				88.8	88.8	—	(28)

(29) Contribution de l'État à la Caisse d'assurance-chômage	57.5	57.5	—				57.5	57.5	—	(29)
(30) Assurance-hospitalisation et subventions à l'hygiène en général	372.6	376.0	− 3.4				372.6	376.0	− 3.4	(30)
(31) Paiements relatifs à la route transcanadienne	50.0	50.0	—				50.0	50.0	—	(31)
(32) Transport de matières postales	63.2	63.2	—				63.2	63.2	—	(32)
(33) Déficits—Entreprises	10.2	10.2	—				10.2	10.2	—	(33)
	2,546.8	2,550.2	− 3.4				2,546.8	2,550.2	− 3.4	
Total des articles courants et catégories spéciales.	4,472.4	4,615.4	−143.0	1,634.0	1,719.6	−85.6	6,106.4	6,335.0	−228.6	
(34) Moins—Économies et recouvrements prévus	40.6	41.2	− 0.6	17.6	17.6	—	58.2	58.8	− 0.6	(34)
Total net des dépenses prévues	4,431.8	4,574.2	−142.4	1,616.4	1,702.0	−85.6	6,048.2	6,276.2	−228.0	

(Vu l'arrondissement des chiffres, l'addition n'en aboutit pas nécessairement aux totaux indiqués.)

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il indiquer à la Chambre, à propos de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui au moment de la présentation des prévisions budgétaires revisées pour l'année se terminant le 31 mars 1963, quelle partie des prétendues économies de 228 millions de dollars aurait été conseillée ou ordonnée par le Conseil du Trésor ou par son prédécesseur avant les renseignements communiqués à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne transporte pas un calendrier dans ma tête. De mémoire, je ne puis indiquer les dates de la prise de certaines mesures ou de certaines décisions. Il est évident que toutes les revisions qui figurent dans les prévisions budgétaires revisées ont été approuvées par le Conseil du Trésor et imprimées avec son autorisation et, ultérieurement, celle du cabinet.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

EMPLOI DU LAIT POUR MESURER LE DEGRÉ DE RADIOACTIVITÉ DES RETOMBÉES

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Étant donné ce qui s'est passé aujourd'hui à Toronto, monsieur l'Orateur, je voudrais ajouter un mot à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé, notamment que les rapports sur les radiations seront désormais publiés tous les mois au lieu de tous les trois mois. Il a alors signalé que les niveaux de strontium 90 n'étaient pas jugés assez élevés pour causer immédiatement de l'inquiétude et que les niveaux d'iode 131 étaient encore sensiblement inférieurs à ceux où il est considéré essentiel pour la santé publique de prendre des mesures pour y remédier.

D'après ce que j'ai pu constater, les journaux ont rapporté exactement la déclaration du ministre, mais dans certains cas les manchettes pouvaient laisser croire au public que le lait présente à l'heure actuelle des dangers du fait des retombées radioactives. Je crois qu'il importe d'assurer à la Chambre et au public—le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a d'ailleurs déclaré sans équivoque hier—que tel n'est pas le cas et que les approvisionnements de lait de la nation n'offrent aucun danger.

J'aimerais aussi expliquer pourquoi on parle du lait en rapportant l'indice des retombées. C'est tout simplement parce que le lait est la denrée qui sert d'étalon. Cela ne signifie aucunement que le lait présente quelque danger que ce soit ou que l'on puisse retracer plus de produits des retombées dans le lait que dans d'autres sortes d'aliments. De fait, pour ce qui est du strontium 90, on peut dire que le lait est un des aliments qui présente le moins de dangers parce que la forte teneur de calcium du lait neutralise dans une grande mesure les effets du strontium 90.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. RAYMOND RODGERS—DEMANDE D'ADMISSION DANS L'ASSOCIATION DES COURRIÉRISTES PARLEMENTAIRES

M. James C. McNulty (Lincoln): Monsieur l'Orateur, avec l'assentiment de la Chambre, je désire présenter une requête provenant de M. Raymond Spencer Rodgers, courriériste parlementaire du *Standard* de St. Catharines, touchant sa demande d'admission, à titre de membre associé, dans l'Association des courriéristes parlementaires.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, car je me demande s'il ne serait pas utile aux députés d'entendre la lecture de la requête afin qu'ils soient au courant de la question dont la Chambre est saisie.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 70 du Règlement, cela se passera demain.

LES AFFAIRES INDIENNES

INSTITUTION ÉVENTUELLE D'UNE COMMISSION DES RÉCLAMATIONS

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de pourvoir à l'établissement d'une Commission des réclamations indiennes, à la nomination de ses membres et de son personnel, ainsi qu'à leurs traitements et à leurs dépenses; en vue de déterminer les attributions de la Commission, de l'autoriser à exercer certains pouvoirs, et de statuer sur d'autres questions connexes et accessoires.

La motion est adoptée.

LES CHEMINS DE FER, LES LIGNES AÉRIENNES ET LA MARINE MARCHANDE

INSTITUTION D'UN COMITÉ DES CHEMINS DE FER, DES LIGNES AÉRIENNES ET DE LA MARINE MARCHANDE QUE L'ÉTAT POSSÈDE ET RÉGIT

A l'appel des avis des motions émanant du gouvernement.

La Chambre décide qu'un comité de session des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède et régit soit institué en vue de faire l'examen des comptes, des prévisions de dépenses et des projets de loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, les *Canadian National (West Indies) Steamships* et Air-Canada, sous réserve toujours des pouvoirs du comité

les subsides à l'égard du vote des deniers publics; que ledit comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire des documents et des dossiers, et à faire rapport de temps à autre, et que, nonobstant la disposition de l'article 67 du Règlement concernant la restriction du nombre de membres, ledit comité se compose de vingt-six députés.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, le présent avis de motion émanant du gouvernement est réservé et sera mis à l'étude à la prochaine séance de la Chambre, lors de l'appel des articles de l'ordre du jour qui figurent au nom du gouvernement.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE MESURE VISANT À ÉVITER LA GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Travail s'il est vrai que les négociations entre le Pacifique-Canadien et ses employés sont interrompues; dans le cas de l'affirmative, qu'est-ce que le gouvernement entend faire à propos de cette question vitale?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les négociations entre le Pacifique-Canadien et les agents de trains ont été interrompues de temps à autre, mais elles ont toujours repris. Nous avons joué un rôle dans cette reprise. Nous espérons réussir à les réunir de nouveau pour leur permettre de régler leurs différends.

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

LE COLUMBIA—AUTRES PROPOSITIONS PORTANT SUR LE FINANCEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le gouvernement ou le ministre de la Justice ont-ils reçu du premier ministre de la Colombie-Britannique des propositions nouvelles ou modifiées relatives au financement de l'aménagement du fleuve Columbia?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Non, monsieur.

LES TRANSPORTS

EMBRANCHEMENTS FERROVIAIRES—MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre. Le gouvernement a-t-il reçu de la Fédération canadienne de l'agriculture un mémoire demandant l'arrêt immédiat de toutes les délibérations relatives à l'abandon des embranchements ferroviaires et la formulation d'une politique et d'un programme nationaux relatifs à l'abandon de tels embranchements? Quelle est la suite donnée à cette demande, étant donné que les audiences de la Commission des transports portant sur une série de demandes...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député voulait suivre les conseils que je lui ai donnés antérieurement et se contentait de poser la première partie de sa question, elle serait mieux accueillie et on pourrait y répondre.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je vous remercie mais j'y ai ajouté la deuxième partie pour faire ressortir l'urgence de l'affaire, étant donné que les audiences de la Commission commencent aujourd'hui. Mais je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement a reçu de telles instances et s'il interdira cette action?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. Les entretiens se poursuivent entre les représentants des compagnies et des sociétés d'élévateurs de l'Ouest et les ministres des Transports et de l'Agriculture. Dès que ces entretiens auront abouti, nous en ferons connaître le résultat à la Chambre.

M. Argue: Le premier ministre voudrait-il répondre à la partie de la requête demandant la suspension des audiences de la Commission des transports durant l'examen de l'affaire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le député serait le premier à critiquer violemment le gouvernement d'intervenir auprès d'un organisme indépendant comme la Commission des transports.

LA PROTECTION CIVILE

INTERPELLATION À PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'ABRIS PUBLICS CONTRE LES BOMBES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Sylvester P. Ryan (Spadina): Permettez-moi de poser une question au premier ministre. Le gouvernement se propose-t-il de construire des abris publics contre les bombes dans les principales villes du Canada.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous ferons connaître notre décision quand nous l'aurons prise.

TORONTO—REFUS D'AIDE À LA CONSTRUCTION D'ABRIS CONTRE LES RETOMBÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, en raison de la gravité de la situation internationale dont le premier ministre a parlé hier, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi les fonctionnaires du gouvernement persistent à ne pas vouloir accorder une aide financière à la ville de Toronto pour lui permettre de construire des abris contre les retombées, dans le métro de Toronto et les garages souterrains?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député semblait vouloir d'abord poser une question en bonne et due forme, mais il s'est engagé dans une mauvaise voie par la suite. De toute évidence, la question est de nature à inviter la discussion. C'est pourquoi j'estime qu'elle n'est pas acceptable sous cette forme.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ATTENTION SPÉCIALE AUX ÉLÈVES QUI NE SAVENT PAS L'ANGLAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Carr Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre du Travail. Serait-il disposé à prendre immédiatement des mesures en vue de modifier l'annexe 5 du programme de formation fédéral-provincial de façon à ne pas insister, mettons, sur la formation en langue anglaise? Si je fais pareille demande, que je considère urgente, c'est qu'aux termes du programme actuel, les personnes qu'on cherche précisément à aider, c'est-à-dire celles, par exemple, de descendance italienne qui ne parlent pas anglais, ne peuvent bénéficier...

M. l'Orateur: A l'ordre! Tout en reconnaissant l'importance qu'a pour l'honorable représentant la question ou les instances qu'il voudrait soumettre au ministre du Travail, je crois qu'il réussirait beaucoup mieux à faire valoir son point et à obtenir les renseignements nécessaires s'il inscrivait sa question au *Feuilleton*. Ainsi, il ne manquerait pas de recevoir sous peu une réponse complète.

LES AÉROPORTS

GANDER—RÉDUCTION DU SERVICE AU RESTAURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports si le gouvernement a décidé de réduire le service qu'offre le restaurant de l'aéroport de Gander, ce qui entraînerait une réduction du personnel?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il faudra que je me renseigne auprès de mon ministère, je ne dispose pas des renseignements cet après-midi.

(Texte)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ALGÉRIE—DONS D'ALIMENTS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Ma question, monsieur le président, s'adresse au premier ministre; d'ailleurs je lui en ai donné préavis.

Nous avons appris, ce matin, que deux millions d'Algérois seront en proie à une grande misère, cet hiver, par suite des récents troubles qui ont eu lieu en Algérie. Comme nous avons de grandes réserves de blé, de lait en poudre, d'œufs et de porc en conserve, actuellement emmagasinées dans les casernes de l'armée, par exemple à Lauzon, le gouvernement se propose-t-il de donner à la Croix-Rouge une quantité de ces produits en vue de soulager cette misère?

Une voix: Très bien!

M. l'Orateur: Je crains que le ministre à qui cette question est destinée ne soit dans la même position que moi, car l'honorable député, au début de sa question, a parlé si vite que nous n'avons pu saisir le sens de sa question.

M. Dumont: Permettez-moi de la répéter, monsieur le président?

Une voix: Lentement.

M. Dumont: Nous avons appris que deux millions d'Algérois seront en proie à une grande misère cet hiver, par suite des récents troubles qui ont eu lieu en Algérie. Comme nous avons de grandes réserves de blé, de lait en poudre, d'œufs et de porc en conserve, actuellement emmagasinées dans les casernes de l'armée, par exemple à Lauzon, le gouvernement se propose-t-il de donner à la Croix-Rouge une quantité de ces produits, en vue de soulager cette misère?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question plus tard.

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ARMES NUCLÉAIRES—A PROPOS D'UNE ENTENTE AVEC LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Pourrait-il dire à la Chambre si une entente a été conclue avec les États-Unis au sujet de la garde et du lancement des ogives nucléaires dont pourraient se servir les forces canadiennes?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la ligne de conduite prévue est encore celle qu'il a annoncée le 2 février 1962, savoir que si une guerre nucléaire éclate, le gouvernement écrirait à Washington pour demander qu'une décision immédiate soit prise à l'égard de ces négociations?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours pensé que l'honorable représentant savait lire. Ses déductions sont absolument sans fondement et, en dépit de leur caractère facétieux, elles ne m'intéressent pas du tout.

L'hon. M. Hellyer: Tout dépend du paragraphe qu'on lit.

(Texte)

QUÉBEC—COURS ET COMMANDEMENTS DONNÉS EN FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Je voudrais adresser ma question au ministre associé de la Défense. Les cours de milice donnés dans les différentes régions de la province de Québec ne pourraient-ils pas l'être en français également?

L'hon. Pierre Sévigny (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le président, je tiens à informer l'honorable député que dans les unités de langue française, ainsi que dans les camps où se trouvent des Canadiens français, l'instruction militaire ainsi que les commandements et les exercices sont donnés dans la langue française.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE DANS LES DIFFÉRENTS MANÈGES MILITAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à une réponse qu'a donnée tantôt l'honorable ministre associé de la Défense nationale, je désire lui demander s'il pourrait faire instituer une enquête dans les différents manèges militaires de la province de Québec, et plus particulièrement à Thetford-Mines, afin de déterminer si la situation est bien celle dont il nous a fait part, il y a quelques minutes?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis que, compte tenu du fait que la situation a pu exister depuis quelque temps et que l'honorable député a fait ses représentations, le ministre pourrait tenir la question comme préavis.

(Traduction)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James C. McNulty (Lincoln): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il répondra demain à la question nº 178, étant donné la nature urgente de la partie nº 6 de celle-ci?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je m'en occuperai certainement.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LE PARC STANLEY—RESTAURATION EN VERTU DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Nicholson (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Nous dirait-il s'il est trop tard pour inclure dans le programme d'encouragement des travaux d'hiver municipaux de 1962-1963 en Colombie-Britannique une contribution fédérale qui servirait à remettre en état de vastes étendues du parc Stanley qui ont subi des dommages lors de l'ouragan qui a dévasté récemment l'agglomération de Vancouver?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Il en est encore temps parce que le programme de cet hiver n'a commencé que le 15 octobre. Le parc Stanley appartient à l'État fédéral qui le loue à la ville de Vancouver. Celle-ci a soumis des projets sous le régime de ce programme dans le passé. Si elle en soumet d'autres à l'approbation de la province, je suis certain que l'approbation du gouvernement fédéral ne sera pas difficile à obtenir.

LE NORD CANADIEN ET LES RESSOURCES NATIONALES

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je la poserai assez lentement, car nous ne pouvons nous attendre à ce que les traducteurs des deux côtés traduisent toutes les paroles de ceux qui parlent trop rapidement. Le ministre pourrait-il faire en sorte que les députés puissent obtenir des fonctionnaires attachés à son ministère tous les renseignements d'ordre technique qu'ils jugent nécessaires à l'examen de certains problèmes d'intérêt parlementaire?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je me ferais un plaisir de donner suite à toute demande de renseignement sur un sujet relevant du Parlement.

LES FINANCES

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—INTERPELLATION RELATIVE À L'AUDIENCE DES TÉMOINS À HUIS CLOS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, mardi, le premier ministre a eu l'obligeance de dire qu'il s'enquerrait auprès de la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances pour savoir si les commissaires se proposaient d'entendre certains témoins à huis clos et qu'il communiquerait le renseignement à la Chambre. Je me demande si le très honorable premier ministre a eu l'occasion de le faire?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai aucun renseignement sur la question, monsieur l'Orateur. Dès que la Commission m'aura fait tenir les renseignements, j'en informerai la Chambre.

ONTARIO—MESURE VISANT À LIMITER L'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Carr Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre de la Justice s'il voudrait bien ou s'il pourrait envisager de prendre des mesures immédiates afin de présenter à la Chambre un bill comportant des dispositions analogues ou identiques à celles contenues dans la loi ontarienne sur les transactions déraisonnables, qui a été annulée par la Cour d'appel?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la décision dont vient de parler l'honorable député m'a été remise il y a juste 48 heures par la Cour d'appel de l'Ontario. Un appel a peut-être été interjeté, je l'ignore. L'ensemble de l'affaire sera dûment étudié.

M. Munro: Je voudrais soit invoquer le Règlement soit poser une question complémentaire car la portée de ma question se limitait à savoir si le ministre voyait ou non un inconvénient à ce qu'un bill soit immédiatement présenté...

M. l'Orateur: A l'ordre! N'en déplaise à l'honorable député, il ne lui est pas loisible de commenter la nature de la réponse.

QUESTION RELATIVE À DES SOMMES D'ARGENT DU GOUVERNEMENT PRÊTÉES À DES SOCIÉTÉS DE FINANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire demander une question au très honorable premier ministre. Est-il au courant que des sommes d'argent du gouvernement sont prêtées à un taux d'intérêt de 3½ p. 100 à des compagnies de finance, lesquelles les prêtent par la suite au peuple canadien à un taux de 30 p. 100?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire rappeler à l'honorable député de Lapointe que ses questions ou ses observations ne sont pas conformes au Règlement, car il nous fait part de renseignements ou émet des opinions.

LE CONSEIL DES ARTS

(Texte)

QUESTION AU SUJET DE L'USAGE QU'ON A FAIT DE CERTAINES SOMMES D'ARGENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu la semaine dernière le rapport du Conseil des arts pour 1961-1962. Je voudrais poser ma question au premier ministre, puisque la lettre est adressée à lui.

Dans ce rapport, il est question de ce qu'il a fait des sommes d'argent qui sont fournies par le Conseil des arts du gouvernement du Canada. A un moment donné, on remarque qu'une grande partie de ces sommes d'argent ont été placées dans des compagnies de finance.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette infiniment, mais même si le député n'a pas fini de poser sa question, je constate qu'elle n'est pas conforme au Règlement, car elle n'a pas le caractère d'urgence qui la justifierait à la période des questions, à l'appel de l'ordre du jour.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore posé ma question, vous ne pouvez pas savoir si elle est urgente ou non. Est-ce que je puis poser ma question?

M. l'Orateur: Ce que l'honorable député a en main est un rapport qui a été offert au public il y a quelque temps. Selon le rapport, le premier ministre se référait à un comité. Conséquemment, une étude détaillée de ce rapport ne peut être acceptée à ce moment-ci.

Si l'honorable député a l'intention d'exiger certains renseignements, je lui suggère d'inscrire sa question au *Feuilleton*.

(Traduction)

LE NATIONAL-CANADIEN

COLOMBIE-BRITANNIQUE—CESSATION PROJETÉE D'UN SERVICE DE TRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports un petit éclaircissement sur des questions que je lui ai posées? Le 16 octobre, je lui ai demandé s'il pouvait répondre à mes questions antérieures à propos des trains nos 195 et 196 du National-Canadien et des trains nos 3 et 4 de l'Ouest. Il m'a répondu le 16 octobre qu'il m'écrirait une longue lettre contenant tous les renseignements voulus. Je voudrais demander au ministre s'il m'écrira une autre lettre ou s'il répondra à ma question concernant le gagne-pain des employés, les mesures que le gouvernement se propose de prendre à leur sujet et les mesures qu'il se propose de prendre pour empêcher l'arrêt du service des trains nos 3 et 4 car ces renseignements ne se trouvaient pas dans sa lettre.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à continuer à écrire des lettres à mon honorable ami sur cet intéressant sujet; je répondrai donc par écrit à ses questions.

M. Howard: Une autre question. Le ministre voudrait-il plutôt s'occuper du problème qui se pose que de m'écrire des lettres?

LE COMMERCE

RETARD APPORTÉ À PRÉSENTER LE RAPPORT DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Robert Nicholson (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il nous donner la raison du retard apporté à présenter le rapport du ministère du Commerce pour l'année 1961 qui, sauf erreur, devait paraître hier?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai depuis quelque temps déjà des exemplaires du rapport en anglais, mais j'attends avec impatience qu'on m'en fournisse des exemplaires en français. Comme ils ne sont pas encore arrivés, cependant, j'ai déposé aujourd'hui les exemplaires en anglais. Je m'empresserai de déposer des exemplaires du texte français dès qu'ils seront prêts.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

RÉDUCTIONS APPORTÉES AU BUDGET DES DÉPENSES DE 1962-1963

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, vu que la question transformée en ordre de dépôt de documents se rapportait aux prévisions qu'il a présentées aujourd'hui, le ministre des Finances pourrait-il hâter le dépôt des documents de la question 218 inscrite en mon nom afin que nous ayons la réponse assez tôt pour l'étude des crédits provisoires?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vérifierai et essayerai de faciliter les choses au député.

LES PÊCHERIES

NEW-WATERFORD (N.-É.)—DEMANDE D'AIDE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE INDUSTRIE PERMANENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêcheries si l'on a sollicité l'aide de l'État fédéral pour l'établissement d'une industrie permanente de la pêche dans la région de New-Waterford.

M. l'Orateur: A mon sens, presque tous les députés dont la circonscription touche le littoral pourraient poser une question comme celle-ci, en sorte que nous pourrions consacrer une bonne partie de l'après-midi à une espèce de partie de pêche. J'invite donc l'honorable député à inscrire sa question au *Feuilleton*.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute déférence, je vous demanderais de bien vouloir considérer les faits. Je pense qu'il y a une certaine différence entre ma question et des questions semblables concernant d'autres circonscriptions, vu qu'au commencement d'août une mine a été fermée dans la localité en cause, entraînant le déplacement d'environ 914 hommes. Ces gens...

M. l'Orateur: Je me rends très bien compte de la distinction établie par l'honorable député. Néanmoins, je ne crois pas que la question d'une industrie permanente de la pêche dans la région de New-Waterford soit d'une telle urgence pour que nous en discutions en ce moment. Je demande donc à l'honorable député d'inscrire sa question au *Feuilleton*, où il pourra la préciser davantage et obtenir

une réponse plus complète qu'à l'appel de l'ordre du jour.

LA FONCTION PUBLIQUE

NOMINATION À LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourrais-je poser une question au premier ministre? Pourrait-il assurer à la Chambre que le candidat le plus méritant obtiendra le poste qui est vacant présentement au sein de la Commission du service civil?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, toute nomination faite par le présent gouvernement est fondée sur le régime du mérite.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre s'il pourrait voir ce qu'il peut faire pour hâter le dépôt des documents dont la Chambre a ordonné le dépôt l'autre jour, au sujet des candidats défaits?

LES PARCS NATIONAUX

ALBERTA—DISPONIBILITÉ DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. A-t-on présenté un rapport sur les plans d'un parc national au cours d'une réunion publique tenue en Alberta, il y a une couple de jours? Dans le cas de l'affirmative, quelle part son ministère a-t-il joué dans cette affaire? Les députés peuvent-ils se procurer le rapport en question?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Oui, monsieur l'Orateur, le rapport Oberlander, préparé par une société d'urbanistes, a été déposé au cours d'une réunion publique tenue à Banff, mardi soir. Il sera étudié par le ministère, après quoi il sera décidé si le rapport doit être mis à la disposition des députés.

M. Fisher: Les députés peuvent-ils se procurer des exemplaires du rapport présentement?

L'hon. M. Dinsdale: Non, pas pour le moment.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

DISPOSITION EN VUE DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRÊT

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown, et passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 16 octobre, sur le projet de résolution de l'honorable M. Hamilton, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole, en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

[M. l'Orateur.]

M. Roxburgh: Monsieur le président, je me demande si le ministre de l'Agriculture n'aurait pas quelque déclaration à faire avant que je traite de cette question. Sinon, je dirai que j'ai en main le rapport de la Société du crédit agricole pour l'année terminée le 31 mars 1962 et j'aimerais signaler aux députés le passage suivant, qui a pour titre «Contrats de métayage».

Durant l'année financière, 354 cultivateurs de la région où l'on produit l'avrillet dans l'Ouest canadien ont conclu avec la Société des contrats de métayage qui prévoyaient le remboursement de leurs emprunts par montants annuels subordonnés à la récolte plutôt que par des paiements annuels fixes.

Je sais fort bien que, depuis quelque temps, on n'accorde pas trop de félicitations aux membres du cabinet pour leur politique, mais j'aimerais ici offrir des félicitations au ministre de l'Agriculture pour avoir présenté le présent programme, car c'est l'un des plus importants du point de vue des cultures spécialisées. Dans le comté de Norfolk, d'où je viens, et dont la principale culture est celle du tabac, pareille idée est mise en pratique depuis un certain temps déjà par des prêteurs privés qui se remboursent sur la récolte.

Je tiens à signaler au ministre que jusqu'ici il y a seulement ces 354 producteurs d'avrillet qui ont été visés par la loi. A mon avis, tous les cultivateurs spécialisés devraient jouir d'un programme analogue. Nous savons qu'il est impossible d'appliquer pareille mesure aux fermes de culture générale mais rien n'oblige à en limiter l'application à un seul groupe de cultivateurs. Je recommande au ministre d'élargir les dispositions de la mesure afin qu'elle s'applique à tous les cultivateurs du littoral ouest à la côte est, aux producteurs d'oignons, aux producteurs de fruits de la Colombie-Britannique, aux producteurs de tabac du centre du pays et aux producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes. Il n'y a aucune raison de refuser d'élargir le programme.

L'une des principales raisons d'instituer un tel genre de financement pour les cultures spécialisées, c'est que le cultivateur, même s'il peut faire beaucoup d'argent une année, risque également d'en perdre beaucoup une autre année. J'ai connu un cultivateur de tabac qui a très bien réussi une année, mais qui a perdu ses récoltes les deux années suivantes, à cause de la grêle ou de la gelée. Le programme régulier ne le dispense pas de

faire face à ses obligations, et dans certains cas il lui faut emprunter de la banque, afin de payer au moins les intérêts de son hypothèque.

D'après le programme que je préconise, selon que l'entente stipule un paiement de 25 p. 100, de 15 p. 100 ou d'un autre pourcentage de la récolte, c'est le montant prévu qui est déduit. Si le cultivateur obtient une bonne récolte, il fait un bon paiement. Sinon, il ne fait pas de paiement. Selon l'ancien programme, il lui faudrait, je le répète, faire face à ses obligations. Je demanderais donc au ministre de l'Agriculture d'étendre ce privilège aux cultivateurs de produits spécialisés, dans tout le pays.

Il existe une autre situation sur laquelle j'aimerais appeler son attention. Il s'agit de la migration vers les villes des fils de petits cultivateurs canadiens, pour une foule de raisons sur lesquelles je ne veux pas m'étendre pour le moment. Le père et la mère restent seuls pour exploiter la ferme et, de nos jours, cela devient une tâche impossible. Je connais bien des cas où les acheteurs désiraient reprendre l'exploitation de ces fermes, mais ils n'ont pu trouver les fonds nécessaires à la continuation de cette exploitation, par suite des restrictions rigoureuses imposées actuellement à la Société de crédit. Au Canada, des centaines de gens se trouvent dans cette situation; de ce fait, des fermes sont en jachère forcée. Je sais que beaucoup de ces gens finissent par aller trouver des prêteurs.

Je puis vous dire que, dans notre région, nombre de ces personnes doivent payer 7 ou 8 p. 100 d'intérêt, non pas 5 ou 6. J'ai même eu connaissance d'un intérêt de 9 p. 100 dans quelques cas. Parfois, après la purge de l'hypothèque, les emprunteurs doivent verser $1,000 ou $2,000 supplémentaires au prêteur, selon l'importance de l'hypothèque. Cet état de choses me révolte. Si les petites exploitations pouvaient profiter des taux inférieurs d'intérêt du programme à l'étude ici, bon nombre d'entre elles seraient d'un bon rendement.

En outre, dans bon nombre de ces cas, on néglige l'élément humain. Je viens d'un comté où sont installés beaucoup de néo-Canadiens. Je n'aime pas le qualificatif car ce sont des Canadiens, mais je l'emploie pour la commodité de mon exposé. Parmi ces personnes, il y en a à qui l'agriculture tient toujours à cœur. Nombre d'entre eux se sont établis sur des fermes comme celles que je viens de mentionner, et qui ont très bien réussi. Cependant, étant incapables d'obtenir de l'argent à un taux raisonnable, ces gens traversent une période difficile.

J'aimerais signaler qu'en vertu de l'ancienne Commission du prêt agricole, lorsque quelqu'un soumettait une demande au représentant, sa demande était transmise à celui qui vérifiait l'état des fermes. A un certain moment, les honoraires à payer étaient de $10, et plus tard ils ont été portés à $15, avant que la nouvelle Société remplace la Commission. Je signale que la nouvelle Société exige maintenant $50, détail que l'honorable député d'Assiniboïa avait mentionné. Si un homme ne peut disposer de $50, à quoi lui sert-il de songer à obtenir un prêt sur sa ferme? Je connais le cas d'un jeune homme, dont la ferme comprenait une certaine quantité d'acres de tabac et une étendue de pâturage pour le bétail. En fait, c'est un bon risque, mais la ferme n'est pas assez grande, d'après le représentant, pour qu'on puisse accorder un emprunt, de sorte que la demande a été refusée. Cependant, un prêteur privé, ayant jugé que le cultivateur était un bon risque, lui a prêté de l'argent. Cependant, au lieu de payer 5 p. 100, il paie maintenant 7.5 p. 100. Par conséquent, j'aimerais souligner qu'il convient également de tenir compte de l'élément humain.

J'aimerais dire également que, dans ma région, sous le régime de l'ancienne Commission, beaucoup plus de cultivateurs obtenaient des prêts que ce n'est le cas sous le régime de la Société actuelle. J'admets que la nouvelle Société prête plus d'argent, mais non pas à un plus grand nombre de cultivateurs. Au cours de la première année complète, qui se terminait, sauf erreur, le 31 mars, sous le régime de l'ancienne Commission, il y avait eu un bénéfice de $277,938. Puis l'année suivante, la nouvelle Société et l'ancienne Commission ont réalisé ensemble un bénéfice de $240,000. Au cours de la première année complète d'exercice de la nouvelle Société, il y a eu une perte de $202,000 et, paraît-il, à la fin de la dernière année complète, terminée le 31 mars 1962, la nouvelle Société a subi une perte de $760,000.

M. Horner (Acadia): Notre but n'est pas de faire de l'argent.

M. Roxburgh: C'est peut-être vrai, mais l'ancienne Commission consentait des prêts à un plus grand nombre de petits cultivateurs, et pourtant elle n'en parvenait pas moins à réaliser des bénéfices. Puis, j'aimerais signaler au ministre...

Une voix: Elle n'a jamais prêté beaucoup aux cultivateurs.

M. Roxburgh: Avez-vous fini de parler là-bas? En effet, j'ai quelque chose à dire et une fois que vous m'aurez entendu, vous serez d'accord avec moi. J'aimerais tout simplement porter ceci à l'attention du ministre. Il y a quelque chose que nous oublions aujourd'hui. Qu'il s'agisse de hockey, de conseils

de canton, de conseils municipaux ou de toute autre chose, nous n'oublions jamais l'argent. Mais il y a nombre de choses que nous oublions. Nous devrions songer à la force morale du pays et à ce qui est de nature à l'assurer. Je tiens à rappeler, et tous les honorables députés seront d'accord avec moi j'en suis sûr, que c'est le petit cultivateur, au cours des années, avant la création des grandes villes, qui a formé les assises mêmes du pays. Beaucoup de députés sont nés sur une petite ferme. Ils doivent se souvenir de leur jeunesse alors que, dans la rosée du matin, ils allaient chercher les vaches, des jours où ils grimpaient aux arbres pour voir ce que contenaient les nids de rouges-gorges, et des jours où ils allaient se baigner dans le vieil étang. La terre et le ciel ont quelque chose qui nous rapproche de Dieu, contrairement à la vie trépidante des villes. Plus nous sommes près de la nature, plus nous sommes compréhensifs et cela même nous rapproche de Dieu.

Le parti libéral ne demande pas des aumônes pour les petits cultivateurs. Ainsi que l'a signalé le député d'Assiniboïa (M. Argue), ils sont le meilleur risque financier au Canada. Tout ce que nous demandons, c'est que le ministre de l'Agriculture leur donne une chance car plus que jamais, dans notre monde actuel, nous avons besoin des petits cultivateurs pour nous acquitter de notre devoir au Canada.

(Texte)

M. Vincent: Monsieur le président, comme cultivateur et au nom des cultivateurs de ma circonscription, de ma province et de mon pays, c'est avec joie que je souscris au projet de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton), car ce projet de loi vise à permettre à la Société du crédit agricole de prêter davantage.

En plus d'étendre les bénéfices de cette loi, la Chambre est appelée à adopter l'augmentation du capital de cette société, de 12 millions à 16 millions de dollars. Cela veut dire que la Société pourra ainsi mettre à la disposition des cultivateurs un montant additionnel de 100 millions, soit, au total, 400 millions de dollars.

La Société fédérale du crédit agricole, telle qu'elle a été réorganisée, en 1959, par le présent gouvernement, est composée d'hommes de grande expérience qui ont à cœur le succès de cet organisme, et partant, le bien-être et la réussite des cultivateurs.

Ici, je voudrais dire de nouveau à ces fonctionnaires—au nom du gouvernement—toute la confiance que nous avons en eux, leur rappelant du même coup que nous du gouvernement désirons que chaque demande de prêt ou de renseignements des cultivateurs soit étudiée avec le plus grand soin. A mon sens, un conseiller agricole peut, par son geste, assurer la réussite d'une exploitation ou encore la vouer à la faillite. C'est pourquoi il doit se pencher sur chaque cas et y apporter la plus grande attention. S'il s'agit d'une petite organisation agricole, il se peut qu'elle constitue une unité économique—surtout si c'est une entreprise familiale—qui assure la subsistance de toute une famille. Ainsi, aidé d'un bon conseiller et d'un peu plus d'argent, ce cultivateur organise son entreprise et s'assure une meilleure existence.

Jusqu'à maintenant, ayant eu l'avantage de voir de très près le travail accompli par ces fonctionnaires, je soumets que nous ne pouvons que les féliciter et leur suggérer de continuer dans la même voie, mettant toute leur énergie et leur talent au service de nos cultivateurs.

En d'autres termes, il serait malheureux que leur travail devienne une routine; ce serait vraiment malheureux pour cette classe de la société que je respecte, que j'aime et que nous devons aider.

Monsieur le président, avant que le présent gouvernement prenne la direction du pays, la loi qui régit cet organisme relevait du ministre des Finances. Je constate que certains nouveaux députés trouvent cela un peu étrange. Mais, grâce au gouvernement actuel, cette loi relève maintenant du ministre de l'Agriculture, ce qui est plus normal.

De plus, lorsque le gouvernement a revisé cette loi, il a nommé un comité consultatif qui représente les associations agricoles. Ce comité consultatif représente aussi les cultivateurs, lesquels sont beaucoup plus en mesure de faire des recommandations au ministre et à la Société ou au gouvernement que l'honorable député qui vient de s'asseoir et qui, à mon avis, ne connaît pas grand-chose à la loi fédérale sur le crédit agricole.

Ce comité consultatif, monsieur le président, a pour fonction de conseiller la Société, de donner des conseils au ministre de l'Agriculture, lui permettant ainsi d'apporter les corrections nécessaires à l'application d'une loi.

Ce montant additionnel d'argent que le gouvernement demande à la Chambre de voter permettra à la Société du crédit agricole de prêter davantage aux cultivateurs de la nation canadienne.

Cette année, durant l'année fiscale 1962-1963, la Société du crédit agricole canadien va prêter presque autant d'argent que les libéraux en ont prêté durant 22 ans.

Cette année, la Société du crédit agricole va prêter environ 85 millions, alors que les

libéraux, pendant vingt-deux ans, ont prêté environ 102 millions à nos cultivateurs.

De plus, à l'honorable député qui vient de reprendre son siège et qui a dit, par exemple, que sous l'empire de l'ancienne loi, on prêtait à plus de cultivateurs, je signale qu'en se référant à la page 24 du rapport de la Société du crédit agricole, on constate que, pendant vingt-deux ans d'administration, les libéraux ont prêté environ à 15,000 cultivateurs, alors que les conservateurs ont prêté à 14,000 cultivateurs au cours de cinq ans d'administration. De plus, avec cette année, le gouvernement aura prêté plus de 300 millions de dollars aux cultivateurs canadiens en six ans. Ainsi, en Colombie-Britannique cette année, l'augmentation du montant des prêts a été de 18 p. 100 comparativement à l'année dernière; en Alberta, l'augmentation a été de 22 p. 100; en Saskatchewan, elle fut de 11 p. 100; au Manitoba, 22 p. 100; en Ontario, 11 p. 100, tandis que dans la province de Québec l'augmentation a été de 370 p. 100.

L'autre jour, j'entendais l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) nous dire que ce n'était pas grâce aux conservateurs mais plutôt grâce au gouvernement libéral de M. Lesage que ces prêts étaient consentis dans la province de Québec. Eh bien, il a parfaitement raison. Au fait, j'ai ici l'exemple d'un cultivateur de mon comté qui a fait une demande au crédit agricole provincial après le mois de juin 1960; or il a reçu sa réponse le 17 juin 1962. On lui accordait un prêt de $5,900. Ce cultivateur s'est fâché et a dit: «Je n'en veux pas». Il a alors fait une demande à la Société du crédit agricole et, en août 1962, il recevait une acceptation pour un montant de $11,200.

Voilà la différence entre un gouvernement qui s'occupe de la classe agricole et l'autre qui a peur de prêter de l'argent aux cultivateurs! Voilà la différence entre un parti considéré dans la province de Québec et le parti libéral qui a toujours voulu saboter la loi sur le crédit agricole. Nous en avons eu un exemple en 1940; nous en avons encore un exemple cette année en 1961-1962.

Monsieur le président, ce montant additionnel qu'on nous demande de mettre à la disposition de la Société va lui permettre de prêter 100 millions de dollars de plus aux cultivateurs canadiens, ce qui les aidera à augmenter leur revenu.

L'autre jour, j'entendais l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue) nous dire que le revenu net par ferme au Canada avait diminué constamment. Tous les cultivateurs du Canada sont bien au courant de la différence qui existe entre le revenu net et le revenu net réalisé. Ainsi, en 1954, d'après le Bureau fédéral de la statistique, le revenu net réalisé par ferme, au Canada, s'établissait en moyenne à $1,902. Or ce montant s'est accru d'année en année jusqu'à ce jour où l'on en est arrivé à un revenu de $2,797. Il est vrai que, dans les quatre provinces de l'Ouest, le revenu est supérieur au nôtre, qu'en Ontario, le revenu net réalisé est de $2,629, alors que dans la province de Québec, le revenu réalisé n'est que de $1,946, et que, dans les provinces Maritimes, il est encore inférieur. Ça, c'est la moyenne qui existe, selon le Bureau fédéral de la statistique, pour l'année 1961.

M. Drouin: Est-ce que je pourrais connaître la source de renseignements où le député puise ces chiffres.

M. Vincent: Certainement, monsieur le député d'Argenteuil, c'est exactement la même source de renseignements que celle dont le député d'Assiniboïa s'est servi. Ce sont les chiffres représentant le revenu net réalisé. Il y a certainement une différence entre le revenu net et le revenu net réalisé. Tous ceux qui s'y connaissent en agriculture, tous ceux qui sont en étroite collaboration avec les cultivateurs voient la différence entre le revenu net et le revenu net réalisé.

M. Drouin: L'honorable député pourrait-il nous dire où il puise ses renseignements, où il prend ses chiffres?

M. Vincent: Du Bureau fédéral de la statistique, ministère de l'Agriculture, Ottawa. Vous pouvez écrire à M. Chagnon, le sous-ministre. Désirez-vous également avoir le numéro de téléphone?

De plus, nous avons bien besoin, dans l'Est du Canada, surtout depuis juin 1960, d'un crédit agricole qui va réellement servir à prêter de l'argent à nos cultivateurs. Quand je songe au montant que le ministre de l'Agriculture va mettre à la disposition de la Société du crédit agricole, je dirais que, en principe, si je n'étais pas certain qu'il va se passer des événements importants dans le Québec le 14 novembre prochain, nous aurions certainement besoin de plus d'argent encore.

L'honorable représentant du parti libéral, parlant au nom de son parti en matière agricole, s'est demandé comment il se faisait que la Société fédérale du crédit agricole n'avait presque pas consenti de prêts dans la province de Québec avant cette année; eh bien, la réponse est bien simple, c'est que la Société du crédit agricole provincial a prêté, en l'espace de 22 ans, sous un régime non libéral, 200 millions en argent aux cultivateurs du Québec; maintenant, cette loi est presque inexistante et inopérante sous un régime libéral. C'est pour cette raison que le crédit agricole fédéral vient aider nos cultivateurs

à réorganiser leur ferme, à organiser des unités viables, qui vont leur permettre de vivre convenablement.

L'honorable ministre de l'Agriculture a dit, dans un discours prononcé à Joliette, qu'il allait faire pour l'Est du Canada exactement ce qu'il avait fait pour l'Ouest; ces paroles ont été entendues par les cultivateurs de la province de Québec.

M. Drouin: C'est pour cela qu'ils ont voté pour le Crédit social.

M. Vincent: Nous allons le surveiller, nous allons l'inviter à travailler dans l'Est du Canada comme il s'est dépensé pour l'Ouest.

Monsieur le président, il y a un autre point sur lequel je désire appeler votre attention, en ce qui concerne ce que la Société du crédit agricole fédéral a fait. Nous avons des conseillers agricoles répartis par tout le Canada, dans des bureaux où les cultivateurs peuvent aller les rencontrer et discuter de leurs problèmes. Ces conseillers, par exemple, lorsqu'ils rencontrent un cultivateur, complètent une formule d'entrevue. Comme le signalait l'honorable représentant de l'opposition l'autre jour, à la onzième question de cette formule, on demande: Est-ce qu'il est acceptable? Est-ce que cette entreprise ou cette personne va «se qualifier» selon l'article 12-1 du règlement? Ça, c'est une question que se pose le conseiller pour voir si le cultivateur répond aux exigences de l'article 12-1 du règlement. De plus, il y a l'article 12-2. Il ne s'agit pas d'une question arbitraire qui doit être jugée par le conseiller agricole.

Voilà la différence entre ceux qui connaissent réellement la situation de la Société du crédit agricole, qui savent, par exemple, que cette Société prête de l'argent aux cultivateurs pour leur permettre de s'organiser sur leur ferme et ceux qui n'en savent rien. Aussi, en réponse à ce que prétendait, l'autre jour, l'honorable député de Bonaventure, à l'effet que le gouvernement fédéral favorisait surtout l'achat de machinerie, l'achat d'instruments aratoires et oubliait les terres, je vais le référer à la page 21 du rapport. On y voit qu'en 1961-1962, 57.8 p. 100 des prêts agricoles furent consentis pour l'achat de terres, alors que seulement 1.3 p. 100 des prêts consentis par la Société du crédit agricole le fut pour l'achat d'équipement, parce qu'une autre loi aide les cultivateurs à acheter de la machinerie, spécialement pour fins d'organisation de la ferme.

Monsieur le président, je ne voudrais pas traiter trop longuement de la proposition de résolution à l'étude, mais lorsqu'on entend, par exemple, des paroles comme celles qu'a prononcées, l'autre jour, l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, alors qu'il déclarait que la Société ne prêtait qu'à ceux qui en ont le moins besoin...

Une voix: C'est vrai!

M. Vincent: Au fait, voici ce que déclarait l'honorable député, comme en fait foi la page 212 du compte rendu officiel des *Débats* du 4 octobre 1962:

> La Société ne prête qu'à ceux qui en ont le moins besoin, en se montrant encore plus exigeante, en ce qui concerne les garanties, qu'une banque pourrait l'être, ce qui n'est pas peu dire...
>
> En effet, on exige en pratique des garanties telles que la plupart des requérants voient leur demande rejetée.

Monsieur le président, si cette situation a existé pendant les 22 années d'administration de nos amis les libéraux, elle est changée aujourd'hui. Je le répète, pour l'année 1962-1963, on va prêter plus d'argent, dans une seule année, que les libéraux n'en ont prêté durant 22 ans.

Donc, monsieur le président, je demande à tous les députés d'étudier à fond et sérieusement la loi sur la Société du crédit agricole. Je leur suggère de rencontrer les fonctionnaires supérieurs de la Société, de discuter avec eux, enfin, d'aller rencontrer les fonctionnaires dans leur propre province, de s'enquérir de ce que la Société peut faire dans chaque cas, et d'observer la façon dont la loi est appliquée. De la sorte, lorsque des cultivateurs viendront se plaindre—parce que certaines demandes seront sûrement refusées —ils seront alors en mesure de discuter avec ces fonctionnaires, de faire connaître leurs revendications et de coopérer davantage avec les employés de la Société du crédit agricole.

De plus, je recommande que le comité consultatif—qui a été établi en 1959 pour représenter les cultivateurs et les associations agricoles et qui ne fait pas partie du conseil d'administration, mais conseille le ministre—se réunisse au moins trois fois par année afin de pouvoir se faire davantage l'interprète des cultivateurs et des associations agricoles, et donner les renseignements qui permettront d'améliorer constamment cette loi, dont la mise en application à l'heure actuelle est des plus satisfaisante.

Nous, conservateurs, sommes toujours des gens pratiques. Nous savons qu'il y a toujours des améliorations à apporter, et nous savions également, en instituant ce comité consultatif, qu'il aurait pour effet de suggérer des améliorations à la loi, améliorations que nous apportons constamment, parce que nous pouvons compter sur la coopération d'un ministre de l'Agriculture qui comprend les besoins des cultivateurs de l'Est du Canada, tout comme ceux de leurs confrères de l'Ouest.

M. Gauthier: Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre une première fois la parole en cette Chambre, d'abord pour vous féliciter, ensuite, pour exposer mon point de

vue sur le projet agricole actuellement à l'étude.

Le comté de Roberval, que j'ai l'honneur de représenter, est en partie industriel, mais surtout agricole. C'est dire que je suis très à l'aise pour traiter de ce sujet.

Je remercie l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) de nous redonner l'occasion, au moins, de discuter d'agriculture.

Je constate depuis de nombreuses années une baisse progressive de l'agriculture québécoise. Et c'est ici que je suis en contradiction avec les avancés de l'honorable ministre. En effet, notre agriculture a baissé et elle va continuer de baisser puisque, plus on légifère, plus on endette le cultivateur. La preuve: vous nous la donnez dans votre projet même! Vous prévoyez donc encore, pour les années à venir, de nouvelles dégringolades, puisqu'il vous faut augmenter la dette des cultivateurs de 300 millions de dollars qu'elle était à 400 millions de dollars; pourtant, nous, du Crédit social, soutenons que l'on devrait voter 500 millions de dollars pour les besoins des cultivateurs.

Certes, monsieur le président, il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans cette enceinte; il y en a qui ont perdu le sens des réalités. Et, histoire de prouver mon avancé, on n'a qu'à se reporter au journal *Le Devoir* d'aujourd'hui, où l'on constate que le ministre de l'Agriculture avertit les cultivateurs de l'Est de diminuer leur production d'un tiers, sans quoi les subsides seront supprimés.

Monsieur le président, je me demande si le ministre a pensé sérieusement aux milliers d'enfants québécois qui n'ont pas les 6c. nécessaires pour payer leur demiard de lait!

Monsieur le président, depuis quand devient-on millionnaire en accumulant dette sur dette?

Nous, du Crédit social, sommes conscients de l'horrible chaos vers lequel s'achemine notre agriculture avec ce système d'argent-dette. Ce système constitue un non-sens qui saute aux yeux de tout homme normal.

Peut-on, même en discutant d'agriculture, pousser l'ignorance jusqu'au point de prendre une dette pour un crédit?

Voilà, monsieur le président, où nous a conduits le système monétaire abject que l'on nous contraint d'utiliser!

Nos braves amis des vieux partis me font penser aux galériens des siècles passés. Ils se sont fait une vie de leur esclavage et n'ont plus même la force de relever la tête pour voir les possibilités immenses de leur pays. C'est dire, monsieur le président, que nous n'avons même plus l'espoir d'une véritable réforme agraire dans notre pays.

En effet, monsieur le président, dans le domaine agricole, peut-être plus que dans tout autre, nous possédons nos propres financiers. Ne cherchons pas la cause du mal actuel dans d'autres pays; commençons par regarder chez nous.

On a commencé par prendre un sac de «patates», un sac de carottes, un sac de blé, deux, trois, dix, vingt..., et cela n'était pas grave aux yeux de nos petits profiteurs. Mais aujourd'hui, on en est rendu à recueillir plus d'argent du produit que le producteur lui-même. Et c'est précisément à ce stade que la situation est devenue tragique pour notre agriculture. Nos petits financiers d'hier sont devenus si gros qu'il n'en reste plus pour le peuple producteur! Et soyez assuré que le peuple le sait aujourd'hui, car nous l'avons renseigné. D'ailleurs, je ne me préoccupe nullement du sort de tous nos financiers canadiens, passés et présents, car «leur pays leur aura bien servi».

Toutefois, puisque de deux maux il faut choisir le moindre, et que l'on s'entête à ne pas utiliser les nombreuses facilités de la Banque du Canada en matière d'agriculture, ce qui permettrait aux cultivateurs d'obtenir du crédit au lieu de s'endetter, nous favorisons l'augmentation des sommes mises à la disposition de la Société du crédit agricole (ou mieux encore, de vos dettes agricoles). Mais nous du Québec réclamons au moins le droit de nous endetter proportionnellement aux citoyens des autres provinces.

Et pour ce faire, il faudra abaisser le minimum, afin de favoriser l'exploitation de nos fermes familiales.

Nous sommes peut-être uniques, mais il faut reconnaître que nous ne sommes ni des socialistes ni des étatistes. Nous croyons encore à l'industrie familiale; nous croyons à la terre de famille, et nous n'accepterons jamais les fermes collectives à la Moscou!

Pour favoriser l'agriculture familiale du Québec, le minimum des prêts devra être de $2,000.

Nous sommes fermement convaincus, cependant, que si nos cultivateurs obtenaient des prix rentables, en vertu d'une entente avec les provinces de l'Ouest, ils n'auraient besoin que de prêts minimes pour seconder leurs efforts.

Ainsi, au lieu de n'accorder que quelques gros prêts, ne favorisant qu'un petit groupe de cultivateurs, le gouvernement devrait mettre des petits prêts à la disposition de tous les cultivateurs désireux d'améliorer leur ferme familiale.

N'oubliez pas une chose, monsieur le président, ce n'est pas nécessairement les quelques centaines de cultivateurs industrialisés qui ont besoin de ces prêts, mais surtout ceux qui, par centaines, doivent quitter leur terre chaque année, parce que les gouvernements

ont pensé davantage aux gros financiers plutôt qu'à l'humble citoyen. Nous suggérons en outre que tous ces petits prêts soient consentis sans intérêt, c'est-à-dire au coût des frais d'administration.

Les gouvernements précédents ont manqué gravement à leur devoir en laissant périr ces braves cultivateurs!

Depuis que je siège en cette enceinte, je me demande si les députés favorables à la finance ne sont pas plus nombreux que ceux qui favorisent les cultivateurs. Et pourtant, nous sommes tous élus par le peuple et pour le peuple.

Je reconnais que beaucoup d'adhérents des vieux partis ne se sont pas montrés à leurs électeurs sous leur vrai jour. Nous avons eu la preuve de ces avancés ces jours derniers. Alors que nous débattions certaines résolutions traitant d'améliorations sensibles à notre agriculture québecoise, résolutions qui favorisaient à 100 p. 100 nos cultivateurs québecois, nous avons vu les grands paravents de la finance se cabrer dans toute leur dignité pour tuer ces motions dans l'œuf, ne leur laissant même pas le plaisir de voir le jour. Voilà pourquoi je déclare que tant et aussi longtemps que la finance présidera aux destinées de notre agriculture, nous en subirons les conséquences naturelles: les dettes!

Et après tout cela, n'allez plus vous demander pourquoi le peuple a voté en faveur du Crédit social. Mais prenez vos résolutions tout de suite, car la prochaine fois, le peuple votera de nouveau pour le Crédit social afin d'obtenir un renouveau agricole.

L'agriculture est la base de notre économie, au même titre que le citoyen, le travailleur, l'agriculteur sont à la base de notre société; et ce travailleur, cet agriculteur ne trouvent aujourd'hui leur sécurité et leur liberté que dans le Crédit social.

Lorsqu'on aura adopté la politique du Crédit social, on assistera alors au retour de la ferme familiale à son véritable propriétaire: le petit cultivateur, entouré de sa belle et grande famille canadienne. On prouvera alors à la face du monde que ce n'est pas le gros trust qui fait la grande nation, mais l'ensemble des grandes familles vivant en paix, dans la justice.

Il y a des injustices qu'un enfant ne peut oublier. En effet, nous sommes des fils du sol qui se sont fait voler leur patrimoine par les trusts, les compagnies de finance, extension des banques à charte. Nous ne sommes plus aujourd'hui que de vils esclaves, de vils locataires d'un pays qu'on dit être le nôtre. Et ce sont ces mêmes banques privées qui ont le droit de vie et de mort sur toute notre économie agricole, parce que des gouvernements irresponsables leur ont donné toute liberté de mettre au monde ce terrible argent-dette.

[M. Gauthier.]

Et plus on crie, plus la finance resserre le nœud, en enjoignant ses suppôts, les gouvernements, de punir le peuple par l'austérité.

Monsieur le président, il faut aujourd'hui faire face à la triste réalité, non pour se cacher la tête à la manière de l'autruche, mais pour lancer un cri d'alarme à tous les gens de bonne volonté, afin de permettre au cultivateur de vivre convenablement et honorablement sur sa terre, dans son pays le Canada!

(Traduction)

M. McNulty: Je demanderais au ministre de l'Agriculture d'ajouter à sa modification à la loi sur le crédit agricole un article qui permettrait de porter à $30,000 le maximum du prêt ordinaire et à $40,000 celui du prêt surveillé. Cela peut sembler beaucoup. Toutefois, la plupart des cultivateurs de notre région se considèrent comme de petits cultivateurs quant à la propriété, mais comme de gros cultivateurs quant à la production. Si je fais pareille demande, c'est que bien des fermiers indépendants n'arrivent pas, avec ce qu'ils ont, à faire assez d'argent pour assurer une vie convenable à leur famille. Il y a aussi les entreprises agricoles familiales, dont les problèmes sont les mêmes mais sur un plan plus étendu. Les deux groupes sont incapables d'emprunter assez d'argent à des intérêts raisonnables pour accroître leur avoir au point de pouvoir réaliser les espoirs que l'agriculture moderne autorise ainsi que des profits convenables.

La plupart des fermes de notre région appartiennent aux mêmes familles depuis très longtemps, plusieurs d'entre elles ayant été cédées par la Couronne en 1790 et ainsi de suite. Ces gens sont extrêmement fiers du fait que leurs familles sont portées à rester attachées à leurs fermes et ils voudraient qu'il leur soit possible de maintenir la tradition. Je sais que, dans une foule de cas, seule une augmentation du maximum des prêts de ce genre leur permettra de le faire.

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, il y a déjà quelque temps que je m'intéresse à la mesure à l'étude. En fait, j'ai prononcé un assez long discours la dernière fois que la Chambre en a été saisie, en 1961, et j'ai alors proposé certaines modifications. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces mêmes idées, mais j'espère que le bill qu'on va présenter à la Chambre en tiendra compte. Le bill qui découlera de la résolution à l'étude portera en fait le capital de la Société du crédit agricole de 12 à 15 millions de dollars afin de porter de 300 à 400 millions le pouvoir d'emprunt de la Société. Il s'agit là d'une mesure habituelle, car lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, le capital de la Société du crédit agricole était de 4 millions

et son pouvoir d'emprunt d'environ 80 millions de dollars. De toute évidence, dans notre régime moderne de prêts aux cultivateurs, ce montant ne serait pas suffisant, vu le montant des prêts non remboursés, qui est actuellement d'environ 200 millions, par suite des prêts accordés depuis trois ans. Les observations du député de Roberval m'ont vivement intéressé.

Il nous a exposé en détail la théorie financière du Crédit social. Monsieur le président, il est intéressant de comparer ses observations sur les capitaux avec celles qu'a faites le chef de son parti. Ainsi qu'en fait foi la page 635 du compte rendu, le chef créditiste a déclaré ce qui suit:

> Je suis d'avis que les capitaux destinés à ce genre de crédit devraient provenir de placements privés, puisqu'ils sont des capitaux productifs, plutôt que de capitaux provenant des impôts.

Autrement dit, le chef du Crédit social voudrait que le secteur privé fournisse les capitaux requis. Par ailleurs, si je comprend bien, l'autre député voudrait que le gouvernement imprime des billets de banque. Voilà deux éminents porte-parole du même parti qui ne semblent pas s'entendre. Pour ce qui est des placements privés, je me demande où l'on pourrait trouver, dans le secteur privé, les capitaux nécessaires pour accorder aux cultivateurs des prêts à longue échéance, à 5 p. 100 d'intérêt. Comment pourrait-on y arriver dans la conjoncture actuelle des affaires?

Une voix: Pas maintenant.

M. Horner (Acadia): Un député libéral dit que cela ne serait pas possible actuellement. N'est-il pas intéressant de constater que le parti libéral était au pouvoir lorsque la première mesure de ce genre a été adoptée en 1929? Le taux d'intérêt sur les prêts aux cultivateurs était alors de 6.5 p. 100 et il n'a changé que le jour où un gouvernement conservateur l'a réduit à 5 p. 100.

M. Argue: Vous êtes le seul parti à avoir abaissé le plafond.

M. Horner (Acadia): Mon ami d'Assiniboïa avait beaucoup à dire dans ce débat. Il battait des bras et parlait beaucoup et à tue-tête.

M. Argue: Encore à la Horner.

M. Horner (Acadia): Je sais qu'il a mentionné le nom de Dieu dans son discours; cela suffirait-il à le faire prendre pour quelqu'un de mon genre? J'en doute. Il faudrait qu'il le dise plus clairement. Fait intéressant à noter, il a beaucoup insisté pour que le bill soit soumis au comité de l'agriculture. C'était essentiel. Les députés doivent l'étudier. Ce parti s'intéresse subitement au petit agriculteur. Qu'a-t-il fait pendant ses 22 années de pouvoir? Un petit agriculteur pouvait-il obtenir un prêt? Non, il n'a jamais rien pu obtenir des libéraux. Durant leur mandat, les seuls qui pouvaient obtenir des prêts étaient ceux qui n'en avaient pas besoin, ceux qui avaient l'appui financier voulu pour obtenir de l'argent n'importe où. Eux seulement pouvaient obtenir des prêts sous le régime libéral. Mais maintenant, tout à coup, les libéraux se préoccupent des petits agriculteurs.

Je reviens à ce que je disais. Le député a demandé le renvoi du bill au comité de l'agriculture. J'en faisais partie en 1958 quand la loi a été étudiée. Le député d'Assiniboïa en faisait aussi partie. Il a assisté à la première réunion du comité qui élut son président et son vice-président. A-t-il assisté à d'autres réunions? A-t-il posé des questions au président de la Société du crédit agricole d'alors? Non, on ne l'a plus revu. Son absence montre à quel point la loi l'intéressait à cette époque!

M. Argue: J'étais à la Chambre.

Une voix: Il était socialiste à cette époque.

M. Horner (Acadia): Il était socialiste à cette époque.

Des voix: Règlement!

M. Horner (Acadia): Qui s'écrie «Règlement»?

M. Argue: J'invoque le Règlement.

M. Horner (Acadia): C'est le président qui doit lui passer la parole, pas moi.

M. le président: Le député de Lévis a invoqué le Règlement.

(Texte)

M. Roy: Monsieur le président, je comprends que l'honorable député sait son discours par cœur, mais serait-il possible de lui demander de parler un peu moins vite, afin que l'on puisse avoir le temps de le traduire?

(Traduction)

M. Horner (Acadia): Croyez-moi, je n'essaie pas de battre un record établi par un autre député. Cette idée est bien loin de moi. C'est tout simplement que je m'intéresse vivement à la mesure à l'étude, et à certaines observations des députés qui font soudain preuve d'un grand intérêt pour les petits cultivateurs.

Je reprendrai maintenant le fil de mes observations. Le député d'Assiniboïa appartenait alors au parti socialiste. Il était même le chef de ce parti et souvent, à la Chambre, il demandait que diverses mesures soient déférées à un comité. Cependant il n'assistait guère, ou que très rarement, lui-même, aux séances du comité. Il avait, dans ce temps-là,

une parfaite excuse. Il disait: «Je suis le chef du parti à la Chambre; je ne pouvais assister aux séances parce que j'avais trop à faire». Il a peut-être maintenant un peu plus de temps.

M. Argue: En effet, beaucoup plus de temps.

M. Horner (Acadia): S'il s'intéressait à cette mesure en 1958, il est curieux qu'il n'ait jamais demandé à un de ses huit disciples d'assister aux séances du comité pour y poser des questions en son nom. Jamais un seul d'entre eux n'a pris part à ces séances, ni posé de question. Je ne sais où il était alors. Peut-être était-il à la recherche des fonctions de chef de parti qu'il n'a pas obtenues, ce qui l'a tant déçu.

Le député d'Assiniboïa a parlé longuement de la situation actuelle de l'agriculture et du besoin urgent qu'avaient les cultivateurs d'un programme accéléré de prêts agricoles. Je voudrais parler un instant de la situation des cultivateurs, comme je la vois. On a entendu beaucoup de verbiage du député d'Assiniboïa. A un moment donné, il a déclaré que la loi avait abouti à un lamentable échec et il voulait voir entreprendre beaucoup de choses à ce propos. Il a aussi examiné longuement le chiffre du revenu net des cultivateurs. Il ne se rendait apparemment pas compte que le chiffre de ce revenu net cité par le Bureau fédéral de la statistique—peut-être le sait-il, mais je le signalerai quand même pour la gouverne du comité—comprend deux conclusions hypothétiques qui peuvent mener à une grande déviation ou variation du chiffre du revenu net.

Certains, dans diverses régions du pays, ne se rendent peut-être pas compte de la situation agricole, et s'ils voulaient bien en prendre rapidement connaissance, je leur proposerais de consulter le chiffre du revenu net réalisé, qui est beaucoup plus exact. Ils auront alors un tableau beaucoup plus précis de la situation actuelle dans l'Ouest canadien. Quelle a été cette situation les quelques dernières années? En 1950 et 1951, les prix avaient atteint un sommet. Depuis, ils ont lentement baissé jusqu'en 1956 et 1957. Mais quand le gouvernement actuel est entré en fonctions, les prix que recevaient les cultivateurs pour leurs récoltes, leur blé, leur bétail et leurs porcs commençaient à se relever lentement. On le constatera en jetant un coup d'œil rapide sur l'index des prix agricoles du Bureau fédéral de la statistique.

Quelle est la situation des cultivateurs de l'Ouest du Canada à l'heure actuelle, et quelle était la situation l'automne dernier? En raison du programme audacieux d'exportation du blé qu'a adopté notre gouvernement, nous avons vendu et exporté plus de blé, au cours des cinq années du régime conservateur, que le régime libéral et si les membres du parti qui siègent dans le coin veulent contrôler les chiffres, ils n'ont qu'à obtenir le rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année se terminant en 1962. Les chiffres y sont. Depuis cinq ans, nous avons exporté plus de blé que le gouvernement précédent ne l'a fait au cours de ses cinq dernières années de mandat. Pour la première fois l'automne dernier, les cultivateurs réussissaient à obtenir de bons prix pour leur blé. Le printemps dernier, on était plus optimiste, dans les fermes de l'Ouest du Canada, qu'on ne l'avait été depuis longtemps. Cet optimisme ressort fort bien de la représentation de l'Ouest à la Chambre.

M. Argue: L'optimisme y est rare aujourd'hui.

M. More: Vous avez eu de la difficulté à vous faire élire.

M. Argue: C'est le député de Regina qui dit cela.

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, je me demande où le député a vu des cultivateurs aussi dépourvus. On n'a qu'à consulter le tableau 7 du rapport annuel de la Société du crédit agricole, pour 1960, et l'on verra sans peine qu'il y a quelques années, même en 1957 et en 1958, les cultivateurs dépensaient 60% des prêts que leur consentait la Société pour rembourser leurs dettes, grevant leurs terres. Aujourd'hui, tout est changé. Aujourd'hui, les cultivateurs consacrent 60 p. 100, ou près de 60 p. 100 des prêts qu'ils obtiennent à des améliorations et à l'achat d'autres terres afin d'être mieux en mesure de bénéficier d'un niveau de vie comparable à celui dont jouissent les autres citoyens canadiens.

M. Argue: Parce que le voisin a abandonné la partie, ne pouvant réussir à faire de l'argent.

M. Horner (Acadia): Le député de Norfolk nous a servi un très long discours. Il a parlé avec une certaine autorité—c'est du moins l'impression qu'il a donnée—et a prié la Chambre de faire le silence pendant son discours. Nous, qui siégeons de ce côté-ci, devons nous taire pendant qu'il a la parole. Son discours terminé, il s'est empressé d'évacuer les lieux. Ce que les autres députés peuvent penser de la résolution à l'étude ne l'intéressait pas. Bien entendu, on peut toujours recourir à l'excuse traditionnelle: certains estiment qu'ils ne peuvent rien apprendre, puisqu'ils savent tout. C'est peut-être le cas.

M. Argue: Où sont les autres Horner aujourd'hui? Où est votre frère?

M. Horner (Acadia): Et voici, monsieur le président, qu'on fait allusion à d'autres députés. Peut-être veut-on parler de celui qui représente le Canada au Nigeria, ou de quelqu'un d'autre. Je l'ignore. Mais on voit bien que les honorables vis-à-vis tentent de riposter lorsqu'on pique leur intérêt.

Au nom des cultivateurs de l'Alberta, j'aimerais remercier, de leur collaboration, les représentants de la Société du crédit agricole dans la province d'Alberta. La Société nous a accordé son entière collaboration et je suis sûr que j'exprime ici l'opinion de la plupart des cultivateurs de ma circonscription et de ma province.

Les représentants de Norfolk et d'Assiniboïa nous ont longuement entretenus des pertes financières de la Société du crédit agricole. Que la Société perde de l'argent ou non, peu m'importe: c'est le cultivateur qui m'intéresse. Si le cultivateur fait de l'argent, je m'en réjouis. Quelle n'a pas été ma surprise d'apprendre, dans le rapport du comité que j'ai signalé il y a un instant, que la Société du crédit agricole a versé $40,000 en impôt sur le revenu en 1956-1957. Elle a fait tellement d'argent qu'elle a dû verser de l'impôt sur le revenu. Je propose qu'on subventionne les prêts accordés aux cultivateurs. Que la Société fasse de l'argent ou non, cela me laisse indifférent. Mais je veux que les cultivateurs en fassent.

Les députés des circonscriptions rurales ont dû se démener pour qu'on incorpore à la mesure une disposition fixant le taux d'intérêt à 5 p. 100. On nous avait garanti que les cultivateurs n'auraient pas à payer davantage, quel que soit le coût d'emprunt de l'argent à n'importe quel moment. Tout à coup, les honorables députés constatent que cela coûte de l'argent. Quelle situation terrible! Eh! bien, à mon avis, ils s'inquiètent d'une tout autre catégorie de gens. Pour ma part, c'est le cultivateur qui m'intéresse. En fait, cela fait partie de l'accord que le gouvernement actuel a conclu avec le cultivateur. Le gouvernement s'est, en effet, engagé à aider le cultivateur à atteindre un niveau de vie qui soit plus comparable à celui de son voisin.

En réalité, monsieur le président, j'aimerais que le bill renferme une certaine mesure d'indulgence à l'égard des cultivateurs dont j'ai parlé dans le dernier discours que j'ai prononcé à ce propos en 1961. Je veux dire ces cultivateurs qui vivent peut-être dans une région où il existe des fermes bien établies mais où il leur est difficile de prendre de l'expansion. Peut-être peuvent-ils acheter un quart de section, ou une étendue de terre encore plus petite, mais ce n'est peut-être pas assez grand pour transformer leur ferme en ce qu'on pourrait qualifier d'unité rentable. Cependant, ils pourraient viser à établir une telle unité. Si la Société du crédit agricole pouvait être assez indulgente pour aider ces cultivateurs, ce serait une bonne chose. A mon avis, si un cultivateur est autorisé à prendre un peu d'expansion aujourd'hui, peut-être pourrait-il en arriver l'année suivante à un quart de section ou à peu près, qu'il pourrait ajouter à son domaine, et éventuellement constituer ce que les spécialistes appellent une unité économique.

J'aimerais soumettre quelques autres idées à l'attention du comité. Comme je l'ai déjà fait, je remercie le personnel de la Société, en Alberta, de la collaboration qu'il a accordée aux cultivateurs, notamment à ceux de ma circonscription qui, précédemment, avaient de la peine à obtenir des prêts de l'ancienne Commission du prêt agricole, dont les honorables vis-à-vis semblent si fiers. Aujourd'hui, ces cultivateurs de ma circonscription sont capables d'obtenir des prêts. J'espère que la Société accélérera son programme à cet égard et que peut-être elle en arrivera à nommer un évaluateur qui sera mieux en mesure d'évaluer ces terres.

Il est un autre point que j'aimerais porter à l'attention du comité, et c'est celui des honoraires. Il a beaucoup été question de ces droits de $10 et de $50. Je constate que les cultivateurs ne voient pas d'objection à payer $50, à condition qu'ils obtiennent un prêt. Mais ils sont plutôt mécontents si la Société accepte les $50 et leur refuse leur prêt. D'après mon expérience, cela s'est produit très rarement en Alberta. La Société a bien pris soin de ne pas accepter les $50 des cultivateurs qui, selon eux, ne seraient pas admissibles à un prêt. Selon moi, c'est une bonne ligne de conduite, et j'estime qu'il faudrait l'appliquer d'un bout à l'autre du pays. A mon avis, il conviendrait de modifier le règlement de manière que, si un prêt n'est pas consenti, il ne soit pas nécessaire de verser les honoraires d'évaluation. Cela me paraît tout à fait logique, car nombre de ceux qui demandent des prêts sont dans une situation financière difficile, de sorte que la somme de $50 représente beaucoup pour eux.

Je sais que d'autres députés aimeraient dire un mot à propos de cette résolution. J'aurais d'autres vues à exprimer à ce propos, mais j'espère qu'avant la fin du débat, elles seront exposées.

(Texte)

M. Matte: Monsieur le président, la circonscription de Champlain, que j'ai l'honneur de représenter, est agricole et industrielle. C'est un territoire de prédilection qui renferme dans ses cadres le beau sanctuaire national du Cap-de-la-Madeleine, que plusieurs honorables membres de la Chambre ont eu l'occasion de visiter.

Tous mes concitoyens, monsieur le président, désirent d'abord du travail leur permettant de vivre, d'élever et de faire instruire leurs enfants et de se procurer un bénéfice leur assurant une vieillesse exempte de toute préoccupation pécuniaire.

Notre cultivateur n'a d'autre ambition que de vivre du produit de sa ferme. Il est fatigué et, j'oserais dire, dégoûté d'être obligé, souvent, de courir les chantiers et la forêt pour nourrir sa famille, quand ce n'est pas sa ferme elle-même qu'il doit nourrir.

De plus, notre cultivateur désire vivre du produit de sa ferme avec autant d'aisance que l'ouvrier, c'est-à-dire avec un salaire-heure égal à celui de tout travailleur de nos usines et proportionné à sa mise de fonds.

Ceci n'est certainement pas, hélas, résolu par le crédit agricole dont on discute aujourd'hui.

L'agriculteur de l'Est n'a certainement pas été compris, et pourtant il est et il a été à la base de notre survivance, le berceau de notre civilisation. C'est de la ferme que nous viennent un grand nombre de nos meilleurs hommes publics, et c'est encore l'agriculteur qui a appris à ses enfants, peut-être plus que tout autre, que le travail est la clé du succès.

En outre, il a été providentiellement le noyau du tampon qui nous a tous protégés contre l'américanisme. Le cultivateur de l'Est du Québec, en particulier, qui possède de petites fermes sur lesquelles il a élevé sa famille d'arrache-pied, et qui a consolidé la race, est sur le bord de l'abîme, si nous ne lui apportons pas une attention toute spéciale.

La loi sur le crédit agricole, que nous étudions, est certainement appréciable et louable, mais elle n'apporte pas de solution aux problèmes auxquels le petit fermier doit faire face dans ma circonscription, comme dans toutes celles de l'Est du Canada.

Ottawa a surtout orienté son programme et sa politique agricoles, d'abord sur la grande culture de l'Ouest. Personne ici ne le lui reprochera, mais depuis 75 ans, il n'y a eu que des ministres de l'Agriculture venant de l'Ouest, lesquels, tout en faisant naturellement leur possible, n'ont peut-être pas assez compris, en profondeur, les problèmes de l'agriculteur de l'Est.

Le prêt fédéral actuel n'a pratiquement pas aidé nos agriculteurs, puisque depuis 1960, seulement six agriculteurs de ma circonscription en ont bénéficié, alors que plusieurs en avaient manifesté le désir.

Je reçois chaque semaine des demandes angoissantes de la part de cultivateurs qui ont besoin d'assistance. Allons-nous les ignorer encore longtemps? C'est au gouvernement de répondre à cette question immédiatement.

[M. Matte.]

Le petit cultivateur qui demande un prêt est vite désillusionné en constatant que le crédit agricole exige des conditions telles que seul le gros cultivateur à l'aise, qui dispose d'une ferme très importante, peut en bénéficier. Le petit cultivateur de chez nous—et c'est lui qui est en majorité—le cultivateur ordinaire n'est pas du tout secouru par la loi fédérale dont nous discutons actuellement.

Il faudrait nécessairement offrir plus d'avantages, plus de facilités à nos petits agriculteurs de l'Est de se prévaloir de la loi, et encore multiplier la publicité pour leur prouver que le gouvernement d'Ottawa s'occupe d'eux.

Eh bien, monsieur l'Orateur, ce sont là les quelques réflexions que je voulais faire sur la loi sur le crédit agricole que l'on discute.

J'ai entendu tout à l'heure l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) et ses amis de l'Union nationale. J'aurais bien aimé que les cultivateurs de l'Est du pays, ceux de Nicolet-Yamaska, par exemple, puissent entendre leur député conservateur étaler publiquement son incompréhension de la loi fédérale sur le crédit agricole. S'il est cultivateur lui-même, il est encore moins excusable, quand il dit que la loi fédérale actuelle aide le petit agriculteur. Il devrait faire une enquête personnelle dans son comté ou dans le mien; pas une enquête chez les bleus, une enquête impartiale chez les agriculteurs. Il se rendrait compte que le cultivateur de l'Est est oublié par le gouvernement actuel, et il se convaincrait que le crédit agricole ne sert pas suffisamment la classe du cultivateur moyen.

M. Latulippe: Monsieur le président, au sujet des prêts aux cultivateurs accordés par l'entremise de la Société et du ministère de l'Agriculture, je remercie le gouvernement pour ce qui a été fait jusqu'à maintenant dans ce domaine.

Je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) d'avoir donné à la Chambre l'opportunité d'amender cette loi afin qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des cultivateurs.

Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, les cultivateurs, en général, se plaignent amèrement du fait que le gouvernement prend trop de temps à décider si, oui ou non, le prêt sera accordé, et ils se demandent pourquoi, après l'acceptation du prêt, la Société ne verse pas le paiement aussitôt; au fait, le cultivateur attend parfois durant plusieurs mois après la décision.

Monsieur le président, il est presque impossible pour le petit cultivateur de bénéficier de cette loi; on se fonde, pour prêter, sur une superficie de 50 acres de terrain bien aménagées pour la culture. Comment voulez-vous que les petits cultivateurs, qui n'ont que quelques acres en culture, puissent s'agrandir

si on leur refuse le moyen d'y arriver. Je propose donc que si le cultivateur est sérieux, on devrait lui permettre de bénéficier de la loi, afin qu'il puisse vivre du revenu de sa ferme et être cultivateur chez lui, et non pas un «cultive ailleurs», car dans mon comté, 50 p. 100 des cultivateurs travaillent aux États-Unis ou ailleurs, parce qu'ils ne sont pas capables de vivre du revenu de leur ferme.

Comme c'est le cas pour 75 p. 100 des cultivateurs de ma circonscription, il y a un délabrement épouvantable du côté de l'agriculture. Tout près de 50 p. 100 des cultivateurs de chez nous ont abandonné leur ferme depuis une dizaine d'années, et nous sommes en face d'une situation bien alarmante.

Pourtant, on doit savoir que le cultivateur est la pierre angulaire sur laquelle repose la structure de notre édifice social, et que si les bases de l'édifice s'écroulent, toute la société sera bouleversée.

Monsieur le président, après une enquête faite dans ma circonscription auprès d'un groupe de petits cultivateurs, pour savoir combien les cultivateurs pouvaient gagner de l'heure en moyenne, incluant tout le travail des membres de leur famille, nous en sommes venus à la conclusion qu'un cultivateur propriétaire toucherait la modique somme de 4c. l'heure.

C'est une vraie honte, monsieur le président. Voilà la raison pour laquelle les cultivateurs ne sont plus capables de garder leurs grands garçons sur la ferme, car on sait que tous les fils de cultivateurs abandonnent la ferme paternelle qui les a vus naître.

Les cultivateurs travaillent 15 heures par jour afin de pouvoir survivre et ne pas s'endetter davantage, ceci parce que leurs revenus sont insuffisants. Il est inconcevable qu'en plein 20e siècle, un siècle de progrès, on n'ait pas plus de respect pour ceux à qui on doit la vie. Une grande partie de nos cultivateurs restent dans des logements qui ne sont pas plus confortables que ceux de leurs animaux. Voilà la raison de la destruction massive des fermiers de ma circonscription.

En conséquence, je propose que l'on prévoie à l'amendement des prêts à tous les cultivateurs (du plus petit au plus gros), de façon qu'ils puissent avoir les facilités financières dont ils ont besoin pour faire vivre leur famille confortablement, et, de ce fait, avoir le droit de se procurer la mécanisation nécessaire pour la bonne conduite de leur ferme, ceci à des prix raisonnables. Ils devraient de plus avoir l'avantage de jouir du plus bas taux d'intérêt, soit un taux ne dépassant pas le coût de l'administration.

Le gouvernement ne devrait pas être obligé de taxer les autres classes de la société pour payer de l'intérêt aux financiers. La Banque du Canada est à notre disposition, comme le mentionnait l'honorable député de Laurier (M. Chevrier).

L'honorable député nous a dit que la Banque du Canada fabriquait et «contrôlait» tout l'argent du pays. Si tel est le cas, servons-nous-en pour le développement de nos ressources naturelles et pour le bien commun, en commençant par aider l'agriculture. De cette façon, les cultivateurs seront en mesure de devenir propriétaires de leur domaine sans être obligés de payer leur propriété trois fois, à un taux d'intérêt excessif. L'abaissement du taux d'intérêt contribuerait à l'abaissement du coût de production, pour le bien des consommateurs, et aiderait les producteurs canadiens en général.

De tout ceci, il découlerait un abaissement du coût de la production agricole, ce qui permettrait aux cultivateurs de concurrencer les marchés étrangers.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que je propose. Honorables membres de la Chambre, vous voulez des jours meilleurs et un standard de vie plus agréable pour nos cultivateurs; si vous êtes sincères, il est temps de le prouver.

Nous devons nous rendre compte que si les cultivateurs ont tous besoin d'emprunter de l'argent, c'est qu'ils vendent en bas du prix coûtant, ou qu'ils ne peuvent écouler leur marchandise.

Ce n'est pas en leur prêtant de l'argent à des taux d'intérêt arbitraires, en endettant les générations qui ne sont pas encore nées, que nous allons les sortir du marasme. Posons des gestes pratiques et concrets, en leur prêtant de l'argent au coût d'administration. Par conséquent, j'abonde dans le sens de l'honorable député qui a suggéré que soit supprimée la charge de $50 dont sont actuellement grevés les cultivateurs qui font un emprunt.

Monsieur le président, avec l'expérience que je possède en agriculture, je sais très bien que si nous avions eu une économie équilibrée tenant compte du grand facteur premier, le pouvoir d'achat chez les consommateurs, les cultivateurs ne seraient pas obligés de donner le fruit du savoir et du travail ardu des générations précédentes pour pouvoir rester encore un bout de temps sur leur ferme. Ils seraient présentement des propriétaires, des héritiers du travail ardu, des découvertes et des biens de leurs ancêtres.

Mais avec notre malhonnête système de dettes, de taxes, de taux d'intérêt excessif, antisocial, antifamilial, nos gouvernements, valets des financiers, permettaient à quelques individus de s'emparer du fruit des générations, au fur et à mesure que se réalisait le progrès.

Monsieur le président, les cultivateurs veulent vivre dignement. Ils veulent que leurs droits légaux, vitaux et moraux soient respectés, parce qu'ils sont une des cellules de la vie économique de la nation.

M. Dumont: Monsieur le président, j'aurais une simple question à poser au ministre de l'Agriculture (M. Hamilton). Est-ce que le président me permettrait de poser une question, une seule?

M. l'Orateur: Voici, je regrette, mais je dois, en tant que faire se peut, faire alterner les députés qui doivent parler, et je crois qu'il est de mon devoir, en ce moment, de donner la parole à l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Pascoe).

M. Dumont: Monsieur l'Orateur, seulement une question au sujet de l'étude que nous faisons. Est-ce que c'est possible?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député aura tout le temps voulu pour poser sa question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

(Traduction)

M. Pascoe: Monsieur le président, c'est la première occasion qui m'est offerte de vous exprimer mes félicitations, et par votre entremise, de féliciter aussi le président des comités de la Chambre et M. l'Orateur suppléant, d'avoir été nommés à ces fonctions. Je ne doute pas que, sous votre égide, le comité s'acquittera sans accroc de sa tâche. Je félicite aussi le ministre de l'Agriculture d'avoir présenté ce projet de résolution si vite au cours de la session. J'espère qu'on l'adoptera rapidement.

Les députés de l'opposition officielle ont signalé, dès le début, que leur objectif principal au Parlement, c'est de s'opposer à tout ce que fait le gouvernement et de le critiquer. Le député d'Assiniboïa, tout frais converti, n'éprouve aucune difficulté à suivre ce principe. Il critique toujours en affirmant parler au nom du parti dont il est actuellement membre. Mais je doute que, au moment de la dernière lecture, les membres de l'opposition officielle se prononcent contre la mesure exposée dans ses grandes lignes dans le projet de résolution. Il me semble qu'ils hésiteront...

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, j'ai le devoir de quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre où elles figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés, les avis de motions (documents) et les bills publics. Étant donné que rien ne figure sous la rubrique des bills privés, la Chambre passe d'abord à l'examen des avis de motions (documents).

LES FINANCES

AVOIRS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

M. John N. Turner (Saint-Laurent-Saint-Georges) propose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie d'un tableau indiquant les variations des avoirs officiels en or et en devises étrangères, y compris les dollars des États-Unis, détenus dans le compte du Fonds des changes et par la Banque du Canada, et indiquant «le montant global du change offert sur le marché en provenance des ventes de devises étrangères», chaque jour, depuis le 9 avril jusqu'au 24 juin 1962 inclusivement.

—Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de mon premier discours, cette session, pour vous féliciter des hautes fonctions auxquelles tous les députés vous ont désigné, fonctions qui comportent le plus d'honneur et de responsabilité. Monsieur l'Orateur, je ferai de mon mieux pour me conformer au Règlement malgré les pressions qui s'exerceront parfois sur moi, simple député, ces pressions mêmes que j'ai vu s'exercer sur d'autres députés. Je tiens simplement à dire que je ferai de mon mieux pour me conformer au Règlement de la Chambre.

Je voudrais également rappeler aux députés le représentant que je remplace ici, M. Egan Chambers. Tous ceux qui faisait partie de la Chambre avant les dernières élections diront que M. Egan Chambers était un homme respecté, très aimé, un homme utile à la Chambre des communes. Je savais, au début de la campagne électorale, que c'était un homme droit; depuis la campagne, je n'ai pas changé d'avis.

Monsieur l'Orateur, l'avis de motion se rapporte à la production de documents ou plutôt à la production d'un tableau et, si la Chambre y consent, je n'en donnerai pas lecture puisqu'il figure dans le *Feuilleton*. J'ai voulu, en ma qualité de simple député, demander la production du tableau donnant les fluctuations intervenues dans les réserves de devises étrangères du Canada, du 9 avril 1962, veille de la présentation du budget, au 24 juin 1962, jour où, dans son discours à la télévision, le premier ministre (M Diefenbaker) annonça le programme gouvernemental destiné à combattre les pressions s'exerçant sur le cours du dollar canadien. En vertu de l'article 47 du Règlement, le ministre des Finances (M. Nowlan) à qui s'adressait la motion, avait trois choix. Il aurait pu déposer le tableau que je demandais mais il ne l'a pas fait jusqu'ici et pourrait encore le faire, j'imagine. Deuxièmement, il aurait pu, au nom du gouvernement,

rejeter la motion sans plus, ce qui m'aurait permis de demander le vote à propos de la production sur-le-champ du document. Le ministre avait un troisième choix, celui-ci. L'article 47 dispose que:

...Si le député qui en a fait la proposition ou un ministre de la Couronne désire un débat sur une telle motion, le greffier la reporte à l'ordre du jour concernant les avis de motions (documents).

C'est ce que le ministre a fait. Il a transformé la motion ne devant pas être débattue en une motion pouvant faire l'objet d'un débat en la faisant reporter à l'ordre du jour concernant les avis de motions d'aujourd'hui, auquel il est réservé une heure. Si je comprends bien—et je le dis avec la déférence de quelqu'un qui ne siège ici que depuis trois semaines—la règle que je viens d'invoquer n'a été modifiée qu'il y a deux ans. Autrement dit, elle a été adoptée par les membres de la Chambre il y a environ deux ans.

Autant que je sache, il est arrivé trois fois seulement qu'un avis de motion portant production de documents soit reporté de la rubrique des motions non discutables à celle des motions discutables. Chaque fois que la chose s'est produite avant aujourd'hui, la motion avait été reportée par le député lui-même et, à la suite de ce report, un débat avait été autorisé. A ma connaissance, monsieur l'Orateur, c'est la première fois aujourd'hui qu'une motion est reportée pour faire l'objet d'un débat à la demande d'un ministre de la Couronne.

L'hon. M. Churchill: Et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en 1956?

L'hon. M. Pickersgill: Pas en vertu du nouvel article.

M. Turner: A propos de l'interpellation de mon honorable ami, je crois qu'en vertu du nouvel article, la chose ne s'est produite que les trois fois dont j'ai parlé.

L'hon. M. Pickersgill: C'est exact.

M. Turner: Monsieur l'Orateur, si je puis attirer votre attention un moment sur le genre de débat qui est permis en vertu de cette motion, j'aimerais vous renvoyer à deux des cas précédents où s'est posée la question du report d'une motion de cette nature à la rubrique des motions discutables. Je vous renvoie au hansard du 8 février 1962, volume 1, page 725. A ce moment-là, l'honorable député de Skeena (M. Howard) présentait une motion en vue de faire déposer certaine correspondance concernant les eaux extra-territoriales. Voici ce que déclara alors M. Michener:

Avant que l'honorable député pousse son raisonnement plus loin,... il s'agit du député de Skeena—

...je me dois de lui dire que, selon moi, la motion porte simplement sur l'opportunité de déposer les documents. La motion demande au gouvernement de déposer les documents qui y sont mentionnés. Il s'agit donc de savoir si ces documents doivent être déposés. On s'est opposé à ce dépôt. Le débat serait pertinent s'il portait sur la question de savoir si les raisons sur lesquelles est fondé le refus sont suffisantes; mais, à mon avis, il ne convient pas de débattre ce que le gouvernement devrait faire à propos de ce problème relatif à l'étendue des eaux internationales. C'est une autre question.

Des paroles en ce sens ont de nouveau été prononcées du haut du fauteuil présidentiel par M. Michener, le 22 mars 1962, comme en fait foi la page 2174 du volume III du hansard. Il s'agissait d'une motion concernant le dépôt de documents présentée par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), plus précisément du dépôt des prévisions économiques les plus récentes, à cette époque, du ministère du Commerce. M. Michener encore une fois avait dit:

Le débat porte sur la question de savoir si le gouvernement a raison de s'opposer au dépôt du document.

Autrement dit, en ce qui a trait à la question particulière dont Votre Honneur est saisi cet après-midi, il s'agit, sauf votre respect, de savoir si, oui ou non, la production de documents se rattache à une discussion qui peut ou non avoir eu lieu à la Chambre. Si vous me le permettez, je vais préciser ma pensée à cet égard.

La question a été débattue à la Chambre de savoir si le gouvernement, le gouvernement conservateur actuel, était au courant de la situation du change au Canada avant le 18 juin, c'est-à-dire le jour des élections générales, et si cette situation était suffisamment grave pour que le gouvernement en fasse part au pays avant les élections. Il y a eu deux versions de l'affaire. Notre parti, le parti au nom duquel je parle en ce moment, a jugé, pour employer les paroles de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), que les documents constituaient ce qu'il a appelé une fraude politique contre le pays. L'autre version, celle du premier ministre, que l'on peut lire dans le hansard du 2 octobre de cette année, c'est que la crise est arrivée tout d'un coup et que le 15 juin, ou vers cette date, nous avons eu (ce sont mes propres paroles) «un orage soudain du mois de juin», la crise nous est tombée dessus et ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'elle est devenue assez grave pour en parler à la population du pays. Le premier ministre a repris cette même version hier soir à l'émission télévisée «The Nation's Business».

La présente motion portant dépôt de documents découle de cet argument. J'ai demandé un ordre de la Chambre pour obliger le ministre en cause, le ministre des Finances, à produire un tableau afin de montrer au

Parlement et au pays quelle était la véritable situation et si, oui ou non, il y avait un grave épuisement des réserves de change avant le 18 juin. Autrement dit, j'ai invoqué les raisons que je vous ai exposées, monsieur l'Orateur, pour faire révéler les faits à la Chambre et à la population, au moyen d'un avis de motion portant dépôt de documents.

Dans sa réponse, le ministre des Finances dira peut-être que les chiffres que je cherche à obtenir sont confidentiels, vu que, habituellement, la Banque du Canada ne publie ces chiffres qu'une fois par mois. Dans des circonstances normales, ce pourrait être sans doute un argument valable. Cependant, je suis d'avis, monsieur l'Orateur, que le premier ministre ne s'en est pas tenu à cette coutume mensuelle, lorsqu'il a répondu au chef de l'opposition. Comme en font foi les pages 117 et 118 du hansard, il a cité des chiffres, s'étendant du 1er au 14 juin, qui représentent une perte de change de 128 millions de dollars. Il a présenté également des chiffres pour la période écoulée entre le 15 et le 22 juin, ainsi qu'entre le 25 et le 29 juin, représentant des pertes respectives de 270 et de 115 millions de dollars. A ce moment-là, le premier ministre a dit que cette façon de procéder ne constituerait pas un précédent. Cependant, à mon humble avis, c'est le premier ministre lui-même qui a créé ce précédent, de sorte qu'en toute justice il me semble que des chiffres devraient être présentés non seulement à sa demande mais à la demande de tout autre membres de la Chambre. Si le premier ministre a donné le ton à cet égard, alors je suis d'avis que chacun de nous ici a le droit d'examiner les tableaux et les chiffres en question. Autrement, le ministre des Finances, le premier ministre et le gouvernement dans son ensemble feraient deux poids deux mesures, c'est-à-dire établiraient une norme pour le gouvernement et une autre pour l'opposition et le reste des membres de la Chambre. Si vous me le permettez, j'aimerais examiner brièvement la procédure qu'a adoptée le ministre en transférant cette motion à la liste des motions à débattre cet après-midi. Peut-être dira-t-il qu'il nous a rendu service en agisant ainsi, qu'il m'a donné, ainsi qu'aux autres membres de la Chambre, le droit de débattre la motion, alors qu'aux termes du Règlement, sans la réserve prévue, elle n'est pas discutable. Je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est la première fois, en vertu de cette nouvelle règle, qui date maintenant de deux ans, qu'une motion de ce genre est transférée par un ministre, de sorte que si la motion n'est pas mise aux voix cet après-midi avant l'expiration de l'heure réservée à cette fin, non seulement n'aurons-nous pas obtenu les chiffres demandés, mais nous aurons perdu l'occasion de nous prononcer sur la mesure. Autrement dit, monsieur l'Orateur, en vertu de cette procédure, le Parlement se trouverait dans un pire état que précédemment, car auparavant nous avion du moins le droit de réclamer une mise aux voix à propos du dépôt d'un document. (*Exclamations*)

Une voix: Clôture!

M. Howard: Ce n'est pas loin de la vérité.

M. Turner: Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, j'aimerais en examiner la raison, et je le ferai en toute déférence à cause de mon manque d'expérience ici.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je faire une légère mise en garde ici. Imputer des motifs à un député, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, n'est évidemment pas conforme aux traditions de la Chambre. Je mets simplement l'honorable député en garde là-dessus. (*Exclamations*) Jusqu'ici, je n'ai rien entendu qui puisse contrevenir... (*Exclamations*) C'est tout ce que je voulais dire; c'est-à-dire le mettre en garde contre la possibilité d'imputer des motifs. Les honorables députés y voient peut-être objection en ce moment, mais je leur signalerai qu'en d'autres occasions ils se sont montrés extrêmement pointilleux lorsque des motifs étaient imputés à quelqu'un.

M. Turner: Qu'il me soit donc permis d'examiner un peu ce que je considère être les raisons qui ont motivé la règle visant le dépôt de documents. Comme je le disais, je le fais en toute déférence à cause de mon manque d'expérience. Il me semble qu'avec les années on en est venu à considérer que le Parlement, grâce à ses traditions et aux antécédents du régime parlementaire, possède ses propres freins et contrepoids. L'opposition et chaque membre de la Chambre peuvent ainsi toujours mettre en doute et examiner de près ce que fait le gouvernement. Les deux principales méthodes d'examen, il me semble, sont d'abord les questions, dont je ne parlerai pas ici; vous en avez parlé de façon très directe ces quelques derniers jours, monsieur l'Orateur. L'autre méthode est celle du dépôt de documents, selon laquelle des chiffres, dont le gouvernement a seul la garde, peuvent être réclamés par les membres de l'opposition, sous réserve des règles ordinaires concernant le bien public et le secret. Ce que je veux dire, c'est que la procédure adoptée par le ministre pourrait fort bien rendre nul et non avenu l'objet de l'article 47 du Règlement visant le dépôt de documents, si nous prolongeons le débat de telle sorte qu'il soit impossible de voter pour obliger le gouvernement à les déposer.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à mes collègues de langue française, de chaque

partie de la Chambre, que la question qui nous est soumise, cet après-midi, ne tend pas simplement à produire les chiffres nécessaires au public, mais à protéger les droits du Parlement lui-même et de chacun des honorables députés.

Si le débat se prolonge, nous n'aurons ni les chiffres ni le droit de mettre la question aux voix, pour savoir si le gouvernement devrait les produire. Nier la production de documents, c'est une chose; nier le droit de vote, c'est encore pire.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je n'en ai plus que pour une minute ou deux. En arrêtant son choix sur une motion discutable, l'honorable représentant s'est, à mon avis, conformé à la lettre du Règlement de la Chambre. Cependant, si cette option a pour résultat de léser le Parlement, non seulement parce qu'on refuse de produire des chiffres, mais aussi parce que le débat se prolonge au delà de la période requise pour la mise aux voix, les motions visant à la production de documents deviendront inutiles et on violera le droit qu'a le Parlement d'examiner et de vérifier le travail du gouvernement. Par conséquent, j'exhorte tous les députés à laisser prendre le vote cet après-midi et à souscrire à la motion, afin que le Parlement et la population canadienne puissent savoir quel était l'état de notre caisse de devises étrangères avant les élections. Ils pourront ainsi décider par eux-mêmes qui a raison et qui a tort, et juger si le gouvernement a trompé ou non la population.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il serait de mise, bien entendu, que je félicite le député qui vient de faire un éloquent discours sur un piètre sujet. Il aurait pu s'épargner une partie de l'énergie qu'il a dépensée, comme il sera à même de le constater avant que je reprenne mon siège. Je m'abstiendrai de commenter le nouvel article du Règlement. Au point de vue technique, ce qu'il en a dit était juste. Certains députés n'ont pas à se rappeler qu'en 1956, alors qu'un Règlement avait pour effet, comme celui-ci, de transférer un débat, alors qu'une certaine opposition essayait d'amener une question sur le tapis, certain ministre de la Couronne, qui est assis non loin de moi en ce moment, a fait adopter une motion analogue. Mais il y avait toutefois ceci de différent: d'après l'ancienne règle, la motion ne pouvait être remise en délibéré au cours de la session, et le Parlement était lésé dans ses droits. Aux termes de la disposition actuelle, nous avons procédé de la sorte hier, sachant que nous débatterions la question aujourd'hui. Voilà la différence entre les deux façons de procéder.

L'hon. M. Churchill: Qui était ce député?

L'hon. M. Nowlan: Je demanderai à l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) de nous rafraîchir la mémoire et de nous dire qui était ministre à l'époque. Certaines remarques de l'honorable député se rapportaient surtout à l'aspect technique de la règle en question et je n'ai pas l'intention de le suivre sur ce terrain. Je suis entièrement d'accord avec lui, toutefois, quand il dit que les transactions des banques, et celles de la Banque du Canada en particulier, ne devraient pas faire l'objet de rapports détaillés, comme l'exige cette motion.

Je suis heureux que l'honorable député ait dit qu'il parlait au nom de son parti, car on aurait pu croire qu'il parlait comme un nouveau venu sans autorité. Je suis heureux de savoir qu'il parle pour son parti quand celui-ci fait preuve d'un tel manque de sérieux en demandant que cette motion soit présentée et adoptée maintenant. Je prétends, tout comme l'honorable député l'a déclaré lui-même, qu'à l'égard des transactions bancaires, surtout celles de la Banque du Canada, la banque centrale, avec les autres banques, où la confiance est assujétie à des règles et des limites, la production de documents de toutes sortes est une pratique très dangereuse, contre laquelle la banque doit être protégée en tout temps.

Même si je ne veux pas entamer de discussion à ce propos, je contesterai également ce qu'il a déclaré, savoir que tous les renseignements détenus par le gouvernement devraient être produits à n'importe quel moment à la demande de la Chambre. Si la Chambre, par un vote majoritaire, pouvait à n'importe quel moment ordonner au gouvernement de divulguer pareils renseignements, celui-ci devrait alors soit démissionner soit les produire. J'espère, monsieur l'Orateur, et je suis persuadé que les députés sérieux l'espèrent aussi, que, lorsqu'une motion tend à obliger la banque ou le gouvernement à déposer des renseignements qu'un ministre a pris la responsabilité de déclarer confidentiels ou secrets et ne devant pas être produits, la Chambre acceptera sa déclaration et n'obligera pas le gouvernement à s'exécuter. Toutefois, en l'occurrence, la question ne se pose pas.

J'ai pris la responsabilité de faire reporter cette motion du *Feuilleton* d'hier à celui d'aujourd'hui, car je savais qu'elle manquait de sérieux et qu'elle renfermait nombre d'assertions implicites qui devaient être prises en considération. Pour être franc, je voulais la revoir avec mes hauts fonctionnaires et aussi, en particulier, en discuter avec mes

collègues, car j'ai estimé alors que cela s'imposait avant de trancher la question, sachant parfaitement que ce report du *Feuilleton* d'hier à celui d'aujourd'hui ne causerait pas le moindre retard, tort ou frustration à la Chambre ou à l'honorable député ou au parti libéral, vu qu'il y aurait un débat aujourd'hui.

On pourrait soutenir, je le répète, que la Banque, en particulier, ne devrait pas être forcée de communiquer les renseignements dont il est question ici et qui sont considérés comme confidentiels par toutes les banques centrales du monde. Si la Chambre continue d'exiger que la Banque fournisse des renseignements pour répondre aux seuls caprices des députés, la Banque perdra vite sa réputation d'intégrité, elle sera discréditée à brève échéance. D'autre part, monsieur l'Orateur, on pourrait dire, en principe, que les renseignements demandés datent de presque quatre mois. Je présume, je l'avoue, qu'il s'agit uniquement d'une question de forme. Les renseignements portent sur une période allant d'une partie du mois d'avril jusqu'à la fin de juin. Pour ma part, je ne voudrais pas que mes transactions bancaires soient rendues publiques, même celles qui remontent à quatre mois en arrière, mais le décalage de temps accorde tout de même une certaine protection puisque les renseignements ne portent pas sur des transactions en cours.

Ce qui est plus important encore, le député a déclaré franchement qu'il y a eu certaines discussions au cours desquelles des accusations malveillantes ont été lancées contre le premier ministre. Pour reprendre les paroles du député, que je crois avoir notées exactement, il a dit qu'on avait accusé le premier ministre d'avoir commis une fraude à l'égard des Canadiens. L'autre jour, le premier ministre a cité des faits et des chiffres qui, à mon sens, ont fait le jour complet sur la situation, mais malgré cela, si on refusait de fournir les précisions demandées en ce moment, précisions qui confirmeraient et compléteraient les renseignements déjà donnés par le premier ministre, on pourrait encore dire qu'il y a des choses qui ennuient le premier ministre ou le gouvernement, sans quoi on fournirait les renseignements. Il n'y a rien qui inquiète le gouvernement ni le premier ministre en tant qu'il s'agit des faits relatifs à ce cas. Je veux que les Canadiens le sachent et je veux que ce soit la fin de ces sous-entendus qui imputent sans le moindre fondement au premier ministre un certain manque d'honneur et certains motifs.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: On vous a coupé les jambes.

[L'hon. M. Nowlan.]

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement parce que, lorsque le député de Saint-Laurent-Saint-Georges traitait de sa motion, vous l'avez averti de prendre garde de ne pas imputer de motifs à personne. Depuis cinq minutes, le ministre fait des procès d'intention. Je demande qu'on le rappelle à l'ordre de la même façon qu'on l'a fait pour le député de Saint-Laurent-Saint-Georges.

M. l'Orateur: Au sujet des paroles du député, je croyais devoir mettre en garde le député de Saint-Laurent-Saint-Georges. Il est un nouveau député et il y avait lieu de lui exposer le danger qu'il y avait d'adopter une argumentation ou d'imputer au ministre... (*Exclamations*) ...—je crois avoir la parole—des desseins cachés dans les décisions qu'il a prises et les gestes qu'il a posés hier quand il a fait reporter la discussion de cette motion à aujourd'hui. Tous admettront, je crois, que cela aurait été assez irrégulier. En outre, j'estimais devoir lui faire remarquer qu'il serait également irrégulier d'attribuer quelque dessein au Parlement dans sa définition du Règlement, et je dois dire que le député a été très prudent et très correct.

L'hon. M. Pearson: Pourquoi, alors, la mise en garde?

M. l'Orateur: Il arrive parfois qu'un sage conseil donné par avance soit utile. Quant à la déclaration que le député de Laurier attribue au ministre des Finances, où celui-ci prêterait des intentions au chef de l'opposition, je n'ai pas entendu, à mon regret, le ministre des Finances mentionner le chef de l'opposition. J'ai cru que c'était une accusation générale, et si nous revenons aux débats sur le discours du trône, je crois que l'honorable député de Laurier, qui a pris part au débat si je me souviens bien, ne pourra prétendre que les deux partis n'ont pas fait de telles déclarations, sans protestations. En conséquence, à moins que l'on n'impute certains motifs précis au chef de l'opposition, je ne crois pas que les observations exigent une rétractation.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je ne me rappelle pas avoir mentionné le chef de l'opposition. Il faudra contrôler au hansard. J'ai dit que je concluais, des paroles de l'honorable député, qu'il parlait au nom de l'opposition en tant que parti. Si j'ai mentionné le chef de l'opposition, alors mes paroles sont là, mais je ne me rappelle pas l'avoir fait. Cependant, j'appuyais surtout ma déclaration sur l'affirmation de l'honorable député lui-même qui a donné à entendre que son parti—et il se peut que j'amplifie ici, mais je rends certainement le sens de ses paroles—avait accusé le premier ministre de commettre une fraude

à l'égard des Canadiens. Je crois que c'est l'une de ses déclarations. Aussi, au nom du gouvernement, j'accepte la motion de l'honorable député, non seulement par suite de l'accusation précitée mais aussi parce que, si nous refusons de l'accepter, un malentendu pourrait s'établir et un certain doute s'installer une nouvelle fois à propos de cette situation.

Nous aurions pu gagner un quart d'heure au moins mais je n'ai pas voulu interrompre l'exposé de l'honorable député. Je promets à la Chambre d'apporter ce tableau aussitôt que possible, le premier jour de la semaine prochaine, j'espère. Ce tableau une fois en main, il apparaîtra que les déclarations du premier ministre sont entièrement fondées, et j'espère que ceci mettra fin à la discussion. Je désire aussi établir clairement ceci. Nous agissons de la sorte à cause des circonstances inaccoutumées qui entourent la présentation de cette motion, les accusations qu'on a entendues, mais pareille décision ne constituera pas un précédent pour demander à l'avenir, à n'importe quel moment, la production des statistiques de la banque. En ce qui me concerne, ceci met fin à la discussion.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

AVIS DE MOTION TENDANT AU DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

M. Frank Howard (Skeena) propose:

La Chambre est d'avis qu'il soit présenté à Son Excellence une humble adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie des procès-verbaux de toutes les séances du Conseil national de la productivité.

—Je crois que l'acceptation ou le rejet de ce genre de motions se fonde sur l'à-propos de produire un document déterminé. Cela me place dans une position assez désavantageuse du fait que, lorsque l'avis de motion a été déposé hier en vue d'un débat sur la question, le ministre du Commerce (M. Hees) n'a donné aucune indication sur son intention d'accepter ou de rejeter cette motion qui demande le dépôt des procès-verbaux de toutes les séances du Conseil national de la productivité. Par conséquent, je ne puis m'aventurer à discuter l'utilité ou l'inutilité de déposer les procès-verbaux, car j'ignore entièrement l'attitude du ministre à l'égard de cette motion.

Depuis l'institution du Conseil national de la productivité, monsieur l'Orateur, on a souvent invoqué le fait qu'il n'est pas à la hauteur dans les efforts qu'il tente pour atteindre aux objectifs en vue desquels il a été institué. On l'a également mentionné à la Chambre. Tout récemment encore, un de ceux qui avaient été nommés à ce Conseil, c'est-à-dire M. Claude Jodoin, président du Congrès canadien du travail, a donné sa démission. La raison que donnait M. Jodoin, si je l'ai bien compris, était que le Conseil, sous sa forme actuelle, est un organisme peu utile, et qu'il ne voyait pas pourquoi le Congrès dont il était le représentant devait continuer à participer à une institution relativement aussi peu efficace.

Nous avons, quant à nous, notre propre opinion au sujet du peu d'utilité du Conseil. Un groupe moins nombreux pourrait peut-être s'efforcer de façon plus efficace d'atteindre les objectifs qui lui sont proposés. Toutefois, nous entrons maintenant dans le domaine du Conseil lui-même. J'ai pensé que, si l'on produisait les divers procès-verbaux du Conseil de la productivité de façon que le public et le Parlement puissent en prendre connaissance, ils seraient plus en mesure d'évaluer les qualités intrinsèques du Conseil et de juger s'il devrait être maintenu sous sa forme actuelle. Je suis sûr que le ministre voudrait voir tirer la question au clair, pour permettre au Parlement d'évaluer la situation en prévoyant les divers problèmes qui se poseront à notre économie, à la lumière des idées et des principes qui figurent dans ces procès-verbaux. J'espère que nous nous hâterons de souscrire à la motion proposée.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, si j'ai demandé que cette motion soit étudiée en ce moment, c'est que je voulais expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement et moi-même estimons qu'il n'est pas dans le meilleur intérêt du Parlement ni des Canadiens que les procès-verbaux des réunions d'un organisme régi par le gouvernement, tel que le Conseil de la productivité, soient portés à la connaissance du public. Je suis donc heureux d'apprendre, de la bouche même du député, que ce qui l'intéresse surtout, c'est de connaître les réalisations du Conseil depuis son institution. C'est avec plaisir que je vais tenter aujourd'hui de vous exposer l'activité du Conseil depuis ses débuts.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je tiens à préciser les raisons pour lesquelles, d'après moi, il n'est pas dans le meilleur intérêt du Parlement ni des Canadiens en général de rendre publics les procès-verbaux d'un organisme comme celui-ci. On m'a demandé, en tant que ministre comptable du Conseil de la productivité devant le Parlement, de faire connaître les procès-verbaux du Conseil. Comme les députés le savent, monsieur l'Orateur, le Conseil national de la productivité comprend 25 membres. Cinq membres sont choisis dans le monde de l'industrie et

du commerce, cinq représentent les syndicats ouvriers, cinq le domaine agricole et les autres industries de production primaire, cinq le grand public, et quatre sont fonctionnaires de l'État. Quant au directeur exécutif, il est employé permanent du Conseil.

Les membres du Conseil sont des sommités dans leur domaine propre. Leurs services au sein du Conseil sont bénévoles; ils ne reçoivent donc aucune rémunération pour les tâches importantes qu'ils accomplissent au prix de beaucoup de temps pour servir le pays. A l'appui de cette affirmation, j'aimerais les nommer; je suis sûr que les députés conviendront avec moi que le Canada n'a qu'à se féliciter de pouvoir compter sur des citoyens de cette qualité qui consacrent leur temps et leurs efforts au bien-être du pays. M. George De Young, président de l'*Atlas Steels Limited*, un des plus grands industriels canadiens, a rendu au Conseil, dont il est président, de remarquables services. Voici d'autres représentants de l'industrie et du commerce: M. N. R. Crump, président du Pacifique-Canadien, M. George C. Metcalf, président de la *Loblaws Groceterias Limited*, M. W. Fraser Bruce, président de l'*Aluminum Company of Canada Limited*, et M. J.-Claude Hébert, président de la *Transparent Paper Products Limited*. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que ce sont là cinq des plus éminents industriels et hommes d'affaires du Canada.

A l'heure actuelle, le salariat est représenté au Conseil par M. Marcel Pépin, de la Confédération des syndicats nationaux, M. Arthur R. Gibbons, de la Fraternité des chauffeurs et mécaniciens de locomotives, M. Michael H. Nicols...

M. Howard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En quoi la composition du Conseil national de la productivité et les antécédents de ses membres peuvent-ils se rapporter à la question de produire ou de ne pas produire les documents qu'on cherche à obtenir?

L'hon. M. Hees: Permettez-moi de commenter le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. La réponse est bien simple: je donne à la Chambre la liste des membres du Conseil, parce que le député demande le compte rendu intégral de toute parole qu'a dite chaque membre du Conseil lors des séances de cet organisme, et je veux faire comprendre à la Chambre que si l'on demande ou exige la production de chaque parole, de chaque syllable, prononcée par quiconque fait partie d'un de ces conseils, qui y est d'ailleurs invité ou convoqué par le gouvernement pour l'aider à établir des lignes de conduite qui favoriseront tout le pays, dans ce cas, le gouvernement ne pourra persuader les gens, notamment les personnes de haut calibre comme les représentants du salariat, du patronat, de l'agriculture et des autres domaines, dont j'ai fait mention, à faire partie de ces conseils et à consacrer, sans rémunération, leur temps et leur énergie au service de leur pays.

Voilà pourquoi je donne la liste des membres du Conseil. Nous serons ensuite à même de décider si nous devrions divulguer au public toutes les paroles, toutes les syllables prononcées et rapportées dans le compte rendu des séances du Conseil.

M. Benidickson: Seulement les procès-verbaux.

L'hon. M. Hees: Si l'on me permet de continuer...

M. l'Orateur: Permettez-moi de faire le point. En présentant sa motion, le député a dit qu'il y allait de l'utilité du Conseil de la productivité, que c'était là-dessus que la population canadienne devait se prononcer; tel groupe prend telle attitude, tandis que tel autre souscrit à l'attitude contraire. En réponse, le ministre fait connaître les membres du Conseil national de la productivité et, à mon avis, cela se rattache très pertinemment à l'objet du présent débat. Tant que le ministre ne s'écarte pas du sujet pour faire de longues biographies de chacun, il me semble que rien de ce que j'ai entendu jusqu'ici ne soit irrégulier.

L'hon. M. Hees: Merci, monsieur l'Orateur. Je pourrais aussi ajouter un argument très fort en réponse au point qu'a soulevé le député de Skeena, soit que, d'après lui, le Conseil de la productivité ne s'acquitterait pas de façon satisfaisante de la tâche qui lui a été confiée. Pour répondre à cette accusation, je me propose d'exposer aux députés brièvement, mais avec certains détails, ce que le Conseil de la productivité a fait, exactement, depuis son institution, de façon à leur permettre de mieux juger de la question dont le député de Skeena a saisi la Chambre cet après-midi.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me semble que ce que l'honorable représentant cherche maintenant à faire est en contradiction aussi directe que flagrante avec le jugement de M. l'Orateur Michener, dont mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Turner) a donné lecture il y a quelques instants. Ce que nous sommes censés examiner ici, comme l'a exprimé si succinctement M. Michener, c'est la question de savoir s'il est opportun ou non de produire certains documents, et non si un organisme du gouvernement a fait du bon travail. C'est peut-être d'ailleurs ce que prouveraient les documents si on nous les soumettait. Mais ce n'est pas là

la question dont nous sommes saisis, et il me semble que le ministre passe outre à la décision rendue par votre illustre prédécesseur en s'engageant dans la voie qu'il entend prendre maintenant.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, avant...

M. l'Orateur: Si le ministre veut prendre la parole à propos du rappel au Règlement, je la lui donne.

L'hon. M. Churchill: Avant de rendre une décision au sujet du rappel au Règlement qu'a fait le député de Bonavista-Twillingate, permettez-moi de dire qu'à mon avis, la Chambre n'est pas disposée à accepter son idée, ou plutôt son interprétation, de la décision rendue par un ancien Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Et pourquoi pas?

L'hon. M. Churchill: Il a dit que M. l'Orateur Michener avait employé le mot «opportun». Il me semble qu'il y aurait lieu de rendre immédiatement une décision à ce propos parce que je crois que le terme employé par M. Michener était «souhaitable», qui a un sens tout différent.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis tout à fait prêt à remplacer l'un par l'autre.

L'hon. M. Churchill: Peut-être ne le serez-vous plus quand j'aurai fini.

L'hon. M. Chevrier: Vous voulez simplement parler jusqu'à six heures pour étouffer la motion.

L'hon. M. Churchill: Afin de déterminer s'il est souhaitable ou avantageux ou si cela vaut la peine, pour la Chambre, de faire déposer les documents, il me semble qu'il faut avoir un aperçu du fonctionnement du Conseil, afin de pouvoir mieux juger de l'importance de ses tâches. Il me semble que c'est ce que le ministre du Commerce allait faire.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Skeena, s'il veut invoquer le Règlement.

M. Howard: Sur un seul point, monsieur l'Orateur. Bien que cela se rapporte au sujet, nous ne cherchons pas à obtenir la transcription littérale du texte. Ce que nous cherchons à obtenir c'est un procès-verbal; ce sont là deux choses distinctes.

M. l'Orateur: Le député de Bonavista-Twillingate a eu l'esprit assez vif, et sa façon de penser correspond, en réalité, à peu près à celle de l'Orateur, vue la dernière phrase qu'a prononcée le ministre avant l'interruption—dirais-je—du député de Bonavista-Twillingate. Il ne me semble pas que cela se rapporte au sujet débattu, ni qu'il soit pertinent d'examiner en détail ce que le Conseil de la productivité a ou n'a pas accompli. Le sujet de la discussion est assez restreint. Il se limite, en effet, à la question de savoir s'il est souhaitable de produire certains documents. La motion proposée tend à demander au gouvernement de déposer les documents qu'elle mentionne, et il s'agit de savoir s'il faut les produire ou non. J'admets que le sujet est très restreint. Le ministre peut exposer les raisons pour lesquelles il s'oppose à la production de ces documents, et ceux qui appuient la motion proposée peuvent donner les raisons pour lesquelles ils estiment qu'ils devraient être déposés à la Chambre. Si nous procédons de la sorte, nous agirons dans le véritable esprit de la motion proposée et du débat en cours.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, les documents demandés sont les procès-verbaux des réunions du Conseil de la productivité. Si ces procès-verbaux donnaient les généralités et qu'ils ne contenaient que les conclusions, en résumant la discussion tenue durant les réunions, le gouvernement n'hésiterait pas à les produire, car il est heureux et fier des délibérations et des travaux des personnes très distinguées qui ont bien voulu faire partie du Conseil et accomplir sa tâche importante. Mais je m'oppose à la production de ces procès-verbaux parce qu'ils indiquent quels sont les membres qui ont émis telle ou telle opinion déterminée.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de poser une question pertinente qui hâterait la discussion?

L'hon. M. Hees: Bien sûr.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre nous dirait-il si ces procès-verbaux sont la transcription même des notes sténographiques des réunions? La Chambre a son propre compte rendu sténographique qui est le hansard, mais aussi des comptes rendus, les *Procès-verbaux*. Ce que le député de Skeena voudrait avoir, je pense, c'est quelque chose de semblable à nos *Procès-verbaux*. Le ministre pourrait-il nous dire si le procès-verbal est un compte rendu sténographique?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, à mon avis, le député de Bonavista-Twillingate a fait œuvre utile, car si ce sont les conclusions et les délibérations générales de ces réunions qu'on désire obtenir, je me ferai un plaisir de les déposer. Ce que je trouve tout à fait injuste et préjudiciable au Parlement et aux services que les personnes de ce calibre rendent au Parlement et au pays, ce serait de produire le compte rendu textuel de ce qu'a dit monsieur un tel, ce qu'a répondu un autre, ce qu'a déclaré madame une telle, et ainsi de suite...

L'hon. M. Chevrier: Que faites-vous de M[lle] une telle?

L'hon. M. Hees: ...parce que les gens qui viennent ici et mettent leur temps et leurs grands talents au service du gouvernement, à titre gratuit, pour le plus grand bien du Parlement, du gouvernement et de la population en général, ne seraient pas disposés, d'après nous, à faire partie d'organismes pareils si chaque phrase qu'ils prononcent lors de ces réunions était soumise à un examen détaillé par la suite.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Un procès-verbal qui n'indique pas le nom des personnes en cause, cela existe-t-il? Nous ne voulons pas une transcription complète, littérale, avec la ponctuation et tout, et tout. Le procès-verbal est autre chose; c'est le résultat de la discussion et la décision prise. Si cela existe, nous serions heureux de l'obtenir.

L'hon. M. Martin: Un résumé et les conclusions.

L'hon. M. Hees: Malheureusement, le procès-verbal de ces délibérations reproduit intégralement les propos échangés. Mais si l'honorable député veut bien rédiger sa motion autrement et demander que soit donné un compte rendu intégral des délibérations, mais sans que soient mentionnés les noms des personnes qui ont pris la parole à telle ou telle séance, nous nous ferons un plaisir de le lui procurer.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, j'y consens, et celui qui a appuyé ma motion est également d'accord.

L'hon. M. Hees: Merci beaucoup. Puisqu'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, puis-je inviter l'honorable député à rédiger sa motion autrement? S'il le fait, je verrai à lui obtenir les renseignements voulus lorsque la motion modifiée figurera au *Feuilleton.*

M. Howard: Monsieur l'Orateur, je me demande si une nouvelle rédaction s'impose. Souvent les ministres acceptent de telles motions sous certaines conditions et moyennant certaines réserves. Je dis tout simplement qu'un résumé, si on veut l'appeler ainsi, sera acceptable.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'accepterai la motion à ces conditions.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois, monsieur l'Orateur, que nous devrions bien comprendre ce qu'est la modification que nous acceptons. J'abonde tout à fait dans le sens du ministre, car j'ai été ministre moi-même et j'espère l'être de nouveau... (*Exclamations*)

L'hon. M. Chevrier: Vous le serez.

L'hon. M. Hees: Il peut toujours espérer.

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. M. Pickersgill: ...et j'ai déjà eu l'avantage, si l'on peut dire, d'être secrétaire auprès du cabinet. Je ne crois pas que nous voudrions voir la Chambre adopter une motion—et je suis sûr que mon honorable ami de Winnipeg-Sud-Centre, leader de la Chambre, sera de mon avis—dans des termes qui constitueraient un précédent en ce qui touche la production de procès-verbaux qui vraiment, dans l'intérêt public le mieux compris —tous les députés de tous les coins de la Chambre en conviendront—ne devaient pas être rendus publics.

J'espère donc que le ministre et le proposeur pourront s'entendre—c'est déjà fait, du reste—pour que la question soit réservée et la motion rédigée de nouveau afin qu'à la prochaine période de temps réservée à ces questions, nous puissions examiner l'amendement dans un libellé qui conviendra à tous les membres de la Chambre. Ainsi, nous n'aurions créé aucun précédent dangereux.

M. Howard: J'opterai pour la meilleure façon de procéder, monsieur l'Orateur. Nous pourrions retirer la motion et l'inscrire de nouveau. Nous pourrions alors l'étudier mercredi.

L'hon. M. Pickersgill: Ce serait la meilleure façon de faire.

M. Howard: Je suis disposé à suivre la meilleure procédure. Alors, monsieur l'Orateur, avec la permission de la Chambre, je voudrais rayer la motion du *Feuilleton* et la retirer.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son assentiment?

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Du consentement de la Chambre, la motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

M. l'Orateur: A l'ordre! La période de temps réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant terminée, la Chambre reprend maintenant les travaux interrompus à cinq heures.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

DISPOSITIONS VISANT À ACCROÎTRE LE POUVOIR D'EMPRUNT

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Paul, reprend la discussion sur le projet de résolution de l'honorable M. Hamilton qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollar le capital de la Société du crédit agricole en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents

millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Pascoe: Monsieur le président, avant que le Comité passe à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, à 5 heures, j'ai félicité le ministre de l'Agriculture d'avoir présenté, si tôt dans la session, les modifications qu'il se propose d'apporter à la loi sur le crédit agricole. J'avais aussi exprimé l'opinion que les membres de l'opposition seraient bien avisés de se prononcer en faveur de la mesure lorsque viendra le temps de l'adopter, car les réalisations de la Société du crédit agricole sont bien vues d'un bout à l'autre du Canada. J'admets que je ne puis dire exactement, d'après les discours des membres de l'opposition, s'ils souscrivent ou s'opposent au projet de résolution. A mon avis, ils vont hésiter à faire obstruction à cette dernière démarche du gouvernement pour aider les cultivateurs canadiens à s'adapter à l'évolution qui s'opère dans l'économie agricole. Je sais que le ministre tient à ce que ce projet de résolution soit adopté le plus tôt possible afin qu'il puisse faire adopter ses modifications, mais en tant que député de l'Ouest représentant une très importante région agricole, je crois qu'il importe de souligner encore une fois certains des points que le ministre a fait ressortir en présentant son projet de résolution.

M. Argue: Encore des redites.

M. Pascoe: Je suis sûr que les cultivateurs et les directeurs des organisations agricoles liront et approuveront ses déclarations. Ils apprendront que l'année qui a précédé les élections du gouvernement conservateur—je répète à l'intention du député d'Assiniboïa ce qu'il me semble bon de répéter—la Commission du prêt agricole a prêté une somme légèrement supérieure à 12 millions de dollars. La dernière année financière, presque 69 millions ont été affectés à des prêts agricoles. Cette année, le ministre estime que le montant des prêts agricoles dépassera 80 millions de dollars. Monsieur le président, je tiens à insister sur ces chiffres: Des prêts agricoles se montant à environ 12 millions de dollars en 1956-1957, sous le régime libéral; presque 69 millions la dernière année financière et un montant estimé à 80 millions cette année.

En revenant aux années passées—le député d'Acadia l'a déjà relevé, je crois, mais je tiens à le répéter—on voit qu'en 1956-1957, sous le régime libéral, seulement 33 p. 100 des prêts de la Commission du prêt agricole ont servi à l'achat de terrain ou à l'amélioration des fermes. La dernière année financière, 1961-1962, près de 65 p. 100 des prêts de la Société du crédit agricole ont été affectés à ces usages. Autrement dit, les cultivateurs, maintenant, empruntent à la Société du crédit agricole pour agrandir leurs propriétés et les améliorer, pour en faire des exploitations agricoles plus rentables. On voit clairement que, quand ils disposent de facilités de crédit suffisantes et rationnelles, les exploitants agricoles du Canada savent les employer pour augmenter leur production.

Je suis d'accord avec les autres orateurs qui ont déclaré que le crédit consenti aux cultivateurs canadiens ne comporte que de faibles risques. En dépit des chiffres déjà donnés, j'aimerais citer, à l'intention du compte rendu, un alinéa du rapport 1962 de la Société de crédit agricole:

> La Société s'efforce d'encourager les emprunteurs à réduire leur dette au moyen de paiements anticipés sur leurs prêts. A la fin de l'année financière, 92.1 p. 100 de tous les comptes de prêt sur hypothèque étaient à jour, comparativement aux 92.5 p. 100 enregistrés le 31 mars 1961. Au cours de l'année, 15,196,731 dollars ont été remboursés sur le principal, dont 11,294,011 dollars versés avant l'échéance.

A mon sens, il est important d'insister, au cours de n'importe quel débat sur le crédit agricole, sur ces chiffres de remboursement. Ils prouvent que l'exploitation agricole peut très bien se faire suivant des méthodes commerciales, tout comme n'importe quel autre commerce dont l'exploitation s'est toujours appuyée sur le crédit bien compris. C'est ce que le gouvernement est en train de faire au moyen de sa politique agricole à long terme, de façon à aider les cultivateurs à exploiter leur ferme sur une base commerciale moderne.

L'honorable député d'Assiniboïa qui, je crois, a lui-même exploité une grande entreprise agricole, prétend en général que les conditions sont très dures pour les cultivateurs.

M. Argue: Et elles empirent.

M. Pascoe: Et le voilà, ensuite, qui se contredit lui-même. D'après la page 630 du hansard du 16 octobre, voici ce qu'il a déclaré:

> Le montant global placé dans l'industrie agricole de notre pays s'élève à quelque 11 milliards de dollars. Le montant du crédit en cours, qu'il soit consenti par les banques, par la Société du crédit agricole, ou par les coopératives de crédit—dans l'industrie agricole—s'élève à un peu plus de 880 millions de dollars. Cela signifie que les agriculteurs n'ont qu'environ 8 p. 100 de leurs avoirs sous forme de dettes.

Je reconnais que le sort des cultivateurs peut être amélioré. Il l'est, effectivement, depuis quelques années. Personne n'ignore

qu'il faut apporter à la situation économique des cultivateurs d'autres rajustements vers la hausse. Sous le régime actuel, je le répète, ces rajustements se poursuivent. Au cours de la dernière session, alors que nous étions saisis d'un projet de modification tendant à accroître le capital de prêts de la Société du crédit agricole, un membre du P.S.D., parti qui s'appelle maintenant le Nouveau parti démocratique, a dit craindre que les cultivateurs tentent de se frayer un chemin vers la prospérité à coups d'emprunts. Je suis d'accord là-dessus. C'est précisément le principal objectif de la mesure qu'annonce la résolution à l'étude: donner aux cultivateurs plus d'occasions d'emprunter pour rendre l'économie agricole plus prospère. D'autres orateurs ont signalé qu'il importe d'assurer un crédit agricole suffisant dans le contexte de l'agriculture moderne. En prêtant, cette année financière, 80 millions de dollars en vertu d'un programme comportant le remboursement à longue échéance, le gouvernement admet le fait, par l'intermédiaire de sa Société du crédit agricole. Quand on l'emploie à bon escient, le crédit est un moyen essentiel d'obtenir et d'utiliser les ressources productives du cultivateur, soit la terre, la main-d'œuvre et l'équipement. Le prêt consenti aux cultivateurs, après une étude attentive, du point de vue individuel, de tous les éléments que comportent les divers travaux qu'il exécute, ne devrait pas être uniquement considéré comme une dette. Le prêt, en réalité, peut se regarder comme l'indice d'une bonne administration agricole, si son importance et les conditions de remboursement correspondent au «potentiel» de l'entreprise et de son exploitant, et s'il sert à augmenter la production agricole en mettant en valeur une superficie plus étendue, en donnant une plus grande efficacité à l'entreprise, ou en améliorant les conditions d'existence dans la ferme en question. Ainsi que l'a exprimé un cultivateur, monsieur le président, l'agriculture mécanisée de nos jours exige une puissance mécanique et une puissance d'emprunt. C'est la raison pour laquelle nous accueillons avec plaisir cette nouvelle initiative qui doit permettre au cultivateur de faire face aux besoins de cette puissance d'emprunt agricole.

J'ai déjà parlé tout à l'heure, monsieur le président, du dernier rapport de la Société du crédit agricole. Il s'agit là d'un exposé bien documenté et j'espère que tout député en prendra connaissance avec attention. Je voudrais que tous les cultivateurs canadiens puissent le lire. En parlant de ce rapport annuel, je tiens à rendre un hommage particulier au brigadier Rutherford, qui a beaucoup contribué au bon fonctionnement actuel de la Société. Le brigadier Rutherford prend sa retraite en tant que directeur actif de la Société, mais nous sommes tous heureux de constater qu'il continuera à y collaborer en tant que conseiller. Je voudrais, si on me le permet, consigner au compte rendu ce bref passage du rapport qui a trait au service du brigadier Rutherford:

> Le brigadier Rutherford a fait bénéficier la Société des qualités uniques qui l'ont caractérisé tout au long de sa carrière distinguée au service de l'État, d'abord en tant que militaire au cours des deux guerres mondiales, puis à titre de fonctionnaire supérieur du ministère des Affaires des anciens combattants. C'est à ce titre, soit en tant que directeur de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, qu'il a pris, de 1947 à 1959, l'initiative de recourir à des services consultatifs dans l'application du crédit agricole et qu'il a démontré comment pareil service pouvait favoriser l'emploi productif du crédit. Au cours des deux ans et demi qu'il a été président de la Société, il a organisé sa structure administrative, le recrutement et la formation du personnel, ainsi que l'établissement des méthodes qui ont permis à la nouvelle institution de s'occuper d'un volume de prêts sans précédent. En préconisant l'emploi du crédit en tant qu'agent actif devant permettre les réadaptations si nécessaires à l'industrie agricole, il aura exercé une influence toujours plus importante sur toute l'économie canadienne.

Si je suis satisfait, monsieur le président, de consigner ce paragraphe au compte rendu, c'est que je crois que nous sommes tous d'accord sur l'extrême valeur des services du brigadier Rutherford dans l'établissement de cette Société du crédit agricole. Je suis sûr que nous sommes tous heureux qu'il veuille bien continuer à nous prêter ses services à titre consultatif.

Le ministre a dit que l'augmentation des possibilités de crédit agricole qu'on propose doit rentrer dans le cadre de la politique agricole à long terme du gouvernement. A la suite des entretiens que j'ai eus avec des cultivateurs, je sais que ceux-ci commencent à reconnaître que notre programme agricole prend forme et obtient des résultats très précis.

La loi sur la stabilisation des prix, qui protège les cultivateurs contre une baisse soudaine et radicale des prix des denrées agricoles, fait partie d'un programme d'ensemble relatif au crédit, en prévoyant l'assurance raisonnable du revenu en espèces qui doit servir à rembourser le prêt. Le coût net du soutien des prix des produits agricoles, ces quatre dernières années, se monte à $148,-124,000.

Il y a, en outre, le programme d'assurance-récolte, qu'Ottawa a offert au gouvernement provincial comme autre moyen de protéger son revenu. L'assurance-récolte s'intègre également dans le programme d'ensemble du crédit agricole. Je suis heureux de voir que le gouvernement de la Saskatchewan suit l'exemple posé par la province de Manitoba et commence à collaborer, à cet égard, avec le gouvernement fédéral.

Il y a aussi le programme découlant de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Les députés de la Saskatchewan se sont réjouis de l'entente conclue, sous l'empire de cette loi, par le ministre de l'Agriculture et le gouvernement de la Saskatchewan. Je sais, monsieur le président, que la résolution à l'étude ne fait pas mention de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, de la loi sur l'assurance-récolte et de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Mais ces mesures sont importantes pour le succès du programme de crédit agricole du gouvernement fédéral. Ainsi que le ministre de l'Agriculture l'a signalé, les modifications qui seront apportées à la loi sur le crédit agricole visent à permettre une collaboration plus étroite entre la Société du crédit agricole et l'organisme chargé de l'application de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Le ministre a dit—je me permets de répéter ses paroles—que c'est là une nouvelle étape du chemin que nous parcourons en vue de résoudre le problème qu'occasionne le mince revenu d'un secteur important de notre population rurale.

Il semble que l'emploi des prêts consentis par la Société sera plus diversifié qu'auparavant. Voilà une excellente nouvelle, car on a laissé entendre que ce sont jusqu'ici les gros cultivateurs qui ont bénéficié de la plupart des prêts. Ma circonscription se compose surtout de ce qu'on pourrait appeler de gros cultivateurs, mais il y en a aussi qui exploitent de plus petites fermes. J'espère que les modifications envisagées les aideront à maintenir leur exploitation familiale.

Nous ne saurons en quoi consiste exactement les modifications proposées à la loi sur le crédit agricole que lorsqu'on nous saisira de la mesure. J'espère que les représentants de la Société, lorsqu'ils décideront si un jeune requérant est capable d'assumer un prêt à longue échéance, tiendront compte du travail extra-agricole. Monsieur le président, j'entends par là le travail supplémentaire qu'accomplit un jeune cultivateur sérieux qui s'adonne surtout à la culture et qui cherche à accroître son revenu, alors qu'il est en train de s'établir, en faisant du travail qui n'intéresse pas directement son exploitation agricole. La plupart des députés, j'en suis sûr, connaissent de ces jeunes cultivateurs entreprenants. Certains de ces jeunes ont communiqué avec moi en vue d'obtenir éventuellement un prêt agricole, et ils m'ont expliqué comment leur revenu supplémentaire les aiderait à rembourser leur prêt. Je les considère comme des débiteurs solvables.

Monsieur le président, je ne veux pas dire que j'aime voir les cultivateurs s'adonner à d'autres travaux ou accepter des emplois permanents dans les villes. Cependant, j'estime qu'il y a lieu d'encourager cet esprit d'initiative chez les jeunes cultivateurs, du moins quand on étudie les demandes de prêts.

Je tiens à bien préciser que je songe aux jeunes cultivateurs qui commencent petit à petit, mais qui sont bel et bien décidés à aménager un jour une exploitation agricole rentable. J'aurai sans doute d'autres observations à formuler là-dessus lorsque nous en viendrons aux modifications proprement dites.

Il faut protéger la solvabilité des agriculteurs et, à ce propos, je tiens à féliciter la Société, au nom de certains de mes commettants ruraux, pour le plan d'assurance-vie qui est maintenant à leur disposition et pour l'entente intéressant le partage des recettes provenant des récoltes. Cette entente permet de rembourser les prêts en versements annuels fondés sur le produit des récoltes, plutôt qu'en versements déterminés. A mon avis, ces initiatives aident beaucoup le programme de la Société du crédit agricole. Monsieur le président, qu'il me soit permis encore une fois de féliciter le ministre de l'Agriculture pour la célérité avec laquelle il nous a présenté la résolution à l'étude, que je suis fort heureux d'appuyer.

M. Pennell: Monsieur le président, c'est la première fois que j'ai l'avantage de prendre part à un débat de la Chambre. Permettez-moi donc de dire à quel point je suis fier de représenter la circonscription de Brant-Haldimand. C'est une circonscription qui s'intéresse tout spécialement à toutes les questions agricoles et qui s'en occupe très activement.

Passant maintenant à la résolution dont la Chambre est saisie, qu'il me soit permis de formuler trois observations. D'abord, je dirai que la main-d'œuvre agricole n'a cessé de diminuer de façon régulière et radicale, au Canada, au cours des 25 dernières années. En 1933, la main-d'œuvre agricole constituait 36.6 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne; en 1961, ce chiffre était tombé à 16.5 p. 100.

Ma deuxième observation, qui est encore plus significative peut-être, est que le nombre des exploitants agricoles a diminué au Canada à un rythme alarmant, soit d'environ 19,000 par année ces dix dernières années. D'autre part, il faut dire que les cultivateurs canadiens, toujours entreprenants et énergiques, ont eu recours à des machines, à de nouvelles techniques et à de nouvelles méthodes de commercialisation afin de maintenir et d'augmenter leur production. Il n'est que juste de dire qu'aujourd'hui la production

individuelle a atteint un niveau sans précédent. Cette production formidable, évidemment, est le résultat de placements considérables et de l'expansion du crédit.

On peut dire que, dans la circonscription que je représente, une ferme de culture mixte représente un placement de $50,000 à $60,000. Par conséquent, il n'y a aucun doute que l'agriculture doit progresser en s'appuyant sur l'expansion du crédit, ce qui nous amène logiquement et incontestablement à la conclusion suivante: après les qualités inhérentes et la fertilité naturelle du sol, le crédit est l'élément le plus important de l'accroissement de la productivité du sol au Canada.

Mais quels sont les revenus que les cultivateurs tirent de ces placements considérables? Malgré l'aperçu optimiste de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre et de l'honorable député d'Acadia, j'aimerais signaler ce que dit du revenu agricole le mémoire présenté par la Fédération canadienne de l'agriculture à la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances. A la page 8, on relève ce qui suit:

> ...même en ne tenant pas compte des années relativement très bonnes de 1950 et de 1951, le total du revenu agricole net est aujourd'hui inférieur à celui d'il y a 6, 12 ou 15 ans.

Comme je le disais, est-il raisonnable de s'attendre qu'un cultivateur ayant placé $50,000 à $60,000 dans une ferme, et ne réalisant par année qu'un revenu moyen de $2,666 dans l'Est du Canada, puisse épargner suffisamment de capital, mettre suffisamment d'argent de côté pour protéger sa vieillesse, maintenir sa famille à un niveau de vie convenable, et, par surcroît, disposer d'assez de capitaux pour donner de l'expansion à sa ferme? A maintes reprises, des députés de tous les secteurs de la Chambre ont dit s'intéresser à la ferme familiale. Je signalerai à ce propos, comme le fait le mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture, que même si la ferme familiale est encore l'unité la plus souhaitable au Canada, entre 30 et 40 p. 100 du revenu de ce genre de ferme provient encore de sources autres qu'agricoles.

Ce qui m'amène au fond même du problème qu'a exposé de façon éloquente et admirable mon collègue, l'honorable député d'Assiniboïa, et qui a échappé à l'attention de tous les membres de l'autre côté de la Chambre. Si je l'ai bien compris, il a proposé ce qui suit au ministre de l'Agriculture. Il a dit que la loi, dans son état actuel, n'est pas assez souple. Il a signalé que la loi vise à aider les cultivateurs à transformer leurs fermes en unités rentables mais qu'elle néglige ceux dont le niveau de vie est inférieur et qui ont un pressant besoin de crédit. Par conséquent, j'exhorterais instamment le ministre de l'Agriculture à procéder à un nouvel examen de la loi afin que ceux qui sont au bas de l'échelle puissent du moins obtenir le crédit dont ils ont besoin pour grimper quelques échelons et atteindre un meilleur niveau de vie.

J'arrive maintenant au fond même de la thèse que je veux présenter à la Chambre. Quel est le sort de ceux qui n'obtiennent pas le prêt voulu de la Société du crédit agricole? Ils sont forcés de trouver l'argent nécessaire par des moyens contractuels, ce qui engendre ce qu'on appelle l'intégration verticale, les députés le savent bien. Voici ce qui arrive. Le cultivateur à qui la Société de crédit agricole refuse un prêt s'adresse à de grandes entreprises ou à des particuliers qui, moyennant contrat, lui fournissent de la volaille ou des animaux et le fourrage nécessaire. Le contrat peut avoir deux ou trois signataires et il arrive que l'un des créanciers rachète la production du cultivateur au prix fixé par le contrat. Les députés se rendront compte immédiatement des inconvénients dont souffre le cultivateur, dans ces conditions. En premier lieu, il n'est plus libre d'agir à sa guise parce qu'il est lié par le contrat. Or le jugement de nos cultivateurs a toujours été une des choses les plus précieuses que nous ayons eue dans notre pays. L'autre désavantage c'est que ces contrats ne stipulent jamais le taux d'intérêt exigé du cultivateur. J'en ai étudié des douzaines. Les taux d'intérêt n'y sont jamais indiqués, mais toujours commodément camouflés. J'ai calculé qu'ils allaient de 15 à 18 p. 100.

Voilà la situation où se trouvent ces cultivateurs à qui la Société du crédit agricole refusent des prêts. Je demande donc instamment au ministre de l'Agriculture d'étudier sérieusement les instances formulées par le député d'Assiniboïa au nom de ceux qui ne répondent pas aux exigences de la loi sur le crédit agricole en ce moment.

J'aborde maintenant un autre aspect de la loi dont il a aussi été question précédemment. Je crois savoir qu'à l'heure actuelle, il existe des dispositions intéressant la Banque d'expansion industrielle qui permettent à cet organisme d'accorder des prêts aux aviculteurs. Certains de mes commettants m'ont demandé s'il n'y aurait pas moyen de changer la façon de procéder de sorte qu'ils puissent obtenir des prêts de la Société du crédit agricole. Ces gens estiment, et avec raison, d'après moi, que les directeurs de la Société du crédit agricole sont plus compatissants, car ils se rendent compte que l'aviculture est étroitement reliée aux autres entreprises agricoles.

En dernier lieu, je voudrais demander au ministre de faire en sorte que les demandes de prêt soient examinées plus rapidement. Je ne blâme aucunement le ministre ni ses fonctionnaires des retards qui surviennent. A mon

sens, le délai peut être imputé aux personnes de ma profession, car je sais que les demandes traînent souvent sur les bureaux des avocats sans recevoir l'attention voulue. Mais je ferai respectueusement remarquer que le ministère pourrait exercer des pressions sur ceux qui retardent l'envoi des demandes. Je remercie les honorables députés de leur indulgence envers moi, à l'occasion de ce premier discours. En terminant, j'appuie, en le réitérant, l'appel si éloquent de mon collègue le député d'Assiniboïa et je demande instamment au ministre de l'Agriculture de revoir les considérations que l'honorable député a faites à son intention.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir ce soir l'occasion de parler de l'aspect agricole du discours du trône. Le ministre mérite certainement d'être félicité d'avoir rédigé la résolution dans des termes si vagues que tout ce qui intéresse les agriculteurs, depuis la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles jusqu'aux problèmes de l'impôt, a pu être discuté. Je suis sûr que les agriculteurs apprendront avec plaisir que leurs problèmes ont bénéficié d'un traitement de faveur en étant abordés si tôt au cours de la session. Il me semble, monsieur le président, qu'au cours du débat auquel a donné lieu jusqu'ici cette résolution, c'est à qui accorderait le plus de crédit au cultivateur. Nous voulons tous que survive la ferme familiale d'il y a peut-être dix ou quinze ans. Pour en arriver là, nous cherchons à donner au cultivateur tout l'argent possible aussi vite que possible, même si cela devait le conduire à la faillite. Je crois que le fermier lui-même devrait se montrer prudent, même si nos députés, eux, ne le sont pas, et se garder de s'aventurer au delà de ses moyens.

En jetant un coup d'œil sur la situation du crédit au Canada rural, nous constatons qu'il y a présentement environ un million de cultivateurs sur une population de 18 millions. Ce million de cultivateurs doit bien au delà d'un milliard de dollars. Si on allait leur donner un autre milliard demain, cela ne réglerait pas nécessairement tous leurs problèmes, mais multiplierait probablement les maux dont souffrent aujourd'hui un grand nombre d'entre eux. Je ne suis pas de ceux qui se porteraient à la défense du genre de crédit qu'assurait l'ancienne Commission du prêt agricole. Je crois que ce régime était mal administré. J'ai été très heureux de voir le gouvernement approuver l'œuvre de pionnier qui s'est accomplie aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et l'appliquer à l'ensemble des Canadiens. Je pense que d'un bout à l'autre du pays, et pour bien des années à venir, on rendra de nombreux hommages à Tom Rutherford, qui fut un des premiers à appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avant de devenir le premier fonctionnaire de la Société du crédit agricole. Rares sont ceux qui n'approuvent pas ce que M. Rutherford a tenté de faire et que, j'en suis sûr, la Société continuera à faire.

Ce serait une bonne idée, monsieur le président, pour tous les nouveaux députés—et dans les questions agricoles, je suis moi-même un nouveau—de relire les directives données au personnel administratif de la Société du crédit agricole au moment de la création de cet organisme. S'ils veulent bien lire attentivement la brochure intitulée «Programme de prêt de la Société du crédit agricole», document très intéressant publié en 1961, ils verront que le président avait à faire certaines observations intéressantes. Ce sont des observations très au point et elles me semblent formuler des recommandations pratiques dont devraient tenir compte tous ceux qui cherchent à aider le cultivateur en lui prêtant de l'argent.

Je trouve son premier principe très judicieux. Selon lui, il faut prêter au cultivateur assez d'argent pour lui permettre de résoudre son problème, sans quoi il se verrait obligé d'acheter sans s'assurer une hausse de revenus assez forte pour rembourser son emprunt. Par contre, lui prêter trop serait, dans bien des cas, créer des problèmes qu'il ne pourrait pas résoudre. Pour ces raisons, le nouveau programme de crédit comprend une équipe de conseillers qui aideraient le cultivateur à résoudre ses problèmes à la satisfaction, non seulement de la société prêteuse, mais aussi du cultivateur qui tirerait tout le parti possible du crédit obtenu.

Dans ses observations, le président a signalé quelque chose qui, je crois, vaut la peine d'être répété. A son avis, il est nécessaire aujourd'hui d'augmenter la superficie des fermes afin de les rendre plus rentables. Il suggère qu'il y a des techniques à employer pour faire de la ferme une entreprise commerciale. Il signale que la nouvelle politique à l'égard des prêts est basée sur le fait que de nouvelles techniques agricoles exigent une revision des facteurs de production, que les capitaux investis dans les terres, les immeubles, le bétail et l'outillage par un agriculteur ordinaire ayant un revenu doivent être considérablement augmentés et souvent revisés. Il ajoute de quelles façons cela peut se faire. Il a donné des directives à son personnel afin que ses nouveaux fonctionnaires soient en mesure de conseiller les agriculteurs et afin que ceux-ci soient tenus au courant de ce qu'il essaie de faire.

Comme certains députés l'ont signalé, tout cela est vrai mais plusieurs de ces agriculteurs ont demandé des prêts et on leur en a montré l'inutilité. M. Rutherford a signalé qu'ils ne devaient jamais repartir mécontents. Si cela arrive, et cela est arrivé à plusieurs dans ma circonscription, ce n'est pas nécessairement la faute des directives données par M. Rutherford mais plutôt parce que ces fonctionnaires sont incapables de les accepter. Tant qu'il y aura demande d'argent, les personnes chargées de prêter cet argent surveilleront les transactions de près. Il y aura, bien entendu, des divergences d'opinion sur la question de savoir si l'on peut ou non raisonnablement prêter ces fonds. Dans la plupart des cas, cette étape d'entrevues préliminaires, à l'égard des prêts, a abouti à mieux faire comprendre au cultivateur l'exploitation agricole.

Je sais que, dans bien des régions où les cultivateurs se sont vu refuser des emprunts et qu'on leur en a donné les raisons, la plupart d'entre eux, pas tous, mais la plupart d'entre eux, ont été bien convaincus que leur exploitation agricole ne justifiait pas l'emprunt qu'ils voulaient. Dans bien des cas, les cultivateurs eux-mêmes ont décidé que l'emprunt qu'ils sollicitaient était trop important, qu'ils n'allaient pas entreprendre une grande exploitation agricole et que, par conséquent, ils n'allaient pas se lancer dans une transaction de cet ordre.

Les honorables députés peuvent trouver bonne ou mauvaise la décision rendue par le directeur, mais il vaut la peine, je crois, de noter ce qu'il a dit à la page 6:

La Société du crédit agricole prête maintenant de gros montants...

C'est, à mon avis, important.

...non seulement parce que le requérant a d'excellentes garanties à offrir pour son emprunt mais en songeant toujours à un objectif précis...celui d'aider l'agriculture canadienne à se réorganiser en exploitations agricoles familiales, avec tous les avantages sociaux et économiques et les influences stabilisantes que cette initiative aura sur l'ensemble de notre économie. Rappelons-nous que chaque emprunt bien placé nous rapprochera d'un pas de l'objectif qui nous est fixé. Il nous faut continuer jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

Certains députés ont peut-être oublié de prendre connaissance de cette déclaration. Pour ma part, j'estime que les prêts agricoles doivent profiter autant à l'industrie agricole qu'aux cultivateurs eux-mêmes. Nous voulons affermir l'agriculture canadienne tout comme nous désirons renforcer la position des cultivateurs, de la famille, etc. C'est à ces deux fins qu'il faut travailler.

Le président poursuit en ces termes:

Nous avons un rôle bien spécial à jouer. Il nous incombe de consentir des prêts à longue échéance,

[M. Peters.]

aux cultivateurs sérieux, à même les deniers publics, afin d'établir des fermes familiales rentables, capables de produire des denrées faciles à écouler et rapportant assez pour que les exploitants et les personnes qui sont à leur charge puissent jouir d'un bon niveau de vie et rembourser les prêts que la Société leur a accordés.

Monsieur le président, je crois que la Société a atteint son but, dans l'ensemble. Par contre, il serait peut-être utile de nous arrêter maintenant pour voir où la Société s'en va et pour nous demander s'il ne vaudrait pas mieux de nous fixer un idéal plus élevé en essayant de faire davantage avec les prêts consentis aux agriculteurs canadiens.

Le préopinant a mentionné que les sociétés qui fournissent des fonds pour des fins semblables, en ce qui concerne le cultivateur lui-même, à celles qu'assurerait un prêt d'un montant approprié, tentent l'intégration verticale. La chose a été tentée par un grand nombre de très grandes sociétés. Dans la plupart des cas, l'intégration verticale ne constitue pas la menace qu'elle présentait il y a quatre ou cinq ans. Dans bien des cas et en de nombreux domaines, la chose s'est avérée un échec complet tant pour les personnes qui avançaient l'argent que pour celles qui le recevaient. Le cultivateur aussi bien que le créancier n'y ont trouvé aucun avantage et seul le propriétaire de fabrique à provende semble en avoir tiré parti.

L'intégration verticale n'est pas la solution. Elle n'a jamais rien résolu et son introduction dans le domaine de l'agriculture ne présente pas, je le répète, la menace qu'elle présentait déjà. Cependant, s'il n'y a pas de menace, cela signifie qu'il reste encore des lacunes dans ce domaine et que le gouvernement devrait y voir.

Comme il ne s'agit pas du discours du trône, nous ne devrions pas mentionner le fait que les impôts et d'autres questions entrent en ligne de compte dans l'économie rurale. Quoique le débat n'ait pas été limité, le projet de résolution est de portée restreinte puisqu'il ne porte que sur l'accroissement des capitaux dont dispose la Société. On nous demande d'ajouter encore 100 millions de dollars aux réserves sur lesquelles les cultivateurs peuvent emprunter. Voilà quelque chose qui intéresse tout député qui vient d'un district rural au Canada.

J'ai une liste de plusieurs cultivateurs de ma région qui ne sont pas satisfaits. Dans plusieurs de ces cas, cela vient du facteur humain, comme l'a signalé M. Rutherford, de l'élément personnalité qui se fait jour dans le consentement et la demande d'un prêt, mais il y en a plusieurs autres qui m'ont fait réfléchir et me demander si nous n'étions pas un peu trop sévère en ce qui concerne les petits prêt destinés actuellement à de petites unités non rentables.

Les directives primitivement données disaient que le personnel consultatif tiendrait compte de la superficie de la ferme et des résultats qu'on pouvait en attendre. Il s'ensuivit que bien des unités ont été regardées comme trop petites pour obtenir un crédit satisfaisant. Je peux citer un exemple. Un cultivateur, que je connais, possédait une ferme qui, à mon avis, semblait bien trop petite pour nourrir le troupeau de bestiaux qu'il avait. Il éprouvait de la difficulté à louer les pâturages et les champs pour produire le foin et les céréales nécessaires à son troupeau laitier. Il essaya de négocier un emprunt auprès de la Société du crédit agricole, mais on jugea que son unité était trop petite pour être rentable. Plus tard, il s'adressa à une banque, paya le taux d'intérêt de la banque, donna la garantie exigée par la banque et, dans son entente avec la banque, il mit en gage le traitement de son épouse qui est institutrice. A ces conditions, il a obtenu ce qu'il désirait.

Cet exemple démontre bien qu'on ne songe pas suffisamment à la situation des gens sur les fermes, des gens qui consentent à se servir des salaires qu'ils retirent ailleurs, y compris celui de leur femme et des autres membres de leur famille. Il est absolument essentiel que nous pensions aux nouveaux cultivateurs.

Dans certaines provinces, on accorde une certaine considération aux jeunes gens, aux jeunes cultivateurs, mais il arrive rarement qu'on songe à celui qui a atteint 35 ou 40 ans, qui a travaillé quelques années dans une usine et désire revenir à la terre parce qu'il n'aime pas la vie à la ville. Il faut accorder un traitement particulier à cette classe de requérants. Ils formeront l'assise de l'agriculture dans l'avenir et, à l'heure actuelle, leur nombre augmente très rapidement.

Quand je travaillais dans les mines, la plupart de mes compagnons de travail venaient des fermes de l'Ouest, de l'Ontario, du Québec ou des provinces Maritimes, et au moins la moitié d'entre eux ne voulaient pas demeurer dans les mines plus longtemps qu'il ne fallait. Ils consentaient à travailler dur et à économiser leur argent, pourvu qu'il leur soit possible de retourner à la terre. Il est absolument nécessaire de tenir compte de cette catégorie de gens, parce que le jour où ils reviennent s'établir sur des fermes, c'est pour toujours. Ils savent ce dont il retourne à l'extérieur de la ferme et, trop souvent, nombre de jeunes cultivateurs, qui achètent la ferme de leur père ou obtiennent de l'aide pour acquérir leur propre ferme, n'ont acquis aucune autre expérience et chacun sait que les prés du voisin semblent toujours plus verts que les nôtres.

Ceci est vrai non seulement dans ma circonscription de Timiskaming mais aussi partout au Canada. Il existe une grosse partie de notre population, tant parmi les jeunes que parmi ceux qui ont travaillé ailleurs pendant un certain temps, qui auront besoin d'une certaine aide pour débuter sur leur propre ferme. Ils ont besoin de cette aide et de renseignements sur l'exploitation et l'importance souhaitable de leur ferme. Je suis persuadé que, souvent, les cultivateurs sont incapables de dire s'ils subissent des pertes à l'égard de leur élevage de moutons ou font des bénéfices sur l'élevage des porcs, s'ils auraient intérêt à augmenter leur production de lait ou s'ils feraient mieux de se tourner vers l'élevage des bovins.

J'adjurerais également les cultivateurs de réfléchir à la proposition qui a été faite ici l'autre soir de leur consentir un montant illimité de crédit sans intérêt, car je me demande si pareille mesure ne porterait pas préjudice à l'agriculture en général et à nombre de personnes qui auront obtenu, de cette façon, de grosses sommes d'argent.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, je crois que le moment est bien choisi pour participer au débat et commenter certains des arguments qu'on a fait valoir. Je tiens tout d'abord à féliciter très sincèrement les nouveaux députés qui ont pris part à la discussion, non seulement parce qu'ils ont pu y prononcer leur premier discours, mais parce que nombre d'entre eux ont formulé des propositions très pratiques. J'aimerais inclure le député d'Assiniboïa dans ce groupe de nouveaux députés de l'opposition officielle. Après ce que j'ai dit de lui à la Chambre dans le passé, il n'est que juste, je pense, de le signaler lorsqu'il prononce un discours constructif. D'une façon générale, ce discours renfermait des arguments utiles et représentait un bon effort de réflexion. Je relèverai, au fur et à mesure, les divers points qu'il a soulevés.

Si l'observation que renferment mes premiers mots le surprend, je lui demanderai de me faire confiance. Pour le moment je ne vais pas lancer un hameçon. Pourtant, je dirai dès le début, de façon à me débarrasser le plus vite possible des choses déplaisantes, qu'aussi longtemps que l'honorable député s'en tiendra aux éléments constructifs, comme il l'a fait pendant la majeure partie de son discours, je suis persuadé que, du côté du gouvernement, on n'aura aucune objection à l'écouter. Mais il ne peut en vouloir aux membres du gouvernement d'avoir ri comme ils l'ont fait, pendant la première partie de son exposé, lorsqu'il a abordé la question du revenu agricole, parce que lorsque l'honorable député parle ainsi il imite les discours que les libéraux ont faits pendant des années. C'est la raison pour laquelle ils se tiennent de ce côté-là de la Chambre. Ils n'ont jamais rien compris au revenu agricole.

Mais, monsieur le président, je n'ai pas pris la parole pour parler de cela; je me borne à dire, en passant, que si l'honorable député continue à énoncer ces idées constructives, nous l'écouterons volontiers et en discuterons avec lui, car chaque idée constructive devrait être prise en considération et, si elle est valable, j'estime que nous devrions essayer de la mettre en pratique.

Nous avons beaucoup parlé du crédit agricole. J'aborderai rapidement un ou deux points secondaires et je passerai à la partie qui, d'après moi, est le point-clef de l'affaire. D'abord, en ce qui concerne le droit d'évaluation, personne n'est plus étonné que moi de constater qu'il faille seulement le prévoir. Mais, en parlant de la question avec le brigadier Rutherford et d'autres fonctionnaires de la Société du crédit agricole, j'ai obtenu d'excellentes raisons pour lesquelles il doit y avoir des frais d'évaluation de prévus. Si je ne les expose pas ce soir, c'est que la plupart des députés se rendent compte, à mon avis, de ce qu'elles représentent. Mais je dirai que les frais d'évaluation sont à l'étude et, comme le savent bon nombre de députés, une bonne partie de ces frais qui sont censés être exigés, ne le sont pas. C'est que bon nombre des gens qui ont eu des entrevues avec les conseillers du crédit agricole et les fonctionnaires sur place ont, après cet entretien, parlé de la question avec le fonctionnaire, qui leur a dit: «Ne présentez pas de demande officielle, parce que, sous cette forme, elle ne sera pas acceptable, si l'on s'en remet à la règle et aux précédents. Par conséquent, tant que vous n'aurez pas fait de petites améliorations çà et là, dans votre programme d'exploitation, ne le soumettez pas ou plutôt ne le soumettez que lorsqu'il sera perfectionné de façon à répondre à nos normes.» Par conséquent, ne vous apitoyez pas trop sur ceux qui sont censés avoir versé ces frais d'évaluation de $50. Je dirai, en effet, qu'un grand nombre d'entre eux n'en ont même pas versé un seul dollar. Nous leur rendons ce service à titre gratuit, mais il faut prévoir un certain montant.

Le second point que je voudrais mentionner, monsieur le président, est le suivant. Plusieurs députés l'ont déjà exposé. Je pense à la question de volaille. Il s'agit des définitions qui figurent dans le règlement. A l'heure actuelle, la volaille ne figure pas dans ces définitions, de façon à permettre à la Société du crédit agricole de prêter à une exploitation d'aviculture. C'est pourquoi bon nombre de députés m'ont demandé, ces deux dernières années, d'inclure la volaille. Mais le comité se souviendra qu'il y a deux ou trois ans, lors du grand débat au sujet de l'agriculture intégrée, on visait plus particulièrement l'intégration de l'aviculture.

[L'hon. M. Hamilton.]

Au moment où les règlements ont été rédigés, on a décidé d'omettre la volaille, parce qu'elle se prête tellement à la spécialisation, et aussi à l'intégration. Mais nous avons remis la question à l'étude. Je tiens à mentionner, non seulement les députés qui ont pris la parole au cours du débat, mais le nouveau député d'Esquimalt-Saanich qui est arrivé à la Chambre à la dernière Législature, le député de Wellington-Sud, qui m'en a parlé à plusieurs reprises, et, aussi, monsieur le président, le député du Yukon, qui a soulevé la question parce qu'elle touchait à un genre d'exploitation qui convient spécialement aux cultivateurs de sa région. Je mentionnerai encore l'ancien député d'Halton, et le ministre des Finances, de la Nouvelle-Écosse, qui m'a aussi parlé de la question.

Après avoir discuté de cette affaire avec le comité consultatif de la Société du crédit agricole, je crois pouvoir informer le comité que nous avons décidé de modifier les règlements de manière à pouvoir consentir des prêts pour l'élevage de la volaille, mais je vais être très franc avec le comité. Nous nous rendons compte que la Société du crédit agricole n'a pas pour objet d'établir une immense usine agricole, mais d'aider à l'établissement de familles agricoles. Dans certaines régions du Canada—et je signale notamment la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse—il est évident que l'un des rares moyens qui restent à la disposition des fermes familiales pour pouvoir vivre convenablement, c'est d'exploiter des parcs avicoles d'importance moyenne, comprenant de 2,000 à 3,000 poules. Nous avons mis au point, de concert avec des conseillers en la matière, une méthode d'exploiter de façon très efficace un parc avicole permettant à une personne ne possédant pas un grand nombre d'acres et qui ne peut gagner sa vie avec les moyens agricoles ordinaires et traditionnels, de le faire avec l'élevage de la volaille de cette façon-là.

Pour ma part, je ne qualifierais pas ce genre de cultivateur de gros cultivateur, parce qu'il n'a que 2,000 à 3,000 poules. Il faut au moins ce nombre de poules pour assurer un gagne-pain à une famille. Aussi longtemps que la Société du crédit agricole ne mettra pas l'argent des contribuables à la disposition de l'emprunteur pour lui permettre de se lancer dans une grande exploitation qui lui permettra éventuellement de posséder 300,000 poules, alors je crois que nous pouvons en toute sécurité consentir ce genre de prêt.

Mais la Société du crédit agricole considérera la chose comme une façon de permettre à une famille agricole de gagner sa vie seulement jusqu'à un certain point, car la loi sur le crédit agricole interdit de prêter l'argent du gouvernement à des cultivateurs qui n'ont pas

besoin de crédit. Les gros cultivateurs ont tout ce qu'il leur faut, comme c'est le cas de l'honorable député d'Assiniboïa. Il ne pourrait obtenir un prêt même s'il n'était pas député.

M. Argue: Je suis un petit cultivateur.

L'hon. M. Hamilton: Il possède assez de terre pour se tirer d'affaires.

M. Argue: Je suis un petit cultivateur ayant trop de dettes pour pouvoir obtenir un prêt: je ne serais pas un bon risque.

L'hon. M. Hamilton: Aux termes de la présente loi, nous ne pouvons prêter qu'au petit cultivateur. Ce qui m'amène, monsieur le président, à ce que je crois être le cœur même du débat jusqu'ici.

Les députés du parti libéral qui, à la remorque du représentant d'Assiniboïa, ont déclaré qu'il fallait faire plus grand cas des petits cultivateurs, m'ont tout d'abord amusé, puis étonné. Je savais ce que le député d'Assiniboïa dirait et je l'appuie, savoir qu'il n'est pas bon que des fonctionnaires, des bureaucrates, s'enferment dans une définition étroite; il faut savoir juger les faits tels qu'ils sont, pouvoir juger chaque cas en particulier et faire les adaptations qui s'imposent. Le député a bien raison. Il faudrait que chaque entreprise agricole augmente sa rentabilité, c'est sous cet angle qu'il faut voir le problème.

Quelques nouveaux députés ont déclaré au comité, bien innocemment, qu'il fallait accorder davantage de prêts aux petits cultivateurs. Mais c'est exactement ce que nous avons fait! Apprécions la différence entre ce qui a été fait ces trois dernières années et ce qui s'est fait du temps de l'ancienne Commission du prêt agricole.

Monsieur le président, je ne veux pas sortir le comité de son apathie en lui rappelant la détresse des années trente et de l'époque qui a suivi la guerre. Les cultivateurs, qui n'avaient pas eu d'argent pendant la guerre, avaient usé leurs machines jusqu'au bout. Ils n'avaient pas la possibilité d'améliorer ou d'agrandir leur exploitation, mais après la guerre, sous le régime libéral, quand les affaires reprirent, la Commission du prêt agricole leur refusa le crédit nécessaire.

Cette suite lamentable de refus, non pas seulement des refus provisoires mais des refus définitifs, apparaît dans ce diagramme qui figure au compte rendu de la Chambre des communes. Les députés pourront voir comment la ligne du graphique a monté en flèche à partir de 1957 jusqu'à cette année où nous avons prêté 80 millions de dollars. La ligne dépasse même le cadre supérieur du graphique.

M. Teillet: De gros cultivateurs.

L'hon. M. Hamilton: Certes pas.

M. Teillet: Je peux le prouver.

L'hon. M. Hamilton: De petits cultivateurs.

M. Argue: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Hamilton: Lorsque j'aurai fini mes observations, s'il vous plaît. Ceci est très important. J'essaie de faire ressortir un argument.

M. Argue: C'est justement à ce propos-là que je voulais poser une question.

L'hon. M. Hamilton: Je tiens à bien préciser que si un petit cultivateur s'adresse à la Société du crédit agricole, qu'il possède 12 acres en Colombie-Britannique, 40 acres en Nouvelle-Écosse, 100 acres dans la province de Québec...

M. Matheson: Et Leeds?

L'hon. M. Hamilton: ...180 acres dans le comté de Leeds—et je sais qu'il y en a là-bas—ou 500 acres dans l'Ouest, ces gens, d'après moi, peuvent être considérés, dans la plupart des cas, comme de petits cultivateurs. Celui qui ne gagne pas suffisamment pour accorder à sa famille les commodités ordinaires que peut se payer le citadin moyen travaillant dans une usine, est, je le soutiens, un petit cultivateur. Monsieur le président, les membres du comité savent-ils bien que, nonobstant la hausse sans précédent du revenu agricole réalisée au Canada ces cinq dernières années, le cultivateur moyen ne retire que $2,400 par année pour chaque exploitation agricole. Ces chiffres s'appliquent à quatre années de la dernière période quinquennale. Pensez-y bien! Comme la plupart des fermiers ont investi dans leur ferme entre $25,000 et $100,000, ce montant de $2,400 n'est même pas aussi élevé que l'intérêt sur leur mise de fonds. Pourtant, c'est le revenu total du cultivateur.

Il faut recourir aux faits eux-mêmes, et non pas aux chiffres moyens, pour bien comprendre la situation. Le revenu de bien des fermiers est nettement inférieur à $2,400. Je me suis fait un point d'honneur, pour ainsi dire, de signaler non seulement au Parlement, mais aussi à la population canadienne, qu'aucun ministre de l'Agriculture, qu'aucun gouvernement canadien, ne peut être satisfait de lui-même et content de son œuvre alors que le revenu d'un si grand nombre de fermiers est même inférieur à $2,400.

Monsieur le président, voilà pourquoi, chaque fois qu'il m'a été donné de m'adresser aux cultivateurs de l'Ouest pendant la campagne—on ne m'a laissé prononcer cependant que peu de discours—j'ai fait remarquer que nous avions eu la vie dure pendant dix

années, mais que nous avions obtenu de meilleurs prix pour nos exportations de bétail, de porc et de céréales, ce qui avait accru considérablement notre revenu. Ce revenu n'est pas encore aussi élevé qu'en Ontario, mais il s'en approche presque au point de l'égaler. Je leur ai dit que j'avais parcouru les fermes des provinces Maritimes, du Québec, de certaines vastes régions de l'Ontario et de certaines parties de la Colombie-Britannique, ainsi que des provinces des Prairies. Je leur ai dit que j'avais vu des familles rurales prisonnières d'un niveau de vie que je ne veux pas voir au Canada. Au cours de ces allocutions—les comptes rendus des journaux en font foi—j'ai demandé aux cultivateurs de l'Ouest, à toute la population de l'Ouest, de m'aider à consacrer le plus clair de mon temps et de mon énergie, pendant les deux ou trois prochaines années, à améliorer le sort de ces régions déprimées et à accroître le revenu de ces cultivateurs dans la même mesure que nous avons augmenté le nôtre, dans l'Ouest, grâce à nos importantes ventes à l'étranger. Tous les auditoires de cultivateurs de l'Ouest auxquels je me suis adressé m'ont manifesté leur appui à cet égard. Si je fais mention de ces choses en ce moment, c'est que le hasard du combat n'a pas voulu que je me rende dans certaines régions de l'Ontario et du Québec, le printemps dernier, comme je l'aurais voulu, pour bien faire savoir aux gens ce que le gouvernement fédéral a accompli et les avantages dont ils peuvent bénéficier. L'hiver dernier, lorsque j'ai étudié la statistique relative au revenu, je savais fort bien que les cultivateurs de certaines régions du Canada ne bénéficiaient pas d'un revenu comparable à celui d'autres régions du pays.

Monsieur le président, voici où je veux en venir. Un moyen d'accroître le revenu des gens de ces régions, c'est d'essayer de mettre à leur disposition du crédit dont ils puissent se servir. Ainsi, à quoi sert d'offrir du crédit aux cultivateurs de la Nouvelle-Écosse si l'on se fonde sur la valeur du terrain? Très peu de cultivateurs de la Nouvelle-Écosse peuvent accumuler suffisamment d'avoirs agricoles pour être admissibles à un prêt. Il nous faut donc essayer de nouvelles techniques. En l'occurrence, il nous faut accorder les prêts en nous fondant sur le caractère du requérant, les occasions qui existent, et non sur les avoirs réels.

On remarque que nous avons rejeté 55 p. 100 des demandes. Soyez assuré, monsieur le président, qu'on s'est d'abord employé, par tous les moyens possibles, à voir comment le requérant pourrait s'y prendre pour faire plus d'argent. Voilà le hic, et la différence entre cette méthode et celle des gens qui parlent de prêter de l'argent aux petits cultivateurs. Nous croyons que c'est commettre une affreuse injustice envers le petit cultivateur que de lui prêter de l'argent qu'il ne peut rembourser. C'est le mettre dans une situation pire que celle où il était auparavant.

Voilà en quoi notre théorie est diamétralement opposée à celle du parti libéral. Sous le régime libéral, la Commission du prêt agricole se contentait de poser les questions suivantes: «A quoi se chiffre votre compte en banque? Quelle est la valeur des obligations que vous possédez? Quelle est la valeur de votre propriété, de votre maison, de celle de votre femme, de celle de votre mère, et de tous vos autres biens?» Leurs réalisations se trouvent illustrées sur le graphique que j'ai ici: ils y figurent à peine, tellement ils nous ont peu prêté d'argent en ces années où nous en avions tant besoin.

Aujourd'hui, nous ne demandons qu'une chose: le prêt permettra-t-il à l'agriculteur de gagner plus d'argent pour sa famille? Nous n'allons pas prêter d'argent à qui que ce soit si cela doit le mettre dans l'embarras et le laisser continuellement endetté. Mieux vaut être francs. Je tiens à remercier l'honorable député de Timiskaming d'avoir soulevé cette question ce soir, car il lit les rapports publiés par la Société du crédit agricole à propos de ce que nous tâchons de faire. Nous n'avons jamais refusé un prêt à un agriculteur parce que son exploitation était petite. Nous n'avons opposé un refus qu'à ceux qui n'ont pu nous soumettre un projet qui leur fournirait les moyens non seulement d'éteindre leur dette, mais aussi de faire vivre en même temps leur famille et de gagner quelque argent grâce à l'emprunt.

Une voix: Comment pourra-t-il le faire s'il n'obtient pas de crédit?

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, j'ai appris, à la campagne, à reconnaître le niveau du contenu d'un baril au bruit qu'on en tire en le frappant. S'il fait beaucoup de bruit, c'est qu'il est vide. Je sais, monsieur le président, que mon temps de parole est presque écoulé, mais ceci est le point crucial: nous appelons petit cultivateur celui qui n'a pas les qualités voulues pour gagner de l'argent à l'intention de sa famille.

L'an dernier, par exemple, nous avons consenti à quelque 2,500 cultivateurs des montants de moins de $10,000. Jusqu'ici cette année, c'est à 1,465 cultivateurs que nous avons prêté moins de $10,000. Ceux qui s'imagineraient que $10,000 est une jolie somme ne sont pas cultivateurs. J'écoutais ce soir l'honorable représentant de Lincoln et, quand je l'ai entendu parler de porter les montants prévus aux parties II et III de $30,000 à $40,000, je me suis dit tout de suite: voilà un

homme qui s'y connaît un peu en problèmes agricoles. J'ignore quelle est sa profession, mais dès l'instant où il a mentionné les chiffres de $30,000 et $40,000, j'ai vu que cela ressemblait aux demandes que font les cultivateurs. Nul fermier ne veut qu'on lui donne $2,000 et qu'on lui dise de se tirer d'affaires comme il pourra. C'est trop cruel. Mais si $2,000 peuvent l'aider à accroître son revenu, nous les lui donnerons. C'est ainsi que les choses se font.

Voici à quoi je veux en venir. Je ne sais si je me suis bien fait comprendre. J'admets que le but de la Société du crédit agricole est de s'efforcer d'établir des fermes rentables au Canada. Pour être rentable, une ferme doit non seulement assurer au cultivateur un certain rendement sur son capital, mais aussi lui rapporter quelque chose pour son propre travail et celui de sa famille et l'élever à un niveau où il sentira qu'il joue un rôle aussi important dans la société que l'homme de la ville. Actuellement, cette égalité n'existe pas. Mais j'espère que nous n'en donnerons jamais une définition d'une rigueur telle que les limites soient inflexibles, car dans quelques régions pour certaines personnes un montant net de $2,000 ou $3,000 constitue un revenu suffisant. Dans d'autres, il peut être de $4,000 ou $5,000. Donc, je déclare simplement que l'on fasse de l'exploitation agricole une unité familiale plus rentable, ce que nous nous efforçons d'accomplir, et personne ne va le contester. Mais n'allez pas accuser la Société du crédit agricole de ne pas consentir de prêts aux petits cultivateurs. Accusez-la si vous voulez de demander au cultivateur, dans son propre intérêt, de produire un programme montrant qu'il peut faire de l'argent en empruntant. Si des gens me soumettent des cas semblables, j'en parlerai avec plaisir au président de la Société du crédit agricole et lui dirai qu'il n'observe pas les directives de la loi et des règlements.

En toute justice, je dois reconnaître que les employés de la Société du crédit agricole —ils sont nombreux, environ 200 répartis dans le pays—ont fait un travail magnifique. Toutefois, cela ne veut pas dire que, comme ministre, je sois toujours content de chacun. Je suis allé voir le personnel de toutes les provinces, sauf une, et je lui ai seriné ce que j'ai dit aujourd'hui à la Chambre. Je m'y suis pris le plus simplement du monde pour le lui dire. Peu importe que la personne qu'on croise dans la rue et qui se présente au bureau soit misérablement vêtue. Il faut la traiter comme si c'était un personnage très important, car c'est un compatriote. Il ne faut pas la traiter de la façon infamante qu'avaient les employés de l'ancienne Commission du crédit agricole. Même si un homme parle en mauvais anglais... (*Exclamations*)...il sera bien traité par les employés de la Société du crédit agricole. Je parle de ces choses parce qu'elles ont une énorme importance dans certaines régions du pays.

J'ai dit ce que je voulais à propos des petits prêts. Il y a bien d'autres points que je puis laisser tomber ou que je traiterai si je dois reprendre la parole au cours du débat. Toutefois, pour finir, je tiens à répondre au député d'Assiniboïa qui demande que la mesure soit déférée au comité. Je ne m'oppose nullement à ce que la mesure soit déférée à un comité. Cependant, j'ai l'impression que tous les partis représentés dans cette enceinte ont bien fait savoir qu'il s'agit d'une excellente mesure, qu'ils se réjouissent de son succès, et qu'ils sont heureux d'accroître le crédit disponible. Ils ont formulé des idées pratiques. Pour ma part, je propose que nous ne retardions pas l'examen de la mesure plus longtemps qu'il ne faut pour faire valoir nos opinions à la Chambre. Faisons-lui subir la première lecture et la deuxième lecture, pour que je m'empresse de me mettre à l'œuvre à travers le pays. Si les députés acquiescent à mon invitation, je leur en serai très reconnaissant. C'est une bonne mesure. Nous réalisons les promesses formulées par le ministre de l'Agriculture en 1959: dès qu'une idée nouvelle ferait son apparition, nous en saisirions la Chambre. Dès que le bill aura subi la première lecture, on pourra vous en transmettre le texte. Nous en aurons des versions françaises et anglaises, et vous constaterez qu'en plus d'accroître le montant de crédit disponible—et on l'augmentera chaque fois que les cultivateurs auront besoin de plus d'argent—le projet de loi vise, ainsi que je l'ai dit au début de mes observations, à rendre le programme de prêts plus souple et plus étendu. Cela intéresse particulièrement les cultivateurs de l'Est du Canada. Nous voulons accorder des prêts pour des genres d'exploitation qui ne sont pas admissibles si l'on s'en tient à une conception purement traditionnelle de l'agriculture. Ainsi, nous considérerons le travail accompli en dehors de la ferme comme un genre d'emploi. Nous avons ajouté de nouveaux genres d'exploitations qui, traditionnellement, ne sont pas, à proprement parler, agricoles.

Ce sont là les deux grandes modifications apportées. Je signale qu'on s'y intéresse déjà. Au début de mes observations, j'ai fait savoir que je n'aimais pas voir certaines régions obtenir la plupart des prêts. J'ai reçu ce soir les chiffres les plus récents pour le Québec. En 1961-1962, nous n'avons accordé, dans la province de Québec, que 109 prêts représentant 1.7 million de dollars. Cette année, nous avions consenti, au 15 octobre, soit en l'espace

de quelques mois seulement, 316 prêts d'un montant de 4.8 millions de dollars.

Une voix: Une année d'élections.

L'hon. M. Hamilton: Les affaires pour le reste de l'année se chiffrent, selon les prévisions, à environ 12 millions de dollars.

M. Asselin: N'est-ce pas à cause de la réduction de l'intérêt par le gouvernement provincial?

L'hon. M. Hamilton: Il me semble qu'il est ainsi bien établi que tous nos fonctionnaires, à partir du ministre, font les plus grands efforts pour faire face à ce que nous considérons comme le deuxième grand problème qui vient s'ajouter à celui d'atteindre le revenu de ce que l'on pourrait appeler les cultivateurs de l'Est et, quand je dis cultivateurs de l'Est, je pense également à ceux de la Colombie-Britannique.

M. Argue: Monsieur le président...

M. Caouette: Monsieur le président...

M. le président suppléant: Je crois que le député d'Assiniboïa voulait poser une question, après quoi je donnerai la parole au député de Villeneuve.

M. Argue: Il y a une question que je voulais poser au ministre de l'Agriculture. Je pensais qu'il aurait été plus opportun d'obtenir une réponse à ce moment-là de son discours. Toutefois, il a bien voulu m'inviter à la poser maintenant. Elle a trait à la répartition des diverses catégories de prêts agricoles sur les diverses années. Ce que le ministre a consigné au hansard fait constater une augmentation, très digne d'éloges, du montant global des prêts et l'accroissement sensible de leur nombre.

Ce soir, le ministre a affirmé que, sous son administration, il met l'accent sur les petits prêts aux cultivateurs à revenu modeste. Je lui poserai donc la question suivante: je l'inviterais à consigner au hansard le nombre de prêts par catégorie de $1,000, pour chacune des années en question, de façon à nous donner une meilleure idée de la situation. Le prêt moyen était d'environ $11,000. Je voudrais savoir, pour chacune de ces années, le nombre de prêts, mettons de $1,000 ou moins, celui des prêts de $1,000 à $2,000, des prêts de $2,000 à $3,000 et ainsi de suite, de façon à pouvoir nous faire une idée complète de l'importance des prêts consentis. Le ministre a dit qu'on mettait l'accent sur les petits prêts. Or, je prétends que l'on a, jusqu'ici, beaucoup trop accentué les prêts importants. Je demanderai au ministre de prouver son affirmation.

L'hon. M. Hamilton: Je me demande si le député accepterait un tableau que j'ai compilé aujourd'hui en le divisant en catégories de $5,000 ou moins, et de $10,000 ou moins.

M. Argue: Non, monsieur le président, je n'ai aucune objection à ce que l'on consigne des tableaux au compte rendu. Je ne suis pas, pour ma part, trop méticuleux. Si le ministre veut bien consigner quelques tableaux au compte rendu, je suis tout à fait d'accord. Mais ils ne prouveront pas ce que je veux. Je dirai au ministre qu'ils ne le montreront pas du tout, s'il s'agit d'une catégorie allant jusqu'à $5,000, et une autre de $5,000 à $10,000. Je lui demanderai d'inviter ses fonctionnaires qui, j'en suis sûr, peuvent facilement se procurer ces chiffres, à fournir ce renseignement au comité, car il nous fera connaître la véritable répartition des prêts.

L'hon. M. Hamilton: La seule chose que je voudrais signaler, c'est que si vous vouliez cette division en catégories de $5,000 ou moins, ce que la plupart d'entre nous considéreraient, à mon avis, comme le renseignement que veut avoir le député, et encore de $5,000 et $10,000 comme catégories suivantes, je les ai déjà. S'il faut que je recommence à les diviser selon toutes les catégories qu'il a mentionnées, il faudra du temps. Je ne puis garantir quand le tableau sera prêt.

M. Argue: Je demanderais au ministre de s'adresser à ses fonctionnaires et de leur demander de dresser le tableau de ces catégories. Le point est important. Il présente de l'intérêt pour les membres du parti libéral, pour le ministre et les députés vis-à-vis. Il me semble que le comité mérite de recevoir ces renseignements. Je ne doute pas que les services du ministre pourront facilement trouver ces données dans leurs dossiers.

M. le président suppléant: Je donne la parole au député de Villeneuve.

M. Asselin: Puis-je poser une question au ministre?

Des voix: Non.

M. le président suppléant: Le temps de parole du ministre est expiré. Si l'on veut poser des questions au ministre, et qu'il doit y répondre, il sera nécessaire d'obtenir, à cette fin, l'assentiment unanime du comité. Sinon, je donne la parole au député de Villeneuve.

Des voix: Non.

M. le président suppléant: Je donne la parole au député de Villeneuve.

M. Asselin: Monsieur le président, puis-je demander...

M. le président suppléant: Il n'y a pas assentiment unanime. Je donne la parole au député de Villeneuve.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, depuis quelques jours, nous étudions...

M. Argue: Pas sur la table...

M. Caouette. Pardon?

M. Argue: Excusez-moi.

M. Caouette: Depuis quelques jours, nous étudions l'opportunité de porter de 300 millions à 400 millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société, en vue d'aider davantage les agriculteurs de l'Est du Canada.

Nous avons toujours constaté, tant sous un régime libéral que conservateur, qu'il y avait une différence dans le traitement des cultivateurs de l'Est et ceux de l'Ouest.

Quand le gouvernement nous suggère d'augmenter le nombre des prêts au Québec et dans les provinces Maritimes, nous croyons sincèrement que ce n'est pas là le moyen de régler le problème. Au fait, les agriculteurs du Québec s'endetteront davantage et n'auront pas nécessairement la facilité de vendre leur production.

Je suis d'avis que ce qui importe dans le moment, pour l'ensemble de l'agriculture canadienne, c'est d'établir dans l'Est une politique semblable à celle qui est poursuivie dans l'Ouest du pays. Par exemple, lorsqu'on garantit l'achat de la production du blé de l'Ouest, ces cultivateurs se sentent plus à l'aise que lorsqu'on laisse les cultivateurs de l'Est dans l'impossibilité de vendre leur production.

Et même que nous endetterions les agriculteurs du Québec ou des Maritimes pour 200, 300 ou 400 millions de dollars, s'ils ne peuvent vendre leur production à l'automne, il est facile de comprendre qu'ils ne pourront même pas faire honneur à leurs obligations, même si, au moment où le prêt est consenti, cela leur permet de vivre un peu mieux qu'ils ne le font présentement, et éventuellement, soit dans 2 ans, 5 ans ou 10 ans, ils seront dans la même situation qu'aujourd'hui.

Ce que nous ne concevons pas du tout et ce que nous n'acceptons pas, au Canada, c'est qu'après 200 ou 300 ans de travail sur une ferme transmise de père en fils, de génération en génération, c'est que nous ayons des agriculteurs qui soient endettés au point de ne plus pouvoir exploiter leur ferme, et ce après avoir obtenu des prêts provinciaux ou fédéraux. C'est là le résultat d'un système financier qui n'est pas adapté aux possibilités que nous avons chez nous.

Monsieur le président, nous entendons parler, de plus en plus, de la désertion de nos fermes. Le fils du cultivateur n'est plus intéressé à prendre la relève de la ferme ou la relève du père. Pourquoi? C'est qu'à l'heure actuelle, dans le Québec, dans les Maritimes et dans certaines autres provinces, le revenu véritable d'un cultivateur s'établit à peine à 4c. l'heure, compte tenu du nombre d'heures de travail qu'il consacre à l'exploitation de sa ferme. Et même qu'on l'endetterait davantage demain, je ne crois pas que cela règle son problème! Mais une solution que le gouvernement peut apporter au problème des agriculteurs canadiens, c'est de garantir aux cultivateurs de l'est du Québec, de l'Ontario et des Maritimes la vente de leur production.

Monsieur le président, je suis d'avis que si le gouvernement offrait cette garantie, on ne serait pas obligé de se préoccuper du reste. Il nous serait alors permis de constater que les agriculteurs du Québec et du Canada sont capables de s'organiser. Cette politique permettrait l'expansion des fermes et contribuerait à augmenter la production. Au lieu de payer les cultivateurs pour ne pas produire de blé, que l'on paie pour la production qui est faite au pays, que l'on construise des entrepôts frigorifiques dans l'Est pour entreposer les denrées alimentaires, et si l'on ne peut consommer notre production nationale, que l'on aille sur le marché international; de cette façon, nous aiderons les agriculteurs canadiens.

Nous sommes en faveur de l'aide aux agriculteurs, seulement, nous craignons aussi les conséquences d'une politique semblable, eu égard à notre système monétaire actuel. Il est clair que le cultivateur sera dans le marasme financier dans l'espace de quelques années, tout comme il l'est dans le moment. On en a la preuve dans le Québec et dans les autres provinces où le prêt agricole a été établi, puisque les cultivateurs se torturent les méninges chaque six mois, ne sachant jamais s'ils viendront à bout d'acquitter leurs obligations ou de faire leur versement sur le prêt agricole qu'ils ont contracté. Pourquoi? Parce qu'ils ne peuvent vendre leurs produits.

Monsieur le président, nous devons veiller à l'établissement des fils de cultivateurs et leur permettre de vivre au même niveau que toutes les autres classes de la société, parce que je considère que les agriculteurs canadiens sont justement ceux-là qui sont les plus méconnus, à l'heure actuelle, les moins reconnus et même ceux qui sont le plus maltraités.

Je suggère bien humblement au ministre d'étudier la possibilité de présenter une mesure qui garantirait au cultivateur, par exemple, la vente de son beurre—comme cela se fait dans certaines régions pour la vente des œufs, des pommes—ou encore la vente du poisson dans les provinces Maritimes. Que l'on garantisse la vente de ces produits, et je suis assuré qu'à ce moment-là nous serons sur la voie de la prospérité, tant pour les agriculteurs canadiens que pour toutes les classes sociales de notre pays.

M. Pigeon: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette)?

L'honorable député pourrait-il nous dire si, pour aider à régler les problèmes agricoles existants, le meilleur moyen ne serait pas d'avoir recours aux coopératives et associations agricoles, comme l'UCC, alors que le gouvernement pourrait intervenir indirectement, mais sans se substituer à l'entreprise privée ou aux coopératives?

M. Caouette: Il me fait plaisir de répondre à l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Pigeon).

Vous avez parfaitement raison. Nous pouvons utiliser les coopératives et les organisations agricoles qui existent présentement. Il n'est pas du tout question de les faire disparaître. Seulement, tout en se servant de ces médiums d'écoulement de la production agricole au pays, que le gouvernement en permette et en facilite la possibilité, non pas à des prix de famine ou à perte pour les cultivateurs, mais à des prix qui leur permettront de réaliser des profits.

Qu'on passe par l'entremise de l'UCC ou des coopératives et organisations agricoles, j'en suis certainement, et justement, ces organisations agricoles partagent mon point de vue 100 p. 100; tout ce qu'elles cherchent, c'est l'écoulement de la production agricole à des prix avantageux.

(Traduction)

M. Rapp: Monsieur le président, en prenant la parole à propos du projet de résolution du ministre de l'Agriculture, visant à porter de 300 à 400 millions de dollars le pouvoir de prêt de la Société du crédit agricole, je me déclare tout à fait en faveur de la résolution. Après avoir examiné les états de service de la Commission du prêt agricole, qui a fonctionné jusqu'en novembre 1959, je dois reconnaître que cet organisme a rendu de grands services à l'agriculture. Mais la Société du crédit agricole, depuis qu'elle existe, leur en a rendu de bien plus grands encore.

On a dit beaucoup de choses au cours du présent débat, certains députés ayant contredit les déclarations du ministre de l'Agriculture et prétendu que la Société n'avait pas servi l'économie aussi bien qu'elle aurait dû le faire. Par conséquent, j'aimerais donner la parole à une autre personne, à savoir M. David Suderman, correspondant du *Family Herald*, à Ottawa, qui écrivait ce qui suit dans le numéro du 8 mars:

> Si le gouvernement conservateur décide de s'en tenir uniquement à ses réalisations pour jouer son va-tout aux élections fédérales de cette année, un de ses grands atouts dans les circonscriptions rurales sera les réalisations de la Société du crédit agricole. D'autres mesures législatives concernant l'agriculture, telle que la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, pourront, avec le temps, exercer une plus grande influence sur notre économie rurale, mais la Société du crédit agricole a déjà fait ses preuves.

J'aimerais que les honorables députés s'arrêtent notamment au paragraphe suivant:

> Au cours des 27 premiers mois de son existence, elle a consenti plus de 130 millions de dollars en prêts agricoles—soit environ 9 millions de plus que l'organisme qui l'a précédée, la Commission du prêt agricole, en l'espace de 27 ans. Les 6,000 prêts ou plus consentis au cours de la présente année financière s'établissent en moyenne à $11,000 par cultivateur. Il est encore difficile de mesurer la conséquence ultime de tels prêts, mais il est certain qu'ils accéléreront une réorientation importante qui s'imposait depuis longtemps chez nombre de cultivateurs.

Je le répète, en repassant les réalisations de l'ancienne Commission du prêt agricole qui fut en fonction jusqu'en octobre 1959 et celles de la Société du crédit agricole depuis cette date, je dois dire que les deux ont bien servi l'agriculture canadienne. L'ancienne Commission du prêt agricole a bien servi l'agriculteur canadien, mais jamais aussi bien qu'un autre organisme que nous avons dans ce pays, celui qui est régi par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Certaines dispositions de cette loi étaient si bonnes qu'on les a incorporées dans ce nouveau mode de crédit agricole.

On a aussi ajouté certaines nouvelles dispositions dans le projet de loi sur le crédit agricole comme, par exemple, le nouveau genre de prêt hypothécaire agricole contrôlé. Bien des petites fermes et d'autres fermes ont abouti à des échecs parce que certains cultivateurs n'étaient pas compétents et n'ont pu obtenir un crédit agricole contrôlé. Ces prêts contrôlés ont aidé les jeunes cultivateurs de 21 à 45 ans.

J'aimerais signaler un autre point au ministre de l'Agriculture. Je veux parler de la disposition qui accorde de l'assurance-vie collective au cultivateur qui emprunte de la Société du crédit agricole. Voilà un grand avantage dont bien des cultivateurs ont tiré profit. J'ai relevé une omission dans le nouveau bill relatif au crédit agricole. Les agriculteurs qui ont obtenu des prêts de l'ancienne Commission du prêt agricole n'ont pas eu l'occasion de bénéficier de cette assurance collective pour leurs prêts. Dans ma circonscription de l'Ouest, plusieurs agriculteurs aimeraient pouvoir profiter de cette assurance collective et je demande au ministre d'inclure des dispositions à cet égard dans les modifications.

L'agriculteur se trouve aujourd'hui en bien meilleure posture par suite de la modification de la loi sur le crédit agricole. Je suis certain qu'en portant le montant de 300 à 400 millions on aidera sensiblement les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est du Canada. Il

existe une nouvelle tendance en agriculture et c'est de s'adonner encore plus à l'élevage du bétail, qui offre d'excellentes perspectives. Cette augmentation de 300 à 400 millions de dollars du montant dont la Société dispose à des fins de prêts rendra de grands services aux agriculteurs qui veulent ajouter l'élevage à leur exploitation.

L'idée de contrôler le crédit accordé aux agriculteurs n'est pas nouvelle. Je le répète, plusieurs de nos échecs passés doivent être imputés au fait que certains agriculteurs ne pouvaient profiter de ce crédit contrôlé dont bénéficient maintenant les agriculteurs de 21 à 45 ans.

On pourrait arrêter d'avance avec l'exploitant un programme qui aboutirait, moyennant contrôles au remboursement de la dette, et tendrait à orienter la production vers les besoins futurs du marchés. S'il y a des dettes que le cultivateur ne peut pas rembourser, alors le contrôleur lui conseillera de ne pas s'endetter davantage. Bien entendu, ce crédit agricole ne devrait pas être consenti aux cultivateurs qui n'ont pas une exploitation rentable. Il ne devrait jamais être accordé de crédit pour soutenir une exploitation non rentable. Des honorables préopinants ont dit, d'après mon interprétation, que les modifications seraient améliorées et, je l'ai déjà dit au début, je suis tout à fait en faveur de la modification visant à porter le capital de 300 à 400 millions de dollars.

(Texte)

M. Rochon: Monsieur le président, comme ceux qui m'ont précédé, vous me permettrez de vous féliciter de votre nomination au poste que vous occupez parmi nous. La façon dont vous avez, jusqu'à aujourd'hui, dirigé les délibérations en cette Chambre nous fait augurer que vous saurez toujours juger, en toute impartialité, les mesures qui nous seront présentées.

La résolution qui est soumise au comité, laquelle tend à présenter un bill modifiant la loi sur le crédit agricole, en est une des plus importantes. On veut porter—comme le disait tout à l'heure le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton)—de 12 millions à 16 millions de dollars le capital de la Société, en vue d'augmenter de 300 millions à 400 millions de dollars son pouvoir d'emprunt. C'est quelque chose! Et j'en féliciterais l'honorable ministre de l'Agriculture, si seulement je pouvais compter que, réellement, le bill qui nous sera présenté sera de nature à aider les cultivateurs de l'Est.

Oh! Nous avons bien entendu, cet après-midi, l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) nous rappeler que le ministre de l'Agriculture avait promis, à Joliette, il y a quelque temps, que sa condescendance s'étendrait à tous les cultivateurs, ceux de l'Ouest comme ceux de l'Est. Nous l'avons entendu nous dire tout son espoir en des jours meilleurs, grâce à la mesure à l'étude. Mais, si le passé indique quelque peu l'avenir, je crains bien de refroidir son enthousiasme et je lui dis, comme autrefois Énée devant le cheval de Troie:

Je crains les Grecs, même quand ils font des offrandes.

Monsieur le président, comme l'honorable député de Norfolk (M. Roxburgh), j'aimerais que la loi s'étende à ceux de nos cultivateurs qui s'adonnent à la culture spécialisée.

J'ai l'honneur de représenter en cette enceinte une immense circonscription de plus de 110,000 commettants. Permettez-moi, à ce moment-ci, de les saluer et de vous apporter leur message, un message de bonne entente, d'entente cordiale. Quatre mille d'entre eux habitent l'île Jésus, appelée à juste titre «Les jardins du Québec.» Au cours de cette année, près de quarante jeunes ont débuté sur ces fermes spécialisées, et depuis les cinq dernières années, près de 150 les avaient précédés.

J'envie l'honorable député de Nicolet-Yamaska qui a pu obtenir tant—lui ou son prédécesseur—de cet organisme fédéral, car plusieurs de mes commettants ont fait des demandes qui sont restées lettre morte.

Une voix: Au gouvernement provincial ou au gouvernement fédéral?

Une voix: Aux deux!

M. Rochon: Aux deux, monsieur le député qui me pose cette question. Les demandes ont été faites surtout ici, au gouvernement fédéral, mais elles ont été refusées par le ministère de l'Agriculture.

Une voix: C'est au gouvernement provincial, cela!

M. Rochon: Monsieur le président, vous avez écouté, cet après-midi, l'honorable député de Champlain (M. Matte). Il nous a décrit la part faite à ses cultivateurs, et ce qui se passe chez lui est chose courante chez tous les cultivateurs de l'Est: le petit cultivateur qui a peiné pour arriver à des résultats se voit trop souvent dans la situation de ne pouvoir faire face à la concurrence, de ne pouvoir faire honneur à ses obligations, et il doit abandonner le fruit de plusieurs années de travail.

Parlant ici pour les cultivateurs, jardiniers, et maraîchers de mon comté, je partage l'opinion de l'Union catholique des cultivateurs qui prétend que la classe agricole est, cette année, à un tournant de son histoire dans la province de Québec. On se rend compte que

pour arriver à des résultats, il faut s'organiser en association professionnelle de cultivateurs, en association puissante, en comptant, bien entendu, sur l'aide des gouvernements provincial et fédéral. Aussi, je me demande si le projet de loi qu'on nous soumettra sera conçu de façon à permettre aux petits agriculteurs d'en tirer profit?

Actuellement, pour consentir un prêt, la Société du crédit agricole exige des garanties. Or comment le jardinier de mon comté, le maraîcher de l'île Jésus peut-il en fournir s'il lui en coûte des milliers de dollars pour préparer le sol, organiser des serres et préparer des couches-chaudes? Si, encore, il était certain du marché, et ne craignait pas la concurrence américaine, qui lui a été préjudiciable cette année. La situation est la même pour les producteurs de lait, ceux qui font de la culture fourragère, bref pour tous nos cultivateurs de l'Est. On s'occupe des cultivateurs de l'Ouest, c'est très bien, mais ceux de l'Est ont droit de pays, il me semble, et on les a totalement ignorés depuis cinq ans.

Pourtant, monsieur le président, ce sont les économistes du département fédéral de l'Agriculture qui écrivaient, dans un rapport publié en septembre 1961, ce qui suit: Si des mesures d'urgence ne sont pas prises immédiatement, en plus de certaines subventions accordées, soit par Québec, soit par Ottawa, nous verrons plusieurs petits cultivateurs de l'Est, plus particulièrement d'Ontario et du Québec, acculés à la faillite.

Il est temps, il est grand temps que ces choses soient dites. Et remarquez, monsieur le président, que seul le désir de servir mon comté, ma province et mon pays me dicte ces paroles.

Je ne suis pas un politicailleur, et je voudrais tellement que l'on puisse dire, comme tous ces nouveaux Canadiens qui nous arrivent d'Europe ou d'ailleurs: Enfin, nous allons connaître un pays où il fait bon vivre et où les gouvernants sont conscients de leur devoir de citoyens.

C'est la première fois qu'il m'est donné d'adresser la parole en cette Chambre et je suis fier et orgueilleux de le faire au nom de la classe agricole, laquelle est une minorité dans mon immense comté, mais une minorité qui nous fait honneur, minorité qui porte le nom des cultivateurs jusqu'en Europe, puisqu'au pavillon canadien de l'exposition universelle qui a eu lieu en Belgique, il y a quelques années, où dans les démonstrations de culture moderne des fruits et légumes, deux jardiniers de ma circonscription figuraient. Au fait, l'année suivante, leurs primeurs—qu'il s'agisse de tomates, de concombres ou de laitue—étaient considérées comme des produits de la catégorie A, dans les expositions américaines.

Si ces gens peuvent porter si bien le nom du Québec, le nom de notre pays à l'étranger, sachons donc les aider. Rendons les exigences de crédit plus faciles qu'elles ne le sont actuellement.

Permettez-moi, monsieur le président et messieurs, de vous remercier de la bonne attention que vous avez bien voulue m'accorder.

C'est la première fois que j'ai l'honneur d'adresser la parole en cette enceinte et j'en garderai un souvenir inoubliable.

Je suis convaincu qu'ensemble, sans «partisanerie», nous mènerons le bon combat en faveur de nos comtés, notre province et notre pays.

(Traduction)

M. Whelan: Je suis très heureux de participer à ce débat sur la Société du crédit agricole. En tant que membre d'un groupement agricole qui a présenté des observations sur le genre d'organisme de crédit agricole qu'il nous faut au Canada, je puis déclarer que la Société du crédit agricole répond partiellement à nos vœux. Pas complètement, mais partiellement.

Le sud-ouest de l'Ontario, d'où je viens, possède les cultures les plus variées au Canada, et nous croyons que la Société du crédit agricole ne répond pas complètement aux besoins de notre région. Nous croyons qu'il faut instituer, dans l'est du Canada et surtout dans le sud-ouest de l'Ontario, le système qui permet aux cultivateurs de l'Ouest de partager leurs récoltes afin de payer une hypothèque. Notre région possède une industrie importante de culture en serre chaude qui devrait recevoir le même traitement que la culture du blé de l'Ouest canadien. Il nous arrive parfois de perdre une récolte. Avec cette société de prêt établie comme elle l'est et compte tenu des gros prêts qui sont consentis à l'heure actuelle, sommes-nous en train de créer un régime féodal d'un genre nouveau? Tant de nos fermes deviennent de plus en plus grandes. C'est là le régime qui a poussé la plupart de nos ancêtres à venir s'établir au Canada. Ils voulaient en sortir. Avec un tel régime agricole, nous avons, non pas le château et la hutte de terre, mais la vaste et riche demeure et un peu plus loin la petite maison toute simple pour les ouvriers. Voilà un état de choses que nous ne saurions tolérer.

Notre région abonde en sol propre à la culture. Mais nous ne pourrions produire autant si nous n'avions pas tant d'ouvriers qui travaillent comme des esclaves. Je l'affirme assez carrément, mais c'est bien vrai. Chez

nous, où la population est en grande partie formée de familles originaires d'Europe, on cultive surtout les légumes; tous les membres de la famille travaillent aux champs, mais tous ne sont pas rémunérés. Voilà un facteur qui devrait entrer en ligne de compte quand nous examinons les revenus de la ferme et que nous les trouvons élevés. Si nous faisions la même chose dans nos villes et faisions travailler tous les enfants à partir de sept ou huit ans pour le bien-être de la ville, comme le chômage y deviendrait grave! Cependant, c'est ce qui se passe à l'heure actuelle dans le domaine de la production agricole.

Nous, des régions rurales, avons la ferme conviction que nous ne sommes pas traités de la même façon que nos cousins des villes. Certains honorables députés peuvent se demander ce qui me pousse à faire une pareille déclaration, mais c'est la vérité. Aux termes de cette mesure relative aux prêts, on ne peut emprunter qu'un maximum de $7,500 pour construire une maison et notre actif doit être bien plus important que celui dont a besoin notre cousin des villes pour acheter une maison. Nous estimons cela injuste, car tous les honorables députés savent très bien le genre de maison que l'on peut avoir pour $7,500. Elle ne se compare pas du tout au genre de maison dans laquelle habitent nos cousins des villes.

Je voudrais parler, monsieur le président, de la nécessité d'augmenter les emprunts. Dans ma région, je le répète, il y a une grosse industrie de culture en serres. Dans l'ensemble ce sont des familles de l'endroit qui l'exploitent. Mais c'est une industrie dont l'exploitation exige de gros capitaux; elle exige beaucoup de placements. C'est le genre que nous devrions favoriser au Canada, car c'est une industrie périclitante; nous sommes loin de produire la quantité de légumes dont nous avons besoin. On les importe et nous dépensons des dollars canadiens aux États-Unis pour acheter les mêmes produits.

Les horticulteurs qui possèdent des serres demandent toujours plus d'argent pour pouvoir faire de leur industrie une exploitation rentable. De la façon dont cette législation sur les prêts est actuellement rédigée, elle ne prévoit pas de tels prêts.

Permettez-moi également, monsieur le président, de dire tout de suite que dans notre région nous pouvons aussi subir des désastres, comme ceux de l'Ouest. Dans ces moments, nous aimerions être traités sur un pied d'égalité et être aidés comme eux, disons par exemple, en recevant des prestations de valeur équivalente. Je proposerais d'inclure dans la loi une disposition quelconque à cet effet. Si le prêt porte sur un an et qu'un désastre, une inondation ou une tempête qui anéantit les récoltes et l'énorme travail familial, empêche les personnes touchées de faire face à leurs paiements à tempérament, ces personnes devraient pouvoir rembourser leurs emprunts sans intérêt ou en acquittant un intérêt minime. L'Association devrait offrir ce genre de prestation.

Dans notre pays, l'assurance-récolte coûte très cher pour notre genre de récoltes. Pour le moment notre province n'a encore entrepris aucun programme d'assurance-récolte.

Sans doute le ministre de l'Agriculture a le droit de demander cent millions de dollars de plus, si au Canada l'agriculture continue de se faire comme maintenant, surtout dans le sud-ouest ontarien, où nous devons maintenant soutenir la concurrence américaine. Il y a pénurie au Canada de tous les produits que nous cultivons dans cette région; nous pourrions produire tout ce dont le Canada a besoin si le gouvernement nous apportait toute sa collaboration.

Le ministre demande cent millions de dollars. Au rythme où va l'agriculture, le ministre nous reviendra dans un an, ou peut-être avant, pour nous demander encore cent millions ou deux cents millions. Cela est-il bon pour l'agriculture? Plusieurs milliers de prêts ont été consentis aux cultivateurs jusqu'ici. Combien de millions de dollars ces cultivateurs ont-ils empruntés au pays? Un tel état de choses est-il bon pour nos cultivateurs? Sont-ce là les riches cultivateurs, comme aiment les imaginer nos cousins des villes, s'ils doivent emprunter ces millions de dollars pour pouvoir exploiter leurs fermes? Certainement pas. Si nous continuons ainsi tant qu'il conservera son portefeuille, le ministre reviendra ici demander de l'argent. Je ne sais combien de temps cela va durer, mais ce sera sûrement tant qu'il restera ministre.

Nous comptons moins de cultivateurs maintenant. Nous sommes devenus plus compétents. Je ne crois pas qu'il y ait au Canada un producteur plus compétent que le cultivateur. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus compétents n'importe où dans le monde. Il l'a démontré par son habileté à produire de plus en plus avec une aide de moins en moins importante. Nous avons démontré aux spécialistes en agriculture et à tous les autres intéressés que nous savons produire. Je sais ce que cultiver veut dire. Je suis né et j'ai été élevé dans ce qu'on a qualifié ici ce soir de petite ferme, une unité de 50 acres. J'exploite maintenant une ferme de 200 acres et notre chiffre d'affaires est de plusieurs milliers de dollars par année. Mais en fin de compte le revenu que l'on appelle net, et dont nous entendons tellement parler, est loin d'être ce qu'il devrait être, si l'on tient compte de nos immobilisations dans cette ferme. Nous devrions cultiver ces produits dans le

sud-ouest ontarien et donner à l'agriculture la place qui lui revient dans notre pays, mais nous dépensons nos dollars à l'étranger. L'agriculture n'occupe pas la place qui lui revient à cause de la politique que le gouvernement actuel poursuit dans notre région de l'Ontario et dans tout le Canada en général.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je savoir quels seront les travaux pour demain et la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, demain nous aimerions étudier les subsides provisoires. Si nous terminons assez tôt, nous pourrons continuer les travaux qui nous occupaient aujourd'hui. Ou bien, si nous n'en finissons pas demain avec les subsides, nous pourrions en poursuivre l'examen lundi, parce que l'échéance des chèques approche à grands pas.

Si l'on termine l'étude des subsides provisoires vendredi, nous songerons alors à nous constituer en comité des voies et moyens lundi, de sorte que le ministre des Finances et les autres députés puissent discuter des affaires économiques. Le ministre des Finances présentera alors les résolutions budgétaires inscrites aux *Procès-verbaux* du 27 septembre.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PÉTITION DE RAYMOND RODGERS EN VUE DE SON ADMISSION À L'ASSOCIATION DE LA TRIBUNE DES JOURNALISTES

M. l'Orateur: Jai l'honneur de faire savoir aux députés que le Greffier a déposé sur le bureau de la Chambre le septième rapport du greffier des pétitions.

(Le septième rapport du greffier des pétitions est lu par le greffier adjoint.)

M. James C. McNulty (Lincoln): Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe 8 de l'article 70 du Règlement, je demande que la pétition soit lue.

M. l'Orateur: Le député de Lincoln demande lecture de la pétition. La Chambre est-elle entièrement d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Procédez à la lecture.

(Lecture est donnée de la pétition par le greffier adjoint, ainsi qu'il suit:)

A l'honorable Chambre des communes assemblée en Parlement: la pétition du soussigné, Raymond Spencer Rodgers, éditeur et commentateur, signale humblement:

Qu'il est employé à titre de correspondant parlementaire par le quotidien *Standard*, de St. Catharines;

Qu'une demande émanant du requérant, en vue de son admission à l'association de la tribune des journalistes du présent Parlement, a été rejetée par ladite association;

Qu'à la suite de pareil rejet, le requérant se voit refuser les facilités, les droits et privilèges d'un journaliste actif, qui lui sont nécessaires en vue de pouvoir faire le compte rendu des travaux du Parlement;

Par conséquent, le requérant prie humblement cette honorable Chambre de prendre les dispositions qu'elle jugera nécessaires et appropriées pour mettre le requérant en mesure de poursuivre sa profession de correspondant de journal et de pourvoir ainsi à son entretien et à celui de sa famille.

Et votre requérant, comme il se doit, vous en prie.

Raymond Spencer Rodgers.

M. McNulty: Je propose, avec l'appui du député de York-Scarborough:

Que la pétition de Raymond Spencer Rogers, correspondant parlementaire du *Standard* de St. Catharines, concernant sa demande d'admission en tant que membre associé à la tribune des journalistes parlementaires de ce Parlement, soit renvoyée, pour étude, au comité permanent des privilèges et des élections, avec prière d'établir le rapport qu'il jugera approprié.

(La motion est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FISHER—DROIT D'ACCÈS DES DÉPUTÉS AUX RAPPORTS

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais poser la question de privilège en me fondant sur une réponse que m'a fournie hier le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Voici en quoi consiste ma question de privilège: j'estime que tout député à la Chambre a le droit d'avoir accès à un rapport, préparé par le gouvernement ou pour le gouvernement, qui ressortit à la propriété publique, ou qui est divulgué quelque part au Canada. Pour étayer mon assertion à ce sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais donner lecture d'un bref passage d'un article paru en date du mercredi 10 octobre dans un journal de Banff. Voici:

Lors de la réunion qui aura lieu à l'Auditorium de l'avenue Banff, l'auteur du rapport, M. H. P. Oberlander, donnera lecture de ses constatations et fournira les explications nécessaires.

Hier, le ministre a fait savoir que la réunion avait bel et bien eu lieu mardi soir et qu'il s'agissait d'un rapport préparé par une société de conseillers en urbanisme. Monsieur l'Orateur, j'estime que la question de privilège est justifiée et qu'il y va des droits des députés à la Chambre puisque, d'une part, ainsi qu'il ressort de la déclaration du ministre, l'auteur d'un rapport préparé pour le ministre donne lecture de ses constatations, en public, dans une localité du Canada, tandis que, d'autre part, le ministre déclare qu'on ne peut transmettre le rapport aux membres du Parlement avant que son ministère l'ait étudié, et qu'il faudra attendre que cette étude soit terminée pour décider s'il y a lieu d'en divulguer la teneur aux députés.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, au sujet de la question de privilège que pose le député, j'ai l'impression qu'il n'a pas lu le texte intégral de la réponse que j'ai donnée hier. Sauf erreur, j'ai dit en terminant que je ne pouvais pas déposer le rapport «pour le moment». C'est à dessein que je me suis servi de l'expresion «pour le moment», car on ne m'avait pas encore fait tenir le rapport.

Ce rapport a été préparé par un urbaniste-conseil et soumis au conseil consultatif de

Banff, vu que cette collectivité s'y intéressait de très près. Je n'ai reçu que deux exemplaires de ce rapport, de sorte que je ne puis certainement pas en distribuer à tous les députés mais, avec le consentement unanime de la Chambre, je serai très heureux de les déposer pour la gouverne des honorables députés qui voudraient s'y reporter.

J'ajoute également que ce rapport a été commencé il y a environ deux ans, dans le cadre d'un programme de planification de nos parcs nationaux, afin de pouvoir recevoir le nombre toujours croissant de visiteurs, tout en ne modifiant pas le rôle primordial des parcs qui sont avant tout des zones de conservation.

M. l'Orateur: Je présume que l'honorable député qui a soulevé ce point est maintenant satisfait du dépôt de ce rapport...

M. Fisher: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'incident lui-même, j'apprécie vivement l'offre du ministre, mais il n'a rien dit du principe en cause. Il me semble qu'il y a un principe...

Une voix: Quel principe?

M. l'Orateur: A l'ordre! Cela aiderait beaucoup si quiconque désire formuler une observation sur les propos de l'honorable député, pouvait le faire debout quand il aura la parole. Il m'est impossible d'entendre ces interventions; je prierais donc les membres de la Chambre de bien vouloir collaborer à cet égard.

M. Fisher: Sans vouloir exploiter indûment cette situation, j'aimerais signaler, monsieur l'Orateur, que les privilèges des honorables députés semblent être en cause lorsqu'un rapport est préparé d'ordre d'un ministre, et que ce rapport est dévoilé au public avant même que le ministre l'ait vu. Le ministre ayant fourni une explication à ce propos, j'aimerais demander, monsieur l'Orateur, s'il a quelque chose à dire à propos du principe qui se rattache à la diffusion du document avant que lui-même ou les honorables députés aient eu l'occasion de l'examiner.

L'hon. M. Fulton: Il n'y a aucun privilège ici en cause.

M. l'Orateur: Deux questions se posent ici. D'abord, il ne s'agit pas d'un rapport dont le dépôt est requis par un article du Règlement ou par un statut; par conséquent, avant que le ministre puisse effectivement le déposer, il lui faut le consentement unanime de la Chambre.

Pour ce qui est du droit qu'ont les honorables députés d'insister sur le dépôt d'un tel rapport, intervient ici la question du consentement unanime de la Chambre quant au dépôt et, comme on me l'a signalé, on peut aussi se demander si le document aurait pu être exigé par une résolution de la Chambre concernant le dépôt de documents. Ce sont là les seuls moyens par lesquels ce rapport peut être soumis à la Chambre: du consentement unanime de la Chambre ou par suite d'une résolution de la Chambre. Par conséquent, je ne vois pas que l'honorable député puisse prétendre qu'il y ait une question de privilège en cause, concernant les droits des honorables députés, car en réalité les honorables députés n'ont pas ce droit. Le ministre doit donc demander le consentement unanime de la Chambre. Cette distinction étant faite, je demande maintenant à la Chambre si elle veut bien consentir à l'unanimité au dépôt de ce rapport.

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Pour ce qui est de la question de privilège, je crois que nous en resterons là.

M. Fisher: Pourrais-je tout simplement vous demander d'examiner le point suivant et de nous donner votre opinion là-dessus plus tard: lorsqu'un rapport préparé par le gouvernement, ou pour le compte du gouvernement à la demande de ce dernier, est livré au public avant de l'être aux honorables députés, si, dans ce cas, les privilèges de la Chambre sont ainsi réduits. J'aimerais que ce point en particulier soit étudié, car au sujet des deux aspects que vous nous avez signalés, je crois qu'il s'agit d'une question de procédure plutôt que de la question générale du privilège qu'ont les honorables députés de voir un document officiel.

M. l'Orateur: Il est possible qu'il en soit ainsi, quant à la question qu'a soulevée l'honorable député. Je ne dirai rien sur la question générale de l'opportunité de procéder ainsi. Pour l'instant, j'entrevois de nombreuses difficultés graves qui pourraient se poser et où il serait tout à fait inopportun de procéder ainsi. D'autre part, l'honorable député n'aurait pas le droit d'avoir ce rapport si d'autres députés de tout autre secteur de la Chambre s'y opposaient. Alors, il faudrait recourir à une motion de dépôt de documents. Je ne vois pas qu'un honorable député puisse posséder un droit qui est assujéti au consentement de la Chambre.

(Plus tard)

M. l'Orateur: Je tiens à rappeler aux députés une décision que j'ai rendue ce matin et à laquelle je veux apporter une légère rectification. Le député de Port-Arthur avait posé la question de privilège; j'ai alors déclaré que, pour que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales puisse déposer

le rapport soumis, il lui faudrait d'abord le consentement unanime de la Chambre.

Je suis allé un peu loin. Tout ce qu'il faut, c'est le consentement de la Chambre. Je ne voudrais pas qu'il soit indiqué dans le compte rendu que le consentement unanime est nécessaire.

LE COMMERCE

LA LOI DES ÉTATS-UNIS SUR L'EXPANSION COMMERCIALE—RÉPONSE AU MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés se rappellent sans doute que, mardi dernier, j'ai fait état d'un message que j'ai envoyé au président des États-Unis au sujet de la loi américaine sur l'expansion commerciale, et que j'ai signalé la proposition que j'ai formulée pour donner suite à mes déclarations antérieures, faites lors de la conférence des premiers ministres à Londres. Le 17 septembre, à cette conférence, j'avais déclaré, entre autres, ce qui suit:

> Le président Kennedy a présenté au Congrès un programme visant à l'expansion du commerce mondial. Comme nous représentons les pays membres du Commonwealth et une importante proportion de la population du globe, j'estime que nous devrions tâcher, dans un esprit de collaboration, de donner l'exemple à l'univers entier et de conjuguer nos efforts en vue de résoudre les problèmes difficiles et divers inhérents au commerce des pays du commonwealth.

J'ai alors proposé qu'on invite à une réunion tous les pays membres du Commonwealth, de la CEE, de la zone de libre-échange, les États-Unis d'Amérique, le Japon et les autres pays animés du même esprit—et j'ai insisté sur ces derniers mots—qui manifesteraient le désir de participer à une réunion tenue le plus tôt possible en vue d'examiner la façon de régler, d'une manière qui soit à l'avantage de tous, les problèmes découlant des relations commerciales. J'ai ajouté que cette réunion préparerait la voie à des négociations douanières, sans aucune disparité de traitement et fondée sur le tarif de la nation la plus favorisée. J'ai signalé que cela est déjà devenu une réalité pour ce qui est de la Communauté économique européenne, et qu'il est sûrement à souhaiter que celle-ci, telle qu'elle existe actuellement, continue à poursuivre ses objectifs. En outre, j'ai fait remarquer que si nous voulons réaliser des ententes commerciales plus étendues et plus satisfaisantes avant 1970, date prévue pour l'expiration des tarifs préférentiels, nous devrions prendre dès maintenant des mesures en vue de préparer des accords commerciaux à l'échelle mondiale.

J'ai déclaré que cela nous aiderait à résoudre nos difficultés, à raffermir l'association du Commonwealth, tout en permettant au Marché commun de continuer à développer son propre programme et en concrétisant l'énorme capacité commerciale des États-Unis d'Amérique et du Japon. En outre, j'ai fait remarquer qu'on ne devrait pas, à cette réunion, se contenter d'examiner la réduction réciproque de nos tarifs, que les débats qui se sont déroulés au cours de la conférence des premiers ministres ont montré qu'il importe absolument de résoudre au plus tôt les difficultés particulières au commerce mondial des denrées agricoles.

J'ai ajouté qu'il faudrait harmoniser le travail intéressant les tarifs de douane et les autres solutions possibles, comme, par exemple, des ententes mondiales au sujet des denrées des climats tempérés et des problèmes particuliers aux produits de base. J'ai ajouté qu'il fallait porter attention à d'autres questions, telles que le commerce des produits tropicaux et le commerce en général avec les pays en voie de développement.

Mardi, comme je viens de le dire, j'ai soumis à la Chambre le message qui cristallisait les suggestions que j'ai faites à la conférence des premier ministres. A la clôture de la conférence, les premiers ministres ont annoncé entre autres choses ce qui suit:

> La volonté de leurs gouvernements de s'unir sur le plan international à toutes les nations dans un effort d'ensemble pour élargir le commerce mondial des produits primaires et des produits ouvrés.

Dans ce message que j'ai envoyé au président, j'ai déclaré entre autres choses qu'il est essentiel que nous trouvions le plus tôt possible les moyens efficaces pour régler ces problèmes urgents et complexes d'ordre commercial. J'ai déclaré en outre dans cette lettre que la façon la plus commode d'arranger une telle rencontre semblait être une discussion de ces questions générales à une réunion des ministres.

Je sais que lorsque j'ai tenu de tels propos à la conférence des premiers ministres certains ont dit que je me bornais à reprendre un thème déjà avancé par M. Khrouchtchev. J'ai signalé que M. Khrouchtchev ne visait pas les nations qui partagent le même idéal que celles dont j'avais parlé. D'autres ont prétendu que ma proposition ferait double emploi avec l'initiative déjà prise aux Nations Unies. Toutefois, ces opinions ont maintenant reçu une réplique, je crois, dans la réponse que j'ai reçue du président Kennedy, et il me semble approprié de donner lecture de cette réponse.

> le 18 octobre 1962
>
> Cher M. le premier ministre,
>
> Je vous remercie de votre lettre à l'occasion de la signature que j'ai apposée à la loi sur l'expansion du commerce. C'est avec plaisir que j'apprends que le gouvernement canadien accueille

favorablement cet événement d'une importance extrême pour la politique des échanges des États-Unis.

Depuis la seconde guerre mondiale, le Canada et les États-Unis ont été associés dans la recherche déterminée d'un monde où les échanges ne seraient pas sujets à des distinctions injustes, et qui offrirait à tous les pays du monde libre les meilleures possibilités de développement et d'expansion économique. Votre lettre établit nettement que nous continuons à poursuivre ces objectifs en commun, et je suis heureux d'avoir reçu votre engagement d'étroite collaboration dans notre avance vers l'acceptation plus étendue de nos convictions.

Je voudrais employer pleinement l'autorité que me confère la loi sur l'expansion des échanges, et je suis impatient d'explorer, dès que possible, avec d'autres nations de même esprit, les problèmes et perspectives qui nous permettraient d'envisager d'un point de vue nouveau la réduction des obstacles qui s'opposent au commerce international. A cet égard, les récents entretiens qui ont eu lieu à Ottawa entre certains hauts fonctionnaires de nos deux gouvernements, du travail préliminaire a été accompli et les principaux participants sont unanimes sur ce qu'une conférence ministérielle des parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, au début de 1963, serait probablement le meilleur moyen d'enrôler la participation et l'appui des nations qui partagent la même pensée.

En nous appuyant sur votre proposition tendant à une réunion internationale, nous pourrions peut-être concerter nos efforts pour recommander qu'une réunion spéciale des parties contractantes au niveau ministériel ait lieu, si possible, dès le mois de février ou mars de l'année 1963. Je trouverais intéressant de connaître votre réaction à cette proposition.

L'amélioration de la situation des réserves du Canada m'encourage, et j'accueille avec plaisir le premier pas que vous venez de faire en vue de l'abolition des surtaxes spéciales sur les importations, à la suite de cette amélioration. J'espère bien qu'il vous sera possible de supprimer les surtaxes qui restent. Cela nous permettrait à tous de lancer notre attaque contre les barrières commerciales.

Sincèrement vôtre,
John F. Kennedy.

Ainsi, le président Kennedy a accepté ma proposition relative à la tenue d'une réunion des ministres des pays qui partagent le même avis. Je souligne qu'il a employé deux fois cette expression dans la lettre qu'il m'a écrite, ce qui écarte toute autre proposition analogue. Il a proposé, en s'appuyant sur ma suggestion, que le Canada et les États-Unis recommandent, de concert, la tenue d'une réunion spéciale des parties contractantes. Je suis fort heureux que le président soit d'accord avec moi et je prévois la plus étroite collaboration avec les États-Unis et les autres pays commerçants afin de convoquer les autres nations qui partagent le même avis que nous dans un effort concerté pour résoudre de façon constructive et positive les problèmes auxquels tous nous devons faire face en ce qui concerne les échanges internationaux. La délégation canadienne à la réunion des parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui doit se tenir la semaine prochaine, recevra des directives d'agir en ce sens. Je suis certain qu'une réunion, comme celle que j'ai proposée, des ministres des nations commerçantes qui partagent le même avis que nous produira des effets considérables et bénéficiera à tout le monde libre. J'ai exprimé l'espoir que les honorables députés et le peuple canadien conviendraient que c'est là un événement extrêmement important et prometteur, qui ouvre de grandes possibilités à notre commerce et à toute l'économie canadienne.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je crois que tous les membres de la Chambre auront écouté avec le plus vif intérêt le premier ministre donner le détail de la correspondance qu'il a échangée avec le président des États-Unis, correspondance, bien entendu, dont il avait pris lui-même l'initiative. Il ne saurait faire de doute que tous les députés ne seront que trop empressés de faire de leur mieux pour aider notre gouvernement à se joindre à d'autres en vue de supprimer les obstacles au commerce et permettre les échanges les plus libres possible entre tous les pays, y compris, il va sans dire, dans l'esprit de mes honorables amis de l'autre côté de la Chambre, la Chine communiste et Cuba.

Il n'y a pas à se demander non plus combien il est souhaitable que le gouvernement, voire le Parlement, collabore autant que faire se peut au programme positif lancé à Washington par le président Kennedy et approuvé par le Congrès. En réalité, nous, de ce côté-ci, avons préconisé une telle collaboration et une telle association depuis plusieurs mois, alors qu'en d'autres milieux le programme ne paraissait pas susciter grand intérêt.

Le premier ministre nous a maintenant expliqué ce qu'il entendait dans sa première lettre par une rencontre de ministres. Vraisemblablement, il s'agirait à présent d'une rencontre de ministres de pays animés d'un même esprit. Vraisemblablement, la conférence à préparer, si tant est qu'elle puisse l'être à la suite de la réunion préliminaire de Genève, groupera tous les pays animés d'un même esprit. On peut donc penser que tout pays qui veut se considérer comme un pays animé du même esprit sera invité à la conférence.

Je rappelle au premier ministre que la semaine prochaine s'ouvre à Genève une réunion des signataires du GATT et que, si le gouvernement avait vraiment voulu pousser cette affaire plus loin, il aurait pu déléguer un ministre afin d'entamer des pourparlers. Mais, à cette conférence des signataires du GATT, le Canada sera représenté par un fonctionnaire et non par un

ministre. Sans doute s'agit-il d'un fonctionnaire très compétent et très habile, mais c'est quand même un fonctionnaire. L'occasion se présentait de commencer les consultations auprès des ministres. En outre, il est vrai, monsieur l'Orateur, ainsi que l'a mentionné le premier ministre, qu'une proposition inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations Unies préconise la tenue d'une conférence des Nations Unies pour supprimer les obstacles au commerce. Le gouvernement voudra sans doute se demander comment établir un rapport entre sa proposition de tenir une conférence des pays animés d'un même esprit et cette autre proposition préconisant une conférence de tous les membres des Nations Unies pour élargir les frontières du commerce.

De toute façon, notre parti est heureux de voir que le gouvernement s'est converti à la dernière minute et qu'il veut collaborer avec les États-Unis. Je signale cependant que pour avoir de meilleures chances d'obtenir des résultats immédiats, comme c'était le cas l'année dernière, il serait peut-être préférable de travailler avec les États-Unis, le Marché commun européen, le Royaume-Uni et le Commonwealth afin de réduire les barrières à l'intérieur de notre territoire pour ensuite faire étendre cette réduction à tous les pays animés du même esprit sous le régime de la clause de la nation la plus favorisée, par l'entremise du GATT.

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, le projet que le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) vient d'annoncer à la Chambre est certainement de nature à aider l'économie canadienne.

Nous, de cette partie-ci de la Chambre, sommes en faveur d'une réunion de tous les pays faisant partie du Commonwealth des nations, pour chercher quelles sont les mesures à prendre pour faciliter les échanges avec les autres pays du monde.

Nous croyons que si le monde libre veut réellement empêcher la montée ou l'expansion du communisme dans le monde, ce n'est pas par les armes ou les guerres qu'il y parviendra, mais par l'établissement d'un système économique qui permettra l'épanouissement des nations libres du monde, donnant ainsi l'exemple d'une paix juste et véritable au monde entier. Les nations qui sont actuellement sous la domination communiste pourront alors se rendre compte que, dans un monde libre, nous pouvons accomplir des choses que les communistes n'ont jamais pu réaliser.

Que nos relations avec les États-Unis soient des plus amicales, nous en sommes, mais ce n'est pas en jouant à la politique, ce n'est pas non plus en courant après des fées ou des solutions de midi à quatorze heures, comme nos amis les libéraux ont fait dans le passé, que nous réaliserons ce que nous voulons.

Le Canada est un pays immensément riche. Nous devons aller sur les marchés internationaux. Nous appuierons certainement le gouvernement dans certaines mesures qu'il présentera pour aider les petits pays du monde, les pays qui croient encore à la liberté, à l'épanouissement de la personne humaine, les pays qui permettent à l'individu d'aller de l'avant sur tous les plans et aux petites nations concernées de s'épanouir selon leurs talents et leurs aspirations.

Monsieur l'Orateur, nous nous préoccupons des questions internationales, mais nous ne devons pas perdre de vue les questions nationales qui nous touchent de plus près.

Le marché international est très important pour l'exportation de nos produits, mais nous croyons que le marché domestique renforce notre production et que, grâce à de meilleures relations avec les États-Unis et les pays du monde libre, par l'intermédiaire de nos organisations internationales, nous pourrons nous organiser de manière à écouler notre production. S'il devient nécessaire d'avoir un marché commun, nous nous occuperons du Marché commun de l'Europe, lequel à ce moment-là nous permettra de figurer parmi ces pays qui nous rejoignent sur le terrain de la liberté, de la sécurité, pour le plus grand bien de toutes les nations du monde, et du Canada en particulier.

(Traduction)

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, un regard circulaire ici m'a confirmé que tous les honorables députés portaient intérêt à la déclaration du premier ministre. Comme la plupart d'entre nous, j'ai eu l'impression que lorsqu'il a pris la parole ce matin il s'est levé avec plus de vivacité qu'il n'en a témoigné un certain nombre de fois au cours de la session.

Les membres de notre groupe ont toujours manifesté leur intérêt à l'égard d'un commerce international et de la mise en œuvre d'accords sur les produits dont le premier ministre a parlé ce matin; ils ont toujours favorisé ces initiatives de même que le commerce avec tous les pays du monde, car le commerce international est une des mesures les plus propices à la compréhension entre les peuples et à la paix durable.

Nous portons également intérêt au développement du Commonwealth grâce à la coopération et au commerce. Au cours des années, notre parti a affirmé et réaffirmé ses

opinions à ce sujet. Nous accueillons avec plaisir toute mesure pouvant favoriser la compréhension et stimuler la coopération et le commerce entre les divers pays membres du Commonwealth, dans le cadre du commerce international.

Toutefois, monsieur l'Orateur, avant de me rasseoir, je dois ajouter que le premier ministre a semblé particulièrement soulagé, lorsqu'il a annoncé ce matin que le président Kennedy appuyait ses propositions. Il m'est aisé de le comprendre! Je suis persuadé que bon nombre des députés de cette Chambre estimaient que ces propositions étaient énoncées en termes vagues et généraux. Cependant, notre parti accueille avec plaisir tout témoignage de la coopération entre les peuples dans le sens indiqué par le premier ministre. Seul l'avenir nous apprendra si l'on s'est borné à nous servir des lapalissades ou si ces paroles annonçaient l'existence d'un plan bien arrêté de l'exécution duquel l'humanité entière bénéficiera.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard): J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu la déclaration qu'il a faite ce matin, pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose de donner suite à la recommandation formulée par M. T. Douglas portant que le gouvernement du Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député donne des renseignements dans le seul but de faire valoir une opinion.

M. Berger: C'est tout simplement le préambule...

M. l'Orateur: A mon avis, les intentions du député sont évidentes et cette manière d'agir n'est pas tout à fait conforme au Règlement.

M. Berger: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'en étais rendu qu'au préambule de ma question qui porte sur la communication de renseignements urgents.

M. l'Orateur: A deux ou trois reprises, le député a enfreint le Règlement avant que j'aie le temps de l'interrompre. Il vaudrait mieux, je crois, qu'il repense à sa question et qu'il la pose sous une forme acceptable.

(Plus tard)

M. Berger: Monsieur l'Orateur, j'ai modifié ma question comme Votre Honneur me l'a conseillé et j'aimerais demander au premier ministre si, par suite de sa communication ce matin, le gouvernement a l'intention de demander au Parlement de lui accorder le même droit de réduire les tarifs douaniers que la loi d'expansion commerciale confère au président Kennedy.

[M. Herridge.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, à mon avis c'est une question qui ne peut être posée à l'appel de l'ordre du jour et pour plusieurs motifs. Évidemment, la réponse ordinaire qui conviendrait bien dans le présent cas est que le Parlement sera mis au courant de toute décision qui serait prise à ce sujet.

LE CODE CRIMINEL

PROPOSITION D'AMENDEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ALIÉNATION MENTALE

M. F. Andrew Brewin (Greenwood) demande à déposer le bill n° C-65, tendant à modifier le Code criminel (aliénation mentale).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de modifier le Code criminel de manière à abolir la règle qui a prévalu dans le cas de M'Naghten, quant à la responsabilité criminelle de l'aliéné mental. Cette règle remonte à 1843, et elle consiste en ce que l'aliénation mentale en tant que moyen de défense contre une accusation criminelle signifie une maladie de l'esprit, dans la mesure où l'accusé est incapable d'apprécier la nature et la qualité de ses actes ou de savoir si ses actes sont mauvais ou non.

Ma proposition d'amendement a pour objet de substituer une règle selon laquelle une personne serait considérée comme aliénée mentale à cette fin si son acte était le résultat d'une maladie ou d'un défaut mental. Cette proposition d'amendement est conforme à la conception moderne de la maladie mentale et de la responsabilité criminelle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'IMMIGRATION

EXTENSION DE L'AMNISTIE À DES PERSONNES ENTRÉES AU CANADA ILLÉGALEMENT

M. Ian G. Wahn (Saint-Paul) demande à présenter le bill n° C-66, visant à accorder l'amnistie et le rétablissement de leurs droits aux Asiatiques, aux Africains et autres sujets à la discrimination raciale et dont l'admission au Canada a pu être entachée d'irrégularité ou d'illégalité.

Des voix: Explication!

M. Wahn: Monsieur l'Orateur, cette mesure a pour objet d'accorder l'amnistie et le rétablissement de leurs droits aux Chinois et autres Asiatiques, aux Africains et aux autres personnes qui ont pu entrer au Canada frauduleusement, irrégulièrement ou illégalement, mais qui n'auraient pas été contraints de recourir à de tels procédés s'ils avaient été

citoyens de pays jouissant de règlements plus cléments en ce qui concerne l'émigration de leurs ressortissants au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES FINANCES

MESURES VISANT LES MARCHÉS LÉONINS

M. Donald Stovel Macdonald (Rosedale) demande à déposer le bill nº C-67, concernant les recours contre les marchés léonins.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, mardi de cette semaine, le 16 octobre, la Cour d'appel de l'Ontario a fait connaître les motifs de son jugement dans la cause de Sampson contre *Barfried Enterprises Limited*, déclarant que la loi ontarienne sur les recours contre les marchés léonins est *ultra vires*, étant donné qu'elle est liée à une question d'intérêt, question qui relève de la compétence législative du gouvernement du Canada. Ce bill a pour objet d'édicter un statut fédéral sensiblement semblable à la loi ontarienne, laquelle, dois-je le dire, est sensiblement la même que celle qui prévaut dans plusieurs des autres provinces.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DISCUSSION ÉVENTUELLE DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader de la Chambre? Au cas où nous adopterions les crédits provisoires aujourd'hui, que déciderait le gouvernement à propos du débat général sur les affaires économiques que la Chambre, formée en comité des voies et moyens, devrait avoir lundi, suivant ce qu'on nous a annoncé hier soir?

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Je remercie le député d'avoir soulevé la question parce qu'il me donne ainsi l'occasion de dire ce que nous pensons faire. La Chambre se formerait lundi en comité des voies et moyens sous la direction du président. Le ministre des Finances présenterait une des résolutions budgétaires dont la Chambre a été saisie en avril dernier. Après l'exposé du ministre des Finances, le débat serait général, si la Chambre y consent, sans que les discours aient à se rapporter strictement à la résolution budgétaire.

Je propose en second lieu, toujours sous réserve du consentement de la Chambre, qu'aucune limite ne soit imposée au ministre des Finances, qui pourrait prendre tout le temps voulu pour son exposé, et qu'il en soit de même pour la réponse faite par celui qui sera le porte-parole de l'opposition officielle. Je propose également qu'on accorde 40 minutes aux discours des chefs des deux autres partis et que, suivant la règle pertinente, les autres participants au débat disposent de 30 minutes chacun.

C'est un peu différent de ce que nous avons fait jusqu'ici, mais cette formule permettra une discussion générale sur les affaires économiques du Canada. Le fait que nous serions en comité donnerait beaucoup plus de liberté à la discussion. Étant donné cette perspective, nous espérons que la Chambre voudra bien adopter assez rapidement aujourd'hui les crédits provisoires qui correspondent aux dépenses d'un mois pour les affaires normales de l'État.

Si la Chambre accepte la proposition, c'est ce que nous ferons lundi. Nous pourrons alors décider la semaine prochaine du temps à fixer au débat général sur la première résolution, suivant l'avis de la Chambre. Après consultation, nous pourrions peut-être fixer au débat une durée qui convienne à tous les députés. Je fais ces propositions dans le dessein de donner à la Chambre la possibilité de débattre à fond les questions économiques du pays. Cela fait, nous examinerons chacune des résolutions budgétaires en particulier, examen qui sera subordonné aux dispositions du Règlement en la matière.

L'hon. M. Chevrier: Je remercie le leader de la Chambre de sa longue réponse, mais pourrais-je poser une autre question? A propos de la dernière partie de sa déclaration, j'aimerais poser une question. Examinerions-nous les résolutions budgétaires après avoir eu un débat général et serions-nous saisis des résolutions budgétaires sans qu'un budget soit présenté?

L'hon. M. Churchill: Nous tenons compte de ce qu'il y a déjà eu un budget au début de l'année financière et de ce que ces mesures, présentées à ce moment-là, doivent obtenir l'approbation de la Chambre. Le ministre des Finances serait peut-être mieux en mesure de traiter de cette question ou des autres qui s'y rattachent.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si l'on donne suite à ce projet, il y a des détails qu'il vaudrait peut-être mieux régler au cours d'une réunion des représentants de tous les partis. Il se pose, cependant, une question de principe qui, à mon avis, exige une réponse. Si l'on procède comme on l'a dit, cela signifie-t-il que, pour l'année financière 1962-1963, il n'y aura pas de débat en règle sur le budget à la Chambre

sous la présidence de M. l'Orateur et que nous n'aurons pas l'occasion de mettre à l'épreuve les politiques budgétaires du gouvernement?

L'hon. M. Churchill: A cela je répondrai, monsieur l'Orateur, que si l'on veut mettre le gouvernement à l'épreuve à l'égard de ses politiques, on est libre de le faire à peu près n'importe quel jour. Je crois que nous avons remarqué cela. D'après le Règlement, il y aurait eu un débat complet sur le budget le printemps dernier, si la Chambre était restée en session. Le Règlement n'impose pas l'obligation d'avoir un temps déterminé pour le débat sur le budget. Le Règlement mentionne que le débat peut durer six jours, mais ce n'est pas obligatoire. Je pense que, selon ma proposition, il n'y a certainement pas de restriction sur le débat. En fait, nous accordons peut-être beaucoup plus de latitude que la Chambre n'en aurait si le débat sur le budget se faisait sous la présidence de monsieur l'Orateur.

J'admets que, sans la présence de l'Orateur, on n'a pas la possibilité de proposer une modification ou un amendement. Il y aurait des occasions de le faire lorsque la Chambre serait saisie des résolutions budgétaires, et les membres de l'opposition pourraient présenter de telles motions s'ils le voulaient.

M. Knowles: Puis-je poser une question supplémentaire? Étant donné les circonstances, et je ne veux pas transgresser le Règlement en les énumérant, mais étant donné les faits qui caractérisent la situation budgétaire et financière, les élections et tout, le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus juste pour les droits du Parlement de faire un vrai débat sur le budget, sous la présidence de monsieur l'Orateur et avec la possibilité de proposer des modifications pour sonder l'opinion de la Chambre? N'est-ce pas passer outre aux usages traditionnels de la Chambre que d'accepter un arrangement qui, en définitive, exigera peut-être plus de temps qu'il n'en aurait fallu de l'autre façon, si le seul résultat est d'empêcher une épreuve formelle de la politique budgétaire à la Chambre?

L'hon. M. Churchill: Je tiens à préciser que le gouvernement n'essaie pas de se soustraire à l'épreuve. Il propose cet arrangement simplement afin d'assurer la plus grande liberté de discussion et de permettre aux députés de participer au débat à leur gré. Je conviens qu'il puisse exister une divergence d'opinion quant à la méthode proposée. Nous la proposons de bonne foi et nous espérons que la Chambre l'acceptera.

[M. Knowles.]

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une autre question? Le leader du gouvernement consentirait-il à ce que la motion habituelle soit présentée quand l'Orateur quittera le fauteuil, afin que les membres de l'opposition qui le désirent puissent proposer un amendement? Ainsi la proposition que le leader vient de faire au sujet de la portée du débat et de l'épreuve de la Chambre ne serait en rien amoindrie. Nous aurions alors les mêmes droits que nous aurions eus à la dernière session si le budget avait été étudié de la façon ordinaire. Je demande donc si le gouvernement consentirait à ce que l'amendement habituel soit présenté quand une motion invitera l'Orateur à quitter le fauteuil.

L'hon. M. Churchill: Comme l'a suggéré l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il vaudrait peut-être mieux que certains de ces problèmes soient étudiés au cours d'une réunion de représentants des partis. On s'est penché attentivement sur ces questions et nous pourrions peut-être avoir cette consultation au cours de la journée.

M. l'Orateur: J'allais justement proposer la même chose, car la séance plénière est en train de tourner en séance de comité.

M. Knowles: Le ministre nous invitera peut-être à déjeuner?

L'hon. M. Churchill: Volontiers, si l'honorable député veut bien régler la note.

L'hon. M. Chevrier: Dans ce cas, pas de déjeuner!

LES COALITIONS

DEMANDE DE MODIFICATIONS VISANT À PROLONGER LE MANDAT DES COMMISSAIRES PRENANT LEUR RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald Stovel Macdonald (Rosedale): Je voudrais demander au ministre de la Justice s'il songerait à la possibilité de retirer le bill nº C-49, visant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, et à présenter plutôt un bill prévoyant, entre autres choses, la prolongation du mandat de deux membres de la Commission des pratiques restrictives du commerce qui prennent leur retraite, de façon que toutes les enquêtes au sujet desquelles la Commission a entendu des témoignages puissent être menées à bonne fin, et s'il présenterait le nouveau bill à l'examen de la Chambre avec toute la célérité possible.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, cette idée est absolument irréalisable.

(Texte)

LE COMMERCE

CUBA—PRIVILÈGE D'EXPORTATION SUPPRIMÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. André Bernier (Richmond-Wolfe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable premier ministre.

Pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures il a l'intention de prendre à la suite de la décision de Washington de refuser tout privilège d'exportation vers Cuba à la compagnie canadienne *Swatson Livet*?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'aimerais pouvoir répondre en français à l'honorable député mais, comme l'a dit M. Churchill, les châtiments cruels et contre nature ont été abolis il y a une centaine d'années. Je lui répondrai donc en anglais. On est en train d'examiner l'ensemble de cette question à la lumière des événements récents, et le gouvernement fera part de sa décision à la Chambre dès qu'il sera en mesure de la faire.

LE PACIFIQUE-CANADIEN

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN MÉDIATEUR POUR LE DIFFÉREND OUVRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Pourrais-je demander au ministre du Travail, en raison de l'imminence d'une grève au Pacifique-Canadien, s'il est en train de chercher un médiateur compétent afin de régler cette question?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Howard: Le ministre est-il en mesure de dire à la Chambre qui sera cette personne?

L'hon. M. Starr: Non, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

DEMANDE DE RETRAIT DE LA TAXE SUR LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Vu le changement de ligne de conduite à l'égard de l'exportation de l'énergie électrique, comme l'a annoncé le discours du trône, le ministre envisage-t-il de retirer sans délai la taxe qui frappe nos exportations d'électricité? Je rappelle que c'est la seule taxe à l'exportation que nous percevions au Canada.

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): C'est une question qui intéresse le budget, monsieur l'Orateur; c'est tout ce que je dirais pour le moment.

MESURE CONTRE LES BANQUEROUTES FRAUDULEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Carr Munro (Hamilton-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Son ministère étudie-t-il présentement le mémoire qui lui a été présenté concernant la banqueroute et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le ministère entend-il prendre à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je recommanderais fortement au député de reviser ses opinions concernant les questions qu'il est permis de poser à l'appel de l'ordre du jour.

LES TRANSPORTS

TERRE-NEUVE—FERMETURE PROJETÉE D'UN EMBRANCHEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Richard Joseph Cashin (Saint-Jean-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Transports et je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis. Le gouvernement fédéral a-t-il fait des instances auprès du National-Canadien concernant le projet de cette dernière d'abandonner le service sur son embranchement de Placentia à Argentia Junction?

M. l'Orateur: A l'ordre! Sauf erreur, la question révèle une tendance. Dès qu'un chemin de fer manifeste l'intention de fermer un embranchement ou de discontinuer un de ses services, les députés considèrent la question comme étant très urgente et essaient de la soulever à l'appel de l'ordre du jour.

Les honorables députés verront qu'il leur est plus facile de poser leurs questions et d'obtenir de meilleurs renseignements en recourant à la méthode appropriée, c'est-à-dire le *Feuilleton*.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON RÉCLAME DU SERGENT D'ARMES QU'IL ÉCRIVE EN FRANÇAIS AUX DÉPUTÉS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur le président, je vais essayer de parler lentement, même si j'éprouve de la difficulté à m'habituer à la lenteur du Parlement.

Des voix: Ha! Ha!

M. Dumont: Ma question s'adresse au premier ministre et a trait à quelques explications que j'ai reçues dans une lettre écrite en anglais, et sur laquelle sont inscrits les mots «sergent d'armes», ou «chargez l'arme».

C'est assez inquiétant lorsqu'on parle d'armes, parce qu'il y a déjà quinze jours, il a été question d'épées.

Des voix: Ha! Ha!

M. Dumont: Voici ma question: le premier ministre pourrait-il demander au sergent d'armes, M. Currie, de nous écrire en français, nous députés du Québec, lorsqu'il a des observations à nous faire. Je suis inquiet quand on parle d'armes en cette Chambre.

M. l'Orateur: Les fonctions du sergent d'armes relèvent du président de la Chambre. Nous verrons à donner satisfaction à l'honorable député, quoiqu'il soit parfois un peu difficile de le faire. Mais nous allons nous efforcer, dans toute la mesure du possible, d'adresser aux honorables députés notre correspondance dans leur langue, bien que, parfois, la situation soit un peu délicate.

QUESTION AU SUJET DE LA TRADUCTION DU TRAITÉ DE BEAUCHESNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Puis-je poser une question au premier ministre? Pourrait-il me dire s'il a commencé à étudier la question qu'il a tenue comme préavis, mercredi dernier, au sujet de la traduction de *Beauchesne*?

(Traduction)

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai décidé de consulter moi-même l'ouvrage de Beauchesne, quand on a posé la question. J'ai constaté que les droits d'auteur sont réservés, pour le Canada, par Arthur Beauchesne. L'éditeur de la quatrième édition est la *Carswell Company Limited*. Bien que le Canada en achète un bon nombre d'exemplaires, nous n'avons aucune autorité sur leur publication en français ou en anglais. Si le gouvernement demandait que l'ouvrage soit publié en français, si souhaitable que cela soit, il commettrait une infraction à la loi sur le droit d'auteur. Il faudrait adresser à l'éditeur toute question relative à la publication de cet ouvrage en français.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire?

(Texte)

M. Cook: Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? A-t-il l'intention de présenter une demande à cet effet aux détenteurs des droits sur le traité de Beauchesne.

(Traduction)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'une demande serait bien efficace. Il en coûte assez cher, aujourd'hui, de publier un volume de ce genre. Il faut nécessairement que l'éditeur réalise des bénéfices. C'est dire qu'il faut en vendre un certain nombre. D'où, je suppose, l'absence d'une édition française. Néanmoins, je soumettrai la question et la proposition de l'honorable représentant à l'éditeur.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire?

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a déjà laissé entendre qu'il voulait lui-même en poser une. Par conséquent, je lui cède la parole à lui d'abord, puis à l'honorable représentant de Laurier.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Merci, monsieur l'Orateur. Voici ma question complémentaire. Sortie de l'entreprise privée, la quatrième édition du Beauchesne n'en est pas moins distribuée à tous les membres du Parlement par un fonctionnaire de la Chambre. Dès lors, mes honorables amis de l'autre côté n'ont-ils pas un peu raison de demander que la Chambre ou le gouvernement songe à la faire traduire en français? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre! La question est un véritable argument. Je trouve qu'elle ne respecte pas le Règlement. Nous avons entendu toutes sortes d'opinions sur ce sujet, et il me semble que le député de Winnipeg-Nord-Centre ne devrait pas poser sa question dans cette forme, car il exprime tout simplement une opinion.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, ma question complémentaire n'a rien d'un argument. C'est une question pure et simple. Je demande au premier ministre si le gouvernement va étudier l'opportunité de garantir le coût de ce travail et d'en avertir les éditeurs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas le pouvoir de garantir le coût de quoi que ce soit. Le Parlement a ce pouvoir, mais non le gouvernement. Je suis certain que si l'honorable représentant pouvait se reprendre maintenant, il poserait sa question autrement. A mon sens, il est très souhaitable et nécessaire que le Règlement soit disponible en français.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie l'honorable représentant et le député de Lapointe d'avoir signalé à la Chambre cette question que nos amis d'en face ont si longtemps négligée.

LES NATIONS UNIES

LES ESSAIS NUCLÉAIRES—ATTITUDE DU CANADA AVANT LA RÉSOLUTION MEXICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. Andrew Brewin (Greenwood): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada appuie-t-il la résolution présentée aux Nations Unies par le Mexique aux fins d'interdire les essais nucléaires à compter du 1er janvier 1963?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la première commission des Nations Unies étudie actuellement la question des essais nucléaires, mais aucune résolution ne lui a été présentée encore. Cependant, le représentant du Mexique, dans un discours prononcé devant l'Assemblée plénière, a exposé un projet de résolution qu'il a soumis à l'attention des autres membres des Nations Unies.

Le député le sait sans doute, le Mexique est l'un des huit pays non alignés qui ont pris part, à Genève, aux séances de la commission du désarmement. Soit dit en passant, j'estime que ces huit pays y ont fait de l'excellent travail. Leurs représentants étudient actuellement à New-York les modalités d'une résolution qui sera sans doute présentée à la première commission.

Je n'ai pas à rappeler ici que le Canada a été très actif à cet égard et qu'il fait partie de la commission de désarmement. Nous sommes passablement au courant des pourparlers qui se poursuivent, mais il n'est pas encore opportun de faire connaître l'attitude que prendra le Canada, puisque, je le répète, aucune résolution n'a encore été présentée.

A cause des nombreuses questions qui ont été posées au sujet de ce qui s'est passé à New-York concernant les essais nucléaires, je me ferai un plaisir, si les députés le désirent, de leur fournir une copie du discours que j'ai prononcé le 25 septembre devant l'Assemblée plénière ainsi qu'une copie du discours prononcé il y a quelques jours devant la première commission par le général Burns, notre conseiller en matière de désarmement. Ces discours feront voir nettement aux députés quelle a été l'attitude du Canada sur la question et quel parti il prend à New-York à cet égard.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je suis sûr que les observations du ministre feront plaisir à bien des Canadiens, mais étant donné l'intérêt général de tous nos concitoyens pour cette question et leur désir d'être aussi bien renseignés que possible, le ministre demanderait-il à la Chambre l'autorisation de faire imprimer les documents qu'il vient de mentionner en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

L'hon. M. Green: Je m'en remets complètement à la Chambre à ce sujet.

M. l'Orateur: Une proposition ayant été formulée, le ministre a déclaré qu'il s'en remettait à l'approbation unanime de la Chambre en ce qui concerne l'insertion dans le hansard des deux discours qu'il a mentionnés. Les députés y consentent-ils?

Des voix: Entendu!

[*Note de l'éditeur: Le texte des documents paraît en appendice.*]

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

REFUS DES CONSEILS DE COMTÉ DE PARTICIPER AU PROGRAMME DE TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre du Travail. L'honorable ministre est-il au courant qu'un ou des conseils de comté, pour des raisons financières, refusent de collaborer au programme de travaux d'hiver, cette année?

Si oui, entend-il venir en aide d'une autre façon aux paroisses non érigées en municipalités?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois bien que l'honorable député reconnaîtra que sa question n'est pas conforme au Règlement.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

QUESTION À PROPOS DU REMPLACEMENT DE DEUX GOUVERNEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national, et je m'excuse de ne pas lui en avoir donné préavis. L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il songe à remplacer les deux gouverneurs québécois de Radio-Canada, qui ont démissionné au cours de l'été, ou si c'est déjà fait?

(Traduction)

L'hon. H. J. Flemming (ministre du Revenu national): Il conviendrait à mon avis, monsieur l'Orateur, de poser cette question au secrétaire d'État.

L'hon. G. E. Halpenny (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je pensais que l'honorable représentant s'adressait à mon collègue. De toute manière, je n'ai pas entendu la question alors l'honorable député voudrait-il bien la répéter ou l'inscrire au *Feuilleton?*

(Texte)

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, cette question était adressée au ministre du Revenu national ou au secrétaire d'État...

M. l'Orateur: Oui, mais je crois bien que votre question n'est pas conforme au Règlement. Je ne vois aucune urgence à ce qu'elle soit posée à ce moment-ci.

M. Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est urgent, pour nous du Québec, que ces deux gouverneurs soient nommés à Radio-Canada, étant donné les demandes qui sont faites présentement pour de nouveaux postes émetteurs de radio et de télévision.

M. l'Orateur: Il se peut bien que la question soit importante—ou que le problème soit important—mais pas assez important pour qu'il faille y répondre maintenant.

(Traduction)

LES PÊCHERIES

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—EXÉCUTION DES VŒUX RELATIFS AUX PERMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Barry Mather (New-Westminster): Je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Elle s'explique par le fait que le 28 septembre j'ai demandé au ministre si le gouvernement avait l'intention de présenter, au cours de la présente session, une mesure législative fondée sur les recommandations du rapport Sinclair. J'avais posé ma question concernant la restriction des permis de pêche à l'appel de l'ordre du jour. Ce jour-là, le ministre a répondu qu'aucune décision n'avait été prise.

Je demande aujourd'hui si une décision a été prise ces trois dernières semaines ou si l'affaire est encore pendante.

M. l'Orateur: En ajoutant ses derniers mots, d'après moi le député a rendu sa question irrecevable. Je ne puis voir qu'il soit urgent d'obtenir ce renseignement à l'appel de l'ordre du jour.

M. Mather: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comment une question qui a été considérée comme urgente trois semaines auparavant et à propos de laquelle rien n'a été décidé, pour autant que je sache, peut-elle avoir perdu de son urgence aujourd'hui?

M. l'Orateur: Je ne vais pas discuter là-dessus avec le député. Il se peut que le ministre ait répondu à la question par souci de politesse.

[L'hon. M. Halpenny.]

LE NORD CANADIEN

LES ESQUIMAUX—INTERPELLATION TOUCHANT L'ENSEIGNEMENT LINGUISTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question portant sur une situation qui prend rapidement de l'envergure dans une certaine partie du Canada, où l'enseignement de l'anglais au lieu du français devient actuellement un sujet de controverse. Le ministre a-t-il reçu récemment des représentations du gouvernement de Québec à ce sujet et, le cas échéant, quelle réponse a-t-il faite?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune représentation.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. M. Nowlan propose:

Il est résolu: Qu'il soit attribué à Sa Majesté au compte de la présente année financière expirant le 31 mars 1963:

Une somme n'exédant pas $231,819,569.82, soit l'ensemble

a) des deux tiers du total des montants des articles énoncés au Budget revisé des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1963, présenté à la Chambre des communes, à la session actuelle du Parlement, $2,514,223,947.34;

b) d'un autre quart des montants que représentent, audit budget revisé, l'article 5 de l'Énergie atomique, l'article 50 des Finances, l'article 11 des Forêts, l'article 40 du Travail, les articles 30 et 35 du Service législatif, l'article 70 de la Défense nationale, l'article 25 de la Santé nationale et du Bien-être social, l'article 10 du Nord canadien et des Ressources nationales, les articles 5, 45, 125, 190 et 200 des Travaux publics, les articles 5 et 25 de la Gendarmerie royale du Canada, l'article L-20 des Prêts, placements et avances, $33,266,831.25;

c) d'un autre sizième des montants que représentent, audit budget revisé, l'article 5 de la Société Radio-Canada, les articles 30, 35, 40, 70, 80, 125 et 130 des Mines et des Relevés techniques, l'article 45 du Nord canadien et des Ressources nationales, les articles 70, 100, 105 et 180 des Travaux publics, l'article 15 de la Gendarmerie royale du Canada, les articles 40, 60, 80 et 85 des Transports, $11,139,450.00;

d) d'un autre douzième des montants que représentent, audit budget revisé, l'article 145 de l'Agriculture, les articles 30, 40 et 90 de la Citoyenneté et de l'Immigration, les articles 30 et 45 des Finances, les articles 25, 35, 45 et 85 des Pêcheries, les articles 15, 25 et 35 des Forêts, l'article 25 du Service législatif, les articles 50, 60, 100 et 140 des Mines et des Relevés techniques, l'article 25 de la Défense nationale, l'article 1 de l'Office national du film, l'article 1 du Conseil national des recherches, l'article 5 du Revenu national, les articles 25, 60, 90 et 110 du Nord canadien et des Ressources nationales, l'article 110 des Travaux publics, les articles 15 et 20 du Commerce, les articles 100 et 125 des Transports, les

articles 45 et 50 des Affaires des anciens combattants, $52,558,215.00;

Moins les montants dont la Loi des subsides nº 3 de 1962 et la Loi des subsides nº 5 de 1962 autorisent le paiement et l'affectation à l'égard des articles correspondants du budget principal mentionné dans ces lois, $2,379,368,873.77.

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

L'hon. M. Nowlan: Il conviendrait peut-être que je dise un mot du projet de résolution dont vous venez de donner lecture, monsieur le président, et qui se présente sous la même forme qu'ont toujours eue dans le passé les projets de résolution intéressant les crédits provisoires.

Je tiens à préciser un ou deux points à l'intention du comité. Les crédits demandés au moyen de ce bill sont censés pourvoir à tous les besoins du service public jusqu'au 30 novembre. Dans aucun cas on ne fait connaître le montant global d'un crédit qui figure dans les prévisions budgétaires revisées de 1962-1963. Le projet de résolution même a été rédigé autant que possible sous une forme que les députés ont appris à connaître ces dernières années. Cependant, vu que les prévisions ont été revisées, certains changements ont dû être apportés cette année. Des lois de subsides précédentes renfermaient les crédits calculés d'après les montants qui figuraient dans les prévisions déposées le 12 février 1962. Étant donné que ces prévisions ont été remplacées par les prévisions revisées, il est impossible de s'en servir pour calculer un nouveau budget des dépenses, de sorte que le bill a été ou sera modifié selon les montants qui figurent dans les prévisions revisées déposées hier.

J'assure aux membres du comité, comme c'est l'usage, que l'adoption du bill ne portera aucunement préjudice aux droits et aux privilèges des députés de critiquer les postes des crédits lorsque la Chambre, formée en comité des subsides, en sera saisie, et je leur promets d'ores et déjà que ces droits et privilèges seront respectés et ne seront restreints en rien par suite de l'adoption de cette mesure.

L'hon. M. Pearson: Évidemment, c'est le droit traditionnel des Communes de discuter de toute question avant de voter les crédits. C'est un droit qui remonte au tout début de notre histoire parlementaire et qui est sacré dans tous les Parlements libres. Je me propose d'exercer ce droit aujourd'hui en ne faisant qu'une brève déclaration au sujet de l'attitude de l'opposition officielle à l'égard de la demande que vient de faire le ministre des Finances en vue d'obtenir des crédits provisoires pour un mois, demande assortie de l'assurance habituelle, dont nous lui savons gré.

En limitant sa demande à un mois, le ministre des Finances fait preuve, si je puis dire, du respect qui convient pour le droit qu'a la Chambre de surveiller les dépenses, et je l'en félicite, même si mes félicitations le mettent un peu mal à l'aise; en fait, cela pourrait bien me mettre moi aussi un peu mal à l'aise, plus tard: dans ces questions, on ne sait jamais. Cette façon de procéder, cette limitation de la demande à un mois va donner au comité, si la législature actuelle dure jusque là, l'occasion de s'occuper du progrès qui aura ou n'aura pas été réalisé durant ce laps de temps; peut-être même à la lumière d'un budget, que nous sommes en droit d'attendre de la part du gouvernement.

Depuis que les prévisions budgétaires revisées ont été déposées hier, nous de ce côté-ci n'avons évidemment pas eu grand chance d'examiner toute la portée des réductions comprises dans ces prévisions, par comparaison avec le budget des dépenses déposé par l'ancien ministre des Finances au cours de la dernière session de la législature précédente. Surtout, nous n'avons guère eu l'occasion d'étudier l'effet possible de ces réductions sur l'embauche, question qui s'impose à nos esprits à mesure que l'hiver approche. Nous n'en avons pas eu le temps, mais sans nous en plaindre, parce que nous aurons maintenant l'occasion de faire une telle étude et nous serons en mesure de traiter de ces changements et de leurs effets la prochaine fois que le ministre viendra nous demander des crédits provisoires si, en fait, semblable occasion ne se présente pas auparavant.

Lorsque j'ai pris part au débat sur l'Adresse le 1er octobre, j'ai déclaré que, si la Chambre rejetait la motion de défiance proposée alors, de même que toute autre motion du même genre proposée pendant le débat, cela voudrait dire que le gouvernement aurait un mandat lui permettant au moins de présenter sa législation et autres propositions. J'ai également dit à ce moment-là, et je le répète maintenant, que chacune de ces propositions sera étudiée au fond par l'opposition officielle de la même façon exactement que si le gouvernement avait une majorité absolue à la Chambre. Cela ne signifiait pas alors, pas plus que maintenant, que nous approuvions ou que nous approuvons d'avance quelque disposition ou mesure du gouvernement. Cela signifiait, en réalité, que nous étudierions chaque mesure de façon objective, en regard de l'intérêt public.

Nous reconnaissons que certains problèmes économiques et financiers qui influent sur la vie et le bien-être des Canadiens réclament une solution pressante. Nous nous souvenons que le premier ministre a déclaré, au cours de l'été, qu'en plus des mesures d'urgence, le

gouvernement présenterait des mesures économiques à longue échéance lors de la convocation des Chambres en septembre. Maintenant que la Chambre a accordé au gouvernement un vote de confiance, celui-ci n'a plus d'excuse de retarder la présentation de ces propositions, qui, en vérité, sont urgentes. Le mieux à faire est, sans contredit, de présenter un nouveau budget, et nous comptons bien entendre sans trop de retard ces propositions financières et économiques à long terme. Au fur et à mesure que ces propositions nous seront soumises, nous exercerons assurément tous les droits constitutionnels qui sont l'apanage de l'opposition, en appuyant celles que nous estimerons bonnes, en cherchant à modifier celles qui pourront, à notre avis, être améliorées et en nous opposant à celles que nous croirons mauvaises.

Je répète que nous espérons, en toute sincérité, que le gouvernement formulera sous peu des propositions aussi urgentes qu'importantes dans le domaine économique. Nous espérons qu'il ne demandera pas à la Chambre de traiter d'abord une foule de mesures législatives—dont certaines figurent déjà au *Feuilleton*—qui, même si elles ont une certaine importance dans un sens spécialisé, ne vont pas au fond des problèmes qui se posent à notre pays, soit les moyens de garantir l'expansion économique qu'il nous faut pour atteindre l'emploi intégral et favoriser le progrès de la nation. Nous avons le droit de supposer que le gouvernement a déjà préparé ces propositions économiques. Serait-il, en effet, possible de penser que ces propositions ne sont pas encore prêtes, alors que le gouvernement, qui est vraisemblablement en train de les élaborer, nous demande de croire qu'en quatre jours seulement, il a préparé et mis en vigueur un programme urgent d'austérité qui comportait des surtaxes sur des douzaines de catégories d'importations, avec des surtaxes échelonnées de 5 p. 100, 10 p. 100 et 15 p. 100, sans compter toutes les exemptions qu'il avait fallu calculer et tous les règlements qui accompagnent cette sorte d'opérations. Le gouvernement nous demande de croire qu'il a mis en vigueur en quatre jours un programme de retranchement de cette nature; que, pendant ces quatre jours, il s'est adressé au Fonds monétaire international ainsi qu'à la Banque d'export-import pour y obtenir des prêts à concurrence d'un milliard de dollars; qu'il a procédé à la conclusion d'accords de réciprocité dans le domaine monétaire avec le Royaume-Uni et la *Federal Reserve Bank;* que, durant ces quatre jours également, il a trouvé une base légale pour mener à bien cette initiative et obtenu, à cet égard, une opinion du ministère de la Justice.

[L'hon. M. Pearson.]

Je me permettrai de dire, monsieur le président, qu'un gouvernement capable de faire tout cela en quatre jours, afin de régler une crise qui a soudainement éclaté au début de ces quatre jours, doit avoir, j'en suis sûr, un programme économique et financier à longue portée tout prêt à être soumis à la Chambre des communes et que nous nous attendons à le recevoir sans délai. La meilleure façon de l'obtenir serait, évidemment, sous la forme d'un nouveau budget.

Afin qu'il n'y ait aucune excuse à différer, en l'occurrence, la présentation de ces propositions financières et économiques de longue haleine, l'opposition officielle, je le répète, a décidé de permettre, en ce qui la concerne, l'adoption des subsides provisoires sans autre débat. Toutefois, nous ne sommes qu'un des partis minoritaires à la Chambre des communes. Si, d'autre part, le débat était amorcé, nous nous estimerions évidemment libérés de tout engagement de ne pas prolonger les délibérations, tout comme nous réservons maintenant nos droits de débattre ces questions dans le détail quand on en parlera par la suite, et quand on nous demandera des subsides provisoires dans un mois, ou avant.

En formulant cette déclaration, je tiens à ne pas être mal compris, comme si j'avais laissé entendre que l'opposition officielle avait soudainement découvert quelque raison d'avoir confiance dans le présent gouvernement. J'espère qu'on ne me comprendra pas mal sur ce point. Notre point de vue à cet égard n'a pas changé. Toutefois, nous reconnaissons que, tout comme le gouvernement, nous sommes une minorité à la Chambre des communes, et que tant que le gouvernement peut disposer d'une majorité ici, son droit constitutionnel de rester en fonction va de pair avec son devoir de régler les problèmes urgents du pays avec le moins de retard possible. Par conséquent, nous sommes, pour notre part, prêts à accéder sans autre débat à cette demande de subsides provisoires pour un mois. Le gouvernement aura alors tant l'occasion que le devoir de présenter sans délai à la Chambre, comme je l'ai déjà dit, sous la forme d'un nouveau budget, ces propositons économiques à long terme qui devaient, comme on nous l'a fait croire pendant quatre mois, être soumises au public, en remplacement du programme urgent d'austérité.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, à entendre l'honorable chef de l'opposition, on serait porté à croire que, lorsque les libéraux étaient au pouvoir, le budget était présenté, à ce moment-là, en même temps que le discours du trône ou l'Adresse en réponse au discours du trône; il est bien plus vite dans l'opposition

qu'il l'était quand il était membre du gouvernement.

Monsieur le président, on nous a annoncé tout à l'heure qu'il y aura probablement, si la Chambre le veut, une discussion générale sur les crédits supplémentaires et revisés qu'on nous présentait hier.

A ce moment-ci, on nous présente des crédits intérimaires pour une période d'un mois. Même si nous en discutions pendant un mois, il est entendu que nous devrons quand même, pendant le mois, payer les comptes et maintenir les services du pays en œuvre. Alors, inutile de discuter sur ce point-là.

La discussion générale aura lieu lundi et mardi, nous l'espérons, et à ce moment-là, tous les partis auront l'occasion de discuter de leur programme, de discuter des questions économiques d'envergure. Mais je crois que, pour le moment, lorsque l'honorable ministre nous demande d'approuver les crédits pour permettre ou faciliter l'administration du Canada, nous l'appuyons sans réserve, et nous ne prendrons pas plus du temps de la Chambre, parce que nous voulons passer à l'étude d'affaires plus urgentes, afin de permettre au Canada de voguer de l'avant.

(Traduction)

M. Berger: Monsieur le président, notre groupe souhaite instamment qu'on continue à s'occuper des affaires de la nation. Nous sommes donc disposés à voter les crédits dont le gouvernement a besoin pour un autre mois. Mais nous n'en désirons pas moins faire comprendre au gouvernement qu'il importe de prendre sans tarder des mesures pertinentes en vue de remédier à la crise du chômage qui sévit au Canada à l'heure actuelle et qui prendra vraisemblablement de l'ampleur cet hiver, à moins qu'on n'en arrête la marche.

Nouveau député, c'est la première fois qu'il m'est donné de participer à un débat à la Chambre des communes. Je ne pense pas que je m'attirerais la reconnaissance de mes commettants si je vous entretenais des gens et des endroits intéressants de Vancouver-Burrard. Mes commettants s'attendent plutôt que j'essaie d'inciter le gouvernement à faire quelque chose pour obvier au désastre économique qui s'est abattu sur le Canada, au chômage galopant, et à transformer en abondance la pénurie qui sévit à l'heure actuelle.

Depuis mon arrivée à la Chambre, il m'a été donné, comme à d'autres députés, de voir le premier ministre et le chef de l'opposition se perdre dans d'inutiles et de longues—trop longues, de l'avis de bien des députés—discussions sur des choses qui devraient être déjà réglées depuis quelque temps. Ils argumentaient pour déterminer qui des deux est responsable de la baisse du prestige du Canada et de la crise du dollar. Pour étayer leur plaidoyer, ils ont tous deux évoqué les mânes de Mackenzie King. En réalité, alors que le premier ministre et le chef de l'opposition se colletaient au cours du débat sur le discours du trône, leurs discours se ressemblaient tellement qu'il nous a semblé qu'ils avaient eu recours aux services du même nègre.

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas indiqué qu'il est disposé à s'attaquer au problème du chômage. Bien que des centaines de milliers de Canadiens aient été sans travail cette année, le discours du trône n'a même pas prononcé le mot «chômage». Nous pouvons prévoir, avec regret, que le chômage frappera peut-être un million de Canadiens l'hiver prochain. Et pourtant, le premier ministre et les membres de son cabinet ne veulent même pas débattre le chômage. Ils parlent un langage différent du nôtre.

Le discours du trône signalait que l'activité économique avait progressé rapidement au Canada. Peut-être cela est-il, mais nombreux sont ceux d'entre nous qui n'en ont pas eu connaissance. Progrès rapide ou non, la conjoncture économique nous a semblé être au même point qu'auparavant lorsque nous l'avons aperçue. Le premier ministre soutient que la production a atteint des niveaux inégalés. Peut-être bien. Mais il oublie de signaler que la production par habitant a diminué l'an dernier. Que le premier ministre déclare à la population canadienne que la production, au Canada, a excédé les expectatives du député de Davenport, cela ne nous satisfait aucunement. Nous ne nous préoccupons pas seulement de la production. Nous voulons fournir du travail utile aux Canadiens et aux Canadiennes. C'est à cet objectif social que devrait viser le gouvernement. Nous cherchons, non pas tout bonnement à hausser le niveau de la production, mais à réaliser l'emploi intégral.

Lorsque nous, de ce coin-ci de la Chambre, parlons du plein emploi, il est de notre devoir envers la Chambre, je le crois, de bien préciser ce que nous entendons par là. Dans son exposé, pendant le débat sur le discours du trône, le chef de l'opposition a dit qu'au cours du mandat du gouvernement dont il faisait partie, le pourcentage du chômage était de 3 p. 100, soit de 1946 à 1957. Mais il s'est bien gardé de dire que, de 1954 à 1956, le pourcentage du chômage était de 4.1 p. 100 et qu'il augmentait constamment. Mais on ne saurait mesurer le plein emploi au moyen de telles données statistiques stériles. On ne peut en arriver au plein emploi que lorsqu'il y a plus d'emplois vacants que de gens sans emploi. C'est ce que nous, ici, devrions chercher à atteindre, et ce que le gouvernement devrait chercher à atteindre. On ne saurait mesurer

le chômage simplement au moyen de données statistiques. Il faut se débarrasser de cette idée qu'on peut atteindre des niveaux tolérables de chômage.

L'honorable député de Davenport, dans le rapport bien connu qu'il a soumis à l'ancien gouvernement libéral, a parlé d'un niveau tolérable de chômage de 3 ou 4 p. 100; mais, pour notre part, nous prétendons que c'est une façon tout à fait fausse d'envisager la situation. Ce que nous devrions chercher à faire c'est de créer une situation où, si quelqu'un est sans travail, qu'il s'agisse de 1 ou de 2 ou de 3 p. 100 de la main-d'œuvre, il n'y ait personne en chômage chronique comme il y en avait tant de milliers pendant l'ancien régime libéral et comme il y en a eu tant de milliers au cours du régime actuel. Ce que nous voulons créer c'est une situation où quiconque sera sans travail saura qu'il peut en toute sécurité passer à un autre emploi quand il le voudra, ou que son ancien emploi sera à sa disposition avant longtemps.

A mon sens, voilà l'objectif que tous les partis ici devraient viser à atteindre. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons prétendu que cet objectif peut être atteint au moyen d'une planification sociale et économique. Jusqu'ici, le gouvernement a donné à entendre qu'il n'est pas disposé à souscrire à cette conception. Il nous a promis un Office national du développement économique. Nous attendons toujours avec impatience la présentation d'une mesure visant à établir cet Office et nous espérons que cette mesure adoptera véritablement et sans réserve l'idée d'une planification sociale et économique. En pareil cas, le gouvernement peut être assuré qu'il ralliera l'appui des honorables députés de ce secteur-ci de la Chambre.

Mais, selon nous, le gouvernement devrait étudier sérieusement le genre de planification qui sera de nature à assurer le plein emploi au pays. On ne peut assurer le plein emploi simplement en augmentant la masse monétaire. Je sais que les honorables vis-à-vis du groupe créditiste croient qu'on peut y arriver ainsi, mais ce n'est pas le cas. Il est vrai que l'augmentation de la demande, l'augmentation du pouvoir d'achat, l'accroissement de la masse monétaire sont des moyens qui permettent de créer la prospérité et le plein emploi mais ces moyens, à eux seuls, n'aident pas à grand chose. Le pays pourrait bien augmenter les allocations sociales mais sans créer pour autant le plein emploi, car ce n'est pas en augmentant le pouvoir d'achat du public que nous donnons du travail à la main-d'œuvre inactive. C'est ce que nos vis-à-vis ne peuvent pas comprendre. Ils voient l'ensemble de la question sous un jour absolument faux.

M. Patterson: Je suis heureux que vous, au moins, l'ayez étudiée!

M. Berger: Voyons en face la nécessité d'une planification. Or comment peut-on élaborer cette planification en se contentant d'accroître la masse monétaire...

(Texte)

Une voix: Et le reste, après?

(Traduction)

M. Berger: ... et provoquer ainsi une vague de dépenses inconsidérées, car il ne suffit pas d'acheter de l'épicerie pour redonner du travail aux ouvriers du bâtiment. C'est pourquoi nous estimons, dans cette partie-ci de la Chambre, qu'il importe d'aller beaucoup plus loin que le concept très primitif que les partisans du Crédit social nous prient instamment d'accepter; nous estimons qu'il est de notre devoir de prévoir les placements publics et privés de ce pays.

(Texte)

Une voix: Comment allez-vous faire cela?

(Traduction)

M. Berger: Le gouvernement dispose des moyens fiscaux et monétaires pour régulariser les placements publics au Canada et, ainsi que les orateurs de cette partie-ci de la Chambre l'ont déjà fait, j'adjure le gouvernement d'accroître les dépenses dans le secteur public. Nous l'avons instamment prié de renoncer à sa notion périmée d'un budget équilibré en des temps voisins de la dépression et du chômage massif et d'accroître les dépenses afin de permettre aux Canadiens de retrouver du travail; nous l'avons également prié d'accroître le capital social dont ce pays avait tant besoin à tous les échelons gouvernementaux.

Le ministre des Finances nous a dit hier que les 109 millions de dollars alloués par le gouvernement fédéral pour la construction d'édifices publics avaient été biffés du budget fédéral. A notre avis, c'était une erreur grave. Nous espérons que le ministre découvrira bientôt—et nous espérons qu'il ne sera pas trop tard—que c'était la pire mesure à prendre pour redresser la situation au Canada. Cette mesure va simplement empirer la situation du pays.

Le ministre nous a dit que le gouvernement fédéral avait rayé de son programme de dépenses 33 millions distribués en octrois et subventions; cette somme comprend les 3½ millions de dollars qui étaient destinés à la construction d'hôpitaux. A mon avis, non seulement le Canada a, de nos jours, besoin de cette sorte de dépenses pour stimuler son économie et redonner du travail à ses habitants, mais il a besoin tout autant des

choses qu'il obtiendrait pour cet argent. A voir les hôpitaux encombrés en Colombie-Britannique, ce qui est attribuable en partie au fait que nous avons un gouvernement créditiste, je suppose, et dans le reste du pays, je dis au ministre des Finances que des fonds devraient être de nouveau affectés à cette fin le plus tôt possible.

Le gouvernement fédéral est revêtu du pouvoir nécessaire pour ordonner les investissements publics. Il devrait se servir de ce pouvoir pour mettre à la disposition des municipalités canadiennes des prêts à faible intérêt qui leur permettraient d'entreprendre les travaux indispensables qu'elles n'ont pu mettre en marche jusqu'à présent. Si le gouvernement persiste à suivre ses fallacieuses politiques d'argent cher, je suis d'avis que la situation déjà précaire du Canada n'ira que de mal en pis.

Ces dernières années, le gouvernement a mis en œuvre un programme de stimulation des travaux d'hiver à l'intention des municipalités. L'hiver dernier, l'État fédéral a dépensé 35 millions de dollars en main-d'œuvre, dans le cadre de ce programme. Ce programme est digne d'éloges pour ce qu'il accomplit, mais il ne s'attaque pas au cœur même du problème. Ces dépenses avaient pour but de permettre aux municipalités d'embaucher des personnes qui, autrement, auraient été en chômage durant l'hiver. C'était une mesure d'urgence, mais nous proposons instamment au gouvernement d'envisager des remèdes qui aillent à la source du mal, en permettant aux municipalités d'emprunter sur le marché de l'argent les sommes qu'il leur faut pour entreprendre les travaux dont le besoin est le plus pressant.

Si l'on réglemente les investissements publics en vue de planifier l'économie, il faut aussi réglementer ceux du secteur privé. Que je sache, et je prête une oreille attentive à leurs porte-parole depuis trois semaines, ce n'est pourtant pas une mesure que les autres partis sont disposés à prendre. Mais on ne saurait se contenter d'une demi-planification. Si les investissements publics sont réglementés, les investissements privés doivent l'être aussi. Notre gouvernement devrait être prêt à déterminer où, dans une certaine mesure, se situeront les nouvelles industries, à se préoccuper de l'expansion des industries existantes, à veiller à l'établissement de nouvelles entreprises, à consentir des prêts pour défrayer l'installation d'usines là où le chômage persiste et à encourager l'industrie à s'établir en de tels endroits.

A moins que le gouvernement ne soit disposé à cet égard, nous ne pouvons nous attendre à grand-chose de leur part. Le gouvernement ne peut plus laisser aux chefs de l'industrie privée le soin de prendre les décisions économiques fondamentales dont dépend l'avenir du pays, l'avenir de tous les membres de cette Chambre et de toute la population du pays sans que les représentants élus du peuple aient le droit d'intervenir au nom des électeurs.

Prendre l'administrateur délégué de l'*Argus Corporation* et en faire un membre du Conseil privé n'est pas précisément conforme à la pensée de ceux d'entre nous qui préconisent depuis longtemps la planification économique. A notre avis, l'industrie privée prend des décisions qui détermineront l'emplacement de nouvelles industries, qui détermineront si dans les années à venir nos enfants auront des emplois, si nous aurons les moyens de les faire instruire, si nous fabriquerons des produits essentiels ou superflus, le gouvernement devrait intervenir et défendre l'intérêt public à l'égard de ces questions. Tant que nous n'aurons pas un gouvernement qui agira ainsi, nous n'aurons jamais la prospérité et le plein emploi.

Maintenant, nombre de porte-parole du parti conservateur demandent comment nous allons obtenir l'argent nécessaire pour réaliser tous nos projets? Nous savons comment les honorables vis-à-vis s'y prendraient pour obtenir l'argent. Ils conçoivent le gouvernement comme l'affaire d'un seul homme muni d'une presse à imprimer. Nous estimons au contraire que l'argent nécessaire existe déjà. Si l'on employait les épargnes des Canadiens, il n'y aurait pas rareté de dollars canadiens. La majorité des Canadiens purgent des hypothèques sur leurs maisons, contribuent à des plans de pensions et achètent de l'assurance-vie. Voilà les épargnes des Canadiens. Si nous établissions une caisse canadienne de développement et si nous exigions que les institutions financières de notre pays placent dans une caisse de développement un certain pourcentage des épargnes qu'elles détiennent, il y aurait amplement de fonds pour financer l'équipement social. J'entends quelqu'un crier au politburo.

Une voix: Non, j'ai dit qu'il faudrait établir une fabrique de lainages.

M. Berger: Voilà tout le sérieux que l'on découvre chez ces intellectuels du parti conservateur dès qu'on gratte tant soit peu la surface.

Monsieur le président, nous estimons que, grâce à une caisse canadienne de développement, tous les paliers de gouvernement disposeraient des fonds nécessaires pour assurer l'équipement social. L'entreprise privée pourrait prendre de l'essor; nous pourrions rapatrier éventuellement une bonne part de nos industries qui sont passées sous la domination d'étrangers. Un porte-parole du parti libéral, le député de Davenport, a déploré qu'une trop grande part de notre industrie

de fabrication, de notre industrie pétrolière et de notre industrie minière soient aux mains d'étrangers. Eh bien, n'est-ce pas les lignes de conduite ou, plutôt, l'absence de lignes de conduite du vieux gouvernement libéral, qu'il faut blâmer à cet égard? Après la guerre, les libéraux ont permis l'investissement au Canada de fonds étrangers, surtout des États-Unis, de sorte qu'il s'est produit une accumulation massive de capital de participation qui, en se retirant, a désorganisé notre économie.

Nous ne voyons pas pourquoi le Canada ne pourrait se développer par des prêts plutôt que par des investissements. Notre groupe tient, cependant, à préciser qu'il ne tient pas le présent gouvernement exclusivement responsable de cet état de choses. Il est vrai qu'il n'a rien fait pour y changer quelque chose, mais c'est l'ancien gouvernement libéral qui a négligé de faire quoi que ce soit pour le prévenir. Si les Canadiens étaient maîtres de leur propre économie, de leurs épargnes, les dollars canadiens ne seraient pas rares et le cours n'en serait pas atteint. L'an dernier, en 1961, le Canada a versé aux États-Unis 761 millions de dollars d'intérêt et de dividendes sur des placements américains au Canada. Quand la vague de placements américains de l'après-guerre s'est amortie, nous nous sommes trouvés dans la terrible situation d'où le premier ministre et ses conseillers tentent toujours de nous sortir.

Aujourd'hui, la planification en ce qui concerne nos affaires du domaine économique, s'impose avec encore plus d'urgence que jamais, parce qu'un nouvel élément y est entré en jeu. La planification est à l'ordre du jour depuis plusieurs années dans bien des parties du monde. Cependant, les planificateurs devront maintenant tenir compte du facteur de l'automatisation. Voilà un élément dont les planificateurs doivent tenir compte, et nous, dans ce coin-ci de la Chambre, demandons instamment au gouvernement de s'en occuper. Peut-être dans l'espace de temps qui me reste, puis-je exposer ce que le gouvernement devrait entreprendre à l'égard de l'automatisation, et dans les circonstances puis-je déclarer qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Berger: Monsieur le président, je sais que le ministre a hâte que je termine mes observations, mais, pour son édification personnelle, je me sens obligé de les terminer de la manière dont j'avais projeté de le faire.

Avant l'heure du déjeuner, j'avais l'intention de parler de l'automatisation. J'ai signalé que si le gouvernement est disposé à entreprendre un programme de planification économique, comme nous l'avons exhorté à le faire, il devra tenir compte du nouvel élément qu'est l'automatisation, lequel rend la planification encore plus difficile qu'elle ne l'était par le passé.

L'automatisation a pour objet de remplacer la main-d'œuvre, mais elle sous-entend également une forte augmentation de notre production totale. L'automatisation signifie également que la forte augmentation de notre production globale exigera une augmentation des personnels chargés d'administrer, de comptabiliser et de distribuer la production de notre régime industriel, même si l'effectif du personnel attaché à la production même diminue. Par suite de l'automatisation, non pas seulement par suite de la politique gouvernementale, le nombre des gens s'occupant de production au Canada va en diminuant. C'est ce qu'a révélé une étude de l'évolution technologique et de ses répercussions sur l'embauche, entreprise par la direction de l'économique et des recherches du ministère du Travail.

Cette étude a aussi révélé qu'il ne faut raisonnablement pas s'attendre que les gens retirés du travail de production trouvent un emploi de bureau, car à la suite de la mécanisation et de l'automatisation des bureaux le nombre d'emplois d'administration et de bureau diminue déjà; il n'est donc aucunement certain que l'automatisation produise de nouveaux emplois.

Nous, de cette partie-ci de la Chambre, croyons qu'il y a quelque chose à faire au sujet de l'automatisation. L'une des solutions souvent avancées a trait à la réorganisation professionnelle. Le gouvernement contribue aux frais de construction et d'installation des institutions professionnelles et techniques des provinces, auxquelles 6,872 hommes se sont inscrits aux cours réguliers, dans tout le pays, entre le 1er avril 1960 et le 31 mars 1961. Cependant, ces 6,000 hommes représentent une infime fraction du nombre total de personnes que l'automatisation a déplacées et qui sont maintenant incapables de se trouver un emploi.

Le rapport annuel du ministère du Travail à l'égard de l'année terminée le 31 mars 1961, n'a malheureusement pas révélé combien de ces personnes qui s'étaient prévalu de cette réorientation professionnelle ont, de fait, obtenu un emploi une fois leur cours terminé. Nous croyons que pour atteindre la racine du mal, nous devrons innover.

M. McGee: Avant que le député abandonne le sujet, puis-je poser une question?

M. Berger: Allez-y.

M. McGee: Sait-il qu'à la dernière session du Parlement, son parti a taxé le programme de formation technique et professionnelle de gaspillage extravagant des fonds publics?

M. Berger: Monsieur le président, j'hésite à admettre sans autre l'interprétation que le député donne aux remarques qu'ont pu faire les membres du PSD, au cours de la dernière législature. De toute façon, j'allais donner au problème des solutions que je considère bien plus fondamentales que celles que le gouvernement a avancées jusqu'ici. La première est la réduction des heures de travail.

La technologie a réduit le prix de revient unitaire des articles fabriqués et cette réduction, rendue possible par la technologie, est bien plus importante que toute augmentation du prix de revient unitaire de la production qui pourrait découler d'une diminution des heures de travail. Une telle diminution aurait du reste pour effet de multiplier les emplois.

Il y aurait lieu de prendre d'autres mesures pour atténuer les difficultés que suscite le déplacement de la main-d'œuvre à cause de l'automatisation. Nous devrions tâcher de faire en sorte que les jeunes fréquentent l'école plus longtemps. Les membres de notre groupe estiment que tous les Canadiens sans exception devraient pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle, technique et académique complète, quels que soient leur âge et leurs moyens de payer. Cela exigerait non seulement de supprimer les frais de scolarité, mais aussi d'accorder des bourses d'entretien et de prendre d'autres mesures pour aider les jeunes à recevoir la meilleure instruction possible.

Nous croyons aussi que nous devrions essayer d'établir un programme de mise à la retraite à un âge moins avancé. Aujourd'hui, bien des hommes et des femmes ne peuvent quitter leur emploi parce qu'ils se rendent compte que cela leur ferait perdre leurs prestations de retraite, leurs indemnités de maladie et d'accident, leurs allocations de santé et d'assurance, et le reste. On le sait, notre parti préconise depuis longtemps un régime de pensions transférables, un programme national d'assurance-santé et des pensions de vieillesse convenables, toutes mesures qui permettraient aux Canadiens d'envisager la vieillesse avec un sentiment de sécurité. Grâce à elles, les gens pourraient se retirer plus tôt et jouir de ce repos bien mérité que constitue la retraite.

Il n'existe aucune solution simple au problème de l'automatisation, mais le gouvernement devrait étudier celles que notre parti a avancées.

Permettez-moi de rappeler au gouvernement que s'il était capable de stimuler l'économie, comme il prétend l'avoir fait, même si beaucoup d'entre nous ne partagent pas cet avis, si l'on enregistrait un taux annuel de croissance économique de cinq ou six pour cent, celui-ci serait encore insuffisant pour employer les travailleurs que l'automatisation continuera à éliminer de leur secteur de travail, étant donné l'accroissement du taux de progrès technologique. Par conséquent, le gouvernement devrait se pencher sur le bouleversement que l'automatisation exerce déjà au Canada. La semaine de travail réduite est une suggestion et la proposition tendant à réduire la durée de travail d'une vie humaine est une solution que le gouvernement peut considérer radicale et même révolutionnaire. Mais, bien que de telles propositions puissent modifier les critères actuels de notre vie sociale, elles ne créeraient pas de problèmes sociaux. Elles fourniraient à tous les citoyens des occasions de vie sociale, occasions dont a joui jusqu'ici seulement une fraction de la population.

A en juger par les discours que nous avons entendus, certains députés qui siègent dans d'autres parties de la Chambre regardent la planification sociale et économique comme l'imposition d'une certaine enrégimentation à la population. C'est évidemment de la pure sottise. En ce qui nous concerne, la planification dans les domaines social et économique constitue un moyen de mettre à la disposition de chaque citoyen les droits fondamentaux de l'homme, droits que, j'ose dire, aucun autre parti à la Chambre n'est disposé à reconnaître; le droit aux services de santé et aux soins médicaux, le droit à un emploi, le droit de s'instruire, le droit à la sécurité après la retraite, le droit à une pension de vieillesse convenable et suffisante. Ce sont là des droits fondamentaux dans les domaines social et économique, droits que le présent gouvernement et le gouvernement précédent ont négligés trop longtemps.

Ce gouvernement a assumé la responsabilité de l'avenir de notre économie. Il s'est chargé de la responsabilité de procurer du travail à chacun, mais il hésite à prendre les mesures propres à y aboutir. Nous estimons, dans cette partie de la Chambre, que rien n'est plus propice à discréditer les institutions démocratiques qu'un gouvernement qui se refuse à prendre les mesures que nous devrions être capables de prendre et que nous ferions mieux de prendre à brève échéance au Canada pour lui donner la prospérité, faire revivre notre économie et employer tout le monde de nouveau.

(La motion est adoptée).

Rapport est fait de la résolution, qui est approuvée.

VOIES ET MOYENS

CRÉDITS PROVISOIRES

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Chown.

L'hon. M. Nowlan propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1963, la somme de $231,819,569.82 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada, tel qu'il est prévu dans la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Nowlan demande donc à présenter le bill nº C-68, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1963.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, puis la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.)

Les articles 1 à 5 inclusivement sont adoptés.

Les Annexes A et B sont adoptées.

Sur l'Annexe C.

M. Knowles: Monsieur le président, avant que l'annexe C et le bill lui-même soient adoptés, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle tient au fait qu'une bonne partie de l'argent que nous allons voter comprend les fonds qui doivent servir à payer les traitements des fonctionnaires.

Voici ma question. Le ministre ayant déclaré l'autre jour que l'une des mesures du programme d'austérité s'applique déjà avec moins de rigueur, y aurait-il lieu d'espérer que le gouvernement annoncera sous peu la fin du blocage des traitements des fonctionnaires?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, l'honorable député sait aussi bien que moi que l'espérance reste toujours vivace dans le cœur humain. J'ai eu des entretiens avec les présidents des diverses associations de fonctionnaires et je les poursuivrai très bientôt. J'ai l'espoir que nous pourrons prendre des mesures dans un avenir pas trop éloigné afin de résoudre ce problème, au moins en partie.

(L'Annexe C est adoptée.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

[M. Berger.]

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois, puis adopté.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

DISPOSITION EN VUE DE L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE PRÊT

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown, et passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 18 octobre, sur le projet de résolution de l'honorable M. Hamilton, qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole, en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

M. Whelan: Monsieur le président, je ne prendrai que quelques instants pour terminer ce que j'étais en train de dire hier soir. Tout d'abord, nos immobilisations en matériel agricole dans une ferme de culture mixte dans l'Est du Canada, particulièrement dans le Sud-Ouest de l'Ontario, sont aussi élevées que n'importe où ailleurs au Canada. Nous cultivons surtout, dans cette région, des produits que les Canadiens achètent aussi aux États-Unis et dans d'autres pays.

La plupart de ces cultures sont insuffisantes au Canada. Les producteurs de cette région ont dû y placer beaucoup d'argent, comparativement au revenu net qu'ils en ont tiré. On a à peine exploité le potentiel de cette région, et nombre d'acres de terre n'ont pas encore été drainées convenablement. Il y aurait place pour un bien plus grand nombre de serres, et une forte quantité de légumes, présentement importés des États-Unis, auraient pu facilement être cultivés sur place, ce qui aurait permis de conserver notre argent chez nous. En augmentant le rendement de ces cultures au Canada, nous pourrions également absorber un grand nombre de chômeurs. Toutes les conditions nécessaires existent déjà pour permettre le développement de cette industrie. Les conditions sont là; on les a créées pour nous. Tout ce qu'il nous reste à faire c'est d'exploiter les possibilités existantes à l'aide des méthodes scientifiques modernes de mise en conserve et de transformation. Si l'on agissait ainsi, on pourrait fournir des emplois, à l'année longue, à un très grand nombre de gens. Bien des gens estiment que les montants mis à la disposition des cultivateurs en vertu de la loi sur le crédit agricole sont insuffisants pour assurer une expansion convenable.

Les cultures insuffisantes sont en général non seulement les légumes de table mais le soya, la betterave à sucre et le maïs. A mon avis, nous pouvons produire tout le maïs dont le Canada a besoin, bien que nous n'ayons pas été aidés, je dois le dire, par l'initiative du ministre des Finances, lorsqu'il a supprimé la surtaxe sur le maïs au moment même où nos récoltes étaient en voie d'être moissonnées. Cela n'aidera pas nos producteurs de maïs qui verront ainsi leurs produits en concurrence avec les excédents des cultivateurs américains.

Les dispositions de la loi sur l'administration des prêts agricoles aux États-Unis renferment un certain nombre de bonnes choses et, dans nos associations de comtés, nous recommandons l'inclusion de plusieurs de ces bonnes choses dans les méthodes qu'utilise la Société canadienne du crédit agricole. Nous avions espéré qu'un plus grand nombre d'entre elles fussent comprises dans les amendements à la loi. Nous avions espéré notamment la création d'un conseil consultatif—conseil consultatif régional composé de personnes qui connaissent bien les problèmes de leur propre région. Ce n'est pas que je prétende que les personnes présentement responsables de l'administration de ces prêts soient incapables. J'en connais un certain nombre personnellement et je sais qu'elles font du beau travail pour ce qui est de l'application des dispositions de la loi dans notre région.

J'aimerais dire également que nous, au Canada, avons la perspective de développer notre industrie des légumes de manière à ce qu'il soit possible de vendre une part importante de nos produits à l'étranger. Il existe un marché pour ces légumes en Europe. Cette semaine, précisément, j'ai rencontré le directeur d'une usine de transformation qui est allé en Europe pour vendre ses produits là-bas, et il m'a dit que cette perspective offre un avenir des plus alléchants.

Nous avons eu une tempête le 18 juin. Je ne parle pas des élections mais de la grêle et du vent qui ont détruit bien des récoltes de la région dont je parle. J'ai demandé au gouvernement s'il serait d'accord de prendre en charge les excédents des fabriques de conserve car la récolte de haricots ne se ferait pas avant octobre. Les fonctionnaires du ministère m'apprirent qu'aucune loi ne prévoyait cette éventualité. Il faudrait la prévoir. Toutefois, les fabriques de conserves prirent elles-mêmes l'initiative. Elles achetèrent les récoltes et écoulent leurs produits en Allemagne actuellement.

Quelques députés de l'Ouest pensent peut-être que je ne suis pas au courant des problèmes agricoles de leur région. Toutefois, qu'ils n'oublient pas que j'ai travaillé comme manœuvre agricole dans l'Ouest et sais quelles sont les difficultés qui se posent aux cultivateurs de cette partie du pays. J'approuve une bonne partie des lois qui favorisent ces cultivateurs.

J'ai été heureux d'entendre le ministre de l'Agriculture dire des cultivateurs de l'Ouest que leur navire était arrivé à bon port. J'habite sur la rive de la rivière Detroit, rattachée à la voie maritime du Saint-Laurent, et je vois passer les navires de tous les pays du monde. Mais nous, qui habitons le Sud-Ouest de l'Ontario, attendons encore que notre navire arrive à bon port.

Je me demande si le ministre de l'Agriculture ou les représentants du Nouveau parti démocratique toléreraient que les cultivateurs s'adonnent à la culture à temps partiel. Je me demande surtout si les néo-démocrates accepteraient, par exemple, que des artisans à temps partiel cumulent les emplois et fassent ainsi concurrence aux travailleurs affiliés au Conseil des métiers et du travail. Plusieurs de mes frères qui sont membres de syndicats sont convaincus qu'ils ne devraient pas avoir à occuper plus d'un emploi pour gagner convenablement leur vie au Canada, et je ne crois pas que les cultivateurs devraient être obligés de travailler dans une usine ou ailleurs uniquement parce que l'économie agricole n'est pas assez stable pour leur permettre de vivre assez bien du revenu de leur ferme. A mon avis, il y aurait moyen de tirer parti des possibilités qu'offre notre régime agricole, de façon que les agriculteurs n'aient pas à quitter leurs fermes pour encombrer, dans bien des cas, le marché de la main-d'œuvre. Le Parlement devrait faire tout en son pouvoir pour que l'agriculture reste florissante, ne serait-ce qu'à cause de la forte proportion de notre main-d'œuvre engagée directement ou indirectement dans l'agriculture. Nos produits agricoles sont de qualité supérieure, et le monde en a besoin. C'est à nous de les écouler sur les marchés du monde. Nos offices de vente et notre industrie de transformation s'efforcent maintenant de vendre nos produits à l'étranger. Les prêts accordés en vertu de cette loi à ceux qui ont déjà d'importants capitaux d'engagés, afin de leur aider, ainsi qu'à d'autres, à gagner convenablement leur vie, est un moyen de réaliser cet objectif, et j'espère que ceux qui seront chargés d'exécuter la loi modifiée vont s'assurer qu'elle favorise les intérêts de l'agriculture partout au Canada.

(Texte)

M. Bernier: Monsieur le président, c'est un bien agréable devoir pour moi d'adresser la parole en cette Chambre, pour exposer les vues du Crédit social en ce qui concerne le projet de résolution présentement à l'étude.

Monsieur le président, permettez-moi de vous féliciter de votre nomination, ainsi que M. le président de la Chambre de son élévation à ce poste si important et qui demande tant de patience. Il me fait plaisir de le féliciter pour l'impartialité avec laquelle il dirige les débats.

Monsieur le président, à ce moment-ci, il me fait aussi plaisir de mentionner que la circonscription de Richmond-Wolfe, que j'ai le plaisir de représenter en cette Chambre, compte plusieurs paroisses essentiellement agricoles et qu'un nombre très considérable de ces fermes sont considérées par la Société du crédit agricole comme non rentables, parce que le revenu annuel de ces cultivateurs n'est pas suffisant. Monsieur le président, s'ils n'ont pas un revenu annuel suffisant, c'est qu'ils sont contraints de vendre leurs produits à un prix ridiculement bas.

Je veux ici porter à l'attention de la Chambre quelques données statistiques concernant les prix des produits laitiers dans l'Est du Canada, depuis quelques années. En 1952, 100 livres de lait se vendaient $3.25 aux industries secondaires; en 1962, 100 livres de lait se vendaient $2.70 aux mêmes industries, soit une diminution de 55c. les 100 livres.

Maintenant, passons au prix de la moulée balancée pour la vache laitière. En 1952, le prix de la moulée était de $2.65 les 100 livres; en 1962, il est de $3.70 les 100 livres, soit une augmentation de $1.05 les 100 livres.

Comme remède à cette situation tragique, plusieurs conseillers agricoles ont recommandé l'agrandissement des fermes afin de produire davantage, pensant que par ce moyen on allait régler la situation.

Le cultivateur a alors dû demander une augmentation de prêts à la Société pour ces améliorations; il a dû dépenser des sommes formidables pour l'achat de machineries aratoires, dont les prix sont montés en flèche depuis quelques années. Pour acquitter ces achats, le cultivateur a souvent dû emprunter des banques ou des compagnies de finance à des taux d'intérêt qu'il n'a pas les moyens de payer.

Monsieur le président, les cultivateurs de ma circonscription, comme ceux du Canada tout entier, ne demandent pas la charité. Ils sont travailleurs et ont à cœur de bien réussir dans leur entreprise, mais pour ce faire, ils attendent de leurs représentants parlementaires une législation précise dans le domaine agricole et une amélioration sensible de la loi sur le crédit agricole.

Monsieur le président, pendant trop longtemps nos cultivateurs ont eu à subir les conséquences d'une administration qui a failli à la tâche dans le domaine de l'agriculture. Peut-être nos administrateurs n'étaient-ils pas au courant des faits, tout comme la demoiselle dans cette anecdote racontée par un cultivateur qui avait des chalets à louer pour la saison estivale. La scène est la suivante: La conversation a eu lieu le matin, quelques minutes à peine avant le départ des touristes:

Ce qu'elle est belle la petite vache que vous avez là-bas, de faire observer la jeune demoiselle. Mais quoi, elle n'a pas de cornes, dit-elle au propriétaire de la ferme?

Et le cultivateur de répondre bien tranquillement:

Il y a bien des raisons pour lesquelles une jeune vache comme celle-là n'a pas de cornes. Tout d'abord, il y a des races qui sont lentes à pousser leurs cornes; celles-ci n'apparaissent qu'à un stade assez avancé de la vie. Chez d'autres, les cornes deviennent un danger et on les leur enlève à un moment ou l'autre de leur vie. Enfin, il existe maintenant des races sans cornes, de préciser notre cultivateur. Mais dans le cas actuel, c'est un peu différent: cette petite vache n'a pas de cornes pour la bonne raison que c'est un jeune cheval.

Monsieur le président, si les députés des vieux partis avaient été au courant de la situation, peut-être la loi sur le crédit agricole aurait-elle été amendée, non seulement pour en augmenter le capital à sa disposition, mais aussi pour diminuer son taux d'intérêt.

Monsieur le président, l'augmentation du capital de la Société du crédit agricole comporte certainement une légère amélioration qui rendra service à plusieurs cultivateurs canadiens obligés de se contenter de demi-mesures. Car le système économique actuel, de par les conséquences de son application, est en train de déposséder nos cultivateurs de leurs biens.

Monsieur le président, dans ma circonscription, il y a des fermes sur lesquelles ont vécu trois générations de cultivateurs qui, sans s'endetter, ont donné à leur famille la sécurité et le bien-être. Aujourd'hui, on classe ces petites fermes comme non rentables. Je dois vous rappeler que dans la province de Québec, il y en a des milliers. Pour être exact, il y a 64,442 fermes d'une acre à 69 acres; 53,637 fermes de 70 acres à 179 acres; 4,538 fermes de 180 acres et plus.

Aujourd'hui, les propriétaires de ces fermes doivent avoir recours à un prêt de la Société du crédit agricole, de sorte que presque tous ces cultivateurs sont devenus des locataires. Si l'on ne prend pas de mesures énergiques sous peu, ils deviendront des prolétaires, ce à quoi, nous du Crédit social, nous opposons fortement.

Nous tenons au respect de la ferme familiale. Elle fut non seulement à la base de notre économie, mais encore à la base de notre société, depuis l'arrivée au Canada de nos vaillants défricheurs. Or, cette ferme familiale ne peut subsister dans les conditions économiques actuelles.

Ici, monsieur le président, permettez-moi de porter quelques statistiques à votre attention, afin que l'on constate si cette prospérité, dont parlent nos amis d'en face, est réelle. Car j'ai constaté, depuis que je suis à la Chambre, que nos amis des vieux partis ont une façon bien à eux de nous donner des imprécisions. Ils utilisent des pourcentages qui ne couvrent qu'un ou quelques aspects du problème.

Ces données statistiques, monsieur le président, nous prouvent que le revenu net des cultivateurs de l'Est du pays a subi, durant la période s'étendant de 1957 à 1959, une diminution de l'ordre de $7,749,000.

Au fait dans toutes les provinces de l'Est, c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario et l'Île du Prince-Édouard, seulement dans l'Île du Prince-Édouard a-t-on enregistré une augmentation nette de $2,271,000. Dans toutes les autres provinces, le revenu des cultivateurs a subi des diminutions très considérables.

Dans la province de Québec, le revenu des cultivateurs—pour l'année 1962, comparativement à 1952—pour une seule année—a connu une augmentation du revenu brut de l'ordre de $21,567,000; par ailleurs, l'augmentation des dépenses d'exploitation ayant été de $82,629,000, le revenu net des cultivateurs de la province de Québec a subi une diminution de $61,062,000.

Ces chiffres sont révélateurs, monsieur le président, mais ce qui l'est encore plus, c'est de constater sur place la misère qu'ont les cultivateurs à vivre et à faire vivre leur famille sur leurs fermes.

Nos amis des vieux partis ont beau prononcer de beaux discours, essayer de nous faire croire que nos cultivateurs canadiens sont prospères, ils ne réussiront pas à nous convaincre.

Monsieur le président, est-ce que l'on a songé à ce que coûte au petit cultivateur un prêt de $15,000 pour une période de 29 ans? Il lui en coûte exactement $991.50 par année, ou $85.95 par mois. Le petit cultivateur peut-il faire de tels paiements si l'on songe que les produits de sa ferme se vendent toujours de moins en moins cher?

Monsieur le président, je demande aux honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre de bien étudier les suggestions des membres qui sont dans ce coin-ci.

Le financement de la Société du crédit agricole, au moyen de prêts consentis par la Banque du Canada, est une question extrêmement importante. Il pourrait permettre à la Société de prêter aux cultivateurs sans intérêt, ces derniers n'ayant qu'à défrayer le coût des frais administratifs.

Monsieur le président, les améliorations à la loi sur le crédit agricole, que propose le Crédit social, signifieraient la prospérité pour les cultivateurs canadiens. Cela est réalisable et nous saurons le prouver après les prochaines élections, alors que le Canada aura un gouvernement créditiste.

M. Belzile: Monsieur le président, au tout début de mes observations, j'aimerais, à l'instar de l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Pascoe), féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) pour l'empressement marqué qu'il manifeste à l'égard de la classe agricole, en présentant cette mesure à la Chambre dès le début de la session, mesure qui sera sans doute de nature à mettre à la disposition de la classe agricole l'assistance dont elle a besoin pour son épanouissement.

Avec la permission de la Chambre, j'aimerais signaler un fait qui n'est pas directement lié à la mesure actuellement à l'étude, mais qui est tout de même dans le contexte du sujet qui intéresse plus spécialement la classe agricole.

Je désire donc mentionner, avec toute la modestie dont je suis capable, que l'automne dernier, au cours du mois de novembre, j'ai eu l'insigne honneur d'accompagner l'honorable ministre de l'Agriculture en Europe, à Rome précisément, pour assister à la onzième conférence internationale sur les vivres et l'agriculture, connue sous le sigle FAO (*Food and Agriculture Organization*) dont les quartiers généraux sont situés dans la ville même où réside le Saint-Père.

Monsieur le président, pendant une période de trois semaines j'ai été à même de constater le grand cœur du ministre de l'Agriculture, son esprit de dévouement pour la classe agricole, la droiture de son esprit, enfin que toutes ses paroles et ses gestes ne tendent qu'à bien remplir son rôle au sein du gouvernement canadien. Nous savons que nous avons réussi là quelque chose d'assez important pour les cultivateurs de chez nous. Je pense, justement, à ce que le député de Villeneuve (M. Caouette) nous a dit cet avant-midi alors qu'il déclarait qu'il fallait d'abord penser à nous et ensuite aux pays sous-développés, à toutes ces populations qui ont besoin de nourriture. Leur nombre est effarant, car selon des données statistiques dignes de foi, 70 p. 100 de la population du globe est sous-alimentée, pendant que quelques pays sont embarrassés d'excédents alimentaires. Certains pays n'ont pas les moyens de s'épanouir afin de nourrir leur peuple, et une éducation appropriée leur fait défaut.

Pour revenir à la question qui nous occupe présentement, j'aimerais consigner au hansard le succès qu'a connu cette organisation appelée *food-bank* ou banque des vivres, dont l'initiateur est nul autre...

M. Drouin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il nous a fait bien plaisir d'entendre dire que l'honorable député est allé en Europe, en compagnie du ministre de l'Agriculture, mais il me semble que cinq minutes pour traiter de cette question-là, c'est suffisant. Il enfreint le Règlement depuis le début de ses observations.

M. le président: Conformément aux dispositions de l'article 59, paragraphe 2, je crois que les remarques du député d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin) sont excellentes et appropriées, mais d'un autre côté, j'ai l'impression que les remarques de l'honorable député de Matapédia-Matane (M. Belzile) sont faites justement dans le but d'en arriver à l'objet même de la résolution. Je suis assuré que l'honorable député va, presque immédiatement, revenir au sujet de la discussion.

M. Ricard: Les libéraux nous ont bien parlé du Cap-de-la-Madeleine!

Une voix: On n'a pas parlé de Saint-Hyacinthe!

M. Belzile: Merci, monsieur le président. Avant de continuer, je demanderais à mon honorable ami, le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, de faire preuve d'un peu de patience. Je reviendrai plus directement au sujet à l'étude dans quelques minutes. Je disais que ce projet de loi—qui vise l'institution d'une banque des vivres—sera appelé à jouer deux rôles très importants...

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député. Je crois qu'il devrait se limiter, autant que possible, au sujet que nous avons à discuter. Il ne s'agit pas de faire l'analyse complète de la politique agricole du gouvernement. Il devrait plutôt s'en tenir à discuter de l'opportunité d'augmenter les fonds nécessaires à la Société de crédit agricole fédérale. Je l'invite bien respectueusement à revenir au sujet même de la résolution.

M. Belzile: Je vous remercie, monsieur le président. Je vais tâcher de vous prouver que je suis capable de faire preuve de vertu d'obéissance. Il me plairait de faire quelques observations à l'égard de certains membres de la Chambre qui se sont éloignés plus d'une fois du sujet mais, avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je le signale à ceux qui me suivront.

Je vais donc me limiter au sujet de la résolution et je serai bref. Je n'ai pas l'intention d'encenser ni de critiquer qui que ce soit. Mais, disons que je désire faire certaines constatations. C'est mon droit et mon devoir en tant que représentant du peuple et membre de la classe agricole. Évidemment, la plupart des membres de la Chambre connaissent déjà mon appartenance à la classe agricole.

Une voix: Ça paraît.

M. Belzile: Je suis cultivateur, propriétaire, professionnel dans le sens même du mot, depuis 1932, époque d'une crise déclenchée par le parti libéral avant qu'il ne perde le pouvoir en 1930.

M. Drouin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous savons tous que le parti libéral a perdu le pouvoir en 1930, et nous le regrettons sincèrement.

Une voix: Nous ne savions pas qu'il était responsable de la crise.

M. le président: Il ne faudrait pas que l'honorable député soit si chatouilleux pour ce qui a trait à certains propos que peuvent tenir les députés à l'endroit d'un parti. Je crois que l'honorable député de Matapédia-Matane a le droit d'exprimer une opinion à la Chambre.

M. Belzile: Merci, monsieur le président. Je disais donc que j'ai commencé à exploiter une ferme à mon compte en 1932. Et j'y ai élevé 14 enfants...

Une voix: C'est mieux que des petits chiens.

M. Belzile: Par mon travail, celui de mon épouse et de mes enfants, nous avons réussi à nourrir, vêtir et éduquer 14 enfants, dont 11 filles et 3 garçons. Évidemment, monsieur le président, je ne prétends pas avoir la compétence, en matière d'agriculture, des honorables représentants des comtés de Bonaventure (M. Béchard) et d'Argenteuil-Deux-Montagnes (M. Drouin), mais il n'en reste pas moins vrai que je pense posséder assez de sens pratique et d'expérience en agriculture et dans ces domaines pour émettre une opinion. J'ai une expérience fondée non seulement sur des grandes théories, mais sur une expérience pratique.

Si vous me le permettez, je vais vous citer, sans aucune malice, parce que je ne suis pas un mauvais garçon, un discours prononcé le 4 octobre 1962 en cette Chambre par l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes. Comme en fait foi la version française du compte rendu officiel, à la page 209, il déclarait ceci:

> Monsieur l'Orateur, je représente une circonscription qui a souffert d'une façon toute particulière, depuis 1957, de l'insouciance du gouvernement en matière de politique agricole. La plupart des cultivateurs de chez nous sont des producteurs de lait, ils ont à faire face, actuellement, à une crise sans précédent.

Monsieur le président, si j'ai cité cet extrait du discours de mon honorable ami, c'est tout simplement pour lui rappeler, s'il ne l'a

pas appris depuis, que dans la province de Québec, le prix du lait relève non pas du gouvernement fédéral, mais d'un organisme provincial que l'on appelle la Commission de l'industrie laitière.

Ceci dit, monsieur le président, je désire revenir...

M. Drouin: Puis-je poser une question au député?

M. Belzile: Oui.

Des voix: Non.

M. Belzile: Monsieur le président, disons que l'honorable député a eu la chance de m'interrompre suffisamment souvent.

Évidemment, monsieur le président, je comprends que cela ne fait peut-être pas plaisir à mon honorable ami, parce que, en somme, j'admets avec beaucoup de modestie que je n'ai peut être pas la compétence requise pour traiter du sujet à l'étude, car je ne suis ni notaire ni avocat. Je suis un simple habitant, et cela, je le conçois.

Monsieur le président, je désire maintenant, sans aucune malice—car je suis bon garçon —citer certains extraits d'un discours qui m'intéresse davantage, parce qu'il a été prononcé par mon voisin, l'honorable député de Bonaventure (M. Béchard), alors qu'il prenait part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Comme en fait foi la page 432 de la version française du hansard, il déclarait:

> Nous avons, en Gaspésie, peut-être le meilleur climat au Canada pour la culture générale, au dire même des experts.

Monsieur le président, j'aime mieux que l'honorable député de Bonaventure ait invoqué l'opinion des experts pour déclarer à la Chambre que nous avons, en Gaspésie, le meilleur climat du Canada. Tout comme le député de Bonaventure, je suis Gaspésien, et c'est précisément pour cette raison que je suis persuadé que ce n'est pas son opinion personnelle qu'il a exprimée, parce que si nous demandons à des experts de nous donner la valeur réelle d'une acre de terre, le moindre technicien en agriculture va nous la donner.

En premier lieu, il va tenir compte des valeurs naturelles du sol, à savoir si c'est un sol a surface plane ou côtoyeuse, un sol rocheux ou sablonneux, une terre d'alluvion ou une terre forte, etc. Il va aussi considérer sa teneur en potasse, en acide phosphorique ou en azote. Par la suite, il pourra dire: Cela vaut $100 l'acre, à tel endroit, et $50 l'acre à tel autre endroit.

Par ailleurs, si je demande au même expert de me donner la différence entre la valeur d'une acre de climat de la Gaspésie et d'une acre de climat de la région de Saint-Hyacinthe, de Montréal ou de la vallée de Niagara, il n'est pas né, à mon sens, celui qui serait en mesure de me donner des chiffres logiques dans ce domaine.

Monsieur le président, quand on songe qu'à la fin d'avril et au début du mois de mai, les cultivateurs de la région de Saint-Hyacinthe et de Montréal sont dans leurs champs à semer leurs grains, que leurs troupeaux sont au pâturage, alors que nous, en Gaspésie, nous en sommes encore à traiter les vaches et à marcher sur la neige! Quand on songe que la saison de pâturage, en Gaspésie, ne dure pas plus d'un ou deux mois, c'est-à-dire que pendant deux mois seulement, lesquels sont parfois raccourcis par les deux bouts, nos animaux peuvent sauver leur vie à l'extérieur, dans nos pâturages, on ne peut certes établir de comparaison entre le climat de la Gaspésie et celui de ces régions! Quand on sait également que dans la région de Montréal et les autres que j'ai mentionnées tantôt, les animaux sont au pâturage au cours des mois de mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, et que, au cours de certaines années, les animaux peuvent, en partie, du moins, sauver leur vie pendant les premiers jours de novembre, on ne peut dire que le climat de la Gaspésie est favorable!

Monsieur le président, si j'ai fait ces rectifications, c'est pour faire comprendre à la Chambre que les cultivateurs de la Gaspésie sont entièrement dépourvus, au point de vue climat, comparativement aux cultivateurs de l'ouest de la province et d'autres parties du pays.

Maintenant, monsieur le président, pour revenir au discours de l'honorable député de Bonaventure, il déclarait:

> On est cultivateur ou on est bûcheron. On ne peut et on ne doit pas être l'un et l'autre à la fois, si l'on veut réussir dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Cette fois, monsieur le président, je suis d'accord avec mon honorable ami. Et cela me faisait penser à ce vieil adage de ma grand'mère, qui disait: «Quand on court deux lièvres à la fois, on court bien des chances de ne pas en attraper un.» C'est vrai: On ne peut être cultivateur et bûcheron à la fois. Si l'on faisait une enquête auprès des cultivateurs qui ont réussi dans la vie, 95 ou même 99 p. 100 nous diraient qu'ils ont vécu sur leur ferme, qu'ils l'ont exploitée 12 mois par année.

Monsieur le président, l'honorable député de Bonaventure a prononcé un discours fort intéressant, puisque j'y reviens plusieurs fois —et je dis cela sans malice. Un peu plus loin, il déclarait:

> L'erreur qu'on a commise et qu'on continue de faire dans le domaine de l'agriculture, c'est de commencer par la fin. Je m'explique: le gouvernement canadien favorise beaucoup plus les prêts pour

l'achat d'outillage et de machinerie que pour l'amélioration du sol.

L'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) a donné hier la réplique à ces affirmations de l'honorable député de Bonaventure.

Monsieur le président, l'honorable député de Bonaventure déclarait de plus:

Nous avons été trop longtemps oubliés, nous de la Gaspésie. Depuis 1534 que dure cette tragédie, c'est-à-dire depuis que Cartier a pris possession de notre pays en plantant une croix, à Gaspé. Monsieur l'Orateur, ne pensez-vous pas qu'il y a assez longtemps que cela dure? Ne pensez-vous pas que nous avons eu notre part d'oubli?

Un peu plus loin, il disait:

La Gaspésie a toujours été la grande inconnue, l'éternelle oubliée. Il est temps qu'un terme soit mis à cet état de choses. Le peuple gaspésien, le cultivateur, le pêcheur et l'ouvrier de la Gaspésie...

Monsieur le président, je désire signaler à l'honorable député de Bonaventure que si la Gaspésie a toujours été l'éternelle oubliée, elle a certainement été oubliée plus longtemps par le parti dont il est sympathisant qu'elle ne l'a été par le parti conservateur. Au fait, monsieur le président, depuis 1896, soit précisément 66 ans, les libéraux ont dirigé les affaires du pays pendant 46 ans, et les conservateurs pendant 20 ans.

Une voix: Le peuple devait trouver que les libéraux n'étaient pas méchants!

M. Belzile: Ceci veut dire que si les Gaspésiens ont été oubliés, si la Gaspésie est le pays éternellement inconnu, elle a été oubliée pendant 46 ans par les libéraux et 20 ans par les conservateurs. Je pense que c'est là un péché véniel, comparativement à un péché mortel.

Et maintenant, monsieur le président, pour revenir à la mesure actuellement à l'étude, soit celle de mettre plus de fonds à la disposition de la Société du crédit agricole, disons que l'argent, c'est le nerf de la guerre, et c'est aussi le nerf...

Une voix: Du Crédit social!

M. Belzile: ...c'est le nerf financier de la classe agricole, et les problèmes, à cet égard, se posent non seulement dans le domaine provincial, mais également dans le domaine régional. Aussi, en étudiant ce projet de loi, doit-on penser aux échelons provinciaux et régionaux.

Alors, pour procéder à l'application pratique de notre loi, il faudra agir en fonction des besoins de chacune de ces régions, tout en tenant compte des conditions régionales techniques, climatiques et économiques, ainsi que de la vente de nos produits, du prix coûtant des utilités professionnelles, de leur coût de transport, de même que du coût de transport de nos produits agricoles vers les grands marchés.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur une des dispositions de la loi régissant la Société du crédit agricole. Je veux parler tout particulièrement des prêts consentis sous l'empire de la partie 3 de la loi régissant la Société du crédit agricole. Comme en fait foi *La Gazette du Canada*, numéro du 14 janvier 1960, la partie 3 de la loi stipule que:

Tout prêt, sous le régime de la partie 3, doit toutes les fois qu'il est possible, être garanti par au moins une terre à culture.

C'est là le genre de prêt que nous appelons également prêt surveillé. Les prêts surveillés, ou prêts sous la partie 3, s'appliquent aux jeunes cultivateurs de 21 à 45 ans.

Le problème de nos jeunes cultivateurs se présente dans deux catégories différentes.

Dans la première, quand un jeune cultivateur possède l'étendue de terrain nécessaire pour organiser une ferme viable, ce qui lui manque, ce sont les troupeaux, ce sont les bâtisses, ce sont les machineries.

Dans l'autre cas, le jeune cultivateur ne possède pas suffisamment d'étendue de terrain pour organiser une ferme viable.

Je suis bien d'accord avec tous les députés qui viennent nous dire qu'un pourcentage effarant de nos fermes ne rapportent pas à leurs exploitants un revenu suffisant pour faire vivre leur famille. Mais si l'on constate le fait, il faut appliquer le remède.

Si, aujourd'hui, l'exploitation d'une ferme de 50 ou 60 acres n'est pas rentable et que par ailleurs la même ferme, il y a vingt ans, faisait vivre la famille de celui qui l'exploite actuellement, c'est que les conditions économiques ont évolué rapidement et que la classe agricole a dû, elle aussi, absorber le contrecoup de l'automation. Il ne sert à rien de fermer les yeux là-dessus.

Monsieur le président, nous constatons que les petites fermes ne sont pas viables, et qu'il est inutile d'essayer d'aider quelqu'un qui ne pourra pas, en dépit de toute sa bonne volonté, réussir dans l'agriculture. Il faut donc appliquer le véritable remède.

Le remède que je préconise, c'est d'agrandir la ferme de ce jeune cultivateur plein de bonne volonté, et de lui fournir, par le truchement de la Société du crédit agricole, les fonds dont il a besoin pour établir une exploitation viable. A ce moment-là, nous assisterons à l'avènement d'un cultivateur prospère, ce qui est certes plus encourageant que de voir deux cultivateurs exploiter deux petites fermes, dans la misère.

Monsieur le président, je demande à l'honorable ministre de l'Agriculture d'user de son influence auprès de la Société du crédit

agricole afin que les inspecteurs de cette Société établissent non seulement un bureau dans notre coin de la province, qui englobe trois circonscriptions, mais qu'ils se donnent aussi la peine de visiter la ferme, de constater la valeur du sol et les aptitudes du cultivateur, ainsi que les conditions de vie de sa famille, afin de lui aider financièrement et d'une façon logique et pratique. Ainsi, l'avenir d'un cultivateur ne serait pas décidé par des fonctionnaires travaillant dans un bureau situé à 300 milles de sa ferme; on déciderait sur place si le cultivateur doit être aidé ou laissé et abandonné à son sort.

Sur ce, monsieur le président, je remercie les députés de leur bonne attention.

M. Dumont: Monsieur le président, l'honorable député de Matapédia-Matane me permet-il de lui poser une question? Est-il favorable à la construction d'un élévateur à grain, à Rimouski, qui desservirait non seulement les cultivateurs de la vallée de la Matapédia mais également ceux de Saint-Léon-le-Grand? Cela serait une bonne chose.

M. le président: Je ferai remarquer à l'honorable député de Bellechasse que le député de Matapédia-Matane, n'ayant pas employé tout le temps à sa disposition—au fait, il lui reste une minute—peut répondre à sa question s'il le veut, car il a le droit de le faire en vertu du Règlement.

M. Belzile: Je suis heureux de dire à l'honorable député de Bellechasse que je suis 100 p. 100 en faveur du projet qu'il vient de mentionner. Et pour sa gouverne, j'ajouterai que depuis trois ans, en ma qualité de député ministériel, j'intercède auprès des autorités compétentes pour obtenir exactement ce que réclame l'honorable député, à titre de membre d'un parti de l'opposition.

M. Drouin: Monsieur le président, permettez-moi de me joindre à ceux qui, avant moi, ont adressé la parole depuis que la Chambre a commencé à siéger en comité, pour vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre nomination à la présidence. J'appuie sans réserve les aimables paroles qui ont été dites à votre endroit, de même qu'à l'endroit du vice-président, qui occupe actuellement votre fauteuil et à qui j'offre mes meilleurs vœux.

Je voudrais également féliciter le député de Matapédia-Matane qui a élevé une belle famille de 14 enfants durant la période de prospérité que nous ont donnée 22 années de régime libéral. Il n'aurait sûrement pas réussi aussi bien sous un régime d'austérité conservatrice.

Avant d'aborder la discussion du projet de loi qui nous est actuellement soumis, je me permettrai de dire, pour la gouverne de l'honorable député de Matapédia-Matane, que je connaissais, le 4 octobre dernier, l'existence de la Commission de l'industrie laitière.

J'ai seulement déploré, à ce moment-là, une situation de fait qui rapporte actuellement aux grandes laiteries, et ce au détriment de nos producteurs de lait. Je suis convaincu que si l'honorable député est ce qu'il s'est décrit tantôt, il déplore également cette situation. Ainsi, je profite de l'occasion pour souhaiter à l'honorable député de Matapédia-Matane un peu plus d'influence au sein de son parti, afin qu'il ne prenne pas trois ans pour réaliser les beaux projets que préconise le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton).

L'opposition officielle est en faveur que l'on porte de 12 à 16 millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole en vue d'augmenter de 300 à 400 millions de dollars son pouvoir de prêt, afin qu'elle puisse répondre plus généreusement aux demandes d'emprunt qui lui seront soumises. Nous espérons que les cultivateurs de l'Est auront leur juste part de cette augmentation des fonds de la Société.

Malheureusement, nos cultivateurs de l'Est, et d'une façon toute particulière ceux de la province de Québec, n'ont pas suffisamment bénéficié, depuis quelques années, des prêts de la Société du crédit agricole.

En effet, il suffit de consulter le dernier rapport financier de la Société du crédit agricole pour se rendre compte que tous les cultivateurs ne tirent pas également avantage de la loi.

Si je me reporte au dernier rapport de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1962, à la page 20, je vois un tableau sur lequel figurent les chiffres suivants.

Durant l'année financière se terminant le 31 mars 1962, les cultivateurs de la Saskatchewan se sont vu autoriser 1,936 prêts alors que, pendant la même période, les cultivateurs de la province de Québec ne se sont vu autoriser que 109 prêts. Et ce qui est encore peut-être plus significatif, si l'on compare ce tableau à celui que l'on retrouve à la page 22, c'est que le nombre de prêts pour lesquels des déboursés ont été faits durant la même période, pour la Saskatchewan, a atteint 1,890, soit à peine 2 p. 100 de moins que ceux qui ont été autorisés. Par contre, dans la province de Québec, on n'a eu que 66 prêts pour lesquels des déboursés ont été faits, soit environ 40 p. 100 de moins que ceux qui avaient été autorisés.

Si la Chambre me le permet, je voudrais, à ce stade, consigner au hansard ces deux tableaux, afin que les honorables députés soient dispensés d'écouter la lecture fastidieuse de ce que ces chiffres représentent.

Me permet-on de verser aux *Débats* ces deux tableaux?

M. le président: Je dois dire à l'honorable député que, pour que la permission lui soit accordée de déposer ces tableaux de façon qu'ils soient consignés aux *Débats*, il doit obtenir le consentement unanime de la Chambre. La Chambre autorise-t-elle l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes à déposer ces deux tableaux?

Plusieurs voix: Oui.

M. le président: Accepté.

[*Note de l'éditeur: Voici les tableaux:*]

Tableau VI

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Répartition par province des prêts agricoles approuvés au cours de l'année close le 31 mars 1962

	Nombre	Montant
		$
Colombie-Britannique ...	244	4,051,500
Alberta	1,518	18,447,600
Saskatchewan	1,936	19,812,350
Manitoba	429	5,024,000
Ontario	1,383	17,104,000
Québec	109	1,786,100
Nouveau-Brunswick	111	1,109,700
Nouvelle-Écosse	41	499,900
Île-du-Prince-Édouard ..	113	733,200
Terre-Neuve	1	6,100
	5,885	68,574,850

Tableau VIII

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Relevé par province des prêts agricoles déboursés durant l'année close le 31 mars 1962

Province	Partie II		Partie III		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		$		$		$
Colombie-Britannique .	222	3,251,911.12	23	555,724.16	245	3,807,635.28
Alberta	1,416	16,228,245.74	56	1,199,066.33	1,472	17,427,312.07
Saskatchewan	1,890	18,694,237.76	61	1,008,888.66	1,951	19,703,126.42
Manitoba	412	4,648,755.25	16	301,481.38	428	4,950,236.63
Ontario	1,519	18,066,625.41	72	1,319,057.59	1,591	19,385,683.00
Québec	66	827,683.64	34	740,573.33	100	1,568,256.97
Nouveau-Brunswick ...	81	775,839.72	5	75,645.03	86	851,484.75
Nouvelle-Écosse	31	377,673.90	2	34,927.38	33	412,601.28
Île-du-Prince-Édouard	110	658,477.63	10	115,961.22	120	774,438.85
Terre-Neuve	1	6,100.00	—	—	1	6,100.00
	5,748	63,535,550.17	279	5,351,325.08	6,027	68,886,875.25

M. Drouin: Doit-on en conclure, monsieur le président, de ces chiffres-là, que la loi elle-même est mauvaise? Je ne le crois pas. Bien au contraire, la loi est bonne et le crédit agricole a apporté, depuis 1929, des services appréciables à nos fermiers. Pourtant, les faits sont là. Cette loi est utile aux fermiers de l'Ouest, mais ses bienfaits échappent à ceux de l'Est.

A mon avis, cette situation injuste est due à deux raisons principales. Tout d'abord, les garanties exigées par la Société sont trop onéreuses pour la plupart des requérants et, deuxièmement, on n'a pas assez fait de publicité, on n'a pas suffisamment fait connaître la loi régissant la Société du crédit agricole auprès de nos cultivateurs.

Comme je le disais dans mon exposé sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il ne fait aucun doute que les règlements régissant l'application de cette loi sont de nature à favoriser les gros cultivateurs au détriment des petits.

Les exigences, quant aux garanties que les emprunteurs doivent offrir, sont telles que ceux qui ont le plus besoin d'un prêt gouvernemental pour améliorer leur exploitation agricole, et même pour la sauver de la faillite, ne peuvent «se qualifier» financièrement pour obtenir un prêt.

Il est inimaginable que près de la moitié des demandes soient refusées parce que les requérants n'offrent pas, dans l'esprit des fonctionnaires de la Société du crédit agricole, les garanties nécessaires au remboursement du prêt qui leur serait consenti.

Comme conséquence pratique, seuls ceux qui exploitent de grandes fermes munies de tout l'outillage moderne et approprié, peuvent «se qualifier» pour obtenir des prêts de la Société.

On a augmenté, l'année dernière, jusqu'à $27,500 le montant total qu'un cultivateur peut emprunter, sans se préoccuper du petit fermier qui aurait besoin d'un prêt de $5,000 à $6,000 pour se libérer de compagnies prêteuses qui lui chargent 18, 20 ou même 24 p. 100 d'intérêt.

Ces restrictions excessives ne sont aucunement justifiées, car le cultivateur est un homme d'affaires averti qui fait face à ses obligations d'une façon exemplaire.

En effet, comme le signalait le député d'Assiniboïa (M. Argue), plus de 99 p. 100 de ceux à qui on a consenti des prêts en vertu de la loi sur le crédit agricole font honneur à leurs obligations.

Il est évident que le ministre de l'Agriculture ne connaît pas les problèmes de nos cultivateurs. Mais les chiffres que je viens de citer devraient le faire réfléchir et l'inciter à ajuster sa politique de façon à éliminer la flagrante injustice dont sont victimes nos cultivateurs de l'Est.

La deuxième raison pour laquelle nos cultivateurs ne profitent pas comme ils le devraient de cette loi, c'est que l'on a négligé de faire une publicité qui aurait fait connaître les avantages qu'offre la Société du crédit agricole.

Nos cultivateurs ne connaissent pas cette loi et j'en ai eu la preuve à maintes reprises depuis les deux ans que j'exerce ma profession, et d'une façon encore plus frappante depuis que je suis député de ma circonscription.

J'ai en main un dépliant publicitaire très bien fait pour mettre en évidence les avantages de la loi et ses modalités d'application. Il s'agit d'une publication dont la première édition remonte au mois de juin 1961. Et pourtant, on n'a pas encore trouvé moyen de la faire distribuer aux cultivateurs à qui elle est destinée.

Au cours de la dernière session, on a remis, paraît-il, un exemplaire de cette publication à chaque député, et dans le moment, on ne l'envoie qu'à ceux qui font une demande de prêt. Mais le cultivateur devrait avoir ce manifeste en main avant de faire sa demande de prêt, manifeste qui porterait à sa connaissance l'existence même de la loi, manifeste qui lui permettrait de savoir s'il peut «se qualifier» pour obtenir un prêt et, enfin, manifeste qui lui indiquerait la procédure à suivre pour l'obtenir.

Cette publication devrait être envoyée—et j'insiste là-dessus d'une façon toute particulière auprès du ministre de l'Agriculture—à tous les bureaux de poste ruraux du pays, afin qu'elle soit ajoutée au courrier de tous les cultivateurs, de façon qu'ils aient à leur disposition tous les renseignements dont ils ont besoin.

Le ministre a pris la peine de faire imprimer sa photographie en première page du dépliant. Ce n'est sûrement pas pour ses collègues, puisqu'ils ont l'occasion de le voir en personne, de voir l'original, de temps à autre, à la Chambre. Mais les cultivateurs de l'Est, eux qui n'ont jamais le plaisir de le voir en personne, seraient heureux de voir au moins sa photo, de temps à autre.

Au cours de l'année financière 1961-1962, la Société a reçu cinq demandes officielles de prêt de la part de cultivateurs de la circonscription d'Argenteuil-Deux-Montagnes. De ce nombre, trois ont été acceptées, deux refusées. Ces chiffres ne tiennent pas compte, cependant, des demandes qui sont passées par l'entremise de l'ancien député conservateur, et qui ne sont jamais parvenues à la Société.

A ce sujet, j'ai appris avec satisfaction, la semaine dernière, que l'inspecteur qui s'était prêté aux petites manœuvres politiques de l'ancien député, manœuvres que j'avais dénoncées à la Chambre le 4 octobre dernier, avait été remplacé dans notre région. Je remercie ceux qui ont pris cette très sage décision et j'ose croire que le nouvel inspecteur se montrera à la hauteur de la tâche qu'on lui a confiée et remplira ses fonctions dignement.

Je peux vous assurer, monsieur le président, que si les cultivateurs de chez nous connaissaient les avantages du prêt agricole fédéral, la Société recevrait beaucoup plus de demandes émanant de la province de Québec, d'autant plus que la législature de cette province a adopté, au cours de la dernière session, une loi prévoyant le remboursement de 50 p. 100 de l'intérêt chargé par la Société. Cette loi du gouvernement de M. Lesage sera sûrement de nature à rendre beaucoup plus attrayant le prêt fédéral. Et si ce dépliant publicitaire de la Société du crédit agricole était distribué à nos cultivateurs, nous verrions une augmentation considérable des demandes de prêt.

Je ne voudrais pas que mes revendications pour les cultivateurs de l'Est semblent dirigées contre les fermiers de l'Ouest.

Je l'ai dit, dans un précédent exposé, et je le répète, je ne suis pas jaloux des avantages que peuvent recevoir les cultivateurs de l'Ouest. Au contraire, je me réjouis sincèrement de toute mesure pouvant assurer leur

prospérité, prospérité dont profite, d'ailleurs, indirectement toute la population du pays.

Mais nous avons l'occasion, avec l'augmentation du capital de la Société du crédit agricole, de provoquer, par une publicité appropriée, une augmentation sensible des demandes de prêts émanant de l'Est.

Nos cultivateurs ne demandent pas un traitement de faveur, mais ils aimeraient se sentir des citoyens de premier ordre au sein de la Confédération.

Ils ont droit à une juste part du budget national, et c'est ce que je revendique pour eux.

L'agriculture, dans l'Est du Canada, a sûrement perdu, depuis quelques années, un peu de son importance relative, en raison d'un développement industriel intense, mais elle demeure tout de même encore la pierre angulaire de notre édifice économique et mérite certainement assez de considération de la part du gouvernement pour qu'il nomme un ministre de l'Agriculture pour l'Est du pays.

(Traduction)

M. Mather: Dans la circonscription que je représente se trouvent de nombreuses fermes et de nombreux types d'exploitation agricole. Outre les fermes spécialisées dans la culture des fruits, il y a celles qui s'occupent de la production des légumes, de l'élevage de la volaille et des produits laitiers. A propos de ces dernières, et en leur nom, j'ai été heureux hier d'entendre le gouvernement louanger les vaches du Canada. C'était à propos du problème que posent les retombées de strontium. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que les vaches et le lait avaient été mentionnés à propos des essais sur le strontium, mais que cela ne devait pas être considéré comme une preuve que le lait est particulièrement sujet à être atteint par le strontium. Il se trouve que c'est l'un des liquides choisis par les spécialistes lorsqu'ils étudient les retombées de strontium. A mon avis, il aurait été plus opportun de choisir un autre liquide à ce propos, peut-être la bière, le whisky ou la vodka. Néanmoins, comme je le disais, j'ai été heureux d'entendre le gouvernement louanger nos vaches.

Le fait est que la vache canadienne représente une valeur morale et spirituelle tout autant que matérielle au sein de notre économie. Dans ma circonscription, comme c'est le cas probablement dans d'autres circonscriptions du Canada, c'est la vache qui ramène ou garde le cultivateur chez lui vers la fin de l'après-midi. Le cultivateur doit être chez lui parce qu'il doit traire ses vaches. Ces mêmes vaches font qu'il se couche plus tôt le soir, contrairement à ces administrateurs urbains qui, me dit-on, fréquentent souvent les clubs de nuit et autres établissements du genre jusque tard dans la nuit. Le cultivateur se couche tôt parce qu'il sait qu'il doit se lever tôt le matin pour traire ses vaches. Par conséquent, dans ma circonscription du moins, c'est la vache qui garde le cultivateur canadien dans le droit chemin.

Qu'il me soit permis de dire en passant que ce ne serait pas une mauvaise idée d'avoir quelques vaches sur la colline du Parlement. A ce propos, j'estime qu'un trop grand nombre parmi les cultivateurs de mon comté ne...

M. Chatterton: Le député permet-il que je lui pose une question?

M. Mather: Oui.

M. Chatterton: Le député veut-il laisser entendre que les cultivateurs qui n'ont pas de vaches ne sont pas dans la bonne voie?

M. Mather: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Cependant, je soutiens que s'ils avaient des vaches, bien des cultivateurs s'en trouveraient mieux.

Pour ce qui est de la mesure à l'étude, je tiens à dire que notre groupe, tout en l'appuyant pour ce qu'elle est, ne craignons pas moins qu'elle contribue peu à résoudre les problèmes des cultivateurs, du moins dans ma région. Chez nous, trop de cultivateurs doivent verser des prix excessivement élevés pour la provende, l'engrais et tout ce qu'il faut pour l'agriculture. Le prix de la provende a augmenté de $20 la tonne en un an. Par ailleurs, les marchés sont instables et incertains. Quand les cultivateurs ont une bonne récolte, ils ne savent où ni à quel prix ils pourront la vendre. En Colombie-Britannique, les produits agricoles des États-Unis viennent concurrencer nos propres produits sur nos marchés en grandes quantités, à des prix inférieurs, semble-t-il, mais, monsieur le président, ces bas prix ne profitent pas aux consommateurs. Simultanément, la modicité des prix américains des produits de la ferme empêche les cultivateurs de la Colombie-Britannique d'obtenir davantage pour leurs produits. Le cultivateur vend ses carottes de la Colombie-Britannique, par exemple, 2c. la livre, tandis que celles de la Californie se vendent 15c. la livre. C'est un écart de prix considérable. La diminution de la population agricole en est le résultat direct. Selon le Bureau fédéral de la statistique, en 1961, la population agricole de la Colombie-Britannique s'élevait à 77,540 personnes, tandis qu'en 1951 elle était de 109,919. Le gros de cette perte s'est produit dans la vallée inférieure du Fraser. Il faut aussi d'autres lois et de meilleures lois pour les cultivateurs; il faut, notamment, faire respecter la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la loi sur la taxation des profits excédentaires. Nous avons aussi besoin de prix minimums assurés pour les produits de

la ferme. Les cultivateurs ont aussi besoin d'une réduction des taxes dont les terres sont frappées.

J'ai écouté avec intérêt le chef adjoint du Crédit social nous déclarer hier soir que l'argent n'est pas tout ce qui compte en matière de lois sur le crédit agricole, et qu'on ne pouvait pas tout faire avec de l'argent; que les cultivateurs pouvaient très bien obtenir un prêt mais s'en trouver plus mal par la suite; et que ce qu'il fallait, essentiellement, c'était des lois de base assurant la vente des produits de la ferme. Je le félicite de cette idée, et j'espère qu'avec le temps, il viendra à se joindre au groupe du Nouveau parti démocratique dans cette Chambre, qui croit à la planification économique et démocratique au Canada.

(Texte)

M. Ouellet: Monsieur le président, l'occasion ne m'a pas été fournie de féliciter l'Orateur de la Chambre—je regrette qu'il ne soit pas assis à son fauteuil—pour l'impartialité et la manière dont il dirige les débats en cette enceinte. Franchement, il nous a prouvé, cette semaine, qu'on est ici en pays démocratique, même si, présentement, il éprouve assez de difficulté à appliquer le Règlement.

Une voix: Regardez-moi qui a dit ça!

M. Ouellet: Il a été obligé d'appliquer le Règlement, et je suis d'avis qu'il n'est nullement responsable des attaques dont il est victime.

Une voix: Il est bien bon!

M. le président: A l'ordre! Il me semble que deux voix se font entendre en même temps. J'aimerais que l'honorable député de Drummond-Arthabaska soit seul a prononcer un discours dans le moment.

M. Ouellet: Merci, monsieur le président.

J'ai écouté avec attention les députés émettre leurs opinions en ce qui concerne la loi que le ministre de l'Agriculture nous soumet, soit une augmentation de capital pour permettre d'effectuer des prêts à un plus grand nombre de cultivateurs au pays.

Dans le moment, monsieur le président, une chose est certaine, cette mesure s'impose. Mais je n'ai toutefois pas la conviction qu'elle règle le problème de façon définitive. Il est possible qu'elle le règle de façon temporaire, mais seulement de façon temporaire, parce que si vous avez remarqué, d'après les statistiques que le ministre nous a fournies, un nombre très considérable de cultivateurs ont déjà emprunté de la Société du crédit agricole. Et je ne sais pas si mes amis d'en face se font une gloire de cet état de choses, mais d'un autre côté, nous sommes obligés de constater avec tristesse que cela indique que, de plus en plus, les cultivateurs sont pauvres, et s'appauvrissent de jour en jour.

Ma circonscription est en partie agricole et en partie urbaine. Je connais la question agricole parce que j'ai été élevé sur une terre, justement dans la circonscription de l'honorable député de Matapédia-Matane. On a dit, tout à l'heure, que sous le régime libéral il y avait eu une crise pour les cultivateurs. J'étais sur la terre dans le temps, et je dois dire qu'elle s'est malheureusement continuée sous le régime des conservateurs de 1930 à 1935, ainsi que sous le régime libéral de 1935-1939. En 1940, un malheur, la guerre, a permis aux politiciens de sauver la face pour un bout de temps.

Franchement, si les cultivateurs du pays étaient en cette Chambre pour écouter les propositions qui sont faites, les bienfaits qu'offre la loi qu'on nous présente, ils seraient heureux et se sentiraient prospères pendant qu'ils écouteraient, mais malheureusement, un jour ou l'autre, ils auraient à envisager la réalité, et ils n'auraient pas longtemps à attendre.

Le problème, tel qu'il se présente aujourd'hui, pour le cultivateur, n'est pas tellement un problème d'argent, mais de vente de ses produits. J'ai la certitude que si le gouvernement prenait les moyens nécessaires pour en arriver à disposer des produits agricoles, ces prêts aux cultivateurs n'auraient plus leur raison d'être.

Je félicite, tout de même, l'honorable ministre d'avoir pensé, du moins temporairement, à régler le problème le plus urgent, en demandant une augmentation assez importante. Mais je me demande si, dans les circonstances, il est allé assez loin.

Les cultivateurs se plaignent de ne jamais le rencontrer. Mais si jamais ils le voyaient, ils seraient obligés d'admettre qu'il est bon. Je suis convaincu que ses intentions sont des meilleures, mais lui comme les autres, il est attaché à la finance, et probablement qu'il ne peut faire ce qu'il veut.

On tente de nous ridiculiser quand on apporte des solutions, quand on demande que les prêts aux cultivateurs soient financés par la Banque du Canada, sans intérêt, en payant seulement les frais d'administration. La seule chose que les cultivateurs veulent, c'est de vivre.

L'honorable député de Matapédia-Matane signalait que les cultivateurs qui travaillent sur leur ferme durant l'été et dans les chantiers pendant l'hiver ne réussissaient pas. C'est clair, et je l'ai constaté moi-même lorsque j'occupais une ferme. Même en faisant les deux, on crevait de faim.

On a fait remarquer que les libéraux ont été au pouvoir un plus grand nombre d'années que les conservateurs, et que les péchés

de ces derniers n'étaient que des péchés véniels. Je ne sais pas quelle sorte de péchés les deux ont commis, mais je sais que je ne leur donnerais pas l'absolution.

A entendre parler certains députés, je constate qu'ils sont d'excellents vendeurs, et c'est tellement vrai que si j'avais une fabrique de réfrigérateurs, je les engagerais pour en vendre aux Esquimaux, et je serais certain de la réussite de mon industrie.

C'est justement ce que le cultivateur ne veut plus, aujourd'hui; il est dégoûté des beaux discours. Ce qu'il veut, c'est simplement des gestes précis. Il ne demande pas mieux que de travailler. Aussi, quand je vois qu'on demande 50 dollars au cultivateur pour faire l'inspection de sa ferme—je m'y connais assez bien—je me demande si le gouvernement ne pourrait pas garder cette somme et la lui remettre après que l'emprunt a été acquitté!

On disait, hier, que pour avoir une ferme assez bien organisée, il fallait une somme d'au moins $25,000. Si l'on calcule le revenu moyen du cultivateur, quand il a payé les intérêts sur cette somme, il ne lui reste absolument rien pour vivre, parce qu'il donne les trois quarts de l'argent qu'il gagne seulement pour payer l'intérêt sur l'emprunt.

Une étude des données statistiques publiées dans le rapport révèle qu'autrefois on hypothéquait la ferme. Le cultivateur se trouvait ainsi pris dans un carcan. Aujourd'hui, par l'intermédiaire des banques, on hypothèque tous les instruments aratoires qu'il possède.

Si l'on étudie sérieusement la question, on constate qu'il va certainement nous falloir faire une revue de la situation, puisque le cultivateur ne retire à peu près rien de la vente de ses produits.

On sait aussi que plusieurs cultivateurs achètent des instruments aratoires qui n'ont aucun fini—ce qu'on pourrait appeler un paquet de ferraille—pour lesquels on demande $3,000 ou $4,000 et qu'en plus de cela, on permet aux cultivateurs d'aller s'hypothéquer à la banque, pour finalement arriver à payer, pendant des années, des intérêts supplémentaires, alors qu'ils ont déjà payé trop cher pour ces instruments agricoles.

Monsieur le président, le prêt agricole est certainement une bonne chose. Mon père a obtenu un prêt pour sa ferme, il y a déjà plus de 20 ans. Il est disparu, aujourd'hui, et la seule chose qu'il a léguée à son fils, mon frère, c'est le prêt agricole que ce dernier continue à payer, avec les intérêts. Franchement, comme succession, c'est un vrai succès!

Aujourd'hui, on trouve qu'on n'en a pas encore assez. On veut en encarcanner d'autres davantage. Il est entendu que nous allons au plus pressé. C'est vrai. La situation est grave. Mais il nous faut reconnaître, par exemple, que les cultivateurs du Québec, ceux de ma circonscription comme ceux d'ailleurs, n'ont jamais bénéficié du même traitement que ceux de l'Ouest. Ils n'ont jamais eu de prix garantis, par exemple.

J'espère que mes bon amis de l'Ouest ne m'en voudront pas de faire cette observation, car on reconnaîtra que, quand on a parlé d'agriculture au Canada, on a toujours parlé de subventions pour le blé. Les cultivateurs de l'Est, eux, ne se souviennent pas d'en avoir déjà reçu.

En conséquence, on devrait se souvenir que les cultivateurs de l'Est font encore partie du Canada, comme ceux de l'Ouest, et qu'il faudra nécessairement qu'à l'avenir, ils bénéficient du même traitement que l'on accorde aux autres. Nous pouvons revendiquer ce droit, parce que nous comptons autant que les autres cultivateurs du pays.

Monsieur le président, j'ai été élevé dans la péninsule de Gaspé, tout comme mon honorable ami. Je résidais dans sa circonscription, et si j'y étais encore aujourd'hui, je ne sais pas si je voterais pour lui. Mais je connais la misère de ces gens, et franchement, je suis d'avis que cette situation aurait dû être étudiée beaucoup plus tôt.

J'espère que nous aurons, nous aussi, dans la province de Québec, le plaisir d'avoir la visite de l'honorable ministre de l'Agriculture. Franchement, si je n'étais pas venu au Parlement, je pense que je ne l'aurais jamais connu.

Cela confirme un peu l'observation qu'un honorable député faisait tout à l'heure. Au fait, je ne sais pas si cela arrangerait les choses, mais cela lui permettrait de constater, sur les lieux, que nous sommes traités injustement, dans l'Est du Canada, et que la nomination d'un ministre de l'Agriculture adjoint pour l'Est du pays aurait dû être faite depuis bien longtemps.

Il est une autre chose que j'ai remarquée relativement à la mesure à l'étude. On parle d'assurance, et l'on est disposé à prêter aux cultivateurs de 21 à 45 ans.

Si l'on étudie l'augmentation du nombre d'emprunts contractés jusqu'à maintenant on constate que les cultivateurs âgés de 21 à 45 ans, qui ont toujours réussi dans l'exploitation de leur ferme et qui sont obligés, aujourd'hui, de contracter un emprunt, doivent être protégés. Qu'allons-nous faire pour les protéger, au point de vue assurance du prêt agricole? Les cultivateurs qui dépassent 45 ans ont des droits eux aussi. On devrait établir une prime spéciale pour eux. S'ils ne veulent pas bénéficier de cette assurance, qu'on leur donne au moins le plaisir de dire que cela leur a été offert.

Dans les circonstances, j'appuie de tout cœur la proposition d'amendement qui nous est soumise, mais j'ai toujours la conviction que cette mesure ne réglera pas le problème des cultivateurs. Aussi, le gouvernement doit-il déployer tous ses efforts afin de trouver des débouchés pour leurs produits. Quand nous aurons réussi à trouver des marchés, je suis d'avis que le problème sera plus facile à régler, et il y aura plus de cultivateurs heureux.

(Traduction)

M. Argue: Monsieur le président, permettez-moi de répondre par quelques observations à l'exposé que le ministre de l'Agriculture a fait hier soir. Avant tout, je me réjouis particulièrement de constater l'intérêt que porte la Chambre à la législation agricole et à l'institution d'une législation d'application pratique dans toutes les parties du Canada. Je remercie le ministre de l'Agriculture des aimables propos qu'il m'a consacrés et j'insiste sur ma profonde satisfaction, que, j'en suis persuadé, partagent tous les honorables députés, de voir le ministre de l'Agriculture de nouveau en parfaite santé et à même de prononcer le discours plein de verve que nous avons écouté.

J'aimerais aborder certaines des questions mentionnées dans le discours du ministre de l'Agriculture et attirer l'attention sur bon nombre de contradictions et de questions qu'il est nécessaire d'expliquer à la Chambre. La première objection qu'a soulevée le ministre de l'Agriculture a porté sur les chiffres du revenu net utilisés par les libéraux lorsqu'ils se sont attaqués à cette mesure. Je désire signaler au ministre que les chiffres du revenu net indiqués au cours du débat proviennent d'une publication du Bureau fédéral de la statistique. J'imagine qu'ils sont exacts. La Fédération canadienne de l'agriculture les a utilisés en maintes occasions. J'ai en main la publication du Bureau fédéral de la statistique portant sur le revenu agricole net de 1960; cette publication explique la signification du terme «revenu agricole net». Sous le titre «Concepts du revenu agricole net» on trouve ce qui suit:

> Dans le présent rapport, on a utilisé deux concepts pour la préparation du revenu agricole net provenant de l'exploitation agricole. Le premier porte le titre de revenu net réalisé...

J'ai remarqué, hier, que le député d'Acadia, qui n'est pas ici maintenant, a repris la même définition.

> L'un, appelé le revenu net réalisé, est obtenu en additionnant le revenu en espèces tiré de la vente des produits agricoles, les paiements supplémentaires et la valeur du revenu en nature et en déduisant du total les dépenses d'exploitation et l'amortissement.

Ainsi, le revenu net est plus compliqué. Le mémoire ajoute:

> L'autre est le revenu total net et s'obtient par le redressement du revenu net réalisé, compte tenu des fluctuations dans l'inventaire du bétail et des stocks de céréales des exploitations, intervenues au cours de l'année.

Autrement dit, si un cultivateur s'est débarrassé d'une partie de son bétail, cette modification de l'inventaire est prise en considération. En prenant les chiffres du revenu agricole net, chiffres utilisés par la Fédération canadienne des agriculteurs, on peut démontrer au ministre qu'en 1961 le revenu agricole net était le plus bas depuis 1954. Si on ne tient pas compte de 1954, le revenu agricole net de 1961 a été le plus bas depuis 1945. A notre avis, c'est là une condition que les députés ne devraient pas appliquer. C'est une condition qui devrait être améliorée et, qu'on veuille citer la statistique du revenu en espèce ou celle du revenu réalisé, le premier comptable venu serait d'avis, je pense, que c'est le revenu net qui est le plus important. Le revenu net des cultivateurs n'a fait que décroître.

Monsieur le président, le ministre de l'Agriculture nous a ensuite annoncé que certains changements allaient se produire. Il a déclaré qu'il allait faire modifier les règlements afin d'autoriser des prêts pour l'élevage de la volaille. Je ferai remarquer au ministre de l'Agriculture, en toute déférence, que la meilleure façon de procéder s'il veut faire accorder des prêts pour l'élevage de la volaille, c'est de modifier directement la loi. Si l'on incorpore une disposition pertinente à la loi, les éleveurs de la volaille sauront alors qu'ils sont habilités à obtenir des prêts. Ce sera une chose sûre, qui ne pourra être éliminée qu'au moyen d'une autre loi du Parlement. Cela favorisera davantage les éleveurs de volaille que si l'on modifie les règlements, même si pareil changement est constitutionnel et légal. J'aimerais que le ministre nous dise comment on s'y prendra pour modifier les règlemnts de façon à mettre du crédit à la disposition de l'industrie de la volaille, alors que je ne relève, dans le libellé de la loi, aucune disposition pertinente. Toutefois, même si le ministre et les conseillers juridiques du gouvernement trouvaient légitimes de modifier le règlement, je pense qu'il vaudrait beaucoup mieux modifier la loi même, afin de dissiper tous les doutes à ce propos et en faire une disposition légale permanente au lieu d'un article révocable du règlement.

Le ministre a bien mal défendu les honoraires de service, comme il les a appelés, ou honoraires d'évaluation. Il a dit notamment de ces $50 d'honoraires: «en fait, nous ne nous faisons pas trop de soucis pour ceux qui étaient censés acquitter ces $50 parce qu'une

grande partie d'entre eux n'ont jamais payé un dollar; ce service est bien gratuit mais il faut quand même fixer un honoraire quelconque». Comment peut-il s'agir d'un service d'évaluation gratuit si la seule réponse donnée au requérant est un refus? Je croyais que ces honoraires d'évaluation de $50 servaient à couvrir les frais de déplacement des employés de la Société du crédit agricole qui se rendaient sur place pour évaluer l'entreprise. Quoi qu'en dise le ministre, on ne peut parler d'évaluation si la Société se contente de déclarer au requérant qui s'adresse à elle qu'elle ne peut lui accorder un prêt et que, par conséquent, elle n'exige pas d'honoraires.

M. Woolliams: Mon honorable ami me permet-il une question?

M. Argue: Lorsque j'aurai fini, mon honorable ami pourra poser toutes les questions qu'il voudra. Je dis au ministre que ce droit de $50 constitue un obstacle pour ceux qui veulent obtenir de petits prêts. Il est injuste d'exiger d'un cultivateur qui obtient un petit prêt et qui est vraisemblablement propriétaire d'une petite ferme, le même droit d'évaluation que doit payer celui qui reçoit un prêt considérable. Comment peut-on dire, en toute justice, au cultivateur qui obtient un petit prêt qu'il doit payer un droit de $50 et dire exactement la même chose à celui qui reçoit un prêt élevé? Voilà certes ce que j'appelle exploiter les gens et il faudrait supprimer cet obstacle. Je dis au ministre que le droit d'évaluation initial de $10 était de beaucoup préférable, à tous les égards, au droit de $50 que prévoit le règlement.

Les membres de notre groupe ont demandé au ministre de songer à déférer cette mesure au comité de l'agriculture. D'après nous, cette proposition a du bon. Ce serait une excellente chose que cette mesure soit renvoyée au comité de l'agriculture où les fonctionnaires pourraient être appelés à venir témoigner et être interrogés, où nous pourrions demander au ministre de répondre à certaines des questions qui ont été soulevées. Je regrette beaucoup que le chef du Crédit social, lorsqu'il a pris la parole après moi l'autre soir, se soit opposé à cette proposition. Je crois que cela a été une erreur de sa part, car je pense que bien des membres du Crédit social veulent que l'agriculteur soit mieux traité.

Mais, apparemment, une entente de quelque sorte est intervenue dans cette Chambre, de sorte que peu importe le vote, peu importe l'équité du vote, le parti du Crédit social vote toujours du côté du gouvernement. Voilà ce que semble être maintenant la situation. Je ne suis pas favorable à cette entente.

M. Ricard: Et vous, quelle entente avez-vous conclue?

[M. Argue.]

M. Argue: A mon sens, ils sont allés beaucoup trop loin.

M. le président: A l'ordre! J'ai deux points à signaler. Je pense que l'on prétend prêter des intentions au parti du Crédit social, et ce n'est pas de bon goût. Je ne crois pas que l'honorable député puisse faire des commentaires sur un tel sujet sans déroger aux règles de la pertinence en ce qui a trait à la résolution qui est à l'étude.

M. Argue: Bien, monsieur l'Orateur, je retire toute imputation que j'ai pu faire. J'allais donc dire que ce serait une bonne idée de déférer au comité de l'agriculture le bill qui sera présenté après cette résolution. Je fais remarquer aux députés, et particulièrement à ceux du Crédit social, que les députés, quelle que soit leur appartenance politique, auraient là une excellence occasion de recommander d'excellents changements. La question de la confiance dans ce comité ne serait nullement mise en cause. A mon avis, il serait bon de réduire les droits de $50 à $10. Cette décision ne bouleverserait le gouvernement en aucune façon. Si l'on présentait à la Chambre une recommandation préconisant le changement de la formule de telle sorte que les petites exploitations puissent obtenir plus de prêts, ce serait une recommandation pure et simple qui ne mettrait pas en cause la question de confiance.

Puis, lorsque le comité de l'agriculture nous enverrait ces recommandations avec, j'espère bien, l'approbation des députés conservateurs membres du comité et, sans aucun doute, celle des représentants des autres partis, alors le gouvernement pourrait décider si oui ou non il accepte ces recommandations. S'ils s'opposent si catégoriquement à certains règlements, qu'ils proposent à la Chambre une motion de censure. Je ne pense pas qu'ils le feraient et le chef du parti du Crédit social a desservi les intérêts des cultivateurs d'une extrémité à l'autre du pays en déclarant qu'il s'opposait au renvoi de cette mesure au comité. Par son refus, il empêche les membres du comité de l'agriculture de proposer de grandes améliorations au bill dont la Chambre est saisie.

Le ministre a fait bien des déclarations dans son discours, notamment celle-ci (page 731 du hansard du 18 octobre):

> Quelques nouveaux députés ont déclaré, bien innocemment, au comité qu'il fallait accorder davantage de prêts aux petits cultivateurs. Mais c'est exactement ce que nous avons fait!

Mais quand il s'est agi de nous énumérer les prêts accordés aux petits cultivateurs, le ministre s'est bien gardé de répondre avec précision. Nous avons obtenu quelques renseignements. Le ministre a pris des airs et

déclaré que 2,500 cultivateurs avaient obtenu des prêts de $10,000 ou moins sur un peu moins de 6,000 cultivateurs ayant emprunté à la Société. Cela veut dire que 42 p. 100 seulement des cultivateurs ont obtenu un emprunt de moins de $10,000 et que 58 p. 100 des prêts étaient supérieurs à $10,000. Cela prouve, même en l'absence des autres preuves que j'ai demandé au ministre de fournir, que le petit cultivateur a toujours été traité injustement.

Je pense aussi qu'il y a une raison à cela. Le gouvernement a tellement fait monter les taux d'intérêt que la Société du crédit agricole perd de l'argent, et j'ai bien peur que si on interrogeait ses fonctionnaires à ce propos au comité de l'agriculture, ils répondraient: «Eh bien, nous accordons des prêts considérables. Nos frais d'administration sont moins élevés si nous consentons moins de prêts pour des montants importants, au lieu d'accorder un grand nombre de petits prêts.» C'est ainsi qu'on tente de réduire les pertes de la Société.

Je demande encore au ministre cet après-midi, comme je l'ai fait hier soir, de déposer les tableaux où figure le nombre de prêts des diverses catégories. Il est important que nous obtenions ces chiffres, mais lorsque nous avons dit qu'il fallait prêter plus d'argent aux petits cultivateurs, le ministre a répondu: «C'est ce que nous faisons.» Les chiffres ne le prouvent pas cependant. Les faits et les chiffres prouvent même tout le contraire.

La loi prescrit que le bien-fonds doit être offert en nantissement et fixe la proportion du prêt qui doit être garantie par un bien-fonds. Le ministre a également déclaré ceci:

> Aujourd'hui, nous ne demandons qu'une chose: le prêt permettra-t-il à l'agriculture de gagner plus d'argent pour sa famille? Nous n'allons pas prêter d'argent à qui que ce soit si cela doit le mettre dans l'embarras et le laisser continuellement endetté.

Nous savons maintenant que 55 p. 100 des demandes ont été refusées et, d'après la déclaration même du ministre, elles l'ont été parce que prêter de l'argent à ces agriculteurs ne ferait que les mettre dans l'embarras. Quelle condamnation de la politique agricole du gouvernement que de déclarer que 55 p. 100 des agriculteurs qui sollicitent des prêts sont dans une situation telle que, si on leur procurait l'argent demandé, ils ne sortiraient jamais des dettes!

M. Woolliams: Il n'a jamais dit cela.

M. Argue: Le ministre prétend que l'on aide les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse en prenant pour principe, dans leur cas, de leur prêter sur la foi de leur bonne réputation, de leur prêter selon les possibilités qui s'offrent à eux et non suivant la valeur des biens qu'ils peuvent posséder. Ce serait illégal.

M. Rapp: Faites votre propre discours.

M. Argue: Le ministre affirme qu'il y a une nouvelle disposition, mais je ne la trouve ni dans la loi ni dans le règlement; cependant, si l'on prête de l'argent en fonction de la réputation plutôt que des biens-fonds...

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Vous n'obtiendriez pas un gros prêt.

M. Argue: ...comment se fait-il qu'il y ait en Nouvelle-Écosse seulement 41 cultivateurs sur 12,000, qui offrent, comme le disait le ministre, les garanties morales suffisantes pour obtenir un prêt aux termes de cette mesure? Le ministre sait qu'elle ne renferme aucune disposition qui permettrait de consentir des prêts en s'en remettant à la bonne réputation des emprunteurs. Un requérant doit établir qu'il possède une propriété immobilière qu'il offre en garantie du prêt qu'il reçoit, et je ne crois pas qu'en prétendant qu'il s'agit là d'un fait réel, on facilite beaucoup l'application rationnelle de la loi.

C'est tout un discours qu'a prononcé le ministre. Il a même été émouvant parfois et l'on pouvait sentir le besoin des cultivateurs canadiens d'obtenir quelque chose du gouvernement. Le ministre a été franc aussi. Il a dit ne pas être satisfait de la tâche accomplie dans certaines régions du Canada et désireux de l'améliorer, mais il a ajouté que dans l'Ouest la tâche était excellente.

Il a dit s'être rendu dans l'Ouest pendant la campagne électorale en disant aux cultivateurs que le but était atteint, en leur annonçant aussi qu'il concentrerait ses efforts, au cours des deux ou trois prochaines années, sur les régions du Canada qui avaient besoin d'être stimulées. J'en conviens, il y a des régions qui en ont besoin, mais les cultivateurs de l'Ouest doivent être surpris d'entendre le ministre leur dire que, selon lui, le navire est arrivé à bon port et qu'il va maintenant partir dans une autre direction.

Qu'est-il arrivé en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba depuis les élections? Le 1er août, le gouvernement a fait baisser le prix initial du blé dur de un dollar le boisseau et le volume de blé de l'Ouest canadien expédié de la tête des Lacs, au cours de la présente saison de navigation, n'a atteint que 100 millions de boisseaux comparativement à 168 millions, l'an dernier. Certes, on maintient les navires en service, mais ils sont tout juste à moitié pleins et les cultivateurs de l'Ouest n'oublieront pas que le ministre a dit que leur navire était arrivé à bon port.

Une voix: Faites attention que le vôtre ne coule pas!

M. Argue: Le ministre a promis aux cultivateurs de la Saskatchewan de l'Alberta et du Manitoba qu'ils toucheraient $2.19 le boisseau et le prix ne s'est jamais élevé à deux dollars. Le ministre peut-il leur expliquer cela?

Le premier ministre était à la Chambre tout à l'heure; je regrette qu'il n'y soit plus. Il a déclaré dans l'Ouest que s'il était réélu comme chef du gouvernement, les versements à l'acre seraient établis sur une base permanente. Pourtant, il n'en est pas question dans le discours du trône. Les agriculteurs de l'Ouest l'ont cru, mais où est-il question de versements de un dollar l'acre dans le discours du trône? Les cultivateurs des Prairies ne seront certes pas contents du traitement qu'ils reçoivent depuis les élections.

Le ministre de l'Agriculture affirme qu'il fera désormais le nécessaire pour l'Est. Il a beaucoup à faire. Mais qu'a-t-il fait? Il y a quelques jours encore, il a menacé les producteurs laitiers que s'ils ne diminuaient pas la production de beurre, il réduirait les prix minimums. Ce n'est pas là une mesure de nature à les aider.

Il a déclaré qu'il aiderait les cultivateurs de l'Est, mais il s'est empressé de réduire de $3 à $2 la prime sur les porcs de catégorie A. Comment cela peut-il aider les cultivateurs de l'Est? Il leur a enlevé $1 par porc, mais il a pris bien soin de n'en pas parler durant la campagne électorale.

Il a dit également qu'il ferait quelque chose pour les producteurs de volaille. Ils n'ont pu obtenir de prêts sous l'empire de cette loi; il leur a dit qu'il les plaignait et qu'il ferait quelque chose pour eux. Il allait modifier le règlement. J'ai dit que j'aimerais qu'il l'incorpore dans la loi. Il a rétorqué qu'un cultivateur devrait être en mesure d'obtenir un prêt s'il possède 2,000 ou 3,000 poules, une exploitation avicole de cette importance étant de taille moyenne. Je cite ce qu'il a dit ensuite:

> Pour ma part, je ne qualifierais pas ce genre de cultivateur de gros cultivateur, parce qu'il n'a que 2,000 ou 3,000 poules. Il faut au moins ce nombre de poules pour assurer un gagne-pain à une famille.

Je ne conteste pas cela non plus. Cependant, l'autre jour, le ministre de l'Agriculture a annoncé le paiement d'appoint sur les œufs et il a indiqué que le paiement serait limité à un maximum de 4,000 douzaines d'œufs par an par cultivateur. Maintenant le ministre déclare que le cultivateur qui veut vraiment gagner sa vie au moyen de cette exploitation doit posséder 2,000 poules; mais le paiement d'appoint porte sur 4,000 douzaines d'œufs. De quelle race de poules le ministre parle-t-il? Seize œufs par an pour chaque poule? C'est tout l'appui que le gouvernement va offrir. J'ignore s'il s'agit de poules préhistoriques ou conservatrices...elles ne pondent rien...ou ce qui ne va pas au juste, mais il est certain qu'on ne peut dire que c'est une bonne politique que de déclarer qu'un cultivateur doit avoir 3,000 poules pour que cet élevage puisse constituer un gagne-pain et que l'aide financière du gouvernement portera sur 16 œufs par poule et par an alors qu'une poule qui vaut son sel devrait pondre 200 œufs par an ou plus.

M. Woolliams: Quelle poule!

Une voix: Le ministre vient d'en pondre une belle.

M. Argue: Le ministre a poursuivi son discours très intéressant. Il avait beaucoup de choses à dire, mais j'indiquerai au comité une partie de l'exposé que je n'ai pas du tout aimée et, qu'à mon avis, le ministre aurait dû s'abstenir de faire. Je ne trouve pas qu'elle était à propos ni qu'elle s'accorde avec notre genre de pays. Il a déclaré qu'il a parcouru le Canada et a fait de petites conférences aux administrateurs de la Société du crédit agricole. Il a déclaré:

> Je suis allé voir le personnel de toutes les provinces, sauf une, et je lui ai seriné ce que j'ai dit aujourd'hui à la Chambre. Je m'y suis pris le plus simplement du monde pour le lui dire. Peu importe que la personne qui se présente au bureau soit misérablement vêtue...

En tant que cultivateur, je prends cela comme un affront...(*Exclamations*)...Monsieur le président, que mes honorables amis rient tant qu'ils veulent mais les cultivateurs du pays ne sont pas misérablement vêtus. Ils sont tout aussi bien mis que leurs congénères. Mais ce n'est pas tout. Le ministre nous a dit encore:

> Même si un homme parle en mauvais anglais...

Je ne sais pas ce qu'il voulait dire. Il est allé encore plus loin en disant que quelques années auparavant, certains administrateurs du programme se laissaient guider par de telles considérations. J'ai vécu dans une localité de la Saskatchewan où j'étais presque la seule personne d'origine anglo-saxonnne. Actuellement, je vis dans une localité de la même province dont presque tous les habitants sont venus des vieux pays ou dont les parents sont venus des vieux pays. Ils ne parlent pas un mauvais anglais. Ils parlent anglais aussi bien que mes parents et mes ancêtres qui venaient de la vallée de l'Ottawa et s'exprimaient avec un léger accent irlandais que je trouve ravissant. Il ne sied pas au ministre de l'Agriculture de dire ou de laisser entendre que les producteurs agricoles qui demandent un emprunt sont misérablement vêtus et parlent un mauvais anglais. On ne devrait jamais entendre des choses

pareilles dans un discours prononcé à la Chambre. Le ministre de l'Agriculture n'aurait jamais dû les dire.

Nous avons fait quelques suggestions. Nous en ferons d'autres au comité, avec le temps. Mais je déclare au gouvernement et au ministre de l'Agriculture, qui tient à l'amélioration de ce bill et d'autres lois, que le moyen de l'améliorer, d'autant plus que nous sommes tous des groupes minoritaires à la Chambre, c'est de le déférer au comité de l'agriculture qui pourra l'examiner et recommander d'importantes améliorations à la Chambre.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, je ne répondrai au député d'Assiniboïa que sur un point, car mes éloges d'hier soir sur sa modération et ses idées concrètes lui sont probablement montés à la tête. En effet, il nous fait un discours comme ceux qu'il nous servait quand il faisait partie du PSD. C'est pourquoi il n'y a plus aucun membre du PSD en Saskatchewan actuellement.

Un seul argument du député mérite qu'on s'y arrête. Celui où il cherchait à se sortir de la monumentale erreur que les libéraux font depuis des années en calculant le revenu des cultivateurs. L'honorable député a exposé aujourd'hui les divers éléments qui composent le revenu en espèces du cultivateur, les subventions supplémentaires du gouvernement et le revenu en nature, ce qui compose son revenu total en espèces. Après déduction des frais d'exploitation et de la dépréciation, on obtient le chiffre net de l'entreprise et c'est l'argent que le cultivateur obtient.

Le Bureau fédéral de la statistique a un poste de comptabilité qui a pour rubrique «revenu réalisé et inventaire». Lorsque le cultivateur produit des céréales au delà de ce qu'il peut vendre, il a un excédent et en remplit ses greniers à la ferme. Les teneurs de livre du B.F.S. déclarent que c'est un revenu net. Il s'ensuit que, si les cultivateurs de tout le pays produisent pour un milliard et demi de dollars, ils ajoutent l'excédent de 3 millions et demi de dollars pour lequel le cultivateur n'a rien reçu et ils disent que c'est dans les fermes. Voilà pourquoi les libéraux ont parcouru le pays dans les années 30 et 40 en disant: Voyez comme le cultivateur canadien est prospère. Voilà l'argent qu'il possède et son revenu atteint un niveau très élevé. Ils avaient tenu compte de tout le blé excédentaire qu'il n'avait pas vendu.

Il est assez étrange, monsieur le président, qu'en 1961 les seuls chiffres que l'honorable député a cités plaçaient le revenu du cultivateur à son niveau le plus bas sauf pour une année. Je dirai au comité que, l'an dernier, les teneurs de livre du B.F.S. ont tenu compte du blé invendu sous le régime des libéraux. Mais ils ont dû le soustraire quand il a été vendu. L'an dernier donc, si les députés veulent se reporter aux chiffres pour le Canada, ils verront le montant de 397 millions de dollars comme revenu net réalisé, le véritable revenu des cultivateurs placé à ce bas niveau. Mais en fait les cultivateurs n'ont pas eu à remettre ce montant. Il avait déjà été ajouté.

Par conséquent, pour obtenir les véritables chiffres de l'an dernier, il faut prendre le revenu réalisé plus l'inventaire, parce que le revenu que le cultivateur reçoit est celui qu'il touche pour ses produits, non les postes inscrits dans les livres. Ainsi les chiffres que les libéraux citent comme revenu comportent une erreur d'environ 800 millions.

Je n'en dirai pas davantage, monsieur le président, sur cette observation du député. Le simple fait qu'il a répété tout ce que j'ai dit a dû indiquer aux membres du comité combien mes paroles étaient vraies, parce qu'ils ne se tracassent pas de reprendre ce qui n'a pas d'importance. Le député a repris tous les points de mon discours d'hier et les a consignés de nouveau au compte rendu, parce qu'il se rend compte qu'il porte sur ses épaules tous les péchés dont le parti libéral s'est rendu coupable en négligeant ses devoirs envers l'agriculture durant 22 ans.

Quelques députés ont fait des remarques qui appellent des commentaires. Je voudrais faire une suggestion quand j'aurai fini d'en parler et j'espère pouvoir terminer avant cinq heures. Un député, celui d'Argenteuil-Deux-Montagnes je crois, a dit que les cultivateurs de sa province ignoraient l'existence de cette loi. C'est juste, j'en conviens. Les cultivateurs d'une partie du pays ne connaissent même pas les lois qui existent et le parti qu'ils peuvent en tirer. Je pense que j'ai échoué en tant que ministre de l'Agriculture, moi qui n'ai pu me rendre dans cette partie du pays pour expliquer aux cultivateurs ce que le gouvernement avait fait pour eux ces quatre dernières années. Ainsi, je réponds au député d'Argenteuil-Deux-Montagnes et aux autres membres du Crédit social qui ont exposé au comité les besoins réels de leurs commettants, que je serais heureux qu'ils m'invitent dans leur circonscription pour que je puisse parler personnellement à chaque cultivateur.

J'aimerais bien m'entretenir avec ces cultivateurs et leur dire quelle aide leur est offerte, avec l'espoir qu'ils profiteraient ainsi de notre grande confédération, qu'ils profiteraient des outils que les contribuables de tous les coins du pays ont mis entre les mains des producteurs de denrées agricoles. Je pense aux mesures comme l'assurance-récolte, la conservation, le rétablissement, et

le reste. J'aimerais qu'on m'invite, de préférence en fin de semaine, alors que je ne suis pas occupé à la Chambre, pour aller exposer plus en détail aux cultivateurs les perspectives qui leur sont offertes, car en agissant ainsi je réussirais, je crois, à les encourager à tirer parti des lois qui figurent dans nos recueils et aussi de celles qui seront adoptées sous peu.

Monsieur le président, je sais que nombre de députés ont exprimé le désir de prendre part au présent débat, mais je leur demande à titre de faveur, non seulement pour moi mais pour des milliers et des milliers de cultivateurs, d'adopter la résolution aujourd'hui. Lors de l'étape de la deuxième lecture, les députés auront évidemment l'occasion de prendre la parole de nouveau s'ils le désirent et, lorsque la mesure sera étudiée en comité, ils pourront prendre la parole aussi souvent qu'ils le voudront. En outre, à l'étape de la deuxième lecture, les députés auront reçu un exemplaire du bill et, connaissant alors tous les faits, ils pourront faire des observations qui se rapporteront davantage à la question débattue, ce qui serait plus conforme au Règlement. Si nous dépassons aujourd'hui l'étape de la résolution, le bill sera imprimé et remis aux députés lundi, de sorte que nous puissions partir du bon pied la semaine prochaine et venir en aide aux cultivateurs du pays. Je pense notamment à ceux de la Colombie-Britannique et de l'est du Canada. Je saurais bien gré aux députés de nous accorder leur collaboration.

M. Argue: Au sujet de cette question de procédure, de cette demande du ministre que nous adoptions la résolution pour cinq heures, le ministre n'admettrait-il pas que, si l'on se rendait à son désir, le bill, après la deuxième lecture, pourrait être déféré au comité de l'agriculture et de la colonisation qui étudierait la question sous tous ses angles et où les députés qui désirent se faire entendre maintenant pourraient le faire de façon utile?

L'hon. M. Hamilton: J'ai saisi la proposition et j'aimerais l'examiner objectivement. J'aimerais faire une contre-proposition. Je consentirais à ce que les administrateurs de la Société de crédit agricole viennent déposer au comité de l'agriculture, mais il me semble qu'il serait plus avantageux de les y inviter en temps normal. Nous pourrions réunir le comité et lui demander de réétudier cette mesure sur le crédit agricole, mais d'ici là, tâchons d'adopter la présente mesure. J'ai de bonnes raisons de vouloir certaines modifications afin de pouvoir appliquer la loi à l'est du Canada, à l'automne. Cela ne changerait rien au droit des honorables députés de poser des questions, présenter des suggestions ou revoir son fonctionnement en entier.

M. Argue: Monsieur le président, si l'on me permet de dire quelque chose...

M. le président: A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable député d'Esquimalt-Saanich.

M. Argue: Je désire souligner le fait qu'on ne permet pas de donner de réponse immédiatement bien que la chose eût été possible. Je tiens à faire remarquer que dès que le ministre eut fait sa suggestion, on n'a pas permis à un membre de notre parti de lui répondre.

M. le président: Je donne la parole à l'honorable député d'Assiniboïa. Je compte qu'il sera bref.

M. Argue: La suggestion du ministre de l'Agriculture comporte une grave lacune. Nous ne voulons pas d'école pour l'édification des députés en ce qui a trait à la mesure dont le comité est saisi. Nous voulons que le bill soit présenté au comité afin d'y apporter les changements nécessaires. C'est beaucoup mieux que d'adopter une loi puis se faire dire ensuite: venez, maintenant que la loi se trouve dans les statuts, nous pouvons en discuter.

M. Chatterton: J'avais l'intention de parler de cette résolution, mais à la suite de la demande du ministre, je parlerai une autre fois. Je sais que nombre de cultivateurs de ma région ont hâte de profiter de ces modifications et, comme je le disais, je remettrai à plus tard les observations que je voulais faire, avec l'espoir de voir adopter cette résolution.

(Texte)

M. Dumont: Monsieur le président, tout ce que nous avons à dire, nous de ce côté-ci de la Chambre, c'est: Ayons le crédit agricole en attendant le Crédit social! Merci.

(Traduction)

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

M. Argue: Non.

Une voix: L'ami du cultivateur.

M. Argue: Je suis très heureux d'empêcher l'adoption de la résolution.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, d'intérêt public et d'intérêt privé.

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

ÉTABLISSEMENT D'UN SALAIRE MINIMUM

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill n° C-10 établissant un salaire minimum pour les employés des ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

—Le principe du présent bill devrait se recommander si fortement à tous les députés qu'il ne devrait susciter que très peu de débats. J'essaierai de donner l'exemple de la brièveté, avec l'espoir que cette mesure recevra l'approbation de l'ensemble de la Chambre, du moins quant à la 2e lecture. Je tiens à dire maintenant que si cela se produit, ce que j'espère, je ne demanderai pas que le bill soit envoyé au comité plénier mais plutôt qu'on l'envoie au comité des relations industrielles pour qu'on puisse l'y examiner dans tous ses détails. Autrement dit, je ne demande pas à la Chambre d'accepter tous les détails et tout l'appareil que renferme le bill n° C-10 comme étant la seule façon de mettre le principe qu'il renferme à exécution. Toutefois, je demande à la Chambre d'appuyer le principe de la mesure. J'estime qu'il est temps que les lois fédérales comptent une loi établissant un salaire minimum pour tous les travailleurs relevant de ministère fédéral du Travail. Il est curieux, monsieur l'Orateur, qu'en 1962 il n'y ait pas encore une telle loi dans nos recueils.

En 1935 M. Bennett a cherché à inclure dans les lois fédérales une mesure relative au salaire minimum, mais elle a été jugée plus tard inconstitutionnelle par les tribunaux et outrepassant les pouvoirs du Parlement fédéral. Une telle décision s'explique, bien entendu, par le fait que la mesure présentée par M. Bennet cherchait à prescrire un salaire minimum applicable à tous les travailleurs canadiens, qu'ils relèvent ou non des ministères fédéral ou provinciaux du Travail. Le bill dont la Chambre est saisi ne comporte pas cet écueil. A l'instar du bill présenté par le gouvernement et prévoyant des vacances annuelles payées, ce bill ne s'applique qu'aux employés relevant de la compétence du ministère fédéral du Travail.

Il est non seulement curieux que nos recueils de lois fédérales, en 1962, ne renferment pas une telle mesure, mais il est également regrettable que la législation relative au salaire minimum à l'échelon provincial soit tellement inégale. Non seulement elle manque d'uniformité mais il est tragique de constater que, dans trois au moins de nos provinces, il n'existe en fait aucune loi ni règlement à l'égard du personnel masculin. Ces trois provinces sont l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard. On trouve dans toutes les provinces quelques dispositions relatives au salaire minimum mais, dans la plupart des cas, elles s'appliquent uniquement au personnel féminin ou seulement à diverses régions. Ces règlements et bribes de mesures législatives manquent d'uniformité. En outre, les chiffres donnés comme taux de salaire minimum sont, à mon avis, bien trop bas. J'estime, par conséquent, qu'il est grandement temps que le Parlement fédéral montre la voie aux provinces en édictant cette loi relative au salaire minimum à l'égard des personnes qui relèvent de la compétence du ministère fédéral du Travail et, ce faisant, édicte une loi qui en vaille la peine.

De nos jours, les salaires devraient être bien plus élevés que le propose le bill à l'étude, et le minimum proposé, soit $1.25 l'heure, est le plus bas que l'on puisse envisager. Voilà la raison pour laquelle je propose ce bill, monsieur l'Orateur. Il est certes nécessaire dans le domaine fédéral. Il est temps que le gouvernement fédéral montre la voie aux provinces de tout le pays. Si nous établissions un salaire minimum, à l'échelon fédéral, d'un montant raisonnable de $1.25 l'heure, je suis convaincu que les provinces seraient portées à en faire autant.

Naturellement, cela nous rappelle une question qui est revenue assez souvent sur le tapis dans cette Chambre, à savoir si nous devrions donner le ton aux provinces, ou suivre leur exemple. C'est le parti auquel appartient le parrain du bill qui détermine le point de vue que prennent les divers porte-parole. Cependant, je tiens à déclarer ceci à l'honneur du gouvernement actuel et de celui qui l'a précédé. Parfois le gouvernement fédéral a pris l'initiative pour certaines mesures dans le domaine du travail et cela a donné de bons résultats. Par conséquent, puisque cette mesure est bonne, équitable et humaine, nous devrions l'approuver. En outre, comme elle pourrait donner le ton aux provinces, nous ne devrions pas tarder à le faire.

A un moment ou à un autre, tous les partis ont appuyé le principe du salaire minimum. En fait, durant la campagne électorale de 1957, les conservateurs ont beaucoup parlé de reviser les lois fédérales sur le travail. En effet, au cours de cette campagne, le premier ministre (M. Diefenbaker), qui était alors chef de l'opposition, avait promis qu'il présenterait une mesure établissant un salaire minimum. C'était en 1957. Nous sommes maintenant en 1962 et la loi n'a pas encore été édictée. Il est vrai qu'on n'en a pas parlé d'une façon précise durant les deux campagnes électorales qui ont suivi, mais la promesse de 1957 n'a pas encore été exécutée. Au moyen de ce bill, je fournis aux députés conservateurs l'occasion de remplir leur promesse de 1957. C'est aussi une occasion pour les libéraux et les créditistes de remplir les

promesses qu'ils ont faites au peuple canadien.

En 1957, j'ai eu l'honneur de présenter un bill qui était presque semblable à celui dont nous sommes saisis en ce moment. Cette fois-là, bien entendu, j'ai rappelé aux conservateurs les promesses qu'ils avaient faites au cours de la campagne électorale. Divers porte-parole du parti conservateur m'ont dit que mon bill n'avait rien de mauvais en principe, mais que je ne devais pas être si impatient, qu'après tout, le gouvernement présentait cette année-là une mesure intéressant la classe ouvrière et que d'autres suivraient. Après avoir relu avec intérêt le débat de 1957, je note que certains des députés conservateurs qui siègent en face m'ont dit littéralement ceci: «Ne vous emballez pas. Laissez-nous faire, nous allons y voir». C'était en 1957. Nous sommes maintenant en 1962 et jusqu'à présent, le gouvernement ne nous a présenté aucune mesure de ce genre.

J'espère donc que ce bill sera considéré comme une occasion d'accomplir quelque chose qui aurait dû être fait déjà pour les Canadiens, de donner le ton aux provinces et d'insérer dans nos lois un principe auquel souscrivent les quatre partis représentés à la Chambre.

Je répète ce que j'ai dit au début de mes observations, monsieur l'Orateur, à savoir que je ne connais pas à fond tous les détails de cette mesure. En fait, le Règlement nous empêche de citer ou de discuter de ses articles. J'ai cherché, avec l'aide de personnes compétentes, à rédiger un bill qui comporte certaines dispositions et je crois que ces dispositions sont bonnes. Toutefois, je serais très heureux de discuter longuement, avec le comité sur les relations industrielles, des dispositions de la mesure. J'aimerais infiniment que les conseillers du ministère du Travail viennent à ce comité avec des propositions quant aux autres moyens de mettre le principe en œuvre. C'est pourquoi j'ai promis à la Chambre, si elle approuve en principe cette mesure en votant la deuxième lecture, de ne pas essayer de la faire adopter à toute allure par le comité plénier mais je proposerai de la déférer au comité permanent des relations industrielles, pour étude.

Je suis certain que tous ceux qui me connaissent reconnaîtront que je tiens toujours mes promesses d'essayer d'être bref. Je présente à la Chambre cette mesure que nous approuvons tous, j'en suis sûr, et qui recevra l'approbation de la Chambre, je l'espère.

M. Gordon Chaplin (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole aujourd'hui, en ma qualité de nouveau membre de la Chambre, je me rends compte que ce bill

[M. Knowles.]

présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), comme d'autres bills fort semblables à celui-ci, ont déjà été à maintes reprises présentés à la Chambre dans le passé. En ma qualité de manufacturier, d'une région où le coût de la main-d'œuvre est relativement élevé, je suis très en faveur du principe dont s'inspire le bill. Personnellement, j'aimerais que le principe d'un salaire minimum uniforme s'applique d'un bout à l'autre du pays, car maintes fois il arrive que l'absence d'un salaire minimum permet difficilement de faire face à la concurrence dans le cas de certaines catégories d'exploitation ou de certains produits fabriqués dans d'autres parties du Canada à des salaires qui semblent excessivement bas.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre l'a déjà dit, mais j'aimerais rappeler qu'un gouvernement conservateur, dirigé par feu R. B. Bennett, a déjà adopté une mesure législative visant à assurer de façon très générale un salaire minimum. Le gouvernement libéral qui a remplacé le gouvernement conservateur de l'époque s'est opposé à cette mesure, de sorte qu'elle a dû être soumise aux tribunaux qui l'ont jugée *ultra vires*. A la lumière de ce précédent, il me semblerait que les provinces aient le droit, de façon générale, d'appliquer un salaire minimum.

A mon avis, ce bill ne va pas assez loin pour représenter quelque chose de vraiment valable, et je le dis en toute déférence envers le député qui l'a proposé, mais à mon sens, en vertu de notre régime constitutionnel, je ne crois pas qu'un bill de ce genre puisse être efficace. Examinons les catégories d'employés que le bill vise à servir ou aider de quelque façon. Je me reporte à la page 2 du bill, article 3 où, sous la rubrique «Application de la loi», on peut lire ce qui suit:

a) les ouvrages, entreprises ou affaires exploités ou exercés pour la navigation et les expéditions par eau, intérieures ou maritimes, ou à leur égard, y compris la mise en service de navires et le transport par navire dans toute partie du Canada;

b) les chemins de fer, canaux, télégraphes et autres ouvrages et entreprises reliant une province à une ou plusieurs autres provinces, ou s'étendant au delà des limites d'une province;

c) les lignes de vapeurs et autres navires reliant une province à une ou plusieurs autres provinces, ou s'étendant au delà des limites d'une province;

d) les passages en bac entre une province et une autre, ou entre une province et tout pays autre que le Canada;

e) les aérodromes, aéronefs et lignes de transport aérien;

f) les stations de radiodiffusion;

g) les banques et les opérations bancaires;

De prime abord, je doute fort qu'on puisse inclure dans un bill de ce genre les banques et les opérations bancaires. Quoi qu'il en soit, prenons le cas des chemins de fer. Les chemins de fer au Canada sont fortement organisés du point de vue de la main-d'œuvre.

Les syndicats de cheminots sont anciens, très bien établis et hautement respectés, et ont fait de l'excellente besogne pour ce qui est de protéger les intérêts de leurs membres. A mon avis, monsieur l'Orateur, les objectifs que vise ce bill ne s'appliquent pas du tout à ce domaine.

Prenons le transport maritime comme autre exemple. Il est certain que ce bill ne s'applique pas non plus à ce domaine. Nous savons tous que les conditions chaotiques qui règnent dans le transport maritime sur les Grands lacs sont attribuables à l'activité de certains syndicats prédateurs. Mais ce n'est pas dire qu'un salaire de $1.25 l'heure va corriger la situation.

Passons maintenant aux aéronefs, au transport aérien, à la télégraphie et à la radiodiffusion. Dans la grande majorité de ces cas-là, je doute fort que ce bill puisse s'appliquer de façon importante. En examinant le bill, je ne vois pas qu'il aille assez loin pour pouvoir régir les sociétés de la Couronne. Mais, pour les fins de la discussion, supposons que ce soit vrai et examinons le cas de la *Polymer*. Là encore, du point de vue syndical, les employés sont très bien organisés. Cette société doit faire face à la concurrence pour recruter des employés et doit payer les meilleurs taux courants dans cette région.

Certains honorables vis-à-vis apprendront peut-être avec surprise qu'on a beaucoup de peine à recruter des employés aujourd'hui dans bien des régions du Canada. Je sais que les députés libéraux se sont tellement démenés, et pendant si longtemps, pour faire croire qu'il existe une dépression au pays qu'ils y croient maintenant eux-mêmes. Cependant, bien des régions canadiennes ont besoin de la protection qu'a expliquée le député de Winnipeg-Nord-Centre: celle d'un salaire minimum satisfaisant. J'aimerais pousser son raisonnement un peu plus loin en faisant état des ordonnances provinciales relatives au salaire minimum; elles servent à illustrer son argumentation. Dans la publication que j'ai en main, je relève qu'à Terre-Neuve, le salaire minimum est de 50c. l'heure pour les hommes et de 35c. l'heure pour les femmes.

L'hon. M. Starr: C'est parce que Terre-Neuve a un gouvernement libéral.

M. Chaplin: La Nouvelle-Écosse applique son propre régime de salaires, que je n'ai pas converti en salaire-horaire. Au Nouveau-Brunswick, le salaire minimum est de 50c. l'heure. Au Québec, on applique dans les différentes régions divers salaires minimums variant entre 60c., 55c. et 50c. l'heure. Dans diverses régions de l'Ontario, le salaire minimum hebdomadaire des employés féminins ne s'élève qu'à $22, $20 et $18. Au Manitoba, on accorde 60c., 58c. et 54c. l'heure. Dans la Saskatchewan, les salaires minimums sont de $30 et de $29 par semaine.

Une voix: Est-ce bien dans la Saskatchewan?

M. Chaplin: En Alberta, le salaire minimum est de $30 par semaine pour une catégorie d'employés masculins. Il y a d'autres catégories, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en faire état aux fins du présent débat. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre: le salaire minimum, dans toutes ces régions, est beaucoup trop bas et devrait être relevé. Aucun de ces chiffres, même ceux de la Saskatchewan, n'est très considérable. Le député préconise l'établissement d'un salaire minimum de $1.25 l'heure pour un groupe très restreint d'employés, mais nous constatons qu'en Saskatchewan, d'après les chiffres que j'ai cités, on n'accorde que 70 cents et 75 cents l'heure. On pourrait s'attendre à un peu mieux que cela de la part d'un gouvernement socialiste qui est au pouvoir depuis bien des années. Fort de l'influence qu'il possède sur le gouvernement de la Saskatchewan, le député de Winnipeg-Nord-Centre aurait certes pu le convaincre d'adopter une attitude plus progressiste que celle dont il a fait montre jusqu'ici dans ce domaine.

Je ne veux pas être injuste envers le député. Je sais fort bien que la Saskatchewan n'est pas très industrialisée, et peut-être le salaire minimum qu'on y a adopté est-il satisfaisant en l'occurrence. Mais j'ai l'impression que c'est au niveau provincial qu'on devrait s'attaquer à ce problème.

Il est manifeste que le député a oublié une autre considération: vu la composition actuelle de la Chambre, la possibilité et le danger que les honorables vis-à-vis soient reportés au pouvoir existe toujours. S'ils forment effectivement un gouvernement et s'ils continuent, comme ils l'ont fait récemment, à ravaler le Canada et à formuler ces prédictions de malheur qu'ils affectionnent tant, nous constaterons qu'un salaire minimum de $1.25 l'heure sera beaucoup trop élevé parce qu'aucune industrie canadienne ne pourra se permettre de l'accorder.

Quant au bill proprement dit, je n'y vois aucune application pratique. Néanmoins, comme j'appuie le principe en cause, et comme j'estime qu'on devrait, d'une manière générale, augmenter les salaires minimums à travers tout le pays, je ne veux pas qu'on m'attribue une attitude négative en l'occurrence. J'estime, je le répète, que ce sont les provinces qui devraient s'attaquer au problème et j'estime qu'il n'est pas déraisonnable de s'attendre que le gouvernement fédéral

use de ses bons offices pour tenter de convaincre les provinces d'égaliser et d'améliorer le salaire minimum à travers tout le pays. Je reconnais que toutes les provinces n'ont pas atteint le même degré de développement, et peut-être pourra-t-on difficilement obtenir qu'elles conviennent toutes d'un salaire minimum déterminé. Cependant, j'estime que si le gouvernement actuel prend l'initiative d'engager le débat, nous pourrons au moins rétrécir l'écart qui existe en ce moment et accorder aux employés canadiens des salaires minimums plus élevés.

M. l'Orateur: L'honorable représentant d'York-Sud voulait-il poser une question au député?

M. Brewin: Non, le représentant de Greenwood. Je voulais lui poser une question avant qu'il reprenne son siège.

M. l'Orateur: S'il veut y répondre.

M. Brewin: L'honorable représentant veut-il y répondre?

M. Chaplin: J'essaierai.

M. Brewin: L'honorable député dit qu'il approuve l'essence du bill mais, sauf ereur, pour des raisons constitutionnelles, il estime qu'il n'est pas assez vaste pour englober tout le domaine. Je voudrais lui demander si, selon lui, la moitié d'une miche n'est pas préférable à pas de pain du tout? N'estime-t-il pas qu'il faille appliquer un bon principe dans le domaine où notre Parlement exerce sa compétence?

M. Chaplin: Excusez-moi, mais voudriez-vous répéter la dernière partie de la question.

M. Brewin: N'estime-t-il pas qu'il faille appliquer un bon principe dans le domaine où notre Parlement exerce sa compétence? Le député a dit que le principe dont s'inspire le bill était bon et je lui demande maintenant si, à son avis, ce principe ne devrait pas être appliqué dans un domaine où le Parlement exerce sa compétence?

M. Chaplin: Tout ce que je puis dire à l'honorable député, c'est que le nombre de personnes directement en cause dans ce bill est en fait si infime qu'il est, à mon sens, négligeable.

M. Lewis: Quel mal y aurait-il à adopter cette loi?

M. John Carr Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, au nom du parti libéral et de mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, je suis heureux de dire que nous appuyons de tout cœur la mesure présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je tiens à féliciter ce dernier d'avoir parrainé un bill aussi louable.

On a discuté assez vivement des répercussions que la mesure pourrait avoir dans la pratique. Pour ma part, j'estime qu'elle a une vaste portée. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a déclaré que le présent projet de loi serait un précédent, qu'il servirait de modèle aux provinces dont la juridiction est plus vaste dans ce domaine. Si c'est ce que croit le député, j'espère qu'il ne sera pas déçu.

Il est malheureux que la question ne relève pas de l'État fédéral. On a donné l'historique complet de la question. Deux facteurs rendent la mesure encore plus intéressante et nécessaire. J'espère qu'il sera possible d'améliorer la situation grâce à l'adoption du bill. Je veux parler du fait que, dans bien des secteurs du monde ouvrier, les salaires sont vraiment insuffisants. Cela découle probablement d'un manque de représentation syndicale lorsque les particularités de l'emploi n'intéressent pas les syndicats.

Un autre facteur qui, d'après moi, milite en faveur d'une telle mesure c'est le grand nombre d'immigrants qui arrivent ici sans connaître très bien les habitudes du pays, et qui, à cause de cela, se font exploiter par certains employeurs. Une loi comme celle-là, en prescrivant des taux de salaire et les pratiques d'emploi, préviendrait de tels abus. Un exemple me vient à l'esprit; je le prends dans le rapport Goldenberg sur les relations entre patrons et ouvriers. Cette commission royale a été formée par le gouvernement ontarien pour enquêter sur l'industrie de la construction. A mon sens, c'est un bon exemple, car c'est là une industrie où il faut faire quelque chose. Si la responsabilité en échoit à la Chambre, alors nous devrions y voir.

Il serait opportun, monsieur l'Orateur, que je lise quelques-unes des recommandations du rapport Goldenberg. Voici ce qu'on y dit au chapitre 7:

> Un ouvrier en construction qui n'est protégé ni par une entente collective ni par des normes industrielles efficaces, devrait l'être par une loi prévoyant un salaire minimum. Les faits démontrent que les travailleurs non spécialisés, tout comme les gens de métier dans les secteurs organisés de l'industrie, sont particulièrement vulnérables aux pressions venant de la concurrence à l'égard de leurs salaires horaires et leurs conditions de travail qui peuvent mener et de fait mènent à l'exploitation. Compte tenu aussi de la nature passagère et saisonnière de leur emploi, leurs salaires seront, dans bien des cas, inférieurs à la normale, surtout dans des conditions telles que celles qui régnaient dans la construction d'habitations dans Toronto métropolitain.

Il déclare ensuite que les lois ontariennes ont été inefficaces, puis il ajoute:

> Je constate que les conditions, dans les secteurs de l'industrie de la construction où aucune entente collective n'impose des restrictions, exigent un changement de ligne de conduite en Ontario en ce qui concerne cette industrie.

Puis M. Goldenberg va jusqu'à demander ensuite l'établissement de salaires minimums

afin de mettre un terme à cette déficience et à cette exploitation de la main-d'œuvre au Canada. A mon avis, c'est là un des principaux objectifs que ce bill atteindra. Ce qui se passe dans les métiers de la construction au Canada est déplorable. Cela nous ramène presque au Moyen Âge. J'aimerais citer d'autres passages du rapport Goldenberg pour montrer qu'il faudrait prendre certaines mesures, indépendamment des résultats tangibles immédiats. Je cite la page 10 où il parle de l'industrie du bâtiment dans la région de Toronto en 1960-1961:

> Dans un contexte d'analphabétisme et de désespoir muet, les ouvriers étaient forcés d'accepter—souvent sous la menace de déportation—des conditions des plus déplorables.
>
> Les salaires commencèrent à baisser. Cependant, aucun entrepreneur ne pouvait espérer soutenir la concurrence de ceux qui recrutaient leur main-d'œuvre en Italie et donnaient aux immigrants pension et logement en guise de salaire.
>
> La journée de dix heures était devenue monnaie courante, et la semaine de six ou sept jours n'était pas chose rare.
>
> La loi sur les heures de travail et les vacances payées...était observée à rebours, et quant aux primes de surtemps et aux salaires de vacances, la plupart des employeurs n'en avaient jamais entendu parler, semble-t-il.

Le rapport expose ensuite les conditions alarmantes et l'exploitation du travail. Je suis au courant de la situation qui est faite, dans la région d'Hamilton, aux nouveaux arrivants, surtout dans les métiers de la construction. J'estime que le moment est venu d'adopter pareille mesure législative.

J'aimerais revenir sur certains des points signalés par le préopinant conservateur. Il a parlé de la possibilité de l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral et des qualités de son gouvernement. Je ferai remarquer que le gouvernement conservateur n'a absolument rien fait au sujet du rapport Goldenberg, qui est excellent et contient plusieurs recommandations très nettes sur le salaire minimum qui se paie dans l'industrie du bâtiment, celle qui a frayé la voie conduisant à l'exploitation des employés, bien que ce soient les conservateurs qui aient établi cette commission royale.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de revenir un instant au but véritable que poursuivait le député de Winnipeg-Nord-Centre en présentant le présent bill, qui, je crois, devait servir d'exemple. S'il est exact que cette mesure a le mérite de servir d'exemple, je me demande si elle atteint vraiment son but.

Sommes-nous, au Parlement fédéral d'Ottawa, en mesure de critiquer le gouvernement provincial de l'Ontario pour n'avoir pas appliqué les recommandations progressistes que renferme le rapport Goldenberg, alors que le meilleur exemple que nous pouvons fournir est $1.25? Le rapport Goldenberg le cite, et propose que ce minimum soit porté à $2 pour les hommes de métier.

Le rapport précise aussi que dans une de nos provinces les plus évoluées, c'est-à-dire en Colombie-Britannique, le minimum est de $1.25 pour les manœuvres, et de $2 pour les travailleurs spécialisés. Nous devrions peut-être réfléchir—peut-être pas immédiatement, mais quand la mesure sera déférée au comité —à la possibilité d'apporter à cette mesure les modifications qui s'imposent, en en élargissant les dispositions de façon qu'elles puissent au moins poser l'exemple que nous voulons en ce qui concerne la province d'Ontario, et prévoir un minimum de $1.25 pour les manœuvres et de $2 pour la main-d'œuvre spécialisée, employés à des travaux du gouvernement fédéral et relevant de celui-ci.

Pour en revenir à la question, sommes-nous en mesure de critiquer d'autres administrations si nous ne possédons pas nous-mêmes de mesure dont nous pouvons être fiers? Une des choses les plus graves que nous devrions examiner, est de prévoir, dans le bill, $1.25 l'heure pour une semaine de 40 heures, et une fois et demie ce même salaire pour tout travail dépassant 40 heures, ce qui, je crois, est aussi l'usage en Colombie-Britannique. J'ai l'impression que la mesure n'atteindra pas son véritable but si l'on ne prend pas de dispositions à cette fin. En effet, si je le comprends bien, l'objectif réel de la mesure, telle que la propose son parrain, est de donner l'exemple, et je me demande simplement si c'est bien ce qu'elle fait.

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, la note explicative du bill à l'étude se lit comme il suit:

> Ce bill prévoit un salaire minimum pour les employés, au Canada, qui sont soumis à la juridiction fédérale en matière de travail. Il décrète que le taux de salaire le plus bas sera d'un dollar vingt-cinq cents l'heure et précise qu'on y vise aucun employé dont le salaire est supérieur au minimum en question. Cependant, un taux de salaire qui accorde aux employés moins d'un dollar vingt-cinq cents l'heure est remplacé par ce que prévoient les dispositions ici énoncées.

Si le bill proposé par l'honorable député se résumait à une augmentation de salaire à l'endroit des employés du Canada, nous l'accepterions d'emblée. Mais nous constatons que, dans certaines dispositions du projet de loi, il est fait mention de restrictions et d'intervention à l'endroit de l'entreprise privée et des employeurs au Canada. Par exemple...

(Traduction)

M. Peters: Vous feriez bien de prendre connaissance du bill.

M. Caouette: Je l'ai lu.

M. Peters: Vous ne l'avez pas compris.

M. Caouette: Si, je l'ai bien compris. Mais j'estime que celui qui l'a rédigé ne savait pas ce qu'il écrivait.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait au salaire, on aurait pu suggérer $1.50 au lieu de $1.25, et nous aurions voté d'emblée en faveur d'une telle proposition.

Cependant, lorsque le bill édicte que le ministre concerné, ou son représentant, ait le droit d'intervenir dans les «opérations» de l'entreprise privée, ou de vérifier les livres, de s'immiscer dans ce qui se passe dans les bureaux, dans l'organisation et dans l'administration d'une compagnie quelconque, je suis d'avis qu'à ce moment-là l'objet du bill dépasse ce que nous entendons par liberté au Canada.

Je suis en faveur de l'établissement d'un salaire minimum. Mais je crois qu'il y a une différence entre les provinces et le gouvernement fédéral, même si les dispositions du bill semblent se limiter à la compétence de ce dernier.

Je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait donné naissance aux provinces canadiennes, mais je crois, par exemple, que les provinces ont donné naissance au gouvernement fédéral ou à la Confédération telle qu'elle existe présentement.

Si une province décide... monsieur l'Orateur, je viens d'entendre mon honorable ami d'Assiniboïa (M. Argue) dire que c'est vrai; pourtant, il n'était pas du même avis il y a à peu près une dizaine d'années...

(Traduction)

M. Argue: Je n'ai pas dit un mot, je n'ai pas ouvert la bouche.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je crois que nous devons, en tant que représentants fédéraux, laisser aux provinces la liberté de...

(Traduction)

Une voix: Tiens voilà qu'il est libéral.

M. Caouette: Oui, seulement je suis un vrai libéral, et non pas un libéral socialiste.

(Texte)

C'est ça?

M. Lewis: Oui, c'est ça.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, ces problèmes relèvent des provinces. Que le gouvernement fédéral les suggère aux provinces à l'occasion des réunions fédérales-provinciales, j'en suis.

[M. Caouette.]

Nous sommes en faveur que les ouvriers, hommes ou femmes, soient traités de la meilleure façon possible au Canada. Or, dans les circonstances, je suis d'avis qu'un salaire minimum garanti de $1.25 l'heure n'est pas suffisant mais admissible, parce qu'il est inférieur à cela.

Nous constatons que les gouvernements du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou de la Saskatchewan présentent actuellement des mesures législatives ayant trait à un salaire minimum à l'endroit des ouvriers, hommes ou femmes, bref, de tous les salariés ordinaires du pays. Or, nous sommes en faveur de ce salaire minimum, mais nous ne voulons, pour rien au monde, que le gouvernement intervienne.

Comme je l'ai déjà dit et répété à l'extérieur, et je le répète aujourd'hui dans cette enceinte, nous sommes en faveur de l'épanouissement de la personne humaine. Si un homme se sent lésé dans ses droits, qu'il ait le droit d'en appeler, nous en sommes; mais qu'on lui impose des carcans et des plans qui sont soumis par nos amis les socialistes—ce sont nos amis en cette Chambre, mais en dehors, ils le sont moins—ou les libéraux à tendance socialiste, nous n'en sommes plus du tout, et je considère que le groupe créditiste, le Crédit social au Canada...

Une voix: ...s'en vient!

M. Caouette: ...qui suggère la sécurité avec la liberté pour tous et chacun des citoyens canadiens, réglerait les problèmes de l'emploi, de l'industrie, et de la consommation de meilleure façon que ces bills qui nous sont présentés.

Nous sommes quand même en faveur d'un salaire minimum vital pour l'ensemble de la population, pour tous et chacun des citoyens canadiens. Nous n'approuvons pas l'intervention du gouvernement dans le dessein de «contrôler», mais nous acceptons l'intervention du gouvernement pour permettre à la personne humaine de s'épanouir, selon ses désirs et ses aspirations.

Une voix: Pourquoi votez-vous avec le gouvernement, d'abord?

(Traduction)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le député veut-il poser une question ou demande-t-il la parole?

M. Lewis: Je demande la parole.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député d'Athabasca.

M. F. J. Bigg (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je m'étonne qu'une mesure qui prétend accorder le salaire minimum à tous les employés relevant de la juridiction fédérale

soit considérée par tout le monde cent pour cent satisfaisante. Quand le gouvernement Bennett a tout d'abord présenté ce bill, bon nombre de députés l'ont sévèrement critiqué. En fin de compte, il a été déclaré qu'il dépassait la compétence du gouvernement fédéral. Je suis prêt à admettre que le bill actuel surmonte cet obstacle et se propose de ne légiférer qu'en ce qui concerne les employés qui relèvent de la juridiction fédérale.

A mon avis, cette mesure, telle qu'elle est établie, est beaucoup trop large. Elle entend accorder des taux de salaire minimum à tous les employés relevant de la juridiction fédérale, mais quand on lit le bill attentivement comme je l'ai fait, on s'aperçoit qu'il est exprimé en termes si généraux qu'en fait il englobe tous les gens qui travaillent au Canada. Le personnel de la Gendarmerie royale est-il compris dans un pareil bill? Cela relève de la juridiction fédérale. Les infirmières des hôpitaux fédéraux ou les personnes en cours de formation de ces deux nobles services de notre pays tombent-elles sous le coup de cette mesure? En ce qui concerne une recrue de la Gendarmerie royale qui est obligée de rester dans les casernes 24 heures par jour, à moins qu'elle n'obtienne un laissez-passer, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre propose-t-il réellement qu'elle soit payée $30 par jour, c'est-à-dire $1.25 de l'heure plus la rémunération des heures supplémentaires? Devrait-on lui payer ce taux de temps supplémentaire pour ce service? Je ne le pense pas. Je me fonde sur des renseignements que j'ai reçus à ce sujet. Durant votre formation, il vous faut consacrer votre temps et vos efforts au règlement, et vous connaissez les modalités de votre engagement. Je suis d'avis que ce bill tendrait à assurer à une recrue de la Gendarmerie royale $30 par jour ou davantage.

J'ai proposé ici, il y a quelques années, qu'on donne $1 par jour aux étudiantes infirmières. Ma proposition n'a pas reçu l'approbation générale. Elle n'a reçu aucune approbation de l'autre côté de la Chambre, lorsque nos honorables vis-à-vis siégeaient ici. Il s'agissait simplement de verser $1 par jour à des jeunes filles qui consacrent leur temps, 24 heures par jour, à des études d'infirmière. Elles sont sous l'autorité de l'administration fédérale, dans les hôpitaux de l'État et les hôpitaux militaires.

Je ne songeais pas à assurer une rémunération de $30 par jour à des étudiantes infirmières en puisant dans les deniers publics; aussi suis-je surpris que certaines gens soient disposées à ratifier pareille somme, alors qu'ils n'étaient même pas prêts à donner $1 par jour. Pourquoi ce changement? Je suis d'avis que ce bill est factice. Il a été mis en avant par un député qui n'a aucune responsabilité envers la population en dehors de sa circonscription, qui n'a aucun égard pour un budget surchargé et qui n'a pas mûri la question.

Monsieur l'Orateur, je n'ai retenu que deux catégories, mais j'aurais pu continuer. Dans les endroits où les gens apprennent des métiers, il y en a dont les services ne valent pas $1.25 l'heure. Tous ceux qui ont dû travailler dans leur vie conviendront qu'il existe dans tous les métiers des hommes qui ne méritent pas $1.25 l'heure ou un salaire garanti. Je réfléchirais beaucoup avant de fixer des normes de salaire garantissant $1.25 l'heure quel que soit le rendement de l'ouvrier.

J'ai autre chose à reprocher au bill. Trop souvent, les salaires minimums deviennent des salaires maximums. En garantissant $1.25 l'heure pour certains genres de travail, on risque d'en faire le salaire maximum et bien que, d'après le bill, cette norme n'empêcherait personne de verser un salaire plus élevé, on ne peut légiférer sur les taux minimums à verser pour un certain travail sans que ce taux influe sur d'autres genres de travail. D'après moi, si nous fixions un salaire minimum de $1.25 l'heure pour tous les genres d'occupations relevant de la juridiction fédérale, sans tenir compte du fait que l'employé mérite ou non ce salaire, les secteurs de l'industrie primaire, de l'agriculture, de la pêche ou de l'abattage du bois, qui comptent des petites exploitations, pourraient difficilement emboîter le pas.

Les États-Unis, où le syndicalisme est très avancé, n'ont jamais jugé à propos de présenter une mesure de ce genre au niveau où on nous demande de légiférer en ce moment.

M. Knowles: Le député en est-il sûr?

M. Bigg: Je veux parler du salaire de $1.25 qu'on nous propose d'établir. Pas depuis...

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question?

M. Bigg: J'ai écouté votre discours. Je vous permettrai de me poser une question lorsque j'aurai fini. Je n'aurai peut-être pas le temps.

M. Knowles: L'honorable député sait-il qu'il existe un tel mouvement aux États-Unis?

M. Bigg: Je sais qu'il existe un mouvement aux États-Unis à cet égard.

M. l'Orateur: A l'ordre! Les députés voudront bien se rendre compte qu'ils ne peuvent imposer une question ou faire une déclaration sous forme d'interpellation sans avoir la parole.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, je m'étonne surtout qu'une telle interpellation vienne de

celui qui fait le plus autorité en matière de procédure parlementaire au Canada. Ce bill a une portée si étendue et est rédigé en termes si généraux que l'on peut difficilement en déterminer le but. Comme je pense qu'il est juste de rester vague dans mes critiques, je dirai qu'actuellement, aux États-Unis, personne, dans l'ensemble, n'est assez optimiste pour s'attendre à un taux minimum supérieur à $1.15 l'heure. Sauf erreur, on espère porter ce taux à $1.25 l'heure d'ici 1965.

Voici un autre de ces bills qui, s'ils sont adoptés sans mûre réflexion, pourraient fort bien nous fermer les marchés du monde en rendant nos prix trop élevés. Nous avons déjà de la difficulté à cet égard. L'une de nos difficultés est de maintenir au minimum le coût de nos produits primaires. Obtenir une main-d'œuvre agricole convenable constitue aujourd'hui un grave problème dans les régions agricoles. J'ai été ouvrier agricole et je sais que celui qui commence à travailler dans une exploitation ne gagne guère que sa pension, tant qu'il n'a pas appris à participer au travail des champs. Il était certes très difficile pendant la dure époque des années 30 de trouver ce genre de travail. Il peut très bien apprendre son métier de cultivateur et s'il doit en devenir un bon il aura bien occupé son temps. Avec notre programme agricole d'avant-garde il lui faudra peu d'années avant qu'il soit en mesure de s'adonner lui-même à l'agriculture.

Monsieur l'Orateur, même si je suis tout à fait en faveur de l'établissement d'un traitement minimum lorsqu'il existe des contrats de travail mûrement conçus, dans nos industries, nos forces armées, la Gendarmerie royale et les infirmières stagiaires—je vois d'un bon œil qu'on les aide pendant l'apprentissage de leur métier—mais je ne puis approuver le bill dans sa forme actuelle. J'estime que ce n'est pas le moment de se hâter de l'adopter. On aura plus tard maintes occasions d'aborder la question du traitement minimum et j'appuyerai alors un programme qui aura été mûrement conçu.

M. Allen J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve le principe dont s'inspire ce bill, tout comme l'a fait mon collègue d'Hamilton-Est. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté un bill semblable à la Chambre en novembre 1957, et, à cette occasion, j'ai fait connaître mon avis et l'appui que je donne au principe du salaire minimum. Cet appui est conforme à l'attitude du parti libéral du Canada, qui favorise l'établissement d'un code canadien du travail. Ce code fédéral s'appliquera à toutes les industries tombant sous la juridiction fédérale et aux travaux exécutés en vertu de contrats fédéraux. La mesure porte sur le salaire minimum, la semaine de travail maximum, les vacances, les congés statutaires, les normes de santé et de sécurité ainsi que les conditions de travail, en général. Voilà pourquoi je suis heureux, à titre de député libéral, de féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre d'avoir pris cette initiative. Le but du bill est clair; il vise à des fins humanitaires fondamentales. Il y a cinq ans, le président des États-Unis présentait une mesure sur le salaire minimum, au Sénat américain. Les observations qu'il a formulées à cette époque pour faire ressortir les fins humanitaire de son bill, s'appliquent également à la mesure à l'étude. Voici ce qu'il a dit:

> J'ai démontré par des faits et des chiffres les raisons qui militent en faveur de ce bill. Mais il y a encore plus. Quand nous permettons l'expansion, jusqu'à ce qu'elle se chiffre à des millions, d'une classe dépourvue de tout, dont les membres ne peuvent même se permettre le strict nécessaire pour vivre, nous devons le payer chèrement. Nous nuisons à la prospérité générale de la nation qui dépend du pouvoir d'achat des consommateurs. Nous contribuons à l'augmentation des taudis, des crimes, des maladies, de tous les maux qui découlent de l'extrême indigence.

Je partage sûrement cet objectif humanitaire. Nous avons entendu nos vis-à-vis exposer l'argument traditionnel contre les efforts à faire pour relever les niveaux des traitements au moyen de salaires minimums et d'ententes collectives. Selon cet argument, toute augmentation de salaire doit nécessairement nuire aux perspectives d'emploi dans l'industrie en cause. Je croyais que cet argument était devenu désuet. Apparemment il n'en est rien, mais il n'est sûrement pas appuyé par les enquêtes déjà menées pour établir les effets de l'augmentation des niveaux de rémunération.

Un autre argument avancé au cours de l'après-midi voulait que le bill n'apporterait aucun avantage important—que son adoption n'aurait que des effets négligeables. C'est faux. J'ai dans ma circonscription des centaines de fonctionnaires et il s'en trouve des centaines dans d'autres régions du Canada, qui seraient immédiatement affectés par l'adoption du bill augmentant le salaire minimum à $1.25. Il y a des préposés aux parcs qui travaillent pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et qui actuellement touchent des traitements bien inférieurs au minimum prévu dans le bill.

M. Muir (Lisgar): Depuis combien de temps occupent-ils leurs postes?

M. MacEachen: Je n'ai pas l'intention de faire de l'histoire.

Une voix: Votre gouvernement a été au pouvoir.

M. MacEachen: Alors, est-ce que ce serait une raison de ne rien changer? Nous avons réellement entendu une expression du toryisme cet après-midi. Préservons le présent état de choses, n'allons surtout rien changer. Nous, de notre côté de la Chambre, croyons au changement et à la réforme. Voilà pourquoi nous appuyons le bill.

Quelle autre solution oppose-t-on à l'établissement d'un salaire minimum? La solution de rechange c'est de laisser les travailleurs du pays vivre en marge de la société, enchaînés, dans certains cas, à des métiers improducteurs. Si nous prenons des mesures pour relever le niveau du salaire minimum national, nous donnerons à la population l'encouragement et la possibilité d'apprendre des métiers producteurs qui lui assureront un salaire et un niveau de vie convenables.

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui est essentiellement le même que celui que nous avons étudié l'an dernier. De nouveau, je me vois forcé de parler d'une chose dont, à mon avis, le rédacteur du bill aurait dû tenir compte. Il s'agit du désir de l'honorable député d'établir un salaire minimum dans tout le pays sans égard aux facteurs qui varient d'une région à l'autre.

Des voix: Le vote!

M. Argue: Honte!

M. l'Orateur: Si les honorables députés désirent consigner quelques remarques au hansard, ils pourraient peut-être demander au président l'autorisation de prendre la parole au lieu de faire ces remarques hors propos à partir de leur siège.

M. Argue: Peut-être alors pourrais-je demander à l'honorable député s'il terminera suffisamment à temps son exposé pour que nous puissions procéder à un vote?

M. Nugent: Quand j'ai remarqué une erreur dans un bill, je ne pense pas que l'honorable député s'attende que je puisse, dans la minute qui reste, expliquer de quoi il retourne à des députés comme lui.

Je faisais remarquer les principes erronés dont s'inspire ce bill. Il instituerait un salaire minimum pour tout le Canada sans tenir compte des diverses conditions qui règnent dans les différentes parties du pays et qui expliquent pourquoi les salaires sont inférieurs en certains endroits et supérieurs en d'autres. Certains des orateurs ont parlé de ce point en abordant la législation provinciale actuelle. Je suis persuadé que quiconque a voyagé à travers le Canada a trouvé une grande différence dans les salaires aux taux régnants.

Des voix: Six heures!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Le leader de la Chambre voudrait-il nous annoncer l'ordre des travaux pour lundi et le reste de la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Comme je l'ai proposé ce matin, en répondant à une question du député, nous nous proposons de nous former en comité des voies et moyens lundi prochain, et nous pourrions continuer le débat au comité pendant tout le reste de la semaine, si la Chambre le désire.

L'hon. M. Chevrier: Étant donné les circonstances particulières de la présente session, le gouvernement ne réfléchirait-il pas à la possibilité de laisser le ministre des Finances profiter des dispositions de l'article 58 du Règlement pour faire, cette semaine, son exposé sur les affaires financières et économiques? La Chambre aurait ainsi l'occasion d'exprimer son avis sur les programmes financiers du gouvernement, ce qui, sans cela, n'aura pas lieu pendant l'exercice financier en cours.

L'hon. M. Churchill: La proposition faite aujourd'hui à midi donnerait au ministre des Finances l'occasion de faire un exposé complet sur la situation économique du Canada.

L'hon. M. Chevrier: Je ne sais si je me suis bien fait comprendre. Il s'agit de l'article nº 58 du Règlement. Il me semble qu'il règle aussi le point de vue qu'on débattait ce matin. Autrement—et le leader de la Chambre me corrigera si je me trompe—il n'y aura pas d'autre occasion de le faire pendant l'année financière en cours.

M. Knowles: Votre Honneur se rappelle sans doute que la question a été débattue ce matin et qu'on a décidé que les représentants des partis se consulteraient. Nous n'avons pas déjeuné ensemble, mais, vu les renseignements qu'on m'a communiqués lorsque nous nous sommes effectivement réunis, je dois, au nom de notre groupe, protester énergiquement contre la proposition que vient de formuler le leader de la Chambre.

On peut donner à l'article 58 du Règlement l'interprétation que propose le ministre mais, connaissant l'historique de cet article, puisque je faisais partie du comité qui l'a revisé, puis-je signaler que l'objectif de cet article est manifestement le suivant: quand un ministre de la Couronne doit présenter un exposé budgétaire, il le fait à l'appel d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, l'Orateur étant

au fauteuil. Le commentaire 267 de la quatrième édition de Beauchesne le déclare en toutes lettres:

> L'exposé financier est présenté d'ordinaire à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens; toutefois, des ministres des Finances ont parfois trouvé commode de le présenter à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Nulle part dans les autorités trouve-t-on quoi que ce soit portant à croire qu'il convient de le faire au comité des voies et moyens. Je vois que Votre Honneur s'apprête à se lever, de sorte que je n'en dirai pas plus pour l'instant, si ce n'est pour exprimer la protestation la plus énergique. Selon nous, c'est porter atteinte aux droits du Parlement, et si l'exposé a lieu lundi, nous protesterons à ce moment-là.

M. l'Orateur: C'est au leader de la Chambre à décider des travaux de la Chambre. Vu que je ne suis saisi d'aucune motion, je ne vois pas qu'on puisse amorcer un débat sur l'opportunité, dans un sens ou dans l'autre, d'une motion en particulier. Je ne crois pas que nous puissions résoudre le problème en ce moment. L'argument qu'invoque l'honorable député aurait été en partie pertinent au moment de la présentation de la motion. J'espère que d'autres députés n'amorceront pas un argument semblable en ce moment.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question au leader de la Chambre, vu qu'elle est liée à la discussion qui aura lieu lundi. J'espère qu'il a eu l'occasion d'examiner l'article 58 du Règlement, et j'espère qu'il est en mesure de nous dire s'il va procéder en vertu de cet article.

L'hon. M. Churchill: Je tiens à dire seulement deux choses. La première, c'est que les propositions de l'honorable député de Laurier feront l'objet d'une étude attentive. Je prête toujours attention aux propositions qu'il fait.

La faiblesse de l'attitude prise par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre réside dans le fait qu'il est impossible de répondre maintenant aux critiques qu'il a formulées contre cette façon de procéder. Si, à l'annonce des travaux de la Chambre, les honorables députés se mettent à critiquer et à consigner leurs observations au hansard, qui par la suite est distribué dans tout le pays, j'estime que le gouvernement devrait avoir le droit de répondre.

M. l'Orateur: C'est pourquoi je me suis levé pour mettre rapidement fin à la discussion.

(A six heures et cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

DISCOURS À L'ONU SUR LES ESSAIS D'ENGINS NUCLÉAIRES

Déclaration de l'honorable Howard Green, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 25 septembre 1962

Monsieur le Président,

C'est un grand plaisir pour moi de m'associer aux autres délégués pour vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée Générale. Vos titres éminents et votre vaste expérience de la diplomatie, du droit international et des choses de l'ONU vous seront, j'en suis sûr, d'un précieux apport au cours de cette importante session.

Un tel choix constitue un hommage bien mérité pour votre personne et aussi pour votre pays, le Pakistan. La semaine dernière, le peuple canadien a eu le privilège de recevoir un visiteur très distingué et hautement respecté en la personne du Président du Pakistan. Sa visite soulignait à nouveau les excellentes relations qu'ont toujours entretenues le Pakistan et le Canada.

Je désire aussi souhaiter une cordiale bienvenue aux quatre nouveaux états membres reçus au sein des Nations Unies la semaine dernière. Les Nations Unies ont poursuivi un rôle important en facilitant le passage de la tutelle à l'indépendance du Ruanda et du Burundai. Le Canada a eu l'honneur de participer aux travaux de l'une des commissions des Nations Unies qui a contribué à ce dénouement. Unis par l'usage commun d'une même langue, nous souhaitons développer avec ces deux états les relations étroites qui existent déjà entre le Canada et les pays africains d'expression française.

L'indépendance de la Jamaïque et de Trinidad-Tobago est aussi un événement d'une portée et d'un intérêt particuliers pour le Canada, à cause de notre association avec ces pays au sein du Commonwealth et des liens historiques qui unissent depuis des siècles les Canadiens et le peuple des Antilles. Je suis sûr que ces bons voisins—les premiers nouveaux états de l'hémisphère occidental à être admis à l'ONU—apporteront une précieuse contribution aux travaux de notre Organisation.

L'année dernière, au moment où je prenais part au débat général, les Nations Unies faisaient face à de graves problèmes qui mettaient en jeu son existence même. L'atmosphère en était une de tension et d'inquiétude, comme s'en souviendront les délégués qui étaient présents. L'avenir paraissait incertain. Les événements de cette dernière année n'ont pas dissipé toutes ces difficultés, mais ils n'ont pas justifié les prévisions pessimistes qui avaient cours. Nous vivons dans un monde où il est profitable d'être optimiste. Les pessimistes jamais ne parviendront à régler les problèmes qui se posent au monde, et j'ai la ferme conviction que nos motifs d'espoir sont beaucoup plus forts qu'il y a un an. En fait, le renforcement de la cause de la paix a marqué certains gains.

Le Laos

Au début de 1962, la situation au Laos paraissait presque sans issue. Au mois de juillet, les quatorze états participants à la Conférence de Genève avaient déjà signé des accords internationaux garantissant l'intégrité, l'indépendance et la neutralité du Laos. Certains de ces gouvernements n'entretenaient pas entre eux des relations normales mais étaient néanmoins résolus à faire face aux réalités et à trouver une solution au problème laotien. Cette conférence marque un pas vers la paix et la stabilité dans le sud-est asiatique.

Le Canada fut l'un des états signataires des accords sur le Laos et en tant que membre de la Commission internationale dont l'Inde assumait la présidence, il a été chargé, avec ce pays et la Pologne, de veiller à l'exécution de ces accords, il entend remplir ses obligations avec impartialité et application. Je voudrais souligner cependant que le succès éventuel de cette entreprise dépendra de l'appui et de la coopération de tous les gouvernements intéressés. On pourrait s'inspirer de ce qui se fait au Laos pour régler les problèmes qui se posent ailleurs dans le monde.

Un facteur important qui a contribué à la réussite de ces négociations a été la procédure tout empirique qui a été adoptée. Signalons, en particulier, l'expédient auquel on a eu recours en établissant une présidence conjointe. Le Royaume-Uni et l'Union Soviétique doivent être félicités, à cet égard, et je m'empresse de le faire ici aujourd'hui.

Le désarmement

Il est aussi un autre domaine où il y a eu progrès. Après une année d'inaction, on a pu noter quelque progrès dans le domaine du désarmement. Les États-Unis et l'Union Soviétique se sont mis d'accord sur une «Déclaration conjointe de principes» qu'ils proposèrent à l'Assemblée Générale le 20 décembre 1961. Cette déclaration fut suivie d'un autre événement important—la constitution du Comité des dix-huit pays sur le désarmement, dont les

travaux débutèrent à Genève en mars de cette année.

Ce comité comportait deux avantages principaux sur les organismes antérieurs. D'abord, à la suite du précédent établi lors de la Conférence sur le Laos, il choisit les États-Unis et l'Union Soviétique comme présidents conjoints permanents de la conférence, permettant ainsi aux représentants de ces deux pays de conférer sur l'ordre du jour et de composer leurs différends. Jamais dans le passé les États-Unis et l'URSS n'ont eu l'occasion de se rencontrer aussi souvent et aussi longtemps et il faut se rappeler que les chances d'en arriver à un accord reposent principalement sur ces deux pays. D'autres part, ce comité compte parmi ses membres huit états non-alignés: le Brésil, la Birmanie, l'Éthiopie, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, la Suède et la République Arabe-Unie. Grâce à leur impartialité et au bon sens manifesté par ces pays en abordant les problèmes complexes du désarmement, ils ont beaucoup contribué à l'avancement des travaux de cette conférence. De l'avis de la délégation canadienne, l'apport de ces huit pays à la conférence a été des plus précieux.

Pour la première fois depuis que les états ont entrepris de discuter de cette importante question, les deux principales puissances ont pu déposer des projets de traité relatifs au problème général du désarmement. Le comité a étudié ces projets au cours des cinq derniers mois. La conclusion de leurs travaux c'est que le danger présenté par l'accumulation des armes modernes ne peut être écarté d'un trait ou par le truchement d'une simple formule. Pour en arriver à un accord sur le désarmement général et complet, il est nécessaire de redoubler d'effort et de poursuivre assidûment les négociations.

Le problème de fond réside dans la méfiance et l'appréhension qui ont si tragiquement divisé notre monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il appartient aux gouvernements intéressés de s'appliquer à surmonter ces obstacles. Le comité a un rôle à jouer dans ce processus. La Délégation du Canada à la Conférence de Genève a mis en relief, à plusieurs reprises, la similarité des propositions en présence, et à partir desquelles on peut élaborer des mesures pratiques dans le domaine du désarmement. Un nouvel effort s'impose pour trouver des compromis acceptables.

Le Canada a accueilli avec satisfaction l'annonce par l'Union Soviétique de son intention de modifier ses propositions concernant l'élimination des engins porteurs d'armes nucléaires. Elles faciliteraient, à notre avis, la reprise des négociations de Genève qui paraissaient vouées à l'échec à cause des thèses opposées en présence. Bien entendu, il est impossible de porter un jugement définitif sur la nouvelle position soviétique avant d'avoir pris connaissance des amendements précis qui seront apportés au projet de traité soviétique. D'ailleurs, tout accord sur cet aspect capital du désarmement devra nécessairement être précédé d'un examen minutieux de ses implications.

Au début de la Conférence de Genève, on a constitué un comité plénier chargé d'étudier les mesures susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et de contribuer à atténuer la tension internationale et à créer un climat de confiance mutuelle préludant à un accord portant sur le désarmement général et complet.

Ce comité a considéré entre autres mesures les suivantes: la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires; la diminution des risques de guerre accidentelle par suite d'une erreur de calcul ou d'un défaut de communication. Afin d'empêcher que la course aux armements ne s'étende aux espaces extra-atmosphériques, le Canada a demandé l'interdiction du placement en orbite d'armes nucléaires. Nous avons insisté pour que le Comité du désarmement, lors de la reprise de ses travaux, redouble d'efforts pour en arriver à un accord sur les problèmes importants confiés au Comité des mesures collatérales.

Cette Assemblée devrait faire en sorte que l'opinion publique soit mobilisée en faveur de la poursuite des négociations sur le désarmement. Dans ce but, nous devons tout d'abord éviter ici, à New-York, les exercices de propagande. Toute cette question du désarmement pourrait dégénérer en une bataille de propagande, ce qui serait tragique. Nous devons aussi rechercher la possibilité d'un compromis en ce qui concerne des points importants qui demeurent toujours en litige. Finalement, nous nous devons de recommander avec la plus vive insistance—si possible à l'unanimité—que le Comité du désarmement poursuive ses travaux à Genève dans le plus bref délai.

La semaine dernière, d'ailleurs, c'est dans ce sens que les premiers ministres du Commonwealth prenaient note de leur opinion unanime. La déclaration émise par la conférence du Commonwealth revêtait la plus haute importance, du fait que les quinze pays présents représentaient tous les continents. Je cite le communiqué:

«Les premiers ministres se sont mis d'accord pour déclarer que la nécessité du désarmement s'était accrue du fait de la production d'armes qui deviennent de jour en jour plus destructrices. Ils ont réaffirmé les principes établis dans leur déclaration sur le désarmement du 17 mars 1961 et exprimé leur conviction que le Comité des dix-huit

devait poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet conforme à ces principes. Ils ont noté les discussions sur la cessation des essais nucléaires entamés à Genève et ont exprimé l'espoir qu'elles se traduiraient par la conclusion d'un traité éliminant une source de crainte et de danger pour l'humanité.»

La négociation des points de détail incombe au Comité des dix-huit et ce n'est que par des efforts soutenus que des progrès sensibles seront réalisés. C'est pourquoi, comme l'a déclaré le distingué représentant de la Norvège, le 21 septembre dernier, «nous devons encourager et orienter les négociateurs à Genève». Il incombe à tous les membres des Nations Unies d'aider par tous les moyens à la conclusion dans le plus bref délai possible d'un accord à ce sujet. Le monde ne peut risquer un échec en cette matière.

Les essais d'armes nucléaires

Au cours des discussions sur le désarmement à Genève et à l'Assemblée générale, on s'est vite rendu compte que le problème des essais d'armes nucléaires constituerait la préoccupation principale de tous les états membres des Nations Unies. Mon gouvernement continue d'être fermement opposé à tous les essais nucléaires et ce pour les deux raisons suivantes:

D'abord, nous sommes persuadés que la continuation des essais nucléaires présente une menace sans cesse accrue pour la santé de l'homme. J'en dirai davantage sur cette question. Deuxièmement, la poursuite des essais nucléaires affaiblissent plutôt qu'ils n'ajoutent à la sécurité. Quelles que soient les considérations qui poussent les Grandes Puissances à poursuivre les essais nucléaires, ceux-ci ne peuvent qu'accélérer et même rendre plus périlleuse la course aux armements nucléaires. Les Grandes Puissances ne doivent pas ignorer que la course aux armements elle-même engendre des craintes qui, à leur tour, invitent la concurrence en matière d'armement.

Je crois que tous sont d'accord sur cette question fondamentale. Mais les essais n'en continuent pas moins. Les propositions soumises par les huit pays non engagés représentés à Genève ainsi que les nouvelles données techniques mises de l'avant récemment par les États-Unis et le Royaume-Uni ont augmenté considérablement la possibilité d'un accord. Le gouvernement du Canada appuie fermement la proposition, mise de l'avant d'abord par le Délégué du Mexique au Comité du désarmement des dix-huit pays, suggérant qu'une date limite (le 1er janvier 1963)—et j'aurais préféré une date encore plus rapprochée—soit convenue pour la cessation de tous les essais. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union Soviétique ont déjà en principe accepté cette date limite.

Une entente pourrait d'abord intervenir sur la cessation des essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique. La conclusion d'un accord total sur les essais nucléaires implique l'interdiction des essais souterrains. L'obstacle à la conclusion d'un tel traité provient du désaccord des partis en cause quant à l'obligation de permettre les inspections sur leurs territoires lorsque les autres moyens de déceler les explosions nucléaires souterraines font défaut. C'est là une question difficile et qui présente des dangers pour la sécurité des pays en cause, mais l'absence d'une solution présente des dangers infiniment plus graves.

Si les Grandes Puissances ne peuvent en arriver à une entente sur cette question, les chances d'en arriver à un désarmement général et complet demeureront très minces. Ces puissances peuvent et doivent résoudre leurs différends sans quoi elles auront failli à leurs obligations envers l'humanité. L'Assemblée Générale doit se prononcer clairement en ce sens.

Radiations ionisantes

J'en reviens maintenant à la menace que posent à la santé de l'homme les essais nucléaires. Le deuxième rapport complet d'un comité scientifique des Nations Unies sur les essais des radiations ionisantes est explicite sur ce point lorsqu'il déclare:

«Puisqu'il n'y a pas d'autres mesures efficaces pour prévenir les effets nocifs de la dissémination de la contamination radioactive provenant des explosions nucléaires, la cessation d'une façon définitive des essais nucléaires bénéficierait aux générations humaines présentes et futures.»

Voici un texte objectif tiré d'un rapport scientifique publié il y a quelques mois à peine. Les dangers que constituent de tels essais ont un caractère immédiat. Leurs effets se font sentir sur nous maintenant et—ce qui est encore plus grave—ils atteignent les générations futures.

Afin d'évaluer ces dangers, cette Assemblée doit insister sur la nécessité d'entreprendre une étude en commun à l'échelle mondiale. L'année dernière, une résolution sur ce sujet réaffirmait qu'il était souhaitable de poursuivre une pleine coopération internationale par l'intermédiaire du comité scientifique. Le dernier rapport de ce comité constitue en fait une évaluation fiable tenant compte des dernières données relatives aux effets nocifs des retombées radioactives sur l'homme.

Dans sa résolution adoptée l'année dernière, l'Assemblée Générale recommendait que soit mis sur pied un système mondial

synoptique vérifiant les niveaux des radiations ionisantes. Les progrès accomplis par l'Organisation mondiale de météorologie en ce sens me paraissent encourageants. J'ai bon espoir que sa mise en œuvre sur une base universelle, sera bientôt entreprise.

Les problèmes de la pauvreté

Je passe à une autre question. Si l'on doit accorder au désarmement une haute priorité dans nos délibérations, c'est parce qu'il recherche l'élimination des moyens de faire la guerre. Le Secrétaire-Général *par interim* a souligné dans son rapport annuel la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits—la pauvreté, la famine et la maladie. L'œuvre des Nations Unies dans le domaine économique et social s'accomplit si discrètement que le public ne lui accorde pas toujours l'attention qu'elle mérite et cependant c'est précisément l'élévation des standards de vie dans les régions moins développées et l'expansion et la stabilisation du commerce international qui détermineront s'il doit y avoir guerre ou paix.

Le rôle que peuvent jouer les Nations Unies en fournissant un cadre susceptible de favoriser le développement économique et social est aujourd'hui reconnu. Je suis sûr que personne ne niera l'importance des divers programmes d'aide. Telle était l'opinion unanime de tous les pays représentés. Ces activités indispensables méritent un appui efficace. Nous devrions nous efforcer d'accroître sans cesse l'efficacité des institutions existantes au cours de la Décennie du développement. Pour sa part, le gouvernement du Canada continuera d'appuyer l'œuvre des Nations Unies dans ce domaine tout en poursuivant ses programmes d'aide bilatérale.

Il est au moins tout aussi important de créer des conditions favorables au commerce international que d'accorder de l'aide aux pays en voie de développement. En fait la Conférence du Commonwealth a examiné ce problème et je cite:

«L'amélioration des conditions et circonstances favorables au commerce international est encore plus importante que l'aide financière.»

Le Canada s'est efforcé, au sein des Nations Unies et ailleurs, de promouvoir la création d'ententes et d'institutions internationales—par exemple, le GATT—destinées à favoriser l'expansion du commerce sur une base multilatérale et sans clauses restrictives. C'est là notre position et nous aborderons dans cet esprit l'examen de la recommandation du Conseil économique et social relative à la tenue en 1964 d'une conférence mondiale du commerce et du développement.

Cette conférence permettra l'examen de moyens susceptibles de renforcer les échanges commerciaux dans le monde. Bien que certains problèmes doivent nécessairement être examinés dans un contexte universel, d'autres peuvent être étudiés avantageusement par un groupe plus restreint de pays qui font face à des difficultés communes. Par exemple, lors de la dernière réunion des premiers ministres du Commonwealth, le Canada a proposé la tenue dans un avenir prochain d'une conférence groupant certains pays dont les intérêts sont communs. Une telle conférence aiderait à préparer la voie à des négociations tarifaires ultérieures sur la base de la clause de la nation la plus favorisée.

Le Commonwealth et les nouveaux états indépendants

Je voudrais dire ici quelques mots au sujet du Commonwealth et des nouveaux états indépendants. A Londres, nous avons accueilli au sein du Commonwealth quatre pays qui se sont joints à cette famille de nations libres et indépendantes: le Sierra Leone, la Jamaïque, le Tanganyika et le Trinidad-Tobago. Il y a maintenant quinze pays dont la participation est pleine et entière. Tous sauf quatre—le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada—ont accédé à l'indépendance depuis la deuxième guerre mondiale et, dans chaque cas, ils ont choisi de leur propre gré de s'associer au Commonwealth. Il y avait en outre à cette conférence des représentants d'autres territoires tels que l'Ouganda, le Kenya, la Guyane britannique qui obtiendront prochainement leur indépendance et accepteront probablement de se joindre au Commonwealth et, bien entendu, aux Nations Unies. Je crois que l'Ouganda accédera à l'indépendance d'ici quelques semaines.

Le Commonwealth de nos jours offre l'exemple fécond d'une association groupant des peuples de race, culture, croyance et institutions diverses. Ses membres abordent sans doute certaines questions d'une manière fort différente mais ils n'en sont pas moins unis et voués à la cause de la paix et de l'entente entre les peuples.

Monsieur le Président, nous devons reconnaître que c'est grâce au Royaume-Uni qu'une telle œuvre de coopération internationale a pu être accomplie en orientant ces nouveaux pays vers l'indépendance. Tous ces pays du Commonwealth y compris, mais il y a longtemps, le Canada, furent à une certaine époque des colonies, auxquelles le Royaume-Uni n'a épargné ni son aide ni ses conseils dans leur acheminement vers la souveraineté. Dans ces circonstances, il nous est très difficile de comprendre les attaques amères et injustes auxquelles le Royaume-Uni est en butte en matière de colonialisme. Nous reconnaissons toutes les difficultés qu'il reste à surmonter

dans certains territoires. Mais la tâche accomplie par le Royaume-Uni dans le passé constitue une garantie de ses intentions de guider ces peuples sur la route de l'indépendance politique. Malheureusement, l'on entend souvent à cette tribune et au sein d'autres organismes de l'ONU, l'Union Soviétique brosser un tout autre tableau de l'évolution de ces territoires coloniaux.

Les porte-parole soviétiques ont préféré ignorer cette évolution pacifique du Commonwealth qui a fait de la liberté et de l'indépendance une réalité vivante pour plus de 600 millions d'êtres humains depuis la deuxième guerre mondiale.

Le rôle que le Canada a assumé dans l'évolution du Commonwealth nous incite à rejeter les critiques de l'Union Soviétique et ses prétentions d'être le champion de la liberté et de l'indépendance des peuples assujettis. Une telle audace de la part des représentants de l'Union Soviétique ne laisse pas de m'étonner.

Nous recommandons aux Nations Unies d'examiner ces attaques soviétiques dans leur véritable perspective. Le Premier Ministre du Canada rappelait à l'Assemblée Générale en 1960 la situation des peuples assujettis au sein de l'empire soviétique. Aujourd'hui, plusieurs millions d'hommes ne peuvent y exercer le droit à l'auto-détermination que le gouvernement soviétique réclame pour d'autres peuples. Un tel refus de reconnaître les droits de l'homme et les «libertés fondamentales» jette un doute sérieux sur la position de l'Union Soviétique au sujet du colonialisme. Lorsque les Nations Unies se préoccupent de la situation à cet égard dans d'autres parties du monde, elles ne devraient pas ignorer les territoires sous la gouverne soviétique. Les principes de la Charte relatifs aux droits de l'homme et à l'auto-détermination ont été clairement conçues en vue d'une application universelle.

Les opérations de sauvegarde de la paix

Monsieur le Président, j'ai traité d'un certain nombre de questions à l'étude devant cette Assemblée. Je voudrais maintenant tourner mon attention à un ensemble de problèmes dont l'issue affectera d'une manière vitale l'avenir de cette organisation. Les opérations de sauvegarde de la paix entreprises par les Nations Unies au Moyen Orient, au Congo et, plus récemment, en Nouvelle Guinée Occidentale sont de la plus grande importance. Le Canada a fourni des hommes et des ressources à ces opérations et considère sa contribution comme inhérente à sa qualité de membre de l'ONU.

C'est au Congo que l'ONU a assumé ses plus lourdes obligations. Le programme du Secrétaire-Général en vue d'une réconciliation nationale a été accueilli favorablement par les intéressés, et le Canada entretient l'espoir d'un règlement heureux. Le succès cependant dépendra dans une large mesure de la volonté du peuple congolais de résoudre ses propres problèmes et de l'appui qu'apporteront tous les autres états à la mise en œuvre de ce programme.

A ce sujet, la Conférence des premiers ministres du Commonwealth a fait la déclaration suivante qui, venant d'elle, me paraît importante:

«Ils notèrent en particulier les propositions concernant le Congo mises de l'avant par le Secrétaire-Général des Nations-Unies et ils ont exprimé l'espoir qu'elles constitueront la base d'un règlement rapide et constructif.»

Les Nations Unies ne peuvent se dérober à la tâche qu'elles ont assumée au Congo. Il est inutile de rappeler à cette Assemblée que cette tâche a provoqué une crise financière approchant de la banqueroute. Le Canada a endossé diverses mesures en vue de faire face au besoin financier, mais nous avons surtout cherché à placer le financement des opérations de sauvegarde de la paix sur une base solide. A notre avis, cette base devait s'inspirer du principe de la responsabilité collective.

C'est pourquoi le gouvernement canadien s'est réjoui de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 20 juillet stipulant que les dépenses encourues par la force d'urgence des Nations Unies et la force pour le Congo constituaient «des dépenses de l'ONU aux termes de l'Article 17 de la Charte.» Cette opinion devrait être endossée par l'Assemblée Générale et constituer la base du financement des opérations de sauvegarde de la paix. Les opinions de la Cour Internationale devraient être acceptées intégralement afin d'établir des règles d'ordre international. En nous basant sur le principe de la responsabilité collective, nous devons trouver une formule pour répartir le coût des opérations de sauvegarde de la paix afin que cette Organisation puisse atteindre les buts de la Charte.

Stabilité de l'Organisation

Il est clair que le chef de l'ONU doit bénéficier d'un appui sans réserve dans l'exécution de ses fonctions. Notre distingué Secrétaire-Général *par interim* a fait preuve de courage, de patience et de remarquable sagesse durant l'exercice de ses fonctions, qu'il assumait à un moment où la confusion régnait dans les affaires de l'ONU.

Au cours de l'an dernier, celui-ci a fait preuve de qualités de chef et a restauré un climat de confiance envers l'Organisation.

L'ONU éprouve surtout aujourd'hui un besoin de stabilité. En ces temps troublés, les gouvernements doivent pouvoir compter

sur elle pour faciliter la coopération internationale et l'exercice d'une diplomatie sereine. La plupart des gens tournent leurs regards vers l'ONU espérant que l'Organisation leur indiquera la marche à suivre et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre un tel objectif.

Un moyen pratique d'assurer la stabilité de l'ONU et de lui permettre d'agir avec efficacité c'est justement d'élaborer des règles de procédure! Notre distingué président, au cours de la dernière session, a mis de l'avant des suggestions intéressantes et utiles en vue d'améliorer les règles de procédure de l'Assemblée. C'est avec satisfaction que j'ai noté l'inscription d'un point à l'ordre du jour sur cette question et j'espère que nous pourrons en arriver à une solution.

L'accroissement du nombre des membres de cette Assemblée et la durée prolongée de ses sessions montrent jusqu'à quel point il est urgent d'établir des méthodes de travail plus efficaces. La rapidité et l'efficacité avec lesquelles nous pourrons effectuer nos travaux inciteront le public à accorder un plus grand appui aux Nations Unies.

Monsieur le Président, je suis persuadé que l'ONU a maintenant traversé cette période d'incertitude qui a entravé ses travaux au cours de la seizième session. On peut constater un renouveau de confiance et de stabilité au sein de l'Organisation. L'ambiance de cette Assemblée est plus favorable à des travaux constructifs.

Nous avons en ce moment l'occasion de tirer parti de cette amélioration en faisant face résolument aux problèmes qui se posent à nous. Les récents progrès vers la paix, sans avoir été très rapides, devraient quand même nous encourager. Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens, conscients des dangers qui nous menacent, mais aussi confiants en notre aptitude à les vaincre.

De multiples transformations de la plus haute importance ont marqué notre époque.

1° Jamais, dans l'histoire, n'avait-on vu autant de pays accéder à l'autonomie;

2° Jamais l'aide à l'épanouissement des nations n'a suscité tant d'intérêt, inspiré la plupart du temps par l'idéalisme et l'abnégation. Qu'il y ait un peu d'égoisme, j'en conviens, mais on y trouve surtout idéalisme et abnégation.

3° Jamais les peuples n'ont été liés par tant d'amitié et de compréhension. Qu'il est exaltant, pour un ministre des Affaires étrangères, de pouvoir s'entretenir ici avec 30 ou 40 autres ministres des Affaires étrangères ainsi qu'avec d'autres représentants distingués. Jamais n'a-t-on aussi bien compris les problèmes et les vues des autres nations.

4° Jamais le monde n'a-t-il été aussi épris de paix.

Tout cela, c'est grâce à l'œuvre des Nations Unies, à l'œuvre de notre organisation. Pour peu que chacun s'en souvienne et garde son optimisme et son espoir, la présente session sera la meilleure dans l'histoire des Nations Unies.

Texte d'une déclaration sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires, prononcée le 11 octobre 1962 à la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unis par le lieutenant-général E. L. M. Burns, représentant du Canada

Monsieur le Président,

La délégation du Canada estime qu'aucune question dont soit saisie l'Assemblée n'est plus urgente ni plus décisive que celle de savoir comment mettre un terme aux essais d'armes nucléaires. C'est là un but dont la réalisation devrait faire l'unanimité chez tous les membres de cette Organisation, car si les expériences se poursuivent, chacun de nous va en souffrir. L'Assemblée générale des Nations Unies ne peut décréter par une loi la fin des essais nucléaires, mais elle peut et elle doit utiliser l'immense force morale de ses décisions pour hâter la solution du problème.

Monsieur le Président, le gouvernement de mon pays est catégoriquement opposé à tout essai d'armes nucléaires. Les déclarations que nous avons entendues au cours des débats en séance plénière établissent clairement que presque toutes les délégations s'y opposent. On a là une preuve que la plupart des hommes et des femmes du monde sont adversaires des expériences nucléaires.

Le Canada s'oppose à la poursuite des essais pour deux bons motifs. Dans son exposé au cours des délibérations générales, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a souligné que, tout d'abord, nous nous inquiétons fort des dangers que les essais font courir à la santé des peuples. A notre avis—et cet avis est appuyé, croyons-nous, par des constatations scientifiques—toute radiation supplémentaire compromet la santé physique de chacun de nous. Mais ce qui est plus inquiétant encore, c'est que l'accroissement de radioactivité qui résulte des essais nucléaires peut avoir des effets incalculables sur les générations futures. Ainsi notre génération pourrait se rendre coupable d'un grave tort moral envers la postérité si elle laissait les essais se poursuivre.

On dira peut-être que ces raisons sont bonnes des points de vue humain et moral, mais que, si la défense et la sécurité nationale exigent ces essais, ils doivent continuer, en dépit de leurs mauvais effets. Mais la poursuite des

essais améliore-t-elle vraiment la sécurité d'une nation quelle qu'elle soit? Si l'on envisage l'immédiat, on peut soutenir qu'il faut des essais nucléaires pour opérer ou restaurer un équilibre de la puissance des armes. Mais est-il quelque raison de croire que l'on puisse assurer ainsi la sécurité nationale pour les années à venir? A mon avis, il n'y en a pas. Une concurrence prolongée dans ce domaine, entre des super-puissances déjà armées à un degré inimaginable, ne peut qu'accroître la tension internationale et, en définitive, le danger d'une guerre nucléaire.

Les grandes puissances nucléaires s'accordent à dire que la poursuite des essais augmente le rythme de la course aux armements. Dans une déclaration commune publiée le 27 août dernier par le premier ministre de Grande-Bretagne et le président des États-Unis, on lit ce qui suit:

«Les États-Unis et le Royaume-Uni ne peuvent souligner en termes trop énergiques l'urgence qu'il y a de mettre fin une fois pour toutes à tout essai nucléaire. Pour la sauvegarde et la sécurité de chacun de nous, il faut mettre le frein à cette concurrence mortelle et nous engageons l'Union soviétique à se joindre à nous, par une action efficace, afin que cette nécessité devienne une réalité.»

Le président du Conseil des ministres de l'URSS a lui aussi souligné fermement les graves conséquences de la poursuite des essais. Dans une lettre qu'il a adressée au premier ministre Macmillan en avril cette année, il disait:

«Les nations du monde entier expriment avec raison leur indignation non seulement parce que les essais nucléaires tendent à polluer l'atmosphère et peuvent jusqu'à un certain point avoir des effets nuisibles sur la santé des peuples et leur état moral et physique, mais aussi—et c'est là ce qui importe le plus—parce que la nouvelle série d'explosions nucléaires expérimentales accélérera davantage la course aux armes nucléaires.»

Il est donc manifeste qu'on admet le danger d'autres essais dans ce domaine. Ceux-ci peuvent avoir des graves effets sur notre santé et sur les générations futures; à bien voir les choses, ils sont une menace pour la sécurité du genre humain. Ils accroissent la tension internationale et éloignent les perspectives d'accord dans d'autres domaines. Si telle est l'opinion des principaux hommes d'État des puissances nucléaires, pourquoi donc ne peuvent-ils mettre fin aux essais? La responsabilité, toutefois, n'en incombe pas aux seules puissances nucléaires. Les essais ont des conséquences pour toutes les nations; la question nous concerne donc tous. Ne pouvons-nous pas, étant des êtres rationnels, agir enfin, dans notre propre intérêt?

Il y aurait de nombreux avantages à ce que cessent les essais nucléaires. L'accord souhaité ne conférerait pas d'avantages particuliers à tel ou tel état, à telle ou telle alliance; c'est à toute l'humanité qu'il profiterait. Voyons en résumé les immenses effets bénéfiques à attendre d'un tel accord:

Premièrement, comme le reconnaissent elles-mêmes les grandes puissances, il atténuerait le danger des radiations ionisantes, et il améliorerait la sécurité internationale;

Deuxièmement, l'accord préviendrait la mise au point d'armes nucléaires encore plus terribles;

Troisièmement, il arrêterait la multiplication du nombre des puissances nucléaires, qui présente un danger d'une gravité évidente pour tous et, en particulier, les puissances nucléaires actuelles;

Quatrièmement, ce serait un premier pas dans la voie du désarmement. La délégation du Canada fait sienne sans réserve l'opinion exprimée par le secrétaire général par intérim dans l'introduction de son rapport annuel: le premier pas vers le désarmement, c'est l'arrêt des expériences nucléaires. Nous souhaitons sincèrement, comme lui, «que les puissances nucléaires comprennent à quel point le monde entier est impatient de les voir s'entendre enfin sur de premières mesures.»

Bref, un accord décidant la cessation des essais d'engins nucléaires prouverait enfin, pour la première fois, que les grandes puissances, qui affirment si souvent leur désir de mettre un terme à la course aux armements, ne se contentent pas de se payer de mots, mais finissent par agir effectivement et concrètement.

Je viens de repasser les graves raisons qui militent en faveur de l'arrêt des expériences nucléaires. Il me semble que ces considérations suffiraient à convaincre tout homme sensé de la nécessité urgente d'une solution. Il reste, néanmoins, à préciser les moyens pratiques par lesquels ce but pourra être atteint. On a proposé ces derniers mois un certain nombre d'idées que l'Assemblée devrait, nous semble-t-il, faire siennes.

D'abord, nous appuyons de toutes nos forces la proposition, énoncée devant le Comité des dix-huit puissances, qui prévoit une date prochaine pour l'arrêt complet des expériences: soit le 1er janvier 1963, ou, ce que nous souhaitons, une date plus rapprochée encore. Si l'Assemblée fixe une telle date limite, on se sentira d'autant plus pressé d'aplanir les différends qui subsistent.

En second lieu, le Canada appuie la proposition d'interdiction immédiate de tous les essais dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau. Cette proposition se retrouve dans les projets de traité élaborés par les deux camps.

Un accord sur ces points rapprocherait très sensiblement l'interdiction totale des essais nucléaires. Il atténuerait et même supprimerait les dangers que présentent ces essais pour la santé des peuples. D'autre part, les divergences de vues relatives à l'inspection ne sauraient empêcher les puissances de s'entendre sur un tel plan.

En troisième lieu, la délégation canadienne attache une importance toute particulière au rôle qu'ont joué lors des négociations de Genève les huit États non engagés, notamment par la présentation de propositions de compromis concernant le système de vérification. La délégation du Canada à la Conférence des Dix-Huit a déclaré, et nous tenons à le répéter, que les propositions des huit Puissances non engagées offrent un terrain d'entente satisfaisant pour toutes les parties intéressées. Un système établi à partir des réseaux nationaux de postes d'observation, ou nouveaux postes étant créés au besoin; une commission scientifique internationale classant et étudiant les données fournies par ces postes; et l'obligation pour les États parties à l'accord de fournir les indications nécessaires lorsque l'on cherche à déterminer la nature d'un événement suspect qui se serait produit sur leur territoire: tels sont les principaux éléments de la proposition des huit Puissances, qu'il y a lieu, à notre avis, d'incorporer sans plus attendre au projet de traité interdisant totalement les essais nucléaires.

Si un accord se produisait sur ces points, les différences qui séparent les deux parties se ramèneraient à une question majeure: que doit-on faire en cas de contestation quant à la nature d'un événement qui a eu lieu sur le territoire de l'une des deux parties à l'accord? D'après les données scientifiques nouvelles qui ont été soumises en août dernier, à Genève, par les États-Unis et la Grande-Bretagne, il semble que la région où des événements d'un caractère douteux pourraient surgir a été considérablement réduite. Néanmoins, la controverse persiste quant aux moyens possibles de vérifier qu'aucun essai souterrain n'a lieu. Les problèmes techniques qui ont été soulevés lors de l'examen de cette question ne pourraient être débattus avec profit au sein de cette Commission. Il est toutefois une question de principe fondamentale que, de l'avis de la délégation du Canada, les puissances nucléaires devraient garder à l'esprit en effectuant leurs négociations dans ce domaine.

Il est convenu, je pense, qu'aucun système d'inspection dont on puisse envisager l'application ne répondra entièrement aux préoccupations de toutes les parties à un accord sur l'arrêt des essais nucléaires. Ce qu'il faut donc est une *assurance raisonnable* que les intérêts de ces parties seront protégés. Mais ce critère ne peut s'appliquer exclusivement aux risques qui peuvent être inhérents au traité même; il est tout aussi important de ne pas perdre de vue les risques graves que l'humanité continue de courir en l'absence d'un accord de ce genre.

On a allégué, par exemple, que dans le cas d'un système de vérification qui impliquerait l'inspection sur les lieux, des données d'espionnage pourraient être réunies par les inspecteurs. A mon sens, la possibilité qu'un tel rôle soit joué par un corps international d'inspecteurs est extrêmement faible. Je ne crois pas que l'Union soviétique puisse prétendre sérieusement que ce risque est le moindrement comparable aux dangers qu'implique, du propre aveu des Soviets, la continuation des essais.

On prétend également qu'il faut réduire le plus possible le risque de voir un État éluder les obligations qu'il a contractées en vertu d'un accord sur les essais nucléaires. La délégation du Canada reconnaît pleinement l'importance de cette exigence, car un traité qui ne fournirait pas l'assurance que les États soient fidèles à leurs engagements constituerait une source d'inquiétude et de tension continuelles, au lieu de diminuer ces facteurs comme vise à le faire un accord efficace. Mais il convient aussi de mettre en balance le risque de dérobades par rapport aux dangers que l'humanité doit subir en l'absence d'un accord. Si l'on craint que les États signent un accord et se livrent ensuite secrètement à des essais, les puissances nucléaires ne doivent *pas seulement* se demander si ce risque est acceptable en principe. Elles doivent également déterminer avec tout autant de soin si la portée militaire de ces dérobades est supérieure ou inférieure aux dangers qui résultent, pour la santé et la sécurité, de la continuation des essais et de l'accélération de la course aux armements.

Cette comparaison des risques et des avantages ne doit pas être perdue de vue si l'on veut que les parties aux négociations déterminent la portée réelle de l'espionnage ou des dérobades qui seraient susceptibles de se produire. Tant que les négociateurs feront porter toute leur attention sur les désavantages qui pourraient résulter, pour leur sécurité, d'un système particulier d'inspection, il est douteux que l'on parvienne à accomplir de véritables progrès. Mais si l'on considère ces désavantages sous l'angle qui convient et si on les mesure par rapport à la perspective plus grave de la poursuite des essais, on disposera alors des conditions nécessaires pour réaliser une interdiction efficace de l'expérimentation. Si les négociateurs pouvaient modifier dans ce sens leur manière de voir, on parviendrait

sans retard à de nouveaux compromis qui seraient acceptables pour les deux parties.

Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, résumer brièvement les principales considérations dont s'inspirera la délégation de mon pays en traitant les questions qui se rattachent à ce point de l'ordre du jour: en premier lieu, nous désirons voir un arrêt de tous les essais d'armes nucléaires le 1er janvier 1963 ou à une date antérieure; deuxièmement et afin de parvenir à ce but, nous appuyons la proposition d'une interdiction immédiate des essais effectués dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; troisièmement, nous voulons un traité international efficace qui fournira l'assurance d'un arrêt total des essais et d'une observance rigoureuse des obligations contractées par les états en vertu du traité. Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'accorder attention à ces objectifs et nous espérons sincèrement que la Commission agira avec promptitude et énergie afin d'aider à leur réalisation. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation canadienne fournira tout son appui à cette entreprise et y apportera son active collaboration.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

MODIFICATIONS VISANT À PROTÉGER LES DROITS DES CITOYENS

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek) demande à présenter le bill nº C-69 tendant à modifier la loi sur le service civil (Abus d'autorité exercés par des fonctionnaires).

Des voix: Explications!

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, j'ai lieu de croire que certains fonctionnaires, en vertu de leurs fonctions, ont, dans certaines circonstances, privé sciemment des citoyens des droits que leur assurent les lois canadiennes. Je suis convaincu que des fonctionnaires ont sciemment refusé de donner suite à ces droits tant que le citoyen ne s'était pas plié à leur volonté.

Un tel abus d'autorité de la part des fonctionnaires n'est pas passible de sanctions à l'heure actuelle. Ce bill prévoira une sanction si le fonctionnaire est reconnu coupable d'abus d'autorité.

M. l'Orateur: Je suis heureux que le député ait enfin pu faire connaître le but du bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

PROGRAMME NATIONAL DE SANTÉ—DÉPENSES

Question nº 75—**M. Thompson:**

1. Depuis le 1er mars 1962, quelle somme globale le gouvernement a-t-il dépensée pour le programme national de santé?

2. Jusqu'à ce jour, quelle somme a-t-on versée à chaque province à titre de *a*) subvention de base, *b*) subvention par habitant?

3. Quelles initiatives le gouvernement fédéral a-t-il mises en œuvre en vertu de ce programme?

4. Quelles initiatives chaque province a-t-elle mises en œuvre?

Réponse de **Mme Casselman:**

---

1. Du 1er mars au 30 septembre 1962, on a dépensé $682,532 sous l'empire de la loi sur la santé et le sport amateur.

2. Voici une ventilation des subventions accordées aux provinces:

	a) Montant de base	*b*) Montant par habitant	Total
Tere-Neuve	$ 15,000	$ 1,779	$ 16,779
Île du Prince-Édouard	15,000	400	15,400
Nouvelle-Écosse	15,000	2,810	17,810
Nouveau-Brunswick	15,000	2,289	17,289
Ontario	15,000	23,898	38,898
Manitoba	15,000	3,531	18,531
Saskatchewan	15,000	3,509	18,509
Alberta	15,000	5,174	20,174
Colombie-Britannique	15,000	6,247	21,247
Yukon	15,000	57	15,057
Territoires du Nord-Ouest	15,000	91	15,091
TOTAL			$ 214,785

3. Voici la liste des projets que le gouvernement fédéral a aidé à réaliser grâce à des subventions remises directement à des associations depuis le 1er mars 1962:

1. L'Union athlétique amateur du Canada:
   a) La boxe. Pour participer à des matches de championnat tenus aux États-Unis ..... $ 1,000
   b) L'escrime. Pour participer à des matches de championnat tenus aux États-Unis 500
   c) La gymnastique. (i) Pour participer à des concours de championnat tenus aux États-Unis 2,000
   (ii) Pour participer à des concours de championnat mondiaux 8,000
   (iii) Pour organiser cinq cours d'instructeurs au Canada 5,000
   (iv) Pour participer à des concours de championnat canadien 5,000
   d) L'athlétisme. Pour mettre au point un ensemble de normes nationales 2,000
   e) Travail aux poids et haltères. (i) Pour envoyer une équipe aux concours de championnat mondial tenus aux États-Unis 1,500
   (ii) Subvention supplémentaire lorsqu'on a décidé de tenir les concours de championnat mondial à Budapest plutôt qu'aux États-Unis 750
   f) La lutte. Pour envoyer une équipe aux concours de championnat mondial tenus à Toledo, aux États-Unis 1,500
   g) Concours de championnat national. Pour organiser des concours de championnat national dans le domaine de l'athlétisme, de la balle au mur, de l'escrime, du travail aux poids et aux haltères, et de la lutte 16,677
2. L'Association canadienne des jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth:
   Pour participer aux jeux qui doivent avoir lieu en Australie, en novembre 30,000
3. L'Association canadienne de basketball amateur:
   a) Pour améliorer la compétence des instructeurs; 5,000
   b) Pour aider à organiser un cours national pour les instructeurs .. 5,000
4. L'Association canadienne de ski amateur:
   Pour organiser un cours d'instructeurs de ski pour le *cross* 5,000
5. L'association canadienne du patinage de vitesse amateur:
   Pour répandre le patinage de vitesse au Canada 8,000
6. L'Association canadienne de natation amateur:
   a) Pour M[lle] M. Stewart aux concours de championnat tenus aux États-Unis 350
   b) Pour envoyer des équipes concourir aux États-Unis 3,000
   c) Pour organiser des cours à l'intention des instructeurs 350
   d) Pour organiser les dernières sessions d'entraînement en vue des jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth 750
7. L'Association canadienne des rameurs amateurs:
   Pour envoyer des équipes au concours de championnat mondial tenu à Lucerne (Suisse) 10,000
8. L'Association canadienne de badminton amateur:
   Pour aider à tenir les concours de championnat canadien à Montréal ... 1,500
9. L'Association canadienne de canotage:
   Pour envoyer une équipe au concours de championnat mondial à Essen (Allemagne de l'Ouest) 1,800
10. L'Association canadienne des tireurs civils:
    Pour envoyer une équipe au concours de championnat mondial au Caire (Égypte) 15,000
11. L'Association canadienne de hockey:
    a) Pour organiser des concours de championnat entre l'Est et l'Ouest à Toronto; *b*) Pour envoyer une équipe aux matches internationaux à New York 1,900
12. L'Union des golfeuses canadiennes:
    a) Pour donner plus d'ampleur au programme de formation des débutantes; *b*) Pour envoyer une équipe aux concours nationaux et internationaux 10,000

[M[me] Casselman.]

13. L'Association canadienne de tennis sur gazon:
Pour organiser des programmes d'entraînement 18,000
14. L'Association canadienne de ping-pong:
Pour aider quatre équipes provinciales à participer au concours de championnat national 750
15. L'Association canadienne de volleyball:
Pour aider à mieux organiser l'association 1,500
16. L'Association canadienne royale de golf:
Pour envoyer une équipe au concours de championnat mondial 5,000
17. La Commission canadienne de rugby:
Pour envoyer une équipe concourir dans les Îles britanniques 10,000
18. La patrouille canadienne de ski:
Pour étendre et renforcer l'organisation des patrouilleurs 9,000
19. Auberges canadiennes de la jeunesse:
Pour établir un siège national d'administration 10,000
20. Le YMCA:
a) Pour étendre le programme du camp d'entraînement des chefs en éducation physique 1,390
b) Pour étendre le programme de l'école des instructeurs en éducation physique du YMCA 5,038
21. Le YWCA:
a) Pour aider à organiser un cours de perfectionnement destiné aux préposées à la santé et à l'éducation physique; *b*) Pour aider à organiser un cours d'instructrices à l'intention des employées présentes et futures 21,810
22. L'Association canadienne de conservation de la faune:
Pour établir un bureau national à Ottawa 20,000
23. La Légion canadienne:
a) Pour organiser un cours de dix jours, à l'intention des instructeurs d'athlétisme; *b*) Pour organiser un concours de championnat national d'athlétisme 50,000
24. L'Exposition nationale du Canada:
Pour organiser un festival national de valeur physique dans le cadre de l'Exposition nationale du Canada, en août 1962 50,000
25. L'Association des jeux olympiques de Calgary:
Pour aider l'Association à obtenir que les jeux olympiques de 1968 se tiennent dans le parc national de Banff, en Alberta 35,000
26. Université d'Ottawa:
a) Pour aider à la recherche en éducation physique 12,732
b) Pour aider à établir et à maintenir, en collaboration avec l'UNESCO, un centre de recherches et d'information sur la valeur physique et le sport amateur 5,000
27. Université de l'Alberta:
Pour aider à la recherche en éducation physique 17,750
28. Université de Montréal:
Pour aider à la recherche en éducation physique 16,600
29. Bourses d'études et de recherches:
On a accordé, en bourses d'études et de recherches, sur la valeur physique et le sport amateur, $72,350 à 39 personnes. Sur le montant total, on a dépensé jusqu'ici 41,600

TOTAL $467,747

En plus du total précité, le gouvernement fédéral a accordé directement à des associations, en février 1962, des subventions d'un total de 15,285

Pour les entreprises suivantes:

1. L'Association canadienne de ski amateur:
Pour aider l'association à envoyer une équipe au concours de championnat européen $9,785

2. L'Association canadienne des cyclistes:
Pour aider l'association à envoyer une équipe participer au Tour de France de l'Avenir 5,000

3. L'Association canadienne de patinage de vitesse amateur:
Pour aider l'Association à envoyer un concurrent au concours de championnat mondial tenu à Moscou 500

Total de subventions directes du gouvernement fédéral $483,032

4. Les gouvernements provinciaux n'ont pas encore présenté de projets sous le régime de la loi sur la santé et le sport amateur.

Une conférence fédérale-provinciale a eu lieu à Ottawa, le 28 septembre 1962, en vue d'examiner un projet d'entente. Une fois l'entente signée, il se peut que les provinces présentent des projets qu'elles demanderont à faire approuver et qui donneront lieu à des remboursements.

ENTREPRISE DE LOGEMENTS À FRASERVIEW (VANCOUVER)

Question nº 84—**M. Laing:**

En ce qui concerne l'entreprise de logement des anciens combattants à Fraserview, dans Vancouver:

1) Combien de maisons comporte cette entreprise?

2) Quel a été le coût global de l'installation de tous les services et de la construction des maisons de cette entreprise?

3) A quelle date la construction des maisons a-t-elle commencé et quand la dernière maison a-t-elle été achevée?

4) A quel taux d'intérêt a-t-on avancé des sommes pour cette entreprise à la Société centrale d'hypothèques et de logement?

5) Quel taux de dépréciation a-t-on appliqué au titre *a*) des maisons, *b*) des services, depuis l'achèvement de l'entreprise?

6) Quelle somme globale la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle reçue en loyers, depuis le début de l'entreprise?

7) Depuis le commencement, quelle somme globale a-t-on versée à la ville de Vancouver en impôt aux termes de l'accord?

8) Quelle somme globale a-t-on dépensée pour la réparation et l'entretien, depuis le commencement de l'entreprise?

9) Les maisons sont-elles offertes en vente et, dans le cas de l'affirmative, à quel prix et selon quelles modalités?

10) Combien de maisons a-t-on vendues jusqu'à ce jour?

11) Quel est le montant global des loyers non perçus, depuis le commencement de l'entreprise?

12) Quelles sont les conditions de la vente, e.g. versement initial, prêt hypothécaire, taux d'intérêt, durée du prêt, etc.?

13) Des circulaires ont-elles été adressées aux occupants en vue de les prévenir qu'on y ferait des améliorations et de leur conseiller l'achat à brève échéance?

14) S'est-on abstenu de louer des maisons en prévisions de leur vente?

15) Quel est le nombre de maisons actuellement inoccupées?

16) De combien de maisons est-on rentré en possession pour défaut de paiement?

17) A-t-on loué ou vendu des maisons à des personnes qui n'étaient pas des anciens combattants?

[Mme Casselman.]

Réponse de **M. McCleave:**

1. 1137 maisons construites; 9 maisons déjà existantes sur l'emplacement; 1146 au total.

2. Coût du terrain .....$ 1,202,389.62
Coût de tous les services 2,241,751.65
Coût des maisons 7,896,311.02

Total 11,340,452.29

3. La construction a commencé le 16 juillet 1949. La dernière maison a été achevée le 9 novembre 1953.

4. Cette entreprise a été financée en vertu de l'article 37 de la loi nationale sur l'habitation au taux de 2 p. 100 par année.

5. Depuis l'achèvement des travaux, on a appliqué aux maisons et aux services un taux de dépréciation de 2½ p. 100 calculé d'après la durée.

6. Il est impossible de donner le renseignement demandé dans cette partie parce que le système de comptabilité est établi pour l'ensemble du bureau régional et par maison plutôt que par entreprise globale. Il ne serait pas possible non plus de refaire les calculs pour chaque entreprise, car les documents ont été détruits de temps à autre, en conformité des méthodes en vigueur dans ces questions, vu que le délai de garde des différentes catégories de documents était expiré.

7. Les dossiers de Vancouver permettent d'établir que, de 1950 à 1962, la ville a reçu en taxes la somme de $1,541,051.38.

8. Voir réponse au nº 6.

9. Toutes les maisons de cette entreprise sont offertes en vente depuis le 1er mai 1959 aux prix suivants:

Petit bungalow de 4 pièces sans sous-sol, $8,300; grand bungalow de 4 pièces sans sous-sol, $8,600; petit bungalow de 4 pièces

avec sous-sol, $8,800; grand bungalow de 4 pièces avec sous-sol, $9,400; maison de 2 étages et de 5 pièces avec sous-sol, $9,500; bungalow de 5 pièces sans sous-sol, $9,800; bungalow de 5 pièces avec sous-sol, $10,600; maison d'un étage et demi, 5 pièces, semi-sous-sol, $10,700; maison d'un étage et demi, 5 pièces, avec sous-sol, $10,800; maison d'un étage et demi, 6 pièces, avec sous-sol, $10,900; maisons déjà existantes, $6,000-$9,800.

10. Jusqu'au 1er octobre 1962, on a vendu 409 maisons construites et 6 maisons déjà existantes.

11. Voir réponse nº 6.

12. Conditions de vente:

Versement initial: 5% du prix de vente.

Taux d'intérêt: Le taux en vigueur aux termes de la loi nationale sur l'habitation au moment de la vente. A l'heure actuelle, il est de 6½ p. 100.

Durée du prêt: Au maximum, 25 ans.

Ristourne: Un montant de $1,000 ajouté au montant du prix de vente indiqué ci-dessus au nº 9 et que l'acheteur peut gagner en cinq ans à raison de 1/60e pour chaque mois où il occupe sa maison.

13. Oui.

14. Oui.

15. Le 2 octobre, on comptait 16 maisons inoccupées dont 7 le sont devenues le 30 septembre.

16. Une.

17. Non.

*LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR—DÉPENSES

Question nº 85—**M. Roxburgh:**

1. Quels montants a-t-on dépensés ou attribués jusqu'à ce jour sur le cinq millions de dollars autorisés pour l'année financière 1962-1963 en vue de favoriser, promouvoir et développer la santé et le sport amateur? Quelle somme, s'il y a lieu, le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur a-t-il accordée à chaque province jusqu'à ce jour?

2. Si des contributions ont été accordées, quelle partie de chaque contribution octroyée à chaque province a été dépensée au titre d'immobilisations pour des installations sportives et pour des services?

3. Le gouvernement a-t-il des plans concrets destinés à favoriser l'expansion d'installations permanentes telles que des stades, des terrains de jeux et des terrains destinés à l'athlétisme en plein air, des piscines, etc.?

Mme Casselman:

1. *a*) Les dépenses effectuées au titre de la loi sur la santé et le sport amateur, du 1er avril au 30 septembre 1962, se sont élevées à $439,578.

b) Une somme globale de $250,000 a été mise à la disposition des provinces sous forme de subventions pour la planification et l'organisation, au commencement de l'année financière. De ce montant, $214,785 avaient déjà été versés aux provinces le 30 septembre 1962, et toutes avaient touché la subvention, sauf la province de Québec, de qui on n'a pas encore reçu de demande. Voici la somme qui a été versée à chaque province:

Terre-Neuve	$16,779
Île-du-Prince-Édouard	15,400
Nouvelle-Écosse	17,810
Nouveau-Brunswick	17,289
Ontario	38,898
Manitoba	18,531
Saskatchewan	18,509
Alberta	20,174
Colombie-Britannique	21,247
Yukon	15,057
Territoires du Nord-Ouest	15,091

c) Une seconde subvention de $250,000 vient d'être mise à la disposition des provinces. Pour en bénéficier, celles-ci doivent conclure avec l'État fédéral une entente portant qu'elles s'engagent à utiliser les fonds en conformité des dispositions et du but de la loi sur la santé et le sport amateur. Chaque province a droit au même montant que dans le cas de la subvention de planification et d'organisation.

2. Les subventions dont il est question à la partie 1 *b*) de la réponse étaient accordées aux fins de planification et d'organisation en vue de la mise en œuvre des programmes provinciaux, et non pour les dépenses en biens d'équipement.

3. La question des installations qui peuvent être fournies en vertu du nouveau programme a été discutée aux réunions du conseil consultatif national de la santé et du sport amateur ainsi qu'aux conférences fédérales-provinciales. On y a insisté sur la question des installations provinciales et régionales. Les provinces de l'Atlantique ont discuté de la possibilité d'un centre d'entraînement de moniteurs pour leur région, et le gouvernement central a prévu dans les ententes fédérales-provinciales la mise en commun des fonds pour la réalisation de tels projets conjoints. La question d'installations provinciales et régionales pour l'entraînement des moniteurs fera l'objet de nouvelles discussions avec les autorités provinciales désireuses de créer de tels centres.

Dans le cas d'installations locales, le gouvernement a décidé de favoriser l'utilisation du programme des travaux d'hiver municipaux pour contribuer à la construction de centres de sport et de loisirs au lieu de puiser dans les fonds du programme de santé et de sport amateur, au point où nous en sommes dans l'élaboration de ce programme. Au cours de l'année financière 1961-1962, nous avons ainsi

consacré environ 3.8 millions de dollars à des entreprises dont le coût total a été de quelque 15 millions. Ce programme a le double avantage d'augmenter l'emploi saisonnier et de permettre l'aménagement d'installations de sport et de loisirs. Le ministère a fait rédiger une brochure sur la construction des piscines et nous la publierons cette année à l'intention des municipalités qui songent à en aménager. Peut-être le ministère pourrait-il aider à d'autres travaux, aussi maintenons-nous des rapports suivis avec le ministère du Travail sur cet aspect du programme des travaux d'hiver.

M. l'Orateur: A l'ordre! Advenant qu'il y ait d'autres réponses aussi longues que celles qu'on vient de fournir, les ministres ou ceux qui répondent aux questions pourraient peut-être demander la collaboration de la Chambre, afin que les réponses paraissent au compte rendu comme si elles avaient été lues. Autrement, nous n'en finirons plus.

VALLEYFIELD (P.Q.)—DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE LA GENDARMERIE ROYALE

Question nº 91—**M. Laniel:**

1. Le ministre de la Justice a-t-il reçu une résolution de la Chambre de commerce de Valleyfield, exprimant son regret de la décision du ministère de déménager de Valleyfield à Huntingdon les bureaux de la Gendarmerie royale?

2. Le ministre peut-il révéler à la Chambre les motifs de cette décision, vu que les autres services du gouvernement fédéral sont déjà établis à Valleyfield, siège de la seule cour de justice de la région?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Oui.

2. Cette mesure a été prise uniquement pour des raisons d'efficacité administrative et d'économie.

PISTE D'ATTERRISSAGE DANS LA RÉGION D'ANTIGONISH (NOUVELLE-ÉCOSSE)

Question nº 95—**M. Stewart:**

1. Des fonctionnaires du ministère des Transports ont-ils correspondu ou se sont-ils entretenus avec certaines personnes au sujet de l'aménagement public ou privé d'une piste d'atterrissage ou d'autres installations aéronautiques dans les régions d'Antigonish, de Mulgrave et de Port-Hawkesbury de la Nouvelle-Écosse?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces personnes, à quelle date et cette question fait-elle présentement l'objet d'un examen ou d'une étude?

Réponse de **M. McBain:**

1. Antigonish—Oui.
Mulgrave—Non.
Port-Hawkesbury—Oui.

2. *a*) (i) Antigonish—Entre le Dr McNeill et le directeur de l'aviation civile, le 11 février 1961; entre le directeur de l'aviation civile et le Dr McNeill, le 17 février 1961.

[Mme Casselman.]

(ii) On ne fera rien d'autre avant que la ville d'Antigonish ait soumis une demande d'aide en vue du partage des frais.

b) (i) Port-Hawkesbury—Le directeur de l'urbanisme du service des affaires municipales, d'Halifax (N.-É.) s'est entretenu avec le directeur régional des services aériens, de Moncton (N.-B.), en mars 1960; M. W. H. F. Langley, président de la commission d'aménagement de la région métropolitaine de Richmond-Inverness a écrit au directeur régional de l'aviation civile, de Moncton (N.-B.), le 12 septembre 1960; réunion des membres de la commission précitée à laquelle assistaient le surintendant régional des voies aériennes et l'ingénieur régional chargé des aménagements, de Moncton (N.-B.), le 27 octobre 1960.

(ii) On ne fera rien d'autre avant que la commission ait soumis une demande d'aide en vue du partage des frais.

REVENU D'AIR-CANADA, CIRCUIT VANCOUVER-VICTORIA

Question nº 97—**M. Laing:**

Durant les années 1960, 1961 et les six premiers mois de 1962, quelles ont été les recettes globales à l'égard du parcours Vancouver-Victoria d'Air-Canada?

M. Laing: Monsieur l'Orateur, me permettra-t-on de retirer cette question?

M. l'Orateur: Le député demande à retirer sa question. Convenu?

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

PRISON DES FEMMES À KINGSTON

Question nº 143—**M. Matheson:**

1. Le ministère de la Justice a-t-il été mis au courant qu'on avait manqué à la discipline à la prison des femmes de Kingston?

2. Prend-on les précautions suffisantes pour empêcher les détenues de se mal conduire?

3. Certaines détenues se sont-elles abstenues de travailler? Dans le cas de l'affirmative, quelle sanction leur a-t-on imposée?

4. La directrice, Isobel J. MacNeill, a-t-elle été frappée par des détenues? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) a-t-elle subi un examen médical ou radiographique à la suite des blessures qu'on lui avait infligées? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Non.

2. On prend toutes les précautions qu'il est possible de prendre vu les locaux disponibles.

3. Oui, il est arrivé que certaines détenues qui reçoivent des soins psychiatriques refusent de travailler. Elles n'ont pas été punies. Une autre détenue, une jeune femme agressive, ayant refusé de travailler, a été privée de certains privilèges.

4. Oui.

a) Le 15 août, M^lle^ MacNeill a empêché une détenue, qui a des tendances homicides, d'attaquer un autre membre du personnel. En tombant par terre, elle a entraîné la détenue avec elle, dans sa chute.

b) M^lle^ MacNeill a été examinée par le médecin de la maison et a subi un examen radiographique à l'hôpital des forces armées, à Barriefield, le 16 août. Heureusement, elle n'avait pas été blessée gravement.

INSTITUTIONS À SÉCURITÉ MOYENNE OU MINIMUM

Question n° 144—**M. Matheson:**

1. Le ministère de la Justice a-t-il procédé à l'inspection des institutions de correction suivantes: Camp Bison, Camp Hendrie, Hillsdale et McCreight's Dam? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Le gouvernement a-t-il fait part de ses intentions de construire *a*) des camps semblables à travers le pays, *b*) d'autres institutions à sécurité moyenne ou minimum? Dans le cas de l'affirmative, quelles entreprises (i) ont été achevées, (ii) sont en voie d'achèvement, (iii) sont remises par suite du programme d'austérité?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Oui. Des inspections ont été effectuées en juillet 1960 à Camp Hendrie et à Hillsdale.

2. *a*) Non. *b*) Oui. Six institutions à sécurité moyenne et 15 institutions à sécurité minimum. (i) 10 institutions à sécurité minimum. (ii) 4 institutions à sécurité moyenne et 5 institutions à sécurité minimum. (iii) 2 institutions à sécurité moyenne.

NORTHERN TRANSPORTATION CO. LTD.

Question n° 150—**M. Nielsen:**

1. Durant les années 1959, 1960 et 1961, combien de tonnes et de tonnes-mille de marchandises a-t-on transportées à bord de matériel de traction appartenant à la *Northern Transportation Company Ltd.* et détenant un permis de la Commission des transports du Canada, selon l'énumération suivante: *a*) la quantité globale en provenance et à destination de tous les points situés dans la partie septentrionale du réseau de la compagnie; *b*) la quantité globale en provenance et à destination de tous les points situés dans la partie sud du réseau de la compagnie; *c*) de Fort-Smith (T. N.-O.) à tous les endroits situés dans lesdits territoires; *d*) de Hay-River (T. N.-O.) à tous les endroits situés dans lesdits territoires; *e*) de Hay-River et de Fort-Smith (T. N.-O.) aux installations de la ligne DEW; *f*) de Norman-Wells (T. N.-O.) aux installations de la ligne DEW; *g*) de Norman-Wells à tous autres endroits des Territoires du Nord-Ouest?

2. Sur le nombre total de tonnes et de tonnes-mille transportées dans les Territoires du Nord-Ouest, quel pourcentage a été expédié pour le compte de *a*) sociétés de la Couronne, *b*) ministères du gouvernement canadien, *c*) installations de la ligne DEW, *d*) autres destinataires?

3. A l'égard de chacune des années 1959, 1960 et 1961, quels bénéfices bruts la *Northern Transportation Company Ltd.* a-t-elle réalisés en ce qui a trait au transport de marchandises, dans les limites des Territoires du Nord-Ouest, pour le compte de *a*) sociétés de la Couronne, *b*) ministères du gouvernement canadien, *c*) installations de la ligne DEW, *d*) destinataires autres que ceux de *a*), *b*) ou *c*)?

4. Sur le nombre total de tonnes de marchandises destinées à être transportées par la *Northern Transportation Company Ltd.*, quelle quantité celle-ci a-t-elle allouée aux voituriers canadiens (entreprises privées), détenant un permis de la Commission des transports du Canada pour transport dans les Territoires du Nord-Ouest, durant les années 1959, 1960 et 1961?

5. Quelles sont les sources de revenu de la *Northern Transportation Company Ltd.*, outre celles du transport de marchandises par eau?

6. La *Northern Transportation Company Ltd.* s'occupe-t-elle d'autres affaires que le transport de marchandises?

7. A l'égard de chacune des années 1956, 1957, 1958, 1959, 1960 et 1961, quel est, sous forme de tableau, en dollars et en cents, et par tonnes-mille, l'état des recettes et des dépenses aux titres suivants: *a*) revenus provenant du transport des marchandises, *b*) autres revenus, *c*) frais d'exploitation, *d*) frais d'administration, *e*) amortissement, *f*) bénéfices d'exploitation, *g*) versements d'impôts sur le revenu, *h*) bénéfices nets?

Réponse de **M. Nesbitt:**

	1959		1960		1961	
——	Tonnes	Tonnes-Milles	Tonnes	Tonnes-Milles	Tonnes	Tonnes-Milles
1—						
a) Quantité globale—partie septentrionale	152,944	69,802,348	118,015	51,381,444	104,252	45,181,028
b) Quantité globale—partie sud	19,731	4,403,197	23,279	9,289,800	22,966	9,335,171
c) Par Fort-Smith—tous les endroits des T.N.-O.	25,004	19,526,652	18,055	13,259,660	9,590	8,817,029
d) Hay-River—tous les endroits des T.N.-O.	9,552	9,795,720	7,082	7,197,169	6,793	6,123,334
e) Hay-River—ligne DEW	7,345	8,241,090	5,669	6,360,618	3,737	4,192,914
Fort-Smith—ligne DEW	3,840	5,233,920	2,810	3,830,030	1,782	2,428,866
f) Norman-Wells—ligne DEW	4,286	2,275,866	6,144	2,262,464	11,234	6,009,993
g) Norman-Wells—tous autres endroits des T.N.-O.	20,279	4,746,705	11,993	6,637,413	12,878	7,642,022
2—Pourcentage des tonnes et des tonnes-milles						
a) Sociétés de la Couronne	18.79%	20.23%	5.97%	6.37%	0.78%	1.18%
b) Ministères de l'État	8.04	7.92	11.61	11.14	14.31	12.97
c) Ligne DEW	29.04	42.96	32.51	41.33	38.99	41.74
d) Autres destinataires	44.13	28.89	49.91	41.16	45.92	44.11
	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

	1959	1960	1961
3—Recettes brutes dans les T.N.-O.			
a) Sociétés de la Couronne	437,779	123,825	18,442
b) Ministères de l'État	155,399	187,217	214,012
c) Ligne DEW	682,857	523,028	498,983
d) Autres destinataires	608,549	494,192	529,981
	1,884,584	1,328,262	1,261,418
4—	Néant	Néant	Néant
5—Location de matériel de navigation.			
Location de matériel accessoire			
Recettes provenant des intérêts			
6—Aucune autre activité commerciale.			

—	1956		1957		1958	
	Montant	Cents par tonnes-milles	Montant	Cents par tonnes-milles	Montant	Cents par tonnes-milles
7—						
A—Revenu provenant du transport de marchandises	3,817,486	5.5798	3,929,280	5.2344	4,147,562	5.1831
B—Revenus divers (autres que celui du transport des marchandises)	60,318	0.0808	24,997	0.0333	118,156	0.1477
C—Frais d'exploitation	2,016,217	2.9470	2,142,874	2.8547	2,227,910	2.7842
D—Frais d'administration	166,162	0.2429	191,513	0.2551	243,932	0.3048
E—Amortissement	1,052,857	1.5389	1,004,346	1.3379	1,072,138	1.3398
F—Bénéfices d'exploitation	642,568	0.9318	615,544	0.8200	721,738	0.9019
G—Impôt sur le revenu acquitté	262,346	0.3835	214,238	0.2854	474,008	0.5924
H—Bénéfices nets	380,222	0.5484	401,306	0.5346	247,730	0.3096

	1959		1960		1961	
A—Revenu provenant du transport de marchandises	3,736,879	5.0358	2,728,104	4.4965	2,458,157	4.5090
B—Revenus divers (autres que celui du transport des marchandises)	110,410	0.1488	151,253	0.2493	204,546	0.3752
C—Frais d'exploitation	2,258,546	3.0436	1,816,994	2.9948	1,347,840	2.4724
D—Frais d'administration	259,773	0.3501	303,812	0.5008	231,799	0.4252
Fonds de pension	400,000	0.5390				
E—Amortissement	768,310	1.0354	693,777	1.1435	517,201	0.9487
F—Bénéfices d'exploitation	160,660	0.2165	64,774	0.1068	565,863	1.0380
G—Impôt sur le revenu acquitté	76,165	0.1026	4,611	0.0076	312,411	0.5731
H—Bénéfices nets	84,495	0.1139	60,163	0.0992	253,452	0.4649

NOTA:—A partir de 1960, l'état de l'Auditeur général comprenait l'amortissement relatif aux édifices à bureaux, matériel de bureau et accessoires à demeure dans la rubrique des frais d'administration et non pas, comme par le passé, dans la rubrique des frais d'exploitation.

TIRANT D'EAU DANS LE CANAL DE BEAUHARNOIS

Question n° 160—**M. Lamoureux:**

Des navires qui sont passés aux écluses de Beauharnois, à compter du début de la saison de navigation de 1961-1962 jusqu'au 1er octobre 1962, combien avaient un tirant d'eau de plus de vingt pieds?

Réponse de **M. McBain:**

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent me communique le renseignement suivant: 2,756.

CHEMINS D'ACCÈS AUX RESSOURCES, NOUVEAU-BRUNSWICK—DÉPENSES FÉDÉRALES

Question n° 167—**M. Fairweather:**

1. Durant les années civiles 1961 et 1962, quelle somme le Canada a-t-il versée en subventions pour les chemins d'accès aux ressources, au Nouveau-Brunswick?

2. A quels endroits étaient situées les entreprises où les sommes ont été dépensées?

3. Combien de milles de route a-t-on aménagés à l'égard de chaque entreprise?

Réponse de **l'hon. M. Dinsdale:**

1. 1961	$1,492,202.43
1962 (jusqu'au 15 octobre)	$ 389,181.63
	$1,881,383.79

2 et 3. *a*) Chemin de Plaster-Rock à Renous. Il s'agissait de l'amélioration de la route déjà utilisée et de la construction d'environ 15 milles de route nouvelle entre Plaster Rock et Renous. *b*) Chemin de Doaktown à Chipman. Il s'agissait de la construction de 25 milles de route depuis Doaktown, vers le sud, jusqu'à Chipman. *c*) Chemin de ceinture de la péninsule de Kingston. Il s'agissait de l'amélioration d'un chemin de circuit de 40 milles dans la région de Kingston, partant de Kingston et y revenant le long des eaux du Long Reach au nord-ouest et de la baie de Kennebecasis au sud-est en passant par la pointe Harding, Moss Glen et Clifton. *d*) Chemin riverain de Westmorland. Il s'agissait de l'amélioration de 18.1 milles de la route déjà utilisée entre le village de Bayfield et Mates Corner à l'intersection de la route n° 15; *e*) Chemin du lac Grand. Il s'agissait de l'amélioration d'environ 25 milles de la route de Lakeville Corner déjà utilisée près de Sheffield, le long de la rive ouest du lac Grand jusqu'à Minto, sur la route n° 10; *f*) Chemin de ceinture du cap Bald. Il s'agissait de l'amélioration de 8.1 milles de route déjà utilisée depuis Shemogue jusqu'au cap Bald; *g*) Chemin de ceinture de la baie de Buctouche. Il s'agissait de l'amélioration

de 11.5 milles de route déjà utilisée depuis Cocagne, en passant par Cormierville jusqu'à l'intersection de la route nº 11 à la baie de Buctouche; *h*) Chemin de ceinture de Richibouctou. Il s'agissait de l'amélioration d'environ 20 milles de route déjà utilisée depuis la baie de Buctouche jusqu'au village de Richibouctou (ou Sainte-Anne, si ce dernier endroit se révèle un meilleur terminus); *i*) Chemin de Heath Steele. Il s'agissait de la construction d'une nouvelle route vers le nord, traversant la rivière Nipisiguit—soit une distance d'environ 26 milles, pour rejoindre la route allant vers Bathurst en direction ouest; *j*) Chemin de l'île Miscou et l'île Shippegan. Il s'agissait de la construction d'un pont et d'une chaussée entre les îles Miscou et Shippegan, soit une distance d'environ 20 milles; *k*) Route de Lower Escuminac à Kouchibouguac. Il s'agissait de l'amélioration des routes reliant Lower Escuminac, Baie du Vin, Bransfield, Pointe Sapin et Kouchibouguac, soit environ 30 milles.

*BANDE INDIENNE DE SARNIA—DISTRIBUTION DE FONDS

Question nº 177—**M. Foy:**

1. La bande indienne de Sarnia a-t-elle demandé la distribution des $600,000 qu'elle a réalisés sur la vente de terrains à la *Dimensional Investments Limited*?

2. Dans le cas de l'affirmative, en est-on venu à une décision à cet égard et quelle est-elle?

3. Si aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration étudiera-t-il à brève échéance l'à-propos de permettre une telle distribution en vue de remédier à la situation économique de la bande?

M. McGee:

1. Oui.

2. Les termes de la cession autorisant la vente des terrains ne permettaient pas une décision favorable. Aux termes de la cession, un demi-million de dollars seront placés en fiducie, au nom de la bande, pour l'établissement d'un village indien, et $100,000 seront affectés à l'achat de terrains sur la réserve, pour les Indiens qui n'en ont pas.

3. Depuis lors, une pétition de droit a été présentée à la Cour de l'Échiquier du Canada visant le recouvrement de 2.5 millions de dollars. Il va sans dire qu'il est inutile de songer à distribuer les fonds tant que la question n'aura pas été tranchée par le tribunal.

SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX EN ONTARIO

Question nº 178—**M. McNulty:**

Relativement aux subventions fédérales pour la construction d'hôpitaux en Ontario:

[L'hon. M. Dinsdale.]

(1) Quelle est la valeur globale des travaux de construction approuvés en vertu du programme?

(2) Quel est le total des sommes octroyées par le gouvernement fédéral au cours de chaque année depuis 1957?

(3) Pour quelle raison les versements fédéraux sont-ils en retard d'environ cinq mois?

(4) S'est-on engagé à rembourser aux hôpitaux les intérêts supportés par suite de ce délai?

(5) Quelle somme est actuellement approuvée et non versée?

(6) A-t-on informé ou avisé des hôpitaux de la suspension des subventions fédérales d'ici la fin de la présente année financière?

Réponse de **Mme Casselman:**

1. Vu que l'aide que le gouvernement fédéral fournit aux provinces à l'égard de projets entrepris en vertu du programme de subventions pour la construction d'hôpitaux ne représente qu'une partie de la valeur globale des hôpitaux en construction dans chaque province, le renseignement devrait être demandé directement à la province.

Depuis 1948 jusqu'au 30 septembre 1962, les demandes d'aide présentées par la province d'Ontario à l'égard de projets de construction hospitalière, qui ont été approuvées par le gouvernement fédéral en vertu du programme de subventions pour la construction d'hôpitaux, dépassent 75 millions de dollars.

2. Le total des versements effectués à la province d'Ontario en vertu du programme de subventions pour la construction d'hôpitaux se répartit ainsi:

En 1958-1959	$4,245,447
En 1959-1960	6,613,966
En 1960-1961	6,998,643
En 1961-1962	7,620,395

3. Les versements du gouvernement fédéral à une province, en vertu du programme de subventions pour la construction d'hôpitaux, sont effectués à la suite de réclamations présentées par la province et après la vérification définitive des frais appropriés. Les déboursés à la province ont été effectués seulement quelques jours après réception de ces renseignements.

4. Voir la réponse nº 3 ci-dessus. Aucun engagement n'a été pris à l'égard du remboursement à la province des intérêts encourus par un hôpital.

5. A la fin de septembre, les projets soumis par la province d'Ontario et qui exigeaient des versements futurs sous le régime du programme des subventions pour la construction d'hôpitaux au cours des prochaines années financières, au fur et à mesure que la construction d'hôpitaux sera entreprise, portaient sur plus de 17 millions de dollars en aide fédérale.

6. Comme la province d'Ontario a déjà demandé des subventions pour plus de 7 millions de dollars qui ont été approuvées et

qui correspondent à la part qui lui revient annuellement du montant global des subventions destinées à la construction des hôpitaux, il faut maintenant, lorsqu'il s'agit d'approuver d'autres projets présentés par la province, la prévenir qu'à moins qu'elle ne puisse faire des réductions à l'égard d'autres projets, elle ne pourra pas présenter de réclamations pour les derniers projets avant la prochaine année financière.

VACCINS CONTRE LA POLIOMYÉLITE

Question n° 180—**M. Harley:**

1. Combien de cas de poliomyélite a-t-on signalés au Canada jusqu'à ce jour en 1962?

2. Dans combien de cas, *a*) a-t-on constaté l'absence de mesures prophylactiques, *b*) avait-on administré le vaccin Salk, *c*) avait-on administré le vaccin Sabin?

3. Dans les cas de poliomyélite signalés après l'administration du vaccin Sabin, *a*) quel temps s'était-il écoulé entre l'immunisation et la manifestation des symptômes de la maladie, *b*) ces cas étaient-ils jugés graves et ont-ils causé une paralysie temporaire ou permanente?

Réponse de **Mme Casselman:**

1. Jusqu'au 6 octobre, 65 cas de poliomyélite paralytique ont été signalés au Canada pour 1962. Durant la même période en 1961 et 1960, 158 et 807 cas respectivement avaient été signalés.

2. Pour le moment, on sait d'une façon certaine à quoi s'en tenir à l'égard de 45 cas. Dans 31 cas, le vaccin Salk n'avait pas été administré, et sur ce nombre, 3 personnes avaient reçu le vaccin Sabin. Six avaient reçu une ou deux doses de vaccin Salk et, sur ce nombre, une avait reçu le vaccin Sabin. Huit avaient reçu trois doses ou plus de vaccin Salk et, sur ce nombre, aucune n'avait reçu le vaccin Sabin.

3. *a*) Il s'était écoulé de 17 à 48 jours entre l'immunisation par vaccin Sabin et la manifestation des symptômes de la maladie. *b*) Deux étaient des cas graves de paralysie permanente et deux, des cas de paralysie plus légère; au dernier examen, une amélioration sensible s'était manifestée dans ces deux derniers cas.

*FORMATION PROFESSIONNELLE À TORONTO

Question n° 181—**M. Lewis:**

1. Quelle aide le gouvernement a-t-il accordée ou s'est-il engagé à accorder dans la province d'Ontario en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle et quelle partie de cette assistance, s'il en est, était ou est destinée à la municipalité de la région métropolitaine de Toronto?

2. Quelle partie de cette assistance était accordée à l'égard des dépenses d'équipement faites par la province d'Ontario pour des installations de formation, et quelle partie de cette aide avait ou a trait aux dépenses d'équipement faites dans la municipalité de la région métropolitaine de Toronto?

3. Quelles observations, s'il en est, ont été faites au ministre du Travail ou à tout ministère ou organisme du gouvernement au sujet de l'insuffisance des locaux et installations actuels de formation dans la municipalité de la région métropolitaine de Toronto, et quelles mesures le gouvernement envisage-t-il en vue d'accorder une aide au titre des dépenses d'équipement pour l'aménagement de services additionnels?

M. Hales:

1. Du 1er avril 1961 au 30 septembre 1962, la participation du gouvernement fédéral à tous les genres de programmes mis en œuvre dans la province d'Ontario et relevant de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle s'élevait à $50,300,000. Il est impossible de déterminer, pour le moment, quelle partie du montant global visait la municipalité de la région métropolitaine de Toronto.

2. La participation estimative du gouvernement fédéral pour toutes les installations de formation professionnelle aménagées ou acquises depuis le 1er avril 1961 ou approuvées en date du 15 octobre 1962, dans la province, atteint 187 millions de dollars. Sur ce total, la municipalité de la région métropolitaine de Toronto a reçu $37,500,000.

3. En date du 15 octobre, 41 projets intéressant la municipalité de la région métropolitaine de Toronto avaient été recommandés par la province et ratifiés par le gouvernement fédéral. Ces projets visaient l'aménagement de nouvelles écoles, de rajoûts et de travaux d'amélioration aux installations actuelles de formation professionnelle. Le gouvernement fédéral examinera d'autres demandes, à mesure que la province lui en soumettra, en conformité des conditions des ententes.

FORMATION PROFESSIONNELLE À L'INTENTION DES CHÔMEURS

Question n° 194—**M. Berger:**

1. Parmi les chômeurs qui ont suivi des cours de formation à plein-temps entre le 1er avril 1960 et le 31 mars 1961, conformément à l'accord sur les programmes spéciaux de formation professionnelle, combien ont terminé ces cours? A l'égard de ces derniers, combien ont obtenu de l'emploi dans les trois mois suivants?

2. A-t-on conclu avec les provinces le nouvel accord sur la formation technique et professionnelle, dont il est fait mention à la page 82 du rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière close le 31 mars 1961? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on conclu cet accord et la province de Québec est-elle partie à cet accord?

3. Combien de chômeurs ont suivi des cours de formation, conformément à l'accord sur les programmes spéciaux de formation ou à l'accord sur la formation technique et professionnelle, entre le 1er avril 1961 et le 31 mars 1962?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il participé aux frais de tous autres cours de formation professionnelle destinés aux chômeurs, durant la période écoulée entre le 1er avril 1961 et le 31 mars 1962?

5. Parmi les chômeurs qui ont suivi les cours mentionnés aux parties 3 et 4, *a*) combien ont terminé ces cours, *b*) combien ont été refusés aux examens, *c*) combien ont obtenu de l'emploi, dans les trois mois, après avoir terminé leur cours, *d*) quel était le nombre d'hommes, *e*) quel était le nombre de femmes, *f*) quel était le nombre d'inscrits dans la province de Québec?

Réponse de **M. Hales:**

1. *a*) Du 1er avril 1960 au 31 mars 1961, 2,848 chômeurs ont terminé leurs cours.

b) Nous ne savons pas combien de chômeurs ont obtenu du travail dans les trois mois qui ont suivi la fin des cours.

2. Oui, l'accord a été conclu avec toutes les provinces, y compris le Québec, et est entré en vigueur le 1er avril 1961.

3. 26,887 chômeurs.

4. Non.

5. *a*) 9,646 chômeurs. *b*) 6,569 (Le 1er avril 1962, 10,672 suivaient encore les cours). *c*) Renseignement non disponible. *d*) 20,306 hommes. *e*) 6,581 femmes. *f*) 8,308 personnes.

*IMPORTATION D'UNE CARGAISON DE CIMENT

Question nº 199—**M. Robichaud:**

Depuis le 1er octobre 1962, a-t-on déchargé, au port de Montréal, une cargaison de ciment provenant d'un pays étranger? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle était la quantité de ciment, *b*) de quel pays provenait le ciment, *c*) quel est le nom du courtier qui a négocié cette transaction, *d*) quel est le nom de la société canadienne qui a reçu cette marchandise?

L'hon. M. Flemming: La réponse à la première partie de la question est oui.

Partie *a*)—1050 tonnes métriques.

Partie *b*)—La cargaison est arrivée de Cuba, mais il y a lieu de croire qu'elle provenait en tout ou en partie de l'URSS.

Partie *c*)—Le gouvernement n'a pas l'habitude de révéler des renseignements concernant les affaires des importateurs particuliers ou de leurs agents.

EMPLACEMENT DES INSTITUTIONS DE CORRECTION

Question nº 201—**M. Matheson:**

A-t-on suivi une ligne de conduite et, dans le cas de l'affirmative, quelle est-elle, en ce qui concerne l'emplacement de diverses catégories d'institutions de correction, notamment: *a*) les centres d'accueil, *b*) les établissements réservés aux jeunes délinquants, *c*) les établissements réservés aux traitements médicaux, *d*) les institutions de caractère général?

[M. Berger.]

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

Oui.

a) Ils font partie des installations à sûreté maximum; si possible, près des principaux tribunaux prononçant la condamnation.

b) (i) dans la campagne mais assez près d'une agglomération importante. (ii) aussi près que possible du centre du district.

c) près des institutions de correction du district; personnel spécialisé disponible;

d) approbation de la localité; bonnes communications; agrément qu'offre la localité au personnel; rapprochement relatif des grandes agglomérations; services disponibles.

GARDIENS DE PÉNITENCIERS

Question nº 203—**M. Matheson:**

1. Quels progrès a-t-on accomplis en vue de savoir qui a tué un gardien au pénitencier de Kingston en 1961?

2. Combien de détenus et combien de gardes ont été victimes d'actes de violence au pénitencier de Kingston, durant chaque mois, depuis le 31 décembre 1960?

3. Des détenus ont-ils reçu des blessures graves par suite d'actes de violence, durant les mois de septembre et octobre 1962? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les circonstances dans chaque cas à qui ces actes sont-ils imputables et quelles dispositions a-t-on prises pour en prévenir la répétition?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Tous les témoignages sont entre les mains de la police, qui poursuit son enquête. Jusqu'ici, faute de preuves, on ne pourrait porter d'accusation contre qui que ce soit.

2.

	Détenus	Gardes
Janvier 1961:	nil	nil
Février 1961:	1	nil
Mars 1961:	nil	nil
Avril 1961:	nil	nil
Mai 1961:	nil	1
Juin 1961:	nil	nil
Juillet 1961:	nil	1
Août 1961:	nil	nil
Septembre 1961:	1	nil
Octobre 1961:	2	1
Novembre 1961:	2	nil
Décembre 1961:	nil	1
Janvier 1962	1	2
Février 1962:	nil	nil
Mars 1962:	nil	1
Avril 1962:	1	nil
Mai 1962:	1	nil
Juin 1962:	nil	nil
Juillet 1962:	1	nil
Août 1962:	nil	nil
Septembre 1962: ...	2	1
Octobre 1962:	2	1

Dans 6 des cas ci-dessus, ce sont des malades en traitement psychiatrique qui ont assailli les gardes.

3. Sur les quatre détenus blessés en septembre et octobre 1962, l'un d'eux s'est fait couper à la figure lors d'une bagarre survenue dans l'atelier de menuiserie; ses blessures n'étaient pas graves, et l'affaire a été réglée sommairement par le directeur de la prison. Un autre s'est fait fracturer le crâne alors qu'il travaillait à la cuisine et son assaillant n'a pas été découvert. Un troisième s'est fait donner un coup de couteau dans l'abdomen par un malade encore non identifié du département de psychiatrie et, depuis, le blessé a été placé dans un hôpital pour maladies mentales. Le quatrième a reçu des contusions à la figure, lesquelles, selon lui, auraient été causées par une chute. Les détenus ne révèlent pas l'identité de leurs assaillants et aident rarement à porter des accusations. Sauf quand des membres du personnel ont été témoins des assauts, il est à peu près impossible de trouver les coupables. Le personnel du pénitencier de Kingston veille sans cesse à réduire les actes de violence au minimum.

*CHAMBLY (P.Q.)—POMICULTEURS

Question nº 213— **M. Pilon:**

1. Le ministre de l'Agriculture a-t-il été mis au courant du problème des pomiculteurs du comté de Chambly-Rouville, qui a été exposé dans le mémoire préparé par la Société de pomologie de Rougemont?
2. Quelles sont les mesures que prendra le ministère afin de remédier à la situation présente en matière d'importation et d'exportation, de classification et d'empaquetage des fruits et de leurs sous-produits?

(Texte)

M. Pigeon: Le ministre de l'Agriculture n'a reçu aucun mémoire à ce sujet, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

PARC FÉDÉRAL À RESTIGOUCHE

Question nº 214—**M. Dubé:**

Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement au sujet des demandes qui ont été formulées par les Chambres de commerce et les autres corps publics en vue de l'établissement d'un parc fédéral récréatif dans le comté de Restigouche?

Réponse de **M. Dinsdale:**

Autant que je sache, ni mon ministère ni moi-même n'avons reçu de demandes de la part des Chambres de commerce ou d'autres corps publics en vue de l'établissement d'un parc fédéral récréatif dans le comté de Restigouche. Si l'honorable député est au courant de telles instances et peut me fournir des renseignements plus précis, je ne demanderai pas mieux que de faire examiner la question.

TRAVAUX PORTUAIRES DANS LE COMTÉ DE RESTIGOUCHE

Question nº 215—**M. Dubé:**

1. Le ministère des Travaux publics se propose-t-il d'effectuer des améliorations portuaires dans le comté de Restigouche au cours de l'année 1962?
2. Dans le cas de l'affirmative, le ministère se propose-t-il *a*) d'effectuer des travaux de remblayage et de construire un entrepôt au quai de Dalhousie, *b*) d'entreprendre des travaux de dragage à l'est du quai de Campbellton?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Non. En 1962, on a déjà réalisé des améliorations portuaires, soit des remblais de soutènement, à Dalhousie (N.-B.), pour un montant de $15,385.

2. Les autres travaux à venir dépendront des fonds attribués à cette fin dans le budget des dépenses de 1963-1964.

*SURTAXE À L'ÉGARD DU TARIF DES DOUANES

Question nº 217—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Des fonctionnaires ont-ils effectué des travaux avant le 18 juin 1962 en vue de préparer des données sur lesquelles la surtaxe à l'égard de postes du Tarif des douanes, annoncée le 24 juin, serait fondée? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date ces travaux ont-ils commencé et qui les a autorisés?
2. A quelle date a-t-on informé le gouvernement que cette surtaxe pourrait se fonder selon la loi sur le Tarif des douanes et la loi sur l'administration financière?
3. A quelle date le gouvernement a-t-il demandé cet avis motivé?

M. Grafftey:

1. Des fonctionnaires étudient, comme il se doit, ce programme depuis plusieurs années.

2. C'est le 20 juin que M. Driedger a avisé l'honorable M. Fleming que les surtaxes tarifaires pouvaient se fonder sur les deux lois citées.

3. C'est à la même date et en même temps que le gouvernement a demandé cet avis de M. Driedger.

SUBVENTIONS AUX CULTIVATEURS EN 1961

Question nº 224—**M. Ouellet:**

1. Quelle somme globale a-t-on versée en subventions aux cultivateurs canadiens en 1961?
2. Quelle somme a-t-on versée aux cultivateurs de la province de Québec en 1961?

Réponse de **M. Pigeon:**

1. Année financière 1961-1962, total pour le Canada: $144,497,980*.

2. Année financière 1961-1962, total pour la province de Québec: $19,285,334.

**Total pour le Canada*

Il est impossible de répartir par province une certaine partie des paiements versés par l'Office de stabilisation des prix agricoles et, par conséquent, le total donné ici pour une province ne tient pas compte de ladite partie des paiements en question.

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 235—**M. Barnett:**

1. Quel était le solde de la Caisse d'assurance-chômage à la fin de l'année financière 1956?

2. Quel montant représente le total des sommes versées à la Caisse, compte non tenu de l'intérêt provenant des placements, entre la fin de l'année financière 1956 et la fin de la dernière année financière?

3. Au cours de la même période, quelle somme globale la Caisse a-t-elle déboursée?

4. Au cours de chaque année depuis 1956, quelle somme globale a-t-on versée à la Caisse aux titres suivants: cotisations des employés, cotisations des employeurs, contributions du gouvernement et revenus provenant des titres de portefeuille?

5. Durant chacune de ces années, quelle somme globale la Caisse a-t-elle déboursée?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. $854,198,518.59.
2. $1,815,525,753.00.
3. $2,694,089,924.00.

—	Cotisations des employés	Cotisations des employeurs	Contributions du gouvernement	Revenus provenant de placements	Amendes etc.	Total
	$	$	$	$	$	$
4. 1955-1956....	84,732,276.50	84,732,276.50	33,892,911.00	25,005,133.00	28,920.00	228,391,517.00
1956-1957....	93,409,669.00	93,409,669.00	37,363,868.00	26,039,081.00	45,192.00	250,267,479.00
1957-1958....	94,589,513.50	94,589,513.50	37,835,805.00	23,775,558.00	46,422.00	250,836,812.00
1958-1959....	92,743,521.00	92,743,521.00	37,097,408.00	11,609,925.00	47,736.00	234,242,111.00
1959-1960....	114,307,850.50	114,307,850.50	45,723,140.00	8,441,165.00	51,776.00	282,831,782.00
1960-1961....	137,636,480.50	137,636,480.50	55,054,592.00	2,711,244.00	62,794.00	333,101,591.00
1961-1962....	138,894,382.00	138,894,382.00	55,557,753.00	6,177,191.00	90,050.00	339,613,758.00

	$
5. 1955-1956....	215,204,892.00
1956-1957....	231,296,570.00
1957-1958....	385,078,154.00
1958-1959....	478,631,078.00
1959-1960....	415,234,067.00
1960-1961....	513,905,724.00
1961-1962....	454,739,439.00

TÉLÉDIFFUSION DES JOUTES DE FOOTBALL À LA TÊTE DES LACS

Question nº 241—**M. Badanai:**

La Société Radio-Canada a-t-elle pris des dispositions en vue de la télédiffusion des joutes de football par le truchement de la station CKPR desservant la tête des Lacs?

Réponse de **l'hon. M. Halpenny:**

La Société Radio-Canada m'informe qu'elle ne détient pas les droits de télédiffusion des parties de football professionnel canadien. Elle télévise cependant sur son réseau des joutes de la Ligue nationale de football, le dimanche après-midi, ainsi qu'une série de matchs intercollégiaux certains samedis après-midi. Ces joutes sont télévisées dans la région de la tête des Lacs par la station CKPR.

NOMINATION DE NOUVEAUX PILOTES À LA TÊTE DES LACS

Question nº 246—**M. Badanai:**

Le gouvernement a-t-il nommé, au cours de la présente saison de navigation, de nouveaux pilotes dans la région de la tête des Lacs? Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les candidats choisis?

[M. Pigeon.]

Réponse de **M. McBain:**

Oui. MM. T. Hanrahan, C. C. Harrison et C. E. Robinson ont été nommés à titre de pilotes enregistrés le 25 avril 1962. M. Robinson a été remplacé par M. A. H. Mallette le 12 juin 1962.

NAVIGATION SUR LES GRANDS LACS

Question nº 247—**M. Badanai:**

Le gouvernement a-t-il étudié la demande que la navigation reste ouverte durant toute l'année dans les Grands lacs?

Réponse de **M. McBain:**

Étant donné les difficultés d'ordre majeur que crée la prise par la glace de la plupart des principaux ports de la région des Grands lacs, il semble que ce projet soit actuellement impossible à réaliser, bien que l'on fasse tous les efforts pour prolonger la saison à chaque bout dans la région même des Grands lacs en recourant de plus en plus aux services des brise-glace. Cette déclaration vaut évidemment pour la région des Grands lacs et non pour la voie maritime.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES RESTRICTIVES

Question n° 251—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er juillet 1957, a-t-on reçu des rapports de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce?

2. Dans le cas de l'affirmative, en ce qui a trait à chacun de ces rapports: *a*) quelle était la nature de l'enquête, *b*) quelle en était la date, *c*) quelles en étaient les recommandations, *d*) quels étaient les noms des personnes ou des sociétés que ces recommandations concernaient, *e*) quelles mesures a-t-on prises à la suite de ces recommandations et quels en ont été les résultats?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

1. Oui.

2. *a*) La réponse à cette question, on la trouve en grande partie dans les rapports qu'a présentés le Directeur des Enquêtes et Recherches faites en conformité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, pour les années financières terminées le 31 mars 1961 et 1962, et qui ont déjà été déposés à la Chambre. L'annexe ci-après met à jour les renseignements que ces rapports contiennent.

b) Voir 2 *a*) et l'annexe.

c) Voir 2 *a*) et l'annexe.

d) Voir 2 *a*) et l'annexe.

e) Voir 2 *a*) et l'annexe.

ANNEXE

Rapport	Nature de l'enquête	Date du rapport	Recommandations	Nom des personnes ou des compagnies auxquelles s'appliquaient les recommandations*	Mesures prises par suite des recommandations et résultats**
Rapport sur la fabrication, la distribution et la vente de boîtes d'expédition en carton et de produits connexes	Coalitions présumeés et fusions présumées	2 août 1962	(1) «Dans le cas des arrangements qui ont amené l'établissement de prix communs pour le carton de boîtes d'emballage et les boîtes d'expédition, nous croyons que, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, une demande pourrait être présentée en vue d'obtenir qu'un ordre du tribunal vienne empêcher les parties à de tels arrangements de les poursuivre ou de les reprendre sous la même forme ou sous une forme modifiée à l'avenir. Vu la persistance avec laquelle on a cherché à s'entendre d'une façon ou d'une autre, pendant si longtemps pour maintenir des prix communs, la Commission est d'avis qu'il faudrait tenter d'obtenir que le tribunal, en conformité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, émette un ordre restrictif assez général pour interdire aux parties en cause de recourir conjointement aux services de toute personne ou de toute organisation privée au sujet de toute affaire concernant les prix, les frais ou la statistique.» (2) Que le meilleur moyen de rétablir dans l'industrie, quant au carton et aux boîtes, des conditions de concurrence dont le public pourrait profiter sous forme de prix réduits serait de supprimer les droits de douane à la fois sur le carton et les boîtes quand il serait possible de le faire à la lumière de la situation financière qui existait lorsque le rapport a été rédigé. La Commission était d'avis que, dans l'état actuel de la jurisprudence, aucune des fusions n'allait à l'encontre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Elle a exprimé l'espoir, cependant, «que dans un avenir prochain les questions soulevées par ces décisions seront révisées par des tribunaux d'appel, plus particulièrement par la Cour suprême du Canada, afin qu'elles soient réglées de façon définitive.»		La question a été soumise aux avocats pour savoir s'il y a lieu d'engager une poursuite ou autres procédures.

Rapport sur l'acquisition, par la *Bathurst Power and Paper Company Limited*, de la *Wilson Boxes, Limited*	Fusion présumée	2 août 1962	La Commission était d'avis que, dans l'état actuel de la jurisprudence, la fusion n'allait pas à l'encontre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. «Dans le rapport sur les boîtes d'expédition, la Commission a recommandé des modifications tarifaires afin de rétablir la concurrence dans la vente de carton pour boîtes d'emballage et dans la vente de boîtes d'expédition. Ces recommandations s'appliquent également à la présente enquête. La Commission estime que d'après la jurisprudence existante, la fusion ne constitue pas un délit aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.
Rapport concernant l'acquisition d'actions communes de *Hendershot Paper Products Ltd* par la *Canadian International Paper Company*	Présumée fusion	2 août 1962	«Dans le rapport sur les boîtes d'expédition, la Commission a recommandé certaines modifications tarifaires qui, à son avis, protégeraient le public contre des prix inutilement élevés du carton pour boîtes d'emballage et des boîtes d'expédition et contribueraient à faire disparaître certaines restrictions dans la distribution du carton pour boîtes d'emballage qui découlent du fait qu'en grande partie, le carton, au Canada, est produit par des sociétés fusionnées et sert à leurs propres opérations de transformation. La Commission estime que ses recommandations au sujet de l'enquête sur les boîtes d'expédition s'appliquent à la présente enquête.

ANNEXE

Rapport	Nature de l'enquête	Date du rapport	Recommandations	Nom des personnes ou des compagnies auxquelles s'appliquaient les recommandations*	Mesures prises par suite des recommandations et résultats**
Rapport concernant la fabrication, la distribution et la vente du lait évaporé et des produits connexes	Prétendu établissement de prix destinés à tuer la concurrence	28 août 1962	«La Commission conclut que la décision de la *Carnation*, de réduire sensiblement le prix du lait entier évaporé en Alberta était un effort en vue d'exercer un contrôle sur les pratiques de l'*Alpha and Pacific*, dans la vente de ses produits en Alberta, et que cette mesure de la *Carnation* aurait vraisemblablement pour effet de diminuer sensiblement la concurrence dans la vente du lait entier évaporé en Alberta. La Commission recommande de chercher à obtenir un ordre du tribunal sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en vue d'empêcher la *Carnation* de se livrer à des pratiques semblables dans l'avenir.»	La *Carnation Company Limited*	La question a été soumise aux avocats pour savoir s'il y a lieu d'engager une poursuite ou d'autres procédures.

*Dans nombre de cas, les rapports ne donnent pas les noms des personnes ou des sociétés à qui s'appliquent les recommandations, attendu que ces rapports, même s'ils ont trait aux accusations contenues dans l'exposé de la preuve où sont nommées les personnes ou les sociétés, n'examinent pas, d'habitude, dans quelle mesure la personne ou la société se trouve engagée dans le prétendu délit. Donc, à moins qu'il ne soit dit dans le rapport que les recommandations s'appliquent à telles personnes ou telle compagnie, aucune réponse ne sera donnée sous ce titre.

** Les rapports de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ne renferment pas de recommandations sur les poursuites à engager, sauf en ce qui a trait aux mesures d'ordre tarifaire, mais toute poursuite engagée sous le régime de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et découlant des présumées infractions à la loi contre les coalitions ne peut être intentée que devant les tribunaux. Les remarques apparaissant sous ce titre indiquent donc quelles poursuites judiciaires sont entreprises ou prévues, ainsi que le résultat des poursuites qui ont été terminées.

NOTA—Un rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, daté le 4 octobre 1962, a été reçu et sera publié en conformité des dispositions de l'article 19(3) de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. En attendant la publication du rapport, il est impossible de révéler les renseignements demandés.

RÉEMPLOI D'OUVRIERS EN DISPONIBILITÉ À BRANTFORD (ONT.)

Question nº 252—**M. Brown:**

Le gouvernement a-t-il quelque projet en vue du réemploi des 250 ouvriers qui ont été mis à pied par suite de la fermeture de l'usine de la *Canadian Celanese Limited*, à Brantford (Ontario), qui a été annoncée la semaine dernière?

Réponse de **M. Hales:**

On nous informe que jusqu'ici 28 employés de la *Canadian Celanese Ltd.*, à Brantford, ont été mis à pied et qu'environ 30 à 35 autres subiraient peut-être le même sort dans la semaine du 15 octobre. Les travailleurs mis à pied sont inscrits au bureau du Service national de placement à Brantford. Celui-ci s'efforce de trouver de nouveaux emplois à ces travailleurs, soit à Brantford, soit ailleurs.

Je pourrais ajouter qu'en plus des efforts déployés par le bureau du Service national de placement en vue de trouver des emplois à ces chômeurs, cinq entreprises aux termes du programme des travaux d'hiver, d'une valeur totale de $140,000 ont jusqu'ici été autorisées dans la région de Brantford. La contribution fédérale pour ces travaux s'élève à $33,625. Ces entreprises fourniront du travail à environ 43 hommes pendant 4,000 jours-homme. Nous nous attendons évidemment que d'autres travaux commenceront à mesure que le programme prendra forme.

Nous contribuons également à un programme intensif de formation à l'intention des sans-travail dans la région de Brantford aux termes du programme nº 5 de l'accord sur la formation technique et professionnelle. Selon les derniers rapports le programme comportait les cours suivants:

A l'intention des hommes: Commerce, Arts commerciaux, Électronique, Usinage, Petits moteurs et Soudure.

A l'intention des femmes: Commerce et Arts commerciaux.

Des mécaniciens d'automobile et des conducteurs de machines ont également reçu une formation et les services peuvent être élargis dans ce domaine selon la demande.

AIDE AUX CULTIVATEURS DE L'EST

Question nº 254—**M. Caouette:**

Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre à l'égard des cultivateurs de l'est du Canada *a*) lors d'une récolte déficitaire, *b*) lorsque ceux-ci ne peuvent pas vendre leurs produits, *c*) lorsqu'ils perdent leurs produits à cause du manque d'installations d'entreposage?

Réponse de **M. Pigeon:**

Alors qu'on annoncera de nouveaux programmes agricoles en temps voulu, certaines dispositions ont déjà été prises, et des mesures législatives présentées afin de répondre aux diverses situations énoncées dans la question. En voici certaines:

a) En 1959, la loi sur l'assurance-récolte est entrée en vigueur. En vertu des dispositions de cette loi, ce sont les provinces qui ont la tâche d'instituer et d'appliquer les programmes d'assurance devant protéger les cultivateurs contre toutes sortes de risques, alors que le gouvernement fédéral fait un apport important en vue de la mise à exécution et de l'administration de tout programme de cette nature. Voici les diverses formes que prend la participation du gouvernement fédéral:

(1) 50 p. 100 des dépenses administratives.

(2) Un montant allant jusqu'à 20 p. 100 des primes versées.

Le gouvernement fédéral s'engage à prêter aux provinces tous les capitaux jugés nécessaires pour défrayer les pertes dépassant un certain fond de réserve, les primes reçues et $200,000.

En outre, le gouvernement fédéral a prévu une aide financière aux provinces selon le principe de la participation, afin de les aider à faire face à certaines pertes de récoltes. L'aide accordée aux cultivateurs ayant subi des pertes par suite de fusarioses en est un exemple.

b) La loi sur la stabilisation des prix agricoles, à laquelle le Parlement a donné son assentiment en 1958, tente à protéger les cultivateurs contre les baisses soudaines de prix pour les denrées qu'ils vendent. En vertu de cette loi, le prix de neuf denrées «obligatoires»—soit le bétail, les porcs, les moutons, le beurre, le fromage, les œufs, le blé, l'avoine et l'orge produits dans des régions qui ne relèvent pas de la loi sur la Commission canadienne du blé—doivent recevoir un soutien les maintenant au niveau d'au moins 80 p. 100 du prix moyen qu'ont reçu les producteurs au cours des dix dernières années. En outre, la loi prévoit le soutien de toute denrée agricole, à n'importe quel niveau, que pourra approuver le gouverneur général en conseil. Pendant l'année en cours, 17 denrées ont fait, et font encore, l'objet d'un soutien à divers niveaux, allant jusqu'à 109 p. 100 du prix de base. Voici ces denrées:

beurre		miel
fromage		lait destiné aux fabriques
œufs		soja
porc		graines de tournesol
bouvillon		betteraves à sucre
agneau		dindes
laine		pommes de terre
blé	} Produits dans les régions ne relevant pas de la Commission canadienne du blé	
avoine		
orge		

En vertu des dispositions de cette loi, tout produit agricole peut être acheté, en vue de créer un marché pour les produits qu'on ne

pourrait autrement vendre à un prix satisfaisant. Le principal programme d'achat en vigueur à l'heure actuelle est celui des produits laitiers. Toutefois, la Commission de stabilisation des prix agricoles a, de temps à autre, fait l'acquisition de grandes quantités de diverses denrées selon la nécessité d'un soutien de cette nature.

Une autre forme d'aide qui peut s'appliquer aux cultivateurs éprouvant des difficultés à vendre leurs produits est prévue par la loi sur l'organisation coopérative des marchés. Cette loi autorise la conclusion, avec certains groupes de producteurs, d'une entente aux termes de laquelle le gouvernement garantit des prêts qui mettent les producteurs en mesure de recevoir un versement initial à la livraison, alors que ces produits sont entreposés ou conditionnés, ce qui permet de procéder à la vente de façon plus ordonnée et plus efficace.

A titre d'exemple les producteurs de semences fourragères ont, pendant bon nombre d'années, bénéficié de cette loi en obtenant des prêts bancaires qui utilisés pour financer l'entreposage, les aidaient, en outre, à trouver les meilleurs débouchés au prix le plus avantageux.

Un autre exemple du recours utile à cette loi est celui de l'Association des pomiculteurs de Rougemont qui, en vertu de la mesure, a pu financer le conditionnement de la partie de sa récolte annuelle qu'il était impossible d'écouler avantageusement sur le marché des fruits frais.

L'année dernière, le comptoir de vente des cultivateurs de tabac jaune d'Ontario a obtenu une subvention aux termes de la mesure en question, afin de détenir et de conditionner en vue de l'exportation la partie de la récolte que ses membres ne pouvaient vendre comme d'habitude, aux enchères.

Le ministère s'occupe aussi directement de publicité afin d'aider le producteur à vendre ses denrées. Cette aide va de l'activité du service de la consommation du ministère à l'aide financière immédiate accordée, sous forme de participation, aux organismes nationaux pour des fins publicitaires. Par exemple, pendant l'année en cours, l'Institut de la cerise rouge a obtenu une subvention directe, pour l'aider dans sa publicité devant remédier au problème que pose l'excédent de cerises congelées. Des subventions analogues ont été accordées et le sont encore, afin de venir en aide à divers autres secteurs de l'économie agricole, comme l'aviculture, la fructiculture, etc....

En ce qui concerne la publicité en vue de la vente des produits agricoles, les services du ministère de l'Agriculture collaborent étroitement avec ceux du ministère du Commerce, de façon à ne négliger aucune possibilité à cet égard.

c) Le ministère applique divers programmes devant permettre aux producteurs et à d'autres de se procurer les installations d'entreposage qui répondent à leurs besoins. En vertu de ces programmes, de l'aide financière a été prévue pour la construction d'entrepôts frigorifiques, de dépôts de pommes de terre, de salles servant à la fabrication du fromage ainsi que pour l'unification des fromageries.

Dans le discours du trône, on relève l'application envisagée d'un programme destinée à garantir l'aménagement d'installations d'entreposage afin qu'il y ait toujours assez de céréales de provende pour répondre aux besoins croissants des éleveurs de bétail, surtout dans les régions comme la Colombie-Britannique et l'Est canadien, qui en manquent ordinairement. La mise au point de ce programme avance et celui-ci sera annoncé dans son ensemble dès que possible.

D'autres programmes pourront être appliqués ou l'ont déjà été pour des raisons d'urgence comme le programme de l'emploi au Nouveau-Brunswick l'année dernière, qu'exigeait surtout l'état de la récolte et le manque d'installations d'entreposage convenables dans les fermes. En vertu de ce programme, environ 620,000 barils de pommes de terre ont été détournés moyennant une subvention fédérale vers les fabriques d'emplois afin de remédier à un grave problème d'entreposage.

AIDE FINANCIÈRE À L'ÉGARD DE DENRÉES AGRICOLES

Question nº 259—**M. Stewart:**

1. Entre le 1er avril 1961 et le 31 mars 1962, à l'égard de quelles denrées a-t-on accordé une aide financière aux termes de la loi sur la stabilisation des prix agricoles?

2. Quelle aide a-t-on versée pour chacune de ces denrées?

3. Quelle aide a-t-on versée aux producteurs de la Nouvelle-Écosse pour chacune de ces denrées?

4. Les sommes visées à la troisième partie peuvent-elles être réparties par comtés? Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la répartition?

Réponse de **M. Jorgenson:**

1 et 2. Le rapport annuel de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année financière 1961-1962, déposé le 27 septembre 1962, renferme le détail de l'aide fournie relativement à toutes les denrées relevant de la loi sur la stabilisation des prix agricoles durant la période écoulée du 1er avril 1961 au 31 mars 1962.

3. Il est impossible de se procurer le détail par province du montant de l'aide fournie à l'égard de chaque denrée.

4. Non.

*EXTENSION DES ZONES DE PÊCHE

Question nº 262—**M. Tucker:**

En 1962, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour protéger les pêcheurs en étendant les zones de pêche réservées exclusivement aux pêcheurs canadiens?

L'hon. M. MacLean: On poursuit avec un certain nombre de pays des entretiens préliminaires, mais, jusqu'ici, on ne peut faire rapport d'aucune conclusion.

LA «NORTHUMBERLAND CONSULTANTS LIMITED»

Question nº 265—**M. Stewart:**

1. A quelle date le ministère des Travaux publics a-t-il retenu les services des trois sociétés ci-après: Langevin, Letendre et Monti; *Canadian-British Engineering Consultants* et *H. G. Acres and Company Limited*, pour effectuer des études techniques sur la possibilité d'aménager une chaussée entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick?

2. A quelle date ces trois sociétés se sont-elles constituées en société sous la raison sociale *Northumberland Consultants Limited*?

3. A quelle date le ministère prévoit-il conclure une entente finale avec la *Northumberland Consultants Limited*?

4. Ces ingénieurs-conseils ont-ils commencé leurs études techniques de l'emplacement? Dans le cas de l'affirmative, quels aspects de l'entreprise ont-ils étudiés et poursuivent-ils leurs travaux?

5. Les ingénieurs-conseils ont-ils indiqué de quelque façon la date à laquelle ils prévoient terminer leurs études techniques?

6. Le ministère a-t-il étudié des rapports d'autres personnes avant de confier ces études à la *Northumberland Consultants Limited*?

Réponse de **M. McCleave:**

1. On avait établi la possibilité de construire une chaussée entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick avant que soient retenus les services d'ingénieurs conseils. Le premier ministre a annoncé la nouvelle à la Chambre le 17 avril 1962. Le 6 juin 1962, l'honorable J. Angus MacLean et l'honorable David J. Walker ont annoncé, de concert, que les sociétés suivantes, Langevin, Letendre et Monti, *Canadian-British Engineering Consultants* et *H. G. Acres and Compay Limited*, avaient été choisies en vue d'aider le ministère des Travaux publics à dresser les plans et à construire le genre de chaussée qui coûterait le moins cher.

2. Les trois sociétés se sont groupées officieusement et ont demandé une charte afin de se constituer en société sous le nom de *Northumberland Consultants Limited*.

3. Vers le 15 novembre 1962.

4. Non.

5. Non. C'est le ministère des Travaux publics qui établira l'ordre des études.

6. Oui. Le ministère des Travaux publics a étudié les rapports soumis par les organismes suivants:

a) Projet conjoint C-B;

b) Ministère des Mines et des Relevés techniques;

c) Conseil national de recherches.

*TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES

Question nº 268—**L'hon. M. Martin:**

1. Considérant la réponse donnée par le ministre des Finances, le 15 octobre, au sujet de la fabrication de transmissions automatiques, quelles sont, selon le ministre des Finances, les initiatives que le gouvernement entend prendre en vue de la fabrication au pays de transmissions automatiques avant le 31 octobre, date d'expiration de l'entrée en franchise au Canada de transmissions automatiques fabriquées aux États-Unis?

2. Si le gouvernement ne songe pas à la fabrication de transmissions automatiques au Canada par l'entremise d'une société de la Couronne, prendra-t-il des mesures à cette fin ou est-ce la ligne de conduite arrêtée du gouvernement de laisser à d'autres le soin de fabriquer ces transmissions?

M. Grafftey: La réponse aux deux parties de cette question est réservée, en attendant une déclaration de principe du gouvernement.

M. l'Orateur: Répondu.

RÉGULARISATION DES EAUX AU LAC TIBLEMONT (P.Q.)

Question nº 270—**M. Laprise:**

A-t-on dressé des plans pour régulariser le niveau des eaux du lac Tiblemont, en vue d'aider la navigation sur ce lac et la rivière Bell? Dans le cas de l'affirmative, les travaux commenceront-ils bientôt?

Réponse de **M. McCleave:**

Le ministère n'a pas dressé de plans sur régulariser le niveau des eaux de la rivière Bell ou du lac Tiblemont.

RAMPES DE LANCEMENT ET QUAIS À SENNETERRE

Question nº 271—**M. Laprise:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il reçu des requêtes pour la construction de rampes de lancement et de quais à Senneterre? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Ces requêtes ont-elles été approuvées?

3. Quand prévoit-on commencer les travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

1. La construction d'une rampe de lancement et l'installation de feux sur le quai de Senneterre ont fait l'objet d'une requête le 20 juillet 1961.

2. Oui.

3. Les feux ont été installés en 1962; la construction de la rampe dépendra de l'affectation de fonds dans les crédits de 1963-1964.

(Texte)

ÉPARGNES PERSONNELLES—BILLETS EN CIRCULATION

Question nº 272—**M. Bernier:**

1. Quel est le montant global des épargnes personnelles en dépôt dans les banques à charte?

2. Quel est le montant des billets de la Banque du Canada et des autres billets en circulation?

Réponse de **M. Grafftey:**

1 et 2. Ce renseignement se trouve à la page 475 du Sommaire statistique de la Banque du Canada, livraison du mois d'août 1962.

(Traduction)

*AVIS DE NOMINATION AU SÉNAT

Question nº 274—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. A quelle date ont été approuvés par Son Excellence le Gouverneur général les décrets du conseil nommant au Sénat M. J. Campbell Haig, Q.C., de Winnipeg, et M. Harris Albert Willis, Q.C., du comté de Peel?

2. A quelle date leurs nominations ont-elles été publiées?

3. En quoi était-il de l'intérêt public de retarder la publication de ces nominations au Parlement du Canada faites par le représentant de la reine?

Le très hon. John G. Diefenbaker:

1. Le 15 juin 1962.

2. Dans la *Gazette du Canada* du 14 juillet 1962, à la partie I.

3. La nomination du sénateur Haig a été confirmée le 26 juin 1962 et celle du sénateur Willis a été annoncée le 28 juin. La publication officielle dans la *Gazette* n'est qu'une simple confirmation légale.

BRISE-LAMES À ADMIRAL'S BEACH (TERRE-NEUVE)

Question nº 277—**M. Cashin:**

Le ministère des Travaux publics a-t-il pris des mesures visant à l'établissement d'un brise-lames à Admiral's Beach, dans la baie St. Mary's? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents?

Réponse de **M. McCleave:**

Non. Toutefois, le ministère se propose d'examiner la possibilité de construire un rajout au quai actuel d'Admiral's Beach.

CASTLE-HILL (T.-N.)—RECONNAISSANCE D'UN LIEU HISTORIQUE

Question nº 278—**M. Cashin:**

Quelles instances, s'il en est, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il reçues afin que Castle Hill, dans la baie de Placentia, soit reconnu comme lieu historique national?

Réponse de **l'hon. M. Dinsdale:**

Des instances en vues de faire reconnaître Castle Hill, dans la baie de Placentia, comme lieu historique national, ont été reçues d'associations telles que la *Newfoundland Historical Society* et la *Star of the Sea Association,* de Placentia. J'ajouterai qu'elles étaient chaleureusement appuyées par l'honorable représentant de Saint-Jean-Est et que l'ancien député de Saint-Jean-Ouest, qui m'en a parlé à maintes reprises, s'intéressait vivement à la question. La proposition a d'abord été présentée par le gouvernement de Terre-Neuve et étudiée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada à sa réunion de mai dernier. La Commission a chargé son secrétaire de faire un relevé de l'emplacement. Le relevé est chose faite et un rapport a été dressé que la Commission va examiner lors de sa prochaine réunion.

ST. BRIDES (T.-N.)—CHAUSSÉE

Question nº 279—**M. Cashin:**

1. A qui le ministère des Travaux publics a-t-il adjugé le contrat de réparation du brise-lames situé à St. Brides, dans la baie de Placentia?

2. Pour quelle raison a-t-on interrompu les travaux?

3. Quelle partie du contrat avait été exécutée?

4. Quelles mesures est-on à prendre en vue d'achever les travaux?

[L'hon. M. Pickersgill.]

Réponse de **M. McCleave:**

1. La *Springdale Construction Company Limited* de Springdale (T.-N.).

2. L'entrepreneur a interrompu les travaux, car il prétend que toutes les sources de roc, nécessaire à l'ouvrage, sont épuisées.

3. La réparation de l'ouvrage en encaissement est terminée, mais seulement 4,650 tonnes de roc des 35,000 tonnes nécessaires et spécifiées ont été placées dans la partie faisant face au large des deux brise-lames.

4. L'entrepreneur et la compagnie de cautionnement ont été avertis que les travaux doivent reprendre immédiatement.

CONSTITUTION DES COOPÉRATIVES EN CORPORATIONS

Question nº 283—**M. MacInnis:**

Le gouvernement se propose-t-il de présenter, pendant la présente session, une mesure législative concernant la constitution des coopératives en corporations? Dans le cas de l'affirmative, le texte législatif sera-t-il une loi particulière sur les coopératives ou une partie intégrante de la loi fédérale sur les compagnies?

Réponse de **l'hon. M. Halpenny:**

Il s'agit là d'une question administrative et si jamais une annonce doit être faite à cet égard, on y verra en temps et lieu.

ASSURANCE DE LA CONSOMMATION DOMESTIQUE

Question nº 286—**M. Marcoux:**

Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'établir un régime d'assurance des crédits applicable à la consommation domestique des produits canadiens?

Réponse de **M. Grafftey:**

Non.

DRAGAGE DU PORT DE BATHURST (N.-B.)

Question nº 289—**M. Robichaud:**

1. A-t-on récemment effectué un levé à l'entrée et au chenal principal du havre de Bathurst, comté de Gloucester (N.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date a-t-on terminé ce levé, *b*) a-t-on pris une décision en vue d'effectuer d'autres travaux de dragage dans le chenal afin de permettre l'entrée d'océaniques de plus fort tirant, *c*) quand prévoit-on entreprendre ces travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

a) Le 25 mai 1962.

b) Non.

c) Voir la réponse à *b*).

TRANSPLANTATION D'HUÎTRES AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 290—**M. Robichaud:**

1. Depuis 1957 jusqu'à ce jour, quelle quantité globale de stocks d'huîtres de semence réfractaires à la maladie a été transplantée dans chacune des régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse atteintes par la maladie?

2. Après le 20 mai 1962, a-t-on distribué des huîtres transplantées? Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité était destinée à chacune des régions

du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse atteintes par la maladie?

3. Le ministère des Pêcheries se propose-t-il de poursuivre le programme de transplantation durant 1963?

4. Quelle était, annuellement, de 1946 à 1961 inclusivement, la valeur des prises et des ventes d'huîtres pour chacune des provinces Maritimes?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

1 à 4.

TRANSPLANTATION D'HUÎTRES RÉFRACTAIRES À LA MALADIE DANS LES RÉGIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ATTEINTES PAR LA MALADIE

(en barils)

Région de transplantation	1957	1958	1959	1960	1962	Total
Nouveau-Brunswick						
Région de Shippegan	1,000	100	—	—	—	1,100
Baie de Caraquet	—	—	1,075	525	—	1,600
Baie de Lamèque	—	—	300	—	—	300
Baie de Miramichi	—	2,800	200	—	—	3,000
Port de Miscou	—	—	—	—	700	700
Régions du comté de Kent	—	1,500	300	—	—	1,800
Baie de Shediac	—	—	—	9	300	309
Baie de Tracadie	—	—	—	200	—	200
	1,000	4,400	1,875	734	1,000	9,009
Nouvelle-Écosse						
Wallace-Malagash	500	—	—	—	—	500
Port de Caribou	—	55	380	—	—	435
Port de Pictou	—	45	—	—	—	45
Amet Sound	—	—	1,000	—	—	1,000
Port de Merigomish	—	—	—	140	—	140
	500	100	1,380	140	—	2,120
Total	1,500	4,500	3,255	274	1,000	11,129

Les transplantations suivantes ont été effectuées après le 20 mai 1962:

21 mai dans le port de Miscou	190	barils
25 mai dans le port de Miscou	163	"
31 mai dans le port de Miscou	191	"
5 juin dans la baie de Shediac	131	"
13 juin dans la baie de Shediac	177	"

Il n'y a pas eu de transplantation en 1961.

Le ministère n'a pas l'intention d'ordonner d'autres transplantations d'huîtres réfractaires à la maladie en 1963.

VALEUR AU DÉBARQUEMENT ET VALEUR MARCHANDE DES HUÎTRES, PAR PROVINCE, 1946–1961

	Île-du-Prince-Édouard		Nouvelle-Écosse		Nouveau-Brunswick		Maritimes, total	
Année	Valeur débarquement	Valeur marchande	Valeur débarquement	Valeur marchande	Valeur débarquement	Valeur marchande	Valeur débarquement	Valeur marchande
	$	$	$	$	$	$	$	$
1946	99,212	120,550	34,602	46,468	183,398	218,667	317,212	448,685
1947	105,500	139,400	27,500	40,000	193,400	296,800	326,400	476,200
1948	122,500	174,700	33,700	46,400	261,200	423,200	417,400	644,300
1949	100,300	115,100	34,300	50,400	282,600	427,500	417,200	593,000
1950	106,700	167,400	33,400	47,500	207,800	261,800	347,900	476,700
1951	71,200	96,900	38,600	44,800	268,300	372,800	378,100	514,500
1952	87,300	157,300	48,300	48,300	275,000	375,600	410,600	581,200
1953	137,100	185,000	46,400	46,400	280,600	398,700	464,100	630,100
1954	128,300	200,100	32,700	32,700	137,000	216,300	298,000	449,100
1955	139,200	204,600	31,300	43,400	160,200	297,200	330,700	545,200
1956	203,500	275,300	20,700	26,400	125,800	149,800	350,000	451,500
1957	155,400	304,100	37,500	40,700	115,100	86,200	308,000	431,000
1958	263,000	308,100	19,600	28,400	19,700	27,300	302,300	363,800
1959	399,000	427,100	64,200	64,100	9,600	11,000	472,800	502,200
1960	360,700	374,400	41,700	37,300	500	9,400	402,900	421,100
1961	405,100	393,700	44,100	25,800	6,200	10,100	455,400	429,600

RECHERCHES SUR LA GUERRE BACTÉRIOLOGIQUE

Question n° 297—**M. Matheson:**

Le gouvernement possède-t-il une ou des stations expérimentales se livrant à des recherches sur la guerre bactériologique? Dans le cas de l'affirmative, à quel endroit, pour quelle raison et quel a été le coût global de ces recherches au cours des trois dernières années?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

Le Conseil de recherches pour la défense du ministère de la Défense nationale poursuit un programme de recherches visant à déterminer les risques qu'encourraient les militaires et les civils dans l'éventualité d'une attaque bactérienne; il vise aussi à trouver les moyens de déceler une telle attaque et de prévenir et de guérir la maladie. Les recherches se poursuivent à la station expérimentale de Suffield, en Alberta, aux laboratoires de chimie de la défense, à Ottawa, et aux laboratoires de recherches pour la défense, à Kingston.

Pour des motifs de sécurité, on ne saurait fournir à l'égard de ces programmes plus de détails financiers que n'en fournissent les prévisions budgétaires.

*ENQUÊTE VISANT DES BATEAUX DE PÊCHE ÉTRANGERS

Question n° 300—**M. Robichaud:**

Les fonctionnaires du ministère des Pêcheries ont-ils procédé à des recherches ou à des enquêtes sur les chalutiers ou les bateaux de pêche à la seine d'immatriculation étrangère naviguant dans la région du golfe Saint-Laurent ou de la baie des Chaleurs, du 1er avril 1962 jusqu'à ce jour? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates a-t-on effectué ces recherches ou ces patrouilles, *b*) a-t-on signalé des infractions et, dans le cas de l'affirmative, quelle en était la nature, *c*) quelles mesures le ministère des Pêcheries a-t-il prises afin de protéger les pêcheurs canadiens contre ces incursions?

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, en supposant qu'il s'agisse de recherches ou d'enquêtes au sujet de chalutiers et de bateaux, au lieu de recherches ou d'enquêtes sur les chalutiers et les bateaux, la réponse est oui. Aucune recherche ou enquête n'a été faite sur les chalutiers battant pavillon étranger dans la baie des Chaleurs ou le golfe Saint-Laurent. La réponse à la partie *a*) est: les 18, 19, 20, 23, 24, 25 juillet, le 28 août et les 5, 6 et 15 septembre. La réponse à la partie *b*) est non. La réponse à la partie *c*) est la suivante: une flotte de vaisseaux de patrouille navigue sur le littoral atlantique et ses fonctions sont, entre autres, de veiller à l'application de la loi sur la protection des pêcheries côtières. Les rapports d'infractions à la loi sont rapidement étudiés. On fait au besoin appel à la patrouille aérienne, pour compléter le travail de la patrouille navale.

[L'hon. M. MacLean.]

*PROGRAMME DES TRAVAUX D'HIVER

Question n° 301—**M. Rideout:**

Le gouvernement se propose-t-il d'inclure la construction d'hôpitaux et d'écoles dans le programme des travaux d'hiver en vue de remédier au chômage dans les provinces Maritimes?

M. Hales: On a élargi de temps à autre la portée du programme d'encouragement aux travaux effectués en hiver par les municipalités afin d'y inclure toute entreprise d'envergure exécutée par une municipalité sauf s'il s'agit d'une école ou de ses terrains, d'un hôpital ou de ses terrains, d'un métro ou d'édifices appartenant à une municipalité, mais utilisés par des particuliers, pour des fins commerciales ou industrielles.

Le gouvernement fédéral verse d'importantes subventions aux provinces à l'égard de certains aspects de la formation ainsi qu'à l'égard de la construction d'hôpitaux; il n'est pas question, pour le moment, d'élargir la portée actuelle du programme d'encouragement aux travaux d'hiver effectués par les municipalités.

L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Question n° 302—**M. Marcoux:**

1. Le Canada contribue-t-il financièrement à l'Organisation mondiale de la santé?
2. Le Canada a-t-il autorisé l'Organisation mondiale de la santé à promouvoir la fluoration de l'eau dans la ville d'Ottawa?

Réponse de **Mme Casselman:**

1. En tant que membre de l'Organisation mondiale de la santé, le Canada verse une contribution annuelle pour financer cette Organisation, dont le budget est déterminé conformément à son Règlement financier (article 5.3). La contribution de chacune des nations-membres est évaluée d'après ce Règlement.

2. Non.

COMTÉ JACQUES-CARTIER-LASALLE—PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

Question n° 303—**M. Rock:**

1. Combien de prêts a-t-on consentis, en 1960-1961, aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises, dans le comté de Jacques-Cartier-Lasalle?
2. Quel a été le montant de chaque prêt?
3. Combien a-t-on refusé de demandes de prêts?
4. Quels étaient les motifs du refus?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Les renseignements relatifs aux prêts ne sont pas établis de façon à donner les chiffres détaillés pour chaque région.
2. Réponse donnée au n° 1.
3. Renseignement inconnu.
4. Renseignement inconnu.

EMPLACEMENT DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Question n° 309—**M. Rock:**

Le gouvernement songera-t-il à utiliser, comme emplacement de l'exposition universelle de 1967, les

terrains vagues situés dans le comté de Jacques-Cartier-Lasalle, du côté ouest de l'île de Montréal?

Réponse de **l'hon. M. Sévigny:**

Comme aucune décision n'a été prise au sujet de l'endroit où se tiendra l'exposition universelle de 1967, il est encore trop tôt pour examiner son emplacement.

DÉPÔTS DE BOËTTE, TERRE-NEUVE

Question n° 311—**M. Cashin:**

Le gouvernement projette-t-il d'augmenter le nombre actuel des dépôts de boëtte dans la province de Terre-Neuve?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

En vertu de son programme en vue d'accroître les services de distribution de boëtte dans la province de Terre-Neuve, le gouvernement entend établir des installations ou des pièces frigorifiques au lieu de dépôts de boëtte. Le service a doublé depuis quatre ans, de 20 endroits de distribution qu'il était à 40. Ces installations augmenteront à mesure que les besoins se feront sentir, mais il faut en même temps que les moyens de transport par bateau ou par camion soient accrus. On a donc lancé un appel d'offres en vue d'obtenir un gros bateau frigorifique pour remplacer l'*Arctica*, qui a 40 ans d'existence.

STATION «D», À TORONTO

Question n° 314—**M. Cameron (High-Park):**

1. A quelles fins est présentement utilisée l'ancienne station «D», située à l'angle des rues Dundas et Keele, dans la circonscription électorale d'High Park, à Toronto?

2. Peut-on trouver de l'espace libre dans d'autres édifices publics situés dans la région afin que l'édifice soit déclaré bien excédentaire?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Cet immeuble loge actuellement un service du ministère de l'Agriculture, la Division de l'hygiène vétérinaire, et l'habitation du concierge.

2. Non. Toutefois, on a entrepris un relevé général des endroits disponibles à Toronto afin de transporter le plus tôt possible les bureaux du ministère de l'Agriculture ailleurs.

CARACTÉRISTIQUES DU CF-105

Question n° 319—**M. Herridge:**

Quel était le rendement du *CF-105 Arrow* en ce qui a trait *a*) à la distance sans escale, *b*) à l'altitude, *c*) à la vitesse, *d*) aux performances à haute et à basse altitude, *e*) à la détection au moyen du radar, *f*) à l'équipement?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

a)—(i) Rayon de combat à vitesse inférieure à celle du son—506 milles nautiques.

(ii) Rayon de combat à vitesse supersonique—354 milles nautiques.

b)—Altitude maximum de combat—61,400 pieds.

c)—(i) Citese de croisière inférieure à la vitesse du son, Mach—0.92

(ii) Vitesse de croisière supersonique, Mach—1.5

d)—L'Arrow a été conçu comme intercepteur à haute altitude et, comme c'est le cas pour tous les intercepteurs réactés, sa performance à des altitudes différentes dépendait de la mission à accomplir. Voir réponses *a*) et *c*).

e)—Le rayon maximum de détection de son radar dirigé vers une cible appropriée était de 34 milles nautiques.

f)—L'armement qu'on lui destinait comprenait 8 missiles Falcon et 4 missiles Sparrow.

*SIRÈNES D'ALERTE DE LA PROTECTION CIVILE

Question n° 320—**L'hon. M. Hellyer:**

Quel est, actuellement, le nombre de sirènes d'alerte de la protection civile au Canada?

L'hon. M. Harkness: Comme le programme d'installation des sirènes d'alerte se poursuit toujours, le quartier général ignore le nombre exact des sirènes en service à un moment donné. On a installé ou on est à installer 1,328 sirènes.

POURSUITES EN VERTU DU CODE CRIMINEL

Question n° 323—**M. Berger:**

1. Durant chaque année, de 1956 à 1961 inclusivement, quel a été le nombre de poursuites et de condamnations par suite de plaintes portées en vertu des articles suivants du Code criminel du Canada: *a*) 204, *b*) 208, *c*) 209, *d*) 214, *e*) 237(1), *f*) 237(2), *g*) 238?

2. Dans combien de cas les poursuites intentées aux termes des articles 237(1) et (2) ont-elles résulté des mêmes infractions?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1. Le nombre des poursuites n'est pas disponible; on donne à la place le nombre des accusations.

Données non disponibles pour 1961.

Les données relatives à l'article 214 du Code criminel ne sont pas colligées séparément (elles comprennent les données relatives à l'article 214—suppression de part).

Les données relatives à l'article 237 du Code criminel ne sont pas colligées séparément (elles comprennent les données relatives à l'article 238—fournir des substances délétères).

NOMBRE D'ACCUSATIONS ET DE CONDAMNATIONS de 1956 à 1960
(D'après le Bureau fédéral de la statistique)

Année	Infanticide Code criminel art. 204-208		Fait de tuer un enfant non encore né Code criminel art. 209		Négligence à la naissance d'un enfant et suppression de part Code criminel art. 214-215		Avortement et tentatives de fournir des substances délétères Code criminel art. 237-238	
	accusa.	condamna.	accusa.	condamna.	accusa.	condamna.	accusa.	condamna.
1956.....	1	—	—	—	15	8	28	16
1957.....	5	3	16	—	10	9	42	34
1958.....	3	2	7	6	9	9	19	12
1959.....	1	1	4	2	3	3	37	29
1960.....	2	1	—	—	4	4	48	32

2. Non disponible.

IMPORTATION DE COUSSINETS À BILLES

Question nº 324—**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

Quels sont les pays désignés sur la liste de pays visés par contrôle, établie en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation, auxquels l'exportation de coussinets à billes est interdite?

Réponse de **M. Nesbitt:**

Voici la liste des pays visés par contrôle: Albanie; Allemagne (zone soviétique seulement); Bulgarie; Chine, y compris la Mandchourie, mais à l'exception de Formose; Corée du Nord; Estonie; Hongrie; Lettonie; Lithuanie; Mongolie; Nord Viet-Nam; Pologne; Roumanie; Tchécoslovaquie; Thibet; Turkestan oriental; Union des républiques socialistes soviétiques.

L'exportation de coussinets à billes aux pays énumérés ci-dessus exige une licence d'exportation. On peut supposer qu'aucune licence d'exportation ne sera accordée pour les pays de la liste ci-dessus relativement à des coussinets à billes décrits à l'article 6-1 ou dans le groupe 8 partie 1 de la liste sur le contrôle des exportations.

RESTIGOUCHE-MADAWASKA—DEMANDES DE PRÊTS AGRICOLES

Question nº 325—**M. Dubé:**

1. Depuis le mois de juin 1957, quel a été le nombre de demandes de prêts agricoles dans le comté de Restigouche-Madawaska?
2. Quel a été le nombre *a*) de prêts approuvés, *b*) de prêts refusés?

Réponse de **M. Jorgenson:**

1. 87.
2. *a*) 81; *b*) 4.

[M. Nesbitt.]

Deux emprunteurs ont demandé à retirer leur formule.

FORMULES FRANÇAISES POUR LA TRANSPLANTATION DU POISSON

Question nº 326—**M. Dubé:**

Peut-on se procurer au ministère des Pêcheries des formules françaises pour la transplantation du poisson dans les eaux appartenant à l'État ou à des particuliers et *a*) dans le cas de l'affirmative, les formules rédigées en français sont-elles acceptées par le Service de la pisciculture dans la région des provinces Maritimes, *b*) sinon, pour quelles raisons refuse-t-on ces formules?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

Oui: *a*) oui; *b*) non applicable.

*ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES, NORD-OUEST DE L'ONTARIO

Question nº 328—**M. Badanai:**

A-t-on commencé l'aménagement des deux cent vingt milles de chemins d'accès aux ressources à travers le Nord-Ouest de l'Ontario, tel que l'a annoncé en juin dernier le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales à la *Canadian Institute of Mining and Metallurgy*? Dans le cas de l'affirmative, combien de milles de cette route a-t-on achevés?

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, grâce aux relevés aéro-magnétiques et aux expéditions géologiques, on a effectué certains travaux visant à reconnaître l'importance des gisements minéraux de la région et fixer le tracé le plus prometteur et le plus économique de cette route importante. On m'apprend que la province espère terminer les 40 premiers milles au nord de Pickle Crow au cours de la saison de construction qui vient, et entreprendre le tronçon suivant.

*CONSTRUCTION D'UN QUAI À SAINT-SIMÉON

Question nº 332—**M. Bélanger:**

1. A-t-on voté des crédits en vue de la construction d'un nouveau quai à Saint-Siméon, comté de Charlevoix et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant?
2. Le ministre des Travaux publics se propose-t-il de faire commencer les travaux cet automne?

M. McCleave: Non.

*SUBVENTIONS À L'ÉGARD DU MAÏS

Question nº 339—**M. MacInnis:**

1. A-t-on pris une décision au sujet de l'application de la subvention à l'égard du maïs destiné aux provinces Maritimes?
2. A quels endroits des provinces Maritimes peut-on s'approvisionner en maïs?

M. Jorgenson:

1. Oui. Cette subvention vaut pour la période allant du 16 avril au 30 septembre. Vu les expéditions massives de maïs, de céréales de provende et de blé qui ont eu lieu depuis la tête des Grands lacs vers l'Est canadien, il a été décidé de ne pas prolonger la période du versement de la subvention.

2. Les détaillants ont acheté du maïs en grandes quantités durant septembre, probablement suffisamment pour en entreposer. En outre, du maïs de choix, qui n'était pas destiné à servir de provende, est en entrepôt à Halifax; sauf erreur, on peut se procurer de ce maïs. Le blé de provende est disponible à Halifax et l'on attendait en fin de semaine l'arrivée d'un bateau en transportant une quantité supplémentaire.

INDUSTRIE COMMERCIALE DE LA PÊCHE À NEW-WATERFORD (N.-É.)

Question nº 342—**M. MacInnis:**

A-t-on reçu de la *New Waterford Barrachois Improvement Association* des observations demandant au gouvernement une aide en vue de la réalisation d'une industrie commerciale permanente de la pêche dans cette région et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre à ce sujet?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

Non.

CRÉDITS D'EXPORTATION À LA «DOMINION STEEL AND COAL COMPANY»

Question nº 344—**M. MacInnis:**

1. Quel est le montant global, en dollars canadiens, du crédit actuellement en cours sous le régime de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, par suite de l'assistance accordée aux termes de cette loi en vue d'assurer la vente à l'étranger des produits de l'acier de la *Dominion Steel and Coal Company* fabriqués à Sydney (N.-É.)?
2. Le gouvernement est-il saisi de demandes relatives à une aide supplémentaire sous forme de crédit consenti aux termes de cette loi pour le compte de la *Dominion Steel and Coal Company* ou d'une autre filiale de la *Hawker-Siddeley of Canada Limited* et, dans le cas de l'affirmative, quelle est la somme en cause?

Réponse de **M. Nesbitt:**

1. Le montant des prêts non remboursés et des engagements de la Société s'élevait à 23.6 millions de dollars canadiens le 30 septembre 1962.

2. La Société n'a pas l'habitude de fournir des renseignements sur les demandes d'assurance et de financement, car cela pourrait compromettre gravement les négociations des exportateurs canadiens.

CERTIFICAT D'ASSURANCE POUR TOUT LE CANADA

Question nº 349—**M. Mather:**

Vu que les automobilistes ne détiennent aucun certificat d'assurance reconnu par tout le Canada pour prouver leur solvabilité, le gouvernement prendra-t-il l'initiative de réaliser, à brève échéance, un accord général au Canada à ce sujet, étant donné la nécessité croissante d'un tel certificat par suite de l'ouverture de la route transcanadienne?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Habituellement la protection d'assurance ne connaît pas de limites géographiques.

*REPRÉSENTANTS CANADIENS AU BUREAU INTERNATIONAL DE LA VOIE NAVIGABLE RICHELIEU-CHAMPLAIN

Question nº 350—**M. Cardin:**

1. Quel est le nom de chacun des membres et des adjoints qui doivent représenter le Canada au Bureau international de la voie navigable Richelieu-Champlain, qui a été établi par la Commission mixte internationale en vue de l'étude du projet de canalisation du Richelieu?
2. Quel est le domicile des représentants canadiens au sein de ce bureau?
3. A quelle date et à quel endroit le Bureau se réunira-t-il?
4. Quel est le mandat précis de ce Bureau?

M. Macquarrie: A ma demande, le président de la section canadienne de la Commission mixte internationale me donne les renseignements suivants:

1. Canada: M. G. A. Scott, sous-ministre adjoint du ministère des Transports, Ottawa, président; M. Millar, chef de la Direction du génie des ports et rivières du ministère des Travaux publics, Ottawa, membre; l'ingénieur régional de Montréal du ministère des Travaux publics, membre suppléant; M. R. H. Clark, hydraulicien en chef, Direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, Ottawa, membre.

2. Comme il est indiqué sous 1.

3. Les membres du Bureau se réuniront périodiquement au fur et à mesure de l'avancement de leurs études et suivant les exigences de la situation. Les deux présidents se sont déjà réunis plusieurs fois et des consultations officieuses s'échangent constamment à l'instar de celles des organes consultatifs de la Commission mixte internationale. C'est le Bureau lui-même qui fixera le calen-

drier de ses réunions suivant les exigences de la situation.

4. Jusqu'ici, la Commission mixte internationale n'a pas rendu publiques les directives données aux organes subordonnés concernant la préparation de rapports et, pour le moment, nous ne pensons pas qu'il soit approprié de le faire non plus. Toutefois, dûment autorisé par la section américaine de la Commission, nous pouvons dire que le Bureau international de la voie navigable Richelieu-Champlain a été chargé par la Commission mixte internationale de faire les expertises techniques nécessaires et également d'examiner avec soin, en établissant les différentes phases d'expertise et d'étude, les conséquences économiques de l'amélioration de la voie navigable et ses effets dans les deux pays; la Commission l'a chargé également de commencer les études immédiatement et de la tenir constamment au courant de l'avancement des travaux.

COUR DE REMISAGE À TORONTO

Question nº 358—**M. Sams:**

Étant donné que de vives représentations ont été faites par M. Kenneth Wharton, président de l'*Aldershot Property Owners Association*, dans une pétition portant la signature de quelque 5,000 habitants de la ville de Burlington et s'opposant à une cour de remisage du National-Canadien, quelles mesures le ministère des Transports a-t-il prises en vue de trouver un autre emplacement et par là d'empêcher que la construction projetée ne porte atteinte aux propriétés résidentielles de haute valeur dans cette région?

M. Sams: Je demande à la Chambre l'autorisation de retirer la question.

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé et la question est retirée.)

INFRACTIONS RELATIVES À LA LIMITE DE TROIS MILLES

Question nº 371—**M. Cashin:**

Combien de rapports, s'il en est, le gouvernement a-t-il reçus relativement à des chalutiers étrangers qui enfreindraient la prescription relative à la limite de trois milles et quelles mesures a-t-il prises au sujet de chaque rapport?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

Le gouvernement reçoit de nombreux rapports, la plupart de vive voix, relativement à des chalutiers étrangers qui enfreindraient la limite de trois milles, surtout au printemps. Le ministère des Pêcheries possède une flotte de patrouilleurs qui surveille constamment les mouvements des chalutiers étrangers le long du littoral. Il se sert aussi d'avions de patrouille afin de vérifier des rapports précis ou de prendre des mesures lorsque plusieurs chalutiers étrangers s'approchent de la limite de trois milles. En plus des opérations ordinaires de patrouille, chaque plainte en particulier fait l'objet d'une enquête.

En mars dernier, deux chalutiers espagnols en train de pêcher à l'intérieur de la zone de trois milles ont été repérés et reconnus par l'équipage de navires du ministère. Le commandant de l'un des chalutiers, le *Santa Rita*, a dû répondre à une accusation portée aux termes de la loi sur la protection des pêcheries côtières lorsqu'il a jeté l'ancre subséquemment dans le port de Saint-Jean (T.-N.) Le juge a tenu compte de ce que le chalutier avait eu des difficultés avec son système de radar et de ce qu'il n'était qu'à un demi-mille à l'intérieur de la zone de trois milles.

On agira contre le deuxième navire si jamais il se montre dans un port canadien.

CHAFAUDS COLLECTIFS À SAINT-JEAN-OUEST (T.-N.)

Question nº 372—**M. Cashin:**

Combien de demandes, s'il en est, a-t-on reçues de la circonscription de Saint-Jean-Ouest en vue de la construction de chafauds collectifs dans cette circonscription et de qui a-t-on reçu ces demandes?

Réponse de **l'hon. M. MacLean:**

Cinq. Toutes ces demandes ont été présentées par l'honorable W. J. Browne.

*ABATTOIR DANS L'ABITIBI

Question nº 373—**M. Laprise:**

Le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu une demande de subventions pour la construction d'un abattoir dans l'Abitibi? Dans le cas de l'affirmative, de qui et quelle a été la teneur de la réponse?

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

*PRÊTS DE LA CENTRALE D'HYPOTHÈQUES DANS QUÉBEC

Question nº 376—**M. Lamy:**

1. Combien de prêts la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consentis dans la province de Québec?
2. Combien de prêts la Société a-t-elle refusés et quelle en est la raison?
3. Combien d'acheteurs ont perdu leur propriété faute de pouvoir remplir leurs engagements?
4. Le gouvernement se propose-t-il de modifier la loi de façon à ce que ceux qui touchent annuellement un salaire d'au plus $2,500 puissent s'en prévaloir?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, au sujet des prêts nets approuvés en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation dans la province de Québec, de 1954 à septembre 1962, voici la réponse à la première partie de la question: Prêts faits par les prêteurs agréés et assurés par la SCHL, 47,219 se rapportant à 55,612 unités et d'une valeur totale de $518,078,000; prêts de la SCHL, 24,730 se rapportant à 33,646 unités et d'une valeur totale de $330,107,000. Par conséquent, il a été accordé au total 71,949 en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation, d'une valeur globale de $911,185,000, se rapportant à 89,258 unités.

Quant à la deuxième partie de la question, les renseignements ne sont pas disponibles. La réponse à la troisième partie est que sur ce nombre élevé de prêts, 223 acquéreurs ont dû se défaire de leur maison parce qu'ils n'avaient pu faire les versements voulus.

La réponse à la quatrième partie de la question est que la loi nationale sur l'habitation renferme déjà des dispositions régissant l'assistance aux familles à faible revenu.

*DEMANDES DE PRÊTS AGRICOLES DANS LA RÉGION DE BONAVENTURE

Question n° 380—**M. Béchard:**

Depuis 1958, combien de demandes de prêts la Société du crédit agricole a-t-elle reçues de la circonscription de Bonaventure? Sur ce nombre, combien de demandes ont été approuvées et quel était le montant de chacune?

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, cinq demandes ont été reçues. Trois d'entre elles ont été rejetées et les deux autres ont été approuvées par la Société du crédit agricole canadien, une au montant de $5,500 et l'autre au montant de $3,200.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Question n° 192—**M. Berger:**

1. Y a-t-il eu des entretiens, durant la présente année, entre des fonctionnaires du Canada, des États-Unis et de la Colombie-Britannique, ou entre des fonctionnaires de l'un ou l'autre d'entre eux, au sujet de la vente aux États-Unis des bénéfices d'aval dont jouirait le Canada aux termes du traité du fleuve Columbia? Dans le cas de l'affirmative, la question du prix à payer pour ces bénéfices d'aval a-t-elle été étudiée au cours de ces entretiens?

2. Le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique sont-ils tombés d'accord sur la vente à long terme aux États-Unis des bénéfices d'aval aux termes du traité du fleuve Columbia?

*BUREAUX DE RADIO-CANADA À MONTRÉAL

Question n° 207—**M. Rinfret:**

1. Quelles sont les adresses des différents bureaux de la Société Radio-Canada à Montréal?

2. Combien de ces bureaux sont loués par la Société?

3. Quel est le coût mensuel global du loyer de ces bureaux?

L'hon. M. Halpenny: Documents déposés.

APPROVISIONNEMENTS DE HOUILLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 261—**M. Herridge:**

1. En 1960, 1961 et en 1962 jusqu'à ce jour, quelle quantité de charbon, avec mention de la catégorie, a-t-on exportée du Canada?

2. En 1960, 1961 et en 1962 jusqu'à ce jour, quelles quantités de charbon, avec mention de la catégorie, pouvaient obtenir les marchands et les consommateurs en Colombie-Britannique?

3. Les marchands et les consommateurs de charbon de la Colombie-Britannique ont-ils formulé des plaintes au sujet des difficultés qu'ils éprouvaient à obtenir du charbon de chauffage de bonne qualité depuis le 1er janvier 1960? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises?

*STATIONS AFFILIÉES À RADIO-CANADA

Question n° 264—**M. Rynard:**

1. Lorsque les stations privées de radio sont affiliées au réseau de la Société Radio-Canada, celle-ci peut-elle leur imposer le choix de leurs émissions et leur retirer leur permis si elles ne se conforment pas à ses instructions?

2. Des émissions religieuses transmises par des stations privées locales ont-elles été remplacées par des émissions sportives et autres émissions profanes par suite d'une telle affiliation?

3. Une émission religieuse d'une durée de quinze minutes a-t-elle été réduite à cinq minutes par suite d'une telle affiliation?

L'hon. M. Halpenny: Documents déposés.

EXPORTATIONS DE CÉRÉALES

Question n° 266—**M. Thompson:**

1. Au cours des périodes allant de 1952 à 1956, de 1957 à 1961 et depuis le 1er janvier 1962, quels ont été le volume et la valeur globale des exportations canadiennes *a*) de blé et de farine de blé, *b*) de toutes catégories de céréales?

2. Au cours de chacune de ces périodes, quelles quantités de céréales (réparties ainsi que ci-dessus) a-t-on exportées à des pays sous la domination communiste?

3. Quelle était la valeur de ces exportations?

4. Quels sont *a*) le montant maximum de crédit accordé pour assurer la partie financière de ces exportations aux pays sous la domination communiste, *b*) le montant actuel du crédit non encore remboursé à l'égard de ces exportations?

*«INTERIOR CONTRACTING COMPANY»

Question nº 267—**M. Howard:**

Depuis le 1er janvier 1957, l'*Interior Contracting Company Limited*, de Penticton (C.-B.), a-t-elle touché des sommes pour des travaux effectués pour le compte du gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-elle reçues, à quelles dates a-t-elle reçu ces sommes et quels sont ces travaux?

LE FONDS DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE

Question nº 273—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Une allocation de travaux forcés a-t-elle été versée aux anciens prisonniers de guerre capturés à Hong-kong? Sinon, est-on à étudier la question de verser une telle allocation?

2. A-t-on institué un fonds de bienfaisance pour les anciens prisonniers de guerre capturés à Hong-kong, sur le Fonds des réclamations de guerre, selon la recommandation du comité des affaires des anciens combattants de la Chambre des communes? Sinon, pour quelle raison?

3. Quelle somme a-t-on versée sur le Fonds des réclamations de guerre à chaque réclamant agréé?

4. Quelles sommes reste-t-il à verser et quel est le montant de chaque réclamation?

5. Quelle somme a-t-on dépensée pour l'administration du Fonds des réclamations de guerre?

6. Quel est l'avoir actuel du Fonds des réclamations de guerre?

*PROGRAMME DE CONSTRUCTION À SAINT-JEAN-OUEST (T.-N.)

Question nº 281—**M. Cashin:**

1. Quelles modifications prévoit-on apporter au programme de construction du gouvernement fédéral dans la région de St-Jean-Ouest, par suite de la réduction des dépenses?

2. Quelle partie du programme de construction sera exécutée dans St-Jean-Ouest?

LIBÉRATIONS DES FORCES ARMÉES

Question nº 284—**M. MacInnis:**

1. Durant chaque année, depuis 1955, combien de personnes ayant moins de vingt ans de service réglementaire et de temps de guerre ont été licenciées avec pension dans chacune des forces armées?

2. Certaines de ces personnes ont-elles été licenciées pour cause d'incompétence ou de mauvaise conduite? Dans le cas de l'affirmative, combien dans chaque arme, durant chaque année et pour quelles raisons?

3. Depuis 1955, combien de personnes ayant plus de vingt ans de service réglementaire et de temps de guerre ont obtenu une libération honorable dans chaque arme, sans avoir droit à une pension?

PRIX DU BOIS À PÂTE

Question nº 285—**M. MacInnis:**

1. Le gouvernement dira-t-il s'il se propose d'établir des prix de soutien à l'égard du bois à pâte provenant des fermes?

2. Le gouvernement a-t-il étudié la question des prix versés pour la pâte de bois, depuis l'enquête menée il y a quelques années par la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des observations au sujet du prix versé pour le bois à pâte dans les provinces Maritimes? Dans le cas de l'affirmative, quand, de la part de qui et qu'en est-il résulté?

AFFAIRES INDIENNES—RÉDUCTION DES DÉPENSES

Question nº 295—**M. MacEachen:**

A-t-on autorisé la diminution des dépenses courantes de la Direction des affaires indiennes ou de quelque autre service de l'État s'occupant des affaires indiennes, par suite de la ligne de conduite du gouvernement en matière de réduction des dépenses?

PASSAGES À NIVEAU

Question nº 299—**M. Peters:**

1. Quel est le nombre de passages à niveau au Canada sur *a*) les grandes routes de première catégorie, *b*) sur les grandes routes de seconde catégorie, et *c*) sur les routes secondaires?

2. Quel en est le nombre dans la circonscription électorale de Timiskaming?

3. Sur ce nombre, combien sont protégés *a*) par des feux et (ou) par une signalisation, *b*) par des passages au-dessous, *c*) par des passages au-dessus?

4. Le ministère des Transports a-t-il adopté comme ligne de conduite d'autoriser la construction de nouvelles grandes routes sans exiger un passage au-dessus ou un passage au-dessous?

TRAVAUX FÉDÉRAUX DANS PORTNEUF

Question nº 318—**M. Frenette:**

1. Quels sont les travaux actuellement en voie d'exécution pour le compte du gouvernement fédéral dans le comté de Portneuf?

2. Quels sont les noms des entrepreneurs qui exécutent ces travaux?

3. Quelle somme d'argent a-t-on allouée pour chacune de ces entreprises?

SERVICES DE RADIOGRAPHIE DES HÔPITAUX FÉDÉRAUX

Question nº 321—**M. Berger:**

1. Depuis l'entrée en vigueur des règlements du service civil le 1er avril 1962 aux termes de la nouvelle loi sur le service civil, a-t-on découvert que des employés des services de radiographie des hôpitaux fédéraux avaient eu besoin d'un congé parce qu'ils avaient été exposés à la radioactivité? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

2. Dans chaque cas, *a*) quand a-t-on découvert qu'un employé avait besoin d'un tel congé, *b*) quand le congé de l'employé a-t-il commencé, *c*) quelle a été la durée de chaque congé?

3. Combien de fois fait-on subir un examen médical à ces employés?

MILITAIRES RETRAITÉS

Question nº 327—**M. Matheson:**

1. Quel est l'âge moyen auquel le personnel des forces régulières de l'Armée est mis à la retraite, et quelle est la moyenne de la durée du service?

2. Le personnel retraité de l'Armée est-il susceptible d'être rappelé?

3. Quel est le nombre des militaires en activité de service dans l'Armée, la Marine et l'Aviation, qui ont été mis à la retraite depuis le 1er avril 1961?

4. Le gouvernement a-t-il consulté le commandement de l'OTAN avant le 24 août 1962, date où le ministre de la Défense nationale a annoncé la réduction des effectifs des forces armées du Canada?

*SOMME VERSÉE PAR RADIO-CANADA À MME JEANNE SAUVÉ

Question nº 334—**M. Beaulé:**

1. Quelle somme la Société Radio-Canada a-t-elle versée à Mme Jeanne Sauvé depuis qu'elle participe à des émissions à Radio-Canada?

2. Mme Sauvé est-elle l'épouse de l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine?

L'hon. M. Halpenny: Le rapport est déposé.

CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ AUX PERSONNES D'ORIGINE CHINOISE

Question nº 352—**M. Howard:**

Relativement à la réponse à la question nº 31 du 17 octobre, dans laquelle il est fait mention de 573 personnes d'origine chinoise à qui on a délivré des certificats de citoyenneté entre le 1er janvier et le 30 juin 1962, ainsi que de la période de temps qui s'écoule entre l'audition d'une demande de citoyenneté devant un juge et l'octroi dudit certificat, quelle a été, par catégorie, ainsi que par semaine et (ou) par année, selon le cas, cette période de temps pour chacune desdites personnes d'origine chinoise?

ACHATS DE NICKEL

Question nº 360—**M. Godin:**

Le gouvernement, directement ou indirectement, ou quelque organisme de l'État ou société de la Couronne, ont-ils fait des achats de nickel canadien, durant les années 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962? Dans le cas de l'affirmative, en quelle quantité et pour quel montant, durant chacune de ces années, pour les fins suivantes: *a*) la production de défense, b) la recherche, c) l'aide internationale (telle que le Plan de Colombo, etc), *d*) pour toutes autres fins?

SERVICE DE LIVRAISON PAR FACTEURS À SAINT-GEORGES-EST

Question nº 375—**M. Perron:**

1. Les autorités municipales de Saint-Georges-Est, comté de Beauce, ont-elles demandé au ministre des Postes qu'on y établisse le service de livraison par facteurs et quelles sont les intentions du ministère à ce sujet?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MARCHE À SUIVRE EN VUE D'UN DÉBAT SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais de nouveau poser ma question au leader de la Chambre. J'aimerais lui demander si lui-même et son gouvernement ont étudié la proposition qui a été formulée de ce côté-ci de la Chambre vendredi soir dernier, à savoir qu'on invoque l'article 58 du Règlement afin que le ministre des Finances puisse faire son exposé alors que l'Orateur occupe le fauteuil?

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): La partie de l'article 58 du Règlement à laquelle se réfère l'honorable député intéresse l'annonce, par le ministre des Finances, qu'il va présenter un budget. Nous nous proposons d'invoquer l'article 58 du Règlement pour nous constituer en comité des voies et moyens, et la proposition que j'ai faite vendredi matin tient toujours.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question complémentaire? Étant donné cette décision, comment le gouvernement peut-il justifier ce mépris flagrant des droits du Parlement, en refusant à l'opposition l'occasion de mettre à l'épreuve le programme financier du gouvernement actuel pour l'année financière en cours?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, c'est amorcer ici un argument à un mauvais moment de nos délibérations. Il n'est pas du tout question de mépris flagrant des droits du Parlement. Les membres du parti libéral devraient être les derniers à soulever pareille question.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ose croire que l'honorable député va poser une question complémentaire et non continuer ce qui semble l'amorce d'un débat. Nous en sommes à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Chevrier: Il s'agit en effet d'une question complémentaire, qui n'a rien de l'argumentation. D'autre part, je tiens à vous dire, en toute déférence, que dans les circonstances particulières où nous sommes présentement, il y aurait peut-être lieu de permettre une certaine latitude. De toute

façon, je vais poser ma question. Cela veut-il dire, par conséquent, que nous allons avoir, en fait, un débat sur un budget, alors qu'il n'y a pas de budget?

L'hon. M. Churchill: Je ne vois pas comment cela puisse être possible. Les honorables députés sont libres de tirer leurs propres conclusions, mais il y a un budget cette année. Nour allons nous former en comité des voies et moyens...

Des voix: Mais il n'y aura pas de débat.

L'hon. M. Churchill: La question a été débattue par le leader de l'opposition...

L'hon. M. Pearson: Pendant quinze minutes.

L'hon. M. Churchill: ...et par un représentant de la CCF, à l'époque. Nous allons maintenant nous former en comité des voies et moyens et étudier la résolution.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ayant attiré mon attention, je reviendrai plus tard à l'honorable député.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez parfaitement raison, monsieur l'Orateur. Quand je me suis levé, c'était pour poser une question complémentaire à cette étape-là. Cependant, nous avons fait quelque progrès et, si je prends la parole, c'est tout simplement pour formuler la proposition suivante. J'ai l'impression que nous nous dirigeons vers un rappel du Règlement, mais ce n'est pas le moment de soulever une objection. Quand le moment viendra, je vous prierais, monsieur l'Orateur, de bien vouloir m'écouter.

L'hon. M. Chevrier: A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'il est opportun. Auriez-vous alors l'obligeance, monsieur l'Orateur, de nous fournir l'occasion d'invoquer le Règlement lorsque le poste qui sera bientôt à l'étude sera appelé, car si vous déclarez la chose irrégulière, alors j'estime que, dans les circonstances particulières où nous sommes présentement, il convient d'interroger davantage le gouvernement.

L'hon. M. Churchill: J'espère, monsieur l'Orateur, que vous avez compris la question comme moi. Le rappel au Règlement sera discuté lorsque l'Orateur aura quitté le fauteuil et que le président l'aura remplacé, en conformité du Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon sens, on me demande de trancher une question hypothétique, car j'ignore si l'on fera effectivement un rappel au Règlement lorsque l'Orateur sera sur le point de quitter le fauteuil, car l'Orateur, en ce moment, ne sait pas s'il le quittera.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de présenter un budget supplémentaire à l'égard de la présente année financière?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque nous en arriverons à cette question, nous donnerons tous les renseignements à l'honorable député, qui sera alors en mesure de les interpréter comme bon lui semblera, selon l'attitude du moment.

Des voix: Honte.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INDE ET CHINE—ATTITUDE DU CANADA DEVANT LES ÉVÉNEMENTS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): J'aimerais poser une question au premier ministre. Comme les forces militaires de la Chine communiste ont envahi un pays du Commonwealth pendant la fin de semaine, ce qui crée une grave situation, le gouvernement peut-il nous assurer qu'il s'abstiendra de réduire l'aide apportée à l'Inde, l'année prochaine, sous le régime du Plan de Colombo, et que, durant la période des hostilités, il suspendra les livraisons de céréales canadiennes à la Chine communiste pour les détourner vers l'Inde?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Canada, lorsqu'il a produit du blé en excédent, a toujours été prêt à en fournir à l'Inde. Ce pays n'a jamais manifesté le désir d'en recevoir plus qu'on ne lui en envoyait. En réalité, lors de mon séjour en Inde, on m'a fait savoir qu'on espérait que toute aide apportée dans le cadre du Plan de Colombo serait orientée vers la réalisation d'entreprises d'équipement.

Nous avons encore amplement de blé et s'il arrive que l'Inde en ait besoin, nous serons en mesure de lui en fournir. Mais

nous ne devrions pas pour autant résilier un contrat que nous avons conclu avec un autre pays. L'Inde et la Chine communiste n'ont cessé d'avoir des différends frontaliers jusqu'ici, et le député serait le dernier, j'en suis sûr, à demander à la population canadienne de résilier un contrat en vigueur.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, . . .

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser, aux fins de la précision, une question qui vient compléter la dernière qu'on a formulée.

M. l'Orateur: Le député de Red-Deer désire poser une question complémentaire?

M. Thompson: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Herridge: Ma question vise à obtenir des précisions.

M. l'Orateur: Dans ce cas, je permets à l'honorable député de la poser. J'accorderai ensuite la parole au représentant de Red-Deer.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Étant donné que, selon la *Presse canadienne*, une mission de l'aviation de l'Inde est en route vers le Canada afin de voir s'il serait possible d'acheter des appareils de transport du type Caribou et vu les nouvelles alarmantes concernant les attaques opérées contre l'Inde par la Chine, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'Inde a demandé de l'aide?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement de l'Inde n'a fait aucune démarche officielle auprès du gouvernement canadien en vue d'acheter des avions ou d'autre matériel militaire. Les députés n'ignorent pas que le Canada n'a aucun engagement officiel envers l'Inde dans le domaine militaire. Cela ne nous empêche pas, cependant, de déplorer les attaques dont l'Inde est victime en ce moment, et si jamais le gouvernement de l'Inde s'adressait à nous, en raison de sa situation et vu que ce pays fait aussi partie du Commonwealth, nous accorderions certes toute l'attention voulue à une telle demande.

M. Thompson: Une question complémentaire.

M. l'Orateur: J'accorde la parole au député d'York-Nord.

M. John H. Addison (York-Nord): J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada se propose d'appuyer toute initiative en vue de faire intervenir les Nations Unies dans le conflit qui sépare la Chine et l'Inde à l'heure actuelle?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'est pas encore opportun que je fasse une déclaration en réponse à cette question.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire.

M. l'Orateur: Veuillez m'excuser.

M. Thompson: Vu l'attaque de grande envergure que les forces militaires de la Chine communiste ont déclenchée contre l'Inde, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement songe à modifier sa prise de position sur la vente du blé canadien à la Chine?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai bien mis les points sur les «i». D'après ce que j'ai lu dans les journaux, je sais que le représentant désapprouve fortement la vente de notre blé à la Chine. Cependant, je lui ferai remarquer qu'il n'y a pas eu jusqu'ici d'attaques militaires de grande envergure.

(Plus tard)

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre si, se fondant sur les renseignements que le gouvernement seul possède, le gouvernement estime que l'Inde a été victime d'un acte d'agression?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement indien estime qu'il n'y a pas eu un seul acte d'agression mais plusieurs. D'après nos relations passées avec l'Inde nous pouvons dire que ce pays nous présente toujours les faits dans leur clarté propre et réelle.

BERLIN—SIGNES DE CRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre. Le premier ministre a déclaré, la semaine dernière, que d'après certains indices l'Union soviétique provoquerait sous peu une nouvelle crise à Berlin. Le premier ministre peut-il nous dire d'où il tient ses informations?

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE D'OBSERVER LA SEMAINE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert W. Prittie (Burnaby-Richmond): J'aimerais poser une question au premier ministre. Je regrette de ne pas l'en avoir avisé. Le premier ministre a-t-il reçu de la Campagne canadienne pour le désarmement nucléaire une lettre portant la signature de l'honorable J. T. Thorson et demandant que la semaine du 5 au 11 novembre soit proclamée «Semaine de la paix» dans tout le Canada? Dans le cas de l'affirmative, a-t-il quelque observation à faire à ce propos?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai bel et bien reçu une lettre et j'ai fait savoir au juge Thorson que, même si nous voulons tous travailler, par tous les moyens possibles, à la réalisation de la paix, nous devons nous conformer à la pratique suivie par les gouvernements qui nous ont précédés: d'une manière générale, on a refusé de consacrer une journée ou une semaine à telle ou telle fin.

TRANSPORT PAR AVIONS DE BOMBES ATOMIQUES DES ÉTATS-UNIS AU-DESSUS DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Si je la pose, monsieur l'Orateur, c'est qu'elle concerne de manière urgente bon nombre de Canadiens et, tout en cherchant à me renseigner, je m'efforce de m'en tenir au Règlement. M. Ralph E. Lapp, autorité éminente en physique nucléaire, a déclaré hier qu'une bombe à hydrogène de la puissance de 24 millions de tonnes de TNT avait été jetée au-dessus de la Caroline-du-Sud le 24 janvier 1961 et était venue bien près d'exploser du fait que cinq de ses six dispositifs de sûreté n'avaient pas fonctionné. Le ministre pourrait-il nous dire si des avions américains qui transportent ce genre de bombe survolent le Canada?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire tout d'abord que cette déclaration n'est pas du tout confirmée. Je constate que le département de la défense des États-Unis se refuse à l'accepter ou à la confirmer. Quant à la question elle-même, il s'agit d'une situation maintes fois tirée au clair dans le passé, comme doit se le rappeler, j'en suis sûr, l'honorable représentant.

Le 3 juin 1958, le premier ministre a déclaré:

> Dans les passages que j'ai signalés, la Chambre était informée que les bombardiers des États-Unis portant des armes nucléaires ne survolaient le Canada qu'avec la permission préalable des autorités canadiennes. Chaque vol doit faire l'objet d'une demande expresse, car on ne donne pas d'autorisation générale. Les armes sont désamorcées afin d'éviter les accidents. En somme, on s'en tient à ce qui avait été établi par le gouvernement précédent.

M. Charles M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le Canada a-t-il promis, d'une manière explicite ou implicite, aux États-Unis qu'il accepterait et se servirait d'armes nucléaires sur le sol canadien ou lancées du Canada?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je ne puis rien ajouter à ce qui a été dit à maintes reprises dans cette enceinte, au cour des deux ou trois dernières années, à propos de toute cette question.

LES NATIONS UNIES

ESSAIS NUCLÉAIRES—ATTITUDE DU CANADA DEVANT LA RÉSOLUTION MEXICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question fondée sur une réponse qu'il a donnée vendredi dernier à l'honorable représentant de Greenwood. Vu que le ministre a déclaré que le gouvernement du Canada s'oppose aux essais nucléaires avec ou sans contrôle, dira-t-il que le Canada va appuyer la résolution, inscrite au nom de 30 nations, qui a été déposée aux Nations Unies vendredi dernier et qui demande aux puissances nucléaires de cesser tous essais d'engins nucléaires avant le 1er janvier?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le texte de la résolution ne nous est parvenu qu'au cours de la fin de semaine et il est encore à l'étude.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTIONS AU SUJET DE L'EXEMPLAIRE FRANÇAIS DU LIVRE BLEU DU BUDGET REVISÉ DES DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Nous avons reçu dernièrement le Livre bleu du budget revisé des dépenses, en anglais; nous aimerions savoir quand nous recevrons l'exemplaire français.

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous recevons la version française le plus tôt possible. Il y a des années, depuis la Confédération, qu'on utilise en l'occurrence les mêmes caractères, ce qui évite des dépenses très élevées. L'impression simultanée coûterait des milliers de dollars de plus. C'est du moins la coutume qu'on a suivie jusqu'ici, mais je puis dire à mon honorable ami que j'ai émis des directives pour que la publication se fasse dans le plus bref délai possible, et j'espère que la version française sera disponible d'ici quelques jours.

LES COALITIONS

PIÈCES D'AUTOMOBILES—EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de la Justice. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour mettre en œuvre les recommandations que la Commission sur les pratiques restrictives du commerce a énoncées dans son récent rapport concernant la distribution et la vente d'huiles et de graisses pour l'automobile, d'antigel, de pneus, de batteries, de pièces, d'accessoires et de produits connexes, et quelles sont les mesures ultérieures que le gouvernement a l'intention de prendre à cet égard?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je suis d'avis que le député ferait mieux de porter cette question au *Feuilleton.*

(Texte)

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE QUE LES CULTIVATEURS DE L'EST PUISSENT ACHETER LEURS GRAINS DE PROVENDE DIRECTEMENT DES CULTIVATEURS DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Ma question, monsieur le président, s'adresse au ministre de l'Agriculture. La Commission canadienne du blé permettrait-elle aux cultivateurs de l'Est d'acheter leurs grains de provende directement des cultivateurs de l'Ouest?

M. l'Orateur: A mon avis, par cette question, on demande à l'honorable ministre de l'Agriculture d'interpréter la loi, ou au gouvernement de déclarer sa politique à ce sujet. Je crois bien que l'honorable député devrait inscrire sa question au *Feuilleton.*

M. Dumont: C'est parce que, monsieur le président, si les 92,000 cultivateurs, dont le revenu annuel est de moins de $1,200, pouvaient bénéficier d'un tel avantage, ils en achèteraient immédiatement.

M. Dupuis: Cet après-midi?

M. Dumont: Oui, et en ce qui concerne le transport, à 9c. le boisseau, cela baisserait passablement le prix.

(Traduction)

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

REPRÉSENTANTS DU CANADA À LA CONFÉRENCE MONDIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question que je crois pressante. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a délégué M. Gordon Shrum, M.M., et M. Hugh Keenleyside, V.M., ses plus grands spécialistes en matière d'énergie électrique, à la conférence mondiale sur l'énergie électrique, en Australie, qui doit durer deux ou trois semaines. Le ministre voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada déléguera un représentant à cette conférence?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. La délégation canadienne aura à sa tête M. T. Patterson, chef de la direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Il est secrétaire honoraire de la section canadienne de la conférence mondiale de l'énergie électrique. La délégation canadienne comptera aussi M. Alec Ignatieff, chef de la Division des combustibles et des pratiques minières, du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. Lorne Gray, président de l'*Atomic Energy of Canada Ltd.;* et M. A. V. Mooradian, de l'*Atomic Energy of Canada Ltd.*

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

INTERDICTION DE LA FABRICATION ET DE L'EMPLOI DE LA DROGUE APPELÉE ACIDE LYSERGIQUE DIÉTHYLOMIDIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au

ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Peut-il dire à la Chambre si la direction des aliments et drogues a de fait demandé le retrait du médicament appelé acide lysergique diéthylomidique tant du point de vue de la continuation de sa fabrication que du point de vue de son utilisation à l'heure actuelle dans la recherche sur les maladies mentales et l'alcoolisme?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on aura l'occasion de discuter à fond du médicament en question lorsque la Chambre sera saisie de l'amendement à la loi sur les aliments et drogues.

LE NATIONAL-CANADIEN

PROJET RELATIF AUX IMPRESSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Est-il maintenant en mesure de faire une déclaration au sujet du projet du National-Canadien de se lancer dans l'impression?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de diverses personnes des observations que j'ai transmises à la direction du National-Canadien. Le National-Canadien a communiqué avec ces gens. Les choses en sont là pour le moment.

LES TRAVAUX PUBLICS

KAMLOOPS (C.-B.)—EMPLOI D'UNE PELLE EN OR PAR LE MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une dernière question au ministre des Travaux publics. Si l'on en croit les journaux, le ministre a donné le premier coup de pelle pour amorcer les travaux de construction d'un nouvel immeuble fédéral à Kamloops, le samedi 13 octobre, à l'aide d'une pelle plaquée or qui a été déposée au musée local. Le ministre pourrait-il nous dire si l'achat de cette pelle a été effectué aux frais de son ministère?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime qu'en posant cette question l'honorable député a souillé le hansard d'aujourd'hui qui, autrement, eût été sans tache.

[M. Haidasz.]

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, estimez-vous que je puisse répondre à cette question? Je suis prêt à m'incliner devant votre décision, mais l'honorable député a fait une déclaration...

Des voix: Il enfreint le Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Si jamais question a été hors de propos, aujourd'hui, c'est bien celle-là.

VOIES ET MOYENS

A l'appel de l'ordre du jour n° 27: La Chambre de nouveau en comité des voies et moyens.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je formule une objection en vertu de l'article n° 58 du Règlement et à propos de la raison que le gouvernement nous a donnée pour mettre en délibération l'ordre du jour dont on vient de donner lecture au Bureau. L'article 58 se lit comme il suit:

> Quand est appelé un ordre du jour portant formation de la Chambre en comité des voies et moyens, l'Orateur quitte le fauteuil sans mise aux voix...

Voilà ce que Votre Honneur aurait fait si je ne m'étais pas levé aussi rapidement. L'article se continue ainsi:

> ...mais les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas si ledit ordre est appelé en vue de permettre à un ministre de la Couronne de procéder à la présentation du budget.

Monsieur l'Orateur, je m'abstiendrai de m'engager dans une longue discussion. Vous savez, et la Chambre le sait également, ce qui a été dit au cours des derniers jours, jeudi et vendredi derniers en particuliers, au sujet des travaux d'aujourd'hui. Il est évident que cet ordre du jour est mis en délibération afin de permetre au ministre des Finances de faire un exposé d'ordre général sur des questions économiques. Il pourrait ainsi traiter de questions budgétaires et passer ensuite à la présentation des résolutions budgétaires.

J'estime, monsieur l'Orateur, que ce qu'on nous demande aujourd'hui, c'est de permettre au ministre de présenter un exposé budgétaire. Cela étant, l'article du Règlement est très clair. En effet, quand un ordre est appelé en vue de permettre à un ministre de la Couronne de procéder à la présentation du budget, les dispositions du paragraphe 1 de l'article 58 du Règlement ne s'appliquent pas. C'est dire que, si on nous demande de faire le

nécessaire aujourd'hui pour la présentation d'un exposé budgétaire, M. l'Orateur ne peut quitter le fauteuil sans mise aux voix; ce sont les dispositions du paragraphe 2 et des autres paragraphes de l'article 58 du Règlement qui entrent en jeu.

Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, que cet article du Règlement est relativement nouveau. C'est en 1955 qu'il a été inséré dans le Règlement sous sa forme actuelle. Je faisais partie du comité qui l'a rédigé et je me rappelle très bien les discussions. Auparavant, l'article relatif aux voies et moyens se lisait de façon telle qu'un débat était possible en présence de l'Orateur chaque fois que le comité des voies et moyens était formé. Le comité a trouvé la chose inconvenante, qu'il faudrait raccourcir la discussion sur les voies et moyens, et protéger l'occasion chaque année ou chaque session, selon le cas.

C'est la seule fois, au cours de cette session, qu'on fera un exposé budgétaire, et comme nous n'en n'avons jamais eu pendant l'année 1962-1963, il convient que le gouvernement en fasse un maintenant. Comme, à mon avis, le gouvernement présente un budget, la dernière partie de l'article 58(1) du Règlement s'applique, et Votre Honneur ne devrait pas quitter le fauteuil. Le ministre des Finances devrait faire dès à présent son exposé budgétaire, Votre Honneur étant au fauteuil.

M. l'Orateur: Avec toute la déférence qui se doit au député, je ne sais s'il est capable de lire la pensée du ministre des Finances, mais rien ne m'indique—ni une déclaration directe du ministre des Finances, ni autre chose—que lui-même, ou n'importe quel autre ministre, se propose de faire un exposé budgétaire dans le sens accepté du terme. Cela dit, comment l'Orateur peut-il éviter la directive que donne la partie péremptoire de l'article numéro 58 du Règlement, au début de cet article?

Voilà la difficulté à laquelle l'Orateur doit faire face en ce moment. Il ne reçoit aucune latitude, sauf dans le cas cité au paragraphe, au sujet duquel je n'ai eu ni avis, ni indication, et certainement aucune déclaration de la part du ministre des Finances. Ainsi, avec tout le respect qui s'impose envers le député, je me trouve, à mon avis, dans le même cas que lui. Jusqu'à ce que le ministre des Finances déclare qu'il fera un exposé budgétaire, je n'ai d'autre choix que d'observer le Règlement et de quitter le fauteuil, et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

M. Knowles: Votre Honneur me permettrait-il d'appeler son attention sur ce que le leader de la Chambre lui-même a dit à ce sujet, ainsi que l'atteste la page 740 du hansard du jeudi 18 octobre:

> Si l'on termine l'étude des subsides provisoires vendredi, nous songerons alors à nous constituer en comités des voies et moyens lundi, de sorte que le ministre des Finances et les autres députés puissent discuter des affaires économiques. Le ministre des Finances présentera alors les résolutions budgétaires inscrites aux *Procès-verbaux* du 27 septembre.

Puis, le vendredi matin, comme on le verra à la page 747 du compte rendu, le leader de la Chambre a dit:

> Je propose en second lieu, toujours sous réserve du consentement de la Chambre, qu'aucune limite ne soit imposée au ministre des Finances, qui pourrait prendre tout le temps voulu pour son exposé, et qu'il en soit de même pour la réponse faite par celui qui sera le porte-parole de l'opposition officielle.

Il avait dit auparavant:

> Après l'exposé du ministre des Finances, le débat serait général, si la Chambre y consent, sans que les discours aient à se rapporter strictement à la résolution budgétaire.

On nous a donc dit, ce me semble, que nous allions procéder à un débat général sur les questions financières et économiques, ce qui nous mènerait à parler des résolutions budgétaires publiées dans les *Procès-verbaux*, au début de la session, questions que mentionnait le discours du trône et qui avaient été reportées du mois d'avril dernier.

D'autre part, si Votre Honneur veut bien consulter le hansard du 11 avril 1962, il découvrira que le premier ministre a dit, à la dernière session du Parlement, qu'à certaines conditions, nous serions en mesure de reprendre le débat sur l'exposé budgétaire. Au cours de la dernière session, le débat sur l'exposé budgétaire n'a pas été repris après cette indication. Le leader de la Chambre nous a dit, me semble-t-il, que nous devions maintenant reprendre le débat sur l'exposé budgétaire. Seulement, il est d'avis qu'il devrait se dérouler au comité des voies et moyens, et non en présence de monsieur l'Orateur.

J'ai l'impression que nous jouons sur les mots en disant que le ministre des Finances s'apprête à nous présenter quelque chose qui n'est pas un exposé budgétaire. Si ce n'est pas un exposé budgétaire, alors il est injuste envers la Chambre, mais je suis persuadé qu'il se propose de présenter un exposé complet de la situation financière du pays, ce qui nous amènera à voter sur les résolutions budgétaires. Il s'agit donc d'un exposé budgétaire, au sens même de l'expression et suivant les termes du paragraphe 1 de l'article 58.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Me serait-il permis d'ajouter quelques mots à l'appui de ce qu'on a déjà dit à ce propos? Votre Honneur a semblé avoir quelque doute, du fait que nous ayons, avant même que le ministre fasse son exposé, prédit quel genre d'exposé il ferait. Or, à mon avis, en toute déférence, il ne devrait y avoir aucun doute à ce propos, si l'on en juge par les réponses qui ont été données à maintes reprises par le leader de la Chambre depuis jeudi dernier. L'honorable député a évoqué cette question vendredi matin et de nouveau vendredi soir.

Je prierais Votre Honneur de considérer non seulement ce que dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, mais aussi la réponse qui m'a été donnée le 19 octobre dernier, dont des extraits ont déjà été lus par le préopinant. Cependant, le passage suivant n'ayant pas été lu, je le cite; il s'agit d'une déclaration du leader de la Chambre:

> C'est un peu différent de ce que nous avons fait jusqu'ici, mais cette formule permettra une discussion générale sur les affaires économiques du Canada. Le fait que nous serions en comité donnerait beaucoup plus de liberté à la discussion. Étant donné cette perspective, nous espérons que la Chambre voudra bien adopter assez rapidement aujourd'hui les crédits provisoires qui correspondent aux dépenses d'un mois pour les affaires normales de l'État.

A mon avis, le leader de la Chambre, à ce moment-là—et j'étais certes du même avis—ne doutait nullement que l'exposé ou le discours qu'allait faire le ministre des Finances porterait sur des questions économiques et financières. Avant que Votre Honneur quitte le fauteuil, je suis d'avis que le ministre des Finances devrait dire à la Chambre quel genre d'exposé il entend faire, car jusqu'ici nous n'avons pas eu de débat sur le budget au cours de la présente année financière. De quel genre pourrait être l'exposé qu'il va nous donner, si ce n'est du genre que nous a laissé entendre le leader de la Chambre, ce qui ne pourrait être rien d'autre qu'un exposé budgétaire sans budget?

L'hon. M. Hellyer: Il ne saurait rien nous dire que ce qu'il veut bien que nous sachions.

L'hon. M. Churchill: Il ne me faudrait pas plus d'une minute pour cela.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député de Trinity.

M. l'Orateur: Les honorables députés n'ont pas le droit, je pense, de formuler des observations gratuites de leurs sièges. Nonobstant le fait que l'Orateur s'adresse présentement

à la Chambre, j'estime que l'honorable député devrait prêter attention à ce que dit l'Orateur. Ces observations gratuites qui, d'une façon ou d'une autre, semblent s'insinuer dans le hansard, sont hors de propos. Je donne maintenant la parole au leader de la Chambre.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): J'aimerais me reporter aux observations de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui ont été répétées en partie par l'honorable député de Laurier. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a cherché à me faire dire ce que je n'ai pas dit du tout, et il a essayé d'interpréter mes paroles pour servir ses propres fins. Les paroles que j'ai employées à la Chambre jeudi, en annonçant nos travaux, étaient les suivantes—et rétablissons les faits afin que chacun puisse savoir ce qui en est. Jeudi soir, parlant des travaux de vendredi, des crédits provisoires et ainsi de suite, j'ai dit que nous songerions à nous former en comité des voies et moyens lundi.

Une voix: Où trouve-t-on cela?

L'hon. M. Churchill: A la page 740.

M. Knowles: C'est précisément ce que j'ai lu.

L'hon. M. Churchill: Oui, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a lu mes paroles, mais il les a ensuite interprétées à sa manière.

L'hon. M. Fleming: Il les a mal interprétées.

L'hon. M. Churchill: C'est tout à fait juste de dire qu'il les a «mal interprétées». J'ai dit que nous songerions alors à nous constituer en comité des voies et moyens lundi, et que le ministre des Finances et d'autres membres de la Chambre traiteraient des affaires économiques. C'est ce que les honorables députés nous avaient demandé de faire. Puis, j'ai ajouté que le ministre des Finances présenterait les résolutions budgétaires inscrites au *Procès-verbaux* du 27 septembre. Il n'y a pas un mot dans tout cela qui laisse entendre qu'il y aurait un exposé budgétaire. Je défie l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de me trouver un passage du hansard qu'on puisse interpréter en ce sens.

De même, le 19 octobre, en répondant à une question de l'honorable représentant de Laurier au sujet des travaux de la Chambre, j'ai dit que si la Chambre était d'accord avec

la proposition que je faisais, alors, et alors seulement, il y aurait un débat général au comité des voies et moyens dès que nous serions saisis de la première résolution. J'ai dit, et l'honorable député de Laurier l'a bien répété, que c'était une nouvelle façon de procéder jamais vue encore. Elle est nouvelle en ce sens que, quand on examine une résolution budgétaire, la règle de la pertinence est en vigueur et chacun doit s'en tenir, dans ses observations, à la résolution à l'étude. Mais devant la conjoncture actuelle, j'ai émis l'avis —et les autres partis n'ont pas encore accepté ma recommandation—que nous pourrions peut-être déroger à cette règle de la pertinence sur la première résolution et tenir un débat général sur les questions économiques.

Monsieur l'Orateur, je trouve que cela n'a rien à voir à la présentation d'un budget ainsi qu'on le comprend en cette Chambre, et ce depuis un siècle. Et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne peut torturer et dénaturer le sens des mots pour essayer, par ses remarques, d'induire les membres de la Chambre en erreur, ainsi qu'il a cherché à le faire, à mon avis. Dans ma déclaration, je n'avais rien dit à propos de la présentation d'un budget.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, à ce sujet, il n'y a pas de raison pour que la discussion se déroule sans que vous la présidiez; au contraire, il y a bien des raisons qui exigent votre présidence. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accepté notre proposition très raisonnable, savoir que le débat soit présidé par l'Orateur et qu'on puisse en tirer toutes les conséquences qui s'ensuivent?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la façon de procéder que propose le gouvernement est conforme à la pratique de la Chambre et s'appuie sur des précédents bien établis. D'abord on trouve au nº 27 du *Feuilleton* «La Chambre de nouveau en comité des voies et moyens». Rattachez cela à l'article 58 du Règlement. A mon avis, la règle est parfaitement claire. L'article stipule ce qui suit:

> Quand est appelé un ordre du jour portant formation de la Chambre en comité des voies et moyens, l'Orateur quitte le fauteuil sans mise aux voix...

Voilà la pratique habituelle et elle ne pourrait être plus clairement exprimée. Il y a toutefois une exception, monsieur l'Orateur, rien qu'une. La voici:

> ...les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas si ledit ordre est appelé en vue de permettre à un ministre de la Couronne de procéder à la présentation du budget.

Sûrement, monsieur l'Orateur, afin de s'écarter de la règle générale, il faut que le cas tombe directement sous le coup de l'exception. Or, c'est loin d'être ce qui arrive dans le cas actuel, car il a été annoncé le plus clairement possible que l'article de l'ordre du jour n'est pas appelé afin de permettre à un ministre de la Couronne de présenter un budget. Il n'appartient pas au chef de l'opposition ni au représentant de Laurier ni à celui de Winipeg-Nord-Centre de faire dire à un ministre de la Couronne des choses qu'il n'a pas dites. Ils ne sont pas autorisés à faire croire que le gouvernement a l'intention d'employer cette méthode à une fin autre que celle à laquelle il se propose réellement de l'utiliser. Par conséquent, les membres de l'opposition que j'ai cités outrepassent largement, à mon avis, le domaine de leurs droits quand ils s'efforcent de prescrire cette ligne de conduite.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de signaler les raisons (j'espère le faire rapidement) qui attestent du bien-fondé de la méthode proposée aujourd'hui par le gouvernement et qui s'appuie sur des précédents bien établis. J'estime que le rappel au Règlement est tout à fait irrecevable car il s'agit d'une simple motion. Elle diffère beaucoup d'une motion budgétaire car il s'agit en somme, monsieur l'Orateur, d'un exposé, annoncé à l'avance comme il convient selon l'usage en vigueur à la Chambre, au cours duquel le ministre des Finances propose d'habitude que la Chambre se forme en comité des voies et moyens en vue de la discussion de certains projets de résolutions qu'il présente dans son exposé budgétaire et qui sont alors imprimés au compte rendu de nos délibérations comme faisant partie de l'exposé budgétaire. La situation est bien différente aujourd'hui. Ce qu'on demande à la Chambre présentement, c'est de se former en comité des voies et moyens. La note qui paraît dans le *Feuilleton* mentionne tout simplement les résolutions qui figurent dans le *Feuilleton* des Avis publiés dans les *Procès-verbaux* du 27 septembre 1962. Il ne faudrait donc pas assimiler la présente situation à la présentation d'un budget. Monsieur l'Orateur, aucun ministre ne demande à présenter un exposé budgétaire actuellement.

M. Gordon: C'est ce qu'il faudrait!

L'hon. M. Fleming: Le député de Davenport peut se permettre de pontifier ailleurs, mais il lui faudra acquérir plus d'expérience à la Chambre avant de tenir de tels propos. Je lui ferai remarquer amicalement qu'il lui reste encore bien du chemin à faire. Monsieur l'Orateur, les honorables vis-à-vis essaient de jouer sur les mots concernant cette question de budgets. Je ne fais que souligner ce qui a déjà été dit en termes clairs à la Chambre. Le gouvernement ne présente aucun exposé budgétaire aujourd'hui.

Une voix: Quand le fera-t-il?

L'hon. M. Fleming: Je crois que le député aurait profit à écouter plutôt que de s'entêter à parler.

M. l'Orateur: A l'ordre! C'est le ministre de la Justice qui a la parole. S'il n'y a pas d'interruptions, il n'y aura peut-être plus de réponses provocantes. Nous serions sans doute plus éclairés sur la question si nous écoutions celui qui a la parole.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, on a déjà certifié à la Chambre qu'il y aurait un budget; pas aujourd'hui, mais en temps et lieu. A ce moment-là, la procédure normale de la Chambre sera suivie. Aujourd'hui, ainsi que la Chambre en a été informée, monsieur l'Orateur, nous traitons de certaines modifications des impôts que nous avions proposées en avril dernier mais que nous n'avions pas mis en œuvre avant la dissolution. Je me permets de rappeler aux députés que six mois se sont écoulés et qu'il y a eu des élections générales depuis l'exposé budgétaire du 10 avril dernier. La Chambre ne reprend pas simplement son activité au point où elle l'avait laissée en avril.

Pour ce qui est des députés qui soutiennent que la motion les prive du droit de présenter des modifications et de discuter sous la présidence de l'Orateur, je dois dire qu'une telle affirmation n'est pas fondée et est même fausse. Il est rare, la chose est reconnue, que les modifications proposées au budget se rapportent à la teneur même de l'exposé. Habituellement, on se borne à condamner la politique ou l'administration d'une façon générale. On peut présenter de telles modifications lors de motions de subsides. Elles pourront être proposées en temps et lieu au moment de l'exposé budgétaire. D'après moi, toute modification au budget qu'un député souhaiterait présenter, si elle l'était maintenant, pourrait être proposée dans le cadre d'une motion relative aux subsides et nous en aurons six de cette nature pendant la session, si la Chambre choisit de poursuivre ses travaux. Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler à la Chambre que nous avons terminé, il y a quelques jours, le débat sur l'Adresse en réponse, qui a donné lieu à cinq motions, exprimées en termes généraux, semblables à celles qui sont présentées d'ordinaire à propos du budget. Par conséquent, monsieur l'Orateur, quels propos vides et inconsistants que ceux qui clament que nous sommes privés du droit de présenter des amendements et des sous-amendements!

On prétend que la Chambre a le droit de contredire l'Orateur au fauteuil. La réponse à cela est évidemment très simple: ce débat n'est pas une présentation de budget. Mais permettez-moi de faire observer en passant, afin d'anticiper les arguments qu'on pourrait faire valoir au cours de la présente discussion, que la méthode que nous suivons maintenant diffère de celle des premières années de la Confédération. A cette époque, le discours sur le budget était quelquefois présenté à la Chambre, quelquefois en comité des subsides et parfois en comité des voies et moyens. Ce n'est que depuis 1875 que le discours est fait sous la présidence de l'Orateur et, même ensuite, la Chambre ne s'est pas toujours formée en comité des voies et moyens car cinq fois au moins, en 1875, 1878, 1889, 1892 et 1896, la Chambre s'était formée en comité des subsides.

Mais parlons de la pratique que nous suivons, qui veut que l'exposé budgétaire ait lieu sur une motion de former la Chambre en comité des voies et moyens, conformément à la deuxième partie du premier paragraphe de l'article 58 du Règlement. On a dit vendredi que si ce n'était pas un exposé budgétaire, la Chambre dérogeait à l'ancienne pratique de l'exposé budgétaire. Monsieur l'Orateur, il y a eu un exposé budgétaire cette année, le 10 avril. Mais nos vis-à-vis se trompent en affirmant que, depuis la formation de la Confédération, il y a eu un exposé budgétaire chaque année. Vendredi dernier, on a tenu des propos de ce genre très librement, si ce n'est à la Chambre, du moins en dehors. En fait, monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu d'exposé budgétaire en 1907 ni en 1910. Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que c'est un gouvernement libéral qui était au pouvoir à ce temps-là et le ministre des Finances...

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, il faudrait restreindre le débat au rappel au Règlement. La présidence serait alors disposée à donner son interprétation.

L'hon. M. Fleming: Le ministre des Finances du temps n'était nul autre que le redoutable W. S. Fielding...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Fleming: ...doyen des ministres des Finances au Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre! Sauf le respect qui lui est dû, je rappellerai au ministre de la Justice que nous devons nous en tenir au rappel au Règlement. Si personne n'a de nouveaux arguments à présenter, l'Orateur est prêt à rendre sa décision.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, pourrais-je formuler quelques observations concernant la question qui vous préoccupe à juste titre puisque la situation actuelle a quelque chose d'unique. Certes l'article 58 du Règlement prévoit une circonstance, soit la présentation d'un exposé budgétaire, où l'application de l'article en question peut être suspendue. Cependant, le ministre des Finances lui-même n'a pas encore pris la parole. Nous ne savons pas très bien s'il y aura un autre budget bien que le ministre ait laissé entendre le contraire, l'autre jour. Toutefois, ce pourrait être une sorte de budget qui se rattache à un budget déjà présenté à la Chambre durant la présente année financière.

Vu la difficulté qu'éprouve évidemment Votre Honneur et que nous éprouvons tous à interpréter l'article 58 du Règlement, puis-je faire observer à Votre Honneur que, pour saisir parfaitement toute la situation, il faut se rappeler les événements qui ont donné lieu à l'adoption par la Chambre de la façon de procéder actuelle. On a présenté un budget. On a fourni aux députés l'assurance qu'il y aurait le débat traditionnel, à ce sujet, d'une durée conforme aux prescriptions du Règlement. Cela ne s'est pas produit.

Le discours du budget a été prononcé un soir. Le chef de l'opposition a eu l'occasion d'y répondre durant 15 minutes, et c'est le seul débat qui a eu lieu à l'égard de ce budget particulier. Le gouvernement n'a pas interprété le Règlement de façon à permettre six jours de débat. Le seul discours prononcé sur le budget, au sujet duquel nous allons, je crois, maintenant entendre d'autres déclarations de la part du ministre des Finances, a été l'exposé de 15 minutes fait par le chef de l'opposition, à la Chambre, le soir de la présentation du budget. Puis ce fut la dissolution et le gouvernement a trouvé nécessaire d'apporter quelques autres modifications à son programme des dépenses au moyen de décrets du conseil pourvoyant à des situations urgentes découlant de notre position à l'égard de la balance de nos paiements.

Le ministre des Finances va traiter de la situation financière actuelle par rapport au budget présenté le printemps dernier, à propos duquel les partis d'opposition n'ont pas eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient, à l'exception d'une brève déclaration du chef de l'opposition. Par conséquent, même si ce n'est pas nécessaire, comme l'a dit le ministre de la Justice, de présenter un budget chaque année, bien que cela soit préférable, il n'empêche que, les raisons de convenance mises à part, jamais dans l'histoire de notre pays, il n'est arrivé que l'opposition soit privée de son droit traditionnel de proposer un amendement au budget présenté par le ministre des Finances. En outre, monsieur l'Orateur, je soutiens, en toute déférence, que l'exposé budgétaire partiel que le ministre des Finances va faire aujourd'hui se rattache au budget. Il s'agit d'une interpolation de ce budget, d'un prolongement de ses modalités et d'une explication de celles-ci, à cause de la dissolution des Chambres et de la crise qui s'est déclarée.

C'est ainsi, d'après moi, que Votre Honneur doit interpréter libéralement l'article 58 du Règlement. Il s'agit d'une question d'importance capitale et je suis sûr que Votre Honneur la considère comme telle. Pour que l'opposition puisse présenter un amendement à un budget, il faut absolument que Votre Honneur occupe le fauteuil.

Je soumets à Votre Honneur que mon interprétation du règlement 58 est conforme, dans les circonstances, au Règlement, et constitue le seul moyen de sortir du dilemme où nous nous trouvons. Si cette interprétation n'est pas adoptée, Votre Honneur aura contribué, sans le vouloir, à créer une situation où il sera dit, pour la première fois dans l'histoire du Canada, que l'opposition se sera vu refuser le droit de prendre une attitude traditionnelle quant à la présentation du budget par le gouvernement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot en réponse à l'honorable

député, sous forme de rectification de son argument, puis me reporter à deux précédents. Voici ce qui est arrivé en avril dernier. J'ai présenté un budget le soir du 10 avril. Le chef de l'opposition a pris la parole à la fin de mon exposé. Nous aurions pu tous deux disposer de plus de temps à cette occasion, n'eut été l'extrême intransigeance de quelques députés d'un autre groupe. L'honorable député décida de ne pas présenter d'amendement, mais le mardi 17 avril, il fit un très long discours sur le budget.

L'hon. M. Pearson: Ce n'était pas sur le budget.

L'hon. M. Fleming: Où croyez-vous qu'il l'a fait, monsieur l'Orateur? Il l'a fait au comité des voies et moyens. Il a traité de ce même budget, et il a choisi de le faire au comité des voies et moyens, sans vergogne aucune. Il est vrai que, bien que nous siégions en comité, j'ai été empêché de répondre à cause du chahut et des hurlements de l'opposition libérale.

Le lendemain, le 18 avril, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam a parlé du budget au nom du Nouveau parti démocratique. Où l'a-t-il fait? Au comité des voies et moyens. Ainsi, monsieur l'Orateur, il y a amplement de précédents de la discussion de ces résolutions en comité des voies et moyens par les honorables vis-à-vis, et ces précédents ne pourraient être plus probants.

Mais j'ai dit qu'il y avait deux précédents. Puis-je m'y reporter brièvement? L'un remonte à 1947 et l'autre à 1957.

En 1947, le Parlement a été convoqué à une seconde session. Il s'est réuni le 5 décembre. Il y avait eu ce qu'il est maintenant convenu d'appeler un budget radiophonique de présenté avant l'ouverture de la session. Cela s'était passé le 17 novembre. A la Chambre, le ministre des Finances avait présenté un programme en vue de l'interdiction de certaines importations, des dispositions visant les contingents, les permis et les demandes d'importation, et la hausse de taxes d'accise.

C'était là, monsieur l'Orateur, un programme financier très étendu. Et comment le ministre l'a-t-il présenté? Quelle a été sa façon de procéder? A-t-il présenté un budget? A-t-il présenté un budget qui a donné lieu à des amendements, à des sous-amendements et à un débat? Il s'en est tenu à présenter, le 11 décembre, un bill qui n'était précédé d'aucune résolution. Il a présenté un bill concernant la conservation du change. La mesure est arrivée à son étape suivante le 16 décembre, comme en fait foi le hansard, quand il a proposé la deuxième lecture du bill. Le débat s'est alors engagé, sans qu'aucune résolution fût présentée.

Puis, monsieur l'Orateur, le 19 décembre 1947, comme vous le constaterez si vous consultez le hansard, il n'y a pas eu de budget à propos de la mise en vigueur des augmentations des impôts, de la taxe d'accise. Le ministre des Finances a proposé que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, exactement comme nous le faisons présentement. La Chambre a consenti. Il n'y a pas eu de discussion. C'est précisément ce que nous faisons aujourd'hui. Il n'y a eu ni budget, ni amendement, ni sous-amendement. Et voilà pour ce qui est de 1947.

Passons maintenant à 1957. Qu'est-il arrivé cette année-là? Un budget avait été présenté au printemps. Quand la Chambre s'est réunie, c'était une nouvelle Chambre, par suite d'un changement de gouvernement, et des députés ont demandé un nouveau budget. Le 2 décembre, monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit qu'il n'y aurait pas de budget officiel. Le 6 décembre, au comité des subsides, j'ai fait un discours. J'ai tout d'abord brièvement passé la question en revue en signalant la revision des prévisions budgétaires au chapitre des revenus et des dépenses pour le reste de l'année. J'ai ensuite annoncé certaines mesures que le gouvernement allait proposer.

Ensuite, comme en fait foi le hansard, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soulevé une objection et, je dois le reconnaître, il l'a expliquée à fond, selon son habitude. Le point sur lequel le député de Winnipeg-Nord-Centre a raisonné avec insistance—on s'était opposé, évidemment, à ce que cela se passe au comité des subsides—c'était que toute modification fiscale devait être débattue au comité des voies et moyens. C'était là son argument. Dans la discussion qui s'est déroulée cette fois-là, il a été clairement établi que les changements fiscaux proposés auraient pour résultat de diminuer les impôts. C'était une réduction et voilà le point important. Alors que s'est-il passé? Au cours de la discussion qui s'ensuivit le même soir, le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a invoqué le Règlement à la suite de la déclaration

faite le 9 décembre au comité des subsides. On constatera, comme l'atteste la page 2177 du hansard, que j'ai présenté deux bills en première lecture, l'un visait à modifier la loi sur la taxe d'accise et l'autre la loi sur l'impôt sur le revenu sans résolution préalable d'aucune sorte.

Puis on a invoqué le Règlement sur le premier bill, pour savoir si l'on pouvait présenter ce bill sans résolution. Le Règlement a été invoqué à propos de la motion visant à la première lecture de ces bills. Le rappel au Règlement ne portait pas sur la question de savoir s'il devait y avoir un exposé en présence de l'Orateur, pas du tout. Il portait sur la question de savoir s'il devait y avoir auparavant une résolution. On trouvera la décision rendue par l'Orateur, M. Michener, à la page 2185 du hansard. Qu'on me permette de donner lecture des passages essentiels de sa décision. Après avoir réglé la question de la pertinence du rappel au Règlement en vertu de l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il a dit:

La présente question est bien différente. Il s'agit d'un bill qui apparemment, et nous l'avons sous la main, tend non pas à prélever des fonds mais à réduire des impôts. Sans parcourir encore les commentaires de Bourinot, de Beauchesne et de May, je crois pouvoir indiquer brièvement à la Chambre l'opinion que j'accepte. Elle figure à la page 764 de May, 15e édition. Sous la rubrique «Allégement des impôts», on trouve une déclaration ainsi conçue:

Les dispositions d'allégement des impôts ne sont pas soumises aux règles de la procédure financière. La suppression ou la réduction d'impôt, par exemple, par le bill de finances, est parfois précédée par une résolution expresse des voies et moyens. Mais cette façon de procéder n'est ni nécessaire, ni usuelle. Je sais que notre Parlement a procédé de cette façon à l'occasion.

Ici, l'Orateur traite du point soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre, d'après lequel il y aurait une certaine différence entre la procédure de notre Parlement, et celle en usage à Westminster.

Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, on a fait précéder d'un projet de résolution des mesures tendant à réduire les impôts; mais il est arrivé qu'on ne l'ait pas fait. Il est arrivé bien des fois qu'on ait présenté des bills tendant à réduire les impôts sans les faire précéder d'un projet de résolution, méthode qu'il est nécessaire de suivre, prétend le représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne citerai pas plus longuement ce texte. Le seul doute que j'avais était la question de savoir si cette pratique britannique s'appliquait à notre Parlement et je constate que Bourinot et Beauchesne supposent qu'il en est ainsi. De fait, j'ai ici des commentaires où ils l'indiquent. Je crois donc que nous procédons d'une bonne façon lorsque nous permettons que ce bill soit présenté sans être précédé d'un projet de résolution.

Ici, il s'agit de l'argument, selon lequel les mesures figurant dans les *Procès-verbaux*, puisqu'elles tendent à réduire les impôts, n'ont pas besoin d'être précédées d'un projet de résolution. Toutefois, le gouvernement est allé très loin, M. l'Orateur, en demandant à la Chambre d'examiner au comité des voies et moyens les réductions fiscales envisagées, c'est-à-dire ces projets de résolution relatifs à certaines diminutions d'impôt. Ceci fait suite à la proposition de mon honorable ami, le leader de la Chambre, par laquelle il a demandé l'assentiment, à cette fin, de tous les partis représentés ici. Cette façon de procéder constitue, sans doute, un grand effort d'offrir à la Chambre la possibilité d'un débat illimité sur la question.

Il n'y a plus, Monsieur l'Orateur, qu'à formuler des observations sur la méthode adoptée, et je n'en ferai qu'une à ce sujet, en ce qui concerne les mesures de 1957 que j'ai mentionnées. J'ai parlé de ce que le bill tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise n'avait pas été précédé par un projet de résolution, ni par un débat sous la présidence de M. l'Orateur. Il n'y a eu aucun exposé budgétaire. Vous constaterez, M. l'Orateur, en consultant le hansard, ce qui s'est passé à l'étape de la deuxième lecture. A la suite du débat d'un rappel au Règlement fait à l'étape de la première lecture, la Chambre s'est prononcée sur division et l'on a procédé à la deuxième lecture du bill après un vote, s'il vous plaît, de 175 contre 0. Je constate, que, parmi ceux qui ont alors voté en faveur du bill à l'étude, prévoyant des modifications fiscales—il s'agit du 12 décembre 1957, comme l'atteste la page 2390 du hansard, après toutes les délibérations qui avaient eu lieu précédemment au sujet de la présentation d'amendements à la loi sur la taxe d'accise sans résolution préalable au comité des voies et moyens. Parmi ceux qui approuvaient la motion tendant à la deuxième lecture, je relève les noms de MM. Saint-Laurent, Pickersgill, Chevrier, Coldwell et Knowles.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne vais pas rendre de décision en ce moment et déclarer qu'il est inutile de poursuivre la discussion, mais j'aimerais signaler aux honorables députés qu'il y a une question de Règlement qui se pose et qu'il ne s'agit pas de juger la question au fond ni de savoir si un débat doit avoir lieu ou non. Il s'agit de décider si, en vertu de la procédure que l'on propose de suivre en ce moment, l'Orateur doit quitter le fauteuil.

L'objection se ramène strictement à cela et ce n'est certes pas à moi de décider s'il y a amplement ou pas assez d'occasions de débattre ces questions. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit en ce moment. La décision doit être rendue à la lumière de l'article de l'ordre du jour et je prie instamment les députés de s'occuper de ce point-là.

J'ai permis aux deux côtés de discuter de la question assez librement, mais j'estime qu'il faudrait revenir à l'interprétation de l'article de l'ordre du jour tel qu'il figure au *Feuilleton* —soit l'effet de l'article 58 du Règlement—et aussi nous demander quelles sont les conditions nécessaires à la présentation d'un budget dans la mesure où l'Orateur est visé.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si j'ose intervenir encore une fois, c'est à cause de ce qu'a dit le ministre de la Justice, surtout à mon sujet. Il a, en effet, complètement dénaturé, sans le vouloir, bien sûr, la situation relative au budget présenté en avril dernier et au débat qui a eu lieu sur ce budget.

Les faits—et ils influent sur notre discussion—sont les suivants: le budget a été présenté par le ministre des Finances, qui a parlé pendant quelques heures, et on m'a accordé environ douze minutes à la fin de la soirée pour répondre. C'est la procédure normale. Personne ne s'en est plaint et nous avons pensé que le débat sur le budget serait repris, que j'aurais la chance de finir mon discours, que le débat sur le budget se poursuivrait.

Ce n'est pas ce qui est arrivé. Le gouvernement a jugé bon de ne pas saisir la Chambre du budget, et la seule façon pour nous, de ce côté-ci, de participer au débat sur le budget était de profiter de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens pour étudier les crédits provisoires; j'aurais alors l'occasion de faire une déclaration générale. Or, selon la thèse du ministre de la Justice, comme nous avons tiré parti de la situation, dans ces circonstances exceptionnelles, nous avons eu un débat sur le budget, et la seule façon de continuer un débat aujourd'hui, c'est de profiter de circonstances analogues et de nous former en comité des voies et moyens. Par conséquent, cette partie de la déclaration du ministre n'a pas de sens et est étrangère au sujet.

Si le ministre des Finances (M. Nowlan) fait sa présentation, il devra tenir compte des changements survenus dans les revenus par suite des surtaxes, et de ceux qui sont survenus dans les prévisions revisées. Ces deux choses, monsieur l'Orateur, se rapportent certainement à une présentation budgétaire. Or on nous demande de prendre part à cette discussion, cette présentation budgétaire, sans que la Chambre ait été saisie d'une motion, sans que l'Orateur occupe le fauteuil, sans que la Chambre ait la possibilité de présenter un amendement, et sans qu'elle ait la possibilité de prendre une décision au sujet de la déclaration du ministre.

Voilà ce qu'on nous demande d'accepter: un débat sur le budget sans qu'il y ait de budget; un débat sur le budget sans la possibilité de prendre la moindre décision.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être bref.

M. l'Orateur: Je rappelle aux honorables députés les restrictions que j'ai imposées avant que l'honorable chef de l'opposition prenne la parole. J'estime que la question a été suffisamment débattue. Il ne s'agit pas d'une discussion sur le fond de la question: il ne s'agit pas de savoir si une discussion aura ou n'aura pas lieu sur une prétendue mesure d'ordre financier. En vertu des règles imposées à l'Orateur à propos de cet article de nos travaux, la question qui se pose est celle-ci: l'Orateur peut-il faire autrement que de quitter le fauteuil?

M. Knowles: Le ministre de la Justice a dit, entre autres, que pendant deux ou trois ans il n'y avait pas eu d'exposé budgétaire. C'est juste mais l'histoire nous enseigne—nous sommes du reste allés à la même école—que chaque fois qu'il y a eu des présentations budgétaires depuis 1879, M. l'Orateur siégeait au fauteuil.

Les précédents de 1947 et de 1957 cités par le ministre de la Justice ne sont pas du tout pertinents. Au cours de ces deux années financières, quoi que l'on puisse penser de ce qui s'est passé d'autre part, il y a eu des exposés budgétaires et l'on a pu discuter les budgets de ces années financières.

Quant au cas de 1947, que le ministre de la Justice nous a signalé, que n'a-t-il repris les paroles qu'il a employées alors pour qualifier les procédés tyranniques du ministre des Finances de l'époque.

M. l'Orateur: Permettez-moi de signaler que nous revenons à la même question, à savoir s'il doit y avoir une discussion en bonne et due forme sur le budget, ou liberté de discussion. N'en déplaise à l'honorable député, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. Knowles: J'en conviens, monsieur l'Orateur, mais j'espère que, lorsque vous avez fait ce rappel au Règlement, vous avez constaté que les deux précédents dont le ministre de la Justice a parlé n'ont rien à voir à la question, puisque des exposés budgétaires ont été présentés à ce temps-là.

M. l'Orateur: Je pourrais peut-être ajouter, alors, que toute réponse ou réplique donnée à ce sujet est aussi étrangère à la question.

M. Knowles: Cependant, monsieur l'Orateur, vu que vous avez laissé le débat se poursuivre durant dix ou quinze minutes, j'estime que nous devrions avoir le droit de relever les points que le ministre de la Justice a soulevés en reprenant les paroles que ce dernier a prononcées lui-même à la Chambre, en 1947, alors qu'il siégeait dans l'opposition.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu aucune occasion de discuter de l'exposé budgétaire pour l'année financière en cours et les porte-parole du gouvernement ont nettement déclaré qu'un budget serait présenté. Si tel n'est pas le cas, le ministre des Finances a pris la parole pour rien. Par conséquent, je soutiens que Votre Honneur doit appliquer la seconde partie du paragraphe 1 de l'article 58 du Règlement.

On dit qu'il y a d'autres occasions de discuter de la justice. Il est vrai que chacune des résolutions budgétaires que le ministre des Finances présente à la Chambre peut être mise aux voix, mais il est reconnu que la Chambre a le droit non seulement de se prononcer sur chacune des résolutions en particulier, mais aussi, lors de la présentation de l'exposé budgétaire, d'exprimer sa confiance ou son manque de confiance à l'égard de l'ensemble des politiques budgétaires du gouvernement.

Puisqu'on nous dit que le ministre des Finances fera une déclaration complète—il l'a promis—et compte tenu du fait que les impôts ont été modifiés, de même que les prévisions, il ne peut s'agir que d'un exposé budgétaire. Il ne fait pas de doute que le ministre demande à la Chambre d'approuver les modifications d'impôts, en se fondant sur les comptes qu'il nous présentera à titre de ministre des Finances.

Pour en revenir au point dont Votre Honneur a parlé, il est évident qu'on nous demande de faire le nécessaire pour la présentation de l'exposé budgétaire; en conséquence, Votre Honneur ne devrait pas quitter le fauteuil.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je serai bref, monsieur l'Orateur, et je tâcherai de ne pas m'écarter de la question. J'aimerais faire deux observations au sujet de la question à l'étude. Ainsi que Votre Honneur vient si justement de le dire, il n'y a qu'un seul motif qui puisse nous autoriser à suspendre l'application du Règlement 58: la présentation du budget.

Toute la question se résume à ceci: l'exposé que le ministre des Finances va faire est-il assimilable à la présentation d'un budget? Sauf votre respect, j'estime qu'il s'agit bien de la présentation d'un budget, et je fonde mon avis sur les déclarations que l'honorable leader de la Chambre a faites jeudi et qu'il a répétées vendredi, à savoir qu'un consentement unanime sera nécessaire pour ouvrir un débat général, lorsque les résolutions nous seront présentées. La seule interprétation possible est que, si le consentement unanime est requis, nous pourrions nous attendre à un débat d'au moins un mois sur ce sujet. Je ne pense pas qu'il durerait aussi longtemps, mais, en tout cas, plus que les six jours réglementaires. Par conséquent, si on voulait faire adopter cette procédure exceptionnelle, c'était pour régler un cas exceptionnel; on voulait abandonner la procédure normale pour régler une situation anormale.

J'ai sous les yeux les résolutions budgétaires qui ont été déposées et qui seront débattues dès que nous les aborderons en particulier. On voit clairement que la proposition du ministre de la Justice ne saurait être applicable, car dès que nous examinerons les résolutions, nous ne serons plus autorisés à proposer des amendements portant sur l'ensemble de la politique financière du gouvernement.

Autrement dit, monsieur l'Orateur—je vois que vous vous levez et je ne ferai pas perdre du temps à la Chambre—nous n'hésitons pas à croire que nous sommes mis en face d'un nouveau genre de clôture inventé par le gouvernement pour restreindre les droits de l'opposition; de plus, le gouvernement tremble pour son existence, voilà pourquoi il procède de cette façon.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'ai pas l'intention de déclarer s'il doit ou non y avoir un débat. Cela est tout à fait étranger à la question de Règlement. J'espérais que les honorables députés s'en seraient tenus à cela.

Nous en sommes à l'article 27 du *Feuilleton*, soit la Chambre de nouveau en comité des voies et moyens. Nous avons donc affaire à l'article 58 du Règlement, portant que lorsque la Chambre se forme en comité des voies et moyens, l'Orateur quitte le fauteuil—c'est un ordre péremptoire à la présidence—sans que la question soit mise aux voix. Il y a ensuite une réserve précise dans le cas de l'exposé budgétaire.

Je signale aux honorables députés que, lors de la présentation d'un budget, le ministre des Finances présente une motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil. La Chambre n'est en ce moment saisie d'aucune motion de ce genre. En outre, je signale aux députés que l'Orateur n'a pas l'autorité nécessaire pour obliger un ministre à présenter une motion. Si le ministre des Finances ou un de ses collègues ne présente pas de motion portant que l'Orateur quitte le fauteuil, alors il ne s'agit pas de ce que je ne puis appeler autrement que la présentation d'un budget, car même si tous les députés peuvent avoir quelque idée de ce qui va suivre, la présidence ne peut prévoir ce qui va se passer. Par conséquent, je ne puis décider que la présentation d'un budget va suivre.

Vu ce qui précède, je décide donc que la première partie de l'article 58 du Règlement doit s'appliquer. Il me faut donc quitter le fauteuil et c'est ce que je me propose de faire.

(La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Chown.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

(1) Que, pour l'année d'imposition 1962 et les années d'imposition subséquentes, le montant déductible dans le calcul du revenu imposable à l'égard d'un enfant qualifié aux fins des allocations familiales est porté à $300 et le montant déductible à l'égard des autres personnes à charge est porté à $550 chacune.

(2) Que, à l'égard du revenu gagné après le 31 mars 1962, une corporation dont la principale activité est la fabrication ou la transformation (à l'exception d'une corporation dont la principale activité est la construction de navires, l'exploitation minière, l'exploitation des bois et forêts ou l'exploitation de puits de pétrole ou de gaz) est autorisée à déduire de l'impôt autrement payable un montant équivalant à 50 p. 100 de l'impôt sur les premiers $50,000 de son revenu imposable provenant d'un accroissement des ventes et un montant équivalant à 25 p. 100 de l'impôt sur le reste de son revenu imposable provenant de l'accroissement des ventes.

[M. l'Orateur.]

(3) Que, pour sa première année d'imposition se terminant après le 10 avril 1962 et les quatre années d'imposition subséquentes, une corporation est autorisée à déduire, dans le calcul de son revenu, 150 p. 100 du montant par lequel les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au cours de l'année, au titre de la recherche scientifique, au Canada, excèdent les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au titre de la recherche scientifique, au Canada, au cours de sa dernière année d'imposition se terminant le 10 avril 1962 au plus tard.

(4) Que, pour les années d'imposition 1962 à 1966, les deux comprises, la déduction d'impôt accordée aux corporations à l'égard du revenu imposable gagné dans une province est porté de 9 à 10 p. 100 dans une province prescrite qui est partie à des arrangements en vue de remplacer les subventions fédérales aux universités par des subventions provinciales supplémentaires, en conformité des modifications proposées à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

(5) Que, pour les années d'imposition commençant en 1962, un contribuable est autorisé à déduire de l'impôt un montant équivalant aux deux tiers du montant payable pour l'année à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts ou aux deux tiers de 10 p. 100 du revenu du contribuable provenant de l'exploitation des bois et forêts dans la province, selon le moindre des deux montants, et le droit de déduire, dans le calcul du revenu, les montants payés à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts est révoqué.

(6) Que, à l'égard des dépenses faites après le 10 avril 1962, toute corporation est autorisée à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par elle faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, et les dépenses de prospection, d'exploration et de mise en valeur par elle faites dans la recherche de minéraux au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(7) Que, pour les dépenses faites après le 10 avril 1962, un particulier est autorisé à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par lui faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(8) Que, à l'égard des acquisitions après le 10 avril 1962, les montants payés par

a) une corporation dont l'entreprise principale est la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel, ou l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux,

b) une association, une société ou un syndicat constitué en vue de l'exploration ou du forage pour la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

c) une corporation (autre qu'une corporation visée par l'alinéa *a*), ou

d) un particulier pour un droit, une licence ou un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel au Canada, seront considérés comme des dépenses de forage ou d'exploration dans le calcul des déductions du revenu.

(9) Que, à l'égard de la vente de propriétés acquises après le 10 avril 1962, il est compris dans le revenu d'un contribuable tout montant reçu en contre-partie de la cession d'un droit, d'une licence ou d'un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation ralatifs au pétrole ou au gaz naturel, sauf si le droit, la licence ou le privilège a été acquis par héritage ou à titre de legs.

(10) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, ne sera pas perdu du fait que la corporation remplaçante a assumé le passif de la corporation remplacée.

(11) Qu'une corporation d'exploration conjointe peut renoncer à une part convenable des frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur qu'elle a faits après 1956 dans la recherche de pétrole, de gaz ou de minéraux au Canada, en faveur d'une corporation actionnaire dont l'entreprise principale est

a) la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

b) l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux,

c) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux,

d) à la fois

(i) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux, et

(ii) le traitement des métaux obtenus, des substances minérales ainsi traitées, ou

e) la fabrication de métaux,

et, en pareil cas, les frais auxquels on aura renoncé peuvent être déduits par la corporation actionnaire et non par la corporation d'exploration conjointe.

(12) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, est étendu à une seconde corporation remplaçante qui a acquis la propriété d'une corporation remplacée qui était elle-même une corporation remplaçante.

(13) Que, pour 1962 et les années d'imposition subséquentes, le revenu gagné au Canada par une corporation non résidante dont l'entreprise principale est l'extraction du minerai de fer au Canada est exempté de l'impôt additionnel de 15 p. 100 imposé en vertu de la Partie IIIA sur les bénéfices réalisés au Canada par des corporations non résidantes.

(14) Que, lorsqu'un employé, membre d'un plan de participation différée aux bénéfices, devient membre d'un autre plan de participation différée aux bénéfices, le montant inscrit à son crédit dans le premier plan en question peut être reporté à son crédit dans le second sans que le montant transféré devienne imposable.

(15) Que le montant inscrit au crédit du détenteur d'une rente en vertu d'un plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite peut, en tout temps avant l'échéance du plan, être transféré à un autre plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite ou à un plan ou fonds de pension enregistré sans que le montant ainsi transféré devienne imposable.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux seulement m'assurer que nous savons exactement où nous en sommes pour ce qui est de la déclaration que le ministre des Finances s'apprête sans doute à faire. Évidemment, nous nous attendons à une déclaration, étant donné ce que le leader de la Chambre a dit quant à la portée qu'elle aura vraisemblablement, pourvu qu'il obtienne le consentement unanime du présent comité. Le fait qu'il lui faut recevoir le consentement de chaque membre du comité montre combien cette procédure est inhabituelle, voire unique et sans précédent.

Je ne me propose pas d'intervenir pour empêcher le ministre de faire une telle déclaration qui, supposons-nous, aura trait au budget. Nous avons hâte, nous qui siégeons de ce côte-ci de la Chambre, que toute l'attitude du gouvernement à propos du budget soit soumise au Parlement et au peuple. Nous espérons que le ministre fera une telle déclaration, même si cette procédure nous empêche de traiter cette déclaration comme elle devrait l'être.

Pour notre part, monsieur le président, nous n'exercerons pas en ce moment notre droit de protester de nouveau contre cette façon d'agir et, quant à moi, si le ministre désire maintenant faire une déclaration générale, nous ne le forcerons pas à s'en tenir rigoureusement à la règle de la pertinence, quoi que nous pensions de sa manière de procéder.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, au sujet du rappel au Reglèment du chef de l'opposition, le consentement unanime a été demandé parce qu'il était prévu que le discours du ministre des Finances dépasserait le temps de parole habituellement accordé. Il n'y aura pas de budget de présenté. Le budget viendra en temps et lieu. Je ne veux

pas qu'il y ait de malentendu là-dessus. De plus, quand mes honorables vis-à-vis parlent de clôture...

L'hon. M. Chevrier: Règlement! Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. (*Exclamations*)

M. le président: A l'ordre!

L'hon. M. Chevrier: Si j'invoque le Règlement, monsieur le président, c'est que...

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président...

M. le président: A l'ordre! Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire remarquer que le chef de l'opposition s'est vu accorder pas mal de latitude dans les observations qu'il a tenu à faire. J'ignore sur quoi porte l'objection de l'honorable représentant de Laurier, mais je me ferai un plaisir de l'écouter.

L'hon. M. Chevrier: Voici sur quoi se fonde mon rappel au Règlement, monsieur le président. Lorsque l'Orateur occupait le fauteuil, nous avons débattu cette question et il me semble que nous l'avons réglée. Voici que le premier ministre essaie de faire entrer en contrebande exactement la même chose qui avait été interdite alors. Je n'y vois aucune objection, monsieur le président, mais j'ose croire cependant que nous aurons, nous aussi, autant de latitude que le premier ministre en ce moment, pour répondre sur le même ton.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le mot «contrebande», dans la bouche du député de Laurier, m'intéresse beaucoup. Je suis heureux qu'il se soit servi de ce mot pour décrire ce qu'il nous a dit tout à l'heure en parlant de la clôture. Il ne s'agit pas ici de la présentation d'un budget. Je n'ai jamais pensé qu'on pourrait invoquer la clôture en parlant d'une méthode qui permet aux honorables membres de la Chambre de débattre une question durant 30 jours s'ils le veulent. C'est en plein ce que nous faisons. Nous leur donnons la chance de vider leur sac.

Mlle LaMarsh: Sans voter.

Le très hon. M. Diefenbaker: Un honorable vis-à-vis a même dit cet après-midi que, dans des circonstances normales, un débat de six jours sur le budget serait une chose extraordinaire. Ils ont maintenant tout ce temps supplémentaire. Bien plus, si mes honorables amis d'en face s'opposent à ce que le ministre des Finances fasse un exposé général sur l'économie au lieu de présenter un budget, il n'en fera rien du tout. Nous ne voulons certes rien faire pour les contrarier. (*Exclamations*)

L'hon. M. Chevrier: Je tiens à assurer immédiatement au premier ministre que nous ne nous opposons nullement à ce que le ministre des Finances a l'intention de faire. Toutefois, nous nous opposons fortement à la façon singulière dont le gouvernement s'y prend—qu'on permette ou non au ministre des Finances de faire cette longue déclaration sur des questions monétaires et financières, une sorte de message sur «l'état de la nation»—sans que l'opposition puisse exercer son droit habituel de présenter des amendements à la politique du gouvernement...

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous ne faites que cela, présenter des amendements, depuis le début de la session.

L'hon. M. Chevrier: ...ce qui équivaut à une autre forme de clôture.

M. Knowles: J'ai déjà pris la parole à ce sujet et je n'ajouterai que quelques mots à ma déclaration. Nous n'avons laissé subsister aucun doute: à notre avis, c'est la mauvaise façon de s'y prendre. Néanmoins, l'Orateur a rendu sa décision et la Chambre est maintenant formée en comité des voies et moyens.

Il faut clairement préciser ce que l'on va faire. Si le comité désire que le ministre des Finances dispose d'un temps de parole illimité pour prononcer un discours ayant une portée suffisante, qui en fera en fait un exposé budgétaire, nous estimons que tous les députés devraient pouvoir en faire autant, et qu'aucune limite de temps ne devrait être imposée au présent débat. Il faut, à mon avis, s'entendre sur ce point.

M. le président: Je suis, bien entendu, le serviteur du comité et je suis tenu de faire respecter le Règlement. Je dois dire que toute modification apportée aux règles édictées à l'article 59 du Règlement exige le consentement unanime. Je continuerai à appliquer ces règles aussi justement et impartialement que je le puis dans les circonstances. S'il faut le consentement unanime pour élargir la portée de la discussion, il me faudra attendre qu'un membre du comité en fasse la proposition.

M. Thompson: Étant donné que la plupart d'entre nous à cette extrémité de la Chambre

ne sont ni aussi compétents ni aussi savants dans toutes ces questions de procédure que certains préopinants, jusqu'à maintenant nous nous sommes tenus à l'écart de la discussion. Cependant, M. l'Orateur a quitté le fauteuil et la décision a été rendue. Nous estimons donc, d'accord avec le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, que l'on devrait s'en tenir à cela et donner au ministre des Finances le temps qu'il lui faut pour prononcer son discours pourvu que chaque membre du comité jouisse du même privilège.

De la façon dont les choses vont actuellement, les crédits visés par le budget de l'année en cours seront épuisés avant que nous ayons même entamé l'étude de l'exposé budgétaire.

L'hon. M. Nowlan: Comme vous l'avez signalé, monsieur le président, je dois m'en remettre au comité. Je me propose de traiter d'abord des résolutions relatives à l'impôt sur le revenu qui figurent dans les *Journaux*. Ensuite, si le comité y consent et si les députés me le permettent, j'irai plus loin et je passerai en revue l'ensemble de la conjoncture économique au Canada sans, toutefois, abuser du temps du comité, je l'espère. Je ne me propose pas de parler pendant des heures. J'aurai sans doute besoin de plus de temps que les trente minutes auxquelles j'aurais droit normalement, mais je n'ai certes pas l'intention de m'engager dans un long discours. Je ne voudrais pas que l'on s'inspire de mes observations pour revendiquer un temps de parole illimité pour tous les membres du comité. Les chefs de parti pourraient avoir tout le temps voulu, après quoi nous pourrions en revenir à la limite de trente minutes.

Au cours du débat général, nous ne traiterions pas des résolutions en particulier, mais plutôt de l'ensemble de la situation. Je suppose que le débat durerait toute la soirée et que nous pourrions ensuite le poursuivre et répondre aux questions. Puis, quand les membres du comité auront terminé la discussion générale, je passerai aux résolutions proprement dites, et il y aura alors les restrictions prévues quant à la pertinence et au temps alloué.

Tout ce que nous nous proposons de faire pour le moment, et tout ce que nous faisons, c'est de nous servir de cette motion pour présenter au comité les résolutions dont mon collègue a saisi la Chambre lors de son exposé budgétaire, le printemps dernier. Ces résolutions ont fait l'objet d'un bref débat et elles ont été consignées aux *Journaux* de la Chambre. Elles sont identiques à celles dont mon collègue, qui était alors ministre des Finances, avait saisi la Chambre en avril dernier.

Elles visent à favoriser la croissance économique, à stimuler l'expansion de l'industrie et l'augmentation de l'emploi, et à alléger le fardeau d'impôt des particuliers. Je les présente comme partie importante d'une tâche inachevée. Il est devenu urgent, avec le temps, de les examiner et de les mettre en vigueur. Urgentes, ces mesures le sont, car avant bien des semaines, par exemple, nombre de sociétés pourront commencer à réclamer, en tant que contribuables, les avantages qui découlent de ces mesures. Ces sociétés ne sauront pas au juste à quoi s'en tenir tant que le Parlement ne se sera pas prononcé. Pour ce qui est des particuliers, l'année fiscale prend fin le 31 décembre, mais ils ne pourront tirer parti de l'augmentation envisagée dans les allocations pour personnes à charge que lorsque la loi aura été modifiée à cet égard. Les taxes de vente et les droits de douane actuellement perçus se fondent sur les résolutions présentées le 10 avril. Il importe donc d'apporter les modifications voulues aux lois qui entrent en jeu.

Ainsi que l'annonçait le discours du trône, je présenterai un budget complet qui comportera de nouvelles mesures destinées à faire face à nos problèmes moins immédiats. Je compte le faire au début de 1963. Ce que je viens vous proposer aujourd'hui n'est rien d'autre que la mise en œuvre des résolutions que mon prédécesseur vous a présentées en avril dernier. J'ose croire qu'il conviendrait à l'heure actuelle d'examiner l'aspect général de ces propositions, d'autant plus que les propositions d'ordre fiscal se rattachent à l'équilibre des voies et moyens. Afin qu'ils puissent se pencher sur de telles mesures, les honorable députés sont tout à fait en droit de s'attendre à une revue à jour de la situation économique ainsi qu'à un bilan détaillé de la situation financière de l'État. C'est ce bilan que je vais maintenant dresser.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais voici où il semble enfreindre le paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement. Je devrais peut-être demander le consentement unanime du comité avant de permettre au ministre de poursuivre. La Chambre consent-elle à lui permettre de s'écarter de la règle de pertinence, paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement?

M. Leboe: J'estime que ce consentement devrait s'appliquer à tous les députés sans exception.

M. le président: Le consentement unanime est accordé pourvu que le même privilège soit accordé aux chefs des autres partis.

Des voix: D'accord.

M. le président: En outre, les autres chefs de parti auront droit, comme le ministre, à une prolongation de temps, ce qui leur permettra de terminer de façon générale leurs observations à propos de la présente résolution.

L'hon. M. Pearson: Vous nous demandez donc, de fait, d'adopter la même procédure que pour le débat sur le budget.

M. Leboe: Il est clair, je crois, que les députés, même s'ils ne disposent en principe que de 30 minutes, auront droit à la même latitude que le ministre et le chef de l'opposition.

L'hon. M. Nowlan: C'est évident.

M. le président: Permettez-moi de le consigner au compte rendu. J'ai clairement énoncé les conditions ayant trait aux chefs, et à l'application de l'alinéa (2) de l'article 59. Je tiens à préciser, maintenant, que la question des écarts à la règle de la pertinence s'appliquera à tous les membres du comité au cours du débat. Tous sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Herridge: Une seule question. Vous avez déclaré que ce prolongement de temps s'appliquerait à tous les chefs. S'agit-il du premier orateur de chaque parti, qu'il en soit le chef ou non?

M. le président: L'honorable député de Kootenay-Ouest nous propose que cette règle s'applique au premier orateur de chaque parti. Sommes-nous d'accord?

Des voix: Oui.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, j'aimerais, dans les cinq minutes qui me restent, dépeindre l'économie du Canada et l'évolution du pays comme le voit le gouvernement à l'heure actuelle. L'économie canadienne se développe. L'embauche fait du progrès, le chômage décroît. Notre balance commerciale s'améliore, monsieur le président, et les prix sont relativement stables. L'allure actuelle de l'économie est impressionnante sous bien des rapports. Dans le deuxième trimestre de cette année, le produit national brut a atteint une moyenne annuelle d'environ 39.5 milliards de dollars, soit presque 4 milliards de plus que pour le premier trimestre de 1961. Entre ces deux périodes, la production non agricole réelle a augmenté de 8 p. 100 pour atteindre 7 p. 100 de plus que son sommet précédent. Je dis bien le «sommet précédent». Il ne s'agit pas du chiffre de l'an dernier, mais bien du sommet précédent. Les augmentations réalisées dans la production industrielle impressionnent encore davantage. Dans le trimestre terminé en juillet 1962, le volume de la production industrielle s'est accru de 12 p. 100 pour atteindre 9 p. 100 de plus que son sommet précédent. Les progrès accomplis dans la fabrication depuis un an et demi sont particulièrement encourageants. Les dernières chiffres disponibles, ceux de juillet, démontrent que la production industrielle a augmenté de 13 p. 100, tandis que la production des biens durables s'est accrue de 18 p. 100. Les progrès de la production de notre pays se sont traduits par une augmentation du nombre des emplois et une baisse du chômage. Pour les neuf premiers mois de cette année, on comptait en moyenne presque 200,000 Canadiens au travail de plus que pour la période correspondante de 1961. Compte tenu des facteurs saisonniers, le taux du chômage a baissé graduellement depuis un an et demi et s'établit présentement à 5.6 p. 100 de la main-d'œuvre, comparativement à 7.7 p. 100 au début de 1961.

Des revenus plus élevés ont accompagné ces améliorations de l'embauche. Entre le premier trimestre de 1961 et le deuxième trimestre de 1962, la rémunération des salariés a augmenté de 9 p. 100 et le revenu personnel disponible de 11 p. 100. Les bénéfices des sociétés ont aussi obéi à la poussée des progrès de l'activité économique et, dans le deuxième trimestre de 1962, ils ont été de 30 p. 100 supérieurs à ceux du premier trimestre de 1961. Les consommateurs ont dépensé 7 p. 100 de plus pour des biens et des services. Les ventes d'automobiles ont atteint un sommet sans précédent cette année; jusqu'à la fin d'août, 360,000 voitures particulières avaient déjà été vendues, soit 50,000 de plus que pendant la même période de 1961. Le secteur des affaires a accru ses investissements au titre de l'équipement, du matériel et des machines, afin de répondre à la demande de marchés en expansion et de nouveaux produits. Au cours du

premier semestre de cette année, les investissements du secteur des affaires ont excédé de 6 p. 100 ceux de 1961. Cette augmentation est attribuable sans aucun doute à l'accroissement des bénéfices, à l'augmentation des allocation du coût en capital et à certains stimulants offerts par le gouvernement. Des revenus plus élevés ont permis aux particuliers de faire plus d'économies. Pour les six premiers mois de cette année, l'épargne personnelle, qui s'établit à un taux annuel de 1.9 milliard de dollars, est près de la moitié plus élevée qu'il y a un an.

Les exportations se sont accrues considérablement ces dernières années, et à un rythme beaucoup plus rapide que les importations. Le Canada a ainsi réalisé un excédent commercial de 173 millions de dollars en 1961, soit le premier excédent de quelque importance depuis 1952. Jusqu'ici cette année, monsieur le président, nos exportations ont continué d'augmenter. Au cours des huit premiers mois de l'année, les exportations ont augmenté de 11 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'année précédente. En fait, cette augmentation des exportations veut dire un accroissement de la production, du revenu et des emplois ruraux, des emplois dans nos mines et dans nos usines, toutes choses que l'on peut attribuer à l'amélioration générale de notre économie.

Quant aux importations, les réalisations des quelques dernières années sont également encourageantes. Au cours de la présente année, les grèves dans les transports et les importations d'aéronefs militaires non commerciaux, de même que les changements qui se sont produits dans le taux du change, ont rendu difficile l'évaluation, mois par mois, de la situation. Les statistiques publiées ne permettent pas encore de déterminer les effets du mouvement récent et de la stabilisation du taux du change, ainsi que des surtaxes temporaires sur les importations. Sur une période plus longue, la situation devient plus claire. En ces dernières années, le pourcentage des importations de marchandises par rapport à la production intérieure a diminué. En 1956, le taux était de 18.2 p. 100; en 1961, il était descendu à 15.5 p. 100. Autrement dit, la production canadienne a augmenté plus vite que les importations.

La politique monétaire et financière qui a accompagné et, évidemment, suscité cette saine croissance de l'économie canadienne a été conçue pour encourager les épargnants canadiens à devenir des portefeuillistes moyennant des taux d'intérêt raisonnables.

M. Grégoire: Monsieur le président, puis-je poser tout de suite une question?

L'hon. M. Nowlan: Quand j'aurai terminé. L'honorable député aura tout le temps pour poser des questions au cours des quelques jours à venir pendant lesquels la discussion prendra place, au besoin.

Pendant la période de douze mois close le 30 septembre 1962, les prêts bancaires ont augmenté de 20 p. 100. Au cours de la même période, les fonds nets recueillis par les provinces, les municipalités et des emprunteurs privés auprès des marchés d'actions et des banques ont augmenté de 22 p. 100 sur les 12 mois précédents. Les institutions de prêts du gouvernement ont également joué un rôle d'expansion dans le financement de l'essor de l'économie canadienne.

Puis-je faire remarquer qu'il est cinq heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire dans l'ordre où elles figurent dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui sous les avis de motion.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LISTES PERMANENTES

M. Eric Stefanson (Selkirk) propose:

Que le gouvernement étudie l'à-propos de modifier la loi électorale du Canada en vue de prescrire que soit dressée une liste permanente des électeurs sujette à une revision semestrielle, comme c'est le cas présentement, par exemple, au Royaume-Uni et en Australie, remplaçant ainsi la méthode actuelle de confection et de revision des listes des électeurs lors de chaque élection générale, afin d'abréger le délai entre l'émission des brefs d'élection et la date où ces brefs sont rapportables.

—Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je participe à un débat au cours de cette première session de la vingt-cinquième législature, j'aimerais vous féliciter sincèrement de votre élection au poste d'Orateur suppléant. J'aimerais également féliciter monsieur l'Orateur et le vice-président des comités. Je sais que vous vous acquittez de vos fonctions avec dignité et équité. J'espère que vous occuperez vos fonctions pendant longtemps encore.

En présentant cette motion, monsieur l'Orateur, je dirai qu'à mon avis il serait souhaitable de modifier la loi électorale du Canada, de manière à assurer l'établissement d'une liste permanente des électeurs, sujette à une revision semestrielle. Dans ma propre circonscription, étant donné la loi électorale actuelle, nombre de gens, selon la date où les élections ont lieu, se trouvent privés de leur droit de vote. Nous avons connu une situation semblable aux dernières élections, alors que plusieurs centaines de pêcheurs, étant partis pour leur lieu de pêche, n'ont pu se rendre au bureau de scrutin où ils étaient inscrits et, par conséquent, ont ainsi perdu leur vote. A mon avis, il s'agit là d'une situation qu'il conviendrait de corriger.

Je n'ignore pas que la loi électorale du Canada ait été modifiée en 1960 et qu'à ce moment-là elle a fait l'objet d'une étude attentive de la part du comité permanent des privilèges et des élections. A l'époque, le comité s'est penché sur le problème du vote des absents et a estimé qu'il n'était pas souhaitable d'inclure une disposition à ce sujet dans les modifications alors apportées à la loi. Pour ma part, j'estime que la loi électorale du Canada devrait faire l'objet d'une revue et d'une étude constantes, et que l'objectif ultime devrait être d'assurer à chaque Canadien le droit de vote. Je me rends compte également que la loi électorale du Canada doit être libellée de manière à ne présenter presque aucune échappatoire, de manière à éviter autant que possible les abus.

Ayant exprimé mes vues sur la nécessité d'une revue et d'une étude constantes de la loi électorale, j'aimerais maintenant signaler à la Chambre une situation qui existe dans ma propre circonscription. Je veux parler des pêcheurs du lac Winnipeg qui sont privés de leur droit de vote. En 1958, alors que les élections ont eu lieu le 31 mars, les pêcheurs ont pu voter parce que, à ce moment-là de l'année, il n'y a pas de pêche au Manitoba et, par conséquent, ils se trouvaient chez eux. En 1962, les élections ayant eu lieu le 18 juin, la situation était tout à fait différente. Les pêcheurs étaient alors à leur travail sur le lac Winnipeg, de sorte qu'ils n'ont pu voter.

Je suis sûr qu'il y a d'autres circonscriptions où se posent des problèmes analogues sinon identiques, mais peut-être pas sur une échelle aussi vaste que dans la circonscription de Selkirk. Il y a dans cette circonscription

[M. Stefanson.]

plusieurs centaines d'hommes qui font la pêche et qui ont été ainsi privés de leur droit de vote. Pourtant, au moment des élections, ils se trouvaient dans leur propre circonscription, puisque le lac Winnipeg se trouve dans les limites de la circonscription de Selkirk. Ces hommes s'intéressent vivement à la chose publique et ont été vraiment peinés de ne pouvoir voter.

Aux dernières élections, j'ai vérifié attentivement la loi électorale et j'ai consulté le directeur général des élections afin de voir s'il n'y aurait pas quelque moyen de faire voter ces gens-là. Toutefois, en vertu de la loi électorale actuelle, rien ne prévoit ce qu'il faut faire en pareil cas. On m'a demandé pourquoi ces personnes ne pourraient voter aux bureaux de votation provisoire. Voici comment se présente la situation. La saison de pêche d'été sur le lac Winnipeg commence le 1er juin et se termine au début d'août. Les pêcheurs quittent généralement leurs maisons une semaine environ avant l'ouverture de la saison, soit vers le 24 mai. Les bureaux de votation provisoire étaient ouverts le samedi 9 juin et le lundi 11 juin.

Les modifications apportées à la loi électorale en 1960 prévoient un plus grand nombre de bureaux de votation provisoires, et, maintenant, quiconque sera absent le jour des élections peut voter dans un de ces bureaux. C'est là un progrès. Chaque bureau de votation provisoire est institué de façon à desservir une certaine région et, seules, les personnes figurant sur les listes de votants des bureaux se trouvant dans cette région peuvent déposer leur bulletin aux bureaux de votation provisoires. Cela signifie que les pêcheurs devraient revenir chez eux pour pouvoir voter ainsi. Or, ils ne peuvent déposer leur bulletin ni aux bureaux de votation provisoires, ni aux bureaux de votation réguliers près de l'endroit où ils pêchent.

On m'a également demandé pourquoi les bureaux de votation provisoires n'étaient pas ouverts plus tôt. Je répondrai que, le jour de la nomination officielle précédant de deux semaines le jour du scrutin, il se trouvait, en l'occurence, être le lundi 4 juin. Il a alors fallu prévoir un certain délai pour imprimer les bulletins de vote, et les remettre aux présidents du scrutin dans les bureaux de votation provisoires. Par conséquent, les dates du samedi 9 juin et du lundi 11 juin étaient les plus proches auxquelles les bureaux de votation provisoires pouvaient fonctionner. Si je comprends bien, la seule façon d'assurer l'exercice

de leur droit de vote aux pêcheurs serait d'établir une liste permanente de votants, et recourir au vote des absents. Sauf erreur, la province de Manitoba a modifié son règlement électoral de façon à permettre aux pêcheurs de déposer leur scrutin par courrier.

Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, je n'ai mentionné qu'une seule catégorie de personnes empêchées d'exercer son droit de vote, mais il y en a, sans doute, beaucoup d'autres. Un autre groupe assez considérable serait, sans doute, celui des ouvriers du bâtiment. Ces ouvriers sont dispersés dans tout le pays. En établissant une liste permanente, et en recourant au vote des absents, on permettrait à toute personne dans ce cas de voter pour son candidat dans sa propre circonscription, à quelque endroit qu'il se trouve travailler à ce moment-là. J'estime qu'il est souhaitable d'en arriver là. Une forme de vote des absents a déjà été établie pour les membres des forces armées, et de certains services, et j'estime que ce privilège devrait être étendu à tous les Canadiens.

Des listes permanentes de votants ont été établies en Grande-Bretagne, en Australie, et dans bon nombre d'États des États-Unis. Pour autant que je sache, cette formule connaît un certain succès. Sauf erreur, on a recouru, pendant les élections fédérales de 1935, au vote des absents. Je crois également comprendre qu'alors le procédé n'a pas très bien réussi. Toutefois, j'incline à croire que ce manque de succès n'était pas tant dû à la méthode qu'à la façon de l'appliquer. D'après mon expérience, l'application de la plupart des nouvelles mesures législatives donne lieu à des difficultés imprévues qu'il faut généralement aplanir. On a mis le régime à l'essai, en 1935, et on ne lui a pas donné de deuxième chance.

Permettez-moi de citer quelques brefs extraits des procès-verbaux et témoignages de la séance du mardi, 5 avril 1960, du comité permanent des privilèges et des élections. M. Castonguay, directeur général des élections, a témoigné devant le comité. Je cite d'abord les paroles du vice-président du comité, consignées à la page 9:

> Et maintenant, nous aborderons la question principale au programme d'aujourd'hui, laquelle, d'après la recommandation du sous-comité du programme, est celle des listes permanentes d'électeurs et du vote des électeurs absents.

Le vice-président expose ensuite le motif:

> Plutôt qu'étudier cette loi article par article, nous avons jugé qu'il serait préférable de traiter en premier lieu le sujet le plus important et d'en disposer, car, comme je l'ai dit, il a des répercussions sur environ le tiers de la loi. Après que nous aurons examiné et tranché ce sujet, nous pourrons étudier la loi article par article, afin d'assurer un flot continu de propositions constructives qui ne soient pas mêlées aux problèmes relatifs aux électeurs absents, aux listes permanentes d'électeurs, etc. Voilà pourquoi nous avons jugé qu'il était préférable que le comité étudie d'abord les questions que je viens de mentionner; ensuite il pourra examiner chaque article de la loi.

Ces observations du vice-président montrent que le comité a attaché beaucoup d'importance au sujet et qu'il lui a fait une place de premier ordre au programme. J'aimerais citer quelques extraits des dépositions de M. Castonguay au sujet du vote des électeurs absents. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 10:

> Monsieur le président, des comités de la Chambre des communes ont étudié depuis au moins 30 ans, à diverses reprises, cette question du vote des électeurs absents et des listes permanentes d'électeurs. Le système des listes permanentes et du vote des électeurs absents a été adopté une fois, lors des élections fédérales de 1934.

Il s'agit des élections de 1935, dont j'ai parlé.

> En 1934, les dispositions relatives au vote des électeurs absents s'appliquaient à l'égard des mineurs, des pêcheurs et des ouvriers forestiers. On leur accordait ces privilèges si, le jour du scrutin, ils étaient à une distance d'au moins 25 milles de leur arrondissement de votation, mais dans la même province. Le système des listes permanentes d'électeurs a été employé pour la première fois lors des élections de 1935.

Le comité permanent des privilèges et des élections s'est réuni de 1936 à 1938. Il a examiné ce qui s'est passé en 1935 et a décidé de mettre fin à l'emploi de listes permanentes. J'estime qu'on n'a pas accordé un juste examen au régime à cette occasion: on ne l'a mis à l'essai qu'une fois et on ne lui a pas donné une deuxième chance de faire ses preuves. M. Castonguay a ajouté:

> A mon avis, on peut attribuer la faillite de ce système au fait que les listes permanentes ont été adoptées sans les parties opérantes de ces mêmes listes. Une énumération générale de tous les électeurs au Canada a été faite au mois d'octobre 1934. La Loi du cens électoral fédéral prévoyait une revision annuelle, qui a été tenue au mois de juin 1935, et l'élection a eu lieu en octobre de la même année.
>
> Le nom d'un électeur doit apparaître sur la liste permanente s'il désire voter; d'après ce système, en 1935, un électeur ne pouvait se faire inscrire sur cette liste, ou s'en faire rayer, que durant une période de trois semaines, au mois de juin de cette année-là. Après cette période, il était impossible de s'y faire inscrire ou de s'en faire rayer.
>
> Durant cette période de revision, ce sont surtout les organisations politiques et les candidats qui se

sont chargés de faire mettre les listes à jour. Cette revision ne se faisait pas après visite de porte en porte.

Il incombait à l'électeur de s'adresser au registraire et de l'informer qu'il s'était établi dans le district et désirait que son nom soit inscrit sur la liste. Il appartenait surtout aux partis politiques de faire rayer les noms des électeurs qui avaient quitté le district électoral ou qui étaient décédés. En général, tous étaient d'avis que cette liste était désuète en 1935, à tel point que des mesures législatives ont été adoptées en vue de l'abolir; elle n'a même pas servi lors des élections partielles tenues après 1935.

A mon avis, les listes permanentes, pour être utiles, doivent être revisées deux fois par année par des énumérateurs passant de porte en porte. J'en suis arrivé à cette opinion après avoir étudié le système de listes permanentes tel qu'il existe en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et dans les Îles Britanniques, où il se fait au moins deux revisions annuelles basées sur des visites à domicile.

Il est intéressant de noter qu'en Australie, où l'inscription et le vote sont obligatoires, on a jugé nécessaire de faire quand même deux revisions par année au moyen de visites de porte en porte.

Je sais qu'il faudra dépenser beaucoup d'argent pour établir une liste permanente qui puisse donner satisfaction et améliorer notre régime actuel. Si l'on constate qu'il n'est pas pratique d'instaurer, à l'échelle nationale, le régime du vote des absents, on devrait alors songer, à mon avis, à employer cette formule à l'échelon provincial, ou du moins dans une circonscription électorale. Au niveau provincial, cette formule engloberait la majorité des votants, et, dans une circonscription, s'étendrait aussi à un nombre considérable d'électeurs, dont la plupart des pêcheurs de la circonscription de Selkirk. L'objectif ultime, c'est de voir à ce que tous les Canadiens puissent exercer leur droit de vote.

L'établissement d'une liste permanente permettrait aussi de réduire la période qui s'écoule entre la date de l'émission des brefs d'élection et la date du renvoi desdits brefs. Comme nos services de communications et de transports se sont grandement améliorés depuis vingt ans, j'estime qu'il est possible et opportun de réduire la durée des campagnes électorales.

Nombreux sont les autres députés qui, j'en suis sûr, aimeraient commenter la résolution à l'étude. Je termine donc, espérant que les députés de tous les groupes représentés à la Chambre étudieront sérieusement les propositions renfermées dans la résolution à l'étude et jugeront à propos d'y souscrire.

[M. Stefanson.]

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Je ne vais formuler que quelques brèves observations sur la proposition de résolution à l'étude. En lisant le texte de la résolution, je me suis demandé si l'on adopterait jamais des résolutions d'initiative parlementaire. J'ai poussé mes recherches plus loin et j'ai appris que ces résolutions ne sont, en réalité, jamais adoptées.

Des voix: Elles le sont.

M. Thompson: Je me réjouis de cette rectification, si elle est juste, car j'estime que la résolution à l'étude mérite notre attention. Alors que nous surveillons le fonctionnement de la démocratie, que nous y prenons part, nous devons avoir à cœur d'améliorer le processus démocratique, de voir à ce qu'il réalise, d'une manière efficace, l'objectif auquel il doit tendre. A cet égard, j'estime que la motion à l'étude est très utile, car elle préconise une initiative qu'on a déjà adoptée dans d'autres pays démocratiques. Ce serait un moyen très sûr d'aider les gens à prendre part aux élections.

En outre, je suis d'avis que nous pourrions ainsi réduire la durée de la campagne électorale. Les députés des différents partis qui ont pris part à la dernière campagne reconnaissent à l'unanimité, je pense, qu'une campagne électorale qui s'étend sur près de deux mois est trop longue. En dressant une liste permanente des électeurs et en la tenant à jour, nous pourrions réduire de moitié le temps consacré aux campagnes électorales. Peut-être était-il nécessaire de prolonger la campagne électorale pendant 58 ou 59 jours lorsque nous n'avions pas d'avions et que nous devions voyager par trains ou même par véhicules attelés. Cependant, à notre époque, alors que nous pouvons nous déplacer à travers le pays en quelques heures, il est grand temps que nous organisions nos formalités électorales de la manière envisagée en l'occurrence.

Il y en a qui s'opposent à la mesure en raison des dépenses qu'elle occasionnerait. J'ai fait certaines recherches là-dessus, car la question m'intéresse énormément depuis plusieurs années. On estime que l'établissement d'une liste permanente d'électeurs coûterait environ 5 millions de dollars par année. C'est une somme considérable, mais si l'on considère qu'une telle liste servirait aussi aux élections à l'échelon municipal et provincial, on constate que les frais seraient

distribués à tous les paliers des gouvernements élus. Il ne s'agit plus alors d'une grosse dépense. Voici, à mon avis, l'exemple d'une motion qui mérite que nous l'examinions consciencieusement, et j'ose croire qu'elle recevra l'attention favorable de tous les députés qui veulent améliorer nos formalités électorales et rendre nos élections plus satisfaisantes.

M. Frank Howard (Skeena): Nous appuyons, certes, l'idée formulée dans la résolution, d'autant plus que le vote des absents nécessite l'existence d'une liste permanente des électeurs. Mais, contrairement au parrain, je ne vois la motion que du point de vue du vote des absents. Une motion qui propose de raccourcir l'intervalle entre l'émission des brefs et le jour des élections nous intéresse tous, j'en suis sûr, mais le sujet est peut-être d'intérêt secondaire. Nous devrions davantage nous attacher à donner à tous les électeurs la possibilité de voter aux élections. Voilà pourquoi mon parti appuie sans réserve l'argument avancé par le député.

Ma province a pris depuis des années des dispositions pour permettre aux absents de voter. Grâce à la pertinence de la loi, beaucoup d'électeurs ont la possibilité de voter. La pêche est un important secteur de l'économie de la Colombie-Britannique. Les pêcheurs peuvent voter aux élections provinciales mais ils ne peuvent le faire aux élections fédérales, faute de dispositions prévoyant le vote des absents. Cette absence de dispositions voulues fait perdre le droit de voter aux élections fédérales aux bûcherons, aux travailleurs du bâtiment, aux voyageurs de commerce, aux employés des transports et même aux avocats se déplaçant pour leur profession.

En 1957, ma première année à la Chambre, j'ai présenté un bill en vue de doter la loi électorale de dispositions concernant le vote des absents. Le bill tenait compte des restrictions imposées à tout simple député au sujet des dépenses des fonds publics. Il tendait, en principe, à instituer le vote des absents. En 1958, j'ai présenté le même bill de nouveau et les députés verront qu'il figure encore une fois au *Feuilleton* en ce moment, après avoir été modifié pour tenir compte des modifications apportées à la loi électorale en 1960. Il s'agit d'un bill visant à permettre aux électeurs absents de voter et qui sera étudié plus tard au cours de la présente session si elle dure jusque-là.

La mesure dénote bien l'attitude du parti auquel j'appartiens. Nous trouvons qu'il est logique de permettre l'exercice du droit de vote aux électeurs qui pourraient en être privés à cause d'une absence ou pour d'autres raisons.

J'ai trouvé très intéressantes les observations du député qui a parrainé la motion au comité permanent des privilèges et élections. Lorsque ce comité s'est réuni en 1960 pour examiner la loi électorale et faire rapport des diverses modifications à la Chambre, j'étais le seul membre de mon groupe à en faire partie et j'ai été le seul membre de ce comité à préconiser l'établissement d'un régime pour permettre le vote des électeurs absents. Si l'on se reporte au compte rendu des délibérations du 7 avril, on constatera que j'ai été le seul à voter en faveur d'un régime de scrutin à l'intention des électeurs absents.

J'espère que la Chambre adoptera avec célérité la motion à l'étude, afin qu'elle puisse être déférée à ce comité pour examen.

En gros, il y avait au Canada quelque 2,000 personnes en âge de voter mais qui n'ont pu prendre part au scrutin à la dernière élection parce qu'elles étaient alors absentes des districts électoraux de leur circonscription. Ces jours derniers, la question a été discutée aux États-Unis et un certain M. Brendan Byrne, qui est secrétaire ou occupe quelque autre haute fonction dans l'*American Heritage Foundation*, estime à environ huit millions les personnes qui, dans l'élection présidentielle de 1960 aux États-Unis, ont été classées parmi les adultes itinérants incapables de répondre aux exigences de l'État ou de la circonscription quant à la résidence, et par conséquent n'ont pu voter. Il ajoutait que ce problème pourrait être résolu grâce à un régime de vote pour les absents.

Il estime aussi à cinq millions les personnes qui, aux États-Unis, n'ont pu exercer leur droit de vote parce qu'elles se trouvaient dans des hôpitaux, des cliniques, etc., ce qu'un régime de vote pour les absents aurait pu éviter. Il estime en outre à 2.6 millions le nombre des adultes qui étaient en voyage, pour affaires, pour raison de santé, en vacances ou pour d'autres motifs, et qui n'ont pu obtenir des bulletins de vote.

Un problème semblable se pose au Canada, et nous devons nous en occuper. Il y a d'abord le droit inaliénable de la personne qui a l'âge et les qualités voulus pour voter aux

élections fédérables, puis ce qu'il en coûterait pour instituer un régime de scrutin pour les absents. Nous ne devrions jamais oublier, en adoptant une telle mesure, qu'il nous faut offrir à ces citoyens toutes les occasions possibles d'exprimer leurs suffrages le jour des élections, où qu'ils se trouvent. Ils ne devraient pas se buter à des obstacles, des barrières, des interdits et des restrictions. La loi électorale du Canada, dans sa version actuelle, ne prévoit pas de mode de scrutin pour les absents. C'est donc dire qu'elle barre la route à quelque 200,000 personnes au Canada, qu'elle les frappe d'interdit. Notre édifice démocratique ne devrait rien comporter de semblable. J'espère, par conséquent, que nous ne tarderons pas à adopter la motion dont nous sommes saisis et que, plus tard, nous pourrons édicter une mesure législative qui instituera un mode de scrutin pour les absents.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de cette motion. Je félicite l'honorable député de l'avoir présentée au tout début de la session, alors que nous avons encore tout frais à la mémoire ce qui s'est passé récemment.

Je reconnais, avec l'honorable représentant de Red-Deer (Mr. Thompson), que l'opinion unanime ou presque, non seulement des membres des partis politiques, mais aussi du public en général, c'est qu'une campagne électorale moins longue est chose souhaitable. Je partage aussi la préoccupation logique et motivée du député de Selkirk (M. Stefanson) et du député de Skeena (M. Howard) devant le cas des pêcheurs et des autres catégories de citoyens pour qui la votation pose un problème particulier. Je crois cependant qu'ils se trompent quand ils croient que la mesure serait une sorte de panacée et je dirais même qu'une liste permanente des électeurs n'est peut-être pas le meilleur moyen de régler les différents aspects du problème qu'on a exposés aujourd'hui. J'aurais une autre proposition à présenter et elle viserait exactement le même objectif que la présente motion:

> ...afin d'abréger le délai entre l'émission de brefs d'élection et la date où ces brefs sont rapportables.

Quand la question de dresser une liste permanente des électeurs a été étudiée par le comité des privilèges et des élections, dont je fais partie, la décision de ne pas donner suite à cette mesure a été prise, sauf erreur, à l'unanimité. Qu'on me reprenne si je fais erreur. Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire une observation sur les problèmes propres à certains groupes d'électeurs. Ce problème que pose le vote des membres des forces armées, dont on s'est beaucoup préoccupé récemment, ne serait pas réglé par une liste permanente des électeurs.

Je passe maintenant à un autre point soulevé par l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson). A propos du coût de cette liste, il a suggéré qu'elle pourrait servir à en dresser d'autres. Cela peut sembler exact à première vue mais il faudrait y apporter des modifications parce que, comme l'honorable député ne l'ignore pas, les conditions à remplir varient selon les élections, fédérales, provinciales ou municipales, et il y aurait beaucoup à faire pour trouver les personnes qui ont le droit de voter au cours d'élections déterminées. Je comprends que l'honorable député ait essayé de justifier le coût de cette liste, mais je ne crois pas qu'elle pourrait fournir une liste complète des électeurs pour tous les genres d'élections qui ont lieu au Canada.

La déclaration que le directeur général des élections a faite devant ce comité et qu'a mentionnée l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) indiquait que le coût initial d'établissement de cette liste des électeurs serait de l'ordre de 6 à 7 millions de dollars et il estimait qu'il faudrait la réviser au moins deux fois par an. J'ai nettement eu l'impression—je ne puis me souvenir si c'était pendant les délibérations du comité ou à la suite d'une conversation privée—qu'il estimait en fait qu'une révision trimestrielle serait la solution souhaitable.

J'incline à partager son avis et celui d'autres autorités des diverses juridictions qui ont exprimé leurs opinions sur la question, car, dans la circonscription d'York-Scarborough, par exemple, on a enregistré entre 1958 et 1962 une augmentation de 40,000 électeurs environ. Quarante mille sur une période de quatre ans veut dire 10,000 par an. Si l'on revisait la liste deux fois par an, 5,000 nouveaux électeurs seulement s'ajouteraient à la liste au moment de la révision; de sorte que tous les six mois il y aurait 5,000 personnes qui théoriquement, on le suppose, pourraient être oubliées complètement, sans parler des milliers de gens qui déménagent d'un coin à l'autre de la vaste agglomération torontoise ou qui la quittent. Il y aurait, j'imagine, peut-être 7,000 personnes qui seraient oubliées dans York-Scarborough

ou qui ne figureraient pas sur la liste des électeurs, même si la liste permanente entrait en vigueur. Peut-être que j'envisage la question dans un cadre trop personnel en me basant sur mes propres constatations.

Mais si l'on veut s'appuyer sur deux certitudes, comme l'a justement signalé l'honorable représentant de Skeena (M. Howard), si l'on veut assurer au maximum aux électeurs qu'ils pourront voter dans notre société démocratique, il faut nous occuper de régler les problèmes qui se posent à ces groupes en particulier, soit les personnes hospitalisées et les voyageurs de commerce. En 1960, la loi a été fort améliorée lorsque nous avons accordé à plus de catégories de personnes la permission de voter à l'avance, mais nous ne nous sommes pas attaqués aux autres problèmes dont il a été question.

Toutefois, je crois qu'il serait possible de résoudre la difficulté en choisissant une date encore plus avancée pour la votation anticipée. Dans ma circonscription, des gens ont dû s'absenter pour une raison quelconque et même s'ils sont partis le samedi avant le jour de votation anticipée, cela n'a guère changé quoique ce soit à leur droit de vote, dans la pratique, puisque leur séjour s'est prolongé au point qu'ils étaient absents du comté les deux jours de scrutin. A mon avis, cela est tout particulièrement vrai des gens qui s'adonnent à une activité comme la pêche ou toute autre forme d'activité qui requiert des absences prolongées.

Pour que le plus grand nombre possible de personnes inscrites sur les listes électorales puissent voter et pour que l'authenticité des noms qui figurent sur ces listes puisse être vérifiée à fond, je proposerais qu'on s'attaque au problème d'une autre façon. Il s'agirait d'insérer, dans une loi du Parlement, des règlements fondamentaux aux termes desquels les semaines pendant lesquelles le public participerait à la campagne d'une manière active, seraient les quatre dernières semaines avant les élections.

La première fois que j'ai formulé cette recommandation après les élections, le *Globe and Mail* a déclaré, dans un article fort généreux, que je préconisais de la politique de contrebande. Si cette proposition avait été formulée pendant que la Chambre siégeait, on aurait pu poser la question de privilège. Cependant, l'éditorial se lit en partie comme il suit:

> ...M. Frank McGee... aura l'appui du public pour sa proposition visant à raccourcir les prochaines campagnes. Cependant, il ne fait pas montre d'un grand sens pratique quand il pense y arriver par l'adoption d'un bill privé...

L'auteur de l'article continue:

> Notre journal doute qu'aucune loi puisse obliger un homme politique à se tenir coi pendant quatre semaines d'affilée, surtout pas à la veille des élections.

J'ai trouvé que c'était une façon bien fantasque de voir les choses. A mon sens, il est possible, pour les membres de la présente législature ou d'une prochaine législature, de fixer des règles fondamentales semblables, quant aux fins et à l'application, à celles qui s'appliquent actuellement à la période qui précède immédiatement les élections. Chose certaine, le bill comprendrait la condition qu'aucun parti politique ni qu'aucun candidat ne pourrait faire de propagande dans les journaux, à la radio et par d'autres moyens de diffusion. Cette loi pourrait établir que le service postal ne pourrait accepter d'imprimés d'aucune sorte pour distribution que quatre semaines avant le début de la campagne.

Je reconnais d'emblée que la loi devrait permettre la tenue de congrès de nomination dans diverses parties du pays. Mais c'est bien différent de ce qui, à mon avis, constitue une campagne électorale en règle, comportant réunions publiques, annonces, ralliements et autres éléments qui en font d'ordinaire partie. En d'autres termes, je crois que nous, à titre de membres du Parlement, sommes aptes à nous entendre sur un ensemble de conditions qui détermineraient que la campagne électorale débuterait à telle ou telle date et qu'aucune autre démonstration publique ne devrait avoir lieu avant la période fixée. Je ne veux pas dire que les politiciens devraient être frappés de «mutisme», dans l'un des deux sens du mot, durant les quatre premières semaines, comme le laisse entendre cet éditorial; mais il y aurait moyen, me semble-t-il, d'arriver à une mesure qui assurerait la participation maximum, une énumération complète avec vérification serrée; nous pourrions ajouter à la loi une mesure spéciale qui permettrait à des groupes particuliers, tels que les pêcheurs, les militaires et d'autres, de voter durant cette période. Le vote des forces armées pose notamment un de ces problèmes qui exigent une prolongation de la période où sont distribuées les fournitures électorales de façon à répondre aux plaintes des préopinants.

Bref, monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'attitude prise au cours de la présente discussion au sujet du prix que coûterait la liste électorale permanente. Ce prix s'élèverait à 20 millions de dollars. Le coût initial est de sept millions et les frais courants sont d'environ cinq millions par an; en supposant—et dans pareil cas, il faut faire des suppositions—que les élections surviennent à tous les quatre ans, il nous en coûterait un prix fixe de 20 millions de dollars. Cette dépense ne nous apporterait pas, il me semble, tous les bienfaits qu'entrevoient ceux qui préconisent l'établissement d'une telle liste. Je fais une contre-proposition destinée à épargner aux individus et au public en général cette activité et ces dépenses soutenues.

Monsieur l'Orateur, j'ajoute un seul mot avant de reprendre mon siège. Je crois qu'une période de campagnes électorales raccourcie selon les conditions que j'ai proposées pourrait vraiment servir à réduire le coût des élections. La solution à ce problème me semble échapper non seulement à notre régime politique mais à ceux du monde entier.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

M. l'Orateur: Il est loisible à l'honorable député de Red-Deer de poser une question si le député y consent.

M. McGee: Volontiers.

M. Thompson: Merci, monsieur l'Orateur. L'honorable député d'York-Scarborough insiste sur le fait qu'il faudrait dépenser beaucoup d'argent pour compiler et tenir à jour une liste permanente des électeurs. Je connais assez bien la méthode utilisée en Grande-Bretagne qui possède trois fois plus de députés que nous. L'honorable député s'imagine-t-il que cela coûte 20 millions de livres sterling par exemple? Je ne le crois pas. L'honorable député n'insiste-t-il pas un peu trop sur la question des frais dans les chiffres qu'il nous a présentés?

M. McGee: Monsieur l'Orateur, j'ai puisé mes renseignements quant aux frais dans le témoignage que le directeur général des élections a rendu devant le comité des privilèges et des élections en 1960. Les chiffres qu'il a cités, à l'égard des États-Unis, où les conditions sont plus facilement comparables aux nôtres puisque la population de la Grande-Bretagne est beaucoup plus dense que la nôtre, sont de un dollar du nom, de sorte que l'estimation de 5 millions de dollars par année, que coûterait une mise à jour semi-annuelle, découle du témoignage du directeur général des élections, appuyé par ceux de ses homologues dans d'autres pays de l'Amérique du Nord.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, je parlais de la Grande-Bretagne. Pourrais-je poser une autre question au député de Selkirk, parrain de la motion? Aurait-il des renseignements sous la main qu'il pourrait donner au comité au sujet de la question soulevée par le député d'York-Scarborough?

M. Stefanson: Monsieur, l'Orateur, j'ai les mêmes renseignements que le député d'York-Scarborough, qui ont été donnés au comité par le directeur général des élections. Je crois que c'est une dépense annuelle . . .

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il faudrait assurer à la Chambre que le député ne mettra pas fin au débat en répondant à la question.

M. l'Orateur: Pas du tout. Le député a-t-il fini? La parole est au député de Brantford (M. Brown).

M. Aiken: Pendant que l'attention de Votre Honneur était détournée, le député de Red-Deer a posé une question à celui qui a proposé la motion et celui-ci allait y répondre.

M. l'Orateur: Cela m'a échappé. Le député de Red-Deer (M. Thompson) n'avait pas de droit de poser une question au député de Selkirk (M. Stefanson) à ce moment-là, parce que, le député de Selkirk s'étant rassis et quelqu'un d'autre étant intervenu, il n'avait plus le droit de parler. Dans ce cas, le député d'York-Scarborough (M. McGee) n'aurait pu faire d'observations que s'il lui restait du temps de parole.

Je donne maintenant la parole au député de Brantford (M. Brown).

M. James E. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la première fois que je m'adresse à la Chambre au cours de la présente législature, je voudrais présenter mes félicitations sincères à Votre Honneur pour avoir été choisi Orateur de la Chambre. J'espère, que dis-je, je sais que la Chambre, dans son ensemble, est heureuse de vous avoir pour président.

La résolution proposée par le député de Selkirk m'intéresse, et j'ai été beaucoup

frappé de l'apport du député de Red-Deer. Malheureusement, étant donné que j'étais absent, je n'ai entendu qu'une partie des observations formulées par le député de Skeena et le député d'York-Scarborough. Le sujet revêt une grande importance pour le Parlement et pour tout le pays. J'approuve beaucoup le projet de résolution. J'estime, pour ma part, que le résultat le plus important serait la diminution des dépenses électorales, ce qui était le point principal soulevé par le député de Red-Deer. Je crois que le coût des élections est devenu excessif et que la Chambre devrait y porter son attention. Il y a un cas qu'il y aurait lieu d'examiner plus à fond. C'est surtout pour cette raison que j'appuie la résolution proposée. J'estime que, parfois, les bills d'intérêt privé dont les simples députés saisissent la Chambre peuvent jouer un rôle important dans la vie du Canada. Le député mérite des éloges pour avoir proposé cette résolution en ce moment.

Quant à moi, j'hésiterais à aborder le sujet, et je me proposais donc d'écouter un certain temps les diverses opinions qu'émettraient d'autres députés sur la résolution proposée, avant de faire moi-même un apport au débat. D'abord, j'avais l'intention de demander la modification de la résolution proposée, de façon qu'elle soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections. Puis, j'ai pensé que pareille façon de procéder pourrait être décevante pour le député au nom duquel la motion était inscrite, parce qu'elle causerait un retard considérable. Mais je tenais beaucoup à ce qu'on étudie la question en détail. Il m'a semblé qu'à priori, il n'y avait aucune raison urgente qui empêcherait la Chambre d'adopter la résolution proposée. D'autre part, il pourrait y avoir certains aspects de la question qu'il y aurait lieu d'examiner. Toutefois, à la réflexion, j'ai décidé de ne pas proposer d'amendement, mais d'appuyer la résolution, dans l'espoir qu'elle recevra l'assentiment général de la Chambre.

L'autre question principale qu'on a soulevée avait trait à des dispositions devant venir en aide aux votants absents et aux votants en général, qui, devant se déplacer hors de leur circonscription, ne peuvent se rendre au scrutin le jour des élections. Les arguments avancés à ce propos ne m'ont pas impressionné autant que la diminution probable des dépenses électorales. Je venais d'arriver à la Chambre quand le député d'York-Scarborough a pris la parole, et je n'ai pas tout à fait saisi son argument à cet égard. Mais il me semble que ce que coûterait au pays l'établissement d'une liste permanente de votants, qu'il faudrait revoir tous les six mois, serait aisément compensé par la réduction des frais électoraux en général. Ainsi, j'estime que la résolution proposée devrait avoir l'appui de tous les députés.

Je n'ai, en réalité, rien d'autre à dire en ce moment, parce que je dois admettre que je n'ai pas approfondi la question comme j'aurais dû le faire. Mais je voulais quand même consigner mon opinion au compte rendu. Je suis d'avis que la résolution devrait être adoptée, et je suis fort obligé aux députés qui ont déjà pris la parole d'avoir exprimé leur avis.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas la Chambre trop longtemps, car je désire tout simplement faire quelques observations à la suite des paroles de l'honorable député de Skeena (M. Howard).

L'honorable député semble attribuer les défaites politiques des socialistes au fait que les absents ne peuvent pas voter. Je suis d'avis qu'il pourrait peut-être chercher ailleurs les raisons qui font que des électeurs, même s'ils sont chez eux, ne désirent pas voter parce qu'ils pensent peut-être que le Nouveau parti démocratique n'est pas celui qui apportera la solution aux problèmes auxquels ont à faire face les citoyens, plus particulièrement ceux de la Saskatchewan.

On peut dire aussi que même ceux qui sont présents dans leur circonscription la journée du scrutin ne se prévalent pas toujours de ce droit, justement pour les raisons que je viens de mentionner. Alors, si l'on pense qu'en faisant voter les absents on a une chance de faire élire des députés socialistes, je suis d'avis que l'on se méprend quelque peu.

(Traduction)

M. Thompson: Très distrait.

(Texte)

M. Marcoux: Par ailleurs, il y a des électeurs qui sont présents dans leur circonscription, mais dont les noms n'apparaissent pas sur les liste électorale. J'ai pu constater cette situation à plusieurs reprises dans ma propre circonscription, où les électeurs concernés ne pouvaient exercer leur droit de vote. Je crois qu'une

situation semblable constitue beaucoup plus un affront à la démocratie qu'aux électeurs qui sont absents, et c'est pourquoi j'ai suggéré, lors de mon rapport au Directeur général des élections, que les articles de la loi électorale qui ont trait aux électeurs ruraux s'appliquent également aux électeurs urbains, en tant, évidemment, qu'il soit possible de les identifier. Ceci voudrait dire que, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, celui dont le nom ne figure pas sur la liste électorale pourrait quand même déposer son bulletin de vote, à condition qu'il soit suffisamment identifié par un autre électeur du même bureau de votation.

Monsieur l'Orateur, j'irais même jusqu'à dire qu'un tel électeur pourrait être identifié par une carte d'identification électorale. Et je suis convaincu que la préparation d'une liste permanente des électeurs deviendrait inutile, sans compter que les sommes assez importantes—de l'avis des différents députés de la Chambre—qui devraient servir au maintien de cette liste permanente, pourraient être épargnées et peut-être distribuées aux cultivateurs de la circonscription de Bellechasse, qui ne touchent pas un revenu suffisant pour l'exploitation de leurs fermes!

Monsieur l'Orateur, pour ce qui a trait aux électeurs absents, évidemment, il y en a qui peuvent être absents pour de longues périodes de temps. Je comprends qu'il puisse y avoir des difficultés inhérentes à la loi électorale, car on sait que la perfection n'est pas de ce monde, pas plus dans le domaine électoral que dans n'importe quel autre, y compris celui de la médecine.

Par ailleurs, il y a des bureaux de votation provisoires—plus particulièrement depuis les dernières modifications apportées à la loi électorale—qui permettent aux électeurs ayant des raisons suffisantes de ne pas se trouver dans leur circonscription, lors de la journée du scrutin, d'exercer leur droit de vote en se présentant à ces bureaux de votation les jours précédant la journée du scrutin.

D'ailleurs, je suis d'avis qu'il sera toujours très difficile de faire voter le monde, et ce pour différentes raisons. Par exemple, ceux qui s'abstiennent volontairement de voter, ceux qui sont absents et qui n'ont pas voulu voter dans les bureaux de votation provisoires, ainsi que ceux qui sont présents mais dont les noms ne sont pas inscrits sur la liste électorale.

Monsieur l'Orateur, bien que mon chef ait exprimé l'opinion que la proposition de l'honorable député de Selkirk (M. Stefanson) devrait être acceptée, je pense qu'il y a plusieurs autres décisions à prendre à l'égard de la loi électorale avant d'accepter l'avis de motion de l'honorable député, lequel a tout de même beaucoup de mérite, surtout celui d'émaner de la droite de la Chambre.

Toutefois, à titre de députés indépendants, je pense que nous avons le droit d'exprimer notre opinion relativement aux différentes améliorations qui devraient être apportées à la loi, de concert avec le Directeur général des élections. De plus, je partage l'avis de l'honorable député siégeant à votre gauche, qui a déclaré tantôt que l'on devrait renvoyer cet avis de motion au comité des privilèges et élections. Ce serait peut-être là la solution la plus logique.

(Traduction)

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, pendant les quelques instants où je vais participer au présent débat, je ne vais pas me laisser entraîner dans une discussion sur la question de savoir pourquoi certaines gens votent et certaines autres ne votent pas. Pareille discussion pourrait nous entraîner dans un débat teinté de parti pris, ce que nous devons éviter en étudiant l'opportunité de modifier la loi électorale du Canada. Je dirai, pendant que j'en ai l'occasion, que je ne suis pas de ceux qui prétendent que les campagnes électorales sont trop longues. L'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) et l'honorable député d'York-Scarborough (M. McGee) ont tous deux soulevé cette question à propos de la résolution. Je dois dire que, dans une circonscription comme Comox-Alberni, le délai présentement autorisé après l'annonce d'une élection est à peine assez long pour permettre à un candidat de se présenter en personne devant les électeurs des diverses localités de sa circonscription. Nous entendons beaucoup parler des sommes considérables

qu'on dépense pour des élections, mais, à mon avis, il s'agit là d'une question qui relève des divers organismes politiques du pays, et pour ce qui est d'une campagne nationale, cela relève également de la stratégie électorale que les divers partis politiques décident d'adopter.

J'aimerais revenir à ce qu'a dit l'honorable député de Skeena à propos de la nécessité de rédiger une loi électorale qui, autant que possible, permettrait à tout citoyen canadien de voter lors d'une élection fédérale. C'est une question qui m'a beaucoup préoccupé pendant mon séjour précédent à la Chambre, et je m'y intéresse de la même façon que l'honorable député de Skeena, notamment en ce qui concerne le vote des absents. Peut-être est-il vrai que, dans Québec-Montmorency et dans d'autres régions du Canada, certains citoyens vivent encore aux mêmes endroits où vivaient leurs grands-parents. Mais il n'en est pas ainsi dans une province comme la Colombie-Britannique. Un très grand nombre de citoyens, appartenant à une grande diversité de tendances politiques, se voient obligés, à cause de leur emploi, de déménager d'une circonscription à une autre, même entre la date de l'énumération et la date même de l'élection. Non seulement des centaines de pêcheurs, comme l'a signalé le motionnaire, mais en réalité plusieurs milliers de citoyens, à cause de la nécessité où ils se trouvent de gagner leur vie, doivent déménager d'un endroit à l'autre dans cet intervalle. A mon avis, la seule façon raisonnable de résoudre ce problème consiste à établir un régime pouvant assurer le vote des absents.

Je ne suis pas convaincu—et, à ce propos, je devrai peut-être en discuter privément avec mon honorable ami de Skeena—que la solution de ce problème dépendrait de l'établissement d'une liste permanente d'électeurs. Dans la loi électorale de la Colombie-Britannique, il est prévu, depuis nombre d'années déjà, une liste permanente d'électeurs et un régime assurant le vote des absents, mais cette liste permanente d'électeurs, telle qu'elle est utilisée en Colombie-Britannique, a créé un tas de problèmes dont le résultat a été qu'un grand nombre de gens n'ont pu exercer leur droit de vote le jour des élections. Jusqu'ici, j'ai toujours été d'avis qui si nous pouvions avoir un système d'énumération et la mise au point d'une liste d'électeurs, comme il est prévu dans la loi fédérale actuelle, et combiner le tout avec un régime assurant le vote des absents, comme c'est le cas en Colombie-Britannique, nous en arriverions presque à assurer à tout citoyen dûment qualifié l'exercice de son droit de vote.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je dois d'abord m'excuser auprès de l'honorable député de Red-Deer (M. Thompson) de l'avoir empêché d'obtenir une réponse à sa question, mais je craignais à ce moment que si l'on considérait que l'honorable motionnaire avait fini de parler, je n'aurais aucune possibilité de placer les observations que je voulais faire, bien que, de toute façon, je ne semble pas disposer de beaucoup de temps.

Dans la minute qui me reste avant six heures, je voudrais pourtant dire ceci: en 1960, le comité permanent sur les privilèges et les élections a étudié la même question qui nous occupe actuellement et, à l'époque, on a estimé que la première mesure à prendre pour élargir les élections...

M. l'Orateur: A l'ordre! La période réservée aux questions d'initiative parlementaire est maintenant écoulée. Nous reprenons les travaux interrompus à cinq heures.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Paul.

M. le président suppléant: A l'ordre! La Chambre se forme en comité des voies et moyens. Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, juste après six heures, pendant l'heure du dîner, j'ai entendu un commentateur de Radio-Canada dire que les courriéristes américains attachés à la Maison Blanche étaient aussi nerveux que des futurs pères dans la salle d'attente d'une maternité. Je suis sûr que nos courriéristes ne se trouvent pas exactement dans la même situation, mais je suis tout à fait convaincu que malgré l'importance des déclarations qui seront faites ici ce soir au sujet de l'économie canadienne, elles se-

ront sans doute éclipsées par les manchettes qui paraîtront dans les journaux de demain à la suite de la déclaration du président des États-Unis. Quoi qu'il en soit, cependant, je sais qu'il est de notre devoir de procéder à une analyse de la situation économique telle que nous la voyons en ce moment, et que les événements qui se passent sur la scène internationale pourront être étudiés et débattus au moment opportun, à la Chambre.

Lorsque nous avons levé la séance à 6 heures, je parlais de l'accroissement des prêts bancaires et d'autres indices de l'expansion du crédit au Canada. J'aimerais reprendre à ce point-là pour l'instant. Les taux d'intérêt ont baissé pendant toute l'année 1961 et jusqu'au milieu de 1962. Toutefois, la situation critique qui est intervenue en juin dans le taux du change a été marquée par une montée en flèche des taux.

Cette élévation traduisait l'urgence de la situation et constituait en même temps une réaction propre à contribuer au redressement de la situation. Depuis juin, l'amélioration de nos réserves de change étranger s'est accompagnée d'une baisse des taux d'intérêt, baisse qui s'est accentuée davantage ces quelques dernières semaines. Le taux d'escompte de la Banque du Canada, qui était au niveau de 6 p. 100 le 24 juin, a été ramené à 5 p. 100 en deux étapes. Le rendement des obligations de l'État en général est maintenant de moins d'un quart de point plus élevé qu'il y a un an.

La stabilité des prix que nous avons obtenue au Canada ces quelques dernières années est une grande source de satisfaction pour tous les membres de la Chambre. La stabilité relative des prix est une des pierres angulaires sur lesquelles reposent les autres objectifs économiques, surtout avec la concurrence croissante qui caractérise le monde où nous vivons. Monsieur le président, je prierais le comité de prendre note que, durant l'année dernière, l'indice des prix à la consommation n'a fait état que d'une augmentation de 1½ p. 100, ce qui traduit une certaine hausse dans le prix des services et des produits alimentaires, mais pour ainsi dire aucun changement dans toutes les autres catégories de marchandises.

L'hon. M. Pearson: Le ministre voudra bien m'excuser mais, avant qu'il aille plus loin, j'aimerais qu'il demande la permission de revenir à l'appel des motions, si la Chambre le désire, afin que je puisse demander au premier ministre s'il a une déclaration à faire au sujet de l'événement très important que constitue ce soir la nouvelle annoncée par le président des États-Unis. Je ne fais cette proposition, monsieur le président, qu'après avoir consulté l'autre côté de la Chambre.

[L'hon. M. Nowlan.]

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je propose au comité de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE À LA SUITE DU DISCOURS TÉLÉVISÉ DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je demanderais à la Chambre la permission de revenir à la période des motions.

M. l'Orateur suppléant (M. Paul): La Chambre consent-elle à revenir à la période des motions?

Des voix: Entendu.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition m'a appelé il y a quelques instants pour me dire qu'il conviendrait peut-être qu'une déclaration soit faite en ce moment au sujet du discours que vient de prononcer à la télévision le président des États-Unis. En réalité, il y a peu de choses qu'on puisse dire. C'est un discours sombre et troublant.

Le président a révélé que, dans l'île de Cuba, des préparatifs étaient en cours, et déjà on les avait hâtés, en vue de l'aménagement de bases pour le lancement d'armes offensives, d'engins balistiques de portée intermédiaire, ce qui constitue une menace pour la plupart des villes d'Amérique du Nord, y compris nos grandes villes à nous. La seule raison pour laquelle j'ai accepté la proposition du chef de l'opposition, c'est pour prier les Canadiens ainsi que tous les hommes libres du monde de ne pas être pris de panique. C'est le moment de rester calme. C'est le moment de mettre de côté ces choses qui parfois nous séparent. Par-dessus tout, c'est le moment où chacun de nous doit s'efforcer de faire sa part pour que la paix soit préservée non seulement dans notre hémisphère, mais partout dans le monde. Ces bases de lancement sont une mesure non pas défensive, mais offensive. La volonté des Canadiens, c'est que les Nations Unies soient saisies le plus tôt possible de ce grave problème.

Le président a déclaré que la question sera immédiatement soumise au Conseil de sécurité et, de quelque façon que l'URSS réagisse aux déclarations du président Kennedy, je pense que ce que veulent ce soir et continueront de vouloir les hommes du monde entier, c'est de bien comprendre ce qui se passe à Cuba. Que pourrait-on faire? Naturellement, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour envisager quelles mesures concrètes on pourrait prendre. Il me semble toutefois que si l'URSS, comme j'en suis certain, veut connaître les faits, on pourrait faire un grand pas en avant si un groupe de nations, peut-être les huit nations comprenant les nations non engagées du comité du désarmement des 18 pays, avaient l'occasion de faire une inspection sur place à Cuba pour voir quels sont les faits.

C'est tout ce que j'aurais à proposer pour le moment, mais par ce moyen, nous saurions ce qui se passe à Cuba. Pas plus tard que la semaine dernière, l'URSS a affirmé que toute son activité à Cuba avait un caractère défensif et que les centaines, sinon les milliers de citoyens soviétiques, mécaniciens, techniciens et autres, ne sont à Cuba que pour servir des objectifs défensifs. Devant la présence de ces armes offensives, la seule réponse, pour le monde, c'est de chercher à se renseigner au moyen d'une inspection indépendante.

J'aimerais entendre ce que le chef de l'opposition (M. Pearson) et les chefs des autres partis ont à dire là-dessus, car dans ces moments, nos dissensions tendent toujours à s'atténuer. Tout ce qu'on pourrait dire pour amoindrir ou diminuer la tension qui, de tout évidence, doit étreindre hommes et femmes dans le monde entier, serait utile. Notre devoir, à mon point de vue, n'est pas d'aviver les flammes de la peur, mais de faire notre part pour desserrer l'étreinte de la grave tension de l'heure.

Le Canada s'est toujours déclaré fortement en faveur de la paix. Le Canada ne s'illusionne pas sur la guerre. Les Canadiens veulent la paix, à l'instar de tous les hommes libres dans toutes les parties du monde. Ce soir, je demande au Ciel que tous ceux qui ont la responsabilité de diriger un pays n'oublient jamais qu'ils ne doivent négliger aucun effort pour assurer la paix.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre saura gré au premier ministre (M. Diefenbaker), en sa qualité de chef du gouvernement, d'avoir su nous ménager le temps nécessaire à sa déclaration ainsi que de sa déclaration elle-même. Je suis certain que tous ceux qui ont écouté le discours du président s'accordent à dire, comme le premier ministre, qu'il s'agit d'un discours sombre et grave. Il n'y a pas si longtemps, le président pouvait rassurer la population de son pays, et les peuples des autres pays, en disant qu'il ne fallait pas croire que les mesures prises par l'Union soviétique à Cuba, bien qu'inquiétantes, aient transformé Cuba en une base offensive, ce qui aurait été une source de craintes plus vives encore. Or ce soir, le président a dû annoncer qu'il n'avait pas deviné juste, qu'il avait été mal renseigné et trompé, et que les renseignements dont il disposait maintenant prouvaient que cette île, si près des côtes des États-Unis, se transformait en une base d'armes nucléaires offensives. Cette nouvelle a ébranlé non seulement les citoyens des États-Unis, mais également ceux du Canada et de tous les pays libres.

Il faut assurément empêcher que le choc produit par cette nouvelle n'aboutisse, d'une part, au désespoir et à un sentiment d'impuissance, ni, d'autre part, à la panique. Je crois qu'il faut prendre courage, et le premier ministre l'a signalé, dans le fait que le président des États-Unis a bien dit que cette question allait être soumise au Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'Organisation des États américains. Il importe, à mon avis, et le premier ministre l'a signalé, de recourir à ces organismes internationaux pour vérifier ce qui se passe. Si cet objectif est réalisable, le monde entier sera rassuré sur la gravité de la situation et sur la nécessité d'y trouver un remède.

Le Canada pourrait peut-être participer aux entretiens qui auront lieu à l'Organisation des États américains, car le président en a parlé comme d'entretiens de l'hémisphère occidental. Même si nous ne sommes pas membre de cette Organisation, ce serait peut-être l'occasion pour le Canada de participer à cette rencontre particulière, si c'est possible. Il est certain que nous allons participer à toute discussion de circonstance, aux Nations Unies.

Tout ce que je puis ajouter, monsieur l'Orateur, c'est que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre appuieront toute mesure que le gouvernement canadien pourra prendre ou tout rôle qu'il pourra jouer, au nom du Ca-

nada, pour empêcher que la situation actuelle ne dégénère en l'horrible massacre que serait un conflit nucléaire. A l'occasion de cette crise, nous serons fiers de collaborer avec le gouvernement dans tout ce qu'il fera pour maintenir la paix et la liberté.

M. R. N. Thompson (Red-Deed): Monsieur l'Orateur, au nom de notre groupe ainsi qu'en mon propre nom, je tiens à remercier le premier ministre (M. Diefenbaker) de la franche déclaration qu'il a faite ce soir. Le débat qui a eu lieu à la Chambre cet après-midi paraît bien peu important après le discours que le président des États-Unis a prononcé ce soir. L'époque où nous vivons est vraiment critique. Il est encourageant de constater le prestige dont le Canada jouit auprès des pays libres. Les propos que le premier ministre a tenus ce soir nous rassurent encore davantage.

Dans la lutte idéologique à laquelle le monde est en butte aujourd'hui, nous avons une obligation d'ordre moral non seulement à l'endroit de nos concitoyens, mais de nos voisins et de nos alliés. Nous devons prendre fermement position à cet égard.

Depuis une demi-heure, une déclaration formulée il y a un an ou deux par le premier ministre d'un des nouveaux membres du Commonwealth me revient à l'esprit. Ces observations s'adressaient au premier ministre Macmillan:

> Le cours des événements est si rapide aujourd'hui et leur portée est si vaste que nul homme ne peut décider seul des moyens à prendre pour régler une situation. Notre seul espoir, c'est de faire ce qui est moralement bien. Car alors les événements ne peuvent avoir raison de nous et nous verrons plus tard que nous avons adopté la seule ligne de conduite qui puisse faire échec à la philosophie immorale qu'est le communisme.

Les Canadiens sont reconnus comme des gens qui ne saffolent pas et qui prennent le temps d'analyser les situations à fond, conscients du fait que le devoir leur impose d'agir selon la morale et de prendre position à cet égard.

La situation dont le président des États-Unis a parlé ce soir revêt une gravité critique. Nous l'avons vu se développer et, même si nous ne voulions pas croire à sa gravité, je crois que les paroles du premier ministre nous en ont fait saisir toute l'urgence. On sera peut-être porté à en attribuer une partie à la situation politique qui règne aux États-Unis, mais à mon avis, ce n'est pas le fond de la question. Je suis donc sûr que tous et chacun en cette salle désirent donner leur entier appui à ceux qui ont la charge de nous gouverner, en adoptant l'attitude que nous devrions prendre en tant que Canadiens.

J'ajoute à ce que le chef de l'opposition officielle a dit qu'il y a lieu d'espérer que malgré le caractère menaçant des observations du président, il voudra, s'il ne l'a pas déja fait, soumettre cette affaire aux Nations Unies et à l'Organisation des États americains. Je suis sûr que notre délégation aux Nations Unies a déjà assumé ses responsabilitiés à cet égard et qu'elle recevra notre appui moral et physique ici au pays.

J'espère que nous pourrons une fois de plus faire sentir notre influence au sein de l'O.E.A., même si nous n'en faisons pas partie, et c'est le moment pour nous d'assurer aux États membres de cet hémisphère que nous entendons jouer notre rôle dans cette question. Ce n'est pas seulement Cuba qui est en cause. La situation à Berlin est grave. Sans doute a-t-on utilisé les troubles actuels dans les monts Himalaya pour masquer la situation cubaine? Nous l'ignorons mais, néanmoins, elle aussi est très grave.

Au nom de mes collègues de cette partie de la Chambre, j'assure aux députés de l'opposition ainsi qu'aux membres du gouvernement, au premier ministre et au peuple canadien que cette situation nous préoccupe au plus haut point et que notre coopération la plus totale est acquise en ces moments critiques.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que tous les Canadiens, de même que les députés, s'inquiéteront au plus haut point des conséquences que peuvent avoir les déclarations que le président Kennedy vient de faire à la télévision.

Les membres de notre groupe sont intéressés à savoir si le gouvernement du Canada a été consulté ou informé avant cette importante déclaration de politique. Cependant, monsieur l'Orateur, nous nous sommes sentis bien rassurés quand nous avons appris que la question serait discutée au Conseil de sécurité des Nations Unies et que l'Organisation des États Américains serait également consultée.

Nous insistons auprès du gouvernement et surtout auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en qui nous avons la plus grande confiance, pour qu'ils fassent appel à l'amitié et aux relations qui nous unissent à de nombreuses nations afin que la cause de

la paix soit bien servie par le Canada dans les jours graves et pleins de conséquences que nous réserve l'avenir.

Les membres de notre parti offrent au gouvernement leur sincère et entière collaboration dans tous ses travaux en faveur de la cause en laquelle nous croyons tous.

VOIES ET MOYENS

LA CHAMBRE SE FORME DE NOUVEAU EN COMITÉ DES VOIES ET MOYENS SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PAUL

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, étant donné l'atmosphère qui règne et la discussion qui vient de se poursuivre à propos du discours du président Kennedy, il ne m'est guère aisé de revenir aux questions plus terre à terre des finances. Quelle leçon pour le ministre des Finances novice qui avait l'habitude de griffonner ses notes sur le dos d'une enveloppe. Cette fois-ci, on lui enjoint de rédiger son texte. L'ayant dûment rédigé et distribué aux courriéristes parlementaires, il faut maintenant qu'il le lise. Mais s'il en était autrement il se rassoirait volontiers et en resterait là.

Toutefois, vu la discussion et les problèmes qui se posent, il serait bon de procéder à une revue approfondie de la situation économique. Ces problèmes, pour difficiles qu'ils soient en temps de paix, ne nous dispensent pas de sonder l'avenir avec calme, j'espère, et sans parti pris.

Juste avant de nous reformer en comité afin de traiter de certaines questions, je parlais du niveau des prix au pays, et j'aimerais appeler de nouveau l'attention du comité sur un ou deux facteurs qui s'y rattachent. On nous a dit que le taux du change influerait considérablement sur les prix au consommateur. On nous a fait de sombres prédictions au sujet d'augmentations considérables des prix, mais j'aimerais à souligner que si nous comparons le niveau des prix au consommateur aux États-Unis et au Canada, depuis janvier 1961, nous verrons que la valeur d'échange du dollar canadien a diminué d'environ 8 p. 100, mais, pendant cette période, les prix au consommateur n'ont pas baissé aux États-Unis. Ils ont augmenté de 1.6 p. 100, tandis que les nôtres n'ont augmenté que de 1.4 p. 100, de sorte que la diminution du taux du change du dollar, au lieu de causer une augmentation considérable des prix, a provoqué une hausse plus faible au Canada qu'aux États-Unis.

Monsieur le président, je le répète, je ne veux aucunement faire preuve d'esprit de parti ce soir, mais j'estime qu'il y a lieu de souligner ceci. Certains prétendaient que les mesures prises le 24 juin auraient une influence néfaste sur l'activité économique du pays. Ces prédictions pessimistes ne se sont pas réalisées; les faits permettent de le constater. Les députés se souviennent sans doute qu'en avril dernier nous avions prévu une augmentation de 7 p. 100 du produit national brut sur celui de 1961. Nous avons réexaminé ce chiffre, compte tenu des récents événements. Je puis prédire maintenant, autant qu'on puisse le faire avec quelque certitude, qu'à défaut d'une augmentation encore plus forte, celle qui a été prévue se réalisera.

Monsieur le président, sans vouloir me vanter le moindrement, je signale tout simplement ce qui en est et je précise aux fins du compte rendu que, d'après les chiffres que j'ai donnés au comité cet après-midi et ce soir, les déclarations que mes collègues et moi-même avons faites ces derniers mois au sujet de la situation économique du Canada étaient tout à fait justifiées, à savoir que nous vivons à l'époque la plus prospère de notre histoire.

Mais, monsieur le président, il ne faudrait pas conclure de mes propos que toutes nos difficultés sont résolues. En fait, depuis de nombreuses années, notre balance des paiements présente un solde fortement et obstinément débiteur. Le fond du problème est le très gros déficit de la balance des paiements que nous accusons depuis 1950 et même depuis plus longtemps, et qui est de l'ordre d'un milliard à un milliard et demi de dollars par année. Ces chiffres élevés représentent l'excédent de nos importations de biens et services sur nos exportations durant les années en cause. Sur le plan financier, le déficit de nos comptes courants était généralement compensé par les fortes importations nettes de capitaux. Mais, au début de l'année, la sortie des capitaux a reposé le problème dans toute son acuité et nous nous sommes trouvés en face de la crise du Fonds des changes.

Monsieur le président, notre pays doit absolument, pour des raisons impérieuses, réduire et finir par éliminer complètement le déficit en compte courant que comporte notre balance des paiements. Premièrement, il y a de réels dangers à devoir compter, comme nous l'avons fait par les années passées, sur les apports massifs de capitaux qu'il faudrait pour financer les déficits considérables et persistants de nos transactions internationales. Comme on a pu s'en rendre compte l'été dernier, ces rentrées de capitaux ne sont pas toujours disponibles quand nous en avons besoin.

Deuxièmement, l'importation de capitaux étrangers représente des versements accrus d'intérêts et de dividendes aux autres pays. Déjà, ces versements représentent une sortie considérable de capitaux chaque année.

On peut les contrebalancer soit en augmentant nos exportations soit en diminuant nos importations, ou encore en faisant appel

à d'autres apports de capitaux. Il est clair qu'il ne serait pas sain pour notre économie de nous endetter toujours davantage envers l'étranger pour faire le service d'anciennes dettes.

Troisièmement, de forts déficits en compte courant peuvent nuire à la production et à l'embauche en notre pays. Dans les circonstances actuelles, alors que nos industries ne fonctionnent pas à plein rendement, de tels déficits dans nos comptes internationaux nuisent à l'expansion de la production et de l'emploi. Par conséquent, monsieur le président, il est clair que nous devons nous efforcer de réduire constamment cet excédent considérable des importations sur les exportations, et d'équilibrer davantage nos comptes internationaux courants.

Il n'y a pas de méthode simple pour atteindre ce but. On ne saurait y arriver du jour au lendemain. Nous allons continuer à avoir besoin d'apports nets de capitaux pendant quelque temps encore. Nous allons toujours continuer à accueillir les capitaux étrangers et à maintenir chez nous un climat favorable aux capitalistes étrangers. Je tiens à souligner, monsieur le président, que ce n'est pas au moyen de mesures restrictives que nous pourrons apporter à notre compte courant l'amélioration de base qui est nécessaire. Des mesures comme nos surtaxes sur les importations étaient essentielles pour parer à la crise immédiate du change, et il faudra les maintenir en grande partie jusqu'à ce qu'une amélioration en profondeur de notre situation financière vis-à-vis de l'étranger se précise davantage. Mais ces mesures ne sauraient faire partie d'un programme visant à améliorer de façon durable la situation de notre compte courant. A vrai dire, si nous les maintenions trop longtemps, elles iraient à l'encontre de notre objectif, car elles auraient pour effet de diminuer la capacité de concurrence de l'industrie canadienne, alors que, de toute évidence, il nous faut accroître cette capacité. Ce sont là des mesures strictement provisoires; du reste, nous avons déjà commencé à les adoucir.

Notre pays doit adopter des mesures constructives de longue portée, axées sur deux objectifs principaux: en premier lieu, elles doivent permettre au Canada d'intensifier considérablement ses exportations de biens et de services à l'étranger; en second lieu, elles doivent permettre à la production canadienne de satisfaire davantage à la demande intérieure, suivant toutes les lois de la concurrence. La méthode que nous employons pour intensifier la croissance économique et résoudre le problème de la balance des paiements, s'inspire non pas de la restriction, mais de l'expansion. Nous estimons que les Canadiens peuvent être à la hauteur de la concurrence, pour l'obtention des débouchés, chez nous et à l'étranger, et nous les aiderons par tous les moyens possibles.

La semaine dernière, le premier ministre a divulgué la teneur de la lettre qu'il a adressée au président Kennedy et la réponse du président à sa proposition: la tenue d'une conférence mondiale sur le commerce, groupant des pays animés d'un même esprit, en vue d'abaisser les barrières commerciales de toutes sortes. La discussion de ce soir a relégué à l'arrière-plan cette proposition relative au commerce. Je tiens toutefois à rappeler au comité l'appui enthousiaste que le président Kennedy lui a accordé et qui montre clairement que nous pouvons compter, pour réaliser cette initiative des plus constructives, sur de puissants alliés. Nous comptons profiter pleinement de cette occasion, non seulement en vue de trouver, pour nos exportations, des débouchés nouveaux et diversifiés, mais aussi pour accroître la puissance et le rendement des industries canadiennes.

En mai dernier, lorsqu'il a réduit et stabilisé le cours de notre dollar, le gouvernement visait un double objectif: favoriser l'expansion économique au Canada et améliorer la balance de notre commerce et de nos paiements. Les producteurs canadiens qui doivent affronter la concurrence sur les marchés, tant au pays qu'à l'étranger, savent maintenant où ils en sont. Nombre d'entre eux, qui réalisaient auparavant de très faibles bénéfices, peuvent maintenant, grâce au nouveau cours, conclure des ventes satisfaisantes et lucratives.

La nouvelle politique relative au taux du change, qui a été bien accueillie en général à l'étranger de même qu'au Canada—je le répète, elle a été bien accueillie en général à l'étranger—a jeté les bases sur lesquelles nous devrons édifier notre essor économique. Le discours du trône mentionnait la création d'un million de nouveaux emplois au cours des cinq prochaines années; il énonçait également au moins une douzaine d'autres mesures visant à raffermir notre économie et à améliorer notre balance des paiements. Que le comité me permette de relever celles-ci:

L'expansion du commerce d'exportation: Notre programme relatif aux expositions et aux missions commerciales a plus d'ampleur et de vigueur que jamais et mon collègue, le ministre du Commerce, a communiqué sans arrêt un dynamisme éclairé à ce secteur. L'assurance à l'exportation: la Chambre a déjà d'adopté, l'autre jour, un bill visant à doubler les fonds que le gouvernement peut affecter à l'assurance des crédits à l'exportation.

L'exportation d'énergie: Pour faire face à l'évolution actuelle, le gouvernement favorisera maintenant la signature de contrats à

long terme relatifs à l'exportation de nos excédents d'énergie.

L'exportation du pétrole et du gaz: Aux termes de la politique nationale sur le pétrole et par d'autres moyens, l'Office national de l'énergie continuera à encourager ces exportations.

L'application des ressources de la science à la production industrielle: De nouveaux stimulants seront accordés à l'industrie canadienne aux termes de l'une des résolutions que je présente de nouveau aujourd'hui.

La productivité: Le Conseil de la productivité continuera d'intensifier ses efforts en vue d'aider l'industrie canadienne à mieux soutenir la concurrence tant au Canada que sur les marchés étrangers.

La formation technique et professionnelle: Cet important programme prend une expansion encore plus rapide que nous ne l'avions prévu et, quand je vais traiter, dans un instant, de la situation financière qui s'offre à nous à la fin de la présente année, le comité comprendra parfaitement de quoi je veux parler.

La gestion des affaires de l'État: Le budget revisé des dépenses renferme un programme d'économies du gouvernement, qui entre en vigueur sur-le-champ. La Commission Glassco présente des recommandations importantes en vue d'améliorer l'ensemble des services administratifs de l'État.

Remise en valeur et aménagement des terres agricoles:

Le programme de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles va être intensifié. Les fonds et les pouvoirs de la Société du crédit agricole doivent être accrus. Puis il y a les exportations de blé. Les Transports: Nous avons l'intention de proposer à la Chambre des mesures qui donneront suite en grande partie aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports. C'est un problème qui se pose à notre nation depuis la Confédération, et la Commission royale, selon nous, l'a en grande partie résolu.

Je ne dirais pas que notre régime fiscal a été élaboré au petit bonheur, mais j'estime qu'il repose sur des bases qui ne sont pas tout à fait logiques. Nous avons nommé, à cette fin, une commission royale d'enquête à laquelle nous avons accordé de larges attributions sans toutefois limiter le pouvoir du gouvernement de prendre les mesures qu'il jugera bonnes à l'égard de notre régime fiscal. Une des plus importantes de ces mesures, c'est l'établissement de l'Office national du développement économique. Si nous devons créer un million de nouveaux emplois d'ici 1967, nous aurons des problèmes extraordinaires à résoudre. En outre, nous ne nous proposons pas d'employer des gens à creuser des trous pour ensuite les remplir; les nouveaux emplois doivent être productifs et soutenir la concurrence internationale. Quantité de ces emplois doivent être créés dans les industries d'exportation; nombre d'autres, dans des industries qui nous permettront de nous approvisionner au Canada à prix de concurrence. Voilà comment nous pourrons apporter une solution durable à nos difficultés actuelles à l'égard de la balance des paiements. C'est aussi le moyen de devenir moins tributaires des importations de capitaux. A titre de ministre des Finances chargé tout spécialement de la santé économique de notre pays, j'ai l'intention de m'intéresser de près, d'une façon soutenue et intense, à ce nouvel organisme. En stimulant et en orientant notre expansion économique vers une production capable d'affronter la concurrence, le nouvel Office aura trois tâches intimement reliées entre elles.

Tout d'abord, cela fournira un nouveau moyen de communication facile entre le gouvernement et ceux qui pensent à l'avenir de l'industrie, de la main-d'œuvre, de l'agriculture et des autres groupes économiques importants de notre collectivité, et qui préparent des plans à leur sujet. C'est un élément essentiel d'intérêt national que d'encourager et d'inviter les dirigeants des entreprises commerciales, de l'agriculture, des syndicats et des autres groupes économiques importants du pays à élaborer des théories et des plans touchant notre expansion économique. Dans un pays comme le Canada où la libre entreprise joue un rôle de premier plan, les lignes de conduite des entreprises commerciales et des syndicats revêtent une importance aussi grande et parfois plus grande que celles du gouvernement; elles exercent souvent encore plus d'influence. Les politiques du gouvernement sont, il va sans dire, importantes, mais elles n'occupent pas nécessairement le premier plan. Les politiques économiques et les attitudes des hommes d'affaires, des chefs ouvriers, des groupements agricoles auront souvent des répercussions plus étendues sur la croissance économique du pays.

Si les dirigeants du gouvernement et du secteur privé mettent leurs idées en commun, si chacun d'eux parvient à connaître et à comprendre parfaitement le point de vue des autres, et si, par suite de cela, les diverses politiques sont coordonnées efficacement, nous améliorerons de beaucoup la structure, la qualité et le rythme de notre croissance économique.

La deuxième tâche du nouvel office sera d'augmenter, de développer et d'élargir les rouages du gouvernement affectés à l'analyse économique—surtout là où cette analyse fait

la lumière sur les possibilités de notre économie. A cette fin, nous voulons recourir aux meilleures théories économiques dont nous puissions disposer. Je ne veux pas dire par là que les membres du gouvernement ni que les hauts fonctionnaires à son service ne se sont pas préoccupés par le passé de l'orientation probable de notre évolution économique future. Loin de là. Mais nous sommes convaincus que nos théories et nos plans peuvent être améliorés, si nous réunissons au même endroit un groupe de personnes expérimentées qui seront chargées à plein temps de dresser des plans pour l'avenir et—puis-je dire pour employer une expression populaire—de voir grand.

La troisième tâche du nouvel office, tâche qui d'ailleurs ne sera pas la moindre, sera—d'après le texte du discours du trône—de recommander au gouvernement «des entreprises ou mesures particulières qui, à son avis, favoriseraient l'expansion nationale, y compris des projets qui pourraient exiger la participation directe de l'État, sous forme de concours financier ou autrement». J'insiste particulièrement sur les projets exigeant l'aide ou la participation de l'État. Le gouvernement, comme tout le monde, a des moyens limités. Les dépenses gouvernementales, ainsi que les autres formes d'aide de l'État, peuvent être saines ou non du point de vue économique, et elles peuvent être favorables ou non à la production.

De folles dépenses de la part de l'État ajoutent simplement au fardeau de la dette publique et au boulet de l'imposition qui entravent l'imagination et l'esprit d'entreprise. Cependant, comme l'histoire de notre pays le démontre, des dépenses gouvernementales de caractère productif constituent un apport à l'expansion et à l'initiative économique du secteur privé qu'elles complètent. L'entreprise d'État et l'entreprise privée peuvent devenir des partenaires si elles travaillent de concert à atteindre un objectif commun, le progrès. Je suis certain que l'attention que l'office accordera aux projets dont il sera saisi engendrera pareille collaboration.

Ayant touché en termes généraux certains des problèmes économiques auxquels nous faisons face aujourd'hui et auxquels nous continuerons à faire face encore demain, je termine en passant brièvement à l'état des comptes du gouvernement. Ce sujet intéresse évidemment le comité, vu la discussion de cet après-midi, discussion qui se poursuivra encore probablement pendant une journée ou deux.

En avril dernier, mon prédécesseur estimait que nos dépenses budgétaires pour l'année en cours atteindraient 6,525 millions de dollars. Depuis lors, comme l'indique le budget principal revisé des dépenses que j'ai déposé jeudi dernier, nous avons pris des mesures en vue de diminuer de 228 millions les crédits dont nous avions demandé l'adoption au titre des dépenses compressibles. D'autre part, plusieurs dépenses statutaires ou contractuelles ont augmenté considérablement ou augmenteront vraisemblablement. Par exemple, la rapide et encourageante augmentation des dépenses provinciales pour l'établissement d'écoles de formation technique et professionnelle accroîtra probablement notre contribution, dans ce domaine, de près de 100 millions de dollars. L'accroissement des dépenses provinciales pour l'hospitalisation et les autres services sociaux, dont nous assumons environ la moitié, ajoutera probablement de 30 à 35 millions de dollars à nos dépenses.

L'autre soir, au cours d'un autre débat, quelqu'un a accusé le gouvernement de réduire ses dépenses à l'égard des services sociaux à la suite de son prétendu programme d'austérité. Après avoir jeté un coup d'œil sur les deux chiffres que je viens de mentionner, on se rendra certainement compte que ces critiques n'étaient pas fondées.

Les taux d'intérêt sur nos emprunts publics ont monté brusquement en mai et juin, et même s'ils ont baissé assez sensiblement ces dernières semaines, ils sont encore supérieurs aux taux courants qui étaient en vigueur en avril dernier. Par ailleurs, nos réserves de devises étrangères ont accusé une hausse; mais pour en arriver là, nous avons dû accroître notre dette publique brute. En conséquence, le montant global de l'intérêt payable sur notre dette publique cette année s'élèvera probablement à environ 40 millions de dollars de plus que nous le prévoyions il y a six mois.

Autrement dit, nos dépenses statutaires ou contractuelles augmenteront vraisemblablement d'environ 175 millions de dollars. En outre, il semble probable maintenant que les soldes périmés de fin d'année dans les crédits accordés aux divers ministères seront passablement inférieurs aux montants prévus en avril dernier. Par conséquent, les dépenses réelles de nature compressible diminueront sans doute d'environ 200 millions de dollars. Nous estimons donc, à l'heure actuelle, que nos dépenses budgétaires globales pour l'année financière en cours atteindront à peu près 6,500 millions de dollars. Du côté des recettes, il n'y a pas de doute que la plus grande partie des augmentations proviendra des surtaxes d'urgence imposées provisoirement aux importations. Ces surtaxes ajouteront environ 130 millions de dollars aux sommes perçues sous l'empire du Tarif des douanes. Selon les tendances actuelles, nos recettes provenant d'autres sources seront accrues d'environ 20 millions de dollars. Autrement dit, nous prévoyons que nos recettes

budgétaires pour 1962-1963 s'élèveront à 5,930 millions de dollars en tout, ce qui équivaut à 150 millions de dollars de plus que ce que nous avions prévu en avril.

Avec l'assentiment de la Chambre, je voudrais consigner au hansard un tableau comparatif des prévisions d'avril et des prévisions revisées courantes relativement à nos recettes de 1962-1963.

Le comité est-il d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: le tableau précité est le suivant*]:

Recettes 1962-1963

	Estimation (en millions de dollars)	
	En avril 1962	En octobre 1962
Impôt sur le revenu des particuliers	$1,784	$1,750
Impôt sur le revenu des sociétés	1,168	1,180
Impôt sur le revenu des non-résidents ..	120	125
Impôt sur les biens transmis par décès .	90	90
Droits de douane	550	680
Taxe de vente	813	825
Tous autres impôts ..	630	640
Total des impôts	5,155	5,290
Autres recettes	625	640
Total des recettes	$5,780	$5,930

L'hon. M. Nowlan: Selon les prévisions, les recettes s'élèveront à 5,930 millions de dollars et les dépenses, à 6,500 millions; j'estime donc présentement que le déficit budgétaire de l'année en cours atteindra 570 millions, soit 175 millions de moins que le déficit de 745 millions prévu lors de la dernière législature et quelque 220 millions de moins que le déficit réel de 1961-1962.

Sans tenir compte des accroissements et des diminutions de notre réserve de devises étrangères, qui sont bien difficiles à prévoir, nos besoins en espèces pour l'année courante seront sensiblement moindres que ce qui avait été prévu en avril dernier. Nous prévoyons que les avances requises par les sociétés de la Couronne, comme la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Société d'assurance des crédits à l'exportation et la Société du crédit agricole, s'élèveront à 125 millions de moins que ce qu'on prévoyait il y a six mois, et, ceci est à noter, monsieur le président, il semble que la Caisse d'assurance-chômage aura besoin de 40 millions de moins que ce qui avait été prévu. Nos besoins en espèces seront moins considérables aussi du fait que le déficit budgétaire sera probablement de 175 millions de moins que ce qu'on avait prévu.

Nos besoins nets en espèces pour le reste de l'année financière (compte non tenu, encore une fois, du Fonds des changes) s'élèveront à environ un demi-milliard de dollars. J'espère—de fait, j'en suis fermement convaincu—que nous obtiendrons au moins ce montant grâce à nos obligations d'épargne du Canada, qui se vendent présentement à un rythme beaucoup plus rapide que jamais auparavant, bien que, évidemment, la vente n'ait pas commencé depuis assez longtemps pour qu'on puisse porter un jugement exact sur cette question. Évidemment, nous devrons lancer des émissions considérables afin de rembourser les 1,165 millions d'obligations qui arriveront à échéance d'ici au 1er avril inclusivement. Ce chiffre comprend 250 millions de dollars d'obligations du National-Canadien qui sont garanties par l'État, mais non les 445 millions d'obligations à option que les détenteurs peuvent encaisser le 1er avril 1963, mais qu'ils conserveront probablement jusqu'au 1er avril 1976.

Je présume, monsieur le président, que le comité ne tient pas à ce que j'entre dans les détails d'aucune résolution en particulier, de la résolution relative à l'impôt sur le revenu, que vous, monsieur le président, ou votre prédécesseur au fauteuil, avez mis en délibération cet après-midi. Par conséquent, je ne vais pas essayer de vous donner un aperçu détaillé de cette résolution ou des autres dont nous sommes saisis. Tout ce que je puis dire, c'est que nous, qui formons le gouvernement, estimons que cette résolution, ainsi que les autres résolutions que nous vous soumettrons, contribueront sensiblement à développer l'économie du pays, qu'il est nécessaire qu'elles soient mises en œuvre le plus tôt possible, après avoir fait l'objet d'un débat attentif et détaillé et d'une étude au comité et à la Chambre, de sorte qu'avant la fin de l'année on puisse les transformer en statuts et que le ministère du Revenu national puisse les appliquer en conséquence. Il va sans dire que je serai très heureux, une fois que la Chambre sera saisie des résolutions elles-mêmes, de fournir toutes les explications nécessaires, de répondre aux questions qu'on voudra bien poser et de donner les détails demandés; mais, pour l'instant, j'estime que c'est l'exposé général que je voulais faire au comité.

M. Gordon: Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter le ministre de cet exposé vraiment exceptionnel—à savoir un exposé budgétaire sans budget. Peut-être qu'un magicien ou un vétéran du vaudeville pourrait se tirer d'affaire avec un truc de ce

genre, du moins à une fête d'enfants; mais, si vous me le permettez, je dirai que certains d'entre nous ont été quelque peu déçus de ce que nous venons d'entendre. De toute façon, c'était court; mais je crains que je devrai demander au comité de m'accorder l'indulgence d'être un peu plus long, afin que je puisse combler certaines lacunes et dire certaines des choses que le ministre n'a pas dites.

J'ai été quelque peu déçu d'entendre le ministre avouer que, d'habitude, il parle d'après des notes jetées sur le dos d'une enveloppe. Nous attendions que le ministre passe en revue de façon exhaustive les difficultés économiques et financières auxquelles se heurte le pays à l'heure actuelle. Comme il est loin de l'avoir fait, nous lui conseillons de revenir, dorénavant à son ancienne façon de procéder. Le ministre doit se rendre compte que ses considérations sur la situation économique étaient loin de cerner entièrement le sujet. La seule excuse, d'après moi, c'est qu'il était embarrassé de présenter un budget sans faire un véritable exposé budgétaire.

Je n'examinerai pas en détail la question constitutionnelle qui se pose par suite de la décision du gouvernement de ne pas présenter de budget, mais j'espère que d'autres en parleront au cours du débat. Je tiens à souligner d'emblée, toutefois, que toute discussion des maux économiques du pays et des mesures correctrices qui s'imposent est rendue bien plus difficile encore par l'absence d'un vrai budget. C'est peut-être l'une des raisons ou l'une des explications qu'on peut donner au refus des ministre d'en présenter. On finit simplement par supposer que le gouvernement ne veut pas un large débat sur les maux de notre économie parce qu'il n'a aucune mesure à proposer pour y remédier.

Une voix: Il a fait ce que vous proposiez!

M. Gordon: Vous devriez plutôt attendre que j'aie fini. Le discours du trône déclarait, le 27 septembre, que de nouvelles mesures budgétaires allaient être présentées afin de trouver de nouvelles solutions aux problèmes à long terme.

Trois semaines plus tard, on nous a dit qu'il n'y aurait pas de budget cette année.

L'hon. M. Fleming: Qui a dit cela?

M. Gordon: Eh! bien, si personne ne l'a dit, le ministre a affirmé l'autre jour que, d'après lui, toute personne douée d'intelligence serait capable de se l'imaginer. Monsieur le président, cela ne peut signifier que l'une de deux choses: soit que le gouvernement était absolument cynique quand il a fait insérer les paroles que je viens de citer dans le discours du trône, pour les faire prononcer par le représentant de la Reine au Canada; soit que le gouvernement craint maintenant de présenter un budget pour l'année prochaine. Dans l'un ou l'autre cas, il est nettement établi qu'on ne peut se fier au présent gouvernement. Abstraction faite de la décision qu'il a prise de ne pas présenter de budget, le ministre n'a précisé ni nos problèmes à long terme, ni les remèdes qu'on proposera pour y remédier. Il est vrai qu'au cours de son exposé, le ministre a donné lecture de toute une liste de propositions. Mais celles-ci ne suffisent pas. Elles ne forment pas, dans l'ensemble, un programme qui permettrait de nouveau au pays de fonctionner à plein rendement. La Chambre a passé la semaine dernière à s'occuper de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, et on s'attend maintenant qu'elle passe à certains projets de résolutions reportés du budget qui avait été soumis au Parlement, mais que celui-ci n'a pas adopté. Je ne dis pas qu'aucune de ces mesures n'aie de l'importance, mais personne ne saurait prétendre qu'elles représentent les principaux aspects d'un programme destiné à remettre le Canada sur pied.

On n'aura pas manqué de constater que le ministre n'a, pour ainsi dire, pas parlé—pour ainsi dire pas parlé, je le répète—des taux d'intérêt, ni du crédit, ni des programmes monétaires. J'en suis renversé, étant donné l'importance vitale de ces questions et l'intérêt qu'y portent tous les députés. J'avoue que, dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 9 octobre, le ministre a affirmé, ainsi que l'atteste la page 356 du hansard:

> ...Je tiens à nier dès maintenant catégoriquement et absolument qu'il y ait, dans notre pays, une politique de restriction au crédit.

Si j'ai été étonné d'entendre le ministre s'exprimer ainsi, j'ai supposé que ce n'était qu'un exemple de l'exubérance que pouvait éveiller chez lui le premier discours qu'il prononçait en tant que ministre des Finances, à moins qu'il ne pense vraiment qu'il n'y ait pas de restrictions au crédit, ce qui serait plutôt incroyable. Dans ce cas, je dis au ministre qu'il devrait consulter n'importe quel petit commerçant du Canada, ou même des hommes d'affaires importants, et ils pourront lui dire que si l'argent cher les empêche d'obtenir des prêts bancaires à des taux d'intérêt raisonnables afin d'accroître légitimement leur commerce, alors l'argent est cher à outrance au Canada à l'heure qu'il est. Je prévois que les représentants des banques à charte confirmeront cette opinion si le ministre prend la peine de le leur demander. Dans le même discours, le ministre a déclaré ceci, comme en fait foi la page 356 du compte rendu:

> En fait, je pourrais dire—j'espère qu'on n'interprétera pas faussement mes paroles en tant que ministre des Finances—que si quiconque peut trouver trois personnes quelque part au pays qui soient d'accord sur la théorie monétaire, alors ce serait un miracle.

C'est vraiment étonnant d'entendre un ministre des Finances parler ainsi, monsieur le président, étant donné surtout qu'il s'agit du successeur du ministre actuel de la Justice qui a parlé de moi avant le dîner. Nous savons qu'au cours des cinq dernières années, l'ancien ministre des Finances a démontré, chaque fois que l'occasion se présentait, qu'il n'avait aucune conception de la théorie monétaire ni de la politique monétaire. Nous n'allons certes pas revenir là-dessus encore une fois.

Une voix: Comme votre livre. Parlez-nous de votre livre.

M. le président: A l'ordre! J'ai lieu de croire que le ministre des Finances a pu s'exprimer à son aise et sans trop d'interruptions, et je pense que l'on doit rendre la politesse au spécialiste de l'opposition en matière de finances.

M. Gordon: Merci, monsieur le président. J'allais dire que j'ai été intrigué par la mention que le ministre a faite de trois personnes. Je n'avais pas ajouté foi aux rumeurs selon lesquelles le ministère des Finances allait être confié à un triumvirat comprenant le ministre, qui servirait de paravent, l'ancien ministre, qui se chargerait des bruits en coulisse, et le ministre sans portefeuille, qui prendrait les décisions et établirait la politique. On voit parfois le ministre sans portefeuille nous observer des tribunes. Aujourd'hui, monsieur le président, nous avons entendu le ministre, l'ancien ministre, et je crois que nous regrettons tous de n'avoir pas l'occasion d'entendre ici le troisième homme, le ministre sans portefeuille. J'ajoute que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures reconnaîtra, j'en suis sûr, que la formule de la troïka rendrait nulle l'utilité des Nations Unies. A mon sens, il en serait de même du ministère des Finances.

Je voudrais à présent parler, monsieur le président, des problèmes fondamentaux du Canada dans le domaine économique, problèmes qui sont tous étroitement liés entre eux.

M. Woolliams: De quel chapitre s'agit-il?

M. Gordon: Monsieur le président, je devrais savoir gré aux honorables vis-à-vis, je suppose, de la belle publicité qu'ils font à certains de mes ouvrages. Mon éditeur m'a dit en fin de semaine qu'il lui faudrait publier une nouvelle édition. J'ai remercié le ministre du Travail de son apport, en lui rappelant que, s'il allait réclamer certains des droits d'auteur, j'aimerais qu'il m'en informe.

L'hon. M. Nowlan: La nouvelle édition sera remaniée, j'espère.

M. Gordon: On peut examiner comme il convient nos problèmes économiques fondamentaux sous quatre grands chapitres: le taux de croissance économique; le taux de l'investissement, tant public que privé; notre balance des paiements; les niveaux de l'emploi. Tout d'abord, le taux de croissance ou le taux de production au Canada, compte tenu des fluctuations de prix, a augmenté en moyenne de moins de 2 p. 100 par année, de 1957 à 1961 inclusivement. C'est beaucoup trop faible. La population du Canada s'est accrue au cours de cette période et, quand on en tient compte, on constate qu'en réalité la production moyenne par personne a diminué. A mon sens, il s'agit là d'un bien piètre résultat, comparé à ce qui se produit en d'autres pays.

L'autre soir, à la télévision, le premier ministre a cité, à propos de notre croissance économique, des chiffres assez étranges, complètement détachés des faits. J'espère que la prochaine fois que le premier ministre ou ses collègues voudront se servir des prévisions de la commission royale dont j'ai fait partie, ils feront appel à des conseillers compétents pour connaître la différence entre la production réelle et les chiffres qui traduisent la hausse des prix. Autrement, de telles comparaisons sont à peu près aussi justes...

L'hon. M. Starr: Que votre livre.

M. Gordon: ...qu'une comparaison entre des pommes et des bananes. En cette année 1962, nous avons traversé la phase d'expansion du cycle économique et la situation s'est un peu améliorée. Nous en sommes tous heureux.

L'hon. M. Starr: Pourquoi ne souriez-vous pas?

M. Gordon: Mais il y a trois vérités brutales dont le ministre n'a pas parlé et qu'il ne faudrait pas perdre de vue. Premièrement, même dans cette année assez bonne, le chômage atteint en moyenne presque 6 p. 100, compte tenu des facteurs saisonniers. Deuxièmement, même la reprise de cette année ramène à peine le niveau de la production réelle et du revenu réel de chaque Canadien au niveau atteint en 1956. Troisièmement, la plupart des économistes estiment que la présente relance des affaires a presque atteint son sommet. L'année 1962 a été assez bonne, mais 1963 sera une autre année maigre. (*Exclamations*)

L'hon. M. Starr: Prophète de malheur encore.

M. Gordon: Il faut s'attendre à un fléchissement de notre économie parce que le chômage augmentera cet hiver si le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent pour y parer. Rien ne laisse supposer jusqu'ici que le gouvernement prend des mesures énergiques à cet égard.

L'hon. M. Hellyer: Il ne sait comment.

M. Gordon: Deuxièmement, les investissements. Le total des investissement a plus que doublé de 1947 à 1957 et une grande

prospérité régnait alors. Par contre, de 1957 à 1961, le total des investissements, y compris ceux du gouvernement, a baissé de 13 p. 100. Les placements des particuliers ont baissé de 19 p. 100. Les dépenses au chapitre des placements sont la cause directe de l'expansion économique et elles contribuent sensiblement aussi à l'augmentation des dépenses des particuliers. La baisse des investissements depuis 1957 est responsable en grande partie de notre faiblesse économique. C'est la cause principale de notre piétinement et de notre arrêt de croissance au Canada. Il s'ensuit que si nous voulons mettre fin à ce piétinement et donner une vigueur nouvelle à notre économie, nous devons adopter une politique économique dont l'objectif le plus direct viserait à augmenter les dépenses d'investissements au Canada, tant dans le secteur public que privé, et j'appuie sur l'importance de cet objectif.

Troisièmement, notre balance des paiements. Je suis d'accord avec la plupart des observations faites par le ministre à ce sujet. Nous avons eu une...

L'hon. M. Fleming: C'est bienveillant de votre part.

M. Gordon: Je n'ai pas toujours acquiescé aux déclarations faites en la matière, par le ministre précédent.

Nous avons eu une balance de paiements défavorable, conjointement avec d'autres pays, chaque année depuis 1952. En dollars actuels, ce déficit s'est chiffré, en moyenne, à 735 millions de dollars par an au cours des quatre premières années, de 1953 à 1956, mais le déséquilibre moyen au cours des quatre années suivantes, de 1957 à 1960, est passé, en moyenne, à 1,335 millions de dollars par an.

M. Pugh: Avez-vous les chiffres pour 1956?

M. Gordon: Oui. J'allais aussi vous donner le montant pour 1961 afin de vous montrer qu'il était à peine inférieur à un milliard de dollars. J'espérais qu'il aurait baissé cette année mais, par suite de l'augmentation du volume des importations, malgré l'imposition de surtaxes tarifaires, cet espoir ne s'est pas réalisé.

Voilà les chiffres, monsieur le président. Quelle est leur signification exacte? C'est qu'au cours des cinq dernières années, nos obligations à l'égard des biens et des services que nous avons achetés à l'étranger ont dépassé les obligations de ces pays étrangers à l'égard des biens et services qu'ils nous ont achetés par un montant ahurissant de six milliards un quart. Nous avons payé pour cela en vendant nos ressources naturelles et nos sociétés qui appartenaient à des Canadiens et en nous endettant envers des étrangers. Selon certains économistes de carrière, il est vrai, peu importe qui possède ou qui domine nos ressources et nos compagnies, ou qui a le dernier mot à dire dans les affaires de certains syndicats ouvriers. Je ne suis pas de cet avis. Il y a trop longtemps que la maîtrise ou la propriété de nos ressources passent de plus en plus aux mains d'étrangers.

Une voix: Depuis 1947.

M. Gordon: La situation s'est empirée depuis les cinq dernières années surtout.

Une voix: Qu'allez-vous faire à ce sujet?

M. Gordon: Si on m'en laisse la chance, je me propose de dire aux députés ce que le parti libéral fera à ce sujet. La balance déficitaire des paiements à l'étranger, qui commençait déjà à inquiéter le Canada, en 1956, n'a cessé de s'accroître au point qu'elle est devenue chronique. Voilà les faits. Certes, nous savons que nous avons grandement profité des nombreuses entreprises nouvelles qui n'auraient pas été possibles si des étrangers n'avaient mis à notre disposition les capitaux et le savoir-faire requis, si nous n'avions joui de marchés assurés pour les articles que nous avons produits grâce à ces nouvelles entreprises. Toutefois, un pays est dans de mauvais draps lorsque 60 p. 100 de ses industries de fabrication—aujourd'hui, c'est peut-être les deux tiers—sont aux mains d'étrangers.

M. Woolliams: Qui en est la cause?

M. Gordon: J'aimerais donner un exemple de ces difficultés. Nous devons augmenter nos exportations, y compris celles de produits manufacturés. Mais nos fabricants n'y verront sans doute aucun intérêt s'il leur faut pour cela entrer en concurrence sur les marchés d'exportation avec des sociétés étrangères dont elles sont des filiales. Voilà pourquoi il nous est si difficile d'équilibrer nos comptes internationaux. Un de nos problèmes fondamentaux, c'est la grande portion des actionnaires de nos sociétés qui sont étrangers. Nous devrions prendre des mesures tout de suite pour renverser les tendances actuelles.

Quand je dis cela, je veux ajouter un mot d'avertissement. Il ne faudrait prendre aucune mesure injuste ou extrémiste contre des personnes qui, en toute bonne foi, ont investi leur argent et leurs ressources dans notre pays. Grâce à eux, le Canada a évolué plus vite qu'il ne l'aurait pu autrement. Ce qu'il faut faire, c'est de renverser les tendances actuelles, mais graduellement sur un certain nombre d'années. Il faut cependant que nous nous y mettions tout de suite.

Le quatrième point qui entre en ligne de compte dans les tendances et les conjonctures économiques, c'est le chômage. Le chômage au Canada a atteint une moyenne de 6.8 p. 100 depuis quatre ans. Il n'a jamais été aussi élevé au cours des douze années précédentes.

L'hon. M. Churchill: Est-ce que ce sont là des chiffres publiés par le B.F.S.?

L'hon. M. Starr: Est-ce que ces chiffres correspondent à la réalité?

L'hon. M. Pearson: Ils ne vous plaisent pas.

L'hon. M. Starr: Ils ne correspondent pas à la réalité.

M. le président: A l'ordre! Si un député désire poser une question au député de Davenport, il devra lui demander de lui céder la parole et celui-ci décidera.

L'hon. M. Starr: L'honorable député me permettrait-il une question? Le dernier chiffre qu'il a cité à l'égard du chômage, la moyenne, est-ce le chiffre que fournit réellement le B.F.S.?

M. Gordon: Oui, monsieur le président.

L'hon. M. Starr: Non.

M. Gordon: Je suis heureux que le ministre du Travail m'ait posé cette question, parce que je voulais me reporter à une récente étude faite par le gouvernement des États-Unis sur les taux du chômage dans divers pays industralisés, en 1960. Cette étude indiquait que le taux au Canada était en 1960 le plus élevé de tous les pays industralisés du monde occidental. Je lui rappellerai que notre taux était même plus élevé en 1961. En mentionnant cette étude à la Chambre, le ministre du Travail a dit l'autre jour que de telles comparaisons entre différents pays n'étaient pas exactes, parce que les données statistiques étaient compilées de différentes façons dans chaque pays. J'ai observé, monsieur le président, que les auteurs de l'étude ont dit qu'ils avaient fait la part des choses pour éliminer une telle différence. Je le signale au ministre.

Tous les députés se réjouiront de la régression du chômage enregistrée cette année. En septembre, on comptait 48,000 chômeurs de moins qu'à pareille époque, l'année précédente. Quel bonheur ce serait de pouvoir compter sur le maintien de cette amélioration! Malheureusement, cela n'est pas le cas.

Des voix: Que c'est triste!

M. Gordon: Avant d'être élu député, j'ai déclaré en maintes occasions que ces taux élevés de chômage au Canada étaient un fléau national. En termes humains, ils signifient misère, frustration et malheur pour des centaines de milliers d'hommes et de femmes et des membres de leur famille. Ils signifient pour les jeunes gens qui ne peuvent trouver à s'employer la dégradation et quelquefois la perdition. Ils signifient le désespoir pour les gens qui ont dépassé 40 ans—et je suis parmi ceux-là—à qui l'industrie ferme ses portes et qui se sentent inutiles et repoussés.

Les taux élevés de chômage proviennent des faibles taux de la croissance économique des quelques dernières années. Nous aurions pu avoir des taux plus élevés de croissance économique. Nous aurions pu avoir des taux plus élevés d'investissement de capitaux. Nous aurions pu mieux équilibrer nos transactions avec les autres pays. Nous n'avons pas su le faire parce que le gouvernement au pouvoir au Canada, ces cinq dernières années, est incompétent et à cause aussi de la politique erronée adoptée par ledit gouvernement en matière de monnaie, d'imposition et de change.

L'hon. M. O'Hurley: Vous n'y croyez pas vous-même.

L'hon. M. Pearson: Le peuple y croit et il l'a démontré.

M. Gordon: Il est évident, si l'on en juge par les récentes mesures législatives dont nous avons été saisis, y compris les résolutions budgétaires non encore adoptées, et l'exposé que le ministre des Finances a fait ce soir, que le gouvernement n'a pas de programme d'ensemble pour résoudre les problèmes à longue échéance du pays.

J'aimerais donc examiner assez à fond le programme que le chef de l'opposition officielle nous a exposé le 1er octobre. Voilà le genre de programme progressiste qu'il faudrait mettre en œuvre sans tarder. Voilà le genre de programme pratique et positif qui saurait redonner la prospérité au Canada et créer les centaines de milliers d'emplois dont nous avons tellement besoin.

L'objet du programme est d'augmenter les investissements globaux au Canada, tant du secteur public que du secteur privé. On stimulerait ainsi la croissance économique et on rétablirait le plein emploi. Il est possible d'atteindre ces objectifs en rendant l'argent plus facile d'accès, en facilitant le crédit et en augmentant suffisamment le nombre d'institutions qui le dispensent, en stimulant l'économie et en la planifiant. L'augmentation des revenus aurait pour effet d'équilibrer le budget et nous connaîtrions le plein emploi.

La première condition de ce programme est de rendre l'argent plus facile d'accès. Je veux dire, par cela, de faciliter le crédit, de réduire les taux d'intérêt plutôt que de suivre une politique d'argent cher qui fait partie intégrante du programme d'austérité du gouvernement.

La politique monétaire comme nous le comprenons au Canada a été instituée lors de la fondation de la Banque du Canada en 1935. Depuis lors, jusqu'au milieu de 1957, les taux d'intérêt de la Banque ont varié entre 1.5 et 4 p. 100, la moyenne de l'ensemble de la période s'établissant à 2 p. 100 presque exactement. Aujourd'hui, avec l'hiver qui nous apporte une augmentation du chômage,

le taux bancaire est de 5 p. 100, ce dont le ministre a semblé plutôt satisfait.

Le taux d'intérêt de la Banque du Canada ne reflète pas, à lui seul, le niveau des taux d'intérêt en général, mais il indique tout l'effet que la politique du gouvernement a eu sur la disponibilité de l'argent et le prix du crédit. Les chiffres sont clairs. Le présent gouvernement veut restreindre le crédit.

L'hon. M. Fleming: Sottises!

M. Gordon: Malgré les dénégations du ministre et les interruptions constantes de son ministre associé.

Il doit y avoir un certain écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis, sinon, nos capitaux sortiraient du pays. D'autre part, l'écart entre les taux de nos deux pays devrait être aussi minime que possible, ce qui ne semble pas être la politique actuelle.

C'est parce que j'attache beaucoup d'importance à la question de la politique monétaire que j'y ai consacré la majeure partie de mon premier discours à la Chambre. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit le 4 octobre, mais je tiens à souligner qu'une politique d'argent abondant est d'importance capitale dans le programme que je préconise. Il n'y a donc aucun malentendu possible quant à la responsabilité du gouvernement en ce qui a trait à la politique monétaire.

Avant l'affaire Coyne en juin et juillet 1961, lorsque le ministre actuel de la Justice a perdu ses éperons...

L'hon. M. Fleming: Ils sont restés dans les flancs des libéraux.

L'hon. M. Pearson: Seul un mauvais cavalier a besoin d'éperons.

L'hon. M. Fleming: Allons donc!

M. Gordon: ...et sa réputation en même temps—et s'il me provoque je serai tenté de mentionner le nom de Mitchell Sharp et de parler de ce qui pourrait arriver au ministre un de ces jours.

L'hon. M. Fleming: Mon Dieu! Que c'est affreux! Si l'honorable député a quelque chose à dire, qu'il le dise.

Une voix: Attention à votre tension artérielle.

L'hon. M. Pearson: Gardez votre sang-froid.

M. Gordon: Monsieur le président, je suis un homme doux...

L'hon. M. Hees: Et pour une excellente raison.

M. Gordon: ...mais comme je le disais, avant cela, l'ancien ministre des Finances avait l'habitude, et il l'a encore, de se plaindre interminablement et avec véhémence que le gouvernement n'était pas responsable de la politique monétaire. Lorsque M. Rasminski a succédé à M. Coyne au poste de gouverneur de la Banque du Canada, il a publié—je parle de M. Rasminski—une déclaration conçue en termes circonspects, qui contredisait en fait l'attitude que le ministre et le premier ministre avaient précédemment prise ici à ce sujet.

L'hon. M. Martin: Comme tous les autres gouverneurs, du reste.

M. Gordon: Je ne veux pas ergoter sur la teneur de ces déclarations du gouverneur et du ministre, mais elle avait pour but de laisser tomber le ministre aussi discrètement que possible. Tout cela afin de souligner que, dans le genre de programme que je propose, le gouvernement doit assumer l'entière responsabilité de la politique monétaire. La mise en œuvre de cette politique incombe à la Banque du Canada, mais elle relève du gouvernement, et il ne doit pas exister de malentendu à cet égard.

(2) En deuxième lieu, afin d'augmenter les investissements dans le secteur public de l'économie, le gouvernement devrait se lancer dans un programme vraiment d'envergure de prêts et de subventions aux municipalités. Ce programme devrait s'appliquer aux domaines suivants: rues et égouts, ponts et trottoirs, écoles et voies publiques, et il devrait aider à l'élimination des taudis en vue de faire place à des entreprises publiques d'habitations. Ces projets devraient être considérés comme des investissements payables sur une période d'années. Ces travaux embelliraient nos villes et nos villages et en même temps créeraient des centaines de milliers d'emplois.

Le gouvernement actuel a l'intention de réduire les dépenses relatives aux travaux publics dans le cadre de son programme d'austérité. Voilà justement ce qu'il ne faut pas faire dans les circonstances actuelles. L'industrie du bâtiment marchera au ralenti et aggravera le problème du chômage cet hiver.

(3) En troisième lieu, il est évident que l'on ne pourra pas continuer à verser chaque année aux pays étrangers, pour leurs biens et services, des montants supérieurs à ceux que nous touchons d'eux pour les articles que nous leur vendons. Une telle situation n'aboutirait qu'à une autre crise du change et entretiendrait le problème qui se pose à nous en ce moment, soit de trouver des emplois aux chômeurs. La bonne voie à suivre pour le Canada dans les circonstances, c'est d'accroître la production chaque fois que c'est possible sans accroître les coûts.

Parlant de cette question au Parlement, pendant le débat sur l'Adresse, le chef de l'opposition a cité l'exemple de l'industrie automobile. Comme il l'a signalé, nous avons importé en 1961 des pièces d'automobiles pour une valeur supérieure à 300 millions de dollars, ce qui équivaut à peu près à quelque 40,000 ou 50,000 emplois. Il a signalé également que certains pays d'Europe ont

une industrie automobile florissante, bien que leurs marchés intérieurs ne soient pas plus importants que le nôtre. Ils produisent leurs propres voitures. Notre industrie automobile pourrait en faire autant. Pour y parvenir, il faudrait peut-être uniformiser certaines pièces produites par l'industrie de l'automobile comme, par exemple, les transmissions automatiques. Il faudrait peut-être mettre en pratique les recommandations de la Commission royale d'enquête Bladen. Sans aucun doute, il faudrait qu'il y ait des pourparlers entre les représentants des divers secteurs de l'industrie. Si l'on soulignait davantage l'importance des mesures à prendre, je suis sûr qu'on trouverait un moyen satisfaisant de régler la situation. Je pourrais donner d'autres exemples d'industries canadiennes dont il faudrait accroître la production pour en arriver à équilibrer la balance de nos paiements internationaux.

Monsieur le président, nous devons nous efforcer de produire plus de pétrole canadien. L'an dernier, c'est-à-dire en 1961, nos importations de pétrole brut et de produits du pétrole ont dépassé nos exportations de 137 millions de dollars. S'il faut inclure le gaz naturel dans ces chiffres—quoique je n'en voie pas la raison—notre déficit commercial dépasse encore les 100 millions.

Il importe de prendre des mesures pour équilibrer nos importations et nos exportations de pétrole. On a accompli des progrès dans ce sens mais nous devons faire davantage et nous devons agir promptement. Ou bien il nous faudrait accroître fortement nos exportations ou bien nous devrions examiner sérieusement la question d'un pipe-line entièrement canadien depuis l'Alberta jusqu'en Ontario et Québec. Ce serait là une façon dynamique d'encourager l'industrie pétrolière en Alberta et en Saskatchewan. Ce serait aussi un stimulant pour l'industrie de la construction et cela assurerait plus d'emplois.

Quand l'eau était la principale source d'énergie au Canada, il y avait de bonnes raisons militant contre l'exportation de l'énergie hydro-électrique. Mais avec l'avènement d'autres sources d'énergie telles que le pétrole, le gaz naturel et l'énergie nucléaire, une telle politique n'a plus sa raison d'être. Si nous sommes disposés à exporter du pétrole, du gaz naturel et du charbon, pourquoi pas alors l'énergie hydro-électrique, à condition que soient protégés les intérêts éventuels et lointains des consommateurs canadiens? La commission royale d'enquête dont je faisais partie avait soulevé la question au début de 1957. C'était une idée toute nouvelle et elle a été très mal reçue, surtout par certains de nos vis-à-vis. Mais le parti libéral n'a pas tardé à proposer que, dans certaines conditions et sous réserve de l'approbation de l'Office national de l'énergie—dont, si je me rappelle bien, l'institution avait été recommandée par la même commission royale—il serait raisonnable de permettre l'exportation d'énergie hydro-électrique.

Le parti conservateur s'y est opposé fermement, surtout certains ministres bien connus venant de la Colombie-Britannique. Mais d'après le discours du trône, le gouvernement est maintenant disposé à permettre l'exportation de l'énergie électrique à certaines conditions, et, pour ma part, je suis heureux qu'il se soit ravisé, même si son motif laisse peut-être planer quelque doute.

(4) Monsieur le président, j'ai fourni trois exemples—il y en a bien d'autres, tels que les produits chimiques et pétrochimiques—sur la façon de donner de l'expansion à certaines industries canadiennes et de créer ainsi plus d'emplois. Pour cela, il faut s'assurer que les Canadiens participeront à l'expansion des industries en question. Théoriquement, ces développements devraient être commandités et financés par le secteur privé, mais s'il est établi que les capitaux privés manquent à cette fin, il faudrait alors mettre en disponibilité les capitaux du secteur public.

Or, monsieur le président, je ne suis pas de ceux qui désirent voir l'État faire concurrence à l'industrie privée. Notre économie, telle qu'elle est, fonctionne à son mieux lorsque la responsabilité des décisions d'ordre économique est décentralisée et autant que possible relève de particuliers. Toutefois, il a fallu par le passé placer des capitaux publics dans des entreprises et projets de grande envergure quand les capitaux privés faisaient défaut. Je crois que nous devrions être parfaitement disposés à faire la même chose aujourd'hui au besoin pour amorcer l'expansion de l'industrie.

Pour atteindre certains de ces objectifs, il y aurait lieu de créer un ministère de l'État spécialement chargé de résoudre les problèmes inhérents aux industries secondaires de fabrication. Nous avons des ministères distincts pour l'agriculture, les pêcheries, les mines et les forêts et tous sont nécessaires. Les industries secondaires de fabrication qui donnent du travail au cinquième environ de la population active exigent une attention aussi soutenue.

(5) Mon cinquième point, monsieur le président, c'est qu'il y a trop de contrôle à distance des ressources et des sociétés canadiennes. Je le répète, nous devons cesser de nous vendre aux étrangers, même si ceux-ci comptent parmi nos meilleurs amis et voisins. Il faut remonter la pente où nous glissons présentement, si nous voulons garder entre

nos mains les rênes de l'avenir économique du Canada. En nous fixant pareil idéal, il nous faudra apporter certaines modifications à nos lois de l'imposition pour dissuader les Canadiens de vendre les ressources du Canada et les sociétés canadiennes à des intérêts étrangers, tout en encourageant les étrangers et les sociétés étrangères à revendre à des Canadiens leurs portefeuilles.

Pour commencer, il serait désirable d'exhorter les étrangers à associer des Canadiens à leurs affaires. Mais le but ultime est de regagner, dans la plus large mesure possible, les ressources du pays et les sociétés canadiennes. Ce ne sera ni aisé, ni rapide. Il faut d'abord définir en commun les objectifs puis travailler graduellement, mais sans relâche, à leur réalisation pendant des années. Mettons-nous à l'œuvre.

(6) Et voici le sixième point, monsieur le président. Les difficultés économiques du pays doivent être combattues à l'échelon régional. Comment peut-on aspirer à réaliser l'unification de la nation et à lui insuffler une grande vitalité tant qu'il existe une disparité flagrante entre le degré de prospérité et le volume du chômage des différentes parties du pays? Le programme libéral renferme des mesures positives conçues pour atténuer ces inégalités par l'encouragement du développement économique des régions actuellement les moins bien partagées. Les encouragements accordés aux nouvelles entreprises minières sous forme d'abattements de l'impôt sur les bénéfices des trois premières années d'exploitation est un principe bien établi. Appliquons le même principe pour consentir au secteur des affaires des concessions qui favoriseront l'ouverture de fabriques et d'établissements commerciaux dans les régions dotées d'une main-d'œuvre excédentaire.

(7) Le parti libéral favorise l'augmentation des exportations canadiennes par tous les moyens. Il faudrait les encourager au moyen de réductions fiscales. Nous nous opposons à la restriction des échanges et à l'augmentation des tarifs douaniers. Nous désapprouvons les surtaxes douanières, les augmentations générales des tarifs douaniers qui font partie du programme d'austérité du gouvernement. Hausser les tarifs douaniers c'est inviter les représailles, représailles dont nous sommes déjà menacés par les États-Unis, à cause du problème de l'importation de bois mou.

Nous croyons que pendant les deux dernières années, le Canada aurait dû travailler activement avec le Marché commun européen. Nous ne voulons pas voir l'économie de la Grande-Bretagne péricliter et tomber dans le marasme, comme cela pourrait bien se produire si elle se tenait à l'écart de l'Europe. Si cela se produit, nous ne pourrons pas nous attendre à une augmentation des exportations du Canada vers la Grande-Bretagne. D'autre part, nos possibilités d'exportation seraient beaucoup plus prometteuses vers un marché européen prospère et en pleine croissance, dont ferait partie une Grande-Bretagne prospère et dynamique.

(8) Si nous voulons prospérer, à l'avenir, il faudra, de toute nécessité, que la main-d'œuvre et la direction collaborent plus étroitement qu'elles ne l'ont fait par le passé. Les rapports récents de la mission spéciale en Europe du Conseil national de la productivité notent qu'une telle coopération a tourné à l'avantage de tous, dans certains pays européens. La mission recommande que le Canada fasse un sérieux effort pour atteindre à pareil résultat, lequel devrait être un des principaux objectifs du gouvernement. Mon ami, l'honorable député d'Essex-Est, a prononcé un excellent discours sur ce sujet, l'autre jour. J'espère que nous aurons l'avantage de l'entendre au cours de ce débat.

L'hon. M. Fleming: Dans combien de temps?

L'hon. M. Hees: On peut compter sur lui!

Une voix: Comme ce bon vieux geyser Old Faithful, il jaillit périodiquement!

M. Gordon: Il semble que j'aie de l'écho, monsieur le président!

(9) Il nous faut nous assurer, dans le cadre du programme de redressement du Canada—et j'aimerais que mon honorable ami d'Assiniboïa fût présent ce soir—que les familles rurales aient l'occasion de bénéficier pleinement de la prospérité nationale. Cela ne veut pas dire une montagne de subventions et d'autres. Cela signifie qu'on aide les cultivateurs à améliorer leur production, la transformation et la vente de leurs produits. Pareille aide s'impose, non seulement dans chaque ferme, mais pour les coopératives et les offices de vente.

Une voix: Comment pouvez-vous le savoir?

M. Gordon: Il se trouve que je suis cultivateur.

L'hon. M. Hees: Attendez que Bay-Street entende ça!

Une voix: Vous savez vous servir d'une fourche?

M. Gordon: Si certains de ces messieurs vis-à-vis voulaient venir à Schomberg, en Ontario, je leur prouverai, n'importe quand, ce que je viens de dire. L'aide proposée comprend des programmes d'utilisation des terres, le crédit agricole, et aussi du crédit à long terme pour les coopératives. Elle signifie l'assurance-récolte, la conservation des eaux, et autres choses analogues—c'est-à-dire des mesures positives pour les placements agricoles.

J'estime qu'étant donné le programme que j'ai exposé dans ses grandes lignes et la caté-

gorie de gens qu'il faudra pour l'appliquer, nous pourrons, en ranimant la confiance du public, résoudre nos problèmes fondamentaux de longue haleine. Nous pouvons faire quelque chose pour ceux qui chôment et qui voudraient tant avoir du travail. Nous pouvons augmenter les investissements au Canada. Nous pouvons remettre au point nos transactions internationales. Et, si nous obtenons le plein emploi, le budget national sera de nouveau équilibré.

Si je ne croyais pas à toutes ces choses, je ne me serais pas présenté au Parlement.

Ayant atteint ces premiers objectifs, il faudra passer à autre chose. Il faudra améliorer le niveau et la qualité de l'instruction à tous les paliers, y compris la formation technique. Nous devrons voir à ce que tous les étudiants doués aient une chance d'aller à l'université. Il faudra faire davantage et mieux, y compris les logements spéciaux, et des pensions plus appropriées pour nos citoyens âgés. Il faudra entreprendre un programme national de soins de santé, un programme pouvant s'appliquer. Et, avant tout, il faudra retrouver l'esprit qui nous rendait, autrefois, fiers d'être Canadiens.

Je ne crois pas que le gouvernement conservateur actuel puisse atteindre ces objectifs, car il a perdu la confiance du peuple. C'est un gouvernement sans programme. Il nous faut un gouvernement qui n'ait pas peur de prendre des initiatives concrètes, un gouvernement qui sache ce qu'il doit faire. Afin d'obtenir pareil gouvernement, il faudra procéder à de nouvelles élections. On ne pourrait le faire assez tôt.

Je voudrais revenir à ce que j'ai dit au début de mon discours au sujet du refus que le gouvernement a apposé à la proposition de soumettre au nouveau Parlement un budget régulier pour l'année financière courante. Voyons un peu ce qui s'est passé depuis que l'ancien ministre des Finances a présenté son budget le 10 avril 1962.

(1) On n'a pas donné au Parlement d'alors l'occasion de débattre le budget. On a dissous les Chambres le 18 avril et on a annoncé des élections.

(2) On a dévalué le dollar canadien et établi un taux fixe.

Ainsi qu'en fait foi la page 2831 du hansard, le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté son exposé budgétaire, le 10 avril, a déclaré ce qui suit au sujet de l'utilisation du fonds des changes:

> Le gouvernement n'a pas hésité—et il n'hésitera pas à l'avenir—à déployer une quantité considérable de fonds sur l'un ou l'autre secteur du marché afin d'empêcher que notre taux du change ne subisse des fluctuations soudaines ou irrégulières.

Un peu plus loin, parlant des rapports qu'entretient le Canada avec le Fonds monétaire international, le ministre a dit, comme l'atteste la page 2832 du hansard:

> Vu cette attitude de collaboration générale, monsieur l'Orateur, la Chambre comprendra pourquoi le Fonds, même s'il n'a pas tout naturellement et judicieusement abandonné son objectif ultime qui consiste à obtenir du Canada qu'il déclare un taux du change fixe, n'était néanmoins pas disposé à exercer sur nous une pression qui nous obligerait à prendre des mesures précipitées, lesquelles se seraient peut-être révélées prématurées, ou impossibles à maintenir. En ce qui nous concerne, nous voudrions que les perspectives de succès soient plus assurées qu'elles ne l'étaient quand le gouvernement du Canada a fait ces malheureuses tentatives en vue de maintenir des taux fixes pendant les années 1946 à 1950.

A peine trois semaines plus tard, soit le 2 mai, le même ministre annonçait à la population canadienne qu'on avait décidé de mettre fin à l'instabilité du cours du change et qu'on avait dévalué le dollar canadien à 92½c.

L'hon. M. Fleming: Vous opposez-vous à cette initiative?

L'hon. M. Pearson: Seulement trois semaines plus tard!

M. Gordon: Le ministre des Finances et le premier ministre nous ont alors fait savoir que cette mesure était prévue depuis longtemps. Ils ont paru surpris que personne ne les croie.

Mais permettez-moi de reprendre l'énumération de certains événements qui se sont produits depuis la présentation de l'exposé budgétaire, en avril:

(3) Il y a eu, depuis lors, des élections: le gouvernement actuel n'y a obtenu que 37 p. 100 du vote populaire et une minorité de sièges.

(4) Nos réserves de devises étrangères ont subi une crise très grave.

(5) Le gouvernement a instauré un programme d'austérité comprenant la perception de recettes fiscales, sous forme de surcharges douanières, qui n'ont pas encore été approuvées par le Parlement et qui, semble-t-il, ne seront pas soumises à son approbation.

(6) Le gouvernement a modifié du tout au tout le programme monétaire qu'il préconisait avant les élections. Depuis le 25 juin, le crédit a été restreint de façon draconienne et les taux d'intérêt accrus.

(7) Le gouvernement a été accusé de fraude pour avoir trompé le public à propos de la crise du change et de l'état de l'économie...

Des voix: Par qui?

M. Gordon: ...et jusqu'ici, du moins, les arguments que le gouvernement a invoqués pour réfuter ces accusations ont été loin d'être convaincants.

(8) Des changements importants ont été apportés dans les dépenses proposées pour l'année financière courante. Ces changements ne peuvent se discuter de façon intelligente

qu'à la lumière d'un budget complet pour l'année.

(9) Le premier ministre n'a pas convoqué le Parlement nouvellement élu aussitôt que possible après les élections. Au lieu de cela, il est parti pour Londres afin de représenter le Canada à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, et pour y exprimer des vues qu'une majorité de Canadiens ne partagent pas.

(10) D'après des sondages récents, la popularité du gouvernement au pays a diminué radicalement depuis les élections du 18 juin.

(11) Et enfin, depuis que le Parlement s'est réuni le 27 septembre, il a été nettement démontré que la vie du gouvernement actuel tient à un fil—si l'on peut décrire ainsi l'appui temporaire qu'il a reçu.

L'hon. M. Churchill: Vous avez voté pour nous dès la première mise aux voix.

M. Gordon: Malgré tout cela, le gouvernement et le ministre des Finances n'en disent pas moins à cette nouvelle Chambre des communes: «Allez, adoptez les crédits pour l'année. Adoptez ces anciennes résolutions fiscales.» Le gouvernement semble dire, en fait, que cette Chambre comprend un grand nombre de nouveaux députés, une centaine, je crois, qui n'auraient jamais dû être élus. Le gouvernement, en fait, semble dire: «Taisez-vous et ne posez pas de questions à propos de nos affaires financières. Selon nous, vous, les nouveaux, ne savez pas du tout de quoi il s'agit.» Le gouvernement dit, en fait: «Allez, donnez-nous un chèque en blanc, nous permettant de diriger le pays comme nous l'entendons.» Le gouvernement dit en fait: «Nous n'allons pas vous donner un budget pour l'année courante; qu'allez-vous faire à ce propos?»

D'après notre régime parlementaire, tout gouvernement doit rendre un compte financier une fois par année sous forme de budget. Ce budget renferme les dépenses prévues, les recettes fiscales et autres, le montant de l'excédent au déficit prévu pour l'année, les changements fiscaux proposés, et les plans du gouvernement en matière d'emprunt. Ce budget doit également comprendre un exposé de ses programmes concernant la monnaie et le change. Si le Parlement approuve l'exposé budgétaire qui lui est présenté, ainsi que les modifications fiscales proposées, il appuie le gouvernement, sinon, c'est au peuple à en décider. Voilà le fondement de notre régime. Mais si l'on refuse au Parlement le droit d'examiner un budget convenable pour l'année, chaque député ferait aussi bien de rentrer chez lui. Cela, monsieur l'Orateur, semble être effectivement ce que le gouvernement dit aux membres du comité et, pour ma part, je n'aime pas cela.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

Des voix: Non!

L'hon. M. Hees: Continuez.

Une voix: Relisez votre dernière phrase.

M. Gordon: Je vais modifier ma dernière phrase, monsieur le président, pour dire que ni moi ni, je présume, la majorité d'entre nous ici n'aimons cela.

Examinons bien où nous en sommes. En avril, le gouvernement a présenté un budget. Il s'agissait d'un budget pas mal généreux, prévoyant un très lourd déficit. Mais le gouvernement n'a pas voulu permettre à l'ancien Parlement, qu'il dominait par une majorité si écrasante, de débattre le budget. Au lieu de cela, il a dissout ce Parlement pour soumettre sa cause à la population. Il a essayé de faire croire aux électeurs que le pays était en excellente santé et que le budget était exactement ce qu'il lui fallait. Au contraire, ce qui a cloché, c'est que le gouvernement n'a pas dépensé autant qu'il aurait dû ou qu'il comptait dépenser. Si je m'exprime ainsi, c'est qu'après l'exposé budgétaire d'avril, les ministres ont parcouru le pays en promettant l'addition d'une chaussée dans l'Est, d'une autre route transcanadienne dans l'Ouest, et ainsi de suite.

Puis-je signaler qu'il est dix heures?

Des voix: Non.

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est dix heures, devrai-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question, et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Je suppose que nous continuerons le débat un certain temps encore?

L'hon. M. Churchill: Devrons-nous vraiment entendre le même député demain?

Demain, comité des voies et moyens.

(A dix heures et une minute, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ÉTATS-UNIS ET CUBA—NOUVELLE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas grand-chose à ajouter à la déclaration que j'ai faite hier soir sur la question que j'ai abordée à ce moment-là. Jusqu'à présent, il ne s'est produit aucun engagement en mer ni aucune contre-manœuvre ailleurs dans le monde, mais il ne faudrait pas en conclure que j'essais d'atténuer la gravité de la situation.

Tous les partis représentés à la Chambre ont accueilli favorablement la décision des États-Unis visant à soumettre la question au Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit se réunir cet après-midi à quatre heures, je crois, car la réunion prévue pour ce matin a été remise afin de permettre au ministre des Affaires étrangères de Cuba d'assister aux délibérations.

Au cours de cette réunion, les États-Unis vont exiger que l'Union soviétique mette fin à ses préparatifs en vue de transformer Cuba en une base de missiles nucléaires et d'autres armes offensives qui menacent la sécurité de l'hémisphère occidental. Étant donné que l'Union soviétique est membre permanent du Conseil de sécurité, il est fort probable qu'elle mettra son veto à la résolution que présenteront les États-Unis. La question sera vraisemblablement déférée par la suite à l'Assemblée générale pour y être débattue.

Lorsque j'ai suggéré hier soir qu'on donne à un groupe de nations l'occasion de procéder à une inspection sur place à Cuba, je n'émettais aucun doute—qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles à ce sujet—à propos des éléments de la situation décrite par le président des États-Unis dans son message télévisé. Sur la foi de renseignements reçus, le gouvernement croit qu'il est amplement prouvé que l'on a construit à Cuba des bases et du matériel pour lancer des projectiles offensifs et qu'ils existent en quantité suffisante pour menacer la sécurité de notre hémisphère.

En suggérant une inspection sur les lieux par les Nations-Unies, mon idée était que nous devrions être prêts à mettre en avant des mesures qui pourraient être prises à l'Assemblée générale des Nations Unies, advenant le cas où l'Union soviétique userait du droit de veto ou bien nierait l'existence à Cuba de bases de missiles balistiques d'attaque. Ma suggestion n'avait acunement pour but de faire concurrence aux propositions des États-Unis dont l'Assemblée pourrait être saisie, mais plutôt de les compléter en offrant un moyen par lequel les Nations Unies pourraient entamer leur lourde tâche qui consiste à exercer leur première responsabilité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toute autre mesure, s'il en est, dépendra de l'évolution de la situation.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si les États-Unis ont sollicité l'aide et la collaboration du Canada concernant la quarantaine que les Américains ont annoncée au sujet de Cuba. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la nature de cette demande?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, le chef de l'opposition veut parler du contrôle maritime qui sera mis en vigueur. Le gouvernement américain n'a pas sollicité la collaboration du Canada à ce sujet.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à cette question, puis-je demander au premier ministre si le gouvernement a été avisé de la réaction officielle de l'Union soviétique à la quarantaine maritime imposée par les États-Unis? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été cette réaction?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Pourrais-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Avant que le président Kennedy fasse sa déclaration, le gouvernement canadien a-t-il été consulté ou avisé?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a été avisé.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Permettez-moi de poser une question au ministre de la

Défense nationale. Étant donné la crise actuelle, le gouvernement a-t-il pris des mesures directes, à part sa décision d'interdire aux aéronefs soviétiques ses installations d'atterrissage et de transit? Par exemple, les unités canadiennes stationnées au réseau NORAD sont-elles en état d'alerte et les unités navales en service dans l'Atlantique nord ont-elles reçu des ordres spéciaux?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en gros on peut répondre non à cette question, mais il est évident que nous avons revu les plans de façon à faire face à toute éventualité.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il m'indiquer s'il estime qu'il devrait faire, à l'heure actuelle, une déclaration à propos de notre corps diplomatique à Cuba? En outre, étant donné la déclaration du premier ministre relative aux conclusions probables auxquelles aboutiront les délibérations du Conseil de sécurité, le ministre peut-il me dire s'il a l'intention d'aller à brève échéance aux Nations Unies?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, je n'hésiterai pas à aller à New-York dès qu'il semblera que ma présence peut y être utile. Aucune modification n'a été apportée en ce qui concerne le corps diplomatique canadien à Cuba.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires extérieures. Depuis l'élection à la Chambre des communes du chef du Nouveau parti démocratique, le ministre a-t-il reçu de M. Douglas une communication relative à la situation internationale à l'égard de Cuba?

L'hon. M. Green: Non, monsieur l'Orateur.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Je voudrais poser une question au premier ministre. Dira-t-il, dans une déclaration à la Chambre, que les députés et les Canadiens ne partagent nullement l'idée émise par un chroniqueur de Radio-Canada hier soir, voulant que la grave décision du président Kennedy annoncée hier soir au sujet de l'accumulation d'armes à Cuba, a été motivée par des raisons intérieures d'ordre politique?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député demande à un ministre de la Couronne de se prononcer à l'égard d'une déclaration faite par un certain particulier, ce qui n'entre pas dans le cadre de la compétence d'aucun ministre de la Couronne. Cette question est, par conséquent, tout à fait irrecevable.

[L'hon. M. Hellyer.]

M. Byrne: Me permet-on alors de demander au premier ministre s'il exprimerait son avis sur l'opinion du chroniqueur?

Des voix: Non.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): J'aimerais demander au ministre du Travail s'il a reçu quelque communication de la part de chefs de syndicats ouvriers à propos de la crise internationale créée à Cuba?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, aucune communication du genre ne m'a été transmise.

LES COALITIONS

COMMUNICATION CONCERNANT LA FIN DE L'ENQUÊTE SUR LES MÉDICAMENTS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, vu l'intérêt manifesté par plusieurs députés, je vais annoncer les mesures que le gouvernement se propose de prendre pour permettre à la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce de terminer dès que possible son enquête sur les médicaments.

Les députés n'ignorent pas que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions fixe le mandat du président et des membres de la Commission à dix ans. Les dispositions de la loi ne permettent ni de nommer un membre pour un mandat plus court, ni de prolonger le mandat d'un membre de la Commission pour une période plus courte que dix ans. Le mandat du président, M. C. Rhodes Smith, et d'un membre, M. A. S. Whiteley, expire le 31 octobre.

Aucune des affaires dont s'occupent les membres actuels de la Commission n'a encore atteint le stade de développement qui empêcherait de les transmettre sans autre à de nouveaux membres, sauf l'enquête sur les médicaments. La Commission a tenu plusieurs audiences publiques dans différentes parties du pays, a terminé l'audition des dépositions et des plaidoyers et prépare actuellement son rapport. Ce dernier, toutefois, ne pourra être terminé à la fin du mois, contrairement à nos espoirs.

Si la tâche en était laissée à de nouveaux membres, il en résulterait du retard et bien des inconvénients. En vue de permettre aux membres sortants d'achever le rapport, nous nous proposons de les nommer adjoints spéciaux conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi relatives aux enquêtes sur les coalitions. Légalement, le membre restant de la Commission est autorisé à exercer toutes les attributions et fonctions de la Commission prévues par la loi et il sera chargé de le faire. Les deux membres sortants seront nommés adjoints spéciaux et travailleront à la rédaction du rapport de la même façon que

s'ils étaient encore membres de la Commission. Toutefois, le rapport définitif ne pourra être signé que par le membre restant en fonction mais il y sera fait état de la participation et du concours apportés par les membres sortants. Nous pensons que cette solution permettra de hâter la fin de l'enquête sur les médicaments.

J'ajoute, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que les députés s'en rendent compte, que le gouvernement ne pourra remplir ces deux postes vacants avant que le rapport ait été signé, ainsi que je l'ai dit, par l'autre membre. Ceci permettra aux trois personnes en cause de consacrer tout leur temps à la tâche de rédiger ce rapport, et nous espérons que si elles s'occupent exclusivement de la rédaction du rapport, il sera prêt vers le 31 décembre.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, tous les députés se réjouissent, j'en suis sûr, de l'annonce que vient de faire le ministre de la Justice, même si elle arrive bien tard. Plusieurs députés, notamment les honorables députés de High-Park (M. Cameron), de Parkdale (M. Haidasz) et de Rosedale (M. Macdonald) ont posé des questions à propos de l'opportunité de faire en sorte que les services de ces deux commissaires retraités soient utilisés pour la rédaction du très important rapport faisant suite à l'enquête sur l'industrie des produits pharmaceutiques du Canada.

Nous sommes heureux que le ministre nous ait annoncé cette décision car, il s'en souviendra, il ne parvenait pas à trouver la solution dont il vient de nous faire part, même si nous lui avions déjà proposé de procéder de la même façon, en l'occurrence, lorsqu'il s'agit de remplacer les membres sortants de la Commission du tarif.

L'hon. M. Fleming: Une loi différente.

L'hon. M. Martin: Le ministre dit que c'est une loi différente. Évidemment, c'est une loi différente, mais quand on veut, on peut. En l'occurrence, nous avons couru jusqu'à présent le risque de voir tourner à l'inutilité la précieuse enquête qui a été menée sur l'industrie des produits pharmaceutiques. Une longue audition a eu lieu, à laquelle ont pris part les trois commissaires, et si ceux-ci s'étaient retirés, il n'y aurait pas eu de rapport de rédigé, sauf si le ministre avait recouru à la procédure inhabituelle qui consiste à faire juger par les nouveaux titulaires des preuves recueillies au cours d'auditions à l'égard desquelles ils n'étaient pas *functis officio*. Cependant, le ministre a maintenant remédié à la situation en prenant des dispositions aux termes de l'article 24 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, bien qu'il soit regrettable que ces nominations n'aient pas été faites à ce moment-là, spécialement lorsque les membres de l'opposition officielle l'ont proposé.

M. Frank Howard (Skeena): A propos de la déclaration du ministre de la Justice, qu'il me soit permis de dire combien nous regrettons que le Canada perde, de façon définitive, probablement, les services de M. Whiteley, en ce qui a trait aux pratiques restrictives.

Même si la voie qu'on a suivie n'est peut-être pas la meilleure, nous la jugeons assez bonne, compte tenu de toutes les circonstances, pour favoriser et hâter la conclusion de cette importante enquête menée depuis cinq ans, d'abord par le directeur des recherches et enquêtes, puis par la Commission elle-même. Étant donné tout le temps qu'on y a mis, peut-être ces circonstances pousseront-elles le gouvernement à réviser de fond en comble la procédure qui se rattache à de telles enquêtes, ce qui en accélérerait la marche à l'avenir. Il est clair que la seule chose qui a porté le ministre à faire sa déclaration, à la fin du mois, ce sont les nombreuses instances présentées, sous forme de questions ou autrement, par des membres de notre parti au sujet de cette enquête.

LA FONCTION PUBLIQUE

NOMINATION DE M. A. S. WHITELEY AU POSTE DE CONSUL GÉNÉRAL À SEATTLE

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai aussi une annonce à faire. M. Whiteley a été nommé consul général du Canada à Seattle. Je pense qu'il occupera son nouveau poste à compter du 1er janvier.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Après cette annonce, il ne me reste plus qu'à ajouter qu'encore une fois, le ministre de la Justice se fait tirer d'embarras par un de ses collègues.

L'hon. M. Fleming: Me serait-il permis de faire une rectification? Les bouffonneries du député d'Essex-Est me tirent toujours d'embarras.

M. l'Orateur: Maintenant que l'annonce est chose faite et qu'on a dit tout ce qu'il y avait à dire, nous pourrions peut-être laisser parler d'autres ministres qui voudraient prendre la parole à l'appel des motions.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais ajouter un mot pour signaler que ce nouveau poste de M. Whiteley n'a rien à voir aux enquêtes sur les coalitions.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON» ET TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): A propos d'une question de fait personnel. Hier, en réponse à la question écrite nº 342, j'ai déposé une réponse qui est exacte en ce qui concerne mon ministère.

Étant donné cependant que la question n'intéressait pas seulement mon ministère, la réponse pourrait induire en erreur et je demande le consentement unanime de la Chambre pour faire transformer cette question en ordre de dépôt de documents.

M. l'Orateur: La Chambre donne-t-elle son assentiment?

Des voix: Entendu!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATION AU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DE SON CHEF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je voudrais profiter de l'occasion pour offrir des félicitations à l'honorable représentant de Kootenay-Ouest et aux membres de son parti à l'occasion de l'élection, à la Chambre des communes, du chef du Nouveau parti démocratique.

M. Lewis: La flatterie ne mène à rien.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

FORT-WILLIAM (ONTARIO)—INTERPELLATION À PROPOS DE L'EMPLOI D'AVOCATS QUI NE SONT PAS DES ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question dont je lui ai donné préavis. A-t-il reçu des protestations de la succursale nº 6 de la Légion canadienne de Fort-William parce que le directeur chargé de l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a recours habituellement, dans la région de la tête des Lacs, aux services d'avocats qui ne sont pas des anciens combattants? Dans le cas de l'affirmative, le ministre dira-t-il à la Chambre...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'estime que l'honorable député exprime une opinion ou cherche à entamer une discussion. A mon avis, s'il formulait sa question autrement, il serait préférable de l'inscrire au *Feuilleton*.

[M. Howard.]

(Plus tard)

M. Badanai: Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Sait-il que le directeur de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants emploie un avocat qui n'est pas un ancien combattant, dans la région de la tête des Grands lacs?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député tente maintenant d'amorcer une discussion ou de fournir des renseignements au ministre et à la Chambre. La question n'est donc pas recevable.

M. Badanai: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre—et je crois en avoir le droit—s'il sait qu'un avocat qui n'est pas un ancien combattant est employé dans la région de la tête des Grands lacs. Voilà tout ce que je veux savoir.

M. l'Orateur: Cette question ne peut quand même pas être posée à l'appel de l'ordre du jour.

LES AÉROPORTS

GANDER—DIMINUTION DE SERVICE AU RESTAURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador a demandé des renseignements au sujet du service de restaurant à Gander.

Le restaurant de l'aérogare de Gander est exploité en vertu d'un contrat commercial. Afin de réduire les pertes de plus en plus grandes que subissait ce service, des mesures ont été prises en vue de transformer le restaurant en cafétéria. Il va sans dire que le concessionnaire devra apporter des changements dans son personnel.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre aviserait-il à revenir sur cette décision à la suite des protestations formulées?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, cette décision a été prise à la demande du concessionnaire aussi bien que du ministère. Les deux parties étaient d'accord à cet égard.

(Texte)

CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORTS MENSUELS DE LA BANQUE DU CANADA, EN FRANÇAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Albert Béchard (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Ayant à préparer un

travail sur le débat en cours, et vu qu'il me faut consulter les rapports mensuels de la Banque du Canada, le ministre peut-il me dire si cette publication existe en français, et dans le cas de l'affirmative, où puis-je me la procurer.

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): L'honorable représentant la trouvera dans la bibliothèque.

(Texte)

TRADUCTION EN FRANÇAIS DE L'ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, j'ai en main l'annuaire téléphonique du gouvernement du Canada. Puis-je demander au premier ministre s'il a l'intention de le faire traduire en français?

(Traduction)

QUESTION POSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, voici la première question que je pose au secrétaire d'État. A-t-il reçu du Dr Comfort un rapport au sujet des œuvres de la collection Chrysler qui pourraient réconforter quelque peu le député de Niagara-Falls (Mlle LaMarsh)?

VOIES ET MOYENS

(La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Chown.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

(1) Que, pour l'année d'imposition 1962 et les années d'imposition subséquentes, le montant déductible dans le calcul du revenu imposable à l'égard d'un enfant qualifié aux fins des allocations familiales est porté à $300 et le montant déductible à l'égard des autres personnes à charge est porté à $550 chacune.

(2) Que, à l'égard du revenu gagné après le 31 mars 1962, une corporation dont la principale activité est la fabrication ou la transformation (à l'exception d'une corporation dont la principale activité est la construction de navires, l'exploitation minière, l'exploitaiton des bois et forêts ou l'exploitation de puits de pétrole ou de gaz) est autorisée à déduire de l'impôt autrement payable un montant équivalant à 50 p. 100 de l'impôt sur les premiers $50,000 de son revenu imposable provenant d'un accroissement des ventes et un montant équivalant à 25 p. 100 de l'impôt sur le reste de son revenu imposable provenant de l'accroissement des ventes.

(3) Que, pour sa première année d'imposition se terminant après le 10 avril 1962 et les quatre années d'imposition subséquentes, une corporation est autorisée à déduire, dans le calcul de son revenu, 150 p. 100 du montant par lequel les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au cours de l'année, au titre de la recherche scientifique, au Canada, excèdent les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au titre de la recherche scientifique, au Canada, au cours de sa dernière année d'imposition se terminant le 10 avril 1962 au plus tard.

(4) Que, pour les années d'imposition 1962 à 1966, les deux comprises, la déduction d'impôt accordée aux corporations à l'égard du revenu imposable gagné dans une province est porté de 9 à 10 p. 100 dans une province prescrite qui est partie à des arrangements en vue de remplacer les subventions fédérales aux universités par des subventions provinciales supplémentaires, en conformité des modifications proposées à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

(5) Que, pour les années d'imposition commençant en 1962, un contribuable est autorisé à déduire de l'impôt un montant équivalant aux deux tiers du montant payable pour l'année à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts ou aux deux tiers de 10 p. 100 du revenu du contribuable provenant de l'exploitaiton des bois et forêts dans la province, selon le moindre des deux montants, et le droit de déduire, dans le calcul du revenu, les montants payés à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts est révoqué.

(6) Que, à l'égard des dépenses faites après le 10 avril 1962, toute corporation est autorisée à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par elle faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, et les dépenses de prospection, d'exploration et de mise en valeur par elle faites dans la recherche de minéraux au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(7) Que, pour les dépenses faites après le 10 avril 1962, un particulier est autorisé à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par lui faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(8) Que, à l'égard des acquisitions après le 10 avril 1962, les montants payés par

a) une corporation dont l'entreprise principale est la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel, ou l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux,

b) une association, une société ou un syndicat constitué en vue de l'exploration ou du forage pour la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

c) une corporation (autre qu'une corporation visée par l'alinéa *a*)), ou

d) un particulier pour un droit, une licence ou un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel au Canada, seront considérés comme des dépenses de forage ou d'exploration dans le calcul des déductions du revenu.

(9) Que, à l'égard de la vente de propriétés acquises après le 10 avril 1962, il est compris dans le revenu d'un contribuable tout montant reçu en contre-partie de la cession d'un droit, d'une licence ou d'un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel, sauf si le droit, la licence ou le privilège a été acquis par héritage ou à titre de legs.

(10) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation

remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, ne sera pas perdu du fait que la corporation remplaçante a assumé le passif de la corporation remplacée.

(11) Qu'une corporation d'exploration conjointe peut renoncer à une part convenable des frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur qu'elle a faits après 1956 dans la recherche de pétrole, de gaz ou de minéraux au Canada, en faveur d'une corporation actionnaire dont l'entreprise principale est

a) la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

b) l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux,

c) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux,

d) à la fois

(i) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux, et

(ii) le traitement des métaux obtenus, des substances minérales ainsi traitées, ou

e) la fabrication de métaux,

et, en pareil cas, les frais auxquels on aura renoncé peuvent être déduits par la corporation actionnaire et non par la corporation d'exploration conjointe.

(12) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, est étendu à une seconde corporation remplaçante qui a acquis la propriété d'une corporation remplacée qui était elle-même une corporation remplaçante.

(13) Que, pour 1962 et les années d'imposition subséquentes, le revenu gagné au Canada par une corporation non résidante dont l'entreprise principale est l'extraction du minerai de fer au Canada est exempté de l'impôt additionnel de 15 p. 100 imposé en vertu de la Partie IIIA sur les bénéfices réalisés au Canada par des corporations non résidantes.

(14) Que, lorsqu'un employé, membre d'un plan de participation différée aux bénéfices, devient membre d'un autre plan de participation différée aux bénéfices, le montant inscrit à son crédit dans le premier plan en question peut être reporté à son crédit dans le second sans que le montant transféré devienne imposable.

(15) Que le montant inscrit au crédit du détenteur d'une rente en vertu d'un plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite, peut, en tout temps avant l'échéance du plan, être transféré à un autre plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite ou à un plan ou fonds de pension enregistré sans que le montant ainsi transféré devienne imposable.

M. Gordon: Monsieur le président, en lisant le hansard d'hier soir je me suis aperçu que j'ai oublié de mentionner un des points du programme de développement et d'expansion économique du parti libéral. Permettez-moi de le consigner maintenant au compte rendu sous le nº 10 du programme.

Nous croyons qu'il nous faut au pays un conseil économique pourvu, de façon permanente, d'un personnel d'expérience. Il aurait pour fonction, entre autres, d'étudier sans interruption les tendances économiques de longue portée et de conseiller au gouvernement les changements de politique qu'exigent les événements. Ce conseil économique serait aussi chargé d'étudier certains problèmes particuliers avant que ceux-ci atteignent les proportions d'une crise, plutôt qu'après.

[M. le président.]

J'insiste sur le fait qu'un tel conseil ne serait pas chargé de prendre de décisions. Il ne devrait pas se substituer au gouvernement, mais il pourrait l'aider, à titre de complément aux rouages administratifs existants. L'idée de la planification, c'est-à-dire de la prévoyance, était, jusqu'en ces derniers temps, proscrite par les conservateurs; il se peut que quelques-uns d'entre eux en soient encore là. D'après le ministre des Finances, certains membres importants du cabinet se sont convertis, sinon le gouvernement lui-même. J'ai écouté avec un vif intérêt les propos du ministre relativement à l'office du développement économique projeté. Si la substitution du mot «office» au mot «conseil» est la seule différence entre ce à quoi le ministre songeait et l'organisme que préconise depuis quelques années le parti libéral, nous serons alors heureux d'appuyer cette proposition.

Pourtant, j'ai remarqué qu'il n'a rien dit à propos du personnel à temps complet qu'un conseil ou qu'un office économique exigerait si l'organisme voulait être efficace. A mon avis, on pourrait presque affirmer que l'efficacité d'un tel conseil sera fonction de la compétence des administrateurs ou des représentants professionnels qui le formeront, à temps complet. Un comité consultatif choisi sans doute parmi les divers groupes et domaines d'intérêt professionnels fera un apport des plus utiles. En outre, ces groupes fourniront le personnel à temps complet qui disposera des contacts et des relations nécessaires qui, autrement, seraient difficiles à trouver et à utiliser. Quelle que soit la valeur de ses membres, un comité consultatif à temps partiel ne peut mener à bien un travail qui exige la totalité du temps de ses membres. C'est l'une des faiblesse de l'actuel conseil de la productivité.

Hier soir, avant dix heures, j'ai revu certains des événements qui se sont produits depuis la présentation du budget, le 10 avril, présentation dont la précédente législature n'a pas discuté. Je venais justement de dire qu'il s'agissait d'un budget généreux prévoyant un gros déficit, et que, malgré cela, les ministres n'avaient cessé, pendant la campagne électorale, de promettre d'un bout à l'autre du pays d'augmenter les dépenses au titre de travaux comme une chaussée dans l'Est et une seconde route transcanadienne.

L'hon. M. Fleming: C'est vous qui avez préconisé une augmentation sensible des dépenses.

M. Gordon: Je vais m'efforcer de ne pas remarquer le ministre de la Justice cet après-midi, à moins qu'il ne continue à me provoquer.

L'hon. M. Fleming: Ne serait-ce pas malheureux?

M. Gordon: Qu'est-il arrivé immédiatement après les élections? Nous n'avons plus entendu parler de ces nouvelles dépenses. Au contraire, le gouvernement a décidé de dépenser un peu moins qu'il ne l'avait promis. L'exposé que le ministre des Finances a fait le soir du budget, en avril dernier—je veux dire l'ancien ministre des Finances—pour défendre sa ligne de conduite à ce moment-là ne tient plus aujourd'hui. Ce budget a été écarté, et le ministre a été muté à un portefeuille moins vulnérable. Les programmes qu'il préconisait ont été répudiés.

Mais par quoi les a-t-on remplacés? Nous ne nions pas que le gouvernement a le droit de changer d'avis et de répudier son ancien budget. Cependant, si tel est le cas, le pays est en droit d'avoir une nouvelle reddition de comptes, un nouveau budget. On nous dit qu'il n'y aura pas de nouveau budget pour cette année.

Que penserait-on du directeur d'un syndicat ou d'une coopérative de cultivateurs ou d'une société commerciale qui refuserait de rendre compte aux membres de l'entreprise de la situation financière de celle-ci? Pour dire le moins, ceux qui seraient traités de cette façon auraient lieu de se montrer méfiants. Ils voudraient savoir si les livres sont dans un état de confusion; ils voudraient savoir si c'est par incompétence ou tout simplement par arrogance que le directeur refuse de présenter un compte rendu convenable de son administration et de ce qu'il se propose de faire. Ils soupçonneraient que quelque chose de grave ne va pas.

En refusant de présenter un compte rendu convenable de son administration, le gouvernement actuel ne peut faire autrement que susciter des doutes. Il ne peut faire autrement qu'accroître l'inquiétude du public quant à sa compétence pour diriger nos affaires. Il ne peut faire autrement que de convaincre un nombre croissant de Canadiens que le plus tôt le gouvernement actuel sera démis de ses fonctions, le mieux ce sera pour nous tous.

Dans toute mon expérience professionnelle de comptable agréé, depuis 30 ans, je n'ai vu que très rarement des gens normalement honnêtes et sérieux se refuser à fournir un compte rendu de leur administration, à être interrogés sur leurs plans et programmes de la façon habituelle. C'est déjà grave, même si la chose ne se produit pas très souvent, lorsque des particuliers essaient de contourner les règles et les pratiques courantes. Mais c'est beaucoup plus grave lorsque c'est le gouvernement lui-même qui agit ainsi. En rejetant la pratique courante, en recourant à ce genre d'astuce—car c'en est une—le gouvernement montre son mépris pour le Parlement.

Le 19 octobre, le chef de l'opposition a précisé très nettement que l'opposition officielle avait décidé de permettre l'adoption des crédits provisoires sans débat; mais que si elle agissait ainsi, c'était afin de permettre au gouvernement de présenter ses propositions financières et économiques à long terme visant à résoudre les problèmes fondamentaux avec lesquels notre pays est aux prises. Or, ces propositions ou ce programme, s'il en est un, devraient être présentés sous forme d'un budget avant que le gouvernement nous demande de nouveau de voter des crédits provisoires. Cela donnera amplement de temps au gouvernement pour repenser sa décision qui, malgré toutes les paroles et tous les arguments du ministre de la Justice, va créer un précédent très dangereux.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, après avoir entendu parler de la fameuse troïka financière conservatrice, je crois que nous pourrions également parler de la troïka libérale, avec une bonne roue, une roue qui tourne bien, celle de l'honorable député de Davenport (M. Gordon) qui, en plusieurs points, se rapproche sensiblement du programme du Crédit social. Nous en sommes fort encouragés, et avant longtemps avec l'intelligence que nous lui connaissons, il se rangera de notre côté. Pour ce qui est de la deuxième roue, elle n'était pas dans cette enceinte, du moins pas sur le parquet. Elle se trouvait, hier soir, dans la tribune. C'est une roue dont le pneu est dégonflé depuis longtemps, après plusieurs crevaisons; il s'agit de l'expert financier du parti libéral, ancien candidat dans la circonscription de Québec-Est, qui «siégeait» dans la tribune, hier soir.

Une voix: On ne s'attaque pas aux absents!

M. Grégoire: La troisième roue, c'est plutôt une roue carrée qui tire uniquement dans un sens, soit le sens des amis des banques, des banques à charte, c'est l'honorable député des banques à charte, le député de Laurier (M. Chevrier). C'est là la troïka libérale.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention le discours de l'honorable ministre des Finances (M. Nowlan), hier. Je l'ai en main, je l'ai lu, et d'après les premières pages, je me demande si le ministre des Finances a fait une déclaration sur le budget du Canada.

«L'économie canadienne est dans une période d'expansion» dit-il. «Nous avons une économie impressionnante», «une production qui

augmente», «les progrès sont encourageants», «le chômage s'atténue, il y a amélioration dans l'embauche», «les ventes d'automobiles atteignent un sommet sans précédent». En définitive nous sommes à nous demander: pourquoi, alors, un programme d'austérité si tout va si bien?

Les premières pages sont là pour nous faire croire que nous sommes en pleine prospérité, et pour essayer de nous convaincre que tout va aller pour le mieux avec les mesures indiquées dans la deuxième partie du budget. Elles sont là pour expliquer que l'austérité qui sévit au Canada n'existe pas.

Prenons un exemple: «Il n'est pas surprenant de constater que les ventes d'automobiles ont augmenté.» Mais nous constatons également que le nombre des automobiles achetées au moyen des plans de finance a également augmenté, que le montant des prêts des compagnies de finance, lesquelles chargent 24 p. 100 d'intérêt par année, est rendu à $1,067,000. Or, la moyenne de ces prêts est de $500, ce qui veut dire tout de même qu'un million d'individus, malgré notre expansion supposée florissante, sont dans la pauvreté et sont obligés d'emprunter de ces compagnies.

Monsieur le président, il y a ici plusieurs choses qui frappent la vue. J'ai remarqué, entre autre, dans le discours de l'honorable ministre des Finances, que même si l'on diminue certaines dépenses, il y en a d'autres qui augmentent, et le montant global des intérêts payables sur la dette publique, cette année, atteindra 40 millions de dollars de plus qu'on ne le prévoyait il y a six mois. Ainsi, les financiers des banques à charte viendront chercher, à même le budget du pays, 40 millions de plus sous la forme d'intérêts.

Par contre, monsieur le président, nous remarquons, d'après la page 333 des crédits revisés du budget des Travaux publics, que le montant affecté à des travaux dont bénéficieraient les ouvriers canadiens qui sont en chômage a été coupé de $30,076,443. On voit que la revision du budget sert, en somme, à aider ceux qui profitent du système des dettes au pays, mais non au peuple canadien. Pour ceux qui ont faim de pain, de travail, on coupe les Travaux publics.

Monsieur le président, je me chargerai de vous suggérer, tout à l'heure, comment le ministre des Finances pourrait ménager plusieurs centaines de millions au moyen de son budget revisé. Mais après avoir parlé des prouesses du ministre des Finances, je m'en voudrais de ne pas commenter quelques points du discours de l'honorable député de Davenport sur le budget.

Monsieur le président, je mentionnais tantôt que l'honorable député de Davenport se rapprochait sensiblement du Crédit social sur certains points. Je m'en voudrais de ne pas

mentionner quelques-unes des idées qu'il a énoncées. Comme l'atteste la page 816 de la version anglaise du hansard—et à ce stade de mes observations, je dois signaler à la Chambre qu'à midi nous n'avions pas encore reçu la version française des débats d'hier, même si nous avions déjà la version anglaise depuis 9 heures ce matin. Comme l'atteste la page 816, dis-je, l'honorable député de Davenport mentionnait les différents objectifs à atteindre et déclarait ce qui suit, relativement au premier point:

(Traduction)

La première condition de ce programme est de rendre l'argent plus facile d'accès. Je veux dire, par cela, de faciliter le crédit, de réduire les taux d'intérêt plutôt que de suivre une politique d'argent cher qui fait partie intégrante du programme d'austérité du gouvernement.

(Texte)

Monsieur le président, je suis d'avis que sur ce point, au moins la moitié de la Chambre doit s'entendre. Ce n'est certes pas en imposant des restrictions de crédit, mais plutôt en élargissant le crédit, que nous en arriverons à apporter vraiment la prospérité dans notre pays. Mais en faisant cela, il ne faudrait pas suivre les principes de l'économiste en chef du parti libéral, M. Maurice Lamontagne, qui déclarait, il y a environ un an, que lorsque l'économie connaît une récession, il faut développer le crédit, et que lorsque l'économie d'un pays est en progression, il faut le restreindre. Au fait, je suis d'avis qu'en tout temps, il faut augmenter le crédit au rythme de l'exploitation des richesses, de l'expansion du pays, et non seulement en certaines périodes, dans le dessein d'accumuler des votes.

Ainsi, je conseillerais à l'honorable député de Davenport de bien étudier la liste d'objectifs à atteindre qu'il nous a tracée hier, de même que les principes de l'économiste en chef du parti libéral; après cela je suis persuadé qu'il s'alliera à nous.

Monsieur le président, un autre point également très important du discours de l'honorable député de Davenport, que je ne voudrais pas oublier de mentionner, est le suivant, que je retrouve également à la page 816 du hansard:

(Traduction)

Tout cela afin de souligner que, dans le genre de programme que je propose, le gouvernement doit assumer l'entière responsabilité de la politique monétaire. La mise en œuvre de cette politique incombe à la Banque du Canada, mais elle relève du gouvernement, et il ne doit pas exister de malentendu à cet égard.

(Texte)

Voilà, monsieur le président, ce que les créditistes préconisent depuis longtemps. La responsabilité de notre politique monétaire et de notre programme financier ne doit pas être

laissée aux mains des banques à charte, quoi qu'en pense l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), mais doit être assumée par le gouvernement, et il incombe à la Banque du Canada d'en assurer l'application. C'est là un des principaux points du Crédit social.

Monsieur le président, j'en arrive maintenant à un autre point soulevé par l'honorable député de Davenport. Au fait, comme en fait foi la page 817 du hansard, version anglaise, il déclarait que la solution à notre déficit annuel n'est pas l'investissement des capitaux étrangers dans notre pays, car le retrait annuel des intérêts constituerait une source constante de problèmes.

Nous sommes convaincus qu'au lieu d'être faits par les étrangers, les investissements dans notre pays devraient l'être par des capitaux créés par la Banque du Canada, lesquels contribueraient à l'expansion du Canada.

Si les étrangers ont pu, par le passé, trouver les capitaux requis pour venir développer notre pays, pourquoi nous, citoyens du Canada, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, ne serions-nous pas capables d'exploiter nos propres richesses naturelles, nos ressources naturelles, enfin de développer notre pays?

Monsieur le président, il y a quelques mois, immédiatement avant ou après les élections, on a déclaré que les capitaux étrangers fuyaient le pays. Je me souviens très bien que tous les partis politiques, à ce moment-là, se plaignaient et gémissaient devant cet exode des capitaux étrangers hors du pays. Nous, les créditistes, étions les seuls à nous en réjouir, et nous disions: Si les capitaux étrangers veulent fuir le pays, eh bien, que la Banque du Canada crée des capitaux pour les remplacer. Capitaux pour capitaux, il n'y a aucune raison qu'il y ait inflation. Les capitaux sortent pour s'en aller ailleurs, on en crée d'autres, nos propres capitaux, qui nous permettront de reprendre le contrôle de notre nation. Change pour change, aucune inflation; devenons nos propres maîtres dans le domaine de l'exploitation de nos richesses naturelles.

Et maintenant, monsieur le président, je voudrais suggérer à l'honorable ministre des Finances et au gouvernement certaines méthodes pour faire certaines économies sur le budget des dépenses que nous sommes présentement en train d'étudier.

Par exemple, si je me reporte à la page 104 de l'édition anglaise du budget revisé des dépenses—il me faut me reporter à la version anglaise, étant donné que nous n'avons pas encore reçu la version française—à la dernière ligne, je lis «Public debt charges», soit les charges de la dette publique, intérêts, etc., frais afférents à la dette publique, ainsi que le coût et les paiements aux agents, etc.: $788,181,300. C'est dire que la dette du Canada nous coûtera cette année, en intérêt seulement, la somme de $788,181,300.

Des voix: Honte! honte!

M. Grégoire: Monsieur le président, si nous étions capables d'organiser dans notre pays un système où nous pourrions vivre sans dettes, je crois qu'à ce moment-là, ce montant étant épargné, nous réussirions à équilibrer le déficit budgétaire complet qui est prévu pour cette année, malgré les crédits revisés de l'ordre de 640 millions de dollars...

Une voix: 540 millions de dollars.

M. Grégoire: ...540 millions de dollars. Si seulement nous étions capables d'éteindre notre dette, nous épargnerions 780 millions de dollars par année.

Comment le faire, monsieur le président? Nous ne sommes pas ici simplement pour arriver à exposer les problèmes; nous voulons également aider à apporter une solution.

Monsieur le président, en changeant un mot, un seul mot dans la loi sur les banques, nous serions capables de rembourser notre dette sur une période de cinq ans, six ou sept ans.

Je vois dans les Statuts du Canada, 1953-1954, 2 et 3 Élisabeth II, volume I, page 314, chapitre 48, page 34, article 71, paragraphe 1er, ceci:

> La banque doit maintenir une réserve en numéraire sous forme d'un dépôt auprès de la Banque du Canada et de billets de la Banque du Canada détenus par la banque. Cette réserve ne doit pas être inférieure, en moyenne, durant un mois quelconque, à huit pour cent.

Monsieur le président, qu'on change cette expression «à 8 p. 100», qu'on change le mot «huit» graduellement, étape par étape, pour le mot «cent,» montant les réserves liquides des banques à 100 p. 100, graduellement, sur une période d'années donnée. A ce moment-là, les banques à charte, ayant besoin de réserves d'argent liquide pour ne pas être obligées de restreindre le crédit et couper les prêts qu'elles ont déjà consentis, devront se procurer d'autres réserves d'argent liquide.

Où se procureront-elles ces autres réserves en argent liquide? A une seule place, à la Banque du Canada, qui les leur fournira moyennant rachat des obligations du gouvernement canadien.

De cette façon, et sans tirer d'argent des poches des citoyens canadiens, à même les impôts, le gouvernement canadien sera en mesure de rembourser la dette du pays et d'économiser 788 millions de dollars d'intérêt par année.

Maintenant, monsieur le président, il y a aussi un deuxième moyen par lequel le gouvernement pourrait économiser de l'argent, en

l'occurrence un montant d'environ 700 millions par année. Après avoir changé dans les Statuts le mot que j'ai mentionné, les banques à charte ne pourront plus créer l'argent et le crédit au Canada, car elles seront alors obligées de maintenir des réserves d'argent liquide dans la proportion de 100 p. 100.

Si la Banque du Canada crée, à la place des banques à charte, ce que ces dernières créent chaque année, actuellement, cela lui fera un revenu additionnel de 700 millions de dollars par année.

Monsieur le président, histoire de prouver que les banques à charte sont réellement créatrices d'argent au pays, j'ai ici plusieurs extraits du rapport du comité permanent de la Banque et du Commerce de 1939, que j'aimerais citer, et surtout plusieurs questions adressées au gouverneur de la Banque du Canada de l'époque, M. Towers, ainsi que les réponses qu'il a données.

Je lis, entre autres, à la page 79 de ce rapport, une question de M. McGeer et la réponse de M. Towers:

Q. Je veux dire que les dépôts enregistrés dans les livres du banquier constituent la monnaie réelle?
R. Oui.

Une autre question de M. McGeer:

Q. Autrement dit, ce n'est pas la monnaie, mais c'est le substitut de la monnaie que la pratique courante des banques et du commerce a inventée?

M. Towers répond:

Exactement.

Autre question de M. McGeer:

Si bien que 95 p. 100 de nos transactions monétaires se font maintenant au moyen d'un intermédiaire qui constitue un substitut approprié et efficace de la monnaie?

95 p. 100, monsieur le président.

Réponse de M. Towers:

Qui est en réalité de la monnaie aux fins de notre discussion.

Et, remarquez bien, M. McGeer continue:

Par conséquent, ceux qui ont le pouvoir d'émettre les dépôts en banque comme substitut de la monnaie sont ceux qui contrôlent le volume de l'intermédiaire d'échange qui est en circulation?

Ici, M. Towers dit:

Non pas, car leur pouvoir d'en agir ainsi est limité par la loi.

Maintenant, autre question de M. McGeer:

Dans les limites permises par la loi?

Réponse de M. Towers:

Et le montant des réserves, établi par la Banque du Canada, détermine jusqu'où les banques à charte peuvent aller dans la voie que vous avez mentionnée.

Une autre question de M. McGeer:

En réalité, il est exact que 95 p. 100 de nos transactions monétaires sont supportées par l'emploi des dépôts en banque. C'est un fait. Ainsi, en vertu des pouvoirs déterminés par la loi et dont jouissent les banques, elles émettent 95 p. 100 de l'intermédiaire d'échange, ou elles émettent l'intermédiaire d'échange qui permet de transiger 95 p. 100 des affaires du peuple et de l'État.

Et, à la page 80, un peu plus loin, M. McGeer dit:

...J'en suis au pouvoir d'émettre ce genre de monnaie. C'est là un privilège des banques à charte?

M. Towers répond:

C'est là le commerce de banque depuis des siècles, oui.

Et, autre question de M. McGeer:

Bien, c'est le privilège des banques à charte?

Et remarquez qu'à ce moment-là M. McGeer insiste et M. Towers répond:

Oui, absolument.

M. McGeer ajoute:

C'est un pouvoir qu'elles possèdent, sujet à toutes les restrictions et réserves de la loi?
M. Towers: Oui.

Maintenant, M. McGeer demande une question plus pratique:

Ai-je raison de dire qu'un dépôt bancaire peut être créé de la manière suivante: un banquier peut acheter une obligation du gouvernement fédéral, en recevoir de celui-ci, disons, une obligation de $1,000, et en lui accordant un dépôt bancaire de $1,000?
M. Towers: Oui.

Question de M. McGeer:

Quand une banque accepte une obligation du gouvernement, ce dernier acquiert un crédit dans les livres du banquier, indiquant que ce dernier doit au gouvernement une somme de $1,000?

M. Towers répond:

Oui.

M. McGeer dit:

Et d'après la loi, tout ce que la banque a besoin de garder en espèces contre cette dette est un dépôt de 5 p. 100?

M. Towers répond:

Oui.

Voilà qui est clair, monsieur le président. Et ce n'est pas tout. M. McGeer demande une autre question en rapport avec la dette de guerre:

De sorte qu'une partie considérable du financement de la guerre s'est faite en augmentant les dépôts bancaires canadiens?

M. Towers répond:

Oui.

Autre question de M. McGeer:

De fait, nous avons rencontré nos dépenses de guerre surtout...

Et sa question continue, un petit peu plus loin:

...au moyen d'un financement intérieur?

M. Towers répond:

Oui.

M. le président: A l'ordre!

(Traduction)

M. le président: L'honorable député qui a la parole est en train de consigner au hansard de longues citations au complet. Je dois lui signaler qu'aucune règle établie ne limite le nombre ou la longueur des citations que les honorables députés ont droit de tirer d'un livre de référence afin de les consigner directement au hansard. Mais je remarque que l'honorable député a lu abondamment, et depuis assez longtemps, dans un livre qu'il tient en main, et je dois l'avertir que cela n'est généralement pas permis en comité.

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, il y en a tellement dans le pays qui s'imaginent encore que l'argent pousse dans les champs de pommes de terre, que ça tombe du ciel, que si, un bon jour, on leur explique d'où vient l'argent au Canada, je crois que ça vaut la peine de l'écouter.

Je n'ai pas l'intention de citer tellement d'extraits de ce volume, mais je désire en citer les principaux qui indiquent qui crée l'argent au pays et d'où notre argent vient. On se sert de cet argument tous les jours, et l'on nous demande: D'où vient l'argent? Je suis même convaincu que plusieurs membres de la Chambre ne le savent pas encore. Ainsi, je me rappelle que l'honorable député de Hull (M. Caron) m'a déjà dit que la masse de l'argent était fondée sur nos réserves en or. Si on peut leur montrer d'où vient l'argent, tous en tireront profit.

Monsieur le président, il y a non seulement les rapports que je viens de mentionner, mais je vais vous citer certains extraits, et même certaines réponses que M. Towers a données, et également des données statistiques pour appuyer mon affirmation à l'effet que les banques à charte, au Canada, créent l'argent.

Mais auparavant, je voudrais vous lire un extrait d'un discours, qui confirme amplement mon point de vue, prononcé par M. Robert B. Anderson, secrétaire au trésor des États-Unis, à l'occasion d'un dîner. Comme en fait foi le *U.S. News and World Report* du 4 mai 1959, M. Anderson disait:

(Traduction)

A supposer que je veuille faire des chèques pour 100 millions de dollars à compter de demain matin, alors que le trésor est à sec. Si je téléphone à une banque et lui demande de me prêter 100 millions de dollars à 5½ p. 100 pour six mois contre un billet, le banquier acquiescera probablement.

Où trouvera-t-il les 100 millions de dollars pour les prêter au trésor des États-Unis? Les tirera-t-il d'un autre compte? Certes pas. Il créera simplement l'argent, en conformité des exigences du fonds de réserve, en portant au crédit de notre compte la somme voulue et en acceptant le billet du gouvernement à titre d'avoir. Une fois que j'aurai émis mes chèques pour 100 millions, une pareille somme se sera ajoutée à la masse monétaire. Cela revient pas mal à la même chose que si j'étais allé demander au bureau des graveurs et imprimeurs de m'imprimer pour 100 millions de dollars de billets de banque que je débourserais le lendemain.

(Texte)

Voilà, monsieur le président, qui prouve amplement, encore, mon point de vue.

En ce qui a trait à la «monnaie de singe», «funny money», comme certains députés à le Chambre se plaisent à l'appeler, il ne s'agit pas de l'argent avec lequel les Canadiens achètent la production du pays, mais plutôt de celui qu'on vient chercher dans nos poches, pour satisfaire le fisc, alors que l'on n'en a pas pour bénéficier d'une production abondante. C'est cela votre «argent abondant» ou «funny money» ou «plenty money».

Monsieur le président, en ce qui a trait au jeu du système bancaire, voici quelques chiffres qui serviront à démontrer que les banques à charte créent l'argent et le crédit au pays. Par exemple, comme en fait foi la page 1158 de l'*Annuaire du Canada* de 1961, le montant du capital souscrit par les banques à charte a atteint, en 1960, la somme de 265 millions de dollars. Les banques à charte ont donc 265 millions de dollars. Or, leurs recettes nettes, pour la même année, s'élèvent à $196,500,000—comme en fait foi la page 1160 de l'*Annuaire du Canada 1961*.

Leurs recettes brutes d'exploitation étaient de l'ordre de $842,400,000, avec un capital souscrit de 265 millions.

Une voix: Elles ne font pas d'argent.

M. Grégoire: Elles se plaignent qu'elles ne réalisent pas assez de bénéfice.

Une voix: Les temps sont durs!

M. Grégoire: Maintenant, monsieur le président, les prêts en retour, remarquez bien, pour une société dont le capital souscrit est de 265 millions de dollars—pages 1156-1157 de l'*Annuaire du Canada*—les dépôts et billets à la Banque du Canada sont de l'ordre de 992 millions; les bons du trésor du gouvernement du Canada, 967 millions; les obligations directes et garanties du gouvernement canadien, $2,088,000,000; autres valeurs canadiennes, hypothèques et prêts domiciliaires assurés au Canada, $8,511,000,000.

Une voix: Elles ne fabriquent pas l'argent.

M. Grégoire: Non, elles ne fabriquent pas l'argent.

Encaisse, valeurs et prêts étrangers, $2,725,000,000; total, $16,917,000,000.

Où ont-elles pris la différence, monsieur le président? C'est là la question de $64!

La différence s'explique comme ceci: comme en fait foi la page 1158 de l'*Annuaire du Canada*, au titre des réserves en numéraire,

le pourcentage moyen des réserves en numéraire est de 8.2 p. 100 c'est-à-dire de 625 millions de dollars en dépôts de la Banque du Canada et de 360 millions en billets de la Banque du Canada, ce qui fait un total de 985 millions de dollars.

J'ai cité tout à l'heure, l'article 71 de la loi sur les banques, qui stipule que cette réserve ne doit pas être inférieure à 8 p. 100 durant un mois quelconque. Or les banques gardent une moyenne de réserve qui se tient juste à 8.2 p. 100.

Monsieur le président, on se rend parfaitement compte que les banques à charte ont le droit de créer, d'un trait de plume—comme l'a affirmé l'ancien gouverneur de la Banque du Canada—l'argent et le crédit au Canada.

Alors, chaque année, si nous prenons la moyenne pour les dix dernières années, les banques à charte ont créé, comme je viens de l'expliquer, environ 700 millions de dollars, soit 7 milliards de dollars depuis dix ans, ou 700 millions de dollars par année. Or, monsieur le président, si l'on ajoutait cela aux 788 millions de dollars que le gouvernement du Canada pourrait économiser, s'il adoptait les suggestions que nous lui avons faites tout à l'heure, il se libérerait complètement de sa dette.

Les données statistiques confirment le fait que l'argent va en augmentant chaque année. Évidemment, il augmente dans les coffres des banques à charte.

Il existe une troisième méthode en vertu de laquelle le gouvernement pourrait augmenter son revenu, sans pour cela augmenter les taxes et les impôts.

Si le gouvernement décidait—bien entendu, après avoir repris le contrôle de l'argent et du crédit et modifié la loi sur les banques en y substituant, à l'article 71, et ailleurs si nécessaire, 100 p. 100 à 8 p. 100—de créer autant d'argent et de crédit qu'il y a de production chaque année, voici ce qui résulterait: comme en fait foi la page 1125 de l'*Annuaire du Canada 1961*, l'augmentation annuelle de la production, de 1926 à 1960, se répartit comme il suit: en 1926, elle était de 5,152 millions de dollars et en 1960 elle était de 35,959 millions de dollars. On se rend compte que notre production a augmenté chaque année. Si l'on prend les chiffres pour les dix dernières années, on voit que la production est passée de 21,170 millions de dollars, en 1951, à 35,959 millions de dollars en 1960, soit une augmentation de 1,400 millions de dollars, en moyenne, par année.

Monsieur le président, l'idée n'est jamais venue de financer cette augmentation de production en créant un crédit nouveau, libre de dettes, par le truchement de la Banque du Canada.

[M. Grégoire.]

Si l'on avait fait cela, si on le faisait dans le budget de cette année, on pourrait ainsi trouver de nouvelles sources de revenu, du nouvel argent qui serait créé par la Banque du Canada, de l'ordre de un millard 400 millions de dollars. Si vous additionnez les trois chiffres de 788 millions qu'on pourrait sauver sur les intérêts de la dette, 700 millions pour créer de l'argent, que l'on pourrait créer actuellement, à la place des banques à charte, et 1 milliard 400 millions qui servirait à équilibrer la production et le pouvoir d'achat, cela fait le montant total de 2 milliards 900 millions de dollars.

Monsieur le président, si l'on étudie les discours prononcés par l'honorable ministre des Finances et par l'honorable député de Davenport, et à la lumière des explications que je viens de donner, on constate que des deux côtés, on veut préconiser un programme de travaux publics en vertu duquel on accélérerait l'embauche. Nous sommes en faveur d'un programme de travaux publics, car nous sommes d'avis que c'est la seule façon d'enrayer le chômage et de faire échec à la crise économique qui sévit actuellement. Mais on sait aussi que les travaux publics sont répartis parmi les différents échelons gouvernementaux et qu'ils relèvent de la compétence des gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux et des commissions scolaires.

Pour faire suite à la suggestion que j'ai faite relativement aux banques à charte, je suggère au gouvernement actuel de reviser l'assiette fiscale, et plus particulièrement les domaines de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, ainsi que l'impôt sur les droits successoraux, permettant ainsi aux provinces de bénéficier de sommes additionnelles. Ce revenu accru permettrait aux provinces, aux municipalités et aux commissions scolaires d'exécuter leurs travaux. Je suis d'avis que tous les députés, et plus particulièrement ceux du Québec, devraient avoir à cœur de favoriser la redistribution des sources de revenu.

Je désire citer un extrait du rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, relativement à la redistribution des sources de revenu aux différents échelons. A la page 205 du volume 3, Tome 2, on lit:

> Au Canada, la dualité culturelle est l'une des principales raisons du caractère fédératif du régime politique, et la province de Québec est spécifiquement chargée de la garde de l'une des cultures en présence. Le bien commun, envers lequel il a sa part de responsabilité, fait ainsi au gouvernement central le devoir, dans l'exercice de ses juridictions propres, d'articuler sa politique aux exigences culturelles des groupes reconnus par la constitution et de collaborer avec la province qui, à ce point de vue, est investie d'une responsabilité particulière...

Voici ce que je retrouve à la page 240:

Le gouvernement fédéral, seul maître de l'impôt indirect, dispose ainsi d'une importante source de revenus. Il jouit du même coup d'une initiative politique de très grande portée dont il se sert, sans avoir à consulter les provinces, dans le sens qu'il juge le plus conforme à l'intérêt général du pays.

Et à la page 241 on peut lire:

De la même manière, devraient être attribués aux provinces les impôts qui, par leur incidence sur les modes de vie, les institutions, la vie sociale, sont le plus immédiatement en relations avec leurs fonctions constitutionnelles: taxe foncière, dévolue par les provinces aux municipalités, impôts sur les successions, sur l'exploitation des ressources naturelles, les revenus des particuliers et des compagnies.

Monsieur le président, si l'on faisait une nouvelle répartition des revenus, on pourrait ainsi permettre aux gouvernements provinciaux, aux municipalités et aux commissions scolaires d'exécuter des travaux qui sont de leur ressort, et de faire des développements selon leurs besoins respectifs, et ceux du pays.

Nous savons qu'en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral est le seul responsable de toute politique monétaire au pays, le seul responsable de la création de la monnaie au pays, et qu'il peut ainsi trouver les sources de revenus. Or, je suis d'avis qu'il lui incombe de se départir, au profit des provinces, de certaines sources de revenu, afin de leur fournir les possibilités de se développer comme elles le devraient.

Monsieur le président, plusieurs personnes se demandent s'il y a réellement un écart entre la production et le pouvoir d'achat, comme le prétend le Crédit social. Je veux revenir sur ce sujet et fournir des explications.

Dans l'*Annuaire du Canada*, publié par le Bureau fédéral de la statistique, on relève, par exemple, que pour l'année 1958, le revenu national, comprenant les salaires, les allocations sociales, les revenus supplémentaires, les allocations militaires, le revenu des sociétés, le revenu des placements, le revenu des entreprises non agricoles, les honoraires professionnels, se sont élevés à 24 milliards 673 millions. Pour la même année le produit national a atteint 32 milliards 509 millions de dollars. Jusque là on admet tout cela. Mais il y en a qui disent qu'entre les deux, soit le revenu national et la production nationale, entre les deux chiffres, il ne faut pas, non plus, oublier les impôts directs et les amortissements, ce qui monte le revenu national à 32 milliards 509 millions. Il y en a qui placent dans le revenu national le montant que le gouvernement perçoit en impôts indirects parce que ces montants sont redistribués, en entier, en allocations sociales et que tout cela constitue un pouvoir d'achat. Nous admettons que les impôts perçus constituent un pouvoir d'achat pour ceux qui reçoivent des salaires ou des allocations du gouvernement fédéral, mais ces salaires et allocations sociales sont déjà contenus une fois dans le revenu national. En effet, lorsqu'un ouvrier reçoit, à même les taxes indirectes, un salaire parce qu'il travaille à la construction d'un bureau de poste, ce salaire est calculé dans le revenu national global du Canada, à la fin de l'année, et il en est de même pour l'individu qui reçoit des allocations sociales durant l'année, à même les taxes, alors que ces allocations sont comprises dans le revenu national, ainsi que l'indique l'*Annuaire du Canada*.

Donc, monsieur le président, il est évident que si on veut calculer les mêmes chiffres deux fois, trois fois, on va arriver à équilibrer des colonnes de chiffres; mais les impôts indirects qui sont retirés du peuple diminuent son pouvoir d'achat d'autant, à ce moment-là, et lorsque vous les lui retournerez en allocations sociales, ou en salaire, ils seront inclus dans le revenu national global sous leurs différents item. A ce moment-là, il restera toujours le même écart de 8 milliards, pour l'année 1958-1959, entre le revenu national et la production nationale.

Et devant tous ces faits, lorsque nous parlons d'augmenter le pouvoir d'achat, il y en a plusieurs en cette enceinte—parce qu'ils n'en connaissent pas plus—qui crient à l'inflation, et se demandent si la mise en œuvre de la doctrine du Crédit social n'entraînerait pas l'inflation.

Pour continuer à vous donner des explications, nous allons reprendre la question de l'inflation. D'abord, laissez-moi vous dire qu'avec l'inflation dont nous est témoins depuis 22 ou 23 ans au Canada, on ne peut accuser le Crédit social d'en être responsable puisque ce parti n'était pas au pouvoir.

Remarquez ce qui s'est passé depuis 1939. En 1939, de chaque dollar de production au Canada, 30c. étaient versés en salaires. En 1960, de chaque dollar de production 20c. sont versés en salaires. Ce ne sont donc pas les augmentations de salaires qui ont causé l'inflation au Canada. En 1939, sur chaque dollar de production, les compagnies touchaient 10.2c. de profit. En 1960, il n'y a plus que 8.6c. de profit sur chaque dollar de production. Par ailleurs, en 1939, 11c. de chaque dollar de production allaient aux impôts, alors qu'en 1960, 46c. sur chaque dollar de production sont versés à l'impôt. C'est de là que vient l'inflation!

Une voix: On en parlera tout à l'heure.

M. Grégoire: Monsieur le président, se demande-t-on qui est responsable de l'inflation? On peut dire que ce sont les libéraux qui ont dirigé les affaires du pays de 1939 à 1957, car ce sont les libéraux qui ont organisé ce

système d'impôts et d'inspecteurs sans remords qui ont une roche à la place du cœur, qui sont capables de faire sortir du sang d'un caillou, qui sont là pour malmener le contribuable et pour essayer de faire des difficultés au peuple plutôt que d'essayer à l'aider.

On jette un homme sur le pavé sans considération. C'est la bureaucratie dans la division de l'impôt, qui agit sans cœur et sans tête; tout cela prouve que l'administration libérale, de concert avec ses amis les policiers de l'impôt, a terrorisé le citoyen canadien pour lui faire payer de l'impôt alors qu'il n'avait plus d'argent.

C'est le gouvernement libéral, en définitive, qui a organisé ce système d'impôt, qui a monté de 1939 à 1952, surtout, la structure de l'impôt que nous connaissons aujourd'hui. C'est là qu'on a vu naître les augmentations d'impôts que nous connaissons aujourd'hui.

Le gouvernement conservateur a continué dans le même sens, mais ce sont tout de même les libéraux qui ont donné l'élan à tout cela.

L'inflation a été causée par les taxes et les impôts.

Monsieur le président, le chômage, voilà un autre des graves problèmes dont on a traité dans l'exposé budgétaire. Aussi, aimerions-nous à faire quelques suggestions au présent gouvernement.

Tout d'abord, j'ai écouté avec attention le ministre actuel du Travail (M. Starr) nous faire part du nombre des chômeurs qu'il y a au Canada. Or, le nombre de chômeurs enregistrés le 28 décembre était de 286,724 personnes. Ce chiffre, monsieur le président, comprend ceux qui touchaient des prestations d'assurance-chômage, mais pas ceux qui n'y sont pas admissibles, non plus que ceux qui retirent des allocations sociales à la place de l'assurance-chômage.

Monsieur le président, si l'on additionne tout cela ensemble, on en arrive à au moins le double de ce chiffre.

Me fondant sur ce qui se passe dans mon comté, dans ma région, je suis convaincu que dans la province de Québec, dans tout le pays, le nombre de chômeurs est assez élevé et que tout indique que nous nous dirigeons vers une crise de chômage des plus grave que le Canada ait connues depuis la dernière guerre. Monsieur le président, devant ces faits, je crois qu'il est bon de faire quelques suggestions au présent gouvernement.

Une voix: Votez conservateur!

Une voix: Vous allez y goûter tout à l'heure!

M. Grégoire: Si le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) avait au moins des suggestions à offrir, mais il n'a rien à nous apprendre.

[M. Grégoire.]

Monsieur le président, si l'on veut régler le problème du chômage, il faut commencer par bien comprendre une chose: on ne le réglera pas en essayant de faire entrer tous les travailleurs dans les usines.

Si l'on tient compte du progrès moderne, de l'automation et de l'expansion que notre pays connaît actuellement, on constate que, de plus en plus, la machinerie entre dans l'usine pour en faire sortir les ouvriers. Ça, c'est le progrès, et il ne faut pas s'y opposer. La machinerie pénètre dans l'usine et en chasse l'ouvrier.

Il faut donc songer à orienter—et non pas à planifier, car l'être humain ne veut pas être planifié—notre jeunesse vers d'autres emplois que ceux qui sont habituellement reconnus depuis longtemps.

Il y a cent ans, il n'y avait pour ainsi dire qu'un seul secteur de travail. Il y a cent ans, la plupart des citoyens travaillaient à la production. Par exemple, le cordonnier fabriquait ses chaussures à la main et les vendait lui-même. C'était le même homme qui exécutait toutes les phases du travail.

Par suite de l'avènement de la machinerie, on a connu un deuxième secteur du travail, soit celui de la vente. A ce moment-là, un grand nombre de travailleurs ont délaissé le domaine de la production pour celui de la vente. On avait alors deux secteurs du travail.

Mais aujourd'hui, le secteur de la production est encombré, tout comme celui de la vente. Au fait, il y a tellement de vendeurs, à l'heure actuelle, que certains d'entre eux vont de porte en porte dans les foyers canadiens pour vendre, les uns des dictionnaires, d'autres du parfum, des encyclopédies, du savon, etc., et d'autres même des cours de vente.

M. Dupuis: D'autres, le Crédit social!

M. Grégoire: Monsieur le président, c'est donc dire que nous en sommes rendus à l'encombrement du secteur de la vente.

Mais il est un troisième secteur vers lequel le gouvernement devrait diriger ses efforts; ce n'est pas celui de la production ou de la vente, mais celui des services. Le gouvernement fédéral devrait orienter nos jeunes, non vers les secteurs de la production ou de la vente, mais vers celui où l'on peut faire des choses utiles et nécessaires pour le pays.

Prenons, par exemple, le cas des professeurs d'école. Quand on songe qu'aujourd'hui, dans la province de Québec, la moyenne des professeurs d'école s'établit à un par quarante élèves—et même beaucoup plus dans certaines classes—alors que tous les pédagogues s'entendent pour dire que la moyenne normale pour donner un meilleur cours devrait être d'un professeur par douze ou quatorze élèves, cela veut dire que dans la seule province

de Québec, il manque plus de 110,000 professeurs d'école; et les chiffres publiés par le ministère du Travail indiquent que la province de Québec compte environ 90,000 chômeurs à l'heure actuelle.

Monsieur le président, si, il y a vingt ans, alors qu'il en était temps, le gouvernement libéral de l'époque avait prévu la situation et avait commencé, à ce moment-là, à orienter nos jeunes, non pas vers les usines, comme on l'a fait trop longtemps, mais vers les occupations qui auraient pu leur procurer du travail...

Une voix: C'est du domaine provincial!

M. Grégoire: C'est du domaine provincial, je le sais, et j'y viendrai.

Si le gouvernement fédéral avait orienté les jeunes vers des occupations qui auraient pu leur procurer du travail, on les aurait alors aidés à se préparer un avenir, et l'on ne connaîtrait pas, aujourd'hui, la grave crise de chômage que l'on subit à l'heure actuelle.

M. Dupuis: C'est Duplessis qui était au pouvoir!

Une voix: Pendant 20 ans!

M. Grégoire: C'est vrai, et je suis heureux qu'on soulève la question. Mais vous constaterez, monsieur le président, qu'avant d'avancer cet argument, j'ai pris soin, preuves à l'appui, de demander au gouvernement fédéral de redistribuer les sources de revenu, de façon à permettre aux provinces de faire ce qui est de leur compétence, c'est-à-dire de s'occuper d'éducation, de voirie, de santé...

M. Dupuis: Ne condamnez pas vos amis!

M. Grégoire: Monsieur le président, j'ai pris soin de commencer par indiquer au gouvernement fédéral qu'il pourrait trouver des sources de revenu lui rapportant 2 milliards 900 millions de dollars de plus par année, et je lui ai demandé, par la suite, de redonner certaines sources de revenu aux provinces, de sorte qu'elles puissent développer ces domaines-là.

Mais, il y a 10, 15 ou 20 ans, le gouvernement fédéral accaparait et il accapare encore toutes les sources de revenu, de sorte que les provinces désireuses de se développer, tant dans le domaine de l'éducation que d'autres, comprennent très vite qu'elles n'ont pas le revenu suffisant pour ce faire.

On a beau essayer d'instaurer et de vouloir, comme le ministre libéral du Québec—et le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) le constate d'ailleurs, malgré sa bonne volonté...

M. Boulanger: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je me demande si un député respecte le Règlement en employant son temps de parole à parler de politique provinciale, alors qu'il devrait comprendre qu'il représente les intérêts de la nation et non pas ceux d'un parti politique qui lui a payé un salaire pendant une couple d'années.

M. Grégoire: Monsieur le président, je suis d'avis que la question de mon ami est innocente; c'est à lui d'en juger et de décider. Il ne semble pas comprendre que l'on parle de la situation économique du pays, et que le grave problème de l'heure, c'est le chômage.

(Traduction)

M. Boulanger: A propos du Règlement, monsieur le président, j'estime que le député est en train de parler des affaires provinciales au lieu de s'en tenir aux affaires fédérales. J'aimerais savoir s'il n'est pas en dehors de la question?

M. le président: Je rattachais ses observations, dans un certain sens, à celles qu'il a faites à propos de la mutation de certains fonds du domaine fédéral au domaine provincial, au niveau provincial au bénéfice de l'éducation. Peut-être ai-je tendance à considérer cette initiative en fonction de la décision que nous avons prise avant d'aborder ce débat, c'est-à-dire d'accorder aux députés une certaine latitude, particulièrement aux nouveaux venus dont peut-être beaucoup doivent prononcer leur premier discours au cours du présent débat. Cependant, je suivrai de près les propos échangés et, si j'estime qu'un député s'écarte par trop de la question, j'interviendrai.

(Texte)

M. Grégoire: Merci, monsieur le président. Il est évident que le problème du chômage est le plus important à régler, mais si les libéraux veulent se fermer les yeux sur ce problème...

Une voix: Les conservateurs aussi!

M. Grégoire: Monsieur le président, lorsqu'on veut faire le partage des responsabilités dans ce domaine-là, il faut reconnaître qu'elles sont réparties à tous les échelons, mais il incombe au gouvernement fédéral de créer une situation qui donnera aux provinces les possibilités de faire face à leurs obligations dans ce domaine-là et d'être en état d'assumer leur part de responsabilité.

Donc, monsieur le président, à titre de solution au problème du chômage, je suggère que le gouvernement fédéral cesse de diriger nos jeunes vers le travail dans les usines et les oriente plutôt vers d'autres domaines...

M. Dupuis: C'est du domaine provincial!

M. Grégoire: Monsieur le président, par exemple, je remarque que malgré les efforts qui doivent être faits dans ce domaine, si l'on s'arrête à songer au nombre de chômeurs de la province de Québec, soit 90,000, on constate qu'il est inférieur au nombre de professeurs d'école qui manquent dans notre province, et l'on s'aperçoit alors qu'on peut régler le problème du chômage. Voilà pour le domaine des professeurs d'école.

Mais il est beaucoup d'autres domaines vers lesquels il serait possible d'orienter nos jeunes, afin que, dans 20 ans, ils ne soient pas aux prises avec les problèmes auxquels nos citoyens ont à faire face aujourd'hui. Je veux parler de l'urbanisme, de la médecine, du domaine de la science, du génie et de beaucoup d'autres encore.

Si l'on oriente nos jeunes vers d'autres professions, d'autres occupations, à ce moment-là, on pourra régler le problème du chômage; mais pour ce faire, il faut que chaque échelon administratif fasse sa part, et la part du gouvernement fédéral doit être de donner aux provinces, aux municipalités et aux commissions scolaires les sources de revenu suffisantes pour leur permettre de se développer dans leur domaine respectif.

Par exemple, quand je songe que cette année, au mois de septembre, dans ma circonscription de Lapointe, environ 600 à 700 jeunes gens ont été refusés dans les écoles secondaires, les écoles techniques et les collèges classiques...

Une voix: C'est toujours du domaine provincial!

M. Grégoire: ...parce qu'il n'y avait pas de place pour eux, je suis d'avis que si le gouvernement fédéral, à ce moment-là, avait institué des prêts sans intérêt pour encourager la construction d'écoles techniques et secondaires...

M. Dupuis: Que faites-vous de l'autonomie?

M. Grégoire: ...et de collèges classiques, il y aurait 500 ou 600 jeunes hommes de plus, dans ma circonscription, qui fréquenteraient ces institutions. Par ailleurs, dans 15 ans, il y aurait 500 à 600 citoyens canadiens de plus qui seraient mieux préparés pour faire face à la vie et qui n'auraient pas à craindre le chômage.

Monsieur le président, on dit que cette question relève de la compétence du gouvernement provincial, mais je suis d'avis que le problème se pose à tous les échelons et que chaque gouvernement a sa part de responsabilité. Il incombe au gouvernement fédéral —c'est d'ailleurs ce que j'essaie d'expliquer depuis tantôt—de créer un système monétaire financier qui permette aux autres échelons administratifs d'être en mesure de construire des écoles, de payer leurs professeurs, etc.

[M. Dupuis.]

Mais, entretemps, et jusqu'à ce qu'on ait orienté nos jeunes vers des professions d'avenir où ils pourront trouver leur place dans notre pays, qu'on les ait orientés vers des professions et des occupations qui pourront utiliser leurs services plus tard, je partage l'opinion de l'honorable député de Davenport. Au fait, parmi les objectifs qu'il énumérait, l'honorable député préconisait un programme de travaux publics.

Monsieur le président, pour donner du travail aux chômeurs qui ne peuvent même pas attendre que leurs enfants aient reçu la formation nécessaire pour les préparer pour l'avenir, mais qui ont besoin de se mettre à l'ouvrage immédiatement, je suggère que l'on institue immédiatement un vaste programme de travaux publics pour ceux qui sont présentement en chômage ou qui ne sont pas préparés à faire face à l'avenir.

Un programme de travaux publics comprenant la construction de routes, de ponts, d'écoles, d'hôpitaux, d'égouts, d'aqueducs, etc., pourrait être financé par la Banque du Canada, et ce sans intérêt.

On peut mettre le peuple canadien à l'œuvre dès maintenant, et pendant que les chômeurs contribueront au développement et à l'agrandissement du pays, en produisant tout ce dont le pays a besoin, on préparera adéquatement l'équipe des jeunes qui devra faire face à la vie demain.

Monsieur le président, il serait beau d'en arriver à une solution comme celle-là. Cependant, on n'y arrivera jamais si l'on ne commence à réorganiser notre système monétaire. Qu'on commence par faire les changements qui s'imposent de façon à permettre au gouvernement de «contrôler» sa monnaie et son crédit, et partant, de résoudre toutes les questions financières et de développement; et l'on pourra ainsi mettre fin à la crise actuelle.

Monsieur le président, je désire citer certains extraits des témoignages donnés au comité de la Banque et du Commerce le 5 mai 1939, alors que M. McGeer interrogeait M. Towers, gouverneur de la Banque du Canada à l'époque. A la lumière des questions et réponses que je vais lire, vous comprendrez ce que je veux dire.

Voici ce que je retrouve à la page 408 du compte rendu de la séance du 5 mai 1939:

D'après votre propre témoignage, il est maintenant établi que la monnaie du Canada est une créature des lois du Canada?

R. Oui.

D. Que le Parlement, en édictant des lois, fournit le moyen de créer la monnaie, de l'émettre et dans une certaine mesure d'en contrôler et d'en régler la circulation. C'est exact?

R. D'en régler le montant, mais difficilement la circulation.

Et que l'on remarque bien ce qui suit, car c'est sur ce point que je vais insister:

D. Voulez-vous me dire pourquoi un gouvernement ayant le pouvoir de créer la monnaie passe ce pouvoir à un monopole privé et ensuite emprunte ce que le Parlement peut créer lui-même, en payant des intérêts au point de mettre le pays en banqueroute, car si nous ne pouvons pas financer les choses qui sont nécessaires, cela veut dire que la nation ne peut pas faire face à ses dettes courantes. Mais laissons de côté la question de banqueroute et posons la question suivante: pourquoi un gouvernement ayant le pouvoir de créer la monnaie emprunte-t-il cette monnaie à intérêt?

Et notez bien la réponse:

Il le fait probablement parce qu'il veut fournir au peuple un intermédiaire d'échange dont celui-ci sera satisfait.

Une voix: Ça coûte cher!

M. Grégoire: Et je continue:

Or, à propos de l'emprunt de cette monnaie, nous nous rendons compte sans doute que la somme qui se paye sert à solder une partie des frais d'exploitation des banques et un certain intérêt sur les dépôts.

Et c'est M. Towers qui parlait.

Or, si le Parlement désire changer le mode de fonctionnement du système bancaire, il en a sûrement le pouvoir.

Et remarquez bien ceci:

Je vous poserai cette question: si j'avais, à titre personnel...

C'est M. McGeer qui pose la question:

...si j'avais, à titre personnel, le pouvoir de créer de la monnaie, pensez-vous que je donnerais ce pouvoir à un autre pour ensuite emprunter à intérêt la monnaie que je pourrais créer moi-même, à moins de manquer complètement de sens des affaires?

Remarquez bien la réponse du gouverneur de la Banque du Canada:

Si vous croyiez que ce serait plus profitable et plus efficace de le faire, j'ose dire que vous le feriez.

Imaginez! Mais que dire de cette question:

Si j'agissais de la sorte, je me trouverais chargé de dettes impayables?

R. A ce compte, votre seul emploi serait-il de créer de la monnaie?

Voilà M. Towers qui, à son tour, pose une question:

A ce compte, votre seul emploi serait-il de créer de la monnaie?

Et M. McGeer de répondre:

Oui, et de poursuivre mon travail normal.

Monsieur le président, à la lumière des réponses données par M. Towers, il est évident que le gouvernement a le droit et le pouvoir de changer le fonctionnement de notre système monétaire, tout comme on change un mot; étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de mots à changer dans notre système actuel, on pourrait faire ce changement graduellement, par étapes, afin de ne pas bouleverser notre économie.

Lorsque la commission sur le système bancaire au Canada a été instituée, en 1940, la réserve liquide des banques était établie à 5 p. 100. On l'a alors relevée à 8 p. 100. Qu'on change graduellement ce 8 p. 100 pour en arriver, dans cinq, six ou sept ans, à 100 p. 100, et à ce moment-là, le gouvernement reprendra le «contrôle» de son argent et du crédit.

On a le choix. Cette solution peut déplaire aux banques à charte mais on a le choix entre les banques à charte et le peuple. Certains ont fait leur option; ils ont opté pour les banques à charte. Ils ont été nommés directeurs de banques à charte, et il y en a au moins un dans cette enceinte.

Monsieur le président, nous, créditistes, préférons opter pour le peuple. Nous avons choisi le peuple, parce que c'est pour lui qu'on doit légiférer. Nous avons opté pour le peuple parce qu'il constitue la richesse et la force du pays. Nous laissons ceux qui ont opté pour les banques à charte à leur choix, et nous demandons au gouvernement d'accueillir nos suggestions. Ce faisant, il lui sera plus facile d'administrer le pays. S'il veut accepter les suggestions que nous lui avons faites, et opter pour le peuple au lieu des banques à charte, il ne sera plus aux prises avec les maux de tête dont il souffre actuellement et se sentira soulagé de plusieurs problèmes.

(Traduction)

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, j'aimerais signaler d'abord que mes collègues et moi portons aujourd'hui ce qui, je le crains, semble un légume peu attrayant, mais il a pour objet de marquer un événement qui est extrêmement important pour le Parlement actuel, c'est-à-dire l'apparition imminente ici de M. Thomas Douglas, chef de notre parti à la Chambre des communes.

M. Langlois: Flatterie!

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ce n'est pas de la flatterie. C'était tout simplement pour dire que le ton des débats à la Chambre sera désormais plus élevé, et son contenu intellectuel accru.

Avant d'en venir a ce que je me propose de dire, j'aimerais commenter brièvement le discours que vient de prononcer le préopinant. Ce qu'il a dit à propos de la création d'argent m'a intéressé particulièrement. En tant que citoyen de la Colombie-Britannique, j'ai écouté avec un intérêt spécial les paroles qu'il a citées de feu «Gerry» McGeer, citoyen très éminent de la Colombie-Britannique, qui, vers la fin de sa vie, entretenait des idées plutôt excentriques à propos de l'argent, et qui est venu à Ottawa pour les préconiser.

Je parle de cela parce qu'à mon avis—dirais-je, pour être poli—c'est une interprétation plutôt simpliste du problème que pose la création de l'argent dans notre économie et que c'est une chose extrêmement dangereuse dans notre société aujourd'hui.

M. Leboe: Et que faites-vous de la théorie du major Douglas?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Vous pourrez poser la question à M. T. C. Douglas quand il sera à la Chambre. Je crois qu'il sera ici le 5 novembre. J'ai une certaine connaissance de la nature et des fonctions de l'argent, et je n'ai jamais pu comprendre pourquoi mes bons amis du Crédit social ne se rendent pas compte que les banques commerciales font partie intégrante du mécanisme au moyen duquel l'argent circule dans notre économie et que, en même temps, ils s'en tiennent fermement à leur théorie de la libre entreprise pour rejeter énergiquement toute proposition visant à ce que les banques à charte deviennent partie intégrante d'un régime bancaire nationalisé.

M. Leboe: Cela montre que vous savez peu de choses, parce qu'il n'en a pas été question.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je sais que vous n'en avez pas parlé, c'est justement ce que je veux faire ressortir. Ce que vous voudriez, en fait, c'est que les banques à charte ne puissent plus remplir leur rôle et que, par un tour de passe-passe, ce soit la banque d'État qui remplisse leurs fonctions sans qu'il existe dans le pays d'institutions complémentaires pour remplacer les banques à charte.

Nos honorables amis là-bas nous déclarent sur un ton de grande confidence que l'argent est régi par la loi. Mais personne ne l'ignore! Il suffit de lire la loi sur la banque du Canada pour le savoir. En déclarant devant le comité pertinent que le Parlement canadien pourrait, s'il le voulait, modifier les attributions des banques privées, M. Towers avait sans doute ceci à l'esprit: si vous voulez modifier ces attributions en enlevant aux banques leur rôle actuel dans la création de monnaie au Canada, il vous faudra y suppléer d'une certaine façon. Nos honorables amis sont simplistes de dire que tous nos problèmes seraient résolus si M. Rasminsky s'attelait à la planche à billets dans le sous-sol de la Banque du Canada!

Une voix: On n'a jamais dit cela. Ce n'est pas vrai. C'est vous qui l'inventez.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): A la vérité, monsieur le président, c'est ce que prétendent mes honorables amis du Crédit social, car ils pensent à tort que le problème avec lequel notre société est aux prises, c'est un manque de pouvoir d'achat plutôt qu'une mauvaise répartition du pouvoir d'achat. Voici comment ils s'y prennent tout simplement pour résoudre le problème: nous produisons pour $100 de marchandises, et malheureusement, une partie seulement de cette valeur de $100 est distribuée sous forme de pouvoir d'achat qui sert à obtenir les articles d'usage journalier. Nous allons donc ajouter un autre $10, soit 10 p. 100, de sorte que pour chaque $100 de marchandises, nous produisons $10 de plus, ce qui résoudra le problème.

Une voix: C'est votre propre version.

M. Howard: Nous aimerions beaucoup entendre la vôtre.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il n'y a pas longtemps, j'ai écouté avec un vif intérêt le chef adjoint de votre parti parce que nous devions prendre la parole tous les deux à une réunion à Vancouver.

M. Howard: Quel chef adjoint?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): L'honorable député de Villeneuve.

M. Howard: Il est absent aujourd'hui, comme d'habitude.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il est absent en ce moment. Je ne sais si c'est inhabituel ou non. Je l'ai écouté avec beaucoup d'attention, à Vancouver, lorsqu'il a annoncé la solution qu'il propose à nos problèmes économiques, savoir l'octroi d'un montant de $100 à chaque Canadien. Par surcroît, il a déclaré à l'assistance, en réponse à une question, que le parti du Crédit social a pour but d'abolir tous les impôts.

Monsieur le président, à mon sens, cela veut dire que ce parti préconise une inflation insensée et rien d'autre. C'est sans contredit l'impression que chacun a eue en écoutant ce jour-là l'honorable député de Villeneuve. Évidemment les autres membres de son parti ne partagent peut-être pas son avis mais ce sont là les vues qu'il a fait valoir à cette occasion. Je dois m'excuser de m'être peut-être écarté des résolutions à l'étude aujourd'hui et de la question dont nous discutons.

M. Howard: Vous n'êtes pas le premier.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je ne suis pas le premier et ne serai sans doute pas le dernier. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation assez spéciale, monsieur le président. On nous a présenté des budgets, des petits budgets, et à présent c'est un assez curieux exercice de rétrospective économique auquel j'hésite à donner un nom. Peut-être suffirait-il de dire qu'il a été créé et mis au monde dans les conditions les plus

douloureuses et les plus embarrassantes. Restons-en là. On nous prie de croire que les résolutions dont nous saisit le ministre des Finances se rattachent de quelque manière au budget que son prédécesseur a présenté au printemps. Mais, monsieur le président, le printemps est fini. C'est l'automne, et les feuilles vertes de l'espérance qui, au printemps, ont inspiré le budget, sont mortes et jonchent le sol, tout comme les espoirs du gouvernement. Dommage que le chef de l'opposition soit absent, lui qui prise tant les citations de Shakespeare, car en voici une qui sied à merveille pour décrire la récente conduite de notre gouvernement:

Like little wanton boys that swim on bladders, this many summers in a sea of glory.

Mais voici que les vessies sont crevées, que l'été s'en est allé et que la gloire s'est évanouie, et nous restons plongés dans les eaux glacées de l'austérité. Le plus étonnant de tout cela, monsieur le président, c'est que, après nous avoir jetés dans ces eaux, le gouvernement vienne nous prier de croire que le radeau qu'il est en train de construire saura nous mener à bon port. Pourtant, ils ne veulent pas nous laisser jeter un coup d'œil sur la carte qu'ils entendent suivre pour gouverner notre navire. C'est clair comme le jour que leur carte surannée ne nous conduira pas à bon port mais nous mènera plutôt vers les tempêtes d'une dépression carabinée. Un peu comme un père sévère morigénant ses enfants prodigues, le gouvernement nous a avertis de nous serrer la ceinture, de tous mettre l'épaule à la roue, de tirer tous ensemble. Et pourtant, au milieu de cette clameur de vociférations vertueuses, j'entends une faible voix demander calmement: «Quelles ceintures? Qui devra mettre l'épaule sur la partie boueuse de la roue?»

Nous n'avons qu'à examiner les crédits à l'étude pour le savoir. Nous constatons que les gouvernements en difficultés financières ont toujours furieusement obligé certaines personnes à se serrer la ceinture et qu'encore une fois, ces personnes, les fonctionnaires, seront les premières victimes. J'ai siégé dans l'opposition, en face de gouvernements de presque toutes les couleurs et certains, des coalitions, étaient même chamarrés. J'y ai appris qu'ils adorent protester parfois de leur profond attachement aux principes de l'inviolabilité des contrats. J'ai remarqué autre chose également, savoir que c'est le rang qu'occupe dans l'échelle économique la personne avec qui le contrat est conclu qui détermine le caractère sacré de celui-ci. Plus on monte, plus il est sacré; plus on descend, moins il l'est. Quant à ceux qui ont le malheur d'être fonctionnaires, qui non seulement occupent une place peu élevée dans l'échelle économique mais à qui on a également refusé un contrat écrit, ce sont ceux naturellement dont nous serrons la ceinture aussi impitoyablement que possible.

Et ce n'est pas tout. J'ai entendu beaucoup de plaintes et de grincements de dents dans les couloirs du Parlement, quand les députés comparaient les prévisions revisées aux prévisions initiales, au sujet des réductions faites dans le programme des travaux publics à travers le pays. Mes propres grincements de dents étaient peut-être aussi bruyants que ceux des autres députés, parce que les réductions ont peut-être été aussi prononcées dans ma circonscription qu'ailleurs. Pourtant, bien que je regrette que des travaux nécessaires ne se feront pas dans ma circonscription, je suis encore plus inquiet du fait que le gouvernement croit résoudre en partie nos problèmes d'ordre économique en augmentant le chômage cet hiver. Je doute fort que, même au point de vue strictement financier, le gouvernement profite de cette diminution des dépenses publiques. Quand on additionne tous les postes du côté débit—l'assurance-chômage supplémentaire qu'il faudra fournir, l'aide sociale que les gouvernements provinciaux et municipaux devront accorder aux personnes qui ne peuvent trouver d'emploi—on constate que ce total dépasse facilement toutes économies qui pourraient être réalisées, sans tenir compte du stimulant que des dépenses de l'État bien orientées peuvent communiquer aux entreprises privées d'une région.

Une autre réduction qui, selon moi, a été désastreuse du point de vue économique, en plus d'être ahurissante du point de vue des préceptes moraux de notre pays, est celle qui a atteint les montants affectés au Plan de Colombo qui ont été réduits de près de 75 p. 100, soit plus de 8 millions de dollars. Voilà qui témoigne une fois encore, à mon avis, du manque de prévoyance du présent gouvernement, qui s'imagine que la seule façon de résoudre le problème, c'est de réduire les dépenses. Pour la gouverne de ceux qui estiment qu'il faut s'occuper de soi d'abord avant de penser au voisin—et je l'ai entendu dire à la Chambre même—je tiens à dire que chaque dollar accordé aux termes du Plan de Colombo doit être dépensé à l'achat de produits canadiens, fabriqués par des travailleurs de notre pays. Cette réduction, avant tout, est un autre coup porté à l'économie du Canada et aux perspectives d'embauche de cet hiver. En outre, cette infime épargne abaisse rudement le prestige du Canada dans le monde, car même à son meilleur notre pays n'a pas une bien grande réputation de générosité dans le monde. L'aide que nous fournissons en vertu du Plan de

Colombo et à d'autres organismes internationaux a été maigre, pour ne pas dire plus. Cette coupe, j'ose dire, est mesquine, stupide et elle manque son but.

On nous parle beaucoup des réductions imposées aux dépenses au chapitre de la défense et je me rends compte qu'en parlant de dépenses pour la défense, vu les récents événements, on peut faire preuve d'imprudence. Néanmoins, j'ai l'intention d'en parler, parce que si la récente crise qui sévit dans les Caraïbes prouve quelque chose, c'est l'inconséquence dont le Canada fait preuve du point de vue militaire. Le gouvernement a publié à grand bruit qu'il avait réduit les crédits de la défense de 85 millions de dollars, soit de 5 p. 100. Ces 85 millions semblent constituer une somme considérable; de fait c'est considérable tant pour vous que pour moi. Mais en regard de 1,600 millions de dollars que nous nous proposons toujours de dépenser pour la défense, ces 85 millions perdent de leur poids.

Chaque année depuis les neuf ans que je siège à la Chambre, nous avons dépensé dans les environs de 1,600 et 1,700 millions de dollars pour la défense—du moins c'est ce qu'on nous a dit—et j'ai écouté attentivement les ministres de la Défense nationale qui se sont succédé—il y en a eu quatre, sauf erreur—mais pas un d'entre eux n'a pu démontrer que ces dépenses contribuaient le moins du monde à la défense du Canada. De plus, nous recevons chaque jour des rapports d'hommes de science compétents et même de militaires, qui font ressortir le fait qu'aujourd'hui il n'existe à peu près pas de défense possible. A mon avis, monsieur le président, plus tôt le Canada prendra conscience de la réalité, plus tôt nous cesserons de dépenser des sommes énormes pour la défense, afin de tourner nos efforts vers d'autres domaines, mieux nous nous en porterons. Je répète que tout ce que la crise cubaine a pu mettre en relief c'est que les États-Unis n'ont même pas consulté le Canada, leur voisin immédiat, pour lui demander de contribuer à résoudre cette crise. On nous considère comme quantité tout à fait négligeable. Quelqu'un nous a déjà qualifiés de nation retardataire au point de vue militaire. Je propose donc qu'au lieu de réduire les dépenses à l'égard de services et de travaux qui sont utiles au pays, au lieu de réduire notre contribution au Plan de Colombo, qui, soit dit entre parenthèses, procure de l'emploi au pays, nous devrions chercher à réduire nos dépenses au chapitre de la défense qui sont exorbitantes.

Or, d'après moi, la crise du change n'était qu'un symptôme. Elle était le symptôme d'un mal qu'on a semé il y a très longtemps. Soit dit en passant, à l'intention du député de

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Davenport, tout a commencé bien avant 1957, date qui, je le sais, est une sorte de borne, une ligne de démarcation entre le ciel et l'enfer! Néanmoins, d'après les données statistiques, on constate que le cours des événements qui a finalement culminé dans cette crise du change avait été amorcé longtemps avant cette date. On pourrait dire qu'elle a été déclenchée immédiatement après la seconde guerre mondiale. On a remarqué l'altération constante de l'économie canadienne qui a commencé il y a environ quinze ans. Il suffit d'examiner les données relatives aux placements dans l'entreprise privée pour les années en cause. On relèvera une ruée de placements dans certains secteurs de l'économie au cours de cette période, placements favorisant la production de certaines marchandises d'exportation, surtout les matières premières et les produits mi-ouvrés. Ces domaines semblaient avantageux, et c'est sur ceux-ci que se sont jetés les bailleurs de fonds. Les gouvernements de l'époque n'ont pas même essayé d'émettre quelque avertissement.

Les contraintes de ce genre de production ont eu d'autres conséquences. L'une de ces conséquences a été, naturellement, le très grave déséquilibre de nos échanges internationaux. Cette production nous a rendus aussi de plus en plus dépendants des exportations dans la réalité matérielle de tous les jours. Elle a créé d'autres conditions encore. Les capitaux étrangers nous sont venus en abondance sous forme de souscription d'actions, situation dont le gouvernement d'alors se félicitait parce qu'elle contribuait à résoudre les difficultés posées par le déficit de notre balance des paiements. La crise du change est venue plus tard, bien sûr, provoquée dans une large mesure par l'énorme diminution de l'apport de capitaux étrangers.

Je tiens à faire ressortir que l'impasse dans laquelle nous sommes tient pour beaucoup aux conceptions fausses qui avaient cours au sujet des buts du commerce d'exportation. De ces conceptions fausses, j'en ai eu un excellent exemple, durant un déjeuner organisé par un club, peu avant que je vienne ici. Je ne suis pas invité très souvent à ces déjeuners, mais le hasard a voulu qu'on m'invite à entendre l'ancien ministre des Finances. Le convive assis en face de moi était lié à l'industrie du pétrole. Il s'est fait beaucoup taquiner, à propos de la récente hausse de l'essence, par ses voisins de table qui lui demandèrent le pourquoi de cette nouvelle exploitation du consommateur. Pour finir, après avoir été relancé par tout le monde, il donna cette explication pour le moins extraordinaire: «L'ennui c'est que nous avons trop de pétrole, bien sûr.» J'ai avalé rapidement ma bouchée de poulet pour lui demander si

son explication valait pour d'autres domaines aussi. Il pensait que oui. Voici ce qu'il a dit: «Nous avons trop de bois d'œuvre, trop de minéraux; en fait, nous avons trop de tout», et c'était la cause de notre pauvreté. Au premier abord, cela peut sembler absurde, mais d'après lui, c'était plein de bon sens. Car il était d'avis que nos ressources naturelles n'avaient de valeur que si quelqu'un ou quelque groupement pouvait en retirer des bénéfices, et c'est très difficile de tirer profit de ressources si abondantes.

Voici ce qu'on entend dire souvent: Nous devons exporter ces produits parce que nous les avons, parce que nous possédons d'immenses ressources en pétrole, en bois d'œuvre et en minéraux. Nous devons faire l'impossible pour les exploiter dès maintenant et les écouler à tout prix. D'après moi, les exportations ne doivent viser qu'un seul but, au point de vue du citoyen ordinaire et de l'ensemble de l'économie canadienne, et c'est de relever le niveau de vie des Canadiens, de combler les lacunes de notre production, lorsqu'il est impossible, difficile ou trop coûteux d'exploiter nos ressources.

Je répète que la netteté, la précision et l'aplomb m'ont beaucoup frappé et je ne manquerai pas, non plus, de dire que la performance de notre ministre des Finances m'a très impressionné. On ne pouvait s'empêcher de remarquer l'adresse, la facilité, la célérité et la grâce avec lesquelles il évoluait parmi les obstacles, ainsi que le sens du moment opportun et de l'effet théâtral, qui lui ont fait reconnaître l'instant où il fallait couper l'herbe sous les pieds de Saint Georges. Mais, malgré ces aspects divertissants—car ils étaient, en effet, divertissants—je devrais dire que, peut-être, le point le plus amusant c'était que Saint Georges ne doutait pas le moindrement qu'il fonçait sur un dragon qui ne se battrait qu'à son corps défendant, alors que ce dernier s'est révélé plutôt de l'ancienne sorte de dragons lance-flammes qu'on voit souvent dans les pantomimes pour enfants, agrémentés d'une queue en papier mâché. Or, c'est la performance qui importait beaucoup plus que la véritable cause, dans son argumentation. Elle était importante pour les raisons suivantes: elle laisait entrevoir une certaine préoccupation, du moins apparente, tant de l'opposition libérale que du gouvernement conservateur, souci des symptômes plutôt que des causes. Ils semblaient s'imaginer que la crise du change pouvait être considérée de façon isolée, qu'on pouvait y remédier par quelque spécifique monétaire, sans tenir compte du cadre économique dans lequel elle s'était produite.

M. Stewart: C'est absurde!

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'entends quelqu'un dire que c'est absurde.

M. Stewart: En effet.

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je dirais alors qu'il ne me semble y avoir aucune autre raison pour laquelle l'opposition officielle aurait fondé presque toute son attaque contre le gouvernement, dans la première semaine de la présente session, sur la seule question du change au Canada, et sur celle de savoir si le gouvernement était au courant de la situation ou non.

Monsieur le président, je voudrais dire, dès maintenant, ceci, et j'ose croire que mon honorable ami de Bonavista-Twillingate ne me considérera pas comme trop cynique. Il me semble que, si le gouvernement était au courant de l'existence d'une crise du change avant les élections, et s'il a dissimulé cette connaissance, il aurait sans doute suivi la tradition de tous les gouvernement canadiens. S'il n'avait pas tâché de dissimuler qu'il savait à quoi s'en tenir, il aurait été le seul à le faire parmi les gouvernements du Canada, et il me semble que tout le monde à la Chambre s'en rend parfaitement compte. D'autre part, il était assez frappant que, pendant toute la première semaine de la session, toute l'attaque contre le gouvernement, et toute la défense de celui-ci, n'avait trait qu'à la seule question de savoir si le gouvernement avait été au courant de la crise du change et s'il l'avait dissimulée à la population de notre pays.

Je vois ces dépenses d'un très mauvais œil depuis le jour où, dans cette Chambre, j'ai remarqué que, deux années de suite, on réclamait exactement le même montant total pour les dépenses au titre de la défense—c'était le même montant jusqu'aux zéros. Mais ce qu'il y avait de curieux, c'est que les sous-totaux qui composaient le total global étaient complètement différents les deux années. On a soustrait quelque chose ici pour l'ajouter là; à mon avis, cela indique clairement que les crédits à la défense ne sont fondés sur aucun calcul de ce dont notre défense a besoin; ils sont établis plutôt selon ce que nous supposons être le montant à dépenser et ce que nous avons l'intention de dépenser: «A vous de décider, Messieurs, de la répartition». C'est pourquoi, depuis ce moment, je me suis méfié de ces prévisions de dépenses au titre de la défense.

On pourrait prétendre que, bien qu'il soit exact que le Canada ne puisse défendre ses rivages en cas de conflit armé moderne, il peut néanmoins unir ses ressources à celles des autres pour aider à la défense du continent nord-américain. Je ferais de nouveau remarquer que cela ne semble pas avoir été le cas dans la crise actuelle; notre voisin ne nous a pas demandé de venir à son aide dans

cette situation. J'insiste particulièrement auprès du gouvernement et de l'opposition sur le fait qu'une réduction de 5 p. 100 des crédits pour la défense ne sera pas très efficace, même compte tenu du spectre actuel de la crise cubaine, quelle que soit sa durée, pour apaiser les doutes que nourrit un nombre déjà grand et toujours croissant de Canadiens à l'égard de notre programme de défense qu'ils estiment être une fumisterie vaste, compliquée et coûteuse.

J'estime qu'il nous faut examiner ce qui se passe derrière la scène économique pour comprendre les mesures du gouvernement que les prévisions budgétaires révisées nous ont fait connaître. Nous devons nous pencher sur les raisons qui ont motivé ces mesures, les événements qui, soudain, ont obligé le gouvernement à décider que nous avions franchi la zone de prospérité et étions entrés dans celle de l'austérité. J'aimerais dire en passant combien j'ai été amusé l'autre jour par le spectacle—excellent, à mon avis—que nous ont donné le député de Saint-Laurent-Saint-Georges et le ministre des Finances. A mon sens, il convenait que le représentant de Saint-Georges descende dans l'arène pour écraser le dragon. Ce qui m'a le plus étonné, c'est l'assurance, l'aplomb et la clarté avec lesquels il a demandé la production des renseignements relatifs aux échanges commerciaux. Étant moi-même de la Colombie-Britannique, je me réjouis de cette autre manifestation de l'effet stimulant que peut avoir sur l'esprit le fait d'avoir été élevé sur le versant ouest des montagnes Rocheuses.

Nous comptons depuis longtemps sur l'exportation de quelques produits pour résoudre nos problèmes. J'ai noté avec intérêt quelles mesures le gouvernement et l'opposition officielle se proposent de prendre en vue de résoudre nos problèmes. En tenant compte du fait que la façon dont les investissements sont effectués depuis les quinze dernières années a entraîné cette déformation, j'ai constaté, d'après le discours du trône et l'exposé du ministre des Finances, que le gouvernement, pour sa part, estime que la solution à ce problème consiste à offrir des stimulants au secteur des affaires afin d'accroître les investissements.

J'ai aussi trouvé très intéressant d'entendre hier le député de Davenport exposer la même théorie, à savoir qu'il faut donner des encouragements au secteur des affaires pour l'inciter à faire plus d'investissements. Cette théorie m'intéresse. Cela ne m'étonne pas que le député de Davenport la propose comme une de ses solutions à notre problème. Il doit certes avoir lu l'histoire des investissements au Canada ces quelques dernières années. Il doit sûrement s'être rendu compte que durant la période comprise entre le début des années 50 et 1957—et en 1957 les investissements allaient en diminuant—durant cette période, dis-je, alors que les investissements étaient considérables et se sont révélés par la suite préjudiciables à notre économie, pour dire le moins, le fardeau des impôts était au moins aussi lourd que maintenant, sinon davantage. Je suis d'avis, en fait, qu'il est beaucoup plus lourd maintenant qu'il ne l'était à ce moment-là.

Il est évident que ce n'est pas par des allégements fiscaux que l'on stimulera les investissements. Nous constatons qu'au temps où les investissements étaient à la hausse, les impôts étaient aussi beaucoup plus élevés que maintenant. En 1953 et 1954, nous imposions les sociétés à raison de 20 p. 100 sur les premiers $20,000 de revenu imposable et de 47 p. 100 sur le revenu imposable en excédent de $20,000. Cela au temps où nous avons connu de forts investissements et, ajouterai-je, des investissements au hasard et précipités. Puis viennent les années 1959, 1960 et 1961, et que voyons-nous? L'impôt sur les sociétés n'est, en 1959 et 1960, que de 21 p. 100 pour les premiers $25,000 et de 50 p. 100 pour le revenu imposable en excédent de $25,000, et que de 21 p. 100, en 1961, sur les premiers $35,000 et de 50 p. 100 sur le revenu imposable en excécent de $35,000. A l'époque des investissements massifs, une société dont le revenu imposable global s'élevait à $50,000 payait quelque $18,500 en impôt sur les sociétés ou en impôt sur le revenu. A l'heure actuelle, la société qui a un revenu imposable de $50,000 ne paie qu'un peu plus de $14,000. A mon sens, cela suffit à prouver que la solution à notre problème ne consiste pas à offrir des allégements fiscaux aux sociétés. Cela n'a pas été nécessaire à l'époque de la hausse des investissements.

En fait, dire que les sociétés ne font pas de placements parce qu'elles n'ont pas d'argent, c'est une énorme absurdité. Il suffit de consulter les chiffres du Bureau fédéral de la statistique sur les épargnes brutes réalisées par les sociétés pour voir qu'elles se sont sans cesse accrues tout au long de cette période. L'absence de placements ne s'explique pas par un manque de fonds, mais plutôt par un fléchissement de la demande ou de la demande prévisible, si on me permet cette distinction. De toute évidence, pendant la vague de placements, on n'avait pas raison de s'attendre à des bénéfices, car nous avons eu tout de suite une expansion trop considérable dans divers secteurs de l'économie et ce, au moment où le fardeau fiscal était bien plus lourd qu'aujourd'hui. Et pourtant, le gouvernement et l'opposition officielle pensent que la réponse à notre problème, c'est d'attacher encore plus

de carottes devant le nez du bourricot poussif, c'est d'inciter les entreprises à faire des placements, alors qu'ils ont déjà des carottes plein leurs poches. Je dirais que ce n'est pas en leur donnant des encouragements fiscaux qu'on les persuadera à faire des placements, et qu'il faudra créer un autre climat de demande pour les attirer.

M. le président: A l'ordre! Comme il est cinq heures, j'ai le devoir de quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

LE PACIFIQUE-CANADIEN

M. J. N. Ormiston (Melville) propose la 2e lecture du bill nº S-4 concernant la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

—Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet de conférer au Pacifique-Canadien l'autorité nécessaire pour construire un embranchement dans la province de Saskatchewan, à partir de la ville de Bredenbury jusqu'à l'emplacement de l'usine de l'*International Minerals and Chemicals Corporation (Canada) Limited,* à Esterhazy.

Avant de débattre la nécessité d'établir cette ligne, je voudrais donner quelques brefs renseignements au sujet de l'industrie que desservira cet embranchement. J'ai, devant les yeux, un extrait du périodique *Business Week* du 21 juillet de cette année, dans lequel figure un titre flamboyant, ainsi conçu: «La potasse met en émoi une province des Prairies.» Ce titre est suivi de trois pages d'observations enthousiastes sur la formation de l'industrie de la potasse. Cet événement a frappé l'imagination, non seulement de la population de la Saskatchewan, mais de celle d'autres régions.

Dans la partie sud-est de la Saskatchewan, et plus particulièrement dans la région d'Esterhazy, l'I.M.C. a placé plus de 40 millions de dollars dans une mine de potasse et un moulin dont le rendement sera éventuellement de plus d'un million de tonnes de potasse par an, ce qui en fera la mine de potasse la plus importante du monde.

La compagnie est une filiale canadienne qui appartient complètement à une société américaine. Elle constitue le modèle parfait du genre d'investissement que nous voulons voir au Canada. Si les capitaux immobilisés sont américains, le personnel est canadien et, dans la mesure du possible, on y utilise des matériaux canadiens.

La valeur totale du produit atteindra entre 22 et 25 millions de dollars par année; de 50 à 60 p. 100 de la production pourra être exportée outre-mer, en majeure partie en Orient. A l'heure actuelle, les dirigeants de l'entreprise prévoient que leur débouché se trouvera dans une proportion de 40 p. 100 au Japon, de 15 p. 100 dans l'Est du Canada et, pour le reste, aux États-Unis.

Cette même industrie a amené dans la région des industries complémentaires moins importantes, en plus d'avoir augmenté assez considérablement le transport ferroviaire pour répondre aux besoins de l'industrie elle-même.

Les experts sont d'avis qu'au cours des dix prochaines années la production de potasse en Saskatchewan pourrait augmenter au point de faire de cette industrie la deuxième en importance au pays, après celle du blé. C'est-à-dire que la valeur en dollars du produit pourrait être plus élevée que celle du pétrole et de ses dérivés. Cette industrie ne pourra se développer sans un service ferroviaire efficace et à bon marché. Bien qu'elle soit desservie actuellement par un embranchement du National-Canadien, l'*International Minerals and Chemical Corporation* veut l'être par les deux chemins de fer afin d'assurer à son produit la distribution la plus complète et la meilleure possible.

Le fait d'être desservie par le Pacifique-Canadien assurera à la société le maximum de communication ferroviaire avec le pays. Si une ligne était détruite par une cause naturelle, d'autres lignes seraient disponibles. Le matériel des deux lignes est requis pour manutentionner la potasse de la façon la plus pratique. L'idéal c'est de transporter le produit dans des wagons couverts à trémie et il est impossible d'en trouver suffisamment même en groupant ceux du Pacifique-Canadien et ceux du National-Canadien.

L'embranchement ferroviaire du Pacifique-Canadien à partir de Bredenbury a 15½ milles de long et l'on a acquis et arpenté l'emprise. On estime que cette ligne coûtera environ $680,000. Plus de 80 hommes seront employés et on espère qu'elle sera terminée dans six semaines environ. L'embranchement ferroviaire se rattache, entre Saskatoon et Winnipeg, à la ligne du Pacifique-Canadien qui a un service quotidien de transport de marchandises. Il faudra employer, bien entendu, un personnel plus important à Bredenbury qui est le centre divisionnaire de la ligne dont je viens de parler.

On estime à l'heure actuelle que les chemins de fer retireront un revenu de plus de 10 millions de dollars grâce à cette industrie de la potasse. Ce service ferroviaire sera nécessaire pendant des années, étant donné que l'*International Minerals and Chemical Corporation* estime que ses gisements de minerais sont suffisants pour permettre à la mine et à l'usine de tourner à plein rendement pendant

deux siècles. L'*International Minerals and Chemical Corporation* a loué 200,000 acres, et quatre autres compagnies ont obtenu un permis d'exploitation pour une superficie de 200,000 acres, ce qui laisse prévoir encore plus d'activité dans la région. Le Pacifique-Canadien voudrait terminer l'aménagement de cette ligne avant que le temps devienne trop mauvais et l'on saurait gré à tous les partis représentés à la Chambre de s'entendre pour hâter l'adoption de la mesure.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Les observations du député de Melville m'ont vivement intéressé. Il s'agit ici d'un embranchement que le Pacifique-Canadien se propose de construire et, indépendamment des raisons données par le député, les travaux sont de ceux que la Chambre doit approuver. En écoutant le député, j'ai été frappé par une ou deux choses qui doivent forcément laisser une vive impression sur ceux qui siègent ici.

L'embranchement sera court, puisqu'il ne s'étendra que sur une distance de quinze milles et demi. Le coût des travaux, qui s'élève à $600,000, n'est pas excessif. Leur but est de permettre l'exploitation appropriée d'une usine de potasse qui est en voie de construction ou qui est sur le point d'être terminée, en Saskatchewan. Cependant, ce qui me frappe dans tout ceci, c'est la manière dont on a découvert la potasse. A mon avis, l'*International Minerals and Chemical Corporation* a beaucoup de mérite de s'être donné autant de peine, d'avoir déployé autant d'efforts et dépensé autant d'argent pour découvrir les gisements. Sauf erreur, la potasse se trouve à 3,200 pieds sous terre. Les travaux de sondage ont été fort coûteux et difficiles à cause de la formation géologique. Selon le député, la société y a dépensé quelque 40 millions de dollars. Voilà pourquoi j'estime qu'elle a droit à toute l'aide que nous pouvons lui donner et à toute l'attention que nous pouvons lui accorder dans les circonstances.

Il y a un point qui me frappe, et qui doit tout au moins intéresser l'opposition, c'est que le National-Canadien a un embranchement dans cette région. Le député de Melville a déclaré que le Pacifique-Canadien voulait être autorisé à construire l'embranchement parce qu'il n'y a pas assez de wagons couverts à fond ouvrant, et que même si chaque compagnie y a son embranchement, il n'y aura, même alors, pas assez de wagons pour transporter toute la potasse qu'on se propose de produire. Cela étant, et je suppose que le député a l'intention de soumettre son bill au comité des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques, où des témoignages pourront être déposés pour établir si la chose est vraie, je suis convaincu que nous voulons tous nous assurer qu'il n'y aura pas double service sans nécesisté. Loin de moi l'idée de vouloir insinuer qu'il y a double service. D'après les renseignements que j'ai obtenus à cet égard, ce ne semble pas être le cas. Néanmoins, je suis sûr que la Chambre tient à ce que le comité examine la chose à fond.

Il y a un autre point qui me frappe; il s'agit de l'article de journal que le député a lu, et qui s'intitule: «Grande joie dans une province des Prairies par suite de la découverte de potasse». C'est facile à comprendre. Il s'agit d'un gisement exceptionnel qui fera de cette mine l'une des plus importantes du genre dans le monde quand l'usine produira à plein rendement. Je suis sûr que la Chambre entière sera enchantée d'apprendre la découverte de ces gisements en Saskatchewan où la principale industrie qui était le blé est maintenant le pétrole. Voilà qu'on trouve maintenant la potasse qui améliorera fortement l'économie de la province de même que celle du pays.

Vu qu'une grande partie de ce minerai sera exportée, c'est, à mon sens, une aide supplémentaire à l'économie canadienne. Par conséquent, dans l'ensemble, nous de ce côté-ci de la Chambre appuierons la mesure que propose mon ami, à la condition, bien entendu—et je désire que le député en donne l'assurance—que le bill soit déféré au comité pour y être étudié avec soin.

Puis-je demander au député s'il a l'intention de proposer que le bill soit déféré au comité?

M. l'Orateur: A l'ordre! Indépendamment de l'assurance de l'honorable député, ou quoi que ce soit, l'article 105 du Règlement stipule que le bill sera déféré au comité.

M. Bert Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, durant les quelques instants où je parlerai de la mesure dont nous sommes saisis, je tiens d'abord à dire que nous sommes très heureux de voir que la province de la Saskatchewan va jouir de ce nouveau commerce. Alors que des capitaux étrangers entrent en Saskatchewan, ce que nous pouvons constater, nous devons admettre qu'un influx de capitaux dans cette région hausserait le niveau de vie de la population de la province.

Nous sommes très heureux de constater qu'il existe une industrie permanente en Saskatchewan. Je crois comprendre qu'elle durera encore 200 ans, je ne verrai d'ailleurs pas le jour où les réserves de potasse seront épuisées.

Une voix: Où sont vos ambitions.

M. Leboe: Oh! J'ambitionne de vivre aussi longtemps que possible en ce monde, malgré tous les déboires que nous réserve l'avenir.

Le discours du trône renferme un court paragraphe d'environ cinq lignes portant que nous ferons du Canada un pays favorable aux placements étrangers. Si nous y croyons, alors

voici l'occasion de contribuer à rendre la chose possible.

Je puis ajouter que cela nous repose un peu des perpétuelles demandes des chemins de fer qui désirent abandonner certains services. Nous devons admettre qu'il se produit des transformations dans le domaine ferroviaire en ce qui a trait au transport des marchandises. Les petits articles transportés à courte distance voyagent par camion et nous voyons le National-Canadien et le Pacifique-Canadian et les autres sociétés ferroviaires se borner de plus en plus au transport de marchandises par wagonnées sur de longues distances.

Le bill à l'étude permet la concurrence dans le transport des marchandises, malgré la longueur restreinte de l'embranchement; j'y vois là un grand avantage. Cela signifie que nos tarifs-marchandises seront plus favorables. C'est là un problème qui me tient particulièrement à cœur, car nous manquons de concurrence routière à certains endroits dans la région de Cariboo, ce qui contribue aux tarifs-marchandises onéreux.

Nous savons aussi qu'en Alberta, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien exploitent en commun la ligne qui s'étend au nord d'Edmonton, preuve qu'ils consentent à collaborer lorsque l'intérêt du peuple canadien l'exige. À cause de cet exemple et pour d'autres motifs, nous appuierons ce bill et souhaitons qu'il soit adopté sans retard.

M. Thomas Speakman Barnett (Comox-Alberni): Je n'ai aucune intention de prolonger indûment le débat à l'égard du présent bill. Après avoir écouté le discours de l'honorable député qui nous l'a présenté et les discussions qui ont suivi, mes collègues et moi sommes prêts à en appuyer la deuxième lecture; nous verrons à ce qu'il soit étudié par le détail lorsque le comité en sera saisi.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

EXTENSION DE SA JURIDICTION POUR QU'ELLE PUISSE CONNAÎTRE DES CAUSES DE DIVORCE

M. Arnold Peters (Timiskaming) propose la 2e lecture du Bill no C-8 tendant à modifier la loi concernant la juridiction de la cour de l'Échiquier du Canada.

—Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un nouveau bill. Il a déjà été présenté et j'ai permis qu'il soit réservé à plusieurs reprises parce que j'espérais que soit le gouvernement, soit un membre de l'autre endroit présenterait une mesure qui plairait au gouvernement de l'époque et aurait l'appui de cette Chambre. Cela ne veut pas dire, toutefois, que je trouve au bill que je présente des défauts qui pourraient rencontrer l'opposition des députés, mais étant donné le débat de la dernière session, j'espérais qu'on pourrait régler la question autrement qu'avec un pareil bill. Nous avons attendu en vain. Maintenant six ou sept cents Québecois sont dans une situation dramatique et c'est pourquoi j'estime qu'un débat sur la question devrait avoir lieu.

Dans les notes explicatives qui accompagnent le bill, on signale que dans le cas des citoyens du Québec et de Terre-Neuve, un mariage ne peut être dissous que par une loi fédérale d'intérêt privé. En vertu du bill, je propose qu'au lieu de recourir à la méthode actuellement en usage, à savoir, la présentation de pétitions au Parlement, ces pétitions soient présentées à la cour de l'Échiquier.

Au cours des deux ou trois dernières années, il y a eu des discussions sur certains bills de divorce en particulier. Il en est résulté que dans certains cas des renseignements ont été fournis au ministre de la Justice et aux différents ministres de la Justice et procureurs généraux des provinces, lesquels renseignements ont abouti à certains résultats. La plupart des honorables députés se souviendront que vers la fin de l'année dernière un cas de mépris flagrant de la procédure normale des tribunaux, par des détectives de Montréal, a été porté à l'attention du ministre de la Justice. Le résultat a été que la cause a été entendue devant les tribunaux et qu'une sentence a été rendue, laquelle, à mon avis, était tout à fait justifiée. Je mentionne ce cas en particulier, car il met en lumière certains des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises au Parlement lorsque nous nous occupons de divorces. Il y a d'autres raisons qui motiveraient un changement de méthode.

De nombreux groupements religieux ont examiné le problème et la plupart d'entre eux, de même que la majorité des principaux éditorialistes au Canada, ont déploré le fait qu'on utilise le Parlement pour ce genre de travail. La plupart d'entre eux, je crois, ont convenu que le travail qui se fait à l'autre endroit dans d'autres domaines est d'une grande importance. Qu'il suffise de mentionner le travail qui s'y fait dans le domaine de la main-d'œuvre et des ressources. Ces gens estiment que c'est là le genre de travail que l'autre endroit devrait faire, et que ses responsabilités à l'égard du divorce devraient être confiées à des gens qui sont mieux en mesure de s'en occuper.

Pourquoi le Parlement n'est-il pas l'endroit approprié pour régler les problèmes de divorce? Il y a de nombreuses années, lorsque le divorce était une chose très simple, lorsque les cas de divorce n'étaient pas très nombreux et que la population n'était pas très considérable, il était possible de soumettre une pétition au Parlement, selon la coutume britannique qui consiste à soumettre une pétition à la Reine et au Parlement pour chercher à obtenir le redressement d'un tort, pour n'importe quelle raison en particulier qu'un pétitionnaire pourrait avoir à l'esprit. Avec les années, cette pratique, au Canada, en est arrivée au point où elle s'applique presque exclusivement au divorce dans deux provinces en particulier, et il arrive très rarement, sinon jamais, qu'une pétition soit reçue pour quelque autre raison, sur le plan juridique.

M. McCleave: Il y en a une dizaine par année. Le bill du Pacifique-Canadien en est un exemple.

M. Peters: En effet, il est loisible aux simples députés de présenter des bills d'intérêt public qui ont trait à ce domaine particulier, mais il y a de bonnes raisons pour que nous étudiions de près la question. Le Parlement siège sept ou huit mois par an, et quelquefois plus longtemps. Pendant cette période de temps, il lui faut accomplir une somme de travail considérable; or si nous devions examiner, en plus des 40 ou 50 bills dont les Chambres sont saisies d'ordinaire, 200, 300 ou 500 bills d'intérêt privé, en leur accordant la même attention qu'aux premiers, le Parlement siégerait douze mois par an à perpétuité. Les sessions traîneraient en longueur, à moins d'y mettre fin arbitrairement parce qu'on ne pourrait jamais venir à bout du travail qu'il y aurait à faire.

Aucun appareil n'est prévu pour permettre l'accomplissement de ce devoir très important à l'égard d'un simple particulier. Rien n'est prévu pour traiter ces questions. Il n'existe aucune façon de savoir s'il y a parjure. Il n'y a aucun moyen de s'attarder aux besoins de la personne en cause. Il n'existe aucun appareil pour contrôler les autres infractions qu'on dit parfois avoir été commises par rapport à nombre de bills adoptés dans le passé. Trop souvent des accusations de parjure, de connivence et de complicité ont été portées contre certains bills soumis au Parlement. Il n'existe pas d'appareil pour examiner le bien-fondé de ces accusations.

Il intéressera sans doute certains députés d'apprendre qu'une accusation a été faite publiquement—et je crois qu'elle a obtenue l'appui de tous les membres de la Chambre et de tous les grands journaux qui en ont parlé—au sujet d'une affaire survenue il y a un an ou deux. Autant que je sache, rien n'a jamais été fait à l'égard de cette affaire parce qu'il n'existe aucun moyen de s'occuper d'un problème de ce genre. Même s'il est vrai que ce domaine relève de la compétence du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada (M. Fleming) dans ses limites actuelles, il ne nous permet pas de prendre des mesures pour accorder la protection qu'elles méritent aux personnes qui nous soumettent leurs problèmes.

Il y a quantité d'autres choses que le Parlement ne peut pas faire. Depuis que je suis député, il a été question des locaux pour détenus lorsqu'on a envisagé d'emprisonner certaines personnes qui s'étaient rendues coupables d'infraction au comité s'occupant de ces causes particulières. Mais où les mettre? Les jeter dans la tour est une formule un peu démodée dans notre pays. Il est vrai qu'on pourrait toujours les mettre dans la petite geôle de l'endroit, mais ce serait demander à la municipalité ou au comté où est situé le Parlement de s'occuper d'une affaire qui ne les regarde pas. Je doute également que nous ayons les moyens de financer la détention des gens dans ces circonstances. Nous n'avons aucun local approprié.

En outre, monsieur l'Orateur, nous n'avons pas le droit d'imposer des frais, ni de fixer les conditions d'un règlement quand se posent des questions financières. Nous n'avons pas le droit de nous occuper de la question primordiale de la garde des enfants. Même si l'on soutient au Parlement que la garde des enfants est une question qui relève des provinces, si elle doit être soumise à un tribunal fédéral, on pourra peut-être résoudre le problème en l'envisageant comme une question concernant les conditions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui a fait du mariage et du divorce une affaire intéressant le gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, il est un autre problème très important du ressort des sociologues: la conciliation, l'aptitude d'un personnel formé pour savoir comment aplanir des mésententes qui ne sont pas irrémédiables, d'un personnel capable de comprendre les différents facteurs qui entrent en jeu dans le divorce avant que l'adultère survienne. Le Parlement n'est pas en mesure d'assumer pareil rôle et c'est pourquoi le tribunal est nécessaire, surtout si nous voulons que l'être humain jouisse des droits que je crois siens, ce à quoi le Parlement devrait attacher la plus haute importance.

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas le droit de décider du barème des honoraires d'avocats, de détectives, d'huissiers ou des personnes qui interviennent dans ces causes. J'ai toujours été étonné d'apprendre

quels honoraires exorbitants touchent ces personnes alors que nous n'y pouvons rien. Lorsque ces causes passent devant les tribunaux, ceux-ci, d'après ce qu'on m'a dit, s'occupent de toute la question financière et les avocats et autres personnes qui interviennent sont soumis aux règles, règlements et décisions desdits tribunaux.

Pourquoi faudrait-il que ce soit devant un tribunal? Monsieur l'Orateur, un des principes fondamentaux de la justice, c'est le droit d'appel. Or, il est impossible, à mon avis, d'en appeler d'une cause soumise à la juridiction du Parlement. Il est vrai que si ces causes sont étudiées par le Sénat et que la Chambre les examine ensuite comme elle le devrait, on se trouve à établir une espèce de régime d'appel. Il est également vrai que certaines de ces causes étaient entâchées de fraude, ainsi qu'on l'a constaté, et que les deux Chambres du Parlement ont réussi à éviter un déni de justice grave. Toutefois, il me semble que cette manière d'agir prive les Canadiens d'un droit fondamental. A mon avis, tous les députés devraient s'intéresser vivement à la question.

Toujours en réponse à la question «Pourquoi faudrait-il que ce soit devant un tribunal?», je suis convaincu que toute personne qui doit répondre à une accusation devant un tribunal devrait avoir le droit de contre-interroger les témoins. Il est arrivé à plusieurs reprises que des personnes soient privées de ce droit ici parce que nous admettons comme éléments de preuve des déclarations assermentées. Je ne vois pas comment on saurait justifier des accusations sous serment qui enlèvent à l'accusé toute possibilité de contre-interrogatoire.

Enfin, nous n'accordons aucun jugement. La décision prise par le Parlement, si le bill est adopté, est sans appel; il n'y a pas de jugement provisoire; il n'y a pas de jugement absolu. Quand la décision est rendue ici, il n'y a pas moyen de s'y soustraire. Un tribunal assurera d'abord la protection de la cour et les autres choses que j'ai mentionnées. Deuxièmement on trouve auprès d'un tribunal tous les rouages nécessaires au règlement convenable et juridique des problèmes particuliers. Troisièmement, un tribunal comporte le personnel apte à s'occuper des problèmes qui lui sont soumis, un personnel qui est compétent et habilité à exercer des fonctions juridiques. Quatrièmement, la plupart des tribunaux possèdent une méthode raisonnable de taxation et, comme les frais exigés doivent être approuvés par le tribunal, ils sont plus souvent raisonnables que le sont ceux des personnes qui s'adressent au Parlement. Cinquièmement, les avocats qui se rendent coupables de toutes sortes de pratiques répréhensibles à la Chambre des communes ou au Sénat subiraient les sanctions de leurs propres associations et du tribunal, s'ils étaient devant un tribunal. Ils seraient convoqués à la barre du tribunal ou devant leur barreau provincial, à qui ils devraient répondre de leurs actes. Autant que je sache, les personnes qui comparaissent devant le Parlement fédéral ne tombent pas sous la juridiction des associations du barreau de leur province.

M. McCleave: Bien sûr qu'elles tombent sous leur juridiction.

M. Peters: Peut-être est-ce le cas. Si elles tombent sous leur juridiction, il y a quelque chose qui ne va pas dans certaines associations. Puis on demande, monsieur l'Orateur, pourquoi choisir la cour de l'Échiquier. Il est important à mon sens que nous décidions quelle cour nous allons utiliser et pourquoi cette cour en particulier. La cour de l'Échiquier possède toutes les qualités d'un tribunal compétent. Elle jouit d'une bonne réputation; elle est reconnue et elle compte parmi son personnel des personnes de haute compétence et d'une grande expérience.

En second lieu, monsieur l'Orateur, la cour de l'Échiquier a le droit de se déplacer. Elle possède ce droit qui est restreint dans la mesure que je présente, parce que nous ne voulons pas imposer aux provinces un tribunal tant qu'elles ne le désireront pas. Le bill pourrait facilement être modifié de façon à comporter ce droit dès qu'une province est disposée à accepter le service offert. La cour pourrait alors se rendre dans ladite province. C'est un service qui ne serait accordé que si la province en manifestait le désir.

En troisième lieu, la cour de l'Échiquier est la voie toute trouvée pour assurer le droit d'en appeler de ses décisions à la cour Suprême. Les particuliers qui le désireraient pourraient alors en appeler des décisions rendues et ils peuvent recourir aux rouages existants pour interjeter appel.

La cour de l'Échiquier relève de la juridiction fédérale, ce qui permettra au Parlement de modifier la procédure de la Cour quand il le jugera bon et quand le peuple canadien sera prêt à accepter des changements dans les motifs de divorce et dans d'autres domaines sociaux. Ces considérations sont raisonnables. Nous n'avons pas oublié combien les esprits se sont échauffés l'année passée, à ce propos. Nous nous souvenons de ce qui s'est dit et nous savons tous qu'à la fin de chacune des sessions de la dernière législature, de nombreux députés se sont attachés avec ardeur à résoudre ce problème épineux.

Aujourd'hui, je soumets mon bill en espérant que le gouvernement voudra bien l'examiner. S'il voulait le reprendre en son nom, je lui laisserais volontiers tout le bénéfice de mon initiative. C'est un bill très simple dont les dispositions ne sont guère exigeantes. Quelques députés sourient, doutant que le

gouvernement s'y résoudra. Mais le gouvernement devra régler les difficultés, il devra trouver une solution. Je ferai en sorte qu'il soit obligé de le faire. Je propose mon bill comme solution. Le problème pourrait être tranché d'une façon bien plus compliquée mais en tout cas pas plus facilement ni d'une façon plus acceptable. Et pour finir, j'espère que les députés accueilleront cette mesure avec sympathie. Sans aller jusqu'à l'adopter, j'espère qu'ils l'examineront sans tarder.

M. G. W. Baldwin (secrétaire parlementaire du premier ministre): En écoutant l'honorable député, je me suis rappelé que ce n'est pas la première fois, comme il l'a dit, qu'il présente une mesure du genre de celle dont nous sommes saisis en ce moment. Je me souviens aussi d'avoir déjà parlé de cette question.

Le député a consacré une bonne partie de son discours à essayer de prouver que la Chambre des communes ne devrait plus avoir à examiner les divers bills de divorce. J'ai déjà dit, et je le répète encore aujourd'hui, que je partage cette opinion jusqu'à un certain point. D'autre part, je suis convaincu que le Parlement est, à la vérité, un tribunal de dernière instance. S'il y a des Canadiens qui veulent faire redresser les torts qui leur auraient été causés, et s'ils ne peuvent s'adresser nulle part ailleurs, alors, bien sûr, ils devraient toujours avoir le droit de s'adresser au Parlement. Il faut, à mon sens, considérer tout ce que l'honorable député a dit à ce point de vue-là.

Les quelques observations que je me propose de faire porteront sur le bill même. Je suppose qu'en cherchant à faire dissoudre les mariages, dans certains cas, par la cour de l'Échiquier, l'honorable député fonde sa mesure sur l'article 101 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en vertu duquel le Parlement canadien peut de temps à autre prendre des dispositions pour établir d'autres tribunaux en vue d'assurer une meilleure exécution des lois du Canada. J'insiste sur ces mots, «les lois du Canada», car je pense que ce que j'ai à dire repose sur cette expression. Au sujet de ma thèse, je ferai aussi remarquer que le bill tend à conférer à la cour de l'Échiquier la juridiction sur la dissolution des mariages et ne va pas plus loin. D'après mon expérience de la question, la partie la plus difficile du problème a trait aux futures ententes financières et, plus encore que tout le reste, à la garde des enfants qui, trop souvent, sont les victimes innocentes des requêtes en divorce.

Lorsque j'ai parlé de ceci à la dernière session, j'ai fait remarquer à l'honorable député que, à mon avis, certains obstacles juridiques s'opposent à son espoir de conférer à la cour de l'Échiquier la juridiction qu'il soutient qu'elle devrait posséder. Je ne comprends absolument pas comment la cour de l'Échiquier pourrait, en aucune circonstance, avoir juridiction soit pour assurer une pension alimentaire ou veiller à la garde des enfants. Il ne s'agit pas de cas où l'on peut rendre une ordonnance qui règle l'affaire une fois pour toutes. Les tribunaux provinciaux permettent à chacune des parties de demander de temps à autre, par des requêtes dites «provisoires», comme on peut le leur recommander, au sujet de la garde des enfants, lorsque celle-ci a été confiée à l'une ou l'autre. Les circonstances varient. Il se peut fort bien que la situation financière ou conjugale des parties se modifie et que le tribunal décide de régler autrement le sort des enfants.

J'estime que les limites imposées à la portée du bill que présente l'honorable député afin que les divorces soient du ressort de la cour de l'Échiquier ne permettront pas à la mesure d'aller jusqu'à prévoir le soin et la garde des enfants. C'est dire que les enfants, ou leurs représentants, auraient à se présenter devant un autre tribunal, provincial celui-là, qui émettrait de temps à autre les ordres jugés nécessaires. A mon sens, c'est là un obstacle immuable auquel se bute le bill en question.

Je le répète, je ne suis pas tout à fait hostile aux intentions de l'honorable député. Il se peut très bien que lui-même se soit penché sur le point que je soulève et qu'il soit en mesure de me répondre. En attendant, je dois dire qu'à mes yeux la mesure à l'étude ne saurait assurer tout le secours qui doit être offert quand un tribunal se prononce sur les droits conjugaux des conjoints.

M. Macdonald (Rosedale): L'honorable député qui vient de parler me permettrait-il une question? Pourrait-il dire à la Chambre et à moi en particulier quelles dispositions concernant la garde des enfants, les arrangements financiers, et le reste, dans les causes de divorce, tombent sous la juridiction du Parlement?

M. Peters: Aucune.

M. Baldwin: La seule réponse que je pourrais donner, c'est que dans certains cas, quand ces problèmes viennent de la province de Québec, même si le Parlement a le pouvoir, au moyen d'une loi, de déclarer le mariage dissous, les parties doivent se présenter de nouveau devant les tribunaux provinciaux pour faire trancher ces questions. Je pense que c'est l'une des choses dont le député de Timiskaming s'est plaint dans le passé.

M. Peters: Avant que le député reprenne son siège, puis-je lui poser une question?

M. l'Orateur: Je vois que l'honorable représentant veut poser une question. J'allais

dire que s'il prenait la parole ou s'il répondait, il mettrait fin au débat.

M. Peters: J'aimerais faire cela aussi, mais pour l'instant, je veux poser une question. Il y a là un problème juridique. L'honorable député est plus près que moi du gouvernement et je me demande s'il ne voudrait pas intervenir auprès du gouvernement pour que cet article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique soit soumis à la Cour suprême en vue d'obtenir un jugement sur ce point important.

M. Baldwin: Ce serait s'écarter pas mal du sujet de la dissolution du mariage et je ne crois pas être en mesure de répondre à la question pour le moment. Peut-être qu'un député qui parlera après moi pourrait s'en occuper?

(Texte)

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur le président, permettez-moi d'abord, puisque vous n'étiez pas à votre fauteuil lorsque j'ai adressé la parole la première fois en cette enceinte, de vous féliciter bien sincèrement de votre nomination. Quand je suis passé à Edmonton, j'étais loin de penser qu'il y avait là des hommes de cette qualité, et permettez-moi d'ajouter que si vous étiez créditiste, mon Dieu! vous auriez toutes les qualités qu'un homme peut avoir.

Quant au bill qui nous est soumis à l'heure actuelle, je dois dire que, pour nous de la province de Québec catholique, le divorce est un fruit gangrené qui ne peut que gâter tout ce qu'il touche; c'est comme si l'on essayait de légaliser le vol.

Le divorce reconnu par la loi, c'est l'adultère légalisé, soit la loi permettant le vol de la femme d'autrui.

Et permettez-moi d'ajouter que le divorce, à l'heure actuelle, permettant les ménages sans enfant, viderait les foyers.

Dans deux écoles de réforme, aux États-Unis, près des trois quarts des enfants détenus venaient de foyers brisés par le divorce.

Dans l'administration de la justice aux États-Unis, à l'heure actuelle, il n'y a rien qui puisse se comparer à la pourriture de cette procédure de divorce. Aussi, à titre de catholiques, la seule chose que nous, du Québec, constations à l'heure actuelle, c'est que la façon dont on veut agir avec le divorce ne peut que permettre de gonfler le flot des divorces. Chaque fois que nous étudions ces problèmes, nous regardons les difficultés que les lois apportent, et nous nous rendons compte que le divorce est une chose qu'il nous faut arrêter, endiguer, en étudiant chaque cas.

Si le gouvernement central veut légiférer dans des domaines qui reviennent aux provinces, comme la santé, les pensions, la voirie, l'agriculture, le transport, les finances, l'instruction, les pêcheries, la seule chose que nous demandions en retour, c'est d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour permettre au Québec de légiférer en matière de divorce.

Nous n'accepterons jamais qu'Ottawa vienne imposer son point de vue en matière de divorce, dans les provinces de Québec ou de Terre-Neuve, les deux provinces qui, à l'heure actuelle, n'ont pas de tribunal de divorce.

Que l'on amende l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que l'on permette aux gouvernements de provinces catholiques, à l'heure actuelle, de légiférer dans ce domaine, puisqu'il y a des cas d'exception, ceux que l'Église permet, nous en convenons, malgré l'indissolubilité du mariage qui a été reconnue par nos ancêtres et continue de l'être par nous.

L'Église, parfois, d'accord avec l'État, dis-je, permet dans des cas extrêmes, la séparation de corps et de biens.

Dans l'administration de la justice, il n'y a rien qui se compare à cette pourriture de procédure qui existe actuellement aux États-Unis.

Si nous permettons à la Cour de l'Échiquier du Canada de rendre jugement dans les causes de divorce, nous serons témoins de drames comme il s'en est produit dernièrement avec Marilyn Monroe, ce qui en dit trop long sur une vie qui permet de changer de mari aussi souvent que l'on peut changer de costume.

Aux États-Unis, on juge un divorce à la minute, et cette loi équivaut à légaliser le vol.

Alors, ce que nous demandons, nous du Québec, et tout ce que nous pouvons accepter, c'est un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour permettre à une cour de la province de Québec de légiférer en matière de divorce si l'on en vient à la conclusion qu'Ottawa en a trop à régler. C'est le seul point sur lequel nous céderons.

(Traduction)

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, au début, je n'avais pas l'intention de dire quoi que ce soit au sujet du présent bill, mais le fait que le préopinant s'est reporté à cette question et à certaines de ses répercussions m'a poussé à faire une observation au sujet de la mesure dont nous sommes actuellement saisis. Je crois que le député de Bellechasse (M. Dumont), dans ses candides observations, a démontré à la Chambre et au public l'attitude générale de son parti au sujet des droits des minorités. Il semble évident que son groupe n'a aucun respect pour les droits des minorités.

M. Grégoire: Voyez la poutre dans votre œil avant de parler de la paille dans le nôtre.

M. Dumont: Voulez-vous sanctifier le mariage?

M. Howard: Si mon ami veut se lancer dans une polémique, je suis certain qu'il sait comment s'y prendre pour le faire tout en respectant les règles, il l'a démontré cette après-midi. Si le député de Bellechasse a une attitude franche et droite au sujet du divorce, je suis certain que lorsque nous serons saisis de chaque mesure de divorce, il fera tout en son pouvoir pour obtenir le rejet de chacune s'il croit en l'indissolubilité du mariage. Mais peut-être adoptera-t-il l'attitude de certains de ses prédécesseurs qui couraient se cacher derrière les draperies lorsque pareilles mesures venaient sur le tapis, de peur de permettre au public de percer leur hypocrisie.

Il s'agit tout simplement de soulager le Parlement d'une question qui n'est pas digne de lui et de la confier à qui devrait s'en occuper: un tribunal. Lorsque le Canada est devenu un Dominion, les débats pré-confédératifs ont porté sur l'article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui accorde au Parlement canadien compétence en matière de divorce. J'ai parcouru les débats et je crois comprendre qu'on a investi de cette responsabilité le Parlement du Canada pour assurer la protection des droits des minorités dans la province de Québec. C'est ce qui ressort des débats. Le parrain du bill à l'étude veut maintenant bouleverser l'initiative prise il y a plus d'un siècle pour protéger les droits des minorités de toute province, notamment de la province de Québec, et il veut se servir de l'État pour imposer la façon de voir d'une religion, peut-être, à ceux qui professent des convictions contraires à celle-là.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les discours des préopinants. Dans l'ensemble, je vois d'un œil favorable certains aspects du bill. Les observations du député de Timiskaming m'ont intéressé, puisque j'ai siégé pendant quelques années avec lui au comité des bills privés en général, et que j'ai entendu les dépositions faites à ce comité.

Il me semble que les instances de divorce devraient d'abord être présentées à un organisme autre que le Parlement. Je sais qu'à l'autre endroit, le comité des divorces fait subir aux instances dont il est saisi un examen en bonne et due forme. Ce comité comprend plusieurs membres très cultivés, capables de faire la part des témoignages, et je n'ai aucun grief à formuler là-dessus. Ces dernières années, notre comité était présidé par le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics (M. McCleave), qui est aussi un des représentants de Halifax, et qui, je tiens à le signaler, a accompli de l'excellent travail. Mais je sais que certaines causes jugées par le comité ont dû subir un nouveau procès. Il a fallu instituer une autre enquête et convoquer de nouveau les témoins. Je ne veux pas entrer dans le détail des délibérations du comité, monsieur l'Orateur, mais je me rappelle qu'une fois, après avoir siégé jusqu'à deux heures du matin environ, j'ai eu l'impression que nous avions pris une mauvaise décision. Certaines des dépositions présentées au comité des divorces de l'autre endroit semblent obéir à une certaine mode, et j'ai l'impression que ces causes seraient peut-être mieux examinées par un tribunal distinct. Je ne suis pas encore convaincu qu'il faille recourir à la Cour de l'Échiquier. Peut-être le Parlement devrait-il instituer un nouveau tribunal pour l'examen de ces causes. J'ignore quel en serait le nom. Il se peut que d'autres questions accaparent trop la Cour de l'Échiquier pour le moment, et qu'elle n'aurait pas le temps de s'occuper des demandes de divorce.

Permettez-moi une digression. Étant avocat, j'ai remarqué les commentaires de l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) qui a déclaré qu'effectivement les avocats qui se rendent coupables, devant le Parlement, de ce qu'il a qualifié de méfaits, devraient, s'ils paraissaient devant leurs propres cours provinciales, ou devant la cour de l'Échiquier, en répondre à leur propre Barreau provincial; mais qu'ici, ils n'ont pas à en répondre au Barreau. Cela n'est pas exact, à mon avis. Je crois que l'honorable député se trompe. Dans leur pratique ou ailleurs, les avocats doivent répondre à leur propre Barreau, qu'ils viennent de Montréal, d'Ottawa ou de tout autre endroit; ils doivent répondre au comité de discipline, quel qu'en soit le nom.

J'ai écouté avec intérêt les propos du secrétaire parlementaire du premier ministre, l'honorable député de Peace-River, au sujet de la question de la garde et de l'entretien. Je remarque que l'honorable député de Timiskaming indique, dans les notes explicatives du bill, que la juridiction en matière de pension alimentaire ou de la garde des enfants et d'autres questions continuera de relever des cours provinciales. C'est sans doute ce qui devrait être. Même si le gouvernement fédéral instituait une cour distincte ou si la cour de l'Échiquier jugeait ces cas, je ne crois pas que ces tribunaux pourraient connaître de ces questions. Dans les cours provinciales autres que celles du Québec et de Terre-Neuve, la question de la garde des enfants et de leur entretien est considérée comme très importante, et elle tombe sous la juridiction de la province. Le juge qui entend

la cause est parfaitement au courant des faits, convoque les témoins, et peut ensuite prendre une décision sur ces questions importantes. La garde et l'entretien des enfants, l'entretien de la femme si elle n'est pas coupable, sont évidemment des questions que les tribunaux provinciaux pourraient régler.

Si je l'ai bien compris, l'honorable député de Bellechasse a suggéré qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'établir un tribunal fédéral, mais qu'il conviendrait de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin de permettre aux provinces de Québec et de Terre-Neuve d'établir leurs propres tribunaux provinciaux. Si cette façon de procéder était acceptable, peut-être serait-ce la solution de rechange à adopter. Si ces provinces voulaient bien adopter cette façon de procéder, alors je crois que, comme dans les autres provinces du Canada, on pourrait régler les problèmes du divorce de façon convenable et plus sage.

A mon avis, ce bill renferme certaines parties qui pourraient rallier l'assentiment des honorables députés et peut-être du gouvernement lui-même. Comme je l'ai déjà dit, de façon générale, compte tenu des témoignages présentés à l'autre endroit et parfois devant nous, j'estime que certains changements s'imposent dans notre loi relative au divorce. A mon sens, une étude complète s'impose dans ce domaine. L'honorable député de Timiskaming dira sans doute que nous avons eu amplement le temps de faire cela. Il a déjà soulevé la question au Parlement à maintes reprises, et il soutiendra sans doute que des changements s'imposent dès maintenant. En tant que simple député siégeant du côté ministériel, je dois dire que je suis d'accord avec certaines parties du bill à l'étude. A mon avis, il conviendrait d'étudier la chose plus avant. Alors peut-être pourrions-nous en arriver à une certaine conclusion.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je ne placerai qu'une ou deux observations. Cette mesure ne met pas en cause le principe du divorce; il ne s'agit pas non plus de savoir si nous l'aprouvons ou non. Elle porte sur l'organisme, tribunal ou autre, qui doit s'en occuper. A mon sens, chaque personne douée de raison se rend parfaitement compte que le Parlement n'est pas l'endroit où régler ces questions domestiques. Tel n'est pas son but, et il n'a pas les titres voulus pour s'en occuper. J'espère qu'un jour le Parlement reconnaîtra son incompétence à l'égard de cette question et aussi la déchéance qu'il y a à se substituer à la juridiction des tribunaux dans une question qui est incontestablement leur attribution. Je propose que le Parlement étudie et règle une fois pour toutes et bientôt cette question.

(Texte)

M. l'Orateur: A moins que l'honorable député de Bellechasse (M. Dumont) ne se lève pour poser une question...

M. Dumont: Je voulais demander à mon honorable ami d'en face s'il est au courant qu'en 1945, lorsqu'on demandait une réforme de la loi sur le divorce, il y en avait beaucoup moins dans le Québec et à Terre-Neuve qu'ailleurs. Ainsi, pour vous donner un exemple: En 1918, deux; en Ontario, dix; en 1954, 370, et en Ontario 2,346.

Est-ce que mon honorable ami peut donner une explication à cet état de choses ayant trait à l'endiguement qui a existé jusqu'à maintenant, grâce à nous du Québec?

(Traduction)

M. l'Orateur: Aucune autre question ne peut être posée à l'honorable député de Timiskaming. Seule une question pourrait être posée à l'honorable député de Greenwood. Toutefois, la période réservée aux questions d'initiative parlementaire est maintenant écoulée, et nous reprenons les travaux interrompus à cinq heures.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Paul.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur le président, au moment où la séance a été suspendue pour l'heure du dîner, je parlais des placements de la période allant de 1957 à 1961. Je signalais que ces placements avaient diminué de 7.3 milliards à 6.5 milliards de dollars, soit une régression de quelque 11 p. 100. Mais, au cours de la même période, les économies réalisées par les entreprises commerciales sont passées de 4.9 à 5.1 milliards de dollars. Cependant, monsieur le président, le gouvernement conservateur, comme l'opposition libérale, semble être convaincu que la meilleure façon de stimuler les placements et l'activité économique, serait d'accorder de plus grandes concessions fiscales aux entreprises. En les voyant aller à l'encontre de l'expérience des dix dernières années, en prétendant que c'est la clef de l'expansion et de l'essor du pays, je me souviens, monsieur le président, d'une anecdote au sujet d'un juge anglais assez bourru, appelé à trancher une délicate question d'héraldique. Après avoir écouté les divers hérauts

et poursuivants, le vieux juge aurait dit qu'il lui semblait ne voir là qu'un tas de vieux bonshommes assez sots qui n'étaient même pas maîtres de leurs bonnes vieilles sottises. Je dirai que certains de ces vaillants défenseurs de la libre entreprise ne comprennent pas la règle de leur monde sacro-saint des affaires.

Hier soir, j'ai écouté avec intérêt le député de Davenport dire ce qui suit, comme l'atteste la page 863 du hansard du 22 octobre:

> Notre économie, telle qu'elle est, fonctionne à son mieux lorsque la responsabilité des décisions d'ordre économique est décentralisée et, autant que possible, relève de particuliers.

Voilà ce qu'il a dit, monsieur le président, après avoir passé une heure à nous exposer que notre économie ne marchait pas de façon satisfaisante dans des circonstances où les décisions étaient laissées à l'entreprise privée. C'est sur cet article de foi—foi assez touchante, d'ailleurs—en sagesse et sur la perspicacité du monde des affaires, que nous, c'est-à-dire notre parti, devons nous séparer de nos amis conservateurs ou libéraux. Il m'est vraiment incompréhensible que quelqu'un puisse affirmer à la Chambre sa confiance dans le monde des affaires et sa sagesse collective après des dizaines d'années de mauvaise administration. Ce même monde des affaires qui, en 1939, s'est mis en grève pour faire du chantage auprès de la nation poussée à bout. Ce même monde des affaires qui, depuis la fin de la guerre, titube et oscille entre la surchauffe et la récession, qui a hypertrophié certains secteurs de l'économie et en a atrophié d'autres. Le voilà, ce monde des affaires en qui le parti libéral et le parti conservateur voudraient que nous placions notre confiance et nos espoirs.

Je me soucie peu de rejeter le blâme sur le gouvernement actuel ou sur l'ancien. Ce serait vain et futile. Le gouvernement est moins coupable que le monde des affaires. La faute du gouvernement, c'est d'avoir laissé ces choses se produire. Aujourd'hui, les conservateurs aussi bien que les libéraux montrent qu'ils croient encore ferme que le but primordial de l'activité économique c'est de permettre aux entreprises commerciales d'accumuler des bénéfices, le bien-être social n'entrant en ligne de compte que de façon accessoire. On nous dit aujourd'hui, monsieur le président, qu'il existe un nouveau parti libéral. On fait grand état de ce que le chef de l'opposition est entouré d'hommes jeunes et intelligents qui, on nous l'assure, sont tous des libéraux peu convaincus. En fait, on va jusqu'à dire que ce sont en vérité des socialistes.

J'ai constaté, cependant, lors de la dernière campagne électorale, que les fonds ne semblaient pas manquer pour les émissions télévisées, les voyages en avion à réaction, les immenses placards dans les journaux, et ainsi de suite. Comme j'ai recueilli des fonds pour la caisse du parti au cours de nombreuses campagnes électorales, l'expérience me force à conclure que l'argent que ce nouveau parti libéral a dépensé à profusion en juin dernier ne pouvait provenir que d'une seule source. Ce ne pouvait être que l'excédent de richesse des grandes entreprises canadiennes. Tout en se servant de ces jeunes libéraux dégourdis pour convaincre les Canadiens imbus d'idées progressistes que nous avons un nouveau parti libéral imbu d'idées nouvelles, il faut, bien entendu, rassurer le secteur commercial, lui faire sentir qu'il n'a rien à craindre de ce nouveau parti libéral. Il est prêt à traiter des affaires comme cela se faisait naguère.

[M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

C'est un jeu difficile et délicat, qui exige savoir-faire et circonspection. Il faut convaincre le monde des affaires que ce parti-là pourrait mieux servir ses intérêts que l'autre, persuader en même temps les électeurs que ce parti se préoccupe de l'homme moyen plus que de toute autre couche sociale. Je lisais l'autre jour un article écrit par un éminent courriériste parlementaire pour les opinions duquel j'éprouve le plus grand respect; il y était question de la possibilité de fusion entre le Nouveau parti démocratique et le parti libéral. Je crois avoir fait remarquer qu'un fossé infranchissable nous sépare de tout parti qui est convaincu que l'on peut en toute sûreté laisser la chose publique aux mains des hommes d'affaires, et particulièrement du groupe qui domine actuellement toute notre vie économique.

Bien sûr, monsieur le président, que je suis socialiste. Je dirais même socialiste de la vieille école, encore plus convaincu qu'il y a trente ans que les solutions à nos problèmes, ce n'est pas le régime de l'entreprise privée, du capitalisme ni du monde des affaires qui peut nous les offrir. Les institutions de ce monde-là, les immenses sociétés qu'on a édifiées et organisées à une seule et unique fin, accumuler les bénéfices, ne sauraient constituer le fondement d'un monde stable pour l'avenir. Un monde fait pour protéger la grosse entreprise, si tant est que cela soit possible, ne saurait être un monde fait pour protéger le commun des mortels.

Derrière toute l'angoisse et l'agitation qui marque l'époque sombre et dangereuse où nous vivons se cache une transformation révolutionnaire qui, pour peu que notre monde survive, doit balayer à la fois le despotisme grossier et manifestement brutal de ce qui s'appelle le monde communiste et le despotisme dissimulé et plus subtil du monde démocratique, du monde de l'entreprise privée, afin que puisse apparaître tout autour du globe un monde où l'homme sera vraiment libre.

La grande caractéristique, le salut de l'hémisphère dans lequel nous vivons, c'est que malgré tous ses maux et toutes ses sottises, il nous donne néanmoins l'occasion d'effectuer tous ces changements révolutionnaires, d'édifier ces nouvelles institutions et de développer ces nouveaux rapports humains qui créeront, sans aucun doute, la force qui permettra d'abolir la tyrannie, de même que l'oppression de l'individu par son semblable, où qu'elle existe.

Au fur et à mesure que nous édifions ces nouvelles institutions, il faut commencer à démolir les anciennes. Notre parti se consacre à cette tâche de création et de destruction, lui qui fait suite à tous ces mouvements d'hommes et de femmes qui ont toujours travaillé et lutté en faveur du socialisme et c'est grâce à ces efforts que tant de principes avantageux, décents, et rationnels ont été importés dans notre société foisonnant de rapaces.

Aujourd'hui le monde voit se lever l'aube de ce monde nouveau. L'objectif de notre parti, la raison même de son existence, c'est d'exhorter et d'encourager la population canadienne à s'éveiller à cette aube, à se joindre à cette révolution, à s'armer de courage pour anéantir les anciennes institutions et édifier les nouvelles.

Nous ne voulons pas nous faire les complices de cette politique qui consiste à reboucher les lézardes qui commencent à se faire jour dans l'édifice capitaliste. Impossible d'y installer des étais, de l'imperméabiliser contre les intempéries ou de le convertir en une demeure convenable pour des êtres humains car, dans cet édifice, le bois est pourri, les briques sont craquées, le toit coule et le plancher est sur le point de s'effondrer. Il est plus que temps d'en sortir, de construire une habitation plus digne de l'âme et du corps humains, d'établir un régime coopératif qui englobera les habitants des quatre coins du monde.

M. Nugent: Monsieur le président, je crains de ne pouvoir rivaliser d'éloquence avec le préopinant. Je ne suis pas d'humeur à traiter le sujet aussi légèrement que l'a fait le député qui vient de reprendre son siège, car je suis quelque peu déprimé ce soir à la pensée que, dans les Antilles, une flotte américaine s'apprête à arrêter et fouiller en haute mer, si elle ne l'a déjà fait, les navires qui se dirigent vers Cuba. Tous, j'en suis sûr, tremblent un peu à la pensée de ce qui pourrait arriver si un navire refusait d'arrêter.

Pour ma part, lorsque je songe aux répercussions possibles d'une intervention de ce genre, j'estime qu'il vaut la peine de s'arrêter ici pour nous assurer que, si nous sommes mêlés au conflit qui pourrait s'ensuivre, nous avons agi selon le droit et la morale.

Les rapports entre les États-Unis et Cuba se sont gâtés depuis plusieurs mois. A mon avis, les difficultés proviennent, au départ, d'un concept de la politique étrangère que j'ai critiqué ici même, il y a un an, concept anticommuniste plutôt que pro-démocratique qui nous mène parfois à fouler aux pieds certains principes auxquels nous tenons le plus dans un pays démocratique.

Le gouvernement des États-Unis a certainement quelque raison d'être irrité de l'attitude de Cuba et personne ne me contredira sans doute si j'affirme que bien peu de députés sont heureux de l'orientation prise par la politique cubaine et de la voie où s'est engagé le gouvernement de Cuba, pas plus que de la grande amitié qui lie Cuba à la Russie communiste. Mais être mécontent d'un pays et se brouiller avec lui, ce n'est pas la même chose que d'essayer de lui imposer ses propres vues.

Il faut reconnaître d'abord que Cuba est un pays indépendant et souverain. Son gouvernement peut ne pas rallier l'appui de toute la population, quoique, il n'y a pas si longtemps, au cours d'une tentative d'invasion dont les États-Unis ne peuvent se dissocier tout à fait, les envahisseurs se sont aperçus que les Cubains ne s'étaient pas empressés de les aider. Si c'est là un peuple asservi, il n'avait pas l'air tellement disposé à être libéré. Nous pouvons ne pas aimer sa forme de gouvernement mais, à mon avis, que ce soit un grand pays ou un pays ami, c'est un État souverain et si nous croyons en les droits des États souverains, comme le professe la Charte des Nations Unies, nous devons reconnaître que grand ou petit, ami ou hostile, et que le fait nous plaise ou non, ce pays a les mêmes droits que nous.

Cuba a le droit de s'armer avec les armes qu'il peut se procurer. Cuba a le droit de s'allier avec qui bon lui semble pour sa propre défense, peu importe la répugnance, la désapprobation ou même la peur que nous inspire pareille alliance.

Hier soir, on nous a dit que les États-Unis prenaient des mesures parce qu'ils avaient découvert soudain que les installations militaires en cours de construction à Cuba, et qui proviennent sans doute de la Russie, étaient en fait des rampes de lancement d'armes offensives et de missiles de guerre de portée moyenne. Les mots «offensif» et «défensif» n'ont pas toujours une signification bien définie. Parfois, il me semble que nous qualifions d'armes défensives nos armes, et d'armes offensives les leurs. Quiconque a écouté les débats depuis quelques années, lu les journaux ou entendu parler de la politique militaire

des États-Unis, a sûrement entendu parler de l'effet préventif et a entendu les Américains et d'autres dire que la seule chose qui maintenait la paix dans le monde était la défense des États-Unis, la force de frappe de son aviation stratégique, les engins destinés à mener la guerre chez l'ennemi, engins qui constituent notre première ligne de défense, notre principale ligne de défense. Les mots «défensif» et «offensif» peuvent comporter, bien entendu, des sens différents selon le bout de la lunette dans laquelle on regarde.

Je puis comprendre que les Américains soient quelque peu alarmés à la pensée que ces engins terrifiants sont à seulement 90 milles de leurs côtes. Mais, monsieur le président, bien des populations de par le monde doivent vivre en pensant que leur plus proche voisin, qu'aucune étendue d'eau ne sépare d'eux, est peut-être équipé d'armes bien plus terribles que les leurs. Ils vivent dans l'ombre perpétuelle d'ennemis plus nombreux et plus puissants qu'eux. Les Cubains, puis-je dire, ont vécu durant un certain temps à l'ombre des terribles armements américains. Plusieurs d'entre nous vivent dans cette ombre et nous ne pouvons seulement estimer notre sécurité et notre désir d'y vivre que par les gestes que pose ce grand et puissant voisin capable de nous écraser...

(Texte)

M. Marcoux: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais connaître votre opinion, monsieur le président, sur la question de savoir si le député est en train de parler du budget ou s'il ne s'éloigne pas quelque peu du sujet à l'étude?

M. le président: Je crois qu'il a été décidé, du consentement unanime de la Chambre, que l'on pourrait traiter d'à peu près tout, au cours du présent débat, sauf en ce qui a trait à la limite de temps, laquelle, cependant, ne s'appliquait pas aux porte-parole officiels de chacun des partis.

M. Marcoux: Merci, monsieur le président.

(Traduction)

M. Nugent: Monsieur le président, voici où je veux en venir: lorsque nous avons parlé ici des mesures prises pour faire échec à l'accumulation d'armes à Cuba, et de l'intervention des États-Unis à ce sujet au conseil de sécurité et aux Nations Unies, nous avons dit que nous apporterions notre aide. A mon sens c'est pareille attitude que tous ceux qui ont confiance aux États-Unis aimeraient voir adopter. Ce dont je me plains et ce qui m'inquiète dans les projets américains c'est que les États-Unis ont pris sur eux d'entraver par la force des armes le trafic maritime légitime en haute mer. Aucun droit juridique n'entre en jeu ici, si ce n'est celui du plus fort. Je ne connais rien qui puisse empêcher les navires marchands de faire vapeur en direction de Cuba. Je crains qu'un incident grave ne survienne si un navire refuse de stopper et les Américains mettent leur menace à exécution en tirant dessus. A mon sens, pareil geste de la part du gouvernement des États-Unis constitue un acte belligérant, constitue même un acte d'agression non provoquée.

Les États-Unis sont nos alliés. Nous n'avons pas été consultés au sujet de leurs décisions, nous en avons simplement été informés. Je crois qu'il nous incombe de faire comprendre à nos voisins que nous serons impliqués dans toute guerre dans laquelle ils iront s'empêtrer; que nous ne pouvons pas, étant une nation dotée d'une conscience nationale, nous permettre de nous associer à des mesures qui constituent un acte d'agression non provoqué. Je crois que le gouvernement a le devoir de porter ce trait saillant à l'attention du président Kennedy, et de lui demander de retenir son bras afin de ne pas provoquer de conflit. Je crois que les autres ne reculeront pas s'ils sont attaqués sans provocation—et personne n'en connaît la fin.

M. le président: A l'ordre! Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais je me demande si ses propos, qui intéressent les Affaires extérieures, servent vraiment le plus grand intérêt de tout le monde, présentement. Je n'oublie pas que nous avons passé certaines conventions dans le présent comité, au sujet du paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement, qui a trait à la pertinence. Je sais que la plus grande liberté a été accordée aux députés dans le présent débat. Mais ce qui m'inquiète, c'est que nous faisons face à une crise grave dans un domaine très restreint, dont les répercussions internationales sont si grandes, à l'heure actuelle, que je me demande s'il est vraiment à propos de traiter d'un sujet si délicat dans la conjoncture actuelle.

Je suis consentant d'écouter les avis sur cette question, car je sais très bien que j'occupais le fauteuil lorsque nous avons décidé d'élargir le champ de ce débat. Je crois devoir poser au comité et à chacun des députés la question suivante: A la lumière de la situation internationale et de la crise à laquelle nous devons faire face, est-il dans notre intérêt le mieux conçu à nous tous, de débattre un sujet si délicat, alors que nous n'avons pas encore été saisis de tous les faits que connaissent peut-être certaines personnes haut placées? Par conséquent, est-il possible d'analyser intelligemment une situation aussi délicate? Je demanderais l'aide du comité sur

ce point. Je ne tâche d'aucune façon de forclore les observations du député d'Edmonton-Strathcona. Mais j'estime devoir demander l'avis du comité avant que le député poursuive ses observations à ce sujet.

M. Nugent: Monsieur le président, peut-être pourrais-je simplement dire ceci: Évidemment, si les événements qui se déroulent à l'heure actuelle aboutissaient à un conflit, tout notre programme, ici, devrait être modifié; les projets que nous débattons maintenant changeraient, et je suis sûr que bon nombre de députés ont remarqué ce qui s'est passé depuis hier soir, à la bourse, et qu'ils n'ont pas manqué de constater que la crise exerce déjà une influence directe sur la situation économique de notre pays.

Je voudrais simplement ajouter une autre observation sur les conséquences que la crise peut avoir, même si nous la surmontons...

M. le président: A l'ordre! Je regrette de devoir à nouveau interrompre le député. Nous savons tous qu'en ce qui concerne le domaine des Affaires extérieures, nous avons toujours l'habitude de le traiter comme un sujet tout à fait distinct, ne faisant pas partie des problèmes fiscaux courants de la nation, et j'estime qu'il n'est pas—j'exprime maintenant une opinion et je demande au comité de bien vouloir m'orienter—dans l'intérêt du Canada de débattre ce sujet en ce moment.

Je reconnais seulement que tout commentaire, fondé sur des connaissances fragmentaires ou complètes, pourrait causer beaucoup d'embarras à nos chers voisins du Sud. A mon avis, voilà une question qu'il convient d'examiner avec un certain recul, lorsque les principales parties en cause auront mis fin à la crise. Avant que le député formule d'autres observations, j'estime que le comité devrait me faire bénéficier de ses conseils. Je reconnais qu'on a d'abord accordé beaucoup de latitude au débat, mais je tiens à signaler que le pays ne faisait pas face à ce problème au moment où la décision a été arrêtée. Je prie simplement les députés de faire montre de bon goût quand ils abordent une question aussi délicate que celle-là.

M. Nugent: Je trouve que vous avez raison, monsieur le président. Le débat de ce soir ne comporte pas suffisamment de latitude pour que les simples députés entament l'examen de cette question. J'ai fait valoir mon argument et je suis satisfait.

M. Knowles: A mon avis, nous devrions examiner plus à fond le rappel au Règlement au cas où quelque autre député souhaite aborder le sujet. Il faudrait bien déterminer s'il est opportun d'interdire aux députés de débattre cette question. Il ne fait pas de doute qu'on a accordé, dans le cadre du présent débat, beaucoup de latitude, et qu'on a permis d'amener sur le tapis toutes les questions d'intérêt public. C'est conforme à l'entente intervenue hier, et on peut sûrement rattacher la situation internationale aux questions intéressant les finances et l'exposé budgétaire.

En outre, monsieur le président, je me demande, en toute déférence, si vous n'avez pas vous-même dérogé au bon goût en discutant de la déclaration qu'a formulée le député. Car vous avez bel et bien critiqué sa déclaration et relevé les points qu'il avait fait valoir. Il est loisible à un autre député de le faire, mais que le président en prenne l'initiative, c'est une tout autre histoire et il convient de contester cette façon de procéder. En outre, je suis d'avis que c'est bien le moment, si nous traversons une crise internationale, de protéger le droit de parole et le droit qu'ont les députés d'exprimer leurs opinions sur cette question. Pour ma part, je ne pense pas que le préopinant ait dépassé les limites du bon goût.

M. le président: Permettez-moi d'intervenir pour faire remarquer au député de Winnipeg-Nord-Centre que s'il lit ce que j'ai dit dans le hansard de demain, il constatera, j'en suis sûr, que je n'ai pas du tout pris à parti le député d'Edmonton-Strathcona. J'ai plutôt cherché à connaître l'avis des membres du comité avant que la question soit plus amplement débattue, à la lumière de la crise qui est à la veille d'éclater, ou que nous traversons, ou qui est, du moins, d'une actualité assez brûlante pour que nous puissions nous demander s'il convient ou non d'en poursuivre l'étude. J'espère que le député d'Edmonton-Strathcona n'aura pas l'impression que je l'ai pris à parti, car je n'en avais nullement l'intention. Comme le débat s'engageait sur la voie des affaires extérieures, j'ai jugé à propos de demander l'avis des membres du comité.

L'hon. M. Fulton: La plupart des députés reconnaîtront, je pense, que cette question met le président, et le comité, dans une situation difficile. Personne n'oserait soutenir, je pense, qu'il appartient à la Chambre, siégeant en comité ou autrement, de débattre une question aussi importante que ce qui se passe actuellement aux Antilles. Pas un instant ai-je cru vous entendre dire qu'il s'agit ici d'une question qu'il n'appartient ni à la Chambre ni au comité de discuter. J'ai compris que vous vous demandiez si une résolution relative à l'impôt sur le revenu, même avec toute la latitude qui nous a été accordée jusqu'ici, était un sujet à propos duquel on puisse soulever cette affaire d'importance internationale.

A mon avis, si la Chambre voulait aborder une question de ce genre, elle le ferait savoir

et interromprait ses délibérations afin de pouvoir le faire. Mais aussi longtemps que nous traiterons d'une résolution relative à l'impôt sur le revenu, nous devrons autant que possible nous en tenir au sujet, compte tenu de la latitude qui nous a été accordée d'étudier des questions portant sur l'économie en général, mais non pas une question précise d'importance internationale comme vous aviez l'impression, monsieur le président, que l'honorable député essayait de soulever. Vous aviez raison, je crois, d'appeler l'attention du comité sur une question à propos de laquelle vous seriez appelé à rendre une décision, car si un député était autorisé à discuter de la situation découlant de notre inquiétude à propos de Cuba, un autre pourrait bien avoir le même droit et nous pourrions, à propos d'une résolution relative à l'impôt sur le revenu, nous trouver engagés dans un débat tout à fait différent. A mon avis, le comité vise à ce que nous nous en tenions, à cette étape-ci, aux problèmes économiques en général, que soulève la résolution dont nous sommes présentement saisis, et que nous procédions à un autre moment, et à propos d'un sujet plus approprié, à une discussion comme celle à laquelle l'honorable député d'Edmonton-Strathcona faisait allusion.

(Texte)

M. Marcoux: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Tout à l'heure, j'ai invoqué le Règlement. Je voulais savoir si l'honorable député s'éloignait du sujet à l'étude. On m'a dit que la discussion était très étendue, mais à la suite de la décision du vice-président, l'honorable député avait continué à parler.

Je soumets respectueusement, monsieur le président, que dans un comité, il ne me semble pas que cette décision lui revienne. Même pas celle de suggérer au comité de décider si un député doit parler sur le sujet ou non, étant donné qu'il a accepté la généralité du sujet.

Je ne crois pas que d'autres que les responsables du parti puissent demander à l'honorable député de changer de sujet. C'est l'opinion que je vous soumets, parce que s'il parle de Cuba, d'autres pourront parler de leur comté, de leurs parents ou de leurs amis.

Je ne pense pas que le comité se doive de prendre des décisions chaque fois qu'un député prend la parole.

Alors, que ceux qui veillent à la discipline du parti indiquent à leurs sympathisants de quel sujet ils peuvent parler! C'est l'appel au Règlement que je vous soumets.

(Traduction)

M. MacEachen: J'aimerais dire un mot à propos du rappel au Règlement, monsieur le président, me rendant compte qu'il n'est pas lié à la question de la pertinence. Quand le débat a commencé nous avons décidé que ce serait un débat général équivalant à un débat sur le budget et portant sur une grande diversité de questions à soumettre au comité. Si vous aviez invoqué le Règlement à propos de la pertinence des observations de l'honorable député, nous aurions eu l'occasion alors d'essayer de déterminer l'étendue du consentement que nous avons donné. Mais, si je comprends bien, vous tenez ces propos dans une tout autre intention, car vous voulez que le comité vous dise s'il convenait, s'il était approprié ou de l'intérêt du Canada de débattre une question assez délicate.

Je dis à Votre Honneur que cette question doit être tranchée par chaque membre du comité lorsqu'il s'acquitte de ses propres responsabilités à la Chambre des communes ou en tant que membre du comité. C'est à chaque membre du comité de décider par lui-même s'il est de l'intérêt du Canada, s'il est approprié ou s'il convient de traiter d'une question épineuse de portée internationale. Je vous parle ainsi en toute déférence, monsieur le président, pour répondre à la demande que vous avez adressée au comité. A propos du rappel au Règlement, j'aurais beaucoup de difficulté à convenir qu'après avoir décidé d'amorcer un débat général équivalent à un débat sur le budget, on puisse très facilement fixer des limites à la discussion sans redemander le consentement du comité.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je comprends fort bien la difficulté dans laquelle se débat le comité en ce moment, et je suis sûr que personne ne souhaite limiter la liberté de nos délibérations. Ce ne sera certainement pas moi qui le souhaiterai. Mais, quand nous avons pris des dispositions au sujet de cette étude, et décidé que la règle de la pertinence ne s'appliquerait pas lors de l'étude de la première résolution budgétaire, la proposition qui, d'après moi, avait été acceptée lundi, et dont j'avais saisi la Chambre, était la suivante. Ainsi que l'atteste la page 747 du hansard, j'ai dit:

> C'est un peu différent de ce que nous avons fait jusqu'ici, mais cette formule permettra une discussion générale sur les affaires économiques du Canada.

J'ai limité le débat aux questions économiques de nature générale, de façon à n'être pas limité précisément aux modifications de la loi de l'impôt sur le revenu dont le comité est saisi en ce moment. Je ne pensais pas à un débat d'envergure très vaste, comme celui qui se déroule sur l'Adresse en réponse au discours du trône, où il est possible de parler de n'importe quel sujet.

La seule proposition que je ferai, à l'étape où nous en sommes, serait qu'en vue d'un

débat ordonné, nous limitions nos observations à la situation économique générale au Canada; et, comme l'a déjà signalé le ministre des Travaux publics, si par la suite—peut-être demain, je n'en sais rien—la Chambre veut traiter une question très urgente, elle pourra peut-être y consacrer le temps nécessaire. Mais rattacher le présent débat à des délibérations de nature absolument générale sur n'importe quel sujet auquel pourrait penser un député ne serait, à mon avis, guère conforme à l'entente que nous avons, je crois, conclue vendredi dernier et, plus tard, lundi.

M. Berger: Monsieur le président, en ce qui concerne le rappel au Règlement, quand le leader de la Chambre et le gouvernement ont proposé que la règle de la pertinence ne soit pas prise en considération au cours du présent débat, le député de Winnipeg-Nord-Centre les a avertis des conséquences possibles. Mais ils ont persisté. Maintenant, parce qu'un des membres du comité a jugé bon de parler d'une question des plus urgentes qui, de son avis du moins, est nettement régulière, on s'efforce apparemment de lui imposer des restrictions. Avec le plus grand respect, monsieur le président, je dirai que le député qui avait la parole, c'est-à-dire le député d'Edmonton-Strathcona, a le droit de poursuivre ses observations dans le sens qu'il voulait, parce que, la règle de la pertinence ne jouant pas, il ne peut être rappelé à l'ordre ni par le président, ni par le leader de la Chambre, ni par qui que ce soit. Ce n'est que le comité qui puisse lui faire abandonner le sujet.

M. le président: Le député de Cariboo veut-il faire une observation?

M. Leboe: Monsieur le président, ce n'est qu'une observation très brève. Il me semble que le sujet ayant maintenant été abordé au cours du débat, nous devons évidemment comprendre, d'après les observations formulées, qu'il s'agit d'une situation délicate. Ce n'est donc pas la question de pertinence dans ce débat qui m'inquiète, mais plutôt la possibilité que tous les députés qui prennent la parole au cours de cette délibération parlent d'autres sujets, alors qu'un seul d'entre eux formulerait une proposition ou avancerait un argument sans qu'il y ait équilibre au sein du comité. Je puis m'imaginer ce qu'il en serait si deux ou trois agissaient ainsi et que, de deux ou trois discours ainsi prononcés, nous pourrions conclure à l'approbation unanime de ces choses par le comité. Je vois là le danger que comporte notre façon de procéder ce soir. Je crains, et je tiens à le signaler au comité, que c'est ce qui se passera si nous n'amorçons pas un débat général sur la question, de façon à pouvoir entendre tous les côtés de la Chambre.

M. le président: Eh bien, je suis dans les mains du comité, comme vous pouvez tous vous en rendre compte. J'espère que personne n'a mal interprété le fait que j'ai pris la parole, ce que je fais très rarement de ma propre initiative et sans y être invité par quelque membre du comité. J'ai pris la parole uniquement parce que je me rendais compte des intérêts plus vastes que touchait la question, et tout ce que je puis dire, c'est que j'ai cru devoir parler parce que je pensais, pour ma part, à la portée plus étroite de la situation économique nationale au Canada même, au moment où le comité a donné son assentiment unanime. Si nous devions nous lancer dans le domaine plus vaste des affaires internationales, j'ai cru devoir prendre la parole pour demander votre avis.

Je ne saurais passer outre au consentement unanime du comité, visant à mettre de côté le paragraphe (2) de l'article 59 du Règlement, afin de permettre ce débat en comité des voies et moyens; par conséquent, je ne puis que laisser aux honorables députés le soin de déterminer s'il est dans l'intérêt du Canada, et à vrai dire interpréter à la lettre la décision ou l'entente qui a résulté du consentement unanime d'hier, de nous aventurer dans un domaine aussi vaste que ce domaine délicat que représente la situation cubaine, qui relève vraiment du champ des affaires internationales.

M. Crestohl: Monsieur le président, à propos du rappel au Règlement, je dirai que vous avez agi de façon très judicieuse en cherchant à obtenir le conseil et l'avis du comité. Vous nous l'avez fait bien comprendre, je crois, en faisant profiter le comité de vos conseils en tant que président, à propos de cette question très délicate qui a été soulevée. Cependant, monsieur le président, nous ne devrions pas, je crois, interpréter cet incident comme un précédent pour poursuivre le débat sur ce qui semblera ou non pertinent. C'est ce que je vois dans les observations que vous avez formulées au comité. En votre qualité de président, il vous incombait, je crois, de porter cette situation délicate à l'attention du comité, et c'est ce que vous avez très bien fait. Mais je ne crois pas que vous devriez rendre une décision sur la question de savoir si, oui ou non, l'Orateur avait raison d'agir ainsi; mais vous devriez laisser au comité le loisir de continuer à interpréter les conditions établies pour la poursuite du présent débat, de sorte que cela ne créera pas un précédent pour tout autre député qui pourrait prendre la parole au cours du présent débat.

M. Davis: Monsieur le président, j'aimerais maintenant retourner à un sujet un peu moins délicat que celui dont le comité est saisi ce soir, à savoir les perspectives économiques du

Canada. Tout d'abord, je félicite le ministre des Finances de sa nomination à cette haute fonction. C'est une grande responsabilité. Ce poste représente beaucoup plus que le fait de s'occuper des deniers publics; s'il remplit convenablement sa fonction, il est en fait le grand architecte de l'avenir financier et économique du Canada. Que nous soyons pauvres ou riches, que nous ayons un emploi ou non, ou que nous perdions notre titre de citoyen, tout cela dépend de lui. C'est dans la mesure où il comprendra le déroulement de l'histoire, où il aura de la vision, et avant tout dans la mesure où il sera capable de communiquer ses plans au pays, que nous pourrons voir s'il remplit bien sa fonction et si la postérité le considérera comme un grand homme, un grand homme faisant suite à de nombreux prédécesseurs au poste de ministre des Finances.

A titre de nouveau député, je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie de participer au présent débat. Je m'en réjouirais davantage, cependant, si le ministre nous avait donné une meilleure idée de ce que le gouvernement entend faire et s'il avait précisé l'orientation que nous prendrons dans les mois à venir. Pour ma part, j'aimerais bien que le gouvernement présente un avant-projet des mesures financières qu'il se propose d'adopter. Que voulez-vous, monsieur le président, j'ai été gâté! J'ai travaillé pour quelques entreprises qui étaient administrées sérieusement. Pour assurer la prospérité de la société, la direction devait savoir où mèneraient les lignes de conduite qu'elle adoptait, elle devait décider des mesures à prendre pour changer le cours des événements ou en tirer le meilleur parti possible.

Je suis sûr que l'on pourrait faire la même chose dans la conduite des affaires de l'État. On pourrait certes nous fournir tous les faits pertinents. Assurément, ces données devraient être étudiées par des spécialistes et être tenues à jour afin de nous permettre de prévoir assez longtemps d'avance ce qui nous attend pour que nous puissions nous renseigner sur les problèmes à venir et discuter entre nous, d'une manière sensée, de la meilleure orientation à prendre. Nous avons, au lieu de cela, des résolutions financières séparées. On nous les présente par bribes qui ne s'appuient sur aucune donnée. Nous venons à peine de sortir d'une crise financière et, pourtant, on ne nous donne aucune prévision bien que, de l'avis de nombreux économistes, il y aura une régression en 1963. On n'a déposé aucun Livre blanc comme cela se fait normalement au Royaume-Uni et aux États-Unis où le président dépose le rapport présenté par ses conseillers financiers. Il n'est pas surprenant que nous ne sachions pas à quoi nous en tenir ici. Il n'est pas étonnant que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ne sachent pas à quoi s'en tenir au sujet de notre économie.

Pour pouvoir faire le point, j'ai établi quelques priorités. Le plein emploi vient en première place, suivi d'un accroissement continu de la productivité. S'ils étaient réalisés, ces deux objectifs dynamiques augmenteraient notre production et notre revenu national. Comme troisième objectif, nous devrions nous efforcer de garder une plus grande partie de nos ressources et d'avoir un plus grand empire sur notre destinée. Nous avons constamment perdu notre emprise comme en fait foi le déficit d'un milliard de dollars que comporte chaque année notre balance des paiements. Pour combler ce déficit, nous avons mis les autres à contribution. Ils nous ont fourni la plus grande partie des capitaux qui nous ont aidés à accroître nos ressources et développer nos industries. Ils ont maintenant droit aux bénéfices de ces placements et j'estime qu'il faut les traiter avec justice. Cependant, il faut à tout prix faire quelque chose si nous ne voulons pas nous trouver aux prises avec une crise financière et, plus grave encore, une crise politique. Il faut agir sans tarder. Nous devons commencer tout de suite à mettre de l'ordre dans nos finances. Autrement, nous devrons subir quelques crises qui nuiront non seulement à nos relations internationales mais aussi à l'avenir de la libre entreprise dans notre pays.

Je dirai sans ambages que je rejette la nationalisation comme étant la solution parfaite de ce problème délicat. Je dirai aussi que les mesures qui exigent la vente ou le maintien au pays d'une certaine proportion des actions d'une compagnie ne sont pas souhaitables parce qu'elles ne peuvent probablement pas être mises en vigueur. Je préférerais qu'on aborde ces problèmes avec réalisme en fournissant aux Canadiens les meilleures occasions d'obtenir de l'avancement dans ces sociétés, de les diriger, d'y faire des placements intelligents et éventuellement d'y posséder la plus grande partie des actions qui représentent les richesses détenues par les sociétés dans notre pays. Afin d'y parvenir, les Canadiens doivent être bien formés et doivent avoir accès aux derniers renseignements. Il faudrait que des rapports annuels accompagnés de bilans financiers soient publiés par toutes les sociétés possédées par des étrangers et qui font affaires dans notre pays. Les filiales qui font affaires ici devraient être dirigées par un bureau d'administration composé en majorité de Canadiens habitant le Canada. Puis, grâce à leurs renseignements privés et à leur connaissance de la situation au Canada, ils pourront non seulement conserver des relations cordiales avec les sièges sociaux des sociétés internationales situées dans d'autres pays mais pourront aider à récupérer pour les

Canadiens une plus grande proportion de nos richesses et de leur administration.

La canadianisation progressive des grandes entreprises appartenant à des étrangers n'est pas mon seul souci. L'initiative du Canada devrait jouer pleinement dans d'autres domaines. De petites entreprises devraient naître et croître par milliers. Si l'on réussit à offrir du crédit à échéance assez longue, et à des taux d'intérêt raisonnables, on verra se développer vraiment le talent d'entreprise de nos Canadiens. Mais ce talent a peu de chance de progresser si la politique de pénurie de l'argent demeure trop longtemps en vigueur. Toutefois, je suis certain que, tôt ou tard, nous ferons appel au crédit du Canada pour acheter notre patrimoine national. Le gouvernement peut faire en sorte d'emprunter à peu de frais, afin que ces petites gens puissent faire appel aux prêteurs commerciaux ordinaires, afin que les Canadiens énergiques et aux larges vues qui aimeraient posséder et diriger leur modeste part de l'économie canadienne puissent réaliser leurs aspirations.

Pour revenir aux questions budgétaires, je me permets de dire ceci. Le gouvernement a pris l'habitude d'administrer nos questions financières à perte. Il a accumulé des déficits budgétaires qui se montent à plusieurs milliards de dollars. Encore cette année, nous paierons près de $110 pour chaque tranche de $100 que le gouvernement percevra sous forme d'impôts. Pareille pratique favorisera fatalement l'inflation, si nous y persistons. Rien ne saurait mieux dévaluer notre monnaie. Rien ne saurait faire grimper plus rapidement les prix d'un bout à l'autre du pays. Ce qui pis est, c'est que le gouvernement persiste à prétendre qu'il veut équilibrer son budget. Que, d'une année à l'autre, il n'arrive jamais à faire ce qu'il se promet de faire, voilà qui est épouvantable et ne fait qu'accroître la confusion. C'est ainsi qu'on mine la confiance du capitaliste, qu'il s'agisse d'un Canadien ou d'un étranger qui cherche à placer ici de l'argent.

Les principaux éléments déterminants de notre revenu national, en définitive, sont l'accroissement de la population et la productivité. Les deux sont au ralenti dans le moment. Si les choses continuent au train où elles vont, nous allons voir tout autant de nos fils partir pour les États-Unis que nous accueillerons d'immigrants. Avec cette perte de talents, l'efficacité de notre main-d'œuvre ne peut qu'être inférieure à ce qu'elle devrait être. Du reste, elle en a souffert. La productivité par personne en est à peu près au même point qu'en 1957. Si bien que la production canadienne de biens et de services s'élève lentement de 2 à 3 p. 100 par année. Nous sommes en train de nous faire dépasser à la fois par nos amis et nos ennemis. Nous sommes dans une ornière. Néanmoins, nous devons et nous allons nous mettre en branle, j'en suis certain.

Il m'inquiète de savoir, comme cela doit inquiéter aussi bien d'autres Canadiens, comment nous allons combler la lacune de 10 p. 100 dans notre budget. Je nous vois maintenir nos dépenses, en couper ici, en ajouter là, pour que l'emploi dans l'industrie de la construction reste aussi fort que possible. Mais la vraie clef, c'est l'augmentation de la productivité. Les taxes, du moins dans ce contexte, doivent diminuer. Il faut les simplifier et en décharger les producteurs pour les faire porter par ceux qui ne font que consommer. Ce dont nous avons besoin c'est d'augmenter la production. Accroissons le nombre des travailleurs. Amenons la prospérité en augmentant notre travail de façon intelligente. C'est la seule façon pratique de créer du revenu additionel sans majorer les taxes, et d'arriver enfin à équilibrer le budget. Nous avons besoin de stimulants afin de mettre au point de nouveaux produits, d'introduire de nouveaux procédés, de nous libérer des industries improductives en faveur de celles qui produisent. Un programme de libéralisation des échanges va aider, mais la concurrence dans le domaine des importations est un maître difficile à contenter. Nous devons savoir où nous allons et orienter nos programmes de recherche, notre aide, dans la bonne voie. C'est l'une des façons dont nous pouvons sortir du marasme où nous sommes, en mobilisant la puissance de notre économie libre et en laissant l'expansion économique, plutôt que les impôts toujours accrus, nous fournir les recettes supplémentaires dont nous avons besoin.

Les mesures auxquelles je souscris comprennent le nouveau stimulant fiscal que le gouvernement a énoncé dans le discours du trône à l'intention des entreprises qui se proposent d'augmenter leurs dépenses au titre de la recherche scientifique au Canada. Cependant j'irai même plus loin. Je crois que le gouvernement, du moins je l'espère, se propose d'aller plus loin et d'orienter cette tendance vers la recherche et le développement industriels au Canada. C'est dans le domaine des recherches appliquées que nous sommes si lamentablement faibles. C'est dans ce domaine que l'industrie privée, dans un grand nombre d'autres pays, fait beaucoup, alors que nous faisons si peu. Nos organismes gouvernementaux font beaucoup de travail scientifique, mais ce n'est pas le genre de travail qu'on peut appliquer dans l'immédiat à nos ressources pour assurer des emplois supplémentaires au Canada. Encore une fois, je vous répète que la recherche nous permettrait de reprendre la propriété et l'orientation de l'industrie au

Canada. Ceux qui poursuivent les recherches sont au centre même des affaires. Ils disposent de renseignements internes qui nous échappent. Plus nous élargirons le nombre de Canadiens pouvant en bénéficier, plus nous aurons de Canadiens sachant faire des placements intelligents à l'avenir, et plus la direction et les capitaux canadiens récupéreront de notre productivité industrielle.

Il existe nombre d'autres mesures que j'aimerais voir mettre en œuvre. La première porte sur une exemption d'impôt accordée aux nouvelles industries, particulièrement à celles qui doivent s'installer dans les régions aux prises avec un chômage endémique. Je citerai également des dégrèvement d'impôts accordés aux industries que la concurrence des importations frappe lourdement, dégrèvement du genre de celui prévu dans le *Trade Expansion Act* du président Kennedy. Cette mesure aiderait les industries qui souffrent grandement de la concurrence d'outre-mer à faire face à cette concurrence et à reprendre leur équilibre dans leurs autres domaines d'effort. J'aimerais également que le gouvernement supprime les impôts et autres mesures restrictives qui continuent à entraver notre commerce avec les États-Unis et bon nombre d'autres pays.

Je m'y connais quelque peu en énergie électrique. Je cite un cas d'espèce. Cette industrie géante a, par l'intermédiaire de son programme de construction, été en majeure partie à l'origine de notre économie d'après-guerre. Un sur dix des dollars qu'on investit doit être réalisé dans l'industrie de l'énergie. Les prévisions établies et publiées par cette industrie indiquent que, à cause de notre croissance économique insuffisante, elle accusera un excédent de placements de l'ordre de 20 p. 100 jusqu'en 1965. Songez-y, sur 7 milliards de placements, 20 p. 100 ou près d'un milliard et demi de dollars qui dorment parce que nous avons construit au delà de nos besoins. Songez à ce que nous pourrions faire, à ce que nous pourrions gagner, si la moitié même de ces placements pouvaient être mis à contribution pour desservir des régions avoisinantes des États-Unis. Le revenu à en tirer par ces services d'utilité publique pourrait atteindre les 50 millions par année. Ces 50 millions par année pourraient servir à réduire le tarif d'énergie dans notre pays. On aurait là 50 millions dans la colonne de droite du grand livre, le moment venu de faire la balance de nos paiements.

J'aimerais passer maintenant à un autre secteur, plus étendu et plus important, il me semble, de notre économie, celui des industries tertiaires, des services. Il s'agit d'industries habituellement exploitées par de petits hommes d'affaires, qui, souvent, sont des Canadiens. Pensons au tourisme. Pourquoi la

plupart des citoyens de nombre de nos villes vont-ils dans le Sud? Pourquoi la plupart des gens de Vancouver qui font du ski vont-ils en faire dans le Sud? C'est qu'une grande partie de notre propre pays ne nous est pas facile d'accès. Pourquoi ne pas ouvrir nos propres réserves, avec les fonds de l'État si c'est nécessaire? Pourquoi ne pas exploiter nos propres panoramas? Pourquoi ne pas construire plus de routes dans la direction nord-sud aussi bien qu'est-ouest? Pourquoi ne pas aider à la construction de quais pour petits bateaux, qui permettront aux gens de chez nous tout comme à ceux des États-Unis et d'ailleurs d'explorer nos côtes? Pourquoi ne pas consentir des prêts à long terme et à intérêt peu élevé aux municipalités et aux autres organismes qui veulent construire des centres pour la tenue de congrès? Pourquoi ne pas parer nos réserves indiennes et en faire des endroits d'intérêt historique tant pour les étrangers que pour les nôtres? Voilà des projets empreints d'imagination. Il y a aujourd'hui des gens qui en sont très enthousiasmés, et je suis sûr que cela pourrait rapporter.

Je crois que telle est la direction que devrait prendre le gouvernement fédéral. Elle devrait guider les innombrables Canadiens qui veulent non seulement rester dans notre pays mais aussi gagner honorablement leur vie en exploitant une entreprise qui leur appartienne. Voilà une façon d'ouvrir le Canada tout en le gardant à ses citoyens. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'être de notre temps et d'utiliser notre crédit national, nos ressources fédérales, pour appuyer ces projets et faire en sorte qu'ils se réalisent. Ce que je veux surtout faire ressortir ce soir c'est que le gouvernement doit faire des plans pour l'avenir. Il doit prévoir les événements et les mesures qu'il prendra pour y faire face. L'État est la plus grande entreprise du pays et bien des citoyens attendent du gouvernement qu'il apporte une solution compréhensible à leurs problèmes. Ils attendent plus du Parlement que du gouvernement l'élaboration de plans qu'ils pourront comprendre. Ils veulent que les pronostics et les politiques soient présentés de façon à ce que l'homme de la rue, les Canadiens en général, les comprennent.

Nous nous rendons compte que la discussion n'a pas la portée d'un débat général sur le budget. Le programme complet du gouvernement ne nous a même pas été révélé; il ne nous a pas été présenté de façon rationnelle et compréhensible. Cette carence s'explique. Beaucoup d'entre nous, qui sommes à la Chambre depuis quelques semaines, en comprennent aisément la raison. Il n'y a pas très longtemps, les deux grands protagonistes,

les créditistes et les conservateurs, assouplissaient leurs muscles et faisaient des bonds, séparés les uns des autres par une bonne distance, il est vrai. Ils s'entraînaient pour la grande bataille. Toutefois, maintenant que nous sommes tous réunis dans cette enceinte, que se passe-t-il? Nous constatons que ceux qui clamaient «vous n'avez rien à perdre», qui sont logés dans le coin de la Chambre, échangent des gestes et des sourires d'amitié avec les auteurs du slogan «vous n'avez jamais eu la vie aussi belle», assis de ce côté-ci de la Chambre. Chaque fois que la sonnerie retentit, ils se lèvent comme un seul homme, mais il n'y a plus de lutte. Des sourires et des corps à corps qui n'en finissent plus. Pas de coups. Pas de pertes d'hommes.

Imaginez cette alliance impie entre les sinistres barons de Bay Street qui voudraient équilibrer le budget du jour au lendemain et la fraternité de la monnaie fictive qui voudrait faire travailler la planche à billets 24 heures sur 24 pour imprimer des coupures de $100.

Un groupe, celui des torys enragés, se compose de conscrits de la finance; l'autre, celui des créditistes folâtres, se compose d'embusqués de la finance, mais pour rester au pouvoir ou conserver un poste d'influence, chacun, dans le secret, se complaît dans la compagnie de l'autre. Il leur arrive de se lancer quelques invectives pour faire du tape-à-l'œil, mais de toute évidence, ils ont relevé quelque part les promesses retentissantes qui leur ont valu leurs sièges en cette Chambre.

Devant cette remarquable transformation, nombreux sommes-nous à sympathiser avec le ministre des Finances. Il n'ose plus faire de plans pour l'avenir, car c'est justement un point sensible où créditistes et torys sont aux antipodes les uns des autres.

Faisant écho aux paroles du premier ministre dans sa déclaration du 19 octobre, le ministre des Finances a dit en effet «Je n'ai pas l'intention d'envisager l'avenir».

Une voix: Où prenez-vous ça?

M. Davis: Je regrette sincèrement qu'il ne puisse l'envisager. Donc, qu'il me soit permis de parler au nom du pays...

L'hon. M. Nowlan: Non!

M. Davis: ...pour affirmer que le plus tôt nous mettrons fin à ces tâtonnements financiers d'aveugles, le mieux ce sera.

M. Kennedy: Puis-je poser une question au député? Il a dit qu'au lieu d'imposer le producteur, nous devrions imposer le consommateur. Préconise-t-il une augmentation de la taxe de vente ou de la taxe d'accise?

M. MacEwan: Demandez-le à M. Walter Gordon!

M. Davis: Je crois qu'il y aurait une excellente thèse à développer en faveur de la modification des dispositions actuelles concernant l'impôt sur le revenu. J'estime qu'elles défavorisent la production et qu'il faudrait les modifier de façon à stimuler l'accroissement de la production dans notre pays.

M. McCleave: Appuyerez-vous la résolution?

M. le président: Le député de Lapointe veut-il poser une question?

(Texte)

M. Grégoire: Monsieur le président, l'honorable député déclare que les créditistes vont mettre la machine à piastres en marche vingt-quatre heures par jour. Peut-il me dire où il a appris sa théorie du Crédit social?

Une voix: De vous!

Une voix: De vous autres!

Des voix: De Caouette!

M. Lamy: Vous dormiez, mon ami, quand il vous l'a expliquée!

(Traduction)

M. Davis: Je n'ai pas beaucoup appris de M. Bennett. Je suis allé à l'école de M. Howe, de Walter Gordon et de quelques autres.

Une voix: Cela explique tout.

M. le président: A l'ordre! Il se produit au cours du débat quelque chose qui me rend soucieux et je profite de l'occasion pour soulever un autre point. Que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre me reprenne si j'ai tort, mais j'ai constaté que, de plus en plus, on appelait les députés par leurs noms dans les délibérations du comité; je veux parler en ce moment de l'honorable député de Bonavista-Twillingate et d'autres. Je trouve le moment aussi bien choisi qu'un autre pour exprimer mon opinion, et j'espère qu'elle ne troublera pas l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre; je trouve cela de mauvais goût et je ne crois pas que les règles du comité de la Chambre le permettent. Je demanderais donc aux honorables députés de se désigner par le nom des circonscriptions, si c'est possible, malgré la chaleur du débat. J'espère que les honorables députés se le rappelleront dès le début des délibérations du comité.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais m'expliquer sur un fait personnel. Vu que Votre Honneur a jugé bon de parler de moi en particulier, j'ai fait des efforts de mémoire, mais je n'arrive pas à me rappeler de m'être jamais servi du nom d'un représentant ni d'avoir désigné un député autrement que par le nom de sa circonscription et j'essaie, d'habitude, de prononcer correctement le nom de sa circonscription.

M. le président: Je vais élucider ce point aux fins du compte rendu. La plupart des députés ont bien compris que je désignais l'honorable réprésentant de Bonavista-Twillingate...

L'hon. M. Pickersgill: Bonavista.

M. le président: ...comme l'une des personnes les plus exposées à se faire traiter ainsi au comité.

M. Benson: Monsieur le président, vu la qualité des débats que j'ai écoutés ici au cours des dernières semaines, j'hésite bien humblement à prendre la parole pour la première fois dans cette enceinte. J'aimerais dire quelques mots à propos d'un sujet qui se rattache étroitement aux questions qui font l'objet du débat, c'est-à-dire, l'imposition. Ce sujet ne remporte jamais les faveurs. Depuis les temps bibliques, le percepteur d'impôts a toujours été considéré avec une sorte de dédain par ses concitoyens, bien que cette observation ne s'applique certainement pas au ministre du Revenu national.

Toutefois, les Canadiens se rendent compte au moins que le gouvernement doit prélever des impôts, sous une forme ou sous une autre, pour fournir les services et verser les subventions auxquelles le public estime avoir droit.

On peut se faire une idée de l'importance des impôts dans notre régime économique si l'on songe que 32.3 p. 100 des profits réalisés grâce aux denrées produites et aux services rendus en 1961, sont allés aux divers paliers de gouvernement qui en assurent la redistribution. La même année, les dépenses globales du gouvernement, à tous les échelons, se sont chiffrés à 11.9 milliards de dollars.

Durant l'année terminée le 31 mars 1962, le présent gouvernement a touché, grâce aux impôts, la somme globale de 5,157 millions. Dans son exposé budgétaire du 10 avril dernier, l'ex-ministre des Finances prévoyait que les recettes de l'État fédéral, au titre des impôts, atteindraient 5,155 millions pour l'année financière en cours. Ainsi qu'on nous l'a signalé, la surtaxe sur les importations, que l'on a imposée depuis lors, portera les recettes à 5,305 millions.

Les vis-à-vis ont prétendu qu'ils avaient réduits les impôts depuis qu'ils sont au pouvoir. Il n'en demeure pas moins que, selon les prévisions du gouvernement lui-même, les contribuables canadiens paieront en impôts, durant l'année en cours, 682 millions de plus qu'en 1958, et cela ne tient pas compte de tous les éléments.

Outre le fait que les impôts ont été plus élevés que jamais auparavant, nous avons, de 1958 à 1962, accumulé un montant global de 2,192.8 millions de dollars en déficits aux seuls comptes courants, sans compter les décaissements de quelque 800 millions au titre de l'assurance-chômage, en dépit d'une hausse de 33 1/3 p. 100 dans le taux des contributions, et les quelque 150 millions versés au fonds spécial pour la défense.

Autrement dit, même si les Canadiens ont versé plus de 26 milliards en impôt au gouvernement fédéral au cours de ces années-là, ce dernier a trouvé moyen de tout dépenser, et même de nous endetter au rythme de 1.9 million par jour. Ce sont là, monsieur le président, des pertes en espèces. Je ne tiens pas compte du manque à gagner résultant du ralentissement de notre croissance économique qui, lui aussi, s'élève à des milliards de dollars.

Je ne veux pas insister trop sur le passé. Les faits sont là pour en témoigner et ils sont loin d'être flatteurs. Cependant, puisque nos vis-à-vis ressassent le passé lointain pour justifier les mesures inappropriées qu'ils prennent aujourd'hui, il serait bon, je crois, de rappeler encore une fois la mauvaise gestion financière dont ils ont fait preuve durant leur mandat.

Selon ses prévisions, le gouvernement, en dépit de son programme d'austérité et des impôts qu'il a augmentés sans l'approbation du Parlement, continuera de coûter aux Canadiens, au cours de la présente année, 1.5 million de dollars par jour de plus qu'il ne touche.

Monsieur le président, je reconnais les difficultés avec lesquelles le ministre actuel des Finances est aux prises. Alors que durant la législature précédente nous avions un ministre des Finances qui se plaisait à se mêler un peu de commerce et de questions juridiques—et c'est peut-être la raison pour laquelle il est maintenant ministre de la Justice—nous nous apercevons que plusieurs aiment à se mêler de finance. D'abord nous avons le ministre des Finances que je félicite de tout cœur d'avoir été nommé à ce poste et à qui j'offre mes condoléances. Puis nous avons l'ex-ministre des Finances qui, bien qu'il soit ministre de la Justice, semble se mêler encore un peu de questions financières. En troisième lieu, nous avons le ministre sans portefeuille qui devrait aider considérablement le ministre des Finances à déceler les échappatoires fiscales, vu qu'il doit être un maître en la matière. Enfin, monsieur le président—et il ne faut pas l'oublier—nous avons le député de Villeneuve, que nous ne devons pas mépriser, vu que c'est uniquement grâce à son appui et à celui de ses confrères que le présent gouvernement a pu rester au pouvoir. Monsieur le président, les politiques monétaires du député de Villeneuve devraient

ajouter du piquant au ragoût fiscal et monétaire que ces quatre gâte-sauce sont à confectionner.

Malgré toute l'aide qu'il reçoit, bien que les perspectives financières se soient radicalement modifiées sous l'influence du programme d'austérité, bien qu'il ait moralement sinon légalement l'obligation de le faire, il appert maintenant que le ministre des Finances ne présentera pas officiellement de véritable budget revisé pour l'année financière en cours, ce qui permettrait au Parlement d'en discuter de façon régulière. Je me demande combien de temps il se maintiendrait, en pareilles circonstances, au poste de trésorier d'une des sociétés du ministre sans portefeuille.

Monsieur le président, j'aimerais signaler au comité certaines opinions publiées à ce sujet par le *Journal* d'Ottawa, un journal qui n'est pas trop hostile au gouvernement. Le 19 juillet 1962, sous le titre: *Fall Baby Budget Appears Certain*, le public recevait les renseignements suivants:

Un autre budget miniature sera présenté cet automne; il constituera une revision du budget présenté le 20 juin dernier...

Veuillez me pardonner, monsieur le président, il doit s'agir d'une coquille, à moins qu'un autre budget dont nous n'avons pas entendu parler n'ait été présenté le 20 juin.

Il semble certain qu'à la convocation du Parlement, à l'automne, un nouveau budget miniature viendra modifier celui qui a été adopté le 20 juin. Une chose semble certaine et c'est que M. Fleming annoncera quelle réduction du déficit de 745 millions de dollars, qu'il nous avait prédit à l'origine, résultera de la diminution des dépenses du gouvernement et des nouvelles surtaxes douanières annoncées dans le cadre du programme d'austérité du 24 juin.

L'article poursuit:

Le budget miniature permettra, en outre, au gouvernement, de révéler les mesures à plus longue échéance, de caractère positif et constructif, qu'il entend prendre afin de redresser la balance des paiements internationaux courants, dont le premier ministre, M. Diefenbaker, a parlé dans sa déclaration du 24 juin.

Et, monsieur le président, le 4 août 1962, le même journal publiait, ce qui suit, sous le titre de: *M. Fleming prépare un budget miniature.*

M. Fleming et ses spécialistes du ministère des Finances sont en train de dresser un budget miniature. Ils obéissent à un ordre du premier ministre, M. Diefenbaker, avons-nous appris aujourd'hui d'une source digne de foi, les enjoignant de présenter au nouveau Parlement un programme financier tout neuf, destiné à stimuler l'économie.

Monsieur le président, même avec toute cette publicité, nous n'avons pas encore de budget officiel revisé. Je sais que les conjectures des journalistes n'engagent en rien le ministre mais, étant donné une certaine nomination récente au Sénat, il me semble que les renseignements donnés par ce journal proviendraient de «sources dignes de foi».

Monsieur le président, si nous ne devons pas avoir un budget véritable et l'occasion de discuter de la nouvelle politique fiscale et monétaire promise par le gouvernement, nous devons supposer qu'avec les modifications indiquées jusqu'à présent par l'intermédiaire du budget revisé des dépenses et les prévisions de revenu supplémentaire, l'actuel ministre des Finances s'en tient à l'exposé budgétaire de son prédécesseur, en date du 10 avril 1962. On nous dit que ce budget comprendra un déficit en comptes courants de 570 millions de dollars.

Le ministre des Finances a déclaré hier soir que les économies sur les dépenses indiquées dans le budget revisé des dépenses sont largement compensées par les augmentations des dépenses statutaires, y compris une augmentation de 40 millions de dollars due aux frais d'intérêt directement attribuables aux taux d'intérêt élevés créés par ce gouvernement. Monsieur le président, l'intérêt sur la dette nationale, en 1962-1963, sera de 351 millions de dollars supérieur à celui de 1956. C'est là que va une grosse partie des revenus tirés d'impôts supplémentaires. Pareille situation ne nous conduit pas, comme on essaie de nous le faire accroire, vers une expansion de l'économie canadienne.

Arrêtons-nous maintenant à quelques déclarations formulées par le ministre des Finances d'alors dans son exposé budgétaire du 10 avril 1962. La page 2823 du hansard lui attribue les paroles suivantes:

...notre balance des paiements et des échanges internationaux est meilleure que depuis de nombreuses années.

Personne n'ignore ce qui s'est passé après que le ministre eut fait cette prédiction. Le 2 mai, le gouvernement a été obligé de dévaluer notre dollar, par rapport au dollar américain, afin d'aider à résoudre nos difficultés au chapitre du change. Puis, le 24 juin, pour protéger nos réserves de devises étrangères, le gouvernement a imposé des surtaxes, voulant ainsi réduire les importations et la quantité d'articles que les touristes canadiens peuvent rapporter en franchise au Canada. Le ministre des Finances actuel souscrit-il encore à cette déclaration de son prédécesseur?

Puis, ainsi qu'en fait foi la page 2826 du hansard du 10 avril 1962, le ministre a déclaré:

Les taux d'intérêt au Canada sont moins élevés qu'il y a un an. L'écart s'est rétréci entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis. Par conséquent, il est devenu beaucoup plus avantageux de placer des capitaux étrangers au pays.

Qu'est devenue cette prédiction, monsieur le président? Le 24 juin, dans le cadre de son programme d'austérité, le gouvernement a imposé une politique d'argent cher en relevant à 6 p. 100 le taux d'intérêt sur les prêts

de la Banque du Canada. Le taux vient d'être réduit à 5 p. 100, mais demeure néanmoins restrictionniste.

Le gouvernement a adopté une autre mesure de restriction en réduisant notre masse monétaire. A cet égard, j'aimerais citer un extrait du communiqué publié en septembre par la Banque canadienne impériale de commerce:

> La dernière période de restriction, comportant une réduction réelle de la masse monétaire, faisait partie du programme adopté en vue d'obvier à la crise du change. Le graphique publié en ces pages montre comment on a réduit récemment la masse monétaire. Cette réduction a été de plus d'un demi-milliard de dollars au cours de la brève période qui s'étend du début de juillet à la fin d'août 1962.

Monsieur le président, en refusant de faire débattre, en cette enceinte, un budget revisé en bonne et due forme, le ministre des Finances actuel souscrit implicitement aux mesures qui restreignent notre croissance économique.

Au fond, c'est que le gouvernement ne peut nous présenter aucun programme de longue portée. Monsieur le président, ce dont le Canada a besoin, ce que la population canadienne espère, c'est un nouveau programme d'envergure comme celui qu'a exposé hier soir mon collègue, le représentant de Davenport. Si le gouvernement actuel n'a rien de mieux à offrir que ce qu'il a proposé jusqu'ici, nous devrions mettre un terme à ce fiasco et en appeler de nouveau au peuple.

Monsieur le président, j'ai fait voir, dans mes remarques précédentes, l'importance de l'imposition par rapport à notre économie nationale: j'ai signalé que 32.3 p. 100 du produit national brut est perçu et redistribué, au moyen des taxes que prélèvent, à l'heure actuelle, tous les paliers de gouvernement. En 1960, le gouvernement a accaparé 17.5 p. 100 du produit national brut. Cet argent a servi, en partie, à faire fonctionner l'appareil fédéral, et a été redistribué, en partie, pour les initiatives qui, de l'avis du gouvernement, sont les plus favorables aux intérêts nationaux.

Depuis un certain temps chez les hommes d'affaires et d'autres contribuables du pays, l'idée se répand que notre régime fiscal devrait faire l'objet d'une refonte à tous les échelons, afin de fixer l'incidence de l'impôt au Canada. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons insisté pour qu'elle ait lieu afin d'établir si notre régime d'imposition actuel est équitable. Pareille étude aurait peut-être comme résultat secondaire l'assimilation de connaissances qui orienteraient les pronostics du gouvernement sur les répercussions de modifications fiscales particulières à l'égard du revenu provenant de l'impôt, et du produit national brut.

Découragée parce que le gouvernement ne prenait aucune mesure pour donner suite à ces propositions, la *Canadian Tax Foundation* a consenti, il y a presque deux ans, à subventionner les études dans ce domaine à l'université Queen's. En fin de compte, au printemps dernier en pleine campagne électorale au cours de laquelle, soit dit en passant, nous appuyions ces études, le premier ministre a décidé de faire une déclaration renversante en disant qu'il nommerait une Commission royale d'enquête chargée d'examiner notre régime fiscal. Je suis heureux de voir que cette promesse électorale au moins a été tenue. Le 25 septembre 1962, le Conseil privé a institué une Commission royale d'enquête à cette fin sous la présidence du compétent M. Kenneth Carter. Il est intéressant de noter, je crois, que le premier ministre a dû choisir un ancien fonctionnaire, M. Harvey Perry, pour faire partie de cette Commission. Bien que son choix soit excellent, à mon avis, il a dû être difficile au gouvernement de faire ce choix, vu qu'il a si souvent exprimé des opinions défavorables à l'égard d'anciens fonctionnaires.

L'hon. M. Nowlan: Il m'a fallu une semaine pour le persuader d'accepter ce poste.

M. Benson: Les attributions de la Commission Carter comprennent ce qui suit:

> ...pour examiner l'incidence et les effets des impôts prélevés par le Parlement, y compris tous changements qui interviendront au cours de la présente enquête, sur le fonctionnement de l'économie nationale, la conduite des affaires, l'organisation de l'industrie et la situation des particuliers, et de faire rapport à ce sujet; et de formuler des recommandations visant à améliorer les lois fiscales ainsi que leur application, tout en faisant en sorte qu'elles continuent d'assurer un apport suffisant de revenus.

C'est un but admirable et nous souhaitons à la Commission tout le succès désiré. Nous espérons que le gouvernement qui sera au pouvoir quand elle présentera son rapport—et ce ne sera certainement pas le gouvernement actuel...

L'hon. M. Nowlan: Ce le sera.

M. Benson: ...tiendra davantage compte de ses recommandations que de celles qui ont été formulées par le comité de la taxe de vente qui était également dirigé par M. Carter. Nous espérons également que le gouvernement, grâce à la Commission, reconnaîtra et encouragera les travaux accomplis sous les directives de M. Slater, professeur à l'université Queen's, afin de prévenir une double dépense d'argent et d'efforts.

Une des difficultés qu'éprouvent les commissions d'enquête, c'est qu'il leur faut beaucoup de temps pour entendre les témoins et terminer leur analyse. On nous dit maintenant que cette commission ne pourra soumettre son

rapport avant 1964. Il faut louer les buts que s'est donné la Commission Carter. Cependant, le Canada ne peut attendre deux ans. Le gouvernement devrait agir dès maintenant et changer radicalement sa politique monétaire, financière et fiscale, afin d'accélérer notre croissance économique.

Hier soir, mon collègue de Davenport a déclaré qu'un gouvernement libéral accorderait des dégrèvements fiscaux aux entreprises des provinces Maritimes et d'autres régions qui souffrent de chômage chronique. Par cela, monsieur le président, nous entendons des avantages réels, non des demi-mesures comme celles du présent gouvernement.

Étant donné que les libéraux ont l'habitude d'être constructifs dans leurs critiques, je proposerais au ministre, avec tout le respect qui s'impose, de réfléchir à certaines questions qui se rattachent à la loi de l'impôt sur le revenu, en vue d'améliorer cette mesure législative:

1. En vertu de la loi sur l'impôt sur le revenu, le revenu en soi n'est défini d'aucune façon. Je ne crois pas qu'en 1962, nous soyons incapables de procéder aux modifications de la loi qui seraient nécessaires pour établir une distinction plus nette entre le capital et le revenu.

2. A cet égard, et afin que les hommes d'affaires connaissent, d'une façon plus précise, les conséquences possibles de leurs initiatives, je proposerais au ministre d'adopter l'usage de rendre des décisions avant le fait, quand on lui en fera la demande.

3. Tant aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne, on a constaté, ces dernières années, plus de sévérité quant à la déduction des dépenses d'affaires. Je ne dirai pas qu'il y ait des abus dans ce sens au Canada, mais je demanderai au ministre de faire étudier la question afin d'assurer à nos contribuables qu'aucun secteur de la collectivité est particulièrement favorisé à cet égard.

4. Je propose de résoudre enfin le problème des corporations personnelles qui n'ont aucune existence légale autrement qu'en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, problème qu'on étudie depuis un certain temps déjà.

5. Je propose de revoir le problème des excédents fixés afin de déterminer si la loi actuelle entrave ou non les transactions commerciales légitimes qui pourraient être passées dans l'intérêt public.

A cet égard, j'aimerais rappeler le discours prononcé par M. A. J. Little au *Canadian Club* de Toronto avant-hier, discours que le journal conservateur *Globe and Mail* a reproduit presque intégralement. Voici ce qu'il dit au sujet des excédents désignés:

> Nos lois fiscales, surtout celles qui régissent les excédents et le mouvement des excédents, posent des difficultés lors du rachat des actions d'une société par une autre. Nos dispositions dites des excédents désignés se classent nettement dans cette catégorie. On ne peut douter des bonnes intentions des auteurs de cette confusion mais ils ont vraiment créé un embrouillamini dans notre législation fiscale. Je doute que quiconque puisse justifier ces restrictions et le méli-mélo juridique qui en a résulté.

Allant plus loin, je voudrais proposer au ministre:

6. Que la période de report de pertes par les particuliers et les sociétés soit prolongée de un à trois ou cinq ans. Aux États-Unis, la période allouée est de trois ans, et une période de cinq ans va être impartie aux entreprises défavorablement touchées par le bill sur le commecre qu'a présenté le président Kennedy. En vertu de notre loi actuelle, il arrive souvent que les pertes subies durant les dernières années d'une entreprise ne soient pas déductibles, même si des impôts considérables ont été payés au cours des années. Dans une période d'expansion, cela encouragerait le passage d'une entreprise à l'autre, si la période de report de pertes était prolongée.

7. Je propose qu'on étudie la possibilité d'établir des taux moins élevés d'imposition à l'égard du revenu des particuliers aux échelons supérieurs. Les taux actuels dans les échelons maximums, qui atteignent jusqu'à 80 p. 100, ne rapportent pas beaucoup de revenus à l'État et pourtant ils donnent lieu à toutes sortes de stratagèmes pour y échapper. Si les taux maximum étaient réduits à 50 p. 100, l'État ne perdrait qu'environ 1 p. 100 du revenu total qu'il obtient au moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers.

8. Je propose que les frais de comptabilité et les frais juridiques qu'entraînent les appels interjetés à l'égard des cotisations d'impôt sur le revenu entrent dans la catégorie des dépenses déductibles. Actuellement, le contribuable n'est pas seulement présumé coupable tant qu'il n'a pas prouvé son innocence, mais lorsqu'il retient les services de personnes compétentes pour l'aider à se disculper, les frais qu'il encourt ne sont pas déductibles en vertu de la loi.

Enfin, monsieur le président, j'estime qu'il faudrait tout faire pour améliorer l'efficacité de notre régime fiscal en tant qu'instrument économique, y compris peut-être des choses comme celles qui ont été considérées aux États-Unis, où l'on a autorisé des diminutions générales d'impôts, que le gouvernement peut consentir en cas de récession.

(Texte)

M. Perron: Monsieur le président, mes premières paroles sont pour féliciter le ministre des Finances (M. Nowlan) de la confiance que son parti lui a témoignée en le nommant

au poste élevé qu'il occupe présentement. La fonction de ministre des Finances est d'autant plus chargée de responsabilités que les problèmes actuels auxquels il doit faire face et les réclamations qui émanent du coin de la Chambre que nous occupons sont des plus complexes.

Nous avons entendu, depuis le début de la session, plusieurs discours sur les problèmes économiques et monétaires. Nous en avons entendu de la bouche même d'un prétendu expert en matière de finance, un des conseillers influents du parti libéral, nous en avons entendu de la part d'un représentant des banques canadiennes, ici à la Chambre, à l'effet que ce ne sont pas les banques à charte qui créent la monnaie et le crédit dans le pays. Pourtant, nous avons en main la preuve que depuis 25 ou 30 ans, toutes les «activités» de notre gouvernement, tant sur le plan national qu'international, étaient à la merci des dispensateurs de crédit, c'est-à-dire des banques à charte.

A ce stade, je me réfère à un fascicule intitulé *Nos banques à charte*, publié en 1961, qu'a cité l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), et dans lequel on répond très clairement à la question.

Est-ce que les banques à charte créent la monnaie et le crédit?

En toute sincérité on répond:

Oui, les banques à charte créent la monnaie et le crédit dans le pays.

Je n'ai pas l'intention de me servir de gros volumes comme l'a fait l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), cet après-midi.

C'était une expérience que d'entendre cet après-midi parler du programme d'austérité d'un côté de la Chambre, tandis que de l'autre les libéraux parlaient de prospérité à l'époque où ils dirigeraient les affaires du pays—alors que nous, les plus âgés, nous nous souvenons très bien des années libérales de 1936 à 1940.

Je ne les crois pas plus dignes de confiance, et ce malgré tout ce qu'ils peuvent dire sur le compte du régime actuel et même de ceux qui les ont précédés. Au fait, il nous ont prouvé, une fois de plus, ce qu'ils ont été capables de faire pendant les 22 années qu'ils ont été au pouvoir. Cet après-midi, je suis venu près de demander au ministre des Finances si, dans l'éventualité d'une guerre, nous ne serions pas encore à la merci des contrôleurs de la monnaie et du crédit, et dans le cas de l'affirmative si les générations futures ne seraient pas tenues d'acquitter les dettes que nous contracterions aujourd'hui.

La dette nationale—d'après l'*Annuaire du Canada, 1961*—s'établissait à $816.14 per capita en 1951, alors qu'en 1961 elle est de $678.63. On prétend que la dette nationale a diminué, mais comme en fait foi l'*Annuaire du Canada*, l'intérêt qui était, en 1951 de $31.01, per capita, est en 1960, de $42.17.

Des voix: Honte! Honte!

M. Perron: On a parlé d'argent rare. On a parlé d'argent cher, on a parlé d'intérêt abaissé depuis quelques mois—peut-être est-ce à cause de notre présence ici en cette Chambre. On se réjouirait si cela était l'effet de notre présence ici, que le taux d'intérêt ait diminué, la semaine dernière ou voilà quinze jours. Il est à souhaiter que cela continue dans les mois qui suivront et que le gouvernement sache faire bénéficier le peuple de ses promesses.

Cependant, je ne crois pas à la sincérité de ces super économistes qui essaient de nous parler de plans d'expansion, de plans économiques dans le pays, alors qu'en temps de guerre, ils ont très bien su aller aux sources du crédit qu'il leur fallait pour trouver les sommes d'argent nécessaires à la poursuite de la guerre de 1939-1945, alors que les libéraux étaient au pouvoir.

M. Rouleau: Monsieur le président, est-ce que vous me permettez de poser une question à l'honorable député?

Des voix: Tantôt, plus tard.

M. Perron: Tantôt, quand j'aurai fini.

M. Rouleau: Est-ce que vous me permettez de poser une question?

M. Perron: Posez-la.

M. Rouleau: L'honorable député n'est-il pas d'avis que le peuple et le gouvernement canadiens ne devaient pas faire tous les sacrifices nécessaires, durant la guerre, pour abattre la dictature de Mussolini et d'Hitler?

M. Perron: Je suis bien d'avis que dans le temps, il fallait de toute nécessité qu'on y participe pour abattre la dictature d'Hitler et de Mussolini, mais je crois qu'il est temps que l'on fasse en sorte d'abolir la dictature financière qui existe dans notre pays.

Alors, nous avons beaucoup déploré le programme d'austérité des libéraux et des conservateurs, qui l'ont inventé et même présenté à la télévision au mois de juin.

Je tiens à dire que je ne suis pas ici pour appuyer une politique d'austérité, pas plus que pour voter avec les conservateurs. Et soyez assuré, monsieur le président, que s'il y a un vote sur les prévisions budgétaires, il y aura peut-être des dissensions à ce sujet-là.

Des voix: Bravo!

Une voix: Ce ne sera pas vous autres qui allez être là!

M. Perron: Depuis que nous sommes ici, s'est-on demandé s'il y avait présentement pénurie de produits agricoles au pays? Ni

l'un ni l'autre de mes collègues n'a posé cette question. Personne n'a même parlé de la capacité de production de notre pays.

Nous avons un pays aux possibilités immenses dans le domaine de la production agricole, aussi bien que dans celui de la production manufacturière. Quels sont ceux qui peuvent se plaindre du manque de stock dans leur patelin, dans leur village ou dans leur localité—comme des vêtements, des chaussures, la nourriture nécessaire dans les rayons des magasins? Personne ne s'est posé cette question-là, ici en cette Chambre.

Par contre, la plupart ont parlé de questions d'ordre monétaire. Cela me fait penser à une chose, monsieur le président, quand on souffre de cors aux pieds, est-ce qu'il est logique que l'on se graisse l'arrière des oreilles avec un petit peu d'onguent? Non, monsieur. Servons-nous des remèdes appropriés à nos malaises. Comment se fait-il que la population souffre présentement et gémit sous le fardeau des taxes et des impôts, aux échelons fédéral, provincial, municipal, scolaire, alors qu'actuellement une grande proportion de nos concitoyens s'endettent auprès des compagnies de finance, empruntant à des taux d'intérêt exorbitants de l'argent qui, la plupart du temps, est fourni à ces dernières par les banques, lesquelles prêtent sur billets, à ces compagnies de finance, à du 5, 6 ou 7 p. 100. Au fait, il y a même des compagnies de finance qui ont emprunté des deniers publics par l'entremise du Conseil des Arts, comme l'*Industrial Acceptance Corporation*, qui a emprunté à 7½ p. 100, il n'y a pas très longtemps, pour prêter à des acheteurs d'automobiles de la province de Québec, à des taux d'intérêt de 18, 24 et 32 p. 100.

Les libéraux reprochent aux conservateurs de ne pas avoir annoncé leur programme d'austérité avant le 18 juin. Cela se comprend facilement. Eux autres, les libéraux, sont plus rusés, ils le font de façon indirecte; ils nous l'ont annoncé, en 1953-1954, par les restrictions du crédit que nous imposait le gouverneur de la Banque du Canada de l'époque, quand ils ont conseillé au peuple de se serrer la ceinture, quand ils ont appliqué des restrictions du crédit bancaire. Nous l'avons appris, en 1954, sous le régime des libéraux, avec M. Coyne.

Et, aujourd'hui, on semble nous arriver avec un programme libéral tout à fait rénové, un programme libéral qui garantirait la prospérité, la sécurité, la liberté même. On va même jusque là, bien que la plupart du temps on semble patauger dans des plans et des rataplans.

Même si ce ne sont pas des plans socialistes, on y va!

Eh bien! messieurs, je crois bien que ce ne sont pas les plans que le peuple attend de nous, législateurs; mais ce que le peuple attend de nous, c'est une politique monétaire qui reflète les aspirations du peuple canadien. Le peuple veut bénéficier de son travail, quoique présentement la société laisse les gagne-petit dans l'insécurité. Pourquoi? Parce que nous vivons sous un régime qui fonctionne très bien en temps de guerre; mais malheureusement, en temps de paix, on laisse le gagne-petit à ses troubles, et on lui propose des plans. Alors, on fait le jeu de ceux que l'on se prépare à combattre prochainement.

Je suis d'avis que si l'on ne s'entend pas, c'est que nous prônons peut-être de faux principes, ou que nous ne sommes pas syntonisés sur la même longueur d'onde.

En vertu du système actuel, on semble vouloir faire de l'homme un instrument au service du système financier. Et cela, sous le plan libéral actuel, tel qu'il est mis en vigueur, présentement, dans notre pays, par le système bancaire, alors que les socialistes font des plans. Faire des plans pourquoi? Pour mettre l'homme au service de l'État.

La politique que nous, créditistes, préconisons, permettra au citoyen de se procurer la sécurité dans toute la mesure du possible, au moyen de son travail, de la science, ou du progrès. Nous sommes capables d'œuvrer chez nous, et nous pouvons, eu égard à nos relations avec les autres pays, échanger nos biens et services. Faisons en sorte que la Banque du Canada soit capable d'autoriser le crédit —l'obligeant même à le faire s'il le faut—et de distribuer l'abondance là où le besoin s'en fait le plus sentir.

L'abondance ne manque ni dans les magasins, ni dans les greniers. Non, ce n'est pas là qu'elle fait défaut; c'est dans les familles. Beaucoup de pères et mères de famille réclament la sécurité dont ils ont besoin.

J'ai entendu des milliers de personnes réclamer l'allocation familiale, cette mesure sociale que le parti libéral a adoptée en 1945 —probablement dans le dessein de faire oublier non seulement sa politique de temps de guerre, laquelle rapetissait l'estomac à la grandeur des coupons de sucre et des coupons d'essence, mais également celle du rationnement des années 1939 à 1945...

Une voix: Pour battre Hitler!

M. Perron: ...les libéraux sont restés au pouvoir jusqu'en 1957, et en relevant le taux des allocations familiales d'un dollar, la veille de leur défaite, ils se sont ainsi mérité les banquettes qu'ils occupent présentement.

Je disais donc que nous ne sommes ni au même diapason ni sur la même longueur d'onde que nos amis d'en face, alors qu'au

XX^e siècle, où la science et le progrès nous permettent d'espérer atterrir sur la lune bientôt, on ne sait même pas comment distribuer les carottes dans le pays.

Monsieur le président, revenons donc aux véritables données, à la véritable fonction de l'industrie chez nous. Lorsqu'on parle d'instaurer l'industrie et d'œuvrer chez nous, la fonction de l'industrie est-elle d'employer du monde, de la main-d'œuvre, ou de produire en quantité suffisante les biens pour répondre à un besoin quelconque de la société? Si c'est là sa véritable fonction, qu'on agisse de façon à mettre à notre service les biens dont on a besoin tous les jours et qu'on cherche ailleurs que dans les plans que l'on nous propose comme solution aux problèmes de l'heure!

Que l'on remette à sa place le dollar canadien, qu'on le place dans sa véritable fonction, car un système monétaire n'existe pas pour susciter des complications, mais bien pour faciliter les relations économiques et sociales entre les personnes capables de vivre en société!

La véritable fonction d'un système monétaire n'est pas de créer des complications, mais bien de faciliter les relations économiques entre des êtres humains qui attendent de nous une politique qui respectera la personne humaine, qui fera en sorte que l'argent soit mis au service de l'homme. Voilà ce que la société attend de nous, législateurs.

Monsieur le président, lorsque les députés qui siègent dans cette partie de la Chambre proposent de mettre à la disposition des municipalités, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, le crédit qui leur permettrait de se lancer dans de vastes programmes d'expansion économique et de développements municipaux, je dois dire que j'ai plus confiance dans leur sincérité que dans celle des députés qui siègent dans les autres parties de la Chambre.

Une politique semblable aurait au moins deux effets: elle permettrait d'abord à nos municipalités de cesser de s'endetter auprès des courtiers en valeur ou des «marchands de piastres» dans le monde, à des taux d'intérêt exorbitants. Ensuite, elle nous permettrait de mettre la Banque du Canada au service du peuple, en consentant des prêts à un taux d'intérêt équivalant aux frais d'administration seulement. Voilà ce que nous réclamons, et nous croyons que nos demandes sont justifiées.

Monsieur le président, nous avons entendu nos amis d'en face réclamer des prêts, sans intérêt, aux pays étrangers pour faciliter l'exportation de notre excédent de blé. Ne sommes-nous pas plus logiques en réclamant que la Banque du Canada prête à nos municipalités, sans intérêt, afin de nous permettre d'enrichir notre beau et grand pays?

Monsieur le président, puis-je vous faire remarquer qu'il est 10 heures?

Des voix: Non, non, continuez.

Une voix: Il est seulement 9.58 heures.

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Rouleau: Il a encore deux pages à lire.

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est 10 heures, devrais-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question, et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord!

(Traduction)

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Avant que vous ne quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au leader de la Chambre ce que nous ferons à l'issue du présent débat, à supposer qu'il soit inscrit au programme de demain et que nous le terminions.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, une fois le débat général terminé, nous aborderons les quatre résolutions, et j'espère que nous ne mettrons pas trop de temps à les liquider. Nous comptons poursuivre le débat en comité des voies et moyens demain, de même que jeudi, si nos délibérations vont bon train. Vendredi, nous interromprons le travail du comité des voies et moyens pour examiner certaines mesures législatives. Puis, si nous n'avons pas encore terminé l'étude des résolutions, je suppose que nous la reprendrons lundi et mardi prochains.

L'hon. M. Pickersgill: Pour accommoder les députés, le leader de la Chambre pourrait-il annoncer les mesures législatives que le gouvernement compte mettre en délibération vendredi. Nous pourrons ainsi nous préparer à les débattre et ce renseignement nous permettra de procéder avec plus de diligence.

L'hon. M. Churchill: Les partis d'opposition ne doivent-ils pas toujours être prêts à entamer n'importe quel débat? Cependant, je tâcherai d'acquiescer demain soir à la demande du député.

(A dix heures et deux minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 octobre 1962.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES

Question nº 58—**M. Howard:**

1. Des membres du cabinet ont-ils fait des dépenses de voyage entre le 1er avril et le 30 juin 1962 inclusivement?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles dépenses chacun a-t-il faites chaque jour, à quel point ou endroit est-il allé et quel était l'objet de son voyage?

Réponse de **l'hon. M. Halpenny:**

1. Oui.
2. Il est impossible de répondre à cette partie de la question, vu les renseignements qui sont disponibles.

SOCIÉTÉS DE CAMIONNAGE QUE POSSÈDE LE NATIONAL-CANADIEN

Question nº 122—**M. Fisher:**

1. Quelles sont les données actuelles concernant les participations du National-Canadien dans les diverses sociétés de camionnage, qu'il a acquises durant les trois dernières années?
2. Quelles sommes le National-Canadien a-t-il versées jusqu'à ce jour à l'égard de chaque entreprise?
3. Quelle partie des sommes mises de côté par le National-Canadien à ces fins ce montant représente-t-il?
4. Quelles sociétés de camionnage, s'il en est, ont réalisé des bénéfices durant leur dernier exercice financier, et qu'est-il advenu de ces bénéfices dans chaque cas?
5. De combien de camions chaque société a-t-elle fait l'acquisition et quel en est le nombre exploité actuellement par chacune?

Réponse de **M. McBain:**

La direction du National-Canadien nous transmet les renseignements suivants:

1. La Société est propriétaire exclusive des entreprises suivantes: *Sydney Transfer and Storage Limited, Eastern Transport Limited, Toronto-Peterborough Transport Limited, Hoar Transport Limited, East-West Transport Limited, Empire Freightways Limited, Wacos Holdings Limited, Montalta Holdings Limited.*

Elle détient 49 p. 100 des actions de la *Midland Superior Express Limited.* En outre, elle s'est engagée à acquérir la totalité des actions de la société *Husband Transport Limited.*

2, 3 et 4. Les réponses à ces questions concernant la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, se trouvent aux pages 10 et 12 du rapport annuel des chemins de fer Nationaux du Canada pour 1961.

5. Au moment de l'achat, le nombre global s'élevait à 817; 949 camions étaient en service le 31 août 1962.

Question nº 142—**M. Matheson:**

1. A l'égard de chaque année, depuis 1945, quelle est la valeur comparative de la pension d'invalidité octroyée à un pensionné à 100 p. 100 (*compte tenu des changements dans les taux de pension, de la valeur de l'argent, du coût de la vie*)?
2. A combien de pensions d'invalidité la Commission canadienne des pensions pourvoyait-elle en 1956 et en 1961, et quelle a été a) la somme moyenne annuelle versée au titre des pensions, b) la somme globale versée à tous les anciens combattants ou à toutes les personnes à leur charge, durant chacune desdites années?
3. En 1956 et 1961, quelle somme globale le Canada a-t-il dépensée pour le ministère des Affaires des anciens combattants?

Réponse de **l'hon. M. Churchill:**

Année civile	Taux de pension d'invalidité à 100 p. 100 en dollars courants		Indice des prix de consommation (1949=100)	Taux de pension d'invalidité à 100 p. 100 en dollars de 1949	
	Célibataire	Marié avec deux enfants		Célibataire	Marié avec deux enfants
1. Commission canadienne des pensions.					
	$	$		$	$
1945	900	1,524	75.0	1,200	2,032
1946	900	1,524	77.5	1,161	1,966
1947	900	1,524	84.8	1,061	1,797
1948	1,128	1,908	97.0	1,163	1,967
1949	1,128	1,908	100.0	1,128	1,908

Année civile	Taux de pension d'invalidité à 100 p. 100 en dollars courants		Indice des prix de consommation (1959=100)	Taux de pension d'invalidité à 100 p. 100 en dollars de 1949	
	Célibataire	Marié avec deux enfants		Célibataire	Marié avec deux enfants
1950	1,128	1,908	102.9	1,096	1,854
1951	1,128	1,908	113.7	992	1,678
1952	1,500	2,460	116.5	1,288	2,112
1953	1,500	2,460	115.5	1,299	2,130
1954	1,500	2,460	116.2	1,291	2,117
1955	1,500	2,460	116.4	1,289	2,113
1956	1,500	2,460	118.1	1,270	2,083
1957	1,800	2,820	121.9	1,477	2,313
1958	1,800	2,820	125.1	1,439	2,254
1959	1,800	2,820	126.5	1,423	2,229
1960	1,800	2,820	128.0	1,406	2,203
1961	2,160	3,444	129.2	1,672	2,666

2. Commission canadienne des pensions

	1956	1961
Nombre de pensions d'invalidité	160,164	153,897
a) Versement moyen annuel de pension	$595.46	$810.30
b) Montant global des versements de pension aux termes de la loi sur les pensions	$130,806,662	$174,887,240

3. Voici le montant global des sommes dépensées par le ministère des Affaires des anciens combattants, la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants:

	Année financière 1955-1956	Année financière 1960-1961
Prestations statutaires	$187,490,789	$221,833,528
Frais d'administration	60,968,965	70,464,168
Prêts, placements et avances	20,494,645	30,926,947
Total	$268,954,399	$323,224,643

LE TRAFIC-VOYAGEURS DU NATIONAL-CANADIEN

Question nº 176—**M. Mather:**

Les initiatives du National-Canadien en vue de retrouver le trafic-voyageurs de la Compagnie sont-elles fructueuses; *a*) sinon, la Compagnie se propose-t-elle de poursuivre ces initiatives; *b*) si tel est le cas, pour quelle raison a-t-on aboli le service des trains de voyageurs numéros 3 et 4 entre Saskatoon et Vancouver?

Réponse de **M. McBain:**

La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada fait savoir ce qui suit:

La compagnie s'est fixé comme objectif de soutenir vigoureusement la concurrence qui existe à l'égard du trafic-voyageurs dans ces régions où les services et le volume du trafic-voyageurs permettent de compter raisonnablement que la compagnie pourra ainsi réaliser des bénéfices; la compagnie a également décidé de ne pas continuer l'exploitation des services qui ne rapportent pas, malgré des efforts raisonnables, des recettes suffisantes pour contrebalancer les frais d'exploitation et qui ne laissent entrevoir aucune perspective d'y parvenir.

Quant à la partie *b*) de la question, on est en train de procéder à une certaine normalisation des services à travers tout le réseau conformément à la demande au cours de la saison d'hiver. Ces modifications entreront en

vigueur avec les horaires d'automne, le 28 octobre 1962 (c'est un usage courant dans toute l'industrie des chemins de fer en général).

ADMISSION DE FIANCÉES OU DE PARENTS CHINOIS AU CANADA

Question nº 183—**M. Wahn:**

1. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration rejette-t-il ou ajourne-t-il les demandes faites par des citoyens canadiens d'origine chinoise en vue de faire venir au Canada leurs fiancées, leurs épouses ou d'autres parents, à titre d'immigrants avec répondants, dans les cas où il n'est pas satisfait de la véritable identité de ces citoyens canadiens ou de la validité de leur première admission au pays?

2. Le ministère refuse-t-il ou ajourne-t-il les demandes faites par des personnes d'origine chinoise admissibles au Canada en vertu de l'article 31 *a*) du règlement sur l'immigration dans les cas où ces personnes sont apparentées à des citoyens canadiens ou à des résidents du Canada dont il met en doute l'identité ou la validité de leur admission au Canada?

Réponse de **M. McGee:**

1. Dans tous les cas comportant une demande en vue de faire venir au Canada un immigrant avec répondant, la bonne foi du requérant, sa véritable identité, la véritable identité de l'éventuel immigrant et son lien de parenté avec le requérant doivent être établis de façon satisfaisante avant que ne puisse être déterminée l'admissibilité du futur immigrant aux termes du règlement. S'il y a des doutes quant à l'identité du répondant, il s'ensuit que son véritable lien de parenté avec l'immigrant éventuel ne peut être établi tant que ces doutes n'ont pas été dissipés. Il y a eu des cas où l'on a établi que le requérant était entré au Canada et avait plus tard obtenu un certificat de citoyenneté canadienne, le tout sous une fausse identité. De tels requérants ne peuvent pas répondre de l'admission d'autres personnes avant d'avoir fait la lumière sur leur propre identité.

2. Les immigrants admis en vertu de l'article 31 *a*) du règlement de l'immigration peuvent avoir un répondant ou n'en pas avoir. En ce qui concerne les immigrants de qui l'on répond aux termes des dispositions de l'article 31 *a*) (iv), la réponse est la même qu'au nº 1 ci-dessus. L'existence au Canada de parents dont l'identité peut être douteuse ne nuit pas à la demande d'un immigrant sans répondant qui sollicite son entrée en conformité de l'article 31 *a*) (i), (ii) ou (iii), et qui peut facilement établir sa propre identité et se conformer aux autres exigences de la loi et du règlement sur l'immigration.

*SERVICE DE TRAINS ENTRE GARNEAU ET MONTRÉAL

Question nº 191—**M. Matte:**

La Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada a-t-elle examiné à nouveau sa décision de suspendre le service Garneau-Montréal (trains nºs 109-110 et 119-120), et trouvera-t-on d'autres moyens de transport aussi pratiques à l'intention de la population du Nord de la Mauricie, si la suspension de ce service est mise en vigueur à la fin du présent mois?

M. McBain: La direction du National-Canadien nous fait tenir les renseignements suivants:

Après avoir examiné soigneusement tous les aspects de la question, on en est venu à la conclusion que les personnes qui utilisent le service-voyageurs du Nord de la Mauricie ne perdront rien lorsque le service en cours sera suspendu.

COÛT DE DÉTENTION D'UN PRISONNIER

Question nº 202—**M. Matheson:**

Quel était le coût moyen de détention d'un prisonnier, durant l'année 1961, *a*) dans les institutions de toutes catégories relevant du gouvernement fédéral, *b*) dans les établissements à sécurité maximum, *c*) dans les établissements à sécurité moyenne, *d*) dans les établissements à sécurité minimum, *e*) dans les fermes et les ateliers pénitentiaires?

Réponse de **M. Bell (Saint-Jean-Albert):**

Voici le coût moyen de détention d'un prisonnier en 1961-1962:

a) institutions fédérales de tous genres, $2,563.72; *b*) institutions à sûreté maximum, $2,377.49; *c*) institutions à sûreté moyenne, $3,061.92; *d*) institutions à sûreté minimum, $2,316.21; *e*) camps de travail, $3,038.50.

Nota: *a*) Les camps agricoles sont considérés comme faisant partie de l'institution principale et leurs frais d'exploitation ne sont pas indiqués séparément *b*) Aucun camp de travail n'a été rempli au maximum en 1961-1962 et les frais d'entretien d'un détenu sont plus élevés qu'ils le seront quand les camps seront remplis au maximum.

MISE EN VALEUR DES RICHESSES DU PAYS

Question nº 258—**M. Caouette:**

Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre, en vue de favoriser l'expansion économique du Canada et de procéder le plus tôt possible à la mise en valeur des richesses naturelles du pays?

Réponse du **très hon. M. Diefenbaker:**

Certaines mesures visant à stimuler l'expansion économique du Canada au cours de la présente session du Parlement étaient énoncées dans le discours du trône. Le budget en renfermera d'autres.

TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT

Question nº 263—**M. Addison:**

Le gouvernement se propose-t-il de maintenir après le 31 mars 1963 la renonciation au paiement de 25 p. 100 des prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le traitement des eaux d'égout? Dans le cas de l'affirmative, quand fera-t-on une déclaration à ce sujet?

Réponse de **l'hon. M. Fulton:**

La question se rapporte à une ligne de conduite du gouvernement et, comme en fait foi le compte rendu du 10 octobre 1962, à la page 390, j'ai déjà déclaré que j'avais demandé à la «Société centrale d'hypothèques et de logement d'étudier... la mise en œuvre d'un programme général d'épuration des eaux». Quand une décision aura été prise, la Chambre en sera informée de la façon habituelle.

BUREAU DE PLACEMENT À SENNETERRE

Question nº 269—**M. Laprise:**

1. Le ministère du Travail a-t-il reçu une requête lui demandant d'ouvrir un bureau de placement à Senneterre? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Le ministère en est-il venu à une décision et, si tel est le cas, quelle est-elle?

Réponse de **M. Hales:**

1. Oui. Des instances ont été faites les 9 mars et 4 juin au sujet de l'ouverture d'un bureau de la Commision d'assurance-chômage à Senneterre (P.Q.).

2. Oui. Il n'a pas été jugé opportun d'ouvrir un tel bureau à Senneterre.

BUREAU DE POSTE DE FRESHWATER (T.-N.)

Question nº 280—**M. Cashin:**

Les plans et devis du bureau de poste de Freshwater sont-ils terminés? Dans le cas de l'affirmative, quand prévoit-on commencer les travaux?

Réponse de **M. McCleave:**

Les plans et devis du bureau de poste de Freshwater sont terminés. On examine actuellement les soumissions reçues et, si elles sont conformes aux exigences, on adjugera un contrat bientôt afin que les travaux puissent commencer sous peu.

SKI DANS LES PARCS FÉDÉRAUX DES PROVINCES ATLANTIQUES

Question nº 282—**M. MacInnis:**

1. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en vue d'aménager des installations de ski dans les parcs nationaux des provinces atlantiques?

2. A-t-on reçu quelque rapport sur la possibilité d'aménager des pistes de ski dans les parcs nationaux des provinces atlantiques?

3. Depuis le 1er janvier 1962, le gouvernement a-t-il reçu des instances de particuliers et de groupements à cet égard? Dans le cas de l'affirmative, quand, de la part de qui et qu'en est-il résulté?

Réponse de **l'hon. M. Dinsdale:**

1. et 2. A l'automne de 1961, on a pris des mesures pour qu'un spécialiste du ski, M. Branz Baier, entreprenne une étude technique des collines dans les parcs nationaux de Fundy et du Cap-Breton, afin de déterminer si elles se prêtent à l'aménagement de pistes de ski.

M. Baier a soumis des rapports sur la possibilité d'aménager des pistes de ski dans ces deux parcs nationaux. Son enquête a porté sur quatre emplacements du parc national du Cap-Breton ainsi que sur un certain nombre d'emplacements situés en dehors du parc dans la région de la baie du Saint-Laurent. Les emplacements situés à l'intérieur du parc sont à Clyburn Brook, McIntosh Brook, North Aspy et South Mountain. Seuls les emplacements de North Aspy et South Mountain ont été jugés propices à l'aménagement de pistes de ski. A la lumière d'autres éléments, comme la planification à long terme, la rentabilité de ce projet et l'aménagement du parc en général, il a été décidé que l'emplacement de South Mountain est le seul qui se prête à une telle entreprise.

Le rapport technique sur le parc national de Fundy révèle qu'il n'y a aucun emplacement dans ce parc qui pourrait se prêter à l'aménagement de pistes de ski ou d'autres endroits publics de récréation. On estime qu'il n'y a aucune colline ou pente faisant face au nord qui offre la longueur requise, le degré de pente voulu ou la surface unie nécessaire. Néanmoins, le rapport signale la possibilité de l'aménagement d'une piste de ski pour excursion de fin de semaine à Alcorn Hill, mais ajoute qu'il est très difficile de se fier à l'état de la neige. Le rapport signale également que deux autres régions en dehors du parc—Albert et le secteur Elgin et Sud—se prêteraient beaucoup mieux à l'aménagement d'une piste de ski.

3. En janvier et en février de cette année j'ai reçu des instances de plusieurs membres de la Chambre, y compris l'honorable député de Saint-Jean-Albert, l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria et l'ancien député de Westmorland. Au cours de la même période, des instances ont été reçues aussi de M. W. A. N. Macdonald, coordonateur du bureau touristique du sud-est du Nouveau-Brunswick et de M. Douglas Mahon d'Halifax. Je me suis entretenu également avec des particuliers des régions en cause, ainsi qu'avec des représentants des chambres de commerce locales. Au cours de tous ces entretiens, nous avons cherché à obtenir des renseignements sur la possibilité d'établir des pistes de ski dans les parcs nationaux du Cap-Breton et de Fundy.

CONSTRUCTION D'ÉGOUTS

Question nº 304—**M. Rock:**

Le gouvernement se propose-t-il de proroger du 31 mars 1963 au 31 mars 1965 les dispositions de la loi nationale sur l'habitation relatives à l'assistance financière et aux prêts destinés aux projets municipaux de construction d'égouts?

Réponse de **l'hon. M. Fulton:**

La question a trait à la politique du gouvernement et comme je l'ai déclaré à la Chambre des communes le 10 octobre 1962 (page 390 de l'édition non revisée du hansard) j'ai demandé «à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'étudier...la mise en œuvre d'un programme général d'épuration des eaux-vannes.» Dès que nous aurons pris

une décision, la Chambre en sera informée de la façon habituelle.

*DISPARITION D'UN AVION

Question nº 312—**Mme Hardie:**

1. Le ministère des Transports est-il au courant de la disparition d'un avion des *Ptarmigan Airways*, ayant à son bord le pilote et trois voyageurs, survenue il y a environ deux semaines et demie dans la région de Yellowknife?
2. Quelles initiatives le ministère a-t-il prises pour recouvrer l'avion et ses occupants?
3. Les opérations de sauvetage aérien au Canada ont-elles été confiées au ministère des Transports? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le ministère a-t-il prises en vue de secourir l'avion perdu?
4. Le ministère rembourse-t-il aux pilotes d'avions privés, qui vont à la recherche des avions perdus, les frais d'essence, le lubrifiant et le temps consacré à ces recherches?

M. McBain:

1. Oui.

2. Le rôle du ministère des Transports est déterminé par les plans de coordination établis par le ministère de la Défense nationale, responsable des recherches et du sauvetage et comporte l'emploi de tous les moyens tels que service des communications, information sur la réglementation du trafic, etc. Le ministère des Transports peut être mis à contribution par l'Aviation royale du Canada à cet égard. Les renseignements donnés par le ministère de la Défense nationale concernant les opérations de recherche mentionnent l'aide fournie par le ministère des Transports.

3. Non.

4. Non.

NOMBRE DES ANCIENS COMBATTANTS PENSIONNÉS

Question nº 316—**M. Ouellet:**

Combien d'anciens combattants reçoivent une pension (*en indiquant tous les détails relatifs aux taux de pension*) et quelle est la durée de service requise pour être éligible à la pension?

Réponse de **l'hon. M. Churchill:**

Les anciens combattants qui reçoivent une pension en vertu des dispositions de la loi sur les pensions sont au nombre de 151,515. Les taux de la pension sont fixés par les Annexes A et B de la loi sur les pensions. La durée de service ne joue aucun rôle dans l'octroi de la pension d'invalidité.

IMPORTATION DE PIERRE ET GRANIT

Question nº 317—**M. Frenette:**

Quelles ont été les importations canadiennes de pierre et de granit pour fins de construction durant les années 1959, 1960 et 1961, et dans quelle proportion ces produits ont-ils été utilisés dans la construction des édifices de l'État?

(Texte)

M. Jean-Louis Frenette (Portneuf): Monsieur le président, je demande l'autorisation de retirer cette question.

M. l'Orateur: La question est retirée!

(L'ordre est annulé et la question retirée.)

(Traduction)

PRIX D'ENTRÉE DANS LES PARCS NATIONAUX

Question nº 329—**M. Mather:**

1. Quel est le prix d'entrée dans les parcs nationaux?
2. Ce prix d'entrée est-il exigé des automobilistes qui doivent traverser ces parcs lorsqu'ils utilisent la route transcanadienne?

Réponse de **l'hon. M. Dinsdale:**

1. L'annexe ci-jointe donne la liste des prix d'entrée aux parcs nationaux du Canada.

2. Oui.

[*Note de l'éditeur: Voir l'annexe susmentionné.*]

ANNEXE

FRAIS DE PERMIS DE VÉHICULE À MOTEUR DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

1. Voiture ou motocyclette entrant dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Yoho, de Kootenay, de Glacier et de Mount-Revelstoke	
a) permis pour voiture	$ 2.00
b) permis pour voiture avec remorque	3.00
c) reçu pour un seul voyage, disponible seulement à partir du 1er novembre de n'importe quelle année jusqu'au 31 mars suivant,	
(i) pour une voiture	.50
(ii) pour une voiture avec remorque	1.00
2. Camion d'une capacité n'excédant pas une tonne, utilisé uniquement pour le transport de voyageurs et entrant dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Yoho, de Kootenay, de Glacier et de Mount-Revelstoke	
a) pour camion	2.00
b) permis pour camion avec remorque	3.00
3. Voitures et motocyclettes entrant dans les parcs de Waterton Lakes, Prince-Albert, Riding-Mountain, Elk-Island et Point-Pelee	
Permis valide pour tous les voyages au cours de l'année financière se terminant le 31 mars	1.00
avec remorque	2.00
Frais pour chaque voyage durant l'année financière	.25
avec remorque	.50
4. Camions d'une capacité n'excédant pas une tonne, utilisés uniquement pour le transport des voyageurs, et entrant dans les parcs de Waterton-Lakes, Prince-Albert, Riding-Mountain, Elk-Island et Point-Pelee	
Permis valide pour tous les voyages effectués au cours de l'année financière se terminant le 31 mars	1.00
avec remorque	2.00
Frais pour chaque voyage au cours de l'année financière	.25
avec remorque	.50
5. Autobus entrant dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Yoho, de Kootenay, de Glacier ou de Mount-Revelstoke	
a) Prix pour un voyage lorsque le surintendant est convaincu que	
(i) l'autobus appartient à, ou a été loué par	
(A) une université, une école, ou une autre institution d'enseignement, ou	

(B) un organisme de bien-être, un cercle social, un groupe fraternel, ou un autre organisme à but non lucratif,

(ii) le but du voyage est une visite du personnel, des étudiants, des membres de l'institution ou de l'organisme, ou de personnes aidées par l'organisme,

(iii) la visite n'a pas été organisée en vue de faire de l'argent pour l'institution ou l'organisme, et

(iv) l'institution ou l'organisme ne cherche pas surtout à assurer le transport de son personnel, des étudiants, des membres, ou des personnes bénéficiaires, ni à préparer et organiser des tours à l'intention de ces personnes 2.00

b) Le prix du permis pour un autobus qui traverse ces parcs suivant un horaire interprovincial ordinaire se fonde sur le nombre de milles parcourus au cours de l'année financière

(i) pour les premiers 10,000 milles ou moins, payable au moment de la livraison du permis 525.00

(ii) pour chaque distance supplémentaire de 10,000 ou moins, payable au moment de l'expiration du permis 525.00

c) frais imposés, pour chaque mille, à un autobus n'entrant pas dans les catégories exposées à l'alinéa *a*) ou *b*) ½c.

6. Autobus entrant dans les parcs de Waterton-Lakes, Prince-Albert, Riding-Mountain, Elk-Island et Point-Pelee
un seul voyage ..... .50

(Les frais établis à l'article 6 sont sujets à une réducion de 10 p. 100 si l'on maintient un service régulier, et les frais intéressant le nombre estimatif de voyages doivent être versés à l'avance.)

7. Camions entrant par la porte ouest dans le parc national de Kootenay et n'allant pas plus loin que l'emplacement des eaux thermales de Radium:

a) d'une capacité n'excédant pas 2 tonnes

(i) un seul voyage ..... .25

(ii) cinquante voyages 10.00

(iii) permis valide pour tous les voyages au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 20.00

b) d'une capacité de plus de 2 tonnes

(i) un seul voyage ..... .50

(ii) cinquante voyages 15.00

(iii) permis valide pour tous les voyages au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 25.00

c) camions d'une capacité n'excédant pas 2 tonnes et utilisés uniquement pour le transport de voyageurs entre la porte ouest du parc national de Kootenay et l'emplacement des eaux thermales de Radium

Permis valide pour tous les voyages effectués au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2.00

7A. Camions autres que ceux désignés à l'article 7 et entrant dans les parcs nationaux de Banff, de Jasper, de Yoho, de Kootenay, de Glacier et de Mount-Revelstoke

[L'hon. M. Dinsdale.]

a) d'une capacité jusqu'à concurrence de deux tonnes

(i) un seul voyage 1.00

(ii) cinquante voyages 25.00

(iii) permis *50.00

b) d'une capacité de plus de deux tonnes

(i) un seul voyage 2.00

(ii) cinquante voyages 50.00

(iii) permis *100.00

*NOTA: Ces permis sont valides pour tous les voyages effectués au cours de l'année financière se terminant le 31 mars.

8. (1) Camions autres que ceux désignés au paragraphe (2), et entrant dans les parcs de Waterton-Lakes, Prince-Albert, Riding-Mountain, Elk-Island et Point-Pelee:

un seul voyage ..... .50

un seul voyage—avec remorque 1.00

(NOTA: Les frais imposés aux camions qui entrent dans les parcs de Waterton-Lakes, Prince-Albert, Riding-Mountain, Elk-Island et Point-Pelee bénéficient d'une réduction de 10 p. 100, si l'on maintient un service régulier, et les frais relatifs au nombre estimatif de voyages faits chaque mois doivent être payés à l'avance.)

(2) Les camions entrant par la porte sud du parc national de Riding-Mountain et n'allant pas plus loin que la borne 9, sur la grand-route nº 10:

a) d'une capacité jusqu'à concurrence de deux tonnes

(i) un seul voyage ..... .25

(ii) cinquante voyages 10.00

(iii) permis valide pour tous les voyages effectués au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 20.00

b) d'une capacité excédant deux tonnes

(i) un seul voyage ..... .50

(ii) cinquante voyages 15.00

(iii) permis valide pour tous les voyages effectués au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 25.00

NEW-BONAVENTURE (T.-N.)—BOUÉE PORTUAIRE

Question nº 330—**M. Tucker:**

Le ministère des Transports se propose-t-il d'aménager un phare ou une bouée à l'entrée du havre de New-Bonaventure à Terre-Neuve?

Réponse de **M. McBain:**

Nous n'envisageons pas l'installation d'aides à la navigation à l'entrée du havre de New-Bonaventure mais nous examinons la possibilité d'en installer à Old-Bonaventure, question à propos de laquelle le député s'est mis en rapport avec le ministère.

*ABANDON DE GARES FERROVIAIRES

Question nº 331—**M. Tucker:**

Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils examiné à nouveau leur décision d'abandonner les gares ferroviaires de Brigus, Port-Rexton, Spaniard's Bay et Trinity dans la province de Terre-Neuve?

M. McBain: Voici le renseignement qui nous parvient de la direction du National-Canadien:

En ce qui concerne les gares en question, la situation est encore à l'étude.

*SALAIRES DES ANIMATEURS À RADIO-CANADA

Question nº 333—**M. Marcoux:**

Le ministre du Travail s'est-il assuré que les animateurs de la télévision à la Société Radio-Canada reçoivent au moins le salaire minimum?

M. Hales: La Société Radio-Canada m'informe que, dans la plupart des cas, les animateurs de télémissions ne touchent pas moins que les cachets minimums fixés à la suite de négociations collectives entre les syndicats intéressés et la Société. En certains cas, lorsque les émissions ou les personnes en cause ne sont du ressort d'aucun syndicat quant aux cachets, les animateurs reçoivent un montant jugé acceptable tant par ces derniers que par la Société.

COMTÉ DE CHAPLEAU (P.Q.)—TRAVAUX D'HIVER

Question nº 337—**M. Laprise:**

Toutes les municipalités du comté de Chapleau qui ont profité du programme d'encouragement des travaux d'hiver pour 1961-1962 ont-elles été remboursées? Sinon, pour quelle raison; et quand le seront-elles?

Réponse de **M. Hales:**

On a accepté 24 des projets présentés par les municipalités du comté de Chapleau dans le cadre du Programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver pour 1961-1962. Sur ce chiffre, la province a soumis 19 demandes de remboursement. Elle a reçu le remboursement de 15 de ses réclamations et recevra celui des quatre autres d'ici une couple de jours.

En outre, la province a présenté des réclamations provisoires à l'égard de trois des autres projets; elle a reçu paiement de deux de celles-ci et recevra le paiement de la troisième d'ici une couple de jours.

Nous n'avons reçu aucune demande de remboursement à l'égard de deux des projets autorisés.

Tous les paiements fédéraux à la province, effectués dans le cadre du Programme d'encouragement des travaux municipaux d'hiver, sont destinés au remboursement des municipalités.

*EXIGENCES RELATIVES AU BILINGUISME, QUAND SURGISSENT DES VACANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question nº 338—**M. Laprise:**

Lorsque la Commission du service civil annonce des vacances dans le service public, pour quelle raison la connaissance des deux langues officielles n'est-elle pas une qualité essentielle requise pour toutes les provinces du Canada?

Réponse de **l'hon. H. Halpenny:**

En décidant quelles langues doivent posséder les candidats acceptés au service civil, la Commission doit se conformer aux stipulations de l'article 47 de la Loi sur le service civil, qui porte, entre autres:

«Le nombre d'employés... ayant les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais, ou des deux langues, doit... être suffisant pour permettre au ministère ou au bureau local d'exercer ses fonctions de façon convenable et de fournir au public un service efficace.»

La Commission a donc adopté comme ligne de conduite, conformément à cette injonction statutaire, d'exiger que tous les employés soient normalement bilingues dans les endroits où la minorité (qu'elle soit d'expression française ou anglaise) dépasse 40 p. 100 de la population totale qui est desservie par ce bureau. Lorsque la minorité que dessert un bureau donné est inférieure à 40 p. 100 de la population totale desservie, la Commission exige généralement que le rapport entre le nombre d'employés qui parlent les deux langues et le nombre total d'employés du bureau, soit égal au rapport de la minorité avec le nombre total de personnes desservies.

CAP-BRETON (N.-É.)—ENTREPRISES D'OUVRAGES PUBLICS

Question nº 343—**M. MacInnis:**

1. Quels sont les travaux publics proposés qui sont censés débuter en 1962-1963 dans la région industrielle du Cap-Breton?

2. Quels sont les travaux qui ont été ou seront retardés par suite de la réduction des dépenses du gouvernement?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Les entreprises suivantes sont en cours de réalisation dans les circonscriptions industrielles de Cap-Breton-Sud et Cap-Breton-Nord ainsi que de Victoria:

Un nouveau bureau de poste à Reserve-Mines;

Un nouvel immeuble fédéral à Sydney-Mines;

L'agrandissement et la transformation de l'immeuble fédéral de North-Sydney.

2. Aucun des travaux n'est retardé par suite de la réduction des dépenses du gouvernement.

*CONSTRUCTION NAVALE SUBVENTIONNÉE

Question nº 345—**L'hon. M. Chevrier:**

1. Comme suite à la déclaration faite à la Chambre le 12 mai 1961 par le ministre des Transports et établissant un régime de subventions à la construction de navires immatriculés au Canada, combien *a*) de navires de haute mer, *b*) de navires de cabotage ou de lac, *c*) de navires-citernes, a-t-on construits en vertu de ce régime?

2. Des sociétés ou des filiales de sociétés appartenant à des citoyens des États-Unis d'Amérique se prévalent-elles des avantages de ce régime et, dans le cas de l'affirmative, combien de navires de haute mer, de cabotage, de lac ou de navires-citernes sont en voie de construction ou doivent être construits aux termes de contrats par ces sociétés ou filiales, et quel est le nom de ces sociétés?

3. Des sociétés ou des filiales de sociétés appartenant à des citoyens d'un pays étranger autre que les États-Unis d'Amérique se prévalent-elles des

avantages de ce régime et, dans le cas de l'affirmative, combien de navires de haute mer, de cabotage, de lac ou de navires-citernes sont en voie de construction ou doivent être construits aux termes de contrats par ces sociétés ou filiales?

M. Hales:

1. *a*) Un pouvant aller en haute mer.

b) 92.

c) Trois pouvant aller en haute mer.

2. Aucune enquête n'a été faite en vue d'établir si les sociétés sont des filiales de sociétés appartenant à des personnes des États-Unis ou d'autres pays. Le règlement exige que le navire appartienne à un citoyen canadien, à une société constituée en vertu d'une loi du Canada ou d'une de ses provinces, ou à Sa Majesté du droit d'une des provinces.

3. Voir la réponse à 2.

MESURES RELATIVES À LA CRISE DE BERLIN

Question nº 348—**M. Matheson:**

1. Depuis le 4 juillet 1961, lorsque le premier ministre a traité de la nature critique de la crise de Berlin, combien de militaires sont revenus d'Europe au Canada?
2. Combien d'épouses et d'enfants de militaires canadiens demeurent actuellement en Allemagne?
3. Quelles dispositions a-t-on prises en vue d'assurer la sécurité de ces personnes à charge si une guerre commençait en Allemagne?
4. La situation à Berlin justifie-t-elle un nouvel examen du programme de réduction des effectifs militaires?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

1. 4,763.

2. 15,105.

3. Il est impossible de garantir la sécurité des personnes à charge en Europe. Des plans prévoient toutefois leur déplacement vers des régions déterminées ou leur évacuation du continent. La mise en œuvre de ces plans dépendrait de la nature de l'urgence.

4. On est à reviser les plans en vue de faire face à toute éventualité.

COUR DE REMISAGE À TORONTO

Question nº 357—**M. Sams:**

A-t-on reçu de l'*Aldershot Property Owners Association* des observations qui s'opposaient à l'emplacement choisi en vue de la construction éventuelle d'une cour de remisage du National-Canadien et *a*) dans le cas de l'affirmative, la Société a-t-elle pris des dispositions quelconques en vue de trouver un autre emplacement, *b*) sinon, le ministre consentirait-il à demander à la Société d'étudier immédiatement l'opportunité de trouver un emplacement de rechange?

Réponse de **M. McBain:**

La direction du National-Canadien nous avise de ce qui suit:

La compagnie a reçu des protestations et ses représentants de la région des Grands lacs ont rencontré le maire et les conseillers afin de leur expliquer ce qui en est. La ligne principale qui traverse Burlington a été construite en 1855 et la cour de remisage projetée fait partie intégrante des installations destinées au service du groupe industriel qui se trouve entre Burlington et Mimico, de même que son raccord à la nouvelle cour de triage par gravité. La compagnie de chemin de fer a étudié la question en détail, quant à l'emplacement des voies de remisage, elle a examiné plusieurs endroits et tenu compte de bien des facteurs, tels que les conditions de travail et les exigences d'ordre technique. On a tout fait afin que ces installations dérangent le moins possible les localités.

LE NAVIRE «MACKENZIE»

Question nº 359—**M. Matheson:**

1. Quel est le coût total estimatif de la construction et de l'aménagement du *HMCS Mackenzie*?
2. Combien de navires de cette classe de destroyers se propose-t-on de construire et quel en sera le coût estimatif total?
3. La vitesse de ce navire est-elle égale ou supérieure à la vitesse estimative en plongée de la flotte des sous-marins nucléaires soviétiques fonctionnant dans quatre théâtres.

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

1. $25,750,000.

2. Six, au coût estimatif total de $154,500,000.

3. Le sous-marin atomique est plus rapide qu'un navire comme le *Mackenzie* ou un navire semblable, mais la vitesse n'est pas le seul moyen dont le navire de surface dispose contre les sous-marins.

L'ÉCOLE INDIENNE DE L'AGENCE DOKIS, EN ONTARIO—NOMINATION DE PROFESSEURS

Question nº 361—**M. Godin:**

Depuis 1960, M. McLean, Mme Fraser et Mme Lester ont-ils fait partie du personnel enseignant de l'externat de l'agence indienne Dokis, dans le district de Parry-Sound, province d'Ontario, et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle a été la durée de leur emploi, *b*) quelles étaient leurs fonctions, *c*) quel était leur salaire mensuel et quelle somme globale ont-ils touchée?

Réponse de **M. McGee:**

La réponse à la première partie est non. Par conséquent, les autres parties ne s'appliquent pas.

RÉGIME DE CONGÉ PAR ROULEMENT À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 362—**M. Godin:**

1. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'assurance-chômage, certaines sociétés ont-elles adopté «le régime de congé par roulement» (e.g., cinq semaines de travail, une semaine de congé) plutôt que de mettre à pied la totalité d'un certain nombre d'hommes? Dans le cas de l'affirmative, la Commission d'assurance-chômage a-t-elle, dans l'application de ce régime, fait quelque concession concernant les prestations à l'égard de la période d'attente d'une semaine?
2. A quelle date et par quelles sociétés «le régime de congé par roulement» a-t-il été adopté, quand et à l'égard des employés de quelle société la Commission a-t-elle fait les concessions dont il est fait mention à la première partie?

Réponse de **M. Hales:**

1. Plusieurs entreprises ont adopté le régime selon lequel leurs employés travaillaient

une ou plusieurs semaines entières, suivies d'un congé d'une semaine ou plus, et, après avoir attendu pendant la période requise, ces employés recevaient les prestations d'assurance-chômage pour la ou les semaines où ils avaient chômé.

La Commission n'a fait aucune concession au sujet de la période d'attente dans ces conditions.

On signale, cependant, que l'article 152 du règlement de l'assurance-chômage prévoit la suppression de la période d'attente à certaines conditions, soit quand une nouvelle demande suit immédiatement la cessation d'une prestation antérieure, et la méthode s'est appliquée chaque fois que c'était possible.

2. Il n'est pas tenu compte des entreprises qui ont adopté le régime de «congé par roulement» et, comme il a déjà été dit, aucune concession n'a été faite pour la période d'attente.

*DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ «NORTHERN ONTARIO PIPE LINE»

Question nº 363—**M. Fisher:**

1. Qui est le directeur de la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*?
2. Quelle rémunération, s'il en est, reçoit-il pour s'acquitter de ses fonctions?
3. S'il ne reçoit pas de rémunération, le gouvernement peut-il dire ce qui l'incite à occuper ce poste?

M. Nesbitt:

1. M. D. A. Golden.

2. Les administrateurs ont droit au remboursement de leurs frais de voyage et de séjour quand ils assistent aux réunions du bureau d'administration.

3. M. Golden a été nommé président de la Société au moment de sa création, le 7 juin 1956, et il a toujours occupé ce poste depuis.

*VERSEMENTS AU QUÉBEC ET À L'ONTARIO AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Question nº 364—**M. Fisher:**

Au cours d'une session parlementaire antérieure, le ministre du Travail a-t-il donné une évaluation des sommes dont auraient besoin les provinces pour faire face à leurs besoins dans le domaine de la formation technique et professionnelle jusqu'au 31 mars 1967? Dans le cas de l'affirmative, quelle était cette évaluation en ce qui concerne l'Ontario et le Québec, et quelles sommes ont été votées ou sont en voie d'être transmises à ces deux provinces en vertu de la loi sur l'aide à la formation technique et professionnelle?

M. Hales: Oui, le 9 décembre 1960, page 710 du hansard de la 4e session de la 24e législature. L'évaluation donnée en 1960 était de 15 millions pour l'Ontario et de 30 millions pour le Québec. Il s'agissait là d'une évaluation provisoire calculée par la province en se fondant surtout sur ses dépenses passées pour l'aménagement des installations nécessaires à la formation professionnelle et autre.

Le montant prévu dans le budget des dépenses sous le régime de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle n'est pas réparti par provinces. Les demandes que nous avons reçues et payées ou que nous sommes en train de régler pour l'Ontario et le Québec représentent les montants suivants en versements fédéraux: Ontario, $69,087,969; Québec, $16,114,759.

PHARES À TERRE-NEUVE

Question nº 369—**M. Cashin:**

1. Combien entretient-on de phares dans la province de Terre-Neuve?
2. Combien de personnes emploie-t-on en vue du maintien de ces phares?
3. Combien de ces personnes ont été nommées par l'entremise de la Commission du service civil fédéral?
4. Combien de ces personnes ont été embauchées par d'autres moyens?

Réponse de **M. McBain:**

1. 439.
2. 376.
3. 131.
4. 245.

ENTREPÔT DE BOËTTE À ARNOLD'S-COVE (T.-N.)

Question nº 370—**M. Cashin:**

1. Qui dirige l'entrepôt de boëtte à Arnold's-Cove, Placentia-Bay, Terre-Neuve?
2. Quand cette personne a-t-elle été nommée à ce poste et qui a recommandé sa nomination?

Réponse de **l'hon. M. MacLean (Queens):**

1. M. George H. Guy.

2. Il a été nommé le 13 septembre 1962 sur la recommandation du ministre des Pêcheries.

TRAVAUX D'HIVER

Question nº 374—**M. Laprise:**

Le ministre du Travail est-il au courant qu'un ou plusieurs conseils de comté, pour des raisons d'ordre financier, ont refusé de collaborer au programme des travaux d'hiver, cette année? Dans le cas de l'affirmative, entend-il venir en aide d'une autre façon aux paroisses non constituées en municipalité?

Réponse de **M. Hales:**

Le ministère du Travail n'a pas été informé que des conseils de comté avaient refusé, pour des raisons d'ordre financier, de participer au programme des travaux d'hiver au nom de paroisses situées sur leur territoire.

BUREAU DE POSTE À SOMERSET, (MAN.)

Question nº 377—**M. Teillet:**

1. Y a-t-il un bureau de poste à Somerset (Man.)? Dans le cas de l'affirmative, l'édifice appartient-il au gouvernement?
2. Si le gouvernement loue cet édifice, quelles sont les modalités du bail en ce qui concerne *a*) le loyer annuel, *b*) sa durée, *c*) la date de son expiration, *d*) les autres frais, s'il en est?
3. Le gouvernement se propose-t-il de construire un nouveau bureau de poste à Somerset? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel en serait le coût, *b*) quand prévoit-on en commencer la construction?

4. A-t-on acheté un emplacement pour la construction de cet édifice et, dans le cas de l'affirmative, *a*) où est-il situé, *b*) quel en a été le coût?

5. Si un emplacement n'a pas été acheté, étudie-t-on la question d'acheter un tel emplacement?

Réponse de **l'hon. M. Fulton:**

1. Oui; non.

2. *a*) $1,230 par année, *b*) deux ans et huit mois, *c*) le 30 novembre 1962, *d*) aucun.

3. Oui; *a*) pas plus de $25,000, *b*) l'hiver de 1962-1963.

4. Non; *a*) et *b*) ne s'appliquent pas.

5. Oui. Les négotiations sont en cours en vue de l'achat d'un emplacement situé à l'angle de l'avenue Carleton et de la 2e rue.

ROUTE TRANSCANADIENNE

Question nº 378—**M. Stewart:**

1. Quelle est la largeur normalisée de la surface et des épaulements des routes construites avec l'aide prévue par la loi sur la route transcanadienne?

2. Combien de milles de routes répondant à ces normes avait-on construits le 1er octobre 1962, *a*) en Nouvelle-Écosse, *b*) au Nouveau-Brunswick?

3. Quels sont les points terminus des sections de route susceptibles de devenir la route transcanadienne en Nouvelle-Écosse?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Largeur de la surface—maximum 24 pieds, minimum 22 pieds. Largeur des épaulements—maximum 10 pieds, minimum 5 pieds.

2. Nouvelle-Écosse, 119 milles; Nouveau-Brunswick, 209 milles.

3. Les points terminus de la route transcanadienne en Nouvelle-Écosse sont la frontière du Nouveau-Brunswick, Caribou et Sydney-Nord.

LOGEMENTS COMMENCÉS ET MONTANTS PRÊTÉS

Question nº 381—**M. Matheson:**

1. Quel a été le nombre de logements commencés chaque mois, en 1962, par rapport aux mêmes mois en 1961?

2. A combien se sont chiffrés les prêts hypothécaires consentis chaque mois par la Société centrale d'hypothèques et de logement en 1962, par rapport aux mêmes mois en 1961?

Réponse de **M. McCleave:**

1. Mises en chantier dans les centres ayant une population d'au moins 5,000 habitants:

	1961	1962
Janvier	3,894	4,177
Février	3,847	3,207
Mars	5,479	5,073
Avril	7,339	7,930
Mai	8,778	9,420
Juin	10,536	11,441
Juillet	9,009	10,450
Août	9,467	9,340
Septembre	8,934	8,918
Total	67,283	69,956

2. Fonds avancés par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. (Propriétaires de maisons; habitations à dividendes limités; logements universitaires; entreprises municipales de conditionnement des eaux-vannes):

	1961	1962 (millions de dollars)
Janvier	18,460	24,819
Février	15,991	15,759
Mars	16,020	16,214
Avril	16,605	12,374
Mai	21,053	14,834
Juin	24,486	19,234
Juillet	24,050	17,865
Août	29,308	22,678
Septembre	29,951	19,550
TOTAL	195,924	163,327

LE CHEF JOSEPH DREAVER

Question nº 390—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er décembre 1961, un certain chef Joseph Dreaver, de la tribu des Indiens de Mistawasis, a-t-il été employé d'une façon ou d'une autre par le gouvernement du Canada et, dans le cas de l'affirmative, quels sont son poste et ses attributions, depuis quand est-il ainsi employé, quels sont son traitement et ses indemnités pour débours, quelle somme totale lui a-t-on versée en traitement et en indemnités, et sur quel crédit ou quels crédits du budget des dépenses a-t-on payé ce traitement et ces indemnités durant chaque année financière de son emploi?

2. Quel traitement et quelles indemnités pour débours, s'il en est, ledit chef Dreaver recevra-t-il pour la préparation du rapport écrit qui sera vraisemblablement présenté en décembre et auquel le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait allusion à la page 666 du hansard du 17 octobre 1962, et sur quel crédit ou quels crédits du budget des dépenses de la présente année financière seront payés le traitement et les indemnités?

Réponse de **M. McGee:**

1. Oui. Depuis le 1er décembre 1961, le chef Joseph Dreaver aîné, de la tribu des Indiens de Mistawasis, a été employé par le ministère pour faire, parmi les Indiens de la Saskatchewan, un relevé de leurs réactions et recommandations au sujet des conclusions du comité des affaires indiennes du Sénat et de la Chambre des communes et soumettre un rapport sur la question. Pour ses services, le chef Dreaver touchera un montant global de $6,500, calculé en prenant pour base $25 par jour pour une semaine de cinq jours, cette somme devant comprendre tous frais de déplacement. Au 30 septembre 1962, le chef Dreaver avait reçu en tout $5,250 pour ses services, prélevés sur le Crédit 40—Administration, Direction des affaires indiennes.

2. L'indemnité intégrale de $6,500 qui sera versée au chef Dreaver comprendra la préparation du rapport écrit.

DOMMAGES CAUSÉS PAR LES AVIONS

Question nº 391—**M. Brown:**

Le gouvernement prévoit-il une compensation quelconque à l'intention des particuliers dont les

biens, tels que serres, sont avariés ou endommagés lorsque les avions de l'État franchissent le mur du son?

Réponse de **l'hon. M. Harkness:**

Les réclamations pour avaries causées par ondes soniques sont traitées de la même façon que les autres réclamations contre la Couronne et la responsabilité est déterminée aux termes de la loi sur la responsabilité de la Couronne.

DÉDUCTION D'IMPÔT AUX ÉTUDIANTS

Question n° 392—**M. Brown:**

Le gouvernement a-t-il songé à accorder aux étudiants qui fréquentent les universités durant l'été la même déduction d'impôt qu'aux étudiants réguliers? Dans le cas de l'affirmative, quelle décision a-t-on prise?

Réponse de **M. Grafftey:**

Cette question porte sur la politique fiscale. Les décisions concernant les demandes de changements à l'égard de l'imposition sont annoncées dans le budget annuel.

EXTENSION DE MANDAT AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DU TARIF

Question n° 393—**M. Cameron (High-Park):**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il, en vertu d'un décret du conseil édicté en 1959, prolongé, pour une période limitée, la durée des fonctions des membres de la Commission du tarif sur le point de prendre leur retraite?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) de quel décret du conseil s'agit-il, b) quelle était la nécessité d'édicter un tel décret?

Réponse de **M. Grafftey:**

1. Oui.

2. *a*) Par le décret du conseil C.P. 1959-404, du 2 avril 1959.

b) La prolongation limitée des fonctions, soit un mois, était nécessaire pour permettre aux membres sur le point de se retirer, de se prononcer sur des appels qu'ils avaient entendus et dont le dossier n'avait pas été fermé à temps pour qu'ils puissent rendre leur décision pendant qu'ils étaient encore en exercice.

FERME EXPÉRIMENTALE DE KAPUSKASING

Question n° 396—**M. Habel:**

1. Combien de membres du personnel de la ferme expérimentale de Kapuskasing ont été mutés ou ont résigné leur poste depuis le 1er janvier 1961?

2. Le ministère de l'Agriculture a-t-il songé à la nécessité de remplir les postes vacants afin de maintenir au maximum l'efficacité des services dans les districts agricoles que dessert la ferme expérimentale de Kapuskasing?

3. Quand le personnel de cette ferme expérimentale sera-t-il de nouveau au complet?

Réponse de **M. Jorgenson:**

1. Quatre (4), dont deux ont été remplacés.

2. Oui.

3. Aussitôt que possible.

LA TRIFURCATION DU FRASER

Question n° 397—**M. Mather:**

Le gouvernement se propose-t-il de présenter lors de la présente session une mesure législative au sujet de la trifurcation du Fraser?

Réponse de **M. McCleave:**

Non. Aucune mesure législative n'est nécessaire à ce sujet.

COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DANS L'OUEST

Question n° 398—**M. Thompson:**

Le ministre de l'Agriculture a-t-il donné suite à une lettre que lui a adressée le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, datée du 7 février 1962, relativement à la possibilité d'obtenir une subvention fédérale pour faire face aux frais d'établissement d'un collège vétérinaire dans l'Ouest du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la substance de sa réponse?

Réponse de **M. Jorgenson:**

Le bureau du ministre de l'Agriculture a accusé réception le 9 février 1962 de la lettre du 7 février 1962 venant du ministre de l'Agriculture de l'Alberta. On n'a pas encore pris de décision définitive à cet égard.

(Texte)

*PROTECTION CONTRE LES FAUX-MONNAYEURS

Question n° 399—**M. Bernier:**

Des dispositions ont-elles été prises pour étudier la possibilité de procéder aux améliorations nécessaires au sujet de l'impression des billets de banque afin de protéger le public contre la vague de faux billets? Sinon, le gouvernement songe-t-il à prendre de telles dispositions?

M. Grafftey: Les fonctionnaires de la Banque du Canada se sont mis en contact, par correspondance et en faisant des visites, avec les agences du gouvernement et les établissements commerciaux ayant trait à la production de monnaie aux États-Unis et dans différents pays européens, afin d'étudier la technique de ces pays à ce sujet.

La Banque du Canada se tient également en liaison avec les fabricants de papier et les imprimeurs de monnaie au pays, ainsi qu'avec le Conseil national des recherches et la Gendarmerie royale, tout en continuant à étudier les possibilités d'améliorer l'impression de la monnaie, afin de protéger le public contre les faux billets.

(Traduction)

*ESTIVANTS AMÉRICAINS AU CANADA

Question n° 402—**Mlle LaMarsh:**

1. Quelle est la situation des citoyens américains qui demeurent temporairement au Canada dans leur résidence estivale et gardent leur emploi aux États-Unis?

2. Les citoyens américains, demeurant temporairement dans la région de Crystal Beach, du canton de Bertie et de Fort Érié, sont-ils avertis par les fonctionnaires de l'Immigration qu'ils doivent terminer leur séjour au Canada à la fin du mois d'octobre? Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison et est-ce là une nouvelle ligne de conduite et une nouvelle coutume adoptées par le ministère?

3. Si ces estivants sont munis de visas canadiens, peut-on prolonger leurs visas? Dans le cas de l'affirmative, pour combien de temps et à quelles conditions?

L'hon. M. Bell:

1. Les citoyens américains domiciliés temporairement au Canada dans leur résidence estivale, qu'ils traversent ou non la frontière pour aller travailler aux États-Unis, sont reçus à titre de visiteurs non immigrants.

2. Le séjour des non-immigrants, en l'occurrence des personnes mentionnées dans la question, expire généralement le 31 octobre de chaque année au plus tard, moment de l'année que l'on considère comme la fin de la belle saison. Les personnes de cette catégorie, ayant prouvé aux employés de l'immigration qu'elles sont des résidents temporaires de bonne foi et non des résidents permanents, peuvent obtenir l'autorisation de rester au Canada au delà du 31 octobre. S'il est démontré qu'une personne originairement admise à titre de visiteur temporaire a pris domicile permanent au Canada, elle subit l'examen d'immigrant. Cette ligne de conduite du ministère n'est pas nouvelle.

3. Les citoyens des États-Unis peuvent entrer au Canada sans visa. Comme la réponse à la question 2 l'explique, le séjour temporaire des non-immigrants de bonne foi peut être prolongé au delà du 31 octobre.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

*DISTRICT DE BONAVENTURE (P.-Q.)—OUVRAGES PUBLICS

Question nº 379—**M. Stewart:**

1. Quelle est la largeur normalisée de la surface et des épaulements des routes construites avec l'aide prévue par la loi sur la route transcanadienne?

2. Combien de milles de routes répondant à ces normes avait-on construits le 1er octobre 1962, *a*) en Nouvelle-Écosse, *b*) au Nouveau-Brunswick?

3. Quels sont les points terminus des sections de route susceptibles de devenir la route transcanadienne en Nouvelle-Écosse?

L'AQUARIUM DU PARC STANLEY DE VANCOUVER

Question nº 388—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1962, le gouvernement ou l'un de ses ministères ont-ils reçu des demandes de participation à l'agrandissement de l'aquarium situé dans le parc Stanley de Vancouver et l'une de ces requêtes émanait-elle de la *Vancouver Public Aquarium Association*?

2. Quelle a été la teneur de la réponse, versera-t-on une aide financière et, dans le cas de l'affirmative, quelle en sera le montant et à quelle date?

COLLÈGES MILITAIRES—CADETS ET PROFESSEURS

Question nº 395—**M. Dupuis:**

1. Combien de cadets fréquentent le Collège militaire royal de *a*) Saint-Jean, *b*) Kingston, *c*) Royal-Roads?

2. Quel est le nombre de cadets de langue anglaise et de langue française à chacun de ces collèges?

3. Dans chacun de ces collèges, quel est le nombre d'officiers et quel est le nombre de professeurs?

4. Parmi ces officiers et ces professeurs, combien possèdent les deux langues officielles du pays?

L'hon. M. Sévigny: Je dépose les documents.

DEMANDES DE DOCUMENTS

RÉSERVES DU CANADA EN CHANGE

Demande nº 7—**M. Lewis:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée depuis le 1er mai 1962 entre le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministres, ministères ou organismes et le Fonds monétaire international, l'*Export-Import Bank*, la *Federal Reserve Bank* et la Banque d'Angleterre, relativement aux réserves du Canada en change, et tous documents ou mémoires mentionnés dans une telle correspondance ou autrement échangés entre le gouvernement et les institutions susdites.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je suis disposé à accepter cette motion au nom du gouvernement, sous la réserve habituelle, c'est-à-dire à condition d'obtenir le consentement de ceux à qui des lettres confidentielles ont été adressées. Je suis sûr que nous obtiendrons ce consentement. Il est question ici de mémoires qui comprendraient les procès-verbaux de toute réunion. Je ne puis accepter cela, parce que ces procès-verbaux sont confidentiels, et je crois que l'honorable député qui a proposé la motion, et à qui j'ai parlé à ce propos, est du même avis que moi.

M. l'Orateur: Avec cette réserve, et compte tenu de toute modification que le ministre pourra apporter, avec l'assentiment de l'honorable député, la Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

DÉCRETS DU CONSEIL DE 1947 SUR LES RESTRICTIONS DE CHANGE

Demande nº 9—**M. McIlraith:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous les décrets du conseil adoptés au mois de novembre 1947 et imposant des restrictions de change.

—Monsieur l'Orateur, avant que vous mettiez cette motion aux voix, je dois signaler que le document sessionnel nº 140, déposé le 8 décembre 1947, renferme deux décrets du conseil du genre de ceux dont il est question dans l'avis de motion, et l'adjoint parlementaire m'informe que ce sont les seuls décrets du genre dont il est question dans l'avis de motion. Par conséquent, je demande à retirer la motion.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

EXPORTATION DE BOIS D'ŒUVRE AUX ÉTATS-UNIS

Demande nº 11—**M. Laing:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée entre tous ministères du gouvernement du Canada et tous

départements et organismes des États-Unis, relativement à l'exportation du bois d'œuvre du Canada aux États-Unis.

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, la correspondance dont il est question dans cet avis de motion comprend un échange de lettres entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis. Pour déposer cette correspondance il faudra évidemment obtenir le consentement du gouvernement des États-Unis. Cette réserve étant faite, je suis disposé à accepter la motion.

M. l'Orateur: Avec la réserve que vient de faire le ministre, la Chambre consent-elle à adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

ROUTES D'ACCÈS AUX RESSOURCES DANS LE NORD-OUEST ONTARIEN

Demande n° 13—**M. Benidickson:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1962 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario, relativement au projet d'aménagement «d'une route d'accès aux ressources», depuis la région minière et productrice de nickel de Werner-Gordon Lakes, et dont il a été fait mention par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, à la page 1411 des *Débats* du 28 février 1962.

(La motion est adoptée.)

RAPPORT DU COMITÉ D'ORGANISATION DU RÉGIME CORRECTIONNEL

M. Matheson:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du rapport final du Comité d'organisation du régime correctionnel.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, peut-on réserver cet ordre pour en discuter avec le motionnaire?

M. le président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est réservée.)

AMÉNAGEMENT D'UN PORT À MOOSONEE (ONT.)

Demande n° 24—**M. Peters:**

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1959 entre le gouvernement fédéral et tout autre gouvernement ou l'un de ses organismes, ministères ou services, relativement à l'enquête d'ordre économique ou technique visant la possibilité d'aménager un port en eau salée à Moosonee.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je suis disposé à accepter cette motion au nom du gouvernement, sous réserve des conditions ordinaires quant aux renseignements confidentiels et au consentement de la province concernée.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions indiquées par le ministre, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

PASSAGE SUPÉRIEUR DE LA ROUTE N° 11 À NEW-LISKEARD (ONTARIO)

M. Peters:

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Transports et ses mandataires et la société *Ontario Northland Railway* et (ou) ses représentants, visant la question d'une traverse de chemin de fer sur la dérivation nouvellement aménagée sur la route n° 11 au-dessus des voies ferrées de l'*O.N.R.* immédiatement au nord de New-Liskeard (Ontario).

—Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre la permission de retirer cette motion vu que cette correspondance, me dit-on, regarde uniquement la province.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que la motion soit retirée?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

PRIX DE SOUTIEN DES PRODUITS LAITIERS

Demande n° 26—**M. Matheson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes déclarations ou allocutions faites par le ministre de l'Agriculture depuis le 1er avril 1962 aux producteurs laitiers de l'Ontario et du Québec, relativement à la production et au prix de soutien à l'égard des produits laitiers.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, au nom du gouvernement, j'ai le plaisir d'accepter la motion sans restrictions.

(La motion est adoptée.)

SUBVENTIONS À LA CONSTRUCTION MARITIME

Demande n° 27—**L'hon. M. Chevrier:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un état indiquant les détails relatifs aux navires marchands pour lesquels une subvention de construction a été versée ou des contrats ont été approuvés, le 15 octobre 1962, en précisant le chantier maritime, le nom du navire, le genre de navire, les immobilisations approuvées, le montant de la subvention, le tonnage brut et le nom du propriétaire, de la même façon que ces renseignements sont donnés au tableau VI, Appendice «F», du quinzième rapport de la Commission maritime canadienne, le 29 juin 1962.

(La motion est adoptée.)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRODUCTIVITÉ

Demande n° 28—**M. Howard:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie d'un sommaire des délibérations, des échanges de vue et des décisions, en ce qui a trait à chaque séance du Conseil national de la productivité.

(La motion est adoptée.)

VENTES DE DOLLARS ET DE LIVRES STERLING

Demande n° 29—**M. Turner:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie d'un état indiquant, d'un jour à l'autre, le montant des engagements à terme pris par la Banque du Canada en vue d'acheter ou de vendre des dollars des États-Unis d'Amérique ou des livres sterling du 9 avril au 24 juin 1962 inclusivement.

(La motion est adoptée.)

AVOIRS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Demande nº 30—**M. Turner:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un état indiquant les avoirs officiels globaux en or et en devises, y compris les dollars des États-Unis d'Amérique, détenus au compte du fonds des changes et à la Banque du Canada à l'ouverture des affaires le 9 avril 1962.

(La motion est adoptée.)

ENGAGEMENTS EN VUE DE L'ACHAT ET DE LA VENTE DE DOLLARS ET DE LIVRES STERLING

Demande nº 31—**M. Turner:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un état indiquant le total des engagements à terme pris par la Banque du Canada, à l'ouverture des affaires le 9 avril 1962, en vue de l'achat et de la vente de dollars des États-Unis d'Amérique et des livres sterling.

(La motion est adoptée.)

ACIDE LYSERGIQUE DIÉTHYLAMIDE

Demande nº 32—**M. Matheson:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toutes communications adressées à la Direction des aliments et drogues ou au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, relativement à l'usage et au retrait du marché de la drogue acide lysergique diéthylamide.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, sous réserve des restrictions ordinaires au sujet des communications intra-ministérielles ou interministérielles qui sont confidentielles, et pourvu que pareilles communications ou correspondance avec les provinces existent vraiment, je devrai au préalable obtenir le consentement des provinces avant de les déposer.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion aux conditions énoncées par le ministre.

Des voix: D'accord!

(La motion est adoptée.)

LES NATIONS UNIES

ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE L'ORGANISATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Étant donné que c'est aujourd'hui le Jour des Nations Unies et que jamais auparavant, vu la crise que nous traversons à l'heure actuelle, nous n'avons eu autant sujet à exprimer notre loyauté envers cette organisation, étant donné également que le premier ministre a déjà fait une déclaration en dehors de la Chambre au sujet de cette journée très importante, et afin d'offrir l'occasion aux députés de tous les partis d'exprimer ici même leurs propres sentiments de loyauté, le premier ministre voudrait-il demander à cette fin la permission de la Chambre de revenir à l'appel des motions?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la chose se soit jamais faite; je ne vois donc aucune raison de revenir à l'appel des motions, comme on vient de le demander.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RÉSOLUTION DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement compte associer le Canada à la résolution adoptée à l'unanimité hier par les républiques américaines, lors de la réunion de l'Organisation des États américains, qui a appuyé la ligne de conduite suivie par les États-Unis pour mettre fin à l'exportation d'armements et de projectiles d'attaque acheminés du bloc soviétique vers Cuba. En outre, le premier ministre peut-il nous dire si le Canada a été représenté par un observateur à la réunion?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas délégué d'observateur à la réunion et je pense que j'outrepasserais mes attributions si j'essayais d'exposer l'opinion canadienne sur une organisation à laquelle nous n'appartenons pas.

(Plus tard)

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Afin que le Canada puisse convaincre les États-Unis et les autres pays de son désir de maintenir la paix dans le monde, a-t-on avisé à l'opportunité que le Canada se joigne à l'Organisation des États américains de manière à faire connaître son point de vue grâce à cet organisme.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit en d'autres occasions. Que le Canada soit ou non membre de l'Organisation des États américains ne nous pousserait ni ne nous empêcherait de contribuer à atteindre l'objectif souhaitable auquel nous pensons tous.

INTERPELLATION À PROPOS DU CHEF DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE AUX NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné la gravité des heures que nous traversons et l'importance des événements qui se déroulent aux Nations Unies, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui dirige notre délégation dans le moment?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est le délégué permanent du Canada, M Paul Tremblay.

(Plus tard)

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui se rattache en quelque sorte à celle de tout à l'heure et à une autre que j'ai posée hier? Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour des motifs qu'il est seul à bien connaître, a décidé qu'il ne devait pas se trouver aux Nations Unies dans le moment, ne croit-il pas que, dans la conjoncture, il serait dans l'intérêt de la nation que son secrétaire parlementaire au moins y fût présent à l'heure actuelle?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire était aux Nations Unies jeudi et vendredi derniers et il se peut qu'il y retourne demain ou après-demain, peut-être même ce soir. Quoi qu'il en soit, je tiens à assurer à l'honorable représentant que la seule chose qui m'intéresse dans la crise actuelle, c'est de faire de mon mieux pour le Canada et pour la paix dans le monde, et je n'ai vraiment pas besoin de lui pour me rappeler quel est mon devoir.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ne pense-t-il pas que l'appui concerté du Parlement puisse être utile au gouvernement à l'heure actuelle?

ON PROPOSE UNE INTERVENTION DU CANADA AUX NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais poser une question au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement songe-t-il à saisir les Nations Unies d'une résolution portant que l'URSS et les États-Unis soient invités à prendre des mesures immédiates et simultanées pour que les Russes rappellent les navires soviétiques qui filent vers Cuba et que les Américains lèvent leur blocus naval, de manière à permettre aux Nations Unies d'entamer des négociations pour faire disparaître cette menace à la paix?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député n'est pas sans savoir que le Conseil de sécurité étudie présentement la question. Le Canada ne siège pas au Conseil qui est déjà saisi de deux résolutions, l'une émanant des États-Unis, l'autre de l'Union soviétique. Par conséquent, il ne serait pas opportun que le Canada présente maintenant une résolution comme celle dont le député parle.

Je puis assurer à la Chambre que nous ferons l'impossible pour que le problème soit réglé d'une manière pacifique. L'autre soir, le premier ministre a formulé une proposition très utile à ce sujet.

GOOSE-BAY (LABRADOR)—PERQUISITION D'UN AVION CUBAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas R. Berger (Vancouver-Burrard): Puis-je poser une question au ministre du Revenu national? Je la lui pose non sans avoir pris en considération les questions dont vient de nous parler le premier ministre.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si un avion des lignes aériennes cubaines ayant à bord deux techniciens de l'Allemagne de l'Est a atterri à Goose-Bay dans le Labrador, ce matin, et si les préposés aux douanes, avec l'aide de la Gendarmerie royale du Canada, ont procédé à une perquisition? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on procédé de la sorte afin de faciliter la quarantaine imposée par les États-Unis sur Cuba?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Quelques explications vont peut-être élucider cette question. Depuis quelque temps déjà, le gouvernement s'inquiétait du nombre croissant d'avions soviétiques qui demandaient l'autorisation soit d'atterrir soit de survoler le Canada en route vers Cuba. C'est un privilège qui est d'ordinaire accordé contre un privilège réciproque aux termes de la convention de l'OACI et d'accords connexes dont l'Union soviétique n'est pas signataire.

Nous avons informé l'Union soviétique que nous ne permettrions plus aux avions soviétiques qui se dirigent vers Cuba d'atterrir au Canada ou de survoler notre territoire vu qu'il s'agit d'un privilège qui découle d'une convention dont la Russie n'est pas signataire.

Pour ce qui est des envolées de pays du bloc soviétique à destination de Cuba, nous avons pris des mesures pour que soient suivies à la lettre les dispositions des lois canadiennes et de la convention de l'OACI concernant l'inspection et autres procédures connexes, afin de nous assurer qu'aucune matière d'importance stratégique destinée à Cuba ne passe par le Canada. Aux termes de la convention de l'OACI, aucune munition ou engin de guerre ne peut être transporté par un aéronef qui fait des envolées internationales, à travers un pays ou au-dessus de son territoire, sans l'autorisation de ce dernier. Nos lois renferment une disposition semblable.

Pour en revenir aux dépêches qui ont paru dans les journaux de ce matin, je puis confirmer qu'un aéronef de la société aérienne *Cubana* a fait escale à l'aéroport de Goose-Bay, au cours d'une envolée de Prague à La Havane. Les douaniers canadiens en ont fait l'inspection mais ils n'ont trouvé aucune marchandise interdite dans la cargaison. On a donc autorisé l'aéronef à poursuivre son envolée vers La Havane.

A l'heure actuelle, ni le blocus imposé par les États-Unis ni la politique canadienne à cet égard ne restreignent l'entrée normale du

personnel à Cuba. Tout ce que nous voulons empêcher pour le moment c'est l'entrée d'armes, et c'est aussi ce que les États-Unis se proposent.

M. Sylvester P. Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le Canada aide-t-il de quelque façon à assurer la surveillance de l'océan Atlantique pour empêcher l'entrée d'armes à Cuba?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, si le député veut savoir si nous participons en quoi que ce soit aux opérations de quarantaine exercées par le gouvernement américain, la réponse est non.

M. Ryan: Une autre question. Dois-je conclure alors que nous apportons notre aide de quelque façon accessoire?

L'hon. M. Harkness: Non, c'est tout à fait le contraire, monsieur l'Orateur. Nous ne participons aucunement à cette opération.

(Plus tard)

M. Berger: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Peut-il renseigner la Chambre, s'il est libre de le faire, sur la distance qui sépare les navires soviétiques qui naviguent vers Cuba et ceux des États-Unis qui font le blocus dans la mer des Caraïbes?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre.

(Texte)

CUBA—DEMANDE AU SUJET DE CITOYENS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérald Laniel (Beauharnois-Salaberry): Je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce que ce dernier peut informer la Chambre s'il se trouve présentement des citoyens canadiens sur l'île de Cuba, et dans le cas de l'affirmative, peut-il nous dire si son ministère a pris des dispositions en vue du rapatriement de ces gens, advenant une aggravation de la situation.

(Traduction)

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a des citoyens canadiens à Cuba et nous y avons notre ambassadeur et son personnel qui a, entre autres responsabilités, celle de s'occuper des Canadiens. Jusqu'à présent, les Canadiens ont été bien traités à Cuba et, pour le moment, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de leur demander de revenir au Canada. L'ambassade se fera un plaisir d'aider les Canadiens qui voudraient rentrer au pays.

[L'hon. M. Green.]

LA DÉFENSE NATIONALE

MESURES VISANT À ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le gouvernement canadien a-t-il reçu ces derniers jours une demande du gouvernement des États-Unis ou de l'un ou l'autre de ses organismes, priant le Canada de prendre des mesures en vue d'améliorer l'efficacité de la défense nord-américaine, et une décision a-t-elle été prise à cet égard?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous avons pris certaines mesures militaires de précaution qui auront pour effet d'améliorer la capacité de nos forces armées de réagir à toute situation qui pourrait se produire.

L'hon. M. Hellyer: En guise de question supplémentaire, vu la gravité de la situation, je demanderais au ministre si, pour faire confiance à la Chambre et au pays, il pourrait faire une déclaration sur les mesures prises par le gouvernement.

L'hon. M. Harkness: Je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que ce serait dans l'intérêt public ou que ce serait une bonne chose en ce moment de donner suite à la demande de l'honorable député.

(Plus tard)

M. Charles M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministère a-t-il reçu du gouvernement des États-Unis, ou d'un de ses organismes, une demande d'améliorer l'état de préparation des forces armées du Canada, et, dans le cas de l'affirmative, quelle suite a-t-il donnée à pareille demande?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, il me semble que ce n'est là qu'une répétition de la question déjà posée, il y a un instant, par le député de Trinity (M. Hellyer).

M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'estime que ce n'est pas une répétition.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il n'est pas loisible au député de faire des observations sur la réponse qu'il peut recevoir.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le ministre n'a, si je ne me trompe, donné aucune réponse à la question. Le ministre a invoqué le Règlement au sujet de cette question, même s'il n'a pas dit qu'il l'invoquait, et mon honorable ami cherchait à prendre la parole au sujet de l'objection soulevée par le ministre,...

L'hon. M. Fleming: C'est absurde, c'est de la pure invention!

L'hon. M. Pickersgill: ... d'après qui cette question n'était que la répétition d'une question déjà posée.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le député est déjà à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne peut poser en l'occurrence la question de privilège. En tout cas, même si le ministre veut bien répondre d'une façon ou d'une autre, la tradition de la Chambre veut que cette réponse ne donne lieu à aucune observation. L'Orateur ne formule aucune observation sur la nature des réponses: il ne fait que dire que le député ne peut formuler d'observation au sujet de toute réponse, ni pour la qualifier d'infiniment sage, ni pour aller à l'autre extrême.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le rappel au Règlement que vient de faire Votre Honneur...

L'hon. M. Churchill: Balivernes!

L'hon. M. Pickersgill: Votre Honneur vient de dire que l'Orateur ne fait aucune observation sur les réponses données. Je me demande s'il pourrait faire preuve de la même tolérance pour les questions posées.

L'hon M. Starr: Ne faites-vous pas autorité en la matière?

L'hon. M. Fleming: M. le présomptueux!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'Orateur ne fait aucune observation sur les qualités intrinsèques de la réponse, comme cherchent parfois à le faire certains députés, après l'avoir reçue. Si les réponses sont blessantes, j'essaierai de mon mieux de leur faire donner une forme régulière.

(Plus tard)

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre où nous en sommes en matière de préparatifs de protection civile, en ce moment particulièrement critique.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse, je crois, s'appliquera aux diverses questions que les honorables députés, je le sais, aimeraient poser, mais qu'ils s'abstiennent de poser en ce moment. En ce moment où la situation internationale est délicate, nous nous efforcerons tous, j'en suis sûr, de nous montrer réticents à poser des questions qui, dans des circonstances normales, seraient opportunes, mais qui en ce moment pourraient être jugées provocatrices ou de nature à susciter la peur.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il ne juge pas qu'en ce moment délicat de danger international, il ne serait pas souhaitable pour la Chambre de recevoir tous les renseignements appropriés sur la crise actuelle?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il me semble me souvenir que, dans le passé, lorsqu'on posait des questions de ce genre, alors que nous siégions de l'autre côté de la Chambre, une réponse semblable nous était donnée. Je sais que l'honorable député a toujours été très prudent dans ses questions et je sais que, étant donné ses connaissances, il serait le premier à dire que, si nous saisissions la Chambre de diverses questions dont on peut parler en ce moment, ce ne serait ni avantageux pour le pays ni pour sa sécurité, et ce serait même provocateur.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement canadien fait tout son possible pour mettre fin à cette course vers le suicide international?

NORAD—LE CANADA AURAIT TRANSGRESSÉ LE TRAITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il vrai, comme l'a déclaré un vétéran de la tribune parlementaire, que le Canada n'a pas fait honneur à l'engagement solennel qu'il avait contracté en vertu du traité du NORAD, en temps de crise, en refusant à l'Aviation américaine la permission qu'elle avait demandée de munir les escadrilles Bomarc canadiennes d'ogives nucléaires et de permettre aux avions des États-Unis d'utiliser les bases aériennes du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député sait très bien qu'il enfreint le Règlement en demandant à un ministre de commenter un article de journal. C'est une invitation à la discussion, à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, me serait-il permis, dans ce cas, de poser la même question mais sans faire mention de l'article de journal? Puis-je savoir si le Canada a manqué à son engagement ou si Washington est d'avis que nous n'avons pas tenu parole?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je réponds tout nettement non, nous n'avons certainement pas manqué à notre parole.

OTAN—RENFORCEMENT DES EFFECTIFS CANADIENS EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Permettez-moi de poser une question au ministre de la Défense nationale. Le général Norstad, commandant des forces de l'OTAN, a-t-il demandé le renforcement de notre effectif militaire en Europe?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Excusez-moi, je n'ai pas entendu la question.

M. Matheson: Le commandant du quartier général de l'OTAN a-t-il demandé le renforcement de notre effectif militaire en Europe?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur l'Orateur.

SITUATION DES MEMBRES DES FAMILLES DES MILITAIRES EN EUROPE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu l'augmentation de la tension dans le monde, le gouvernement a-t-il modifié sa politique au sujet de l'envoi des personnes à la charge des soldats et aviateurs canadiens en poste en Europe? En outre, prévoie-t-on que les personnes à charge qui sont sur le point de partir pour l'Europe partiront comme il avait été prévu?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): La rotation d'environ un tiers de la brigade canadienne en Europe et son remplacement par des troupes en poste au Canada est en préparation depuis plusieurs mois et devait commencer demain. Vu les circonstances actuelles, nous avons décidé de retarder l'opération jusqu'à ce que la situation soit moins chargée. Cela signifiera évidemment qu'il se produira un minimum de dérangement et un minimum de perte d'efficacité due au mouvement de troupes entre le Canada et l'Europe. Cela signifie également qu'aucune personne à la charge de nos militaires ne partira pour l'Europe en ce moment.

DEMANDE DE DÉCLARATION DÉTAILLÉE SUR LA SITUATION INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'on nous a fourni aujourd'hui des renseignements par bribes et morceaux sur la situation internationale, le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures envisagerait-il de nous faire demain une déclaration détaillée, afin que la Chambre soit complètement informée et que les vues de tous les groupes puissent être exprimées d'une façon plus ordonnée qu'elles ne l'ont été aujourd'hui.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur pour ce qui est de la cordialité je suis sûr qu'aujourd'hui n'a pas été différent des jours ordinaires, où l'on est toujours affable et plein de considération. Quant à la première partie de la question, je crois que la chose pourrait être examinée. Comme l'honorable député le sait, il est très difficile d'exposer à la Chambre les différentes mesures qu'on est à prendre. L'honorable député dit qu'il a reçu des renseignements par bribes et morceaux. Je puis l'assurer, de même que la Chambre, que lorsque nous serons en mesure de vous exposer la situation d'une façon qui sera utile à la Chambre ainsi qu'à la sécurité du Canada, nous le ferons.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, une question personnelle, non qu'elle soit cruciale, mais je veux que le compte rendu traduise vraiment les choses. Je pense que le mot que j'ai employé est «ordonné», et non «cordialité». Néanmoins, je remercie le premier ministre de sa réponse cordiale.

M. Alan John Patrick Cameron (High-Park): Je désire poser une question au premier ministre. Vu la délicate conjoncture internationale, le gouvernement étudierait-il la possibilité de constituer immédiatement le comité des affaires extérieures et le comité de la défense nationale?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, c'est là une suggestion que le gouvernement étudiera à fond.

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, pour ajouter à la réponse que j'ai donnée tout à l'heure, je dirai que le gouvernement attend les noms des députés de l'opposition pour former les comités permanents, y compris le comité permanent des affaires extérieures. Dès que nous aurons reçu les noms, les comités seront formés. En ce qui concerne la défense nationale, il n'existe pas de comité permanent.

(Texte)

QUESTION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DE LA SEMAINE DU 5 AU 11 NOVEMBRE COMME SEMAINE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A la suite d'une lettre que nous avons probablement tous reçue, de la part du mouvement canadien pour le désarmement nucléaire, le très honorable premier ministre a-t-il décidé de désigner la semaine du 5 au 11 novembre prochain comme la semaine de la paix?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le très honorable premier ministre a déjà donné des réponses au sujet de décisions désignant telle ou telle semaine en faveur de tel ou tel projet, et je ne crois pas que la question de l'honorable député soit conforme au Règlement.

M. Cook: Je pose la question de privilège, monsieur le président...

M. l'Orateur: L'honorable député de Port-Arthur...

M. Cook: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je soumets respectueusement que la journée du 5 novembre approche rapidement et qu'à la lumière des activités mondiales ces jours-ci, il serait normal que le Canada désigne une semaine de la paix.

M. l'Orateur: A l'ordre!

LA COLLINE DU PARLEMENT

DRAPEAU CANADIEN PARMI CEUX QUI FLOTTENT EN FACE DE L'ÉDIFICE DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Lamy (Saint-Maurice-Laflèche): Monsieur l'Orateur, étant donné que c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole en cette enceinte, j'en profite pour vous féliciter de votre nomination au poste de président de la Chambre des communes.

Je désire poser une question au très honorable premier ministre et, en même temps, à l'honorable chef de l'opposition. Je voudrais savoir s'ils pourraient venir nous montrer le drapeau canadien en face de l'édifice du parlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas qu'il soit conforme au Règlement de demander une question à deux ministres ou à deux députés en même temps.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Ma question s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous dire, de tous les drapeaux qui ornent la façade du parlement, lequel est le drapeau canadien, aujourd'hui?

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Est-ce dû au fait qu'il n'y a pas de drapeau canadien que le premier ministre refuse de répondre à cette question?

(Traduction)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

PROTESTATIONS À PROPOS DE L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE «QUEST»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État une question dont je lui ai déjà donné préavis. Le ministre a-t-il reçu des doléances de certains parents à propos du caractère prétendu indécent d'une émission télévisée intitulée «Quest», en provenance d'un studio de Radio-Canada à Toronto, dimanche soir, le 21 octobre, et est-ce que le ministre a porté ces plaintes à l'attention de Radio-Canada, auquel cas, qu'en est-il résulté?

M. l'Orateur: A l'ordre! A cause de la série de questions que l'honorable député vient de poser, je crois qu'il a formulé ses doléances. Il serait préférable, je crois, que sa question figure au *Feuilleton*. Il n'est guère urgent en ce moment de répondre à cette question.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE RELATIVE À LA TRADUCTION D'UN DOCUMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lauréat Maltais (Saguenay): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable premier ministre. Peut-il me dire s'il serait possible, dès maintenant, sinon, quand le serait-il, pour un député de langue française d'obtenir, en français, ce qu'il est convenu d'appeler le «Call memo», que je traduirais par le «mémoire d'appel»?

OBSERVATION AU SUJET D'UN CHÈQUE CENSÉ BILINGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Pierre-André Boutin (Dorchester): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre est-il au courant que le chèque portant le n° 88-894, qui est censé être bilingue, ne l'est qu'en partie, puisqu'on y voit la date et le montant en anglais seulement?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire rappeler à certains députés qu'ils feraient bien de se référer aux recommandations que j'ai faites au sujet des questions à poser à l'appel de l'ordre du jour. Il semble bien qu'on pose ici une série de questions qui pourraient tout aussi bien être inscrites au *Feuilleton*. Les honorables députés devraient mener leur enquête en un autre lieu et à un autre moment.

M. Boutin: Ailleurs qu'à la Chambre, monsieur l'Orateur, on n'obtient pas de réponse! Ailleurs qu'à la Chambre, il est impossible d'appeler l'attention sur le problème français.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est contraire au Règlement de s'élever contre une décision de l'Orateur.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si l'on n'appelle pas l'attention de la Chambre sur ces questions-là, souvent elles sont négligées, et je crois que nous avons le droit de saisir l'occasion de les soulever à la Chambre.

M. l'Orateur: Je crois bien que si l'on accordait à certains députés le droit de soulever toutes sortes de questions, alors tous les députés en feraient autant et nous serions encore là à minuit.

M. Grégoire: Le caractère bilingue de notre pays...

(Traduction)

LA MONNAIE ROYALE

IMPRESSION AUX ÉTATS-UNIS D'UNE PUBLICATION VENDUE PAR LES GUIDES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): J'aimerais poser une question au ministre des

Finances. Donnerait-il à la Chambre, vu qu'il serait désirable de favoriser l'expansion de l'industrie de l'imprimerie au Canada, la raison pour laquelle une publication renfermant des photographies de l'intérieur de la Monnaie royale et qui est vendue par les guides aux personnes qui en terminent la visite, est imprimée aux États-Unis?

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Elle a été probablement imprimée avant le changement de gouvernement.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

TRAVAUX D'HIVER—EMPLOI DE CHÔMEURS N'AYANT PAS DROIT AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que les travaux d'hiver débutent en ce moment, l'honorable ministre peut-il nous dire s'il a l'intention—pour l'exécution de ces travaux—d'embaucher les chômeurs qui n'ont pas droit aux prestations de l'assurance-chômage cette année?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Au moment de l'institution de ce programme on a fait remarquer que les municipalités pourraient, lorsqu'il s'agirait de ces projets, embaucher indifféremment des chômeurs qui touchent ou qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage.

(Texte)

M. Langlois: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer à l'honorable ministre que, dans certaines municipalités, seules les personnes qui ont droit aux prestations de l'assurance-chômage travaillent en ce moment.

M. l'Orateur: Il n'est pas permis aux députés de commenter ou de faire à la Chambre des représentations de ce genre.

(Traduction)

LE COMMERCE

JAPON—DÉCLARATION ATTRIBUÉE À UN MINISTRE DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph B. Cowan (York-Humber): Je désire poser une question au ministre du Commerce. Le ministre est-il au courant de la déclaration publique que l'hon. Robert Macaulay, ministre de l'économique et du développement dans le gouvernement de l'Ontario, a formulée à Tokyo (Japon) après une entrevue avec le chef d'un pays étranger, soit le premier ministre du Japon: savoir que l'Ontario pouvait faire des affaires d'une façon que le Canada ne pouvait pas...

[M^lle^ LaMarsh.]

M. l'Orateur: Je signale respectueusement au député qu'il est absolument contraire au Règlement d'inviter un ministre à commenter, ou à approuver ou à réprouver les observations d'un autre ministre dont il n'est aucunement responsable.

CUBA—INTERPELLATION AU SUJET D'UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Edmund-Tobin Asselin (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné la situation internationale, le gouvernement a-t-il modifié sa ligne de conduite au sujet des échanges commerciaux avec Cuba?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Non, monsieur l'Orateur. A la Chambre et ailleurs, le premier ministre et moi avons expliqué notre attitude à l'égard du commerce avec Cuba et cette ligne de conduite reste inchangée.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES PRAIRIES ET LES «PACIFIC WESTERN AIRLINES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Laing (Vancouver-Sud): Votre Honneur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Continue-t-il à prendre part aux négociations avec les *Pacific Western Airlines* en vue de la poursuite de leur service local après le 1^er^ novembre?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je signale respectueusement au député qu'il vaudrait mieux inscrire sa question au *Feuilleton*.

LE MINISTÈRE DES POSTES

ON DEMANDE D'ABOLIR LES AMENDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. A la suite des récentes revendications formulées par l'Association fédérée des facteurs, savoir que le présent régime de punition des facteurs par l'imposition d'une amende soit aboli, le gouvernement a-t-il l'intention de se rendre à cette demande, du moins jusqu'à ce que le programme d'austérité en matière d'augmentations de salaire ait pris fin?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai lu l'article de journal dont s'inspire sans doute le député. J'ai fait les recherches qui s'imposaient et découvert qu'il ne s'agit pas d'environ $8,000 par mois, mais bien de $300. J'apprends également que les dirigeants de l'Association des facteurs acceptent les mesures disciplinaires que le ministère prend présentement.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

RÉDUCTION DES CRÉDITS DE 1962-1963

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances ou à son secrétaire parlementaire. Pourrait-on nous fournir une réponse à la question 218 qui a été transformée en ordre de dépôt de documents, vu que les renseignements demandés sont requis pour le présent débat? Jeudi dernier, le ministre a promis qu'il ferait tout en son possible pour hâter la réponse. Peut-être a-t-on déjà donné une réponse mais je ne la trouve nulle part.

M. Heward Grafftey (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai immédiatement pour répondre au désir du député.

LES AFFAIRES INDIENNES

ACTIVITÉ POLITIQUE DU CHEF DREAVER EN SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Elle découle d'une réponse qui m'a été donnée aujourd'hui, soit qu'on a retenu les services d'un certain chef Joseph Dreaver de la bande Mistawasis, en Saskatchewan, afin qu'il fasse enquête auprès des Indiens de la Saskatchewan sur leurs réactions et recommandations au sujet des conclusions du comité des Affaires indiennes de la Chambre des communes et du Sénat et que, pendant sa période d'emploi, le chef Dreaver aurait reçu au total $6,500 pour ses services. Je demande au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration s'il sait que la plus grande partie du temps que le chef Dreaver a passé en Saskatchewan, il l'a employée à organiser le parti Tory?

L'hon. Richard A. Bell (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Non, monsieur l'Orateur.

(Texte)

LE REVENU NATIONAL

REÇUS DE LA PART DU RÉARMEMENT MORAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Revenu national. Est-il vrai que les reçus pour dépenses de publicité concernant le Réarmement moral sont exempts de l'impôt?

M. l'Orateur: Voilà une question qui devrait être inscrite au *Feuilleton.*

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PRIME SUR LE LARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que certaines restrictions douanières sont actuellement levées pour adoucir le programme d'austérité en ce qui concerne certains produits manufacturés, le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire s'il ne serait pas urgent de rétablir la prime sur le lard de catégorie A?

(Traduction)

LES FINANCES

COMMISSION D'ENQUÊTE—INTERPELLATION À PROPOS DES AUDIENCES À HUIS-CLOS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, juste avant l'appel de l'ordre du jour, s'il a pu apprendre de la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances, comme il s'était engagé à le faire la semaine dernière, si cette dernière se propose d'entendre les témoins à huis-clos?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu répondre à la question vu l'absence du député. Je suis heureux de le revoir à la Chambre. Je me suis mis en rapport avec la Commission, qui a l'intention de tenir certaines séances à huis-clos.

QUESTION ADRESSÉE AU CABINET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, vu l'amabilité manifeste qui émane du coin de la Chambre à ma gauche à l'égard du gouvernement, je voudrais poser une question au premier ministre. Lui a-t-on signalé le discours que son sympathisant de Villeneuve a fait à Montréal et au cours duquel l'orateur a comparé le fascisme, le communisme et le conservatisme sans pouvoir dire lequel était le pire?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je donne un avertissement à l'honorable représentant.

VOIES ET MOYENS

(La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Chown.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

(1) Que, pour l'année d'imposition 1962 et les années d'imposition subséquentes, le montant déductible dans le calcul du revenu imposable à l'égard d'un enfant qualifié aux fins des allocations fami-

liales est porté à $300 et le montant déductible à l'égard des autres personnes à charge est porté à $550 chacune.

(2) Que, à l'égard du revenu gagné après le 31 mars 1962, une corporation dont la principale activité est la fabrication ou la transformation (à l'exception d'une corporation dont la principale activité est la construction de navires, l'exploitation minière, l'exploitation des bois et forêts ou l'exploitation de puits de pétrole ou de gaz) est autorisée à déduire de l'impôt autrement payable un montant équivalant à 50 p. 100 de l'impôt sur les premiers $50,000 de son revenu imposable provenant d'un accroissement des ventes et un montant équivalant à 25 p. 100 de l'impôt sur le reste de son revenu imposable provenant de l'accroissement des ventes.

(3) Que, pour sa première année d'imposition se terminant après le 10 avril 1962 et les quatre années d'imposition subséquentes, une corporation est autorisée à déduire, dans le calcul de son revenu, 150 p. 100 du montant par lequel les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au cours de l'année, au titre de la recherche scientifique, au Canada, excèdent les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au titre de la recherche scientifique, au Canada, au cours de sa dernière année d'imposition se terminant le 10 avril 1962 au plus tard.

(4) Que, pour les années d'imposition 1962 à 1966, les deux comprises, la déduction d'impôt accordée aux corporations à l'égard du revenu imposable gagné dans une province est portée de 9 à 10 p. 100 dans une province prescrite qui est partie à des arrangements en vue de remplacer les subventions fédérales aux universités par des subventions provinciales supplémentaires, en conformité des modifications proposées à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

(5) Que, pour les années d'imposition commençant en 1962, un contribuable est autorisé à déduire de l'impôt un montant équivalant aux deux tiers du montant payable pour l'année à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts ou aux deux tiers de 10 p. 100 du revenu du contribuable provenant de l'exploitation des bois et forêts dans la province, selon le moindre des deux montants, et le droit de déduire, dans le calcul du revenu, les montants payés à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts est révoqué.

(6) Que, à l'égard des dépenses faites après le 10 avril 1962, toute corporation est autorisée à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par elle faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, et les dépenses de prospection, d'exploration et de mise en valeur par elle faites dans la recherche de minéraux au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(7) Que, pour les dépenses faites après le 10 avril 1962, un particulier est autorisé à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par lui faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(8) Que, à l'égard des acquisitions après le 10 avril 1962, les montants payés par

a) une corporation dont l'entreprise principale est la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel, ou l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux.

b) une association, une société ou un syndicat constitué en vue de l'exploration ou du forage pour la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

c) une corporation (autre qu'une corporation visée par l'alinéa *a*)), ou

d) un particulier pour un droit, une licence ou un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel au Canada, seront considérées comme des dépenses de forage ou d'exploration dans le calcul des déductions du revenu.

(9) Que, à l'égard de la vente de propriétés acquises après le 10 avril 1962, il est compris dans le revenu d'un contribuable tout montant reçu en contre-partie de la cession d'un droit, d'une licence ou d'un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel, sauf si le droit, la licence ou le privilège a été acquis par héritage ou à titre de legs.

(10) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, ne sera pas perdu du fait que la corporation remplaçante a assumé le passif de la corporation remplacée.

(11) Qu'une corporation d'exploration conjointe peut renoncer à une part convenable des frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur qu'elle a faits après 1956 dans la recherche de pétrole, de gaz ou de minéraux au Canada, en faveur d'une corporation actionnaire dont l'entreprise principale est

a) la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

b) l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux,

c) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux,

d) à la fois

(i) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux, et

(ii) le traitement des métaux obtenus, des substances minérales ainsi traitées, ou

e) la fabrication de métaux,

et, en pareil cas, les frais auxquels on aura renoncé peuvent être déduits par la corporation actionnaire et non par la corporation d'exploration conjointe.

(12) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, est étendu à une seconde corporation remplaçante qui a acquis la propriété d'une corporation remplacée qui était elle-même une corporation remplaçante.

(13) Que, pour 1962 et les années d'imposition subséquentes, le revenu gagné au Canada par une corporation non résidante dont l'entreprise principale est l'extraction du minerai de fer au Canada est exempté de l'impôt additionnel de 15 p. 100 imposé en vertu de la Partie IIIA sur les bénéfices réalisés au Canada par des corporations non résidantes.

(14) Que, lorsqu'un employé, membre d'un plan de participation différée aux bénéfices devient membre d'un autre plan de participation différée aux bénéfices, le montant inscrit à son crédit dans le

premier plan en question peut être reporté à son crédit dans le second sans que le montant transféré devienne imposable.

(15) Que le montant inscrit au crédit du détenteur d'une rente en vertu d'un plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite, peut, en tout temps avant l'échéance du plan, être transféré à un autre plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite ou à un plan ou fonds de pension enregistré sans que le montant ainsi transféré devienne imposable.

(Texte)

M. Perron: Monsieur le président, je disais donc, hier soir, à la fin de mon discours, qu'il était d'urgente nécessité que le 25e Parlement fasse en sorte, de par sa souveraineté sur ses propres institutions, que la Banque du Canada émette du crédit pour faciliter aux municipalités, qui en ont grandement besoin, le moyen d'emprunter les deniers nécessaires à l'exécution des travaux qui s'imposent, dans la plupart des cas, chez nous.

En disant ceci, je pense justement que dans ma circonscription, la plupart des paroisses où, l'hiver dernier, on a accepté l'offre des gouvernements fédéral et provincial en ce qui a trait aux travaux d'hiver, on avait dû lancer un emprunt très élevé—pour ma paroisse l'emprunt était de $90,000. Le résidu, après paiement des frais d'emprunt, était de $82,000, utilisés pour acheter les matériaux nécessaires à la poursuite de ces travaux. Encore cette année, une très large partie des budgets municipaux va être affectée au paiement de l'intérêt sur les travaux qui ont été exécutés l'hiver dernier, et durant les 25 ans à venir, les propriétaires de Saint-Joseph de Beauce vont payer des taxes et des intérêts aux financiers.

La plupart de nos municipalités, maintenant, ont recours aux travaux d'hiver. Mais par suite de l'achat des matériaux des compagnies, les gouvernements fédéral et provinciaux touchent plus de 11 p. 100 de taxe manufacturière, ce qui représente plus que ce que nos municipalités doivent payer en salaires sur les travaux municipaux d'hiver.

Il serait également urgent, je crois, que nous prenions les mesures nécessaires pour encourager la formation de sociétés canadiennes qui transformeraient, chez nous, les matières premières. Le pays est riche en matières premières de toutes sortes. Dans la province de Québec, plusieurs projets ont été présentés, depuis plusieurs années, comme une entreprise sidérurgique, par exemple, en vue d'ouvrer les matières premières. Nous avons toute la main-d'œuvre nécessaire à notre disposition. Il y aura probablement 1 million de chômeurs l'hiver prochain. La main-d'œuvre est là, les matériaux sont là et l'opportunité pour ces industries de devenir réalité dans notre province reste toujours à l'état de projet. La province de Québec, en collaboration avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Dinsdale), pourrait prendre les mesures nécessaires pour faliciter l'obtention des crédits nécessaires à la formation de ces compagnies qui s'occuperaient d'ouvrer nos matières premières, plutôt que de les vendre, à l'état brut, à nos voisins du Sud qui, après les avoir ouvrées, nous les revendent à des prix exorbitants, alors que nous devons payer les droits de douanes, les taxes et surtaxes d'importation, en plus de la main d'œuvre américaine qui transforme ces matières premières.

Par exemple, je me souviens d'avoir appris, sur les bancs de la petite école, que 75 p. 100 de l'amiante consommé dans le monde entier provenaient de la province de Québec, de la région des Cantons de l'est, dont la Beauce fait partie. Quand on songe que 75 p. 100 de l'amiante consommé et utilisé dans le monde entier vient de notre propre province, n'est-il pas temps que les sociétés canadiennes puissent obtenir des capitaux plus facilement afin d'établir chez nous des industries qui fabriqueraient, ouvreraient et transformeraient cette matière première sur les lieux, au lieu d'avoir des balances commerciales défavorables qui ont entraîné des discussions qui ont duré plusieurs jours. Nos relations commerciales avec nos voisins du Sud n'en souffriraient pas et il nous serait peut-être permis d'avoir des balances commerciales favorables et de faire bénéficier toute la population canadienne de ces richesses qui sont siennes, soit les richesses naturelles de son propre pays.

Monsieur le président, je comprends que plusieurs personnes semblent renversées lorsque l'on parle d'utiliser la Banque du Canada pour faciliter l'obtention des crédits, afin de transformer et d'œuvrer chez nous nos matières premières. Cependant, on ne devrait pas oublier que l'économie de demain devra être une économie distributive, laquelle consistera à distribuer l'abondance d'aujourd'hui, et ce sans faire de plan, car nous vivons dans une période où le progrès et la science nous permettent de produire facilement et vite.

Il nous faut une économie distributive qui tienne compte des fins de la production de l'industrie chez nous, de ses besoins de pouvoir œuvrer, comme je le disais tantôt, afin de nous empêcher d'être à la merci du commerce international et des profiteurs étrangers. En agissant ainsi, on replacera l'industrie dans sa véritable fonction, contrairement à l'opinion de nos amis socialistes qui prétendent que le seul moyen d'accéder au plein emploi dans un pays est la planification.

Nous devons redonner à l'industrie sa véritable fonction, soit celle de produire les biens de consommation dont la population a besoin. C'est pourquoi, quand je parle d'économie distributive, de la théorie du Crédit social, pour

permettre la distribution de l'abondance, je pense au consommateur, l'éternel oublié dans l'économie canadienne, et c'est vers lui qu'il faut tendre nos efforts, au moyen de l'économie distributive que je viens de mentionner.

Monsieur le président, si nous étudions les données qui ont été déposées à la Chambre relativement aux lois sociales, dont bénéficie déjà une partie de la population canadienne, je suis d'avis qu'il est temps de les améliorer. Il est vrai qu'en certains milieux on ne sait plus comment appeler les allocations familiales, qu'on a communément appelées, lors de l'adoption de la loi, «baby bonus pour les citoyens du Québec», mais il faut tout de même admettre qu'elles constituent un principe fondamental de l'économie distributive, lequel est de reconnaître aux pères et aux mères de famille de chez nous le droit à une partie des richesses de leur pays, afin de pouvoir leur permettre d'avoir du pain sur la table.

Si donc, un jour, on accepte le principe d'aider les familles nombreuses à mieux vivre dans leur pays d'abondance, et si l'on compare le coût de la vie en 1945, alors que cette loi a été adoptée, à celui d'aujourd'hui, on constate qu'il est temps de doubler le taux des allocations familiales et de prolonger l'âge des bénéficiaires.

Mon collègue de Lapointe (M. Grégoire) suggérait, hier, de permettre à la jeunesse de chez nous de s'instruire davantage en fréquentant les institutions de haut savoir. Eh bien, facilitons l'éducation de ces jeunes en leur permettant de bénéficier largement des allocations familiales en en relevant le taux et en étendant l'âge du bénéficiaire à toute la période de scolarité.

L'hon. M. Hellyer: C'est le programme du parti libéral!

M. Perron: Et maintenant, monsieur le président, je désire parler des mesures de sécurité sociale. Étant donné que la présente génération bénéficie aujourd'hui des résultats que ses prédécesseurs ont obtenus par leur travail, leur exploitation des richesses naturelles et leur progrès dans le domaine de la science, n'est-il pas temps que l'on pense un peu aux personnes âgées de chez nous, qui ont peiné pendant 10, 20, 30, 40 et même 50 ans dans ce pays et qui souvent, rendues à l'âge de 60 ans, sont plus pauvres qu'elles ne l'étaient le jour où elles ont commencé à travailler, à l'âge de 16 ans. Il est plus que temps que nous pensions à ces citoyens.

Quand je parle d'améliorer la pension de la sécurité de vieillesse, je désire, en passant, remercier le gouvernement qui a porté le taux de $55 à $65, mais je suis d'avis que ce n'est pas suffisant aujourd'hui, compte tenu du coût de la vie. Il faudrait que l'âge des bénéficiaires pour la pension universelle à l'âge de 70 ans et l'assistance-vieillesse à 65 ans, avec évaluation des ressources, soit revisé.

Monsieur le président, on sait que par suite de la main-d'œuvre abondante dont le pays dispose actuellement, plusieurs pères de famille de 35, 40 et 50 ans, ayant des charges familiales, sont présentement en chômage parce que d'autres personnes plus âgées ont absolument besoin de gagner leur vie, vu qu'elles sont plus pauvres à l'heure actuelle qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans. Ainsi, permettons aux personnes âgées de 60 ans de chez nous de bénéficier de pensions plus généreuses et ce à un âge moins avancé, par le truchement des lois de la sécurité de vieillesse et d'assistance-vieillesse!

L'économie distributive à laquelle j'ai fait allusion tantôt permettra à un nombre toujours grandissant de Canadiens de bénéficier des richesses de leur pays, et elle permettra également aux citoyens aptes à remplir une fonction quelconque dans la production de l'industrie de chez nous d'avoir de l'emploi. On réglera ainsi le problème de l'insécurité au sein de la jeunesse et de la vieillesse, tout en permettant aux chômeurs de gagner honorablement leur vie au pays.

Maintenant, monsieur le président, pour en arriver à la question à laquelle le débat en cours a trait, soit le domaine de l'impôt sur le revenu, nous avons déclaré, au cours de notre campagne électorale, et nous le répétons dans cette enceinte, qu'il est injuste, actuellement de réclamer de l'impôt sur le revenu d'un père de famille qui a 4, 5 ou 6 personnes à charge et dont le revenu est inférieur à $5,000. Nous avons réclamé ce dégrèvement pour le père de famille qui gagne moins de $5,000 par année, et nous le réclamons encore.

Pour ce qui est du célibataire, à qui on fait parfois regarder l'avenir avec optimisme et enthousiasme, à qui on promet une vie de paix et de sécurité, je suis d'avis qu'on ne devrait pas le surtaxer comme on le fait à l'heure actuelle. Prenons, par exemple, le cas d'un jeune homme qui a réussi à se procurer du travail pendant 4, 5 ou 6 mois de l'année, immédiatement le gouvernement fédéral demande à son employeur de lui faire payer de l'impôt. Au fait, le travailleur n'a pas reçu son premier chèque qu'on en déduit l'impôt à la source. Le gouvernement poursuit cette politique la plupart du temps pour en arriver à la fin de l'année à des dépenses plus élevées, et pour rembourser les montants qu'on a perçus en trop du travailleur en question pendant les quatre ou six mois qu'il a travaillé.

Voilà pourquoi nous réclamons l'abolition de l'impôt sur le revenu pour les célibataires gagnant moins que $3,000 annuellement.

Maintenant, peut-être y en a-t-il en cette enceinte qui croient que j'ai l'intention de prôner—comme certains socialistes de notre province, dont leur représentant officiel, M. Michel Chartrand—qu'il faut grever d'impôts les grosses compagnies et corporations.

On sait ce qui se produit quand on grève d'impôts les grosses compagnies et corporations. Lorsqu'une compagnie est frappée d'un impôt de trois millions de dollars, il est très facile, par l'entremise de ses comptables, de gonfler arbitrairement le prix de vente de sa production et ainsi de faire payer cet impôt au consommateur. De ce fait, le prix exorbitant des taxes que les compagnies auraient dû payer est en fait réglé par le consommateur.

Si je peux citer un exemple, la plupart des gens savent qu'un paquet de cigarettes coûte 3½c. en matières premières et 2c. pour les frais d'expédition et d'empaquetage, laissant une marge de profit de 4c. au marchand de gros de même qu'au marchand de détail, ce qui forme un total d'environ 15c. Toutefois, combien coûte un paquet de cigarettes au détail? Quarante sous.

Alors, qu'achetons-nous? Nous achetons les impôts des compagnies, nous achetons la partie de l'impôt payé par les compagnies et, en définitive, c'est là qu'est dévalué l'argent du gagne-petit. C'est là qu'on fait en sorte que le pouvoir d'achat des petits soit trop peu élevé pour leur permettre de faire face à leurs obligations.

Certains prétendent que nous avons un système monétaire mystérieux; il va sans dire que celui qui est en vigueur actuellement en est un des plus mystiques, vu qu'il nous joue des tours de singe comme cela.

En somme, qu'est-ce qui détermine la valeur d'achat du dollar canadien en ce moment, sinon la comptabilité de la production et la somme totale dépensée par l'industrie en matières premières, en salaires, en dépréciation d'usines et en impôts ou en taxes directes ou indirectes? C'est ce que je viens de mentionner qui dévalorise ou revalorise notre dollar.

Alors, qu'est-ce qui dévalorise notre dollar canadien, présentement? Qu'est-ce qui crée l'inflation des prix, sinon les lourds impôts et taxes de toutes sortes que l'on paye? C'est pour cela que, plus que jamais, la 25e législature devrait adopter le système monétaire préconisé par le Crédit social...

(Traduction)

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est épuisé.

M. Mather: Monsieur le président, j'ai l'impression que notre débat, en comité des voies et moyens, se résume tout bonnement à la question suivante: «Comment le gouvernement obtient-il ses recettes, et qu'en fait-il?» Pour y répondre, nous devons considérer le tableau dans son ensemble et examiner la situation du pays qui fournit et qui utilise le revenu. Monsieur le président, la division mine le Canada à l'heure actuelle. Nous sommes au pays de la division.

Nous sommes séparés par de grandes distances; par de grands lacs, de grandes prairies, de grandes chaînes de montagnes, deux grandes langues, quatre grands partis politiques et onze grands gouvernements. En outre, nous sommes divisés par trois paliers de gouvernement, le fédéral, le provincial et le municipal et les cadres de ces dernières divisions ont été conçus il y a si longtemps qu'ils collent de moins en moins à la réalité en 1962 et, en conséquence, ils condamnent les contribuables à la mésentente, à l'incompétence, au gaspillage, à la frustration.

On ne raconte pas beaucoup d'histoires sur le compte des Canadiens. Nous ne sommes pas identifiés à certaines blagues comme le sont les gros et grands Texans ou les Écossais roués. Toutefois, au sujet de la question qui nous occupe aujourd'hui, j'ai entendu l'autre jour une petite histoire qui me semble traduire assez bien les caractéristiques du Canadien. On a demandé à un Anglais, à un Américain, à un Français et à un Canadien de rédiger un essai au sujet de l'éléphant. L'Anglais a intitulé le sien «L'éléphant et le Commonwealth britannique»; l'Américain l'a intitulé «Des éléphants plus gros et plus forts»; le Français: «L'éléphant et le sexe»; et le Canadien: «L'éléphant, responsabilité provinciale ou fédérale?»

Monsieur le président, il me semble que le moment est venu de prendre des initiatives en vue de mettre fin à la situation éléphantesque qui partage les Canadiens aux trois paliers de gouvernement. Nous estimons que des initiatives fédérales s'imposent tout de suite pour démêler les responsabilités administratives à chacun de ces paliers.

En outre, monsieur le président, nous, démocrates, tenons à signaler autre chose qui nous divise et qui rend difficilement réalisable tout programme destiné à faire prospérer notre économie. Il s'agit de la répartition économique du pays. Nous croyons en la planification économique et démocratique qui assure le bien-être commun. Nous ne croyons pas que la démocratie économique soit sauve quand, au Canada, nous voyons à peu près 15 p. 100 de la population qui possède ou contrôle environ 85 p. 100 de la richesse du pays, tandis que 85 p. 100 de la population

tire sa subsistance de quelque 15 p. 100 de la richesse.

Il faut que cela change, que nous nous mettions à exploiter nos ressources naturelles de façon rationnelle et efficace. Un changement s'impose aussi dans l'usage que nous faisons de nos finances. Il saute aux yeux que ce qui est matériellement possible en 1962 devrait aussi être financièrement réalisable.

On constate à l'heure actuelle au Canada que 91 p. 100 de tous les citoyens qui sont en âge de le faire ne détiennent aucune action. Sept pour cent des Canadiens possèdent pour moins de $5,000 de valeurs, et 2 p. 100 de la population détient le reste des actions. A la lumière de ces faits, examinons l'état de nos recettes et de nos dépenses, afin de pouvoir comprendre le problème du gouvernement. Étudions-le de notre mieux, ou dans la mesure où nous le pouvons, car d'après ce que le ministre des Finances nous révèle périodiquement dans ses exhibitions fiscales, il est très difficile de savoir ce qui en est.

A l'heure actuelle, nous constatons que la plus importante mesure d'économie a consisté à retrancher 85 millions de dollars des dépenses pour la défense, ce qui est une partie des efforts accomplis pour faire balancer les livres, efforts qui ont été ratés pour des coupures de l'ordre du demi-milliard de dollars. Comme mon collègue de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles le disait hier, ces 85 millions de dollars ne représentent que 5 p. 100 de ce que nous dépensons au titre de la défense. Même après cette coupure de 5 p. 100, nous consacrons encore un milliard et demi à la défense et, d'après le *Globe and Mail* de Toronto, nous n'économisons même pas 85 millions, mais nous ne dépensons, au chapitre de la défense, que 25 millions de moins que durant le dernier exercice.

Telle est la situation à un moment où le monde a besoin d'un exemple de paix et de désarmement; à un moment où de plus en plus de spécialistes nous disent qu'il n'existe pas de moyens de défense contre les armes nucléaires; à un moment où nous sommes devant un exemple de la futilité des armes nucléaires pour assurer le moindrement la défense ou la sécurité d'un pays en particulier ou du monde entier. Il devrait être évident à l'heure qu'il est que les armes nucléaires diminuent la sécurité et ajoutent à la menace d'une conflagration mondiale en proportion directe du nombre de pays qui possèdent de ces armes.

Il nous est assez difficile d'échapper à une explosion nucléaire si les pays qui possèdent de ces armes sont limités à trois ou quatre, mais si dix, vingt ou trente pays en recevaient ou en obtenaient, alors une explosion deviendrait de plus en plus probable. Je ne m'écarte pas du débat sur le budget en disant que notre pays va accepter ou chercher à obtenir des armes nucléaires en pure perte, car le prix de ces armes ajoutera une somme énorme au fardeau que les contribuables devront supporter.

Les contribuables canadiens apprendraient avec intérêt qu'à l'heure actuelle nous dépensons pour notre prétendue défense un montant plus élevé que tout ce que nous dépensons au titre de l'agriculture, des pêcheries, des forêts, de la justice, du travail, de l'assurance-chômage, des affaires extérieures, des postes et de tous les travaux publics à l'échelon fédéral.

Puisqu'il a été possible, après réexamen des dépenses de la défense, de les réduire de 5 p. 100, reprenons l'examen et diminuons-les encore d'un montant qui en vaille vraiment la peine. Faisons profiter le public de cette économie, soit en diminuant l'impôt sur les revenus moyens et les revenus modiques, soit en remboursant une partie de nos dettes pour alléger les charges écrasantes des intérêts, soit en instituant un fonds de crédit renouvelable qui permettrait aux provinces et aux municipalités de financer, à des taux minimums, l'exécution des travaux publics utiles dont les projets ont été annulés ou renvoyés à cause du programme d'austérité si mal venu.

Nous, du Nouveau parti démocratique, rejetons sur les deux partis traditionnels la responsabilité de la situation désastreuse et confuse de notre économie et de nos finances, car cette situation résulte non pas de cinq ou de dix ans, mais de près de 100 ans de régime alternativement libéral et conservateur. Des dépenses affectées à des réalisations concrètes, telles que logements, écoles, hôpitaux et routes, multiplieraient les recettes de l'État parce que l'emploi et l'activité industrielle s'en trouveraient accrus. Le Trésor fédéral en bénéficierait sans rien perdre.

Je suis particulièrement en faveur d'un impôt sur les plus-values de capitaux réalisées grâce à la spéculation en bourse. J'ai ici une brochure de l'*Argus Securities Limited*, portefeuillistes de Vancouver, dans laquelle on peut lire:

> Désirez-vous réaliser des bénéfices libres d'impôts?

et qui continue:

> Le Canada est un des rares pays du monde où il est possible de réaliser des millions de dollars sur le carreau de la bourse sans payer un centime d'impôt sur les plus-values de capitaux. Des milliers de commerçants et de spéculateurs du monde entier ont fait fortune dans les dernières années et continuent à s'enrichir grâce à la richesse et aux ressources naturelles illimitées de notre pays. Prenez le moyen facile d'obtenir cet argent supplémentaire sans payer d'impôts. Les profits que vous réalisez, vous les gardez tout entiers.

Ce document parle de lui-même et je n'ai nul besoin de m'étendre en commentaires!

[M. Mather.]

Je le cite simplement pour appuyer ce que je viens de dire: nous n'agissons pas intelligemment ni dans l'intérêt du Canada quand nous permettons aux spéculateurs de s'en aller avec des gains canadiens sans payer leur écot. Il nous faut imposer les gains sur les placements provenant des bénéfices retirés de la spéculation en bourse.

On dit de notre système fiscal qu'une des raisons pour lesquelles des millions de Canadiens ont quitté le Canada pour les États-Unis, c'est l'encouragement que le pays voisin leur offre, en tenant justement compte des revenus et des dépenses de l'homme moyen. On le sait, aux États-Unis, l'intérêt payé par les particuliers dans l'amortissement des hypothèques domiciliaires, et qui s'élève parfois à des centaines de dollars par an, est déductible en entier aux fins de l'impôt. Le revenu provenant de remboursements d'hypothèques fait l'objet d'une comptabilité distincte, et le contribuable doit faire une déclaration distincte pour obtenir le dégrèvement.

La même règle s'applique à tout achat de propriété qui fait l'objet d'une avance de crédit. Le département du Trésor des États-Unis exempte d'impôts les intérêts payés sur les crédits ouverts pour l'achat d'automobiles, de postes de radio, de postes de télévision, de machines à laver et de mobilier. Au cours des années, cette décision a, d'une part, encouragé la construction ou l'acquisition de maisons d'habitation privées, y compris leur meublement, ce qui est un aspect vital de notre mode de vie et, d'autre part, accru l'activité industrielle et commerciale du domaine de la construction, entraînant par là même une multiplication des emplois de toute nature dans bon nombre d'entreprises connexes.

Monsieur le président, je suis persuadé que le Canada serait aujourd'hui dans une meilleure situation, tant sur le plan de la prospérité que des finances, si nous prenions les mesures suivantes: en premier lieu, donner à ce pays divisé une direction qui sache sortir notre économie et notre administration inappropriées du cadre périmé de 1867 et les replacer dans celui de 1962; deuxièmement, faire un troisième examen, approfondi, de nos dépenses pour la défense et réaliser une réduction importante de ces dépenses qui se chiffrent encore par centaine de millions de dollars, à ce poste d'ailleurs discutable; troisièmement, instituer un impôt sur les plus-values de capitaux réalisées grâce à la spéculation en bourse, et exempter d'impôt les intérêts payés sur les achats à tempérament de maisons et de leur agencement; quatrièmement, contribuer de toutes nos forces à la planification, que ce soit dans la sphère internationale ou intérieure, qui mettra de l'ordre où règne actuellement la confusion commerciale et financière.

En conclusion, monsieur le président, chaque parti politique canadien compte aujourd'hui un certain nombre d'adhérents qui pensent. Ces gens préconisent un accroissement très sensible de la contribution du Canada aux efforts des Nations Unies et à tous ses domaines d'activité, afin d'assurer la sécurité collective.

(Texte)

M. Legaré: Monsieur le président, c'est la première fois qu'il m'est donné de parler en cette Chambre depuis quatre ans. Je vous avoue que je n'y trouve rien, de la part du gouvernement, qui puisse m'édifier. Après quatre années d'erreurs, d'échecs, de tergiversations et d'hésitations, je pouvais au moins espérer un changement d'attitude de sa part, surtout après l'avertissement qu'il a reçu du peuple en juin dernier. Malheureusement, c'est toujours le même disque, les mêmes redondances que l'on nous sert. Depuis cinq ans, cinq déficits; un nouveau ministre des Finances est nommé, un sixième déficit.

Dans le discours du trône, on disait pourtant: Mes ministres ont pour objectif d'équilibrer le budget. Et pour répondre à cela, on annonce un déficit de 540 millions de dollars.

Le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) n'avait probablement pas lu ni entendu le discours du trône, mais il avait lu les discours de l'ex-ministre des Finances (M. Fleming), et il avait appris comment on annonce un déficit et comment dire que tout allait bien et que nous étions sur la voie de la prospérité.

Mais, monsieur le président, je n'ai pas l'intention de faire une revision de la situation économique ni d'exposer jusqu'à quel point la population du pays doit payer pour l'administration néfaste que nous avons subie depuis cinq ans. Je vais plutôt concentrer mes remarques sur la malheureuse situation dans laquelle se trouve actuellement la classe agricole, spécialement dans l'Est du pays, et sur ce qui adviendra l'an prochain, si le ministre de l'Agriculture refuse de reviser ses plans et de reconnaître ses erreurs.

Je tiens à protester énergiquement contre la décision du gouvernement de faire supporter par la classe agricole une partie du programme d'austérité dont on nous a affligés, par étapes, depuis les élections. Il est peut-être possible de retarder certains travaux publics, de remettre à plus tard la construction d'un bureau de poste, d'un prolongement de quai, et même la construction du chemin de fer de Gaspé—je n'ai pas eu connaissance que l'honorable député de Gaspé ait protesté à ce sujet. Mais par contre, je condamne certaines décisions du ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) qui tendent à réduire les

sommes destinées à améliorer le sort des agriculteurs.

Il est inconcevable que le ministre de l'Agriculture ne se rende pas compte de l'effet catastrophique que produira l'application du programme d'austérité, dans le domaine agricole.

On se demande si le ministre de l'Agriculture ne veut pas tout simplement décourager les agriculteurs au point qu'il leur faille abandonner la terre. Même s'il n'a pas l'intention de le faire—et je ne crois pas que ce soit là son intention—je suis inquiet de ce qui va se produire si le gouvernement ne change pas d'attitude. Tout le monde admet que l'agriculteur peut difficilement rejoindre les deux bouts, qu'un grand nombre de cultivateurs exploitent leur terre à perte parce que l'écart entre le coût de production et le prix de vente des denrées laisse une marge de profit trop mince.

Le ministre de l'Agriculture l'a admis, lui-même, pas plus tard que la semaine dernière, ainsi qu'en fait foi la page 731 du compte rendu officiel des *Débats*.

> Le revenu de bien des fermiers est nettement inférieur à $2,400. Je me suis fait un point d'honneur de signaler non seulement au Parlement, mais aussi à la population canadienne, qu'aucun ministre de l'Agriculture, qu'aucun gouvernement canadien ne peut être satisfait de lui-même et content de son œuvre alors que le revenu d'un si grand nombre de fermiers est même inférieur à $2,400.

Le ministre ne peut donc dire qu'il ignore la situation. Il a admis lui-même que l'agriculteur est handicapé par de trop faibles revenus et que, sans l'assistance du gouvernement, un grand nombre de cultivateurs iraient grossir la masse de ceux qui réclament de l'emploi. Le ministre sait que, pour le présent, nos cultivateurs doivent tirer leur subsistance de la terre. D'ailleurs, son secrétaire parlementaire, qui n'est pas malheureusement à la Chambre, pas plus que le ministre, n'était-il pas là pour les conseiller. Qu'est-ce que le ministre a proposé pour remédier à la situation? Quel remède a-t-il trouvé pour remettre l'économie agricole sur une meilleure voie?

Voici quelques décisions qu'a prises le ministre, de concert avec son secrétaire parlementaire, pour l'Est du Canada. Il ne s'agit pas là de décisions à venir, mais bien d'attitudes qui ont déjà été prises par le ministère.

Il y a d'abord celle que l'on connaît tous maintenant, la baisse de $1 sur la prime des porcs de la catégorie «A». Ceci représentera une perte de plus de 1 million pour les cultivateurs. Ensuite, l'abandon de l'achat de reproducteurs de race pure qui sont prêtés aux sociétés d'élevage. Cette décision aura pour effet de retarder l'amélioration des troupeaux et découragera sans doute nombre d'éleveurs. Les primes pour les reproducteurs de race seront ainsi réduites de plusieurs milliers de dollars.

Le ministre a aussi décidé de réduire de $175,000 les subventions habituelles pour la construction d'entrepôts à pommes de terre.

Une réduction de 1½ million dans l'aide habituellement offerte par le gouvernement pour le transport des céréales de provende de l'Ouest vers l'Est. Voilà la réponse du gouvernement aux agriculteurs de l'Est, qui demandent de meilleurs prix pour les céréales.

Et ce n'est pas tout, monsieur le président. Les subventions ont été réduites, au lieu d'être augmentées, pour ce qui concerne les améliorations permanentes aux expositions des catégories «A» et «B» qui sont approuvées par contrat.

Le ministre a en outre décidé d'apporter une réduction de $50,000 des crédits affectés à la mise en marché des produits agricoles, une réduction de $50,000 des subsides aux fromageries, une autre réduction de $50,000 des primes relatives à la qualité du fromage, ainsi qu'une réduction de 37½c. à 34c. pour ce qui est du prix de soutien des œufs de catégorie «A». Et pourtant, dans la seule région que je représente, la région du Bas Saint-Laurent, on doit importer annuellement 5 millions de douzaines d'œufs. Voilà comment on veut favoriser l'élevage de la volaille.

Une voix: C'est une honte!

M. Legaré: Et ce n'est pas tout. Depuis le 15 septembre, les éleveurs de bovins de race pure, dont les troupeaux étaient accrédités contre la tuberculose et surveillés annuellement et gratuitement par les vétérinaires fédéraux, doivent, pour conserver leur accréditation, faire faire le test annuel de la tuberculine par un vétérinaire privé et en payer les honoraires. Et les frais de conservation de cette accréditation seront proportionnels au nombre de têtes que comprendra le troupeau des éleveurs en cause. Pour le Bas-Saint-Laurent, ceci atteint près de 150 éleveurs.

Et encore, le ministre annonce une réduction de plus d'un million de dollars de l'aide du gouvernement pour l'achat de chaux agricole. Nos sols sont pauvres, nos cultivateurs veulent les enrichir pour augmenter leur production, et le gouvernement ne trouve pas d'autre moyen que de réduire son aide d'un million de dollars. De plus, le gouvernement, par l'entremise de son ministre de l'Agriculture, a décidé qu'il ne dépensera pas un sou dans l'Est du pays, cette année, pour l'assainissement des terres, les travaux d'irrigation, etc.

En outre, le ministre a déclaré, il y a quelques jours, qu'il couperait les prix de soutien des produits laitiers si le cultivateur ne diminuait pas lui-même sa production. Autrement dit, il demande aux cultivateurs de tuer leurs vaches ou de les traire seulement à tous les

deux ou trois jours. Et il semble croire que cela soit possible! Il fait planer cette menace sur la tête des agriculteurs en leur disant que s'ils ne réduisent pas eux-mêmes leur production, il réduira les prix de soutien.

Monsieur le président, l'honorable ministre de l'Agriculture veut rire des cultivateurs de l'Est. Il annonce à grand renfort de publicité qu'il va mettre en vigueur le plan ARDA, mesure dont on parle depuis quatre ans, et par ailleurs, sans rien annoncer, par exemple, il ordonne toutes les coupures que je viens de signaler et combien d'autres qui n'ont pas encore réussi à percer. Le programme ARDA sera payé par les cultivateurs eux-mêmes, parce que le ministre de l'Agriculture a dit que, cette année, il dépensait $700,000 en vertu de cette mesure, et les coupures de son budget vont lui procurer beaucoup plus que ce montant. Un de mes cultivateurs me disait, au cours de la dernière fin de semaine, que les décisions du ministre de l'Agriculture ont été prises, pour la plupart, dans le mois de septembre, et qu'il avait appelé ce mois «black September». A mon avis, il avait raison.

Mais le ministre est toujours serein, toujours joyeux. Il ne semble pas se rendre compte des conséquences qu'entraîneront ses décisions et celles prises par son ministère. Savez-vous à quoi le ministre de l'Agriculture me fait penser? Il me fait penser à ce boxeur qui a été sauvé par la cloche; mais lui, il a été sauvé par les Chinois communistes.

Toutes ces décisions malheureuses, décourageantes, déprimantes, ont été prises depuis que le ministre s'est donné un adjoint pour l'Est du Canada, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon). C'est l'immolation de toute une classe de la société pour un plat de lentilles! Et le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm semble si content de lui qu'il déclarait lui-même à la Chambre, dans son discours sur l'Adresse:

C'est la première fois qu'un Canadien français détient un tel poste pour ce ministère.

Il voulait dire qu'il était secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture. Et plus loin, à la même page, il déclarait:

J'aurai l'occasion de mieux servir la classe agricole de mon pays et mes concitoyens de l'Est du Canada.

Voilà la façon, et je le rappelle pour la gouverne de mes honorables amis d'en face, dont le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture entend relever la situation de la culture dans l'Est du Canada: en coupant ou en diminuant toutes les subventions qui peuvent servir à aider la classe agricole. Toutes les décisions que je viens de mentionner, et combien d'autres encore qui seront prises dans un avenir prochain ou qui ont été prises par le ministre de l'Agriculture et son secrétaire parlementaire, auront pour effet de décourager la classe agricole. Aussi, je demande aux représentants de la province de Québec s'ils sont contents, aujourd'hui, de leur ministre de l'Agriculture, et j'espère que s'ils n'ont pas eu l'occasion de se prononcer, ils le feront avant la fin du présent débat.

L'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent) déclarait, le 18 octobre en cette enceinte, comme en fait foi la page 706 du compte rendu officiel des *Débats*, ce qui suit:

Nous, conservateurs, nous sommes toujours des gens pratiques.

Et il continuait:

Nous savons qu'il y a toujours des améliorations à apporter,...améliorations que nous apportons constamment, parce que nous pouvons compter sur la coopération d'un ministre de l'Agriculture qui comprend les besoins des cultivateurs de l'Est du Canada,...

Eh bien, je me demande s'il est encore en mesure de répéter cette déclaration qu'il a faite, ici à la Chambre, le 18 octobre dernier, après les décisions qu'a prises son ministre, lesquelles vont affecter considérablement l'agriculture dans la province de Québec, et surtout décourager un grand nombre de fils de cultivateurs qui voulaient prendre la succession de leur père. Il n'en est pas de même du député de Matapédia-Matane (M. Belzile) qui a fait des gorges chaudes sur des déclarations du député de Bonaventure (M. Béchard). Il tente de prouver que le sol gaspésien est impropre à la culture, alors que ces gens-là se dévouent du matin jusqu'au soir, travaillant d'arrache-pied pour y gagner leur vie. De plus, le député de Matapédia-Matane disait à la Chambre, comme en fait foi le compte rendu officiel des *Débats* à la page 763:

J'aimerais féliciter l'honorable ministre de l'Agriculture pour l'empressement marqué qu'il manifeste à l'égard de la classe agricole.

Mais, lorsqu'on est mis au courant de toutes ces réductions dans le budget, dans tous les item, cela est sûrement de nature à décourager la classe agricole.

Et un peu plus loin, l'honorable député déclarait que son ministre de l'Agriculture avait du cœur. Je comprends qu'il ait eu du cœur, puisqu'il l'a amené à Rome pour trois semaines; cependant, je préférerais qu'il ait du cœur pour les cultivateurs de la province de Québec, dont un grand nombre ne pourront pas passer à travers les misères qui leur sont actuellement imposées.

Et maintenant, que retrouve-t-on dans le discours du trône? Voici:

Une agriculture prospère demeure essentielle au bien-être de l'ensemble de l'économie canadienne.

Monsieur le président, ce sont là de belles paroles que l'on place dans la bouche du représentant de Sa Majesté, mais elles sont en contradiction flagrante avec les faits et les décisions malheureuses du ministre de l'Agriculture. Et un peu plus loin, toujours

dans le même discours du trône, le gouvernement fait dire au représentant de la Reine:

> Mes ministres se rendent compte que l'élevage du bétail occupe une place de plus en plus importante dans l'agriculture canadienne. Ils proposent qu'un programme soit mis au point en vue d'assurer l'aménagement d'un nombre suffisant d'entrepôts afin qu'il y ait toujours assez de céréales de provende pour répondre aux besoins croissants des éleveurs de bétail, surtout dans les régions de la Colombie-Britannique et de l'Est canadien qui en manquent ordinairement.

Eh bien! monsieur le président, au moment même où ces paroles étaient prononcées à la Chambre haute, le ministre de l'Agriculture et son secrétaire parlementaire du Québec réduisaient les appropriations ordinairement prévues à cette fin. Ceci veut donc dire que le gouvernement fera moins dans ce domaine, cette année, qu'il n'a fait par le passé, alors qu'il laisse entendre, dans le discours du trône, qu'il fera davantage.

Encore plus loin, dans le même discours du trône, on lit:

> Le programme d'assainissement et de mise en valeur des terres agricoles se poursuit activement et il vous sera demandé de lui voter les fonds nécessaires.

Mais ce sont des fonds réduits que nous serons appelés à voter. Alors, comment voulez-vous que la mise en valeur des terres se poursuive plus activement, au cours de l'année 1962-1963, qu'elle ne l'a été dans les années précédentes, alors qu'il y aura moins de crédit à la disposition du cultivateur?

Encore un peu plus loin, dans le discours du trône, on peut lire:

> Il sera proposé un projet de loi visant à accroître les fonds de la Société du crédit agricole et à en assurer une utilisation plus souple.

Monsieur le président, cette mesure a été soumise à la Chambre sous forme de résolution. Et voilà ce qu'on veut faire: réduire les primes, les subventions et les mesures d'assistance. Or, comme le cultivateur ne pourra plus se tirer d'affaire autrement qu'en s'endettant, on va lui prêter de l'argent à 5 p. 100. Et pour pousser l'ironie à son comble, le ministre de l'Agriculture annonce une conférence nationale sur l'apprentissage agricole, laquelle doit avoir lieu cet automne.

Monsieur le président, comment veut-on que la jeunesse, celle qui a une vocation agricole et qui s'apprête à hériter du bien paternel, voie la vie en rose?

Quel encouragement peut-elle s'attendre à recevoir de ce gouvernement, qui lui fait payer ses extravagances, ses erreurs et son absence de sens pratique, en face d'une situation qui appelle plus d'aide de l'État?

Monsieur le président, j'espère que j'en ai assez dit pour ramener le ministre à de meilleurs sentiments et le convaincre de reviser sa politique. Je lui demande de supplier son chef de chercher ailleurs que dans les poches du cultivateur l'argent dont il aura besoin pour ramener son déficit à 540 millions de dollars.

Et si l'honorable ministre ne peut trouver dans les rangs de son parti un député capable de remplacer son secrétaire parlementaire du Québec, car je suppose que, face à la situation actuelle, ce dernier ne pourra faire autrement que d'abandonner le poste qu'on lui a confié, si le ministre, dis-je, est en peine pour trouver dans ses rangs un autre député pour remplacer l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, j'espère qu'il n'hésitera pas à prendre en considération les judicieuses remarques qui lui ont été faites par les députés de ce côté-ci de la Chambre, et plus particulièrement par ceux qui ont déjà eu l'avantage de faire partie d'un gouvernement qui, jusqu'en 1957, a donné à l'agriculture une prospérité marquée.

Avant de terminer mes observations, monsieur le président, je dois dire en toute franchise que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture devrait abandonner son poste, s'il ne veut pas que ses propres électeurs le lui demandent eux-mêmes.

Je ne suggère pas qu'il doit démissionner comme député, parce qu'il fait partie d'un gouvernement et que je suis d'avis qu'un gouvernement est un peu le reflet de ses membres. Il a sa place au sein du parti conservateur et je crois qu'il doit y demeurer. Mais je ne crois pas qu'il ait sa place comme secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, surtout lorsqu'on examine ce que le gouvernement se propose de faire en vue de remédier à une situation déjà triste, qui va empirer du fait qu'on va réduire les crédits, lesquels constituaient une source d'espoir pour nos cultivateurs et sur lesquels les agriculteurs comptaient pour équilibrer leur budget.

Monsieur le président, avant de reprendre mon siège, je demande de nouveau au ministre de l'Agriculture de reconsidérer la situation et plus particulièrement les crédits de son ministère. Je me demande même s'il ne serait pas préférable qu'il prie le gouvernement de prolonger le programme d'austérité de trois ou quatre jours, ce qui lui permettrait, non seulement de récupérer les sommes d'argent qu'on veut lui enlever, mais d'éviter à la classe agricole de souffrir plus qu'elle a souffert depuis cinq ans.

M. Ouellet: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le budget revisé des dépenses, puisqu'il est question d'argent et que le peuple canadien est intéressé à savoir de quelle manière on va le saturer et le torturer.

Si l'on étudie les chiffres relatifs à la dette du Canada, je serai des plus heureux de pouvoir poser des questions aux députés libéraux,

eux qui ont dirigé les affaires du pays pendant 22 ans.

Monsieur le président, il est bien beau de critiquer l'attitude du parti au pouvoir, mais si le budget des dépenses que nous étudions aujourd'hui est si élevé et constitue un fardeau pour le peuple canadien, ce n'est certes pas par suite d'une situation qui date d'aujourd'hui seulement.

Je sais que certains d'eux vont dire que cela résulte des dépenses entraînées par la guerre. Très bien. Cependant, ils ne pouvaient être de meilleurs administrateurs après...

Une voix: On l'a prouvé!

M. Ouellet: On va en parler, soyez sans inquiétude. On va arranger cela tous ensemble.

Monsieur le président, si nous étudions les chiffres qui nous ont été fournis le 17 octobre dernier, alors que je demandais quelle était la dette du Canada à l'égard des autres pays, et quel montant nous était dû, on en arrive à constater l'existence de choses franchement assez effarantes. Au fait, au 31 décembre 1960, les États-Unis nous devaient 3.6 milliards, le Royaume-Uni 1.5 milliard, et les autres pays 1.9 milliard. Par ailleurs, où ce tableau devient moins intéressant c'est lorsqu'il indique qu'en 1960, nous devions 18.1 milliards aux États-Unis, 3.6 milliards au Royaume-Uni et 2.8 milliards aux autres pays.

Monsieur le président, je m'explique assez mal cette situation. Sauf erreur, on a déclaré qu'on avait fait à la Grande-Bretagne des gratuités de l'ordre d'environ 7.5 milliards de dollars. Je ne puis concevoir qu'on lui ait prêté de l'argent à 2 p. 100 d'intérêt et qu'on lui doive encore 3.6 milliards de dollars. La question du taux d'intérêt en est pourtant une qui doit intéresser les administrateurs du pays.

Que l'on paie 2 p. 100 d'intérêt sur un milliard de dollars et qu'aujourd'hui, à l'occasion du programme d'austérité, ce même pays nous prête plus de 600 millions de dollars à 6.2 p. 100 d'intérêt, cela constitue une anomalie. A titre d'administrateurs canadiens, nous allons demander exactement le même taux d'intérêt que celui que nous payons, ce qui veut dire qu'à partir d'aujourd'hui, nous allons demander à ces grands pays de nous payer la différence entre 6.2 p. 100 d'intérêt qu'on leur paie et les 2 p. 100 qu'eux nous paient.

Une voix: Ce sont les conservateurs qui ont créé cela!

M. Ouellet: Ceux qui ont créé la dette sont de ce côté-ci de la Chambre.

M. Drouin: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Ouellet: Attendez que j'aie terminé mes observations, et vous pourrez m'en poser tant que vous voudrez.

M. Drouin: J'en prends note.

M. Ouellet: Oui, vous en poserez tant que vous voudrez.

Monsieur le président, si le Canada doit 26 milliards de dollars, aux étrangers, et que son avoir à l'étranger ne s'élève qu'à 9 milliards de dollars, il faut reconnaître que la situation n'est pas très rose.

Les chiffres indiquent que la dette brute du pays s'élève à 22,900 millions de dollars. Cela commence à être quelque chose. Va-t-on accuser les conservateurs de l'avoir accumulée durant les cinq dernières années? Je ne le crois pas. Ils vont sans doute être capables de se défendre, mais qu'ils ne s'en fassent pas car j'ai quelques mots à leur dire.

Si l'on additionne la dette nationale de 22 milliards de dollars, celle des municipalités qui s'élève à plus de 4 milliards de dollars, celle des provinces qui dépasse 4,100 millions de dollars, celle des commissions scolaires de 4,175 millions de dollars et les 722 millions de dollars, que les individus devaient tant aux banques qu'aux compagnies de finances, au 19 octobre 1962, on en arrive à un total effarant. De plus, si l'on tient compte de la somme de 1,698 millions de dollars, ou tout près de 1,700 millions de dollars, inscrite dans les livres de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il n'est pas étonnant que nous vivions dans une période que l'on peut qualifier de période d'austérité, surtout à notre façon d'administrer nos finances.

Il y a une chose qu'on a oubliée, et j'aimerais qu'on me l'explique, en temps et lieu. Notre banque centrale porte le nom de Banque du Canada, mais il a été prouvé qu'au cours des années elle n'a jamais été au service du Canada, mais simplement au service de la finance internationale, pour les étrangers et les échanges internationaux. Voilà le principe auquel les créditistes sont opposés, car même si nous demeurons au Canada, aujourd'hui, de fait, nous ne sommes pas chez nous. Et les preuves à l'appui de cette affirmation sont nombreuses.

Un ancien député du parti libéral, malheureusement décédé au mois de décembre dernier, s'est dissocié de son parti, au cours de la guerre, parce qu'il prétendait que l'effort de guerre du Canada dépassait ses moyens. Cependant, aujourd'hui, nous avons la preuve que nous avons fait des choses dont nous devons subir les conséquences. Nous n'avons pas gagné la guerre et nous nous sommes alliés avec des petits amis, les Russes, que nous devrons combattre un jour ou l'autre. Voilà les conséquences de notre politique depuis 1939.

Je crois que notre dette, en 1939—si je fais erreur, on me corrigera—ne dépassait pas de beaucoup les 2 milliards de dollars, alors

qu'aujourd'hui nous voyons les dettes s'accumuler l'une après l'autre et toujours au service des étrangers.

Je m'excuse de parler ainsi, monsieur le président, mais je suis persuadé que comme Canadiens nous avons servi les intérêts des impérialistes au lieu de servir les nôtres et, aujourd'hui, ils sont simplement transférés à nos voisins du Sud, c'est-à-dire aux Américains, qui détiennent environ 85 p. 100 de notre finance et de notre industrie.

Nous ne sommes pas chez nous et pourtant nous avons ici tout ce qu'il nous faut pour régler tous nos problèmes, sans oublier l'aide que nous aurions dû obtenir de la Banque du Canada.

Comment peut-on expliquer qu'un prêt qui est bon pour les Américains ou d'autres pays étrangers, étant donné qu'il comporte un intérêt de 6 p. 100, ne le soit pas pour les Canadiens, aux même conditions et simplement avec des frais d'administration? Nous aurions certainement les mêmes résultats.

Si nous étudions le total de nos dettes, nous constatons que plus de la moitié du revenu du pays est utilisée pour payer simplement l'intérêt à des étrangers qui travaillent contre nous.

J'ai en main un rapport que j'ai reçu à midi. Ce rapport indique le résultat malheureux des deux dernières guerres, puisqu'il a trait à un nombre de 155,000 pensionnés, lesquels sont des blessés de guerre. Ces gens-là ont répondu à l'appel de leur pays et ils ont maintenant droit à la vie. Cependant, pour un pays comme le nôtre, je crois que nous sommes surchargés de paiements de toutes sortes.

A mon avis, si l'on continue à suivre cette ligne de conduite, qu'on le veuille ou non, le jour viendra où le peuple canadien demandera une reddition de comptes.

Et c'est exactement de cette façon que certaines démocraties se sont perdues, simplement par des gestes irresponsables posés par des gouvernements qui détenaient le pouvoir.

En travaillant pour le compte des pays étrangers, voici ce que l'honorable ministre de la Justice (M. Fleming) a accompli, en 1958, alors qu'il était ministre des Finances. Les Canadiens avaient acheté pour plus de 6 milliards de dollars d'obligations de la victoire comportant un intérêt de 3 p. 100, lesquelles avaient été payées de peine et de misère, et qui arrivaient à échéance dans un certain nombre d'années. Qu'est-ce que le ministre des Finances a fait? Il a converti ces 6½ milliards d'obligations; et selon les journaux, ce transfert a coûté plus de 400 millions de dollars au pays.

Mais le mauvais côté de cette transaction est qu'à l'époque, les gens ont dû échanger ces obligations, lesquelles sont maintenant rendues entre les mains de financiers. On leur a donné une récompense de 3 à 4½ p. 100, laquelle a coûté aux Canadiens une somme annuelle dépassant 90 millions de dollars en impôts et en taxes.

Et l'on va essayer de nous faire croire que c'était une bonne administration. Cependant, je vais vous dire une chose, celui qui vous parle dans le moment est tout à fait de l'avis contraire. Je regarde les choses telles qu'elles se sont produites.

La Chambre s'intéresse vivement à ce qui se passe, à l'heure actuelle, à Cuba. Mais nous, Canadiens, qu'avons-nous fait? Nous avons passé notre temps en pèlerinage ailleurs, et très souvent à des places où nous n'avions rien à faire. Et aujourd'hui, on est surpris de payer les conséquences de ces gestes et d'être endetté!

Durant ces guerres, les Canadiens ont payé une somme dépassant 50 milliards de dollars en taxes et en impôts. Pourquoi? je vous pose la question.

Nous sommes près de la faillite aujourd'hui, et qu'est-ce que nous avons à gagner, et qu'avons-nous à sauver?

Je ne veux pas soulever la question de race, car nous sommes tous des Canadiens, que l'on demeure à Terre-Neuve, à Vancouver ou dans la province de Québec. Nous désirons seulement une chose: vivre avec tous les autres Canadiens, peu importe la langue ou la race. Nous voulons être Canadiens, Canadiens d'abord, mais surtout Canadiens avant tout, et toujours dans l'intérêt du Canada.

J'habite la province de Québec et je n'ai pas de compliments à faire au gouvernement de ce pays, car nous, Canadiens français n'avons jamais été traités comme nous le méritions. Et aujourd'hui, on est tout surpris d'entendre parler de séparatisme! Messieurs les députés, si l'on n'améliore pas le traitement des Canadiens français, et si l'on ne tient pas plus compte des droits de la province de Québec, l'un de ces jours, vous verrez apparaître le séparatisme.

Je ne suis pas séparatiste, car, comme Canadiens, nous n'avons absolument rien à gagner en nous séparant; seulement, quand les gens en ont assez, ils en ont assez! C'est la situation actuelle.

J'ai en main des chiffres relatifs à ma circonscription, et je constate que, depuis dix ans, plus de 5,000 employés de l'industrie textile ont été mis à la porte pour la simple raison qu'on importe les produits textiles des pays étrangers. Pourquoi ma région est-elle toujours victime des échanges que l'on fait avec des pays étrangers? Il me semble que ce devrait être au tour d'une autre région. De plus, on voit que ces industries payent un salaire de famine et, assez souvent, offrent des conditions de travail qui n'ont aucun sens.

Des conditions identiques existent dans le domaine de l'agriculture. Si l'industrie ne paye pas un salaire assez élevé, le cultivateur des environs ne peut pas vivre, lui non plus. A l'heure actuelle, je crois que tous les Canadiens, quelle que soit leur langue, pensent exactement de la même façon que moi, c'est-à-dire que l'on administre seulement pour le bénéfice des grands financiers du Canada ou des pays étrangers.

Aujourd'hui, on dit que le système que les créditistes préconisent va causer l'inflation. Cela me fait rire.

Je vais vous relater un cas qui s'est produit sous l'administration actuelle, car nous ne sommes pas au pouvoir. Il y a environ quatre mois, les autorités de la ville de Montréal avaient demandé des soumissions à l'Imperial Oil et à d'autres compagnies, pour deux millions de gallons d'essence pour ses véhicules. Qu'est-il arrivé? L'essence s'est vendue à 12.89c. le gallon, bien que nous le payions 45c. Si l'on examine plus à fond cette transaction, on découvrira que même après déduction de l'impôt et des taxes, cette compagnie peut se créer des réserves pour l'avenir.

Alors, ce sont les taxes et l'impôt qui causent l'inflation. A quoi bon jouer à l'autruche et se cacher la tête dans le sable? Je crois qu'il est temps de changer la politique du gouvernement actuel. Que le gouvernement du Canada reprenne le pouvoir qu'il a abandonné à la Banque du Canada, qu'il prête aux Canadiens sans intérêt, ne leur chargeant que les frais d'administration. Que le gouvernement prête, sans intérêt, mais en chargeant les frais d'administration, comme l'ont suggéré bien d'autres avant moi, aux villes, aux municipalités, aux commissions scolaires et aux provinces, tout en leur laissant leurs droits.

Je me demande si nous allons continuer une politique économique du même genre que celle que nous avons présentement.

Les Canadiens devraient bénéficier d'un taux d'impôt réduit, comme le déclare mon collègue. Il serait facile, étant donné le revenu que touche le gouvernement, d'accorder une exemption complète à tout père de famille dont le revenu est inférieur à $5,000, et à tout célibataire qui touche moins de $3,000. Il serait possible d'accorder une pension de vieillesse plus élevée et ce à un âge ne dépassant pas 65 ans. Il ne faut pas oublier que nous avons été généreux envers des pays étrangers, que nous avons reçu d'honorables mendiants en maintes occasions. Nous avons été très généreux à l'égard de certains étrangers. A mon avis, le peuple canadien a le droit d'exiger une explication de la part du gouvernement à ce sujet.

On a critiqué l'attitude que notre premier ministre a adoptée à la conférence des premiers ministres en Angleterre, relativement à la politique de la Grande-Bretagne à l'égard du Marché commun européen. Je ne suis pas qualifié pour en discuter, mais par contre, une chose qui m'a étonné, c'est que le premier ministre a oublié que le Canada jouit de son indépendance depuis 1931, en vertu du Statut de Westminster, et que, par conséquent, nous étions capables de prendre des décisions par nous-mêmes. J'ai bien admiré la réponse du premier ministre, mais je lui reproche de ne pas avoir pensé à cela. Y aurait-il pensé, que nous ne serions peut-être pas dans la situation où nous sommes actuellement.

Voici maintenant une question que je n'ai pas traitée tout à l'heure. En ce qui a trait aux droits des minorités, on peut se rendre compte en venant dans ma ville—où il y a des gens de langue française et de langue anglaise, dont certains sont mes amis et mes clients, des gens que je vois tous les jours—que mes concitoyens savent comment on réalise l'unité nationale. Si vous voulez apprendre comment réaliser l'unité nationale, venez dans ma circonscription et l'on vous y donnera une bonne leçon. Ces gens sont tous nés en Angleterre et, chose étrange, on s'entend à merveille. A mon avis, il y en a ici-même qui sont plus impérialistes que le roi. Le passé l'a démontré à maintes reprises.

Certains journalistes nous disent que notre doctrine ne tient pas debout, mais quelles théories ou politiques ont-ils défendues, ces messieurs, jusqu'à maintenant? Ils ont été les défenseurs d'une politique économique néfaste pour le Canada et ils se sont évertués à nous faire croire qu'elle était excellente.

Nous avons le courage, du moins, de proposer quelque chose de nouveau. Essayez-le, et si cela ne va pas, on verra, mais de grâce, essayez-le, car nous savons tous que les vieux systèmes, les vieux régimes, ne marchent plus. Ce sont de vieux chevaux ruinés.

Je citerai en passant quelques paroles de l'ex-président de la société *Ford* du Canada, M. Sales, qui, il y a deux ans, déclarait ceci devant la Chambre de commerce de Toronto:

> Débarrassez-nous des politiciens et des économistes, puis vous allez voir la face du Canada changer demain.

Et il y a alors des gens qui sont surpris d'apprendre qu'il y a des Canadiens mécontents. Franchement, il y a des gens qui sont lents à comprendre. Un jour viendra où le peuple canadien revendiquera ses droits à l'égard de la finance. Personne n'a jamais revendiqué aucun droit dans ce domaine avant aujourd'hui.

Nous ne pouvons jeter le blâme sur les députés car, en somme, ils sont élus par le peuple. Nous sommes 265, ici assemblés, pour veiller sur la destinée de la nation et résoudre

ses problèmes financiers. Lorsqu'on rencontre les députés des autres partis dans les corridors des édifices du Parlement, ils nous avouent tous qu'ils n'ont pas d'argent, qu'ils sont incapables de régler leurs propres problèmes de finance. Nous, nous ne voulons pas adopter leur politique et décevoir 18 millions de Canadiens. Il y a quelque chose de boiteux dans la politique que vous préconisez.

Je viens de passer en revue la politique économique de l'administration du gouvernement actuel et celle des honorables membres de l'opposition qui occupaient autrefois les banquettes ministérielles.

Étudions maintenant un autre point. Le premier ministre, avec toutes les responsabilités que comporte son poste, est rémunéré à raison de $37,000 par année. Par ailleurs, le président des chemins de fer nationaux gagne $50,000, plus ses dépenses de voyage, alors que depuis cinq ans, il nous présente des déficits d'une somme totale d'environ 60 millions de dollars. Nous en avions un autre qui gagnait $50,000 par année: le président de la Banque du Canada. Lorsqu'il n'a plus fait l'affaire des honorables députés d'en face, on a voulu le destituer de ses fonctions. Le chef de l'opposition a alors invoqué la Déclaration des droits de l'homme pour garder en fonction un homme qui gagnait $50,000 par année, quand il y avait 500,000 chômeurs, au pays, qui se couchaient sans souper. On ne trouve jamais le temps de défendre le petit.

Une voix: C'est de la démagogie!

M. Ouellet: On appelle ça de la démagogie! Non, c'est la vérité, c'est vrai, et je vous défie de me prouver le contraire. D'ailleurs, ce ne sont que les plus hauts placés, les administrateurs, qui qualifient cela de démagogie. Vous étiez au Parlement, je vous défie de me prouver le contraire, lorsqu'on a invoqué la Déclaration des droits de l'homme.

Monsieur le président, en face de tous ces faits le gouvernement canadien devrait examiner de plus près la situation et agir en conséquence.

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, en conformité du paragraphe (3) de l'article 15 du Règlement, il est de mon devoir de quitter le fauteuil, de faire rapport de l'état de la question et de demander à siéger plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre selon le cas.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion.

(Texte)

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

ENFANTS TEMPORAIREMENT ABSENTS DU CANADA

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la question de modifier la loi sur les allocations familiales afin de prescrire que, lorsqu'il est admissible aux allocations, un enfant n'en sera pas privé pendant qu'il est temporairement absent du Canada, alors que ses parents fréquentent une institution d'éducation.

(Appelé le 22 octobre.)

—Monsieur l'Orateur, mes explications ne seront pas très longues.

Il s'agit de certaines familles de notre pays qui, pour se procurer une instruction universitaire ou autre, doivent, pour différentes raisons se rendre dans d'autres pays. On sait que la plupart de ces gens ont atteint un certain âge, quelques-uns même sont pères de famille, et lorsqu'ils doivent s'en aller en pays étranger pour parfaire leurs études, ils se voient immédiatement privés de leurs allocations familiales, ce dont ils ont un besoin très urgent.

J'en connais plusieurs cas, mais je ne vais vous en citer qu'un seul. C'est un cas tout de même très particulier. Il s'agit de citoyens canadiens, d'origine hollandaise, qui ont dû, pour continuer leurs études dans la langue hollandaise, se rendre aux États-Unis. Alors, au cours de ces études les enfants ont perdu leur droit aux allocations familiales, en vertu de l'alinéa 2-b de l'article 4, où il est stipulé que les allocations cessent d'être payables dès que l'enfant n'est plus résident du Canada.

Alors, afin de favoriser les familles de nos jeunes qui doivent aller étudier à l'étranger pour différentes raisons, soit pour une question de langage, comme dans ce cas-ci, soit simplement au point de vue formation personnelle, nous avons pensé qu'il y aurait peut-être lieu d'insérer dans la loi une disposition spéciale, afin de permettre à ces enfants de continuer à recevoir l'allocation familiale, même s'ils habitent en dehors du pays.

Je n'ai pas d'autres explications à donner. Je sais que cela est du ressort du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith); peut-être a-t-il certains projets en vue à cet égard. De toute façon, je pense qu'il y a lieu d'étudier cet avis de motion afin de favoriser plusieurs de nos concitoyens canadiens qui doivent aller à l'étranger pour parfaire leurs études.

(Traduction)

M. E. A. Winkler (Grey-Bruce): Après avoir écouté l'honorable député qui a présenté la résolution, on pourrait croire qu'il l'a fait

parce qu'il connaît des cas particuliers du genre de ceux dont it a parlé. Toutefois, quand on examine la portée de la résolution, on s'aperçoit, à mon avis, qu'elle pourrait aller beaucoup plus loin. J'ai souvent songé à cette question depuis que je suis membre de cette Chambre. Je crois qu'il est sage de se rappeler—et je le dis avant d'aller plus loin—qu'actuellement les contribuables paient la note qui atteint plus de 540 millions, en chiffres ronds. C'est une chose qu'on oublie trop souvent quand on étudie des mesures semblables à celle dont nous sommes saisis.

Néanmoins, monsieur l'Orateur, l'opinion qu'on a exposée est très valable et mérite qu'on l'étudie. J'en suis convaincu. Quand on songe aux différentes méthodes que nous utilisons pour encourager les gens, surtout les jeunes, à rester à l'école, on s'aperçoit qu'il y a deux ou trois autres domaines dont on pourrait se préoccuper. Moi aussi je songe à des cas particuliers, de même qu'au bien commun.

C'est peut-être le moment d'envisager la prolongation de l'octroi des allocations familiales au delà de l'âge fixé actuellement et des mesures qui encourageraient les jeunes sortant de l'école à se perfectionner dans les institutions éducatives, surtout les jeunes dont la famille aurait beaucoup de peine à payer les frais d'une formation plus poussée.

Il faudrait envisager également le développement du plan actuel d'hopitalisation par l'État fédéral. Je sais que plusieurs provinces, une au moins à part la mienne, étudient la question et qu'elles mettent sur pied d'excellentes mesures concernant l'hospitalisation et les allocations familiales pour aider les parents dont les enfants continuent à étudier.

La question peut paraître peu importante, mais à l'instar du député qui a présenté la motion, je connais des cas où les enfants auraient continué leur formation si ces moyens modiques avaient été mis à la disposition des parents. Si la motion portait sur ces deux domaines, elle serait bien plus judicieuse. Je suis heureux de déclarer que j'en appuyerai volontiers les dispositions et l'extension de celles-ci aux domaines que j'ai mentionnés. *(Texte)*

M. Maurice Rinfret (Saint-Jacques): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'honneur de participer à un débat en cette Chambre et j'éprouve une grande fierté de le faire en qualité de représentant de la circonscription de Saint-Jacques.

Conscient du rôle qu'un député doit jouer pour appliquer les principes d'ordre social et pour contribuer à améliorer le sort de la nation, je me lève en cette Chambre pour participer à un échange d'opinions au sujet des allocations familiales qui, en cette époque d'austérité et de chômage, sous un régime conservateur, sont si appréciées par toutes les familles du pays.

Depuis 1958, les données statistiques nous indiquent qu'il y a, au Canada, une moyenne de 450,000 chômeurs et que, dans une ville comme Montréal, le chiffre varie entre 65,000 et 85,000.

Monsieur l'Orateur, les données publiées par le Bureau fédéral de la statistique indiquent que 91 p. 100 des chômeurs sont des chefs de famille.

Si ce n'était des mesures qu'a prises le parti libéral dans les domaines de l'assurance-chômage, des pensions de vieillesse, de l'assurance-hospitalisation et des allocations familiales, la misère règnerait en maîtresse dans plusieurs régions du pays.

Depuis le début du siècle, la sécurité sociale, sous forme d'aide à la vieillesse, à l'hospitalisation, aux chômeurs et à la famille, a été l'initiative et la réalisation du parti libéral, sous l'égide de chefs libéraux.

Nous sommes actuellement à étudier un avis de motion proposé par l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Marcoux), qui désire que les allocations familiales soient accordées à l'enfant temporairement absent du Canada, alors que ses parents fréquentent une institution d'éducation.

Monsieur l'Orateur, à ce stade du débat, il serait peut-être utile de rappeler brièvement l'histoire des allocations familiales au Canada. C'est le parti libéral, sous la direction de William Lyon Mackenzie King, qui a mis de l'avant le projet d'allocations familiales, en 1944.

Les libéraux d'aujourd'hui, à l'instar de ceux de cette époque, sont convaincus que la famille et le foyer constituent les assises de la vie nationale.

En 1944, les libéraux voulaient apporter une aide précieuse aux familles canadiennes et ont institué une mesure éminemment sociale. On se souvient qu'en 1944, les conservateurs n'avaient pas l'appui de leurs frères jumeaux, les créditistes, et qu'ils étaient par conséquent dans l'opposition.

On se souvient également avec quelle violence certains conservateurs s'étaient opposés à cette mesure et avaient tenté, par tous les moyens possibles, de la renvoyer aux oubliettes. On disait que le projet de loi était inconstitutionnel. On a même insinué que cette mesure était un acte de corruption et de favoritisme à l'égard de la province de Québec, dans laquelle, encore aujourd'hui, on trouve le plus de familles nombreuses.

Et les Canadiens d'expression française se rappellent avec amertume que, lors du débat sur ce projet de loi, en 1947, le député conservateur de Toronto-Parkdale (M. Bruce)...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je désire signaler à l'honorable député qu'il peut faire l'historique des allocations familiales. Toutefois, je suis d'avis qu'il s'éloigne du principe de la motion actuellement à l'étude, lorsqu'il tente de faire un historique détaillé de toute la question des allocations familiales. Le principe de la proposition à l'étude est assez restreint. Au fait, l'avis de motion est rédigé comme il suit:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la question de modifier la loi sur les allocations familiales afin de prescrire que, lorsqu'il est admissible aux allocations, un enfant n'en soit pas privé pendant qu'il est temporairement absent du Canada, alors que ses parents fréquentent une institution d'éducation.

Voilà le principe de la proposition à l'étude, et toute discussion doit y être relative et non pas constituer un historique détaillé des allocations familiales. Autrement, cela entraînerait des discussions interminables.

M. Rinfret: Monsieur l'Orateur...

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, si l'on m'autorise à dire un mot sur le rappel au Règlement assez surprenant qu'à soulevé Votre Honneur, je signalerai que le temps de parole des honorables députés dans ce débat est limité à 20 minutes. A propos de motions présentées par de simples députés, alors qu'on a dit qu'il serait souhaitable de modifier la loi, je n'ai jamais entendu aucun de vos prédécesseurs dire qu'on ne pouvait pas donner de détails sur les origines et la toile de fond de la loi ni que ce domaine de discussion serait limité de quelque façon. A mon sens, c'est là un genre de restriction qu'il serait très peu souhaitable d'inclure dans notre Règlement.

M. l'Orateur: Je tiens à signaler aux honorables députés que la règle de recevabilité s'applique en tout temps à la Chambre et, par conséquent, j'espère que les discussions seront pertinentes aux questions dont la Chambre est saisie. C'est dans ce contexte que j'ai signalé au député que, même s'il pouvait faire des observations portant sur l'historique de la loi, il ne devait pas fonder tout son discours sur cet aspect-là. Voilà ce que je voudrais voir dans ce genre de discussion, et je pourrais ajouter qu'un péché ne devient pas vertu simplement du fait qu'il est commis plusieurs fois.

(Texte)

M. Rinfret: Monsieur l'Orateur, lorsque nous parlons de la loi sur les allocations familiales, il est bon d'en établir le principe, ainsi que son application depuis qu'elle a été adoptée en 1944.

Je voulais simplement informer la Chambre de certaines opinions qui ont été émises au sujet du principe des allocations familiales et, à cette fin, je voulais citer l'opinion de l'honorable député de Toronto-Parkdale (M. Bruce), qui a déclaré dans cette enceinte même:

Cette province...

Il parlait alors de la province de Québec.

...à cause de ses familles nombreuses, sera la principale bénéficiaire de la mesure aux dépens du reste du pays.

Quel fanatisme! Quelle mesquinerie au sujet du principe de l'application d'une loi comme celle des allocations familiales!

(Traduction)

M. Valade: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, à la suite des observations que vous avez faites au sujet de l'attitude que les députés doivent adopter en cette enceinte relativement à la proposition à l'étude, je dois dire que si l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) continue dans cette ligne de conduite, je me réserve le droit, avec la permission de M. le président lorsque je répondrai, de m'étendre également sur les insultes que le parti libéral a faites aux Canadiens français dans ce domaine. J'aimerais bénéficier de la même latitude lors de ma réplique.

M. l'Orateur: Lorsqu'un député invoque le Règlement, je ne crois pas qu'il soit de mise qu'il dise au président: Si vous permettez à tel ou tel député d'adopter une telle ligne de conduite, je me réserve le droit d'en faire autant. Je ne crois pas que cela soit conforme aux traditions de la Chambre. Je préférerais vraiment entendre l'honorable député traiter du principe de la proposition à l'étude.

M. Rinfret: Monsieur l'Orateur, j'en arrive justement à un point qui va certainement faire plaisir au parrain de la motion à l'étude, l'honorable député de Québec-Montmorency. Au fait, lorsque le parti libéral a adopté le principe des allocations familiales, en 1944, nos amis créditistes admettront que cette mesure aidait à une plus grande circulation de l'argent, augmentait la production nationale, apportait une plus forte demande sur le marché des consommateurs et contribuait en même temps à l'épanouissement de la personne humaine.

Or, en 1957, par suite des conditions économiques et selon les besoins de l'heure, le Parlement canadien a relevé le taux des allocations familiales pour deux catégories d'enfants, à la demande du parti libéral, dirigé à l'époque par le très honorable Louis St-Laurent qui, à l'instar de ses devanciers, a voulu améliorer le sort des classes moyennes, des travailleurs urbains et ruraux.

En 1962...

M. Marcoux: Il les a augmentées de combien?

M. Rinfret: Mon cher ami, il y a eu des augmentations pour deux catégories, un dollar pour chaque catégorie.

Une voix: Honte!

M. Rinfret: Et nous arrivons...

M. Vincent: ...et la troisième catégorie?

M. Rinfret: ...justement à notre ami de Québec-Montmorency, qui soumet que la mesure devrait être un peu plus généreuse, et nous allons vous démontrer que dans votre motion vous y allez plutôt à la miette. J'en viens au point. Le manifeste du programme libéral, sous le régime de l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson), se déclare en faveur des allocations familiales prolongées jusqu'à l'âge de 21 ans, pour les garçons et les filles aux études.

Une voix: C'était dans notre programme, ça!

M. Rinfret: Si cette mesure était adoptée, les parents pourraient ainsi assurer à leurs enfants un plus haut degré d'instruction et, de ce fait, diminueraient le nombre d'adolescents non spécialisés sur le marché du travail.

Si l'on examine la situation des dernières années, on constate qu'un plus grand nombre de jeunes poursuivent leurs études dans les écoles secondaires, les écoles d'Arts et métiers, les collèges classiques et les universités. Il serait donc normal que les parents reçoivent des allocations pour leurs enfants, jusqu'à l'âge de 21 ans, s'ils étudient dans des institutions d'éducation.

Une voix: Quel montant?

M. Rinfret: L'honorable député de Québec-Montmorency songe à résoudre le problème d'un nombre infime de Canadiens. Nous savons que quelques familles, seulement, seront à l'étranger durant les études du père ou de la mère, et que le nombre d'enfants admissibles aux allocations familiales, dans ce cas, est très minime.

Nous comprenons que ces familles à l'étranger bénéficieraient des avantages de la loi, mais nous croyons aussi qu'il est encore plus important d'apporter une aide aux parents d'enfants de 16 à 21 ans qui sont encore aux études.

En conclusion, j'appuie l'offre parcimonieuse de l'honorable député de Québec-Montmorency, mais je veux proposer un amendement dont bénéficieront un plus grand nombre de familles canadiennes. C'est pourquoi je propose, appuyé par l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Pilon), l'amendement suivant:

Qu'après les mots «institutions d'éducation», à la dernière ligne de la motion, les mots suivants soient ajoutés:

En plus, que les allocations familiales soient prolongées au delà de l'âge de 16 ans, jusqu'à 21 ans, pour tout enfant qui poursuit ses études.

M. Marcoux: Est-ce que je pourrais faire un rappel au Règlement, monsieur le président?

M. l'Orateur: Non. Un instant.

J'ai ici un amendement proposé par l'honorable député de Saint-Jacques, appuyé par l'honorable député de Chambly-Rouville. Cependant, je dois leur signaler qu'il y a une grande différence entre la version française et la version anglaise.

Une voix: Deux politiques, une pour l'Est et une pour l'Ouest.

M. l'Orateur: Qu'on me permette de vous indiquer la différence qu'il y a entre les deux versions. La version française précise que tout enfant poursuivant ses études serait admissible aux allocations familiales. Par ailleurs, la version anglaise, de la façon dont elle est rédigée, se limiterait aux enfants dont les parents sont absents aux États-Unis, car on dit: «if the child»...

M. Rinfret: Pour éviter toute confusion, prenez donc la version française.

M. l'Orateur: Alors, on propose comme amendement:

Qu'après les mots «institutions d'éducation» à la dernière ligne de la motion, les mots suivants soient ajoutés: En plus, que les allocations familiales soient prolongées au delà de l'âge de 16 ans, jusqu'à 21 ans, pour tout enfant qui poursuit ses études...

Avez-vous terminé?

M. Marcoux: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: Alors, faites votre rappel au Règlement!

M. Marcoux: Je soumets que cet amendement n'est pas conforme au Règlement, parce qu'il n'a pas trait du tout à la motion que je présente. Si le député veut proposer un amendement à la loi, il peut amender l'alinéa *c*) du paragraphe (2) de l'article 4. Cela, c'est très bien. Actuellement, on veut amender l'alinéa *b*) du paragraphe (2) de l'article 4.

Je ne crois donc pas qu'il puisse proposer un amendement à cette motion qui n'a pas du tout trait à l'article en question.

M. l'Orateur: Je ferai remarquer à l'honorable député que le proposeur d'une motion ne propose pas un amendement au bill, puisqu'il n'en a pas le droit, étant donné que la mesure entraînerait la dépense de deniers publics. Tout ce que l'honorable député fait, c'est une recommandation au gouvernement. Alors, que l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) propose un amendement ou fasse une recommandation, cela est conforme au Règlement et je l'accepte.

L'honorable député de Québec-Montmorency, en sa qualité de simple député, n'a pas le droit de proposer un amendement à la loi, même s'il veut que la loi sur les allocations familiales soit modifiée. Tout ce qui

lui est permis, c'est de proposer une motion appelant l'attention du gouvernement sur un certain principe. Alors, aucun article de la loi n'est visé particulièrement, et il est donc permis à un autre député de proposer un amendement à la motion pour en modifier quelque peu la teneur.

J'accepte l'amendement.

M. Marcoux: J'invoque encore le Règlement. J'avais l'impression qu'un amendement était quelque chose qui changeait une partie du sens d'une proposition. Sans prétendre que j'ai le droit de présenter un bill et qu'un honorable député a le droit d'y proposer un amendement, je soumets que, d'après la sémantique, la signification des mots, un amendement est quelque chose qui change une partie, qui corrige une partie d'une proposition.

Je comprends bien que l'honorable député veuille faire le changement que nous-mêmes nous avions proposé dans notre programme. Mais je prétends que son amendement est contraire au Règlement.

M. Drouin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Je ne peux pas reconnaître l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, pour la bonne raison qu'il n'est pas assis à son fauteuil.

(Traduction)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiens à prendre part à cette discussion sur la pertinence de l'amendement. A mon avis, il ne convient pas de soulever une objection en ce moment, car l'Orateur a saisi la Chambre de la motion modifiée, et à cette étape-ci...

M. l'Orateur: J'en ai donné lecture, mais je n'en ai pas saisi la Chambre.

M. MacEachen: ...l'objection a été tranchée vu que Votre Honneur a accordé la parole au député de Burnaby-Richmond. D'après moi, ce serait tout à fait irrégulier que Votre Honneur accorde la parole au député si la Chambre n'avait pas été saisie officiellement de la motion.

M. l'Orateur: Je trouve que le député essaie de fendre les cheveux en quatre. J'ai accordé la parole au député de Burnaby-Richmond. Le député de Québec-Montmorency a invoqué le Règlement, mais à ce moment-là, je n'avais pas rendu ma décision au sujet de l'amendement. Comme il est un nouveau député, je lui expliquais que certains spécialistes pourraient peut-être accorder un peu de latitude à un nouveau venu. J'accorde la parole au député de Burnaby-Richmond.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que vous accordiez la parole au député de Burnaby-Richmond, j'aimerais tirer un point au clair. Votre Honneur a-t-il décidé que l'amendement est recevable? Car j'avais cru comprendre que Votre Honneur avait décidé qu'il était réglementaire et avait cédé la parole au député de Burnaby-Richmond avant que le député de Québec-Montmorency se fût levé pour la seconde fois. Selon une règle de la Chambre bien connue et solidement établie, une fois que la présidence a rendu une décision, on ne peut revenir sur la question; je crois donc que c'est de cela que l'honorable député d'Inverness-Richmond parlait.

M. l'Orateur: Peut-être en est-il ainsi, mais l'honorable député de Québec-Montmorency est nouveau venu et il se peut qu'il ne soit pas aussi complètement au courant du Règlement que les autres, tout comme l'honorable député d'Argenteuil-Deux-Montagnes qui a pour cela transgressé le Règlement. Je cède la parole au député de Burnaby-Richmond.

M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je crois que c'est la troisième fois que je me lève pour parler, mais il semble que je soulève toujours des objections de la part des banquettes libérales. A mon sens, si l'honorable député de Saint-Jacques voulait vraiment que cette résolution soit adoptée durant le temps très limité dont nous disposons, il n'aurait pas perdu de temps avec son amendement. Je ne tiens pas à en parler, mais le raisonnement qu'on aurait pu faire valoir était assez clair.

Je suis à même de voir la portée de la résolution de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. Marcoux), si l'on me permet de m'arrêter un instant à la motion principale, car j'ai été l'un des étudiants qui a pu aller à l'université, après la guerre, grâce aux crédits du ministère des Anciens combattants et des certificats d'allocations familiales de l'époque. De nos jours, bon nombre de jeunes Canadiens doivent absolument aller étudier à l'étranger et ont besoin de chaque parcelle d'aide financière qu'ils peuvent glaner. Si on adoptait la résolution, elle viendrait certainement en aide à ces jeunes gens; aussi dirai-je simplement que nous appuyons la proposition et le but de la modification. J'aimerais placer ici une autre remarque à propos des bills d'initiative parlementaire. Je sais que, par tradition, on les étouffe, du moins je ne connais pas d'exception à la règle. C'est dommage, à mon avis. Ou pourrait, de temps à autre, laisser passer quelques bonnes idées. Aussi, aujourd'hui, je prie instamment les «troupes de choc» des banquettes conservatrices d'arrière-plan d'avoir un peu de retenue et de laisser passer quelque chose de sensé. Ce serait nouveau!

(Texte)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, un de mes amis d'en face, que je respecte beaucoup, vient de passer une

remarque de trop. Je vais citer l'expression: «They are still talking»! Je me demande si un honorable député peut en empêcher un autre, dans un pays démocratique, de parler sur une résolution de cette importance, surtout lorsqu'il s'agit de relever les allégations, les irrégularités et les implications faites par l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), tout à l'heure, lorsqu'il a profité de cette résolution pour faire ses observations. Le député qui a présenté la résolution est imbu de principes très louables, et l'idée va faire son chemin, mais, prétextant certaine modification à apporter à la motion, le député de Saint-Jacques fait ce que les libéraux sont habitués de faire: de la petite politicaillerie non pertinente.

Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord vous dire que cette résolution m'embête un peu. Je me demande si j'ai le droit de parler sur la résolution ou l'amendement qu'on y a apporté. Je voudrais parler sur l'amendement et répondre également aux inexactitudes que le député de Saint-Jacques vient de signaler à la Chambre. Il a prétendu que le chômage avait augmenté au Québec. C'est vrai depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir dans le Québec, que la caisse électorale et les amis les ont fait élire ici en déclarant, en 1960...

Une voix: Ce n'est pas là le sujet à l'étude!

M. Valade: ...que si le gouvernement libéral était élu...

M. l'Orateur: Je dois appeler l'attention de l'honorable député sur le fait que nous ne sommes pas en campagne électorale provinciale, ici. Par contre, j'aurais pu dire la même chose à l'honorable député de Saint-Jacques.

M. Valade: Monsieur l'Orateur, comme je le disais dans mes remarques, lorsque je suis intervenu sur le rappel au Règlement de l'honorable député de Saint-Jacques, ce dernier a eu toute la latitude voulue, grâce à la générosité de la Chambre et la compréhension de l'Orateur, vu que c'était un jeune député, qui en était à ses débuts à la Chambre, il a eu, dis-je, toute la latitude requise pour parler de politique et de choses provinciales, comme l'austérité et la question du chômage.

Aussi, je prétends avoir droit à la même latitude afin de répondre à l'honorable député de Saint-Jacques pour ce qu'il a dit à l'endroit des libéraux, et dont le texte de l'intervention sera adressé aux électeurs de son comté, lequel est voisin du mien, à Montréal. Aussi dois-je profiter de l'occasion pour faire comprendre à la population de Montréal que s'il y a un chômage excédant le chiffre de base...

M. Beaulé: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Valade: ...c'est parce que les libéraux de la province de Québec n'ont pas rempli leurs obligations, car ils avaient promis de régler la question du chômage dans la province de Québec.

M. Beaulé: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si le député de Sainte-Marie veut engager un débat avec le député de Saint-Jacques (M. Rinfret) ou s'il veut traiter de l'amendement?

M. l'Orateur: Il faut équilibrer les choses. Je surveille ce que dit le député de Sainte-Marie, et j'espère bien qu'il mettra en pratique les bons conseils que je lui ai donnés, tout comme l'a fait l'honorable député de Saint-Jacques.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, permettez-moi, au sujet de la question de Règlement que vous avez soulevée, d'appeler votre attention sur le fait que mon honorable ami de Saint-Jacques (M. Rinfret) n'a parlé que des allocutions familiales et non du chômage et autres questions de l'honorable député de Sainte-Marie.

M. l'Orateur: Je suis heureux de constater que l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) suit de près le débat. Il n'oubliera pas non plus que j'ai déjà ramené l'honorable député de Sainte-Marie à ce que je croyais être le fond de la question. J'espère qu'il se conformera à mes observations et que nous parviendrons à faire progresser le débat.

(Texte)

M. Valade: Je suis très heureux, monsieur le président, de me soumettre aux directives toujours sages que vous donnez aux jeunes députés qui siègent à la Chambre, et même aux vétérans comme l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

J'aimerais vous dire que la résolution de l'honorable député de l'opposition a certainement son mérite, comme je le disais au début, et elle nous incite à nous demander si, en effet, il n'y aurait pas lieu d'apporter un amendement à la loi sur les allocations familiales.

Par contre, je me demande si la résolution ne manque pas d'un peu de précision relativement à la période de temps qu'un individu est appelé à passer en dehors du pays pour fin d'éducation. Je concevrais mal, par exemple, qu'une personne soit appelée en dehors de son pays pour y étudier 1 an, 2 ans, mais peut-être aussi 10 et même 15 ans, et que, pendant ce temps, les enfants bénéficieraient de l'allocation familiale, et que par après, ces personnes ne retourneraient pas au pays. Alors, le gouvernement du Canada aurait payé des bénéfices à même les revenus des citoyens canadiens à des enfants vivant à

l'extérieur et jouissant des avantages qu'offre le pays étranger.

Je ne doute ni du sérieux ni de l'intention de l'honorable député qui a proposé cette résolution, laquelle, à mon sens, a beaucoup plus d'objectivité et de sincérité que l'amendement que l'on a déjà tenté de présenter, dont le caractère était totalement politique et n'avait aucun caractère social.

Je ne puis laisser passer cette occasion de replacer dans le contexte réel les allégués de l'honorable député de Saint-Jacques, qui a déclaré que la loi sur les allocations familiales était le résultat d'une générosité d'un ancien premier ministre, le très honorable M. King. Pour appuyer son affirmation et établir une sorte de parallèle, il a cité la déclaration d'un ancien chef du parti conservateur et déploré son attitude générale sur la question des allocations familiales.

Monsieur le président, je me souviens qu'à l'époque, les conservateurs ne s'opposaient ni à la loi ni au principe des allocations familiales mais plutôt à la façon dont elles étaient conçues par les libéraux. Leur attitude constituait une insulte à la population de la province de Québec. Alors que nous, conservateurs, réclamions des allocations à taux croissants, les libéraux demandaient des allocations à taux décroissants. Voilà ce qui divisait les députés de la province de Québec. Et c'était la politique de M. King.

Alors nous, conservateurs, nous essayions d'être plus justes dans nos mesures législatives. Par conséquent, l'amendement que l'on propose actuellement à cette résolution aurait été certainement plus sérieux s'il avait été présenté selon l'idée émise tout à l'heure par l'honorable député, sous forme de bill plutôt que par un amendement traquenard par lequel on ne cherche que de la publicité. Un bill aurait permis au député d'expliquer les raisons pour lesquelles il désirait amender cette loi sur les allocations familiales.

Nous sommes tous en faveur des allocations familiales. Je serais même en faveur d'allocations familiales adaptées aux cycles économiques. Au fait, je suis d'avis que les allocations familiales devraient être flexibles, de façon à s'adapter aux fluctuations du coût de la vie, et ainsi toujours assurer une allocation maximum.

Les allocations familiales rendent de grands services à la famille, et nous sommes tous très intéressés à trouver une formule qui tienne compte des besoins changeants et des conditions économiques de notre nation.

Cette résolution aurait pu être plus précise en ce qui a trait à la durée de l'absence d'une personne pour fins d'études en dehors du pays. Elle aurait pu inclure certaines conditions dans le cas où notre pays aurait versé des allocations à une personne pendant un certain temps et que cette personne aurait décidé de ne pas revenir au Canada. Cette résolution aurait pu inclure certaines dispositions par lesquelles le gouvernement aurait pu être remboursé des sommes versées durant un certain nombre d'années à des personnes ayant décidé de rester en dehors du pays. A mon avis, nous devrions avoir l'occasion d'étudier de nouveau cette motion, et peut-être serait-il sage d'y inclure, alors, certaines dispositions qui tiendraient compte de ce que je viens de suggérer.

Monsieur le président, je tiens à répéter que si dans la ville de Montréal, ainsi que dans la province de Québec, il y a eu augmentation de chômage, nous le devons au néfaste programme préconisé par les libéraux qui ont été élus lors des élections provinciales.

(Traduction)

M. R. J. Cashin (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me trouve dans une situation un peu exceptionnelle en appuyant, comme j'ai maintenant l'intention de le faire, la résolution présentée par le député créditiste. J'aimerais profiter de l'occasion pour sympathiser avec l'honorable représentant de Burnaby-Richmond (M. Prittie), qui semblait avoir quelque peine à démarrer. C'est là, évidemment, rien de nouveau pour les tenants de sa philosophie particulière. A l'honorable monsieur qui vient de me précéder, je dis merci pour son petit sermon sur la bienséance parlementaire. Cependant, il serait bon, je pense, qu'il prenne l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) sous son aile. Il aurait sans doute quantité de leçons à lui servir.

En examinant la résolution dont nous sommes saisis, j'aurais autre chose à signaler à l'honorable représentant qui m'a précédé. Si mes écouteurs fonctionnaient aussi bien que d'habitude, je crois qu'il a laissé entendre que, dans la modification, il devrait être question du coût ou des versements eux-mêmes. A mon avis, il ne serait pas permis d'y voir dans le moment. On doit s'en tenir à prier la Chambre d'étudier l'opportunité des modifications. Le fardeau fiscal actuel des familles, surtout dans ma circonscription, serait allégé si les étudiants de 16 à 21 ans étaient admis aux avantages de la loi sur les allocations familiales. Je connais un grand nombre de familles dont un, deux, ou même trois enfants poursuivent des études supérieures. Il serait conforme à la pensée générale du gouvernement de notre pays d'élargir la portée de cette loi.

Je ne voudrais pas parler trop longtemps aujourd'hui. Je me contenterai de formuler mon appui à la motion. J'ajoute qu'il n'est pas souvent donné à la Chambre de voir un rayon de lumière venir de l'union qui tient

commodément le Parlement en session. Il ne faudrait quand même pas nous laisser bercer du fol espoir que certains des principaux problèmes du pays en seront éclaircis. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, qu'au royaume des aveugles, le borgne est roi.

M. McGrath: Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Cashin: Je suis toujours heureux d'entendre le député de Saint-Jean-Est.

M. McGrath: L'honorable représentant voudrait-il élargir la portée du projet de loi pour y faire admettre des étudiants en droit tels que le député de Bonavista-Twillingate?

(Texte)

M. Robert Beaulé (Québec-Est): Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade), qui disait que la motion n'était pas claire, je dois dire qu'à mon sens, elle est très claire et très simple. Je ne vois pas pourquoi il ne l'appuierait pas, car c'est bien une motion concernant les allocations familiales et non pas les pensions de vieillesse, lui qui prétend qu'un enfant peut aller aux études pendant 15 ou 20 ans en Europe. La motion n'a pas trait aux pensions de vieillesse, mais bien aux allocations familiales.

(Traduction)

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je tiens à informer la Chambre que je suis d'accord avec l'amendement et la motion principale. Dans sa version originale, la motion soumise à la Chambre méritait qu'on l'étudie parce qu'elle signalait un autre domaine où les allocations familiales pouvaient être versées. Je crois qu'il existe plusieurs cas où les allocations familiales devraient être versées même quand l'enfant a atteint l'âge où ces allocations prennent fin habituellement. L'amendement a élargi le cadre de la motion initiale mais elle mérite encore qu'on l'étudie.

Je sais, et je suppose que tous les honorables députés le savent également, qu'il y a des enfants dont le père est mort ou qui ne subvient pas aux besoins de sa famille. Dans la province d'Ontario un tel enfant est aidé en vertu du règlement relatif aux allocations versées aux mères. Dans la plupart des provinces, ces allocations prennent fin quand l'enfant atteint un âge déterminé et, pour comble de malheur, les allocations familiales prennent fin également à peu près vers le même temps. Dans la plupart des cas, la mère veuve en souffre beaucoup quand l'allocation versée aux mères par les provinces et les allocations familiales versées par le gouvernement fédéral prennent toutes deux fin à peu près vers le même temps. Il faut que les enfants continuent de fréquenter l'école soit dans la localité soit ailleurs.

Je crois que personne ne verrait d'objection à ce que les dispositions de la loi soient étendues de manière à englober ce domaine.

Je passe maintenant à la motion initiale. Quand les parents vont dans un autre pays poursuivre leurs études, ils sont considérés, en général, dans ce pays comme non résidents et ils n'ont donc pas droit aux privilèges d'un citoyen de ce pays. Par conséquent, ils ne remplissent pas les conditions voulues...

(Texte)

M. Lamy: Monsieur l'Orateur, l'honorable député est-il en train d'enterrer la motion?

(Traduction)

M. Aiken: Le député aurait-il l'obligeance de répéter sa question?

(Texte)

M. Lamy: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à l'honorable député s'il était en train d'enterrer la motion. Il est 6 heures moins 4 minutes.

(Traduction)

M. Aiken: Je parlerai jusqu'à six heures, même si je n'en avais pas l'intention. D'autres représentants ont exprimé leur désir de prendre la parole à propos de cette question; il y a en outre une difficulté d'ordre technique, par suite de la présentation de l'amendement, du fait qu'il nous faut maintenant parler de l'amendement et de la motion principale. Il faut par conséquent que les députés disposent d'un certain temps pour étudier l'amendement. La motion initiale figurait au *Feuilleton* et les députés ont eu suffisamment de temps pour se préparer à prendre la parole sur le sujet et à en venir à une conclusion. De fait, j'en étais venu à la conclusion que j'appuierais la motion initiale présentée par l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. Marcoux). Cependant, on y a ajouté un amendement à la dernière minute et j'estime qu'il faudrait donner aux députés le temps de l'examiner. J'ai donc l'intention de parler jusqu'à six heures.

J'ai quelques observations à faire et je veux me hâter avant que mon temps de parole expire. A l'heure actuelle, les versements d'allocations familiales sont retenus lorsque le père ou la mère des enfants va aux États-Unis ou dans un autre pays pendant une période de trois mois, en supposant que le père ou la mère rentrera. Sauf erreur, on agit de la sorte en vertu des dispositions des règlements. Si la motion était mise en vigueur, elle serait utile mais elle devrait se limiter au père ou à la mère qui se propose de revenir un jour ou l'autre au Canada. Ce devrait être là, à mon avis, une des premières conditions à établir. Lorsqu'on a modifié la loi sur la pension de vieillesse, il y a deux ans, on a permis que les pensions soient payées à l'extérieur du

Canada dès que le bénéficiaire y a droit et aussi longtemps qu'il faut, mais je ne crois pas qu'une semblable modification soit indiquée dans le présent cas, car, comme on l'a déjà mentionné, il faudrait avoir des raisons de croire que les parents et les enfants projettent de revenir un jour au pays. J'aimerais mentionner, notamment, les dispositions de l'article 4 de la loi sur les allocations familiales.

Une voix: Il est six heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement pourrait-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre, demain? Je suppose que la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens et que nous poursuivrons le débat qui a été entamé mais j'aimerais que le leader nous donne une idée des mesures qu'il se propose de soumettre à l'examen de la Chambre vendredi. En outre, pourrait-il nous dire si une motion sera présentée la semaine prochaine portant que la Chambre se forme en comité des subsides?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, demain, la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens. Vendredi, nous aborderons le projet de résolution qui est inscrit au nom du ministre de l'Agriculture et qui porte sur la loi sur le crédit agricole. Il s'agit de l'article 27 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. J'espère que nous en disposerons le même jour. Ensuite, nous étudierons en deuxième lecture, le bill n° C-3 modifiant la loi sur les aliments et drogues. Après que j'y aurai songé, j'ajouterai peut-être une couple d'articles demain soir. Il est difficile de prévoir les travaux pour la semaine prochaine avant de savoir quels progrès nous aurons accomplis au comité des voies et moyens.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 octobre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 25 octobre 1962.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, C.P., juge en chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui 25 octobre, à 5 heures 45 de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,

A.-G. CHERRIER.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HOWARD—RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU «FEUILLETON»

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'un cas qui intéresse tous les membres de la Chambre. Il s'agit d'une réponse qui m'a été donnée hier à une question que j'avais posée, et j'aimerais l'étayer en signalant que dans le hansard du 7 juin 1961, à la page 6177, figurent certains renseignements fournis en réponse à une question de l'honorable député de Saint-Denis. On y dit que les frais de voyage du ministre des Postes au cours du mois de mai se sont élevés à $317.33 et que certains autres moyens de transport ont été fournis gratuitement au ministre des Postes par l'État.

Hier j'ai posé la question suivante et on y a répondu:

Des membres du cabinet ont-ils fait des dépenses de voyage entre le 1er avril et le 30 juin 1962 inclusivement?

Et la réponse était, oui. La seconde partie de ma question était:

Dans le cas de l'affirmative, quelles dépenses chacun a-t-il faites chaque jour, à quel point ou endroit est-il allé et quel était l'objet de son voyage?

A quoi on a répondu:

Il est impossible de répondre à cette partie de la question, vu les renseignements qui sont disponibles.

Comme il a été répondu à une question semblable en 1961, je suis d'avis que le renseignement peut être obtenu, et si je pose la question de privilège, c'est que le gouvernement cache au Parlement des faits concernant les frais de déplacement des ministres, ce pourquoi il devrait être blâmé.

M. l'Orateur: Ayant examiné l'objection de l'honorable député, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas lieu de poser la question de privilège. C'est peut-être un grief et il se peut que la question ait été considérée comme telle en une occasion antérieure. Je pense que je vais en rester là, en ce qui concerne le fait que l'honorable député a considéré la chose comme une question de privilège.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une brève déclaration au sujet de la situation à Cuba. Je n'ai pas l'intention de faire le compte rendu des événements qui ont eu lieu ces derniers jours. Vous les connaissez. Cependant, je voudrais revenir sur la déclaration qu'a faite lundi soir le président Kennedy, soit que la Russie, en plaçant des missiles et des bombardiers à Cuba, menace notre continent ainsi que l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. De fait, en agissant de la sorte, l'Union soviétique a franchi l'Atlantique pour mettre en danger le droit qu'ont les hommes libres de vivre en paix dans cet hémisphère.

Je pense que les Canadiens sont unanimes à croire que ces armes offensives, proches comme elles sont du continent, constituent une menace directe et immédiate pour le Canada. De plus, elles mettent gravement au défi la force stratégique de dissuasion par laquelle l'alliance occidentale assure notre sécurité. Si bien que ce n'est pas seulement notre continent qui se trouve en péril, mais l'OTAN tout entière et même tout le monde libre, dont la sécurité repose pour une si grande part sur la puissance stratégique des États-Unis.

Quelques heures avant que le président Kennedy prononce son discours, le gouvernement américain, comme je l'ai déjà dit, nous a mis au courant de la situation et des mesures qu'il entendait prendre.

Tout de suite, de notre côté, nous nous sommes mis à envisager ce que le gouvernement canadien et les forces canadiennes devaient faire pour être prêts à faire face à toutes les conséquences possibles de cette action. Afin

que l'attitude du gouvernement soit clairement comprise, je dirai que nous avons l'intention d'appuyer les États-Unis et nos autres alliés dans cette affaire et, à cet égard, je demande encore une fois l'appui de toute la Chambre.

La situation est grave. Il a été et sera toujours nécessaire de calculer les risques tant de l'action que de l'inaction dans une telle conjoncture. Point n'est besoin de rappeler ici le rôle joué par le Canada dans deux guerres mondiales, dans l'alliance de l'OTAN et en Corée, pour démontrer que les Canadiens épaulent leurs alliés et font honneur à leurs engagements. C'est ce que nous entendons faire dans la crise actuelle. D'un autre côté, nous ne manquerons pas de faire tout notre possible pour trouver des solutions à ces problèmes sans recourir à la guerre. Nous allons essayer d'éviter les gestes de provocation. Notre objectif, c'est de tout faire pour diminuer la tension.

Il sera utile, je pense, de rappeler ici les principales mesures que le gouvernement a prises jusqu'à présent dans cette affaire. La première mesure a été de contrôler les avions du bloc soviétique en route vers Cuba. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà donné assez de détails à la Chambre à ce sujet. J'ajoute simplement que, même avant le discours du président, nous avions pris des dispositions pour nous assurer que l'espace canadien et les installations canadiennes de transport aérien ne servent pas au transport d'armements vers les bases soviétiques à Cuba.

Deuxièmement, toutes les forces militaires du Canada ont pris les précautions voulues, afin d'être absolument prêtes, advenant toute complication grave. Les effectifs canadiens des forces armées de NORAD sont tout aussi prêts que les forces américaines affectées aux opérations de contrôle de NORAD. En outre, ainsi que l'a signalé le ministre de la Défense nationale, nous avons remis à plus tard tout transport de familles de militaires postés outre-mer. Pour le moment, aucun militaire n'est autorisé à prendre un congé prolongé. Aujourd'hui, le gouvernement a approuvé les mesures que les forces armées seraient appelées à prendre si la crise actuelle prenait une mauvaise tournure. Nos ministères civils ont reçu l'ordre de mettre à point les mesures d'urgence requises et ils se sont déjà mis à la tâche. Nous avons demandé aux ministres et aux fonctionnaires indispensables de se tenir en disponibilité pour tout le temps que durera la crise.

A d'autres reprises, j'ai informé la Chambre des préparatifs faits pour assurer la continuité du gouvernement si les choses tournaient mal. Les préparatifs visent non seulement le service public mais aussi les gouvernements provinciaux et les municipalités auxquelles nous avons fourni une aide financière, des renseignements et des conseils. Je ne crois pas qu'il soit opportun d'en dire davantage sur les mesures que nous avons prises et sur celles que nous serons prêts à prendre si les circonstances l'exigent.

Je tiens à ce que la Chambre et les Canadiens sachent que le gouvernement a pris les précautions qui s'imposent pour collaborer avec nos alliés et pour être prêts à toute éventualité. Comme je viens de le dire, le gouvernement cherche à trouver un moyen de régler sans recours aux armes cette situation extrêmement menaçante. Par ailleurs, nous reconnaissons que le monde libre ne peut risquer que sa sécurité essentielle soit compromise par des armes offensives montées sur des bases à proximité de l'Amérique du Nord. Ainsi que l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors d'un interview à la télévision nationale hier soir, nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour conjurer les dangers auxquels nous sommes exposés.

Les députés connaissent bien les événements marquants des dernières vingt-quatre heures. Des navires soviétiques qui se dirigeaient vers Cuba ont fait demi-tour. Un pétrolier russe a pu poursuivre sa route après avoir été arraisonné par un navire de la marine américaine, puisqu'il a été établi qu'il ne transportait que du pétrole.

J'estime que l'accalmie des dernières heures est encourageante. Cependant, il est encore trop tôt pour supposer que le moment critique est passé. Deux choses pressent; il faut d'abord éviter un conflit et ensuite trouver une solution pacifique à cette nouvelle provocation de l'URSS.

Les députés conviennent, je n'en doute pas, que c'est dans les Nations Unies que réside notre plus grand espoir à cet égard. Il faut louer le secrétaire général intérimaire de la promptitude avec laquelle il a assumé la lourde responsabilité qu'il a comme directeur exécutif des Nations Unies. Sa proposition pour le maintien du *statu quo* a pour but de gagner du temps afin de trouver une formule de compromis acceptable. Il a offert ses bons offices dans cette affaire tout comme l'auraient fait ses éminents prédécesseurs.

Dans l'intervalle, le Conseil de sécurité se réunira de nouveau à 4 heures et les discussions officielles y reprendront. Les réponses du président Kennedy et de M. Khrouchtchev auront peut-être été reçues à ce moment-là.

Partout dans le monde le débat se poursuit sur la légalité des mesures prises par le président Kennedy pour imposer la quarantaine. A mon avis, de telles discussions sont plutôt stériles et sont étrangères au fond de la question. Nous sommes devant un problème. Les

arguments d'ordre juridique, quels qu'ils soient, ne peuvent supprimer le fait que l'Union soviétique a mis en danger d'une façon nouvelle et directe la sécurité des États-Unies et celle du Canada également.

Les défendeurs de M. Khrouchtchev disent: «Quelle différence existe-il entre les bases de missiles soviétiques à Cuba et les bases américaines à la périphérie de l'Union soviétique?» Les bases américaines à l'étranger ont été installées seulement pour s'opposer aux pressions menaçantes de l'Union soviétique et elles n'ont jamais été cachées au public. En outre, l'Ouest s'est abstenu de prendre, au cours des dernières années, la moindre mesure qui aurait pu bouleverser le monde. Il y a, dans toutes les parties du monde, des pays où l'Ouest aurait pu installer des bases d'armes nucléaires. Délibérément il a décidé de ne pas le faire. Le Canada a montré son sens des responsabilités en contribuant à éviter la multiplication de ces armes dangereuses dans le monde. Monsieur l'Orateur, comparer les mesures prises par le monde occidental avec l'armement clandestin et provocateur de Cuba, c'est vouloir sciemment ignorer la retenue voulue qui a caractérisé la politique occidentale. Considérée sous cet angle, la requête demandant la démolition de ces nouvelles installations de Cuba, qui sont un danger, n'est pas déraisonnable. L'équilibre des forces a été rompu par l'Union soviétique; c'est à l'Union soviétique et à Cuba de le rétablir.

La situation critique dans laquelle nous nous trouvons aura peut-être des effets salutaires. Il en sortira peut-être du bon, qui sait? La démolition de ces installations constituerait la première étape sur la voie du désarmement et si des mesures comme celles que j'ai proposées l'autre jour étaient complétées par une inspection internationale, nous aurions peut-être fait les premiers pas pour nous éloigner de l'abîme au bord duquel le monde s'agrippe depuis si longtemps.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les membres de la Chambre savent gré au premier ministre d'avoir fait une déclaration pour les mettre au courant des derniers événements dans cette situation extrêmement sérieuse. Il n'est peut-être pas exagéré de dire qu'elle est plus que sérieuse, qu'elle est grave, et que même si elle ne s'est pas aggravée au cours des dernières vingt-quatre heures, néanmoins la paix sera menacée jusqu'à ce que nous ayons l'assurance que des mesures ont été prises pour faire disparaître cette menace qui pèse sur nous en ce moment. Comme le premier ministre l'a signalé, le danger consiste en ce que des bases nucléaires, qui existent malheureusement dans certains pays, soient maintenant établies dans un pays qui n'en avait pas jusqu'ici et qui, cette fois-ci, se trouve être dans l'hémisphère occidental. Cela constitue une menace directe à la paix et à la sécurité de l'hémisphère étant donné surtout les circonstances qui entourent l'aménagement des bases cubaines.

Cet élargissement, monsieur l'Orateur, a des conséquences qui dépassent l'état d'urgence actuel, des conséquences qu'il importe de peser dans l'élaboration de notre propre politique de défense et qui souligne peut-être combien il importe que les pays qui ne possèdent pas encore d'armes nucléaires fassent tout ce qu'ils peuvent pour empêcher la distribution de ces engins à un cercle plus large. Les Nations Unies pourraient peut-être y arriver en s'entendant sur un accord par lequel les États membres se refuseraient volontairement la possibilité de se joindre au cercle nucléaire. Toutefois, je ne vois aucune possibilité d'un relâchement de la tension générale à ce sujet ni à l'égard de sujets connexes, je n'ai aucun espoir que la crise actuelle de la guerre froide disparaisse avant que nous puissions éliminer la menace immédiate à la paix que pose l'établissement de bases nucléaires à Cuba.

La question importante, par conséquent, ainsi que le premier ministre l'a signalé, c'est de savoir si l'on aménage vraiment de telles bases, si celles-ci menacent la sécurité et la paix, si elles sont sous le contrôle des Soviets. Les preuves démontrent, il me semble, sans l'ombre d'un doute que la réponse à toutes ces questions est affirmative.

C'est une nouvelle conjoncture et c'est un nouveau danger. C'est un danger que le président des États-Unis nous a signalé le 4 septembre et encore le 13 septembre quand il a dit, le 4 septembre, qu'il n'était pas établi que des bases militaires soviétiques étaient aménagées à Cuba ni qu'il y avait des missiles terre-terre offensifs. Puis il a ajouté—sans que nous attachions peut-être l'importance que nous aurions dû à ses paroles—s'il en était autrement, les problèmes les plus graves en surgiraient. Eh bien, monsieur l'Orateur, ils ont surgi. Le président des États-Unis s'est vu forcé d'intervenir pour sauvegarder la sécurité de son propre pays et aussi celle de l'hémisphère.

Comme j'ai déjà osé le dire, nous qui sommes les voisins les plus proches et en quelque sorte les amis les plus intimes des États-Unis, nous devons appuyer le geste du président en cette heure d'urgence grave et de menace à la paix. Mais nous pouvons, comme je l'ai déclaré en dehors de la Chambre, tout en appuyant cette action regardée comme nécessaire pour la sécurité en face de cette menace, sûrement nous féliciter que les Nations Unies aient été convoquées et que le conseil de sécurité se réunisse déjà. Nous pouvons

nous féliciter que, dans cette organisation mondiale que forment les Nations Unies, on travaille, on parle et on négocie pour résoudre le problème de façon à faire disparaître cette menace à la paix.

Nous avons présentement, tout comme par le passé, de bonnes raisons de nous réjouir de l'existence des Nations Unies, de l'organisation mondiale, qui, malgré ses faiblesses et ses échecs, protège aujourd'hui l'humanité de la destruction. Nous devons aussi être reconnaissants envers les États-Unis, la nation la plus puissante au monde, de n'avoir pas hésité à saisir les Nations Unies de cette question, et de soumettre sa conduite au jugement des 109 nations qui composent ce forum mondial.

Monsieur l'Orateur, on dit que ce qui est bon pour l'un l'est aussi pour l'autre. En entendant de semblables déclarations, il est sans doute bon de se rappeler qu'en 1956, lorsque l'Union Soviétique a attaqué la Hongrie par le feu, l'épée et la terreur, elle n'a pas demandé aux Nations Unies de porter jugement sur elle. Comme le savent bien des honorables députés, elle n'a même pas reconnu aux Nations Unies le droit de faire enquête à propos de ses actions. Je crois donc, monsieur l'Orateur, que nous devons être reconnaissants envers les Nations Unies d'être intervenues, et envers les États-Unis, d'avoir saisi les Nations Unies de leur initiative. J'estime qu'à l'instar de l'Angleterre, nous pouvons appuyer, par tous les moyens appropriés, la position que les États-Unis ont prise aux Nations Unies.

Ainsi que je l'ai déjà dit, cela ne signifie pas, dans l'esprit de beaucoup, que nous approuverons en bloc tous les détails de cette décision. En fait, bon nombre de personnes, amies des États-Unis et désireuses de les appuyer, peuvent mettre en doute le bien-fondé de certains des arguments avancés et même de certains aspects de la décision prise. Pourtant, vrai ou non, cela n'est pas aussi important que de nous rallier à notre voisin et ami, à titre de membre de l'Alliance de l'Atlantique Nord, un ami qui est une nation démocratique et libre, qui possède une société libre, la liberté de décision et la liberté d'expression et dont, ni en intention ni en fait, le régime n'est impérialiste.

Monsieur l'Orateur, j'estime que nous devrions être encouragés par le fait que la position que je propose et que le premier ministre a déjà adoptée, est celle qu'ont adoptée tous les États membres de l'Organisation des États américains, bien que beaucoup d'entre eux aient critiqué bon nombre des aspects de la politique des États-Unis en Amérique latine et, aussi, à Cuba. Que les pays de l'hémisphère occidental aient fait front commun aux Nations Unies devant cette crise qui menace actuellement la paix et la sécurité, œuvre pour le maintien de ces deux valeurs et nous réconforte.

[L'hon. M. Pearson.]

Le premier ministre a signalé un autre aspect de la question. L'ONU est intervenue. Le secrétaire général, d'une façon qui nous rappelle l'attitude de son grand prédécesseur, est intervenu avec sagesse et modération et a soumis au Conseil de sécurité au nom, je crois, de 44 pays asiatiques et africains—un grand nombre de pays asiatiques et africains—une proposition qui peut empêcher la situation de s'aggraver, tout en favorisant la mise au point d'une solution du problème dans son ensemble.

Très souvent—et l'histoire de la dernière guerre mondiale l'a démontré—il faut faire face à une crise de ce genre pour trouver une solution dépassant la crise elle-même. Par conséquent, il est possible que ce danger et cette menace nous amènent à trouver des solutions à des problèmes qu'il aurait été impossible de résoudre dans d'autres circonstances. Le secrétaire général nous a peut-être montré comment on peut y arriver. Il a dit que l'ONU pouvait intervenir maintenant, au moyen d'une résolution qui serait une espèce de résolution de *statu quo,* en vertu de laquelle les États-Unis renonceraient à leur blocus et l'URSS à l'envoi de fournitures militaires à Cuba pour une certaine période de temps. Pendant cette période de temps, on pourrait peut-être en arriver à une solution, non seulement au problème immédiat qui se pose mais peut-être à d'autres problèmes encore plus importants.

Ceci me paraît une initiative très constructive et très encourageante. Mais, selon moi, elle aurait beaucoup plus de chances de réussir si l'on pouvait lui ajouter une proposition assurant que toute obligation entreprise par les intéressés serait remplie. La proposition dont il est question dit que les États-Unis auraient l'obligation de renoncer au blocus, obligation à laquelle ils ne pourraient manquer sans que ce soit su immédiatement. Il s'agit d'une obligation qui s'impose presque d'elle-même. Mais l'obligation qui est imposée à l'autre partie, à savoir de ne pas envoyer de fournitures militaires à Cuba, est une obligation qu'on pourrait ne pas respecter, à moins de disposer de moyens de contrôle et d'inspection.

Voilà ce que peut-être la délégation canadienne, si l'occasion s'en présente à l'ONU, pourrait faire. Peut-être pourrait-on formuler une proposition supplémentaire créant immédiatement une force navale d'inspection de l'ONU, afin d'assurer que toute obligation de ce genre, entreprise en vue de gagner du temps et de permettre de trouver une solution au problème de base, soit respectée. Pendant ce temps, on pourrait faire agir une force navale d'inspection de l'ONU pour rassurer

ceux qui pourraient douter de la parole du gouvernement soviétique, même à l'égard d'une obligation de ce genre. Cela fournirait le genre d'assurance que les équipes d'inspection et de contrôle de l'ONU ont donnée dans le passé, et qu'elles pourraient encore fournir à l'avenir.

Voilà une possibilité qui pourrait améliorer la situation, et je ne doute pas qu'il y en ait d'autres. Il est bon de savoir que le gouvernement canadien, dans cette situation, s'efforce, comme il le fait, de raffermir la paix et la sécurité, de supprimer la menace terrible de la guerre. Il est bon de savoir que le gouvernement canadien appuie fermement son ami et voisin, les États-Unis, dans cette affaire.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, il est certes rassurant pour nous ici, comme ce doit l'être pour tous les Canadiens et les amis de la paix dans le monde, d'entendre le premier ministre parler dans les termes qu'il vient d'employer. Je crois que l'une des conditions préalables de la paix à notre époque, c'est que nous nous rendions compte de nos obligations envers nos amis et voisins et que nous comprenions ces obligations. C'est seulement en présentant un front uni avec ceux qui partagent nos idéals et chérissent le régime de liberté dans lequel nous vivons que nous pouvons espérer faire échec aux assauts du communisme dans le monde d'aujourd'hui.

Il faut nous pénétrer de cette idée qu'il n'y a pas de compromis entre le bien et le mal. La coexistence avec le communisme conduit en définitive à la soumission. Mais la soumission à laquelle visent les forces subversives qui s'opposent à nous en cette époque ne s'obtient pas par le recours à la force, comme le respect que le brimeur impose à ses condisciples. Elle s'obtient par l'étouffement de toute résistance, au moyen de l'apathie. Je crois que nulle intolérance n'est aussi méchante et aussi violente dans la poursuite de son objectif que celle qui va de pair avec la neutralité. Je suis heureux d'entendre le chef du gouvernement, le premier ministre, parler comme il l'a fait à ce propos. Le vidage de crâne atteint son but en neutralisant la résistance mentale de ses victimes.

Souvenons-nous que nous sommes une nation. Une nation souveraine, qui a toutes les raisons d'être fière de son patrimoine. Nous sommes une nation qui aujourd'hui a sa responsabilité, responsabilité qui ne fera que grandir de jour en jour. Cela ne veut pas dire que nous allons prendre une attitude hostile ou querelleuse envers ceux qui sont de l'autre côté de la clôture.

Je crois que, en tant que Canadiens, nous sommes parfaitement en mesure d'adopter calmement une ferme attitude à l'égard de ce que nous savons être juste et de ce que le monde veut en recherchant la paix. Je sais également que, tous, nous reconnaissons l'importance primordiale des efforts qui se font à l'heure actuelle aux Nations Unies. Il est réconfortant encore une fois de savoir que notre délégation à nous fait tout ce qu'elle peut pour raffermir les mesures prises par les Nations Unies et l'influence que peut exercer cette organisation dans le moment.

Outre l'intervention directe des Nations Unies qui a lieu présentement, l'occasion nous est réellement offerte d'user de notre influence auprès des nations qui peuvent ne pas être engagées comme nous le sommes. Nous avons probablement, pour un bon nombre, l'occasion de faire notre apport personnel qui peut sembler minime, mais en tant que nation, nous avons une magnifique occasion de le faire. N'oublions pas que le prix de l'amitié, c'est la bienveillance et la bienveillance est une force dont nous devons nous servir en toute occasion.

Il est aussi consolant de voir que l'Organisation des États américains a exprimé l'unanimité de ses membres et je signale au gouvernement que le moment est tout choisi pour nous de nous allier à nos voisins de cet hémisphère et de devenir membre participant de cette organisation. Il me semble que nous ferions un premier pas dans cette voie en faisant nettement sentir notre influence et en nous orientant de ce côté-là.

N'allons pas simplement déclarer que nous appuyons les États-Unis pour ensuite nous asseoir, nous féliciter et croire que nous avons fait quelque chose. Nous, Canadiens, nous respectons notre propre souveraineté et appuyons les États-Unis, nos amis, nos meilleurs voisins. Devant eux, nous ne nous sentons ni un vassal, ni un faible voisin, mais nous les appuyons parce que nous sommes Canadiens, citoyens de l'État souverain du Canada. Agissons donc tous en vrais Canadiens. Rallions-nous à la même politi-

que et rappelons-nous que nous n'avons pas à nous plier à tous les caprices de ceux qui sont plus puissants que nous. Rappelons-nous que l'occasion nous est fournie en ce moment de montrer la voie et, comme le chef de l'opposition officielle l'a si bien dit, il faut peut-être une crise comme celle-ci pour que nous le fassions. Aujourd'hui le monde est à la recherche d'une direction autre que celle qui lui est donnée par les deux grandes puissances qui s'opposent dans ce conflit mondial. En qualité de Canadiens, nous avons l'occasion de donner espoir et d'orienter plusieurs pays moins importants qui sont incapables de prendre position comme nous le faisons aujourd'hui. Nous devons faire face à nos obligations à cet égard.

N'oublions pas non plus que dans ce jeu d'échecs de la politique internationale où une nation s'affronte à une autre de chaque côté du mur qui divise le monde en deux camps opposés, nous n'avons pas seulement affaire à des nations que représentent des gouvernements, mais plutôt à des nations qui représentent des millions et des millions de gens, comme vous et moi, des gens qui ont le droit de vivre et qui veulent vivre, qui cherchent la paix comme nous, et il s'en trouve même de l'autre côté du mur. Quand nous tâchons de résoudre nos problèmes et que nous parlons de toutes ces choses, n'oublions pas que nous agissons au nom de millions et de millions de gens pour qui la vie est aussi précieuse qu'elle l'est pour nous.

L'autre jour, je me suis rappelé une déclaration qu'il est peut-être opportun de citer ici, et selon laquelle «il vaut mieux manger que d'être parmi les rouges». C'est dans ce sens que nous avons une chance de prendre l'initiative dans notre propre hémisphère, une chance d'atteindre, à l'heure actuelle, les nations qui ne sont pas aussi fortunées que nous et de fournir, en raison de nos immenses possibilités, qui nous permettent de montrer notre bonne volonté, les nécessités de la vie à ces populations en cherchant, en outre, ce que nous pouvons faire de plus pour attirer nos voisins dans ce bon voisinage de nations qui peut faire tant dans l'hémisphère occidentale. Allons de l'avant, aidons le plus possible ces pays de l'Amérique latine qui ont besoin d'aide et qui cherchent ceux qui les orienteraient.

Dans cette crise, chaque Canadien de bon aloi se rend compte que les problèmes en jeu sont graves. En réalité, nous sommes en guerre. Nous n'avons pas voulu l'admettre depuis des années, mais la guerre froide que nous avons menée ces 12 dernières années—et même depuis la fin de la première guerre mondiale, si nous voulons remonter aussi loin—est tout autant une guerre, et tout aussi grave, que tout autre conflit auquel nous avons pris part. Cette guerre n'est pas nécessairement menée avec les armes, mais les forces employées, en fin de compte, sont tout aussi décisives.

Par conséquent, dans cette lutte que nous menons et notre recherche de la paix, nous en revenons aux problèmes dont la déclaration que nous a faite aujourd'hui le premier ministre est un exemple. Il faut tenir, avec nos amis, pour tout ce qui est juste et faire tout, dans la mesure de nos moyens, pour favoriser et cultiver, davantage encore, cette paix dont notre monde a besoin pour survivre.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, depuis la déclaration que j'ai formulée lundi soir au nom de mes collègues, dans laquelle j'ai exposé les espoirs que nous entretenons et les grandes lignes de notre attitude sur la crise de Cuba, notre parti a eu l'occasion d'obtenir et de vérifier des données et des renseignements. Je tiens à souligner que les membres de notre groupe ont arrêté leurs décisions en pleine connaissance de leurs responsabilités vis-à-vis la population canadienne et les nombreux millions de gens dont a parlé le chef du parti qui siège en face.

Nous espérions présenter nos vues à la Chambre auparavant, hier surtout, puisque la journée des Nations Unies aurait été, à notre avis, une occasion très propice pour exposer en détail nos opinions sur cette malheureuse crise. Néanmoins, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de pouvoir maintenant formuler, sur la crise cubaine, une déclaration conforme à la politique générale que nous préconisons depuis longtemps pour les affaires extérieures.

Les députés n'ignorent pas ce que notre groupe pense du désarmement, des armes nucléaires, des essais nucléaires; ils savent que nous avons mis notre confiance dans les Nations Unies et que nous estimons que tous ces problèmes devraient être soumis à l'organisation internationale.

Je tiens à bien faire remarquer que nous ne tentons de tirer aucun avantage politique

de cette déplorable crise. Nous voulons tout bonnement présenter nos vues et nos propositions, fermement convaincus qu'elles favoriseront les meilleurs intérêts de la population canadienne et qu'elles concourront à l'avènement de la paix dans le monde.

Certaines gens adhèrent encore à une vieille croyance, d'après laquelle les Canadiens ne devraient jamais s'en prendre à la politique étrangère des États-Unis. Les membres de notre parti rejettent catégoriquement cette opinion et nous croyons qu'il est de notre devoir de proposer une autre solution parce que celle que nous cherchons à mettre en œuvre nous mènera probablement au suicide mondial.

A notre avis, monsieur l'Orateur, la voie que poursuivent actuellement les États-Unis peut aboutir à une victoire de propagande pour M. Khrouchtchev et lui valoir le titre de pacifiste aux yeux de plusieurs nations du monde. Je vous signalerai, monsieur l'Orateur, que même l'éditorial d'aujourd'hui du *Globe and Mail* exprime la même opinion. Je vais en citer une seule phrase:

> Il peut poser comme le pacifiste qui présente l'autre joue à l'agression des États-Unis.

Monsieur l'Orateur, nous approuvons les observations du chef de l'opposition officielle quant à la tragédie qui s'est produite en Hongrie. Mais j'ajouterai que deux noirs ne font pas un blanc. Je souligne que notre parti s'est toujours opposé à l'action unilatérale de la part de toute puissance. Par conséquent, à ce titre, nous regrettons que les Soviets aient installé des bases de lancement à Cuba et nous sommes peinés de désapprouver que le gouvernement américain ait choisi un mode d'action qui pourrait facilement occasionner les pires conséquences avant d'avoir d'abord saisi les Nations Unies de la question de ces bases de lancement.

Monsieur l'Orateur, il semble bien, d'après les réponses du premier ministre aux questions qu'on lui a posées ici même, que le gouvernement de notre amical et puissant voisin a décidé de sa politique sans consulter son voisin le plus rapproché, le Canada, ni ses alliés de l'OTAN, mais s'est contenté de les aviser des mesures qu'il comptait prendre. Je tiens à déclarer énergiquement—et personne ne saura me contredire—qu'il y a là une flagrante violation des dispositions du traité de l'Atlantique nord. Le président des États-Unis n'a tenu aucun compte du dispositif de consultation de l'OTAN. Il n'a pas sollicité l'avis des membres de l'Organisation; il s'est simplement contenté de leur révéler de but en blanc ce que les États-Unis comptaient faire. Et, la situation mondiale étant ce qu'elle est, nous nous opposons catégoriquement à pareille ligne de conduite.

Le problème de Cuba a évidemment souligné deux ou trois problèmes internationaux de l'heure. Il a servi à souligner le bien-fondé de notre politique d'opposition à la distribution des armes nucléaires et, partant, de notre opposition à la remise de pareilles armes à nos troupes soit au pays, soit ailleurs. Il est très clair que la sécurité de Cuba a gravement souffert de l'installation de bases nucléaires et que la paix s'en trouve énormément plus menacée. Voilà précisément ce que le Nouveau parti démocratique voyait comme conséquence inévitable de la propagation des armes nucléaires, et voilà pourquoi nous nous sommes continuellement opposés au plus haut point à ce que quiconque cède d'autres armes nucléaires à qui que ce soit. L'aménagement de bases soviétiques à Cuba a fait ressortir le fait qu'il existe des bases américaines et des bases d'autres pays, un peu partout dans le monde, et que les autres les considèrent comme une menace constante—nous les comprenons d'ailleurs très bien—tout comme nous considérons celles de Cuba comme une menace pour notre continent.

Monsieur l'Orateur, nous souhaitons vivement que la crise qui a éclaté ces jours derniers soit, à tous les pays, y compris les États-Unis et l'Union soviétique, l'occasion de s'attacher au problème des bases militaires dans son ensemble, particulièrement à celui des bases nucléaires, et de chercher à mettre au point un programme prévoyant leur démolition graduelle, dans le cadre d'un programme général de désarmement. La crise des Caraïbes a supplanté, dans les manchettes de nos journaux, les combats qui se déroulent à la frontière sino-indienne, mais nous devons reconnaître que ce conflit-là fait partie des troubles mondiaux que nous vivons présentement. Voilà un autre exemple d'action unilatérale de la part d'une puissance, cette fois, la Chine communiste, contre un voisin ami. Malheureusement, monsieur l'Orateur, il est impossible aux Nations Unies de condamner de la façon habituelle les actions de la Chine dans les Himalayas, et d'exiger la cessation des hostilités à cet endroit, car la République populaire de Chine n'est pas membre des Nations Unies, n'y ayant pas été admise. C'est regrettable dans la conjoncture mondiale.

Toutefois, il ne suffit pas de regretter les événements, du point de vue des députés de ce parti. Nous devons sortir de cette situation et, monsieur l'Orateur, en prenant aujourd'hui la parole au nom de mon parti, j'ai surtout l'intention de présenter des propositions constructives. Certains prétendent que les Nations Unies ne peuvent rien faire lorsque le conflit éclate entre deux grandes puissances. Notre parti n'est pas d'accord, car les Nations Unies sont l'unique moyen dont nous

disposons pour trouver une solution pacifique aux conflits internationaux.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, nous proposons que le Canada s'efforce immédiatement d'obtenir les appuis nécessaires à la présentation d'une résolution au Conseil de sécurité et, au besoin, à l'Assemblée générale des Nations Unies, ultérieurement, en vertu des termes de la résolution spéciale sur le groupement pour la paix, résolution qui tendrait à faire disparaître immédiatement la menace de guerre qui pèse sur la région des Caraïbes, pour qu'on puisse gagner le temps nécessaire aux négociations, car le temps est le facteur essentiel de cette situation très grave.

Monsieur l'Orateur, une telle résolution devrait proposer que l'URSS et les États-Unis agissent immédiatement et simultanément pour détourner de la route cubaine les navires soviétiques et que les États-Unis lèvent leur blocus de la région des Caraïbes. Si pareille résolution était acceptée, il pourrait être nécessaire que des bâtiments d'autres pays patrouillent les routes de navigation pour que tous soient certains que les deux grandes puissances ont donné suite à leurs engagements.

Monsieur l'Orateur, les membres de mon groupe, ainsi que beaucoup de députés, je pense, ont lu avec plaisir dans la *Gazette* de ce matin que M. U. Thant a demandé aux États-Unis et à l'URSS de ne plus s'engager davantage à propos de Cuba et qu'il fait une proposition semblable à celle que nous formulons aujourd'hui, et qui a été examinée il y a quelques jours. La résolution à présenter aux Nations Unies devrait comporter aussi la reconnaissance sans équivoque de l'intégrité de Cuba et chercher à dissiper les craintes éprouvées par Cuba depuis certains actes antérieurs et que nous comprenons aujourd'hui. Notre parti estime que les Nations Unies devraient faire une démarche concrète et positive de ce genre. L'organisation mondiale a réussi à circonscrire et à mettre fin à des conflits locaux et s'est très bien acquittée de cette mission dans les engagements mettant aux prises de petites nations. Elle doit maintenant prouver son efficacité dans la tâche suprême de rapprocher deux grandes nations. Personne ne peut croire, monsieur l'Orateur, que les États-Unis ou l'Union soviétique risqueraient délibérément les destructions d'une guerre thermonucléaire. Et c'est là, espérons-nous, que l'action énergique, prompte et concrète des petites nations, le Canada, par exemple, par son gouvernement et par les Nations Unies, peuvent non seulement sauver le monde des horreurs qui le menacent mais aussi jeter les fondements d'une organisation mondiale plus forte en vue d'une paix durable.

[M. Herridge.]

Pour conclure, monsieur l'Orateur, a défaut d'autre chose, la crise cubaine aura eu pour effet de faire ressortir de façon terrifiante l'affreux péril qui menace l'humanité depuis l'invention des armes nucléaires et de faire comprendre que le monde entier, y compris les deux grandes puissances nucleaires, doit enfin se convaincre que la guerre n'est possible que si la race humaine est prête à un suicide collectif. Il faut profiter de l'occasion offerte par cette sombre et effrayante perspective, tant que l'horreur règne encore dans les esprits, pour insister sur la démolition de toutes les bases de missile installées dans le monde entier, démolition qui commencerait à nous éloigner de façon définitive du gouffre qui s'est ouvert cette semaine sous nos pas, au moment où les États-Unis jouèrent la vie de nous tous, dans leur lutte contre l'URSS.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

MESURE PRÉVOYANT LA SÉCURITÉ DES PERSONNES EMPLOYÉES AUX OUVRAGES, ENTREPRISES ET AFFAIRES QUI RELÈVENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail) demande à déposer le bill n° C-70, prévoyant la sécurité des personnes employées aux ouvrages, entreprises et affaires qui relèvent du gouvernement fédéral.

M. Knowles: Expliquez-vous!

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, ce bill a pour objet de favoriser la sécurité et le bien-être des personnes employées aux ouvrages, entreprises et affaires qui sont de la compétence de l'État fédéral. Il tend à réduire les pertes de main-d'œuvre, les souffrances personnelles et les dépenses qu'entraînent les accidents du travail.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

FORT-RAE (T.N.-O.)—CONTAMINATION DE L'EAU POTABLE

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Isabel J. Hardie (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser au ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales une question dont je lui ai donné préavis. Elle se fonde sur un article paru en page éditoriale du journal *News of the North* qui déplore que sept personnes de Fort-Rae soient mortes depuis le mois de juin, pour avoir bu de l'eau contaminée. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que fait le gouvernement afin de protéger la santé des gens qui habitent le Nord?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir averti de son intention de me poser cette question. Cela m'a permis d'obtenir les renseignements nécessaires. D'après les rapports qui m'ont été présentés, une épidémie de dysentrie a éclaté à Fort-Rae au cours de l'été, du fait que l'eau était contaminée. Comme le sait l'honorable député, l'approvisionnement en eau potable des localités des Territoires du Nord-Ouest a causé de graves problèmes au cours des années. Ceux-ci résultent de l'existence de pergélisol, qui cause des épidémies de temps à autre.

En ce qui concerne Fort-Rae, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le gouvernement territorial se sont immédiatement penchés sur le problème. Outre les mesures médicales mises en vigueur, ils ont entrepris un programme éducatif destiné à mettre en garde les habitants de la région contre le danger de boire les eaux du sol de la région ou de les utiliser pour la cuisson et à leur apprendre à l'aseptiser en la bouillant ou en y mettant du chlore...

M. l'Orateur: A l'ordre! Avec tout le respect dû à l'honorable député et au ministre, j'estime que la nature de la question et la longueur de la réponse aurait justifié de la porter au *Feuilleton*.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ORGANISATION ET AU MAINTIEN D'UN SERVICE CONSULTATIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre.

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant les transformations industrielles et les ajustements de la main-d'œuvre; assurant l'organisation et le maintien d'un Service consultatif de la main-d'œuvre; pourvoyant de plus à des paiements, à titre d'encouragements fiscaux, pour l'élaboration de programmes d'ajustement de la main-d'œuvre; prévoyant en outre la conclusion de conventions relatives à des versements, par le Canada, pour stimuler la mobilité de la main-d'œuvre; établissant un Conseil appelé «Conseil consultatif des transformations industrielles et ajustements de la main-d'œuvre»; pourvoyant au traitement du président et à certains frais encourus par les membres du Conseil.

La motion est adoptée.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

NORAD—À PROPOS D'UNE DÉCLARATION TÉLÉVISÉE DU MINISTRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à propos de l'interview télévisée par Radio-Canada hier soir à laquelle il a bien voulu se soumettre? Voudrait-il nous expliquer ce qu'il voulait dire en déclarant que NORAD n'avait rien à voir à l'affaire de Cuba?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'aimerais guère être obligé d'expliquer au député d'Essex-Est tout ce que j'ai dit hier soir. Il me faudrait plus de 40 minutes et je n'entreprendrai pas cette tâche aujourd'hui.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est guère la façon appropriée de répondre à la question, surtout étant donné les circonstances actuelles.

L'hon. M. Martin: Vu l'importance de l'affaire, le fait que le Canada fasse aussi partie du NORAD et ce que le premier ministre a dit aujourd'hui et les explications qu'il a données sur les préparatifs de cette organisation, le ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait nous expliquer clairement ce qu'il a voulu dire par sa déclaration d'hier soir?

L'hon. M. Green: Si l'honorable député lisait le reste de cette partie de sa déclaration qui se rapporte à cette question, il s'apercevrait qu'il a expliqué que le NORAD fait partie de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord elle-même et que l'OTAN n'est pas directement en cause dans cette crise des Caraïbes.

L'hon. M. Martin: Étant donné l'importance de cette question, le ministre m'expliquerait-il le sens de sa déclaration, à savoir que l'OTAN n'est pas directement en cause, et que le NORAD n'est pas impliqué pour le moment. Si je pose la question c'est à cause de la déclaration faite aujourd'hui par le premier ministre et par le président des États-Unis, les vues exprimées étant contradictoires.

L'hon. M. Green: Le NORAD est un système de défense contre les attaques aériennes.

L'hon. M. Martin: L'activité du NORAD ne s'arrête pas là.

L'hon. M. Green: J'estime que ma déclaration d'hier soir n'allait pas à l'encontre des faits.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale afin de dissiper toute équivoque possible au sujet de la déclaration du premier ministre selon laquelle les éléments canadiens de NORAD sont maintenant rendus au même point que ceux des États-Unis. Cela signifie-t-il que les escadrilles Bomarc ont été munies d'armes ou n'était-ce, de la part du premier ministre, que des paroles en l'air?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois que, réflexion faite, le député estimera qu'il n'aurait pas dû exprimer sa question de cette

manière. Les deux escadrilles Bomarc, dont l'une n'est pas encore achevée à La Macaza, n'ont pas été munies d'ogives nucléaires, si c'est là ce qu'il veut savoir.

APPUI DU CANADA À L'APPEL LANCÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais poser une question au premier ministre, car un détail de la déclaration qu'il a faite à la Chambre cet après-midi a dû m'échapper. Voici ma question: le gouvernement a-t-il donné instruction à la délégation du Canada aux Nations Unies d'informer le secrétaire général qu'elle appuie son appel pressant en vue d'observer le statu quo pendant une période de 14 jours, au cours de laquelle le premier ministre Khrouchtchev arrêterait les navires soviétiques qui se dirigent vers Cuba et le président Kennedy lèverait le blocus imposé par les États-Unis?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que cette question devrait s'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Brewin: Je consens volontiers à poser ma question de nouveau.

L'hon. M. Starr: Répétez-là.

M. Brewin: Le gouvernement a-t-il donné instruction à la délégation du Canada aux Nations Unies d'informer le secrétaire général qu'elle appuie l'appel pressant qu'il a lancé en vue d'observer le statu quo pendant une période de 14 jours, au cours de laquelle le premier ministre Khrouchtchev arrêterait les navires soviétiques qui se dirigent vers Cuba et le président Kennedy lèverait le blocus imposé par les États-Unis?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement étudie encore la proposition du secrétaire général intérimaire.

M. Brewin: Une autre question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il assurer à la Chambre que la question sera mise à l'étude?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre a répondu, je crois, que la question est présentement à l'étude.

M. Brewin: Merci, monsieur l'Orateur.

(Texte)

LES FINANCES

QUÉBEC—ON RÉCLAME LA SUPPRESSION DE LA TAXE SUR LES COMPAGNIES QUI DISTRIBUENT L'ÉLECTRICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire si le mode de taxation présentement en vigueur dans plusieurs provinces, en particulier dans la province de Québec, pour ce qui a trait aux consommateurs d'électricité des compagnies privées et des organismes publics, est différent, de sorte que nombre de consommateurs de certaines provinces sont forcés de payer des impôts que d'autres consommateurs ne paient pas?

Une voix: Certains veaux ont perdu leur mère!

M. l'Orateur: Je crains que l'honorable député n'ait mal rédigé sa question, parce qu'il y exprime certaines opinions. En réfléchissant, peut-être pourrait-il reprendre sa question ou l'inscrire au *Feuilleton!*

(Traduction)

La parole est au député de Greenwood.

(Texte)

M. Caouette: Une question supplémentaire, s'il-vous-plaît.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais, puisque sa question était contraire au Règlement, il ne peut donc y avoir de question supplémentaire.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Une voix: Pas de Règlement pour lui!

M. Caouette: J'invoque le Règlement. L'honorable ministre sait exactement ce dont il s'agit.

(Traduction)

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Vous avez donné la parole au député de Greenwood.

M. l'Orateur: Trois députés sont debout en ce moment alors que c'est l'Orateur qui a la parole.

(Texte)

Je ferai remarquer à l'honorable député qu'il ne peut poser une question supplémentaire s'il n'a pas obtenu de réponse à sa première question. Sa question n'était pas conforme au Règlement, il ne peut donc y avoir de question supplémentaire.

Pour le moment, j'ai reconnu l'honorable député de Greenwood. Si plus tard, l'honorable député a une question à poser, il pourra le faire si elle est conforme au Règlement .

M. Caouette: Je vais alors changer la forme de ma question. Le ministre des Finances peut-il nous dire, oui ou non, si le gouvernement a l'intention de supprimer, une fois pour toutes, cette taxe ridicule qui grève les compagnies d'électricité dans la province de Québec?

(Traduction)

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, c'est, de toute

évidence, une question qui concerne l'imposition et, par suite, le budget. Je suis particulièrement heureux de n'avoir pas à présenter un budget à l'heure actuelle, car on pourrait m'accuser de m'immiscer dans les élections provinciales d'une certaine province du Canada. Quand il sera temps de présenter le budget, cette question recevra toute l'attention voulue.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances ne croit-il pas qu'il sera trop tard pour étudier cette question lorsque les compagnies d'électricité seront nationalisées?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député demande au ministre une opinion, ce qui est contraire au Règlement.

(Traduction)

ENTRÉE EN FRANCHISE DES TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES D'AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, vu que le décret du conseil visant l'entrée en franchise des transmissions automatiques expire à la fin du mois, puis-je demander au ministre des Finances s'il serait possible d'avoir aujourd'hui, ou d'ici la fin de la semaine au plus tard, une réponse aux questions que j'ai posées à ce sujet?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il suffit d'avoir une assez longue expérience à la Chambre pour savoir que personne ne peut dire au député d'Essex-Est quelles questions il lui est permis de poser. Pour ma part, je n'ai certes pas l'intention de m'y essayer. Quoi qu'il en soit, la Chambre saura à quoi s'en tenir lorsque, le 31 octobre, le décret sera ou ne sera pas renouvelé.

LA PROTECTION CIVILE

INTERPELLATION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'ABRIS PUBLICS CONTRE LES RETOMBÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. P. Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. En raison de la crise internationale actuelle, le gouvernement a-t-il l'intention de construire des abris publics contre les retombées au Canada?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement concernant les abris contre les retombées et autres précautions a été exposée en détail au cours des débats de la dernière session. Nous n'avons pas changé notre manière de voir depuis ce temps-là.

(Plus tard)

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale ou au premier ministre. A-t-on reçu une communication du président du service des mesures d'urgence de la région métropolitaine de Toronto au sujet de la confusion qui règne en ce qui concerne les précautions à prendre en matière de protection civile? L'Organisation des mesures d'urgence peut-elle donner des instructions claires aux nombreux intéressés à qui l'on dit simplement de demeurer calme?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne sais absolument rien d'une pareille communication et les allégations quant à l'état de confusion me semblent sans fondement.

TÉLÉVISION

POWELL-RIVER (C.-B.)—LA RÉCEPTION SERAIT NULLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Jack Davis (Coast-Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné préavis. Vu que l'outillage et le personnel requis sont disponibles, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi les 15,000 personnes qui demeurent dans la vallée de la rivière Powell ne peuvent capter les programmes de télévision du canal 8 à Vancouver (C.-B.)?

M. l'Orateur: La question devrait être insérée dans le *Feuilleton*.

LE NATIONAL-CANADIEN

ON AURAIT RÉDUIT LE SERVICE TRANSCONTINENTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Ma question se rapporte à un certain nombre de questions posées depuis un mois au sujet de la cessation du service de certains trains du National-Canadien au cours de la fin de semaine prochaine, c'est-à-dire au moment de la parution des nouveaux horaires. Vu que le changement d'horaire est si rapproché, puis-je demander au ministre s'il a entendu dire que le National-Canadien était revenu sur sa décision, notamment en ce qui touche les trains nos 3 et 4, et avait décidé de retarder ou d'annuler les changements?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu de temps à autre des observations de diverses associations ou de différentes personnes au sujet des changements prévus dans tout le Canada aux horaires de la société d'État. J'ai fait transmettre toutes ces demandes à la direction du National-Canadien, qui m'a assuré les avoir étudiées toutes avec le plus grand soin. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec le président du National-Canadien et je puis

assurer à la Chambre que chaque décision prise dans ce sens a fait suite à une étude très poussée. Quant à la cessation du service et à la fermeture des gares, elles relèvent de la Commission des Transports.

M. Fisher: Une question supplémentaire; le ministre peut-il nous dire si le National-Canadien maintiendra sa décision de supprimer les trains nos 3 et 4, notamment entre Saskatoon et Winnipeg?

L'hon. M. Balcer: Je devrai m'en assurer.

(Texte)

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

QUESTION RELATIVE À LA TÉLÉMISSION INTITULÉE «COMMENTAIRES»

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de faire une enquête sur les émissions intitulées «Commentaires», que le réseau français de Radio-Canada a présentées relativement aux événements qui se sont produits à Cuba, récemment, lesquels commentaires viennent souvent en contradiction avec les opinions émises dans cette enceinte?

(Traduction)

LE COMMERCE

CUBA—INTERPELLATION AU SUJET D'UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. T. Asselin (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. A la lumière de la déclaration que le premier ministre a faite aujourd'hui, le ministre peut-il nous dire si son ministère a pris des mesures spéciales relativement à l'expédition de denrées vers Cuba?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député et les autres membres de la Chambre savent que nos envois vers Cuba se conforment strictement à la liste de produits d'importance stratégique dressée par les pays de l'OTAN; aucun article d'intérêt stratégique ne peut être expédié à Cuba.

VOIES ET MOYENS

(La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Chown.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

(1) Que, pour l'année d'imposition 1962 et les années d'imposition subséquentes, le montant déductible dans le calcul du revenu imposable à l'égard d'un enfant qualifié aux fins des allocations familiales est porté à $300 et le montant déductible à l'égard des autres personnes à charge est porté à $550 chacune.

(2) Que, à l'égard du revenu gagné après le 31 mars 1962, une corporation dont la principale activité est la fabrication ou la transformation (à l'exception d'une corporation dont la principale activité est la construction de navires, l'exploitation minière, l'exploitation des bois et forêts ou l'exploitation de puits de pétrole ou de gaz) est autorisée à déduire de l'impôt autrement payable un montant équivalant à 50 p. 100 de l'impôt sur les premiers $50,000 de son revenu imposable provenant d'un accroissement des ventes et un montant équivalant à 25 p. 100 de l'impôt sur le reste de son revenu imposable provenant de l'accroissement des ventes.

(3) Que, pour sa première année d'imposition se terminant après le 10 avril 1962 et les quatre années d'imposition subséquentes, une corporation est autorisée à déduire, dans le calcul de son revenu, 150 p. 100 du montant par lequel les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au cours de l'année, au titre de la recherche scientifique, au Canada, excèdent les dépenses courantes et d'équipement faites par elle au titre de la recherche scientifique, au Canada, au cours de sa dernière année d'imposition se terminant le 10 avril 1962 au plus tard.

(4) Que, pour les années d'imposition 1962 à 1966, les deux comprises, la déduction d'impôt accordée aux corporations à l'égard du revenu imposable gagné dans une province est portée de 9 à 10 p. 100 dans une province prescrite qui est partie à des arrangements en vue de remplacer les subventions fédérales aux universités par des subventions provinciales supplémentaires, en conformité des modifications proposées à la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

(5) Que, pour les années d'imposition commençant en 1962, un contribuable est autorisé à déduire de l'impôt un montant équivalant aux deux tiers du montant payable pour l'année à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts ou aux deux tiers de 10 p. 100 du revenu du contribuable provenant de l'exploitation des bois et forêts dans la province, selon le moindre des deux montants, et le droit de déduire, dans le calcul du revenu, les montants payés à une province à titre d'impôt sur le revenu provenant de l'exploitation des bois et forêts est révoqué.

(6) Que, à l'égard des dépenses faites après le 10 avril 1962, toute corporation est autorisée à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par elle faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, et les dépenses de prospection, d'exploration et de mise en valeur par elle faites dans la recherche de minéraux au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(7) Que, pour les dépenses faites après le 10 avril 1962, un particulier est autorisé à déduire, dans le calcul du revenu, les dépenses de forage et d'exploration, y compris tous les frais d'études géologiques et géophysiques générales, par lui faites pour ou concernant l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel au Canada, qui ne dépassent pas son revenu de l'année provenant de puits de pétrole ou de gaz au Canada.

(8) Que, à l'égard des acquisitions après le 10 avril 1962, les montants payés par

a) une corporation dont l'entreprise principale est la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la

découverte de pétrole ou de gaz naturel, ou l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux.

b) une association, une société ou un syndicat constitué en vue de l'exploration ou du forage pour la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

c) une corporation (autre qu'une corporation visée par l'alinéa a)), ou

d) un particulier pour un droit, une licence ou un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel au Canada, seront considérés comme des dépenses de forage ou d'exploration dans le calcul des déductions du revenu.

(9) Que, à l'égard de la vente de propriétés acquises après le 10 avril 1962, il est compris dans le revenu d'un contribuable tout montant reçu en contre-partie de la cession d'un droit, d'une licence ou d'un privilège en vue de travaux d'exploration, de forage ou d'exploitation relatifs au pétrole ou au gaz naturel, sauf si le droit, la licence ou le privilège a été acquis par héritage ou à titre de legs.

(10) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, ne sera pas perdu du fait que la corporation remplaçante a assumé le passif de la corporation remplacée.

(11) Qu'une corporation d'exploration conjointe peut renoncer à une part convenable des frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur qu'elle a faits après 1956 dans la recherche de pétrole, de gaz ou de minéraux au Canada, en faveur d'une corporation actionnaire dont l'entreprise principale est

a) la production, le raffinage ou la mise en vente du pétrole, des produits du pétrole ou du gaz naturel, ou l'exploration ou le forage en vue de la découverte de pétrole ou de gaz naturel,

b) l'exploitation minière ou l'exploration en vue de la découverte de minéraux,

c) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux,

d) à la fois

(i) le traitement de substances minérales en vue d'en recouvrer des métaux, et

(ii) le traitement des métaux obtenus, des substances minérales ainsi traitées, ou

e) la fabrication de métaux,

et, en pareil cas, les frais auxquels on aura renoncé peuvent être déduits par la corporation actionnaire et non par la corporation d'exploration conjointe.

(12) Que le droit d'une corporation remplaçante de déduire les frais de forage, d'exploration, de prospection et de mise en valeur faits par une corporation remplacée du revenu de la corporation remplaçante attribuable à la production de pétrole ou de gaz naturel provenant de puits, ou à la production de minéraux extraits de mines, situés sur la propriété acquise de la corporation remplacée, est étendu à une seconde corporation remplaçante qui a acquis la propriété d'une corporation remplacée qui était elle-même une corporation remplaçante.

(13) Que, pour 1962 et les années d'imposition subséquentes, le revenu gagné au Canada par une corporation non résidante dont l'entreprise principale est l'extraction du minerai de fer au Canada est exempté de l'impôt additionnel de 15 p. 100 imposé en vertu de la Partie IIIA sur les bénéfices réalisés au Canada par des corporations non résidantes.

(14) Que, lorsqu'un employé, membre d'un plan de participation différée aux bénéfices devient membre d'un autre plan de participation différée aux bénéfices, le montant inscrit à son crédit dans le premier plan en question peut être reporté à son crédit dans le second sans que le montant transféré devienne imposable.

(15) Que le montant inscrit au crédit du détenteur d'une rente en vertu d'un plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite, peut, en tout temps avant l'échéance du plan, être transféré à un autre plan enregistré d'épargnes en vue de la retraite ou à un plan ou fonds de pension enregistré sans que le montant ainsi transféré devienne imposable.

(Texte)

M. Ouellet: Monsieur le président, lors de l'ajournement, hier soir, je disais que la situation économique et financière du pays était alarmante. Je n'ai nullement l'intention de répéter ce que j'ai dit hier en cette enceinte.

Toutefois, il est une chose que j'ai constatée, c'est qu'on a tellement dépensé pour les autres que, malheureusement, on a même oublié de se garder un peu de monnaie pour s'acheter un drapeau, symbole qu'on ne peut revendiquer pour notre pays.

J'ai aussi parlé très rapidement, hier, d'une question qui intéresse les Cantons de l'Est, et plus particulièrement ma circonscription, soit l'industrie textile.

J'ai en main un rapport publié par la *Canadian Apparel & Textile Manufacturers' Association*, et il y a tout lieu de croire que les chiffres qui y figurent sont exacts. Ce rapport indique que nous avons à souffrir des importations trop nombreuses et trop massives provenant du Japon. Au fait, les importations canadiennes de produits textiles japonais équivalent à $1.83 par personne, alors qu'elles n'équivalent qu'à $1.18 et 25c. par personne respectivement pour les États-Unis et le Royaume-Uni. Nos importations japonaises créent certes une situation alarmante.

Au fait, voici ce que la *Canadian Apparel & Textile Manufacturers' Association* déclarait dans son bulletin d'octobre 1962:

> Les exportations de vêtements japonais au Canada sont injustement concentrées sur quelques articles. En 1961, les exportations japonaises furent si considérables qu'elles représentaient une chemise importée pour chaque quatre chemises fabriquées au Canada, une blouse contre cinq confectionnées ici, et un couvre-lit pour deux canadiens. Il n'est pas réaliste que les Japonais espèrent augmenter leurs exportations au Canada alors que leur emprise sur ces marchés est déjà trop considérable.

Si cette question d'importation était étudiée plus à fond et de façon plus rationnelle, nous pourrions obtenir plus de 10,000 emplois supplémentaires, permettant ainsi à autant de Canadiens de travailler dans l'industrie textile.

Cet état de choses m'amène à répéter ce que je disais hier en cette enceinte, soit que depuis 10 ans, les compagnies *Canadian Celanese* et *Dominion Textile* ont mis à pied, dans la seule

ville de Drummondville, plus de 5,000 à 6,000 employés. Il nous faut reconnaître que cette situation ne peut durer et que le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour que cette industrie bénéficie d'une protection plus adéquate, dans l'intérêt des citoyens canadiens en général, et surtout de ceux de ma circonscription.

J'espère que le gouvernement étudiera sérieusement les observations que j'ai faites et protégera notre production textile, de façon que les citoyens canadiens qui y travaillent, y compris les manufacturiers, soient dans une situation économique vraiment intéressante au Canada, et plus particulièrement dans ma circonscription de Drummond-Arthabaska et dans les Cantons de l'Est.

Monsieur le président, on nous a dit hier que le gouvernement ne pouvait emprunter de la Banque du Canada. Pourtant, au mois d'avril dernier, en attendant les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le gouvernement a emprunté plus de 25 millions de dollars de la Banque du Canada. Conséquemment, s'il a pu emprunter 25 millions de dollars à un moment donné, il aurait dû obtenir d'elle la somme de 1,050 million de dollars qu'il a empruntée du Fonds monétaire international, pour laquelle on paie un intérêt de 6 p. 100. Cet emprunt aurait pu être fait par l'intermédiaire de la Banque du Canada, ce qui nous aurait au moins permis de payer de l'intérêt à des Canadiens, en plus de bénéficier d'un taux d'intérêt beaucoup moins élevé.

A mon sens, c'est une pratique que l'on devra adopter pour rétablir les finances du Canada.

Une voix: Renversez le gouvernement!

M. Ouellet: Renverser le gouvernement? Mon cher ami, vous n'êtes pas tellement sérieux, et ceux qui étaient là avant n'étaient pas beaucoup mieux. Mais ceux que je blâme, ce sont ceux de l'autre côté, parce que nous avons des problèmes à régler aujourd'hui...

Une voix: Gardez les deux!

Une voix: Il n'y a pas grand espoir!

M. Ouellet: Pas grand espoir? Laissez-nous faire, et quand le temps arrivera, vous n'aurez pas besoin d'être inquiets. Je le leur dirai moi-même, je ne serai pas votre porte-parole.

Une voix: Dites-leur jusqu'à quel point vous êtes acteur!

M. Ouellet: Messieurs, vous direz au gouvernement d'en face ce que vous avez à lui dire. Les accusations que j'ai portées hier contre le gouvernement au pouvoir, aussi bien que contre l'opposition officielle, suffisent pour qu'on ne me qualifie pas de conservateur ni de libéral. J'espère que cela répond à votre question.

M. Denis: On a un mauvais gouvernement, donc on le garde!

M. Ouellet: Nous avons une situation économique ridicule. J'entendais des honorables députés dire à la Chambre qu'il fallait encourager l'instruction, l'éducation, former des ingénieurs, bref des experts dans toutes les professions possibles.

Si mes renseignements sont exacts, l'année dernière, 5,500 diplômés canadiens furent obligés de s'expatrier pour gagner leur vie. Je trouve que c'est un exode bien triste pour un pays riche comme le nôtre, qui a tant à développer et qui aurait besoin de ces talents, de ces jeunes dont l'instruction a coûté des fortunes à leurs parents, et qui sont maintenant obligés de s'expatrier et offrir leurs services à ces pays qui nous font concurrence dans le commerce et l'industrie. On ne fait pas de reproches à ces pays. Chacun travaille dans son propre intérêt. C'est pour cela que j'ai dit hier à la Chambre que le Canada oubliait de défendre les intérêts canadiens.

Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas —je n'accuse personne en particulier—tous ensemble, il nous faudra mettre l'épaule à la roue, sans tenir compte des partis, des races, de la langue ou de la religion.

Je le répète, il nous faudra tous penser en Canadiens, être Canadiens et encore Canadiens, partout dans le pays, et traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité.

Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, on a effleuré la question de la crise de Cuba. Le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) nous en a parlé dans son rapport. Je n'ai pas la compétence requise pour y toucher...

(Traduction)

M. le président: A l'ordre! Je regrette infiniment d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

(Texte)

M. Ouellet: Merci.

(Traduction)

M. Smith (Calgary-Sud): Monsieur le président, je profite avec plaisir de la première occasion que j'ai de prendre la parole cette session pour vous féliciter de votre haute fonction et pour féliciter également, il va sans dire, l'Orateur de la Chambre. Je note avec fierté que ces deux hautes fonctions sont remplies par des Canadiens de l'Ouest. Il convient de relever aussi que, sur les quatre chefs de parti, trois sont également de l'Ouest. Nous en sommes fiers. Je félicite aussi mon vieil ami, le ministre des Finances, de son nouveau portefeuille. Je me rends compte

que, depuis quelques années, il a eu plus que des rapports accidentels avec ce ministère, lui qui était responsable de l'application des mesures législatives de son prédécesseur. Je sais également que lorsque sa nouvelle position a été annoncée, le public canadien a universellement reconnu que c'était l'une des nominations les plus judicieuses qui aient été faites depuis bien des années.

Je tiens à parler surtout des résolutions dont nous commencerons prochainement l'étude. Qu'on me pardonne si je traite en particulier de celles concernant le pétrole et le gaz car, sur 15 résolutions, sept ne portent-elles pas sur le développement de nos ressources pétrolières? Avant de le faire je voudrais, toutefois, appeler l'attention du comité sur la nature de ces résolutions. Au fond, elles tendent à stimuler nos industries de mise en valeur, à créer de nouveaux emplois, de la nouvelle production et de nouvelles possibilités pour les Canadiens. Il me semble que c'est particulièrement important et, dirais-je, même essentiel, parce qu'à une époque où bon nombre d'entre nous—à mon avis un trop grand nombre d'entre nous—se tournent vers l'État pour obtenir des dons ou une aide particulière, sans rien donner en échange, ou pour voir instituer quelque nouvelle mesure sociale, les Canadiens devront nécessairement se demander comment, ou quand, nous avons l'intention de rembourser la dette qu'entraîne chacune de ces mesures.

Je sais qu'on dit, chaque fois que le produit national brut augmente de 1 p. 100: les recettes de l'État augmentent approximativement de 100 millions de dollars. Le chiffre n'a pas d'importance. Le fait est que, si nous insérons dans notre régime législatif une série de subventions, ou une série de mesures sociales qui obligent le Trésor à fournir de vastes sommes d'argent, nous finirons, à moins qu'on n'y mette un frein à l'avenir, en pays dont les habitants ne feront guère que percevoir des impôts l'un de l'autre, pour toute occupation.

Je suis donc heureux de constater que cette série de projets de résolutions tend à obtenir deux choses. D'abord, à encourager l'expansion d'une de nos principales industries, c'est-à-dire l'importante industrie minérale du Canada. Ensuite, à encourager les Canadiens à participer à sa mise en valeur. La Chambre n'ignore évidemment pas que ce n'est pas la première fois que nous accordons notre attention aux problèmes qui se posent dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. L'histoire de cette industrie au cours des cinq dernières années est presque incroyable. D'abord, nous avons institué la commission Borden afin de passer en revue les problèmes existant pour nous permettre d'orienter nos programmes ces dernières années. A la suite de cette Commission, on a institué l'Office national de l'énergie. C'est la première fois que l'industrie a pu s'adresser publiquement au gouvernement pour discuter de ses problèmes.

Puis, nous avons évidemment établi les règles s'appliquant aux territoires, connues sous le nom de Règlement pour le pétrole et le gaz au Canada, en encourageant la population canadienne, comme jamais auparavant, à participer à la mise en valeur de nos ressources nationales. Par la suite, on a vu le programme national du pétrole, qui a si bien réussi et augmenté la production de 16 p. 100 cette année-ci. Onze demandes concernant le pétrole ont été ensuite examinées, et même le ministère du Commerce—qu'on ne s'attendrait pas normalement à trouver dans ce domaine—a aidé l'industrie et fait le relevé de ses besoins et de l'équipement qui pourrait être fabriqué au Canada.

Je retrace ces faits, car les gens ont souvent tendance à oublier dans quelle mesure le gouvernement actuel a aidé cette industrie. Par le caractère même de l'aide qu'il lui a fournie, il en a reconnu l'importance dans le contexte de l'économie canadienne.

Monsieur le président, j'ai dit que nous avions eu du succès ces quatre dernières années. Peut-être devrais-je verser au compte rendu certaines références, ou certaines données statistiques, bien que j'y répugne, qui justifient l'optimisme dont je viens de faire montre. Ainsi, dans le domaine de l'exportation du gaz—en réalité, dans presque tous les domaines, de l'exportation du gaz à la production du pétrole—le pour-cent et la quantité ont excédé même les prévisions enthousiastes de nombre de ceux qui ont mis le programme au point. En ce qui concerne le gaz, la production est passée de 293 milliards de pieds cubes, en 1957, à plus de 735 milliards cette année. En termes de pour-cent —et voilà ce qui compte, à mon sens—la production de pétrole brut et de gaz naturel a augmenté de 20 p. 100 en 1961, la production du gaz naturel seul, d'environ 23 p. 100. Bien entendu, elle atteindra un chiffre considérablement plus élevé cette année.

L'aménagement de nouveaux pipes-lines a accru les recettes d'environ 20 p. 100, la valeur des exportations de pétrole, de 62 p. 100, et les exportations de gaz, de 92 p. 100 à peu près. A mon sens, ces chiffres montrent bien qu'on essaie de favoriser l'expansion de cette industrie, et indiquent aussi, bien sûr, le résultat de ces efforts. La ligne de conduite suivie en ce sens méritait d'être couronnée de succès, et elle l'a été.

Monsieur le président, j'aimerais aborder les résolutions proprement dites et dire quelques mots à l'adresse du ministre. Nous ne devons pas croire—et il le reconnaîtra avec

moi, je pense—que nous avons réglé le problème à long terme auquel l'industrie du pétrole continuera à faire face. Tout d'abord, la première partie des résolutions cherche à étendre l'activité des Canadiens, à permettre à ceux qui ne s'occupent pas foncièrement de l'industrie du pétrole de compenser certains frais en les déduisant du revenu, et ensuite d'amortir les frais d'acquisition et de production. Autrement dit, on encourage les gens à s'occuper de l'industrie dans une large mesure.

Nombreux sont ceux qui verront là des conditions vraiment généreuses, mais il ne faut pas oublier que cette générosité doit correspondre aux risques courus. Quiconque s'est occupé de la mise en valeur du pétrole sait qu'il faut parfois dépenser un million de dollars ou plus pour forer un puits, si on manque son coup, et les recettes ne se composent que des morceaux d'équipement qu'on peut ramasser à droite et à gauche. On comprend donc sans peine qu'il est nécessaire de fournir des stimulants. Et pourtant, malgré la prospérité que j'ai décrite, l'industrie du pétrole a traversé de dures épreuves ces dernières années. Un grand nombre de petites sociétés indépendantes ont été absorbées par de grandes sociétés. En réalité, au cours des derniers 18 mois, des sociétés étrangères ont assimilé dix entreprises canadiennes de moindre envergure situées dans les contreforts des Rocheuses en Alberta.

Monsieur le président, je veux analyser un instant les raisons de cette assimilation et signaler au ministre ce qu'il conviendrait de faire pour préserver davantage les chances des Canadiens. Je terminerai par quelques observations sur les mesures que nous devons prendre à l'avenir pour donner plus d'ampleur au programme actuel du pétrole. Que nous ayons perdu dix sociétés indépendantes, il n'y a pas là de quoi nous alarmer, je pense, pourvu que nous voyions comment les choses se sont passées. A mon avis, nous ne devrions pas demander à une entreprise, à un gouvernement ou à une société de maintenir une compagnie à caractère totalement canadien, pour des raisons purement sentimentales. Ce serait déraisonnable. Nous pouvons bien nous vanter que «x» compagnies canadiennes se font concurrence au Canada, mais c'est ridicule si nous ne sommes pas disposés à les soutenir par des mesures quelconques, comme ces résolutions par exemple.

Nous avons perdu dix compagnies canadiennes pour la bonne raison qu'aujourd'hui, les nappes de pétrole sont plus importantes que jamais. Nous produisons davantage de pétrole grâce à la politique nationale du pétrole, comme les chiffres le prouvent, c'est vrai, mais il est vrai aussi qu'en proportion, les découvertes de nouvelles nappes pétrolifères diminuent de façon alarmante et que, ces deux dernières années, nous n'avons pas trouvé un seul gisement important.

[M. Smith (Calgary-Sud).]

Les résolutions présentées par le ministre sont conçues pour encourager et accélérer l'exploration en vue de rétablir un rapport plus heureux entre les réserves et la production.

En pensant aux compagnies canadiennes disparues, qui seront remplacées par d'autres, espérons-le, demandons-nous si d'autres raisons n'auraient pas contribué à leur disparition. La deuxième de ces raisons c'est que les recettes provenant de la vente du gaz et de la production accrue de pétrole attirent de plus en plus les grandes compagnies qui ont des capitaux à placer. C'est principalement ce qui a poussé les grandes entreprises à acheter les petites sociétés indépendantes. En outre, il s'agissait d'une bonne affaire. Lorsqu'un actionnaire d'une société canadienne se voit offrir le double ou le triple de la valeur de ses actions ou de ses titres, alors il consent volontiers à les vendre.

Que pouvons-nous faire pour enrayer cette tendance? Tout d'abord, je ne crois pas qu'il faille se préoccuper des sociétés qui ont été absorbées. Bon nombre ont été intégrées dans des entreprises étrangères qui, pour la première fois, fournissent aux Canadiens l'occasion de participer à leurs opérations internationales à l'échelle mondiale, en leur permettant d'acheter des actions sur les marchés canadiens des valeurs. D'après moi, cela s'est aussi accompli sur les instances et avec l'appui enthousiaste du gouvernement actuel. En deuxième lieu, un grand nombre de ces sociétés ont complètement absorbé leurs contreparties canadiennes dans leurs propres opérations, de sorte que les Canadiens n'ont pas perdu d'emploi à cet égard.

D'après moi, si nous voulons ménager d'autres occasions aux entreprises canadiennes de soutenir la concurrence, nous devrons examiner les présentes résolutions afin de voir si nous avons vraiment offert aux Canadiens toutes les possibliités voulues pour leur permettre de participer à l'exploitation du pétrole canadien et pour faciliter l'établissement de nouvelles sociétés canadiennes. Je crois que c'est là la résolution-clé. La seule chose que j'ai à suggérer au ministre, c'est que, lorsque la résolution aura été en vigueur pendant un an, il pourrait déterminer s'il serait avantageux ou non d'étendre ce droit d'amortissement à l'exploitation entière de l'entreprise principale, et non pas simplement prévoir un amortissement à l'égard des sociétés dans lesquelles ils sont intéressés. A mon sens, si l'on agissait ainsi, cela inciterait plus de Canadiens à s'engager plus avant,

avec leurs capitaux d'investissement, dans la mise en valeur de l'industrie pétrolière.

Nous reconnaissons tous qu'en perdant quelques-unes de nos sociétés indépendantes, nous avons aussi cessé de nous identifier à plusieurs des pionniers qui, pendant si longtemps, ont assuré l'exploitation des industries du gaz et du pétrole au Canada. A la vérité, peut-être n'ont-ils pas mis en valeur la majorité des nappes qui sont connues depuis quelque temps, mais ils ont fait plus que leur part dans la prospection de nappes pétrolifères, car une société privée ne peut pas se borner à exploiter ses réserves de pétrole. Il faut qu'elle ait toujours des réserves, et par conséquent elle doit prendre des risques et se livrer à la prospection.

Il est à l'avantage du gouvernement et de l'ensemble de la population d'encourager l'indépendance du Canada en toutes circonstances. Pareille attitude offre l'avantage de procurer non seulement de l'emploi à un plus grand nombre de Canadiens, mais aussi des capitaux canadiens à l'industrie, ce qui incite l'entreprise à faire ce qu'elle avait à faire les années passées et ce dont il existe un besoin urgent aujourd'hui, c'est-à-dire découvrir un grand champ pétrolifère.

Je crois que les résolutions sont conçues à cette fin, qui est d'offrir un stimulant et un encouragement. Ainsi, l'entreprise fournit des capitaux de spéculation qu'elle pourra déduire de son revenu. Je dirai au ministre que voilà une des premières mesures positives prises depuis des années. Elle répond au plus grand besoin de l'industrie, en lui apportant de nouveaux capitaux.

Maintenant, qu'on me permette un mot ou deux au sujet de la politique nationale du pétrole. J'ai lu avec intérêt les observations qu'a faites à cet égard l'un de mes distingués vis-à-vis. Il a parlé de l'importance et de la nécessité de prendre des mesures en vue de trouver de nouveaux débouchés intérieurs pour le pétrole canadien ou d'accroître nos exportations. Tout en partageant son sentiment, j'aimerais en dire une chose ou deux.

L'honorable député de Davenport a dit:

> Il importe de prendre des mesures pour équilibrer nos importations et nos exportations de pétrole.

Voilà une bonne déclaration prudente qu'on ne saurait contester. Il a dit aussi:

> On a accompli des progrès dans ce sens, mais nous devons faire davantage et nous devons agir promptement.

Je suis d'accord avec lui quand il dit qu'il y a moyen de faire davantage, mais voyons une de ses comparaisons:

> L'an dernier, c'est-à-dire en 1961, nos importations de pétrole brut et de produits du pétrole ont dépassé nos exportations de 137 millions de dollars. S'il faut inclure le gaz naturel dans ces chiffres —mais je n'en vois pas la raison—notre déficit commercial dépasse encore les 100 millions.

Ces chiffres, bien entendu, sont exacts, mais ce qu'il y a d'intéressant ici, c'est que la proportion est tout de même moindre que le tiers de ce qu'elle était il y a deux ans. Nous avons donc fait des progrès remarquables et nous continuons dans cette voie.

Poursuivons l'examen de sa déclaration. Il propose:

> Ou bien il nous faudrait accroître fortement nos exportations ou bien nous devrions examiner sérieusement la question d'un pipe-line entièrement canadien depuis l'Alberta jusqu'en Ontario et Québec.

Permettez-moi de récapituler les mesures législatives que nous avons prises et de rappeler au comité que le même problème a été étudié par la Commission Borden et qu'il a été examiné à fond lors de la présentation de la loi sur l'Office national de l'énergie.

On a alors décidé que la meilleure façon d'augmenter la production canadienne avec le moins d'ingérence de la part du gouvernement était d'encourager l'industrie pétrolière à résoudre ses propres problèmes. On a réuni des représentants de l'industrie afin de débattre de quelle façon s'y prendre, afin d'atteindre certains minimums de production.

J'ai félicité le gouvernement plus tôt parce qu'il a atteint facilement son objectif pour 1961. Le gouvernement dépassera de beaucoup son objectif de 1962 et il ne fait aucun doute que celui de 1963 sera dépassé également. Toutefois, il faut dire qu'on atteindra l'objectif des deux dernières années grâce, en grande partie, au fait qu'un tiers environ de la production atteindra les marchés américains dans l'Ouest central et le district 5 du nord-ouest du Pacifique.

Par conséquent, on peut admettre que le programme a réussi mais l'honorable représentant de Davenport propose, comme autre possibilité, d'accroître encore davantage nos exportations aux États-Unis. Il est au courant, je le sais, de l'inquiétude exprimée par le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis au sujet de toute augmentation sensible des importations de pétrole dans ce pays. Il a lu, comme moi, les déclarations, réitérées maintes fois, des principaux organismes indépendants, surtout l'*Independent Petroleum Association* des États-Unis, incitant le Congrès et le président des États-Unis à fixer au Canada des contingents, comme c'est le cas pour les autres pays exportant du pétrole aux États-Unis. Par conséquent, si nous adoptons la proposition de l'honorable député et que nous accroissions, à un rythme accéléré, nos exportations aux États-Unis, on pourrait voir ceux-ci prendre à nouveau les mesures qu'ils prenaient il y a environ deux ans à l'égard d'autres pays en leur interdisant d'exporter du pétrole.

Que dire de son autre idée consistant à avoir un pipe-line jusqu'à Montréal? Elle a un curieux inconvénient qu'il a signalé lui-même du point de vue de nos échanges avec les États-Unis, mais l'aménagement d'un pipe-line créerait certes de l'emploi pour beaucoup de Canadiens et il renforcerait la sécurité du Canada en le rendant non tributaire des importations de pétrole brut du Moyen-Orient ou du Venezuela. Oui, il y aurait de grands avantages à aménager un pipe-line jusqu'à Montréal. En fait, j'ai préconisé la chose en 1957, dans mon premier discours à la Chambre. Sauf erreur, j'ai alors dit que ce n'était plus qu'une question de temps. Cependant, le gouvernement a décidé de ne pas aménager ce pipe-line, mais il a inséré dans la loi sur l'Office national de l'énergie une disposition à cette fin, advenant l'échec de la politique nationale du pétrole. Cette politique ne peut réussir—elle était subordonnée entièrement à l'établissement de nouveaux débouchés canadiens, non aux exportations—que si l'industrie progresse comme elle l'a fait depuis deux ans. Je tiens à souligner qu'elle a contribué à ouvrir de nouveaux débouchés dans la région de Montréal et à accroître nos débouchés ontariens. Si nous y parvenons, j'estime que nous pourrons attendre longtemps encore avant de songer à augmenter nos exportations aux États-Unis ou à aménager le pipe-line de Montréal.

Cela dit, et tout en maintenant qu'il ne faudrait pas trop tarder à élargir notre politique actuelle du pétrole, afin que les sociétés pétrolières, l'industrie, et tous les intéressés puissent élaborer leurs projets pour les années à venir, je dois dire que cette politique me cause encore du souci. J'ai dit qu'elle était subordonnée au raffinement par les sociétés pétrolières canadiennes, notamment par les entreprises intégrées, d'une plus large part de notre production de pétrole, et à sa distribution sur le grand marché montréalais.

La mise en œuvre de la ligne de conduite ne dépendait aucunement de l'achat d'une plus grande quantité de notre pétrole brut de la part des États-Unis. Cependant, il est bien évident que, cette année et dans les années subséquentes, nos exportations vers le *Mid-West* et le Nord-Ouest du littoral du Pacifique auront une grande portée sur les succès que nous remporterons avec notre politique du pétrole. La seule chose qui me préoccupe, c'est que si les pressions que l'on exerce présentement sur le président américain portent fruit, et si l'on essaie de mettre un embargo sur les produits canadiens, il nous faudra du même coup invoquer les dispositions de la politique nationale du pétrole pour aménager le pipe-line de Montréal.

Monsieur le président, l'histoire de nos relations commerciales avec les État-Unis nous donne un certain nombre d'exemples qui prouvent que, lorsqu'un de nos produits d'une de nos ressources encombre le marché américain, des pressions sont exercées sur le président des États-Unis—et c'est facile à comprendre—pour qu'il interdise l'entrée de la marchandise en question. C'est ce qui est arrivé dans le cas de l'uranium, du plomb et du zinc et, dernièrement, du bois d'œuvre. Il n'est pas impossible que cela se produise à l'égard de l'écoulement du pétrole sur deux marchés américains. Si tel était le cas, je craindrais fort pour le succès de notre politi que du pétrole. En effet, il nous faudrais alors trouver de nouveaux débouchés pour plus de 200,000 barils de pétrole canadien par jour. Je vous dis donc, monsieur le président, ainsi qu'aux membres du comité, qu'à mon sens nous devrions tenter d'apprendre du président des États-Unis quelle est l'attitude de son gouvernement quant aux ressources du Canada.

J'espérais, je le répète, que nous pourrions nous entendre sur un accord contractuel—une lettre d'intention—ou une sorte de traité. Peut-être suis-je un peu naïf en cela, car il s'agirait d'un chose absolument rigide. Je vois tout de même le besoin d'une entente quelconque entre nos deux chefs d'État ou d'une discussion de toute la question des échanges de nos produits naturels, afin que d'ici un an ou six mois on ne soit pas en mesure de nous dire que malheureusement les sociétés indépendantes de pétrole aux États-Unis ont exercé des pressions extrêmes et qu'il est nécessaire de restreindre ou d'annuler entièrement le contingent de pétrole importé aux États-Unis. Il semble peu probable qu'on en vienne là, surtout vu la récente mesure du président Kennedy sur le commerce. Néanmoins, il est important de noter que deux comités étudient cette question aux États-Unis L'un d'eux a terminé son étude récemment et il a présenté un rapport indiquant que les États-Unis ont besoin d'un approvisionnement stable de gaz naturel canadien, mais il ne s'est pas montré aussi intéressé à obtenir notre pétrole.

Je puis comprendre l'attitude de l'industrie pétrolière américaine. Évidemment, puisque le pétrole irait dans des secteurs qu'ils approvisionneraient autrement, ces industriels sont moins désireux de découvrir de nouveaux gisements et leur intérêt s'émousse. Mais pensons également à l'industrie canadienne. Nous expédions dans l'Est du Canada environ le tiers de notre production théorique. Nous avons augmenté la production dans bien des secteurs, et bien qu'il existe une pénurie de pétrole et de réserves aujourd'hui, l'industrie pétrolière canadienne ne tient certes pas à rechercher de nouvelles réserves avant de

s'assurer qu'elle peut trouver preneur pour sa production. Je répète donc que nous ne pouvons pas laisser l'industrie pétrolière canadienne dans l'indécision, ne sachant pas d'un jour à l'autre si on n'imposera pas l'embargo sur l'une des denrées les plus importantes et les plus utiles du point de vue des échanges internationaux.

Il est essentiel, je crois, que le président Kennedy et le premier ministre discutent de cette question qui n'est que l'un des points se rattachant à l'ensemble de l'échange de tous les produits de nos ressources. Je dis bien tous les produits, parce qu'il semble important de remarquer que même si nous sommes en mesure de négocier avec nos amis, même si nous voulons leur fournir beaucoup de ces produits, nous devons nous rappeler que si jamais nous venons à être déficitaires dans un domaine, et qu'ils n'ont aucun désir d'acheter nos produits, notre puissance de négociation s'affaiblira sensiblement. Je crois que nous pouvons répondre aux besoins des distributeurs pétroliers américains et canadiens, ainsi qu'à ceux du gouvernement du Canada, en adoptant un accord clair et franc sur la voie où nous nous orientons.

Permettez-moi maintenant de terminer mon exposé à peu près sur la même note qu'au début. Nous avons accompli beaucoup dans la mise en valeur de nos ressources. Nous avons apporté des encouragements et des stimulants au moyen de ces résolutions. Il faut de toute nécessité que ces résolutions soient adoptées par le comité au plus tôt afin que les Canadiens puissent entreprendre la mise en valeur des ressources, en sachant clairement les risques que courent leurs investissements et en se rendant bien compte qu'ils reçoivent l'appui entier du gouvernement. Je crois qu'il est tout aussi important que le gouvernement surveille de près cette question, afin de discerner si les présentes résolutions permettent bien d'atteindre ces objectifs. Troisièmement, j'aimerais que le gouvernement indique nettement, le plus tôt possible, ce que sera la politique nationale du pétrole, quels seront exactement les nouveaux objectifs de l'industrie après 1963. Ces objectifs devraient êtres fixés bientôt, si l'industrie doit se préparer en conséquence. M'étant depuis longtemps intéressé à ce sujet, me serait-il permis de rendre hommage aux membres du cabinet, et notamment aux membres du service civil, M. McKinnon, en particulier, président de l'Office national de l'énergie, qui depuis longtemps met au point, consciencieusement et avec succès, les relations actuelles du Canada avec les États-Unis sur tous ces problèmes. Je déclarerai simplement, en terminant, que j'ai parlé du besoin d'encourager l'industrie. A mon sens, c'est le ton de la présente session: accroître la production, accroître, pour les Canadiens, les occasions d'y participer et, de la sorte, créer un meilleur Canada, offrant davantage d'emplois et d'encouragement aux Canadiens à prendre part à l'exploitation des ressources naturelles de leurs pays.

M. Wahn: Monsieur le président, étant donné que je prends ici la parole pour la première fois, permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter monsieur l'Orateur et monsieur l'Orateur suppléant de leur nomination et les remercier, ainsi que les autres responsables de la Chambre, de leur courtoisie et de l'attention qu'ils ont bien voulu m'accorder ainsi qu'aux autres nouveaux députés. J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Saint-Paul, où j'habite; elle est située au centre de Toronto et était précédemment représentée ici par l'ancien Orateur, l'honorable Roland Michener. J'ai été particulièrement heureux d'entendre les éloges que tous les députés de la Chambre ont faits de M. Michener.

Je pense en particulier à la déclaration du premier ministre qui donnait à entendre que si M. Michener avait été réélu, la Chambre aurait pu étudier la possibilité de se doter d'un Orateur permanent. Comme le savent nombre d'honorables députés, M. Michener a annoncé la semaine dernière qu'il ne se présenterait pas aux élections dans la circonscription de Saint-Paul, car il ne croyait pas convenable, pour quelqu'un qui avait été un Orateur sans aucune attache politique, de se présenter de nouveau comme député. J'espère qu'il surviendra une autre occasion d'assurer au pays les services de cet homme de talent, à quelque autre titre.

Sans doute pourrais-je dire simplement ce qui suit, au sujet de la question de la nomination d'un Orateur permanent, qui a fait l'objet d'un débat vigoureux dans Saint-Paul, à la veille des élections. Je crois qu'il serait évidemment très souhaitable que nous ayons un orateur plus stable, à la condition qu'un Orateur dont la langue maternelle est le français succède à un Orateur dont la langue maternelle est l'anglais. Si la présente Chambre des communes le veut, elle peut le faire au moyen d'une légère modification aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui exige présentement que l'Orateur soit un député de la Chambre. Que l'on me reprenne si je me trompe, mais je crois qu'un tel amendement pourrait se faire au Parlement même, sans l'amendement des provinces. Je crois que c'est beaucoup trop demander de l'Orateur chargé de lourdes responsabilités, comme nous le savons tous, de représenter une circonscription sur le plan politique.

En prenant la parole maintenant, monsieur le président, je jouis d'un avantage. C'est qu'il n'est ni nécessaire ni souhaitable que j'emploie le temps de la Chambre à critiquer les gestes du gouvernement. Je me contenterai donc de résumer en disant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons présenté plusieurs motions de défiance. Nous l'avons fait parce que nous étions sincèrement d'avis que le cabinet n'avait pas rempli son devoir envers le pays dans certaines questions d'importance. C'est en quelques mots seulement et sans intention de le provoquer que je lui dirai comment il a manqué à ses engagements envers le pays d'abord en refusant d'admettre l'existence des problèmes pressants et graves auquels le pays faisait face. Ensuite, en n'admettant pas la responsabilité du gouvernement fédéral devant ces problèmes. Troisièmement, en refusant d'élaborer des plans qui permettraient de résoudre les problèmes. C'est tout ce que je dirai là-dessus.

Maintenant, nous devons admettre que le gouvernement a accompli d'autre part certaines choses utiles pour le Canada. Vivant en Saskatchewan, où j'ai grandi, j'ai été heureux d'apprendre que le gouvernement avait décidé de pousser vigoureusement l'aménagement du barrage du bras sud de la Saskatchewan. Que le projet soit rentable ou non, je suis persuadé qu'il aura une valeur extrême pour la population de la Saskatchewan, où un approvisionnement d'eau abondant est à la fois une nécessité et un luxe qui brillent trop souvent par leur absence.

Par ailleurs nous sommes heureux que les céréales de l'Ouest se vendent si bien depuis quelques années. Je félicite le ministre de l'Agriculture de son enthousiasme et de son initiative à cet égard, même si nous ne croyons pas qu'il puisse obtenir l'appui entier de la Chambre tant que la Chambre ne sera pas mise au courant des conditions auxquelles se sont faites les ventes de céréales aux pays communistes et dans quelle mesure les Canadiens financent ces achats de céréales. C'est sûrement des renseignements auxquels la Chambre a droit.

Puis l'expansion du Nord, à laquelle nous croyons, est très précieuse et très importante. Toutefois, nous estimons qu'elle n'est pas suffisamment mise en œuvre. La vision—et je le dis sérieusement—doit se cristalliser. Somme toute, le Nord canadien est notre dernière région inexploitée. C'est un héritage de grande valeur pour nous. Tous admettront, j'en suis sûr, que ces milliers de milles carrés des régions nordiques ne peuvent pas être conservés dans nos frontières simplement par des déclarations faites à la Chambre des communes ou en projetant des lignes ou en faisant des levés à partir de notre frontière sud. L'histoire de tous les temps nous enseigne que le seul moyen de conserver cette région pour les Canadiens des générations futures, c'est d'y installer des gens. Si j'ai bien compris, le gouvernement a annoncé qu'il affecterait 100 millions de dollars aux fêtes du centenaire du Canada. Je proposerais—et je ne blague pas—qu'il serait préférable d'utiliser cet argent pour aménager un réseau de postes dans le Nord et pour y maintenir des Canadiens, afin de nous assurer que personne ne nous volera ce territoire, plutôt que d'employer ces fonds à la construction de monuments ou à la tenue de fêtes pompeuses.

Le gouvernement a sans aucun doute mis en œuvre d'autres lignes de conduite utiles. Je voudrais souligner deux choses ici. D'abord, les quatre points que j'ai mentionnés comportent tous de la planification de la part de l'État. Par ailleurs, je voudrais rappeler au ministre que, même si tous les députés reconnaissent l'importance de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, il ne faut pas oublier les autres provinces du Canada, savoir la grande province de la Colombie-Britannique, à l'ouest, et les grandes provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, dans l'est. Ces provinces devraient, elles aussi, pouvoir profiter de la planification économique du gouvernement.

En relisant le compte rendu jusqu'à maintenant, nombre d'entre nous s'inquiètent quelque peu du fait que, dans ses déclarations, le ministre manifeste de la suffisance et ne semble pas se rendre compte que la question est urgente. Ainsi, je trouve dans le hansard des déclarations de spécialistes et de profanes portant que tout va bien au Canada et que nous n'avons aucun problème fondamental sérieux. Par exemple, un député a déclaré: L'avenir est encourageant pour le Canada. On a décerné au Canada une patente de santé économique nette et très favorable. L'économie va bon train.

En lisant ces affirmations, je n'ai pu m'empêcher de penser au vieux slogan du docteur Coué, si connu il y a bien des années: Tous les jours et à tous les points de vue, je vais de mieux en mieux. J'ai ouvert l'*Encyclopédie britannique* pour voir ce qu'on disait à propos du docteur Coué. Voici:

Emile Coué (1857-1926), psychothérapeute français dont la formule «tous les jours et à tous les points de vue, je vais de mieux en mieux» est devenue un dicton. Faisant appel à l'imagination plutôt qu'à la volonté, il avait recours, dans son système naïf et empirique, à des formules sans cesse répétées d'une voix pleine de confiance, surtout dans les moments où l'esprit est le plus réceptif, pour

[M. Wahn.]

agir sur le subconscient et dissiper les idées susceptibles de causer de l'anxiété et des maladies.

Me rappelant que ces déclarations avaient été faites dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je ne m'en suis plus occupé jusqu'à l'exposé budgétaire du ministre des Finances, lundi soir dernier. Tout en l'écoutant, je me suis demandé si je devenais fou, si quelque chose n'allait plus ou si j'étais transporté dans un monde chimérique. A l'intention des nouveaux députés et aussi de ceux qui viendront après nous, je cite un texte qui m'a beaucoup réconforté, et que j'ai trouvé en fouillant dans la bibliothèque. Je crois avoir trouvé l'explication: c'est que les ministres ont fait ce qu'on appelle «souffler le chaud et le froid». Tous les honorables députés se souviennent que «souffler le chaud et le froid», selon la définition qu'en a donnée le grand philosophe Emmanuel Goldstein, dans son ouvrage sur «La théorie et la pratique du collectivisme oligarchique», et que cite George Orwell dans *Mil neuf cent quatre-vingt quatre*. J'aimerais en citer de larges extraits, car ces pages sont pleines d'enseignements, mais je me bornerai à quelques phrases. Je recommande l'ouvrage à tous les honorables députés. Voici ce qu'on y lit:

«Souffler le chaud et le froid», c'est entretenir simultanément dans l'esprit deux opinions contradictoires et les accepter toutes les deux. L'intellectuel du parti sait lesquels de ses souvenirs il doit modifier; il se rend donc compte qu'il triche avec la réalité; mais en soufflant le chaud et le froid, il s'assure aussi que la réalité n'est pas violée. Il faut que la chose se fasse consciemment, sous peine de n'être pas réalisée avec une précision suffisante, mais aussi inconsciemment, faute de quoi elle engendrerait un sentiment de fausseté, partant de culpabilité... oublier tout fait qui est devenu gênant, et puis, lorsqu'il redevient nécessaire, le tirer de nouveau de l'oubli juste pour le temps qu'on en a besoin, nier l'existence de la réalité objective et tenir compte en même temps de la réalité que l'on nie, tout cela est indispensablement nécessaire. Même pour se servir de l'expression «souffler le chaud et le froid» il est nécessaire de souffler le chaud et le froid. Car en se servant de l'expression, l'on admet qu'on falsifie la réalité; par un nouvel acte de dualité de pensée, on fait table rase de cette connaissance; et ainsi de suite indéfiniment, le mensonge précédant toujours un peu la vérité.

Si je verse ce passage au compte rendu, c'est uniquement pour aider tous ceux qui, comme moi, sont des nouveaux venus et aussi ceux qui nous succéderons dans les années à venir. Ce fut pour moi une grande consolation. Je le répète, je n'ai ressenti une vive inquiétude, en écoutant le discours du ministre des Finances, qu'au moment où il a déclaré ceci, que je relève à la page 853 du hansard:

...nous vivons à l'époque la plus prospère de notre histoire.

L'hon. M. Nowlan: Je savais que cela ferait impression sur vous.

L'hon. M. Martin: Quelle déclaration fantastique!

M. Wahn: Ce qui est plus important encore, le ministre a reconnu ensuite l'existence de certains problèmes, surtout en ce qui a trait à la balance des paiements. Cela a eu pour effet de faire naître dans ma pensée, et dans bien des milieux du secteur de la finance et des affaires, l'idée que le ministre était fermement convaincu de ce qu'il disait et que, d'après lui, l'unique problème avait trait à la balance des paiements. Je tiens donc à profiter de l'occasion pour inviter le ministre à rectifier ce qui est sûrement une fausse impression, attribuable sans doute au fait qu'il lisait un texte rédigé d'avance au lieu de s'inspirer de notes au verso d'une enveloppe comme il le fait d'habitude. Je céderai volontiers la parole au ministre pour qu'il rectifie cette impression, qui est fausse, j'en suis sûr, s'il veut bien saisir cette occasion.

L'hon. M. Nowlan: Je vais l'amplifier plus tard.

M. Wahn: Force nous est alors de conclure que cette déclaration n'a pas été faite par mégarde et que le ministre savait parfaitement que ce qu'il disait figurait dans le texte préparé. Cela est très grave, car il est de haute importance que le ministre des Finances du Canada reconnaisse que notre pays est aux prises avec des problèmes fondamentaux qui ne se bornent pas à la balance des paiements; en effet, s'il ne reconnaît pas cette vérité, il sera incapable de trouver les solutions appropriées.

Quels sont ces problèmes fondamentaux? En termes humains, honorables députés, il n'y a qu'à aller à cinq minutes de marche de l'angle des rues Bay et King, qui est le cœur du quartier financier de Toronto, pour rencontrer le chômage forcé généralisé, la maladie, la pauvreté, la faim et le désespoir. Si quiconque ici croit que j'exagère, je me ferai un plaisir de le piloter à travers ma circonscription de Saint-Paul, particulièrement dans certains endroits de sa partie sud.

Ce sont là de réels problèmes humains. Au cas où les problèmes humains laisseraient les ministres indifférents, je vais les exprimer en des termes qui arriveront peut-être à les toucher. Quels sont certains de ces problèmes? Tout d'abord, aujourd'hui, des centaines de milliers de Canadiens, nos compatriotes, souffrent de chômage forcé. En second lieu, dans le commerce, on voit plus d'échecs et de faillites que jamais. Troisièmement, cette année, au Canada, il part plus de gens qu'il n'en arrive, et ceux qui nous quittent sont

nos citoyens les plus doués et les plus utiles. Quatrièmement, le coût de la vie continue d'augmenter. Cinquièmement, la valeur de notre dollar a fléchi. Sixièmement, en fait, la production par personne, au Canada, a diminué ces dernières années. Septièmement, d'après mes calculs, en cinq ans, le gouvernement a dépensé quatre milliards de plus qu'il n'a reçu, avec ses trois milliards de déficit et la diminution de un milliard de la Caisse d'assurance-chômage. Tels sont les problèmes humains exprimés en des termes qui le sont moins. Peut-être porteront-ils les ministres à réfléchir et non pas à souffler le chaud et le froid.

Que faire au sujet de ce problème? Le gouvernement nous a dit qu'il espère créer, les quatre prochaines années, environ 200,000 emplois supplémentaires par an, et qu'il présentera sous peu un programme dans ce sens. Nous espérons que ce programme réussira, mais nous voudrons aider un peu les ministres à atteindre ce que nous savons être leur objectif. Le premier ministre et, je crois, le ministre du Travail, ont déclaré qu'ils avaient volontiers adopté un certain nombre de nos programmes et de nos idées. Peut-être en adopteront-ils un autre que je recommande sincèrement et qui fournira, à mon avis, une solution à bon nombre de nos problèmes. Le voici, tout simplement: Alors que nous devons encourager l'industrie agricole et, d'ailleurs, toute entreprise privée au Canada, nous devrions concentrer nos efforts sur une expansion massive et urgente de nos industries de fabrication secondaire et des industries de services connexes.

Je vous dirai pourquoi c'est ma conviction. C'est la seule façon dont il sera possible de fournir le nombre nécessaire d'emplois à ceux qui chôment à l'heure actuelle et à ceux qui viennent grossir notre effectif de travailleurs. Ces idées ne sont pas nouvelles, et nous espérons que le ministre les adoptera.

L'hon. M. Nowlan: Je l'ai déjà dit bien des fois.

M. Wahn: Peut-être étais-je endormi à ce moment-là, et que je ne l'ai pas entendu. Je vois que je n'ai plus que cinq minutes, et je voudrais bien faire comprendre ces idées, même si elles ne sont pas nouvelles pour les vis-à-vis, et je tiens à les consigner au compte rendu.

Mon idée est simplement ceci: le gouvernement devrait examiner une industrie après l'autre au Canada et mettre au point un programme spécialement adapté à chaque industrie en question, de façon que, au cours d'une certaine période, les articles importés et qui représentent dans l'ensemble approximativement la moitié des importations que font les fabricants canadiens à l'heure actuelle, soient remplacés par une quantité égale de produits fabriqués au Canada. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, affirmons que ce ne peut-être le cas et qu'on ne peut y arriver au moyen de surcharges et d'augmentations des droits de douanes. Nous affirmons qu'il faudrait le faire en encourageant et même en invitant chaque industrie à adopter un programme analogue à celui de la *Northern Electric*, qu'a mentionné le ministre du commerce au début de la session.

Mon temps de parole est limité, mais je voudrais dire aux députés qui n'ont pas pris connaissance de ce programme, qu'ils peuvent s'en procurer un exemplaire au bureau du ministre. Je puis encore dire que le ministre du Commerce a été assez chic pour dire que ce programme a été conçu il y a environ six ans c'est-à-dire, évidemment, pendant que les libéraux étaient au pouvoir. Toutefois, peu importe, puisque le ministère actuel peut faire de même s'il applique ce programme.

Permettez-moi de vous expliquer ce qui s'est passé. La société *Northern Electric* a constaté qu'elle avait dressé peu à peu, au cours d'un certain nombre d'années, ce qu'elle a appelé son «inventaire d'importations». Elle avait pris l'habitude d'importer certains articles d'autres pays spécialisés dans la production de ces articles. En 1956, le nombre glotal de ces articles avait atteint 8,000 ou 9,000. La *Northern Electric* a institué un comité et l'a chargé de voir s'il n'y avait pas moyen de produire ces articles au Canada. Elle a ensuite chargé un autre comité, formé de gens influents, d'examiner les constatations du premier comité. Enfin, une personnalité marquante a étudié les constatations de ce deuxième comité. Permettez-moi de vous donner lecture des résultats du programme, en 1962:

> Notre programme visait, en définitive, à confier peu à peu aux fabricants canadiens, sur une période de six ans, la production de pièces dont l'importation nous coûtait 11 millions de dollars par année. Cela a permis d'embaucher environ 1,600 Canadiens.

Il s'agit là d'une seule société, et je suppose qu'il est question d'emploi annuel.

> Ce programme nous a permis de réaliser des économies considérables, et il n'a fallu qu'environ 12 mois pour récupérer les frais d'outillage. Bon nombre de pièces ont été fabriquées dans notre propre usine, mais on en a confié la production de plusieurs milliers, au moyen de sous-contrats, à d'autres fabricants canadiens.

Je conseille au ministre—j'espère que je ne pousse pas les choses trop loin—de parcourir cette publication du Bureau fédéral de la statistique, qui indique le volume des importations de nos industries, d'établir la liste de ces industries et de mettre au point, pour chacune d'elles, un programme analogue à celui de la société *Northern Electric*. Vous avez

déjà élaboré un programme national du pétrole, et je pense précisément à une initiative de ce genre. N'eût été ce programme, la production canadienne de pétrole ne serait pas aussi élevée qu'elle l'est actuellement. Je propose tout bonnement que vous fassiez la même chose pour toutes les autres industries, mais considérées en bloc, en évitant, si possible, de créer des offices nationaux. Pour plusieurs raisons, le programme national du pétrole entraînait l'institution d'offices, mais, pour bon nombre des autres industries, cela ne serait pas nécessaire. Nous devrions faire en sorte que ce soit avant tout l'entreprise privée qui élabore un programme, axé sur un objectif déterminé: un remplacement général de 50 p. 100.

On devrait substituer des produits canadiens à la moitié des articles que nous importons présentement. Je constate qu'il ne me reste que peu de temps, mais j'aimerais signaler que la statistique publiée par l'Association des fabricants canadiens montre que chaque citoyen canadien importe dix fois plus d'articles manufacturés que chaque Américain, et six fois plus que chaque Anglais. C'est presque incroyable, mais c'est vrai. En réduisant cette proportion de moitié, nous pourrions réaliser l'emploi intégral au Canada.

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, je dois quitter le fauteuil pour que la Chambre passe à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, conformément à l'alinéa 3 de l'article 15 du Règlement.

LES FINANCES

CORRESPONDANCE AU SUJET DU DÉCRET DU CONSEIL RELATIF À UNE SURTAXE SUR LES IMPORTATIONS

L'ordre du jour appelle les avis de motions (documents):

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre des copies de la correspondance ou de tous documents échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances ou tout autre ministre de la Couronne et les fonctionnaires du ministère de la Justice ou du Conseil privé ou de tout autre ministère ou organisme de l'État, au sujet du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-902, daté du 24 juin 1962, et de la modification du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-987, daté du 11 juillet 1962, et au sujet de la liste de marchandises d'importation contrôlée, modifiée par le décret C.P. 1962-903, daté du 24 juin 1962, en ce qui concerne notamment la légalité desdits décrets.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, il s'agit certes d'une motion dont l'importance...

M. l'Orateur: Je regrette, mais je ne puis donner la parole à l'honorable représentant avant que la motion soit mise en délibération.

L'hon. M. Fleming: Puis-je demander qu'elle soit réservée?

M. l'Orateur: Pour les mêmes raisons, je ne puis donner la parole à l'honorable ministre. L'honorable représentant est-il prêt à proposer la motion?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, vous feriez peut-être mieux d'en donner lecture vu que vous pensiez que c'était ce que vous deviez faire.

M. l'Orateur: La motion n'a pas encore été mise en délibération et personne ne l'appuie.

L'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin) appuyé par l'honorable représentant d'Hochelaga (M. Eudes) propose:

Qu'il soit présenté à Son Excellence une humble Adresse le priant de faire déposer à la Chambre des copies de la correspondance ou de tous documents échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances ou tout autre ministre de la Couronne et les fonctionnaires du ministère de la Justice ou du Conseil privé ou de tout autre ministère ou organisme de l'État, au sujet du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-902, daté du 24 juin 1962, et de la modification du décret relatif à une surtaxe sur des importations, C.P. 1962-987, daté du 11 juillet 1962, et au sujet de la liste de marchandises d'importation contrôlée, modifiée par le décret C.P. 1962-903, daté du 24 juin 1962, en ce qui concerne notamment la légalité desdits décrets.

L'hon. M. Fleming: Pourrais-je demander à l'honorable député si, à son avis, la motion pourrait être réservée? Je pense qu'il ne refusera pas, moyennant une condition raisonnable, savoir que, lorsqu'elle sera présentée dans deux semaines, elle gardera la place qu'elle occupe sur la liste. Elle vient en première place sur la liste aujourd'hui et je crois qu'on pourrait s'entendre pour admettre que lorsqu'elle viendra en délibération dans deux semaines elle conservera la même place à cette date.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, comme le ministre l'a mentionné, il m'a parlé de cette question et je lui ai dit que j'étais prêt à procéder. Les documents que j'ai devant moi démontrent bien qu'il en est ainsi. J'avais espéré qu'il n'y aurait pas lieu d'argumenter à ce sujet et que le ministre consentirait volontiers. Toutefois, puisqu'il étale son affable indécision usuelle et qu'il se fait tirer l'oreille, je comprends fort bien la situation et je serai heureux dans les circonstances de consentir à ce que cette question soit remise à plus tard à la condition—et il faut pour cela l'assentiment unanime de la Chambre—que la motion ne perde pas sa place et qu'on l'abordera comme premier article à pareille heure dans deux semaines d'aujourd'hui.

M. l'Orateur: Au cas où il y aurait quelque confusion quant à la date où cette question sera discutée, au paragraphe 3*a*) de l'article

15 du Règlement on peut lire que cette motion devrait venir sur le tapis la semaine prochaine et non dans deux semaines, et elle a priorité absolue la semaine prochaine. Dans deux semaines elle passerait après les bills d'intérêt privé, tandis que la semaine prochaine elle jouit d'une priorité absolue. Puisque la motion est réservée à la demande du gouvernement aux termes du paragraphe 1 de l'article 19 du Règlement, elle garde automatiquement son rang sur la liste.

L'hon. M. Martin: Me permettrez-vous seulement de dire, monsieur l'Orateur, ce que j'ai oublié. J'avais laissé entendre au ministre que je ne serais pas présent jeudi prochain à cause d'un engagement préalable auquel je ne puis me soustraire. Cela étant, j'accepterais qu'on n'étudie pas la motion aujourd'hui, à condition que la Chambre consente unanimement à reprendre la motion dans deux semaines, sans que je perde mon ordre de priorité. Le ministre s'est déclaré d'accord. Comme la Chambre est maître de ses propres règles, je ne crois pas qu'il y ait de difficulté.

L'hon. M. Fleming: D'accord!

L'hon. M. Pickersgill: Si vous me permettez de dire un mot, Votre Honneur, je crois que vous faisiez erreur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Tout va bien. Afin d'en arriver au résultat désiré, s'il n'y a pas de bills privés au *Feuilleton* la semaine prochaine, il faudra que la motion soit réservée de nouveau à la demande du gouvernement, autrement, le Règlement exigera son retrait.

L'hon M. Pickersgill: Pas si la Chambre y consent à l'unanimité et si l'ordre est adopté maintenant.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, nous sommes tous d'accord et le ministre de la Justice va me représenter la semaine prochaine.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que nous devrions procéder de cette façon. La Chambre pourrait consentir dès maintenant, car je crois que cette façon de procéder lui agrée, à ce que cette motion soit réservée et reportée à deux semaines. Elle occuperait alors le premier rang sur la liste, tout comme aujourd'hui.

(La motion est réservée.)

LA LOI SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

MODIFICATION AUTORISANT LA CONCLUSION D'AUTRES ACCORDS

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill nº C-11 modifiant la loi sur la route transcanadienne (Grandes routes du Canada)—M. Howard.

[M. l'Orateur.]

M. R. J. McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos du droit du parrain du bill de proposer maintenant la deuxième lecture. J'en doute et je présente . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que le député puisse invoquer le Règlement, je crois qu'il faut saisir la Chambre de la question: Que M. Howard, appuyé par M. Prittie, propose que le bill nº C-11 modifiant la loi sur la route transcanadienne (Grandes routes du Canada) soit lu maintenant pour la deuxième fois. Le député invoque le Règlement.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je doute qu'il convienne à un simple député de présenter une mesure de ce genre, et qu'il y soit même habilité. Lorsqu'on a voulu présenter une mesure analogue, au début de la session, Votre Honneur a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 33 du hansard:

J'aimerais signaler à la Chambre que tous les bills qui suivent sont d'initiative parlementaire. Étant donné que je ne les ai pas encore vus, je n'en connais ni la teneur ni l'ampleur et je ne saurais dire s'ils sont conformes aux exigences du Règlement quant au fond. Je dois donc faire une mise en garde et annoncer que les mesures en question seront étudiées soigneusement d'ici leur deuxième lecture. Si l'une d'entre elles renferme un vice de fond, la Chambre en sera avisée avant que le bill subisse la deuxième lecture.

Je comprends que la Chambre ne peut pas non plus décider si un bill est recevable ou non, puisqu'elle en est saisie pour la première fois. L'adoption d'une motion à l'étape de la première lecture ne constitue qu'une directive portant que le bill soit imprimé pour permettre aux députés d'en prendre connaissance. La motion doit recevoir l'assentiment unanime de la Chambre. Convient-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord!

Monsieur l'Orateur, j'en conclus que rien ne m'empêche, en l'occurence, d'invoquer le Règlement. Un peu plus tard, au cours de la même journée, le 1er octobre, Votre Honneur aurait déclaré, d'après la page 36 du hansard:

J'ai bien fait remarquer que tous les bills dont nous sommes saisis en ce moment seront examinés et que je rendrai une décision avant qu'ils nous reviennent pour la deuxième lecture.

La Chambre a de nouveau manifesté son consentement. Monsieur l'Orateur, voici en quoi consiste mon objection: la mesure présentée par le député de Skeena, le bill nº C-11, visant à modifier la loi sur la route transcanadienne (Grandes routes du Canada) constitue ce qu'on appelle, en vertu d'une honorable coutume qui a cours depuis longtemps, un projet de loi de finances. Pour compléter mon argumentation, j'aimerais me reporter à la note explicative du bill, d'après laquelle la mesure:

. . .permet au gouvernement du Canada de participer financièrement à la construction et à l'amélioration de toute route dans les limites d'une province, y compris une deuxième route dite transcanadienne.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est depuis longtemps établi par l'usage, qu'un député ne peut, sauf dans des cas très rares, où le gouvernement lui donne son assentiment, présenter un bill dans le genre de celui que l'honorable député de Skeena nous a présenté cet après-midi. Je mentionnerai à l'appui de cette règle générale le commentaire numéro 432 de la quatrième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

Tout bill relatif au paiement d'appointements ou à la dépense de sommes quelconques prélevées sur le budget public doit d'abord être délibéré sous forme de résolution en comité plénier. Et toutes résolutions à cet effet requises pour le dépôt d'un bill doivent au préalable avoir été approuvées par le Gouverneur général.

Les archives de la Chambre révèlent clairement que, du moins jusqu'ici, aucune recommandation de la part de Son Excellence n'a été lue à la Chambre, et qu'aucune résolution précédant le bill de l'honorable député n'a été étudiée et adoptée par le comité plénier.

Voici maintenant un commentaire de Beauchesne (le numéro 249) qui rappelle une décision d'un ancien greffier de la Chambre, M. Bourinot:

Jamais, à ce qu'on ait pu voir, un simple député à la Chambre des communes du Canada, n'a été autorisé par la Couronne, par l'entremise d'un ministre, à présenter une motion entraînant un accroissement des dépenses publiques. Aucun principe n'est mieux compris que l'obligation constitutionnelle qui fait reposer sur l'exécutif seul le soin de présenter des mesures qui imposent des charges au Trésor public. A une occasion, aux Communes britanniques, la Couronne a donné son consentement à certaines résolutions officielles proposées par un simple député, à propos de frais juridiques devant être défrayés par le Fonds consolidé...

Ce n'est certes pas ce qui s'est produit dans ce cas-ci.

On croyait, néanmoins, que toute résolution imposant une charge au Fonds consolidé devait être proposée par un ministre de la Couronne, et cette procédure plus normale a été par conséquent adoptée.

Donc, même avec l'assentiment de la Chambre des communes de Westminster, il a été décidé d'adopter la ligne de conduite la plus sûre, celle qui, en fait, est devenue d'usage constitutionnel.

Cependant, on a affirmé nettement que le député qui avait proposé la motion comportant cette charge était dans son droit lorsqu'il a reçu la sanction de la Couronne, mais on a admis de façon générale, en même temps, qu'il était préférable, en principe, que la proposition émane d'un conseiller responsable du souverain.

La responsabilité de recommander des demandes de redressement ou de soulagement financier...

Ce texte est tiré de la même citation et porte sur une autre question, mais je n'en estime pas moins qu'il est pertinent lorsqu'il s'agit d'argent.

...adressées au Parlement doit incomber exclusivement à l'exécutif, qui est strictement comptable de chaque poste des dépenses publiques, qui a le devoir spécial, dans l'intérêt du contribuable, de s'opposer à toute dépense inutile, et qui dispose à cette fin de moyens particuliers pour étudier le bien-fondé de toute demande d'ordre pécuniaire.

Monsieur l'Orateur, le cas que je vous soumets présentement relève incontestablement de ce principe général. Puis, à la page suivante de Beauchesne, on trouve le commentaire 250 (1) qui se lit ainsi qu'il suit:

Il semble qu'aux termes de l'article 11 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Gouverneur général ne puisse officiellement prendre conseil, en matière d'affaires publiques, d'autres personnes que ses conseillers privés assermentés. En effet, cet article se lit ainsi qu'il suit:

«Il existera, pour assister et conseiller le Gouverneur général dans le gouvernement du Canada, un conseil appelé conseil privé de la Reine au Canada. Les personnes qui en feront partie seront choisies et nommées par le Gouverneur général et elles prêteront le serment de conseiller privé. Le Gouverneur général pourra, à l'occasion, révoquer les membres du conseil privé.»

Voici ce que Beauchesne écrit à ce propos:

D'après le libellé de cet article, le Gouverneur général est obligé de consulter ses ministres, ou du moins ses conseillers privés, avant de recommander à la Chambre une dépense réclamée par un simple député.

C'est précisément ce qui ne s'est pas produit ici, bien qu'il s'agisse d'une dépense réclamée par un simple député. Puis, un peu plus loin, s'appuyant sur des autorités britanniques, et notamment sur May, voici ce que dit Beauchesne:

Lorsqu'une motion, un projet de loi ou acte est soumis en vue de la présentation, soit à la Chambre soit au comité, et nécessite la recommandation de la Couronne qu'il ne réussit pas à obtenir, le président ou l'Orateur devra annoncer qu'on ne peut proposer aucune question relative à cette motion, ou ordonner le retrait du bill.

Puis, à la page 216, le commentaire 250 (3) se lit ainsi qu'il suit:

L'objet de la résolution dont Son Excellence recommande l'examen, c'est de fournir à la Chambre la première occasion d'étudier l'opportunité d'une certaine dépense.

A mon avis, l'honorable député a omis de fournir à la Chambre cette première occasion.

M. l'Orateur: Je crois qu'il est tout à fait accepté dans cette Chambre qu'un bill tendant à la dépense de fonds publics ne peut être présenté que par un membre du cabinet, après avoir été précédé d'une résolution. Je pense que l'honorable secrétaire parlementaire a fait ressortir la chose très clairement, mais je me demande s'il a d'autres objections à soulever qui démontreraient en quoi le bill en question pourrait violer ce principe bien établi.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je pourrais m'étendre là-dessus, mais je pense que ce serait exagérer que d'invoquer d'autres autorités.

M. l'Orateur: L'honorable député de Skeena invoque-t-il le Règlement?

M. Howard: Non, monsieur l'Orateur. J'aurais quelque chose à ajouter au sujet du point soulevé par le secrétaire parlementaire.

M. l'Orateur: La discussion porte sur le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire.

M. Howard: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je crois qu'il était inutile pour le député d'Halifax de nous citer vos observations avant de formuler son rappel au Règlement, car c'est la coutume établie d'invoquer le Règlement lors de la deuxième lecture des bills, s'ils enfreignent le Règlement.

Qu'on cherche à savoir si un bill porte ou non affectation de deniers publics, c'est très bien. J'estime qu'il ne s'agit pas d'un bill de finances parce que la loi impose déjà des limites quant au montant qu'on peut dépenser pour les grandes routes et à la formule en vertu de laquelle l'argent peut être dépensé à l'intérieur d'une province. Dans les limites que le Parlement a déjà imposées—à l'égard du montant et de la formule du pourcentage—le bill vise seulement à permettre que l'argent déjà voté par le Parlement soit employé pour d'autres genres de grandes routes.

J'ai consulté les commentaires de Beauchesne pour trouver certains précédents dans cette question. Malheureusement, je n'ai pu les repérer dans les quelques instants dont je disposais depuis le rappel au Règlement. Cependant, si je puis me fier à ma mémoire, on a déjà traité la question à plusieurs reprises et il existe des précédents en faveur d'un bill de cette nature, parce qu'il ne comporte pas la dépense de deniers non autorisée par le Parlement.

Le bill prévoit simplement qu'avec l'approbation du gouverneur en conseil, le ministre peut conclure un accord avec toute province afin de dépenser de l'argent à des fins supplémentaires.

M. McCleave: Si je puis parler du rappel au Règlement fait par le député, en ce qui concerne la question de savoir si l'on emploie à une fin ou à une autre des deniers publics, accordés par le Parlement, je dirai que l'article 3 de la loi sur la route transcanadienne, prévoit ceci:

> Moyennant l'approbation du gouverneur en conseil, le Ministre peut conclure, avec toute province, un accord aux termes duquel le Canada paiera à la province des contributions relatives au coût, pour celle-ci, de la construction d'une route, dans les limites de ladite province, comme tronçon d'une route transcanadienne.

A mon avis, une seule chose est possible en vertu de cet article, c'est que le ministre, auquel on a conféré cette tâche, conclue avec une province une entente en vertu de laquelle certains droits seront définis et la province s'engagera à exécuter certains contrats afin de lui permettre de recevoir une subvention du Trésor fédéral, subvention qui nous est soumise pour approbation, au comité. Le député a ajouté: «et d'autres grand routes» à l'article dont je viens de donner lecture. Cela signifie, par exemple, d'après moi, que si ma propre province construisait une grand route dans une autre partie que celle désignée pour la route transcanadienne, il y aurait alors prélèvement de deniers publics pour défrayer la construction de cette route. J'estime donc que le député se trompe quand il dit qu'il n'est question que d'un montant d'argent limité, qui peut être employé d'une façon ou d'une autre. Je dirai, avec toute la déférence qui s'impose, qu'il s'agit là d'ajouter une nouvelle dépense à quelque chose qui existe déjà.

M. l'Orateur: On a invoqué le Règlement pour savoir si le député qui a présenté le bill en tant que simple député avait le pouvoir d'agir ainsi, et si le procédé n'est pas contraire aux principes bien établis qu'un bill de finances ne peut être présenté que par un ministre de la Couronne et doit être précédé par une résolution en règle.

Après avoir étudié la question, je constate que l'honorable député, en incorporant dans ce bill des dispositions s'inspirant de la loi des grandes routes du Canada, qui remonte à 1919, essaie d'incorporer un principe tout à fait nouveau dans la loi sur la route transcanadienne. Il cherche à faire entrer cette mesure dans le cadre d'un bill qui pourrait être présenté par un simple député, en se fondant sur la loi des grandes routes du Canada, qui forme l'objet du chapitre 54 des statuts de 1919.

A mon avis ses efforts resteront infructueux pour les raisons suivantes. Pour résumer la chose, rappelons que l'article 3 de l'ancienne loi de 1919 prévoyait un montant de 20 millions de dollars pour une période de cinq ans à partir du 1er avril 1919, de sorte que la loi primitive aurait été valide jusqu'en 1924. Cependant, en 1923—et je me reporte au chapitre 4 des statuts de cette année-là—la mesure a été prolongée pour une autre période de deux ans; et enfin, le chapitre 4 des statuts de 1925 prévoyait une autre extension de deux ans. De sorte qu'on peut se rendre compte que ce bill devenait périmé après ces années-là, et les pouvoirs conférés au gouvernement devenaient caducs à moins d'une nouvelle extension, ce qui ne s'est pas produit.

On sait fort bien qu'un ministre du gouvernement peut présenter une mesure pour prolonger les pouvoirs conférés par la loi des grandes routes du Canada de 1919, et les lois modificatrices de 1923 et de 1925. Je ne crois pas qu'il suffise de dire, comme le fait

l'honorable député, que la modification projetée maintient la limite financière générale fixée par le Parlement, et le pouvoir discrétionnaire du gouverneur en conseil à cet égard. Tous ces bills du gouvernement, de 1919, de 1923 et de 1925, ont été présentés sous forme de résolutions. Ainsi, la loi de 1923 a été précédée d'une résolution du comité plénier, qui se lisait ainsi qu'il suit:

La Chambre décide qu'il est opportun d'adopter une mesure prévoyant que le délai pendant lequel les diverses provinces du Canada peuvent gagner et toucher les sommes allouées auxdites provinces aux termes des dispositions de la loi des grandes routes du Canada, chapitre 54 des statuts de 1919, soit prolongé d'une nouvelle période de deux ans.

La résolution de 1925 était libellée dans le même sens. Or, il faudrait procéder de la même façon, c'est-à-dire au moyen d'une recommandation de la Couronne et d'une résolution, pour étendre la loi des grandes routes du Canada de 1919, ainsi que ses modifications. Il en serait de même au sujet de la loi sur la route transcanadienne. Pour ces raisons, j'estime que le bill proposé par l'honorable député n'est pas de ceux qui peuvent être présentés par un simple député.

M. Howard: En toute déférence, monsieur l'Orateur, nous ne saurions permettre que les promesses reniées du premier ministre soient protégées de cette façon, de sorte que j'en appelle de votre décision.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député vient d'employer des mots à l'égard du premier ministre qu'à mon avis il devrait retirer. Il a parlé de «promesses reniées» du premier ministre. C'est faire affront aux droits et privilèges du Parlement que d'user de telles paroles et je demande qu'elles soient retirées.

Des voix: Retirez-les!

M. l'Orateur: Je voudrais expliquer à l'honorable représentant que la décision de la présidence porte sur l'aspect technique de la question et n'a rien à voir à quelque promesse que ce soit, présumée ou non, de la part d'un membre du cabinet. Par conséquent, je juge les remarques tout à fait inconvenantes dans le moment. Si l'honorable représentant veut en appeler de ma décision au point de vue de la procédure, il en a pleinement le droit, mais non de dire ce qu'il a dit auparavant.

M. Howard: Loin de moi l'intention de juger votre décision, monsieur l'Orateur; je veux simplement en appeler de votre décision.

M. l'Orateur: Je reste d'avis que l'honorable représentant devrait retirer les paroles dont il a fait précéder son appel de la décision de la présidence.

M. Howard: Je n'entendais pas qu'elles s'appliquent à Votre Honneur. Si on a pu le croire, je m'empresse de les retirer.

M. l'Orateur: Elles ne s'appliquent pas du tout au président, mais je crois quand même qu'elles sont déplacées et que l'honorable député devrait les retirer.

M. Howard: En ce qu'elles visent le premier ministre?

Des voix: Oui.

M. Howard: Ce n'est pas ainsi que j'avais compris votre interprétation; je les retire bien sûr. Puis-je cependant en appeler de votre décision?

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la décision dont le député de Skeena (M. Howard) en a appelé à la Chambre. Ceux qui sont en faveur de maintenir la décision de l'Orateur voudront bien dire oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur: Ceux qui sont contre voudront bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites venir les députés.

La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante:

La question dont la Chambre est saisie est un appel de la décision de l'Orateur:

Une motion ayant été présentée portant deuxième lecture du bill nº C-11 modifiant la loi sur la route transcanadienne (Grandes routes du Canada), l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, M. McCleave, a invoqué le Règlement pour signaler qu'un simple député n'a pas le droit de présenter un bill semblable, qui renferme des dispositions entraînant la dépense de deniers publics. La présidence a déclaré que le rappel au Règlement était bien fondé et que le bill était irrecevable puisqu'il ne pouvait être présenté que sur la recommandation de la Couronne, après adoption d'une résolution par le comité plénier. Sur ce, l'honorable député de Skeena en a appelé à la Chambre de la décision de la présidence.

(La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et la décision, mise aux voix, est maintenue.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	Béchard
Aiken	Bélanger
Alkenbrack	Bell (Carleton)
Asselin	Bell (Saint-Jean-Albert)
Badanai	Belzile
Balcer	Benson
Baldwin	Bigg
Baskin	Boulanger
Batten	Bourbonnais
Beaulé	

Boutin
Bradley
Brown
Byrne
Cadieu
Cadieux
Cantin
Caouette
Cardin
Caron
Carter
Casselman (Mme)
Chaplin
Chatterton
Chevrier
Churchill
Clancy
Clermont
Clunis
Coates
Cook
Cooper
Cowan
Crossman
Crouse
Davis
Denis
Diefenbaker
Dinsdale
Dionne
Doucette
Drouin
Drury
Dupuis
English
Éthier
Eudes
Fairclough (Mme)
Fairweather
Fane
Fleming (Eglinton)
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Flemming
Forbes
Foy
Fulton
Gagnon
Garland
Gauthier
Grafftey
Granger
Gray
Green
Grégoire
Grills
Gundlock
Habel
Hales
Halpenny
Hamilton
Hanbidge
Harkness
Harley
Hees
Hellyer
Hodgson
Honey
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howe
Jorgenson
Kelly
Kennedy
Kindt
Korchinski
LaMarsh (Mlle)
Lamoureux
Lamy
Langlois
Laniel
Laprise
Latulippe
Leboe
Legaré
Legere
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Létourneau
Macdonald (Mme)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
MacEwan
Mackasey
MacLean (Queens)
Macnaughton
MacRae
McBain
McCleave
McGee
McGrath
McIntosh
McLean (Charlotte)
McMillan
McPhillips
McWilliam
Maltais
Mandziuk
Marcoux
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
Millar
Mitchell
Monteith
Moore
More
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Munro
Nasserden
Nesbitt
Nicholson
Nielsen
Nowlan
Nugent
O'Hurley
Ormiston
Pascoe
Paul
Pennell
Perron
Phillips
Pickersgill
Pigeon
Pilon
Plourde
Pugh
Rapp
Ricard
Richard
Rinfret
Robinson
Rock
Rondeau
Rouleau
Rowe
Roxburgh
Roy
Ryan
Rynard
Sams
Sévigny
Skoreyko
Slogan
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Southam
Starr
Stefanson
Stenson
Stewart
Tardif
Teillet
Thomas
Thompson
Tucker
Turner
Valade
Vincent
Wahn
Walker
Webb
Weichel
Whelan
Winkler
Woolliams—195.

[M. l'Orateur.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Barnett	Knowles
Brewin	Lewis
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	MacInnis
Fisher	Martin (Timmins)
Herridge	Orlikow
Howard	Prittie
	Scott
	Webster—14.

M. l'Orateur: Je déclare la décision confirmée.

Au lieu d'appeler les divers articles inscrits sous la rubrique des bills publics qui, s'ils ne sont pas étudiés iront à la fin de la liste, et puisque nous attendons un messager de l'autre endroit, la Chambre voudra peut-être patienter quelques instants.

LA SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1963.

M. l'Orateur: L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire étant expirée, la Chambre reprendra les travaux interrompus à cinq heures.

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Paul.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Baldwin: Monsieur le président, permettez-moi d'apporter maintenant ma faible contribution au débat. J'attends depuis assez longtemps en écoutant les honorables députés de l'opposition officielle qui ont fait leur apport. J'ai été amèrement déçu. Les députés semblaient ronger leur frein, pressés de faire progresser le débat sur l'économie du pays. Je me préparais à les entendre proférer certaines critiques magistrales et définitives sur l'administration économique du pays au cours des quelques derniers mois. Cependant, rien de tel ne s'est produit. A part une série de pompeuses platitudes politiques accompagnées de récriminations et de plaintes sur le fait, par exemple, qu'il faut remettre la nation sur pieds, sur la pensée créatrice, le dynamisme et ainsi de suite, rien d'important n'a été énoncé. De plus, monsieur le président, je ne vois pas comment il pouvait en être autrement.

Le premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre des Finances, le ministre du Commerce, le ministre du Travail et d'autres ont, à l'occasion, depuis le début de la session, consigné au compte rendu des renseignements statistiques qui constituent, à mon avis, la meilleure indication du fait que notre pays a fait et continuera de faire des progrès sensibles dans des domaines comme celui du produit national brut, de l'emploi, de la vente, de l'épargne, du commerce extérieur. Je n'ai nul besoin de faire preuve de superfétation en répétant l'information au comité. Elle est au compte rendu, à la disposition de ceux qui la chercheront. Je suis d'avis qu'à certains moments, les élus à la Chambre agissent comme s'ils n'avaient plus toutes leurs facultés, c'est-à-dire qu'ils regardent le reste du pays et le voient comme s'ils utilisaient le mauvais bout de la lunette, et c'est pourquoi je fais cette proposition, il faut nous replacer dans l'ambiance et la région dont nous sommes sortis. Nous devons considérer la législation et les mesures que nous adoptons ici du point de vue de leur répercussion sur ces gens qui englobent les cultivateurs, les petits entrepreneurs privés, les travailleurs et les professionnels. Comment toutes ces personnes se sont-elles portées des mesures prises par le gouvernement?

Il est évident que je connais mieux la région d'où je viens que n'importe quelle autre. Elle fait partie des 265 circonscriptions électorales de ce pays. Permettez-moi donc de passer brièvement en revue la répercussion desdites mesures sur les habitants de ma circonscription.

L'une des choses à laquelle, pendant plusieurs années, je me suis particulièrement intéressé, de même que mes électeurs, a été la construction d'un chemin de fer—grand projet national—qui traverserait la région de la rivière de la Paix et se prolongerait dans les territoires du Nord-Ouest, pour aboutir à Pine Point et au Grand lac des Esclaves. L'automne dernier, une loi a été adoptée à cette fin. J'aimerais dire aux membres du comité quelles ont été les répercussions des mesures prises par suite de l'adoption de la nouvelle loi. Je désire aussi consigner au compte rendu une dépêche qui a paru dans le *Journal* d'Edmonton, le 22 août 1962. Assurément, les honorables vis-à-vis n'iront pas mettre en doute un article publié dans le *Journal* d'Edmonton! La dépêche est signée Rod Hayter, journaliste d'expérience qui s'y entend dans les affaires du Nord canadien et qui a fait une enquête soignée sur les lieux, concernant l'embranchement en question et le progrès des travaux. Voici donc ce qu'on lit, entre autres choses, sous la rubrique: «La construction du chemin de fer du Grand lac des Esclaves laisse entrevoir un avenir brillant pour le Nord canadien»:

> Le chemin de fer du Grand lac des Esclaves sera une des plus importantes lignes ferroviaires de courte distance jamais aménagées.
>
> Les travaux de construction constitueront un jalon dans notre histoire. L'entreprise se compare en importance avec la construction, sur le seul territoire canadien, du pipe-line pour le transport du gaz naturel et la découverte des gisements de minerai dans le Québec et au Labrador.

Qu'est-il arrivé depuis? On a défriché l'emprise sur une distance de 180 milles, depuis l'automne dernier, et des contrats ont été accordés pour le défrichement d'un autre 180 milles. Pour ce qui est du premier tronçon, on a adjugé des contrats pour les travaux de terrassement et une grande partie de l'ouvrage est terminée. La pose des rails a commencé en août dernier. Je ne dispose pas des renseignements les plus récents, mais je crois qu'on doit avoir posé environ 45 milles de rails à l'heure qu'il est. Selon la direction du National-Canadien, on aura aménagé à peu près 73 milles de voie ferrée d'ici quelques semaines. Cela signifie que de 8,000 à 10,000 cultivateurs vivant dans un rayon de 50 milles de cette ligne ferroviaire, et qui attendent depuis des années une occasion de mettre leurs produits sur le marché, vont pouvoir expédier leurs céréales à des endroits bien plus rapprochés de leurs fermes.

Il a fallu dépenser des millions de dollars pour en arriver là. Des milliers d'emplois ont été créés et donnés non seulement à des gens de notre région, mais aussi de toutes les parties du Canada, d'autres régions de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Est canadien. Au cours de cet hiver, des centaines d'hommes

vont travailler à déblayer les emprises et à construire des ponts.

Mais il y a des avantages accessoires. Bien entendu, la réalisation de grandes entreprises nationales comme celle-là entraîne forcément de très fortes dépenses, mais nous avons toujours été d'avis, et c'est aussi l'attitude qu'a adoptée le gouvernement en lançant ce projet, que les résultats produits dépasseraient de beaucoup les travaux de construction du chemin de fer. Cela a déjà été prouvé. Je relève une autre nouvelle publiée dans le *Journal* d'Edmonton de la même date. D'après ce court article, M. Jewitt, président de la *Pine Point Mines Limited*, aurait déclaré que les travaux de construction du chemin de fer de Pine-Point commenceraient à l'été de 1963. Cette construction se fait conformément à l'entente intervenue et qui a été consignée au compte rendu lorsque la loi a été adoptée, l'automne dernier. Ce que signifie le commencement des travaux à la mine de Pine-Point? Le ministre des Transports l'a consigné au compte rendu lorsque, à la deuxième lecture du bill tendant à la construction d'une ligne de chemin de fer jusqu'au Grand lac des Esclaves, il a prononcé, comme en fait foi le hansard du 18 septembre 1961, les paroles suivantes:

La construction du chemin de fer va entraîner la réalisation d'importants projets de construction, notamment: un camp de mineurs de 21 millions de dollars à Pine-Point; une expansion de 16 millions de dollars de l'usine de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, à Trail (C.-B.); un projet communautaire de 2 millions de dollars à Pine-Point...

Cela fait en tout environ 40 millions de dollars. Mais il y a autre chose, monsieur le président. Dans notre partie du pays, nous avons bénéficié de plusieurs aspects du programme et de la loi du gouvernement, particulièrement de trois politiques importantes qui, telles trois grands ruisseaux, se sont rencontrées et fondues pour couler à travers le pays comme une rivière gonflée au printemps, apportant d'immenses avantages, enrichissant la terre et procurant à la population de nombreux bienfaits. Je veux parler des programmes relatifs à l'agriculture, à la mise en valeur du Nord et aux transports.

Après avoir parlé du chemin de fer et dit qu'on se propose d'atteindre cette année un point situé à 70 milles du bout de la ligne, j'aimerais dire un mot de l'agriculture. J'ai ici une nouvelle parue le 2 août dans le *Record-Gazette* de Peace-River, journal publié dans ma circonscription. Les journaux comme celui-là sont indépendants, impartiaux, s'en tiennent aux faits et rapportent les choses telles qu'ils les voient, ce qui devrait servir d'exemple à d'autres. La nouvelle s'intitule «Quatre élévateurs prévus à Manning» et se lit en partie comme suit:

[M. Baldwin.]

Un représentant de la *United Grain Growers Limited*, à Peace-River, a dit mardi que quatre compagnies, y compris la U.G.G., vont installer des élévateurs dans la ville de Manning. Les travaux commenceront cet été et devraient se terminer en octobre. Tandis que la U.G.G. transportera son élévateur de Grimshaw, les trois autres compagnies en construiront de nouveaux.

L'article précise ensuite que les élévateurs auront une capacité totale d'un demi-million de boisseaux et coûteront environ un tiers de million à construire. Dans le *Herald-Tribune* de Grande-Prairie, autre journal de ma circonscription, un autre article, intitulé «La plus forte ruée vers les terres du Nord depuis la guerre», a paru le 7 août dernier et, en partie, se lit comme suit:

Dans la plus grande course aux terres agricoles depuis l'époque des pionniers, les Canadiens de tout l'Ouest qui cherchent à acquérir des fermes se sont rués vers la région de la Rivière de la Paix. Parlant de l'avalanche de demandes de renseignements sur les propriétés foncières dans le Nord, M. Tom Gorman, surveillant régional des terres, a déclaré mardi soir à Grande-Prairie que l'activité a même été plus fébrile que pendant l'après-guerre, en 1946 et 1947...

Des fonctionnaires ont dit qu'en moyenne 60 à 70 personnes se sont présentées chaque jour à leur bureau.

Le bureau de Grande-Prairie est l'un des deux bureaux des terres. L'autre est à Peace-River. Ces articles confirment ce dont j'ai pu me rendre compte personnellement, soit que des quatre coins du Canada et des États-Unis, 150 à 200 personnes arrivent chaque jour dans notre région pour tâcher d'obtenir des terres afin de jouir des avantages que le présent gouvernement a accordés aux agriculteurs. C'est une chose qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. Avant de venir à Ottawa, j'ai moi-même été agriculteur, mais j'ai constaté que sous l'ancien gouvernement il fallait qu'un avocat ait une assez bonne clientèle pour exploiter une ferme avec succès.

J'aimerais citer aussi un éditorial du *Herald-Tribune* du 16 octobre et, si je le fais, c'est parce que j'ai beaucoup entendu nos honorables vis-à-vis parler de la ruine de l'agriculture et je crois qu'il est temps de répondre. L'éditorial s'intitule «La vraie clé de l'avenir» et se lit comme il suit:

Alors qu'on finit de rentrer la récolte et que les vents d'automne sifflent dans les broussailles aux tons chauds, de vastes étendues de la vallée de la Rivière de la Paix s'éveillent lentement après un sommeil qui a duré plusieurs générations. Une nouvelle symphonie se fait entendre dans d'immenses étendues recouvertes de broussailles qui se rattachent à de longues bandes habitées de la vallée de la Rivière de la Paix. ...La ruée qui a commencé à prendre de l'ampleur au début de cette année ne semble nullement se ralentir. A la fin de l'année, un demi-million d'acres de nouvelle terre qui pourraient devenir des exploitations agricoles auront peut-être été accaparées.

Il ne s'agit pas seulement de peupler cette région, monsieur le président. Pendant longtemps, il a été impossible aux agriculteurs de cette région d'obtenir des prêts agricoles. Je dirais, en mettant les choses au mieux, qu'au cours des 22 années durant lesquelles nos honorables vis-à-vis ont été au pouvoir ils ont prêté moins de $100,000 aux agriculteurs pour les aider à amorcer ou à édifier leur capacité de production. J'ai ici un article du *Herald-Tribune* du 12 octobre qui s'intitule «Des prêts s'élevant à 2.6 millions de dollars viennent en aide aux agriculteurs dans le Nord». On devrait dire 2.6 millions au milieu de septembre cette année, 2.5 millions l'an dernier et environ 1.5 million l'année d'avant, ou presque 7 millions en moins de trois ans, comparés aux $100,000 accordés au cours des 22 années antérieures. Cela a eu d'autres avantages, monsieur le président.

Des experts ont calculé que les terres de deux millions d'acres environ présentement en culture dans la vallée de la rivière de la Paix ont augmenté en valeur de pas moins de $10 l'acre par suite de l'affluence de gens dans la région et le fait que les agriculteurs ont pu améliorer leurs terres de façon à augmenter leur capacité de production. Pour les cultivateurs de la vallée de la rivière de la Paix, cela signifierait 20 millions de dollars à peu près.

Je vais maintenant parler du bois. Nous avons une économie variée dans cette région. Le *Herald-Tribune* publiait le 28 septembre 1962 un article intitulé: «Les exploitants forestiers projettent une grosse coupe cet hiver.» En voici un extrait:

> Les producteurs de bois et de contre-plaqué les plus importants de la ville ont révélé cette semaine qu'ils projettent de couper plus de bois que jamais auparavant dans la région de Grande-Prairie.

Une seule compagnie projette de couper environ 50 millions de pieds-planche pour du bois d'œuvre et du contre-plaqué. On fera la même chose dans les trois secteurs forestiers de la région. J'aimerais dire en passant, monsieur le président, car la chose peut intéresser les députés, qu'en discutant la question avec les exploitants, j'ai constaté qu'ils étaient très heureux de la dévaluation du dollar, disant qu'elle signifie pour eux $5 ou $6 de plus les mille pieds-planche.

Un mot maintenant du gaz et du pétrole. J'ai ici un article du *Record-Gazette* portant l'en-tête suivante «La Shell projette d'aménager une usine de gaz à Worsley». Il s'agit de l'aménagement d'un pipe-line et d'installations dans la région de Worsley, entreprise qui coûtera des millions de dollars.

Il n'est pas nécessaire de s'arrêter là. Toute cette activité et cet accroissement démographique des collectivités urbaines et des régions agricoles ont eu une répercussion notable. Le *Herald-Tribune* du 5 octobre porte la manchette suivante «La construction d'édifices atteint presque 4 millions de dollars». Cette agglomération, selon l'article, aura un programme de construction d'édifices qui coûtera environ 400,000 dollars. La même chose se passe dans d'autres agglomérations. On a estimé, monsieur le président, que l'on dépensera entre 12 et 15 millions de dollars à l'aménagement de nouvelles habitations, de nouvelles usines et autres genres de construction dans les centres urbains de cette circonscription qui compte moins de 80,000 personnes.

Selon le *Herald-Tribune* du 5 octobre, la région recevra pour la première fois dans deux semaines des émissions de télévision. Cela veut dire que, d'ici le début de novembre, de 75,000 à 80,000 personnes jouiront des mêmes avantages que les autres Canadiens et qu'ils pourront capter des émissions de télévision pour la première fois. Il a fallu, pour cela, dépenser plusieurs millions de dollars, non seulement en ce qui a trait à l'aménagement d'installations de télévision, mais aussi concernant l'achat de nouveaux téléviseurs et la pose de lignes micro-ondes pour la transmission des émissions.

Poursuivons. Voici qui ne devrait pas manquer d'intéresser les honorables vis-à-vis. Sous le titre «Le chômage est à la baisse», le *Herald-Tribune* de Grande-Prairie, a publié un article qui se lit en partie ainsi qu'il suit:

> On a signalé cette semaine que, grâce au rythme accéléré de la construction en septembre, le nombre des chômeurs est tombé à son plus bas niveau depuis deux ans.
>
> Le directeur du Service national de placement a déclaré: «C'est la première fois, depuis l'ouverture du bureau, que si peu de personnes se cherchent de l'emploi...»

Cette observation vaut pour tous les coins du pays. Monsieur le président, si je consigne tous ces faits au compte rendu, c'est parce que j'ai entendu les honorables vis-à-vis parler d'activer l'économie, de redonner de l'essor au Canada. Je tiens à leur signaler qu'en septembre de l'an dernier, nous avons saisi la Chambre d'un bill visant la construction d'un chemin de fer dont la région du Grand lac des Esclaves avait besoin. On aurait cru que les honorables vis-à-vis auraient été les premiers à s'efforcer de donner force de loi à cette mesure, mais après avoir dressé autant d'embûches que possible, à l'étape de la troisième lecture, ils ont proposé le renvoi du bill à six mois. Cela l'aurait, de fait, coulé. Lorsque la motion a été mise aux voix, à la troisième lecture, l'opposition a voté contre la mesure.

Il me semble, monsieur le président, que si on avait écouté l'opposition, ma circonscription n'aurait guère profité de cette gigantesque expansion dont j'ai présenté des preuves solides. Aux honorables messieurs en question j'affirme que tous leurs grands éclats n'ont pas prouvé grand-chose. J'essayais de trouver l'épithète qui s'appliquerait le mieux à leurs démonstrations au cours de ce débat, et je me suis souvenu d'un film très amusant que j'ai vu et qui s'intitulait: *The Mouse that Roared.* A mon sens, rien ne qualifie mieux les gestes et les propos des membres de l'opposition.

Monsieur le président, je suis convaincu que si les autres députés avaient l'occasion et le temps, ils pourraient présenter un historique tout aussi bon à ce comité, ce qui prouve, contrairement aux affirmations des honorables vis-à-vis, que le présent gouvernement a mené une politique économique saine, efficace et qui a conduit à une augmentation sensible du niveau de vie des Canadiens.

M. Addison: Monsieur le président, comme c'est la première fois que je porte la parole à la Chambre, je tiens à vous féliciter de votre nomination au poste de président. Autrefois, les gens de York-Nord ont confié la représentation de leur circonscription au Parlement à des Canadiens de marque. Son histoire est jalonnée d'hommes qui ont bien compris les principes du gouvernement représentatif et responsable. C'est à York-Nord que William Lyon Mackenzie a commencé sa fameuse marche sur Toronto pour renverser le *family compact.* C'est York-Nord qui plus tard a élu comme député le petit fils de Mackenzie, le très honorable W. L. Mackenzie King, alors qu'il était premier ministre du Canada. C'est York-Nord qui a envoyé au Parlement les grands politiques, sir William Mulock et sir Allan Aylesworth qui ont guidé M. King au début de sa carrière. Il échut au fils de sir William Mulock, l'honorable Bill Mulock, de suivre les traces de son père dans le cabinet. Je ne passerai pas en revue tous mes prédécesseurs, mais je tiens à mentionner M. Jack Smith, qui a si bien et si efficacement représenté la circonscription. Il appartenait à la grande tradition établie à York-Nord. Mais je ne puis laisser passer cette occasion de dire un mot de mon prédécesseur immédiat, M. Cecil "Tiny" Cathers. Il était et il demeure un parfait honnête homme et un adversaire généreux.

Notre circonscription d'York-Nord est l'Ontario en plus petit. Nous avons dans York-Nord un prolongement du Toronto métropolitain. Nous avons des régions urbaines, sub-urbaines, extra-urbaines, rurales et des endroits de villégiature. Nous avons de grandes villes commerçantes et de petits villages. Très peu d'endroits ont vu s'accroître leur population aussi rapidement que le sud de notre circonscription. Déjà, elle était surtout rurale, et possédait quelques villes historiques remarquables, telles que Richmond-Hill, Newmarket, Aurora, Markham et Sutton. Ces villes sont demeurées, mais elles ont profité et sont devenues de grandes agglomérations suburbaines. L'un des problèmes qui se présente dans notre circonscription, c'est celui des communications avec les banlieues. Nombre de personnes de la circonscription d'York-Nord parcourent 50 milles chaque jour ouvrable. Un grand nombre de ces personnes travaillent à Toronto ou aux alentours. De plus, une très grande partie de nos gens s'adonnent à l'industrie ou à de petits commerces à l'intérieur de notre circonscription.

De façon plus générale, monsieur le président, permettez-moi de déclarer que nous vivons une révolution sociale, et je voudrais m'arrêter de façon particulière à cette révolution sociale qui influe sur notre économie tout comme notre économie influe sur elle. Je m'arrête à York-Nord car je crois y trouver un exemple significatif, subissant l'influence directe des changements dont j'ai parlé. Cela est symptomatique de l'évolution de l'Amérique du Nord et la répercussion de cette évolution est, pour tous les gouvernements, de la plus haute importance. Cependant, les gouvernements et les législatures n'ont réalisé que lentement l'importance du changement auquel ont abouti trente années d'expansion. L'automobile a créé nos banlieues et nos agglomérations inter-cités, mais elle a fait aussi beaucoup plus: elle a changé le caractère interne de nos régions rurales les plus anciennes et nous avons maintenant des zones de commerce centralisé dont l'établissement est dû à la facilité du transport automobile. Cela a changé le cadre dans lequel s'incrivaient notre économie et toute notre société. Nous nous sommes trouvés devant de nouveaux problèmes que nous avons méconnus, et si nous continuons de la sorte, nous allons nous trouver devant un avenir économique aléatoire.

Tout au moins pour les régions rurales, la vie n'a pas changé; mais elle a évolué dans le domaine des habitudes d'achat et de répartition et, parallèlement, dans le domaine du travail et des loisirs. Nous avons complètement oublié les frontières arbitraires entre villes et campagne, ou entre une localité et une autre. Les gens se déplacent d'une juridiction à une autre pour la convenance de leur travail, de l'instruction qu'ils veulent recevoir, de leurs loisirs, de leurs affaires (achat ou vente). De nos jours, les résidents d'une localité utilisent souvent les installations de

la localité voisine autant que les leurs. Et l'imposition est beaucoup touchée par tout ceci. La répartition des revenus municipaux, provinciaux et fédéraux est très compliquée. Cependant, on n'a pas fait grand chose pour étudier la nature de ce changement dans notre économie sociale, même en ne cherchant pas à trouver de solution permanente aux problèmes qu'a créés cette situation.

De par sa nature, cette sorte de société mobile a exigé plus d'attention de la part des gouvernements fédéraux et a augmenté les tâches nationales, malgré la résistance à la centralisation. Cependant, à mesure que se déroulent ces événements, un véritable paradoxe se dessine dans notre mode de vie au Canada. Alors que le gouvernement fédéral exerce un contrôle de plus en plus direct sur nos affaires, ces fonctions retombent de plus en plus sur les municipalités et les provinces. Le gouvernement fédéral est devenu si vaste, ou si complexe, qu'il n'est plus compris de l'homme moyen et que celui-ci le croit occupé à régler les questions internationales.

A mon avis la crise de Cuba, ces derniers jours, nous fait bien comprendre comment cette situation s'est fait jour. Nous devrions, par cet exemple, nous rendre compte que le contribuable moyen—ce qui est, d'ailleurs, très regrettable—estime tout cela trop vaste pour qu'il en fasse l'objet de ses préoccupations immédiates, et qu'il se tourne souvent vers des domaines qui lui sont plus familiers et des choses susceptibles de modification. Cependant nous avons, là encore, un paradoxe. Les autorités provinciales et municipales sont, à leur tour, obligées de demander du gouvernement central une attention plus grande. C'est une nouvelle charge assez lourde que doivent assumer les députés. Leur devoir consiste maintenant à suivre de très près ce que fait leur gouvernement, et à se tenir au courant des affaires internationales, pour renseigner constamment leurs commettants sur ce qui se passe.

Je répète que nous devons de plus en plus faire face à des problèmes qui ne nous confrontaient pas autrefois. Cependant, nous essayons d'agir aujourd'hui selon une méthode et sous un régime de gouvernement qui existaient déjà il y a un siècle. Tout comme tant d'autres qui entrent pour la première fois dans les affaires publiques—et je crois que c'est significatif après les dernières élections —j'ai essayé de trouver quelque solution à ces problèmes. Pour ma part, je dirai qu'il est difficile d'en trouver. Nous en savions en effet—je le répète—si peu au sujet de notre véritable situation, de ses origines et de ses ramifications.

Il y a cependant certaines choses que nous savons au sujet de notre pays. Nous savons que le petit commerçant et le cultivateur sont de plus en plus assujettis à la pression des impôts, des frais généraux, de la concurrence que lui font les magasins en série et les entreprises d'escompte de grande envergure, et ils se débattent avec la difficulté de se procurer du capital de roulement et de défrayer des intérêts élevés. Nous n'ignorons pas, non plus, que les petites entreprises industrielles souffrent de restrictions analogues, mais qu'elles sont, en outre, directement touchées par la politique de notre gouvernement en ce qui concerne le commerce national. Je dirai que ces gens ont vraiment besoin d'une aide sous forme de recherches et de renseignements commerciaux qu'ils ne peuvent se procurer eux-mêmes en tant que particuliers, mais que les impôts qu'ils paient devraient permettre de leur fournir par l'entremise des organismes de l'État. Je dirais que nous devrions, en tant que Canadiens, suivre de près les autres pays qui ont réussi dans ce domaine.

Je pense maintenant au numéro du 22 octobre du *U.S. News and World Report*, qui parle du développement remarquable des industries au Japon. Bon nombre de gens pensent qu'une des grandes raisons du succès que connaît le Japon est l'attitude de son gouvernement à l'égard du monde des affaires. Le gouvernement, par l'entremise d'un organisme chargé des programmes économiques, la Banque du Japon, et d'autres institutions, oriente le cours et détermine le rythme de l'expansion économique. Puis, il laisse à l'entreprise privée le soin d'y procéder. Ce gouvernement-là a l'esprit pratique, et ses budgets nationaux accusent généralement un excédent. Quand il y a un déficit, il est petit. Les placements privés dépassent ceux du gouvernement dans une proportion de trois à un. Je suis tout à fait d'avis que nous avons entravé notre propre action en vue de l'expansion de notre commerce international. Voici ce dont je suis convaincu:

(1) Le commerce d'exportation ne peut connaître d'expansion que si nous faisons l'évaluation intelligente de nos ressources nationales pour voir jusqu'à quel point nous pouvons accroître le coefficient de la main-d'œuvre dans les produits fabriqués à partir de ces matières premières. (2) Les industries secondaires et les industries de service ainsi que les travailleurs devraient tenir compte des prix mondiaux au lieu de chercher à obtenir les plus hauts prix possibles. (3) Nous devrions comprendre que les droits de douane canadiens vont baisser et nous préparer à la concurrence afin que nos propres marchés domestiques ne soient pas complètement désorganisés. (4) Nous devrions offrir nos produits aux acheteurs éventuels. Je doute

fort—l'honorable député a parlé de souris—que si nous fabriquions aujourd'hui une souricière améliorée, le monde entier se rue vers nos portes. Mais je crois que dans chacun de nos débouchés commerciaux possibles, nous devrions établir des salles d'exposition des articles fabriqués au Canada, où les fabricants seraient invités à tour de rôle à exposer leurs produits sans frais. Ainsi, nous pourrions montrer nos produits à ceux que nous voulons comme acheteurs. (5) Nous devrions analyser avec soin et à bon escient les marchés éventuels et, ensuite, nous devrions soumettre aux fabricants canadiens des produits des autres pays et les inciter à les fabriquer ici, au Canada, en vue de l'exportation. En outre, comme nous exportons, à l'heure actuelle, des articles que nous produisons pour notre population et nos propres industries, j'estime que nous devrions accepter des articles provenant d'autres pays, les analyser, et en entreprendre ensuite la production aux seules fins de l'exportation. Au moyen de réductions et de stimulants d'ordre fiscal, nous devrions encourager notre industrie à fabriquer des articles qui se vendront aux prix dictés par la concurrence internationale.

Il n'est pas hors de propos, dans un débat comme celui-ci, de comparer le régime bancaire des États-Unis qui, bien souvent, fonctionne à l'échelle régionale, sous forme d'entreprises familiales dans les petites localités, au régime bancaire à succursales que l'on trouve au Canada. Le système bancaire des États-Unis présente certains avantages: le personnel des banques, dans une région donnée, est relativement permanent et le succès d'une banque, dans telle ou telle localité, est tributaire de la prospérité de la collectivité et de la mesure dans laquelle la banque est apte à prêter de l'argent aux gens de l'endroit. Peut-être devrions-nous chercher à intégrer d'avantage à la collectivité les banques au Canada.

Les restrictions imposées aux prêts ont malheureusement pour effet de créer le cycle qu'elles tentent justement d'éviter: elles immobilisent les affaires à un moment où le pays a grand besoin d'expansion commerciale. Dans la chronique qu'il publie dans la page financière du *Globe and Mail*, M. Fraser Robertson fait remarquer que la rareté ou l'abondance de l'argent se manifeste graduellement. Il ajoute que, n'étaient les taux d'intérêt élevés, les investissements seraient encore plus minces qu'ils ne l'ont été et déclare que la liberté des ventes et des échanges commerciaux va de pair avec la libre circulation de l'argent. Peut-être en est-il ainsi. On a peine, en tout cas, à déceler quelque abondance d'argent au Canada à l'heure actuelle. M. Robertson soutient que si nous voulons gagner la confiance des portefeuillistes pour qu'ils investissent au Canada, nous devons présenter des perspectives d'avenir plus brillantes que celles qu'on présente ailleurs. Je suppose qu'il pense au climat de confiance que peut faire régner le gouvernement, mais, depuis que le parti conservateur détient le pouvoir, quiconque s'occupe des affaires doit chercher très longtemps pour trouver quelque indice de stabilité dans la situation financière du Canada.

On peut recourir à divers moyens pour restaurer la confiance en notre pays. On peut donner plus d'ampleur à la Banque d'expansion industrielle. Je propose qu'on crée un ministère de l'industrie et de la petite entreprise. Ce projet est d'importance: il pourrait nous permettre d'instituer des services de recherches et de fournir l'aide nécessaire pour que ce secteur de notre économie continue de progresser. Il ne suffit pas d'emprunter. L'argent n'est pas une panacée. Le petit homme d'affaires ou le petit cultivateur a besoin des conseils et des fruits de l'expérience de gens qui s'y connaissent.

J'ai l'impression que tout ne tourne pas rond dans le secteur de la petite entreprise aujourd'hui et qu'il ne faut pas tenir l'homme d'affaires entièrement responsable de cet état de choses. Le petit entrepreneur a été la victime de programmes plus amples. S'il instituait un ministère comme celui que je propose, le gouvernement pourrait assurer une certaine autorité centrale dans ce domaine. Il y a danger—je le sais fort bien—que le gouvernement s'immisce dans les affaires et dans la petite entreprise, mais je ne dis pas que tout dépende de la planification, ou du manque de planification. C'est ce qu'on croyait au cours des années 20 et 30. Depuis lors, nous avons appris beaucoup de choses sur la planification, et nous savons quel genre de planification est désirable et indispensable à la croissance du pays.

Je ne préconise pas un dirigisme total au centralisateur, trop éloigné de la source d'intérêts sociaux et commerciaux en cause. Je pense plutôt à des mesures d'assistance et de stimulation de longue portée accordées à une planification régionale, qui assurerait une utilisation avisée et prudente des ressources disponibles. Fait intéressant à signaler à cet égard, la Pologne est le seul pays situé derrière le rideau de fer qui ne souffre d'aucune pénurie de vivres. Si la Pologne n'est pas en butte à ce problème, tandis que la Russie, la Tchécoslovaquie et les pays balkaniques le sont, c'est que la planification pour les autres pays précités émane de Moscou, tandis que pour la Pologne, elle émane de Varsovie. Les Polonais ont refusé de livrer les produits de leurs fermes collectives et lorsque les communistes ont

constaté que les cultivateurs polonais ne voulaient pas bouger, ils ont modifié leurs programmes et autorisé le retour à l'agriculture privée.

Nous devrions également considérer la question inquiétante du maintien des prix. Les escomptes et les réductions de prix ont fait en sorte qu'il est presque impossible au petit commerçant de réaliser un bénéfice, voire de survivre dans les affaires ou dans l'industrie. Je me rends compte qu'on ne peut parler du maintien des prix sans évoquer jusqu'à un certain point les coalitions, et que les coalitions ne sont pas populaires. Cependant, il doit y avoir un moyen terme, un compromis judicieux qui permettrait d'établir des prix minimums raisonnables et empêcherait ainsi de recourir aux lois de la jungle qui ont caractérisé la grande entreprise aux États-Unis à l'époque des Vanderbilt et des Morgan.

Le combat aujourd'hui se livre entre les entreprises puissantes du domaine de la consommation et les petits magasins qui font affaires dans le même domaine. Ce n'est pas que je préconise le contrôle, mais du point de vue social nous avons besoin, pour maintes raisons, de la petite entreprise et de la petite industrie. D'abord il y a la question des placements locaux et de l'intérêt de la collectivité. Puis il y a la question de l'imposition et de l'exemple et de l'appui assurés à leurs localités respectives par les petits commerçants et industriels. Il y a aussi la question de la diversité d'emplois ainsi créés, et de la commodité.

A mon avis, ce que nous et nos économistes avons fait, c'est que nous avons envisagé un seul aspect de la question, à savoir l'aspect économique. Nous avons très peu songé à ce qu'il en coûte, du point de vue social, à nos collectivités, du fait que nous n'ayons pas aidé les petits hommes d'affaires et les petits cultivateurs à surmonter les obstacles formidables qui se dressent actuellement sur leur chemin.

Tous les genres d'affaires, de façon générale, sont atteints aujourd'hui parce que le Canada a cessé de prendre de l'expansion ces dernières années. Or, ce n'était pas nécessaire et la chose n'aurait pas dû se produire. Les pays européens—et nous avons hésité à le reconnaître—ont réalisé des choses qui nous étonnent aujourd'hui. La France, malgré la crise profonde qui existait en Algérie et malgré ses troubles politiques, a pu maintenir son économie en expansion à un rythme avantageux. Elle y est arrivée au moyen d'une planification centrale, coordonnant les programmes de l'État, de l'entreprise et de la main-d'œuvre. C'est à quoi je songe quand je parle de planification et de coordination, avec l'aide d'un ministère spécial du gouvernement chargé de s'occuper de l'industrie et de la petite entreprise.

Dans le passé, nous nous sommes laissé emporter par les attitudes exagérées des gens d'extrême droite et d'extrême gauche. Nous avons écouté les lamentations du parti socialiste qui recommandait des doctrines qui ont été mises à l'essai et rejetées par les Britanniques il y a une génération, et par les autres Européens plus récemment encore. Nous avons vu se perpétuer une guerre de classe démodée entre le patronat et le salariat, ou, pour parler plus exactement, entre la main-d'œuvre et le capital, car le patronat aujourd'hui ne représente pas nécessairement le capital, et souvent il ne représente pas la propriété.

Évidemment, les droits de la main-d'œuvre existent et il faut les respecter autant que les droits du capital et du patronat. Quiconque ose en douter n'est plus de son temps. S'il n'y a pas d'entente entre eux, alors l'entreprise et l'industrie ne peuvent exercer de concurrence sur les marchés mondiaux, mais si les droits de la main-d'œuvre doivent être respectés, il en va de même des droits de ceux qui dirigent les entreprises et qui fournissent les capitaux. Non seulement y a-t-il place à la collaboration, mais la collaboration est indispensable.

Quiconque est de son temps en matière économique et sociale n'ignore pas que les extrémistes, du secteur capitaliste ou ouvrier, qui cherchent à maintenir les conditions et les attitudes qui avaient cours il y a trente ans, sont des cas désespérés. Le patronat, le salariat et le capital doivent s'unir et résoudre leurs problèmes ensemble. C'est ce qui s'est fait en Europe, dans des pays comme l'Allemagne, la France, la Belgique, la Suisse, et qui se fait de plus en plus en Italie. N'est-il pas frappant que les innovations adoptées dans le domaine de la collaboration ont montré que le Canada était d'une génération en retard? Bien des idées que nous expérimentons seulement ont été mises en pratique dans ces pays. Il est temps que le Canada mette ses conceptions à la page.

Je voudrais aborder un autre sujet, les impôts, brièvement toutefois car je ne suis pas suffisamment versé dans le domaine pour le traiter à fond. Je suis convaincu que le petit commerçant est imposé trop lourdement et sans équité. Voilà pourquoi il a tant de peine à vivre. Il est grand temps que les autorités fédérales, provinciales et municipales collaborent en vue de débrouiller ce problème. La peur d'empiéter sur le domaine des autres est surannée et ce qui s'impose, c'est une coopération comme celle qui existe entre le capital, le patronat et le salariat dans le commerce et l'industrie, coopération née de la

dure réalité. Le professeur William M. Partlan du Fordham College de New-York offre un plan, intéressant d'après moi, pour ce qui est des réductions fiscales. Certains s'imaginent aujourd'hui que nous devrions avoir des impôts plus élevés, mais ce professeur éminent démontre, par d'excellents arguments, que, bien conçues, les réductions fiscales pourraient stimuler l'économie et contribuer à l'augmentation des dépenses du public.

Ces dernières années, l'Europe a connu ce que nous considérons comme le plein emploi. Sauf pendant la guerre, le Canada ne l'a jamais connu. Une expansion constante de l'économie est indispensable au plein emploi. Même dans un pays comme les États-Unis, qui retient surtout l'attention de M. Partlan, l'écart est grand entre le plein emploi et la situation actuelle. Ici au Canada, nous devons non seulement rattraper notre long retard, mais nous devrons prendre de l'expansion à un rythme beaucoup plus rapide, une fois que nous aurons atteint ce que nous considérons comme le minimum requis pour jouir d'une prospérité ordinaire. La politique fiscale a beaucoup à voir à cela. Je le répète: des réductions d'impôt dans les domaines appropriés contribueraient pour beaucoup à stimuler une telle expansion.

La réduction des impôts devrait avoir pour but d'augmenter le pouvoir d'achat et d'épargne de la population. Les réductions d'impôt au niveau des revenus élevés n'apportent guère de changements à cet égard, tandis que les réductions aux niveaux supérieurs de revenus ajoutent très peu aux épargnes et aux dépenses de notre pays. Examinons donc les dépenses d'une famille à l'égard de l'imposition et non par rapport à chaque membre en particulier. Normalement, un ou deux membres d'une famille seulement gagnent de l'argent, mais les dépenses de la famille sont faites par plusieurs personnes. D'ordinaire, le salarié n'a pas que lui-même à faire vivre; il fait vivre toute sa famille. Il est vrai que les exemptions tiennent compte de ce fait, mais l'assiette fiscale fait aujourd'hui de l'impôt sur le revenu un impôt personnel. Partlan pose en thèse que l'impôt fédéral devrait se fonder sur le revenu familial plutôt que sur le revenu personnel, et il soutient qu'un abattement convenable serait nécessairement un abattement de l'impôt sur le revenu personnel, accompagné d'une évaluation minutieuse des conséquences éventuelles de cet abattement sur les dépenses de la famille. En se servant des données statistiques concernant son propre pays, il montre que la tranche médiane de 50 p. 100 de toutes les déclarations d'impôt sur le revenu, aux États-Unis, se situe dans le groupe dont le revenu disponible est de $2,085 à $6,580. C'est de là que vient la plus grande partie de l'impôt sur le revenu. Partlan établit que ce groupe comprend quelque 30 millions de familles, soit peut-être 120 millions de personnes, ce qui veut dire presque les deux tiers de la population des États-Unis. Par conséquent, pour presque tous les gens de la catégorie moyenne d'impôt sur le revenu, un taux croissant ne signifie rien, puisque leur revenu ne s'accroît guère et que, lorsqu'il s'agit de familles, l'augmentation du nombre d'enfants et les besoins nouveaux l'annulent.

Il y a donc un secteur de la population qui paie l'impôt à raison d'un taux de base, en sorte que la réduction de ce taux aurait sa répercussion sur les dépenses des familles et celles de la nation aussi bien que sur le potentiel des épargnes, presque dans la mesure de cette réduction. Ce serait là stimuler la croissance économique en augmentant le pouvoir d'achat aux États-Unis, son pays, des deux tiers au moins des familles de son pays, qui, comme il serait à prévoir, dépenseraient ou économiseraient tout le supplément de revenu net.

Il est raisonnable de croire que tout l'argent qu'une réduction d'impôt laisserait à la famille pour dépenser serait affecté à des biens et services de consommation. Hormis l'essentiel, la plupart des familles sont loin d'avoir ce qu'elles désirent légitimement. Le professeur Partlan estime que même une augmentation de 1 ou 2 p. 100 dans les dépenses totales des consommateurs de son pays suffirait à accélérer l'investissement et à stimuler la croissance économique. Mais il avoue qu'il serait très difficile de dire combien forte devrait être la réduction. Il soutient néanmoins que l'augmentation des dépenses qu'entraînerait une telle réduction compenserait probablement la perte de revenu qu'en subirait le gouvernement. Assurément, tout effort en vue d'accroître la dépense, d'intensifier la demande et, partant, la production, en vaut la peine.

Tout particulièrement, il serait opportun que le Canada envisage une telle mesure, du fait que nous comptons tant de petites industries et de petits commerces qui profiteraient directement d'une dépense accrue de la part du consommateur. Ce sont les familles qui contribuent le plus à stimuler l'économie par la satisfaction de besoins raisonnables. Comme nous sommes réalistes, nous, au Canada, nous n'ignorons pas qu'un grand nombre de familles sont loin de jouir du pouvoir d'achat que pourrait leur conférer une société industrialisée moderne. Il y a des milliers et des milliers de familles dans la misère noire qui ont un besoin urgent de choses que les plus fortunés considèrent comme essentielles.

Il ne fait aucun doute que le revenu supplémentaire produit par des réductions d'impôts serait vite employé à des fins utiles. Dans son ensemble, l'économie retirerait des avantages importants et durables si nous essayions d'assurer une honnête aisance à tous les Canadiens.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, avant d'entamer la discussion sur le présent débat, je tiens à faire une mise au point au sujet d'une affirmation, d'une assertion qui a été faite dans un article en éditorial de la revue *Le Légionnaire,* numéro d'octobre 1962, où l'on parle de moi en ces termes:

Ce politicien récemment élu membre du Parlement...

Une voix: C'est vrai!

M. Caouette:

...est censé avoir dit, lors d'une conférence de presse:

Je cite toujours:

Je viens tout juste de prêter le serment le plus honteux de ma vie, je viens de prêter serment d'allégeance à Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Or, monsieur le président, cette affirmation est absolument fausse. Je n'ai jamais tenu de tels propos. Je n'ai jamais donné de conférence de presse au cours de laquelle j'ai déclaré quelque chose de semblable.

Si le journaliste, ou l'éditorialiste qui s'est permis de porter cette accusation est un homme responsable, je lui demande, du parquet de la Chambre, de faire une rétractation honnête dans le même journal.

Il n'est pas surprenant, cependant, de voir l'attitude des journalistes et des éditorialistes à l'endroit du Crédit social. C'est que nous les chatouillons passablement depuis nombre d'années. Et toujours, on cherche à nous représenter sous un mauvais jour ou sous un jour qui n'est pas nôtre. On nous met dans la bouche des paroles que nous ne prononçons pas, pour pouvoir ensuite présenter des objections plus facilement à leur propre création ou à leur propre imagination.

Monsieur le président, ces journalistes—je le leur ai dit à maintes reprises—nous nous fichons pas mal de ce qu'ils peuvent écrire en notre faveur ou contre nous, pendant six mois ou un an, puisque, à la télévision, nous pouvons leur répondre facilement en quinze minutes et régler leur cas.

Monsieur le président, pour ce qui est des crédits revisés, l'honorable ministre des Finances nous annonce des réductions de l'ordre de 227 millions de dollars, sous prétexte que nous devons faire face à nos obligations internationales, que nous devons changer notre balance défavorable de commerce pour au moins arriver à équilibrer le tout ou même avoir une balance favorable au Canada. M. le président, je ne crois pas que ce soit là la façon de maintenir une prospérité viable, une prospérité réelle au Canada.

Deux cent vingt-sept millions de réductions, dont $18,200,000 en Travaux publics, $6,400,000 auparavant affectés à l'Agriculture et le reste à d'autres ministères, de façon que cela atteigne le total de 227 millions de dollars.

On se félicite d'avoir réalisé ces réductions sur l'ancien budget Fleming du mois de février ou mars dernier, au nom de la stabilité économique du pays, disant que ces coupures nous permettront d'atteindre une stabilisation économique toute à l'honneur du pays. Or c'est le contraire qui se produira.

Lorsque nous diminuons les crédits pour les Travaux publics, l'Agriculture, la Colonisation et autres différents ministères dans le pays, nous leur enlevons les moyens de subsister ou de continuer leurs opérations ou leur expansion normale.

A ce moment-là, nous créons un plus grand chômage, nous donnons naissance à plus de chômeurs au Canada.

Une voix: Votons contre!

M. Caouette: Tout le monde est pour...

M. Rouleau: C'est un mariage morganatique, votre affaire.

M. Caouette: On verra bien!

Monsieur le président, ce que je trouve surprenant, et ce qui surprend tout le monde, c'est que nous restreignons les «activités» économiques du pays en coupant le budget, et puis le ministre des Finances (M. Nowlan) nous annonce par les journaux, à la radio, même ici dans cette enceinte, une réussite supposée magnifique.

Le gouvernement a réduit le déficit de 175 millions de dollars, mais il y aura quand même un déficit de 540 millions, soit 175 millions de moins qu'on nous annonçait en février ou en mars dernier; seulement il y aura encore 540 millions de déficit.

Il y a quelques jours, l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) disait qu'il en coûte plus cher au Canada pour payer l'intérêt sur la dette nationale, seulement, que le déficit nous coûtera. Mais au lieu de mettre en pénitence ceux qui nous chargent des intérêts sur une dette ou sur un crédit fictif, on préfère mettre les hommes, les femmes et les enfants canadiens en pénitence. Coupons-leur les vivres, et maintenons le paiement d'intérêts de l'ordre de 800 millions par année. Ces 800 millions sont sacrés. Personne ne les discute. On ne nous présente pas de programme d'austérité pour les financiers canadiens.

On nous présente un programme d'austérité pour la personne humaine, au Canada. Or nous, du Crédit social, sommes d'avis que lorsqu'il est nécessaire d'implanter un programme d'austérité chez nous, au Canada, nous devons d'abord mettre la finance dans l'austérité et libérer le Canada, afin d'avoir la prospérité pour les Canadiens.

Monsieur le président, les réductions importantes énoncées dans le budget revisé des dépenses auront pour effet de créer plus de misère au Canada.

Il n'est pas nécessaire d'avoir fait un cours classique, d'être avocat, homme de science ou économiste pour comprendre que le communisme international ou même national prend justement naissance dans les cas de misère nationale. Tant et aussi longtemps que la misère existera au sein de l'abondance—et je vois que le ministre des Finances est à son pupitre—tant et aussi longtemps que nous tolérerons la misère au sein de l'abondance, tous ces cas de misère constitueront autant de bâtons de dynamite, dans notre structure sociale canadienne, auxquels les communistes mettront le feu un jour.

J'entendais, cet après-midi, le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) nous faire part du danger qui nous menace actuellement, par suite de la situation difficile de Cuba, laquelle pourrait fort bien déclencher une guerre nucléaire demain, ou après-demain. De plus, il nous demandait de nous tenir prêts.

Monsieur le président, je suis convaincu qu'au moment même où la guerre éclatera, que ce soit ce soir, demain ou après-demain, la question de finance sera vite résolue au Canada, afin de nous permettre de faire la guerre et de défendre notre pays.

Mais lorsque le pays compte 500,000 chômeurs, des humains, des Canadiens, nos concitoyens, nos électeurs, des gens de nos circonscriptions qui vivent dans la misère la plus abjecte, on ne juge pas que c'est là un cas d'urgence et que l'on doit se réunir en vitesse pour tenter de régler leur cas et d'atténuer cette misère. On les laisse de côté, on leur promet mer et monde, on leur dit de temporiser, on leur permet d'exister, au moyen de prestations d'assurance-chômage; mais établir un système canadien, un système économique qui permette à chacune de ces personnes de s'épanouir librement, on ne pense pas à cela.

De ce côté-ci de la Chambre, on pense plutôt comme l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), et à son instar, on s'en prend au Crédit social, sans savoir ce que c'est. On entend d'autres députés critiquer la théorie du Crédit social et dire que nous créerons l'inflation. Et certains journaux comme le *Toronto Telegram* ou le *Toronto Daily Star*, en font autant. Après mes récentes visites au *Jeune Commerce* de Toronto et au *Canadian Club* de Montréal—où l'on comptait 1,300 personnes lors d'un dîner-causerie—j'ai eu le plaisir de rencontrer nombre d'hommes d'affaires, des petits commerçants, des professionnels de toutes les classes, qui vivent dans l'inquiétude, au Canada.

Tout le monde est dans l'inquiétude, les petits commerçants, les professionnels, les classes laborieuses, en somme tout le monde est dans l'incertitude au Canada. A cette inquiétude économique et financière que nous connaissons présentement, on ajoute maintenant l'inquiétude d'une guerre, d'une guerre possible en deçà de quelques semaines.

Monsieur le président, on nous critique, nous du Crédit social. J'ai ici en main, un article en éditorial du *Toronto Telegram* dans lequel je lis ceci:

(Traduction)

Ils distribuent des tas d'argent afin que nous puissions acheter tout ce que nous voulons.

(Texte)

Ça, c'est un éditorialiste, c'est un homme comme celui-là qui qualifie les créditistes de têtes vides dans le pays. Quand on lit certaines de ses phrases, on est justifié de se demander, où sont les têtes vides dans le pays. (*Applaudissements*) Je viens d'en entendre une applaudir sur son bureau.

(Traduction)

M. Caouette aurait déclaré que tout ce qui est physiquement possible devrait être financièrement réalisable. Qui pourrait trouver à redire?

(Texte)

Qui peut poser des questions à ce sujet, quand, de plus, on ne s'entend pas? Mais que propose-t-on pour réaliser l'équilibre financier? Absolument rien! On continue d'attaquer le Crédit social.

(Traduction)

Caouette se fourvoie en disant que le chef d'entreprise moyen est incapable de comprendre la doctrine du Crédit social. Elle est aussi simple que cette chose bien connue qu'on appelle inflation.

(Texte)

Qu'est-ce que l'inflation? Il n'y a peut-être pas quatre députés à la Chambre qui savent ce qu'est l'inflation. Il y a des politiciens qui, au cours de la campagne électorale, ont parlé d'inflation à des chômeurs. On leur expliquait qu'il y avait inflation parce qu'ils avaient trop d'argent dans leurs poches, alors que ces gens-là n'avaient pas un sou. Et on les faisait applaudir quand même, en leur faisant croire qu'ils en avaient trop.

L'inflation, monsieur le président, c'est ce qui se produit lorsque nous avons de l'argent en main et qu'il n'y a pas de produit en assez grande quantité pour garantir cet argent.

Lorsqu'il n'y a pas de production et qu'il y a de l'argent, c'est là qu'on a l'inflation!

Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit. Qu'on cesse de nous torturer les oreilles avec l'inflation alors que nous connaissons la déflation au Canada, parce que les gens n'ont pas suffisamment d'argent pour se procurer les produits de toutes sortes que nous avons au pays.

C'est cela le problème: établir l'équilibre entre la production totale et le pouvoir d'achat, même si le député de Laurier nous dit que toute la production se vend annuellement. C'est sans doute pour cela que les libéraux, alors qu'ils étaient au pouvoir, et maintenant les conservateurs, payent les cultivateurs de l'Ouest afin qu'ils ne produisent pas de blé. C'est sans doute pour cela, également, que le revenu de nos gens est hypothéqué par des plans de finances pour quatre, cinq et six années à venir. Allez demander au commerçant détaillant, au grossiste, au manufacturier si toute la production s'écoule. Il y a des intelligences qui s'écoulent, mais pas toute la production.

(Traduction)

Le fond de la doctrine c'est que si le public a besoin d'argent, l'État devrait en fabriquer et le répandre dans le courant de l'économie jusqu'à ce que chacun ait de tout.

(Texte)

Ça, c'est un journaliste qui l'a écrit. Les journalistes s'imaginent renseigner le public. C'est de cette façon-là que le peuple canadien a été renseigné dans le passé, non seulement à l'égard du Crédit social, mais de toute question qui fait mal à sa majesté la finance au Canada.

(Traduction)

Le vrai danger, n'est pas là, pourtant. Le Crédit social a déjà été mis à l'essai au Canada...

Une voix: Où?

M. Caouette: C'est ça, où?

(Texte)

Si vous avez jamais vu un homme dans la lune, c'est bien celui-là. Il n'a pas besoin de Khrouchtchev pour l'y envoyer; il y est déjà.

(Traduction)

Le Crédit social a déjà été mis à l'essai au Canada, comme système économique, et il a échoué.

(Texte)

Le Crédit social a failli au Canada, alors que la Cour suprême du Canada désavouait toutes les lois en Alberta en 1937-1939, 1941, 1944, 1947. Le gouvernement créditiste n'a pas réussi à obtenir une charte de banque, mais la même charte est confiée à quelques individus au Canada, pour leur permettre de «contrôler» le sang économique de la nation, de sorte que, sans la permission des banques à charte—l'honorable député de Laurier connaît ça, il est un directeur de banque—personne n'a le droit de respirer au Canada. Le droit de respirer est laissé à la discrétion des banques à charte du pays.

(Traduction)

Il est incroyable qu'un groupe d'hommes intelligents et assez instruits soient emballés par l'éloquence de M. Caouette au point de l'admirer... Dès qu'un nombre assez grand de Canadiens élisent un homme qui déclare qu'ils n'ont pas besoin de comprendre ses théories pour les approuver, nous sommes vraiment en danger.

Des voix: Bravo! (*Rires*)

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, c'est beau de toujours entendre rire du point de vue opposé de l'autre côté de la Chambre. Vous allez voir ce que c'est que le point de vue opposé, avec nos amis d'en face.

(Traduction)

Les promesses des créditistes sont comme l'opium; on dirait même que l'opium est la religion du parti.

(Texte)

Notre religion créditiste serait de l'opium, notre croyance créditiste serait de l'opium. Eh bien, je dis que la croyance ou la fourberie d'un journaliste comme celui-là, si c'est là son opium religieux, ne le mènera pas tellement loin. Si sa religion consiste à mentir publiquement et effrontément au peuple canadien, cet éditorialiste ne rend pas service au peuple.

On retrouve à peu près la même chose dans le *Toronto Daily Star*:

(Traduction)

Il n'est pas nécessaire de comprendre le mécanisme du Crédit social pour l'appuyer.

(Texte)

Une voix: C'est ce que vous avez dit!

M. Caouette: Pas de cette façon-là. Ce que j'ai dit pendant la campagne électorale, c'est qu'on n'avait pas besoin de comprendre le Crédit social à fond pour voter en faveur de ce parti.

Une voix: Seulement Caouette!

Une voix: Vous n'avez rien à perdre!

M. Caouette: Monsieur le président, comme je l'ai déclaré, la plupart des électeurs qui ont voté pour le parti libéral, lors des dernières élections générales, ne savaient même pas pour qui ni pourquoi ils votaient, parce que les libéraux n'avaient pas de programme.

Ainsi, je demande à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) de nous dire ce qu'il connaît de la doctrine du parti libéral, lequel n'a aucune doctrine économique, politique ou sociale.

M. Dupuis: Si vous voulez le savoir, je puis vous répondre immédiatement.

(Traduction)

M. Caouette:

Il n'est pas nécessaire de comprendre le mécanisme du Crédit social pour l'appuyer.

(Texte)

Monsieur le président, j'ai souvent rappelé à la Chambre que je vendais des automobiles. Or, quand je vends une voiture à un client, je ne lui explique pas combien il y a de dents sur la couronne et le pignon du différentiel. Je ne lui explique pas, non plus, quel est le déplacement des pistons dans le moteur.

Monsieur le président, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville se sert d'une voiture, mais je parierais ma chemise qu'il ne connaît absolument rien dans le moteur d'une automobile. Tout de même il s'en sert.

M. Dupuis: En vendez-vous sur la finance?

M. Caouette: Pendant 22 ans, nous nous sommes servis du moteur libéral au Canada, et c'est pour cette raison que nous sommes dans le fossé depuis ce temps-là. Il nous faut reconnaître que ceux qui nous conduisaient ne savaient pas ce qu'ils conduisaient ni où ils nous conduisaient. Ces gens-là sont prêts à blâmer n'importe qui. Le gouvernement actuel ne nous conduit pas de meilleure façon. Les deux sont exactement pareils.

Une voix: La même chose!

M. Caouette: Quelle différence y a-t-il dans leur théorie financière, leur pratique politique et leurs bailleurs de fonds? Dites-moi qui paie et je vous dirai qui commande. Ce sont les financiers.

Une voix: Pourquoi votez-vous toujours avec les conservateurs?

M. Caouette: Justement parce qu'on ne veut pas voter pour les socialistes.

Une voix: Où prenez-vous votre argent? Est-ce que M. Bennettt ne vous en donne pas?

M. Caouette: Non, monsieur, et les libéraux non plus.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je désire rappeler aux honorables députés que lorsqu'ils veulent poser une question à celui qui a la parole, ils doivent lui demander la permission de le faire. Autrement, on ne peut avoir une discussion ordonnée et le bruit nous empêche d'entendre les observations du député qui a la parole.

(Traduction)

M. Berger: L'honorable député me permettrait-il une question?

[M. Caouette.]

M. Caouette: Dès que j'aurai fini. Je n'ai que 20 minutes alors que j'aurais besoin de deux heures et demie pour dire leur fait aux libéraux.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, est-ce que je pourrais poser une question à l'honorable député de Villeneuve?

M. Caouette: Non. Pas plus vous que l'autre, c'est la même chose.

M. Dupuis: Si vous épuisez vos 30 minutes, je ne pourrai pas vous poser une question.

M. Caouette: On me donnera peut-être 5 minutes de plus, alors j'aurai 35 minutes et vous pourrez me poser votre question.

M. Dupuis: Pour moi, vous avez peur!

M. Caouette: Levez-vous et posez-la, alors, votre question.

M. Dupuis: Je voudrais demander à mon honorable ami si, à son garage, il vend des automobiles en s'aidant des plans de finance?

M. Caouette: Oui...

Des voix: Oh! oh! oh!

M. Caouette: ...même pour des gens comme mon honorable ami de Saint-Jean-Iberville-Napierville, nous vendons sur des plans de finance, c'est exact. On vend des automobiles sur des plans de finance. Mais, je voudrais porter à l'attention de mon honorable ami que c'est justement parce que les gens n'ont pas d'argent pour payer comptant qu'on fait cela. Je lui dis cela pour sa gouverne. Et cela dépend de la politique financière de votre gouvernement libéral, que vous avez fait subir aux Canadiens pendant 22 ans.

Monsieur le président, nous avons une doctrine politique, une doctrine économique et sociale. Nous avons des économistes, des gens qui ont étudié le Crédit social, qui l'ont...

Une voix: Nommez-les!

M. Caouette: Certainement, il y a un économiste renommé de l'université de Montréal, M. Kostakeff.

M. Dupuis: C'est un professeur de littérature.

M. le président suppléant: Je demanderais la collaboration des députés, spécialement ceux de langue française, je les prierais de permettre à l'honorable député de Villeneuve de prononcer son discours.

M. Rouleau: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je ne crois pas que, dans cette Chambre, il y ait lieu de faire une différence entre les députés de langue française et ceux de langue anglaise, nous sommes tous des députés canadiens.

M. le président suppléant: J'abonde dans le sens des paroles de l'honorable député de Dollard, mais les murmures que j'ai entendus étant d'expression française, c'est pourquoi j'ai fait cette observation.

M. Caouette: Monsieur le président, l'économiste Kostakeff...

M. Dupuis: C'est un professeur de littérature!

M. Caouette: L'économiste Kostakeff, dans son livre intitulé: *Qu'est-ce que le Crédit social?*—Je vous remercie, monsieur le président, de rappeler à l'ordre, de temps en temps, mes honorables amis qui veulent prendre une partie de mon temps de parole. Et je suggère au chef de l'opposition (M. Pearson) de faire ce qu'il a promis aux enfants canadiens pendant la campagne électorale, et de distribuer de la gomme «balounne» à ses propres adeptes, mes honorables amis d'à-côté; pendant ce temps-là, ils seraient plus tranquilles.

Voici une partie de l'étude qu'a faite cet économiste sur le dividende national préconisé par le Crédit social pour compléter le pouvoir d'achat qui permettrait d'acheter les produits réels, les services réels existants au Canada.

Le dividende national implique la monétisation de la nouvelle production, monétisation effectuée par la Trésorerie nationale, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, afin que la production additionnelle soit représentée par un crédit financier additionnel qui sera mis à la disposition de la population. En d'autres mots, les biens sont réellement disponibles pour le dividende et il est facile de créer le crédit financier qui en permettra la distribution.

L'exacte solution du problème du chômage est donc de créer une demande constante de biens en mettant l'argent entre les mains des consommateurs,...

Tout le monde admet cela. Quand les consommateurs ont de l'argent, les affaires vont bien; quand les consommateurs n'ont pas d'argent, les affaires marchent au ralenti, et c'est même la paralysie totale dans le pays.

...soit sous forme de salaires, soit sous forme de dividendes, de sorte que le plein emploi se maintienne aussi longtemps qu'il existera des demandes de biens non satisfaites.

Ainsi le dividende représente, sous forme monnayée, la valeur de la richesse réelle additionnelle que les efforts du peuple ont créée au cours de l'année.

La production a été créée par le peuple. Il ne s'agit pas de créer de l'argent sans considération.

Que les honorables députés qui s'en prennent à la théorie du Crédit social commencent donc à l'étudier, au lieu de se l'imaginer.

Si les banques ne créent pas un nouveau pouvoir d'achat suffisant pour équilibrer la production, toute nouvelle production additionnelle déclenchera inévitablement une chute des prix chez le producteur et risquera d'exercer un effet restrictif sur la future production.

De fait, le montant de la présente dette nationale représente à peu près le total accumulé des dividendes non payés qui ont été gagnés par le peuple sans lui avoir jamais été versés.

C'est là, en réalité, la dette nationale que nous avons présentement, sur laquelle nous payons près de 800 millions de dollars en intérêt chaque année. Nous continuons, bon an mal an, à verser à la finance son tribut, son salaire, ses bénéfices; mais le peuple canadien est sans emploi et vit dans l'insécurité et dans la crainte du lendemain. Ni les libéraux ni les conservateurs ne trouvent de solution à ce problème, mais lorsque nous présentons une solution, tout de suite on tente de ridiculiser le Crédit social.

On aime mieux les solutions à la Maurice Lamontagne, l'économiste en chef du parti libéral dans la province de Québec et au Canada...

Une voix: C'est vrai!

M. Caouette: ...lorsqu'il dit:

Ainsi le remède proposé, et qui sera peut-être appliqué après la guerre, est beaucoup moins un point d'arrivée qu'un point de départ qui ouvre la voie à deux systèmes absolument opposés, mais plus précis: la dictature capitaliste et le socialisme...

On ne dit pas «la dictature socialiste», mais «et le socialisme».

Mais, monsieur le président, qu'est-ce que le socialisme? Pour la gouverne de ceux qui n'en connaissent pas la définition, je leur suggère de se reporter au dictionnaire *The Concise Oxford Dictionary*, dans lequel le socialisme est défini comme il suit:

(Traduction)

Le principe selon lequel la liberté individuelle devrait être subordonnée aux intérêts de la collectivité, compte tenu de toutes conclusions qu'on peut en tirer à tort ou à raison, par exemple le remplacement de la production concurrentielle par la production coopérative, la propriété nationale des terres et des capitaux, la distribution des produits par l'État, l'instruction et l'entretien des enfants aux frais de l'État et l'abolition des héritages.

Voilà le sens du socialisme au Canada.

(Texte)

C'est ça que M. Lamontagne disait:

...le socialisme sous l'une ou l'autre de ses formes.

Peu importe la forme, on est socialiste.

Dans un avenir peut-être plus rapproché qu'on ne le pense généralement, les démocraties capitalistes actuelles devront faire leur choix, et l'orientation qu'elles prendront sera déterminée dans une large mesure par les forces respectives des classes sociales qui les composent.

La solution de l'économiste, libéral par excellence, au capitalisme; au lieu de corriger le capitalisme, il fait l'opposition du capitalisme par le socialisme.

Ainsi, d'une façon ou d'une autre, sous l'égide des libéraux, nous sommes certains d'aller davantage vers le socialisme, dans le pays et dans nos provinces respectives.

Monsieur le président, mon temps de parole s'achève...

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Matheson: Continuez, continuez!

M. Caouette: Plusieurs libéraux, dont leur économiste, et plusieurs conservateurs ont dit, au lendemain des élections du 18 juin, que les créditistes étaient des illettrés, des gens sans aucune formation, des gens qui n'avaient à peu près pas de place au sein de la société, et que, s'ils avaient recueilli 550,000 voix dans la province de Québec, c'est parce que les gens n'étaient pas contents. C'est clair. Si on avait été satisfait des libéraux ou des conservateurs, on aurait voté pour eux. Mais on a voté pour le Crédit social, parce que le Crédit social seul présente l'alternative pour l'établissement, chez nous, d'un système économique permettant à la personne humaine de s'épanouir, un système qui mettra définitivement l'argent au service de la personne humaine, au lieu de garder la personne humaine au service de l'argent, comme c'est le cas présentement.

Monsieur le président, dans le journal *Le Devoir* de ce matin, on peut lire, sous la signature de M. P.-H. Lavallée, un ingénieur, une étude concise et simple du Crédit social, laquelle veut quand même dire quelque chose. Voici ce que M. Lavallée dit:

> On objecte toujours que cette mesure cause de l'inflation—comme s'il n'y avait pas de moyen terme ou de juste milieu entre un manque chronique de pouvoir d'achat et l'inflation.
>
> Si l'émission des crédits supplémentaires est contrôlée rigoureusement et scientifiquement, il ne devrait pas y avoir plus d'inflation qu'il n'y en eut lorsque l'*Aluminum Co.* décida d'investir quelques centaines de millions de dollars à Kitimat ou lorsque l'*Iron Ore* et *Quebec Cartier Mining* décidèrent d'engouffrer plus d'un demi-milliard dans le Labrador; pas plus qu'il n'y en eut non plus lorsque l'on construisit la voie navigable du Saint-Laurent, ou la ligne Dew; pas plus que les allocations familiales ou les pensions de vieillesse n'en ont causé.

M. le président suppléant: Je regrette, mais je dois dire à l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

M. Caouette: Je n'ai que deux phrases à lire, monsieur le président; est-ce que je pourrais continuer?

Une voix: Lisez vos deux phrases.

M. le président suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité que l'honorable député continue ses observations?

(Traduction)

Des voix: Non! Non!

[M. Caouette.]

(Texte)

Une voix: A l'ordre, à l'ordre!

(Traduction)

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député poursuive?

(Texte)

Je regrette, mais étant donné qu'il n'y a pas consentement unanime, je dois demander à l'honorable député...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je crois que l'honorable député devrait avoir la permission de lire les quelques phrases qu'il avait l'intention de citer.

M. le président suppléant: Je dois demander le consentement unanime de la Chambre, parce que l'honorable député a parlé exactement trente et une minutes, et nous avons tenu compte du temps qu'il a perdu par suite des interruptions dont il a été victime. Alors, il lui faut nécessairement obtenir le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir continuer son discours.

Une voix: Oui, oui.

Une voix: D'accord.

Une voix: Deux phrases.

Une voix: Deux longues.

M. Caouette: Je suis bien reconnaissant à tous les honorables députés de me permettre de continuer mes observations.

> Mais peut-être y a-t-il là un moyen d'équilibrer et de stabiliser l'économie.
>
> A la lumière de ce qui précède, la position des économistes classiques ne me paraît pas inexpugnable et je me demande si la deuxième hypothèse n'a pas au moins autant de chance d'être valide que la première.

Cette lettre est signée: P.-H. Lavallée.

(Traduction)

M. Prittie: Monsieur le président, je dirai tout d'abord que l'honorable député de Villeneuve ne sait pas mieux ce qu'est le socialisme qu'il ne sait ce qu'est le Crédit social et ce que sont nos problèmes économiques. Dans l'intérêt de l'unité nationale, j'avais l'intention de faire l'effort de parler français ce soir, du moins de placer quelques mots en cette langue à la fin de mes commentaires en anglais, mais peut-être le moment est-il venu de faire cet effort, étant donné que je prends la parole après l'honorable député de Villeneuve.

(Texte)

Monsieur le président, voici pour mon petit effort en français en cette Chambre.

Il y a des députés de langue anglaise qui désirent maintenant comprendre le français.

Nous essayons d'écouter les députés de langue française sans l'aide des traducteurs, mais nous n'avons pas la coopération de quelques députés de langue française.

Il y a ceux qui parlent à une vitesse normale. Mais les autres, ils parlent, disent les Anglais, comme des mitrailleuses; je veux parler des honorables députés de Bellechasse (M. Dumont), de Lapointe (M. Grégoire), de Villeneuve (M. Caouette), de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis) et de quelques autres.

A ces députés, je dis, dans l'intérêt de l'unité canadienne, ralentissez! (*Applaudissements*)

(Traduction)

Avant de passer aux résolutions budgétaires dont le comité est maintenant saisi, j'aimerais placer de brèves observations sur une ou deux questions. Tout d'abord, je désire exprimer le plaisir certain que j'ai retiré de l'élection de M. T. C. Douglas, lundi dernier. Je joins mes remerciements à ceux que mes collègues ont adressés aux habitants de Burnaby-Coquitlam pour l'appui très solide qu'ils ont apporté au leader fédéral de notre parti. La circonscription de Burnaby a favorisé de son appui le PSD et le Nouveau parti démocratique depuis 1933, époque de l'élection, à l'Assemblée législative de Colombie-Britannique, de feu Ernest E. Winch, père de l'honorable député de Vancouver-Est. Feu Ernest E. Winch est resté député jusqu'à sa mort, survenue en 1957.

(Texte)

Apportez votre dictionnaire, monsieur.

(Traduction)

Monsieur le président, je disais que M. Winch, père de l'honorable député de Vancouver-Est, a fait œuvre de pionnier dans le domaine de la réforme sociale en Colombie-Britannique. Grâce à la ténacité de M. Winch, de grands changements ont été apportés à la façon de traiter les malades mentaux de notre province. A la suite de ses efforts, bien des changements se sont opérés dans nos institutions pénitentiaires. Il a été le premier à s'occuper de bâtir des maisons pour les vieillards, et la première maison du genre a été construite à Burnaby par la société New Vista, fondée par M. Winch. Depuis sa mort, d'autres membres de notre parti lui ont succédé et Burnaby est représenté à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique actuellement par deux députés du Nouveau Parti Démocratique, notamment M. Gordon Dowding et M. Cedric Cox. La circonscription de Burnaby-Coquitlam existe depuis 1953. Cette année-là, M. Erhart Regier fut élu. Il fut réélu en 1957, en 1958 et en 1962. Mes collègues et moi-même savent gré à M. Regier du rôle qu'il a joué lors de la récente élection complémentaire remportée par notre parti à Burnaby-Coquitlam.

Ma propre circonscription de Burnaby-Richmond a mis à l'essai et rejeté tour à tour les trois autres partis, et en juin 1962, elle m'a fait l'honneur de m'appuyer, en tant que candidat du Nouveau Parti Démocratique. J'espère que ces bonnes relations se continueront pendant bien des années à venir.

Monsieur le président, je voudrais mettre en lumière quelques aspects de la situation internationale en ce qui a trait à Cuba. D'abord, j'ai remarqué l'autre soir que l'honorable député d'Edmonton-Strathcona a pris la parole dans ce qui m'a paru une atmosphère très hostile, pour formuler quelques remarques dissidentes au sujet de la situation à Cuba. Je l'admire d'avoir eu le courage d'agir ainsi en pareille occurrence. Il est un aspect de la situation cubaine, de la situation internationale, sur lequel je crois nécessaire de faire des observations. Sauf erreur, certains membres du gouvernement veulent équiper d'armes nucléaires nos forces militaires. Il y a danger qu'une situation internationale tendue comme celle que nous traversons présentement et celle que nous pourrions très bien connaître dans un avenir prochain ne soit l'occasion d'une tentative pour modifier la politique du gouvernement en matière d'équipement des forces militaires du Canada avec des armes nucléaires.

On ne peut douter qu'il y ait des bases de missiles à Cuba, mais je ne sache pas qu'on puisse dire que ces bases sont pourvues d'armes nucléaires. Néanmoins, s'il est établi plus tard que tel est le cas, je pense que ce fait prouvera que la propagation de ces armes augmente le risque de guerre. Nous avons déjà dit plusieurs fois que tout élargissement du club nucléaire met la paix en danger et nous en sommes plus convaincus que jamais. J'ai été heureux cet après-midi d'entendre le chef de l'opposition déclarer que lui aussi s'inquiétait de voir le club des armes nucléaires compter de plus en plus de membres. J'en ai conclu qu'il s'opposait à ce que le Canada ait des armes nucléaires. Sa déclaration m'a rassuré parce que le ton des questions que posaient les libéraux depuis une semaine sur la défense et les affaires extérieures m'inquiétait. On aurait pu croire que le parti commençait à changer sa politique en la matière et je suis très heureux que le chef du parti ait tiré les choses au clair.

Une voix: Et leurs déclarations au cours de la campagne électorale?

M. Prittie: Que disaient-ils au cours de la campagne? Ils ne semblaient pas savoir au

juste quelle était leur propre politique sur cette question.

Je passe maintenant au budget et aux prévisions revisées dont la Chambre a été saisie. Je m'attarderai aux prévisions de deux ministères, celui des Travaux publics et celui du Travail, et surtout au programme des travaux d'hiver. J'ai été bien désolé de voir que les crédits du ministère des Travaux publics avaient subi une réduction d'environ 18 millions de dollars. Je ne me plains d'aucune réduction dans ma circonscription car, autant que je sache, aucun crédit n'était prévu. Cependant, vu le nombre des chômeurs au Canada, toute réduction des dépenses au chapitre des travaux publics semble bien illogique.

Il semblerait que les docteurs Diefenbaker, Nowlan, McCutcheon et d'autres membres de la clinique conservatrice ont examiné le pauvre Canada malade et ont dit: «Nous allons le guérir en le laissant mourir de faim». Comme l'ont dit d'autres préopinants et comme la plupart des économistes l'ont reconnu, on a prescrit le mauvais remède pour guérir les maux dont souffre notre pays. On devrait retirer à ces gens-là le droit d'exercer et j'enverrais les Canadiens à l'excellente clinique que dirige M. Douglas.

Je constate avec plaisir que les entailles au budget n'ont pas visé le programme des travaux d'hiver du ministère du Travail, du moins à ce que je puis voir. Cependant, la tranche de participation de l'État au programme de travaux d'hiver ne s'élève qu'à 12½ millions de dollars. C'est bien peu pour un pays des dimensions du nôtre. Monsieur le président, je tiens à m'attarder un peu au programme des travaux d'hiver. Le mieux qu'on puisse dire c'est qu'il est préférable d'avoir ce programme que de n'en pas avoir du tout. Il a permis à des personnes d'obtenir du travail et à des municipalités d'être aidées financièrement par les gouvernement fédéraux et provinciaux.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais rappeler aux députés que c'est la Fédération canadienne des maires et des municipalités qui a proposé la mise sur pied de ce programme lors d'une conférence convoquée par le ministre du Travail en juillet 1958. J'aimerais pouvoir dire que l'initiative en a été prise par le gouvernement, car il se préoccupait du développement municipal, mais tel n'est pas le cas. Le gouvernement était aux prises avec une hausse incessante du chômage et cette mesure pouvait contribuer à y faire échec quelque peu.

Il y a déjà longtemps que le PSD préconisait un programme d'aide aux municipalités. Il le faisait pour deux raisons: la première était de créer des emplois. J'aimerais rappeler aux députés que le chômage s'aggravait en hiver, même durant le merveilleux régime libéral d'avant 1957. La deuxième raison, tout aussi importante, c'est que l'aide financière fédérale aiderait les régions urbaines en pleine expansion à assurer les services d'utilité publique dont elles ne sauraient se passer.

Ceux d'entre nous qui ont participé à l'administration régionale, ces dernières années, connaissent quelque chose de l'ampleur des problèmes des collectivités urbaines et des régions métropolitaines. Certains députés croient peut-être que c'est à la Chambre que se prennent toutes les décisions d'importance. Or, je soutiens que les conseils municipaux sont les premiers à se ressentir des problèmes créés par les changements d'ordre économique ou technique, que les responsabilités les plus lourdes en matière d'administration publique reposent sur leurs épaules.

Dans les régions très populeuses, le grand problème, c'est l'organisation. La question de l'administration métropolitaine, c'est-à-dire la gouverne de toute une région, devra être réglée par les municipalités intéressées, de concert avec le gouvernement provincial compétent. L'État fédéral n'a pas à intervenir dans ce domaine; d'ailleurs, personne ne le lui demande. Toutefois, quelle que soit la forme de gouvernement, il faut payer pour les services essentiels. La Fédération canadienne des maires et des municipalités a fait nombre de recommandations utiles concernant la manière dont le gouvernement central pourrait aider à régler ces problèmes.

On a proposé une banque de développement municipal. A ce sujet, j'aimerais citer un texte qui a paru dans le bulletin de la Fédération, livraison de décembre 1961:

> Le premier instrument de la nouvelle association fédérale-provinciale-municipale dans la mobilisation du capital serait une banque de développement municipal. Dans un article spécial du mémoire, la fédération expose son plaidoyer en faveur d'une telle banque en recourant aux besoins sur les plans national et municipal, besoins que l'on résume dans la déclaration en disant que la banque comblerait une lacune
>
> (1) en mettant comme il se doit les besoins de capitaux au palier municipal sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements fédéral et provinciaux;
>
> (2) en facilitant—afin d'assurer la croissance et la stabilité économiques—la revision continuelle des besoins de la nation en capitaux d'établissement; et
>
> (3) en appliquant à l'avantage de l'économie nationale entière la politique selon laquelle il convient de faire servir autant que possible les économies canadiennes aux placements d'immobilisations.

L'importance de la proposition réside en ceci: afin de pouvoir participer au programme des travaux d'hiver, les municipalités doivent emprunter, et tous les députés, je le présume, savent que la plus grande part du programme des travaux d'hiver est payée par les municipalités participantes. Afin d'emprunter, elles doivent faire concurrence aux gouvernements

fédéral et provinciaux sur les marchés des devises. Elles doivent donc verser des taux d'intérêt élevés qui ont des répercussions sur les taxes foncières. Elles sont dans la même position que celui qui ne peut tirer profit des prix d'aubaines.

Le principe des emprunts intégrés ou coopératifs a été accepté par le gouvernement dans le cas du règlement visant l'aménagement d'égouts de l'administration de la loi nationale sur l'habitation et nous demandons l'application du même principe à d'autres ouvrages municipaux.

La fédération a également proposé la modification de l'article 23 de la loi nationale sur l'habitation qui porte sur les agglomérations rurales, afin qu'il englobe aussi les propriétés non résidentielles. La fédération admet, et mon expérience me démontre, que plusieurs secteurs commerciaux dans le marasme ont besoin d'aide. Lorsqu'un secteur est gravement touché, il faut nécessairement l'examiner dans son ensemble, non seulement son aspect résidentiel. La nécessité d'un réaménagement saute aux yeux dans bien des villes, et puis-je signaler que, depuis que je suis arrivé ici il y a un mois, j'ai pu voir que Hull et Ottawa ont grandement besoin d'être rénovés.

Il y a plusieurs avenues ouvertes au gouvernement fédéral pour offrir de l'emploi et aider les municipalités à créer de saines zones résidentielles. Je n'irai pas exposer maintenant tous les détails, mais aux députés qui veulent se renseigner davantage sur la question, je recommande la lecture des mémoires annuels que la Fédération canadienne des maires et municipalités a présentés au gouvernement, ainsi qu'une brochure intitulée: *There is work for Canadians in the improvement of our cities and towns.*

J'ajouterai que tous ces travaux sont très productifs. Le ministre des Finances a semblé vouloir dire, l'autre soir, que bon nombre d'entreprises de travaux publics n'étaient pas de nature productive. Si je n'estime pas que les dépenses faites pour les travaux publics puissent entièrement résoudre tous nos problèmes économiques, elles ont très nettement leur place dans tout programme destiné à favoriser l'expansion économique. Toutefois, je crains qu'un gouvernement décidé à équilibrer son budget ne mette pas en pratique ces propositions utiles et raisonnables.

Peut-être ceux qui occupent les bancs ministériels devraient-ils se rappeler les paroles qu'a adressées le président Kennedy au Congrès lorsqu'il a dit: «Pour rendre la nation et son économie plus fortes, il faut plus qu'un budget équilibré. Il faut que les programmes devant stimuler notre expansion et renforcer notre puissance soient de nature progressiste». Et il a ajouté: «Une Amérique forte dépend de ses villes». Je paraphraserai cette affirmation en disant qu'un Canada fort dépend de la santé de ses municipalités. J'attends avec impatience le jour où les villes du Canada, c'est-à-dire les agglomérations qu'habitent plus de 65 p. 100 de notre population, se verront davantage aidées par le gouvernement fédéral dans leur tentative de créer un milieu sain et agréable pour une population toujours croissante.

M. Byrne: Monsieur le président, le député de Villeneuve nous a, ce soir, fait un exposé fort intéressant.

Au cours de ce débat, il a déclaré qu'il n'est pas nécessaire de comprendre le Crédit social pour l'appuyer. En fait, il a dit: «Suivez-nous aveuglément, nous avons grand espoir en un magnifique avenir économique». Si je ne m'abuse, l'honorable député est vendeur d'automobiles, et il a certainement confiance en notre époque motorisée, mais si mon automobile me causait des ennuis, je devrais la confier au mécanicien plutôt qu'au vendeur même.

Cet après-midi, l'honorable député de Calgary-Sud nous a fait un exposé instructif sur le développement de l'industrie du pétrole et du gaz dans l'Ouest du Canada. Je suis certain, en y repensant, qu'il conviendra qu'une grande partie de cette expansion est attribuable à l'aménagement d'oléoducs à grande échelle, entrepris au cours du mandat libéral. On comptait le *West Coast Transmission,* le *Trans-Mountain,* le *Trans-Canada* de même que l'oléoduc qui se terminait à Duluth et, je crois, qui a été prolongé jusqu'à Sarnia. Ce sont tous des aménagements qui ont été entrepris sous le régime libéral.

J'ai écouté avec intérêt ce soir le député de Peace-River qui a parlé des aménagements qui ont été réalisés dans la région par suite de l'établissement de la ligne ferroviaire de Pine-Point. Le projet existait certes depuis quelque temps mais ce n'est que lorsque la *Consolidated Mining and Smelting Company* eût décidé d'aller de l'avant et de construire ses grandes affineries de plomb et de zinc de Pine-Point qu'il a été possible d'aménager la ligne ferroviaire. Je félicite le gouvernement d'en avoir réalisé le projet. Somme toute, il est arrivé au pouvoir il y a cinq ans et nous sommes en droit d'attendre des réalisations.

Au sujet de l'aménagement de Pine-Point et des usines de la *Consolidated Mining and Smelting Company,* l'honorable député pensait que les dépenses seraient de l'ordre de 28 millions de dollars pour les lignes ferroviaires de Trail et de Pine-Point. L'Office national de l'énergie est en train d'étudier la requête de la *Consolidated Mining and Smelting Company* relative à la liaison du réseau

avec la *Bonneville Power Corporation*. L'Office national de l'énergie, dût-il ratifier le projet, la ville de Kimberley, à elle seule, bénéficierait d'une entreprise de mise en valeur représentant 85 millions de dollars.

Monsieur le président, il me reste si peu de temps que je ne pourrai certes pas prononcer la plus grande partie de mon discours. J'espère que le débat se poursuivra. Dans l'intervalle, comme l'état de la caisse d'assurance-chômage revêt un caractère d'urgence, j'estime que je dois appeler l'attention du gouvernement là-dessus, si on ne l'a pas déjà assez fait. D'après le conseil consultatif de la Commission d'assurance-chômage, la faillite complète est imminente. A l'occasion, j'ai demandé au ministre du Travail ce qu'il compte faire pour regarnir la caisse; bien entendu, il ne semble pas s'en soucier. L'hiver approche à grand pas. Au cours de l'automne, nous aurons le rapport de la Commission Gill, créée l'an dernier. Le rapport du Conseil consultatif de la Commission d'assurance-chômage est un document sombre. A trois reprises au moins, il exhorte le gouvernement à faire quelque chose pour regarnir la caisse. Le Conseil signale que la caisse ne contenait plus que 20 millions de dollars à la fin mai 1962, et qu'en septembre, l'encaisse atteindra probablement 70 millions de dollars tout au plus. Il faudrait alors, pour que la caisse tienne toute l'année, y verser environ 74 millions de plus, sous forme d'une subvention directe du gouvernement. Bien entendu, le Conseil s'oppose au versement de subventions, sauf à l'occasion, lorsqu'il faut recourir d'urgence à cette pratique pour maintenir la solvabilité de la caisse. En réalité, l'encaisse s'est élevée à environ 75 millions de dollars pendant l'été, alors qu'on prévoyait 70 millions à peu près.

Voici donc dans quelle impasse nous sommes. Il y a cinq ans, cette caisse d'assurance contenait près d'un milliard de dollars—928 millions, plus précisément, si j'ai bonne mémoire. Le gouvernement conservateur, pendant ses cinq années de mandat, n'a rien fait de constructif, mais a augmenté les cotisations et, sauf erreur, il a imposé les cotisations aux hauts salariés. Le gouvernement conservateur n'a rien fait pour remanier l'ensemble du programme de façon à restaurer la solvabilité de la caisse. Il a toujours soutenu que le plein emploi régnait et qu'il n'y avait aucun chômage. Pourtant, pendant ces cinq ans, la caisse s'est dégarnie.

Quelqu'un ment, c'est certain. Si la caisse était solvable en 1956, alors que nous réalisions ou que nous frôlions l'emploi intégral, et si le plein emploi s'est maintenu, pourquoi la caisse s'est-elle dégarnie de près d'un milliard de dollars?

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est dix heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je savoir quels seront nos travaux demain, et le leader de la Chambre pourrait-il nous dire ce que seront nos travaux la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Demain nous étudierons des mesures législatives, monsieur l'Orateur. D'abord, la résolution inscrite au nom du ministre de l'Agriculture, portant sur la loi du crédit agricole, soit le n° 27 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Nous passerons ensuite au bill n° C-3, tendant à modifier la loi sur les aliments et drogues, soit le n° 2 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Et, si nous en avons le temps, nous passerons ensuite au bill n° C-4, visant à modifier la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est-à-dire le n° 3 du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Lundi, nous continuerons à siéger en comité des voies et moyens; et si les partis de l'opposition désirent mettre fin au débat général, alors nous commencerons à étudier les résolutions.

(A dix heures et deux minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 octobre 1962

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants) propose:

Que les propositions relatives au personnel de la Chambre, que la Commission de la régie intérieure a approuvées et dont elle a fait rapport dans le procès-verbal de ses délibérations du 19 septembre 1962, qui a été déposé sur le bureau de la Chambre le 27 septembre 1962, soient maintenant agréées.

La motion est adoptée.

(Texte)

LES COMITÉS PERMANENTS

M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

Messieurs

Aiken	Korchinski
Brewin	Macnaughton
Brown	McBain
Caron	McGee
Chatterton	McWilliam
Crestohl	Millar
Coates	Nielsen
Dionne	Pennell
Enns	Pickersgill
Laing	Plourde
Lamoureux	Rondeau
Leboe	Smallwood
Hodgson	Stewart
Howard	Valade
Knowles	

(Quorum—10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

Messieurs

Addison	Crouse
Argue	Dupuis
Badanai	Fisher
Baskin	Garland
Beaulé	Gauthier
Bélanger	Gundlock
Bell (Saint-Jean-Albert)	Granger
Benidickson	Grills
Bourbonnais	Hodgson
Bradley	Horner (Acadia)
Byrne	Howe
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Kennedy
Chevrier	Lamoureux
Cook	Leboe
Legaré	Lewis
MacEachen	Mackasey
MacEwan	Maltais
Marcoux	McCleave
McDonald	McMillan
McPhillips	Mitchell
Nielsen	Nugent
Pascoe	Phillips
Rideout	Robichaud
Rock	Ryan
Rynard	Sams
Sauvé	Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)	Stenson
Teillet	Tucker
Turner	Valade
Webb	Winch—60.

(Quorum—20)

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

Messieurs

Aiken	Lamy
Alkenbrack	MacRae
Beer	Mandziuk
Cameron (High-Park)	Martin (Timmins)
Cardiff	Mather
Carter	MacEwan
Chatterton	McMillan
Clunis	Millar
Cooper	Munro
Cowan	Nixon
Crestohl	Olson
Drury	Orlikow
Enns	Ormiston
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Otto
Gagnon	Patterson
Garland	Phillips
Grafftey	Roxburgh
Gray	Sams
Grills	Simpson
Horner (Acadia)	Stefanson
Horner (The Battlefords)	Thompson
Kennedy	Tucker
Leboe	Turner
LaMarsh (M[lle])	Wahn
	Winch
	Woolliams—50.

(Quorum—15)

BANQUE ET COMMERCE

Messieurs

Aiken	Horner (Acadia)
Baldwin	Kindt
Bell (Saint-Jean-Albert)	Laing
Benidickson	Leboe
Benson	Lewis
Bernier	Macdonald (Rosedale)
Bourque	MacInnis
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)	Macnaughton
Caouette	McCleave
Cardiff,	McIlraith
Chevrier	McLean (Charlotte)
Clermont	McMillan
Côté	More
Chaplin	Morris
Fairweather	Muir (Lisgar)
Gordon	Nasserden
Grafftey	Nicholson
Grégoire	Nugent
	Pascoe

Pickersgill
Rapp
Rowe
Ryan
Rynard
Sauvé
Southam
Stewart
Thomas
Thompson
Turner
Vincent
Walker—50.

(Quorum—15)

COMPTES PUBLICS

Messieurs

Asselin
Beaulé
Benson
Cadieux
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Caron
Chaplin
Cowan
Crouse
Davis
Drury
Dubé
Dupuis
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Forbes
Frenette
Gauthier
Godin
Gray
Hales
Hellyer
Honey
Horner (Jasper-Edson)
Lessard (Saint-Henri)
Létourneau
Lewis
Macdonald (Mme)
Macdonald (Rosedale)
Macnaughton
MacRae
McCleave
McGee
McGrath
Moore
Muir (Lisgar)
Noble
Olson
Perron
Pigeon
Pugh
Rapp
Rochon
Rondeau
Scott
Smith (Simcoe-Nord)
Skoreyko
Stefanson
Teillet
Tucker
Winch—50.

(Quorum—15)

AGRICULTURE

Messieurs

Alkenbrack
Argue
Asselin
Barnett
Beer
Béchard
Belzile
Boucher
Cardiff
Chatterton
Clancy
Clermont
Clunis
Crossman
Doucett
Drouin
Dumont
Éthier
Fane
Forbes
Forgie
Gauthier
Gundlock
Honey
Horner (Acadia)
Kelly
Langlois
Leboe
Legaré
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Létourneau
Macdonald (Mme)
Mandziuk
Mather
Matte
McIntosh
McNulty
Muir (Lisgar)
Nasserden
Noble
Olson
Orlikow
Patterson
Pennell
Peters
Pigeon
Rapp
Robichaud
Rochon
Roxburgh
Rynard
Slogan
Smallwood
Southam
Stefanson
Tardif
Teillet
Vincent
Whelan
Woolliams—60.

(Quorum—20)

[M. Ricard.]

RÈGLEMENT

Messieurs

Aiken
Bourbonnais
Bradley
Brown
Byrne
Cantin
Chevrier
Enns
Horner (Jasper-Edson)
Laprise
MacEachen
Marcoux
Moore
Phillips
Pickersgill
Richard
Wahn
Webb
Winch
Winkler—20.

(Quorum—8)

MARINE ET PÊCHERIES

Messieurs

Addison
Barnett
Batten
Béchard
Bélanger
Cadieu
Carter
Chatterton
Côté
Crouse
English
Granger
Hardie
Howard
Legaré
Legere
Macdonald (Mme)
MacRae
Maltais
Mather
McCleave
McGrath
McLean (Charlotte)
McWilliam
Morris
Nicholson
Noble
Perron
Phillips
Pugh
Robichaud
Robinson
Sauvé
Stefanson
Tucker—35.

(Quorum—10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

Messieurs

Alkenbrack
Barnett
Bélanger
Benidickson
Caouette
Clermont
Davis
Doucett
Fairweather
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Godin
Granger
Gundlock
Hardie
Herridge
Hodgson
Kindt
Korchinski
Leduc
Leboe
Mackasey
MacRae
Maltais
Martin (Timmins)
McGrath
McWilliam
Mitchell
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Nicholson
Nielsen
Robichaud
Simpson
Southam
Teillet—35.

(Quorum—10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

Messieurs

Batten
Beaulé
Bell (Saint-Jean-Albert)
Benidickson
Berger
Byrne
Caron
Deschatelets
Fairweather
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Frenette
Grafftey
Godin
Hales
Knowles
Lachance
LaMarsh (Mlle)
Lessard (Lac-Saint-Jean)
Mackasey
Mandziuk
Martin (Essex-Est)
McCleave
McDonald (Hamilton-Sud)
Millar
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)

Munro
Noble
Plourde
Rideout
Sauvé
Scott
Stenson
Valade
Weichel—35.

(Quorum—10)

DÉBATS

Messieurs

Deschatelets
Eudes
Haidasz
Howard
Langlois
McIlraith
Meunier
Nugent
Pugh
Valade
Winkler
Woolliams—12.

(Quorum—7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Messieurs

Aiken
Bernier
Bourbonnais
Bradley
Brewin
Brown
Cadieux
Cardin
Chapdelaine
Chatterton
Crestohl
Dubé
Fairweather
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Herridge
Knowles
Lachance
LaMarsh (Mlle)
Macdonald (Rosedale)
MacEachen
Macquarrie
Mandziuk
Martin (Essex-Est)
McIntosh
Morris
Nicholson
Nugent
Patterson
Richard
Slogan
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Stewart
Thompson
Vincent—35.

(Quorum—10)

PRÉVISION DE DÉPENSES

Messieurs

Argue
Baldwin
Bell (Saint-Jean-Albert)
Benson
Berger
Bigg
Boulanger
Bourque
Boutin
Burgess
Cameron (High-Park)
Cantin
Carter
Casselman (Mme)
Coates
Cook
Denis
Dionne
Dubé
Fleming (Okanagan-Revelstoke)
Forbes
Foy
Frenette
Gordon
Grafftley
Haidasz
Hales
Hellyer
Horner (Jasper-Edson)
Howe
Jorgenson
Kennedy
Korchinski
Laing
Latulippe
Létourneau
Loiselle
Macquarrie
Mandziuk
Matheson
Matte
McBain
McGee
McGrath
McIlraith
McLean (Charlotte)
McPhillips
More
Olson
Orlikow
Peters
Rinfret
Rock
Roy
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Simcoe-Nord)
Turner
Vincent
Webster
Weichel—60.

(Quorum—20)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Messieurs

Asselin
Bigg
Burgess
Boulanger
Cardin
Carter
Clancy
Davis
Drury
Fane
Forgie
Harley
Hellyer
Herridge
Kennedy
LaMarsh (Mlle)
Laniel
Laprise
Létourneau
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacRae
Matheson
McIntosh
McWilliam
Millar
Ormiston
Ouellet
Perron
Peters
Pilon
Plourde
Prittie
Pugh
Robinson
Roy
Thomas
Webb
Weichel
Winkler—40.

(Quorum—15)

IMPRESSIONS

(Députés devant agir pour les Communes)

Messieurs

Alkenbrack
Berger
Boucher
Bourque
Bradley
Cadieu
Cadieux
Caron
Chaplin
Cooper
Cowan
Crossman
Drouin
Dumont
Éthier
Eudes
Fane
Gagnon
Grills
Hanbidge
Harley
Horner (Jasper-Edson)
Howe
Kelly
Kindt
Lamy
Laniel
Latulippe
Leduc
Legere (Shelbourne-Yarmouth-Clare)
Lessard (Saint-Henri)
Loiselle
MacInnis
McDonald (Hamilton-Sud)
McIntosh
McNulty
More
Moore
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Nasserden
Otto
Ouellet
Pilon
Prittie
Rondeau
Rowe
Sams
Scott
Skoreyko
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Stenson
Tardif
Whelan—54.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

(Députés devant agir pour les Communes)

M. l'Orateur et MM.

Crossman
Baskin
Belzile
Bigg
Boutin
Brewin
Casselman (Mme)
Clancy
Coates
Côté
Davis
Dennis
English
Fairweather
Fisher
Forbes
Gordon
Gray
Grégoire
Haidasz
Hanbidge
Horner (Jasper Edson)
Howe
Lachance
Laniel
Latulippe
MacInnis
Martin (Essex-Est)
Matheson
Matte
McGee
Meunier
More
Munro

Nixon	Slogan
Ormiston	Stewart
Phillips	Smith (Calgary-Sud)
Plourde	Wahn
Simpson	Walker—45.
Skoreyko	

RESTAURANT PARLEMENTAIRE

(Députés devant agir pour les Communes)

M. l'Orateur et MM.

Badanai	Macdonald (Mme)
Belzile	MacRae
Byrne	Marcoux
Cameron (High-Park)	Martin (Timmins)
Cook	Pugh
Denis	Richard
Doucett	Rinfret
Gundlock	Roy
Hales	Stefanson
Harley	Tardif
Hodgson	Walker
Horner (Battlefords)	Webster—25.
Legere	

M. Ricard propose l'adoption du rapport.

La motion est adoptée.

(Traduction)

LES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et à ordonner la production de tous papiers et documents.

La motion est adoptée.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION RELATIVE AU COMITÉ SPÉCIAL DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement envisage de recommander à la Chambre l'institution d'un comité spécial chargé d'examiner la politique de la défense.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant ne m'a pas prévenu de sa question. Il faudra envisager maints aspects de la chose. Lorsque le gouvernement sera en mesure de le faire, il en informera la Chambre et l'on répondra à la question posée par l'honorable représentant.

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE CANADIENNE DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Edgar John Benson (Kingston): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Étant donné la gravité de la situation internationale, le ministre fera-t-il une déclaration complète sur la politique du Canada en matière de défense la semaine prochaine?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, c'est le leader de la Chambre qui décide de l'ordre des travaux, le député n'est pas sans le savoir.

M. Benson: Une question supplémentaire. Étant donné la réponse du ministre, profitera-t-il du présent débat au comité des voies et moyens pour nous faire connaître l'étendue des dépenses supplémentaires relatives à la défense que suscitera la présente crise internationale?

DEMANDE D'INSTITUTION DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER, DES LIGNES AÉRIENNES ET DE LA MARINE MARCHANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aimerais adresser une question, soit au leader de la Chambre, soit au ministre des Transports. A présent que les comités permanents de la Chambre ont été constitués, verra-t-on, sous peu, à mettre sur pied le comité des chemins de fer, des lignes aériennes et de la marine marchande, que l'État possède, exploite et contrôle?

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Oui. A ce propos, nous sommes à la merci de la Chambre: si elle liquide avec diligence les travaux dont elle est saisie, nous pourrons aborder d'autres questions, que certains députés jugent maintenant plus urgentes. Il s'agit de nous adapter aux circonstances, et il faut un peu plus de souplesse. Si nous terminons avec célérité notre travail en comité des voies et moyens, nous pourrons entreprendre les travaux du comité, examiner des motions de subsides, et toute autre motion requise.

LES NATIONS UNIES

ESSAIS NUCLÉAIRES—L'ATTITUDE DU CANADA DEVANT LA RÉSOLUTION MEXICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, en raison de la déclaration que le général Burns a faite récemment aux Nations Unies au sujet de la suspension des essais nucléaires, puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est main-

tenant en mesure de nous dire quelle est l'attitude du gouvernement canadien envers la résolution présentée par trente puissances la semaine dernière aux Nations Unies à propos de la cessation des essais nucléaires pour le 1er janvier prochain?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Cette question est encore à l'étude. A cause de la crise de Cuba, le premier comité n'a pu se réunir chaque jour cette semaine, de sorte que peu de progrès ont été accomplis au sujet de cette question.

L'hon. M. Martin: Aurait-on tort de conclure que le gouvernement pourrait bien modifier sa politique à cet égard?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, l'honorable député serait très peu sage de faire de telles conjectures.

LE LOGEMENT

S.C.H.L.—ON DEMANDE DE RÉDUIRE LE TAUX DE L'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, ma question découle de la rectification apportée au hansard hier par le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics. Elle a trait aux fonds avancés par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Le gouvernement avisera-t-il immédiatement à réduire le taux d'intérêt prévu à l'heure actuelle par la loi nationale sur l'habitation?

L'hon. E. D. Fulton (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt et la politique générale relative à l'habitation sont constamment à l'étude. Je tiens à préciser que jusqu'à maintenant j'ai pu repousser toutes les propositions émanant de divers milieux en vue de faire hausser le taux d'intérêt. Je crois que le député s'en réjouira.

(Texte)

CHAMBRE DES COMMUNES

PUBLICATION DU RAPPORT MENSUEL DE LA BANQUE DU CANADA EN ANGLAIS SEULEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Albert Béchard (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances.

Me référant à la réponse de l'honorable ministre des Finances, laquelle figure à la page 871 de la version française des *Débats* du 23 octobre 1962, je me suis rendu à la bibliothèque pour constater l'inexistence de la version française du rapport mensuel de la Banque du Canada. Cette dernière consultée sur le sujet a répondu que le rapport mensuel était publié exclusivement en anglais.

L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend prendre des mesures pour que ce rapport soit publié en français? *(Traduction)*

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): J'irai aux renseignements et vous répondrai plus tard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

APPUI DU CANADA À L'APPEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le ministre est-il prêt maintenant à répondre à la question que lui a posée hier l'honorable député de Greenwood afin de savoir si le gouvernement du Canada allait appuyer l'appel fait par M. U Thant à l'égard de la situation présente?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, cette question est, à vrai dire, dépassée par les événements. Le secrétaire général doit rencontrer aujourd'hui, séparément, les représentants des États-Unis, de l'Union soviétique et, si je ne m'abuse, de Cuba, en vue d'en arriver à quelque solution. Dans l'intervalle, les séances du Conseil de sécurité sont suspendues et ne reprendront que sur convocation du secrétaire général. Je ne saurais dire si la reprise aura lieu demain ou bien dans le courant de la semaine prochaine peut-être. Selon notre délégation à New-York, il est même possible que cela n'arrive pas avant une semaine. Je ne puis préciser quand, au juste, le Conseil de sécurité reprendra ses séances.

Nous nous réjouissons, il va sans dire, de voir que les représentants des grandes puissances et de Cuba ont accepté ces rencontres qui, nous l'espérons bien, auront d'heureux résultats. J'entends me rendre à New-York, en fin de semaine, mais j'ignore combien de temps il me faudra y rester.

(Texte)

LE PACIFIQUE-CANADIEN

NÉGOCIATIONS ENTRE LE PACIFIQUE-CANADIEN ET SES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Lessard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, je voudrais poser une

question à l'honorable ministre du Travail. Pourrait-il communiquer à la Chambre les derniers développements relatifs au problème des négociations entre les employés du Pacifique-Canadien et cette compagnie?

(Traduction)

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, d'après mes renseignements, les pourparlers progressent de façon satisfaisante. Il se tient une réunion ce matin.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LE CHÂTEAU-LAURIER—DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA REMISE À NEUF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Charles M. Drury (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Si j'ai bien compris certaines déclarations qui ont déjà été faites ici, le National-Canadien est une société autonome ou semi-autonome, sur laquelle le ministre n'exerce aucune autorité administrative. Cependant, le ministre aurait déclaré, selon un article de journal...

Des voix: Question, question!

M. Drury: J'arrive à ma question... qu'il était responsable de la remise à neuf du Château-Laurier d'Ottawa, et même du contraire. Le ministre pourrait-il nous dire si, effectivement, il est responsable des travaux de réfection au Château-Laurier...

M. l'Orateur: A l'ordre!

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'une question relative à la remise à neuf de toute partie du Château-Laurier, ou le contraire, qu'il s'agisse de travaux fonctionnels ou autres, n'est guère opportune à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je signale qu'il a déjà été décidé à maintes reprises déjà que le ministre, étant responsable des affaires du National-Canadien à la Chambre, est celui qui doit répondre, au nom du National-Canadien, à toutes questions de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra également, j'en suis sûr, que c'est l'Orateur qui est responsable de décider de la nature des questions à poser. Je ne dis pas que le ministre est ou non responsable du National-Canadien, mais j'estime que la question qui vient d'être posée est inopportune à ce moment-ci de la journée.

L'hon. M. Chevrier: En toute déférence, je soutiens, monsieur l'Orateur, que c'est un genre de question à laquelle le ministre devrait répondre.

Des voix: Asseyez-vous!

L'hon. M. Chevrier: Je ne vais pas me laisser intimider par ceux qui siègent là-bas.

M. l'Orateur: C'est l'Orateur qui décide.

L'hon. M. Chevrier: Je regrette, mais je ne vous entends pas, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme je l'ai dit, c'est l'Orateur qui décide de la nature des questions à poser.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Avant de rendre une décision définitive, Votre Honneur serait-il disposé à écouter le pour et le contre sur ce point? Le problème qu'a soulevé l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount est d'ordre constitutionnel. Il s'agit de savoir si, oui ou non, le ministre des Transports est autorisé à intervenir dans l'administration interne du National-Canadien. Lorsque cette question a été soulevée pour la première fois il y a nombre d'années, M. Meighen a établi ce principe qui a été suivi par tous les gouvernements depuis. L'honorable député de Saint-Antoine-Westmount voulait savoir, en fait, si le ministre actuel des Transports allait à l'encontre d'une coutume qui existe depuis 40 ans, et qui avait été acceptée par la Chambre.

Or, monsieur l'Orateur, je soutiens que c'est un genre de question que tout honorable député peut poser, même si la coutume depuis longtemps établie, selon laquelle le gouvernement surveille l'activité du National-Canadien, est modifiée sans préavis au Parlement, par le ministre actuel des Transports. Vu les conséquences constitutionnelles importantes qui sont en jeu, il me semble que c'est au ministre des Transports ou au premier ministre, et non à Votre Honneur, à trancher cette question.

L'hon. M. Churchill: Souvenez-vous de l'hôtel Fort Garry!

L'hon. M. Pickersgill: Je m'en souviens très bien.

L'hon. M. Pearson: Quand le problème s'est posé à la Chambre, les questions posées à ce propos ont été acceptées.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je n'essaie pas de faire taire l'honorable député, je m'efforce seulement de l'entendre.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): En toute déférence pour vous, monsieur l'Orateur, il me semble que vous avez pu aller trop vite dans votre interprétation du but que poursuivait l'honorable député. J'ai pensé exactement à la même question. J'aimerais faire remarquer à Votre Honneur qu'un certain nombre de fois récemment, et pas plus tard qu'hier, le ministre, en rendant compte des opération des chemins de fer Nationaux, a clairement fait entendre, comme le veut la tradition, qu'il n'est rien de plus qu'un intermédiaire pour les renseignements et les questions relatifs au chemins de fer Nationaux.

Bien des gens pensent, je le sais, que la salle à manger du Château Laurier a peu d'importance, tout comme nous pensions il y a quelques années que l'incident survenu à Fort Garry avait peu d'importance, mais j'estime qu'il y a un principe en cause dans ce cas particulier. Il semblerait, selon les journaux, que le ministre s'est exprimé comme s'il n'avait pas le droit réel, tranché, de parler et de donner des instructions à la direction.

A mon sens, monsieur l'Orateur, la question est réglementaire et devrait fournir au ministre l'occasion de s'associer ou de se dissocier de toute cette question du rôle du ministre à l'égard des chemins de fer Nationaux.

M. l'Orateur: Quand j'ai rendu ma décision sur cette question j'étais loin de penser qu'elle prendrait de telles proportions dans l'esprit de certains députés qui ont peut-être attaché trop d'importance à un article de journal écrit sur un ton semi-badin qui a eu pour résultat de nous placer devant un grave problème constitutionnel. En fait, les député eux-mêmes ont peut-être exprimé leurs vues sur les avantages de certains aspects de certains hôtels du National-Canadien. Je l'ai fait moi-même étant donné que je m'intéresse à un hôtel du National-Canadien dans ma propre ville. C'est pourquoi je trouvais que la question n'était pas recevable à l'appel de l'ordre du jour et je n'ai pas changé d'avis.

(Texte)

L'AGRICULTURE

ACHAT DES GRAINS DE PROVENDE, DANS L'OUEST, PAR LES CULTIVATEURS DE L'EST

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Merci, monsieur le président, de regarder, de temps à autre, dans ce coin-ci de la Chambre. Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, étant donné que je n'ai pas encore reçu de réponse au sujet de l'achat de grains de l'Ouest. Les cultivateurs de l'Est peuvent-ils acheter des grains de provende des cultivateurs de l'Ouest?

(Traduction)

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'hésitais à répondre, mais voici les faits. En vertu des lois du Canada, surtout celle sur la Commission canadienne du blé, la chose est impossible s'il s'agit d'achats aux agriculteurs eux-mêmes. Tout agriculteur de l'Est canadien qui veut s'approvisionner à la Commission canadienne du blé peut le faire en tout temps.

(Texte)

M. Dumont: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Alors, à ce moment-là, quelle compagnie de grains est protégée, et où pouvons-nous nous adresser pour être protégés contre les prix exorbitants des grains?

M. l'Orateur: A l'ordre! La question de l'honorable député n'est pas une question supplémentaire.

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

CUBA—PHOTOGRAPHIES DES BASES DE MISSILES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Son ministère ou lui ont-ils reçu du Département de la défense des États-Unis, des exemplaires de photographies des bases de missiles à Cuba afin que le Canada puisse les étudier et les vérifier par lui-même?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur.

(Plus tard)

Au sujet de la question qu'a posée il y a un instant l'honorable député de Laurier, on a pu croire que nous n'avions pas vu les photographies. J'ai bien vu les photos, de même que d'autres Canadiens, au courant de la situation. Et, ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a signalé, on les a montrées hier soir au Conseil de sécurité.

LE COMMERCE

GATT—INDICE DE LA DURÉE DES SURTAXES IMPOSÉES PAR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence T. Pennell (Brant-Haldimand): J'aimerais poser une question au ministre du

Commerce. Le gouvernement a-t-il donné aux pays membres du GATT un indice de la durée prévue des surtaxes imposées par le Canada, le 25 juin dernier?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Je regrettte, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas compris la question.

M. Pennell: Je serai heureux de la répéter pour le ministre. Le gouvernement a-t-il donné aux pays membres du GATT un indice de la durée prévue des surtaxes imposées par le Canada, le 25 juin dernier?

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur.

GATT—SIGNATURE DE LA DÉCLARATION INTERDISANT LES SUBVENTIONS À L'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Je désire poser au ministre du Commerce une question qui se rattache à une nouvelle publiée dans *The Times* de Londres le 25 octobre 1962. Le Canada est-il un des quatorze pays qui ont déjà signé la déclaration du GATT défendant les subventions à l'exportation à l'égard des produits ouvrés?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur, sous certaines réserves.

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

DISPOSITION VISANT À L'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRÊT

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown, et passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 19 octobre, sur le projet de résolution de l'honorable M. Hamilton qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur le crédit agricole afin de porter de douze millions de dollars à seize millions de dollars le capital de la Société du crédit agricole en vue de porter de trois cents millions de dollars à quatre cents millions de dollars le pouvoir d'emprunt de la Société; et de prescrire, en outre, certains autres changements en ce qui concerne l'application de la loi.

M. Lamoureux: Monsieur le président, c'est la première occasion que j'ai de vous féliciter de votre nomination au poste élevé que vous occupez ici. Vous vous êtes acquitté de vos responsabilités, depuis le début de la session, avec l'efficacité et l'assurance d'un maître de l'arbitrage et l'aisance d'un parlementaire chevronné. Je vous souhaite un long succès dans l'acquittement de vos fonctions.

(Texte)

Par votre entremise, monsieur le président, je veux aussi ajouter mes félicitations à celles qui ont été adressées à M. l'Orateur, à qui la Chambre a fait confiance en le priant de diriger nos délibérations. Cependant, à l'occasion de la mise en nomination de l'honorable député d'Edmonton-Ouest au poste d'Orateur, le très honorable premier ministre, en faisant l'éloge et l'apologie du candidat, a fait une déclaration qui me semble inexacte. Aussi, je crois devoir signaler que contrairement à ce qu'il a dit, ce n'est pas la première fois qu'un canadien d'origine française représentant un comté situé en dehors du Québec devient président de la Chambre. Au fait, en 1904, la Chambre des communes élisait à la présidence, le député du comté d'Ottawa, l'honorable N.-A. Belcourt, homme politique qui a laissé une marque indélibile dans notre histoire nationale, et dont nous garderons toujours un souvenir ému et reconnaissant.

Monsieur le président, depuis le début de ce débat, il y a déjà quelques jours, il nous a été donné d'entendre un nombre imposant de discours tous plus éloquents les uns que les autres, et qui ont tous au moins ceci d'analogue qu'ils reconnaissent la nécessité du secours financier apporté par l'État fédéral à l'agriculture du Canada, par l'entremise du crédit agricole. Tous s'entendent sur le principe d'une loi tendant à apporter à l'agriculteur une aide financière essentielle. Mais nous croyons que, même si elle a été inspirée par les meilleures intentions possibles, la loi sur le crédit agricole de 1959 ne s'est pas avérée en pratique, et dans la mesure qu'on l'espérait, la solution aux problèmes de crédit des cultivateurs. Quand une loi comme celle-ci ne répond pas entièrement aux exigences des individus qu'elle tend à protéger, le législateur a le devoir de repenser cette loi, de la remettre sur le métier et, sans pour cela la rejeter dans son ensemble, du moins rectifier les faiblesses que l'usage a mises à jour.

Il faudrait être sourd, aveugle, ou de mauvaise foi pour ne pas reconnaître que beaucoup de nos cultivateurs de l'Est du Canada ne sont pas satisfaits de la loi telle qu'elle existe maintenant, ou tout au moins, de la façon dont elle est administrée. Les plaintes formulées en cette Chambre par un si grand nombre de députés, parlant au nom de leurs électeurs de régions agricoles, ne peuvent pas toutes être le fruit d'imaginations trop fertiles. Comment peut-on nier l'existence de ce mécontentement? Et pourtant, au nombre

des honorables députés qui, en cette Chambre, appuient le gouvernement, monsieur le président, ceux de ce groupe qui siègent à votre droite ont donné l'impression, par leurs discours durant ce débat, que selon eux, nos cultivateurs n'ont plus de problèmes.

Ainsi, à chaque occasion où un député fait, en cette Chambre, allusion aux difficultés de certaines régions agricoles ou aux misères de nos cultivateurs, certains sympathisants du gouvernement—ceux qui sont à votre droite, monsieur le président—lancent des cris de protestations, tout comme s'ils se sentaient visés, tout comme s'ils se sentaient responsables de ces difficultés et coupables de ces misères.

Monsieur le président, les longues discussions que nous avons eues jusqu'ici n'auront pas été stériles ni vaines si les «supporteurs» du gouvernement, ceux de droite comme ceux de gauche, appuient la proposition que nous avons faite de remettre l'étude du projet de loi au comité de l'agriculture, où il sera possible non seulement de porter à l'attention du gouvernement les difficultés pratiques résultant de la loi actuelle, mais aussi de participer à l'élaboration d'une législation qui réponde mieux aux besoins économiques de notre population agricole.

(Traduction)

Lorsque le Parlement a adopté la loi sur le crédit agricole en 1959, on a déclaré que l'objet précis de la loi était:

> ...d'aider l'agriculture canadienne à se réorganiser volontairement en unités agricoles familiales de taille suffisante pour réussir, sous la direction du propriétaire, à rendre suffisamment pour défrayer les coûts d'exploitation et d'entretien, assurer un bon niveau de vie et permettre le remboursement, dans un délai raisonnable, du prêt nécessaire à l'aménagement de pareille unité.

Ce qui importe dans la déclaration du ministre de l'Agriculture d'alors, c'est ce qu'il a dit au sujet de la réorganisation des unités agricoles familiales. Personne ne peut évidemment trop insister sur le rôle vital de la ferme familiale à titre d'élément de stabilité économique et sociale. La préservation du rôle de l'unité familiale dans l'agriculture canadienne était l'objectif fixé dans l'ancienne loi. C'était un idéal noble, et je suppose que la présente résolution visant à augmenter le fonds de roulement de la société envisage la poursuite du même idéal.

La proposition tendant à sauvegarder l'agriculture au Canada contre la disparition graduelle de la ferme familiale était sûrement chose louable sous tous rapports. Toutefois, il y aurait peut-être lieu de demander dans les circonstances actuelles si la loi sur le crédit agricole a atteint son objectif primordial. A mon avis, cette loi, depuis son adoption en 1959, a eu exactement le résultat contraire de celui qu'elle visait. De fait, le nombre des fermes n'a cessé de diminuer ces dernières années au point où la population agricole de l'Ontario ne correspond qu'à seulement 8 p. 100 de l'ensemble des habitants de la province. Durant la période de cinq ans se terminant en 1961, cette année-là incluse, le nombre des fermes au Canada a diminué d'environ 15 p. 100, passant de 575,000 à 480,000. En Ontario, le nombre en a diminué, au cours des années de 1956 à 1961, de 140,000 qu'il était à 121,000, soit une réduction de 14 p. 100.

Les raisons de cette diminution du nombre des entreprises agricoles au Canada, et en Ontario, sont uniquement de nature économique. La plus importante est, en pratique, le manque de crédit mis à la disposition du grand nombre de fermiers ayant de petites propriétés, et qui ne sont pas disposés, pour des raisons valables et personnelles, à se lancer dans des opérations trop étendues, à faire l'acquisition de nouvelles terres, à financer l'augmentation de leur troupeau et autres programmes d'expansion onéreux qui constituent à présent la condition préalable de l'approbation d'un emprunt en vertu de la loi sur le crédit agricole.

Selon le dernier rapport de la Société, le montant moyen des prêts approuvés a augmenté de la façon suivante: 1957-1958, $5,748; 1958-1959, $6,273; 1959-1960, $7,498; 1960-1961, $10,846; 1961-1962, $11,652. Ce qui importe dans ces données statistiques, c'est l'augmentation considérable du montant du prêt moyen à la suite de la mise en vigueur de la loi sur le crédit agricole. Le prêt moyen accordé à chaque particulier a augmenté de 44 p. 100, de l'année 1959-1960 à l'année 1960-1961. En Ontario, le prêt moyen du crédit agricole était, en 1961-1962, de $12,367.

Or, monsieur le président, il n'y a rien de mal à ce que la Société ou le ministère de l'Agriculture, ou n'importe quel autre service de l'État, avance $12,367 à quelque cultivateur qui souhaite étendre son entreprise. En réalité, certains d'entre nous estimeront que le plafond actuel devrait être remonté afin de répondre aux cas où la valeur estimative dépasse de beaucoup $20,000. Mais le prêt typique à l'heure actuelle est un prêt considérable et il y a très peu de possibilités d'aider le propriétaire moyen d'une petite entreprise agricole qui ne veut pas s'engager dans une grosse affaire comportant des risques, et qui représenterait une expansion de sa ferme de $12,000 à $15,000. Je répète que la faiblesse de ce genre de prêt est qu'il ne consent d'aide financière qu'à un groupe limité de particuliers, tout en faisant très peu pour le cultivateur non moins méritant qui, pour de bonnes raisons, comme des raisons de santé ou des circonstances de famille, ou le genre d'entreprise qu'il mène, ne voudrait pas se lancer dans un programme d'expansion, mais

qui aurait cependant grand besoin d'aide financière pour régler ses engagements immédiats. La mesure telle qu'elle est à l'heure actuelle comporte une lacune dans le domaine de l'aide sous forme de petits prêts à la majorité des cultivateurs qui exploitent des fermes familiales. La loi encourage la création de plus grandes propriétés et elle est donc en partie responsable de la réduction considérable du nombre des fermes familiales.

Au début, quand la mesure a été présentée, on a dit à la Chambre que les prêts seraient avancés à un certain nombre de fins, y compris les achats de terres, le remboursement de dettes, les améliorations, l'achat de bétail et d'équipement. Cependant, il est intéressant de relever qu'au cours des dernières années, les fonds avancés sous forme de prêts agricoles ont été employés de plus en plus à l'acquisition de nouvelles terres. En 1957-1958, une moyenne d'environ 27.7 p. 100 des fonds hypothécaires a été employée à l'achat de terres; quatre ans plus tard, soit en 1961-1962, ce chiffre avait plus que doublé, et 57.8 p. 100 des fonds prêtés servaient à l'acquisition de nouvelles terres. Seulement 4.5 p. 100 des prêts servent à l'achat de bétail et d'équipement.

Il est évident que la proposition d'augmenter le capital de la Société mérite d'être appuyée. Elle encouragera, en effet, tous ceux qui s'adonnent à l'agriculture et restent sur leurs terres. Mais il me semble que la Société devrait saisir l'occasion qu'on lui donne en augmentant son capital de roulement pour donner plus de latitude dans l'approbation des prêts, de façon à pouvoir atteindre tous ceux qui exploitent de petites fermes et ne peuvent se permettre le luxe d'assumer une dette hypothécaire de $12,000 à $15,000, mais qui ont cependant très grand besoin de quelque assistance financière.

Après la dernière augmentation de capital de la Société, le montant des prêts avait augmenté de 13.3 p. 100, mais le nombre de ceux qu'on aidait ainsi ne s'était accru que de 5.4 p. 100. Ainsi, les fonds supplémentaires servaient surtout à augmenter le montant des prêts plutôt qu'à aider un plus grand nombre de gens. Espérons que cette nouvelle augmentation de capital n'aura pas, de nouveau, pour résultat d'assurer surtout des montants plus considérables de prêt mais des prêts plus nombreux ainsi que de l'aide et de l'assistance à un plus grand nombre de cultivateurs.

(Texte)

Je crois aussi devoir appeler l'attention du ministre sur les retards prolongés qui surviennent trop souvent après que l'emprunt a été approuvé, jusqu'au moment où les sommes d'argent sont effectivement versées à l'emprunteur. Je ne sais où il faut jeter le blâme et la responsabilité pour ces retards qui causent souvent des ennuis sérieux et même des dommages considérables aux cultivateurs en question. Des retards de six mois et plus, après que la demande d'emprunt a été approuvée, sont vraiment chose commune. Au fait, j'invite le ministre à nous dire quelle est, en moyenne, la période de temps qui s'écoule dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, entre le jour où la demande officielle est signée par l'emprunteur et celui où la transaction est terminée et l'argent remis à l'emprunteur, et cela dans le cas des prêts approuvés dans ces trois comtés, en 1961. Je serais fort étonné si les chiffres à ce sujet ne confirmaient pas l'opinion généralement répandue que l'administration pratique de cette loi sur le prêt agricole est trop souvent inéquitable, parce qu'elle assujettit l'emprunteur à un régime de délais systématiques qui ne peuvent que lui faire tort.

Il est donc impérieux, monsieur le président, que des dispositions soient prises pour hâter l'étude des demandes soumises à la Société, ainsi que le versement éventuel du prêt.

Je suggère donc, premièrement, que l'application de la loi soit plus large et, dans la mesure où cela sera nécessaire, que la loi elle-même soit amendée pour faciliter les prêts aux petits cultivateurs et, par là, mettre un frein à l'érosion tragique du système des fermes familiales; et deuxièmement, que la loi soit administrée de façon à hâter l'approbation et le versement des prêts.

(Traduction)

Monsieur le président, mes propositions et bien d'autres soumises au cours du présent débat ne pourront être examinées comme il convient que si la question est déférée au comité de l'agriculture. Et c'est seulement de cette façon que le bill pourrait vraiment contribuer à assurer la prospérité générale et le progrès dans les régions agricoles de notre Canada.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, lorsque j'ai ouvert le débat sur la résolution visant à modifier la loi sur le crédit agricole en vue de l'élargir et de la rendre plus souple, j'ai bien précisé que ce projet nous avait été inspiré par un examen des conséquences de cette loi qui n'est pas en vigueur depuis tout à fait trois ans, où nous avons constaté qu'elle ne répond pas entièrement aux besoins de l'agriculture du genre de celle de la Colombie-Britannique et des provinces de l'Est. C'est sans doute parce que j'avais fait cette déclaration, parce qu'un ministre de la Couronne avait critiqué ses propres mesures législatives, que certains membres du comité se sont lancés avec enthousiasme sur

cet aspect de la question, sans trop bien connaître les faits, cependant.

Je ne veux pas me montrer trop sévère pour les nouveaux députés qui arrivent ici débordants d'enthousiasme pour essayer de faire comprendre les besoins de leur circonscription, mais je pense qu'ils feraient bien d'examiner les mesures législatives du gouvernement avec la même tolérance et la même largeur de vues que je cherche moi-même à observer. Tout d'abord, prétendre, comme on l'a fait encore ce matin, que les prêts consentis par la Société de crédit agricole ont tendance à augmenter, puis d'en déduire que cela est dû au fait que le gouvernement refuse de consentir des prêts aux petits cultivateurs, ne témoigne guère d'une trop bonne compréhension de toutes les lois dont disposent les cultivateurs en matière de prêts.

Au cours de mes précédentes observations sur le projet de résolution, je me suis efforcé de faire ressortir qu'il existe plusieurs sortes de crédit. La première est évidemment le crédit à court terme—deux ou trois mois. Les banques privées, les coopératives de crédit et autres institutions de cette nature se chargent en général de consentir ces prêts, dans la mesure des chiffres que je crois avoir indiqués, c'est-à-dire 100 millions de dollars par an, environ.

On trouve ensuite un genre intermédiaire de crédit: prêts pour l'acquisition de bétail, de matériel, prêts pour l'amélioration du corps d'habitation de la ferme, prêts pour les petits investissements dans la ferme. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a bénéficié de l'appui du gouvernement précédent, aussi bien que de celui-ci; cette loi, en quelque sorte, assure partiellement la banque contre les risques de pertes qu'elle peut subir en consentant des prêts de ce genre à l'agriculture. Je me suis efforcé d'aider les honorables députés à disposer des faits en leur indiquant les chiffres du montant des prêts consentis sous le régime de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles au cours des deux dernières années, ainsi que le total des prêts consentis depuis 1945. J'ai voulu prouver ainsi que les cultivateurs ont eu de plus en plus recours à ce genre de crédit intermédiaire portant sur des montants peu considérables. Plus loin, dans mon discours, je consignerai au compte rendu des renseignements supplémentaires sur l'importance des prêts destinés aux améliorations agricoles, démontrant que le genre de prêts à long terme qu'ont réclamé certains députés sous le régime de la loi sur le crédit agricole se négocient extrêmement bien en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. En effet, les cultivateurs obtiennent des prêts à échéance moyenne s'établissant actuellement entre 100 millions et 110 millions de dollars pour les faire servir aux fins que j'ai décrites et que les députés ont, et avec raison, demandé au gouvernement de favoriser. Je dis que ces services existent déjà en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Mais proposer en Chambre que la loi sur le crédit agricole, en vertu de laquelle se consentent des emprunts à longue échéance, soit appliquée aussi au domaine des prêts à brève échéance et des prêts consentis pour l'achat de matériel et de bétail, auquel convient mieux le crédit à moyen terme, une telle proposition, dis-je, dénote un manque complet de compréhension de ce que sont ces trois genres de crédits. Quel cultivateur de bon sens, sachant qu'il lui faut payer des frais juridiques considérables pour hypothéquer sa ferme, se soumettra à ces formalités longues et coûteuses? Qui hypothéquera sa ferme pour contracter un faible emprunt, alors qu'en s'adressant à la banque la plus proche il obtiendra, exactement aux mêmes taux, le genre de prêt qui lui convient, garanti par le gouvernement et sans avoir à subir les lenteurs de l'administration? Si l'on examine le crédit dans ces grandes lignes, je pense...

M. Teillet: Peuvent-ils obtenir ces prêts maintenant?

L'hon. M. Hamilton: Ces prêts sont accordés au rythme de 106 à 110 millions de dollars par année à l'heure actuelle. Vu qu'on a posé cette question, je vais donner des chiffres là-dessus tout de suite. Ce sont les chiffres relatifs aux prêts destinés aux améliorations agricoles pour l'ensemble du Canada en 1960. L'honorable représentant d'Assiniboïa les a déjà cités à la Chambre. En 1960, on comptait à peu près 68,000 prêts pour un montant total de 102 millions environ. Le prêt moyen était de $1,497. En 1961, on comptait environ 70,600 prêts au montant total de plus de 108 millions, ce qui veut dire un prêt moyen de $1,531. Vu qu'il s'agit là du prêt moyen, bon nombre des prêts étaient plus petits et certains, bien entendu, plus gros.

Je pourrais vous dire en détail à quoi ces prêts devaient servir, soit exactement ce qu'ont demandé les honorables députés. La plus grande partie de ces prêts devait servir à l'achat d'instruments aratoires. En 1961, sur un total d'environ 70,600 prêts, plus de 50,000, représentant un montant de plus de 78 millions, soit 70.6 p. 100 du total, étaient destinés à l'achat d'instruments aratoires; pour les bâtiments, on comptait environ 7,000 prêts, d'un montant global de plus de 15 millions, soit 14.4 p. 100 du total, le prêt

moyen s'établissant à $2,180. Pour le bétail, on a accordé 9,547 prêts s'élevant à environ $12,675,000, soit 11.7 p. 100 du total, chaque prêt atteignant $1,330 en moyenne. Ces prêts ne sont pas très élevés. Des milliers sont accordés pour répondre aux besoins légitimes que les députés nous ont fait connaître.

Je ne fais que signaler la chose avec toute l'énergie possible. Il ne faudrait pas gâcher une loi efficace visant à accorder des prêts à long terme pour des périodes allant jusqu'à 30 ans en demandant d'en faire des prêts à court terme de 3, 4 ou 5 ans pour des hypothèques immobilières, ce que fait déjà la loi sur les prêts destinés aux exploitations agricoles. J'estime donc que les chiffres indiquent clairement qu'il est tenu compte des besoins relatifs aux divers genres de crédit.

En qualité d'homme politique, je ne peux m'empêcher de me demander si l'intérêt subit que l'opposition officielle porte aux prêts agricoles en 1962 ne dénote pas un grand sentiment de culpabilité, car de 1929 à 1957 le crédit à long terme accordé par les libéraux ne s'élevait qu'à environ 4 millions par année.

Une voix: On n'en avait pas besoin à cette époque-là.

L'hon. M. Hamilton: Nous accordons actuellement environ 70 millions de dollars de prêts à long terme par année. Cette lourde culpabilité qu'ils éprouvent, je le sais, ils ne l'avouent jamais aux nouveaux membres dans la documentation officielle qu'ils leur fournissent. Toutefois, cela figure dans les dossiers officiels du gouvernement du Canada. Les cultivateurs se méfient de ces affirmations, car ils voient de mieux en mieux ce qui en est.

Mon temps est limité, monsieur le président, et je serai bref. Plusieurs députés ont tenu des propos que la vérité exige de réfuter. J'ai parlé de la question que j'avais moi-même soulevée, savoir que certaines provinces recourent plus que d'autres à la loi sur le crédit agricole qui accorde des crédits hypothécaires à longue échéance. J'avais dit d'abord que les cinq provinces de l'Ouest semblaient s'en prévaloir beaucoup mais qu'en examinant les chiffres concernant l'Est, je n'étais pas entièrement satisfait. Mes paroles ont été mal interprétées par de nombreux députés. Ils ont pensé que cet aveu détruirait la confiance qu'on m'accorde dans le Québec et dans les provinces Maritimes.

Je vais par conséquent donner les chiffres au pro rata du revenu. Je donnerai ensuite le revenu agricole net des années 1959, 1960 et 1961 par provinces. Puis je donnerai le nombre des prêts qui ont été accordés du 5 octobre 1959 au 30 septembre 1962. C'est la période d'application de la loi. Ces chiffres seront donnés en regard du revenu net. Nous verrons alors quelle est la différence d'une province à l'autre.

[L'hon. M. Hamilton.]

Ces années-là, le revenu agricole net de la Colombie-Britannique a été de $170,940,000, et les prêts se sont montés à un total de $8,990,000. Je donnerai les chiffres exacts au sténographe; il suffira donc, pour l'instant, de les revoir rapidement. Les prêts accordés en Colombie-Britannique totalisaient $8,990,000 environ, soit 5.2 p. 100 du revenu net de la province. Le revenu agricole net de l'Alberta, au cours de cette période, a atteint environ 718 millions de dollars et cette province a reçu environ 41 millions de dollars de prêts, soit 5.79 p. 100 du revenu net; il n'y a donc pas grand écart dans ce domaine. La Saskatchewan dont le revenu net a atteint environ 718 millions de dollars s'est vu accorder des prêts s'élevant à environ 53 millions de dollars, soit 7.40 p. 100 du revenu net. Ces chiffres sont un petit peu plus élevés mais je peux en donner la raison. Le Manitoba, dont le revenu net a été de 258 millions de dollars environ, a reçu des prêts s'élevant à environ $10,800,000 soit 4.19 p. 100 du revenu net.

Au cours de ces trois années ou parties de trois années, le revenu net de l'Ontario a atteint 1,002 millions de dollars et les prêts consentis à cette province en vertu de ce genre de crédit à long terme se sont presque élevés à 49 millions de dollars, ce qui représente 4.88 p. 100 du revenu net, pourcentage qui est très proche de celui de la moyenne nationale. Au cours de ces années, le revenu net de la province de Québec a atteint environ 575 millions de dollars et les prêts consentis se sont élevés en gros à 4.6 millions de dollars, ce qui représente .41 p. 100 du revenu net. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

Le Nouveau-Brunswick a réalisé un revenu net d'environ 50 millions de dollars et les prêts consentis atteignaient 1.8 million de dollars, donnant un chiffre-indice de 3.64. En Nouvelle-Écosse le revenu net s'est élevé à environ 43 millions de dollars et les prêts consentis à 1 million de dollars, donnant un chiffre-indice de 2.42. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le revenu net des cultivateurs s'est élevé à quelque 33 millions de dollars et les prêts se sont chiffrés à environ 1.9 million, soit un pourcentage de 5.78. Dans l'ensemble des trois provinces atlantiques, le revenu net des cultivateurs a été de quelque 126 millions et les prêts de 4.7 millions environ, ce qui fait une proportion de 3.78. Ce chiffre n'est pas très éloigné de la moyenne nationale, puisque le total du revenu agricole net pour le pays au cours de ces années a été d'environ 3.5 milliards alors que les prêts atteignaient quelque 173 millions, soit un pourcentage de 4.84.

En lisant ces chiffres, je tiens à préciser que c'est moi qui, le premier, ai soulevé la question de la proportion des prêts consentis aux diverses provinces, mais je n'aurais jamais cru que tout le monde se serait donné la main

pour essayer de prouver que le gouvernement a traité injustement l'une ou l'autre province. C'est moi qui ai soulevé la question et j'ai signalé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'équivoque, il me semble, que je n'étais pas satisfait du nombre de prêts consentis dans la province de Québec. Cependant, personne n'ignore que depuis des années le Québec a sa propre loi en matière de prêts, qui permet aux cultivateurs d'emprunter à 2½ p. 100 alors que nos prêts portent un intérêt de 5 p. 100. A mon avis, c'est une des raisons pour lesquelles les cultivateurs du Québec empruntaient de la province. Ils allaient chercher de l'argent là où ils pouvaient l'obtenir à 2.5 p. 100 d'intérêt, car je ne crois pas qu'ils aient perdu la tête encore.

Toutefois, le nombre de prêts consentis par la province a baissé sensiblement ces derniers temps, et le gouvernement provincial a annoncé qu'il assumerait la moitié des frais d'intérêt, qui s'élèvent à 5 p. 100, si les cultivateurs empruntaient du gouvernement fédéral. Nous avons profité de l'occasion pour leur offrir des prêts agricoles en plus des conseils que nous dispensons habituellement. Je vais donner les chiffres pour un comté, ou peut-être est-ce pour deux comtés réunis. En huit ans, nous n'avons consenti que six prêts alors que, cette année, les demandes de prêts se sont élevées à 118 ou 119.

Une voix: Cent vingt.

L'hon. M. Hamilton: Un député dit que c'est 120 prêts. Dans la région en question, nous accorderons de 75 à 100 prêts en une année alors que nous n'en avons consenti que six en huit ans. Ce changement est attribuable au fait que le gouvernement provincial s'est, dans une certaine mesure, retiré du marché des prêts agricoles.

Nous ne sommes pas satisfaits de la situation en Nouvelle-Écosse, non plus. Ici encore, aux termes d'une loi provinciale, la Nouvelle-Écosse consent des prêts plus élevés que les nôtres. La loi provinciale étant plus souple que la nôtre, il est bien naturel que les sages cultivateurs de la Nouvelle-Écosse soient portés à emprunter aux termes de la mesure la plus favorable.

Cela ne veut pas dire que nous devrions nous croiser les bras en disant que, parce que le Québec consent des prêts à un taux d'intérêt peu élevé et que la Nouvelle-Écosse possède une loi provinciale bien au point, nous n'avons pas à nous occuper de ces provinces. La loi fédérale a un rôle particulier à jouer. Nos prêts visent un objectif qui n'est pas envisagé par la plupart des prêts provinciaux. Nous avons des entretiens avec le cultivateur pour lui aider à établir un programme ou un plan qui lui permettra d'augmenter son revenu par suite de son emprunt. Dans le cas d'hommes entre 21 et 45 ans, non seulement leur aidons-nous à élaborer un plan, mais durant des mois d'affilée, alors qu'ils remboursent leur emprunt, nous les aidons également dans la gestion de leur exploitation agricole et nous nous assurons qu'ils mettent tout en œuvre pour être en mesure de rembourser leur emprunt rapidement et entièrement, tout en augmentant leur revenu.

C'est à cause de la mise en pratique de cet excellent principe comprenant la surveillance des prêts, la surveillance de la gestion et de l'exploitation agricoles que tant de milliers de cultivateurs se sentent plus capables d'assumer un emprunt hypothécaire qui leur permettra d'augmenter le revenu qu'ils retirent de leur exploitation agricole, tout en se débarrassant de leur dette. Je crois avoir dit à la Chambre, il y a deux ans ou peut-être l'an dernier, que plus de la moitié des agriculteurs qui ont présenté des demandes d'emprunt ont consenti à emprunter une somme plus élevée qu'ils n'avaient d'abord demandée, après avoir discuté avec nous de leur problème.

Je ne puis révéler à qui que ce soit les détails des cas individuels. Ce serait répréhensible, mais permettez-moi de vous soumettre un cas théorique qui ressemble beaucoup à un cas d'espèce, sans révéler où l'emprunt a été consenti ni qui en a été le bénéficiaire. Un cultivateur propriétaire d'une petite ferme, et qui avait laborieusement élaboré un plan en vertu duquel il pouvait emprunter $9,000, augmenter ses revenus et rembourser le prêt en 12 ans, est venu me voir pour me demander si pareil plan était acceptable. Le surveillant du crédit agricole a examiné le plan et déclaré qu'il lui semblait acceptable. «Examinons-le en détails, dit-il, et allons visiter votre ferme». Après de longs palabres échelonnés sur environ six semaines, les deux protagonistes ont dressé un plan permettant au cultivateur d'emprunter $14,000, je crois, remboursables en quatre ans. Le cultivateur là-dessus de déclarer: «Voilà qui est beaucoup mieux que d'emprunter $9,000 remboursables en 12 ans.» Voilà un cas où un cultivateur a pu passer à un palier supérieur de revenu. Il est toujours petit cultivateur parce qu'un prêt de $9,000 ou de $14,000 pour la plupart des fermes modernes ne représente pas une forte somme, mais il a pu rembourser son prêt beaucoup plus rapidement.

Je crois que c'est là le point essentiel. J'ai exposé très clairement les objets de la mesure et comment nous suppléons au crédit à courte échéance offert par les banques et les coopératives de crédit agricole ainsi qu'au crédit à moyenne échéance garanti par le gouvernement en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Nous

offrons ce nouveau genre de crédit hypothécaire, mais nous devons reconnaître que nous ne sommes pas tout à fait satisfaits de ce qu'accomplit la loi après avoir été en vigueur pendant deux ans et demi. C'est pourquoi nous y apportons certaines modifications. Le Règlement m'interdit d'exposer ces modifications en détail à l'heure qu'il est. Les députés verront en quoi elles consistent lorsqu'ils prendront connaissance du texte du bill, après l'étape de la première lecture. Mais je puis dire que le bill vise particulièrement à étendre la portée de la loi et à la rendre plus souple, et à aider encore plus les cultivateurs de l'Est. Un éditorialiste a signalé d'un ton amusé que j'englobais les cultivateurs de la Colombie-Britannique parmi les agriculteurs de l'Est.

Il y a une foule de questions qui ont été soulevées par d'autres députés au cours du débat sur le projet de résolution et auxquelles il faudrait répondre à fond en vue de diffuser ces renseignements dans tout le pays, mais à cause de l'heure, il vaudrait mieux, je crois, que je ne parle pas plus longtemps que les autres députés. J'aurai sans doute l'occasion, au cours du débat précédant la deuxième lecture ou à l'étape de l'étude de la mesure en comité, où nous en examinons tous les aspects point par point, de répondre à la plupart des questions qui ont été soulevées.

Étant donné que nous avons débattu le projet de résolution pendant plusieurs jours et que nous aurons encore l'occasion de prononcer des discours à l'étape de la deuxième lecture et à celle du comité, je recommanderais—dans l'intérêt de l'adoption du projet de résolution et du bill subséquent destiné à venir en aide aux nombreux cultivateurs qui attendent ces modifications—d'adopter, dès maintenant, le projet de résolution. Il sera alors possible de présenter le bill, et les députés sauront de façon plus précise de quoi il s'agit.

M. Fisher: Il est toujours plaisant de se réchauffer dans la contemplation de cette confiance sans bornes qui est celle du ministre de l'Agriculture. Le seul point que je voudrais avancer c'est que jusqu'ici—et ce sera probablement le cas à l'avenir—le bill en question ne valait rien du tout pour le Nord-Ouest de l'Ontario. Je crois que le ministre s'en rend compte. Mais je tiens à consigner au compte rendu la raison pour laquelle il convient si mal. Il n'y a, en effet, aucune méthode pour le faire connaître, aucun moyen, dans une région isolée, d'en faire part aux gens qui ont réellement besoin de pareille aide, ni de leur en faciliter l'obtention.

Un des aspects ironiques de cette mesure législative destinée aux cultivateurs, c'est qu'elle ne semble s'appliquer qu'aux régions où ils constituent, depuis assez longtemps, le groupe économique cohérent le plus considérable, et où ils ont établi une sorte de programme détaillé d'association qui en a fait, jusqu'ici, un groupe de pression politique si puissant que les mesures, tant fédérales que provinciales, ont toujours eu tendance à s'adapter à leurs intérêts. Or, dans cette région du Nord-Ouest de l'Ontario, la culture n'a jamais été dans une situation brillante. Une certaine prospérité commençait à s'y dessiner aux jours de l'honorable John Dryden, c'est-à-dire en 1890, lors de la mise en valeur de ce qu'on pourrait appeler la zone d'argile de l'Ouest et de la vallée de la Kaministikura, zone de culture qui dépendait surtout des récoltes de tubercules. En outre, il y a ceux qui exploitent des lots boisés en vue de les vendre comme bois à pâte.

Je n'ai jamais pu découvrir une seule mesure appliquée par le ministère de l'Agriculture, y compris l'important projet de loi à l'étude, qui eût beaucoup servi aux cultivateurs du Nord-Ouest de l'Ontario. On n'a qu'à consulter les rapports annuels du ministère de l'Agriculture ainsi que toutes les lois qu'applique ce service de l'État. Leur énumération prend toute une page du rapport, mais très peu d'entre elles ont pu être appliquées de façon constante dans notre région du pays. Nous n'avons pas d'entrepôts frigorifiques subventionnés, soit par le gouvernement fédéral soit par la province. Les diverses subventions tendant à l'amélioration du sol ne nous ont que très peu servi. Nous n'avons également reçu que peu d'aide des divers services scientifiques spéciaux qu'on a mis au point, même si j'admets que le ministre a fait un premier pas en vue de l'établissement d'une ferme expérimentale dans ce secteur. Toutefois, ce premier pas semblait être encore très hésitant.

Je signale au ministre que nous aimerions beaucoup dans notre région, surtout les agriculteurs de ma circonscription et de celle de l'honorable député de Fort-William, un peu moins de grands mots creux et une plus grande compréhension de nos problèmes de la part du ministre. Celui-ci ne connaît pas cette partie du pays. Pourquoi ne vient-il pas nous rendre visite et nous dire ce qu'il nous donne maintenant? Il sait bien que c'est très peu. Je suis disposé à donner au ministre le mérite qui lui revient pour ce qu'il a fait et essaie de faire pour l'agriculture, mais jusqu'ici je ne trouve rien qui ait été utile à l'agriculteur dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

Nous aimerions entre autres qu'on accorde des prix de soutien pour le bois à pâte. Or, on nous a dit qu'il ne saurait en être question; nous devrons nous en passer. Une autre chose très importante à l'égard du revenu des agriculteurs dans la région et dans le Québec, c'est

le prix qu'ils obtiennent pour le bois à pâte dans le moment. Là encore nous ne pouvons obtenir d'aide du gouvernement actuel, pas plus par l'intermédiaire de l'Office de la stabilisation des prix que par les soins de la Direction des enquêtes sur les coalitions ou de tout autre organisme du genre. Nous ne pouvons établir pourquoi les compagnies de bois à pâte continuent de verser des prix dérisoires.

Dans ma région, monsieur le président, on récolte plus de céréales que dans n'importe quelle autre circonscription au Canada. On en est arrivé au point où toutes les diverses catégories de céréales de provende sont classées et mises de côté, et pourtant l'on n'y trouve pas vraiment d'industrie bovine comme on pourrait le croire. Il pourrait facilement se faire que dans le Nord-Ouest de l'Ontario les cultivateurs soient obligés de compter, dans une certaine mesure, sur le bois à pâte. S'ils se trouvent à portée de vastes quantités de céréales de provende, si le climat se prête raisonnablement à la production de légumes racines, ils devraient, certes, être capables d'accomplir quelque chose par eux-mêmes. Un des problèmes qui se posent aux cultivateurs de la région, comme à tous ceux du Canada, c'est qu'ils leur faut disputer leurs jeunes à l'industrie. Dans la région les salaires sont élevés, du moins dans l'industrie de la pâte et du papier, de sorte qu'il est bien difficile aux cultivateurs de trouver des ouvriers et aussi de garder leurs jeunes à travailler dans les fermes. C'est un problème traditionnel.

Il est presque impossible d'obtenir du crédit pour assurer l'exploitation des entreprises agricoles. Cependant, la caractéristique particulière de l'agriculture dans notre région ces dernières années, c'est que les cultivateurs authentiques ont tendance à disparaître et que des hommes d'affaires aisés, des médecins de l'endroit, achètent la terre. Je ne veux pas insinuer qu'ils le font comme moyen de circonvenir le paiement d'impôts, mais nous devons nous rendre à l'évidence que la plupart de nos cultivateurs sont en train de devenir «des cultivateurs à collet blanc», si je puis m'exprimer ainsi. Ce sont des hommes de profession libérale, des hommes d'affaires. Ils ont un lopin de terre et, selon leurs goûts, ils y plantent des arbres de Noël, y élèvent un petit troupeau et exposent quelques chevaux ou vaches aux foire annuelles. Voilà la tendance actuelle. Mais le vrai cultivateur de notre région, celui qui fait de la culture et de l'élevage de volailles ou de bovins, est en train de disparaître. D'après le dernier recensement, qui ne donne pas les détails complets au sujet des maisons, des biens et des installations de ferme, la région de Port-Arthur et de Fort-William souffre d'une diminution constante du nombre de personnes adonnées à l'agriculture et, autant que j'ai pu l'établir, de revenus réels, si l'on compare les chiffres à ceux du recensement précédent.

Je ne veux pas retarder davantage le comité, monsieur le président, mais puisque le ministre semble avoir les chiffres pour les comtés de l'Ontario et du Québec, j'aimerais qu'il dise aux représentants de Fort-William et de Port-Arthur, à la prochaine étape, combien la Société du crédit agricole a prêté dans le Nord-Ouest ontarien, notamment dans la région de Port-Arthur-Fort-William. Des bagatelles, sans aucun doute, pour employer l'expression si chère à un ancien chef de notre parti à la Chambre. Je m'en suis servi afin de faire mieux comprendre au ministre jusqu'où j'irai pour dire que la plupart des lois agricoles, et la mesure à l'étude en particulier, sont peu utiles dans notre partie du pays. A mon avis, elle donnerait des résultats satisfaisants seulement si on avait de meilleurs propagandistes.

Actuellement quiconque veut obtenir un prêt aux termes de la présente loi doit s'adresser à un évaluateur qui travaille en premier lieu pour le ministère des Affaires des anciens combattants. C'est un homme compétent mais il n'a pas que cela à faire. Il y a un bureau à Toronto et un autre à Winnipeg. Le bureau de Toronto est situé à 870 milles de chez nous et celui de Winnipeg à environ 500 milles. En d'autres termes, nous faisons partie de la structure du Canada mais nous sommes non seulement isolés à cet égard mais négligés et ignorés.

Je ne connais pas d'endroit où le parti au pouvoir aurait plus de travail politique à faire. Je pourrais le prouver en citant le nombre de votes obtenus par les candidats conservateurs dans cette région. Étant donné la somme de travail politique à faire, tout en admettant que le ministre est imbu d'un optimisme sincère, je crois qu'il devrait venir dans notre région afin de nous expliquer de quelle façon cette loi aide nos agriculteurs et nous dire ce qu'il fait pour les agriculteurs du nord-ouest de l'Ontario. Voilà qui serait fort apprécié et j'imagine même qu'ainsi il pourrait même faire un petit bout de chemin. Je tiens à répéter que cette loi ne veut pas dire grand chose pour les cultivateurs du Nord-Ouest de l'Ontario.

M. Davis: Je serai bref, monsieur le président. Je veux simplement poser quelques questions au ministre de l'Agriculture afin d'éclaircir certaines choses dans mon propre esprit et j'espère pouvoir ainsi être utile à d'autres députés qui s'intéressent à cette mesure.

Sauf erreur, le ministre demande que le capital servant à la Société du crédit agricole soit porté de 12 à 16 millions de dollars en vue d'accroître de 300 à 400 millions de dollars

le pouvoir de prêt de la Société de crédit agricole. Il demande également que l'on apporte à la loi certaines modifications d'ordre administratif. Au fond, il veut élargir le cadre et rendre plus souple l'octroi des prêts du genre hypothèque à long terme, consentis aux cultivateurs. Le cultivateur de notre pays n'est pas différent des autres Canadiens et il a certes besoin, de nos jours, d'un crédit plus étendu s'il veut rendre son exploitation plus rentable. A cet égard, je suis tout à fait en faveur que l'on augmente le crédit aux termes de cette mesure.

Quant à la demande en vue d'une plus grande latitude administrative dans l'application de la loi, je crois qu'elle devrait être examinée de très près. Une trop grande latitude administrative peut conduire à la bureaucratie et aux problèmes qu'elle engendre.

Finalement, le ministre a traité, dans cette résolution ou dans sa déclaration préliminaire, de l'utilisation des terres agricoles qui sont d'un caractère non agricole, et je me demande s'il convient de mentionner ces autres utilisations des terres dans la résolution.

Le montant d'argent prêté aux termes de la loi s'est accru d'une façon impressionnante depuis un an ou deux, pour diverses raisons. Les conditions économiques n'étaient pas des meilleures, mais on peut aussi considérer cette loi comme étant entre autres une échappatoire, c'est le moins qu'on puisse dire, une échappatoire maladroitement ménagée dans la politique monétaire par ailleurs stricte du gouvernement. On peut y avoir une occasion offerte à la collectivité agricole d'emprunter de l'argent pour de longues périodes et à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont consentis en général à travers le pays.

A l'appui de cette affirmation, je vais lire quelques phrases qui figurent dans le rapport de 1962 de la Société du crédit agricole. A la page 11, il y est dit ceci:

> En dépit des efforts déployés pour réglementer les frais d'ordre administratif, l'écart amoindri entre l'intérêt moyen et le taux d'intérêt statutaire de 5 p. 100 a fait passer l'ensemble des dépenses de 91.58 p. 100 du revenu, en 1957-1958, alors qu'on a enregistré un bénéfice d'exploitation net, à 108.48 p. 100 du revenu, en 1961-1962, alors qu'une perte nette d'exploitation de $776,117 s'est produite.

Autrement dit, l'ensemble des prêts rapportait en 1956-1957 de légers bénéfices, tandis que, l'an dernier, les pertes ont été considérables. Le rapport continue:

> Pour éviter une perte d'exploitation au cours de l'année financière qui vient de se terminer, il aurait fallu que la Société dispose d'une marge de 1.13 p. 100 entre le taux du prêt et le coût de l'argent.

Si le gouvernement avait emprunté à un taux de 5 à 5½ p. 100—et je crois comprendre que c'est le cas à l'heure actuelle—il aurait dû prêter aux cultivateurs au taux de 6½ p. 100 pour équilibrer.

Une voix: Est-ce cela que vous proposez?

M. Davis: Je ne fais qu'étayer mon avancé, savoir que c'est là une échappatoire dans la politique d'argent cher du gouvernement. J'ajouterai même que pour accorder, sans perte, ces prêts portant intérêt à 5 p. 100, le gouvernement devra emprunter à environ 3¾ ou 4 p. 100. J'espère que ce sera possible plus tard. On a pu le faire dans le passé. Cependant, vu l'état de l'économie canadienne à l'heure actuelle, la population peut soutenir à juste titre que le cultivateur bénéficie d'une préférence.

Je le répète, l'agriculteur est un citoyen canadien. Il est engagé dans une industrie qui, du moins pour ce qui est de la main-d'œuvre qu'elle emploie, est à la baisse. Le tiers de notre population s'occupait d'agriculture en 1930. La proportion était tombée à 20 p. 100 en 1950 et elle se situe maintenant à environ 12 p. 100. Ceux qui veulent rester dans cette industrie auront besoin de plus d'équipement et de plus de terrain pour cultiver des unités agricoles plus grandes et plus productives. Par conséquent, le crédit accordé à des conditions favorables contribuera à faire rester les gens dans cette industrie et à la rendre plus efficace.

Je voudrais citer encore une fois le rapport de la Société. Voici le passage que je trouve au bas de la page 11:

> Au 31 mars 1962, la réserve s'établissait à $2,757,451, soit seulement 1.26 p. 100 des fonds placés par la Société dans des prêts hypothécaires. Par conséquent, la réserve, qui doit servir de coussin contre les risques de pertes de capitaux propres à toute société de crédit, s'épuise rapidement, non par suite de pertes de capitaux, mais surtout à cause de la faible marge entre les intérêts que la Société paie et ceux qu'elle peut exiger des agriculteurs, aux termes de la loi. D'autre part, le risque global représenté par les prêts hypothécaires augmente rapidement.

Les risques augmentent. Le loyer de l'argent augmente et, en fait, la subvention de ces derniers mois a augmenté.

Passons maintenant à l'application de la loi au sujet de laquelle le ministre a déclaré le 16 octobre 1962 (page 629 du hansard):

> C'est pourquoi certaines des modifications...

de la loi sur le crédit agricole

> ...visent à élargir le programme de crédit de telle sorte que les cultivateurs puissent jouir d'une plus grande latitude quant à l'usage qu'ils font de l'argent emprunté.

Un peu après il a dit:

> ...ces modifications sont conçues pour aider le cultivateur à organiser dans sa ferme des entreprises non agricoles comme des terrains de camping, des cabines ou chalets pour touristes et ainsi de suite, s'il peut, de cette façon, faire rapporter davantage

sa propriété. Ces dernières propositions élargissent de toute évidence le rôle de la Société du crédit agricole dans le domaine de l'aménagement agricole. Grâce à elles, la Société pourra appuyer bien davantage notre programme d'aménagement et de remise en valeur agricole.

Je prétends qu'on peut utiliser ces fonds, en partie du moins, à des fins non agricoles —terrains de camping et chalets d'été par exemple. Mais ne serait-il pas possible, ou même vraisemblable, que dans certains endroits, étant donné leur situation géographique—par exemple le delta situé près de Vancouver, à proximité d'un centre métropolitain très important, ou encore la périphérie d'Hamilton—certaines gens qui possèdent des terrains agricoles puissent obtenir des prêts à des fins accessoires, si l'on peut dire, puis, plus tard, affecter ces terrains, en totalité ou en partie, à une entreprise commerciale autre que l'agriculture?

Au lieu d'élargir la loi dans ce sens, on pourrait, à mon avis, faire entrer ces objectifs accessoires dans le cadre de la loi sur la Banque d'expansion industrielle ou de quelque autre loi fédérale. S'il est souhaitable de favoriser la mise en valeur d'industries de service dans lesquelles les Canadiens peuvent placer leurs capitaux et qu'ils peuvent exploiter eux-mêmes efficacement, nous devrions trouver un autre moyen, une autre loi afin de leur venir en aide. J'aimerais que le ministre exprimât son point de vue à cet égard, car j'estime que cette question est importante et le deviendra davantage pour assurer l'application efficace de cette mesure et l'administration des affaires du Canada comme il se doit.

(Texte)

M. Boutin: Monsieur le président, je profite des quelques moments qui sont mis à ma disposition, en cette enceinte, pour glisser quelques réflexions sur la résolution à l'étude. Je suis ici délégué d'une circonscription où plus de 60 p. 100 des citoyens sont des cultivateurs. Je me dois donc, en leur nom, de suggérer quelques idées qui pourraient contribuer à améliorer le sort des cultivateurs de ma circonscription, de ma province et du pays tout entier.

Monsieur le président, lorsque le Canada fut découvert, le premier travail auquel eurent à faire face nos Canadiens fut de s'attaquer à la forêt, pour la reculer aussi loin que possible, afin de donner à notre sol la possibilité de faire valoir tout le potentiel dont il disposait. Ces gens n'ont pas été déçus. Notre sol répondait bien aux espoirs de nos premiers habitants. De jour en jour, d'année en année, nous avons vu s'élever, d'abord sur le bord du fleuve Saint-Laurent, ensuite de plus en plus profondément dans les terres, et jusque dans le haut de mon comté de Dorchester, des fermes bien aménagées, reflétant l'honnête aisance de nos gens.

Le problème de nourrir une grosse famille ne se posait pas, dans ce temps-là, parce qu'à mesure que les fils grandissaient, il se servaient de leur intelligence et de leurs mains pour aider à agrandir et améliorer le domaine familial. Et lorsqu'arrivait le moment de partir et d'élever leur propre famille, la question d'aller en ville se trouver un emploi ne se posait pas pour ces fils de cultivateurs, parce qu'ils demeuraient sur la ferme, ou encore ils achetaient une ferme dans le voisinage de celle de leur père, pour continuer la tradition de l'agriculture, laquelle a toujours fait l'orgueil de notre Canada.

Et cela se faisait sans que ces gens aient besoin d'avoir recours à un prêt agricole qui, dans plusieurs cas, s'avère une mesure qui oblige notre cultivateur à s'endetter davantage.

Il n'était pas nécessaire, non plus, d'avoir des fermes grandioses, sans roche, pour pouvoir faire vivre sa famille. Si tel avait été le cas, une partie du comté de Dorchester n'existerait pas, puisque chez nous, les fermes sont assez rocheuses.

Mais voilà que, depuis quelques années, il se produit un phénomène selon lequel tout va à l'inverse. Se peut-il que le cultivateur travaille moins qu'auparavant? Pourtant, il travaille 15 heures par jour et ne tire qu'un très maigre revenu pour son labeur, ce qui est la conséquence des régimes passés et actuel. Ce n'est pas non plus que la terre ne veuille plus rendre. Mais alors, quelle est la cause de cette désertion massive de nos fermes familiales, de ce dégoût qu'éprouve le fils du cultivateur à prendre la relève de son père? Pourquoi voyons-nous des fermes familiales, vieilles de plusieurs générations, passer aux mains d'un voisin qui veut agrandir sa propre terre? La réponse est bien simple. C'est que les gouvernements libéraux et conservateurs n'ont jamais eu une seule et même politique pour toutes les régions du pays.

Les ministres fédéraux de l'Agriculture n'ont toujours regardé que d'un œil, et encore avec le plus faible, les cultivateurs de l'Est du pays, de sorte que ceux-ci ne bénéficient pas des mêmes avantages que ceux de l'Ouest. Nous n'en voulons pas à nos amis de l'Ouest d'avoir bénéficié beaucoup plus que nous de la politique agricole du gouvernement, mais nous aimerions que cette même politique agricole soit appliquée à nous cultivateurs de la province de Québec.

Avant de parler de crédit agricole pour améliorer les fermes du Québec, n'y aurait-il pas plutôt lieu de songer à bâtir des entrepôts afin d'emmagasiner les produits de nos fermes jusqu'à ce que le gouvernement trouve

des débouchés pour les écouler? Commençons donc par consommer les œufs du Canada avant d'en importer de la Pologne.

Monsieur le président, on veut prêter de l'argent à nos cultivateurs afin de les aider à produire davantage. C'est beau, cela! Mais a-t-on songé aux débouchés pour écouler ces produits? Si nos marchés actuels ne sont pas meilleurs qu'ils le sont présentement, on ne fera qu'empirer le mal et nos cultivateurs ne feront rien d'autre que de s'endetter davantage, d'une année à l'autre, et comme résultat nous verrons, de par notre pays, les fermes collectives remplacer nos belles fermes familiales.

Nous voulons, nous de ce coin-ci du pays, que le gouvernement traite nos petits cultivateurs à l'égal des gros. Mais avec la politique préconisée, laquelle ne prévoit des prêts que pour un certain montant minimum, on élimine les petites fermes, les fermes familiales.

Si à venir jusqu'à ces dernières années, on a réussi à vivre sur ces petites terres, le problème ne résulte donc pas de ce que ces terres ne produisent pas, mais bien de ce que les prix obtenus pour les produits agricoles ne suffisent pas. Donnons donc à nos cultivateurs de bons prix pour leurs produits, et nous n'aurons pas à déplorer le fait que trop de nos jeunes font le double métier de bûcheron-cultivateur ou de journalier-cultivateur, afin de réussir à vivre sur leur ferme.

Si les prix étaient rentables, nous n'aurions pas à faire face à des montagnes de prêts, tant provinciaux que fédéraux qui, en somme, ne font qu'endetter un individu pour plusieurs années à venir et lui donner l'impression d'être un étranger sur sa propre ferme.

Si le gouvernement doit consentir des prêts à nos cultivateurs, qu'il le fasse sans exiger un intérêt, ou simplement en tenant compte des frais d'administration. Bien entendu, il ne faudrait pas demander à nos cultivateurs de payer un intérêt sur de l'argent canadien, alors que notre gouvernement consent des prêts aux étrangers, sans intérêt.

Il y a une anomalie dans la méthode qu'emploie actuellement le gouvernement pour accorder un prêt. Elle consiste à réclamer d'avance des sommes appelées honoraires d'évaluation, au moment où le cultivateur fait une demande de prêt agricole.

Cette somme de $50, exigée des cultivateurs, constitue très souvent un mur infranchissable pour plusieurs. De fait, il arrive trop souvent qu'une personne ne possède même pas un tel montant pour le remettre avec sa demande de prêt. Il en résulte que plusieurs cultivateurs ne peuvent pas obtenir un prêt parce qu'ils n'ont pas en main la somme d'argent qu'exige le gouvernement. De plus, dans le cas où ils seraient en mesure de verser la somme requise, qu'est-ce qui les assure que le prêt leur sera accordé? Absolument rien, puisqu'il peut leur être refusé après une inspection de leur ferme.

Il importe donc de faire disparaître cette anomalie immédiatement, afin que tous, petits et grands, riches et pauvres, puissent bénéficier des mêmes avantages qu'offrent les lois adoptées par le gouvernement en vue d'améliorer le sort de nos cultivateurs canadiens.

Monsieur le président, le problème de nos cultivateurs est extrêmement grave; il ne faudrait pas badiner sur les mesures urgentes à prendre relativement à notre agriculture.

Nos cultivateurs ont toujours été et sont encore à la base de notre économie. Ce sont eux qui nous fournissent à peu près tout ce que nous voyons sur nos tables. Ils ne faudrait pas, comme remerciement pour leur travail, les acheminer vers la faillite, mais c'est ce qui se produira si nous ne prenons pas les mesures nécessaires pour les aider à demeurer sur leurs fermes, qu'elles soient petites ou grandes.

Nous remercions le ministre de l'Agriculture pour les efforts qu'il a déployés pour augmenter le pouvoir d'emprunt de la société du crédit agricole.

Cette mesure aurait été meilleure si le gouvernement avait pris en considération le cas de nos petites fermes familiales, afin que chacun des fermiers de ma circonscription, tout spécialement, puissent continuer à cultiver la ferme sur laquelle plusieurs générations se sont penchées pour la rendre plus fertile, d'année en année.

Afin que prenne fin l'exode de nos cultivateurs vers la ville, afin de soustraire l'agriculture au marasme qu'elle subit actuellement, il faudrait adopter les idées émises dans ce coin-ci de la Chambre, c'est-à-dire, trouver d'abord des débouchés pour nos produits agricoles, établir des prix rentables et, enfin, si un cultivateur doit avoir recours à un prêt agricole, qu'il lui soit consenti sans qu'on exige l'intérêt, sauf le coût d'administration.

Monsieur le président, je crois que ce seraient là des mesures qui redonneraient de l'élan, ce qui manque actuellement, à notre classe agricole. Grâce à elles, nous serions capables de garder nos fermiers sur leur terre afin qu'ils puissent continuer ce qui a toujours fait l'orgueil des Canadiens: l'agriculture sur une base familiale.

M. Teillet: Monsieur le président, je ne dispose que d'une minute ou deux, et je ne veux pas retarder le débat.

(Traduction)

Il m'arrive si rarement de partager l'opinion du ministre de l'Agriculture que je me

dois de lui dire que je suis entièrement d'accord avec lui, dans le présent cas. Nous avons probablement épuisé le temps qu'il est utile de consacrer au débat pour le moment. Cependant, je tiens à faire un dernier appel auprès du ministre pour lui demander de songer à déférer le bill à un comité de l'agriculture. S'il est sincère et s'il désire vraiment obtenir l'opinion d'autres personnes sur la question, s'il tient à adopter la meilleure façon d'agir dans les circonstances, je crois qu'il devrait se rendre à notre demande.

Une voix: Perte de temps.

M. Teillet: J'allais justement dire que le ministre nous a présenté un monceau de données statistiques aujourd'hui. Pour ma part, je ne prétends pas pouvoir les assimiler en dix ou quinze minutes, étant donné surtout qu'il a essayé de faire la même chose jeudi dernier, je crois. En effet, avec un œil sur la tribune des courriéristes parlementaires et l'autre sur l'horloge, il nous a proposé de mettre la question aux voix sur-le-champ, après nous avoir donné deux ou trois listes de chiffres que nous aurions pu—il le savait bien—réduire à rien si nous avions eu dix minutes à notre disposition.

M. Horner (Acadia): Pas besoin de donner une leçon.

M. Teillet: On nous en a servi une pendant une demi-heure, ce matin; je ne crois donc pas que le député ait à redire si je le fais pendant une minute.

Une voix: Pas de leçon de vous.

M. Teillet: Que cela vous agrée ou non, vous allez l'entendre. Monsieur le président, j'essaie de dire au ministre, s'il veut bien se pencher sérieusement sur cette question, que nous devrions avoir l'occasion de discuter de ce bill au comité où il est possible de traiter de tous les aspects et de toutes les propositions formulées de ce côté-ci de la Chambre. Si le ministre était sincère dans sa tirade, ce matin, où il nous a affirmé qu'il avait l'intention de faire tout son possible pour tous les cultivateurs du pays, je ne puis comprendre qu'il puisse rejeter cette requête.

C'est le seul motif qui m'a porté à prendre maintenant la parole, mais vu que les honorables vis-à-vis ont jugé à propos de demander plus de détails, je leur dirai que les données statistiques d'il y a 25 ans ne valent plus de nos jours. C'est comme si l'on disait qu'en 1936 quand le pays comptait plusieurs millions d'habitants de moins, nous aurions dû consommer autant d'aliments que les 18 millions que compte le Canada à l'heure actuelle. C'est un raisonnement que les conservateurs nous ont servi durant bien des années et je ne m'étonne pas de l'entendre encore aujourd'hui.

Une voix: Le dollar actuel achète moins de denrées.

M. Teillet: Nous n'aborderons pas la valeur du dollar aujourd'hui. Ce pauvre ministre en a déjà assez de la question sur le tapis et il a probablement des ennuis avec ses collègues maintenant.

Si je prends la parole c'est que je veux, pour la dernière fois, exhorter le ministre d'envoyer le bill à un comité où, à notre sens, il recevra toute l'attention voulue.

M. le président suppléant: La résolution est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée!

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur le président. J'ai attendu que tous ceux qui voulaient exposer leurs vues sur le crédit agricole aient pu le faire. Je désirais prendre brièvement part à la discussion pour signaler que même si nous sommes très en faveur de toutes les améliorations qu'on songerait à apporter au crédit agricole, nous, qui représentons les circonscriptions où la pêche constitue la principale industrie, estimons qu'on devrait accorder aux pêcheurs les mêmes occasions de crédit qu'aux cultivateurs. Dans le cas de la loi sur les prêts destiné aux améliorations agricoles, il existe un équivalent pour les pêcheurs, soit la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, de sorte que les pêcheurs sont traités de la même manière que les cultivateurs et peuvent, eux aussi, obtenir des prêts bancaires garantis par le Trésor. Mais aucune agence du gouvernement fédéral ne consent aux pêcheurs de prêts directs qui ressemblent à ceux que la Société du crédit agricole consent aux cultivateurs. Je sais que le ministre des Pêcheries et d'autres ont souvent répété, en guise d'excuse, qu'il existe sur le plan provincial plusieurs organismes qui accordent de tels prêts, laisant par là entendre qu'il n'est pas nécessaire d'instituer un organisme fédéral dans ce domaine.

Je répondrai qu'il existe évidemment un grand nombre d'institutions provinciales, y compris celle qu'a mentionnée ce matin le ministre—c'est-à-dire celle du Québec—qui a consenti ce genre de prêts aux cultivateurs. Si c'est là, de la part du gouvernement, l'excuse de ne rien entreprendre, l'excuse ne vaut pas. De plus, nous savons que, dans quatre provinces en tout cas—et je pense en ce moment aux provinces atlantiques—les possibilités de crédit que ces provinces peuvent mettre à la disposition des requérants sont très limitées en raison de leur situation financière et de leur capacité fiscale. Il y a cependant un besoin tout aussi grand de prêts fédéraux pour les pêcheurs que pour les cultivateurs en plus de ceux dont ils disposent déjà en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche.

Ce traitement injuste ne plaît pas à l'industrie de la pêche ni aux pêcheurs eux-mêmes. Il me semble, monsieur le président, qu'en examinant s'il est opportun de présenter cette mesure législative, je dois dire que, s'il est opportun d'en poursuivre l'étude jusqu'à l'adoption, il serait encore plus opportun de traiter les pêcheurs de la même façon que les cultivateurs. Mais cela n'a jamais été le cas sous le gouvernement actuel.

L'hon. M. MacLean (Queens): Monsieur le président, je voudrais simplement ajouter un mot à ces observations. Je ne voudrais pas contrevenir au Règlement en parlant d'un autre sujet. Mais je dirai au député de Bonavista-Twillingate qu'à mon avis, étant donné sa grande intelligence, il comprendra que les deux situations ne peuvent se comparer sur tous les points. Cela ne signifie pas qu'il soit impossible de beaucoup améliorer l'expansion de l'industrie de la pêche. Mais, comme l'a déjà signalé le ministre de l'Agriculture, une très forte proportion des prêts accordés aux cultivateurs en vertu de cette mesure législative, servent à l'acquisition de terres. Car la terre est la ressource qui leur permet de produire des vivres. Dans le cas des pêcheries, la ressource est du domaine public, et même du domaine international, dans la plupart des cas. Le pêcheur ne peut y accéder qu'avec un permis. Je suis sûr que le député le comprendra.

J'aimerais signaler également que, de nos jours, dans l'industrie de la pêche, les unités de production coûtent bien plus cher. Cependant, à ce propos, je ferais remarquer que le gouvernement subventionne la construction des chalutiers jusqu'à concurrence de la moitié du coût. Nous assurons le service de la boëtte dans les provinces de l'Est et nous subventionnons la construction des petits bateaux. Mais je sais que ces questions n'ont rien à voir à la mesure dont nous sommes saisis. J'en reparlerai lorsque nous examinerons les crédits des Pêcheries.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais faire une toute petite observation à propos de ce qu'a dit le ministre des Pêcheries. Nous savons tous qu'il est un des ministres qui ne cherche pas à éluder les questions—ce pourquoi nous l'estimons—et, quand un débat est soulevé, il s'efforce vraiment de discuter équitablement et honnêtement. Je n'ai pas le moindre reproche à lui faire de ce côté-là. Néanmoins, je crois que le ministre a oublié une chose. Il est bien vrai que la mer est ouverte à quiconque peut la prendre. Mais pour que le pêcheur puisse pêcher, il lui faut un bateau. Et ce bateau est tout aussi hypothécable—en ayant déjà eu un, je sais ce que je dis—qu'une ferme. Il est peut-être plus assurable parfois que certaines fermes. C'est justement pour l'achat de bateaux qu'une telle mesure serait très utile si elle s'appliquait aux pêcheurs.

Quoi que le ministre ait dit à propos des subventions aux chalutiers d'un certain type, il sait aussi bien que moi-même que les pêcheurs qui doivent emprunter ne reçoivent pas cette subvention car ils ne construisent pas des bateaux de cette grandeur. Le ministre des Transports avait déclaré, il y a plusieurs années, avant l'octroi de ces subventions, qu'elles s'appliqueraient à tous les genres de bateaux de pêche, mais quand les dispositions ont été mises en vigueur, ce n'était pas le cas.

Toutefois, là aussi, comme le ministre, je m'éloigne un peu du cadre de la mesure et je confinerai mes remarques à un point, savoir que les pêcheurs, même s'ils sont subventionnés en partie, ont grand besoin de prêts pour pouvoir acquérir des bateaux modernes, tout comme les cultivateurs ont besoin de prêts pour moderniser leur exploitation. Les lois qui s'appliquent à ces deux secteurs devraient se ressembler.

M. Barnett: En tant que député d'une circonscription où la pêche a une grande importance, je tiens tout simplement à m'associer à certaines des observations de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate. Conscient de la règle de la pertinence, j'ajouterai seulement qu'à l'époque où je m'évertuais à persuader son ancien collègue de Coast-Capilano, alors ministre des Pêcheries, de la nécessité d'une chose semblable, j'eusse souhaité qu'il mît pareille éloquence au service de ma cause.

(Texte)

M. Roy: Monsieur le président, vu que je prends la parole pour la première fois en cette enceinte, vous me permettrez de vous féliciter d'avoir été choisi pour présider nos délibérations, fonction dont vous vous êtes acquitté d'une façon magnifique jusqu'à maintenant.

Depuis le début de la session, nous avons entendu un grand nombre de discours. Je puis vous assurer, franchement, que les députés des vieux partis politiques méritent d'être félicités. Ils nous prouvent qu'ils possèdent une certaine intelligence, puisqu'ils sont capables de faire croire à la population, et surtout aux cultivateurs, qu'ils leurs accordent des avantages en vertu de la loi actuelle sur le crédit agricole, et ce, en épuisant leurs économies.

Nos vieux partis politiques en sont rendus à prêter, à nos cultivateurs, des sommes d'argent pour leur permettre de payer l'intérêt sur les sommes qu'ils leur ont prêtées.

Monsieur le président, je ne suis aucunement opposé à ce que les cultivateurs aient

à leur disposition les sommes d'argent nécessaires à l'amélioration de leurs fermes et se procurer la machinerie nécessaire pour y travailler avec plus de facilité.

Je crois qu'il est du devoir de la Chambre de faire tout ce qui lui est humainement possible pour leur venir en aide.

Le cultivateur a toujours été celui qui, le plus souvent, a été délaissé, et l'on semble trop souvent oublier que c'est lui qui fournit à la société le plus grand nombre d'heures de travail par jour. Par ailleurs, c'est toujours le cultivateur qui, la plupart du temps, est le moins rémunéré pour les services qu'il rend.

Je comprends que nos cultivateurs sont encore disposés à accepter de s'endetter davantage, parce qu'ils savent que, dans un avenir rapproché, ils auront un gouvernement du Crédit social qui verra, une fois pour toutes, à faire en sorte que les revenus de leurs fermes leur permettent d'acquitter assez facilement leurs dettes et les intérêts de ces dettes.

Monsieur le président, j'ai l'honneur de représenter une des plus belles circonscriptions de la rive sud. J'en suis fier. Cette circonscription est composée, en partie, d'agriculteurs et d'ouvriers qui sont le fondement de la société. Ils ont traversé des années assez difficiles.

J'ai été moi-même cultivateur jusqu'à l'âge de 33 ans, et j'en suis fier.

Étant donné qu'il est une heure, je propose l'ajournement du débat.

(Traduction)

M. le président: Vu qu'il est maintenant une heure, je dois quitter le fauteuil.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à 2 heures et demie.)

Reprise de la séance

M. le président: La résolution est-elle adoptée?

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Hamilton demande ensuite à présenter le bill n° C-71, visant à modifier la loi sur le crédit agricole.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA LOI DES ALIMENTS ET DROGUES

MODIFICATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION DE CERTAINES DROGUES

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose la 2e lecture du bill n° C-3 tendant à modifier la loi des aliments et drogues.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais faire une déclaration assez longue en proposant la deuxième lecture du bill n° C-3 qui vise à modifier la loi des aliments et drogues. J'estime avoir de bonnes raisons de le faire, étant donné les circonstances qui ont amené le gouvernement à présenter ces propositions. Je veux parler, évidemment, de ce qui nous est arrivé avec la thalidomide, expérience qui, comme les députés le reconnaîtront, a été partagée, dans une plus ou moins large mesure, par de nombreux pays du monde occidental.

Comme préface à mes remarques, je pense qu'il serait utile de dire quelques mots des complexités que comportent l'introduction et la mise sur le marché de drogues nouvelles, et d'exposer notre façon de concevoir la responsabilité du gouvernement à ce sujet.

Je n'ai guère besoin de rappeler à la Chambre les progrès remarquables que la découverte et la mise au point de nouveaux médicaments ont permis à la science médicale. La découverte de ce qu'on a appelé «les drogues-miracles» a permis aux professionnels du domaine de la santé de faire littéralement reculer l'horizon des sciences médicales et de réaliser des guérisons qui, il y a seulement quelques années, auraient été considérées quasi miraculeuses. Les exemples sont si nombreux que chacun d'entre nous pourrait, j'en suis certain, en témoigner en se fondant sur sa propre expérience. En effet, les progrès en sont arrivés au point que nous sommes persuadés qu'il existe une pilule ou un comprimé capable de soulager à peu près n'importe quel mal.

Tous ces progrès dans le domaine pharmaceutique constituent l'un des plus importants et des plus heureux aspects de la civilisation moderne. Mais, comme tout autre aspect du progrès humain, il ne va pas sans risque. L'expérience a montré que tout médicament, si anodin qu'il puisse paraître ou qu'on veuille le faire paraître, peut être dangereux pour certaines gens. Même le modeste remède contre le mal de tête peut être très dangereux et causer la mort dans certaines circonstances. Dans ce sens, il n'y a donc aucun médicament qui soit tout à fait sans danger pour n'importe qui dans n'importe quelle condition d'emploi. Le mot «innocuité» ne peut être un terme absolu. Il n'a de sens que si l'on tient compte de la valeur d'un médicament par rapport aux dangers connus qu'il peut présenter.

Tout au début de l'ère de la pénicilline, on a proclamé les miraculeuses propriétés curatives et la parfaite innocuité de ce médicament. L'usage a bien prouvé que ses propriétés curatives sont réelles mais, par contre, qu'elle peut aussi causer la mort. Même si la

pénicilline a sauvé des millions de vies humaines, bien des gens y sont réfractaires et ne peuvent en prendre sans courir un grand danger. Cela est vrai aussi des sulfamides. On leur doit des cures miraculeuses, ils ont grandement fait progresser la science médicale, mais ils ont aussi provoqué, dans certaines conditions, des effets secondaires très graves.

La question peut donc se résumer ainsi: pour tous les médicaments, il y a un revers à la médaille. D'un côté, il y a les avantages du médicament; de l'autre, les risques. Et toujours il faut équilibrer ces deux aspects l'un vis-à-vis de l'autre.

Dans cette optique, quelle attitude devons-nous prendre? Évidemment, nous voulons que les Canadiens puissent bénéficier de tous les avantages des découvertes scientifiques. Mais, en même temps, il est impossible d'en écarter les risques. Nous visons à diminuer ces risques le plus possible et à atténuer les dangers afin que la balance penche du côté favorable, qui est de promouvoir la santé, plutôt que d'augmenter encore la souffrance.

C'est là notre objectif et notre responsabilité. C'est une responsabilité que le gouvernement a pris grandement au sérieux, mais c'en est une aussi dont nul gouvernement ne saurait, à lui seul, s'acquitter entièrement. Il faut que d'autres partagent aussi ce fardeau. Les fabricants de drogues, la profession médicale, les pharmaciens et chaque Canadien, tous ont un rôle important à jouer. Quelle est donc la part du gouvernement dans cette responsabilité? A mon sens, ce n'est pas de faire en sorte que la population du Canada soit privée des avantages des drogues nouvelles ou que ces avantages soient différés. Ce n'est pas non plus de garantir l'innocuité de drogues, laquelle, comme je viens de l'illustrer, ne peut jamais être garantie. Non, la responsabilité du gouvernement est encore là où elle a toujours été au Canada et elle comprend deux aspects connexes.

Premièrement, nous devons présenter les nouvelles lois qui peuvent diminuer les risques inhérents à l'introduction des drogues nouvelles, afin de protéger le population du Canada dans la mesure du possible. Il faut que la loi soit conçue de façon à exiger du fabricant l'assurance qu'il a pris toutes les précautions nécessaires avant de présenter un nouveau médicament, ce qui comporte le contrôle de la qualité des ingrédients, des épreuves poussées en clinique et sur des animaux de laboratoire, et la publication de tous les renseignements possibles à l'adresse du corps médical. Voilà, à mon sens, notre premier devoir.

Nous sommes convaincus de la supériorité de notre loi des aliments et drogues sur celle des autres pays du monde. Je dirai plus, elle est considérée comme un modèle et l'Organisation mondiale de la santé s'en est inspirée pour l'établissement d'une législation semblable dans nombre d'autres pays. Nous avons pourtant été frappés des poussées rapides du progrès scientifique et de la nécessité de maintenir une législation qui emboîterait le pas à ces progrès. Le bill présentement soumis à la Chambre est encore un indice du désir du gouvernement de donner au peuple canadien des preuves supplémentaires qu'il œuvre en ce moment pour le plus grand bien du pays.

Le second devoir du gouvernement, à mon avis, consiste à maintenir un personnel compétent pour appliquer ladite loi des aliments et drogues. La fonction d'un tel personnel est de fournir des conseils pertinents d'ordre technique, de faire des analyses et des essais des drogues, d'effectuer des recherches visant à améliorer l'efficacité de nos méthodes d'épreuve, et de faire des inspections sur place dans le but de surveiller l'application des règlements édictés en vertu de la loi.

Les honorables députés savent sans doute qu'un grand nombre de hauts fonctionnaires de notre Direction des aliments et drogues jouissent d'une renommée internationale pour leur compétence en ce domaine. Depuis bien des années, tantôt l'un tantôt l'autre de nos plus grands spécialistes est appelé à collaborer de façon quasi permanente avec le personnel central de l'Organisation mondiale de la santé. Nous apprécions hautement les services rendus par ces personnalités, ainsi que par les autres membres de la Direction, et nous nous proposons bien de prendre tous les moyens possibles pour nous acquitter de nos responsabilités en favorisant le progrès de l'œuvre déjà imposante accomplie dans l'application de la loi canadienne des aliments et drogues. J'ajouterai que nous songeons à augmenter considérablement le nombre des employés de la Direction.

Prenons maintenant la question de la thalidomide qui, je l'ai déjà indiqué, peut être discutée à fond à cette étape-ci de notre examen du bill C-3. Je ne me propose pas de me lancer dans un long exposé de la façon dont cette drogue a été admise au Canada mais je désire tout de même rappeler certains faits saillants.

D'abord, on a approuvé la mise sur le marché de ce médicament. Il ne fait aucun doute, d'après les observateurs spécialisés, que la Direction des aliments et drogues n'avait aucune raison de ne pas accorder tout de suite l'autorisation de vendre la thalidomide au Canada. La thalidomide, mise au point en Europe en 1953, était en usage un peu partout en Allemagne et, si je comprends bien, en Grande-Bretagne. A l'automne de 1960, la

Direction des aliments et drogues a reçu une présentation de drogue nouvelle. La présentation, qui comprenait des centaines de pages de preuves médicales et scientifiques, affirmait que la drogue avait subi de longs essais dans d'autres pays. On la reconnaissait comme une des plus sûres et des plus efficaces qui avaient jamais été mises au point pour les usages auxquels elle était destinée: le soulagement de l'insomnie. Au Canada, tout au moins, on n'en recommandait pas l'usage pour la nausée tout court ou la nausée matinale de la grossesse. A ce moment-là, il n'y avait pas la moindre allusion à quelque effet secondaire d'importance, encore moins aux malformations chez les enfants.

Les documents présentés se conformaient exactement aux exigences de la loi et les fabricants ont été informés de ce fait. Suivant l'avis de la Commission consultative des drogues d'ordonnance, dont font partie des représentants des médecins et des pharmaciens, la drogue a été placée sur la liste des drogues d'ordonnance. Cela veut dire que la drogue ne pouvait être distribuée que sous la surveillance d'un médecin. Cette décision était conforme aux principes généraux de la Commission consultative, qui exige que tous les calmants soient vendus exclusivement sous ordonnance.

Le premier indice d'effets secondaires imputés à la thalidomide a paru dans la documentation scientifique après que la présentation de la drogue nouvelle eut été acceptée. Les renseignements à ce sujet ont mis beaucoup de temps à émerger et ce n'est qu'au printemps de 1961 que les rapports en provenance de la Grande-Bretagne indiquèrent clairement qu'il pouvait y avoir des rapports entre ce que l'on appelle «la névrite périphérique» et la thalidomide. La névrite périphérique est un trouble nerveux qui se manifeste par des fourmillements dans les mains et les pieds, et qui constitue un effet secondaire relativement commun des médicaments. L'expérience a révélé que si l'on cessait d'administrer la thalidomide à la première apparition de cette névrite, celle-ci disparaissait. En conséquence, la direction des aliments et drogues a pris au Canada la mesure prise en Grande-Bretagne, à savoir, que la maison pharmaceutique devait ajouter à ses renseignements aux médecins un avertissement concernant la névrite périphérique.

Je mentionne cet aspect, afin de souligner que l'avertissement aux médecins est la façon ordinaire de les mettre en alerte contre les effets secondaires possibles des drogues. C'est le procédé employé dans le cas de toutes les drogues jouissant d'une efficacité évidente, et il a directement influé sur les événements survenus à la fin de 1961. Avant de passer à ces événements, j'aimerais cependant à souligner de nouveau que la névrite périphérique ne constitue pas un effet insolite ni unique en son genre des médicaments. Au printemps de 1961, rien dans la littérature scientifique n'indiquait la possibilité de relations entre la névrite périphérique et la phocomélie, ou malformations chez l'enfant.

Un second aspect de ce qui s'est passé ici au sujet de la thalidomide concerne les mesures prises au début de décembre 1961 pour avertir les médecins qu'un rapport existait peut-être entre ce médicament et la phocomélie, et pour les avertir de ne pas prescrire, en attendant plus amples renseignements, la thalidomide aux femmes n'ayant pas encore atteint la ménopause. Cela résultait de rapports envoyés par des maisons pharmaceutiques de l'Allemagne de l'Ouest, rapports indiquant qu'un pédiatre de ce pays-là soupçonnait que la thalidomide était impliquée dans des cas de phocomélie. Les maisons ne pouvaient pas donner une idée du nombre de cas en cause ni de la valeur des preuves scientifiques appuyant ces soupçons.

Pour cette raison, on a suivi de nouveau la méthode usuelle. Après avoir consulté la Direction des aliments et drogues, chacune des deux maisons pharmaceutiques a fait parvenir à chaque médecin du Canada un avertissement de cet effet secondaire possible de la thalidomide. A ce propos, je devrais faire observer que les cas de malformations attribués à la thalidomide et signalés au Canada au cours de l'été qui vient de finir, ont sans doute résulté du fait qu'on a pris cette drogue avant que le gouvernement et la profession médicale n'aient été mis au courant du danger possible, au début de décembre 1961. Aucune autre mesure à l'époque n'aurait pu prévenir ces cas. Jusqu'ici, à notre connaissance, il n'y a eu qu'un seul cas de difformités attribuables à la thalidomide où le médicament avait pu être pris après l'avertissement donné aux médecins. Une enquête a révélé que, dans ce cas en particulier, le médicament n'a pas été obtenu sur ordonnance ni au su du médecin traitant.

Nous éprouvons tous beaucoup de sympathie et de compassion envers les malheureuses victimes. Lorsqu'un enfant, ou même un enfant à naître, est victime d'un accident tragique, nous en sommes tous particulièrement affligés. Cependant, nous devons maîtriser notre émotion et nous occuper de la situation d'une façon objective et efficace.

Le gouvernement a proposé aux provinces de partager le coût de programmes spéciaux pour venir en aide à ces enfants. Nous avons demandé aux provinces d'entreprendre des enquêtes spéciales et nous collaborons non seulement avec les provinces, mais aussi avec

des spécialistes dans le domaine de la réadaptation pour voir ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Comme je l'ai annoncé à la Chambre en avril dernier, j'ai demandé au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada d'établir un comité spécial qui serait chargé de faire un examen objectif et critique de nos méthodes touchant les drogues nouvelles. Je n'ai pas encore reçu de rapport, mais j'en attends un tout prochainement.

En outre, en mai dernier, le Canada a pris une importante initiative lors de l'Assemblée mondiale de la Santé à Genève. Notre délégation a lancé l'idée et a proposé conjointement une résolution spéciale ayant pour objet de promouvoir une plus grande collaboration internationale dans le domaine pharmaceutique et, plus particulièrement, de réaliser un échange périodique de renseignements quant à l'innocuité et à la valeur des préparations pharmaceutiques. Comme nous l'a montré l'expérience que nous avons eue de la thalidomide, il s'agit d'un domaine où il reste encore beaucoup à accomplir. Cette résolution a réuni l'unanimité des suffrages et elle a été communiquée au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé en vue d'une étude, avec prière de faire rapport à la Commission exécutive de l'O.M.S. en janvier 1963. Le Canada est représenté à cette Commission et il se propose d'insister sur la création d'un système international d'avertissement.

Puis-je maintenant demander à la Chambre d'accorder son attention au bill qui lui est présenté. Je désire souligner que la modification que l'on veut apporter à la loi sur les aliments et drogues n'interviendra d'aucune façon dans l'étude que fait actuellement le Collège royal des médecins et chirurgiens, ni n'a pour objet d'anticiper sur cette étude. Au contraire, ces deux mesures sont destinées à se compléter, comme je le ferai observer tantôt.

Monsieur l'Orateur, le bill C-3 est relativement simple quant au fond et il a pour but de renforcer certains aspects des dispositions relatives au contrôle des drogues et de préciser davantage nos pouvoirs pour assurer ce contrôle. Il comporte trois changements dans notre loi des aliments et drogues:

1° il autorise l'imposition de contrôles supplémentaires en ce qui regarde la distribution d'échantillons de drogues;

2° il pourvoit à l'interdiction de la vente d'une drogue;

3° il souligne en outre que les drogues nouvelles doivent faire l'objet d'une considération spéciale.

Avant d'expliquer ces changements, je dois dire que nous avons pris bien soin de ne rien faire qui pourrait nuire à la recherche médicale et scientifique dans le domaine de la thérapie par les drogues. Ce serait desservir la population du Canada que d'imposer des contrôles qui ne seraient pas nécessaires en ce qui regarde la fabrication et les disponibilités de drogues nouvelles dans notre pays. Par conséquent, ce bill répond à une double nécessité: éviter d'imposer des restrictions non nécessaires à la recherche médicale et scientifique et, en même temps, assurer que l'on prenne toutes les précautions possibles.

Comme je l'ai dit, toutes les drogues présentent un danger virtuel. De ce fait, notre législation actuelle limite la distribution d'échantillons aux professions médicale, dentaire, vétérinaire et pharmaceutique, sans toutefois la restreindre. Jusqu'ici, nous n'avions pas cru opportun d'intervenir. Cependant, l'expérience, particulièrement en ce qui regarde la thalidomide, nous a fait voir l'opportunité d'imposer certaines restrictions à cette distribution.

Bien entendu, par cette mesure, nous n'avons pas l'intention de faire entrave au droit du fabricant d'informer les médecins au sujet d'un nouveau produit ni de lui refuser le droit de présenter un nouveau produit sous forme d'échantillon. Ce serait là une intervention non justifiée auprès des professions en cause et de l'industrie.

Nous croyons cependant qu'il faut une certaine surveillance et un certain contrôle de la distribution massive d'échantillons de drogues que le médecin connaît peut-être très peu, ou qu'il ne veut pas, et qui peuvent très facilement tomber entre de mauvaises mains.

Des médecins se sont plaints qu'ils reçoivent presque tous les jours des quantités de drogues qu'ils n'ont pas demandées, dont ils n'ont nul besoin et que, souvent, ils jettent à la poubelle. D'où le danger immédiat: les drogues ainsi mises au rancart peuvent tomber entre mauvaises mains, et on me dit qu'il y a des personnes, voire des entreprises, qui recueillent les échantillons dont les médecins ne veulent pas, pour les distribuer ailleurs.

Vu cet état de choses, nous croyons que le moment est venu d'exercer un certain contrôle sur les échantillons de drogues distribués aux membres des professions médicales. La modification présentée aujourd'hui à la Chambre vise à permettre l'imposition de conditions dans lesquelles les échantillons seront distribués. Pour cela, il faut un règlement. Nous proposons que les maisons pharmaceutiques soient tenues d'obtenir une demande écrite des médecins et autres membres des professions médicales, avant de pouvoir fournir un échantillon. A mon point de vue, il n'y a pas là d'ingérence dans la pratique de la médecine ni dans l'usage des médicaments pour traiter les malades sous les soins d'un médecin. Mais,

par contre, cela permettra au médecin d'exercer son jugement en demandant un échantillon et mettre fin à la pratique actuelle de distribuer des échantillons non demandés et non désirés.

J'arrive maintenant à la seconde partie du bill C-3 qui interdit de vendre les drogues énumérées à l'annexe H de la loi des aliments et drogues. Le but de cette modification est d'assurer le pouvoir incontestable d'interdire la vente d'une drogue si c'est nécessaire. Dans ce contexte, je tiens à préciser que dans le terme «vente» la loi englobe la vente, la mise en vente, la possession en vue de la vente, et la distribution. Nous ne prévoyons pas avoir besoin souvent d'invoquer ce pouvoir, et je tiens à assurer à la Chambre qu'il ne sera exercé qu'après mûre considération de toutes les autres possibilités.

Il ne serait certainement pas opportun de rendre une drogue inaccessible aux médecins sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Avant d'inscrire une drogue à l'annexe H, nous voudrions avoir les conseils des autorités les plus compétentes et nous n'aurions recours à cette mesure qu'à la lumière de tels conseils. De même une drogue inscrite à l'annexe H pourrait en être rayée, sous l'empire de la loi.

En ce moment, il y a deux drogues qui seront inscrites à l'annexe H. La première est la thalidomide qui, naturellement, a déjà été mise hors commerce au Canada. L'autre drogue qui paraîtra à l'annexe H mérite un mot d'explication.

L'acide lysergique ou LSD, comme on l'appelle couramment, ne doit pas être confondu avec la thalidomide, car ses fins sont tout à fait différentes. Le LSD n'a jamais été sur le marché mais il a été utilisé expérimentalement en psychiatrie. Jusqu'à présent, on a pu le réglementer d'une façon efficace grâce à la collaboration entre le fabricant et le ministère. Les brevets du fabricant sont maintenant expirés et il se peut que la réglementation ne soit désormais pas aussi rigoureuse et efficace qu'elle l'a été jusqu'ici. Après consultation avec le fabricant, on a jugé qu'il y aurait lieu d'inscrire l'acide lysergique à l'annexe H.

Maintenant qu'on l'a fait, j'aimerais signaler l'article 24 (1) *j*) de la présente loi qui accorde au gouverneur en conseil le pouvoir d'exempter une drogue de toutes les dispositions de la loi et de prescrire les conditions de pareille exemption. En vertu de ce pouvoir, nous serions disposés à édicter un règlement qui exemperait l'acide lysergique de l'interdiction totale, de façon à la rendre accessible à des fins de recherches dans des conditions bien déterminées.

Ainsi, on pourrait autoriser certaines institutions approuvées à utiliser la drogue à condition qu'elles ne s'en servent que pour des fins expérimentales ou pour obtenir de nouvelles données sur sa valeur ou son efficacité. Je pourrais ajouter que nous avons déjà reçu des instances à ce sujet; aussi, nous sommes disposés à faire des exceptions concernant les recherches effectuées par des personnes autorisées.

Les députés ont peut-être lu dans les journaux que la thalidomide pourrait être utile dans les recherches sur le cancer. Peut-être pourrions-nous alors nous abstenir d'en prohiber entièrement l'utilisation pour fins de recherches, si la chose semble souhaitable.

Si nous examinons maintenant le troisième article du bill C-3, la Chambre remarquera qu'il autorise à édicter des règlements spéciaux au sujet des drogues nouvelles. Bien que la loi nous permette d'édicter des règlements dans ce domaine, ce qui s'est produit récemment au sujet de la thalidomide a, je pense, centré l'attention sur ce domaine particulier. Nous avons donc pensé qu'il serait opportun de confier la réglementation relative aux nouveaux médicaments à une autorité autre que celle qui est chargée des règlements en général. C'est la raison de la présente modification.

Il serait maintenant utile que j'expose brièvement la portée des règlements concernant les drogues nouvelles, règlements qui sont en vigueur depuis plus de dix ans. Ces règlements obligent les fabricants à adresser au ministère, avant la vente d'une drogue nouvelle, une demande donnant tous les renseignements disponibles sur la drogue en cause: ses propriétés, ses dangers, les recommandations d'utilisation, et autres faits dont le fabricant a eu connaissance grâce à ses recherches préliminaires. Ces renseignements sont soigneusement examinés à la Direction des aliments et drogues qui s'assure que les conditions fixées par les règlements ont été remplies.

Le rapport du fabricant doit naturellement renseigner sur les essais de laboratoire et les essais cliniques de la drogue. Il existe des règlements spéciaux applicables aux recherches cliniques sur un médicament. Si la Direction considère que les renseignements fournis par le fabricant démontrent suffisamment qu'on a fait tout ce qui était raisonnable et possible en matière de recherche sur les effets du médicament, pour découvrir ses dangers aussi bien que ses avantages, pour fournir aux médecins de bonnes indications d'utilisation, le médicament est alors considéré comme satisfaisant aux exigences des règlements.

Dans bien des cas, cependant, on exige des renseignements complémentaires, d'autres essais, et il y a en ce moment, au Ministère, des demandes pour des drogues nouvelles qui sont en suspens depuis bien des mois et, dans certains cas, depuis des années. Lorsqu'une drogue nouvelle est présentée, la Direction continue à s'intéresser au produit pour mettre les médecins au courant des nouveaux renseignements ou des nouvelles preuves que pourrait apporter son utilisation. J'ajoute que, pendant près de onze ans, quelque 2,000 nouveaux médicaments ont été passés au crible de nos règlements sur les drogues nouvelles et ont été mis sur le marché au Canada au grand avantage des Canadiens.

Eu égard à l'enquête que poursuit présentement le Collège royal des médecins et chirugiens sur nos méthodes relatives aux drogues nouvelles, il m'est impossible en ce moment de donner des indications sur les changements qui peuvent être apportés aux règlements en vertu de cette nouvelle autorité. Sans doute, ces changements éventuels devraient-ils refléter de façon convenable les recommandations que nous attendons du rapport de cet organisme. Par ailleurs, nous avons fait une étude des nouveaux règlements récemment adoptés aux États-Unis en ce qui concerne la présentation de drogues nouvelles. Les fabricants de produits pharmaceutiques nous ont également fait parvenir des renseignements utiles sur leurs méthodes actuelles, et ces nouvelles données font de même l'objet d'une étude approfondie.

Notre but ultime, bien entendu, est d'en arriver à une amélioration dans la présentation des drogues nouvelles. Nous visons à faire incorporer dans les règlements les meilleurs moyens de contrôle en ce qui concerne les drogues, tout en conciliant la prudence et l'efficacité d'une part, et la recherche et le progrès d'autre part. Je dois pourtant insister sur le fait qu'en dépit de toutes les modifications susceptibles d'être apportées, nous ne serons jamais en mesure de garantir que toute possibilité de danger attenant à l'usage d'une drogue nouvelle a été écartée. Il y aura toujours des risques, et nous devons apprendre à les accepter si nous voulons en même temps profiter des bienfaits des nouvelles découvertes.

Le présent bill et l'autorisation qu'il nous procurera d'édicter de nouveaux règlements, nous permettra de mieux faire face aux problèmes qui surgiront fatalement au cours de l'évolution rapide de la science médicale.

Je suis heureux, par conséquent, monsieur l'Orateur, de proposer la deuxième lecture du bill C-3, et j'espère que tous les partis de la Chambre en comprendront les bienfaits. Je pourrais ajouter, avant de reprendre mon siège, que j'ai réfléchi sur les meilleurs moyens à prendre pour que la Chambre soit bien mise au courant de tous les faits. Je crois qu'après la deuxième lecture nous devrions nous former en comité plénier afin de voir si nous pourrions accélérer l'étude de la mesure. S'il est clair qu'il serait utile de déférer le bill à un comité spécial, je serai disposé à proposer cette façon de procéder.

[L'hon. M. Monteith.]

L'hon. M. Martin: C'est ce qu'on devrait faire.

M. Harry C. Harley (Halton): Monsieur l'Orateur suppléant, comme c'est la première fois que je participe à un débat à la Chambre, je tiens à commencer par féliciter l'Orateur et vous-même de votre élection aux postes que tous deux vous occupez. Le sujet du débat m'intéresse particulièrement et, vu les graves événements survenus au pays, je crois qu'il intéresse chacun de nous.

Je parle, évidemment, de la thalidomide et de ses conséquences. Permettez-moi, tout d'abord, de consigner au compte rendu l'historique de la drogue. Mon exposé sera plus bref que celui du ministre. Cette drogue a été «mise au point» en Allemagne, laquelle a commencé à la vendre librement en 1957 —je cite le *Journal of Applied Therapeutics*, numéro d'août 1962. Ainsi que le ministre nous l'a dit, en novembre 1960 la Direction des aliments et drogues a reçu un rapport de 500 pages. En avril 1961, deux ou trois compagnies de produits pharmaceutiques ont reçu l'autorisation de vendre la drogue au Canada, sur ordonnance. En avril 1961, certains bruits ont commencé à courir sur la nocivité de la drogue: on commençait à lui imputer certains effets contraires. Le 1er décembre 1961, ces bruits ont été confirmés et les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé publique et du Bien-être social en ont été informés. Les 4 et 5 décembre, les compagnies en cause ont écrit à tous les médecins du Canada pour les mettre au courant des rapports en provenance d'Allemagne. En mars 1962, on a pu disposer de renseignements supplémentaires et, le 2 mars 1962, ordre a été donné de retirer la drogue de la circulation. Le 5 mars, les compagnies ont informé le ministère que la drogue n'était plus en vente. Le 10 avril 1962, le Dr Morrell demandait, par circulaire, à tous les médecins de détruire ou de renvoyer tous les approvisionnements ou échantillons de la drogue qu'ils pouvaient posséder. En juillet 1962, le Dr Morrell récrivit aux médecins pour leur demander de revoir toutes leurs anciennes ordonnances et de s'assurer que leurs malades s'étaient débarrassés du médicament ou de ce qu'il en restait.

Tout le monde connaît le drame. D'après ce qu'on peut savoir, c'est en décembre 1961

qu'on commença à penser que le médicament était à l'origine de difformités congénitales. Toutefois, il n'a été retiré que le 2 mars 1962, un intervalle de trois mois. C'est là que la responsabilité du gouvernement se trouve impliquée. Les premiers doutes à propos de l'innocuité du médicament datent du début de décembre 1961; les médecins en furent avertis. Pourtant, on a attendu au 2 mars 1962 pour interdire la vente du produit et le public a pu se le procurer jusqu'alors. J'ai été heureux d'entendre le ministre déclarer qu'à sa connaissance, un seul cas s'était déclaré pendant cette période. Mais combien de fois les médecins ont-ils prescrit le médicament? Qui pourra dire les souffrances que ces trois mois de retard ont causées?

La vente du médicament a été interdite en Allemagne, pays d'origine, le 26 novembre 1961. En Angleterre, le 2 décembre 1961. Au Canada, le 2 mars 1962. Ainsi, nous voyons que le pays où le médicament avait été utilisé en premier l'a retiré de la vente le 26 novembre 1961. Quel échange d'information y a-t-il eu entre les deux fabriques, la fabrique allemande et la fabrique canadienne, pour nous avertir du danger? Plus de trois mois devaient s'écouler entre le moment où ce médicament a été retiré du marché en Allemagne et celui où il l'a été au Canada, trois mois de temps perdu pendant lesquels cette drogue aurait encore pu être cause de souffrances et d'angoisse pour les parents de ces bébés. Le gouvernement doit être tenu entièrement responsable de ce délai.

Il est déplorable que les communications à propos de ces questions ne soient pas plus rapides ni plus efficaces. Il est malheureux aussi que des mesures n'aient pas été prises au Canada aussitôt que le danger est apparu. Nous devons renforcer nos lois afin que les médicaments suspects soient retirés du marché sans tarder par la Direction des aliments et drogues. A mesure que les divers articles du bill seront examinés, nous aurons des amendements à proposer.

Comme l'a signalé le ministre, de nouvelles drogues sont mises sur le marché très souvent. Nous savons tous que le vaccin buccal Sabin contre la polio a été retiré, peut-être avec trop de précipitation. Il ne faut pas oublier, cependant, que dans nos efforts pour protéger les Canadiens, nous ne devons pas ralentir la mise au point de médicaments ou peut-être retarder une découverte importante pour le traitement de maladies incurables, comme le cancer. La principale question qui se pose est la suivante: Comment pouvons-nous empêcher que de tels incidents se répètent?

Nous avons examiné la mesure de l'honorable représentant et nous sommes d'accord en principe avec les modifications qu'il propose. Nous trouvons toutefois qu'il y a plusieurs omissions. Nous ne voyons rien, dans cette proposition, qui assure à la Direction des aliments et drogues le pouvoir de retirer rapidement un médicament du marché. En outre, on a signalé une échappatoire évidente, l'autre jour, à la période des questions. Les honorables députés ont alors appris que les mortels pois d'Amérique sont tolérés sur le marché canadien parce qu'on n'a pas l'autorisation voulue pour leur bloquer l'entrée du pays. Nous devrions avoir ce pouvoir. Nous ne devrions jamais nous voir obligés de tolérer sur le marché un produit sans étiquette qui peut devenir un poison mortel, simplement parce que nous ne pouvons en interdire l'entrée.

Étant donné qu'il faut des connaissances techniques et professionnelles pour comprendre les problèmes complexes que posent ces modifications, je recommande fortement au ministre de faire déférer le bill à un comité, conformément aux dispositions de l'article 65 du Règlement. On pourrait le déférer au comité de la banque et du commerce ou bien à un comité spécial. Ainsi, nous pourrions inviter des spécialistes à venir témoigner, y compris des représentants de la Direction des aliments et drogues, et les membres du comité pourraient les interroger en vue de faire la lumière sur les circonstances qui entourent l'affaire de la thalidomide et d'éviter pour l'avenir de tels drames. Si cette affaire était, comme je le propose, déféré à un comité, on pourrait procéder à un examen plus détaillé des événements. On pourrait, en outre, y étudier le fonctionnement de la Direction ainsi que le sens et les répercussions des modifications projetées. C'est la seule manière qui nous permettra de voir si ces modifications sont aptes à remplir le rôle auquel elles sont destinées.

La Direction des aliments et drogues a toute notre sympathie. Ses membres s'efforcent d'accomplir une tâche d'envergure, importante et secourable avec peu de monde et un maigre budget. Nous devons faire tout notre possible pour les aider, comprendre leurs problèmes et les doter de mesures législatives qui les aideront à s'acquitter aussi bien et aussi vite que possible de leurs fonctions nécessaires. Il faut accorder plus de personnel à la Direction. A l'heure actuelle, elle ne se charge d'aucun travail d'essais cliniques et il faudra décider à l'avenir si elle devrait s'en occuper. Le ministère devrait, au moins, participer plus activement à l'essai des nouvelles drogues. Le ministre devrait, à mon avis, envisager de placer un fonctionnaire de la Direction des aliments et drogues en qualité d'observateur, dans chacune des usines de fabrication de drogues

faisant des expériences sur de nouvelles drogues. Je suis certain que la chose pourrait s'arranger et serait fort bien accueillie par les fabricants de produits pharmaceutiques visés. Cette personne serait une sorte d'observateur chargé de voir à ce que le travail se fasse selon les règles de la direction des aliments et drogues. L'observateur n'interviendrait d'aucune façon, mais observerait plutôt que de se mêler aux expériences. Je demande encore au ministre de déférer le bill à un comité afin qu'on puisse en étudier cet aspect aussi bien que tous les autres.

Les propos du ministre sur l'acide lysergique diéthylamide ou LSD, ainsi qu'on l'appelle communément, m'ont vivement intéressé. Ce médicament a d'abord été prescrit pour provoquer des malaises mentaux tels la schizophrénie, afin que les chercheurs puissent en apprendre davantage sur le malaise et sur le traitement à y apporter. A l'heure actuelle on le prescrit pour le traitement de l'alcoolisme. J'ai été très heureux d'entendre le ministre nous dire qu'on pourra encore utiliser pareils médicaments à des fins expérimentales, car il existe une foule de médicaments dangereux mais qui peuvent se révéler d'une grande utilité si on les emploie de façon appropriée et avec une surveillance suffisante. Par exemple, nous lisons tous dans les journaux les histoires de gens qui prennent ce qu'on appelle des *goofballs*. Nous savons tous que cela signifie des barbituriques, l'un des médicaments les plus répandus sur le marché et qui provoque les mêmes symptômes que l'alcoolisme ou les maladies de même ordre. Le ministre n'a pas dit que les barbituriques devraient être retirés du marché. A mon avis, il faut prendre bien soin, lorsqu'on retire des médicaments du marché, de ménager quelque moyen afin qu'on puisse toujours s'en procurer à des fins utiles ou pour des expériences.

En terminant, monsieur l'Orateur, je demande de nouveau au ministre de songer très sérieusement à déférer la question à un comité spécial. Le programme que j'ai exposé pourrait coûter beaucoup d'argent au gouvernement. Je ne crois pas cependant, et, d'après moi, aucun Canadien ne penserait, que les fonds nécessaires pour assurer que les Canadiens des générations futures soient sains de corps et d'esprit seraient mal employés.

(Texte)

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur le président, je ne tiens pas à parler trop longtemps sur le sujet, bien qu'il soit très intéressant.

En principe, je crois bien que cette histoire de la thalidomide, comme celle de bien d'autres médicaments, prouve que le gouvernement est incapable de soigner les malades.

[M. Harley.]

Une voix: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Marcoux: Cela veut dire que, actuellement, la population canadienne s'appuie sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social parce qu'elle croit qu'au sein de ce ministère, on jouit de tous les services techniques nécessaires pour permettre une utilisation rationnelle des médicaments et en défendre l'utilisation s'ils sont dangereux. Alors, la population s'appuie entièrement sur un système gouvernemental qui s'est avéré incompétent.

Je comprends qu'il soit difficile de faire autrement. Je le comprends, mais c'est justement pour cela que nous, du Crédit social, disons toujours qu'il est dangereux de donner au gouvernement trop de puissance, quand on sait qu'il peut s'en servir parfois avec difficulté.

Évidemment, c'est très difficile. On parle de médicaments, on parle du danger qui résulte de l'utilisation de certains médicaments, et l'on pourrait tout aussi bien parler du danger qu'offrent certains éléments que nous rencontrons dans la nature et qui ne sont même pas des médicaments. Ainsi il y a le chlorure de sodium, le fluor qui sont des éléments absolument normaux qu'on rencontre dans la nature. Il y a encore l'iode et plusieurs autres. Seulement on doit les employer d'une façon scientifique et d'une façon qui puisse être contrôlée non seulement par le gouvernement, mais par les individus eux-mêmes.

C'est pourquoi je pense que cette loi, bonne en elle-même, reflète tout simplement un état de choses qui ne se produit pas seulement pour les médicaments.

Et, en passant, je pourrais peut-être dire quelques mots du fluor. On sait fort bien que le fluor est un élément de la nature. On sait fort bien que plusieurs personnes demandent avec insistance que le fluor soit employé dans l'eau potable, afin d'éviter la carie des dents.

Toutefois, on ne se demande pas, en général, quel est l'effet du fluor sur tout l'organisme. Parfois, le ministère de la Santé nous a informés que des expériences ont été faites ailleurs qu'au pays, quant à l'effet du fluor sur l'organisme en général. Ici, on s'est contenté, d'après ce que je sais, d'expériences sur les dents, sur la dentition, sur la denture. Alors, je me demande si ce n'est pas là encore un exemple de l'incompétence chronique et normale d'un organisme gouvernemental.

Évidemment, je sais fort bien que l'amendement à la loi actuelle peut et doit voir à minimiser les risques qui sont inhérents à tout médicament.

On sait aussi qu'il y a certains autres médicaments qui sont employés, comme l'honorable député de Halton (M. Harley) disait tout à l'heure. Il a parlé des «goof-balls», des barbituriques. On peut parler des opiacés. On peut parler de différents autres médicaments, dont la digitaline pour le cœur. Lorsque ces médicaments sont employés de façon inconsidérée, ils peuvent être dangereux tout autant que la thalidomide, ou le LSD.

Voilà pourquoi je partage avec lui l'opinion que nous devrions étudier en comité toutes les implications que la loi sur les aliments et les drogues peut apporter à la fabrication canadienne, relativement au Collège des médecins et chirurgiens du Canada, ainsi qu'au Collège des pharmaciens.

J'ai noté, tout à l'heure, que l'honorable ministre avait dit qu'on était au courant d'au moins un cas où le médicament a été employé après l'avis de cessation ou l'avis de retrait du médicament. Il nous a dit que ce médicament a été pris sans prescription, à l'insu du médecin traitant. Et je pense qu'on pourrait peut-être multiplier cet exemple à plus d'exemplaires, si l'on peut dire . . .

M. Rouleau: C'est un pléonasme!

M. Marcoux: C'est un pléonasme qui renforce l'action du premier mot—parce que sans vouloir accuser les pharmaciens, on sait qu'il y en a qui vont dispenser des médicaments sans prescription, tout simplement parce qu'ils croient avoir la science nécessaire pour déterminer dans quel cas un médicament devrait être employé, et dans quel cas il ne doit pas l'être. J'ai eu personnellement connaissance de cas où certains pharmaciens donnaient des médicaments sans prescription et sans ordonnance.

Je pense que ce que le ministre a découvert en retirant ce médicament devrait le mettre sur la piste d'autres enquêtes à faire au sujet d'autres médicaments.

Je pense que de même certains médecins posent des gestes qui ne sont pas dignes de la profession; la même chose se produit chez certains pharmaciens.

J'ai lu que la quantité de comprimés de thalidomide qui avait été distribuée au Canada, dépassait de beaucoup la quantité totale qui avait été distribuée dans toute l'Europe depuis la découverte de ce médicament. Personnellement, en tant que médecin, je ne vois pas pourquoi les médecins canadiens prescriraient énormément plus que les médecins des vieux pays.

Je me demande encore s'il n'y a pas eu quelques fuites lorsque ce médicament a été employé surtout par les femmes enceintes!

J'admets que les processus qui doivent être utilisés dans les organismes gouvernementaux soient lents. J'admets que c'est très bon.

Je me souviens d'avoir lu dans le *British Medical Journal,* pendant deux ans, les avantages bénéfiques de la «benzatolidine», dans les cas d'arthrite rhumatismale, qui donnait des résultats tellement épatants, que je désirais moi-même l'utiliser. Il a pourtant fallu attendre deux ans avant que le ministère de la Santé nationale autorise l'emploi de ce médicament, et je crois que c'était sage, parce que souvent ces médicaments peuvent avoir des effets secondaires, et le gouvernement ne voulait pas prendre de chance. Mais il est un fait indéniable: ça prend un temps extraordinaire.

Tout à l'heure, on a dit que 2,000 médicaments avaient été examinés pendant onze ans. Dans certains cas, on attend tellement longtemps avant de donner la permission de vendre un médicament qui est parfois considéré comme anodin, alors que dans d'autres cas, on y va un peu plus rapidement, et l'on ne sait pas pourquoi.

Je ne suis pas ici pour formuler des accusations, mais à mon avis, certains monopoles sont suffisamment puissants pour forcer la main, sinon d'un gouvernement, peut-être parfois de certains fonctionnaires du gouvernement.

J'en parle aujourd'hui, parce que l'on s'occupe de santé et de médicaments, mais je ne peux m'empêcher de penser qu'on pourrait aussi en parler dans différents autres domaines.

Je voudrais profiter des circonstances, pour parler de certaines compagnies qui vendent, meilleur marché, ce qu'on appelle des produits à nom générique. On dit que ces compagnies peuvent vendre meilleur marché, parce qu'elles n'ont pas de laboratoires de recherches. Évidemment, il est clair que ces compagnies n'ont aucun laboratoire de recherches. Cependant, les grosses compagnies, les compagnies monopoles, les compagnies internationales présentent dans leur budget des sommes considérables, devant servir à l'étude expérimentale, afin de protéger le public. Je me demande, si les sommes qu'on attribue à ces recherches sont suffisantes et si elles ne servent pas plutôt, dans certains cas, à faire de la publicité chez les médecins, les pharmaciens, ainsi que dans les hôpitaux, afin de promouvoir les ventes de leurs médicaments?

Quand nous, du Crédit social, disons qu'il faut avoir un juste milieu, voici un autre exemple qui le prouve.

Je ne suis pas contre la qualité des compagnies à monopole, pas plus que contre celle des compagnies qui vendent des produits à

nom générique, mais à mon avis, le gouvernement devrait être plus souple, en restreignant les premiers, et en aidant peut-être un peu plus les seconds. Tout le monde est au courant de certaines enquêtes qui ont été faites. On a parlé de profits exorbitants. On a parlé de sommes considérables qui servent aux études expérimentales. Je pense qu'il y a lieu de faire un joint entre les deux.

On a parlé, tout à l'heure, de certains médicaments qui étaient employés contre le cancer et qu'il ne faudrait pas faire disparaître complètement de la circulation, à cause de l'action très importante, et très précise, que ces médicaments peuvent avoir. C'est vrai d'une part, mais d'autre part, on sait que ces médicaments qui peuvent être employés dans le cas de certaines maladies, engendrent le cancer. C'est prouvé.

Monsieur le président, l'autorisation de vendre des médicaments est très grave et très importante, et nous ne devrions pas, à mon avis, la laisser uniquement entre les mains d'un gouvernement, parce qu'on a eu déjà des preuves que le gouvernement n'était pas toujours en mesure de répondre aux exigences des citoyens.

Un point sur lequel je veux insister, en terminant mes observations, c'est que les gens ont bien l'impression d'être en sécurité en suivant les directives du ministre de la Santé nationale alors que, parfois, ils devraient peut-être se méfier un peu.

Je pense, par exemple, à la phocomélie, une expérience très désagréable et excessivement pénible, non seulement pour les parents mais pour les enfants, les bébés qui sont devenus infirmes.

Ainsi, comme je disais tout à l'heure, je crois que ces sociétés qui dépensent des sommes soi-disant formidables pour l'inspection de leurs médicaments, devraient coopérer avec nous afin de donner à ces familles l'aide financière nécessaire pour leur permettre de suivre ces enfants infirmes.

Je m'excuse, monsieur le président, de n'avoir pas eu de texte à lire comme mes prédécesseurs, mais à mon avis, j'ai passablement couvert le sujet.

Je vois qu'on parle de névrite périphérique. Tous les médicaments ont une action secondaire, c'est presque inévitable. C'est toujours la question de savoir si les effets bénéfiques sont plus importants que les effets maléfiques. C'est seulement à ce critère qu'on doit juger de la valeur d'un médicament. On sait qu'il y a des doses léthales, qu'on appelle des doses minimum mortelles, qui doivent entrer en ligne de compte. Par ailleurs, il ne faut pas s'attendre qu'un médicament n'ait presque jamais d'action secondaire.

L'amendement à la loi est très acceptable. Le gouvernement veut donner une protection additionnelle et c'est très louable.

A mon avis, il faudrait faire comme l'a dit l'honorable député de Halton (M. Harley), étudier en comité, non seulement le bill, mais aussi les médicaments, au fur et à mesure qu'ils devront être offerts sur le marché public, pour donner au médecin une directive.

J'espère que la loi sur les aliments et les drogues permettra aux citoyens canadiens de vivre plus longtemps et de demeurer en bonne santé.

(Traduction)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois que ce qui s'est dit de plus important dans le débat de cet après-midi, c'est l'annonce que le ministre a faite, d'après laquelle le gouvernement a l'intention d'augmenter, considérablement je l'espère, le personnel de la direction des aliments et drogues. On peut compter sur les dix doigts le nombre de personnes qui ont eu à étudier les quelque 200 nouveaux produits pharmaceutiques par année, au cours des 10 ou 11 années écoulées. A mon avis, cet accident est surtout attribuable au manque de personnel affecté à ce service primordial du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, si nous cherchons à en trouver la cause.

Cette question ne fait pas partie du bill, le ministre l'a mentionnée dans sa présentation du bill. Je suis aussi heureux d'apprendre cette nouvelle que d'accueillir le bill même.

Je me réjouis aussi que le ministre ait offert de déférer le bill à un comité. J'ai remarqué la façon dont il s'est exprimé. Il a proposé que nous nous formions d'abord en comité plénier après la deuxième lecture et qu'après délibérations, nous décidions si le bill doit être soumis à un comité permanent ou spécial de la Chambre. Je ne m'oppose pas à ce que nous en commencions l'étude en comité plénier, mais je tiens dès maintenant à m'unir aux porte-parole des deux autres partis de l'opposition pour proposer qu'à une étape donnée, le bill soit soumis à un comité permanent ou spécial.

A mon avis, des témoins du corps médical, des sociétés pharmaceutiques et du grand public ainsi que d'autres intéressés devraient témoigner devant un tel comité, non seulement pour que nous puissions tirer parti de leurs conseils et de leur aide mais aussi pour nous permettre de poser des questions à ces gens, surtout aux fabricants de produits pharmaceutiques, concernant leurs méthodes et leur rôle dans un incident tel que celui de la thalidomide. C'est pourquoi, j'appuie sans réserve les deux préopinants qui ont insisté pour que ce bill, à une étape donnée, et le plus tôt serait le mieux, à mon avis, soit

soumis à un comité permanent ou spécial. Quand, le deuxième jour de la session, j'ai proposé la chose au ministre, j'ai constaté qu'il n'était pas prêt à prendre l'engagement qu'il a pris aujourd'hui, mais je me réjouis de l'offre qu'il vient de faire.

Puisque je semble m'être engagé dans des considérations favorables sur les observations du ministre, je pourrais ajouter que je suis d'accord avec ce qu'il a dit au début de son discours, savoir que le gouvernement doit, dans ce domaine, s'efforcer de trouver un moyen terme, c'est-à-dire qu'il doit protéger le public contre les dangers que présente toute nouvelle drogue, d'une part, et d'autre part, permettre aux Canadiens de profiter des avantages qui découlent des nouvelles drogues qui sont le fruit de recherches scientifiques. Je sais que la ligne de démarcation est bien mince entre ces deux extrêmes, mais elle n'en a pas moins une grande importance. Si l'on me permet de revenir sur ce que j'ai dit au début de mes observations, c'est pour cela, entre autres choses, que je me réjouis du fait qu'un plus grand nombre de personnes seront affectées à cet important travail.

La Chambre accordera sans doute son assentiment unanime au bill à l'étude. La raison en est que nous sommes heureux que des mesures soient prises pour prévenir la répétition des tragédies imputables à la thalidomide. J'ai beaucoup d'estime pour les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, surtout pour ceux de la Direction des aliments et drogues. Je le répète, si quelqu'un a encouru les reproches des Canadiens, s'il y a eu négligence dans toute cette histoire, c'est surtout parce que la Direction ne disposait pas d'un personnel suffisant. Cependant, le gouvernement fédéral n'est pas au-dessus de tout reproche. Le ministre et le député de Halton (M. Harley) ont déjà brossé un tableau de ce qui s'est passé. Il serait donc inutile d'y revenir mais j'estime que le gouvernement doit être blâmé sévèrement d'avoir pris des mesures seulement en avril dernier plutôt qu'en décembre 1961. L'honorable député d'Halton a dit que c'est en mars que les fabricants de cette drogue ont retiré la thalidomide du marché, mais ce n'est qu'en avril que le gouvernement a pris l'initiative de retirer la permission accordée, quelques mois précédemment, de vendre ce médicament.

A mon avis, c'est ce délai, de décembre 1961 à avril 1962, qui est malheureux, et qui fait peser une grande part de responsabilité sur le gouvernement. Je sais que l'un des arguments invoqués par le ministre est que la loi, à ce moment-là, ou telle qu'elle existe encore présentement, ne permettait pas de retirer ce médicament du marché, comme ce sera le cas après l'adoption du bill C-3. Mais, monsieur l'Orateur, il me semble que l'initiative que le gouvernement a prise en avril 1962, visant à retirer ce médicament du marché, est une initiative qu'il aurait dû prendre en décembre 1961. Il n'y a pas eu de changement dans la loi pendant cet intervalle. C'est tout simplement parce que, dans l'intervalle, il y a eu tant de publicité à ce propos que le gouvernement ne pouvait plus tarder à agir.

Entre-temps, comme l'honorable député d'Halton l'a signalé, les gouvernements d'autres pays ont agi. Entre-temps, il y a eu l'initiative prise aux États-Unis où, par suite de l'activité d'un certain médecin d'origine canadienne, on a pu empêcher la mise sur le marché de ce médicament Si je m'abstiens de faire, à propos de cette femme éminente, les observations qui s'imposent ici à la Chambre des communes, c'est qu'à mon avis il conviendrait davantage que ces observations soient formulées par mon collègue, l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron), qui représente la circonscription d'où vient le Dr Frances Kelsey. Je mentionne cela en passant pour signaler que dans d'autres pays, dans des ministères comparables aux nôtres, on a exercé la vigilance voulue pour en arriver à retirer ce médicament très tôt du marché, ou du moins à en empêcher la vente.

A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est vraiment une tragédie qui s'est abattue sur notre pays, et même si le ministre, dans ses données statistiques, prétend que nombre de femmes enceintes qui ont absorbé ce médicament entre décembre 1961 et avril 1962 est très faible, c'est néanmoins une chose dont le gouvernement doit assumer la responsabilité. Cependant, il est deux choses, je le répète, que j'appuie de tout cœur. La première, c'est ce bill qui va assurer au gouvernement un contrôle plus strict sur les nouveaux médicaments, et la seconde, c'est l'accroissement du personnel de la Direction des aliments et drogues, afin d'éviter que ne se produise de nouveau des incidents de cette nature.

Je dois dire également, sans vouloir ressasser de vieilles questions—bien que, selon moi, la présente session ne puisse se terminer sans que le problème soit traité à la Chambre—que nombre de Canadiens ont vivement regretté les premières déclarations qui ont été faites par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) ou qui lui ont été attribuées, lorsqu'il est devenu évident qu'un certain nombre de bébés canadiens naîtraient difformes parce que leurs mères avaient absorbé de la thalidomide. Je songe notamment aux premières déclarations attribuées au ministre, selon lesquelles si de tels bébés difformes naissaient, leurs soins et les

frais supplémentaires entraînés par ces soins ne relèveraient nullement du gouvernement fédéral. Comme le ministre le sait, certain d'entre nous qui sont maintenant membres de la Chambre ont protesté très vigoureusement contre ces déclarations. Les journaux de tout le pays publièrent des protestations dans leurs articles de fond. C'est peut-être là un autre signe des avantages de la liberté dont nous jouissons ici, car par suite de ces protestations le ministre faisait, à quelques jours de là, une déclaration bien différente. Il le faisait de la façon traditionnelle en niant qu'il avait dit les paroles qu'on lui avait imputées quelques jours auparavant et ajoutait qu'on ferait quelque chose. Ce «quelque chose» était, soit dit en passant, la convocation d'une conférence des représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que des représentants des ministères provinciaux de la Santé publique de tout le pays.

Il est plutôt étonnant que le ministre ne nous ait pas fait rapport de cette conférence durant ses observations à l'étape de la deuxième lecture. Je vais lui donner le bénéfice du doute et présumer qu'il le fera en comité plénier ou devant un comité spécial ou permanent de la Chambre. J'étais heureux qu'à cette conférence le gouvernement fédéral ait offert aux provinces de partager avec elles les frais que pourraient encourir les parents de victimes de la thalidomide, ainsi que les frais des victimes elles-mêmes à mesure qu'elles grandiront. C'est certes beaucoup mieux que la première déclaration qu'on a attribuée au ministre, soit que la seule aide fédérale qu'il jugeait possible pour ces bébés, c'est qu'à 18 ans ils auraient droit à une aide en vertu de la loi sur les invalides. Il s'est passé deux ou trois jours tragiques pendant lesquels le ministre a prononcé ces déclarations assez brutales. Toutefois, c'est de l'eau sous les ponts.

L'hon. M. Monteith: Veuillez noter qu'il s'agit de déclarations qu'on me prêtait.

M. Knowles: Fort bien, j'accepte les précisions offertes par le ministre. Toutefois, ces rapports ont si bien réussi que les éditorialistes des journaux favorables au gouvernement étaient d'avis que les déclarations avaient bel et bien été faites et qu'une rectification s'imposait. De toute façon, il y a eu rétractation et, par la suite, une conférence a eu lieu et on a fait une offre aux provinces. J'espère qu'au cours du débat sur le présent bill on nous fera rapport des délibérations entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de l'aide financière destinée à rendre la vie meilleure à ces victimes.

A mon sens, quand nous passerons à l'étude de l'aide financière accordée aux victimes de la thalidomide, nous ne devrons pas penser seulement aux bébés eux-mêmes, et à leur avenir, à leur passage de l'enfance à l'âge adulte, mais aussi aux répercussions de pareille tragédie sur les parents. J'ai sur mon bureau une lettre qui me vient du père d'un bébé victime de la thalidomide. Je ne la prendrai pas, de peur de révéler le nom de l'auteur. Elle décrit la tragédie dans son entier jusqu'à la mort du bébé. Puis le père ajoute: «Je lutte maintenant pour empêcher ma femme de perdre la raison.»

Ce à quoi je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est qu'il faudrait sans doute aider financièrement non seulement les enfants eux-mêmes, mais aussi les parents et les familles qui ont vécu cette catastrophe. Comme je l'ai déjà dit, j'espère qu'à un moment du présent débat on nous mettra au courant de ce qui s'est fait dans ce domaine. Je suis sûr que tous les Canadiens veulent que le gouvernement prenne, en leur nom, toutes ses responsabilités à l'égard de ces personnes.

Voici une lettre d'une personne qui a pris connaissance d'une de mes déclarations à ce sujet. Elle craint de demander au gouvernement de payer les frais supplémentaires occasionnés par la naissances de bébés victimes de la thalidomide. Voici ce qu'elle m'écrit: «Je ne m'oppose pas à l'attitude que vous avez adoptée, mais au lieu de demander au gouvernement d'acquitter ces frais supplémentaires, j'aimerais que vous déclariez que c'est le contribuable qui devrait s'en charger, afin d'écarter tout doute sur la nature de votre demande.»

Partant de ce principe ce correspondant a ajouté: «J'estime qu'on ne devrait pas me tenir responsable des erreurs ou de la négligence du gouvernement.» A l'instar des autres députés j'ai fait de mon mieux pour que mon correspondant se rende à mon avis. J'ai pris la liberté de lui écrire de nouveau et de lui exposer mon avis sur son point de vue. Ainsi, lui ai-je écrit, si quelque tragédie survenait dans votre vie ou dans celle de quelque membres de votre famille et que vous fussiez tenu d'en acquitter tous les frais vous-même, peut-être en porteriez-vous le fardeau votre vie durant. Si le gouvernement est, d'une façon quelconque, responsable de cette tragédie ou de cette erreur, nous pourrions tous, moi-même compris, participer aux frais, en payant quelques cents d'impôt de plus. Je préférerais de beaucoup cette solution.

Évidemment, notre point de vue ne prévaut pas toujours avec autant de facilité sur celui de nos correspondants. Quoi qu'il en soit, cet homme qui, tout d'abord, refusait mon idée d'utiliser les fonds fédéraux à une telle fin, m'a répondu qu'il partageait maintenant mon avis. Je cite ce cas uniquement à l'appui de ma thèse: je suis persuadé que, de l'Atlantique

au Pacifique, tous les Canadiens accepteront de bon cœur de participer aux dépenses qu'il faudra entreprendre et prélever sur les deniers publics, fédéraux ou provinciaux, pour que ces victimes, les enfants eux-mêmes, leurs parents ou leur famille soient aidés à faire face de la meilleure façon possible à cette tragédie.

Malgré la responsabilité que j'ai délibérément attribuée au gouvernement, monsieur l'Orateur, bien que j'aie insisté pour que tous les fonds publics, fédéraux ou provinciaux, soient disponibles, nous devons également reconnaître, je crois, la responsabilité des fabricants de drogues dans une tragédie comme celle-ci. Dans le document que le ministre a fait préparer par ses services, aux fins de la conférence sur la thalidomide, qui a eu lieu en août, on y mentionne, évidemment, les efforts que la compagnie de drogues a déployés à un moment donné pour obtenir la permission de vendre ce médicament, alors même que la Direction des drogues prenait du temps à se prononcer sur la question. Dans l'ensemble, ce que le ministre veut démontrer, c'est que les compagnies de drogues aussi bien que le gouvernement sont responsables. A cet égard, je suis d'accord avec le ministre. A mon avis, c'est l'une des raisons pour lesquelles ce bill devrait être déféré à un comité, permanent ou spécial, afin que des représentants de ces compagnies de drogues puissent comparaître, non seulement pour nous fournir des renseignements et des conseils destinés à nous aider à décider si ce bill va assez loin, mais afin que nous puissions interroger les représentants de ces compagnies sur le rôle qu'elles ont joué dans cette affaire. En fait, on se rendra nettement compte, je crois, que ces gens devront fournir des sommes considérables d'argent pour aider ceux qui sont devenus les victimes de pareille erreur.

En fait, la question des bénéfices que les compagnies de drogues ont réalisés en vendant ces centaines de nouveaux médicaments chaque année, grâce à la facilité avec laquelle le public croit qu'un comprimé peut soulager rapidement tout malaise, ainsi que l'a rappelé le ministre, est quelque chose qui, selon moi, appelle une étude très approfondie. Si je croyais que le rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce visera cette question, nous pourrions évidemment attendre. Cependant, je soupçonne que ce n'est pas le cas, que le rapport sera beaucoup plus dans le sens des dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Autrement dit, le rapport portera davantage sur la question de savoir s'il y a coalition entre les compagnies de drogues pour fixer les prix. Il me semble que nous devrions faire enquête sur les pratiques, procédés et motifs qui entraînent la vente sur le marché de nouvelles drogues. Nous devrions enquêter sur les bénéfices qui sont réalisés sur les drogues courantes et sur les nouvelles drogues, afin que nous puissions, au comité, nous former une opinion quant à la possibilité d'améliorer ce bill, quant à savoir si les compagnies de drogues ont une responsabilité financière à l'égard du pays dans son ensemble, à l'égard de la population qui leur permet de réaliser les énormes bénéfices que nous savons.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, mon collègue l'honorable député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) aura quelque chose à dire à propos d'un personnage célèbre né dans sa circonscription. Je ne veux pas en parler moi-même mais, pourtant, je dirai qu'il est parfaitement clair, pour moi du moins, que ce n'est pas par hasard si d'autres pays ont arrêté ou interdit plus rapidement que nous-mêmes la vente de cette drogue chez eux. D'après les divers articles que j'ai pu lire sur cette malheureuse affaire, il semble que les autres pays disposent de meilleurs moyens que le Canada pour prendre pareille décision. En parlant de la sorte, je n'incrimine personne en particulier, à la Direction des aliments et drogues. Nous devons pourtant admettre que le personnel de ce service est insuffisant.

Si je comprends bien la situation, 5, 6 ou 7 personnes doivent décider de l'acceptation ou du refus de plus de 200 produits pharmaceutiques soumis chaque année, et si les fabricants qui présentent des rapports de 500 pages, comme dans le cas de la thalidomide, sont nombreux, il est incroyable que ce personnel soit capable de venir à bout de tout ce travail. Néanmoins, les autres pays doivent disposer d'un personnel plus vigilant et plus nombreux sans doute, et j'espère qu'il en sera de même bientôt chez nous.

Plusieurs d'entre nous voudraient se renseigner à propos des dispositions du bill mais il vaut peut-être mieux attendre l'étude de la mesure par un comité ou un autre. Le ministre a donné quelques éclaircissements. Les députés s'inquiétaient à propos du «LSD» mais le ministre a réaffirmé qu'il s'efforçait de tenir compte des considérations exprimées au début de son discours, de protéger le public contre tout ce qui est dangereux sans pour autant le priver des bienfaits offerts par la recherche scientifique, bienfaits dont il doit pouvoir bénéficier. Nous pourrons débattre le sujet plus à fond durant l'étude en comité.

Je me contenterai de dire maintenant que mon parti se félicite du présent bill. Nous sommes heureux de voir qu'on renforce les précautions, ce qui permettra au ministère d'exercer un contrôle plus serré sur la vente des nouveaux produits et de faire plus d'essais qu'auparavant. Je ne comprends toujours pas

pourquoi le gouvernement a interdit la vente du médicament en avril seulement et non en décembre. De toute façon, le bill apportera une amélioration dans ce domaine. Nous accueillons le bill avec satisfaction et nous espérons que l'attention qui y sera consacrée empêchera d'autres drames du même genre de se produire.

J'appuie énergiquement la proposition tendant à l'examen du bill par un comité permanent ou spécial afin de nous permettre de profiter de l'avis et des connaissances qu'on y recueillera et de décider à qui il faut attribuer le blâme ou la responsabilité, puis de prendre les dispositions qui garantiront que pareille chose ne se produira plus. Pour terminer, je répète qu'à mon avis, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays veulent que tout le nécessaire soit fait, dans la mesure du possible et quel qu'en soit le coût, pour venir à l'aide des victimes et des familles touchées par cette lamentable tragédie de la thalidomide.

M. Philip B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, la désignation de thalidomide n'est plus celle d'un remède; c'est le nom d'une tragédie qui vous oblige à penser à la mort accidentelle, chaque année, de centaines d'enfants dans tout le Canada.

Dans le débat sur les remèdes, nous devrions nous attarder quelques instants à faire la rétrospective, dans un esprit objectif, des nouveaux produits pharmaceutiques lancés, les trente dernières années, sur le marché de notre pays. Personne ne niera que des millions de gens qui vivent à l'heure actuelle, doivent leur vie à ces remèdes. Cependant, les médecins emploient des produits qui sont indispensables dans l'exercice quotidien de leur profession, et qui sauvent des vies, bien qu'un grand nombre de ces remèdes aient des effets accessoires nocifs et puissent même entraîner la mort dans le cas d'un malade particulièrement sensible.

Je me souviens des premiers temps où l'on se servait du remède sulfamide. Je me souviens même d'en avoir pris. C'était un remède qui devait exterminer les terribles microbes streptocoques et je me souviens de cas d'érysipèle, de septicémie puerpérale et d'une foule d'autres maladies qui pouvaient être mortelles. Dès l'apparition de ce nouveau remède sauveur, ces maux ont été conquis, d'un jour à l'autre. Mais les réactions du remède étaient telles que certains malades en sont morts. Je me souviens fort bien d'une dame de mes amis, qui n'a été guérie de son infection, laquelle l'aurait probablement tuée en tout cas, que pour mourir des effets du remède, et l'on a malheureusement relevé beaucoup trop de cas analogues.

Il nous faut toujours mettre dans la balance, non seulement les effets nocifs, mais aussi les effets bienfaisants, non seulement les vies qui ont été perdues, mais aussi celles qui ont été sauvées grâce à l'emploi des drogues. Bien entendu, on n'utilise pas pendant très longtemps les produits pharmaceutiques qui ont de graves effets secondaires.

Nombreux sont ceux d'entre nous qui se rappellent cet événement de la plus grande importance: la découverte de la pénicilline. Je m'en suis servi, la première fois, pour un jeune homme qui se mourait d'une fluxion de poitrine. Il devait employer la drogue à toutes les trois heures dans une solution d'eau. Ce fut très douloureaux. Néanmoins, la découverte de la pénicilline a été l'un des plus importants jalons de l'histoire médicale et, soit dit en passant, mon malade s'est rétabli. La pénicilline nous a permis de vaincre un nombre imposant de maladies. Je me rappelle d'une en particulier: la pneumonie lobaire, qui faisait surtout des victimes parmi des gens robustes, âgés de 15 à 24 ans. Fort souvent, les hommes qui en mouraient laissaient leurs familles complètement démunies. L'usage de la pénicilline a automatiquement réduit de 20 à moins de 3 p. 100 l'incidence de la mortalité occasionnée par cette maladie. Autrement dit, nous avons sauvé plus de 17 cas sur 100.

Cette maladie avait des répercussions économiques très prononcées: la plupart de ses victimes étaient dans la fleur de l'âge. Bon nombre d'entre eux avaient des enfants en bas âge. Toutefois, il arrive que les effets secondaires de cette grande drogue, la pénicilline, fassent mourir les malades qu'elle devait guérir. L'usage de la pénicilline peut causer de la maladie et de l'affliction, mais ses effets bienfaisants l'emportent nettement sur ses effets nocifs.

J'ai vu quelques cas de réaction très violente à l'aspirine, et pourtant, n'importe qui peut aller se procurer de l'aspirine à la pharmacie du coin. Des gens sont morts par suite des effets secondaires de l'aspirine. L'autre jour, je suis tombé sur une liste de drogues dangereuses dans un article d'un rapport publié en Australie par le C.M.A. Voici ce que j'y ai relevé:

> Cette fois-ci, ce fut la phénacétine, antalgique qu'on retrouve dans nombre de drogues en poudre et en comprimés, contre les maux de tête, vendues sans ordonnance dans presque tout le Canada.
>
> L'Australie a inscrit la phénacétine sur la liste des drogues vendues exclusivement sur ordonnance, après qu'on eût établi que des troubles de reins, causés par un emploi trop intensif de la drogue, avaient quelque rapport avec 53 morts survenues à un hôpital de Sydney, au cours d'une période de deux ans. Il y a deux ans, la Suède a assujéti à une ordonnance la vente des drogues à base de phénacétine.

Je répète, monsieur l'Orateur, que n'importe qui peut se procurer cette drogue dans

les pharmacies. Voici l'argument que je veux faire valoir: si nous retirions du marché toutes les drogues qui occasionnent quelque réaction, nous condamnerions à une mort prématurée des millions de gens.

Il ne faut jamais oublier que le médecin, dans l'exercice quotidien de sa profession, prescrit des remèdes capables de causer la mort d'une personne trop sensible. Pour récapituler, je dirais que l'interdiction de tout remède qui cause des réactions d'une nature ou d'une autre serait impossible. On condamnerait ainsi des millions de gens à une mort prématurée, et la perte économique pour un pays comme le Canada serait écrasante. Il en coûterait non seulement des vies, mais de la souffrance, des maladies et des infirmités. Les médecins, et tous les membres des professions connexes, seraient réduits à un état qui ne dépasserait pas beaucoup celui de sorcier de village. La médecine se dégraderait; ce serait sa ruine.

Toutes les entreprises de produits pharmaceutiques de bon renom essaient d'établir toutes les réactions accessoires que peut causer un médicament. Sinon elles devraient envisager des résultats désastreux. Elles dépensent des millions de dollars pour mettre au point des médicaments et en faire l'essai sur des animaux avant de passer à des expériences témoins sur des humains, pour s'assurer que le médicament produise bien les résultats annoncés et, autant que possible, sans provoquer de graves réactions accessoires. Si le remède n'est pas tel qu'elle le décrit, l'entreprise perdra non seulement sa mise de fonds, mais aussi sa réputation. Je me souviens d'un produit pharmaceutique qui a été enlevé du marché—et il y en a un bon nombre tous les ans. Celui-là a été retiré du marché après réception du rapport d'un dispensaire bien connu. Cependant, l'ayant étudié plus à fond, on a constaté que le remède en question était tellement utile et sauvait tant de vies, qu'on l'a remis sur le marché, en indiquant sur l'étiquette les réactions secondaires qu'il pouvait avoir. On est donc en droit de dire que tous les remèdes sont vérifiés à plusieurs reprises avant d'être mis sur le marché. Les sociétés qui les fabriquent doivent procéder ainsi parce que leur existence même en dépend, du point de vue financier.

Il serait peut-être opportun de comparer notre méthode avec celle qu'on applique en Russie où c'est l'État qui contrôle, et où la vérification de la qualité en recourant à des moyens de police et d'inspection extérieure a abouti, comme je l'apprends, à un échec. Selon un rapport, l'essai de 112 médicaments a révélé que 75 p. 100 ont été trouvés de qualité inférieure au niveau requis. Pareille chose indiquerait que ce doit être les fabricants qui gardent la responsabilité; ceux dont le gagne-pain dépend du succès de ces produits.

Le remède dont il s'agit a été soumis à des essais en Angleterre et admis à la vente. La société Merrell l'a vérifié et en était la distributrice de ce côté-ci de l'océan. Elle a soumis un mémoire de 500 pages, après avoir fait des essais pendant quatre ans, et une fois que le remède eut été employé partout au Canada pendant deux ans. Son produit a été admis en vertu de la loi sur les aliments et drogues comme ne devant être vendu que sur ordonnance, à titre de tranquillisant et de sédatif. A ce moment-là, il se vendait vingt millions de tablettes par mois en Allemagne et plus de six millions par mois au Royaume-Uni. Vers la fin de 1960, on a repéré des cas de névrite périphérique, et, par la suite, on a recommandé d'abandonner l'emploi de la drogue si les douleurs névritiques se manifestaient ou persistaient. Ainsi que l'a signalé le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, bon nombre de drogues provoquent des douleurs névritiques. Vers cette époque, on a constaté un nombre croissant de cas de malformation chez les bébés, en Allemagne, et lors d'une réunion, tenue à Bonn, à laquelle participaient plusieurs médecins qui s'étaient aperçus de cette augmentation, la question est venue sur le tapis. Au cours de la discussion, on a constaté que de nombreux cas de malformation affectaient un caractère particulier: jambes raccourcies, bras ressemblant souvent à des nageoires de phoque, visage aplati et taches de naissance sur le front. On sait depuis longtemps que ces mutations sont causées par des virus. La roséole en constitue un bon exemple. Au nombre des autres causes, on compte la radiation, ainsi que les drogues et les accidents au cours de la grossesse. Voilà à quoi se résumaient et à quoi se résument encore les connaissances.

Avec la recrudescence des cas de malformation, on a entrepris des études. Fait intéressant à signaler, l'un des enquêteurs, à un moment donné, a presque établi que l'emploi des drogues n'avait rien à voir avec les cas de malformation. Puis, par pur hasard, on a commencé à soupçonner la thalidomide. A cette date, près de 5,000 enfants difformes avaient vu le jour, et la moitié d'entre eux étaient morts. En Grande-Bretagne, il y a entre 600 et 700 enfants qui souffrent de malformations plus ou moins prononcées.

D'après les recherches qui ont été faites, il semble que la drogue exerce ses effets nocifs au cours du second mois de la grossesse. La thalidomide est-elle seule responsable du nombre accru de cas de malformation

à la naissance? A l'heure actuelle, personne n'en est absolument sûr. Nous savons que la science médicale doit faire tout en son pouvoir pour ces pauvres petits malheureux et, à cet égard, elle est beaucoup plus avancée, à l'heure actuelle, qu'elle ne l'était il y a quelques années. Il faut que nous donnions à ces enfants la chance de vivre et de grandir, nonobstant leurs infirmités. Et par-dessus tout, nous devons apprendre aux parents à les accepter, car toutes les infirmités physiques qui existent sont peu en regard des infirmités morales dont souffre le monde.

Permettez-moi de résumer: la drogue a été présentée comme un sédatif et un calmant, et on ne l'a pas utilisée à d'autres fins. Comme calmant, elle n'a eu aucun effet nocif, si ce n'est de provoquer un peu de névrite. Le 25 novembre 1960, on en a autorisé la vente au Canada, mais uniquement sur ordonnance médicale. Nous devrions en prendre note, car la thalidomide est encore utilisée, sur ordonnance, dans les hôpitaux de la Grande-Bretagne, si je ne m'abuse. Le 1er avril, on a constaté que certaines personnes qui s'étaient servies de la drogue faisaient de la névrite périphérique. La documentation pertinente n'avait rien établi de définitif là-dessus.

Le 11 octobre, la compagnie Horner, de Montréal, a conseillé de cesser l'usage de la drogue si les symptômes névritiques persistaient. Le 20 novembre 1961, en Allemagne de l'Ouest, on a soupçonné la drogue, bien connue comme sédatif et comme calmant, d'être la cause des malformations. Le 26 novembre 1961, la Société *Grunerthal Drug* a retiré la drogue de la circulation en Allemagne. Le 28 novembre, le ministre de la Santé de l'Allemagne de l'Ouest a annoncé qu'on soupçonnait que la thalidomide était la principale cause de la phocomélie.

Le 1er décembre 1961, les représentants des sociétés *Horner et Merrell* ont rencontré le Dr Morrell, de la Direction des aliments et drogues, à Ottawa. Je tiens à signaler que le Dr Morrell compte 32 années d'expérience et que sa réputation s'étend d'un bout à l'autre du Canada. Le 7 décembre 1961, chaque société a envoyé aux pharmaciens, aux médecins et aux hôpitaux l'avertissement de ne pas donner ce médicament aux femmes enceintes ni à celles qui n'avaient pas atteint l'âge de la ménopause. Il ne faut pas oublier que cette drogue était aussi vendue au Canada sur ordonnance. La situation est tout à fait différente en Allemagne et en Angleterre où elle est vendue sans ordonnance. Il faut en tenir compte en examinant la question et il importe de se rappeler que les médecins prescrivent des médicaments tous les jours, comme je l'ai dit, qui peuvent non seulement sauver la vie mais aussi causer la mort.

[M. Rynard.]

Comment déterminer si ce médicament est vraiment dangereux? Le genre de difformité peut nous metttre sur la piste en incriminant la drogue. Tous les efforts doivent être tentés au Canada pour que ces enfants soient élevés de façon à mener une vie aussi normale que possible. Si nous consultons la documentation recueillie sur cette question, il est intéressant de noter qu'en Allemagne, on croyait généralement que toutes ces difformités étaient attribuables aux retombées radioactives, jusqu'à ce qu'il soit prouvé que la thalidomide n'était pas de tout repos. Il importe, d'après moi, d'en tenir compte.

Y a-t-il d'autres éléments qui entrent en jeu? Chaque société de produits pharmaceutiques va désormais surveiller ses recherches de très près. Ces incidents tragiques vont peut-être nous mettre sur la voie de nouveaux remèdes pouvant guérir les tumeurs et d'autres maladies; tous ces malheurs et les souffrances causées aux petits enfants et à leurs parents se transformeront peut-être en un triomphe pour la science médicale. Je suis sûr que le bill C-3 va augmenter la surveillance, les soins et les précautions à l'égard des médicaments, surtout lorsqu'ils sont nouveaux, mais aussi dans le cas des anciens. Comme je l'ai dit plus tôt, en Australie et en Suède, on ne peut se procurer de l'aspirine et de la phénacétine qu'avec une ordonnance. Peut-être les nouveaux médicaments seront-ils essayés dans des institutions, sous une surveillance étroite, pour permettre l'étude de leurs résultats et de leurs effets secondaires, et le fruit de ces expériences mis à la disposition d'un organisme international. Dans le monde actuel, la science est rendue à un point où nous devons faire part de nos connaissances et profiter de celles qui peuvent nous servir. Ainsi, tous les pays qui le veulent pourront en profiter. Cela fait, il faudra un centre d'information pour recueillir les renseignements tirés d'études et d'observations attentives dans nos hôpitaux où le médicament aura été mis à l'essai par les entreprises en cause et, comme je l'ai dit, avant qu'elles ne mettent leur situation financière en jeu.

Leur réputation est en jeu. Je ne connais pas de moyens de détection plus vigoureux que ceux-là. Une fois effectuées toutes ces recherches, la chose devrait être confiée à un groupe de médecins dans un hôpital où des études suivies de près seraient faites au sujet de la réaction clinique du médicament sur un groupe surveillé. Puis, les renseignements devraient être centralisés et mis à la disposition d'un organisme international. Le ministre de la Santé a pu profiter du travail d'un comité nommé par le Collège des médecins et chirurgiens, formé des docteurs Dufresne, de Montréal, Sellars, de l'université de Toronto, et Brien, de l'université de Western Ontario.

Ils étudient actuellement tout le problème. Ils vont présenter des suggestions en vue d'une meilleure maîtrise de tout ce problème, ce qui pourra s'ajouter aux règlements en vigueur. Pour terminer, je voudrais féliciter les gouvernements à tous les niveaux, fédéral et provinciaux, de leur désir de faire tout en leur pouvoir pour venir en aide à ces petits malheureux.

M. James E. Walker (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je n'ai peut-être pas la formation technique ou médicale de certains des orateurs qui m'ont précédé, mais je crois avoir été l'un des premiers à s'intéresser et à s'occuper de ce drame de la thalidomide dont notre pays a été témoin. Qu'il me soit tout d'abord permis de rappeler aux honorables députés ce que j'ai dit, dans mon premier discours à la Chambre, quand j'ai parlé de ce malheur. J'ai déclaré alors que dans toute cette affaire, le malheur des familles éprouvées est trop intime pour qu'un parti cherche à s'en faire une arme contre le gouvernement. Celui qui agirait ainsi s'attirerait le dégoût de toute personne respectable. Je regrette, monsieur l'Orateur, que le député de Winnipeg-Nord-Centre ait jugé bon d'agir comme il l'a fait. A mon sens il a fait rétrograder la question, nous ramenant au point où nous en étions en juillet dernier, quand nous avons entendu des déclarations publiques venant de certaines personnes qui n'étaient pas mêlées de près à ce malheur; il a essayé de trouver qui est à blâmer et en est resté là.

Monsieur l'Orateur, je crois que c'est le moment de rappeler ici certaines choses dont je me suis occupé personnellement ainsi que le travail que j'ai fait en laissant de côté tout esprit de parti. Mon travail a remporté un certain succès, justement parce qu'il était dénué d'esprit de parti et de tout caractère politique. Il est temps, je crois, de consigner certaines de ces choses au compte rendu, afin que jamais à l'avenir un membre de cette Chambre puisse croire qu'on puisse invoquer cette tragédie pour formuler des critiques d'un façon que je considère injuste.

Dès le 29 juillet, j'adressais un télégramme au premier ministre, ayant été en contact personnel avec la tragédie causée par la thalidomide; il s'agissait en l'occurrence d'un jeune couple de ma circonscription, qui, je crois, a été l'une des premières victimes de la région de Toronto. Voici ce que je disais dans mon télégramme au premier ministre:

Vous prie instamment de vous intéresser et d'intervenir directement à propos de la tragédie causée par la thalidomide. Ayant étudié personnellement l'un de ces cas dans ma circonscription d'York-Centre, je suis convaincu, sans l'ombre d'un doute, que des mesures immédiates et permanentes visant à remédier à cette tragédie qui continue de prendre de l'ampleur, constituent une responsabilité nationale. De jeunes mères de famille qui, en toute bonne foi, ont utilisé cette drogue approuvée par l'État, doivent de toute nécessité s'adresser au gouvernement pour obtenir de l'aide. Sans blâmer qui que ce soit, acceptons tous maintenant le fait qu'une erreur a été commise et corrigeons-là, dans la mesure où une aide matérielle peut atteindre ce but. Les parents de ces bébés ont devant eux toute une vie de soins spéciaux et de responsabilité, s'ils veulent aider leurs enfants à s'adapter à un monde de personnes physiquement normales. Le reste du Canada, par l'entremise de son gouvernement, peut aider d'un certain nombre d'autres façons. Je propose que le gouvernement donne l'exemple en organisant immédiatement des petits comités régionaux de médecins bénévoles, de représentants de maisons de produits pharmaceutiques et de fonctionnaires de la Santé nationale, qui seraient chargés d'organiser et d'appliquer, de façon permanente, des traitements cliniques et des soins de réadaptation pour ces bébés. Je me tiens à votre disposition si vous voulez me confier quelque tâche que vous jugerez de nature à aider.

Après avoir reçu une réponse du premier ministre, je me suis rendu à Ottawa. On ne peut m'accuser de ne pas critiquer le gouvernement à d'autres égards. Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre, cependant, que le premier ministre s'est occupé de me ménager un entretien sans tarder avec le ministre de la Santé. C'est alors que je lui ai présenté un mémoire sur certaines des questions qui, d'après moi, pouvaient être soulevées au cours du congrès des fonctionnaires de la santé publique des diverses provinces. J'estime que la question de la thalidomide doit se régler à cet échelon-là. J'espère qu'on a fini de se demander qui est responsable et de revenir sur ce qui s'est passé en juillet dernier. J'espère que ceux qui sont d'accord avec moi là-dessus vont aussi se ranger à l'opinion que je vais exprimer maintenant. J'insiste toujours auprès des gouvernements, à l'échelon national, pour qu'ils assument l'entière et ultime responsabilité de veiller à ce que le programme de réadaptation soit mis en œuvre au premier chef par notre gouvernement fédéral.

Dans le mémoire que j'ai présenté au docteur Cameron qui avait organisé la réunion des fonctionnaires provinciaux et fédéraux des services de santé, j'ai traité les points suivants et j'aimerais verser ce texte au compte rendu:

1. Nous voulons avoir l'assurance que le gouvernement fédéral va mettre sur pied et diriger, de concert avec tous les intéressés (y compris les sociétés de produits pharmaceutiques en cause) un programme national d'aide, de soins et de réadaptation, que le nombre croissant de parents bouleversés et éperdus accueilleront avec soulagement.

2. Seul le gouvernement fédéral a le pouvoir, la puissance et l'autorité qui pourront être nécessaires pour obtenir la collaboration des sociétés de produits pharmaceutiques en cause afin qu'elles participent au programme d'assistance sur une longue période.

3. Ce n'est qu'à l'échelon national que les victimes de la thalidomide peuvent être assurées de recevoir un traitement uniforme et identique, dans toutes les parties du Canada. Seul l'État central a les moyens de s'assurer que chacun des enfants atteints, qu'il soit né dans une grande ville ou dans un coin perdu de Terre-Neuve, recevra toute l'aide que la science peut fournir.

4. Nous voulons que le gouvernement fédéral se charge sans tarder de lancer et de diriger un programme national d'aide qui mettra un frein à la panique croissante, à la profonde détresse personnelle et à la controverse politique.

5. L'acceptation de la responsabilité nationale atténuera l'angoisse mentale des médecins, de leurs patients et des mères dont l'enfant n'est pas encore né.

6. Les parents des enfants victimes de la thalidomide savent ce que l'avenir leur demandera de dévouement et de soins spéciaux, et connaissent l'existence de chagrin qui attend leur enfant. Il faut les assurer que la société les soulagera du fardeau supplémentaire que représentent des années de frais médicaux et d'hospitalisation onéreux, sans parler des responsabilités à venir quant à l'éducation. Le gouvernement national est le meilleur agent qui puisse les assurer de la continuité de cette aide.

7. Seul le gouvernement national peut les assurer que les victimes de la thalidomide ne seront pas traitées comme des cas d'assistance sociale. Certains parents de ces bébés difformes ont un revenu moyen. Il ne faut pas qu'ils aient à subir une enquête ou une évaluation de leurs ressources, qui les priverait des biens qu'ils pourraient posséder. Ils ne doivent pas non plus être obligés de s'adresser à des institutions charitables ou de recourir à des campagnes de souscription. Ces parents sont les victimes involontaires des conséquences d'une crise nationale. Il s'agit d'une affaire tout à fait différente des autres cas de malformation. Si ces derniers sont un «fait de Dieu», on peut dire que les victimes de la thalidomide sont un «fait de l'homme».

8. Que personne n'oublie que médecins et femmes enceintes en sont venus à la longue à considérer le «sceau d'approbation» du gouvernement national comme une garantie d'innocuité à l'égard de tout produit qui le portait. S'ils ont eu tort, il appartient alors au gouvernement, par l'intermédiaire du Parlement, de rectifier les choses. En ce qui touche les drogues, il est publiquement reconnu que le gouvernement national, du fait qu'il applique la loi en cause, doit assumer les conséquences de son exécution.

[M. Walker.]

L'idée qu'un mauvais précédent serait établi si le gouvernement national se rendait premier responsable des victimes de la thalidomide ne tient pas. A mon sens, monsieur l'Orateur, elle n'est pas valable parce que la calamité créée par la thalidomide est une situation sans précédent. Nul doute, du moins j'ose le croire, qu'on voudra apporter à la loi sur les drogues des modifications qui viendront nous assurer que cette calamité ne se répétera pas.

Pour l'année terminée le 30 juin 1962, les bénéfices nets de la *Richardson-Merrell Inc. Drug Company* s'étaient élevés à $17,250,000, contre $17,025,000 un an auparavant. Sur de tels bénéfices ou sur son énorme budget publicitaire, il devrait être très facile de prélever chaque année un fort montant qui aiderait à atténuer les effets désastreux d'un des produits de la compagnie.

J'ai discuté cette question avec un certain nombre de médecins. Je sais que la concurrence, dans le marché des médicaments, oblige les intéressés à stimuler la vente et à annoncer. Toutefois, au cas où les sociétés de produits pharmaceutiques ne le sauraient pas, je dirai que leur réclame prend tout simplement le chemin du panier à papier par centaines de milliers de dollars dans le bureau du médecin. Tous les honorables députés qui ont eu l'occasion d'en parler à leur médecin de famille partagent sans doute mon avis à ce sujet. Assurément, une partie de cet argent pourrait et devrait servir à financer le programme du gouvernement fédéral, s'il prend l'initiative dans ce domaine.

J'ai aussi pensé que les chefs du gouvernement fédéral pourraient supprimer la possibilité de toute dispute de juridiction plus tard avec les gouvernements municipaux et provinciaux. Prenons, par exemple, le cas du père d'une petite victime de la thalidomide qui vit dans une province et qui, ayant trouvé un emploi ailleurs, change de province. Supposons que la province A accorde une assistance aux victimes de la thalidomide et que le gouvernement fédéral contribue pour 50 p. 100 du coût du programme. Voilà cependant que ce Canadien est obligé d'aller vivre dans une province qui n'a peut-être pas de programme à participation. C'est l'un des points que je voudrais signaler au ministre et dont il pourrait tenir compte en songeant à un programme général d'aide aux victimes de la thalidomide.

Quant au programme sur lequel travaillent les divers fonctionnaires provinciaux de la santé, je crois comprendre qu'ils doivent prochainement se rencontrer à nouveau pour s'entretenir avec les fonctionnaires fédéraux de la santé. J'espère que le ministre comprendra que c'est le moment d'apporter mon

mémoire pourvu de l'appui des hauts fonctionnaires du gouvernement et qu'il pourrait alors, une fois de plus, appeler l'attention de ces représentants provinciaux de la santé sur les défauts possibles de certains des plans en cours d'édification dans les provinces. J'espère également qu'il fera part de la conviction que j'ai exprimée précédemment, c'est-à-dire que la plupart des Canadiens, y compris les honorables députés, partagent l'opinion qu'il existe un moyen d'obtenir la coopération des compagnies de produits pharmaceutiques en cause au moyen d'une participation annuelle à ce programme. Je n'ignore pas qu'il existe des difficultés constitutionnelles.

Je sais qu'il n'est pas facile d'amener les gens à faire certaines choses, mais j'oserais dire au ministre qu'il se peut fort bien que l'opinion publique soit prête à appuyer toute recommandation qu'il souhaiterait faire à cette prochaine réunion, quant à la part des frais d'un programme de réadaptation que pourraient absorber les sociétés de produits pharmaceutiques.

J'ai une autre idée à soumettre, dont j'ai d'ailleurs parlé dans mon premier discours. Il s'agissait des chinoiseries et atermoiements de l'administration. La lenteur avec laquelle les choses progressent ne font qu'accentuer mon impatience, mais je m'en voudrais de ne pas signaler que, chez nous, les fonctionnaires provinciaux font de l'excellent travail en ce domaine. A propos d'un cas qui m'intéressait particulièrement, les fonctionnaires de la santé m'ont appris que l'enfant serait à l'hôpital le 15 novembre pour commencer à subir les traitements. On me dit qu'il faut du temps pour faire les choses comme il convient, mais l'appareil est en branle. Je me permettrai de rappeler au ministre qu'en fin de compte, c'est sur les services fédéraux que repose le succès du programme. Le programme institué à l'égard des victimes de la thalidomide ne réussira que si le gouvernement fédéral en est le premier instigateur et en assume l'ultime responsabilité.

M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme tous les députés sans doute, je pense qu'après le drame de la thalidomide de l'été dernier le public canadien accueillera la présente mesure législative avec soulagement et satisfaction. Je ne tiens pas à prolonger le débat ou à retarder l'adoption du bill. Je veux simplement rendre hommage à une femme éminente pour les services qu'elles a rendus dans le drame de la thalidomide. Madame Frances Oldham Kelsey, du service américain des aliments et préparations pharmaceutiques, est née dans ma circonscription de l'île de Vancouver et nous en sommes très fiers. L'attention et la patience avec lesquelles M^me^ Kelsey a examiné les rapports médicaux émanant d'Europe, le courage et l'énergie avec lesquels elle a résisté aux pressions qui lui étaient faites pour qu'elle autorise la vente du produit aux États-Unis ont préservé des milliers de familles américaines du drame dont, malheureusement, bien des parents canadiens et européens ont été les victimes.

Le président des États-Unis a décoré M^me^ Kelsey pour ses éminents services, dans une cérémonie officielle qui a eu lieu récemment et il n'est que juste que nous, membres de la Chambre, exprimions à nos voisins américains toute la fierté que nous ressentons devant le grand service rendu par une personne originaire du Canada. Il est à regretter, toutefois, qu'il ne se soit pas trouvé une personne douée de ses qualités professionnelles pour rendre le même service au Canada.

(Texte)

M. Georges Valade (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en participant au débat relatif à ce projet de loi très important, témoigner tout d'abord la reconnaissance des gens de la profession médicale au membre du bureau directoire de la loi sur les aliments et les drogues.

A mon avis, cette loi ne devrait pas mettre en doute la compétence et l'efficacité des membres du bureau du directoire, qui ont donné des témoignages éloquents d'intérêt et de loyauté en fonction de la protection de la santé publique, au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A mon avis, le ministre (M. Monteith) dirige son département avec célérité et compétence.

Monsieur l'Orateur, en étudiant ce projet de loi, nous avons évidemment à la mémoire le triste souvenir de la naissance des bébés phocomèles, et particulièrement des mères qui ont été les victimes d'une drogue, à laquelle on a donné le nom générique de «thalidomide». La thalidomide a jeté la consternation dans plus d'une de nos familles canadiennes. Aussi, le public et les membres de la Chambre, j'en suis certain, leur offrent-ils aujourd'hui publiquement leurs sympathies en espérant que des jours meilleurs leur seront réservés dans un avenir prochain.

Nous devons aussi féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir pris des mesures immédiates pour assurer aux familles victimes des effets de cette drogue une sécurité, ou du moins, une aide financière à laquelle elles sont en droit de s'attendre. Le ministre a prouvé une fois de plus qu'il dirige son ministère avec compétence, diligence et efficacité.

L'usage de la thalidomide a été une expérience malheureuse, au Canada, mais surtout dans plusieurs pays d'Europe.

Vous savez comme moi que l'absolutisme dans le domaine des médicaments est une utopie, et que les réactions secondaires d'une drogue ne sont établies d'une façon positive que par des essais cliniques assez prolongés. Au fait, ce n'est que par des épreuves cliniques *in vivo* qu'on peut établir d'une façon définitive les effets pathologiques et physiologiques d'une drogue quelconque.

Évidemment, la profession médicale a été avertie que certains effets secondaires d'une action qu'on appelle la névrite périphérique avaient été signalés dans certains pays après l'usage de ce médicament. Mais la relation entre ses effets secondaires et la positivité de cette affirmation laissait planer un doute, et c'est ce doute qui a empêché les autorités médicales et les différents ministères ou organismes de santé de déterminer immédiatement d'une façon absolue que cette névrite périphérique était causée par la thalidomide.

Le médicament, comme je le disais tout à l'heure, n'a rien d'absolu. Pour établir une synthèse pharmaceutique précise, il faut recourir aux services de pharmacologistes, de bactériologistes, de pathologistes, bref d'une pléiade d'hommes de science, qui avec leur connaissance et leur compétence peuvent déterminer les effets d'une drogue appliquée dans telle ou telle circonstance.

Le public doit être absolument certain que, lorsqu'un médicament est mis sur le marché, le facteur de sécurité, ou du moins une sécurité maximum existe dans son usage. C'est justement là le point sur lequel il faut insister. Il ne faudrait pas que cette question malheureuse de la thalidomide soit expliquée ou discutée de façon à enlever dans l'esprit du public la confiance qu'il doit avoir dans les médicaments, dans le corps professionnel médical et paramédical.

Vous savez comme moi que lorsqu'un nouveau médicament est lancé sur le marché, il doit subir certaines épreuves cliniques que nous appelons en termes techniques «in vitro» et «in vivo». Il doit également être soumis à un «conditionnement», que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social lui impose afin de protéger la santé publique.

Or, le bill C-3, que nous étudions présentement, vise justement, par ses quatre objectifs, à assurer au public canadien une sécurité presque absolue en ce qui concerne l'usage des médicaments et des drogues.

Ce projet de loi, monsieur l'Orateur, vise premièrement à restreindre une distribution trop libre d'échantillons médicaux, ce que l'ancienne loi permettrait. Cette libre distribution d'échantillons médicaux représentait un danger. De fait, les sociétés de produits pharmaceutiques faisaient parvenir à un ou plusieurs médecins, une ou plusieurs fois, un grand nombre d'échantillons médicaux qui échappaient à la surveillance à laquelle toute prescription médicale est soumise. Et le pharmacien—j'en parle en connaissance de cause, parce que c'est là ma profession—qui était lui-même soumis à cette surveillance rigide, ne pouvait exercer aucun contrôle sur ces échantillons de drogues qui étaient ainsi distribuées de façon trop libre sur le marché médical.

[M. Valade.]

Or, en vertu de cette loi, toute distribution sans contrôle d'échantillons médicaux est interdite, et ainsi la santé de la population sera protégée davantage.

Le deuxième objectif de ce bill est de donner au gouvernement, et plus particulièrement au «directorat» des aliments et des drogues l'autorité nécessaire pour interdire la vente de certaines drogues. L'ancienne loi n'accordait pas une telle autorité, ce qui causait bien souvent de l'ambiguïté et des maux de tête à tous ceux que la science médicale et pharmaceutique intéressait.

Je suis donc heureux que le ministère ait donné cette autorité au «directorat», ce qui permettra à ce dernier d'agir immédiatement afin d'éviter une répétition de la situation créée par la thalidomide.

Le troisième objectif vise l'édiction de règlements concernant l'introduction de nouvelles drogues.

Cet article de la loi est très important parce qu'il touche spécifiquement aux drogues, semblables à la thalidomide, qui auraient échappé ou qui pourraient échapper à la surveillance de la science médicale. En vertu de cet article les autorités gouvernementales peuvent exercer un contrôle absolu sur toute nouvelle drogue qui serait mise sur le marché canadien.

Le quatrième objectif de cette loi vise à augmenter la liste des produits pharmaceutiques qui peuvent être sujets à une interdiction totale. Cette liste plus complète permettra aux médecins, aux pharmaciens, aux vétérinaires, aux dentistes et à tous les autres membres du corps para-médical, de connaître les médicaments qui sont prohibés sur le marché canadien. La situation actuelle, à ce sujet, constitue une source de difficultés pour les membres de ce corps professionnel, soit de déterminer si l'usage de tel ou tel médicament nouveau est permissible selon le système de prescription médicale.

Monsieur l'Orateur, les risques de la pharmacothérapie sont connus. Tous ceux que la profession médicale et para-médicale intéresse le savent. D'ailleurs, la thalidomide n'est pas le premier produit dont l'usage ait causé un

certain désarroi ou des méfaits.

Vous vous souvenez qu'en 1937, lorsque les sulfamides ont fait leur apparition sur le marché, il y a eu des effets secondaires qui ont causé la mort de plusieurs personnes dans notre pays, je dirais même d'un nombre assez considérable de personnes. Celà était dû à la cristallisation des sulfamides sur la fonction rénale et avait pour effet secondaire d'entraîner le décès des patients.

Pourtant, ce médicament n'a pas été retiré du marché à ce moment-là, parce que, tout en ayant des effets secondaires nocifs, il pouvait également apporter un soulagement considérable dans le cas de certaines infections à gramme négatif et à gramme positif.

Monsieur l'Orateur, 1940 marquait l'apparition de la pénicilline dont les bienfaits sont indubitables. Pourtant, son usage a également provoqué des réactions secondaires qui ont eu des effets nocifs et, dans certains cas, ont même causé des mortalités.

Vous êtes certainement au courant de l'évolution rapide des nouveaux antibiotiques modernes, dont la streptomycine, en 1946, la cortico-stéroïde et l'auréomycine, en 1949. Tous ces médicaments font partie d'une gamme médicale moderne qui soulage les malades et apporte un remède aux infections les plus récalcitrantes, et souvent évite la mort. Ces médicaments raccourcissent aussi de beaucoup la période de convalescence et évitent souvent des réactions secondaires qui pourraient faire traîner la convalescence d'un malade le reste de ses jours, s'il n'avait eu recours à ces médicaments qu'on qualifie de «magiques».

Le gouvernement, monsieur l'Orateur, peut-il être tenu responsable des effets de la thalidomide? Je prétends, comme tous ceux qui sont bien pensants, que le gouvernement ne peut—ni de près ni de loin—être tenu responsable de cette situation parce que, comme je vous le disais, les drogues n'ont rien d'absolu. Même si elles sont soumises à un contrôle assez rigide, personne ne peut garantir l'absolutisme lorsqu'il s'agit de médicaments.

Le gouvernement ne peut être tenu responsable moralement, parce que les essais cliniques que l'on exige sont soumis à des corps médicaux responsables et à des hommes de science qui prennent toutes les précautions nécessaires et dont les résultats des recherches sont soumis au directoire des aliments et des drogues à Ottawa.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de York-Centre (M. Walker) a fait preuve de beaucoup d'objectivité lors de sa participation au débat, et plus particulièrement lorsqu'il a déclaré:

Il n'y a pas de place, dans ce débat, pour des déclarations partisanes.

Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il est député de l'opposition, je l'invite à déclarer, de façon non équivoque, à tous ceux qui veulent l'entendre, que la «partisanerie» n'a pas sa place dans cette situation malheureuse. Voilà pourquoi j'ai essayé d'être le plus objectif possible.

Monsieur l'Orateur, les sociétés pharmaceutiques auxquelles on a fait allusion tout à l'heure méritent la reconnaissance du monde médical et para-médical pour les efforts qu'elles ont déployés dans le domaine de la recherche et la mise sur le marché de nouveaux médicaments.

Dans un rapport intitulé *Facts about pharmaceutical marketing*, que je suggère aux honorables députés de lire, et plus particulièrement à la page 10, on voit ce qui suit:

(Traduction)

Il suffit de se pencher sur les tableaux de mortalité en Amérique du Nord, établis les 20 dernières années, pour se rendre compte du bienfait évident des produits pharmaceutiques modernes. On trouvera ci-après les taux de régression de la mortalité pour les différentes maladies considérées: pneumonie: 61 p. 100; fièvre rhumatismale: 41 p. 100; appendicite: 76 p. 100; amygdalite et pharyngite combinées: 66 p. 100. L'endocartite bactérienne, qui est une infection cardiaque, était jadis mortelle. Grâce à l'application de doses massives de pénicilline nombre de gens, qui seraient morts jadis, vivent aujourd'hui normalement, heureusement et utilement.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'aurais beaucoup d'autres observations à faire relativement à ce projet de loi, mais je suis d'avis, à l'instar de tous les députés qui ont pris part au débat, que tout ce qui était essentiel a été dit.

Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait proposé cette mesure, et j'espère qu'elle recevra l'approbation de la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur: Le projet de résolution est-il adopté?

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, le Règlement ne m'étant pas familier, je ne suis pas certain de respecter la procédure. J'aimerais dire quelques mots à propos de cette mesure; j'ai besoin de cinq à dix minutes et je me demande si nous aurons l'occasion de poursuivre le débat lundi prochain?

Des voix: Cinq heures!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, dois-je constater qu'il est cinq heures ou préférez-vous que je commence à présenter mes observations à propos de ce bill?

M. l'Orateur: Je suis infiniment désolé, mais nous n'avons pas le choix. Comme il est cinq heures, nous passons maintenant aux

bills d'initiative parlementaire: les bills d'intérêt public suivis des bills d'intérêt privé.

LE DIVORCE

MESURES VISANT À MODERNISER LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE

M. Arnold Peters (Timiskaming) propose la 2e lecture du bill nº C-12, concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.

—Monsieur le président, depuis un grand nombre d'années, le Parlement s'est intéressé sans répit à cette question particulière de réforme sociale, l'envisageant sous l'angle pratique et sous celui des principes. Bon nombre de nouveaux députés se demandent peut-être comment il se fait que le Parlement se trouve à ce point en cause dans cette question des divorces et j'estime qu'un court résumé historique serait de mise.

Quand l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté, la compétence en matière de mariage et de divorce a été donnée, par la constitution, au gouvernement fédéral et, à l'époque de la Confédération, les régions qui étaient déjà constituées en provinces ont pu continuer à faire appliquer les lois qui étaient en vigueur à l'époque en Grande-Bretagne, d'où il découle que la plupart de nos provinces ont gardé les lois qui existaient en Grande-Bretagne avant 1867. Cette explication révèle aussi que l'une de nos provinces, la Nouvelle-Écosse, compte plus de motifs de divorce que les autres provinces du Canada, par suite d'une expérience faite en Grande-Bretagne à l'époque où le status de colonie a été octroyé à la Nouvelle-Écosse. C'est dire qu'en Nouvelle-Écosse la cruauté s'ajoute à l'adultère comme cause de divorce. Elle n'a pas été invoquée souvent au cours des années, mais elle a été appliquée en quelques cas dans cette province.

Tout d'abord, je tiens à dire que je suis heureux que notre groupe ait grandi ces dernières années. Nous faisons tout à fait bloc maintenant dans les efforts que nous déployons pour faire cesser cette injustice sociale dont souffrent les Canadiens. Nos chances d'y arriver sont bien meilleures parce que le parti auquel j'appartiens s'est engagé à faire cesser, dans la mesure permise au Parlement, les abus qui se sont produits dans le domaine du bien-être social.

M. McCleave: Vos collègues se proposent sans doute de vous perdre alors.

M. Peters: Je ne crois pas que les membres de notre caucus se proposent de me perdre, comme le prétend un député. C'est encore plus loin de la vérité que ce ne l'a jamais été depuis un an. Ce que je veux dire c'est qu'il n'y a pas seulement deux personnes qui s'intéressent au problème. Tous ceux qui font partie du caucus néo-démocrate s'y intéressent et insisteront pour faire cesser les injustices actuelles, dont la responsabilité incombe au gouvernement fédéral.

[M. l'Orateur.]

Avant d'aborder l'étude de la mesure, il serait peut-être bon de signaler que le problème n'est pas insoluble. Dans d'autres pays, on a réussi à régler le problème au long des ans. Par suite de l'adoption des recommandations qui ont été formulées, la plupart des autres pays membres du Commonwealth en sont venus, depuis dix ou quinze ans, à établir un régime qui est beaucoup plus satisfaisant que le nôtre et qui répond beaucoup mieux aux exigences de la vie moderne.

Si les députés lisent le bill qui est inscrit en mon nom au *Feuilleton*, ils constateront, je crois, qu'il supplée aux lacunes de la loi fédérale actuelle.

J'aimerais citer des extraits d'un article qui a paru dans la revue *Chatelaine*, livraison d'avril 1961. Il y est question de divorce et de l'hypocrisie que nous manifestons à ce sujet au Canada. On y parle de certaines des recommandations que j'ai incorporées dans la mesure dont nous sommes saisis présentement.

L'auteur de l'article soutient que le bill que j'ai présenté lors de la dernière session n'avait aucune chance d'être adopté puisque j'étais alors membre d'un parti minoritaire de l'opposition. Cependant, les électeurs canadiens y ont vu. J'appartiens non seulement à un parti minoritaire, mais le présent gouvernement est minoritaire! A mon avis, les minorités peuvent se permettre de s'unir sur cette question sociale primordiale qui influe sur la vie de nombreux Canadiens, individuellement parlant, et qui affecte les lois de notre pays dans leur rapport avec les hommes, les femmes et les enfants aux prises avec ce problème social particulier.

L'un des grands champions des changements à apporter aux lois relatives au divorce a été sir A. P. Herbert, avocat anglais qui, en qualité de membre de la Chambre des communes du Royaume-Uni, dans les années 30, a réussi presque à lui seul à susciter une réforme au Royaume-Uni. Voici ce qu'il disait:

> On attache plus d'importance à une infidélité charnelle de dix minutes qu'à trois ans de désertion ou à une vie entière de cruauté.

Cette déclaration est aussi applicable au Canada aujourd'hui qu'elle l'était en Grande-Bretagne il y a 30 ans. Le fait que nous refusons de reconnaître un plus grand nombre de causes pour motiver le divorce entraîne des souffrances pour des milliers de Canadiens.

Quand j'ai parlé de ce sujet dans le passé, j'ai toujours dit que, selon moi, en augmentant les motifs de divorce, dans cette mesure, nous n'ajoutions vraiment rien aux motifs qui sont déjà reconnus en ce moment. Le Sénat, avec

qui nous travaillons de concert à ce propos, reconnaît une série de règles selon lesquelles on peut accorder un divorce. Cependant, des gens peuvent se présenter au Parlement et obtenir un divorce à n'importe quel moment et pour n'importe quel motif. Plutôt que d'encombrer les couloirs du Sénat et de se faire conseiller par leurs avocats quant à ce qu'ils doivent dire et ne pas dire, ils pourraient comparaître devant les représentants de cette auguste assemblée et leur dire exactement pourquoi ils veulent obtenir un divorce et pourquoi, selon eux, ce divorce devrait leur être accordé.

Le Parlement aurait toujours le pouvoir de leur accorder un divorce pour ces motifs-là. La procédure actuelle ne fait que suivre les règlements d'un comité dont le rôle est de conseiller; c'est ainsi que nous en sommes arrivés à reconnaître l'adultère comme seul motif pouvant justifier une demande en divorce.

Il est intéressant de noter que ceux qui s'opposent à reconnaître ce qui pourrait, en fait, constituer les véritables motifs d'un divorce ont toujours prétendu que c'est une mauvaise chose en soi d'augmenter le nombre des motifs. Pour cette raison, il ne serait pas sans intérêt de lire la déclaration que lord Birkenhead a faite, à la Chambre des communes du Royaume-Uni, quand elle a été saisie de ce problème avant les amendements apportés en 1920. C'était à propos de la deuxième lecture du bill sur les causes matrimoniales:

> Il est bon que je précise d'emblée la position du gouvernement vis-à-vis du bill. Étant donné qu'il s'agit d'un sujet de nature à rendre les esprits perplexes, il estime qu'il ne conviendrait pas de donner des directives comme celles qui seraient données par les whips du gouvernement s'ils en étaient chargés. Par conséquent, tous les députés ministériels à la Chambre, et si l'étude de la mesure était assez avancée pour en motiver le renvoi à l'autre endroit, les membres de l'autre Chambre également, seront libres d'exprimer leurs propres opinions et de voter en conséquence.

Je recommande vivement cette attitude au gouvernement et aux membres de tous les partis politiques représentés à la Chambre. On ne saurait trop insister sur le fait que chacun doit agir selon sa conscience dans cette question, d'autant plus que certains députés présents sont au courant des abus flagrants qui se produisent au Canada à l'heure actuelle.

En parlant plus tard de certaines opinions de lord Gorell, lord Birkenhead a cité un paragraphe de lord Gorell d'une déposition figurant dans le rapport qu'une commission avait adressée au gouvernement d'alors. Lord Gorell disait, en son nom et de la part de la majorité de ses collègues:

> ...que le divorce n'est pas une maladie mais un remède à une maladie, que les foyers ne sont pas brisés par un tribunal, mais par les causes dont on a déjà assez parlé, et que la loi devrait être conçue de façon à faire droit aux intéressés lorsqu'il existe des motifs graves qui sont reconnus en général et à juste titre comme conduisant à la rupture d'une union. Si une loi raisonnable, se fondant sur les besoins de l'homme, était adoptée, nous sommes d'avis que les mœurs seraient meilleures et que la sainteté du mariage serait respectée davantage. L'opinion publique sera bien plus sévère envers ceux qui refuseront de se conformer à une loi raisonnable qu'elle ne l'est si la loi est jugée en général (comme les témoignages nous portent à le croire) trop intransigeante et peu conforme aux nécessités de l'existence.

Lord Birkenhead s'applique ensuite à décrire exactement les conditions et les attitudes qui, d'après lui, faisaient obstacle aux changements qu'il convenait d'apporter aux lois sur le divorce.

> La véritable controverse à la Chambre aujourd'hui est exactement la même qui a toujours eu lieu chaque fois que la question du divorce a été débattue à la Chambre depuis 350 ans. Si nous écartons du débat tous les artifices oratoires que tous ceux qui sont au courant de la question connaissent bien, il y a, d'une part, ceux qui croient en l'indissolubilité du mariage pour toutes sortes de raisons, et, d'autre part, ceux qui n'y croient pas. C'est la seule controverse de principe. On peut en susciter tant qu'on voudra sur des points de détail, mais la seule controverse de principe est celle qui oppose, d'une part, les personnes qui, si elles exprimaient franchement ce qu'elles pensent et ce qu'elles feraient advenant le cas où elles seraient au pouvoir, soutiendraient que le mariage, qui est un sacrement, ne devrait être dissous pour aucune raison, et, d'autre part, les personnes qui ne partagent pas cette opinion.

S'adressant à deux personnes en particulier qui s'opposaient aux changements proposés en ce temps-là, dont le prélat, naturellement, l'archevêque d'York, il ajoutait:

> Je ne doute pas que toutes deux, si elles pouvaient faire revenir le monde en arrière, rétabliraient la loi comme elle était il y a plus de trois cents ans, et décréteraient que le mariage ne devrait être dissous pour aucune raison.

Plus loin dans son discours, lord Birkenhead poursuit l'histoire du divorce et tente d'introduire des réformes. Fait digne de mention, si l'adultère fut reconnu comme le seul motif de divorce au début du XIX[e] siècle en Angleterre, ce n'est pas parce que la chose était populaire ou non, mais simplement afin que les gens très riches puissent se prévaloir de la mesure. Je crois que cela peut s'appliquer ici, au Canada, où il est possible d'acheter un divorce très facilement quand on a assez d'argent pour satisfaire aux exigences qui ont cours, même si, vu les restrictions qu'imposent nos lois, bien des éléments qu'un travailleur social, par exemple, jugerait fort indésirables n'entrent pas en ligne de compte.

Lord Birkenhead parle ensuite des problèmes qui se posaient au roi Henri VIII, de la procédure qui régissait le divorce au dix-septième siècle et des restrictions qu'on a toujours imposées aux gens ordinaires. Le riche bénéficiait de mesures législatives, dit-il,

mais le pauvre ne se voyait offrir aucun soulagement. Et cela, il ne l'accepte pas. Comme nous, il a pour principe que le divorce devrait être à la portée de tous ceux qui y croient, sans toutefois être imposé à ceux qui n'y croient pas.

A ce propos, je trouve qu'il est intéressant de noter que nombre des personnes qui, depuis que je suis ici, se sont adressées au Parlement pour obtenir un divorce ont exprimé l'avis que, tout en étant d'une religion qui n'admettait pas le divorce, elles pouvaient avoir recours à notre procédure actuelle parce qu'elles croyaient que de telles décisions, c'était à chacun en particulier qu'il appartenait de les prendre, en pleine connaissance des multiples dangers que son geste comportait. La Chambre des communes britannique n'est pas le seul organisme qui a dû étudier la question. L'Australie a modifié ses lois concernant le divorce, de même que la Nouvelle-Zélande. La Grande-Bretagne a récemment modifié ses lois de nouveau.

Quant au bill dont nous sommes saisis, je ne m'attribue que peu de mérite en en proposant les articles. Ce sont des dispositions qui, à mon avis, s'appliqueraient au Canada comme elles se sont appliquées et s'appliquent aux lois des autres pays du Commonwealth et sont le produit des délibérations en comités et d'études qui ont été faites dans ces pays. Je crois que nous avons respecté ces opinions, que je ne partage pas d'ailleurs, et que nous avons accordé au particulier toute la protection que les tribunaux et cette Chambre seraient en mesure de lui accorder.

Il est intéressant de noter, à mon avis, certains articles sur ce sujet. Au temps où l'Angleterre modifiait ses lois, c'était au début des années 20, l'Église anglicane prit position. Mais depuis lors ses positions ont évolué en Angleterre et au Canada. Bien des Églises se sont rencontrées et ont admis qu'en matières sociales il fallait prendre un pas marqué en avant pour tenir compte de la complexité de notre société contemporaine et des problèmes qui probablement n'existaient pas lorsque le droit canon fut d'abord appliqué. Il n'est pas hors de propos de nous reporter à un éditorial du *Globe and Mail* reproduit dans le *Northern Daily News* le 21 août 1961, au sujet d'une réunion de l'Église anglicane tenue à Kingston (Ontario). L'éditorial déclarait, entre autres:

> L'inquiétude des Anglicans devant les embarras causés par un article du droit canon que nombre de leurs membres jugent désuet est un indice de la nécessité grandissante d'une réforme en matière de divorce dans notre pays. Leur attitude pratique et raisonnable devant les changements, devait servir d'exemple au Parlement qui n'a jamais su regarder en face la réalité qu'est le divorce et par son ineptie a perpétué le genre d'hypocrisie que le clergé anglican décèle et s'efforcera d'éliminer.

[M. Peters.]

> A chaque session, quel que soit le gouvernement au pouvoir, le Parlement, sans vergogne, se constitue en machine à divorce pour adopter à la presse les pétitions de divorces venant de Québec et de Terre-Neuve—soit des deux provinces où il n'existe pas de tribunaux de divorce—que le comité sénatorial lui a jeté sur les bras. Il y a un an, à la suite de critiques assez répandues de ces procédés, le gouvernement a promis des réformes, mais celles-ci se sont révélées une simple redistribution entre le Sénat et les Communes de responsabilités qui ne leur incombent aucunement. La ligne de conduite sage et évidente pour soustraire les causes de divorce au Parlement, et les soumettre à qui de droit, c'est-à-dire à un tribunal fédéral, a encore une fois été rejetée.
>
> L'hypocrisie est venue s'ajouter à l'ineptie quand, au début de l'année, un homme a été condamné à cinq ans de pénitencier pour s'être parjuré au cours de son témoignage au sujet d'une cause de divorce devant un sous-comité du Sénat. Chacun, y compris les tribunaux et le Parlement, sait que des milliers de Canadiens n'ont pas reculé devant le parjure pour obtenir le divorce. S'ils l'ont fait, c'est que, dans la plupart des provinces, l'adultère demeure le seul motif juridique du divorce.
>
> C'est le Parlement qui est responsable, en dernier ressort, de la réforme en matière de divorce. Il devrait d'abord cesser de jouer le rôle d'une cour, ensuite, il devrait adopter des mesures législatives dont le besoin se fait depuis longtemps sentir, qui reconnaîtraient d'autres causes de divorce que l'adultère, comme l'abandon, la cruauté et la folie incurable. C'est le moyen le plus bénin de mettre un terme à la malhonnêteté qui éclabousse le Parlement.

Monsieur l'Orateur, tout récemment le *Globe and Mail* publiait un autre éditorial. J'ai choisi le *Globe and Mail* de préférence parce qu'il se range généralement à l'avis du gouvernement et parce que j'ai cru que cet article recevrait plus de considération de la part du gouvernement actuel. Notre journal espère . . . Non, je ne lirai pas cela, c'est un compliment.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois malheureusement avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre la parole après le député de Timiskaming (M. Peters). La dernière fois que le bill nous a été présenté, j'ai eu l'occasion de prendre la parole après le député en question. Je tiens tout d'abord à le féliciter d'avoir présenté sa mesure comme du but qui en fait l'objet mais je vais d'emblée contester un ou deux points.

Soit dit en toute simplicité et en toute humilité, je fais partie de deux associations du barreau et j'ai souvent entendu dire que la plupart des divorces sont obtenus par collusion. Or on peut payer pour un divorce, comme l'honorable député l'a fait remarquer aujourd'hui. Je suis avocat depuis vingt ans et j'ai beaucoup parlé de confrères spécialisés dans la loi sur le divorce. Je me suis occupé de bien des causes de divorce moi-même et j'ai parlé du sujet avec des juges

de la Saskatchewan, de l'Alberta et d'autres régions du Canada. Je ne pense pas qu'on puisse acheter son divorce au Canada. Deuxièmement, il y a peut-être collusion dans certains cas dont je parlerai mais je ne crois pas que la proportion des cas de collusion, souvent donnée par le député siégeant au fond de la Chambre et parrain du bill relatif à la réforme des dispositions législatives sur le divorce, soit aussi forte qu'il le prétende. Je dirai au contraire qu'il y a très peu de cas de collusion.

Je reconnais, comme tout le monde, que c'est parfois difficile de prouver l'adultère que la plupart des tribunaux admettent comme l'unique motif de divorce. Il existe d'autres motifs, mais c'est celui sur lequel se fondent la plupart des demandes en divorce. Je le répète, il ne faut pas oublier que les avocats qui font partie des associations du barreau du Canada sont des fonctionnaires judiciaires et, en tant que tels, ils ont certaines responsabilités. Comme ils doivent interroger leurs clients, ils ont une bonne idée de ce qui constitue les preuves et peuvent en dissimuler avant de plaider la cause devant les tribunaux. Par exemple, lorsqu'un avocat présente une instance en divorce au nom de son client, il a le devoir, si le requérant s'est rendu coupable d'adultère, de le déclarer au tribunal, car le tribunal peut refuser d'accorder un divorce s'il veut exercer ses pouvoirs discrétionnaires à cet égard.

J'ai lu des articles de journaux et de revues où l'on prétendait que la plupart de nos divorces étaient accordés sur la foi de témoignages collusoires. Le député dit qu'un divorce peut s'acheter, mais je ne suis certes pas de cet avis. Il a tout à fait raison de dire, cependant, que si l'on accepte l'existence d'une loi sur le divorce au Canada, alors il faudrait que cette loi permette aux Canadiens d'obtenir un divorce avec dignité, compassion et justice.

Je diviserai donc mon exposé en trois points, mais je voudrais d'abord poser une prémisse. Je crois qu'il faut examiner attentivement la question car, comme tout le monde le sait, c'est un sujet brûlant dans notre pays, où se côtoient des cultures et des religions différentes. Même dans la déclaration des droits, qui a été présentée par le gouvernement actuel et qui a toujours été chère au coeur du premier ministre, il est dit que nous devons avoir la liberté de religion. En fait, cette liberté a été accordée aux habitants de notre pays avant même de l'être à ceux de la Grande-Bretagne. Donc, nous devons avant tout respecter le point de vue d'autrui. Cela dépend: il faut d'abord préciser si l'on envisage la question du point de vue ecclésiastique, soutenant que le mariage est une union sacrée qui repose sur la loi de Dieu, ou si l'on affirme que c'est un contrat légal, civil. Certaines gens estiment que le divorce ne devrait pas exister, qu'il ne devrait être accordé par aucun organisme, tribunal, Parlement ou autre. Cependant, je crois sincèrement que si nous devons avoir au pays une loi concernant le divorce, il faut qu'elle soit de nature à servir l'individu dans la dignité, la compassion et la justice.

Donc, comme je le disais, je vais diviser mon exposé en trois points. D'abord, si le divorce est légitime au Canada—et en cela je suis d'accord avec l'honorable député—une réforme s'impose pour que les motifs de divorce puissent être augmentés. En second lieu, nous devrions faire en sorte que les cas de divorce ne nous soient plus soumis, non plus qu'au Sénat; tel est mon avis. Troisièmement, il faudrait modifier la juridiction, qui dépend du lieu de domicile de l'époux. Ce principe admet quelques exceptions dont je parlerai dans un instant. Mais je reviens à ma prémisse du début: s'il est légitime que nous ayons au Canada une loi concernant le divorce, celle-ci devrait être au service de l'individu.

A y bien songer, ce n'est pas là un problème nouveau. Tous les pays l'ont connu. Toutes les civilisations ont dû faire face au problème qui se pose lorsqu'un homme et une femme unis par le mariage sont aux prises avec des difficultés. Il suffit de se reporter au chapitre 24 du Deutéronome, auquel j'ai renvoyé les honorable députés la dernière fois que j'ai parlé du bill à l'étude. Voici ce qu'en dit la Sainte Écriture elle-même:

1. Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

2. Elle sortira de chez lui, s'en ira, et pourra devenir la femme d'un autre homme.

3. Si ce dernier homme la prend en aversion, écrit pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, la renvoie de sa maison; ou bien, si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir;

4. Alors le premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a été souillée, car c'est une abomination devant l'Éternel, et tu ne chargeras point de péché le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne pour héritage.

Si nous ouvrons l'ancien testament, nous voyons que ce problème existait même alors. Il n'est donc pas nouveau, du moins, pas pour le Canada.

Je partage l'avis de M. A. P. Herbert, l'un des grands réformateurs de la Grande-Bretagne, qui a combattu afin de réformer les lois du divorce, et qui fondait ses arguments sur les principes mêmes dont nous discutons aujourd'hui. Il disait que si le divorce est

acceptable, les causes doivent en être raisonnables, c'est-à-dire qu'elles doivent servir l'individu moyen. Je crois qu'il nous présente un très bon exemple, à ce sujet, à la page 17 du livre auquel mon honorable ami s'est référé, et qui porte comme titre: «Holy Deadlock». A la page 17, il déclare:

Très étrange. Et pourtant l'État saint et sage n'a pas pris du tout la peine d'empêcher le jeune homme de commettre l'erreur, n'a pas pris la peine de lui imposer un intervalle entre la décision et l'engagement fatal. Le décret de divorce n'a été rendu absolu que six mois après que le juge si sage eut décidé d'accorder le divorce—de peur que ce juge si sage se soit trompé. Mais le mariage n'a fait l'objet d'aucune ordonnance provisoire. Le jeune homme étourdi a pu s'engager pour la vie sept jours après l'avoir décidé et il a suffi qu'il se rendre dans un bureau d'état civil pour signer une formule ou deux. Très étrange. Il existe bien des lois et des règlements qui empêchent un homme de manger ce qui ne lui convient pas, de boire ce qui est mauvais pour lui, de voir des films non recommandables, de lire des ouvrages douteux, de travailler dans des conditions défavorables, mais aucune ne l'empêche d'épouser la femme qui n'est pas faite pour lui.

Ou le contraire. En résumé, ce qu'il veut dire c'est que la loi vous pardonnera vos torts, surtout si vous êtes mineur. La plupart des contrats ne sont pas valides si on est trop jeune. Mais quand il s'agit du mariage, la loi déclare, sauf certaines exceptions dont nous ne tiendrons pas compte maintenant, qu'on ne peut pas se tromper. Pour revenir à A. P. Herbert, M.P., c'était un grand réformateur grâce à qui, en 1937, l'Angleterre a élargi les motifs de divorce dans le sens indiqué par mon honorable ami du coin de la Chambre.

Maintenant, j'aurais autre chose à signaler. J'ai été assez enchanté d'entendre l'argument qu'a invoqué l'autre jour l'un des députés créditistes. Il a dit que la façon d'amorcer une réforme, c'était probablement de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique dans ses dispositions relatives au divorce et de faire relever le divorce des provinces. C'est peut-être par là, en effet, qu'il faudrait commencer. Je l'ignore. Mais, pour ce qui est de la juridiction, nul doute possible. Je suis heureux de pouvoir citer un livre d'un vieil ami à moi de Calgary. Je veux parler de William Kent Power, c.r., aujourd'hui disparu, mais qui fut un membre très distingué du barreau d'Alberta et dont l'ouvrage a fait autorité auprès de tous les régimes judiciaires du Canada. Son livre s'appelle «Le Droit en matière de divorce au Canada». Très versé en droit constitutionnel, l'auteur écrit dans son premier chapitre:

Seul le Parlement fédéral peut légiférer à l'égard du droit positif du divorce. La compétence exclusive en la matière a été attribuée au Parlement par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, art. 91 (26)—«Le mariage et le divorce». Par conséquent, aucune législature provinciale ou son délégué ne peut édicter de loi sur le divorce là où, comme en Québec, il n'en existe aucune, ni entraver les dispositions positives de la loi présentement en vigueur,...

[M. Woolliams.]

Et dans ce chapitre, il signale ensuite que la loi en vigueur en Angleterre au moment de la Confédération est devenue loi dans certaines provinces en ce qui a trait à différents domaines. Je n'ai pas le temps de vous lire ce qu'il dit. Nous avons adopté la loi sur le divorce, la loi sur les causes matrimoniales de l'Angleterre. Par exemple, lorsque l'Alberta et la Saskatchewan sont entrées dans la Confédération en 1905, elles avaient cette loi qui, je pense, est à peu près la même que la loi actuellement en vigueur au Canada sauf pour ce qui a trait au domicile.

Voyons maintenant les points que j'ai soulevés. Nous avons besoin d'une réforme pour étendre les motifs de divorce. Je suis de ceux qui pensent que si le Canada accepte le principe du divorce, il faudrait le fonder sur d'autres motifs que l'adultère. Il faudrait le fonder sur la désertion pendant un an, deux ans ou même davantage ainsi que sur la cruauté physique et mentale. Les motifs devraient aussi comprendre l'emprisonnement à vie ou l'emprisonnement pour de longues périodes ainsi que la folie. Tout le monde admet pourtant que le foyer est la pierre angulaire de la société et que les foyers canadiens sont le fondement de la société canadienne. Afin de créer dans l'esprit des jeunes qui se destinent au mariage une sorte d'avertissement, si nous voulons étendre ces motifs, nous devrions bien préciser dans la loi que personne ne peut se présenter devant les tribunaux ou devant toute autre cour qui peut autoriser un divorce avant cinq ans ou trois ans après le mariage. Cinq ans, c'est peut-être trop long, mais un délai de trois ans semble raisonnable. Certains ont proposé trois ans, d'autres cinq. Sauf erreur, en Angleterre cette période d'attente existe.

Je crois aussi qu'il existe certaines associations religieuses et certaines Églises qui aident les gens, surtout les jeunes, à prendre une décision éclairée à l'égard du mariage. On pourrait presque dire que ce sont des cliniques matrimoniales fondées sur la loi ecclésiastique et la loi naturelle. Je crois que de telles initiatives sont très louables. Réorientons un peu nos concepts pour atteindre notre objectif, qui est de garder nos familles unies. Nous voulons tous les voir unies. Si on donne aux gens qui se marient un peu d'encouragement et qu'on les éduque un peu sur cette question, ou les empêchera de faire un mariage qu'ils regretteront. Qu'on se préoccupe d'abord de cet aspect du problème et ensuite qu'on aide ceux qui, de

bonne foi, se sont trompés. Je partage l'opinion de l'honorable député sur ce point.

Et les autres motifs? Je veux parler de la juridiction. Quand je parle de cette question, je reviens toujours à ce que M. Power disait dans l'Ouest canadien où il exposait ses vues avec rigueur devant diverses associations, à savoir qu'il y a au Canada des milliers de couples qui vivent dans l'adultère ou sans être légalement mariés. De fait, l'année dernière un monsieur d'une famille très respectable dont les siens avaient été dans la vie publique—je ne dirai pas son nom—a été accusé de bigamie. Peu de gens se rendent compte quand ils vont aux États-Unis pour obtenir un de leurs divorces que ces divorces dans quelques cas sont illégaux, à moins que l'époux ne soit domicilié aux États-Unis. Il est vrai que le Parlement a essayé de remédier à cet état de choses il y a quelque temps et que l'épouse peut maintenant intenter une action deux ans après que son époux l'a abandonnée au domicile conjugal. Mais à part cette exception, la loi est bien dure, car c'est le domicile du mari qui régit la juridiction du tribunal. Le mari peut avoir abandonné sa femme—surtout dans un pays comme le nôtre comptant 10 provinces—il a pu quitter la province d'Alberta et avoir pris un nouveau domicile à Terre-Neuve ou dans une autre province. En l'occurence, son épouse n'a aucun recours ou, du moins, il est fort complexe. Donc, j'estime que la question du domicile et de la juridiction devraient faire l'objet d'une réforme.

Je vais revenir dans quelques instants à la question de bigamie. La bigamie est l'état d'une personne qui, étant déjà mariée, se marie de nouveau n'importe où au monde. De l'avis de bien des gens, ce délit est fondé sur le fait que cette personne a contracté mariage au Canada. Des époux mariés aux États-Unis, non divorcés légalement au Canada parce que nos lois ne reconnaissent pas tel ou tel divorce accordé aux États-Unis, peuvent être trouvés coupables de bigamie, surtout s'ils savent qu'ils ne sont pas divorcés légalement. Dans le cas en question, le défendeur a été acquitté après que la Couronne eut déposé un document déclarant que l'époux résidait dans un certain État. La Couronne n'a présenté aucun élément de preuve portant que l'époux demeurait en Saskatchewan. C'était une subtilité juridique, mais elle a porté fruit. Si j'établis cette comparaison, c'est qu'il y a des gens qui sont dans le même cas à l'insu de tous. D'autres conséquences graves s'ensuivent du fait que des enfants, illégitimes peut-être, sont issus du mariage. Alors se pose la question de savoir s'ils héritent des biens et, du commencement à la fin, cette affaire soulève des problèmes. Voilà une autre raison d'apporter une réforme dans ce domaine. Remettons de l'ordre là-dedans.

Pour ce qui est de la preuve, le principal motif, d'après la loi actuelle, c'est l'adultère, comme on le sait. Il y a d'autres motifs, comme par exemple la sodomie, mais le principal, c'est l'adultère. Je voudrais revenir, pendant quelques instants, sur la question de la collusion. Je pense que le préopinant comprend mal ce que la loi entend par collusion. Il n'y a rien de mal à ce que les parties concluent une entente appropriée ou une entente financière. Il n'y a rien de répréhensible à ce que l'un des conjoints dise à l'autre qu'il veut obtenir le divorce. Il y a collusion quand on a recours à la fraude ou à une sorte d'entente interdite par la loi. Par exemple, si un conjoint encourage l'autre à aller commettre un adultère, il y a collusion. Il y aurait aussi collusion si un conjoint commet un parjure, comme l'a dit mon honorable ami. Il y a parjure lorsque le mari, l'épouse ou un autre témoin expose sous serment certains faits qui sont faux.

On parle beaucoup de parjure dans les causes de divorce et j'aimerais en parler pendant quelques instants. Il n'y a pas plus de parjures dans les causes de divorces que dans les autres recours aux tribunaux. Prenez le cas des accidents d'automobiles. Quand ils sont appelés à témoigner, le demandeur et le défendeur disent tous deux qu'ils étaient du bon côté de la route et qu'ils allaient à une vitesse très raisonnable sur une route de 66 pieds de large. Et pourtant les deux voitures se sont frappées de front. Il y en a un qui se rend coupable de parjure ou, pour m'exprimer avec modération, fait erreur. Je tiens à souligner ce point parce qu'on insiste trop pour dire qu'il y a connivence dans les cas de divorce et je ne partage pas l'opinion selon laquelle le parjure est plus fréquent dans les cas de divorce.

Pour ce qui est de la connivence, je vais vous lire ce qu'un auteur éminent a à dire à ce sujet. A la page 65 de son ouvrage, *The Law of Divorce in Canada*, on lit ce qui suit:

> Pour qu'il y ait connivence, il faut qu'il existe une entente malhonnête ou une conspiration, à laquelle le requérant participe, en vue d'obtenir un divorce soit en présentant des preuves factices, soit en trompant ou en dupant le tribunal.

Je répète qu'il n'y a rien de mal à ce qu'un des époux dise à l'autre: «Je veux divorcer,» si la preuve existe. Supposons que le mari dise à sa femme: «Je suis sorti avec Nellie hier soir, il est arrivé certaines choses, mais tu n'en es pas responsable.» Supposons que l'épouse aille ensuite voir un avocat qui établit une plainte ou une requête et qui envoie l'affaire devant le tribunal. Coopération ne peut dire connivence. Il n'y a rien de

mal à ce genre d'entente. Une femme mariée peut avoir de l'aide afin d'obtenir un divorce, pourvu qu'il n'existe ni fraude ni tromperie et qu'aucun mensonge n'est dit au tribunal. C'est pourquoi je déclare que les gens ne savent pas ce qu'ils disent quand ils prétendent que bon nombre de divorces sont obtenus grâce à la complaisance de faux temoins. Je respecte les tribunaux de notre pays et leurs juges, hommes expérimentés, formés soigneusement dans le domaine de la jurisprudence. Ils entendent les témoins et, dans la plupart des cas, sont capables de déterminer si oui ou non le témoin est de connivence avec l'intéressé. N'oublions pas les interrogatoires contradictoires qui permettent de déceler certains faits sur lesquels le juge fonde sa décision. Évidemment, nous devons tous reconnaître que, dans certains cas, il est très difficile de prouver...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette de devoir signaler à l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

(Texte)

M. Bernard Dumont (Bellechasse): Monsieur le président, je vais m'efforcer de parler en bon français, et vu que plusieurs députés se sont plaints que nous parlions comme des mitrailleuses, je vais essayer de m'exprimer plus lentement afin qu'à l'avenir mes paroles soient mieux comprises, et ce pour la bonne entente et l'unité nationale du pays.

On a parlé, monsieur le président, de l'accord qui règne au sein des 118 socialistes de la Chambre et de planification depuis que je siège ici. Et voilà maintenant que l'on veut planifier le mariage.

Je voudrais, de plus, relever la déclaration du député de Skeena (M. Howard) qui, l'autre jour, m'a dit, à la suite de ma déclaration, que nous n'avions aucun respect pour les minorités. J'invite le député de Skeena à visiter la province de Québec, et là il se rendra compte que les Québécois, les Canadiens français, respectent très bien les minorités; il aura là l'exemple le plus formidable qu'il pourra citer pour demander que le même respect des minorités s'applique par tout le Canada.

Tout ce que nous admettons, nous du Québec, qui sommes inspirés particulièrement par notre mère l'Église catholique, c'est que dans certains cas il existe des raisons sérieuses qui militent en faveur d'une séparation de biens et de corps. Et l'Église catholique, qui a l'esprit très large, reconnaît que certains de ces cas existent. L'Église catholique considère tous les Canadiens comme ses fils. Elle est opposée au divorce parce que, de son avis, il constitue une atteinte aux droits des individus.

[M. Woolliams.]

On craint le cancer, et tout à l'heure on a parlé de certains remèdes qui peuvent causer certaines maladies, mais on ne craint pas de demander l'élargissement d'une loi dont les conséquences sont plus graves pour l'âme que le cancer l'est pour le corps. Apportez-nous des preuves, messieurs les députés d'en face, des preuves évidentes que le divorce a réglé bien des problèmes aux États-Unis, ou qu'il en a réglé de façon particulière en Grande-Bretagne. Si vos preuves sont irréfutables nous vous enverrons au concile œcuménique, pour discuter de cette question de droit que, selon vous, nous refusons aux minorités.

Dans le bill C-12, que nous étudions aujourd'hui, à l'alinéa 4, je lis ceci:

> Aux fins de la présente loi, un conjoint domicilié dans l'une quelconque des provinces du Canada est réputé domicilié dans chacune des autres provinces du Canada.

Alors, pourquoi quelqu'un qui, demain, sera rendu aux États-Unis ou en Europe, (puisqu'à chaque année on permettra d'élargir la loi), ne demanderait-il pas un divorce? C'est ce qu'on veut faire.

On veut un élargissement de la loi. Je disais, l'autre jour, que dans quelques années, au point de vue procédure, on ne découvrirait que de la pourriture lamentable.

Au paragraphe «B» de l'article 6, je lis:

> ...que, depuis le mariage, l'autre conjoint a, sans juste cause ou excuse, abandonné volontairement le ou la pétitionnaire durant au moins deux ans;

Voilà des conditions qui peuvent entraîner des procès interminables, des propos qui ne sont pas clairs, et qui manquent de précision. Je suis d'accord avec le député de Bow River (M. Woolliams) qui, tout à l'heure, nous disait qu'il voulait que la loi soit scrutée sérieusement surtout si l'on éprouve de la répugnance à discuter chaque cas de divorce dans cette Chambre, procédure qui, je le répète, constitue un endiguement aux nombreuses causes de divorce qui nous seraient soumises si cet état de choses n'existait pas.

A l'heure actuelle, ce fut la digue qui a empêché le grand nombre de divorces, car tout près de nous, aux États-Unis, nous constatons qu'à l'heure actuelle, on accorde plus d'un divorce à la seconde. Eh bien, nous sommes encore protégés au Canada contre ce grand fléau.

Au paragraphe «K» de l'article 6, on lit ceci:

> ...que l'autre conjoint, durant au moins un an, ne s'est pas conformé à une ordonnance de reprise des relations conjugales, rendue par une cour d'une province;

Je ne sais pas comment cela se passe dans le reste du Canada, bien que je me sois déjà rendu à Vancouver et que j'y aie rencontré

des gens admirables et avec lesquels nous sommes convaincus de pouvoir très bien nous entendre, mais chez nous, dans le Québec, je ne puis concevoir une cour qui ordonnerait la reprise des relations conjugales! On a appris, dans le Québec, que quand un homme est rendu au temps qu'il ne peut pas et non pas au temps qu'il ne veut pas, il serait très difficile de faire accepter le fait qu'une cour lui ordonne de continuer d'avoir des relations conjugales.

Je continue la lecture du bill et je constate, qu'en vertu de l'alinéa «D» du paragraphe 2 de l'article 8, un mariage peut-être annulé:

...lorsque le consentement d'un des conjoints ne constitue pas un consentement véritable, parce qu'il a été obtenu par violence ou fraude...

Comment prouver cette violence ou cette fraude? Vous savez, on peut interpréter la loi de différentes façons quand on l'élargit trop.

Je me souviens avoir lu dans une revue des États-Unis, il y a quelque temps, que le divorce était obtenu pour une foule de raisons, entre autres, pour des œufs trop cuits le matin. Alors, élargissons la loi et on en verra de belles!

Pour relever ce que déclarait tantôt un député de l'Alberta, alors qu'il citait la Bible et disait: «Songez que le Christ permettait des fois l'adultère», je réponds que si dans la Bible le Christ admettait l'adultère comme cause de divorce, pourquoi a-t-il dit: «Celui qui épouse une femme répudiée se rend adultère?» Alors, à ce moment-ci, vous avez la réponse immédiate que le Christ n'accepte pas le divorce.

C'est pourquoi je suis d'avis que notre façon d'agir ne nous permet pas, à l'heure actuelle, de pouvoir augmenter le nombre des divorces au Canada. Et je répète que si nous trouvons cette façon d'agir répugnante, que l'on redonne au Québec son droit de légiférer et les minorités seront très bien traitées dans le Québec, tout comme elles l'ont été dans le passé.

Il serait souhaitable de connaître l'opinion des députés d'en face, des libéraux qui n'osent pas se prononcer sur le sujet, de ces gens que nous connaissons pourtant comme de braves pères de famille, qui sont censés avoir la foi, de ces gens qui désirent conserver leur belle vie de jouisseurs, une vie matérialisée à l'excès, vivant au milieu d'enfants qui n'auraient jamais le bonheur de connaître leur père ou leur mère. Et pourtant, ces enfants ont le droit d'avoir un bon papa pour leur donner de bons conseils et une maman qui se penche sur leurs petites misères de tous les jours. Ces enfants demeureraient équilibrés. Dans le cas de maladie, de folie ou autres cas graves, messieurs, faites comme nous du Québec, pratiquez la continence. Cela nous permet d'améliorer notre état de vie.

Et ceci m'incite à penser à un homme que vous avez vu siéger très longtemps ici, à titre de député de Bellechasse; il s'agit de l'honorable Louis-Philippe Picard, un bon libéral—de regrettée mémoire—qui avait une bonne douzaine de femmes au pays et qui en avait également autant quand il se rendait dans d'autres pays. D'ailleurs, le parti libéral en avait tellement honte que le très honorable Louis St-Laurent a déclaré un jour: «Au moins, si cet homme était montrable.»

Dans notre milieu, monsieur le président, nous ne demandons pas l'annulation de mariage mais seulement la séparation de corps et de biens. Les requêtes de divorce qui seraient présentées à une cour du Québec, en amendant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sont actuellement soumises au Sénat, et il faut faire travailler nos honorables sénateurs. Par ailleurs, ceci nous permet de constater que le divorce entraîne le désastre.

(Traduction)

M. R. J. McCleave (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, nous devons tout d'abord remercier l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) d'avoir éclairci un des problèmes qui nous laissaient perplexes. Jusqu'au moment où il a pris la parole cet après-midi, nous nous demandions ce que voulait dire au juste le sigle NPD. Je pensais, moi, que cela voulait peut-être dire «nul principe distinct,» mais je vois, après son discours, que c'est plutôt «non, pas de divorce». Des députés adultes avaient-ils jamais entendu, en cette Chambre des communes, pareil chantage arrogant où l'on vient nous dire que, si le Parlement ne prend pas telle ou telle mesure, des citoyens seront privés de droits que leur garantissent depuis longtemps la constitution et l'usage? Je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que le député de Timiskaming et son ami nous servent ces sottises depuis plus d'un an. Pendant combien de temps une société peut-elle tolérer un tel affront? Deux hommes appuient un pistolet sur la tempe de citoyens qui sont à l'extérieur de la Chambre et nous déclarent que si le Parlement ne se plie pas à leur volonté, ils priveront les citoyens en question de leurs droits.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je demande à l'honorable représentant de revenir au principe du bill.

M. McCleave: J'allais justement le faire, monsieur l'Orateur, ayant fini de parler des observations de l'honorable député de Timiskaming. Je signale que sa façon d'aborder le

problème du divorce s'inspire de toutes les idées fausses et de tous les sophismes qui avaient cours dans les années 30 et qu'il essaie de nous faire accepter aujourd'hui. Cette façon de voir les choses n'est pas parvenue, en plus de trente ans, à résoudre le problème du divorce.

Je veux qu'on sache bien que je suis en faveur de la réforme de la procédure relative au divorce. J'ai beaucoup songé à ce problème. Qu'on me permette de dire, en toute modestie, que j'ai approfondi la question. Je ne me suis pas contenté d'essayer de trouver une solution en m'inspirant soit de la procédure anglaise, soit de la loi suédoise, ou encore de quelque chose qui s'est passé en Europe ou dans l'un des États américains. L'honorable député a déclaré de nouveau que, si l'on accepte toutes ces raisons d'accorder le divorce, du coup on mettra fin à tous les problèmes qui assaillent ceux qui ont pour tâche d'appliquer la loi. J'estime, monsieur l'Orateur, que c'est faux. Si l'on accepte tous ces motifs supplémentaires, dont certains sont très sensés—ils sont acceptés depuis de nombreuses années par ceux qui veulent réformer la procédure relative au divorce—on ne réglera pas les problèmes qui confondent les tribunaux ou le Parlement quand ils étudient ces questions.

Puis-je proposer la solution? Il s'agit du motif fondamental du divorce, c'est-à-dire l'adultère. Tout le mal causé par le parjure, la collusion et la connivence ne disparaîtra pas dans plus d'un pourcent des cas, en ajoutant les motifs que propose l'honorable député. Ce qu'il faut, c'est une attitude tout à fait nouvelle à cet égard. J'ose affirmer, monsieur l'Orateur, que l'attitude que je vais vous exposer en ce moment va étonner à tel point qu'il faudra quelque temps avant que les réformateurs en matière de divorce s'y habituent. A mon sens, c'est la seule façon dont nous pouvons remédier aux malaises qui compliquent le problème du divorce.

Voici. Je propose que l'adultère soit considéré comme un motif de divorce seulement s'il s'agit d'une liaison constante entre un conjoint et une tierce personne. Si je propose cela, c'est qu'une telle règle engloberait environ 60 p. 100 des causes dont les tribunaux sont présentement saisis.

Et maintenant que ferait-on des autres cas? Je veux parler de ceux où les deux conjoints sont visiblement d'accord pour divorcer pour cause d'incompatibilité, de différences de tempérament et ainsi de suite, ce qui les empêche de s'entendre et de poursuivre la vie conjugale. Je proposerais, dans ces cas-là, une nouvelle formule, à laquelle les Canadiens prendront quelque temps sans doute à s'habituer. Je proposerais que, dans ces cas-là, s'il doit y avoir divorce d'un commun accord, l'adultère servant de prétexte, les conjoints conviennent de divorcer après s'être séparés pendant une période de pas moins de trois ans. Si l'on introduisait de telles subtilités dans la prise en considération de l'adultère comme motif de divorce, je soutiens que nous pourrions fermer la fabrique à divorces au Canada. Nos cours provinciales n'auraient pas de détectives, pas plus que notre cour parlementaire.

Il convient d'expliciter un autre point. Il ne se rattache pas strictement au sujet du débat, mais on l'a amené sur le tapis cet après-midi, et j'espère qu'on me permettra d'en parler. Il s'agit des causes émanant des provinces de Québec et de Terre-Neuve. Souvent, on ne comprend pas pourquoi ces instances sont soumises au Parlement. On m'a appris qu'il y a 13 ou 14 ans, sir Albert Walsh, principal négociateur de Terre-Neuve, a posé, comme condition préalable à l'union, que les demandes de divorce émanant de cette province soient examinées par le Parlement.

Enfin, comme il ne me reste que très peu de temps, j'aimerais faire valoir un autre argument. Au cours de l'an dernier, j'ai eu l'occasion de discuter de la question dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve et dans l'Île du Prince-Édouard. Je me suis entretenu avec des juges, avec des archevêques, des évêques, des prêtres et des travailleurs sociaux. Tous ont reconnu avec moi qu'il faut, pour résoudre le problème du divorce, non seulement prévoir un plus grand nombre de motifs, mais procéder aussi, avec beaucoup de circonspection, à l'examen des causes qui sont en instance à l'heure actuelle, afin de déblayer les difficultés qui se posent. Si le Parlement s'attelle à cette tâche, s'il œuvre dans cette voie, il pourra opérer la réforme désirée, même si cela prend du temps.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la période consacrée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est épuisée et je dois quitter le fauteuil jusqu'à deux heures et demie, lundi après-midi. On me rappelle de signaler aux députés qu'il y aura changement d'heure. Notre séance de lundi commencera donc à deux heures et demie, heure normale de l'Est.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Le leader du gouvernement pourrait-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre lundi? Pourrait-il aussi nous donner une idée du programme général de la semaine prochaine? Cela nous rendrait bien service.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, lundi la Chambre se formera de nouveau en

comité des voies et moyens si elle désire poursuivre le débat qui a été amorcé. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, préférerions terminer les travaux du comité des voies et moyens, du moins les quatre résolutions, lundi, mardi au plus tard, pour poursuivre l'étude de mesures législatives mercredi, jeudi et vendredi. Nous aimerions—mais sans nous y engager—nous occuper du comité spécial de la Chambre sur les chemins de fer possédés et exploités par le gouvernement, puis de diverses mesures connexes inscrites au nom du ministre des Transports. C'est le programme sujet à modifications, pour la semaine prochaine.

L'hon. M. Chevrier: La question urgente à laquelle pense le leader de la Chambre est-elle celle du rajustement de la représentation qui est inscrite au nom du premier ministre?

L'hon. M. Churchill: Si le député désire étudier cette question la semaine prochaine, nous pourrons nous entendre.

Une voix: Cette question était urgente il y a deux semaines.

L'hon. M. Pickersgill: Elle reste toujours urgente d'après la constitution.

L'hon. M. Churchill: Tout est pressant.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I